

CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTIÈME LÉGISLATURE

26 Élisabeth II

VOLUME I, 1977

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-HUITIÈME JOUR D'OCTOBRE 1977
AU VINGT ET UNIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1977, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Imprimerie et Édition, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

80026-1½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 octobre 1977

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION

DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

Le Parlement, prorogé le dix-septième jour d'octobre 1977, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à 3 h 52 sous la présidence de l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire canadien de la Reine annonçant que Sa Majesté se rendra à la salle du Sénat à 3 h 45 cet après-midi pour ouvrir officiellement la troisième session de la trentième législature du Canada.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, la Reine désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

* * *

[*Français*]

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à présenter le bill C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Sa Majesté la Reine, dans la salle du Sénat, il a plu à Sa Majesté de faire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

[*Français*]

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il me tardait beaucoup de me retrouver avec vous, ici, en ce Parlement du Canada, en l'année de mon jubilé d'argent. Chaque fois que je viens dans ce merveilleux pays aux vastes ressources et aux possibilités inouïes, je me réjouis de ce que les Canadiens aient si bien réussi à établir une vigoureuse démocratie, parfaitement adaptée à un peuple fier et libre.

Entourée dans cette Chambre historique des symboles et des actes de générations de législateurs canadiens, je me rends bien compte de ce que le Parlement accomplit lorsqu'il consacre en droit les visions et les idéaux d'une grande nation.

[*Traduction*]

Lors des dix voyages que nous avons faits ensemble au Canada en vingt-cinq ans, dont sept durant la dernière décennie, le prince Philip et moi avons rencontré des milliers de Canadiens, de tous milieux et de tous âges, dans chaque province et territoire. Mes meilleurs souvenirs de ces voyages à travers le pays, je les dois à ces contacts personnels qui m'ont révélé la force énorme et l'étonnante diversité du Canada.

Une génération de Canadiens est née et est devenue adulte durant mon règne. Vous comprendrez sûrement que je m'intéresse particulièrement à ces jeunes gens qui ont l'âge de nos enfants. Forts des réalisations de leurs parents et grands-parents, ils sont libres des préjugés d'autrefois. Leur souci du prochain, leur sens de la justice, leur générosité et leur bonne volonté constituent pour nous non seulement un riche enseignement, mais aussi le meilleur et le plus sûr espoir d'unité et de compréhension entre les Canadiens de toutes les régions. J'ai hâte d'avoir l'occasion de faire d'autres rencontres l'an prochain, à Edmonton, où j'aurai le plaisir d'ouvrir les Jeux du Commonwealth.

J'ai toujours fort admiré ce que le Canada est devenu: la nouvelle génération me fait envisager avec confiance ce que le Canada peut devenir.

[*Français*]

Alors même que grandissaient ces jeunes gens, au cours du dernier quart de siècle, la puissance économique et la position internationale du Canada se sont affirmées rapidement.

Au sein d'un Commonwealth en pleine évolution, l'influence du Canada ne cesse de grandir, surtout comme défenseur de la dignité humaine, de la justice et de la coopération.

Le Canada s'est servi de cette influence accrue afin de poursuivre des objectifs aussi cruciaux qu'une redistribution plus équitable des richesses et des chances, que l'extension de la liberté individuelle, que la préservation des ressources non renouvelables de la planète et la réglementation avisée des techniques nucléaires.

La croissance économique soutenue de l'après-guerre a fait entrer le Canada dans une ère de grande prospérité. La productivité et le niveau de vie se sont considérablement élevés, et le pays a pu assurer une meilleure protection économique aux malades, aux personnes âgées, aux chômeurs et aux pauvres.

Toutefois, cette croissance a engendré de nouveaux problèmes auxquels l'humanité n'a pas encore trouvé de solution.

Les taux élevés de chômage et d'inflation montrent clairement que les méthodes économiques d'une époque moins complexe ne conviennent plus aujourd'hui. Ils font aussi sentir l'urgence d'agir en profondeur sur les structures des économies du Canada et des autres pays industrialisés. Plus encore, ils trahissent un mal que seul peut guérir un rajustement de nos valeurs et une nouvelle prise de conscience des bienfaits de la discipline personnelle et du partage équitable.

La marche de l'évolution exigera une consultation permanente des Canadiens, afin qu'ils participent à l'appréciation des problèmes actuels et au choix des stratégies pour l'avenir.

Les publications du Gouvernement, intitulées *La Voie à suivre* et *Programme de coopération,* ont été conçues pour permettre à tous les Canadiens d'exprimer leur opinion sur la meilleure façon de s'adapter à l'évolution des conditions économiques.

Les changements qui se produisent actuellement imposent un fardeau à certains Canadiens, mais le Gouvernement entend toujours protéger les personnes touchées.

Il a récemment présenté aux provinces de nouveaux projets de financement qui devraient rendre plus efficaces et plus souples certains services sociaux, comme la réadaptation des personnes handicapées, les garderies et les services de développement communautaire. Ces services seront donc mieux adaptés à la diversité des conditions et des priorités du pays. Il est à espérer que la réaction des provinces mène à la présentation, au cours de la session, d'un projet de loi révisé sur les services sociaux.

Les privations qu'engendre actuellement le chômage au Canada sont profondément troublantes. Il n'est ni juste ni admissible qu'autant d'hommes et de femmes se voient frustrés de la dignité d'un travail rémunérateur, et qu'ils soient incapables de s'acquitter de leurs obligations financières et de faire des projets d'avenir en toute confiance. Il est intolérable qu'autant de gens soient frustrés de leur droit à une vie productive et assurée, et que leurs familles soient accablées de l'injuste fardeau de l'inquiétude, de l'incertitude et de la privation. Le chômage constitue actuellement, à l'échelle nationale, un obstacle très sérieux à la croissance économique.

Tous peuvent constater les avantages des programmes que le Gouvernement a lancés pour stimuler l'embauche, comme les programmes d'emploi de jeunes, de travaux communautaires et de création directe d'emplois. De nouvelles mesures ont aussi été prises afin d'encourager la mobilité et le recyclage de la main-d'œuvre canadienne, et de stimuler la petite entreprise. Mais il reste encore beaucoup à faire.

[*Traduction*]

Afin de soutenir l'essor industriel et de créer des emplois dans le secteur privé, le Gouvernement a pris, dans son budget de mars, certaines initiatives. Il a étendu le crédit d'impôt à l'investissement et l'a majoré dans les régions du pays où la croissance est la plus lente, afin de raffermir la politique d'expansion régionale du Gouvernement. Il a en outre accru les incitations fiscales à la prospection de ressources énergétiques et aux services ferroviaires. Il a sensiblement haussé la remise d'impôt sur dividendes afin d'encourager les investissements, doublé le montant déductible pour les pertes en capital et permis aux entreprises de rajuster la valeur fixée pour leurs stocks de façon à contrebalancer en partie les effets de l'inflation.

[M. l'Orateur.]

Un projet de loi sera présenté de nouveau afin de donner effet à ces réductions fiscales et à ces stimulants de l'investissement. Mais il est évident que la gravité du chômage appelle d'autres interventions. On renforcera donc sensiblement ce projet de loi afin d'activer davantage l'économie et de créer des emplois. Le ministre des Finances donnera plus de détails sur la question au cours des débats qui débuteront demain.

Toutefois, ces encouragements additionnels ne doivent pas compromettre notre objectif, qui est de réduire progressivement l'inflation. Le Gouvernement continuera de faire sa part en veillant de près à ses propres dépenses. Il prolongera la durée du programme de réglementation des prix et des revenus jusqu'au début de 1978, afin d'endiguer encore plus les pressions inflationnistes, mais il devra alors y mettre fin. On vous demandera d'approuver un projet de loi modifiant la Loi anti-inflation afin que la levée des mesures se fasse de façon ordonnée, ainsi qu'un projet de loi prévoyant la création d'un organisme de surveillance.

Le Gouvernement est persuadé que les négociations commerciales multilatérales en cours à Genève avantageront sensiblement le Canada. On multipliera les consultations avec les provinces et le secteur privé, afin de faire profiter de ces avantages toutes les régions du pays.

En vue de la conjoncture commerciale qui prévaudra au Canada dans les années quatre-vingt, le Gouvernement présentera, durant la session, des mesures pour accroître les exportations. On adoptera d'autres mesures de soutien à l'endroit du secteur privé pour qu'il puisse entreprendre dans d'autres pays des projets mettant en jeu de grosses mises de fonds.

Dans le cadre de l'application de sa stratégie alimentaire, le Gouvernement veillera à coordonner avec les provinces, les plans d'expansion de l'agriculture, de manière à mieux utiliser la capacité de production alimentaire du Canada.

Le Gouvernement a organisé dans ce dessein une conférence nationale de l'alimentation qui se tiendra bientôt. Cette conférence rassemblera des représentants des gouvernements, des producteurs, des consommateurs et de l'industrie de l'alimentation. Ils tenteront d'établir une entente nationale dont l'objet serait de régir l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie alimentaire du Canada. Le Gouvernement a aussi pris des mesures pour rendre plus accessible aux consommateurs l'information sur la valeur nutritive et le prix des aliments. Il verra à ce que les producteurs, les transformateurs et les consommateurs soient bien représentés au sein des organismes de commercialisation pour en accroître l'efficacité.

Plusieurs mesures ayant pour but d'améliorer le réseau national de transport vous seront proposées au cours de la session, entre autres, une nouvelle loi sur les ports pour accroître l'autonomie locale et assurer en même temps la protection de l'intérêt national dans son ensemble.

Le Gouvernement entend poursuivre résolument, de concert avec les provinces, son objectif d'indépendance en matière d'énergie, plus particulièrement en encourageant les programmes de prospection et d'économie qui permettront de réduire notre dépendance de l'étranger pour le pétrole. On encouragera encore plus la mise au point de techniques d'économie de l'énergie, ainsi que l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, et de l'énergie solaire.

Certains signes encourageants nous portent à croire que nous commençons à récolter les fruits des mesures prises, ces dernières années, afin de stimuler la prospection et l'exploitation de nos ressources en énergie. En effet, la recherche de sources de gaz naturel dans l'Ouest du Canada semble avoir été très fructueuse depuis deux ans, et la prospection dans la région de la mer de Beaufort et autour des îles de l'Arctique semble, elle aussi, prometteuse. Pétro-Canada, de concert avec le secteur privé, étudie sérieusement la possibilité d'acheminer du gaz naturel aux marchés du Québec et des provinces de l'Atlantique.

Le projet de gazoduc du Nord favorisera encore plus la prospection dans la région de l'Arctique. Vous serez appelés à approuver, par l'adoption d'un projet de loi, l'accord conclu avec les États-Unis sur le pipe-line. Cet accord capital, point de départ de l'une des plus grandes entreprises de génie civil de l'histoire, procurera au Canada des avantages importants: création d'emplois, investissements, achat de matériaux, et accès plus facile et plus économique aux réserves de gaz du Nord.

Il vous sera aussi demandé d'adopter un projet de loi sur le pétrole et le gaz naturel, dont l'objet sera de réglementer la prospection du pétrole et du gaz sur les terres administrées par le Gouvernement fédéral et d'établir un régime de redevances.

Le Gouvernement s'engage à garantir que les projets de mise en valeur du Nord respecteront le droit des autochtones de négocier un règlement juste et raisonnable de leurs revendications territoriales, et celui de collaborer et d'imprimer une orientation à l'aménagement de la région. Or, les négociations avec les autochtones se poursuivent. En ce qui concerne le Yukon, le Gouvernement proposera des mesures spéciales pour veiller à ce que la construction du pipe-line ne porte pas atteinte aux droits des autochtones et ne les empêche pas de participer aux avantages. Quant aux Territoires du Nord-Ouest, le Gouvernement a chargé un commissaire de consulter les groupes intéressés et de donner son avis sur l'allure et l'orientation de l'évolution constitutionnelle dans cette partie du pays.

[*Français*]

L'influence de l'économie sur la vie quotidienne des Canadiens est telle que le manque de stabilité et d'équité à ce niveau suffirait à faire naître des sentiments d'aliénation, d'hostilité et de dissension. Dans le contexte du débat actuel sur l'unité nationale, il est donc impérieux d'empêcher que les injustices économiques ne viennent envenimer davantage les sentiments d'inégalité linguistique ou culturelle. Inversement, il ne fait aucun doute que l'incertitude qui règne au Québec nuit à l'économie.

Rares sont les pays aussi comblés que le Canada, où règnent une telle liberté et une telle abondance. Peut-être, après tout, n'y a-t-il que les gens venus de contrées moins fortunées pour apprécier pleinement le bonheur de vivre dans un pays que la nature favorise tant et que la diversité culturelle enrichit.

Même au milieu de l'abondance, il y a des Canadiens qui savent qu'ils ne reçoivent pas leur juste part. Pour ne citer qu'un exemple, dans ces régions des provinces de l'Atlantique où le chômage sévit particulièrement, certains se considèrent comme un groupe d'exclus qui ne peuvent voir l'abondance que de loin. Beaucoup de Canadiens de l'Ouest ont largement contribué à l'essor du Canada, pourtant ils croient qu'ils ne sont guère écoutés. Bien des Québécois pensent que le Canada ne leur donne pas, à l'heure actuelle, la possibilité de réaliser leurs aspirations légitimes. Il y a aussi, dans tout le pays, des autochtones à la recherche d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Ce mécontentement qui se manifeste au milieu de l'abondance ne peut prendre sa source que dans l'esprit de l'homme, et c'est de là aussi que devra venir l'unité de la nation. Une volonté plus ferme d'écouter ceux qui nous entourent et de comprendre leurs besoins, une générosité accrue entre les personnes et entre les régions, un désir plus grand de se renoncer pour donner une chance aux autres, voilà autant d'éléments qui sont du domaine de l'esprit. Tous sont essentiels à l'unité du pays. Les gouvernements, il va sans dire, ont la double responsabilité de favoriser l'unité et d'y contribuer par leurs paroles et par leurs actes. Les Canadiens, je crois, commencent à prendre conscience de la gravité du problème de l'unité. Ils reconnaissent la nécessité de faire un effort nouveau et sincère de compréhension mutuelle et de partage.

Le Gouvernement se voue à la redécouverte du sens de l'unité. Il cherche une réponse auprès de tous ceux qui s'intéressent au Canada et qui ont quelque idée de la façon d'y rendre la vie encore meilleure. Notamment, il est disposé à travailler avec les gouvernements des provinces, qui ont manifestement tout intérêt à améliorer l'existence au Canada.

Le Gouvernement a créé dernièrement le Groupe de travail sur l'unité canadienne, lequel a déjà commencé à recueillir des opinions dans toutes les régions du pays. Ce groupe devrait permettre aux Canadiens de participer plus activement au débat, de contribuer davantage à façonner le nouveau visage du pays.

[*Traduction*]

Plus tard au cours de la session, le Gouvernement soumettra au Parlement et, de ce fait, au peuple canadien, un ensemble de propositions qui ont trait à la Constitution du Canada et qui devraient être particulièrement importantes pour l'avenir du pays. Ces propositions porteront notamment sur l'essence de la fédération canadienne et sur ses objectifs, sur certaines libertés et certains droits fondamentaux dont tous les Canadiens devraient jouir, puisqu'ils sont indispensables à la survie du Canada comme société libre et démocratique, et sur certains éléments de la formule fédérative canadienne qui importent à son bon fonctionnement.

Le Gouvernement espère que ces propositions susciteront la mise en place d'un mécanisme de révision constitutionnelle, auquel participeront tous les gouvernements du Canada et qui permettra aux Canadiens en général d'exprimer leur opinion sur le genre de pays qu'ils veulent à présent et pour l'avenir. Nous pouvons avoir confiance que sortira de cette révision un nouveau fédéralisme, susceptible de recevoir l'assentiment et l'adhésion de tous les Canadiens.

La question des droits linguistiques a un rapport étroit avec celle de l'unité nationale; c'est pourquoi le Gouvernement a accueilli avec satisfaction l'historique «Déclaration sur la langue», approuvée lors de la réunion des premiers ministres des provinces à St. Andrews, au mois d'août. Il est d'avis que cette importante initiative peut et devrait devenir un élément fondamental de notre constitution, et il a récemment demandé aux provinces d'en examiner la possibilité.

A la suite de consultations avec les provinces, le Gouvernement amendera le code criminel de façon à garantir le droit des accusés à un procès dans la langue officielle de leur choix.

L'adhésion au principe du gouvernement ouvert est aussi un moyen de poursuivre cet objectif, qui est d'accroître les droits et les libertés des Canadiens. L'adoption de la Loi sur les droits de la personne, la création récente de la Commission des droits de la personne et la nomination du Commissaire à la protection de la vie privée son autant d'exemples de cette adhésion. Dans cette perspective, le Gouvernement est impatient de connaître les vues du Parlement sur les propositions concernant l'accès du public aux documents officiels. Pour nous rapprocher encore de cet idéal d'un gouvernement ouvert, on vous demandera d'approuver la création de la charge de protecteur du citoyen, dont la tâche consistera à recevoir les plaintes portant sur des décisions administratives fédérales.

En outre, le Gouvernement proposera de modifier la Loi sur les langues officielles, afin d'en définir les dispositions touchant la langue de travail des fonctionnaires fédéraux, de renforcer le rôle du Commissaire aux langues officielles et de clarifier celui des tribunaux eu égard à la protection de l'égalité de statut des langues officielles, dans les domaines de compétence fédérale.

On annoncera une politique d'ensemble à l'égard des minorités de l'une ou l'autre langue officielle, et des dispositions seront prises pour en assurer l'application intégrante dans les organismes fédéraux. Au cours des prochains mois, le Gouvernement proposera des mesures précises qu'il faudra prendre en collaboration avec les provinces, et cherchera à aider celles-ci à réaliser les plans qu'elles auront conçus pour permettre à plus de Canadiens d'étudier dans la langue officielle de leur choix.

On juge souvent l'unité des Canadiens à la façon dont le Gouvernement fédéral et les provinces travaillent ensemble pour le bien du citoyen. C'est pourquoi le Gouvernement a récemment nommé un ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales; il espère ainsi voir se multiplier les efforts pour favoriser l'harmonie et la coopération entre les gouvernements du Canada.

[*Français*]

Les changements économiques auxquels il doit s'adapter et le besoin pressant de favoriser l'harmonie linguistique et culturelle montrent à l'évidence que le Canada entre dans une ère nouvelle.

[M. l'Orateur.]

Cette ère nouvelle verra ou s'aggraver les tensions, les différends et les affrontements, ou s'accroître le désir de liberté, de coopération et d'unité. Ce choix, au fond, est quotidien et il est l'affaire de chacun.

Ceux qui sont conscients de la situation reconnaissent que le Canada est actuellement appelé à prendre des décisions d'une importance capitale et que le moment est venu de redécouvrir la force et les possibilités d'une société libre et vigilante.

Cette redécouverte devrait amener les Canadiens à se vouer les uns aux autres, tout comme je veux aujourd'hui réitérer mon engagement envers ce peuple et ce pays que je suis fière de servir.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à étudier les propositions relatives au budget et à approuver les dépenses nécessaires à l'administration des services et des programmes du Gouvernement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Que Dieu vous bénisse et vous inspire dans vos délibérations et vos décisions.

[*Traduction*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose: Que le discours de Sa Majesté la Reine aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

SA MAJESTÉ LA REINE

MESSAGE DE LOYAUTÉ ET D'AFFECTION

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par l'honorable chef de l'opposition (M. Clark), qu'une humble adresse soit grossoyée et présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

«A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ ELIZABETH DEUX, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de Ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi:

[*Traduction*]

Nous, sujets dévoués et fidèles de Votre Majesté, la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement, désirons humblement faire part à Votre Majesté de la loyauté, de l'affection et du profond respect de la Chambre et de tous les Canadiens, de notre joie d'accueillir au Canada Votre Majesté et Son Altesse royale le prince Philippe à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du couronnement de Votre Majesté, ainsi que de notre gratitude pour avoir gracieusement ouvert la troisième session de la trentième législature.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Francais*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable Allan Joseph MacEachen, vice-premier ministre et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances, l'honorable Stanley Ronald Basford, ministre de la Justice et procureur général du Canada et l'honorable Robert Knight Andras, président du Conseil du Trésor, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada de 1970, intitulé: loi concernant la Chambre des communes.

[*Traduction*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que M. Charles Turner, député de la circonscription électorale de London-Est, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LA NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par le ministre des Finances (M. Chrétien):

Que M. Denis Ethier, député de la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

REPORT AU «FEUILLETON» DE CERTAINS BILLS

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés n'ont certainement pas oublié que le 22 juillet 1977, la Chambre a adopté l'article 117 du Règlement décrétant que les bills C-7, C-17 et C-40 de la deuxième session de cette trentième législature soient reportés au *Feuilleton* de la troisième session.

En conséquence, il est de mon devoir de signaler à la Chambre qu'en vertu de l'article 117 du Règlement:

Le bill C-2, concernant la gestion et l'aménagement de certains ports de pêche et de plaisance au Canada, est censé avoir été lu pour la 1re fois, imprimé, lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts;

Le bill C-3, concernant la réorganisation d'Air Canada, est censé avoir été lu pour la 1re fois, imprimé, lu pour la 2e fois et renvoyé au comité qui doit en avoir fait rapport; par ailleurs, l'étude à l'étape du rapport est censée avoir été ordonnée.

● (1700)

Le bill C-4, tendant à modifier la loi sur l'aéronautique, est censé avoir été lu pour la 1re fois, imprimé, lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

Les trois bills, portant un nouveau numéro, figureront dans l'ordre approprié au *Feuilleton* de demain.

SUSPENSION DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIVES À L'AJOURNEMENT

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du ministre des Finances (M. Chrétien):

Que l'application des dispositions de l'article 6(1) du Règlement soit suspendue pour la séance d'aujourd'hui, et que le mercredi 19 octobre 1977, nonobstant les dispositions de l'article 6(3) du Règlement, la Chambre ne s'ajourne que lorsque les chefs de tous les partis auront pris la parole dans le débat sur l'Adresse.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

TÉLÉDIFFUSION ET RADIODIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DE SES COMITÉS

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Qu'un Comité spécial, composé de M. l'Orateur et de messieurs Beatty, Coates, Goodale, Laprise, Pinard, Reid et Symes, soit constitué pour surveiller l'application de la résolution de la Chambre, en date du 25 janvier 1977, et de l'ordre de la Chambre, en date du 2 mars 1977, ayant trait à la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités;

Que le Comité ait tous les pouvoirs accordés aux Comités permanents par l'article 65 du Règlement; et

Que les procès-verbaux et les témoignages et autres documents reçus à ce sujet au cours de la deuxième session soient déférés au Comité.

(La motion est adoptée.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Français*]

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. DENNIS DAWSON, APPUYÉ PAR M. DONALD WOOD

La Chambre passe à l'étude du discours fait par Sa Majesté la Reine à l'ouverture de la session.

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les membres du Conseil des ministres de m'avoir confié la tâche de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Cela est non seulement un acte de confiance qui me touche beaucoup, mais aussi un honneur auquel je suis très sensible. Cet honneur, je le partage avec les concitoyens de la circonscription de Louis-Hébert et les gens de ma génération, soit les moins de 30 ans, qui forment près du tiers de l'électorat canadien. Avant de poursuivre mon intervention, monsieur l'Orateur, vous me permettrez sans doute de me joindre à vous et à tous mes collègues de la Chambre pour offrir mes condoléances les plus sincères et les plus profondes à l'honorable député de la circonscription d'Halifax (M. Stanfield) cruellement frappé par le décès de son épouse.

Comme c'est la première fois que j'ai l'honneur de prononcer un discours à la Chambre, je profite de l'occasion pour remercier le très honorable premier ministre de m'avoir accepté dans son équipe. C'est pour moi un privilège et un honneur de travailler à ses côtés pour le mieux-être des Canadiens. Je suis certain, monsieur l'Orateur, qu'en ce 18 octobre, vous, ainsi que mes honorables collègues et ceux ici présents, voudrez vous joindre à moi pour offrir au très honorable premier ministre nos meilleurs vœux à l'occasion de son anniversaire de naissance.

[*Traduction*]

Je saisis également cette occasion pour remercier mes collègues de l'aide et de l'appui qu'ils m'ont apportés depuis mon élection. Beaucoup de gens se plaignent de ce que nous appelons la paperasserie administrative. Eh bien, je puis leur dire qu'un député qui vient d'être élu est lui aussi confronté à de nombreux problèmes qu'il ne parviendrait pas à résoudre sans l'aide de ses collègues députés.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, la tâche que les électeurs de la circonscription de Louis-Hébert m'ont confiée le 24 mai dernier est lourde de responsabilités. J'ai en effet l'honneur d'être le successeur de M^me^ Albanie Morin, cette grande dame de la politique dont le dévouement et le travail acharné resteront à jamais gravés dans notre mémoire. M^me^ Morin était aimée de tous et elle s'était acquis le respect et l'estime de chacun. Je lui dois de représenter les électeurs de Louis-Hébert aussi bien qu'elle l'a fait et j'aimerais au cours de mon séjour à la Chambre laisser une marque aussi profonde et atteindre le même niveau de respectabilité qu'avait atteint M^me^ Morin.

Comme on le sait, monsieur l'Orateur, la circonscription de Louis-Hébert est située dans la région métropolitaine de Québec. Elle englobe les municipalités de Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge, de même qu'une partie de la belle ville de Québec. Louis-Hébert comptait aux dernières élections partielles plus de 76,000 électeurs et sa population est de composition mixte. Lors des prochaines élections, ma circonscription s'étendra à ce qu'on appelle le quartier Laurentien et à la ville de l'Ancienne Lorette, englobant du même coup l'aéroport de Québec. Comme la région métropolitaine de Québec forme un tout, le progrès économique et social de la circonscription de Louis-Hébert est intimement lié à celui de l'ensemble de la région métropolitaine de Québec. Au niveau économique, le développement du Port de Québec et l'implantation de nouvelles industries constituent, à mon avis, les deux principales priorités en ce qui concerne l'action gouvernementale. Déjà, le gouvernement fédéral a répondu à une de nos demandes en acceptant le projet de dragage du chenal du fleuve Saint-Laurent, de façon à en porter la profondeur de 38 à 41 pieds. Cependant, ceci ne doit être qu'un début. En effet, le Port de Québec est en concurrence avec les autres ports du Saint-Laurent, avec ceux des Maritimes, de même que ceux de la Côte Ouest. Nous possédons déjà une infrastructure ferroviaire et routière importante et capable de permettre l'acheminement rapide vers les grands centres des marchandises débarquées dans le Port de Québec. Nous avons donc le potentiel voulu et il est essentiel d'accentuer le développement de notre port.

De même, en cette période de ralentissement économique, l'État doit prendre conscience de sa position privilégiée et donner le ton à l'économie. Les mesures gouvernementales doivent donc favoriser les investissements et l'implantation de nouvelles entreprises. De même, monsieur l'Orateur, la circonscription de Louis-Hébert, comme toutes celles du Canada, n'est pas exempte du problème requérant une attention gouvernementale immédiate. En tant que député, j'ai particulièrement à cœur le progrès social de ma circonscription. Je suis aussi particulièrement sensible à la situation des personnes âgées et des personnes à faible revenu. Déjà le gouvernement fédéral a fait beaucoup dans ces domaines et je l'inviterai à intensifier ses programmes.

Enfin, je me réjouis de l'annonce faite dernièrement par l'honorable ministre des Finances au sujet du programme de décentralisation administrative du gouvernement fédéral. A mon avis la circonscription de Louis-Hébert est l'endroit idéal pour l'implantation dans la région de Québec des services administratifs fédéraux. Nous possédons toutes les infrastructures nécessaires pour accueillir les fonctionnaires qui viendraient s'installer dans notre région et nous sommes situées au carrefour de grands axes de communication de l'Est du Québec. Il s'agira là d'un investissement dont j'ai parlé tout à l'heure et dont ma circonscription a un urgent besoin.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, maintenant que vous ai présenté ma circonscription de Louis-Hébert, je voudrais à présent dire quelques mots du discours du Trône prononcé cet après-midi par Sa Majesté, discours qui traite des trois grandes questions qui se posent aujourd'hui à notre société. Ces questions, l'économie, l'énergie et l'unité nationale, ont déjà été débattues à la Chambre, mais nous leur accorderons une attention toute particulière durant cette session. Elles mettent en jeu la survie de notre nation et le bien-être de tous les Canadiens. Tout cela donnera lieu à un bon nombre de débats importants à la Chambre, débats dont dépend la continuité de notre pays. La Chambre a déjà été le théâtre de nombreux débats historiques, comme celui sur les chemins de fer et celui sur la question du drapeau, et elle a toujours traité les problèmes qui se posaient à elle avec efficacité et sagesse. Une fois de plus, la Chambre va être appelée non seulement à débattre ces questions, mais à trouver des solutions durables à des problèmes qui ébranlent la base même de notre société et de notre pays.

[*Français*]

De par la nature des problèmes qu'il soulève et de la façon dont il les traite, le discours que nous avons entendu tout à l'heure est un message d'espoir. Il est vraiment orienté vers l'avenir.

Depuis plusieurs années, l'économie du monde occidental est aux prises avec une recrudescence des fléaux que sont le chômage et l'inflation. Des pays, jadis économiquement forts, comme la Grande-Bretagne, l'Italie et d'autres pays européens voient leur économie se détériorer de jour en jour sans qu'il leur soit permis d'entrevoir la fin de cette dégringolade. Les pays du Tiers-Monde, et spécialement les pays exportateurs de pétrole, sont devenus soudainement conscients de leurs richesses et accumulent des stocks importants de devises, ce qui peut constituer une menace pour les pays importateurs. De même, la productivité qui constitue un «prérequis» essentiel à tout développement et à toute reprise économique décroît dangereusement, et spécialement ici même au Canada. Il est impossible de ne pas relier le fléchissement du dollar avec la baisse constante de la productivité de nos entreprises.

On dit souvent: «Autres temps, autres mœurs». Comme on l'a mentionné dans le discours du trône, toutes les théories économiques couramment appliquées dans le passé ayant partiellement échouées, nous devrons trouver, et ce rapidement, de nouvelles formules aux problèmes auxquels nous faisons face. Dans ce domaine, le Canada aura encore l'audace dont il a fait preuve dans le passé. Le discours que l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien) doit prononcer ici même, à la Chambre, jeudi soir prochain, comportera des mesures concrètes et efficaces qui sont le reflet du désir du gouvernement de s'attaquer aux problèmes économiques qui nous confrontent actuellement avec autant de vigueur que ceux-ci peuvent nous frapper.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, le discours du trône donne déjà un exemple des mesures qui seront mises de l'avant par le gouvernement. Des programmes de création d'emplois à court et à long terme tenteront d'abaisser un taux de chômage déjà élevé. Des mesures destinées à stimuler notre économie et à accroître notre productivité nous donneront l'essor dont nous avons besoin et nous permettront d'être concurrentiels sur les marchés extérieurs. Enfin, une législation sur les investissements nous donnera le contrôle de notre économie.

Il s'agit là, monsieur l'Orateur, de mesures qui favoriseront le mieux-être de tous les Canadiens et dont les retombées se feront sentir, j'en suis sûr, dans ma circonscription de Louis-Hébert. Si la hausse du prix de notre énergie nous a causé des soucis dans le passé, notre préoccupation actuelle doit porter sur notre approvisionnement futur en énergie. De même dans un contexte de rareté, nos efforts doivent aussi porter vers l'autosuffisance énergétique. A ce sujet, monsieur l'Orateur, le message contenu dans le discours du trône de même que les mesures qu'on y annonce sont non-équivoques. L'intensification de l'exploration des sources connues d'énergie et l'augmentation de la conservation de l'énergie que nous possédons actuellement, jointes aux efforts du gouvernement et à l'excellence de la technologie canadienne, feront que notre pays sera un leader dans ce domaine.

● (1710)

[*Traduction*]

Nous arrivons maintenant au thème principal du discours du trône, l'unité nationale. En fait, on ne peut rien faire, on ne peut trouver de solutions durables à nos problèmes à moins de compter sur un pays fort et uni.

Des voix: Bravo!

[*Francais*]

M. Dawson: Son Excellence, M. Pierre Dupuy, disait dans son discours inaugural de l'Expo '67: «C'est dans la continuité que se forment les grands peuples.» Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est dans la continuité et le dialogue que le Canada a été créé et je crois que c'est de cette façon qu'il doit progresser et se renouveler.

[*Traduction*]

Le Canada, créé en 1867, n'est pas un pays comme les autres. Il n'est issu ni de la révolution ni de la guerre. L'histoire des sociétés contemporaines révèle que nos ancêtres ont été les seuls à constituer une nation qui ne repose ni sur la race, ni sur la nationalité et ni sur une idéologie révolutionnaire. Voici ce que disait un jour le premier ministre du Canada:

La citoyenneté canadienne ne tient pas à des facteurs géographiques. Elle n'a pas d'origine historique; elle est plus ou moins spirituelle. Ce n'est ni la géographie du Canada, ni les antécédents ethniques, historiques, ou même linguistiques de ses citoyens, qui assurent l'unité du pays.

Les Pères de la Confédération ont renoncé à suivre les sentiers battus. Ils ont créé ce qu'on a appelé à l'époque la «nouvelle nationalité». Ils savaient que depuis deux siècles les nations fondatrices avaient refusé l'assimilation. Chaque culture a cherché à survivre et cette nouvelle nationalité se devait d'être plus globale que les nationalités traditionnelles. Notre pays n'a pas seulement été construit à partir de peuples différents ou d'affiliations politiques différentes, mais encore s'est fondé sur le dialogue. Il semble malheureusement que ce dialogue ait connu de très mauvais moments. Si nous regardons la question linguistique ou encore la crise du 15 novembre, nous voyons clairement que ce dialogue n'a pas été permanent. Les discussions ont souvent dégénéré en débats ou même en conflits entre les divers paliers de gouvernement.

Aujourd'hui, nous devons avoir le même esprit imaginatif et la même sagesse qu'en 1867. A ce propos, monsieur l'Orateur, puis-je citer un extrait du discours du trône:

[*Français*]

Le gouvernement se voue à la redécouverte du sens de l'Unité.

Il cherche une réponse auprès de tous ceux qui s'intéressent au Canada et qui ont quelque idée de la façon d'y rendre la vie meilleure.

Notamment, il est disposé à travailler avec les gouvernements des provinces qui ont manifestement tout intérêt à améliorer l'existence du Canada.

Nous devrons créer un climat d'entente mutuelle qui favorisera le dialogue et l'adoption de solutions appropriées à nos problèmes. D'autre part, nos efforts devront porter avant tout sur l'aménagement de notre Constitution actuelle.

Notre Constitution fut rédigée il y a 110 ans et, depuis ce temps, notre société et notre pays ont évolué. Or, notre Constitution n'a peut-être pas su s'adapter à tous ces changements, compte tenu du désir de tous les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, d'assurer, de la façon qu'ils croient être la meilleure, le mieux-être des contribuables. Il est normal que des provinces se battent pour conserver ou rapatrier des pouvoirs qu'elles considèrent comme devant leur appartenir et qu'en quelque sorte elles désirent une certaine autonomie. D'ailleurs, ce désir d'autonomie n'a-t-il pas déjà été senti par le Canada par rapport à l'Angleterre et maintenant par rapport aux États-Unis? Je trouve qu'il est parfaitement normal que les provinces revendiquent certains pouvoirs et désirent une réévaluation constante du partage des compétences, compte tenu du progrès de l'ensemble de notre collectivité.

Par contre, il est tout aussi normal que le gouvernement central conserve les pouvoirs qui sont d'intérêt national et qui concernent l'ensemble du pays. Tout cela devrait être compris dans notre nouvelle Constitution, mais ses principales qualités devront être la possibilité et la capacité de s'adapter aux changements que notre société ne manquera pas de connaître dans l'avenir.

Monsieur l'Orateur, l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois dans la province de Québec nous donne une chance unique. Elle provoque un débat sur l'avenir de notre pays qui est essentiel et qui, à mon humble avis, n'eussent été les élections du 15 novembre dernier, aurait été présenté de façon différente. Nous devons envisager ce débat de façon logique et rationnelle. A l'heure actuelle, au Québec, nous vivons un triste exemple des erreurs où l'émotivité peut nous mener. Il est donc nécessaire que les débats qui s'annoncent soient

amorcés en toute objectivité et en ne pensant qu'au mieux-être de tous les Canadiens.

De plus, monsieur l'Orateur, il est tout aussi essentiel que nous réglions une fois pour toutes cette question de l'identité canadienne. Pendant que nous discutons de notre avenir, nous dépensons du temps et de l'énergie qu'il serait plus efficace et plus rentable d'utiliser au progrès économique et social de la population. En ce sens, je souscris entièrement aux paroles du premier ministre à la Chambre de commerce de Québec, il y a sept ou huit mois, lorsqu'il disait que l'heure du choix et de la décision est arrivée. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'une autre décennie d'indécision.

Dans le but de favoriser la solution de notre problème constitutionnel, le gouvernement a déjà pris des mesures concrètes comme la nomination d'un ministre d'État chargé spécialement des relations fédérales-provinciales, la mise sur pied d'une commission spéciale dont les travaux devraient déboucher sur des recommandations précises, de même que la création de groupes de fonctionnaires chargés spécialement d'étudier l'évolution de la situation. Le discours du trône contient aussi des mesures concrètes qui, venant s'ajouter à celles déjà prises par le gouvernement, constitueront le fondement de l'effort du gouvernement fédéral dans son désir de réaménagement de la conjoncture politique et constitutionnelle canadienne.

Monsieur l'Orateur, je fais partie d'un groupe, celui des moins de 30 ans, qui forme près du tiers de l'électorat canadien. Mon avenir et celui des gens de mon âge sera grandement influencé par les décisions qui devront bientôt être prises relativement à l'avenir et au développement des ressources naturelles du Canada. Je tiens donc à signaler l'importance de la jeunesse par rapport aux débats qui se dérouleront bientôt à l'intérieur et à l'extérieur de cette Chambre.

Si, à long terme, nous voulons maintenir l'unité nationale et le progrès dans notre pays, nous devons maintenant consentir d'énormes efforts au niveau de la jeunesse. Tout au long de ma dernière campagne électorale, j'ai pu sentir, même parmi les jeunes qui m'appuyaient, une insatisfaction grandissante vis-à-vis du fédéralisme actuel. Dans l'état actuel des choses, cette insatisfaction m'apparaît d'ailleurs justifiée et elle résiderait dans un manque de connaissance de ce qu'est le Canada et spécialement dans une ignorance de ce que le Canada peut leur offrir. Nous devons donc en tant que parlementaires canadiens, en tant que gouvernement, accentuer notre présence chez cette jeunesse, car même si l'on pouvait être convaincu de battre le gouvernement québécois actuel lors du référendum, rien n'empêche qu'une majorité des jeunes aurait encore tendance à adhérer à l'idée de l'indépendance. De même, nous devons les convaincre que c'est dans un Canada uni et renouvelé que se trouvent leurs plus grandes chances d'avenir plutôt que dans l'aventure de l'indépendance. Nous devons cesser de tenter de détruire l'idéal d'indépendance d'une jeunesse à la recherche d'idéaux, nous nous devons plutôt de lui en donner un plus exaltant: le Canada.

Dans cet effort d'ouverture vers la jeunesse, nous devons tous faire notre part et donner à la jeunesse la possibilité de travailler concrètement à l'identification de l'avenir de notre pays. On ne devrait pas craindre la jeunesse mais plutôt l'inciter à la participation. Comme nous représentons près du tiers de l'électorat, il serait normal de retrouver des hommes et des femmes de moins de 30 ans dans les plus hauts échelons des organismes qui font aujourd'hui le Canada dans lequel nous vivrons demain. A ce sujet, je me permets d'ajouter qu'il aurait été souhaitable qu'au moins une personne âgée de moins de 30 ans, sinon de moins de 35, soit nommée à la Commission Pepin-Robarts.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas là de tout remettre entre les mains de la jeunesse, car, tout comme moi, elle est consciente de ses limites, il s'agit plutôt d'allier le dynanisme de la jeunesse à la sagesse des plus âgés. Il faut quand même garder en tête que les personnes d'âge mûr, les retraités et les anciens combattants, méritent le respect, car ils ont fait beaucoup pour construire notre pays et pour nous permettre de vivre de la façon dont nous le faisons aujourd'hui. Il ne s'agit pas non plus de sacrifier le passé pour le présent ou pour l'avenir mais plutôt de donner l'occasion aux jeunes de prendre une part plus active dans l'édification du Canada de demain.

Je crois que, forts de ce désir de participation plus accrue des jeunes et s'appuyant sur le message d'espoir et de renouveau contenu dans le discours du trône que nous venons d'entendre, nous pourrons dire, tout comme Voltaire: La jeunesse est heureuse, elle verra de grandes choses.

Monsieur l'Orateur, en conclusion, je propose, appuyé par l'honorable député de Malpèque (M. Wood), qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine, très gracieuse souveraine,

Nous, sujets soumis et loyaux de Votre Majesté, les Communes du Canada en Parlement assemblées, prions respectueusement Votre Majesté d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Majesté a adressé aux deux Chambres du Parlement.

● (1720)

[*Traduction*]

M. Donald Wood (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je suis fier d'avoir été appelé à appuyer la motion présentée par le député de Louis-Hébert (M. Dawson). Je suis député depuis relativement peu de temps, et je suis donc reconnaissant de la confiance que l'on m'a témoignée en me demandant d'appuyer cette motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

C'est une journée extraordinaire et mémorable pour le Parlement et pour le Canada puisque c'est la deuxième fois dans notre histoire que notre souverain inaugure une nouvelle session. J'ajouterais qu'il est tout à l'honneur de notre reine, qui, de tous nos monarques de l'histoire du Canada est celui qui a le plus voyagé, d'avoir prononcé le discours du trône en ces deux occasions. En effet, par son énergie et sa grâce, notre reine a érigé notre monarchie en symbole de faculté d'adaptation et de conscience dans un monde en évolution rapide.

J'ai été très heureux de voir que Sa Majesté avait pris la peine de rappeler, pendant le dîner de dimanche soir, la visite qu'elle a effectuée à l'Île-du-Prince-Édouard l'année du centenaire de notre province.

Des voix: Bravo!

M. Wood: Nous nous souvenons avec vraiment beaucoup d'affection de la présence de sa gracieuse Majesté dans notre belle île. Mes électeurs se joindront à tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, j'en suis certain, pour dire à la reine qu'elle sera toujours la bienvenue chez nous et que nous espérons la voir bientôt de retour.

Des voix: Bravo!

M. Wood: Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à vous pour exprimer ma sympathie au député de Halifax (M. Stanfield) et à sa famille.

Je voudrais aussi rendre hommage au député de Louis-Hébert qui a proposé avec tant d'éloquence l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je m'en voudrais de ne pas exprimer à Votre Honneur combien j'ai apprécié votre impartialité et votre discernement au cours de la dernière session.

Des voix: Bravo!

M. Wood: Comme le veut la coutume, je voudrais parler de ma circonscription et de mon île bien-aimée; mais, d'abord, je veux rendre hommage au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) qui représente l'Île-du-Prince-Édouard au sein du cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Wood: Nous avons là un ministre qui possède l'intelligence, la détermination et la dignité qui devraient être l'apanage de tous les Canadiens. Tous nos concitoyens devraient voir en lui un modèle de détermination et de vigueur morale.

Des voix: Bravo!

M. Wood: Et, puisque nous parlons de Canadiens éminents, rappelons que le premier ministre (M. Trudeau) célèbre son anniversaire de naissance . . . Joyeux anniversaire!

Des voix: Bravo!

M. Wood: Quand je me prends à vanter les beautés naturelles et le calme paisible de l'île du Prince-Édouard, je cède volontiers à des élans nostalgiques; mais la contemplation des événements passés qui ont marqué les tournants de notre histoire ne doit pas m'empêcher de songer à l'avenir.

La circonscription de Malpèque englobe un territoire qui s'étend dans la partie centre ouest de l'Île, étant bornée au nord par le golfe Saint-Laurent, au sud par le détroit de Northumberland dont les eaux s'agitent parfois d'une façon fort redoutable. Oui, c'est un endroit très pittoresque qui offre un site magnifique aux estivants. Dans ces eaux, il y a des homards, les fameuses huîtres Malpèque ainsi que le thon qui abonde de juillet à octobre.

● (1730)

La terre donne de bonnes moissons, car environ 90 p. 100 de ma circonscription fait partie de la catégorie 2 dans l'Inventaire des terres du Canada. Plus des deux-tiers de toute la production de pommes de terre de l'Île est fourni par ma circonscription électorale de Malpèque et nos agriculteurs sont fiers de produire des pommes de terre de si bonne qualité qu'un grand nombre de pays du monde les recherchent comme semence.

Aux pêcheurs et aux agriculteurs de mon comté viennent s'ajouter les industries de fabrication et de traitement ainsi que les petites entreprises. C'est notre main-d'œuvre qui fait que ces entreprises produisent et demeurent en exploitation—il s'agit d'une main-d'œuvre plutôt particulière car ce groupe de travailleurs doit dépendre d'industries très saisonnières. Nous ne pouvons survivre sans cette main-d'œuvre, et pourtant, il est facile de concevoir à quels problèmes doit faire face le père de famille dont on a absolument besoin pendant six mois et dont on peut se passer pendant les six autres mois de l'année.

Nous sommes fiers de nos produits de très bonne qualité, mais cette qualité n'est pas due aux seuls efforts individuels mais également au travail collectif de la population. On compte parmi nous un grand nombre d'agriculteurs, de pêcheurs et de petits commerçants, qui font tous partie de notre société de libres entreprises. Mais il y en a d'autres qui ne s'en tirent pas si bien—ils doivent lutter. Cette situation est normale et naturelle car aucun pays démocratique ne peut survivre dans un régime où il n'y a qu'une classe sociale.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que nous avons dépassé le stade de la survie du mieux adapté et que dans notre société il vaudrait mieux dire, à mon avis, que c'est la survie du plus efficace. Les gens qui tirent leur subsistance de la terre et de la mer n'ont pas peur du travail. Pour ceux qui désirent être productifs, le travail est d'une importance capitale.

L'attitude à l'égard du travail a évolué depuis que notre société est devenue plus urbaine que rurale. Au cours des 200 dernières années, l'homme a découvert les continents, la science a évolué rapidement, il est arrivé à l'ère atomique et il a marché sur la lune; cependant, personne n'a encore rien trouvé qui puisse offrir autant de satisfaction personnelle que la fatigue ressentie après une bonne journée de travail. On note, depuis l'époque où le travail était source de joie et de fierté jusqu'à l'heure actuelle où on le considère trop souvent négativement, un changement d'attitude qui se manifeste dans chaque pays avec l'industrialisation.

La vie à la campagne et son économie interne, au sein de laquelle chaque famille devait semer et récolter sa nourriture quotidienne, conférait à l'homme une grande dignité. Le passage de la vie rurale à l'urbanisation et partant, à une économie externe, a fait que les gens ont perdu cette relation qu'ils avaient avec le produit fini. Il ne peut en être autrement car, par exemple, comment l'ouvrier d'une chaîne de montage peut-il retirer une satisfaction de sa tâche quand celle-ci ne représente qu'une infime partie du produit fini?

Je me rallie sans réserve au discours du Trône, monsieur l'Orateur, et pourtant, je suis fermement convaincu que nous, en qualité de membres du gouvernement du Canada, devons relever un double défi quand nous pensons au chômage ou que nous en parlons. Notre attitude ne peut être que le travail constitue un fardeau à supporter ou à éviter, mais plutôt une source de fierté. Il est de notre devoir non seulement de stimuler l'économie en créant davantage d'emplois, mais aussi de trouver les moyens d'inspirer aux citoyens un plus grand désir de travailler.

J'ai fait allusion aux Canadiens et à leur attitude en général face au travail, mais pour vivre dans une circonscription comme Malpèque, où la subsistance familiale dépend de Dame nature, il faut aborder la vie quotidienne dans un esprit positif. Le vent, la pluie et le froid peuvent faire de grands ravages en très peu de temps. Si nous sommes incapables de nous adapter à la prospérité ou à l'absence de prospérité, année après année, nous sommes vraiment dans le pétrin. A Malpèque, nous avons grandi avec la conviction intime que ce n'est pas le coût élevé de la vie qui est source de difficultés mais plutôt le fait de vivre au-dessus de ses moyens. Peut-être mes électeurs peuvent-ils offrir ce brin de sagesse à tous les autres Canadiens.

Notre intimité avec la terre et la mer a marqué le patrimoine de tous les insulaires. De même, également, que les petites localités qui nous réunissent. Dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, la plus grande ville a une population d'à peine 1,200 habitants. Pourtant, ce n'en est pas moins une ville. Entre voisins on adopte les caractéristiques et les habitudes les uns des autres. On apprend à coopérer et à travailler ensemble, et c'est ainsi que tout le Canada rural a été bâti. Monsieur l'Orateur, je sais ce que cela veut dire d'avoir des voisins. Je travaille à Ottawa pendant que ma femme et mes enfants demeurent à Norboro, petite localité rurale, et pourtant, c'est sans inquiétude que j'habite à Ottawa. Non pas par insouciance à l'égard des membres de ma famille, mais plutôt parce que j'ai la ferme conviction que s'ils avaient besoin de la moindre chose, mes voisins répondraient sur-le-champ à leur appel.

Des voix: Bravo!

M. Wood: Comme l'a si bien dit le premier ministre du Canada à l'occasion du discours qu'il a prononcé en 1975 à Londres, à Mansion House:

> La clef de toute réalisation de valeur réside dans la capacité de chaque homme et de chaque femme. On la trouve notamment dans leurs attitudes les uns envers les autres.

Plus récemment, le premier ministre a demandé aux Canadiens de revoir leurs attitudes et je suis de tout cœur avec lui. Nous autres, Canadiens, nous devons apprendre à vivre en refrénant nos besoins d'énergie, de capitaux et de tout en général.

Des voix: Bravo!

M. Wood: C'est dans cet esprit que je veux parler du Canada et dire aux Canadiens de toutes les régions de notre pays comment le Canada a réussi à préserver le meilleur de nos traditions, tout en cherchant à continuer dans cette voie, au mieux de notre avenir. A l'Île-du-Prince-Édouard, grâce à un programme global de développement auquel participent le ministère de l'Expansion économique régionale et le gouvernement de la province, nous avons su conserver cet esprit de collaboration dans la mise en œuvre d'un programme modèle qui doit être étudié par les autres provinces du Canada.

Le gouvernement du Canada a aidé la population de la plus petite province à reprendre confiance en aidant des familles rurales à construire des centres industriels destinés à promouvoir les petites industries de fabrication et de traitement et en faisant bénéficier les producteurs de denrées de base d'une bonne commercialisation. Ce que le Canada représente pour nous, ce n'est pas seulement la possibilité de nous développer comme nous entendons le faire, mais l'encouragement et l'aide voulus pour le faire.

Au terme de ce programme à long terme de l'Île-du-Prince-Édouard, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral assume 90 p. 100 des frais: il ne s'agit pas de programmes conçus à Ottawa mais conçus par et pour les habitants de l'île dans le souci de conserver notre patrimoine et de préserver nos valeurs. Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre de notre île, en prenant l'initiative de ce programme de développement de l'île, a permis à l'Île-du-Prince-Édouard de confirmer que le fait d'être petit peut fort bien aller de paire avec l'idée de «grandeur». En disant cela, j'aimerais aussi remarquer que cela n'est pas à sens unique. En nous aidant dans ces réalisations, je suis sûr que d'autres initiatives de ce genre prennent corps dans d'autres provinces, et c'est ainsi que le Canada peut vraiment investir dans son propre avenir.

L'esprit inventif démontré par les habitants de l'île qui poursuivent ce programme de développement modeste mais satisfaisant a de la valeur pour la nation. Je défie n'importe quelle autre province du Canada de prétendre qu'elle a surpassé ma petite province, dans le domaine de l'expérimentation des ressources et dans la mise en valeur d'autres formules énergétiques, telle que l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

Des voix: Bravo!

M. Wood: Les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont la clef de tout. Si une province du Canada ne voit pas assez loin pour obtenir la clef et ouvrir la porte au développement de ses ressources, dans quelque secteur de l'économie que se soit, il ne sert à rien d'en rejeter le blâme sur le gouvernement fédéral, car à l'Île-du-Prince-Édouard, nous savons fort bien quelles sont les possibilités qui nous sont ouvertes une fois que la porte a été dévérouillée. Je ne dis pas que nous possédons toutes les réponses, car il n'en est pas ainsi. Je dis cependant que je suis fier de mes commettants, de mon premier ministre et de tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de leurs apports à l'édification de notre pays, le Canada.

● (1740)

Des voix: Bravo!

M. Wood: C'est dans cet esprit que je suis heureux, en ma qualité de Canadien, d'appuyer la motion de mon collègue le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et d'adresser à Sa Majesté nos humbles remerciements pour avoir honoré de sa gracieuse et éminente présence l'ouverture de cette nouvelle session du Parlement au cours de laquelle nous nous pencherons sur l'avenir de notre pays.

Des voix: Bravo!

(Sur la motion de M. Clark, le débat est ajourné.)

(Sur la motion de M. Trudeau, la séance est levée à 5 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 octobre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

[*Traduction*]

FEU M^me^ MARY STANFIELD

ÉLOGE DE L'ÉPOUSE DU DÉPUTÉ DE HALIFAX

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous vous savons tous gré des très bonnes paroles que vous prononciez hier, au nom de tous les députés, exprimant nos vifs regrets à la suite du décès, hier, de la femme du député de Halifax (M. Stanfield).

Nous tous qui connaissions M^me^ Stanfield déplorons sa mort, mais nous conservons la mémoire d'une femme enthousiaste, naturelle et sensible. La politique est parfois assommante, mais Mary Stanfield ne nous laissait jamais nous engager dans cette voie. Avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, elle était cordiale et spirituelle, . . .

[*Français*]

. . . dans les deux langues officielles. En fait, c'est une expression de son caractère qu'elle ait appris la langue française ici et qu'elle l'ait parlée avec vivacité et plaisir.

[*Traduction*]

Ceux d'entre nous qui avaient le privilège d'être ses amis connaissaient sa charité et sa sollicitude envers autrui qui allaient au-delà des exigences de ses devoirs. Elle était une bouffée d'air frais dans nos vies, notre parti et notre pays. Nous offrons à sa famille nos condoléances à l'occasion de son décès et lui exprimons notre gratitude de nous avoir permis de la mieux connaître.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, au nom des membres de notre parti, je tiens à exprimer au député de Halifax (M. Stanfield) nos vives condoléances à l'occasion du décès de sa femme, Mary. Tous ceux qui ont eu l'honneur de la connaître se souviendront d'elle comme d'une femme très heureuse, toujours prête à partager sa chaleureuse amitié avec tous les députés et leurs familles, de quelque parti politique que ce fût. Nous offrons donc à mon honorable ami et aux membres de sa famille, surtout ses proches, nos sincères condoléances.

[*Français*]

Et je voudrais profiter de l'occasion pour dire à la Chambre combien M^me^ Stanfield était admirée lorsqu'elle voyageait dans les milieux francophones du Canada. Elle était une grande dame, très charmante et très joviale. Elle avait vraiment compris, comme tous les Canadiens le comprennent de plus en plus, qu'il est possible d'être parfait Canadien et en même temps d'avoir accès aux deux langues officielles de notre pays. A M. Stanfield et à sa famille j'offre les plus sincères condoléances au nom de tous les députés de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, au nom des membres de mon parti, je voudrais me joindre au ministre des Finances (M. Chrétien) et au chef de l'opposition officielle (M. Clark) pour dire au député de Halifax (M. Stanfield) combien nous attriste le décès de cette femme vive et attachante, qui savait donner de la joie à tous ceux qui la rencontraient. Nous offrons nos vives condoléances au député de Halifax (M. Stanfield) et espérons qu'il réussira à surmonter bientôt la grande douleur qui l'afflige en ce moment.

Des voix: Bravo!

● (1410)

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, au nom de mes collègues je tiens à m'associer aux représentants des trois autres partis pour offrir nos plus sincères condoléances au député de Halifax (M. Stanfield) à l'occasion du décès de son épouse. Je tiens à signaler que l'an dernier, au moment du décès de mon père, nous avons eu la famille Stanfield et les membres de ma famille à nous rencontrer assez souvent, ce qui nous fait sympathiser d'autant plus dans des moments aussi difficiles. M^me^ Stanfield était reconnue comme une grande Canadienne, et sa capacité à s'adresser dans la langue française a toujours été goûtée par notre groupe de députés qui vient essentiellement de la province de Québec. Alors, encore une fois, toutes nos condoléances au député de Halifax.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE PRÉSENTATION PAR LE CANADA AUX NATIONS UNIES DE LA QUESTION DE LA PIRATERIE AÉRIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion car j'estime que la menace sérieuse et grave que fait peser le terrorisme international sur la vie et la sécurité d'innocentes victimes convaincra les députés de m'accorder leur appui unanime. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

> Que la Chambre envoie ses félicitations au gouvernement ouest-allemand pour les mesures courageuses qu'il a prises au cours du détournement d'avion de cette semaine et ses plus sincères condoléances à la famille du pilote assassiné. En outre, que la Chambre réponde de façon positive à l'appel que la Fédération internationale de l'Association des pilotes de lignes a lancé pour lui demander de redoubler d'efforts afin d'éliminer les actes de piraterie aérienne et qu'elle demande au gouvernement canadien de saisir les Nations Unies de cette question sans plus tarder.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime pour surseoir aux travaux de la Chambre et débattre une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA PRÉSUMÉE INVITATION AU PREMIER MINISTRE LÉVESQUE À PRENDRE LA PAROLE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné le rapport selon lequel une invitation à prendre la parole devant l'Assemblée nationale française aurait été envoyée au premier ministre de la province de Québec, geste qui constituerait une ingérence provocatrice de la France dans les affaires intérieures du Canada, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement à procéder immédiatement à une enquête sur ce rapport et, pour le cas où il serait confirmé, à loger une plainte officielle contre cette mesure auprès du gouvernement français et à en exiger le retrait.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération de cette motion nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: Jack Horner a dit «non».

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PRODUCTEURS DE LAIT NATURE DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que le litige qui oppose la Commission canadienne du lait et la Fédération des producteurs de lait nature du Québec a comme conséquence de retarder le paiement des fonds dus aux producteurs de lait nature; étant donné que ces producteurs laitiers éprouvent de ce fait de sérieuses difficultés financières et que cette situation cause des problèmes aux meuneries qui supportent le fardeau du crédit; étant donné que la retenue de ces fonds signifie que les producteurs sont en otage en attendant le règlement de ce litige qui est d'ordre constitutionnel, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre recommande que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) autorise l'envoi des chèques de subsides aux producteurs en attendant que les tribunaux se soient prononcés sur cette question constitutionnelle.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. Mazankowski.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: J'ai autorisé pendant quelques instants, à l'heure habituelle, la présentation des motions en vertu de l'article 43 du Règlement, mais dans les jours qui suivront les députés voudront bien se rappeler que ces journées sont consacrées au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône ce qui signifie, de par la tradition et nos précédents, que tout sujet peut être débattu s'il est de propos. Il est donc difficile, s'il faut s'en tenir au libellé de l'article 43, de prendre sérieusement en considération une demande de reporter ce débat pour passer à un autre sujet car un député peut aborder n'importe quel sujet dans le débat sur l'Adresse. Dans les jours à venir, les députés voudront donc s'en souvenir, quand ils demanderont à changer de sujet au cours du débat en réponse au discours du trône.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'IMPACT DE LA DÉVALUATION DU DOLLAR SUR L'INFLATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous dirait-il quelle inflation la dévaluation de notre dollar a provoquée jusqu'ici?

● (1416)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est tout à fait impossible de donner une description exacte de l'impact de la dévaluation du dollar sur l'inflation. C'est certainement un facteur de ce problème, mais nous ne pouvons pas dire exactement dans quelle mesure la dévaluation du dollar canadien influe sur l'inflation.

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Est-il de l'avis de l'un de ses collaborateurs, M. Hood, qui affirmait devant un comité de la Chambre estimer que toute réduction de 1 p. 100 de notre dollar se traduirait par une inflation accrue de 0.3 p. 100 au cours d'une période de deux ans, et donc que la baisse de 13 c. qu'a déjà connue le dollar canadien a grevé notre économie d'une inflation d'environ 4 p. 100 pour les deux prochaines années?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, évidemment M. Hood a donné son avis, mais il a évidemment invité les députés à être vigilants. Au sujet de cette interprétation, il a dit que pour autant que tous les autres facteurs se trouvaient exactement dans la même position, ce qui n'est pas tout à fait exact, l'effet se fait sentir sur une période de deux ou trois ans, et non pas nécessairement durant la première année. Alors comme je l'ai dit tantôt, monsieur le président, il est absolument impossible de déterminer définitivement quelle est la proportion attribuable à la dévaluation du dollar canadien sur l'inflation. Je dois

cependant reconnaître que c'est un facteur qui cause de l'inflation.

[*Traduction*]

LE RECOURS PRÉSUMÉ AUX RÉSERVES DE DEVISES AMÉRICAINES POUR LA STABILISATION DU DOLLAR CANADIEN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Ma question s'adresse encore au ministre des Finances. Comme, ainsi que nous l'a dit le ministre lundi, «le gouverneur de la banque n'intervient pas pour protéger le dollar canadien qui est flottant», et comme la Banque du Canada a rendu publics des chiffres révélant que nos réserves en devises américaines ont baissé de 27 p. 100 jusqu'ici cette année, le ministre nous dirait-il où sont passés ces fonds s'ils n'ont pas servi aux échanges commerciaux?

● (1417)

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense que le député n'a pas bien saisi la nuance. S'il y avait eu intervention, le gouverneur aurait reçu l'ordre de stabiliser le cours du dollar canadien, ce qui n'est pas le cas. Personne n'ignore que le gouverneur de la banque s'occupe du marché pour veiller à ce que celui-ci fonctionne normalement. Tout le monde le sait, cependant, il ne fait rien qui tende à stabiliser le cours du dollar.

LES CAUSES DES ERREURS DANS LES PERSPECTIVES DU TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Il n'y a pas plus de six mois, le gouvernement a prédit que le taux réel de croissance de l'économie serait de 4 p. 100 alors qu'il ne sera en fait que de 2 p. 100; comment a-t-on pu commettre une erreur aussi grossière?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tout le monde sait, je pense, que tous les pays sont en difficulté sur le plan économique. Quand j'étais à Washington, des organismes internationaux comme le FMI et l'OCDE ont prédit que le taux de croissance serait de 5 p. 100 à l'échelon mondial. Ces organismes ont ensuite dit à tous les ministres que le taux de croissance effectif serait de 2 p. 100 seulement, et c'est exactement ce qui se passe au Canada.

L'INEXACTITUDE PRÉSUMÉE DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE FOURNIES AUX PROVINCES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances prenait le temps de vérifier les prévisions du secteur privé, il constaterait peut-être que les erreurs y sont moins prononcées que dans son propre ministère. La question n'est pas sans portée utile puisque les provinces ont établi leurs calculs budgétaires d'après les prévisions de son ministère. Celles-ci sont tout à fait inexactes. Qu'est-ce-que le ministre va faire pour les provinces qui sont maintenant en difficulté parce qu'elles ont arrêté leurs budgets d'après des renseignements trompeurs fournis par le gouvernement fédéral?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tous les niveaux de gouvernement sont touchés par ce problème. En fait, le gouvernement fédéral en souffre plus encore que les provinces du fait des programmes de stabilisation des recettes. La lente croissance de l'économie canadienne coûtera au contribuable fédéral quelque 400 millions de dollars de plus que nous devrons nous arranger pour trouver dans nos propres ressources budgétaires.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre n'a pas saisi le sens de la question.

Une voix: Quel est ce bruit?

Une voix: Tenez bon, Jim.

M. l'Orateur: Nous devrions attendre que ces problèmes techniques soient réglés.

Une voix: Votre trompette est bouchée, Chrétien.

L'INEXACTITUDE DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES—LES MESURES DE REDRESSEMENT ENVISAGÉES

M. James Gillies (Don Valley): Le problème que je tente d'exposer et dont je voudrais que le ministre nous parle n'est pas le ralentissement de l'économie, même si le gouvernement en est responsable. Il s'agit de quelque chose de plus important, d'un problème grave qui a empêché le gouvernement d'adopter une saine politique: ce sont les erreurs grossières commises par son ministère. Depuis qu'il est au ministère des Finances qu'a-t-il fait pour tenter d'améliorer les opérations techniques qui permettent à son ministère de prévoir la marche de l'économie?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, faire des prédictions dans le domaine économique c'est un peu compliqué, et si on examine les prédictions de tous les économistes, c'est généralement très rare qu'ils soient d'accord. De toute façon, pour répondre plus précisément à la question de l'honorable député, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de rencontrer immédiatement les fonctionnaires provinciaux de façon que les bases de discussion soient les mêmes. Il doit y avoir une réunion technique à ce sujet la semaine prochaine.

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

CHÔMAGE—LA POSSIBILITÉ DE MISE À JOUR DES PRÉVISIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit également de prévisions. Le rapport de son ministère que j'ai divulgué il y a deux jours contient des prévisions sur le chômage pour cette année et pour l'année prochaine, qu'il établit respectivement à 7.3 et 7.6 p. 100. Comme en réalité le taux de chômage se situe maintenant à 8 p. 100 en moyenne pour l'année en cours, ce qui est bien supérieur à la prévision du printemps dernier, le ministre peut-il nous dire si son ministère a fait établir une nouvelle prévision par les mêmes auteurs—ou par quelqu'un qui y voit un peu plus clair? Dans l'affirmative, le ministre va-t-il nous en donner les résultats?

● (1422)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il est normal que le personnel de mon ministère suive en permanence la situation du chômage. Si le député veut bien contrôler ses chiffres, il verra je pense que le taux se situe en fait autour de 7.5 p. 100, mais on donne ici les chiffres de 7.4 et 7.6 p. 100. Les 8.3 et 8.2 p. 100 dont il parle sont des taux désaisonnalisés. Je dirai également au

député que la presse a dû mal comprendre ou mal rapporter ses propos . . .

M. Broadbent: Ce serait plutôt les deux.

M. Cullen: Peut-être bien . . . car elle lui a fait dire que le taux de chômage allait augmenter d'environ 2 p. 100 par année. Il s'agissait en fait du rapport de l'augmentation de la force de travail. Je ne sais pas si c'est le député qui s'est trompé ou si ce sont les journalistes qui encore une fois l'ont mal cité.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre doit bien savoir que je n'ai pas pu me tromper à cette occasion. Je le dis en toute modestie.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je prierai maintenant le ministre de répondre à la question. Je lui ai demandé si une nouvelle étude avait été faite. Il ne s'agit pas de savoir si le rapport est exact ou pas. Ce qui est exact c'est que les prévisions qui figurent se sont révélées inexactes. Les taux de chômage sont actuellement plus élevés que les taux prévus. Est-ce qu'on a établi une nouvelle prévision? Dans l'affirmative, le ministre va-t-il nous la faire connaître? Et à ce propos, comme le rapport annonçait que les secours d'assurance-chômage vont coûter dans les 4 milliards l'an prochain, le ministre veut-il nous faire connaître le nouveau chiffre prévu à ce sujet? Il sera sûrement plus élevé.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je présume que nous pouvons nous livrer à des argumentations toute la journée concernant les chiffres du genre de ceux que l'honorable député mentionne et essayer de savoir si ses propos ont été rapportés correctement ou non dans la presse. En fait, après avoir constaté l'aggravation de la situation, le gouvernement a jugé utile de faire passer de 358 millions de dollars à 458 millions de dollars la somme qu'il destine à ses programmes de création d'emplois. Mon propre ministère a prévu de consacrer quelque 1,200 millions de dollars à ce domaine et cela me semble être une réponse suffisamment éloquente de la part d'un ministère fédéral désireux de faire face aux problèmes que nous connaissons.

L'AFFECTATION POSSIBLE DES FONDS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, cela fait deux questions successives auxquelles le ministre refuse de répondre. Je veux maintenant lui en poser une troisième. Étant donné que le taux actuel de chômage au Canada se situe juste au-dessus de 1,300,000 personnes et étant donné que le chômage qui sévit dans la province de Terre-Neuve a atteint le niveau enregistré durant la dépression de 1932, le ministre serait-il d'accord sur le fait qu'il serait bien plus sensé de consacrer à la création d'emplois les 4 milliards de dollars prévus en prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur, si nous avions reçu le soutien nécessaire de la part du parti de l'honorable député ainsi qu'un soutien massif en vue de l'utilisation du fonds d'assurance-chômage, à des fins de développement, cela aurait alors constitué une réponse positive et une utilisation judicieuse de l'argent qui pouvait être alloué en vue de régler ce problème. Le député déclare que ses questions n'ont pas reçu de réponse. Il arrive parfois que lorsque l'on va à la pêche, on rentre bredouille.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PRODUCTEURS DE LAIT NATURE DU QUÉBEC—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Étant donné le litige qui existe actuellement entre la Fédération des producteurs de lait nature du Québec et la Commission canadienne du lait, et que de part et d'autre les fonds sont retenus depuis le mois de mai, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il y a de nouveaux événements et si les négociations se continuent entre les deux organismes afin d'en venir à une entente et ainsi donner justice aux producteurs qui ont nécessairement besoin de leur argent pour administrer leur entreprise?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il y a eu des conversations entre la Commission canadienne du lait et des producteurs intéressés. Nous avons tenu des discussions avec l'organisation des agriculteurs de la province de Québec. Je voudrais préciser que le montant conservé équivaut à la retenue que nous estimons qu'ils doivent verser. Nous pensons qu'ils ont bénéficié de subventions qui ne s'appliquent pas à l'ensemble de la production qu'ils expédient, mais qui équivaut plutôt au surplus qu'ils expédient sur le marché industriel.

● (1427)

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Je comprends très bien la réponse que le ministre vient de donner à la Chambre, mais étant donné qu'on semble demeurer sur ses positions, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre quelles seront les mesures qui seront prises aussi prochainement que possible pour en venir à un règlement, parce que les producteurs de lait nature au Québec en font une question de juridiction, donc une question constitutionnelle. Alors, étant donné les circonstances, est-ce que je pourrais demander si le ministre peut dire à la Chambre s'il entend poursuivre le plus rapidement possible les négociations ou si des mesures juridiques seront prises pour régler le problème?

[*Traduction*]

M. Whelan: Au cours de la réunion des ministres provinciaux de l'Agriculture qui a eu lieu au mois de juillet, à Victoria, en Colombie-Britannique, j'ai, en ma qualité de ministre de l'Agriculture du Canada, déclaré au nom du gouvernement fédéral qu'ils pouvaient apporter leur contribution comme bon leur semblerait—nous n'avons pas exigé que les sommes soient perçues des producteurs de lait entier; nous ne voulions qu'une somme équivalant à 12.5 millions de dollars dans l'ensemble du Canada. Nous pensions qu'il était raisonnable de leur demander de fournir cette somme pour défrayer les coûts de distribution des surplus de lait industriel sur les

marchés mondiaux. Certaines provinces ont déjà conclu des ententes—cinq d'entre elles l'ont déjà fait je crois.

[*Français*]

LE LAIT NATURE—ON DEMANDE QUE LA SUBVENTION TOUT ENTIÈRE SOIT VERSÉE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse également au ministre de l'Agriculture. A mon avis, le gouvernement, de par la loi, est obligé de verser les fonds aux producteurs de lait. Je comprends également, monsieur le président, les difficultés que rencontre le ministre de l'Agriculture à l'égard du refus des producteurs de lait nature à rembourser les 25c. J'aimerais donc demander au ministre de l'Agriculture s'il est disposé à respecter d'abord la loi qui est adoptée par son propre gouvernement et à verser ces fonds aux producteurs de lait? La position actuelle du gouvernement représente une forme de chantage, savoir si on ne paye pas 25c. on ne reçoit pas les subventions. On sait parfaitement bien que les producteurs de lait ne pourront s'imposer au gouvernement. Je demande simplement au ministre s'il est disposé à respecter une loi qui a été adoptée par son propre Parlement?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député et moi n'interprétons pas la loi de la même façon. Je lui suggère de la relire: la loi stipule clairement que le gouvernement peut verser une subvention—elle ne dit pas qu'il doit le faire. Certaines provinces ont déjà modifié leur législation pour satisfaire à notre demande, qui leur a semblé juste et équitable.

* * *

L'INDUSTRIE

LA PRÉSUMÉE FUITE DE L'INVESTISSEMENT VERS LES ÉTATS-UNIS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Au cours des 12 derniers mois, plus de 627 millions de dollars canadiens ont été investis aux États-Unis et les entreprises déménagent ouvertement aux États-Unis à cause du mauvais climat politique qui existe actuellement au Canada. Quelles mesures le ministre a-t-il prévues pour freiner cette fuite massive des investissements et pour empêcher les entreprises d'aller s'établir aux États-Unis, ce qui ne ferait qu'aggraver nos problèmes de chômage.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je voudrais remercier le député de cette question. Au Canada les investissements sont librement consentis comme il se doit dans un pays libre. Je voudrais faire remarquer au député qu'en 1975 les Américains ont investi environ 5.1 milliards de dollars au Canada, qu'en 1976 ils en ont investi à peu près 5.6 milliards et qu'en 1977 ils en investiront plus de 6 milliards. Ils doivent donc accepter le fait que des Canadiens peuvent vouloir investir des capitaux dans leur pays.

● (1432)

M. McKenzie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je suis loin d'être convaincu par les chiffres du ministre. Pour la première fois en 40 ans, plus d'argent quitte le Canada qu'il n'y en entre. Étant donné que les États-Unis ouvrent des bureaux et organisent chez nous des symposiums pour aider les entreprises canadiennes à s'établir chez eux à cause du climat politique qui règne au Canada, le ministre veut-il dire qu'il ne prendra aucune mesure pour résoudre ce grave problème?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je suis le premier à reconnaître que le climat politique est très instable au Canada.

Des voix: Bravo.

M. Horner: Je suis ravi d'apprendre que le parti conservateur s'en est finalement rendu compte, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo.

M. Horner: Les problèmes politiques qui existent actuellement au Canada proviennent du fait que 27 ou 28 p. 100 de la population canadienne, a exprimé le désir de se séparer du reste du pays. Cela engendre un climat économique quelque peu incertain au Canada. Je suis heureux que l'opposition officielle s'en rende compte.

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'UTILISATION D'AVIONS DE L'ÉTAT PAR LES MINISTRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre et du vice-premier ministre, j'aimerais poser au premier ministre suppléant qui est, j'imagine, le ministre des Finances, une question ayant trait à une autre question inscrite au *Feuilleton* et à laquelle on a répondu lundi. Selon cette réponse, les ministres du cabinet ont utilisé les avions du gouvernement 5,000 fois ces dernières années aux frais du contribuable pour se rendre en divers endroits, y compris dans bien des cas leur circonscription. Par exemple, le ministre de l'Agriculture a fait le trajet aller-retour jusqu'à Windsor 188 fois. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si le gouvernement publiera immédiatement un décret pour mettre fin à cette pratique qui coûte des millions de dollars, et sinon, pourquoi pas?

● (1436)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, il existe à cet effet des règlements bien connus, et les ministres les suivent en tout temps. Ces avions sont à la disposition des ministres pour l'exécution de leurs fonctions ministérielles. Parfois cela peut signifier revenir de leur circonscription ou y aller. Je pense que la pratique est bien connue. Ces règlements servent très bien les meilleurs intérêts du Canada.

[*Traduction*]

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire à l'intention du premier ministre suppléant a trait au fait qu'au cours des quelques dernières semaines le premier ministre a beaucoup parlé de restrictions de la part de la population canadienne. J'aimerais lui poser la question suivante: le gouvernement mettra-t-il immédiatement fin aux déplacements aériens comme celui qu'a effectué le ministre de l'Agriculture de sa circonscription de Windsor au centre de villégiature de Myrtle Beach dans les Carolines et, enfin, est-ce la politique du gouvernement de préconiser deux codes de restrictions différents, soit un pour les ministres du cabinet et un autre pour la population canadienne?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne suis au courant ni de ce voyage ni des autres. Je sais que la pratique est bien connue. Les ministres utilisent les avions quand ils en ont besoin pour l'exécution de leurs fonctions. Évidemment les ministres ont été invités à plusieurs reprises, par moi-même quand j'étais président du Conseil du Trésor et par mon successeur à ce poste, à montrer de la mesure dans l'utilisation des avions.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DATE DE L'INSTITUTION DU COMITÉ DE REVISION

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question que je poserais normalement au président du Conseil privé mais qu'en son absence je poserai au premier ministre suppléant. Suite à la déclaration qu'a faite le président du Conseil privé à la Chambre le 4 février dernier, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le président du comité spécial chargé de revoir la loi sur l'emploi dans la Fonction publique a été nommé ou non et, le cas échéant, si ce comité spécial entend ou non tenir des audiences publiques. Si c'est le cas, quand?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre au député, mais je transmettrai sa question au président du Conseil privé. S'il n'est pas ici demain, je serai heureux de lui répondre.

* * *

LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

LE RECOURS À LA MESURE POUR REFUSER DES RENSEIGNEMENTS—DEMANDE D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le solliciteur général. Comme le discours du trône a insisté sur les droits de la personne ainsi que sur l'importance d'avoir un gouvernement ouvert—une idée qui arrive un peu en retard mais qui est néanmoins attrayante—le ministre serait-il prêt à conférer à un comité de la Chambre le droit d'étudier dans quelle mesure le gouvernement a fait un usage indû et probablement abusif des pouvoirs que lui confère la loi sur la Cour fédérale en refusant de fournir des renseignements à la population, surtout aux commissions d'enquête publique, usage qui a souvent résulté, comme dans le cas de M. Walter Rudnicki, en un déni de droits publics et civils?

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, il va de soi que lorsqu'un ministre de ce côté-ci de la Chambre souscrit à un affidavit en vertu de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, qu'il s'agisse de moi-même ou d'autres ministres, il agit en vertu d'une loi et d'un pouvoir à lui conférés par ce Parlement. Je dirais même plus, monsieur le président, que c'est là non seulement un pouvoir mais un devoir dans ces cas-là d'agir de la sorte.

[*Traduction*]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Nous, députés de l'opposition, connaissons bien la loi; toutefois, nous doutons de l'usage que le gouvernement fait de cette loi.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Avec la bonne humeur habituelle qui va de pair avec sa compétence, le ministre est-il prêt, s'il n'a pas l'intention de soumettre cette question à un comité, à faire très prochainement une déclaration devant la Chambre pour dire exactement ce qu'a fait le gouvernement, par exemple dans le cas de l'enquête Laycraft sur la criminalité dans la province de Québec? En fait, ces questions préoccupent énormément les députés de l'opposition.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, à propos de l'enquête Laycraft, j'ai naturellement présenté un affidavit qui n'avait absolument aucun rapport avec l'objet de l'enquête, et j'ai répondu précisément à des questions sur ce sujet devant la Chambre. Je crois savoir que le ministre du Revenu national de l'époque a également versé un affidavit au dossier, et que d'autres questions ont alors été posées en Chambre. En ce qui concerne la question du FLQ, j'ai naturellement déposé des affidavits en vertu du paragraphe 41(2), qui, me semble-t-il, m'investit non seulement d'un pouvoir, mais qui crée véritablement un devoir à mon égard, notamment en tant que gardien de dossiers relatifs à la sécurité nationale dans notre pays. Il s'agit d'un devoir qui m'a été imposé ou qui m'a été octroyé par le Parlement, et j'ai l'intention de m'en acquitter.

LES POURPARLERS AVEC LES PROCUREURS GÉNÉRAUX DES PROVINCES QUANT AU RECOURS À L'ARTICLE 41(2)—DEMANDE DE RAPPORT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire sur ce même sujet au ministre de la Justice avec qui j'ai discuté de cette question au mois de mars dernier. A cette époque, il m'a dit qu'il avait eu des discussions 15 mois plus tôt avec les procureurs généraux des provinces quant à l'utilisation du paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre et au pays s'il a de nouveaux éléments à apporter quant à l'utilisation abusive de cet article?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, dans mes réponses prédécentes, j'ai indiqué que les discussions que j'avais eues avec les procureurs généraux des provinces concernaient la révision de la loi sur la Cour fédérale, mais qu'il ne s'agissait pas précisément des articles mentionnés en particulier par le député. On poursuit actuellement la révision de la loi sur la Cour fédérale, notamment de l'article 28; je ne suis pas en mesure de préciser quand cette loi sera déposée devant la Chambre.

M. MacKay: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les propos cinglants de M. Deschênes, juge en chef de la cour civile du Québec, au sujet de l'article 41(2), et étant donné que le ministre a admis que cela faisait partie effectivement de la loi sur la Cour fédérale, je m'attendrais à une réponse plus explicite.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PRÉSUMÉ ESPIONNAGE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ALBERTA—DEMANDE DE RAPPORT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au solliciteur général et concerne l'enquête Laycraft. En septembre dernier, le procureur général de la province de l'Alberta a dit qu'il croyait avoir été espionné par la GRC. Le solliciteur général a sûrement eu connaissance de ces allégations depuis septembre. Peut-il dire à la Chambre si elles sont fondées? Si oui, peut-il dire si l'installation de tables d'écoute a été faite en vertu de la loi sur l'écoute électronique adoptée par le Parlement en 1974?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai été mis au courant de ces allégations. Le commandant de la force policière en Alberta s'est entretenu avec le procureur général de la province et je crois que ce dernier s'est déclaré satisfait du résultat des entretiens. La GRC n'a ni espionné ni surveillé le procureur général d'Alberta.

L'ENTENTE ENTRE LA GRC ET LE REVENU NATIONAL— L'ABSENCE DE MISE AU COURANT DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ALBERTA

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En plus de mentionner la question de l'écoute électronique, le procureur général de l'Alberta a dit qu'on ne lui avait jamais parlé d'une entente conclue entre le ministère du Revenu national et la Gendarmerie royale prévoyant des échanges de renseignements sur la criminalité en Alberta. Le solliciteur général peut-il nous dire pourquoi l'officier commandant de la police de la province de l'Alberta n'a pas été mis au courant des accords secrets conclus entre le ministère du Revenu national et la GRC à propos de questions qui intéressent la province?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est vrai qu'en 1972 le ministère du Revenu national et la Gendarmerie royale du Canada ont conclu une entente. L'objectif était d'intensifier la lutte contre le crime organisé au Canada ou tout au moins d'améliorer les chances de réussite de cette lutte. Cette méthode a connu de grands succès aux États-Unis et nous croyons qu'il convient de l'appliquer dans notre pays. Cependant, il ne fallait pas que les membres du crime organisé en eussent connaissance pour assurer son succès. Monsieur l'Orateur, je répète que l'objectif de cette entente était d'améliorer les chances de succès dans la lutte contre le crime organisé au Canada.

● (1442)

M. Leggatt: On n'a jamais dit, au cours de cette enquête, que l'entreprise de spectacles Royal American trempait dans le crime organisé. Cependant, on s'est servi de cet accord secret pour procéder à un échange de renseignements. Il se peut fort bien que cet échange de renseignements ait été illégal selon la loi canadienne. Ma question est la suivante: comment le solliciteur général justifie-t-il l'application de cet accord secret contre une entreprise dont, selon les renseignements recueillis jusqu'ici par la commission Laycraft, aucun membre n'est lié de quelque manière que ce soit au crime organisé?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il appert que le député est en train de préjuger des résultats de l'enquête Laycraft. Il y a une enquête concernant cette affaire qui se déroule actuellement en Alberta. Mais j'aimerais revenir sur un aspect de l'affaire, celui qui touche l'existence de cet accord entre le ministère du Revenu national et la Gendarmerie royale. Même si cet accord n'était pas connu de beaucoup de gens, il l'était de toutes les personnes chargées de l'appliquer, aussi bien au ministère du Revenu national qu'à la Gendarmerie royale.

Une voix: Et le procureur général?

M. Fox: Le gouvernement a divulgué cet accord au cours de l'enquête, à la suite d'une demande des enquêteurs. Il n'a jamais été question de garder le secret absolu sur cet accord.

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ENTENTE ENTRE LA GRC ET LE REVENU NATIONAL

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme l'accord de 1972 conclu entre la GRC et le ministère du Revenu national a été divulgué lors de l'enquête Laycraft et que le ministre y a fait allusion ici même, lui ou le ministre du Revenu national serait-il disposé à en déposer copie pour la gouverne de la Chambre?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, peut-être le député n'a-t-il pas reçu copie du communiqué conjoint émis par le ministre du Revenu national et moi-même. Nous avons fait une déclaration publique à laquelle nous avons annexé le texte intégral du mémoire d'entente entre son ministère et le mien. Si la Chambre le désire, j'en déposerai volontiers un exemplaire sur le bureau de la Chambre dans les deux langues officielles.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et tous les documents à l'appui.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION ATLANTIQUE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, si le ministre de l'Expansion économique régionale était présent, je lui poserais ma question, mais en son absence, je la poserai au ministre des Finances. Étant donné que le discours du trône ne fait aucune mention de nouvelles mesures pour lutter contre le taux élevé de chômage, surtout dans la région atlantique, le ministre peut-il dire à la Chambre, afin de nous permettre de comprendre l'intervention qu'il fera plus tard au cours du débat sur le discours du trône, s'il est foncièrement d'accord avec le Conseil économique du Canada lorsque ce dernier prétend que les ressources économiques y sont, en fait, sous-utilisées et que des stimulants n'engendreraient pas de pressions inflationnistes demesurées, ou s'il est d'accord avec son prédécesseur qui était d'avis que toute nouvelle intervention au moyen d'incitations fiscales exercerait de fortes pressions inflationnistes? Comment orientera-t-il ses efforts et ceux du gouvernement contre le chômage qui sévit dans la région de l'Atlantique?

● (1446)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'aurai l'occasion de parler de ce problème demain soir à huit heures, alors que je m'adresserai à la Chambre des communes.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DE RADIO-MUTUEL—LA POSSIBILITÉ D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Il y a plus de neuf mois que dure le conflit de Radio-Mutuel aux stations de Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec et Montréal, sans qu'on ait réussi à s'entendre de part et d'autre et le refus est apparent de la partie patronale de négocier. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si son ministère a l'intention d'intervenir dans ce conflit?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je signale au député que nous sommes déjà intervenus dans cette affaire. Un médiateur est entré en fonction vendredi dernier et j'espère qu'il pourra régler le conflit.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RENTRÉE POSSIBLE D'EXIL DES RAVISSEURS DE M. CROSS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le discours du trône fait allusion à certains amendements au Code criminel, le ministre dirait-il à la Chambre et au peuple si le premier ministre du Québec ou toute autre personne a présenté une demande à propos des exilés volontaires qui avaient enlevé M. Cross? Si ces individus veulent revenir au Canada, devront-ils comparaître devant les tribunaux pour qu'on puisse établir leur innocence ou leur culpabilité?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ignore si la requête présentée au premier ministre du Québec a été transmise aux autorités fédérales à l'heure actuelle. Les suspects font toujours l'objet d'accusations et des mandats d'arrêt ont été émis contre eux par les autorités de la province de Québec. Si ces exilés revenaient au Canada, je suppose qu'on donnerait suite à ces accusations et à ces poursuites. Il va de soi que c'est une décision qui relève de la province de Québec. Lorsque la question a été posée, il m'a semblé d'après l'attitude de la Chambre que nous voulions tous que la province de Québec s'en occupe elle-même.

Pour ce qui est du recours en grâce, il n'existe aucune disposition dans la loi fédérale permettant d'accorder le pardon à des personnes qui n'ont pas été condamnées. Il n'est donc même pas question d'envisager un pardon dans ce cas-là.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, si le gouvernement a signé un accord écrit avec ces exilés volontaires au moment où ils ont quitté le Canada après avoir été impliqués dans l'enlèvement criminel d'un diplomate étranger, le ministre pourrait-il déposer ce document à la Chambre?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je n'étais pas en fonction au moment de l'enlèvement. J'ignore donc s'il s'agit d'une entente verbale ou écrite. Je ne pense pas qu'il existe d'entente écrite, mais je vais néanmoins me renseigner.

* * *

LES PÊCHERIES

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DANS LE DISCOURS DU TRÔNE D'UNE MENTION DE LA POLITIQUE DES PÊCHERIES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement. Étant donné que les régions de l'Atlantique ont grand besoin d'un projet d'ensemble de mise en valeur de nos pêcheries, notamment pour améliorer nos flottes de cabotage et hauturières, de façon à récolter par exemple les espèces de poissons que nous abandonnons aux étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pour quelle raison le discours du trône d'hier ne parle nulle part de politique des pêcheries pour le Canada?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il y a bien des questions qui seront présentées à la Chambre, y compris des projets de loi gouvernementaux, dont le discours du trône ne faisait pas état. J'espère que le député ne partage pas l'avis de certains de ceux qui voudraient que nous cédions dans les coulisses la compétence que nous avons acquise péniblement à la face du monde.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

LES MINES—DEMANDE DE MESURES DE REDRESSEMENT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme les politiques du gouvernement actuel touchant l'industrie minière contribuent à créer des villes-fantômes au Canada, et notamment dans la région de Sudbury où 4,000 employés de la compagnie Falconbridge viennent de rentrer au travail après six semaines de mise à pied, où l'INCO évoque présentement la menace de mises à pied importantes et de fortes réductions de personnel et où la compagnie Falconbridge a annoncé la disparition de 500 emplois d'ici la fin de décembre 1977, je demande au ministre s'il est conscient de la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'industrie minière, et notamment celle du nickel et du cuivre? Peut-il dire à la Chambre quelles mesures précises il entend prendre afin que la région de Sudbury ne se couvre pas de villes-fantômes que même un centre des données fiscales ne pourrait faire revivre?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la question me fournit l'occasion de dire au député et à toute la Chambre que le gouvernement se préoccupe vivement de l'industrie minière en général. Comme tous les députés le savent sans doute, le marché mondial des produits miniers accuse à l'heure actuelle une baisse appréciable. Nous étudions tous les moyens possibles pour assurer que les emplois sont maintenus au Canada.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, comme dans le passé le gouvernement a eu recours au stockage de l'uranium et de l'or pour accroître le nombre d'emplois dans ces industries, le ministre est-il disposé à envisager un programme de ce genre dans les industries du nickel et du cuivre afin d'assurer les emplois et la productivité de ces travailleurs dans la région de Sudbury?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, toute cette question est à l'étude.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE GOUVERNEMENT ET LES PROJETS DE LÉGALISATION DES DROITS DES PALESTINIENS

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le discours du trône ne contenait aucune allusion au rôle du Canada sur le plan international, le ministre peut-il dire s'il est d'accord avec les États-Unis et l'Union soviétique qui ont déclaré officiellement qu'il faudrait légaliser les droits du peuple palestinien au cours d'une nouvelle conférence sur la paix au Moyen-Orient?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons jamais cessé de consulter les gouvernements intéressés sur toute cette question ni d'en discuter avec eux. Le député n'ignore pas que l'on ergote beaucoup sur le sens exact des mots. Je ne juge pas utile d'insister sur des termes comme «légaliser» ou «pays natal». Le Canada n'a jamais modifié sa position à ce sujet. Nous admettons que tout règlement éventuel doit tenir compte de la position de la Palestine. La discussion entre toutes les parties est le meilleur moyen de conclure une entente; espérons que cela se fera à Genève, sinon ailleurs.

● (1452)

M. Wenman: Comme le ministre reconnaît que la question du Moyen-Orient sera au cœur des débats de l'Organisation des Nations Unies cette année et qu'il a réclamé la présentation de «résolutions concises, précises et pratiques», a-t-il l'intention de se prévaloir du fait que le Canada siège au Conseil

de sécurité pour y présenter de nouvelles résolutions empreintes de pragmatisme?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je crois que le mot clé dans la question du député est l'adjectif «pratique» en ce qui a trait aux résolutions. S'il appert qu'en sus des initiatives présentement mises de l'avant au sein de divers autres organismes, une démarche du Conseil de sécurité servirait à faire progresser la situation, alors, bien sûr, le Canada serait heureux d'y participer. A l'heure actuelle, je suis d'avis qu'il vaut mieux laisser cela aux équipes de négociation, du moins pour le moment. S'il doit y avoir une intervention du Conseil de sécurité, elle viendra plus tard au cours de l'année.

* * *

● (1455)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI L'IMPORTATION DE CHAUSSURES VA DIMINUER

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Je voudrais tout d'abord le féliciter de sa nomination au portefeuille du Commerce et de l'Industrie.

Ceci dit, je désire de nouveau porter à l'attention de la Chambre les problèmes graves causés à notre industrie de la chaussure par des importations trop massives de la chaussure. Est-ce que le ministre pourrait dire si l'importation de chaussures au Canada a diminué ou va diminuer dans les jours qui vont venir?

[*Traduction*]

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Pour répondre à la question du député, permettez-moi de dire que toute l'industrie de la chaussure a fait l'objet d'une étude exhaustive et que mon ministère procède actuellement à un examen minutieux de cette étude. Le député peut être assuré que nous surveillons de près cette industrie.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Au mois de juillet dernier, les ministres de l'Industrie et du Commerce et des Finances présentaient un rapport intérimaire à l'égard du tribunal antidumping sur les importations de la chaussure. Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire où en sont rendues leurs délibérations, après la publication d'un rapport de ce tribunal antidumping et ce qu'il entend faire avec son ministère pour une bonne fois régler cette question afin que dans la circonscription de Richmond comme ailleurs il n'y ait pas trop de mises à pied en ce qui a trait aux producteurs de chaussures?

[*Traduction*]

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion que me fournit le député pour rassurer l'industrie de la chaussure du Canada et lui dire que nous avons fermement l'intention de veiller à sa survie. Nous entendons nous assurer qu'elle sera en mesure de bénéficier d'une grande partie du marché canadien et nos efforts seront orientés dans ce sens.

Des voix: Bravo!

[M. Wenman.]

LES TEXTILES—DEMANDE DE MAINTIEN DES QUOTAS D'IMPORTATION

M. J. R. Ellis (Hastings): J'adresse ma question supplémentaire au ministre des Finances. Le ministre des Finances a fixé des quotas pour l'importation de textiles lorsqu'il détenait son ancien portefeuille. Le ministre actuel semble vouloir supprimer ces quotas et comme il n'en a pas été question dans le discours du trône, le ministre pourrait-il soit aujourd'hui soit dans le discours qu'il prononcera demain nous confirmer que ce contingentement sera maintenu, dans l'intérêt des nombreux travailleurs employés dans ce secteur d'activité, tout au moins dans ma région?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Chacun sait que j'entretiens d'excellents rapports avec le ministre de l'Industrie et du Commerce et que nous sommes entièrement d'accord au sujet des politiques qu'il annoncera ou qu'il a déjà annoncées.

Une voix: Quelle politique?

* * *

LA SANTÉ

L'INSULINE—LA POSSIBILITÉ D'UNE PRODUCTION RÉDUITE ET D'UNE HAUSSE DE PRIX—DEMANDE D'ENQUÊTE

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais j'aimerais, avant toute chose, lui offrir nos meilleurs vœux de santé et de prospérité, et de sagacité dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Le ministre pourrait-elle faire enquête au sujet de ces nouvelles troublantes pour les diabétiques canadiens, concernant la réduction de la production d'insuline et l'accroissement du prix de ce produit, et en faire rapport à la Chambre?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le médecin de ces bons vœux, pour moi-même et au nom de mes autres collègues de la Chambre. En ce qui concerne la grave question de l'insuline, j'aimerais demander au député de m'accorder jusqu'à demain pour la présentation de mon rapport à la Chambre.

* * *

LES FINANCES

LES MESURES D'ASSISTANCE AUX PETITES ENTREPRISES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre responsable des petites entreprises, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Après plusieurs années d'étude sur les problèmes des petites entreprises, le gouvernement a fini par adopter un programme qui, dans ses grandes lignes, souligne son intention de poursuivre l'étude des problèmes des petites entreprises. Dans le discours du trône d'hier, il n'a été consacré que quelques mots au principal secteur susceptible de créer des emplois au Canada. Je voudrais demander au ministre s'il peut donner aux petites entreprises canadiennes l'assurance que le gouvernement présentera, avant qu'il ne soit trop tard, des programmes bien définis et réalistes susceptibles d'encourager les petits entrepreneurs, et semblables à ceux que les députés de l'opposition ont à plusieurs reprises présentés en détail.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Si j'ai une déclaration à faire, je la ferai à un autre moment. Je suis néanmoins heureux de constater que le député sait que nous avons fait un effort considérable pour aider les petites entreprises, et que ces efforts produisent des résultats encourageants.

* * *

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OBSCÉNITÉ ET À LA PORNOGRAPHIE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné que les lois canadiennes sur l'obscénité et la pornographie figurant dans le Code criminel sont d'une débilité qui inspire l'inquiétude, le gouvernement compte-t-il présenter de nouvelles lois au cours de cette session et, dans la négative, charger le comité permanent de la justice et des affaires juridiques d'étudier les délicats problèmes en question?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): J'ai consulté les procureurs généraux des provinces sur les possibilités d'apporter des modifications à la formulation du Code, et certaines sont actuellement à l'étude. Je ne peux pas me risquer à dire quand nous serons en mesure de saisir le Parlement de ces amendements. Dans l'intervalle, les procureurs généraux des provinces et moi-même avons convenu que la meilleure façon de procéder serait d'appliquer strictement la loi au niveau des provinces contre ceux qui vendent des articles ou documents pornographiques, et d'exhorter le ministère du Revenu national à exercer une surveillance vigilante aux frontières pour s'assurer que les services douaniers empêchant les documents ou articles pornographiques d'entrer au Canada.

M. Dick: Je remercie le ministre de sa réponse très édifiante et je voudrais lui demander s'il lui serait possible d'obtenir des procureurs généraux des différentes provinces qu'ils transmettent leur correspondance au comité permanent de manière que celui-ci puisse également discuter de cette importante question et apporte éventuellement une aide au ministre de la Justice et à ses collaborateurs.

M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur, je peux envisager de faire cela.

L'INDUSTRIE

LE PAPIER JOURNAL—DEMANDE D'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que le Canada qui détenait 80 p. 100 du marché du papier journal aux États-Unis n'en détient plus qu'environ 60 p. 100, quelles nouvelles initiatives prévoit le ministre pour raffermir l'industrie canadienne des pâtes et papier, laquelle rapporte près de $1 pour chaque $8 de produits exportés?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous sommes au courant que les industries du papier journal et des pâtes et papier constituent

des secteurs «mous» dans notre économie et nous faisons tout notre possible pour les raffermir.

Une voix: Que faites-vous au juste?

Une voix: D'après vous, tout est mou.

Une voix: Et vous l'êtes aussi, Jack.

M. Horner: Nous faisons tout notre possible pour aider les industries de papier journal et des pâtes et papier au Canada.

M. Epp: Le ministre affirme encore qu'il fait tout son possible. Qu'est-ce que cela veut dire au juste?

M. Horner: Faire tout son possible, cela veut dire d'abord que nous devons voir la situation telle qu'elle est et c'est déjà mieux que ne le fait l'opposition. Nous savons où nous en sommes. Nous nous rendons compte que certaines de nos industries n'atteignent pas le niveau de productivité suffisant pour concurrencer les industries américaines.

Une voix: Pourquoi?

M. Horner: En partie, à cause des salaires. Des députés du NPD demandent pourquoi pas. C'est parce que dans une grande mesure nos salaires sont plus élevés que ceux versés dans l'industrie américaine. C'est en reconnaissant l'existence de ces problèmes que nous pourrons trouver les réponses.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WHELAN—LA QUESTION DE M. COSSITT

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de la question qu'a posée au ministre des Finances le député de Leeds. Le député a fait allusion à un voyage que j'ai effectué à Myrtle Beach. Je tiens à préciser que c'était à l'invitation de la Southern Agriculture Chemical Association à l'occasion d'un colloque où j'ai pu expliquer la législation en vigueur au Canada, laquelle fait d'ailleurs l'envie des Américains.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Que ce soit de façon intentionnelle ou non, le député a laissé entendre qu'il s'agissait d'un voyage d'agrément. Or, nous sommes restés à Myrtle Beach moins de 20 heures, et aucun membre de ma famille ne m'accompagnait. Il n'y avait avec moi que certains membres du personnel de mon ministère. J'insiste sur le fait qu'en tant que ministre de l'Agriculture, mon devoir est de servir mon pays au mieux de mes moyens. Personne ne peut prouver que j'ai utilisé un avion du gouvernement autrement qu'au service du pays.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le ministre n'a fait qu'effleurer la question et nous a donné une vue très déformée des faits. Par conséquent, j'estime avoir le droit de dissiper toute équivoque sur ce que j'ai déclaré et de lui demander de ne pas déformer mes propos dans cette assemblée. Par exemple, le ministre de l'Agriculture s'est également rendu à Miami le 22 février dernier.

Des voix: Règlement!

M. Cossitt: J'ai l'impression que le gouvernement permet à des ministres du cabinet et en particulier au ministre de l'Agriculture, au ministre des Transports et à d'autres encore de porter atteinte aux privilèges des députés.

Des voix: Asseyez-vous

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège qui vient d'être invoquée ne se rapporte qu'à des commentaires qui ont été faits durant la période des questions. Je pense que le député de Leeds devrait bénéficier d'un temps de parole égal, mais qu'il devrait faire porter ses propos uniquement sur ce point.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je ne peux terminer qu'en soulevant la question de privilège sur un autre point. Si elle ne s'applique pas à la question soulevée par le ministre, elle concerne certainement une question qui le touche, c'est-à-dire, que le gouvernement actuel permet à ses ministres de porter atteinte aux privilèges des parlementaires en les laissant utiliser les aéronefs du gouvernement pour aller un peu partout où ils en ont envie, et tout cela aux frais des contribuables. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne peut faire la même chose et je ne le souhaite pas personnellement, mais j'aimerais savoir pour quelle raison il ne s'agit pas d'une atteinte aux privilèges. Le gouvernement exagère de façon évidente en permettant à ses ministres d'aller n'importe où aux frais du public pour leurs vacances personnelles. Le ministre s'est rendu 188 fois dans la circonscription de Windsor, aux frais du public pour visiter ses commenttants. Je ne peux faire la même chose, pas plus que personne d'autre de ce côté-ci.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre de l'Agriculture a eu recours à la question de privilège pour parler des insinuations ou remarques faites par le député de Leeds au cours de la période des questions. Les propos que vient de tenir le député de Leeds ne sont qu'une répétition de ce qu'il a déjà dit au cours de la période des questions. Il ne convient pas de les considérer comme un nouvel argument parce qu'il en a déjà été question. S'il y avait quelque disaccord, on aurait pu en parler dès le départ. Quoiqu'il en soit, cette question a déjà été soulevée et les deux parties ont donné leur point de vue. Il ne peut absolument pas s'agir d'une question de privilège, et il vaut mieux en rester là.

M. BROADBENT—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je veux également faire appel à la question de privilège à propos d'une réponse qu'a donnée lundi à la Chambre le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a réussi, à mon avis, à induire gravement la Chambre en erreur sur deux points.

Il répondait à une question du député de Windsor-Ouest au sujet de ce qui se passe dans l'industrie de l'automobile. Tous les Canadiens se préoccupent de la situation, car ils obtiennent quelque 20,000 emplois de moins que le nombre auquel ils ont droit. Il a répondu en fait que le Canada utilisait environ 8.9 p. 100 des pièces d'automobile qui sont produites sur le continent. J'aimerais savoir d'où le ministre a obtenu ce chiffre. J'ai alors protesté pour dire que nous en utilisions 12 p. 100. Le ministre a poursuivi et a dit: «Non, 8.9 p. 100».

Par la suite, j'ai vérifié auprès de son ministère. Un fonctionnaire de son ministère a dit qu'il ne savait pas où le ministre avait pris son chiffre car le ministère n'a pas ce renseignement. J'ai vérifié auprès de la Canadian Automotive Parts Association, et elle n'a pas non plus le chiffre en question. Le chiffre de 12 p. 100 que j'ai mentionné est le plus récent. C'est celui de 1975. Pour une diversité de raisons, il est inconcevable à mon sens que le seul autre chiffre dont puisse disposer actuellement le ministre, celui de 1976, puisse le moindrement approcher de ce que prétend le ministre. Je le répète, son ministère dit ne pas avoir le chiffre, et j'aimerais donc savoir où le ministre a obtenu le sien parce qu'il est tout à fait erroné.

Deuxièmement, et ce qui est peut-être encore plus important quand je prétends qu'on a induit la Chambre en erreur, le ministre a dit que nous aimerions naturellement voir la consommation se comparer au niveau de production. Il a ajouté:

«Nous avons eu des entretiens aujourd'hui avec les principaux fabricants d'automobiles pour voir ce qu'on pouvait faire à ce sujet.»

J'ai vérifié auprès des sociétés General Motors, Chrysler et Ford. Elles ont toutes nié avoir rencontré le ministre ou qu'une réunion ait été prévue à ce sujet ce jour-là. J'ai vérifié auprès d'une autre grande entreprise de pièces d'automobile pour voir si elle aurait pu participer à une telle rencontre, et elle l'a aussi nié. Cela semble vraiment très bizarre puisque la plupart des représentants de cette industrie assistaient à ce moment-là à un congrès sur la côte ouest. J'aimerais demander au ministre ou de rectifier les faits, parce que je pense qu'il a sérieusement induit la Chambre en erreur, ou de présenter des excuses aux députés.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, il existe un vieux dicton sur l'interprétation des statistiques et leur véritable signification. Je ne vais pas m'attarder à ces différences de chiffres. Selon mes informations, nous utilisons au Canada 8.9 p. 100 des pièces fabriquées en Amérique du Nord . . .

M. Broadbent: Votre source, s'il vous plaît?

M. Horner: . . . et non pas 12 p. 100. Je maintiens le chiffre de 8.9 p. 100 que j'ai donné au député lundi. A ce propos, je voudrais saisir l'occasion de signaler que je n'ai pas lu les feuillets bleus. Le hansard mentionne que nous devions rencontrer des manufacturiers de l'industrie automobile «aujourd'hui». Mon intention était de dire que nous allions tenir des rencontres avec eux au cours de ce mois-ci et du mois prochain. Le mot «aujourd'hui» a donc été utilisé à tort par moi-même ou par le hansard; et c'est la seule erreur que je suis prêt à admettre dans le hansard de lundi.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby a prévenu la présidence qu'il avait l'intention de soulever cette question de privilège. Le ministre a pris la parole après l'intervention du député. La question se limite à une controverse sur la justesse de certains faits. Cela a bel et bien été noté. C'est clairement une question de discussion et non une question de privilège.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je désire faire un bref rappel au Règlement en ce qui a trait au commentaire que vous avez fait au début des délibérations d'aujourd'hui sur les motions soulevées aux termes de l'article 43 du Règlement. Votre Honneur a suggéré—je suppose et j'espère que c'était uniquement une suggestion et non une décision—que les députés envisagent de le limiter le nombre de recours à l'article 43 du Règlement sous prétexte qu'ils pourront soulever des questions au cours du débat sur le discours du trône. En fait, certains députés pourront soulever des questions à ce moment-là, mais pas tous, faute de temps.

L'autre différence importante, et je le dis en toute déférence, est celle qui existe entre une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, un discours et les questions qui peuvent être soulevées. D'après nos règlements, une motion

aux termes de l'article 43 se définit comme une motion présentée en cas d'urgence et, qu'il soit donné ou non à quiconque d'en parler, son but est de soulever une question jugée urgente. La présidence peut toujours décider que la motion n'est pas recevable parce qu'elle n'est pas urgente. C'est cependant la présidence qui doit en décider. Il s'agit simplement d'une motion. Elle permet à un député de demander à la Chambre si elle peut tirer une certaine conclusion. Ce qui distingue une telle motion d'un discours dans le débat sur l'Adresse, c'est que les occasions de présenter les motions pendant le débat sur le discours du trône sont très rares. Si nous faisions comme Votre Honneur l'a proposé relativement aux motions présentées en conformité à l'article 43 du Règlement, les députés n'auraient plus le droit de présenter des motions au lieu de faire des discours.

● (1512)

Quand un député propose une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, il ne demande pas qu'on lui permette de débattre la question. Ce qu'il demande à la Chambre et ce qu'il espère, c'est qu'on votera immédiatement pour décider s'il peut présenter une motion à titre de simple député.

J'ai écouté ce que Votre Honneur a déclaré. Je ne pensais pas qu'il s'agissait d'une décision. Cependant, je tenais à faire ces quelques observations parce que j'estime que si nous faisons comme Votre Honneur l'a proposé, on restreindra le droit qu'ont les députés de présenter des motions dans les cas d'urgence, comme le prévoit le Règlement. Cela voudrait donc dire que les droits des députés seraient restreints.

A titre de leader de l'opposition officielle à la Chambre, j'estime qu'il est important de signaler la question à l'attention de Votre Honneur. Elle ne touche pas seulement les députés de l'opposition, mais tous ceux qui ne sont pas des ministériels. C'est un droit important qui même s'il est d'usage de le restreindre, il existe toujours. Il ne doit pas être limité davantage et rien ne doit sous-entendre qu'il puisse être limité. Je l'affirme avec tout le respect que je vous dois.

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton, par voie d'un rappel au Règlement, me demande de préciser certaines choses que j'ai dites au début de la journée. Ce faisant, il interprète mal une disposition de l'article 43 du Règlement, chose qu'il convient de préciser.

L'article 43 du Règlement autorise le simple député à demander à la Chambre la permission d'interrompre ses travaux pour débattre une autre question. La motion peut faire l'objet d'un débat. Par conséquent, chaque fois qu'un député invoque l'article 43 du Règlement, il faut bien comprendre qu'il ne demande pas simplement à la Chambre de recevoir une motion, puis de se prononcer sur-le-champ. Il demande alors à la Chambre d'interrompre ses travaux afin d'amorcer un débat sur un autre sujet.

J'ai dit, à propos des jours consacrés à l'étude du discours du trône ainsi que des jours réservés à l'étude du budget et de ceux réservés à l'opposition, que des députés paraissaient spontanément disposés, au moment de l'appel des motions aux termes de l'article 43 du Règlement, à proposer de suspendre les questions dont la Chambre est saisie, qui permettent pourtant un débat très général, pour aborder une autre question.

Je veux bien faire comprendre que tout député peut, au moment prévu par le Règlement, durant n'importe quelle séance de la Chambre, proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. La présidence ne peut mettre ce droit en question. Je demande seulement aux députés de réfléchir sérieusement à la situation dans laquelle ils se trouvent eux-mêmes et à la question pour laquelle ils demandent à la Chambre de donner sa permission.

Quand la portée d'un débat permet d'aborder presque n'importe quel point, un député devrait au moins y réfléchir deux fois avant de demander à la Chambre d'interrompre le débat en cours et de lui permettre de commenter certaines questions, de critiquer le gouvernement, alors que la portée du débat permet justement au député de critiquer le gouvernement, si c'est l'objet de sa motion, comme c'est le cas très souvent.

Certaines motions proposées aux termes de l'article 43 pourraient sûrement faire l'objet d'une considération intelligente. Je demande simplement aux députés d'user de discernement alors que l'objet du débat en cours leur donne toute latitude.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, afin de faire apporter une rectification au hansard. Lundi dernier, j'ai malencontreusement induit la Chambre en erreur en accusant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dans une question, de refuser de rencontrer les ministres de la Main-d'œuvre des quatre provinces de l'Atlantique. J'ai induit la Chambre en erreur au détriment du ministre, et je m'en excuse donc auprès de lui et des autres députés. Ce que j'aurais dû dire en fait, c'est que le ministre refuse de rencontrer les dix ministres de la Main-d'œuvre afin de discuter du problème national de l'emploi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai vérifié attentivement pour m'assurer que l'erreur ne provenait ni du premier ministre ni de son cabinet. Cependant, une erreur s'est glissée dans la motion qu'il a proposée hier en vue de reconstituer le comité de la télédiffusion et de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités.

Notre représentant à ce comité devrait être le député de Brant et non celui de Sault-Sainte-Marie. Nous pouvons faire le changement par les voies habituelles, mais comme la liste a été consignée au compte rendu, nous tenions à apporter cette précision.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE COPIES D'ORDRES EN CONSEIL AYANT TRAIT À LA NOMINATION DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES ET DES MINISTRES SUPPLÉANTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe 2 de l'article 41 du Règlement, je désire déposer copie dans les deux langues officielles des ordres en conseil du Conseil privé pour l'année 1977, nº 2805, nommant les secrétaires parlementaires et nº 2865, désignant les ministres suppléants.

LA LOI ANTI-INFLATION

LE DÉPÔT DE RAPPORTS SUR CERTAINES QUESTIONS RENVOYÉES PAR LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION À L'ADMINISTRATEUR

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe 17(2) de la loi anti-inflation, je voudrais déposer dans les deux langues officielles une copie des rapports envoyés au Directeur par la Commission de lutte contre l'inflation au sujet des questions énumérées dans la liste ci-jointe.

* * *

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 18 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) soit absent de la Chambre. D'après des réponses que je l'ai entendu donner aujourd'hui à des questions demandant des précisions concernant les mesures que son ministère envisageait de prendre, il m'a semblé qu'il allait bientôt établir une distinction entre la bonne industrie et la mauvaise industrie au Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Mes premiers propos sérieux, monsieur l'Orateur—et il est difficile d'être sérieux lorsqu'on parle du ministre de l'Industrie et du Commerce—seront formulés à la fois en mon nom propre et au nom du parti progressiste conservateur, l'opposition officielle, pour exprimer nos plus sincères félicitations à Sa Majesté la Reine à l'occasion de son jubilé d'argent . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . et également pour lui exprimer notre profonde gratitude pour le temps qu'elle a passé avec nous au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les témoignages de respect et d'affection pour Sa Majesté et pour sa famille, qui ont été si sensibles ces derniers jours, témoignent de la très haute considération et de l'affection qu'éprouvent pour elle tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous avons été très honorés de sa présence parmi nous et nous espérons qu'elle nous reviendra bientôt.

[*Français*]

Monsieur le président, en mon nom personnel et aussi, j'en suis certain, au nom de tous mes collègues de la Chambre, j'aimerais exprimer à l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) tous nos meilleurs vœux de prompt rétablissement. Je déplore avec les autres députés la maladie qui l'a frappé, et j'exprime sans aucun doute un vœu unanime en lui souhaitant de pouvoir reprendre très bientôt sa place parmi nous.

● (1522)

[*Traduction*]

J'aimerais ici également offrir mes félicitations au député de Louis-Hébert (M. Dawson) et au député de Malpèque (M. Wood) qui ont ouvert le débat sur l'Adresse de manière remarquable. Ils comprendront, pour m'avoir vu dans leurs circonscriptions, que si je ne suis pas ravi outre mesure qu'ils soient ici et que j'ai tout fait pour les empêcher d'y être, je fais néanmoins bon accueil à l'apport qu'ils ont fait et tiens à les en féliciter.

J'ai remarqué que lorsque le député de Malpèque a pris la parole, il a fait allusion aux problèmes d'expansion régionale, en particulier dans l'Île-du-Prince-Édouard. Si l'on me permet de passer d'une île à l'autre, j'aimerais simplement attirer l'attention de la Chambre des communes sur un des rares exemples où la politique gouvernementale du Canada fait preuve d'esprit de suite, dans le cas de l'île du Cap-Breton—et j'estime que pour une fois où le gouvernement libéral fait montre de logique, cela vaut la peine d'être souligné.

Je me souviens, comme sûrement la plupart des Canadiens, qu'il y a quelque 25 ans, un prédécesseur du ministre des Finances actuel (M. Chrétien), l'honorable Walter Gordon, a proposé aux problèmes de chômage du Cap-Breton la simple solution que les habitants de l'île prennent leur baluchon et s'en aillent ailleurs. Et à présent, dans une même ligne, le ministre a envoyé à la population du Cap-Breton un bureau de passeports!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il y a un ou deux points auxquels j'aimerais faire une brève allusion dans ces quelques remarques préliminaires. Mes collègues s'étendront plus longuement sur d'autres aspects du discours du trône. Je veux seulement signaler en passant un objectif en matière d'énergie qui nous semble, à mes collègues et à moi-même, tout à fait insuffisant pour le Canada, à savoir comme le répète le discours du trône, que l'objectif du Canada est simplement de viser à une politique d'indépendance dans le domaine de l'énergie. En fait, si l'on s'en tient à l'objectif tel que l'a défini et se l'est fixé le gouvernement cette indépendance deviendrait en fait une dépendance accrue de l'étranger pour ce qui est de nos approvisionnements de pétrole en période critique. Mon parti est persuadé que le Canada, disposant de ressources pétrolières plus importantes que l'Arabie Saoudite, doit suivre une politique visant à subvenir à la totalité de ses besoins.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Autrement dit, il n'est pas question d'importation nette de pétrole ou de tout autre carburant important. J'affirme à la Chambre et aux Canadiens que faute d'un objectif précis visant à l'autonomie complète, le sort du Canada sera très incertain en ce qui concerne ses approvisionnements d'énergie d'ici une décennie.

J'aimerais aussi parler rapidement d'une chose qui figure dans le discours du trône et qui intéresse tout particulièrement mon distingué collègue de Peace-River (M. Baldwin): le désir avoué du gouvernement de solliciter l'avis du Parlement au sujet de son Livre vert sur l'accès du public aux documents officiels. Je répondrai tout net au gouvernement de ne pas nous faire perdre notre temps avec ce document. Loin de promouvoir l'information du citoyen, il donne des armes à ceux qui lui refusent ce dû.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les Canadiens ne se contenteront pas de belles paroles à ce sujet. Ils veulent qu'on en finisse avec la manie du secret, avec toutes ces manœuvres qui tendent à étouffer les scandales, avec les illégalités gouvernementales. Ils veulent savoir où sont allés les bakchichs versés par l'AECL, et cela le gouvernement pourrait le découvrir s'il y tenait vraiment. Il faudrait mener une enquête indépendante et au grand jour sur le cartel de l'uranium, mais pensez-vous: on demande à des fonctionnaires d'enquêter à huis clos sur d'autres fonctionnaires. Le Parlement et la population en sauront-ils jamais le fin mot? Il faudrait annuler l'entente secrète par laquelle le ministère du Revenu national permet à la police de consulter les dossiers fiscaux des citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous désirons tous une action plus efficace contre le crime organisé, et mon parti presse même le solliciteur général (M. Fox) de faire plus en ce sens. Cependant le ministre du Revenu national (M. Guay) a le devoir fondamental de protéger le secret des renseignements fiscaux fournis par les contribuables, car leur communication peut entrainer de très graves abus. L'expérience américaine nous a malheureusement appris jusqu'où les abus de ce genre peuvent conduire une société démocratique.

Une tradition veut que nous félicitions celui qui propose l'Adresse et celui qui l'appuie, et je m'y suis plié avec plaisir. Mais ces dernières années, il s'en est établi une autre beaucoup moins heureuse. Je me plierai donc à l'usage qui s'est établi sous le gouvernement actuel et qui consiste à faire état des changements survenus au cabinet depuis notre dernière séance. Il est difficile de penser à un ou deux ministres qui feraient preuve d'une incompétence encore plus notoire que leurs collègues . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je crois que la seule différence entre le ministre du Revenu national et le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) est que le premier a prouvé qu'il était parfaitement irresponsable avant de recevoir son portefeuille, tandis que le second a eu l'occasion de manifester son incompétence dans plusieurs portefeuilles.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Ce ministre s'est si souvent déshonoré lui-même et a si souvent déshonoré le gouvernement qu'on se demande bien pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) l'a gardé dans le cabinet. Hier, le premier ministre a célébré un anniversaire dont tous les députés l'ont félicité avec plaisir. Nous ne savons pas au juste quel âge il a, mais nous savons qu'au point de vue remaniements ministériels, il doit friser les 150. En fait, la seule constante du premier ministre, c'est qu'il fait valser les portefeuilles. Je rappelle à la Chambre que depuis qu'il est au pouvoir, nous avons eu huit ministres des Communications, neuf ministres de la Consommation et des Corporations, huit ministres du Revenu national, huit ministres de la Défense nationale et sept ministres des Postes.

M. Trudeau: Et combien de chefs de l'opposition?

M. Clark: Deux et après les prochaines élections il y en aura un troisième.

Des voix: Oh, oh!

● (1532)

M. Clark: A cause des changements successifs et fréquents, les tâches de quelques mois prennent des années, parce que les ministres ne sont pas en place assez longtemps pour mener quoi que ce soit à bonne fin. C'est une méthode dangereuse pour le Canada. D'autre part, le fait que les ministres se voient constamment assigner de nouvelles fonctions, ce qui leur évite de répondre des actes qu'ils ont faits par le passé, tourne en dérision le principe fondamental de la responsabilité ministérielle. Cela en dit long sur la capacité du gouvernement et du premier ministre de gérer les affaires du pays.

Bien que le gouvernement ait souvent pris de mauvaises décisions, et trop souvent des décisions désastreuses à l'égard de certaines politiques, j'estime que l'incapacité de gérer les affaires du pays, de les traiter autrement qu'un jeu de chaises musicales, a été l'une des principales causes de la perte de ce sens de l'unité et de l'impulsion économique dont le premier ministre avait hérité au lendemain de l'Expo. En fait, nul autre premier ministre n'avait eu en prenant le pouvoir une meilleure occasion de bâtir le Canada et d'unir les Canadiens. Et pourtant, si grand qu'ait été l'espoir en 1968, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, après dix ans d'administration du parti au pouvoir, notre pays est profondément troublé et divisé.

Ce pays, que le gouvernement a trouvé si uni lorsqu'il est arrivé au pouvoir, n'a aucune excuse d'être aussi divisé aujourd'hui. Il n'y a aucune excuse à cela, monsieur l'Orateur, mais il y a, par contre, plusieurs raisons à cette division. L'une d'entre elles—et il est important que ceci paraisse au compte rendu—c'est que l'attitude constante du gouvernement fédéral a été de chercher la bagarre au lieu de constituer une équipe.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Beaucoup d'entre nous se souviennent de l'époque du fédéralisme de participation. Eh bien, monsieur l'Orateur, cette époque a été abolie par un gouvernement qui s'attaque aux provinces, qui humilie personnellement certains premiers ministres, qui attaque autant le monde des affaires que les travailleurs et qui a fini par être considéré comme un tyran et comme un adversaire dans à peu près toutes les régions et dans tous les secteurs de la vie canadienne.

Deuxièmement, si l'unité canadienne bat de l'aile sous le gouvernement actuel, c'est qu'il s'est presque fait une question de principe de concentrer les pouvoirs à Ottawa. Il s'est immiscé dans les affaires urbaines. Il insiste pour contrôler la câblodiffusion. Il se sert de son pouvoir de taxation pour

bousculer ou faire chanter les provinces. Il a permis aux bureaucrates de se doter d'un immense pouvoir arbitraire avec sa politique sur la concurrence. Comme mon collègue, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) le faisait remarquer aujourd'hui, les petits entrepreneurs sont enterrés dans la paperasse. Cette concentration des pouvoirs survient à une époque ou la plupart des pays du monde admettent que bien des fonctions que ce gouvernement veut assumer tout seul, conviendraient beaucoup mieux aux gouvernements provinciaux ou locaux, ou, dans nombre de cas, à des Canadiens qui agiraient de leur propre chef.

La troisième raison pour laquelle notre pays est beaucoup plus divisé maintenant qu'il ne l'était au moment où le gouvernement est entré en fonction est celle que j'ai examinée lors du débat sur l'unité nationale qui a eu lieu plus tôt cette année, à savoir, que le gouvernement, quels que soient les mérites d'une politique de bilinguisme institutionnel—la Chambre le sait, j'estime qu'il est pleinement légitime et normal de reconnaître à tous les habitants d'un pays comme le nôtre le droit de communiquer avec le gouvernement de ce pays dans l'une ou l'autre des langues officielles—s'est lourdement trompé en comptant presque uniquement sur des modifications linguistiques comme moyens d'unir notre pays.

Ainsi que le résultat des élections de l'année dernière au Québec l'a si clairement démontré, la quatrième raison pour laquelle le Canada est encore moins uni qu'auparavant provient de ce que le gouvernement n'a sciemment tenu compte du besoin de croissance et de compétence économiques. C'est ainsi qu'il a suscité le chômage, l'incertitude et le désespoir qui engendrent l'esprit de division.

Il est inexcusable que le Canada traverse une crise économique de cette envergure étant donné les innombrables ressources dont il dispose. C'est inexcusable, je le répète, mais explicable et je tiens à citer quelques-unes des causes à la Chambre. La principale source de tous nos maux, c'est le manque d'orientation qui caractérise notre économie, à la dérive depuis une dizaine d'années. Les ministres des Finances ont établis des budgets, ils ont remanié la politique fiscale et les démissions se sont succédées. Aucun d'entre eux ne nous a soumis un programme d'expansion économique qui se tienne.

Par ailleurs, le gouvernement s'est avéré incapable de s'imposer ou d'observer une certaine discipline économique. Il y a huit ans que nous attendons une réglementation sur le pétrole et le gaz et une dizaine d'années que nous tergiversons dans le domaine de la concurrence. Monsieur l'Orateur, les investisseurs ne peuvent pas faire de projets dans un climat d'incertitude; ils vont donc investir à l'étranger. Par conséquent, les emplois qui découlent des dépenses des Canadiens émigrent à l'étranger en raison même de cette incertitude perpétuelle.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La troisième raison qui explique notre situation économique c'est l'irresponsabilité du gouvernement actuel en matière de dépenses des fonds publics. Tout au long de ses neuf années au pouvoir, sa seule et simple attitude en matière financière a été de dépenser, sans égard aux circonstances, aux mesures de contrôle et au prix que cela coûte ultimement au Canada. Or, monsieur l'Orateur, ses comptes financiers sont dans un état pitoyable, son déficit croît de semaine en semaine, et les secteurs d'initiatives et d'entreprise au Canada pâtissent de l'incurie monstre du gouvernement. Dans le discours du trône, nous trouvons encore une belle promesse de restriction budgétaire. Je dis tout simplement au premier ministre que ce n'est pas avec un déficit de 9 milliards de dollars cette année et de 12 milliards l'année prochaine «qu'on se serre bien fort la ceinture.»

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si je peux me permettre de parler un instant, monsieur l'Orateur, au sujet de la question des restrictions budgétaires, je mentionnerai qu'il y a quelques jours, au journal télévisé du réseau national, le peuple canadien a eu le privilège d'apercevoir deux Jetstars du gouvernement stationnés sur le même tarmac à Calgary, l'un ayant amené le ministre de l'Industrie et du Commerce et l'autre le ministre des Transports (M. Lang) et ce, séparément, pour participer au même événement.

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: Bien qu'il soit peut-être vrai après tout que les deux ministres répugnent à se cotoyer, cela fait passer pour un petit plaisantin un premier ministre qui nous sermonne constamment au sujet de la discipline et des restrictions budgétaires nécessaires dans le domaine de l'économie et qui envoie pourtant ses ministres séparément dans deux Jetstars pour assister au même événement à Calgary.

Une quatrième raison évidente au climat économique canadien actuel est la façon dont le gouvernement a agi en ce qui concerne les mesures de contrôle. Tout d'abord, il a gaspillé tout le capital de confiance que la population était disposée à lui accorder en tant que gouvernement lorsque le premier ministre, au cours de la campagne électorale nationale et à la télévision nationale a pointé son doigt vers les Canadiens et leur a déclaré «Quic, vous êtes gelés», et pourtant une année après avoir condamné le programme il a fait volte-face en présentant comme étant sa politique cette même politique qu'il avait condamnée juste avant d'emporter les élections fédérales. C'est déjà une chose assez grave en soi que le premier ministre revienne complètement sur ses intentions et manque à sa parole donnée au peuple canadien, mais ce qui est encore plus grave c'est l'incompétence avec laquelle le programme des mesures de contrôle a été introduit,—d'abord son refus de remplir les engagements qu'a pris le gouvernement de procéder à des réformes dans d'autres domaines de sa politique au cours de la période des mesures de contrôle, et maintenant, cette incertitude continue qui fait que nous ne savons même pas si les mesures de contrôle vont être levées et le cas échéant, la date où cela se fera.

Le prédécesseur de l'actuel ministre des Finances nous a dit au début de cet été qu'il espérait être en mesure de nous annoncer, vers le milieu de l'été, un programme progressif de levée des contrôles en vue de leur suppression définitive. Eh bien, le milieu de l'été est venu et est passé, la fin de l'été est venue et est passée, le début de l'automne est venu et le ministre s'en est allé . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous ne savons toujours pas ni quand, ni comment notre pays va mettre fin à ce programme de contrôle, ni même s'il va vraiment le faire alors même que ce programme a tant contribué à détruire la confiance qui régnait au Canada et

pour drainer vers l'étranger l'argent que des Canadiens et d'autres investisseurs avaient l'intention d'immobiliser ici pour créer des emplois et engendrer une croissance économique pour peu qu'il y ait eu un gouvernement auquel ils auraient pu faire confiance. Nous n'allons résoudre ces problèmes que lorsque nous reconnaîtrons qu'une grande partie de nos difficultés depuis une décennie sont directement attribuables aux politiques du gouvernement qui a dirigé le Canada pendant tout ce temps. Ce ne sera pas facile à faire parce que le gouvernement a l'habitude de blâmer tout le monde sauf lui-même pour ce qui ne va pas.

● (1542)

Comment s'étonner que le gouvernement d'en face inspire si peu confiance quand on considère que, sur les questions autres que la constitution et les langues, sa stratégie n'est pas établie par le cabinet des ministres mais par deux publicitaires de Toronto, dont l'un fait partie d'une compagnie qui fait pousser des plantes sans eau et l'autre est mieux connu comme l'auteur d'un livre intitulé «*Have I Ever Lied to You Before*»?

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais maintenant en venir au ministre des Finances et lui dire très sincèrement que moi et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre lui offrons nos meilleurs souhaits.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ses récents prédécesseurs lui ont malheureusement laissé non seulement des politiques qui n'ont pas fonctionné, mais une économie nationale en déroute. L'autre jour, quand cette très récente vacance est survenue, je me suis rendu compte qu'encore une fois, pour la deuxième fois en deux ans, le Canada n'avait pas de ministre des Finances. Si on définit le rôle de ministre des Finances comme étant de donner au pays son orientation économique, alors nous n'avons pas eu de ministre des Finances depuis que le très honorable député est devenu premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La tâche du nouveau ministre des Finances n'est pas simplement de boucher tant mieux que mal quelques trous, mais de recommencer à partir de zéro pour doter le pays d'un plan de développement économique cohérent. Je lui dis bien sincèrement que, s'il se montre prêt à procéder à un tel changement, mes collègues l'aideront à le faire. Je dis avec une certaine tristesse que rien dans le discours du trône et dans tout ce qu'a dit le ministre jusqu'ici n'indique qu'il envisage un changement de cette importance.

● (1546)

[*Français*]

Monsieur le président, l'économie canadienne est à la dérive, sans direction ferme de la part du gouvernement. Nous souffrons d'un chômage endémique qui, loin de vouloir se résorber, paraît au contraire vouloir augmenter encore plus dans les mois à venir; alors que l'ancien ministre des Finances avait prédit pour cette année un taux d'inflation de 6 p. 100, ce taux risque d'atteindre les 8 p. 100 au minimum. Notre taux de croissance, déjà faible, ne sera cette année que d'environ 2 p. 100, et au surplus, la valeur de notre monnaie nationale tombe de jour en jour. Le ministre des Finances nous a promis de faire face à ces problèmes demain soir. J'ose espérer que les solutions du ministre s'attaqueront directement aux problèmes qui nous confrontent, qu'elles seront autre chose que de la poudre aux yeux et seront à la hauteur de l'espoir que le gouvernement libéral a suscité envers le ministre.

Mais il y a un point qui, à mes yeux est très important, et sur lequel j'aimerais insister. Le nouveau ministre des Finances, fidèle en cela à la politique de ses prédécesseurs, semble vouloir imputer à tout le monde sauf au gouvernement libéral actuel la responsabilité de nos maux économiques. Après les scheiks arabes, après la situation économique mondiale, c'est maintenant au tour du gouvernement de Québec d'être responsable de la crise économique. J'aimerais simplement rappeler au ministre que très récemment le *Wall Street Journal* déclarait que les problèmes économiques du Canada ne résultaient pas d'une élection du gouvernement péquiste, mais que, au contraire, l'élection du Parti québécois a été précipitée par la crise économique que nous traversons.

Monsieur le président, ce gouvernement doit cesser de blâmer tous et chacun pour tous les problèmes que nous connaissons, et doit reconnaître et assumer sa responsabilité première en ce qui touche l'économie du pays.

[*Traduction*]

Il est évident que le ministre devrait présenter des mesures visant à stimuler l'activité économique. Mon parti estime qu'on devrait immédiatement présenter un budget. On aurait dû convoquer le Parlement le mois dernier pour présenter un budget qui stimule la croissance économique du pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les contrôles devraient être abolis dès maintenant et non pas l'an prochain. On devrait prévoir des diminutions d'impôt pour les Canadiens qui gagnent moins de $16,000. Le gouvernement devrait être en train de consulter les provinces pour réduire les taxes de vente afin de stimuler la consommation. On devrait prévoir un crédit d'impôt à l'intention des Canadiens qui veulent investir dans les petites entreprises du pays. Il serait nécessaire de prévoir d'autres dégrèvements fiscaux pour encourager la recherche, les innovations et le développement partout dans notre pays, en particulier dans les régions où la croissance est lente.

Il faut que nous envisagions clairement que toutes les difficultés économiques auxquelles le pays doit faire face ont beaucoup plus d'importance et d'envergure que des réductions d'impôt à court terme, si importantes soient-elles. Nous sommes en difficulté économique, car les Canadiens, et en fait tous les pays du monde, ne font plus confiance à la gestion économique du pays. En moins d'une décennie le gouvernement actuel a détruit la réputation de solidité et de stabilité économique que le Canada avait mis un siècle à établir.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il n'est ni raisonnable ni responsable d'essayer de charger les provinces, comme le ministre a tenté de le faire, de la principale responsabilité dans la lutte contre la crise du chômage. Je dois malheureusement constater que les commentaires qu'il a faits jusqu'ici relativement à la chute du dollar n'ont pas manifesté une grande réflexion ni un grand sens des responsabilités. La position du ministre, c'est que le dollar flotte, c'est tout. Même si la Banque du Canada fournissait 500 millions de dollars pour l'achat de flotteurs, ce n'est pas cela qui maintiendra le dollar à flot. Peut-être le ministre ne comprend-il pas, ou peut-être veut-il induire les Canadiens en erreur quant au sérieux de cette situation. Il ne sert certaine-

ment pas sa cause en parlant comme si le gouvernement ne se souciait pas de savoir à quel niveau le dollar flotte. C'est une invitation à la spéculation sur les devises. La peuple canadien s'attend du ministre qu'il prenne en main la situation et non qu'il se repose sur les grands prêtres de Zurich.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je conjure le ministre de ne pas se leurrer et de ne pas leurrer les Canadiens en leur faisant croire qu'il est bon pour le Canada que notre dollar soit à la baisse sur les marchés mondiaux des devises. Cela peut assurer des bénéfices à court terme à nos exportateurs, mais comme l'a démontré l'expérience de pays comme la Grande-Bretagne et l'Italie, la dévaluation de la monnaie n'est pas la solution aux problèmes économiques fondamentaux. Cette idée date de 20 ans. Le ministre doit faire face à la réalité d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Aucun discours du ministre, qu'il l'appelle un budget ou qu'il le considère tout simplement comme tel, et aucun réaménagement fiscal ne parviendra à renverser la situation. Il a fallu dix ans au gouvernement pour ternir la réputation du Canada. Il faudra du temps pour la rétablir. Finalement, le seul moyen d'y arriver, c'est d'opérer un changement non seulement au niveau des politiques, mais un changement fondamental dans le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre peut à tout le moins faire les premiers pas dans ce sens demain soir. Il a été un membre important du gouvernement pendant la majeure partie de la période pendant laquelle notre réputation a été détruite. Pour que ses efforts soient couronnés de succès, il aura besoin de l'appui de son premier ministre, tout comme la nation a besoin de connaître sans équivoque les vues du premier ministre sur les questions économiques.

● (1552)

Je pense qu'il est juste de dire que les méditations du premier ministre à la télévision, ses propos informels sur la discipline, sa proposition formulée lundi, selon laquelle les contrôles pourraient rester en vigueur pendant quelque temps à titre d'arme utilisable par le gouvernement, que toutes ces déclarations, émanant du chef du gouvernement du Canada, ont eu un effet très néfaste sur la confiance des investisseurs canadiens et sur l'économie canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre ne peut pas se débarrasser de ce fardeau auprès du ministre des Finances. Le premier ministre lui-même est tellement partie prenante à ce problème que je le mets au défi d'accepter ses obligations dans le discours qu'il va prononcer aujourd'hui, de traiter des problèmes économiques fondamentaux que notre pays doit affronter, d'énoncer précisément son point de vue en tant que premier ministre du Canada sur l'économie canadienne et les relations entre le gouvernement et le secteur privé canadien, et d'annoncer précisément et en détail le genre de discipline qu'il est disposé à s'imposer à lui-même et à imposer à ses collègues du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous nous préoccupons tous de sauvegarder l'unité de notre pays et, je pense, nous commençons tous à prendre maintenant conscience—nous avons quant à nous reconnu cette évidence il y a un certain temps, et elle s'impose maintenant aux députés libéraux—de ce qu'il n'y aura aucun moyen permanent de maintenir l'unité des Canadiens avant que notre économie ne soit redressée. Nous devons considérer nos problèmes économiques comme les plus urgents dans nos priorités, même si, à plus long terme, le problème du maintien de l'unité canadienne se révèle le plus important. Mais le point le plus urgent figurant actuellement au programme du Canada est la croissance économique et la poursuite de cet objectif sera l'un des principaux moyens, sinon le principal, de faire en sorte que les Canadiens continuent à vivre ensemble et à assurer leur croissance commune.

Je voudrais également parler d'un ou de deux autres aspects de ce que l'on appelle maintenant l'unité nationale. Je commencerai par dire, pour le cas où certains penseraient que le premier ministre est en train d'adopter une attitude plus souple sur le fédéralisme, que nous pouvons prendre la désignation du nouveau ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Lalonde) pour prouver le contraire. D'un seul coup, ce ministre est passé de la situation dans laquelle 8,000 fonctionnaires lui étaient comptables, à une situation dans laquelle aucun autre membre du gouvernement ne veut lui adresser la parole.

Après tout, le gouvernement a un secrétariat des relations fédérales-provinciales et un secrétariat de l'unité nationale, et Dieu sait encore quels autres, mais tous sont comptables au premier ministre qui, nous le savons, a la plus grande confiance dans son ministre d'État des relations fédérales-provinciales. Un fonctionnaire a même décrit le nouveau ministre comme «une espèce de vice-premier ministre», ce qui, j'en suis sûr, intéressera beaucoup le nouveau vice-premier ministre, que l'on n'a pas vu dans ces parages depuis la nomination du ministre d'État aux relations fédérales-provinciales.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il est malade.

M. Clark: Je ne savais pas qu'il était malade, et je lui dois mes excuses. Je ne vais pas chercher à deviner la cause de sa maladie, mais nous savons tous que le vice-premier ministre est un homme et un parlementaire de la trempe à supporter que l'on désigne le ministre d'État des relations fédérales-provinciales comme vice-premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le discours du trône a indiqué qu'un certain nombre de propositions nous seraient soumises au cours de cette session. Celles-ci nous intéressent au plus haut point; nous avons hâte de savoir sous quelle forme elles nous seront présentées, et nous entendons les examiner minutieusement. Nous espérons qu'en préparant ces propositions, le premier ministre et ses collègues prêteront une attention toute particulière à l'accord qui a été conclu à la conférence historique de Kingston, au début de septembre, au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de rencontrer les quatre premiers ministres progressistes conservateurs du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je les aurais invités tous les cinq, monsieur l'Orateur, mais nous devions avoir une réunion avant la dernière déroute malencontreuse du NPD.

Une voix: Oh, oh!

M. Clark: Je crois remarquer un certain scepticisme dans le parti d'en face, à propos de la réunion des premiers ministres des provinces. Je conseillerais au premier ministre d'en faire une rapidement, tant qu'il y en a encore quelques-uns de son parti et de convoquer ses deux premiers ministres sans retard. Quelqu'un m'a fait remarquer que son premier ministre le plus à l'ouest est celui de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Mais soyons sérieux. Je pense qu'il serait très utile que le premier ministre accorde une véritable priorité à une convocation plus régulière des premiers ministres des différentes provinces en vue de les consulter sur toute une gamme de questions portant sur les moyens d'arriver à unifier le pays.

● (1600)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, en plus de l'indécision et du manque de leadership qui le caractérisent, le gouvernement se propose maintenant de présenter au Parlement un certain nombre de mesures visant à réformer la Constitution. Mon collègue, l'honorable député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), traitera plus en profondeur de cet aspect du discours, mais j'aimerais néanmoins relever deux points particuliers qui m'apparaissent importants. Tout d'abord, il devrait être évident pour le gouvernement qu'aucune solution au mal canadien ne sera valable à moins qu'elle ne soit élaborée en étroite collaboration avec les provinces. Malheureusement, fidèle en cela encore une fois à ses habitudes, le gouvernement paraît vouloir agir de façon unilatérale, sans l'accord et sans l'étroite collaboration des provinces. Ce gouvernement ne doit pas, pour des gains politiques à court terme, s'aliéner l'accord et la coopération de ses partenaires provinciaux.

Enfin, le gouvernement dit vouloir clarifier le rôle des tribunaux en ce qui concerne, entre autres, l'interprétation et l'application de la loi sur les langues officielles. Bien que je puisse comprendre la gêne du gouvernement face aux procédures intentées par l'un de ses propres députés, mon parti a l'intention de s'opposer vigoureusement à toute restriction du rôle des tribunaux dans l'application et l'interprétation des lois de cette Chambre. Si le gouvernement n'est pas satisfait de cette loi, qu'il ait le courage de présenter une autre loi pour la modifier, mais il ne doit pas, par des moyens détournés, tenter d'en empêcher l'application.

[*Traduction*]

Il y a un autre point d'ordre constitutionnel que je tiens à aborder rapidement. Il se rapporte à la mesure législative adoptée par le Parlement québécois, la loi 101. Je suis convaincu que le gouvernement du Canada a toutes les raisons voulues pour adopter les mesures que lui seul peut prendre et renvoyer lui-même cette loi directement devant la Cour suprême du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La raison la plus importante derrière cette intervention est que les gens touchés par cette loi au Québec ont le droit de savoir maintenant, et non pas dans quelques années, quels sont leurs droits constitutionnels. Le mois dernier, le gouvernement a déclaré que la loi 101:

«aura un effet négatif sur les droits fondamentaux et les libertés des Canadiens».

Il a déclaré que la loi est:

«contraire à la conception du gouvernement fédéral selon laquelle aucun gouvernement au Canada ne doit, de quelque façon que ce soit, entraver la liberté de mouvement à l'intérieur du Canada».

Il a déclaré—

... la validité de certaines dispositions de la loi est douteuse du point de vue constitutionnel, tandis que d'autres pourraient se révéler anticonstitutionnelles selon leur mode d'application.

● (1602)

Ce sont les vues du gouvernement du Canada, mais il n'a pas le courage de ses convictions. Il n'a pas le courage de suivre les conseils qui lui ont été donnés par ses propres avocats.

M. Basford: Ce n'est pas vrai.

M. Clark: Le ministre de la Justice (M. Basford) affirme que ce n'est pas vrai. Dans ce cas, il y a une option qui s'offre à lui. Il peut contester directement devant la Cour suprême du Canada la loi 101.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il est évident que dans les circonstances, il convient de renvoyer ce cas à la Cour suprême du Canada.

Une voix: Faites-le.

M. Clark: Quelqu'un, ignorant de la loi, a dit «faites-le». Ce n'est pas en mon pouvoir. Seul le gouvernement peut le faire, et il devrait le faire maintenant, mais ne le fera pas et les Canadiens qui sont victimes de la loi 101 devront attendre longtemps pour connaître leurs droits, alors que le gouvernement du Canada pourrait obtenir un jugement et une décision immédiatement.

Nous, de l'opposition officielle, nous engageons au début de cette session du Parlement, à apporter de façon soutenue une contribution positive aux travaux de la Chambre. Nous donnerons notre appui aux lois et mesures positives présentées par le gouvernement. Nous l'aiderons à faire de meilleures lois, comme nous l'avons d'ailleurs fait par le passé. Nous veillerons à ce qu'il consulte les gouvernements provinciaux, comme nous le lui avons continuellement recommandé auparavant. Toutefois, nous exigerons aussi que le gouvernement affronte directement les réalités canadiennes.

La chute du dollar est un symbole que le monde entier peut interpréter. Nous savons, et les Canadiens et les nations du monde le savent aussi, que le gouvernement, par son incompétence, a mal géré nos affaires, a dilapidé nos ressources humaines et matérielles, hypothéqué notre avenir, aliéné les régions, provoqué la discorde sociale et culturelle, et conduit les citoyens à douter d'eux-mêmes.

Des voix: C'est honteux.

M. Clark: Le discours du trône renferme un passage prophétique à la fin où il est dit «que le Canada entre dans une ère nouvelle». Le discours se poursuit en ces termes: «Cette ère nouvelle verra s'aggraver les tensions, les différends et les affrontements.» C'est ce qui se produit et il en sera encore ainsi tant que nous aurons ce gouvernement.

Une voix: Finissez la phrase.

M. Clark: Je suis prêt à terminer la phrase, mais l'argument que je veux faire valoir au député qui se contente en guise de contribution à ce débat de nous interpeller de son siège, c'est que le Canada vit depuis dix ans, dans une mésentente qui est

au cœur même de nos problèmes actuels. Or c'est presque exclusivement le gouvernement qui, par les techniques et les méthodes qu'il a adoptées, est responsable de ce malaise. Le député veut que je termine la phrase et je m'empresse de le faire, car le discours du trône affirme aussi que nous pouvons nous engager dans une ère où s'accroîtra «le désir de liberté, de coopération et d'unité». C'est ce que nous obtiendrons quand nous nous serons débarrassés de ce gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre se plaît à parler de la nécessité de réformer les structures du Canada. L'expression «réforme structurale» revient sans cesse dans le discours du trône. Pour permettre au pays d'entrer dans cette nouvelle ère dont parle le discours du trône, une réforme structurale majeure s'impose, Votre Honneur, et c'est de congédier le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je propose donc, appuyé par mon collègue, le député de York-Simcoe (M. Stevens), que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse en réponse au discours du trône:

> ... mais que la Chambre regrette d'informer Votre Majesté que l'incompétence des ministres de Votre Majesté ait détérioré l'économie du Canada et sapé, dans le pays et à l'étranger, la confiance en cette économie.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je voudrais d'abord m'associer à ceux qui tout à l'heure à la Chambre ont exprimé à l'honorable député de Halifax (M. Stanfield) notre profonde tristesse devant la mort de son épouse Mary. Je pense que depuis plusieurs mois nous étions tous contents de voir qu'elle avait pris du mieux, et nous espérions qu'elle serait encore parmi nous, pour voir, comme nous le voyions si souvent dans le passé, son air joyeux, sa profonde bonté, dans les réunions sociales que nous avions le plaisir de fréquenter.

Je voulais simplement dire en mon nom personnel et au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre, notre plus profonde tristesse et sympathie devant cette dure épreuve. Je voudrais aussi m'associer au chef de l'opposition qui a tout à l'heure exprimé sa satisfaction que Sa Majesté la reine Elizabeth II du Canada nous ait permis, à nous parlementaires, de nous associer aux célébrations du vingt-cinquième anniversaire de son règne.

Je veux simplement ajouter, encore une fois, que nous souhaitons beaucoup de santé et de bonheur, non seulement en cette année du jubilé qui se termine, mais pour toutes les années à venir, à Sa Majesté ainsi qu'à tous les membres de sa famille. Je partage aussi l'avis du chef de l'opposition, qui a fait des compliments aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est évident que l'honorable député de Louis-Hébert (M. Dawson) réunit des qualités remarquables chez quiconque, mais encore plus remarquables chez un homme encore jeune, qui a su exprimer hier, avec toute la maîtrise qu'il a acquise dans ses expériences administratives comme élu à des Commissions scolaires, qui a su exprimer, dis-je, d'une façon claire, succincte et convaincante, des pensées fort sérieuses sur l'économie et l'avenir de notre pays. Je pense que le meilleur compliment qu'on puisse lui faire serait de dire que M^me^ Albanie Morin aurait été très fière de voir son successeur à l'œuvre ici.

Quant à l'honorable député de Malpèque (M. Wood), nous savions qu'il ajouterait à nos délibérations ses connaissances acquises dans le domaine agricole, ainsi que dans celui de l'industrie alimentaire. Nous attendions chez lui également cette sorte de sens de l'humain qui caractérise tellement le citoyen de l'Île du Prince-Édouard, et je dois dire que nous n'avons pas été déçus par son esprit ouvert, son esprit de cordialité et sa très grande humanité.

Au tout début de ce débat, monsieur le président, je voudrais exprimer mon opinion à ce stade-ci de l'histoire du Canada, à savoir que l'avenir des Canadiens, l'avenir de notre nation elle-même est vraiment dans les plateaux de la balance. Et l'histoire dira de quel côté le poids a été mis. Il est certain que ce sera par une volonté collective de tous les citoyens que nous pourrons peser sur les plateaux de la balance et exprimer d'une façon claire et vigoureuse toute la confiance que nous avons en l'avenir du Canada.

A aucun moment de notre histoire a-t-on vu une menace aussi grave pour notre société, tant du point de vue économique que du point de vue unité nationale. Plusieurs pourraient bien s'inquiéter de cette situation, voire même montrer un visage de désespoir, comme c'est souvent le cas du côté de l'opposition officielle. Quant à nous, nous avons tous raison de croire que peut-être à aucun moment dans notre histoire la population canadienne a-t-elle été mieux préparée à faire face au défi qui se présente à nous, à aucun moment l'opinion canadienne a-t-elle été mieux informée des choix qu'elle doit faire et, à aucun moment a-t-elle été aussi capable de forger elle-même sa destinée dans le monde qui nous environne. C'est pour cette raison que, malgré le portrait sombre qui a été brossé par le chef de l'opposition et qui correspond en bonne partie à la réalité, de notre côté nous avons confiance en l'avenir.

Je vais indiquer, comme le chef de l'opposition m'a invité à le faire, les pensées que j'entretiens sur l'économie et sur l'unité nationale. Je commencerai d'abord par parler de la situation économique.

• (1612)

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition (M. Clark) m'a mis au défi de dire ce que je pense de la situation économique. C'est ce que je ferai le plus sérieusement possible. D'une manière générale, je suis d'accord avec lui en ce qui concerne les symptômes. Par contre, je devrai indiquer les orientations que le gouvernement suivra non seulement dans ce discours-ci mais aussi dans les autres interventions qui marqueront ce débat. Le chef de l'opposition a vigoureusement dénoncé les symptômes. Je ne m'y attarderai pas. Le taux de chômage et le taux d'inflation sont élevés et le dollar canadien a considérablement dégringolé.

J'aimerais exposer à la Chambre les causes de cette crise et lui suggérer ensuite des solutions que préconise le gouvernement. Monsieur l'Orateur, je suppose que la façon la plus simple de décrire la cause générale de notre situation économique actuelle, c'est de dire que les Canadiens en général, autrement dit les gouvernements, fédéral et provinciaux, les citoyens et tous ceux qui tiennent les rênes de l'économie, ne sont pas parvenus à s'adapter aux réalités externes et internes du monde. Je répugne à me lancer dans les petits détails d'ordre technique. Il existe deux publications officielles du

gouvernement parues l'an dernier intitulées «La voie à suivre» et «Programme de coopération». Nous y avons expliqué de long en large comment nous envisagions la révolution économique au Canada.

Lorsque je dis que nous n'avons pas su nous adapter aux réalités, la manière la plus lapidaire de rendre cette idée est, je suppose, de dire que dans un sens, nous avons été victimes de notre propre succès en tant que gouvernement, en tant que pays et en tant que nation. Nos réalisations économiques depuis 1945, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont été fort impressionnantes. Les Canadiens ont prouvé qu'ils possèdent le talent, la technologie, la détermination nécessaires et la capacité de travailler ferme pour vaincre les difficultés extérieures, notamment les énormes distances qu'il faut franchir au Canada, le climat, tous ces éléments extérieurs qu'ils doivent affronter. Les Canadiens l'ont prouvé, en dépit de ces désavantages, ils peuvent soutenir une croissance économique très considérable—un degré de croissance insurpassé pendant une période donnée.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population du Canada a presque doublé. Notre population active s'est accrue à un rythme plus rapide que celle de tout autre pays industrialisé, et pourtant, au cours de cette période, le revenu net par personne, après déduction d'impôt, a plus que doublé au Canada. Le niveau de vie réel de tous les Canadiens a, en moyenne, plus que doublé pendant cette période et il importe de noter qu'il s'agit du revenu net, après déduction d'impôt.

Tous les niveaux de gouvernement ont imposé de lourds impôts aux Canadiens—des impôts qui nous ont permis d'investir dans l'avenir et le présent du pays d'une façon peut-être sans pareille dans aucun autre pays industrialisé. Je songe aux progrès que nous avons réalisés grâce à nos investissements fiscaux dans des domaines comme l'assurance-maladie, l'aide aux personnes âgées, les allocations familiales et dans tant d'autres domaines à l'égard desquels les Canadiens, après avoir payé des impôts pour s'assurer tous ces avantages socio-économiques, s'en sont trouvés deux fois mieux qu'ils ne l'étaient au milieu des années 40.

Là peut-être où nous avons erré, quand je dis que nous avons été les victimes de notre propre réussite, c'est que les Canadiens, et au premier chef peut-être leurs gouvernements, se sont mis à croire que tous les espoirs étaient permis au Canada. En plus de nous doter de tous ces programmes sociaux très généreux, nous nous sommes mis à investir davantage du côté de la qualité de la vie—à consacrer davantage de fonds à la lutte contre la pollution, à doubler, tripler, le nombre de nos parcs nationaux, à subventionner le coût de l'énergie afin que les Canadiens ne se heurtent pas à la brutale réalité qui a frappé le reste du monde après que les pays de l'OPEP se fussent formés en cartel.

● (1622)

Nous avons quand même constaté que nous devions décentraliser davantage et que nous devions dépenser davantage par le biais du ministère de l'Expansion économique et d'autres ministères encore pour augmenter les chances des régions qui n'avaient pas été favorisées par la nature ou l'histoire. Il importe de dire que pendant cette période, les Canadiens ont montré au monde entier qu'ils pouvaient donner le pas dans les questions socio-économiques. Les Canadiens ont le droit d'être fiers de ce qu'ils ont réalisé. Ces réalisations ont été reconnues dans toutes les assemblées mondiales, tout comme on a reconnu que le Canada, de par son PNB et ses exportations, pouvait fort bien être invité aux sommets réservés aux premières nations industrialisées. Tout cela prouve que les Canadiens ont su réussir. Mais, monsieur l'Orateur, on peut dire que ce sont les attentes nées de cette grande prospérité, la montée de nouveaux espoirs, permettant aux Canadiens de croire qu'il n'y avait pas de limite au progrès social aux avances écologiques, et au développement, qui sont en un sens à l'origine de nos difficultés actuelles.

Il s'est trouvé qu'à la fin de cette période les Canadiens se sont mis à consommer plus qu'ils ne produisaient. Reprenons les chiffres concernant la période allant du milieu des années cinquante à 1971. Le pouvoir d'achat des Canadiens, compte tenu de l'imposition et de l'inflation, le niveau réel de vie, a doublé. Mais, pendant le même laps de temps, la production de biens et des services au Canada a elle aussi à peu près doublé. Autrement dit, l'amélioration de notre niveau de vie a correspondu jusque là à l'augmentation de notre capacité de production. De 1972 à 1976, le revenu réel imposable des Canadiens a continué d'augmenter à un rythme aussi effréné. Au cours de ces quatres années, il a augmenté de 30 p. 100, tandis que notre production nationale réelle n'augmentait que de 17 p. 100.

Il est évident que cette situation ne pouvait durer parce que notre niveau de vie dépend ultimement de ce que nous produisons. Nous ne pouvons bénéficier du labeur des travailleurs étrangers, acheter leurs produits, voyager ou nous reposer à l'étranger, à moins que nous ne puissions produire assez de biens et de services que les étrangers puissent acheter aux prix que nous leur demandons. Évidemment, nous avons pu, pendant une brève période, en l'occurrence quatre ans, combler l'écart entre ce que nous consommions et ce que nous produisions, à savoir 30 et 17 p. 100, en allant emprunter à l'étranger, mais il est certain que cela ne pouvait durer. Effectivement, comme peuple nous vivions au-dessus de nos moyens puisque les biens que nous produisions ne justifiaient pas le niveau de vie dont nous bénéficions. Les autres peuples ne veulent pas payer le prix de nos produits.

Et cela m'amène à la troisième cause de nos difficultés économiques actuelles. On pourrait l'exprimer très simplement en disant la vérité: nos prix sont trop élevés. Des pays étrangers nous achetons des services en voyageant et nous importons des biens. Mais ils n'achètent pas autant ni assez de nos biens et services pour nous permettre de maintenir un tel niveau de vie. Et qu'arrive-t-il si nos prix sont trop élevés? Pour ce qui est des matières premières, ce sont les marchés mondiaux qui fixent les prix. Il faut abaisser nos prix si nous voulons vendre. Mais cela diminue nos recettes. Et ayant moins de revenus, nous investissons moins ou nous fermons boutique. De là, le chômage.

Nous pouvons cependant protéger certaines de nos industries de richesses naturelles. Nous l'avons fait pour l'uranium en participant à un cartel et l'opposition nous en a vivement blâmé. Voici un cas où nous et d'autres pays victimes de mesures protectionnistes qui nous empêchent de vendre y opposons des mesures de protection équivalentes.

Dans le domaine des matières premières, nous pouvons parfois nous donner une certaine protection. Cependant, nous

ne pouvons pas constamment fixer les prix sur les marchés mondiaux pour les matières premières que nous produisons, qu'il s'agisse de minerais ou de ressources renouvelables comme le bois de charpente. Dans ce domaine aussi, le nombre d'emplois diminue proprotionnellement à la baisse des prix.

Dans le domaine de la fabrication, la situation est peut-être encore plus précaire. Notre industrie de la fabrication doit rester compétitive, soit en produisant autant que les autres, soit, si notre productivité est plus faible que celle des autres pays, en ayant des salaires et des bénéfices moins élevés qu'ailleurs. D'autre part, si nous voulons que les salaires et les bénéfices de notre industrie et de la fabrication concordent avec ceux des autres pays, nous devons être aussi productifs qu'eux. Nous n'avons réussi ni d'un côté ni de l'autre. C'est bien beau de souhaiter que les entrepreneurs acceptent des bénéfices moins élevés. Le NPD en particulier le souhaite depuis longtemps. Cependant, la réalité très simple qui prime pour l'instant, c'est que les capitaux sont très mobiles. Si les bénéfices des Canadiens sont moins élevés . . .

M. Broadbent: C'est du Adam Smith de la première année.

M. Trudeau: Le chef du NPD cite des noms, monsieur l'Orateur. Il a lu autre chose que Karl Marx; il s'est rendu jusqu'à Adam Smith.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Quant à vous, vous n'êtes pas allé plus loin que la philosophie d'Adam Smith.

M. Trudeau: Si les capitaux donnent un meilleur rendement ailleurs, ils s'en vont ailleurs. Ce qu'il faut faire si notre productivité est inférieure, c'est accepter des salaires inférieurs, mais notre productivité est-elle vraiment plus faible que celle des autres pays? Les Canadiens ne sont certainement pas improductifs. Les travailleurs du Canada sont aussi compétents que ceux de n'importe quel autre pays. A mon avis, il faut signaler qu'en général, même dans l'industrie de la fabrication, les travailleurs canadiens ont augmenté leur productivité. Si je ne m'abuse, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a donné lundi l'exemple d'une industrie où c'est arrivé. Cependant, dans l'ensemble de l'industrie de la fabrication, nous ne sommes pas encore tout à fait au niveau des autres pays. De fait, en moyenne, les chiffres sont assez révélateurs. Notre secteur de la fabrication a seulement 80 p. 100 de l'efficacité de celui des États-Unis, mais pendant la période en question et encore à l'heure actuelle, les taux horaires moyens dans les industries de la fabrication sont supérieurs de 7 p. 100 au Canada aux taux horaires aux États-Unis. Notre productivité est inférieure de 20 p. 100 à celle des États-Unis, mais nos salaires moyens sont supérieurs de 7 p. 100 aux salaires américains.

Une voix: C'est un mythe.

M. Trudeau: Le député du NPD dit que c'est un mythe. C'est peut-être un mythe maintenant, mais il n'en était pas ainsi au cours du deuxième trimestre. Ce sont des chiffres que le député peut vérifier auprès du Bureau de la statistique. Le pourcentage est un peu moins élevé aujourd'hui, à cause de la dévaluation, et je pense que si on tient compte de la valeur la plus récente du dollar canadien, les salaires moyens dans l'industrie manufacturière ne sont peut-être que d'environ 2 p. 100 plus élevés qu'aux États-Unis. Cependant la productivité est encore inférieure de 20 p. 100. Il est donc évident que nos prix sont trop élevés ou que notre productivité est trop faible et il est également certain que l'attitude de l'autruche qu'adopte le NPD vis-à-vis de ces questions—c'est-à-dire qu'il n'y a pas de limite à l'augmentation des salaires du pays—constitue l'une des causes de nos difficultés économiques.

● (1632)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: S'il est vrai que les difficultés que nous éprouvons présentement sont dues au fait que nous vivons au-dessus de nos moyens, le remède devrait être plutôt simple. Il suffit de vivre selon nos moyens—et encore une fois je répète que si notre pays veut vivre selon ses moyens nous devons produire davantage pour continuer à consommer dans la même mesure. Je reconnais que notre gouvernement et d'autres ont commis des erreurs, comme je l'ai déjà dit, en essayant de trop donner d'avantages sociaux à la population canadienne sans que les Canadiens ne soient prêts à les payer en acceptant qu'il y ait un ralentissement dans l'augmentation de leurs biens réels. Nous avons essayé de corriger la situation au cours des deux dernières années. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) ainsi que son prédécesseur ont seulement montré dans quelle mesure ils étaient prêts à agir à cet égard mais ils ont également démontré qu'ils pouvaient réduire les dépenses du gouvernement et ralentir dans une très grande mesure la croissance de la fonction publique.

Il est toutefois évident que lorsqu'il y a beaucoup de chômage il ne suffit pas de réduire les dépenses. Nos propres députés et ceux de l'opposition nous demandent constamment de dépenser davantage pour un important projet ou pour un autre. En fait, la première journée où la Chambre a siégé cette semaine, soit lundi, les partis de l'opposition ont présenté plusieurs motions incitant le gouvernement à dépenser davantage dans certaines régions du pays ou dans certains secteurs de l'économie. Nous devons faire preuve de modération, mais il est clair que sans devenir l'employeur de dernière instance, le gouvernement estime avoir un rôle à jouer dans la création directe d'emplois.

Cette année nous avons prévu un budget de 350 millions de dollars pour la création directe d'emplois. Cette somme a été récemment augmentée de quelque 100 millions de dollars et, s'il m'est permis d'anticiper sur le ministre des Fiances (M. Chrétien), je pense que demain il annoncera l'affectation d'une nouvelle tranche de 150 millions de dollars à ce secteur de la création directe d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Donc, cette année et l'année qui vient, le gouvernement fédéral dépensera plus d'un milliard de dollars pour la création directe d'emplois. Tout le monde, bien sûr, a compris qu'en un sens l'État peut créer des emplois. Mais dans notre système, la majorité des emplois doit toujours venir du secteur privé, des investissements privés. Au dernier budget, le gouvernement avait prévu des incitations fiscales à l'investissement privé. Nous faisions ainsi notre possible pour prouver notre confiance dans l'économie. Mais il est inconstestable que la relance des investissements et de la croissance ne peut être assurée en premier lieu par les dépenses publiques de création d'emplois. Elle doit venir d'une reprise de confiance par le monde des affaires. Cela est indispensable. Bien sûr, elle pourrait naître des politiques stables réclamées par le chef de l'opposition, mais à la condition qu'à ces politiques s'ajoute la

certitude chez les investisseurs qu'il n'y aura pas un retour des hausses de coûts. Car si je ne m'abuse ces hausses sont une des causes principales de nos difficultés économiques actuelles.

Donc le gouvernement est intervenu et continue de le faire pour faire baisser les coûts. Trois choses méritent d'être signalées à cet égard, tout d'abord, la Commission de lutte contre l'inflation. Nous avons réduit les coûts. Je comprends que les partis d'opposition veuillent se débarrasser de cette commission, comme ils le disent depuis deux ans, je pense, dans un cas et depuis peut-être un an dans l'autre. Néanmoins, nous avons réussi à réduire le taux des augmentations salariales qui, de 22 p. 100 qu'il était dans le premier semestre de 1975, avant la création de la Commission a été ramené à 14 p. 100 en 1976 et 8.5 p. 100 en 1977.

Nous avons réduit les coûts, et dans le même temps l'indice des prix à la consommation a diminué. Si l'on considère les deux ans depuis lesquels existe la Commission de lutte contre l'inflation, on voit que nous avons atteint notre but. Nous avons fait mieux que prévu pendant la première année, en réussissant à ralentir l'inflation plus vite que les lignes directrices ne le prévoyaient. Cela a été dû pour une part non négligable à la baisse des prix alimentaires, comme l'opposition n'a cessé de le rappeler. La réussiste a été un peu moins brillante pendant la deuxième année, les prix alimentaires nous ayant moins favorisés. Mais dans l'ensemble, les deux années de contrôle ont donné à peu près exactement les résultats attendus. Nous avons réduit les coûts et nous avons fait baisser l'indice des prix à la consommation.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le chef de l'opposition nous a enjoints il y a quelques minutes de lever les contrôles. Monsieur l'Orateur, nous aimerions bien le faire. Nous ne demandons pas mieux. Mais ce n'est pas parce que nous avons réussi à rabaisser un taux d'inflation qui était supérieur à 10 p. 100 qu'il faut croire que ce rattrapage est suffisant. Il nous reste encore un problème de chômage qui persiste parce que nos coûts depuis plusieurs années sont beaucoup plus élevés que ceux de nos concurrents.

Nous avons toujours dit que nous lèverions les contrôles. Nous voulons les lever. Nous avons essayé de le faire l'été dernier; le ministre des Finances s'était donné comme objectif le 14 octobre. Mais nous n'étions disposés à le faire que si les syndicats et les employeurs étaient prêts à collaborer pour contenir l'inflation. Autrement dit, comme nous l'avons dit quand nous avons imposé les contrôles en octobre 1975, nous ne pouvons que donner aux Canadiens l'occasion de s'engager à collaborer pour contenir les poussées inflationnistes. Cela doit venir de nous. Ce doit être un acte de volonté collective. Ces deux dernières années, pendant l'application des contrôles, je pense que les Canadiens ont fait preuve d'une modération remarquable.

Les règlements salariaux négociés au cours de la deuxième année des contrôles étaient inférieurs aux directives de la Commission de lutte contre l'inflation dans 70 p. 100 des cas. Cela montre que les employeurs et les syndicats canadiens ont fait preuve de modération dans la grande majorité des conventions négociées. Cela montre que les Canadiens peuvent faire preuve de détermination. Mon collègue, le ministre des Finances, annoncera demain la date de la levée des contrôles. Les Canadiens doivent comprendre que ce n'est qu'à cause de ce changement d'attitude que nous pouvons fût-ce envisager de fixer une date. On retrouve aussi ce changement d'attitude au chapitre des grèves qui s'est beaucoup amélioré cette année par rapport à l'année dernière—63 p. 100 moins de grèves en 1977 qu'en 1976.

● (1642)

Le député de Hamilton me demande souvent quel genre de discipline convient le mieux aux Canadiens. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est là un bon exemple d'auto-discipline, et les Canadiens commencent à se rendre compte des progrès qu'ils pourront réaliser, sur le plan économique, s'ils sont disposés à collaborer. En effet, si nous examinons les données concernant notre balance commerciale, nous constatons que nous avons beaucoup progressé par rapport à l'an dernier. Notre excédent au chapitre du compte des marchandises a considérablement augmenté. Il s'élevait à 2.5 millions de dollars à la fin du mois d'août. La tendance s'est renversée. On commence à sentir chez les Canadiens la discipline et la modération dont nous les avons exhortés à faire preuve.

Bien entendu, nous avons été aidés en cela—et il faut bien l'admettre—par la dévaluation du dollar canadien. Il a baissé de 12c. en un an, monsieur l'Orateur. Ce n'était pas une manigance du gouvernement. Chacun sait que le dollar est au taux flottant et que les marchés monétaires du monde cherchaient tout simplement à nous faire comprendre que nos prix étaient trop élevés, et que le Canada n'était pas l'endroit idéal où investir et c'est pourquoi nous avons cherché à y remédier en dévaluant le dollar canadien sur le marché international. Ce qu'il y a de bien dans ce système, c'est que tout en nous faisant prendre conscience de la réalité, il nous permet également de redresser ce qui va mal dans notre économie. En effet, cela signifie—et ce principe remonte à Adam Smith, et même le chef des néo-démocrates le comprendra, j'en suis sûr—que lorsque la valeur du dollar diminue, nos exportations intéressent davantage les pays étrangers et nos importations coûtent plus cher.

M. Broadbent: Page 321, première édition.

M. Trudeau: Bien entendu, le problème qui se pose, lorsque les exportations augmentent et que les importations diminuent, c'est que les prix augmentent au Canada. C'est là qu'est le piège. Si les Canadiens disent: «Bon, nos prix sont plus élevés, nous payons plus cher pour des marchandises importées ou pour celles qui les remplacent et nous allons donc nous efforcer d'accroître nos revenus monétaires», eh bien là, toutes les mesures que nous avons prises pour corriger la situation en dévaluant le dollar ont échoué. Car à ce moment là, nos prix augmentent et nous ne sommes plus compétitifs sur le marché international.

J'ai déjà cité des statistiques qui indiquent que les salaires moyens au Canada étaient, il y a quelques mois, supérieurs de 7 p. 100 à ceux des États-Unis. Aujourd'hui, l'écart n'est que de 2 p. 100. Que s'est-il passé entretemps? Le dollar canadien a été dévalué et notre position concurrentielle s'est tout d'un coup améliorée. Mais nous devons veiller à ne pas mal interpréter cet état de choses, monsieur l'Orateur. Nous devons bien comprendre que si nous cherchons à accroître nos recettes pour compenser la hausse de prix des produits importés, nous aurons perdu l'occasion de favoriser la croissance économique et de créer de nouveaux emplois. Autrement dit, nous ne

redresserons pas la situation économique, nous ne ferons qu'aggraver la situation.

Je voudrais mentionner un autre domaine, mais je le ferai brièvement, faute de temps. Comme le leader de l'opposition me l'a rappelé, il s'agit d'un domaine dont nous avons parlé abondamment dans le discours du trône, celui du changement structurel. Dès octobre 1975, lorsque nous avons introduit les contrôles anti-inflation, nous avons indiqué que nous aurions des changements structurels à apporter dans des domaines comme le logement, l'énergie et l'alimentation. Dans ces domaines, nous avons introduit des changements qui ont produit des résultats, sous la forme d'unités de logement multiples, ou, par exemple, d'amélioration de la prospection d'énergie et des mesures d'économie. Ces changements feront l'objet de commentaires plus détaillés de la part des ministres compétents. Le discours du trône indique les autres problèmes structurels dont nous nous occuperons, de même que la façon dont nous avons l'intention de nous adapter à l'environnement mondial en constante évolution grâce au système de marché et grâce à la création, par le gouvernement, d'un climat propice aux changements, susceptible de permettre une croissance équilibrée.

Je souhaite faire état d'une dernière mesure de redressement dans le domaine de l'économie, à savoir la consultation. Encore une fois, nous avons évoqué ce sujet en détail dans le cadre du programme de coopération. Je veux simplement dire—et c'est ce qui apparaît dans le discours du trône—que nous allons devoir mettre sur pied un organisme de contrôle et des mécanismes de consultation si nous voulons véritablement contrôler notre économie. Cela ne signifie nullement que la consultation puisse se substituer à l'action, mais il est évident qu'une action adéquate—qui n'aura pas un caractère de confrontation, pour rassurer le leader de l'opposition—peut et doit être l'aboutissement de la consultation. Je pense que la décision concernant le pipe-line du Nord en a été un bon exemple.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les députés se souviennent sans doute qu'il y a quelques années, cette question semblait diviser radicalement le pays. Il semblait du moins s'agir d'une question à propos de laquelle nous allions voir le pays se diviser, l'Est contre l'Ouest, le Nord contre le Sud. Mais grâce à ce long processus de consultation, grâce au grand nombre de personnes qui ont participé à la réflexion sur cette question, il a été possible au gouvernement d'adopter une politique pratiquement identique à celle préconisée par les principaux partis d'opposition à la Chambre. Cette politique va entraîner une dépense d'environ quatre milliards de dollars en biens et en services canadiens. Ce projet va créer des emplois atteignant presque 100,000 années-hommes. Tout ceci prouve que ce dont nous avons besoin n'est pas tellement une nouvelle théorie économique, un nouvel Adam Smith, un nouveau Karl Marx, un nouveau John Maynard Keynes . . .

M. Broadbent: Un nouveau gouvernement.

M. Trudeau: Ce qu'il faudrait, c'est tout simplement que les Canadiens décident de collaborer, de réduire leurs frais, de vivre selon leurs moyens, d'agir ensemble dans un esprit de collaboration dans tous les secteurs de l'économie.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le gouvernement l'a dit tout à fait clairement dans le discours du trône d'hier. Je citerai seulement une courte phrase qui se trouve vers le milieu du discours.

Ce mécontentement qui se manifeste au milieu de l'abondance ne peut prendre sa source que dans l'esprit de l'homme, et c'est de là aussi que devra venir l'unité de la nation.

Le chef de l'opposition nous a dit—tout comme le chef du Nouveau parti démocratique nous le dira sans doute lui aussi à son tour—qu'aucun signe économique n'indique aux pays industrialisés comment ils peuvent améliorer leur situation. Nous verrons qu'il n'y a pas de nouveau Cain pour nous dire comment créer de l'emploi et réduire l'inflation. Nous constatons que même au sein des partis de l'opposition, voire au sein du même parti, si les uns soutiennent une théorie, les autres soutiennent la théorie contraire. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une nouvelle théorie économique; c'est d'un nouvel esprit, d'une nouvelle volonté nationale.

● (1653)

[*Français*]

Et, monsieur le le président, il est vrai que dans le domaine de l'unité nationale ce même esprit de coopération plutôt que de confrontation est requis. Je reçois des leçons du chef de l'opposition, qui trouve que nous faisons preuve de ce côté-ci de la Chambre de trop d'agressivité. On pourra donc voir dans l'analyse de ces solutions, si cela est vrai, mais je serais tout à fait d'accord avec lui s'il disait que dans le domaine de l'unité nationale les progrès viendront plus sûrement par voie de coopération plutôt que par voie de confrontation. Si l'on examine l'histoire de notre pays, il est certain que ce n'est pas une histoire qui résulte d'un esprit absolument angélique et parfait. Il est certain que des compromis ont été faits à travers notre histoire entre les différentes forces en présence. Il est certain également que ces compromis n'ont jamais été finals ni complètement réussis, mais il est certain aussi que ces compromis ont permis à notre pays de progresser depuis 100 ans, et nous mettent dans la situation d'un des pays les plus privilégiés au monde.

Nous sommes ce que nous sommes, monsieur le président, non pas à cause de forces extérieures, non pas parce que des choses nous ont été imposées, mais parce que nous avons choisi notre destinée. Personne ne nous a imposé la Confédération, le système fédératif que nous connaissons, ce n'est venu ni d'Angleterre, ni de France, ni des États-Unis. Le fédéralisme canadien a été la création d'un génie proprement canadien, et de la même façon, monsieur le président, le nouveau fédéralisme que nous cherchons à établir doit venir de nous. Il doit correspondre à la situation d'aujourd'hui, aux problèmes réels qui existent aujourd'hui. Comment les détailler, monsieur le président? Je ne saurais m'attarder trop longtemps à examiner les différents secteurs sociaux, les différentes zones géographiques qui causent des problèmes de désunion.

Si l'on regarde du côté des Indiens, des métis, des Inuit, il est certain que le remède doit venir en faisant disparaître les causes de leur aliénation, en leur donnant le temps et également les ressources financières pour trouver dans leur propre esprit l'orientation, la place qu'ils veulent prendre au Canada, leur donner le moyen de faire les recherches juridiques et historiques qui leur permettront de se satisfaire dans leur esprit de ce qui leur est dû, et de négocier des résultats correspondants. Exemple, encore une fois, au cours du débat

sur le pipe-line qui a duré quelques années, à certains moments, la population indienne et esquimaude d'un secteur du pays a pu exprimer son opposition à la solution du Mackenzie et effectivement, monsieur le président, ce pipe-line n'a pas été bâti. Alors dans ce domaine-là comme dans les autres, il faut absolument que nous passions par un long processus de consultations et d'échanges.

Les provinces de l'Atlantique ont des griefs qui remontent à 100 ans puisque leurs espérances ont été déçues. Ils croyaient que la Confédération leur donnerait plus d'industries, plus d'emplois, des meilleurs systèmes de transport. Ce qu'ils demandent c'est une chance d'être autonomes, une chance de pouvoir se suffire un peu plus à eux-mêmes, la chance pour eux également de choisir leur propre destinée économique, la chance de garder leur population chez eux plutôt que de la voir s'expatrier pour chercher des emplois ailleurs. Et il est vrai que des gouvernements successifs, le nôtre comme les gouvernements antérieurs, ont fait face à ces problèmes, ont essayé de trouver des solutions.

On n'a qu'à examiner le domaine de la péréquation, par exemple. Depuis neuf ans, quelque cinq milliards de dollars ont été versés aux provinces atlantiques afin de leur permettre d'atteindre des niveaux de services publics à peu près équivalents à la moyenne nationale. On a vu qu'à peu près le quart des budgets provinciaux de ces provinces provient de la péréquation. On a vu que le ministère de l'Expansion économique régionale, depuis huit ans, a versé un milliard 300 millions de dollars à cette partie du Canada pour créer de l'emploi et stimuler l'industrie, ce qui faisait une moyenne d'à peu près $77 par citoyen pour les provinces atlantiques, comparé à quelque chose comme $17 par citoyen en moyenne pour le Canada.

Alors c'est dire que les gouvernements successifs se sont penchés sur ce problème, mais que celui-ci n'est pas encore résolu. Qu'est-ce qui nous donne de ce côté, monsieur le président, raison d'espérer que ces problèmes vont se résoudre? Il y a maintenant, j'ose le croire, un climat, une opinion publique qui est plus prête à effectuer des changements d'ordre structurel et autre.

● (1702)

La décentralisation est déjà activement commencée par l'initiative de mon collègue, le ministre actuel des Finances (M. Chrétien), le développement des ressources énergétiques, l'exploitation des ressources maritimes et sous-maritimes, l'établissement de la zone de 200 milles au delà de nos côtes, l'entente fédérale-provinciale sur l'exploitation des ressources sous-marines, je dirais même la prise de conscience par tous les Canadiens du fait qu'il faut vraiment garantir à cette partie moins favorisée de notre pays une plus grande égalité de chances, ce qui est maintenant visible pour tous.

Le chef de l'opposition (M. Clark), à la conférence de Kingston, qu'il a daigné qualifier d'historique, a pris position à ce sujet. On y a dit que la constitution devrait trouver les moyens de réduire les inégalités économiques régionales. C'est là quelque chose, monsieur le président, que nous avions proposé dès 1971, à la conférence de Victoria, mais la population canadienne, et certainement le chef de l'opposition, n'en avaient pas pris conscience. Je pense que tout cela nous donne des raisons d'espérer, monsieur le président, que nous pourrons enfin résoudre ces problèmes dans un esprit de courage, dans un esprit d'initiative et de sacrifice.

L'Ouest canadien a des problèmes non pas parallèles, non pas identiques, mais des problèmes également. C'était un pays presque vide au début de la Confédération. Maintenant c'est une des zones du monde les plus vigoureuses, les plus confiantes en leur avenir, et pourtant ces citoyens se sentent frustrés. Pourquoi? Parce que dans cette partie de notre pays on a l'impression qu'on ne participe pas assez à la création d'une politique nationale. On a l'impression qu'on est trop détaché du gouvernement central d'Ottawa, trop loin du centre des décisions qui, historiquement, étaient prises dans le Haut et le Bas-Canada. Le gouvernement s'est attaqué à ces problèmes dans la conférenace dite «*Western Economic Opportunities Conference*», en 1973, mais tout dernièrement, soit cet été, les quatre premiers ministres de l'Ouest se sont réunis à Brandon et ont publié un document qui s'appelle *Task Force on Constitutional Trends*, document qui indiquait que pour eux aussi le problème était constitutionnel.

Il y a les problèmes économiques, mais dans les provinces même très prospères, comme l'Alberta, on se soucie des questions constitutionnelles, on s'interroge dans le domaine constitutionnel. Qu'est-ce à dire, monsieur le président? C'est dire que lorsque le gouvernement s'adresse à ces problèmes et qu'il reçoive du chef de l'opposition le reproche que nous pensons trop aux problèmes de l'unité et pas assez au problème de l'économie, eh bien, c'est que nous faisons comme les premiers ministres provinciaux qui trouvent que les deux ont également de l'importance, qui trouvent que la constitution, que le problème de l'unité sont, dans un sens, aussi importants que le problème de l'économie. L'un ne peut pas se résoudre sans l'autre, que l'un dépend de l'autre, que la résolution de l'un dépend de la résolution de l'autre.

C'est dans ce sens-là que nous abordons le problème, monsieur le président, notamment celui du Québec où évidemment on cause également de la question constitutionnelle. Ce n'est pas de notre invention, c'est le gouvernement québécois, le gouvernement péquiste lui-même, qui pose la question fondamentale de l'unité nationale. Ce serait se cacher la tête dans le sable que de prétendre ne pas devoir en traiter parce que l'économie est trop importante, parce qu'il faut s'adresser d'abord aux problèmes économiques. Eh bien, monsieur le président, là comme ailleurs, nous sommes prêts à nous attaquer à ce problème-là.

Si je puis essayer de clarifier mon exposé, c'est en voyant la province de Québec et le problème de cette province sous deux aspects: dans un sens, la province de Québec n'est pas une province comme les autres. Il est évident que, de par sa langue et sa culture, c'est une province qui diffère profondément des autres provinces à majorité anglophone, mais dans un autre sens, c'est aussi une province comme les autres, en ce sens que tous les gouvernements provinciaux cherchent des aménagements constitutionnels qui les rendraient un peu plus maîtres de leur destinée, et il est certain que tous les gouvernements pensent qu'ils seraient plus capables de résoudre leurs problèmes s'ils avaient plus de ressources, plus de juridiction. Cela s'applique aux gouvernements provinciaux, cela s'applique à notre gouvernement aussi.

Je voudrais donc examiner le problème sous ces deux aspects, monsieur le président. D'abord le cas général, qui est

un cas commun à tous les systèmes fédératifs, l'existence de tensions entre les provinces, l'existence de cette tension créatrice qui fait que les deux ordres de gouvernement ont souvent des problèmes à résoudre.

Si on examine les réclamations du Québec, par exemple, pour obtenir une plus grande juridiction dans le domaine des communications, que constatons-nous? On constate que la Saskatchewan, que le Manitoba, ainsi que d'autres provinces, voudraient aussi obtenir plus de juridiction dans le domaine des communications. Pour le domaine de l'immigration c'est la même chose. Le Québec voudrait obtenir plus de juridiction dans ce domaine. On entend dire que l'Alberta a le même souci et veut aussi exercer un certain contrôle sur son immigration. Le Québec voudrait avoir une juridiction plus totale dans le domaine de la sécurité sociale, notamment par l'obtention de points d'impôt. L'Ontario le veut également.

Monsieur le président, c'est dans ce sens que lorsqu'on parle de statut particulier on se leurre. On sait que si une province, le Québec par exemple, obtenait plus de pouvoir dans la Constitution, les autres provinces voudraient exercer à peu près les mêmes pouvoirs. La preuve c'est que lorsque j'ai fait une proposition aux premiers ministres de toutes les provinces au début de septembre dernier, chacun s'est indigné parce qu'on croyait que j'offrais un statut particulier au Québec et chacun disait: Mais il faut offrir la même chose à tout le monde.

On se méprenait, bien sûr, car je n'offrais pas un statut particulier à personne. J'employais une formule vieille de plusieurs années, le «opting in», mais qu'à cela ne tienne, monsieur le président, le fait est que le statut particulier est absolument irréaliste dans ce sens qu'à la limite, chaque province, si elle veut être absolument maîtresse de son développement, disons industriel ou économique, devrait avoir de la juridiction sur la politique monétaire, fiscale, tarifaire, voir même étrangère. C'est évidemment impossible dans un pays uni. C'est évidemment impossible de donner aux provinces toutes les juridictions dont elles pourraient avoir besoin directement ou indirectement pour suivre une certaine destinée politique, une certaine orientation économique. Donc, comment est-ce que nous avons résolu ce problème au Canada, ce problème de force centrifuge d'une part, et de «nécessités centripètes», si je peux inventer l'expression, forces qui peuvent permettre aux pays d'agir d'une façon unie?

Traditionnellement, la réponse dans notre pays est venue de ce que tous les partis cherchaient des députés dans toutes les régions du pays. Traditionnellement, les conseils de ministres qui étaient créés par le gouvernement central tentaient d'avoir des représentants dans toutes les régions. Traditionnellement, les députés au Parlement fédéral faisaient de leur mieux pour être identifiés par leurs électeurs comme «leurs» représentants, et représentants de premier plan non pas de seconde zone. Tous les députés tentaient de faire en sorte que le gouvernement fédéral apparaissait dans chaque circonscription comme «le» gouvernement important pour leur circonscription.

Ce sont autant de façons qui, traditionnellement, ont été essayées. Au gouvernement central, on a essayé de répondre à ces forces centrifuges. On le faisait également par des conférences fédérales-provinciales, par ces innombrables institutions fédérales-provinciales qui permettent au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de négocier, presque par voie diplomatique, de chercher des compromis les uns avec les autres, de chercher à rétablir l'équilibre. Cela se faisait en maintenant l'autonomie des provinces d'une part et l'autonomie du gouvernement central d'autre part. On se réunissait dans les zones qui avaient de l'intérêt pour les deux et on cherchait des compromis. C'était l'histoire de la Confédération.

● (1712)

Il y a d'autres manières de procéder. On voit, par exemple, que la constitution américaine et la constitution allemande ont pris une autre voie. Nouveau fédéralisme, fédéralisme différent en tout cas. Il s'agit dans ce système de gouvernement pour les régions, pour les provinces, pour les *länder*, et pour les États des États-Unis, de participer en quelque chose à l'administration et au gouvernement central, en élisant, dans le cas des États-Unis, un nombre égal de sénateurs à Washington pour chaque État, dans le cas des *länder* allemands, en envoyant au gouvernement de Bonn des représentants au Bundestag, désignés par les gouvernements des régions. C'est une autre sorte de fédéralisme où effectivement les régions font en quelque sorte partie du gouvernement et de l'administration du Parlement central, du Congrès central. Quel est le résultat? C'est que le gouvernement central n'a plus tellement à négocier avec les provinces, avec les États, avec les *länder*, puisqu'elles sont là, elles font partie en quelque sorte de l'instrument central. Là aussi le gouvernement fédéral est flexible si les provinces veulent en quelque sorte être présentes sur la colline parlementaire. Nous avons déjà proposé des changements au Sénat qui tendraient vers ce but. Nous sommes encore disposés à le faire. Notre position, j'ai souvent eu l'occasion de le dire, c'est que tous les changements sont possibles. Tout est possible sauf évidemment ce qui concerne la protection des droits des citoyens et, sauf évidemment aussi, toute solution qui tendrait à détruire le Canada comme pays uni, comme pays unique.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Notre position c'est que tout est possible en constitution, et que nous sommes disposés à discuter à condition que cela n'affaiblisse pas l'intégrité du pays, à condition que cela ne porte pas atteinte aux libertés fondamentales des citoyens.

Monsieur le président, il y a un cliché, un lieu commun qui est assez employé, surtout dans ma province actuellement, et qui s'appelle le *statu quo*. Ce cliché consiste à dire que le gouvernement actuel, celui que nous représentons de ce côté-ci de la Chambre est lié au *statu quo*, qu'il est rigide, et qu'il ne veut pas en sortir. Peut-être que la démonstration la plus facile à faire pour dire que nous ne sommes pas liés au *statu quo* serait de regarder en quelques détails les propositions constitutionnelles que nous avons faites de 1968 à 1977, pour changer la Constitution, pour changer justement le *statu quo*, pour montrer que le fédéralisme, non seulement a évolué, mais peut continuer d'évoluer.

Je serai bref, monsieur le président, parce qu'il y en a beaucoup à dire, je donnerai seulement les têtes de chapitre. Avant la Conférence de Victoria déjà nous avions proposé des changements profonds en ce qui concerne le Sénat, le pouvoir de dépenser, les pouvoirs fiscaux des provinces, la sécurité sociale et les services sociaux, les institutions financières et les marchés de capitaux, l'administration des problèmes de l'environnement, de l'écologie. A Victoria, nous avions proposé un

certain nombre de changements qui tenaient aux droits politiques, aux droits linguistiques, aux changements relatifs à l'article 94 A relativement à la sécurité sociale, des changements proposés également dans le domaine de l'égalité des chances pour tous, et notamment l'insertion dans la Constitution d'une disposition portant sur les inégalités régionales et leur correction, sur la nécessité de tenir des conférences annuelles de premiers ministres fédéral et provinciaux, sur la formule d'amendement et la proposition du gouvernement fédéral de se débarrasser des droits de désaveu et de réserve.

Je ne lirai pas toutes les nouvelles propositions présentées en mars 1976, mais il y en avait, en particulier deux qui tendaient à la protection constitutionnelle de la langue et de la culture française dans une nouvelle constitution. De nouveau, en janvier dernier, j'avais fait dans une lettre aux premiers ministres des provinces une proposition pour accroître le nombre des sénateurs venant des diverses provinces et des propositions relatives à la consultation requise avant de poser certains gestes.

Monsieur le président, je ne peux pas énumérer ou détailler toutes ces propositions mais je pense que j'en ai assez dit pour indiquer que ce mythe du *statu quo* est véritablement un mythe. Il n'y a pas de *statu quo*. Il n'y en a pas eu. La Constitution canadienne a sans cesse changé, s'est sans cesse adaptée à la réalité et dans une période de huit ou neuf ans nous avons proposé de nombreux changements à ce prétendu *statu quo*. S'il y a quelqu'un qui représente le *statu quo*, monsieur le président, je le dis avec quelque regret, ce sont probablement les gouvernements de la province de Québec, l'actuel, et ceux qui les ont précédés. Rappelons-nous simplement que depuis Mackenzie King le gouvernement fédéral cherche des solutions pour rapatrier la Constitution au Canada. Chaque fois nous avions presque trouvé une solution, savoir, une solution proposée par le gouvernement provincial, ou les plus récentes sont la formule Fulton-Favreau et celle de Victoria. Les deux ont été façonnées, monsieur le président, à la demande des gouvernements québécois et ce sont eux qui, toujours, au dernier moment, disaient non, on préfère le *statu quo*, on ne veut pas le changement que nous-mêmes avons proposé. Alors il faudrait voir qui représente le *statu quo* au pays, monsieur le président.

Tandis que j'y suis je veux parler d'un autre cliché, celui de la troisième option. C'est devenu, monsieur le président, un peu la mode de dire: moi je ne suis pas en faveur du *statu quo*, je ne suis pas en faveur du séparatisme, mais il faut quelque chose entre les deux, une troisième option. Je voudrais donc simplement enjoindre mes concitoyens, monsieur le président, de ne pas tomber dans ce piège, parce que la troisième option ce n'est pas nous qui l'avons inventée, entre le séparatisme et le fédéralisme, je ne dis pas le *statu quo*, je dis le fédéralisme. Il y a quelque chose qui s'appelle la souveraineté-association. Je crois que le chef de l'opposition a quelque chose à dire, peut-être qu'il pourrait le dire.

C'est quoi la souveraineté-association, monsieur le président? Est-ce la quadrature du cercle, ou quoi autre? Comment est-ce que l'on définit cela? Évidemment, le parti péquiste n'a pas réussi à le définir et n'a pas l'intention de le définir, de sorte que le fardeau de la preuve, si on tombe dans le piège de la troisième option, il ne reviendra pas au parti péquiste de définir la troisième option entre l'indépendance et le fédéralisme, ou de définir la souveraineté-association. Ce sera à nous, fédéralistes, à définir cette troisième option.

Et on sait fort bien, monsieur le président, qu'aucune proposition de changement sera acceptée par le gouvernement péquiste. Il n'y a aucune proposition de changement constitutionnel qui sera acceptée par un parti dont le but consiste à défaire le pays.

● (1720)

Alors, monsieur le président, je soumets bien respectueusement à tous ceux, y compris ceux de mon propre parti, y compris des membres de la Commission Pepin-Robarts, que cette idée de troisième option est un piège dans lequel il faut éviter de tomber. Voilà, monsieur le président, pour le cas général du Québec au sein de la Confédération.

Je voudrais maintenant parler du cas particulier, des besoins particuliers de la province de Québec dans le domaine de la langue et de la culture. Eh bien, notre politique dans ce domaine-là est la suivante: il y a deux dimensions essentielles et inséparables. Il faut préserver la langue et la culture françaises dans la province de Québec, mais il faut aussi la préserver chez les minorités francophones des autres provinces, de la même façon que nous disons que la majorité anglophone des autres provinces, bien sûr, doit voir à protéger sa propre culture, sa propre langue, mais il faut que nous voyons aussi à protéger cette langue et cette culture dans la province de Québec chez la minorité anglophone. Pourquoi? Pour une raison très simple: si l'on ne résout pas le problème des minorités, on tombe encore une fois dans le piège du séparatisme, qu'il soit québécois ou qu'il vienne d'ailleurs. Pourquoi? Parce que si le Québec devient uniquement français comme les autres provinces deviennent uniquement anglaises, si on ne protège pas de part et d'autre ces minorités, on aboutira à quoi? A deux solitudes, à deux nations, à deux groupes politiques plus ou moins homogènes, qui cherchent chacun des pouvoirs et un statut pour protéger sa majorité, sans penser à sa minorité. C'est pourquoi ces deux dimensions sont absolument essentielles. Les solutions faciles qui consisteraient à dire: Eh bien, que les Québecois parlent français et nous qu'on parle l'anglais dans les autres provinces; au fond c'est le séparatisme en puissance, c'est le séparatisme à brève échéance, monsieur le président. Et c'est de là que viennent toutes nos initiatives à nous, le gouvernement libéral, dans le domaine de ce cas particulier qui est le cas du fait français au Québec et dans les autres provinces.

Nous reconnaissons et nous sommes prêts à reconnaître ce cas particulier. Nous l'avons proposé, je l'ai indiqué tout à l'heure, dans des aménagements constitutionnels, par des garanties spéciales. En mars 1976, en particulier, j'ai proposé à toutes les provinces certains aménagements pour garantir dans la Constitution que le fait français au Québec serait vraiment inaliénable par aucun gouvernement, par aucune administration, aucun Parlement fédéral. C'est par là aussi que nous avons dit que certains aspects du bill 22 et du bill 101 cherchaient à réaliser dans la province de Québec des valeurs admissibles dans le domaine de la reconnaissance de l'illustration de la langue française. Nous avons condamné et nous continuons de condamner ces bills parce que dans leur ensemble ils sont imbus d'un esprit restrictif des libertés publiques. Mais il reste que nous avons reconnu la validité des aspirations québécoises d'essayer, de tous les gouvernements provinciaux

d'ailleurs depuis longtemps dans la province de Québec, de faire en sorte que la langue, que la culture françaises puissent s'épanouir librement dans cette province-là.

Alors, c'était notre première attitude vis-à-vis de ce cas particulier du Québec. La deuxième, je viens d'y faire allusion, c'est qu'il fallait absolument protéger les droits des minorités, et c'est pourquoi dès l'entente historique de St. Andrews, où les neuf premiers ministres des provinces anglaises se sont dits d'accord pour aider leurs minorités francophones à s'épanouir, c'est pourquoi dès ce moment-là, j'ai cherché une façon de garantir cela d'une façon permanente. Le premier ministre québécois avait proposé quant à lui des ententes, des arrangements entre les gouvernements provinciaux. C'était un petit commencement qui n'est pas mauvais. C'était une façon d'obtenir pour maintenant, pour tout de suite, des arrangements qui garantiraient les droits des francophones des autres provinces en retour d'une garantie des droits des anglophones du Québec. Mais évidemment cela péchait par le fait que ce n'était que des arrangements temporaires, et c'est pour cette raison, monsieur le président, que j'ai proposé que le gouvernement continue de proposer, et cela fait partie de notre politique, que les droits des minorités soient véritablement inscrits dans la Constitution, pour qu'ils soient véritablement inaliénables, pour qu'on ne puisse pas, avec un changement de gouvernement ou de fantaisie, abolir ces droits des minorités.

Je n'ai pas ni le temps ni d'ailleurs le désir maintenant d'aller dans les détails pour étudier cette proposition, mais je vais le faire très volontiers à l'occasion d'un autre débat si, comme je le pense, le chef de l'opposition ne voit pas le bien-fondé de cette proposition constitutionnelle.

Eh bien, notre troisième voie d'approche pour résoudre ce cas particulier, c'est celle de la loi sur les langues officielles et toute la politique fédérale tenant aux langues officielles qui cherche à mettre l'anglais et le français sur un pied d'égalité. Je regrette que dans ce domaine-là nous ne soyons pas encore d'accord avec l'opposition officielle et particulièrement avec son chef. Si je me souviens bien, lors de son intervention dans le débat sur l'unité nationale, le 5 juillet dernier, qu'il disait à peu près ceci, que le bilinguisme n'unit pas les Canadiens.

● (1722)

[*Traduction*]

Le bilinguisme n'unit pas les Canadiens, il les divise, mais nous devons tendre à l'unité en dépit des divergences et non la faire reposer sur le bilinguisme.

[*Français*]

Ce sont donc là des vues sincères qu'il faut bien respecter, mais que je ne peux pas m'empêcher de dénoncer. De notre côté, nous ne voyons pas le bilinguisme ou la loi sur les langues officielles ou la politique de l'égalité des langues officielles, nous ne voyons pas cela comme un mal nécessaire. Nous voyons cela, au contraire, comme un bien à rechercher, comme une chose positive, comme une chose qui enrichit le Canada, comme une chose sans laquelle le Canada ne peut pas être. L'histoire aurait pu être différente, mais elle ne l'a pas été.

Le fait est que ce pays dans son origine et dans son existence a été fondé sur la réalité de deux collectivités linguistiques. La réalité aurait pu être autre si l'histoire avait été autre, si M. Jacques Cartier était allé ailleurs qu'au Canada, mais à partir du moment que cette réalité existe, nous disons de ce côté-ci de la Chambre que le Canada ne peut pas exister sans cette égalité des deux langues. Bien plus nous sommes faits pour le bilinguisme, si je peux m'exprimer ainsi, monsieur le président. Non seulement, ce n'est pas un mal à supporter, mais c'est la condition même de notre existence.

Le secrétaire d'État, au début juillet, a prononcé un discours que j'ai remarqué, à Ottawa, et qui traitait assez en détail de ce problème-là. Il donnait un exemple que je m'emploie souvent à répéter: A partir du moment où l'humanité a été créée avec deux sexes, pour nous le sexe n'est pas un mal nécessaire, c'est quelque chose qui est pas mal essentiel à la reproduction.

● (1732)

Dans un autre système, dans une autre humanité, la parthénogénèse serait peut-être possible et désirable, monsieur le président, mais ce n'est pas cela la réalité. La réalité, c'est qu'il y a deux sexes et qu'il ne faut pas voir cela comme un mal nécessaire. Pour le Canada c'est exactement pareil. Il y a deux communautés linguistiques. Elles ne nous divisent pas; au contraire, le Canada n'existe que parce qu'elles peuvent et doivent s'unir. C'est la position du gouvernement.

Une voix: Ah! Ah!

M. Trudeau: Que la traduction est lente! Ou bien que l'esprit du député est lent, je ne sais pas! Je voudrais parler du problème posé par les élections du 15 novembre dernier, celles du Parti québécois. Je voudrais un peu parler de la stratégie et des tactiques que nous mettons en œuvre de ce côté-ci de la Chambre, parce que je crois que c'est important pour les Canadiens en général, et pour les députés en particulier, de comprendre un peu le mobile de certaines de nos actions. On se rappellera, monsieur le président, que dès le 24 novembre, à la télévision, je disais que la solution en fin de compte devait venir des électeurs québécois, que ce sont eux qui devront en fin de compte se débarrasser du gouvernement qui veut briser ce pays, du gouvernement péquiste. Je disais même une semaine ou deux plus tard, dans une interview à la chaîne anglaise, que lorsque viendrait le référendum, *we had to clobber le Parti québécois.*

Eh bien, c'était notre stratégie, ça reste notre stratégie. Ce qu'il faut en fin de compte, c'est gagner ce débat-là, le gagner aux urnes, le gagner en convaincant les citoyens québécois qu'ils seront plus heureux, qu'ils pourront s'épanouir davantage sur le plan culturel, économique et social à l'intérieur du Canada qu'en sortant du Canada. C'est cela au fond qui motive toutes nos actions. C'est tout simplement pour cela que nous avons refusé de concéder par voie de désaveu, lorsque nous avons été sollicités par des groupes d'anglo-Canadiens, notamment de la province de Québec, qui nous ont sollicités de désavouer le Bill 101. D'autres ont suggéré une référence à la Cour suprême, comme c'est le cas du chef de l'opposition. Ils ont pris comme position que la façon de se débarrasser de lois mauvaises, d'un gouvernement mauvais, c'était d'autorité soit de la Cour suprême du Canada, soit du gouvernement d'Ottawa. Je sais que ce point de vue n'est pas partagé par tous les membres du parti du chef de l'opposition.

Je crois que le député de Joliette (M. La Salle) s'est exprimé assez clairement au mois de septembre. L'un des deux seuls Canadiens français qui sont membres du parti du leader de l'opposition est en désaccord avec le leader de l'opposition là-dessus. Il a dit très clairement devant la presse qu'il ne croyait pas que la référence à la Cour suprême était la solution. Eh bien, là-dessus nous sommes du même avis. Pourquoi? Parce que je crois que le député de Joliette, comme nous de ce côté, comprenons qu'une cause référée directement à la Cour suprême ne peut pas donner le résultat qu'on veut. Si la Cour suprême juge que la loi est *ultra vires*, eh bien, évidemment le Parti québécois serait fort content et cela enlèverait aux Québécois l'indignation qu'ils ont actuellement contre cette loi et leur désir de la voir changer par voie démocratique. Ou bien si la Cour suprême jugeait que la loi était *ultra vires*, évidemment, les indépendantistes de tout poil dans la province de Québec ne manqueraient pas de dire: Vous voyez, encore une fois, c'est un tribunal composé en majorité de Canadiens anglais qui viennent s'ingérer dans nos affaires en ce qui touche l'éducation.

Monsieur le président, au départ on partait perdant. Au départ, si on avait suivi la voie proposée par le chef de l'opposition, on aurait probablement donné au gouvernement péquiste le prétexte dont il a besoin, celui qu'il chercha sans cesse pour faire des élections sur le dos du gouvernement fédéral, sur la confrontation venant du gouvernement fédéral. Cela n'a pas été compris uniquement par le gouvernement et par le député de Joliette, mais j'ai lu cela fort bien exprimé dans un éditorial que je trouve remarquable du *Vancouver Sun,* dans lequel on a donné un exposé très réfléchi sur la raison pourquoi il ne fallait pas référer le bill 101 à la Cour suprême. En somme on dit qu'il ne faut pas chercher, comme le chef de l'opposition le veut, une solution ultra rapide à ce problème.

Il faut que ce problème suive son cours devant les tribunaux de la province de Québec. Il faut que la Cour supérieure de la province de Québec, que la Cour d'appel de la province de Québec, se prononçent sur ces problèmes avant d'en appeler à la Cour suprême du Canada. Cela donnera aux Québécois le temps de réfléchir sur les côtés inacceptables du bill 101, plutôt que d'être divertis par une manœuvre politique, une manœuvre de défense contre le gouvernement fédéral, qui cherche par la confrontation et l'ingérence à défaire des lois acceptées par la majorité québécoise, votées par un gouvernement démocratiquement élu.

Il faut que les Canadiens québécois, et notamment les Canadiens français du Québec, s'aperçoivent à quel point ils sont brimés par cette loi 101. Culturellement cela est évident, puisque cette loi leur enlève la liberté de choix, la liberté d'envoyer leurs enfants dans une école anglaise ou française suivant que les parents veulent exercer ce choix. Même économiquement, il faut que les Québécois s'aperçoivent à quel point cette loi est nocive.

Je pense qu'il est peut-être trop tôt pour donner des statistiques finales sur la situation économique québécoise, mais déjà on a des indices assez probants que les élections du 15 novembre tournent au désavantage économique des Québécois. Je pense à Montréal en particulier. Montréal, c'est ma ville, et je peux en dire beaucoup de bien, c'est une grande ville. C'est une ville qui, de par sa situation géographique, de par ses ressources humaines, ses ressources financières, a été une grande ville et peut continuer de rester une grande ville par son infrastructure tant urbaine qu'industrielle.

Mais il faut bien le dire, les chiffres que nous avons depuis une année nous indiquent que Montréal entre en pleine stagnation. Pourquoi? Parce que justement l'élection du gouvernement péquiste et, notamment, des mesures comme le bill 101 enlèvent à Montréal une partie de sa vocation. Regardons d'abord ces chiffres: Si on compare les dix derniers mois depuis le 1er janvier jusqu'à maintenant, aux dix premiers mois de l'année 1976 jusqu'à l'élection péquiste, on voit que le chômage s'est accru au Canada de 10 p. 100, au Québec il s'est accru de 20 p. 100 et à Montréal, il s'est accru de 30 p. 100.

Si on compare le troisième trimestre de l'année 1976 au troisième trimestre de l'année 1977, on voit que le taux de la croissance du chômage dans la province de Québec, d'à peu près 80 p. 100, s'est accru dans la ville de Montréal.

C'est clair, monsieur le président, qu'une loi comme le bill 101, qu'une mentalité comme celle du gouvernement péquiste, ne peut pas ne pas nuire au développement industriel de la province de Québec. Montréal a une vocation de centre de transbordement, a une vocation industrielle, a également une vocation de services, d'un centre financier, de services bancaires, de services administratifs. Et, à partir du moment où on dit aux gens qui veulent venir travailler dans ces centres administratifs, bancaires ou corporatifs, à partir du moment où on leur dit que leurs enfants ne pourront pas étudier dans des écoles anglaises, il est clair que l'une des vocations principales de cette grande ville disparaît. Il est clair que cela ne peut qu'amener le marasme économique. C'est pourquoi je dis, dans le cas du bill 101, que ce n'est pas mauvais que les Québécois aient la chance de réfléchir sur les qualités, sur les aspects nocifs de cette loi.

Un mot seulement pour compléter notre position stratégique. Donc, nous disons: le gouvernement péquiste sépare les éclecteurs provinciaux, il faudra bien s'en débarrasser. Quels sont les instruments de ce gouvernement? Eh bien, ce gouvernement aura des élections provinciales à faire, il a également un référendum à tenir.

De ce côté-ci de la Chambre nous voulons avoir exactement les mêmes instruments. Pouvoir rencontrer le PQ sur un terrain aussi favorable au fédéralisme qu'il veut, lui, le faire favorable au séparatisme. C'est pourquoi lors des élections fédérales, je le crois, tous les partis à la Chambre voudront militer pour l'unité nationale. Dans ce sens il n'y aura pas de problème. Mais, nous voulons aussi, au cours de cette session, nous donner une loi sur le référendum afin que le gouvernement fédéral puisse également faire appel à la population du Canada, du Québec en particulier.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'espère que dans ce domaine-là on aura la collaboration des partis d'opposition. Bien sûr, en temps et lieu nous leur donnerons les détails de ce référendum. Pour le moment, il s'agit uniquement de prévenir les Canadiens que nous ne voulons pas être démunis devant cet instrument péquiste qui s'appelle le référendum. Au fond c'est un plébiscite, mais les péquistes parlent d'un référendum. Nous voulons aussi avoir un instrument équivalent. Nous voulons que le gouvernement fédéral puisse consulter la population cana-

dienne, la population de toutes les provinces sur un certain nombre de problèmes touchant à l'unité nationale. Ceux qui disent que le problème de l'indépendance du Québec ne concerne que les Québécois, raisonnent comme ce chirurgien qui dirait à un patient dont il va amputer le bras: Eh bien, je vais amputer votre bras sans vous consulter, parce qu'une fois que le bras sera coupé il ne fera plus partie du corps.

Nous voyons aussi le séparatisme d'une façon analogue. Nous croyons qu'on ne peut pas enlever du Canada une partie aussi essentielle que la province de Québec sans que tout le corps canadien ne soit concerné. C'est pour cette raison encore une fois que nous allons présenter à la Chambre une proposition de référendum.

En somme, monsieur le président, vous voyez devant vous un gouvernement qui n'est pas rigide, qui ne cherche pas la confrontation, qui dit que tout est possible, qui a proposé aux provinces au mois de septembre un accommodement constitutionnel qui obtiendrait le but qui était recherché par tous les premiers ministres provinciaux à la Conférence historique de St. Andrews.

Non, somme toute, nous allons discuter de ce dont on voudra de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre, de ce dont les provinces voudront discuter; il y a vraiment un seul sujet d'exclu, ce serait une proposition qui tenterait à briser, à détruire le Canada, ça nous ne voulons pas nous mettre à table pour en discuter.

● (1742)

[*Traduction*]

Que la Chambre me pardonne la longueur de mes remarques; on m'a souvent dit que je ne parlais pas assez à la Chambre des communes.

M. Broadbent: On ne nous y reprendra plus!

M. Trudeau: Mais je tenais à bien faire ressortir cela . . .

Des voix: Vous l'avez fait!

M. Trudeau: . . . car j'estime qu'il est important que non seulement les membres de l'opposition mais le pays comprennent sur quelle base nous serons appellés à définir nos options fondamentales dans les domaines de l'économie et le l'unité nationale.

J'avoue que j'ai été bien souvent stupéfait, ces dernières années, de voir à quel point les Canadiens semblaient perdre la réalité de vue, quand il s'agit de notre pays. Ils semblent toujours remarquer ce qui ne va pas au Canada et oublier le reste. Nous avons, semble-t-il, une étonnante propension à fermer les yeux sur les grandes choses qui existent chez nous, nos réalisations humaines, et les privilèges que nous donnent notre liberté et notre richesse. Il y en a tant qui n'ont les yeux fixés que sur ces prétendues injustices qui nous sont infligées, et qui oublient que dans bien des pays ce qui nous apparaît comme problème serait considéré comme un luxe absolument inaccessible pour les neuf dixièmes de la population.

J'ai cherché aujourd'hui à montrer que nous ne fermerons pas les yeux devant les véritables problèmes qui se posent à nous. J'ai cherché à faire ce que les Canadiens ont fait il y a 110 ans, en fondant la Confédération. Ils n'ont pas fermé les yeux sur les iniquités qui existaient ni sur les tensions qui régnaient entre les différentes colonies ni sur les désavantages dont souffraient les divers groupes d'autochtones. Ils n'ont pas non plus passé outre aux conflits qui pourraient surgir par la suite, mais il se sont rendu compte que leur union ferait leur force, et qu'ils pourraient résoudre ces conflits.

Les Pères de la Confédération auraient pu choisir, de ne rien faire, tout comme les Canadiens pourraient le décider aujourd'hui, et de se laisser submerger sous les difficultés, de permettre à l'inertie de les condamner à l'isolement, et de tourner le dos aux chances qui s'offraient à eux. Mais ce n'est pas ce qu'ont fait les Pères de la Confédération. Ce n'est pas ce que nous devons faire. Ils ont choisi de mettre leurs ressources en commun. Ils ont choisi de créer une constitution et de se forger un grand pays. Et à ceux qui prétendent que la Confédération est un échec, je répondrais qu'elle a permis de fonder un régime démocratique stable, qu'elle a su protéger nos identités culturelles et régionales, ouvrir la porte à l'expansion géographique, nous garantir nos droit et nos libertés, nous assurer un système social fondé sur la justice, nous conduire à la croissance économique, nous donner un système financier solide, et nous ménager enfin une position respectée parmi les autres nations du monde.

A tous ceux qui appellent cela un échec, je répondrai seulement ceci: j'espère que dans notre temps, et grâce aux efforts que nous aurons su déployer pour renouveler notre esprit national et notre sens de la communauté, nous réussirons à échouer comme ils l'ont fait. Mais qui parle d'échouer, monsieur l'Orateur, alors que nous pouvons réussir, que nous devons réussir et que nous saurons réussir.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ayant entendu leur sermon hebdomadaire, les députés libéraux de l'arrière-ban se préparent maintenant à partir, et nous leur souhaitons bon vent. En septembre 1968, j'ai prononcé un discours à l'école secondaire d'Oshawa que j'avais fréquentée quelques années auparavant et, au cours de cette rencontre avec les étudiants, un jeune homme assis à l'arrière m'a demandé: «M. Broadbent je crois savoir que vous avez étudié à la London School of Economics. Est-ce exact?» J'ai répondu par l'affirmative. Il a poursuivi: «Je crois également savoir qu'un dénommé Trudeau, le nouveau premier ministre, a aussi fréquenté cet établissement. Est-ce vrai?» Et j'ai dû répondre que oui. Alors, cet étudiant s'est tourné vers moi et a dit: «Comment se fait-il que vous en êtes revenu social-démocrate et lui, libéral?» J'ai dit: «Eh bien, le premier ministre a toujours été mauvais élève».

Une voix: Ce n'est pas surprenant que les députés de l'arrière-ban s'en aillent!

M. Broadbent: Si les citoyens du Canada les moindrement férus d'économie avaient pu entendre la première moitié de la diatribe que nous avons entendue cet après-midi, ils auraient été entièrement d'accord avec moi.

● (1752)

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Veuillez écouter. Nous avons écouté pendant une heure et demie; c'est maintenant notre tour. Nous avons écouté pendant une heure et demie un sermon où il n'y avait que deux idées nouvelles. Premièrement, le premier ministre (M. Trudeau) a devancé le ministre des Finances (M. Chrétien) en annonçant lui-même que le gouvernement allait dépenser 100 millions de dollars pour un programme de création d'emplois. Il avait tellement peur que le reste de son

discours d'une heure et demie endorme tout le monde qu'il s'est fait un devoir de le mentionner au début. Nous avons ensuite eu droit à tous les vieux lieux communs. Nous sommes d'accord sur certains points, et je voudrais aborder certaines des questions qu'il a soulevées. Pour le meilleur et pour le pire, j'ai jeté mon discours et je m'efforcerai de susciter un débat sérieux sur ces questions.

Le premier ministre a continué à parler pendant une heure et demie et vers la fin de son discours nous avons eu droit à une autre nouvelle. Il a déclaré que le gouvernement allait présenter un bill touchant les référendums fédéraux. Je pense que c'est une bonne idée. C'est une question que j'envisagerais et je remercie sincèrement le premier ministre à ce propos. Pourquoi le premier ministre a-t-il fait cela? Il n'a pas essayé du tout de justifier le référendum. Il n'a pas non plus donné de détails sur les 100 millions de dollars qui seront dépensés pour la création d'emplois. Il savait que la tribune de la presse et ceux qui voient une partie de ce débat à la télévision ou qui l'entendent à la radio ou encore qui lisent les nouvelles n'auraient absolument rien appris de nouveau cet après-midi, c'est pourquoi il a apporté deux éléments nouveaux.

Je voudrais traiter aussi sérieusement que possible des questions économiques, monsieur l'Orateur, et j'espère que le ministre des Finances ou quelques députés libéraux de l'arrière-plan poursuivront demain. Qu'avons-nous entendu? D'abord, permettez-moi de dire que ce discours s'est terminé par une insulte après tant d'autres. Le premier ministre a eu l'audace de dire à la population du Canada qu'elle était à blâmer. Alors que comparativement, non pas aux pays défavorisés du monde, mais aux Pays-Bas, à la Suède, à la Norvège, au Danemark, à l'Allemagne de l'Ouest, au Japon, notre rendement économique s'est montré très faible, le premier ministre a eu l'audace de dire aux Canadiens qu'ils n'étaient qu'une bande de plaignards. C'est en somme ainsi qu'il a terminé son discours.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il y a une chose que je dois dire au sujet des chômeurs, monsieur l'Orateur. Je rentre de Terre-Neuve et je puis dire au premier ministre que le chômage dans cette province est le même qu'en 1932. Permettez-moi de rappeler au premier ministre une petite leçon d'histoire. L'année 1932 représente le creux de la crise économique au Canada. J'ignore si le premier ministre va aller à Terre-Neuve dire aux habitants des villages de pêche ou de Saint-Jean: «Vous êtes une bande de vauriens, les gars; si vous ne trouvez pas d'emplois, c'est un peu de votre faute». Peut-être dira-t-il aux Terre-Neuviens, dont 30 p. 100 sont chômeurs: «Vous êtes des mous», comme il l'a dit des Canadiens en général. Ou, «Vous êtes paresseux; vous ne faites pas assez d'efforts».

L'autre jour, à Londres, le premier ministre a déclaré que la volonté de travailler faisait tout simplement défaut aux Canadiens, et que c'était pour cette raison qu'il y avait du chômage. Il a dit que les Canadiens étaient mous. Je veux simplement énumérer certains des arguments qu'il a avancés aujourd'hui. Il a dit que le manque de productivité était la source de tous les maux de l'économie et du peuple canadien, que nous n'étions plus compétitifs sur les marchés mondiaux et que les revenus des Canadiens étaient de 7 p. 100 supérieurs à ceux des Américains, lesquels étaient plus productifs que nous.

Parmi toutes ces généralités, monsieur l'Orateur, il en est que je ne contesterai pas. Je n'irai pas dire que tout ce que le premier ministre à avancé est faux. Il a peut-être raison. Mais je voudrais qu'il nous précise les secteurs qui sont improductifs. Voilà qui serait sérieux. L'impression qu'il a cherché à donner à la Chambre et aux citoyens canadiens, c'est qu'en quelque sorte, son gouvernement, le parti libéral, n'a eu aucune influence sur le destin du pays ces dix dernières années. Si j'ai entendu un sermon politique banal, monsieur l'Orateur, c'est bien cet après-midi.

Des gens comme Helmut Schmidt en Allemagne de l'Ouest, Olof Palme en Suède, ou encore le président français ou le premier ministre japonais, qui ne sont social-démocrate ni l'un ni l'autre, dirigent des pays aux économies très différentes, mais ils ne blâment pas leurs citoyens, affirmant qu'ils ne sont pas suffisamment productifs, qu'ils ne sont pas compétitifs sur les marchés internationaux, convaincus d'avoir présenté une argumentation brillante.

J'ai dit au premier ministre, lorsqu'il prononçait son discours, qu'il ne faisait qu'aligner des platitudes et je le répète maintenant. Il y a aucune argumentation; seulement une suite d'affirmations gratuites, un radotage de statistiques. J'affirme avec beaucoup de sérieux que si l'économie canadienne est dans cette triste situation un seul groupe au pays doit en porter l'entière responsabilité, et c'est le gouvernement d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En demandant, monsieur l'Orateur, ce qu'ils ont fait depuis dix ans, j'en reviens au budget du printemps dernier. Je ne reviens pas dix années en arrière mais seulement quelques mois. Où est donc cette compétence en matière d'économie? Le premier ministre vocifère contre l'opposition officielle et le NPD: «Pour qui vous prenez-vous pour prétendre savoir ce dont vous parlez?» Le gouvernement a présenté au printemps dernier un budget qui constitue une honte pour notre époque actuelle. Si le premier ministre et son cabinet avaient la moindre intégrité, ils se lèveraient et diraient: «Nous nous sommes complètement trompés. Nous avons commis de graves erreurs». Car c'est bien le cas. Tous leurs indices économiques, toutes leurs prévisions de taux de chômage, d'inflation et de création d'emplois étaient complètement erronés dans ce budget. Leur analyse économique déclarait que le secteur manufacturier fonctionnait à 80 p. 100 de sa capacité.

Mon parti ne s'oppose pas à l'idée de profits, mais nous n'acceptons pas l'argumentation simpliste du premier ministre. Quand on a un secteur privé, il va de soi qu'on accepte l'idée de bénéfices. De nouveau, je l'invite à converser avec les premiers ministres des démocraties sociales de l'Europe de l'ouest. Au lieu de présenter un budget qui reconnaisse que seulement 80 p. 100 de la capacité du secteur manufacturier était utilisé et d'en conclure qu'il était économiquement logique de ne pas faire appel à de nouveaux investissements de capitaux mais plutôt de stimuler la consommation, il a fait tout simplement le contraire. Il a offert une incitation fiscale de 1 milliard 200 millions de dollars au secteur des sociétés pour leur permettre de s'accroître davantage.

Les hommes d'affaires ne sont pas stupides, monsieur l'Orateur. Si General Motors enregistre déjà une capacité de production non utilisée s'élevant à 20 p. 100, vous pouvez être

assuré qu'elle ne recherchera pas une expansion supplémentaire pour aboutir à une capacité inutilisée de 40 p. 100. Nous avons alors dit et je le répète maintenant, que nous ne sommes pas d'accord avec cette concession fiscale de 1 milliard 200 millions de dollars faite aux sociétés, non parce qu'il s'agit d'une concession fiscale faite au secteur des sociétés—car chaque personne sensée sait pertinemment que dans le monde actuel un gouvernement doit avoir une politique fiscale à l'égard de ces sociétés—mais parce qu'il s'agissait d'une mauvaise politique choisie à un moment inopportun. Si elle était mauvaise le printemps dernier alors que notre économie fonctionnait à 80 p. 100 de sa capacité de production, elle est tout aussi mauvaise cet automne alors qu'elle ne fonctionne qu'à seulement 83 p. 100 de sa capacité.

Dans le discours du trône d'hier, nous avons appris que le gouvernement va encore persister dans cette aberration économique. Le premier ministre pose parfois une question oratoire légitime et nous demande ce que nous ferions, nous qui sommes finauds et qui nous permettons tant de critiques.

● (1802)

La question de l'économie me chiffonne, et j'y reviendrai. Dans son argumentation aujourd'hui, le premier ministre a délibérément mis en contraste l'économie et l'unité nationale; c'est bien dans sa veine habituelle. D'une part, nous avons un problème, celui de l'unité nationale, et de l'autre, celui de l'économie, d'après le premier ministre. Mais on ne peut les distinguer ainsi, et si je comprends bien le chef de l'opposition officielle (M. Clark), il est bien de cet avis: l'un est solidaire de l'autre.

Le ministre d'État (santé et sport amateur), le député de Skeena (M^me^ Campagnolo), m'a dit lorsque nous parlions hier soir du chômage, que dans sa circonscription, en Colombie-Britannique, le taux de chômage était de 30 p. 100. Je ne révèle là aucun secret. Dans le nord de l'Ontario, 4,000 ou 5,000 travailleurs ont été mis à pied à Sudbury. Dans le sud de l'Ontario, de ville en ville, et je parle ici de la région allant de Windsor, à l'ouest, jusqu'à Sainte-Thérèse au Québec, à l'est, on pourrait créer pour les Canadiens 20,000 emplois supplémentaires, 20,000 emplois qui pourraient être créés, et non pas au moyen de quelques programmes à long terme plus ou moins farfelus, mais simplement parce que le gouvernement ferait son travail. S'il avait respecté les engagements du pacte de l'automobile, et s'il n'avait pas accordé plus de 300 millions de déductions aux compagnies automobiles, comme il l'a fait ces dernières années, s'il n'avait pas manqué à tous ses devoirs en ce qui concerne les besoins de l'emploi, nous aurions aujourd'hui 20,000 emplois de plus.

Vous pouvez passer d'une province à l'autre au Canada, secteur par secteur, et les problèmes sont là. Je voudrais dire ce que nous pouvons faire pour régler certains d'entre eux. Mais ce que je trouve de révoltant, dans le discours du trône du premier ministre, et je suis sûr qu'il en est de même pour des centaines de milliers de Canadiens, c'est qu'on n'y indique nulle part ce que le gouvernement entend faire pour certains de ces secteurs. C'est le cas par exemple, de la pêche, dans la région de l'Atlantique. Pourquoi n'établissons-nous pas ce que les pêcheurs demandent depuis longtemps, c'est-à-dire une commission nationale de commercialisation du poisson? Si ce mécanisme peut aider les producteurs de blé des Prairies, et s'il a multiplié les ventes pour nos familles des Prairies, dans le secteur agricole, il en irait sûrement de même pour le poisson. Les pêcheurs de la côte est en souhaitent la création. Pourquoi faire la sourde oreille?

En ce qui a trait à l'industrie du textile, qui est mal en point, 60 p. 100 des travailleurs de ce secteur vivent et travaillent dans la province de Québec. A notre avis, on devrait geler au moins pour trois ans le niveau des importations dans ce secteur au niveau de 1975. Trois ans nous donneraient le temps de moderniser l'industrie et d'y créer des emplois à long terme.

Dans le domaine de la construction navale, une solution évidente s'impose à nos yeux. Soixante p. 100 des bateaux qui sortent de nos chantiers navals aujourd'hui sont vendus sur les marchés d'exportation. Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) s'est complu à le répéter à propos de tous les secteurs aujourd'hui, c'est un marché lent. Nous avons calculé que les emplois maintenant menacés pourraient fort bien être maintenus si le gouvernement, par le biais de ses ministères, passait des commandes à l'avance et faisait savoir aux sociétés de construction navale du secteur privé de quel genre de bateaux il a besoin pour faire respecter notre limite de 200 milles. D'autre part, cela entraînerait la construction de nouveaux navires et bateaux pour nos pêcheurs. S'il y avait une coordination entre les services gouvernementaux, ils pourraient, de cette façon, satisfaire à leurs propres besoins.

Le premier ministre a débité des généralités et des platitudes sans admettre que ce dont nous avons besoin, c'est que le gouvernement du Canada adopte un nouveau genre de politiques économiques. Les Canadiens commencent à se rendre compte que les problèmes actuels du pays sont causés par une politique qui remonte au temps de l'honorable C. D. Howe. La raison pour laquelle nous avons des problèmes, c'est que chaque village et chaque ville du pays s'appuie, en un sens, sur une économie erronée fondée uniquement sur l'exportation des matières premières.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Elle a été fondée sur l'exportation de matières premières, et celles-ci s'épuisent. Les matières premières s'épuisent et lorsque la demande mondiale diminue, nous en subissons les conséquences.

Que nous faut-il de façon générale pour faire face à cette situation? Si le gouvernement du Canada n'est pas disposé à écouter le Nouveau parti démocratique du Canada, je l'invite alors à s'adresser aux Japonais, aux Français, aux Allemands de l'Ouest et aux Scandinaves. Il constatera que tous ces pays procèdent à la planification des investissements, ce qui n'est guère révolutionnaire. La participation des gouvernements nationaux de tous ces pays à la prise de décisions économiques est très importante particulièrement au niveau du contrôle des investissements.

Depuis des années, notre parti ne cesse de préconiser une planification économique nationale. Si le gouvernement actuel ne veut pas nous voler cette idée, qu'il se tourne vers l'étranger et prétende alors la tenir de quelqu'un d'autre. Ce genre de planification est essentielle si nous voulons nous sortir du pétrin dans lequel nous nous trouvons.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous voulons un engagement réel et ferme en ce qui concerne la création d'emplois. Je ne prétends pas que cela peut se faire d'un jour à l'autre. Nous avons présenté un programme à court terme en trois ou quatre points qui, s'il

était appliqué sur une période de douze mois, conduirait à la création de 250,000 à 300,000 emplois. Aboutir à un taux de chômage de 3 p. 100 prendrait trois ou quatre ans. Cela devrait être dit honnêtement au peuple canadien. Si nous n'entreprenons pas maintenant le genre de planification que tous les pays industriels ont adoptée ces dix ou quinze dernières années, nous ne l'obtiendrons pas dans trois ou quatre ans, pas plus que dans trois ou quatre décennies avec le genre de politique adoptée par le gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En ce qui concerne la très importante question de l'unité nationale, je dirai que c'est son aspect économique la nécessité de politiques naltionales dans ce domaine qui est essentielle si l'on veut résorber les inégalités régionales qui n'ont fait qu'empirer ces dix dernières années.

J'aimerais faire une remarque au sujet de la constitution car, il existe un mythe qui a de plus en plus cours dans notre pays. C'est un mythe très pernicieux qui est actuellement propagé par les premiers ministres provinciaux, par certains universitaires et certains hommes politiques. Le mythe auquel je fais allusion est celui selon lequel nous devrions donner à nos provinces davantage de pouvoirs en matière d'activité économique, soit par le biais d'un changement de constitution, soit par l'attribution de points fiscaux supplémentaires.

Je suis convaincu que si nous allons plus loin dans ce sens dans un monde aussi concurrentiel que le nôtre, nous détruirons le Canada. Nous devons faire affaire avec le Japon, qui a un système national de contrôle économique régi à partir de Tokyo qui est presque unique au monde. Il y a aussi une orientation économique en France et une certaine planification en Suède, en Allemagne de l'Ouest et dans tous les autres pays industriels. Les Canadiens rêvent en couleur s'ils pensent que nous pouvons accorder plus de pouvoirs financiers aux provinces et retirer une plus grande partie du contrôle économique au gouvernement central. Nous avons besoin d'une orientation nationale.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les Canadiens des provinces de l'Atlantique ne doivent pas l'oublier. Même si les Canadiens de la Saskatchewan et du Manitoba sont riches à l'heure actuelle, ils verront bien ce qui peut arriver à l'économie régionale après un an ou deux de mauvaises récoltes. Ils verront alors qu'il est nécessaire d'avoir une politique économique nationale puissante et un gouvernement efficace à Ottawa.

Un autre mythe auquel de plus en plus de gens semblent croire, c'est qu'il faut accorder plus de pouvoirs aux provinces. En fin de compte, cela signifierait que seuls l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique seraient prospères. On a aussi proposé de mettre au point pour le Canada et ses cinq régions économiques une nouvelle structure constitutionnelle qui accorderait plus de pouvoir à ces cinq régions. Ceux qui préconisent un tel système se rendent compte que le monde réel et les collectivités politiques rêvent en couleur. Si nous établissons une économie pour les Prairies, une pour la Colombie-Britannique, une pour l'Ontario, une pour le Québec et une pour les provinces de l'Atlantique, il n'y aura aucune collaboration parce que chacun de ces secteurs rivalisera avec les autres.

● (1812)

Nos gens des Prairies diront fort légitimement de temps à autre: «importons du Japon ou des États-Unis tous nos produits industriels», tandis que nos concitoyens des provinces industrialisées de l'Ontario et du Québec répliqueront: «importons nos produits agricoles des États-Unis». Plus on favorise l'autonomie économique de certaines régions, comme cela me paraît être la thèse de ceux qui préconisent sans y réfléchir la formation de cinq entités économiques, plus on suscite des éléments de tension à travers le pays. C'est loin d'être la solution.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La solution, à la fois au niveau fédéral et constitutionnel, me paraît être très fondamentale. Il paraît à peu près impossible de transmettre des pouvoirs fédéraux aux provinces et nous devrions cesser de prétendre que nous pourrions refaire le Canada en refaisant la constitution. C'est absurde. Il faut que le gouvernement fédéral dispose d'un pouvoir économique, surtout, et je le répète, de nos jours, alors que la concurrence se révèle de plus en plus difficile, il nous faut une direction nationale.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La délégation de pouvoirs n'est pas la solution, mais plutôt la décentralisation administrative. Je ne veux pas m'étendre là-dessus; je l'ai déjà fait. Nous pouvons faire beaucoup de chemin en instituant des programmes nationaux, qu'il s'agisse de l'habitation, des soins médicaux ou hospitaliers, et permettre au gouvernement fédéral de prélever de l'argent, mais en laissant administrer ces sommes aux provinces. Je n'y vois aucun inconvénient. Qu'elles établissent d'abord leurs priorités, qu'il s'agisse de soins hospitaliers ou de foyers pour vieillards. Que chaque province en décide, mais il faut maintenir les programmes nationaux qui permettent de bénéficier d'un certain niveau de vie commun de l'est, à partir de l'Île-du-Prince-Édouard jusque dans l'ouest, à Victoria, en Colombie-Britannique.

Nous refusons donc la délégation de pouvoirs mais nous favorisons la décentralisation administrative. Somme toute, et tel est l'essentiel de mon argument, c'est qu'en matière d'économie, il nous faut une direction économique, une orientation nationale, une orientation qui viendra d'ici, des banquettes de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, en parallèle à la discussion économique, je voudrais dire quelques mots de la réalité culturelle, car c'est important dans un pays, qu'il s'agisse du nôtre ou d'un pays étranger. Il existe deux façons principales de considérer la société: il y a les gens qui produisent biens et services, nos agriculteurs, nos pêcheurs, nos métallurgistes et nos travailleurs de l'automobile—c'est l'aspect économique de la vie—et il existe un autre aspect. On ne peut pas le dissocier radicalement de l'aspect économique, mais on peut le faire de façon analytique. Je veux parler de notre vie culturelle.

Je pense qu'au Canada, il existe deux cultures essentielles. Il existe de nombreuses sous-cultures, mais elles ne sont pas essentielles. Les deux cultures essentielles sont la culture anglaise et la culture française. Cet après-midi, je voudrais tout d'abord parler de la culture de langue anglaise, car je fais partie de la génération qui refuse de se tourner vers les

États-Unis, vers l'Angleterre ou vers le continent européen pour parler de la créativité en langue anglaise. Je n'ai pas besoin de lire Saul Bellow—j'aime Saul Bellow, mais je peux mentionner des écrivains comme Atwood, Mordecai Richler, Graeme Gibson pour la science-fiction et la poésie. Actuellement, la créativité au Canada est à un niveau plus élevé qu'elle ne l'a jamais été en fonction des normes mondiales.

Je veux maintenant parler de ma culture, celle dont je suis issu, à savoir la culture de langue anglaise. Du point de vue musical, les Canadiens anglais peuvent être fiers. Ils peuvent écouter Maureen Forrester ou Glen Gould, musiciens de renommée mondiale, et en ce qui concerne les compositeurs, nous avons Oskar Morawetz. Je voudrais signaler qu'on a dit beaucoup de choses positives à propos de la culture de langue française, et je conviens de leur bien-fondé, mais au cours des 15 dernières années, on a senti un sentiment de fierté et de satisfaction dans le Canada anglais à propos de la créativité des Canadiens anglais, qui n'ont à céder la place à personne dans le monde anglophone, et j'en suis fier.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A titre personnel—même si je préfère le plus souvent éviter les remarques personnelles—je pense qu'il existe une différence au niveau du contexte mental, et j'hésite à avancer cet argument, mais ceux qui ont moins de 40 ou 45 ans, par opposition aux autres Canadiens—encore que je n'en sois pas certain—ont, comme je l'ai fait lorsque j'étais étudiant au début des années 60, la possibilité d'aller étudier à l'étranger. Je suis allé en Angleterre et j'ai dû choisir entre la possibilité de rester en Angleterre pour passer un doctorat anglais, ou la possibilité de revenir dans mon pays. Il n'y a pas eu conflit pour moi, car je n'ai jamais pensé que les normes universitaires soient inférieures au Canada.

J'ai donc décidé d'entreprendre des études sous la direction de la personne qui était la plus grande autorité dans le domaine, et cette personne se trouvait à l'Université de Toronto; il s'agit de M. Macpherson. J'ai donc étudié à Toronto et j'y ai obtenu mon doctorat. Je veux démontrer qu'il y a des changements qui se font dans notre pays au cours de notre génération. Nous ne pensons plus nécessaire d'aller à Harvard ni au LSE ni à Oxford pour obtenir un diplôme. En fait, nous exportons maintenant nos universitaires. Comme le premier ministre le sait très bien, la personne qui se trouve à la tête du département de sciences politiques à Oxford est un éminent Canadien, Charles Taylor.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je veux montrer qu'il y a beaucoup de vitalité dans notre pays, qu'il y a une grande créativité dans la culture canadienne anglaise, dans la langue anglaise. Dans le domaine culturel il se passe des choses intéressantes dans la province de Québec. Si de grands événements ont lieu dans le Canada anglais, il y en a également au Québec. Nous en avons beaucoup entendu parler récemment, mais nous n'avons pas toujours réagi favorablement. Les Québécois ont leurs écrivains, ils ont leurs poètes; ils ont surtout leurs auteurs-compositeurs et leurs chanteurs. Il y a dans cette province une joie de vivre qui devrait tous nous rendre fiers d'être Canadiens.

Je pose la question suivante, que peut faire le gouvernement fédéral dans le domaine culturel, dans ce débat sur l'unité nationale auquel nous devons participer. Je suis prêt à dire carrément que je ne vois pas que nous puissions faire grand-

chose du point de vue législatif. La plupart des contrôles qui concernent le domaine culturel sont de la compétence des provinces. René Lévesque ou tout autre premier ministre de la province de Québec contrôle le système d'enseignement. Ils peuvent se servir de la câblo-diffusion, et nous devons apporter certaines modifications à la loi pour accorder à toutes les provinces le contrôle exclusif de 80 ou de 90 p. 100 de la câblo-diffusion. Il n'y a aucune raison de les en empêcher. Cette décision serait à l'avantage du Québec et de toutes les autres provinces dans la mesure où nous maintiendrions quelques réseaux nationaux.

Je veux essentiellement faire remarquer que le débat sur l'unité nationale a deux facettes, en ce qui concerne les provinces, notamment le Québec. Premièrement, nous ne devrions pas dire aux Québécois qu'ils doivent choisir, qu'ils doivent être québécois ou canadiens. Je voudrais dire que l'attitude du premier ministre, et je la respecte car je la crois honnête, a été, pour autant que je sache au cours de sa carrière dans le monde de la politique et dans ses écrits, de dire aux Québécois: «Vous devriez choisir, vous devriez renoncer à votre nationalisme, vous devriez renoncer à votre identité de Québécois et être canadiens, ou vice-versa».

Une voix: Allez donc; ce n'est pas vrai.

M. Broadbent: Les libéraux disent non.

M. Prud'homme: Pas les libéraux, le premier ministre.

Une voix: Donnez-nous un exemple.

M. Broadbent: On me demande un exemple. Je vais en donner un au député. Ce n'est pas l'ancien chef des conservateurs, ni leur chef actuel, ni mon prédécesseur, qui a dit que le nationalisme au Québec était une forme de tribalisme. C'est l'actuel premier ministre qui l'a dit. Jamais le chef du parti conservateur ou des autres partis de la Chambre n'ont dit que le nationalisme québécois était inadmissible.

Je répète ce que j'ai dit et je suis prêt à entendre quiconque est d'un avis contraire. Le premier ministre était honnête en défendant sa thèse. Il a toujours considéré le nationalisme au Canada ou ailleurs comme régressif, réactionnaire, comme étant une force oppressive, et il en est fermement convaincu. Je ne suis pas de cet avis. Le nationalisme n'est pas nécessairement régressif, il peut être créatif. Ce qu'il faut faire, au Canada, ce n'est pas réprimer le nationalisme québécois mais accroître le sentiment de nationalisme ailleurs, afin de pouvoir s'entendre dans un but constructif.

● (1822)

La question du nationalisme au Québec ou de sa vie culturelle n'est pas vraiment une question constitutionnelle, c'est plutôt une affaire d'attitude. Pour nous qui sommes à l'échelon fédéral, nous devons nous ouvrir à un esprit d'égalité vis-à-vis de compatriotes canadiens du Québec, et leur assurer qu'ils n'ont pas à choisir entre être Québécois et être Canadiens. Ils peuvent être les deux à la fois. Nous devons comprendre que leurs racines historiques et culturelles et leur langue les attachent très fortement à leur province, mais qu'il n'existe aucune contradiction entre vivre cette réalité culturelle en Québécois et être Canadien.

Je ne sais si nous allons gagner cette bataille, car le manque de vitalité culturelle chez les Canadiens anglais—et il n'est pas question ici d'indépendance—une question qui préoccupe les Québécois, et il serait malhonnête à nous de ne pas nous en

préoccuper. Si je comprends bien mes amis du Québec—en fait, si je comprends ma femme qui partage cette culture—il existe un problème d'identité et le Québécois va chercher à définir au cours de cette période de l'histoire s'il lui suffit de travailler dans un régime fédéral ou s'il lui est possible, en tant qu'être humain et en tant que Québécois de «s'en sortir», en restant dans le cadre canadien.

Je n'ai pas de réponse toute faite à offrir là-dessus. Ce que je sais, c'est qu'à l'échelon fédéral tout ce que nous pouvons faire en un domaine aussi important, c'est de souhaiter que se répande le désir de voir les Québécois se sentir chez eux dans notre pays et de tout faire à cette fin. Il y a par exemple les droits linguistiques des minorités de tous les coins du pays. Je suis d'accord là-dessus avec le premier ministre, mais je ne le suis pas dans son analyse des résultats à en attendre. Si j'ai bien compris la situation, ce n'est pas en accordant des droits aux minorités francophones des autres provinces qu'on persuadera en définitive les Québécois de rester dans la Confédération ou d'en sortir.

Je m'abuse peut-être, en tout cas c'est là un point que je demande de bien comprendre. D'accord, ces droits sont importants. Mais ce qui compte vraiment pour un Québécois, ce n'est pas le bien-être des minorités extra-québécoises. Ce qui compte pour le Québécois de 1977, c'est d'être sûr que même à l'intérieur de la Confédération son coin de terre, la province de Québec, pourra rester une communauté francophone indispensable et vivante.

A mon avis, cette question doit être réglée avant tout par les Québécois et, si je ne m'abuse, le chef de l'opposition (M. Clark) est du même avis que moi. Il estime que les droits des minorités sont importants dans tout le Canada, et il ne fait aucun doute qu'ils le sont à la longue, mais nous devons convaincre chaque Québécois individuellement que c'est surtout dans la province de Québec qu'il peut vivre comme Québécois.

Il y a peu de choses que nous puissions faire dans l'important débat culturel qui se déroule actuellement, sauf peut-être d'être convaincant et de modifier la législation relative à la câblovision. Nous devons gagner les cœurs et les esprits des gens du Québec à ce propos. Cependant, on pourrait également faire quelque chose dans le domaine économique. J'ai énormément insisté l'année dernière à ce sujet. Je n'ai pas négligé le domaine culturel en aucune façon, mais il a un rapport très étroit avec l'économie. Je me suis rendu à Sept-Îles et à Trois-Rivières dernièrement. Les Québécois que j'ai rencontrés m'ont dit qu'ils voulaient du travail. Ils s'inquiétaient de la politique adoptée dans le domaine du textile et des chantiers navals. Ils m'ont dit qu'ils réagiraient tout comme les Canadiens de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique ou de Sudbury vis-à-vis d'un gouvernement national qui chercherait à régler la situation économique nationale.

Si donc nous voulons faire l'unité nationale, nous ne devons pas séparer l'unité nationale de l'économie. L'un ne va pas sans l'autre. Ce dont nous avons besoin, surtout à cette époque-ci de notre histoire, c'est d'une vocation nationale. Nous devons reconnaître que ce qui arrive au Canada français et au Canada anglais ressemble beaucoup à ce qui arrive en Europe occidentale. Les simples citoyens des deux continents, au sein des sociétés les plus industrialisées, réclament plus de voix au chapitre des grandes entreprises économiques. Il veulent jouir de plus de liberté vis-à-vis des institutions économiques et être consultés lorsque leur destinée est en jeu. Ils insistent pour obtenir une meilleure distribution des avantages qui découlent de ces mêmes institutions économiques.

Si cela se produit aussi bien au Québec qu'au Canada anglais, et je pense que c'est le cas, nous devons nous rappeler pourquoi les Québécois ont voté pour le PQ. Les études qui ont été faites démontrent de façon irréfutable qu'ils ont voté ainsi parce qu'ils voulaient des réformes concrètes de ce genre. Les Canadiens anglais veulent des réformes analogues. C'est pourquoi, si le premier ministre veut faire preuve de leadership sur le plan national—et, étant premier minister, il est bien placé pour le faire—il devrait donner à notre pays le sens d'un grand objectif national, réveiller les espoirs des Canadiens, autant anglophones que francophones, et leur redonner la conviction que nous pouvons poursuivre ensemble nos objectifs historiques de liberté et d'égalité, tout en demeurant francophone ou anglophone et en gardant notre culture.

Je me dois maintenant de proposer un amendement à la motion qui a été présentée. Il est plus ou mois lié à ce que je viens de dire. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:

> et la Chambre déplore tout particulièrement l'intention, annoncée par le gouvernement, de proposer de nouveau les concessions fiscales de 1,200 millions de dollars aux grandes sociétés, prévues au budget de mars; la Chambre estime qu'en ce moment où les industries de fabrication ne fonctionnement qu'à 80 p. 100 de leur capacité, il nous faudrait plutôt des réductions d'impôts pour les contribuables à revenus faibles et moyens ainsi qu'une augmentation des programmes de création directe d'emplois, comme l'ont demandé les premiers ministres de toutes les provinces du Canada.

● (1832)

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, nous tenons, comme le veut la coutume, à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il nous a été donné au cours de ces deux journées, celle d'hier et celle d'aujoud'hui, de voir la politique à l'œuvre. Un jour c'est le discours du trône dans lequel on parle sur un sujet donné, et le lendemain on entend le très honorable premier ministre (M. Trudeau) venir dire l'inverse de ce qui a été dit le jour précédent dans le discours du trône. Le premier ministre commençait ses observations aujourd'hui dans la petite section qu'il avait gardée pour le domaine économique. Il commence ses observations en disant qu'on n'a pas besoin de nouvelles théories en économique, qu'on n'a pas besoin de nouvelles applications, alors que dans le discours du trône justement on dit, et je cite:

> Les taux élevés de chômage et d'inflation montrent clairement que les méthodes économiques d'une époque moins complexe ne conviennent plus aujourd'hui.

Donc, il faut changer de méthodes. J'étais heureux hier de constater que le discours du trône nous apportait cette nouvelle image, cette nouvelle pensée, ou du moins cette prise de conscience que les méthodes économiques du XVI[e] siècle devraient être changées pour appliquer des méthodes économiques modernes pour les problèmes modernes que l'on vit aujourd'hui. Malheureusement, le premier ministre, aujourd'hui, change son chapeau de bord, puis il dit: Là, il ne faut pas aller trop vite là-dedans, ce que cela prend, cela prend une conscience nationale. Des problèmes il n'en existe pas. Bien

non, si on a des problèmes de chômage, cela dépend des chômeurs.

Si on a un problème d'inflation, cela ne dépend pas de nous ou de l'administration du gouvernement actuel, non, cela dépend des autres pays. Cela dépend de l'importation, cela dépend des autres pays, des États-Unis, de la France, d'un peu partout. On oublie d'administrer pour le mieux-être de notre population au Canada, mais on met le blâme sur le reste, sur des raisons extérieures. La même chose dans la discussion du problème de l'unité canadienne. Non, ce n'est pas la faute encore une fois du gouvernement présent s'il y a des problèmes. Ce n'est pas la faute de l'économie s'il y a des problèmes, c'est de la faute du Parti québécois dans la province de Québec. S'il y a des chômeurs à Montréal, si Montréal est dans une crise économique, cela ne dépend pas de l'économie canadienne, non, cela dépend de l'élection du Parti québécois au gouvernement provincial. Comme si on allait dire que si la ville de New York est en train de tomber en faillite, cela dépendrait des Noirs du bas des États-Unis. Un jeu de sentiment pour détourner la question fondamentale et primordiale qui est le problème économique, des solutions ou des théories nouvelles à apporter à l'économie. Si les Québécois ne sont pas satisfaits de la Confédération, ne sont pas satisfaits des retours qu'ils ont eus du gouvernement fédéral, ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral parlait anglais ou français, c'est parce que économiquement ils ne se sentent pas le droit de vivre honorablement dans leur pays, comme d'autres personnes à travers le pays.

Et lorsque je voyage, aussi bien en Colombie-Britannique que dans les Maritimes, et que je rencontre quelqu'un qui est pauvre, parce qu'il y en a, dans chacune des provinces, il y en a, dans certaines provinces on parle anglais, dans le Québec ceux qui sont pauvres parlent français. Alors le problème n'est pas au niveau des langues, à ce niveau-là, le problème est économique. Le problème est le suivant: des gens ne peuvent pas vivre chez eux comme ils le pourraient. Le très honorable premier ministre a mentionné que: Ah oui, les affaires vont bien. Tout a doublé depuis 1945.

On a doublé notre production au Canada, on a doublé ici et on a doublé là. Par contre, il oublie de mentionner qu'a aussi doublé, quadruplé le coût de la vie, depuis 1945. Or, les gens, on améliore nos affaires! Ah oui, la technologie est là, le génie des individus est là pour créer l'automatisation, faciliter le travail des gens, mais pour cela, par le système économique que le très honorable premier ministre ne veut absolument pas changer, eh bien, on force les gens à souffrir par le génie, parce que le génie de l'homme a été capable de créer quelque chose pour leur aider.

Si aujourd'hui la technique a été capable d'augmenter notre production, la technique a été capable de mieux produire de meilleurs biens, on pénalise la population en lui enlevant son droit au travail, en lui enlevant les possibilités d'acheter ce que la machine a produit. Ici on appelle cela améliorer la situation. On peut jouer là-dessus, mais on voit que dans l'ensemble du discours du trône le gouvernement présentement cherche par tous les moyens à mettre le blâme sur le dos des autres et à se refuser à prendre ses propres responsabilités. C'est très fort quand on voit dans une phrase du discours du trône: Le chômage constitue actuellement à l'échelle nationale un obstacle très sérieux à la croissance économique.

[M. Caouette (Témiscamingue).]

Il est rendu que si la croissance ne fonctionne pas comme on voudrait ou assez vite, cela dépend du chômage. Le chômage est une conséquence justement de la mauvaise administration et du manque de croissance économique, non pas le manque de croissance économique une conséquence du chômage. On commence par créer ce problème-là. On part du siècle des loisirs, mais on refuse de voir des techniques nouvelles pour donner à la population le pouvoir d'achat, pour acheter la production qui a été créée par la machine. Des esclaves, il y en a de moins en moins, mais on parle encore, on essaie, on dit: Il y a trop de chômage, puis par contre, bien on investit dans l'automation pour indirectement créer des chômeurs, mais on ne trouve pas le moyen que si on leur donne plus de temps de loisirs, qu'on les appelle chômeurs ou autrement, on ne veut pas trouver le moyen de leur donner le pouvoir d'achat pour acheter de la production qui a été faite par la machine.

C'est justement là un des problèmes de base. Lorsque le gouvernement dit: Bien oui, mais on ne peut pas fonctionner autrement qu'en empruntant pour financer notre développement. Puis au fur et à mesure qu'on emprunte, on ne met pas les financiers au chômage, non. Quand est-ce que le gouvernement a parlé de cela? Jamais. Le gouvernement est prêt à continuer cela, aucune limite, pour emprunter de l'argent, puis au taux d'intérêt, pour mettre le pays dans le trou, emprunter davantage pour payer notre propre développement, aller emprunter l'argent aux États-Unis ou ailleurs à travers le monde, cela on est capable de le faire. On ne met pas de restrictions là-dessus, on va même plus loin. Dans le discours du trône, on va même jusqu'à dire que là, à partir d'aujourd'hui, il faut aider notre secteur privé pour qu'il puisse entreprendre dans d'autres pays des projets mettant en jeu de grosses mises de fonds. Cela va sauver quoi?

Cela va solutionner quoi comme problème au chômage, comme problème économique dans le Canada, aussi bien dans le Québec que dans les autres provinces? Absolument rien. On en est rendu qu'on veut pousser nos compagnies à aller investir de l'argent ailleurs, comme la *Noranda Mines* est en train de faire, fermer la production qu'on a dans le Nord-Ouest québécois, et après avoir fait de l'argent avec le Nord-Ouest québécois, aller dépenser cet argent-là ou aller investir cet argent-là au Brésil, à 325 millions du coup. C'est nous qui payons cela indirectement.

Quand on en arrive, par exemple, à vouloir changer ce système-là, on crée l'inflation. Cela fait 35 ans que les créditistes disent au gouvernement que le système économique actuel crée l'inflation et en créant l'inflation crée en même temps le chômage. De plus en plus, les prix augmentent, les gens réclament plus de salaire.

Si on leur octroi les salaires, on est obligé d'augmenter les prix, et finalement au milieu de tout cela, on embarque une machine qui va produire deux fois plus qu'une dizaine d'employés et on met les employés dehors, et à partir de là ils n'ont plus de travail, donc ils n'ont plus le droit de vivre.

On a suggéré le plein emploi à un moment donné. C'est là qu'on a justement un choix à faire. Est-ce qu'on veut avoir le plein emploi ou bien est-ce qu'on veut avoir un système qui respecte l'individu? Si le gouvernement cherche à solutionner le problème du chômage, c'est facile. Demain matin, on n'a qu'à employer les chômeurs à creuser des trous et à changer les montagnes de place, et s'il y a trop d'équipement, on peut

toujours leur donner un pic et une pelle, les faire travailler à la main, et s'il y en a encore trop, on peut toujours prendre des cuillers à café, ça va employer plus de monde. Mais c'est ridicule.

Si le génie de l'homme a été assez intelligent pour créer la machine pour le remplacer à la production, que notre gouvernement soit assez intelligent pour lui trouver le moyen de distribuer la production qui a été faite par la machine pour satisfaire aux besoins des consommateurs canadiens, c'est là une solution. Mais pour en arriver là, il faut arriver avec des théories ou des techniques nouvelles qui ne sont pas appliquées présentement. On est plus en forme comme gouvernement pour imposer des quotas et bloquer la production. A un moment donné, on dit aux producteurs: Vous produisez trop. Il y en a tout un groupe en chômage qui crèvent de faim, qui auraient besoin,—le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est là,—il y a bien des gens qui aimeraient avoir du lait à leur table. Ils ne peuvent pas en avoir parce que ça coûte trop cher, parce qu'ils ne peuvent pas avoir le moyen de l'avoir et pendant ce temps-là on a des producteurs laitiers qui eux seraient prêts à faire cette production-là pour les aider, pour solutionner les besoins des autres. Mais non on leur impose des quotas. Au même moment où on leur impose des quotas sur la production, on importe des autres pays, on importe, comme l'année dernière, 46 millions de livres de fromage. Pour produire cela il faut 500 millions de livres de lait. Ce n'est pas nous autres qui les ont produit ces livres de lait-là, ce sont les pays qui nous ont exporté leur fromage. Au même moment, on dit à nos cultivateurs: Vous produisez trop de lait vous autres, et on coupe la production. Ça c'est l'attitude du gouvernement présentement.

Mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) aujourd'hui relevait encore un problème dans ce domaine-là. Alors que des subsides doivent être payés aux cultivateurs, le gouvernement fédéral leur fait supporter l'odieux d'une discussion entre différents organismes. On ne veut pas leur payer ou leur donner la possibilité de faire une expansion chez eux, de se créer des emplois chez eux. Les gens sont capables de s'en créer quand on leur donne la possibilité, la liberté de l'individu, se créer un travail quelconque, en grande partie ils sont capables de le faire. Mais on cherche par tous les moyens à les rapetisser, à leur enlever ce potentiel-là par toutes sortes de réglementations.

Comme le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) disait tantôt: Ça prendrait encore plus de direction du gouvernement fédéral. L'attitude de serrer le citron: le citron il y en a une «gang» qui commencent à être tannés de se le faire serrer à travers le Canada. Les quotas d'importation, dans la province de Québec comme dans les autres provinces, l'industrie du textile, par exemple, qui est en train de crouler, l'industrie de la chaussure qui est en train d'être complètement détruite au Canada, et le présent gouvernement, lui, permettait une importation massive: 54.4 millions de paires de chaussures importées au Canada l'année passée. Cela veut dire à peu près deux paires de chaussures et une paire de pantoufle par Canadien. Pendant ce temps-là on se plaint qu'on a des chômeurs. On a dans le domaine de la chaussure plus de 50 p. 100 des gens qui sont débarqués de là; en 1968, 208 manufactures de chaussures au Canada. En 1977, 150. Après cela on dit: On a tellement de problèmes. Qu'est-ce qu'on va faire?

● (1845)

Le discours du trône ne suggère absolument rien à part des grandes phrases comme: Si nous avons du chômage cela dépend des chômeurs; si l'économie marche mal c'est parce que le chômeur chôme. Si le taux du chômage est très élevé, cela est créé par le chômeur, non pas par l'économie comme telle.

Par contre, le gouvernement est capable de réduire la taxation des financiers. Je mentionnais tantôt que le gouvernement ne s'est jamais posé de questions lorsqu'il veut faire des prêts à l'extérieur afin de développer au Canada. Il ne s'est jamais posé la question à savoir si on y mettra les contrôles de prix et de salaires là-dessus, non, non. Lorsqu'il s'agit des financiers on ne contrôle pas, on leur laisse charger le taux d'intérêt qu'ils veulent. On ne discute plus cela. Allez-y les petits gars, les taux d'intérêt cela importe peu. On va même jusqu'à leur dire dans le discours du budget, qu'on va leur donner à ces financiers-là, on réduira les taxes aux financiers. Cela est correct!

Ceux-là on les aide, on réduira leurs taxes. Cependant, le petit payeur de taxes, celui qui a de la misère à vivre aujourd'hui, non, celui-là on n'en parle pas. Cela c'est dangereux de les aider ceux-là. Il faut les tenir dans la misère, une fois qu'ils sont dans la misère on peut mieux les contrôler. C'est là l'attitude du gouvernement.

Dans son ensemble, le discours du trône révèle quoi? Absolument rien! Tout simplement une attitude qui a toujours été la même. Cela laissait à espérer jusqu'au discours du très honorable premier ministre un changement d'attitude dans le domaine économique. Mais d'après son discours, cela nous a laissé comprendre qu'il ne veut absolument rien changer. Il nous a même fait toute une sortie de données statistiques pour nous prouver que nous étions dans le meilleur des pays, dans le meilleur des mondes, sans aucun problème. Il y avait plusieurs petits accrochages, mais les accrochages ne dépendent pas du gouvernement. Non. Cela n'est jamais leur problème. C'est le problème de tout le monde à l'exception de l'administration fédérale.

On a même fait l'évaluation du dollar aujourd'hui. On se faisait dire que nous en sommes rendus au plus bas niveau depuis 1930. Mais, encore là, cela ne dépend pas de l'administration fédérale. Non! Cela dépend des autres pays. Si nous n'avons pas su maintenir une productivité valable, si nous n'avons pas su favoriser l'entreprise par des mesures qui stimulent la créativité chez l'individu, si nous n'avons pas su faire cela, cela ne dépend pas du gouvernement. Non. Cela dépend toujours des autres pays. Donc on réduit la valeur du dollar et après cela on dit: Maintenant nous pourrons exporter. Mais je demande: Exporter quoi? On a détruit nos fabricants, on a détruit notre fabrication par des importations depuis quelques années, et encore cette année. Et nous exporterons quoi, avec tout cela? Les richesses naturelles comme avant? Cela ne solutionne pas le problème, absolument pas.

On parle de l'énergie. Il faut épargner l'énergie! On bâtira un pipe-line afin d'aller chercher les produits pétroliers dans le Grand Nord pour les descendre chez les Américains, un peu pour nous autres dans l'Est du Canada. On dépensera des fortunes là-dessus. Pendant ce temps les ministres les uns après les autres disent, comme le premier ministre nous disait dans le discours du trône: Il faudra que les Canadiens apprennent à se

serrer la ceinture, sinon on devra les forcer. Cela c'est l'attitude du gouvernement. Par contre, le fait d'être assez intelligents—et cela n'est pas la première fois que je leur dis—assez intelligents pour aller voir au niveau des brevets d'inventions, des enregistrements qui ont été faits sur différentes sources d'énergie afin d'épargner, de diminuer la consommation de ces sources d'énergie.

Je pense, par exemple, à l'essence dans les automobiles, ou encore au mazout dans les systèmes d'huile à chauffage dans les maisons. En 1973 je disais au ministre Macdonald lorsqu'il était aux richesses naturelles: Est-ce que vous avez eu au moins la décence, au lieu de dire aux Canadiens de baisser leur thermostat et de fermer les portes l'hiver lorsqu'il fait froid, afin de ne pas perdre trop d'énergie, est-ce que vous avez eu la décence d'aller voir au bureau des brevets d'inventions s'il n'y aurait pas de nouvelles inventions applicables afin d'économiser ces sources d'énergie? Non, il n'a pas eu la décence! Il n'en a pas plus aujourd'hui même après avoir changé de ministère et tout cela. Par contre, on se trouve des raisons. Dans une question qu'on avait posée au Feuilleton: Depuis 1940 le Bureau des brevets a-t-il reçu des demandes d'enregistrements concernant la diminution de la consommation d'essence dans des véhicules automobiles et du mazout dans les systèmes de chauffage? Combien de demandes ont été brevetées et rejetées? Pourquoi? Quand? Quelles économies prévoyait-on réaliser par ces brevets-là? La réponse du gouvernement, qui est si soucieux de l'économie, si soucieux de réduire la consommation, de réduire la pollution, a répondu: Il y a eu 4,900 brevets.

● (1852)

Deuxième question: Combien ont été acceptés? Quel pourcentage d'économie est-ce qu'on donnait? Pour répondre à cette question on estime qu'il coûterait environ $10,000 et plusieurs hommes-jours. C'est complètement ridicule! On dépense au-dessus de trois millions en produits pétroliers par jour et $10,000 c'est trop cher pour essayer de trouver des brevets pour réduire la consommation d'essence des véhicules.

En 1956, je conduisais un véhicule qui roulait 65 milles au gallon, un mécanicien avait ajouté quelque chose dans le carburateur. Il l'a fait breveter. Pour protéger les multinationales, à ce moment-là, on a envoyé la Gendarmerie royale du Canada avec la hache pour casser la «patente», pour être bien sûr qu'elle ne serait pas enregistrée. C'était dangereux! Aujourd'hui on a exactement la même attitude. On ne veut pas solutionner le problème. On met des mots, on en écrit dans des discours du trône mais lorsque le temps arrive, par exemple, de solutionner le problème, on s'y refuse catégoriquement. On essaie de passer le blâme sur le dos des Canadiens. Serrez-vous la ceinture, puis, les compagnies, vous autres, continuez à faire le gaspillage que vous avez toujours fait.

On dit dans le discours du trône encore dans le domaine des produits pétroliers où le gouvernement fédéral a l'intention d'établir un régime de redevances. Cela serait plus intelligent que le régime d'impôt sur le revenu qu'on a présentement. On sait que les seules personnes qui sont incapables de cacher leur revenu ce sont les salariés. Peut-être comme le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) mais en dehors de cela . . . Les gens qui ont réellement des revenus valables ou les compagnies, ne soyons pas inquiets elles trouvent le moyen de falsifier leur revenu. Que le gouvernement emploie une méthode de royautés, nous en serions, comme cela a été appliqué en Alberta en 1935. C'est de cette façon que l'Alberta est venue à bout de se relever en ayant des royautés sur des richesses naturelles de l'Alberta.

Sur le problème de l'unité nationale, on en a vu des vertes et des pas mûres aujourd'hui, on en a entendu de tous les côtés, pour finalement se rendre compte que le problème est un problème économique. Le droit de vivre des individus—est-ce que je peux comme Québécois, comme Canadien, est-ce que je peux vivre dans ma province ou dans mon pays comme du monde ou si je dois crever de faim dans ce pays-là? La même question se pose dans différentes provinces, en Alberta aussi bien qu'au Québec. C'est là la question de l'unité nationale finalement. Alors qu'est-ce que le gouvernement a à faire là-dedans? C'est de créer une attitude économique propice à la satisfaction des gens d'une province ou de l'ensemble des provinces du Canada. A ce moment-là des problèmes de séparation et tout cela, ou n'en entendra pas parler. Lorsque les gens seront satisfaits, verront qu'ils ont le droit de vivre chez eux comme du monde, ils vont accepter la base économique qui leur sera donnée par le gouvernement.

Je lis encore dans le discours du trône:

Ce mécontentement qui se manifeste au milieu de l'abondance . . .

Une voix: Êtes-vous fédéraliste?

M. Caouette (Témiscamingue): Oui, je suis fédéraliste, mais pas dans un fédéral «emmanché dans un bric-à-brac» comme vous êtes en train de le faire présentement.

Quand j'entends le premier ministre dire: Le *statu quo* ce n'est pas nous qui le voulons. Le *statu quo* n'est pas dans les suggestions qu'il a faites, c'est dans l'attitude qu'il a vis-à-vis des provinces, c'est là qu'est le *statu quo*. Une nouvelle constitution où les provinces décideront entre elles ce qu'elles veulent mettre en commun et ce qu'elles veulent garder de leur juridiction, comme la Confédération présente a été créée. Ce n'est pas le fédéral qui a créé quatre provinces, ce sont quatre provinces qui ont créé le fédéral. Tant que l'on ne reviendra pas à cet esprit de Confédération jamais on ne solutionnera le problème de l'unité canadienne au Canada. Pas par des attitudes de confrontation comme le premier ministre l'a fait cet après-midi. Absolument pas! De l'arrogance comme le parti libéral emploie présentement à la grandeur du pays, en aucun cas! C'est en respectant les entités qui forment ce pays et que ces entités-là décident entre elles de quelle façon elles veulent discuter ce qu'elles veulent mettre en commun et ce qu'elles veulent garder de leur juridiction de province. Quand on aura respecté ça, on aura solutionné ce problème, cette facette du problème de l'unité canadienne.

C'est drôle, parce que le Québec, et je ne veux pas défendre le Québec dans cette attitude-là, crée un bill, le bill 101, où il met des restrictions à l'éducation dans la province, dans ses juridictions, il est drôle que dans le passé le gouvernement fédéral ne s'est pas levé comme ça pour attaquer une province directement comme l'Alberta ou la Colombie-Britannique qui refusait l'accès aux écoles à des francophones. Non, encore une fois on essaie de mettre ça sur le dos des autres pour justifier le manque administratif que le gouvernement fédéral a depuis huit ans. Ce n'est pas un jeu de confrontation, c'est un jeu de discussion franche et honnête, pas des discussions comme dans le discours du trône. On dit: le *statu quo* est représenté par le premier ministre et le parti libéral, c'est l'attitude de donner des directives, d'essayer de diriger, non pas de s'asseoir et

discuter avec les gens, non, de donner des bases et dire il faut que vous discutiez selon ces bases-là, c'est là qu'est le problème.

Et dans le discours du trône, ce n'est pas encore très bien expliqué.

. . . le Gouvernement proposera des mesures précises qu'il faudra prendre en collaboration avec les provinces, . . .

Le gouvernement n'est pas prêt à s'asseoir avec les provinces et discuter, non, il est prêt à donner des mesures précises, et c'est justement là le *statu quo* dont on parle et l'attitude du gouvernement présentement.

Alors dans l'ensemble le discours du trône c'est quoi? Cela a été justement ça, d'essayer de mettre le blâme sur les épaules de tout le monde et de ne pas prendre des responsabilités d'une mauvaise administration. La mauvaise administration n'est pas difficile à prouver, les Canadiens, il y a 10 ans, 15 ans, quand on parlait d'inflation, que le système économique présent créait l'inflation, que lorsque vous achetez une maison à 10 p. 100 d'intérêt, ça prend juste 10 ans pour doubler le prix. Il y a 10 ans, les gens peut-être ne comprenaient pas trop ça, aujourd'hui ils s'en rendent compte, l'inflation ils l'ont dans leur poche, ils se rendent compte que leur dollar n'achète pas pour un dollar de production. Je demandais au ministre des Finances à un moment donné et je disais dans un discours: Le dollar canadien ne vaut même pas 18 c. de production.

Le ministre des Finances, qui était M. Turner à ce moment-là, se lève et il dit non; il vaut 22c. Mais là où il faut justement ne pas être trop dégourdi, c'est que le dollar canadien ne vaut pas un dollar de production, s'il vaut 22c. ou 18c. C'est justement là le problème. Quand tu veux acheter de la production, ton dollar ne vaut pas cette production-là, or tu es obligé d'en avoir deux, tu es obligé d'en avoir trois pour acheter une production qui vaut un dollar. Ce que nous on préconise, c'est que le gouvernement base la valeur de l'argent, des crédits, l'ensemble du pouvoir d'achat canadien sur la production. A ce moment-là, il solutionnera le problème.

Quand les ministres des Finances viennent nous dire catégoriquement qu'un dollar vaut 22c. de production, on n'a pas à chercher midi à quatorze heures pour savoir où est le problème. Il est là, et de plus en plus au fur et à mesure qu'on avance, qu'on laisse les financiers laisser augmenter leur taux d'intérêt, au fur et à mesure qu'on les laisse faire, au fur et à mesure qu'on multiplie l'inflation. Il y a 20 ans une maison pouvait être achetée à 5 p. 100 d'intérêt. Aujourd'hui on l'achète à 10 p. 100. A 5 p. 100 ça prenait 20 ans avant de doubler le montant et à 10 p. 100 ça prend juste 10 ans et à 12½ p. 100, comme c'est le cas aujourd'hui, ça prend huit ans, et ça prend six ans et demi dans certains cas.

Et après ça, on dit eh bien oui, mais l'inflation ne vient pas d'ailleurs, c'est créé chez nous par le système financier, le système économique, mais on ne veut pas toucher à cela. On le dit au début, il faut trouver d'autres méthodes économiques, il faut en trouver, mais quant à s'asseoir, et discuter et essayer de les mettre en application, on recule devant ça. Là, on ne veut pas aller trop loin, on n'ose plus. On se refuse de le reconnaître.

Il est drôle que dans tous les domaines les choses ont changé. Les automobiles ne sont plus comme il y a 20 ans; dans le domaine de la nourriture, des gros changements de production se sont produits; dans tous les domaines, tout a changé. L'habillement a changé, la construction de maisons a changé, la technique, l'aviation, tout a changé. La seule chose qui ne change pas et qui ne change jamais, c'est le système économique. On ne touche pas à cela. Il ne faut pas toucher à cela. C'est bien dangereux de toucher à cela. On espérait, et je veux terminer sur ces remarques, par le discours du trône, voir une nouvelle attitude du gouvernement. Malheureusement cette attitude s'est effondrée avec le papier sur lequel le discours était écrit. Cela n'a pas plus de valeur. Les intentions du gouvernement ont été très bien tracées par le premier ministre cet après-midi, en disant et en répétant encore une fois que les directives, c'est eux autres qui veulent les faire, ils ne veulent pas discuter avec les gens, ils veulent continuer une confrontation, et finalement on se rend compte que, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, on est encore face au *statu quo* de M. Trudeau et du parti libéral, du gouvernement présent, c'est-à-dire cette attitude arrogante de ne pas pouvoir discuter avec une population honnêtement, honorablement, mais seulement en essayant de l'acculer au mur, pour après lui dire: Eh bien, une fois que vous êtes mal pris, nous autres ont est les sauveurs de votre groupe, on est vos sauveurs, écoutez-nous, suivez-nous, on va vous aider. Alors, je pense que les Canadiens ont compris cete attitude-là, et je pense que dans l'ensemble . . .

● (1902)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. A moins que la Chambre lui donne le consentement unanime de compléter ses remarques, je devrai signaler qu'il est 6 heures. La Chambre est-elle d'accord pour permettre à l'honorable député de terminer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Caouette (Témiscamingue): Pour terminer, j'aimerais bien que les Canadiens anglophones, à travers le pays, et je l'ai senti dans mes voyages dans l'Ouest, comprennent qu'effectivement c'est en discutant ensemble, non pas en faisant une confrontation qu'on peut arriver à solutionner les problèmes. Et je me plais à répéter ce que notre ancien chef Réal Caouette disait toujours à travers le pays: Je ne crois pas qu'en apprenant le français à un anglophone il deviendra francophone. Non. Je ne crois pas qu'en apprenant l'anglais à un francophone il deviendra anglophone. Non. Mais je pense qu'en communiquant ensemble, en écoutant ou en travaillant

ensemble, il est possible ensemble de faire et de devenir de vrais Canadiens, mais encore une fois en autant qu'on a la décence de s'asseoir ensemble, de discuter honnêtement ensemble et non pas par le système de confrontation. Dans les réunions qu'on a eues à travers le pays, où on a discuté avec les gens, d'un commun accord partout on se rend compte que dans chaque région les gens sont prêts à discuter, à émettre des idées, à faire des concessions sur différents sujets, sur différentes questions. Il nous reste à nous Canadiens de s'asseoir, et comme je le disais tantôt, comme solution constitutionnelle, de réellement discuter et de prendre ce que chaque groupe a à dire et de réellement analyser et travailler non pas sous une forme de confrontation comme le gouvernement le fait présentement, mais sous une forme de coopération.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est après 6 heures et conformément au paragraphe 2 de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 7 h 7, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 octobre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DU CAS DE SANT P. SINGH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): J'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une question urgente. Je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le gouvernement cesse de persécuter M. Sant P. Singh, économiste au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour ses convictions politiques et qu'il se soumette à la décision de l'arbitre de la CRTFP, M. J. D. O'Shea. Ce dernier a en effet reconnu que M. Singh a été injustement pénalisé pour ses activités politiques, qu'il a perdu de l'argent à cause de l'incompétence de certains employés du ministère, qu'il avait droit à l'augmentation qui lui était due normalement. Qu'il charge par ailleurs une commission parlementaire d'examiner les tenants et les aboutissants de cet incident regrettable.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'EXISTENCE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement à propos d'une question importante et urgente. Il s'agit de la révélation de l'existence d'une commission consultative sur les conflits d'intérêts au sein du gouvernement. Étant donné le mystère qui entoure cette commission, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le président du Conseil privé fasse une déclaration à l'appel des motions à propos de cette commission et qu'il mette une bonne fois pour toutes un terme à certaines rumeurs apparamment fausses selon lesquelles la commission consultative sur les conflits d'intérêts est constituée des sénateurs Austin, Davey et Giguère et de MM. Goldfarb et Coutts.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour qu'une telle motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE D'EXPOSÉ AU SUJET DES PRATIQUES COMMERCIALES DISCUTABLES DE CERTAINS PAYS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné les énormes problèmes économiques qui se posent dans le pays, problèmes qui sont sans doute exacerbés par le dumping de certains types d'acier inoxydable importé du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Afrique du Sud, comme l'a signalé le ministère du Revenu national et vu que le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce ainsi que son prédécesseur ont été priés, il y a quelque temps, de faire rapport sur l'état des importations d'essieux de wagons de chemin de fer à bon marché, qui risquent de nuire au seul fabricant canadien de ces essieux, la Hawker Siddeley de Trenton en Nouvelle-Écosse, et que ces demandes sont restées sans réponse, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce fasse une déclaration à l'appel des motions pour faire connaître à la Chambre la situation et les activités des pays qui recourent vis-à-vis du Canada à des pratiques commerciales discutables, afin que la Chambre et les Canadiens connaissent la position du gouvernement sur cette question.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec la consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ DE L'ÉMISSION «THE TAR SANDS»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente concernant les graves répercussions que pourrait avoir la façon dont a été traité le sujet de l'émission de Radio-Canada «The Tar Sands». Je propose donc, appuyé par le député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que le sujet du film de Radio-Canada «The Tar Sands» soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Sécurité sociale

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

PROPOSITION DE DISCUSSION AVEC LES MINISTRES DES PROVINCES DES PROBLÈMES DE L'INDUSTRIE AGRICOLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le marasme de l'industrie agricole par suite notamment de la chute des prix du grain et des autres denrées—souvent au-dessous du prix coûtant—de la hausse croissante des facteurs de production agricole, rendue plus sensible encore par les intempéries et l'impéritie du gouvernement, particulièrement manifeste dans le domaine de l'agriculture, comme en témoigne le discours du trône d'avant-hier, je propose, avec l'appui du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que le ministre de l'Agriculture invite immédiatement ses homologues provinciaux à se réunir pour examiner avec lui tous les moyens susceptibles d'atténuer ces graves difficultés, celui notamment qui consisterait à retarder l'échéance des remboursements du capital et des intérêts sur les prêts agricoles dans le cas des agriculteurs qui éprouvent des ennuis avec leurs récoltes par suite des intempéries.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai formulé hier certaines observations relativement au recours à l'article 43 du Règlement tant que dure le débat sur le discours du trône. Une motion comme celle-ci me semble une invitation à oublier ce débat pour débattre l'Adresse en réponse au discours du trône. J'estime qu'il s'agit en l'occurrence d'un recours abusif à l'article 43 du Règlement.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'ACCROISSEMENT DES AVANTAGES DES PROGRAMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters), je propose:

Que la Chambre accepte l'assurance donnée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à savoir que le ministre des Travaux publics n'exprimait pas la politique du gouvernement lorsqu'il demandait des restrictions à propos des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse, et que cette Chambre demande au gouvernement d'augmenter ces avantages, ainsi que d'autres, dans le but de répartir plus équitablement la richesse globale de notre pays.

M. l'Orateur: Cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. Schellenberger.]

LES ÉLECTIONS

L'OPPORTUNITÉ DE L'APPUI DU CABINET AUX PROMESSES FAITES DANS CROWFOOT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je me lève moi aussi en vertu des dispositions de l'article 43 à propos d'une question urgente. Comme en Alberta on promet de gagner un siège pour les libéraux, soit celui du ministre de l'Industrie et du Commerce, je propose, avec l'appui du député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que toutes les futures promesses soient entérinées par le cabinet car les gens de Crowfoot ne croient plus aux promesses des libéraux depuis des années.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RÉFÉRENDUMS

LA NATURE ET LA PORTÉE DE LA MESURE ENVISAGÉE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre qui, peut-être à la surprise de ses collègues, a parlé hier dans son discours à la Chambre d'une question portant sur un référendum ou un plébiscite. Ce qu'il a dit n'était pas clair. Il a parlé d'un plébiscite qui permet d'exprimer une opinion et d'un référendum dont les résultats sont exécutoires sur le plan juridique. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il parle d'un référendum ou d'un plébiscite et ce qu'il propose exactement? Quelle serait la portée générale du projet de loi qu'il se propose de présenter à la Chambre à ce propos?

● (1112)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous songeons à un référendum tandis que la province de Québec songe à un plébiscite, pour reprendre la distinction que le chef de l'opposition vient tout juste de faire. Nous pourrions présenter un projet de loi habilitant en ce sens au cours de la présente session si nous étions secondés par les partis d'opposition. Je voudrais qu'un tel projet de loi soit présenté avec la sanction de tous les partis. Je voudrais consulter les chefs des partis d'opposition et, si possible, les premiers ministres provinciaux à propos de ce projet de loi sur le référendum avant que la Chambre n'en soit saisie.

M. Clark: Puisque le premier ministre envisage de consulter les autres partis et les provinces, le gouvernement songe-t-il à présenter un projet de loi habilitant qui porterait sur une seule question ou une mesure globale qui porterait sur de nombreuses questions comme l'avortement, la peine capitale et, pour prendre le ministre de la Défense au mot, peut-être même la conscription? S'agit-il d'une proposition globale de référendum ou porte-t-elle uniquement sur une seule question à l'exclusion de toute autre?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement se propose d'adopter un projet de loi habilitant mais sur une base très restreinte.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Évidemment, si l'opposition a d'autres points de vues, nous sommes prêts à en tenir compte.

M. Fraser: Nous voulons connaître les vôtres.

M. Trudeau: Vous les connaîtrez si vous écoutez intelligemment.

M. Fraser: Il faudrait pour cela que vous parliez intelligemment.

M. Trudeau: La loi habilitante n'aurait pas pour objet de modifier notre régime parlementaire de quelque façon que ce soit. J'estime encore que le Parlement doit être responsable des lois et de la politique. Nous vivons dans une forme de démocratie représentative, et nous n'avons pas l'intention de changer cela. Dans ce sens, nous ne voudrions pas d'une loi habilitante permettant à n'importe quel gouvernement, à n'importe quel moment, de proposer un référendum pour résoudre des problèmes que la Chambre des communes ou le gouvernement trouvent trop délicats pour les résoudre eux-mêmes. Dans ce sens, il s'agirait d'un instrument qui servirait peut-être quelques années seulement pour nous permettre de régler des problèmes d'ordre constitutionnel et d'unité nationale.

M. Clark: Comme le premier ministre affirme lui-même qu'il compte modifier les traditions du régime parlementaire et d'une manière autre que celle que le gouvernement du Québec se propose d'adopter, le gouvernement a-t-il l'intention de faire porter ce référendum uniquement sur la question de l'unité nationale, ou aussi sur d'autres questions, se rattachant peut-être à d'autres problèmes à caractère très vaste? Autrement dit, la mesure législative traitera-t-elle précisément et uniquement d'une seule question, ou pourra-t-elle s'appliquer à d'autres domaines?

Je suppose que le premier ministre a voulu dire dans sa réponse précédente que seraient exclues des questions telles que la peine de mort, l'avortement ou la conscription, laquelle intéresse le ministre de la Défense nationale; mais ce projet de loi sera-t-il conçu dans une perspective si étroite qu'il ne touchera qu'une seule question?

M. Trudeau: C'est ce que je viens de répondre, monsieur l'Orateur. Je viens de dire que la question faisant l'objet d'un référendum porteraient sur l'unité nationale ou les problèmes constitutionnels, et non sur d'autres domaines du genre de ceux qu'a énumérés le chef de l'opposition.

M. Clark: Cela n'en demeure pas moins passablement vaste, et il nous faudra examiner soigneusement le projet de loi quand nous en serons saisis.

Avant de nous annoncer cette nouvelle hier le premier ministre a-t-il étudié la question avec le cabinet canadien et cette décision a-t-elle été prise de concert avec lui?

M. Trudeau: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, qu'il convienne de poser cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Vous venez d'y répondre. Merci.

LA CONSULTATION AVEC LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AU SUJET DE LA MESURE ENVISAGÉE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au premier ministre. Comme cette proposition présente de très importantes conséquences pour notre système parlementaire canadien, le premier ministre a-t-il eu jusqu'ici l'occasion d'aborder la question avec nos autres partenaires au sein de la Confédération, c'est-à-dire les premiers ministres provinciaux? Sinon, qu'entend-il faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question dans ma première réponse. J'ai dit en effet qu'avant de déposer ce projet de loi en première lecture, je tiendrai à consulter les leaders de l'opposition à la Chambre de même que les premiers ministres provinciaux. J'ai dit que j'allais rendre visite à tous les premiers ministres au cours du mois et demi qui vient et c'est là un des sujets que je compte aborder avec eux.

* * *

● (1117)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PROBABILITÉ D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES EN 1977

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous savons l'intérêt que le premier ministre accorde à la consultation avec les premiers ministres des provinces. Il en a d'ailleurs parlé dans la proposition qu'il a faite lors de la conférence de Victoria, qui dit ceci:

> Le premier ministre du Canada devrait convoquer au moins une fois par an une conférence qui réunirait le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces . . .

Étant donné que c'est la première année qu'il n'y a pas eu de réunion des premiers ministres depuis Victoria et que les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ont tous deux demandé, il y a quelques jours, au chef du gouvernement de réunir ses homologues provinciaux pour discuter des questions de l'unité nationale et du redressement économique, le premier ministre a-t-il l'intention de convoquer une conférence des chefs de gouvernements provinciaux en 1977 ou a-t-il abandonné l'idée qu'il avait émise à Victoria?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne doit pas oublier que la proposition que nous avons faite à Victoria concernait le rapatriement de la constitution et les modifications à y apporter. L'honorable député ne doit pas non plus oublier que certaines provinces n'ont pas accepté cette proposition et que nous ne lui avons donc pas donné suite. En ce sens, nous ne sommes pas tenus de nous réunir à une table de conférence mais, comme d'autre part j'ai toujours accepté de discuter avec les premiers ministres des provinces chaque fois qu'ils ont exprimé le désir de s'entretenir avec moi en ma capacité de premier ministre du gouvernement fédéral, cette invitation vaut toujours. Je viens de dire que j'allais entrer en pourparlers avec les premiers ministres des provinces au cours des prochaines semaines. Je leur ai déjà fait part de ce projet dimanche dernier et ils ont été d'accord. Il est évident que si, au cours de ces discussions, nous sentons le besoin de nous réunir en conférence avant la

fin de l'année, nous le ferons sinon, nous attendrons l'année prochaine.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE ALCAN DE ST. LAWRENCE (T.-N.)— LES MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il le sait, le niveau du chômage à Terre-Neuve a récemment atteint le niveau de 1932, au pire de la grande crise économique. Comme le ministre le sait également, la société Alcan qui a réalisé des profits d'environ 85 millions durant les six premiers mois de l'année a décidé de fermer son usine de St. Lawrence qui emploie 175 personnes. Comme on a annoncé que la date de fermeture avait été fixée au mois de février prochain, le ministre entend-il prendre des mesures pour empêcher la compagnie de mettre ses employés à pied, ce qu'elle a déjà fait, et de vendre certaines parties de ses biens à d'autres entreprises?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est parfaitement au courant du problème que pose la société Alcan à Terre-Neuve et au Canada. Nous cherchons à nous aboucher avec les dirigeants de la société afin de savoir si l'usine de Terre-Neuve ne pourrait pas être vendue, afin que l'exploitation puisse se poursuivre.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que dans le discours qu'il faisait dans la localité en mai dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures promettait que le gouvernement canadien s'efforcerait de convaincre la société Alcan de continuer à fonctionner, et puisque la société cesse progressivement son activité et effectue des mises à pied, le ministre ne pourrait-il pas prendre des dispositions dans les 24 heures et téléphoner au président de la société pour lui dire que le gouvernement canadien reconnaît que la société a fait des millions de dollars de bénéfices dans la localité depuis quelques années et qu'il lui incombe d'éviter immédiatement la fermeture?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, au sujet de toute cette question, j'ai déjà écrit une lettre au député et j'en ai envoyé une copie au secretaire d'État aux Affaires extérieures. Nous faisons de notre mieux pour tenir cette usine en activité.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai reçu ce matin une copie de la lettre, du ministre qui ne m'assure en rien que le gouvernement songe à prendre des mesures immédiates pour empêcher la compagnie de fermer en toute hâte ses portes et d'aller ailleurs avant que le comité chargé d'étudier la situation, aux dires du ministre, n'ait le temps de présenter une recommandation. Compte tenu de la gravité de la situation qui afflige toute une ville qui tire son revenu de cette compagnie, le ministre peut-il intervenir immédiatement auprès de celle-ci pour l'empêcher de fermer ses portes avant que le comité n'ait présenté son rapport?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le feldspath est un ingrédient indispensable à la fabrication de l'aluminium. En tant que gouvernement du Canada, nous disposons de nombreux moyens de persuasion et nous faisons tout ce qui est possible et imaginable pour que cette compagnie continue de travailler à Terre-Neuve ou consente à vendre à une compagnie canadienne qui en poursuivra l'exploitation.

* * *

● (1124)

[*Français*]

LES RÉFÉRENDUMS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSSIBILITÉ D'UNE LOI

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Le premier ministre indiquait hier, lors de son discours, la possibilité de passer une loi sur un référendum. J'aimerais donc lui demander si cette loi viserait à contrôler ou à établir les directives sur les référendums qui pourraient être tenus par d'autres paliers de gouvernement, ou encore si cette loi se voudrait une méthode sur la façon de tenir lui-même un référendum sur la question constitutionnelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la réponse à la première partie de la question est non. Nous ne voulons intervenir d'aucune façon dans une loi provinciale qui serait de la juridiction de la province, mais nous voulons un référendum que le gouvernement fédéral pourrait tenir dans les domaines que j'ai indiqués en réponse au chef de l'opposition, savoir les domaines relatifs à la Constitution ou à l'unité nationale.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU BUDGET

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné que le marché des valeurs, excellent baromètre de la situation économique et de la confiance des investisseurs, a fléchi de plus de 10 p. 100 depuis la présentation du dernier budget, le gouvernement entend-il produire très prochainement un nouveau budget propre tout au moins à rétablir la confiance à son niveau d'avant la présentation du dernier budget ou, si possible, à un niveau supérieur et, ce faisant, relancer l'économie et fournir du travail à ceux qui en ont besoin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député confère apparemment aux budgets du Canada une portée bien vaste, car les marchés du monde ont également fléchi depuis avril dernier. Pour répondre à sa question, je dirai que le ministre des Finances doit prendre ce soir la parole à la Chambre. Si le député veut bien faire en sorte d'être présent, il apprendra ce que le gouvernement pense de la situation économique et ce qu'il entend faire immédiatement à cet égard. Les six jours que durera encore le débat sur l'Adresse devraient permettre à l'opposition de dire ce qu'elle pense de la situation économique. C'est là la formule idéale. Nous voulons faire coïncider le débat sur le budget avec le débat sur l'Adresse de façon à épargner le temps de la Chambre.

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le premier ministre n'écoutait-il pas lorsque le chef de l'opposition a examiné hier certains des moyens auxquels il faudrait à son avis recourir pour relancer l'économie? Je tiens pour ma part à assurer au premier ministre que je lui dirai demain ce que je pense des moyens à mettre en œuvre à cette fin, s'il veut bien être des nôtres, et que je serai présent ce soir, attentif à ce que «Grand Frère» pourra dire.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION PRÉSUMÉE DES DISPOSITIONS RELATIVES AU SECRET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Je tiens d'ailleurs à lui souhaiter bonne chance dans l'exécution de ses fonctions très astreignantes. La possibilité que les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu concernant le secret, c'est-à-dire de l'article 241 de cette loi, ne soit pas respectées, la police pouvant consulter les déclarations d'impôt, et la révélation, par la commission royale d'enquête Laycraft, du fait que la police troquerait des renseignements obtenus par écoute électronique, ce qui peut aller à l'encontre des dispositions de l'article 170 du Code criminel, préoccupent bien des citoyens. Quelle déclaration le ministre peut-il faire aujourd'hui afin de rassurer les députés et les citoyens et leur promettre que l'on respecte une tradition et une réglementation qui garantit aux citoyens que le contenu de leur déclaration d'impôt sur le revenu demeure confidentiel?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je puis garantir au député que la tradition est respectée. Pour ce qui est des renseignements obtenus par écoute électronique, ma seule réponse est un non catégorique. De toute façon, le secret le plus complet est observé, conformément aux dispositions législatives.

● (1127)

M. MacKay: Peut-être le ministre pourrait-il expliciter sa réponse, son non catégorique, en répondant à la question suivante. Étant donné les révélations auxquelles a donné lieu la commission d'enquête Laycraft en Alberta, et le scepticisme qu'ont suscité certains des témoignages, notamment celui de M. Schwartzak, quant à la véracité de ce qui s'est dit devant la commission d'enquête et ailleurs, le ministre assurera-t-il à la Chambre, en termes non équivoques, qu'il fera une déclaration à l'appel des motions afin de dire exactement dans quelle mesure le ministère du Revenu national partage son information avec d'autres organismes et ministères?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, même si l'on a décidé de ne pas parler de l'entente, ce n'est pas un secret.

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): On en a parlé à maintes reprises, avec la Colombie-Britannique en 1975 et avec le ministère québécois du revenu en 1974-1975. Par la suite, la GRC a lancé l'enquête à laquelle fait allusion le député en 1974-1975 à cause de soupçons de fraude qui fut à l'origine d'un soupçon d'évasion fiscale. C'est mon ministère qui avait la responsabilité de cette enquête. Mon ministère a été invité de façon tout à fait régulière à participer à l'enquête, ce qu'il a fait. C'est certes là le travail de mon ministère et le travail de la GRC, qui ne devrait certes pas avoir à prévenir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): C'est certes là le travail de mon ministère et la GRC ne devrait certes pas avoir à communiquer à mon ministère des soupçons d'évasion fiscale que lorsqu'elle en soupçonne de puissants intérêts du crime organisé. Bref, mon ministère a agi de façon tout à fait régulière dans tous les cas.

Des voix: Bravo!

LA PRÉSUMÉE INFRACTION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE—LA POSSIBILITÉ D'UNE MODIFICATION DE L'ACCORD AVEC LA GRC

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire sur le même sujet à l'intention du ministre du Revenu national. Depuis qu'il est devenu ministre, a-t-il eu l'occasion d'étudier—étant donné l'échange de renseignements entre la GRC et son ministère—les méthodes par lesquelles son ministère et ses fonctionnaires ont procédé en vertu de l'entente qu'il mentionne? Dans l'affirmative, compte-t-il changer ces méthodes, surtout à la lumière des renseignements fournis à la commission Laycraft et de la violation possible de deux articles très importants de deux lois importantes?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je réponds oui à la première partie de cette question et non à la seconde. Il n'y aura pas de changement. Nous allons continuer avec le succès que nous avons connu par le passé, en faisant notre devoir pour le plus grand bien des Canadiens.

LA MODIFICATION POSSIBLE DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): En raison de la réponse du ministre du Revenu national, j'adresserai ma question au solliciteur général. J'aimerais qu'il dise à la Chambre et aux Canadiens s'il compte ou si le gouvernement dont il est membre a l'intention de présenter des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, plus particulièrement à l'article 241, ou à l'article 178 du Code, ou aux deux. Autrement dit, estime-t-il souhaitable d'apporter des modifications pour assurer l'efficacité des relations qui existent depuis cette entente? Le ministre se sentira-t-il plus à l'aise, ou les Canadiens en général seront-ils mieux servis par une loi habilitante à cause de la violation possible mise au jour récemment?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ignore de quelle violation possible le député veut parler. L'entente en question a été conclue entre la GRC et le ministère du Revenu national. On en a ensuite établi les grandes lignes. On a demandé l'opinion juridique des légistes de la Couronne. Ceux-ci nous ont informé que l'entente signée entre le ministère du Revenu national et la GRC était valide et conforme à la loi. D'après nous, monsieur l'Orateur, il est très utile de promouvoir la lutte contre le crime organisé dans le pays. Je m'étonne parfois qu'après la discussion très générale sur l'importance de lutter contre le crime que nous avons eue à la Chambre l'an dernier, les députés de l'opposition, du moins dans une certaine mesure, s'en prennent à des accords qui se sont révélés très utiles dans d'autres juridictions, notamment aux États-Unis.

● (1132)

LES MOTIFS DE LA DIVULGATION DE L'ACCORD AVEC LA GRC

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Si, comme il le prétend, cet accord daté du 2 avril 1972 a été rendu public lors d'audiences concernant la Colombie-Britannique en 1975, puis à nouveau au Québec, pourquoi a-t-on jugé bon à cette occasion de divulguer le contenu de cet accord entre le ministère et la GRC, accord que l'on avait considéré secret jusqu'ici?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Cet accord était loin d'être secret. Cette question a pris des proportions démesurées. Il s'agit d'une note de service signée par des hauts fonctionnaires et concernant des dispositions administratives. Quant à savoir si le ministère a transmis des renseignements d'ordre fiscal à la GRC, la réponse est oui, le ministère le fait, lorsqu'il désire faire intervenir la Gendarmerie royale pour faire appliquer la loi de l'impôt sur le revenu. La loi permet la divulgation de ces renseignements à cette fin et nous avons donc agi conformément à la loi.

DEMANDE DE PRÉCISION DE L'EXPRESSION «PERSONNALITÉS DU CRIME ORGANISÉ»

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le communiqué de presse émis le 29 septembre dernier et dont a parlé le solliciteur général hier en réponse à une question disait ceci: «Ces enquêtes ont pour but de déceler l'éventuelle accumulation de richesses illégales et non déclarées par certaines personnalités du crime organisé.» J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il entend par «personnalités du crime organisé» afin d'éviter que l'on invoque à tout bout de champ les dispositions de cet accord et que l'on voit les membres de la GRC être habilités à intervenir contre n'importe quel contribuable canadien.

[M. Jarvis.]

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): J'aimerais répondre au député concernant la définition qu'il demande. J'aimerais lui dire que pour le ministère, elle englobe toute personne ou tout groupe de personnes qui obtient un revenu à partir d'activités illégales. Il s'agit bien entendu d'une définition plus restreinte que celle utilisée par la police qui s'intéresse à bien d'autres facteurs que l'accumulation de revenus.

LA POSSIBILITÉ D'ACCORDS AVEC D'AUTRES ORGANISMES QUE LA GRC POUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre peut-il nous dire si d'autres accords ont été conclus entre lui ou l'un de ses prédécesseurs, ou des hauts fonctionnaires comme des sous-ministres, concernant l'échange de renseignements obtenus par le biais des déclarations d'impôt sur le revenu? Je pense notamment à des accords avec la Commission d'assurance-chômage ou avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concernant l'emploi des numéros d'assurance sociale et les contre-vérifications en vue de déterminer les éventuels cas de fraude relatifs à l'assurance-chômage ou à toutes autres fins.

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, après en avoir longuement discuté avec les fonctionnaires de mes services, j'aimerais dire aux députés qu'ils ont tous agi convenablement et consciencieusement, et que tout s'est fait dans les limites de la loi.

Une voix: Répondez à la question!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES LIENS ENTRE ROYAL AMERICAN SHOWS ET LE CRIME ORGANISÉ

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Le solliciteur général a-t-il des preuves que Royal American Shows est de connivence avec le crime organisé?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, bien sûr, c'est là un sujet qu'il faut aborder en s'appuyant sur les faits. Je sais qu'à la suite d'une enquête menée sur les opérations de Royal American Shows quelque 105 accusations ont été portées. Je voudrais également renvoyer les députés à une loi sur laquelle ils ont tous voté avant la fin de la dernière session, le bill C-51, qui contient une définition du crime organisé et je leur suggère de la lire.

M. Paproski: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

● (1137)

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE QUAND LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE SERONT DOTÉES D'UN AÉROPORT

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et surtout à la population impatiente des Îles-de-la-Madeleine s'il a reçu le rapport des fonctionnaires chargés par son ministère d'étudier la question de l'aménagement de l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine? Dans l'affirmative, à quelles conclusions en sont arrivés ces fonctionnaires et quand peut-on espérer voir se réaliser ce projet devenu nécessaire, lequel est demandé depuis si longtemps et est indispensable à l'économie de cette région de ma criconscription?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): J'ai reçu un rapport provisoire sur la nature du travail effectué et sur la réunion fructueuse tenue dans la région. Toutefois, je n'ai pas encore le rapport ni les recommandations finals. Je vais certainement insister pour qu'on me les fournisse au plus tôt et je veillerai à ce que l'honorable député soit informé aussitôt.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE LA RÉDUCTION DES AVANTAGES OFFERTS PAR LES PROGRAMMES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le premier ministre est-il en mesure de confirmer une déclaration qu'a faite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, selon laquelle le ministre des Travaux publics ne décrivait pas la politique gouvernementale lorsqu'il a préconisé des coupures au chapitre des allocations familiales et des prestations de vieillesse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas pris connaissance d'une telle déclaration qu'aurait faite le ministre des Travaux publics, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être ne semble pas l'avoir vue non plus. J'aimerais en prendre connaissance avant de déclarer si elle est fidèle ou non à la politique du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Étant donné que la plupart d'entre nous savons ce que le ministre des Travaux publics a dit, le premier ministre peut-il donner aux Canadiens l'assurance que les familles d'un seul enfant ne verront pas leurs allocations familiales interrompues et qu'il n'y aura pas d'autres coupures dans ce domaine ou dans celui des prestations de vieillesse? En d'autres mots, le gouvernement se considère-t-il lié par les principes de ces deux lois passées par le Parlement?

M. Trudeau: Passées par le Parlement et présentées par d'anciens gouvernements libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il est certain que nous nous considérons liés par les principes de ces lois. Par le passé, nous avons étudié des moyens d'améliorer les lois existantes dans tous les domaines, et nous continuerons à le faire, et s'il existe une façon de réduire les dépenses et d'avoir un meilleur système tout en respectant les principes de la loi, nous allons, bien sûr, nous pencher là-dessus.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION PRÉSUMÉE DES DISPOSITIONS RELATIVES AU SECRET—DEMANDE DE DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Arnold Malone (Battle River): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Convient-il que le caractère secret de l'entente intervenue entre le ministère du Revenu national et la GRC, que l'on a cachée au principal responsable de l'application de la loi en Alberta, a pu en toute logique, empêcher le procureur général de l'Alberta de faire enquête pour en découvrir l'existence?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Je ne puis que répéter que mon ministère a agi dans la légalité et, si le député a une question particulière à soulever, je le renverrai au ministère de la Justice.

M. Malone: Comme le procureur général de l'Alberta ne souscrit pas à cette position, le ministre ferait-il une déclaration à l'appel des motions pour exposer les initiatives qu'il a personnellement prises pour améliorer l'efficacité du ministère très important à l'heure actuelle qui cause tellement d'appréhension aux Canadiens dans sa façon de fonctionner?

M. Guay (Saint-Boniface): Quelqu'un me reprochait il n'y a pas longtemps de lire une réponse, mais je vois que le député ne peut même pas poser sa question convenablement même en la lisant.

Des voix: Oh!

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE LA MINE DE SPATH FLUOR DE ST. LAWRENCE (T.-N.)—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a annoncé hier un programme de création d'emplois de 150 millions de dollars, mais 400 emplois seront perdus à la mine de spath fluor de St. Lawrence. Le ministre nous dira-t-il pourquoi lui et ses prédécesseurs n'ont pas, jusqu'à il y plusieurs jours, répondu à des lettres que le gouvernement de Terre-Neuve a adressées au ministre en juillet et le 11 octobre pour lui demander d'imposer un tarif sur le spath fluor importé du Mexique, maintenant moins cher que celui de St. Lawrence, ou d'en restreindre les importations de façon à garder cette mine ouverte? A-t-on répondu à ces lettres et, sinon, pourquoi? Le ministre a-t-il l'intention d'acquiescer à ces demandes?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question pour voir si nous avons ou non répondu au gouvernement de Terre-Neuve. Les deux possibilités qu'il a mentionnées existent bel et bien et je puis assurer le député que nous les étudions.

M. Crosbie: Je signalerais que des gens ont déjà été mis à pied et que d'autres sont sur le point de l'être. De plus, les mineurs de cette industrie sont affligés depuis longtemps par des problèmes de radiation. Quand le ministre nous fournira-t-il une réponse? La première demande du gouvernement de Terre-Neuve a été faite en juillet, mais le ministre ou son prédécesseur n'y ont pas répondu. Quand pouvons-nous espérer une réponse?

M. Horner: Très bientôt.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE CAS DE M. SANT SINGH

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question au sujet d'un certain Sant Singh, au service de son ministère, à qui la Fonction publique refuse de l'avancement en raison de ses convictions politiques. Il se trouve qu'il a été candidat de mon parti dans la circonscription de Pontiac.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas mon avis, mais c'est le jugement rendu par l'arbitre de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, M. O'Shea. Le gouvernement a décidé d'en appeler de ce jugement à la Cour fédérale du Canada. Pourquoi le ministre, dès son entrée en fonction, continue-t-elle à persécuter un fonctionnaire? Pourquoi n'intervient-elle par personnellement, au nom de l'humanisme qu'elle professe, dans un cas qui a été soumis à la Cour fédérale en invoquant de faux motifs, ce qui revient réellement à persécuter M. Sant Singh?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, si les avancés du député sont fondés, il est évident qu'il y a eu déjà assez d'ingérence politique pour que je ne m'en mêle pas. Autant que je sache, la présomption est fausse et je n'ai pas l'intention d'intervenir d'aucune façon dans un processus établi par règlements concernant le comportement, la classification et l'avancement des fonctionnaires. Le député l'a dit très clairement. Un avis de référé en appel de la décision de l'arbitre a été déposé devant la Cour fédérale, et ce n'est certainement pas le moment d'intervenir pour un ministre.

● (1142)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce que nous dit le ministre dans sa réponse c'est qu'un sous-ministre de la Fonction publique fédérale a désormais le droit absolu de détruire la carrière d'un fonctionnaire.

[M. Crosbie.]

Des voix: Quelle honte!

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela peut se faire par des actes que des arbitres ont jugés contraires à l'esprit du statut de la Fonction publique, à savoir le droit des fonctionnaires de participer à des activités politiques.

Ma question au ministre est la suivante: n'est-elle pas prête à considérer le fait que sa réponse est mal à propos tout comme la position qu'elle adopte aujourd'hui? N'est-elle pas disposée à s'acquitter de ses devoirs constitutionnels et à ne pas se laisser entraîner à des actes de persécution de ce genre, ainsi qu'en ont conclu les arbitres nommés par le gouvernement? Le ministre adopte une position très inquiétante et elle devrait en avoir honte.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE BŒUF—DEMANDE D'EXPOSÉ D'INTENTIONS

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte tenu de l'incertitude qui règne actuellement concernant les futurs quotas d'importation de bœuf au Canada, le ministre a-t-il pu s'occuper personnellement de la question de l'établissement de lois plus précises et plus permanentes en matière de contrôle des importations, conformément aux suggestions qui lui ont été faites fréquemment par des organismes tels que l'Association des éleveurs de bétail de la Saskatchewan et récemment sous la forme d'un rapport publié par le comité de l'agriculture du Sénat?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui, nous nous occupons très activement de ce problème. Avant de faire une quelconque déclaration, nous voudrions débattre de toute cette question avec les Américains, les Australiens et les Néo-Zélandais.

* * *

L'INDUSTRIE

CHARBON—L'OUVERTURE DE NOUVELLES MINES AU CAP-BRETON

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans une allocution récente qu'il a prononcée à la conférence canadienne du charbon en Alberta, le ministre s'est étendu sur la question de la vente et de l'accroissement de la production du charbon, entre autres, mais malheureusement, selon l'article du *Journal* d'Edmonton, ces déclarations ne concernaient que l'exploitation des mines de charbon de l'Ouest. Puis-je demander au ministre s'il est disposé à s'occuper des gisements de charbon de l'Est, et notamment à faire exploiter de nouvelles mines de charbon à l'île du Cap-Breton, ce qui assurerait à cette région les emplois dont elle a grand besoin?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser au député un exemplaire de l'allocation que j'ai prononcée à la conférence du charbon. J'y ai parlé de l'exploitation du charbon, de son exportation et de la question du charbon en général. Je connais très bien la question des mines de Nouvelle-Écosse, et celle des mines à ciel ouvert, et j'ai bien l'intention d'encourager l'exploitation des unes comme des autres.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, comme le ministre a du poids au cabinet, et qu'il siégeait autrefois à mes côtés, il connaît certainement très bien les problèmes qui se posent à l'île du Cap-Breton; pourrait-il assurer à la Chambre qu'il fera de son mieux pour obtenir le financement nécessaire, pour la Société de développement du Cap-Breton, ce qui permettra à cet organisme de mettre en valeur de nouvelles mines de charbon qui, comme le ministre l'a souligné à la conférence d'Edmonton, assureraient les emplois supplémentaires et les ressources en énergie si nécessaires à ce pays?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je connais depuis assez longtemps le député pour être très conscient des problèmes du Cap-Breton; il peut donc être sûr que son instance sera dûment notée, que je ne la perds pas de vue.

* * *

LES PÊCHERIES

ESPADON—LES TENTATIVES DE RECOUVREMENT DU MARCHÉ AMÉRICAIN

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Même si le ministre a dû s'absenter, je pose quand même ma question et peut-être que la semaine prochaine il pourra nous dire si les efforts tentés pour ramener l'espadon de la Nouvelle-Écosse sur le marché américain ont été couronnés de succès. J'espère qu'il n'attend pas l'appui du ministre de l'Industrie et du Commerce, sur qui on ne peut compter que pour enfoncer l'épée du poisson dans une personne importante.

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je prends note des instances du député.

Une voix: A propos du poisson?

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi ne pas demander au poisson?

Une voix: Vous savez ce que vous pouvez en faire?

M. Anderson: Je signalerai la question au ministre. Le gouvernement a eu comme pratique d'accorder l'attention voulue à tous les pêcheurs, non seulement à ceux de la côte est, mais à ceux de la côte ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LA DATE D'ÉTABLISSEMENT D'UNE ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PRAIRIES ET LA PARITÉ DES TARIFS POUR LES PRODUITS BRUTS ET TRANSFORMÉS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Puisque le discours du trône aborde d'une façon générale les problèmes de transport, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement songe à donner suite à deux des principales recommandations du rapport Hall, soit l'établissement d'une administration des chemins de fer dans les Prairies et l'application du principe de la parité des tarifs-marchandises pour les produits bruts et transformés?

Je signale que cette question a suscité beaucoup de problèmes aux huileries dans l'Ouest du Canada. Il est essentiel de régler la question des tarifs-marchandises pour assurer la survie de cette industrie dans l'Ouest du Canada.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député sait que la création d'une administration ferroviaire pour les Prairies fait l'objet d'une étude très attentive au sein du gouvernement, et nous avons également demandé au comité d'action ferroviaire des Prairies d'accorder à cette question une certaine priorité. J'ai commencé de rencontrer plusieurs groupes de producteurs pour leur parler de cette idée d'une administration ferroviaire pour les Prairies et des très nombreuses questions d'ordre financier que cela soulève, et je continuerai de le faire.

Entretemps, nous avons débloqué de nouveaux crédits de 100 millions de dollars pour assurer une mise en marche rapide du programme de remise en état des lignes ferroviaires. Le réseau des embranchements ferroviaires des Prairies bénéficie donc en ce moment du maximum d'amélioration fiscale qu'il peut recevoir. En ce qui concerne la question de l'équité, elle nous tient très à cœur et nous affirmons depuis des années la nécessité d'une plus grande équité entre les produits bruts et les produits transformés sur le plan des tarifs ferroviaires. Mais cela soulève de très importantes questions financières. Nous consultons à ce sujet les provinces pour essayer d'aboutir à un accord rationnel sur la nature des opérations de transformation à prévoir, étant donné les avantages naturels qui en découlent pour la région des Prairies. Parallèlement, il y a eu des interventions de caractère ponctuel, comme les subventions d'assistance aux broyeurs de colza sur le plan du transport de l'huile et de la farine de colza. Il y a également la subvention spéciale compensant l'écart des frais d'arrêt entre l'Ouest et l'Est du Canada. Entretemps nous cherchons à minimiser les problèmes existants, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit que de mesures temporaires.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, malgré les quelques initiatives dont a parlé le ministre pour favoriser l'expansion de l'industrie du colza, il reste encore beaucoup à faire au sujet de l'administration ferroviaire des Prairies. Comme le juge Hall a affirmé que la création de cette administration est tout à fait indispensable et qu'elle constitue la clé de voûte de ses recommandations, et que par ailleurs les gouvernements provinciaux de l'Ouest sont mécontents de la lenteur mise à créer cette administration, puis-je demander au ministre s'il a l'intention de recontrer les ministres des Transports de l'Ouest dans l'immédiat, pour accélérer les choses? Peut-il assurer à la Chambre que cette très importante recommandation de la Commission Hall va être effectivement appliquée?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il ne faudrait pas oublier que la Commission Hall a recommandé la création de l'administration ferroviaire des Prairies à titre de mesure provisoire. Le rapport prévoit même la disparition de cette administration d'ici 1990. Certains producteurs et organismes de l'Ouest estiment qu'il serait avantageux de déterminer l'avenir des voies ferrées plus rapidement et plus clairement. Je me suis entretenu avec ces groupes de producteurs et ils appuient presque sans réserve ce que nous avons fait jusqu'ici. J'ignore si je rencontrerai les ministres provinciaux. Cela dépendra peut-être de la correspondance plutôt fructueuse que nous échangeons maintenant, mais il faut noter que les groupes de producteurs eux-mêmes se sont dits essentiellement d'accord avec notre façon de procéder et que les seuls qui ne soient pas de cet avis sont non seulement les ministres provinciaux des transports, mais aussi de sérieux adversaires politiques.

* * *

● (1152)

L'INDUSTRIE

NORTHERN TELECOM—LES MOTIFS DES LICENCIEMENTS MALGRÉ LES PROMESSES

M. Cyril Symes (Sault Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 30 septembre, j'ai demandé par écrit au ministre qu'on fasse enquête sur le fait que Northern Telecom, une filiale de Bell Canada, aura renvoyé 1000 travailleurs d'ici la fin de l'année même si cette société avait promis au gouvernement qu'elle générerait 860 années-hommes par année pendant les cinq prochaines années en échange d'un prêt de 140 millions de dollars consenti à la Turquie par la Société pour l'expansion des exportations en vue de l'achat de matériel téléphonique. Le ministre peut-il expliquer pourquoi Northern Telecom renvoie des travailleurs au lieu de créer des emplois grâce à l'aide du gouvernement?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir cette question pour préavis. Je ne connais pas les détails de l'affaire Northern Telecom.

M. Symes: Quand le ministre me donnera une réponse, j'aimerais aussi qu'il réponde à la question suivante. Étant donné que ces dernières années, le gouvernement fédéral a donné à Northern Telecom plus de 1 million de dollars en remise de droits de douane, 10 millions de dollars de subventions et 44 millions de dollars d'impôts différés, pourquoi le gouvernement n'exige-t-il pas en retour certaines garanties pour obliger la compagnie à créer des emplois au lieu de renvoyer des travailleurs?

M. Horner: Je me renseignerai sur la question, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE GARANTIES NUCLÉAIRES—DEMANDE DE RAPPORT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu de l'importance, pour le Canada, de l'extraction de l'uranium du point de vue de l'emploi, des exportations et du commerce, le ministre peut-il nous dire s'il a été en mesure de négocier un accord de garanties nucléaires avec la Communauté économique européenne et le Japon de façon que les expéditions d'uranium canadien, qui ont diminué depuis le début de cette année, puissent reprendre?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, depuis que j'ai abordé cette question à la Chambre avant l'ajournement, il y a eu une série de réunions, dont la plus récente s'est tenue la semaine dernière. Nous enregistrons des progrès, mais, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas atteint la situation où nous pourrions reprendre les expéditions. J'ai bon espoir que les parties concernées, à savoir les pays clients, accepteront de se conformer aux conditions imposées par le Canada, et nous travaillons dans ce sens. J'espère que le problème sera résolu avant la fin de cette année.

* * *

LES FINANCES

LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES, AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE PRÊTS PAR LES BANQUES

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Au cours de la dernière session parlementaire, la Chambre a adopté des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, à la loi sur les prêts aux petites entreprises et à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et à cette époque, le prédécesseur du ministre nous a dit qu'il y aurait des discussions avec les banques, de façon que des prêts soient accordés par les banques en vertu de ces lois. On me signale qu'on ne trouve pratiquement aucune banque qui offre des prêts à ses clients en vertu de ces lois, et je me demande si ces discussions ont eu lieu et s'il sera possible d'obtenir ces prêts dans un avenir très proche. Cette question est particulièrement importante du fait des conditions économiques qui existent aujourd'hui dans notre pays.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vais immédiatement étudier cette question. On ne m'a fait part d'aucune difficulté dans ce domaine, mais je veillerai à ce que la loi soit appliquée et que les banques proposent effectivement ces prêts.

* * *

LE LOGEMENT

LES MOTIFS DU MANQUE DE PROTECTION DES ACHETEURS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des affaires urbaines. Comme l'ex-ministre qui détenait ce portefeuille a fait preuve d'une malheureuse précipitation dans la réalisation des programmes PAAP, il est arrivé à des gens, comme par exemple ceux de Bear Creek, d'être honteusement exploités par des entrepreneurs de passage, comme j'en ai déjà parlé au ministre, ainsi que par la directive du gouvernement voulant que les inspecteurs en logement ne s'intéressent qu'à la sécurité des prêteurs sans s'occuper des acheteurs. Je voudrais savoir pourquoi il n'a pas été question de logement dans le discours du trône et pourquoi il n'y a pas de protection offerte à ceux qui achètent une maison.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, à mon avis, s'il avait fallu permettre à tous les ministres qui voulaient inclure des paragraphes dans les discours du trône au sujet des programmes qui touchent leur ministère, Sa Majesté serait encore en train de lire le discours du trône. Cela n'empêche pas mon ministère d'avoir des programmes très précis dans le domaine de l'habitation, et de voir à assurer aux Canadiens des habitations qui répondent à leurs besoins. Le programme auquel se réfère l'honorable député vise justement à aider les gens à devenir propriétaires d'une maison, des gens à revenus faibles, et qui reçoivent des subventions appréciables pour devenir pour la première fois propriétaires d'une maison. Je connais le cas particulier de l'honorable député. Nous avons discuté de cette question à plusieurs reprises. Nous avons demandé aux fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de la Colombie-Britannique en particulier, de vérifier de plus près les inspections et de corriger les lacunes qui peuvent exister dans ce programme précis auquel se réfère l'honorable député. Ce travail a été fait. Nous espérons qu'à l'avenir les lacunes du passé ne se répéteront pas.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est aujourd'hui le premier jeudi de la session et je suppose que je devrais poser ma première question sur les travaux de la Chambre. En l'absence du leader du gouvernement à la Chambre, j'en profite pour féliciter le leader suppléant du gouvernement à la Chambre qui a assumé cette responsabilité en même temps que son nouveau portefeuille. Qu'il me soit permis de dire dans ce rappel au Règlement que j'ai été étonné, a l'instar d'un certain nombre de mes collègues, de ce qu'on se soit prévalu du précédent établi l'an dernier pour omettre dans le discours du trône la liste des lois que le gouvernement a l'intention de présenter au cours de la session, ce qui me semble indiquer un manque de préparation de sa part. Le ministre pourrait me convaincre du contraire s'il s'engageait à déposer cette liste avec notre consentement, d'ici à la fin de la journée, ou peut-être demain. Je lui fais remarquer qu'il est important de le faire car cela pourrait faciliter les travaux de la session. Cette liste existe-t-elle et pourrait-il la déposer demain?

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire que je suis profondément touché par les bonnes paroles de mon collègue d'en face. J'espère que j'aurai le plaisir de travailler en étroite collaboration avec lui et les autres députés pour l'expédition des travaux de la Chambre.

Pour ce qui est de la liste des lois que nous nous proposons d'étudier, je ne puis m'engager pour le moment à la déposer. Il

est tout à fait certain que jeudi en huit nous serons en meilleure position de le faire. Je puis assurer au député et à tous mes collègues de la Chambre que les mesures à venir sont prêtes et que je les présenterai, si le président du Conseil privé, le leader à la Chambre, n'est pas ici. Le député devra donc se contenter de cela. Dans l'intervalle, nous continuerons sans interruption le débat sur le discours du trône jusqu'à vendredi prochain.

● (1202)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le ministre d'avoir promis de présenter une liste des mesures législatives jeudi prochain. A propos de cette liste que j'attends avec impatience, le ministre peut-il nous dire si certains projets de loi qui figuraient au *Feuilleton* du 17 octobre, exception faite de ceux qui ont été reportés en vertu d'un ordre de la Chambre, paraîtront sur cette nouvelle liste de mesures législatives? En d'autres mots, jusqu'à quel point sa liste indiquera-t-elle le report des mesures qui figuraient au *Feuilleton* de la dernière session?

M. Cafik: Je voudrais signaler au député que je n'ai pas dit que je présenterais une liste jeudi prochain.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je croyais que vous aviez dit cela.

M. Cafik: J'ai dit que d'ici jeudi prochain nous aurons l'occasion de discuter de la question de façon concertée, j'en suis certain, et j'espère qu'alors tous les députés pourront être mis au courant des projets du gouvernement en ce qui a trait aux travaux de la Chambre.

* * *

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège par suite des propos politiques énoncés à mon intention par le député de Grenville-Carleton (M. Baker) au cours de la période des questions, et qui ne comportaient aucune question. Avec la télédiffusion des débats maintenant, il y a là une façon de tromper le public et je suis profondément choquée des accusations du député lorsqu'il prétend qu'en ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je persécute personnellement un fonctionnaire de mon ministère. Le député devrait savoir que dans le cas du D^r Sant Singh, il s'agit d'une promotion à un échelon dépassant le niveau le plus élevé des traitements du groupe d'employés ES et que cela n'a rien à voir avec sa participation à des activités politiques qui ont été effectivement approuvées par la Commission de la Fonction publique.

Je voudrais bien que le député montre un peu plus de confiance et de respect dans le système juridique du Canada. Nous avons interjeté appel de la décision de l'adjudicateur auprès de la Cour fédérale du Canada. Je n'ai pas l'intention d'intervenir dans le processus judiciaire. Je voudrais ajouter que lorsque j'étais fonctionnaire, j'étais consciente d'être au service du pays. Maintenant que je suis de ce côté-ci de la clôture, je continuerai de l'être au nom du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me réjouis . . .

Des voix: Retirez vos insinuations.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je veux bien attendre ici toute la journée ou jusqu'à ce que la racaille dans ce coin-là se soit tue, afin de pouvoir m'expliquer relativement à cette fausse question de privilège.

Tout d'abord, je n'ai pas accusé le ministre de harceler elle-même M. Sant Singh, un fonctionnaire que le gouvernement du Canada persécute par son attitude. Ce que j'ai dit, c'est que le ministre se désintéressait du cas de M. Sant Singh; en fait, elle le néglige en raison des persécutions dont il fait l'objet. Voilà ce que je tenais à préciser tout d'abord. Le ministre ne saurait s'en remettre aussi cavalièrement aux tribunaux ou à son sous-ministre. C'est elle qui est chargée de la bonne marche de son ministère et elle doit en répondre devant la population et ses fonctionnaires. C'est pour cela que nous nous sommes donné la peine de décentraliser les pouvoirs au sein de la Fonction publique du Canada. Premier point.

Deuxièmement, je n'aime pas que le ministre dise que je propose qu'on intervienne dans le processus judiciaire. Je n'aime pas voir un ministre du gouvernement actuel fasse mine soudain de s'intéresser tellement au pouvoir judiciaire, alors que le gouvernement lui tient tête en lui refusant l'autorisation d'examiner les demandes d'information, qui lui est refusée aux termes de la proposition gouvernementale sur la liberté d'information. Le gouvernement n'a absolument aucune raison d'en devenir soudain le défenseur. Tels sont les faits, et il m'appartient de répondre.

Quant au fond de cette affaire, M. O'Shea, l'arbitre de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, a découvert qu'on avait empêché ce fonctionnaire de consulter son dossier, ce qui est contraire à la loi.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): La deuxième chose qu'a découverte l'arbitre, et je me reporte ici à la page 33 du jugement, c'est que les circonstances entourant cette affaire sont non seulement suspectes, mais portent également à conclure que l'on n'a pas examiné comme il l'aurait fallu des facteurs autres que le travail du réclamant au ministère. Voilà l'autre aspect de la question.

Avant que Votre Honneur ne se prononce sur cette question de privilège, je lui recommanderais de lire le jugement de M. O'Shea. On y dit en substance que les droits de ce fonctionnaire ont été lésés au ministère, à l'instigation d'un sous-ministre, à cause de ses activités politiques, et cela, par un gouvernement qui se targue d'avoir fait adopter une loi censée permettre aux fonctionnaires de se livrer à des activités politiques. S'il y a quelqu'un à la Chambre qui est en droit de soulever la question de privilège, ce n'est pas le ministre, c'est moi au nom des fonctionnaires du pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le ministre a pu soulever la question de privilège, c'est en vertu de la tradition de la Chambre. Il arrive qu'au cours de la période des questions, certaines observations ou questions soient présentées de telle manière qu'elles puissent susciter des questions de privilège. Par conséquent, la présidence a le devoir d'écouter les personnes intéressées. La présidence a donc donné au ministre l'occasion de lui signaler les propos blessants qui ont été tenus à son égard par le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Par ailleurs, le député de Grenville-Carleton a eu la possibilité de répondre.

Si je n'ai pas permis au ministre de répondre à la question, c'est à cause de son caractère controversable. Il s'agissait plutôt d'une attaque que d'une question. C'est toutefois une question de procédure. Les observations du député ne donnaient pas lieu à une question de privilège, à ce que je me souvienne, et il en est de même pour les propos qui ont été tenus au cours de cette petite discussion. Je considère donc que l'incident est clos.

* * *

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 17 octobre, comme en fait foi la page 8213 du hansard, il y avait une réponse à la question du député de Vaudreuil (M. Herbert). Le député a posé la question suivante et je cite:

> Au cours des cinq dernières années, combien de fonctionnaires ont été licenciés pour des raisons de gaspillage de fonds publics, de dépenses inutiles ou de détournements de fonds?

La réponse globale du secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Pinard) ne reflète malheureusement pas la réponse que je lui ai donnée. Voici la réponse fournie par mon ministère:

> Au cours des cinq dernières années, 489 employés des Postes ont été licenciés pour diverses raisons. Les dossiers ne mentionnent pas s'il y a eu «gaspillage de fonds publics, de dépenses inutiles ou de détournements de fonds».

* * *

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, au sujet de la décision du ministre des Finances (M. Chrétien). Il a en effet décidé, dans sa magnanimité, d'accorder une demi-heure aux députés de l'opposition, plus tard au cours de la journée, pour consulter les documents circonstanciés sur lesquels s'appuie la déclaration qu'il va faire ce soir à la Chambre. Les journalistes pourront prendre connaissance de ces documents au moins une demi-heure avant nous. La question de privilège que je soulève est très importante car elle touche tous les députés, et encore plus maintenant que les débats de la Chambre des communes sont télévisés.

Nous nous trouvons face à la situation suivante: la Société Radio Canada a décidé de diffuser le discours du ministre. Nous n'y voyons aucune objection, d'autant plus que les députés de tous les partis ont voté en faveur de la télédiffusion des débats de la Chambre des communes, afin que les Canadiens sachent ce qui se passe entre nos murs. Mais cela pose un sérieux problème lorsque la question à l'ordre du jour est d'une grande complexité—et il semble que ce soit le cas aujourd'hui, si c'est réellement un nouvel exposé budgétaire que nous allons entendre ce soir, comme l'a laissé entendre le gouvernement—car cela touche le fonctionnement même de la Chambre des communes. Auparavant, lorsqu'on nous a présenté des mesures budgétaires complexes, le gouvernement a assumé sa responsabilité en permettant aux porte-parole de l'opposition de prendre connaissance, non pas une demi-heure mais deux ou trois heures à l'avance, de telles mesures au sujet desquelles ils étaient censés donner leur avis en quelques minutes sur la déclaration du ministre une fois terminée.

● (1212)

Si le gouvernement espère obtenir notre collaboration, non seulement dans ce domaine mais également dans d'autres qui touchent la Chambre des communes, je tiens à dire très sérieusement au ministre des Finances qu'il ferait mieux de revenir sur cette décision et vite. Il n'est pas question qu'il s'arroge le droit absolu de manipuler les organes d'information—car c'est bien ce dont il s'agit—tout en espérant obtenir la collaboration des partis d'opposition à la Chambre, dans ce domaine comme dans d'autres.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A l'instar de tous les autres députés, le ministre sait que toute délibération sera impossible à la Chambre tant qu'il agira pas de cette façon en enfreignant sans cesse les règles du jeu qui s'imposent aux députés de tous les partis.

C'est pourquoi je tiens à vous dire au sujet de cette question de privilège, monsieur l'Orateur, que le ministre ferait mieux de revenir sur cette décision et vite, de crainte que les relations de travail normales entre les partis de la Chambre ne se détériorent et ce, de façon irrémédiable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donnerai la parole au ministre dans quelques instants. Il pourra invoquer le Règlement pour parler du débat qui doit se dérouler plus tard aujourd'hui. Je dois toutefois bien préciser que le problème qu'a soulevé le député d'Oshawa-Whitby a trait à la collaboration qui peut rendre les délibérations plus constructives et plus intelligentes, que ce soit aujourd'hui ou pendant toute la durée du débat sur le discours du trône. Ce problème concerne la collaboration entre les partis, cependant, et la présidence n'a rien à trancher car rien n'oblige à consulter les députés relativement à un discours que prononce le ministre des Finances au cours du débat sur le discours du trône. Il m'est donc impossible de considérer cette intervention comme une question de privilège. Cependant, le député a fait valoir son argument et je suis sûr que le ministre voudra y répondre en invoquant le Règlement.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député s'emporte tellement. J'ai parlé à son leader à la Chambre aujourd'hui et il m'a posé des questions très raisonnables. Je lui ai dit que son parti pourrait faire venir ses critiques à mon bureau. J'ai voulu faire preuve de courtoisie en permettant à l'opposition de me faire part de ses critiques afin de pouvoir en discuter auparavant.

M. Broadbent: Une demi-heure avant.

M. Chrétien: J'ai pensé qu'une demi-heure suffirait. Si l'opposition estime qu'elle a besoin de plus d'une demi-heure, je suis d'accord. Tout le monde me connaît et mon discours sera très bref. Ce ne sera pas un discours d'une heure et demie, il durera plutôt 20 minutes. Je voudrais être bref, précis et ne pas digresser. J'ai cru que les critiques des créditistes et des conservateurs pourraient le comprendre en une demi-heure, mais si le critique néo-démocrate a besoin d'une heure, je les ferai venir une heure plus tôt dans mon bureau.

Des voix: Bravo!

M. Jones: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'un député indépendant qui n'appartient pas à un parti politique a un motif d'invoquer la question de privilège. Si on doit présenter un document aux leaders de ces partis, je pense qu'on devrait le faire également au député indépendant. Il devrait y avoir un peu de justice. S'il y a matière à collaboration ici, je pense que l'on devrait collaborer aussi avec un député affilié à aucun parti. J'ai des privilèges, monsieur l'Orateur, et je pense que les ministres devraient le reconnaître.

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau le député signale la nécessité de collaborer mais cela n'a rien à voir avec les précédents ou les coutumes de la Chambre. Il n'y a rien qui permette à la présidence de considérer la remarque du député comme une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DÉPÔT DE L'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL ET LA G.R.C.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, je voudrais, du consentement de la Chambre, déposer dans les deux langues officielles copie d'un document intitulé *Protocole d'entente intervenu entre le ministère du Revenu national (impôt) et le ministère du solliciteur général du Canada*, tel que je l'avais promis en réponse à une question du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) hier, au cours de la période de questions.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DU TARIF

DÉPÔT D'UN RAPPORT RELATIF AUX FRUITS ET LÉGUMES APPRÊTÉS

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer, dans les deux langues officielles, un rapport provisoire de la Commission du tarif recommandant certains changements dans les droits sur les fruits et les légumes apprêtés.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

L'Adresse—M. Wenman

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 19 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, le travail de député peut parfois être déprimant et décevant. J'en ai parfois assez d'entendre les plaintes de minorités cupides et les revendications de ceux qui ne croient pas obtenir leur juste part. C'est une vieille rengaine et je suis fatigué d'entendre parler du groupe exclu des provinces maritimes, de la voix ignorée de l'Ouest, des aspirations du Québec, de la quête des autochtones, des modifications à la loi sur les langues officielles, d'égalité de statut de la loi sur les langues officielles et des mesures politiques pour les minorités des langues officielles. Ce n'est pas ce qui préoccupe vraiment les Canadiens aujourd'hui.

Il est temps de commencer à parler non plus seulement de ces questions mais aussi de la volonté de la majorité des Canadiens, des Canadiens qui en ont ras le bol parce que le gouvernement a trop dépensé, trop taxé, s'est trop immiscé, a trop régi leurs vies, a fait tomber leur monnaie et a presque acculé le pays à la ruine. Peut-être s'irritent-ils de constater que l'industrie travaille au ralenti pour des bénéfices moindres et qu'en conséquence il y a plus de chômeurs des deux sexes au Canada à l'heure actuelle qu'à toute autre époque de notre histoire ou peu s'en faut. Les Canadiens sont fatigués de se faire acheter avec les dollars qu'ils remettent au fisc. Ils n'aspirent plus qu'à une chose: que le gouvernement cesse de vider leurs poches.

Que veut dire pour les Canadiens une fiscalisation atteignant 43 p. 100 du produit national brut? Cela veut dire que le Canadien moyen, c'est-à-dire le Canadien que vous et moi représentons ici aujourd'hui, celui qui gagne $15,000 par année, devra en verser $7,000 au gouvernement sous forme de taxes de toutes sortes plus ou moins cachées. Cela veut dire que le Canadien moyen qui se met au travail à 9 heures du matin travaille pour l'État jusqu'à 1 h 30 de l'après-midi tous les jours de l'année, et qu'ensuite seulement il commence à travailler pour lui-même. Cela veut dire que les dépenses du secteur public ont augmenté de 377 p. 100 depuis que le premier ministre (M. Trudeau) a pris la tête du gouvernement.

Dans le même temps, les salaires n'ont augmenté que de 89 p. 100. Eh bien, je vous le demande à vous, à mes électeurs et à la population du Canada, pendant le temps où les impôts augmentaient de 377 p. 100, ce qui est quand même phénoménal, est-ce que les services assurés par le gouvernement se sont améliorés de 377 p. 100, de 300 p. 100 ou de 200 p. 100 ou de 100 p. 100? Est-ce qu'ils sont restées inchangés, ou au contraire ne semblent-ils pas avoir diminué? Je vous laisse le soin de répondre. Mais je sais en tout cas que de l'avis de mes électeurs, le gouvernement fédéral ne cesse pas de taxer, et que ses services ne cessent pas de diminuer.

Lorsque le premier ministre a pris le pouvoir, l'ensemble des dépenses (services de la dette compris) se situait à 10.9 milliards de dollars. Mais voici que selon ses propres estimations, il entend dépenser cette année 41.1 milliards de dollars et qu'il y a déjà un déséquilibre de plusieurs milliards. Car le déficit budgétaire de 1976-1977 s'établit à 6.3 milliards de dollars. C'est aberrant comme augmentation, c'est plus de 50 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ce déficit injustifiable est presque aussi élevé que l'ensemble des dépenses effectuées par le gouvernement dans sa première année d'existence. La dette publique par tête s'élève à $12,500 si l'on considère uniquement les 9.6 millions de contribuables, ou à $5,217 si on la rapporte aux 23 millions d'habitants du pays. Les frais de service de cette dette se sont élevés à 7.9 milliards de dollars cette année et représentent $822.92 par personne employée ou $343 par habitant. Je puis vous garantir, monsieur l'Orateur, que le Canadien moyen qui a une femme et deux enfants ne veut pas avoir une dette de $20,000 qui coûte $1,372 par année à sa famille en frais d'intérêt. Si on lui avait demandé son avis, aucun père de famille canadien n'aurait contracté une telle dette ou accepté de laisser une charge aussi lourde à ses enfants et à ses petits-enfants.

[M. l'Orateur.]

● (1222)

Au lieu de faire des promesses, le gouvernement devrait élaborer de nouvelles politiques susceptibles de nous rendre notre liberté personnelle, de promouvoir le bien-être économique et d'établir une plus grande justice sociale. Le premier ministre a déclaré à un groupe de chômeurs à London, en Ontario: «Nos coûts sont trop élevés et nous nous la coulons trop douce; les Canadiens doivent le comprendre.» Lui-même et son gouvernement devraient suivre ses propres conseils. Le premier ministre parle constamment des espérances peu réalistes des Canadiens. Comme l'indique la page 40 du hansard, le premier ministre a déclaré hier pendant ses observations:

> J'avoue que j'ai été bien souvent stupéfait, ces dernières années, de voir à quel point les Canadiens semblaient perdre la réalité de vue, quand il s'agit de notre pays.

De fait, ce ne sont pas les Canadiens qui ont perdu la réalité de vue quand il s'agit de leur pays; c'est le premier ministre qui a perdu la réalité de vue quand il s'agit de savoir ce que notre pays peut accomplir. Le premier ministre aura sur la conscience la destruction de la vision canadienne.

L'idée à la mode au Canada cette année semble être que le pays est dans un pétrin économique. Même le ministre des Finances a reconnu qu'il y aura encore une fois un écart important entre le nombre d'emplois disponibles au Canada et le nombre des personnes qui se joindront à la main-d'œuvre cette année et dans un avenir rapproché.

Quelles politiques—et non pas quelles promesses—ont été adoptées pour relancer tant soit peu l'économie? Notre ministre des Finances en herbe se plaît à dire que notre dollar à 90c. va stimuler l'économie. Jusqu'à présent, ce sursis économique ne s'est pas produit. Ce que le ministre des Finances ignore si allégrement, c'est ce que l'expérience de la Grande-Bretagne et d'autres pays dont les monnaies se sont dépréciées a démontré qu'un taux de change à la baisse tend à perpétuer un mouvement de dévaluation. Un taux de change à la baisse accélère le cycle de l'inflation par les coûts et rogne tous les avantages découlant d'un dollar déprécié.

Les gens de la Colombie-Britannique à qui je parle sont stupéfaits et furieux de constater que le gouvernement fédéral ne semble pas capable de percevoir clairement la situation économique et sociale des différentes régions du pays. Cela les dégoûte quand its entendent parler des bouffonneries qui se déroulent à Ottawa. Ils savent que le revenu moyen des

Canadiens a augmenté de 142 p. 100 depuis 1968 et ils l'apprécient. Mais dans le même temps, les prix à la consommation ont augmenté de 85 p. 100 et, ce qui est le plus choquant de tout, les taxes à la consommation ont augmenté de 239 p. 100, près du double de l'augmentation des revenus. Tout cet argent a servi à perpétrer les atrocités financières de l'ACDI, à fournir des commissions juteuses à des intermédiaires chargés de vendre nos réacteurs nucléaires, à faire en sorte que nos fonctionnaires soient les mieux payés du monde, à construire des tours à bureaux à Hull, afin que celles d'Ottawa puissent demeurer à moitié vides, et enfin, à transférer des édifices fédéraux dans les circonscriptions libérales. Inutile, bien sûr, de mentionner cette honte que constitue la répartition des fonds de Canada au travail. Ma circonscription, de beaucoup plus populeuse que celle du ministre d'État (santé et sport amateur) (M^me^ Campagnolo), n'a reçu que $100,000, alors que la sienne a obtenu 4 millions de dollars.

M. McKinley: Ça, c'est la justice libérale.

M. Wenman: Voilà un cas tout à fait typique. C'est cette société juste dont nous parle depuis tant d'années le premier ministre. C'est le genre de cadeau et d'aumône dont nous sommes les témoins. Je le répète, le genre de cadeau que réclament les Canadiens, c'est que le gouvernement cesse de lui faire les poches.

Dans les années 60, les pouvoirs établis sont devenus convaincus qu'un programme budgétaire fédéral ou une agence fédérale de réglementation de quelque sorte pourrait être mis au point pour régler pratiquement tous les problèmes qui se posaient au Canada. Nous avons alors eu le Régime de pensions du Canada, le Régime d'assistance publique du Canada, le supplément de revenu garanti, l'assurance frais médicaux, le programme d'assurance-chômage le plus généreux au monde. Les allocations familiales ont été triplées, puis indexées; les bourses d'études post-secondaires ont été quadruplées. Chaque aspect de la vie canadienne fait maintenant l'objet de mesures d'abus et d'espionnage. Un organisme fédéral réglementaire va mettre son nez dans les affaires de tout le monde au Canada, à tel point que notre liberté individuelle se détériore.

M. Hargrave: C'est le «Grand Frère».

M. Wenman: Oui, c'est bien le même «Grand Frère». Certaines fonctions assurées par ces organismes pourraient être justifiées par des motifs économiques, mais dans une large mesure, c'est le fameux principe du «Grand Frère» qui justifie leur existence. Les politiques appliquées par les gouvernements libéraux successifs ont engendré un malaise général qui est perçu par chaque Canadien. Tout le monde sent que quelque chose ne va pas; chacun éprouve ce sentiment.

Comme l'indique la page 34 du hansard, M. Trudeau a repris hier la phrase suivante:

> Ce mécontentement qui se manifeste au milieu de l'abondance ne peut prendre sa source que dans l'esprit de l'homme, et c'est là aussi que devra venir l'unité de la nation.

Voilà des paroles admirables et pleines de véracité. Je peux vous dire, monsieur l'Orateur, que le premier ministre, une fois de plus, a posé le problème et même trouvé la solution, mais cette solution continuera à lui échapper et il ne sera jamais en mesure de rapprocher la nation de ce type d'unité avant qu'il ne débarrasse son propre esprit de ce mécontentement. La nation sent qu'il lui reste encore à trouver l'unité qui découle de la paix intérieure. L'esprit de notre premier ministre est la proie d'un tumulte qui est lui-même le reflet du monde environnant. Le premier ministre est faible. Malheureusement, il ne sait pas où il va, et c'est pourquoi il n'est pas en mesure de diriger la nation à cette époque de sa vie. Il se trouve dans une situation de tragédie classique. C'est également le cas du Canada. Colère, amertume, haine, cupidité, désœuvrement, crainte, méfiance, malhonnêteté, voilà les éléments du mécontentement. Amour, joie, paix, compassion, sagesse, gentillesse, bonté, foi et espoir, don, partage, travail, bonne humeur, voilà les autres valeurs qui font tant défaut à l'esprit humain, non seulement à celui de notre premier ministre et à celui de nos citoyens, mais à tous les esprits du monde. Le reflux de la marée a emporté notre premier ministre au large et le pays attend dans le désordre et la confusion que la marée monte de nouveau. Le leader de l'opposition (M. Clark) offre une nouvelle vision, il évoque un pays où l'on pourrait construire et grandir. Il n'a pas encore fait ses preuves dans l'exercice du pouvoir, mais les Canadiens commencent à sentir en lui une nouvelle croissance et une force de l'esprit humain.

Le premier ministre avait raison. C'est dans les profondeurs de l'esprit humain que l'on trouvera l'unité du pays. Les Canadiens commencent à percevoir l'avènement d'une nouvelle ère. Un peu partout au pays les Canadiens sont frustrés et en colère et ils commencent à se rendre compte qu'il est urgent et nécessaire de changer de gouvernement, un changement qui amènerait une redéfinition, une classification, une façon de concevoir et d'atteindre des valeurs nouvelles et renouvelées. Ces valeurs peuvent susciter un nouveau climat de confiance qui permettra de mettre sur pied de nouveaux modes de croissance et de développement qui réamineront l'esprit du Canada.

Dans son discours d'hier le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral présenterait une loi relative à l'autorisation et au contrôle des référendums nationaux. Il est évident qu'il a l'intention, comme il l'a déclaré aujourd'hui, de tenir son propre référendum national sur l'unité. En février de cette année j'ai inscrit une motion au *Feuilleton*. On pourrait y lire ce qui suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de tenir un référendum national sur la question du séparatisme afin de donner la chance aux Canadiens d'exprimer leur désir de sauvegarder l'unité canadienne.

Si le premier ministre s'était donné la peine d'agir relativement à la motion que j'ai présentée en février, une grande partie de l'incertitude qui règne aujourd'hui au pays et les difficiltés subséquentes occasionnées par la victoire du PQ n'auraient jamais atteint le niveau actuel. On reconnaît le présent gouvernement au fait qu'il agit toujours trop peu et trop tard. Comme le discours du trône ne mentionne nullement le rôle du Canada dans les affaires internationales, je voudrais parler d'une des questions les plus importantes qui confrontent le monde actuellement.

● (1232)

La situation qui existe au Moyen-Orient est si difficile, complexe et instable qu'elle a provoqué deux guerres importantes depuis une décennie, et une solution durable continue à échapper au monde diplomatique.

Nous ne sommes pas en mesure de régler leur guerre, car les modalités effectives d'un règlement pacifique entre Israël et les pays arabes ne regardent que les intéressés. Nous devons reconnaître par ailleurs que nous faisons partie de la famille planétaire qui souffre, tant qu'il y a des hostilités quelque part

dans le monde. Ce n'est non seulement le devoir mais aussi le privilège du gouvernement fédéral de défendre la cause de la paix.

Le parti progressiste-conservateur du Canada reconnaît l'État d'Israël sans réserve et estime que cet État a indiscutablement le droit de continuer à exister. En tant qu'une des rares démocraties qui restent dans le monde, Israël mérite la reconnaissance et l'appui de tous les pays animés de cet idéal commun et fondamental. Un règlement juste doit reconnaître l'inquiétude légitime qu'éprouve Israël pour sa sécurité et doit appuyer sa détermination de posséder des frontières défendables.

D'autre part, il faudra peut-être établir des lignes ou zones démilitarisées, surveillées par des forces neutres crédibles, telles que la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Au début, ces lignes ou zones seront peut-être, ou pas, conformes aux frontières légitimes, permanentes et reconnues, mais elle refléteront plutôt les réalités géo-politiques de la région. Certes, l'apparition de missiles sol-sol, de bombardiers de chasse supersoniques et d'autres instruments perfectionnés dont sont dotés les armements modernes, pourra peut-être neutraliser en partie l'importance de la poussée stratégique et des frontières topographiques, mais le meilleur moyen d'assurer la sécurité en général sera de mettre en œuvre des pactes bilatéraux et multilatéraux de non-agression garantis par les superpuissances. Toutefois, à l'heure actuelle, la capacité et la stratégie militaires attachent une importance considérable aux concessions territoriales limitées.

Par ailleurs, nous devons en outre reconnaître l'existence des Palestiniens et appuyer leur désir constant d'accéder à une sorte de condition politique, économique et sociale généralement liée à la sécurité du statut d'État souverain ou associé. Un tel statut entraînerait l'établissement d'un cadre propre à atténuer le désespoir des Palestiniens et à favoriser leur créativité et leur sens des responsabilités. Nous devons identifier et reconnaître les réclamations et les aspirations légitimes des Palestiniens, et en favoriser l'expression.

Dans sa participation active à la recherche de la paix, le Canada doit se conformer à trois principes. Tout d'abord, même si nous comprenons les frustrations qui ont pu engendrer la violence et le terrorisme, nous ne saurions admettre ni la violence ni le terrorisme; nous ne saurions les tolérer, quelle qu'en soit la provenance et quelque forme qu'ils revêtent—terrorisme, sabotage ou agression ouverte. Ensuite, nous devons nous opposer également à l'exploitation des peuples et aux attaques dirigées contre certains groupes raciaux ou ethniques, aux manœuvres de certains pays qui manipulent les Nations Unies, et résister aux menaces qui accompagnent l'embargo imposé par les pays arabes. Troisièmement, nous devons insister pour que les Palestiniens et les États arabes reconnaissent à Israël son droit à l'existence tout comme nous devons continuer à manifester notre inquiétude devant la fondation par Israël d'établissements permanents ou semi-permanents dans les territoires occupés.

Pratiquement tous les pays influents du Moyen-Orient ont exprimé l'espoir que l'année 1977 voit s'accomplir des progrès vers l'établissement d'une paix durable et, plus précisément, que la Conférence de Genève se réunisse à nouveau plus tard au cours de l'année. Les députés membres du comité spécial du parti progressiste conservateur touchant les affaires du Moyen-Orient qui s'y sont rendus en visite en sont revenus avec un fort sentiment d'optimisme que 1977 sera ponctuée de progrès importants en vue d'un règlement au Moyen-Orient.

[M. Wenman.]

On pouvait en effet noter dans tous les pays, sauf l'Irak, un climat d'espoir que 1977 verrait se prendre des mesures susceptibles de conduire à un règlement pacifique si jamais on y arrive un jour. Même l'Irak, du front du refus, qui continue cependant d'appuyer l'OLP et de stocker des armes, semble adopter une attitude attentiste en ne dénonçant pas les initiatives de paix prises par les autres États membres de la Ligue arabe.

Le fait d'avoir à entretenir de grandes quantités de machines militaires modernes constitue un fardeau économique qui pèse lourdement sur les États arabes et sur Israël et un gaspillage regrettable de ressources humaines et financières. Même si les énormes quantités d'armes qu'ils achètent aux pays occidentaux et à l'URSS peuvent servir à recycler les pétro-dollars et à combler leurs déficits commerciaux, il ne fait aucun doute que l'importation de technologie et l'amélioration des conditions matérielles et sociales seraient une façon plus utile et plus productive de réaliser ces objectifs. Il existe des possibilités économiques uniques pour les entreprises canadiennes au chapitre des transferts technologiques, possibilités qui ont été rarement exploitées. Le Moyen-Orient accumule d'énormes réserves de capitaux alors que nos entreprises fonctionnent au ralenti et que nous avons du chômage au Canada. Étant donné la conjoncture actuelle au Canada, comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas sauté sur l'occasion pour concilier ces deux états de choses?

Par delà les théories diplomatiques et les belles déclarations politiques que l'on cultive dans les tribunes et les conférences mondiales traditionnelles, on commence à percevoir une progression calme et rationelle vers l'adoption d'un compromis. Certaines déclarations prudentes qui font allusion à la possibilité de faire un compromis semblent mériter un examen plus sérieux et un certain appui, même si l'on a tendance à faire preuve d'un certain cynisme en raison de la multiplicité des motivations qui les animent; c'est qu'elles constituent en réalité le prélude à un règlement du conflit israëlo-arabe.

Reconnaissant l'intérêt universel que présente la question du maintien de la paix, le Canada ne devrait pas rejeter d'emblée la possibilité de servir d'agent de la paix et il devrait être disposé à contribuer dans la mesure de ses moyens au règlement de ce conflit. Il devrait par conséquent être prêt à maintenir, ou même éventuellement à élargir, le rôle pacifique dont il s'acquitte très bien au Moyen-Orient et qui lui vaut l'estime des autres pays.

Même si elles n'ont pas été acclamées à l'unanimité, les résolutions 242 et 338 des Nations Unies n'en ont pas moins été approuvées, pour l'essentiel, par une nombreuse assistance; le texte original de ces résolutions devrait par conséquent servir de base à un règlement durable et équitable du conflit qui déchire le Moyen-Orient. L'année 1977 est le moment tout indiqué pour reconvoquer la convention de Genève. Le Canada devrait donc poursuivre cet objectif avec vigueur dans tous les forums internationaux, par toutes les voies diplomatiques, et par tous les moyens bilatéraux et multilatéraux dont disposent le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), et plus important encore, par le truchement du comité parlementaire et du Parlement lui-même.

Comme il importe d'entendre et de voir les Palestiniens participer aux discussions dont dépendent leur avenir, nous devons exiger la reconnaissance mutuelle. L'OLP doit reconnaître le droit permanent d'Israël d'exister, et Israël doit reconnaître que le peuple palestinien a le droit à l'autonomie politique et à une forme de souveraineté territoriale.

Pour maintenir la stabilité pendant la période de transition, les États arabes devraient accepter la présence provisoire mais réelle des Nations Unies ou une zone démilitarisée, ou les deux. Pour assurer la non-belligérance de part et d'autre, les grandes puissances devraient garantir, par des accords bilatéraux et multilatéraux, la sécurité mutuelle de frontières nationales souveraines reconnues. Le monde industrialisé devrait être disposé à assurer une aide internationale considérable et des garanties qui assureront la stabilité économique de la région.

Face à l'énorme puissance économique du bloc arabe, le Canada, tout en donnant plus d'ampleur à ses relations trop longtemps négligées avec les pays du monde arabe, doit réaffirmer qu'il ne sacrifiera jamais le principe ou son sens humanitaire à des considérations d'ordre financier. Notre bienveillance envers les arabes, des liens culturels, commerciaux et diplomatiques plus étroits avec eux, ne permettent pas, et ne doivent pas permettre, de supposer que notre amitié pour Israël et l'appui que nous lui accordons, ont diminué. Il faut trouver une solution politique et administrative pour assurer la liberté du culte et de mouvement aux trois grandes religions qui se côtoient à Jérusalem.

● (1242)

Étant donné le rôle important que joue le Canada au Conseil de sécurité, en cette période décisive, le représentant permanent du Canada devrait avoir la possibilité d'entrer rapidement et régulièrement en rapport avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il faudrait, pour cela, nommer un ministre de plein droit ou un ministre associé chargé de lui donner des directives politiques précises dont il devrait répondre directement devant le cabinet et devant la Chambre des communes.

Il y aurait lieu de présenter à la Chambre des communes un amendement à la loi sur les banques, afin d'interdire à toute société canadienne, à toute personne ou à toute banque de dévoiler, à des fins commerciales, des renseignements portant sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou l'appartenance politique d'un citoyen canadien.

Aussi longtemps que la crise du Moyen-Orient ne sera pas résolue, le monde continuera de se trouver placé devant un baril de poudre avec une mèche allumée qui ira en se rétrécissant. A moins que les responsables internationaux ne profitent de l'état d'esprit positif qui règne actuellement et n'agissent pour saisir cette occasion d'aboutir à une paix, cette occasion leur échappera certainement et l'attitude cynique de ceux qui rejettent les possibilités de paix et veulent s'en tenir à une politique de confrontation retrouvera toute sa crédibilité.

La position adoptée par le gouvernement irakien—pays qui est à la tête du front du refus—est qu'un règlement de la question du Moyen-Orient ne peut aboutir par le biais de négociations pacifiques mais plutôt par le recours à la force et par une confrontation finale conduisant au rétablissement d'un État palestinien démocratique et à la disparition de l'État d'Israël créé par les Nations Unies.

Le monde, et encore moins le Moyen-Orient ne peuvent laisser se dérouler cette confrontation qui pourrait se terminer par une apocalypse. Les faibles initiatives du gouvernement canadien dans ce domaine sont pour le moins insuffisantes et manquent de détermination compte tenu des circonstances. Quant à nous, en tant qu'opposition, ne pas inviter instamment notre gouvernement à agir efficacement en vue d'une solution aux problèmes du Moyen-Orient constituerait non seulement un manquement à notre devoir envers le peuple canadien mais aussi un manquement envers nos obligations en tant que citoyens du monde.

Une nouvelle conférence de Genève pourrait avoir des résultats positifs si toutes les parties intéressées y siégeaient dans un esprit de bonne volonté et de compromis, où il serait mis l'accent sur la coopération plutôt que sur la confrontation et où l'on insisterait sur le respect mutuel dû à la fierté de chacun quant à son identité culturelle profonde.

Nous sommes tous des médiateurs de paix. Nous souhaitons tous que la paix revienne et j'espère que nous allons nous engager à nous intéresser à la question du Moyen-Orient au nom de toute l'humanité.

M. Alan Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire porter mes propos au cours de ce débat dans trois domaines. Je voudrais d'abord parler de questions relatives à l'état de l'économie canadienne. J'ai ensuite l'intention de faire quelques remarques au sujet des lacunes qui existent de toute évidence à l'heure actuelle dans le domaine de ce que nous pourrions appeler la question de l'entente nationale à travers notre grand pays. Je voudrais enfin conclure par quelques remarques portant sur l'actuelle crise de l'énergie à laquelle doit maintenant faire face le Canada et qui s'aggrave très nettement.

J'aborderai donc tout d'abord l'état de l'économie. Je n'étais pas à la Chambre hier lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) a pris la parole au cours de ce débat. Je n'ai pu l'entendre et par conséquent j'ai cherché aujourd'hui dans le hansard si je pouvais y trouver quelques remarques vraiment valables qu'il aurait pu faire à ce sujet, et en particulier toute recommandation bien raisonnée qu'il aurait pu proposer. Je n'en ai pas trouvé beaucoup, ce qui m'a un peu surpris, parce que même s'il avait indiqué que d'autres orateurs de son côté de la Chambre traiteraient d'autres aspects du discours du trône, il m'a semblé qu'à cause de certains des propos qu'il avait tenus en public un peu partout au pays nous aurions pu nous attendre qu'il profite de la première occasion à la Chambre pour parler de ces recommandations auxquelles lui et d'autres de son parti ont travaillé pour remédier aux maux qu'ils ont discernés dans nos affaires économiques nationales.

Nous notons que le distingué député de Rocky Mountain a reproché au gouvernement ses déficits, en disant que ceux-ci semblaient croître d'une semaine à l'autre. Il a ensuite proposé des recommandations qui, à son avis, aideraient à résoudre certains de nos problèmes économiques; figurait parmi ces recommandations une proposition qui diminuerait les revenus du gouvernement. Je n'ai pas l'intention de débattre la valeur de la proposition elle-même. En fait, il peut parfois falloir augmenter un déficit qui est déjà élevé. Il ne peut pas faire les deux en même temps. Il ne peut pas critiquer les déficits du

gouvernement et proposer une diminution importante des revenus du Trésor.

Je ne pense pas que la population canadienne soit en droit de s'attendre qu'un chef de l'opposition soit très versé en théories économiques ou en comptabilité; en revanche, dans un pays qui a un budget de quelque 40 milliards de dollars, on pourrait s'attendre que ceux qui occupent un poste aussi important que celui de chef de l'opposition officielle de Sa Majesté aient au moins une idée de ce que supposent les déficits et des répercussions qu'une baisse de revenus pourrait avoir sur ces déficits. Comment peut-on proposer en même temps de réduire les revenus et les déficits? Tous ceux qui ont un compte de banque savent qu'en diminuant les revenus on augmente le déficit possible. Je mentionne cet exemple simplement parce qu'il semble bien montrer le manque de compréhension des députés d'en face qui est si souvent manifeste dans les commentaires et propositions que la population canadienne entend à la Chambre ou à l'extérieur, le manque de compréhension des principes économiques fondamentaux et du système dont les dépenses et revenus du gouvernement font partie.

Ce genre d'irresponsabilité me semble en outre pas trop typique d'un si grand nombre des critiques négatives qui ont pour effet de créer plus de pessimisme au pays. Mais c'est le genre de critiques que les députés de l'opposition ne cessent de nous servir, critiques qui ne sont pas accompagnées de suggestions rationnelles et bien pensées visant à améliorer la situation. La population canadienne a droit à plus de ceux qui occupent un rôle clé dans l'opposition de notre système gouvernemental. Ces derniers mois et plus récemment, nous avons beaucoup entendu parler de ce qu'on a décrit comme la triste performance économique au Canada. Ce tableau est accentué dans une grande mesure par les déclarations irréfléchies de députés influents de l'opposition. On relève alors de plus en plus de manchettes flamboyantes. Il en résulte que les Canadiens vivent dans un climat progressif d'insécurité et d'anxiété qui est justifié en partie. Cela a pour effet d'entretenir dans le public des craintes et des préoccupations injustifiées.

● (1252)

Récemment, des revues financières canadiennes importantes ont indiqué que la situation économique du Canada était à un tournant. Ce sont les actions du gouvernement qui vont lui donner son orientation définitive. Nous entendrons bientôt en fin de journée la déclaration du ministre des Finances (M. Chrétien), qui va donner aux Canadiens, espérons-le, une indication sur la manière dont le gouvernement compte mettre fin aux contrôles et les méthodes qu'il emploiera pour y parvenir. En un sens, nous aurons ainsi la ligne générale de la politique amorcée pour les prochaines années à venir, ce qui donnera aux Canadiens, aux hommes d'affaires et aux consommateurs de notre pays, une idée du genre de réglementations auxquelles ils devront s'attendre, le cas échéant, et à partir desquelles le secteur de l'entreprise et de l'investissement pourra se baser à long terme. C'est aussi en fonction de celles-ci que les Canadiens pourront orienter leur choix de dépenses d'ordre personnel, et décider des placements qu'ils veulent faire.

La décision relative au pipe-line a été prise par le gouvernement il y a quelque temps. Elle a été négociée convenablement avec les États-Unis. Nous espérons qu'elle pourra bientôt se concrétiser à Washington. Celle-ci devrait représenter une incitation de poids, dans la situation de l'investissement au Canada, et se répercuter sur de multiples secteurs de l'économie. Comme je l'ai déjà dit au cours du débat sur cette question, la répercussion possible de la construction du pipeline sur notre économie, dans toutes les régions du Canada, va se traduire par une relance très importante, qui devrait se faire sentir non seulement sur la position actuelle du dollar, mais sur le moral des Canadiens. On note déjà d'ailleurs une amélioration du climat dans le pays. Le pessimisme qui semble avoir ralenti le milieu des affaires depuis quelques mois se dissipe. Il se dissipe devant les informations brutes qui leur sont fournies, dans la mesure où l'on peut parler ainsi de prévisions économiques. Nos plus grands économistes annoncent en effet que la situation va s'améliorer prochainement.

L'opposition le sait, même si elle s'abstient de le mentionner parce que cela ne sert pas ses intérêts politiques, et la plupart des Canadiens savent que l'économie du Canada n'évolue pas en vase clos. Elle est influencée par ce qui se passe ailleurs dans l'hémisphère occidental, particulièrement chez nos voisins du sud. Dans l'ensemble, on décèle les indices d'une reprise. On prévoit une nouvelle vague de dépenses en capital pour la seconde moitié de l'an prochain. On s'attend aussi qu'en 1978 la construction domiciliaire franchira le cap des 255,000 unités de logement, comparativement à quelque 235,000 cette année, ce qui représentera une augmentation sensible.

Certains secteurs du pays continueront de faire face à des difficultés qui s'aggraveront peut-être avec notre passage dans les années 1980, quel que soit l'état de notre économie. Je fais allusion à la situation de la balance des paiements, c'est-à-dire les sorties d'argent liquide comparativement aux rentrées. L'achat de marchandises est synonyme de sorties de liquidités et la vente de marchandises, de rentrées. Chaque fois qu'un Canadien voyage à l'étranger sans qu'aucun étranger ne vienne ici pour compenser la balance des paiements en souffre doublement. En d'autres mots, l'argent canadien sort du pays et des devises étrangères n'y entrent pas. J'espère que nous n'aurons jamais à décourager les Canadiens de voyager à leur gré, mais nous devons faire davantage pour inciter les étrangers à venir ici et à voir ce que nous avons à offrir.

Aujourd'hui, il en coûte beaucoup plus cher pour vivre et voyager en Europe qu'au Canada. Je me suis aperçu de cela l'été dernier. Nous avons donc devant nous l'occasion formidable d'encourager les étrangers à visiter le Canada. Souvent, les Européens entendent parler des États-Unis, mais au Canada, on ne les informe pas suffisamment des beautés de notre grand pays et du modernisme de notre infracstructure touristique. Cela ne manquerait pas de les intéresser.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Martin: Monsieur l'Orateur, ce matin, avant la pause pour le déjeuner, j'ai dit que nous pourrions peut-être contribuer à redresser notre balance des paiements en faisant de la

promotion touristique à l'étranger, et notamment en Europe, car le coût de la vie et des voyages y est exorbitant, nettement supérieur au nôtre en tout cas. Je pense donc que le Canada pourrait être un but de vacances très intéressant pour les touristes européens sur le plan financier.

Par ailleurs, nous devrions encourager les Canadiens à visiter beaucoup plus leur pays sans pour autant prendre des dispositions réglementaires pour les empêcher d'aller faire des dépenses à l'étranger. Le champ d'action est vaste, depuis les réductions de tarif—il est en effet souvent moins coûteux de se rendre à l'étranger que de voyager au Canada, ce qui est anormal—jusqu'aux installations mises à la disposition du Canadien moyen lorsqu'il voyage. C'est là à mes yeux un aspect très important, non seulement du point de vue de notre balance des paiements, mais comme moyen de favoriser une meilleure compréhension nationale, aspect que j'examinerai dans un moment.

En terminant mes observations sur la situation économique, j'aimerais redire simplement l'optimisme avec lequel les Canadiens devraient envisager l'avenir. Nous ne devons pas moins nous inquiéter pour autant des graves problèmes qui nous assaillent depuis quelques années, de notre taux de chômage qui ne cesse de croître, et nous devons nous pencher tout particulièrement sur le cas de notre industrie secondaire, faire le tri entre les entreprises manufacturières que nous devons protéger et celles que nous devons abandonner, entre les emplois que nous devons protéger à tout prix et les autres.

Je ne suis pas sans m'inquiéter au sujet des négociations qui se poursuivent actuellement à Genève dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et à la suite desquelles nous pourrions bien nous voir obligés d'accepter des pratiques commerciales de plus en plus libres. Ce dont je me soucie surtout, c'est qu'au moment où nous accepterions des accommodements pour ce qui est de nos restrictions et de nos droits d'entrée sur les importations, nous devrions obtenir d'accéder plus facilement à certains marchés qui nous sont en quelque sorte interdits en raison des difficultés résultant de barrières non douanières. Je songe notamment aux restrictions que certains pays imposent par le biais de leurs politiques de dépenses gouvernementales, qu'il s'agisse d'acheter au pays ou à l'étranger, et à toutes ces mesures qui causent de si grandes difficultés aux manufacturiers canadiens qui tentent de se faire une place sur les marchés d'exportation.

D'autres domaines où l'on a noté des signes encourageants ces dernières années comprennent celui des règlements salariaux. Le premier ministre (M. Trudeau) a abordé la question hier. D'après mes notes, les hausses salariales s'établissent en moyenne à 8.8 p. 100 pour l'année se terminant au premier trimestre de 1977, ce qui constitue une énorme amélioration par rapport aux années précédentes dans un domaine où nous n'arrivons semble-t-il pas à soutenir la concurrence avec nos voisins du Sud. Il continuera d'être important d'exercer un contrôle sur les facteurs de l'inflation. Il nous faudra convertir bon nombre de nos épargnants à la consommation. Je suis persuadé que les Canadiens s'y prêteront, mais ils le feront avec prudence et précaution. Le gouvernement devra faire preuve de leadership pour les encourager.

Je vais conclure ces observations sur l'état de l'économie en rappelant une conférence que prononçait récemment M. Rowland Frazee, président de la Banque Royale du Canada et président de l'Association des banquiers canadiens. Il recommandait en effet aux Canadiens de ne pas renoncer à leurs perspectives d'avenir en leur rappelant qu'ils disposent de beaucoup de ressources naturelles, technologiques et humaines qui sont pour eux un véritable don de Dieu et qu'ils jouissent de solides institutions. Il a soutenu que nous devions nous préoccuper de la situation mais sans nous en alarmer, et que le sens du travail et la volonté étaient des qualités que les Canadiens devaient redévelopper chez eux.

Comme le premier ministre l'a mentionné, il y aura des compromis industriels—soit le rapport entre nos capitaux et le nombre d'emplois—ainsi que des compromis dans divers domaines, mais ne blâmons pas les autres de notre situation. Regardons-nous et nous verrons qu'un meilleur niveau de vie n'est pas le dû de tous les Canadiens.

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur le besoin d'une meilleure compréhension dans ce pays et c'est à dessein que j'éviterais les mots «unité nationale» car, à vrai dire, j'en ignore la signification. J'ai une certaine idée de l'unité nationale et j'ignore si mes collègues qui viennent d'autres régions la partagent. J'estime toutefois que la compréhension nationale, c'est-à-dire la compréhension entre les diverses régions du pays, est un facteur de toute première importance, et que c'est là que le fossé est très grand. En fait, je crois que si le Parti québécois a été élu le 15 novembre dernier, c'est surtout d'abord parce qu'il y a eu 110 ans d'incompréhension et, ce qui est encore pire à mes yeux, 110 ans d'incurie chez tous les gouvernements et d'apathie dans la population.

Nous n'avons pas encore de gouvernement séparatiste dans l'Ouest ou dans l'Est, mais il pourrait fort bien s'en développer. La situation au Québec découle peut-être de facteurs que nous ne trouverions pas dans d'autres provinces. On nous ressasse toutefois que la désaffectation des diverses régions est très réelle, que tout se passe dans le centre du pays et le Québec est loin d'être le seul à penser de cette façon.

● (1412)

A moins que nous ne nous attaquions au fond même du problème et non à l'image que nous aimerions nous en faire, nous devrons faire face en définitive à un morcellement possible du pays en diverses régions, chacune en quête de sa propre destinée. De fait, nous aurons trahi nos fils, nos filles et nos petits-enfants si nous laissons cette mentalité se développer. Sans compter les générations passées, depuis les Pères de la Confédération qui envisageaient avec confiance l'avenir de notre pays.

Même si, au cours des années, nous avons dans une certaine mesure péché par omission en ne nous efforçant pas de favoriser une plus grande compréhension entre les diverses régions du Canada alors que nous étions en pleine croissance, il ne faut pas oublier que la véritable question que nous devons affronter n'est pas une question québécoise, mais une question canadienne. Comme les députés, j'estime que nous devons examiner le problème et nous y attaquer dans cet état d'esprit. Un problème sérieux existe quand des adultes d'une région de l'Ontario rejettent avec mépris le projet d'une école francophone dans un milieu où les Canadiens français forment une proportion importante de la population tout comme un problème sérieux se pose quand le gouvernement du Québec déclare aux habitants de cette province que l'enseignement en langue

anglaise ne sera accessible désormais qu'à un petit groupe privilégié dont le nombre diminuera constamment dans les années à venir.

A l'heure où nous sommes, il faut d'une manière ou d'une autre sortir de l'adolescence en tant que pays. Il faut cesser de nous dire Canadiens ceci ou Canadiens cela. Un Canadien est un Canadien, un point, c'est tout. A mon avis, ce devrait être, à l'avenir, notre slogan. Certes, nous pouvons être des Canadiens dont la langue maternelle est une des deux langues officielles, l'anglais ou le français, ou nous pouvons être des Canadiens dont la langue maternelle est une des nombreuses langues non officielles. On entend fréquemment d'autres langues parlées un peu partout chez nous et bon nombre sont parlées dans ma propre localité et dans ma propre circonscription électorale. Ces langues sont parlées par des gens venus s'installer au Canada et désireux d'adopter notre pays et d'y vivre, mais leurs racines sont ailleurs dans le monde.

Si nous persistons à ne pas les comprendre suffisamment, nous ne pourrons pas assurer l'unité de notre grand pays. A mon avis, les problèmes qui se posent en ce moment au Québec auront tendance à se poser dans d'autres régions au cours des ans. Il nous faut nous y attaquer de façon positive. Il est inacceptable d'attendre qu'un autre gouvernement séparatiste soit élu ailleurs au Canada avant de décider de faire quelque chose. Nous devons assumer nos responsabilités pour assurer que nos enfants recevront une forme d'éducation leur permettant de mieux connaître les deux langues officielles et les deux principales cultures.

Sans une préparation suffisante à cet égard—et Dieu sait si elle a sérieusement manqué depuis un siècle—nous ne saurions accomplir aucun progrès pour ce qui est de combler ce que je tiens pour un fossé d'incompréhension. Tout rapprochement deviendra impossible et, sans ce rapprochement, je le répète, les perspectives d'avenir du Canada ne sauraient être ni longues ni brillantes. Nous parlons de conférences constitutionnelles, de rapatriement de la constitution, et de modifications de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; ce sont probablement là des éléments importants, mais ce qu'il faut surtout, c'est favoriser au plus haut point la compréhension entre les Canadiens, élément pour lequel il n'existe pas de succédané. Ne l'oublions pas.

On parle beaucoup de l'unité et de la compréhension nationales. J'estime qu'en tant que députés, nous allons être appelés à participer de plus en plus à ce débat. Nous avons le devoir d'en parler dans nos circonscriptions respectives, d'encourager nos concitoyens à en parler, et de favoriser le va-et-vient entre les zones de tension et celles qu'ils habitent. Si nous représentons une région qui semble indifférente au problème, nous devons mettre cartes sur table et, en tant que Canadiens, rechercher les moyens d'en venir à une formule qui soit acceptable. Je suis sûr qu'en abordant le problème de façon intelligente et réfléchie, nous serons capables de trouver des solutions acceptables, sinon pour tous les Canadiens, du moins pour la majorité des habitants de chacune des régions de notre grand pays.

J'ai annoncé, au début de mon discours, que je comptais dire quelques mots de la situation énergétique. Je tiens à en parler aujourd'hui car il s'agit, à mon avis, d'une question extrêmement complexe. Beaucoup de Canadiens continuent à penser qu'ils sont très mal informés de ces questions. C'est pourquoi je tiens à consigner au compte rendu un certain nombre de faits que je trouve importants. En 1990, c'est-à-dire dans 13 ans, la demande mondiale d'énergie, exprimées en barils de pétrole, s'élèvera à environ 160 millions de barils par jour, par rapport à 85 millions de barils aujourd'hui, c'est-à-dire environ le double. Il en est sûrement de même pour le Canada et, pourtant, la consommation a moins augmenté qu'on ne l'avait prévu au début des années 1970. Ces prévisions sont fondées sur l'hypothèse que les programmes de conservation d'énergie vont être suivis de résultats concrets dans différentes parties du monde, particulièrement en Europe et en Amérique du Nord, où se trouvent les pays qui sont gros consommateurs d'énergie.

Nous ignorons quel prix aura atteint le pétrole en 1990. Une personne bien informée disait l'autre jour dans une conversation qu'il pourrait bien atteindre $25 le baril. C'est sans doute là une estimation pessimiste. Nous devons par contre comprendre que chaque dollar consacré au pétrole importé ajoute à notre problème de balance de paiement. Le chef de l'opposition (M. Clark) a tenu à mon avis des propos quelque peu irresponsables hier en parlant de l'économie. Et ses propos l'étaient vraiment quand, au sujet de la situation énergétique, il a dit au début de son intervention: "Autrement dit, il n'est pas question d'importation nette de pétrole ou de tout autre carburant important". Je crois qu'il faisait allusion à un moment survenant avant l'année 1985. Cela peut constituer un objectif ultime. S'il s'agit effectivement d'un objectif ultime, je suppose qu'il pourrait être réalisable, mais il n'était certainement pas réaliste d'en parler pour les années 1985 ou 1990.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Martin: Les Canadiens devront recourir à des importations de plus en plus considérables et payer une note de plus en plus élevée, et les analyses dont j'ai pris connaissance chez les experts les plus autorisés ne permettent pas de croire en un rapport énergétique significatif des ressources solaires, éoliennes, géo-thermales ou de la biosphère ou de quelque autre source d'énergie avant l'an 2000.

L'énergie nucléaire, et tous les problèmes qui l'accompagnent, s'en vient à grand pas, mais nous devons l'accepter comme une autre solution probablement inévitable. Il faut que davantage de Canadiens s'intéressent aux problèmes énergétiques. Il leur faut se pencher sur ces problèmes de la même façon, j'espère, qu'ils se pencheront davantage sur nos problèmes de compréhension mutuelle et sur nos problèmes économiques. La situation énergétique ne peut pas être considérée indépendamment de l'un ou de l'autre de ces problèmes. Elle se précise de plus en plus et les gens avertis de notre pays devront y accorder la même importance.

Je terminerai maintenant mes propos sur ces trois domaines. J'ai parlé de l'état de l'économie, de mes préoccupations à propos du manque de compréhension entre les diverses régions et collectivités du Canada et de la nécessité pour nous, au gouvernement fédéral, de nous attaquer directement à ces problèmes, c'est-à-dire d'appuyer davantage les provinces dans le domaine de l'éducation. Nous n'avons pas de compétences à proprement parler dans ce domaine, mais nous avons certainement des moyens de persuasion. Nous sommes, nous aussi, des représentants élus. J'ai parlé aussi de la situation au chapitre de l'énergie. Je demande incessamment au gouvernement et aux Canadiens de se sensibiliser à un problème qui prend de

plus en plus d'importance et qui sera des plus graves d'ici les 15 ou 20 prochaines années.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au présent débat sur le discours du trône à l'occasion du 25e anniversaire du couronnement de notre souveraine, la Reine Elizabeth II. Ce fut une chance unique d'avoir Sa Majesté parmi nous pour ouvrir la nouvelle session du Parlement et je me joins à tous les députés pour lui souhaiter bonne santé et longue vie dans l'exercice de ses nombreuses et diverses fonctions.

Des voix: Bravo!

● (1422)

M. Crouse: La Reine est le symbole même de tout ce qui est bon pour le Canada et pour le Commonwealth. Tous ceux qui sont ici présents à la Chambre font partie du Canada. L'avenir du Canada dépend de la mesure dans laquelle vous et moi et tous les Canadiens aideront à en faire un Canada dont nous pourrons tous être fiers.

J'aimerais ici féliciter le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood) de la maîtrise avec laquelle ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

La présence de Sa Majesté à l'ouverture du Parlement était importante à ce point-ci de notre histoire parce qu'elle a montré que nous avons au Canada un gouvernement responsable dans une monarchie constitutionnelle. Réunis au Sénat, à l'autre endroit, on retrouvait non seulement les députés mais aussi les sénateurs et Sa Majesté la Reine. Les trois éléments constituent ensemble le Parlement du Canada et aucun ne peut fonctionner sans les deux autres. Nous pouvons adopter des bills à la Chambre après trois lectures et le Sénat peut les lire trois fois, mais ils ne peuvent devenir lois avant d'avoir reçu la sanction royale ou l'approbation de la Reine. C'est une réalité qui n'est malheureusement pas ouvertement admise même aujourd'hui par certains députés ou par certaines personnes à qui on a accordé le droit temporaire de servir en tant que premiers ministres de nos provinces.

Depuis l'élection du Parti québécois sous la direction de René Lévesque, on ne parle plus que de la séparation du Québec du reste du Canada et de la nécessité de renforcer l'unité nationale. Cette question a fait l'objet de discussions de l'Atlantique au Pacifique et elle est présente à l'esprit de tous les Canadiens. Nous ne pouvons plus prétendre que l'étonnante victoire du parti séparatiste ne divise pas notre pays. Peu importe combien d'électeurs qui se sont tournés vers le Parti québécois par dégoût d'un gouvernement provincial libéral inapte et corrompu ne veulent pas vraiment quitter la confédération, le fait est qu'ils ont porté au pouvoir un parti qui existe uniquement dans le but d'établir un État québécois distinct.

Maintenant que le Parti québécois a une solide majorité à l'Assemblée nationale, il ne faut plus se demander si le Québec se séparera. Il faut se demander quand et comment il le fera. Le premier ministre (M. Trudeau) soutient qu'il n'a pas été élu pour négocier une forme de séparation quelconque avec quelque province que ce soit. C'est exact, mais malheureusement, cela ne veut pas dire grand-chose. Il n'avait pas été élu non plus pour qu'il puisse imposer un contrôle des prix et des salaires. De fait, il a remporté la victoire aux élections en ridiculisant une telle mesure. Maintenant qu'il a perdu la confiance des Canadiens, le premier ministre ne peut pas s'attendre à convaincre facilement les électeurs, même si ce qu'il dit reflète vraiment la pensée des Canadiens.

Hier, le premier ministre a déclaré qu'il présenterait à la Chambre une proposition au sujet d'un référendum. Malheureusement, les Canadiens doivent se rendre compte que ce qui est important, ce n'est pas ce que le premier ministre dit, mais ce qu'il fera éventuellement. Ce qu'il fera dépend de ce qu'exigera le casse-tête de la «nouvelle société» qu'il est en train d'assembler. Lui seul sait comment assembler les morceaux.

Pendant assez longtemps au moment de la révolution tranquille au Québec, le premier ministre et M. Lévesque avaient les mêmes idées politiques et les mêmes aspirations de base. A ce moment-là, et encore aujourd'hui, ils se considéraient tous deux comme des socialistes démocrates voués à la transformation structurelle de notre société et de ses institutions. A cet égard, leurs objectifs sont encore, sinon identiques, du moins semblables.

Le premier ministre veut restructurer le Canada d'un océan à l'autre tandis que les plans de M. Lévesque pour une nouvelle société ne s'appliquent qu'au Québec pour le moment et qu'il se sert du nationalisme des francophones pour délimiter son propre champ d'action. Pour autant que je sache, ni l'un ni l'autre n'a renoncé à ses principes idéologiques ou à ses objectifs. Ce qui veut dire qu'ils ne diffèrent d'opinion que sur les moyens et non pas sur le fond.

Dans son essai politique intitulé «La pratique et la théorie du fédéralisme», Pierre Trudeau a écrit:

> Le radicalisme doit être implanté de différentes façons à divers endroits du Canada.

Il a également écrit:

> Il serait même possible que des partis portant des noms différents prêchent la même idéologie dans différentes provinces.

C'est exactement ce que font M. Lévesque et le Parti québécois. Le premier ministre ne s'oppose qu'au fait que M. Lévesque ait choisi le nationalisme comme principal outil pour instaurer le socialisme. On ne peut m'accuser de spéculation à outrance, car M. Trudeau a écrit:

> J'aimerais que les socialistes se sentent libres de suivre toutes les tendances politiques, et d'utiliser tous les outils constitutionnels propres à résoudre un problème particulier à certain moment.

M. Lévesque pourrait faire valoir qu'il suit le conseil du premier ministre, ce qu'il fait—sauf que son plan de séparation est en contradiction avec les exhortations que le premier ministre fait en ces termes:

> . . . le fédéralisme doit être reconnu comme un outil précieux qui permet à des partis dynamiques d'implanter des gouvernements socialistes dans certaines provinces à partir desquels le socialisme peut lentement se propager.

Ce n'est que sur cette question que les deux socialistes Canadiens français s'opposent vraiment. C'est également à ce propos que M. Lévesque s'est retiré du Parti libéral du Québec au moment même où le premier ministre commençait à profiter de son passage chez les libéraux après avoir déserté un Nouveau parti démocratique impuissant—parti auquel il devrait appartenir, tout comme M. Lévesque. Ni le premier ministre ni M. Lévesque ne semblent vouloir abandonner de bon gré la voie qu'ils ont choisie pour établir les châteaux forts du socialisme au Canada. Il ne devrait pas être impossible, cependant, ni même trop difficile de trouver le moyen de suivre des moyens d'action semblables ou même mutuellement avantageux si on leur en donne le temps.

Je mentionne ces faits car, manifestement, il existe encore au Canada des personnes qui pensent que le premier ministre est le seul qui soit capable de traiter avec son homologue séparatiste du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: J'entends quelques applaudissements venant de l'autre côté, monsieur l'Orateur.

Une voix: Très peu.

M. Crouse: Du fait de leur passé idéologique, rien ne peut être plus éloigné de la vérité. Ce type de logique rappelle l'attitude du passager du *Titanic* qui déplaçait sa chaise longue du pont inférieur au pont supérieur pour plus de sécurité.

Le premier ministre sait que les actuelles lois linguistiques du Québec sont anticonstitutionnelles. Il sait également que la façon la plus rapide de régler cette question juridique de législation est d'en saisir la Cour suprême du Canada pour obtenir son interprétation. Cette action ne peut être intentée que par le premier ministre et même si, politiquement, elle pourrait paraître impopulaire dans la province dont il a dit qu'il voudrait y vivre si elle se séparait, il devrait se résoudre à cette intervention s'il veut assumer ses justes et entières responsabilités de premier ministre de ce pays.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: A mon avis, si le premier ministre n'est pas prêt à remplir ses fonctions telles qu'elles incombent à tous les Canadiens, il devrait avoir la décence de renoncer à sa situation et de céder sa place à une personne désireuse de gouverner dans la justice et l'équité pour les Canadiens de toutes les parties du Canada.

Il existe, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un certain nombre d'articles qui corroborent mon opinion selon laquelle le premier ministre et son gouvernement n'assument pas leurs responsabilités. Je ne vais pas citer tous ces articles, mais je les ai étudiés en profondeur cet été pendant l'intersession, et j'ai trouvé que l'article 93, par exemple, était pertinent. Il est libellé comme suit:

> Dans chaque province et pour chaque province, la législature peut exclusivement édicter des lois sur l'enseignement, sous réserve et en conformité des dispositions suivantes:
>
> (1) Rien dans une telle législation ne doit porter préjudice à un droit ou privilège que la loi, lors de l'Union, attribue dans la province à une classe particulière de personnes quant aux écoles confessionnelles;

Les paragraphes (2) et (3) de l'article 93 stipulent clairement que tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés par la loi lors de l'union resteront identiques pour les sujets protestants et catholiques de la Reine dans la province de Québec. Le paragraphe 4 de l'article 93 dit très clairement que lorsqu'aucune loi provinciale n'est édictée garantissant des droits égaux, alors le Parlement du Canada—je dis bien, le Parlement du Canada—peut édicter des lois réparatrices pour assurer l'exécution voulue des dispositions de l'article 93.

● (1432)

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, comme aussi de l'article qui lui ressemble, l'article 129? Encore aujourd'hui, nous ne tenons pas compte de l'article 133 qui garantit le droit de parler l'anglais ou le français au Parlement du Canada comme aussi à l'Assemblée législative du Québec. Pourquoi a-t-on fait fi de cette exigence de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Dans le discours du trône, on nous annonce de nouvelles interventions en matière constitutionnelle. Je demande ceci au premier ministre et aux ministres de son cabinet: s'ils ne respectent pas les dispositions actuelles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, comment pouvons-nous espérer qu'ils respectent les modifications qu'on pourra apporter à notre constitution?

Des voix: Bravo!

M. Crouse: En se soustrayant volontairement aux responsabilités qui leur échoient en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de la Déclaration des droits qui a été sanctionnée le 10 août 1960, le premier ministre et son gouvernement sont en train d'essayer de duper les Canadiens de maîtresse façon; c'est en fait le plus grand dupe qui soit dans les annales du Canada. Combien de Canadiens peuvent aujourd'hui se permettre de dire, en s'inspirant des termes utilisés par un ancien premier ministre qui a laissé son empreinte dans notre histoire, à savoir par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker):

> Je suis Canadien; je suis un citoyen libre, libre de parler sans crainte, libre d'adorer Dieu comme bon me semble, libre de défendre les opinions et les actes que j'approuve, libre de critiquer ceux que je réprouve, libre de choisir les dirigeants de mon pays. Je m'engage à préserver cet héritage de liberté pour moi-même et pour l'humanité toute entière.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, il en est peu aujourd'hui parmi les libéraux qui peuvent se lever et répéter ces paroles. Les ministériels ont été baillonnés. Il se sont un peu trop facilement conformés à la description qu'en donnait leur chef dans *Cité Libre* et je cite les propos que le premier ministre tenait à cette époque-là: «les libéraux ne sont qu'une bande de crétins et ce sont les moutons de Panurge». Voilà ce que le premier ministre pense du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: De quelle autre façon pourrait-on expliquer le mutisme des libéraux, qui sont aujourd'hui au pouvoir, leur refus d'accorder des droits fondamentaux à certains Canadiens? La Déclaration canadienne des droits prévoit, en autres choses, l'égalité de l'individu devant les tribunaux, la protection que leur donne le droit, la liberté de religion, la liberté de parole, la liberté d'assemblée et la liberté de la presse. Elle contient d'autres dispositions, monsieur l'Orateur, mais le gouvernement a déjà supprimé certaines de ces garanties, ce gouvernement ne s'est pas acquitté de ses responsabilités.

Le premier ministre et ses collègues ont reconnu n'avoir pas gouverné de façon juste et conforme à la loi en prétendant que c'était nécessaire, car si le gouvernement avait agi autrement, selon eux, cela aurait risqué de nuire à notre identité et à l'unité nationale, qu'ils considèrent comme un problème primordial, avant même le chômage, l'inflation, le crime, la violence, la dépravation et le bouleversement social général qui s'est produit au Canada depuis neuf ans que le gouvernement Trudeau est au pouvoir.

Je reconnais, monsieur l'Orateur, que le principal problème de l'heure n'est ni l'inflation ni le chômage, ni l'agitation sociale qu'entraînent ces deux fléaux. Si graves qu'ils soient, ces problèmes ne sont pas insurmontables. Le malaise, les troubles et l'inquiétude qu'ils causent finiront par obliger les Canadiens à faire quelque chose pour redresser la situation, à condition que le mécanisme de réforme du système démocratique ne soit pas trop détérioré sous le gouvernement Trudeau.

A mon avis, le plus gros problème de l'heure est donc la protection du régime démocratique. Cela signifie la protection de nos libertés fondamentales que nous avons tendance à considérer comme un droit acquis et qui sont remises en question aujourd'hui plus que jamais par l'hypocrisie mielleuse du gouvernement libéral. Malheureusement, la plupart des Canadiens prennent pour acquises leurs libertés individuelles et politiques, au même titre que l'air qu'ils respirent. Cela s'explique peut-être par le fait qu'à la suite d'un incident historique ou géographique, nous nous trouvons dans l'un des coins les mieux abrités et les plus sûrs du monde. Il n'est pas exagéré de dire que si notre voisin du sud avait été un pays comme l'Allemagne ou la Russie, le Canada ne serait peut-être jamais sorti de l'ère colonialiste en devenant une entité politique distincte. Il est donc évident que le Canada n'existe aujourd'hui en tant que pays libre et autonome que parce qu'il a la chance d'avoir pour voisin une Amérique démocratique, de l'autre côté de la plus longue frontière non défendue du monde.

En outre, à en juger par la nouvelle ère de totalitarisme dans laquelle nous nous engageons manifestement, il est tout aussi évident que la seule garantie véritable de ces libertés sur laquelle nous puissions compter est la puissance des États-Unis. Seuls, monsieur l'Orateur, nous sommes sans défense. Que nous le voulions ou non, que nous soyons ou non prêts à l'admettre, le fait est là: de toutes les démocraties du monde, seuls les États-Unis ont la puissance nécessaire pour faire de toute attaque directe contre l'un des pays membres du Pacte de l'Atlantique une entreprise trop dangereuse. C'est cette puissance et rien d'autre qui a incité les armées et les tanks de l'Union soviétique à rester derrière le rideau de fer dans le cadre de ce que l'on a appelé la détente. Depuis des années, l'objectif principal de la stratégie communiste a été de démembrer l'OTAN et d'isoler les États-Unis. Sous le gouvernement actuel, le Canada n'a été qu'un pion facile à manier dans ce rapport de forces. Nous avons restreint nos activités dans le cadre de l'OTAN. Nous avons diminué nos forces armées dont l'effectif est réduit à environ 72,000 personnes.

M. Danson: Non, 78,000.

M. Crouse: Le ministre de la Défense nationale (M. Danson) me reprend: il dit que ce n'est pas 72,000, mais 78,000. Ce n'est que quatre fois plus que les forces communistes que nous finançons indirectement dans une guerre d'agression en Angola. Il est honteux de participer si peu à l'effort de l'OTAN et à la détente dans les relations internationales. Monsieur l'Orateur, nous vivons des temps dangereux.

Aucun des gestes du gouvernement actuel n'a échappé aux Américains et leurs chefs n'ont pas oublié que notre premier ministre est allé à Moscou tempêter contre les menaces que représentent les États-Unis pour notre identité culturelle, économique et même notre sécurité militaire. Quand on pense quel endroit il a choisi pour tenir ces propos, monsieur l'Orateur! «Venez nous sauver de la menace d'une agression américaine.» Le nationalisme, dans l'état actuel . . .

M. Danson: Il n'a pas dit cela.

M. Crouse: Le ministre de la Défense nationale pourra parler à son tour, mais j'ai à mon bureau la déclaration du premier ministre. Si le ministre ne l'a pas, je lui en enverrai une copie où on peut lire en toutes lettres ce que je viens de citer; je les ai tirés du discours du premier ministre; je n'ai fait que les transcrire et c'est exactement ce qu'il a dit alors qu'il était en Union soviétique. Alors inutile de protester. Je sais que le ministre de la Défense nationale est bien capable de se défendre lui-même; mais je n'ai fait que citer à la Chambre et au peuple canadien les paroles de notre premier ministre. Si le ministre en a honte, il pourra défendre le premier ministre quand son tour viendra.

Le nationalisme, tel qu'il est actuellement pratiqué au Canada dans sa version séparatiste québécoise, avec l'appui implicite de notre premier ministre et de son gouvernement, est d'un caractère aussi destructif aujourd'hui qu'il peut être anachronique. Ce qui est en jeu dans ce refus de prendre ses responsabilités, de la part du premier ministre et de son cabinet, n'est pas notre identité, comme il le sous-entend, mais bien plutôt notre liberté totale. Voilà ce qui est en jeu.

Confrontés à ces faits et à la mauvaise gestion de notre économie ainsi qu'aux errements du gouvernement sur le plan national et international, les Canadiens n'ont pas besoin de s'étonner de la perte de confiance dans notre pays chez leurs propres compatriotes et parmi les investisseurs internationaux. Notre dollar est tombé de sa valeur record de $1.03 il y a un an à 89c. l'autre jour. Y-a-t-il de quoi s'étonner? Que pouvons-nous espérer d'autre lorsque Jean-Luc Pepin déclare publiquement qu'il est peut-être trop tard pour sauver le Canada? Cela renforce ma conviction que lui et ses collègues n'auraient jamais dû être nommés pour diriger le débat sur l'unité canadienne. Cette tâche et la plupart de nos commissions royales d'enquête devraient être présidées par un membre du Sénat canadien. Après tout, quatre anciens premiers ministres siègent au Sénat et pourtant l'un d'entre eux y a si peu à faire qu'il dispose d'assez de temps pour toucher un plein traitement de sénateur et percevoir également une pleine rémunération en tant que président de l'université Dalhousie.

Je suis d'avis que le Sénat devrait être préservé, mais je pense également qu'il devrait travailler de la façon que je viens de décrire. Nous pourrions alors réunir certains de nos plus grands esprits dans le domaine des affaires et du droit pour travailler à résoudre certains de nos plus graves problèmes. Comme nous le savons tous fort bien, ces problèmes sont multiples, et dans le discours du trône, le gouvernement de M. Trudeau admet avec plus de netteté qu'il ne l'avait fait jusqu'ici que sa politique économique est boiteuse et qu'il faut la changer. Les faillites, avec les millions de dollars de pertes qu'elles entraînent, se succèdent avec une fréquence qu'on n'avait jamais vue dans tout le Canada, cette année, et l'on pense que cette tendance ne va faire que s'accentuer en 1978 et au-delà.

● (1442)

D'après les derniers chiffres, on note qu'à partir du 18 octobre, le nombre des entreprises en faillite était de 2,612, soit une augmentation de 29 p. 100 par rapport au chiffre record de l'année dernière, qui était déjà de 2,030. A cette

allure, les pertes dues aux faillites pourraient facilement atteindre 600,000 dollars ou plus d'ici la fin de 1977. Devant ces chiffres, la revue *Maclean* a fait paraître en gros titre, dans son numéro du 19 septembre: «Big Mac's Big Mess». (Ou à peu près, le gros Mac nous a mis dedans). En fait, l'article souligne que ni Walter Gordon, ni Mitchell Sharp, ni Edgar Benson, ni John Turner, tous prédécesseurs du Big Mac, n'ont su prédire des chiffres avoisinant, même de loin, le déficit budgétaire actuel.

D'après la presse, le déficit de cette année pourrait atteindre le chiffre record de 8 milliards de dollars. Aussi comprend-on pourquoi le ministre des Finances a démissionné. C'est le gouvernement tout entier qui devrait démissionner, avec toute la bureaucratie chèrement payée de ses conseillers financiers qui nous ont mis dans ce beau pétrin. On peut toujours dire qu'il est facile de critiquer et qu'il est temps de soumettre des solutions de rechange. Je viens d'en proposer une et de mettre les sénateurs au travail. Au moins économiserait-on l'argent qui va être gaspillé en commissions royales. On pourrait toujours commencer par là. Cet endroit en vaut un autre.

Il faut mettre un terme à ces palliatifs qui semblent être la formule du gouvernement. Le pays réclame à grands cris une direction. Cela s'applique à tous nos citoyens, qu'ils travaillent dans l'agriculture, la pêche, la forêt, l'exploitation minière, la petite ou la grande entreprise. Il semble que nous manquions totalement d'orientation et de programme à long terme. Il nous faut donc au moins un plan triennal avec pour objectif immédiat une politique de gestion économique permettant au pays de retrouver une stabilité qui lui permettra en même temps de stabiliser l'emploi. La situation économique actuelle ne peut plus durer.

La confiance est absente. Je dirai même qu'on l'a fait fuir. Personne de sensé, chef d'entreprise ou société, ne voudra risquer des capitaux dans une industrie quelconque au Canada lorsque les pouvoirs publics, fédéral, provinciaux et municipaux dépensent ensemble 84.2 milliards de dollars par année, soit presque 42 p. 100 des 202 milliards de dollars de notre produit national brut. Il y a douze mois, 60 p. 100 de l'économie relevait encore du secteur privé. Le pourcentage est maintenant tombé à 58.4 p. 100. Qu'on le veuille ou non, il faut absolument se serrer la ceinture. Il faut absolument supprimer les dépenses publiques inutiles, et réorganiser notre budget de façon à stimuler le secteur privé.

Des voix: Bravo!

Une voix: Plus de Mirabel.

M. Crouse: Mon collègue a raison, plus de Mirabel, finies les folies de 500 millions de dollars.

Dans le Canada atlantique, les pêcheurs supplient le gouvernement d'adopter une politique bien définie, pour encourager graduellement l'expansion. Malgré la limite de 200 milles proclamée le 1er janvier 1977, les flottes étrangères attrappent encore 70 p. 100 environ du poisson au large de nos côtes. Nos usines de transformation et de conditionnement fonctionnent au-dessous de leur capacité. S'ils étaient bien équipés, nos pêcheurs pourraient réaliser une prise annuelle estimée à un milliard. Mais ils sont handicapés par la réglementation et par le manque de capitaux qui les empêche de s'équiper. On commence à penser dans le Canada atlantique qu'Ottawa freine intentionnellement la relance et le développement de nos pêcheries pour ne pas nuire au blé de l'Ouest et à l'industrie du Canada central, sur les marchés des pays qui ont des flottes de pêche.

De toute évidence, l'actuel ministre des Pêches ne désire pas que soit rebâtie la flotte de pêche canadienne car il faudrait alors limiter les activités de pêche des navires étrangers, chose que le gouvernement actuel n'est pas prêt à faire. Comment nos dirigeants et leurs partisans peuvent-ils expliquer que le discours du trône ne parle même pas de la pêche ni du besoin de développer ce secteur? Comme aucun bateau canadien enregistré n'est capable de pêcher et de congeler du grenadier, du merlu, des argentines, du calmar, du capelan ou du maquereau du large, espèces à la chair tendre qui doivent être congelées le plus vite possible, nos chômeurs demandent pourquoi on laisse cette situation absurde se prolonger.

Les constructeurs de navire sans travail demandent pourquoi on ne peut construire des bateaux appropriés aux nouveaux besoins. Les entrepreneurs, électriciens et plombiers en chômage demandent pourquoi on ne peut construire des installations de réfrigération. On en a besoin immédiatement dans des endroits comme La Scie et Twillingate à Terre-Neuve et Vogler's Cove en Nouvelle-Écosse. Nos hommes d'affaires demandent pourquoi on ne peut mettre en place des mécanismes de commercialisation et de vente, et pourquoi on ne peut former des pêcheurs et d'autres spécialistes dans ce nouveau type de pêche.

Le ministre des Pêches (M. LeBlanc) a déclaré à la presse, à la télévision, et hier encore en réponse à ma question à la Chambre, qu'il est inutile d'envisager de reconstruire la flotte à l'heure actuelle car les navires canadiens viendraient remplacer les navires étrangers qui appauvrissent les stocks de poisson de notre plateau continental. Ce n'est rien de moins qu'une absurdité. C'est incorrect et faux. Les Canadiens ne peuvent épuiser l'espèce en question, car nous ne possédons pas un seul navire capable de prendre et de congeler ce poisson. Toutefois, les flottes étrangères sont en mesure de le faire et elles ont également les marchés. Tandis que le ministre demeure assis, se tord les mains, cherche à tirer profit de la situation et prétend qu'il ne peut rien faire, les flottes étrangères continuent à dégarnir nos bancs de poisson, tandis que nos deux principales «industries» de la région atlantique, soit l'assistance sociale et le chômage, continuent à s'étendre à un rythme accéléré.

Le ministre et ses collègues semblent ignorer le fait que si nous avions fait construire hier au moins deux chalutiers frigorifiques ayant au minimum 240 pieds de longueur, et pouvant fonctionner dans des régions éloignées, il faudrait au moins deux ans avant qu'un nouveau navire ne soit livré. Dans l'intervalle, nous devrions enseigner à nos pêcheurs le fonctionnement des chalutiers frigorifiques afin qu'ils puissent apprendre les nouvelles techniques nécessaires au succès de cette entreprise.

Pour encourager la construction de nouveaux navires, ou pour remplacer les anciens, nous devrions songer à adopter un système d'allocations aux investissements sous forme de dégrèvement. Brièvement, en vertu de ce système, et seulement pour en illustrer le principe, si un navire coûte $100 à bâtir au Canada, aux fins d'amortissement sa valeur serait portée à $175 aux registres. Les allocations aux investissements sont une méthode d'usage très courant en Europe. Parce qu'elle doit être méritée, qu'elle doit être employée par la même compa-

gnie et qu'elle est sujette à reprise, cette allocation ne coûte rien au gouvernement directement.

La même méthode empirique pourrait s'appliquer aux pêcheurs côtiers de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique qui ont aussi besoin de nouvelles embarcations de 45 à 65 pieds. Comme ces chalutiers sont habituellement construits en bois, un programme de construction de bateaux de pêche côtière déclencherait une série de réactions en créant des emplois dans tout l'Atlantique canadien, en fait, dans toutes les régions du Canada. Puisque, de toute apparence, l'application des dispositions de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche par les banques laisse à désirer, il faudrait également créer une société centrale d'hypothèques et de navigation qui offrirait des prêts à un taux spécial aux pêcheurs désireux de s'acheter des embarcations et du matériel de meilleure qualité.

L'agriculture dans ma province souffre également beaucoup de l'absence de planification. A cause de l'incurie du gouvernement en matière économique, en Nouvelle-Écosse, les agriculteurs ne reçoivent environ que 35 cents par dollar dépensé par les consommateurs pour l'achat de produits alimentaires. Le reste est englouti par les frais de transport, d'expédition, de conditionnement et d'emballage, entre le départ du produit de la ferme et son achat par le consommateur. Même si en Nouvelle-Écosse, l'agriculture constitue une des activités du secteur primaire les plus anciennes, après des siècles de labeur, les producteurs ne disposent toujours d'aucun moyen qui leur permette de toucher un revenu convenable en contrepartie d'un travail honnête.

Le Canada a toujours eu pour politique de produire des aliments à bon marché, mais la rémunération que reçoit l'agriculteur comme fruit de son labeur n'a aucun rapport avec le prix que paie le consommateur pour l'achat de ces produits. Ainsi, par rapport au reste de la population, le nombre d'agriculteurs diminue. Bien qu'ils produisent plus de produits alimentaires que jamais auparavant, il faut se demander si nous voulons que l'industrie agricole en Nouvelle-Écosse continue d'exister.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Toutefois, avec le consentement unanime de la Chambre, il pourrait poursuivre ses observations. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Crouse: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'en ai seulement pour une minute. L'exploitation agricole moyenne nécessite des capitaux énormes pour l'achat de terres, d'outillage, de bâtiments, de provendes et autres nécessités; il faut donc trouver un moyen de stabiliser les prix afin de permettre à nos agriculteurs de se maintenir.

En terminant, je dis à la Chambre que si nous pouvons résoudre les problèmes économiques des Canadiens, toutes les difficultés sociales et politiques en seront atténuées d'un bout à l'autre du pays. Par contre, si nos problèmes économiques ne sont pas résolus, nos problèmes socio-politiques se multiplieront. Plus on tardera à résoudre les problèmes économiques, plus graves seront les conséquences de ce retard. Pour tous ces motifs, je compte appuyer l'amendement que mon chef a proposé et qui déclare nettement que nous n'avons plus confiance dans le gouvernement actuel.

● (1452)

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse de leur apport à nos délibérations, qui augure bien, j'en sûr, pour les deux intéressés.

J'aimerais aborder aujourd'hui deux grandes questions: d'une part, le bill 101 et les tactiques que le gouvernement préconise à son sujet et, ensuite, certains problèmes de la région de la capitale nationale.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais remercier mon collègue l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal). J'ai lu et relu le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 19 octobre 1976. Il a discuté des problèmes des droits des minorités et de tout ce qui s'est passé dans la province du Manitoba dans les années 1890.

[*Traduction*]

Il y a un an, mon honorable ami, le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal), a rappelé fort éloquemment les injustices dont un groupe linguistique minoritaire fut victime au Manitoba. Aujourd'hui, selon moi, il a les mêmes accents de sincérité et de conviction qu'il avait eus alors. Même si je ne partage pas son opinion sur bien des points, en ce qui concerne notamment le traitement des fonctionnaires, j'appuie sans réserve, comme d'autres députés, tout ce qu'il a dit au sujet des droits des minorités linguistiques. Je me réjouis que le premier ministre (M. Trudeau) ait déclaré que le bilinguisme allait devenir la pierre angulaire de l'unité canadienne et qu'il devrait figurer de quelque façon dans la constitution de notre pays, de façon à assurer l'égalité absolue de nos deux groupes linguistiques officiels d'un océan à l'autre. Je ne saurais douter que tel doit être notre but ultime.

Il y a lieu certes de rappeler les événements survenus au Manitoba dans les années qui ont suivi la mesure prise par cette province en 1890. Lorsque mon honorable ami, le député de Maisonneuve-Rosemont, a soulevé pour la première fois cette question, j'ai commencé par me dire: «Cela s'est passé il y a longtemps, et il n'y a pas de raison pour que j'expie les fautes de mes ancêtres; cependant, je suis tout prêt à reconnaître qu'il y a eu injustice et à faire tout en mon pouvoir pour la réparer.» Quelqu'un a dit qu'un pays qui ne tire pas de leçons de ses erreurs passées ne pourra faire autrement que de les répéter. En 1890, le gouvernement du Manitoba a aboli, par voie de résolution, l'usage de la langue française à l'Assemblée législative et pour le compte rendu de ses délibérations. Il a adopté ensuite une loi abolissant les écoles séparées. Les anglicans et les catholiques interjetèrent appel à la Cour suprême du Canada et s'adressèrent ensuite au Conseil privé qui doit décider en dernier ressort de la constitutionnalité d'une loi. Plus tard, le groupe minoritaire du Manitoba en appela au cabinet fédéral, aux termes de l'article 22(2) de la loi du Manitoba de 1870, article qui est le pendant de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, aux termes duquel on interjetterait un appel semblable aujourd'hui. Le cabinet de l'époque a entendu cet appel de la minorité, mais sir John A. MacDonald mourut en 1891 et dans les cinq années qui suivirent son décès, quatre illustres inconnus lui succédèrent comme premier ministre. C'est sir Mackenzie Bowell—

[*Français*]

. . . Mackenzie Bowell, le chef des Orangistes du Canada, était le premier ministre à cette époque et il a défendu les droits des minorités. C'est le gouvernement conservateur qui a adopté des mesures au Parlement du Canada visant à protéger les droits des minorités. Le gouvernement libéral de 1977 doit faire la même chose pour protéger les droits des minorités.

[*Traduction*]

Mackenzie Bowell fit savoir qu'il demanderait au Conseil privé si le cabinet était saisi d'un appel interjeté par la minorité. La réponse fut affirmative. On tint des audiences publiques et le gouvernement de l'époque prit une mesure réparatrice ordonnant le rétablissement des écoles séparées. Le gouvernement du Manitoba n'en fit rien. Le gouvernement du Canada sous la direction de sir Mackenzie Bowell, présenta une mesure réparatrice qui fit l'objet d'un long débat marqué par une obstruction systématique, et le gouvernement ne réussit pas à la faire adopter avant que la législature prenne fin en 1896.

Quand Laurier accéda au pouvoir à la tête des libéraux en 1896, on négocia avec le Manitoba un compromis qui assura pour la première fois un fondement législatif à l'enseignement et à l'utilisation du français dans les écoles de la province. Cette dernière se couvrit de honte lorsque, quelque 20 ans plus tard, elle abolit ce droit. Nous pouvons toutefois être fiers de constater que cette même province devait ces dernières années le rétablir en l'étendant et en le renforçant.

A la suite de cela, lorsque le gouvernement de l'époque se rendit compte qu'il ne pouvait pas déclarer non valide un projet de loi qui relevait manifestement de la juridiction provinciale, Blake présenta une résolution à la Chambre des communes, en 1897. Cette résolution disait que le gouvernement devrait avoir la possibilité de demander aux tribunaux de se prononcer sur la constitutionnalité du projet de loi. Sir John A. Macdonald appuya cette résolution qui fut adoptée après avoir été débattue et qui servit de point de départ à l'article 55 de la loi actuelle sur la Cour suprême du Canada.

J'espère sincèrement qu'une question aussi délicate et fondamentale que celle-ci ne fera pas l'objet de politique partisane. C'est avec plaisir que j'ai entendu ce que le premier ministre a dit au sujet d'un référendum. Le chef du parti néo-démocrate a dit qu'il ne voyait pas l'utilité d'un référendum. Une des raisons qui pourraient le justifier cependant est le fait qu'il pourrait avoir lieu dans les deux langues officielles. Il n'y a rien qui prouve que ce sera le cas pour le référendum que compte tenir le Parti Québécois. L'initiative fédérale au sujet d'un référendum est une mesure très sage que j'appuie volontiers.

● (1502)

J'ai été heureux d'entendre le premier ministre dire qu'il conservait une attitude souple à l'égard des négociations fédérales-provinciales. J'espère sincèrement qu'on demandera à la Cour suprême de se prononcer sur le caractère constitutionnel de cette disposition du bill 101. Il importe de noter que les articles de la mesure manitobaine qui avaient fait l'objet d'un jugement avaient trait aux écoles et non à l'abolition des droits linguistiques. En outre, ils ont été officiellement contestés seulement en 1909 et 1916, soit 19 et 26 ans respectivement après l'adoption de la mesure. On ne peut demander à des particuliers de soumettre d'eux-mêmes et à leurs frais certaines mesures législatives, article par article à la décision des tribunaux sur une longue période pour en établir la constitutionnalité. Les leçons du passé nous ont conduits à établir certains mécanismes permettant au gouvernement de s'assurer que certaines mesures ne violent pas la constitution.

De nombreux articles du bill 101, que j'ai lu attentivement, seront déclarés constitutionnels. D'autres ne le seront pas, mais j'espère que ceux-là seront officiellement soumis au jugement de la Cour suprême. Il ne faut pas compter pour cela sur des particuliers. Certains prétendent que si le gouvernement saisit les tribunaux de cette question, le pays ne peut pas y trouver son compte. En effet, si la mesure est déclarée constitutionnelle, cela veut dire qu'on l'approuvera. Si elle est déclarée inconstitutionnelle, on objectera qu'un tribunal anglophone impose sa décision à la province. Cela fournirait un atout à M. Lévesque pour les prochaines élections.

Ou bien la mesure est constitutionnelle ou bien elle ne l'est pas. Si elle est constitutionnelle, le fait de transmettre la question aux tribunaux ne changera rien. On prétend que c'est un tribunal dominé par des anglophones qui examinera la question. Les cours supérieures du Québec sont dominées par des francophones. On pourrait aussi rétorquer: «Comment les groupes minoritaires anglophones du Québec pourront-ils exprimer leur point de vue?» L'argument invoqué est que la Cour fédérale ne peut le soumettre à son verdict étant donné qu'elle est dominée par les anglophones, mais en attendant, tous les examens auxquels est soumise cette loi sont effectués par des cours dominées par des francophones dans la province de Québec.

Si ces cours devaient déclarer cette législation comme constitutionnelle, la minorité aurait alors la possibilité en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique d'interjeter un appel devant le cabinet fédéral. C'est cette possibilité parallèle à laquelle les minorités de la province du Manitoba qui s'étaient senties lésées ont eu recours si efficacement après l'adoption de la législation de 1890 et les décisions du Conseil privé. J'espère que la réponse du gouvernement actuel sera ainsi formulée, si des groupes minoritaires devaient en appeler au cabinet: «Nous ferons autant pour vous que le gouvernement conservateur a fait en 1895 pour les minorités. Vous aurez la possibilité de plaider pleinement votre cause. Nous examinerons les mesures correctives possibles.» J'espère que le cabinet n'ira pas leur dire que dans ce cas précis cela revient à s'adresser à sa mère pour des choses qu'on ne doit pas lui demander. C'est là que réside la signification de la Confédération, à savoir que si un appel est déposé devant une des formes de l'autorité centrale, cette dernière doit assumer une certaine responsabilité vis-à-vis des droits des minorités à travers le pays et elle doit être prête à subir les conséquences découlant de sa position en faveur des droits des minorités.

Je ne sais pas si j'ai bien compris les paroles du premier ministre. Je voudrais vous citer un passage de la page 37 du hansard du 19 octobre 1977 qui se lit comme suit:

> Il faut préserver la langue et la culture françaises dans la province de Québec, mais il faut aussi la préserver chez les minorités francophones des autres provinces, de la même façon que nous disons que la majorité anglophone des autres provinces, bien sûr, doit voir à protéger sa propre culture, sa propre langue, mais il faut que nous voyons aussi à protéger cette langue et cette culture dans la province de Québec chez la minorité anglophone.

Est-ce la responsabilité des neuf autres provinces de préserver la langue et la culture anglaises dans la province de

Québec? Le premier ministre nous déclare que si cela n'est pas fait nous aboutirons à deux solitudes. Nous aurons alors une province unilingue française et le reste du Canada ne parlant qu'anglais et il n'y aura plus d'avenir. Je suis d'accord sur ce point de vue mais à quoi bon avoir une confédération qui fonctionne dans le domaine fiscal, dans celui des droits civiques, et dans tous les autres domaines, si une minorité qui se sent lésée ne peut venir voir sa mère quand elle a un problème.

Mon bon ami et collègue, le député de Maisonneuve-Rosemont, a fait une éloquente déclaration sur ce qui arrive à un pays lorsqu'il ne respecte pas les droits des minorités linguistiques. J'espère qu'il sera d'accord avec moi que la crise de droits linguistiques concernant la minorité du Québec est d'une nature aussi grave aujourd'hui que l'était en 1895 celle de la province du Manitoba lorsque les droits des francophones ont été brusquement, injustement et indûment abolis par le gouvernement de l'époque.

Je sais que d'autres participeront à ce débat, et je constate que le discours du trône a présenté l'ensemble des questions dont nous devrions nous préoccuper. Je voudrais citer brièvement deux ou trois questions qui me préoccupent. Dans le discours du trône du 30 septembre 1974, on pouvait lire ce qui suit:

Des amendements seront proposés à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Dans le discours du trône du 12 octobre 1976, on pouvait lire ce qui suit:

Des mesures seront avancées pour améliorer la négociation collective dans la Fonction publique, en réduire le caractère antagoniste et assurer un rapport équitable entre la rémunération de la Fonction publique et celle du secteur privé.

En 1974, le rapport Finkelman a été publié. C'était un excellent document préparé par l'ancien président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Il a été transmis à un comité mixte de la Chambre et du Sénat. En janvier 1976 a été présenté un rapport qui recommandait d'apporter des améliorations radicales à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Puis, lors de la grève des contrôleurs de la navigation aérienne de cet été, la Chambre a dû légiférer pour renvoyer ces derniers au travail.

Je n'ai pas participé à ce débat, car il me fallait apprécier en mon âme et conscience les responsabilités des uns et des autres; j'ai hésité entre la solution de participer au débat et de le prolonger, et par là même prolonger la grève, et la solution de remettre mes commentaires à plus tard. J'ai choisi cette dernière. Il y aura d'autres grèves et d'autres affrontements et il y aura encore de l'agitation si le gouvernement ne se décide pas à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Le 4 février 1977, le président du Conseil privé a fait une déclaration à la Chambre pour annoncer une enquête spéciale sur la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. J'ai cherché à attirer l'attention de Votre Honneur pour lui demander si l'on avait nommé un président pour cette enquête spéciale ou non. Il y a de cela huit mois et demi déjà. On avait cité deux noms: celui de M. Brittain, représentant le gouvernement et celui de M. Davidge, représentant l'employé. Je n'ai pas entendu parler d'audience publique ni de quoi que ce soit de ce genre et pourtant on aurait dû faire quelque chose depuis longtemps.

J'aimerais dire un mot ou deux au sujet de la Commission de la Capitale nationale. En 1974, nous avons reçu deux excellents rapports de M. Douglas Fullerton, ancien président de la commission. Ces rapports détaillés ont été rédigés à la suite d'une enquête faite aux frais de l'État. Sans être d'accord avec les conclusions des rapports, j'étais d'avis qu'ils donnaient une analyse complète de la question qui était présentée sous un jour nouveau. Le député de Hull (M. Isabelle) a trouvé l'ensemble des recommandations à son goût. J'avais bien certaines restrictions à faire à ce sujet, mais je reconnais qu'il y avait là un travail minutieux.

Le rapport a été renvoyé à un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat. Ce comité s'est alors livré à une série d'audiences. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a comparu devant le comité comme témoin, ainsi que le ministre des Finances de la Saskatchewan, d'autres ministres des cabinets provinciaux, des chefs de gouvernements régionaux et des représentants de tous les conseils régionaux. Il y a eu également des audiences publiques de groupes de citoyens. Le comité nommé a donc entrepris une tâche considérable, qu'il a menée à terme, mais malheureusement les audiences ont pris fin un peu avant la fin de la session.

J'espère sincèrement que ce comité sera reconstitué, pour qu'il puisse préparer son rapport et le soumettre au gouvernement. Ce dernier ne pourra que profiter des avis qu'on pourra lui donner sur l'amélioration des rapports entre municipalités régionales, autorités provinciales, députés des assemblées législatives et députés du Parlement fédéral. Nous tous qui suivons les événements qui se déroulent depuis quelque temps commençons à avoir une idée assez nette des possibilités d'amélioration dans ce domaine. J'ai l'honneur de représenter Ottawa-Ouest, circonscription qui a ses problèmes tout comme ses voisines.

Je songe au problème de l'adaptation à une série de décisions prises, semble-t-il, sans grande coordination. En 1975, le rapport de la Commission de la Capitale nationale donnait à entendre que, dans le cadre du programme de décentralisation du gouvernement, 25,000 emplois seraient transférés de la région d'Ottawa-Hull à l'extérieur. Cela s'est fait par étapes. Plus récemment, le nouveau ministre des Finances (M. Chrétien) a annoncé ce qui semble être la plus récente étape prévue pour notre région. N'oublions pas non plus, l'exode vers Hull. De 15,000 à 20,000 postes y seront transférés. Il en résulte l'évacuation de six millions de pieds carrés de bureaux dans la ville d'Ottawa, dont deux millions représentent des bâtiments temporaires qui pourront être démolis, et quatre millions des locaux loués d'intérêts privés. Ces locaux sont maintenant disponibles à rabais à quiconque veut établir soit des bureaux, soit un commerce, dans la région de la Capitale nationale.

● (1512)

Mais en plus de cela, il y a également la restriction imposée sur l'embauchage des fonctionnaires, initiative qui se fait attendre depuis longtemps et qui est parfaitement justifiée, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais que recommande la Commission de la Capitale nationale, avec tous ces renseignements à sa disposition, l'organisme doté de spécialistes et chargé de conseiller le gouvernement? Elle propose l'établissement de deux localités satellites de 100,000 habitants chacune, l'une dans la région de Carlsbad dans le sud-est de la ville et une autre dans la région d'Aylmer au Québec avec une voie de transport reliant les deux.

Elle a publié un document intitulé: «Invitation au dialogue». Le dialogue aurait dû être entamé entre deux services de la CCN avant la publication de ce document, car ceux-ci n'ont pas comparé leurs données et n'ont pas tiré les conclusions qui s'imposaient sur l'expansion de la capitale nationale. Il s'ensuit que l'Ontario a acheté quelques milliers d'acres pour se constituer une réserve foncière et il y a eu de légères frictions au sujet de ce malentendu. La province ne croit pas pouvoir aller plus loin et de fait estime qu'elle a été incitée à acheter des terres qui actuellement ne peuvent pas servir à grand-chose. Cette réaction est compréhensible, monsieur l'Orateur.

Je me félicite de la nomination du nouveau président et du nouveau ministre qui tous deux sont conscients de leurs responsabilités dans ce domaine, mais la manifestation de l'intérêt fédéral dans la capitale nationale par l'intermédiaire d'une société de la Couronne comporte essentiellement certaines limites. Le vérificateur général a fait certaines observations peu flatteuses sur le fonctionnement de cet organisme. D'autres événements nous ont préoccupés, mais je sais que le nouveau président examine les problèmes dont il a hérité. J'envisage une amélioration sensible des relations entre le ministre, le nouveau président et les municipalités régionales. Le problème s'est aggravé au Québec depuis le 15 novembre à la suite de l'arrivée au pouvoir du Parti québécois.

[*Français*]

Jocelyne Ouellette, le ministre responsable de la région, qui n'aime pas du tout le gouvernement fédéral, dit tout simplement qu'elle a l'intention de le chasser.

[*Traduction*]

Le ministre péquiste qui a été élu a adopté une attitude très aggressive et hostile à l'égard de toutes les activités fédérales en ce domaine. Il reste encore à déterminer les responsabilités respectives du ministère des Travaux publics, du ministère des Transports et de la CCN ainsi que des divers organismes fédéraux dans ce domaine avant de mettre au point des programmes à long terme, rationnels et raisonnables dans un esprit coopératif, et non dictatorial en s'abstenant de décréter «vous devez faire cela» ou «vous ne pouvez circuler en territoire fédéral» et en tentant d'imposer, de manière péremptoire et autoritaire aux municipalités régionales et à leurs dirigeants élus des obligations ou des interdictions.

Ceux d'entre nous qui ont visité Washington n'ont pas manqué d'être favorablement impressionnés par l'organisme fédéral qui est une commission de planification de la capitale nationale. Il lui est interdit de posséder ne serait-ce qu'un pouce de terrain et il n'a qu'un rôle purement consultatif, contrairement à ce qui se passe actuellement à Ottawa. Le gouvernement bénéficierait, je crois, de l'expérience de ce comité qui pourrait faire un rapport au peuple canadien et au Parlement. Ainsi nous pourrions, en toute connaissance de cause, prendre les mesures qui s'imposent.

Je n'aime pas avoir l'air négatif, car cela ne mène à rien. J'espère avoir convaincu le gouvernement d'adopter certaines mesures qui s'imposent de toute urgence pour bien administrer le pays avec le concours de la fonction publique et pour bien gérer la capitale nationale en utilisant les instruments qu'il jugera appropriés.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, à lire le discours du trône, on croirait que le Canada est le centre du monde et que la lutte que mène le gouvernement pour résoudre les problèmes de l'économie et de l'unité nationale l'a épuisé. En dépit de l'influence dont jouit le Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies, le gouvernement n'a rien à offrir sur le plan international. Apparemment, nous n'avons même pas à penser à la scène internationale. Lorsque notre propre maison sera en ordre, nous pourrons alors vivre heureux pour toujours.

La réalité est tout autre. Le terrorisme, le meurtre à l'échelle internationale, la piraterie aérienne et les confrontations de notre société moderne se déroulent en Europe, comme nous l'avons vu cette semaine, et pourtant, le gouvernement feint d'ignorer ces nouvelles réalités.

Les violations des droits de l'homme se multiplient, le nombre de prisonniers politiques s'accroît, mais le gouvernement n'a rien à dire, pas même un mot de félicitation à l'adresse d'Amnesty International, qui mérite les félicitations de tous les députés pour l'honneur qui lui échoit, le prix Nobel de la paix 1977, en reconnaissance des efforts qu'il a déployés pour libérer les prisonniers de conscience et abolir la torture.

Des voix: Bravo!

M. Roche: La liste des problèmes qui se posent dans le monde est terrifiante. Il y a la course aux armements, le danger accru de la prolifération des armes nucléaires, le racisme en Afrique, la pénurie et la mauvaise distribution des denrées alimentaires, les pressions démographiques, la pollution de l'environnement, la persistence du paupérisme de masse, la lutte pour le contrôle des ressources marines, les problèmes complexes de l'énergie, l'épuisement des ressources non renouvelables et toute la gamme des malaises économiques internationaux allant de l'inflation, du chômage, et de l'endettement à l'instabilité des marchés commerciaux et financiers.

Le gouvernement croit-il, en fait, que tous ces problèmes ne présentent aucun danger pour le Canada? Il est temps qu'il se réveille. Les intérêts du Canada vont bien au-delà des introspections excessives qui caractérisent sa position actuelle. Qu'est-il advenu de la vision de Lester B. Pearson qui a su se rendre compte que le Canada avait un rôle de premier plan à jouer sur la scène internationale? Par notre esprit d'innovation et d'initiative au sein de la communauté mondiale, nous pourrions contribuer à résoudre nos problèmes internes en donnant un nouveau sens à nos objectifs. Mais la vision de M. Pearson s'est évanouie, dissipée par un gouvernement qui ne saurait s'occuper de la communauté mondiale, puisqu'il n'arrive même pas à diriger les Canadiens.

Comme le fait remarquer M. John Holmes, notre pays est maintenant entre deux âges; nous avons perdu l'enthousiasme et les idéaux de la jeunesse, sans avoir encore acquis la détermination de l'âge adulte. Monsieur l'Orateur, la Canada a un besoin urgent de nouvelles politiques éclairées sur le plan international, car les événements récents nous lient plus que jamais au reste du monde. Notre avenir en matière d'énergie dépend directement des décisions qui sont prises au Moyen-Orient. Nos ventes de céréales dépendent en partie de ce qui se passe en Chine et en Inde. La survie économique de notre pays sera fonction de notre capacité de demeurer concurrentiels sur les nouveaux marchés étrangers. Notre sécurité, physique et morale, dépend de plus en plus de la capacité des nations en développement d'assurer le progrès économique et social au milliard de personnes qui vivent aujourd'hui dans la misère. J'aurais excusé le gouvernement s'il avait admis que le problè-

me était trop important pour pouvoir être résolu dans le cadre du discours du trône. Mais je ne puis lui pardonner de passer allègrement sous silence les avantages réels que le Canada peut trouver dans une communauté mondiale renouvelée.

● (1522)

Le 26 septembre dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) s'est rendu à l'Assemblée générale des Nations Unies pour y prononcer son discours annuel. Las des platitudes coutumières, le ministre a blâmé l'ONU de son manque d'efficacité et il a déclaré que cet organisme international était condamné à disparaître s'il ne se rendait pas plus utile. Sans doute le ministre a-t-il profité de son exposé pour éliminer l'agressivité qu'il avait accumulée à l'égard de l'ONU, mais il aurait mieux servi cet organisme s'il l'avait encouragé au lieu de le gronder.

Ce qui fait surtout la valeur de l'ONU, c'est que cet organisme prépare lentement le cadre où le nouvel ordre juridique mondial pourra s'élaborer. Cette démarche, rendue pénible par l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, et maintenant entre le Nord et le Sud, sera longue. C'est pourtant aux organismes de l'ONU et à son chapelet de conférences mondiales qui étudient les problèmes de l'alimentation, de la population, de l'habitat, de l'industrialisation, des déserts et de l'eau—pour n'en nommer que quelques-uns—que nous devons notre nouvelle compréhension des limites et des contraintes que la terre impose à la vie et au comportement de l'homme. Les gouvernements des différents pays apprennent à collaborer, forcés qu'ils sont par l'interdépendance physique et économique de l'ensemble de notre planète. Mais cet apprentissage est pénible, et la patience en l'occurrence vaudrait mieux que l'emportement.

L'ONU ne peut forcer les gouvernements à adopter des stratégies mondiales. Il ne peut recourir qu'à ses pouvoirs persuasifs. Voilà pourquoi le consensus international est d'importance vitale et pourquoi le Canada devrait faire preuve de plus de dynamisme dans ses efforts pour en arriver à un consensus qui mène directement à un monde plus sûr, plus juste.

Lors de son passage à l'ONU, le ministre a annoncé que, sujet à l'approbation du Parlement, le Canada donnerait pour 7.5 millions de dollars de céréales de consommation, soit environ 50,000 tonnes, à un fonds de réserves d'urgence de céréales. Le discours du trône n'en fait même pas mention. De même, le ministre a reproché à l'ONU de ne pas assumer entièrement ou effectivement ses responsabilités dans le domaine des droits de l'homme. Le gouvernement ne pourrait-il pas accorder aux droits de l'homme l'importance primordiale qui leur revient en élevant sa voix dans le chœur des revendications internationales? Le gouvernement limite le souci qu'il se fait des droits de l'homme aux cas très précis des familles à réunir, mais c'est là une interprétation par trop étroite de ce problème très poignant.

Au lieu de critiquer l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement canadien devrait inciter les autres pays du monde à cautionner l'assemblée extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement qui doit se tenir aux mois de mai et juin de l'année prochaine à New York. D'après le secrétaire de l'Organisation, M. Kurt Waldheim, le spectre d'un conflit nucléaire est sans conteste «la menace la plus terrifiante qui plane sur nous et sur les générations futures.» Six pays au moins possèdent la bombe atomique à l'heure actuelle et environ deux douzaines d'autres ou même davantage sont en passe de la posséder car leur programme énergétique leur permet de produire s'ils le veulent les éléments qui peuvent servir de base à la fabrication de plusieurs milliers de bombes atomiques.

Les dépenses annuelles au chapitre de l'armement atteignent maintenant les 350 milliards de dollars. Il est pratiquement impossible de se faire une idée de cette somme mais on peut dire qu'elle représente les deux tiers du produit national brut de l'ensemble des pays du tiers monde. Les recherches scientifiques à orientation militaire mobilisent 400,000 savants et ingénieurs hautement qualifiés. On attribue un nom exotique à chaque nouvelle invention que l'on présente toujours comme un moyen d'accroître la force de dissuasion, mais c'est précisément la poursuite acharnée d'une politique de dissuasion qui a entraîné les deux grandes puissances atomiques, les États-Unis et la Russie, dans un cycle vicieux. Chacune des parties s'est lancée dans une course technologique pour améliorer au maximum ou perfectionner sa puissance de dissuasion.

La situation n'est déjà guère brillante mais elle ne pourra qu'empirer au fur et à mesure que les centrales nucléaires se développeront. Les riques d'accident, la mauvaise interprétation de certaines directives, le vol d'armes atomiques, les cas de terrorisme et de chantage nucléaires se multiplieront dans un monde envahi de centrales nucléaires, le genre de monde vers lequel nous nous dirigeons. Quelque valeur que puisse avoir la théorie de la dissuasion réciproque dans un monde bipolaire ou un monde composé de nombreuses puissances nucléaires très différentes sur le plan géopolitique, militaire et technologique, ces valeurs sont en train de changer. Notre monde devient plus dangereux au fur et à mesure où la technologie militaire se développe, ce qui a poussé l'Institut de recherche sur la paix internationale de Stockholm à conclure que «les risques d'une guerre nucléaire mondiale augmentent constamment».

Le scandale des armes ne se limite pas à la menace atomique. Bien que les superpuissances et les autres grands pays industrialisés viennent en tête, le nombre de pays du tiers monde qui disposent d'armes conventionnelles extrêmement complexes ne cesse d'augmenter. La part qui revient au tiers monde en matière de dépenses militaires à l'échelle internationale est passée de 5 p. 100 en 1955 à 17 p. 100 cette année. Mais c'est surtout dans le domaine du commerce international des armes que le rôle du tiers monde a augmenté de façon spectaculaire. Environ 75 p. 100 du commerce d'armes dans le monde se fait actuellement avec le tiers monde. En fait, au cours de la dernière décennie, les budgets militaires des pays du tiers monde—et c'est sans doute la constatation la plus attristante qu'on puisse faire à la Chambre aujourd'hui—ont augmenté deux fois plus vite que le reste de leur économie et elles dépassent à l'heure actuelle l'ensemble des crédits que ces pays allouent aux domaines combinés de l'enseignement et de la santé.

Le commerce international des armes réunit les acheteurs et les vendeurs avides, comme l'a prouvé la guerre civile qui a sévi au Liban pendant 18 mois, entraînant la mort de 40,000 personnes. De tous côtés et quelle que soit son affiliation politique, on a acheté et passé des armes en contrebande: à l'est comme à l'ouest, dans le monde communiste et capitaliste, les idéalistes comme les autres. Non seulement ce commerce

lucratif des armes à l'échelle internationale sabote-t-il les entretiens pour le désarmement, mais il constitue également une menace directe au développement car il incite les pays à faire des coups d'État, à dépenser de façon excessive et grotesque pour acheter des armes importées et à inverser leurs priorités. Que ce soit sur le plan nucléaire ou celui des armes conventionnelles, nous nous dirigeons vers la destruction.

Nous savons ce qu'il faut faire pour éviter une catastrophe. Les efforts déployés pour en arriver graduellement à un désarmement mondial doivent porter en premier lieu sur une réduction mutuelle et équilibrée des armements, et ce à trois niveaux: premièrement, au niveau des superpuissances où l'objectif est d'amoindrir sinon d'éliminer le danger d'un holocauste; deuxièmement, au niveau de tous ceux qui pourraient éventuellement devenir membre du club nucléaire, ce qui aurait pour objectif de limiter la prolifération horizontale; et, troisièmement, au niveau général de tous les États, grands et petits, afin de réduire les risques de guerre et de violence en limitant la quantité et la puissance des armes qui changent de mains sur les marchés internationaux.

La session spéciale sur le désarmement constitue une tentative visant à éveiller l'opinion mondiale à la question de l'armement. Kurt Waldheim prévoit que «ce sera la réunion la plus importante et la plus représentative jamais tenue sur la question du désarmement». Les importantes questions discutées comprendront entre autres une entente sur la suppression des essais, la limitation des armes stratégiques, la non-prolifération des armes nucléaires et la réduction du commerce d'armement.

De vastes travaux préparatoires sont actuellement en cours. Quelque 45 pays ont déjà fait connaître leurs opinions au sujet de l'ordre du jour. Les États-Unis déclarent que pour en arriver à un désarmement réel, on doit s'efforcer de résoudre les difficultés touchant la définition, l'équilibre, la vérification, les fins politiques opposées et l'insécurité. Le gouvernement du Canada désire qu'à cette session on fasse une déclaration politique fondamentale définitive ouvrant la voie à une autre session qui serait chargée de mettre en œuvre une nouvelle manière pour les nations de travailler de concert à la réglementation des armements et au désarmement.

● (1532)

Déjà, on se préoccupe de ne pas créer dans le public de faux espoirs qui engendreraient uniquement une désillusion et une déception plus grandes encore. On peut espérer, tout au plus, qu'à la session spéciale les participants se mettront d'accord pour adopter les principes généraux devant régir les mesures de désarmement pratiques qui seront négociées plus tard. Même ce modeste accord—compte tenu du présent chaos—constituerait une réussite majeure. C'est dans ce but que j'incite le gouvernement canadien à accorder une plus grande priorité à sa participation à la session sur le désarmement et aux préparatifs préalables. En effet, cela permettra de procéder à des études plus approfondies de vastes programmes de désarmement, tant au niveau des armes nucléaires que conventionnelles, des mesures réciproques de modération unilatérale, de réductions budgétaires systématiques, de l'effet que risque d'avoir sur la course aux armements et sur le désarmement le rapport explosif entre le désarmement et le nouvel ordre mondial.

[M. Roche.]

Je cite les paroles prononcées par un homme célèbre il y a quelques années. Il a dit:

Chaque fusil, chaque bateau de guerre, chaque fusée équivaut, finalement, à un vol perpétré aux dépens de ceux qui ont faim et qui ne sont pas nourris, de ceux qui ont froid et qui ne sont pas vêtus.

Ces mots sont du président Eisenhower, alors qu'il était encore à la Maison Blanche. Le fait de réunir le désarmement et les problèmes de développement en un thème commun n'est donc pas nouveau. Mais maintenant, nous comprenons mieux comment la course aux armements dépouille littéralement les pauvres du monde. Cinq autres présidents se sont succédés et Jimmy Carter, a prononcé en juin dernier à l'Université Notre Dame un discours sur la politique étrangère, au cours duquel il a déclaré:

Nous ne pouvons plus distinguer les questions traditionnelles de la paix et de la guerre des nouvelles questions planétaires, de la justice de l'équité et des droits de la personne.

S'il est un domaine où doivent s'imposer les nouvelles notions d'interdépendance propres à notre village planétaire c'est bien celui de la recherche de la justice. L'accélération du progrès tant scientifique que technologique va permettre de maximiser le bien-être physique intellectuel et social de chacun. Mais seule la réduction des dépenses militaires permettra de dégager les immenses ressources nécessaires au développement.

Philip Noel-Baker, prix Nobel de la paix, affirme que le torrent des capitaux qui sont dirigés vers les budgets militaires pourrait être réorienté vers les initiatives plus fructueuses du développement. Voici ce qu'il dit:

Depuis 1945, la course aux armements a conduit les États à consacrer d'immenses ressources au matériel militaire, ressources avec lesquelles ils auraient dû mettre fin à la pauvreté dans le monde comme l'exigeaient la morale, l'équité et la justice humaine ainsi que leur intérêt bien compris. C'est en ce sens que les arsenaux du monde sont à l'origine de la pauvreté mondiale.

Lorsque dans toutes les régions du globe et à tous les niveaux de développement, les États rivalisent dans la course aux armes majeures et mineures, il leur reste peu de temps et encore moins d'argent pour améliorer le niveau de vie du simple citoyens. Les armes fabriquées dans les pays riches tiennent en place des régimes ou l'enseignement est négligé, les prestations de santé insuffisantes ou inexistanes, la malnutrition et la répression endémiques, et out cela exerce sur l'humanité une violence qui paraîtrait plus destructrice que la guerre elle-même si seulement nous pouvions en mesurer l'ampleur réelle.

Selon Barbara Ward l'argent qu'il faudrait pour réaliser un programme complet de développement dans les pays pauvres pendant les dix prochaines années ne représente que la moitié des budgets annuels consacrés aux armenents dans le monde. Ce serait évidemment un travail de titan que de transformer les sabres en socs de charrue, mais les États pourraient le faire en adoptant des politiques d'internationalisme éclairé. Voilà pourquoi le Canada a le devoir d'assumer un rôle de tête, et par des actes de prouver sa détermination à ses citoyens.

Il ne s'ensuit tout simplement pas qu'une diminution des dépenses consacrées aux armenents entraînera automatiquement une hausse des dépenses de développement, bien qu'il soit clair qu'une telle réduction soit une condition préalable. Il faut que les gouvernements s'engagent publiquement à favoriser une nouvelle sorte de croissance mondiale pour libérer de nouvelles forces économiques dynamiques qui stimuleront la créativité, l'innovation et l'activité économique sur un large

front. Si les dépenses engagées pour faire le guerre, qui sont en soi un gaspillage, peuvent stimuler l'économie, quelle plus grande valeur pour notre société pourrait avoir une augmentation de la production des nécessités de la vie!

Pour bien voir les rapports entre le désarmement et le développement, il faut une attitude morale assez profonde pour comprendre toute la dignité spirituelle et humaine que chaque individu porte naturellement en soi et assez réceptive pour tenir compte de la crise mondiale complexe qui nous menace à ce moment-ci de l'histoire.

La session spéciale de l'Organisation des Nations Unines offre au monde une nouvelle chance d'assurer sa survie. Monsieur l'Orateur, le Canada pourrait apporter une contribution spéciale et particulière au succès de la session spéciale en convoquant tous les lauréats encore vivants des prix Nobel pour étendre le champ de discussion.

Nous pourrions aider à promouvoir une meilleure compréhension des rapports entre le désarmement et le développement en encourageant l'étude des problèmes que pose la conversion des industries de défense en industries civiles, en rattachant les politiques d'aide au développement aux politiques canadiennes sur le désarmenent et en appuyant les efforts des organismes non-gouvernementaux et en travaillant plus étroitement avec les autres pays à la question du désarmement.

Monsieur l'Orateur, si nous voulons redonner au Canada un rôle important dans les affaires mondiales, il faudra que nous visions plus haut. L'internationalisme éclairé exige un minimum d'esprit de collaboration. Cela est facile à dire, mais difficile à réaliser. Par exemple, nous n'avons pas collaboré à assurer la sécurité de la collectivité mondiale en vendant des réacteur nucléaires qui augmentent le risque de prolifération horizontale et impose une technologie inappropriée à des pays en voie de développement. le gouvernement ne crée pas non plus un véritable esprit de collaboration internationale formant un cartel de l'uranium qui a illégalement haussé le prix mondial de l'uranium. Nous pourrions faire bien davantage dans le sens de la collaboration avec les États-Unis, notre meilleur ami et notre meilleur client. En dernier lieu, nous pourrions créer un meilleur esprit de collaboration au Canada même en établissant clairement des priorités de paix et de justice mondiale.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter tout d'abord mes collègues, le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood), les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, de leurs observations réfléchies. Comme ils l'ont fait remarquer, les Canadiens sont arrivés à un moment décisif de leur brève histoire. Nous avons atteint un point où nous revenons aux débuts même de notre pays. Nous nous trouvons face à face, comme les pères de la confédération, avec les principes fondamentaux de la constitution, de la vie économique et surtout avec les questions les plus fondamentales pour nous, celles qui permettent à des citoyens libres francophones et anglophones de cohabiter dans le même pays.

Certains cherchent à améliorer les rouages de nos relations au moyen de modifications constitutionnelles; par exemple, en protégeant les droits linguistiques de la minorité officielle, tandis que d'autres veulent accélérer la croissance économique.

● (1542)

Il existe en effet de nombreux mécanismes essentiels dans nos rapports qui se doivent d'être améliorés. Qu'on le fasse sans tarder. Pour sa part, le premier ministre a indiqué la voie de l'unité en proposant des changements fondamentaux ainsi que des projets précis dans les domaines économiques et constitutionnels.

[*Français*]

Mais il a toujours insisté sur le fait que la mécanique ne servirait à rien si les Canadiens partout au Canada ne s'attaquent pas aux racines du mal. La véritable racine du mal, ce n'est pas la Constitution, ce n'est pas la répartition des pouvoirs, ce n'est pas l'économie, c'est une affaire de dignité. La dignité de l'homme.

Quant à moi, je crois aussi que le mal dont nous sommes trop souvent atteints au canada est la mesquinerie de l'esprit. Ce mal, ce manque de générosité d'esprit nous empêche de traiter nos compatriotes d'expression française sur un pied d'égalité ou de reconnaître en eux une collectivité digne de tout notre respect et de leur donner la place qui leur revient dans toutes les régions du pays et dans toutes les sphères d'activités de notre société. Le défi pour nous à ce moment critique de notre histoire est d'établir avec eux, partout au canada et au sein même du Québec, des rapports fondés sur la dignité et le respect. Nous devrons témoigner de la générosité d'esprit à laquelle le très honorable premier ministre (M. Trudeau) nous convie, et sans laquelle la mécanique ne servira à rien. Ce qui me rend optimiste pour un avenir meilleur, c'est que cette générosité d'esprit se manifeste chez un nombre toujours croissant de Canadiens, malgré les obstacles, malgré nos problèmes.

[*Traduction*]

Cependant, il ne suffira pas d'avoir l'esprit qu'il faut si on ne prend pas les mesures qui s'imposent. Le chef du Nouveau parti démocratique, par exemple, est en plein dans l'esprit du compromis. Il a toujours fait preuve d'un esprit de générosité en ce qui concerne l'unité canadienne. Mais ne fait-il pas fausse route dans son discours quand il suggère que le défi qui se pose aux Québécois, c'est de pouvoir vivre au Québec en tant que Québécois? Ils le font déjà avec confiance et vigueur. Le défi est plutôt de pouvoir vivre au Québec de même que dans les autres provinces en qualité de citoyens canadiens, égaux, reçus et acceptés comme tels, qu'ils soient au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique ou ailleurs. L'égalité chacun chez soi n'est pas ce qui nous intéresse. Cela ne peut nous intéresser. C'est l'égalité tous ensemble que nous voulons.

J'exhorterais le chef du Nouveau parti démocratique dont le dévouement est sans reproche, à accorder une plus grande attention qu'il ne paraît le faire aux modifications constitutionnelles fondamentales et aux droits linguistiques des minorités dans tout le pays—il en tient compte; c'est une question de proportion—chaque fois qu'il met l'accent, et c'est légitime, sur les questions économiques.

En toute déférence, j'oserais dire qu'il a manqué de perspective en s'en prenant à l'idée que se fait le premier ministre (M. Trudeau) du nationalisme quand il a prétendu que ce dernier le considérait toujours comme une force sociale régressive, oppressive. En toute déférence, je crois qu'il se trompe à cet égard. D'après moi, et je pense que les membres du parti libéral le comprennent également, le premier ministre ne refuse pas de croire que le nationalisme puisse être une force

créatrice et progressiste. Ce que le premier ministre refuse d'admettre, c'est que chaque nation, chaque peuple doive être souverain. Il affirme, et notre propre histoire lui donne raison, que différents peuples peuvent vivre dans le même État et occuper le même territoire et que notre État fédéral tend vers cet objectif enrichissant. Permettez que je cite un article que le premier ministre a déjà écrit sous le titre: «Le fédéralisme et la société canadienne-française».

[*Français*]

Ce n'est pas l'idée de nation qui est rétrograde, c'est l'idée que la nation doive nécessairement être souveraine.

[*Traduction*]

Telle est sa position à l'égard du nationalisme. Pour perpétuer l'État fédéral canadien en tant que réalité canadienne, il faut redéfinir immédiatement certains termes de l'union tout en réglant nos problèmes économiques. Il ne suffira pas de résoudre uniquement les problèmes économiques, car il ne faut pas oublier que le mouvement indépendantiste a grandi au cours des quinze dernières années, une des périodes de croissance et d'expansion économiques les plus heureuses de notre histoire. Ce mouvement a grandi pendant de bonnes et de mauvaises années. Certes, le fait de relancer l'économie, de combattre l'inflation, de construire de nouvelles maisons et de résoudre le problème du chômage supprimera, en effet, bien des causes de mécontentement et de division. Mais des causes encore plus fondamentales nous poussent vers cette issue historique. Nous arrivons à un tournant que nous pouvons prendre heureusement à condition d'envisager carrément la question fondamentale—je ne dis pas que le leader du Nouveau parti démocratique ne l'envisage pas—et non pas de chercher à résoudre toutes les autres questions ordinaires ou traditionnelles auxquelles nous devons également faire face.

Hier, dans son discours, le premier ministre a signalé qu'en vingt ans, soit entre 1951 et 1971, le revenu réel des Canadiens avait plus que doublé. C'est-à-dire, compte tenu de l'inflation et des impôts, le niveau de vie, le pouvoir d'achat—qu'on l'exprime n'importe comment—le revenu réel, a doublé. Ce que je veux faire ressortir, c'est que nous pouvons tout recommencer. Nous avons parfaitement les possibilités de le faire, mais en vertu des politiques industrielles actuelles. Nous n'avons pas encore le cadre de la politique voulue pour tout recommencer, ni le meilleur type d'organisation industrielle pour ce faire et c'est de ces questions que je veux maintenant parler.

[*Français*]

L'industrie canadienne, et plus particulièrement le secteur de l'industrie manufacturière, fait face à un problème grave, plus alarmant et plus persistant encore qu'un cycle économique, et plus inquiétant que les taux élevés d'inflation et de chômage qui contribuent toutefois à son aggravation. Je veux parler de cette érosion profonde et à long terme des forces, érosion qui ne sera enrayée ni en contrôlant le taux d'inflation, ni par le développement poussé des ressources, ni par la construction d'un pipe-line, ni par les lancements de grands projets dans le domaine de l'énergie, ni par la croissance accélérée de notre secteur tertiaire qui est déjà très considérable. Cet affaiblissement se traduit par une diminution constante de notre pouvoir concurrentiel au niveau international en raison du coût élevé des produits, d'une productivité insuffisante—le très honorable premier ministre a déjà dit cela dans son discours hier—et aussi à cause d'une trop grande dépendance à l'égard de la technique. Ce déclin se manifeste par une perte de vitesse constante sur le marché intérieur, tant en ce qui concerne les produits de technologie courante que ceux de technologie avancée.

Ce n'est pas en imposant des mesures de contrôle sur les prix et les salaires, en créant de nouveaux stimulants budgétaires, ni en réduisant le cours du dollar que nous réglerons les problèmes fondamentaux, bien que ces mesures puissent en maquiller les tendances profondes. Dans la conjoncture actuelle, nous ne pouvons pas accepter cette tendance à la baisse du secteur industriel. Au cours des prochains mois, nous devrons mettre au point une stratégie économique qui amorcera le passage de la majeure partie de l'industrie manufacturière canadienne à une base technique plus efficace. Seule l'amélioration de cette assise nous permettra de poursuivre et de gagner la bataille que nous menons pour accroître notre productivité et juguler la montée des coûts tout en maintenant notre concurrence sur les marchés internationaux.

● (1552)

[*Traduction*]

Le Conseil des sciences du Canada conclut que le secteur manufacturier se trouve dans une impasse. Il connaît un ralentissement relativement long, une phase de désindustrialisation. Un comité sénatorial au cours de cette législature a constaté que la faiblesse générale du secteur manufacturier canadien a atteint un point critique. Je voudrais proposer à mes collègues et à la Chambre certains éléments d'une stratégie industrielle en fonction des questions qui se poseront au cours de la prochaine décennie. Tout d'abord, le gouvernement et les Canadiens doivent chercher à étendre le secteur manufacturier et à le rendre viable dans l'économie mondiale. Je ne crois pas que nous cherchions à atteindre cet objectif actuellement. Cela signifie que nous devrons opérer un redressement.

Il incombe au gouvernement fédéral d'établir d'ici un an les grandes lignes d'une politique visant à appuyer cet engagement. Il faudra tenir des consultations avec les provinces, les syndicats et le monde des affaires qui seront aussi urgentes et importantes que celles qui ont trait à la situation politique au Canada.

Au Canada, l'industrie manufacturière représente une plus petite partie de l'activité économique que dans tout autre pays industrialisé. Pourtant, il ne fait aucun doute que, de tous les pays industrialisés, le Canada est celui qui est le plus susceptible d'augmenter sa productivité en mettant en circulation davantage de produits manufacturés. Les gouvernements doivent travailler de concert avec les principaux partenaires économiques pour mettre en place la politique d'ensemble et la réorganisation industrielle qui doivent nous permettre de doubler nos revenus réels au cours des vingt prochaines années.

Deuxièmement, nous devons choisir les secteurs industriels qui ont le meilleur potentiel et leur consacrer la majeure partie de nos efforts, sans pour cela négliger les autres secteurs, mais en encourageant et en poussant les premiers. Les secteurs qui nous viennent tout naturellement à l'esprit sont les transports, les communications, les télécommunications, les nouvelles industries océanographiques, la pétrochimie, les matières plastiques et l'énergie, pour ne mentionner que les plus évidents.

Comment faire pour que ces secteurs dont les produits font face à la concurrence internationale puissent s'affirmer? Pour

y arriver, il faudra songer à la création de conglomérats et de consortiums comme cela se passe dans l'industrie des articles ménagers. Il faudra concentrer la fabrication de certains produits et certains genres de produits. Cela signifiera qu'il faudra se spécialiser pour réaliser des économies d'échelle. Ce ne sont pas là des objectifs nouveaux. Ce que j'essaie de dire, c'est que le cadre politique ne favorise pas la réalisation à court terme de ces objectifs. Afin d'encourager ce genre de réorganisation, il faut que le gouvernement ait une politique susceptible d'assurer aux industries canadiennes de la transformation et aux travailleurs canadiens une plus large part de notre marché intérieur dans certains secteurs comme base d'une demande à partir de laquelle ils pourraient se lancer dans une production spécialisée qui présente les meilleures économies d'échelle.

Le fait d'avoir un débouché assuré constitue un point de départ d'où le commerce peut rayonner. A son tour, un commerce vigoureux peut occuper le marché intérieur. Mais avant tout, la spécialisation à grande échelle fondée surtout sur le marché intérieur est la pierre angulaire de la recherche, du développement et des innovations technologiques en matière de production qui, à elles seules, permettent aux entreprises de demeurer concurrentielles.

Bien qu'il soit d'importance primordiale, notre marché intérieur tombe aux mains des concurrents. Diverses politiques s'avèrent nécessaires. J'aimerais en dire un mot. Dans le domaine des fibres textiles où les économies d'échelle sont importantes, il faudrait mettre nos tarifs actuels et des mesures antidumping vigoureuses au centre de notre politique. Dans celui du vêtement où ces économies ne sont pas aussi importantes, mais les importations bon marché le sont, les contingentements sont la seule solution. Dans le cas de certaines industries ou de certains secteurs industriels, nous devons conserver les tarifs et les fixer en fonction du seuil minimal de production à conserver comme partie intégrante de nos politiques industrielles générales.

Les Canadiens qui sont chargés d'élaborer les politiques et ceux qui sont chargés de négocier les accords doivent donc veiller à favoriser une meilleure interaction et une meilleure complémentarité au sein des industries canadiennes qui desservent le marché intérieur, en accord avec les stratégies industrielles fondées sur les tarifs et les contingentements sélectifs. La protection ou le soutien devraient s'éliminer après une période raisonnablement longue de transition et de développement.

Si l'on veut assurer le marché intérieur aux producteurs canadiens, il faut reconnaître que le processus industriel se compose de bien des chaînons interdépendants depuis la matière première jusqu'au produit fini. C'est-à-dire que certains chaînons intermédiaires des processus de fabrication, par exemple les producteurs de plastique, les fabricants de pièces destinées à d'autres entreprises, constituent le marché intérieur essentiel pour les producteurs de matières premières. A leur tour, ces produits intermédiaires ont besoin d'autres débouchés sur le marché intérieur sous la forme de produits dérivés ou autres. On en trouve de bons exemples dans l'ensemble du secteur de la fabrication, et facilement dans l'industrie pétrochimique où la production sur une grande échelle de matériaux de base nécessite d'autres débouchés sur le marché intérieur pour la transformation de produits dérivés tels l'éthane, l'éthylène, le polyéthylène, le chlorure polyvinylique.

Toutes ces liaisons et tous ces raccordements dans l'ensemble du marché intérieur sont souvent interdits aux producteurs canadiens en raison des répercussions des droits américains de douane qui font obstacle à l'exportation des produits intermédiaires de transformation qui excèdent les capacités d'absorption du marché canadien. Les tarifs douaniers européens et japonais ont des répercussions similaires sur l'expansion industrielle canadienne.

Il faudrait adopter une loi qui serait en vigueur pour une période de dix ans au minimum afin de forcer les gouvernements à acheter des produits canadiens dans certains cas et dans d'autres, de les inciter a le faire. Sur le plan industriel, il s'agit donc de regrouper les forces du marché dans certains secteurs afin d'obtenir une échelle et un degré de spécialisation optimals, ce qui favoriserait l'embauche et nous donnerait une base qui permettrait d'innover au niveau de la production. Une telle loi devrait être le fruit d'un accord fédéral-provincial car elle devrait notamment s'appliquer aux sociétés d'électricité provinciales et s'inspirer des programmes actuellement en vigueur aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Suisse, au Japon et dans d'autres pays. Cette loi revient à dresser une barrière non tarifaire qui, si elle est contestable, n'en est pas moins indispensable, afin de faciliter la transition. Pendant la période de transition, il s'agira de renforcer le secteur manufacturier, de le rendre plus efficace sur le plan technique, de l'inciter à innover et de lui permettre de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

● (1602)

Notre politique devrait avoir un autre objectif important, celui d'encourager plus de multinationales canadiennes prospères comme Massey Ferguson, ATCO Industries, Northern Telecom, Noranda, Polysar, McCain Foods, Wajax Industries, Dominion Road Machinery et Electrolyser Corporation. Pourquoi encourager les multinationales dont les filiales sont installées au Canada? C'est, en partie pour prendre de l'ampleur, en partie pour établir une vaste base permettant une production spécialisée selon l'usine et le pays, et en partie pour accroître la production grâce aux échanges rendus possibles par cette forme d'organisation industrielle qui remporte tant de succès.

La leçon la plus importante à retenir de ces multinationales canadiennes, c'est que leurs activités de recherche et de développement se poursuivent ici au Canada, d'où les innovations de produits qui en résultent. En fait, toutes les multinationales réservent leur principales activités de recherche et de développement et d'innovation de produits pour le pays où elles résident, donnant ainsi à la compagnie mère un avantage mondial pour les nouveaux produits ainsi que le poids de leur influence dans la conquête des débouchés sur le marché mondial pour leurs sociétés filiales. D'autre part, les filiales réclament des moyens techniques de développement et, comme bien des industries canadiennes, se trouvent prises au piège de la dépendance technologique dont elles ne peuvent sortir au moment même où la possibilité d'innover ouvre la voie à la concurrence internationale. Le succès des multinationales canadiennes à l'étranger s'explique par l'esprit d'innovation qui les anime au Canada.

Les récentes audiences du Sénat en ont fourni des preuves éclatantes. L'ATCO, par exemple, a créé une nouvelle industrie mondiale en matière d'habitation dans les régions éloignées et autres constructions du même genre au cours d'une

période que Ron Southern appelle «la grande phase d'innovation» de la compagnie. Northern Telecom a ouvert de nouveaux horizons dans le monde dans le domaine des télécommunications et de l'innovation industrielle grâce à la recherche et au développement faits au Canada jusqu'à ce que des poursuites intentées aux États-Unis l'aient forcée à se séparer de sa succursale américaine et à sombrer ou survivre au Canada.

Massey Ferguson est la première compagnie du monde dans son domaine car elle a adopté des conceptions nouvelles de fabrication pour ses moissonneuses combinées. Les aciéries canadiennes ont dominé l'Amérique du nord grâce aux recherches au développement et à la technique née chez nous. Dominion Road Machinery de Goderich, société canadienne, est la première compagnie au monde de niveleuses de routes et sa suprématie est due à son développement, à sa conception et à sa fabrication, à ses innovations et à sa spécialisation exclusive. Elles ne réussissent pas toutes aussi bien. Les succursales de quelques multinationales installées depuis peu au Canada marchent bien, mais ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre elles parce qu'elles comptent sur la technologie de leur société-mère. Cela diminue la capacité du Canada.

Le témoignage est probant. Ce qu'il faut pour réussir, c'est le volume, des marchés d'exportation et, par-dessus tout, un marché intérieur important sur lequel on puisse compter, mais ce sont les innovations connexes dans les domaines de la recherche, du développement et de l'exploitation qui, de nos jours, sont essentielles à la réussite industrielle globale. La grande faiblesse de la majeure partie de l'industrie manufacturière canadienne, c'est son inaptitude à innover. Les filiales des maisons mères étrangères sont inutiles sur le plan des innovations. Les plus évoluées de ces filiales font piètre figure à cet égard. Voilà pourquoi notre stratégie doit viser à favoriser des multinationales d'origine canadienne, de façon à créer un cadre favorable à la recherche, au développement et aux innovations. Autrement, tous les encouragements donnés à la recherche et au développement resteront sans effet.

Favoriser les multinationales signifie en fait encourager les compagnies canadiennes à établir leurs propres usines de montage, de transformation et de fabrication dans des zones commerciales étrangères, et favoriser les accords de participation avec les sociétés autochtones de ces zones, tout en conservant les services chargés de la recherche, du développement et des innovations au Canada. Ces filiales étrangères d'entreprises canadiennes seraient une source de profits considérables pour notre marché intérieur, qu'il s'agisse par exemple de pièces expédiées aux filiales étrangères, de possibilités d'emplois accrues au siège social, d'embauche de gestionnaires émérites et, dans les domaines de la recherche, du développement et des innovations. L'activité des multinationales favorise la spécialisation et, en fait, oblige à innover de manière à maintenir sa position sur le marché intérieur et à accentuer sa pénétration sur les marchés étrangers.

On devrait donner de nouvelles lignes de conduite à l'Agence d'examen de l'investissement étranger afin que ses décisions s'alignent sur la politique industrielle dont l'objectif consiste à favoriser l'établissement d'entreprises à propriété et à contrôle canadiens dans des secteurs choisis qui soient en mesure de prendre de l'importance, de se spécialiser et d'innover.

[M. O'Connell.]

Un élément clé de la stratégie industrielle réside dans l'adoption de politiques favorisant une transformation accrue dans la mesure où le permet le marché et même davantage pendant des périodes de transition lorsqu'on poursuit des objectifs stratégiques. C'est ainsi que s'agrandit le champ de la fabrication et de l'exportation de produits de transformation des métaux. La transformation de l'amiante est devenue l'un des principaux objectifs de la politique industrielle du Québec. La transformation des produits alimentaires et d'autres produits agricoles constitue l'une de ces objectifs dans l'Ouest du Canada, tout comme la transformation plus poussée des produits pétrochimiques, de l'uranium, de l'huile lourde et des produits forestiers. Dans la région de l'Atlantique, la transformation du poisson, des produits agricoles et des produits forestiers est au centre des objectifs poursuivis, tout comme le développement des nouvelles industries maritimes afin de profiter de l'extension de la limite des eaux territoriales, portée à 200 milles.

Les tarifs douaniers des États-Unis, du Japon et des pays européens constituent des entraves importantes à l'industrie de transformation, du fait qu'ils augmentent en fonction du stade de transformation des produits. Il importe cependant de fixer un objectif précis en matière de transformation et d'adapter nos initiatives commerciales, nos politiques de transport des marchandises, nos politiques de développement régional, les débouchés sur le marché national et nos autres politiques en fonction de cet objectif.

Dans le cadre de cette stratégie, il faudrait aussi demander au Parlement d'adopter une loi spéciale sur les petites entreprises, afin de mettre au point une politique répondant aux besoins des petites entreprises. Cette loi regrouperait les programmes existants et établirait un ensenble de politiques cohérentes touchant aussi bien la formation de la main-d'œuvre et des cadres que les regroupements de petites entreprises, la mise sur pied de nouvelles affaires, une part équitable d'achats chez les petites entreprises indépendantes grâce à des programmes de mise de côté, et l'accès au financement. Le secteur qui nous intéresse ici est composé d'entreprises de petite et de moyenne importance, mais toujours indépendantes, qui comptent une seule usine. C'est un secteur qui emploie généralement plus de main-d'œuvre que de capitaux ou d'énergie. Souvent, il répond à des besoins locaux ou dessert des marchés régionaux. Ces entreprises, appartenant à des particuliers et exploitées par eux, dominent rarement dans leur domaine. Bon nombre d'entre elles servent surtout de sous-entrepreneurs à de grosses compagnies. Elles représentent 95 p. 100 environ de toutes les entreprises canadiennes et fournissent, estime-t-on, plus de la moitié de tous les emplois au Canada. Leur productivité, leur compétitivité en matière de prix de revient et leur capacité d'innover jouent un rôle important dans les échanges et le remplacement des importations.

Leur expansion est un objectif valable d'une bonne politique sociale et collective, ainsi que d'une saine politique de développement régional, sans compter qu'elles contrebalancent la concentration industrielle nécessaire dans d'autres secteurs. De même, leur saine croissance est une condition essentielle d'une politique industrielle qui encourage en outre les compagnies plus importantes, plus spécialisées et plus concurrentielles. Les deux se complètent. Le secteur de la petite entreprise, qui

compte mettons de 200 à 300 employés, doit être ramené de la périphérie des politiques à leur cœur même.

Je n'ai pas le temps ici de discuter du rôle, au sein d'une stratégie industrielle, de la compagnie de capitaux à risques, de mesures d'encouragement et d'aide financière aux inventeurs privés, ou de l'adoption comme principe directeur des négociations collectives dans la Fonction publique, du principe d'une juste comparaison avec certains employeurs choisis à l'extérieur. Mais ce que je veux dire, c'est que, grâce à ces nouvelles politiques industrielles, que je viens d'illustrer, nous aurons en main un outil pour renforcer l'unité nationale.

Les politiques industrielles actuelles changent trop lentement pour soulager les frustrations accumulées qui bloquent le développement économique de la plupart des six grandes régions économiques qui composent le Canada. Les tensions entre les régions sont forcément fortes et persistantes. Une nouvelle politique industrielle d'ensemble fera plus que renforcer les liens entre les régions, dans l'intérêt évident de l'unité nationale; ces liens sont la base même du développement industriel dont tous profitent. Un point intéressant à noter est que l'Ontario et le Québec, qui forment le noyau industriel du Canada, connaissent tous deux des difficultés économiques durables. En Ontario, ce phénomène commence juste à se manifester. Les deux provinces sont entrées dans une période de faiblesse relative et de déclin . . .

● (1612)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Il pourrait poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Êtes-vous tous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. O'Connell: Je remercie mes collègues de me permettre de continuer. J'aurai terminé dans environ deux minutes. Ces deux provinces sont entrées dans une période de faiblesse industrielle relative et de déclin, ce qui est particulièrement évident dans de nombreux secteurs de l'industrie de fabrication. Dans la mesure où cette faiblesse et ce déclin se manifestent et où les cadres de notre politique actuelle ne permettront pas à notre industrie d'accroître son efficacité sur le plan technique ni d'améliorer sa position concurrentielle sur le marché international, cela a de graves répercussions sur l'unité nationale. Si l'on ne fait rien pour y remédier, cette tendance pourrait à la longue, avoir une double conséquence: d'une part, les provinces seraient moins disposées à partager avec les autres régions par le biais de la péréquation ou d'autre programmes visant à combler les disparités régionales et, d'autre part, cela pourrait pousser les provinces fortes à exercer des pressions en vue de décentraliser le régime fédéral afin de pouvoir mieux s'occuper de leur propres intérêts économiques comme elles les entendent.

Les problèmes que connaît l'industrie en Ontario et au Québec signifient que cette région économique et les autres ont toutes de bons motifs et la même raison économique de se réunir comme elles l'ont fait il y a 110 ans pour résoudre leurs nombreux problèmes communs et réévaluer leur interdépendance économique, ainsi que pour trouver dans la nouvelle politique nationale le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle la plupart d'entre elles semble se trouver à l'heure actuelle.

L'essentiel de l'argument que je voulais faire valoir, c'est que la restructuration des cadres économiques régionaux dans notre pays va de pair avec la réforme de sa constitution politique. Il faudra à cette fin faire preuve de la largesse d'esprit dont a parlé le premier ministre hier.

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GABON

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Avant de donner la parole à un autre député, et sans doute avec la permission de tous les honorables députés, j'ai l'honneur et le plaisir de signaler la présence à notre tribune de Son Excellence El Hadj Omar Bongo, président de la République du Gabon.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, comme la tradition le veut, il me fait plaisir de féliciter les comotionnaires (MM. Dawson et Wood) du discours du trône et de leurs réponses à Sa Majesté. Ils l'ont fait avec beaucoup plus d'aplomb et d'assurance à leurs premiers discours que cela n'avait été le cas pour moi. Je les félicite en conséquence. De plus, j'aimerais féliciter mon préopinant, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell).

Des voix: Bravo!

M. Andre: J'ai toujours prisé et trouvé très édifiantes et valables ses contributions aux débats de la Chambre. Vu la pauvreté du talent qu'accuse le cabinet actuel, je suis étonné de voir que le premier ministre (M. Trudeau) ne l'ait pas fait entrer au Conseil privé depuis qu'il a été élu en 1974.

Une voix: Il est d'accord.

M. Andre: J'aimerais d'abord commenter brièvement ce qu'a dit le député de Scarborough-Est. Je suis heureux d'apprendre qu'il a lu le très excellent rapport du Conseil des sciences sur l'industrie manufacturière canadienne. Il a clairement fait siennes bien des observations et recommandations qu'on y trouve. Je suppose qu'il aura l'occasion à l'intérieur du parti libéral de communiquer ces observations à certains de ceux qui sont en mesure de prendre des décisions.

J'espère que l'honorable député ne m'en voudra pas si je rappelle à la Chambre que c'est durant la campagne électorale de 1972 que le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque au sein du gouvernement libéral avait promis une nouvelle stratégie industrielle pour le Canada. Il a déclaré qu'il y travaillait activement et ferait bientôt connaître à la nation

cette politique cadre qui la mènerait vers la nouvelle terre promise.

Lorsque la Chambre s'est de nouveau réunie, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) après avoir été longtemps questionné par les députés de ce côté-ci, a fini par déclarer que puisqu'on ne pouvait espérer une stratégie industrielle globale, il n'en travaillait pas moins à l'élaboration d'un plan sectoriel qui serait bientôt révélé. De nouvelles questions nous ont permis d'apprendre que si le plan sectoriel était en gestation, il mettrait cependant longtemps à voir le jour. Les ministres de l'Industrie et du Commerce qui lui ont succédé n'y font plus du tout allusion dans leurs déclarations ni dans leurs commentaires. On dut attendre la publication du rapport du Conseil des sciences pour que ce sujet soit de nouveau abordé. Il est bien plus crucial aujourd'hui qu'il ne l'était en 1972 lorsqu'il a été annoncé pour la première fois.

Je voudrais brièvement évoquer certains des aspects d'une éventuelle stratégie industrielle. Fondamentalement, je suis d'accord avec les remarques de l'honorable député, mais il aurait pu soulever quelques autres points. Il s'est attardé un certain temps à la question des multinationales canadiennes et de leur importance pour le développement d'une capacité créatrice authentiquement canadienne dans le domaine de la recherche et du développement. Il a absolument raison à cet égard, mais il n'aborde qu'une partie du problème. Ainsi que l'a souligné en 1970 le comité spécial du Sénat des sciences et de la technologie, le Canada dépense moins pour la recherche et le développement industriel dans le domaine de la technologie que tous les autres pays industrialisés occidentaux. De tous les pays industrialisés occidentaux, c'est le Canada qui dépense le moins pour la recherche industrielle et c'est le gouvernement canadien qui soutient le moins la recherche et le développement. Quant à son aide à la recherche, il dépense plus pour la recherche fondamentale que pour la recherche appliquée ou applicable que tout autre pays occidental industrialisé.

Si le député a bien reconnu le problème, il n'en a pas montré la cause première, et c'est que le gouvernement néglige de voir dans la science et la technologie un élément important de notre développement industriel à venir. Cela a été explicité dans une foule d'études et d'analyses qui ont été faites par à peu près tous les groupes imaginables, par tous les groupes économiques du pays qui se sont intéressés à ce problème. C'est surtout parce que le gouvernement actuel n'a pas donné suite à ces recommandations qui affluent en quantité depuis 1970 que nous sommes dans une situation aussi critique aujourd'hui.

Le député aurait pu ajouter à son énumération plus d'encouragements directs aux Canadiens pour les inciter à investir dans le secteur manufacturier. Actuellement, très peu d'investisseurs sont intéressés à investir encore dans ce secteur. Il faut agir directement au moyen de dégrèvements d'impôt. Il faut prendre des mesures pour alléger l'atmosphère des relations de travail dans le pays. Les investisseurs ont à choisir entre des possibilités d'investissement contradictoires, entre les industries de capital ou les industries de main-d'œuvre. Ils choisissent le plus souvent les industries de capital, même si elles rapportent moins, pour éviter les tiraillements associés à la gestion d'une entreprise de main-d'œuvre dans le climat actuel.

Il serait également bon dans le cadre d'une stratégie industrielle de réduire la paperasserie et les tracasseries bureaucratiques qui harcèlent les industries. Il y a plusieurs années le *Financial Post* a enquêté auprès d'industriels canadiens et en est arrivé à la conclusion que les cadres passent à peu près 35 p. 100 de leur temps à répondre à des demandes du gouvernement. C'est là un gaspillage effrayant de compétence qui coûte cher et augmente énormément les frais des entreprises. C'est également une sérieuse entrave à l'activité industrielle. Il faudrait que cela cesse.

Avant d'en arriver au sujet principal de mon discours, je voudrais féliciter le député de son intervention. On pourrait ajouter à son programme en huit points les trois ou quatre autres que je viens de mentionner. Je pourrais de nouveau insister sur le fait que ce n'est pas à la Chambre qu'il faut le dire, mais plutôt à ses collègues libéraux car voilà des années qu'ils nous promettent une stratégie industrielle, sujet qu'ils ne semblent aborder qu'au moment des élections et quand ils ont besoin d'appui.

● (1622)

J'en suis à mon cinquième discours du trône depuis ma première élection en 1972 et c'est la première fois que j'entends la Reine le prononcer en personne. J'aimerais dire, avec tous les égards que je dois à Sa Majesté, que c'est encore le plus sot que j'ai jamais entendu. Sa Majesté—qui, j'en suis sûr, est trop bienveillante pour l'admettre—a dû être quelque peu surprise d'avoir fait tout ce chemin pour lire ce discours insignifiant. Je suis sûr que les Canadiens s'attendaient à un peu plus. Douglas Fisher écrivait dans sa chronique du *Sun* de Toronto du mercredi 19 octobre:

> Le discours du trône: Quel soporique!

Il a poursuivi en ces termes:

> Depuis 20 ans que je me penche sur les discours du trône d'Ottawa, je n'en vois pas qui se compare à celui de cette année pour le manque de substance ou pour l'avalanche de banalités. Par bonheur, nous aurons tous oublié demain ses 3600 mots et ses 49 paragraphes.

Voici maintenant ce qu'en dit Ronald Anderson dans le *Globe and Mail* du 20 octobre:

> Comme programme d'action, le discours est encore plus déficient que d'habitude. Il se compose presque uniquement de grandes généralités et de vœux pieux. Le gouvernement a profité du discours du trône pour s'adresser un compliment royal, au lieu d'exposer la façon dont il va s'attaquer aux problèmes du pays. Cette prose élégante n'arrive pas à faire oublier la confusion et l'absence de politique qui règnent à Ottawa.

Mais trêve de citations. Le discours du trône a toujours permis au gouvernement, à l'équipe ministérielle d'exposer à la Chambre des communes ses intentions pour la session qui s'ouvre, d'annoncer les mesures législatives et le programme d'action de l'année à venir. Avec sa façon de bousculer nos traditions, il ne faut pas s'étonner que le gouvernement actuel laisse tomber celle du discours du trône pour nous servir ce chapelet de banalités, cet immense soporifique dont parlait Douglas Fisher.

Donc le discours du trône est morne, terne et banal. Il y a à cela deux explications possibles. La première veut que nous ayons un gouvernement à bout de souffle, un gouvernement exsangue qui ne tient plus debout et ne sait pas ce qu'il va faire, qui ne trouve rien de concret à mettre dans un discours du trône. Cette explication donne raison à ceux qui pensent, comme le député de Vaudreuil (M. Herbert), que depuis 30 ans nous n'avons jamais eu une aussi piètre équipe gouvernementale. A dire vrai, cette explication est difficilement réfutable. Il reste cependant une deuxième possibilité. Selon les défenseurs des libéraux, nos Machiavels du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé auraient décidé de ne

pas gaspiller l'effet de nouveauté en faisant ébruiter les vraies nouvelles par Sa Majesté, préférant en réserver la primeur au premier ministre et aux autres excellences, pour concentrer sur eux l'attention du public.

Quiconque était assis ici ou a somnolé pendant le discours du premier ministre hier s'est rendu compte que cette théorie ne résiste pas à un examen sérieux car son texte se comparait fort bien en banalité et en insignifiance au discours du trône de la veille. En fait, il y avait seulement deux initiatives nouvelles dans le discours fort long du premier ministre. Premièrement, l'annonce d'une injection supplémentaire de 150 millions de dollars pour la création d'emplois, idée que d'ailleurs le premier ministre a avoué avoir volé à son ministre des Finances (M. Chrétien)—je m'attends d'ailleurs à une reprise là-dessus ce soir—et la seconde, le projet de référendum. Comme cela a été clairement établi au cours de la période des questions cet après-midi, cette dernière initiative est un ajout de dernière heure que le premier ministre n'avait pas soumis à l'approbation du cabinet. En fait, un comité du cabinet avait déjà rejeté cette idée mais, semble-t-il, les gourous du bureau du premier ministre, après avoir observé la réaction au discours du trône, se sont dit qu'il fallait donner un peu de substance au discours du chef du gouvernement, alors ils ont ressorti cela.

C'est tragique parce que les problèmes dont le premier ministre a parlé dans son discours sont réels. Ce dont le pays a besoin maintenant, c'est de leadership et non d'un discours électoral—mais c'est tout de même ce à quoi nous avons eu droit—un long discours sur les problèmes du pays qui ne proposait aucune solution et ne mettait pas le doigt sur la cause des problèmes.

Il y a une troisième explication possible à ce banal discours du trône, et elle nous vient des partisans des libéraux. Fondamentalement, cela se résume à cette thèse: les problèmes sont si effroyables qu'aucune solution n'existe, car s'il y en avait eu une, alors les génies du cabinet libéral l'auraient trouvée et nous en auraient fait part dans le discours du trône. Voilà la ligne de pensée exprimée par W. A. Wilson, entre autres. C'est tout simplement du baratin parce que des solutions aux problèmes il y en a, et d'excellentes.

Un élément de solution aux difficultés que connaît actuellement le secteur manufacturier a été proposé par un député partisan du gouvernement plus tôt cet après-midi. Tout ce dont on a besoin, c'est que le gouvernement, le premier ministre et le cabinet impriment l'élan nécessaire à l'examen de diverses approches et solutions différentes à ces problèmes et au choix des meilleures, compte tenu des circonstances. Tout ce dont on a besoin, c'est que ce genre de leadership s'exerce et que le gouvernement exprime son intention d'adopter certaines mesures, qu'il les insère, dans le discours du trône, puis, qu'il les soumette à la Chambre aux fins de discussion. Voilà ce dont nous avons désespérément besoin aujourd'hui car, à la base de toutes les plaintes, frustrations et difficultés que suscite l'économie, il existe un désir réel de leadership et d'orientation. Les Canadiens aimeraient savoir que quelqu'un prend sur lui ce fardeau, que quelqu'un se préoccupe de la situation, que quelqu'un prend des mesures pour tenter de remettre ce pays dans la bonne voie. Il n'y a aucune manifestation d'une telle volonté dans ce gouvernement. Si le leadership ne vient pas du gouvernement fédéral, d'où viendra-t-il, voulez-vous bien me le dire?

● (1632)

Mon chef a exposé les diverses solutions possibles à nos problèmes économiques et les divers moyens d'action qui s'offrent au gouvernement. D'autres députés au nom du parti progressiste conservateur, reprendront ces exposés. Un grand nombre de chroniqueurs financiers ont exposé ces solutions dans les journaux de même que les spécialistes de divers organismes à vocation économique. Dans sa livraison d'aujourd'hui le *Today* d'Ottawa publie un article de Carol Goar qui résume l'opinion de plusieurs économistes réputés au Canada sur les démarches que le gouvernement fédéral devrait entreprendre. Les avis ne manquent donc pas si le gouvernement voulait simplement assumer ses responsabilités.

Une autre cause de notre faiblesse économique, c'est l'excès de dépenses publiques. Je pense que le premier ministre a reconnu au moins partiellement que les dépenses de son gouvernement étaient à l'origine des problèmes économiques que connaît le Canada aujourd'hui. A la page 32 du hansard du mercredi 19 octobre, on lit les propos suivants tenus par le premier ministre:

> S'il est vrai que les difficultés que nous éprouvons présentement sont dues au fait que nous vivons au-dessus de nos moyens, le remède devrait être plutôt simple. Il suffit de vivre selon nos moyens—et encore une fois je répète que si notre pays veut vivre selon ses moyens nous devons produire davantage pour continuer à consommer dans la même mesure. Je reconnais que notre gouvernement et d'autres ont commis des erreurs, comme je l'ai déjà dit, en essayant de trop donner d'avantages sociaux à la population canadienne sans que les Canadiens ne soient prêts à les payer en acceptant qu'il y ait un ralentissement dans l'augmentation de leurs gains réels.

Je le répète, c'est une façon d'admettre que les largesses faites par le gouvernement depuis dix ans sont à la racine même des problèmes qui nous assaillent aujourd'hui. Le premier ministre a ajouté que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) s'était rendu compte de la gravité de la situation et qu'il était à la recherche d'une solution. Eh bien, nous n'avons pas encore tellement la preuve de cela.

Je pense qu'il convient, et je voudrais demander à la Chambre de se montrer indulgente, d'examiner en détail la question des dépenses du gouvernement, pourquoi elles atteignent aujourd'hui 45 milliards de dollars et ce que nous pouvons et devons faire pour changer cet état de choses. Nous devons réduire la fantastique saignée que le gouvernement inflige aux contribuables canadiens, et leur laisser en poche une plus grande partie de ce qu'ils gagnent, afin qu'ils puissent poursuivre les activités tellement nécessaires au relancement de l'économie.

Il faut admettre que les pressions exercées sur le gouvernement pour l'inciter à la dépense sont énormes. Sans aucun doute, tel groupe et telle région cherchent constamment à obtenir davantage du gouvernement et à pousser à la roue. Cependant, c'est là le prix d'un véritable sens de la direction. C'est aux gouvernements de résister et de prendre les décisions raisonnables, face à ces pressions. C'est en tout cas ce qu'ils sont censés faire. J'admets donc que ces pressions existent, mais je prétends également qu'il appartient au gouvernement de faire le tri des revendications et de ne pas s'y soumettre automatiquement.

La deuxième raison, c'est que le régime fiscal en vigueur au Canada est conçu de manière très élastique. Au fur et à mesure de la croissance de l'économie, la ponction du gouvernement augmente automatiquement, même sans qu'il y ait augmentation de l'impôt. Les recettes du gouvernement tirées

des ressources vives de l'économie augmentent plus vite que l'économie ne croît en général; aussi, même s'il y a croissance de l'économie, les revenus de l'État s'accroissent plus vite qu'elle; par conséquent, il est à la tête de revenus supplémentaires qu'il peut dépenser et qu'il dépense.

Enfin l'inflation elle-même est la troisième cause très importante de l'augmentation des dépenses gouvernementales. Je ne me limiterai pas ici à parler de l'accroissement des dépenses au titre des produits et services que le gouvernement achète; je fais allusion plutôt à l'accroissement des recettes fiscales qui tombent dans les caisses de l'État du fait de l'inflation. Les gouvernements sont les premiers à profiter de l'inflation. En fait, étant donné le barème fiscal actuel, même avec une croissance réelle de l'économie 0 p. 100, tant que l'inflation est de 10 p. 100, les revenus du gouvernement s'accroissent de 16 p. 100.

Les gouvernements retirent donc une augmentation automatique réelle de leurs recettes fiscales, qui sort tout droit de notre poche, du fait de l'inflation, sans qu'il y ait croissance de l'économie. Il est possible et souhaitable de modifier cet état de choses. Il faudrait éliminer le facteur d'inflation de l'ensemble du régime fiscal actuel. Les gouvernements ont le droit d'imposer le public, c'est un besoin et une nécessité mais il faudrait que cela soit fait sous forme d'impôts réels, clairs et nets, que le contribuable paierait en toute connaissance de cause. On ne devrait pas tolérer cette sorte d'imposition insidieuse que le gouvernement tire indirectement de l'inflation.

Il faut admettre que politiquement il est plus facile de dépenser que d'économiser et de se montrer frugal, et le gouvernement a la bonne réputation d'être plus enclin, en général, à suivre la voie politique la plus aisée. Quand il fait une rétrospective de sa carrière ou de ses succès politiques, chaque ministre aime mentionner les merveilleux programmes de plusieurs milliards de dollars qu'il a instaurés pendant qu'il était à la tête d'un ministère quelconque. C'est là une réalité politique. J'imagine que nous devons l'accepter, mais un gouvernement réfléchi devrait résister à cette tentation.

La cinquième raison de l'importance des dépenses gouvernementales, c'est que le gouvernement fédéral peut imprimer de l'argent. Ce privilège n'est pas accordé à bien des gens. Lorsqu'un particulier s'y fait prendre, on le jette en prison. Pourtant, c'est une chose que le gouvernement peut faire et a fait très souvent ces dernières années. C'est un autre exemple d'imposition sournoise. Quand le gouvernement vend ses obligations à la Banque du Canada en retour de billets de banque tout neufs, il dévalue notre monnaie canadienne. Autrement dit, c'est une autre façon détournée pour le gouvernement de percevoir des impôts.

La sixième raison de l'augmentation des dépenses gouvernementales, c'est le mauvais exemple donné par le cabinet, et surtout par le premier ministre. Comment peut-on sérieusement essayer de faire comprendre aux fonctionnaires la nécessité d'économiser et de limiter leurs dépenses lorsque les ministres voyagent par avion partout au pays, parfois par affaires et parfois pour des voyages d'agrément, en accumulant des frais et transport exorbitants. Le premier ministre a dépensé plusieur centaines de milliers de dollars pour rénover et améliorer la résidence du 24 Sussex. Les ministres dépensent des dizaines de milliers de dollars pour décorer leurs bureaux. Il font poser du papier peint qui se vend énormément cher la verge et ensuite ils le font enlever parce que les couleurs ne sont pas tout à fait dans le même ton que les divans qu'ils ont choisis. Tout cela a un effet général très important sur la mentalité du milieu gouvernemental. On ne peut pas demander aux gens de se conformer à un système qui s'appuie non pas sur l'exemple, mais sur des directives ministérielles. Pourtant, c'est ce que le gouvernement a fait jusqu'ici et c'est l'une des principales raisons de l'attitude dépensière des gouvernements.

La septième raison de l'augmentation incroyable des dépenses gouvernementales réside dans la mauvaise administration des fonds que le cabinet, et surtout le président du Conseil du Trésor, est censé administrer. Je n'entrerai pas dans les détails, sauf pour citer un extrait du rapport du vérificateur général de novembre dernier:

> L'étude des systèmes utilisés par les ministères, organismes et sociétés de la Couronne vérifiés par l'Auditeur général démontre que la gestion et le contrôle financiers au sein du gouvernement canadien sont foncièrement inadéquats. De plus, cette situation continuera d'exister à moins que le gouvernement ne prenne des mesures fermes, appropriées et efficaces en vue de corriger cette situation vraiment très sérieuse.

Si des mots tels que «situation vraiment très sérieuse» apparaissaient dans la vérification comptable d'une société privée, cette société serait immédiatement radiée de la Bourse car, dans le cas contraire, les valeurs péricliteraient et forceraient le renvoi du président et du principal agent financier, au moins, sans compter de la part des actionnaires une demande de destitution de tout le conseil d'administration. Et, pourtant, nous voyons cette déclaration du vérificateur général au sujet de gens qui dépensent 45 milliards de deniers publics au petit bonheur la chance.

Quelle suite le gouvernement a-t-il donnée à ces recommandations? L'une des principales recommandations du vérificateur visait la création du poste de contrôleur général. Au début, le président du Conseil du Trésor a pieusement déclaré que cette déclaration entrait en conflit avec la responsabilité ministérielle. Toutefois, après avoir constaté que cette recommandation était fondée, le président du Conseil du Trésor a admis qu'il fallait nommer un contrôleur général. Je parle du 25 avril de cette année. Le 30 mai, en réponse à une question, le ministre déclarait qu'il cherchait activement un contrôleur général et qu'il comptait bientôt en nommer un. Nous sommes maintenant le 20 octobre, soit plus de 11 mois après la première recommandation du vérificateur général.

● (1642)

Nous n'avons toujours pas de contrôleur général et nous n'avons aucune preuve que des changements soient intervenus au sein du Conseil du Trésor ou de tout autre ministère ou organisme gouvernemental en vue de mettre en œuvre ces recommandations du vérificateur général. Pour autant que nous sachions, la gestion financière du gouvernement est aussi médiocre, inappropriée et inadéquate qu'elle l'était il y a un an lorsque le vérificateur général a pour la première fois fait rapport de cette affaire. C'est absolument intolérable.

La huitième raison pour laquelle les dépenses du gouvernement auraient augmenté aussi rapidement n'est que pure duperie de la part du gouvernement. Voici un exemple qui illustrera mes propos. Le 19 février 1975, le président du Conseil du Trésor a présenté le budget principal pour 1975-1976 en disant que ce montant de 28.24 milliards de dollars n'accusait qu'une augmentation de 11 p. 100 sur l'année

précédente. Il a prétendu que c'était une augmentation très modeste. Nous avons fait remarquer que le changement entre les budgets principaux d'une année à l'autre était de 30 p. 100. Il a dit que notre comparaison n'était pas juste. Le peuple canadien a appris du ministre, par l'intermédiaire des media, que le gouvernement avait été très soucieux de veiller à ce que les dépenses du gouvernement n'augmentent pas de plus de 11 p. 100 alors que le budget supplémentaire pour l'année suivante a révélé qu'elles s'étaient en fait accrues de 27 p. 100.

C'est exactement la même chose qui s'est passée l'année précédente et l'année suivante—ainsi que cette année. C'est une véritable tromperie de la part du gouvernement. On dirait qu'il se refuse à avouer honnêtement au peuple canadien quelle proportion des recettes de l'État est consacré à ses dépenses et de combien celles-ci augmentent par rapport aux années précédentes.

Par exemple, au printemps de cette année, lorsque le nouveau budget a été présenté, le gouvernement s'est vanté de ce que les dépenses ne s'étaient accrues que de 7 p. 100 par rapport à l'année précédente. L'ancien auditeur général du Canada, M. Maxwell Anderson, a alors révélé ce que le président du Conseil du Trésor avait refusé d'admettre, à savoir qu'une grande partie de cette prétendue diminution était due à un transfert de responsabilités vers les provinces et que lorsque ces facteurs étaient pris en ligne de compte, l'augmentation des dépenses était plus proche de 10 p. 100 que de 7 p. 100.

Si le gouvernement voulait corriger son attitude sur ces huit points, monsieur l'Orateur, et en particulier sur ce dernier—c'est-à-dire être honnête envers les Canadiens—il arriverait peut être à contrôler ses dépenses. Pour reprendre les paroles du premier ministre, ce manque de contrôle est à la racine d'un grand nombre de nos problèmes économiques. Il faut manifestement nous poser ces questions si nous voulons résoudre les énormes problèmes économiques qui existent aujourd'hui dans notre pays.

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, je compte sur votre bienveillance pour me permettre de commencer mon intervention par quelques propos d'ordre personnel. Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, que j'ai dû m'absenter de la Chambre depuis le début de mai pour cause de maladie. Cette maladie m'a donné tout le temps de réfléchir. Dans mes méditations, j'ai très souvent songé aux liens d'amitié que j'ai noués à la Chambre et je tiens à signaler que, d'une certaine façon, la maladie est un bienfait pour un député. Elle lui donne en effet l'occasion de découvrir de nouvelles perspectives et de réfléchir aux liens d'amitié qui se sont établis entre lui et certains de ses collègues de la Chambre, peu importe leur allégeance politique. C'est en de telles occasions que l'on se rend compte de la solidité des liens d'amitié que nous formons et de la valeur qu'ils revêtent à nos yeux. Si vous me le permettez, j'aimerais remercier mes collègues qui se sont préoccupés de mon état de santé et qui m'ont envoyé des vœux de rétablissement ou qui ont prié pour moi j'en suis sûr. J'y ai puisé un grand réconfort.

Des voix: Bravo!

M. Roy (Timmins): Je tiens également à remercier mes commettants. La compassion et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard de leur député m'ont vivement touché, indépendamment de ce qu'ils peuvent penser de lui en d'autres circonstances.

Pour en revenir au discours du trône, je suis très heureux de constater que le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement ont concentré leur attention sur deux grands problèmes actuels, la situation économique et l'unité nationale. Je pense que ce serait faillir à notre devoir que de consacrer trop de temps aux autres problèmes au cours de la présente session. Nous ne nous acquitterions pas de nos responsabilités à l'égard de nos commettants si nous ne consacrions pas le plus clair de notre temps à essayer de régler ces deux problèmes.

La crise de l'énergie occupe une place assez importante dans le discours du trône mais ce n'est là à mon avis qu'un volet des problèmes économiques qui assaillent le Canada et le monde entier. Personne n'a oublié que la crise de l'énergie a précipité la crise économique mondiale qui sévit à l'heure actuelle. Sans être économiste, monsieur l'Orateur, je sais qu'à l'origine le commerce s'effectuait sous forme de troc. Une population ou un pays échangeait ses produits contre ceux d'une autre population ou d'un autre pays. Le développement du commerce a imposé une technique plus perfectionnée, l'échange des marchandises contre une monnaie métallique, c'est-à-dire des pièces d'or et d'argent. Et le commerce continuant de prendre de l'expansion la monnaie métallique est devenue trop lourde et difficile à manier, en sorte que les échanges de marchandises entre pays ont fini par être soldés par de simples jeux d'écritures dans les livres.

Ce moyen d'effectuer des échanges internationaux a pris une importance telle qu'il transcende les marchandises échangées elles-mêmes. Je dirai même que dans le commerce international actuel, il y a des pays qui ne pourraient pas fonctionner au maximum de leur capacité ou vendre leurs marchandises si les pays qui en ont besoin n'avaient pas les fonds nécessaire pour les payer, et à cette fin ils leur consentent des crédits pour écouler leurs marchandises. Ce moyen d'échange a donc pris une telle importance sur les marchandises elles-mêmes qu'il y a maintenant des monnaies imaginaires. J'appelle ainsi les droits de tirages spéciaux, dont la seule valeur réside dans la décision qu'ont prise les pays de les accepter en paiement. Depuis 10 ou 20 ans, le commerce s'est tellement élargi que ces droits de tirage spéciaux eux-mêmes ne suffisent pas à assurer une circulation raisonnable des marchandises ou l'expansion du commerce international, et alors nous cherchons de nouvelles structures. On peut espérer que les chefs de gouvernements et les autorités compétentes trouveront une formule nouvelle permettant le développement des échanges entre pays.

En matière de commerce international, aucun pays n'est plus vulnérable que le nôtre, en raison du volume de marchandises que nous produisons pour l'exportation. Il n'y a pas de pays plus sensible que le nôtre aux crises du commerce international et aux ralentissements de l'activité mondiale. C'est pour cette raison sûrement que le discours du trône a souligné la nécessité d'ajustements structurels, et à l'économie mondiale en particulier. Mais cela, j'en suis certain, obligera certains pays, en particulier le nôtre, à rajuster leur économie intérieure. Le discours du trône laisse entendre, je crois, que pour effectuer ces rajustements de structure, pour faire accepter à la population les conséquences de ces rajustements, il faut lui inculquer une nouvelle attitude; il faut que les Canadiens

apprennent à se contenter de moins et à faire des sacrifices au lieu d'espérer plus et d'exiger davantage.

● (1652)

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je veux présenter une proposition pratique au gouvernement canadien qui, je l'espère, l'étudiera et la mettra en œuvre. Ce que je propose permettrait aux citoyens d'accepter plus facilement ce qu'on attend d'eux, c'est-à-dire de se montrer moins exigeants et faire plus de sacrifices. Je demande au gouvernement de lancer une grande campagne pour persuader les Canadiens d'acheter des produits de chez vous. Je crois que si nous pouvions les inciter à acheter les produits canadiens de préférence aux produits importés, nous récupérerions rapidement notre puissance économique des dix dernières années.

Je ne veux pas dire que les Canadiens ne devraient pas acheter ce qu'ils achètent. Si quelqu'un a besoin d'un réfrigérateur, qu'il s'achète un réfrigérateur. Cependant, le pays d'origine du réfrigérateur influe considérablement sur l'économie du Canada. Certains diront peut-être que les produits canadiens coûtent plus cher, et ils ont bien souvent raison, monsieur l'Orateur. Mais le coût véritable d'un article pour les Canadiens est bien autre chose que celui qui figure sur l'article offert en magasin. En fait, il s'évalue en terme de chômage, de stagnation industrielle. Si donc nous pouvons réduire le chômage et la stagnation industrielle, nous compensons le désavantage qu'il semble y avoir à acheter un produit canadien de préférence à un produit importé.

L'avantage, lorsque nous achetons un produit canadien, c'est que nous faisons d'une pierre deux coups. Si quelqu'un verse $100 pour payer un article importé, ces $100 canadiens s'en vont à l'étranger. Si, au contraire, il verse ces $100 pour payer un article canadien, il investit ces $100 dans l'économie canadienne. Dans cette perspective, lorsqu'il achète un produit canadien plutôt qu'un produit étranger, c'est en réalité $200 en devises qu'il dépense au lieu de $100. Avec quelle rapidité nous renverserions notre balance déficitaire des paiements dont le premier ministre a parlé hier; j'entends par là la différence de 15 p. 100 entre la production canadienne et la consommation canadienne. A mon avis, ce serait là un excellent moyen de retourner complètement la situation en notre faveur.

Certains disent que ce serait injuste pour d'autres pays. Mais les Canadiens ont sûrement le droit de décider du genre de produits qu'ils souhaitent acquérir, qu'ils soient de chez nous ou d'ailleurs. Le Canadien qui s'achète une voiture a non seulement le droit, mais aussi le devoir de vérifier que sa voiture a bien été construite au Canada et non à l'étranger. S'il achète une boîte de tomates et qu'il veuille aider notre économie, il devrait avoir le droit de s'assurer que ce sont bien des tomates canadiennes et non des tomates étrangères. S'il veut s'acheter un meuble quelconque, il a le droit, si tel est son désir, d'acheter un meuble canadien plutôt qu'un meuble étranger.

Certains diront peut-être que ce n'est pas une façon d'aider les pays du tiers monde. Je n'ai nullement l'intention de recommander au gouvernement de ne plus venir en aide à ces pays. Mais je suis sûr que la masse de nos importations, dans une proportion d'environ 80 ou 85 p. 100 proviennent non pas des pays du tiers monde, mais de pays dont les économies sont à l'heure actuelle aussi vigoureuses sinon plus que la nôtre. Ce point n'est donc pas discutable. Comment pourrions-nous continuer à aider les pays en voie de développement, si notre propre économie est stagnante et même déclinante? Il nous faut une économie solide, susceptible de nous fournir les fonds nécessaires pour aider les pays du tiers monde. Les économies de l'Allemagne de l'Ouest, des États-Unis et du Japon par exemple, le sont. Lorsqu'une période de ralentissement prend fin, ces pays qui possèdent de vastes marchés internes, produisent des biens de consommation pour leurs propres citoyens. Leurs exportations par rapport à leur production, encore que substantielles, sont en chiffres absolus de beaucoup inférieures à celles du Canada.

Au Canada, c'est le contraire qui se produit. Nous ne produisons pas pour notre marché intérieur. Nous importons beaucoup trop de produits pour nos besoins internes. Nos exportations représentent 25 p. 100 de notre production, soit la proportion la plus élevée du monde. Il en est de même pour le pourcentage de nos importations. Non seulement elles sont les plus considérables au monde, mais à l'occasion, elles dépassent nettement nos exportations. Dans une telle situation, les bénéfices que nous retirons de nos exportations en terme de niveaux de vie sont neutralisés, et même jusqu'à un certain point réduits parce que nous dépensons davantage pour importer des produits au Canada.

Si, comme je le propose, on accordait un traitement privilégié aux marchandises canadiennes, on obtiendrait l'effet contraire, monsieur l'Orateur. Assurément, l'exportation est nécessaire. Mais il est essentiel pour nous de réduire les biens importés, et d'acheter des marchandises fabriquées au Canada pour satisfaire à nos propres besoins. Une fois encore, je conjure le gouvernement d'adopter un programme visant à convaincre les Canadiens d'acheter autant que possible des produits canadiens.

On peut y arriver de nombreuses manières. Je ne me propose pas de donner aujourd'hui des détails quant à la façon de s'y prendre, monsieur l'Orateur, mais il est assurément facile de trouver la bonne méthode. Par exemple, pourquoi ne pas accrocher de grandes affiches dans tous les bureaux des préposés aux achats au Canada afin de leur rappeler qu'ils devraient chercher des produits canadiens au lieu de produits importés? Pourquoi ne pas accrocher le même genre d'affiches dans les magasins, les centres commerciaux et les supermarchés d'un bout à l'autre du Canada pour encourager et influencer les Canadiens afin qu'ils achètent de préférence des produits fabriqués au Canada. Pourquoi ne pas étiqueter clairement les produits fabriqués au Canada et, grâce à la publicité, encourager l'achat de ces produits? Pourquoi ne pas utiliser de généreux budgets de publicité afin de lancer un tel programme? Une grande partie du budget de la publicité n'est que fort peu utile, d'après l'opinion de nombre de gens. A mon avis, on pourrait utiliser ce budget beaucoup plus judicieusement si on encourageait les Canadiens à acheter des produits fabriqués au Canada.

Pourquoi le gouvernement canadien ne ferait-il pas l'effort d'acheter des produits fabriqués au Canada? Je ne veux blâmer personne, ni la présidence ni les hauts fonctionnaires de la Chambre, mais en entrant à la Chambre des communes lundi, j'ai vu que les microphones utilisés dans le nouveau système de télévision des délibérations de la Chambre étaient fabriqués en Autriche et les téléviseurs installés dans le hall étaient fabriqués au Japon.

● (1702)

Je n'ai rien contre ce produit autrichien sur mon bureau ou les produits japonais dans le hall. Pourtant, je suis persuadé que nous avons les capacités techniques pour mettre sur pied un système de télévision pour la Chambre conçu par des Canadiens, pour des Canadiens. J'ai cru bon de le signaler.

Il serait très facile au gouvernement de constituer un organisme formé de commerçants et de consommateurs qui formulerait et appliquerait une politique qui encouragerait les Canadiens à acheter des produits canadiens.

● (1703)

[*Français*]

Monsieur le président, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans dire quelques mots au sujet du deuxième grand problème, non pas parce qu'il est le deuxième dans l'ordre mais parce que nous en avons bien deux. Nous avons au Canada présentement le problème de l'unité nationale. Ce problème existe également dans une circonscription comme la mienne qui est formée de 42 p. 100 de personnes d'expression française. On comprendra l'anxiété de ces gens à l'égard du gouvernement péquiste et de la proposition d'indépendance. A ce sujet, monsieur le président, je m'en tiens à ce qu'a dit le premier ministre et je me fie à lui. A mon avis, il n'y a au Canada aucune autre personne qui ait une idée plus juste de ce que doit être le Canada, il n'y a aucune personne que je connaisse ou que j'aie rencontrée depuis que je siège à la Chambre, ou même avant, qui a la compétence ou l'habileté nécessaires pour solutionner ce grave problème comme le premier ministre peut le faire.

Lorsque j'entends les discours prononcés à la Chambre et que je constate les positions prises par les chefs de l'opposition, sans vouloir les critiquer je me demande comment ces gens peuvent avoir une idée si peu juste et être si mal renseignés au sujet de la province de Québec et des Québécois. J'ai donc l'intention de faire tout ce qui est possible afin d'appuyer le très honorable premier ministre dans ses efforts. J'avais déjà commencé au mois d'avril, mais à cause de la maladie j'ai dû ralentir un peu. Cependant, j'ai l'intention de continuer dans cette voie depuis que j'ai recouvré la santé.

Aujourd'hui, il y a deux petites choses que j'aimerais mentionner. Premièrement, j'aimerais m'adresser aux gens du Québec et surtout au gouvernement péquiste du Québec. J'aimerais demander au gouvernement péquiste, et je comprends bien que peut-être il n'aimera pas ou ne portera pas trop attention à ma suggestion, mais j'aimerais lui demander de cesser s'il vous plaît de fausser les choses en ce qui concerne les Canadiens d'expression française qui ne sont pas au Québec. Je connais quelque chose dans ce domaine parce que je suis d'expression française d'une communauté de l'Ontario.

Si on écoute le premier ministre M. Lévesque, les autres ministres et les autres péquistes du Québec, on constate qu'ils nous prennent pour des gens qui sont complètement opprimés, dont les droits sont lésés majestueusement, qui ont des problèmes majeurs et insolubles dans la province d'Ontario. Je tiens à dire aux gens du Québec et surtout aux gens du gouvernement de Québec que c'est absolument faux. J'ai toute raison de croire que, dans certains milieux, très peu de Canadiens français ne jouissent peut-être pas de tous les droits dont ils devraient jouir. Mais la grande majorité des Canadiens français hors Québec demeurent dans des régions comme la mienne, Timmins, comme Hearst, comme Sudbury, comme Ottawa, toutes des régions où nous jouissons absolument et parfaitement de tous les droits dont nous avons besoin, que nous désirons, et avec ces droits nous vivons notre vie dans notre langue, en français, sans négliger pour tout cela la communauté qui nous entoure. Au contraire, nous participons, et dans notre communauté et dans la communauté plus grande qui est celle de nos voisins ontariens, même s'ils ne sont pas d'expression française.

Alors j'aimerais que le parti québécois cesse de leurrer les gens de la province de Québec. Et si mes collègues de la province de Québec veulent m'inviter à aller chez eux et expliquer comment c'est chez nous aux gens de la province de Québec qui ne le savent pas, je le ferai avec joie. J'ai eu l'honneur de faire partie du comité sur la Constitution il y a quelques années, on s'en souviendra, monsieur le président, et à tout endroit où je suis allé, au Québec, je disais par exemple qu'à Timmins nous avons au moins 5,000 ou 6,000 élèves aux écoles élémentaires françaises, que nous avons au moins 2,000 élèves dans une école secondaire française, que une école bilingue, une école française, et tout cela sous la direction d'une Commission publique, non pas française, une Commission publique de toutes les langues, avec toutes les subventions et les droits de toutes les autres écoles publiques. Quand je disais cela à nos bons amis et à nos collègues, puis à nos cousins, parce que mon père et ma mère sont nés dans la province de Québec, si je n'y suis pas né moi-même, les gens étaient tous surpris, tout émerveillés même, on disait: Cela ne se peut pas que cela existe. Absolument!

Alors j'invite mes collègues à m'inviter si l'occasion se présente et il me fera plaisir d'aller dire aux gens de Québec, c'est entendu je n'ai pas la compétence de la langue de mes collègues et peut-être de beaucoup de gens à Québec, d'une autre façon je pense que je pourrai me faire comprendre. En Ontario je dirais que nous avons cessé certainement dans nos régions à nous où il y a une population substantielle d'expression française, je dirais qu'on a cessé de vivre dans le passé et de vivre l'histoire et de vivre les idéaux. Nous vivons plutôt, nous préférons vivre dans le présent et pour le futur. Je crois qu'à moins que nos amis de Québec fassent la même chose qu'il va être très difficile de résoudre le problème. Je crois que c'est une recommandation que je puis certainement faire et qui serait très valable.

Pour les gens de Québec eux-mêmes, sans parler de leur présent gouvernement péquiste qui, j'en suis convaincu, ne sera pas là pendant très longtemps, je les invite à venir à Timmins, je les invite de venir à Sudbury, de venir à North Bay, je les invite de venir voir ce qui se passe là, et de constater qui sont les menteurs, quels sont ceux qui répandent les mensonges dans la population. Ils seront à même de constater si ce sont les ministres québécois, si ce sont les députés québécois péquistes, ou si ce sont nous les gens qui venons de ces régions, qui vivons la situation et qui pouvons exactement mettre les choses au clair et vous dire exactement ce que c'est. Alors j'invite ces gens à venir nous visiter. Quand vous viendrez chez nous, vous serez certainement les bienvenus, et je peux vous dire que vous vous sentirez chez vous.

Je prends un exemple, monsieur le président, qui concerne ma région propre. Le printemps dernier, M. Bérubé, le ministre des Ressources naturelles du Québec, annonçait à son

honneur un nouveau programme d'assistance pour les mines ou l'exploitation des mines ou l'exploration du moins des terrains pour développer des mines dans le Nord-Ouest québécois. Et nous l'avons applaudi parce qu'il était grand temps, je crois, que le ministre ou un gouvernement auraient dû prendre l'initiative d'un tel programme. Alors nous l'applaudissions. Mais quand nous avons constaté la déclaration qu'il a faite au moment où il a fait l'annonce de ce nouveau programme, j'ai été absolument bouleversé des mensonges et des faussetés que le ministre a répandus d'avance pour justifier, pour appuyer ce nouveau programme.

Il a d'abord parlé de la compagnie Texasgulf Inc. qui est dans ma ville, dans ma circonscription. Et puis au sujet de la Texasgulf il a dit que c'était un jeu du gouvernement fédéral pour enlever des emplois au Québec et les donner à Timmins dans la province de l'Ontario, parce que, a-t-il dit, le gouvernement fédéral, par le truchement de la Corporation de développement du Canada, contrôle la Texasgulf. Alors c'est le gouvernement fédéral qui prend les décisions pour la compagnie Texasgulf et qui décide que la Texasgulf construira une raffinerie à Timmins plutôt que de continuer à envoyer le minerai à la raffinerie de Noranda pour être transformé.

Alors voici, monsieur le président, M. Bérubé disait que la province de l'Ontario restreint les producteurs ou les raffineurs de minerai dans l'Ontario à produire ou à raffiner dans l'Ontario, ce qui est complètement faux. Selon la loi de l'Ontario, le raffinage doit être fait 50 p. 100 au Canada, pas en Ontario, au Canada. C'est naturellement ce qui permettait à la Texasgulf, jusqu'à maintenant, d'envoyer 50 p. 100 de sa production de minerai de cuivre à la compagnie Noranda. Il s'agissait d'un accord intervenu entre les deux compagnies, un accord qui était au bénéfice des deux du point de vue économique et c'est la raison pour laquelle l'accord est encore en vigueur.

Il disait de plus que la Texasgulf était contrôlée par la Corporation de développement du Canada, et alors que c'était le gouvernement fédéral, c'est encore absolument faux, la Corporation du développement du Canada contrôle 30 p. 100 des actions de la compagnie Texasgulf. Et c'est par un accord de gentilhomme que les actionnaires ont permis que la Corporation de développement du Canada ait au bureau de direction trois directeurs sur 13. Alors si cela avait été soumis à un vote des actionnaires, même la Corporation n'aurait sans doute pas eu trois actionnaires. Alors ce n'est pas le gouvernement du Canada qui contrôle la Texasgulf, elle n'a seulement que trois actionnaires ou trois directeurs sur 13. C'est encore une fausseté.

De plus il a dit que la fermeture de la raffinerie de Noranda qui se produirait dans un avenir assez rapproché était causée par le fait que la Texasgulf construisait sa propre raffinerie à Timmins, et que dans une année ou deux elle commencerait à raffiner ses propres produits. Monsieur le président, seulement 15 p. 100 du raffinage de Noranda provenait des matériaux de la compagnie Texasgulf de Timmins. Alors comment peut-on justifier la fermeture d'une usine telle que la raffinerie de Noranda, même si on a enlevé simplement 15 p. 100 des matériaux à raffiner? Alors j'ai lu dans les journaux, un peu plus tard, que M. Bérubé avait dit qu'on avait toujours eu de la difficulté à se procurer un emploi dans l'entreprise privée au Canada, surtout s'il s'agissait d'entreprises où les transactions se faisaient dans la langue anglaise.

Mais je vois bien maintenant ou j'ai bien vu à ce moment-là, monsieur le président, que ce n'était pas parce que la compagnie était anglaise, mais plutôt parce que c'était un homme très malhonnête. Je ne crois pas que les compagnies canadiennes sont à la recherche de gens malhonnêtes comme cela pour qu'ils fassent partie de leur personnel. Je répète donc l'invitation que j'ai faite à nos amis du Québec. J'aimerais beaucoup qu'ils viennent dans nos régions s'assurer que nous, les Canadiens français de l'Ontario, d'Ottawa, de Timmins, d'un peu partout—et je m'en tiens à notre province parce que je ne suis pas allé visiter toutes les communautés canadiennes-françaises à travers le Canada—je les invite à venir vérifier le fait que nous ne sommes pas lésés dans nos droits, que nous vivons une vie de notre choix, que nous continuerons à le faire, et que nous serons toujours heureux de le faire.

Pour terminer, monsieur le président, j'ai toute espérance et confiance dans le très honorable premier ministre (M. Trudeau) pour solutionner ce problème, et j'invite les gens de ma circonscription ainsi que tous ceux du reste du Canada à suivre son exemple. Si l'on suit son exemple, une solution équitable sera trouvée pour tous les Canadiens.

● (1712)

[*Traduction*]

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur de participer au débat sur le discours du trône. Je dirai d'abord que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes très heureux de voir que notre collègue le député de Timmins (M. Roy) est de nouveau à son poste en si bonne forme.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Nous espérons qu'il aura une bonne session et que la maladie qui l'a tenu loin de nous n'aura pas de suites.

Je voudrais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse. Ces deux députés se sont fort bien acquittés de leur tâche et avec le député de Louis-Hébert (M. Dawson), je voudrais rendre hommage à la gracieuse et talentueuse dame (Madame Morin) qu'il a remplacée. On se rappellera longtemps d'elle et on la regrettera beaucoup, et comme le motionnaire l'a si bien fait remarquer, il a un excellent modèle à suivre dans sa carrière parlementaire.

Le député de Malpèque (M. Wood) a fait un excellent discours lui aussi. Je crois qu'il aurait dû mentionner le nom de son prédécesseur, l'honorable J. A. MacLean, qui a œuvré ici avec beaucoup de distinction en temps de guerre et en temps de paix. Je pense qu'il se rend compte lui aussi qu'il aura fort à faire pour prendre à la Chambre la place de son prédécesseur.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Je tiens personnellement à dire que nous apprécions tous la façon dont Votre Honneur a dirigé nos débats ici à la Chambre des communes à l'époque d'avant la télévision, et nous vous assurons que votre image à la télévision est tout aussi bonne que votre image à la Chambre; nous espérons beaucoup de votre direction compétente en cette nouvele époque qui s'ouvre à la Chambre des communes.

Je dois avouer bien honnêtement, Votre Honneur, que j'ai trouvé décevant le discours du trône. Il fait vraiment peu pour rassurer les Canadiens que le gouvernement proposera de

nouvelles initiatives susceptibles de bien guider le pays au long de ce qui ne manquera pas d'être une période très difficile. Je vais faire lecture d'un passage du discours du trône que j'ai trouvé plutôt surprenant:

Le gouvernement se voue à la redécouverte du sens de l'unité. Il cherche une réponse auprès de tous ceux qui s'intéressent au Canada et qui ont quelque idée de la façon d'y rendre la vie encore meilleure. Notamment, il est disposé à travailler avec les gouvernements des provinces, qui ont manifestement tout intérêt à améliorer l'existence au Canada.

Monsieur l'Orateur, sous quels auspices ce sens de l'unité, que le gouvernement semble chercher maintenant à redécouvrir, s'est-il perdu? C'est ce qui me frappe. Que s'est-il produit au cours de ces dix années perdues, perdues dans le sens d'aider le pays à se réaliser? Est-il logique pour un gouvernement qui prétend avoir l'unité nationale pour premier objectif, de nous dire qu'il se voue à la redécouvrir? Il y a vraiment quelque chose qui cloche dans pareille déclaration.

Il me semble, avec le recul, que d'avoir un premier ministre, dans ce cas-ci du Québec, dont on pourrait naturellement supposer qu'il comprend particulièrement bien les problèmes du Québec, n'a pas été aussi avantageux pour le pays qu'on aurait pu l'espérer logiquement. Il est ironique, mais vrai, que ceux qui viennent d'une certaine région n'en sont pas toujours les meilleurs défenseurs. Il est intéressant de noter, par exemple, que l'étude la plus approfondie sur la démocratie américaine n'a pas été écrite par un Américain; l'homme qui a prouvé avoir le mieux compris la situation en Amérique, en ce qui a trait à la démocratie, et dont l'œuvre demeure un classique, c'est Alexis de Toqueville. L'homme qui a le mieux parlé des problèmes raciaux des États-Unis est le Suédois Gunnar Myrdall. Son livre s'intitule: «Le dilemme américain».

A mon avis, il ne serait pas inutile de rappeler que notre premier ministre (M. Trudeau), qui est sans nul doute un homme intelligent, a passé des nombreuses années à étudier à la London School of Economics et à Harvard et il s'est consacré à la recherche de connaissances esotériques, ce dont il avait parfaitement le droit, pendant que ses contemporains demeuraient dans la belle province pour faire face aux difficultés, ce qui nous permettrait de croire qu'ils ont peut-être une compréhension plus grande et plus profonde de ce qui se passe au Québec que celle dont le premier ministre a fait preuve jusqu'ici. Il est permis de le penser vu les résultats, qui se sont traduits par l'élection d'un gouvernement séparatiste dans la belle province, pour la première fois de notre histoire. Et n'oublions jamais que c'est sous le gouvernement actuel que cela s'est produit.

Il y a un autre point qui me tracasse et qui tracasse également mes électeurs. C'est le manque de leadership dans le domaine du développement économique. Pour reprendre les mots du chef de mon parti, si avoir un ministre des Finances signifie avoir à la tête de ce ministère quelqu'un qui a des idées sur la direction économique à donner au pays, cela fait bien longtemps que nous n'avons pas eu de véritable ministre des Finances.

● (1722)

Il faut que je remonte jusqu'à Walter Gordon pour trouver dans notre pays un ministre des Finances qui ait formulé des idées originales. Même si nous ne partageons pas toutes ses idées, il est intéressant de noter que lorsqu'il a voyagé à travers le pays, il a eu le sens de remarquer que notre marché intérieur était plutôt restreint. C'est alors qu'il a avancé l'idée de l'accord sur l'automobile. Il a décidé que les investissements canadiens n'étaient pas assez importants et il a donc créé la Corporation de développement du Canada. Considérant que les investissements étrangers atteignaient des proportions démesurées, il a décidé que ce serait une bonne idée de créer la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Il a également reconnu qu'il était souhaitable de procéder à une réforme fiscale. C'est pourquoi il a appuyé la Commission Carter. Tout cela ne s'est pas fait sous Walter Gordon. Certaines de ces propositions ont été appliquées à mauvais escient et d'autres ne l'ont été que tout récemment. De tous les ministres qui lui ont succédé à ce poste, en connaissez-vous un qui ait formulé des idées semblables à celles de Walter Gordon? Pour ma part, je n'en connais aucun. C'est une des causes du malaise qui atteint notre pays.

Si un grand nombre de députés qui occupent les banquettes ministérielles n'ont pas eu l'occasion de perfectionner leurs compétences ou de se faire une réputation au poste qu'ils occupent, c'est qu'ils ne sont pas restés assez longtemps en place. Ils ont joué à la polka des chaises. Cela n'est bon ni pour eux, ni pour le gouvernement, ni pour le pays.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Dans le discours du trône, il est dit encore qu'on demandera aux députés «d'approuver une loi sur le pétrole et le gaz naturel canadiens en vue de réglementer la prospection de pétrole et de gaz sur les terres régies par le gouvernement fédéral et d'établir un système de redevances.» Le gouvernement doit sans doute être gêné d'avoir remis cette question sur le tapis. Nous avons passé des années et des années sans réglementation convenable dans ce domaine. Pendant que nous tergiversions, le Royaume-Uni a adopté des règlements et extrait de vastes quantités de pétrole et de gaz de la mer du Nord, les a livrées et a par ce moyen relancé son économie. Nous sommes encore en train de répéter la même vieille excuse dans le discours du trône, à savoir qu'il va falloir finir par le faire. Cela est certes une preuve accablante de l'ineptie du gouvernement.

Une autre chose qui m'inquiète dans ma circonscription, c'est la façon dont le gouvernement protège le manufacturier canadien. Cette attitude a des répercussions sur le plan national. J'en ai parlé aujourd'hui dans une motion que j'ai demandé à présenter en vertu de l'article 43. Ma circonscription compte une industrie clé très importante pour la Nouvelle-Écosse qui s'appelle la Hawker Siddeley. Cette industrie est unique au pays parce qu'elle est la seule à pouvoir fabriquer des essieux de wagons de chemin de fer. Elle est aussi unique parce qu'elle est la seule industrie au Canada à maintenir une équipe de ventes internationales à plein temps. Elle est aussi unique parce que de toutes les grandes sociétés au Canada elle a eu droit à un des pires traitements de la part du gouvernement d'en face. De toute façon, j'ai écrit en sa faveur, au ministre des Transports (M. Lang) en août, au ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque en septembre, au ministre de l'Industrie et du Commerce actuel (M. Horner) il y a une semaine. Je n'ai reçu aucune réponse d'eux.

Je leur ai dit que j'étais très alarmé par le fait que des essieux de wagons de chemin de fer bon marché étaient importés au pays dans des conditions qui pouvaient très bien contrevenir aux justes pratiques du commerce. Il était intéressant de noter dans le numéro de mardi du *Globe and Mail* que

cette pratique n'est pas limité aux essieux de wagons de chemin de fer. L'article disait:

Selon le Revenu national, les plaques d'acier inoxydable en provenance de ces trois pays ainsi que la tôle laminée à chaud et certaines catégories laminées à froid en provenance du Japon et de l'Allemagne de l'Ouest, avaient fait l'objet de dumping. On ne donne pas de détails sur les quantités en cause.

L'article poursuit encore:

On a constaté que le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et la République d'Afrique du Sud avaient vendu à rabais certaines catégories d'acier inoxydable . . .

Le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre du Revenu national (M. Guay) devraient enquêter sur les affaires de cette nature. Cette industrie a toujours été bénéfique pour la Nouvelle-Écosse ainsi que pour ma circonscription. Elle emploie des centaines de travailleurs, exporte une partie de ses produits et fabrique de l'excellent matériel ferroviaire roulant pour le Canada et les États-Unis.

Il me paraît inconcevable que cette industrie ne soit pas mieux aidée. Je sais que dans le cadre du programme de 100 millions de dollars pour la modernisation des voies ferrées de l'Ouest, au sujet duquel j'ai écrit au ministre des Transports en août dernier, il a donné une commande de 100 wagons à Hawker Siddeley et une autre de 806 à la National Car de Hamilton. Par coïncidence, c'est là une région où le chômage n'est pas très prononcé. J'espère que le ministre se rendra compte que je l'exhorte à accorder à la société Hawker Siddeley une commande pour les 150 wagons-trémies restants, laquelle n'a pas été adjugée. J'espère également qu'il s'assurera que l'importation d'essieux étrangers bon marché qui pourrait contrevenir aux règlements antidumping, n'annulera pas les chances que cette industrie reçoive la commande des essieux de wagon de chemin de fer que réclame le programme de modernisation des chemins de fer de l'Ouest.

L'une des choses auxquelles les Canadiens s'attendent de la part du gouvernement à une époque de difficulté économique, c'est au moins au programme global en vue de faire quelque chose de constructif pour le pays. Il importe de noter que les États-Unis sont prêts à dépenser des milliards de dollars pour transporter les ressources non renouvelables du grand Nord comme le pétrole et le gaz naturel jusqu'aux États-Unis, tandis que le Canada n'a pas voulu faire la même chose pour mettre en œuvre un important projet national qui nous permettrait de transporter à partir du Nord canadien une richesse en fin de compte beaucoup plus grande que n'importe quelle ressource non renouvelable, je veux parler de l'exploitation des ressources hydro-électriques du Nord du Canada et de leur acheminement vers les provinces où ces ressources pourraient être utilisées de la façon la plus utile possible dans le cadre d'un réseau national d'énergie. Si ces ressources sont bien utilisées, le Canada deviendra extrêmement concurrentiel dans le domaine de l'énergie grâce à une ressource qui n'est pas, elle, non renouvelable, comme le pétrole et le gaz.

Pour ne mentionner qu'un exemple, certaines personnes bien renseignées m'ont affirmé que le lac Artillery au Yukon, qui est situé à environ 700 milles d'Edmonton à l'est de Yellowknife et qui fait partie du réseau de la rivière Lockhart, est un emplacement énergétique naturel. Cet emplacement pourrait être mis en valeur. L'électricité pourrait être acheminée sans grande perte vers un endroit convenable sous forme de courant direct (D.C). Le courant pourrait ensuite être transformé en courant alternatif (A.C.) et canalisé dans un réseau national d'énergie qui serait extrêmement avantageux pour tout le pays.

[M. MacKay.]

De fait, les installations comme celles qui sont en voie de construction ou qui ont déjà été réalisées à Kettle Rapids et à Long Spruce dans la région de Gilliam au nord du Manitoba pourraient aussi faire partie d'un réseau d'énergie national.

Tout le monde sait qu'il existe un surplus d'énergie à Churchill Falls, à Terre-Neuve et à la baie de Fundy. Cela me renverse de penser qu'à notre époque de crise énergétique, un pays qui possède énormément d'eau douce et des ressources hydro-électriques sans précédent ne fassent pas au moins un effort national pour utiliser toute la meilleure technologie possible afin d'acheminer cette énergie renouvelable vers des régions du Canada où elle peut être le plus utile. Fait particulièrement illogique dans l'est du Canada, le coût de l'énergie est si élevé que tous les bienfaits découlant d'un programme d'expansion économique régionale sont éliminés par le coût exhorbitant de l'énergie électrique que doit supporter l'industrie.

J'espère que le gouvernement comprendra bientôt que pour maintenir l'unité au Canada et nous inculquer un sentiment de fierté nationale, nous devons entreprendre de vastes projets nationaux qui apporteront des avantages matériels à la population et assureront en définitive la prospérité du pays. Nous devons exploiter nos mines de charbon. Nous devons exploiter les houillères de l'Est, comme le mentionnait aujourd'hui même le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir). Nous devons voir à emmagasiner du grain de provende dans l'Est du Canada, afin que nos agriculteurs n'aient pas à souffrir du fait que comme dans de nombreux autres cas, il nous manque des wagons pour transporter le grain de provende quand nous en avons besoin.

● (1732)

Il est en effet plutôt incongru qu'il y ait probablement moins de wagons de chemins de fer qu'il n'y en avait voici dix ans, et pourtant il y a des chômeurs dans de nombreuses usines de notre pays qui pourraient fabriquer du matériel roulant au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage et ainsi se rendre utile à leur pays et à eux-mêmes.

En ce qui concerne l'imposition fiscale, je l'ai mentionnée il y a quelques instants relativement à l'ex-ministre des Finances, Walter Gordon. Ce que nous avons obtenu en 1971 n'est pas une réforme réaliste en matière d'imposition fiscale. Ce à quoi on a abouti c'est tout simplement à obscurcir ou à compliquer l'imposition fiscale et non pas à la réformer. Je me souviens très bien d'une certaine époque où le gouvernement était déterminé à imposer les gains en capital sur les fermes familiales avant que ne l'emportent la pression de l'opposition et, nous l'espérons, le reste de bon sens dont jouissait encore le gouvernement. Il faut qu'il y ait des investissements en capitaux dans notre pays et je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement, même s'il n'a pas envie de faire disparaître complètement l'imposition sur les gains en capitaux, ne traite pas cette forme d'investissement d'une façon plus équitable et plus intelligente. Pourquoi faut-il que les Canadiens qui souscrivent une participation financière dans des sociétés canadiennes comme moyen de placement de leur argent en vue de donner une instruction à leurs enfants ou de disposer d'un revenu lorsqu'ils prennent leur retraite soient traités au moment où ils vendent ces actions, parfois plusieurs années après, de la même façon que des gens qui ont acheté des actions le mois précédent et les revendent pour faire un rapide profit? Quelle justifica-

tion y a-t-il à cela? Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'en dépit de tout le revenu net qu'il retire de l'impôt sur les gains en capitaux, lequel, une fois déduits les coûts administratifs, se réduit d'ailleurs à beaucoup moins que 100 millions de dollars par an, l'existence même de ces impôts, à mon avis, cause bien plus que 100 millions de dommage à notre pays?

Des voix: Bravo!

M. MacKay: En fait, s'il se débarrassait de PétroCan et cessait de pomper de l'argent dans ce domaine d'activité, il économiserait encore bien davantage. Il aurait de l'argent s'il agissait ainsi et s'il abolissait complètement l'imposition sur les gains en capitaux car, comme tant de mes collègues et plus particulièrement ceux de l'Ouest canadien l'ont déclaré, nous attendons encore que PétroCan découvre sa première goutte de pétrole ou toute autre ressource. Il est intéressant de noter que la première tentative de Maurice Strong en vue de créer un courant d'affaires correspond à son voyage à Hanoi lorsqu'il a essayé de lancer une entreprise en co-participation pour procéder à des explorations au large du littoral vietnamien. Certes, PétroCan se livre à beaucoup d'explorations, mais a-t-il encore jamais découvert quoi que ce soit?

Une voix: Pourquoi ne laissez-vous pas tomber?

M. MacKay: La question n'est pas de savoir si je devrais laisser tomber, mais bien si le peuple canadien laissera tomber ce gouvernement s'il ne change pas de politique.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: J'ai été intéressé—comme je le suis toujours, naturellement—par les propos du premier ministre. C'est un orateur très doué et il fait preuve d'une logique assez tortueuse lorsqu'il parle. Après avoir écouté ses propos, qui témoignaient d'une grande érudition et qui abondaient en allusions à l'habileté du pays à faire face au chômage et à l'inflation ainsi qu'à la relative amélioration de notre situation par rapport au passé, j'en arrive à la conclusion que, comme d'habitude, le premier ministre élève le débat à un très haut niveau, et qu'il traite du relatif et de l'absolu. Il indique que d'une certaine façon, notre situation est relativement meilleure car nous avons freiné l'augmentation du taux d'inflation et de la fréquence des grèves. Cependant, il ne se presse pas de reconnaître qu'en termes absolus, notre situation a manifestement empiré. Et ceci tient, par exemple, à l'augmentation de notre dette nationale, la diminution de la valeur de notre dollar et au fait que le chômage n'a jamais été aussi élevé. Je voudrais donc dire au premier ministre, pour résumer charitablement les arguments de son intervention, que son discours indique sans doute que la situation est relativement mauvaise et absolument dramatique dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Les Canadiens se préoccupent également d'un autre point fondamental sur lequel notre gouvernement a échoué, et quitte à ce qu'on dénonce chez moi un certain esprit de clocher, je voudrais avancer cet argument en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, car nous n'obtenons aucune initiative conjointe satisfaisante des autorités provinciales et fédérales dans le domaine de l'agriculture. En Nouvelle-Écosse, 80 p. 100 des produits d'alimentation sont importés. Il est évident que cette situation n'est pas satisfaisante. Dans le domaine des grains de provende, nous pourrions être plus indépendants, mais selon M. Charles Hubbard, président de la Fédération des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse, il n'y a que peu de recherche effectuée dans ce domaine.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dit carrément que le programme laitier du gouvernement fédéral pour 1977, qui impose un prélèvement de 25c. par 100 livres de lait nature, coûtera $700,000 à l'industrie laitière de la Nouvelle-Écosse et réduira le revenu de chaque producteur laitier d'environ $1,000 par année. Ce prélèvement est manifestement trop élevé et nous pensons qu'il faudrait adopter une politique laitière à long terme. Il ne devrait pas être nécessaire de baisser puis d'élever les quotas au gré du gouvernement, en désorientant ainsi les agriculteurs. C'est exactement ce qui s'est toujours produit.

L'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse n'a donné aucun signe de nouvelle vitalité même si on a étendu nos limites territoriales à 200 milles des côtes en même temps que les États-Unis.

Pour revenir encore une fois à ma circonscription, laquelle constitue pour moi une très importante priorité, rien ne semble indiquer que les installations permettant de stocker des appâts congelés soient construits par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial ou par les deux. Je ne vois pas que l'on prenne de mesures pour améliorer la situation de cette industrie et c'est pour moi un autre sujet de désappointement car il n'a pas été question de pêche, pour autant que je sache, dans le discours du trône, en dépit du fait que cette industrie soit l'une des raisons qui ont amené la découverte du pays et qu'elle vise toujours l'exploitation d'une de nos plus grandes ressources naturelles.

Je prétends que nous devons revenir aux choses fondamentales dans l'administration du pays, et que nous devons accorder de l'importance au développement de nos pêcheries. Il n'y a que 800,000 personnes en Nouvelle-Écosse et si l'on faisait preuve d'un peu d'intelligence en développant les industries primaires—nous n'aurions pas besoin de grands complexes industriels—nous pourrions nous en tirer très bien avec la pêche, l'agriculture et l'exploitation des forêts. Il semble toutefois que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial ne fasse preuve d'initiative dans cette industrie si importante dans notre province.

Je voudrais aborder une autre question dans le contexte du présent débat au sujet des craintes que les Canadiens ont manifestées relativement aux événements qui ont eu lieu dans certaines de nos institutions nationales. Il n'est pas rassurant d'apprendre certains incidents qui ont été divulgués relativement à l'EACL, à la Polysar, au ministère du Revenu national, à Statistique Canada et dans certains autres organismes qui étaient auparavant reconnus pour leur intégrité.

Par exemple, quiconque s'est intéressé aux travaux de la commission d'enquête Laycraft et a écouté le contre-interrogatoire d'un certain Edmond Swartzack, un fonctionnaire du ministère du Revenu national, le contre-interrogatoire de M. Pitfield, conseiller du RAS, ainsi que le contre-interrogatoire par M. Berger, le conseiller du juge Laycraft, ne peut qu'être frappé par le caractère évasif des réponses données et s'étonner de voir à quel point cet homme frôle le parjure. Les arguments que les représentants du gouvernement actuel ont présentés à la Chambre et ailleurs pour faire valoir que cet accord entre Revenu Canada et la GRC était tout à fait légitime et qu'il

n'était pas secret ne font preuve d'aucune logique. Premièrement, par exemple, comment le procureur de l'Alberta pouvait-il faire une enquête relativement à cet accord s'il n'en connaissait même pas l'existence? Comment le solliciteur général (M. Fox), un homme averti, peut-il dire ici à la Chambre des communes que si nous voulons connaître la définition de crime organisé pour les fins de cet accord nous devons nous reporter à un statut qui n'a été adopté qu'assez récemment, quand cet accord, qui ne mentionnait même pas le crime organisé qu'il devait combattre, a été rédigé en 1972. Je ne comprends pas quelles sont les raisons du gouvernement de ne pas coopérer pleinement avec les commissions royales provinciales.

Une autre question à laquelle nous devrons nous atteler prochainement, c'est ce que nous allons faire au sujet de l'article inique 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, dont je me suis entretenu ainsi que d'autres députés, à plusieurs reprises, avec le ministre de la Justice (M. Basford). Le juge Deschênes de la Cour supérieure du Québec l'a dénoncée l'année dernière, dans un style érudit et virulent à propos de l'affaire de deux jeunes filles du Québec auxquelles l'Association des droits civiques du Québec s'intéressait. Les représentants de l'association ont soumis la cause à la Cour fédérale, pour savoir pourquoi les jeunes filles avaient perdu leur emploi. Une fois encore, on a fait valoir le paragraphe 2 de l'article 41, empêchant ainsi ces jeunes femmes de découvrir la vérité. Dans la commission d'enquête Laycraft ainsi que dans d'autres enquêtes, on a eu recours à ce même article. On y a eu recours à maintes reprises, et sur quoi cet article se fonde-t-il? Si les Américains avaient eu ce genre de loi, à mon avis ils n'auraient jamais pu aller au fond des choses dans l'affaire Watergate. Voyez plutôt cet article de loi. En voici la teneur:

Lorsqu'un ministre de la Couronne certifie par affidavit à un tribunal que la production ou communication d'un document serait préjudiciable aux relations internationales . . .

C'est curieux, quand on sait qu'il s'agit de deux Québécoises. Il poursuit:

. . . à la défense nationale . . .

C'est également incongru, il s'agit de deux jeunes filles!

. . . ou à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales, ou dévoilerait une communication confidentielle du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le tribunal doit, sans examiner le document, refuser sa production et sa communication.

C'est sur ce point principal que s'est fondé le jugement du tribunal. Pourquoi un ministre du cabinet de quelque gouvernement que ce soit substituerait-il son jugement, qui doit être inévitablement influencé par des considérations politiques ou par le souci de se protéger, à celui d'un juge de la Cour fédérale du Canada? Le seul mandat qu'ait un juge, c'est d'agir conformément au droit de la société. Les politiciens ne peuvent pas toujours agir comme ils le devraient, par suite des multiples pressions politiques qui s'exercent sur eux. Les avocats ne peuvent pas toujours faire ce qu'il convient non plus, comme nous le savons tous, mais un juge est censé faire ce qu'il convient. Cela relève de ses attributions. Alors, pourquoi devons-nous nous trouver devant une situation où un ministre suppléant, disons, peut signer un document qui enlève aux gens le droit de faire examiner par un juge l'efficacité, l'honnêteté et l'à-propos de ce que disent la Couronne et les plaideurs? Pourquoi en avons-nous besoin? L'article 41(1) est beaucoup plus approprié. Je ne le lirai pas, parce qu'il est long, mais dans ce cas particulier, un juge a le droit et le devoir d'examiner le document.

[M. MacKay.]

● (1742)

Je ne veux pas m'étendre longuement là-dessus. J'ai fait ressortir mon point, je pense. Le ministre de la Justice reconnaît lui-même qu'il s'agit d'une affaire importante. Il l'a affirmé à la Chambre lorsqu'il a dit que les procureurs généraux des provinces avaient discuté, il y a quelques mois, de toute la loi sur la Cour fédérale. Cela se passait en mars dernier. J'exhorte le gouvernement à tenir compte des répercussions de cet article et à l'abroger ou encore à le modifier, de sorte qu'un juge de la Cour fédérale puisse et doive examiner tout document dont un ministre veut interdire la production.

J'espère qu'à la suite des révélations regrettables de ces derniers mois concernant certaines institutions qui avaient toujours inspiré confiance aux Canadiens, le gouvernement fera en sorte de réparer ses gaffes et de rétablir la confiance dans les organismes que j'ai mentionnés et dans d'autres également.

Je ne voudrais pas m'étendre indûment, mais j'aimerais aborder une couple de sujets avant de terminer. Je voudrais laisser le message suivant à l'occasion du discours du trône au nom de tous mes commettants: je voudrais que, pour une fois, le gouvernement fasse preuve de compétence administrative. Jusqu'ici, il s'est surtout distingué par sa mauvaise gestion. Je propose très respectueusement que le gouvernement cesse de jongler avec le cabinet au point où les ministres ne conservent même pas assez longtemps leur portefeuille pour en connaître tous les mécanismes. J'aimerais que le gouvernement ait une certaine ligne de conduite, pour une fois, car depuis quelques années, le parti libéral n'est plus un parti fédéral. Il est devenu simplement une oligarchie; son crédo est l'opportunisme; son objectif, ouvrir des avenues aux opportunistes. C'est pour cela que le pays ne croit plus aux politiciens en général.

Le gouvernement actuel a inspiré le cynisme chez beaucoup de Canadiens qui, à la suite de certains événements survenus ces derniers mois, ont maintenant perdu toute confiance dans la politique ou les hommes politiques. Le premier ministre reconnaîtra que son gouvernement a gaspillé des milliards de dollars par sa mauvaise administration, son bricolage administratif et ses réalisations grandioses et inutiles. On pourrait en effet dire à juste titre que le premier ministre est affligé, entre autres caractéristiques, d'un complexe de la construction.

C'est pourquoi les gens de ma circonscription s'attacheront à voir si le gouvernement a appris sa leçon et s'il donnera suite à certaines des intentions dont il a fait état dans le discours du trône, notamment sa volonté de rendre le gouvernement plus franc et plus ouvert. Ils attendront de voir les résultats d'une gestion plus positive de l'économie. Les gens de ma circonscription, comme tous les Néo-Écossais, sont des gens honnêtes, et si le gouvernement peut faire preuve de ce genre de conduite, je sais qu'ils tiendront à ce que j'appuie le gouvernement en leur nom.

Des voix: Brovo!

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi commencer par offrir les félicitations traditionnelles aux parrains de la motion par laquelle a commencé le débat sur le discours du trône.

J'exprime, au nom des commettants de Pembina, des remerciements sincères pour la gracieuseté dont la reine a fait

preuve envers le Canada en partageant avec nous sa présence au cours de l'année qui marque le vingt-cinquième anniversaire de son couronnement. Nous nous réjouissons à la perspective de revoir la reine parmi nous à Edmonton lorsqu'elle et le prince Philip participeront l'an prochain aux Jeux du Commonwealth.

Il était impossible de ne pas remarquer hier, en suivant le débat—lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) a parlé suivi du premier ministre (M. Trudeau)—l'excellence du discours du chef de mon parti. Le chef de l'opposition a si bien fait que pour se donner de l'importance le premier ministre a dû couper l'herbe sous le pied du ministre des Finance (M. Chrétien) en disant au peuple canadien qu'on affecterait 150 millions de dollars de plus au programme Canada au travail. Cela ne devait pas être annoncé avant ce soir et il est clair que le premier ministre s'est rendu compte que le chef de l'opposition était en train de prendre la vedette.

Je trouve qu'au cours de ce débat sur le discours du trône, nous devrions passer en revue certaines des réalisations que le premier ministre compte à son actif pour les dix dernières années. Le gouvernement actuel a battu de nombreux records et j'aimerais en citer quelques-uns. Aujourd'hui, par la faute du gouvernement qui siège de l'autre côté, nous venons d'atteindre notre record en matière d'inflation. Nous avons un chômage record, un taux d'hypothèque record, des taux d'intérêt record et le record des dépenses gouvernementales et, si nous prenons les dix derniers budgets présentés par ce gouvernement, nous découvrons que neuf d'entre eux ont été déficitaires. A cause de cet autre record douteux, nous sommes actuellement plus endettés que jamais envers les pays étrangers. Notre dollar dégringole. Les députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même, nous espérions que le discours du trône définirait une nouvelle direction économique à donner au pays, mais rien de semblable ne s'est produit.

On a attaché à juste titre beaucoup d'importance à la question de l'unité nationale, mais il est évident que si nous avons au cours des dix prochaines années la conjoncture économique de la dernière décennie, il ne vaudra plus la peine de sauver le pays. Le premier ministre est si préoccupé par la question linguistique qu'il a relégué toutes les autres questions aux oubliettes. Les députés de tous les partis ont fait état de l'importance du leadership au gouvernement. Nous avons vu hier le genre de leadership que le chef de l'opposition peut donner à la Chambre et au pays.

Des voix: Bravo!

M. Elzinga: Nous constatons encore ce leadership dans la façon dont le chef de l'opposition a traité de la loi 101 qui a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le premier ministre a deux possibilités devant cette loi. La méthode que nous avons préconisée est de saisir la Cour suprême du Canada et de lui demander de statuer sur la légalité de la loi.

La deuxième possibilité qu'offre au premier ministre l'Acte de l'Amérique du Nord britannique consiste pour le gouvernement fédéral à abroger la loi provinciale, car il peut le faire dans un délai d'un an s'il le désire. Le premier ministre n'a pas jugé opportun de se prévaloir ni de l'une ni de l'autre et on est en droit de se demander s'il se comporte en véritable dirigeant dans ce contexte. Un voyage à travers notre circonscription nous permet de constater que les deux principaux problèmes auxquels le Canada se trouve confronté sont la question de l'unité nationale et l'inefficacité des programmes économiques du gouvernement actuel; cela saute aux yeux. Nous avons dit ce que nous ferions à la place du gouvernement en ce qui concerne le bill 101 mais j'aimerais dire à la Chambre pourquoi le premier ministre n'adoptera pas cette solution à mon avis. C'est parce qu'il approuve le bill 101. René Lévesque et notre premier ministre couchent ensemble.

M. Crouse: Drôle de couple!

M. Elzinga: Lorsqu'ils sont sous les draps, ils se tiennent la main et ils se moquent de la crédulité des Canadiens mais lorsque les draps sont rabattus, ils s'adonnent à une bataille d'oreillers pour la frime. Le bill 101 en est une belle preuve et j'espère que les Canadiens se rendront compte du petit jeu que mènent le premier ministre et le chef du parti au pouvoir dans la province de Québec, dont le but est de démembrer le Canada. Tous ceux qui ont écouté notre chef parler dans le débat sur l'unité nationale qui a eu lieu avant l'ajournement de l'été savent exactement quelle est la position de notre parti sur cette question.

● (1752)

Des voix: Oh, oh!

M. Elzinga: Si le député avait écouté notre chef, il saurait quelle est notre position. Il devrait lire le hansard ou écouter les débats.

Nous avons vu le gouvernement d'en face présenter des propositions concernant les salaires et les prix. Nous espérions qu'au cours de la période de réglementation des salaires et des prix le gouvernement repenserait sa politique économique. Au cours de la campagne électorale de 1974, notre parti avait déclaré que ces contrôles devaient être une mesure temporaire qui nous permettrait de réorienter la politique économique du gouvernement si nous étions élus. Le gouvernement n'a pas su mettre à profit cette période de contrôle des salaires et des prix.

Réorienter la politique économique du gouvernement signifie avant tout réduire les dépenses du secteur public et réviser la politique fiscale. C'est d'ailleurs ce que nous avons préconisé en 1974.

La croissance d'un pays dépend habituellement de la capacité de ses dirigeants. Or il est évident non seulement pour ceux qui siègent ici mais pour les Canadiens en général que le Canada manque de direction depuis dix ans. Il se cherche désespérément un chef. En 1968, quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris les rênes du pouvoir, on parlait très peu de sécession. Aujourd'hui, en 1977, le gouvernement d'une province est voué à se séparer.

J'ai parlé brièvement de l'économie et du débat sur l'unité nationale, monsieur l'Orateur. Il y a une autre question dont je voudrais vous entretenir, cependant, et je le fais avec une certaine retenue. Nous sommes élus au Parlement pour exprimer les vues de nos commettants et nous hésitons souvent à parler à cœur ouvert quand nous avons conscience de nos faiblesses.

Monsieur l'Orateur, notre pays a été édifié par des pionniers qui servaient Dieu autant que la patrie. Voilà ce qui manque aujourd'hui au Parlement et à la tête du pays, l'idéalisme moral nécessaire à la survie du pays.

Monsieur l'Orateur, il serait temps de comprendre le sens réel de la devise qui domine l'entrée du Parlement: «Dieu régnera d'un océan à l'autre».

Essayons de faire voir aux Canadiens qu'à Ottawa nous leur avons donné l'exemple.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Churchill (M. Smith).

● (1756)

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Il reste à peine deux minutes et nous avons convenu, avec les représentants de chaque parti, d'ajourner le débat à 6 heures, afin de permettre au ministre des Finances (M. Chrétien) de prendre la parole à 8 heures. Le ministre devrait être suivi d'un orateur du parti progressiste conservateur, d'un orateur du Nouveau parti démocratique, et enfin d'un orateur du Parti Crédit Social du Canada. L'entente était à l'effet que l'orateur précédent, c'est-à-dire celui qui vient de parler, terminerait son discours à 6 heures. Comme il est maintenant 6 heures moins quelques secondes, je demande à la Chambre de signaler qu'il est 6 heures afin de respecter l'entente que nous avons faite.

[*Traduction*]

M. Baker (Grenville-Carleton): Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, la chose est exacte. Il reste deux minutes et demie et je pense que le député de Churchill (M. Smith), désire prendre la parole. Il terminera avant six heures, ce qui nous permettra de prendre les dispositions dont a parlé le secrétaire parlementaire.

● (1758)

[*Français*]

M. Pinard: A ces conditions, monsieur l'Orateur, étant donné qu'on en arrive pratiquement aux mêmes résultats, je n'ai aucune objection à ce que le député parle pendant une minute et trois quarts ou à peu près.

[*Traduction*]

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas prévu de parler avant 6 heures, mais les événements d'aujourd'hui vont avoir des conséquences désastreuses pour l'industrie minière du nickel au Canada. International Nickel annonce que 2,100 personnes seront licenciées en janvier 1978 à Sudbury et dans les environs, et que 650 autres connaîtront le même sort avant le milieu de 1978 à Thompson au Manitoba, où se trouve ma circonscription.

A mon avis, ce n'est là que le début de ce qui va se passer dans l'industrie minière. Dans son budget le gouvernement n'a rien prévu pour stimuler l'industrie minière, et j'aimerais donc demander au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), à celui des Finances (M. Chrétien), et à celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), de réunir immédiatement les représentants de l'industrie minière au Canada, pour voir s'il ne serait pas possible de maintenir en activité l'industrie minière jusqu'au moment du moins où ils pourront se pencher sur la question des mises à pied projetées.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2001)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, qu'on me permette tout d'abord de féliciter bien chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Louis-Hébert (M. Dawson) et de Malpèque (M. Wood). Ils ont vraiment été à la hauteur des plus belles traditions du Parlement canadien.

A l'occasion de mon premier discours à la Chambre des communes en qualité de ministre des Finances du Canada, j'aimerais d'abord remercier tous ceux qui m'ont adressé leurs vœux de succès lors de ma nomination et, ensuite, exprimer en notre nom à tous nos meilleurs vœux à mon prédécesseur et bon ami, l'honorable député de Rosedale (M. Macdonald). Par son sens du devoir et son dévouement au pays, il a été un exemple pour nous tous au cours des neuf années qu'il a servi dans le Cabinet canadien.

Lors de deux importantes réunions internationales, j'ai eu l'occasion de rencontrer récemment les ministres des Finances de nombreux autres pays. J'ai pu me rendre compte que nous faisons tous face à des problèmes très difficiles. Je viens également de rencontrer mes collègues des provinces. Nous avons discuté des problèmes d'intérêt commun avec franchise, et je les remercie bien sincèrement de leurs conseils.

Monsieur le président, je profiterai de l'occasion pour parler ce soir de la situation économique, du programme de contrôle et des impôts. C'est en fait la première possibilité que j'ai de communiquer mes décisions à la Chambre et ainsi de nous débarrasser de certaines incertitudes. Je veux aussi permettre à la Chambre d'adopter sans retard les propositions expansionnistes du dernier budget ainsi que les mesures supplémentaires que je proposerai ce soir.

[*Traduction*]

Voici la situation économique telle que je la vois.

Nous avons réussi à faire baisser le taux d'inflation. Les salaires augmentent moins vite. La hausse des prix des produits non alimentaires n'a pas cessé de ralentir depuis l'établissement des contrôles. Cependant, nous avons subi cette année une augmentation des prix des aliments et une baisse du dollar canadien. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

Ces derniers mois, la production n'a pas augmenté comme nous le souhaitions. Même si la situation s'améliorait sensiblement au second semestre, la production globale ne progressera que d'environ 2 p. 100 en 1977 par rapport à 1976. Pour l'an prochain, des experts indépendants prévoient une croissance de 4 à 5 p. 100 seulement. C'est insuffisant pour faire baisser le taux de chômage.

De nouveaux emplois ont été créés au Canada. Nous devrions atteindre l'objectif fixé dans le dernier budget, celui de créer 250,000 emplois. Mais le nombre de Canadiens qui cherchent du travail a augmenté plus rapidement encore. Le taux de chômage est monté à 8.3 p. 100 pour l'ensemble du pays.

Nous devons créer plus d'emplois. Je ne serai satisfait que lorsque toute personne voulant travailler pourra le faire. Mais je ne puis promettre de solution miracle. Nous ne viendrons à bout des problèmes de chômage qu'avec du temps et de l'effort. En fait, il n'existe pas de solutions faciles.

La situation de notre balance des paiements laisse à désirer. Il est vrai que nos exportations ont augmenté grâce à la reprise aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Cela nous permettra d'enregistrer un excédent commercial de plus de 2 milliards de dollars cette année. Néanmoins, il nous faudrait un excédent encore plus grand. En effet, le déficit de notre balance du tourisme s'est alourdi. Au chapitre des intérêts et dividendes et des autres services, nous accusons aussi des déficits importants et croissants. Tous ces éléments ont affaibli le dollar canadien.

Enfin, les recettes du gouvernement fédéral augmentent moins rapidement que prévu. Par conséquent, nos besoins de financement se sont accrus considérablement et notre marge de manœuvre est très limitée.

Voilà la situation. Elle offre un contraste frappant avec la croissance potentielle de ce pays. Nous disposons des ressources, de l'espace, des compétences et d'une tradition d'ardeur au travail. Jusqu'à récemment notre croissance économique à été supérieure à celle de la plupart des autres pays. Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement à l'avenir.

Mon objectif n'est pas une reprise subite, mais temporaire, qui rallumerait l'inflation. Ce que je souhaite, c'est une croissance soutenue de l'ordre de 5 à 6 p. 100 qui permettrait de diminuer progressivement le chômage. Les exportations et les investissements privés doivent être les moteurs de l'expansion. Si nous voulons rétablir nos paiements internationaux, nous devons améliorer notre balance commerciale et résorber le déficit de notre balance touristique. Quant aux entreprises, c'est maintenant qu'elles devraient commencer de nouveaux investissements pour pouvoir produire plus à l'avenir.

Les dépenses publiques ne devraient s'élever que modérément. Cependant, la consommation peut et doit augmenter à peu près au même rythme que l'ensemble de l'économie. C'est la reprise de la consommation et la hausse des exportations qui permettront de résorber les capacités de production inutilisées et qui pousseront les entreprises à investir.

Qu'est-ce qui nous freine? Selon moi, il y a trois facteurs.

En premier lieu, nos marchés d'exportation se sont développés moins rapidement que prévu. De plus, les cours mondiaux du blé, de la pâte de bois et des métaux de base ont été déprimés. Pour qu'une reprise générale de l'économie mondiale s'amorce, tous les pays devront faire leur part.

En second lieu, nous payons en ce moment le prix des hausses excessives de nos coûts dans le passé.

C'est ce qui explique en partie la percée de produits importés sur le marché intérieur au détriment des produits canadiens, ainsi que la forte baisse de l'emploi dans l'industrie manufacturière, la diminution du tourisme, et la tendance des entreprises d'investir plutôt aux États-Unis qu'ici. Les coûts élevés au Canada s'expliquent en majeur partie par les salaires. Le programme de contrôle a permis de réduire les hausses des salaires de 20 p. 100 en 1975 à 8 p. 100 récemment. Par conséquent, nous ne perdons plus de terrain par rapport aux États-Unis, mais nous n'en rattrapons pas non plus.

Nous avons dû renforcer la protection de certaines de nos industries en perte de vitesse, comme l'industrie du textile, en limitant les importations. C'est là un remède à court terme. Si nous voulons avoir une industrie manufacturière rentable et accroître notre productivité, il faut, ici comme ailleurs, que les barrières commerciales soient abaissées et non pas relevées. La baisse du dollar canadien a amélioré notre position concurrentielle internationale, sans pour autant régler nos problèmes. En effet, le fléchissement de notre monnaie fait monter les prix et les coûts au Canada. La vraie solution consiste à réduire l'inflation, afin que nos coûts redeviennent comparables à ceux de nos principaux concurrents.

● (2010)

[*Français*]

En troisième lieu, ce qui nous freine, c'est la perte de confiance. Ce sentiment est en partie la conséquence de l'inflation, d'une croissance lente et du chômage. Cette vague de pessimisme semble exagérée, parce qu'elle ne tient pas compte des progrès réalisés dans la correction des excès du passé et dans la préparation de la croissance future.

Ce sentiment est en partie aussi la conséquence de l'instabilité politique. Les Canadiens sont inquiets au sujet de l'unité de leur pays et cette inquiétude ne peut qu'aggraver nos difficultés économiques. Je ne doute point que la population du Québec, dans son écrasante majorité, est convaincue que le Canada est son pays. Le Québec ne se séparera pas du

Canada. Mais aussi longtemps que le séparatisme n'aura pas été éliminé, il continuera de freiner le progrès économique, non seulement au Québec mais bien dans l'ensemble du pays tout entier.

Je ferai tout ce que je peux pour dissiper cette incertitude, en défendant l'unité canadienne, en poursuivant la lutte contre contre l'inflation, en limitant nos dépenses et nos impôts, et en faisant connaître des décisions fermes et précises au sujet des contrôles et de l'économie ce soir.

Nous avons besoin de l'appui de tous les Canadiens. Le gouvernement ne peut pas tout faire tout seul. Une économie saine dépend d'un secteur privé sain. Les consommateurs doivent pouvoir dépenser davantage et le secteur privé doit pouvoir planifier ses investissements avec plus de certitude.

Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas de solution miracle à nos problèmes économiques. Les résultats ne viendront que lentement et exigeront beaucoup de travail, une productivité plus élevée, des attentes moins euphoriques et un plus grand sens des responsabilités de la part de tous les Canadiens.

Afin de stimuler la demande sans relancer l'inflation, j'annonce ce soir:

1. La levée graduelle des contrôles à partir du 14 avril 1978;

2. Une réduction allant jusqu'à $100 de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables à revenus bas et moyens;

3. Des programmes supplémentaires de création d'emplois;

4. Un crédit à la création de nouveaux emplois dans le secteur privé;

5. Le maintien de limitations sévères des dépenses du gouvernement.

Qu'il me soit permis maintenant de préciser ces propositions.

● (2012)

[*Traduction*]

Le programme de lutte contre l'inflation lancé il y a deux ans contenait les volets suivants: contrôle des prix et des revenus, ralentissement graduel de la croissance de l'offre de monnaie, limitation des dépenses du gouvernement et amélioration générale de la structure de l'économie.

La Banque du Canada a tout notre appui lorsqu'elle continue de freiner la croissance de l'offre de monnaie. De notre côté, nous limitons sévèrement les dépenses et leur augmentation ne dépassera pas la croissance de l'économie. Dans ce domaine, nous avons obtenu des résultats très positifs; les provinces ont fait de même.

Les limites imposées à nos dépenses sont très difficiles à respecter. La croissance plus lente que prévue de l'économie nous impose des paiements plus élevés à titre d'assurance-chômage, de versements aux provinces et d'intérêts sur la dette publique. Le bas prix du blé et le très mauvais temps pendant la période de récolte nous imposeront des dépenses supplémentaires. Malgré ces difficultés, nous respecterons les limites de dépenses définies au mois de mars par mon prédécesseur.

Le contrôle des prix, des salaires et des autres revenus a puissamment contribué à la réduction des tendances inflationnistes dans notre économie. Mais il ne devrait pas être un programme permanent, parce que le gouvernement ne désire pas intervenir indûment dans les mécanismes du marché. Toutefois, les contrôles ne peuvent être supprimés dans l'immédiat. Leur levée graduelle débutera le 14 avril 1978, soit deux ans et demi après le début du programme.

[M. Chrétien.]

D'ici au 14 avril, nous pourrons réduire davantage la pression et les attentes inflationnistes. Au cours des mois à venir, nous modifierons la loi anti-inflation pour faciliter l'administration des contrôles pendant la période transitoire et pour atténuer le risque d'une flambée inflationniste lorsqu'ils disparaîtront. Nous mettrons aussi sur pied une agence qui surveillera l'évolution des prix et des coûts.

En vertu de la levée graduelle des contrôles, les employés ne seront soumis à aucun contrôle pour les années d'application débutant après le 14 avril et les entreprises seront libérées du contrôle des prix et des bénéfices pour leurs exercices financiers débutant après cette date.

Les indicateurs prévus pour la troisième année du programme seront modifiés. Ces modifications sont décrites avec précision dans un des documents que je déposerai. En bref, l'indicateur de base des salaires et traitements sera de 6 p. 100. Le coefficient de rajustement en raison de pratiques salariales antérieures continuera à s'appliquer. Les dividendes resteront contrôlés. La hausse admissible dans leur cas sera abaissée de 8 à 6 p. 100, soit au même niveau que pour les salaires et traitements.

Si nous voulons faire redémarrer notre économie et diminuer le chômage, nous n'avons d'autre choix que de continuer de réduire la hausse des coûts. Sauf imprévu, la hausse des prix sera inférieure à 6 p. 100 au cours de l'année prochaine. L'indicateur révisé ne conduira donc pas à une baisse de revenu réel. De plus, j'annonce des mesures qui augmenteront le chèque de paye des travailleurs à revenus bas et moyens.

En fait, ces deux dernières années, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés. La première année, nous étions deux points au-dessous. Cette année, à cause des circonstances que j'ai exposées, nous sommes deux points au-dessus. Les deux écarts s'annulent donc.

Sans modification du règlement, l'indicateur aurait été de quelque 8 p. 100. En effet, l'indice des prix à la consommation a augmenté au-delà du pourcentage visé pour cette année. Je vous rappelle cependant que, sur l'ensemble des deux premières années du programme, nous avons pratiquement atteint nos objectifs. En fait, nous avons fait mieux que prévu la première année et moins bien la deuxième, l'écart étant d'environ 2 p. 100 dans chaque cas. Deux causes majeures expliquent cette évolution. D'abord, les prix des aliments ont baissé en 1976, avant de remonter considérablement en 1977. Ensuite, le dollar canadien, qui s'échangeait à un cours élevé pendant une bonne partie de 1976, s'est déprécié sensiblement cette année, ce qui a rendu les importations plus coûteuses.

Nous ne pouvons pas protéger les Canadiens contre la perte de revenu réel causée par des prix à l'importation plus élevés. Si nous laissions les revenus nominaux augmenter dans les mêmes proportions, les prix monteraient encore, et la situation continuerait de se détériorer.

Voici les mesures fiscales que je propose.

Bien que les déficits budgétaires importants limitent sévèrement les options qui me sont ouvertes, je suis convaincu que nous pouvons faire encore plus pour stimuler l'économie. Les mesures que j'ai choisies ont plusieurs objectifs: elles compenseront la réduction de l'indicateur des salaires pour les travailleurs à revenus bas et moyens, elles stimuleront les dépenses de consommation et la construction domiciliaire et elles créeront de nouveaux emplois.

D'abord, je réduis de $100 l'impôt pour les contribuables à revenus bas et moyens. Cette réduction se fera en portant de $200 à $300 le montant minimum du crédit d'impôt fédéral de 9 p. 100. Cette réduction ne s'appliquera qu'à l'année d'imposition 1978. Elle représentera, dans l'ensemble, plus de 700 millions de dollars.

Pour que cette réduction produise un effet rapide, elle sera concentrée autant que possible sur les retenues à la source de janvier et de février. Ainsi, le salaire net de plusieurs millions de travailleurs augmentera de $50 en janvier et de $50 en février. Beaucoup ne paieront aucun impôt fédéral pendant ces deux mois et certains n'en paieront pas de toute l'année.

[*Français*]

Voici quelques exemples: Un contribuable marié avec deux enfants à charge et gagnant un revenu annuel de $15,000 verra son impôt payable en janvier et en février réduit du plein montant de $100. Si son revenu est de $10,000 ou moins, il ne paiera aucun impôt fédéral au cours de ces deux mois. Et s'il gagne moins de $8,500, il n'aura aucun impôt fédéral à payer pendant les douze mois de l'année.

Plus de 7,500,000 contribuables bénéficieront de cette réduction d'impôt. Quelque 6 millions recevront la réduction de $100 au complet.

Je profite également de l'occasion pour annoncer que le facteur d'indexation en 1978 sera de 7.2 p. 100. L'exemption de base passera de $2,270 à $2,430. Pour une famille avec deux enfants, le total des exemptions personnelles augmentera de $360, passant de $5,120 à $5,380. Au cours de l'an prochain, cette indexation permettra aux Canadiens d'économiser une somme totale de 850 millions de dollars en impôts. Je ne puis que regretter que l'on oublie trop souvent l'importance de l'indexation dans les débats publics. C'est pourquoi il me fait plaisir ce soir de le redire encore. C'est une exemption additionnelle de 850 millions de dollars que les contribuables auront au début de l'année.

Je propose ensuite une série de mesures de création directe d'emplois Une somme de 450 millions de dollars a déjà été allouée cette année aux programmes de Canada au travail, Jeunesse Canada au travail et à d'autres programmes de création d'emplois. Ce niveau élevé sera maintenu en 1978-1979. De plus, nous dépenserons 150 millions de dollars supplémentaires pour d'autres projets à haute intensité de travail. Ces dépenses, affectées immédiatement, seront concentrées dans les régions de chômage élevé. Dans l'ensemble, le gouvernement dépensera plus d'un milliard de dollars pour la création directe d'emplois au cours de la présente année financière et de la suivante. Toutes ces dépenses seront effectuées en respectant les limites budgétaires que nous nous sommes imposées.

Ces crédits nouveaux de 150 millions de dollars additionnels proviennent de coupures budgétaires faites par mon excellent collègue le président du Conseil du Trésor (M. Andras).

Monsieur le président, je présenterai bientôt un nouveau programme de crédit à l'emploi s'adressant aux entreprises privées. Ce programme ouvrira de nouvelles voies de création d'emplois au Canada. Je dois étudier avec le plus grand soin l'efficacité des différentes solutions possibles. Cependant, je suis convaincu qu'on pourra présenter la législation voulue pour mettre en place le crédit à l'emploi au début de 1978. Ce programme pourrait coûter quelque 100 millions de dollars. Enfin, je voudrais vous faire part de certaines modifications fiscales. Je prolongerai par règlement, jusqu'en 1980, l'amortissement accéléré de l'équipement de lutte contre la pollution, Je prolongerai d'un an au moyen d'un règlement la disposition spéciale qui permet aux contribuables de déduire de leurs autres revenus les pertes locatives résultant de l'allocation du coût en capital. Cette mesure stimulera la construction résidentielle à unités multiples. Je propose aussi que le taux d'amortissement des immeubles à charpente de bois soit désormais le même que celui des autres bâtiments. L'Avis de motion des voies et moyens comporte également des changements concernant l'assurance-vie, les surplus des sociétés et les prêts aux employés. A la suite de suggestions des députés de tous les partis, je n'imposerai pas les revenus de placement réalisés par le détenteur d'une police d'assurance lors du décès de l'assuré. Des informations précises sont contenues dans les renseignements supplémentaires.

● (2022)

[*Traduction*]

Le budget présenté en mars dernier permettait d'injecter dans l'économie 1.5 milliard de dollars sous forme de réductions d'impôt, notamment par un crédit de $50 par enfant et une augmentation de $100 de la déduction pour dépenses relatives à un emploi. En introduisant des mesures importantes pour améliorer la rentabilité des entreprises et les inciter à se développer, le même budget a élargi et augmenté le crédit d'impôt à l'investissement; il a institué une déduction de 3 p. 100 au titre des stocks, et a majoré le crédit d'impôt pour dividendes. Je propose de nouveau toutes ces mesures dans l'avis de motion des voies et moyens déposé ce soir.

Les retards importants dans l'adoption des projets de loi fiscaux augmentent l'incertitude. Aussi devrions-nous adopter au plus vite les mesures proposées dans le budget de mars et celles que je viens de présenter.

Une remarque sur le taux de change. Les politiques de réduction des coûts et d'augmentation de l'emploi que nous poursuivons s'attaquent à nos problèmes fondamentaux. De telles politiques amélioreront notre balance de paiements. Nos opérations sur le marché ont eu pour but d'y maintenir des conditions ordonnées. Cela s'est traduit par une certaine diminution des réserves pendant la période récente de fléchissement du dollar canadien. Toutefois, nos réserves demeurent considérables et nous sommes à même de les renforcer sensiblement au besoin. Nous garderons un régime de taux de change flottant. Je reste convaincu que la meilleure façon de promouvoir la confiance dans le dollar canadien consiste, non pas à recourir à des expédients, mais à poursuivre des politiques saines.

J'aimerais répéter maintenant ce que j'ai déjà dit. Le gouvernement n'a absolument pas l'intention d'imposer le contrôle du change. Je sais que cette nouvelle a été imprimée et largement diffusée, ce qui a créé certains problèmes et qu'en conséquence, bien des Canadiens se sont malheureusement empressés de sortir leur argent du Canada. C'est infiniment regrettable, d'autant plus que cette fuite de devises peut placer le dollar canadien en mauvaise posture. Voilà pourquoi je tiens à répéter ce soir que nous n'avons pas l'intention d'imposer le contrôle du change au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer maintenant les avis de motion des voies et moyens, les prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement, des renseignements supplémentaires sur le programme de contrôle, la déclaration du gouvernement du 29 juillet dernier aux dirigeants patronaux et syndicaux au sujet de la levée des contrôles et des précisions sur les modifications fiscales. Je demande en outre que les avis de motion des voies et moyens figurent aux *procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Même en respectant nos plafonds de dépenses, l'ensemble de nos besoins financiers devrait passer, selon nos prévisions, de 5½ milliards en 1976-1977 à 8½ milliards en 1977-1978. Ces besoins seront encore plus élevés l'an prochain à cause des 2 milliards de dollars d'intérêts échus que nous aurons à payer sur les obligations d'épargne du Canada. Dans les circonstances, il serait antiéconomique d'essayer d'en faire encore plus sur le plan fiscal.

Grâce à toutes ces mesures, nous devrions enregistrer une croissance réelle de 5 p. 100 l'an prochain. Pour faire mieux, il nous faudra une stratégie concertée de changement et d'amélioration de la structure de l'économie s'étendant à moyen terme.

Nous avons déjà mis en place certains éléments importants de cette stratégie. Dans le domaine critique de l'énergie, par exemple, des politiques globales d'établissement des prix, d'imposition et d'investissement mixte des secteurs privé et public contribuent à la mise en valeur de nouvelles ressources, à l'amélioration de la distribution et à une utilisation économique. Dans le domaine de l'habitation, nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif d'un million de logements nouveaux construits pour les Canadiens sur une période de quatre ans. L'aide à l'accession à la propriété et au logement locatif en faveur des personnes à revenu modique reçoit du fédéral un soutien financier croissant. Nous avons porté à 200 milles notre zone de pêche côtière, afin de pouvoir mieux gérer et conserver les ressources de la mer. A l'intention des entreprises, nous sommes en train d'alléger la réglementation et la production de rapports. L'approche de négociations commerciales multilatérales qui s'annoncent difficiles rendent encore plus nécessaire l'accroissement de l'efficacité et de la productivité.

Dans tous ces domaines comme dans tant d'autres, il faut aller de l'avant par une politique qui favorise l'investissement et les changements structurels. Nous nous proposons de promouvoir ces changements, de solliciter la coopération active des provinces et d'engager des consultations aussi larges que possible avec les entreprises, les travailleurs et les autres groupes économiques.

• (2032)

[*Français*]

Monsieur le président, nous devons nous rendre compte que le Canada traverse une période difficile sur le plan tant économique que politique. Nous devons faire face à un nouveau défi, celui de bâtir un pays non seulement plus fort et plus prospère, mais aussi plus uni.

Il n'existe pas de solutions faciles à nos problèmes, et les solutions ne doivent pas non plus venir uniquement du gouvernement. En effet, nos ressources sont limitées et nous ne voulons pas d'une société où l'État ferait tout pour tous. Ainsi, il n'y aura pas de grands programmes sociaux nouveaux, ni de croissance rapide des dépenses gouvernementales. S'ils veulent maintenir leur niveau de vie élevé, les Canadiens doivent apprendre à travailler plus fort et à devenir plus productifs.

Nous rencontrons des problèmes sérieux, mais nous ne devons pas quand même les exagérer. Franklin Roosevelt disait que la seule chose à craindre vraiment était la crainte elle-même, et je n'éprouve aucune crainte. Je n'échangerais pas nos problèmes pour ceux d'un autre pays, quel qu'il soit, et je suis persuadé qu'aucun député ne le ferait non plus.

Pour bâtir ce pays, nous avons dû coloniser de vastes espaces, vaincre les distances et un climat rigoureux, surmonter la crise économique, assumer des responsabilités internationales et nous adapter à une époque extrêmement complexe et changeante. Et malgré tout, nous avons réussi.

Aujourd'hui, nous devons retrouver les vertus qui animaient les bâtisseurs de ce pays, l'esprit d'aventure et initiative, le goût du risque, la détermination des explorateurs. C'est le défi qu'il nous faut relever.

• (2035)

Ce pays a été trop bon pour un trop grand nombre d'entre nous pour que nous le laissions périr. Je sais que la grande majorité des Canadiens est prête à se retrousser les manches, à imaginer, à créer, à produire comme l'ont fait nos ancêtres. Chacun d'entre nous a sa contribution à faire. Faisons-la avec enthousiasme, c'est le seul moyen de transmettre à nos enfants cet héritage qui est le nôtre: un pays riche par la diversité de sa population et de ses ressources, un pays vaste, un pays généreux et tolérant, un pays qui a fait, qui fait encore, et qui continuera de faire l'envie du monde entier.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les députés ont sans doute remarqué que le ministre des Finances (M. Chrétien) avait bénéficié d'une certaine indulgence en ce qui concerne le temps de parole lorsqu'il a fait son importante déclaration. Il est certain que le cas échéant, la même indulgence sera accordée aux députés de l'opposition qui lui répondront.

Afin que le ministre puisse faire inscrire en appendice un avis de motion des voies et moyens aux *Procès-verbaux*, il faut un ordre de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en participant au débat de ce soir, j'aimerais d'abord adresser mes félicitations aux comotionnaires de l'Adresse (MM. Dawson et Wood) qui ont pris la parole précédemment. Notre temps de parole est limité ce soir, et je voudrais en premier lieu dire que selon moi, le budget présenté ce soir, qui est véritablement un

mini-budget, comporte certains éléments positifs et d'autres négatifs.

Des voix: Exact!

M. Stevens: Je voudrais vous dire ce qui ne figurait pas dans la déclaration faite ce soir par le ministre.

Une voix: La vérité!

M. Stevens: Le gouvernement apporte bien peu d'espoir au million de Canadiens qui vont chercher un emploi au cours des mois d'hiver qui s'en viennent.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Il y a bien peu d'espoir pour les jeunes du pays qui chercheront à trouver leur premier emploi dans les pires conditions économiques que nous ayons connues depuis au moins trente ans.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Que tous ceux qui sont en chômage dans nos cinq provinces de l'Ouest et tous ceux qui n'ont pas d'emploi dans toutes ces zones de chômage élevé du Canada n'attendent pas d'aide d'Ottawa, si l'on en juge par la déclaraction faite ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Évidemment, les députés se souviendront que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a parlé hier de 150 millions de dollars pour combattre le chômage et le ministre des Finances (M. Chrétien) en a parlé ce soir. Mais à quoi peut servir ce montant quand il y a un million de chômeurs?

M. Baker (Grenville-Carleton): A rien!

M. Stevens: Ceci représente $150 par chômeur canadien.

M. Paproski: C'est une honte!

M. Stevens: Autrement dit, ce montant de 150 millions de dollars doit créer 16,000 nouveaux emplois alors qu'il y a un million de chômeurs au pays. Voilà le genre de mesure que l'on peut attendre du gouvernement actuel!

Avant ce soir nous avions un million de chômeurs au Canada et nous nous préparions au pire hier à venir depuis les années trente. Après avoir entendu la déclaration du ministre de ce soir, je suis porté à croire que la situation n'a pas changé.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Comme je l'ai déjà dit, le budget de ce soir a des côtés positifs et d'autres négatifs. Franchement, je suis heureux que le gouvernement ait donné suite à notre demande répétée de réduire l'impôt, du moins sur le revenu personnel du contribuable canadien.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, il y a de cela deux budgets, nous avons soulevé un point important, le fait que le contribuable canadien était surtaxé, et demandé une réduction substantielle des impôts en sa faveur. Quand le budget a été déposé en mars 1977, nous avons renouvelé notre requête et hier encore, le chef officiel de l'opposition (M. Clark) a réitéré encore une fois cette demande d'une baisse marquée de l'impôt des contribuables, et particulièrement de ceux dont le revenu se situe en deçà de $16,000 par an.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je suis heureux de voir qu'enfin le gouvernement a accédé à cette demande. J'espère seulement qu'à l'avenir il répondra un peu plus rapidement quand nous demanderons quelque chose pour le bien-être des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Quand nous parlons de dégrèvements d'impôt considérables—et je désire parler aussi brièvement de certaines autres réductions auxquelles je crois que les citoyens canadiens ont droit—qu'il soit bien clair que nous ne suggérons pas simplement un plus grand déficit, mais une réduction des dépenses fédérales car nous croyons qu'avec moins de gaspillage, le gouvernement pourra être en mesure d'accorder d'autres réductions d'impôt importantes à la population canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: A propos de gaspillage, combien d'entre nous se rappellent encore quelle fut notre stupéfaction d'apprendre que l'an dernier seulement le gouvernement avait dépensé près de un million pour payer des courses en taxi dans la ville d'Ottawa?

Des voix: Quelle honte!

● (2042)

M. Stevens: Et pourtant ils prétendent ne pas savoir où rogner le superflu.

Une voix: Participaction!

M. Stevens: Jusqu'à ce soir, le taux d'inflation était de 8 p. 100 et l'on s'attendait à un taux plus élevé dans les mois à venir. Après avoir entendu le ministre nous prédire un taux de 6 p. 100 pour l'an prochain, j'estime que nous n'en viendrons jamais là, car la dévaluation de notre dollar suscitera à elle seule un taux d'inflation de 4 p. 100 au cours des deux prochaines années. Ce sont les propres collaborateurs du ministre qui l'ont affirmé.

L'une des mesures fiscales que le ministre a omis d'instaurer, c'est une réduction sensible de la taxe de vente que doivent payer tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pourquoi, par exemple, le gouvernement fédéral perçoit-il plus sous forme de taxe de vente sur chaque voiture vendue que le fabricant, le grossiste, le concessionnaire, ou même le gouvernement d'une province? Il en est de même pour bien d'autres articles également. Mais la chose la plus déplorable, je le répète, c'est la façon dont le gouvernement utilise l'argent qu'il perçoit. A ce sujet, je me demande combien les Canadiens se sont réjouis d'apprendre que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a utilisé les avions du gouvernement 361 fois depuis trois ans et demi, surpassant même le record assez impressionnant du ministre des Transports (M. Lang).

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Je signale au ministre des Finances qu'il est assez étonnant qu'il n'ait pas mentionné expressément la petite entreprise dans sa déclaration. Assurément, tout espoir qu'elle soit exemptée d'une partie des contrôles bureaucratiques s'est évanoui avec la lecture de la déclaration. Il est décevant que ce secteur de notre économie, qui assure la majorité des emplois, continue d'être dédaigné par le gouvernement actuel qui voit tout en grand. Le gouvernement aime mieux accorder 100

millions en prêts à quelques sociétés qu'aider les petites entreprises qui ne demandent souvent que quelques milliers de dollars pour les aider à créer des emplois.

J'ai dit qu'il y avait des éléments positifs et d'autres négatifs dans la déclaration du ministre. Une des bonnes choses est l'abandon de la proposition visant à imposer le produit d'assurances-vie versé à des bénéficiaires résidant au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pensez donc, si on avait laissé adopter cette loi par le Parlement, le Canada serait ainsi devenu le premier pays du monde à avoir jugé nécessaire d'imposer de l'argent destiné effectivement à des veuves et à des orphelins et provenant d'assurances-vie. Et qu'il n'y ait pas de doute sur la raison pour laquelle le gouvernement a abandonné sur cette proposition fiscale. C'est parce que nous nous sommes élevés énergiquement contre un impôt aussi rétrograde.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Il y a à peine un mois, le chef de mon parti a adressé une lettre personnelle au ministre des Finances pour lui demander de reconsidérer cet impôt.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je pourrais continuer ainsi, mais laissez-moi d'abord vous rappeler pourquoi le gouvernement a besoin de ces fonds qui, ainsi qu'il nous l'a démontré ce soir, ne cessent de s'accroître sous la forme de recettes fiscales. Il a besoin de ces fonds parce qu'il a augmenté ses dépenses à un rythme tel que son déficit cette année seulement est estimé à 9,200 millions de dollars.

Des voix: Quelle honte!

M. Stevens: Pour voir ce déficit sous son vrai jour, rappelons-nous que la somme de 9,200 millions correspond presque au chiffre du budget fédéral global lorsque le premier ministre a pris le pouvoir dans notre pays. On nous dit de plus dans la déclaration du ministre que non seulement nous pouvons nous attendre à un déficit de 9,200 millions de dollars cette année, mais que l'année prochaine nous devrons prévoir au budget 2 milliards supplémentaires sous forme d'intérêt accumulé sur la dette contractée par le gouvernement.

Lorsque nous parlons de réductions d'impôt, telles que la diminution de la taxe de vente à laquelle j'ai fait allusion, il n'y a pas de doute—et j'insiste là-dessus—que, selon nous, un milliard de dollars pourraient être retranchés des programmes de dépenses du gouvernement sans peine.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Nous ne parlons pas de déficits accrus, nous ne parlons pas de dépenses fédérales accrues, mais bien de réductions. En bref, nous disons: rétablissez la source de revenus des Canadiens, limitez les dépenses gouvernementales, et nous pourrons tous alors payer moins d'impôts dans notre pays.

Avant ce soir, notre économie était virtuellement stagnante, au moins un cinquième de notre capacité de production étant inutilisé. Après avoir entendu le discours du ministre, je suis d'avis que nous sommes encore menacés du même genre de stagnation. Avant ce soir, notre dollar avait chuté à 90 cents parce que le monde avait perdu confiance dans le gouvernement. Après avoir entendu le discours du ministre, nous doutons que cette confiance renaisse demain. En bref, seule la façade de ce ministère a changé avec la nomination d'un nouveau ministre. Nous avons eu dix ans de mauvaise gestion économique et, apparemment, ce gouvernement est lent à apprendre. Somme toute, il s'agit d'un gouvernement qui a systématiquement prouvé qu'il était incapable de gérer l'économie canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Vous vous souviendrez qu'hier encore le premier ministre a commencé à se transformer comme un caméléon. Maintenant que ses folles dépenses ont causé tant de tort dans le pays, il se met à ménager la chèvre après avoir ménagé le choux. Il vient nous dire, vous vous en souviendrez, que nous devons maintenant faire preuve de discipline, que nous sommes devenus trop mous. Mais il s'aperçoit à peine du manque de discipline de son propre gouvernement. Or il nous annonce que les objectifs qui à bon droit nous croyions pouvoir atteindre dans le pays—et je crois que la plupart des députés seront de mon avis—sont maintenant inaccessibles. Il nous dit que nos expérances sont trop grandes. Pensez donc, notre revenu moyen par habitant quand il a pris le pouvoir était le second au monde et qu'il est maintenant tombé au dixième rang, et on vient nous dire que nous en voulons trop! Devinez qui vient au neuvième rang? Le Luxembourg!

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Après cette nouvelle incitation à une discipline spartiate, je voudrais rappeler au premier ministre une déclaration qu'il a faite au Canadian Club d'Ottawa en 1972. Il est probable qu'il n'aimera pas qu'on lui rappelle de tels souvenirs, mais je citerai ses paroles. Il a dit:

La croissance formidable que nous avons à portée de la main est vraiment phénoménale. On croit rêver en pensant que la moitié de notre capacité de production commence seulement à prendre forme maintenant—la capacité de production que nous aurons en 1983. Pour moi, c'est une révolution; les plus grandes espérances nous sont permises et nous pouvons espérer les réaliser.

● (2052)

Le premier ministre déclare maintenant aux Canadiens qu'ils doivent renoncer à leurs espérances. Franchement, elles sont encore à notre portée dans notre pays, pourvu que l'orientation donnée à Ottawa soit la bonne, et nous serions heureux de l'assurer.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Nous pouvons encore non pas être au deuxième rang, mais au premier rang des pays du monde. Or nous avons un premier ministre qui, lorsqu'il ne peut pas marquer un but est un peu comme un joueur de hockey qui, faute d'être capable de mettre la rondelle dans le filet, demande qu'on l'élargisse.

On nous a dit que la période de décontrôle commencerait le 14 avril prochain. Je me demande vraiment si on peut croire le ministre lorsqu'il parle de lever les contrôles des prix et salaires. Le ministre a déclaré au pays, le week-end dernier, que nous devions accepter une nouvelle discipline; puis il vient déclarer à la Chambre que le programme de réglementation est un exemple de cette nouvelle discipline dont il parle.

N'oublions par que c'est le premier ministre aussi qui, au cours de la campagne électorale de 1974, a promis aux Canadiens qu'ils n'imposerait pas de réglementations sur les prix et les salaires, pour s'empresser de le faire immédiatement après les élections. Faut-il donc les croire, quand ils nous annoncent que la période de décontrôle s'amorcera le 14 avril 1978?

Des voix: Sûrement pas.

M. Stevens: La vérité toute nue, c'est que notre premier ministre est un fervent du dirigisme. Il s'imagine que lui et ses mandarins sont mieux placés que nous pour diriger nos vies. Bref, il aime les contrôles quand ils sont pour les autres. C'est pourquoi je pense que bien qu'on nous annonce une première période de décontrôle, si le premier ministre était réélu avec une forte majorité, nous nous retrouverions pris dans les réglementations pour une période indéfinie. Voilà la vérité.

Une autre fois, j'aimerais exposer certains projets que nous aimerions voir instituer et qui permettraient de relancer l'économie et de faire du Canada un pays viable. Cependant, je sais que notre temps est limité et j'aimerais laisser ce soir la parole aux député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) qui, je le sais, a hâte de prendre part au débat.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et remercier également le député de York-Simcoe (M. Stevens) de m'avoir cédé au moins quelques minutes de son temps.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Chrétien) et à lui souhaiter la bienvenue à ce ministère. C'est un homme très sympathique, et c'est pourquoi il y a de quoi être fort déçu du genre de mini-budget qu'il nous a présenté ce soir. C'est un vrai désastre. A un moment où le pays a désespérément besoin de mesures ou d'une bonne compréhension de la crise que nous traversons aujourd'hui, le ministre nous arrive avec le même genre de choses que celles qui nous ont menés là où nous en sommes. Nous attendions mieux de lui. Nous ne nous attendions pas à un tour de magie ou à un miracle dans les quatre ou cinq semaines qui se sont écoulées depuis sa nomination, mais nous espérions au moins qu'il comprendrait la crise dans laquelle se trouve le Canada. Il a très bien lu son discours, mais il n'empêche qu'il n'avait que des lieux communs et des banalités à nous dire.

Le ministre dit qu'il n'y a aucune raison fondamentale pour ne pas poursuivre notre croissance. Nous nous sommes développés plus vite que la plupart des autres pays par le passé, et il n'y a aucune raison essentielle pour ne pas continuer à l'avenir. Il semble évident que non seulement le Canada, mais aussi les autres pays du monde, ne peuvent pas s'attendre à connaître la même croissance que par le passé, et plus vite le gouvernement se décidera à reconnaître qu'il y a eu une évolution importante et fondamentale au sein de notre société, plus vite nous pourrons trouver des réponses à nos problèmes.

Nous allons adopter quelques programmes de dépenses à droite et à gauche pour résoudre un ou deux problèmes, mais nous n'en viendrons jamais réellement aux prises avec tous nos problèmes. Le ministre essaie de transporter de l'eau dans un seau qui fuit, et tant qu'il n'aura pas réparé les fuites dans son seau, il n'arrivera à rien. Admirer sa bonne volonté et le voir courir de droite et de gauche avec son seau qui fuit est une chose, mais en accepter les résultats en est une autre. Ce qui me trouble, comme bien des gens, c'est de voir la suffisance et l'inconscience dont font preuve les députés ministériels face à la situation actuelle.

M. Benjamin: Comme Herbert Hoover.

M. Saltsman: Mon collègue a raison. Herbert Hoover avait l'air d'un sage à côté des déclarations qu'a fait le ministre ce soir. Je le répète, je ne m'attendais pas à ce qu'il nous propose toutes les solutions d'un seul coup, pas plus que je ne suis en mesure de trouver toutes les solutions à notre problème, mais ce qui est ennuyeux, c'est que non seulement il ne propose aucune solution valable, mais le ministre ne pose même pas les bonnes questions. Une évolution se produit au sein de notre société et je crois que chacun d'entre nous doit s'en rendre compte. Il n'y aura bientôt plus suffisamment d'emplois; il ne s'agit pas simplement d'allouer de nouveaux fonds à la création d'emplois. C'est le système qui laisse à désirer.

Il y a quelques années, le premier ministre (M. Trudeau) a fait un discours qui a horrifié ses collègues. Il a dit que le système de marché se détériorait. Jamais depuis il n'a été plus près de la vérité. Le système de marché est en effet en train de se détériorer. Rien ne va plus. Certaines interventions qui sont censées avoir un effet donné n'atteignent pas leur but ou ont un effet entièrement contraire. Nous allons en examiner certaines.

Depuis quelques années, on nous propose toutes sortes de dégrèvements d'impôts très semblables aux mesures mitigées ou au système d'indexation que le gouvernement propose ce soir. Ces dégrèvements fiscaux devaient stimuler la consommation. Or, pendant la période où ces dégrèvements fiscaux ont été appliqués—y compris la réduction de la taxe de vente—la population a consommé moins, et personne ne se demande pourquoi. L'une des raisons est manifeste. Le gouvernement accorde des dégrèvements fiscaux et des crédits d'impôt à mauvais escient. Certes, il y a certaines retombées, mais chaque fois, si les gens relativement moins aisés tirent profit de notre régime fiscal, ce sont en fait les mieux nantis qui en profitent le plus.

Le ministre semble se féliciter des sommes que l'indexation permettra d'économiser. Certes, il y aura des économies, et de considérables, mais voyons un peu comment elles se répartiront. Le contribuable âgé de moins de 65 ans, marié, père de deux enfants de moins de 16 ans et qui gagne $5,000 par année économisera $1. Par contre, le député ou quiconque gagne plus de $30,000 ou de $20,000 par année économisera $195. C'est cela la justice. La personne qui a la bonne fortune de gagner $50,000 par année économisera $537. Nous nous demandons ensuite pourquoi ces réductions d'impôt qui ont été accordées au cours des années n'ont pas eu de répercussions.

● (2102)

Si on regarde le domaine des épargnes, on voit bien clairement ce qui s'y passe. Au moment où il accorde ces réductions d'impôt, le gouvernement offre d'autres avantages. Ceux qui sont à l'aise et peuvent mettre leur argent dans des régimes d'épargne-retraite enregistrés ou des régimes d'épargne-logement le font. Ils n'en profitent pas pour acheter des biens de consommation.

La vérité est que, pour bien des gens de notre société, les réductions d'impôt ne stimulent pas la consommation qui est censée produire des emplois; elles vont simplement constituer des économies. Les gens qui ont des besoins, qui n'économisent pas, qui ne peuvent pas économiser, ceux qui achèteraient des cuisinières, des réfrigérateurs et des maisons n'ont pas l'argent. Ils ne gagnent pas assez pour payer de l'impôt. Toute cette façon de considérer les réductions d'impôt comme une réponse à nos problèmes est un échec manifeste, mais le gouvernement persiste dans ce genre de solution, appuyé par mes amis à ma droite.

Le gouvernement a très souvent tendance à prendre les idées de mes collègues de droite; chaque fois qu'il prend des idées, c'est là qu'il regarde. L'indexation était une idée des progressistes conservateurs et je pense que nous payons très cher l'indexation de l'impôt sur le revenu. C'est une chose que d'indexer aux niveaux inférieurs où il en résulte une distribution plus juste des revenus. Quand on indexe à tous les niveaux, cependant, il en résulte des économies d'impôt très importantes pour les nantis.

Le gouvernement avait prévu un déficit de quelque 5 milliards de dollars, un déficit sans précédent, et se retrouve maintenant avec un déficit de 8 milliards de dollars qui ne contribue pratiquement pas à stimuler l'économie. C'était censé fonctionner. De gros déficits étaient censés stimuler l'économie et créer des emplois. Mais il n'en est rien. Les réductions d'impôt étaient censées offrir des encouragements à la consommation, qui devaient encore une fois créer des emplois. Mais il faut se détromper.

On devrait se rendre compte que le système est une faillite, monsieur l'Orateur. Rien ne marche et pourtant, nous avons vu ce soir le ministre des Finances tenter de rapiécer le même vieux tonneau pourri. Il semble espérer que le peuple trouvera le résultat satisfaisant.

M. Woolliams: Il n'y a pas d'eau dans le tonneau.

M. Saltsman: Il en reste un peu, pas beaucoup. Si l'on examine les propositions mises de l'avant par le gouvernement ce soir, on pourrait admettre qu'il n'a pas tout à fait tort. Il est sur la bonne voie. Il se propose d'ajouter 150 millions aux dépenses fédérales de création d'emplois. Ce que nous souhaiterions—et nous allons proposer un amendement à cet effet, c'est que des dégrèvements fiscaux de 1.2 milliard accordés aux entreprises dans le dernier budget, devraient être annulés et ajoutés aux 150 millions afin de stimuler l'embauche.

Nos collègues à ma droite peuvent bien dire que le gouvernement devrait abandonner certaines affaires et laisser les mains libres à l'entreprise. C'est précisément ce que le gouvernement a fait depuis quelques années suite aux suggestions de nos amis du parti progressiste conservateur. Il a réduit les dépenses gouvernementales—du moins il a essayé; il s'est montré plus conservateur que les conservateurs eux-mêmes. Résultat? Le chômage s'est aggravé. Théoriquement, si le gouvernement relâche son emprise sur l'économie, le secteur privé prendra sa place et va créer des emplois. Ils réclament ceci: «libérer l'entreprise privée; laisser l'entreprise privée créer des emplois». Celle-ci a eu le champ libre et nous avons de moins en moins d'emplois.

Ce matin encore, mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'annonçait une mauvaise nouvelle: près de 3,000 travailleurs de Sudbury et de 650 à Thompson seront mis à pied. C'est ainsi que l'entreprise privée utilise sa liberté, monsieur l'Orateur.

Je ne reproche pas au secteur privé de ne pas pouvoir créer des emplois. Si le marché mondial du nickel est déprimé ou si d'autres facteurs sont en cause, on ne peut pas reprocher au secteur privé d'en être la cause. Ce que j'essaie de dire, c'est que l'entreprise privée ne peut pas fournir des emplois même si l'on a donné des stimulants à l'industrie minière et accordé des amortissements fiscaux. Le gouvernement a perdu 1.2 milliard de dollars de recettes fiscales et quelqu'un doit combler la différence. En dépit de tout cela, il y a de moins en moins d'emplois dans le secteur privé. Ce n'est pas parce que le secteur privé fait preuve d'esprit de contradiction. Si la demande est insuffisante, si les pays étrangers n'achètent pas les ressources sur lesquelles nous avons malheureusement trop compté pendant trop longtemps et si les gens n'achètent pas de biens et de services dans notre économie, le monde des affaires ne peut réagir. Dans une société moderne, c'est maintenant le gouvernement et non plus le secteur privé qui fournit les stimulants.

Le secteur privé est certainement très utile dans notre société et il faut l'encourager. Je l'affirme sans ambages. Bien des groupes du secteur privé rendent service à l'économie, mais ils ne sont plus maîtres de la situation. Mes amis à ma droite et peut-être de l'autre côté pourraient dire que c'est parce que le Canada est devenu très socialiste. Je pense qu'on dit ordinairement: «Le monde des affaires a perdu confiance dans l'économie; il a perdu confiance dans le gouvernement». Je vois que mes amis du parti progressiste conservateur sont d'accord avec cette déclaration.

M. Bawden: C'est la première chose que vous dites qui soit vraie.

M. Saltsman: Dans ce cas, comment expliquez-vous que les États-Unis connaissent aussi une récession? Sont-ils socialistes?

M. Bawden: Leur dollar est en meilleure posture que le nôtre.

M. Saltsman: Le dollar est sérieusement en baisse en comparaison avec la livre britannique, entre autres.

Même si le gouvernement peut être blâmé pour quantité de choses—et je crois qu'en termes relatifs nous aurions pu faire mieux que le Luxembourg—si vous examinez attentivement ce qui se produit dans le monde occidental, vous verrez que nous partageons le même sort que pratiquement tous les pays du monde industrialisé. L'inflation fait rage partout dans le monde. Même les pays qui n'avaient pas connu de chômage depuis 30 ans, en ont maintenant. L'Occident traverse une crise. Sous de nombreux rapports, et j'allais dire que ce qui est choquant, mais en fait c'est plus que choquant—c'est écœurant—

M. Alexander: Répugnant.

Une voix: Révoltant.

M. Saltsman: Les adjectifs fusent de tous les côtés de la Chambre, lancés par des gens qui manient la langue anglaise avec aisance. Ce qui était si troublant dans le discours du ministre ce soir, c'est que nulle part on ne trouvait de signe, de preuve ou d'assurance qu'il comprenait le problème. C'est toujours la même rengaine: «les choses ne vont pas très bien, mais elles vont s'améliorer».

Si nous nous penchons sur l'histoire de la société occidentale au début des années 30—je ne prédis pas une récession du genre de celle que nous avons connue alors, mais je vois le même genre d'attitude, d'aveuglement, le sentiment que la prospérité nous attend au coin de la rue. Je vois qu'on oublie à nouveau que les bases de notre société sont ébranlées. Il a fallu les préparatifs de guerre, et la guerre elle-même, dix ans de misère, pour extirper le monde occidental du pétrin dans lequel il s'était enlisé.

Nous avons surmonté cette épreuve. Nous avons géré nos économies selon la doctrine de Keynes. L'ensemble du monde

occidental a bénéficié d'une assez grande prospérité pendant 25 ou 30 ans, mais encore une fois, le système de la libre entreprise, le système des économies de marché est en crise. Toutefois, c'est un genre de crise différent. Pendant la dépression, la crise tenait au fait qu'il n'y avait pas assez d'investissements, pas assez de stimulants et un pouvoir d'achat trop faible. Dans une certaine mesure, la même chose se produit aujourd'hui, à la différence que durant l'intervalle, nous avons connu une demande formidable, accumulée, pour pratiquement tout. Grâce à l'amorçage de la pompe par le gouvernement on a été capable de relancer l'économie.

● (2112)

Certes, après la Seconde Guerre mondiale les Canadiens étaient bien déterminés à ne pas retomber dans la même récession que celle qu'ils avaient comme au lendemain de la Première Guerre mondiale, et ils ont vecu dans la prospérité grâce à l'application des théories de Keynes. Elles nous ont appris que si le secteur privé n'investit pas, le secteur public doit alors le faire, c'est précisément la situation où nous nous trouvons actuellement. Le secteurs privé n'investit plus, et pourquoi le ferait-il d'ailleurs? Ce n'est pas une question de confiance dans le consommateur; il n'investit nulle part. Le fait est que les usines tournent au ralenti dans bien des cas, sans être complètement arrêtées. Elles tournent à 80 p. 100 de leur capacité de production. Qu'est-ce qui peut donc les inciter à investir? La seule façon pour qu'il y ait des investissements c'est d'avoir une demande. Je ne pense pas que le secteur privé soit davantage enclin à investir si mes honorables collègues à ma droite étaient au pouvoir.

M. Fraser: Essayons-les.

M. Saltsman: Ce serait courir un très grave risque. Telle est la situation, monsieur l'Orateur.

Que se passe-t-il? Je crois qu'il faut noter que les causes de la croissance ont changé. Nous ne vivons plus dans le même monde où la croissance était alimentée par de nouveaux espaces à conquérir ou des guerres à gagner. Nous ne voulons ni de guerre ni de révolutions pour assurer la croissance. La croissance était aussi assurée par un grand nombre d'enfants, par les familles qui se sont formées durant les années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. De nombreux foyers se sont constitués et ont ainsi crée un besoin de logements et de toutes sortes de biens et services.

La croissance était également entretenue par l'immigration. Les immigrants contrairement à ce qu'en pensent certains, ont créé plus d'emplois qu'ils ne sont censés en avoir pris à des Canadiens. Ils ont créé une vague de prospérité économique. Elle est maintenant loin derrière et nous avons réduit l'immigration. Il existait une demande en puissance sur le plan économique. On a assisté à des innovations, dans des domaines tels que la radio et la télévision. Toutes sortes d'objets ont été inventés. Actuellement, au lieu de stimuler la demande, ces inventions engendrent des processus d'automatisation qui finissent par éliminer les travailleurs. Bon nombre des incitants financiers que nous créons pour stimuler l'investissement éliminent en même temps des emplois que nous sommes censés créer.

C'est une situation qui va durer encore longtemps. Je ne suggère pas un instant d'en revenir au temps des Luddites et de démolir des machines; j'estime tout simplement que nous devons regarder en face la réalité d'une société en mutation. Il y a eu un temps où nous pouvions nous approvisionner en énergie à bon marché. Nous pouvions accomplir toutes sortes de choses car nous n'avions jamais à nous soucier de l'énergie. Mais les temps de l'énergie à bon marché sont révolus.

Il y avait une époque où l'on pouvait polluer l'atmosphère. On n'avait pas à se soucier de l'environnement ou des conséquences de la pollution. La productivité était très forte et on n'avait qu'à jeter à la rivière ses déchets. Cela, on ne le supportera plus. On ne peut pas vivre aux dépens de la nature de cette façon; les temps ont changé.

Je sais que face à ces problèmes, de nombreux députés ont eu une réaction identique à la mienne et à celle de mes collègues. Nous devons prendre conscience de ce que nous n'allons pas disposer de suffisamment d'emplois, particulièrement avec le genre de propositions avancées par le gouvernement. Même si le gouvernement nous écoutait, comme je pense qu'il devrait le faire, et s'il consacrait à la création directe d'emplois le 1.2 milliard de dollars de son dernier budget, qu'il s'apprête à distribuer sous forme d'encouragements fiscaux, la situation s'améliorerait. Si le gouvernement espère créer 50,000 emplois—même si ce chiffre me semble élevé—grâce à un investissement de 150 millions de dollars, monsieur l'Orateur, vous pouvez calculer combien d'emplois supplémentaires il pourrait créer en consacrant ces encouragements fiscaux à la création directe d'emplois. Les mesures fiscales n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité; elles n'ont été que du gaspillage et n'ont jamais réussi à créer beaucoup d'emplois.

Si tel est le cas, nous devons adopter de nouvelles façons de penser. Je vois dans les journaux de ce matin que le Congrès et le Sénat américains ont tous deux décidé de supprimer la disposition concernant la retraite obligatoire. Nous devrions faire le contraire. Nous devrions reconsidérer les pensions de retraite et proposer une option aux personnes qui veulent prendre une retraite anticipée afin d'assurer des emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

En principe, il semble juste d'affirmer que personne ne devrait être contraint de prendre sa retraite à 65 ans. C'est l'impression qu'on a avant d'étudier vraiment la question. Quels sont ceux qui tiennent à conserver leur emploi à l'âge de 65 ans? Ce sont des cadres supérieurs, qui occupent des emplois très bien rétribués et qui ne veulent pas céder leur place.

M. Fraser: Certains d'entre eux sont très compétents.

M. Saltsman: Oui, c'est vrai. Mes collègues n'ont pas à s'émouvoir car nous pouvons tous être contraints de prendre notre retraite avant 65 ans. Je sais que l'ouvrier qui travaille en usine et qui trime vraiment, soit dans une usine de construction d'automobiles ou dans une usine de textile, ne souhaite pas travailler après l'âge de 65 ans. Il veut quitter le travail et obtenir de la vie une compensation pour tous ces matins où il a dû se lever tôt et pour toutes les heures passées au travail, et il devrait être en mesure de le faire. Je m'étonne de ce que mes amis de ma droite aient pris ma remarque comme une critique personnelle, car je ne l'entendais pas ainsi. Je sais que certains de mes collègues sont absolument irremplaçables et loin de moi l'idée de les mettre à la retraite à 65 ans. Mais ils constituent des exceptions.

Nous risquons de créer deux catégories de personnes dans notre société. Dans une certaine mesure, c'est déjà le cas. Il y a ceux qui ont un emploi et qui travaillent, et ceux qui n'en ont

pas et qui, malheureusement, dans de nombreuses parties de notre pays, n'ont aucune perspective d'emploi. A moins d'un renversement spectaculaire, ils envisagent de passer leur jeunesse, et peut-être leur âge mûr, au chômage.

Ce que nous faisons sur ce plan, si l'on peut peut parler d'actions, ce n'est pas de créer des emplois ou de chercher le moyen de le faire. Nous comptons simplement sur la caisse d'assurance-chômage. Ce que veut mon parti, comme l'a assez dit mon chef, ce sont des emplois et non pas des secours. Ceux qui exercent un emploi payent assez cher en impôts, consciemment ou inconsciemment, pour ceux qui ne travaillent pas. Tant qu'à partager, il vaudrait beaucoup mieux trouver le moyen d'augmenter l'emploi, de créer plus de biens en employant plus de monde. Si pour cela il faut réduire la semaine de travail, qu'on y pense.

«Ces malheureux socialistes, dira-t-on, s'il fallait les en croire nous aurions des impôts lourdement progressifs. Ils en veulent aux personnes les mieux rénumérées». C'est vrai dans un sens. Il y a assez longtemps que ceux qui se trouvent au bas de l'échelle sont mal lotis, au lieu de réductions d'impôts qui ne les aident guère, ou de façon très marginale, il faudrait des crédits d'impôts ou, comme le demande mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), des démo-primes, des versements directs à chacun.

M. Woolliams: Il ne veut pas prendre sa retraite.

M. Nystrom: Il y viendra dans 10 ans.

M. Saltsman: L'exemple qu'on me donne est celui du médecin qui ne se donnera pas la peine de travailler 60 ou 80 heures par semaine si cela relève son taux d'imposition. Moi je dis qu'un médecin ne devrait pas effectuer autant d'heures de travail. On prétend aussi que personne ne fera d'heure supplémentaire s'il a trop d'impôts à payer. Moi je demande pourquoi il ferait des heures supplémentaires quand d'autres sont sans travail. Voilà comment il faudra apprendre à penser, si nous voulons trouver la solution à nos problèmes.

J'ai été révolté l'autre jour en lisant dans le journal le discours que le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) a fait à Brantford. Il a mentionné que le gouvernement fédéral envisageait d'apporter certaines modifications aux allocations familiales. Je suis persuadé qu'il recevra beaucoup d'appui de mes amis qui se trouvent à ma droite. On envisage de supprimer l'allocation familiale pour le premier enfant. Je sais que le ministre a des enfants. Il doit se rendre compte que c'est le premier enfant qui coûte le plus cher. Tant que cet enfant n'est pas né la situation est à peu près celle de célibataires. Il n'y a pas vraiment de dépenses supplémentaires, c'est le premier enfant qui coûte le plus cher. C'est à ce moment qu'il faut acheter un berceau, ou il faut une maison plus grande et il y a aussi beaucoup d'autres choses à considérer.

● (2122)

Le ministre a ajouté que l'on envisage de ne plus lier les allocations familiales au coût de la vie. C'est révoltant. Le gouvernement parle aujourd'hui de ce qu'il va donner aux gens en baisse d'impôt et il reprend ensuite ses réductions de cette façon.

Ce qui est particulièrement choquant dans ce changement c'est que les allocations n'augmenteront pas en même temps que le coût de la vie tandis que les pensions des députés et des fonctionnaires prévoient une allocation liée à une augmentation du coût de la vie. C'est faire preuve d'une étrange échelle de valeurs de discuter de cette question en ces termes. Je suppose que le ministre a tiré les marrons du feu pour quelqu'un qui désirait le faire mais qui refusait d'en prendre la responsabilité.

Je vois que vous vous impatientez, monsieur l'Orateur. Je voudrais terminer en exprimant encore une fois mon désapointement vis-à-vis des mesures présentées à la Chambre ce soir et en particulier la déception que j'éprouve en me rendant comte que le gouvernement, en dépit de la terrible expérience des quelques dernières années et des sombres prévisions touchant le chômage au cours de l'hiver prochain, ne semble avoir absolument rien appris.

Des voix: Bravo!

● (2125)

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je voudrais, tout d'abord, comme mes autres collègues qui ont eu l'occasion d'entendre les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, je voudrais les féliciter pour leur première expérience à la Chambre et leur souhaiter bon succès dans leurs travaux parlementaires. Je voudrais également féliciter l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien) de sa nouvelle promotion et lui souhaiter bon succès également, surtout dans le domaine de la finance comme nous la connaissons au Canada. Il mérite certainement de l'encouragement pour accomplir des *somersaults* aussi indescriptibles que celles que nous avons eu l'occasion de voir ce soir.

Tout de même, ce soir dans son discours il a fait au moins des tentatives et nous sentons déjà que des élections sont dans l'air, que des élections auront lieu probablement en 1978, et que le ministre a fait des efforts dans ce sens-là, parce que son discours revêt une saveur électorale. Il a voulu nous démontrer par son discours que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Finances, veut faire des tentatives de relance économique. Mais lorsque nous lisons le discours sérieusement et que nous regardons les mots, ce qu'ils veulent dire, nous réalisons qu'il y a beaucoup plus de mots que de réalité. Il nous annonce des exemptions de l'ordre de 1.5 milliard dans le domaine de l'impôt sur le revenu où des individus qui gagneraient $15,000 ou moins paieront $100 de moins d'impôt au cours de l'année 1978, ce qui représente également aussi des diminutions de revenus pour le gouvernement fédéral de l'ordre de 700 millions.

Il nous a parlé aussi des économies que les Canadiens feront au chapitre de l'indexation où $850 millions du gouvernement seront affectés en moins pour couvrir ce chapitre. Cependant, nous avons remarqué qu'à ce chapitre le ministre est allé à la pêche, parce que l'indexation en 1978, personne encore ne peut savoir jusqu'où le gouvernement fédéral devra indexer dans ce domaine pour pouvoir couvrir la somme qu'il mentionne dans son budget.

Monsieur le président, je dois faire remarquer qu'il y a là-dedans des phrases à double sens et qu'il y a des promesses électorales dans ce domaine. Je voudrais signaler la page 10, par exemple, où le ministre a été applaudi à tout rompre par ses collègues. A la page 10, on peut lire:

A la suite des suggestions des députés de tous les partis, je n'imposerai pas pour le moment les revenus de placement réalisés par le détenteur d'une police d'assurance lors du décès de l'assuré.

En somme, monsieur le président, ce n'est là qu'une promesse: Je n'imposerai pas les polices d'assurance pour le moment. Or si nous avions des élections en 1978 et que le parti libéral était reporté au pouvoir, qu'est-ce qui arrivera avec les polices d'assurance, si le ministre n'a pas été capable, ce soir, de donner une garantie formelle que les polices d'assurance ne seront pas imposées. Ça veut dire que nous pouvons être sûrs qu'après les prochaines élections, si le parti libéral est au pouvoir, nous reviendrons à ce que l'ancien ministre des Finances (M. Macdonald) a proposé dans son budget. Lorsque nous examinons paragraphe par paragraphe le discours du ministre, nous nous rendons compte qu'on joue sur les deux côtés de la clôture pour permettre de gagner une élection et revenir au pouvoir.

Aussi, dans son budget, il nous parle des mesures de création d'emplois encore inconnues. Alors là, monsieur le président, nous ne pourrons pas savoir actuellement ce soir quelles seront les sommes qui seront affectées à la création d'emplois exactement. Monsieur le président, ce qui me frappe particulièrement dans le budget de ce soir c'est de constater qu'on parle des exemptions d'impôts de l'ordre de 1.5 milliard alors que le budget nous annonce un déficit de 8.5 milliards. Cela veut dire que pour les Canadiens un déficit de 8.5 milliards va leur rapporter une somme de 1.5 milliard. Or, monsieur le président, si ce sont là des principes économiques simples, logiques et équitables, j'y perd mon latin.

Plus loin, monsieur le président, je voudrais faire remarquer encore un autre «gadget» électoral, à la page 54 du budget, au programme fédéral d'aide à l'isolation, et je cite:

> . . . $350. Cette somme doit être ajoutée au revenu du contribuable et, si elle bénéficie à une personne mariée, être inscrite sur la déclaration du conjoint qui a le revenu le plus élevé.

Monsieur le président, n'est-ce pas là une autre «patente» électorale, un autre «gadget» électoral pour encore essayer de prendre des poissons? Maintenant, si on lit le budget à tête reposée, si on le relit une fois et deux fois, on constate bien qu'il y a beaucoup plus de mots que de réalités. On nous parle avec emphase d'exemption de $100 pour toutes personnes gagnant $15,000 par année ou moins. Monsieur le président, tous ceux-là qui, au Canada, gagnent le salaire minimum ou à peu près, ce soir, dans ce budget, il n'y a rien pour eux. Tous ceux qui ne payent pas d'impôts au Canada, monsieur le président, ce soir, dans le budget il n'y a rien pour eux. Tous ceux qui, au Canada, vivent des prestations du bien-être social, le budget est un zéro pour eux ce soir. Tous les handicapés, les invalides, les pensionnés, le budget est un gros zéro pour eux. Monsieur le président, nous savons que 20 p. 100 des travailleurs au Canada vivent en deçà du seuil de la pauvreté. Le budget de ce soir, monsieur le président, n'est pas pour eux.

Ce qui m'a fait rire tantôt, aussitôt que j'ai vu le ministre des Finances commencer à lire son budget, c'était de constater que mes honorables amis de l'opposition officielle accusaient les libéraux de voler la «patente» des progressistes conservateurs, soit le $100 d'exemption pour toute personne gagnant $15,000 ou moins. Si les progressistes conservateurs n'ont que des «patentes» de $100 d'exemption à se faire voler par les libéraux, les libéraux n'ont pas volé grand-chose. Monsieur le président, le ministre des Finances veut combattre l'inflation en créant des emplois.

Il veut créer des emplois aussi vite que le système actuel peut créer des chômeurs. Il ressemble à quelqu'un qui voudrait ajouter régulièrement de l'eau dans un seau ou dans une chaudière pour maintenir la quantité d'eau, dans une chaudière percée, alors que le trou au fond de la chaudière ne cesse de s'agrandir tous les jours, le ministre des Finances veut augmenter la vitesse de la création d'emplois au Canada pour parer au chômage toujours croissant en utilisant des fonds qu'il emprunte de la finance pour les mettre à la disposition des différents programmes de création d'emplois. De la main droite il veut créer des emplois, alors que de la main gauche il crée des chômeurs tous les jours.

Monsieur le président, je ne m'explique pas, et ce n'est un secret de polichinelle pour personne au Canada, que les industries canadiennes actuellement et l'entreprise privée, quoi qu'en disent les socialistes, ayant à subir les résultats néfastes de la politique économique et monétaire du gouvernement fédéral, diminuent leur main-d'œuvre afin d'aller investir ailleurs ou de fermer leurs portes. Ils vont investir ailleurs pour créer des industries et obtenir des coûts de production à meilleur marché. Demain, ces mêmes industries exporteront au Canada des produits que, hier, elles pouvaient fabriquer ici, au Canada.

Monsieur le président, le gouvernement fédéral, par sa politique financière à courte vue, contribue lui-même à créer des compagnies multinationales qu'il ne pourra plus contrôler demain, en obligeant les compagnies canadiennes à s'expatrier au lieu de prendre de l'expansion au Canada, car elles doivent aller chercher ailleurs un climat économique plus sain et plus propice et des conditions économiques favorables, que le gouvernement n'a pas encore su leur donner afin de pouvoir fabriquer à meilleur marché.

Le problème, monsieur le président, au Canada, c'est que nous sommes en dehors de la concurrence internationale. Nos industries au Canada ne peuvent plus fabriquer. Le système économique actuel et l'orientation économique du gouvernement obligent les sociétés ou les compagnies à devenir multinationales.

J'ai actuellement en tête le cas de plusieurs compagnies canadiennes de chaussures qui ne sont plus capables de concurrencer les importations de chaussures particulièrement à cause de la politique économique et financière du gouvernement qui a presque réussi à détruire complètement l'industrie de la chaussure et du textile au Canada. Elles sont actuellement en train de s'établir ailleurs où la main-d'œuvre est moins taxée et, par conséquent, meilleur marché pour l'industrie. Demain, ces compagnies canadiennes d'hier exporteront vers le Canada des produits qui auraient dû être fabriqués au Canada s'ils étaient restés au Canada.

Le gouvernement fédéral, avec ses folies financières et monétaires, est obligé de tellement taxer les individus pour respecter le budget de ses folies que les contribuables canadiens doivent gagner de nos jours un salaire de $15,000 par année pour vivre, après avoir payé toutes les taxes directes et indirectes du gouvernement . . . alors qu'étant moins taxés, ils pourraient vivre avec $7,500 par année et acheter la même production avec le même dollar de pouvoir d'achat, ce qui permettrait de pouvoir produire et concurrencer ailleurs après avoir conservé d'abord notre propre marché domestique. Les entreprises canadiennes, de nos jours, celles qui ne sont pas encore devenues des monopoles et qui doivent subir la concurrence sont étouffées par la taxation et par la bureaucratie.

Elles veulent de plus en plus abandonner tout projet d'expansion car elles ont réalisé que le gouvernement fédéral et les autres gouvernements, sans risque et sans investir, retirent plus de revenus chaque semaine de ces industries que les profits essentiels à la bonne marche de toute l'industrie qui veut progresser et s'améliorer.

● (2135)

Il leur reste la solution, à ces industries, de rester stagnantes en attendant de fermer leurs portes ou d'aller investir ailleurs tout en réduisant leurs activités au Canada. Tout ce que l'entreprise privée veut au Canada, monsieur le président, c'est un climat économique favorable qui lui permettrait de respirer et qui ne l'obligerait pas à aller ailleurs pour faire ce qu'elle pourrait faire normalement au Canada. Les compagnies canadiennes qui vont investir à l'étranger en participant au financement d'industries existantes à l'étranger exporteront demain au Canada des marchandises qu'elles auraient dû exporter vers l'étranger, si le gouvernement n'attendait pas toujours que l'industrie ait mis le cadenas à sa porte ou congédier la plupart de ses employés avant de se réveiller.

Le ministre des Finances, par les investissements dans les programmes de création d'emplois, veut investir de la main droite, et le budget ce soir nous le prouve. Il veut investir de la main droite $5 pour la création d'emplois, alors que de sa main gauche il prend $30 dans le portefeuille du contribuable canadien, diminuant ainsi son pouvoir d'achat, ce qui inévitablement augmente le chômage.

Monsieur le président, lorsqu'on distribue 1.5 milliard sur 8.5 milliards, cela veut dire qu'on prend $1 pour $6, parce que le déficit de 8.5 milliards c'est le Canadien qui en est responsable, c'est de l'argent qui un jour sera éventuellement pris dans son portefeuille. Or, on enlève 8.5 milliards des goussets du Canadien, à court ou à long terme, pour lui donner $5 aujourd'hui. On lui enlève $30 pour lui en remettre $5. Monsieur le président, la main gauche du ministre des Finances agit plus vite que sa main droite qui donne. Sa main droite est paralysée car elle distribue $5 alors qu'en même temps on lui enlève $30.

Le système de taxation au Canada fonctionne mieux et plus vite que le système de création d'emplois. On retire plus d'argent de la circulation sous forme de taxes de toutes sortes que l'on investit. Lorsque les banques, par exemple, prêtent 10 millions, elles réclament 20 millions au bout de six ans et demi en remboursement. Comment peut-on rembourser 20 millions lorsqu'on a reçu 10 millions? C'est une impossibilité mathématique. Les économistes orthodoxes disent qu'il ne s'agit que d'emprunter 20 millions au bout de six ans et demi pour rembourser la dette originale de 10 millions. Mais cette dette originale de 10 millions qui est devenue 20 millions au bout de six ans et demi deviendra une dette de 40 millions dans un autre six ans et demi. Ce qui veut dire que dans 13 ans, une dette de 10 millions nous obligera à rembourser quatre fois la somme originale dans l'espace de 13 ans.

Voilà le système actuel qui a créé et qui crée encore l'inflation. On insulte les travailleurs, on insulte tout le monde, on donne des ennuis à tout le monde sauf aux vrais responsables, alors que le vrai responsable est notre système financier qui met en circulation 10 millions et qui réclame 40 millions dans l'espace de 13 ans. Automatiquement cela crée l'inflation, cela gonfle les prix, cela fait gonfler les salaires, et cela nous met à l'extérieur du marché de la concurrence internationale.

Je voudrais, monsieur le président, pendant les quelques minutes qui restent, traiter un peu de l'inflation, du vol légalisé de l'inflation. Nos ancêtres avaient leur contingent de citoyens irrespectueux de la loi. Un des délits pour lesquels ces canailles avaient le plus de penchant était de rogner les pièces de monnaie. Aussi loin qu'on remonte dans le temps, cette pratique est tenue pour un crime sérieux, à tel point que les coupables étaient condamnés à avoir les mains amputées, ce qui les punissait et du même coup les empêchait de recommencer. A cette époque, on volait les individus de cette façon.

La monnaie était alors presque entièrement de métal, pour la dévaloriser il suffisait de diminuer la grosseur et le poids des pièces quelles qu'elles soient: la livre, la couronne, le florin, le shilling ou le penny. Cela avait pour résultat de causer, toute proportion gardée, une inflation du genre de celle qu'entraînent nos vastes opérations modernes de dévaluation de la monnaie de nos jours.

Dans notre société libre, toute atteinte à la monnaie est grave, du fait qu'elle touche à la mesure des valeurs dans les échanges entre humains, ce qui est le fond même de notre vie économique. S'il fallait recourir à la même punition qu'autrefois pour ceux-là qui aujourd'hui sont les responsables de la dévaluation ou de l'inflation, il faudrait, je pense, monsieur le président, premièrement amputer les mains de la plupart des membres du gouvernement, du Trésor, du ministre du Revenu national, du ministre des Finances, et des autres organismes publics tant au plan national qu'au plan régional. Les principaux responsables de la dévalorisation de la monnaie qui sert à notre vie quotidienne sont ceux-là même que nous élisons ou que nous employons afin qu'ils nous gouvernent. Certes, les dirigeants des syndicats ouvriers, qui chaque année remettent en mouvement le mécanisme des pressions destinées à faire hausser le salaire des syndiqués, font également partie de ce groupe.

Nous aurons, monsieur le président, au cours de l'hiver, plus d'un million et demi de chômeurs officiels, ce qui veut dire au moins deux millions de chômeurs réels. Ces chiffres ne tiennent pas compte également de tous les assistés sociaux, de tous ceux-là qui ne sont pas inscrits comme chercheurs officiels d'emploi. Le chômage augmente et continuera d'augmenter parce que le système monétaire actuel est organisé pour ça. L'inflation augmente et continuera d'augmenter, parce que le système monétaire est organisé pour ça. Les déficits augmentent de toutes parts, le budget nous le prouve. Et nous aurons dans le budget 1976-1977 un déficit de tout près de 8½ milliards. Ce qui veut dire, monsieur le président, que dans l'espace de moins de trois ans au Canada nous aurons accumulé un déficit dans le domaine international, dans le domaine du marché extérieur, de 40 milliards de dollars.

Nous avons actuellement un déficit commercial de 30 milliards. Pourtant nous avons gagné la guerre, alors que l'Allemagne de l'Ouest a perdu la guerre, et a accumulé un surplus de 40 milliards exactement. Nous avons gagné la guerre, et nous avons un déficit commercial extérieur de 40 milliards. L'Allemagne a perdu la guerre, et elle a un surplus commercial envers les autres pays dans le monde de 40 milliards.

Monsieur le président, cela veut dire que lorsqu'on nous parle que les méthodes sont désuètes, les taux élevés de chô-

mage et d'inflation montrent clairement que les méthodes économiques d'une époque moins complexe ne font rien de plus aujourd'hui. On déplore le mal. On commence à concevoir que nos «patentes» sont désuètes, qu'elles sont démodées, mais il n'y a pas de solution, on continue dans le même système.

Peter C. Newman, un éminent journaliste canadien, dans son livre *The Canadian Establishment* de 1975 au chapitre 3, écrivait ceci, ce que les créditistes disent depuis 35 ans, et je cite:

● (2142)

[*Traduction*]

En administrant plus d'une centaine de milliards d'actifs, les hommes qui gèrent les banques du Canada dirigent toute l'économie de la nation. Ils décident de la réussite ou de l'échec des uns ou des autres, suprêmes arbitres du système, pères confesseurs de nos âmes fiscales.

[*Français*]

Pendant que le peuple maigrit et s'endette, les banques engraissent et prospèrent. Monsieur le président, pendant que l'on se casse la tête et qu'on regarde l'inflation, qu'on regarde le chômage, qu'on regarde les déficits, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur du Canada, commercial ou intérieur, pendant ce temps-là, il y a une organisation au Canada qui ne fait pas de déficit, il y a une organisation depuis 1968 où le taux d'intérêt était de 6 p. 100 en moyenne au Canada. Aujourd'hui le taux d'intérêt est rendu à du 12 p. 100.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 38(3) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix le sous-amendement dont la Chambre est saisie.

Le vote porte donc sur le sous-amendement de M. Broadbent. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adoptée.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 1*)

POUR

Messieurs

Benjamin
Broadbent
Caouette
(Témiscamingue)
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-
Les Îles)
Firth
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Hogan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lambert
(Bellechasse)
Laprise
Nystrom
Orlikow
Peters
Rondeau
Saltsman
Symes—18

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Basford
Bawden
Beatty
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussières
Cafik
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Crosbie
Crouse
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
Dawson
Demers
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Harquail
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Howie
Huntington
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lamontagne
Langlois
Laniel
Lapointe
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston
et les Îles)
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
Martin
Masniuk
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Muir
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connell
Olivier
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
Penner
Pigott (Mme)
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Robinson
Roche
Rooney
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Savard
Schellenberger
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stevens
Stollery
Tessier
Towers
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Whittaker
Wise
Wood
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—169

● (2212)

M. l'Orateur: Par conséquent, je déclare le sous-amendement rejeté.

(Le sous-amendement de M. Broadbent est rejeté.)

M. l'Orateur: Comme il est 10 heures passées, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A 10 h 14, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 octobre 1977

Le séance est ouverte à 11 heures.

• (1107)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE DES MÉTAUX COMMUNS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. L'annonce d'INCO Metals Company portant qu'à une époque de chômage sans précédent au Canada, 4,000 travailleurs vont perdre leur emploi à Thompson, au Manitoba, ainsi qu'à Port Colborne et Sudbury, en Ontario, soulève de graves questions au sujet de la stratégie industrielle du Canada, de sa balance commerciale future et de la prévoyance du gouvernement canadien. Je propose donc, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que de l'avis de la Chambre, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le ministre des Finances devraient s'aboucher sur-le-champ avec les représentants de l'industrie canadienne des métaux communs pour discuter des moyens de conserver les emplois et les possibilités d'exportation et faire rapport à la Chambre en faisant une déclaration à l'appel des motions pour expliquer quelles dispositions prendra le gouvernement pour réparer les torts causés par sa négligence scandaleuse de l'industrie et de ses travailleurs.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME D'ACCUMULATION DES RÉSERVES DE NICKEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, c'est avec une colère nuancée de tristesse que j'interviens en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je demande le consentement unanime de tous les députés des deux côtés de la Chambre.

Le ministre des Finances (M. Chrétien) annonçait hier son pseudo-budget, lequel est censé stimuler la création d'emplois dans le secteur privé; le même jour la compagnie INCO annonçait son cadeau de Noël à la population du bassin de Sudbury sous forme de 2,800 mises à pied. Étant donné que ces licenciements coûteront au Trésor fédéral plus de 30 millions de dollars, sans compter la perte en termes humains aux nombreuses jeunes familles touchées, je propose, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre ordonne au gouvernement du Canada de mettre immédiatement en œuvre un programme visant à accumuler des réserves de nickel et de cuivre comme on a déjà accumulé des réserves de blé, de beurre, d'uranium et d'or afin d'éviter la catastrophe qui touchera les collectivités et les travailleurs jusqu'à ce que la situation du marché mondial s'améliore.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT N'ACCORDE PAS D'AIDE À CEUX QUI DÉSIRERAIENT CONTESTER LA VALIDITÉ DE LA LOI 101 DU QUÉBEC DEVANT LES TRIBUNAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion importante et urgente.

Étant donné l'annonce faite par le premier ministre d'aider les citoyens québécois ou canadiens qui désireraient porter devant les tribunaux leurs griefs vis-à-vis de la loi 101 établissant le français comme seule langue officielle au Québec; étant donné que cette aide concrète serait défrayée à même les taxes de tous les contribuables de ce pays, et compte tenu du fait que cette participation monétaire du gouvernement canadien signifierait que des citoyens québécois en majorité très favorables à cette loi paieraient de leurs propres deniers pour se faire poursuivre eux-mêmes, compte tenu également de l'absurdité d'une telle situation injuste et équivoque, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que le premier ministre et le gouvernement renoncent à toute participation monétaire ou autre afin d'aider des citoyens ou des groupements de citoyens qui décideraient de porter devant les tribunaux leur contestation de la loi 101 adoptée officiellement par l'Assemblée Nationale du Québec.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Amnesty International

• (1112)

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA RÉDUCTION DU MAXIMUM DES HAUSSES SALARIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le ministre du Travail (M. Munro) a déclaré dernièrement à Oshawa qu'on aurait tort de «demander aux travailleurs d'accepter des hausses de salaires inférieures au coût de la vie», je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne la cruelle injustice et l'hypocrisie dont on a fait preuve hier soir lorsqu'on a annoncé un changement au programme des contrôles qui réduira à 6 p. 100 le maximum des hausses salariales permises aux termes de ce programme, alors que la hausse du coût de la vie dépasse actuellement 8 p. 100; pareille injustice est une insulte à la dignité des Canadiens.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

AMNESTY INTERNATIONAL

FÉLICITATIONS POUR L'OBTENTION DU PRIX NOBEL DE LA PAIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui revêt de l'importance pour notre pays.

Je propose donc, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre offre à l'unanimité des félicitations à Amnesty International qui vient de se voir décerner le Prix Nobel de la paix.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Étant donné, monsieur l'Orateur, que ma question concerne un certain nombre de ministères et de ministres je vais l'adresser au premier ministre. Le conseil d'administration d'INCO Metals Limited a rendu publique hier une décision plutôt brutale qui a incidemment bouleversé aujourd'hui l'industrie minière et métallurgique du monde entier. Comme plus de 4,000 familles au Canada seulement établies dans tout le nord et le sud de l'Ontario et le nord du Manitoba devront en essuyer les très graves répercussions rien que dans cette phase initiale par suite de ces mises à pied massives à l'INCO, j'aimerais savoir du premier ministre quand le gouvernement a été prévenu de cette décision et comment il y réagit. A-t-il créé un comité spécial du cabinet? Qui en fait partie? Pourquoi diable attend-il à mardi prochain avant de faire connaître publiquement sa réaction à cette grave décision?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai été mis au courant de cette très grave décision hier matin.

Une voix: C'était la première fois que vous en entendiez parler?

M. Trudeau: J'ai immédiatement convoqué le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les hauts fonctionnaires concernés pour m'assurer qu'ils avaient déjà commencé à tenir des réunions avec les gens de l'INCO, dans la région de Sudbury, et qu'ils cherchaient des solutions à ce grave problème de chômage.

M. Lawrence: Voyons donc. Monsieur l'Orateur, la Chambre et le pays ont certainement le droit de savoir quelles mesures le gouvernement entend prendre pour résoudre ce problème qui, ne serait-ce que dans sa phase initiale, va avoir des répercussions tragiques à travers tout le Canada, pas seulement dans le nord de l'Ontario ou du Manitoba, mais également dans la région de Niagara. Si le premier ministre ne sait pas ce que font ses ministres, ni quelles mesures précises ils prennent, demandons à l'un des nombreux ministres concernés de nous le dire. Que propose de faire le gouvernement pour éviter cette catastrophe économique? Étant donné que le gouvernement fédéral a été mis au courant de tout cela avant les provinces et que, malgré cela, celles-ci ont l'air de réagir bien plus vite que lui, j'estime que nous avons droit à autre chose que la réponse évasive que le premier ministre vient de nous donner.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je viens de répondre au député. Le fait que je n'aie pas été mis au courant de cette affaire avant hier ne signifie nullement que mes ministres n'en savaient rien. Ils avaient rencontré la veille au soir les gens de l'INCO. Pour tout vous dire, le ministre du Travail m'a dit que cela faisait deux semaines qu'il discutait d'un plan d'action conjoncturelle avec les gens de l'INCO.

● (1117)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma dernière question s'adresse à l'un ou l'autre de ces ministres qui s'occupent de cette question depuis si longtemps. Et pourquoi pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Qu'est-ce que le gouvernement compte faire devant la tragédie qu'ont connue nos industries minière et métallurgique? Quelles mesures précises le ministre ou le gouvernement comptent-ils prendre? Qu'allez-vous faire avant la réunion de mardi? Les autorités ontariennes ont rencontré l'administration de l'INCO hier soir et les syndicats de Sudbury ce matin. Aujourd'hui, l'Assemblée législative de l'Ontario tient un débat d'urgence à ce sujet. Qu'est-ce que le cabinet attend, bon sang? Quelles sont, en clair, les propositions du ministre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, quand j'entends le député poser une telle question, j'ai l'impression qu'il ne cherche que la publicité.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Le député a tout d'abord laissé entendre que nous tergiversions.

Une voix: Et comment!

M. Paproski: C'est bien ce que vous faites.

M. Cullen: En réalité, le ministre ontarien du Travail m'a appelé pour me demander si ses services pouvaient assister à la réunion que nous avons convoquée pour les deux parties.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et voilà l'aveu!

M. Cullen: Deuxièmement, je me suis entretenu avec deux représentants d'International Nickel qui nous ont fait part, la veille de l'annonce, de la mesure qu'ils se proposaient d'adopter. J'ai alors discuté avec eux d'autres solutions possibles pour améliorer cette très grave situation. Je leur ai signalé en outre . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Que dire de Gillespie?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, si les honorables vis-à-vis veulent écouter, je leur dirai. Les gens de l'INCO sont disposés à écouter, le syndicat est disposé à écouter et l'opposition devrait l'être également.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les députés de l'opposition recherchent uniquement la publicité.

M. Paproski: Pierre, vous êtes un vieux renard rusé.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué à la direction dans tous les détails que le nouveau bill C-27 prévoyait une disposition sur le partage du travail. Je suis convaincu que c'est un exemple classique d'une situation à laquelle cette disposition pourrait s'appliquer.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Les représentants d'INCO se sont montrés très intéressés car eux aussi examinent d'autres solutions. Par exemple, la semaine de quatre jours, ou d'autres formules. J'en discuterai avec la direction comme avec les employés.

En outre, nous avons demandé à tous les bureaux de Main-d'œuvre Canada de concentrer leurs efforts sur la région de Sudbury et de Thompson ainsi que sur les vacances ou possibilités d'emploi dans le secteur minier. De plus, nous sommes en train de cataloguer soigneusement les possibilités d'emploi, les postes vacants, pour voir si les employés d'INCO, dont la plupart comptent deux ou trois ans d'expérience dans ce domaine, sont plus mobiles et seraient disposés à aller travailler ailleurs. Les travailleurs devront peut-être déménager, et c'est malheureux. Certains consentiront à déménager, d'autres pas. Nous ferons de notre mieux pour les aider. Par ailleurs, nous allons envisager la possibilité de consacrer des sommes plus importantes, dans le cadre du programme Canada au travail . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Certains députés s'exclament, mais d'après la réaction des députés de Sudbury, il semble que ce ne soit pas une mauvaise solution. Nous songerons par ailleurs à mettre en branle les mécanismes d'urgence du programme «Canada au travail» afin d'aider ces travailleurs.

Le député nous accuse de tergiverser. La compagnie doit donner un préavis de 16 semaines au syndicat pour ce congédiement. Ce délai nous laisse donc le temps d'agir. Nous ne sommes pas partisans de la méthode préconisée par le député. Il s'agit pour nous d'étudier de très près un problème d'envergure.

Des voix: Bravo!

● (1122)

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES CORRECTIFS ENVISAGÉS DANS LE CAS DE THOMPSON (MAN.)

M. Cecil Smith (Churchill): C'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je pose ma question, monsieur l'Orateur. Nous avons apparemment affaire à un gouvernement qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Il y a quelques années à peine, à l'époque où tout évidemment lui souriait, le premier ministre a déclaré que si les chômeurs voulaient du travail, ils en trouveraient à Thompson. La société INCO Metals a annoncé hier des mises à pied massives. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a négligé de mentionner la région de Thompson lorsqu'il a parlé de créer des emplois d'urgence. C'est que la région de Thompson est elle-même sérieusement touchée, avec 650 mises à pied. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel plan d'action conjoncturelle il a prévu à l'intention des 650 personnes ainsi mises à pied qui habitent à quelque 500 milles au nord de Winnipeg et qui n'ont pas les moyens de déménager pour se trouver un autre emploi. Le ministre le sait pertinemment, le travail est rare dans le nord du Manitoba. Nous venons tout juste de recevoir 4.5 millions de dollars, soit la plus grosse subvention accordée à une circonscription du Canada en vertu du programme Canada au travail. Le gouvernement va-t-il se contenter de lancer quelques projets Canada au travail supplémentaires, alors même que notre pays regorge de ressources? Quelles mesures le ministre va-t-il prendre immédiatement pour venir en aide à ces 650 personnes?

Questions orales

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, de toute évidence les mesures que j'ai indiquées s'appliquent également à Thompson. Un des aspects de la situation à Thompson, et j'en ai discuté à fond avec la direction de l'International Nickel, c'est le taux de roulement, qui est d'environ 600 personnes par an, soit presque la totalité de l'effectif ouvrier. Dans une certaine mesure, le processus normal des départs jouera son rôle en l'occurrence. Le député a signalé que nous reconnaissons les difficultés qui se posent dans le nord du Manitoba. C'est pourquoi cette circonscription a reçu 4.6 millions de dollars. Nous allons également envisager d'appliquer l'aspect du programme de Canada au travail qui a trait à une caisse d'urgence en en grossissant le montant au besoin afin de remédier autant que possible à une situation très grave, non seulement à Sudbury mais également à Thompson.

M. Smith (Churchill): Le premier ministre a dit l'autre jour que les Canadiens manquent d'ardeur au travail et qu'il faudra s'endurcir. Je lui affirme que les Canadiens du Manitoba veulent des emplois. Ils ne veulent pas de programmes de colmatage du genre de ceux qu'a annoncés le ministre.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RESSOURCES

LE RÉSULTAT DES RÉUNIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES MÉTAUX COMMUNS

M. Cecil Smith (Churchill): J'aimerais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources me dise en quoi consiste la stratégie industrielle du Canada, si nous en avons vraiment une. Quant a-t-on tenu pour la dernière fois une rencontre avec les représentants de l'industrie canadienne des métaux communs? Quand projette-t-on une nouvelle rencontre pour maintenir cette industrie en vie?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous nous réunissons régulièrement avec les représentants de l'industrie canadienne des métaux communs . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gillespie: Vous autres . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Gillespie: . . . vous ne semblez pas vous intéresser tellement aux réponses car vous passez votre temps à faire du tapage. Il me semble que si vous vous préoccupiez le moins du monde du sort des travailleurs en question vous prêteriez attention à ce qu'on dit.

* * *

LES FINANCES

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE LIEN ENTRE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX AUX SOCIÉTÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ce souci tardif que manifeste le ministre pour les travailleurs est bien touchant. J'ai une question à l'intention du ministre des Finances. Dans le budget de mars dernier, le gouvernement a accordé plus d'un milliard de dollars en dégrèvements fiscaux aux grandes sociétés sans même exiger d'elles qu'elles s'efforcent de créer des emplois pour s'en prévaloir. Parmi celles qui ont profité des concessions, figurait Northern Telecom qui a eu droit à des millions de dollars par suite du budget de mars dernier et qui a récemment licencié jusqu'à 1,000 employés; INCO Corporation, qui a hier licencié quelque 4,000 travailleurs, a reçu plus de 10 millions de dollars à la suite du même budget. J'aimerais donc demander au ministre pourquoi, au nom du ciel, il a représenté hier soir les mêmes dispositions que contenait le budget de mars dernier au lieu d'affecter une somme équivalente à la création directe d'emplois?

● (1127)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le gouvernement doive prendre à sa charge tous les problèmes. Je crois qu'il est très important de donner aux entreprises canadiennes la possibilité de prendre de l'expansion en établissant une situation favorable dans le domaine de la taxation pour qu'elles puissent faire des investissements. Il est important qu'il y ait des investissements au Canada; il est impossible pour le gouvernement de régler tous les problèmes. Nous avons besoin d'un secteur privé sain.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Je dois dire que la réponse du ministre est tout simplement stupide. Elles n'investissent pas pour créer des emplois. INCO a obtenu 10 millions de dollars à la suite du budget de mars dernier. Mais, au lieu de créer des emplois, elle est en train de licencier des milliers de travailleurs. INCO Corporation a récemment reçu du gouvernement du Canada quelque 378 millions de dollars en reports d'impôts. Elle a reçu cette année du gouvernement fédéral, par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations, 30 millions de dollars d'aide spéciale qu'elle a utilisés pour créer des emplois au Guatemala, en Indonésie et en Nouvelle-Calédonie. Si le ministre veut vraiment se servir du secteur privé pour créer des emplois, pourquoi donne-t-il l'argent des contribuables aux sociétés pour qu'elles puissent créer des emplois dans d'autres pays qui concurrencent les travailleurs canadiens?

M. Chrétien: Je ne suis pas certain que les chiffres du député soient exacts, mais nous sommes dans le commerce d'exportation au Canada et nous exportons de la technologie canadienne, et nous y réussissons fort bien. Il est extrêmement important que nous continuions à exporter la technologie dont nous disposons lorsqu'elle est en demande ailleurs. Nous ne pouvons pas opérer en circuit fermé. Nous devons nous adapter aux conditions du monde contemporain. Il est important d'avoir accès à des marchés extérieurs. Les stimulants financiers accordés à l'industrie ne visaient pas à créer des emplois ailleurs; ils devaient encourager le développement au Canada. Je pense que, comme d'habitude, l'honorable député se méprend.

DEMANDE D'INTERCESSION PAR LE MINISTRE EN VUE DU REPORT DES LICENCIEMENTS À L'INCO

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je vais vérifier la déclaration du ministre avec soin et je suis persuadé que j'aurai l'occasion de prendre la parole plus tard pour soulever la question de privilège. Le ministre a déclaré que ces sociétés n'utilisent pas à l'étranger les avantages fiscaux auxquels j'ai fait allusion. Je puis bel et bien prouver qu'il a tort, car elles le font. Si on leur accorde 300 millions de dollars au Canada et qu'elles l'investissent ailleurs, qu'importe aux fins de la comptabilité où elles obtiennent l'argent si elles le dépensent à l'étranger? Si INCO Corporation obtient tous ces avantages fiscaux des contribuables canadiens, y compris ceux que prévoit ce budget-ci, le ministre fera-t-il preuve d'assez de bon sens pour convoquer le directeur de cette société à Ottawa et insister pour que cette société revienne sur sa décision de licencier des travailleurs, du moins jusqu'à ce qu'une autre solution ait pu être mise au point?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je ne crois pas que le député soit très au courant de la situation. L'INCO Corporation a déjà accumulé des réserves suffisantes pour répondre à ses besoins au cours des sept prochains mois. Le problème vient du fait que le marché mondial est à la baisse. La demande a diminué dans le monde entier actuellement, non seulement au Canada. Nous devons accepter cette situation et les gens doivent en prendre conscience. Nous devons soutenir la concurrence d'autres pays, sinon nous perdons des emplois. C'est comme ça. Le député a beau se leurrer, chaque pays du monde est aux prises avec la même situation, et je n'y peux rien si le député ne peut accepter la réalité.

* * *

● (1132)

[*Français*]

L'HABITATION

ON DEMANDE SI DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES SERONT AFFECTÉS AU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Depuis quelques mois, la Société centrale d'hypothèques et de logement donne aux paroisses, aux villages qui sont désireux d'être régions désignées, un refus à leurs demandes en disant que leur demande ne pourra pas être acceptée avant 1981 ou 1982, dans le cadre du programme de rénovation de maisons. En même temps, dans les régions qui ont déjà été désignées, les propriétaires de maisons qui ont fait leurs demandes, il y a un an, et dans certains cas deux ans, essuient un refus en se faisant dire que peut-être l'an prochain on pourra analyser leurs demandes. Est-ce qu'à la suite du mini-budget que son collègue des Finances a exposé hier le ministre peut dire à la Chambre si des budgets supplémentaires seront affectés à ce projet de rénovation urbaine?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Le programme dont parle l'honorable député a vu son budget tripler en l'espace d'un an et demi. Par ailleurs, je veux corriger une assertion de l'honorable député à l'effet que c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui refuse aux municipalités la possibilité d'obtenir la rénovation urbaine. C'est une décision qui relève exclusivement des autorités provinciales et toutes les municipalités qui ont essuyé ce refus l'ont essuyé du gouvernement du Québec.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Contrairement à ce que le ministre indique présentement, les lettres viennent des ministères du Québec, de la Société d'habitation du Québec disant aux gens que la province de Québec accepte leur désignation. On reçoit après cela une lettre du ministère des municipalités appuyant cette demande-là, et on met le blâme sur la Société centrale d'hypothèques et de logement. De fait, les réponses proviennent des rencontres avec la Société centrale d'hypothèques et de logement dans ma région, celle de Val-d'Or. Je voudrais savoir si le ministre est prêt à faire une vérification de ces faits-là et à donner des directives ou du moins d'accorder des fonds supplémentaires à une zone comme la nôtre, qui est hautement défavorisée, ou si je puis dire, favorisée par le chômage.

M. Ouellet: Monsieur le président, si l'honorable député veut me transmettre cette correspondance, je serais très heureux de pousser plus à fond cette enquête et voir exactement de quoi il retourne, et je suis convaincu que si les autorités du Québec sont disposées à reconnaître certaines municipalités aux fins du programme de rénovation de maisons, la Société centrale d'hypothèques et de logement va s'empresser de mettre de l'avant ce programme dans les localités désignées.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire. Je suis disposé à admettre que le gouvernement provincial accepte cela, mais le problème demeure quand même, car il n'y a pas de budget. C'est la réponse donnée aux municipalités. Il faudrait donc savoir si le ministre a des budgets suffisants ou si le ministre des Finances lui a accordé des budgets additionnels pour accroître la possibilité de désigner ces zones-là?

M. Ouellet: Nous avons les budgets qu'il faut pour répondre à la demande, et ce que je veux savoir de l'honorable député c'est qu'elles sont les municipalités qui ont reçu des renseignements du gouvernement du Québec à l'effet qu'elles étaient reconnues pour fins de rénovation de maisons. Aussitôt qu'il m'aura donné ces renseignements, je m'empresserai de vérifier s'il y a bel et bien eu de la correspondance entre le gouvernement du Québec et mon ministère pour fins de désignation de ces municipalités.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES TENTATIVES DE RECOUVREMENT PAR LE CANADA DE SA PART DU MARCHÉ DU NICKEL

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. A titre de ministre directement chargé de maintenir et d'accroître la production industrielle au Canada, je lui demande s'il a communiqué avec la direction de l'INCO pour lui demander en termes énergiques si elle maintiendra la production et l'emploi au niveau actuel? Si oui, quelle a été la réponse de la direction? Dirait-il également à la Chambre ce que lui-même et ses collaborateurs ont fait plus précisément pour récupérer la part énorme du marché mondial du nickel que le Canada possédait naguère et qui est passée de 85 à 30 p. 100 sous le gouvernement actuel? En répondant à

ces questions précises, le ministre voudrait-il donner des précisions au lieu de s'en tenir à des généralités, comme il le fait depuis le début de la session?

L'hon. J. H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, je dirai que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a bien dit qu'il a eu des entretiens poussés avec la direction et le syndicat. Comme le député l'a déjà dit, le problème d'INCO, c'est que sa production est surtout destinée à l'exportation et qu'elle doit livrer une concurrence très dure aux nouveaux minéraux, aux mines des pays du tiers monde. Nous avons fait l'impossible pour aider INCO à soutenir la concurrence internationale.

M. Baker (Grenville-Carleton): Qu'avez-vous fait au juste, Jack?

M. Horner: Nous avons aidé à exporter le matériel utilisé dans les mines. Je pourrais toujours répondre au député de Simcoe-Nord que, des fois, il ne veut pas que le gouvernement intervienne, comme hier soir, par exemple, alors qu'aujourd'hui il réclame notre intervention. S'il pouvait donc prendre nettement position, ce serait bien commode, mais il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Comme je le disais, nous avons fait l'impossible pour aider INCO. Pour la gouverne du député, je pourrais peut-être ajouter que la production est interrompue au Guatemala et en Indonésie.

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il saute aux yeux, d'après ce que le ministre vient de dire, que le gouvernement n'entend pas intervenir pour maintenir la production à l'usine INCO, à Sudbury, mais qu'il compte uniquement sur des programmes de création d'emploi qui, tout monde le sait, ne sont pas la solution à nos problèmes industriels actuels. Étant donné que le gouvernement semble uniquement intéressé à laisser des compagnies internationales exporter des emplois au lieu d'essayer d'accroître les exportations de produits canadiens, n'est-ce pas là un exemple d'une politique défaitiste, et rien d'autre?

M. Baker (Grenville-Carleton): Horner ne peut répondre.

* * *

LES FINANCES

PROPOSITION D'EXAMEN DE LA STRUCTURE FISCALE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je comptais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais puisque le ministre des Finances n'a absolument rien compris, c'est à lui que je tiens à m'adresser. Le ministre doit savoir, j'en suis sûr, qu'il y a 15 ans à peine, le Canada dominait 92 p. 100 du marché mondial du nickel. Ce chiffre est maintenant tombé à 42 p. 100 et la production de Sudbury représente 33 p. 100 du marché mondial du nickel. Le problème ne vient pas d'une fluctuation fréquente de la demande mondiale mais bien du fait que l'industrie extractive canadienne a cessé d'être en mesure de battre ses concurrents, situation qui est due en grande partie à la politique fiscale du gouvernement actuel. Ce que je veux savoir, monsieur l'Orateur, c'est si le ministre des Finances est disposé à revoir la réglementation fiscale qui s'applique à l'industrie minière afin de lui permettre de devenir concurrencielle sur le marché mondial.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député ne se rend pas très bien compte de la situation. En fait, une société américaine, la compagnie Amex, vend actuellement le nickel à un prix inférieur à son coût de production. C'est la raison pour laquelle le marché est totalement perturbé. C'est un fait qu'il faut admettre. Le seul moyen d'en sortir, ce serait peut-être de former un cartel afin de contrecarrer l'influence du dumping pratiqué par cette société, mais les députés viendraient ensuite nous accuser de protéger exagérément les producteurs canadiens. Il faudra donc qu'ils cessent de tergiverser.

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement opte pour une entente entre producteurs qu'il cesse de faire des cachotteries et qu'il soumette la question au Parlement. Qu'il le fasse légalement.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES PROPRES À LA CRÉATION DE MARCHÉS POUR LE NICKEL CANADIEN

M. James Gillies (Don Valley): Je voudrais demander au ministre des Affaires extérieures ce que fait le gouvernement du Canada pour améliorer la mise en marché du nickel canadien. Que fait le gouvernement dans les négociations de la CNUCED pour améliorer la position de notre nickel sur les marchés mondiaux? A-t-il dit au Japon que, s'il veut avoir notre charbon, il lui faudra aussi acheter notre nickel? Quelle est la politique du gouvernement canadien en matière de commercialisation du nickel? Car c'est là que réside le problème.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je demande au député de m'excuser, mais je n'ai pas entendu sa question. Il y avait tellement de remue-ménage que je n'ai pas saisi ce qu'il a dit.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée au ministre des Affaires extérieures est la suivante: que fait son ministère pour gagner des marchés étrangers pour le nickel canadien? C'est là le cœur de tout le problème: devenir plus concurrentiels dans nos négociations au sein de la CNUCED et dans nos transactions avec les autres pays qui achètent nos produits. Le ministère essaie-t-il d'obtenir des accords globaux et fait-il quelque chose pour inciter les pays étrangers à nous acheter davantage de nickel? Que faisons-nous par exemple pour vendre du nickel au Japon, qui veut nous acheter de si grosses quantités de charbon? Quelle est la politique du gouvernement sur ce point?

M. Jamieson: Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avançons sur à peu près tous les fronts que le député a cités.

M. Hees: Dites plutôt que vous reculez, Don.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il vaut encore mieux reculer que de faire comme le député qui ne semble pas avoir bougé d'un pouce depuis 20 ans et qui continue à sortir les mêmes inepties depuis le premier jour où il a siégé à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Vous avez grand besoin d'un deuxième souffle, Don.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'avais commencé à dire que nous avancions sur plusieurs fronts et cela depuis un certain temps déjà. Dans le cadre de la CNUCED et des différentes réunions convoquées parallèlement à la conférence Nord-Sud, nous avons évoqué les différentes formes d'accords sur les produits de base, de stabilisation des prix et d'accès aux marchés. Ce sujet est très complexe. Il me semble que certains documents ont été publiés. Je me ferai un plaisir de publier tout renseignement supplémentaire.

● (1142)

En plus de cela, naturellement, il y a également nos négociations bilatérales avec des pays comme le Japon et la communauté économique européenne, et nous avons essayé d'obtenir un meilleur accès à ces marchés pour nos matières premières. Je voudrais également rappeler aux députés que même si ce problème est urgent en ce moment, nous avons également essayé, avec l'assentiment général des députés d'en face, d'instituer une sorte de stratégie pour les produits de base de manière que nous ne nous contentions pas d'offrir des matières premières, mais que nous soyons également en mesure de procéder secteur par secteur afin d'obtenir des marchés extérieurs pour nos produits finis et semi-finis.

Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose, monsieur l'Orateur, il existe un autre domaine dans lequel nous prenons actuellement une part très active: il s'agit des questions évoquées à la conférence sur le droit de la mer et des éventuelles conséquences de cette conférence en ce qui concerne l'extraction de minéraux dans les fonds marins et les activités terrestres d'extraction. Voilà la réponse la plus complète que je puisse donner pendant la période des questions, mais je serais heureux d'y revenir.

M. Gillies: L'exposé était bien intéressant, mais j'aurais aimé une réponse à ma question, qui était la suivante: le Canada joue-t-il un rôle décisif dans la mise en place d'un accord entre producteurs de nickel? Nous ne voulons pas de surprise dans ce domaine.

Une voix: Vous avez enfreint la loi, et vous le savez.

Une voix: Vous ne nous avez pas donné de réponse.

M. Chrétien: C'est exactement la même chose.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Edmonton-Strathcona.

Questions orales

LES CRÉDITS À L'INCO POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE USINE EN INDONÉSIE—LA PROTECTION DES EMPLOIS DES CANADIENS

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme la société INCO a investi 850 millions de dollars dans la première phase de la nouvelle usine qu'elle ouvre en Indonésie, et que la Société pour l'expansion des exportations lui a accordé un crédit de 90 millions de dollars, le ministre peut-il nous dire s'il y a eu des consultations au sein du gouvernement pour veiller à ce qu'avant tout, les emplois des Canadiens soient protégés avant de prendre des engagements à l'extérieur?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je suis sûr que nous avons pleinement tenu compte des répercussions que peut avoir l'aide que nous offrons aux pays d'outre-mer dans le but, comme le précise le député, de protéger les emplois des Canadiens. Mais si j'ai bien compris la question du député, j'y vois un certain manque de logique: en effet, d'une part, il nous demande de faire tout notre possible pour protéger les emplois des Canadiens mais d'autre part, le député, qui est le principal porte-parole du parti d'en face dans ce domaine, nous demande d'aider les pays en voie de développement à voler de leurs propres ailes et de leur apporter une assistance dans les domaines où leur développement économique est possible. C'est à mon sens l'un des gros problèmes qui se posent. Je ne me souviens pas pour le moment des discussions sur l'incidence que peut avoir sur le marché canadien cette opération indonésienne, mais je suis convaincu que le gouvernement en a tenu compte.

M. Roche: Le ministre a l'audace de parler de manque de logique alors qu'il n'y a pas plus décousu que la politique étrangère du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Roche: Je demanderais au ministre d'expliquer à la Chambre l'allusion qu'il a faite il y a trois jours au réseau national de télévision où il a déclaré, au sujet de la politique étrangère, que le Canada a bien l'intention d'imposer ses volontés. Peut-il nous dire comment il concilie cette intention avec toute notre politique relative aux accords sur les produits de base, ce qui est également le point essentiel de la réponse qu'il a essayé de donner au député de Don Valley?

M. Jamieson: Tout d'abord, je n'ai pas tenu les propos que m'attribue le député.

Une voix: J'en ai pris note.

M. Jamieson: C'est la conclusion à laquelle en est arrivé le journaliste qui m'a interviewé, et si le député en a pris note, j'aimerais lire ses notes. Je suis tout à fait disposé à lui présenter mes excuses les plus sincères si je me trompe, mais je lui demanderais de faire de même si c'est lui qui se trompe, ce qui ne fait aucun doute à mon sens.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas cela qui va aider les travailleurs de Sudbury.

Questions orales

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE L'ACCUMULATION DES RÉSERVES DE NICKEL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au ministre de l'Industrie et du Commerce mais il ne doit sûrement pas attacher trop d'importance à ces questions puisqu'il a quitté la Chambre. Je l'adresserai donc au ministre des Finances.

Comme 2,800 emplois vont disparaître dans le bassin de Sudbury, 600 à Thompson au Manitoba et 700 autres à Port Colborne, comme d'autre part ces suppressions d'emplois vont entraîner une perte pour Revenu Canada et le versement aux chômeurs de secours dépassant 50 millions de dollars, comme d'après le ministre INCO a des stocks pour sept mois et que le gouvernement à déjà stocké de l'uranium pendant sept ans pour sauver la localité d'Elliott Lake, est-ce que le gouvernement est aujourd'hui en mesure d'annoncer la décision qui redonnera confiance aux investisseurs éventuels du bassin de Sudbury, de Thompson et de Port Colborne—et j'espère que le ministre l'annoncera—celle de stocker le nickel et le cuivre jusqu'à ce que les marchés soient assainis, ce qui d'après certaines projections se produira vraisemblablement à la fin de l'an prochain ou au début de l'année suivante?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, nous avons discuté de cette possibilité avec l'INCO quand ses représentants sont venus nous voir il y a deux jours, et il ne serait pas justifiable à ce moment-ci d'entreprendre un autre programme d'accumulation de réserves de nickel, parce que cela ne pourrait que créer un marché encore plus déprimé. Les acheteurs à ce moment-là seraient en position d'offrir des prix moins élevés, et effectivement le problème serait plus grave. La compagnie ne veut pas continuer dans cette voie, et elle ne demande pas l'aide du gouvernement dans ce domaine.

Je crois que la meilleure solution à ce moment-ci est celle proposée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, étant donné qu'il a déjà entrepris des négociations avec les syndicats et la compagnie pour permettre aux ouvriers de bénéficier des programmes du gouvernement peut-être en réduisant la semaine de travail à quatre jours de façon que les familles puissent avoir encore des revenus, même s'ils étaient moindres à cause de la journée qui serait chômée. Les ouvriers pourraient recevoir une compensation du gouvernement, mais en même temps ils seraient occupés au moins quatre jours par semaine. La solution est plutôt dans cette voie que dans l'accumulation de stocks, parce que ce serait contre-productif en ce moment.

[*Traduction*]

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DEMANDE DU MINISTRE EN VUE DU REPORT DES LICENCIEMENTS À L'INCO

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Comme je n'accepte pas les attendus de la réponse du ministre, et que le Canada n'hésite pas à stocker du lait, du beurre, de l'uranium et de l'or pendant de longues années lorsqu'il veut sauver les secteurs concernés, et comme le ministre a annoncé qu'il proposerait des solutions de rechange pour Sudbury, Thompson et Port Colborne, puis-je demander au ministre s'il ne veut pas entrer immédiatement en contact avec le président du conseil d'administration d'INCO pour lui demander de revenir sur la décision de licenciement, en attendant d'avoir examiné ces solutions, ce qui permettrait de trouver un *modus vivendi* pour l'industrie plongée dans le marasme par les derniers événements?

[*Francais*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, la compagnie est venue nous avertir parce qu'elle a donné un avis de 14 et 16 semaines à ses employés ce qui va nous permettre pendant cette période-là de trouver une solution. Elle est obligée de le faire. Si tout le monde garde son calme, la compagnie et le syndicat ayant montré de la bonne volonté, nous espérons pouvoir trouver une solution. A mon avis, ce que l'honorable député propose à ce moment-ci n'est pas vraiment la solution, je le regrette, mais nous sommes toujours prêts à en discuter avec la compagnie.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI AU CANADA DES PRÊTS AUX SOCIÉTÉS MULTINATIONALES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, comme la Société pour l'expansion des exportations a prêté à la filiale INCO PT Indonesia une somme de 100 millions de dollars à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du commerce—des taux tout à fait secrets que nous n'arrivons même pas à connaître—et que toutes ces filiales International Nickel qui ont poussé comme des champignons en Indonésie, en Nouvelle-Calédonie et au Guatemala se concurrencent les unes les autres, le ministre voudrait-il supprimer le passage de la loi sur la Société pour l'expansion des exportations qui autorise cette banque à prêter à des taux de faveur l'argent des travailleurs du Canada pour que des sociétés minières multinationales puissent les mettre en chômage?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je pense que s'il fallait agir de la sorte, fermer la porte aux pays en voie de développement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: . . . lorsqu'ils se lancent dans de pareilles activités . . . Nous n'exporterions pas alors des produits et des matières canadiens. Si nous ne participons pas à ces réalisations, les mines seront quand même mises en exploitation, mais sans la participation canadienne. Je n'ai pas envie de dire au monde que les Canadiens vont se défiler lorsqu'il y a un potentiel de croissance dans les pays en voie de développement. Nous avons certaines responsabilités internationales et nous avons la chance de posséder des richesses naturelles, mais nous ne devons rien faire qui risque de nuire aux pays pauvres du monde, surtout aux nations d'Amérique latine, dont le député parle si souvent. Nous nous efforçons de favoriser la croissance de ces pays.

● (1152)

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LA MAJORATION DES DROITS DE PÉAGE DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—L'INCIDENCE SUR LA PÉNINSULE DU NIAGARA

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports ou au ministre suppléant. Lors d'une récente réunion des députés de la péninsule du Niagara et du Conseil régional des chambres de commerce du Niagara, on a fait certaines prévisions plutôt pessimistes en disant que l'économie de la péninsule souffrirait énormément si les droits de péage de la voie maritime, surtout du canal Welland, étaient majorés à la fin de cette année et que cela entraînerait une réduction importante de la circulation dans le canal et l'acheminement de marchandises par d'autres moyens de transport. Je ne suis pas de cet avis, mais j'aimerais demander au ministre s'il fera une déclaration pour justifier la majoration des droits de péage allant jusqu'au double des droits actuels au canal Welland. Sa déclaration devrait assurer aux habitants de nos circonscriptions que cette mesure n'entraînera aucune difficulté économique.

[*Français*]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, le ministre des Transports a annoncé le 4 août dernier cette augmentation de tarif pour la Voie maritime, mais il est bien entendu que nous sommes disposés à entendre les instances de l'honorable député, et je porterai personnellement à l'attention du ministre l'importante question qui a été soulevée ce matin par mon collègue.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LE PROGRAMME D'AFFECTATION DE 100 MILLIONS DE DOLLARS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le mini budget d'hier soir qui a causé une baisse de 5 points sur le marché extérieur à la bourse des valeurs de Toronto. Le ministre est-il disposé à fournir un peu plus de détails sur le programme de crédit à la création d'emplois de 100 millions de dollars dont il a parlé hier soir? Plus précisément, qu'a-t-il l'intention d'instaurer dans le cadre de ce crédit à la création d'emplois et quand les effets de ce programme se feront-ils sentir, vu le chômage élevé que nous connaissons maintenant?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir prendre des décisions définitives au sujet de ce projet de loi au cours des prochaines semaines. Nous espérons pouvoir le présenter à la Chambre des communes avant la fin de l'année pour qu'il entre en vigueur au début de 1978. C'est à ce moment-là que l'honorable député aura des réponses à ses questions.

[*Traduction*]

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES PROJETS D'EMPRUNT À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Étant donné que le ministre a révélé hier soir que le gouvernement fédéral aura besoin de 8.8 milliards de dollars pour l'année financière en cours, peut-il nous dire où il compte prendre cet argent vu que dans le budget du 31 mars, l'ancien ministre des Finances avait indiqué comment il comptait satisfaire les besoins financiers du gouvernement, qui étaient alors inférieurs de 2 milliards de dollars à ceux de cette année? Plus précisément, le gouvernement compte-t-il emprunter à l'extérieur du Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, à ce moment-ci peut-être que l'honorable député peut se plaindre, mais si nous avions suivi les recommandations du chef de l'opposition lorsqu'il demandait dans son discours d'augmenter les dépenses, de réduire les taxes et de réduire le déficit, à ce moment-là, si nous avions suivi cette politique nous aurions évidemment eu beaucoup plus de problèmes. Pour ce qui est de la façon dont nous allons prélever les fonds et emprunter l'argent nécessaire, mes fonctionnaires me disent qu'il n'y aura aucun problème à ce moment-ci. Cela se fera donc de la façon traditionnelle.

ON DEMANDE QUAND UN BILL SUR L'IMPÔT SERA PRÉSENTÉ

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier soir, dans l'exposé, à la page 10, ou pouvait lire, et je cite:

> Les retards importants dans l'adoption des projets de loi fiscaux augmentent l'incertitude. Aussi devrions-nous adopter au plus vite les mesures proposées dans le budget de mars, et celles que je viens de présenter.

Vu l'inquiétude des hommes d'affaires et des contribuables en général, et vu que le bill découlant du budget de mars dernier est resté sur les tablettes à la fermeture de la 2e session, le ministre peut-il informer la Chambre de la date approximative de la présentation du bill d'impôt?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'espère que le bill sera complété d'ici une dizaine de jours, et aussitôt qu'il sera prêt il sera déposé à la Chambre. J'espère bien que la Chambre collaborera pour faire adopter ces mesures très tôt au mois de novembre, de façon que la communauté financière et tous les Canadiens sachent exactement à quoi s'en tenir quant aux incitations annoncées par le ministre des Finances au printemps, de même que celles que j'ai offertes dans le mini-budget d'hier.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA POSSIBILITÉ DE CONSULTATIONS AVEC LES SYNDICATS OUVRIERS SUR LA LEVÉE DES CONTRÔLES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. M. Morris de la CTC a déclaré au mois d'août qu'il n'y aurait plus de consultation économique entre les syndicats et le gouvernement tant que l'on n'aura pas mis fin aux contrôles. Comme les contrôles seront graduellement supprimés à partir du 14 avril, le ministre et M. Morris se sont-ils entendus pour déterminer si on tiendra des séances de consultation à compter de cette date, ou

attendra-t-on la fin des conventions collectives qui auront lieu plus tard, ce qui voudrait dire qu'il n'y aurait pas de consultation réelle pendant au moins une autre année?

M. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je répondrais que les leaders du mouvement syndical ont eu l'occasion de lire la déclaration faite hier par le ministre des Finances. Dès qu'ils en auront étudié toutes les implications je serais vivement désireux de les consulter pour voir s'ils sont prêts à participer à de nouvelles rencontres et à des discussions touchant certaines améliorations que nous voulons apporter au bill omnibus touchant le Code du travail, ce dont le député est bien au courant, ainsi que d'autres initiatives du gouvernement visant à améliorer le sort des chômeurs du pays.

LE MOTIF DU CHANGEMENT D'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE LA LEVÉE DES CONTRÔLES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, le 31 août le ministre a déclaré: «S'il n'y a pas d'entente touchant les restrictions volontaires le gouvernement a l'intention de laisser les contrôles en vigueur». Étant donné que les syndicats n'ont pas accepté les restrictions volontaires, pourquoi le gouvernement a-t-il changé d'idée?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je pense que maintenant la politique du gouvernement est claire. Nous considérons que la situation causée par l'inflation est très grave et qu'elle a des répercussions néfastes sur le travailleur syndiqué. La solution que nous voulons apporter au problème n'est pas acceptée par les dirigeants du CTC. Cependant, comme le député le sait peut-être, cette solution est fortement appuyée par les travailleurs syndiqués, si on en croit le sondage Gallup, dans lequel le député et son parti semblent avoir grande confiance. Notre démarche bénéficie de l'appui de différents secteurs dans la mesure où les travailleurs sont concernés.

Maintenant que nous avons annoncé que nous sommes prêts à faire débuter la période de décontrôles en avril prochain, j'espère que nous pourrons de nouveau entreprendre des discussions avec le mouvement syndical relativement à la lutte contre l'inflation pendant et après la période de décontrôle. Ces discussions sont dans l'intérêt des syndicats, des entreprises et du gouvernement. C'est pourquoi je ne vois pas pour quelle raison nous ne pourrions les reprendre bientôt.

* * *

LES FINANCES

LA SUPPRESSION POSSIBLE DES IMPÔTS SUR LES GAINS DE CAPITAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que les droits de succession et les impôts sur les gains de capitaux découragent les membres d'une famille d'acquérir l'exploitation agricole ou l'entreprise familiale, le ministre a-t-il l'intention de suivre l'exemple du nouveau gouvernement du Manitoba qui s'est engagé à supprimer les droits successoraux? Le ministre serait-il favorable à la suppression des gains de capitaux lorsqu'il y a transfert d'une exploitation agricole familiale ou une petite entreprise de famille à des proches parents pour que les jeunes Canadiens surtout puissent assurer la relève?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai fait une déclaration à propos des mesures fiscales hier. Je tiendrai compte des suggestions des députés et j'en parlerai lorsque je présenterai un budget.

* * *

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à la diffusion de la séance à la Chambre, hier soir, à compter de 8 heures, sur le réseau français de Radio-Canada. Les millions de dollars qui ont été consentis par le Parlement canadien pour la diffusion des débats devraient servir l'ensemble de la population. Or, pour ce faire, il est essentiel que lorsqu'un ministre a une déclaration à faire qui revêt un caractère aussi important que celle qui a été faite hier soir par l'honorable ministre des Finances, laquelle était intitulée *Exposé économique et fiscal,* la période de diffusion en direct par Radio-Canada devrait se prolonger tant et aussi longtemps que nécessaire afin de permettre à un représentant de chaque parti, démocratiquement représenté à la Chambre, de faire connaître son point de vue sur la déclaration ministérielle. Or, hier soir, la diffusion en direct par Radio-Canada a permis aux Canadiens de voir et d'entendre le ministre des Finances, le critique financier de l'opposition officielle, et pendant quelques minutes le représentant du Nouveau parti démocratique. Malheureusement, le public n'a pas pu voir ni entendre le représentant du Parti Crédit Social du Canada, qui avait également des choses intéressantes à dire. Cette injustice à l'égard de notre parti démontre bien qu'au niveau de l'information on veut continuer à faire croire au peuple canadien qu'il n'y a que trois partis actifs à la Chambre. C'est une forme d'injustice contre laquelle je m'élève vigoureusement, et je demande à la Présidence que cette question soit portée à l'attention du comité de la Chambre chargé de la surveillance de la télédiffusion des débats. J'avertis la Chambre que si des injustices de cette nature se répètent, cela ne sera pas de nature à promouvoir la bonne harmonie à la Chambre, de même que l'harmonie nationale. Nous avons une population à servir et nous entendons bien bénéficier des mêmes outils que les autres partis à la Chambre pour nous acquitter de nos responsabilités. Le Parlement et les sociétés de la Couronne doivent donner le bon exemple dans l'exercice de la justice. J'espère que l'on ne nous obligera pas à revenir sur ce sujet. A bon entendeur salut!

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Si on me permet de faire une courte intervention sur ce point, monsieur le président, je tiens à souligner que le mandat qui a été confié au comité de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités a permis l'avènement de la télévision des débats à la Chambre sans déterminer et sans vouloir déterminer ce que les media devraient faire. Je pense qu'il n'est pas de notre ressort de vouloir limiter la liberté de presse au Canada, et si les media ont choisi hier de reproduire en partie ce qui s'est passé à la Chambre des communes, je pense que dans un pays où règne la liberté, c'est encore leur privilège. Je comprends la déception du député qui constate que son parti n'attire pas plus l'attention qu'il ne faut par les temps qui courent, mais ce n'est pas là la faute de la Chambre des communes.

A mon avis, il existe au Canada une liberté de presse qui doit être respectée, et en ce qui nous concerne, notre mandat à titre de comité sur la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités consiste à nous assurer que tout ce qui se dit à la Chambre soit reproduit; que cela constitue un hansard électronique qui doit être disponible à toute la population, qu'il s'agisse de députés créditistes, de citoyens, ou de ceux qui diffusent les nouvelles.

Monsieur le président, les journalistes jugeaient auparavant ce qu'ils devaient rapporter du compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes; je crois donc humblement que, de la même façon hier, ils ont agi en reproduisant ce qu'ils ont trouvé de plus pertinent et de plus intéressant dans ce qui s'est passé à la Chambre des communes.

Par ailleurs, je suis bien disposé, comme membre de ce comité, à discuter de la question et je crois que c'est là une prérogative qui nous appartient et que nous n'avons malheureusement pas eu le temps de considérer le sujet à fond, compte tenu de l'urgence et de votre grande diligence à présider ce comité et à permettre que la radio-télédiffusion des débats de la Chambre se fasse six mois à partir de la création de ce comité et que cette radio-télédiffusion se fasse dès le début de la présente session, mardi dernier.

M. Lambert (Bellechasse): Je ne pensais jamais qu'un Canadien français pouvait encourager l'injustice à ce point-là!

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, je désire également poser une question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député de Témiscamingue a la parole.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, il est déplorable qu'une société d'État, à qui on permet, par l'entremise du comité de la Chambre des communes de prendre des séquences de ce qui se passe à la Chambre des communes, il est déplorable que cette société d'État systématiquement refuse de représenter l'attitude d'un parti politique qui a été élu comme n'importe quel autre parti politique à la Chambre des communes. Nous ne pouvons pas accepter cela. Voilà pourquoi le député de Bellechasse en a fait une question de privilège.

Le premier jour où les débats furent télévisés, la Société Radio-Canada a représenté effectivement l'image de trois partis politiques, mais a refusé de représenter l'image du quatrième parti politique. Le jour suivant, on a bien voulu accepter de montrer une courte séquence. Hier, lors du débat sur le mini-budget, la même chose s'est reproduite, la société d'État a encore refusé de représenter l'attitude du quatrième parti politique et est allée plus loin que cela. Lorsque son commentateur emploie les paroles dites par le représentant du Parti Crédit Social du Canada pour les mettre dans la bouche de celui du Nouveau parti démocratique au réseau français, cela, nous ne pouvons le tolérer, monsieur le président, et nous vous demandons de faire pression auprès du comité pour corriger cet état de fait.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Bellechasse a soulevé une question qui a directement trait aux actions de la Société Radio-Canada, mais pas exactement aux gestes ou aux activités précises de la Chambre des communes. Dans ce cas, ce n'est pas exactement une question de privilège relative aux actions de la Chambre des communes, mais un sujet bien compliqué que nous allons certainement discuter continuellement au comité spécial de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités qui a été constitué récemment par la Chambre. C'est certainement l'un des sujets à discuter d'importance primordiale au sein de ce comité où il y a, il va sans dire, un député créditiste, l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) du Parti Crédit Social du Canada, et alors c'est certainement un sujet à discuter clairement dans ce comité. Mais naturellement lorsque cela touche directement aux gestes de la Société Radio-Canada et non à ceux de la Chambre des communes, ce n'est pas une question de privilège.

● (1202)

[*Traduction*]

* * *

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège pour un motif qui intéresse le ministre des Finances, mais comme il a quitté la Chambre, j'attendrai à lundi alors qu'il sera sans doute ici.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le député d'Oshawa-Whitby avait laissé deviner la nature de sa question de privilège, je voulais lui signaler avant de lui accorder la parole que cela me paraît une façon typique d'interpréter différemment une attitude du gouvernement à l'endroit de la Société pour l'expansion des exportations. Il faudra donc que le député réussisse à persuader la présidence qu'il s'agit bien d'une question de privilège et non d'un simple désaccord.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je soulève ce que j'espère être une question de privilège. Cette question affecte le fonctionnement de la Chambre, nos façons de procéder et d'une certaine façon la procédure adoptée par le gouvernement hier soir, à l'occasion de la déclaration du ministre des Finances.

Je ne parlerai pas de la valeur de la déclaration, puisqu'elle peut être bonne ou mauvaise selon le point de vue adopté. Cependant, ce qui s'est passé à la Chambre entrave, à mon avis, les droits des députés et, si on permet que cela se reproduise, les députés pourraient être empêchés de commenter des questions budgétaires. En outre, cette déclaration vient à l'encontre de la tradition du débat sur le discours du trône, lequel doit porter sur la politique globale du gouvernement, sur les questions fiscales et monétaires et les considérations budgétaires.

En effet, de par son envergure et son importance, cette déclaration est considérée par le gouvernement comme un exposé budgétaire, puisqu'il a permis au ministre des Finances de prendre la parole durant le débat sur le discours du trône alors que, selon la coutume, des déclarations de ce genre figurent dans un exposé budgétaire lequel est suivi d'un débat de six jours consacré à cette fin.

C'est un des motifs qui m'incite à poser cette question—par ce subterfuge on refuse aux députés ce genre de débat. Ce n'est peut-être pas contraire au Règlement, mais la chose n'est pas souhaitable du point de vue parlementaire.

● (1212)

Le deuxième point dont je voudrais traiter, c'est celui de l'étude des questions budgétaires qui est accordée généralement par courtoisie à tous les partis de l'opposition, et qui se faisait jusqu'ici au moment du discours du budget. Je ne parle pas du temps imparti puisque nous avons eu trente minutes d'examen préliminaire qui ont été portées à une heure, à la demande des intéressés. Mais je parle des documents eux-mêmes, que les critiques des partis durant la réunion à huis clos avaient jusqu'ici l'autorisation d'examiner en totalité, alors que cette fois-ci, ils ne leur ont pas été communiqués.

Le document que j'ai en main a été déposé à la suite de ce qui s'est passé hier soir. Il est intitulé: «Exposé économique et fiscal». On aurait pu l'avoir hier. Il n'en a pas été question dans les réunions, mais le ministre des Finances y a fait allusion dans son discours. En ne le communiquant pas aux partis de l'opposition, et en faisant tout comme s'il s'agissait du budget, le gouvernement a refusé aux partis de l'opposition et, en fait à tous les députés, un moyen d'information qu'on leur accordait jusqu'ici.

Nous ne pouvons permettre que cela se renouvelle. Le gouvernement ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Si l'on traite de ces questions comme on le fait pour les questions budgétaires, et c'est bien de cela qu'il s'agissait dans le discours d'hier, les députés sont autorisés à toutes les protections et aux marques de courtoisie qui entourent les débats sur les questions budgétaires, comme on les a accordées jusqu'ici, tant qu'il n'y a pas d'accord en décidant autrement. Or, il n'y a pas eu d'accord de ce genre, que je sache.

Nous avions cru comprendre qu'un discours portant sur les questions économiques allait être prononcé au cours du débat sur le discours du trône. Autrement, le gouvernement devait aux partis de l'opposition, au Parlement du Canada et à tous les Canadiens les égards qui entourent d'habitude les questions budgétaires. C'est une geste qu'il faut considérer sérieusement, car le gouvernement a subrepticement intégré un budget au débat sur le discours du trône sans procéder avec les égards traditionnels ou permettre les examens préalables coutumiers.

Je prends la parole à ce propos car je me suis aperçu ce matin, trop tard pour en avertir officiellement Votre Honneur, que le Parlement avait été floué. Je puis me tromper, mais à mon avis, cela n'a été fait de mauvaise foi. On peut considérer cette démarche comme une politique habile ou une procédure parlementaire adroite; mais quelle que soit l'idée qui ait présidé à cette initiative, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances devrait transmettre cette opinion au ministre.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Le ministre des Finances n'est pas ici, mais j'estime qu'on devrait lui faire savoir qu'à notre avis le Parlement a été floué de façon très importante. Peut-être d'autres députés voudront-ils prendre la parole à ce sujet car le droit des députés de conférer, six jours durant, sur des question budgétaires hors du cadre du débat traditionnel sur le discours du trône, est sérieusement menacé.

Nous sommes tous intéressés à fonctionner en conformité des règlements de la Chambre des communes, à écourter les discours, à limiter les interventions, à mettre sur pied un système semestriel afin de perfectionner le fonctionnement du Parlement, et à améliorer la structure des comités et l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Il y a tout un cortège de propositions qui seront mises de l'avant lorsque nous étudierons les procédures de la Chambre.

J'aimerais dire au secrétaire parlementaire que la méthode qui a été choisie par le gouvernement n'est pas la bonne. La Chambre fonctionne bien lorsqu'est maintenu un niveau raisonnable de consultation et de considération. Ce n'est pas seulement que les ministres et les députés le veulent ainsi, mais c'est un fait. En ce qui a trait au budget, le gouvernement a joué le Parlement. Je saisis cette occasion pour attirer l'attention du secrétaire parlementaire là-dessus, de sorte qu'il pourra transmettre mes vues à son ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence n'a pas été avisée qu'on avait l'intention de soulever la question de privilège sur ce point. Il s'agit d'une affaire survenue hier et non au cours des délibérations de ce matin. Si je permets qu'on soulève la question de privilège sans donner l'avis préalable requis, je serai alors tenu de le faire chaque fois. Cette affaire n'a rien à voir avec la question de privilège, elle n'a pas fait l'objet de motion. Je ne puis permettre qu'on discute plus amplement d'un sujet sans rapport avec la question de privilège et qui n'est pas conforme à notre Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÉTITIONS

BELL CANADA—1er RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS POUR LA PRÉSENTATION DE BILLS PRIVÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le premier rapport du greffier des pétitions pour la présentation de bills privés, en vue de faire passer une loi autorisant Bell Canada de la ville de Montréal dans la province de Québec, à augmenter son capital-actions ainsi que pour d'autres buts.

* * *

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le président, j'ai deux points à soulever pour invoquer le Règlement.

Voici le premier point. Très brièvement, je voudrais dire que je suis entièrement d'accord sur la télévision qui amènera des modifications à la procédure, et une modification essentielle serait de défendre à l'opposition de faire connaître son point de vue comme elle l'a fait aujourd'hui sans que nous ayons un droit de réplique sur le sujet, afin que la population ne voie pas qu'un seul côté de la médaille.

Je veux en venir maintenant à un autre point du Règlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai pris une décision . . .

[*Traduction*]

M. Paproski: On ne pose pas de questions à l'Orateur. Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Alexander: On ne pose pas de questions à l'Orateur ici, monsieur.

M. l'Orateur: J'ai rendu une décision au sujet de la question de privilège qu'a tenté de soulever le député de Grenville-Carleton. J'ai signalé que la question de privilège n'est pas en cause. C'est une chose que je fais rarement. On n'a entendu qu'un seul côté de l'affaire qui est maintenant close.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le rappel au Règlement soulevé par le député de Grenville-Carleton, j'estime que d'autres observations pourraient être faites, car cette affaire se rapporte au Règlement. Je veux parler de remarques supplémentaires qui pourraient aider à éclaircir un peu mieux la situation.

M. l'Orateur: Je crois que le rappel au Règlement a été soulevé de façon satisfaisante par le leader à la Chambre de l'opposition officielle. L'affaire a trait à la collaboration à la Chambre et non à la procédure, car rien n'oblige que les choses soient faites autrement, mais la question de collaboration a été soulevée. Cette question a été soulevée pour avertir le gouvernement qu'il doit faire preuve d'esprit de collaboration avec la Chambre. Je ne sais pas si cette déclaration était valable ou non. Je dois décider s'il s'agit d'une affaire de procédure. Il faut soulever les questions conformément à la procédure de la Chambre. On n'a pas agi ainsi et l'affaire est maintenant réglée.

* * *

[*Français*]

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Au sujet d'une réponse à une question que l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) avait fait inscrire au *Feuilleton*, réponse reproduite à la page 8,213 des *Débats* du 17 octobre 1977, ce qui a fait l'objet hier d'un rappel au Règlement, j'ai vérifié, et on m'a assuré que c'était par pure inadvertance que cette réponse avait été simplifiée. La réponse complète apparaît donc à la page 62 des *Débats* d'hier.

● (1222)

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Je me réjouis que le secrétaire parlementaire revienne sur cette question que le ministre des Postes a soulevée hier pour la première fois. Je tiens à donner mon point de vue là-dessus.

La réaction du ministre des Postes remet en question à la Chambre le rôle du secrétaire parlementaire vis-à-vis de l'exécutif ou du cabinet. A mon avis, c'est un procédé bien curieux que le gouvernement voudrait introduire dans nos délibérations. Ce procédé permettrait en effet à n'importe quel ministre de prendre la parole à sa guise pour décliner toute responsabilité quant à la réponse que son secrétaire parlementaire pourrait avoir fournie au nom du ministère.

Si nous devons en rester à un système qui fait appel à des secrétaires parlementaires et qui implique la responsabilité ministérielle, je doute fort que la Chambre puisse accepter qu'un ministre vienne contredire une déclaration antérieure de son secrétaire parlementaire. Un ministre peut reconnaître l'incompétence de son ministère ou de son secrétaire parlementaire, voire sa propre incompétence, par bien d'autres moyens que par un rappel au Règlement.

Il arrive que les secrétaires parlementaires nous fournissent des réponses à des questions inscrites régulièrement au *Feuilleton*. Mais il ne sied pas que des ministres aillent ensuite prétendre tout simplement que ce ne sont pas eux qui ont répondu mais des secrétaires parlementaires qui ne savent pas grand-chose. Ils peuvent dire en effet qu'on les a mal interprétés, que les secrétaires parlementaires ne sont pas très brillants ou qu'une erreur s'est glissée dans la réponse et que le gouvernement ne peut certes pas s'estimer lié par cette réponse.

Si l'on devait pousser cette pratique jusqu'à sa conclusion logique, il ne nous resterait plus de ce côté-ci qu'à ne pas prêter foi aux réponses données par les secrétaires parlementaires ou à ne pas les considérer comme des réponses valables émanant du gouvernement, et qu'à moins d'interroger le ministre en personne, à ne pas utiliser ces réponses aux fins de la discussion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si j'ai bien compris ce qu'on a dit hier, et je tiens à rapporter fidèlement les faits, le ministre des Postes a dit que la réponse qu'il avait donnée personnellement ne correspondait pas à celle que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a donnée à la Chambre. Ce n'est donc pas son propre secrétaire parlementaire qui était en cause; c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé dont les fonctions consistent notamment à déposer au nom de tous les ministres les réponses aux questions écrites.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je regrette qu'on emploie le temps de la Chambre à une chose pareille. En fait, le député de Saskatoon-Biggar aurait pu lui-même tirer les choses au clair s'il avait lu exactement ce qui s'est produit. À mon avis, il suit bien les traces du député de Grenville-Carleton en usant mal du temps de la Chambre pour se faire de la publicité devant les caméras.

Des voix: Quelle honte!

M. Blais: Je sais que Votre Honneur s'en rend fort bien compte. J'espère que l'honorable représentant d'en face fera preuve d'un peu plus de discernement dans l'usage qu'il fait du temps de la Chambre étant donné que nous sommes à faire l'expérience d'un moyen de communication très puissant à la Chambre. Ils devraient faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités qu'ils ne le font. Si je comprends bien le député—et ici je parle du député de Saskatoon-Biggar car il est très difficile de distinguer entre ce qu'il prétend et ce qu'avance le député de Grenville-Carleton—il s'insurge contre une chose acceptée par tous les députés à la Chambre, y

compris les membres du cabinet, soit de rectifier une réponse donnée à la Chambre qui s'est révélée inexacte.

Mon intervention était d'autant plus justifiée que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé avait commis une erreur d'interprétation dans la réponse qu'il a faite à la Chambre.

La tradition veut que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé rassemble les réponses des divers ministères et qu'il les présente sous une forme claire, ce qui permet d'activer les réponses, surtout lorsqu'il a fallu consulter tous les ministères. C'est la première fois, si je ne m'abuse, qu'une telle erreur se produit, et j'ai exercé moi-même ces fonctions pendant un an et demi. Cette erreur a eu certaines répercussions dans mon ministère car ces inexactitudes mettaient certains de mes fonctionnaires dans une position délicate. Le député n'ignore pas que j'ai non seulement le droit mais le devoir de rétablir la vérité lorsque des renseignements erronés ont été fournis à la Chambre ou lorsqu'une erreur d'interprétation a été commise.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je regrette que le ministre des Postes ait trouvé le moyen de dire que le point que j'ai soulevé était irrecevable, en prétendant que, si j'avais pris la parole, c'était uniquement pour faire valoir ma position devant les caméras de la télévision. Je connais l'incapacité . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saskatoon-Biggar ne croit quand même pas que je vais considérer qu'il y a question de privilège chaque fois qu'un député trouve à accuser un de ses collègues de chercher à se faire de la publicité ou de faire perdre son temps à la Chambre. Si c'est ce qu'il veut dire, cela revient à me demander d'adopter une attitude qui serait extrêmement sévère pour les deux côtés de la Chambre.

M. Hnatyshyn: Le ministre a également dit que je cherchais à tromper la Chambre.

M. Blais: Je n'ai jamais dit cela.

M. Hnatyshyn: Votre Honneur sait bien qu'il s'agit ici d'un débat touchant l'interprétation des questions et des réponses. C'est, ni plus ni moins, une question d'interprétation. Le ministre des Postes essaie, par ce moyen, de chercher la petite bête pour savoir si les réponses sont rapportées exactement ou s'il y a des nuances. Allons-nous continuer de perdre notre temps à ces corrections, en acceptant que le ministre des Postes prenne tous les jours la parole pour prétendre qu'une réponse a été mal interprétée?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS AUX USINES DE L'INCO

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, étant donné que je vous en ai donné préavis comme l'exige le Règlement, j'ai l'intention de demander à présenter une motion en vue d'ajourner la Chambre en conformité de l'article 26 du Règlement. Auparavant, je tiens à souligner qu'une motion semblable présentée en vertu d'une règle analogue a été acceptée ce matin par l'Orateur de l'Assemblée législative de l'Ontario pendant le débat sur le discours du trône. Je pense que le Règlement m'interdit de faire autre chose qu'indiquer mon intention de demander à proposer l'ajournement de la Chambre aujourd'hui en conformité de l'article 26 du Règlement.

Je le fais à cause du véritable état d'urgence dans lequel se trouve en ce moment et continuera de se trouver pendant encore quelques mois l'économie du nord de l'Ontario, de la région du Niagara en Ontario et du nord du Manitoba, par suite de la décision brutale et inattendue prise par la compagnie Inco Metals Company visant à réduire de façon draconienne sa production et ses activités minières au Canada, ce qui causera la perte de 3,500 à 4,000 emplois à Sudbury, en Ontario, localité que Votre Honneur connaît très bien, à Thompson, au Manitoba, et à Port Colborne, en Ontario.

Je présente cette motion parce que je suis convaincu que la Chambre devrait pouvoir étudier la possibilité de prendre des mesures immédiates pour remédier de toute urgence à la situation, ce qui, en réalité, ne peut se faire de façon logique et significative qu'au cours d'un débat spécial de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre. En donnant le préavis requis, le député s'est conformé aux exigences de l'article 26 du Règlement. Il demande qu'on suspende le débat pour examiner le problème immédiatement et de toute urgence. Le député a tout à fait raison de dire que, comme je suis député de Sudbury, je suis moi-même extrêmement préoccupé par le problème et bien au courant de sa gravité parce qu'il touche ma localité plus que toute autre ville du pays.

● (1232)

Le député a formulé sa demande conformément au Règlement et je partage entièrement ses sentiments quant à la gravité de cette question. Je sais, bien sûr, que l'Assemblée législative de l'Ontario siège aujourd'hui en session spéciale à ce sujet. Néanmoins, je suis tenu d'appliquer le Règlement de façon uniforme. Voici ce que stipule le paragraphe 5 de l'article 26 du Règlement, dont le député vient d'invoquer les dispositions:

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle, et il devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

La Chambre n'est donc pas seulement saisie à l'heure actuelle de l'Adresse en réponse au discours du trône, ce qui a toujours permis une très grande latitude dans nos délibérations, mais aussi d'un amendement qui a été proposé au nom du parti du député. C'est un amendement qui a directement trait à des questions économiques et qui tend à ajouter la phrase suivante à la motion:

. . . mais que la Chambre regrette d'informer Votre Majesté que l'incompétence des ministres de Votre Majesté ait détérioré l'économie du Canada et sapé, dans le pays et à l'étranger, la confiance en cette économie.

Étant donné la façon dont cette motion est formulée, il me semble que nous pourrons en discuter non seulement cet après-midi, mais également pendant les six jours qui restent: aujourd'hui et toute la semaine prochaine. En outre, lorsque l'étude de cet amendement sera terminée, sans doute pendant l'un des votes prévus pour la semaine prochaine conformément au Règlement, l'un de vous pourra proposer un autre amendement, et j'invite tous les députés à envisager cette possibilité s'ils le désirent. Les amendements peuvent porter sur n'importe quelle industrie ou n'importe quel secteur de l'économie et si un député a l'intention de saisir la Chambre de cette question afin qu'on en discute, il a six jours pour le faire: libre à lui de proposer un amendement à cette fin s'il le désire. Mais même si aucun amendement précis n'est proposé, il y aura toujours moyen de discuter cette question au moment où nous passerons à l'ordre du jour, dans quelques minutes.

Je voudrais dire au député de Northumberland-Durham et à tous les députés intéressés—je pense notamment au député de Nickel Belt dont la circonscription est voisine de la mienne et qui, me semble-t-il, a l'intention de prendre la parole aujourd'hui—que je suis tout à fait disposé à inscrire, dans quelques minutes, à l'ordre du jour aujourd'hui et les jours suivants consacrés au discours du trône, toutes les demandes des députés qui ont l'intention de se préoccuper de ce problème et d'en parler, et à tous les membres du gouvernement qui sont en mesure de répondre au nom du gouvernement en ce qui concerne le terrible coup qui a été porté à Sudbury et à l'économie du Canada par l'action de l'International Nickel Company.

Il me semble que toute autre décision serait contraire aux précédents concernant l'application de l'article 26 du Règlement. Mais au lieu de ne disposer que d'un jour, nous disposons maintenant de six jours au cours desquels chaque député peut être certain que je veillerai à ce qu'il puisse prendre la parole au moment opportun pour intervenir sur ce très sérieus sujet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Sur la question qui a été soulevée, monsieur l'Orateur, il me semble que la décision prise par Votre Honneur affecte mon privilège et mes droits en tant que député comme elle affecte ceux de tous les députés de l'opposition. J'attire l'attention sur une situation que j'ai remarquée depuis un certain temps, et je regrette que vous ayez pris une décision en ce sens.

D'habitude, le débat sur l'Adresse donne généralement aux députés la possibilité de soulever différentes questions; la discussion n'est pas limitée et ceci permet aux députés de l'arrière-ban d'évoquer les problèmes de leurs circonscriptions ou de la nation. Je voudrais rappeler que déjà, un mini-budget a véritablement été imposé dans le débat sur le discours du trône, même si c'est tout à fait légal. Ce seul point a déjà fait disparaître une partie du temps dont les députés de l'arrière-ban auraient pu se prévaloir. Maintenant, du fait de la décision de Votre Honneur, un nouveau sujet apparaît et il sera vraisemblablement traité en priorité. Il me semble que cela interdit les commentaires et les interventions et porte atteinte au droit de parole des députés . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait soumettre ce qu'il appelle une question de privilège à la Chambre. Les privilèges du député n'ont manifestement pas été affectés par la décision que j'ai prise aujourd'hui. S'il advenait qu'ils le soient, j'estime que le député aurait alors la possibilité de soulever la question de privilège. J'ai dit que je donnerai la parole à ceux qui veulent intervenir sur le très sérieux sujet qui vient d'être soulevé et cela en fonction des autres sujets et des autres orateurs inscrits à l'ordre du jour. Il n'y a qu'un petit nombre de députés que cela concerne directement. Les autres sont plutôt intéressés aux effets qu'aura cette question sur l'économie en général.

Il me semble parfaitement raisonnable que la présidence puisse recevoir ce point de vue et accorder la parole à ces députés au cours des six jours du débat sans commettre d'injustice aucune. Mais s'il survient un cas où un député est injustement traité, je le réglerai à ce moment-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire simplement signaler que mon ami de Nickel Belt désire aborder ce sujet aujourd'hui et j'espère qu'il sera au moins parmi les trois premiers orateurs.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 20 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 30).

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le discours du trône, prononcé fort gracieusement par Sa Majesté, a mis l'accent sur l'importance cruciale de l'énergie pour notre avenir économique et, en fait, pour l'union même du Canada. Au sujet du domaine de l'énergie, on peut lire:

L'Adresse—M. Gillespie

Le Gouvernement entend poursuivre résolument, de concert avec les provinces, son objectif d'indépendance en matière d'énergie, plus particulièrement en encourageant les programmes de prospection et d'économie qui permettront de réduire notre dépendance de l'étranger pour le pétrole. On encouragera encore plus la mise au point de techniques d'économie de l'énergie, ainsi que l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, et de l'énergie solaire.

Mes observations porteront sur cet extrait du discours du trône que je viens de citer. Je suppose qu'il y a 110 ans, ce sont les politiques de transport, les décisions prises en ce domaine et les entreprises de transport, comme le CP, qui ont forgé les liens pour unir notre pays et établir l'armature de notre développement économique. Ces politiques et entreprises sont, bien sûr, encore essentielles à l'avenir économique du pays et à son unité. Mais, de plus en plus, je crois, les Canadiens reconnaissent l'importance des politiques dans un nouveau secteur, celui de l'énergie, importance comparable aujourd'hui et pour demain à celle des questions de transports autrefois. En fait, il me semble que les houillères, les nappes de gaz naturel et de pétrole assumeront pour le Canada une importance comparable à celle de nos champs de blé dans le passé. J'estime que les oléoducs, les gazoducs, les pipe-lines de coulis de houille, et les lignes de transport à haute tension auront à l'avenir l'importance qu'avaient par le passé, les chemins de fer, les lignes aériennes et les voies navigables.

Le Canada est doté d'un potentiel énorme sur le plan des richesses naturelles—et je souligne le mot «potentiel». Mais il ne nous sera pas facile de les mettre en valeur. Ce ne sera pas une énergie bon marché. A tout prendre, il sera difficile d'abord, de répérer les gisements potentiels, ensuite, de les exploiter, et enfin de les transporter vers les marchés car, pour la plupart, ces ressources se trouvent dans des endroits très éloignés des centres de consommation.

● (1242)

Nous, au Canada, disposons d'un avantage qui échappe à bien des pays sinon à la plupart. Nous avons l'avantage de mettre en œuvre nos connaissances techniques et l'occasion de nous servir de ressources financières, de moyens de gestion et de la main-d'œuvre pour entreprendre des projets vraiment importants, des projets qui peuvent avoir un effet décisif sur notre avenir. Ces projets, pour la plupart, visent à réduire notre dépendance à l'égard du pétrole importé.

Comme les députés le savent, le pétrole représente près de 50 p. 100 de l'énergie primaire consommée au Canada. Les députés savent également que nous devons compter de plus en plus sur le pétrole importé pour satisfaire nos besoins en énergie. Par exemple, ces six derniers mois, nous avons importé près de 600,000 barils de pétrole par jour. Notre avenir économique, même notre avenir d'État fédéral, dépendra de la façon dont nous résoudrons nos besoins énergétiques, de la façon dont nous réussirons à devenir un pays autonome. Car il ne faut pas s'y tromper, monsieur l'Orateur, il se dessine une crise énergétique qui est peut-être toute proche. Le grand public ne s'en rend peut-être pas compte. Ce n'est peut-être pas différent à bien des égards de l'iceberg qui a fait sombrer le *Titanic*. Même si le public ne le perçoit pas ou en a faiblement conscience, le danger est là. Et je pense que cette inconscience ne fait qu'aggraver le danger. Je rappellerai aux députés le sondage Gallup publié il y a deux jours. Près de 50 p. 100 des Canadiens estiment que nous n'aurons pas à faire face à une grave crise énergétique au cours des cinq prochaines années. La chose échappe totalement à la population.

[M. Gillespie.]

Il n'y a pas très longtemps, cela ne fait pas deux semaines, j'ai eu l'honneur de présider les séances de l'Agence internationale de l'énergie de niveau ministériel. Pareille réunion à un tel niveau n'avait pas eu lieu depuis deux ans et demi. Étaient présents les ministres de 19 pays, la plupart étant des pays importateurs de pétrole et grands consommateurs d'énergie. Je pense que deux grands thèmes ont dominé nos entretiens. D'abord, une réalité évidente, soit que nous n'aurons pas le choix en ce qui concerne notre consommation d'énergie, surtout notre consommation de pétrole. Nous pouvons choisir la façon de la réduire, mais nous serons obligés de le faire. Car si nous ne prenons pas nous-mêmes des mesures pour économiser l'énergie, pour trouver des substituts, mettre au point de nouvelle sources et réduire la consommation du pétrole importé, il y en a d'autres qui décideront à notre place.

Un deuxième aspect de cette dure réalité, c'est que tous les ministres des pays de consommation ont reconnu explicitement dans la plupart des cas que le problème essentiel, c'est de faire prendre conscience à leurs compatriotes de la crise imminente qui nous guette, cette crise de l'énergie qui se dessine, et d'obtenir l'appui nécessaire du public pour pouvoir introduire des mesures qui permettraient d'éviter une crise comme celle que j'ai décrite. La plupart des pays industrialisés prévoient une crise vers l'année 1985, époque à laquelle les pays de l'OPEP ne pourront plus continuer à fournir assez de pétrole pour répondre aux besoins de l'économie occidentale. La croissance économique du monde occidental est liée à la hausse de la consommation d'énergie.

C'est pour éviter cette crise que les ministres ont pris la décision de limiter les importations de pétrole. L'objectif premier était fixé à 26 millions de barils par jour, alors qu'aujourd'hui il est de 22 millions de barils. Le Canada, comme nombre d'autres pays, s'est engagé lui aussi à limiter ses importations de pétrole d'ici là. L'autre engagement, comme nous l'avons exposé dans «Une stratégie de l'énergie pour le Canada», il y a un peu plus d'un an, est de réduire nos importations d'un tiers de notre consommation, ou de la limiter à 800,000 barils par jour, selon le moindre de ces deux montants.

Mais ici encore, qu'il n'y ait pas de malentendu, monsieur l'Orateur: si nous ne parvenons pas—nous, c'est-à-dire le monde occidental—à saisir toute l'ampleur du problème, et si nous ne savons pas y faire face, les changements inévitables qui se produiront seront beaucoup plus graves. Nous avons le choix de prendre les mesures voulues pour rendre le mal moins cuisant, réduire les coûts et ménager la meilleure transition possible entre l'économie de croissance continuelle d'hier, qui gaspillait l'énergie, et celle de demain.

Si nous ne savons pas résoudre ce problème, le niveau de vie des Canadiens, comme des peuples des autres pays, s'en trouvera profondément touché. Un tel échec aurait également des répercussions graves sur le commerce mondial. Nous voyons déjà se dessiner des attitudes protectionnistes dans l'ensemble des échanges. Une grande partie de ces mesures protectionnistes ont été prises pour compenser les frais d'importation de pétrole dont les pays doivent de plus en plus financer le déficit, car il n'ont pas su accroître suffisamment leur compte d'exportation pour couvrir les frais de plus en plus importants des importations de pétrole.

Il faut éviter cette crise, sinon les tensions vont s'aggraver dans le monde. Surtout dans les pays du tiers monde, qui seront beaucoup plus démunis devant ce problème que les pays industrialisés car ils n'ont pas les mêmes possibilités. On peut même dire, comme les ministres qui ont assisté à la conférence, qu'il y va de l'avenir même de la démocratie occidentale. On peut dire sans exagération que si nous ne savons pas faire face à la crise qui nous menace, notre fragile démocratie risque de ne pas survivre.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais insister sur les observations que faisait hier soir dans son allocution le ministre des Finances (M. Chrétien). Il a fait ressortir plusieurs points très importants et particulièrement en ce qui a trait à l'énergie. Il a parlé du besoin d'investissements générateurs d'emplois. Il a parlé de la nécessité de travailler au redressement de notre balance des paiements, dont le déséquilibre constitue un grave problème. Il me semble que le secteur de l'énergie est tout indiqué pour des actions de ce genre. Mais cela impose aux Canadiens certains changements comme il le disait hier soir. Il a parlé par exemple d'un sujet tout à fait spécial, celui qu'il a appelé le domaine critique de l'énergie, et de plusieurs autres comme le logement et les pêches. Je citerai ce passage de ses propos qui figure à la page 101 du hansard:

> Dans tous ces domaines comme dans tant d'autres, il faut aller de l'avant par une politique qui favorise l'investissement et les changements structurels. Nous nous proposons de promouvoir ces changements, de solliciter la coopération active des provinces et d'engager des consultations aussi larges que possible avec les entreprises, les travailleurs et les autres groupes économiques.

Monsieur l'Orateur, cela indique bien que le gouvernement est disposé à revoir certaines de ses politiques dans ce domaine critique qui influe sur les investissements. En ce qui concerne l'énergie, je pense que la meilleure façon d'énoncer la politique du gouvernement consiste à y distinguer quatre grandes actions. La première de ces actions est celle qui, par les politiques d'approvisionnement en énergie, a pour but d'inciter le secteur privé à entreprendre d'énormes travaux d'équipement, d'un bout à l'autre du Canada. J'y arriverai dans quelques moments.

● (1252)

Le deuxième champ d'action que se donne le gouvernement fédéral est l'économie d'énergie et l'exploitation de l'énergie renouvelable. J'en parlerai dans quelques moments. En troisième lieu, le gouvernement veut légiférer et adopter d'autres mesures pour protéger le bien public dans trois domaines bien déterminés: premièrement, il veut obtenir des renseignements sur les revenus des sociétés pétrolières pour que ces derniers soient réinvestis conformément à la politique gouvernementale relative aux nouvelles réserves; il proposera à cette fin la loi sur la surveillance des sociétés pétrolières. Deuxièmement, il souhaite veiller à ce que les Canadiens bénéficient équitablement de la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz naturel qui se trouvent sur les terres de la Couronne et ce, par le biais d'une nouvelle loi, la loi sur le pétrole et le gaz naturel. Troisièmement, le bien public sera protégé par des mesures visant à établir les méthodes les plus efficaces possibles pour réglementer le cycle du combustible nucléaire. Voilà sur quoi portera la nouvelle loi sur le contrôle et l'administration de l'énergie nucléaire. Le quatrième champ d'action consiste à travailler en collaboration avec les provinces pour atteindre ces objectifs.

J'aimerais en arriver le plus rapidement possible à la question de l'approvisionnement. Voici quelques-uns des projets qui, à mon avis, illustrent bien ce que nous devrions nous efforcer de réaliser; le genre de projets dont nous devrions planifier la mise en chantier au cours des quelques prochaines années et qui vont s'insérer dans les investissements énormes de 180 milliards de dollars qu'il faudra faire dans le domaine de l'énergie entre 1975 et 1990. Je veux parler d'entreprises comme le pipe-line de la Foothills au Yukon, dont, je l'espère, on commencera très bientôt la construction; c'est un projet qui coûte environ 4 milliards de dollars de 1975 et qui devrait créer de l'emploi équivalant en gros à 100,000 années-hommes, et de l'usine des sables bitumineux III. Cette dernière entraînera des dépenses du même ordre; elle coûtera environ 3 milliards de dollars en dollars de 1975. Tout semble indiquer que l'emploi généré, en années-hommes, serait à peu près comparable, et peut-être bien plus grand, car les emplois fournis par l'usine des sables bitumineux III seraient permanents, ce qui pourrait leur donner plus d'importance que ceux qui peuvent être offerts par un pipe-line.

Il y a aussi l'agrandissement de l'usine actuelle de la Syncrude que l'on devrait entreprendre l'an prochain, afin d'augmenter la production de 75,000 par jour, l'agrandissement de l'usine GCOS, la première usine de sables bitumineux, pour augmenter la production de 25,000 barils par jour, ainsi qu'un investissement important au lac Cold pour l'exploitation des pétroles lourds, ce qui demandera une somme de deux à trois milliards de dollars pour la construction d'une raffinerie qui produira 100,000 barils par jour. Un autre projet de l'ordre de 1 milliard de dollars capable de produire 100,000 barils par jour est prévu dans la région de Lloydminster. Des projets de production électrique dans la région de l'Atlantique, le projet de Gull Island, par exemple, qui est de l'ordre de 2 millions de dollars, ou celui d'exploitation de l'énergie marémotrice des Maritimes pourraient atteindre près de 1 milliard de dollars. Ce ne sont que des exemples des projets que nous envisageons pour les prochaines années.

M. Gillies: On aurait dû le faire il y a dix ans.

M. Gillespie: Je crois que le secteur privé peut s'occuper de presque tous les aspects de ces projets, c'est-à-dire de les financer et de les gérer. Il faudra certainement que les gouvernements fédéral et provinciaux participent à certains de ces projets. Je ne prétends pas que ce soit là tout ce qu'il y a de prévu, mais je trace seulement les grandes lignes des projets qui devront être mis sur pied. Seulement ceux que j'ai mentionnés totalisent, en dollars de 1977, 20 milliards de dollars. C'est un défi pour les Canadiens et surtout pour le secteur privé, à mon avis.

Je crois qu'il y a un certain nombre d'initiatives gouvernementales dont il faudrait maintenant parler. Je le répète, nous devons arrêter, de concert avec les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan, les modalités fiscales qui permettront l'installation d'une troisième usine de traitement des sables asphaltiques et qui favoriseront et permettront la création d'usines d'huile lourde. De toute évidence, un des projets que j'ai mentionnés devrait se réaliser en Saskatchewan. Le gouvernement de cette province a déjà manifesté un certain intérêt et les responsables de Petro Canada sont en pourparlers avec les autorités provinciales. Deux autres usines devraient norma-

lement être construites à Cold Lake et on en construira peut-être une autre en Alberta.

Le gouvernement a déjà prévu des allègements fiscaux dans son budget afin de favoriser la prospection dans le Grand Nord, car elle est extrêmement coûteuse. Petro Canada peut jouer un rôle utile dans la construction d'une usine d'huile lourde, je le répète, et elle peut également contribuer à promouvoir l'utilisation du gaz naturel sur le marché québécois. Si nous voulons devenir plus autonomes pour nos approvisionnements pétroliers, il faudra bien souvent remplacer le pétrole étranger par le gaz naturel; il n'y a pas d'autre solution.

Le gouvernement prendra d'autres initiatives sur le plan législatif. J'ai déjà fait allusion au projet de loi concernant le pétrole et le gaz naturel mais nous serons également saisis d'un bill sur le pipe-line du Nord. Il faudrait commencer par créer la Société de l'énergie des provinces Maritimes, société à laquelle participeraient les gouvernements des provinces Maritimes et le gouvernement fédéral. Je pense que la chose est absolument indispensable si l'on veut planifier, exploiter et, éventuellement, coordonner les principaux projets énergétiques dans la région atlantique.

Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre a accepté, comme le leader tory à la Chambre vient de le rappeler, de me laisser terminer ce que j'ai à dire, ce qui ne prendra que quelques minutes. Je vous saurais gré de rendre votre décision.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre consent-elle à ce que le ministre termine son discours un peu après 1 heure?

Des voix: D'accord.

M. Gillespie: Merci monsieur l'Orateur. J'ai parlé des initiatives législatives que le gouvernement prendra. J'ai signalé que la Société de l'énergie des provinces Maritimes jouera un rôle de premier plan dans l'exploitation de toutes les sources énergétiques dans les provinces Maritimes et donc, dans le volume des exportations ainsi que dans l'exportation des surplus d'énergie. Je dirai au député qu'il est indispensable d'avoir recours à la Société de l'énergie des provinces Maritime pour exploiter l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, car ce projet sera de trop grande envergure et produira un excédent d'énergie. Il nous faut trouver le moyen d'harmoniser les divers intérêts des provinces maritimes, et je crois que cela pourra se faire avec le concours de la Société. Il s'agit là d'une des priorités que je me fixerai pour les mois à venir.

Je crois qu'il serait possible que le gouvernement fédéral contribue au financement de certains de ces projets. Je ne veux pas susciter l'espoir que le gouvernement fédéral soit prêt à investir massivement, mais je dis bien que nous songeons à participer à leur financement. Nous n'avons dans le passé envisagé le financement d'importants travaux de développement énergétique qu'en termes de prêts. Mais voilà qui pourrait permettre de réaliser ces projets.

Je pense que les députés voudraient que le gouvernement continue, en dépit des initiatives de certains députés de l'opposition, qui mettent à tout le moins en doute l'importance de notre politique d'exportation d'uranium. On a en effet constaté très clairement aujourd'hui au cours de la période des questions une importante contradiction dans leur position touchant l'exportation des produits miniers. Le gouvernement continuera à mettre l'accent sur les mesures d'économie dans tout le pays.

• (1302)

Toujours dans le cadre du programme d'isolation des logements, qui est maintenant considéré comme le meilleur programme du genre dans les pays industriels, nous comptons bien exercer des pressions pour faire rehausser les normes d'isolation calorifuge s'appliquant aux logements neufs. Nous étendrons également nos activités et nos initiatives au secteur industriel en y appliquant des programmes qui ont fait leurs preuves, comme le programme d'économie d'énergie motrice, qui fait appel à un ordinateur et qui rend un grand service aux petites entreprises. Ce programme a été mis à l'essai dans les Maritimes où il a donné de forts bons résultats. Nous sommes en train de négocier en ce moment avec plusieurs provinces des ententes touchant l'application de ce programme. Nous comptons également permettre à plus de gens de bénéficier du programme Enersave.

Le gouvernement compte mettre davantage l'accent sur la recherche et le développement en matière d'énergie, en particulier de ses sources renouvelables, et leur conservation. L'année prochaine notre budget sera augmenté de 15 millions de dollars. Cela représente une augmentation de plus de 10 p. 100 du budget total que le gouvernement compte consacrer à l'énergie au cours de la prochaine année financière. La presque totalité de cette somme ira aux secteurs hautement prioritaires des ressources renouvelables et de la conservation. Des sommes plus élevées seront consacrées aux projets témoins de chauffage à l'énergie solaire des intérieurs et de l'eau et ainsi qu'au développement technologique dans le secteur naissant de l'énergie solaire. Nous espérons mettre sur pied un grand projet expérimental à Rideau Falls, où il est possible de mettre à l'essai plusieurs techniques s'appliquant à l'énergie renouvelable.

Nous croyons aussi que nos forêts et que nos déchets forestiers représentent peut-être la source d'énergie renouvelable la plus importante après nos ressources hydrauliques. Nous allons donner plus d'importance aux produits de combustion et à la gazéification et peut-être plus tard aux déchets forestiers en tant que source de combustibles synthétiques dans notre programme de recherche et de développement de l'énergie. Quant à l'énergie solaire, le gouvernement fédéral a adopté le principe selon lequel il faudra accorder toutes nos préférences à l'utilisation des sources énergétiques renouvelables, surtout l'énergie solaire, dans tous nos programmes de construction et de rénovation, chaque fois qu'on aura la preuve que les coûts du cycle de vie ne différeront pas sensiblement du coût des autres sources conventionnelles. C'est là un changement important de la politique gouvernementale.

Ces initiatives et ces politiques peuvent contribuer dans une large mesure à la solution de la crise énergétique prévue. Collectivement, elles peuvent produire des effets importants sur l'économie à titre d'un plus grand nombre d'emplois permanents; de plus, elles peuvent contribuer à améliorer notre balance des paiements par la réduction des importations et l'accroissement des exportations. J'ai parlé du potentiel énergétique des Maritimes à cet égard. Je crois que ces politiques, mesures, initiatives et projets importants peuvent jouer un grand rôle dans le domaine de l'expansion et de la sécurité régionales, mais qu'ils auront surtout des répercussions considérables sur l'unité nationale.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La Chambre a eu la courtoisie d'accorder plus de temps au ministre et j'ai écouté attentivement et avec grand intérêt ce qu'il a dit. La Chambre consentirait-elle à ce que je pose une brève question?

Des voix: D'accord.

M. Muir: Le ministre a, bien sûr, parlé de l'énergie puisque cela entre dans ses fonctions ministérielles. Il a parlé du gaz naturel, du pétrole, de l'énergie solaire, des sables bitumineux et des pipe-lines, de même que d'une autre question importante, la Maritimes Energy Corporation. Cependant, il n'a mentionné les bassins houillers qu'une fois. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fera pour stimuler psychologiquement ou financièrement l'ouverture de nouvelles mines de charbon, surtout dans les bassins houillers de l'Est, au Cap-Breton et en Nouvelle-Écosse en général.

J'espérais qu'il fournirait plus de détails à ce sujet parce que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) n'en a presque pas parlé lors de la Conférence canadienne sur le charbon. Je ne pense pas qu'il soit au courant des bassins houillers dans l'Est. Il a parlé de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le ministre aurait-il l'amabilité d'indiquer s'il se servira de son influence au cabinet pour garantir que la Société de développement du Cap-Breton aura des fonds suffisants pour établir et ouvrir de nouvelles mines de charbon sur l'île du Cap-Breton, ce qui créerait rapidement des emplois vu le taux élevé de chômage qui existe dans la région? J'espère que le ministre pourra nous dire quelque chose d'encourageant à ce sujet.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de répondre à cette question. C'est d'ailleurs une très bonne question. Je ne suis pas en mesure de promettre des fonds supplémentaires à la Société de développement du Cap-Breton. Comme le député le sait, elle reçoit déjà des sommes considérables du gouvernement fédéral. Cependant, je puis signaler au député que nous sommes très intéressés par une proposition avancée par le premier ministre de Nouvelle-Écosse en vue de transformer certaines stations génératrices d'énergie thermique alimentées au pétrole en stations génératrices alimentées au charbon.

Nous avons signalé qu'à notre avis, ce serait une très bonne façon d'utiliser les fonds fédéraux accordés à la Nouvelle-Écosse en vertu de l'accord que nous avons conclu plus tôt cette année pour réduire notre dépendance sur le pétrole étranger et la vulnérabilité de la Nouvelle-Écosse à cet égard. J'espère que nos entretiens actuels avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ouvriront de nouveaux débouchés pour le charbon de Nouvelle-Écosse. Si cela se produit, il y aura une plus grande activité dans les mines de charbon du Cap-Breton.

M. Muir: Nous avons besoin de nouvelles mines de charbon.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 9.)

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, comme nous le savons tous, le plus grave des nombreux problèmes qui affligent aujourd'hui notre pays est la stagnation de l'économie qui a fait monter le chômage à 8.3 p. 100 de la population active et qui le fera considérablement augmenter au cours des prochains mois si cette stagnation persiste.

Le gouvernement n'a malheureusement présenté aucun plan efficace pour stimuler l'économie et le ministre des Finances (M. Chrétien) nous a déclaré récemment qu'il n'y a aucune raison d'espérer que les nouveaux demandeurs d'emplois qui entreront sur le marché du travail au cours des 18 prochains mois trouveront à s'embaucher. Il n'est donc pas question de réduire le nombre très élevé des chômeurs actuels.

Je suis d'avis que la seule façon pratique de stimuler l'économie et l'embauche est de rendre nos produits plus intéressants au niveau des prix, de la qualité et la conception. Il est évident que personne, Canadiens ou non, ne va acheter un produit canadien s'il peut en trouver un autre de meilleure qualité fabriqué dans un pays étranger pour le même prix, ou encore s'il peut trouver un produit comparable à un prix inférieur. Je pense que la seule façon d'y arriver dans les conditions qui prévaudront au cours des prochaines années serait d'introduire des mesures incitatrices pour réduire les coûts de production et par voie de conséquence les prix de vente de nos produits tout en améliorant leur qualité et leur conception. Si nous pouvons réaliser ces objectifs, les Canadiens et, éventuellement, les étrangers achèteront davantage de nos produits ce qui nous permettra d'augmenter notre production sans pour autant accroître l'inflation qui sévit dans notre pays. Les mesures incitatrices auxquelles je songe auraient les effets suivants: primo, réduire les coûts de main-d'œuvre; secundo, accroître la productivité; tertio, pousser la recherche et le développement, et quarto accroître le volume de nos exportations.

Premièrement, que faut-il faire afin de ramener les frais de main-d'œuvre pour remplir les nouvelles commandes que nous pourrions décrocher à des niveaux qui permettront aux Canadiens de les obtenir? Il y a beaucoup d'opérations commerciales qui sont hors de portée des compagnies canadiennes à cause des faibles coûts de main-d'œuvre dans les pays étrangers où les produits sont fabriqués. Si les compagnies canadiennes veulent pouvoir arracher une bonne partie de ces débouchés, et ainsi créer plus d'emplois au Canada, elles doivent pouvoir ramener leurs coûts de main-d'œuvre pour ce nouveau commerce possible à un niveau concurrentiel avec les faibles taux étrangers. En acceptant une marge de profit inférieure à la normale sur ces commandes supplémentaires pour se lancer en affaires, elles pourront être concurrentielles et avoir une bonne chance d'en décrocher une partie.

Quel genre d'encouragement faudrait-il? Le gouvernement devrait dire à toutes les entreprises—pas seulement aux fabricants et aux conditionneurs—qu'il récompensera l'accroissement du nombre d'emplois au cours de l'année en leur payant un encouragement en proportion directe des nouveaux emplois. Il s'agit simplement de comparer le nombre total d'années-hommes d'emploi de la compagnie au cours de l'année financière en question avec celui de la dernière année complète avant que le programme entre en vigueur, qui sera l'année de base. Les compagnies recevraient des sommes proportionnelles au nombre accru d'emplois qu'elles créeraient et au niveau

général des salaires à l'usine visée, et elles pourraient ainsi calculer bien à l'avance exactement de quels montants elles ont besoin pour diverses hausses du niveau d'emploi. Cela permettrait aux hommes d'affaires canadiens de calculer à l'avance quelles économies ils pourront réaliser au niveau des frais de main-d'œuvre en faisant de nouvelles affaires, ce qui serait possible grâce aux stimulants à l'emploi. Toutes les nouvelles affaires ainsi réalisées représenteraient un gain net pour l'emploi canadien.

● (1412)

Comme Votre Honneur le sait, un chômeur reçoit les deux tiers de son ancien salaire ou traitement lorsqu'il est sans travail et touche des prestations d'assurance-chômage. Si un tiers de son salaire précédent est mis à la disposition d'un employeur éventuel, celui-ci peut alors obtenir certains contrats qu'il lui était impossible d'avoir jusque-là, et donner ainsi du travail à ces chômeurs, la personne aura alors la satisfaction de travailler au lieu de rester à ne rien faire. En même temps, elle sera rayée de la liste des chômeurs, fera un apport concret à l'économie et versera donc des impôts sur le revenu au gouvernement. Pour financer ces stimulants à l'emploi, nous devrions pouvoir disposer d'une grande partie des crédits qu'alloue chaque année le gouvernement à l'assurance-chômage. Cette année, selon les prévisions, la contribution du gouvernement sera d'au moins deux milliards de dollars sur les quatre milliards et plus qui seront versés en prestations.

Le deuxième point que j'aimerais aborder est la nécessité d'accroître notre productivité économique afin d'abaisser nos prix de revient et nos prix de vente et devenir de plus en plus concurrentiels sur le marché. Pour ce faire, nous devons offrir des stimulants qui donneront aux producteurs la garantie qu'ils seront en mesure de payer la nouvelle usine, les nouvelles machines et les nouveaux systèmes de production qu'ils devront acheter dans un délai raisonnable et leur faciliter ainsi la tâche pour effectuer les grosses dépenses qui s'imposent.

Voici le genre de stimulants auxquels je pense: on pourrait amortir en deux ans toutes les dépenses d'immobilisations et les entreprises seraient récompensées à la fin de l'année, au moyen d'une prime qui serait proportionnelle à l'augmentation de leur productivité pendant l'année, par rapport à l'année de base, soit la dernière complète avant que le programme n'entre en vigueur.

Ce genre de stimulants a permis d'accroître considérablement la productivité dans les pays comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, où l'on a obtenu des résultats spectaculaires depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je ne vois pas pourquoi de tels stimulants ne donneraient pas d'aussi bons résultats dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Je voudrais traiter des mesures à prendre pour promouvoir les travaux de recherche et de développement effectués par l'industrie dans notre pays. Si nous avons eu aussi souvent recours aux investissements étrangers dans le passé, c'est notamment parce que ces investissements étaient assortis de la technologie produite par la recherche effectuée dans leur pays d'origine. Pour devoir moins compter sur les investissements étrangers, pour pouvoir conquérir de nouveaux marchés en quête de produits nouveaux et mieux conçus, et pour faire baisser nos prix de revient tout en améliorant notre position concurrentielle, il est évident qu'il faut considérablement accroître la recherche et le développement effectués au Canada.

A cette fin, nous devrions autoriser les industriels à amortir 200 p. 100 du coût des dépenses courantes et des dépenses en capital consacrées à la recherche et au développement, en plus des coûts engagés pendant l'année de référence, à savoir la dernière année entière qui précède l'entrée en vigueur du programme. En plus de l'amortissement du coût intégral des immobilisations en une année, cette mesure accordera une très importante récompense en espèces à la compagnie qui entreprend la recherche. Ce genre de programme a réussi à augmenter sensiblement le volume de la recherche industrielle dans les pays où il a été appliqué, et je suis convaincu qu'il s'avérera aussi efficace au Canada si le gouvernement accepte de l'appliquer.

La quatrième mesure d'encouragement que je propose est destinée à promouvoir les ventes sur le marché d'exportations. Étant donné que nous sommes à la merci du marché américain puisque 70 p. 100 de nos exportations sont dirigées vers ce marché, et comme les États-Unis s'acheminent dans la voie du protectionnisme, il est devenu particulièrement nécessaire de nous trouver de nouveaux débouchés si nous voulons augmenter le volume de nos exportations, ou même les maintenir à leur niveau actuel.

Pour vendre à l'étranger, il faut d'abord franchir quatre étapes avec succès: premièrement, se rendre à l'étranger et entrer personnellement en contact avec les acheteurs éventuels; deuxièmement, déterminer quel produit peut se montrer concurrentiel sur ces marchés; troisièmement, revenir au Canada et fabriquer ce produit concurrentiel; et quatrièmement, bien présenter ce produit aux clients éventuels.

Les mesures incitatrices permettraient aux producteurs de déduire 200 p. 100 de tous les frais subis pour faire des voyages à l'étranger, pour présenter leurs produits à des foires commerciales à l'étranger et l'excédent de toutes les dépenses subies pour promouvoir les ventes sur le marché de l'exportation par rapport à celles qui ont été faites au cours de l'année de base, c'est-à-dire l'année précédant la mise en application du plan. Toutes les dépenses de ce genre seraient non seulement déduites pour l'année où elles ont été faites, mais une prime considérable serait versée à la société pour l'augmentation de ses activités visant à promouvoir les ventes. Ces mesures stimuleraient fortement ces activités qui sont indispensables si on veut augmenter le volume des ventes.

Le gouvernement devrait aussi jouer un rôle dans la bataille des marchés en organisant le transport par avion d'acheteurs éventuels; c'est une opération qui consiste à inviter au Canada une fois par an de gros clients étrangers éventuels pour leur faire voir les produits canadiens présentés dans des expositions commerciales géantes à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et à Vancouver ainsi que notre machinerie lourde dans les usines où elles sont fabriquées. Ces méthodes ont toujours donné des résultats spectaculaires et leur coût a été plusieurs fois défrayé par l'accroissement des ventes qu'elles ont suscité.

Pour terminer, je suis persuadé que si on donne ces encouragements à l'industrie, il en résultera une reprise des affaires dont nous avons grand besoin aujourd'hui, et nous pourrons alors espérer une longue remontée vers une économie saine et vigoureuse.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, une question m'est venue à l'esprit après avoir entendu le discours du trône, et maintenant que nous avons entamé le débat, je voudrais la poser: «Qui a écrit le discours du trône?» Je pense que si un martien visitait la planète et qu'il écoutait ce discours du trône, il aurait peine à croire que les gens qui l'ont écrit sont membres d'un parti qui a été au pouvoir 45 des 56 dernières années. Depuis 1963, le même parti gouverne notre pays. En fait depuis 56 ans le parti libéral a été au pouvoir pendant 45.

● (1422)

M. Alexander: C'est trop long.

M. Rodriguez: Oui, beaucoup trop long. D'aucuns pourront dire qu'ils ont l'esprit lent, mais nous nous rendons compte qu'ils commencent au moins à apprendre. Peut-être s'agit-il d'un stratagème politique, car à la page 5 du discours du trône nous pouvons lire ces perles de sagesse:

> Les taux élevés de chômage et d'inflation montrent clairement que les méthodes économiques d'une époque moins complexe ne conviennent plus aujourd'hui. Ils font aussi sentir l'urgence d'agir en profondeur sur les structures des économies du Canada et des autres pays industrialisés. Plus encore, ils trahissent un mal que seul peut guérir un rajustement de nos valeurs et une nouvelle prise de conscience des bienfaits de la discipline personnelle et du partage équitable.

A la page 7, on lit aussi:

> Les privations qu'engendre actuellement le chômage au Canada sont profondément troublantes. Il n'est ni juste ni admissible qu'autant d'hommes et de femmes se voient frustrés de la dignité d'un travail rémunérateur, et qu'ils soient incapables de s'acquitter de leurs obligations financières et de faire des projets d'avenir en toute confiance. il est intolérable qu'autant de gens soient frustrés de leur droit à une vie productive et assurée, et que leurs familles soient accablées de l'injuste fardeau de l'inquiétude, de l'incertitude et de la privation. Le chômage constitue actuellement, à l'échelle nationale, un obstacle très sérieux à la croissance économique.

Je me réjouis qu'ils s'en soient enfin rendu compte. Quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir en 1968, le chômage atteignait presque 3.8 p. 100. Aujourd'hui, il atteint 8.4 p. 100. Et l'on sait que ce niveau est bien plus élevé dans certaines régions du pays, parfois triple, voire quadruple.

Depuis que j'appartiens au Nouveau parti démocratique, nous répétons au gouvernement que la planification économique s'impose. Cependant le gouvernement a refusé une telle planification dont ses administrés auraient pu tirer avantage.

Il est scandaleux que les grosses sociétés, les sociétés minières et l'une en particulier dont je parlerai avec plus de précision un peu plus tard, soient traitées comme elles le sont par ce gouvernement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a reconnu qu'on l'avait appelé la veille au soir pour lui annoncer une mise à pied massive, dans le bassin de Sudbury et au Manitoba. Nous savons tous ce qui se mijote, sur la Colline. Chaque fois que le gouvernement envisage de modifier la loi de l'impôt sur le revenu qui pourrait changer le régime fiscal des sociétés, un des députés court au Rideau Club pour conférer avec les banques et la finance. Les allées et venues entre leurs représentants et les ministres du cabinet se multiplient, et avant qu'on ait le temps de dire ouf, les intrigues de couloir s'élaborent déjà.

Les compagnies d'assurance en sont le parfait exemple. Avant même que la loi soit proposée, les consultations commencent. Dans le cas présent, il s'agit des sociétés minières. C'est une allée à sens unique car quand les puissantes corporations parlent, le gouvernement leur obéit au doigt et à l'œil.

J'invite le premier ministre à se rendre dans le bassin de Sudbury pour prononcer le discours qu'il a fait à London. Qu'il aille lui-même dire aux travailleurs de Sudbury que s'ils ont peur d'être en chômage, c'est le fruit de leur imagination, et que les 2,200 travailleurs qui sont depuis deux ans et 161 jours ou moins au service de la International Nickel Company ne sont pas vraiment mis à pied. Qu'il aille leur dire qu'ils rêvaient en noir et blanc, et que la réalité est tout autre.

Dans le bassin de Sudbury, nous avons perdu dix mineurs cette année, par suite des dangereuses conditions de travail dans les mines. Le gouvernement promet depuis des temps immémoriaux de renforcer les mesures de sécurité et de protection pour les travailleurs. A ce propos, ces dix dernières années un millier de mineurs ont péri. Je défie le premier ministre de dire à ces mineurs qu'ils se la coulent douce, et qu'ils sont trop bien payés. Ce sont ceux qui sont assis de l'autre côté qui savent ce que c'est que de se la couler douce.

L'autre jour, j'ai entendu à la radio un extrait d'un discours prononcé par l'ancien ministre des Finances, M. John Turner de Bay Street. Il a dit que les Canadiens devraient apprendre à se serrer la ceinture, à vivre selon leurs moyens et non plus comme des coqs en pâte. A la fin, on nous a dit que M. Turner s'adressait à l'Association des experts comptables du Canada à Hamilton, aux Bermudes.

M. Orlikow: Qui gagnent $50,000 par an.

M. Rodriguez: Il a rejoint les rangs des nababs de Bay Street. Il siège au conseil d'administration de plusieurs grandes sociétés. Et ce même personnage organise maintenant un dîner à $125 le couvert à l'hôtel Royal York de Toronto, au bénéfice du parti libéral de Toronto Métropolitain. Douze cents convives paieront $125 le couvert. Qui réglera la note? Les contribuables. Je suis prêt à parier mon dernier dollar qu'ils tenteront d'obtenir des dégrèvements d'impôt là-dessus en vertu de la loi sur les dépenses électorales.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Au lieu de chahuter, le député de Northumberland-Miramichi, au Nouveau-Brunswick, devrait me prêter main-forte. Le chômage dans sa circonscription au Nouveau-Brunswick dépasse maintenant 10.8 p. 100.

M. Hogan: C'est encore pire: 30 p. 100.

M. Rodriguez: Les députés de l'autre côté devraient exiger des changements au niveau de la planification économique de ce pays. Hier, les habitants de Sudbury ont reçu un coup terrible. Nous avons constamment dénoncé à la Chambre le fait que le gouvernement permette que l'économie du Canada devienne une économie de ressources. J'ai ici une brochure intitulé: «Cent ans de commerce entre le Canada et le Japon», distribué par l'Office commercial du Japon. J'ai regardé les statistiques de 1976 sous la rubrique des importations et des exportations. C'est une réplique en miniature de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Nous puisons nos ressources dans le sol, nous les traitons à moitié, puis nous les envoyons à l'étranger où elles sont finies et transformées. A la page 20 de cette brochure, on peut lire que le total des exportations du Canada vers le Japon en 1976 s'élève à $2,387,942,000. On y dresse la liste de tous les produits que nous avons exportés au Japon, avec leur quantité. Il s'agit de matières premières dans pas moins de 95 p. 100 des cas. Quand à nos importations qui viennent du Japon, je constate qu'en 1976 nous en avons acheté pour un montant global de $1,525,560,000. Toutes les catégories de biens sont données, et les montants exacts se trouvent en regard. J'ai calculé hier soir que 96 p. 100 de ces sommes sont versées pour des produits finis, surtout des automobiles, des appareils photographiques et du matériel électronique.

● (1432)

Le secteur manufacturier, voilà où sont les emplois. Ils ne sont pas du tout dans l'industrie primaire. Hier j'ai examiné l'un de ces microphones que nous avons sur nos bureaux et qui font partie du nouveau matériel que nous avons installé ici au coût de je ne sais combien de millions. Je me suis aperçu qu'il avait été fabriqué en Autriche, pays d'environ six millions de personnes. Je me demande quel est le taux de chômage là-bas. Monsieur l'Orateur, je serais prêt à parier qu'il y a du cuivre canadien tiré du bassin de Sudbury dans ce microphone. Nous avons là un exemple de première main de parlementaires canadiens qui se servent d'un instrument qui illustre notre problème: une économie d'arrière-pays. Ces produits se sont infiltrés jusque dans la Chambre des communes, non seulement du côté du gouvernement mais également du côté de l'opposition. Voilà où se trouve le problème.

Je ne pense pas que l'on puisse trouver de solution en déclarant comme l'a fait l'un des porte-parole de l'opposition officielle, que nous ne devrions pas avoir honte d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau—que nous ne devrions pas avoir honte de vendre nos matières premières. Ce sont des balivernes. L'un des critiques officiels du parti conservateur, le député de Don Valley (M. Gillies), a déclaré, et je le cite, qu'il n'y a de honte à être coupeur de bois ou porteur d'eau si c'est là que se trouve notre avantage compétitif.

Nous, dans les mines du bassin de Sudbury, nous avons été des coupeurs de bois et des porteurs d'eau et chaque fois que les sociétés minières multinationales veulent exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il leur consente des réductions d'impôt, elles diversifient leur exploitation dans le pays du tiers monde et elles lui disent: «Vous nous consentez des dégrèvements fiscaux ou nous mettons des travailleurs à pied». Elles ne donnent même pas de préavis. Elles appellent les ministres au milieu de la nuit avant de faire une déclaration. Je pense que c'est traiter les représentants du peuple d'une façon des plus cavalière. Je ferai remarquer que le ministre du Travail de l'Ontario, Betty Stephenson, n'a été avisée que la veille du jour où le licenciement a été annoncé.

Aujourd'hui, nous avons posé des questions à la Chambre sur la situation de l'emploi dans le bassin de Sudbury. Certaines des réponses qu'a données le ministre des Finances (M. Chrétien) étaient significatives, j'aimerais en parler. Tout d'abord, j'aimerais rappeler à la Chambre la situation exacte de l'investissement canadien dans la International Nickel Company. Il faut l'examiner à la lumière des mises à pied d'INCO. D'ici la fin de janvier, INCO va mettre à pied 2200 travailleurs rémunérés à l'heure et employés fixes dans le bassin de Sudbury, et supprimera en outre 600 emplois supplémentaires par réduction naturelle des effectifs dans le bassin de Sudbury, et 600 autres à Thompson, au Manitoba. N'oublions pas que pour chaque emploi permanent dans l'industrie correspondent trois emplois des services. En fait, il s'agit donc d'une mise à pied intéressant environ 6000 à 7000 emplois. Ce sera autant de revenus qui ne viendront pas alimenter la vie économique de la région de Sudbury, pour qui c'est la catastrophe.

En tant que contribuables, quelle est notre part d'investissement dans INCO, monsieur l'Orateur? Et bien nous avons accordé à INCO jusqu'ici un report d'impôts représentant 378 millions de dollars. C'est ce montant qui n'a pas été payé à la population canadienne et en effet cette somme devient un prêt gratuit puisqu'il ne s'agit que d'une inscription sur papier. Ce n'est pas une somme d'argent en réserve en banque. Aussi INCO a pu faire fructifier cet argent. C'est un des investissements que nous avons dans la International Nickel Company of Canada.

De plus, dans le budget de mars qui a été présenté par le ministre précédent, et repris par le ministre des Finance actuel, INCO, en faisant usage de la dépréciation de 3 p. 100 sur ses réserves, si l'on tient compte de l'inflation, plus des autres avantages compris dans ce budget, a reçu en fait ainsi 10 millions de dollars. C'est bien 10 millions de dollars que cette société nous doit. En outre, nous avons prêté à INCO plus de 70 millions de dollars par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, puisque plus de 70 millions de dollars ont été prêtés à une filiale de l'INCO au Guatemala, l'Exmibal. Ce prêt a été fait en deux étapes, avec un premier prêt de 17.25 millions de dollars et un autre de 3.5 millions de dollars.

Je me souviens que lorsque nous avons étudié le bill C-9 qui avait pour objet d'augmenter la capitalisation de la SEE, en 1974, j'ai soulevé la question du prêt consenti à l'INCO par le SEE, au profit de sa filiale du Guatemala. J'ai demandé si cela pourrait avoir un effet désastreux sur la filiale de Sudbury. J'ai aussi soulevé la question des 128 millions de dollars avancés au gouvernement argentin pour l'achat du réacteur Candu, cette transaction qui sentait aussi bon qu'une caque de poissons qui serait restée six jours au soleil.

Puis, il y a le prêt consenti à une filiale de l'INCO en Indonésie appelée P. T. International Nickel (Indonesia), encore une fois en vertu d'un programme à deux volets prévoyant l'octroi, dans un premier temps, de 17.25 millions de dollars et, dans un second temps de 40 millions. Nous avons posé des questions au sujet de ce prêt, plus tôt cette année, lors des audiences du comité sur le bill C-47, lequel était destiné à

accroître le capital de la Société pour l'expansion des exportations. Nous avons également prêté à INCO une somme additionnelle de 20 millions par l'intermédiaire d'une filiale de Nouvelle-Calédonie, filiale à laquelle INCO participait en tant que membre d'un consortium appelé Le Nickel.

Au sujet de ce prêt, nous avons demandé au comité quel était le taux d'intérêt versé par INCO. Eh bien, c'était un secret d'État. C'était un secret tellement bien gardé que nous n'avons pu découvrir à quel taux d'intérêt INCO empruntait l'argent des contribuables. Nous savons maintenant que le taux d'intérêt de la banque EXIM se situe aux alentours de 6,5 ou 7 p. 100, et le président de la SEE a admis que notre taux d'intérêt était inférieur à celui-là parce que nous devions demeurer compétitifs. Il nous a dit qu'il était là pour attirer les hommes d'affaires et que, comme le taux d'intérêt devait être concurrentiel, il devait être plus bas. Comme vous voyez, monsieur l'Orateur, la boucle est bouclée. Cet argent, qui en fait est l'argent des impôts payés par les travailleurs du Canada, y compris ceux du bassin de Sudbury—a servi à provoquer leur propre chômage. En fait, ils ont financé leur propre licenciement. Je ne crois pas que c'est un bon calcul.

Deux mille deux cents travailleurs gagnant en moyenne $15,000 par an et payant approximativement $2500 en impôts sur le revenu vont être licenciés. Le Conseil du Trésor perdra ces recettes fiscales et, en outre, il faudra leur verser des prestations d'assurance-chômage. Si ces 2,200 travailleurs retirent des prestations d'assurance-chômage pendant 50 semaines, il en coûtera approximativement 22 millions de dollars au pays. Et cela, sans compter l'effet néfaste que cela aura sur le secteur des services. Et sans compter la misère qu'engendreront ces licenciements.

J'ai vécu assez longtemps dans le bassin de Sudbury pour savoir ce qui se passe dans ces cas-là. Nous avons passé au travers de la crise de 1972; le nombre des travailleurs de l'Inco rémunérés à l'heure a alors été ramené de 18,000 à 13,000. J'étais là; à l'époque, j'enseignais dans une école de la région et j'ai vu des familles brisées, des gens sombrer dans l'alcoolisme et s'accrocher à l'aide sociale. Le parti auquel j'appartiens, monsieur l'Orateur, n'a jamais été favorable au versement de chèques d'aide sociale. Nous croyons que les travailleurs doivent recevoir des chèques de paie et non des chèques d'aide sociale. Nous n'acceptons pas que, ici, au Canada, l'industrie minière crée une crise, licencie ses employés, puis exige que la collectivité répare les pots cassés.

Dans le cas du Guatemala, le ministre des Finances a prétendu aujourd'hui que, puisque j'étais originaire de l'Amérique latine, je devais comprendre que ce faisant, nous aidions vraiment l'Amérique latine de notre technologie. Mais celle-ci ne s'en va pas là-bas que je sache. Le prêt qui devait servir à établir une filiale au Guatemala permettra d'extraire le minerai latéritique en surface, de lui faire subir un traitement sommaire avant de l'expédier en Grande-Bretagne ou aux États-Unis où il sera transformé. En fait, les Guatémaltèques eux-mêmes ne pourront pas mettre la main sur la technologie. Et c'est tout le problème du tiers monde—tout le problème du nouvel ordre économique international. Il s'agit de savoir si les pays riches, comme le Canada et les États-Unis, sont prêts à céder ou à vendre leur technologie aux pays en voie de développement. C'est là tout le problème.

● (1442)

Le ministre des Finances nous dit: «Voyez comme nous avons bon cœur, tout cet argent doit permettre aux Guatémaltèques, aux Indonésiens et aux Néo-Calédoniens de se procurer la technologie». Il me fait rire. La technologie, ils ne l'auront jamais. Il va leur arriver la même chose exactement qu'à nous.

Donc, monsieur l'Orateur, en quoi cela profite-t-il au Guatemala? La compagnie INCO y est associée à une petite société minière américaine, la Hanna Mining Corporation. L'INCO possède 80 p. 100 du capital de la filiale guatémaltèque, et la Hanna Mining 20 p. 100. En passant, c'est Hanna qui a découvert au Guatemala le gisement latéritique. Je tiens à mettre tout cela sur le nez du gouvernement vu que le ministre des Finances m'a reproché de ne pas comprendre, moi latino-américain, les avantages qu'en retire l'Amérique latine. Je réponds que l'Amérique latine n'en profite pas, car les sociétés minières multinationales ont un comportement bien particulier.

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que c'est la companie Hanna qui a découvert les minerais latéritiques du Guatemala et qui avait l'oreille du dictateur de l'époque, le général Carlos Manuel Arana. Il est intéressant de savoir qu'on l'appelait «le boucher de Zacapa». C'est vous dire le peu de respect que pouvaient lui inspirer les droits de la personne et les libertés civiques. De fait, la torture était entrée dans les mœurs, et le pays pouvait offrir à la Hanna et à l'INCO, en même temps que la sécurité des approvisionnements, une main-d'œuvre qu'on pourrait dire malléable. Si jamais quelqu'un avait le malheur de rouspéter, il disparaissait la nuit suivante. Plus exactement, le gisement en exploitation était habituellement investi par un camp armé, ce qui fait que les mineurs désirant quitter le travail n'avaient même pas la possibilité de s'en aller. En d'autres termes, le général était le fournisseur des compagnies Hanna et INCO, à qui il assurait une main-d'œuvre captive.

Nous avons maintenant appris que la CIA au Guatemala avait prêté main-forte à la United Troop Company pour renverser le président Arbenz qui tentait d'instaurer la justice sociale dans ce pays, ce qui ne faisait pas l'affaire de la CIA. Son gouvernement a donc été renversé. C'est INCO et Hanna qui ont mis au point la loi d'exploitation minière au Guatemala et en vertu de cette loi, l'INCO était exonérée d'impôts durant 40 ans. C'est exactement ainsi que cette compagnie agit en Ontario. Elle a obtenu des allocations de dépréciation accélérées et ainsi de suite. Nous avons connu cela. L'INCO a eu recours au Guatemala aux mêmes machinations qui lui ont si bien réussi au Canada.

Plusieurs professeurs très respectés et bien connus à l'université du Guatemala s'opposaient à la loi sur l'exploitation minière mise au point par le «boucher», l'INCO et la Hanna Mining Corporation. Par exemple, Adolfo Mijangos, professeur de droit, a été abattu à la mitrailleuse en janvier 1971 alors qu'il quittait son bureau dans son fauteuil roulant un mois avant la signature de la loi par le «boucher», INCO et Hanna. Julio Camey-Herrera, avocat, était également abattu à la mitrailleuse en novembre 1970 alors qu'il conduisait sa voiture. Alfonso Bauer-Paiz, avocat et professeur, a survécu à une attaque à bout portant en novembre 1970. Tous ces hommes respectés parmi les citoyens qui s'opposaient à la compagnie INCO au Guatemala ont été éliminés. Nous savons

maintenant qui est à l'origine de ces attentats dans cette république.

Je reprends les arguments que j'ai déjà invoqués au cours du débat sur le bill C-9 en comité en 1974. J'ai demandé si en fait la Société pour l'expansion des exportations, qui s'intéresse au développement du tiers monde, faisait enquête sur place, de concert avec les autochtones, pour savoir si les gens les plus respectés et les plus avertis voyaient d'un bon œil ce genre de développement. Mais la SEE m'a répondu que ce n'était pas de son ressort de juger des politiques locales, qu'elle s'occupait plutôt de prêter de l'argent.

Monsieur l'Orateur, c'est notre argent qu'elle prête. Si cet argent sert à aider les Guatémaltèques à prendre en mains leur économie et la développer dans le sens où ils l'entendent, je suis entièrement d'accord. Mais ce n'est pas ce qui se passe dans la réalité. Parlons maintenant de l'Indonésie. Amnesty International vient tout juste de publier une liste des gens qui sont emprisonnés sans procès en Indonésie et souvent torturés. Voilà un autre coin du monde qui intéresse la compagnie INCO qui a obtenu de l'argent des contribuables canadiens. Partout où elle a mis les pieds, il y a eu une dictature. Il y a eu des travailleurs exploités. On donne à la compagnie des garanties inaliénables à l'intérieur des lois minières. Elle exploite les ressources et ensuite elle se retourne contre le gouvernement canadien pour lui dire: «Accordez-nous des dégrèvements fiscaux sans quoi il y aura licenciement de travailleurs canadiens.»

Je ne prétends pas connaître tous les secrets et les procédés du gouvernement ou du cabinet, mais voici, par exemple, ce qu'un ancien ministre du gouvernement liberal, très bien versé en économie, Eric Kierans, a dit:

> Jamais dans notre histoire, les 311 plus grandes entreprises au Canada n'ont connu une telle croissance en biens et en revenus; par contre, jamais on n'a manifesté autant d'hostilité envers les gouvernements élus.

Il a ajouté qu'ironiquement, les entreprises ont profité des politiques gouvernementales, qui leur ont conféré le pouvoir d'éliminer les concurrents possibles. Il a dit encore:

> Il est évident (en examinant la politique fiscale) que le gouvernement favorise la concentration et la fusion des entreprises au Canada . . .

Monsieur l'Orateur, ils ne cessent de nous répéter que le Canada doit avoir ses propres multinationales pour lutter contre les multinationales des États-Unis, de l'Allemagne et du Japon. M. Kierans poursuit:

> Le gouvernement accorde aux entreprises importantes et bien établies des conditions privilégiées qui viennent grossir les difficultés et les embarras auxquels les nouvelles entreprises doivent faire face . . .
>
> Il permet ainsi aux grandes sociétés actuelles de consolider leur emprise sur l'exploitation future des ressources par les amortissements énormes (1.6 milliard de dollars en 1973 et 1974) qu'il leur consent au titre des investissements pour fins de recherche et de développement.

Quant à la situation à Sudbury—je sais que mon temps de parole touche à sa fin, que je n'obtiendrai pas de la Chambre le consentement unanime qui me permettrait de poursuivre, et que je ne le demanderai pas, monsieur l'Orateur—la solution est toute trouvée, et c'est au gouvernement qu'il appartiendrait de l'appliquer. Le gouvernement devrait en effet annoncer immédiatement son intention d'accumuler des stocks de nickel. Il a déjà eu recours à ce procédé dans le cas du blé, et du beurre; c'est la politique qu'il applique depuis sept ans à l'égard de l'uranium et depuis de nombreuses années à l'égard de l'or. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration hoche la tête. C'est qu'il préconise le travail partagé. La compagnie INCO raffole du travail partagé qui fait que c'est le contribuable canadien qui, par le biais de l'assurance-chômage, assume une partie du salaire de ses employés alors que pour l'INCO la production du nickel s'effectue à un coût encore moindre.

Le gouvernement a le devoir de restaurer la confiance dans l'économie de la région de Sudbury tout comme de celle de Thompson, au Manitoba. Ce qu'il en coûtera pour subvenir aux besoins des travailleurs dépassera de beaucoup ce qu'il en coûterait pour acheter le nickel. Mais une fois qu'on a acheté le nickel, on a entre les mains au moins la valeur du nickel, tandis que lorsqu'on verse des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs, on n'a rien à la fin des 50 semaines de prestations. Une fois que des travailleurs s'engagent sur la pente de la non-productivité et du chômage, cela leur devient une façon de vivre.

Voici ce que j'ai à dire au gouvernement. Je lui demande de dire tout de suite à l'INCO de renoncer à son intention de réduire la production afin que les représentants du gouvernement et de la compagnie puissent se rencontrer et examiner d'autres solutions à long terme et que pour le moment, afin de protéger ces emplois et l'économie de la région, le gouvernement stockera le nickel. La chose n'est pas sans précédent dans l'histoire canadienne, et le gouvernement devrait le faire car c'est lui surtout qui nous a mis dans ce pétrin.

Je vois que vous êtes toujours calé dans votre fauteuil, monsieur l'Orateur, aussi doit-il me rester encore une minute.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je me dois d'interrompre le député car son temps de parole est écoulé.

• (1452)

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, afin de respecter une vieille coutume, je veux féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je dois vous dire dès le début de mes commentaires que je n'ai éprouvé aucun étonnement lorsque j'ai écouté la lecture du discours du trône. Étant donné que ce discours sortait directement du bureau du très honorable premier ministre, il était tout naturel que ses plus hauts conseillers fassent ressortir les grandes lignes de pensée du parti libéral en traitant de l'inflation, du chômage, du décontrôle et du contrôle, des projets de création d'emplois temporaires et de son prochain cheval de bataille, bien entendu, l'unité nationale. Ce qui m'a le plus étonné, monsieur le président, c'est le discours du très honorable premier ministre (M. Trudeau), au lendemain du discours du trône, principalement lorsqu'il reconnaissait que le Québec au fond n'était pas une province comme les autres, mais qu'il devait la traiter comme toutes les autres.

Pourtant depuis de nombreuses années nous avons tenté de lui expliquer et de lui faire comprendre que le Québec n'était pas une province comme les autres à majorité anglophone principalement, à cause de sa langue et de sa culture et même de son code légal qui n'est pas comme les autres, parce que nous avons le code civil, alors que toutes les autres provinces ont le *Common Law*. Ce qu'il y a encore de plus surprenant, c'est que le premier ministre ne s'est pas encore rendu compte que toutes les provinces canadiennes ne sont pas comme les autres, puisque chacune représente des caractéristiques très différentes. C'est ce qui fait d'ailleurs la marque distinctive du Canada, savoir que ses provinces qui ont toutes une identité bien à elles aient décidé de vivre dans une union économique

tout en conservant leur personnalité propre, un peu à la manière d'une grande famille avec des enfants de caractère différent mais unis pour une meilleure vie familiale.

Chacune des provinces se voit frustrer de son identité, en un mot, chacune conserve son autonomie dans sa vie intérieure pour mieux participer à cette union économique prônée par les Pères de la Confédération. Lorsque nous parcourons l'histoire depuis le début de la Confédération, nous nous rendons vite compte combien chacune des provinces du Canada a plaidé en faveur de son autonomie. Les jeunes des provinces anglaises ont l'impression qu'il n'y a que le Québec qui lutte pour garder son autonomie, ce qui est absolument faux. Je vais en surprendre plusieurs en disant que c'est un premier ministre de l'Ontario, M. Mowat, qui engagea les premiers débats en faveur de l'autonomie de sa province du Haut-Canada, par crainte du Québec, le Bas-Canada, qui était aussi beaucoup plus populeux que le Haut-Canada.

Voici une autre surprise: la Nouvelle-Écosse, en 1886, avec le premier ministre Fielding qui saisit l'Assemblée de la province d'un projet de loi favorisant la sécession de sa province, parce qu'il voyait l'autonomie de cette province menacée. Tout ceci fut provoqué par les idées un peu trop centralisatrices du très honorable premier ministre du Canada de l'époque, M. Macdonald. L'histoire se répète, monsieur l'Orateur. Le spectre du gouvernement fédéral centralisateur a toujours planer sur les provinces et la situation s'est aggravée encore davantage, comme une menace à l'unité canadienne, depuis la venue de ce gouvernement qui ne cesse d'envahir les territoires et les juridictions provinciales en s'emparant de tous les meilleurs champs de taxation pour mieux s'en servir. Voilà le vrai portrait politique et économique du Canada aujourd'hui. Et ce qu'il y a de pire, c'est que l'usurpateur ne veut plus quitter les territoires qu'il a violés pour s'en emparer hypocritement par la porte derrière. C'est cela qui met l'unité nationale en péril, monsieur l'Orateur. Le gouvernement fédéral, créé par les provinces pour se voir confier des secteurs bien définis par ces mêmes provinces, est devenu le dictateur de ses créateurs. Pour en arriver à la dictature bureaucratique fédérale que nous vivons aujourd'hui, il y a eu trois étapes: de 1867 à 1887, ce fut celle des lieutenants-gouverneurs qui faisaient la relation entre les provinces et le gouvernement fédéral; de 1887 à 1937, il y a eu les conférences interprovinciales auxquelles le gouvernement fédéral était exclu; de 1937 à 1967, ce fut l'époque des conférences administratives au niveau des fonctionnaires fédéraux et provinciaux. C'était la belle époque du fonctionnarisme pour aboutir enfin aux conférences fédérales-provinciales que nous connaissons aujourd'hui et où les fonctionnaires jouent encore le rôle prioritaire. Selon certains critiques autorisés, ces conférences ne furent et ne sont de plus en plus que des compromis économiques. En résumé, ces réunions sont des querelles sans fin pour déterminer qui pourra taxer le plus et contrôler davantage. Toutes les provinces, monsieur l'Orateur, veulent reconquérir l'entière autonomie de leur juridiction respective. Pour la reconquérir, il leur faut reprendre leur droit exclusif dans la taxation directe.

Toutefois, le gouvernement fédéral ne veut plus sortir d'un domaine qui lui rapporte tant d'argent. La seule solution possible est donc une réunion interprovinciale afin de ramener le gouvernement fédéral dans le droit chemin. Nous proposons donc une assemblée constituante de toutes les provinces, comme au début de l'existence de la Confédération d'ailleurs, afin que celles-ci déterminent les nouveaux secteurs qu'elles veulent mettre en commun et désignent encore une fois le gouvernement fédéral comme administrateur de ces secteurs.

● (1502)

Je suis convaincu que ce n'est qu'à partir de là que nous pourrons vivre dans l'harmonie et dans une nouvelle union économique qui respectera l'autonomie intégrale de chacune des provinces. Nous aurons un Canada fort à la seule condition que tous ses membres, les provinces, soient en excellente santé, fortes et libres à l'intérieur de leur vie provinciale.

Lorsque le très honorable premier ministre parle du mécontentement que l'on constate dans tout le Canada, il laisse entendre que ce n'est que depuis le 15 novembre 1976, avec l'avènement du Parti Québécois au pouvoir, qu'une telle situation existe. Le premier ministre n'a même pas pressenti les années de frustrations que la population du Québec a vécu sous l'ancien régime du premier ministre Bourassa, qu'on est allé jusqu'à traiter de mangeur de *hot dogs* quand il tardait à s'incliner devant le gouvernement fédéral.

L'explosion du 15 novembre fut un sentiment d'écœurement général, sur le plan économique d'abord. Est-il possible de bien comprendre cela? Et c'est la dictature fédérale qui a provoqué ce sentiment parce que le gouvernement actuel ne respectait même plus celui que les Québécois avaient choisi démocratiquement. Chaque jour, la dictature fédérale se manifestait plus menaçante sur le Québec qu'elle semblait traiter comme une région de seconde zone sans que notre premier ministre ne puisse riposter.

Bien sûr, le réveil du 15 novembre fut brutal, mais quand un homme est éveillé à coups de pied, quelle sorte de réveil voulez-vous qu'il ait, monsieur l'Orateur? C'est dur ce que je dis, mais c'est à contrecœur que je le fais. Mon seul but est d'éveiller la conscience d'un gouvernement si cela est encore possible, de lui ouvrir les yeux sur la réalité afin de cesser de précipiter la destruction du Canada dans le seul but de gagner la face.

Monsieur le président, cette partie de boxe entre deux pugilistes, Lévesque et Trudeau, doit prendre fin, alors que l'un attend le prochain coup de l'autre, se répondant à coups de référendums sans définir clairement ce que seront ces référendums. Et la population assiste impuissante à cette lutte fratricide. Je dis que le peuple canadien est impuissant parce que les seuls arbitres sont les gouvernements des provinces qui doivent se réunir au plus tôt afin de présenter des solutions concrètes qui satisferont la province de Québec pour qu'elle trouve son intérêt économique dans la constitution renouvelée. On l'a d'ailleurs fait pour la Nouvelle-Écosse en 1886 lorsque cette dernière a menacé de quitter la Confédération. Aux mêmes maux, les mêmes remèdes, parce que l'aspiration des peuples ne change pas, monsieur l'Orateur. Ils veulent tout simplement plus de liberté.

Le premier ministre s'est apitoyé sur le peuple canadien, en particulier sur le groupe anglophone, en disant que le Canada passe par une période bien sombre. Je suis heureux que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) l'autre jour ait parlé du cas du Manitoba. Il l'a fait avec une grande timidité, mais il l'a mentionné quand même. Pour un anglophone, c'est magnifique. Le premier ministre a-t-il seulement lu notre histoire de la fin du XIX^{e} siècle?

A-t-il seulement songé par quelles transes sont passés nos pères ainsi que tous les Canadiens français qui comptaient encore pour 50 p. 100 de la population canadienne lorsque tous les gouvernements des provinces de l'Ouest, devenus majoritaires grâce à l'immigration bien orchestrée des autorités fédérales, ont décidé de supprimer tous les droits linguistiques de nos compatriotes en les forçant à s'angliciser s'ils voulaient survivre, après avoir colonisé ces mêmes provinces? Encore aujourd'hui, nos compatriotes ne peuvent se défendre dans leur langue devant les tribunaux de l'Ouest. Même ceux de l'Ontario. Le gouvernement actuel en sait quelque chose puisque ses partisans en sont les victimes actuellement.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que je ne puis passer sous silence la déclaration de foi enfantine que le député de Timmins (M. Roy), faisait l'autre jour à la Chambre. Il se déclarait très satisfait des conditions linguistiques faites aux francophones de l'Ontario. Je crois que l'honorable député devrait cesser de regarder le bout de ses souliers et relever la tête pour constater ce qui ce passe dans l'Ontario. Ce sont ces déclarations de nègres blancs satisfaits qui nuisent à tous ceux qui luttent depuis cent ans en Ontario afin d'obtenir pour les francophones de l'Ontario le même traitement que les anglophones ont toujours reçu au Québec depuis 110 ans.

C'est ce que cela donne lorsqu'un député veut sauver son parti avant de sauver ses citoyens. Il se vante du fait qu'à Timmins il y a 40 p. 100 de francophones et qu'ils possèdent des écoles élémentaires et secondaires françaises. Moi je lui réponds que si les anglophones représentaient 40 p. 100 de la population au Québec, ils contrôleraient toutes les écoles tant élémentaires que secondaires, collégiales, pré-universitaires, de même que les universités. En fait, malgré les faibles pourcentages d'anglophones au Québec, comptons les universités anglaises au Québec et les universités françaises dans l'Ontario et établissons la comparaison.

Le député de Timmins, au lieu de nous inviter chez lui, ferait mieux d'aller rendre visite aux groupes francophones de l'Ontario qui mènent une lutte de tous les jours pour obtenir une justice comparable à celle que le Québec a toujours donnée à sa minorité anglophone.

Tous admettront que le peuple du Québec a eu une patience centenaire. Cela fait 110 ans que nous sommes patients, que les Québécois donnent l'exemple du bon samaritain dans leur province, espérant toujours cette conversion anglophone. Et où en sommes-nous aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Un Québécois ne peut se ballader dans les provinces de l'Ouest, encore aujourd'hui, sans se faire crier: Parlez anglais! Je demande à tous les députés de regarder dans leurs provinces respectives quel progrès on a accompli dans le domaine du respect des droits des minorités et, plus particulièrement, dans la reconnaissance des deux langues officielles à la grandeur du Canada.

Tous les anglophones sincères admettront qu'en réalité il n'y a pas eu tellement de progrès. Il y a bien sûr des tentatives, des études, des promesses, des acceptations de principe mais, dans la pratique, qu'est-ce que cela vaut pour un peuple qui attend depuis 110 ans? Mettez-vous pour un instant à notre place et à celle de plusieurs de vos compatriotes qui sont actuellement au Québec et demandez-vous quelles seraient vos réactions et quelles sont leurs réactions aujourd'hui, et je parle des réactions de ce groupe d'anglophones qui temporairement vivent ce qu'on a vécu dans le passé.

[M. Gauthier (Roberval).]

J'ajouterai, qu'il faudrait se mettre à la place des jeunes Québécois qui sont beaucoup moins patients que nous, parce qu'ils n'ont pas subi la même influence religieuse, le renoncement et la résignation devant la discrimination. Si je dis encore ceci, c'est pour faire comprendre aux anglophones qui souhaitent l'unité canadienne—et Dieu merci qu'il y en ait des anglophones qui souhaitent l'unité canadienne comme nous nous la souhaitons—ce qui a poussé le Québec actuel à être moins patient. A mon avis, s'il y a un pas à faire aujourd'hui, ce ne doit pas être fait par les anglophones, sur le plan économique, bien sûr, puisqu'il ne sert à rien de discuter avec un affamé.

● (1512)

Les jeunes du Québec sont affamés, ils ont faim de justice économique et sociale pour le Canada. Je sais que beaucoup ont manifesté de la bonne volonté mais cela ne suffit pas, ce sont des actes qu'il faut poser. Le premier est de presser vos gouvernements respectifs à tenir des réunions avec le gouvernement du Québec en vue de nouvelles ententes provinciales. Je crains que le dialogue disparaisse, sans espoir de retour, et cela serait encore plus grave pour le Canada.

Ce n'est surtout pas en portant les problèmes actuels devant la Cour suprême du Canada que nous améliorerons nos relations avec le Québec. En effet, que penser de la Cour suprême elle-même face aux précédents créés dans toutes les provinces de l'Ouest au cours des années passées? Si le gouvernement fédéral d'alors n'a pas osé dire un mot, comment est-il possible qu'il intervienne aujourd'hui en faveur des droits d'une minorité, alors qu'il a permis qu'on foule aux pieds ceux de neuf minorités. Je dis ceci pour convaincre la Chambre que ce n'est pas dans l'affrontement, même devant les tribunaux, que nous triompherons de la situation actuelle, mais avec des hommes intelligents, honnêtes, dégagés et clairvoyants que nous sauverons le nouveau Canada.

Le très honorable premier ministre a parlé de la troisième voie afin de mettre en garde tous ceux qui s'aventureront dans cette voie. Cela est regrettable mais nous sommes de ceux qui veulent s'aventurer dans cette voie, parce que nous ne croyons pas à son *statu quo*, bien qu'il ait tenté de prouver que ce n'est pas un *statu quo*, que c'est un statut progressif. Cela est progressif pour augmenter le pouvoir fédéral mais régressif pour diminuer les pouvoirs provinciaux. C'est cela que nous ne pouvons admettre. Ce que nous prônons ce sont des ententes renouvelées avec les provinces. J'ai en main un article très intéressant du journal *Le Devoir* du 18 octobre. Si on me le permet je vais en lire quelques passages:

> La troisième option passe par la voie du compromis, souligne John Robarts.
>
> Le chemin de l'unité canadienne doit passer par le compromis et les membres de la Commission de l'unité canadienne ne l'oublieront pas dans leurs recommandations, qui s'inspireront également d'éléments de psychologie, de sociologie et d'économie.
>
> Le co-président de la Commission, M. John Robarts, de passage à Montréal hier, a expliqué aux membres du Canadian Club la complexité de la tâche qui attend les huit membres de cette Commission, et l'ampleur de leur mandat.
>
> «La Commission, a-t-il rappelé, adhère à l'idée d'une fédération canadienne où les pouvoirs de l'État son répartis entre deux ordres de gouvernement, à la fois souverains et associés sous une même constitution. En même temps, elle se propose d'offrir des «concepts et des politiques susceptibles de constituer les éléments d'une troisième option pour le Canada».

Les premières démarches de la Commission lui ont permis de constater que les organismes du gouvernement fédéral ne représentaient pas d'une manière efficace les intérêts provinciaux et régionaux. Ces indices d'insatisfaction ont amené les membres de la Commission à prendre conscience qu'il devenait urgent de définir et d'élaborer des changements aux institutions et aux pratiques politiques qui pourraient les rendre plus conformes aux véritables besoins de notre temps.

La Commission s'est donc orientée vers la recherche d'une «alternative», d'une troisième option, qui nécessitera des consultations auprès de la population, de spécialistes, mais qui s'inspire malgré tout de certains principes.

Le premier de ces principes est que deux peuples fondateurs sont à l'origine du Canada, dont un, les Canadiens français, a toujours reconnu le principe de la dualité culturelle, tandis que l'autre au contraire n'a jamais pu l'accepter, comme en témoignent certains événements récents: le bilinguisme dans les communications aériennes, la querelle de l'école secondaire d'Essex, etc.

M. Robarts a rappelé à l'intention de ceux qui réclament des droits linguistiques pour les Italiens, les Allemands, en somme pour les autres minorités canadiennes, que la langue n'est pas un droit que l'on peut classer dans la même catégorie que la liberté de parole ou la liberté du culte.

Ça ces deux mots-là, monsieur le président, sont très très importants.

Les Canadiens français ont le droit historique et constitutionnel de sauvegarder leur langue et leur culture, et ce droit est inséparable du «contrat» qui a été signé en 1867.

En plus de tenir compte des différences linguistiques, les membres de la Commission seront également appelés à prendre connaissance des différences et des disparités régionales.

Au cours de ses consultations avec les Canadiens, la Commission devra déterminer si les Canadiens anglophones sont disposés à reconnaître pleinement la dualité du Canada.

Les premiers indices le laissent croire, déclare M. Robarts, et tendent à démontrer une grande lacune dans cette politique du bilinguisme prôné par le gouvernement: l'enseignement du français au Canada anglophone n'a pas eu la part qui lui revenait et qui aurait pu changer les données du problème.

Après ces consultations auprès de groupements divers, les membres de la Commission formuleront des recommandations . . .

Eh bien, monsieur le président, c'est la Commission nommée par le gouvernement. Ce sont les idées prônées, et je pense que c'est le résultat des tournées faites par ces commissaires. Et quand j'entendais le premier ministre, l'autre jour, dire qu'on ne devait pas se laisser leurrer par cette troisième voie, je me demande si ses paroles ne viennent pas mettre une entrave au travail sincère et sérieux de cette Commission. J'ai hâte de voir les résultats, j'ai hâte de voir surtout comment le gouvernement va recevoir les conclusions de cette Commission.

Maintenant, monsieur le président, je crois qu'il me reste encore quelques minutes, et je voudrais dire un mot sur le chômage puisqu'il en est question dans le discours du trône. Le gouvernement vient justement d'amender la loi de l'assurance-chômage, mais ces amendements sont encore au désavantage des prestataires qui paieront plus pour retirer moins.

Le gouvernement vient donc de faire une «passe» financièrement très rentable pour lui, ce qui aura pour effet de prendre encore plus sur le chèque des travailleurs pour en remettre moins aux prestataires, en rejetant, encore une fois, sur le dos des provinces, le problème dont ils sont les seuls responsables.

Lorsque nous comparons les montants totaux des prestations payées par rapport aux salaires payés aux centaines de technocrates et de bureaucrates, nous sommes à nous demander si l'assurance-chômage fut créé pour les chômeurs ou pour les fonctionnaires, parce que plus les conditions sociales et financières des fonctionnaires s'améliorent plus celles des prestataires se détériorent. Si les prestations étaient établies sur une base universelle ou sous forme de revenu annuel garanti en traitant tous les citoyens également, nous commencerions enfin à vivre cette justice distributive que nous prêchons depuis des années ici.

Le premier ministre a annoncé l'octroi de 150 millions de dollars de plus pour lutter contre le chômage; si pareil montant était remis aux industries de base, aux industries secondaires, aux industries tertiaires, directement, pour créer de nouvelles industries, ne pourrait-on pas croire, monsieur l'Orateur, qu'un tel investissement serait beaucoup plus profitable que le fait de tenter encore une fois de relancer toutes sortes de petits travaux à travers le Canada? Je ne dis pas que le ministre fait mal, il fait son possible, mais je pense que la politique gouvernementale est mal orientée.

Pour ce qui est de l'inflation dont le gouvernement a fait son principal cheval de bataille, je crois qu'il n'a pu la maîtriser parce que c'était un cheval emprunté des progressistes conservateurs. Nous nous souvenons tous que, lors des dernières élections, le parti libéral a fait ses élections en criant qu'il était opposé au contrôle des prix et des salaires prôné par le parti progressiste conservateur, et quelle ne fut pas notre surprise de voir les libéraux enfourcher le cheval des progressistes conservateurs dès qu'ils ont pris le pouvoir. Ce n'était pas la première fois que les libéraux tentaient de s'emparer des armes de leurs adversaires, ils s'emparent même des hommes de leurs adversaires, mais sans succès, parce qu'ils n'en connaissaient pas le maniement.

Le gouvernement cherche encore la cause de l'inflation, bien qu'il la connaisse, puisque c'est lui qui l'a créée en enlevant il y a 10 ans tout plafond d'intérêt aux banques et aux autres maisons prêteuses. La seconde cause est la suivante: le gouvernement n'a pas contrôlé du tout les prix et profits des compagnies. Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que vous vous préparez à vous lever. Je dis tout simplement que si nous ne nous donnons pas la main pour essayer de contrer cette inflation, et si le gouvernement n'intervient pas en consacrant l'argent à l'investissement dans des industries de base, nous continuerons à avoir encore plus de chômage et à voir le dollar perdre encore davantage de valeur.

● (1522)

[*Traduction*]

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, avant de commencer je voudrais féliciter le motionnaire (M. Dawson) de son excellent discours. Je profiterais aussi du temps qui m'est imparti pour remercier Sa Majesté la Reine de la visite qu'elle nous a rendue la semaine dernière, visite qui nous a tous réjouis. Dans ma circonscription de l'est de Toronto, nous avons peut-être l'une des dernières vieilles communautés britanniques qui ait gardé des liens très forts avec la monarchie et tous ces gens ont été très heureux du succès obtenu par la visite de Sa Majesté. Il y a également beaucoup d'immigrants arrivés depuis peu des pays du Commonwealth d'Asie et des Caraïbes, qui ont des liens avec la monarchie.

Le discours du trône a été pour le gouvernement l'occasion de définir la ligne générale qu'il compte adopter dans l'administration du pays. D'un autre côté, comme l'a fait remarquer le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ce matin, le débat sur le discours du trône permet aux députés de l'arrière-ban de donner leur point de vue sur les grandes questions du jour. Mercredi après-midi, nous avons eu l'occasion d'entendre à la Chambre de la bouche de M. Trudeau l'un des discours les plus brillants et les plus vigoureux qu'il ait jamais prononcés.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: Dans ce discours, il a brièvement défini la position du gouvernement eu égard à l'économie et à la question de l'unité nationale. Il a démontré à la Chambre à quel point ces deux problèmes étaient intimement liés et comment ils touchaient à la fois la province de Québec et le pays tout entier.

Tout au contraire, le chef de l'opposition (M. Clark) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) s'en sont tenus à des généralités dans leur analyse de la situation au Québec et des difficultés du Canada. Ils ont conclu tous deux que c'est le prétendu marasme de notre économie qui est la source de tous nos maux. J'estime quant à moi que ces deux chefs et leurs partis respectifs commettent une erreur fondamentale de jugement.

Comme le premier ministre l'a dit mercredi dernier, on aurait tort d'insister sur les aspects économiques de notre dilemme actuel et d'écarter sans cérémonie ses aspects culturels et linguistiques.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: En fait, le chef de l'opposition officielle a pensé apporter beaucoup au débat sur l'unité nationale en enjoignant au gouvernement, à grand renfort de lyrisme, de saisir immédiatement la Cour suprême du bill 101. Il a adopté là une attitude sans nuance qui flatte les extrémistes du Canada anglais. Heureusement, le Canada compte une multitude de francophones et d'anglophones modérés qui attendent des dirigeants de notre pays des attitudes raisonnables. Ils comptent qu'ils agiront comme des hommes d'État au moment de traiter du problème de l'unité nationale. Or, mercredi dernier, le chef de l opposition a fait la preuve qu'il était tout à fait démuni des qualités qui lui auraient permis de donner une orientation efficace et réfléchie à tout le débat sur l'unité nationale.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: J'aimerais parler maintenant de la stratégie du gouvernement en matière d'unité nationale. Les media anglophones ont critiqué sévèrement le gouvernement et l'ont l'accusé de ne rien faire et de demeurer assis les bras croisés. Ce n'est pas vrai.

J'ai parcouru ma circonscription et j'ai pris la parole devant divers clubs sociaux, dont le Rotary. J'y ai parlé de la stratégie qu'a adoptée le gouvernement pour contrer la menace séparatiste. Le soir du 15 novembre, le premier ministre a dit que les électeurs avaient accompli leur devoir démocratique; ils avaient élu un gouvernement, comme c'était leur droit. Il a ajouté que ce gouvernement était un gouvernement provincial et qu'il devait, comme tous les autres gouvernements provinciaux, se conformer à la constitution du Canada qui se trouve être l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour le moment. A la fin de l'hiver dernier et au début du printemps de cette année, le premier ministre a fait connaître son opinion au pays et s'est attaqué aux principes fondamentaux du séparatisme. Il a défendu, plaidé la cause de la Confédération. En fait, il l'a même plaidée dans ma propre circonscription le 17 février dans un discours enlevant, adressé aux élèves du East York Collegiate.

La troisième étape de la stratégie du gouvernement a été aussi dangereuse qu'elle était nécessaire. Plus exactement ce fut la période d'attente qu'il s'est imposée pendant que le Parti québecois s'est attaqué aux problèmes réels de gouvernement, jusqu'à ce que tire à sa fin la lune de miel des électeurs du Québec et de M. Lévesque. Bien que cette étape ait troublé le Canada anglais ces mois derniers, nous avons vu que les préoccupations de M. Lévesque pour la langue et la culture et sa négligence des problèmes économiques ont beaucoup affaibli sa position au Québec. L'économie québecoise est sérieusement ébranlée.

Comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Chrétien), l'élection du Parti québecois a suscité au Québec un exode de capitaux, de compétences techniques et de talents. L'été a permis aux Québécois de méditer sur leurs problèmes sans avoir leur attention détournée par l'intervention du fédéral et il a permis de remarquer les dissensions idéologiques qui divisent le Parti québécois. Je n'en veux pour preuve que le débat public lancé par M. Lévesque à propos de la nomination du président de la Régie de la langue française et les attaques lancées par M. Parizeau contre le ministre fédéral des Finances.

La dernière phase de la stratégie fédérale débuta au mois de septembre, alors que le premier ministre proposa de faire consacrer les droits linguistiques des minorités dans la constitution. Il a été vivement critiqué par les députés de l'opposition et par les anglophones du Canada. La proposition du premier ministre prouvait pourtant que le gouvernement, le parti libéral et lui-même n'entendaient pas se montrer intransigeants dans la recherche d'une solution aux problèmes du Canada. Comme le premier ministre l'a déclaré mercredi, le gouvernement est tout à fait disposé à accepter des réformes constitutionnelles pour répondre aux besoins et aux aspirations réels de toutes les provinces, et non seulement du Québec.

La prochaine étape de cette stratégie d'ensemble face au séparatisme québécois sera franchie au cours des prochaines élections. Il ne sera pas alors question de savoir quel parti est le mieux à même de régler la question de l'unité nationale. Personne dans notre parti ne pourrait prétendre de façon convaincante que le chef de l'opposition ou le chef du NPD cherchent avec moins de sincérité à préserver notre unité. Aucun homme raisonnable ne pourrait le prétendre. La question essentielle dont les Canadiens devront décider l'an prochain n'est pas de savoir quel parti tient le plus à l'unité nationale, mais quel parti offre un programme de nouveaux accommodements constitutionnels et économiques qui satisferont l'Ouest, la région de l'Atlantique, en fait toutes les provinces et non pas seulement le Québec.

Le NPD prétend que la constitution actuelle est valable, avec quelques légers remaniements. Avec l'orientation marxiste qu'on lui connaît, il prétend que la question économique est la seule façon de préserver la Confédération. Les Conservateurs semblent fidèles à leurs principes traditionnels et recommandent une décentralisation accrue avec une plus grande délégation de pouvoirs aux provinces.

● (1532)

Je le répète, les problèmes qui assaillent le Canada aujourd'hui ne sont pas seulement de nature économique. Ils apparaissent moins bien clairement aux néo-démocrates et aux conservateurs. Les problèmes du Canada sont aussi d'ordre linguistique et culturel, car on se demande quelle place doivent occuper ces deux réalités dans la société canadienne. Il y a aussi des problèmes qui découlent de la responsabilité et de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'électorat; la répartition des richesses et des pouvoirs constitutionnels. Enfin, il y aussi des problèmes liés à l'expression et à l'identité régionales.

Seul le parti libéral, comme l'a démontré le premier ministre, reconnaît la dualité des défis qui se posent au Canada. Notre parti admet la nécessité de procéder au réaménagement des pouvoirs constitutionnels de manière à satisfaire les aspirations culturelles, linguistiques et régionales. Cependant, monsieur l'Orateur, notre parti se rend compte également qu'il importe de maintenir un gouvernement central fort, un gouvernement qui soit au-dessus des aspirations partisanes, de manière à tenir compte des intérêts collectifs de tous les Canadiens; et, monsieur l'Orateur, le gouvernement central a le pouvoir constitutionnel d'agir de la sorte. Quant à moi, je m'avoue un centraliste impénitent, et je n'ai aucun scrupule à en donner les raisons.

Au cours des 20 dernières années, la proportion du produit national brut que représentent les dépenses publiques, a progressé pour atteindre près de 42 p. 100. Certes, au cours de cette période, les dépenses fédérales ont augmenté, mais moins vite cependant que celles des provinces et des municipalités. Depuis 1955, les dépenses du gouvernement fédéral sont sept fois plus élevées, celles des provinces vingt fois et celles des municipalités dix fois. Bien que la portion des biens et des services consommés par le secteur public se soit accrue en termes absolus jusqu'à 42 p. 100, la part du gouvernement fédéral est passée de 60 p. 100 qu'elle était après la guerre, à seulement 40 p. 100 aujourd'hui.

C'est une réalité frappante. Le gouvernement du Canada rend compte de 40 p. 100 de toutes les dépenses publiques et les provinces et les municipalités accaparent le reste. Alors que dans deux autres confédérations industrielles, les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest, la proportion est de 60 contre 40.

On est en train de faire une erreur fondamentale dans le débat sur l'unité nationale. Les détracteurs du présent accord constitutionnel prétendent que de nombreux Canadiens sont ignorés par le gouvernement fédéral. Ces citoyens seraient tenus à l'écart du processus de prise de décisions au niveau fédéral. On prétend ainsi qu'il conviendrait de conférer davantage de pouvoirs aux provinces. Je suis d'accord en ce qui concerne la prémisse, mais non en ce qui concerne la conclusion. Il est certain que si les institutions et la bureaucratie fédérales ne répondent pas aux besoins des Canadiens, ces institutions, qu'il s'agisse du Sénat, de la Chambre des communes, de la Cour suprême ou de la Commission de la Fonction publique, devraient être modifiées. Le fait de confier davantage de pouvoirs aux provinces ne serait pas une bonne solution.

Dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre l'année dernière, j'ai proposé qu'on apporte certaines modifications institutionnelles à la Chambre des communes, comme un système de représentation proportionnelle qui ranimerait la confiance des Canadiens dans le Parlement. Nous ne pouvons le faire qu'en modifiant le mode d'élection des députés. Comme l'a dit le premier ministre, nous pouvons également apporter des modifications au Sénat et à la nomination des juges de la Cour suprême.

Nous pourrions également décentraliser non seulement l'organisation administrative de la Fonction publique, mais également les processus de prise de décisions de façon que les directeurs régionaux aient une autorité suffisante pour adapter la politique gouvernementale aux différents besoins des régions.

En tant qu'État fédéral, le Canada est l'État le plus décentralisé au monde. Tout pouvoir supplémentaire confié aux provinces affaiblirait les prises de décisions nationales et ferait du Canada une vague union d'États indépendants où l'on noterait une grande différence dans les services offerts par le gouvernement dans le domaine des soins médicaux, du sort réservé au troisième âge, de l'éducation supérieure, des normes de logement, ainsi que dans de nombreux autres domaines. Est-ce là ce que souhaitent les Canadiens, monsieur l'Orateur? Ce n'est pas ce que je souhaite et je suis sûr que ce n'est pas ce que souhaite le parti libéral. Je suis sûr que ce n'est pas ce que souhaite le gouvernement. Ce sera aux Canadiens d'en décider aux prochaines élections fédérales.

Si nous avons le devoir de ranimer la confiance des citoyens dans le processus parlementaire canadien afin de traiter le problème de l'unité nationale il est tout aussi essentiel qu'en tant que parlementaires, nous ranimions la confiance des Canadiens dans tout ce qui représente la nation, et en particulier dans notre économie.

Contrairement à ce que pense l'opposition, je crois que le gouvernement a géré au mieux notre économie pendant les temps difficiles de ces dernières années. En fait, comme l'ont signalé le premier ministre et le ministre des Finances (M. Chrétien), nos problèmes économiques sont les mêmes que ceux que connaissent tous les pays industrialisés, et à quelques exceptions près, ils ne sont même pas aussi graves que ceux qui assaillent nos principaux partenaires commerciaux.

Ce n'est pas de la faute du gouvernement si les Canadiens ont perdu confiance dans notre économie. On ne peut que s'en prendre aux critiques du monde des affaires, des organes d'information et de l'opposition parlementaire qui font preuve d'un tel négativisme, d'un tel pessimisme à l'égard d'un pays aussi grand et qui a un avenir aussi prometteur que le nôtre.

Le chef du parti néo-démocrate a dit que le Canada faisait face à une autre grande dépression. C'est de la foutaise. Je me demande ce que les Canadiens pensent d'un dirigeant politique comme le député d'Oshawa-Whitby dont les déclarations exagérées et exaltées ont gravement porté atteinte au respect que pouvaient avoir pour lui les députés et l'ensemble des Canadiens.

Voyons les choses en face, monsieur l'Orateur. Depuis dix ans, le Canada a dépassé les États-Unis si l'on tient compte de tous les facteurs économiques. Il est vrai que depuis deux ans, la position concurrentielle du Canada s'est détériorée parce que sa productivité a diminué et que l'échelle des salaires a augmenté. Cependant, le programme de lutte contre l'inflation et la dévaluation du dollar ont réussi à faire baisser le prix élevé de la main-d'œuvre canadienne.

En ce qui concerne notre baisse de productivité pour l'année 1976 et 1977, nous devons nous rappeler que l'attitude des travailleurs vis-à-vis du travail n'est pas le seul facteur en cause. A en juger par les propos des députés conservateurs, on pourrait croire que tous les Canadiens sont paresseux. Je pense que leurs chances seront bien minces s'ils avancent un tel argument aux prochaines élections. Une baisse de la productivité est le résultat non seulement de l'attitude des travailleurs, mais aussi d'un manque d'immobilisations et de mauvaises méthodes de gestion.

Selon l'OCDE, le Canada a créé plus d'emplois ces dernières années qu'aucune autre nation du monde industrialisé. Depuis 10 ans, le niveau de vie des Canadiens n'a pas baissé une seule fois. Même en 1975, quand le produit national brut des États-Unis a baissé de 2 p. 100, celui du Canada a augmenté de 1.1 p. 100. On peut peut-être dire qu'il ne s'agit pas d'une croissance réelle, mais à une époque difficile, c'est préférable à une baisse du niveau de vie comme il s'en est produit une chez notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

M. Gillies: Nous sommes baissés au dixième rang.

M. Collenette: Je viens d'entendre le député de Don Valley (M. Gillies), qui parlera après moi. C'est mon voisin. Il pourra dire plus tard tout ce qu'il veut à ce sujet.

Nous devons nous rappeler, monsieur l'Orateur, que les conséquences de la récession de 1975 au Canada ont été atténuées par l'augmentation graduelle des prix de l'énergie, notre généreux système de prestations sociales, l'indexation des pensions, les allocations familiales et les exemptions fiscales accordées aux particuliers.

J'en conclus que le Canada ne s'en est pas si mal tiré que nos critiques voudraient nous le faire croire. Nous devons bien entendu être prudents. L'augmentation des dépenses gouvernementales doit concorder avec l'expansion économique générale du pays. De fait, on a réduit les prévisions de dépenses du gouvernement de plus de 3 milliards de dollars ces deux dernières années.

Nous devons continuer à limiter l'expansion de la Fonction publique afin qu'elle ne dépasse pas le taux général de croissance démographique. De fait, cette dernière année, le nombre de fonctionnaires a augmenté de 1 p. 100 de moins que le nombre d'habitants du Canada.

Nous devons bien nous garder de laisser les indemnisations de la Fonction publique fédérale dépasser celles du secteur privé. De fait, on se plaint un peu à tort que depuis 20 ans la Fonction publique fédérale donne le ton pour les salaires puisque les augmentations salariales du secteur public provincial, et surtout celles du secteur public municipal, ont dépassé les hausses salariales de la Fonction publique fédérale. Par conséquent, monsieur l'Orateur, il nous faut examiner les faits économiques dans leur contexte. Même si notre rendement économique n'a pas été extraordinaire, il n'a certainement pas été mauvais.

Que dire de l'avenir? Eh bien, monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le premier ministre et le ministre des Finances. Nos perspectives sont excellentes. Grâce à la dévaluation du dollar, l'exportation des produits manufacturés devrait augmenter considérablement. Quand les contrôles seront supprimés, le monde des affaires sera plus porté à investir et à élargir son action.

• (1542)

La construction du pipe-line permettra la création de 6,000 à 8,000 emplois au cours des prochaines années. Les matériaux qui serviront à cette construction seront préparés essentiellement au Canada, pour le tronçon canadien peut-être par la société Stelco de Hamilton, et à Sault-Sainte-Marie, à proximité de la circonscription du député de Nickel Belt. Le Canada touchera en outre 500 millions de dollars par année en frais d'entretiens et redevances, ce qui devrait contribuer à beaucoup améliorer notre balance des paiements.

D'importants achats au chapitre de la défense, qu'il s'agisse par exemple des patrouilleurs Aurora ou des nouveaux avions de combat à réaction, effectués auprès d'entreprises canadiennes, signifieront un apport à notre économie de 4 à 5 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, et sans doute que les projets comme Syncrude feront l'objet de nouveaux apports de capitaux, le gouvernement s'associant sans doute à l'entreprise privée.

Depuis quelque temps, la technologie canadienne dans plusieurs domaines insuffle un regain de vie aux compagnies canadiennes. Je songe notamment à Canadair qui construit actuellement l'avion à réaction Lear et qui fournit du travail aux travailleurs de l'industrie surtout à Montréal. Ensuite, il y a l'accord intervenu entre les Chemins de fer nationaux et un consortium espagnol en vue de la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire au Venezuela, entreprise qui, soit dit en passant, devrait servir à recycler une partie de l'argent du pétrole.

Pour ce qui est de l'aide à l'étranger, le Canada relie les subventions de l'ACDI à l'achat de produits et de services canadiens. Témoin, par exemple, notre participation à la construction d'une ligne ferroviaire en Zambie.

Somme toute, l'avenir du Canada s'annonce brillant et j'estime que nous devons l'envisager avec enthousiasme. Si quelque obstacle doit s'opposer à la reprise économique du Canada, il ne proviendra pas de la gestion du gouvernement mais du pessimisme de l'opposition.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, sachant que le ministre de l'Emploi (M. Cullen) doit prendre l'avion tantôt et qu'il veut recueillir toutes les perles de sagesse que je lui destine, mes observations seront très brèves, car je veux terminer avant qu'il quitte la salle.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour l'occasion qui nous a été offerte de voir la reine dans notre pays ces quelques derniers jours. Les Canadiens sont bien reconnaissants, je pense, d'avoir pu la voir et l'entendre prononcer le discours du trône. Il est regrettable que le premier ministre (M. Trudeau) n'ait pas jugé bon de lui donner un peu plus de liberté de mouvement à travers le pays; beaucoup de gens dans l'Ouest auraient aimé que la visite de la reine englobe cette partie du Canada. Je sais que les gens de Surrey-White Rock auraient aimé qu'elle leur rende visite.

M. Cullen: Sa Majesté ira à Edmonton l'an prochain.

M. Friesen: En effet, elle ira à Edmonton l'an prochain. «Pendant la campagne?» dit le ministre des Postes (M. Blais). Je ne pense pas que le gouvernement aura l'insolence de déclencher des élections même à cette époque. Mais nous accueillerons de nouveau la reine sur nos rivages.

Il est bien regrettable que la reine ait eu à lire un document aussi insipide que le discours du trône. La presse et les députés

ont cependant déjà abondamment critiqué ce document, aussi passerai-je à autre chose pour le moment. Mais que l'on ait fait suivre ce document par l'ennui d'un prétendu discours de deux heures du premier ministre, voilà une autre plaie dont on a affligé la Chambre. Le seul avantage d'avoir télévisé cette séance fut d'avoir permis à la population de voir clairement l'ennui collectif qui se lisait dans le visage des députés ministériels pendant qu'ils écoutaient ce que le premier ministre avait, ou n'avait pas, à dire.

Je reconnais que le seul ministre qui ait eu la force d'âme voulue pour écouter pendant tout le temps de ce discours fut le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). C'est bien compréhensible: il a l'habitude des discours de ce genre parce qu'il lit les siens. Il est bien dommage que nous ayons eu à subir un tel discours et à écouter le genre de déclaration qu'a faite le premier ministre. De tout ce que nous avons entendu pendant ces deux heures on ne peut retenir que deux déclarations, d'abord celle où le premier ministre s'est permis d'anticiper, comme il a dit, sur le ministre des Finances (M. Chrétien) pour annoncer un programme de création directe d'emplois de 150 millions de dollars, et l'autre où il a anticipé non seulement sur le ministre des Finances mais sur l'accord du cabinet tout entier en parlant du référendum. Je dis cela car, comme on l'a constaté pendant la période des questions hier, le cabinet entier ignorait tout de cette proposition. Mais elle comporte certains problèmes. Le premier ministre a des problèmes avec certains membres de son propre caucus.

Il y a un an, lors du débat sur le discours du trône, comme aujourd'hui, je me rappelle que le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) proposa l'Adresse. Aujourd'hui, en consultant le hansard, je n'ai pu m'empêcher de sourire en voyant ce que le premier ministre lui déclara en guise de compliment. Les ayant félicités, lui et son collègue, de l'éloquence avec laquelle ils avaient prononcé leurs discours, il ajouta, et je cite:

Ces jeunes hommes au talent si remarquable témoignent de la vitalité sans cesse renouvelée de la Chambre des communes, en même temps que de sa capacité de refléter les multiples aspirations régionales et culturelles des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Cela s'est passé le 30 octobre. Un mois plus tard, le 15 novembre, le hansard cite les propos de ce même député, le député de Lafontaine-Rosemont. La veille, j'avais présenté une motion à la Chambre, demandant qu'on tienne un référendum sur la question de la peine de mort. Le premier ministre avait dit quelque temps auparavant qu'il s'agissait d'un homme jeune et intelligent qui apportait du sang nouveau à la Chambre. Eh bien, écoutez ce que le député de Lafontaine-Rosemont a dit au sujet de ce référendum. Je cite les propos du député rapportés à la page 1003 du hansard du 15 novembre 1976:

Je ne pense pas qu'il y aurait lieu d'utiliser un outil aussi dangereux, car c'est très dangereux un référendum, cela peut diviser la population d'un pays en clans, en factions, et ensuite, il est extrêmement difficile de cicatriser les plaies.

Je suis certain que les députés du Québec se souviendront de ce que le député de Lafontaine-Rosemont a dit, il y a un an, à propos du référendum.

M. Roberts: Est-ce que ce n'est pas la même chose pour des élections?

M. Friesen: Le secrétaire d'État (M. Roberts) tient à venir mettre son grain de sel. Il s'est déjà fait passer pour un spécialiste en matière de sexe et de reproduction à la Chambre et l'on peut voir les résultats que donne sa philosophie sur la rue Yonge, à Toronto. Qu'il s'en tienne à la radiodiffusion et à la promotion des arts et évite d'aborder les questions sexuelles.

Comme en témoigne la même page du hansard, le député de Lafontaine-Rosemont ajouta ceci:

Quand on n'a pas cette expérience-là, d'après moi, ce n'est pas le moment, sur un sujet aussi délicat que celui-là, de faire des expériences. Je ne suis pas prêt à me lancer dans cette aventure-là. Et pourquoi ne suis-je pas prêt à me lancer dans cette aventure-là? Je vais vous le dire tout de suite. Ce n'est pas nouveau l'idée du référendum. Au Québec, on sait ce que c'est un référendum, parce qu'il y a des gens qui nous en parlent depuis six ans maintenant.

Puis:

Les vraies préoccupations de la population québécoise sont mises en veilleuse. Les problèmes économiques, les problèmes de consommation, d'industrie, de pêches, les problèmes de transport, tout cela est jeté au panier, parce que ce qui compte, c'est le référendum, c'est l'option fondamentale, et les gens votent, en 1970, en 1973, et encore en 1976, pour ou contre une option.

On trouve encore les propos suivants, à la page 1004 du hansard:

Monsieur le président, un référendum, c'est dangereux . . . , c'est quelque chose de sérieux, et lorsqu'on joue avec des masses de 22 millions de personnes, on ne fait pas des expériences . . . Je ne veux pas de référendum mais j'en veux encore moins à l'occasion d'élection, parce que à ce moment-là, il arrive ce qui arrive au Québec dans le moment: Les gens n'ont pas de choix, ils ne votent plus pour un parti, ils ne votent plus pour des idées, ils votent pour une option, monsieur le président.

● (1552)

Et avec le temps, qu'arrive-t-il? Dans le cas de la province de Québec, cela crée des dissensions, des factions, et quand il y a des factions, une province ne peut pas fonctionner. Et si au Canada on crée des factions basées sur les résultats de tel référendum, ou sur le résultat de telle ou telle option, monsieur le président, il n'y a pas de place pour le Canada dans le monde.

Ce sont les propos du député de Lafontaine il y a un an, le jour même des élections qui ont eu lieu dans la province de Québec. Ces remarques ont été suivies par celles du député qui présidait le comité permanent de la justice et des questions juridiques, à savoir le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Nous savons tous qu'il est un homme de loi réputé. Je me rappelle fort bien le conversation qu'il a eue avec moi au sujet du mot «référendum». Il m'a donné une véritable petite leçon sur ce que sont un référendum et un plébiscite. Ainsi qu'il est rapporté à la page 1005 du hansard de ce jour-là, il a déclaré la chose suivante:

Je comprends difficilement que certains députés puissent prendre la parole à la Chambre et nous inciter à modifier tout notre système parlementaire pour la simple raison qu'ils ne sont pas satisfaits d'un vote en particulier.

Ce sont les paroles mêmes d'un député qui appuie le premier ministre lequel voici deux jours a suggéré la tenue d'un référendum. L'honorable député a poursuivi ses propos en disant:

Si nous devions tenir un référendum, il faudrait qu'il soit suivi d'une loi du Parlement qui stipulerait que les députés y sont liés par le référendum et qu'ils n'ont pas le droit de voter à leur guise sur cette question. En effet, ils seraient liés à quelque chose qui se serait produit à l'extérieur de la Chambre et qui détruirait toute la tradition parlementaire.

C'est ce que propose le premier ministre, monsieur l'Orateur, et j'ai hâte de voir comment le député de Windsor-Walkerville va voter si cette mesure est jamais présentée à la Chambre. Je surveillerai certainement le député de Lafontaine afin de voir comment il votera si la mesure est présentée à la Chambre.

M. Blais: Vous comparez des pommes et des oranges.

M. Friesen: C'est tout ce que le ministre des Postes a à offrir. Puis, comme en fait foi la page 1006 du hansard, le député de Windsor-Walkerville a dit:

Si nous adoptions pareil mécanisme, il faudrait que nous fassions appel au peuple chaque fois que des questions morales sont en cause. Il n'y a aucun moyen d'isoler un vote de ce genre et d'en faire un élément distinct.

Je crois, pour ma part, que le seul cas qui justifierait la tenue d'un référendum serait celui qui mettrait en cause notre système même . . . Si une question analogue susceptible de changer le cours de notre avenir ou un problème vital concernant notre gouvernement lui-même se présentait, ce serait différent . . .

Le premier ministre a-t-il l'intention de changer le système même? Il en a déjà fait la proposition. Il a déjà dit que le gouvernement devra intervenir dans le système; en tant que premier ministre, a-t-il l'intention de changer le système? Je suppose alors que le député de Windsor-Walkerville se sentirait justifié d'appuyer les idées du premier ministre concernant un référendum.

Le discours du député a été suivi d'une déclaration du député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) qui était ici il y a quelques minutes mais qui a maintenant quitté la Chambre. Comme en fait foi la page 1007 du hansard, il a dit:

Nombre d'aspects complexes des questions en jeu ne peuvent être réglés par référendum.

C'est là, monsieur l'Orateur, tout le problème auquel fait face le premier ministre au sein de son propre caucus sur la question qu'il a si spécieusement proposée à la Chambre l'autre jour. Il y a à peine quelques mois, nous avons vu à la Chambre des députés du Québec voter en bloc contre l'opposition parce que notre fameux ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) n'avait pas déposé un document dans les deux langues officielles. Ils ont quand même appuyé cette façon de faire même si elle va à l'encontre du principe même qu'ils ont défendu pendant toutes ces années. Ce qui est mystère pour moi et pour bien des gens partout au Canada, c'est que le premier ministre dise que, sur des questions ayant trait à l'économie, la loi ne peut restaurer l'équilibre économique au pays, que ce qu'il faut c'est l'esprit collectif de tous les Canadiens. Ce n'est pas la loi qui va changer l'économie, seulement l'esprit collectif des Canadiens. Mais, sur la question des langues, il dit que seule la loi peut assurer l'égalité.

Il y a à peine quelques jours, nous avions l'honneur d'assister à un spectacle de gala au Centre national des arts. C'était un privilège, selon moi, car ce fut un excellent spectacle. Je pense que l'organisateur de cette soirée, qui a su rassembler tous ces talents . . .

M. Roberts: C'est moi.

M. Friesen: Le secrétaire d'État dit que c'était lui. Je le félicite, car les artistes invités ont fait preuve d'un talent exceptionnel, et ce fut une excellente soirée. J'ai remarqué parmi les invités environ 150 conservateurs, néo-démocrates et créditistes, ainsi que 2,150 libéraux, leurs organisateurs et argentiers d'un peu partout dans le pays. En fait, j'étais assis à côté de l'un d'eux qui venait du Yukon dans l'avion qui m'amenait ici; c'était l'agent officiel à qui le bureau du premier ministre avait affirmé qu'il rencontrerait la reine.

Le clou du spectacle fut le numéro d'André Gagnon, que j'ai trouvé superbe. C'était une magnifique pièce de créativité musicale. Nous l'avons entendue l'an dernier aux Olympiques. Cela prouve bien que notre culture française s'est développée, s'est épanouie et a fait preuve de créativité pendant 300 ans. Il y a eu un renouveau et un regain d'activité sans pareils au cours de la dernière génération, sans aide officielle, sans qu'il soit nécessaire de remanier la constitution. Nous avons vu le français s'épanouir dans cette province comme jamais auparavant et je pense que nous devons nous en réjouir. Je pense qu'il y a lieu d'applaudir et d'en profiter. Le spectacle donné par André Gagnon l'autre soir le démontre.

Mais le lendemain, monsieur l'Orateur, nous avons assisté à un office religieux non seulement œcuménique mais aussi bilingue, et je n'ai pu m'empêcher d'être frappé par le contraste. Certaines des personnes qui prenaient part à l'office avaient évidemment le français pour langue maternelle et ils le parlaient en lui donnant les plus belles inflexions et intonations que permet cette langue. C'était un plaisir de les entendre et j'en ai profité. Nous avons ensuite entendu ceux qui ont appris cette langue depuis quelques années; c'était un massacre, la mutilation d'une belle langue, un assassinat. Pourquoi estropier cette belle langue en l'utilisant ainsi, de la façon dont la parle toujours ceux qui l'ont apprise trop tard, je ne le comprendrai jamais.

Cette langue et cette culture ont survécu pendant des générations, des siècles même, parce que les gens tenaient à l'une comme à l'autre. Les gens ne conservent leur culture que s'ils l'aiment et s'ils s'en sentent solidaires. Personne au Canada ne peut décider d'une chose pareille. Je vois d'ici ce que le premier ministre va faire. A l'instar d'Elmer Gantry, il va aller se promener à travers tout le Canada pour répandre son baratin culturel et vendre sa marchandise au cœur même des provinces.

Il commencera sans doute par les provinces maritimes qui ont déjà conclu, sans grande difficulté d'ailleurs, une sorte d'entente touchant l'instruction bilingue. Il reviendra ensuite en Ontario dont le gouvernement a été l'un des premiers à procurer l'enseignement bilingue à ses habitants. Puis il se rendra au Manitoba pour y rencontrer le nouveau premier ministre. D'après ce que je sais, les libéraux ont dépensé un million de dollars pendant la dernière campagne électorale provinciale, pour tenter de faire élire quelques députés libéraux dans cette province. Il y en a eu un seul d'élu et ils ont réussi à faire descendre à 12 p. 100 leur pourcentage des voix obtenues. On y trouve la même politique d'investissement dans l'économie, soit dit en passant et les résultats sont les mêmes.

● (1602)

C'est la province où un certain M. Forest—durant une décennie, c'était un dénommé Forest mais tout à coup, il est devenu M. Forêt—a reçu une contravention pour infraction au code de la route il y a quelques mois et il refuse maintenant de la payer, même s'il a été reconnu coupable, car cette contravention n'était pas rédigée dans les deux langues officielles du Canada et le ministre de la Justice (M. Basford) a envoyé certains de ses collaborateurs au Manitoba pour protéger les droits de cet homme. Je me demande si c'est à cela que songeait le premier ministre dans son discours du trône, mais une infraction au code de la route ne constitue pas, je crois, un délit. Je présume que tout dépend comment l'homme conduit.

En passant, le ministre du Revenu national (M. Guay) est censé s'être rendu dans sa circonscription de Saint-Boniface. Il s'est rendu compte qu'il pouvait conclure une entente. Il ne peut lire ses réponses trop bien, mais il peut préparer les prochaines élections. Apparemment, il s'est rendu dans sa circonscription et a déclaré là-bas aux députés néo-démocrates: «Des élections seront tenues dans un an et vous aurez à faire face à une dure lutte dans cette circonscription. Nous ne vous ferons pas une trop vive opposition maintenant, mais l'an prochain, nous vous demandons d'en faire autant.» Il est prévoyant.

Le premier ministre s'adressera ensuite au gouvernement nouvellement élu et dira: «Voyons, essayons d'en venir à un arrangement», puis il ira dire au leader socialiste aux abois en Saskatchewan: «Voyez, nous avons conclu cet arrangement», puis il en parlera poliment devant les caméras de la télévision et les journalistes feront leurs reportages sur l'événement, et il essaiera d'en venir à quelque arrangement. Mais après son départ, les petits lutins de son bureau le relayeront aussitôt en disant: «Il paraît qu'il y a désaccord au sujet de la politique relative à la câblodistribution. Nous aimerions bien régler ce problème et parvenir à nous entendre. Nous savons aussi qu'avant les prochaines élections, les libéraux seront en troisième place et vous, monsieur Blakeney, voudrez sûrement être réélu; venons-en donc à un arrangement. Nous n'opposerons pas de candidats trop forts à vos propres candidats, afin que votre lutte ne soit pas trop vive sur cette question». Il proposera une sorte de compromis à l'égard du programme d'enseignement bilingue.

Le premier ministre passera ensuite en Alberta où il rencontrera la Société du crédit agricole.

M. Cullen: Prenez garde, vous passez à la télévision.

M. Friesen: C'est juste.

Il trouvera donc la Société du crédit agricole dans la région métropolitaine de Camrose. Voyez-vous, il faudra maintenant assurer un enseignement bilingue dans la région, aussi s'adressera-t-il au premier ministre albertain pour lui faire remarquer que l'enseignement bilingue y est devenu nécessaire, et qu'il est tout disposé à en payer le coût pourvu que la province mette un programme sur pied, sachant fort bien que personne n'aime passer pour sectaire et sachant fort bien qu'il y a quelques années il avait traité de sectaire l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, W. A. C. Bennett, parce qu'il n'était pas d'accord avec sa politique de bilinguisme. Personne n'aime se faire traiter de sectaire, aussi le premier ministre tâchera-t-il de mettre chacun de ces premiers ministres au pas.

Le dernier sur la liste sera le premier ministre du Québec qui, selon les journaux d'aujourd'hui, a déjà rejeté l'idée en disant que toute cette affaire allait se décider à Québec de toute façon et que le premier ministre peut bien faire ce qu'il voudra. L'homme qui a lancé le mouvement de l'unité au Québec a laissé entendre qu'un référendum ne pourrait que créer davantage de problèmes. Je vous assure que le premier ministre a des problèmes, mais son truc, c'est qu'il tâchera de faire l'unanimité chez les neuf autres premiers ministres provinciaux pour ensuite aller s'adresser à M. Lévesque mais, voilà, il ne réussira pas. Le reste des premiers ministres devront alors décider si oui ou non ils vont poursuivre le programme. S'ils ne le font pas, le premier ministre les traitera de poules mouillées. S'ils le font, il aura pris une bonne longueur d'avance. Voilà le genre de jeu que pourrait jouer le premier ministre.

Le premier ministre a déjà affirmé à la Chambre que ce référendum sera exécutoire. Mais que feront-ils alors du groupe Tessier dans le cabinet du premier ministre? Que feront-ils du groupe Robarts-Pepin qui tient des audiences un peu partout au Canada? Et si le référendum engage le Parlement, alors pourquoi charger ces groupes de discuter et d'examiner la question? Tôt ou tard le premier ministre devra nous dire ce qui en est. Je le répète, pourquoi nous dit-il qu'aucune loi ne rétablira l'économie, qu'elle dépend de l'esprit collectif des Canadiens, alors que lorsqu'il parle de langue et de culture il affirme qu'elles doivent être liées inextricablement à la constitution, même si depuis trois cents ans nous avons la preuve au Québec qu'il n'en est rien?

La deuxième partie de la déclaration du premier ministre a trait aux programmes de création d'emplois; on y trouve l'une des plus grosses absurdités de son discours, car il flanque une rossée au NPD—ce qui ne m'ennuie pas trop, quoiqu'il pourrait le faire avec plus de logique—leur reprochant leur manque de conscience et disant que la production des Canadiens n'atteint que 80 p. 100 de celle de leurs homologues américains. J'aimerais demander au premier ministre comment un million de chômeurs peuvent améliorer le pourcentage de leur production. Ce serait une excellente solution.

Du même souffle, il a annoncé un programme de création d'emplois de 150 millions de dollars. Nous avons notre petite idée sur les programmes de création d'emplois à Surrey-White Rock étant donné que la dernière fois que le ministre qui est assis là-bas nous a donné de l'argent, il m'a promis que j'en serais très content et pourtant, nous n'avons reçu que la moitié du montant précédent. Je ne sais pas à combien il évalue mon bonheur, mais je tiens à lui dire qu'il m'en faut plus que cela. Le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur (M^me^ Campagnolo) a obtenu 4 millions de dollars alors que moi, je n'ai reçu que $214,000 pour une région qui compte 140,000 habitants.

Le ministre me dit qu'il y a environ 175 personnes qui se cherchent du travail, mais je me suis aperçu, après avoir vérifié auprès du bureau de la main-d'œuvre, qu'il y en avait près de 6,000 sur les listes d'attente. Je ne sais pas comment il fait pour interpréter ses statistiques, mais il n'y a sûrement pas de génies mathématiques qui travaillent à son ministère. Comme je le disais, les gens de Surrey-White Rock ont une petite idée de ce que cela veut dire la création d'emplois dans la bouche de nos dirigeants, mais quand le premier ministre commence à se plaindre de la productivité, à dire que les Canadiens ne sont pas assez productifs, il a le culot d'annoncer un autre programme de création d'emplois qui est le secteur gouvernemental le moins productif dans tout le pays. Il sait pourtant que chaque emploi que crée ce ministère coûte $5,000, alors qu'il ne rapporte que $3,000 à celui qui l'occupe. On dépense donc $5,000 pour permettre à quelqu'un de gagner $3,000. Les emplois créés dans le cadre des programmes du MEER coûtent $50,000 chacun. Je me demande donc si le premier ministre est bien placé pour nous faire un sermon sur notre productivité.

Le gouvernement actuel ne mérite pas l'appui des Canadiens. Le discours insipide de deux heures que le premier ministre a prononcé l'autre jour prouve sans conteste que le

gouvernement est à court d'idées, qu'il est épuisé, que le premier ministre a vieilli et qu'il a perdu toute son énergie. C'est pourquoi j'appuie la motion de mon chef qui prétend que l'on ne peut pas faire confiance au gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Joe Flynn (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur l'Adresse. J'aimerais tout d'abord féliciter le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et celui de Malpèque (M. Wood).

Ce débat se déroule au moment même où s'écrit une page importante de notre histoire, alors que les Canadiens ont perdu confiance dans leur économie et qu'ils doutent de la possibilité de maintenir l'unité nationale. Au cours des semaines et des mois à venir, nous, à la Chambre, prendront des décisions qui, inévitablement, façonneront l'avenir de la fédération canadienne.

● (1612)

Le discours du trône a exposé les grandes orientations politiques que ce gouvernement entend prendre au cours de la présente session du Parlement, et après avoir lu ce texte, je suis d'avis que la session sera à la fois féconde et très stimulante.

Je suis particulièrement heureux que le gouvernement ait annoncé qu'en 1978 il mettrait fin à la période des contrôles, par étape. Les meilleures nouvelles que pourrait sans doute recevoir une circonscription industrielle diversifiée—comme la mienne—craignant que des problèmes ne surviennent lors de la levée des contrôles, c'est que l'on procédera à cette transition en douceur, lentement mais sûrement. Les résultats ne peuvent manquer d'être à notre avantage. Si l'on veut maintenir la stabilité des prix au sein de l'économie canadienne, il importe que les contrôles soient levés secteur par secteur, de sorte que les conséquences de la libération des prix soient absorbées graduellement.

Le création d'un organisme de surveillance devant remplacer la Commission anti-inflation viendra enrichir énormément l'arsenal des moyens à la disposition des économistes de la nation.

Je crois que bien peu de Canadiens doutent du fait que la Commission anti-inflation nous a rendu un fier service, même si les députés d'en face sont avares d'éloges à son endroit. Le taux annuel d'inflation au Canada est passé de 11.1 p. 100 en 1975 à 6.2 p. 100 en août 1976, grâce, en majeure partie, aux efforts de la Commission. Même si l'on prévoit que cette année l'inflation atteindra les 8 p. 100, l'objectif global a été atteint grâce à la réduction enregistrée la première année, réduction qui a été plus élevée que prévue. Dans l'ensemble, le programme des contrôles a eu des résultats encourageants. L'inflation outrancière de 1975 est maintenant chose du passé, et les perspectives de reprise économique sont meilleures.

J'ai aussi été heureux d'apprendre que le ministre des Finances (M. Chrétien) a annoncé dans son discours à la Chambre qu'il avait renoncé à son projet de taxe sur les prestations de décès provenant des polices d'assurance-vie. J'ai toujours été d'avis que ce projet de taxe n'était pas dans le meilleur intérêt des Canadiens moyens. Dans les moments de douleur qui suivent immédiatement la perte d'un être cher, le gouvernement n'a pas le droit d'aggraver le deuil en imposant ce qui reste des biens du défunt.

La plupart des députés reconnaîtront je pense que les deux principaux problèmes à résoudre sont étroitement liés. L'application que nous devons mettre à sauvegarder l'unité nationale sera grandement facilitée si nous mettons autant de zèle à résoudre les problèmes économiques. Il va de soi que la prospérité et la force de l'économie constitueront pour les Canadiens un facteur d'unité.

En ce qui concerne la situation économique j'ai plusieurs choses à dire au sujet des facteurs qui à mon avis favoriseront une reprise économique au Canada en 1978.

A son niveau actuel, le dollar déprécié va rendre plus intéressants les produits et services canadiens pour l'étranger. L'accroissement consécutif de nos exportations va stimuler l'économie intérieure.

L'État fédéral va affecter un milliard de dollars à la création directe d'emplois cette année et l'an prochain, et réduire ainsi considérablement le chômage.

Au printemps de 1978 va être mis en chantier l'un des plus grands ouvrages de génie civil de l'histoire du monde: le pipe-line qui doit amener le gaz du grand Nord vers les marchés du Sud grands consommateurs d'énergie. Cette entreprise va nous apporter d'immenses avantages sur le plan de la balance des paiements et créer un grand nombre d'emplois. Elle entraînera également une augmentation marquée de l'activité dans les branches secondaires et tertiaires qui y participeront.

Au cours de la session, nous allons présenter à nouveau un projet de loi comportant des réductions fiscales et des incitations à investir, pour stimuler encore l'économie et créer des emplois si nécessaires. Bien appliquées, ces initiatives devraient augmenter la confiance dans l'économie.

La réduction fiscale de $100 annoncée hier soir par le ministre des Finances devrait déclencher une relance de l'activité économique pour le début du printemps 1978. Je suis persuadé que tous les Canadiens profiteront de cette mesure. Mais il ne peut y avoir de reprise si nous ne sommes pas concurrentiels à l'échelle internationale. Les travailleurs du Canada doivent consentir un effort collectif de relèvement de productivité et faire preuve de modération dans leurs revendications salariales. Tous les Canadiens sont parfaitement conscients de la gravité de la situation à cet égard. Partout on entend dire que nos prix exorbitants rendent nos produits invendables. Je ne sais pas s'il faut en attribuer la raison à notre loi sur les salaires minimums, mais nous allons avoir de graves ennuis, si nous ne faisons pas notre autocritique.

La question de l'unité nationale inquiète également beaucoup les Canadiens. Depuis l'élection du gouvernement péquiste dans la province de Québec, le 15 novembre 1976, la question de l'unité nationale a été en tête des préoccupations de nombreux citoyens. Pendant cette session parlementaire, nous allons suivre de plus près la tournure des événements.

Le 19 octobre 1977, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à la Chambre que le gouvernement fédéral étudierait également la possibilité d'organiser un référendum sur la question de l'indépendance du Québec. Cette nouvelle arrive au moment où le Parti québécois prépare son référendum au Québec. Il est donc temps que tous les Canadiens participent au débat.

Nous parlerons également dans cette session de plusieurs changements constitutionnels proposés qui permettront de renforcer la dualité du Canada. C'est une tâche longue et difficile qui nous attend.

Monsieur l'Orateur, j'ai promis d'être bref, et je tiendrai ma promesse. Pour terminer j'aimerais dire à la Chambre et aux Canadiens de réfléchir un instant sur la discription que Sa Majesté la Reine a faite du Canada dans un de ses discours: Elle a dit et je cite:

Chaque fois que je viens dans ce merveilleux pays qu'est le Canada, avec ses vastes ressources et ses possibilités illimitées, j'éprouve un sentiment de gratitude de ce que les Canadiens aient su si bien établir cette démocratie vigoureuse, qui convient à un peuple fier et libre.

A la résidence du gouverneur général, elle a dit:

Du point de vue de l'histoire, la grande réussite canadienne ce n'est pas seulement d'avoir su parvenir à la prospérité, mais d'avoir su le faire dans la diversité de sa société et dans la paix.

Dans un monde divisé par les différences de race, de couleur, de langue, de religion et d'idéologie, l'expérience canadienne nous apporte un message d'espoir.

Le Canada, comme n'importe quel autre pays, a de graves problèmes à résoudre. Certains lui sont propres, certains sont dus à des conditions extérieures qui échappent à notre contrôle. Au seuil de cette nouvelle session parlementaire, n'oublions pas que nous sommes ici tout d'abord et essentiellement pour assurer au peuple canadien un bon gouvernement, et un gouvernement responsable. C'est une vaste tâche en perspective et bien que les problèmes ne manquent pas, nous sommes bien décidés à réussir.

Nous saurons mettre fin à la crise de confiance du Canada.

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes vient de vivre une journée peu ordinaire. Il est peu ordinaire en effet que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) ait l'aplomb de se lever et de prendre la parole un jour ou l'une des principales industries dont il est chargé signale la plus importante mise à pied qu'on ait connue depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, et il n'a rien à objecter. Il est peu ordinaire que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui représente la région touchée, puisse déclarer que, selon lui, le secteur des ressources naturelles n'a pas véritablement besoin de l'appui et de l'encouragement du pays. C'est un jour à marquer d'une pierre blanche!

● (1622)

Cet après-midi, je voudrais parler du discours du trône. Je me plie au rituel—parce que le rituel est souvent beaucoup plus important que le fond ici—et remercie les comotionnaires de l'Adresse de nous avoir si habilement communiqué leur pensée. Je le fais en sachant bien que quiconque se fait le défenseur de ce discours doit faire preuve de beaucoup d'ingéniosité. Tel fut le cas de ces deux députés.

C'est un texte stupide, monsieur l'Orateur. Il ne renferme rien de ce qui distinguait d'habitude les discours du gouvernement dans de telles circonstances. Ce qui est vraiment étonnant, c'est qu'à une époque où les citoyens demandent au gouvernement et au Parlement de leur montrer la voie à suivre, le gouvernement n'ait même pas présenté de liste de bills ni de programme législatif pour la prochaine session du Parlement. Nous ne pouvons compter sur le discours du trône pour savoir quelle orientation va suivre le pays parce qu'il n'y a pas grand-chose d'édifiant là-dedans.

Il faut étudier trois textes: le discours du trône, le discours du premier ministre (M. Trudeau), avant-hier, et le discours du ministre des Finances (M. Chrétien), hier soir, pour essayer de prévoir ce que le gouvernement va faire au sujet des grands problèmes qui affligent notre pays, problèmes que tous s'accordent à reconnaître: l'économie, l'unité nationale, et j'en ajouterais un troisième, très, très important, la réforme de notre institution. Ces trois choses sont très étroitement liées entre elles.

Les Canadiens ont trouvé très peu de réconfort dans le discours du premier ministre. Je ne suis pas du tout d'accord avec le député de York-Est (M. Collenette), car j'imagine que rarement dans l'histoire de la démocratie parlementaire le chef d'un pays a pris la parole avec si peu de compréhension du problème, si peu de passion, si peu d'exhortation à l'action que le premier ministre l'a fait l'autre après-midi.

Dire que l'analyse de nos problèmes économiques faite par le premier ministre est du niveau du cours d'initiation à l'économie, serait faire insulte au corps professoral. Elle était bien en dessous de cela. Il y a eu quelques interpellations sur le fait qu'il citait Adam Smith mais, de toute évidence, il n'a même pas lu très attentivement les travaux de cet économiste. S'il ne s'agissait pas d'une question aussi grave, un duo d'acteurs tels que Wayne et Shuster auraient pu reprendre les propos du premier ministre sur les problèmes économiques de notre pays et en faire un excellent sketch.

Le premier ministre a affirmé que nous n'avions pas besoin d'une nouvelle théorie économique. Mais il en proposait cependant une, monsieur l'Orateur. Il a dit que c'était à cause de notre responsabilité collective, étant donné notre culpabilité collective, que nous avions des ennuis au Canada dans le domaine économique. Au cours de ses années d'incurie il nous a offert les théories économiques de Marshall, celles de Keynes, celles des néo-keynesiens, et ensuite celles de Galbraith pour finalement nous servir aujourd'hui des théories économiques freudiennes.

Ce que nous propose le premier ministre est une théorie psychologique du phénomène économique car la faute, comme dirait Brutus, réside en nous-mêmes. D'après le premier ministre, la source du problème ne se trouve pas dans la façon dont son gouvernement a géré l'économie mais plutôt chez les Canadiens. Ils sont insatiables. Ils ne mettent pas assez d'ardeur au travail. Nous n'avons pas entendu de théorie économique de ce genre depuis William Stanley Jevons et la théorie des taches solaires en 1870. Cela me rappelle 1930 quand il y avait des gens pour dire: «Ne vous inquiétez pas, les choses vont s'améliorer si nous ne parlons que de prospérité». Je ne me souviens pas qui a dit cela cet après-midi mais quelqu'un a déclaré que si seulement nous adoptions une attitude optimiste les choses évolueraient d'une façon positive. C'est ce qui s'est produit en 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et cela n'a rien donné.

Aucun observateur sérieux des problèmes économiques ne croit un instant aux genres de choses que nous a déclarées hier après-midi le premier ministre—à savoir qu'il suffit de penser que les choses vont aller mieux pour qu'elles aillent effectivement mieux. Ce n'est tout simplement pas vrai; cela n'a jamais été vrai et ne le sera jamais. La théorie psychologique de l'économie que nous sert actuellement le premier ministre va se solder assurément par un échec.

Le premier ministre déclare aux Canadiens qu'ils devraient travailler plus fort et se contenter de moins. Pendant 200 ans, monsieur l'Orateur, il a été admis que les revenus devraient être proportionnels au travail. D'après lui, les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens. Qu'est-ce que cela signifie, monsieur l'Orateur? Comment fait-on pour vivre au-dessus de ses moyens? Personne ne peut vivre au-dessus de ses moyens, car à un certain moment son crédit n'est plus bon. Même un gouvernement provincial—à qui le gouvernement actuel attribue nos problèmes économiques—ne peut vivre au-delà de ses moyens car un beau matin il doit rembourser ses dettes.

Le seul organisme qui puisse se permettre de vivre au-delà de ses moyens, c'est le gouvernement fédéral. Il le peut, car c'est lui qui imprime l'argent. Il est faux de prétendre, comme on l'a fait, que l'inflation est le fait de travailleurs trop exigeants, de syndicats revendicateurs et d'entreprises gourmandes. La plus grande cause de l'inflation, c'est que nous avons un gouvernement prodigue, un gouvernement irresponsable qui ne s'est jamais senti obligé d'accorder ses programmes de dépenses à la capacité de production du pays. Personne d'autre que le gouvernement fédéral n'est à l'origine du problème qui se pose aujourd'hui. Quand on constate que le déficit budgétaire atteint 8 milliards et que le taux du chômage est de 8 p. 100, on imagine lord Keynes se retournant dans sa tombe.

Comment peut-on prendre un gouvernement au sérieux alors qu'il n'exige aucune garantie pour l'argent qu'il imprime? Il y a deux mille ans, Démosthène a dit que la démocratie ne survivrait jamais parce qu'en démocratie, le peuple élit ceux qui lui promettent le plus. Et dès que l'on se montre trop généreux, le pays va à la faillite et la catastrophe. L'essence même d'un régime démocratique, efficace et fonctionnel, c'est la responsabilité du gouvernement. Il est regrettable de constater que le gouvernement actuel qui est au pouvoir depuis dix ans n'assume pas ses responsabilités.

Le ministre des Finances avait raison de dire hier soir qu'il ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre. C'est évident, avec un déficit de 8 milliards qui tire sur les 10 milliards, et un taux de chômage de 8 p. 100. S'il pense poursuivre la politique budgétaire de ses deux prédécesseurs, il court au désastre.

Le précédent ministre des Finances a présenté un budget le printemps dernier. Il était absolument vide. Qu'importe ce que le nouveau ministre des Finances a pu dire hier soir, si c'est là l'orientation qu'il entend donner à la politique économique.

Il faut voir où sont nos problèmes. Il y a la détérioration de notre balance des paiements accompagnée de la chute du dollar et l'énorme réduction du taux d'échange, ce qui accélère l'inflation. L'inflation accélérée engendre l'incertitude et décourage les investissements. L'absence d'investissement freine l'emploi. Que faut-il faire pour sortir de l'impasse? Ce n'est pas en bricolant avec 150 millions de création d'emplois pour cet hiver qu'on règlera nos problèmes les plus graves.

[M. Gillies.]

Je suis certes d'accord que, dans ce grand pays qui est le nôtre, personne ne doit avoir faim ou être mal logé, mais, pour régler nos problèmes, il faut une conception tout à fait nouvelle du budget. Il faut que le gouvernement se tourne vers les industries qui font la force du pays: la pêche, l'exploitation minière, les pâtes et papiers, et il faut qu'il trouve le moyen de les rendre de nouveau compétitives, pour que nous puissions recommencer à exporter. Il faut qu'il réunisse les représentants de tous ces secteurs, qu'il leur demande ce qu'ils veulent, et qu'il agisse en conséquence.

Notre industrie de la pêche est une des plus belles du monde et je dirai même que nos pêcheurs figurent parmi les plus productifs du monde. Le député de South Shore (M. Crouse) a prononcé un beau discours au sujet de cette industrie l'autre jour. Comment se peut-il qu'on adopte la limite des 200 milles mais qu'on n'ait pas de plan pour établir l'industrie moderne de la pêche qu'il faudrait pour donner du travail aux provinces atlantiques?

Comment se fait-il que l'industrie minière n'a mis qu'une seule mine importante en exploitation depuis cinq ans? Comment se fait-il qu'un pays qui a les plus grandes ressources minières du monde importe deux fois plus de matériel d'exploitation minière qu'il n'en exporte?

● (1632)

Comment est-il possible que nous soyons un exportateur net de matériel de fabrication de pâte à papier? Que s'est-il passé? Pourquoi notre pays est-il totalement dépourvu de stratégie industrielle? Si nous voulons remettre la machine sur ses rails, il faut s'intéresser aux industries où nous sommes en position concurrentielle avantageuse.

On nous a rebattu les oreilles des problèmes que disent affronter les industries de fabrication au Canada. On dit que les marchés seraient trop restreints, les distances trop grandes et la productivité insuffisante. En réalité, nous avons de vastes marchés comme celui des pièces d'automobiles et la productivité au Canada est égale ou supérieure à ce qu'elle est dans le reste du monde. En agriculture, aucun pays du monde ne surpasse le Canada en ce qui concerne l'augmentation de la productivité.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas créé le climat susceptible d'encourager les investissements, l'ardeur au travail et de stimuler les travailleurs pour qu'ils atteignent la plus grande productivité possible.

La situation la plus consternante que nous devions affronter du fait de l'incurie de notre gouvernement est sans doute celle de notre politique énergétique. Je trouve incompréhensible, et je suis sûr qu'il en est de même pour les autres députés, que le gouvernement continue à parler d'une stratégie d'autarcie, alors que dans les années 1980 nous allons importer de l'énergie, notamment du pétrole, pour répondre à nos besoins intérieurs. Le Canada possède dans les sables bitumineux les réserves connues de pétrole les plus importantes du monde. Ces réserves sont plus importantes que celles du Moyen-Orient. Pourtant, aucun programme d'urgence n'a été adopté pour exploiter ce pétrole. Si nous devons dépendre des importations de pétrole, comme le gouvernement semble l'espérer, les conséquences pour notre pays seront néfastes.

Le taux de change du Canada, d'ici les années 1980, sera tombé à 75c. Le gouvernement ne se rend pas compte des dangers que présente sa politique. La situation doit, et j'espère qu'elle va, changer.

Ce qu'il nous faut, chez nous, c'est que la production reprenne. Il nous faut une politique budgétaire qui permette aux producteurs du pays de se remettre au travail. Sinon le déficit commercial augmentera, le taux de change baissera encore et l'inflation et le chômage reprendront du terrain. Cet après-midi, l'honorable représentant d'en face nous a dit de ne pas voir les choses en noir, mais pour trouver des solutions, notre seul espoir est de savoir analyser le problème. Celui qui examine la situation du Canada, de l'extérieur ou de l'intérieur, constatera que nous passons par la crise économique la plus grave que nous ayons connue depuis la dépression.

Les problèmes peuvent être résolus. Le triste héritage que nous a laissé John Turner de son passage au ministère des Finances, c'est qu'il n'y avait rien à faire. Voilà quelle était sa devise: on n'y peut rien. Bien sûr, on peut faire quelque chose. Nous pouvons avoir une politique budgétaire ouverte, en fonction des besoins des secteurs, et voir ce qui leur serait nécessaire. Ce genre de politique nous vaudra la possibilité de donner au pays une nouvelle orientation et de lui faire reprendre du poil de la bête.

En ce qui concerne l'unité nationale, ce que le premier ministre a déclaré sur l'unité nationale dans son discours m'inquiète car j'ai bien peur que nous nous trouvions enfermés dans des mots, des phrases et du vent. Pour lui, il n'y a pas de troisième option possible et ceux qui penseraient le contraire se trompent fort. Le premier ministre ferait bien de faire un tour dans le pays, et d'essayer de voir sur place ce que les gens en pensent.

En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, tout le monde cherche une troisième solution. Ne nous enfermons pas dans une dialectique sur le fédéralisme. Il se trouve qu'aujourd'hui les Canadiens ne sont pas satisfaits de la constitution actuelle ni de la façon dont le gouvernement actuel leur a servi le fédéralisme. Ils ne croient pas non plus à l'interprétation que le premier ministre donne du fédéralisme.

Si le premier ministre prétend qu'il n'y a pas de troisième voie, ce que je crois comprendre en lisant son discours, la population du Canada n'est pas d'accord avec lui. Si j'ai bien compris son discours, il semble laisser entendre que nous avons connu un fédéralisme dynamique. Ce n'est pourtant pas ce que pense le peuple canadien. Les gens ne croient pas que le gouvernement actuel ait appliqué le fédéralisme avec assez de souplesse. Ils veulent une approche tout à fait différente. Ils désirent un changement complet pour le pays, quant à la façon dont il est gouverné et quant aux biens constitutionnels qui unissent les divers secteurs de la nation.

A cela vient s'ajouter de façon évidente—et cela devrait inquiéter vivement chaque Canadien—que la population du Canada ne croit pas en l'efficacité du Parlement. Je suis assez d'accord avec les propos tenus par le député d'en face quand il parle d'un Sénat élu. Il nous faut trouver un moyen pour que les gens qui habitent dans les diverses régions du pays puissent vraiment croire qu'ils contribuent en quelque façon à l'établissement des politiques fédérales. Une des façons possibles serait peut-être d'élire des sénateurs au niveau régional, mais il faudrait alors que le Sénat ait certains pouvoirs. Les Canadiens savent bien jusqu'ici qu'une trop grande partie de ce qui se passe à la Chambre n'est qu'une parodie. Quand les prévisions budgétaires arrivent ici, il n'y a personne à la Chambre des communes qui sache à quoi telle somme sert ni de quelle façon on la dépense. Nous n'avons pas un bon système de contrepoids. La fonction législative a perdu énormément de son importance, car on a retiré à l'exécutif une bonne part de ses responsabilités. Il est essentiel de rendre à la Chambre des communes sa véritable fonction législative.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Chose curieuse, ceux qui suivent les travaux des comités de la Chambre se rendent compte que la plupart d'entre eux ont de la difficulté à remplir leur tâche, sauf lorsqu'ils sont dotés d'un mandat spécial. A tout prendre, il y a un comité qui fait du bon travail à la Chambre, et c'est celui des comptes publics. Pourquoi ce comité est-il en mesure de fonctionner aussi bien? Parce que le vérificateur général lui fait rapport. En quoi cela lui aide-t-il? C'est que le vérificateur général a sous ses ordres du personnel capable d'aller aux renseignements afin de fournir des informations pertinentes au comité pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche.

Nous pouvons nous leurrer parce que nous sommes très isolés à Ottawa, mais les citoyens savent bien que les tâches qui doivent être accomplies par le Parlement ne le sont pas. A un moment de leur histoire où les Canadiens ont plus besoin que jamais d'avoir confiance dans le fonctionnement de leur système fédéral, nous devons trouver un moyen d'apporter des réformes raisonnables à l'institution parlementaire.

Il est vraiment malheureux que le gouvernement n'ait pas présenté en même temps que le discours du trône une liste des projets de loi qu'il entend soumettre à la Chambre. Nous devons être la seule organisation au monde incapable de dresser un échéancier de ses travaux et de fixer ces modalités de fonctionnement. Les gens perdent confiance dans cette institution. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour opérer des réformes majeures, avant que toute confiance ne soit perdue. On n'obtiendra jamais de résultats à moins qu'on affecte du personnel aux comités et que leur travail se rattache réellement au gouvernement de ce pays. Nous avons perdu le système de contrepoids qui est à la base même du fonctionnement d'une démocratie.

● (1642)

Il se pourrait fort bien qu'à une époque moins compliquée, avec un régime gouvernemental plus simple, des élections tous les quatre ou cinq ans permettent d'exercer un contrôle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Je crois très sincèrement que les problèmes du Québec ne sont pas uniquement causés par notre dualité culturelle. C'est que nous n'avons pas eu le courage, la sagesse ni la force de caractère de réformer nos institutions pour nous adapter à nos besoins. Beaucoup de pays ont assumé leur pluralité linguistique, ont trouvé des moyens efficaces de se gouverner. Nous pouvons sûrement y parvenir tout comme les autres.

Je conclus. Le gouvernement fait une grossière erreur en ne saisissant pas la Cour suprême du Canada de la loi 101 et je vais vous dire précisément pourquoi. S'il faut modifier la constitution pour préserver notre unité, notre pays doit représenter quelque chose. Il doit signifier quelque chose. Le Canada doit par dessus tout signifier qu'en étant Canadien, on a certains droits, protections et privilèges qui sont absolument sacrés. Ce principe fondamental doit imprégner toute notre pensée, sinon à quoi bon le pays? Comment 1,100,000 anglophones du Québec peuvent-ils ignorer leurs droits constitutionnels?

Ce que j'exprime là part de convictions profondes. Le pays doit représenter quelque chose pour le citoyen. Il n'a pas beaucoup de signification, si sa population ignore quels sont ses droits et privilèges.

Il incombe au gouvernement de trouver quels sont les droits des anglophones du Québec, ce que veut dire pour eux le fait d'être Canadiens.

Personne ne peut m'accuser de ne pas comprendre entièrement les aspirations des Canadiens français. Leur culture a évolué, il s'agit ni d'une culture française ni d'une anglaise mais d'une culture canadienne-française. Elle doit être préservée. Leur langue doit être préservée. Toutefois, un pays doit veiller à ce que tous ses citoyens soient protégés en vertu de la constitution et sachent quelles sont les garanties qu'offre la constitution.

Il ne sera pas facile de sauvegarder l'unité du pays. Cependant, si nous ne sommes pas prêts à défendre les droits fondamentaux de chacun, même s'il ne s'agit que des droits d'une seule personne, la tâche sera d'autant plus ardue.

Nous pouvons demeurer une grande nation. Notre gestion économique a été incroyablement mauvaise. Nous avons d'importantes ressources inexploitées. Aucune imagination n'apparaît dans nos budgets. Il est illusoire de continuer à recourir aux mêmes procédés de gestion économique que par le passé. Il est malheureusement beaucoup plus difficile de préserver l'unité du pays quand le chômage, l'inflation et l'agitation augmentent. Je veux dire à tous les députés que s'ils ont vraiment foi en leur pays et s'ils souhaitent préserver son unité, ils doivent s'opposer à la motion que contient le discours du trône.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir que de participer au présent débat sur le discours du trône et de féliciter de leurs excellentes interventions mes collègues comotionnaires de l'Adresse en réponse.

Je n'aurais pas participé au débat dans le peu de temps qui reste, mais j'ai appris que mes collègues des autres partis avaient accepté de concéder un peu de temps supplémentaire, compte tenu de ce que je dois me rendre aux Nations Unies la semaine prochaine et que je ne peux terminer mon discours qu'aujourd'hui. Si tel est bien le cas, je m'engage à ne pas abuser de leur indulgence.

Ma circonscription électorale est représentative de l'ensemble du pays par sa population d'origine française, par le maintien de la présence française, par sa constitution multiculturelle et par son caractère industriel.

La ville de Windsor est fière à juste titre de ses traditions, de l'esprit de tolérance et de bonne entente qui la caractérisent depuis longtemps. Comme preuve, je rappelle que depuis 20 ans, la ville de Windsor est jumelée à la ville de Granby, au Québec. Ce lien n'a pas toujours été aussi exploité qu'il aurait dû, mais il a été resserré dernièrement.

Des citoyens de Granby ont déjà rendu une visite officielle à Windsor. Durant la première fin de semaine de ce mois-ci, j'ai visité la ville de Granby en compagnie du maire et de conseillers municipaux de Windsor, de même que de nombreux citoyens dont des membres du Club Richelieu. Nous y avons été extrêmement bien reçus et nous nous sommes sentis en famille.

Nous croyons que ce genre d'échanges entre citoyens de l'Ontario et du Québec et entre citoyens des autres provinces et citoyens du Québec, de même qu'entre citoyens de l'Ontario et ceux de provinces autres que le Québec, sont de nature à favoriser la solidarité nationale.

Ma circonscription et la ville de Windsor sont disposées à contribuer à la solution de tous nos problèmes. Cependant, cela suppose le maintien de notre force. Nous devons compter sur celle-ci.

Je voudrais donc aborder un instant les problèmes de l'industrie de l'automobile qui sont tellement importants pour ma région. Ma circonscription renferme les principales usines de la société Chrysler Canada, même si leur nouvelle usine de camions a été établie juste à la limite. On y trouve également les usines de la compagnie Ford et de la compagnie GM. C'est donc là que sont installés les trois grands de l'automobile de même que de nombreuses usines secondaires.

A l'heure actuelle, il existe différentes séries de données concernant l'industrie de l'automobile. Plus précisément, on interprète de différentes façons certaines données de Statistique Canada. Sauf erreur, les chiffres les plus précis nous ont été livrés le 6 octobre par Statistique Canada. On y constate une légère amélioration du déficit de l'industrie de l'automobile pour le premier semestre de l'année en cours par rapport au même semestre de l'an dernier.

Même si dans l'ensemble, le déficit est légèrement inférieur cette année à celui de l'année dernière, il est tout de même de 597 millions de dollars contre 654 millions de dollars pour les six premiers mois de l'an dernier. C'est beaucoup plus que nous ne pouvons nous permettre. Si l'on ne s'en tient qu'à l'industrie des pièces d'automobiles, le déficit est encore plus énorme.

Nous avons régulièrement un excédent, un avantage de 2 ou 3 p. 100 sur notre part du marché en ce qui concerne le montage des automobiles et un désavantage de plus de 5 p. 100 pour les pièces d'automobiles. S'il est vrai, comme bien des gens le croient, que le déficit commercial que nous accusons dans l'ensemble, y compris celui du commerce automobile, est l'un des principaux problèmes que connaisse notre pays, il s'ensuit que le déficit du commerce automobile est sûrement un très grave problème pour tous les Canadiens et non seulement pour ceux qui vivent dans les grands centres de fabrication d'automobiles.

Dans un discours qu'il a prononcé à Leamington le 14 septembre dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, l'actuel ministre des Finances (M. Chrétien) a déclaré que la politique du gouvernement était de combler le déficit commercial sans renégocier l'Accord sur l'automobile. Je ne pense pas que nous devions y renoncer à tout jamais. C'est une possibilité que nous devrions toujours garder en réserve pour essayer au moins d'obtenir une juste part du marché. Cependant, je suis disposé à accepter, du moins pour le moment, d'essayer de redresser notre balance commerciale sans renégocier cet accord.

Là encore, je rappellerais les propos qu'a tenus le ministre à cette occasion, en déclarant que le gouvernement exercerait des pressions auprès des quatre grosses compagnies d'automobiles pour qu'elles produisent plus de pièces au Canada. C'est sans doute l'élément le plus important d'une nouvelle politique salutaire. C'est en tout cas un bon début pour une nouvelle politique commerciale dans le domaine de l'automobile.

Il faut également offrir toutes sortes de stimulants aux investissements, surtout sous forme de prêts qui permettront aux entreprises d'accroître leurs immobilisations, de moderniser leur matériel et autres, autant de facteurs qui sont indispensables à l'expansion industrielle.

Nous devrions adopter un système de remise de droits à une tierce nation comme celui en vigueur avec les États-Unis, qui incite les fabricants à utiliser des pièces fabriquées au Canada pour des véhicules montés à l'étranger, ou encore pour des véhicules montés au Canada. Le montage au Canada nous serait beaucoup plus utile si, outre la chaîne de montage, nous avions également une part de la fabrication des pièces. Une pareille remise de droits inciterait sans nul doute les autres fabricants automobiles américains à produire des pièces au Canada.

● (1652)

En outre, la remise de droits, en plus de ce que gagnent les quatre grandes compagnies automobiles en respectant les règles, devrait être conditionnelle. Nous ne devrions pas nous trouver dans une position telle qu'il soit indispensable d'atteindre l'objectif chaque année, mais, d'autre part, lorsque le gouvernement accorde ce genre de concession, ce doit être à certaines conditions, comme on l'a fait parfois par le passé. Il devrait s'agir à mon avis d'une politique générale. Comme je représente moi-même une circonscription qui vit de l'industrie automobile, j'attends impatiemment l'annonce d'une nouvelle politique dans ce domaine par le gouvernement.

J'aimerais en venir maintenant à une question nationale plus vaste dont je me suis occupé cette année. Je veux parler des pénitenciers. Tout d'abord, je dirais que la réaction des experts, du public et des media dans tout le Canada au rapport publié par le sous-comité, nous a vivement réjouis. J'ajouterais que personnellement, je trouve la réaction du ministre des plus encourageantes. Je crois qu'il appuie sans réserve le rapport et je suis convaincu qu'il fera son possible pour y donner suite. Sa réaction officielle à notre rapport a été quelque peu générale, mais son ton était très positif et encourageant. Cette réaction laissait peut-être planer certains doutes au sujet des recommandations précises qu'il rejetait et de celles qu'il voulait étudier plus à fond. J'ai fait tirer l'affaire au clair par le cabinet du ministre et, sans entrer dans le détail, j'aimerais consigner les numéros des recommandations en question pour les rendre publics.

Les recommandations du sous-comité que le ministre a rejetées sont les suivantes: 29, 33, 58, 60, 62 et 65. Celles qui ont été réservées pour supplément d'examen sont celles-ci: 18, 21, 22, 24, 26 et 59. Ce sont ces dernières, qu'un groupe interministériel est actuellement en train d'étudier et que le ministre n'a pas encore annoncées, qui constituent le cœur du rapport. J'ai dit, au moment où le rapport a été présenté le 7 juin, qu'on devrait accorder six mois au gouvernement pour répondre—que nous comptions qu'une annonce soit faite au cours de l'année civile en cours mais qu'il fallait accorder six mois au gouvernement pour lui permettre de préparer sa réponse. Nous en sommes, évidemment au dernier tiers de cette période.

La mise en œuvre du rapport comporte déjà une difficulté inhérente en ce sens que, fondamentalement, les recommandations visent à modifier des attitudes, surtout celles du personnel des pénitenciers, et cela peut prendre bien des années à se faire, peut-être même l'espace d'une génération, une génération du personnel s'entend. Par conséquent, les recommandations elles-mêmes semblent sous-entendre un certain délai. C'est essentiel. J'espère qu'il n'y aura pas d'autre retard qui viendra accentuer ce problème inhérent à cause d'un facteur de nature artificielle, comme le temps que mettra le ministre et, de fait, l'ensemble du gouvernement à prendre une décision. Nous reconnaissons volontiers que certaines des recommandations, comme celle qui propose l'établissement d'un service pénitenciaire entièrement indépendant, c'est-à-dire la plus importante recommandation de notre rapport, exigeront une réponse de l'ensemble du gouvernement et non seulement du ministre. Nous espérons recevoir cette réponse avant la fin de l'année.

J'aimerais mentionner brièvement une décision rendue cette semaine dans l'affaire Dodge par le juge Keith de la Cour suprême de l'Ontario. Il s'agit d'une décision extrêmement importante qui donne encore plus de poids aux recommandations du comité. D'après l'énoncé du jugement, trois gardes de Millhaven ont fait un usage abusif de la force en octobre 1972 lors du transfert d'un prisonnier d'une cellule à une autre; on les a condamnés à payer $15,000 de dommages, la moitié du montant représentant une amende. Cela confirme la thèse du rapport présenté par le sous-comité. Cela établit le caractère intangible de la justice qui doit s'appliquer fondamentalement à tous les individus qu'ils soient gardes ou prisonniers, derrière les barreaux ou non. C'est l'une des choses que tout prisonnier ne perd pas—il ne perd pas le droit d'obtenir justice.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: J'ai été défavorablement impressionné par un commentaire émis cette semaine relativement à cette décision par M. Paul Caouette, le directeur administratif de la branche de l'ASPC qui relève du solliciteur général. On rapporte dans le *Globe and Mail* du 20 octobre, à la page 10, qu'il a déclaré: «Comment voulez-vous que les gens soient intéressés à faire carrière dans le service pénitencier s'ils savent qu'ils risquent d'avoir à répondre de poursuites civiles?» Je voudrais dire à M. Caouette que les gens de toutes les catégories sociales s'exposent éventuellement à des poursuites civiles et même à des poursuites criminelles s'ils ne sont pas disposés à suivre les normes de conduite communément acceptées—à savoir s'ils ne sont pas disposés à faire un usage raisonnable de la force dans l'accomplissement de leurs fonctions. J'espère qu'on ne fera pas d'exception en faveur des gardiens de prison, des agents de police ou d'autres personnes, dans l'exercice de leurs fonctions. Cette décision, la première du genre au Canada, serait un excellent moyen . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'il poursuive.

M. l'Orateur adjoint: Dès le début de ses observations, j'ai compris que l'accord était général afin de lui permettre de poursuivre son discours. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. MacGuigan: Je remercie la Chambre, monsieur l'Orateur. Je passe à mon troisième et dernier sujet, c'est-à-dire la solidarité nationale. Je propose de traiter brièvement de trois chapitres: la structure, la stratégie et l'esprit.

Tout d'abord, la structure. Le rapport du comité mixte spécial relatif à la constitution, présenté en mars 1972, a bien résisté aux exigences du temps. Il suffirait, je crois, d'y apporter deux modifications pour le mettre tout à fait à jour. Dans les deux cas il s'agit de donner une meilleure définition de certaines réalités qui ne présentaient pas alors l'importance qu'elles présentent aujourd'hui. Nous ne sentions pas alors comme aujourd'hui la nécessité de définir ces réalités, vu qu'elles figuraient déjà dans notre constitution relativement à l'immigration. Il faut que cela se fasse, et le ministre de l'Emploi (M. Cullen) s'efforce actuellement, de concert avec certains ministres provinciaux, d'en arriver à un accord.

L'autre domaine est celui des communications. Voilà un autre domaine qui demande d'être précisé. Ces deux conditions remplies, je pense que le rapport de ce comité, que le gouvernement a à l'œil depuis cinq ans, bien qu'il n'ait jamais eu l'occasion de le présenter dans le cadre d'une véritable conférence constitutionnelle, est des plus pertinent. Il réclame une décentralisation accrue. Mais il reconnaît par contre la nécessité d'une certaine centralisation et d'une certaine redistribution des pouvoirs au moment de modifier la constitution.

Je ne prévois pas de modifications extrêmes de nos structures. Je ne les crois pas souhaitables. Je ne pense pas non plus qu'elles soient nécessaires, car les provinces dont le gouvernement est actif et qui utilisent pleinement leurs pouvoirs ne ressentent pas le besoin de modifications en profondeur. Ces provinces arrivent à fournir à leurs habitants presque tout ce dont ils ont besoin et, pour ce motif, je ne crois que de telles modifications soient nécessaires pour modifier la vie politique de ces régions de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Une autre condition tient à une consultation plus complète de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a déjà commencé; de fait, il a commencé à décentraliser nos services fédéraux. La consultation est extrêmement importante. Il faut que les diverses régions du Canada sachent que l'on tient compte de leur avis et, à cet égard, j'aimerais mentionner notre recommandation relative au Sénat, qui visait à accorder au sein de cette assemblée une plus grande représentation à l'Ouest et aussi à modifier la méthode des nominations. Cependant, de façon générale, nous n'avons pas besoin de changements radicaux quant à la structure; il nous faut cependant apporter certains changements et ceux-ci sont expliqués dans le rapport.

● (1702)

Pour l'instant, la stratégie est plus importante que la structure elle-même. Il me semble que le Canada anglophone a des idées bien naïves au sujet des objectifs du Parti québécois. Pourtant, les récentes déclarations faites par les ministres péquistes devraient avoir rendu bien inutile tout effort en vue de montrer au public quels sont ces objectifs. Le 19 mars, Claude Morin a déclaré que le gouvernement péquiste visait l'indépendance et ne pensait pas qu'une réforme constitutionnelle quelconque au sein de la Confédération pouvait satisfaire aux besoins de la province. Il a aussi déclaré qu'il ne serait pas possible de tenir des discussions sur la constitution avant le référendum. Le 19 octobre, M. Lévesque a dit la même chose, soit qu'avant le référendum, il ne pourrait y avoir de discussion sur la constitution avec d'autres régions du Canada qu'en fonction de la proposition du Parti québécois pour la souveraineté politique du Québec et d'une association économique avec les autres provinces, ce qui n'est certainement pas très attrayant pour le reste des Canadiens.

La stratégie du PQ consiste à tenir un référendum. Nous devons nous aussi avoir une stratégie. Une partie de la solution a été donnée par le premier ministre cette semaine quand il a parlé du besoin possible d'un référendum. En passant, je suis heureux que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui malheureusement n'est plus à la Chambre, ait mis autant en relief ma position à ce sujet. Je lui suis reconnaissant d'avoir lu une assez grande partie de mes observations la dernière fois pour indiquer que j'avais déclaré qu'il pourrait y avoir un référendum si notre système lui-même était en jeu. Je ne suis pas certain qu'il comprenne bien l'importance de ces paroles, mais je disais à ce moment-là exactement ce que le premier ministre préconise maintenant. Si le gouvernement du pays ou l'avenir du pays lui-même est en jeu, un référendum peut, bien sûr, être très utile. Ce que je voulais dire à ce moment-là, c'est qu'il ne faut pas retirer les questions de politique ordinaires du contrôle parlementaire pour qu'elles soient réglées par référendum.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a fait preuve, hier, de ce que je qualifierais, sans aucune malveillance de ma part, de compréhension naïve des avantages que procurerait un référendum en déclarant que si le premier ministre (M. Trudeau) avait donné suite à la motion qu'il a présentée au mois de février, qui demandait qu'on envisage la possibilité d'un référendum de ce genre, l'incertitude qui plane aujourd'hui sur le pays se serait en grande partie dissipée.

En fait, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons maintenant prendre de décision au sujet d'un référendum. Il semble que le Parti québécois soit décidé à tenir au Québec un référendum injuste qui ne protégerait pas les droits d'assemblée, d'association et la liberté de parole. Dans ces conditions, il est évident que les résultats du référendum seraient peu sûrs et il se pourrait que nous ayons à en tenir un au niveau fédéral. Mais c'est une décision qu'il faudra prendre à ce moment-là. Nous ne discutons maintenant que de la possibilité de tenir un référendum; nous ne décidons pas d'en tenir un.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter un mot au sujet de l'esprit. Il me semble que c'est beaucoup plus important que les changements structuraux. Après tout, nous ne pouvons négocier avec personne parce que nous attendons le référendum. C'est en fait l'esprit du pays, du gouvernement, et de la population qui compte.

Il me semble que nous devrions faire preuve d'un nationalisme national. Non pas d'un nationalisme québécois ou d'un nationalisme de l'Ouest, ou des Maritimes ou même de l'Ontario qui aime se considérer comme le cœur du pays, mais plutôt un nationalisme qui englobe l'ensemble du pays, et qui permet à chacun de se sentir chez lui. Il devrait se fonder sur la survie—la survie que nous avons réussie pendant un certain nombre de siècles; il devrait prendre ses racines dans la terre et dans la population, dans le fait français et également dans la nature multiculturelle de notre pays. Il devrait se fonder sur la tolérance sociale qui existe ici. Ce nationalisme qui est peut-être en quelque sorte le plus important englobe tous les autres, c'est notre sens de la liberté qui veut dire la diversité, un genre de globalité qui nous permet de choisir différents genres de mode de vie ou de façons de vivre dans notre pays.

L'idée que les Canadiens se font de la liberté leur vient en partie de la tradition britannique: elle est moins rigide qu'aux États-Unis parce que moins théorique. Mais je crois qu'elle vient surtout du fait français au Canada qui, depuis l'Acte de Québec, n'a cessé d'imposer l'idée de la diversité. Certains éléments anglo-saxons n'ont jamais tout à fait admis cette diversité intrinsèque, mais il a bien fallu l'accepter comme condition d'une existence nationale. Elle constitue, à mon avis, la pierre angulaire de notre indépendance politique vis-à-vis des États-Unis et notre caractère national exceptionnel. La tradition anglaise nous a préparés à accepter l'idée de diversité, la présence canadienne-française en a fait une nécessité.

Notre expérience nationale arrive à peine à maturité. L'idée du bilinguisme officiel a pris forme dans les années 60 et celle du multiculturalisme, dans les années 70. Il faut qu'elle soit comprise et acceptée de plein gré par l'ensemble des Canadiens. Il faut également élargir nos horizons en y incluant l'égalité, afin que notre mosaïque culturelle ne soit pas une chose statique, comme une statue sur un piédestal. Ce but est suffisamment noble pour que des gens libres luttent pour l'atteindre. Il exigera les efforts de tous pendant des décennies encore. Il justifie, pour ne pas dire exige, que nous luttions pour garder notre pays.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Conformément à l'ordre adopté plus tôt, je déclare qu'il est 5 heures. La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A 5 h 9, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 octobre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

PROPOSITION D'ÉTUDE DE L'UTILISATION D'AVIONS PAR LES PERSONNES À CHARGE DES MILITAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente concernant l'utilisation d'appareils de la Défense nationale par du personnel non militaire, ce qui provoque du mécontentement et sape le moral de nos forces armées. Je propose donc, appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon):

Qu'un comité parlementaire remette à l'étude la question des priorités accordées aux personnes à charge des militaires en ce qui a trait à l'utilisation des appareils de la Défense nationale, afin d'établir des priorités plus raisonnables par rapport à celles dont jouit actuellement le personnel non militaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

MOTION DE BLÂME POUR L'ABSENCE DE MESURES PROPRES À ÉVITER LES LICENCIEMENTS À L'INCO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'il y a presque deux ans, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) lui remettait un rapport de ses fonctionnaires l'avertissant que l'expansion future de l'INCO aurait lieu au Guatemala et en Indonésie aux dépens du Canada, je propose:

Que la Chambre blâme le premier ministre et son gouvernement de ne pas avoir adopté de correctifs dans l'intervalle pour éviter les licenciements qui auront lieu à Port Colborne, Sudbury et Thompson.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Français*]

LES FINANCES

ON RECOMMANDE D'ACCORDER UN ESCOMPTE SUR LES PRIX DE DÉTAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le ministre des Finances (M. Chrétien) a déclaré sur les ondes canadiennes que les Canadiens ne dépensent pas suffisamment au pays et trop à l'étranger; étant donné que cette situation est la conséquence d'un sentiment d'incertitude envers l'avenir, ainsi que de méfiance à l'égard de l'économie du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre recommande qu'un escompte sur les prix au détail soit accordé aux consommateurs sur tous les produits de fabrication canadienne, et qu'à cette fin le ministre des Finances soit chargé de faire effectuer une étude spéciale en vue de la formation d'un office national du crédit, qui serait chargé de déterminer quel sera le taux d'escompte qu'il y aurait lieu d'établir de période en période.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LE RAPPORT ENTRE LE NITRATE AJOUTÉ AUX CONSERVES DE VIANDE ET LE CANCER CHEZ L'HOMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion de nature urgente. Étant donné le rapport qui existe entre le nitrate ajouté à la viande mise en conserve au Canada et le cancer chez l'homme, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

● (1112)

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social explique aux Canadiens pourquoi elle n'a rien fait pour protéger leur santé à cet égard.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Anaconda Brass

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE DE REPORT DE L'ABANDON DU SERVICE DE MESSAGERIES EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et d'une pressante nécessité. Le CN a annoncé son intention de mettre fin à son service de messageries en Saskatchewan, ce qui entraînera un grand nombre de licenciements, une détérioration éventuelle du service de messageries dans la province et des inconvénients pour bien des localités. Étant donné que l'abandon immédiat de ce service entraînera des licenciements à la veille de l'hiver, alors que les possibilités d'emploi sont les plus rares et que les programmes de recyclage de la main-d'œuvre du CN ne commencent qu'au printemps, et afin de favoriser la conclusion d'une entente entre le CN et la province en vue de maintenir ce service en Saskatchewan, je propose, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que la Chambre insiste auprès du ministre des Transports pour qu'il demande au CN de remettre au moins au printemps prochain l'abandon du service actuel de messageries en Saskatchewan.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE MESURES PRÉVOYANT LE MAINTIEN EN ACTIVITÉ DE L'USINE DE L'ANACONDA BRASS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que la compagnie Atlantic Richfield, propriétaire d'Anaconda Brass, de Toronto, Ontario, doit incessamment annoncer la fermeture de son usine de Toronto qui emploie 870 personnes, ce qui entraînerait des conséquences désastreuses pour ces employés et leurs familles, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Industrie et du Commerce de communiquer avec les dirigeants des sociétés Atlantic Richfield et Anaconda Brass pour qu'ils renversent leur décision imminente de fermer leur porte et qu'ils élaborent des stratégies en vue de maintenir l'usine en activité.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La présentation de cette motion, en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU PROCÈS DE M. PETER TREU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je demande aux termes de l'article 43 du Règlement, à soulever une question importante et urgente. Comme le procès de l'ingénieur en communications, Peter Treu, s'est récemment terminé à Montréal après s'être poursuivi à huis clos et dans le secret du commencement à la fin, créant ainsi un précédent qui pourrait être dangereux, et afin de renverser cette tendance très dangereuse à refuser des renseignements que le public aurait avantage à connaître comme le prouve l'enquête de la Commission Laycraft en Alberta ainsi que celle de la Commission Keable au Québec, et enrayer l'abus que fait le gouvernement actuel du recours au paragraphe 2 de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Justice de déposer copie du compte rendu officiel du procès de M. Peter Treu, tenu aux termes de la loi sur les secrets officiels, et récemment terminé, dont on aura bien sûr supprimé les parties qui pourraient vraiment mettre en jeu la sécurité nationale.

M. l'Orateur: Ce genre de motion ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES LICENCIEMENTS À LA NORTHERN TELECOM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une importante motion. Comme la Northern Telecom licencie actuellement un millier de ses employés malgré une aide financière du gouvernement fédéral de plusieurs millions de dollars, et étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) refuse de faire enquête pour savoir de quelle façon Northern Telecom utilise les fonds publics, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre ordonne au ministre de lancer une enquête publique sur les causes de ces licenciements et sur le rapport qu'elles peuvent avoir avec l'aide financière du gouvernement.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RESSOURCES

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LE REFUS OPPOSÉ PAR LE SYNDICAT À L'OFFRE DE RÉDUCTION DE LA SEMAINE DE TRAVAIL—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, monsieur l'Orateur, je vais adresser ma question à celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Canada est menacé d'un hiver désastreux avec plus d'un million de chômeurs, ce qui entraînera de graves conséquences pour le pays, notamment une perte de productivité et des souffrances humaines. Vu la vulnérabilité particulière des villes à la merci d'une seule industrie et les difficultés auxquelles l'industrie minière fait face, j'aimerais demander au ministre comment le gouvernement va réagir à l'annonce par INCO de mises à pied considérables en Ontario et, en outre, à la fermeture des mines d'ALCAN à Terre-Neuve, à la suite du refus du syndicat d'accepter la seule solution positive du gouvernement, c'est-à-dire une réduction de la semaine du travail et le versement de prestations d'assurance-chômage pour combler la différence.

● (1117)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'espère que le syndicat reviendra sur sa décision. D'après ce que j'ai entendu dire, j'ai l'impression que le syndicat a rejeté cette proposition estimant qu'on subventionnerait ainsi l'entreprise, au lieu de la juger à sa valeur c'est-à-dire comme une mesure destinée à aider les travailleurs.

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNEMENTAL-SYNDICAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Comme on a annoncé que le gouvernement doit rencontrer demain les représentants de la compagnie et des syndicats, et comme il semble maintenant manifeste que l'industrie minière, un des grands employeurs au pays, est vraiment en difficulté, puis-je demander ce que le gouvernement compte faire pour l'aider à se tirer de ce mauvais pas? Pour commencer, compte tenu du fait qu'au moins trois ou quatre ministères du gouvernement sont déjà mêlés directement à l'affaire, le gouvernement est-il prêt à proposer la création d'un groupe de travail relevant à la fois du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des syndicats?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La question présente deux aspects. En ce qui touche la question d'ordre plus général, je puis dire au député que les échanges de vues progressent entre mon ministère, les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et leurs homologues des provinces concernées au sujet de la santé de l'industrie minière. Quant aux souffrances humaines, et aux nouvelles désastreuses que nous avons tous apprises à la fin de la semaine dernière, il est clair qu'un certain nombre de ministères fédéraux se trouvent concernés et qu'ils s'appliquent maintenant à concerter leur action. Il y a eu des entretiens entre les autorités fédérales et les gouvernements provinciaux—je me suis moi-même entretenu ce matin avec l'un des ministres provinciaux sur cette question. Je crois qu'il est possible de créer un nombre considérable d'emplois à Elliot Lake et j'espère qu'il sera possible d'y arriver en collaboration avec la province, les compagnies à l'œuvre à Elliot Lake ainsi qu'avec les employés concernés, car l'industrie d'extraction de l'uranium est prête à accroître d'une façon très considérable ses opérations actuelles.

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES PRÉSUMÉES LACUNES DANS LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser la question suivante au ministre. Si les fonctionnaires de son ministère sont en train d'étudier les marchés mondiaux, de dresser un inventaire des matières premières qui se trouvent au Canada et de mesurer l'incidence que ces deux éléments peuvent avoir sur l'avenir des compagnies minières canadiennes, le gouvernement s'attendait-il de ce fait à la nouvelle que vient d'annoncer la société INCO? Dans ce cas-là pourquoi la réponse que le premier ministre nous a donnée vendredi au nom du gouvernement n'était-elle pas mieux préparée?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Tous ceux qui ont étudié la situation admettent que l'industrie minière traverse une mauvaise passe.

Une voix: Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu, alors?

M. Gillespie: L'auteur de cette question semble inconscient du fait que l'industrie minière vit surtout des exportations et qu'elle est tributaire des clients étrangers. Ainsi, il semble ignorer que 95 p. 100 du nickel produit au Canada est exporté à l'étranger et que par conséquent le gouvernement canadien ne peut vraiment pas faire grand-chose pour modifier les habitudes des acheteurs étrangers lorsque la demande fléchit. J'aimerais pouvoir faire quelque chose. Il arrive de temps en temps que le marché soit moins favorable et il faut alors s'adapter aux circonstances, au prix de gros efforts. J'espère qu'il s'agit d'une crise temporaire et que nous faciliterons cette adaptation nécessaire.

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LE GOUVERNEMENT ET LES PROPOSITIONS DU CHEF DU PARTI LIBÉRAL ONTARIEN

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant, s'il y a un suppléant. Vendredi dernier, le chef du parti libéral ontarien, M. Stuart Smith a déclaré que le gouvernement de sa province devrait obliger la société INCO à fermer sur-le-champ les usines qu'elle possède au Guatemala et en Indonésie, à cesser d'investir dans ces pays l'argent qu'elle a gagné au Canada et à se servir de la production des mines de nickel de Sudbury pour remplir les commandes qu'elle a passées avec ces pays. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada approuve les politiques mises de l'avant par le chef du parti libéral ontarien et s'il compte demander à l'INCO de cesser toutes ses activités au Guatemala et en Indonésie, de ne plus utiliser l'argent canadien pour investir dans ces pays-là et de réserver tous ses contrats de vente à Sudbury?

● (1122)

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, à mon avis, on a très fortement exagéré le montant de la somme prêtée à l'INCO par la Société pour l'expansion des exportations. J'ai d'ailleurs les chiffres en main. La Société a prêté 17.25 millions de dollars à l'INCO en 1973 et 40 millions de dollars, en 1976, pour ses activités en Indonésie. Environ 40 p. 100 du prêt accordé en 1976 sont déboursés. Je dirais aussi que tous ces prêts ont été accordés contre la promesse que cet argent irait à la fabrication d'équipement canadien, ce qui signifie la création d'emplois, environ 4,500, dont les Canadiens auraient été privés sans cela. Si l'on tient compte de ce fait important ainsi que de la certitude, déjà exprimée je crois, que, si nous n'avions pas prêté cet argent, quelqu'un d'autre l'aurait fait, tout cela fait que le Canada y gagne du point de vue de l'exportation de sa technologie. C'est pourquoi, tout bien pesé, je crois que ces prêts ont été une bonne chose.

En ce qui concerne plus précisément la question du député, il serait, je pense, le premier à dire qu'en tant que gouvernement, nous n'avons pas le pouvoir de donner ce genre de directives à l'INCO. Même si nous pouvions le faire, il est bien curieux de voir l'opposition officielle se faire l'avocat d'une telle politique, alors qu'elle a clamé à travers tout le pays . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): J'ai l'impression que le député approuve en fait ce genre de politique.

M. Crosbie: Nous voulons connaître votre position.

M. Munro (Hamilton-Est): Si c'est le cas, c'est une bien curieuse politique, surtout en ce moment où le chômage est élevé, d'essayer de freiner le secteur privé, qui est justement le secteur que nous essayons de stimuler pour qu'il crée les nouveaux emplois dont les Canadiens ont un si grand besoin.

M. Crosbie: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est manifeste que le premier ministre suppléant a mal interprété ma question. Je lui ai demandé comment le gouvernement a réagi devant les énoncés de principe de M. Stuart Smith, le chef du parti libéral ontarien. Ce dernier a par ailleurs déclaré que si l'INCO n'agissait pas dans ce sens, le gouvernement provincial avait le pouvoir de l'y contraindre. Le premier ministre suppléant conviendrait-il que le gouvernement ontarien a ce pouvoir? Sinon, le gouvernement fédéral accepte-t-il ou acceptera-t-il ces propositions de M. Smith? Ce ne sont pas mes propositions. Je demande simplement une réponse.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, M. Smith a demandé au premier ministre Davis d'étudier cette proposition. Le député conviendra peut-être que le premier ministre Davis pourrait avoir les capacités pour répondre à M. Smith. C'est au premier ministre provincial de répondre car c'est à lui qu'on s'adressait. Comme je l'ai déjà dit, je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de donner de telles directives. Je ne crois d'ailleurs pas que ce serait bien avisé dans les circonstances.

M. Crosbie: Le premier ministre suppléant conviendrait-il qu'il s'agit là de propositions irresponsables et politiques et qu'on devrait les . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR D'UN MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE, M. WINSTON SPENCER CHURCHILL

M. l'Orateur: Avant de continuer la période des questions, tous les députés voudront sans doute se joindre à moi pour saluer la présence à notre tribune d'un très distingué visiteur, petit-fils d'un ancien membre très distingué du Parlement britannique où il siège lui-même d'ailleurs à titre de député. Je veux parler bien entendu de Winston Spencer Churchill.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—PROPOSITION DE STOCKAGE DU NICKEL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Comme le premier ministre est absent, monsieur l'Orateur, je pose ma question au premier ministre suppléant. Pourrait-il contacter le premier ministre aujourd'hui, où qu'il puisse être, et lui demander, et ma question est des plus sérieuses, de communiquer aujourd'hui avec M. J. E. Carter, président du conseil de l'INCO, et de lui présenter deux demandes importantes avant la réunion de demain sur le cas de l'INCO? Premièrement, pourrait-il annuler maintenant l'ordre voulant que des mises à pied aient lieu dans trois villes du Canada au mois de février; et deuxièmement, à la suite de cela, le gouvernement et l'INCO prendront-ils dès maintenant des mesures visant au stockage des matières produites par l'INCO au Canada en tenant compte du fait qu'il est plus raisonnable de dépenser maintenant des sommes qui pourront être récupérées plus tard quand nous vendrons ces produits plutôt que de dépenser 20 millions de dollars pour les prestations d'assurance-chômage qui devront être versées si ces mises à pied ont lieu? Nous avons déjà fait du stockage de ce genre pour les agriculteurs canadiens; et ce qui est valable pour les agriculteurs du pays l'est certainement pour les mineurs.

● (1127)

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, si le leader du Nouveau parti démocratique me demande de transmettre sa demande au premier ministre, je puis l'assurer que je le ferai.

M. Broadbent: L'appuierez-vous?

M. Munro (Hamilton-Est): Il pose maintenant une autre question; à savoir si je l'appuierai ou non. Pour ce qui est du stockage, je ne peux que dire qu'à mon avis que ce n'est en aucune façon la véritable solution du problème. Il semblerait que l'on stocke déjà depuis des mois. Il me semble qu'en augmentant les dépenses ou les encouragements visant à stocker encore davantage nous ne faisons que retarder le jour où il faudra faire en sorte que cette industrie fonctionne sainement et puisse garantir des emplois aux chômeurs.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre devrait savoir que nous avons stocké de l'uranium pendant sept ans et non pas pendant sept mois, et comme il le sait sans doute, nous avons réalisé des profits considérables après cette période. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions faire la même chose pour le nickel.

* * *

LES RESSOURCES

LES RAPPORTS RELATIFS À L'EXPANSION DE L'INCO À L'ÉTRANGER—LE MOTIF DE L'ABSENCE DE MESURES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En janvier 1976 il a reçu un rapport où il était dit qu'à l'avenir l'INCO se tournerait vers les gisements de nickel du Guatemala et de l'Indonésie, et cela aux frais du Canada. J'aimerais qu'il nous dise pourquoi il n'a pas exposé au cabinet les mesures à prendre pour éviter que les emplois correspondants ne sortent du Canada?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le NPD sous-entend à plaisir qu'il faut vivre en vase clos, sans penser au reste du monde. Il refuse sans doute d'admettre que d'autres pays puissent avoir l'ambition de mettre leurs ressources en valeur.

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Gillespie: Quelle absurdité de croire qu'un grand pays minier et exportateur comme le nôtre peut s'isoler du reste du monde!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre s'y connaît bien en fait d'absurdité: il est passé maître en la matière. Sa boutade ne tient pas debout, car dans l'ensemble tous les partis ont appuyé l'assistance aux pays du tiers monde. Je demande donc au ministre avec le plus grand sérieux, car je n'ai aucune intention oratoire, s'il est logique que le gouvernement utilise l'argent du contribuable pour mettre sur pied à l'étranger certaines industries qui concurrencent les nôtres? Avec les problèmes qui s'abattent actuellement sur l'industrie du textile québécoise voudrait-il que nous donnions des millions de dollars à Formose, à Hong Kong ou à la Corée du Sud pour y stimuler la production de textiles de pointe qui viendraient ensuite réduire au chômage des milliers de nos travailleurs du textile?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique voudrait-il me dire si, dans l'éventualité où un pays d'Amérique du Sud déciderait de mettre en valeur ses dépôts de nickel avec l'aide de la Banque mondiale et des autres organismes internationaux, son parti demanderait que nous lui refusions l'assistance technique, l'équipement et le matériel miniers nécessaires à cette fin?

Des voix: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR LE REVENU ANNUEL GARANTI—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à qui je voudrais présenter d'abord mes félicitations, former des vœux de franc succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Étant donné que la question de l'établissement au Canada d'un régime de revenu annuel garanti a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années et de négociations avec les provinces, est-ce que l'honorable ministre serait en mesure de dire à la Chambre si elle a l'intention au cours de cette session de présenter au Parlement une loi en vue de l'établissement d'un tel régime pour que nous puissions espérer que cette nouvelle formule soit «incitative» au travail, ce qui aiderait énormément au règlement du problème du chômage?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier mon collègue de l'opposition pour ses bons vœux et lui dire que j'espère réaliser les espoirs qu'il met dans mon travail. Pour ce qui est du revenu annuel garanti, je voudrais exprimer de nouveau à la Chambre la position que j'ai eu l'occasion d'expliquer quelquefois par l'entremise des mass media, savoir que je ferai tout en mon pouvoir pour faire avancer cette question d'un pas, que j'espère être un grand pas, et que cela requerra certainement l'adoption d'une loi et reflétera ainsi l'engagement du gouvernement en faveur d'une forme ou d'une autre de revenu annuel garanti. J'espère que cela se fera dans un avenir le plus rapproché possible.

M. Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social serait en mesure d'informer la Chambre d'une façon un peu plus particulière de l'état des négociations avec le gouvernement de la province de Québec, étant donné la situation que l'on connaît tous. Est-ce que les négociations se font de façon normale ou s'il y a des accrochages majeurs qui pourraient retarder l'établissement d'un tel régime?

Mlle Bégin: En ce moment, monsieur l'Orateur, je suis à poursuivre les négociations entreprises par mon prédécesseur avec les provinces, et plus précisément avec la province de Québec, sur le projet de transfert de paiements forfaitaires au titre de la loi sur les services sociaux par opposition à un paiement 50/50 comme ce que nous avions connu. Ceci mettrait en parallèle les paiements forfaitaires que nous avons déjà signés avec les provinces relativement à la santé et qui semblent satisfaire tout le monde, représentant moins de complexités administratives pour nous et plus d'indépendance dans le choix des programmes pour les provinces. Je n'ai rien de précis à dire pour une province ou pour une autre, étant encore en négociations que je juge positives.

● (1132)

[*Traduction*]

L'INSTAURATION ÉVENTUELLE AU CANADA D'UN RÉGIME DE REVENU GARANTI

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Nous venons d'entendre madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dire qu'elle s'intéresse à l'instauration d'un régime de revenu garanti ou, à tout le moins, de ses premières phases. Étant donné que les provinces s'inquiètent énormément de son éventuelle application, que le programme pourrait décourager les gens de travailler et que nous ne savons pas si nous pouvons nous le permettre, le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire s'il a pris une décision à ce sujet? A-t-il étudié la question et, selon lui, pouvons-nous nous permettre d'envisager un tel programme cette année ou l'an prochain?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris connaissance des derniers détails là-dessus et, par conséquent, je ne peux me prononcer.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE NIVEAU DE CROISSANCE PROJETÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je trouve intéressantes les exhortations du ministre des Finances à dépenser davantage et à économiser moins. J'espère que cette recommandation ne s'applique pas aux membres du cabinet. Considérant que le gouvernement avait décidé de réduire la croissance de la Fonction publique à un niveau inférieur à 1 p. 100 et que celle-ci s'est accrue de 2.4 p. 100 avec l'arrivée de 14,000 nouveaux fonctionnaires—ce qui ne témoigne pas de tellement de restriction ou de discipline—le ministre peut-il nous dire quel est maintenant son objectif en ce qui a trait à la croissance de la Fonction publique? Visons-nous toujours un niveau de croissance inférieur à 1 p. 100?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes engagés à restreindre à moins de 1 p. 100 la croissance du nombre d'années-personnes autorisées dans la Fonction publique relevant du Conseil du Trésor, et nous tiendrons notre promesse.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PRÉSUMÉ DUMPING DE NICKEL PAR AMEX—LA POSSIBILITÉ D'UNE PROTESTATION

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je pense que ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a pour origine les propos du premier ministre et du ministre des Finances ainsi que ce qu'a dit ce matin le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos de la situation du nickel. On note une totale méprise de la part du gouvernement en ce qui concerne un problème qui n'a rien à voir avec le ralentissement de l'économie mondiale, mais qui tient au fait que le Canada, qui fournissait 95 p. 100 du nickel mondial, n'en fournit plus maintenant que 40 p. 100. Je voudrais obtenir une réponse très précise à cette question. Les services du ministre se sont-ils plaints auprès du GATT, comme ils peuvent le faire, de ce que si le Canada est en train de perdre une partie du marché, comme l'a affirmé le ministre des Finances vendredi dernier, c'est à cause du dumping pratiqué par d'autres pays, et notamment par la société AMEX. En vertu du GATT, si nous pensons qu'il y a dumping dans notre pays, nous pouvons protester avant même d'en avoir la confirmation. Le ministère a-t-il officiellement protesté auprès du GATT afin de protéger notre position sur le marché mondial du nickel, position qui pourrait fournir les emplois que nous essayons de trouver?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour le préambule à sa question. Je ne discuterai pas sur la part du marché qui nous revient. Cependant, il faudrait, si nous en avions le temps, considérer un certain nombre d'autres éléments, et je suis sûr que le député en conviendra. Sur le point particulier qui fait l'objet de sa question, nous étudions actuellement les éventuelles possibilités juridiques qui s'offrent à nous pour intervenir auprès du GATT. On étudie actuellement la proposition de la société AMEX, et s'il existe effectivement des moyens ou une technique permettant d'intervenir officiellement auprès du GATT, nous nous en servirons.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'INCIDENCE DES PRÊTS DESTINÉS À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN PAYS ÉTRANGERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans la gestion de la Société pour l'expansion des exportations et dans ses activités commerciales avec l'étranger, le gouvernement pense-t-il s'occuper convenablement de ses responsabilités en finançant des activités qui, finalement, concurrenceront des entreprises canadiennes?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si le député avait écouté la réponse que j'ai donnée précédemment à la Chambre, il comprendrait la situation.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté la réponse avec beaucoup d'attention et j'en suis tellement scandalisé que je n'ose croire qu'elle vienne d'un ministre responsable. Est-il d'avis que nous devrions pour vendre à court terme du matériel minier compromettre notre position en matière de nickel sur les marchés mondiaux?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je vois que le député continue à vouloir donner une orientation colonialiste à la politique canadienne.

Des voix: C'est honteux.

M. Gillespie: Il en a donné une preuve convaincante il y a quelque temps. En somme, selon ce qu'il nous propose, nous devrions refuser d'exporter n'importe quel type de machine dans le cas où elle pourrait concurrencer un produit fabriqué au Canada.

* * *

LES POSTES

LA POSSIBILITÉ DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Walter Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes qui est chargé d'un service essentiel à l'emploi et à la stabilité de l'économie dans notre pays. Puisqu'un haut fonctionnaire du ministère des Postes vient d'ajouter sa voix à la requête du Syndicat canadien des postiers, de même qu'aux 79 p. 100 des membres de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, des porte-parole des partis d'opposition à la Chambre et d'un nombre croissant de personnes exaspérées, pour demander au gouvernement du Canada de remplacer le fouillis bureaucratique, les ministères et les organismes qui s'occupent des postes au Canada, par une sorte de société de la Couronne, le ministre des Postes voudrait-il dire à la Chambre et au public canadien quelle solution il envisage?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, comme comme le député le sait, on a déjà sérieusement songé à confier les postes à une société de la Couronne. Cependant, le député sait également que nos déficits d'exploitation sont passés de 70 millions il y a 5 ans à quelque 560 millions pour le présent exercice. Puisque tant de fonds publics sont affectés aux opérations postales, il est essentiel que le gouvernement ait l'œil sur ces activités et assure le contrôle des postes de manière à en minimiser les dépenses.

M. Dinsdale: Le ministre des Postes croit-il que les Canadiens pourront continuer à accepter un déficit d'un demi-milliard de dollars aux postes, déficit dû à la mauvaise gestion, à l'inefficacité et aux mauvaises relations entre les employés et la direction?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que l'augmentation du déficit n'a rien à voir avec la direction ou l'efficacité. Il est dû en partie à l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des frais de transport. J'espère que le député pourra attendre vendredi, où je dois participer au débat sur le discours du trône et brosser à la Chambre un tableau complet de la situation des Postes.

* * *

● (1142)

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA CIRCULATION À L'AÉROPORT DE TORONTO—DEMANDE DE RAPPORT

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je voudrais savoir si le trafic aérien a repris normalement à l'aéroport international de Toronto, c'est-à-dire au moins au rythme que l'on estimait normal et sûr avant que le Parlement n'intervienne pour obliger les contrôleurs aériens à reprendre le travail et qu'ils ne commencent leur grève du zèle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les choses à Toronto sont quelque peu différentes de ce qu'elles étaient avant la grève des contrôleurs aériens. Je puis assurer aux députés et au public que la sécurité n'est nullement menacée. Des entretiens sont en cours entre les contrôleurs aériens et les responsables de mes services concernant diverses questions à l'origine de ce problème et des difficultés qui persistent. La situation concernant le contrôle de la circulation aérienne à Toronto est beaucoup plus complexe que dans les autres villes canadiennes et ce pour diverses raisons. Les diverses mesures prises pour résoudre les problèmes qui se posent nous permettront sans doute d'en arriver à une solution définitive.

* * *

LES POSTES

LES RETARDS DE LIVRAISON DES COLIS AU TERMINUS A DE TORONTO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Est-il au courant du retard qui existe dans la levée des colis au terminus A de Toronto. Dans l'affirmative, quelles mesures prend-il pour rattraper ce retard, qui équivaut pour ainsi dire à une rupture totale du service?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je n'ai entendu parler d'aucun problème concernant la levée des colis au terminus A. Comme le député est généralement bien renseigné, je vais faire immédiatement le nécessaire pour voir ce qu'il en est et je lui répondrai dès que possible.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, je suis assurément surpris que le ministre des Postes n'en ait pas entendu parler. L'arriéré à la succursale A cause beaucoup d'ennuis au vice-président de Doubleday Canada Limited. Je me demande si le chaos qui existe au niveau du service des colis à Toronto est dû à des ennuis mécaniques à l'énorme nouveau centre de traitement du courrier? Le ministre des Postes peut-il dire à la Chambre quand ce centre qui a coûté si cher va entrer en service?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que le problème ne se situe pas au niveau de la mécanisation. Les affaires vont bien au centre de traitement du courrier qui se trouve dans la circonscription du député à ma gauche, et il n'y a pas de difficulté là-bas, comme je l'ai indiqué au début. Si un usager important, Doubleday, connaît des ennuis, je n'ai pas reçu d'instances à ce sujet, mais je me renseignerai.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DE LA FRONTIÈRE ET DE LA GESTION DES PÊCHERIES—DEMANDE DE RAPPORT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu l'importance économique sur la côte est des ressources de pêche renouvelables du banc Georges et l'importance sur la côte ouest de la frontière séparant le Canada et les États-Unis dans l'Entrée Dixon, Juan de Fuca, et dans notre région du Nord dans la mer de Beaufort où l'Alaska touche le Canada, le ministre fera-t-il quelques brefs commentaires à ce moment-ci et une déclaration à l'appel des motions plus tard concernant son communiqué du 21 octobre et dira-t-il à la Chambre comment se passent les négociations sur cette question importante et quelles sont les chances d'obtenir sur la côte est la ligne équidistante entre le Canada et les États-Unis traversant le banc Georges et de tenir ensuite des pourparlers sur la gestion conjointe des ressources?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député a raison de dire que la première phase des négociations avec les États-Unis a été achevée avec succès, à notre point de vue comme à celui des États-Unis, je crois. Ces premières discussions nous ont permis de nous mettre d'accord sur la façon de résoudre le problème. Dans ce contexte, le Canada a lieu de se réjouir que les États-Unis aient accepté le plan de gestion conjointe des réserves de poisson, préconisé dans une large mesure par les pêcheurs de la côte est, circonscription du député. La prochaine phase consistera à voir comment transformer cet accord en traité. Les négociateurs reprendront les pourparlers d'ici une huitaine à une dizaine de jours. Dans l'intervalle, notre négociateur poursuivra les discussions avec les provinces intéressées de la côte est et de la côte ouest.

[M. Blais.]

Quant à la résolution finale concernant la limite en soi, je ne voudrais pas compromettre les négociations en révélant la position du Canada pour le moment. Je dirai simplement au député, qui le sait sans doute, que le Canada a décidé de négocier sur la base de la ligne équidistante dans le cas du banc Georges. Le Canada a adopté cette position réserve faite de tous ses droits. Voilà où en sont les choses maintenant. Maintenant que les négociations se poursuivent, je suis très content qu'en dépit de toutes les difficultés qui ont surgi au début on ait réalisé des progrès considérables. Le climat semble propice à un règlement prochain même s'il y a un tas de problèmes à régler.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—LES MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LA PERTE D'EMPLOIS CANADIENS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Vu qu'il y aura un déficit de trois milliards de dollars dans l'industrie des pièces d'automobile dans le cadre de l'entente sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis et qu'Anaconda Brass a l'intention de renvoyer 870 employés, ce qui diminuera encore les activités de l'industrie canadienne des pièces d'automobile et entraînera la perte d'emplois au Canada, quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre pour combler cet écart et protéger les emplois des travailleurs canadiens?

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nous sommes très préoccupés par la possibilité de renvois à la compagnie Anaconda Brass. Je sais que des représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres intéressés se sont déjà réunis pour voir si nous pouvons remédier à la situation. Le ministre de l'Industrie et du Commerce pourra peut-être fournir d'autres détails la prochaine fois qu'il sera à la Chambre.

M. Gilbert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre agirait-il de façon aussi désinvolte s'il s'agissait de l'industrie de l'acier à Hamilton? Peut-il dire à la Chambre si le ministre de l'Industrie et du Commerce a reçu une réponse au télex qu'il a envoyé aux représentants d'Anaconda pour demander à la compagnie de retarder sa décision, d'annuler le décret de fermeture et de poursuivre ses activités afin de protéger l'entreprise canadienne?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je le répète, le ministre pourra fournir tous les détails nécessaires au sujet des négociations qu'il a eues avec la compagnie. J'espère qu'il le fera très prochainement.

LES PÊCHERIES

LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE ATLANTIQUE—LA RÉOUVERTURE POSSIBLE À LA PÊCHE COMMERCIALE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement et j'essaierai de la formuler aussi brièvement que possible. Je me demande si le ministre est en mesure de dire à la Chambre s'il a été définitivement décidé d'ouvrir une saison de pêche commerciale au saumon sur la côte atlantique au cours de la prochaine saison de pêche? Si tel est le cas, a-t-on décidé de quelle manière et sous quelle forme cette saison serait fixée ou doit-on en discuter au préalable avec les pêcheurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, on a effectivement décidé en principe d'autoriser les pêcheurs professionnels à prendre un peu de saumon sur la côte est où cette pêche était interdite depuis six ans. J'attends que me soient transmis les derniers rapports des biologistes de mon ministère au sujet des excédents par rapport aux niveaux de stock de cette année. La façon dont on procédera à cette réouverture fait actuellement l'objet de consultations avec les pêcheurs et leurs organismes représentatifs de la côte est. J'espère que nous pourrons arriver à un accord unanime.

* * *

LES RESSOURCES

L'INDUSTRIE MINIÈRE—L'OPPORTUNITÉ DE L'ABOLITION DU DOUBLE IMPÔT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et fait suite à la série de questions posées par le député de Don Valley vendredi dernier et aujourd'hui. Étant donné que la situation qui prévaut actuellement à Sudbury et à Thompson s'étendra bientôt à toutes les localités minières du Canada; que le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique a réduit ses taxes minières; et que le nouveau gouvernement élu au Manitoba compte réduire les lourdes charges fiscales imposées jusqu'ici à l'industrie minière de cette province, le ministre a-t-il l'intention de prier le ministre des Finances d'abolir le double impôt dont fait l'objet l'industrie minière depuis que John Turner a présenté son budget en 1974? C'est l'une des raisons pour laquelle notre industrie minière n'est pas concurrentielle sur le plan fiscal avec celle des autres pays.

● (1152)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je reconnais comme le dit le député, qu'il y a des cas dans certaines provinces où la combinaison d'imposition fédérale et provinciale produit un effet contreproductif pour cette industrie et pour les provinces. A la suite d'une étude importante, nous l'avons souligné à l'attention des divers ministres provinciaux chargés des Mines et des Ressources, et des ministres des Finances du pays. J'espère, à la suite de cette étude et des travaux menés dans mon ministère en collaboration avec plusieurs gouvernements provinciaux, que les autres gouvernements des provinces agiront en conséquence. Si le député s'adressait aux chefs de cette industrie, il constaterait que ce n'est pas de l'imposition fédérale qu'ils se plaignent. Ce qu'ils dénoncent, c'est la lourdeur de l'impôt de certaines provinces qui décourage l'investissement dans le secteur de l'extraction minière.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je répète ma question. Le gouvernement fédéral va-t-il s'engager auprès des gouvernements provinciaux, à réduire cette double taxation imposée aux sociétés à la suite des disputes où s'opposent les fonctionnaires d'Ottawa et des provinces, qui les uns et les autres, cherchent à tirer le maximum de l'industrie minière. Ma question est donc celle-ci: le ministre va-t-il, au nom de l'industrie minière, recommander au ministre des Finances de mettre un terme à la double imposition à laquelle est soumis ce secteur, depuis le budget Turner de 1974?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je vais donc répéter une partie de ma réponse car j'ai bien expliqué au député que le taux d'imposition fédéral est inférieur aux taux provinciaux. Si, comme le dit le député, il y a une double imposition dans ce secteur d'activité, la solution la plus simple est celle-ci: que les provinces qui ont un double système de taxation plus élevé que celui des autres provinces et que, peut-être, d'autres juridictions, sont toujours habilitées à diminuer leur taux d'imposition pour que l'imposition combinée provinciale et fédérale soit plus favorable à cette industrie.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION DE RÉVISION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE OBLIGATOIRE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné qu'un prisonnier vient d'obtenir dans la province de l'Ontario une libération conditionnelle obligatoire—comme le prévoit la loi contre laquelle ni le ministre, ni ses collaborateurs, ni le solliciteur général n'ont le moindre recours—le gouvernement se propose-t-il de modifier cet article de la loi lorsqu'il s'agit de cas tels que celui d'un prisonnier qui a un lourd dossier de délits sexuels et qui est actuellement sous la surveillance de la police dans deux villes de l'Ontario afin que les cas de ce genre puissent être soumis à un organisme judiciaire ou à quelqu'un qui aurait le pouvoir d'accorder ou de refuser la libération conditionnelle, conformément aux dispositions du bill C-51 présenté lors de la session dernière?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Sauf erreur, dans le cas auquel le député fait allusion, l'homme a purgé sa peine et a donc été, aux termes de la loi, libéré du pénitencier. Comme le député le sait, en adoptant le bill C-51 durant la dernière session, nous avons modifié la loi afin de supprimer la remise statuaire grâce à laquelle, les prisonniers pouvaient obtenir une réduction de leur peine tout simplement en la purgeant, mais cette remise statuaire est supprimée depuis le 15 octobre et les prisonniers doivent maintenant gagner leur remise par leur bonne conduite. Dans cette même mesure, nous avons mis en application des dispositions revisées concernant les délinquants dangereux, qui sont entrées en vigueur également le 15 octobre.

M. Woolliams: Le ministre sait pertinemment qu'il est des plus difficile de prouver qu'un individu est un criminel endurci aux termes du Code criminel, ou un maniaque sexuel aux termes du code modifié. Voilà pourquoi ces détenus continuent

d'être remis en liberté en vertu de ce que nous appelons la libération conditionnelle obligatoire. C'est avec le plus grand sérieux que je pose cette question au ministre de la Justice, car je lui ai signalé l'année dernière le cas d'un meurtrier de Calgary qui a été libéré, et nous faisons face actuellement en Ontario à une situation qui cause beaucoup d'anxiété.

M. Basford: Je le conçois mais le problème, c'est que les prisonniers sont susceptibles d'être libérés une fois qu'ils ont purgé une peine d'une durée déterminée. Le Code criminel a été modifié au cours de la dernière session et une disposition concernant les criminels dangereux lui a été ajoutée, afin précisément de régler le cas de ceux qui purgent une condamnation d'une durée indéterminée, de façon à éviter que des criminels endurcis soient libérés sans l'approbation de l'administration pénitentiaire ou des tribunaux.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉPLOIEMENT DE LA BOMBE À NEUTRONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, monsieur l'Orateur. Le 15 juillet de cette année, en réponse à une question au sujet du déploiement de la bombe à neutrons, le premier ministre a dit qu'on ne nous avait pas consultés et le ministre de la Défense nationale a dit qu'il n'en savait pas plus que ce qu'il avait lu dans les journaux. Comme ce dernier vient d'assister à une réunion du groupe de planification nucléaire à Bari, en Italie, peut-il dire à la Chambre quelle politique il a proposée au nom du Canada quant au déploiement de la bombe à neutrons?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à rectifier ce qu'a dit le député. Je n'étais pas présent à la réunion de Bari. Les membres du groupe de planification assistent aux réunions à tour de rôle et nous n'étions donc pas présents cette fois-ci, bien qu'on nous tienne au courant de ce qui s'y passe. Il faut tout d'abord comprendre que l'expression «bombe à neutrons» est mal appropriée. IL ne s'agit pas vraiment d'une bombe ni d'une arme stratégique. On en parle dans les milieux de l'OTAN comme d'une ogive à radiation accrue.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Elle est dotée d'une charge explosive réduite. Nous ne parlons pas de choses très agréables, monsieur l'Orateur, mais ces armes font aujourd'hui partie de l'arsenal des pays modernes. La bombe à neutrons, comme l'appelle mon honorable ami, c'est-à-dire l'ogive à radiation accrue, n'est pas en cours de production. Le président des États-Unis n'a pas encore décidé si on procèderait à la production. Dans le cadre de ses considérations, il a décidé de consulter ses alliés de l'OTAN. Des entretiens ont lieu actuellement ou il en a été question à la réunion du GPN à Bari, sans qu'on soit arrivé pour le moment à une position unifiée ou qu'une décision ait été prise à ce sujet mais tous les alliés seront consultés sur cette question. Son efficacité comme arme militaire ne fait aucun doute, mais les considérations à retenir vont bien au-delà de cet aspect de la question.

M. McKinnon: Le vocabulaire que le ministre a utilisé a de quoi surprendre. D'aucuns pourraient croire que c'est encore le ministre de qui relèvent les questions d'habitation qui parle lorsqu'il dit que la bombe a pour but de protéger les maisons et de tuer les gens. L'important, c'est qu'en utilisant cette arme, on pourrait fort bien abaisser le seuil de radioactivité en Europe et accroître les risques d'une guerre nucléaire. Le ministre est-il en train de nous dire que le Canada n'a pas décidé s'il favorisait ou non l'utilisation de la bombe à neutrons ou, comme il dit, l'ogive à radiation accrue?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, la question n'est pas de savoir ce que nous avons décidé. Nous sommes en train de peser le pour et le contre avec nos alliés. On songe notamment à abaisser le seuil de tolérance aux radiations nucléaires. Il y a des arguments contre et nous voulons les entendre tous avant de nous lancer à corps perdus dans les ogives fortement radioactives.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE—DEMANDE DE COMPTE RENDU DES NÉGOCIATIONS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures étant donné que la question générale concerne le désarmement nucléaire. Comme vous le savez probablement, monsieur l'Orateur, le ministre est sur le point de partir pour une autre grande tournée; pourtant, nous n'avons pas encore eu de rapport détaillé de la dernière des réunions tenus à Londres par le groupe des fournisseurs nucléaires. Je demande au ministre s'il serait possible qu'il nous donne un compte rendu détaillé sur cette question importante avant son départ.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas avant mon départ, monsieur l'Orateur. Je dois dire au député qu'à l'été nous avions préparé une déclaration mais elle n'a pu être ni présentée ni débattue avant l'ajournement, ce dont personne n'est à blâmer. D'ici une quinzaine, des faits nouveaux se produiront dont les réunions de l'INCEP à Washington sur les restrictions à imposer au retraitement et ainsi de suite. Il conviendrait probablement d'attendre le résultat de ces rencontres et je promets au député et à la Chambre que je ferai une déclaration complète le plus tôt possible au début de novembre, dès que nous aurons reçu tous les détails. D'ici là, si le député veut en quelque sorte être mis au courant, je m'arrangerai volontiers pour qu'il le soit pendant mon absence.

LE CODE DEVANT RÉGIR LES VENTES À L'ÉTRANGER DE TECHNOLOGIE ET DE RENSEIGNEMENTS NUCLÉAIRES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Je ne cherche pas seulement à me renseigner personnellement. Je cherche à obtenir des renseignements dont le public canadien devrait disposer vu l'importance de la question et il semble que ceux qui s'y intéressent doivent obtenir leurs renseignements de la presse étrangère et des représentants de gouvernements étrangers. Ici, surtout, nous semblons tous être du même avis sur la question du désarmement nucléaire; malgré cela, il semble que nous devions aller outre-mer pour obtenir des informations. Ainsi, le ministre peut-il nous dire si, à la réunion de Londres, comme l'affirme le *Post* de Washington daté du mardi 4 octobre, on s'est entendu pour la première fois pour publier un code devant régir les ventes à l'étranger de renseignements et de technologie nucléaires? Si c'est effectivement le cas, pourquoi le ministre ne nous en a-t-il pas parlé? Quand ce code va-t-il être publié? Quand le ministre va-t-il nous donner des renseignements précis, au lieu des vagues généralités qu'il ne cesse de nous débiter?

● (1202)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, depuis le début de la session, j'ai toujours été prêt à répondre à toutes les questions du député. C'est la première fois que le député, ou quiconque de ses collègues, juge bon de poser cette question. Elle aurait pu faire l'objet d'une déclaration à l'appel des motions. Il y a eu deux jours réservés à cela. Mais j'ai l'impression que certains députés se seraient plaints de voir empiéter ainsi sur le temps réservé au débat sur l'Adresse. Soyons francs. Cela n'enlève cependant rien à l'importance de la question soulevée par le député.

Je répondrais tout d'abord à la question précise qu'il m'a posée. L'article mentionné par le député dit vrai. Il a été effectivement proposé de publier un code. Il reste maintenant à le rédiger. Évidemment, on n'en connaitra pas le contenu exact avant que la rédaction ne soit terminée.

Sous l'angle plus général de la question j'indiquerai que certains faits nouveaux sont intervenus. Le député n'ignore sans doute pas, par exemple, qu'il y a deux ou trois semaines les États-Unis ont conclu avec le Japon une entente qui modifie dans une grand mesure toute la situation touchant la non-prolifération des armes nucléaires. Nous attendons maintenant le moment opportun pour faire une déclaration qui n'ait pas l'air d'une ingérence. Mais je n'ai absolument aucune raison de refuser que l'on parle franchement à la Chambre de ce projet. En fait, j'aimerais beaucoup que l'opposition nous dise clairement ce qu'elle ferait à notre place. Étant donné son attitude à propos de Sudbury, je doute fort que nous ayons droit à une déclaration claire et franche leur part.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UNE INSTITUTION PÉNITENTIAIRE À BURWASH—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Les coupes sombres que la société INCO a décidé d'effectuer dans ses effectifs de Sudbury auront des répercussions catastrophiques dans tout le district. Par ailleurs, le bureau du solliciteur général et le gouvernement ontarien sont en pourparlers pour la création d'un pénitencier fédéral à Burwash. Aussi, le solliciteur général peut-il dire s'il est prêt à faire en sorte que ce projet soit immédiatement mis à exécution, car il entraînerait la création de centaines d'emplois dans le bassin de Sudbury?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député m'en a évidemment déjà parlé. J'annonce à la Chambre que le premier volet des pourparlers avec les représentants du gouvernement ontarien est maintenant terminé et que nous avons convenu du prix à payer pour l'achat de cet établissement. Pour le moment, nous sommes en train de voir quel genre de rénovations il faudrait faire pour pouvoir utiliser ce bâtiment comme pénitencier et d'en estimer le coût. Personnellement, je suis très favorable à l'achat de ce bâtiment. Non seulement, cette opération favoriserait l'embauche dans cette région mais elle me permettrait également d'appliquer une des recommandations du sous-comité de la Chambre qui a fait une étude sur les pénitenciers l'année dernière; il avait en effet recommandé de créer quelques établissements spécialisés dans le pays. J'espère donc pouvoir faire très bientôt une déclaration à ce sujet.

* * *

LES RESSOURCES

LES ÉTUDES ANTÉRIEURES SUR LES PROBLÈMES DE L'INCO ET L'ABSENCE DE MESURES PROPRES À ÉVITER LES LICENCIEMENTS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question supplémentaire relativement à ce problème de l'INCO qui touche de près plusieurs députés, dont vous-même, monsieur l'Orateur. Je voudrais qu'il précise sa position. Vendredi, le premier ministre nous a donné l'impression qu'il venait tout juste d'entendre parler des problèmes de l'INCO. Sa réponse figure à la page 114 du hansard, où il a dit qu'il avait été mis au courant de cette très grave décision la veille. Il s'agissait donc de jeudi dernier. Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dit que la question est à l'étude depuis deux ans. A supposer qu'il nous ait alors dit la vérité, le ministre nous dirait-il maintenant pourquoi il n'a pas communiqué avec l'INCO il y a un an, voire même deux ans, pour leur apprendre les conclusions de ces études et voir si cette catastrophe n'aurait pas pu être évitée? Nous voyons maintenant cette situation se propager à Terre-Neuve et à d'autres régions du pays. La Chambre a droit à une réponse à cette question.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je réfute totalement le préambule de cette question. Le leader de l'opposition à la Chambre essaie maintenant, du jour au lendemain, de passer pour un expert en matière d'industrie minière. S'il avait suivi le travail qui s'est fait depuis un an, il saurait qu'il y a eu des consultations régulières entre mon ministère et l'industrie. Il saurait que le marché international pour nos produits miniers se trouve en plein marasme. Il saurait que les autres pays ont maintenant des industries minières beaucoup plus fortes. Il saurait tout cela et n'aurait pas à poser une telle question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si moi je devais savoir tout cela, à plus forte raison le ministre. Pourquoi donc n'a-t-il rien fait?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je pensais avoir dit clairement que nous n'avons cessé de collaborer avec l'industrie. Si le député vient tout juste de se rendre compte de la situation, il aurait dû savoir qu'elle était susceptible de surgir n'importe quand dans l'industrie minière. C'est le spectre qui hante hélas! tous ceux qui œuvrent dans cette industrie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES SPORTS

DÉPÔT D'UN LIVRE VERT INTITULÉ «POUR UNE POLITIQUE NATIONALE SUR LE SPORT AMATEUR»

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, j'ai bien l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le Livre vert intitulé «Pour une politique nationale sur le sport amateur».

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

L'hon. Norman A. Cafik (au nom du président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES PORTS DU CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE ET DE COMMISSIONS PORTUAIRES

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-6, concernant les ports canadiens.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

MODIFICATION DU RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE RENVOI EN PERMANENCE DE DOCUMENTS

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, certains se sont inquiétés d'un changement apporté à l'article 65(1)*q*) du Règlement, qui a été mis en vigueur l'année dernière, afin de prévoir le renvoi en permanence de documents au comité permanent des comptes publics. Nous avons découvert une erreur dans cette résolution. J'en ai discuté avec les leaders à la Chambre. Nous nous sommes entendus sur la motion suivante:

Qu'on modifie l'article 65(1)*q*) du Règlement en insérant les mots «en permanence» entre le mot «renvoyés» et le mot «dès».

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est en effet conforme aux discussions que nous avons eues à ce sujet. Je remercie le leader suppléant du gouvernement à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: Les députés en général semblent d'accord pour que cette motion soit mise aux voix dès maintenant. Cela ne peut se faire sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime pour que la motion soit mise aux voix dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

● (1212)

[*Traduction*]

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

LA RECTIFICATION D'UNE ERREUR PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Au cours de la période des questions, le 19 octobre, j'ai commis une erreur en répondant à une question du député de New Westminster (M. Leggatt). Tel qu'indiqué à la page 17 du hansard, j'ai dit que le commandant de la Gendarmerie royale de l'Alberta avait rencontré le procureur général de la province. En fait, le commandant de l'Alberta a rencontré le solliciteur général de l'Alberta, le ministre responsable de la Gendarmerie royale dans cette province.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Français*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 21 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 30).

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'aurais espéré que peut-être le président demeure au fauteuil, car plus tard je voudrais faire quelques remarques au sujet de certaines déclarations qu'il aurait faites en fin de semaine. Je pense bien que monsieur le président de la Chambre aura à entendre certains conseils qui lui seront donnés.

C'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à un tel débat depuis quelques années, puisque ayant siégé ici depuis un assez grand nombre d'années, j'ai toujours cédé ma place pendant ce débat, étant donné que je pouvais profiter d'autres occasions. Cependant, cette année je me suis décidé à essayer d'attraper l'œil de monsieur le président, pour donner une traduction littérale à l'expression anglaise *catching Mr. Speaker's eye*, pour participer à ce débat.

J'aimerais signaler que les deux jeunes députés, c'est-à-dire jeunes en expérience, qui ont proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, je veux dire par là les députés de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député nouvellement élu de Malpèque (M. Wood), se sont très bien acquittés de leur tâche qui est plutôt symbolique. Toujours ce sont les benjamins de la Chambre qui ont l'occasion de présenter cette Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais donc, encore une fois, signaler qu'ils se sont bien acquittés de leur tâche et je les en félicite.

Toutefois, avant de discuter de la motion des honorables députés et de celle présentée par le chef de mon parti, qui est une motion de blâme, j'aimerais discuter de ce qui se passe à la Chambre. Il est regrettable, comme je l'ai dit, que M. le président ne soit pas ici, parce que je vais me référer d'une façon assez détaillée aux discussions qui ont eu lieu vendredi dernier alors que mon collègue de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a présenté sa motion d'ajournement, en vertu de l'article 26 du Règlement.

[*Traduction*]

Il y a eu certains incidents au cours de la semaine passée où nous avions pour la première fois la télévision à la Chambre. On a dit et redit dans les journaux et ailleurs que la Chambre allait en être beaucoup changée et que c'était le plus grand événement depuis la découverte du pain en tranches. J'aimerais faire certains commentaires au sujet de ce qui a été dit à la Chambre à l'occasion de l'avènement de la télévision et sur ce qui, je l'espère, ne deviendra pas l'attitude habituelle des députés. Je voudrais aussi dissiper une fois pour toute l'impression qu'ont de plus en plus de gens à la suite de certaines choses qui ont été dites et peuvent être répétées à l'égard des discours et de ceux à qui ils sont adressés.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) m'a sidéré jeudi dernier quand elle a voulu commenter une question posée par le leader de l'opposition officielle à la Chambre, le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Selon la présidence cette question était irrecevable, mais le ministre a dit que parce que les débats de la Chambre étaient maintenant télévisés, on avait tort de l'empêcher de répondre ou de faire un commentaire. Il est absolument insensé de prétendre que si une question est déclarée irrecevable, mais qu'elle contient certaines allégations comme c'est souvent le cas, et qu'il faudrait y répondre ou faire des commentaires, la présidence n'a pas à la déclarer irrecevable parce que nous sommes à la télévision. C'est absolument insensé et pourtant tel était l'argument invoqué par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) a fait, lui aussi, certains commentaires.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre des Postes (M. Blais) aussi.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'en viens au ministre des Postes car lui aussi a fait des allusions parfaitement déplacées à la conduite des députés sous prétexte que la télévision est maintenant à la Chambre. Monsieur l'Orateur, si la Chambre devient un podium où les représentants des partis s'adressent à des autorités plus vastes, nous donnons raison à ceux qui prétendent que le Parlement ne joue plus son rôle. D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi ils font ces commentaires stupides car bon nombre de ceux qui les font sont rarement venus ici et ne savent pas comment la Chambre travaille. Mais si la Chambre devient tout simplement un podium permettant d'atteindre un plus vaste auditoire, elle se réduit alors à un simple moyen de transmettre un message à n'importe quel auditoire. Pour l'instant cela se limite à la région d'Ottawa, à ceux qui sont abonnés au cable et qui ont un convertisseur. Ce sont ces gens-là qui suivront sans doute les débats de la Chambre.

Puis il y aura un résumé hebdomadaire et nous avons vu dans les bulletins de nouvelles certains passages où des ministres faisaient des commentaires en réponse à des questions. Je dirai seulement ceci aux députés: voyez ce qui s'est passé en Alberta où les délibérations de l'Assemblée législative sont télévisées depuis 1971 environ. Ce grand programme qui devait amener l'Assemblée législative au public n'existe plus. C'est seulement quand un ministre répond à une question d'intérêt public qu'on diffuse un bout de film du ministre. On n'y voit jamais les députés de l'arrière-ban à moins, bien sûr, qu'ils soient assis derrière des ministres.

● (1222)

Les commentaires que nous avons entendus vendredi après-midi au sujet de certains déplacements, quand, en toute franchise, il n'y avait pas tellement de députés à la Chambre—il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais—ne tient pas compte du fait que les députés ont des horaires à respecter, des avions à prendre et de grandes distances à parcourir pour se rendre dans leur circonscription, où des tâches importantes les attendent. Ils ont aussi des familles et, députés ou non, ils ont le droit de les voir comme tout le monde. On dirait que le public semble oublier cela. Les députés sont retenus à leurs bureaux du Parlement du lundi matin, au début de la séance, jusqu'au vendredi soir 5 heures, quand la séance se termine. A mon avis, de tels commentaires ne sont que bêtises et absurdités.

Permettez-moi quelques mots au sujet de la nature du présent débat. J'ai déjà mentionné ce point à monsieur l'Orateur l'autre jour, et je regrette qu'il n'ait pas voulu entendre tout ce que j'avais à dire, comme je crois qu'il l'aurait dû. Le présent débat a pour objet le discours du trône. Traditionnellement, il a été réservé aux députés de l'arrière-ban. Les ministres du gouvernement passent en revue certains aspects de leurs politiques, mais il revient aux députés de l'arrière-ban de soulever des problèmes, de donner des nouvelles de leur circonscription et de transmettre à celles-ci des informations sur ce qui se passe à la Chambre.

Mais que s'est-il passé cette fois-ci, monsieur l'Orateur? Le premier ministre (M. Trudeau) a été le premier à admettre qu'il avait inséré un mini-budget dans le débat sur le discours du trône. C'est parfaitement légal, mais le but de cette initiative, selon le premier ministre, était de gagner du temps. Le temps de qui? Le temps du gouvernement, aux dépens des députés de l'arrière-ban qui, en temps normal, devraient pouvoir discuter du discours du trône pendant toute la durée du débat, tout comme du budget d'ailleurs.

Nous avons voté sur un amendement jeudi dernier, nous voterons sur l'amendement principal ce soir. Peut-être un autre amendement sera présenté ce soir. Mais aucun de ces amendements ne devrait viser le contenu des résolutions budgétaires exposées par le ministre des Finances (M. Chrétien) l'autre soir. En effet, cela reviendrait à éliminer ce débat-là d'avance. Si quelqu'un présente un autre amendement sur lequel il faut voter le sixième jour du débat, les députés de la Chambre n'auront pas l'occasion d'exprimer leur opinion sur le mini-budget avant que nous passions aux projets de lois individuels, et principalement au projet sur l'impôt sur le revenu. C'est de cette expression de l'avis de la Chambre que dépend la survie du gouvernement.

Je doute qu'un certain nombre de ministres du cabinet se rendent compte que nous fonctionnons encore sous une forme de gouvernement responsable et que le gouvernement reste au pouvoir tant qu'il a la confiance de la Chambre, mais s'il se sert de subterfuges comme la présentation d'un mini-budget—et il s'agit bien d'un budget parce qu'il comporte des modifications importantes aux propositions qu'avait présentées l'ancien ministre des Finances—il prive alors la Chambre de l'occasion d'y répondre.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

Il y a aussi un autre point, monsieur l'Orateur. Bien que je doive accepter les décisions de la présidence sur des questions particulières, je ne suis pas obligé d'être d'accord avec elles, et je ne suis pas d'accord pour ce qui est de la décision de M. l'Orateur sur la motion qu'avait présentée mon collègue en vertu de l'article 26 du Règlement vendredi. Le sujet était effectivement très urgent. Je dis qu'on n'avait pas raison de soutenir que l'examen de cette question eut été préjudiciable au droit des députés de participer au débat sur le discours du trône. Mais c'est ce qui est arrivé.

D'après le Règlement, si monsieur l'Orateur avait été disposé à accepter la motion, le débat sur la question n'aurait pas pu commencer avant 3 heures vendredi après-midi. Les députés que la question intéressait—et j'imagine qu'il y en avait un bon nombre parce que la question est très grave—auraient alors joui d'un temps illimité pour débattre la question jusqu'à épuisement du débat. Mais non, monsieur l'Orateur, on l'a insérée dans le débat en cours, la présidence décidant que si les députés voulaient discuter de la situation à Sudbury et Thompson, elle leur en fournirait l'occasion. Ce n'est pas, à mon avis, la bonne façon de procéder. Supposons qu'en fin de semaine un autre événement très important soit survenu. D'après le raisonnement qu'a tenu la présidence en rendant sa décision vendredi, cette question-là aussi pourrait être insérée dans le présent débat. Je ne suis pas d'accord sur cette façon de procéder et je tiens à exprimer mon désaccord publiquement et aussi énergiquement que je le puis.

De la même façon, je ne veux pas non plus qu'on me dise, comme on l'a si souvent fait dans le passé, que les questions qu'on demande à présenter aux termes de l'article 26 du Règlement, doivent constituer le sujet du débat d'un jour de l'opposition. J'ai participé à la révision du Règlement en 1968 et je sais pourquoi les jours de l'opposition ont été institués. En effet, les occasions offertes à la Chambre durant l'étude des motions visant à faire adopter des prévisions budgétaires et des crédits provisoires ont alors été restreintes.

Une fois encore, dans l'intérêt d'une supposée efficacité, les questions urgentes doivent être étudiées durant les périodes réservées à l'opposition. En vertu de quel droit agit-on ainsi? Tout débat sur une situation urgente ou sur une motion d'ajournement de la Chambre doit être compté sur le temps réservé au gouvernement et non à l'opposition. Si la chose se présente encore une fois cette année, la Chambre devra m'entendre là-dessus.

Je m'intéresse toujours aux droits des députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre. Depuis des années on les viole chaque fois qu'on invoque cette vache sacrée qu'est l'efficacité. C'est toujours le député de l'arrière-ban qui écope. Nous pouvons toujours améliorer, à mon avis, l'expédition des affaires de la Chambre, mais à cet égard je voudrais avertir les députés, notamment les députés ministériels dont l'expérience à la Chambre est quelque peu limitée. Pour reprendre les termes du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), c'est comme une très longue route qui n'est pas jalonnée de poubelles, une longue route sans virages. Ce qui plaît au gouvernement de l'heure peut devenir une restriction terrible demain s'il y a un changement de pouvoir.

● (1232)

Dans les années 50, dans un moment de faiblesse, la présidence a accepté une certaine proposition concernant le débat du budget supplémentaire. A l'époque, le parti qui formait l'opposition trouvait cela extraordinaire, mais lorsqu'il a pris le pouvoir, il s'est aperçu qu'il devait alors subir les conséquences de ses actes. Je préviens les députés d'en face de ne rien faire qu'ils puissent regretter par la suite.

Je ne parlerai pas de l'exposé budgétaire qui nous a été fait l'autre soir. Cela viendra en temps voulu, Il prévoit certains changements mais comporte des lacunes; cependant, étant donné l'argument que je veux faire valoir aujourd'hui, ce n'est pas le moment de discuter des propositions formulées par le ministre des Finances.

Il est regrettable que les ministres concernés par mes propos ne soient pas là aujourd'hui, mais jeudi dernier, mes collègues les députés de Central Nova (M. MacKay), de Perth-Wilmot (M. Jarvis), d'Edmonton-Centre (M. Paproski), et sans doute d'autres, ont posé de nombreuses questions concernant une entente conclue en avril 1972 entre le sous-ministre du Revenu national et le représentant de la Gendarmerie royale du Canada. Le ministre du Revenu national (M. Guay) a dit que tout s'était passé conformément à la loi. Lorsque j'ai demandé au ministre du Revenu national de nous définir le «crime organisé», le solliciteur général (M. Fox) a répondu que cette définition figurait dans le bill C-51. Je ne comprends pas comment l'un des ministériels peut prétendre qu'une définition contenue dans un bill adopté par la Chambre au milieu de l'année 1977 peut s'appliquer à une entente conclue en 1972. Qu'est-ce que cela veut dire? S'agit-il d'une nouvelle forme de loi rétroactive?

Aux députés d'en face, je dis que l'argument du solliciteur général est absurde, c'est le moins qu'on puisse dire. Peut-être y a-t-il une définition du crime organisé dans le bill C-51, que l'on peut trouver à l'article 7 de la page 47. Peut-être est-il possible d'en interpréter le libellé comme une définition du crime organisé. Le député de Central Nova a dit que la meilleure définition du crime organisé figure dans le bill C-24 concernant l'immigration, adopté cet été. Cette définition aurait vraisemblablement un effet rétroactif à 1972. J'ai un exemplaire de l'entente que le solliciteur général a déposé à la suite de ma question. Cette entente est censée régler la question des enquêtes concernant l'accumulation non déclarée et innocente de biens amassés par des membres de la pègre. Peut-être les auteurs du communiqué à la presse les connaissent-ils, car ils se basent sur la loi actuelle; mais lorsqu'on examine l'entente, ce n'est pas pareil.

Tous les députés risquent de faire l'objet d'enquêtes, aux termes de cet accord. J'aimerais vous renvoyer en particulier au mémoire entre le ministère du Revenu national et le ministère du solliciteur général. En voici la teneur:

> Le ministre du Revenu national, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 241 de la loi de l'impôt sur le revenu, déclare par la présente que les membres de la Direction générale des enquêtes criminelles de la Gendarmerie royale sont autorisés ainsi que ses fonctionnaires à l'aider dans les enquêtes dont le chargera le ministre du Revenu national concernant l'exécution de la loi de l'impôt sur le revenu.

Il n'y a pas un sacré mot qui limite ce genre d'enquêtes aux activités criminelles. Le mémoire ajoute:

> La Gendarmerie royale reconnaît que les membres de la Direction des enquêtes criminelles de la Gendarmerie royale enquêteront, aux fins de l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, . . .

Notez bien, il ne s'agit ici que de la loi de l'impôt sur le revenu.

> . . . sur toutes les personnes que pourra désigner le ministre du Revenu national . . .

Il y a toutefois une exception: lorsque la GRC ne dispose pas de suffisamment de personnel, elle peut refuser.

Voici la suite du mémoire:

> Le ministre du Revenu national fournira à la Direction générale des enquêtes criminelles les renseignements et documents qui se trouvent en sa possession et qui, de l'avis du ministre, sont de nature à faciliter toute enquête menée par ce service de la Gendarmerie royale pour le compte du ministre.

Monsieur l'Orateur, la situation est donc claire. Le ministre du Revenu national prétend que les faits qui ont été dévoilés par la Commission royale d'enquête Laycraft étaient tout à fait légitimes, alors que j'affirme qu'il s'agit d'actes totalement illégaux. Ce n'est pas que je tienne à défendre Royal American Shows, mais cette entente entre en jeu lorsque le ministre du Revenu national remet à la GRC les déclarations d'impôt d'un certain Albert J. Anderson non seulement pour 1975 mais aussi pour les années précédentes.

La GRC s'intéressait à M. Anderson en raison de certaines accusations portées contre lui en vertu du Code criminel, ce qui n'a absolument rien à voir avec cette entente. Il n'était pas question d'enquête fiscale, ce qui n'a pas empêché les responsables du ministère du Revenu national de donner les déclarations d'impôt de M. Anderson à la GRC. Naturellement, on n'a pas donné suite à l'affaire en ce qui concerne M. Anderson, mais que le ministre du Revenu national ne vienne pas dire à la Chambre que ses fonctionnaires étaient dans la légalité. Moi je dis qu'ils ont agi illégalement.

● (1242)

Ensuite, il y a eu la question des bandes magnétiques. Les dispositions de notre législation relatives à la vie privée, où il est question de l'écoute électronique prévue au Code criminel, concernent les infractions relevant du Code criminel et d'autres lois explicitement désignées dans la loi adoptée par la Chambre. Nulle part n'y est-il question d'impôt sur le revenu, et pourtant, le représentant du ministère du Revenu national a admis à l'enquête Laycraft avoir écouté des bandes que lui avait remises la GRC, bandes qui avaient été enregistrées dans le cadre de la lutte contre la criminalité. Il n'avait jamais été question qu'un représentant du ministère du Revenu national utilise ces bandes. L'article n'autorise pas l'écoute aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, alors que la police peut obtenir l'autorisation de . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que les députés. Je n'abuserai pas de leur générosité.

J'ai déjà signalé les contradictions dans les réponses fournies par le ministre du Revenu national et le solliciteur général à ce propos. J'ai demandé également au ministre du Revenu national s'il y avait d'autres ententes concernant l'utilisation du numéro d'assurance sociale par exemple, en sus de cette entente. Le ministre du Revenu national a-t-il accepté de fournir certains renseignements relevés dans les déclarations d'impôt? Nous avons reçu un semblant de réponse l'autre jour, mais je tiens à avertir l'honorable représentant qu'il devra fournir ce renseignement tôt ou tard, et moins il tardera à fournir le bon renseignement à la Chambre, mieux ce sera. S'il désire intervenir au cours du présent débat, je n'ai aucune objection. S'il désire faire une déclaration à l'appel des motions et rectifier le renseignement erroné qu'il a involontairement fourni à la Chambre l'autre jour, je n'aurais rien à redire.

Il y a d'autres sujets que j'aurais aimé aborder, l'un d'entre eux en particulier portant sur le rejet par le Conseil du Trésor d'un programme pourtant très nécessaire d'améliorations et de modifications à apporter à l'aérogare internationale d'Edmonton. Je constate que l'ancien ministre des Transports, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) se trouve ici. Il est au courant de cette situation car ces demandes avaient déjà été formulées à l'époque où il était ministre. La situation s'est cependant gravement détériorée. L'affaire est pourtant pressante mais aucune raison n'a été donnée; le Conseil du Trésor s'est tout simplement contenté de rejeter ces améliorations absolument nécessaires. Ma raison d'agir n'est pas que je tienne à faire dépenser des deniers publics mais parce que cela se fait au détriment des usagers de cette aérogare. Les usagers acquittent la taxe d'aéroport tout comme partout ailleurs, mais il faut dire que des enclos à bétail feraient mieux l'affaire que les installations de douanes dont est doté cet aéroport. Nous traitons mieux le bétail que les gens qui descendent des gros avions et qui sont tenus de faire usage de ces installations. A Calgary les choses s'effectuent beaucoup mieux. Cette ville possède son «Mirabel de l'Ouest» qui lui a coûté aux alentours de 150 millions de dollars. Les usagers disposent d'installations de douanes raisonnables. Les formalités s'y effectuent de manière fort satisfaisante mais le Conseil du Trésor et le ministre des Transports (M. Lang) vont devoir nous trouver des raisons valables pour nous expliquer pourquoi, depuis trois ans, ils ont rejeté les projets d'amélioration de l'aérogare d'Edmonton. Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

J'ai également dit que j'allais aborder un autre point. C'est avec beaucoup de tristesse que je me dois de déclarer qu'à mon humble avis la présidence ne devrait pas se mêler de questions portant à controverse comme celles des futurs licenciements de la compagnie INCO à Sudbury. Je sais très bien qu'il s'agit là de la circonscription de M. l'Orateur, mais cette matière prête déjà à controverse entre le gouvernement du Canada et les partis représentés à la Chambre. Si je peux me le permettre, je voudrais rappeler à la présidence qu'elle ne doit pas s'engager d'un côté ou de l'autre du débat. Voilà une des restrictions ou, si vous le voulez, une des caractéristiques de cette fonction. Jamais, au grand jamais, l'Orateur ne devrait apparaître en personne lors d'une réunion publique où il y a controverse.

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

M. O'Connell: Pas même à la Chambre?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A l'extérieur de la Chambre. Le député a peut-être une opinion différente quant aux normes que devrait suivre la présidence.

M. O'Connell: C'est un député.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Que le député fasse un discours et il est possible que je puisse lui donner la réplique à une autre occasion. Qu'on me permette tout simplement de dire que j'espère que la présidence ne sera pas mise en cause. J'ai vécu cette expérience. La tentation est souvent très forte, mais je sais que tous nos prédécesseurs qui ont occupé le fauteuil se sont volontairement abstenus de toute controverse, même si pendant les campagnes électorales tout le monde est impliqué. La situation est différente en cas de campagne électorale. Cela ne devrait pas se faire quand le député préside à la Chambre.

Cela dit, je remercie les députés de m'avoir permis d'expliciter mes commentaires.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remarque qu'il est environ une heure moins onze minutes. Cependant, afin d'utiliser tout le temps dont nous disposons à la Chambre, je résisterai à la tentation de dire qu'il est 1 heure et je commencerai, avec la permission, je l'espère, des députés, pour ensuite terminer après la pause du déjeuner.

Premièrement, comme tous les orateurs, je voudrais féliciter le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et celui de Malpèque (M. Wood) pour leur précieux apport au débat au discours du trône.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Je parle en connaissance de cause, car il y a dix ans, je m'en rends compte à regret, j'ai eu l'honneur de prononcer l'adresse en réponse au discours du trône au cours de l'année du centenaire.

Cette année était aussi une occasion spéciale car Sa Majesté la reine était présente parmi nous. Je sais que je parle au nom de tous les Canadiens et plus particulièrement de mes compatriotes de Terre-Neuve quand je dis à quel point nous avons tous été charmés, non seulement par la présence de la reine en nos murs, mais aussi par le charme, la dignité et la grâce avec laquelle elle s'est acquittée de l'énorme fardeau des fonctions et des responsabilités qu'elle doit exercer parmi nous.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: On comprendra facilement que jusqu'ici ce débat ait porté presque exclusivement sur ce que nous pouvons et ce que nous devrions faire au Canada pour améliorer les conditions économiques actuelles. Je pense que la plupart des députés reconnaissent que c'est le point important car on a démontré très clairement que nous avons bien des choses à faire au pays. Il y a en effet beaucoup de choses que nous pouvons accomplir de notre propre volonté si nous voulons retrouver le progrès économique qui a tant d'importance pour notre avenir. Il importe également que dans le cours de ce débat un membre de la Chambre mentionne les prolongements internationaux de la conjoncture économique et quelques aper-

çus de ce genre, ce à quoi mes fonctions me désignent tout particulièrement.

● (1252)

Qui songerait à nier que malgré tout ce que nous pourrons faire dans les semaines, les mois et les années qui viennent pour redresser notre situation, il n'y aura pas de reprise économique complète sans une amélioration concomitante de la situation économique mondiale. Nous aurions donc tort de croire que les moyens d'action nécessaires au redressement sont tous ou même majoritairement à notre portée.

Et une fois reconnue la dimension internationale de nos problèmes, il faut ensuite apprendre à bien saisir l'étendue de notre influence dans les affaires mondiales. Nous avons peut-être un peu trop tendance à surestimer en pensées et en paroles, le pouvoir dont nous disposons dans les diverses instances internationales pour obtenir ce que nous désirons. Il faut savoir être réalistes, et comprendre les limites de notre action internationale. Il faut savoir par ailleurs reconnaître les domaines dans lesquels nous pouvons obtenir des résultats favorables non seulement pour nous mais pour le reste du monde.

Comme on a pu souvent le constater, notre pays dispose du respect et de la confiance de plusieurs organismes internationaux qui prennent à intervalles réguliers des décisions qui influent sur nous tous. Nous siégeons par exemple depuis un certain temps au groupe des Huit qui se réunissait à Londres au mois de mai dernier. Je veux parler des huit plus grandes puissances économiques du monde, ce qui constitue pour notre pays une véritable marque de standing, et je le dis sans aucune intention partisane.

Nous jouons par ailleurs un rôle de premier plan à l'OCDE. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques qui siège à Paris et qui est composée de tous les pays industrialisés du monde occidental. Nous siégeons également au Fonds monétaire international et à tout un éventail d'autres organismes dont l'importance ne fait que s'affirmer dans les efforts qui se déploient à l'échelle mondiale pour le règlement de la situation sans précédent qui règne actuellement sur notre planète. A toutes ces réunions, à la plupart desquelles j'ai assisté, un consensus s'est clairement et indubitablement dégagé sur certains sujets cruciaux. Même si ces sujets ont trop souvent été évoqués au point de perdre une partie de leur intérêt, il faut encore les évoquer car il serait dangereux pour nous de les ignorer.

On en a tiré une série de conclusions, dont certaines sont si évidentes que je ne ferai pas à la Chambre l'affront de les lui énumérer. Cependant, il en est une qui surpasse toutes les autres, car c'est le point clé de la planification de notre rétablissement économique au plan international. Il s'agit du fait que la crise de l'énergie et les événements connexes enregistrés au cours des quatre ou cinq dernières années et plus précisément depuis 1974 ont entraîné des changements permanents et importants dans la structure économique mondiale. J'insiste sur le mot «permanent» car c'est un élément véritablement essentiel si on veut trouver une solution. Autrement dit, comme les structures économiques ont été modifiées de façon irréversible, il faut expérimenter de nouvelles structures et élaborer de nouveaux principes. De plus, nous devons nous débarrasser des vieilles techniques traditionnelles et simplistes utilisées par le passé avec plus ou moins de bonheur pour remédier au déséquilibre qui se produisait dans l'ordre économique mondial.

J'insiste sur ce point pour la raison particulière que tout le monde, dans le secteur public, des deux côtés de la Chambre ou dans le secteur privé, a toujours tendance à se demander ce qui a été fait dans un cas précédent pour reprendre la même solution. Ce qui est vrai, c'est qu'en ce qui concerne nos problèmes actuels, il n'y a aucun précédent. Il s'agit d'une situation nouvelle et unique.

A une assemblée internationale qui s'est tenue récemment, j'ai entendu un congressiste citer un philosophe scandinave selon lequel le caractère essentiel de la tyrannie était la négation de la complexité. Cette formule devrait certainement nous rappeler que nous nous trouvons dans une situation extrêmement complexe et que ceux qui proposent des solutions simplistes sont tout d'abord coupables de tyrannie dans la mesure où ils ont tendance à considérer les choses selon une optique étroite et égoïste qui mène à l'échec.

Les solutions simplistes présentent un autre danger et nous en avons amplement l'exemple dans le monde. Les gens attendent un thaumaturge qui règlerait tous les problèmes sans qu'eux-mêmes aient à faire le moindre effort. Évidemment, lorsque les miracles ne se concrétisent pas, comme cela arrive inévitablement, et que les problèmes demeurent, nous ne cessons de constater, partout dans le monde, non pas seulement un plus grand cynisme de la part des gens, mais une véritable menace à la démocratie.

Il faut donc, cela saute aux yeux, que nous, à la Chambre, et tous les Canadiens, nous sachions à quelles difficultés nous attendre. Nous ne pouvons pas nous lancer dans une série de mesures unilatérales et contradictoires qui pourraient, en fin de compte, créer une situation bien plus grave que celle que nous avons vue jusqu'ici.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Si vous me permettez encore un mot, monsieur l'Orateur, je voudrais parler d'une ou deux grandes questions d'actualité dans le domaine des affaires économiques internationales. Il faut dire d'abord que les économies libres—c'est-à-dire les pays qui pratiquent des politiques d'ouverture avec l'appui de gouvernements démocratiques—ont montré beaucoup plus de vigueur et de résistance qu'on ne l'aurait cru en 1974. On n'a qu'à se rappeler les prédictions qui ont été faites à la Chambre il y a trois ou quatre ans à propos des économies du monde libre et de leur régime économique pour voir qu'elles étaient beaucoup plus solides que nous l'avions cru. Autrement dit, nous avons eu tendance à sous-estimer nos possibilités. Quand on pense que des pays comme les États-Unis, les pays du Marché commun européen ou le Canada ont réussi à faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, qui a quadruplé en trois ans, cela nous donne de bonnes raisons d'espérer que nous allons réussir à traverser la dernière partie de cette période difficile et en sortir plus sages et plus forts qu'avant.

● (1302)

Comme il est 1 heure, monsieur l'Orateur, je voudrais dire en terminant qu'après le déjeuner, j'exposerai quelques-uns des moyens que nous comptons prendre pour atteindre ce but.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Quand nous avons suspendu nos travaux à une heure, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) avait la parole.

M. Jamieson: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Au moment de l'ajournement pour le déjeuner, je disais que la dimension internationale du problème économique actuel était telle que pratiquement tous les dirigeants des pays occidentaux industrialisés avaient reconnu que nous assistions à un changement permanent des structures économiques mondiales, provoqué surtout par les changements spectaculaires de la situation énergétique qui, elle, était évidemment attribuable aux prix qui avaient quadruplé. J'avais également fait remarquer que même si nous avions connu des moments difficiles dans le monde occidental et dans le monde industrialisé depuis 1974, le rendement de l'économie n'était pas aussi mauvais que bon nombre l'avaient prédit, et que la société démocratique et libre avait fait preuve de beaucoup plus de souplesse que ce dont même certains de ses défenseurs l'avaient cru capable à l'époque.

Un autre aspect de la situation nous rassure. Depuis 1974, en effet, nous avons également vu se développer des associations internationales dont j'ai nommé quelques-unes, l'OCDE, les conférences au sommet, le Fonds monétaire international et d'autres. Elles ont encore une fois fait la preuve que le monde libre est capable de s'unir pour faire face à certains des aspects les plus difficiles de cette situation mondiale sans précédent.

Si nous ne pouvons guère dire que les conditions en 1977 soient normales, si tant il est vrai que nous puissions utiliser cette épithète pour qualifier les conditions actuelles dans le monde, le fait est qu'elles se sont améliorées. Quiconque examine les chiffres se rapportant aux pays de l'OCDE constate avec encouragement que le taux d'inflation a beaucoup fléchi par rapport à ce qu'il était en 1974. Il avoisinait les 14 p. 100 à l'époque. En 1975, l'action concertée dont j'ai parlé a réduit l'inflation à un peu plus de 11 p. 100. A l'heure actuelle, alors que nous ne disposons pas encore de toutes les données pertinentes, car elles ne seront pas disponibles avant novembre ou décembre, nous pouvons raisonnablement escompter que le taux moyen de l'inflation dans le monde industrialisé se situera autour de 8 p. 100, certains pays étant naturellement en meilleure posture que d'autres.

J'ajouterais que même si les chiffres concernant le Canada sont déplorables et certainement beaucoup trop élevés, les données de l'OCDE indiquent que seuls deux pays, soit les États-Unis et l'Allemagne, ont connu des niveaux d'inflation inférieurs à celui du Canada à venir jusqu'à mai 1977, c'est-à-dire depuis à peu près 12 mois. Les taux d'inflation ont donc légèrement diminué.

● (1412)

A la réunion au sommet tenue à Londres en mai dernier, les représentants ont atteint certaines conclusions qu'a confirmées par la suite le groupe de l'OCDE réuni à Paris au mois de juin. On a convenu, comme je l'ai déjà dit, que des changements fondamentaux s'étaient produits et qu'il fallait procéder autrement. Tous les pays membres de l'OCDE ont conclu que nous connaissions une situation nouvelle dans la mesure où nous étions assaillis à la fois par un taux d'inflation et un taux de chômage élevés. En outre, tous les pays de la communauté internationale n'ont pas les mêmes moyens de faire face à une telle situation et leurs problèmes sont différents. Par exemple, ceux des États-Unis sont entièrement différents de ceux du Japon même si, pour employer une expression populaire, nous sommes embarqués dans le même navire.

Il a donc été décidé, à la réunion de Londres, que les pays qui ont une économie forte s'engageraient à offrir certains stimulants tandis que ceux dont l'économie est plus faible prendraient toutes les mesures possibles, en matière d'incitation, mais chercheraient également à accroître celle-ci en réduisant les dépenses publiques et par d'autres moyens. Six mois se sont écoulés depuis que ces décisions ont été prises. De toute évidence, les deux pays dont l'économie est la plus forte, à en juger par les statistiques, sont le Japon et l'Allemagne. Ces deux pays ont annoncé il y a quelques semaines certains programmes de stimulants destinés à accroître la demande à la consommation, ce qui entraînera une augmentation de la demande de produits importés et fournira une aide aux pays exportateurs dont l'économie est plus faible.

Par contre, il faut bien préciser que cela n'a pas toujours été facile. Dans le domaine de la modération à l'échelle nationale, tous les pays l'un après l'autre ont signalé qu'ils sont tenus par un certain niveau de dépenses établi au cours des années et que renoncer brutalement à divers programmes entraînerait des bouleversements considérables. Il importe de se rappeler, dans le cadre de cette lutte contre l'inflation d'une part et contre le chômage de l'autre, que s'ils ne sont pas manipulés avec une extrême prudence, les stimulants tendent à accroître l'inflation et que si l'on vise à la stabilisation en prenant des mesures trop restrictives, on tend à accroître le chômage. Selon l'évaluation faite six mois après la décision prise au sommet, le réaménagement n'a pas été aussi important qu'on l'avait prévu, et il faudra attendre 1978 avant que ne se manifestent dans les économies de l'Allemagne et du Japon par exemple, l'effet des mesures qui ont été prises.

En outre, il est intéressant de noter un autre phénomène qui caractérise notre époque et dont la portée est très grande. Il s'agit de la situation de la balance des paiements des comptes courants, surtout celle des États-Unis. Cette situation s'explique en partie sinon entièrement, par le déficit pétrolier des États-Unis. Cela ressort de la crise d'énergie. Il s'agit en somme d'un cercle vicieux: si les États-Unis stimulent leur économie, la demande d'énergie s'accroît; il faut donc intensifier les importations de pétrole et il s'ensuit que la balance des paiements continue de se détériorer. Citant un Scandinave, j'ai dit ce matin que l'essence de la tyrannie était le refus de la complexité. J'imagine peu de situations aussi complexes que celle que je viens de mentionner.

Cependant, en ce qui concerne l'action commune—c'est le thème général de ma déclaration d'aujourd'hui—on note deux aspects particulièrement intéressants pour le Canada. Le premier, c'est l'engagement que nous avons pris à l'égard de la communauté mondiale de stabiliser nos propres activités intérieures, en somme, pour réduire le déficit de notre balance des paiements dans la mesure du possible. Cela veut dire évidemment, accroître notre productivité.

Depuis bien longtemps, le terme «productivité» circule ici même et à l'extérieur et, à bien des égards, il a donné lieu à un débat plutôt stérile car, en premier lieu, il n'y a pas eu accord général entre le patronat et le salariat ni entre le secteur privé et le secteur public, sur ce qu'il veut dire au juste. Le temps est venu d'élargir le débat sur la question de la productivité. Il ne suffit pas de proclamer qu'il faut accroître la productivité. Quand un chef d'entreprise parle de productivité, en règle générale, il entend une diminution des exigences des travailleurs. D'autre part, les travailleurs paraissent être d'avis qu'une meilleure utilisation de l'entreprise ou encore sa modernisation, entraînerait une hausse de productivité, sans se rendre compte que ces deux réalités font partie de la même équation.

Il y a une autre chose importante à considérer. Si nous désirons, en tant qu'élément du monde libre, participer à l'effort vers une plus grande productivité, nous devons trouver un moyen de mesurer la productivité dans des domaines où il n'existe pas de méthodes pour ce faire. Comment, par exemple, mesurer le rendement d'une infirmière, d'un enseignant ou de toute une gamme d'employés œuvrant dans le secteur tertiaire? C'est uniquement lorsque, à la fin de l'année, on prend les statistiques globales pour l'économie nationale dans son ensemble qu'on peut mesurer le niveau général de productivité qui se traduit, bien sûr, par le niveau de croissance des industries connexes. Mais d'ici que nous puissions comparer plusieurs secteurs à partir du même étalon—encore à trouver—nous devrons faire face au problème formidable de décider comment répartir entre les uns et les autres le crédit d'une augmentation de productivité.

Si, par exemple, un ouvrier d'une industrie très mécanisée comme celle de l'industrie du bois, augmente son rendement de 15 p. 100, le crédit doit-il lui en revenir exclusivement ou devrait-il aussi être partagé entre ceux qui l'appuient dans le secteur des services, mais dont le rendement n'est pas mesurable? Je cite cet exemple pour montrer qu'il ne sert à rien de discuter de productivité à moins de s'entendre sur un étalon.

Cela dit, il ne fait aucun doute que le Canada doit prendre tous les moyens à sa disposition pour améliorer sa position sur le marché des exportations et veiller à demeurer compétitif. Cette tâche revient principalement au secteur privé. J'aimerais signaler à ce sujet que la valeur du dollar canadien est un élément non négligeable, mais j'ajoute immédiatement, entre parenthèses, que la situation actuelle crée de sérieux problèmes en termes de niveaux d'importations. Là-dessus, tout le monde est d'accord. Toutefois, la crise du dollar a des conséquences graves sur la balance des paiements et il est à notre avantage de déployer le plus d'efforts possible pour trouver des substituts aux importations.

● (1422)

Cela m'amène à un autre des problèmes que nous allons connaître en essayant de nous sortir de la situation actuelle comme pays du monde libre. Je veux parler de la façon dont non seulement le Canada mais aussi d'autres pays vont aborder les négociations multinationales et multilatérales actuelles sur les droits de douane. Au cours des trois ou quatre derniers jours à la Chambre on a pu constater très clairement à quel point la tendance au protectionnisme était bien ancrée chez les gens. Bien sûr, c'est tout à fait compréhensible et naturel et nous ne devrions pas essayer de camoufler la réalité du problème dont cela témoigne.

Même si les Canadiens sont parmi les gens les plus généreux au monde, lorsqu'il s'agit d'aider le tiers monde, il est normal de réagir devant les importations de certains pays qui coûtent moins cher que les produits canadiens et qui deviennent une menace pour l'emploi et pour l'économie canadienne. Nous le voyons souvent pour les textiles et les chaussures. Aujourd'hui, il est question de l'industrie primaire. Donc, le travail qui nous attend, et auquel toute la collectivité doit participer et pas seulement le gouvernement ou le Parlement, consiste à mettre au point une structure douanière qui nous permettra de profiter au maximum par exemple de notre industrie minière et des diverses autres industries où nous avons des avantages naturels.

Mais permettez-moi d'avertir la Chambre, si c'est nécessaire—ou plutôt de rappeler à la Chambre—que nous devons être extrêmement prudents à l'égard du protectionnisme. Le vieil adage voulant que toute action engendre une réaction n'a jamais été plus vrai que dans le cas du Canada. Nous avons déjà vu le genre de réaction que pouvait susciter certains gestes relativement limités, par exemple vis-à-vis des États-Unis.

J'ai écouté ce matin avec intérêt les commentaires de quelqu'un sur certains pays auxquels nous fournissons différentes formes d'aide en ce qui concerne les textiles. Puis-je rappeler par exemple à la Chambre que le plus gros client pour notre blé est la République populaire de Chine qui est aussi un pays particulièrement désireux de vendre au Canada certains de ses produits, y compris les textiles. La question que nous devons nous poser est donc la suivante: comment pouvons-nous nous assurer suffisamment de protection en matière d'importations d'un côté, sans pour cela nous couper de certaines possibilités d'exportations de l'autre?

Ceux qui parlent d'aider les régions de notre pays où sévit le marasme mais qui en même temps suggèrent d'adopter une attitude protectionniste plus prononcée devraient se rappeler que dans ma province de Terre-Neuve, par exemple—et en fait dans toute la région de l'Atlantique—on peut dire que ce sont pour le moins les avantages représentés par la limite des 200 miles marins ainsi que les progrès que nous allons réaliser dans le domaine de l'industrie de la pêche qui peuvent être annulés d'un jour à l'autre si on agissait ainsi à moins que nos représentants aux négociations multilatérales sur les tarifs douaniers puissent poursuivre leurs tâches sans accrocs et que nous ne puissions obtenir une part plus importante pour nos nouveaux produits de pêche dans les différents marchés qui sont précisément ceux que de nombreuses personnes dans notre pays recommendent actuellement de pénaliser d'une certaine façon.

On peut littéralement citer des centaines d'exemples de ce genre. C'est pourquoi les négociations multilatérales sur les tarifs douaniers vont s'avérer difficiles pour notre pays. C'est pourquoi il importe absolument que d'un côté ou de l'autre de la Chambre nous n'essayions pas d'obtenir des avantages politiques ou autres à très court terme, sous risque de miner notre position de départ si nous voulons enregistrer une expansion à la fois dans le domaine de nos ressources naturelles et dans celui de notre secteur manufacturier.

Puis-je rappeler très brièvement à la Chambre que le Canada a un caractère unique dans un certain nombre de domaines, mais plus particulièrement sous un rapport que l'on mentionne très rarement. Les États-Unis constituent l'un de nos marchés et comprennent plus de 200 millions d'individus. La Communauté économique européenne qui s'est formée en comprend plus de 300. Les pays de l'Asie du sud-est membres de l'ASEAN représentent maintenant ce qui est en train de devenir un bloc commercial qui à son tour comprend plus de 200 millions d'individus. Le Canada est le seul pays industralisé de 23 ou 23 millions et demi d'habitants ne disposant pas d'une zone commerciale aussi grande au sein de laquelle les questions de tarifs douaniers n'existent pas ou pratiquement pas. Mis à part tout autre facteur, à moins que nos produits n'aient accès aux marchés internationaux sur une base négociée qui donne les meilleures assurances possibles à notre industrie actuelle, le jeu des économies d'échelle, des productions industrielles et d'autres facteurs de ce genre nous placeront dans une situation nettement désavantageuse même si nous remportons des succès au niveau des ententes douanières auxquelles nous parviendrons.

Je me rends compte que mon temps est presque écoulé, monsieur l'Orateur, et j'ai à peine effleuré mon sujet. J'invite les députés, à s'occuper de ces questions, que ce soit à une session spéciale du comité ou au cours de débats qui auraient lieu ici, si on peut prendre les dispositions pour cela. Je leur assure personnellement qu'ils auront complètement accès à toute la documentation nécessaire pour que ce débat soit valable. Il n'y a rien à mon avis de plus important, non seulement pour les dix ou quinze prochaines années à venir mais pour notre avenir immédiat, que la façon dont nous ferons face à ces problèmes particuliers.

Si vous pouviez me donner encore une minute, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'argument souvent répété que la question de l'unité nationale peut se dissocier de la question économique. L'expérience que j'ai acquise un peu partout dans le monde me permet de le réfuter.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous acceptons que le ministre continue.

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur amabilité et je puis leur assurer que je n'en abuserai pas. En plus des questions que je viens de mentionner, et relativement à la coopération internationale, la façon dont on voit le Canada dans le reste du monde a beaucoup d'importance, et particulièrement la façon dont le perçoivent les investisseurs étrangers. Nous avons tous reconnu, quelle que soit notre idéologie concernant la propriété étrangère, que le Canada aurait besoin d'importants capitaux étrangers pour pouvoir continuer à se développer et à prospérer. C'est pourquoi l'avenir du Canada, et son unité nationale, influence maintenant un très grand nombre de décisions.

Quel que soit le pays que l'on visite, ou le nombre d'économistes ou de banquiers à qui l'on parle, que les députés soient en Suisse, à Paris ou à New York, je leur dirai ce qui se passe. Je le dirai aux membres du gouvernement du Québec, car s'ils pensent le contraire ils se trompent. Ils pratiquent la politique de l'autruche. Il est clair que personne ne consentira maintenant des investissements massifs de capitaux, tant que la situation ne sera pas plus claire, en particulier dans la province de Québec; mais également dans le reste du pays car toutes les régions du pays sont touchées par ce phénomène. C'est pourquoi je prétends que c'est faire preuve de naïveté que de prétendre pouvoir régler la question des conditions économiques d'abord pour ensuite nous occuper de l'unité nationale; ces deux questions sont inextricablement liées.

Une dernière chose. Je sais qu'en cette période troublée, nous avons tendance à paniquer et à nous faire du mauvais sang pour notre avenir. Mais, ayant eu, grâce à la Chambre, l'honneur et la chance d'aller représenter le Canada à travers le monde, j'ai eu l'occasion de rencontrer une bonne centaine de chefs d'États au cours des 12 derniers mois. Ayant prêté l'oreille à leurs problèmes—et j'aurais voulu que tous les députés puissent en faire autant—je suis arrivé à la conclusion que, quelles que soient les difficultés que nous connaissions au Canada, si on me proposait de les échanger contre les problèmes des autres pays, je garderais les miens, les nôtres, et je pense que vous feriez la même chose, monsieur l'Orateur.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du ministre étant écoulé, le député de Brant (M. Blackburn) ne peut poser sa question que s'il a le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de me permettre de poser cette question. Elle sera brève. Le ministre a dit tout à l'heure que le Canada n'appartenait à aucun des grands blocs commerciaux mondiaux. Il a parlé de la Communauté économique européenne, de la nouvelle association des pays de l'Asie du sud-est, etc. Je voudrais demander au ministre si, à son avis, nous aurions financièrement et matériellement avantage à former une union douanière et économique avec les États-Unis.

● (1432)

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question d'importance capitale en une minute. Toutefois, je crois que je pourrais répondre succintement non. D'autre part, je souligne ce que je disais tantôt, soit que nos produits obtiendront un meilleur débouché aux États-Unis grâce aux négociations multilatérales sur le tarif. L'autre solution serait que le tarif devienne de moins en moins important pour le gros fabricant possédant une production à la chaîne de longue durée aux États-Unis qui pourrait fort bien esquiver les obstacles tarifaires et serait donc peu enclin à s'établir au Canada. C'est une réponse insuffisante à une question primordiale que j'espère un jour pouvoir étudier à la Chambre de façon détaillée. Je m'y oppose.

[*Français*]

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je veux, avec mes collègues, féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, et avant que je commence mon discours, je veux cet après-midi rendre hommage à un de mes plus grands amis dans la politique canadienne qui est mort samedi matin Gaétan Mireault, de Sutton, Québec. Blessé pendant la Seconde guerre mondiale, il a été sergent-major du régiment de Paul Sauvé qui a été le premier ministre de ma province, et à l'occasion de huit élections il a été mon organisateur en chef. C'était un grand Canadien, un grand soldat au temps de la Seconde guerre mondiale, un grand soldat en temps de paix pour son pays. Je voudrais rendre hommage à mon grand ami, un grand Canadien qui a parmi ses amis plusieurs libéraux.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif du sujet, je dirai d'abord que les députés, tant libéraux que progressistes conservateurs, créditistes ou néo-démocrates, n'ont jamais l'occasion de remercier leurs fantassins, ceux qui par leur travail anonyme ont permis que nous soyons tous ici. Je sais que chacun des quelque 260 députés a ses fantassins dans sa circonscription pour faire le travail ingrat de tous les jours qui est le lot du jeu politique et pour lequel ils reçoivent très peu de crédit.

Samedi, mon organisateur en chef, M. Gaétan Mireault de Sutton, est mort à l'âge de 58 ans. Il était sergent-major dans le régiment de Paul Sauvé pendant la Seconde guerre mondiale. Comme je le faisais remarquer tout à l'heure en français, il avait de nombreux amis libéraux. Il croyait beaucoup au régime politique et il s'est dévoué pour son parti et pour son pays en temps de paix et il a vaillamment combattu en temps de guerre. Nous oublions trop souvent de parler à la Chambre des collaborateurs et des amis qui constituent les principaux rouages de notre organisation. J'aimerais garder le silence quelques instants à la mémoire de mon meilleur ami politique, de celui qui a combattu à mes côtés pendant huit campagnes électorales fédérales. J'aimerais attirer l'attention des députés sur ce fait.

[*Français*]

J'ai été complètement d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) quand il a constaté, tout à l'heure, qu'on ne pouvait pas diviser les questions de l'économie canadienne des questions, disons, constitutionnelles, et de l'unité nationale. Même à l'heure actuelle nous sommes en face de questions importantes, entre autres celle qui concerne l'économie canadienne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a constaté qu'il est grandement mis en cause notamment dans la question de l'unité nationale et constitutionnelle, ce que j'appelle la troisième option pour le Canada d'aujourd'hui. Je veux brièvement, cet après-midi, monsieur l'Orateur, discuter de ce dont j'ai discuté depuis près de 12 ans à la Chambre des communes et à l'extérieur de la Chambre, notamment le besoin, pour nous, Canadiens, de rédiger une Constitution moderne pour des temps modernes.

Comme je l'ai constaté ici et à l'extérieur de la Chambre à maintes reprises, j'ai la ferme conviction que le temps est venu de rédiger une constitution moderne adaptée à l'époque moderne, une constitution rédigée au Canada, par des Canadiens, pour des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, l'élaboration de cette nouvelle constitution pourrait se répartir sur deux ans. La première année, le gouvernement fédéral instituerait un comité parlementaire de la Constitution où tous les partis seraient représentés. Les gouvernements provinciaux feraient de même. Monsieur l'Orateur, au cours de l'année on organiserait des rencontres entre le comité fédéral et chaque comité provincial. La deuxième année, monsieur l'Orateur, une commission fédérale-provinciale, formée des représentants de tous les partis politiques de la Chambre des communes et aux assemblées législatives provinciales, élaborerait la nouvelle constitution.

Je me répète, monsieur l'Orateur, ce ne sera pas facile. Il faudra une clairvoyance et un sens de la politique extraordinaire, beaucoup de courage, de l'imagination, un travail acharné et la volonté de préserver l'unité canadienne. Pour assurer la prospérité du Canada et l'unité de la nation, il faut s'appliquer à chercher un moyen terme acceptable entre le *statu quo* et le séparatisme. A mon avis, monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un défi passionnant qui devrait nous stimuler. Le temps des affrontements politiques pour obtenir quelques gains à court terme est révolu. Le Canada a plus d'importance qu'un parti politique, quel qu'il soit, monsieur l'Orateur.

Une voix: Séparatiste!

M. Grafftey: Ce n'est pas très intelligent. Je pense que vous êtes plus intelligent que cela. Vous êtes peut-être un peu fatigué cet après-midi. Vous dites que je suis pour les séparatistes. Est-ce que c'est une déclaration que vous faites ou est-ce une question que vous me posez?

[*Traduction*]

S'il est nécessaire pour le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de créer à la Chambre un comité sur la constitution où tous les partis seront représentés en proportion de leurs effectifs à la Chambre, je trouve qu'il doit faire participer les représentants élus du peuple au débat sur la constitution. Après tout, les Pères de la Confédération étaient tous des fonctionnaires élus qui se réunissaient avec leurs homologues

des diverses régions du Canada. S'il est bon de créer des groupes d'étude dont les membres sont choisis par voie de nomination, les documents constitutionnels sont avant tout des documents à caractère politique.

Dans l'espoir d'élaborer une troisième option entre le fédéralisme actuel et l'option séparatiste de M. Lévesque qui soit acceptable, le premier ministre doit établir sans tarder un comité parlementaire de la constitution réunissant des députés de tous les partis représentés à la Chambre. Comme je l'ai dit dans l'autre langue officielle, j'espère que nos homologues provinciaux feront de même. J'espère également qu'au cours de l'année qui suivra l'établissement de ce comité, nous pourrons rencontrer nos homologues provinciaux dans les différentes capitales provinciales d'un océan à l'autre, et qu'au cours de la deuxième année, nous nous mettrons à l'œuvre en vue d'élaborer et de rédiger avec eux une constitution moderne qui convienne au Canada moderne d'aujourd'hui, constitution conçue par des Canadiens pour des Canadiens ici même au Canada. Ce sera plus qu'une opération purement symbolique. Cela créera le ciment qui nous permettra de remettre l'unité canadienne sur la bonne voie. Ce ne sera pas facile. Il faudra pour cela un sens politique très sûr, beaucoup d'efforts, de cran et d'imagination; mais le moment est venu de passer à l'action; nous ne pouvons tarder davantage.

Je conjure le premier ministre, qui n'a pas toujours montré un respect exagéré pour les grands principes et les aspects essentiels du système électoral—et je dis ceci en connaissance de cause—de laisser les représentants de la population participer au débat constitutionnel, s'il veut obtenir le consensus profond et général qui, seul, peut assurer l'unité du pays. Avec la représentation québécoise dont il dispose de son côté, et avec la nôtre qui est fournie en grande partie par l'ouest du Canada, il importe que nous fassions preuve d'impartialité bipartisane dans un débat aussi important.

● (1442)

Le premier ministre a parlé de référendum fédéral. A vrai dire je n'ai consulté personne de mon parti à ce sujet, mais pour ma part—et dans ce débat nous parlons plus en Canadiens qu'en hommes de parti—il faut faire preuve de la plus grande prudence avec ce référendum fédéral. Il faut faire très attention de ne pas faire le jeu de Lévesque. Il est bien possible qu'aucune province n'ait le droit de se séparer unilatéralement. Si nous admettons le principe de la division et de l'éclatement du pays par voie de référendum, ce que je refuse de faire pour ma part, nous tombons dans le piège.

Je dis donc au premier ministre d'y réfléchir à deux fois avant d'admettre la validité du référendum, provincial ou fédéral, dans cette affaire d'unité nationale. Je ne parle pas en l'air en disant que pour beaucoup de Canadiens, surtout dans mon coin de pays, la séparation va devenir une solution de plus en plus réalisable. Ceux qui défendent le statu quo fédéral continuent d'appuyer aveuglément la séparation.

Il y a bien longtemps que je réfléchis à la question. Je sais que l'unité nationale est indivisible, mais pour ceux qui vivent dans mon coin du pays cela est devenu une réalité quotidienne. A vrai dire je ne suis pas satisfait moi-même du fédéralisme immobiliste, et pour beaucoup de raisons. Il y a bien autre chose que les droits linguistiques et culturels et ce qu'on appelle la question québécoise. Ottawa ne répond plus aux aspirations légitimes des régions du pays. Après 1958 et dans les premières années que j'ai passées, à Ottawa j'ai été suffoqué de voir les gaspillages, les doubles emplois et l'inaction engendrés par les divers pouvoirs publics qui ne cessent de se renvoyer la balle. Il y a des questions économiques et sociales d'une importance vitale qui continuent d'attendre leur solution, parce qu'un système constitutionnel périmé empêche de les régler.

Je pense par exemple au logement, à une organisation des prestations médicales et de santé conforme aux besoins de l'homme, à la rénovation urbaine, aux transports en commun, à la création d'emplois, etc. Comment puis-je dire à mes électeurs de langue française ou de langue anglaise que le fédéralisme actuel fonctionne bien, quand beaucoup de leurs municipalités ont des taux de chômage bien supérieurs à 18 p. 100, ce qui est effroyable, en même temps qu'une inflation galopante dont le taux dépasse 10 p. 100?

Un trop grand nombre de fédéralistes qui défendent le statu quo estiment que les provinces ne peuvent être fortes qu'aux dépens de l'autorité fédérale. Je n'ai jamais compris ce point de vue. Bien qu'il puisse être exact dans le cadre de la constitution actuelle qu'il faut modifier sans délai, ce ne serait pas le cas avec une nouvelle constitution moderne dont nous nous doterions d'ici les deux prochaines années, et qui serait faite au Canada, par et pour les Canadiens d'aujourd'hui. Les objectifs d'une constitution moderne devraient viser à mettre en valeur et à encourager des pouvoirs fédéraux et provinciaux, forts les uns comme les autres, dans chacune de leur juridiction respective. Peut-on s'attendre à moins? Si j'ai trop simplifié la question, j'aimerais que les députés qui veulent prendre part à ce débat me le disent avant qu'il ne soit trop tard. Encore une fois, peut-on s'attendre à moins? Étant donné la situation actuelle, où la confrontation du premier ministre du Canada et du premier ministre de ma province s'accentue de jour en jour, peut-on poursuivre ce débat et laisser grandir la confrontation alors que l'économie est en baisse continuelle? Cela n'est pas possible et il est temps d'agir.

Quand nous analysons le fédéralisme dans d'autres régions du monde, nous cherchons parfois bien à tort à établir des analogies et des comparaisons; mais celle qui nous est toute proche, par son histoire et par sa géographie, comporte certains grands traits qui se rapportent à notre cas propre. Aux États-Unis, après que la déclaration de l'indépendance eût été signée, les premiers documents constitutionnels ont été les articles de la confédération. Ils se sont révélés trop faibles pour permettre à coup sûr le maintien de l'union, et il a fallu prendre une deuxième mesure importante, avant d'établir la constitution actuelle, qui a été finalement rédigée et adoptée à Washington. En 1867, les Pères de la Confédération étaient des fonctionnaires publics et élus. Il n'y avait pas de groupe de travail, formé de députés défaits ou de premier ministre en retraite, circulant d'un océan à l'autre, sans détenir de responsabilités électorales vis-à-vis du peuple. Les Pères de la Confédération étaient des fonctionnaires publics élus, en 1867, mais il leur était impossible, bien entendu, de deviner les changements qui pourraient survenir au cours des 118 années qui suivraient. Malheureusement pour nombre de fédéralistes tenants de l'immobilisme, la peur des changements les amène à brandir des mots absurdes pour défendre le statu quo, et à alimenter ainsi la confrontation et la discorde alors que le pays

est de plus en plus divisé et l'économie de plus en plus paralysée.

Je comprends l'essentiel de ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), mais chez nous, on a beaucoup trop tendance à se soustraire à ses responsabilités. Quand l'économie se dégrade et que le pays se divise, il n'est pas bien réconfortant, pour les Canadiens, d'être invités à considérer la situation des autres pays du monde. Lorsque j'étais à l'école et que les élèves échouaient à l'examen, c'était parce qu'ils ne voulaient pas étudier. C'était une piètre consolation pour moi que de rentrer à la maison et de dire à mon père que j'avais échoué à l'examen mais que c'était normal puisque tous les autres avaient également échoué.

Le Canada a une chance énorme. Très souvent, la situation canadienne me rappelle ce qui se passait dans une entreprise avec laquelle j'ai été en rapport. Un jour, j'ai demandé à l'un des membres du conseil d'administration s'il s'agissait d'une bonne entreprise et il m'a dit: «Vous savez, Heward, la compagnie a survécu à 25 années successives de gestion désastreuse». N'essayons pas de nous consoler en disant que tout le monde est dans le même bateau. De nombreux aspects de notre situation sont providentiels, mais nous pourrions faire beaucoup mieux que nous ne le faisons. J'espère que le Conseil du Trésor réussira à convaincre le premier ministre de ce qu'il est temps de laisser les élus des deux côtés de la Chambre dialoguer avec leurs homologues provinciaux pour arriver à l'adoption de cette nouvelle constitution.

Les Pères de la Confédération, il y a 110 ans, seraient les premiers à nous dire de faire un autre grand pas en avant, comme l'on fait les Américains. Eux n'ont jamais figé les articles de leur confédération dans un musée comme nous l'avons fait avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Pouvons-nous relever le défi? Nous y avons tout intérêt. Avons-nous la volonté de préserver l'union?

Cessons d'évoquer ces stupidités sur le référendum. Le premier ministre a émis cette idée du référendum et je ne suis pas convaincu qu'il y ait jamais un référendum dans la province de Québec. Je le répète pour la deuxième, troisième ou quatrième fois: qui, ici à la Chambre, accepte qu'un référendum, qu'il soit provincial ou fédéral, puisse être le moyen de mettre fin à cette union? Si nous poussons ce genre de confrontation jusqu'à ses conséquences logiques, pouvons-nous prévoir ces conséquences? Ai-je besoin d'en parler?

Commençons par faire preuve de bon sens dans ce débat. Je n'ai pas peur de me lever—et je le dirai en français et en anglais—pour dire qu'aucune province n'a unilatéralement le droit de mettre un terme à cette union. J'aimerais entendre le premier ministre dire la même chose et cesser de parler de cette stupidité qu'est le référendum. En premier lieu, je suis tout à fait sceptique quand à l'efficacité du référendum dans la tradition parlementaire. Il y a 12 ans, j'ai fait des interventions à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, où j'ai traité non pas des questions linguistiques et culturelles, ni du prétendu problème du Québec, mais de l'expérience que j'avais vécue pendant quatre ans, de 1958 à 1962. J'étais consterné. Si les Canadiens moyens pouvaient venir à Ottawa et voir le gâchis, les refus de responsabilité, les doubles emplois—il ne s'agit pas de quelques dollars, mais de milliards de dollars et ce n'est pas à cause des langues officielles, mais à cause de notre cadre constitutionnel désuet—ils nous inciteraient certainement à aller de l'avant. J'ai eu de nombreuses conversations très intéressantes à cette époque dans la cafétéria d'en haut avec le nouveau député de Mount Royal, l'actuel premier ministre qui était dans les bonnes grâces du premier ministre d'alors, le très honorable Lester B. Pearson.

● (1452)

Au cours de ces conversations d'il y a douze ans, je disais que le temps était venu de rédiger une constitution moderne adaptée à notre époque contemporaine et faite au Canada pour les Canadiens par des Canadiens. Les discussions étaient intéressantes même si nous n'étions pas d'accord pour toutes sortes de raison. Tout d'abord, il y avait la vieille idée que tout affaiblissement du pouvoir fédéral diminuerait d'autant la possibilité de faire aboutir le genre de plans auxquels il songeait pour le Canada. Je n'étais pas d'accord avec lui mais chacun peut aujourd'hui constater ce qui s'est produit au cours des dix dernières années. Je n'entends pas me livrer à des remarques partisanes à ce sujet.

A peu près un an plus tard, un nommé Lévesque a été obligé de quitter le parti libéral. Il s'est rendu à Toronto pour faire un discours que j'ai pu entendre. Il proposa alors ce qui à mon avis m'apparaissait comme une vision moderne, un fédéralisme rénové, et ajouta que si le gouvernement de l'époque et ses successeurs se cantonnaient avec entêtement dans le *statu quo*, il serait à regret contraint d'adopter une autre option. Je ne veux pas passer pour naïf et vous dire que telle n'était pas foncièrement son intention à cette époque. Ce que je tiens à dire par contre c'est que douze années plus tard, beaucoup de gens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec déplorent le séparatisme et l'option indépendantiste. Je ne veux pas employer d'expressions telles que «s'effondrer», «céder», «reculer», mais à moins que notre pays ne soit dirigé par des hommes d'État qui comprennent ce qu'est la troisième option dans la rédaction d'une nouvelle constitution, ce maintien obstiné du *statu quo* poussera de plus en plus de Canadiens à accepter l'option séparatiste.

Les enfants qui vont s'acheter une glace au chocolat sont prêts à faire un autre choix s'il n'y a pas de glace au chocolat. Ce n'est toutefois pas la même chose quand il est question de l'avenir du pays et de la province. On ne peut garder indéfiniment une foi aveugle au fédéralisme immuable sans que quelque chose ne cède. Je ne m'adresse pas qu'aux leaders des partis politiques mais à tous les députés et à tous les partis politiques quand je leur demande s'ils ont le courage, l'énergie, la clairvoyance et le sens politique nécessaires pour conserver cette union. Comptons-nous assez d'hommes d'État doués d'énergie, d'imagination et de courage qui soient prêts à se mettre au travail?

Je pense que les deux prochaines années ne seront pas faciles pour les comités parlementaires. Il faudra savoir faire preuve de courage, d'ardeur au travail et il faudra accepter des compromis. Les Pères de la Confédération disposaient de moins d'outils que nous mais ils avaient du courage, de l'énergie et ils étaient tournés vers l'avenir. La plupart des députés à la Chambre sont d'abord Canadiens et ensuite des partisans. Mettons-nous au travail. Nous pouvons y arriver, mais le temps presse. L'heure de l'action et du sens de la direction est maintenant venue dans notre grand pays. Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, que le temps travaille pour nous.

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, il y a maintenant sept ans qu'il n'y a pas eu de déclaration publique portant sur le sport. Ayant tout juste déposé le Livre vert sur une nouvelle politique nationale touchant le sport amateur, je suis heureuse d'annoncer que des audiences auront lieu un peu partout au pays au sujet du sport amateur et que les gens de toutes les collectivités pourront apporter leur contribution s'ils le désirent, à mesure que nous déterminerons nos orientations et nos objectifs pour les années 80.

Les réalisations du Canada dans le domaine du sport sont souvent peu connues mais elles n'en sont diminuées en aucune façon pour autant. Grâce à leur participation, les Canadiens ont démontré qu'il est possible de surmonter de grandes difficultés pour réussir et ce dans presque tous les domaines du sport. De nombreuses couches de la société reconnaissent la force des liens créés à la fois au niveau de l'exécution et de la participation de la masse. La recherche du perfectionnement personnel fait connaître la véritable joie de l'effort et donne lieu à un climat de camaraderie qui permet de mieux connaître les autres et de s'efforcer d'atteindre de nouveaux sommets dans son épanouissement personnel.

Le sport est largement répandu et son rayonnement dépasse de beaucoup le cadre des terrains de compétition. Il revêt donc une importance tout à fait particulière comme moyen d'action sociale et sanitaire.

Les Canadiens ont un budget annuel de santé de 7 milliards, dont plus de 40 p. 100 sont destinés à soigner les conséquences d'habitudes tout particulièrement nocives dont on a tant de mal à se corriger: le tabac, l'alcool, les drogues et les médicaments, les déséquilibres alimentaires et l'absence d'exercice physique, pour n'en citer que quelques-uns. Notre population apprend lentement à modifier ses façons de voir et ses aspirations. Pour demeurer bien portant, il est indispensable que nous apprenions à vivre de façon plus rationnelle. Cela est également indispensable à notre survie économique, car l'un ne va pas sans l'autre. Il faut apprendre à désirer en fonction de ce que nous pouvons produire. Le tournant pris par l'économie mondiale a ses répercussions sur chaque instant de notre vie quotidienne, sur le plan du sport comme sur celui de l'économie nationale.

Le thème majeur du document consacré à l'élaboration de la politique sportive qui a été communiqué à la Chambre aujourd'hui en même temps qu'au monde du sport a pour sujet principal l'importance du rôle fédéral en la matière: la structure du sport, son administration, son développement technique, sa promotion et divers autres programmes. Le gouvernement veut rendre le sport totalement accessible. Voilà l'élément fondamental du document déposé aujourd'hui à la Chambre. Tout le reste, je suppose, est subordonné aux questions de personnes. Une fois posée en principe l'intervention fédérale dans le domaine du sport, le secteur public ne peut et ne veut pas tout faire. Tout naturellement, son action s'exerce surtout sur le plan de la participation nationale et internationale. Pour assurer une plus grande stabilité aux manifestations sportives il propose de conjuguer les crédits publics, les recettes de Loto-Canada et les fonds privés. Je pense que sur ce point, de très nombreuses opinions seront exposées à l'étape des audiences.

La règle adoptée est que chaque Canadien doit avoir un accès équitable au sport, au niveau correspondant à ses réalisations. Cela suppose bien sûr la participation de tous les autres pouvoirs publics, locaux et provinciaux, car en ce domaine, une reprise de collaboration et de consultations est susceptible d'améliorer parfois l'accessibilité des sports. A l'échelon local et à l'échelon provincial comme à l'échelon fédéral, l'activité sportive est en plein épanouissement. Il est donc indispensable que nous cherchions ensemble de nouveaux moyens de participer au sport comme à toutes les autres manifestations de la vie canadienne.

Au plan national la mission est claire: prêter notre concours pour assurer l'équité d'accès aux sports dans tous les coins du pays, afin qu'à l'échelon provincial et territorial comme à l'échelon interprovincial et interterritorial, il y ait autant que possible un niveau de participation qui soit ouvert à tous les Canadiens. Il s'agit d'une priorité nationale et nous ne pourrons la satisfaire qu'avec la collaboration des provinces. Mais le mandat ne vaut pas seulement pour ici au pays. Le gouvernement fédéral estime que son rôle dépasse celui d'un simple financier d'entreprises sportives. Les réalisations ont été rendues possibles par des innovations au niveau national par des systèmes d'aide, y compris l'accès à des cours de formation pour les athlètes nationaux et les équipes nationales. Un nouveau système d'écoles pour entraîneurs établi de concert avec les universités et visant à nous doter d'un corps national de maîtres entraîneurs grâce à un programme d'apprentissage a été mis sur pied pour que le Canada puisse avoir ses propres entraîneurs de classe mondiale et ne pas toujours avoir à aller les chercher dans d'autres pays qui ont eu la prévoyance de les former à l'avance.

● (1502)

M. Alexander: Cela aidera-t-il les Tiger Cats?

Mme Campagnolo: Je sais que le député est beau joueur, mais nous essayons en ce moment de ne pas mêler la politique aux sports ni les sports à la politique.

M. Alexander: Je suis quand même beau joueur.

Mme Campagnolo: De toute façon, ces maîtres entraîneurs seront les premiers à être formés au Canada et les premiers entraîneurs de classe mondiale qui nous aideront pendant bien des années à atteindre l'accréditation que nous recherchons. A l'heure actuelle, 44 des organismes de régie des sports au pays ont atteint le niveau 1 d'accréditation sur le plan des entraîneurs, 25 ont atteint les deux niveaux 1 et 2, et 14 ont atteint le niveau 3.

Puis il y a le centre national d'administration des sports et loisirs qui a été créé en 1970 et a servi un nombre toujours plus grand d'organismes de régie des sports et des loisirs. En 1981, nous nous attendons à ce que toutes les associations nationales y soient représentées, à avoir augmenté notre personnel de directeurs techniques et d'arbitres et de juges officiels. Nous espérons aussi compter des administrateurs de programmes parmi les services que nous pourrons offrir aux sportifs canadiens. Nous voulons obtenir de nouvelles connaissances en recherche et en médecine sportive, un autre domaine où le Canada compte d'illustres pionniers. Peu de gens reconnaissent la contribution qu'a faite à la médecine sportive canadienne le D^r^ R. Tait McKenzie qui est plus connu pour ses belles statues que pour sa contribution importante à la médecine sportive.

C'est lui qui a découvert dans les tranchées de la Première Guerre mondiale qu'il était possible de redonner espoir aux blessés de guerre en leur faisant faire des exercices physiques. A mon avis, Tait McKenzie est l'un de ceux grâce à qui nous pouvons tenir les célèbres jeux pour les handicapés qui ont maintenant lieu au Canada. J'espère que tous les députés iront voir ces jeux très intéressants qui sont une grande source d'inspiration pour tous dans le domaine du sport.

Nous avons aussi ce qu'on appelle S.I.R.C. le premier des ordinateurs nationaux pour l'analyse des sports. C'est le premier centre d'ordinateur sur les sports et la santé au monde et le plus important. Viennent ensuite les ordinateurs de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest, ce qui montre bien que le Canada est capable de réalisations importantes dans le monde du sport. Nos programmes pour les défavorisés se poursuivent en collaboration avec les provinces et d'autres organismes, et je n'ai fait que toucher aux divers aspects du programme actuel.

Notre pays a cependant des responsabilités qui vont au-delà de nos frontières, notamment dans le domaine des relations sportives avec l'Afrique du Sud. Ce même pays a déclaré cette semaine en répondant au président Carter des États-Unis qu'il montrerait sa puissance au reste du monde. On a beaucoup discuté dans le cadre de notre politique sportive de la participation canadienne à ce concept de séparation raciale. Pour ceux qui se préoccupent de notre politique, je tiens à répéter notre position de façon très claire et succincte. Le gouvernement du Canada ne fournira ni fonds publics ni soutien moral pour la participation de Canadiens à des événements sportifs qui ont un rapport quelconque avec l'Afrique du Sud, qu'ils se déroulent en Afrique du Sud ou au Canada.

En ce qui a trait aux pays du tiers monde, nous considérons que les sportifs canadiens et le pays hôte sauront faire preuve de discernement dans les décisions qu'ils prendront au sujet de leurs relations sportives avec l'Afrique du Sud. Naturellement, nous nous réservons le droit de critiquer publiquement les actes qui pourraient contrevenir à l'esprit de l'accord conclu par les chefs de gouvernement du Commonwealth à Gleneagles, en Écosse, le 12 juin 1977. L'accord de Gleneagles, qui a été conclu en grande partie grâce à l'initiative de notre premier ministre (M. Trudeau), note l'opposition des chefs de gouvernement du Commonwealth à toute relation sportive importante entre les pays du Commonwealth et l'Afrique du Sud. C'est la politique que le gouvernement a toujours appliquée et ce n'est pas seulement une stratégie qu'on a élaborée en prévision des jeux du Commonwealth qui se dérouleront à Edmonton l'année prochaine.

Dès 1970, le gouvernement canadien a cessé d'investir en Afrique du Sud. Le Canada ne vend plus de matériel de défense à ce pays. C'est notre façon de répondre à la politique raciste qu'adopte ce pays en appliquant l'apartheid. La politique dans le domaine des sports a toujours existé, bien avant qu'Athènes et Spartes n'aient cherché à atteindre la perfection en s'affrontant à Olympie ou, plus tard, lorsque Philippe de Macédoine ait été assassiné pendant les Jeux olympiques pour permettre à Alexandre le Grand de lui succéder. La politique fait partie de la vie de tous les jours, que ce soit en ces lieux historiques ou lorsque nous enseignons à nos enfants un système de valeurs qui corresponde à nos propres croyances. De même, les sports font partie de la politique. Nos relations politiques et économiques avec de nombreux pays se sont améliorées grâce aux sportifs qui participent aux événements internationaux. L'un d'entre vous pense-t-il que le président du comité olympique, lord Killanin, serait actuellement en train de négocier la réadmission de la Chine aux Jeux olympiques si le Canada et notre premier ministre n'avaient pas pris fermement position et si ce dernier n'avait pas été intransigeant, l'an dernier, à l'égard de Taiwan qui avait demandé à participer aux Jeux olympiques à Montréal?

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: Il est extrêmement important que nos athlètes cherchent à se mesurer aux plus grands champions. Les rencontres entre champions ne peuvent pas toujours être organisées dans notre pays, mais en collaboration avec mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), nous permettons aux Canadiens qui désirent atteindre un niveau d'excellence d'avoir de plus en plus l'occasion de se mesurer aux principaux athlètes de nombreux pays et nos jeunes se montrent tout à fait à la hauteur, surtout ici, à l'Ouest, contre les États-Unis, Cuba et le Mexique, mais également en URSS, au Japon, en Pologne, en Hongrie, en Allemagne de l'Ouest, et en Allemagne de l'Est, dans le cadre d'échanges de plus en plus nombreux avec d'autres pays. Ces échanges ne se font pas sans mal, ils demandent beaucoup de travail, et sont la représentation du contact humain. Ils sont un très bon exemple de l'application de l'accord d'Helsinki.

Plus que toute autre activité humaine, le sport a prouvé à maintes reprises qu'il est le lien qui permet de rapprocher les individus, de se faire des amis et d'amorcer des relations. Tout commence ici même, dans le terrain de jeux du coin de la rue, dans notre pays, où l'on trouve des centaines de milliers de bénévoles dévoués, d'Inuvik à Pointe Pelée et de Terre-Neuve aux Îles de la Reine Charlotte, qui donnent la possibilité à quiconque désire participer de pouvoir le faire. Nous avons de très belles installations sportives dans tout le pays, et même si c'est difficile à croire, nombre d'entre elles ne sont pas utilisées autant qu'elles le devraient. Nous n'avons qu'à nous rappeler les Jeux du Canada, qui ont eu lieu en août dernier à Saint-Jean, pour nous rendre compte qu'il s'agit d'autre chose que de battre des records sportifs.

Chaque province possède maintenant ses jeux, qui font appel à une large participation de la population. Du point de vue humain, ces jeux sont une réussite. Nous pensons maintenant aux jeux d'hiver de l'Arctique, qui auront lieu à Pine Point et à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, et au projet gigantesque entrepris avec l'Alberta, qui va recevoir en août prochain, à Edmonton, les Jeux du Commonwealth, où nous comptons bien remporter la première place. La participation nationale, en capitaux et en service, à ces jeux du Commonwealth dépasse les 40 millions de dollars et, de son côté, l'Alberta sera appelée à montrer sa compétence dans la construction des aménagements, l'administration du budget et l'hospitalité de la grande ville la plus septentrionale du Canada.

Puis, nous nous rendrons à Brandon au Manitoba, au printemps de 1979, pour les prochains jeux d'hiver du Canada, tout en nous préparant pour les jeux panaméricains qui auront lieu en 1979 à Puerto Rico, où nous espérons remporter la seconde place, avant de nous rendre à Moscou en 1980 où nous comptons dépasser le dixième rang que nous avons obtenu à

Montréal, ce qui était déjà un net progrès sur la vingtième place que le Canada occupait au Jeux olympiques depuis 40 ans. Les médailles d'or, ce n'est pas tout. Ce qui compte, c'est de tendre vers l'excellence, de donner le meilleur de soi. Et cela, c'est vrai dans nos efforts pour grandir personnellement tout comme dans nos efforts pour développer notre potentiel en tant que nation.

● (1512)

Le gouvernement actuel a pour objectif de veiller à ce que l'athlète, peu importe son niveau, soit considéré comme un membre productif à part entière de notre société. Le gouvernement actuel a pour objectif de veiller à ce que le sport, la bonne forme et la récréation soient reconnus par tous comme partie intégrante de notre culture canadienne. Fini le syndrome de l'athlète en sueur. Fini le dénigrement de la compétence athlétique. Finie la culture qui sépare les artistes des athlètes. Les athlètes sont des artistes et certains artistes sont des athlètes.

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: Nous nous débattons maintenant en pleine crise économique, au cours de l'évolution de notre pays. Voilà trop longtemps que notre pays fait une trop large place à ceux qui n'assurent que des services. Les députés savent-ils qu'aujourd'hui seulement le dixième de notre population active écope littéralement pour tout le monde? Savons-nous que le monde est en train de réaménager ses priorités commerciales, que le séisme économique planétaire actuel nous ébranle jusqu'aux limites mêmes de notre capacité de payer pour ces produits et ces services dont nous croyons tous ne pas pouvoir nous passer?

Nous avons entendu une critique d'autant plus acerbe de notre industrie minière qu'elle provient de l'ancien premier ministre Barrett de la Colombie-Britannique qui, lors d'un discours prononcé la semaine dernière dans ma circonscription, a tenu des propos alarmants en insistant sur la reprise immédiate de l'exploitation de nos ressources. Or, il s'agissait du premier ministre dont les immortelles paroles «qu'on les laisse sous terre», en parlant des minerais, sont encore fraîches à la mémoire des gens de ma province et retentissent encore aux oreilles d'autres personnes. Dans l'industrie du cuivre, nous devons faire face à la concurrence acharnée du Chili. Par ailleurs, notre pays ressent vivement les contre coups de la crise qui s'évit sur le marché du zinc, du nickel et de certains autres métaux. Tout cela rappelle aux députés que ce sont en réalité les producteurs du secteur primaire, les bûcherons, les mineurs, les pêcheurs et les agriculteurs qui font pratiquement vivre le Canada, alors qu'ils ne sont qu'une poignée.

Ce sont les producteurs de matières premières qui sont en majeure partie responsables de notre bien-être et nous essayerons de surmonter cette crise économique, afin de permettre au Canada de recouvrer sa prospérité. Je ne pense toutefois pas que le Canada redevienne aussi prospère que dans les années cinquante. Ce genre de prospérité appartient à une époque révolue. Si nous voulons survivre, nous devons être disposés à faire en sorte d'assurer non seulement notre propre survie mais aussi celle des citoyens des autres pays du monde.

Je ne peux participer à ce débat sur l'Adresse sans parler de notre confédération. Personne ne devrait être lésé dans cette confédération. Notre unité doit reposer sur des valeurs réelles, et non sur des valeurs stéréotypées. Tant qu'on se contente de stéréotypes, la tolérance et la compréhension sont possibles. C'est grâce à la valeur réelle et intrinsèque de chaque citoyen qu'on peut renforcer une nation.

Nous sommes le deuxième pays au monde de par la superficie. Cette immensité nous a parfois intimidés et nous a empêchés de connaître intimement nos compatriotes. Avant que le pays ne soit relié par le chemin de fer, les routes, la radio et la télévision—et cette tâche n'est pas encore complétée—nous pouvions peut-être nous payer le luxe de ne pas nous connaître. Cette époque est toutefois révolue. Si d'autres pays peuvent croire que les transports et les communications constituent un fardeau économique, nous savons qu'ils sont un besoin social et qu'ils établissent des liens entre nous dans une fédération qui tient compte de nos différences et de nos disparités régionales et géographiques.

A mon arrivée à Ottawa, j'étais souvent perplexe parce qu'il était constamment question des cinq régions du pays. A titre de citoyenne du Nord-Ouest, j'étais portée à envisager nos divergences et nos besoins par le gros bout de la lorgnette, et tout naturellement mes cinq choix étaient: la région atlantique, la région centrale, les Prairies, la Colombie-Britannique et le Nord, mais ici à Ottawa, on adoptait une autre perspective qui dénotait le même malaise que j'avais éprouvé en désignant d'un ton solennel les régions: la Colombie-Britannique, l'Ouest, l'Ontario, le Québec et la région atlantique et une demi-heure plus tard, Terre-Neuve. Et si par hasard on mentionnait le Nord, la plupart des Canadiens le voyaient par le mauvais bout de la lorgnette. Cette déformation, cette myopie télécospique, est peut-être inévitable dans un pays où London, Ontario, est plus près de Londres que d'Old Crow et où il est moins coûteux de prendre l'avion pour se rendre à Hawaï ou dans les Antilles pour des vacances d'hiver que de se rendre de ma ville de Prince Rupert à Ottawa.

Il y a inévitablement des forces qui s'alimentent aux particularismes propres à chaque région et qui les poussent à se séparer du reste du pays. Ce sont ces forces-là que nous avons dû vaincre pour créer le Canada. Nous devons continuer de lutter à la fois contre ces forces et faire droit aux réclamations légitimes qu'elles présentent pour maintenir et renforcer notre unité, fruit de tant d'efforts depuis un siècle. Mais nous devons nous attaquer à ce problème en tant que nation unie, et non pas en tant que six régions, chacune cherchant à obtenir pour son compte le plus possible au détriment des autres. L'idée d'une confédération intéressée n'a jamais fonctionné et ne fonctionnera jamais.

Si nous cédons aux forces qui nous divisent et négligeons celles qui nous unissent, nous finirons par devenir, comme les personnages de Pirandello, six régions en quête de nation, ou comme des aveugles qui définissent chaque partie d'un territoire à leur façon et chacun pour soi, étant tacitement entendu que personne n'empiétera sur son voisin, que chacun demeurera dans sa propre région et ne «s'immiscera» pas dans le territoire des autres, tout en recherchant toujours plus de pouvoirs pour son patelin.

Inspiré par ce genre de régionalisme, le premier ministre de la Colombie-Britannique a pu déclarer ce qui suit en 1872, alors que cette province était encore indignée des conditions, injustes à ses yeux, de l'Acte d'Union:

Je ne trouverais rien à redire à une petite révolution . . . si, après la Confédération, nous étions injustement traités.

Cette réflexion est celle d'un homme vraiment extraordinaire qui incarne peut-être le Canadien type et qui, bien qu'originaire de la Nouvelle-Écosse, était tombé à ce point amoureux de l'Ouest où il avait abouti via la Californie qu'il se faisait appeler Amour de Cosmos, «amant de l'univers». Pourtant, faisait-il entrer le Canada dans son amour universel? Il me semble rétrospectivement qu'il s'agissait d'un amour intéressé. Mais Amour de Cosmos n'était sûrement pas le seul individu de son espèce au sein de la Confédération, pas plus qu'il ne serait aujourd'hui.

Des mini-révolutions? Il y en a eu pléthore. En fait, nous vivons actuellement à une époque où, psychologiquement, il existe au Canada six grandes régions et un nombre incalculable de groupes de pression qui fomentent de petites révolutions à partir de griefs parfois réels, parfois imaginaires, qui reflètent l'état actuel de la Confédération. Il y a cent dix ans, le Canada comptait quatre millions et demi de citoyens rassemblés autour des pivots que constituaient le Haut et le Bas-Canada, comme des enfants transis de froid autour d'un feu de camp.

Les feux couvent maintenant, sous la cendre et on en trouve depuis Terre-Neuve jusqu'aux Îles-de-la-Reine-Charlotte, mais notre constitution, elle s'inspire toujours de la mentalité du feu de camp et non de celle de la cellule solaire. A moins que, collectivement, nous ayons la sagesse de nous entendre sur la nature d'une nouvelle confédération juste et équitable et de participer assidûment à sa mise en œuvre, nous serons divisés en ghettos culturels, ethniques, linguistiques, économiques et géographiques, où l'intérêt régional et le fédéralisme égoïste émasculeront notre union nationale.

Écoutez ce qu'en dit un autre citoyen de la Colombie-Britannique, contemporain de Cosmos, partisan du «fédéralisme rentable». John Helmcken, qui, converti à la Confédération plusieurs années après l'Acte d'Union en 1871, a en effet déclaré: «L'amour du Canada ne s'acquierrait que grâce à la prospérité du pays et à nos enfants».

«Un Canadien, c'est un Canadien», de déclarer le premier ministre peu après que le Québec eut fait connaître son intention de se séparer du Canada. Mais qui est ce nouveau Canadien? Et ce Canada élargi, quel est-il? Nous sommes un peuple qui s'alimente à une culture indigène que nous commençons à peine à découvrir. Les autochtones du Canada peuvent nous apprendre l'amour de la terre et la chaleur du partage dans une société qui pour survivre dépend de chacun de ses membres. Nous sommes une nation officiellement bilingue, ce qui ne signifie pas que chaque citoyen doit parler à la fois l'anglais et le français, mais que chaque Canadien doit être en mesure de s'adresser à son gouvernement national dans la langue de son choix.

Contrairement à l'opposition, ce gouvernement ne considère pas la question de la langue comme un élément «de division», mais il adopte fermement et sans équivoque une politique du libre choix de la langue. Les Canadiens composent une société aux multiples ethnies, où le meilleur de chaque culture et de chaque patrimoine est cultivé avec dévotion et conservé comme partie intégrante de ce nouveau Canada. Le Canada constitue un espoir pour le monde. Si malgré toutes nos disparités régionales, nos différences raciales et culturelles et nos brouilles politiques, nous savons grouper cette diversité en une nation encore plus solide, nous aurons tracé le modèle d'une communauté planétaire qui ne manquera pas d'être reproduit.

● (1522)

Il y a vingt-cinq ans, à Prince Rupert, le premier ministre Louis Saint-Laurent a dit: «Nous ne connaîtrons jamais la paix véritable avant que le monde entier ne forme une grande communauté où les individus vivront en bon voisinage, et dans laquelle chaque homme et chaque femme respectera les droits de ses semblables et contribuera par son traail au bien commun.» Nous devons toujours nous rappeler que tous les hommes sont nos voisins. Alors qu'ensemble nous nous engageons dans cette bataille pour assurer l'avenir de notre nation, je ne saurais méconnaître le combat héroïque mené par les Pères de la Confédération il y a cent dix ans pour créer le Canada. Certaines de leurs paroles sont toujours d'actualité. Je voudrais citer un passage d'un discours prononcé par Thomas Darcy McGee à Halifax en 1804. Il a dit: «Qui s'opposera? Quels sont ceux qui s'opposent maintenant à l'union? Seuls ceux qui s'intéressent à défendre leurs piètres causes.» Canadienne de la Colombie-Britannique, je dis au Québec:

[*Français*]

Votre présence n'est pas sans valeur pour le futur de notre pays. Vous êtes essentiel à sa vie et votre présence est d'une nécessité absolue.

[*Traduction*]

Chaque citoyen canadien va contribuer à édifier une nouvelle fédération, un Canada nouveau et meilleur pour tous.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je saisis volontiers l'occasion de participer au débat sur l'Adresse. Si certains de mes propos témoignent d'un certain esprit de clocher, ce n'est pas sans raison. En juin dernier, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont signé une série d'accords. Deux accords importants ont été signés dans le cadre du programme du MEER, l'un d'entre eux portant sur l'industrie et l'autre sur l'agriculture.

On note avec intérêt que selon le mandat exprimé par les gouvernements eux-mêmes en vertu de l'accord général de développement pour la Colombie-Britannique, on a pris en considération, dans les accords connexes, deux ou trois secteurs qui sont spécifiquement énumérés. Ces secteurs, destinés à recevoir une aide particulière, sont le nord-ouest et le nord-est de la Colombie-Britannique. Je ne discute pas ce choix. A vrai dire, je le trouve extrêmement judicieux. Mais il est également intéressant de remarquer que l'un des secteurs qui est clairement indiqué dans l'accord, mais qui a été totalement méconnu pour ce qui est de l'aide, est Kootenay-Ouest.

Je dois dire qu'en lisant l'accord industriel, j'ai été amusé et pas mal contrarié par la définition que donne le ministre de la petite entreprise. Je sais qu'il est prêt à accorder à titre de prêt ou de subvention—cela revient au même chose parce qu'ils n'ont pas à être remboursés—quelque $30,000, pourvu que la dépense d'établissement du demandeur ne dépasse pas $60,000. Je demande au ministre responsable de la petite entreprise s'il était à la Chambre aujourd'hui—je vois que son prédécesseur est ici—si, à son avis, la limite de $60,000 sur les dépenses d'établissement s'accorde avec la définition que donne le gouvernement d'en face de la petite entreprise. Je suis curieux de savoir ce que, d'après la fertile imagination du gouvernement, on peut faire avec $60,000. Je crois qu'on aurait de la difficulté à ouvrir un restaurant Dixie Lee ou un

Colonel Sanders' avec une telle somme au prix du matériel aujourd'hui.

Toutefois, il est quelque peu réconfortant d'apprendre que le caucus libéral va visiter Kootenay-Ouest en fin de semaine. Cela m'encourage parce que les députés auront alors l'occasion de voir les problèmes qu'ils feignent d'ignorer depuis 40 ans. Peut-être se rendront-ils compte de la spoliation qu'ils ont perpétrée à Kootenay-Ouest avec leur traité du fleuve Columbia. Peut-être en viendront-ils à comprendre les problèmes de Castlegar; peut-être parleront-ils à Audrey Moore. J'espère qu'ils le feront. Peut-être lui demanderont-ils ce qu'elle pense des programmes d'aide au développement régional et de l'aide que pourra obtenir Castlegar qui souffre d'une grave pénurie d'eau.

Le gouvernement nous a dit qu'il se soucie beaucoup du chômage et qu'il désire appuyer les mesures prises par l'industrie pour accroître les emplois. Il y a à Castlegar une usine de pâte à papier et une scierie qui appartient à la province. Un investissement de 7 millions de dollars va maintenant permettre d'agrandir ce complexe, ce qui créera de nouveaux emplois. Toutefois, les travailleurs n'ont pas d'endroit pour vivre parce que celui qui construit une nouvelle maison à Castlegar aujourd'hui sait d'avance qu'il ne pourra pas se raccorder aux canalisations d'eau. Le problème, c'est que Castlegar est situé au confluent de la rivière Kootenay et du Columbia et doit malheureusement compter sur des puits creusés dans son sous-sol qui, à cause de la configuration géographique, ne sont pas alimentés par le réseau fluvial du Columbia. L'eau de certains puits est très alcaline. Au lieu de l'eau douce et pure qui coule en amont du barrage Keenleyside, les résidents de Castlegar doivent se contenter de ce système.

J'ai supplié le ministre de l'Expansion économique régionale d'envisager une entente semblable à celle qui a été conlue pour Fort Nelson et qui prévoyait 3 ou 4 millions de dollars—7 millions dans le cas de Fort Nelson—réparti entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Cette demande est tombée dans l'oreille d'un sourd. On a dit: nous sommes en train d'élaborer une nouvelle entente industrielle et rurale et il ne fait pas de doute que nous pourrons alors faire quelque chose pour Castlegar. Les fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale m'ont averti qu'à leur connaissance rien dans les modalités de cette entente auxiliaire n'était prévu pour la ville de Castlegar, même s'il n'y a pas suffisamment d'eau dans les bouches d'incendie—50 p. 100 d'entre elles ont moins de la moitié de la pression requise.

Les députés et le ministre de l'Expansion économique régionale savent fort bien que l'usine Cominco à Trail est en voie d'être agrandie dans le cadre d'un programme d'expansion de 435 millions de dollars. C'est plus d'argent que le gouvernement fédéral n'en a jamais dépensé dans l'histoire de la circonscription de Kootenay-Ouest. Là encore, on crée plus d'emplois et on a besoin de logements. A cause de sa situation géographique, il n'y a plus d'espace à Trail pour y construire des maisons; les gens se tournent donc vers Castlegar pour trouver à se loger. Le problème, bien entendu, est que s'ils vont s'installer à Castlegar où il n'y a pas d'approvisionnement d'eau, ils ne pourront pas se construire de maisons. Si le gouvernement décide d'agir au lieu de se payer de paroles, si le gouvernement se préoccupe sincèrement de l'emploi et des valeurs humaines en Colombie-Britannique, alors quand les députés ministériels viendront dans ma circonscription de Kootenay-Ouest, c'est la première affaire dont ils devraient s'occuper.

● (1532)

Une des choses que j'ai découvertes à mon grand désespoir depuis le peu de temps que je suis député, c'est l'absence de conscience sociale du gouvernement. Ce n'est pas entièrement la faute des députés ministériels. A mon avis, les ministres négligent manifestement de faire savoir aux hauts fonctionnaires, qui se sont taillés leur propre petit fief, que le gouvernement doit faire preuve de générosité et de sensibilité. Combien de députés libéraux, conservateurs ou néo-démocrates se sont déjà adressés au ministre de la Santé pour lui dire: Monsieur le ministre, un citoyen âgé de ma circonscription qui participait au Régime de pensions du Canada depuis un certain nombre d'années croyait qu'en demandant la pension de vieillesse, il recevrait aussi ses prestations de pension. Après trois mois sans chèque, il se rend compte de son erreur et il réclame maintenant les prestations auxquelles il a droit en vertu du Régime de pensions et celles en retard de trois ou quatre mois qu'il n'a pas reçues à cause de sa propre ignorance.

Ce n'est que récemment que le ministre, cédant aux pressions de députés de tous les partis, a enfin modifié la loi pour prévoir ces cas. Pourtant, à combien de gens âgés a-t-on volé—il n'y a pas d'autre mot—leur pension pendant plusieurs mois? Le ministre tenait mordicus à suivre ces dispositions parce qu'elles figuraient dans un règlement gouvernemental ridicule. Comme c'est malheureux pour les Canadiens! Ce n'est là, monsieur l'Orateur, qu'un exemple parmi tant d'autres de la totale insensibilité du gouvernement.

Si je pouvais parler à certains de mes commettants, ou d'ailleurs à n'importe quel Canadien, je leur dirais que l'une de mes pires frustrations aujourd'hui en tant que député, c'est de voir que certains députés ont été malhonnêtes et ont trompé les Canadiens et que le gouvernement s'est parfois rendu coupable de ce qu'on ne peut qualifier que de corruption. C'est de voir que le gouvernement d'en face, quand on lui prouvait qu'il était corrompu, menteur, trompeur et malhonnête, accueillait ceux qui, à juste titre, portaient des accusations, par des railleries, des quolibets et des sourires.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes certainement pas tous dénués de conscience. Je trouve révoltant qu'un député puisse se moquer des accusations qui ont été portées contre lui à la Chambre. Au lieu de prendre ces accusations au sérieux, au lieu de s'en soucier, les ministériels font front commun dans leur fourberie, et ils affichent un large sourire. Un jour, les Canadiens ouvriront les yeux et ils verront combien le gouvernement a été malhonnête à leur égard.

Nous avons maintes fois entendu reprocher au gouvernement, ici même à la Chambre, son arrogance et son opportunisme. Les libéraux en rient. Ce qui me révolte le plus, c'est que les Canadiens ne manifestent pas leur colère et qu'ils ne montrent pas au gouvernement ce qu'ils pensent de ce favoritisme flagrant. Un des exemples les plus grotesques, c'est le programme de décentralisation. Une des décisions les plus loufoques du gouvernement est celle de transférer le service des passeports au Cap-Breton, qui est une circonscription conservatrice. Je vous signale en toute franchise que j'ai conseillé aux femmes de ma circonscription de présenter une demande de passeport dès qu'elles donnent naissance à un

enfant, car elles pourraient très bien devoir attendre jusqu'à la puberté de l'enfant pour le recevoir.

Monsieur l'Orateur, si l'on passe en revue les dernières petites faveurs électorales, on constate que le président du Conseil privé (M. MacEachen), qui est notre premier ministre adjoint, a reçu sa part dans le programme de décentralisation de la Fonction publique pour Antigonish. Par ailleurs, le ministre des Postes (M. Blais) a reçu des petits cadeaux pour North Bay. L'Orateur de la Chambre a également reçu des gâteries pour Sudbury, et Dieu sait si cette ville en a bien besoin en ce moment. Le ministre des Transports (M. Lang) a également reçu sa part pour Saskatoon. Ce qui m'amène au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), ce jeune costaud de l'Ouest. Je puis fort bien m'imaginer ce que disent les cultivateurs, au volant de tracteurs qui sillonnent leurs champs à cette époque de l'année, à propos de la Bourse des grains ou de la Commission du blé, qu'importe, dont Camrose a été dotée. Le gouvernement pense-t-il vraiment ainsi réussir à acheter des votes? Si oui, je le préviens qu'il va être amèrement désillusionné.

N'oublions pas non plus notre nouveau ministre d'État chargé de l'Environnement (M. Marchand) et les gâteries pour Kamloops en Colombie-Britannique. Le ministre des Affaires indiennes a reçu le cadeau destiné à Peterborough. Puis, il y a l'allocation à Thunder Bay, que représente le président du Conseil du Trésor (M. Andras), qui souffre d'un chômage très élevé, de 2.5 p. 100, je crois. Et ensuite, bien sûr il y a le secrétaire parlementaire de Thunder Bay, le secrétaire parlementaire de Sherbrooke, au Québec et ainsi de suite. La liste donne la nausée et condamne le système que nous devons endurer en ce moment. Pourtant, les députés d'en face restent assis, sourient et rient même; ils devraient baisser la tête de honte.

C'est depuis octobre 1974, il n'y a donc pas si longtemps, que je siège à la Chambre et que j'entends parler des accusation portées dans l'affaire Sky Shops. J'ai vu l'émasculation du comité permanent chargé d'étudier les dossiers de Polysar et de l'EACL, l'incapacité de faire sortir la vérité, la crainte de révéler les faits. J'ai vu l'affaire de l'appel téléphonique à un juge secouer la Chambre et culminer avec la démission d'un ministre. Il y a eu l'affaire d'outrage au tribunal de la part du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet), et la question des agents de voyage et d'Air Canada. Le secrétaire principal du premier ministre lui-même s'est vu commodément nommé au Sénat, ce qui lui permet ainsi d'échapper à l'obligation de répondre aux question inscrites au *Feuilleton*.

Et puis, il y a eu plus récemment l'affaire du cartel de l'uranium, dans laquelle nous voyons maintenant ce champion de la vérité et de la justice apparaître sur les écrans de télévision du Canada pour dire aux gens que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) est venu à leur secours, qu'il va tenir une enquête et que le gouvernement va faire son examen de conscience. Cela équivaut à juger soi-même sa propre intégrité, monsieur l'Orateur. C'est comme un patient souffrant d'une longue maladie qui fait son propre diagnostic. Cet auto-diagnostic ne pourrait bénéficier d'une analyse impartiale extérieure. Permettez que j'aide à formuler le diagnostic. On constatera d'abord que le patient souffre du durcissement des artères politiques du gouvernement actuel. Nous constaterions ensuite une atrophie cérébrale des idées. Nous pourrions diagnostiquer un emphysème rhétorique, une affection sociale d'arrogance, une attaque de corruption et une vision étriquée des idées.

● (1542)

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Poursuivez, docteur.

M. Brisco: En 1974, le premier ministre (M. Trudeau) a parcouru le pays, déclarant que tout allait bien, qu'il n'y avait rien d'inquiétant, que le gouvernement fédéral était en train de s'attaquer à l'un de nos grands problèmes nationaux et qu'on allait élaborer une nouvelle politique globale en matière de transport. Où est cette politique de transport? Je suppose qu'elle gît quelque part au fond de la Voie maritime du Saint-Laurent ou du port de Hamilton avec le reste du scandale.

Le premier ministre assurait aux Canadiens que l'honorable député de Halifax (M. Stanfield), alors chef de l'opposition, faisait preuve d'infantilisme dans ses projets de politique économique et que cette idée du contrôle des prix et des revenus, était détestable. C'était aussi grave que la maladie sociale dont souffre maintenant le gouvernement. Et que voyons-nous? Le gouvernement a imposé un régime de contrôle des prix et des revenus qui est un pâle reflet du régime préconisé par l'honorable député de Halifax. On ne peut les comparer. C'est une véritable catastrophe économique. Il a fait la preuve avant tout que le premier ministre, athlète accompli, qui devait mener un combat sans merci contre l'inflation . . .

M. Railton: Attention à ce que vous dites.

M. Brisco: Je peux vous citer quelques termes médicaux. Ce grand athlète a eu une hernie et a instauré des contrôles des prix et des revenus après avoir dit aux Canadiens que le gouvernement libéral ne ferait jamais une chose pareille. En élisant un gouvernement libéral alors qu'ils croyaient dans leur premier ministre, les Canadiens ont perdu un homme intègre et honnête.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Ils y ont gagné un acteur de la télévision. Ils ont gagné un homme aux paroles convaincantes. Ils ont gagné une chambre pleine de libéraux qui chaque fois qu'on met en doute leur honnêteté et leur intégrité viennent ici rire dans leur barbe.

Une voix: Exactement.

M. Brisco: Ils y ont gagné le pire hâbleur qui soit en guise de ministre représentant les agriculteurs canadiens. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a assuré aux Canadiens que le chômage va se régler et que le gouvernement va consacrer 150 millions de dollars au programme Canada au Travail. Toutes les circonscriptions ont fait des demandes dans le cadre de ce programme. Le gouvernement en a rejeté certaines et s'est révélé incapable d'en financer d'autres. Qu'on appelle ce programme Canada au Travail ou de tout autre nom, nous constaterons sans doute qu'on accordera de l'argent pour des projets frivoles qui ne devraient jamais être financés.

Si c'est cela que propose le ministre, aucune demande frivole ne viendra de Kootenay-Ouest. Vous pouvez garder votre sale argent. Je préférerais qu'on nous donne de l'argent pour régler les problèmes d'approvisionnement en eau de Castlegar à Kootenay-Ouest.

M. Whelan: Oh, oh!

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a-t-il une question à poser?

M. Hnatyshyn: Il prend des notes. J'espère qu'il écoute.

M. Brisco: Je préférerais que le gouvernement dépense 150 millions de dollars en politiques se fondant sur plus de permanence. Les députés de ce côté de la Chambre ont instamment demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) d'envisager une amélioration radicale des programmes de formation de la main-d'œuvre, de renforcer, en conjonction avec les provinces, l'appui donné aux métiers spécialisés, et de faire tout le nécessaire pour que les emplois qui ont besoin de spécialistes soient comblés, nécessité que l'on a amplement démontrée. Que constate-t-on? On fait venir d'Europe des outilleurs-ajusteurs. Pour les mines de charbon de la Colombie-Britannique, on fait venir des mineurs de Taiwan et d'Asie du sud-ouest. Qu'est-ce qui ne va pas et où est le problème? Le gouvernement n'écoute pas ce qu'on lui dit, c'est évident. Comment peut-il permettre à ces secteurs d'activité d'importer des ouvriers spécialisés dont nous avons besoin, sans rien faire pour doter le pays des programmes d'apprentissage nécessaires pour tous ces emplois qui attendent les Canadiens?

Une voix: Bien dit.

M. Brisco: A quoi sert un programme de décentralisation si le gouvernement n'est pas disposé, de concert avec les provinces, à prévoir la décentralisation de nos universités et de nos programmes universitaires pour s'orienter dans les domaines spécialisés? Pourquoi ne pas mettre des ouvriers spécialisés sur le marché, où on en a besoin plutôt que de remplir les rues et les taxis du pays de gens qui détiennent des titres universitaires et qui ne savent pas quoi faire pour travailler?

Il y aurait encore beacoup à dire sur le Canada, sur notre gouvernement et sur l'unité nationale. Je n'ai abordé que certaines de ces questions et je m'excuse si je me montre trop d'esprit de clocher; mais j'aimerais rappeler aux députés libéraux du caucus de Colombie-Britannique—et je constate la présence d'un de ses représentants à la Chambre—que lorsqu'ils diront à Kootenay-Ouest,—qu'ils aillent s'asseoir avec certains de ces habitants qui pourront leur dire à quel point leur gouvernement a manqué à ses devoirs, en délaissant si complètement les problèmes économiques de Kootenay-Ouest et ceux de la nation.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, je suis atterré, après la dernière semaine de débat à laquelle nous avons participé ici, de voir les attaques de l'opposition contre le gouvernement, et le manque total de compréhension qu'elle témoigne à l'égard des problèmes que nous avons aujourd'hui. Je suis également atterré de la faiblesse de la riposte du gouvernement, devant les résultats pourtant honorables qu'il a obtenus.

● (1552)

Avant que de parler des problèmes actuels nous devrions examiner le bilan du gouvernement sur la période des dix dernières années pour vérifier s'il a été aussi mauvais que l'opposition le prétend. Je peux déjà dire qu'il est bien meilleur que le gouvernement ne l'avoue lui-même. Le document le plus utile que je me procure chaque année est un compte rendu publié annuellement par l'OCDE, et plus précisément l'étude économique portant sur le Canada. Les chiffres cités dans ce document portent sur la période se terminant le 30 juin dernier, et le document est parvenu à Ottawa vers la fin août ou au début septembre.

J'aimerais centrer mes remarques sur certains chiffres contenus dans le document pour indiquer la mesure de la réussite qu'a enregistrée notre pays par rapport à d'autres. L'OCDE utilise 4 indices. Il procède à une étude de sept principaux pays dont le Canada. Le groupe d'étude au sommet représentant ces pays s'est réuni à Londres, et si l'opposition en avait la possibilité, je suppose qu'elle dirait que si le Canada en est le septième membre, c'est parce qu'il a le tort d'être le moins populeux. De toute façon, nous faisons partie de ce groupe des sept.

Il y a quatre indices. Le premier est celui de la consommation individuelle réelle. Le Canada est en tête du groupe. La hausse annuelle moyenne du Canada pour la période s'étendant de 1970 à 1976 est de 6.5 p. 100. Le Canada est au premier rang et les États-Unis sont au quatrième avec 3.4 p. 100. Un autre indice est le revenu réel dont dispose chaque personne employée. Le Canada occupe le quatrième rang dans cette catégorie avec 4.2 p. 100. Le chiffre des États-Unis est de 1.6 p. 100.

Pour ce qui est du total des nouveaux emplois créés, le Canada est en tête de la liste avec 3.2 p. 100 en moyenne pour chacune de ces années. Le Canada est encore en tête des sept pays dans cette catégorie; les États-Unis au second rang over 1.8 p. 100. Parlons, si vous le voulez bien, de l'augmentation du taux d'épargne des ménages. Le Canada est au second rang et les États-Unis sont septième. Dans ces quatre catégories utilisées par l'OCDE—et nous parlons de la période allant de 1970 à 1976—nous sommes les premiers dans deux catégories, les seconds dans une d'entre elles et quatrième dans l'autre. Est-ce là un mauvais bilan? Est-ce là un bilan insupportable? Est-ce là une situation chaotique? Je la trouve plutôt rassurante et si j'ai une critique à formuler à l'encontre du gouvernement c'est de ne pas l'avoir communiquée au public.

Il y a certaines autres observations à faire concernant ce document. Il y est dit qu'en 1974-1975, le Canada a résisté beaucoup mieux à la récession internationale que la plupart des autres pays industrialisés, si l'on considère la détérioration due aux conditions inflationnistes et la balance du commerce extérieur qui en résulte. A la suite du changement d'orientation qui s'est produit en 1975, année de recession, notre politique économique s'est assigné comme priorité pour 1976 de réduire l'inflation car il fallait atteindre cet objectif immédiatement si on voulait améliorer sensiblement le rendement et l'emploi. Les députés néo-démocrates disent que nous n'aurions pas dû adopter ce programme de réglementation. L'OCDE dit le contraire. Notre liste de priorités était bien conçue à ce moment-là.

En 1976, la consommation des particuliers a augmenté de 6 p. 100 au Canada. L'épargne des particuliers a également augmenté. Selon l'OCDE, la consommation n'a pas augmenté parce qu'on a poussé les gens à consommer. L'épargne familiale a doublé au cours de la même période mais si le revenu réel disponible des familles a augmenté de façon aussi fantastique, c'est en partie grâce à une croissance extrêmement rapide de l'emploi. C'est pourquoi la situation financière des Canadiens s'est améliorée et dire que le gouvernement n'a rien fait, c'est rejeter totalement les conclusions de l'OCDE qui, je le

suppose, est un organisme neutre qui a examiné la situation dans une vingtaine de pays.

J'aimerais citer d'autres données, qui ne proviennent pas de l'OCDE mais de la presse canadienne de la semaine dernière. Le revenu moyen brut par famille a augmenté de 5.9 p. 100, passant à $19,110 en 1976 par rapport à $16,613 l'année précédente. Compte tenu de l'inflation, cela présente une augmentation de revenu de 7 p. 100, et pourtant, malgré ce résultat, certains prétendent que le Canada est mal en point.

Depuis 1968, l'année où le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir, en termes réels, c'est-à-dire en considérant le dollar de 1971 comme un chiffre constant et sans tenir compte de l'inflation, le produit national a augmenté de 42 p. 100 pendant cette période par rapport aux huit années précédentes. La consommation des particuliers, encore en dollars constants, a augmenté de 52 p. 100. Ce sont à nouveau des données fournies par l'OCDE.

Venons-en à l'argument-massue. Les députés d'en face disent que le gouvernement dépense trop et qu'il mène le pays à la faillite, mais le revenu des particuliers, en termes réels, a augmenté de 52 p. 100. Les dépenses gouvernementales—autrement dit, la consommation du gouvernement—a augmenté de seulement 41 p. 100 en dollars constants au cours de la même période. Les dépenses publiques sont-elles donc supérieures aux dépenses des particuliers? Absolument pas. Les dépenses personnelles ont dépassé de 15 p. 100 les dépenses gouvernementales. Ce sont des choses que le gouvernement n'a malheureusement pas dites au public canadien. Je le regrette parce que j'estime injuste, par les temps très difficiles que nous traversons, de dire que l'économie canadienne bat de l'aile depuis les huit ou dix dernières années, que c'est de notre faute et que le Canada est le seul pays à connaître un phénomène semblable.

Il y a trois grands thèmes que j'aimerais développer avant de me décharger de tout ce que j'ai sur le cœur. J'y reviendrai beaucoup plus longuement tout à l'heure. Je dirai d'abord que les problèmes que nos gouvernements doivent résoudre se sont rudement aggravés. Deuxièmement, que les institutions, les techniques et les moyens dont nous avons toujours disposé pour régler ces problèmes ne nous sont plus d'aucune utilité. Troisièmement, qu'un nouvel élément fausse actuellement les données du problème et c'est la pénurie de ressources énergétiques.

A partir de ces trois éléments, je conclus que nous sommes à la fin d'une époque et que pour surmonter les déceptions qui nous accablent tous—l'opposition, le gouvernement et ainsi de suite—nous devons regarder d'un autre œil les différentes techniques susceptibles de nous aider à résoudre ces problèmes. Je ne m'étendrai pas sur les deux premiers points, mais je vais chercher à illustrer ma pensée en ce qui concerne l'inflation. Pour la première fois en temps de paix, nous avons une grave inflation mondiale. Je pense que l'été dernier le groupe de huit a estimé de façon générale à 5 p. 100 le niveau minimal d'inflation. Sur les 100 dernières années, le taux d'inflation s'est situé entre 1 et 1.5 p. 100. Le chiffre a été d'environ 2 p. 100 pour la fin des années 60, et à partir de 1973 il a bondi à 10 et puis 12 p. 100, au Canada comme en d'autres pays.

Le groupe des Huit estime que 5 p. 100 va être monnaie courante. C'est le chiffre qu'il prend comme point de départ, et à cela nous ne pouvons rien. C'est une donnée de fait. Cela ne s'était jamais vu auparavant. Je rappellerai aux députés que 5 p. 100, cela veut dire qu'une somme donnée double en l'espace de 14 ans. Donc, les prix vont doubler en 14 ans. Dans 28 ans ils seront quatre fois plus élevés qu'aujourd'hui. Dans 42 ans ils seront 8 fois plus élevés, et ainsi de suite. C'est ridicule. Si j'explique tout cela, c'est qu'il importe de nous occuper de la croissance énergétique.

Il y a un grave problème de chômage à l'échelle mondiale. Il ne s'agit pas seulement de nous. A ceux qui prétendent que le Japon y échappe, je citerai deux faits pris dans le *Globe and Mail* de la semaine dernière. Seulement 8 p. 100 des sociétés interrogées récemment prévoient un accroissement des emplois permanents. Suivant les statistiques officielles, un demi-million de personnes environ sont en chômage complet, mais au moins deux millions sont considérées comme de trop par les entreprises japonaises, qui sont incapables de les licencier. En d'autres mots, les travailleurs ne sont pas congédiés au Japon, leur emploi devient simplement superflu. C'est une sorte de partage du travail non organisé. L'article mentionne aussi le ralentissement de la Bourse japonaise.

● (1602)

Le Nouveau parti démocratique ne cesse d'affirmer que tout ce qui se fait en Suède est bien. Je voudrais vous lire un paragraphe tiré de la revue *The Economist*, une des meilleures dans son domaine. Je ne tente pas de prouver que le Canada se trouve dans une meilleure ou pire situation, mais qu'il s'agit d'un problème planétaire. A propos de la Suède, voici ce que dit *The Economist*:

> La situation est déjà assombrie. Dans la première moitié de l'année courante, le pnb de la Suède a fléchi de .5 p. 100 pour la première fois depuis 1945 et la baisse totale pour 1977 sera de 1 p. 100, tandis que d'autres pays industriels connaissent en moyenne une hausse de 4 p. 100; le chômage, qu'il s'agisse des chômeurs visibles dont la proportion est de 2,1 p. 100 et de 6 p. 100 si l'on tient compte des emplois subventionnés ou des recyclages augmente, tandis que l'inflation (les prix se sont accrus de 14 p. 100 depuis un an) s'aggrave (de 10 p. 100 l'an . . .

La population de la Suède représente environ les deux tiers de celle du Canada. Plus loin dans cet article, on dit que le gouvernement suédois accorde chaque année pour plus de deux milliards de dollars en subventions aux entreprises en difficulté et que la dernière dévaluation de la couronne suédoise a été de 10 p. 100. Il est donc ridicule de prétendre que la Suède, le Japon ou que n'importe lequel des pays que j'ai mentionnés se tire mieux d'affaire que le Canada. J'ai fait allusion aux indicateurs de l'OCDE. Nous sommes en tête sous deux d'entre eux, en deuxième position sous un troisième et en quatrième position sur sept sous un quatrième. Il est donc faux d'affirmer que les choses vont mal ou que le Canada se trouve dans une situation plus précaire que certains autres pays.

Toutes les nations industrielles souffrent des problèmes de l'inflation et du chômage, bien qu'à des degrés divers. Autrefois l'inflation progressait quand le chômage diminuait, et fléchissait lorsque celui-ci montait, mais aujourd'hui, l'inflation et le chômage s'accentuent en même temps dans tous ces pays. Ce problème de plus en plus grave se retrouve dans d'autres secteurs. On le retrouve dans les dépenses du gouvernement. Cette année, nous aurons un déficit de 8.5 milliards de dollars environ, et celui des Américains atteindra les 60 milliards à peu près, à une époque d'inflation marquée. C'est là un autre secteur que nous semblons ne pas pouvoir maîtriser.

Au cœur même d'un grand nombre de nos problèmes, et peut-être bien de celui de Sudbury, on trouve la croissance

rapide de la taille et du pouvoir des compagnies dites multinationales. D'excellentes études faites aux États-Unis, dont en particulier celle du comité des finances du Sénat des États-Unis, révèlent que les sociétés d'envergure mondiale contrôlent de une fois et demie à deux fois la valeur des avoirs liquides de toutes les banques nationales des pays avec lesquels elles traitent. Le contrôle n'est plus autant que naguère entre les mains des gouvernements, fussent-ils suédois, canadiens, japonais, ouest-allemands ou américains. Il est pour une bonne partie entre les mains d'entreprises planétaires. Le problème planétaire auquel nous devons faire face est d'une tout autre dimension que déjà.

La deuxième observation que j'aimerais formuler, c'est que nos institutions ne fonctionnent pas comme elles le devraient. La théorie keynésienne ne semble plus s'appliquer aussi bien qu'autrefois. Le Nouveau parti démocratique nous a blâmés maintes fois parce que nous ne suscitions pas suffisamment de demande au sein de l'économie. Il a dit que le dernier budget avait fait naître bien peu de demande au sein de l'économie. En fait, nous avons suscité pour quelque 2.2 millions de dollars de demande au sein de l'économie, par le moyen du budget et de l'indexation de l'impôt sur le revenu, des pensions, et le reste. Ces millions n'ont pas créé autant d'emplois qu'il dit qu'ils en créeraient aujourd'hui. A remarquer que les Canadiens consacrent aujourd'hui une bonne partie de leurs revenus à l'épargne—soit cinq fois plus à peu près que dans les débuts des années 60. Par conséquent, l'argent mis en circulation ne sert pas nécessairement à créer de la demande.

A l'heure actuelle, nous ne sommes pas seulement aux prises avec des problèmes de nature économique, mais également avec des tiraillements sociaux. Ainsi, la ville de Thunder Bay connaît depuis quelques années un accroissement astronomique de la délinquance juvénile. Peut-être cela est-il attribuable notamment au chômage. J'ai assisté récemment à une réunion du Conseil de planification sociale de Thunder Bay où l'on discutait des problèmes résultant du comportement antisocial des adolescents. A signaler qu'il n'a été question qu'une seule fois de l'école en tant qu'institution pendant toute la soirée. Les gens ne voient pas dans l'école une institution susceptible de solutionner leurs problèmes ou de jouer en l'occurrence un rôle primordial.

Je pourrais continuer à parler indéfiniment de l'immobilisme de nos institutions et du besoin que nous avons de nouvelles techniques, mais je voudrais maintenant passer au troisième point qui me préoccupe plus que tout autre, savoir la pénurie croissante des ressources énergétiques. Lorsque j'ai étudié l'économie politique à l'école secondaire et à l'université, on m'a appris que les pénuries étaient une invention des banquiers et que si l'on pouvait se débarrasser de la notion de pénurie, ce serait l'abondance pour tous. J'ai donc grandi avec l'idée qu'il n'y avait rien de plus sacré qu'un produit national brut sans cesse croissant—que peu importe que l'on soit socialiste ou capitaliste, c'était la croissance qui comptait. Presque du jour au lendemain—et j'ai certaines idées à ce sujet car je pense que nous avons été terriblement mal guidés à cet égard—le monde a appris qu'il y avait des pénuries, que nous allions finir par manquer d'énergie et que ces pénuries allaient causer de très graves problèmes. Il est difficile de s'habituer à cette idée. Nous a-t-on menti ou est-ce là la vérité?

[M. McRae.]

J'ai dit à la Chambre, en comité et à l'extérieur que l'Office national de l'énergie avait manqué à ses devoirs en ne nous avertissant pas du danger. J'ai dit que c'était faire preuve de négligence, on pourrait presque dire de négligence criminelle, que d'être resté si longtemps sans nous dire ce qu'il en était. Aujourd'hui, nous avons droit de connaître les chiffres, mais cela n'a pas été le cas dans le passé et ce fut à mon avis, une grave négligence. Je n'ai pas peur d'aller le dire en dehors de la Chambre, monsieur l'Orateur. Je suis prêt à aller le déclarer partout, car c'est ce que je pense et les chiffres me donneront raison.

Nous sommes aux prises avec toutes sortes de ramifications du problème de l'énergie. L'Office national de l'énergie, ainsi qu'un groupement international qui étudie ce problème à l'échelle planétaire nous disent qu'en 1985, le Canada ne pourra satisfaire à 25 p. 100 de ses besoins en pétrole. Le pétrole seul coûtera environ six milliards de dollars. Actuellement, 45 p. 100 de toute l'énergie utilisée au Canada vient du pétrole et 20 p. 100 du gaz naturel. Aussi ne pouvons-nous pas nous convertir très rapidement à d'autres formes d'énergie. Une étude récente du MIT révèle que le problème va se poser à l'échelle mondiale.

● (1612)

Selon des opinions pessimistes, qui ne réfutent pas ce que j'ai dit en comité il y a quelque temps, le pétrole de l'Arabie Saoudite sera sans doute épuisé dans une trentaine d'années. J'ai dit à mon fils de 15 ans, ce qui n'a pas été réfuté non plus, que quand il aurait mon âge, c'est-à-dire 53 ans, il vivrait dans un monde où le pétrole serait pratiquement absent. Les conséquences sont inimaginables pour l'ensemble de nos industries qui dépendent du pétrole, surtout l'industrie automobile et toutes les autres.

Il existe d'autres solutions, mais il n'est pas facile de les exploiter et elles exigent une folle dépense d'énergie. La situation du gaz n'est pas si désespérée, mais il s'écoulera de 5 à 10 ans entre l'épuisement du pétrole et celui du gaz. Quel monde allons-nous laisser à nos fils, à nos filles et à nos petits-enfants? S'il ne s'agissait que d'une crainte personnelle ou d'une exagération de l'Office national de l'énergie—je répète que l'Office n'a pas été trop précis dans ses prédictions par le passé—nous pourrions peut-être ne pas prendre la chose au sérieux. Mais il y a un grand nombre d'autres groupements, comme celui qui a publié cette été un ouvrage intitulé "Global Prospect", lequel affirme exactement la même chose, soit que nous avons un problème de taille.

Il ne s'agit pas uniquement de pénurie de pétrole, mais aussi de pénurie de capitaux. On a dit—je n'ai pas de preuve à l'appui—que les travaux de la baie James engloutissent 50¢ de chaque dollar investi au Québec ces temps-ci. Le capital nécessaire à la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, pour la rendre plus productive, servent à aménager une source d'énergie. N'oublions pas que les dépenses pour l'énergie—180 milliards au cours des 15 prochaines années—sont exprimées en dollars courants; nous devons nous rendre compte que 30, 35 ou peut-être 40 p. 100 de tout le capital investi au Canada servira à produire de l'énergie. Cela veut dire que moins de capitaux serviront à produire des biens, et que cela entraînera toute sorte de conséquences.

Je résume car il ne me reste pas beaucoup de temps. D'abord, depuis la guerre nos problèmes se sont aggravés.

Ensuite, les techniques et les solutions simplistes que l'opposition nous répète sans cesse, ce qui finit par être exaspérant, ne donnent pas les résultats escomptés. Nos institutions sont désuètes. Par exemple, certaines ont une telle lourdeur bureaucratique qu'elles en sont paralysées.

Une des raisons, selon moi, pour lesquelles les écoles ne donnent pas de bons résultats c'est qu'elles sont devenues des bureaucraties qui ont dû régler toutes sortes d'autres problèmes qui n'ont rien à voir avec l'éducation. Elle ont dû s'occuper de la famille, de la communauté et du reste et ont cessé de fonctionner. J'estime que nos établissements, nos techniques, les techniques de Keynes que nous utilisons, les notions sociales et démocratiques qu'utilisent certains groupes, ces choses ne fonctionnent pas pour le moment et ne fonctionneront sans doute pas plus à l'avenir.

Troisièmement, il existe dans notre économie industrielle une notion de rareté d'énergie qui pourrait être désastreuse. Ces trois choses me portent à croire, tout comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a déclaré cela fera deux ans en janvier, que nous sommes à la fin d'une époque totalement dominée par la notion de croissance. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas besoin de croissance, mais nous arrivons rapidement à la fin de cette époque et pour résoudre nos problèmes nous devons trouver de nouvelles façons de faire, adopter de nouvelles approches.

Des voix: Bravo!

M. McRae: Le sentiment de frustration que nous éprouvons dans cette Chambre lorsque nous nous invectivons est partiellement dû au fait qu'il n'existe pas de solution simple à ces problèmes. Les techniques que nous avons ne font pas l'affaire.

Je crois que ce sentiment de frustration commence à se dissiper lorsque nous étudions de nouvelles techniques. Quelles sont-elles? Je ne peux pas vous dire ce que sera le monde de demain, mais je peux vous parler de certaines choses qui pourraient arriver et qui pourraient marcher. L'un des facteurs qui changera notre existence, c'est la réduction de la dimension des choses—le concept voulant que ce qui est petit est mieux. Le groupe d'entreprises indépendantes, dirigé par John Bullock, en parle. A l'entendre, si vous voulez être efficace il vaut mieux être relativement petit. Ce ne sera pas généralisé, mais je crois que nous observerons cette réduction.

A mon avis, il faudra absolument que nous devenions une société de conservation plutôt qu'une société de consommation. Nous continuerons à consommer beaucoup, mais nous devrons apprendre à conserver, à économiser.

Nous verrons, je crois, que bien des gens—et c'est ce que j'ai fait moi-même cet été—retourneront à la terre, recommenceront à faire des choses eux-mêmes, à produire leur propre nourriture, à utiliser le bois de la forêt et les légumes du jardin. Cela peut sembler fantaisiste mais dans ma ville de Thunder Bay des centaines de gens sont retournés à la terre, dans des terres non agricoles, de bons lots boisés et ont commencé à réduire leurs besoins d'argent, à consommer moins et à économiser. En ce qui concerne leurs besoins économiques, ils finiront par vivre de façon pratiquement indépendante.

Il y a un autre élément à prendre en considération—ceci sera le dernier point de mon intervention à ce sujet, car mon temps de parole expire—il s'agit de certaines techniques inefficaces en ce qui concerne les créations d'emplois. Si notre taux de croissance est de 6 ou 7 p. 100—l'année dernière, ce taux était de 5 p. 100—je ne pense pas que nous serons en mesure de créer un nombre suffisant d'emplois, compte tenu de la participation de la main-d'œuvre. Nous avons environ 300,000 personnes qui arrivent sur le marché du travail chaque année, alors que dans les années 50, ce chiffre était de 60,000. Nous ne serons pas en mesure de créer suffisamment d'emplois, même avec un taux de croissance aussi élevé. Je ne pense donc pas que ce soit la solution au problème de création d'emplois.

Nous avons deux possibilités: la première consiste à maintenir en permanence un groupe social en dehors du marché du travail, comme ne le faisons actuellement puisque le taux de chômage parmi les jeunes de 15 à 25 ans est de 12 à 14 p. 100. La seconde consiste à ne considérer que l'ensemble des travailleurs et de commencer par répartir le travail disponible entre les personnes susceptibles de l'effectuer. Il me semble que la très grave situation qu'on trouve à Sudbury a toutes sortes de ramifications.

Il s'agit typiquement d'un cas où le principe du travail partagé s'impose. Ce principe devrait comporter trois éléments. Tout d'abord, il faudrait un fonds d'assurance-chômage assez important pour les prestations à verser par exemple aux chômeurs de Sudbury. Ensuite, il faudrait un très sérieux engagement de la part de l'INCO peut-être un remboursement partiel des dégrèvements fiscaux dont elle a bénéficié. Enfin, il faudrait que le travail disponible soit réparti entre les employés. Dans ma circonscription, nombreux sont ceux qui m'ont dit qu'étant donné leurs bons revenus, ils préféreraient, à salaire horaire égal, une semaine de quatre jours à une semaine de cinq jours. Si l'on pouvait s'adresser directement aux travailleurs, et non pas aux représentants de la société ou aux représentants syndicaux, on trouverait à Sudbury de nombreux travailleurs bien payés, qui possèdent leur maison, leur voiture et leur motoneige, qui comptent en acheter une deuxième, et qui commencent à penser que leur vie serait plus agréable s'ils avaient davantage de loisirs; si l'on tient compte des impératifs de l'industrie, de ceux du gouvernement et de ceux des travailleurs, le travail partagé peut apporter une réponse à ce problème.

● (1622)

Je répète simplement ce que j'ai dit plus tôt. Est-il beaucoup mieux de répartir le travail à faire parmi ceux qui sont disponibles pour le faire que de demander à un groupe de travailler pendant 40 ans, huit heures par jour et . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. McRae: Merci, monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être me contenter de répondre à une question. Je crois avoir dit ce que j'avais à dire. Nous vivons dans une nouvelle ère. Ce qu'il faut faire, c'est chercher de nouvelles idées et ne pas se condamner mutuellement. S'il y a une question, j'y répondrai volontiers.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): C'est toujours avec plaisir que je suis le député de Fort William (M. McRae) qui, je l'ai toujours pensé, est un optimiste, un de ces députés qui voient la vie du bon côté. Si toutefois il manifestait l'attitude qu'a ce pays, et plus particulièrement les libéraux, devant

l'avenir du Canada, son attitude sombre et solennelle devrait nous inquiéter.

Nous vivons dans un pays qui regorge de richesses naturelles et dont la population active a prouvé qu'elle pouvait relever les défis. Si nous devons avoir ce qu'il appelle une société économe où nous devrons faire face à une adversité temporaire, notre situation est beaucoup plus grave que nous ne le pensions. Je ne puis accepter, et j'espère que d'autres députés n'accepteront pas non plus, que l'avenir de notre pays soit aussi sombre que le tableau brossé par le député de Fort William.

Regardons les choses en face. Dans son discours d'aujourd'hui, le député de Fort William s'est dit consterné par la faiblesse de l'argumentation du gouvernement. Ne lui est-il jamais venu à l'esprit que le gouvernement défend une mauvaise cause, non parce que les Canadiens sont incapables de faire front commun et de se sortir d'une situation difficile ou d'une crise, mais parce que lui-même n'a pas l'attitude voulue?

Le député a mentionné le cas de l'INCO aujourd'hui. Cette société et, en fait, l'ensemble de l'industrie minière au Canada, est devenue la Cendrillon des politiques fiscales du gouvernement. En effet, cela faisait l'affaire des gouvernements de considérer l'industrie canadienne comme une vache à lait pour financer toute une série de programmes. Et lorsque ce gouvernement, et il n'est pas le seul, a taxé lourdement les industries, surtaxé même dans le cas de l'industrie minière, il ne s'est pas rendu compte qu'il empêchait ces sociétés qui emploient des milliers de Canadiens de concurrencer les firmes étrangères.

Il existe 21 pays producteurs de nickel dans le monde. Si nos politiques d'imposition sont tellement inconsidérées que les industries deviennent non compétitives, comme c'est le cas de l'INCO, une bonne partie du blâme doit retomber sur le gouvernement fédéral actuel et sur les gouvernements précédents. Si tel est le cas, faut-il se surprendre que nous ayons du mal à concurrencer les autres pays sur les marchés internationaux en matière de production et de vente de nickel?

Comment le gouvernement réagit-il? Aujourd'hui, on a demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) si le gouvernement envisageait de prendre des initiatives pour soulager le fardeau fiscal de l'industrie minière. Celui-ci s'est contenté de répondre que c'était là la responsabilité des provinces et non celle de son gouvernement. C'est absurde. Le leadership, la volonté de changement dont le député de Fort William a parlé doivent venir de quelque part. Je suggère que ce soit du gouvernement national de ce pays.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours très éloquent et de portée très vaste prononcé aujourd'hui par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson). Comme le député de Fort William, il a déclaré que nous devons nous considérer chanceux par rapport aux autres pays. Bien entendu, c'est vrai. Cependant, cela pose en principe une question qu'il reste à prouver.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Je serais le dernier à prétendre que nous ne devrions pas nous estimer chanceux par rapport à un nouveau pays d'Afrique ou à un pays européen aux prises avec des difficultés économiques. Ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le député de Fort William n'ont pas dit, c'est que nous sommes passés du deuxième au neuvième rang par rapport aux autres pays du monde. Même si nous pouvons nous considérer chanceux, chaque Canadien devrait se demander pourquoi nous avons subi une telle baisse. Qui en est responsable? Ce n'est pas l'opposition royale de Sa Majesté et ce n'est pas non plus le Nouveau parti démocratique ni le Crédit social. Ces partis n'ont pas été au pouvoir au Canada depuis dix ans. Il n'appartient pas au député de Fort William de faire une telle affirmation. Ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement actuel n'a pas réussi à examiner convenablement ni à bien interpréter ce qui se passait dans le monde. Il n'a pas fait le rapport entre les politiques économiques du Canada et la situation des autres pays. C'est une responsabilité importante que nous devrions assumer. Cela n'aide ni les pêcheurs, ni le travailleur de l'Inco, ni le mineur de Terre-Neuve, ni l'employé de la cartonnerie de Terre-Neuve, ni les milliers d'étudiants et de jeunes qui, depuis cinq ans, s'adressent à moi et à d'autres députés de dire que nous faisons aussi bien ou mieux que d'autres pays du monde. Ce n'est qu'un prétexte politique commode.

Le député a raison de dire que nous devons adopter de nouvelles méthodes. Nous devons examiner les tendances de notre société et nous demander si nous attendons trop de la part du gouvernement. Le gouvernement doit-il faire toutes sortes de choses pour les citoyens ou doit-il plutôt créer une atmosphère propice à l'initiative individuelle, en agriculture, dans les affaires, dans l'enseignement ou ailleurs. Il ne suffit pas de dire que tous les pays ont les mêmes problèmes parce que c'est faux. Le Canada a des problèmes géographiques qui ne peuvent pas être résolus par un simple discours prononcé à la Chambre des communes par un ministre.

Comment le gouvernement actuel a-t-il abordé cette question? Dans le domaine économique parfois, quand il s'agit de réunir les éléments qui permettent de faire face à un problème au Canada, le gouvernement nie les faits.

● (1632)

Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), qui a parlé il y a quelques instants, a mentionné le problème que pose la décentralisation de l'administration publique. Il n'y a aucun député qui prétendra qu'il est soit sensé de déménager certains services du gouvernement fédéral à divers endroits au Canada. Mais il n'y a certes aucun député, sauf peut-être le ministre des Finances (M. Chrétien), qui se laissera convaincre que la décentralisation doit se faire parce qu'elle favorisera l'emploi dans certaines régions ou l'unité nationale. L'unité nationale est-elle si fragile au Canada que la présence d'un bureau de poste ou d'un organisme de l'État à un certain endroit puisse être un remède? Non, bien entendu. Personne ne le croit en toute sincérité.

On a qualifié d'onéreux ce nouveau programme proposé en pleine période d'austérité. On l'a qualifié de programme de favoritisme politique, et c'est précisément ce que c'est. On nous dit: cela va contribuer à combattre le chômage dans ces régions. Quelle sottise! Voyez la liste des organismes que l'on va ainsi déménager. Quels sont-ils? Des organismes techniques, scientifiques, spécialisés. Va-t-on mettre à pied les experts dans ces domaines pour en embaucher d'autres sur place? Bien sûr que non. On a par exemple transféré 92 emplois au Cap-Breton. Le député qui représente cette circonscription a parlé de miettes tombées de la table. Croit-on que l'on va pourvoir à ces 92 emplois sur place? Évidemment non. On pourvoiera aux trois quarts d'entre eux en y faisant déménager leurs titulaires aux frais de l'État et au prix de graves inconvénients pour les intéressés. Moins de 20 emplois seront occupés par des gens recrutés sur place. Voilà tout le ridicule de ce programme en période d'austérité.

Nous avons là un gouvernement qui pratique des solutions de cataplasme. Il n'y a pas très longtemps, au cours de la dernière session, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question demandant quelles études on avait entreprises au sujet de la décentralisation de la Fonction publique. J'y demandais quel en était le coût par année-homme et si le gouvernement avait fait davantage que de demander aux ministres quels organismes on pouvait ainsi déménager. Savez-vous quelle réponse on m'a donnée, monsieur l'Orateur? On n'avait effectué aucune étude. Il s'agissait d'une mesure purement politique. On n'avait pas fait d'études, rien. Malgré cela, ils espèrent nous faire croire qu'ils sont conscients du problème.

Au cours de la semaine qui a suivi cette déclaration, neuf familles de fonctionnaires sont venues me voir à mon bureau pour me dire: «M. Baker, j'ai un problème, ma femme, mes enfants et moi-même, nous avons tous un problème; nos vieux parents sont installés ici et personne ne nous a jamais dit que nous allions devoir modifier notre vie. On ne nous a jamais dit que nous allions devoir vendre notre maison et déménager dans une autre région, aussi belle soit-elle. Personne ne nous a dit que nos enfants allaient devoir interrompre leurs études et changer de province, avec toutes les difficultés que cela représente au Canada à cause des différences de systèmes scolaires. Malgré tous ces problèmes, nous sommes forcés de déménager et cela par un gouvernement qui ignore ce qu'est la consultation.

Par ailleurs, tout cela coûte très cher, monsieur l'Orateur. Si j'ai bien compris, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social va déménager un laboratoire de recherche scientifique dans la circonscription du ministre de l'Environnement au coût de sept millions de dollars. Des hauts fonctionnaires de ce ministère ont dit aux employés que le déménagement de ce laboratoire allait coûter environ sept millions de dollars et ont allégué que ce laboratoire n'était pas bien souvent consulté. C'est faux. Il est consulté. Un fonctionnaire qui me parlait de cela m'a dit qu'après la réunion il y avait eu cinq demandes de renseignements qui exigeaient une réponse immédiate. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, ne vaudrait-il pas mieux utiliser ces sept millions de dollars pour construire une usine de traitement des eaux dans cette région, ce qui lui serait bien plus utile que ces emplois et ces installations du gouvernement?

Le gouvernement n'a apporté que des solutions factices à tous ces problèmes et il a le culot de nous demander de le prendre au sérieux et de croire qu'il est capable de régler nos problèmes économiques actuels. Bien sûr que non! Je vois que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) et le député d'Ottawa-Carleton (M^me^ Pigott) sont ici aujourd'hui. Nous avons tous eu à traiter de problèmes survenus dans la Fonction publique, peu importe notre allégeance politique. Nous avons tous été sollicités par des fonctionnaires qui se trouvaient en difficulté à cause de la désinvolture du gouvernement. Nous avons tous dû essayer de régler des problèmes engendrés par l'application du programme de bilinguisme dans la Fonction publique. Nous savons tous que certains fonctionnaires ont vu leur carrière ruinée. Nous savons tous que le système du mérite a été mis au rancart. Maintenant, le terme «mérite» doit être banni de notre vocabulaire.

Que propose le gouvernement? Il propose un programme qui d'ici 1983 fermera les portes de la Fonction publique aux Canadiens qui n'ont pas eu la chance de grandir dans une province où l'on parle deux langues et où l'on peut apprendre ces deux langues. Nous avons vu comment le gouvernement traite ses fonctionnaires; nous savons que les sous-ministres sont prêts à tout pour satisfaire le gouvernement, et même à ruiner la carrière d'un homme dont j'ai cité le nom hier aux Communes, M. Sant Singh.

Que feront les sous-ministres à propos des postes qu'il faut absolument confier à des Canadiens bilingues, à des Canadiens qui ont toujours été bilingues? Ne permettra-t-on pas aux Canadiens d'apprendre l'autre langue? En outre, monsieur l'Orateur, nous accorderons des primes à ceux qui ont appris à parler les deux langues officielles du Canada, ou du moins qui étaient supposés apprendre à les parler, aux frais du public. Comment peut-on croire que le gouvernement soit vraiment sincère à propos de contrainte ou de la Fonction publique?

Avant que ne reprenne la session, j'ai demandé qu'il y ait une enquête indépendante sur la mise en œuvre du bilinguisme dans la Fonction publique. Je demande encore la même chose aujourd'hui. Si les enquêtes sur le système de promotion en fonction du mérite qui se font dans la Fonction publique au sujet du coût, des problèmes, des résultats et du rapport coût-bénéfice de la mise en œuvre du bilinguisme sont faites par la Fonction publique elle-même, cela veut dire que le gouvernement se livrera à un auto-examen, ce qui serait comme demander à un loup de garder des moutons. Il faut une certaine indépendance pour une telle enquête.

Pendant la fin de semaine, le premier ministre (M. Trudeau) a parlé de la protection de la liberté au Canada lors d'une réunion des avocats des régions rurales du Québec. Le premier ministre est un homme charmant et les avocats ont trouvé la réunion fort intéressante. Il a déclaré au sujet de la langue, qui cause un grave problème au Canada et qui le préoccupe au détriment d'un bon nombre d'autres problèmes nationaux, que les avocats du Canada devaient protéger la liberté et qu'il reprochait notamment au bill 101 le fait que:

Nous interdisons aux parents canadiens-français d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, tout comme il y a 20 ans, on interdisait aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école protestante.

Il a dit en outre que certains articles de la charte provinciale de la langue française qui éliminent la liberté de choix pour la langue étaient «un pas en arrière pour la liberté». Il a déclaré que les documents que M. Gordon Robertson avait présentés lors de la fameuse conférence de presse où il avait annoncé qu'une attaque contre le manque de liberté n'aboutirait à rien, indiquaient que le bill était répréhensible. On a dit que c'était une honte pour le système parlementaire canadien. Que compte-t-il faire? Rien du tout. Il laisse cela à d'autres. Il se présente comme le gardien de la constitution, mais il laisse les autres s'occuper du reste. Tant pis si à la suite d'années de rancœur refoulée on voit apparaître au Canada des dissensions qui détruiront les affinités que nous pourrions encore avoir les uns pour les autres et qui élargiront encore le fossé. Je pense qu'il est important, monsieur l'Orateur, qu'un gouvernement agisse. Il est très important qu'un gouvernement prenne un risque et qu'il saisisse la justice de la question. Il est important qu'un gouvernement prêche d'exemple.

● (1642)

J'ai rencontré l'autre jour à Ottawa les représentants de la Quebec Protestant Home and School Association et ils m'ont dit que devant les restrictions imposées par le bill 101, le gouvernement fédéral semblait prêt, par son manque de courage, à vouer un million et demi de Canadiens à la stagnation sociale. Le premier ministre a tout à fait raison: le bill 101 refuse aux Canadiens francophones la possibilité d'apprendre l'anglais. Il refuse également aux anglophones du Québec le droit d'utiliser leur propre langue de même que le français.

M. Woolliams: Qu'en est-il des groupes ethniques?

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) fait allusion aux problèmes des Inuit. Je crois savoir que l'on s'est engagé à cet égard à ce que le bill relatif aux accords de la baie James ne soit pas proclamé. On a pris cet engagement devant la Chambre et j'ai l'intention de veiller à ce que cet engagement, qui m'a été donné à la Chambre, soit respecté.

Il n'y a pas un seul député de la Chambre qui soit prêt à recommander ou à prendre des mesures qui voudraient faire disparaître la langue française ou la culture française au Canada. Je suis persuadé qu'aucun député ne voudrait recommander ni prendre des mesures visant à faire disparaître au Canada la culture anglaise ni aucune autre culture qui fait partie de la mosaïque canadienne. Mais il est certain que les députés de la Chambre ne peuvent rester là à ne rien faire, en toute bonne conscience, devant ce refus d'intervenir pour protéger le droit des parents canadiens à éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix partout au Canada.

Je serais le premier à dire que les différentes provinces n'ont pas adopté la même attitude et que toutes n'en sont pas au même point. Tout cela est bien entendu lié aux traditions de notre pays. Mais je pense qu'il est faux de prétendre que la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan sont délibérément en retard dans leurs programmes d'éducation, en ce qui concerne les langues de leur minorité, étant donné leur évolution historique différente de celle des autres provinces. Mais il n'y aura plus aucune évolution si le gouvernement continue à ne rien faire.

Il y a des gouvernements qui ont montré du courage, et le pays les a soutenues dans leur initiative, et les a admirés. Mais affirmer, d'une part, que le Québec, pas plus qu'aucune autre province, n'aura de statut spécial et, d'autre part, lui accorder ce statut par le biais d'un document sur les langues, voilà qui est injustifiable.

Le député de Fort William a évoqué les nouvelles méthodes que la Chambre devrait adopter en matière de contrôle financier, non pas seulement l'opposition mais l'ensemble du Parlement. Nous avons du chemin à faire si nous devons redonner à la Chambre la possibilité d'examiner les programmes du gouvernement et de trouver les renseignements sur lesquels le gouvernement fonde ses décisions. Je serai le dernier à demander que les parlementaires qui ne sont pas membres du cabinet soient partie aux discussions qui ont lieu au cabinet et qui conduisent aux décisions. Par ailleurs, je suis le premier à dire que la Chambre des communes et que le public du Canada, qui constitue une société pluraliste composée de groupes d'intérêt que nous encourageons, devraient être informés de tous les points de vue et toutes les opinions qui sont soumises au gouvernement, et qui lui permettent de prendre certaines décisions. Je pense que ces possibilités d'information sont indispensables faute de quoi le Parlement devra agir de plus en plus d'instinct plutôt qu'en véritable connaissance de cause. Et, avec la complexité actuelle du gouvernement, c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a prononcé l'autre jour un discours que j'ai trouvé excellent sur ce qui est arrivé au sein de la bureaucratie, de la Fonction publique, et sur son attitude à l'égard des dépenses. Ainsi, monsieur l'Orateur, lorsque nous examinons les prévisions budgétaires à la Chambre, nous en examinons les parties les unes après les autres. Nous les examinons d'une façon qui incite les députés à demander d'affecter plus de crédits à certains programmes sous prétexte qu'ils sont excellents. Cependant, sous notre régime parlementaire, nous n'avons pas l'occasion à l'heure actuelle d'examiner les prévisions budgétaires et les programmes gouvernementaux dans leur ensemble. J'estime que le moment est venu pour tous les députés de considérer le mécanisme qu'il y a lieu de mettre en place afin que nous puissions discuter utilement des dépenses du gouvernement. C'est là une dimension que le Parlement a perdue et qui devrait lui être rendue. Le Parlement ne dispose actuellement d'aucun mécanisme qui lui permette d'examiner les prévisions budgétaires autrement que par bribes.

J'ai fait une proposition au comité permanent de la procédure et de l'organisation pendant la dernière session. On n'y a pas donné suite. J'espérais par ma suggestion donner l'occasion de faire une revue d'ensemble de sorte qu'au cours d'une législature ordinaire, les députés libéraux, conservateurs, néo-démocrates et créditistes aient l'occasion d'examiner les programmes d'un ministère en profondeur et de voir si les Canadiens en ont pour leur argent, pour voir si les programmes sont bons, mauvais, font double emploi ou sont superflus. Nous n'en savons rien aujourd'hui; ces décisions sont prises, d'une manière ou de l'autre, dans les méandres de la bureaucratie.

Les bureaucrates ne sont pas de mauvaises gens. Ils ne sont pas malhonnêtes. Ils ne cherchent pas à rouler le Canada. Ce sont des êtres humains, un groupe d'êtres humains qui voient les choses d'un point de vue particulier. Nous devons examiner les procédures de la Chambre qui permettent aux députés, dont certains sont très doués, de participer à la prise de décision en matière de politiques. Je me rappelle le projet de loi sur l'immigration dans le cas duquel on a d'avance étudié plusieurs options. Des parlementaires sont allés un peu partout au Canada entendre les témoignages bien longtemps avant qu'on ne rédige le projet de loi et son règlement. Grâce à cette façon de procéder, le débat a été très court. Le rapport qui en est résulté a, dans une large mesure, été repris dans la mesure législative.

Trop souvent dans notre régime, les décisions sont prises par le cabinet et la bureaucratie. Lorsqu'une mesure législative nous parvient à la Chambre, le gouvernement a déjà pris une décision dont il ne veut pas démordre. Résultat, les débats de la Chambre sont longs et acrimonieux. Je crois que nous pourrions résoudre ce problème et réaliser beaucoup de choses si nous décidions de changer notre approche. Nous pouvons faire beaucoup de choses pour régler ce problème. Nous le devons tant à cette institution qu'à nous-mêmes.

● (1652)

M. Douglas Fisher, dans une chronique du numéro actuel de la revue *The Legion* que le député d'Ottawa-Ouest a entre les mains, écrit que la complexité de notre société empêche nos institutions d'évoluer. Aujourd'hui, le président de Radio-Canada, le président du CRTC et le président du groupe d'étude sur l'unité nationale sont plus importants que les Communes.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il pourra continuer s'il a le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je sais gré à mes collègues de leur indulgence. J'achève. Nous devons regarder notre système de comités sous un nouvel angle. Un de nos comités est efficace, et c'est le comité permanent des comptes publics. S'il est efficace, ce n'est pas parce qu'il étudie le rapport du Vérificateur général, mais plutôt parce que son personnel est indépendant de la bureaucratie habituelle. Ses fonctions échappent au contrôle du gouvernement. Il a une si bonne réputation que les libéraux se gardent bien de faire preuve de sectarisme à son égard. L'aspect important de la chose est qu'un personnel autonome a été constitué fortuitement pour aider ce comité à se renseigner. Nous devrions nous efforcer d'en faire autant pour d'autres comités. Il faudrait agir ainsi pour permettre à nos comités de fonctionner efficacement.

Il y a certains autres besoins dont je parlerai plus tard. Je n'ai pas l'intention d'en dire davantage aujourd'hui, mais je me contenterai d'ajouter que le Parlement continuera à perdre l'estime des Canadiens, à moins que nous ne lui accordions plus d'importance qu'au président de la société Radio-Canada ou à un des présidents conjoints de la Commission de l'unité nationale. C'est une affaire très importante sur laquelle nous devrons nous pencher d'ici peu.

Des voix: Bravo!

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, voici ce qu'a dit notre premier ministre (M. Trudeau) au cours de la célèbre interview qu'il a accordée à Carole Taylor et Bruce Phillips de la chaîne de télévision CTV en 1975:

> Certains économistes prétendent que la seule chose à faire, c'est de revenir au régime de marché libre et de le laisser fonctionner. Cela ne marcherait pas, vous savez.

Mais dans l'exposé économique que ce même premier ministre a fait aux députés mercredi le 19 octobre, il faisait entendre un autre son de cloche. Il était converti au régime de marché libre pour nous sortir de nos difficultés croissantes. Nos prix a-t-il dit étaient trop élevés, et bien sûr, ce sont les marchés internationaux qui déterminent les prix. C'est la principale explication qu'il a donnée à l'acuité de notre chômage qui, vous le savez, est de loin le plus élevé du monde occidental.

Les Canadiens et les étrangers se rendent compte de plus en plus de la grave décadence de notre pays depuis quelques années. A nos yeux à nous, députés, le premier ministre distribue les principaux portefeuilles comme on joue au jeu des chaises musicales. Cette façon de procéder prouve en fin de compte qu'il n'a pas de philosophie économique cohérente à offrir à la nation. Sous sa direction, le Canada connaît le marasme économique et s'enlise dangereusement, tant au point de vue économique que social. Le chômage, l'inflation et un climat général d'incertitude rongent la confiance des familles et des entreprises dans l'avenir de notre pays.

Lorsqu'il a pris la tête du gouvernement en 1968, le premier ministre offrait l'image d'un homme qui aurait possédé non seulement un style et un magnétisme extraordinaires, mais qui aurait été soucieux d'instaurer une «société juste». Cette attitude s'est vite transformée en une réaction improvisée et paniquée devant les graves difficultés qui assaillent notre pays. Le manque de logique du premier ministre est manifeste, non seulement du fait qu'il n'y a rien de logique dans notre politique économique globale, mais encore du fait que le discours qu'il nous a adressé à la Chambre jeudi dernier, consacré par le mini-budget de son nouveau ministre des Finances (M. Chrétien) le confirme clairement.

Voyons brièvement ce mini-budget. La réduction d'impôt annoncée par le ministre prendra la forme d'une hausse à $300, de $200 qu'il était, du montant minimum du crédit d'impôt fédéral sur le revenu du particulier. Il faut noter ici que ce dégrèvement s'appliquera seulement à l'année financière en cours, et qu'il touchera plus de 7.5 millions de contribuables. On estime qu'il coûtera au gouvernement environ 700 millions de dollars non perçus.

La plupart des économistes reconnaîtraient, je crois, que cette mesure ne stimulera guère l'économie. Le gouvernement compte aussi intensifier le programme de création d'emplois et injecter 150 millions de dollars de plus dans ses programmes d'embauche, ce qui entraînerait probablement la création de 30,000 à 40,000 emplois temporaires. Étant donné qu'il y aura probablement plus de 900,000 chômeurs l'année prochaine—et il pourrait facilement y en avoir un million—ces programmes sont insuffisants.

D'après le nouveau mini-budget du ministre des Finances, l'augmentation salariale de base sera réduite à 6 p. 100 pour l'année prochaine. Si le gouvernement n'avait pas modifié la réglementation salariale, les travailleurs auraient eu le droit de réclamer jusqu'à 8 p. 100 d'augmentation pour l'an prochain. Cette réduction de 8 à 6 p. 100 viendra rogner davantage le revenu des particuliers; elle freinera donc les dépenses des consommateurs et, partant, nuira à l'économie nationale.

Le ministre des Finances a prédit que le Canada connaîtrait l'an prochain une croissance économique de 5 p. 100, en termes réels, en excluant les pressions inflationnistes, comparée à environ 2 p. 100 cette année. Les répercussions sur les dépenses de consommation, passant de 8 à 6 p. 100 comme on l'a annoncé dans le budget, rendront extrêmement difficile, sinon impossible, la poursuite de cet objectif d'une croissance réelle de 5 p. 100 prévue pour l'an prochain. Nous pourrons nous estimer très heureux si notre taux de croissance atteint 4 p. 100. Étant donné les nouveaux venus sur le marché du travail, le taux ralenti de la croissance de l'économie ces dernières années et les taux d'intérêts plus élevés auxquels on peut s'attendre, nous ne pourrons compter que sur bien peu de soulagement, s'il en est, à la situation critique du chômage dans notre pays.

Je crains pour ma part que l'allégement fiscal annoncé ne suscite pas une aussi forte augmentation des dépenses que ne l'avait espéré le ministre. L'épargne a augmenté de 19.7 p. 100 à l'échelle nationale pour le premier trimestre de cette année et continue de croître à un rythme extrêmement rapide. On y verra plus probablement une mesure transitoire, et une bonne partie de cet allégement dont jouira le contribuable à revenus moyens ira probablement à l'épargne et ne servira pas à l'achat de biens de consommation. Si le ministre espérait que ce genre de stimulant susciterait une hausse à long terme de la demande, qui stimulerait à son tour les projets d'investissement des fabricants, il sera très déçu. Comme la chose est très probable, cet allégement fiscal ne devrait avoir de répercussions que sur les stocks actuels, en bonne partie.

● (1702)

Le ministre a dit qu'environ 1 million de dollars seraient affectés à un programme de crédits à la création d'emplois à l'intention des entreprises privées. Ce serait un nouveau moyen de créer des emplois au Canada, mais cette méthode a déjà été utilisée dans d'autres pays. Il faut examiner très attentivement ce programme de crédits d'impôt à la création d'emplois parce qu'il est susceptible d'entraîner d'énormes profits imprévus pour des entreprises prévoyant déjà des travaux d'agrandissement.

Il y a aussi le danger que certains employeurs licencient au début un nombre excessif de travailleurs au moment des réductions d'effectifs et les réembauchent ensuite pour pouvoir profiter du programme de crédits à la création d'emplois. Je pense que les petites et moyennes entreprises marginales ne s'aggrandiront pas pour ne pas avoir à augmenter leurs stocks et faire face à la hausse des prix. L'expérience des autres pays a démontré que les programmes de ce genre ont été loin de donner les résultats escomptés.

Je suis personnellement heureux qu'en dépit du fait que la dévaluation de notre dollar soit en grande partie due à une mauvaise gestion de l'économie, on continue quand même à le laisser flotter. Notre monnaie était certes un peu surévaluée depuis plusieurs années. Le fait de laisser flotter le dollar devrait généralement améliorer les marchés pour les produits canadiens et fournir un meilleur débouché à nos exportations. Il en coûtera plus pour importer des produits manufacturés et des biens de consommation de l'étranger mais cette inflation sera compensée par le fait que la baisse du dollar sera un avantage dans le domaine de la création d'emplois et la vente de produits canadiens, et surtout de nos exportations.

Bien que les allocations familiales ne soient pas encore indexées, les déductions aux fins d'impôt pour les enfants âgés de moins de 16 ans seront haussées de $30 et seront portées à $60 pour ceux qui ont plus de 16 ans. Les personnes âgées et celles qui ont le charge de personnes handicapées verront augmenter leur exemption de $100 pour atteindre un maximum de $1,500.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon à ce moment-ci de lever les contrôles sur les salaires et les prix au Canada. Ils n'ont manifestement pas d'effets de stabilisation à long terme sur l'économie, et on a exagéré les bienfaits à court terme qui résultent du fait que les Canadiens sont obligés de se montrer moins exigeants.

Le pays a payé ces contrôles d'un climat d'incertitude et de multiples affrontements entre les syndicats, le patronat et le gouvernement. A mon sens, il aurait été bon de lever dès maintenant les contrôles et de le faire rapidement, avec une période minimale de transition, à un moment où les secteurs de la consommation, de même que les secteurs ouvriers et financiers sont faibles et le danger d'une explosion des prix et des salaires dans la période post-contrôles, minimal.

Les choses étant ce qu'elles sont, les travailleurs seront forcés d'accepter des augmentations maximales de 6 p. 100 alors que l'indice des prix à la consommation atteindra les 8 ou 8,5 p. 100 au cours de l'année à venir. Voilà qui provoquera des remous et des affrontements. Au cours des derniers mois d'existence de la CAI, je demande au gouvernement d'exempter des contrôles les régions atlantiques à faibles revenus.

Ce budget n'améliorera en rien ou à peu près le sort des Canadiens pauvres ou à faibles revenus, qu'ils habitent les provinces atlantiques, le Québec, l'Ontario ou l'une des autres provinces. Bien peu de gens au Canada se rendent compte que le quart inférieur de la population, c'est-à-dire les 25 p. 100 les plus pauvres ne touchent que 4 p. 100 de nos recettes que nous appelons produit national brut ou revenu national, alors que les 25 p. 100 les plus riches en obtiennent 42,2 p. 100. Combien de temps tolérerons-nous une telle situation dans un pays qui se dit égalitaire et qui se fait fort d'instaurer l'égalité dans la démocratie? J'aimerais m'étendre davantage là-dessus, mais comme je n'ai qu'une demi-heure, il me faut passer à autre chose.

En 1972, David Lewis, qui dirigeait alors le Nouveau parti démocratique, a publié un livre intitulé «Louder Voices». M. Lewis y analysait le sort réservé ces dernières années aux grandes sociétés du pays au niveau de l'impôt, et concluait qu'il était grossièrement injuste. C'est à peu près à cette époque que notre parti a commencé à s'inquiéter des escroqueries maintenant bien connues des grandes sociétés. Après la guerre, la contribution des grandes sociétés au financement des services publics a considérablement diminué. En 1950, l'impôt sur le revenu des particuliers a contribué pour 20,3 p. 100 à l'ensemble des recettes fédérales comparativement à 28 p. 100

pour l'impôt sur le revenu des sociétés. En 1974, cette proportion était passée de 37,9 p. 100 pour l'impôt sur les revenus des particuliers et à 15,7 p. 100 seulement pour l'impôt sur les revenus des sociétés.

Foncièrement, nous soutenons, et notre assertion n'a pas changé puisque le système fiscal n'a pas changé si ce n'est afin d'accroître les profits indus des sociétés—qu'à cause du pouvoir énorme et de l'influence des grandes sociétés et à cause de la complexité du système fiscal, une kyrielle de gouvernements fédéraux ont accordé d'énormes concessions aux grosses entreprises, concessions qui sont littéralement passées inaperçues des gens ordinaires. Nous estimons que la valeur annuelle totale de ces stimulants financiers à l'intention des sociétés dépasse cinq milliards de dollars par an: quatre milliards de dollars approximativement puisque les sociétés ne sont pas tenues de payer leurs impôts courants sur leurs revenus actuels et un milliard de dollars à cause des réductions de taux d'imposition des sociétés accordées depuis 1972.

Cela constitue un grave problème pour le peuple canadien et pour les partisans d'une politique publique rationnelle étant donné que cela signifie qu'une grande partie des décisions financières laissées à la discrétion du gouvernement ne sont pas régulièrement examinées. Relativement peu de gens savent à quel point le système dissimulé d'aide sociale aux grosses sociétés leur permet de dissimuler. Là encore—les États-Unis malgré les nombreuses défectuosités de leur système fiscal—vont beaucoup plus loin que le Canada puisqu'ils prévoient un relevé public des «dépenses fiscales». Chaque année, un résumé détaillé du coût de ces concessions fiscales doit être présenté au Congrès.

Au Canada, personne ne connaît exactement le montant des concessions fiscales accordées aux sociétés, pas même le ministère fédéral des Finances, semble-t-il. La seule chose possible est d'en estimer le coût en se fondant sur les données incomplètes qui ont été fournies de sources officielles. En 1972, dans notre pays, les impôts différés sur le revenu se sont établis à 448 millions de dollars. En 1973 ils sont passés à 959 millions de dollars, soit pratiquement un milliard de dollars. En 1974 leur montant a été d'un milliard 468 millions de dollars. C'est la dernière année pour laquelle nous disposons de chiffres. Sur cette base, ceux d'entre nous qui ont examiné les statistiques et les ont étudiées sont parvenus à la conclusion que la valeur annuelle de ces concessions fiscales aux sociétés dépasse six milliards de dollars, plus de 12 p. 100 du budget fédéral de l'exercice 1976-1977. En d'autres termes, on pourrait soutenir que le budget fédéral est en fait d'environ 12 p. 100 plus élevé que les chiffres fournis dans la déclaration publique annuelle du ministre des Finances.

Soit dit en passant, les derniers chiffres disponibles figurant dans le rapport établi au titre de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers démontrent que ces impôts différés sur les sociétés sont en fait des prêts sans intérêt.

Pour faire une comparaison, les députés imaginent-ils un contribuable moyen, en retard dans le paiement de ses impôts, qui ne paierait aucun intérêt sur les montants dus au ministère du Revenu national? C'est absolument inconcevable et pourtant c'est ce qui se produit pour les sociétés.

J'ai dit tout à l'heure que les derniers chiffres que nous ayons étaient ceux de 1974. Mais nous pouvons facilement calculer, à partir de là, que, pour 1975, 1976 et 1977, le montant total des impôts dus par les sociétés installées au Canada se situe entre 10 et 12 milliards de dollars. Lorsque j'entends le ministre des Finances déclarer qu'il ne peut accorder plus de déductions fiscales aux pauvres ou lorsque j'entends, comme aujourd'hui à la Chambre, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) demander au nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) où elle compte trouver l'argent nécessaire pour instaurer un programme de revenu annuel garanti, je ne puis m'empêcher de penser immédiatement . . .

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ça m'est égal que le député parle de moi, mais je voudrais au moins qu'il ne déforme pas les faits. Je n'ai jamais posé de question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin.) Je me suis adressé au président du Conseil du Trésor (M. Andras) dont la tâche consiste à économiser. J'ai été pris au dépourvu quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'elle songeait à instaurer un régime de revenu annuel garanti. Comme toujours, les socialistes parlent à tort et à travers; j'ai donc voulu rétablir les faits.

• (1712)

M. Hogan: D'après moi, ce n'est pas un rappel au Règlement monsieur l'Orateur. Si le député ne s'est pas adressé au ministre que j'ai mentionné, il a demandé au président du Conseil du Trésor (M. Andras) d'où viendrait l'argent.

M. Alexander: C'est mieux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député n'est vraiment pas en faveur du revenu annuel garanti.

M. Hogan: J'ai été frappé par la réalité qui découle de cette question. En effet, si nos sociétés qui peuvent ajourner le paiement de milliards de dollars en impôts devaient payer un taux d'intérêt courant au gouvernement, nous aurions assez d'argent pour aider généreusement les pauvres. Imaginez si ces entreprises devaient verser 10 p. 100 sur les 12 milliards qu'elles doivent actuellement.

D'après les chiffres que j'ai consultés, monsieur l'Orateur, les années 1973 et 1974 sont de celles où les plus forts ajournements d'impôts au Canada ont été consentis depuis que les sociétés sont tenues de soumettre ce genre de déclaration. Évidemment, ce furent les années où l'honorable John Turner était ministre des Finances, et, le Canadien Pacifique notamment a eu le droit d'ajourner le paiement de 56 millions de dollars en impôts. Je me demande s'il n'y a pas un lien entre les stimulants offerts par M. Turner au Canadien Pacifique et le fait qu'il soit maintenant administrateur de cette entreprise. En sa qualité de ministre des Finances, il s'est certainement montré un protecteur empressé pour certaines de nos grandes sociétés. On pourrait le lui pardonner si on oublie que pour faire différer des impôts, vous devez d'abord réaliser un profit. On peut se demander pourquoi le montant de plus d'un milliard de dollars qui a été donné à ces sociétés dans le budget de mars ainsi que toutes les concessions fiscales que j'ai signalées n'ont pas permis de construire d'autres usines et de créer de nouveaux emplois dans l'économie canadienne. On peut seulement en conclure que cet argent est allé dans les caisses de ces compagnies et qu'il leur a sans doute servi à acheter des actions dans d'autres compagnies et à augmenter

ainsi la richesse des sociésés du pays sans créer beaucoup d'emplois pour les citoyens canadiens.

Il n'y a rien qui puisse vraiment aider les provinces de l'Atlantique dans ce mini-budget même si le premier ministre affirme qu'au cours des années nous avons reçu de gros paiements de péréquation, ce qui est indéniable. Malgré l'influence de divers organismes régionaux fédéraux, de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique au MEER, le revenu par habitant n'a pas beaucoup augmenté dans la région de l'Atlantique. Il est vrai qu'il y a eu une certaine amélioration au début des années 70, en grande partie grâce à l'augmentation des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Nous ne voulons plus de paiements de transfert, nous voulons gagner notre argent. Nos citoyens veulent des emplois permanents. Ils ne veulent pas qu'on leur reproche continuellement les grosses sommes qui leur sont versées au titre de l'assurance-chômage et des prestations d'aide sociale.

M. Woolliams: Et alors imposez les sociétés sans merci afin qu'elles ne puissent payer personne.

M. Hogan: Lors d'une réunion du ministère de l'Expansion économique régionale, le 7 avril, j'ai dit qu'il existait une disparité particulièrement grave dans la région de l'Atlantique si vous considérez que, selon les chiffres offficiels du recensement de 1971, le revenu par habitant à Sydney atteignait 68 p. 100 seulement de la moyenne canadienne. A Glace Bay, il s'agissait de 54 p. 100 et à New Waterford, ma circonscription, de 48 p. 100. Depuis que la Société de développement du Cap-Breton a repris les mines de charbon exploitées par la Dosco-Hawker Siddeley, deux grandes mines ont été ouvertes et il y a eu des améliorations importantes dans une autre mine, la mine nº 26 de Glace Bay, qui produit du coke qui, même sans lavage, ne contient que 1 à 1.1 p. 100 de soufre. Pourtant, ces mines perdent encore de l'argent même si le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) a déclaré dans son discours lors de la 29e assemblée annuelle de l'association du charbon du Canada, à Edmonton en Alberta, le 3 octobre 1977:

> Grâce à la coopération entre l'industrie et le gouvernement, à l'ouverture de nouveaux débouchés et aux progrès de la technique, il semblerait possible de créer une industrie économiquement viable d'ici la fin de la prochaine décennie . . . au Cap-Breton

Monsieur l'Orateur, voici ce que M. Francisco Parra, directeur des Petroleos de Venezuela en Amérique du Sud a dit à l'Association canadienne du gaz il y a à peine deux semaines:

> . . . dans dix ans, la capacité de production excédentaire de pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) diminuera progressivement, au fur et à mesure de l'augmentation de la demande; or, on ne semble pas trouver d'autres réserves appréciables de pétrole à l'extérieur des pays membres de l'OPEP . . .
>
> Dans ces conditions, les prix du pétrole brut grimperont rapidement sur le marché international et atteindront peut-être $20 le baril, en dollars de 1976.

Le même thème a été repris par de nombreux experts de l'industrie pétrolière, et même le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) en a parlé récemment dans une réunion à Paris. Je l'affirme, monsieur l'Orateur, si nous ouvrions une mine en 1978 dans la région du Cap-Breton, de Glace Bay et de New Waterford, la Nouvelle-Écosse qui dépend si étroitement du pétrole d'importation, aurait là une source d'approvisionnement sûre, et l'exploitation de la Devco Coal Mines ferait certainement des bénéfices.

Si l'on pense qu'au moins un million de tonnes de charbon pourraient être expédiées ainsi de Sydney par la voie du Saint-Laurent vers les usines du sud du Québec, le Canada économiserait des millions de dollars sur les achats de pétrole pour un investissement de 80 millions de dollars consacrés à l'exploitation de deux nouvelles mines de charbon au Cap-Breton. Cela nous assurerait une production totale de 6 millions de tonnes et mettrait au travail 1000 mineurs de plus, emplois qui en généreraient 1000 autres. Et nous avons désespérément besoin de ces emplois, monsieur l'Orateur.

Au cours du premier trimestre de 1977, pour l'ensemble du Cap-Breton, y compris ma propre circonscription et celle du député de Cap Breton-The Sydneys (M. Muir) et celle du député du Cap Breton Highlands-Canso (M. MacEachen)—qui malheureusement est malade, et à qui je souhaite un prompt rétablissement—le gouvernement a déboursé 14.8 millions de dollars en chiffres ronds, en prestations d'assurance-chômage. Pour le deuxième trimestre, ce chiffre était de 13.3 millions de dollars et pour le quatrième trimestre de 9.7 millions de dollars, ce qui représente un débours total de 37,905,000 de dollars pour 1977. Le nombre de prestataires d'assurance-chômage au Cap-Breton était en janvier 1977 de 13,751 et en mars 1977 de 14,221. Les versements de l'assurance-chômage passeront de 50 à 60 millions de dollars. Nous ne voulons pas de cela, monsieur l'Orateur. Ce que nous voulons, c'est des emplois. Nous pouvons avoir ces emplois grâce au charbon; non seulement le Cap-Breton et la Nouvelle-Écosse en ont besoin, mais il présenterait l'avantage de compenser les importations de pétrole dont ont besoin tant l'Abitibi que les cimenteries et les autres usines du sud du Québec. Si l'argent était investi dans les mines du Cap-Breton, le pays pourrait économiser ultérieurement des millions de dollars.

● (1722)

Je n'en connais peut-être pas long sur la pêche, mais je sais qu'en dépit de tout le bien que feu le premier ministre L. B. Pearson a fait au pays en s'efforçant de promouvoir le fédéralisme coopératif, il était très internationaliste et nous en avons souffert dans la région de l'Atlantique. A la suite d'un accord bilatéral conclu avec un autre pays, il se trouvait qu'après 15 ans nous permettions à des flottes étrangères de naviguer dans nos eaux et de prendre le gros du poisson. Pearson était trop internationaliste et pas assez nationaliste. Il est difficile de blâmer quelqu'un pour s'être montré trop internationaliste, mais quand on laisse un secteur de base péricliter pendant 15 ans, comme cela s'est produit dans la région de l'Atlantique, il faut bien dire les choses comme elles sont.

Nous sommes maintenant dans un tournant. Je suis d'accord avec le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) qui nous met en garde contre une exploitation trop grande au large tant que l'on n'aura pas laissé les différentes espèces de poissons augmenter en nombre. Il est vrai qu'on le trouve trop prudent dans la région de l'Atlantique, mais je pense qu'avec une planification convenable on peut réparer au cours des 15 prochaines années les dommages subis au cours des 15 dernières.

Je souhaite, bien sûr, qu'on aide la pêche hauturière—car il y a déjà risque de monopole en Nouvelle-Écosse, situation que j'ai l'intention de signaler à la direction des enquêtes sur les coalitions, mais il faudrait aussi apporter de l'aide aux pêcheurs des côtes, car ils constituent 90 p. 100 de tous les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. Nous devons veiller à ce que les pêcheurs indépendants et les petites sociétés soient protégés et qu'elles aient la possibilité de se développer. Le ministre n'est pas d'accord avec moi quand j'affirme qu'il nous faut une zone de 50 milles pour protéger nos pêcheurs des côtes, mais je sais, après en avoir discuté avec lui, qu'il revise ses positions. Je sais qu'il y a des conflits entre les pêcheurs des côtes et les pêcheurs du large à ce sujet, mais il deviendra de plus en plus évident, comme l'a déjà dit le ministre, que le fait d'établir une zone de pêche de 200 milles dans l'Atlantique ne fera pas automatiquement naître une industrie de la pêche hauturière. Une zone de 50 milles ne ferait pas non plus de miracle pour les pêcheurs des côtes. Nous lui demandons cependant d'examiner sérieusement la question pour voir si ce n'est pas une condition sine qua non, un préalable à accepter si l'on ne veut pas que la pêche le long des côtes ne disparaisse complètement dans cette région, comme tout semble l'indiquer.

Le seul autre point que j'aimerais souligner en guise de conclusion, c'est que la région de l'Atlantique en particulier et l'ensemble du Canada en général, ont besoin de plus de subventions pour le transport, surtout le transport ferroviaire. Si nous présumons que le coût du pétrole continuera à augmenter et que progressivement d'ici une trentaine d'années, nos ressources s'épuiseront, il serait alors raisonnable d'investir davantage dans l'industrie des transports qui crée le plus d'emplois. Les chemins de fer qui n'utilisent pas autant d'énergie que les autres moyens de transport.

Déjà, le ministère des Transports, les services publics en Ontario, l'aciérie en Ontario et les premiers ministres des provinces de l'Ouest se sont réunis pour étudier s'il serait opportun de reconstruire la plate-forme de la voie ferré depuis la Colombie-Britannique en passant par l'Alberta jusqu'au terminus de Thunder Bay pour un montant de quelque 2 milliards de dollars d'ici dix à quinze ans. Je propose qu'on en fasse autant dans la région atlantique jusqu'à Montréal et que durant les dix prochaines années, nous consacrions 1.5 milliard pour faciliter la stabilisation de la fabrique de rails Sydney et de l'usine de wagons de Trenton (Nouvelle-Écosse), ce qui aurait un effet important sur le port d'Halifax, d'où on acheminerait les produits vers les régions centrales du pays.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, au tout début, je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leur responsabilité a été amoindrie du fait que le discours en lui-même est un résumé de bonnes intentions. Ce qui deviendra intéressant, ce sera la législation qui s'ensuivra.

Dans le journal *Le Droit* de vendredi dernier, je lisais un commentaire d'un journaliste, M. Lacombe, qui résumait un peu sa pensée comme ceci:

DISCOURS DU TRÔNE: ET PUIS APRÈS?

Dans le mesure où le discours du Trône nous informe que les intentions du gouvernement sont de redresser la situation économique et assurer l'unité de notre pays, c'est sûrement un bon document. A ce compte-là, c'est même un noble document . . . De toute façon, cela a assez peu d'importance; et il importe assez peu aussi que le discours du Trône soit teinté d'opportunisme électoral, comme plusieurs l'ont mentionné. Ce qui compte encore une fois, c'est le travail qui se fera au cours de la session qui vient de commencer.

Évidemment, c'est cela qui est le plus important. Dans ce discours j'ai remarqué, comme plusieurs, qu'il a été souvent question de chômage, avec beaucoup de raison, parce que c'est le problème avec lequel nous sommes aux prises présentement. Qu'on me permette de lire un passage qui a retenu beaucoup mon attention:

Les privations qu'engendre actuellement le chômage au Canada sont profondément troublantes. Il n'est ni juste ni admissible qu'autant d'hommes et de femmes se voient frustrés de la dignité d'un travail rémunérateur, et qu'ils soient incapables de s'acquitter de leurs obligations financières et de faire des projets d'avenir en toute confiance. Il est intolérable qu'autant de gens soient frustrés de leur droit à une vie productive et assurée, et que leurs familles soient accablées de l'injuste fardeau de l'inquiétude, de l'incertitude et de la privation. Le chômage constitue actuellement, à l'échelle nationale, un obstacle très sérieux à la croissance économique.

C'est vraiment quelque chose de bien tourné comme phraséologie. Mais, je me souviens très bien qu'en 1974, dans un discours du trône, le 27 février, le gouvernement d'alors disait:

On prendra d'autres mesures pour accroître la production et l'emploi en assurant aux travailleurs un meilleur accès aux emplois disponibles, et aux employeurs, un meilleur accès à la main-d'œuvre canadienne. Ces mesures tiendront compte à la fois de la politique en matière d'emploi, de la politique en matière d'immigration et de l'activité de la Commission d'assurance-chômage.

En 1972, dans un autre discours du trône que j'ai en main, on disait:

Le chômage demeure pour le gouvernement un grave souci et l'un des principaux objets de son action. Pour améliorer le climat économique, la collaboration avec le monde des affaires et de l'industrie se fera encore plus intense. A mesure que s'accélérera la marche de l'économie, le secteur privé pourra fournir un nombre croissant d'emplois aux Canadiens . . .

Ces années-là sont passées et nous sommes en face d'une situation que je n'ai pas besoin de décrire. Tous les gens la connaissent. Le nombre de chômeurs augmente graduellement et cela devient inquiétant. Pourtant, nos ancêtres avaient à craindre des famines par suite des récoltes manquées dans certaines régions. Ils n'avaient pas les moyens de transport que nous avons. Aujourd'hui l'abondance règne ou peut régner à la condition qu'on s'en serve. Les forces de la nature que l'homme a mises à son service multiplient les produits tout en éliminant de plus en plus l'homme de la participation directe de la production. Le progrès augmente les produits tout en diminuant le nombre de producteurs, et l'on veut que seuls les producteurs aient droit aux produits.

● (1732)

Il semble que, puisqu'on obtient l'abondance avec peu de travail, les hommes devraient avoir l'abondance tout en ayant plus de loisirs. Or on n'a même pas encore trouvé le moyen de garantir le nécessaire à tout le monde. On a du travail à faire. On a l'abondance dans la production et la rareté dans la distribution. Pourquoi? Est-ce une loi naturelle? Pas du tout! Ce n'est même pas une loi, c'est une convention établie par les hommes, convention qui pouvait les satisfaire dans les siècles de labeur et de rareté, mais qu'ils peuvent et doivent changer pour adapter leur ordre économique au climat historique actuel. Cette convention érigée en loi par les maîtres de l'argent et les profiteurs du système va contre le progrès qu'elle décourage. Elle est anti-humaine parce qu'elle assujettit l'homme à l'argent et le maintient de façon injustifiable dans la privation. Elle est une cause d'immenses souffrances physiques et morales. Dans une société qui répartit tant de ses

bienfaits en fonction du travail, la situation des pauvres est à la fois épouvantable et inexcusable.

Pour répondre aux problèmes des économiquement faibles, il faudrait en tout premier lieu instituer un plan leur garantissant au moins le revenu du seuil de la pauvreté. Aucune mesure n'est plus urgente. Il est malheureux qu'un vrai programme de revenu garanti, une vraie loi établissant le revenu garanti pour tout le monde ne soit pas présentée au Parlement. On en entend parler depuis 10 ans ou plus, et peut-être depuis plus longtemps encore, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) nous suggère à l'occasion certains programmes qu'elle a l'intention de mettre en application, c'est le départ, mais c'est loin d'être un vrai projet de loi de revenu garanti. Et ceci devrait exister dans un pays comme le nôtre qui se plaît à déverser de ses richesses à l'extérieur du Canada; je ne suis pas contre cela, je suis bien disposé à aider ceux qui sont dans une mauvaise situation, mais il faudrait être assez intelligent ici au Canada pour organiser un système de vie pour tous les Canadiens, leur permettant de regarder l'avenir avec un peu plus d'assurance.

J'en reviens à ce problème de chômage puisque dans le discours du trône on en a parlé à plus d'une occasion. Nous avons constaté qu'à la suite d'études et de compilations des statistiques variées que le chômage occasionnel, frictionnel, saisonnier, intermittent, on a eu le chômage permanent. Le bill C-27 a été adopté. C'est une combinaison bizarre de commissaires, de fonctionnaires, de conseillers, qui semblent avoir pour mission de redéfinir les tâches et de réorienter les objectifs dans le but de fournir aux Canadiens plus d'emplois. Souhaitons à tous ceux qui assumeront les responsabilités administratives dans cette combinaison de fonctions tout le succès possible. Malheureusement, ceci ne change en rien l'interprétation de certaines dispositions de la loi et des règlements que les fonctionnaires du Revenu national, une autre équipe, utilisent pour disqualifier les travailleurs en chômage avec des problèmes d'assurabilité d'emplois.

Actuellement, on réclame à un employé des montants de $2,500 à $3,000, après les avoir payés. Or, la Commission a décidé qu'il était admissible, et on a payé.

M. Gauthier (Roberval): Après avoir déclaré qu'il était admissible!

M. Dionne (Kamouraska): Oui, après avoir fait un genre d'enquête sommaire et décidé de renvoyer cela aux fonctionnaires de l'impôt sur le revenu, on lui dit: C'est bien malheureux, mais votre emploi n'était pas assurable, vous allez nous remettre le montant qu'on a payé en trop.

Alors il suffit de se placer dans la peau du chômeur qui a touché des prestations parce qu'il était en chômage, et après la Commission les lui réclame. Voici ce qu'il y a de plus grave là-dedans encore: du moins si on lui avait dit tout de suite le premier mois, il aurait au moins essayé de bénéficier du bien-être social. Mais à ce moment-là il était admissible aux prestations et il a retiré ses prestations. C'est régulier, c'est normal étant donné les circonstances actuelles, mais au bout d'un an on lui dit: Vous n'aviez pas le droit, vous allez tout remettre cet argent.

J'en ai des cas dans mon bureau, n'importe qui peut venir vérifier. Je serai à mon aise pour démontrer que ce que j'avance est absolument exact. J'ai été souvent devant la cour fédérale. Heureusement j'ai rencontré des juges très compréhensifs dont un de nos anciens collègues ici, l'honorable Dubé, qui est présentement juge de la cour, et il s'est rendu compte lui-même que cette situation était intenable et que ces emplois-là étaient assurables. On a remis à un citoyen de Saint-Jean-de-Dieu, qui n'est pas de ma circonscription mais qui était venu me voir occasionnellement, on lui a remis le montant de $3,120 il y a un mois, mais il avait été obligé d'emprunter à la Caisse populaire pour vivre, parce qu'on ne lui donnait pas d'assurance-chômage sur un problème d'assurabilité d'emploi.

Des voix: Honte! Honte!

M. Dionne (Kamouraska): Ces choses-là n'ont pas de sens et cela devrait être modifié absolument. Si l'on ajoute à tout cela les exigences souvent illogiques concernant les recherches d'emplois, il est à prévoir que les travailleurs en chômage continueront d'éprouver de sérieuses difficultés. On oblige le travailleur en chômage à être près du téléphone au cas où un fonctionnaire du centre de la main-d'œuvre lui téléphonerait. On l'oblige à téléphoner à tous les endroits possibles où il pense qu'un employeur pourrait peut-être avoir besoin de ses services. On l'oblige à aller en dehors de sa localité, parce qu'autrement on lui dit: Vous restreignez vos possibilités d'emploi à votre localité. On lui fait dépenser une partie de ses prestations pour le faire voyager dans 25, 30 à 50 milles de distance aux environs de sa résidence afin de chercher de l'emploi qui n'existe pas.

M. Lambert (Bellechasse): Même en sachant que cela n'existe pas!

M. Dionne (Kamouraska): Bien oui, parce qu'il y a des fonctionnaires au centre de main-d'œuvre, des bons gars. Il doit y avoir des bons travaillants là-dedans, on les paie régulièrement pour cela. Or, il y a dans ma région, deux ou trois bureaux de centre de la main-d'œuvre. Ces gens-là sont là pour faire des enquêtes, des recherches, s'informer auprès des employeurs des disponibilités d'emploi. Et la Commission d'assurance-chômage dit: Il faut aller au centre de la main-d'œuvre. Et s'ils n'y vont pas, ils seront disqualifiés: Vous auriez dû y aller. Et si le gars dit: J'y suis allé, on lui dit: Ce n'est pas suffisant, il faut que vous alliez voir d'autres employeurs. Cela dépasse les limites du simple bon sens.

Voici ce qui se passe dans notre région particulièrement, celle que je représente à la Chambre. C'est plutôt à contre-cœur que je citerai ici un article publié en éditorial dans le journal de ma région, le 17 août 1977. C'est assez récent. Je cite:

NE PLUS SE RÉSIGNER À L'EXODE ET AU CHÔMAGE

Il voudrait essayer de faire «grouiller» quelqu'un qui leur permettrait de vivre dans leur région. Je cite de nouveau:

Depuis bientôt cent ans, plusieurs générations de jeunes, dans l'Est du Québec, ont dû quitter leur région pour aller chercher ailleurs au Québec, au pays, voire même à l'étranger, l'emploi devant assurer leur subsistance et leur permettre de bâtir leur avenir.

Au cours des dernières années, chez nous, c'est en plus grand nombre que jamais qu'une jeunesse instruite a quitté l'école pour se retrouver sur un marché du travail régional dépourvu d'ouverture d'emplois. C'est ce qui explique aussi que, plus nombreux que jamais auparavant, ces mêmes jeunes doivent s'exiler pour trouver leur gagne-pain.

● (1742)

Il faut bien s'arrêter un instant pour regarder en face la triste réalité: jamais n'a été plus vrai pour la jeunesse de 1977 dans l'Est du Québec le dicton voulant que chez nous le jeune qui veut travailler se condamne à partir. Chose étonnante,

jusqu'à présent, pareille émigration «institutionnalisée» semble avoir toujours été acceptée comme une fatalité, un phénomène inéluctable . . . Pour les gouvernements, le plus sûr moyen de contrer l'exode de la population de régions économiquement faibles comme la nôtre serait d'aider financièrement et techniquement les coopératives de développement: des ressources et les autres organismes de développement communautaire qui veulent faire échec à la stagnation économique et permettre aux populations locales de vivre décemment là où elles ont leurs racines.

Cet article a été publié dans le journal *Le Saint-Laurent*, le 17 août 1977.

Si j'avais eu plus de temps à ma disposition pour tout le faire consigner au compte rendu des *Débats*! Il est intéressant! Évidemment, on hésite à essayer de chercher véritablement des moyens pour enrayer le chômage, parce que notre système est défectueux, notre système financier est corrompu et corrupteur. Lorsqu'on tente quelque chose pour enrayer le chômage, on voit revenir à la surface l'inflation. Alors on est aux prises avec deux jumeaux malfaisants: le chômage et l'inflation. Le gouvernement, dans tout cela, même s'il est composé d'une foule de gens intelligents, du moins de gens qui ont des gros diplômes, ne semble pas trouver de solution.

Les moyens en vue d'enrayer l'inflation ont contribué à l'augmentation du chômage. Cela, on nous l'a dit, on l'a constaté, et en plus on nous le dit: Les contrôles établis ont beaucoup mieux démontré leur efficacité à contrôler les salaires des travailleurs que les prix des marchandises offertes aux consommateurs. C'est tellement vrai que les jongleurs du gouvernement songent maintenant aux moyens de tirer le meilleur parti possible de la mauvaise situation qu'ils ont contribué à créer en préparant une période de décontrôle.

On joue sur les mots, décidément! Dans le bill C-27, je voudrais signaler, par exemple, que je trouve raisonnablement basées sur le bon sens les modifications apportées à la loi. J'aurais dû dire le bill C-24 à la loi de l'immigration. Il a fourni aux responsables de ce ministère l'occasion d'annoncer que l'immigration sera mieux surveillée afin d'éviter que des nouveaux immigrants ne contribuent pas à augmenter le taux de chômage au Canada. C'est une décision un peu tardive, mais elle est basée sur le bon sens.

Il y a un autre point très important que j'aimerais signaler à l'occasion de ce débat, c'est celui des relations de travail qui sont encore bien défectueuses. Nous avons eu, au cours de la session qui vient à peine de se terminer, des exemples frappants de ce que nous devrions jamais être obligés de faire. Pourtant, nous l'avons fait. Il s'agit des lois visant à retourner au travail les travailleurs en grève, après avoir adopté une loi leur donnant le droit de faire la grève. Ce sont des exemples de contradiction flagrante qu'il faudrait à tout prix éviter. Pourtant, nous devrions être assez clairvoyants pour organiser un système de répartition intelligente des biens existants, sans avoir recours à la grève quand des milliers de chômeurs désirent travailler.

Le domaine agricole est également une question qu'il ne faut pas négliger. Nous savons ce qui s'est passé depuis quelques années dans ce domaine-là. J'attire donc l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) afin qu'il prenne tous les moyens à sa disposition pour tâcher de régulariser une situation qui se complique avec toutes sortes de juridictions provinciales et fédérales. Toutes sortes de choses se produisent, mais il en résulte que les producteurs, ceux que le gouvernement a déjà encouragés à produire, ne reçoivent pas les fonds qu'ils sont en droit d'attendre.

En agriculture, la législation a été orientée tant bien que mal, mais je crois plus souvent mal que bien, avec le résultat que le nombre de producteurs diminue d'une façon constante. Faire payer l'amende à ceux qui produisent trop n'est pas la meilleure façon d'encourager la production, je ne crois pas. Il existe un problème de répartition des avantages qui devraient être accordés aux producteurs laitiers. Des conflits de juridiction ont pour résultat de priver de subventions un grand nombre de producteurs qui seraient admissibles. Il faudrait pourtant que ce problème de complications juridiques soit régularisé de façon à rendre admissibles ceux qui ont répondu aux messages des autorités gouvernementales, leur demandant d'augmenter leur production.

J'ai aussi remarqué que le discours du trône parle d'une question qui crée beaucoup de préoccupation présentement parmi la population du Canada. Il est question d'unité nationale. On a cité beaucoup de choses se rapportant à cela et on y fait allusion à toutes les occasions possibles.

M. Lambert (Bellechasse): C'est quoi l'unité nationale?

M. Dionne (Kamouraska): Évidemment, moi j'aimerais mieux le terme «harmonie nationale» mais il reste que dans le discours du trône on a parlé d'unité nationale. Je cite, entre autres, ce passage:

Le gouvernement se voue . . .

Évidemment le gouvernement prend tous les moyens.

. . . à la redécouverte du sens de l'unité.

Que penser s'ils n'ont même pas le sens de l'unité, il faut absolument, il est grand temps de la découvrir.

Il cherche une réponse auprès de tous ceux qui s'intéressent au Canada et qui ont quelque idée de la façon d'y rendre la vie encore meilleure.

D'abord, à ceux qui sont à la recherche du sens de l'unité, je conseillerais d'orienter leurs travaux de recherches en présentant une loi visant à permettre aux Canadiens actuels, aux héritiers de ceux qui ont colonisé le Canada et qui leur ont permis d'avoir le pays qu'ils connaissent et dans lequel ils vivent, donc une loi visant à leur permettre de vivre en héritiers, et non en endettés, comme ils le font présentement.

A la suite de certains événements politiques qui se sont produits au Canada au cours du mois de novembre 1976, la discussion a été orientée plus souvent qu'à son tour sur l'unité nationale. Il ne faut pas oublier les problèmes de chômage, les problèmes d'inflation, même si je trouve que ce mot-là a été inventé pour essayer de trouver une explication facile à des difficultés d'ordre financier, mais il ne faut pas oublier tous les autres problèmes avec lesquels on est aux prises et engager une discussion avec un chef de gouvernement parce que à un certain moment il y a eu des élections au cours de l'automne dernier et que cela a surexcité beaucoup trop de gens inutilement. Que l'on s'occupe donc d'organiser une législation qui convienne au Canada et le problème, ce problème d'unité, d'harmonie, va se régler tout seul. Avec des gens contents, inévitablement il n'y a pas de chicanes, mais organisons notre affaire pour tâcher qu'ils soient heureux dans le pays où l'on vit présentement.

Je crois qu'il serait plus sage d'adopter une législation qui permettrait aux Canadiens de toutes les provinces du pays de vivre comme de véritables héritiers, ce que je mentionnais tantôt, et je le répète, parce que ça vaut la peine que ce soit répété, comme de véritables héritiers, au lieu de perpétuels endettés, en établissant une distribution équitable des richesses

dont la Providence a si largement comblé notre pays, le Canada. L'histoire a voulu que nous soyons réunis sur un même territoire. Il est impensable que le Canada, ce fruit d'un long travail collectif, puisse se désintégrer du jour au lendemain. Des accidents de parcours sont à prévoir qui vont empêcher que pareille catastrophe ne se produise. Le Québec appartient à tout le Canada, et ce dernier appartient aux Québécois autant qu'aux citoyens des autres provinces de la Confédération. Le Canada a besoin du Québec pour conserver son identité, et le Québec a besoin du reste du Canada pour conserver la sienne.

● (1752)

Je terminerai ces quelques remarques par une brève citation de M. Jean-Marc Poliquin dans le journal *Le Quotidien* du 14 mai 1977, rapportant les paroles prononcées par M. Gordon Robertson, au cours d'un discours devant les finissants de l'Université de Dalhousie au Nouveau-Brunswick.

Les Canadiens français risqueront peut-être l'appauvrissement pour recouvrer leur dignité. Un peuple fier ne s'achète pas . . .

Je crois qu'il me reste suffisamment de temps pour exposer mes convictions dans les présentes circonstances. J'ai suivi, en autant qu'il m'était possible de le faire et d'aussi près que possible, les débats des conférences fédérales-provinciales où il a toujours été question de partage de taxes, savoir qui aurait le plus de pouvoir de taxer. En définitive, c'est presque toujours le sujet de discussion de ces conférences.

J'ai en main le texte de la conférence fédérale-provinciale du 14 janvier 1941, je dis bien 1941! A ce moment-là le premier ministre d'une province, et je pourrais vous en citer d'autres provinces aussi, donc le premier ministre de la Colombie-Britannique M. Pattullo disait, et je cite:

C'est l'argent, naturellement, qui est au fond de toute la question. Tandis que les mesures monétaires devraient être fondées sur la capacité de production des Canadiens, cette capacité de production à son tour peut être accrue par des mesures monétaires sages et d'autres moyens.

C'étaient les paroles du premier ministre de la Colombie-Britannique de l'époque.

M. Lambert (Bellechasse): Était-il libéral, conservateur ou quoi?

M. Dionne (Kamouraska): Je crois qu'il était libéral.

Je reviens à un premier ministre créditiste de l'époque car il ne faut pas oublier non plus que ce premier ministre dont on a cité le discours à la conférence fédérale-provinciale, M. William Aberhart, était un premier ministre qui a pris la direction de la province de l'Alberta en 1935, en pleine crise économique, alors que tous les gouvernements des provinces et celui du Canada étaient dirigés, à ce moment-là, on le sait, par quelle couleur politique. A ce moment-là ils n'avaient pas de réponse à donner à ceux qui demandaient des conseils sur divers moyens en vue de créer de nouvelles activités pour les Canadiens. Mais on répondait toujours: On n'a pas d'argent. C'était toujours la réponse régulière, la réponse classique. Le premier ministre de l'Alberta disait, en 1941, en parlant de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, comme je le disais tantôt, que les problèmes d'unité, d'harmonie ou de diversité seraient vite solutionnés si tous les Canadiens avaient l'avantage et l'assurance de vivre et d'organiser leur avenir à leur goût.

Et je cite maintenant les paroles du premier ministre de l'Alberta:

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, ou la Confédération, ou quel que soit son nom, n'est pas responsable depuis cette époque de la décadence, de la débilité et de la mort que l'on remarque dans l'histoire industrielle de certaines de nos provinces. Je ne crois pas que la Confédération en soit la cause, mais je prétends, . . .

Et ici il s'adressait au premier ministre qui est toujours président de ce genre de conférence, le premier ministre du Canada.

. . . monsieur le premier ministre, que l'origine des terribles malheurs qui ont affligé les provinces se trouve quelque part. Et je remarque avec tristesse que la même cause existe encore.

Et plus loin il mentionne, et je cite:

Quel est en ce moment notre devoir à tous?

Et ici tous les premiers ministres des provinces étaient réunis avec le premier ministre du Canada.

Cette conférence, est-ce un endroit où l'on distribue des rations ou des pitances, ou bien chacun d'entre nous doit-il prendre tout ce qu'il peut et l'emporter chez lui? Ne s'agit-il pas plutôt d'une conférence où il nous est donné de mettre à contribution, pour le plus grand bien de la nation, la sagesse, la perspicacité, la tolérance et le jugement dont nous sommes doués?

N'avons-nous pas aujourd'hui une occasion exceptionnelle de jeter les bases d'un régime tout à fait nouveau de fraternité, de liberté, d'égalité dans la jouissance des avantages matériels et, ce qui importe encore plus, de sécurité financière? Nous sommes réunis ici, très honorable président et messieurs les délégués, afin qu'il devienne possible, dans un avenir assez rapproché, de formuler pour les Canadiens une série de décisions propres à leur assurer la sécurité dans leur vieillesse et le droit d'obtenir en quantité suffisante les aliments et les vêtements ainsi que le confort de logements commodes et hygiéniques que notre vaste Dominion, pourvu de ressources illimitées, peut leur procurer. Nous sommes ici, je l'affirme, afin d'assurer les moyens de s'instruire à ceux qui désirent étudier, le moyen de se guérir à ceux que mine la maladie, la sécurité et l'affranchissement de toute dette à ceux qui se sont construit des habitations alors qu'ils étaient dans la force de l'âge et qui risquent d'être chassés de leurs foyers lorsque la misère les frappe.

Je termine cette citation du premier ministre créditiste . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé, à moins qu'il obtienne le consentement unanime.

Des voix: Continuez!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour permettre à l'honorable député de continuer son allocution?

Des voix: D'accord.

M. Dionne (Kamouraska): Je remercie mes collègues de cette courtoisie. D'ailleurs, je suis sur le point de terminer. C'est très important ce que j'ai à mentionner. Cela rappelle des faits historiques, et nous discutons à ce moment-ci des difficultés qui découlent de la Confédération, des règlements qui ont été adoptés, des discussions que les premiers ministres ont eues à divers stades de l'histoire. Je cite le premier ministre d'une province qui s'est tout de même sortie des dettes, la seule province qui a réussi à payer sa dette publique sous le régime à l'envers qui existe présentement. Je cite les paroles de ce premier ministre et je termine cette citation-là en disant:

A mon avis, le devoir qui nous incombe en ce moment est celui d'élaborer pour le Canada de demain un régime capable d'assurer une norme de justice où les intérêts humains puissent passer avant les intérêts financiers, un régime propre à créer pour le bénéfice des héros qui nous reviendront après avoir combattu pour nous un sentiment national qui ne fera pas que reconnaître, ainsi que vous l'avez déclaré publiquement . . .

. . . désirable et financièrement possible.

. . . qui proclamera que ce qui est physiquement désirable est financièrement possible.

Si les gens qui étaient présents à cette conférence, à partir du premier ministre du Canada, si on avait orienté la législation dans le sens de remettre de l'ordre dans le système financier défectueux et dans lequel nous nous débattons! On demande des suggestions, on nous demande d'aider à redécouvrir l'unité. M. Aberhart le signalait à ce moment-là. C'était cela le moyen d'établir une vraie unité et une vraie harmonie nationale en permettant à tous les Canadiens de vivre convenablement. Si nous avions un système comme cela nous la retrouverions. La *Gazette* du Canada nous donne le nombre des faillites depuis le 1er avril jusqu'au 30 mai 1977. Il y en a des centaines, des milliers et elles sont causées par un système financier défectueux qu'on suggère de modifier.

M. Lefebvre: Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole lors de ce débat important. Je veux, tout d'abord, féliciter le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood), les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous deux, je crois, ont prononcé d'excellents discours. Ils sont très représentatifs de leurs commettants et de ce grand pays, le Canada.

[*Traduction*]

J'aurais bien pu consacrer le temps qui m'est alloué à des sujets d'intérêt national mais j'ai préféré attirer l'attention de la Chambre, une fois encore, sur la préoccupation majeure de mes commettants.

[*Français*]

Les sujets qui intéressent le plus les citoyens de cette vaste circonscription regroupant une cinquantaine de municipalités des trois comtés provinciaux, Pontiac, Gatineau et Labelle, ont tous trait à l'économie, et peu importe dans quel secteur résident ces citoyens, la grande majorité parle le plus souvent de la possibilité de création d'emplois que d'autre chose. Bien sûr, on s'intéresse à l'avenir de notre province et de notre pays, mais j'ai l'impression que la majorité est d'avis qu'il y a une foule de choses à faire pour améliorer les conditions de vie. J'aimerais, monsieur le président, attirer l'attention des ministres et députés sur plusieurs des dossiers qui intéressent cette population.

[*Traduction*]

La préoccupation majeure d'une grande partie des habitants du Pontiac ces dernières années a été l'avenir de la mine Hilton et de ses employés. Cette mine qui employait 350 personnes lorsqu'elle tournait à plein, a fermé ses portes au printemps. Nombreux sont ceux qui ont déployé de valeureux efforts pour trouver des solutions pour tenter de garder ouverts la mine et l'usine.

Le 27 mars 1974, lorsque les rumeurs de la fermeture de la mine ont commencé à se multiplier, j'ai convoqué une réunion afin de discuter de l'avenir de la mine et de ses 350 employés. Cette réunion s'est tenue dans l'édifice du comté à Campbell's Bay, et des représentants du syndicat, de la firme, des municipalités, du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial y ont analysé le problème en profondeur. Il en est résulté la création de deux comités, l'un chargé d'étudier les questions industrielles et l'autre, les questions de main-d'œuvre. Ces deux comités ont accompli beaucoup en mettant les deux niveaux de gouvernement au courant des faits et de le gravité de la situation. Toutefois, en raison des conditions du marché et des frais de production et en dépit des nombreux efforts pour trouver des façons de garder la mine en activité, celle-ci a dû fermer complètement.

Tous ceux qui ont participé aux discussions sont d'avis que l'endroit où sont sis la mine et l'usine de pelletisation constituerait un emplacement idéal pour un parc industriel. La Société d'aménagement de l'Outaouais prépare actuellement un rapport sur cette possibilité. Puisque le site n'est qu'à une heure de voiture de la région de Hull-Ottawa, on espère que de nouveaux établissements industriels pourront s'y implanter pour en renforcer l'assise économique en assurant des emplois.

● (2012)

Les grandes routes et les voies d'accès favorisant l'exploitation des ressources forestières, le tourisme et d'autres industries, constituent toujours des avantages. La population de cette région attend toujours que le gouvernement provincial se décide enfin à construire un lien routier entre le comté de Pontiac et celui de Témiscamingue. Il est arrivé très souvent par le passé que j'ai signalé cette question à des responsables fédéraux, dont le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard). Son ministère est prêt à étudier toute proposition du gouvernement du Québec à condition qu'elle s'insère dans un programme fédéral-provincial. Je suis certain qu'Ottawa y porterait beaucoup d'intérêt. Comme chacun le sait, le gouvernement canadien pourrait acquitter jusqu'à 60 p. 100 des frais si le gouvernement du Québec acceptait de les partager.

[*Français*]

La possibilité de rendre navigable pour les embarcations de plaisance la rivière des Outaouais, de Montréal à Témiscamingue, est un autre projet auquel je crois beaucoup, car selon l'étude qui a été effectuée, à la demande du député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est (M. Hopkins) et moi-même, ce projet, une fois réalisé, engendrera des répercussions économiques très importantes dans la région par la création directe d'emplois dans l'industrie du tourisme et de tous les services connexes. Les citoyens de la région ont démontré leur appui et leur intérêt dans ce projet à trois assemblées publiques, et toutes les municipalités, par résolution de leur conseil, m'ont appuyé ainsi que mon collègue. Je continuerai donc mes démarches dans ce sens avec l'espoir que le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) sera lui aussi favorable à ce projet et que les plans et devis, pour contourner l'obstacle majeur entre le lac Deschênes et le lac des Chats, seront exécutés bientôt, car c'est à cet endroit qu'on trouve la clé de tout ce projet formidable qui, s'il était enfin réalisé, ouvrirait une vaste rivière historique aux milliers de touristes qui voudraient l'explorer et y séjourner.

Monsieur le président, dans les secteurs nord de Gatineau et Labelle les espoirs des gens ont été un peu réalisés avec la récente annonce à l'effet que les gouvernements fédéral et provincial avaient signé des ententes pour améliorer le réseau routier. Nul doute qu'une voie moderne entre Sainte-Agathe et l'Abitibi, en passant dans le secteur nord des comtés de Labelle et de Gatineau, aura aussi des répercussions économiques importantes, et cette annonce pourrait déclencher une chaîne d'investissements dans cette région pour créer encore plus d'emplois. L'annonce en même temps qu'une route d'accès entre le Témiscamingue et Maniwaki sera construite à frais partagés entre Ottawa et Québec a soulevé beaucoup d'enthousiasme car ce chemin rendra plus accessible les ressources forestières et permettra l'accès par les touristes à un vaste pays reconnu pour ses lacs et forêts. Je crois cependant que ce tronçon représente seulement un maillon dans une chaîne de routes semblables très nécessaires entre le Pontiac, le Témiscamingue et la Gatineau, et j'ai signalé ces faits au comité permanent de l'expansion économique régionale. Nous attendons d'autres annonces semblables dans les années à venir pour enfin doter la partie rurale de l'Outaouais québécois des infrastructures nécessaires à son développement économique; cette région a beaucoup de ressources naturelles, et les projets annoncés sont les premiers de plusieurs autres que les citoyens réclament depuis longtemps.

Dans le but d'aider à la création d'emplois dans cette région, beaucoup de gens s'intéressent à l'implantation d'un pénitencier fédéral, et les demandes de Maniwaki, Grand-Remous et Mont-Laurier sont à l'étude par le ministère du solliciteur général. Comme on le sait, monsieur le président, je m'intéresse à ces demandes depuis longtemps et je suis d'accord sur le fait que l'implantation d'une telle institution avec les emplois permanents et stables qu'elle créera serait un atout; s'il était construit, ce pénitencier pourrait desservir tout l'Outaouais, l'Abitibi et le nord des Laurentides.

Au mois de mai, monsieur le président, la compagnie Canadien pacifique a annoncé son intention de demander la permission à la Commission canadienne des transports d'abandonner sa voie ferrée entre Hull et Maniwaki et, tout récemment, le tronçon entre Sainte-Agathe et Mont-Laurier.

Je me suis tout de suite opposé à ces demandes et je me réjouis que les citoyens de la région, par la voix de leurs maires, échevins, Chambres de commerce et autres, ont tout de suite réagi. Je crois qu'une foule de gens seront présents aux audiences publiques qui auront lieu pour étudier les demandes du Canadien Pacifique et que des raisons valables seront mises de l'avant pour empêcher l'abandon. Le Canadien Pacifique, au lieu d'abandonner son service, devra plutôt étudier et trouver les moyens de l'améliorer. L'impression des citoyens de la région est à l'effet que le Canadien Pacifique n'a rien fait depuis des années pour entretenir, améliorer et moderniser son équipement, et que c'est pour cette raison que les usagers se font de plus en plus rares. Alors le cercle vicieux commence: moins de services, moins d'usagers, moins de clients, encore moins de services, jusqu'à l'abandon.

Le Canadien Pacifique pourrait aussi rétablir son service-passagers dans la région pour les personnes résidant dans la partie rurale de l'Outaouais et qui travaillent quotidiennement à Hull ou à Ottawa, avec un service matin et soir, en plus de trains supplémentaires les fins de semaine pour les skieurs et autres sportifs ainsi que pour les nombreux visiteurs.

Ce n'est pas le temps pour le Canadien Pacifique de penser à supprimer le service, mais plutôt de penser à offrir aux citoyens de la région un service de plus en plus efficace et qui répond à la vie moderne. Ces voies ferrées sont très importantes. Si elles sont abandonnées, il y aura un effet très négatif juste au moment où le développement économique attire de plus en plus d'intérêts.

[*Traduction*]

Il est certain que cette vaste circonscription est apte à accueillir d'autres industries et je me réjouis que le ministère de l'Expansion économique régionale ait toujours étudié avec soin les demandes de subvention qu'il a reçues. L'an dernier, on a élargi les territoires admissibles aux subventions et l'on s'efforce actuellement de les étendre à nouveau. Par le passé, comme il le fera encore, le ministère continuera de jouer un rôle important dans la création de nouveaux emplois.

L'agriculture continue d'occuper une place importante dans l'économie de la région. De plus en plus on élève des animaux de boucherie, bien que l'industrie laitière, toujours florissante, continue de produire du lait de transformation et du lait nature. J'espère de tout cœur que les querelles entre Ottawa et Québec concernant les subventions vont bientôt cesser. Je ne pense pas que nos agriculteurs méritent de subir de nouvelles charges financières alors que la Fédération des producteurs de lait du Québec maintient en fiducie des millions de dollars, en attendant que le problème soit réglé. C'est un problème d'ordre constitutionnel et il faut trouver moyen de verser leur dû aux producteurs en attendant que la question des compétences soit réglée.

On discute également dans différents secteurs de la circonscription de la question de savoir s'il faudrait créer un abattoir et une salle des ventes de façon que les éleveurs de bovins locaux puissent trouver dans leur région des débouchés qu'ils exploiteront eux-mêmes selon les principes de la coopération. Je félicite ces personnes, et si ce projet voit le jour, je suis certain que les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et du MEER prendront en considération toutes les demandes d'aide.

La circonscription de Pontiac présente d'énormes possibilités de développement dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie et de l'exploitation forestière. Je continuerai à apporter mon soutien à tout projet susceptible d'améliorer la situation de l'emploi dans tout le secteur de Pontiac.

J'ai déjà souligné que nous avions grand besoin de routes modernes et de voies d'accès. L'avenir de ma circonscription en dépend. Les députés se rappellent qu'en 1972 la CCN et le gouvernement provincial ont décidé de procéder à la réfection de toutes les routes situées dans la partie québécoise de la région de la capitale nationale, et ont signé un accord en ce sens. De grands pas ont été réalisés dans la réfection de la route 148 de Wyman à Hull et la construction d'une nouvelle de Hull à Wakefield dans le cadre d'un programme à frais partagés entre les deux niveaux de gouvernement. Toutefois, le nouveau gouvernement provincial a arrêté la construction de ces deux tronçons. Je crois que c'est là un pas en arrière; tout le monde sait jusqu'à quel point elles sont nécessaires. Au cours des années, j'ai signalé ce besoin aux gens de la CCN bien des fois et personne n'a applaudi plus que moi quand

l'entente de 1972 a été annoncée. J'espère que le gouvernement du Québec reconsidérera sa décision et que la construction reprendra bientôt sur ces deux importantes routes.

● (2022)

Un autre chose qui a eu beaucoup de succès dans la région, monsieur l'Orateur, est le Programme d'aide à la remise en état des logements, qui permet de rénover les maisons des régions rurales du Canada. Le programme, lancé par la Société centrale d'hypothèques et de logement sous forme de prêts et de subventions, a permis de rénover beaucoup de maisons sises dans les municipalités désignées et occupées par des familles à revenus faibles et moyens.

Non seulement rend-on les maisons plus confortables et habitables, mais des emplois sont créés par ces travaux de réparation ainsi que dans la fabrication de matériaux de construction et dans la vente.

J'espère que le gouvernement gardera ce programme en vigueur jusqu'à ce que toutes les municipalités deviennent admissibles et puissent en profiter.

[*Français*]

A long terme, monsieur le président, il y a une foule de projets qui peuvent aider à la création d'emplois dans cette région. A court terme, les projets Canada au travail remplaçant les projets PIL ont eu, dans le passé, un succès formidable qui, j'en suis sûr, sera répété cette année avec de nombreux projets d'un bout à l'autre de la circonscription. Les millions de dollars dépensés dernièrement ont créé des centaines d'emplois en plus d'aider à la construction de nombreux centres communautaires, municipaux et autres, et d'offrir de nombreux services, inexistants auparavant dans les régions.

Pour les députés qui ne croient pas à ces programmes et qui pensent que les gens s'y intéressent moins, j'aimerais dire que la deuxième phase du programme Canada au travail a suscité plus de demandes cette année que jamais et, à l'heure actuelle, il y a 151 soumissions pour une demande totale de 6.7 millions de dollars, mais le budget de la circonscription est fixé à 2.5 millions seulement. Il est certain que de nombreux bons projets seront refusés ou réduits à cause du manque de fonds, malgré un budget augmenté cette année à 2.5 millions. Heureusement, il y a une troisième phase et les intéressés ont jusqu'au 27 janvier 1978 pour les présenter.

L'impact de ces programmes dans un milieu rural est formidable, et je félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) et le gouvernement de les avoir établis. Je continuerai à les appuyer et à les défendre et je ferai mon possible pour sensibiliser le ministre aux besoins des citoyens de cette circonscription.

Je crois, monsieur le président, que les sujets que j'ai mentionnés au cours de ce discours démontrent clairement qu'une foule de projets préoccupent les gens sur le plan local. Ils s'intéressent aussi à l'avenir de leur province et à sa place dans le Canada, mais quand on cherche de l'emploi il est compréhensible que la question constitutionnelle occupe un peu moins de temps. La grande majorité des citoyens sont fédéralistes et ne demandent pas moins que de régler la question constitutionnelle dans le plus bref délai possible, car il est clair que l'atmosphère créée par le gouvernement péquiste n'aide pas dans les discussions de questions d'expansion industrielle ou autres.

Je ne suis pas un de ceux qui pensent que si on avait le plein emploi les séparatistes pourraient disparaître complètement, mais les personnes en chômage peuvent s'interroger sur leur avenir dans ce pays qui est le Canada et se demander si le fédéralisme est une cause du chômage ou un remède. Je suis persuadé que la majorité sont d'avis que c'est un remède.

[*Traduction*]

L'unité nationale, monsieur l'Orateur, est l'affaire de tout le monde et j'encourage et applaudis tous ceux dans ma circonscription qui participent aux mouvements en vue de la promouvoir. Je suis certain que nous battrons les séparatistes, mais il faut être vigilants et tous les citoyens doivent participer pleinement aux débats qui vont avoir lieu.

Nos ancêtres ont fondé le Canada parce qu'ils avaient confiance; ne le laissons pas s'effrondrer par manque de confiance.

[*Français*]

Si jamais le Canada a eu besoin de personnes de bonne volonté et qui ont foi dans l'avenir, c'est bien aujourd'hui. Je suis convaincu que la majorité des Québécois ont cette foi et feront leur devoir afin d'assurer l'avenir d'un Canada intègre.

[*Traduction*]

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter moi aussi le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et celui de Malpèque (M. Wood) pour l'aisance avec laquelle ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je tiens également à relever au nom, j'en suis certain, de tous mes électeurs, l'honneur que Sa Majesté a fait aux Canadiens en général et au Parlement en particulier en visitant notre capitale en ce 25e anniversaire de son couronnement et en lisant d'une façon si éloquente le discours du trône.

Malgré le caractère toujours impressionnant de cette cérémonie du discours du trône, malgré que cette année l'événement ait été encore rehaussé par la présence de Sa Majesté et de son Altesse royale le duc d'Edimbourg, il est difficile de prendre au sérieux les intentions et les promesses qui y figurent lorsqu'on songe aux autres discours de ce genre qu'a déjà présenté le gouvernement actuel. Il s'en dégage une impression trop nette de déjà vu. Lorsqu'il y a à peu près cinq ans j'ai entendu pour la première fois prononcer le discours du trône au Parlement, je n'ai pu réprimer mon enthousiasme devant une telle multitude des promesses énoncées sur le ton de la réussite à l'adresse du Canada et des Canadiens de toutes professions et de tous horizons.

Malheureusement, j'ai vite déchanté, en comprenant que ce discours du trône contenait surtout des phrases ronflantes et que bien peu de ses promesses devaient se réaliser.

Ce discours du trône d'il y a cinq ans n'était pas un accident. Les discours du trône et les budgets qui l'ont suivi, les promesses électorales des libéraux font bien voir que le gouvernement actuel a l'habitude de violer la plupart de ses promesses, et de tromper l'opinion ainsi que la population. Point n'est besoin de remonter cinq ans en arrière pour le démontrer.

Les députés se rappelleront tous, j'en suis persuadé, la dernière campagne électorale où l'on a vu le premier ministre (M. Trudeau) jurer par tous les saints du ciel que les mesures de contrôle des prix et des salaires ne constituaient pas un instrument efficace de lutte contre l'inflation et dire de l'opposition officielle qu'elle avait bien tort de préconiser un programme de contrôle des prix de 90 jours. Il faudrait se rappeler qu'on proposait un programme de 90 jours. Une fois élu, le premier ministre imposa du jour au lendemain aux Canadiens le programme de contrôle des prix et des salaires le plus astreignant et le plus incompréhensible qui se puisse imaginer. En fait, le gouvernement était si mal organisé qu'il lui a fallu plus de deux ans avant même de songer à abandonner ces contrôles. Même aujourd'hui, on sent tout un climat d'incertitude à cet égard. On compte ainsi des douzaines, en fait des centaines d'exemples de promesses non tenues et de duperie de la part du premier ministre et de son gouvernement. Il s'agit dans certains cas, celui des mesures de contrôle par exemple, de mesures bel et bien préméditées mais, en toute justice, je dois également ajouter que certaines ont été prises, j'en suis persuadé, par inadvertance.

Les députés se rappelleront cette occasion mémorable, c'était il y a moins de deux ans, où le premier ministre a assuré au pays, sur les ondes de la télévision nationale, le plus sérieusement du monde et, j'en suis persuadé, en toute bonne foi, que l'une des causes principales de l'inflation au Canada résidait dans des dépenses gouvernementales excessives. Il poursuivit en traçant un programme rigoureux de réduction des dépenses de son gouvernement. Les gens étaient heureux d'entendre le premier ministre prendre les dépenses gouvernementales si au sérieux. Les députés des deux côtés de la Chambre se disaient en effet satisfaits des promesses que le premier ministre avait faites au public à ce moment-là.

● (2032)

Malheureusement, une fois de plus, les choses n'ont pas tourné comme le premier ministre nous l'avait promis. Pour l'année financière 1976-77 seulement, le déficit budgétaire totalisait 6.3 milliards de dollars, soit 50 p. 100 de plus que l'année précédente, ce qui donne une piètre idée des promesses de restrictions que nous avait faites le gouvernement. Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Chrétien) lui-même ne peut pas prédire d'amélioration quelconque à cet égard, bien que, dans le discours du trône, il soit question à plusieurs reprises de réduire les dépenses gouvernementales. Un déficit de 9 milliards de dollars pour cette année et de 12 milliards de dollars pour l'année prochaine, selon les prévisions émanant du gouvernement lui-même, ce n'est pas, à proprement parler, des restrictions.

On peut se remémorer les paroles fameuses du premier ministre que l'on a souvent répétées et que je citerai à nouveau, car c'est bien de cela qu'il est question aujourd'hui. Le premier ministre a dit: «Nous allons terrasser l'inflation». Non seulement l'inflation n'est pas terrassée, mais elle avoisine 8.4 p. 100 et elle est en hausse, alors qu'on avait prévu une augmentation de 6 p. 100, ce qui laisse songeur quand on se souvient des fameuses paroles du premier ministre. Maintenant que celui-ci a changé d'avis, il s'en prend à tous, excepté à lui-même et à son cabinet, de la montée inflationniste qui continue.

Dans n'importe quel pays, le premier ministre doit avoir la confiance et le respect de tous lorsqu'il fait une déclaration, et de toutes celles qu'a prononcées le premier ministre dans cette veine, je n'en ai cité que quelques-unes. Il ne me reste pas assez de temps pour rappeler toutes les promesses non tenues que lui et le gouvernement libéral ont faites au cours de ces dernières années, mais pour les Canadiens, il est de plus en difficile de respecter le premier ministre et de lui faire confiance, sachant où sa direction nous a amenés. Comment peut-on le respecter alors que récemment, alors qu'il répondait à des au sujet des futures possibilités d'emploi au Canada, pendant un échange de questions et de réponses à Toronto—je suis sûr que les députés s'en souviennent—le premier ministre a déclaré: «Si vous n'aimez pas cela ici, vous pouvez quitter le pays et aller ailleurs»? Notre pays ne peut se permettre plus longtemps d'avoir un chef de cet acabit.

J'aimerais résumer mes sentiments à cet égard en citant un éditorial paru le mois dernier dans un quotidien de Toronto et qui disait:

> Tout ce fouillis nous incite à croire que Trudeau est le pire des premiers ministres que nous ayons eus et celui qui contribue le plus à détruire le Canada. Dans l'intérêt de notre pays, il doit partir . . .

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Quel est ce journal.

M. Hnatyshyn: Le *Times* de Davenport. Souvenez-vous en.

M. Jelinek: Je viens de réveiller les députés d'en face. Ils n'aiment pas entendre la vérité.

Je vais continuer de parler du premier ministre encore un peu et je vais scandaliser un peu plus les députés de l'autre côté en leur rappelant certaines choses qu'ils essaient d'oublier. La situation économique du Canada, de même que les problèmes qui menacent l'unité nationale et même notre mode de vie, ne peuvent faire oublier aux Canadiens ce que le premier ministre a fait à notre pays et où il l'a amené.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Avant d'en finir avec le premier ministre pour passer à des choses plus intéressantes, je voudrais rappeler certains faits déjà connus. Ils ont fait l'objet d'une enquête par un agent secret de la GRC, Patrick Walsh, et ont été versées aux dossiers du service de contre-espionnage canadien avant qu'il soit élu premier ministre du Canada en 1968.

Une voix: Encore!

M. Jelinek: J'essayerai de résumer certains antécédents de celui qui est devenu sans doute le plus puissant chef et premier ministre de notre pays.

Une voix: Allez dire cela à l'extérieur de la Chambre.

M. Jelinek: Je le dirai ici et ailleurs si le député le veut.

Ce document relate une partie des antécédents du très honorable député qui est maintenant notre premier ministre. Voici:

1940: mis à la porte du Corps—école d'officiers canadiens (CEOC) durant la guerre, pour indiscipline.

1941: entretient des liens avec le Bloc populaire, groupe pacifiste et communisant, pour entraver l'effort de guerre.

M. Boulanger: N'avez-vous pas honte? C'est de la basse politique.

M. Jelinek: Je continue:

1945: Est inscrit à Harvard, berceau d'intellectuels de gauche . . .

A l'époque.

Une voix: De grâce!

M. Jelinek: Je continue:

1950: est à Shanghaï lors de la prise du pouvoir par les communistes et devient fervent admirateur de Mao Tsé-Toung et de son régime communiste.

1951: de retour à Montréal, il lance la publication gauchiste *Cité Libre*. Parmi les communistes bien connus qui ont collaboré à la publication, notons le Pr Raymond Boyer (trouvé coupable d'espionnage pour le compte des Soviétiques dans l'affaire Gouzenko); Stanley B. Ryerson, important théoricien du parti communiste et éditeur du *Marxist Review*, Pierre Gélinas, directeur de l'agitation et de la propagande pour le parti communiste du Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. Boulanger: Vous ne gagnerez rien en faisant cela.

M. Jelinek: Je continue à lire ce document très intéressant. Il dit ensuite:

1952: est à la tête d'une délégation de communistes à la Conférence économique de Moscou.

Mme Sauvé: Je suis allée en Chine en 1973. Suis-je communiste pour autant?

M. Jelinek: Je continue:

1953: se voit refuser l'entrée aux États-Unis à titre de personne «indésirable».

1955: lance «Le Rassemblement», un mouvement de «front uni» gauchiste au Québec, mais la CCF refuse de se joindre au mouvement parce qu'il est trop à gauche.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Le document dit ensuite:

1960: dirige une délégation communiste à Pékin pour la fête de la victoire communiste.

1961: «Social Purpose for Canada», le manuel socialiste rédigé par les chefs marxistes et néo-démocrates, est publié et contient un chapitre rédigé par M. Trudeau dans lequel il loue Mao Tsé-Toung et recommande aux socialistes de ne pas «atténuer» leur socialisme, mais de le rendre «plus souple» et d'accepter le fédéralisme «comme un outil valable qui permet à des partis dynamiques d'implanter des gouvernements socialistes dans certaines provinces, ce qui permet à la semence du racisme de prendre racine et de s'étendre lentement».

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous devriez avoir honte.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Que ceux qui désirent parler restent à leur place et la présidence leur accordera la parole, mais pour le moment, c'est au tour du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek).

M. Jelinek: Merci, monsieur l'Orateur. Si les députés d'en face ont des plaintes à formuler et désirent confirmer ou nier certaines des choses que j'ai dites, laissez-les se lever. Nous en arrivons maintenant à 1962.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh allons Jos, asseyez-vous.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le ministre du Revenu national (M. Guay) soulève-t-il la question de privilège?

M. Guay (Saint-Boniface): Le député a dit que si quelqu'un n'était pas d'accord avec lui, il n'avait qu'à le dire. Je ne suis pas du tout d'accord avec tout ce qu'a dit le député, car c'est absolument insensé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Jelinek: Je ne veux pas déclarer publiquement si je suis d'accord ou non avec le député, mais il ne faudrait tenir aucun compte de la plupart des choses qu'il dit à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Nous en arrivons maintenant à 1962.

M. Andras: C'est du véritable maccarthysme.

M. Jelinek: Le document continue ainsi:

1962: Au milieu des protestations, ce millionnaire gauchiste a réussi à se faire nommer professeur à l'Université de Montréal qui est devenu un véritable fief pro-castriste.

Pas étonnant qu'il crie «viva Fidel, viva Cuba.» Je crierais plutôt «viva le Canada uni».

Mme Sauvé: Il parle plusieurs langues, ce qui n'est pas votre cas.

● (2042)

M. Jelinek: En 1963, il a fait campagne avec le NPD contre les libéraux qu'il traitait d'idiots parce qu'ils avaient décidé d'accepter la présence d'armes nucléaires défensives. En 1965, ayant décidé d'utiliser le parti libéral comme tremplin ur exercer un rôle politique, il s'est fait élire au Parlement pour la première fois. Compte tenu des antécédents de notre actuel premier ministre et du bilan du régime libéral qu'il a présidé, je n'ai pas besoin d'en dire davantage sur cette question.

Le fait est que, malgré une abondance de ressources naturelles, un potentiel technologique très fort, le caractère et la diversité marqués de ses nombreuses cultures et ethnies, nous nous retrouvons malheureusement à la croisée des chemins pour ce qui est de l'avenir de notre pays. Que ce soit au niveau des mutations que connaît notre société, qu'il s'agisse de l'unité nationale ou de l'économie elle-même, le sort des générations futures dépendra de la voie dans laquelle nous allons nous engager au cours des prochaines années ou peut-être même des prochains mois.

L'unité nationale est naturellement un facteur des plus importants. Des nombreux sondages régionaux et nationaux auxquels on a procédé, il ressort de toute évidence que la majorité des Canadiens veulent que leur pays reste uni malgré certaines différences que certains exagèrent. Ces différences devraient nous unir plutôt que nous diviser. Toutes les provinces devraient être traitées surr un pied d'égalité au lieu d'accorder un statut spécial à l'une quelconque d'entre elles. Il est par conséquent incroyable de constater que le gouvernement continue d'instaurer le bilinguisme dans neuf provinces, avec d'ailleurs un certain succès dont je me réjouis, et qu'en même temps il permet au Québec de devenir la seule province unilingue du Canada.

M. Olivier: Ce n'est pas vrai.

M. Jelinek: L'honorable député prétend que ce n'est pas vrai. C'est la seule province au Canada où les gens n'ont pas le droit de choisir à quelle école envoyer leurs enfants. A Toronto ils ont le choix entre l'école française ou anglaise. Ils n'ont pas cette liberté de choix à Québec.

M. Olivier: Ils n'ont pas d'école française à Toronto.

M. Jelinek: Il y en a une à Toronto, de même qu'à Etobicoke, Oakville, Hamilton, Guelph et partout ailleurs dans le pays.

Je le répète, l'unité nationale est un facteur important. Toutefois, c'est l'économie qui constitue le sujet brûlant dont les parlementaires et tous les Canadiens devraient se préoccuper aujourd'hui. J'ai été heureux de voir que les réponses à un questionnaire que j'ai récemment envoyé à mes commettants confirmaient mon sentiment. En fait, 76 p. 100 des électeurs qui ont répondu à mon questionnaire sont d'avis que l'économie, et non pas l'unité nationale, est le problème le plus important qui se pose pour les Canadiens aujourd'hui. C'est ce que nous, du parti progressiste conservateur, soutenons depuis assez longtemps déjà, et surtout le chef de l'opposition (M. Clark) qui continue énergiquement à proposer des solutions et des recommandations précises à cet égard. La semaine dernière encore, mon chef a soumis à la Chambre un certain nombre de propositions positives qui contribueraient à stimuler l'économie et à diminuer l'inflation.

Une voix: Laquelle?

M. Jelinek: Nous n'avons qu'un seul leader et son étoile monte, alors que celle de votre chef décline.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Le chef de l'opposition ne pleurniche pas, ne gémit pas et ne blâme pas l'état de notre économie sur la conjoncture internationale ou sur la paresse et l'apathie des Canadiens, comme le premier ministre le fait, s'en prenant à tout le monde sauf à lui-même et à son cabinet. Au lieu de cela, il continue de proposer des programmes réalistes et positifs qui, s'ils étaient mis en œuvre, renverseraient la tendance négative que nous connaissons depuis quelques années.

Notre parti a exposé ses politiques dans tous les secteurs, non seulement dans ce débat, mais depuis six mois, un an. Par conséquent, au lieu de répéter certaines des politiques déjà abordées par d'autres porte-parole du parti . . .

Une voix: Quand?

M. Jelinek: Si le député d'en face veut savoir quelles étaient ces politiques, il peut lire le hansard de la semaine dernière. C'est là qu'il les trouvera, notamment celles qui traitent de l'économie.

Au lieu d'aborder de nouveau certaines politiques déjà évoquées par des porte-parole d'autres partis, je voudrais aborder brièvement un domaine dont m'a chargé mon parti, à savoir les petites entreprises.

Comme le gouvernement lui-même le reconnaît, les petites entreprises emploient 60 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne actuelle. Naturellement, ceci constitue de loin le plus vaste secteur d'emplois potentiels et il est donc d'autant plus incroyable que ce secteur n'ait pas été évoqué par le ministre des Finances (M. Chrétien) dans son intervention de jeudi dernier qualifiée de mini-budget; en outre monsieur l'Orateur, il en a été à peine question dans le discours du trône. C'est une honte. C'est lamentable. C'est une situation tout à fait déplorable en ce qui concerne les petites entreprises qui constituent l'ossature de notre économie.

Alors qu'environ un million de Canadiens sont sans emploi, et que tout indique que ce chiffre va augmenter dans les mois à venir, il est incroyable que le gouvernement continue à faire fi de ce secteur vital qui constitue sans aucun doute le moteur de notre économie. Il est vrai que le ministre d'État aux petites entreprises (M. Abbott) a reçu de son prédécesseur un programme en dix points qui, après des années d'études et de consultations conclut en disant principalement que le gouvernement devrait poursuivre l'étude de certains problèmes relatifs aux petites entreprises.

Je dois cependant rendre hommage au gouvernement, car pour la première fois, il montre qu'il est conscient de l'existence des petites entreprises. Cependant, il est inutile d'entamer aujourd'hui de nouvelles études sans programme particulier. Les études et les consultations ont été effectuées. Il est temps d'adopter des programmes positifs réalistes et stimulants.

Permettez-moi maintenant de passer au programme en dix points par lequel le gouvernement s'est engagé à poursuivre l'étude, l'examen et l'analyse de certains aspects particuliers de la petite entreprise. Ces points se rapportent à des programmes qui existent déjà, entre autre Entreprise 77 et la BFD, et au dixième point on peut lire ce qui suit «on fera de plus grands efforts pour que des renseignements statistiques utiles soient disponibles», ce qui ne fait qu'ajouter à la montagne de paperasse qu'imposent déjà aux petites entreprises tous les paliers de gouvernement. En résumé, monsieur l'Orateur, il n'y a rien de nouveau, pas un seul programme, pas une seule recommandation précise qui pourrait de quelque façon aider les petites entreprises canadiennes déjà mal en point.

Après une étude de cette question qui a duré un an et demi, depuis que l'ex-ministre a été nommé à ce poste, la définition du gouvernement est encore vague et inutilisable. D'autre part, dans notre parti, après avoir consulté un grand nombre de représentants des petites entreprises de toutes les régions du Canada et des cadres de petites entreprises des autres pays industrialisés comme les États-Unis, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest nous avons maintes et maintes fois présenté à la Chambre et ailleurs des recommandations précises et détaillées prévoyant des mesures incitatrices, qui si elles étaient mises en pratique, favoriseraient sans aucun doute la petite entreprise et par là l'économie dans son ensemble.

J'en ai déjà parlé auparavant, mais permettez-moi encore une fois de faire verser au dossier sous forme d'énumération seulement, certaines des recommandations que l'opposition officielle présente depuis un certain temps. J'aimerais que le nouveau ministre d'État aux petites entreprises en fasse un examen sérieux et envisage de les mettre en œuvre très bientôt.

Premièrement, la définition est importante. Après avoir étudié l'administration de la petite entreprise un peu partout dans le monde, nous en sommes arrivés à la conclusion que la définition générale la plus utile est celle de la United States Small Business Administration (l'administration des petites entreprises américaines) laquelle définit la petite entreprise comme étant «une entreprise gérée par le propriétaire et n'occupant pas une place prédominante dans son secteur». On peut facilement établir d'autres définitions plus précises selon un programme particulier, comme par exemple la valeur nette, le volume des ventes, la quantité de personnel etc. Nous ne pouvons établir une définition générale selon le nombre d'employés comme le gouvernement l'a recommandé. Que faire des filiales à l'étranger? Que faire des petites filiales appartenant à de grosses multinationales? Elles satisferaient à la définition de petite entreprise. C'est inadmissible.

Deuxièmement, nous établirions un secrétariat des petites entreprises qui ne dépendrait pas du ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce secrétariat aurait pour principale mission de faciliter les rapports entre le gouvernement et les petites entreprises et d'aider celles-ci à soutenir la concurrence des grosses entreprises. C'est là un rôle que le ministère de l'Industrie et du Commerce ne remplit pas et qu'il ne peut pas remplir. Le gigantisme de ce ministère l'empêche de superviser cet important segment de notre économie. Le secrétariat serait également chargé d'exposer aux autres ministères et organismes publics les avantages que présentent les petites entreprises, de les aider à profiter des programmes existants ainsi que des nouveaux programmes et de faciliter les formalités administratives.

● (2052)

Troisièmement, nous mettrions au point un projet de loi sur les petites entreprises, une sorte de projet de loi global portant sur tout ce qui touche aux petites entreprises au niveau fédéral et contenant des programmes de relance ou des promesses d'aide comme ceux qui suivent. Je sais que je les ai déjà cités mais certains députés voulaient que je les répète. Ils ne lisent peut-être par le hansard; je vais donc leur donner ces renseignements cette fois-ci.

Nous nous engagerions *a*) à modifier les méthodes d'adjudication du gouvernement, afin que les petites entreprises fournissent une certaine proportion des biens et services achetés par le gouvernement. Cette initiative est mieux connue sous le nom de «programmes de mise de côté».

b) à réduire sensiblement les règlements désuets qui exigent des formules en double, ce que les petits hommes d'affaires appellent «le fardeau de la paperasserie». Il est vrai que le gouvernement a pris certaines dispositions dans ce domaine, mais ce n'est pas suffisant. Les petites entreprises sont inondées d'écritures et de règlements bureaucratiques et il serait très facile de réduire pour commencer d'au moins 10 p. 100 ce travail du bureau excessif.

c) à accorder à la petite entreprise des dégrèvements d'impôt sur les placements en lui accordant un dégrèvement fiscal jusqu'à concurrence de $5,000 pour les placements de capitaux dans les petites entreprises canadiennes.

d) à fournir de l'aide en vue de faciliter l'établissement de petits consortiums d'exportation commerciale—pour des raisons évidentes.

e) à supprimer l'impôt sur les gains de capital dans les cas de transferts d'une entreprise à un membre d'une même famille.

f) à encourager la fabrication secondaire en accordant des stimulants fiscaux pour la recherche et le développement.

Le secteur de la transformation secondaire dans notre pays fonctionne bien en-deçà de son potentiel. Il s'agit d'un domaine où les possibilités de création d'emploi sont illimitées. Il s'agit d'un domaine très important que nous, les Canadiens, avons à peine effleuré.

Nous avons également soutenu, monsieur l'Orateur, que nous appuyons en principe un allégement fiscal lié à l'emploi; je dois en toute justice dire que j'ai été heureux de voir le ministre des Finances aborder cette question dans son intervention de la semaine dernière. Il est cependant regrettable qu'interrogé à ce sujet, il n'ait pas été en mesure de donner plus de détails sur la proposition du gouvernement. On ne peut que conclure que même le ministre n'est pas tout à fait certain de la façon dont cette recommandation pourrait être mise en œuvre. Nous nous attendons certes à une certaine forme de projet de loi touchant l'allégement fiscal lié à l'emploi susceptible de contribuer à atténuer la crise du chômage au Canada à long terme et de remplacer ces distributions de fonds qui ne peuvent créer d'emplois que temporairement.

Enfin, au sujet des petites entreprises, monsieur l'Orateur, sans doute les honorables députés se souviennent-ils que la Chambre a modifié l'été dernier la loi sur les prêts aux petites entreprises de façon à accroître la valeur monétaire des prêts, ainsi que le principal global des prêts garantis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ou de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Mon voisin de banquette a signalé cette affaire la semaine dernière au ministre des Finances, qui ignorait que le ministre d'État chargé des petites entreprises de l'époque nous avait promis que les nouveaux taux d'intérêt seraient encore une fois établis par décret du conseil, évidemment—le gouvernement agit toujours de la même façon—dans un très bref délai et qu'ils se situeraient entre 1 et 2 p. 100 au-dessus du taux préférentiel.

Le gouvernement manque encore une fois à ses promesses. Les taux d'intérêt n'ont pas été fixés. La loi sur les prêts aux petites entreprises se trouve donc en suspens, de sorte que les banques à charte ne l'appliquent pas comme elles devraient d'un bout à l'autre du Canada. Nous n'avons plus les moyens d'attendre. Je le répète, le gouvernement doit offrir avant qu'il ne soit trop tard aux intéressés des options qui soient des encouragements réalistes. Les faillites des petits entrepreneurs sont de plus en plus nombreuses. L'absence de programmes gouvernementaux précis en ce domaine contribue à un chômage sans précédent. Si nous n'agissons pas immédiatement, je crains fort que nous n'assistions au début de la faillite des petites entreprises et, partant, à la mort de la libre entreprise telle que nous la connaissons.

Cela ne dérangerait pas trop le premier ministre, monsieur, car vous vous rappellerez qu'il a dit il y a un an et demi environ au cours d'une interview que le système de libre

marché ne fonctionne pas. Ce n'est pas parce que le libre marché qui ne va pas, comme le premier ministre essaie de le faire croire; c'est que le gouvernement ne lui laisse pas assez de latitude pour fonctionner correctement.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Même si j'ai entendu le député dire qu'il terminait, je dois demander le consentement unanime de la Chambre pour le laisser poursuivre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

Une voix: Qui a dit non?

M. Guay (Saint-Boniface): Moi.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, je n'étais plus certain d'être en train d'écouter un député de la Chambre des communes, lorsque l'orateur précédent s'est mis à tenir des propos venimeux et virulents contre le premier ministre (M. Trudeau); mais je pense que le mieux est de ne pas en parler. Oublions cela.

C'est un honneur pour moi de prendre part à ce débat, et cela pour une raison toute sentimentale, qui est que Sa Majesté a consenti cette année, dans le cadre des fêtes qui ont marqué son jubilé d'argent, à venir lire le discours du trône à l'autre endroit. La plupart des Canadiens pensent que la monarchie est le symbole de l'unité canadienne et un point de ralliement que nous partageons avec nos confrères du Commonwealth. Si la monarchie continue à représenter une telle force morale, c'est en grande partie grâce au courage et à la sollicitude de notre reine.

Monsieur l'Orateur, je me joins à tous les députés de la Chambre pour féliciter vivement le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood) pour les discours éloquents et originaux qu'ils ont prononcés, en tant que comotionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône.

Comme c'est l'usage, monsieur l'Orateur, je profiterai de l'occasion qui m'est donnée ici aujourd'hui pour donner mon avis sur certaines questions touchant aussi bien une circonscription que le pays tout entier. Je voudrais rappeler ce soir à la Chambre et aux Canadiens à quel point ils ont de la chance d'avoir un premier ministre qui fait preuve d'un si bon jugement et d'un tel sang froid dans ces moments difficiles que traverse notre pays. Son attitude est honnête et courageuse. Parfois au détriment de sa popularité, il exige des solutions justes à nos problèmes sociaux et économiques et il se bat sans arrêt pour une véritable unité nationale. Dans le discours qu'il a prononcé devant les avocats de la province de Québec, il a montré que la politique du Parti québécois empiétait non seulement sur les droits des anglophones du Québec mais aussi sur la liberté des Canadiens d'être des citoyens égaux du Canada et de prendre part aux débats qui ont lieu dans n'importe quelle région du pays. Ainsi, je pense moi aussi que le Parti québécois est en train d'empiéter illégalement sur les droits des Canadiens.

Le nouveau ministre des Finances (M. Chrétien) a gagné en prestige en défendant son «mini-budget de statu quo» avec énergie et adresse. M. W. A. Wilson du *Journal* d'Ottawa est assez avare de compliments, mais il a laissé entendre cette dernière fin de semaine que le discours du ministre était sage et digne d'un homme d'État. A ce moment-ci, où l'enjeu pour le Canada est si grand, nous avons bien droit à des journalistes et à des commentateurs de la presse parlée qui sont rationnels, comme c'est le cas de M. Wilson, à des gens qui rapporteront toutes les facettes des nouvelles, les bonnes comme les mauvaises, mais surtout des journalistes objectifs, qui arrêteront d'écrire des manchettes alarmistes et de faire des reportages apocalytiques. La plupart d'entre nous pouvons nous passer de leur apport douteux. Nous pouvons faire un triomphe de petites catastrophes, tout comme nos aïeux l'ont fait. Si les journalistes sont de bons citoyens, ils adopteront une attitude positive, toute comme l'opposition à la Chambre le fera.

A ce propos, l'opposition officielle semble prendre plaisir à dénigrer toute initiative gouvernementale valable. Le NPD nous a donné des conseils superficiels, mais soi-disant sérieux; toutefois, les Canadiens savent que ce n'est pas en dépensant qu'on résorbera le chômage. Nous savons que pour atteindre la place qui nous revient, il nous faudra travailler plus fort que jamais auparavant.

Je voudrais maintenant passer des problèmes généraux aux difficultés que connaît ma propre circonscription, Welland. Certaines d'entre elles illustrent bien les tendances socio-économiques prises dans un contexte plus vaste. Tout d'abord, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a amputé Welland ainsi que d'autres circonscriptions pour obtenir un autre siège qui était nécessaire dans la péninsule du Niagara qui en a maintenant cinq en tout. Permettez-moi de souhaiter tout de suite la bienvenue à ces nouveaux électeurs de notre nouvelle circonscription de Welland. Je suis persuadé qu'ils s'y acclimateront, qu'ils travailleront dans l'intérêt du pays comme dans celui de leur nouvelle circonscription. La Commission aurait pu trouver une solution à peu près indolore à ce problème, mais elle a préféré fermer les yeux sur les bonnes idées qu'il lui ont été présentées là-bas au cours des audiences. Il est un peu archaïque de reconstituer trois commissions tous les dix ans, dans le seul but de leur faire imposer au public des décisions absolument dictatoriales. Il vaudrait beaucoup mieux demander aux électeurs en cause de se prononcer sur un choix de solutions.

● (2102)

Le ministre actuel des Travaux publics (M. Buchanan) a trouvé une issue heureuse au problème de la traversée abandonnée du canal, et je l'en remercie. Il a été reconnu que les cinq millions de dollars constituent une indemnisation équitable.

Quant au troisième pont de Port Colborne, ce n'est plus qu'une question de temps. Le ministre des Transports (M. Lang) en admet pleinement la nécessité. Il négocie avec son homologue ontarien, mais cela devrait aboutir bientôt. On comprendra certainement que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent veuille supprimer tous les ponts du canal, qu'il s'agisse de ponts à bascule ou de ponts ouvrants. Voilà pourquoi celui de Port Robinson n'a pas été remplacé. Un tunnel sera construit ultérieurement, à mi-chemin environ entre cette ville et Allanburg. Le ministre n'a pas tort de demander que la participation fédérale au troisième pont de Port Colborne soit déduite de celle du tunnel de cette ville, qui sera réalisé beaucoup plus tard.

En ce moment, la question la plus discutée est celle du relèvement des tarifs de la voie maritime. La Chambre de commerce, les maires de St. Catharines, de Welland et de Port Colborne ainsi que les municipalités régionales de Niagara s'y opposent violemment. On dit que ces augmentations vont frapper principalement le canal Welland, dont elles décourageront les usagers. On dit que le trafic ne peut manquer d'y baisser, au détriment de la région de Niagara. Les chiffres présentés par la Chambre de commerce sont inexacts, et présupposent une baisse du trafic sur le canal. Cette baisse ne se produira pas.

Les navires parcourent actuellement le canal en payant une redevance ridicule de $100 par écluse, même lorsqu'ils voyagent en charge. Ces redevances rapportent 5 millions de dollars par année, alors que l'exploitation coûte 20 millions. Il est faux de prétendre que les droits pourraient sauter à $12,000 par navire. Le maximum serait d'environ $6,000, et cela en imposant encore 1c. de plus le boisseau de blé ou 47c. de plus la tonne de minerai ou de charbon. Les frais de transport par voie d'eau seraient encore beaucoup moins élevés que celui de transport par route, par fer ou par les ports maritimes de l'Atlantique ou du Pacifique. Le gouvernement américain a été consulté, et le résultat de ses études est conforme aux nôtres. Il ne voit aucune raison de construire un canal concurrent, qui coûterait dans les 2 ou 3 milliards de dollars. Ils ont l'intention d'exiger bientôt des péages semblables sur leurs propres voies d'eau intérieures.

De plus, ceux qui se plaignent que le gouvernement verse des subventions pour les autres modes de transport ne devraient pas oublier ceci: les chemins de fer reçoivent une subvention de 5c. le mille, et les transports aériens en reçoivent une de 2c. le mille. Le gouvernement subventionnera maintenant la Voie maritime en annulant une dette capitale de 625 millions de dollars ainsi que 225 millions de dollars en intérêts accumulés, ce qui n'est pas une mauvaise subvention. Tout ce que l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent demande pour la partie du canal Welland c'est qu'on lui verse suffisamment pour couvrir ses frais d'exploitation.

Dans la circonscription électorale de Welland, monsieur l'Orateur, on s'inquiète beaucoup plus du chômage qu'au printemps dernier. L'Algoma Steel a fermé son usine de Port Colborne, ce qui a entraîné la mise à pied de 200 employés. Étant donné la faiblesse des marchés mondiaux de l'acier, les chances de reprise ne sont pas fortes. La mise à pied massive effectuée par l'INCO la semaine dernière a été précédée il y a un mois par la mise à pied de 375 hommes sur un nombre global de 1,300 travailleurs à Port Colborne. Mes commettants ont l'impression qu'une grosse compagnie canadienne est devenue multinationale et que les décisions sont prises à l'extérieur du Canada. Ils se disent que cette entreprise n'est pas uniquement responsable envers ses actionnaires mais aussi vis-à-vis du pays dont elle utilise les ressources naturelles et où l'aide du gouvernement lui a permis de croître et de se développer avec succès. Nous craignons que cette société qui auparavant était canadienne n'aille graduellement exploiter ses mines et ses usines à l'étranger jusqu'au point où elle n'aura absolument plus aucun besoin des mines et des usines du Canada.

Comment les sociétés multinationales peuvent-elles être de bons citoyens? C'est la question qui se pose à l'INCO, aux syndicats ainsi qu'aux gouvernements fédéral et provinciaux. Malgré toutes ces difficultés et cette incertitude, la proposition qu'a faite le NPD de nationaliser l'industrie du nickel ouvrirait la porte à bien des entreprises qui sont également en difficultés financières et les encouragerait à demander qu'on fasse de même pour elles.

Par ailleurs, la compagnie Atlas Steels de Welland s'en est prise au gouvernement, par mon entremise, du fait qu'une fabrique d'acier inoxydable était construite à Cuba avec les fonds et l'aide du gouvernement canadien sous le couvert de l'aide fournie à un pays en voie de développement. S'il en est ainsi, la compagnie Atlas Steels a raison de demander comment nous pouvons construire une usine qui exportera annuellement de 40,000 à 50,000 tonnes d'acier inoxydable quand elle fera directement concurrence à notre propre usine de Welland, particulièrement si l'on tient compte de l'énorme différence de niveau de vie. Ne croit-on pas que charité bien ordonnée commence par soi-même? Je crois qu'il y a des failles dans notre politique commerciale. Je crois que nous devrions examiner toute la politique de financement des régions du Canada à faible coefficient d'emplois.

Les trois principaux domaines auxquels le premier ministre s'est attaqué ont été le chômage, l'inflation et l'unité nationale. Même si ce dernier facteur a des répercussions sur les deux autres, ils doivent tous au premier abord être examinés en bloc. Sans vouloir adopter un ton pédant ou péremptoire, je dirai que quelques grands points doivent nous sembler à tous évidents.

La demande de biens de consommation a diminué et tous les marchés sont flasques. Même la création de plus de 200,000 emplois ne peut absorber la croissance de notre population active, qui est la plus élevée du monde à cause de l'explosion démographique de l'après-guerre et de l'entrée d'un nombre toujours croissant de femmes sur le marché du travail. Les taux de chômage dans les provinces Atlantiques et dans certaines parties du Québec sont chroniquement très élevés. En Ontario, le niveau de chômage est élevé et dans l'Ouest, tout juste acceptable.

La plupart des gens, à l'exception des syndicats et des grandes entreprises conviennent que les contrôles doivent être levés le 1er avril 1978. Toutefois, la transition sera difficile et il faudra instaurer un mécanisme de surveillance. Pendant le décontrôle, les syndicats et les entreprises devront collaborer avec le gouvernement. A mon avis, ces grandes institutions ne se conduisent pas en bons citoyens canadiens et le public devrait exercer des pressions pour les forcer à collaborer avec le gouvernement. Toutefois, il est possible que notre taux de chômage national ne grimpe pas plus haut que 8 p. 100 et que l'inflation demeure aux alentours de 7 p. 100 cette année et baisse de 2 p. 100 l'an prochain.

Au cours de l'hiver et du printemps derniers, monsieur l'Orateur, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) a présidé un comité du caucus sur la politique industrielle dont j'étais membre, et qui m'a énormément intéressé. Au nombre des orateurs, nous avons entendu un M. Smith, vice-président de la banque Toronto Dominion, qui prévoit que le produit national brut du Canada connaîtra une croissance annuelle soutenue de 3,5 p. 100. Au cours des 15 années à venir, il est d'avis que notre croissance doublera ou s'accroîtra encore davantage. Cela signifie que nous pourrons aisément faire face à nos emprunts étrangers tout en ayant assez de capital

canadien pour construire nos pipe-lines et mettre au point une stratégie de l'énergie. Avec un peu de patience, le premier coup de pelle de ce pipe-line devrait être donné dans un an environ. Il faut signer des accords politiques, élaborer des plans détaillés et commencer à accumuler les matériaux.

● (2112)

Le comité constate que la période d'abondance et de prospérité de l'après-guerre est terminée pour nous et pour toutes les nations industrialisées de l'Ouest. Du point de vue de la stratégie industrielle, les filiales canadiennes pourraient choisir de rivaliser avec les sociétés-mères américaines sur le terrain des exportations. De même, ces filiales canadiennes doivent effectuer leurs travaux de recherche et de développement au Canada. Ce n'est qu'en favorisant la technologie et le savoir-faire des Canadiens que nous pourrons rétablir nos exportations.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a déclaré vendredi dernier qu'il n'y a que la moitié de nos citoyens qui soient prêts à reconnaître l'éminence d'une crise de l'énergie. Il a clairement indiqué que la ponction effectuée par les nations occidentales sur les ressources mondiales de pétrole accentue les tensions dans le tiers monde, ce qui hypothèque l'avenir et la survie des démocraties occidentales. Il a préconisé la réduction de la consommation d'énergie au Canada, l'économie de l'énergie, le contrôle étroit de toutes les ressources énergétiques, le renforcement de la collaboration entre le fédéral et les provinces et l'adoption d'une réglementation concernant les combustibles nucléaires. Son ministère dépense des sommes importantes à la mise en valeur de l'énergie solaire et des autres formes d'énergie renouvelable. Il prévoit qu'en 1990, nous aurons dépensé 180 milliards de dollars dans des programmes énergétiques.

On reproche au premier ministre de nous avoir invités à cesser de gémir inutilement et à nous serrer la ceinture. Il ne devrait plus faire de doute pour personne que le premier ministre a prévu une réduction inévitable du niveau de vie, car nous essayons d'obtenir de notre économie davantage que ce qu'elle peut fournir. Il faudra que chacun mette un frein à ses aspirations. Nous avons axé notre recherche du bonheur sur la possession des biens matériels. Maintenant, nous sommes davantage sensibles aux fondements des anciennes valeurs. Les gens qui s'enrichissent matériellement s'appauvrissent spirituellement. L'expérience de l'austérité ne nous sera pas nuisible. Elle nous rendra plus conscients de la situation de nos voisins nécessiteux, nos frères humains.

A cette époque difficile mais excitante de notre histoire, l'unité canadienne est l'un de nos principaux sujets de préoccupation. Il semble étrange que le Québec cherche à assurer sa souveraineté nationale en se séparant, à une époque où le nationalisme est considéré par tous comme un objectif restreint et frustrant.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) a la parole.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, le député de Welland (M. Railton) me permet-il de lui poser une question?

M. Railton: Je préférerais poursuivre, plutôt que de répondre à une question tout de suite.

M. Hnatyshyn: N'oubliez pas que tout cela est télévisé.

[M. Railton.]

M. Railton: Malgré nos problèmes, le Canada s'en est tiré très honorablement en assurant des avantages sociaux et un niveau égal à toutes les régions du pays, malgré leur inégalité de ressources, de chances et de développement, qui s'est fait au petit bonheur. Il est évident que nous nous rendons tous bien compte que notre pays souffre de sa situation septentrionale, de l'immensité de son territoire et de sa population clairsemée.

Ottawa a été très généreux envers le Québec. On dit que certaines personnes au Québec éprouvent un sentiment d'infériorité et d'hostilité qui n'est nullement justifié en fait. C'est sûr qu'il y a dans tout le Canada des fanatiques qui, tout aussi stupidement, laisseraient les Québécois se séparer en disant «bien fait pour eux». Si on les considère avec logique, les trois idées, c'est-à-dire la séparation totale, la souveraineté avec une association économique ou l'adhésion et la participation à la Confédération, nous obligent à reconnaître que si cette confédération n'est pas totale, cela risque d'entraîner une catastrophe sur le plan économique et politique, non seulement pour le Québec, mais également pour toutes les autres provinces.

L'hostilité injustifiée que manifeste le Parti québécois envers le reste du Canada est d'autant plus regrettable que l'on constate que l'important groupe multiculturel de notre pays, qui représentera bientôt la moitié de notre population, estime que la présence du Québec au sein de la Confédération est indispensable, avis que partagent la plupart des anglophones.

Le sénateur Maurice Lamontagne, dans un discours qu'il a fait à l'Université de Montréal le 6 avril 1977, a démontré qu'à chaque tournant de son histoire depuis son entrée dans la Confédération en 1763, le Québec a reçu beaucoup plus d'aide du gouvernement central que les Québécois n'en ont reçu des gouvernements provinciaux qui se sont succédé. Il a insisté sur le fait que la France s'intéressait si peu au Canada français après la bataille de Québec qu'elle a choisi de faire de la Guadeloupe une de ses colonies, qui lui fournit son sucre, au lieu d'accepter le Québec et de lutter pour le commerce de la fourrure au Canada. Selon lui, les Français auraient très bien pu gagner cette bataille. Il a fait une autre remarque importante en disant qu'en faisant partie intégrante du Canada, le Québec avait évité de tomber irréversiblement aux mains de la république américaine, où il aurait perdu complètement sa culture et sa langue.

Le développement économique au Canada s'est fait au hasard jusqu'ici. C'est un hasard que l'Ontario se soit lancé dans l'acier et le Québec dans les textiles et la chaussure.

En dépit de la dissidence officielle du Parti québécois, la plupart de nous nous rendons compte que la Confédération a sauvé et le Québec et le Canada. Les deux entités ne continueront d'exister que dans la continuité de la Confédération, même si c'est une confédération soumise à une réforme constitutionnelle.

La plupart des Canadiens, et cela comprend la plupart des Canadiens du Québec, croient en un Canada uni. J'estime que notre pays est unique et peut servir la cause de la paix et de l'harmonie dans le monde simplement en continuant d'exister après tant d'affrontements. Nous sommes encouragés à ce moment-ci par les discours du premier ministre et du ministre des Finances. Ils peuvent promettre au pays non seulement un peu de prospérité, mais même un brillant avenir. Cela n'arrivera que si nous renonçons à nos habitudes égoïstes personnelles. Dans un an ou deux, nous tournerons cette page difficile de

notre histoire, mais seulement si nous sommes prêts à travailler ensemble aussi fort que nos pères l'ont fait pour créer la Confédération il y a cent dix ans.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) demande la permission de poser une question au député qui a la parole. Le député y consent-il?

M. Railton: Certainement, monsieur l'Orateur.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, le député de Welland (M. Railton) se plaint dans son discours de ce que le ralentissement du marché de l'acier entraîne des mises à pied importantes à Port Colborne. Dans ce cas, pourquoi le député de Welland accepte-t-il dans son discours une augmentation des péages de la voie maritime du Saint-Laurent puisque le minerai de fer, d'où provient l'acier, est le produit le plus frappé parce que c'est celui qu'on y transporte en plus grande quantité?

M. Railton: Monsieur l'Orateur, je pense avoir répondu à cette question dans mon discours, mais je puis le faire de nouveau. L'augmentation de 47 p. 100 sur une tonne de minerai de $30 ou de $40 ou sur une tonne d'acier de $200 n'a absolument aucun effet procentuel sur le coût de ce produit. C'est pourquoi elle ne nuira pas à la concurrence sur le marché d'exportation.

Des voix: Bravo!

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, le Canada a connu un très triste été, et il va malheureusement connaître un hiver particulièrement inquiétant et calamiteux. Il ne fait aucun doute dans nos esprits que nous entrons dans une phase de notre économie où . . .

Une voix: Cela a déjà été dit.

M. Malone: Croyez-vous? Je mets au défi le gouvernement de déclencher les élections. Qu'il le fasse quand il voudra, nous sommes prêts. Qu'il ne s'imagine pas un seul instant qu'il peut tromper le peuple canadien avec le bilan qu'il vient de nous présenter. Sapristi, les Canadiens ne sont quand même pas si bêtes que ça. Le Canada est prêt pour cette élection dès qu'il tirera sur la sonnette, et nous aussi d'ailleurs.

Les dernières cinq années du régime Trudeau ont été désastreuses. Si on dresse son bilan en y faisant ressortir les indices de la situation économique au niveau du chômage, de l'inflation, de la dévaluation du dollar, de l'augmentation globale des impôts et de la part du gouvernement dans le produit national brut, et qu'on le compare avec la période s'étendant de 1962 à 1967 en Grande-Bretagne, ce sont presque les mêmes tendances que l'on y retrouve. Ces symptômes montrent que notre pays est sur la même voie que celle où était la Grande-Bretagne et regardez à présent où nous en sommes!

• (2122)

Les députés d'en face ne se soucient guère de ce que le gouvernement soit au bord de la faillite. Il y a des gens pourtant dans le pays qui sont pleins d'imagination. Nous avons des gens pleins de talents et de ressources, mais le gouvernement n'est pas disposé à leur donner l'encouragement nécessaire pour construire une nation comme il le faudrait.

Notre position aujourd'hui vis-à-vis de la concurrence est la même qu'en 1969. Nous devons donc en conclure que nous avons perdu dix ans. Pendant la période de 1970 à 1976, les coûts de la main-d'œuvre par unité dans le secteur de la fabrication ont augmenté de 49 p. 100. Aux États-Unis, ils ont augmenté de 28 p. 100. Nous entendons les députés d'en face sortir à tout bout de champ comme excuse que toutes les nations ont des problèmes économiques, que le dollar américain dévalue, que les frais de main-d'œuvre augmentent aux États-Unis; mais ce que les députés d'en face oublient de reconnaître, c'est que nous dépassons par tous les aspects négatifs tous nos partenaires commerciaux du monde entier. Par rapport aux États-Unis, au Japon et à l'Allemagne de l'Ouest, nous allons tout droit vers le chaos de l'économie.

Lorsque j'étais à l'école, je me souviens comme j'étais fier d'apprendre que notre pays, avec 20 millions d'habitants seulement était la deuxième nation du monde en surface et était également au deuxième rang de tous les pays du monde, pour ses revenus per capita. Mais depuis que le premier ministre (M. Trudeau) est au pouvoir nous ne n'arrivons même pas au dixième rang. Nous sommes tombés d'un état privilégié dont nous pouvions être fiers au point où nous ne pouvons même plus nous assurer une place honorable, par suite de la politique économique d'un gouvernement qui s'en fout, et qui refuse de montrer aux gens ce qu'il faut faire. Il en résulte que les Canadiens ont perdu tout désir de progresser.

En 1969, l'année suivant l'arrivée du premier ministre au pouvoir, le salaire horaire canadien était inférieur de 65 p. 100 à celui pratiqué aux États-Unis. A présent, sept ans plus tard, notre salaire horaire est de 64 cents de plus qu'aux États-Unis. Ce n'est pas que cela soit un bien ou un mal, en soi car dans ce domaine le salaire que nous recevons doit être lié à la productivité. Si nous produisions plus que nos homologues, il serait juste que nous soyons payés plus qu'eux. Mais le premier ministre est arrivé à la Chambre après le discours du trône et a admis que la productivité canadienne était bien inférieure à celle des États-Unis. Comment peut-on donc espérer vendre à l'étranger en faisant payer davantage notre travail, comme l'admet le premier ministre, tous en produisant moins?

Si les États-Unis ne peuvent se permettre d'acheter nos produits, qui donc va le pouvoir? Notre position concurrentielle est tellement faible que le gouvernement cherche tous les moyens possibles de dissimuler le malaise économique. En grande partie, le gouvernement a fabriqué de toutes pièces la question de l'unité nationale pour nous cacher à quel point sa mauvaise gestion avait nui au dollar, à notre commerce international et à notre position concurrentielle par rapport aux autres pays. L'unité nationale serait une question en partie résolue s'il n'y avait pas au Canada un million de personnes qui ont toutes les misères du monde à survivre.

Une voix: Vous avez changé.

M. Malone: Le député dit que j'ai changé. Comment les députés de l'autre côté peuvent-ils s'asseoir à leurs pupitres alors qu'un million de personnes au Canada sont sans travail?

M. Paproski: Démissionnez.

M. Malone: Le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) dit que si les députés d'en face ignorent à quel point le pays est mal géré, ils devraient démissionner parce que s'ils ne savent pas dans quel marasme économique se trouve notre pays, ils ne méritent pas de siéger à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Malone: De 1970 à 1976, soit pendant six ans, les frais de main-d'œuvre unitaires au Canada ont augmenté d'environ 49 p. 100 par rapport à 28 p. 100 aux États-Unis. Cela devrait prouver aux députés de l'autre côté qu'ils ont tort de prétendre que nous ne devons pas nous inquiéter de ce qui se passe parce qu'il s'agit d'un phénomène mondial. Bien entendu, la tendance existe partout, mais elle est loin d'être aussi prononcée qu'au Canada.

L'avenir qui se prépare pour le Canada est tellement inquiétant que le gouvernement craint de présenter un budget qui fournirait un stimulant quelconque aux Canadiens. Au contraire, il dissimule son budget dans un discours du trône. Quelle façon pusillanime de présenter un budget! Le gouvernement a peur d'admettre que le programme qu'il a élaboré le 31 mars dernier n'a pas eu de succès. Il redoute un débat sur le budget à la Chambre et son issue presque certaine: un vote de défiance.

Trop froussard pour présenter un budget en bonne et due forme, le gouvernement en a glissé un à la sauvette dans le discours du trône. Est-il concevable qu'un gouvernement aux prises avec une pareille situation économique n'ose pas présenter un budget? C'est bien la preuve qu'il s'en va à la dérive. Quand on pense qu'il a fait la dernière campagne électorale sur la question du leadership.

Les derniers budgets libéraux font penser à ce jeu de société qui consiste à dénicher des objets rares sans les payer. Le gouvernement n'a pas de politique à long terme, pas d'orientation à long terme pour le pays. Il a prostitué ses citoyens avec ses dépenses outrancières. Le premier ministre demande à la population de faire preuve de modération, alors que les dépenses publiques augmentent à une cadence phénoménale et que la Fonction publique grossit à vue d'œil. Le gouvernement ne recule devant rien! Le ministre des Finances (M. Chrétien) nous demande de dépenser plus, le premier ministre nous demande de dépenser moins, et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) nous dit que notre économie est la plus solide du monde occidental. Qui faut-il croire au Conseil privé?

Quand le premier ministre est arrivé au pouvoir en 1968, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait 34 p. 100 des recettes fédérales. A l'heure actuelle, le pourcentage est de 53 p. 100. Si le gouvernement doit fonctionner aux dépens de la population, le premier ministre n'a que faire de dire aux Canadiens qu'ils doivent faire preuve de modération, car ce n'est pas dans ce domaine que la modération est nécessaire.

Nous sommes partout témoins d'un gaspillage éhonté. Le gouvernement se décentralise pour accroître son pouvoir non pas pour aider le pays. Le gouvernement établit des commissions pour étudier l'activité d'autres commissions et pour sanctionner ses initiatives. Le récent rapport Hall nous en fournit le meilleur exemple. Le juge Hall doit être fort découragé à l'heure actuelle. On l'a prié de faire une étude qui a coûté un million et il constate ensuite que le ministre des Transports (M. Lang) crée une autre commission qu'il charge d'étudier sa principale recommandation. On n'aurait pas eu besoin de l'enquête Hall si des mesures avaient été prises après la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest tenue à Calgary en 1973. Toutefois, l'étude Hall a été effectuée parce que le gouvernement ne voulait pas donner suite aux recommandations de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Nous avons donc eu le rapport de la Commission Hall, et ensuite un autre comité pour l'étudier.

● (2132)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'avoir à interrompre le député. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 38(4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement de M. Clark. Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Clark, mis aux voix, est rejeté.)

● (2142)

(*Vote nº 2*)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Bawden
Brisco
Broadbent
Clark (Rocky Mountain)
Crosbie
Crouse
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Epp
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Murta
Oberle
Orlikow
Paproski
Peters
Pigott (M^me)
Ritchie
Rynard
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—75.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (M^me)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (M^lle)
Blais
Blaker
Boulanger
Breau

Messieurs

Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Dawson
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Ethier
Fleming
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Lajoie
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
Maine
Marceau
Marchand
Martin

Messieurs

McIsaac
McRae
Milne
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—104.

● (2152)

M. l'Orateur: Je déclare donc l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Clark est rejeté.)

M. l'Orateur: Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A 10 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 octobre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

PROPOSITION D'INTERDICTION DE L'ADDITION DE NITRITE DE SOUDE À CERTAINES DENRÉES ALIMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme des preuves scientifiques irréfutables révèlent que le nitrite de soude utilisé dans la préparation de presque toutes les viandes fumées subit une transformation chimique dans la viande après la cuisson et l'ingestion par l'homme, produisant des substances chimiques fortement carcinogènes, comme la fréquence des cancers de l'estomac et autres en Amérique du Nord a augmenté en proportion directe de la consommation accrue des viandes fumées contenant du nitrite et comme le niveau censé être sûr de 150 parties de nitrite par million fixé par le gouvernement canadien n'est fondé sur aucune preuve scientifique garantissant que ce niveau est vraiment sûr, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Rynard):

Que le gouvernement canadien prenne immédiatement des dispositions pour interdire l'addition de nitrite de soude à certaines denrées alimentaires canadiennes, que le gouvernement cherche d'autres méthodes de préparation de la viande et que, dans l'intervalle, en attendant que l'interdiction soit appliquée en tout et partout, une tête de mort et des tibias ou d'autres avertissements appropriés soient placés sur toutes les étiquettes des produits alimentaires renfermant du nitrite de soude.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, aux termes du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES COALITIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'interviens également en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Un ancien directeur adjoint des enquêtes et de la recherche aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a déclaré dans une opinion juridique qu'il a donnée qu'on ne pourrait en venir à connaître toute la vérité au sujet du cartel de l'uranium que si une enquête spéciale était instituée aux termes de la loi sur les enquêtes, ainsi que le rôle qu'y a joué le gouvernement, étant donné que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions empêche la tenue d'une enquête exhaustive. Je propose donc, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre exige le recours à la loi sur les enquêtes et exige la tenue d'une enquête complète sur la conspiration internationale connue comme le cartel de l'uranium et sur le rôle que le gouvernement canadien y tient.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

PROPOSITION D'ANNULATION DES LICENCIEMENTS ET DE STOCKAGE DU NICKEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement. Puisque l'INCO doit 378 millions de dollars aux Canadiens en impôts différés et qu'elle bénéficiera de dix autres millions de dollars étant donné que le ministre a annoncé jeudi soir qu'il allait lui accorder des concessions fiscales qui avaient été prévues à l'origine dans le budget de mars dernier, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au premier ministre d'insister auprès du président de l'INCO pour qu'il annule les licenciements prévus au Canada et indique au premier ministre comment établir des mécanismes pour stocker le nickel afin de garder ces emplois au Canada.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Impôt sur le revenu

● (1112)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ À LA PENSION DE VIEILLESSE SOIT RÉDUIT, DE FAÇON À CRÉER DE NOUVEAUX EMPLOIS POUR LES JEUNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné le grand nombre de jeunes de 15 à 24 ans qui sont en chômage, étant donné également le très grand nombre de personnes entre 60 et 65 ans qui sont aux prises avec des problèmes aigus de survivance, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) de prendre toutes les dispositions nécessaires, dans les plus brefs délais, pour présenter à la Chambre un projet de loi qui aurait pour effet d'abaisser l'âge d'admissibilité à la pension de la sécurité de la vieillesse à 60 ans pour les personnes désirant se retirer à cet âge, ce qui aurait sûrement pour effet d'avoir un impact considérable sur le niveau du chômage au pays.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES PROFITS INATTENDUS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ET CEUX DES SOCIÉTÉS D'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question de nature urgente. Ma motion concerne le cartel secret de l'uranium que le gouvernement canadien a organisé et qui va permettre à des intérêts multinationaux de récolter des milliards de profits inattendus. Étant donné les efforts que fait le gouvernement pour écrémer les profits fortuits réalisés par l'industrie pétrolière, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que le gouvernement explique à la Chambre la différence morale qu'il y a entre des profits inattendus, tels que les 51 p. 100 de profits réalisés par la Gulf sur une vente à l'Hydro Ontario, et les bénéfices réalisés par les producteurs de pétrole à la suite des hausses de prix décidées par les pays de l'OPEP.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LES COALITIONS

DEMANDE DE DIVULGATION DES DOCUMENTS RELATIFS AU CARTEL DE L'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion à propos d'une question urgente. Ma motion découle de déclarations faites à la Chambre par le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). Le vendredi 5 août 1977, le premier ministre a déclaré au sujet du cartel de l'uranium:

Nous présenterons tous les faits au Parlement afin qu'il puisse débattre la question en toute connaissance de cause.

Comme non seulement personne n'a reçu le moindre document du gouvernement, mais encore que d'après la loi du bâillon les gens qui sont dans le cartel ne peuvent publier de documents, je propose, avec l'appui de député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que la Chambre exige du premier ministre et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qu'ils tiennent enfin leur promesse en plubliant incontinent tous les documents relatifs au cartel de l'uranium qu'ils ont en leur possession.

M. l'Orateur: Cette motion présentée en vertu de l'article 43 nécessite le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'ADJUDICATION DE PLUS NOMBREUX CONTRATS DU GOUVERNEMENT AUX RÉGIONS LE PLUS TOUCHÉES PAR LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le niveau effarant du chômage au Canada et l'attitude curieuse des autorités qui semblent s'inquiéter davantage des pertes d'emplois et des mises à pied survenues dans certaines provinces où le chômage est moins dévastateur que dans les Maritimes et au Québec, je propose, avec l'appui du député de South Shore (M. Crouse):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale adresse de vives instances à ses collègues du cabinet afin qu'ils adjugent une part plus raisonnable des contrats du gouvernement, pour la fourniture notamment du matériel roulant de chemin de fer, à des entrepreneurs des zones les plus nécessiteuses et les plus défavorisées. Je songe par exemple à la firme Hawker Siddeley, de Trenton, en Nouvelle-Écosse, qui a obtenu un contrat dont la valeur n'est que de 10 p. 100 de la valeur de celui qui a été adjugé à la firme National Car, de Hamilton, zone où le chômage est inférieur à la moitié de ce qu'il est dans le nord de la Nouvelle-Écosse.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE MESURES OBLIGEANT LA SOCIÉTÉ FALCONBRIDGE NICKEL À L'ABANDON DE SES OPÉRATIONS EN NAMIBIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité. Comme M. Kenneth Kaunda, président de la Zambie, a pressé les pays membres du Commonwealth de s'unir pour mettre fin «à l'exploitation et au pillage des richesses naturelles de la Namibie», comme la Namibie est illégalement contrôlée par l'Afrique du Sud et comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a récemment soutenu que le Canada devrait s'élever avec plus de vigueur contre les politiques inadmissibles de l'Afrique du Sud, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement canadien prenne des mesures obligeant la société Falconbridge à abandonner son exploitation des mines de nickel en Namibie.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, on ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES COALITIONS

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—L'INFORMATION DU CABINET QUANT À L'INCIDENCE SUR LE PRIX AU CANADA

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme l'ancien ministre des Finances a maintes fois affirmé que c'est sur l'ordre du cabinet qu'il a émis les directives sur le prix minimal de l'uranium, le cartel international s'étant entendu lors de ses conférences pour tripoter les prix de l'uranium, le premier ministre dirait-il à la Chambre si, lorsque le cabinet a approuvé ces nouvelles directives par lesquelles on fixait effectivement des prix factices, tel qu'il avait été convenu par le cartel international, le cabinet a demandé quelles en seraient les conséquences pour les consommateurs canadiens du produit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je renvoie le député à la longue déclaration qu'a faite, il y a environ une quinzaine, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il exposait au public canadien et aux députés la logique dont on s'est inspiré avant de conclure cet accord international, et il expliquait que le consommateur canadien n'en souffrirait d'aucune façon, et que l'accord sauverait des milliers d'emplois dans l'industrie canadienne de l'uranium. J'invite le député et les collègues de son parti à choisir une journée s'ils veulent débattre la question. Nous accepterions bien volontiers d'en discuter avec l'opposition. Celle-ci continue à laisser entendre qu'il y a eu une conspiration secrète et à faire d'autres insinuations. Ces arrangements n'avaient rien de secret. Ils étaient connus . . .

• (1117)

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Les personnes bien informées, ce qui n'est manifestement pas le cas des députés de l'opposition, étaient au courant. Donc, si l'opposition veut débattre cette question au fond, je répète ce que j'ai déjà dit l'été dernier: nous sommes tout disposés à le faire. Il y a maintenant un secteur industriel, celui de l'uranium, qui est prêt à offrir plusieurs centaines d'emplois à des travailleurs qui ont été licenciés dans un autre secteur, peut-être précisément à cause de l'absence d'arrangements analogues. La prévoyance du gouvernement a permis à l'industrie de l'uranium de survivre et de prospérer. J'aimerais que l'opposition ne cache pas la vérité.

M. Stevens: J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Il a prétendu que le cartel n'avait eu aucune influence sur le marché intérieur. Sait-il qu'on vient d'apprendre qu'au cours du printemps de 1974, alors que le cartel était en pleine activité, l'Hydro-Ontario a passé une commande d'uranium de 98 millions de dollars à la société Gulf Minerals (Canada) Limited, sur laquelle celle-ci a réalisé des bénéfices de 51 millions de dollars, autrement dit de 51 p. 100, soit de $13.78 la livre? Le premier ministre le sait-il et, si tel est le cas, comment peut-il dire qu'il n'y a eu aucune répercussion dans le pays?

M. Trudeau: Nous nous trouvons dans une situation fort curieuse, car un député de l'opposition se plaint au nom de l'Hydro-Ontario, qui déclarait l'été dernier être satisfaite de l'arrangement et n'avoir été nullement pénalisée.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pour la gouverne du premier ministre et des députés, c'est un fait nouveau qui vient juste d'être divulgué. Le très honorable représentant est-il au courant d'un mémoire interne du 8 mars 1974 dans lequel Gulf déclarait: «Le personnel du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources reconnaît toutefois que les services publics canadiens doivent être disposés à payer les mêmes prix que nous pouvons obtenir des ventes à l'étranger.» Compte tenu du fait qu'en 1974, les prix à l'exportation correspondaient aux prix du cartel, le premier ministre expliquera-t-il la contradiction manifeste entre la déclaration de Gulf et les assertions réitérées du gouvernement, selon lesquelles le marché intérieur n'a pas été affecté par le cartel?

M. Trudeau: Je citais les consommateurs canadiens eux-mêmes et il s'agit assurément d'une source aussi autorisée que celle qu'invoque le député d'en face. Nous avons l'habitude des faits provenant du parti tory, qui deviennent fictifs dès qu'ils font l'objet d'une enquête.

M. Stevens: Les voici. Voulez-vous les examiner?

M. Trudeau: Si le député possède des faits qui ne peuvent être vérifiés par d'autres, il pourrait les transmettre à ceux qui sont chargés d'enquêter sur les coalitions. Le ministre de la Consommation et des Corporations a expressément demandé aux enquêteurs sur les coalitions d'examiner ces allégations. S'il existe des preuves de coalitions, le député voudra assurément communiquer ces faits à qui de droit.

Questions orales

● (1122)

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Il s'agit de l'enquête sur laquelle compte le premier ministre. Le premier ministre compte évidemment sur cette enquête pour faire connaître tous les tenants et aboutissants de l'affaire, y compris le rôle du gouvernement; au moins, c'est ce que le gouvernement voudrait faire croire. Le premier ministre est-il conscient des effets de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et du pouvoir d'enquête; sait-il que la loi ne s'applique pas dans le cas d'infractions criminelles; qu'elle impose des limites à la saisie de documents et à la publication de ces documents; que le directeur n'a pas le pouvoir d'ordonner une autre enquête, que ce pouvoir incombe au gouvernement qui a institué cette enquête? Autrement dit, il s'agit d'un autre cas où le gouvernement enquête sur sa propre activité.

Le premier ministre sait-il que le public n'a aucun moyen de connaître le rôle que joue le gouvernement dans cette affaire? En fait, le premier ministre sait-il que l'enquête qu'il réclame en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'est pas du tout une enquête sur le gouvernement, qui est le point central, la clé, de ce cartel qui a causé des ennuis aux consommateurs canadiens? Comment le premier ministre peut-il justifier cette enquête, et pourquoi n'institue-t-il pas une enquête publique afin que chacun sache à quoi s'en tenir, s'il est si sûr d'avoir gain de cause?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les pouvoirs du directeur des enquêtes et de la recherche sont établis aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et ils sont beaucoup plus vastes que ceux qu'un enquêteur pourrait avoir aux termes du Code pénal. Ce sont les pouvoirs que l'opposition officielle a critiqués à la Chambre chaque fois qu'il a été question de remanier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—LA QUESTION DE L'ÉTENDUE DES POUVOIRS DU DIRECTEUR DES ENQUÊTES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a jugé bon de répondre à la place du premier ministre. Sait-il que l'ancien directeur adjoint des enquêtes et de la recherche, qui a occupé son poste jusqu'en janvier 1977, a rédigé un rapport qui indique, en fait, que la réponse du ministre est inexacte, que pour ce qui est d'enquêter sur les activités du gouvernement, la direction des coalitions ne peut faire plus que ce que j'ai dit. Le ministre est-il au courant de ce rapport et s'il existe un avis contraire, pourrait-il le déposer? Je suis prêt, quant à moi, à déposer, avec le consentement de la Chambre, l'avis de M. William P. McKeown, un ancien fonctionnaire qui assumait des fonctions directement reliées à ce domaine lorsqu'il était fonctionnaire et selon qui l'enquête sur laquelle compte le premier ministre ne constitue aucunement une enquête sur les activités du gouvernement. Le ministre consentirait à déposer cet avis juridique?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les pouvoirs du directeur sont clairement énoncés dans la loi et appuyés par la jurisprudence, et ils sont tout à fait suffisants pour permettre au directeur d'aller au fond de l'affaire et de juger si les allégations de l'opposition officielle sont fondées ou non. C'est l'enquête que l'opposition officielle a réclamée à la Chambre tous les jours pendant trois mois.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis prêt à permettre une dernière question supplémentaire au député de Grenville-Carleton, mais je vais veiller à ce qu'il ne consacre pas trop de temps à son entrée en matière.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ou bien le ministre de la Justice ignore la loi, sinon, il feint de l'ignorer. Selon le ministre de la Justice, le gouvernement estime pouvoir faire l'objet d'une enquête. Selon l'ancien directeur, au contraire, il ne le peut pas. Le gouvernement pourrait-il avoir l'obligeance de déposer l'avis sur lequel le ministre de la Justice se fonde pour arriver à cette conclusion ridicule?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je me soucie davantage du point de vue du directeur actuel, qui n'a rien objecté de ce genre . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Naturellement.

M. Stevens: Il tient à conserver son poste.

M. Basford: . . . et qui, à la demande du ministère de la Justice, a retenu les services d'un conseiller juridique indépendant pour le conseiller pendant toute la durée de l'enquête. Ni le ministre de la Consommation ni moi n'avons reçu de rapport portant que les pouvoirs du directeur sont insuffisants aux fins de cette enquête instituée en conformité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CAUSES DE L'ABSENCE DE MESURES GOUVERNEMENTALES POUR ÉVITER LES LICENCIEMENTS À L'INCO

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre. Dans un article paru il y a environ trois semaines dans *Forbes Publications*, un magazine d'affaires américain, on décrivait les activités récentes de la société INCO, notamment son expansion en Indonésie et au Guatemala, qui a été financée dans une grande mesure par les contribuables canadiens. L'article concluait que si, pour des motifs politiques, l'INCO réduisait ses activités cette année, elle le ferait au Canada où elle le pourrait en toute impunité, plutôt qu'en Indonésie car, et je cite, ce pays «ne verrait pas ces réductions d'un bon œil».

J'aimerais que le premier ministre me dise si cela explique l'absence totale de réaction de la part du gouvernement canadien qui n'a pas cherché à protéger ces emplois au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne suis pas au courant de cet article, monsieur l'Orateur, mais on me dit que l'INCO compte réduire ses activités de 15 p. 100 au Canada tandis qu'elle le faira dans une proportion de 30 p. 100 à l'étranger. Voilà qui semblerait démentir l'allégation du chef du Nouveau Parti démocratique.

• (1127)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Pour la gouverne du premier ministre, je dirai que dans le communiqué annonçant les licenciements à Thompson, Sudbury et Port Colborne, la société a annoncé sa décision de poursuivre son expansion au Guatemala et en Indonésie. Elle ne prévoyait donc aucun ralentissement de ses activités dans ces pays; qui plus est, ce sont les contribuables canadiens qui subventionnent les projets d'expansion de la société dans ces pays.

Puisque selon ce magazine d'affaires, il ne faut pas s'attendre à ce que le gouvernement canadien prenne des sanctions contre la société INCO alors que le gouvernement indonésien pourrait le faire; s'agit-il là d'un bon jugement politique? Cela explique-t-il pourquoi le gouvernement a omis de dire à l'INCO qu'étant donné qu'elle avait fait des bénéfices de plusieurs centaines de millions de dollars au Canada, elle pourrait continuer à réaliser des bénéfices légitimes si elle ne supprimerait pas ces emplois chez nous.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les allégations du chef du Nouveau parti démocrate sont fondées sur des renseignements totalement erronés. En réalité, on prévoit que les installations du Guatémala ne commenceront à produire qu'à partir de 1979.

M. Rodriguez: C'est faux.

M. Trudeau: Il n'est donc pas question de ralentir la production là-bas. Il s'agit en fait d'une production qui n'atteindra le marché qu'à une date ultérieure; espérons que nous aurons alors réglé nos propres problèmes.

PROPOSITION DE STOCKAGE DU NICKEL AFIN D'ÉVITER LES LICENCIEMENTS À L'INCO

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, c'est le premier ministre qui devrait être mieux renseigné. Il y a déjà une certaine expansion des activités de la société dans ces pays et elle ne fait que commencer.

Voici ma question au premier ministre. Comme cette société a déjà reçu une aide financière considérable, directement de la part du contribuable canadien, et indirectement, grâce à l'aide accordée à son exploitation, le premier ministre ne croit-il pas qu'elle a l'obligation fondamentale de ne pas supprimer les emplois en question au Canada? Comme nous ne vivons pas en Eldorado, si une aide s'impose, le gouvernement ne pourrait-il pas passer d'autres accords de stockage avec l'INCO au lieu de lui verser d'autres subventions pour préserver ces emplois? Il y a sept ans que nous stockons de l'uranium; nous avons aussi stocké du blé et d'autres produits pour protéger l'emploi.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, de toute évidence nous ne nous entendons pas sur les faits. On m'a bien dit que les installations de l'INCO au Guatémala ne commenceront à produire qu'en 1979. Le fond du raisonnement du député semble donc s'écrouler. Il a suggéré le stockage comme palliatif éventuel. Comme on l'a dit à la Chambre, l'INCO fait du stockage depuis 12 ou 14 mois.

Une voix: Sept mois.

M. Trudeau: Ce qu'il faudrait savoir, c'est pendant combien de temps le chef néo-démocrate voudrait qu'on continue à stocker.

M. Broadbent: Voilà sept ans qu'on stocke de l'uranium.

M. Trudeau: Il est évident que si vous stockez, vous retirez de l'argent de la circulation. Vous bloquez les capitaux.

M. Broadbent: Et l'assurance-chômage?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député se fait peut-être l'avocat des syndicats. A l'heure actuelle, nous discutons à Toronto avec la société et les représentants syndicaux, d'un plan dans le cadre duquel des prestations d'assurance-chômage, c'est-à-dire les deniers publics, serviraient à compléter un nouveau régime de partage du travail. Nous espérons que le syndicat et la société finiront par conclure une entente accordant certaines périodes aux travailleurs pour faire du travail partagé et ils seront rémunérés par des versements d'assurance-chômage.

• (1132)

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Si les députés d'en face croient que ce n'est pas raisonnable, qu'ils le disent. C'est une solution que nous envisageons. Nous espérons que les deux parties l'accepteront et qu'elle assurera le passage de cette période de transition durant laquelle tous pourront bénéficier du travail partagé et subiront des pertes minimales de revenu.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE SI DE NOUVEAUX FONDS SERONT AFFECTÉS AU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A la suite d'une première sélection des projets Canada au travail dans la circonscription de Roberval, à peine 50 p. 100 des projets présentés purent être recommandés, faute de fonds nécessaires. Dans le discours du ministre des Finances, à l'occasion du débat du discours du trône, un montant de 150 millions fut promis afin de garantir l'exécution d'un plus grand nombre de ces projets à haute intensité. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il s'agit bien des projets Canada au travail, et si les régions ayant le plus haut taux de chômage auront la priorité, et dans quelle proportion?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'argent que nous avons versé à ce programme ne concerne pas Canada au travail. Il s'agit d'un programme du gouvernement administré par mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je remercie le ministre. Je me doutais de sa réponse, mais c'était pour le lui faire dire afin que le public en prenne connaissance. Le public a une notion erronée au sujet de l'annonce des 150 millions. Maintenant on sait que cet argent n'est pas destiné au programme Canada au travail. J'aimerais de plus demander au ministre s'il espère mettre d'autres fonds à la dispostion des projets Canada au travail, afin de sélectionner quelques-uns des projets très intéressants dans les circonscriptions où le taux de chômage dépasse 20 p. 100?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, nous avons obtenu un grand succès avec le programme Canada au travail. La troisième phase de ce programme sera bientôt entreprise et ce sera une occasion pour d'autres d'en bénéficier.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

URANIUM—LES MOTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN CARTEL—LES CONTRATS AVEC LES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES EN 1974

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le premier ministre ayant parlé d'un document publié il y a une couple de semaines, dans lequel le ministre des Mines et des Ressources propose encore une fois de former un cartel pour nous protéger de l'embargo des États-Unis, je voudrais demander au ministre comment il peut justifier une telle mesure. Selon les témoignages recueillis par le comité Moss, en 1974 alors que l'embargo battait son plein, 90 p. 100 de toutes les commandes d'uranium provenaient de pays autres que les États-Unis, mais étaient le fait d'acheteurs américains et la majeure partie de ces commandes étaient passées au Canada. Puisque le gouvernement avait organisé un cartel pour empêcher cela, pourquoi la situation était-elle la même?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, le député comprend mal les faits.

M. Gillies: C'est plutôt vous.

M. Gillespie: S'il jetait un coup d'œil au document que j'ai rendu public il y a une dizaine de jours, aux notes échangées entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain, où on se plaint vigoureusement et même amèrement de l'embargo imposé par les États-Unis au Canada et au reste du monde, ce qui représentait 70 p. 100 du marché de l'uranium à l'époque, il comprendrait pourquoi nous avions dû agir ainsi pour protéger l'industrie canadienne.

M. Gillies: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parle de livraisons immédiates et non de livraisons à terme alors que pour la majorité des contrats dans l'industrie de l'uranium, comme il devrait le savoir, il s'agit de livraisons à terme et non de livraisons immédiates. En 1974 les Canadiens signaient encore des contrats de livraisons à terme au moment même où le gouvernement disait qu'il fallait un cartel pour protéger l'industrie canadienne, ce qui est insensé.

Ma deuxième question est la suivante: Le ministre ne savait-il pas que des compagnies canadiennes signaient des contrats avec les États-Unis au moment même où le cartel était à son apogée?

M. Gillespie: Encore une fois, le député se trompe entièrement et essaie de brosser un tableau trompeur de la réalité. Il parle de 1974. Nous avons conclu cet accord en 1972. Je lui rappellerai que la situation qu'il a décrite comme celle de 1974 n'existait pas encore en 1972. La deuxième chose qu'il devrait dire clairement, ce qu'il n'a pas fait, c'est que ces accords dits à terme ont été conclus à la condition que les États-Unis lèvent leur embargo. Les États-Unis ne nous ont pas indiqué leur intention, pas plus qu'à qui que ce soit, je crois, de lever cet embargo. L'embargo est resté.

M. Gillies: Ce n'est pas vrai.

Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne savait pas en 1973 que l'embargo allait être levé, il était sans doute la seule personne au monde s'occupant d'uranium à ne pas le savoir car il y a des lettres échangées entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la Gulf Minerals, par exemple, il y a une lettre au sujet d'un contrat . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il semble que nous ayons de plus en plus tendance à présenter des arguments au lieu de poser des questions. J'accorde la parole au député de Don Valley s'il veut poser une dernière question complémentaire.

M. Gillies: Si le ministre dit que c'était important en 1974, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas établi ce cartel dès 1965? L'embargo américain a débuté en 1964. Il semble maintenant qu'il était peut-être illégal et il semble également qu'il était mal inspiré.

M. Gillespie: Nous aurions peut-être dû commencer plus tôt, monsieur l'Orateur, mais je dirai au député pourquoi nous ne l'avons pas fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Gillespie: Le Canada a toujours défendu les groupes de producteurs et de consommateurs. Nous avons toujours eu pour politique d'essayer de conclure des accords avec les consommateurs comme avec les producteurs et nous n'avons épargné aucun effort en ce sens. Nous espérions également à la suite des instances que nous avons présentées aux États-Unis, que ces derniers lèveraient leur embargo. Malheureusement, il n'a pas été possible de mettre d'accord les groupes de producteurs et de consommateurs de denrées ni d'obtenir des États-Unis qu'ils lèvent leur embargo et c'est pourquoi nous sommes allés de l'avant en 1972.

URANIUM—LES MOTIFS DU NON RECOURS À L'IMPOSITION D'UN DOUBLE PRIX—L'APPARENCE CONTRADICTOIRE DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse soit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, soit au premier ministre. En partant du principe que le gouvernement, à l'en croire, s'inquiète des consommateurs canadiens et souhaite ne pas voir monter le prix de l'uranium sur le marché intérieur, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas adopté l'imposition d'un double prix de l'uranium, comme dans le cas du blé? Le ministre voudrait-il également expliquer pourquoi le gouvernement d'une part s'est engagé officiellement, comme on a pu le remarquer dans le discours du trône et ailleurs à adopter des lois énergiques sur la concurrence, notamment par l'annonce de modifications aux lois sur les pratiques restrictives du commerce, tout en établissant d'autre part un cartel de l'uranium qu'il dirige lui-même pour éliminer la concurrence? Le ministre ou le premier ministre peuvent-ils expliquer la raison de cette duplicité apparente?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Si le député avait lu la déclaration, il se rendrait compte que la politique régissant le marché intérieur n'est pas touchée par les dispositions relatives aux cartels.

M. Gillies: Ce n'est pas vrai.

M. Gillespie: C'était aux producteurs de conclure leur marché avec les consommateurs. L'objet du cartel était de prendre des dispositions relatives aux marchés extérieurs, ce qui n'a rien à voir avec le marché canadien ou le marché américain.

Des voix: Foutaise!

M. Gillespie: Nous ne pouvons qu'en conclure que les députés de l'opposition s'intéressent moins à l'intérêt public, et beaucoup plus à jouer les valets d'un comité du Congrès.

M. Gillies: Vous ne nous dites pas la vérité.

* * *

LES COALITIONS

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—LES MOTIFS DE LA PROTECTION DES PARTICIPANTS CONTRE LES POURSUITES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je remercie le ministre de sa réponse, et j'ajouterai simplement qu'elle ne semble pas concorder avec ce qui s'est passé sur le marché intérieur canadien. Ma dernière question s'adresse au ministre ou au premier ministre. Si les circonstances qui ont entouré la formation d'un cartel de l'uranium étaient parfaitement légales, comme l'ont déclaré le ministre de la Justice et le premier ministre, pourquoi a-t-on jugé nécessaire de fournir des garanties contre des poursuites qui seraient entamées contre les participants canadiens à ce cartel, et d'établir un document interne daté de 1972, qui déclare brièvement en quelques lignes:

... le ministre de la Justice du Canada ... interdira toute poursuite faite en vertu de la loi canadienne contre les parties à l'accord, tout au moins tant que le gouvernement actuel est au pouvoir.

En outre, pourquoi a-t-on jugé nécessaire de promulguer une loi de ce genre, qui constitue un bâillon et que le gouvernement a déjà dû modifier, si le gouvernement était parfaitement en règle?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je demanderai au député de lire la déclaration. S'il la lisait, il comprendrait ce dont il est question et il ne tiendrait pas de propos extravagants comme il le fait ce matin.

* * *

● (1142)

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DATE DE NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉVISION ET LA POSSIBILITÉ D'AUDIENCES PUBLIQUES

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 19 octobre, j'ai entrepris de poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Le premier ministre suppléant, le ministre des Finances a répondu qu'il me donnerait le renseignement le lendemain. Je repose cette question. A la suite de la déclaration que le président du Conseil privé a faite à la Chambre le 4 février dernier, le ministre peut-il nous dire si une personne a été désignée pour présider le comité spécial chargé de la révision de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et, dans l'affirmative, ce comité a-t-il l'intention de tenir des audiences publiques? Si oui, quand ces séances auront-elles lieu?

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, le 4 février 1977, le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé qu'un comité serait créé à cette fin. Le gouvernement se préoccupe très sérieusement de cette question et de l'inquiétude qu'elle doit susciter pour le député. On m'a indiqué que le premier ministre suppléant devait très prochainement annoncer le nom de la personne placée à la présidence de ce comité, et qu'il en avertirait immédiatement la Chambre.

* * *

LES TRANSPORTS

LA RÉPARTITION DES WAGONS DE MARCHANDISES POUR L'EXPÉDITION DU BLÉ—LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je voudrais poser une question au ministre suppléant. Je pose ma question parce qu'on se plaint assez fréquemment dans tout l'Ouest du Canada, qu'il y a eu des injustices dans la répartition des wagons de marchandises destinés aux expéditions de blé et autres denrées. Certains secteurs sont favorisés. Je voudrais demander au ministre suppléant de faire part de cette situation à la Commission canadienne du blé et de veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'encontre des secteurs de commercialisation de moindre importance.

[*Français*]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, le ministre est justement dans l'Ouest aujourd'hui où il présidera trois réunions avec les personnes en cause, afin de discuter de ces questions relatives au transport des céréales dans l'Ouest.

[*Traduction*]

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au ministre suppléant auquel s'adressait ma question qu'il faut mettre un terme à ce genre de discrimination, qui n'existait pas avant que le ministère des Transports ne se charge de l'affectation des wagons.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—DEMANDE D'UNE RÉUNION DU CABINET AVEC LES CHEFS SYNDICAUX AVANT TOUTE PROPOSITION À LA SOCIÉTÉ

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il a reçu hier après-midi un télex signé par des représentants des autorités municipales, des députés fédéraux et provinciaux et par le président de la Chambre de commerce, qui demandent au premier ministre et à son cabinet de rencontrer les dirigeants syndicaux de la région de Sudbury avant les représentants de l'International Nickel et de la Falconbridge, dans le but de discuter leurs propositions visant à éviter la mise à pied de nombreux travailleurs au Canada. Le premier ministre peut-il nous dire quelle a été sa réaction à ce télex?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit qu'une rencontre était prévue cet après-midi à Toronto entre les dirigeants syndicaux, des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des représentants du gouvernement provincial. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration attend de voir s'il peut être d'une aide quelconque à ces rencontres et, si besoin est, il ira rejoindre les autres dans l'après-midi.

M. Rodriguez: Une question supplémentaire. Toute la population de la région de Sudbury s'inquiète vivement parce que le premier ministre et son cabinet n'ont pas fait de proposition à la société International Nickel avant de consulter les dirigeants syndicaux, qui ont cinq excellentes recommandations à formuler pour éviter la mise à pied de nombreux travailleurs. Dans ces conditions, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que ses collègues du cabinet rencontreront les dirigeants syndicaux pour connaître leurs recommandations avant de formuler la moindre proposition à la société? Voilà ce qui nous préoccupe. Le ministre peut-il faire cette promesse à la Chambre?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je puis assurer à la Chambre que, cela va sans dire, nous comprenons qu'une collaboration entre la direction et le syndicat est indispensable si l'on veut une solution à ce grave problème. Dans ce sens, je puis assurer aux députés que nous n'imposerons aucune solution à quiconque. Je ne puis toutefois lui promettre que nous n'entamerons pas de pourparlers—d'ailleurs, à l'heure qu'il est, nous avons sans doute commencé à discuter de la question du travail partagé avec l'une des parties et devons rencontrer l'autre un peu plus tard. De toute évidence, si le syndicat a d'autres propositions à faire, nous serons très heureux d'en discuter avec les responsables et avec les représentants de la société. Je tiens simplement à rappeler à la Chambre que le gouvernement a demandé au Parlement, pendant la dernière session, d'adopter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage pour nous permettre d'appliquer des programmes de travail partagé. Nous attendons la collaboration des patrons et des syndicats pour proclamer cette section. Si le député a quelque influence auprès du syndicat, j'espère qu'il leur parlera de cette disposition.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que les députés attendent que soit posée la dernière question supplémentaire avant de taper sur leurs pupitres comme ils le font. Je suis certain que le premier ministre ne sait pas que les propositions du syndicat comprennent des suggestions visant à éliminer les heures supplémentaires alors qu'en fait les travailleurs de la production à l'INCO ont fait des heures supplémentaires jusqu'à la semaine dernière pour produire des stocks qui ne se vendent pas, qu'ils travaillent toujours d'après un système de boni pour produire des stocks encore qui ne se vendent pas, et qu'il faut que le régime de pensions soit ajusté pour permettre aux travailleurs de prendre leur retraite après 30 ans; ce sont là certes toutes des propositions très concrètes que le gouvernement étudiera sérieusement avec les dirigeants syndicaux et soumettra à la compagnie avant de demander qu'on se serve par le biais de la caisse d'assurance-chômage de l'argent des contribuables fédéraux pour subventionner encore une fois la production de l'INCO. Je considère cela comme une autre concession faite à la compagnie. Ces quatre propositions sont très constructives et j'exhorte le premier ministre à les étudier de concert avec les dirigeants syndicaux avant de proposer un partage du travail.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député a posé trois questions pour demander si nous étudierions les propositions du syndicat. Ma réponse à la première question était oui. Le réponse à la deuxième question est encore oui, et ma réponse à la troisième question est encore oui. Si le député veut poser d'autres questions supplémentaires et faire d'autres discours, nous serons heureux de répondre encore oui. Nous sommes très préoccupés de trouver des solutions à cette mise à pied en masse, solution que le syndicat, l'employeur et le gouvernement eux-mêmes voudront bien proposer.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LES EFFETS DU DÉCRET DU CONSEIL—LE POUVOIR D'ENQUÊTER SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question qui découle des réponses qu'il a fournies à notre leader à la Chambre et au député de Central Nova. Comme, en plusieurs occasions et encore aujourd'hui, le gouvernement a admis avoir apporté des modifications aux règlements régissant le contrôle de l'énergie atomique en juillet 1972 dans le seul but d'appliquer les quotas et les prix minima arrêtés par le cartel à Paris et que cela contrevient à l'esprit, sinon à la lettre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le ministre dira-t-il à la

Chambre si le gouvernement croit qu'un simple décret du conseil peut remplacer la loi relative aux enquêtes dont il a parlé aujourd'hui.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ce point a été expliqué très soigneusement dans la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il y a une quinzaine; il a dit très clairement qu'on songeait à une formule de réglementation. La jurisprudence indique que c'est là une exception à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, vu la réponse d'aujourd'hui voulant que la loi en cause établisse le droit et confère l'autorité d'enquêter, le ministre irait-il jusqu'à dire dans son radotage juridique qu'il peut enquêter sur le pouvoir exécutif qui a créé ce cartel illégal?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, il ne peut manifestement pas contester la légalité d'un règlement adopté légalement par l'exécutif. Il peut le faire cependant devant les tribunaux. Le règlement a été reconnu comme étant valide par une décision de la Cour supérieure de l'Ontario en juin, et a été depuis contesté par six députés. Nous attendons encore cette dernière décision.

Une voix: Une autre règle.

* * *

LES COALITIONS

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—LE MOTIF DE LA PROMESSE RELATIVE À L'IMMUNITÉ CONTRE LES POURSUITES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire qui fait suite à celle du député de Central Nova à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a essayé d'être évasif mais sans très bien réussir. J'aimerais demander au ministre de la Justice pourquoi, si le gouvernement pensait que ce cartel était légal, il était nécessaire d'avoir une lettre ou une note de service précisant qu'on retarderait ou éviterait les poursuites? En outre, pourquoi a-t-il fallu imposer un bâillon? Autrement dit, s'il n'y avait rien de répréhensible, pourquoi a-t-il fallu faire ces deux déclarations banales au peuple canadien?

● (1152)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député et un autre avant lui ont parlé de garanties de non-poursuite. Je ne suis pas au courant qu'on ait fourni de telles garanties à un moment quelconque.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà répondu à la dernière partie de la question demandant pourquoi on a établi les règlements, en disant que c'était pour appuyer les activités de commercialisation.

M. Alexander: Étant donné que le député de Central Nova a porté à l'attention de la Chambre, du premier ministre et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une note disant qu'il y aurait un certain retard dans les poursuites ou qu'on éviterait d'intenter des poursuites, le ministre de la Justice promet-il d'examiner la question pour s'assurer s'il y a eu une telle note ou directive?

M. Basford: Le plus simple serait que le député me fasse parvenir la note dont il parle.

M. Alexander: Vous n'avez qu'à la chercher vous-même.

* * *

L'AGRICULTURE

BŒUF—LES PERSPECTIVES D'ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX IMPORTATIONS RECOMMANDÉE PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL

M. Cliff McIsaac (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Au début du mois, le comité de l'agriculture de l'autre endroit a fait paraître un rapport sur la longue enquête qu'il avait entreprise sur la catastrophe financière dont les producteurs de bœuf du Canada ont été victimes ces dernières années. Le ministre de l'Agriculture a-t-il eu l'occasion d'examiner le rapport et, dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de présenter une mesure pour mettre en œuvre les recommandations du rapport au sujet de la politique d'importation?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu cette semaine avec les membres d'un sous-comité de ce comité du Sénat et nous avons discuté du rapport en détail. J'espère pouvoir annoncer très prochainement quelles parties du rapport du comité nous pourrons utiliser pour aider les producteurs de bœuf.

* * *

L'ÉNERGIE

URANIUM—LES MOTIFS DU PRÉSUMÉ SECRET AYANT ENTOURÉ L'ÉTABLISSEMENT DU CARTEL

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources relativement au cartel de l'uranium. On se demande généralement à ce sujet pour quelle raison si tout était tellement régulier, le gouverment a agi en secret au lieu de présenter l'accord au Parlement, comme cela se fait en d'autres secteurs, lorsque les producteurs passent un accord avec un office de commercialisation. Pourquoi le gouvernement a-t-il agi en secret au lieu d'informer l'opinion par l'intermédiaire du Parlement? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas procédé ainsi?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, tout cela a été présenté dans le cadre de la législation existante. Le gouvernement a dit nettement ce qu'il faisait. L'ex-ministre a fait une déclaration à ce sujet.

M. Hnatyshyn: En ce cas, le ministre veut-il nous dire que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'est pas la même pour le gouvernement que pour le reste de la population? Cet accord qui a tant nui à l'industrie de l'uranium et à la réputation du pays, le ministre le justifie en disant que le gouvernement a légalisé son action par un règlement. Est-ce que le ministre veut nous dire que la loi n'est pas la même pour le gouvernement que pour les simples citoyens?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Halton-Wentworth.

M. Hnatyshyn: Il a bien trop peur de répondre à cette question.

URANIUM—LES MOTIFS DE L'IMPOSITION AUX CONSOMMATEURS CANADIENS LES PRIX DU MARCHÉ MONDIAL

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme en 1978 le gouvernement desservira les services publics d'électricité espagnols à même son stock de concentrés d'uranium pourquoi n'a-t-il pas offert de vendre aux sociétés d'utilités publiques provinciales du Canada des concentrés d'uranium qu'il a payés de $4.75 à $6.00 la livre avec l'argent des contribuables, au lieu de laisser celles-ci à la merci des fluctuations des cours internationaux? Plus précisément, pourquoi l'Hydro-Ontario devrait-elle payer au prix des marchés internationaux ou davantage des concentrés d'uranium provenant des mines de l'Ontario et achetés par le gouvernement du Canada à des prix de plus de 100 p. 100 inférieurs au prix en vigueur sur les marchés internationaux?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le prix que l'Hydro-Ontario paie ses concentrés est fixé au cours de négociations et de discussions entre cette société et les producteurs. Quant à nos stocks, ils constituent des réserves stratégiques très importantes pour le pays.

M. Rodriguez: Et le nickel?

M. Gillespie: On veut s'assurer de cette façon qu'il y aura des réserves suffisantes d'uranium pour les Canadiens à l'avenir.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il pris connaissance du témoignage sous serment de William Gilchrist, ancien président de l'Eldorado Nuclear, qui établit clairement que les hausses massives du prix de l'uranium enregistrées en 1974 et 1975 tenaient, entre autres, au fait que le gouvernement n'avait pas puisé dans ses réserves pour faire baisser les prix? Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a choisi de laisser monter les prix de l'uranium pour le bien des services d'utilités publiques canadiens, compte tenu du fait que dans son récent rapport, Uranium Canada a déclaré que si la tendance à la hausse du prix de l'uranium se poursuivait, elle pourrait avoir des conséquences néfastes pour l'industrie, rendant l'option pour l'énergie nucléaire moins attrayante sur le plan économique?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député a lu une longue question préparée par son équipe de recherchistes.

Une voix: L'avez-vous suivie?

M. Lawrence: Ça vous va bien de dire ça.

[M. Gillespie.]

M. Gillespie: Je suis sûr que l'honorable député souhaite voir l'industrie canadienne de l'uranium profiter de l'augmentation des prix mondiaux. Le Canada à lui seul n'a pas joué un rôle majeur dans l'augmentation des prix. Il a probablement joué un certain rôle dans les années 1972 et 1974, mais dès que se fut produit l'augmentation du prix du pétrole, le prix de l'uranium a grimpé partout dans le monde et pour des raisons très évidentes. L'uranium est un élément à très forte concentration énergétique; c'est la raison pour laquelle la demande s'est accrue. On s'est soudainement rendu compte que le pétrole ne serait plus une source d'énergie sûre pour l'avenir, et on s'est donc tourné vers d'autres formes d'énergie. C'était également l'époque où Westinghouse qui avait vendu à découvert—ce qui avait eu pour effet de faire baisser le cours de l'uranium—a soudainement compris qu'elle se trouvait dans une situation embarrassante et a annulé ses contrats. Si l'on groupe ainsi toute une série de circonstances, on comprend alors pourquoi le prix mondial de l'uranium a augmenté très rapidement.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI DES STIMULANTS FISCAUX CONSENTIS AUX SOCIÉTÉS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu du fait que Northern Telecom déclare dans son rapport du 5 août dernier à ses actionnaires que les crédits d'impôt des sociétés inscrits au budget de mars 1977, lesquels vont être remis en vigueur ainsi que l'a annoncé le ministre, ont réduit le taux d'imposition réelle de la société de 42.8 p. 100 à 40.6 p. 100, soit environ un montant de trois millions de dollars, et compte tenu du fait qu'à la suite de cette réduction fiscale la société a annoncé le licenciement de plus de 1,000 travailleurs, principalement au Québec et en Ontario, le ministre soutient-il encore que ces stimulants fiscaux permettent de créer des emplois et non pas tout simplement d'enrichir les sociétés?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, la situation peut varier d'un mois à l'autre dans les ventes d'une corporation. Évidemment, les coupures offertes par mon prédécesseur visaient, à moyen terme, à stimuler l'investissement et à créer des emplois, mais il peut arriver que, à court terme, les conditions du marché amènent une diminution de l'emploi. Toutefois, à mon avis, les buts recherchés par mon prédécesseur, à moyen terme, produiront les résultats que nous souhaitons.

[*Traduction*]

PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR L'AFFECTATION PAR TELECOM DE SES ÉCONOMIES D'IMPÔT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, le ministre sait fort bien que ces licenciements se sont produits après l'annonce de ces réductions fiscales, et nous n'avons aucune garantie que cette société réembauchera des travailleurs à l'avenir.

Compte tenu du fait que Walter Light, président de Northern Telecom, a déclaré le 24 septembre dernier qu'hormis le marasme actuel, l'une des principales raisons derrière ce licenciement de 1,000 employés réside dans le fait que Telecom a réussi au cours des dernières années à mettre au point de nouvelles façons de produire davantage de produits nécessitant moins de main-d'œuvre, le ministre a-t-il l'intention de procéder à une enquête pour déterminer de quelle façon le cadeau de trois millions de dollars dont a bénéficié Telecom grâce à son budget a été dépensé? A-t-il été dépensé pour créer des emplois ou pour acquérir des machines destinées à en faire disparaître?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, l'honorable député devrait savoir que les produits manufacturés au Canada doivent entrer en concurrence avec tous les produits du monde, et qu'il faut que nous nous adoptions aux technologies modernes si nous voulons garder nos marchés. La proposition de l'honorable député ne tient donc pas parce que, à mon avis, il est très important que les industries canadiennes prennent les mesures nécessaires pour être concurrentielles dans le marché mondial, autrement les mises à pied seront beaucoup plus nombreuses qu'à l'heure actuelle.

* * *

LE BILINGUISME

LA MODIFICATION SUGGÉRÉE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES EN VUE DE FAIRE DISPARAÎTRE CERTAINES INIQUITÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État.

Le gouvernement a annoncé récemment, par la voix du président du Conseil du Trésor, sa décision de ne pas créer de districts bilingues. Étant donné que la loi sur les langues officielles se base en grande partie sur la création de districts bilingues, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention, outre les propositions annoncées dans le discours du trône, d'apporter des modifications au cours de cette session à la loi sur les langues officielles afin d'éliminer une foule d'irritants pour les groupes minoritaires de langues officielles du pays ainsi qu'à certains statuts du gouvernement fédéral qui contiennent des anomalies et des incompatibilités qui ne sont pas acceptables du tout aux groupes minoritaires de langues officielles?

● (1202)

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement l'a laissé entendre dans le discours du trône, il y aura en fait des propositions visant à amender la loi sur les langues officielles. Pour ce qui est du contenu exact de ces amendements, le député devra attendre qu'ils soient présentés à la Chambre.

LES COALITIONS

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—L'INCIDENCE SUR LES COURS CANADIENS, OBJET D'ENQUÊTE POSSIBLE PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense avoir entendu le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dire tout à l'heure que le cartel n'avait aucunement influé sur les prix au pays. Le Bureau du premier ministre a-t-il en fait vérifié si le cartel n'avait pas fait augmenter les cours canadiens en même temps que les cours mondiaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le ministre il était clairement établi que cette politique ne s'appliquait pas au marché canadien. Le principal consommateur, soit l'Hydro Ontario, a déclaré que cet arrangement commercial ne lui avait fait aucun tort. D'après les renseignements dont dispose le gouvernement le consommateur canadien n'a nullement été désavantagé. Pour plus de certitude, nous avons ouvert une enquête, à la demande de l'opposition, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Ce que nous voulons c'est une enquête publique.

M. Trudeau: L'opposition déclare maintenant qu'elle n'a plus confiance dans la loi alors qu'elle avait confiance jusqu'ici. Les députés de l'opposition pour être dans le vent prétendent ne plus avoir confiance dans les tribunaux parajudiciaires. Je trouve ironique qu'au moment où la production de minéraux canadiens est en difficulté sérieuse sur le marché mondial, ce qui entraîne beaucoup de chômage au Canada, l'opposition trouve à redire, six ans après coup, à des ententes commerciales bien réglées qui ont conservé des emplois au Canada et qui donneront du travail aux chômeurs de Sudbury qui en cherchent.

Des voix: Bravo!

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—LA RECHERCHE DE GARANTIES CONTRE L'EFFET INFLATIONNISTE SUR LES PRIX INTÉRIEURS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci vient tout juste de dire que l'arrangement de cartel ne devait pas s'appliquer aux prix pratiqués au Canada. Sauf erreur, il soutient que, d'après les informations dont dispose le gouvernement, l'arrangement ne devait avoir aucun effet sur les prix au Canada. D'autre part, dans une note de service interne de la Gulf, datée du 8 mars 1974, je relève la phrase suivante:

> Les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources reconnaissent toutefois que les sociétés canadiennes d'utilité publique doivent être disposées à payer les mêmes prix . . .

C'est-à-dire les prix fixés par le cartel.

> . . . que ceux obtenus sur le marché de l'exportation.

En d'autres mots, la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre des communes aujourd'hui vient en contradiction directe avec l'entente conclue entre Gulf et les hauts fonctionnaires de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en 1974. Voici ma question: Avant d'approuver ce cartel, le gouvernement du Canada, c'est-à-dire le cabinet, a-t-il demandé et reçu des garanties raisonnables à l'effet que les

prix intérieurs ne seraient pas touchés? Le premier ministre a-t-il demandé ces garanties? Les a-t-il reçues? Si oui, déposera-t-il les documents en cause?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les arrangements que nous avons pris étaient conformes à la politique du cabinet et du gouvernement. Selon cette politique qui, au reste, est fort bien connue, ces arrangements ne devaient nuire ni aux marchés canadiens ni non plus au marchés américains. Telle était manifestement notre politique. Si les producteurs ne s'en sont pas tenus là et s'ils ont enfreint quelque disposition de la loi sur les coalitions, s'écartant de la politique gouvernementale, l'enquêteur les découvrira sûrement. Que je sache, les consommateurs ne se sont pas plaints au Canada. J'ai mentionné notamment les représentants de l'Hydro Ontario, qui ont déclaré n'avoir pas souffert de ce cartel. A mon avis, mieux vaut leur faire confiance que de partager les soupçons du chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Cela ne semble pas nous avancer beaucoup, monsieur l'Orateur. Voilà que nous apprenons du premier ministre que les sociétés qui ont été forcées par le gouvernement canadien à participer à ce cartel sont seules et uniques responsables de toute illégalité qui aura su se produire, et que le premier ministre et le gouvernement canadien qui ont autorisé et imposé cette entente ne sont pas coupables aux termes de la loi. Voilà donc la position du gouvernement, qui rejette toute responsabilité sur les épaules des gens qu'il a forcés à conclure cette entente.

Des voix: Bravo!

LE PRÉSUMÉ CARTEL DE L'URANIUM—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): J'en arrive à cette question de l'enquête publique. Ce que le Parlement et le peuple canadiens veulent savoir, ce n'est pas tant si les sociétés ont violé la loi. Nous voulons également savoir quel rôle a joué le gouvernement canadien. Nous avons obtenu, comme l'a souligné mon collègue de York-Simcoe, un avis juridique d'un ancien haut fonctionnaire de la Direction des enquêtes sur les coalitions, donc du gouvernement canadien, qui faisait ressortir ceci, et je cite un passage de sa lettre:

> Le chef de la direction des enquêtes et de la recherche n'est pas habilité à traiter de questions qui sortent du cadre de la loi sur les coalitions et ne peut vraiment pas faire enquête sur la prétendue participation du gouvernement à un cartel sur l'uranium.

Aujourd'hui, le premier ministre et ses ministres se sont portés plusieurs fois à la défense de cette enquête superficielle que la direction des enquêtes sur les coalitions a menée parce que sont mandat est restreint. Pour nous, et pour les Canadiens, cette enquête est beaucoup trop restreinte parce qu'elle exclut les activités du gouvernement du Canada. Le premier ministre ouvrira-t-il maintenant une grande enquête publique pour examiner le rôle que le gouvernement du Canada a joué et non pas simplement celui des compagnies sur lesquelles il voudrait rejeter la faute.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quant au long préambule du chef de l'opposition, disant que le gouvernement avait forcé les sociétés à entreprendre cette opération, je lui recommande de lire une lettre publique, adressée par Steve Roman, de la société Denison Mines, un homme qui n'est peut-être pas inconnu des députés de l'opposition. Il y dit que ces accords d'organisation du marché ont été très profitables aux producteurs et aux travailleurs canadiens. L'argument du chef de l'opposition, comme quoi nous avons forcé la main aux sociétés, n'est donc pas valable.

Il a ajouté que le gouvernement, après avoir forcé les gens à faire quelque chose, les accusait d'enfreindre la loi; voilà qui contredit manifestement la réponse que j'ai donnée plus tôt. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que la politique adoptée par le gouvernement était de favoriser l'organisation du marché et que, dans la mesure où les sociétés respectaient cette politique, elles faisaient ce que le gouvernement leur avait demandé et recommandé de faire pour la protection des travailleurs et des producteurs.

En ce qui concerne toute autre infraction à la loi qui aurait pu être commise par quiconque, qu'il s'agisse des producteurs ou, dans ce cas, du gouvernement, nous espérons que l'enquête entreprise par le bureau des enquêtes sur les coalitions fera toute la lumière sur la question. Le ministre de la Justice a dit qu'il n'était pas d'accord avec l'argument juridique invoqué par le chef de l'opposition. Il a promis d'examiner la question et de communiquer les résultats de ses recherches à la Chambre. Mais, pour le moment, nous avons demandé au bureau des enquêtes sur les coalitions d'examiner tous les aspects de cette affaire pour voir s'il y a eu infraction à la loi de la part de qui que ce soit, y compris du gouvernement. Nous sommes absolument convaincus qu'il n'y a eu aucun manquement à la loi de la part du gouvernement. Mais nous ignorons ce que certaines sociétés ont pu faire à la faveur de la politique gouvernementale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Aujourd'hui, je me suis montré très compréhensif à plusieurs reprises au cours de la période des questions, mais il y a des limites; c'est que l'on empêche ainsi certains députés d'exprimer leur opinion. J'ai en effet toléré les longs préambules et les longues réponses. Je tiens à avertir la Chambre que cela ne peut pas durer. En guise de compensation, j'ai permis au chef de l'opposition de parler un peu plus longtemps que prévu. Je lui permettrai donc une toute dernière intervention qui mettra fin à la période des questions. Je dois toutefois signaler aux députés siégeant des deux côtés de la Chambre que les questions et les réponses devront dorénavant être beaucoup plus brèves, car je tiens à essayer de me montrer équitable envers les députés assis des deux côtés de la Chambre, tant sur les banquettes avant qu'à l'arrière-ban.

M. Clark: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je serai très bref. Si le premier ministre veut bien m'accorder son attention . . .

M. Trudeau: Pourquoi n'avez-vous pas posé votre question pendant la période réservée à cet effet?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'aimerais donc poser une question au premier ministre qui se prend pour l'orateur. Garantira-t-il à la Chambre des communes qu'on mènera une enquête assez vaste et publique sur tous les aspects de la participation du gouvernement du Canada?

● (1212)

M. Trudeau: Je viens de répondre à cette question. Sur la demande de l'opposition, nous avons renvoyé toute cette question au service des enquêtes sur les coalitions. Et maintenant nous constatons qu'ils désirent une autre enquête. Si le chef de l'opposition voulait poser cette question, il aurait dû le faire au début de la période de questions plutôt que maintenant.

* * *

[*Français*]

M. Matte: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur: L'honorable député de Champlain invoque le Règlement.

M. Matte: Monsieur le président, permettez-moi de vous signaler deux points techniques importants qu'il faudrait observer si l'on veut conserver à chaque député les droits et privilèges attachés à sa fonction.

M. l'Orateur: A l'ordre, l'honorable député de Champlain a la parole.

M. Matte: Monsieur l'Orateur, je parlais au sujet de l'oubli, sans doute involontaire, que votre honneur commet dans ce coin-ci de la Chambre lors d'une deuxième tournée de questions. Ainsi hier, malgré l'exercice intense de participation que j'ai fait en me levant et en me rasseyant au moins des dizaines de fois, vous n'avez pas daigné me donner la parole.

Notre parti n'a eu droit qu'à une seule intervention, soit celle de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), hier, et à celui de Roberval (M. Gauthier), aujourd'hui.

Le deuxième point que je voudrais soulever concerne la période réservée aux motions en vertu de l'article 43 du Règlement. A plusieurs reprises j'ai constaté que vous passiez à la période des questions orales alors qu'il restait quelques secondes pourtant avant d'atteindre 11 heures 15 minutes. Cela est cependant moins important que le fait que cette période ne dure habituellement que de sept à huit minutes au lieu des quinze minutes prévues.

Il y aurait, à mon sens, deux solutions possibles à ce problème: que l'on attribue de fait 15 minutes à cette période s'il y a suffisamment de motionnaires, ou encore, que l'on commence immédiatement cette période aussitôt que les 20 députés requis sont bel et bien à leur siège. C'est, non seulement une question d'ordre mais aussi une question de justice pour chacun de nous.

M. l'Orateur: Le député de Champlain propose d'examiner, et je veux lui demander de le faire, ce qui s'est passé au cours de la période de questions hier, aujourd'hui et tous les autres jours, alors que j'ai accordé la parole aux députés de chaque parti en fonction du nombre de députés de ce parti qui étaient présents à la Chambre. C'est là le jugement de l'Orateur, savoir, donner à chaque occasion, justement, la position de chaque député en proportion du nombre de députés de chaque parti actuellement présents à la Chambre.

A l'ordre! La même chose s'applique aux motions en vertu de l'article 43 du Règlement, avant la période des questions orales quotidienne.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent inscrites au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Français*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 24 octobre, de la motion de M. Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

Mme Sauvé: Monsieur le président . . .

[*Traduction*]

M. Malone: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si je me souviens bien, le débat d'hier soir s'est terminé par un vote. Si le député de Battle River avait la parole avant le vote, il se retrouve certainement dans une position délicate. Je ne sais pas exactement combien de temps le député a pris, mais s'il a été grandement désavantagé, je pourrais peut-être lui accorder quelques minutes maintenant.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est au sujet du rappel au règlement, monsieur l'Orateur. Si vous donnez à mon honorable ami de Battle River la possibilité de terminer son discours, votre décision sera sans doute approuvée de ce côté-ci, mais comme le ministre des Communications vient d'obtenir la parole, Votre Honneur pourra peut-être l'accorder à mon honorable ami immédiatement après.

M. l'Orateur: Si nous voulons le faire, nous ferions mieux d'accorder dès maintenant cinq minutes au député de Battle River pour terminer ses commentaires.

M. Arnold Malone (Battle River): Merci, monsieur l'Orateur. C'est un véritable problème qui se pose à nous à la suite du discours du Trône prononcé il y a quelques semaines.

Hier, juste avant le vote, je faisais remarquer qu'en fait le gouvernement a fait perdre dix ans aux Canadiens. Il a gaspillé leurs ressources, leurs possibilités de développement, mais surtout leur confiance. Prenez les disparités régionales qui existent aujourd'hui au Canada. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré lors de sa campagne à Edmonton, en 1974, que les tarifs ferroviaires pour les petits parcours ne dépasseraient jamais ceux des longs parcours. En fait, la même injustice existe aujourd'hui. Prenez les anomalies dans la structure des tarifs pour les catégories de marchandises établies par le ministère des Transports. Cette anomalie existe toujours pour 22 catégories. Trois ans et demi se sont écoulés depuis les dernières élections et il y a toujours 22 anomalies dans la structure des tarifs marchandises.

Voilà où nous en sommes: un million de chômeurs, de grandes industries qui ferment leurs portes un peu partout et pas seulement dans le bassin de Sudbury, des petites compagnies submergées par la paperasse. Le dollar que nous utilisons aujourd'hui devrait être du métal monnayé plutôt que du papier-monnaie. Nous avons appris hier soir que pour la première fois, la valeur du dollar étant tombée en deçà de 90¢, et la gravité des inégalités régionales est mise en évidence par le fait que 37 p. 100 de tous les chômeurs habitent les cinq provinces de l'Est. Ce qui est encore plus navrant, c'est que 50 p. 100 de nos jeunes sont sans travail et que le taux de chômage a doublé depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

On a également appris avec étonnement que le gouvernement devra verser quelque 4 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage, soit au-delà de un milliard de plus que l'an dernier, ce qui illustre parfaitement que le gouvernement n'a aucune stratégie pour lutter contre le chômage ni relancer l'économie comme il le faudrait. On devrait l'accuser d'avoir spolié le pays. En 1968, les dépenses fédérales s'élevaient à 9 milliards. Aujourd'hui, elles atteignent 40 milliards et notre déficit 9 milliards. Aussi, quand le gouvernement a pris le pouvoir, le budget s'élevait à 9 milliards, et aujourd'hui, c'est le déficit qui atteint 9 milliards. Y a-t-il de preuve plus accablante que le gouvernement est tout simplement incapable de diriger notre pays. De 1970 à 1976, les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de 61 p. 100. Quel gaspillage de fonds publics, surtout si l'on songe que durant la même période, l'indice des prix à la consommation n'a progressé que d'environ 55 points.

● (1222)

Et au milieu de toute cette incurie, nous devons constater que c'est la population agricole qui a le plus écopé. En 1976, le revenu agricole au Canada a progressé de 2 p. 100, mais les frais des agriculteurs se sont accrus de 40 p. 100. Autrement dit, le revenu net des agriculteurs a diminué de 38 p. 100.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant proposer la motion suivante, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que le conseiller de Votre Majesté, du fait qu'ils n'ont pas mis au point et appliqué de stratégie industrielle d'ensemble pour le Canada, sont directement responsables pour le Canada, sont directement responsables du niveau élevé du chômage et de la perte des marchés d'exportation, et, en conséquence, les Canadiens et la Chambre leur ont retiré leur confiance.

[M. Malone.]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Avec la permission de la Chambre, la présidence aimerait réserver sa décision au sujet de cet amendement.

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, comme beaucoup de Canadiens je me suis réjouie de ce que la reine, à l'occasion de son jubilé, ait inauguré la session. Je me joins à tous ceux qui souhaitent à Sa Majesté qu'elle puisse remplir pendant longtemps ses fonctions avec la dignité et la compétence qui lui valent l'admiration du monde entier. Je désire également féliciter les deux nouveaux députés qui ont donné la réponse au discours du trône. Leurs discours dénotent évidemment une très haute connaissance des affaires publiques et une conscience très aigue des réalités politiques du Canada. Pour l'un d'entre eux, celui de Louis-Hébert (M. Dawson), que j'ai eu l'occasion de voir à l'œuvre lors de sa campagne électorale, cette compétence ne m'a pas étonnée. Il a déjà de nombreux états de services auprès de ses concitoyens, et est éminement qualifié pour remplir avec brio sa nouvelle tâche de député.

Le discours du trône, monsieur le président, énumérait quelques-uns des gestes que le gouvernement entend poser pour résoudre la crise de l'unité nationale. Je voudrais aujourd'hui, pour ma part, dire très brièvement dans quelle conjoncture politique doivent s'inscrire ces gestes, et quelle contribution nous pouvons attendre d'eux à ce state-ci du débat sur la confédération canadienne.

Où en sommes-nous, en fait, depuis l'élection du Parti Québécois, le 15 novembre dernier, aussi bien au Québec que dans les autres provinces du pays, et au niveau du gouvernement fédéral? Au Québec, comme chacun le sait, le parti de M. Lévesque s'est fait élire en promettant aux Québécois un très bon gouvernement, et en s'engageant à mettre de côté sa volonté de faire l'indépendance tant et aussi longtemps qu'il n'aurait pas tenu un référendum pour clarifier son mandat. Les conséquences de cette astuce électorale, car c'en était une, qui a porté le Parti Québécois au pouvoir commencent à transparaître. C'est une équipe sans expérience qui gouverne le Québec: des intellectuels et des professeurs passablement éloignés des réalités économiques, industrielles, techniques du Canada, et qui au surplus sont très tentés par des solutions dogmatiques.

Les exemples ne manquent pas, monsieur le président, pour illustrer cette affirmation, et je n'en retiens que deux. Hausser soudainement le salaire minimum au plus haut niveau en Amérique du Nord part d'un souci très louable d'aider les petits salariés, mais traiter le salaire comme une mesure de sécurité sociale, et non comme une mesure économique, c'est risquer de faire plus de tort que de bien à ces mêmes gagne-petit.

Combien de petites entreprises ont dû congédier un ou deux de leur demi-douzaine d'employés? En effet si l'augmentation décrétée menace les petites et les moyennes entreprises quelque peu marginales, et si notre capacité concurrentielle sur les marchés internationaux s'en trouve affectée dans des secteurs comme le textile ou la chaussure, quels seront les premiers à souffrir de cette politique? Ce seront précisément ceux que l'on espérait aider.

Il en est de même dans le domaine linguistique. Au nom d'une insécurité culturelle largement surfaite, le gouvernement de la province de Québec risque de compliquer au-délà de tout ce qui est acceptable, entre autres choses, la vie des sièges sociaux dans la ville de Montréal. Montréal est admirablement située pour établir une liaison pratique avec New-York, où se transigent beaucoup d'affaires, ainsi qu'avec Toronto et le reste du Canada. Mais désormais, cette vocation de Montréal est dangereusement compromise. Selon le Parti Québécois, il ne faudrait pas parler de ces choses. Aux yeux de ce parti, évoquer ces symptômes d'une détérioration certaine de la situation, comme en fait foi le nombre effarant de maisons à vendre dans la ville de Montréal, c'est du terrorisme politique, c'est vouloir gagner un argument par la peur.

Certes, la situation économique est précaire dans tout le pays, à l'exception peut-être de l'Alberta, où le rythme de croissance est carrément plus élevé que dans le reste du pays. Le Québec n'est certes pas la seule région à se ressentir des coups durs, mais en supposant que rien de ce qui se passe au Québec, c'est-à-dire la diminution des investissements privés et la balance défavorable des migrations, telle qu'établie tout récemment par M. André Raynauld, le nouveau député d'Outremont, en supposant que tout, mais absolument tout cela est dû à la conjoncture économique d'ailleurs, est-ce le moment alors d'introduire des changements politiques qui sont de nature à bouleverser considérablement l'ordre existant? Le Parti Québécois, par sa propagande, veut répandre le goût du Québec, mais lui, il n'a pas le goût des Québécois. Il rêve de changements de structures et de construire une autorité politique qui flatte son orgueil. Il rêve d'être indépendant quand personne ne l'est. Il prêche une religion d'État et il oublie celle de l'homme qu'il s'était engagé à servir.

S'il est une chose qu'il faut dénoncer dans ce gouvernement, c'est son sectarisme, et c'est cela qui effraie encore plus que ses options. On l'a vu au cours du grand débat sur le bill 101. On s'est fait dire, entre autres choses, que seul le Parti Québécois incarne l'âme collective du Québec, et que ceux qui ne pensent pas comme lui sont suspects et inféodés aux anglophones. Mais on a vu que l'âme des Québécois était moins collective qu'on ne le pensait. Lorsque la distribution par M. Keith Spicer d'une trousse audio-visuelle intitulée «O Canada» a été censurée, un groupe de citoyens dans ma circonscription d'Ahuntsic/Laval-des-Rapides s'est porté volontaire pour distribuer lui-même cette trousse audio-visuelle aux étudiants qui la réclamaient; 5,000 exemplaires ont été distribués dans ma seule circonscription et nous avons commandé 2,000 autres trousses pour satisfaire la demande. C'est donc dire que jamais les Québécois ne pourront être muselés, même par une interprétation soi-disant officielle de l'âme collective de ces mêmes Québécois.

Il en a été de même lorsque les chiffres sur les avantages de la participation du Québec à la Confédération ont été publiés. Et lorsqu'ils disent autre chose que ce qu'on voudrait leur faire dire, eh bien, qu'est-ce qu'ils font? Ils publient des comptes nationaux qui font voir sous un jour favorable les thèses du gouvernement péquiste, et ils déclarent incompétents tous ceux qui doutent de l'interprétation officielle.

Ce qu'il importe surtout de retenir, monsieur le président, c'est que l'équipe péquiste est handicapée pour gouverner par l'ambiguïté fondamentale de son mandat. En effet, comment le gouvernement Lévesque peut-il prétendre agir comme un bon gouvernement provincial, et faire marcher au mieux la Confédération, sans détruire sa propre thèse sur l'absurdité du fédéralisme et la nécessité d'en sortir? Il y a une contradiction de fond qui est invivable à la longue, même par les gens les mieux intentionnés du monde.

Le bon gouvernement n'est pas possible tant que ne sera pas levée l'hypothèque de l'indépendance. Le Parti Québécois se joue de la population sans se soucier de l'éclairer. Tant de ses déclarations portent à confusion: il n'y aura pas d'indépendance. C'est ce qu'on a dit au début; ensuite, ils nous ont dit qu'elle était inévitable. Aussitôt, nous nous sommes retrouvés devant la souveraineté-association comme s'il était possible de faire en même temps une chose et son contraire. Qu'on ait au moins l'honnêteté, du côté du Québec, de nous avertir que la souveraineté-association passe obligatoirement par l'indépendance, et on verra bien comment les gens du Québec réagiront alors.

On ne collabore à Québec, avec le gouvernement fédéral, que lorsqu'il s'agit d'obtenir des fonds de ce même gouvernement. Personne n'est dupe de ce stratagème. Mais nous, au gouvernement fédéral, nous ne refuserons pas cette collaboration, même si elle est faite de mauvais gré, même si elle est réticente, parce que nous, nous ne voulons pas priver les Québécois des avantages de la Confédération. Pour nous, le Québec n'est pas encore séparé.

Dans le reste du pays, que se passe-t-il? Parce que là aussi c'est important de savoir quelle sorte de réponse le reste du pays va apporter à la crise actuelle. Il me semble que passé le choc initial du 15 novembre, passée la sorte d'incrédulité première face aux intentions réelles de M. Lévesque et de son équipe, la lucidité commence à prévaloir dans l'attitude des partenaires du Québec à l'intérieur de la Confédération canadienne.

Lentement mais sûrement on prend conscience au Canada anglais que rien ne peut plus être comme avant. Dès le début, des premiers ministres provinciaux ont exprimé un désir d'aller au fond du problème. De leur part, il n'y a pas eu de dénonciation outragée, par exemple, du bill 101. Les provinces, majoritairement anglophones, ont tout de suite compris qu'elles ne pouvaient dénoncer le bill 101 du gouvernement québécois sans jeter des pierres dans leur propre jardin. La prise de conscience de cette situation peu confortable les a menées fort heureusement à la déclaration de St. Andrews, qui pourra, j'en suis certaine, nous mener bientôt à une charte des droits de la personne et des minorités, inscrite dans une constitution et garantie solennellement par l'autorité suprême de la loi. Nous sommes donc dans la bonne voie.

Du côté fédéral, qu'est-ce que nous avons pensé au moment de la présentation du bill 101? Au nom d'une conception pluraliste de notre société, au nom également de la liberté de déplacement des citoyens à l'échelle du pays, bref au nom de principes généreux et nobles, nous aurions pu désavouer le bill 101, ou en contester la constitutionnalité devant la Cour suprême. Si l'on fait abstraction de notre réalité historique pour se situer dans l'absolu des principes, je serais disposée, quant à moi, à défendre farouchement la liberté de choix de la langue d'enseignement au Québec et dans toutes les provinces du Canada.

Mais est-il permis, à ce moment particulier de notre histoire, de se réfugier dans de grands principes lorsque, historiquement, les francophones hors Québec n'ont jamais obtenu des provinces anglaises, à l'exception de l'Ontario où il s'est fait un grand effort, les mêmes droits que la minorité anglophone au Québec?

● (1232)

[*Traduction*]

On peut trouver à redire aujourd'hui à la situation au Québec résultant de l'adoption de la loi 101. Ils n'en jouissent pas moins encore de leur propre système public d'enseignement. Comment pourrions-nous intervenir et faire jouer notre pouvoir de désaveu alors que nous n'avons même pas levé le petit doigt quand les francophones des autres provinces ont été victimes de négligence et parfois même d'hostilité de la part des autorités publiques? Comment peut-on oublier la loi adoptée par le Manitoba au début du siècle privant les francophones de cette province de leurs écoles françaises, et le fait que les champions de la liberté n'aient pas jugé à l'époque devoir lutter pour les droits de ces minorités?

Que dire de la situation en Ontario à l'époque du fameux Règlement 17? Où était le gouvernement fédéral pour désavouer ce genre de chose? Où était le gouvernement fédéral lorsque, jeune étudiante à Ottawa, il me fallait subir mes propres examens en anglais? Croire aujourd'hui que le gouvernement fédéral aurait pu désavouer la loi 101, c'est ignorer notre histoire.

[*Français*]

C'est ignorer notre histoire et les blessures profondes qui n'ont pas encore fini de se cicatriser dans l'inconscient collectif des Canadiens français. Dénoncer l'injustice actuelle du Québec envers sa minorité anglophone au nom d'une justice supérieure qu'on n'a jamais respectée soi-même, serait apparu tout simplement indécent aux yeux des Canadiens français.

Lorsque fut formée la Confédération, c'est la langue anglaise qui demandait à être protégée, les anglophones étant minoritaires dans le Bas-Canada. Georges-Étienne Cartier y faisait allusion lorsqu'il disait: «Si nous présentons aux législatures des provinces et au gouvernement impérial un projet portant la création d'un gouvernement général, ce sera notre devoir de protéger également toutes les races et de ménager les intérêts de chacune d'elles.» La langue anglaise fut protégée dans le Québec.

Faut-il conclure que, dès que l'équilibre démographique eut basculé en faveur des anglophones dans l'ensemble du pays, on a oublié la justice et la tolérance? Le Canada est né de la nécessité pour les Canadiens anglophones et francophones de collaborer et il ne survivra pas sans que cette collaboration se fasse. La question linguistique et culturelle n'est pas l'unique secteur auquel devra s'éveiller le Canada tout entier. Minoritaires au Canada sur le plan linguistique les Canadiens français sont dominés économiquement dans leur province. A Montréal, par exemple, pour continuer dans l'atmosphère dans laquelle baignent les débats que nous tenons actuellement, l'économie est massivement aux mains des anglophones et, en cent ans d'existence, on l'a déjà dit, aucune des grandes banques anglaises, par exemple, n'a trouvé le moyen de se donner un président-directeur général de langue française. Si bien que les Canadiens de langue française sont convaincus que l'anglophone peut se hisser au sommet de la pyramide économique et politique sans parler le français, mais qu'un francophone ne le pourra jamais s'il n'est pas bilingue.

Au Québec, sur 105 compagnies qui comptent plus de 1,000 employés, 91 sont anglophones. Une étude effectuée sur ces compagnies révèle que moins de 10 p. 100 des dirigeants dont la nomination dépend du Conseil d'administration de ces entreprises sont francophones, soit un simple pourcentage de 10 p. 100. Et 41 de ces sociétés n'ont aucun Canadien français à leur direction. Tout ceci dans le Québec! Il suffit de prendre conscience de ces faits pour comprendre le sentiment de frustration des jeunes Québécois qui se voient refoulés dans la fontion publique ou dans les entreprises personnelles, faute de pouvoir partager les meilleurs emplois disponibles dans leur province. Le redressement est toutefois possible. Au gouvernement fédéral nous l'avons tenté et en grande partie réussi.

Si l'on compare, en effet, la performance des sociétés de la couronne relevant du gouvernement fédéral avec celle de l'entreprise privée, on obtient des résultats nettement plus encourageants, et j'ai fait faire cette étude.

Au sein des sociétés de la Couronne la proportion de dirigeants de langue française est de 23 p. 100 à l'échelle du Canada. Et si l'on songe que ce chiffre est encore plus élevé en territoire québécois, on voit que le secteur privé au Québec enregistre un net retard. Quant aux Canadiens français qui siègent au conseil d'administration de ces mêmes sociétés de la Couronne, ils représentent environ 25 p. 100 des effectifs.

Il resterait sans doute à raffiner ces statistiques pour déterminer si nous sommes bien répartis dans tous les secteurs où œuvrent les sociétés de la Couronne car je note, par exemple, qu'à l'Association des musées du Canada nous sommes 50 p. 100 de francophones. Un coup d'œil rapide à cette étude démontre bien que nous n'avons pas été refoulés seulement dans les secteurs culturels mais, au contraire, nous sommes présents dans à peu près tous les secteurs où œuvrent les sociétés de la Couronne. Nous voyons là que les Canadiens de langue française œuvrent au niveau fédéral en nombre proportionnel à la population francophone du pays et qu'ils peuvent faire carrière chez nous dans des conditions nettement plus égalitaires qu'il y a dix ans.

Nous avons peut-être été avertis de cela par sir John A. Macdonald, mais nous avons compris au gouvernement fédéral qu'un partage des responsabilités était nécessaire à l'harmonie des deux peuples fondateurs de notre pays. Je cite sir John A. Macdonald dans une admonition qu'il faisait à ses compatriotes anglophones. Il disait ceci:

> Vous seriez surpris de découvrir, en feuilletant l'annuaire des fonctionnaires du Bas-Canada, la suprématie que vous détenez dans les postes importants. Prenez garde que les Français ne découvrent ces faits et ne commencent à les dénoncer.

Cela a été écrit en 1856.

Malgré ces erreurs, ces négligences et malgré ce que j'appellerais notre manque de fidélité à l'esprit qui nous a amenés, Canadiens français et Canadiens anglais, à conjuguer notre destin, la Confédération n'est pas un échec. Nous parlons toujours français. Nous avons développé notre identité et nous jouissons d'un niveau de vie que beaucoup nous envient.

En vérité, aucune province dans ce pays n'est tout à fait comme les autres au sein de cette Confédération, et toutes réclament à leur manière des changements. Toutes ont des griefs à exprimer à l'égard de la Confédération comme elle est aujourd'hui. Pour le Québec, évidemment, la chose est un peu plus évidente à cause de la différence de langue. Nous avons un grief de plus à ajouter. Mais la Saskatchewan par exemple est à maints égards plus différente de l'Ontario que du Québec. On retrouve, en Saskatchewan, les mêmes préoccupations sociales-démocrates par exemple, la même importance accordée au mouvement coopératif que les Saskatchewannais estiment avoir été un instrument important pour modeler la culture régionale. Et on trouve surtout dans l'Ouest le même sentiment d'aliénation qui est exprimé de façons diverses selon les événements. De même, les particularismes des provinces Maritimes valent d'être préservés si l'on veut échapper, dans ce pays, à la grisaille de l'uniformisation.

Par conséquent, le Canada anglais doit lui-même prendre conscience de son identité à lui. Elle est multiple. Le Canada anglais n'est pas homogène. Il doit décider des particularismes que chaque région veut sauvegarder dans l'unité de la Confédération. Certains seront découragés à l'idée de devoir marier tant de diversités à l'intérieur de la Confédération canadienne. J'y vois quant à moi une source d'espoir, puisqu'en se percevant lui-même si divers, le Canada anglais sera mieux à même de comprendre les aspirations du Québec, et plus stimulé pour inventer les formules qui permettraient à chacun de se sentir Canadien sans avoir à renoncer à ses racines provinciales ou régionales.

Il faut donc profiter de la crise actuelle pour repenser le pays et le reconstruire de nos propres mains. Le véritable danger, c'est que l'on se désintéresse du problème de l'unité nationale. L'introspection n'est pas facile pour qui que ce soit, elle l'est encore moins pour les pays et pour les peuples. Déjà je perçois dans certains cercles, dans mes voyages dans certains secteurs de l'Ontario, qui était traditionnellement beaucoup plus près de nous que les autres provinces, je perçois une fatigue au sujet de ce problème de l'unité nationale qui s'installe. Le problème ennuie quand il n'irrite pas.

Sur ce plan, le rôle du gouvernement fédéral me semble évidemment tout à fait crucial. C'est à lui qu'il revient de stimuler les endormis pour ne pas laisser le pays nous glisser entre les mains. Ce pays ne peut vivre que si nous sommes très nombreux à vouloir le sauver. On les cherche, et il faut les rappeler ceux qui veulent, en ce moment, sauver le pays. Chacun doit se dire qu'il n'a pas le droit de laisser cette tâche à son voisin. Car, un vouloir vivre en commun n'existe que par la volonté des individus qui ont décidé d'unir leur destin, et personne ne peut vouloir à la place d'un autre. En ce sens, le gouvernement fédéral ne peut pas non plus se substituer aux provinces anglophones et aux forces fédéralistes du Québec pour définir les détails d'un nouveau pacte confédératif, mais il peut et doit exercer un rôle de leadership comme d'ailleurs le premier ministre n'a pas cessé de le faire.

Prenant note d'un changement des mentalités et d'une ouverture nouvelle au Canada anglais, à la suite du choc du 15 novembre, le premier ministre a effectivement offert de profiter de ce nouveau climat pour rouvrir tout le dossier constitutionnel et nous donner une constitution renouvelée.

Dans son discours à Québec, entre autres, il s'est contenté d'ouvrir les portes, d'ouvrir quelques fenêtres et il s'est déclaré prêt à se joindre aux provinces pour amorcer ce grand débat. Et il s'est engagé à faire le ménage, s'il le fallait, du sous-sol au grenier.

Encore fallait-il connaître les goûts et les besoins des habitants de la maison, les cloisons qu'ils désirent abattre, et celles qu'ils veulent déplacer. La Commission Pepin-Robarts a donc été mise sur pied de manière à faire cet inventaire et à suggérer à un autre niveau les lignes maîtresses de toute évolution, de tout changement.

Est-ce à dire que le gouvernement fédéral doit, alors qu'il a mis ces structures en place, se croiser les bras et attendre? Mais certainement pas, ce serait à mon avis une très grande erreur. Car le gouvernement fédéral a un message propre que lui seul peut livrer dans ce débat constitutionnel et il doit parler clair et fort. Certes, il n'est qu'une partie dans ce débat, mais autant il ne peut se substituer aux provinces, autant elles ne peuvent se substituer à lui dans l'œuvre de reconstruction de ce pays.

Il serait relativement facile de récrire la Constitution pour plaire au Québec, et peut-être relativement facile aussi de récrire la Constitution pour plaire au Canada anglais. Mais le véritable défi est celui que nous avons en ce moment, celui de trouver la formule qui accommode tout le monde, sans pour autant enfermer le pays dans un carcan qui le réduise à l'impuissance devant le tiraillement des intérêts régionaux. Et le super défi, c'est celui de définir ce nouvel équilibre entre le centre et les régions sans la collaboration active et intéressée du gouvernement péquiste au pouvoir en ce moment. Il va falloir obtenir le concours de la population du Québec, car il est certain que le gouvernement lui-même ne collaborera pas à cette œuvre.

Dans les mois qui viennent, il me semble donc que les gens devront d'abord se rappeler que toute offre du fédéral aux provinces ne peut être que partielle, du seul fait qu'elle vienne du fédéral. La nouvelle Constitution ne pourra pas sortir du gouvernement fédéral comme de la cuisse de Jupiter. Et même si par bonheur nous découvrions la formule magique, il faudrait encore la redécouvrir et la réinventer en commun avec les provinces.

Par ailleurs, les gens sont en droit d'attendre que nous fassions preuve d'imagination dans l'invention de nouvelles façons d'exercer les pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il me semble que les Canadiens sont justifiés de demander à leur gouvernement central d'imaginer les changements institutionnels qui nous aideraient à passer d'un fédéralisme de confrontation à un fédéralisme de concertation.

Quelle que soit la révolution des esprits qu'on peut espérer d'une refonte du pacte confédératif, il n'en reste pas moins qu'en attendant, et même après, tout geste posé par le gouvernement canadien devra tenir compte, comme j'y ai fait allusion au début, de la mémoire et de l'inconscient collectif des deux peuples fondateurs. Comme le disait Georges Étienne Cartier, «la population française, en confiant ses intérêts à un gouvernement fédéral, fait preuve de confiance en nos compatriotes anglais. Est-ce trop demander à la race anglaise qu'elle se fie à la libéralité et à l'esprit de justice de la race française dans le gouvernement local?».

On se souviendra que les anglophones étaient minoritaires à ce moment-là. On ne saurait résumer plus brièvement nos problèmes, en même temps que les conditions d'une solution durable à nos maux.

Pour rebâtir le Canada, c'est d'abord la confiance réciproque entre nos deux peuples fondateurs qu'il faut restaurer. Et si nous ne sommes pas prêts à poser des gestes collectifs et personnels pour abattre les rancœurs et les préjugés qui nous séparent, il est vain d'attendre quelque miracle d'une nouvelle constitution.

● (1242)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. A la fin de son intervention, le député de Battle River (M. Malone) a proposé un amendement. La présidence le trouve acceptable, et le débat porte maintenant sur l'amendement. La parole est au député de Vancouver Quadra (M. Clarke).

● (1252)

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, d'entrée de jeu, je voudrais dire quel plaisir ce fut pour moi d'entendre le discours du trône prononcé pas Sa Majesté à l'autre endroit et de la voir aux diverses réceptions données en son honneur à Ottawa. Ce fut émouvant pour ma femme et moi de rencontrer Sa Majesté et Son Altesse royale, le prince Phillip, à la réception offerte ici même au Parlement. Je voudrais aussi féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Si la Chambre ne juge pas cela irrespectueux, je me permettrai de dire que les mesures récemment annoncées par le gouvernement me rappellent une histoire que m'a racontée Howard Clark, l'ancien primat de l'Église anglicane du Canada. C'est l'histoire d'une petite fille qui avait une journée consacrée aux sports, le samedi suivant, et qui espérait du beau temps. Comme elle croyait en Dieu, elle a prié toute la semaine pour avoir du beau temps le samedi. Elle fut déçue car il a plu ce jour-là, et les manifestations sportives furent plus ou moins gâchées. Son père, lui, était athée. Il trouvait ridicule de croire en l'existence d'un Être suprême et il dit à sa fille: «Tu vois, il pleut aujourd'hui. C'est donc que tes prières n'ont pas été entendues». La petite fille a prouvé sa foi en répondant: «Oh non papa, Dieu a répondu. Il répond toujours. C'est tout simplement qu'aujourd'hui, il a dit non.»

Cette histoire m'est revenue à l'esprit parce que je sais que les Canadiens ont prié le gouvernement de prendre des mesures pour remettre le pays sur la bonne voie, pour réduire le chômage et guérir les nombreux maux dont nous sommes affligés. Je suis sûr que les Canadiens qui avaient espéré quelque action doivent avoir ressenti la même chose que la petite fille, c'est-à-dire que Dieu—dans ce cas-ci le gouvernement—avait dit qu'il n'y aurait rien à attendre ce jour-là.

Je désire mentionner deux parties du discours du trône qui semblent peut-être n'avoir aucun rapport l'une avec l'autre, monsieur l'Orateur, mais je puis affirmer à la Chambre que je leur montrerai qu'il en existe un. Il s'agit des dividendes sur les actions de sociétés canadiennes et de l'assurance-chômage. Le lien semble ténu, mais j'espère que vous aurez changé d'avis quand j'aurai fini mes commentaires.

Je me reporte tout d'abord aux propos du ministre des Finances (M. Chrétien). Le document qu'on nous a remis ce jour-là ressemblait fort au budget présenté le 31 mars et je pensais que c'était un budget ou un mini-budget. Le gouvernement dit que ce n'était ni l'un ni l'autre, mais plutôt un simple exposé économique et fiscal. Peu importe le nom, monsieur l'Orateur, on n'y mentionnait que très brièvement le chômage et l'assurance-chômage. J'ai trouvé cela plutôt étrange car dans son discours du trône Sa Majesté a eu des mots émouvants au sujet du chômage, de l'assurance-chômage, de l'inflation et de tous les autres problèmes auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui. J'aimerais citer quelques phrases, dont celle-ci:

> Les taux élevés de chômage et d'inflation montrent clairement que les méthodes économiques d'une époque moins complexe ne conviennent plus aujourd'hui.

C'est peut-être vrai, mais je me demande si on n'aurait pas dû parler d'esprits simples plutôt que d'époques moins complexes. Nous devons nous demander qui a exercé le pouvoir au cours des 14 dernières années. Qui a été à la tête des affaires du pays? Quatorze années est une période suffisamment longue pour apporter tous les changements jugés désirables.

Les paroles que Sa Majesté a prononcées relativement au chômage au Canada étaient peut-être encore plutôt plus émouvantes. Elle a déclaré:

> Les privations qu'engendre actuellement le chômage au Canada sont profondément troublantes. Il n'est ni juste ni admissible qu'autant d'hommes et de femmes se voient frustrés de la dignité d'un travail rémunérateur, et qu'ils soient incapables de s'acquitter de leurs obligations financières et de faire des projets d'avenir en toute confiance. Il est intolérable qu'autant de gens soient frustrés de leur droit à une vie productive et assurée, et que leurs familles soient accablées de l'injuste fardeau de l'inquiétude, de l'incertitude et de la privation.

Ce sont des paroles très émouvantes et qui décrivent avec beaucoup de réalisme les problèmes et l'état d'esprit du grand nombre de Canadiens qui se trouvent dans cette malheureuse situation dont ils ne sont pas responsables. Il semble étrange que le gouvernement refuse avec tant de constance d'adopter la solution qu'ont suggérée les députés de ce côté de la Chambre et qui, j'en suis sûr, aiderait au redressement de la vie économique du pays et remédierait au chômage. Le gouvernement prétend bien sûr que cette politique n'aurait aucun effet, qu'elle est à l'essai et qu'elle ne prouve rien. On peut répondre à cela que la politique que le gouvernement a appliquée et essayée jusqu'ici est restée sans résultats.

Le ministre des Finances nous a déclaré que les dividendes demeureraient l'objet de réglementation pendant encore six mois, c'est-à-dire jusqu'en avril 1978, et qu'ensuite l'augmentation autorisée serait limitée à 6 p. 100, au lieu des 8 p. 100 autorisés antérieurement. Il y a deux ans environ, dans la loi anti-inflation dont la Chambre a été saisie, une disposition indiquait que les dividendes seraient «gelés» et qu'on n'autoriserait aucune augmentation. Cette disposition ne tenait pas compte du fait que de nombreux Canadiens avaient pris des mesures pour s'assurer un certain bien-être pendant leur retraite, et que beaucoup comptaient dans une grande mesure sur ces dividendes provenant du placement de leurs épargnes.

Le gouvernement a enfin réalisé qu'il serait injuste de permettre des augmentations de salaire de 12 p. 100 tout en imposant un gel sur les dividendes, correspondant au pourcentage de l'année précédant la vague d'inflation. Nous constatons à présent que la mesure qu'il vient de prendre est la même dans son principe puisqu'il a limité le montant d'augmentation des dividendes de 6 p. 100 tout en admettant que l'inflation dépasserait 8 p. 100. Les nombres sont un peu différents peut-être, mais le principe reste le même. Le gouvernement

passe outre au fait que les dispositions dont nous sommes saisis à présent imposent des difficultés à ceux-là même qui ont su épargner et faire des économies et qui espèrent recevoir à présent les dividendes, en complément de leurs revenus. Il est cruel de laisser l'inflation monter à 8 p. 100 tout en limitant les dividendes provenant des revenus des particuliers à 6 p. 100.

Je vois qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur. J'aimerais poursuivre à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures, cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure).

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, avant la pause, je parlais de la politique gouvernmentale de restriction des dividendes qui pénalise les Canadiens retraités qui comptent sur les dividendes pour les faire vivre. Le gouvernement dira peut-être: «Oui, mais nous avons indexé les pensions pour protéger les retraités du Canada.» Cependant, il importe de noter que probablement seulement le tiers des travailleurs canadiens bénéficient des régimes de pension de retraite autre que le régime du gouvernement, qui prévoit tout au plus des avantages limités. Bien entendu, les régimes de pension privés ne sont pas indexés et les retraités doivent donc compter sur leurs économies pour arrondir leurs revenus.

Par ailleurs, l'aspect le plus important à mon avis du blocage des dividendes, et son aspect le plus négatif, est qu'il risque d'avoir un effet adverse sur l'investissement au Canada. Le blocage influe à la fois sur les capitaux et sur la main-d'œuvre. Naturellement, les capitaux ne peuvent pas être investis à des taux peu intéressants si le taux d'inflation est élevé. Par conséquent, si le taux d'inflation est de 8 p. 100, les investisseurs doivent savoir quel est le produit réel de leurs capitaux en plus de ce 8 p. 100. C'est pourquoi les taux hypothécaires au Canada dépassent maintenant 12 p. 100. Cela veut dire qu'on décourage l'investissement de capitaux au Canada à cause du blocage des dividendes ou du moins de l'augmentation limite de 6 p. 100. Si l'on n'investit pas de capitaux au Canada, il n'y aura pas de nouveaux emplois.

Les travailleurs de tout le Canada qui placent leurs économies dans des fonds de pension s'intéressent aussi au taux de rendement des dividendes parce que les taux accumulés dans les fonds de pension partout au canada deviennent le capital de placement pour l'avenir et permet de créer des emplois. Quand les dividendes et, par conséquent, la formation des capitaux, sont limités, ces emplois ne peuvent pas être créés. Il est probablement plus rentable d'investir ces capitaux dans d'autres domaines où les règlements ne sont pas si stricts.

● (1412)

Je pense être maintenant arrivé au rapport entre les dividendes et l'assurance-chômage. Comme je l'ai dit au début, je veux aborder la question des dividendes et de l'assurance-chômage sans dissocier les deux sujets. De nombreux députés ne se rendent peut-être pas compte jusqu'à quel point l'assurance-chômage est une question importante. Il convient peut-être de rappeler à la Chambre que pour la présente année financière, on prévoit de verser en assurance-chômage, c'est-à-dire en prestations aux bénéficiaires, plus de 4 milliards de dollars, précisément 4,200 millions de dollars. Pour situer ce chiffre dans une juste perspective, il faut savoir que cette somme représente près de 10 p. 100 du total des prévisions budgétaires du gouvernement pour l'année en cours.

Une autre façon d'établir une comparaison avec la situation financière, c'est que les prestations d'assurance-chômage représenteront la moitié du déficit budgétaire du présent exercice. On prévoit que ce dernier atteindra plus de 9 milliards de dollars. Et le chômage nous coûtera 4.2 milliards de dollars. C'est une somme considérable. Cependant, le problème du chômage comporte deux aspects. Non seulement contribue-t-il à augmenter les dépenses nationales; mais les chômeurs, parce qu'ils n'ont pas d'emploi, donc pas de salaire ne versent donc rien, parce qu'ils ne paient pas d'impôt, aux recettes nationales. C'est donc une double perte pour le pays. D'une part, nous avons des gens qui vivent au crochet du trésor public. Et par le fait même, ils ne peuvent contribuer à l'enrichir. Je ne veux nullement leur jeter la pierre. Je rejette plutôt la faute sur la politique du gouvernement qui siège en face de nous.

Le gouvernement revendique le mérite de tous les nouveaux emplois qui sont créés. Mais ce qu'il tient caché, quand il se vante d'avoir créé 200,000 nouveaux emplois, c'est que le nombre de travailleurs a excédé de 128,000 le nombre d'emplois créés l'an dernier. 128,000 personnes se cherchent un emploi qui n'existe pas. En attendant d'en trouver, elles ne peuvent toucher de prestations de chômage car, n'ayant pas travaillé, elles n'ont même pas gagné les crédits nécessaires.

Le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) ont tous deux annoncé un nouveau programme de 150 millions de dollars destiné à créer 30,000 emplois temporaires. C'est une goutte d'eau, si l'on pense à l'ensemble du problème. Au rythme où l'on verse aujourd'hui des prestations d'assurance-chômage, les 150 millions ne dureront qu'un peu plus d'une semaine. C'est un programme dont on peut difficilement faire l'éloge en disant qu'il va régler les problèmes. Il ressemble en cela à de nombreuses autres largesses dont le gouvernement nous a déjà fait cadeau, largesses qui peuvent lui attirer quelque faveur peut-être, mais qui, en fait, ne font rien pour créer les emplois permanents que réclament les Canadiens aujourd'hui.

Depuis cinq ans environ, je m'inscris en faux contre ce genre de pratiques gouvernementales. J'ai commencé à livrer bataille là-dessus à l'époque du Programme d'initiatives locales et de Perspectives-Jeunesse. Bien sûr, les bénéficiaires de ces programmes étaient ravis de recevoir quelques dollars. Toutefois, lorsque vous leur parliez et que vous leur mettiez sous le nez le fait qu'à la fin du programme, ils se retrouveraient sur le trottoir sans emploi, ils s'apercevaient que ce n'était qu'un truc du gouvernement pour calmer les esprits.

Des voix: Bravo!

M. Clarke: Nous avons maintenant le triste spectacle de Travail Canada. Je ne sais pas comment cela fonctionne dans d'autres régions du pays, mais les statistiques recueillies dans ma circonscription sont peut-être représentatives. Dans Vancouver Quadra, les demandes de subventions présentées à Travail Canada se sont élevées à 1.2 million de dollars. Le budget alloué à Vancouver Quadra a été de $100,000. Le gouvernement a donc répondu aux demandes de financement dans une proportion de moins de 10 p. 100. Si certains députés d'en face estiment que Vancouver Quadra devrait obtenir davantage, je serai d'accord avec eux.

Même le gouvernement libéral aurait peine à expliquer la raison pour laquelle neuf circonscriptions en Colombie-Britannique ont reçu la somme minimale de $100,000, alors que deux circonscriptions libérales, celles de Skeena et Coast Chilcotin, ont reçu respectivement quatre millions et demi et plus de deux millions. Je ne voudrais pas insinuer qu'il y a des manigances politiques là-dessous, mais cela laisse songeur.

Le gouvernement a reconnu qu'il pouvait y avoir un besoin et il a formulé un programme. Ce programme est lamentablement insuffisant. Pour ce qui est des chômeurs et des 150 millions de dollars, ce petit cadeau supplémentaire ne couvre qu'une semaine. Pour ce qui est de Canada au Travail ce programme a répondu à moins de 10 p. 100 seulement des besoins de ma région.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre, et surtout mon chef, ont demandé une révision complète des prestations d'assurance-chômage. D'abord, le gouvernement doit décider si l'assurance-chômage doit être un régime d'assurance ou un régime d'assistance sociale. Pour le moment, il est difficile de faire la différence entre les prestations d'assurance-chômage et les autres cadeaux que le gouvernement fait de temps en temps. Le gouvernement pourrait facilement renseigner les Canadiens sur le coût de leur régime d'assurance-chômage. Pour le moment, le taux de chômage importe peu. Le gouvernement paie la différence entre le coût des prestations et le montant des cotisations des travailleurs et des employeurs. Cette année, l'écart à combler sera de l'ordre de 1.7 milliard de dollars. Je ne sais pas si cela fait vraiment une différence pour les contribuables canadiens de payer cette dépense au moyen de primes fiscales ou de paiements fiscaux dans le cadre des recettes générales. Toutefois, il serait bien normal que le gouvernement révèle aux Canadiens le coût de ce genre de programme.

A propos de coûts, il faudrait examiner de beaucoup plus près les abus en matière d'assurance-chômage. Et nous ne visons pas seulement les individus qui profitent abusivement du système. Nous avons tous entendu parler de l'équipe canadienne de ski qui se faisait expédier ses chèques à Banff et des milliers de chèques qui n'ont pas été réclamés au cours de la dernière grève des postes car les chômeurs en question n'avaient pas suffisamment besoin d'argent pour aller chercher leur chèques.

Il n'y a pas seulement des abus individuels. Il y a aussi l'exploitation abusive du système par le système. Il s'agit du genre d'abus qui permet à des gens ayant un gros revenu de toucher des prestations d'assurance-chômage pendant la saison morte. Je connais un pêcheur de la côte ouest qui peut gagner $60,000 au cours de la saison de pêche et toucher de façon fort légale des prestations d'assurance-chômage hors saison. Il y a parfaitement droit car les règlements l'y autorisent. Nous croyons, quant à nous, que l'assurance-chômage n'a pas été conçue à l'intention de ce genre de personnes.

Nous n'avons pas l'intention de perdre de vue les inégalités régionales au Canada. Nous savons fort bien qu'il y a des endroits sur la côte de l'Atlantique, par exemple, où les occasions d'emploi sont inexistantes et où le nombre de personnes qui cherchent du travail est considérable. Nous savons aussi qu'il y a de ces gens dans d'autres régions. Si je puis citer comme exemple, Edmonton, où il y a des chômeurs bien qu'il y ait de nombreuses occasions d'emploi. Dans ces cas, les gens préfèrent être chômeurs plutôt que de travailler.

Nous pouvons attribuer cette attitude à la politique du gouvernement qui a rendu l'assurance-chômage tellement attirante. Certes, un besoin réel de protection existe. Nous ne prétendons pas en aucune manière que le chef de famille qui est réellement en chômage perde la protection que lui assure le régime d'assurance-chômage. Toutefois, nous ne sommes pas du tout certains que les Canadiens, prestataires ou cotisants, veuillent en faire un régime d'assurance-sociale et de bien-être, ce qui semble être le cas en ce moment. Nous pouvons voir que les politiques du gouvernement actuel ont créé, à toutes fins pratiques, toute une génération de personnes qui n'ont aucune incitation au travail parce que le gouvernement a rendu le chômage tellement attrayant. A notre avis, tout le régime a besoin d'être remanié de fond en comble pour faire disparaître ce genre de situation.

J'ai dit que je relierais ces deux sujets qui, apparemment, n'ont aucun rapport. J'espère avoir clairement fait apparaître les liens existants entre ces éléments. Il est indispensable de les considérer globalement. Nous prions instamment le gouvernement de présenter un programme économique complet qui assurera l'essor du Canada. Nous n'avons que faire des prétendues déclarations d'ordre économique et fiscal du genre de celle qu'a faite le ministre la semaine dernière pour nous faire part de ce que le gouvernement espère réaliser par ses efforts incohérents. Ce qu'il nous faut, c'est un programme complet qui résoudrait totalement quelques-uns de ces problèmes, et non pas toutes ces mesures de rapiéçage que nous propose le gouvnement.

● (1422)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avoue ne pas me souvenir exactement du nombre de fois où j'ai saisi l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour évoquer mon sujet favori, à savoir les pensions, notamment la sécurité sociale pour les personnes âgées et tous les autres programmes de pension, et en particulier ceux qui intéressent nos anciens combattants. Naturellement, j'ai l'intention de faire une autre intervention à ce sujet cet après-midi, et je continuerai à le faire chaque année dans les débats comme celui-ci, tant que cela sera nécessaire pour défendre devant la Chambre la cause de nos personnes âgées, de nos retraités et de nos anciens combattants.

Il est évident que cette question doit être évoquée au début de la présente session. Prenant récemment la parole en dehors de la Chambre, le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) a proposé une diminution des allocations familiales et des allocations de sécurité de la vieillesse. J'ai immédiatement dit ce que je pensais de cette proposition et le ministre de la Santé

nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a également exprimé son point de vue, qui était totalement opposé à celui du ministre des Travaux publics.

Au moins pendant quelques jours, cette intervention m'a rassuré. Cependant, au cours des dernières heures, j'ai appris qu'elle avait elle-même avoué que des membres du cabinet la priaient de réduire les versements effectués au titre des allocations familiales et aux personnes âgées qui ont droit aux allocations de sécurité de la vieillesse.

Une voix: C'est mesquin!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre dit qu'elle s'y oppose. Monsieur l'Orateur, il me semble qu'elle aura besoin de quelque force si elle veut résister efficacement. Naturellement, elle se reprend à dire que nous vivons une période où nous devons exercer des restrictions et épargner, et c'est sans doute dans le domaine de nos programmes sociaux que ces restrictions doivent se manifester. Monsieur l'Orateur, cela est totalement absurde. En outre, cette attitude est d'une impitoyable cruauté.

Le gouvernement est en difficulté; personne n'en disconvient. Mais rien ne justifie le fait qu'un gouvernement en difficulté, notamment dans le domaine économique, s'en prenne d'abord à tous ses travailleurs et aux salaires qu'ils touchent ainsi qu'aux retraités, aux personnes âgées et aux bénéficiaires de programmes de sécurité sociale en disant que ces programmes doivent être réduits.

C'est précisément parce que l'incertitude règne dans le pays et qu'il y a un manque général de confiance dans l'avenir qu'il serait temps à mon avis d'examiner les causes d'injustice, et de s'orienter au plus vite vers la justice et l'égalité pour tous. Si nous disons à nos citoyens âgés et à nos anciens combattants que c'est à eux de faire des sacrifices, dans l'intérêt d'un gouvernement qui est en mauvaise passe, nous ne ferons rien pour rétablir la confiance dans le pays, bien au contraire. Je le redis donc une fois de plus, loin de chercher à supprimer certains avantages sociaux, il faudrait, au contraire, faire progresser nos lois sociales.

Avant qu'on me demande si nous pouvons nous le permettre ou d'où nous allons tirer l'argent nécessaire, je demanderai à la Chambre une fois de plus d'examiner toute la question sous un juste éclairage. Ce qu'il faut examiner, ce ne sont pas seulement les chiffres des budgets de nos divers gouvernements, mais la totalité de la production nationale et la part de celle-ci que nous sommes prêts à partager avec les citoyens âgés du pays. D'après le budget annuel, Ottawa dépense environ 5 milliards de dollars en pensions de vieillesse, en suppléments de revenu garanti et autres moyens permettant d'aider nos citoyens du troisième âge.

Je ne sais pas quels revenus les Canadiens de 65 ans et plus tirent d'autres sources, et je ne pense pas qu'il soit possible de trouver ces renseignements dans nos statistiques officielles, mais je sais une chose ou deux. Je sais que 30 p. 100 de près de deux millions de Canadiens de plus de 65 ans n'ont pas d'autre moyen de subsistance que leur pension de vieillesse et leur supplément de revenu garanti. Je sais également que 30 p. 100 de citoyens de 65 ans et plus ont très peu d'autres revenus, puisqu'ils sont admissibles à une partie du supplément de revenu garanti. Je sais enfin que sur les 40 p. 100 de la couche supérieure, bien d'autres citoyens âgés ont de grosses difficultés à joindre les deux bouts, pendant ces périodes d'inflation. Par conséquent je crois que je ne m'aventure pas beaucoup en disant que le revenu total dans les mains de nos citoyens âgés ne dépasse guère 8 milliards de dollars, dont 5 milliards sont tirés du Trésor fédéral et le reste des trésoreries provinciales ainsi que de leurs revenus personnels. Les chiffres ne sont peut-être pas exacts, ils sont peut-être trop élevés ou trop bas mais je suis sûr que dans l'ensemble les revenus totaux des personnes de plus de 65 ans ne dépassent guère 9 à 10 milliards de dollars. Je dirais que je suis près de la vérité en disant que les revenus totaux de deux millions de Canadiens âgées de 65 ans ou plus sont d'environ 8 milliards de dollars.

Ces personnes représentent un douzième environ de la population totale. Mais si un douzième ne reçoit que 8 milliards de dollars comme revenu annuel, je demande aux députés de comparer ce chiffre à celui du produit national brut—non pas des budgets gouvernementaux mais de ce que nous produisons. Quel est le produit national brut—ou comme Statistique Canada l'appelle la dépense nationale brute—pour cette année? Il dépasse 200 milliards de dollars. Les huit milliards de dollars prévus pour nos personnes âgées représentent un vingt-cinquième de la production totale du pays. Ce qui veut dire que nous donnons un vingt-cinquième de la production globale du pays à un douzième des gens. C'est mesquin, inhumain et injuste et les députés qu'ils soient au cabinet ou ailleurs, n'ont pas le droit de dire que le moment est venu de réduire les programmes sociaux, qu'il faut maintenant réduire les pensions de vieillesse ou encore les allocations familiales, même si celles-ci ne font pas partie des statistiques que j'ai données.

● (1432)

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les députés d'en face qui applaudissent m'approuvent. Il est bon d'être applaudi par les députés libéraux d'arrière-plan.

M. Symes: Mais voteront-ils pour votre proposition?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Que leurs votes soient pour ou contre, au cours des décennies où nous avons pris cette position, nous avons fait des gains appréciables. Nous l'avons maintenue pendant des années et nous continuerons à le faire.

Étant donné, monsieur l'Orateur, qu'il n'est que juste d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, je prétends qu'il ne devrait plus être question de coupures. Qu'il n'y ait plus de propositions de coupures ni de ballon d'essai en ce sens. Nous devrions plutôt améliorer nos programmes sociaux et nous efforcer de verser aux personnes âgées une fraction plus équitable du produit national brut. Il est injuste qu'un douzième de notre population, les personnes âgées qui ont construit ce pays, ne reçoive qu'un vingt-cinquième—ou si mes statistiques ne sont pas exactes seulement un vingtième tout au plus—de la richesse que nous produisons.

Je le répète, même si ces personnes ne font peut-être pas plus partie de la main-d'œuvre active et ne participent plus à la production, ce sont elles qui ont amené le pays à son niveau actuel de production annuelle. Voilà pourquoi je réclame le relèvement du montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse, qui est à peine supérieur à $150 par mois. Ceux qui n'ont rien d'autre peuvent toucher en outre le supplément de revenu garanti, qui s'élève à $105 par mois. Les chiffres

globaux que j'ai donnés prouvent que nous sommes injustes envers les personnes âgées. Ces chiffres, $150 pour tous ceux qui ont 65 ans et plus, et $255 pour ceux qui touchent le supplément, montrent bien que nous ne leur donnons pas leur juste part.

J'ai déjà déposé mon projet habituel de résolution en vue du débat qui aura lieu un de ces jours pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Dans ce projet de résolution, je dis que le montant de base de la pension devrait être maintenant porté à $300 par mois. Et je ne veux pas qu'on me demande où nous allons prendre l'argent nécessaire. Un gouvernement qui ne sait pas gérer les affaires du pays au point qu'une fraction aussi importante de la population ne reçoit pas sa juste part est indigne de siéger en face.

Je demande donc qu'on relève le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse, et en plus qu'on modifie la formule d'indexation, qu'on adopte une base d'indexation plus appropriée. L'indexation est une bonne chose. Elle permet à la pension d'augmenter un peu tous les trois mois. Mais elle retarde toujours. Elle repose sur la comparaison des augmentations survenues il y a plusieurs mois et de celles d'il y a plus encore de mois. Elle ne permet donc jamais aux retraités de faire face à l'augmentation du coût de la vie qui intervient dans le mois ou dans le trimestre en cours. Voilà pourquoi je demande qu'on réétudie la formule d'indexation.

Je réclame également l'abaissement de l'âge d'admissibilité, surtout dans le cas de ceux qui ne sont pas sur le marché du travail. Je n'en suis pas à réclamer la pension pour tout le monde à partir de 60 ans au lieu de 65. Mais tous les inactifs et tous ceux qui veulent bien quitter le marché du travail devraient toucher la pension de sécurité de la vieillesse à partir de 60 ans.

Cela m'amène à un autre sujet. Je suis d'accord avec les centaines de personnes, surtout des femmes, qui écrivent pour protester contre l'absurdité incroyable d'une mesure législative que nous avons votée il y a quelques années. Nous avons accordé une allocation au conjoint, homme ou femme, d'un retraité lorsqu'il a entre 60 et 65 ans, mais nous ne donnons rien aux personnes qui vivent seules, je veux parler des veufs ou veuves et des célibataires. Ce sont principalement les veuves et les femmes célibataires qui sont pénalisées par cet état de choses. Les personnes qui m'écrivent n'arrivent pas à y croire. Elles me demandent si le Parlement a bien voté cela. Elles n'arrivent pas à admettre que le Parlement d'un pays civilisé puisse faire une chose aussi barbare. Je demande qu'on supprime cette allocation au conjoint, et qu'à la place, on accorde la pension de sécurité de la vieillesse à toutes les personnes de 60 ans et plus qui ne font pas partie de la population active.

Je suggère également, monsieur l'Orateur, d'apporter des modifications au Régime de pensions du Canada. Il y a toute une série d'améliorations d'ordre technique que j'aimerais évoquer, mais cela peut se faire à une date ultérieure. Je tiens à revenir une fois de plus sur la proposition qui a été faite ce matin par mes collègues à ma gauche dans une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, à savoir que nous devrions abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité au Régime de pensions du Canada dans le cas de ceux qui quittent le marché du travail.

Je sais que l'on parle beaucoup du droit des gens de travailler jusqu'à l'âge de 65 ou 70 ans ou même jusqu'à 85 ou 90 ans comme certains d'entre nous aimerions le faire. Mais le fait est que de nombreux travailleurs, particulièrement ceux qui œuvrent dans l'industrie lourde et à des tâches pénibles, peuvent difficilement tenir le coup jusqu'à l'âge de 65 ans, et si vous leur donniez la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans en leur permettant de percevoir des prestations de vieillesse ainsi que le Régime de pensions du Canada et toute autre pension à laquelle ils pourraient avoir droit, cela aurait pour effet immédiat de retirer du marché du travail des milliers de personnes. Cela aiderait à résorber une partie du chômage actuel. Pourquoi forcer des personnes à travailler jusqu'à l'épuisement alors qu'elles devraient être admissibles à des pensions et qu'il y a des gens moins âgés en quête d'emplois? Voilà une série de réformes auxquelles on doit procéder et j'invite le gouvernement à le faire au cours de cette session-ci, malgré toutes ces déclarations sur la modération et la difficulté de financer les programmes sociaux.

Je suggère également que l'on repense l'aide accordée à nos handicapés. Les progrès ont été très lents dans ce domaine. Le Conseil canadien du développement social a publié voici quelques semaines un très épais volume sur l'état de nos programmes touchant les handicapés. Cette publication nous explique comment nous avons manqué notre coup; en effet, nous ne reconnaissons pas réellement qu'une société humaine civilisée doit essayer dans la mesure du possible donner aux handicapés autant de chances qu'aux autres. L'étude comporte toute une série de recommandations à commencer par les changements structuraux que nous devrions apporter à nos immeubles jusqu'au matériel spécial, chaises roulantes, transports, appareils auditifs etc., et les allocations à prévoir pour les aveugles envers lesquels nous avons une responsabilité particulière. Ce sont des questions que nous avons à peine abordées. Nous avons entrepris quelque chose dans ce domaine et il existe maintenant certaines mesures législatives, mais nous ne pourrons pas nous targuer d'être une société civilisée tant que ces gens n'obtiendront pas tout ce dont ils ont réellement besoin pour mener une existence se rapprochant autant que possible de la vie que mènent ceux qui jouissent d'une bonne santé et sont en pleine possession de leurs moyens.

Monsieur l'Orateur, j'exhorte dont les députés à s'intéresser davantage au sort des aveugles et des invalides. Qu'on ne vienne surtout pas me dire que ce n'est pas le moment. C'est précisément parce qu'il y a un malaise au Canada, parce que les Canadiens ont l'impression de vivre dans une société injuste, que nous devrions essayer de résoudre le problème en nous occupant de ces citoyens.

Je passe maintenant à une autre question qu'il faudrait à mon sens aborder à la Chambre, celle de l'indexation des pensions. Les porte-parole de certaines compagnies d'assurance et de certains autres organismes mènent actuellement une campagne contre l'indexation des pensions des fonctionnaires, des employés de la Gendarmerie royale, des militaires et ainsi de suite, je le sais. Il se demandent pourquoi on devrait indexer les pensions de ces gens-là sans indexer celles des autres citoyens. C'est une bonne raison; il faut que tout le monde bénéficie de cette mesure. Par contre, la solution n'est certainement pas d'essayer de faire abolir l'indexation de certaines pensions; il est préférable de faire consacrer le principe de l'indexation des pensions pour tous dans une loi. Toutes les pensions devraient être indexées. Une pension qui ne suit

pas au moins la hausse du coût de la vie—et selon moi elle devrait suivre aussi la hausse du niveau de vie—n'est pas une pension.

● (1442)

Les gens qui dépensent de l'argent pour se plaindre de cette indexation feraient mieux de dépenser leur argent et leur énergie pour exiger l'indexation de toutes les pensions, exiger que les régimes de pension privés soient indexés ou qu'on établisse un régime gouvernemental. Cela vaudrait beaucoup mieux ainsi. Je sais que certains se posent la question suivante: «Combien cela va-t-il coûter à la longue? Les générations futures pourront-elles se permettre de payer pour les régimes de pension que nous créons?» Je l'ai dit bien des fois, mais permettez-moi de le répéter.

M. Baker (Grenville-Carleton): Répétez-le, Stanley.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Merci. Mon bon ami m'encourage toujours à continuer. Les pensionnés ne vivent pas de leurs économies. Ils ne vivent pas des aliments, des vêtements et du logement qu'ils ont épargnés pendant leurs années actives. Ils vivent de la production actuelle. Ils vivent de ce que la société produit aujourd'hui. Les pensions ne sont qu'une forme de comptabilité. Tout comme nous décidons de prendre soin de nos enfants même s'ils ne travaillent pas, nous décidons par l'octroi de ces pensions de donner aux personnes âgées leur part de richesses produites par une société qui est devenue plus productive et a acquis de plus grands moyens grâce à leurs efforts.

Face à cette réalité, nous devrions partir du principe que les personnes à la retraite devraient obtenir une pension qui leur permette de continuer à profiter de la vie autant qu'avant leur retraite et qu'elles devraient pouvoir faire face à la hausse du coût de la vie. J'irai même plus loin, j'aimerais qu'un jour les pensions augmentent en fonction de la hausse du niveau de vie. Si nous réussisons au moins à universaliser cette mesure, à savoir que les pensions doivent garder le pas avec la hausse du coût de la vie, ce sera un net progrès.

J'espère que les études réalisées sous la direction du gouvernement, du président du Conseil du Trésor (M. Andras), du ministre des Finances (M. Chrétien) et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social porteront des fruits sous peu. J'espère qu'elles permettront de redresser la situation absurde que nous connaissons en matière d'indexation des pensions. Au lieu de laisser cette situation se perpétuer, j'espère que nous commencerons à nous attaquer au véritable problème, celui de l'indexation des pensions de tous les retraités.

Mon ami qui m'a précédé a dit quelques mots sur les pensions. Il en a parlé dans un autre contexte, mais il a insisté sur le fait que très peu de Canadiens qui prennent leur retraite cotisent à un régime privé de pensions. Bien entendu, cela montre bien qu'il est indispensable à l'heure actuelle d'étendre considérablement la portée du Régime de pensions du Canada. J'espère qu'un jour viendra où le Régime de pensions du Canada sera assez étendu et que le pourcentage que touchent les retraités par rapport à leurs gains pendant qu'ils étaient en activité sera assez important pour que les personnes âgées soient enfin en mesure de subvenir à leurs besoins grâce aux prestations combinées de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Monsieur l'Orateur, cela me mène tout naturellement aux observations que je voulais formuler pour résumer quelque peu ce petit discours. Mais je préfère attendre la fin de mon exposé car j'aimerais en venir d'abord à quelques autres points. Tout d'abord, je veux mentionner à nouveau les pensions des cheminots. Les augmentations accordées étaient les bienvenues. Même le CP s'est finalement décidé à accorder une légère augmentation aux pensionnés qui ont pris leur retraite il y a quelques années. J'ai reçu du courrier intéressant à ce sujet. J'ai reçu des lettres de certains cheminots retraités qui sont ravis. Une vingtaine ou une trentaine de dollars de plus par mois est une somme appréciable pour un retraité qui arrive tout juste à s'en sortir, et les intéressés sont très reconnaissants des efforts qui ont été faits pour eux.

Je reçois des lettres d'autres retraités qui touchent un petit montant ou qui ont été complètement oubliés, et ils se demandent combien de temps le CP va continuer dans cette veine. La loi, le Parlement et le gouvernement devraient obliger le CP et le CN à indexer les pensions de leurs travailleurs retraités et des survivants de ces travailleurs en fonction du coût de la vie.

Une voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis fier de ce qu'a fait le Parlement. Je suis fier de ce qu'a fait ma génération. Celle-ci s'en occupe depuis 40 ou 50 ans tant en politique, qu'au sein de l'église, des mouvements syndicaux et des organisations agricoles, par exemple. Je suis fier qu'elle ait fait adopter ces programmes sociaux. Si nous n'en étendons pas l'application, si nous ne les rendons pas universels et indexés au coût de la vie, leur valeur diminuera et, au lieu d'avoir une génération de Canadiens âgés heureux, contents et satisfaits, nous aurons des gens qui se plaindront comme tout le monde d'avoir un gouvernement qui ne sait pas diriger le pays.

Avant de terminer, j'aimerais dire quelques mots d'un autre groupe, celui des anciens combattants. Je suis heureux de voir que mon ami le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) est avec nous cet après-midi. Nous avons tous beaucoup de respect pour lui. Personnellement, je me réjouis des efforts qu'il fait auprès de ses collègues du cabinet pour améliorer le sort de nos anciens combattants comme ils le méritent.

M. Paproski: Mais ce n'est pas assez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, mon ami le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) a bien raison. Ce n'est pas assez, mais il se bat de son mieux. Cependant vu les collègues qu'il a, il doit se battre beaucoup plus fort.

Tout comme je suis déçu que le discours du trône prononcé par Sa Majesté ne fasse aucune mention de la sécurité de la vieillesse, je suis également profondément déçu de ce que le ministre des Affaires des anciens combattants n'ait pas réussi à y inclure un mot sur les anciens combattants. Je l'ai imploré au cours de la dernière session d'essayer d'obtenir l'accord du cabinet à ce sujet, mais le discours du trône reste muet là-dessus. Cela signifie donc que rien ne nous garantit qu'on fera quelque chose pour les anciens combattants au cours de cette session, mais cela ne nous empêche pas de tenter de persuader le ministre de faire quelque chose.

Je voudrais tout d'abord parler du grand écart qui s'est creusé entre le salaire moyen de cinq catégories désignées de fonctionnaires et le taux de 100 p. 100 de la pension d'invalidité. Comme le ministre le sait, il y a quatre ou cinq ans, nous avons adopté une mesure législative rendant la pension totale égale au revenu moyen des cinq groupes désignés dans la Fonction publique. On en était à ce point-là il y a 50 ou 55 ans. Nous nous en sommes écartés, mais nous y sommes revenus il y a trois ou quatre ans. Or, voici qu'encore une fois la parité n'existe plus. Il y a actuellement un écart de plus de $500 par an entre la moyenne que nous acceptions comme objectif et le montant que touchent les anciens combattants qui reçoivent une pension d'invalidité totale. Bien entendu, cet écart pour invalidité totale se répercute sur toutes les autres pensions.

Les associations d'anciens combattants réclament que cet écart soit comblé. N'attendons pas encore 20, 30 ou 40 ans avant de nous en occuper. Il faut agir dès maintenant. J'exhorte le ministre à faire adopter cette initiative par le cabinet durant cette session-ci.

J'intercède également auprès de lui pour les veuves des anciens combattants, en particulier pour celles dont les maris touchaient une pension d'invalidité inférieure à 48 p. 100. Car dans ce cas-là, la veuve n'a droit à rien. Nos lois sur les anciens combattants contiennent beaucoup de bonnes dispositions, mais il est inhumain et cruel d'aller dire à une veuve que, si son mari avait 48 p. 100 ou plus d'invalidité, elle va toucher la pension complète, mais que s'il n'avait que 47 p. 100 ou moins, elle n'a droit à rien. Il y a de plus en plus de veuves qui ne touchent aucune pension. C'est un problème qui préoccupe les anciens combattants. J'espère que le ministre va s'occuper de cette question au cours de cette session. Il le faut.

J'espère également qu'il fera quelque chose pour le petit groupe d'anciens combattants du Canada—200 au plus—qui ont participé à la Première Guerre mondiale, ont été prisonniers de guerre à ce moment-là et qui ne touchent aucune pension. Ce n'est pas de notre faute, pas plus que ce n'est la faute du comité. Ce n'est pas non plus la faute du ministre. C'est la faute de ses collègues du cabinet qui n'ont pas voulu que ces anciens prisonniers soient inclus dans la loi prévoyant le dédommagement des prisonniers de guerre. Cela ne reviendrait certainement pas très cher de verser une pension à ces 200 anciens combattants, pendant les quelques années qu'il leur reste à vivre. Ils ont tous plus de 80 ans. Le Parlement pourrait certainement faire ce geste pour eux.

Pendant qu'il y sera, le ministre pourrait peut-être faire aussi quelque chose pour les évadés, qui n'ont pas été faits prisonniers, mais qui ont mené une existence très précaire en Europe durant la dernière guerre.

● (1452)

Je n'hésite pas à dire que notre loi sur les anciens combattants a beaucoup de bon, mais cela ne doit pas nous empêcher d'améliorer les aspects que j'ai mentionnés. On peut en dire autant de la loi sur les allocations aux anciens combattants; elle comporte bien des aspects positifs. Je suis heureux qu'on s'occupe de la remanier et j'espère que l'on améliorera le sort de nos anciens combattants.

Je vois qu'il est presque l'heure où vous allez vous lever de votre fauteuil, monsieur l'Orateur, et je ferais peut-être bien d'abréger. Je suis toujours heureux, je le répète, de parler, dans le débat sur l'Adresse, d'un sujet que j'ai soulevé peut-être mille fois à la Chambre. On n'a qu'à multiplier le nombre d'interventions par an par le nombre d'années que je suis ici pour voir que je n'exagère pas. Je suis fier de ce que nous avons réalisé depuis l'époque où le paiement de $20 par mois aux personnes âgées de 70 ans était précédé d'un examen des ressources. Je suis fier de ce que nous avons fait depuis et des améliorations apportées aux pensions des cheminots, des fonctionnaires à la retraite, des membres de la GRC et des forces armées, et des anciens combattants.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Mais, Votre Honneur, nous vivons à une époque qui est bien différente de celle où nous avons lancé ces campagnes. De nos jours notre pays produit pour 200 milliards de dollars de biens et de services, et nous n'avons pas le droit de nous enorgueillir des succès remportés depuis 40 ou 50 ans à moins que nous ne partagions avec ces Canadiens, comme il se doit, ce que nous produisons maintenant.

Aussi est-ce avec la dernière énergie que je réclame que l'on traite de ces questions au cours de la présente session. J'invite plus particulièrement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Affaires des anciens combattants à faire le travail qui leur incombe au cabinet. S'ils le font, nous pourrons être fiers du travail accompli au cours de la présente session afin d'améliorer le sort de nos personnes âgées et de nos vérérans. En agissant ainsi, nous ferons du Canada un pays dont nous aurons tout droit d'être fiers.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, on me permettra d'abord de féliciter très sincèrement l'honorable député de Louis-Hébert (M. Dawson) d'avoir été désigné comme parrain de l'Adresse en réponse au discours du trône. Mais comme il fallait s'y attendre, il s'est dit d'accord sur le contenu du discours inaugural, et cela à cause de la discipline rigide du parti majoritaire. Félicitations également au comotionnaire de la motion. On doit reconnaître que ces deux députés se sont acquittés de leur mission d'une façon très élégante. Je le reconnais avec le peu d'expérience que j'ai à la Chambre, ces deux députés méritent très sincèrement d'être félicités et je le fais avec toute la sincérité possible.

Il me plaît, monsieur l'Orateur, de siéger dans cette enceinte à cause du respect que l'on se porte mutuellement en dépit de nos divergences d'opinions et de principes sur la manière d'administrer notre pays. A mon avis, le Parlement du Canada est un exemple pour toutes les démocraties. Réellement c'est formidable de constater comment tous les députés acceptent de se conformer à la procédure tout en présentant, à l'occasion, des modifications pour tâcher de l'améliorer davantage. C'est cela la démocratie, et on doit s'appliquer à la défendre et à l'améliorer.

Le discours du trône présente certes l'un des plus beaux catalogues de bonnes intentions qu'il m'a été donné d'entendre. Les constatations sur l'état lamentable de notre économie, sur un taux de chômage catastrophique et sur une unité nationale menacée sont très justes. D'ailleurs, il y a longtemps que nous nous évertuons à le signaler. Ces réalités ne datent pas d'hier et trop de Canadiens en souffrent depuis longtemps. Dans le discours on dit qu'il est urgent d'agir en profondeur sur les structures de l'économie canadienne. Enfin, on a découvert qu'il faut faire quelque chose.

Maintenant si l'on peut se décider avant cent ans de faire quelque chose, je pense qu'on va réussir à démontrer que le Canada est non seulement un pays prospère mais un Canada qui tient compte de ses richesses et qui prend les moyens d'en assurer la distribution, pour permettre à tous les Canadiens d'avoir un niveau de vie raisonnable. Rien n'est plus évident, et c'est exactement ce que le Parti Crédit Social du Canada réclame depuis plusieurs années. Je tiens à le répéter. De pieuses intentions et des mesures de cataplasmes ne sauront jamais remettre le pays sur un bon pied. Ce qu'il faut c'est rien de moins qu'une réorganisation saine et intelligente des structures économiques et monétaires du Canada.

Monsieur l'Orateur, rien de concret n'est proposé. Le discours, par exemple, traite de projets de financement proposés aux provinces dans le domaine des services sociaux. Deux phrases plus loin, on peut lire et je cite:

Il est à espérer que la réaction des provinces mène à la présentation . . .

. . . et à la réalisation. Il est à espérer en effet quand on sait à quel problème constitutionnel se heurtent ces projets et les négociations qu'il occasionne! Il y a lieu d'espérer. Il faut non seulement de l'espoir, mais il faut agir également. Pourquoi ne pas donner aux provinces les champs de taxation nécessaires pour qu'elles puissent administrer leurs services sans avoir à quémander continuellement au pouvoir central? Les services seraient d'autant plus efficaces qu'ils seraient adaptés aux besoins des régions, et c'est pour cette raison que nous du Parti Crédit Social du Canada avons adopté, lors du dernier congrès qui s'est tenu en fin de semaine, une position constitutionnelle conforme à la pensée des Pères de la Confédération, lorsque les quatre premières provinces canadiennes se sont réunies et qu'elles ont décidé de former une fédération.

Alors le gouvernement fédéral est né des provinces, et si nous voulons que les provinces soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de la population, il faut absolument que ces mêmes provinces aient des revenus nécessaires pour être capables de s'acquitter financièrement de ces responsabilités, et c'est pour cette raison que nous sommes en faveur d'une nouvelle constitution, une constitution faite à la mesure de notre dimension canadienne, une constitution bien préparée par les provinces et dans laquelle on déterminera clairement le rôle du gouvernement central et le rôle de chacune des provinces. A mon avis, c'est uniquement avec cette formule moderne que nous pourrons véritablement vivre en harmonie au Canada.

Somme toute, monsieur l'Orateur, c'est que chaque Canadien recherche, la paix, la sécurité et la liberté. C'est ce que nous recherchons, que nous soyons francophones, anglophones ou néo-canadiens, nous recherchons la paix, la sécurité et la liberté. C'est pour cela qu'il faut absolument que nous travaillions ensemble pour déterminer quel sera le rôle des provinces et celui du gouvernement fédéral. Qu'on l'établisse clairement. On doit être assez intelligent pour cela, autrement cela ne sert à rien d'avoir ces universités, puis d'avoir des universitaires, puis d'avoir des politicologues, puis d'avoir des économistes, et tout ce qu'on peut décrire dans ce catalogue, si on n'est pas capable d'établir un document qui aura du bon sens pour donner satisfaction à l'ensemble du pays. Monsieur l'Orateur, c'est là notre position constitutionnelle, le respect de chacun de nous, entre nous, le respect également du pacte, de la Constitution que l'on voudrait bien se donner.

● (1502)

J'ai expliqué à la Chambre, en juillet dernier, lors du débat sur la motion du premier ministre, de quelle façon nous proposons de nous réunir pour préparer cette nouvelle constitution. Je vais le répéter, cela ne veut pas dire que c'est la vérité absolue, mais cela vient d'un Canadien sincère, qui aime son pays et qui voudrait le conserver avec le même nom qu'il porte actuellement, avec toute sa dimension, mais dans lequel il fera bon vivre au lieu de se déchirer et de se quereller. Mais travaillons ensemble pour donner à nos enfants un pays avec une constitution qui réponde à nos aspirations, qui réponde exactement à ce que les pères de la Confédération ont bien voulu penser.

Nous suggérons que les provinces désignent pour une réunion, qui durera le temps qu'il faut, des représentants et non pas des hommes politiques, et que le gouvernement fédéral désigne également quelqu'un d'apolitique, avec des représentants des classes intermédiaires, Chambre de commerce, représentants de la finance, représentants de l'industrie, représentants des sociétés nationales, enfin toutes les organisations qui ont réellement de la valeur dans le pays, qui signifient quelque chose et que toutes ces personnes, à la suite des instances qu'elles font depuis des années, qu'elles ébauchent un projet de constitution qui sera par la suite porté à l'attention des provinces, et les provinces entre elles décideront si cette formule constitutionnelle leur convient. Étant donné qu'il est possible que cela convienne, alors qu'elles auront déterminé le rôle du gouvernement fédéral, elles inviteront des hommes, des représentants politiques aux niveaux national et provincial, et elles détermineront si la formule qui a été étudiée et préparée est valable. Le cas échéant, c'est là qu'arrive la question du référendum. Nous avons été, monsieur le président, comme parti, les premiers à suggérer et à soumettre l'idée que des questions aussi importantes soient soumises à la population au moyen d'un référendum.

En ma qualité de secrétaire trésorier pendant de nombreuses années, j'ai été un peu mêlé à la question des référendums. C'est là qu'il faut faire attention.

La façon dont la question est posée peut fausser totalement le but visé par le référendum. C'est cela qui est important. Que ce soit clair. Que ce soit une question qui soit soumise de façon objective et sincère, afin que lorsque la femme, lorsque le vieillard, lorsque l'ouvrier, lorsque le cultivateur se rendront au bureau de scrutin pour exprimer leur choix, qu'ils comprennent bien la question posée, ou lorsqu'ils voteront par «oui ou non», que ce ne soit pas un vote négatif mais un vote positif. C'est cela qui est important, monsieur l'Orateur.

Le discours du trône énumère les efforts accomplis dans les programmes d'emplois pour les jeunes, mais il oublie de préciser que le gouvernement dépense beaucoup plus pour l'assurance-chômage que pour ces programmes. Je ne crois pas que ce soit là une mesure incitative au travail. Quant aux mesures de soutien à l'effet que le secteur privé puisse entreprendre des projets dans d'autres pays, je ne peux que les qualifier de scandaleux.

Si on est capable d'entreprendre de grands projets dans d'autres pays avec l'argent canadien, qu'on ait donc assez de courage pour faire la même chose à l'intérieur de notre pays. Si cela est de nature à créer des emplois ailleurs, cela sera de nature à créer également des emplois si nous le faisons chez

nous. A mon avis on doit aider les pays en voie de développement mais qu'on ne laisse pas dépérir notre économie canadienne en même temps, sous prétexte qu'on n'a pas d'argent pour aider.

Monsieur l'Orateur, par contre, je vous avoue que je suis un peu déçu du fait que le gouvernement ne fait aucune mention du taux élevé de chômage avec l'espoir que la situation s'améliorera. Au contraire, on nous dit: Les taux élevés de chômage et d'inflation démontrent clairement que les méthodes économiques d'une époque souvent complexe ne conviennent plus aujourd'hui. Il aura fallu bien des années pour que le gouvernement s'en rende compte.

Monsieur le président, il me semble que la lettre est grosse. Le Major Douglas et d'autres économistes éclairés informent les gouvernements depuis des années que le système économique actuel à base capitaliste, et je ne dis pas le mot capitaliste dans le mauvais sens du mot, est malade, vicié, et qu'il faut absolument lui appliquer des remèdes. Cela existe depuis des années et pourtant on ne bouge pas. On essaie de mettre des cataplasmes, on essaie de se racommoder du mieux qu'on peut mais on n'accepte pas ou on n'adopte pas de nouvelle formule.

Monsieur le président, le gouvernement, et c'est lui qui a fait cet aveu d'échec, va-t-il se décider enfin à instaurer un régime de revenu minimum annuel garanti? Je posais justement la question hier à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) et elle m'a répondu d'une façon positive. Mais est-ce que cela viendra assez vite. Cette mesure alliée à un escompte au détail pour les produits canadiens ne ferait qu'augmenter la productivité parce que l'effort national serait récompensé.

De plus, le pouvoir d'achat ainsi augmenté ne pourra à son tour que faire augmenter la productivité. Monsieur le président, à ce sujet j'ai été étonné de lirc dans le journal *Le Devoir* du 24 octobre une déclaration faite par l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien). L'article est intitulé et je cite:

Les Canadiens ont le grand défaut de trop économiser.

Cela me renverse, monsieur l'Orateur! Le gouvernement, par la voix de son ministre des Finances, informe la population qu'il va falloir se serrer la ceinture, qu'il va falloir que le gouvernement dépense moins. Pourtant, c'est le même ministre des Finances qui fait une déclaration deux jours plus tard et qui dit que les Canadiens ont le grand défaut de trop économiser.

Je désire donc citer quelques lignes de cet éditorial:

Selon le ministre des Finances, les Canadiens, qui ne produisent pas assez, ont le grand défaut de trop économiser.

Dans toutes les classes de la société, a-t-il affirmé, mais notamment dans les classes moyennes, on n'augmente pas les dépenses en fonction des hausses de revenus.

Les Canadiens, croit-il, «exigent beaucoup, mais ils ne dépensent pas nécessairement. Ils veulent tout simplement économiser pour l'avenir.»

Monsieur le président, économiser pour l'avenir cela veut dire quoi? Mais c'est parce qu'on n'a plus confiance dans l'économie du Canada, c'est parce qu'on craint pour demain, c'est tout simplement pour cela. Et, d'un autre côté, peut-on les blâmer? L'économie est une vertu!

● (1510)

C'est le commandeur Desjardins, le fondateur des Caisses populaires, qui l'a enseigné, qui a fondé son mouvement justement sur cette vertu de l'économie pour amener les enfants et les grandes personnes à canaliser leurs sous et leurs dollars, pour qu'ensemble, nous puissions entreprendre et développer dans notre milieu soit un commerce, une industrie ou permettre à ces jeunes d'économiser de l'argent en vue de la préparation de leur avenir. Je suis de cette génération, monsieur le président, je suis de ceux qui croient encore à cela. Mais il ne faudrait pas laisser cette bête à sept têtes qu'on appelle l'inflation continuer à faire ses ravages.

L'inflation, comme on la connaît de nos jours, ruine l'économie du Canada, elle ruine l'entreprise privée. Ce ne sont que des faillites. Des industries diminuent leur production. Des industries ferment leurs portes. Des mises à pied. Donc, l'inflation crée la misère. L'inflation crée le chômage. L'inflation ruine les économies des personnes qui ont travaillé pendant 40 ou 50 ans à de petits salaires, des personnes qui ont réussi à ramasser quelque chose pour leurs vieux jours. Ces personnes aujourd'hui sont obligées de dépenser cet argent à des prix excessifs. Donc, cela a comme résultat de diminuer davantage les petits salaires d'autrefois et les petits revenus qu'ils ont réalisés. Mais il y a quelque chose de pire que cela et c'est pour cela qu'il faut le dire, c'est pour cela qu'il faut s'attaquer à cette bête à sept têtes: Les jeunes! Qu'est-ce qui va leur arriver? Les jeunes qui aujourd'hui s'achètent une maison à un prix inflationniste et qui s'engagent pour 30, 40 ans à rencontrer des obligations basées sur les salaires d'aujourd'hui. Cela ne peut pas durer ou bien cela ne sert à rien d'avoir de l'expérience.

L'on sait que l'on va s'en aller à un moment donné vers une récession. On sait que les revenus vont diminuer considérablement et, ce faisant, ces personnes, qui s'engagent aujourd'hui à rencontrer des obligations pour acquérir une propriété, devront nécessairement abandonner l'espoir de conserver leurs propriétés. Les créanciers exigeront le paiement des hypothèques signées et comme ils ne seront pas capables de rencontrer leurs obligations, ils devront céder leurs propriétés et alors, les créanciers hypothécaires vendront la maison à un prix correspondant à la situation de l'époque. Ce seront d'autres propriétaires qui prendront leurs propriétés, mais on aura tout de même ruiné les anciens propriétaires à cause de l'inflation et on aura ruiné les jeunes qui s'engagent aujourd'hui.

Voilà pourquoi je dis que l'inflation et le chômage sont des frères jumeaux. Le chômage engendre l'inflation et l'inflation engendre le chômage. Depuis 1968 que j'entends parler de cela à la Chambre. C'est incroyable de constater qu'on est 264 députés ici qui détiennent la plus haute autorité au pays, on s'amuse à parler de ces fléaux, on n'a pas le courage d'adopter des mesures pour essayer de changer la situation. Nous proposons du Parti Crédit Social du Canada des solutions. Ce ne sont peut-être pas les meilleures, il peut y avoir quelque chose de meilleur, mais au moins on a le courage d'avoir étudié la situation et de faire des propositions bien concrètes. C'est pour cela que je demande au ministre des Finances, qui n'est pas là mais qui, je l'espère, lira mes propos, de faire effectuer une étude bien particulière, une étude sérieuse par des gens sérieux sur la possibilité d'établir au Canada un système d'escompte sur les prix des produits canadiens.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Le ministre est sérieux, j'espère. C'est lui qui dit qu'on ne dépense pas assez. On va donner aux consommateurs la chance d'avoir plus de revenus sans que cela passe par les salaires, sans que cela influe sur les prix, parce que si l'on augmente les salaires, les prix augmentent, et on revient à la situation première. Il n'y a pas tellement longtemps dans ma région une industrie a augmenté les salaires. Un ouvrier est venu me montrer son bordereau de paie. Il avait $22 de plus sur sa paie, mais étant donné qu'il avait changé d'échelon, il a payé plus d'impôt. Alors le gouvernement fédéral en a pris plus, le gouvernement provincial en a pris plus, les autres services marginaux en ont pris plus, finalement il lui a resté $8. Et comme on sait que les prix vont augmenter à cause de l'augmentation des salaires, son $8 va être effacé, donc ce n'est pas la solution.

On se chicane, les chefs syndicaux montrent les employeurs comme des gens dangereux, des exploiteurs, et on fait accroire aux employés qu'ils sont malmenés et qu'ils sont exploités, on leur monte la tête, et on leur montre un signe de piastre, et on néglige cependant de leur enseigner ce qu'est un régime économique, de quelle façon ça fonctionne, quelles sont les répercussions lorsqu'une décision est prise à tel ou tel niveau. On néglige de les renseigner, c'est pour ça qu'il y a du malaise social, c'est pour ça qu'on n'a pas la paix chez nous. Voilà pourquoi il y a de l'insécurité, voilà pourquoi la liberté des gens est brimée.

Monsieur le président, accordons un escompte sur les prix. On va commencer par le lait. On a un gros problème laitier actuellement au Canada. Il y a une dispute juridique entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet du contingentement et de la subvention sur la partie du lait industriel provenant des producteurs de lait nature qui va à la transformation. Les provinces retiennent $1.20 les 100 livres qu'elles perçoivent des producteurs de lait nature, et qu'elles doivent transmettre à la Commission canadienne du lait, et comme la Commission canadienne du lait, en vertu d'une réglementation, a décidé de demander aux producteurs de lait nature de lui verser 25c. sur chaque 100 livres de lait de classe I et comme ces gens-là disent que le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'agir de cette façon-là parce que le lait nature est de juridiction provinciale, il y a un conflit. Or, la Commission canadienne du lait retient les subventions, et la Fédération des producteurs de lait nature dans ma province retient le versement du montant collecté.

Monsieur le président, voilà un exemple typique démontrant que si on voulait réellement s'arrêter un peu, considérer qu'on doit utiliser des méthodes nouvelles, il faudrait donc qu'on essaie cette année d'accorder un escompte de 10c. la pinte sur le lait nature et il va se consommer beaucoup plus de lait, c'est ce que veut le ministre: que les gens dépensent plus, ils vont dépenser et nous allons combler des besoins au niveau des familles. S'il y a escompte, c'est parce qu'il y a eu achat, s'il n'y a pas d'achat, il n'y a pas d'escompte, c'est aussi simple que cela. Ce sera le véritable contrôleur qui va nous permettre de considérer cette façon très claire. Lorsque les gens achètent une pinte de lait, c'est parce qu'ils en ont besoin et c'est pour cette raison qu'il y a un escompte de 10c. On réglerait passablement le problème et on arrêterait de se chicaner au sujet des surplus pendant que des gens sont dans la misère, ne peuvent pas donner suffisamment à leur famille.

Monsieur le président, cet escompte, on pourrait également l'attribuer dans les secteurs les plus vulnérables comme dans ceux de la chaussure, du vêtement, du textile, du meuble, alors que l'on subit présentement la concurrence désordonnée des importations.

Si l'on accordait un escompte après une étude sérieuse de ces produits, on aiderait les industriels à faire face à la concurrence, et lorsque leurs entrepôts se videront, nécessairement à cause de la commande faite par les Canadiens pour la consommation de produits canadiens, automatiquement ils vont rappeler des ouvriers, de l'emploi sera créé, et c'est comme cela que l'on va pouvoir travailler sérieusement à solutionner ce problème du chômage. C'en est une suggestion pratique, monsieur l'Orateur. En voici une deuxième. J'y ai fait allusion tout à l'heure très sommairement: l'établissement d'un revenu minimum annuel garanti pour faire disparaître les mesures sociales qui étaient bonnes autrefois, mais qui sont devenues mauvaises à cause des abus: chômage, bien-être social, revenu minimum annuel garanti basé scientifiquement sur les revenus, sur les surplus du Canada, et distribué à chacun. Ce revenu minimum annuel garanti, monsieur l'Orateur, n'empêchera pas quelqu'un qui a du cœur au ventre d'aller travailler, et d'ajouter un revenu supplémentaire à cela. Sinon, s'il veut vivre avec ce minimum, c'est son affaire. Cela n'empêche pas les autres d'aller produire par leur travail, de rendre des services, de participer activement à la collectivité canadienne.

Monsieur l'Orateur, je pense avoir fait des propositions bien concrètes, et si on avait le temps . . . malheureusement vous vous apprêtez à vous lever! Il faudrait diminuer également l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse, la rendre volontaire pour toutes les personnes qui le voudront à 60 ans, pour leur permettre de se retirer du marché du travail si elles le veulent, afin que les jeunes prennent la place.

● (1522)

[*Traduction*]

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Louis-Hébert (M. Dawson) qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du Trône, ainsi que son collègue et le mien, le député de Malpèque (M. Wood), tous deux ont prononcé à la Chambre d'excellents discours. Je me joins à tous ceux qui les ont félicités.

Ensuite, je tiens à exprimer, comme l'ont déjà fait d'autres députés, l'immense plaisir que tous les Canadiens et moi-même avons ressenti à l'occasion de la visite de Sa Majesté et de Son Altesse Royale venus inaugurer la présente session. C'est un plaisir que j'ai ressenti très vivement, car en ma qualité de ministre d'État chargé du multiculturalisme, j'ai eu l'insigne honneur et la joie d'accueillir Sa Majesté à un déjeuner organisé en son honneur à la salle de la Confédération. Ce déjeuner réunissait des représentants des groupes ethniques et culturels de toutes les régions du Canada. Ils étaient tous vraiment très honorés et très émus d'avoir été invités à assister à ce déjeuner.

M. Paproski: Ceux surtout de votre circonscription.

M. Cafik: Il conviendrait peut-être que j'aborde le sujet, étant donné que dans un article paru ce matin dans le *Globe and Mail*, on fait remarquer que j'ai eu la visite d'une foule de commettants depuis le début de la sesion. C'est vrai. En

réalité, cela est vrai depuis 1968, mais il a fallu une dizaine d'années aux journalistes pour le remarquer. Je ferai remarquer qu'à l'instar de bien d'autres citoyens, certains de mes commettants ont répondu à une invitation à assister à un concert multiculturel. Ils n'ont pas assisté à la même représentation que la reine car j'ai estimé qu'ils devaient se mêler au grand public. Si je consigne ces détails au compte rendu, c'est pour cause des soupçons de mon ami d'en face.

M. Paproski: Pas moi.

M. Cafik: J'aimerais tout d'abord préciser que je tiens à dire quelques mots au sujet de la double charge que m'a confiée le premier ministre (M. Trudeau) lors qu'il m'a nommé au cabinet. Premièrement, il m'a demandé d'être leader adjoint à la Chambre. J'en suis à la fois très heureux et très honoré. J'attends avec beaucoup d'impatience le moment où je pourrai, de concert avec les leaders à la Chambre, m'employer de mon mieux à rendre la Chambre des communes vraiment représentative et à en faire une tribune qui réponde aux attentes des citoyens. Je suis sûr que tous les leaders à la Chambre, y compris notre vice-premier ministre (M. MacEachen) et leader à la Chambre, veulent tous que nous fassions tout ce que nous pouvons pour que les Communes soit une institution valable et utile qui s'acquitte rapidement des travaux qui servent les intérêts des Canadiens.

Je voudrais parler plus précisément de mon rôle de ministre du Multiculturalisme. Le multiculturalisme est, depuis un certain temps déjà, une politique gouvernementale. J'aimerais en faire un bref historique. L'établissement de la direction tire son origine des recommandations du quatrième tome du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce rapport traitait de l'apport des groupes allogènes à l'enrichissement culturel du Canada et des mesures qu'il convenait de prendre pour préserver cet apport. Dans ce tome ou examinait toute la question de la pluralité culturelle et ethnique au Canada et le statut des diverses langues et cultures, question à laquelle nos milieux universitaires n'ont accordé que trop peu d'attention.

Le 8 octobre 1971, le premier ministre déclarait, dans un discours à la Chambre des communes, avoir accepté toutes les recommandations du rapport de cette commission. Il disait à l'époque:

> Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens. Une politique de ce genre devrait permettre de réduire la discrimination et la jalousie qu'engendre les différences de culture. Pour que l'unité nationale ait une portée personnelle profonde, il faut qu'elle repose sur le sens que chacun doit avoir de sa propre identité; c'est ainsi que peuvent naître le respect pour les autres, et le désir de partager des idées, des façons de voir. Une politique dynamique de multiculturalisme nous aidera à créer cette confiance en soi qui pourrait être le fondement d'une société où régnerait une même justice pour tous.
>
> Le gouvernement accordera son aide et son encouragement aux divers groupes ethniques et culturels qui contribuent à structurer et à vivifier notre société. Il va les inciter à partager les valeurs de leurs cultures avec les autres Canadiens; ainsi ils enrichiront notre vie à tous.

Le concept du multiculturalisme est plutôt unique en son genre. Pour autant que je sache, et selon mes constations, nous sommes le premier pays au monde à avoir adopté une telle politique. Depuis un an et demi, je crois que le gouvernement d'Australie, après nous avoir demandé notre avis, a établi une politique semblable là-bas. J'espère que notre exemple sera suivi par de nombreux autres pays.

[M. Cafik.]

Il est certain que le multiculturalisme est un concept extrêmement intéressant, surtout maintenant, alors qu'il est tellement question d'unité nationale et que les grandes questions de l'heure, estime-t-on, concernent les rapports entre anglophones et francophones.

M. Paproski: Et ukraphones et poliphones.

M. Cafik: Ce commentaire va figurer au compte rendu. De toute façon, j'aime mieux qu'il ne vienne pas de moi. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'aux yeux du public, toute l'équation de l'unité nationale concerne ces deux groupes de notre société.

Il est très important de souligner la véritable nature du Canada. Le premier ministre a déjà indiqué que nous vivions dans un pays bilingue, mais que nous ne formions pas un peuple biculturel. Il est extrêmement important de comprendre cette distinction. Je suis certain que tous les députés à la Chambre appuient le bilinguisme, c'est-à-dire le fait d'avoir deux langues officielles, comme tous les Canadiens, s'ils en comprennent bien le sens. Ni le gouvernement ni le peuple ne favorisent une culture aux dépens de l'autre. Nous avons tous apporté au Canada un bagage et des traditions culturels qui nous sont propres. On doit les respecter, et c'est ce que fait le gouvernement.

La voie que nous avons empruntée pour bâtir notre pays, on l'a décrit avec plus de précision ces jours-ci en la distinguant de la méthode américaine, est appelée communément la mosaïque par opposition au creuset américain. Bien des pays du monde semblent croire qu'il serait dans l'intérêt national de refondre tous leurs antécédents culturels au même creuset, afin de leur donner une forme, une dimension et des caractéristiques uniformes. Nous penchons pour la mosaïque et sommes fermement convaincus que le Canada sera un meilleur havre et que nous aurons tous à y gagner, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, si ses habitants ont la chance et les moyens voulus pour conserver leurs antécédents culturels, leurs traditions et leur histoire.

● (1532)

Il n'y a aucun doute que notre politique découle principalement d'une prise de conscience de ce qu'est la pleine dimension de l'esprit humain. On parle beaucoup de libertés humaines et il est vrai que nous avons besoin d'une vaste gamme de libertés individuelles, que nous avons. Mais on n'a guère parlé de ce qui est à l'origine de la nature même de l'homme. L'homme est unique dans une grande mesure, non seulement par la façon dont il a été créé, mais aussi par ses traditions, son milieu, son histoire, sa culture, autant de facteurs qui ont contribué à donner un caractère unique à chacun de nous. Nous croyons qu'une politique nationale doit viser à protéger cette nature unique et en tirer parti dans l'intérêt de l'ensemble de la société.

Nous comprenons que les Canadiens, comme tous les autres hommes, sont les héritiers du passé. C'est pour cela que nous sommes ce que nous sommes. A mon avis, cela augure bien pour l'avenir du pays, à condition que nous puissions conserver ce milieu et cette histoire. Ce mélange de cultures et de personnes apporte des avantages très particuliers à l'ensemble du pays et à tous les Canadiens. Il nous permet de nous mieux comprendre, d'être plus tolérants et de mieux apprécier notre existence propre, en tant qu'individus et en tant que collectivité. Nous sommes appelés à vivre dans un monde réel et varié. La façon dont nous nous acquitterons de cette tâche détermi-

nera l'apport que nous pouvons faire en donnant l'exemple à d'autres pays et à d'autres gens sur la meilleure façon de cohabiter au sein d'une société bilingue, multiculturelle et multiraciale. Le monde a soif d'un tel exemple et nous, Canadiens, sommes en mesure de le donner.

Le grand public semble envisager de trois façons l'application du multiculturalisme et son rôle au sein de notre société moderne. Ceux qui approuvent cette politique considèrent souvent que c'est une mesure symbolique envers un tiers de notre population qui n'est d'origine ni anglaise ni française. D'autres, qui s'opposent au principe même, prétendent que le creuset constitue une solution plus appropriée à la diversité et à l'unité nationale. Troisièmement, le multiculturalisme est accueilli avec indifférence par ceux qui tiennent notre diversité pour acquise et qui estiment vraiment superflue la politique actuelle du gouvernement.

Je voudrais répondre à ces trois attitudes. D'abord, à ceux qui considèrent que notre ministère représente un effort symbolique vers le multiculturalisme, je dirai qu'ils confondent l'importance de notre budget avec notre rayonnement réel. Il ne fait aucun doute que devant un budget de huit millions de dollars par an affecté au ministère responsable du multiculturalisme, comparativement à un budget global d'environ 40 milliards, on ne peut s'empêcher de penser que c'est un geste purement symbolique. Toutefois, le ministère ne se borne pas à accorder des subventions aux groupes ethno-culturels de notre société. Notre rayonnement est beaucoup plus vaste que cela, et je m'attarderai là-dessus tout à l'heure.

A ceux qui sont d'avis qu'on ne devrait pas encourager la survie de notre patrimoine ethno-culturel, je dirai ceci: d'abord, je crois qu'ils mêlent deux principes: l'assimilation et l'intégration. Pour certains, la meilleure chose qui puisse arriver à un immigrant qui débarque au Canada, c'est d'être complètement assimilé par sa patrie d'adoption. A mon sens, cela signifie qu'il doit renoncer à tout son passé et devenir un homme nouveau. Ce n'est pas du tout ce que nous préconisons. Ce que nous disons, c'est que les immigrants devraient s'intégrer entièrement dans la société canadienne tout en conservant ici, dans leur nouvelle patrie, leur patrimoine, leur passé et tous les souvenirs qui leur sont chers en tant qu'individus.

Je crois qu'il est des gens pour qui le fait d'encourager les immigrants à conserver leur patrimoine culturel équivaut à leur demander de conserver également les antagonismes qu'ils ont pu développer au cours des années vécues dans leur patrie d'origine. Il n'en est rien. Il m'apparaît assez évident que des gens issus de toutes les régions d'Europe et d'ailleurs dans le monde où bien des bouleversements sont survenus au cours des ans, peuvent avoir tendance à conserver certains antagonismes résultant des difficultés historiques, culturelles, linguistiques et autres qu'ils ont rencontrées dans leur ancien pays. Nous ne leur demandons pas cela du tout. Bien au contraire. Nous leur demandons de conserver ce qui est bon et de se départir des convictions qui pouvaient les diviser dans leur pays d'origine.

Je demanderai aussi à tous ceux qui ne se rendent pas compte de l'importance de cette politique de penser un instant aux principales villes de notre pays, Toronto, Montréal, Vancouver et d'autres, toutes ces villes où se retrouve pratiquement chaque culture mondiale. Quiconque réfléchit quelques instants à cela admettra que ce sont des villes plus riches, plus vibrantes qu'elles ne le seraient, si elles n'avaient bénéficié de l'apport et de la culture des ethnies qui ont contribué à les édifier.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Pour tous ceux que cette politique laissent froids, j'ajouterai qu'il faut partir du même principe pour bien comprendre la question des rapports entre anglophones et francophones. Il est évident que depuis un siècle les droits linguistiques des Canadiens français n'ont pas été totalement respectés et qu'ils n'ont pas pu s'intégrer pleinement dans l'ensemble de la société canadienne. Sans aucun doute, nous avons grand besoin de nous rattraper et de leur donner enfin au Canada de meilleures possibilités de plein épanouissement.

Il en est de même de nos groupes ethno-culturels. Beaucoup ont eu bien du mal à se faire reconnaître sur un pied d'égalité avec le reste des Canadiens. Dans ce domaine également nous devons nous rattraper. Les immigrants viennent au Canada et il reste beaucoup à faire pour les intégrer à la société canadienne et s'assurer qu'ils reçoivent un traitement juste et égal, dans tous les aspects de la vie canadienne. L'indifférence que l'on manifeste à l'égard de notre politique disparaîtrait vite si les gens se rendaient compte que ce que nous nous efforçons de faire pour ces groupes dont les ancêtres se sont établis ici il y a des centaines d'années, c'est de veiller à ce qu'ils bénéficient des mêmes droits que le reste d'entre nous.

• (1542)

Je voudrais faire valoir un autre point. N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, la composition de notre société. En premier lieu, environ 43 p. 100 de notre population est d'origine anglo-celtique. Les chiffres que je donne ne sont pas faciles à définir et ne sont même pas des statistiques exactes, mais ils sont assez justes. Le groupe francophone représente 25 p. 100 ou un peu plus. Les autochtones comptent pour environ 2 p. 100. Les autres groupes ethno-culturels constituent les 30 p. 100 qui restent. J'ai pour tâche en ma qualité de ministre d'État (multiculturalisme) de veiller à ce que tous les éléments de notre société soient traités sur un pied d'égalité. Je pense qu'il est important que nous appliquions ce principe dans tout l'éventail des activités humaines.

Le rôle légitime, important et en fait essentiel que joue le Directorat du multiculturalisme mérite à mon avis que l'on s'y attarde. En premier lieu, pour ce qui est des subventions, j'ai déjà dit que nous avions un certain nombre de programmes. Nous distribuons environ de 4.5 à 5 millions de dollars par année à différents groupes ethnoculturels du Canada. Je précise: Je ne prétends pas qu'il soit nécessaire que le gouvernement canadien verse des subventions pour préserver une culture. Je pense plutôt que les cultures véritables, vivantes et viables survivent même si on dépensait un milliard de dollars par année pour les faire disparaître. En réalité si ces cultures surviennent c'est sous l'effet d'une volonté populaire. Elles demeurent parce que le peuple le désire.

Les subventions que nous versons à ces groupes ne visent pas vraiment cet objectif. Nos subventions sont accordées pour une raison tout à fait différente—afin d'offrir à chaque ethnie une chance égale, mais aussi pour que tous les Canadiens bénéficient de l'apport de ces cultures. Cela permet aux diverses ethnies de travailler et de communiquer ensemble, de faire revivre leur passé et leurs traditions pour tous ceux qui font partie de la collectivité ou qui y vivent. Ainsi, leur richesse sera aussi la nôtre, et en fin de compte nous en bénéficierons tous.

Je ne voudrais pas laisser entendre que l'activité essentielle de notre ministère est d'accorder des subventions, si importantes soient-elles; ces subventions seront maintenues dans les secteurs où elles s'imposent. La véritable action du ministère du Multiculturalisme est plus globale; elle concerne l'ensemble de la politique gouvernementale. Lorsque le gouvernement envisage d'adopter une politique quelconque et dans la mesure où cette politique met en cause les personnes qui relèvent de mon mandat, j'ai la responsabilité de veiller, dans les couloirs du cabinet et dans le processus décisionnel, à ce que leurs points de vue légitimes et leurs préoccupations soient pris en considération.

Il est également important de traiter les questions particulières. Par exemple, les droits internationaux de la personne tels qu'ils apparaissent dans les accords d'Helsinki et qui sont actuellement évoqués dans le cadre de la Conférence de Belgrade constituent véritablement une sérieuse préoccupation pour les nombreuses personnes qui ont franchi le rideau de fer ou qui viennent d'Union soviétique. En tant que représentant de ces personnes, je dois veiller à ce que leur voix soit entendue par ceux qui prennent des décisions concernant le point de vue du Canada à la Conférence de Belgrade. On retrouve la même situation en ce qui concerne la politique d'immigration, de citoyenneté et un grand nombre de mesures gouvernementales. L'impact de la direction du multiculturalisme est donc beaucoup plus vaste que le domaine des subventions; il est à la taille du gouvernement tout entier.

De plus, nous nous intéressons directement à tous les éléments internes qui peuvent assurer la reconnaissance et le respect mutuel entre tous les Canadiens. Il est indiscutable que des difficultés apparaissent parfois, résultant le plus souvent de l'intolérance, du manque de compréhension et de l'ignorance du passé et des traditions des autres groupes ethniques. Il est impératif que notre direction adopte une attitude positive face à ces difficultés, pour faire en sorte que tous nos citoyens s'intègrent harmonieusement à la société, en gardant la possibilité et même le droit de préserver leur identité de toutes les façons possibles.

En outre, la direction a également la responsabilité de donner aux Canadiens une image plus exacte d'eux-mêmes et de leurs origines. En premier lieu, si nous considérons le système scolaire—qui ne relève pas de notre compétence—les media d'information, la composition de nos bibliothèques et de nos musées, la politique, les arts et l'ensemble de la gamme des activités humaines, il est très important que nous commencions à avoir une image exacte de nous-mêmes, c'est-à-dire celle d'une société multiculturelle et multiraciale à laquelle chaque ethnie a apporté une contribution historique essentielle.

Ce n'est pas tout de savoir que l'histoire du Canada ne se limite pas à la bataille des plaines d'Abraham. Il faut encore connaître la part joué par les Ukrainiens et les Allemands dans l'Ouest, par les Japonais sur la côte ouest, par les Polonais, par les Irlandais et par tout les autres. C'est alors seulement que nous commencerons à nous faire une idée exacte du Canada. Nos institutions de toute nature ont le devoir de se pencher sur cet aspect, au lieu de consacrer tant de temps aux relations franco-anglaise, ce qui ne peut que leur donner une vue fausse de la réalité.

L'essentiel est de comprendre tout l'intérêt qu'il y a, sur le plan national autant qu'individuel, à tirer parti de nos divers patrimoines et de notre diversité, de leur permettre de s'épanouir pour le plus grand intérêt de la collectivité. Quelle que soit son origine, chaque Canadien, ne peut que s'enrichir et se revivifier au contact des autres cultures. Telle est la voie la plus fructueuse, celle qui permettra d'édifier une société saine et vigoureuse. Nous ne voulons pas édifier un pays qui ne serait qu'une juxtaposition de solitudes. L'élément essentiel de notre programme, c'est la mise en contact des cultures particulières pour qu'elles s'épaulent et qu'elles agissent sur la collectivité toute entière.

Les groupes ethno-culturels sont directement intéressés à l'unité nationale. Autant sinon mieux que les autres, ils comprennent l'enjeu de la question. Ils n'ont pas de mal à saisir et à comprendre les aspirations des Québécois qui veulent conserver leur langue et leur culture. Nous admettons le principe du bilinguisme, et nous appuyons le désir légitime des Canadiens de langue française de conserver leur culture et leur langue. Leurs aspirations ne sont pas tellement différentes des nôtres, et c'est pour cette raison que ce principe nous est si facile à admettre.

Nous comprenons également les craintes éprouvées par beaucoup de Québécois à la pensée qu'ils risquent d'être complètement absorbés par la société anglophone, que ce soit dans leur province ou à l'extérieur. Nous comprenons la nécessité et même l'opportunité de mesures permettant de conserver ce qu'ils ont, ce dont ils sont si fiers à juste titre. Nous sommes en faveur du bilinguisme, nous voulons que la population du Québec et celle des autres provinces puissent conserver ce qui leur appartient, dans la liberté de choix et dans le cadre des deux langues officielles. Il importe que tous les Canadiens aient partout au pays le droit de communiquer avec leur gouvernement dans l'une ou l'autre des langues officielles.

● (1552)

Je ne veux pas parler longuement de la loi 101 si ce n'est pour dire qu'à mon avis les questions en jeu ne sont pas vraiment d'ordre juridique. Je pense ainsi exprimer l'opinion de nombreux Canadiens. La question de l'unité nationale ne sera pas résolue par la Cour suprême du Canada. Elle trouvera sa réponse dans les cœurs et dans les esprits des Canadiens. Une société n'est unie que parce qu'elle désire le rester et parce que son peuple se rend compte des avantages qu'il en retire sur le plan culturel, économique, linguistique et dans bien d'autres domaines.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Nos compatriotes comprennent qu'il vaut mieux que nous restions Canadiens dans un Canada entier plutôt que de diviser ce pays en différentes parties. Ce ne serait dans l'intérêt d'aucun Canadien de laisser cette scission se produire. Nous devons tous montrer que nous reconnaissons notre interdépendance, mais montrer encore plus que nous reconnaissons mutuellement notre bonne volonté réciproque. Notre problème d'unité nationale disparaîtra lorsque les francophones, les anglophones, nos autochtones et tous nos différents groupes ethnio-culturels de toutes origines comprendront pleinement qu'il est dans leur intérêt sur le plan économique, social, culturel et linguistique de vivre ensemble dans un même pays, dans un esprit de compréhension, de tolérance et de bonne volonté. Lorsque tous les Canadiens habitant notre pays du Pacifique à l'Atlantique et de la frontière américaine au pôle nord auront compris cela, alors seulement constituerons-nous une nation libre, heureuse et unie servant d'exemple à un monde divisé et souvent en pleine confrontation.

Ce n'est que lorsque nous aurons compris ce qui fait notre caractère distinctif c'est-à-dire uniquement canadien—que nous pourrons atteindre à ces aspirations. Je puis assurer à tous les députés que les groupes ethno-culturels de notre pays adhrèrent autant à cette idée que tout autre groupe et peut-être encore davantage. Nous contribuerons à préserver l'unité de notre pays et à l'édifier pour le faire correspondre à l'idée de celui que nous voulons léguer à nos enfants.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) prend-il la parole pour poser une question?

M. Alexander: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre permet-il qu'on lui pose une question?

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je pensais répondre à une question qui serait posée par un député qui vient de s'absenter. Par conséquent, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) peut le remplacer.

M. Paproski: Il n'est pas absent. Il a décidé de laisser le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) poser la question.

M. Cafik: C'est très bien. Il est peut-être ici. C'est peut-être que je ne le vois pas.

M. Paproski: Il a quitté la Chambre.

M. Cafik: Il est peut-être à l'écran-témoin.

M. Paproski: Non, il vous regarde sur l'écran-témoin.

M. Cafik: Vraiment?

M. Hnatyshyn: Il aime bien les intermèdes comiques.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'ai écouter avec un vif intérêt les observations du ministre au sujet du multiculturalisme. La politique de la douche écossaise du gouvernement à cet égard m'intéresse. Le ministre se rappellera que pendant le débat du bill sur l'immigration, certains ont dit s'inquiéter de l'absence dans le bill du mot «multiculturel». Des députés de l'autre côté de la Chambre ont aussi déploré l'exclusion de ce mot.

Étant donné que le ministre a maintenant vu la lumière et qu'il comprend comment le multiculturalisme s'exprime dans tous les aspects de la vie quotidienne, présentera-t-il un amendement après avoir consulté son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen), afin qu'on insère ce mot bien nécessaire dans le bill qui a été adopté récemment? Est-ce de cela que le ministre veut parler?

Des voix: Bravo!

M. Alexander: A moins que le ministre n'annonce à la Chambre que cette modification sera proposée, je dis que le gouvernement est hypocrite.

M. Paproski: C'est pourquoi l'autre ministre est parti.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député. Il m'a eu très astucieusement, mais je n'ai pas d'objection à cela.

M. Alexander: Soyer simplement honnête envers le peuple canadien.

M. Cafik: Un moment, s'il vous plaît. Je serai honnête envers tous les Canadiens comme envers vous-même. L'influence locale du département du Muticulturalisme est extrêmement important. Le genre de mesure dont vous parlez, à propos de ce bill, a été certainement importante pour les groupes ethno-culturels canadiens.

M. Alexander: Parfait.

M. Cafik: Si c'est important pour eux, ce l'est pour moi. Quant à ce que je vais faire, le député n'a qu'à attendre et écouter.

M. Hnatyshyn: Nous avons écouté.

M. Cafik: C'est tout ce que je puis dire.

M. Alexander: Répondez à ma question.

M. Cafik: J'y compte bien.

M. Alexander: Allez-vous présenter une modification ou s'agit-il simplement de bavardages.

M. Cafik: Si le député a une autre question à poser j'y répondrai volontiers. Je lui conseille d'attendre de voir.

M. Alexander: Oui, je sais.

M. Cafik: Le député peut être certain que les groupes ethno-culturels du Canada ont obtenu un ministre. Ils le savent et il est à leur service.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: On pourrait simplement supprimer ce discours du compte rendu.

M. Dinsdale: Qu'a à nous dire Stan Haidasz?

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Simplement pour les fins de compte rendu, j'étais membre de ce comité et je voudrais signaler que l'ensemble du projet de loi repose sur le fait que le Canada continuera de refléter la diversité des groupes qui les composent de sorte que l'emploi du mot «muticulturel» était superflu.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Ce sont des balivernes et vous le savez.

M. Hnatyshyn: C'est honteux.

M. Paproski: Attendez que les gens de Toronto aient entendu cela.

M. Alexander: Et vous êtes de Toronto.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais à mon tour féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Pour des raisons évidentes, ce discours du trône se distinguait des autres, puisque c'était la deuxième fois seulement dans notre histoire qu'il était lu par un monarque régnant. C'était aussi un discours spécial parce qu'il coïncidait avec le vingt-cinquième anniversaire du couronnement de notre reine, et qu'à l'occasion de sa visite au Canada nous avons pu célébrer ses vingt-cinq ans de règne.

Aussi, il est d'autant plus regrettable que le contenu du discours du trône ait laissé à désirer. Si ce n'était pas si tragique, ce serait presque drôle qu'un tel faste et un tel cérémonial aient entouré la lecture d'un document aussi prosaïque et aussi vide de sens. Le discours n'était vraiment pas à la hauteur des circonstances.

Je repense à cette autre fois où Sa Majesté a participé à une cérémonie analogue, il y a de cela quelque vingt ans, et je revois le Canada d'alors. Ceux d'entre nous qui se souviennent de cette occasion se rappelleront aussi l'optimisme, l'enthousiasme et la stabilité qui caractérisaient cette époque. Alors, notre monde était relativement stable, tant sur le plan international que national. A l'époque, nous étions convaincus—et cette conviction se trouvait confirmée par les faits—que si nous travaillions dur, nous réussirions. Nous avons seriné à nos enfants que ceux qui poursuivraient leurs études, auraient, une fois leur diplôme en poche, un emploi assuré. C'était la règle du jeu, et personne ne la mettait en doute.

La réalité d'aujourd'hui nous force de façon tragique à remettre en question ces espoirs et ces convictions. L'enthousiasme et l'optimisme des années 50 ont cédé la place dans les années 70 à l'instabilité, à la crainte et à l'incertitude. C'est l'incertitude, le manque de confiance général au pays, qui est la plus destructive de toutes les attitudes des années 70. On peut faire face à l'instabilité quand on a la certitude que tôt ou tard les choses se tasseront. On peut calmer les appréhensions de la nation quand les options sont claires et nettes et quand ceux qui les prennent sont compétents. Mais l'incertitude ne donne rien de bon. Elle peut engendrer des appréhensions inutiles, une instabilité accrue. Elle peut étouffer l'espoir.

Quoi qu'ait accompli le gouvernement au pouvoir, il est certes passé maître dans l'art de générer l'incertitude. Dans aucun autre domaine a-t-il été aussi productif, avec les effets désastreux que l'on sait pour la nation. L'incertitude qui règne actuellement à propos des contrôles économiques et les questions constitutionnelles controversées n'est qu'une manifestation du malaise qui se propage depuis une dizaine d'années. Les propositions exposées la semaine dernière dans le discours du trône ne font rien pour réagir contre cette incertitude ou pour redonner confiance aux Canadiens. Tout au contraire, il accroît notre incertitude collective, car en énonçant de nombreux problèmes auxquels nous faisons face, il confirme notre pire crainte, puis en offrant des solutions manifestement faciles et superficielles, il nous accule au désespoir. Il est vrai que le gouvernement reconnaît l'existence de la crise économique actuelle qui est mentionnée dans le passage suivant du discours du trône:

● (1602)

Les taux élevés de chômage et d'inflation montrent clairement que les méthodes économiques d'une époque moins complexe ne conviennent plus aujourd'hui. Ils font aussi sentir l'urgence d'agir en profondeur sur les structures des économies . . .

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Chrétien) parler longuement de l'économie, mais nous n'avons pas encore entendu dire en termes positifs comment le gouvernement entend agir en profondeur sur les structures de l'économie. Certes, le gouvernement a annoncé qu'il se propose de dépenser 150 millions de dollars pour la création d'emplois, c'est une des rares propositions qu'il a avancées, mais que représente réellement cette dépense? Tout juste 60,000 emplois, alors qu'il y a un million de Canadiens en chômage. On peut difficilement dire qu'on agit ainsi en profondeur sur les structures. Il faut que le gouvernement opère des changements structurels importants s'il veut affronter non seulement les dures réalités économiques que nous autres de l'opposition lui signalons tous les jours, mais aussi le coût social de ces réalités.

J'aimerais que le premier ministre et ses collègues jettent un coup d'œil sur leur propre passé, qu'ils se rappellent les rêves et les ambitions qu'ils ont nourris pendant leur jeunesse, qu'ils se rendent compte combien l'existence des possibilités qui s'offraient à eux a contribué à nourrir leurs espoirs, à faire leurs choix et à prendre les options qui leur étaient offertes. Pour les jeunes chômeurs d'aujourd'hui, les possibilités, les choix, les options sont pratiquement inexistants. Non seulement ils n'ont pas d'emplois, quoique très coûteux pour l'économie, mais, de plus, 400,000 jeunes Canadiens sont incapables de prendre les décisions cruciales nécessaires pour préparer leur avenir. Ils ne peuvent rien projeter pour leur avenir, ils ne peuvent faire aucun rêve fou ou sage, ils ne savent que faire de leur avenir.

Comment une telle situation influence-t-elle leur développement personnel, le sens de leur propre valeur, leur capacité de donner un sens à leur vie? Que coûtera à notre société le cynisme collectif d'une génération qui a respecté les règles du jeu pour se rendre compte à la fin que les dés étaient pipés. Le premier ministre songe-t-il que nous sommes peut-être en train d'élever une génération d'adultes qui ont été complètement coupés de la vie canadienne? Pareille aliénation ne peut que

soulever une vague de colère et de frustration. Mais plus que la colère et la frustration, elle peut provoquer une crise sociale comme nous n'en n'avons jamais connu. Le Canada n'est pas à l'abri de l'agitation sociale qui se manifeste ailleurs dans le monde, agitation que notre chômage actuel ne peut que favoriser.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône ne prévoit aucun changement structurel qui montre que le gouvernement s'est rendu compte de ces graves tensions sociales ou qu'il a pris des mesures pour les atténuer. Il est donc facile, d'après ce qui a été dit, de conclure que le meilleur changement structurel que l'on pourrait faire, le plus bénéfique pour le pays, ce serait de se débarrasser du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Si les mesures économiques du discours du trône sont peu de nature à dissiper l'atmosphère d'incertitude qui règne chez nous, les propositions constitutionnelles le sont encore moins. En fait, lorsqu'il réfléchit tout haut à nos difficultés constitutionnelles, le premier ministre ajoute encore à cette incertitude avec ses idées apparemment irréfléchies qui n'ont pas fait l'objet d'une décision du cabinet.

Apparemment, il se pourrait que le gouvernement tienne un référendum sur l'unité nationale, et j'insiste sur le mot «pourrait», car, fidèle à son habitude, le premier ministre refuse de fournir quelque détail que ce soit sur ce référendum. Il joue sur les équivoques. Peut-être qu'il aura lieu, et peut-être qu'il n'aura pas lieu; et s'il a lieu, peut-être aura-t-il lieu à l'échelle nationale, peut-être aura-t-il lieu au Québec seulement; et s'il a lieu au Québec, peut-être qu'il liera le Québec ou peut-être pas; peut-être liera-t-il le reste du Canada, mais on n'en sait rien. Le premier ministre enfourche la monture qui a nom «référendum», et galope ensuite de tous les côtés à la fois. Un référendum si nécessaire, mais pas nécessairement un référendum. Par son manque de précision, le premier ministre semble en l'occurrence déterminé à ajouter à l'incertitude, dans la crise constitutionnelle actuelle.

Les craintes et les anxiétés assaillent déjà notre fragile système fédéral. Ceux d'entre nous qui se soucient vivement de l'avenir de notre pays—et j'y inclus les députés de tous les partis représentés à la Chambre—craignent que les déclarations contradictoires qu'a faites le premier ministre ces derniers jours n'aggravent ces craintes et ces incertitudes. C'est certes le sommet de l'irresponsabilité pour un premier ministre que de présenter une proposition aussi lourde de conséquences sans rien dire de la façon dont il entend l'appliquer. C'est certes afficher une attitude totalement irresponsable et abuser de ses fonctions de premier ministre que de proposer à la Chambre une grave mesure susceptible d'entraîner des modifications très fondamentales dans notre système parlementaire pour ensuite envelopper sa proposition de circonlocutions et de peut-être. Il faut se demander si ce référendum-plébiscite ou plébiscite-référendum n'est pas rien d'autre qu'une manœuvre de diversion destinée à détourner l'attention de notre population de la façon inepte dont le gouvernement s'occupe de nos problèmes économiques.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Non seulement la propension du premier ministre à spéculer à haute voix sur une question aussi grave contribue-t-elle à fausser le rôle de la Chambre, mais son allusion subséquente à une mesure unilatérale sur le plan constitutionnel qui pourrait résulter d'un tel référendum sape gravement et ignore le rôle des premiers ministres des provinces en matière de réforme constitutionnelle. En ces temps de crise, tant économique que constitutionnelle, il est de la plus haute importance que les partenaires au sein de la Confédération collaborent au lieu de tirer à hue et à dia. Le premier ministre (M. Trudeau) croit-il sérieusement que le fait d'annoncer un bon jour son intention de rendre visite à chacun des premiers ministres des provinces pour discuter avec eux des questions constitutionnelles, et de parler le lendemain de la possibilité d'agir unilatéralement dans le domaine de la constitution soit le genre d'initiative qui soit propre à promouvoir la collaboration?

● (1612)

Le premier ministre devrait reconnaître que le processus des relations fédérales-provinciales requiert autant de doigté et de considération que les questions en cause. Notre confédération sera viable et capable de s'adapter aux forces naturelles de l'évolution sociale et économique que si elle repose sur un processus de consultation et d'accommodement fédéral-provincial continu. Pour être efficace, ce processus d'accommodement exige un respect et une confiance mutuels entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Quand cette confiance et ce respect n'existent pas, des tensions surgissent qui font ressortir nos différences plutôt que nos intérêts communs.

Le comportement du gouvernement libéral fédéral à l'endroit des provinces depuis une décennie a sérieusement ajouté aux tensions qui menacent l'unité nationale. On n'a qu'à revoir la façon dont le gouvernement fédéral s'est comporté dans les relations fédérales-provinciales pour s'en rendre compte. La réticence des provinces à participer à des négociations sur l'aménagement des ressources, l'incapacité du gouvernement fédéral de susciter un accord dans le domaine des revenus de sécurité sociale après quatre années de négociations ne sont que deux exemples de la dégradation des rapports intergouvernementaux qui a eu des répercussions directes et négatives sur le niveau des services et la prospérité dont devraient bénéficier les Canadiens. Ces conséquences contribuent directement à leur tour à affaiblir l'unité nationale chez nous.

En résumé, le climat des relations fédérales-provinciales des dix dernières années—ce climat lui-même—a nui à la capacité des gouvernements d'agir avec ensemble. Le gouvernement fédéral actuel a toujours préféré traiter les provinces et leurs aspirations comme un problème qui ne peut être résolu que par le gouvernement central.

Contrairement à cette approche, le leader de mon parti et les quatres premiers ministres provinciaux conservateurs se sont rencontrés récemment à Kingston et en sont arrivés à l'unanimité à un programme de redressement économique et de rapprochement fédéral-provincial. Que cet accord soit intervenu entre des chefs qui représentent des circonscriptions extrêmement différentes, s'explique par une approche des relations fédérales-provinciales et du fédéralisme fondamentalement différente de celle du gouvernement. On en est d'abord arrivé à une entente parce que c'est ce que l'on recherchait plutôt qu'une confrontation. En deuxième lieu, et ce qui est encore plus important, parce que le parti progressiste conservateur reconnaît que les gouvernements provinciaux doivent être assurés que l'on tiendra compte de leurs intérêts et que ces

derniers seront reconnus et pris en ligne de compte dans l'établissement de la politique nationale.

En parlant de la conférence de Kingston, le premier ministre s'est efforcé dans son discours de la semaine dernière d'ironiser sur le succès remporté par le leader de l'opposition (M. Clark) et les premiers ministres conservateurs qui se sont entendus pour inscrire les paiements de péréquation dans la constitution—une proposition, que je considère beaucoup plus claire et fondamentale que tout ce que peut avoir proposé le premier ministre à la conférence de Victoria ou depuis. En réalité, la dernière proposition, que le premier ministre peut dire que son gouvernement ait faite, a été présentée l'an dernier au début des négociations fédérales-provinciales sur les questions fiscales quand on a proposé un changement important de la formule de péréquation des recettes. Si ce changement avait été accepté il aurait fortement miné la raison d'être fondamentale de la péréquation et il aurait donné naissance à de nouvelles inégalités régionales.

Cette proposition contraste avec l'initiative prise à Kingston en vue d'une protection complète et officielle de la péréquation des recettes inscrite dans la constitution. Cette initiative a été considérée, entre autres, par les premiers ministres des deux provinces les plus riches, comme étant équitable et adaptée à la création et au maintien d'un sentiment de collectivité nationale.

C'est là une des initiatives prises à Kingston. Il y en a eu d'autres, par exemple, l'engagement de procéder chaque année à des consultations entre les premiers ministres à propos des objectifs des politiques économique et fiscale, de façon que les décisions d'ordre fiscal prises à un niveau de gouvernement ne contreviennent ni ne faussent la politique de l'autre niveau de gouvernement; on a également pris l'engagement de rapatrier la constitution et de faire participer les gouvernements provinciaux à la nomination des membres de la Cour suprême du Canada, d'une partie des membres du Sénat et d'organismes tels que la Commission canadienne des transports et de l'Office national de l'énergie, pour respecter la nature fédérale de ces institutions. Il y a eu de nombreuses autres initiatives.

Le premier ministre ne s'est pas contenté de minimiser l'importance de ces initiatives; il a également cherché à fausser les points de vue présentés par les congressistes en ce qui concerne les droits linguistiques des minorités dans la constitution, ce point de vue étant fondé sur l'accord auquel étaient parvenus cette année neuf des premiers ministres provinciaux à St. Andrew's et qui a été repris à Kingston.

M. Basford: Tout cela a été proposé à Victoria.

Mlle MacDonald: Ce genre de tactique ne devrait naturellement pas nous étonner. Depuis dix ans, le premier ministre a manifesté une grande constance dans ses efforts délibérés pour défigurer le point de vue de mon parti en ce qui concerne la politique sur les langues officielles, pour créer la suspicion et pour nourrir la méfiance et, pour sa plus grande honte, il le fait au nom de l'unité nationale. Ce qui incite probablement le premier ministre à réagir de cette façon est sans doute le fait qu'après l'échec de ses propres tentatives, le leader de l'opposition a réussi à discuter avec quatre premiers ministres provinciaux et à parvenir à des propositions concrètes et précises concernant les problèmes qu'affronte le Canada. Le premier ministre se contente d'une vague généralisation fondée sur ses propres propositions. Le leader de l'opposition propose des engagements concrets fondés sur la discussion et l'accord avec ses homologues provinciaux. Voilà la différence.

Dans la même veine, je voudrais faire remarquer, monsieur l'Orateur, que la réaction mesquine du premier ministre à l'égard de la conférence de Kingston transparaît encore une fois dans son attitude négative à l'égard de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur les problèmes d'unité nationale et les problèmes économiques.

Il y a quelques années, à la conférence de Victoria, le premier ministre a proposé que les premiers ministres du pays se rencontrent chaque année pour discuter des questions intéressant les gouvernements fédéral et provinciaux. Depuis lors, le premier ministre et ses homologues provinciaux se sont réunis chaque année et ils se sont même, à l'occasion, réunis deux ou trois fois par an pour des questions urgentes. La proposition de 1971 est devenue réalité . . . jusqu'à cette année. C'est la première fois cette année, depuis 1971, alors que nos problèmes ont atteint des proportions catastrophiques, qu'il n'y a pas eu de conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. Le premier ministre de l'Ontario en a demandé une et le premier ministre du Nouveau-Brunswick également, mais tout ce que le premier ministre trouve à dire c'est qu'il a l'intention d'aller bientôt rendre visite à chaque premier ministre individuellement et qu'il va peut-être convoquer une conférence fédérale-provinciale bientôt. Ces réunions des premiers ministres font partie intégrante de notre système, surtout à l'égard des questions constitutionnelles. C'est une institution qui mérite d'être honorée par le premier ministre. Mais il préfère la voie des négociations bilatérales.

M. Basford: C'est qu'il préfère aller rencontrer chacun d'eux personnellement pour un entretien en tête-à-tête.

Mlle MacDonald: Nous comprenons ce qui se passe, monsieur l'Orateur . . . le premier ministre croit que lui seul a le droit de régler la question de l'unité nationale. Or, au cours des 11 mois écoulés depuis l'accession du Parti Québécois au pouvoir, ses initiatives ont été négligeables et rares ses décisions.

● (1622)

Les premiers ministres provinciaux se sont rencontrés, et neuf d'entre eux en sont arrivés à une entente; le chef de l'opposition et ses homologues provinciaux se sont rencontrés et ont élaboré des propositions précises; entretemps, le premier ministre (M. Trudeau) se contente de méditer. Il trouve à redire aux initiatives d'autrui en les ridiculisant, mais voilà un an qu'il vit dans un état de quasi-paralysie. Il néglige de consulter le cabinet sur son projet de référendum. Il déprécie les efforts des chefs de l'opposition. Il fait fi des invitations des premiers ministres provinciaux à convoquer une conférence fédérale-provinciale, et plus grave encore pour la Chambre, il repousse la création d'un comité parlementaire groupant des députés de tous les partis pour examiner la question de l'unité nationale. Aucune des institutions établies dans notre pays et désireuses de travailler à résoudre la crise constitutionnelle ne mérite sa considération.

Je rappellerai au premier ministre que certaines questions, en raison de leur gravité et de leur universalité, transcendent les limites normales des activités politiques des partis. La question de l'unité nationale et de la réforme constitutionnelle en est une.

M. Basford: Jamais je n'ai entendu un discours marqué d'autant d'esprit de parti.

Mlle MacDonald: Si le premier ministre respectait le moindrement les procédures et les institutions en place, il commencerait par mettre immédiatement sur pied une commission parlementaire pour étudier la question de l'unité nationale. Il y a longtemps que mon parti réclame la création d'une telle commission mais, comme prévu, le premier ministre n'y a accordé aucune attention.

Si le premier ministre ne peut pas accepter cette recommandation de l'opposition, il pourrait peut-être écouter l'avis d'un ancien ministre libéral, parmi tant d'autres. Il écouterait peut-être un homme qu'il a lui-même sollicité pour occuper un poste au sein du groupe d'étude sur l'unité nationale, M. Claude Castonguay, qui a refusé l'offre. On a fait bien des spéculations sur la décision de M. Castonguay. Nous connaissons maintenant le motif de son refus. M. Castonguay pensait et savait en fait qu'il existait un meilleur moyen. Dans un discours qu'il a prononcé à la conférence sur l'unité nationale organisée par l'Université de Toronto, il a dit que le Parlement canadien et chaque assemblée législative provinciale devraient constituer une commission au sein de laquelle tous les partis politiques seraient représentés.

Selon M. Castonguay, ces commissions, qui auraient de larges assises au sein de la population, pourraient entendre les points de vue des groupes et des personnes que la question intéresse et mener leurs propres études. Elles pourraient ensuite formuler des propositions en vue de la réforme. M. Castonguay a dit également que l'adoption de cette formule permettrait de dépolariser le débat Trudeau-Lévesque et de mettre un terme à sa stérilité. Cela donnerait une tribune à la majorité des Québécois qui veulent que les choses changent, sans pour autant vouloir l'indépendance. Voilà ce que pense une ancienne figure du parti libéral.

Nous, députés progressistes conservateurs de l'opposition, avons réclamé la formation d'une telle commission au gouvernement fédéral, mais sans résultat. Nous en avons fait la demande à la Chambre, l'été dernier, et le premier ministre a répondu que nous étions trop proches de la fin de la session pour créer cette commission. Le premier ministre va-t-il nous dire encore aujourd'hui que la session est trop avancée? Va-t-il nous arriver avec une autre excuse ou va-t-il enfin admettre qu'il est à la fois nécessaire et souhaitable que tous les partis participent à ce débat crucial sur l'unité nationale et nous promettre de faire la nécessaire pour mettre sur pied une commission de ce genre?

Jusques à quand ce pays troublé devra-t-il attendre que son premier ministre choisisse une des options qui lui sont offertes sur cette question? Quand le premier ministre cherchera-t-il à dissiper l'incertitude causée par sa négligence? Quand, enfin, ce pays pourra-t-il regarder son gouvernement d'un œil confiant et envisager l'avenir avec optimisme? Le discours du trône et le discours prononcé ensuite par le premier ministre montrent clairement qu'on ne peut espérer que cela se produira au cours de la présente session.

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, si on me demandait si le Canada a des ennemis, je devrais répondre par l'affirmative. Je dirais même que je pourrais nommer ces ennemis. Ce sont la discorde, le défaitisme, le découragement et le désespoir, et quiconque arme ces ennemis ne rend certainement pas service au Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: Je voudrais citer trois courts paragraphes du discours du trône:

> Cette ère nouvelle verra ou s'aggraver les tensions, les différends et les affrontements, ou s'accroître le désir de liberté, de coopération et d'unité. Ce choix, au fond, est quotidien et il est l'affaire de chacun.
>
> Ceux qui sont conscients de la situation reconnaissent que le Canada est actuellement appelé à prendre des décisions d'une importance capitale et que le moment est venu de redécouvrir la force et les possibilités d'une société libre et vigilante.
>
> Cette redécouverte devrait amener les Canadiens à se vouer les uns aux autres . . .

Dans n'importe quelle langue, c'est beau, et c'était d'autant plus beau que ces mots venaient de la bouche de Sa Majesté la reine qui nous a exprimé ainsi sa chaleur et sa sincérité; mais des mots, si beaux soient-ils, peuvent aussi être cruellement factices, à moins qu'ils ne soient traduits en actes.

Je lisais récemment un article dans le *Globe and Mail*. Il s'agissait d'une enquête sur plusieurs députés, dont moi-même, et l'auteur disait que certains commettants semblaient penser que le problème que nous avons avec le Québec ne touche pas tous les Canadiens, qu'il s'agit plutôt d'un démêlé entre le premier ministre (M. Trudeau) et le chef du Parti Québécois, ou entre Ottawa et Québec, et que c'était une autre version tragique de l'Histoire des deux cités. Ces commettants étaient d'avis que la question ne les concernaient pas. C'est ce que disait l'auteur de l'article, et je commence à me demander si l'attitude de ces gens n'est pas le signe d'une certaine impuissance plutôt que celui de l'indifférence. En effet, que peuvent y faire les Canadiens? Je n'ai que quelques solutions à proposer, car le temps me manque pour en offrir plus, mais j'espère que vous les trouverez utiles.

Si le problème du Québec ou de nos frères francophones ne se limitait qu'à la rivalité de deux chefs, qu'il ne soit question que de suprématie ou de décider qui l'emportera sur l'autre, je ferais comme les autres, je me contenterais d'attendre l'issue du combat, sachant parfaitement que l'un d'eux va s'en tirer avec des égratignures. Cependant, la question est plus complexe. S'il ne s'agissait que de la rivalité de deux provinces, je dirais également qu'il n'y a pas lieu de s'en faire, et que Bill Davis et René Lévesque n'ont qu'à vider leur querelle. Pourquoi m'en mêler?

Mais il n'est pas question ici de rivalité pour remporter un titre ni d'avoir le haut du pavé. Ce qui est en jeu dans cette tragédie, c'est notre destinée et, ce qui est encore plus important, celle de nos enfants. Vont-ils grandir dans un grand pays uni, ou au contraire dans une société fragmentée. C'est là l'enjeu, et nous devons bien nous dire que la question est beaucoup trop importante pour être laissée aux mains de deux hommes, de deux villes ou même de deux provinces, car chacun d'entre nous a bel et bien son mot à dire là-dessus. Comment? J'y ai réfléchi. Là encore, un événement s'est produit récemment. Il s'agit du prix Nobel de la paix, qui, bien que ce soit pour l'année 1976, a été décerné il y a quelque jours à peine. J'ai lu l'adresse prononcée à cette occasion et que voici:

● (1632)

Mairead Corrigan et Betty Williams ont agi par conviction profonde que chacun d'entre nous peut travailler à la paix grâce à la conciliation.

J'insiste sur les termes «chacun d'entre nous.» Lorsque j'ai lu ce passage, j'ai décidé d'en savoir plus sur ces deux femmes. Qui étaient-elles? Avaient-elles une foule de titres universitaires? Avaient-elles l'appui d'un gouvernement fort, de gros industriels ou de syndicats puissants? Qui était derrière elles? En effectuant mes recherches, j'ai découvert que personne ne les appuyait. Lorsqu'on leur a demandé comment elles avaient commencé leurs travaux, l'une d'entre elles aurait répondu: «Il fallait bien que quelqu'un se décide à faire quelque chose.»

Je n'ai pas l'intention d'établir des comparaisons entre la situation en Irlande du Nord et celle que nous connaissons avec nos concitoyens francophones. Je suis la première à prier pour que les divergences qui opposent les Canadiens ne mènent pas à l'escalade et éventuellement à l'holocauste qui a eu lieu en Irlande du Nord. Ce n'est pas là que s'établit la comparaison. Il s'agit de ce qu'a prouvé la femme qui a reçu le prix Nobel de la paix. Il faut que quelqu'un décide à faire quelque chose. Quel esprit extraordinaire! Voilà le genre d'esprit que j'aime. C'est aussi celui que je comprends. C'est le genre d'esprit qui ressort du discours du trône; c'est, comme je le désire, l'esprit canadien.

Que peut faire chacun d'entre nous pour son pays, non seulement dans le domaine politique mais également sur le plan économique? Commençons par le domaine politique. Que pouvons-nous faire? Si vous le permettez, je concentrerai mes remarques sur les femmes canadiennes. Elles représentent 50 p. 100 de la population. Nous sommes donc les premières intéressées par cette question. Que ferais-je à titre de Canadienne en l'occurrence? Je commencerais par m'adresser à mes sœurs francophones. Je leur dirais tout ce que nous avons en commun. Comme moi, la plupart d'entre elles sont mères. Elles ont les mêmes aspirations que moi pour leurs enfants. Leurs enfants sont aussi appliqués que les miens. Il n'y a aucune différence.

Je serais ensuite très sincère et je leur dirais que des erreurs ont été commises dans le passé. Je leur dirais que je regrette amèrement que naguère, leurs enfants aient dû apprendre une autre langue avant de pouvoir communiquer avec leur gouvernement et le mien. Je leur dirais que je regrette également d'autres injustices. Je ferais remarquer ensuite que les choses se sont vraiment améliorées. Je vous dirai pourquoi je m'exprime ainsi. Un garçonnet de cinq ans qui m'est particulièrement cher fréquente une école maternelle francophone à Toronto. J'ai bien dit: à Toronto, monsieur l'Orateur. Ses parents n'ont pu en faire autant, car ils n'ont pas eu cette chance. Son petit frère la fréquentera également. Un jour viendra où il pourra converser librement avec ses cousins francophones. Cette situation devrait être parfaitement normale.

Je dirais à mes sœurs du Québec que ce n'est pas avec l'injustice qu'on répare l'injustice. Leurs dirigeants ne proposent rien d'autre que le retour aux erreurs passées. Ils voudraient que mes enfants renoncent à leur langue en s'installant au Québec. Comme cela s'est passé autrefois avec leurs enfants. Ce n'est sûrement pas ce qu'elles désirent. Mes sœurs de langue française pourraient sans doute me dire qu'il n'est pas seulement question de langue mais de tas d'autres choses. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Nous ne connaissons pas leur culture, mais que faut-il faire? Là encore, je réponds que la situation s'améliore.

Il y a quelques années j'ai téléphoné à une grande station radiophonique de Toronto pour parler au disc-jockey. Après l'avoir félicité sur le choix de la musique qu'il passait, j'ai déploré l'absence de musique du Québec. Impossible d'en donner, m'a-t-il répondu, personne ne comprend les paroles. C'est idiot comme réponse. Mais les choses changent. Quand je suis allée à Toronto la semaine dernière, j'ai branché mon autoradio. La première chose que j'ai entendue, c'est de la musique «pop» québécoise. C'était formidable. Dire que personne n'en comprend les paroles est un prétexte idiot. On passe bien dans le monde entier des opéras italiens et allemands. Personne n'en comprend les paroles, mais quelle importance? On comprend la musique, et c'est ce qui compte. Dans le musique «pop», les disc-jockeys seront tentés de répondre que ce sont les paroles qui comptent. Cela non plus ne tient pas debout. Qui comprend les paroles de la musique «pop» d'aujourd'hui? Ce n'est ni du français ni de l'anglais, c'est du jargon. Mais qu'importe? C'est ce qui plaît aux jeunes.

Nous n'y pouvons rien, direz-vous? Nous pouvons toujours téléphoner à notre station radio. Pas seulement en Ontario et au Manitoba, mais dans l'ensemble du Canada anglais. Nous pouvons dire qu'on nous vole, que la meilleure musique «pop» est celle du Québec et que nous voulons l'entendre. Il ne s'agit pas d'encouragements. Des encouragements, personne n'en veut. Il s'agit simplement d'écouter ce qui se fait de mieux comme musique dans nos régions. Il faut bien que quelqu'un se grouille si nous voulons arriver à quelque chose. Mes consœurs francophones diraient que cela ne tient pas uniquement à une question de langue ou de culture, mais à tout un ensemble d'autres choses. Mes enfants apprennent le français. Je veux m'assurer qu'ils aient la possibilité d'entendre cette musique, non pas simplement pour faire plaisir aux Québécois, car cela serait stupide, mais parce que cette musique est fantastique. En écoutant ces disques, nous avons d'une part le sentiment de connaître un aspect du Québec, ce qui est déjà fantastique, mais en outre, nous contribuons au développement de l'industrie du disque du Québec. C'est le genre de coopération sur lequel j'aimerais assister.

Voyons maintenant ce qu'il est possible de faire au niveau individuel pour remédier non seulement aux problèmes politiques, mais également aux problèmes économiques. Il est sans doute bien difficile de dissocier ces deux domaines. Au niveau individuel, on trouve également de nombreuses possibilités. Chacun de nous doit admettre que la situation a changé. Plus que jamais, notre économie est en période de transition. Nous ne reviendrons plus jamais à la situation antérieure. Nous ne pouvons plus continuer à nous croire immensément riches du fait des abondantes ressources naturelles dont nous disposons. Ces ressources existent toujours, mais nous devons concevoir qu'elles ne sont pas illimitées. Nous devons sérieusement les ménager. Nous ne pouvons plus continuer à utiliser l'électricité et les produits pétroliers comme s'ils existaient en quantité illimitée.

Chacun de nous doit s'interroger sur son comportement quotidien. Avons-nous vraiment besoin de laisser toutes les lumières allumées? Prenons l'exemple de cette salle. Je me demande si nous avons besoin de toutes ces lumières. Indépendamment de l'énorme consommation d'énergie, elles sont péni-

bles à supporter pour la vue. Nous pouvons faire changer beaucoup de choses dans nos foyers. Nous devons être très attentifs aux questions d'énergie. Nous devons savoir que les ressources énergétiques ne sont pas illimitées. Chacun doit faire sa part. Je n'ai pas été habituée à cette fantastique profusion d'énergie. Il est difficile de changer subitement toutes ses habitudes. Il ne suffit pas de dire aux gens: économisez l'énergie, faites ceci ou cela. Non, cela ne suffit pas. Il faut motiver les gens.

● (1642)

J'aimerais utiliser un mot qu'on n'emploie plus bien souvent et je le regrette. J'aimerais dire—en parlant de motivation: Épargner l'énergie c'est faire preuve de patriotisme. Le patriotisme n'est pas mauvais en soi. J'aimerais que nous en donnions plus souvent des preuves. Je ne parle pas de patriotisme à l'ancienne—à la façon de Rudyard Kipling, avec tambours et trompettes. Nous n'allons pas demander aux Canadiens de mourir pour leur pays; nous allons leur demander de vivre pour leur pays. Voilà une motivation! Conservons très soigneusement ce que nous possédons; puis, une fois que nous nous sommes occupés de nos propres affaires, allons voir ce que notre localité et nos municipalités font. Par exemple, comment traite-t-on les rebuts? Fait-on assez? Nous pourrions ensuite nous tourner vers la province et enfin vers le gouvernement fédéral.

Nous sommes tous intéressés à l'idée de conserver l'énergie. Avons-nous les moyens de gaspiller autant? Ne pourrions-nous penser davantage aux bienfaits du recyclage? Des emplois disparaissent quotidiennement, et c'est une catastrophe terrible, mais le jour viendra, et j'espère que ce sera sous peu, où nous entendrons dire que bien que de vieux emplois disparaissent, mais qu'on en crée de nouveaux tous les jours. Mais pas par le gouvernement, monsieur l'Orateur, pas par le gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: J'entends souvent les gens dire: j'aimerais faire ceci ou j'aimerais faire cela. Quand je leur demande ce qui les en empêche, ils me répondent: trop d'interventions de la part des gouvernements. Je leur réponds: si je croyais comme vous que le gouvernement n'empêche de faire ce que je veux, je le mettrais à la porte. Mais quand on jette quelqu'un dehors par la porte d'en avant, il faut pas lui demander de revenir par la porte arrière.

Nous parlons toujours du particulier. Qu'est-ce qu'une personne peut faire pour aider l'économie?

Une voix: Pourquoi pas le gouvernement?

Mme Appolloni: Je vais dire au député pourquoi. C'est parce que je suis fermement convaincue que c'est la somme des efforts individuels qui à la longue assure le succès de la collectivité. C'est l'individu qui importe et c'est le fondement même de notre société. Ce n'est pas ce que la société peut faire pour l'individu, mais le contraire. Là encore, je parle au nom des députés du même sexe que moi parce qu'elles détiennent les cordons de la bourse. Allez dans un supermarché de votre ville ou dans ma propre ville de Toronto et vous vous rendrez compte que l'agneau qu'il vend vient de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie. Je ne parle pas de la balance commerciale; nous savons tous qu'un certain équilibre doit exister dans nos échanges commerciaux avec nos partenaires. Comment est-il, cet agneau de la Nouvelle-Zélande ou d'Australie? Il est gras et indigeste. Vous vous demandez pourquoi vous l'achetez. Si vous demandez du mouton canadien, on vous répond que la production canadienne n'est pas suffisante. Pourquoi ne l'est-elle pas, monsieur l'Orateur? Puis vous allez manger dans un restaurant grec de Toronto où l'agneau est exquis. Quelle est la différence? Le savez-vous? C'est qu'il s'agit d'agneau de première qualité élevé dans les prés ontariens.

Parlons des restaurants Macdonald. Nous devrions être reconnaissants à cette société d'être venue s'installer chez nous, d'y investir son capital et de fournir un certain nombre d'emplois. Pourtant, demandez-lui d'où vient le bœuf qui entre dans ses boulettes. Provient-il de l'Alberta? Si elle répond qu'il vient de l'Australie, demandez lui pourquoi elle n'utilise pas du bœuf canadien.

Une voix: N'oubliez pas le vin canadien.

Mme Appolloni: Quand était-ce la dernière fois que vous avez bu du vin canadien avec votre repas de bœuf haché, d'agneau ou de quoi que ce soit d'autre? Parbleu! tout comme la musique pop du Québec, je puis vous assurer qu'il est drôlement bon.

Que pouvons-nous faire d'autre? Voyez les objets souvenirs que l'on vend aux chutes du Niagara. Peut-être voulez-vous acheter quelque chose qui vous rappelle votre voyage. Savez-vous ce que vous trouverez probablement? Une bien vilaine babiole de mauvais goût, et si vous y regardez de plus près, vous verrez qu'elle a été fabriquée à Hong Kong ou quelque part ailleurs à l'étranger.

Une voix: C'est la même chose partout.

Mme Appolloni: Non. Il y a des endroits où c'est différent. Je vais leur faire un peu de publicité gratuite. Allez chez Davis Agency ici ou au Four Corners, dans la plupart des boutiques de la région d'Ottawa, et vous y trouverez des objets de bon goût, fabriqués au Canada et offerts à des prix raisonnables. Ce ne sont là que quelques suggestions à l'adresse des consommateurs canadiens. Quand les familles préparent leur liste d'achats hebdomadaire, je leur conseillerai de dresser une autre colonne indiquant le pays d'origine. C'est important. Il nous faut contribuer au bon état de notre économie. Je sais qu'on nous critiquera. Certains nous accuseront d'égoïsme mesquin. Foutaise! Tout voisin qui est un bon voisin comprendra que c'est l'intérêt de sa famille qui importe, et nous appartenons à la grande famille canadienne, et elle doit passer en premier. Je ne dis pas d'acheter des produits de camelote. Ils méritent d'être laissés de côté. Mais, d'après mon expérience, les produits canadiens ne sont pas de la pacotille. Peut-être ne leur avons-nous pas donné l'appui qu'ils méritent. Achetons autant que possible des produits de fabrication canadienne.

Mais il y a plus encore à faire. Prenons les poissons qui sert aux sandwiches que nos enfants apportent à l'école. Où est-il mis en conserve? S'il a été mis en boîte en Colombie-Britannique, à qualité et à prix égaux, arrangeons-nous pour acheter ce produit préparé en Colombie-Britannique. Et si nous constatons qu'on ne fait pas au pays bien des produits dont nous avons besoin, alors posons-nous des questions sérieuses, et ici je ne songe pas aux produits que nous ne pouvons fabriquer ici pour des raisons de climat au autres.

J'ai passé la journée à essayer de vérifier s'il est exact, comme on le dit, que seulement deux fabriques de pâtes à

papiers fabriquent des cartons à lait au Canada. J'ai peine à le croire puisque presque tous les jours les journaux publient des annonces dans lesquelles l'industrie des pâtes et du papier se plaint qu'elle a des difficultés. Aussi, j'essaie de savoir quel pourcentage des cartons à lait employés au pays y sont en fait fabriqués. Je ne suis pas parvenu à obtenir de réponse précise. Le seul renseignement que j'aie pu obtenir, c'est que 5 p. 100 seulement de la quantité totale de carton ondulé utlisée au Canada est de fabrication canadienne. Autrement dit, nous n'arrivons à obtenir que 5 p. 100 du marché, malgré les vastes forêts dont nous disposons. Pourquoi n'occupons-nous pas une place plus importante sur le marché? La tranformation du papier est une source d'emplois. Ce n'est pas que nous soyions incapables d'assumer cette tâche; au contraire, nous en sommes bel et bien capables, et cela est vrai dans bien d'autres domaines. Est-ce parce que les Canadiens sont un peu moins courageux que les autres peuples? Il convient de se poser toutes ces questions, monsieur l'Orateur.

● (1652)

Toujours à propos de l'économie, je dirai au Canadien moyen de faire bien attention à ce que nos représentants feront aux prochaines négociations du GATT. Je leur dirai que personne n'ignore qu'une industrie non concurrentielle ou non rentable ne mérite pas notre aide. Par ailleurs, il faut bien veiller à faire la distinction entre l'enfant, le bébé qui apprend à marcher à quatre pattes et l'adolescent paresseux, si vous me permettez d'utiliser une image familière. Si notre bébé, notre industrie, apprend à marcher à quatre pattes, on ne peut pas automatiquement l'inscrire à un grand marathon. On ne peut se le permettre. Le Canada ne peut pas se permettre de faire la charité au reste du monde même si notre pays est vaste et si nos frontières sont ouvertes. Je me demande si les autres pays sont aussi libéraux que le nôtre. Que faites-vous de l'absence de barrières tarifaires sur les marchandises en provenance de l'étranger? En attendant, les Canadiens sont au chômage. Il faut donc surveiller les accords du GATT.

Parlons maintenant de l'avenir. Nous avons aujourd'hui une pléthore de Cassandres, tant dans le milieu économique que de celui des média. Il semble être à la mode aujourd'hui de dire que tout s'en va à vau-l'eau, ce qui ne nous fera aucun bien. Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont des gens qui répandent des paroles d'espoir et de confiance et nous pouvons certainement les trouver. Quant à l'avenir, il sera différent, très différent, du passé. Ce ne sera pas un prolongement du passé, surtout en raison de nos richesses naturelles mais aussi pour d'autres raisons. Il devra y avoir une diversification. Nous devrons utiliser toute l'imagination, tout l'enthousiasme et toute l'initiative dont nous sommes capables. Si nous le voulons, les années à venir seront meilleures, plus humaines, avec un meilleur environnement, à condition de bien planifier et d'avoir une volonté commune.

Nous avons indubitablement des problèmes, mais nous ne pouvons les laisser prendre des proportions qui nous enlèverait toute perspective. Ce serait téméraire et tragique. J'aimerais faire allusion à un rapport récent du Conseil des Sciences du Canada intitulé «Le Canada, société de conservation». On y dit que l'avenir peut fort bien être infiniment meilleur que le présent. La mesure dans laquelle il le sera dépendra de la façon dont nous ferons face au changement: si nous demeurons apathiques ou si nous relevons les défis avec l'enthousiasme, l'imagination et l'initiative dont nous sommes capables.

Notre politique à long terme sera de compter davantage sur les sources d'énergie renouvelable et aussi de mieux utiliser et économiser l'énergie. Nous parviendrons probablement à mettre au point de nouvelles techniques, telles que le chauffage solaire, l'électricité éolienne et l'électricité fournie par les combustibles liquides de la biomasse, d'une façon rentable et suffisante pour répondre aux besoins nouveaux. Le défi nous est jeté et nous avons la technologie voulue. Mon temps de parole est écoulé, monsieur l'Orateur, mais je ne suis pas à court d'idées.

[Mme Appolloni.]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Grenville-Carleton (M. Baker)—La Fonction publique—Demande d'intervention du ministre dans le cas de M. Sant Singh; le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—L'industrie—La fermeture de la mine de spath fluor de St. Lawrence (T.-N.)—Les mesures envisagées; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—L'industrie—Demande de mesures de redressement de la situation économique.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Malone.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait du bon travail à titre individuel et je ne les blâme pas pour les erreurs du gouvernement qui siège de l'autre côté et dont je vais parler dans quelques minutes.

Je voudrais me présenter aujourd'hui, monsieur l'Orateur, comme un porteur d'espoir—l'espoir que ce gouvernement va être débouté en 1978 et que ce pays va enfin être remis sur pied. A mon avis, ce n'est pas à un discours du trône que nous avons eu droit à l'ouverture de la session. C'est à des chuchotements de trône, à des pleurnicheries, à un appel à la sympathie des Canadiens et à une demande de pardon. C'était une tentative subtile pour faire croire à tous les Canadiens que c'était eux, individuellement, qui étaient à blâmer de la situation dans laquelle se trouve le Canada aujourd'hui et non pas ce grand et magnifique gouvernement qui est assis de l'autre côté et qui siège du côté du pouvoir et de l'autorité depuis maintenant neuf ans.

Voilà quel était le dessein du discours du trône, monsieur l'Orateur, mais personne n'a été dupe. En dépit du fait qu'il a été prononcé par Sa Majesté la Reine, son contenu était insipide, au pire, et ses intentions insidieuses, au mieux. Que s'est-il passé en neuf ans? Le Canada a été terrassé. Je ne veux pas ennuyer la Chambre avec des statistiques, mais celles-ci montrent qu'en 1968, le taux de chômage national était de 4.5 p. 100. En 1967, l'année précédente, il s'élevait à 3.8 p. 100. Aujourd'hui, il atteint les 8.3 p. 100, et c'est même pire dans l'est du Canada. En 1968, l'inflation était de moitié ce qu'elle est aujourd'hui. Elle a donc doublé. Cette année, la croissance économique réelle se chiffre à 2 p. 100. Voilà le mieux que Pierre peut faire pour le Canada.

Le déficit budgétaire du gouvernement s'élève à 9.2 milliards de dollars. Devant certains déficits de ma province, lorsque j'étais ministre des Finances à Terre-Neuve, j'ai déjà pensé: Mon Dieu, comment vais-je survivre? Mais nos déficits n'auraient même pas provoqué un sourcillement chez le ministre des Finances (M. Chrétien) en comparaison du déficit du gouvernement, qui est de 9.2 milliards de dollars. Les recettes se chiffraient à 33 milliards 50 millions de dollars. Outre ce déficit, des centaines de milliers de Canadiens sont sans emploi, et tout le monde souffre de l'inflation. Nous avons un déficit commercial qui se chiffre par milliards de dollars. Quant au dollar canadien, il vaut 89c. et des poussières en devises américaines.

Les députés se souviennent-ils de «la piastre à Dienfenbaker» et combien ce grand homme qui siège parmi nous au premier rang a été ridiculisé? Maintenant, nous avons un dollar flottant. Peu importe qu'il ne vaille que 89c.; la réponse qu'on fait en face, c'est que le dollar flotte. On semble très content de ce dollar flottant. C'est comme une côte flottante ou un rein. C'est quelque chose qui a été inventé par les Libéraux et qui est censé être magnifique.

Et bien, monsieur l'Orateur, comme notre chef l'a dit l'autre jour, le dollar flottant a une voie d'eau. Nous avons un dollar flottant qui coule à cause d'une fuite libérale. Le dollar vaut actuellement 89c., et certains experts croient qu'il descendra jusqu'à 85 ou 80c. avant de se rétablir. Voilà où ce gouvernement nous a amenés.

● (1702)

Puis il y a eu cette lamentable esquisse de budget qui nous a été présenté dans le cadre du débat sur le discours du trône. C'est à mon avis un budget immoral qu'on nous l'a refilé en douce. Il n'a pas été présenté selon le rituel parlementaire. Il a été présenté sans bruit, insidieusement dans le cadre du débat sur l'Adresse. C'est un budget bizarre. Voilà où le gouvernement nous a menés.

L'unité nationale est le grand refuge des libéraux. Ils croient que nous allons tous nous préoccuper jour et nuit de l'unité nationale et les rétablir au pouvoir par les élections de 1978. Pas question! Le premier ministre (M. Trudeau) ne peut pas faire régner l'unité nationale. Voilà neuf ans qu'il est au pouvoir, depuis 1968. Il a été élu sur la promesse d'instaurer l'unité nationale et le bilinguisme. Où nous a-t-il menés? Il veut maintenant l'affrontement afin de pouvoir nous tomber sur le dos pendant encore cinq ans. Pas question!

Les ministres du cabinet n'ont pas besoin de sucer leur pouce, ils peuvent tous les soirs se glisser sous la couverture protectrice qu'est l'unité nationale. Mais cette tactique ne leur réussira pas. Voilà l'orientation qu'on a donnée à notre pays.

Un éminent Canadien, l'ex-premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, a envisagé une solution au problème de l'unité nationale. J'aimerais citer un passage d'un article paru dans un journal du Nouveau-Brunswick il y a plusieurs mois. Le voici:

> . . . La seule façon d'empêcher le Québec de se séparer du reste du Canada, c'est que les Canadiens Anglais «écrasent les Québécois de leur affection.»

Cela ne me dérangerait pas trop parce que notre caucus n'en compte que deux. Par contre, si nous les écrasions de notre affection, nous risquerions d'anéantir les libéraux qui forment le gouvernement d'en face. Voilà la solution que proposait M. Smallwood, d'écraser les Québécois de notre affection. Les deux qui font partie de notre caucus feraient mieux de se méfier si nous suivons ce conseil.

C'est le genre de propos stupide que tiennent les libéraux partout au Canada au sujet de l'unité nationale. Nous sommes censés nous taire, les écouter et croire qu'ils sont les seuls à avoir les solutions à ces problèmes, pendant que le chômage et l'inflation augmentent.

Regardez le Québec en september 1977. Le chômage y est de 10.8 p. 100. C'était le chiffre officiel. Plus de 10 p. 100 de chômage! Terre-Neuve en a 15.8 p. 100, ce qui est le pourcentage désaisonnalisé. Le Nouveau-Brunswick en a 15.3 p. 100. La Nouvelle-Écosse en a 10.4 p. 100. L'Île-du-Prince-Édouard en a 9.3 p. 100. Il y a plus de 10 p. 100 de chômage dans tout l'Est du Canada. Cela n'est jamais arrivé auparavant. Je ne sais pas même si on a connu cela pendant la dépression.

J'aimerais parler du chômage chez les jeunes. A Terre-Neuve, 22 p. 100 des jeunes en bas de 25 ans sont en chômage, et c'est le chiffre officiel. Au Nouveau-Brunswick, on parle de 19.8 p. 100. La Saskatchewan a le taux le plus bas, 6.1 p. 100. Le taux réel de chômage à Terre-Neuve, d'après nos statisticiens, est de 26 p. 100. Voilà l'état lamentable dans lequel nos vis-à-vis ont mis le pays. On nous dit que nous ne devrions pas être des Cassandres, que nous ne devrions pas grommeler et que nous ne devrions pas nous plaindre parce que c'est de notre propre faute. C'est ce que nous ont dit les députés d'en face. Le 11 mars 1972, le premier ministre a dit qu'on peu être obsédé par le chômage. Et comment!

Les ministres blâment maintenant tout le monde, sauf eux-mêmes. Le 13 septembre, par exemple, le ministre des Finances déclare que les étrangers savent que le Canada traverse les difficultés économiques mondiales actuelles en se débrouillant comparativement bien, mais les Canadiens n'ont pas le même ressort, et qu'au lieu de cela nous nous plaignons. Avons-nous tort de nous plaindre? Les centaines de milliers de chômeurs ont-ils tort? Ceux qui vont être licenciés par l'INCO ont-ils tort? Les licenciés de Stephenville ont-ils tort? Les licenciés de St. Lawrence ont-ils tort? Le ministre des Finances dit qu'ils sont des plaignards. Le premier ministre a dit que la solution ne consistait pas à imprimer de l'argent, mais à travailler plus fort et à être moins exigeant pour nos revendications, nos bénéfices et nos salaires. C'est ce qu'il a affirmé le 6 octobre. Autrement dit: «Faites ce que je dis et non ce que je fais.»

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Dans le numéro du 11 octobre du *Star* du dimanche, le premier ministre a prétendu que la solution se trouvait en nous-mêmes. Cela a une consonnance vaguement littéraire. Il a ajouté que la solution se trouvait dans l'auto-discipline et notre sens des valeurs, que les Canadiens se laissent aller et qu'il faut le leur dire. Voilà bien le gouvernement actuel. Il blâme tout le monde. Il dit aux Canadiens qu'ils se laissent aller. En effet, ils se laissent vraiment aller s'ils ne rejettent pas les députés d'en face aux prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Oui, jusqu'à en perdre la raison. A cause du trop peu de temps de parole qui est donné à chacun à la Chambre, je ne mentionnerai qu'une dernière citation. Elle est tirée d'un article de journal publié en juin dernier en Colombie-Britannique, et dit en partie ce qui suit:

Kelowna—Selon Iona Campagnolo, ministre d'État chargé de la santé et du sport, il n'y aura probablement pas d'élections fédérales avant juin prochain . . .

Elle a aussi déclaré que le taux de chômage et le prix des aliments augmenteront au Canada.

Cela équivaut à une véritable promesse que le taux de chômage et le prix des aliments augmenteront au Canada. L'article continue ainsi:

Les Canadiens devront comprendre que les années de prospérité sont terminées.

C'est un excellent conseil. En effet, les années de prospérité sont terminées. A cause des députés d'en face, les années de prospérité seront définitivement terminées dès que le gouvernement aura le courage de tenir des élections.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le gouvernement a échoué lamentablement dans le domaine économique et celui de l'unité nationale. La politique du gouvernement a échoué complètement et lamentablement dans le domaine de l'unité nationale et des disparités économiques régionales. Il y a neuf ans, le gouvernement devait éliminer, écraser et détruire totalement les disparités économiques régionales au Canada. Bien entendu, il ne l'a pas fait, nonobstant les sommes qu'il a dépensées à cette fin.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) et quelques-uns de ses collègues libéraux sont allés visiter Terre-Neuve. Ils ont rampé un peu partout dans la province pour nous dire à quel point nous étions favorisés. On peut lire ce qui suit dans un article qui a paru dans le *The Evening Telegram* du 13 septembre 1977:

Le ministère de l'Expansion économique régionale a échoué de façon générale à Terre-Neuve pour ce qui est de la création de nouvelles industries secondaires . . .

C'est sûrement un échec. Plus loin dans le même article on peut lire:

Jamieson, qui a dirigé le ministère de l'Expansion économique régionale au cours de sa carrière, a déclaré que mises à part les industries originaires de la région, les mesures incitatives industrielles n'ont pas «donné grands résultats» . . .

On mentionne également dans cet article que les initiatives du ministère de l'Expansion économique régionale ne sont pas un échec complet puisqu'elles ont donné une infrastructure, et le reste. Autrement dit, le ministère n'est qu'un moyen de verser des subventions un peu partout au Canada pour permettre aux provinces de mettre une infrastructure en place. Cela n'est pas à négliger, mais cela ne fait pas disparaître les inégalités économiques régionales.

Depuis les neuf dernières années que le gouvernement est au pouvoir, il a échoué complètement, absolument et parfaitement. Si ceux qui en font partie avaient un peu de conscience, ils démissionneraient sans faire de bruit. Ils devraient aller devant les électeurs et leur demander s'ils désirent les reporter au pouvoir. Cela permettrait de donner la chance à d'autres.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je suis très heureux d'avoir été nommé critique en matière d'industrie et de commerce. J'aurai l'occasion de dialoguer à la Chambre, au cours de cette année, avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner). Il a eu l'amabilité de venir à la réunion où j'ai été présenté comme candidat il y a exactement un an et un mois pour me souhaiter bonne chance. C'est pourquoi je lui dois quelque chose. Il est maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce. C'est une chose importante à la fois pour Terre-Neuve et l'ensemble du pays. Je voudrais lui donner un conseil: qu'il s'occupe de nos pêches et de la vente de nos produits de la mer sur le marché européen et ailleurs qu'aux États-Unis. Ce devra être une de ses priorités s'il ne veut pas que je le harcèle constamment ici et à l'extérieur de la Chambre.

Pour la première fois en 100 ans, nous avons l'occasion de percer sur le marché européen et ailleurs qu'aux États-Unis. Ce doit être l'un de nos objectifs dans ces négociations qu'on appelle communément la négociation de Tokyo. J'espère qu'il ne sera pas aussi vague qu'il l'a été un dimanche soir, il y a deux semaines, à l'émission Question Period. Je n'ai jamais entendu quelque chose d'aussi imprécis que certaines affirmations du ministre. Il a du pain sur la planche et je veux bien lui donner encore trois ou quatre jours pour lui permettre de préciser ses objectifs. Il devrait également s'occuper du déficit touristique.

L'an dernier, les Canadiens ont dépensé 1.2 milliard de dollars à l'étranger soit beaucoup plus que n'ont dépensé les étrangers venus au Canada. Ce fut là un déficit record. Pour les six premiers mois de cette année, le déficit s'élève à 1.2 milliard de dollars et tout indique qu'il atteindra 2 milliards de dollars à la fin de l'année. Je suppose que c'est parce que nous sommes «trop gras» comme le dirait le ministre chargé de la santé et du sport amateur. Nous dépensons deux milliards de plus hors de nos frontières que les étrangers qui visitent le Canada. Cela ne peut continuer.

Le gouvernement a dit qu'il n'imposerait pas de contrôle obligatoire. C'est pourquoi l'une des premières tâches qui s'impose au ministre, c'est d'entreprendre une campagne «anti-bronzage». Nous avons entendu parler de la campagne «anti-bombe». Il nous faut maintenant une campagne «anti-bronzage». Tout Canadien qui oserait aller se faire bronzer dans le Sud l'hiver prochain devrait être ostracisé. Il faudrait commencer tout de suite la campagne «anti-bronzage» et peut-être que cela nous permettrait de diminuer le déficit de deux milliards de dollars l'an prochain. Par contre, si les députés se font bronzer sous les projecteurs de la Chambre, ils en seront excusés.

● (1712)

Je n'ai qu'un regret à l'égard du discours du trône. Sa Majesté était ici à Ottawa, nous étions tous ravis de la voir et je suppose que la nation tout entière était ravie de la voir à la télévision sans compter ceux qui ont été invités à Ottawa par le gouvernement, mais je ne m'étendrai pas là-dessus. Mon seul regret c'est que le gouvernement de Sa Majesté qui siège en face ait refusé de laisser la Reine visiter d'autres régions que celle d'Ottawa en 1977, malgré les invitations qui lui ont été faites. Le gouvernement a même conseillé à Sa Majesté de ne pas se rendre à Terre-Neuve, par exemple. Pratiquement tous les membres de la population ont signé une pétition en guise de déclaration de loyauté qui a été acheminée à Londres, au palais de Buckingham, par la fille d'un des signataires de la pétition. Sa Majesté n'est pas venue à Terre-Neuve parce que le premier ministre lui conseillait de ne pas le faire. J'espère que cela ne se reproduira pas. J'espère que jamais plus la présence de la Reine ne sera réservée à Ottawa et aux gens de la région. Je ne crois pas que ce soit juste ou normal.

Le communiqué de Kingston a été mentionné il y a quelques instants par mon collègue. Il a été publié par le chef de l'opposition (M. Clark) et quatre premiers ministres. Nous avons maintenant cinq premiers ministres progressistes conservateurs qui représentent la moitié du pays et le chef de l'opposition, ce qui fait un pays et demi, qui sont d'accord sur ce qu'il faudrait faire. Il ne reste que deux premiers ministres libéraux. Le premier ministre, qui parle pour lui et les deux premiers ministres provinciaux se permettent de se moquer de ce qui s'est passé à Kingston.

J'aimerais parler quelques instants d'un autre sujet. Le gouvernement donne des conseils à la population canadienne. Il lui dit de faire des sacrifices, de produire davantage et d'exiger moins, qu'un tas de problèmes sont de sa faute, que nous ne devons pas chercher à tout prix à obtenir ce que nous voulons et ainsi de suite. Voilà tous les conseils qu'on nous donne. Mais lorsque le peuple canadien regarde du côté du gouvernement pour y trouver un bon exemple, que voit-il? Il voit, comme l'a fait remarquer notre chef l'autre jour, deux ministres du cabinet, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre des Transports (M. Lang) se rendre à Calgary dans deux jets distincts, atterrir là-bas avec leur groupe d'invités, se rendre au même endroit et repartir de nouveau par avion. Voilà le genre de sacrifice que constate le public. Il voit la politique en action.

On doit en principe disperser les ministères gouvernementaux et les fonctionnaires d'Ottawa dans diverses régions du pays. Voici quelques semaines on a annoncé le déménagement de 2,500 fonctionnaires et de 15 organismes. Sept cent cinquante personnes doivent en principe déménager à Sherbrooke. Pour autant que je sache, chacun de ces déménagements s'effectue dans une circonscription libérale, et la plupart ont lieu dans une circonscription représentée par un ministre du cabinet en vue d'améliorer leurs maigres chances d'être réélus l'année prochaine.

L'institut de recherche en hydrologie doit en principe déménager à Saskatoon. Il se peut en effet que le ministre des Transports souffre d'hydrocéphalie, mais c'est une façon plutôt coûteuse de traiter son cas que de faire déménager l'institut d'hydrologie pour lui permettre de subir un examen. La Société de crédit agricole déménage à Camrose en Alberta qui est la circonscription du ministre de l'Industrie et du Commerce. S'il se trouvait encore de ce côté-ci de la Chambre vous auriez pu l'entendre se déchaîner si ce déménagement avait eu lieu dans la circonscription du ministre des Transports et non pas dans la sienne! Voilà donc ce que le public a tout loisir de constater de la part d'un gouvernement qui lui demande par la même occasion de consentir à des sacrifices et à se mettre la ceinture. Ce à quoi nous assistons, ce sont des pures chicanes politiques dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la visite de la reine ou du déménagement des fonctionnaires.

Ce qui nous laisse perplexes dans l'est du Canada c'est que rien ne semble avoir d'importance en dehors du Canada central. Un événement survenu au cours des derniers jours renforce cette impression. Il s'agit des fermetures de la Société INCO à Sudbury et dans d'autres localités de l'Ontario et du Manitoba qui ont provoqué la mise à pied de plus de 3,000 travailleurs. C'est très regrettable. Mais tout le tapage dont ces fermetures font ici l'objet nous pousse à nous poser des questions au sujet de la situation dans l'Est du Canada. Ces 3,175 emplois qui seront perdus en Ontario à la suite de la fermeture de l'INCO correspondent à .078 p. cent d'une population active de 4,048,000 personnes. Pourtant à Terre-Neuve, voici six mois de cela, la fermeture sur la côte ouest de l'usine de cartonnage Labrador Linerboard Mill a provoqué le licencement de 1,500 personnes employées au moulin et dans les bois. La population active de Terre-Neuve est de 198,000 âmes. La perte de 1,500 emplois signifie que .76 p. cent de cette même population active s'est retrouvée sans travail. En a-t-on fait tout un plat ici dans le Canada central, s'y est-on même intéressé? Non, à peine un peu d'émoi.

Une mine va fermer à St. Lawrence à Terre-Neuve et 400 travailleurs se retrouvennt en chômage. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a même pas répondu à une lettre envoyée par le gouvernement terreneuvien deux mois et demi plus tôt lui demandant d'imposer un tarif douanier ou un quota afin de sauver la mine. Une raffinerie de pétrole située à Come-by-Chance va fermer ses portes et fera perdre leur emploi à 600 travailleurs. Le gouvernement fédéral réagit-il? Essaye-t-il de la remettre sur pied? Nullement. Toutes ces fermetures vont entraîner 2,500 pertes d'emplois, presque autant qu'ici en Ontario, mais on les laisse se perdre tranquillement malgré nos plaintes et nos réclamations et toutes celles des quelques députés de cette région, représentant la côte ouest de Terre-Neuve.

On a demandé au gouvernement d'aider le gouvernement terreneuvien à soutenir les cartonneries du Labrador. Le gouvernement de Terre-Neuve ne pouvait le faire plus longtemps parce qu'il manquait des fonds nécessaires et les dépenses que cela représente sont lourdes mais le gouvernement du Canada n'a rien fait vraiment pour aider cette entreprise. En fait, il a refusé net. Les ministres ont répondu que ce n'était pas à eux de chercher à sauver des emplois; que son rôle était d'en créer. Et pourtant, j'ai pris connaissance du communiqué du ministre daté du 30 septembre et je vois que le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Expansion économique régionale vont verser 11.3 millions de dollars, dont une bonne partie n'est pas remboursable, à une entreprise, la Valleyfield Chemical Products Limited pour lui permettre d'acquérir et de remettre sur pied l'usine d'explosifs de la CIL. Pourquoi les lui donne-t-on? Parce que grâce à la participation fédérale, on

empêchera ainsi 250 emplois de sombrer. C'est ce qui est dit dans ce communiqué. Ainsi, pour retenir 250 emplois au Québec, on peut faire cadeau de 11.3 millions de dollars, à cette société, mais lorsqu'il s'agit d'empêcher la mise à pied de 1,500 travailleurs de Stephenville, à Terre-Neuve, on vous rit au nez, ici à Ottawa. Qu'on organise une élection. On verra ce qu'en pensent les Terre-Neuviens. Avant la fin de cette session parlementaire, c'est le genre de manque de cohérence des politiques dont on reparlera.

Entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve, c'est la guerre civile. Ici, le gouvernement cherche à écraser tout esprit d'entreprise chez les dirigeants de Terre-Neuve. J'ai dix exemples au moins que je pourrais citer, si j'en avais le temps et qui vous le montreraient. Le représentant du Canada à l'étranger, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'occupe de tous les pays du monde, excepté de la petite province de Terre-Neuve qui se trouve écrasée et étouffée par lui et par le gouvernement dont il fait partie.

On avait proposé la possibilité d'organiser des coupes de bois, à propos du projet de Gull Island dans le Labrador. La mise en valeur de cette île, si elle n'est pas pour l'année prochaine est pour dans cinq ou dix ans. Toute cette énergie hydraulique ne va pas être gaspillée éternellement car le Canada en a besoin. Les écologistes ont fait savoir que les coupes de bois devaient être faites sur les rives du bas Churchill, car le réservoir doit être construit sur un terrain entièrement déboisé. Le gouvernement de Terre-Neuve a alors dit à Ottawa qu'en passant à la réalisation de ce projet, on aurait là un vaste programme de création d'emplois qui permettrait de redonner du travail à quelques-uns des 900 bûcherons mis à pied par la cartonnerie du Labrador. Il faudrait environ quatre ans pour réaliser le projet qui procurerait du travail à environ 400 bûcherons, et une entreprise utile puisqu'il faudrait que cela se fasse de toute façon. Les hauts fonctionnaires parurent enchantés de cette suggestion intelligente de projet de création directe d'emplois. Or la réponse que fit quelques mois plus tard le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), celui qui est maintenant chargé de l'emploi, révéla que Main-d'œuvre Canada ne pouvait approuver la proposition à moins d'être assurée que le projet allait être mis en œuvre, c'est-à-dire le projet global de 2.5 milliards de dollars, et qu'il attendrait donc d'être sûr que ce projet ait le feu vert! Quelle stupidité! Il se passera peut-être cinq ans avant que cela ne se fasse. Voilà sa réponse.

Ottawa doit examiner les facteurs écologiques avant de donner son approbation, alors que les spécialistes de l'environnement ont eux-mêmes dit qu'il fallait que ce bois soit coupé avant le début des travaux. Le député de la circonscription a fait savoir que l'on n'examinera pas la possibilité de financer le projet avant que n'ait été effectuée une étude de ses répercussions sur l'environnement. Ce qu'il faut faire, c'est une étude des répercussions sur le gouvernement actuel et l'envoyer tout de suite se répercuter sur les banquettes de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: On connaît également une confrontation en matière de pêches. Le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre des Pêches (M. LeBlanc), cherche à contrôler et à écraser les programmes, mesures ou suggestions visant au développement des pêches que présente le gouvernement de Terre-Neuve par l'intermédiaire de son ministre des pêches. Le comité permanent des pêches et des forêts a examiné le problème.

Terre-Neuve est de toutes les provinces du pays celle qui dépend le plus des pêches. Vingt-cinq p. 100 de notre main-d'œuvre s'adonne à la pêche ou travaille dans un domaine connexe et 10 p. 100 de notre produit provincial brut en découle. Elle offre d'excellentes perspectives d'avenir; néanmoins, quand le ministre provincial des Pêches a fait parvenir une proposition au gouvernement fédéral le 11 mai dernier exposant les vues au sujet de ce qui devrait être accompli dans les divers domaines de la pêche, elle a été rejetée sans même qu'on ait l'obligeance de lui accorder un entretien. La majeure partie de la proposition a été rejetée et le reste doit attendre que le gouvernement mette au point une politique pour les pêches de l'Atlantique. Le ministre fédéral refuse de s'entretenir avec le ministre provincial.

● (1722)

Le gouvernement de Terre-Neuve a entrepris un programme pour la construction de 100 palangriers en vue de remplacer les bateaux de 40 à 65 pieds de longueur de la flotte actuelle, mais la subvention de 35 p. 100 que le gouvernement fédéral versait habituellement a été refusée. Le programme coûtera donc au gouvernement de Terre-Neuve 12 millions de dollars de plus. Le gouvernement fédéral ne permet pas d'affrêter les navires de pêches étrangers ni les entreprises mixtes.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails de toutes ces questions, monsieur l'Orateur, mais j'estime que le comité permanent des pêches et des forêts devrait être autorisé à interroger le ministre et ses collaborateurs et à inviter le ministre de Terre-Neuve et ses collaborateurs à comparaître et à faire des recommandations afin de résoudre ce problème. Ce comité devrait faire preuve de hardiesse et la majorité de ses membres devrait cesser d'agir comme des esclaves du gouvernement. Il s'agit d'un domaine qui prête à la confrontation et en raison de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le ministre fédéral peut avoir le dernier mot. Il peut avoir le dernier mot pendant qu'il exerce ses fonctions, mais sans fonctions, il ne pourra rien dire du tout. C'est ce qui va arriver au ministre et au gouvernement s'ils ne prennent pas une meilleure attitude à l'égard des provinces.

Je peux citer cent exemples, monsieur l'Orateur. En voici un: le service interprovincial de transbordeur. Par suite de la mise en service de ce traversier, les navires côtiers ne sont plus tenus de faire escale dans les établissements, épargnant ainsi au gouvernement du Canada des sommes d'argent importantes. Le gouvernement fédéral a accepté de prendre à sa charge les frais de ces services entre certaines îles et la terre ferme parce que cela lui permettait de réaliser des économies. Maintenant, le ministre des Transports enjoint au gouvernement de Terre-Neuve d'assumer ces frais. La liste des crimes, notamment des crimes par omission, est longue et je n'ai pas le temps d'en parler comme il convient.

Le *Cape Sambro* est un chalutier. C'est le plus déplorable incident de ces derniers mois. Il y a un chantier naval à Marystown, dans la circonscription du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est la propriété du gouvernement de Terre-Neuve et qui emploie au moins de 400 à 500 personnes. A l'automne de 1975, le chantier n'avait plus de travail à offrir et ne pouvait obtenir de contrats. Le gouvernement de Terre-Neuve a donc décidé de faire construire un chalutier qui

répondrait aux mêmes normes que les anciens chalutiers en espérant que quelqu'un l'achèterait—-peut-être la National Sea Products Ltée—pour que le chantier demeure en opération. Il a pressenti le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui lui a dit d'aller de l'avant en l'assurant qu'il obtiendrait la subvention de 35 p. 100, 22 p. 100 du ministère des Pêches et 13 p. 100 du ministère de l'Industrie et du Commerce. C'est un navire de $4,250,000; il était donc très important que le chantier obtienne la subvention pour concurrencer les chantiers étrangers.

Le chalutier a été construit et on a communiqué avec le ministre en octobre 1976 à propos de la subvention, étant donné que les fonctionnaires d'Ottawa n'étaient guère loquaces. La National Sea Products Ltée a offert d'acheter le bateau à 10 p. 100 de moins que prévu, avec une hypothèque à 55 p. 100, le reste étant payé par la subvention de 35 p. 100.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a accepté de verser la subvention de 13 p. 100 destinée aux chantiers de construction, mais depuis lors, le ministère des Pêches refuse obstinément de verser la subvention de 22 p. 100, soit $935,000. Le ministre des Pêches et de l'Environnement tient tête au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et déclare qu'il ne versera pas la subvention. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est venu à Terre-Neuve avec ses collègues libéraux en septembre dernier. Il a été interrogé à ce sujet et, le 21 octobre, l'*Evening Telegram* publiait ce qui suit:

> Le ministre fédéral représentant Terre-Neuve a déclaré le 22 septembre que l'affaire du Cape Sambro «était un gâchis depuis le premier jour» et, sans prendre d'engagement précis, il a dit que le gouvernement fédéral ferait son possible pour remédier à la situation.
>
> A ses côtés, le ministre Roméo LeBlanc, responsable des pêches, a déploré à cette occasion que la province soit allée de l'avant et construise un chalutier en escomptant le paiement d'une pleine subvention. Il a ajouté qu'Ottawa tenterait de régler cette affaire.

Il ferait mieux de les résoudre, monsieur l'Orateur. Avec quelle magnanimité il regrette que la province soit allée de l'avant. Elle l'a fait parce que son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a affirmé qu'elle aurait la subvention. Il a déclaré qu'on s'était fourvoyé et que le gouvernement fédéral ferait de son mieux. Monsieur l'Orateur, le mieux qu'il puisse faire c'est de remettre l'argent, et si le ministre des Pêches et de l'Environnement ne le fait pas, il devra en répondre lorsqu'il comparaîtra devant le comité permanent des pêches et des forêts. Nous lui ferons son affaire à la Chambre, et comme Churchill disait, nous lui ferons son affaire sur les grèves et dans les champs, sur la mer et dans les havres, jusqu'à ce qu'il ait versé les 22 p. 100 que son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a promis au pauvre petit gouvernement de Terre-Neuve.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole est terminé. Il pourrait toutefois continuer du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): On refuse le consentement unanime. La présidence n'ayant pas obtenu le consentement unanime, elle doit donc donner la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Robinson).

M. Crosbie: Me permet-on de terminer mon discours, monsieur l'Orateur?

Des voix: Non.

M. Crosbie: J'aimerais faire consigner au compte rendu le fait que le ministre du Revenu national . . .

Des voix: Non.

Une voix: Asseyez-vous.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La présidence a sollicité le consentement unanime de la Chambre qui a refusé. La présidence donne donc la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que j'ai été très heureux que la reine soit venue ouvrir la session, et je suis certain que mes commettants ont la même réaction que moi. J'ai été heureux et honoré d'avoir l'occasion de rencontrer Sa Majesté ainsi que Son Altesse Royale le prince Phillip. Il s'agit là d'un honneur insigne que bien d'autres députés ont pu partager avec moi.

Afin de ne pas rompre avec la tradition, j'aimerais féliciter maintenant le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood) pour avoir ouvert le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône avec autant de brio.

Je voudrais dire quelques mots du rapport soumis par le sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada. Je ne referai pas l'historique de ce rapport car mon collègue, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a détaillé, vendredi dernier, les recommandations du sous-comité ainsi que leur future mise en œuvre. En tant que membre du sous-comité, je tiens à ajouter que les représentants de tous les partis ont approuvé le rapport à l'unanimité. Les réactions que j'ai pu constater ches les spécialistes du domaine pénal et dans la population en général ont été positives et encourageantes. Jusqu'ici, la réaction du ministre a également été assez favorable et j'espère que la plupart des recommandations du rapport seront suivies et recevront l'approbation unanime de la Chambre.

Je voudrais également remercier mes collègues de leur appui et de leurs bons vœux à l'occasion de ma récente nomination à titre de secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) et du ministre d'État (Santé et Sport amateur) (M^me^ Campagnolo).

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Je n'assume pas mes nouvelles responsabilités dépourvu d'expérience, parce que je suis président du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales depuis trois ans. Grâce à la participation active de tous les députés, mes fonctions ont été allégées et nous avons renvoyé à la Chambre de bonnes mesures législatives pour qu'elle les étudie et les adopte.

Je voudrais mentionner un bill d'intérêt privé étudié par le comité, soit le bill C-221 présenté par le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) qui proposait un amendement à l'article du Code criminel portant sur le rapt d'enfant. Lors de l'ajournement du Parlement, le comité permanent étudiait ce bill. Je suis certain de pouvoir déclarer avec le plein assentiment de la Chambre que j'espère que cette mesure retiendra

son rang actuel, afin que des témoins puissent être entendus et un rapport rédigé durant la présente session.

● (1732)

Lorsque j'étais président du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, j'ai vu avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction les mesures socials du gouvernement fédéral prendre forme. Soit dit en passant, j'ai eu le plaisir de prendre la parole devant un organisme bénévole sur le sujet vers cette époque-ci l'an dernier. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux aujourd'hui de parler de la mesure que le gouvernement espère présenter au cours de la présente session. Pour la gouverne des députés qui ne sont peut-être pas au courant de l'élaboration de cette mesure, je saisis l'occasion pour en rappeler les origines et faire quelques suggestions quant à la forme qu'elle pourrait prendre.

Par suite des préoccupations exprimées par un nombre croissant de Canadiens, les ministres du Bien-être, tant fédéral que provinciaux, ont décidé d'examiner le système de sécurité sociale du pays. Peu après, on a procédé à une étude qui a abouti à la publication par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuel ministre d'État responsable des Relations fédérales-provinciales (M. Lalonde), d'un document de travail sur la sécurité sociale au Canada, le 18 avril 1973.

Conséquence directe de cet examen, on a apporté maintes améliorations dans de nombreux secteurs. Premièrement, on a sensiblement amélioré les programmes supplémentaires de prestations de vieillesse et de revenu garanti. Deuxièmement, on a apporté de grandes améliorations aux programmes d'allocations familiales. Troisièmement, on a aligné davantage le Régime de pensions du Canada sur le Régime des rentes du Québec. Quatrièmement, on a indexé les programmes fédéraux de soutien du revenu. Cinquièmement, on a cherché le moyen d'utiliser le système d'imposition au bénéfice des travailleurs pauvres.

J'en viens maintenant aux réalisations en matière de services sociaux qui découlent directement de cette étude. Je suis d'avis que les ministres fédéral et provinciaux ont fait un travail formidable, répondant non seulement aux besoins des personnes âgées, des handicapés et des enfants, mais s'adaptant aussi aux changements sociaux survenus depuis 1973. J'aimerais discuter plus longuement du climat actuel, climat d'austérité économique croissante et d'évolution au niveau des conceptions de la Confédération.

A l'automne de 1974, l'un des groupes de travail créés à la suite de l'étude, le groupe de travail sur les services sociaux, a publié un rapport intérimaire qui renfermait une étude critique des services sociaux du Canada et signalait des domaines où des études supplémentaires s'imposaient. Après avoir reçu ce rapport, le ministre de la Santé et du Bien-être social de l'époque a proposé à ses homologues provinciaux que le gouvernement fédéral partage un plus grand nombre de services qu'il n'était possible de le faire en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et qu'il affecte plus de fonds à l'amélioration des services de rédaptation et de soutien pour les personnes âgées et les handicapés. En mai 1975, les ministres du Bien-être social ne sont rencontrés et sont convenus de mettre au point la loi nécessaire, en consultation les uns avec les autres.

Un an plus tard, en juin 1976, on en est arrivé à une entente générale sur les grandes lignes du projet de loi sur les services sociaux. Le gouvernement fédéral a donc commencé à rédiger la loi voulue, et la consultation s'est poursuivie au sujet des règlements.

Le projet de loi sur les services sociaux, le bill C-57, a été lu pour la première fois à la Chambre le 20 juin 1977. La présentation en avait été retardée à cause de faits nouveaux dans le domaine de la santé. La nouvelle loi relative à la contribution fédérale aux services de santé est entrée en vigueur le 1er avril 1977.

Il importe de ne pas oublier que tout au long des négociations, les provinces ont insisté pour que la loi fédérale sur les services sociaux leur laisse la latitude nécessaire pour mettre sur pied des services selon leur perception des besoins et des priorités, qu'elle leur offre des garanties touchant les dispositions financières et évite toute complexité administrative inutile.

A mesure que la loi prenait forme et que les négociations se poursuivaient avec les provinces au sujet des règlements, il est devenu évident que la formule de partage conditionnel des frais n'était peut-être plus l'instrument le plus propre à favoriser l'amélioration des services sociaux et à laisser aux provinces la latitude qu'elles souhaitaient. On a craint de plus en plus que la loi proposée puisse être difficile à mettre en application. On a craint que l'adoption, en avril 1977, de la formule globale de financement pour les services sociaux compliquerait encore davantage les questions administratives à cause des relations étroites qui existent entre de nombreux services, par exemple les services d'aide au foyer et les services d'infirmières.

Il fallait, en outre, tenir compte de la tendance qui se dessinait dans les provinces à intégrer les services de santé et de bien-être, ce qui estompait la démarcation et rendait difficile la définition de certains services. On disait aussi que dans un accord fédéral-provincial, une complexité trop grande freine la collaboration entre les deux niveaux, ce qui a beaucoup d'importance tant pour l'harmonie des relations fédérales-provinciales que pour le développement de ce secteur et l'amélioration des services sociaux au Canada.

Le gouvernement fédéral a su répondre avec énergie et sans idées préconçues à ces préoccupations. L'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté aux provinces une autre solution qui leur offrait le degré souhaité de sécurité financière en même temps qu'un minimum d'entraves et de complexité administrative.

En septembre de cette année, le ministre a proposé aux provinces de remplacer par une formule globale de financement la formule de partage conditionnel des frais dont il était question dans le bill C-57. Selon la formule globale de financement, la participation fédérale de 1978-1979 et des années subséquentes serait fonction du chiffre de la population, et non plus des dépenses provinciales.

Cette formule ménage la croissance du secteur. Elle tient compte de l'évolution des prix et comporte un terme égalisateur qui assurerait en dix ans le versement à toutes les provinces de la même somme par habitant. Tout considéré, cette solution ferait passer de $22 en 1977-1978 à près de $70 en 1987-1988, la participation fédérale par habitant, sur la base des projections actuelles du taux de croissance. En première année complète de fonctionnement, le montant total de cette participation s'établirait à quelque 700 millions de dollars.

Je tiens à souligner trois points très importants. On a dit dans la presse et ailleurs que la formule globale de financement des services sociaux amorce un retrait fédéral de ce secteur. Rien n'est plus loin de la vérité. Le gouvernement attache autant d'importance au développement des services sociaux qu'à l'époque où il a présenté le bill C-57. Il l'a même démontré en faisant figurer dans sa proposition une somme de 132 millions, à titre de participation fédérale aux frais du développement qu'il est nécessaire de donner aux services sociaux.

Je voudrais insister sur le fait que l'accord de financement global couvrirait précisément les services définis dans le bill sur les services sociaux qui a été déposé à la Chambre le 20 juillet 1977. Je souligne qu'il ne s'agit ici que de services sociaux et non de maintenir les revenus des Canadiens défavorisés. Ces revenus continueront à être assurés par un ensemble de programmes fédéraux et par les dispositions concernant le maintien du revenu dans le Régime d'assistance publique du Canada.

Il est trop tôt pour prévoir quelle sera la réaction des provinces à cette proposition dynamique, et donc d'avancer une date pour la présentation à la Chambre de la nouvelle loi qui s'en fera l'écho. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a écrit tout dernièrement à ses collègues et espère obtenir leur point de vue sur cette question dans un très proche avenir. Si les réactions sont positives, comme elles l'ont été jusqu'à maintenant, le gouvernement présentera au cours de cette session un projet de loi revisé sur les services sociaux.

Selon moi, on ne peut s'attendre qu'à une réaction positive à cette excellente proposition. D'une part, les gouvernements des provinces seraient totalement libres de répondre à leurs besoins locaux selon leurs propres priorités. D'autre part, les deux niveaux de gouvernement utiliseraient toutes leurs énergies pour collaborer à des questions de politique sociale plutôt que de devoir maintenir des accords administratifs détaillés qui ne manquent jamais de créer des difficultés.

En répondant de façon aussi positive aux préoccupations des provinces, je pense que le gouvernement fédéral pose les fondations d'un excellent type de coopération avec les provinces, coopération qui devrait déboucher sur un plus grand progrès social au Canada, tout en favorisant davantage la cause du développement de notre Confédération.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de notre politique économique. L'année dernière, le gouvernement a publié deux documents de travail. Le premier était intitulé «La voie à suivre» et le second «Programme de coopération». Les deux documents laissent entendre qu'il faut trouver un meilleur moyen de gérer notre économie, une méthode plus équitable de répartir la richesse pendant les bonnes années et un meilleur moyen de travailler ensemble pendant les mauvaises années. Le discours du trône, l'intervention du premier ministre (M. Trudeau) et l'exposé sur la situation économique et fiscale du ministre des finances (M. Chrétien) reprennent tous le même thème en ce qui a trait à la situation économique actuelle de notre pays: taux élevé d'inflation, croissance lente et taux de chômage élevé. Le premier ministre a dit que le pays vivait au-delà de ses moyens, dans le vrai sens du terme.

● (1742)

Le ministre des Finances a donné un aperçu des mesures que le gouvernement entend prendre pour améliorer le climat économique actuel. J'aimerais en évoquer quelques-unes: les contrôles, les nouveaux programmes de création d'emplois et l'encouragement aux entreprises.

Cela fait deux ans que la Commission de lutte contre l'inflation existe. Les contrôles ont beaucoup contribué à freiner la spirale inflationniste. Au cours de cette période, la Commission a réalisé à peu de choses près ses objectifs. Les prix de revient ont été ramenés à un niveau plus bas, les hausses salariales sont moindres et la montée de l'indice des prix à la consommation a ralenti. Il faut comprendre que le gouvernement n'entend pas intervenir indéfiniment. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a donc annoncé que la levée progressive des contrôles commencerait à compter du 14 avril 1978. La loi anti-inflation sera modifiée et on instituera un organisme pour surveiller la hausse des prix et des coûts.

Bien des groupes ont demandé que l'on mette immédiatement fin aux contrôles, mais ils ne semblent pas se rendre compte qu'en agissant ainsi, on ne ferait qu'encourager l'escalade des salaires et des prix et qu'on raviverait l'inflation sans pour autant stimuler l'économie ou réduire le chômage. Cette élimination progressive nous permettra de supporter les contraintes fiscales et monétaires.

Il ne fait pas de doute que l'économie canadienne traverse une dure période de chômage. La population active a augmenté rapidement, surtout à cause du nombre élevé de jeunes qui arrivent pour la première fois sur le marché du travail. Le chômage des jeunes est un phénomène mondial, mais le Canada a donné l'exemple en mettant sur pied des programmes novateurs de création directe d'emplois, dont les plus récents sont Canada au travail et Jeunesse Canada au travail. On a déjà inscrit 450 millions de dollars au budget au titre de ces programmes et d'autres encore. Le ministre des Finances nous a annoncé qu'une tranche additionnelle de 150 millions serait allouée à des projets de création d'emplois dans les régions où sévit le chômage. On a également annoncé que le gouvernement explorait une nouvelle méthode de création d'emplois sous la forme d'un nouveau programme de crédits fiscaux aux entreprises créatrices d'emplois.

J'appuie entièrement ces nouvelles mesures; je suis cependant parfaitement conscient que ces programmes ne procurent pas d'emplois à long terme. Il nous faut compter sur l'entreprise privée pour assurer ces emplois. L'embauche n'augmentera toutefois que si nos industries sont en mesure d'accroître leur productivité de manière à soutenir une vive concurrence sur les marchés mondiaux. La concurrence internationale est forte pour s'accaparer des ressources de production et des marchés.

Au cours de la dernière session, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour venir en aide aux entreprises canadiennes. Ainsi, le programme Entreprise Canada 1977 constitue une initiative visant à stimuler le développement dans le monde des affaires. En ce moment, on invite les hommes d'affaires de tout le Canada a participer à ces colloques et à des ateliers sur le financement des exportations, sur les innovations technologiques et la productivité, pour ne citer que quelques sujets. Le ministre des Finances a annoncé la remise en vigueur des mesures fiscales mentionnées dans le budget présenté en mars dernier. Cela comprend l'adoption d'une déduction de 3 p. 100 pour inventaire, l'augmentation du

crédit d'impôt au titre des dividendes et le maintien du crédit d'impôt au titre des investissements.

Il est important de noter que nous nous sommes rendus compte de la nécessité de consulter les provinces, les syndicats et le monde des affaires et que nous sommes prêts à collaborer avec tous ces secteurs pour essayer de remettre notre industrie sur pied et de créer les emplois dont les Canadiens ont un si grand besoin.

J'ai parlé au cours des dernières minutes des politiques que le gouvernement avait adoptées et de celles qu'il entend mettre en œuvre pour relancer l'économie canadienne; je voudrais maintenant, pour faire comme Kennedy, demander à tous les Canadiens ce qu'ils sont prêts à faire pour nous céder à atteindre ce but. Pour citer le premier ministre:

> Ce qu'il faut, c'est que le peuple canadien décide simplement de collaborer pour réduire les coûts au minimum, de vivre selon ses moyens et d'agir de concert dans un esprit de collaboration dans chaque secteur de l'économie.

Outre notre préoccupation devant les problèmes économiques du pays, les Canadiens, tant individuellement que collectivement, cherchent à savoir ce qui les unit comme peuple et de quelle façon ils peuvent manifester leur foi en l'esprit canadien. Depuis l'adoption de la loi 101 à l'Assemblée nationale du Québec, le débat sur l'unité nationale s'est intensifié. Certains d'entre nous ne sous-estiment plus les visées du gouvernement péquiste, un gouvernement qui croit sincèrement que seule la séparation permettra la survie de la culture et de la langue françaises.

Tous les Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones, en sont à la croisée des chemins. Il leur faut choisir. Il leur faut en arriver à une certaine unanimité sur l'avenir du pays. Je me suis donc réjoui quand le premier ministre a annoncé qu'au cours de la présente session, on présenterait une mesure sur le référendum qui permettrait au gouvernement fédéral de consulter tous les Canadiens sur la question de l'unité nationale.

Le discours du trône raffirme le souhait du premier ministre, soit que nous participions plus activement au modelage de notre avenir et je cite un extrait du discours du trône:

> Le gouvernement se voue à la redécouverte du sens de l'unité. Il cherche une réponse auprès de tous ceux qui s'intéressent au Canada et qui ont quelque idée de la façon d'y rendre la vie encore meilleure.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je participe à ce long débat traditionnel. Je voudrais au tout début, à l'instar de mes préopinants, féliciter les comotionnaires de ce discours. J'avoue que je n'aurais peut-être pas été aussi généreux que les comotionnaires des témoignages qu'ils ont manifestés à l'égard de ce discours, mais de toute façon, ce sont deux nouveaux députés à qui je voudrais souhaiter beaucoup de succès dans l'intérêt de leurs propres commettants. J'aimerais tout d'abord, monsieur le président, signaler que je viens d'une circonscription qui connaît actuellement, comme à peu près toutes les circonscriptions du pays, les difficultés et les inquiétudes que l'on a énumérées dans le discours du trône. Je viens également d'une province particulièrement tourmentée, compte tenu de la conjoncture politique et économique. Ma circonscription, comme les autres, a besoin d'un certain souffle économique. La situation agricole connaît également des difficultés. Le taux de chômage se manifeste de façon inacceptable, et à mon avis, je ne fais que représenter une circonscription qui ressemble à beaucoup d'autres. J'aurai sûrement l'occasion durant les semaines qui vont suivre de parler particulièrement dans certains débats de certains projets ou de certaines lois qui pourraient, je l'espère bien, corriger ces difficultés, et j'aurai l'occasion également de faire certains commentaires qui, je l'espère, seront bien écoutés par des ministériels.

J'ai écouté avec attention la lecture du discours du trône et j'ai également écouté avec intérêt les discours, particulièrement celui du très honorable premier ministre (M. Trudeau) et de l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien). La déduction que j'en fais est très claire. C'est la reconnaissance évidente d'une situation difficile pour ne pas dire catastrophique, tant au niveau économique que politique. Bien sûr les deux ont fait appel à la coopération de tous les Canadiens afin de corriger le climat actuel. Les deux ont reconnu la nécessité absolue d'obtenir la confiance de la population canadienne pour redresser la situation actuelle. Ils en ont profité pour inviter l'opposition officielle à coopérer avec eux pour se mériter cette confiance. Je n'ai jamais vu, depuis dix ans, monsieur le président, un gouvernement aussi mal à l'aise, aussi inquiet par les exposés présentés, d'une part, par le très honorable premier ministre, et d'autre part, par l'honorable ministre des Finances.

Peut-on sincèrement croire, monsieur le président, qu'il est possible pour nous de l'opposition officielle qui avons la responsabilité et le devoir de le dénoncer de toutes nos forces la faillite monumentale de l'administration de ce gouvernement, au nom de la population canadienne, de coopérer avec lui afin qu'il obtienne cette confiance? Pour qui nous prend-on, monsieur le président? Peut-on demander à la population canadienne de faire confiance à un gouvernement qui a fait la preuve d'un immobilisme aussi évident, d'un gouvernement qui a failli vis-à-vis des objectifs qu'il s'était donnés en 1968 à partir de la société juste à aller jusqu'à l'unité nationale, de faire confiance à un gouvernement qui a été responsable encore récemment de la disparition de 6,000 producteurs de lait seulement au Québec, de faire confiance à un gouvernement qui a réussi à créer autant d'espoirs et par voie de conséquence autant de besoins qui se sont transformés finalement en autant de cruelles déceptions?

● (1752)

Mais là je dis qu'on nous en demande trop et beaucoup trop. J'aimerais, monsieur le président, donner une image que je crois assez fidèle et assez sévère sur les raisons particulières qui nous empêchent, nous de l'opposition officielle, de répondre dans l'affirmative à l'invitation du ministre particulièrement qui disait avoir besoin de cette confiance. Faut-il lui rappeler la situation dans laquelle nous nous trouvons? C'est une omission, j'imagine, dans le discours du trône, d'avoir omis de signaler cette situation de possibilité et de justice économique, de difficultés ou d'injustice culturelle dans l'avenir. A mon avis, ce discours du trône aurait dû être lu il y a cinq ans. Je pense que nous sommes justement dans un marasme. Et partant, il est tout à fait impossible pour nous de demander à la population canadienne de croire aux propositions faites dans ce discours du trône.

J'aimerais apporter quelques preuves à l'appui de ces affirmations, je le dis, monsieur le président, très sévères. Quand notre pays a célébré son centenaire en 1967, il se comptait

parmi les pays privilégiés du monde. C'était un pays simple, vigoureux, prospère, et se tournait vers l'avenir avec confiance. C'était un pays où malgré des origines, des langues, des cultures, les citoyens faisaient preuve de bonne volonté et de disposition aux compromis nécessaires pour en arriver à une sorte de cohabitation satisfaisante, si bien qu'en dépit des frictions normales et d'ajustements requis on parvenait lentement mais sûrement, monsieur le président, à un mode de tolérance mutuelle et d'harmonie collective. Bref, le Canada allait de l'avant et pouvait croire que sir Wilfrid Laurier avait eu raison lorsqu'il déclarait que le XX[e] siècle serait celui du Canada.

Il s'est passé 10 ans et après ces dix dernières années, tout cela est en train de disparaître, de n'être plus qu'un souvenir. Nous nous retrouvons aujourd'hui, 10 ans plus tard, dans un pays embourbé dans des programmes économiques angoissants qui menacent de paralyser pour longtemps sa croissance et son essor économique, nous retrouvons aujourd'hui, 10 ans plus tard, un pays désuni, divisé par les préjugés politiques, linguistiques, un pays qui s'interroge sur son avenir. Que s'est-il donc passé pour qu'en l'espace de 10 ans le papillon soit redevenu une chenille et que le rêve se soit transformé en cauchemar? Monsieur le président, en 1968, après la célébration du Centenaire, des élections générales amenaient à la tête du gouvernement un homme par la seule force de sa personnalité et de son intelligence, il faut le reconnaître. Il a si profondément influencé l'économie et même l'âme nationale qu'il les a inconsciemment déroutés et lancés à la dérive. Je sais que certains ministériels vont m'accuser de partisanerie mesquine parce que je m'attaque au chef de leur parti. C'est vrai qu'il est un personnage hors de l'ordinaire, mais, personnellement, je ne suis pas aveugle au point de ne pas le voir sous son véritable jour.

Je m'en prends au premier ministre et à ce gouvernement avec d'autant plus d'aisance que je les sais capables de se défendre. Je sais aussi qu'il est Québécois comme moi, et que les mots «français» et «franchise» viennent de la même souche. Qu'on le reconnaisse ou non de l'autre côté de la Chambre, j'affirme que les déboires et les difficultés qui sont le partage de notre pays à l'heure actuelle ont leur origine dans la personnalité et le comportement de ce gouvernement et de celui qui dirige les destinées du Canada depuis près de 10 ans, monsieur le président.

On a dit que le premier ministre possède une personnalité envoûtante, qu'il exerce un magnétisme peu commun. C'est vrai. Mais il est aussi vrai qu'il a fait preuve d'arrogance, qu'il ignore la souplesse et qu'il n'admet pas facilement ses erreurs. On dit également du premier ministre qu'il est un penseur, un intellectuel raffiné, un esprit vif. C'est également vrai. Mais il est aussi vrai que son raisonnement est souvent à sens unique et qu'il joue avec les mots comme un jongleur et qu'il est lent à s'adapter aux réalités nouvelles. D'ailleurs le premier ministre a déjà dit de lui-même qu'il cherchait sans cesse le défi et qu'il s'accordait mal à des usages établis, qu'il adorait les combats difficiles, qu'il ne se préoccupait pas des détails et qu'il ne lui importait guère que l'on soit d'accord avec lui ou non. Tous ces aspects du personnage, monsieur le président, se conjuguent pour jeter un peu de lumière sur la performance toujours étonnante du premier ministre depuis 1968 tant à la Chambre qu'à l'extérieur.

J'ai tenu à brosser ce rapide portrait de ce que je crois être ses qualités et ses défauts car j'estime que c'est là que réside la véritable explication des gestes qu'il a posés depuis qu'il est au pouvoir, gestes qui constituent le prélude d'un marasme économique, situation dans laquelle nous nous trouvons présentement.

Le très honorable premier ministre s'est enfin décidé dans son discours, la semaine dernière, à reconnaître que le pays est aux prises avec de graves problèmes économiques, mais il a cherché, une fois de plus, à nous faire croire que cela était survenu par enchantement, à cause de la conjoncture économique mondiale, à cause de l'inflation, à cause du chômage, à cause des Canadiens qui vivaient au delà de leurs moyens, bref, à cause de tout, sauf lui et son gouvernement.

Mais il s'est bien gardé d'admettre que depuis neuf ans il avait cherché à se donner l'allure d'un économiste, sans en avoir la compétence. Il s'est bien gardé également d'admettre que ce sont ses propres théories sur les façons de combattre le chômage et l'inflation qui ont influencé les décisions du cabinet et qui nous ont valu, depuis des années, des solutions provisoires, qui n'attaquaient jamais le mal par la racine. Incidemment, je serais curieux de connaître les opinions de l'ancien ministre des Finances, M. Turner, sur les théories économiques du premier ministre actuel. Ce dernier s'est bien gardé d'admettre qu'il avait fait fausse route sur la question des contrôles des prix et des salaires. Il a ridiculisé ces suggestions de mon parti lors de la campagne électorale de 1974, mais il s'est vu forcé de les appliquer un an et demi plus tard. Il les a appliquées avec dix-huit mois de retard, sans aucune consultation préalable avec les intéressés. Ces contrôles n'ont eu pour ainsi dire aucune efficacité parce qu'ils n'ont pas été appliqués en collaboration avec les hommes d'affaires et les syndicats.

Enfin, le premier ministre ne sait trop comment y mettre un terme à cause du climat de méfiance et d'incertitude qu'il a créé par son attitude qu'il a lui-même adoptée dans le monde de l'économie. C'est cela la performance désastreuse de ce gouvernement depuis près de 10 ans au chapitre de l'économie. Et dire que c'est ce même gouvernement et ce même homme-là qui parlaient de leadership durant la campagne de 1974. En 1972, il avait un autre slogan: Le pays est fort, proclamait-il à tous les vents. Oui, le pays était fort, mais il a réussi à lui briser les reins.

Toutefois, la performance la plus décevante du chef du gouvernement se situe au niveau de l'harmonie nationale. Il a fait tant et si bien notre grand spécialiste des questions constitutionnelles qu'il est en train de réveiller de leur sommeil les canons des Plaines d'Abraham. Jamais le séparatisme ne s'était manifesté de façon aussi évidente avant la venue de ce gouvernement de 1968. Mais j'affirme que c'est lui et son gouvernement, de par son arrogance et sa rigidité, son adhérence chronique au *statu quo*, son mépris flagrant des revendications provinciales et sa peur morbide de céder la moindre parcelle de l'autorité fédérale, oui, c'est lui qui le dirige, qui est le grand responsable de la montée du séparatisme au Québec.

Il voudrait nous faire croire aujourd'hui que la thèse séparatiste et l'avènement du parti québécois au pouvoir du 15 novembre dernier sont à la source de tous les maux qui assaillent présentement notre pays. Mais il oublie de dire que c'est à lui que l'on doit une mise en application rigide, insensi-

ble et coûteuse de la loi sur les langues officielles qui n'a réussi qu'à indisposer les provinces anglophones, sans cependant répondre aux aspirations du Québec qui étaient d'un tout autre ordre, monsieur le président.

Parce qu'il avait promis au Canada anglais que sa politique de bilinguisme réglerait le problème de l'harmonie nationale—et d'ailleurs il le prétend toujours,—le premier ministre a suscité d'immenses espoirs qui ont été déçus. Parce qu'il s'est toujours obstiné à réduire le problème constitutionnel à sa seule dimension linguistique, il n'a fait qu'envenimer les griefs du Québec à l'égard du régime fédéraliste.

En outre, comment se fait-il que tout au cours des années le premier ministre n'ait pas vu grandir la menace du séparatisme et n'ait pas jugé à propos d'en prévenir le Canada anglais?

Quelques citations de lui me serviront à prouver que de deux choses l'une: Ou bien il n'a vraiment pas le don de la prévoyance, ou bien il voulait délibérément cacher la vérité.

Monsieur l'Orateur, comme j'aurais plusieurs citations très intéressantes à faire dans la soirée, je voudrais signaler à la Chambre qu'il est 6 heures, afin de continuer mon discours à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

● (2002)

M. La Salle: Alors je continue, monsieur le président. Je disais tantôt que j'apporterais aux observations que j'ai faites quelques citations pour faire la preuve je pense d'une inconscience totale du premier ministre à l'égard des déclarations qu'il a faites durant un certain nombre d'années.

Comme exemple, en mai 1966 il déclarait qu'il n'était pas probable que le Québec veuille se séparer. En mai 1968, il affirmait que le fédéralisme gagnait du terrain au Québec. En janvier 1970, il disait que le fédéralisme n'était pas menacé. En juillet 1971, il prétendait que sa position ferme sur la question constitutionnelle avait empêché le séparatisme de s'accroître au Québec durant les trois dernières années. En septembre 1972, il proclamait qu'en raison des efforts déployés par son gouvernement, les Canadiens n'avaient jamais été aussi unis. En octobre 1972, il prédisait que le séparatisme était en train d'expirer au Québec.

Ce sont des déclarations, monsieur le président, qui ont été faites par le premier ministre à travers le Canada, et particulièrement dans des provinces autres que celle du Québec. Pour compléter le bouquet, quelques mois avant le 15 novembre dernier, il annonçait au pays le comble: Le séparatisme est mort. Il ne faut pas perdre tout espoir cependant, disait-il, puisqu'en janvier dernier, il revenait à la charge en disant: La séparation n'aura pas lieu. Espérons pour le bien du pays que cette fois il aura raison. Mais c'est surtout dans ses négociations avec les gouvernements provinciaux qu'on décèle sa haute stature diplomatique et ses grandes qualités d'homme d'État.

En mai 1967, il dénonce les tactiques agressives des premiers ministres provinciaux. En janvier 1968, il déclare que le moment est venu d'engager le combat avec les provinces sur la réforme constitutionnelle. En janvier 1968, également, une semaine avant la première conférence constitutionnelle, il prévient le Québec qu'il ne doit pas songer à se bâtir un empire. En mars 1968, il accuse le premier ministre Johnson de négocier de mauvaise foi. Toujours en mars 1968, il dit au gouvernement du Québec que c'est «un gouvernement provincial sans importance». En avril 1969, il dit du premier ministre Bertrand qu'il a perdu la tête. En avril 1970, il décrit le premier ministre québécois comme un politicien provincial insignifiant. En mai 1970, il accuse les premiers ministres provinciaux d'exercer du chantage. En février 1972, il accuse le premier ministre de la Colombie-Britannique d'être un esprit étroit. En juin 1972, également, il traite les revendications du gouvernement québécois de «chiures de mouches». Enfin, plus récemment, il a qualifié l'ex-premier ministre Bourassa, un de ses cousins pourtant, de «mangeur de hot-dog».

Comme vous le voyez, monsieur le président, le premier ministre et le gouvernement n'ont ménagé aucun effort pour assurer l'harmonie nationale dans notre pays. Si seulement le premier ministre voulait se souvenir d'une déclaration qu'il a faite en 1971. Je ne sais pas si mes amis d'en face se souviennent. Il avait affirmé qu'il démissionnerait de son poste si jamais un gouvernement séparatiste était élu au Québec. Vous ne m'en voudrez pas, monsieur le président, si je déplore à haute voix que certaines promesses demeurent sans lendemain.

Depuis le début de mon exposé, j'ai cherché à établir le lien entre l'homme qui dirige le pays depuis près de dix ans et l'empreinte dramatique dont il l'a marqué. C'est évidemment un homme hors de l'ordinaire, je le reconnais sans hésitation. Il fallait qu'il le soit pour avoir réussi à se maintenir au pouvoir malgré tant de contradictions, tant de déceptions, tant d'erreurs et tant de volte-face. Il a été unique sous bien des rapports et l'on dira de lui qu'il n'a pas été un premier ministre tout à fait comme les autres. Mais la légende ne dure qu'un temps et, à l'approche de l'hiver, je m'encourage avec un très grand nombre de mes concitoyens, à l'idée que le printemps nous apportera enfin la tombée du rideau sur un spectacle qui a déjà trop duré. Fort heureusement pour l'avenir du Canada, nous entamons, je pense, le dernier acte qui s'intitule: Le colosse aux pieds d'argile. Monsieur le président, ces déclarations faites à la face du pays cachaient la vérité consciemment ou inconsciemment. Seul le premier ministre peut le dire. Je vous ai fait mention d'une série de déclarations qui étaient de la fausse information à l'échelle du Canada. Je pense que ce sont des citations, monsieur le président, qui ont été très bien interprétées. Après avoir explicité devant le Canada anglais particulièrement leur assurance de voir le séparatisme diminué au Québec, ils ont eu l'audace et le culot d'appuyer Radio-Canada d'avoir présenté des images injustes à la grandeur du pays. Je dis aux Canadiens, monsieur le président, qu'il aurait été plus juste et plus sage de réfléchir sur les images que présentait Radio-Canada plutôt que de croire les déclarations du premier ministre, et ça depuis les quatre ou cinq dernières années.

● (2012)

Je voudrais également, monsieur le président, vous rappeler lorsque je dis que la question du séparatisme au Québec est due à l'intransigeance de ce gouvernement, je voudrais rappeler également autant de réponses négatives faites non seulement

au premier ministre actuel mais à M. Bourassa, à M. Bertrand, à M. Johnson, à M. L'Allier, M. Hardy, M. St-Pierre, qui comptaient sur la présence d'un nombre numériquement fort de députés du Québec à Ottawa, sur des revendications qui ont été sans lendemain, autant d'outils qu'on fournissait à ce moment-là, au premier ministre actuel, pour motiver les Québécois à rejeter un fédéralisme que l'on voulait viable et qu'on souhaiterait viable encore. Et l'attitude de ce gouvernement vis-à-vis les réclamations faites par la province de Québec particulièrement, pourrait-il se souvenir également du front commun fait par les ministres des Finances vis-à-vis le gouvernement fédéral pour sentir que le point de vue du Québec a été partagé également par les neuf autres provinces sur certains points. Et aujourd'hui, le premier ministre, il y a à peine quelques jours, riait de nous en pleine face lorsqu'il disait que jamais un gouvernement n'a manifesté autant de souplesse que le sien. Mais, monsieur le président, plusieurs libéraux provinciaux au Québec se souviennent que les mesures préconisées par ce gouvernement ont été catastrophiques lors des dernières élections provinciales.

La politique laitière qui a fait perdre au gouvernement du Québec un appui inestimable à M. Bourassa causé par une mauvaise gestion d'une politique fédérale mal conçue, mal préparée, a coûté bien cher aux producteurs de lait du Québec, et je peux parler des producteurs de lait de l'Ontario parce qu'on n'a pas fini de parler sur cette question, je vais y revenir. Vous écoutez, monsieur le président, mais ça fait 10 ans que nous écoutons ces hommes et je répète ils ont l'audace de nous demander notre collaboration pour gagner la confiance du public. Mais la seule façon de régler cette question ce n'est pas par un remaniement ministériel dans lequel on ne trouve aucune nouvelle idée par l'absence de nouveaux hommes.

Je me souviens, monsieur le président, qu'on avait promis au député de Langelier (M. Lamontagne), qu'il serait ministre dans le futur remaniement, ça se disait dans les élections partielles. Je comprends qu'il doit être déçu, je regrette qu'il soit absent, je pense qu'il aurait pu apporter quelque chose de nouveau au sein de ce Cabinet qui dure depuis 10 ans. On a joué à la chaise musicale, le ministre des Finances criait à tue-tête jeudi dernier que le pire c'était d'avoir peur de la peur, il ne s'est pas vu trembler lorsqu'il disait une telle chose. Monsieur le président, aucune nouvelle idée peut sortir de ce Cabinet. Le ministre des Finances comme les autres était là pour la création de nouvelles initiatives depuis 10 ans, qu'est-ce qu'on a eu? Du réchauffé. La preuve est faite, monsieur le président, que ce gouvernement est vidé; la solution c'est de le changer.

M. Béchard: Es-tu sérieux?

M. La Salle: Bien, monsieur le président, le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madelaine (M. Béchard) me demande si je suis sérieux, après 10 ans, faillite monumentale quant au chômage. Faillite monumentale à l'égard de l'unité nationale sous un gouvernement qui se dit encore le gouvernement de la population après avoir élu un parti séparatiste au Québec.

Ajoutons aussi que ce même gouvernement a pris le pouvoir au Québec, que ce même gouvernement promettait la réalisation de l'unification des forces au niveau des Canadiens il y a 10 ans. N'est-ce pas là une faillite monumentale, monsieur le président? Et pense-t-on que nous du Québec allons coopérer avec ce gouvernement et tenter d'amener la population canadienne derrière lui? Mais la population canadienne nous en voudrait, monsieur le président. Ils ont fait la preuve d'une incompétence jamais vue. Et lorsqu'on parle de situation économique, encore aujourd'hui, ce gouvernement est incapable et fait preuve d'une incompétence flagrante, et depuis combien de temps?

J'entendais le ministre des Finances signaler avec fierté la réduction des impôts, quand on sait que notre leader et notre critique officiel en finances réclament depuis deux ans cette réduction d'impôt pour donner un minimum de pouvoir d'achat aux Canadiens, vu l'absence de mesures positives et d'initiatives nouvelles. Va-t-on appuyer ce gouvernement, monsieur le président? Je dis non, et je dis qu'on va tout faire pour rappeler aux Canadiens cette faillite lamentable tant au niveau politique qu'au niveau économique.

A Washington, dernièrement, le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine a sûrement écouté son très adoré chef, qui manifestait ce désir de réévaluer la Constitution en profondeur, et qui disait exactement le contraire de ce qu'il a pratiqué depuis dix ans. Tout à coup il est obligé de se confesser. Il nous a donné un cours d'histoire récemment ici. Les Canadiens le connaissent ce cours, et les Québécois pensent le connaître. Je pense, monsieur le président, que nous nous devons à cause de nos responsabilités comme députés de dénoncer l'inertie de ce gouvernement, mais de là à nous demander de coopérer pour gagner la confiance du public quand ce gouvernement a continuellement confronté et les syndicats et les hommes d'affaires et les provinces pendant qu'il aurait été essentiel que ce gouvernement réunisse à la même table ces divers organismes, non!

Il est impensable de vouloir restaurer notre climat économique sans la présence de ces organismes, et encore là le gouvernement se fait attendre. Et on sait qu'il a besoin maintenant de la coopération, des conseils de ces hommes d'affaires. Mais nous demandons depuis longtemps à ce gouvernement de s'asseoir avec ces organismes, pour qu'avec eux il y ait peut-être moyen de restaurer le climat économique, et bien sûr on nous amènera prochainement la question du référendum, encore une idée originale du très honorable premier ministre et de ce gouvernement pour cacher les véritables problèmes. On n'a pas peur par la voie du référendum d'augmenter les tensions qui existent ici au Canada, mais si on peut cacher les véritables problèmes! On a caché ces problèmes sous le tapis du bilinguisme, cela peut manquer d'initiative ou d'originalité, alors on va inventer la formule du référendum. Mais ce n'est pas cela qu'il faut. Je pense, monsieur l'Orateur, que ce qui est important, c'est de faire la preuve non seulement au Québec mais dans toutes les provinces qu'il y a une possibilité de restaurer le climat économique, ce qui par voie de conséquence permettra aux Canadiens, anglophones et francophones, de fraterniser comme il y a dix ans lors du centenaire du Canada. C'est de cette façon.

Et lorsqu'on laisse supposer aux Canadiens que la solution est dans l'unité nationale, c'est faux, c'est un écran de fumée, et c'est par la restauration du climat économique, par un minimum de revenu pour chaque Canadien qu'on réussira à asseoir le Québec et toutes les provinces ensemble, et ce défi-là, monsieur le président, je ne demande pas mieux que de le relever. Quant à la faillite monumentale de ce gouvernement, la preuve en est faite. Il nous est impossible à nous de

l'opposition de croire un instant aux projections, par exemple, du ministre des Finances, projections par les ministres antérieurs qui se sont avérées d'une fausseté gênante pour le gouvernement. Et le ministre des Finances avec la bonne volonté qu'on lui connaît, ses compétences au niveau des finances ne sont probablement pas meilleures que les miennes, monsieur l'Orateur, mais je n'aurai jamais l'indécence de solliciter le ministère des Finances, par exemple.

M. Béchard: Bonne chance!

M. La Salle: Mais il a annoncé des mesures et des prévisions qu'on a entendues il y a fort longtemps, avec les mêmes économistes et les mêmes spécialistes, qui se sont avérées aussi fausses. Comment est-il possible de demander à la population canadienne de croire à ces prévisions? C'est impensable. On nous a fait la preuve 100 fois, monsieur le président, qu'il s'agissait de faussetés extraordinaires et tous les objectifs visés par le gouvernement se sont avérés des faillites. Étant donné les circonstances, monsieur le président, je pense que je n'aurai pas de difficulté à voter contre ce discours de trône et je répète, d'ailleurs, que je ne manquerai pas l'occasion durant la session qui vient de faire appel à ces Québécois qui, bien sûr, de temps en temps, ont la tentation de m'interrompre, de demander à ces Québécois qui siègent de l'autre côté de réfléchir sur les responsabilités qui incombent à leur propre gouvernement.

Y a-t-il quelque chose de plus odieux d'ailleurs, monsieur le président, de laisser croire que depuis le 15 novembre nous connaissons des problèmes dans ma province? M. Bourassa disait, hier sur les ondes, que depuis trois ans il voyait venir ces difficultés et qu'il déplorait le manque d'ouverture d'esprit de ses collègues à Ottawa. Alors mes chers amis, combien de fois l'avez-vous ridiculisé votre petit cousin? Vous l'avez ridiculisé suffisamment bien, je le répète, que vous êtes responsables de la venue d'un gouvernement qui vise à la séparation du pays, et contrairement à ce que vous m'avez dit, vous avez abusé des gens dans le passé. Je ne vise pas l'indépendance, mais entre les deux extrêmes, par exemple, . . .

Une voix: Il y a la troisième voie!

M. La Salle: . . . entre les deux extrêmes, contrairement au ministre qui parle de la troisième voie recommandée . . .

● (2022)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir signaler au député que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre son discours avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. La Salle: Merci, monsieur le président. Je vais terminer là-dessus, je n'exagérerai pas. Le premier ministre a lancé un avertissement de ne pas se laisser aller vers une troisième voie. Est-il possible, monsieur le président, que le premier ministre réfute d'abord la ligne de pensée et les directives qu'a tracées la Commission Pepin-Robarts? M. Pepin a parlé d'une troisième voie. M. Pepin a tout le temps reconnu qu'entre ces extrêmes qui s'appellent l'indépendance, il y a le référendum, la centralisation et le *statu quo* préconisé par ce gouvernement qui est en face, et qu'il y avait lieu de se diriger au centre, donc la troisième voie.

Le premier ministre du revers de la main rejette le conseil des hommes qu'il avait lui-même choisis, et à mon avis, ce sont des hommes, M. Robart et M. Pepin, qui peuvent avoir un conseil suffisamment judicieux pour le premier ministre, mais comme il est lui-même le Canada le premier ministre, et partant de là, il ne peut pas accepter le conseil de M. Pepin, un de ses anciens conseillers, M. Robarts qui a quand même une expérience respectable. Il ne faut pas aller vers la troisième voie, il faut rester avec lui, de son côté, et si l'on n'est pas libéral ici . . . Lorsque nous faisons des revendications au sujet du Québec, de l'autonomie des provinces, nous sommes considérés comme des séparatistes, monsieur le président. Alors j'en suis à me demander si nous ne sommes pas libéraux, nous sommes pas tous des séparatistes. Dieu merci, monsieur le président. Je pense qu'entre les deux extrêmes, une place doit se manifester et notre leader récemment, à la suite d'une réunion, notre leader. . .

Une voix: Lequel?

M. La Salle: . . . notre leader, à la suite . . . Quel manque d'information! Ils ne sont pas au courant ces gars-là! . . . à la suite d'une réunion, notre leader, avec les quatre premiers ministres conservateurs de ce pays, maintenant cinq, ce n'est pas décourageant, ont manifesté le désir de réévaluer la Constitution. Nous sommes prêts. Nous sommes disposés à réévaluer la Constitution. Nous sentons le besoin de réévaluer les juridictions provinciales. Nous sommes de ceux qui croient que les provinces doivent participer, non pas à une rencontre avec le premier ministre du Canada sur une décision qui est déjà prise, mais à l'élaboration de dossiers, pour qu'enfin la décision nationale qui pourrait être prise soit partagée par les provinces. Un exemple flagrant récemment: le gouvernement fédéral, encore une fois, met à la disposition des provinces un certain montant d'argent pour fins d'isolation. Mais comme ce projet, c'est un exemple, monsieur le président, mais comme cette générosité du gouvernement fédéral est en soi acceptable, et étant donné cette responsabilité du gouvernement fédéral, à savoir l'économie de l'énergie, nous lui en savons gré au gouvernement, mais comme cette mesure n'a pas été étudiée d'abord par les provinces, il y a eu des hésitations.

Me dira-t-on que ce n'est pas possible d'amener les provinces à une méthode, d'établir les propositions du gouvernement fédéral, les générosités du gouvernement fédéral, et de s'entendre, que les onze gouvernements n'arriveraient pas à un consensus pour pouvoir bénéficier de cette largesse? Mais non, monsieur le président, on a encore préféré dire aux provinces: Nous avons un milliard à dépenser et vous allez le dépenser de cette façon. C'est cela l'arrogance que vous manifestez mes chers amis, c'est cela qui irrite les provinces, c'est cela qui rend les premiers ministres provinciaux complètement négatifs vis-à-vis d'une politique semblable.

Nous croyons que les provinces doivent être consultées, qu'un dialogue doit s'établir entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je sais que le premier ministre est beaucoup plus souple qu'il l'était, il a toujours dit cela, mais combien de députés derrière lui ont gardé le silence, monsieur le président, à l'égard des besoins tantôt du Québec, tantôt des autres provinces.

Monsieur l'Orateur, nous avons, bien sûr, des problèmes. Nous voulons constituer un Canada merveilleux autant que nos amis d'en face, mais nous voulons, par exemple, avoir voix

au chapitre, et ces changements-là ne s'opèrent pas. Il est impensable, monsieur le président, de parler d'un nouveau Canada et d'un beau Canada, si ce gouvernement n'a pas au moins le respect de la population canadienne en avouant son incompétence et sa faillite et le besoin de faire appel aux hommes d'affaires, aux syndicats, aux premiers ministres provinciaux. C'est donc un péché d'orgueil qui coûtera cher au Canada. L'attitude de ce gouvernement et sa faillite monumentale auront comme conséquence économique des difficultés terribles pour les Canadiens, pour les 10 prochaines années. Nous allons passer, monsieur le président, un hiver difficile . . .

M. Roy (Laval): Ah! ah!

M. La Salle: Monsieur le président, il est intéressant de temps en temps d'avoir une intervention du député de Laval. Ce sont des gars comme nous autres, monsieur le président. C'était assez intéressant aussi de voir quelqu'un avant moi parler cet après-midi, et dire qu'il ne fallait pas être pessimiste, qu'il fallait malgré tout être optimiste, qu'il fallait se sentir encouragé. Parlons de cela aux producteurs laitiers de l'optimisme du gouvernement libéral, parlons-en. Actuellement, le gouvernement, monsieur le président, ne respecte pas une loi, une entente qu'il a lui-même établie. Il refuse à des milliers de producteurs de payer leurs subventions. Il n'y a pas d'encouragement.

Je sais que dans ma circonscription et ailleurs c'est pareil, il y a des députés, il y en a un, par exemple, qui m'en a parlé personnellement, même si c'est un secret professionnel, il a eu le courage de me dire qu'il était fort déçu de la politique du gouvernement, de l'attitude du gouvernement. Mais le gouvernement ne respecte pas une loi qu'il a lui-même adoptée.

M. Olivier: Cela fait plus que 40 minutes que vous parlez!

M. La Salle: On m'a accordé le droit de parole.

M. Olivier: Vous en abusez!

M. Pinard: C'est la dernière fois qu'on vous l'accorde!

M. La Salle: Je sais que ce n'est pas la dernière fois que je parlerai mais lorsque mon collègue d'en face parlera, ce sera la première fois qu'il parlera à la Chambre.

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé invoque le Règlement.

M. Pinard: Monsieur le président, tout ce que je veux signaler c'est que nous avons consenti de ce côté-ci de la Chambre, par délicatesse, à laisser l'honorable député excéder le temps normal de 30 minutes. Mais l'honorable député sait très bien qu'il y a de très nombreux autres députés à la Chambre qui veulent participer à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Alors je lui demande, par courtoisie, de ne pas abuser du temps supplémentaire que les députés ont bien voulu lui accorder et de se montrer raisonnable s'il veut dans l'avenir profiter encore des largesses de ce côté-ci de la Chambre.

● (2032)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je me permets de signaler au secrétaire parlementaire qu'il n'est pas question de rappel au Règlement. La Chambre a accordé du temps supplémentaire au député; il peut donc poursuivre son discours.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, j'ai bien saisi l'invitation de l'honorable député et, contrairement à son chef, il a fait avec beaucoup de délicatesse une invitation sans arrogance. Je vais démontrer de la bonne foi et ainsi permettre à mes honorables amis d'en face de faire autant de reproches à leur propre gouvernement qu'il en mérite, et si l'on pouvait m'assurer de cela je me tairais tout de suite. Dans le but de ne pas enlever du temps de parole à mes collègues qui ont eux aussi beaucoup à dire, j'espère qu'on réfléchira sur l'importance de trouver des solutions.

Si on veut demander à l'opposition la coopération sur des initiatives positives qui correspondraient aux correctifs qui s'imposent, il n'y a pas de limite de ce côté-ci pour cela. Mais si on veut demander à l'opposition de coopérer avec ce gouvernement afin qu'il se maintienne plus longtemps au pouvoir, c'est un non catégorique et j'espère que les Canadiens n'hésiteront pas à chasser ce gouvernement pour faire place à une nouvelle formation, et cela à court terme, monsieur le président.

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord rétablir les faits et la vérité, la vérité qui a été tellement contorsionnée et torturée par l'honorable député e Joliette (M. La Salle) qui vient de reprendre son siège.

Lorsque par exemple il dit que le premier ministre (M. Trudeau) refuse une troisième voie pour le Canada, l'honorable député de Joliette sait qu'il dit une fausseté puisque jamais ce premier ministre n'a dit cela à la Chambre dans son discours. Au contraire il a dit que la voie à la souveraineté-association, il l'a refusait, et non pas une troisième voie.

Monsieur le président, en tout premier lieu je veux rendre un hommage, si les honorables députés veulent bien m'écouter, du moins le premier paragraphe, je veux rendre un hommage de respect et d'admiration à notre gracieuse souveraine Elizabeth II à l'occasion du jubilé d'argent de son accession au trône et lui exprimer ainsi qu'à son Altesse royale le duc d'Édimbourg, ma reconnaissance d'être venus rehausser de leur présence l'éclat de ces célébrations au Canada.

J'adresse aussi mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, mes honorables collègues de Louis-Hébert et de Malpèque (MM. Dawson et Wood) pour la façon admirable dont ils se sont acquittés de leur importante tâche.

Monsieur le président, aux yeux de certaines personnes qui se recrutent, comme d'habitude, dans l'opposition surtout, le discours que nous a livré Sa Majesté à l'ouverture de la présente session ne contient rien ou à peu près rien susceptible d'améliorer la situation difficile que traverse le Canada présentement. Cependant, pour qui se donne la peine de relire attentivement cet important document, par exemple, si le député de Joliette s'était donné la peine de lire attentivement le discours du trône, nous n'aurions pas assisté cet après-midi avant le dîner et depuis huit heures à un débit de sornettes qu'il nous a livré ici aussi abondamment à la Chambre. Celui qui lit attentivement ce discours, monsieur le président, y découvre une foule de propositions qui démontrent le sérieux des intentions du gouvernement pour soulager, sinon solutionner totalement, les maux qui affligent le Canada sur le plan économique, et il faut bien le dire, quoiqu'en pense et qu'en

dise le député et mon collègue de Joliette, que depuis le 15 novembre dernier, avec l'avènement dans la province de Québec du gouvernement du Parti Québécois, l'objectif de ce parti est de briser le pays.

Les plus importants passages de ce programme législatif qui se dégagent du discours du trône et que je voudrais commenter brièvement dans le temps qui m'est alloué par notre procédure parlementaire sont d'après moi les suivants: les mesures qui ont trait au développement économique, celui des régions où le chômage est le plus aigu en particulier, l'amélioration de notre réseau national de transport, et l'unité canadienne.

Sur le plan économique, les mesures que nous présente le discours du trône et qui se précisent au fur et à mesure que les ministres participent au présent débat, et qui le seront davantage au cours de cette session, si elles sont employées avec discernement et qu'elles n'accusent pas trop de retard dans leur application, et si d'autre part, les industriels, les manufacturiers et les Canadiens les appliquent ou en profitent dans le même esprit qui a animé leur auteur, c'est-à-dire le gouvernement, ces mesures devraient à elles seules suffire à redonner à l'économie nationale la vigueur qui l'a caractérisée depuis spécialement le dernier conflit mondial.

Représentant pour ma part une région éloignée des centres importants du pays avec une population en nombre plutôt faible, je puis affirmer que son développement économique n'a pas été en harmonie avec les régions les plus favorisées du pays. Notre situation géographique offre pourtant un climat qui n'est pas tellement différent de bien d'autres endroits plus prospères du Québec et des autres provinces canadiennes, elle offre aussi une issue sur le fleuve Saint-Laurent, moyen de transport reconnu le moins onéreux de tous, elle offre également un décor et des paysages attirant des milliers de touristes chaque année, et possédant par surcroît la main-d'œuvre qui s'adapte facilement, si on veut bien lui donner la chance, à tous les changements de notre technologie moderne. Notre situation géographique, nous répète-t-on sans cesse depuis toujours, est le principal handicap à notre essor économique.

Nos principales ressources naturelles sont la forêt, la pêche, l'agriculture, le tourisme, et depuis quelques années, les mines. Ce sont là, monsieur le président, les cinq secteurs économiques à même lesquels toute la population de ma circonscription puise directement ou indirectement sa subsistance. Des efforts louables ont été faits ces dernières années, et il faut candidement peut-être l'avouer malgré toujours les objections de mon collègue de Joliette par des gouvernements libéraux successifs à Ottawa, et cela, depuis le début des années 60, pour injecter plus de vigueur dans l'économie de notre région qui englobe ma circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

C'est ainsi, par exemple, que dans le domaine de la forêt aux importantes scieries de la Madawaska Corporation Limitée, aujourd'hui la Lacroix Lumber Limitée, de Carleton, Nouvelle et Causapscal, est venue s'ajouter une usine de pâtes et papiers à New Richmond, et cela grâce aux politiques initiées par le gouvernement libéral Pearson, sous forme de congé fiscal dans le cadre du développement régional, et pour y créer des emplois. Soulignons aussi la politique de consolidation des terres, les subventions plus généreuses dans l'industrie laitière, le développement accentué de l'industrie touristique, l'aménagement adéquat de havres de pêche aux endroits retenus, subventions à l'établissement de diverses petites usines ou l'amélioration de celles déjà existantes, des subventions aux pêcheurs et aux producteurs de poisson, activité accrue de la construction et pénétration de notre région par la sacro-sainte Société centrale d'hypothèques et de logement qui jusqu'à 1962 était presque totalement absente de chez nous, participation fédérale au réaménagement de notre réseau routier dans le cadre du plan fédéral-provincial de développement de l'Est du Québec, programmes spéciaux de création d'emplois: PIL, Canada au travail, maintenant Perspectives-Jeunesse, programme de mobilité de la main-d'œuvre, programme de formation de la main-d'œuvre, programme de formation sur place, sur le chantier de la main-d'œuvre et le reste.

● (2042)

Mais comme nous avions beaucoup dans notre région de rattrapage à faire, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour amener notre région, notre population, notre jeunesse en particulier qui quitte graduellement notre région faute d'emplois suffisants, à se débarrasser des inquiétudes qui les tenaillent sans cesse face à la perspective pour un trop grand nombre d'être au crochet de la société, obligée de compter sur le service social ou trop souvent sur l'assurance-chômage.

C'est pourquoi, monsieur le président, ayant été particulièrement heureux lors du budget de mars dernier, qui augmentait à 10 p. 100 le crédit d'impôt à l'investissement dans ma région, étant donné la détermination du gouvernement de soutenir l'essor industriel et de créer des emplois, je suis davantage heureux de constater l'annonce du gouvernement dans le discours du trône de renforcer le projet de loi donnant effet à ces réductions fiscales dans le but d'activer l'économie chez nous. J'estime que les efforts du ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (MM. Horner et Lessard) doivent se concentrer sur des mesures qui visent à encourager une plus grande productivité en encourageant nos entreprises, petites et moyennes, par des mesures fiscales et des facilités de crédit plus à leur portée à des conditions plus acceptables et à des termes mieux adaptés à tel ou tel genre d'entreprises.

Il ne faudrait pas, par exemple, pénaliser l'emprunteur qui rembourserait le gouvernement ou la Banque fédérale de développement par anticipation. Ce n'est pas le rôle de l'État d'agir comme un banquier ou un prêteur d'argent dans la perspective de bénéfices ou de faire de l'argent. Si un entrepreneur ou un commerçant, qui a emprunté de la Banque fédérale de développement ou d'un autre organisme fédéral, réussit tellement bien dans ses affaires grâce à cette politique gouvernementale qui lui permet de rembourser avant le temps, tant mieux. On pourra ainsi faire bénéficier davantage un plus grand nombre de petites entreprises avec cet argent remboursé par anticipation. Débarrassons aussi les petites entreprises et les commerces de cette tracasserie de montagnes de paperasse que représentent les innombrables et compliqués rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels, annuels, et le reste.

Un entrepreneur me disait récemment aux Îles-de-la-Madeleine qu'une de ses employés travaillait une heure par semaine seulement pour le compte de son entreprise, le reste du temps étant employée comme fonctionnaire de l'État à remplir les rapports hebdomadaires qui doivent être faits selon nos lois ou les lois provinciales. C'est donc un actif pour l'État, le particulier, le petit entrepreneur qui paie des fonctionnaires pour

remplir ces paperasses qu'un fonctionnaire de l'État devrait faire, alors que cet employé est payé par le particulier, par l'entreprise privée, pour une heure de travail et pendant cette heure-là c'est l'heure où on signe les chèques des employés à la fin de la semaine.

Le discours du trône nous laisse entrevoir l'optimisme quant au résultat bénéfique anticipé pour le Canada des négociations commerciales multilatérales en cours à Genève. J'espère de tout cœur que l'avenir lui donnera raison. Car, monsieur le président, il est impérieux, si nous voulons conserver nos industries traditionnelles génératrices d'un grand nombre d'emplois comme le textile, la chaussure, et le reste, déjà en très piètre posture, que des efforts spéciaux soient faits pour leur permettre d'être plus concurrentielles qu'elles ne le sont présentement. Dans ces domaines, la province de Québec, ma province, est particulièrement touchée. Le secteur de l'industrie des pâtes et papiers fonctionne avec énormément de difficulté et la province de Québec, vu l'abondance de ses forêts, est encore là grandement affectée. La concurrence des États-Unis, qui dépend de plusieurs facteurs, est quasi impossible dans les conditions actuelles, nouvelles techniques américaines, climat plus propice à une croissance plus rapide, et le coût du transport par chemin de fer, en particulier, trop élevé chez nous.

Ceci m'amène normalement à parler du transport au Canada et particulièrement dans ma région. Je pourrais dire la même chose pour tout l'Est du pays, puisque le discours du trône nous annonce sans plus de détails que nous connaîtrons plus tard, que plusieurs mesures seront proposées au cours de cette session dans le but d'améliorer le réseau national de transport. J'avoue, monsieur l'Orateur, que ce ne sera pas trop tôt et ce ne sera pas du luxe! Les députés de la Chambre m'ont entendu assez régulièrement et assez souvent intervenir auprès du ministre des Transports (M. Lang) ou du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) pour améliorer chez nous le transport ferroviaire, aérien, maritime, voire même routier, pour rappeler que tout ne va pas sur les roulettes dans ce domaine, dans ma région en particulier.

Dans le domaine du transport aérien, mises à part les Îles-de-la-Madeleine ou ailleurs, s'imposent des améliorations depuis au-delà de dix ans et qui tardent lamentablement à se concrétiser. Ce moyen de transport est pour ainsi dire, sur une base régulière, dans Bonaventure, inexistant ou à peu près. Il semble toutefois que le problème en ce qui a trait aux Îles-de-la-Madeleine soit sur le point de connaître un dénouement heureux. Je m'abstiendrai donc de m'y attarder réservant mes commentaires pour plus tard si besoin est. Mais dans la partie continentale de ma circonscription, c'est un désastre. Alors que cependant, le ministre des Transports est au courant, ses fonctionnaires sont au courant, il existe à Bonaventure une piste de 6,000 pieds de longueur complètement asphaltée et éclairée, et avec possibilité d'extension si nécessaire. Or, on tergiverse lamentablement, et je dirais tragiquement, autour de l'aéroport de Gaspé comme aéroport régional, alors que les experts du ministère des Transports ont répété qu'il était impossible d'y installer des instruments de navigation aérienne (ILS) à cause de la présence des montagnes à une trop faible proximité de la piste.

Les améliorations à l'aéroport des Îles sont brimées par ces difficultés rencontrées à Gaspé, parce qu'en plus la compagnie Québécair exige le développement de ces deux aéroports simultanément. En vertu de quelle autorité impose-t-on maintenant ces vues au ministère des Transports canadien? L'aéroport de Bonaventure, propriété de la province de Québec, c'est vrai, se prête magnifiquement bien aux améliorations qui en feraient un endroit où en tout temps les avions de toutes dimensions et puissances pourraient atterrir sans difficulté. Il suffirait pour le gouvernement d'entrer en pourparlers avec les autorités de la province de Québec pour obtenir son consentement qui conduirait à l'établissement dans cette partie de la Gaspésie d'un aéroport régional où une ligne aérienne pourrait, en provenance des Îles-de-la-Madeleine, relier la côte sud-est de Gaspé, Bonaventure, les Îles-de-la-Madeleine directement à Québec et à Montréal.

Cette suggestion, que j'ai d'ailleurs déjà faite au ministère, n'enlèverait rien du tout à Gaspé qui conserverait évidemment son aéroport actuel, lequel pourrait se relier facilement à l'aéroport régional de Bonaventure. Cette solution, monsieur le président, en définitive serait beaucoup plus logique que celle qu'on nous suggère présentement en demandant au gens de Bonaventure, située plus à l'Ouest, et qui veulent venir plus à l'Ouest, à Québec, Montréal, et ailleurs, de s'en aller prendre l'avion à Gaspé, vers l'Est, à 125 milles, 150 milles et 175 milles plus à l'Est, pour revenir ensuite vers l'Ouest. Pourquoi donc, je me demande, ne pas utiliser ce qui existe déjà avant de songer à investir des millions de dollars à relocaliser un aéroport qui a déjà coûté quelques millions?

Passons maintenant au transport par chemin de fer.

● (2050)

Le train, pour notre région comme pour toutes les régions du pays, est le moyen le plus sûr, le plus économique de voyager et pour nous Gaspésiens, c'est le seul moyen de transport sur lequel nous pouvons compter présentement. Toutefois, je l'ai déjà dit ailleurs, la négligence du Canadien National dans le domaine du transport-voyageur, et je m'excuse auprès de celui qui occupe le fauteuil, qui est un ancien employé des chemins de fer, sa négligence à moderniser son équipement, par exemple ses services aux voyageurs, a conduit à une détérioration telle que la population délaisse lamentablement ce moyen de transport pour l'autobus qui n'est d'ailleurs pas le remplacement idéal sur des longs trajets comme celui Gaspé-Montréal.

Voici que le Canadien National a demandé à la Commission canadienne des Transports l'abandon du service-voyageur, le seul que nous avons en Gaspésie, le service-voyageur Matapédia-Gaspé. J'ai eu l'occasion d'exposer devant la Commission canadienne des Transports qui siégeait récemment en Gaspésie, dans ma circonscription en particulier, mon opposition et l'opposition de la population que je représente à cette requête des chemins de fer nationaux du Canada, et de faire certaines suggestions. Je ne répéterai donc pas ici mes arguments utilisés à cette occasion. Je demanderai simplement à l'honorable ministre des Transports et au gouvernement de refuser catégoriquement et carrément cette requête inconséquente des chemins de fer nationaux du Canada, inconséquente et de plus injuste.

Nos compagnies de transport ferroviaire avides de se rentabiliser et, pour ce faire, de se débarrasser du transport passager, à mon point de vue et à celui de plusieurs de mes électeurs et de plusieurs Canadiens, réclament des taux trop élevés, ce qui place nos industriels et nos commerçants et les produits

qu'ils fabriquent dans une situation défavorable par rapport à leurs concurrents américains par exemple. Un bel exemple est celui des usines de pâtes et papiers qui en plus de ne pouvoir concurrencer sur l'aspect coût de la main-d'œuvre se voient désavantagées en ce qui a trait au coût du transport. J'espère que parmi les nombreuses mesures prévues dans le discours du trône et qui ont pour but d'améliorer le réseau national de transport au Canada, on en prévoira qui viendront rectifier ces anomalies.

J'en profite également pour m'inscrire totalement en faux contre la politique du ministre des Transports, non pas du ministère, mais du ministre des Transports qui veut que le citoyen, dans ce domaine des transports, paie pour les services qu'il reçoit, comme s'il ne payait pas, que ce soit à même les taxes ou à même ce qu'on lui demande pour le transport entre Montréal et les Îles-de-la-Madeleine. Une telle politique est peut-être excellente pour un administrateur de compagnie privée, mais quand il s'agit de sociétés de la Couronne, dans un pays vaste comme le nôtre, où le facteur coût de transport entre autres influe énormément sur le prix de nos produits manufacturiers, par conséquent sur l'avantage de nos produits sur le marché étranger, il n'est pas réaliste de vouloir faire accepter une telle politique au Canada. Jamais nos régions éloignées ne réussiront à «prendre le dessus» et à sortir du marasme.

Nos concitoyens sont prêts à payer pour ces services et ils le font largement déjà, mais leur imposer davantage serait vouer leur sort à une éternelle stagnation. C'est pourquoi ils sont disposés, oui, à payer directement, mais demandent à tous les Canadiens plus favorisés de leur aider par le truchement des impôts, comme ce fut la situation et comme c'est encore la situation à ce jour. Si le ministre persiste à mettre en application cette politique, c'est le transport par traversier, par avion et par train, donc toute l'économie de nos régions, de ma région en particulier, qui au lieu de progresser rétrogradera, incluant donc tous les secteurs: forestier, agricole, pêcheries, mines, tourisme, et autres.

Les mesures que propose le discours du trône, si elles sont appliquées immédiatement et avec le discernement, la compréhension et les égards que je mentionnais pour les régions éloignées rétabliront la confiance qui, on le sent, est pour le moins nerveuse dans tout le monde économique canadien. Mais il existe un facteur important également qui n'aide pas le climat canadien actuel, c'est la situation qu'a créée au Canada l'avènement au Québec, le 15 novembre 1976, d'un gouvernement du Parti Québécois, dont je répète l'objectif avoué, la séparation du Québec du reste de la Confédération canadienne.

On a beau se leurrer et se laisser leurrer par les ministres du gouvernement péquiste québécois à l'effet que le Québec n'a rien perdu économiquement depuis cet événement et que les demandes d'information d'investisseurs intéressés, nous dit le ministre de l'Industrie, au Québec sont plus grandes que jamais; on a des doutes quand on consulte les hommes d'affaires et les industries. Leur réaction est complètement à l'opposé de cela. Ce ne sont là que tentatives du Parti Québécois pour apaiser le monde des affaires et la population québécoise et leur faire oublier la cruelle réalité, pendant qu'on met en branle tout un arsenal de mesures pour la campagne du fameux référendum, campagne d'ailleurs commencée le 15 novembre 1976. Cette situation québécoise se reflète, qu'on le veuille ou non, qu'on se ferme les yeux ou qu'on les laisse ouverts, partout au Canada, et dans la nervosité des investisseurs étrangers qui aimeraient pourtant venir au pays améliorer leur entreprise canadienne.

Mais ce qui est arrivé au Québec en novembre dernier peut avoir été qualifié d'accident par certains, mais je crois qu'il ne serait pas réaliste, voir même honnête, pour aucun Canadien qui connaît son histoire ou qui l'a jamais lue, d'oublier que le problème qui confronte nos deux peuples fondateur, français et anglais, ne date pas du 15 novembre 1976. Il existe depuis la Confédération. A diverses étapes cependant de notre histoire il a pris plus d'acuité par l'arrivée sur la scène politique de Canadiens français, d'hommes politiques d'envergure, de leaders imbus de nationalisme, très sain d'ailleurs et nécessaire à la survie de l'élément francophone non seulement au Québec mais au Canada.

Monsieur le président, je suis arrivé au Parlement comme député de Bonaventure, à l'époque où à Montréal sautaient les boîtes aux lettres et à Québec les monuments, et tout ce dont on a entendu parler. J'ai répété pour ma part à plusieurs à travers tout le Canada durant l'année du centenaire ce que désirait vraiment le Québec, non pas un traitement de faveur mais la reconnaissance de son identité, de sa langue, de sa culture majoritairement françaises.

Si depuis la Confédéraion et depuis ces diverses étapes les plus chaudes de l'histoire de notre pays, tous nos compatriotes de langue anglaise avaient manifesté plus de bonne volonté et moins de mépris pour ces «Catholic French Canadians», ces «French Canadian Pea Soups», tant à l'extérieur du Québec qu'au Québec, s'ils avaient compris comme ils semblent heureusement le vouloir aujourd'hui, nous n'aurions pas à employer depuis de très nombreuses années, et actuellement en particulier, nous n'aurions pas à employer et à gaspiller nos énergies, nos talents, notre temps et notre argent dans la situation économique difficile que nous traversons, à discuter de langues et de changements constitutionnels. Les gouvernements fédéraux qui se sont succédé depuis 1962, monsieur le président, je crois, ont fait des efforts extraordinaires qu'aucun gouvernement antérieur n'avait fait pour donner aux francophones une égalité dans leurs relations avec leurs institutions fédérales. Quand on connaît l'opposition farouche que toutes les mesures mises de l'avant dans ce domaine ont connue en pleine dernière moitié du XX^{e} siècle, en 1970-1977, dans certains milieux anglophones du pays, alors que le sort de l'unité de notre pays était en jeu, il ne faut pas, monsieur le président, se surprendre outre-mesure de ce qui est arrivé au Québec.

Aura-t-il fallu l'événement du 15 novembre 1976 pour ouvrir enfin les yeux de nos compatriotes ou de certains de nos compatriotes anglophones? A quel prix, monsieur le président? Je dis qu'on aurait pu l'éviter. Mais il semble que pour certains téméraires, il faut être rendu au bord du précipice pour commencer à réagir face au danger. Remercions la Providence quand même de cette conversion même tardive de nos compatriotes ou de certains d'entre eux, conversion qui nous laisse entrevoir avec confiance une solution à ce problème qui nous a toujours malheureusement désunis.

Les Québécois, monsieur le président, sont fédéralistes; les Québécois ne veulent pas s'isoler sur cet immense continent. Ils

veulent rester Canadiens mais ils veulent rester Canadiens à part entière et être respectés partout au Canada, comme ils ont toujours eux-mêmes respecté leurs compatriotes. Ils désirent participer aux grandes décisions qui influenceront leur vie quotidienne, leur avenir et celle de leurs enfants. Ils veulent continuer à exploiter avec leurs compatriotes ce pays aux vastes espaces, aux richesses naturelles considérables, aux multiples régions aussi différentes les unes des autres et qui font leur orgueil, l'orgueil des Canadiens et l'envie des autres nations, ce pays qui a été bâti au prix de sacrifices et de dur labeur par leurs pères, leurs ancêtres, ce pays où règne la paix et la liberté.

En terminant, monsieur le président, je me permets de citer un passage, que je trouve magnifique, du discours de Sa Majesté dans le discours du trône, et je cite:

Rares sont les pays aussi comblés que le Canada, où règnent une telle liberté et une telle abondance. Peut-être, après tout, n'y a-t-il que les gens venus de contrées moins fortunées pour apprécier pleinement le bonheur de vivre dans un pays que la nature favorise tant et que la diversité culturelle enrichit.

● (2102)

[*Traduction*]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je suppose que bien des gens dans les tribunes et bien des gens qui nous regardent à la télévision se demandent comment nous en sommes arrivés à tout ce faste, les deux caméras de chaque côté de moi, les deux caméras du bout et votre propre siège qui a été tiré en arrière, monsieur. Je leur fournirai un indice et les gens qui auront deviné pourront écrire et recevoir un prix quelconque.

L'année dernière, un député a présenté ici même une motion suggérant que les délibérations de cette auguste Chambre soient retransmises à la télévision. Cette motion a été débattue et elle a été adoptée. Je ne nommerai pas le député en question, mais je voudrais seulement rappeler aux gens qu'au cours de la même législature, la télévision a fait son apparition à la Chambre des communes.

Une voix: C'était le député de Halifax (M. Stanfield).

M. McCleave: Non, ce n'était pas le député de Halifax, c'était le député de Halifax-East Hants (M. McCleave).

Des voix: Bravo!

M. McCleave: Puis-je commencer de la façon traditionnelle? J'aimerais féliciter les députés qui ont présenté et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône de Sa Majesté. Je n'ai rien à dire au sujet de leurs commentaires si ce n'est qu'ils s'en sont extrêmement bien tirés et je résumerai mes impressions par un mot et c'est le mot «envie». Depuis toutes les années que je suis ici je n'ai jamais cessé de m'émerveiller devant les députés qui arrivent à la Chambre et qui, pour la première fois, sont choisis pour s'adresser à un groupe de gens qui sont généralement des étrangers et qui arrivent à donner du sens à ce qu'ils font et à exprimer avec sentiment et passion leur foi dans le Canada. J'ai écouté ces hommes avec beaucoup d'intérêt. Ils s'en sont tirés avec maestria.

Pendant que je me répands en félicitations, je me tourne vers Votre Honneur qui présidez nos délibérations, le député de London-Est (M. Turner), un ami de longue date qui est aussi le vice-président des comités pléniers. Et je pense à votre adjoint, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) et je vous souhaite à tous deux beaucoup de succès dans vos fonctions. Il s'agit d'une session préélectorale et la vie vous ne sera pas toujours facile; vous n'aurez pas toujours un bon gars de Halifax-East Hants en face de vous. A un moment donné, vous risquez fort de voir des explosions de colère, sans doute à une heure avancée de la nuit, et cela accentuera encore vos difficultés. En tout cas, quoi qu'il arrive au cours de cette session, nous vous estimons et nous estimons votre adjoint, et nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Des voix: Bravo!

M. McCleave: Maintenant, monsieur l'Orateur, nous passons à la télévision. Nous vivons une époque étonnante. Tout le monde prend soin de son apparence. On ne se contente pas de veiller à ses chaussures, on porte également des chemises de telle et telle couleur, des cravates, des manteaux de tel et tel modèle, tout le monde se fait coiffer et les gens me demandent fréquemment de quel côté de l'écran je siège. Dans ce cas, je réponds que lorsqu'on voit à l'écran l'image prise par la caméra installée du côté du gouvernement, la faisceau de cette caméra passe au-dessus du premier ministre (M. Trudeau), il prend le visage du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), puis la caméra se tourne vers quelqu'un qui regarde vers la gauche. C'est cette caméra qui me fait apparaître à l'écran et qui montre l'endroit où je siège à la Chambre.

En vérité, nous devons tous retourner à l'école pour apprendre à utiliser ce moyen de communication qu'est la télévision. Je dois dire que la télédiffusion des débats de la Chambre était attendue depuis longtemps, et c'est encore plus vrai pour la radiodiffusion. Cela aurait dû être fait dès la fin des années 40, car pour autant que je sache, cela fait longtemps que notre système de radio permet d'assurer ce genre de service. Les Canadiens devraient savoir ce qui se passe à la Chambre. Ils devraient savoir que parfois lorsque le premier ministre parle, les bancs sont à moitié vides et que lorsque je prends la parole, on voit immédiatement arriver 200 personnes pour m'entendre.

Des voix: Oh!

M. McCleave: Je vois la silhouette solitaire du représentant de la Presse canadienne qui m'écoute. Excusez-moi, il y a maintenant deux silhouettes solitaires. Ce n'est pas toujours comme cela, il y a de nombreux journalistes pendant la période des questions. Je pense que les caméras devraient pouvoir se promener partout dans la salle et j'imagine que pour cette semaine particulière, nous sommes sans doute soumis à des règles strictes; je ne vois rien à redire à cela, du moins jusqu'à ce que j'aie fini de parler.

Une voix: Oh, oh!

M. McCleave: Nous devrions faire apparaître la véritable nature de l'institution que nous formons, plutôt que les aspects de nos personnages que les électeurs ont pu retenir pendant la campagne électorale, ou que l'opinion qu'ont de nous les journalistes de la tribune de la presse. En tout cas, nous vivons maintenant l'âge de la télévision et nous devons nous y faire. Nous devons faire connaître la façon dont nous gérons les affaires publiques de cette nation qu'est le Canada et je sais que chaque député, lorsqu'il retournera dans sa circonscription après les événements de la semaine, apprendra énormément de choses de ses électeurs.

J'aimerais aborder trois ou quatre sujets ce soir pendant le temps qui m'est accordé. L'un d'entre eux concerne mon propre intérêt en tant que président d'un comité dans lequel

nous traitons particulièrement des rapports contre le gouvernement et le public. Je veux parler du comité des textes réglementaires—ou peut-être devrais-je dire le comité des règlements, cela serait sans doute plus évocateur pour ceux qui m'écoutent—qui s'occupe des décrets du conseil et de la prolifération de documents émanant des ministères et du cabinet; tout cela me préoccupe beaucoup. Le sujet dont je voudrais parler ce soir ne traite pas de tout cela mais plutôt du cas particulier où une personne s'adresse au gouvernement au moyen d'un formulaire qui doit être rempli de façon à satisfaire un fonctionnaire. Les formulaires dont je voudrais parler sont au nombre de deux.

D'abord, il y a ceux qui sont présentés par la Commission de la Fonction publique du Canada à des diplômés d'université. On les appelle programmes de recrutement post-secondaire et j'ai un de ces formulaires sous la main. Dans l'ensemble, ce formulaire est assez bon, sauf sur un point. Lorsqu'on demande au requérant de donner des détails sur ses études universitaires ou sur les diplômes qu'il a obtenus, la section 17 de ce formulaire lui demande non seulement de préciser le numéro et le titre du cours qu'il a suivi mais également le nombre total d'heures par cours, le nombre de crédits, la durée du cours, et il faut également préciser s'il s'agit d'un demi-cours ou d'un cours complet.

● (2112)

Il me semble qu'il est un peu exagéré de demander à quelqu'un qui a fait quatre années d'université, par exemple, de se souvenir de tout ce qu'il a fait au cours de ces années et de la durée exacte, à l'heure ou à la demi-heure près, des cours qu'il a suivis. Il s'agit de jeunes. Ils étaient peut-être doués au moment où ils ont fait leurs études universitaires et ces détails leur ont peut-être paru insignifiants. Ils ont obtenu de bonnes notes, répondu à tous les caprices de leur professeurs et passé brillamment leurs examens. Puis soudain, ils ont été jetés dans cette situation terrible qu'on appelle le monde du travail quotidien et se sont trouvés confrontés aux non moins terribles employeurs, dont fait partie la Commission de la Fonction publique du Canada.

Je suis surpris de voir l'importance que jouent les formulaires au sein de notre société. On peut prendre le numéro d'assurance sociale d'une personne, lui demander toutes sortes d'autres détails et lui donner une note A, B, C ou D, puis introduire ces données dans un ordinateur, mais il n'est pas dit que cela serve à grand-chose. Un crétin fini peut très bien répondre de façon très satisfaisante à ces questions et obtenir de très bonnes notes, quand un véritable génie n'y réussit pas. Je ne suis pas même sûr qu'Albert Einstein lui-même, dans ses beaux jours, eût obtenu de très bons résultats avec ce formulaire. En effet, il n'avait pas assez confiance en lui et pourtant, on préférerait embaucher quelqu'un comme Albert Einstein plutôt que quelqu'un d'autre.

Quoi qu'il en soit, ce qui manque, à mon avis, c'est le contact humain. Il ne s'agit pas de savoir ou non remplir un formulaire; il s'agit de rencontrer un employeur éventuel, de lui parler et de lui montrer sa personnalité. J'espère que la Commission de la Fonction publique du Canada et son président, un de mes vieux amis, M. Edgar Gallant, la seule personne au Canada que j'aie entendu parler anglais avec un accent d'Oxford et français avec un accent parisien—les députés peuvent s'imaginer à quel point il est doué—tiendront compte de mes observations.

A la page 1, je suis vraiment surpris de voir consacrer environ le seizième de la page, beaucoup d'espace de toute façon, à la question capitale: «D. Sex (for statistical purposes); Sexe (pour fin de statistiques)». Puis il y a un espace pour masculin ou féminin, *male or female*. Puis on vous donne tout cet espace pour vous décider. J'aurais pensé qu'environ un dixième de l'espace prévu aurait suffi et le reste aurait pu être consacré aux autres qualités particulières.

Une autre formule que j'ai examinée—je l'ai cherchée aujourd'hui, mais elle était perdue parmi les autres formules dans mon bureau—est celle des demandes d'aide financière adressées au ministère de Pêches. J'espère que mon honorable ami le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) examinera cette formule et que le critique de l'opposition en matière de pêcheries fera signe qu'il est d'accord de la tête. C'est ce qu'il fait, mais il n'a pas entendu ma question. Voilà ce que j'appelle de la solidarité.

Ce que je n'aime pas des formules du ministère des Pêches, c'est qu'il faut presque un comptable agréé pour nous aider à les remplir. Bien des gens qui les remplissent ne sont pas allés plus loins que la 5e ou la 6e année. Ce sont de bons pêcheurs, mais pas des statiticiens ou des remplisseurs de formules. J'imagine qu'un grand nombre d'entre eux perdent des milliers et des milliers de dollars par année auxquels leur donnent droit les programmes du gouvernement simplement parce qu'ils n'ont pas la patience de remplir ces formules ou ne les comprennent pas. Comme je n'ai pas la formule en question ici ce soir et que je ne peux exposer mon point de vue sans l'avoir, le ministre peut attendre une lettre contenant mes vues.

Je passe maintenant à une question d'intérêt national, qui n'agitera pas mes collègues de l'un ou l'autre côté de la Chambre au sujet de leurs postes de ministres ou de députés de l'opposition. Je veux parler du besoin, à mon avis, d'entreprendre un programme très important à l'intention de ceux qui sont détenus dans les pénitenciers canadiens. Je veux parler d'un programme d'aide juridique. Ces gens peuvent avoir le droit de demander et d'obtenir de l'aide juridique et l'État doit les aider d'une façon quelconque.

Je soulève la question parce qu'il y a eu beaucoup de correspondance à ce sujet entre le ministre de la Justice (M. Basford), le solliciteur général (M. Fox), le président du comité de la justice et des questions juridiques, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) et d'autres, mais on n'a peut-être pas assez insisté sur la question.

Dans ma région, c'est-à-dire dans les provinces de l'Atlantique, la classe de droit et des problèmes sociaux de la faculté de droit de Dalhousie a fait un sondage en 1972. Ce sondage demandait aux détenus des pénitenciers de Dorchester, au Nouveau-Brunswick, et de Springhill, en Nouvelle-Écosse, de dire quels problèmes juridiques ils avaient eus et quelle était la meilleure façon de satisfaire leurs besoins. Quelque 56.5 p. 100 des détenus interrogés avaient eu un problème juridique quelconque depuis leur arrivée au pénitencier. Et, ce qui est plus important, 95.7 p. 100 n'avaient pas les moyens financiers de payer les services d'un avocat. Leurs problèmes avaient trait au droit familial, au droit criminel et au droit correctionnel. Les difficultés dans le domaine du droit correctionnel avaient trait surtout aux relations ou aux problèmes entre débiteur et

créancier. Le sondage a aussi indiqué que les détenus avaient éprouvé une certaine difficulté à communiquer avec un avocat.

Il existe un cabinet d'avocats appelé «Services juridiques pénitentiaires» à Sackville, au Nouveau-Brunswick, dont fait partie M^lle^ Deborah Gass. Je lui ai demandé si ce programme était voué à l'échec si le gouvernement fédéral ne lui fournissait pas une aide quelconque dans le cadre des prévisions de dépenses présentées en février. Au mieux, cela voudrait dire que les avocats qui participent au programme devraient s'efforcer de travailler surtout à d'autres aspects du droit pour des clients capables de les payer et espérer pouvoir ensuite fournir un service quelconque aux détenus des pénitenciers. Quand je lui ai demandé ce qu'elle voulait, voici ce qu'elle m'a écrit:

Ce que nous proposons, c'est que le gouvernement fédéral seul ou avec les provinces nous accorde un contrat en vertu d'un accord de partage des frais semblable à celui qui vise les programmes d'aide juridique provinciaux. Les services aux pénitenciers peuvent prendre tout le temps d'un avocat et sont quelque peu spécialisés puisque la plupart des avocats connaissent très peu le droit correctionnel.

Comme avocat, je dois plaider coupable. Cette dame a raison dans mon cas comme, j'en suis sûr, dans celui de la plupart des avocats à la Chambre des communes. Cependant, même si nous ne connaissons pas le droit correctionnel, nous pouvons nous montrer compréhensifs.

De toute façon, elle a exposé la situation à moi-même et à d'autres et elle a rencontré le ministre des Pêches et plusieurs de ses acolytes de l'autre côté, comme le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), le député de Gloucester (M. Breau) et le sénateur Margaret Norrie de l'autre endroit.

● (2122)

Ils l'ont citée parce qu'elle nous avait promis d'étudier la question et de voir ce qui pouvait être fait. Comme j'ai mentionné la chose ici, mes amis de l'autre côté vont sûrement placer leur mot.

Avant de prendre part au débat du discours du trône et de réclamer des services juridiques pour les détenus des pénitenciers, j'ai demandé à M^lle^ Gass de me fournir quelques exemples du travail qui se fait. Elle m'a envoyé l'histoire de 15 cas. Je n'ai pas le temps de les mentionner tous maintenant, mais j'aimerais en citer le plus grand nombre possible.

Je vous parlerai de sept des 15 exemples qui m'ont été fournis. Le premier concerne un jeune garçon de 17 ans, légèrement retardé. Il avait volé des automobiles à trois reprises, et l'on se demandait si on devrait l'envoyer en prison.

Le deuxième cas est celui d'un détenu transféré du pénitencier fédéral de Dorchester à un autre pénitencier, situé dans l'Ouest du Canada. Il prétend qu'une bague de valeur lui a été enlevée avant qu'il parte. Il tente de recouvrer son bien.

Dans le troisième cas, un détenu a été attaqué et battu sauvagement par un autre détenu dans le gymnase de la prison, pendant un film. Les services juridiques ont lutté pour lui obtenir une indemnité en vertu de la loi sur les victimes innocentes du crime, et il a reçu $1,500.

Le quatrième cas est celui d'un détenu dont les dettes en souffrance totalisaient approximativement $10,000. Dépourvu de tout bien, il a présenté une demande au titre des services de faillite du curateur de l'État. Quiconque affirme que les détenus sont libres de choisir leur avocat, comme tout le monde, a tort. Ils sont en prison, et ils n'ont aucun moyen de se faire un revenu. Ils sont sans argent—le crime ne paie pas après tout—et on leur demande de retenir les services d'avocats de l'extérieur, ce qui est impossible. J'espère que le ministre de la Justice et le solliciteur général prendront cette question à cœur.

Le cinquième cas concerne le père d'un détenu, décédé subitement sans nommer de bénéficiaire dans sa police d'assurance. Héritier légal, le détenu a demandé aux services juridiques de l'aider à régler la succession.

Le sixième cas est celui d'un détenu dont la mère voulait divorcer. Vivant de l'aide sociale, elle ne pouvait se payer les services d'un avocat. Par conséquent, le détenu s'est adressé aux services juridiques pour le compte de sa mère.

Dans le septième cas, un détenu qui avait vendu son camion devait encore encaisser $110 sur cette transaction. Cette somme peut sembler minime aux personnes réunies ici ce soir, mais pour ce détenu, cela représentait beaucoup. Il a tenté de rejoindre son débiteur à plusieurs reprises, mais en vain. Les services juridiques ont envoyé une lettre au débiteur et celui-ci a finalement reconnu sa dette, non sans avoir chicané un peu. Un règlement de $55 fut négocié—c'était toujours ça de pris pour le détenu. Ce ne sont que quelques exemples des difficultés que rencontrent ces gens.

Si quelqu'un de la Chambre des communes essayait d'établir une pratique du droit rentable en plaidant ce genre de causes, je suis persuadé qu'il serait lui aussi réduit à vivre aux frais de la paroisse. Ces personnes ont des problèmes très humains. Il s'agit de les réadapter et de les réintégrer dans la société comme membre utile. J'espère que les appels qu'ils m'ont adressés ainsi qu'à d'autres donneront des résultats.

Afin d'élaborer un peu plus sur cette question, étant donné que j'ai déjà promis de faire porter mon discours en très grande partie sur ce sujet, je voudrais faire comprendre par votre entremise, aux Barreaux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qu'il n'est pas facile d'être avocat car il y a des honoraires et des primes d'assurance qu'il faut payer. Quelqu'un qui habite à Sackville, au Nouveau-Brunswick, ou de l'autre côté de la limite à Amherst, en Nouvelle-Écosse, et qui s'occupe surtout de desservir les détenus des pénitenciers et des autres institutions fédérales, n'aura pas vraiment un bon revenu même s'il reçoit de l'aide du trésor fédéral. J'espère que les barreaux de ces deux provinces, qui se sont montrés jusqu'ici tout à fait prêts à collaborer, admettront que l'on devrait établir un genre particulier d'étude dans cet isthme qui relie le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Je ne prétends pas qu'il faille faire partie du Barreau de la Nouvelle-Écosse et non de celui du Nouveau-Brunswick. Le député de Gloucester hoche la tête. Je suis certain qu'il sait où je veux en venir. On doit faire des concessions pour tenir compte des circonstances spéciales où se placent ces bouillants avocats d'avant-garde qui essaient d'aider des gens.

L'important pour nous au Parlement est de nous occuper de l'emploi. La façon dont nous le ferons et la mesure dans laquelle nous réussirons à régler les difficultés qui affligent actuellement notre pays feront la bonne ou la mauvaise fortune de bien des députés. Je ne pense pas que le public s'attende à ce que nous fassions des miracles, mais ils s'attendent à un effort. Pour ma part, je crois pas que nous puissions arriver à la prospérité en dépensant. Nous avons essayé de le faire, et nous avons subi un déficit d'environ huit milliards de dollars cette année.

M. Crouse: De 9.2 milliards de dollars.

M. McCleave: Le député de South Shore (M. Crouse) parle de 9.2 milliards de dollars. Comme il connaît mieux ces chiffres que moi, il a probablement raison. Nous voici loin des 7 milliards environ avec lesquels nous avons entamé l'année financière. Nous avons cru que ce serait là le montant de notre déficit. Nous nous sommes donné la preuve que ce n'est pas à coups de milliards que nous achèterons la prospérité. Donc les moyens d'action qui peuvent rester au ministre des Finances (M. Chrétien), malgré toute la sympathie que j'éprouve pour lui et que j'éprouverai aussi pour son successeur, seront fort peu nombreux. Ils feront appel à l'imagination, à l'effort et à certaines recettes anciennes qu'on redécouvre aujourd'hui: les incitations, l'huile de coude et ce vieux dicton qui dit que si l'État cesse de se mêler de tout, chacun cherchera à se sortir du pétrin.

Les seuls domaines dans lesquels les dépenses fédérales peuvent avoir de l'effet sont ceux à l'égard desquels l'État a une mission propre. Celui de la Défense nationale, par exemple. Il y a des navires, il y a des blindés, il y a des avions et diverses autres choses à construire. Cela pourra se faire en certains endroits où existent des chantiers navals, des usines de construction aéronautique et des usines de tanks. On pourrait s'en servir pour y relancer l'emploi. Car tout cela, il va falloir se le procurer. Dieu sait depuis combien de temps les besoins de la marine attendent d'être satisfaits. Tôt ou tard le gouvernement devra bien finir par comprendre qu'il faut se procurer tout cela.

Il faut absolument qu'il prenne des mesures incitatives et certaines mesures fiscales. Lorsque nous étudierons la loi sur les banques, nous aurons la possibilité de voir ce que nous pouvons faire pour les petites entreprises, et cela est important. Ce n'est pas en aidant nos 10,000 petites entreprises à créer des emplois que nous nous ruinerons.

Permettez-moi de citer le passage suivant de l'article qui a paru dans le *Free Press* de London, numéro du 17 octobre 1977:

> La Fédération canadienne des entreprises indépendantes a lancé une idée intéressante, celle d'accorder des crédits d'impôt aux entreprises qui augmentent leur personnel. L'effet s'en ferait surtout sentir chez les petites entreprises à fort coefficient de main-d'œuvre. Ce sont ces entreprises qui pâtissent le plus des salaires minimums élevés que nous connaissons, des impératifs du Régime de pensions du Canada, des déductions pour le chômage, des versements pour les autres avantages sociaux ainsi que des coûts élevés requis pour répondre aux innombrables demandes de renseignements émanant du gouvernement.

● (2132)

Cela me semble extrêmement juste. Je voudrais conclure en disant deux choses; je vais vous indiquer la première maintenant en réservant la seconde pour plus tard. Il y aura bien un autre débat. Les débats arrivent toujours, comme les taxis à New York.

Je voudrais maintenant vous dire qu'en cette période de difficultés, il ne s'agit pas seulement, pour chacun de nous, de chercher des réponses, mais au contraire d'apporter les meilleures réponses possibles. Je n'ai pas abordé le problème social qui se pose à notre nation, et qui concerne l'avenir du Canada. J'ai abordé d'autres sujets, en évoquant rapidement le domaine économique, mais si je voulais chercher des points de repère pour me guider dans cet hiver pénible, ce serait les points suivants: le premier consiste à penser canadien et le second consiste à acheter canadien. Merci, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, la première chose que je veux faire, c'est féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Louis-Hébert (M. Dawson) et, évidemment, mon collègue des provinces maritimes le député de Malpèque (M. Wood). Tous deux ont présenté au Parlement d'excellents discours.

[*Traduction*]

Je dois dire que lorsque j'ai entendu le député de Malpèque décrire sa circonscription en termes aussi poétiques, j'ai pensé un moment qu'il parlait de la mienne. En fait, rares sont ceux qui savent que nos deux circonscriptions sont semblables entre elles, comme elles ressemblent à de nombreuses circonscriptions au Canada, bien qu'elles soient situées dans deux provinces différentes.

[*Français*]

Monsieur le président, nous vivons présentement une période difficile au Canada. Nous vivons une période difficile en termes économiques, mais aussi nous vivons une période difficile en termes politiques. Pour la première fois dans l'histoire du pays le gouvernement d'une province désire changer radicalement les structures politiques de cette province à l'intérieur de la Confédération canadienne. Faisant partie de la minorité francophone hors du Québec cette question me préoccupe beaucoup.

En fait, tous les Acadiens sont très préoccupés avec la situation canadienne depuis presque un an. Ils sont préoccupés parce qu'ils ont bénéficié dans le passé du fait que le Québec a fait partie de la Confédération. Il serait pratiquement impossible et impensable pour le nombre d'Acadiens que nous sommes dans les provinces Maritimes de penser que le Canada pourrait nous faire des concessions dans le domaine linguistique et dans le domaine culturel si ce n'était du Québec. Le fait que cette province que nous admirons beaucoup et dont nous avons toujours été fiers considère de changer radicalement sa participation à la Confédération canadienne, nous préoccupe. Évidemment, la position du premier ministre du Québec, M. Lévesque, et de son parti à l'effet de préconiser l'indépendance ou la souveraineté avec une association économique avec le reste du Canada, veut tout simplement dire que le Québec se veut le seul représentant des francophones au Canada.

La question du nationalisme québécois n'est pas nouvelle et le fait que le Parti Québécois avance cette idée nous préoccupe, parce que cette idée du nationalisme québécois semble vouloir dire qu'eux, au nom de tous les francophones du Canada, vont négocier un autre arrangement avec les neuf autres provinces. A ce moment-là, il devra y avoir certaines concessions. Qu'on parle de souveraineté-association, ou qu'on parle de fédéralisme renouvelé, ou de statut particulier, il va falloir à un certain moment que des concessions constitutionnelles soient faites au Québec au sujet de la question des francophones.

A ce moment-là, les minorités à l'extérieur du Québec ne pourraient rien réclamer et il serait difficile pour elles d'obtenir des concessions, comme nous le pouvons aujourd'hui,

savoir, bénéficier entre autres du fait que dans la Fonction publique fédérale on peut travailler dans sa langue et du fait que les francophones à l'extérieur du Québec, comme les francophones du Québec, ont droit légalement à des services dans leur propre langue. Ce sont toutes des choses que nous risquerions de perdre s'il fallait que le Québec laisse la Confédération.

Monsieur le président, on entend souvent, surtout les députés d'en face, dire que le gouvernement actuel attache trop d'importance à la question de l'unité nationale, que nous avons des problèmes économiques plus graves dont nous devrions nous occuper. En même temps, ces gens-là disent que ce n'est que depuis la venue au pouvoir du premier ministre fédéral actuel (M. Trudeau) que nous connaissons des problèmes d'unité nationale. Eh bien, c'est vouloir se leurrer de penser cela. Depuis bien des années, certaines régions du Canada se sont identifiées sur une base régionale, c'est peut-être tout à fait normal parce qu'il s'agit d'un grand pays avec pas tellement de population. Il est donc normal que nous ayons plus d'administration gouvernementale *per capita* que d'autres pays.

Par conséquent, les régions, les gens attachent beaucoup d'importance à leur région, on voit cela dans les provinces maritimes, dans les provinces des Prairies, dans l'Ouest, et au Québec on le voit autrement exprimé. Cela s'exprime autour de la question culturelle et autour de la question de la langue. Mais les problèmes de tension nationale dans ce pays ne sont pas nouveaux et dire que c'est le gouvernement actuel par son approche, le premier ministre actuel, qui a provoqué ce problème-là, eh bien ce n'est pas connaître la situation. En fait, l'idée nationaliste au Québec comme je l'ai mentionné tantôt existe depuis très longtemps, et vous le savez, monsieur le président, parce que vous êtes de cette province, ce problème et cette idée ne sont pas nouveaux.

En fait, aujourd'hui, il s'exprime tout simplement autrement, il s'exprime par un autre groupe, par un autre parti politique et par des gens qui, bien qu'ils aient la même idée, procèdent autrement. Monsieur le président, j'aimerais parler brièvement de ma circonscription, de ma région du Canada. J'ai dit tantôt que la plupart des Acadiens, en fait tous les Acadiens sont très préoccupés par la situation actuelle au Canada, ils sont préoccupés évidemment aussi par la question politique à l'intérieur de leur province.

Les Acadiens ont fait énormément de progrès depuis les années 1960 au Nouveau-Brunswick parce qu'ils ont réussi à trouver des alliés chez les autres, dans d'autres régions de la province, qui ont voulu accepter des arrangements politiques, accepter de modifier des structures bien que ce n'était pas des structures constitutionnelles, d'adopter de nouveaux arrangements politiques qui ont donné aux Acadiens du côté économique la chance de restructurer leur collectivité, la chance d'améliorer leur niveau de vie, mais aussi du côté linguistique, ce qui nous a donné une loi sur les langues officielles. La loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, bien qu'elle ait certaines faiblesses et bien qu'elle n'ait peut-être pas l'importance au point de vue de l'appui administratif, de la loi sur les langues officielles au niveau fédéral, est quand même très importante pour nous. Mais évidemment, les Acadiens, surtout ceux qui vivent dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, sont préoccupés par la situation économique. Le problème de l'unité nationale est plus important que le problème économique. Il faut s'occuper des deux.

Ce n'est pas en diminuant l'importance du problème actuel qui existe entre les deux peuples fondateurs du Canada, ce n'est pas en diminuant ce problème-là qu'on va améliorer l'autre. En fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a bien expliqué hier que lorsqu'on parle de ces deux problèmes et qu'on essaie d'en mettre un en avant de l'autre, on se leurre parce qu'à moins qu'on ne règle ce problème de l'unité nationale au pays, en fait, le monde des affaires internationales, le monde des affaires en dehors du Canada sera toujours incertain et cela influencera les investissements au Canada et notre possibilité d'obtenir des marchés ailleurs.

Pour en revenir à la situation économique de ma circonscription, le gouvernement actuel, en plus des programmes nationaux qui ont été établis comme, par exemple, les programmes dans le domaine social, l'assurance-santé, l'assurance-chômage, l'augmentation importante des pensions de sécurité de la vieillesse, l'augmentation importante des allocations familiales, a beaucoup aidé les régions où les revenus sont faibles. De plus, le ministère de l'Expansion économique régionale, depuis 1966, est en cause dans les ententes spéciales qui cherchent à relever le niveau de vie et à améliorer les structures économiques du nord-est du Nouveau-Brunswick. Nous avons joui de 1966 à 1976 d'une des premières ententes FODER, c'est-à-dire du Fonds pour le développement économique des régions rurales du Canada, une entente fédérale-provinciale qui a cherché à définir certains problèmes, qui a cherché à faire des inventaires sur certains problèmes et à y apporter certaines solutions. Cette entente a connu dans certains cas des succès, mais dans certains cas des déceptions.

Il est très difficile de faire du développement dans une région comme la nôtre, parce que dès qu'on commence à définir le problème, dès qu'on commence à connaître le problème, il est normal que la psychologie des gens de la région soit négative au début, parce que les gens sont sujets à vouloir faire le procès des gouvernements ou des systèmes qui ont toléré des situations dans lesquelles ils ont vécu pendant très longtemps. Par conséquent, bien des espoirs des gens de notre région ont été déçus parce qu'ils s'attendaient, lorsque ces ententes ont été annoncées, que le développement serait plus facile qu'il ne l'a vraiment été. De toute façon, l'entente de dix ans, de 1966 à 1976, a été remplacée cet été par une nouvelle entente qui a été signée par mon collègue le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui change un peu l'approche au développement de la première entente et qui, nous l'espérons, ira pas mal loin dans l'amélioration de la structure économique de la région.

Cette entente propose des dépenses de plus de 95 millions de dollars dans les prochains cinq ans, et elle a surtout comme but la création d'emplois et par conséquent le développement industriel. Au lieu de faire du développement socio-communautaire, ou au lieu d'avoir des expériences sociales comme dans le cadre de la première entente, la deuxième entente se veut plus industrielle de caractère. Elle cherche à développer des centres industriels importants, des centres industriels qui pourront attirer des investissements et par conséquent créer des emplois. Évidemment cette entente doit être vue dans le

contexte d'autres programmes du MEER, comme par exemple l'entente sur les routes qui bénéficie grandement au nord-est du Nouveau-Brunswick et qui, nous l'espérons, servira à reconstruire et à refaire une bonne partie de la route 11, de la route 17 et de la route 8.

Évidemment, les autres ministères du gouvernement fédéral devront aussi continuer de faire leur travail dans le domaine des transports, dans le domaine des structures maritimes, des structures marines, parce que la pêche est très importante dans cette région, et aussi dans bien d'autres domaines. Nous entendons beaucoup parler dernièrement des problèmes dans le secteur minier.

Dans ma circonscription nous avons une mine importante, et dans la région nous avons plusieurs autres mines, mais dans ma circonscription en particulier, la mine la plus importante, la Brunswick Mining and Smelting, connaît aussi des difficultés parce que les marchés mondiaux sont dans un très mauvais état. Et évidemment, à moins que cette situation ne s'améliore, bien d'autres choses que le gouvernement essaiera de faire par l'entente du MEER ne connaîtront pas le succès qu'elles devraient connaître.

De toute façon, nous sommes modérément optimistes que l'investissement du gouvernement fédéral servira à améliorer la structure économique du Nord-Est du Nouveau-Brunswick au point où cette région pourra devenir beaucoup plus autosuffisante qu'elle l'a été dans le passé. Mais évidemment, il faut que, comme je le disais, les autres ministères à caractère économique continuent aussi, non seulement à faire leur planification, mais à investir dans la région. Mais évidemment, il faudra aussi que l'économie canadienne demeure forte, il faudra aussi que le gouvernement fédéral continue ses efforts à redistribuer les biens au pays, si nous voulons vraiment que les gens de cette région connaissent un changement important.

● (2142)

[*Traduction*]

J'aimerais intervenir brièvement dans le débat sur l'économie maintenant en cours. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a fait une importante déclaration à ce sujet.

Le chômage est élevé dans ma circonscription, et c'est chronique parce que cette année a été fort mauvaise. On s'attend d'ailleurs à pis encore l'an prochain à cause des restrictions des dépenses des gouvernements tant au provincial qu'au fédéral, et de la faiblesse des investissements. Je rencontre plus que jamais des ouvriers spécialisés sans emploi. Ce chômage chronique, comme je l'ai déjà dit, est principalement attribuable aux restrictions dans le domaine des dépenses gouvernementales et à la baisse des investissements du secteur privé.

Un aspect important de l'économie du Nouveau-Brunswick ces 10 ou 15 dernières années a été la construction de grandes installations dans le domaine énergétique, et dans d'autres secteurs, qui ont créé énormément d'activité sur le plan économique et de nombreux emplois. Les ouvriers spécialisés ont des salaires élevés qui provoquent des retombées économiques néfastes dans toute la province. On ne prévoit pas que de nouveaux projets seront mis en route au cours des mois à venir.

J'espère que les restrictions économiques seront levées d'ici peu, car l'économie des provinces atlantiques a souffert de leurs conséquences plus que d'autres régions du pays. Je trouve que l'opposition se contredit en réclamant moins d'intervention dans l'économie, moins de dépenses gouvernementales, moins de déficits . . .

M. Stevens: Bravo! Très bien.

M. Breau: Je suis heureux de voir que le député de York-Simcoe (M. Stevens) approuve ce que je dis. J'espère qu'il pourra réconcilier son attitude avec ce qu'il a dit jeudi soir dernier lorsqu'il a reproché au ministre des Finances son inertie. J'aimerais qu'il nous explique comment, à son avis, l'économie reprendra du poil de la bête si le gouvernement n'investit pas davantage dans les provinces atlantiques. Ses collègues de là-bas réclament toujours davantage de subventions du gouvernement.

Au mois de septembre, mes collègues des provinces atlantiques et moi-même avons fait une tournée de la région et écouté un grand nombre de notables et d'hommes d'affaires. Au premier plan de leurs préoccupations, on retrouve l'amélioration des structures économiques et du niveau de vie, la nécessité d'investissements et de dépenses accrus du gouvernement.

● (2152)

Le parti conservateur préconise une intervention moins fréquente et des dépenses réduites du gouvernement, mais ne nous y laissons pas prendre. Il préconise un régime de laissez-faire où l'entreprise privée agirait à sa guise. Bien entendu, cela serait à l'avantage de nos régions centrales car c'est là que se trouvent la plupart de nos industries. Toutefois, si nous voulons maintenir un niveau de vie égal et des chances égales, le gouvernement doit intervenir, percevoir des impôts et effectuer des dépenses pour mettre en œuvre des projets et des programmes d'un bout à l'autre du pays, afin que les Canadiens puissent avoir des chances égales de trouver des emplois convenables.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député semble impatient de m'entendre à nouveau et je me demande si je pourrais lui poser une question?

M. Breau: Bien sûr, allez-y.

M. Stevens: Comme le présent gouvernement est au pouvoir depuis huit ans, le député est-il vraiment satisfait du niveau de chômage dans les cinq provinces de l'Est, compte tenu du fait que le niveau de chômage dans ces provinces est d'environ deux fois plus élevé que le niveau du chômage dans les États de la Nouvelle-Angleterre où les politiques conservatrices adoptées sont semblables à celles que nous voudrions mettre en œuvre pour atténuer le chômage non seulement dans les cinq provinces de l'Est, mais en particulier dans la propre province du député?

M. Breau: Monsieur l'Orateur, voilà une question fort intéressante de la part du critique financier du parti conservateur, mais ce qu'il ne sait pas, c'est que depuis neuf ans, il y a eu dans les provinces Atlantiques une augmentation spectaculaire.

M. Stevens: Du chômage!

M. Breau: En 1969, lors de la création du ministère de l'Expansion économique régionale, environ 5,000 à 7,000 personnes quittaient annuellement les provinces Atlantiques. L'inverse se produit en ce moment et les gens reviennent dans les provinces Atlantiques. Le taux de participation de l'effectif ouvrier s'est accru de façon plus spectaculaire que partout

ailleurs au cours des neuf dernières années, et il s'est accru beaucoup plus que dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. Breau: Je ne veux pas me laisser distraire par les interruptions du député de York-Simcoe (M. Stevens).

M. Stevens: Si on me le permet, je voudrais poser une autre question.

M. l'Orateur adjoint: Il n'appartient pas à la présidence d'en décider. La parole est au député de Gloucester (M. Breau).

M. Breau: Je répondrai volontiers à une autre question.

M. Stevens: Merci, monsieur l'Orateur et merci au député. Les mesures que le député vient tout juste d'énoncer feraient-ils que les chomeurs chômeraient moins?

M. Breau: Non, monsieur l'Orateur. Je sais gré au député de m'aider à préciser ma pensée.

Même si nous avons bien réussi relativement par le passé à créer des emplois au Canada et dans les provinces de l'Atlantique, nous devons en créer davantage pour la bonne raison que le nombre de jeunes et de femmes qui entrent dans la population active ne cesse d'augmenter.

Lorsque le député et ses collègues dénigrent le gouvernement parce qu'il augmente ses dépenses, lorsqu'ils s'inquiètent de ses déficits et de ses interventions dans l'économie, ils admettent implicitement que ces régions devraient être laissées à elles-mêmes. Le député a fait preuve d'hypocrisie jeudi soir lorsqu'il a condamné le ministre des Finances (M. Chrétien) en disant que ses mesures n'apporteraient rien aux régions à fort taux de chômage et que du même souffle il a blâmé le gouvernement pour avoir accru ses dépenses, lorsqu'on songe que l'infrastructure économique des provinces de l'Atlantique a toujours été influencée par la mise en œuvre de grands projets gouvernementaux dans le domaine de l'énergie et dans d'autres domaines provinciaux ou fédéraux.

Ce dont nous aurions besoin dans les provinces de l'Atlantique, c'est que le gouvernement mette fin à la compression des dépenses, si je puis m'exprimer ainsi, et qu'il voie à ce que nous puissions de nouveau amorcer des projets. Bien des gens s'insurgent contre les déficits, sans doute avec raison. L'opposition, parce qu'elle joue le jeu de la politique, exagère les conséquences des déficits. Si nous sommes en présence de déficits, ce n'est pas en raison de dépenses incontrôlées; c'est uniquement en raison du marasme économique qui sévit au Canada et dans le monde. Vu le ralentissement de l'activité économique, le gouvernement perçoit moins d'impôts sur les sociétés. Les revenus du gouvernement sont moindres en raison du ralentissement économique que subissent le monde occidental et le Canada, d'où notre déficit.

Nos honorables vis-à-vis déclarent que nous devrions combler immédiatement le déficit, ce qui est terrible, car ils ne tiennent qu'à marquer des points politiques. Il n'existe que deux moyens de combler les déficits, soit augmenter les impôts, soit réduire à l'extrême les dépenses du gouvernement. Si nous adoptons le second moyen, les cinq provinces de l'Est, et probablement aussi le Manitoba, en souffriraient. Les autres régions de notre pays pourraient probablement s'en tirer assez bien.

Pour l'instant, le gouvernement n'a pas de mal à se débrouiller avec sa dette et son déficit. La dernière émission des Obligations d'épargne du Canada s'est écoulée en un temps record, cela pour la simple raison que les gens cherchent à économiser. Ce n'est pas un mal, je crois, qu'en cette période de ralentissement économique, le gouvernement ait quelque recours au déficit systématique car cela incite les gens à économiser et à acheter des Obligations d'épargne du Canada. Le député de York-Simcoe, qui est un spécialiste du domaine bancaire, n'a jamais démontré que le gouvernement avait du mal à administrer sa dette. Il est également un spécialiste du déficit systématique. Ne nous énervons pas trop lorsque l'opposition grossit les chiffres. Elle le fait pour des raisons politiques. Si nous voulons sauver l'unité du pays et donner des chances égales à tous, nous ne pouvons couper les vivres aux programmes sociaux qui sont déjà en train.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Breau: Je me permets de dire que nous ne pouvons pas continuer à restreindre nos dépenses pendant trop longtemps car, si c'est le cas, le taux de chômage dans les provinces Atlantiques et dans certaines régions du Québec risque d'augmenter au point de constituer un danger social.

Ne cédons pas à la panique et ne pensons pas trop vite à abandonner les programmes sociaux valables que le gouvernement a mis en œuvre, car ils sont tout aussi nécessaires aujourd'hui qu'ils l'étaient dans le passé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Allez dire cela à vos ministres.

M. Breau: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne devrait pas prendre trop à cœur tout ce qu'il entend. Il sait qu'il a de ce côté-ci de la Chambre de nombreux amis qui se battront pour les idées raisonnables qu'il défend.

M. Douglas (Bruce-Grey): Qu'y a-t-il de raisonnable dans ce qu'il dit?

M. Breau: Mon collègue, le whip adjoint du parti, dit qu'il a du mal à trouver quoi que ce soit de raisonnable dans les propos du député.

● (2202)

J'espère qu'au cours de la présente session nous verrons l'économie faire demi-tour. J'espère que l'économie nous permettra d'augmenter les dépenses du gouvernement au lieu de les réduire. Dans ma région de l'Atlantique, dans certaines parties du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, on a besoin de l'argent du gouvernement fédéral pour entreprendre d'importants travaux qui deviendront nécessaires. J'espère que nous verrons ce volte-face et que, lors du prochain discours du trône, notre économie sera devenue plus vigoureuse.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

LA FONCTION PUBLIQUE—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE CAS DE M. SANT SINGH

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 20 octobre j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mlle Bégin) au sujet d'un fonctionnaire au service de son ministère depuis 1967. Il s'agit de M. Sant Singh. Il a été classé ES2 le 1er janvier 1970. Il a été et est encore membre du groupe de négociation représenté par l'Association des économistes, des sociologues et des statisticiens, groupe visé par une convention collective.

Cette affaire m'inquiète beaucoup à cause de ce qu'elle représente pour la Fonction publique du Canada. C'est un fait que M. Singh avait gravi les échelons dans la Fonction publique pour atteindre le cinquième palier salarial et qu'il avait été promu, du moins pour ce qui est de son traitement, au sixième palier. En fait, il touchait un traitement à ce niveau-là.

Il avait en fait dépassé le plafond salarial prévu, comme on dit dans la Fonction publique. Pour cela, il faut obtenir l'approbation du sous-ministre ou du sous-chef du ministère. Invoquant un motif quelconque, le ministère lui a alors annoncé qu'une erreur avait été commise et qu'il recevait un salaire trop élevé. Ce n'est pas de lui que venait l'erreur, mais bien du ministère.

En conformité du règlement, on a fait son évaluation. Fait intéressant à noter, ce fonctionnaire a eu deux évaluations de rendement. Pour son évaluation, on a convoqué son supérieur qui le connaissait très bien. Voici son appréciation:

> Je suis très heureux de recommander au comité d'évaluation d'approuver le versement d'un salaire supérieur au plafond prévu dans l'échelle ES-2 à M. Sant P. Singh. M. Singh fait partie de mon équipe depuis le 24 février 1969 et il est classé à l'échelle ES-2 depuis le 1er janvier 1970. Je suis très satisfait de lui tant sur le plan du rendement, que sur ceux de la compétence, de l'esprit d'initiative et de la loyauté . . .

Le sous-ministre, sans même avoir rencontré l'intéressé, dit qu'il n'en était pas satisfait et exigea une seconde évaluation. C'est au cours de cette période difficile que se tint donc cette seconde évaluation. M. Arthur Smith, son surveillant immédiat, n'était pas présent à ce moment.

Entre-temps, on avait évoqué le fait que M. Sant Singh avait fait campagne comme candidat conservateur dans la circonscription de Pontiac contre le député représentant la circonscription de Pontiac à la Chambre (M. Lefebvre). M. Mennie, un fonctionnaire du ministère, mit même son jugement en doute. On a pu en fait démontrer que ce fait avait eu une forte incidence sur l'issue de l'affaire.

L'issue en fut que sa candidature ne fut pas approuvée, et l'intéressé en appela de cette décision. Or, que devait constater M. O'Shea, l'agent des griefs? Tout d'abord, qu'il n'avait pu prendre connaissance d'aucun des rapports dont il aurait eu droit de prendre connaissance aux termes de la politique du ministère.

Il devait en deuxième lieu constater le fait que l'engagement politique de ce fonctionnaire, autorisé en vertu du règlement habituel, avait influé sur l'opinion du sous-ministre, ce qui n'aurait pas dû être.

Troisièmement, il a découvert qu'il y avait eu des irrégularités, chaque comité d'évaluation ayant des témoins différents. Donc, tout l'incriminait.

J'ai demandé au ministre s'il voulait faire un contre-appel pour que le ministère retire l'appel qu'il a interjeté. Il a répondu, bien entendu, qu'il n'entravait pas le processus judiciaire. Tout ce qui s'est produit, c'est que l'appel a été interjeté. Le juge n'a pas entendu la cause.

C'est un cas flagrant où le ministre, le chef du ministère, doit agir. Il lui incombe de veiller au bien-être de ses fonctionnaires. Il s'est refusé à le faire et je l'accuse d'avoir manqué à son devoir.

J'espère que lorsque le secrétaire parlementaire prendra la parole ce soir, il nous dira qu'il a décidé d'intervenir dans cette question et qu'il demandera au procureur du ministère de retirer l'avis d'appel pour que ce fonctionnaire qui, on l'a établi, est un homme qui a de l'initiative, de la compétence, de la conscience professionnelle et toutes les autres qualités qu'on lui reconnaît, puisse recevoir ce que l'arbitre lui avait accordé.

● (2205)

Ce n'est pas une supposition; il ne s'agit pas d'instinct. Je plaide ici la cause de Sant Singh et de tous les fonctionnaires qui sont pris dans le processus engagement-renvoi de la Fonction publique, à partir d'un simple arbitrage. Il est injustifiable que M. Sant Singh soit puni pour des convictions politiques ou pour toute autre raison. Je pense que le gouvernement doit avoir la courtoisie de permettre à l'arbitre de retirer son appel et je demande au secrétaire parlementaire d'ôter à M. Singh le poids d'un fardeau qu'il ne porte que par la faute d'un ministre qui a manqué à ses devoirs constitutionnels à l'égard des fonctionnaires.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de la façon dont il a présenté la cause de M. Sant Singh. Il se montre à son égard humain et charitable, ce dont il faut, je crois, le féliciter.

Il a déclaré que M. Singh avait été privé de possibilités d'avancement en raison de ses convictions politiques et notamment parce qu'il s'était présenté comme candidat du parti progressiste conservateur dans le Pontiac, aux dernières élections.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est ce qu'a dit l'arbitre.

M. Robinson: Le ministre a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir en aucune façon dans un processus établi par règlement concernant le comportement, la classification et l'avancement des fonctionnaires, et il semblerait que la réponse donnée à sa question eut été suffisante. Néanmoins je me propose d'aller plus loin.

Dans l'affaire présente, il s'agit de l'interprétation donnée à un article de la convention collective conclue entre le syndicat de l'employé et son employeur, en l'occurrence le gouvernement du Canada. Cette convention collective a été conclue avec le groupe de l'économie, de la sociologie et des statistiques (ES) et contient une disposition prévoyant que les employés des niveaux trois et cinq peuvent bénéficier d'une augmentation de salaire ou d'une accélération de leur progression dans l'échelle de traitement en progressant au-delà du plafond prévu. Le dépassement se fonde sur le rendement de l'employé. Un comité d'évaluation ministériel examine le rendement de l'employé et s'il juge que ce rendement répond aux critères voulus, il fait une recommandation favorable qui est soumise à l'approbation du sous-ministre. Si celui-ci accepte la recommandation du comité d'évaluation du rendement, le salaire de l'employé est ajusté au premier niveau supérieur au

plafond. On parle souvent, à ce propos, de progression supérieure au plafond.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette progression n'est pas une promotion en ce sens que l'employé ne passe pas au niveau supérieur de son groupe. Je crois qu'en fait le député nous a dit qu'il avait eu une augmentation de salaire et qu'apparemment il n'allait pas changer de niveau. Ce n'est pas une question de nomination, mais seulement une question d'administration de la paie.

Le comité d'évaluation ministériel qui a examiné le rendement de M. Singh au début de 1976 a dressé un rapport qui contenait des recommandations contradictoires et fort peu d'éléments en faveur de sa progression au-delà du plafond ES-5. Le rapport d'un second comité a été déclaré nul en raison d'un vice de forme. C'est pourquoi le sous-ministre n'a pas donné son approbation au rapport du comité d'évaluation du rendement. Parce que la convention collective prévoit l'approbation du sous-ministre, l'employé n'a pu bénéficier d'une hausse de traitement.

● (2212)

M. Singh a présenté un grief au ministère parce qu'il n'avait pu dépasser l'échelon ES-5. Après avoir vu sa demande refusée, il a présenté son grief à l'arbitre. A cette étape, le plaignant a soutenu qu'on n'avait pas respecté la convention collective en établissant son traitement. L'employeur soutenait pour sa part que toute progression au-delà du ES-5 nécessitait l'approbation formelle du sous-ministre, et parce que cette approbation faisait défaut, l'employé ne pouvait dépasser l'échelle prévue pour les ES-5.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je vois que son exposé est loin d'être terminé. Nous nous en tenons à une règle très stricte en ce qui concerne la durée et son temps de parole est expiré. Je crois qu'il devra transmettre sa réponse directement à l'intéressé.

L'INDUSTRIE—LA FERMETURE DE LA MINE DE SPATH FLUOR DE ST. LAWRENCE (T.-N.)—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) le 20 octobre, à propos d'une localité condamnée à mort par la compagnie Alcan Limited. Il s'agit de St. Lawrence, à Terre-Neuve, où l'on exploite une mine de spath fluor depuis les années 30. La compagnie a annoncé ce printemps qu'elle allait abandonner cette mine, la seule de son genre en exploitation au Canada.

La compagnie utilise toujours du spath fluor, mais elle l'importera désormais du Mexique après avoir constaté que la main-d'œuvre mexicaine à bon marché lui permet de s'approvisionner à meilleur compte qu'en exploitant la mine de St. Lawrence.

Pour comble, les habitants de St. Lawrence qui ont travaillé à la mine de spath fluor ont eu un passé tragique. Ils y ont travaillé pendant au moins 30 ans souffrant sans le savoir de radiation provenant du radon s'échappant à l'air libre de la mine de spath fluor. Au cours des années 1930 et 1940, ils ont travaillé dans les conditions les plus primitives, avec le résultat que plusieurs centaines d'entre eux, une proportion très importante de l'effectif, ont contracté le cancer. On avait prétendu à l'époque que ce cancer n'était pas relié aux conditions de travail et pendant les années leurs veuves ou personnes à charge n'ont pas reçu d'indemnisations convenables ou d'indemnisations reliées aux accidents du travail. La situation a fini par être tirée au clair dans les années 1950 quand on a établi qu'il y avait un rapport entre les conditions de travail et le cancer dont ils avaient été victimes. De toute façon, des livres ont été écrits sur cette situation très tragique.

L'Alcan a découvert qu'elle peut maintenant importer son spath fluor du Mexique à meilleur marché qu'elle ne peut le produire à St. Lawrence, et elle a donc décidé de fermer la mine et de mettre à pied les 400 travailleurs qui y sont employés.

Le gouvernement de Terre-Neuve ne peut pas faire grand-chose à ce sujet. Il pourrait saisir ses actifs à Terre-Neuve, mais il s'agirait d'actifs que la compagnie a déjà décidé d'abandonner. Le gouvernement de Terre-Neuve ne peut donc pas forcer ces employeurs sans cœur à revenir sur leur décision. Il effectue certaines études pour voir s'il y a une autre opération minière qu'il pourrait convaincre quelqu'un d'autre d'entreprendre. Il essaie aussi de voir si une fabrique de filetage de poisson frais ne pourrait pas y être établie pour y créer des emplois. Le gouvernement de Terre-Neuve fait donc ce qu'il peut.

Le 21 juillet, il a officiellement demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque (M. Chrétien) dans une lettre que lui a envoyée le ministre des affaires intergouvernementales de Terre-Neuve si le gouvernement canadien serait prêt à imposer un tarif sur l'importation de spath fluor au Canada ou à imposer des quotas sur les importations de spath fluor au Canada pour forcer Alcan à continuer à exploiter cette mine. Il s'agissait d'une demande bien simple. On n'a imposé aucun tarif sur le spath fluor jusqu'ici. C'est la seule façon de revenir sur cette décision. Le gouvernement de Terre-Neuve n'a reçu aucune réponse à sa lettre envoyée il y a trois mois jusqu'à ce qu'il recoive la lettre du ministre le 21 octobre.

L'ajournement

● (2217)

J'ai posé une question à la Chambre le 20 octobre et le ministre actuel n'a pas répondu à la question. Il a indiqué que le gouvernement fédéral essayait d'évaluer la possibilité de garder la mine ouverte afin qu'elle devienne rentable. C'est de la foutaise. Ce n'est pas une façon pour le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) de répondre au gouvernement de Terre-Neuve.

Une deuxième lettre a été écrite le 11 octobre 1977 et c'est à celle-là que le ministre actuel est en train de répondre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a abandonné ses 400 électeurs. Il n'est pas intervenu auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce ni du gouvernement du Canada pour qu'on impose un tarif ou qu'on fixe un contingent.

Est-ce que nous allons fermer toutes les industries canadiennes? Allons-nous faire venir de la main-d'œuvre chinoise ou de pauvres paysans mexicains ou d'autre travailleurs pour extraire notre minerai de façon plus économique? Allons-nous oublier l'histoire des pauvres mineurs de St. Lawrence? Allons-nous les abandonner? Si des travailleurs sont renvoyés en Ontario, cela fait la manchette de tous les journaux. Nous avons vu les reportages sur la récente situation à l'INCO. Si la même chose se passe à Terre-Neuve, on oublie d'en parler. C'est l'une des choses dont se plaint l'Est du Canada. Nos gens sont relégués aux oubliettes. C'est pourquoi je m'oppose à la réponse qu'a donnée le ministre l'autre jour. Il a dit qu'il répondrait sous peu. Je m'oppose également à la lettre qu'il a envoyée, car elle est vide de sens.

Je demande donc au ministre, par l'entremise de son secrétaire parlementaire, de pousser le gouvernement du Canada à prendre des mesures ou à expliquer à la Chambre et aux Canadiens ce qu'il fait pour protéger ces travailleurs. L'Alcan, société multinationale, les a abandonnés. Cette société n'a aucune conscience et elle les a abandonnés sans le moindre regret. Après des années de dur labeur, on laisse tomber des centaines d'hommes ainsi que des veuves et des enfants qui touchent une pension à cause des conditions atroces qui existaient auparavant dans les mines de fluorine.

En 1975, quand j'étais ministre des Mines et de l'Énergie au gouvernement provincial, j'ai visité des mines. Si elles sont à l'abandon comme c'est le cas à l'heure actuelle, elles commenceront à se remplir d'eau. Si le ministre n'intervient pas rapidement, il sera trop tard. On est en train de licencier les mineurs, et la mine doit être définitivement abandonnée en février 1978. La date a été repoussée en raison de l'aide reçue du gouvernement de Terre-Neuve, et non du gouvernement du Canada. Il ne reste que peu de temps au ministre, parce que la société a déjà cessé d'exploiter un grand nombre de puits. Ceux-ci commencent à être inondés. On est en train de licencier des travailleurs.

Il faut faire quelque chose. Si l'on ne fait rien, le gouvernement fédéral se doit de donner une explication aux habitants de St. Lawrence pour leur dire pourquoi il ne peut prendre aucune mesure pour leur venir en aide. Doivent-ils tomber en chômage parce que la société Alcan peut acheter de la fluorine au Mexique? Le Mexique est un pays où les salaires sont très bas et les conditions de travail beaucoup plus primitives que celles des mineurs de St. Lawrence, qui ont lutté pendant 50 ans avec leur syndicat en vue d'améliorer leur sort.

Le ministre doit savoir que sa réponse n'est absolument pas satisfaisante. Le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve a donné une conférence de presse aujourd'hui pour expliquer aux habitants de la province que le gouvernement fédéral refusait d'assumer ses responsabilités à l'égard de ces travailleurs. Je demande au secrétaire parlementaire de dire au ministre que nous réclamons une intervention rapide ou bien le glas sonnera définitivement pour ces personnes.

Des voix: Bravo!

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à informer le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), à la suite de sa récente question, que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) a répondu à l'honorable T. Alex Hickman, ministre des affaires intergouvernementales du gouvernement de Terre-Neuve, au sujet du projet de fermeture par la société Aluminum Company of Canada de sa mine de spath fluor à St. Lawrence, Terre-Neuve.

Je tiens également à lui faire remarquer que c'est au ministre des Finances (M. Chrétien) qu'il appartient de décider s'il faut imposer un tarif sur l'importation de spath fluor. A cet égard, mon ministre lui a transmis copie de la lettre de M. Hickman et de sa réponse pour son information.

Quant à restreindre les importations de spath fluor, la loi sur les licences d'exportation et d'importation exige que l'on satisfasse à certains critères avant qu'un article puisse être inscrit sur la liste de contrôle des importations. Comme actuellement on ne peut satisfaire à aucun critère dans le cas du spath fluor, la loi actuellement en vigueur ne permet pas de restreindre les importations.

● (2222)

Le gouvernement étudie d'autres moyens de maintenir les mines en exploitation et dans ce cas le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve ont commandé une évaluation indépendante de la possibilité d'exploitation en faisant appel à un autre exploitant. On attend le rapport de l'expert-conseil d'ici un mois.

L'INDUSTRIE—LES MINES—DEMANDE DE MESURES DE REDRESSEMENT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, le 19 octobre, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) sur le licenciement, annoncé par la Falconbridge, de quelques 500 travailleurs à la fin de décembre 1977. J'ai aussi mentionné au ministre à ce moment que des rumeurs circulaient dans le bassin de Sudbury au sujet de mises à pied à l'INCO.

Le ministre a répondu de façon caractéristique, c'est-à-dire qu'il m'a donné une réponse qui n'en était pas une, disant qu'il était au courant de la faiblesse des marchés et qu'il recherchait la possibilité de trouver des solutions à ces problèmes. Mais si l'on remonte au 17 avril 1973, j'ai alors posé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'époque la question suivante que l'on peut lire à la page 3370 du hansard:

A-t-il obtenu de l'International Nickel Company les prévisions d'emploi et de niveaux de production pour les prochaines années? Dans le cas contraire, le ministre a-t-il l'intention de demander à cette société de fournir ces renseignements à ses services consultatifs de la main-d'œuvre?

Le ministre a répondu en 1973 que l'INCO n'était pas tenue, aux termes de la loi, de consulter son ministère mais que:

Le ministère incite les employeurs à nous informer aussitôt que possible de toute décision qui peut entraîner des déplacements, des augmentations ou des disparitions d'emplois.

Dans la lettre datée du 18 avril 1973 que m'adressait le ministre, on peut trouver la perle qui suit:

Les fonctionnaires du ministère entretiennent d'excellentes relations de travail avec l'INCO, et en fait avec les sociétés de tous les secteurs de l'industrie.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je n'en croyais mes oreilles quand j'ai entendu à la Chambre vendredi dernier, le 21 octobre, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) donner la réponse suivante à une question posée par un membre de l'opposition. On en trouvera le texte à la page 115 du hansard:

Deuxièmement, je me suis entretenu avec deux représentants d'International Nickel qui nous ont fait part, la veille de l'annonce, de la mesure qu'ils se proposaient d'adopter.

Le gouvernement considère avoir de bonnes relations de travail avec l'INCO, mais il est assez évident que cette dernière s'est contentée de le prévenir par téléphone la veille d'une déclaration importante au sujet d'une mise à pied. Inutile de dire que les relations qu'entretient le gouvernement avec la Falconbridge Nickel Mines sont à peu près les mêmes qu'avec l'INCO.

Non seulement l'INCO traite le gouvernement de façon cavalière, mais elle traite aussi les représentants de ses employés sans pitié et traîtreusement car le 23 septembre dernier, lors d'une réunion des dirigeants de l'INCO, avec M. Woodley et M. Kramer représentant la compagnie MM. Moreau, Sammut, Robinson et Ayres représentant le syndicat des travailleurs de Port Colborne, réunion qui a eu lieu à 2 heures de l'après-midi, on a demandé à la compagnie si elle était prête à employer à Sudbury et Thompson les travailleurs mis à pied à Port Colborne. La compagnie a répondu:

C'est exact. Nous examinerons la situation de l'emploi dans chacune de ces régions avant d'y offrir des postes. Vers le mois de janvier nous aurons une idée plus précise de la situation. Pour le moment, il n'y a pas de problème à l'égard de l'emploi à Thompson. Nous croyons que, d'ici le 30 janvier, Sudbury sera en mesure d'embaucher du personnel.

Voilà ce qu'ont dit des représentants de l'International Nickel Company aux représentants des travailleurs lors d'une réunion, comme en font foi les procès-verbaux publiés par l'INCO du Canada.

Il est malheureusement évident que le gouvernement s'est révélé incapable de planifier l'économie canadienne, mais surtout de superviser les plans d'expansion des grosses compagnies.

● (2227)

Alors même que l'INCO annonçait le licenciement de 3,400 personnes au Canada et que nous protestions contre cette mesure au cours du week-end dernier, le cargo *S.S. Latija* est arrivé à Vancouver en provenance du Japon et il a été déchargé les 21, 22 et 23 octobre. Son chargement se composait de 700 caisses contenant chacune 2,600 livres de carbonate de nickel en provenance du Japon. Ces 1,820,000 livres de carbonate de nickel étaient destinées à la Sheritt Gordon Refinery de Fort Saskatchewan.

Que se passe-t-il, monsieur l'Orateur? C'est exactement la substance produite dans le bassin de Sudbury. Nous avons entendu des ministres dire que les prêts à faible intérêt que nous avions accordés aux filiales de l'INCO installées dans des pays du Tiers-Monde venaient en aide à ces pays. Pourquoi importons-nous du carbonate de nickel du Japon alors que nous en produisons nous-mêmes? Depuis quand le Japon fait-il partie du Tiers-Monde?

Aujourd'hui, au cours de réunions entre des représentants de l'INCO, des représentants syndicaux et des ministres provinciaux, M. Smith, qui travaille pour l'INCO en tant qu'économiste et qui fait également partie du conseil d'administration de cette société, a remarqué que le Japon pratiquait des tarifs d'importation très élevés sur les sous-produits du nickel. Le Japon ne favorise que l'importation de matte. Il est bien évident que le gouvernement japonais est bien décidé à sauvegarder les emplois de sa main-d'œuvre industrielle, alors que nous continuons à fonctionner comme un pays sous-développé.

Il est indiscutable que le gouvernement a mal géré l'économie du Canada. Jusqu'ici il s'est contenté d'ordonner à l'INCO et à la Falconbridge d'accepter le programme en cinq points des syndicats ainsi que de créer une réserve de nickel et d'annuler la décision de congédiement prise par l'INCO et la Falconbridge.

Il est également temps de créer un comité parlementaire spécial pour enquêter sur l'industrie métallurgique du Canada et, en particulier sur les récentes décisions de licenciement de l'INCO et de la Falconbridge.

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le licenciement qu'on vient d'annoncer de quelques 2200 personnes à Sudbury est le résultat de la baisse des cours du nickel dans le monde. Après que le licenciement ait eu lieu, la société INCO continuera de faire fonctionner la plupart de ses installations situées en Ontario et d'employer quelque 15,000 personnes dans sa division ontarienne.

Depuis le début de 1975, la société INCO a produit plus de nickel au Canada qu'elle n'a été capable d'en vendre sur les marchés mondiaux et elle a donc accumulé un très important stock de produits finis à base de nickel. Cette production excédentaire a permis le maintien du plein emploi dans les installations canadiennes de la société dans l'espoir d'un redressement de la demande mondiale. Cette augmentation attendue ne s'est pas produite et ne devrait pas avoir lieu dans un proche avenir.

L'abondance des stocks des producteurs de nickel et la production excédentaire continuent d'exercer une pression à la baisse sur les prix. Afin de parvenir à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, il est nécessaire d'atteindre un taux de production correspondant au niveau de consommation et à une réduction préalable des stocks.

Au milieu de 1977, la société a annoncé qu'elle réduirait sa production à Sudbury et à Thompson en cessant d'embaucher des remplaçants pour les employés quittant son service.

La société INCO a également annoncé qu'elle réduirait la production de ses exploitations en Indonésie et au Guatemala afin d'atteindre des niveaux sensiblement inférieurs à ceux prévus pour l'année 1978-1979. Ces types d'exploitations sont fondés sur l'extraction de minerais latéritiques par comparaison avec les dépôts sulphurés que la société INCO extrait de ses mines situées au Canada. On s'attend à ce que la production de nickel à partir de latérites enregistre une croissance très forte à longue échéance, car les réserves de ce type de minerai sont beaucoup plus considérables que les réserves canadiennes et parce que les latérites peuvent être exploitées à ciel ouvert, ce qui nécessite moins de main-d'œuvre que le système d'exploitation minière souterraine qu'on retrouve au Canada.

Étant donné la faiblesse de la demande pour la plupart des métaux, sur les marchés mondiaux, il y a lieu de s'attendre à des rajustements au niveau des taux de production.

Bien que des consultations internationales entre les producteurs et les consommateurs puissent aider à apporter quelque amélioration à la situation du marché à longue échéance, la préoccupation actuelle du gouvernement est de réagir aux menaces de licenciement dans la région de Sudbury. C'est pour cette raison que le ministre de l'emploi et de l'Immigration (M. Cullen) rencontre actuellement les dirigeants de la société ainsi que les représentants syndicaux pour envisager la mise en œuvre de différents programmes relevant de son ministère.

Je tiens à assurer le député que le gouvernement a la ferme intention de mettre en œuvre ces programmes pour venir en aide à la population de Sudbury et je ne pense pas que nous puissions nous livrer à des manœuvres politiques avec une situation de ce genre.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 31 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 octobre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DES RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'AMÉNAGEMENT DU PIPE-LINE DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion, aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le gouvernement s'est engagé à présenter à la Chambre un bill ratifiant un accord entre le Canada et les États-Unis au sujet de la construction du pipe-line Alcan et comme aucune étude n'a été faite sur les répercussions socio-économiques du pipe-line dans le nord-est de la Colombie-Britannique, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre confie au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics le mandat d'étudier les répercussions du pipe-line, notamment en ce qui concerne la juridiction fédérale sur cette partie de la route de l'Alaska située en Colombie-Britannique, les affaires indiennes et les questions écologiques.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA LOCATION D'UNE MAISON À UN GROUPE DE JEUNES PAR M. FLEMMING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement, afin de soulever une affaire urgente. Il paraît que le principal conseiller du premier ministre (M. Trudeau) en matière de politique intérieure, M. Brian Flemming, loue pour la somme de $800 par mois sa maison à Halifax à un groupe de jeunes appelé Katimavik, groupe entièrement subventionné par le gouvernement fédéral. D'autre part, M. Flemming a reçu l'opinion du premier ministre lui-même et de ce qu'on désigne comme le groupe chargé des conflits d'intérêts dans le cabinet du premier ministre. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de faire, à l'appel des motions, une déclaration détaillée sur le groupe qui s'occupe des conflits d'intérêts dans son cabinet: sa composition, son mandat ainsi que les motifs sur lesquels ce groupe et le premier ministre se sont fondés pour conclure que la location de sa maison par M. Flemming à Katimavik ne constitue pas un conflit d'intérêts.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE PRESSIONS AUPRÈS DE L'ALCAN EN VUE DE L'ANNULATION DU PROJET DE FERMETURE DE LA MINE DE SPATH FLUOR DE ST. LAWRENCE (T.-N.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. C'est au sujet de la nouvelle qui a fait les manchettes des journaux et selon laquelle la société Alcan aurait déclaré une augmentation de quelque 500 p. 100 de ses profits, précisément dans le même temps où elle met à pied des centaines de travailleurs de la localité de St. Lawrence, à Terre-Neuve. Je propose donc, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à demander à l'Alcan de renoncer à fermer sa mine de chaux fluatée de St. Lawrence, à Terre-Neuve, tant que des stratégies de remplacement n'auront pas été élaborées, sous peine de voir le gouvernement annuler ses concessions fiscales et frapper la chaux fluatée importée au Canada de droits plus élevés.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES ORDRES ET DÉCORATIONS

L'OFFRE DE FÉLICITATIONS À MME JUDITH RICHARD QUI DEVIENDRA MEMBRE DE L'ORDRE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de rendre hommage à tous ceux qui recevront ce soir la haute distinction de membre de l'Ordre du Canada, et de façon particulière à M^me^ Judith Richard, seule personne employée à la Chambre des communes à recevoir cette haute distinction. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que cette Chambre félicite tout particulièrement Mme Judith Richard, à l'occasion de sa nomination comme membre de l'Ordre du Canada, pour les services qu'elle a rendus au pays en tant que secrétaire exécutive de feu Réal Caouette, ex-chef du Parti Crédit Social du Canada, le grand Canadien connu comme tel par tous les membres de cette Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Le système de sonorisation semble créer des difficultés. Fonctionne-t-il mieux maintenant?

Des voix: Oui.

[*Français*]

M. l'Orateur: La motion présentée par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) est la suivante . . .

[*Traduction*]

Le son est-il encore disparu? Il ne saurait évidemment être question de demander le consentement, si les députés n'ont pas entendu la motion présentée. Le son est-il revenu maintenant? Le député de Richmond a la parole.

● (1412)

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, j'espère que la procédure sera plus simple. En vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de rendre hommage à tous ceux qui recevront ce soir la haute distinction de membre de l'Ordre du Canada, et de façon particulière à Mme Judith Richard, seule personne employée à la Chambre des communes à recevoir cette haute distinction. Je propose donc de nouveau, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que cette Chambre félicite tout particulièrement Mme Judith Richard, à l'occasion de sa nomination comme membre de l'Ordre du Canada, pour les services qu'elle a rendus au pays en tant que secrétaire exécutive de feu Réal Caouette, ex-chef du Parti Crédit Social du Canada, le grand Canadien connu comme tel par tous les membres de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. A cause des abus, j'ai déjà exprimé certaines réserves sur l'utilisation de cet article du Règlement pour présenter des félicitations. Cependant pour cette fois, je présenterai la motion. Elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS DE LAIT NATURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion.

[M. Beaudoin.]

Étant donné la situation intenable dans laquelle se trouvent actuellement les producteurs de lait nature alors que le gouvernement refuse de leur payer les subventions convenues pour le pourcentage de leur production servant au lait industriel; étant donné que le gouvernement refuse en ce sens de respecter l'entente survenue en avril dernier entre la Fédération des producteurs de lait nature et la Commission canadienne du lait; étant donné que ce refus équivaut à une forme de chantage pratiqué par le gouvernement à l'endroit des producteurs de lait nature, je propose, appuyé par l'honorable député de Elgin (M. Wise):

Que le ministre de l'Agriculture soient exhorté par cette Chambre, à l'unanimité, en espérant bien avoir l'appui des 60 députés du Québec de l'autre côté, à faire parvenir immédiatement aux producteurs de lait nature les sommes d'argent qui leur sont légalement dues.

[*Traduction*]

M. Beatty: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas eu de traduction en anglais des deux dernières motions et il nous a été impossible, nous dont la langue maternelle est l'anglais, de comprendre de quoi elles traitaient. Je me demande si on ne pourrait pas corriger cette lacune avant de poursuivre.

M. l'Orateur: Dès que je me suis rendu compte que le système sonore ne fonctionnait pas bien, on s'est empressé d'en trouver la cause. Je pense qu'on peut poursuivre quand même sans trop de mal. La motion du député de Joliette dit à peu près ceci: Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Agriculture d'avertir immédiatement les producteurs de lait de la province de Québec et de leur remettre l'argent qui leur est dû.

Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut évidemment pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA DISPARITION DU CHALUTIER «CAPE ROYAL»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Les habitants de Terre-Neuve, et surtout ceux de la côte sud de la province, se demandent avec une vive inquiétude s'il existe des dispositifs de sécurité efficaces à l'intention des marins et des pêcheurs de cette région, et si la garde côtière est bien équipée. Leur inquiétude a été ravivée par la disparition du chalutier *Cape Royal* et de son équipage; ce chalutier de 132 pieds avait quitté Burgeo, le 9 août, après 6 heures du soir, à destination de Marystown, où il devait être radoubé. Il devait arriver dans cette ville le 10 août à 10 h 30 du matin; sa disparition n'a toutefois pas été signalée avant le vendredi 12 août au milieu de l'après-midi, c'est-à-dire environ deux jours et demi après qu'il eut quitté Burgeo. Je demande donc le consentement unanime des députés afin de pouvoir présenter la motion suivante. Je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Transports d'accéder immédiatement aux demandes des habitants de la côte sud de Terre-Neuve en chargeant une commission publique de faire une enquête sur la disparition du chalutier *Cape Royal* et des huit hommes à bord, et de voir si les dispositifs de sécurité et la réglementation qui s'appliquent au transport maritime sur la côte sud de Terre-Neuve sont suffisants, cette commission devant se mettre au travail immédiatement et soumettre ses recommandations dès que cela sera humainement possible.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion. Elle ne peut pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous devrions normalement passer à la période des questions, mais je vois qu'il y a encore un ou deux députés qui veulent présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. A moins que nous ne soyons satisfaits du fonctionnement du système d'interprétation, je propose qu'on consacre encore quelques minutes à ces motions; nous verrons alors ce qu'il en est.

* * *

● (1417)

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES CINÉASTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une importante motion. Les faillites qui ont récemment secoué l'industrie cinématographique canadienne prouvent que nos cinéastes continuent à subir une concurrence déloyale et à n'avoir qu'un accès limité aux salles de cinéma sous contrôle étranger pour y présenter des films canadiens; comme les films américains rapportent 200 millions de dollars annuellement dans les cinémas du pays et que les profits continuent à passer au États-Unis sans qu'une partie ne soit investie ici pour encourager les cinéastes canadiens, je propose, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que le secrétaire d'État (M. Roberts) mette dès maintenant en œuvre les recommandations contenues dans une pétition que le Conseil canadien des cinéastes a présentée à la Chambre le 16 juin 1976.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN PROGRAMME UNIVERSEL DE REVENU ANNUEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné que l'économie canadienne est actuellement dans un marasme complet, étant donné que l'inflation diminue constamment le pouvoir d'achat des Canadiens, et étant donné également le taux élevé de chômage qui sévit dans les principales régions du pays, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre étudie immédiatement la possibilité d'établir un programme universel de revenu garanti, sans aucune discrimination, ceci dans le but d'assurer la sécurité économique de tous les Canadiens en général.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le problème d'acoustique tient au fait que des techniciens sont en train de travailler dans les cabines d'interprétation de l'anglais. Peut-être pourrais-je pour l'instant expliquer à la chambre ce que propose la motion du député de Rimouski. Bon, je crois que le système fonctionne maintenant.

[*Français*]

A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LES PALLIATIFS ENVISAGÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, une semaine seulement après le début de la troisième session de la trentième législature, je constate que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministre des Transports sont absents. Ma question s'adresse à un ministre présent à la Chambre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a trait au désastre économique qui est en train de se produire dans ma circonscription et à Sudbury à la suite des mises à pied de l'INCO. Maintenant que le patronat et la salariat ont tous deux refusé d'accepter la suggestion du ministre soit «de partager équitablement la misère», en partageant le travail, dirait-il à la Chambre à quelles nouvelles mesures il songe pour s'assurer que ces collectivités puissent tenir le coup?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, face à un problème d'une telle importance, il est à mon avis indispensable d'examiner toutes les solutions susceptibles d'améliorer le sort des licenciés. C'est pourquoi nous avons eu hier des entretiens où il a été question non seulement de la situation à Sudbury, en Ontario, mais également à Thompson, au Manitoba. Cette idée n'a pas été écartée. On a dit qu'il ne s'agissait pas d'un programme temporaire et que le partage du travail ne pourrait pas être une solution à long terme. C'est pour cette raison que nous ne nous y sommes pas attardés.

Nous avons indiqué à la direction et au syndicat quelle pourrait être notre participation totale. Les dirigeants syndicaux trouvaient que nous brûlions les étapes. Ils veulent poursuivre les pourparlers avec la direction pour voir s'il n'est pas possible de revenir sur les licenciements ou, au moins, de les limiter. A mon sens, nous devons encourager cette démarche, pour voir ce qui peut sortir des négociations entre la direction et le syndicat. Si cela ne donne pas les résultats escomptés, il revient alors aux gouvernements, fédéral et provinciaux, de faire leur possible pour améliorer le sort des personnes touchées par les licenciements.

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENCE DU MINISTRE À LA RÉUNION DE WINNIPEG

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Si j'ai bien compris, un ministre du cabinet n'était pas présent à la réunion de Toronto. J'ai cru également comprendre qu'il y aurait une autre réunion à Winnipeg, le jeudi 27 octobre, entre des délégués syndicaux et des dirigeants de l'INCO au Manitoba, qui apparemment n'étaient pas représentés à la réunion qui s'est tenue hier à Toronto. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il assistera lui-même jeudi à cette réunion importante à Winnipeg et qu'il donnera des réponses aux dirigeants et aux syndicats de notre industrie minière?

● (1422)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député devrait se décider. D'un côté, il se plaint que les ministres ne sont pas à la Chambre alors qu'ils sont partis en service commandé . . .

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Je ne cherche pas à critiquer sans raison. Je sais que tout comme moi le député s'intéresse sincèrement au sort des ouvriers de Thompson, au Manitoba. Hier, je n'ai pas assisté à la réunion tenue à Toronto, mais mes collaborateurs auraient pu me rejoindre dans cette ville s'ils avaient eu besoin d'autres renseignements ou de directives. J'ai en même temps offert de rencontrer les deux parties. Le patronat a accepté mon offre. Les représentants syndicaux avaient déjà d'autres engagements et n'étaient pas libres. Ils ont décidé de discuter de certains de leurs problèmes avec M. Boyd, mon directeur général régional.

En ce qui concerne le Manitoba, nous avons été en communication directe avec le premier ministre de cette province et avec le sous-ministre et nous leur avons dit que nous étions disposés à discuter avec eux de la possibilité de fournir les mêmes services que nous sommes prêts à fournir à Sudbury. Nous ne voulons toutefois pas usurper les rôles du patronat et du syndicat. Les deux parties veulent vérifier s'il existe des possibilités de règlement avant de songer à utiliser les ressources que mon ministère peut offrir.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Je crois qu'il faut les y encourager. Nous pouvons nous passer des sarcasmes des députés néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Aux remarques emphatiques des députés néo-démocrates, nous préférerions des solutions.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DE THOMPSON (MAN.)

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale. Pour les travailleurs qui ont été licenciés, c'est une bien piètre consolation que de penser que tout ce que le gouvernement a à offrir aux personnes désireuses de travailler, ce sont des indemnités de chômage. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il décidera que la région de Thompson a le droit de se prévaloir de l'aide de son ministère et quand il compte consulter le conseil municipal de cette ville pour voir quel projets il aimerait mettre en œuvre dans le cadre de ce programme?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, si ma mémoire est bonne, et d'habitude elle me sert bien, je crois que la région dont l'honorable député parle est déjà une région désignée du Manitoba, qui peut recevoir des octrois du ministère de l'Expansion économique régionale. La ville de Thompson au Manitoba est une région bien désignée de la province et peut recevoir de l'aide du ministère, si cette aide est sollicitée par les entreprises pour des projets d'expansion ou d'établissements nouveaux.

En ce qui a trait à d'autres programmes du gouvernement fédéral et du ministère de l'Expansion économique régionale, tout ce que je peux dire, c'est que nous avons conclu une entente en ce qui a trait au Nord du Manitoba, entente très substantielle, qui dépasse même les cent millions de dollars et qui doit être développée au cours des cinq prochaines années. Cette entente compte une année d'existence, en collaboration avec le gouvernement du Manitoba, et aux termes de cette entente quatre ministères du gouvernement fédéral coordonnent leurs efforts pour le développement du Nord de la province du Manitoba.

LES RESSOURCES NATURELLES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ADOPTERA UNE POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR LES MISES À PIED DANS LES MINES DU QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en l'absence des ministres de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que de l'Industrie et du Commerce (MM. Gillespie et Horner), j'adresserai ma question à l'honorable ministre des Finances.

A la lumière de l'expérience que nous vivons dans le secteur des mines, et étant donné la preuve concrète de l'absence d'une politique industrielle à long terme, et, comme l'a confirmé aujourd'hui la compagnie Noranda Mines, qui devra inviter ses employés pendant la période des fêtes à prendre un congé prolongé, ce qui constitue une inquiétude pour le secteur des mines du Québec, le ministre serait-il en mesure de dire quel genre de communication il a eue avec cette compagnie minière du Québec et peut-il assurer la Chambre qu'on ne connaîtra pas les mêmes mises à pied qu'on vient de connaître en Ontario?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je n'ai reçu aucune communication de la part du président de la compagnie Noranda Mines. Cependant, s'il communique avec moi, il me fera plaisir de parler avec lui. Évidemment, s'il est obligé, à cause des conditions du marché, d'inviter ses employés à prendre de longues vacances à Noël, j'espère que cela est tout à fait temporaire.

● (1427)

M. La Salle: Je suis vraiment désolé, monsieur l'Orateur, de la réponse du ministre des Finances qui semble peu se soucier de ce qui pourrait se passer prochainement dans le secteur minier.

Pourrais-je demander à l'honorable ministre si son gouvernement a l'intention de mettre sur pied une véritable politique industrielle à long terme afin de protéger le secteur minier qui, par voie de conséquence, pourrait ainsi rassurer particulièrement la province de Québec à cause de l'expérience que nous vivons actuellement, compte tenu aussi de l'absence des ministres responsables? Je m'excuse d'avoir à poser la question au ministre des Finances.

M. Chrétien: Monsieur le président, nous suivons de très près la situation. Évidemment, la situation des produits miniers à travers le monde est très faible à ce moment-ci, c'est-à-dire que les prix sont bas et que la demande est faible.

Cependant, l'honorable député pourrait peut-être se rappeler à ce moment-ci qu'en 1972 nous avons pris des mesures afin de stabiliser le prix de l'uranium afin de maintenir les emplois au Canada. Depuis ce temps, l'opposition nous blâme d'avoir agi dans ce domaine.

M. La Salle: Je désire poser une dernière question supplémentaire, monsieur le président.

J'ai dit que j'étais désolé, mais une fois de plus, le ministre vient de faire la preuve, monsieur le président, qu'il ne veut absolument rien faire. Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention ou non de présenter une mesure qui assurerait aux Canadiens la stabilité qui leur manque?

M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai expliqué à l'honorable député qu'il existe une situation compliquée à travers le monde, que les prix des minerais sont faibles à ce moment-ci, que la demande est faible, que c'est une réalité avec laquelle il faut vivre et qu'il n'y a pas de solution miracle dans ce domaine. Je dis toutefois à l'honorable député que nous suivons de très près la situation, et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour stabiliser la situation. J'invite l'honorable député à demander à ses confrères que, lorsque nous intervenons pour stabiliser le prix d'un minérai, comme nous l'avons fait relativement à l'uranium, au lieu de soulever des questions pendant des mois et des mois, ils devraient soutenir la politique du gouvernement dans ces domaines.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA PROPOSITION DE STOCKAGE DU NICKEL POUR ÉVITER LES MISES À PIED À L'INCO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme le gouvernement, en donnant des centaines de millions de dollars à l'INCO, a tout fait pour s'assurer que la compagnie touche des profits et que les mineurs n'obtiennent que les restes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . je voudrais demander au ministre des Finances s'il sait que lors de la réunion qui s'est tenue hier, l'INCO a déclaré que non seulement elle donnerait suite aux mises à pied annoncées, mais que tout probablement il en aurait d'autres au début de 1978. Je voudrais lui demander pourquoi le gouvernement n'accepte pas notre proposition positive et ne prend pas immédiatement des mesures pour constituer des stocks de nickel, puisqu'il l'a fait dans le passé pendant sept ans dans le cas de l'uranium, afin de préserver ces emplois, au lieu d'obliger les contribuables à verser quelque 22 millions de dollars à titre d'assurance-chômage si ces emplois ne sont pas maintenus?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons étudié cette possibilité mercredi dernier dans nos entretiens avec la compagnie. Un des problèmes est que la compagnie n'a cessé de stocker depuis longtemps son nickel et possède actuellement une réserve de sept mois. Si nous devions continuer à le stocker, nous affaiblirions le marché encore davantage, aggravant ainsi le problème. Nous n'avons pas rejeté cette possibilité et nous en avons discuté avec la compagnie, mais à l'heure actuelle, cela ne semble pas être la solution au problème.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter, en toute déférence, que je ne vois pas la logique de l'argumentation du ministre. D'après notre expérience avec l'uranium, il est évident que loin d'abaisser le prix, le stockage l'a fait plus que doubler, permettant ainsi de réaliser un gain appréciable. Le gouvernement songe-t-il maintenant sérieusement à suggérer à la société d'envisager le stockage et, dans l'affirmative, le ministre nous le confirmerait-il en termes non équivoques car, si j'ai bien compris le ministre responsable de l'emploi, le gouvernement aurait décidé, maintenant qu'on a refusé sa proposition de partage du travail, qu'il laisserait l'INCO et le syndicat régler leurs problèmes?

● (1432)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que nous avions discuté avec la société de la possibilité de stocker, mais à ce moment-là ce ne semblait pas être la bonne solution.

M. Broadbent: Pourquoi?

M. Chrétien: Parce que cela n'apportera pas la solution voulue. Cependant, nous y songeons toujours.

M. Broadbent: Pourquoi?

M. Chrétien: Parce que j'ai dit que la société avait déjà trop de stocks. J'aimerais revenir à l'uranium. Le député a créé l'impression que les prix ont monté, parce que nous avons stocké l'uranium. Ce n'est pas la raison. La raison est que l'uranium est une marchandise . . .

M. Stevens: C'est à cause du cartel illicite.

M. Chrétien: Non. Si le prix de l'uranium a monté après la crise du pétrole, c'est parce que l'uranium est une marchandise énergétique dont la demande s'est accrue sur les marchés mondiaux. Voilà pourquoi le prix de l'uranium a monté, non à cause des stockages.

M. Broadbent: Je suis bien au courant des complexités du marché qui provoquent les hausses ou les baisses de prix. L'argument par trop simple du ministre, comme quoi le stockage sera l'unique cause de la baisse du prix ne tient pas debout et tout économiste indépendant le reconnaîtra, je crois. Je répète au ministre que, si l'uranium a été stocké pendant sept ans et que les approvisionnements qui nous restent ne peuvent durer que sept mois, pourquoi serait-il illogique que le gouvernment propose de le stocker encore pendant un an—soit une durée limitée? D'ici là, on pourrait élaborer une solution à long terme aux problèmes qui se posent aux mineurs du Manitoba et de l'Ontario.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député insiste et je n'y vois pas d'inconvénients, mais nous avons discuté de ce problème et la proposition qu'il avance ne semble pas, pour le moment, être la solution. En fait, elle ne ferait que reporter le problème à plus tard, peut-être à quelques mois. Si c'est le moyen de résoudre le problème, nous sommes prêts à l'étudier, mais, pour le moment nous ne sommes pas d'avis que ce soit la solution appropriée.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES POURPARLERS DU MINISTRE AVEC SON HOMOLOGUE QUÉBÉCOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Hier des rumeurs semblaient laisser supposer l'existence d'un conflit possible entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le président du Conseil du Trésor, rumeurs à l'effet que les indexations au coût de la vie des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales soient abolies ou suspendues pour un temps déterminé par le gouvernement fédéral. Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre à quel stade en sont rendus ses pourparlers avec son homologue, et si les personnes visées pourront être rassurées bientôt à ce sujet?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire à la Chambre, c'est que, comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai le devoir de m'assurer de toujours défendre les intérêts des familles canadiennes, des familles pauvres en particulier, et de voir à la redistribution des revenus pour tous ceux qui en ont le droit et qui en ont le besoin, ce qui est la position de ce gouvernement.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

J'apprendrai à l'honorable ministre qu'elle n'a pas répondu du tout à ma question. Je demandais si des pourparlers sur la possibilité de suspendre pour un temps ou pour toujours l'indexation au coût de la vie des pensions de vieillesse et des allocations familiales étaient en cours entre son ministère et le Conseil du Trésor. Je voudrais savoir si cela a été discuté, ou si cela se discute présentement.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député qui siège à la Chambre depuis longtemps avant moi, et qui est un politicien, sait très bien que si cela est discuté entre fonctionnaires et que si ce n'est pas discuté entre fonctionnaires, cela ne change absolument rien à la loi que le Parlement s'est votée. Si cela est discuté au Conseil des ministres, je n'ai pas le droit de le dire.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE REJET DE LA PROPOSITION DE TARIF PRIVILÉGIÉ EN FAVEUR DE LA MINE DE SPATH FLUOR DE ST. LAWRENCE (T.-N.)—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Comme il semble maintenant que le gouvernement ne songe plus à la possibilité d'appliquer un tarif privilégié au spath fluor importé et donc de protéger les 400 emplois à St. Lawrence, à Terre-Neuve, et comme le gouvernement n'a pas consulté le gouvernement de Terre-Neuve au sujet de cette question très importante, soit l'avenir de la ville de St. Lawrence, quelles mesures le gouvernement compte-il prendre pour sauver cette ville et ses habitants qui dépendent de cette seule industrie?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je ne sais si le gouvernement de Terre-Neuve a communiqué avec un de mes collègues, mais je n'ai reçu aucune communication. Toutefois, si un des ministres de cette province veut me téléphoner pour discuter du problème, il me fera plaisir d'en discuter avec lui.

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE LA VIOLATION DU SECRET DES DÉCLARATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je veux d'abord le féliciter d'avoir accédé à ce portefeuille.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'espère que le ministre aura du succès. D'autre part, vu ce qui s'est récemment produit au Manitoba, je doute que son mandat dure longtemps.

Ma question s'inspire du fait que partout au Canada on a l'impression que les déclarations d'impôt ne sont pas confidentielles dans le sens où l'entend la loi de l'impôt sur le revenu, et que dans certains cas, dont quelques-uns de récente date, des faits ont été communiqués à d'autre ministères. Je demande au ministre s'il peut maintenant donner l'assurance à la Chambre et au pays que jamais plus son ministère ne permettra à ses fuites de se reproduire, et que les autres ministères ne chercheront pas à exploiter ces faits au détriment du contribuable.

[*Français*]

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le très honorable député des bons souhaits qu'il m'a offerts, et en même temps lui dire que ses prédictions au sujet du Manitoba ne sont pas toujours concrètes et pas nécessairement toujours vraies.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de la question, j'aimerais rappeler au très honorable député qu'à l'article 241, paragraphe (4) de la loi . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): Je peux la souligner en bleu si les députés le préfèrent ainsi. Je me rends compte évidemment que le très honorable député est un avocat éminent. Cependant, je lui suggère de consulter cet article-là de la loi et peut-être y trouvera-t-il la réponse à sa question.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au député qu'il faudrait un avocat très subtil pour déchiffrer les méandres de son ministère et voir comment des faits donnés dans des déclarations d'impôt ont été divulgués à des personnes non légalement autorisées, et j'aimerais que le ministre jette encore un coup d'œil à l'article 241, au paragraphe (4).

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRÉSUMÉ DÉTOURNEMENT PAR LES MINISTÈRES DES DIRECTIVES RELATIVES À LA CROISSANCE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): C'est au président du Conseil du Trésor que je m'adresse, monsieur l'Orateur. Lorsque le député de Hamilton a intérrogé le ministre, lundi de cette semaine, au sujet de la croissance de la Fonction publique, celui-ci s'est engagé à limiter cette croissance à

moins de 1 p. 100. Or, le ministre sait-il que tous ses collègues font appel à des services privés de placement pour accroître leurs effectifs? C'est ainsi que 16 ministères ont engagé 4,500 employés de plus et que le ministère des Transports a dépensé en 1976 $600,000 de plus qu'en 1975 pour engager du personnel de services privés de placement. Les collègues du ministre ne passent-ils pas outre à ses directives au sujet de la croissance de la Fonction publique?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Non, monsieur l'Orateur, absolument pas.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, il existe apparemment un autre moyen de passer outre à ces directives. Selon des chiffres en ma possession, 29 ministères et sociétés de la Couronne bénéficient des services de 3,700 employés de plus engagés par contrat, ce qui a coûté aux contribuables 130 millions de dollars de plus en 1975 et en 1976. Le périodique de la fonction publique, l'*Argus-Journal*, a soutenu que le gouvernement induisait le public en erreur en niant qu'il y ait croissance de la Fonction publique et cite à l'appui des chiffres accablants qui démontrent que les contrats augmentent. En 1973 et 1974 quatre ministères ont obtenu 8,351 contrats, et en 1974 et 1975 le nombre des contrats était passé à 73,096.

● (1442)

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'aimerais examiner les prémisses de la question du député ainsi que les données qu'il cite d'une façon beaucoup plus détaillée qu'il ne le devrait pendant la période des questions. Je répète ce que j'ai répondu à sa question précédente: le ministère n'essaie aucunement de contourner ces normes. Je trouve qu'il est sage d'accorder occasionnellement des contrats à court terme plutôt que de créer un nombre permanent d'années-hommes et d'engendrer une croissance permanente de la fonction publique. Je puis assurer au député que la croissance autorisée de la Fonction publique pour l'année 1977-1978, en termes d'années-hommes, sera conforme à l'engagement que nous avons pris à la Chambre. Cette hausse sera inférieure à 1 p. 100.

M. McKenzie: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le président du Conseil du Trésor vérifie si l'*Argus-Journal* a raison de soutenir, dans son numero d'octobre, que les contrats qu'accorde le gouvernement ne sont qu'une habile manœuvre de camouflage.

* * *

L'AGRICULTURE

BŒUF—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DE L'IMPORTATION

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. On l'a déjà interrogé, lui et son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce, à propos de la présentation éventuelle d'un nouveau projet de loi réglementant l'importation du bœuf au Canada. Le ministre peut-il dire à la Chambre si nous avons raison de supposer qu'un tel projet de loi viserait avant tout à maintenir l'accès aux marchés américains, car ils représentent une bonne partie des débouchés des éleveurs de la Saskatchewan.

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous verrons, j'en suis sûr, à présenter un projet de loi à cet égard qui ne soit pas discriminatoire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 DES ACCORDS DU GATT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Je pense que nous pourrions notamment avoir une bonne réglementation des importations de viande en modifiant l'article 11 des accords du GATT qui font actuellement l'objet de négociations à Genève. Le ministre ou le ministre de l'Agriculture a-t-il demandé aux négociateurs d'envisager de faire modifier cet article, ce qui nous permettrait d'avoir une réglementation efficace de nos importations?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on est justement en train d'étudier cette possibilité. Je soumettrai bien volontiers la proposition du député à nos représentants aux négociations de Genève.

PROPOSITION D'EMBARGO SUR LES IMPORTATIONS DE CARBONATE DE NICKEL

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'on continue à importer du carbonate de nickel du Japon et d'Australie, qui ne sont certes pas des pays du tiers-monde; que le dernier lot importé la fin de semaine dernière comporte 1,820,000 livres de carbonate de nickel destinées à la raffinerie Sherritt Gordon à Fort Saskatchewan; que nous avons à Sudbury, des excédents de carbonate de nickel entreposés dans des sacs et dont nous ne savons que faire, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à mettre un embargo sur les importations de nickel brut destinées à la raffinerie Sherritt Gordon et aux autres et cela à titre de mesure d'urgence?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vais m'occuper de cette question. Je n'étais pas au courant de cet aspect particulier de l'affaire.

* * *

MAIN-D'ŒUVRE

PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTORITÉS MINISTÉRIELLES ET LES SOCIÉTÉS MINIÈRES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'a adressé une lettre le 19 avril 1973, disant que les fonctionnaires de son ministère entretenaient de très bonnes relations de travail avec l'INCO et d'autres sociétés du même genre, ce qui leur permettait de se tenir au fait de la situation; d'autre part, le ministre a dit à la Chambre qu'il avait été mis au courant des licenciements seulement la veille au soir. Y aura-t-il une enquête sur l'industrie minière au Canada et plus précisément sur les prétendues étroites relations de travail que les fonctionnaires de son ministère avaient avec des sociétés comme INCO et Falconbridge, ce qui aurait dû leur permettre d'être au courant des mesures que ces sociétés ont prises envers les gens de Thompson, Port Colborne et Sudbury ces dernières semaines?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas être en mesure de dire si oui ou non il y aura une commission spéciale de créée pour enquêter sur cet aspect de l'affaire. Comme l'a dit le député, c'est seulement la veille du communiqué que moi-même ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes avons été mis au courant. Ce communiqué ne disait cependant pas que les licenciements auraient lieu le lendemain. Il disait que, conformément à la loi, les employés concernés allaient recevoir un préavis de 16 semaines, ce qui a été fait.

M. Rodriguez: C'est une honte.

M. Cullen: Le député dit que c'est honteux. On peut penser que ce délai est insuffisant et c'est une question que nous pourrions débattre une autre fois, mais la société a effectivement donné un préavis de 16 semaines, monsieur l'Orateur.

* * *

LES FINANCES

LES LICENCIEMENTS À L'INCO—LA SOLUTION ENVISAGÉE PAR LE MINISTRE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'aimerais poser une question au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Dans les réponses qu'il nous a données jusqu'à maitenant concernant les difficultés de la compagnie International Nickel et de ses employés, le ministre a décrit avec beaucoup de franchise et d'assurance ce qui, à son avis, ne constitue pas une solution. Pourrait-il maintenant mettre la Chambre dans la confidence et lui dire avec la même franchise et assurance ce qui, à son avis, constitue ou pourrait constituer une solution à ce très grave problème?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous examinons cette question à la Chambre depuis deux ou trois jours. De concert avec le syndicat et avec la compagnie, nous recherchons la solution appropriée. Nous nous inquiétons bien sûr de cette situation. J'ai dit aujourd'hui que certaines options n'étaient vraiment pas acceptables, mais nous espérons en trouver d'autres au cours des prochaines semaines. Il est heureux que nous ayons au moins 14 semaines devant nous avant que les mises à pied ne débutent.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS D'INVALIDITÉ DE MOINS DE 48 P. 100—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. A maintes reprises, il a annoncé des modifications imminentes à la loi concernant les anciens combattants. Cependant, comme on le fait depuis des années, on refuse toujours de verser une pension aux veuves d'anciens combattants si ces derniers, à leur décès, bénéficiaient d'une pension d'invalidité inférieure à 48 p. 100. Quand le ministre va-t-il nous proposer une modification à la loi en question?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, la veuve d'un ancien combattant peut bénéficier d'une pension si ce dernier percevait une pension d'invalidité de 48 p. 100 ou plus. Le gouvernement étudie toujours cette question et je ne suis pas en mesure de donner une réponse définitive pour l'instant.

LES POSSIBILITÉS DE MAJORATION DE LA PENSION DE BASE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La loi en question comporte une autre injustice en ce sens que le calcul de la pension de base se fait d'après la rémunération dans les cinq catégories inférieures de la Fonction publique. Puisque la preuve a été faite que des anciens combattants percevaient $536 par année de moins que ces catégories de la Fonction publique, quand le ministre se propose-t-il de mettre fin à cette injustice en proposant des modifications à la loi?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit souvent ici même, le ministère étudie la question du taux de base. Je dois préciser cependant que le gouvernement, après un examen approfondi à la question, a décidé de ne pas relever la pension d'invalidité pour l'instant mais que les bénéficiaires verront leur pension indexée à compter du 1er janvier et pour chaque année subséquente. Je sais que les vétérans et les associations de vétérans seront déçus, mais comme ils sont de bons citoyens canadiens, ils comprendront sûrement que nous vivons une période d'austérité et que nous ne pouvons améliorer la situation d'ici à ce que nous soyons en meilleure posture financière.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES CONSULTATIONS AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SUJET DES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'AMÉNAGEMENT DU PIPE-LINE DE L'ALCAN

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales. Puisque le gouvernement se dispose à présenter à la Chambre un projet de loi relatif à la construction du pipe-line Alcan, le ministre a-t-il examiné avec le gouvernement de la Colombie-Britannique le rôle du gouvernement fédéral dans le nord-est de cette province, concernant les conséquences socio-économiques qu'entraînera la construction du pipe-line? Je pose la question parce qu'on a consacré des millions de dollars à étudier les répercussions du pipe-line sur les territoires du Nord-Ouest et le Yukon, et parce que le gouvernement fédéral a des responsabilités particulières du fait qu'il voit à l'entretien de la route traversant le nord-est de la Colombie-Britannique.

• (1452)

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État responsable des relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, mes collègues de Colombie-Britannique ont déjà exposé cette question aux membres du cabinet. A l'heure actuelle, elle fait l'objet d'une étude sérieuse et des discussions sont en cours avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je suggère au député de poser sa question au ministre directement responsable de ce projet lorsqu'il reviendra à la Chambre.

M. Oberle: Le gouvernement a-t-il l'intention de respecter ses engagements et de procéder de son côté à une étude sur les conséquences qu'auraient sur la communauté autochtone de la région, qui est aussi importante que celle de la vallée du MacKenzie et du Yukon, la construction d'un pipe-line le long de l'autoroute de l'Alaska, autoroute qui relève entièrement de la compétence fédérale. Y aura-t-il une étude de cette région?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, puis-je suggérer au député qu'il pose sa question au ministre de l'Environnement.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Dauphin.

M. Alexander: C'est une question supplémentaire, monsieur l'Orateur; ou serai-je le prochain?

Des voix: Bravo!

* * *

LES CÉRÉALES

BLÉ—DEMANDE DE MODIFICATION DES CATÉGORIES D'UTILITÉ

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Compte tenu des conditions atmosphériques que connaît l'Ouest du Canada et du fait que la catégorie de blé récolté à été abaissée au niveau nº 3 utilité, compe tenu aussi du mécontentement général que provoque chez les producteurs l'écart entre les catégories de blé nº 3 rouge et nº 3 utilité et le fait que diverses qualités de blé entrent dans cette catégorie, le ministre a-t-il discuté avec les commissaires de la Commission des grains s'il convient de modifier les catégories pour être mieux en mesure d'estimer le blé à son juste prix? Des millions de dollars sont en jeu.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons parlé des problèmes des céréales de qualité ordinaire, les céréales utilité. La Commission veut faire un tableau global de toutes les céréales et des conditions de récolte. D'après le rapport que j'ai sur mon bureau, les moissons sont pratiquement terminées dans l'Ouest. Il y a beaucoup de céréales de qualité meilleure que nous le pensions, et les conditions d'approvisionnement des marchés seront donc supérieures à celles que nous avions anticipées. Je suis sûr que le député sait qu'il existe une demande mondiale de céréales utilité. Il est trop tôt pour dire encore si le prix sera aussi élevé, si cela nous coûtera des millions. Mais nous serons dans une meilleure position nationale, si les agriculteurs peuvent faire les moissons dans les conditions les meilleures possibles, compte tenu de toutes les difficultés que nous avons eu à combattre.

M. Ritchie: Le ministre n'a pas vraiment répondu à ma question. Pense-t-il à ajouter aux trois qualités de céréales d'utilité, une ou deux qualités de plus, ce qui serait plus juste et permettrait d'établir de meilleures différences de prix pour les céréales qui, avec l'échelle de catégories actuellement en vigueur sont dans la même catégorie?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous révisons actuellement en effet les catégories.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

ON DEMANDE CE QU'IL ADVIENT DES 90 MILLIONS DE DOLLARS OFFERTS AU QUÉBEC POUR LES LOGEMENTS

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. La question de l'habitation est d'intérêt national et, malgré les efforts du gouvernement, plusieurs milliers de personnes demeurent aux prises avec des problèmes de logement, tout particulièrement dans ma circonscription. Pour cette raison, premièrement, le ministre pourrait-il préciser ce qu'il advient du montant de 90 millions de dollars offert au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral, afin de signer diverses ententes susceptibles de répondre aux besoins des citoyens dans le domaine du logement? Deuxièmement, quelles mesures le ministre favorise-t-il pour aider à la diminution du coût du loyer pour ceux qui veulent trouver des conditions décentes d'habitation?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député, je peux lui dire que depuis qu'il a été rendu public qu'une partie des sommes que le gouvernement canadien avait l'intention de dépenser dans la province de Québec pour fins d'habitation n'était pas encore utilisée, nous avons reçu quelques demandes du gouvernement du Québec. Il y a donc lieu de croire que, d'ici les prochaines semaines, nous pourrons, en collaboration avec les autorités québécoises, réaliser certains projets d'habitation pour personnes âgées ou pour personnes à faible revenu.

Malheureusement, je dois ajouter que les demandes que nous espérions recevoir du gouvernement du Québec ne sont pas suffisamment précises et suffisamment nombreuses pour répondre à toutes nos aspirations, et il est probable que les sommes que nous voudrions dépenser au Québec ne le seront pas cette année à cause de l'incurie du gouvernement québécois.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UNE USINE DE FERRO-SILICIUM À RIMOUSKI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. Serait-il en mesure de dire à la Chambre s'il y a du nouveau en ce qui concerne l'établissement de l'usine de ferro-silicium à Rimouski?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je dois malheureusement informer l'honorable député qu'il n'y a aucun développement que je sache dans ce dossier, et que jusqu'à nouvel ordre il faut continuer d'être patient et attendre.

[*Traduction*]

LE MOTIF DU DÉMÉNAGEMENT DE LETHBRIDGE DES BUREAUX DU SERVICE DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme Fort Macleod est l'endroit le plus central pour les bureaux du Service du rétablissement agricole des Prairies chargé de l'exploitation des eaux pour la circonscription de Lethbridge, service qui existe depuis plus de 30 ans, et comme Fort Macleod a tout l'espace nécessaire pour ses bureaux, ses entrepôts en plus d'une vaste zone de stationnement pour les voitures des fermiers et des grands exploitants, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il se propose de changer ces locaux; peut-il assurer la Chambre qu'il va mettre un terme immédiat à ce déménagement ridicule?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je dois avouer que j'ignorais qu'une telle décision avait été prise, et qu'une telle recommandation avait été faite récemment. Je vais m'enquérir et je communiquerai à nouveau avec l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHERIES

LE NAUFRAGE DU CHALUTIER «CAPE ROYAL»—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports je poserai ma question au ministre des Pêches. Le ministre sait certainement que le 9 août le *Cape Royal* a quitté Burgeo pour se rendre à Marystown qui est à 13 heures de là. Deux jours et demi plus tard, on a découvert que le chalutier avait sombré avec son équipage. Le ministre peut-il répondre à la demande de la population de la côte sud de Terre-Neuve et instruire le cabinet d'ouvrir une enquête officielle, en vertu de la loi sur les enquêtes, ou de toute autre loi appropriée, et de la charger d'examiner les circonstances entourant ce naufrage et d'étudier si les règlements et procédures de sécurité pour les marins, les pêcheurs et autres navigateurs de la côte sud sont suffisants?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'espère avoir bien compris tout ce que le député a demandé malgré le bruit. Il soulève une question très sérieuse. Dans ce cas, un navire qui devait accoster, si je me souviens bien, après 12 ou 14 heures de navigation n'avait pas fait la déclaration d'entrée pendant deux jours et demi. Nous avons demandé aux sociétés de pêche d'améliorer la façon de déclarer ses navires. Le député n'ignore pas que les commandants de chalutier détestent faire la déclaration trop fréquemment car il risquent ainsi de dévoiler leur position. Ils se font une très forte concurrence. Cependant, pour des raisons de sécurité et pour qu'il soit possible de faire les recherches et les sauvetages, il serait préférable que nous mettions au point un système permettant aux navires de se déclarer aux autorités du port d'attache ou d'utiliser quelque autre moyen. Je peux affirmer au député qu'il n'aurait servi à rien dans ce cas que le signal soit donné plus tôt, car toutes les recherches effectuées par le personnel compétent de mes collègues, les ministres de la Défense nationale et des Transports, n'ont même pas permis de trouver des indices précis de ce qui s'était passé. Je regrette de prendre tout ce temps, mais c'est une question très grave. Pour ce qui est d'une enquête, j'en discuterai avec mon collègue, le ministre des Transports. Les enquêtes sur ce genre de situation relèvent ordinairement de sa compétence.

* * *

LES POSTES

PROPOSITION D'ENVOI À MONTRÉAL DES ENSEMBLES DE PIÈCES EN TROP—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Comme le ministre des Postes est absent, je vais poser ma question au ministre suppléant. Le ministère des Postes s'affaire-t-il à vendre ce qui reste des produits de l'Hôtel des monnaies, soit des pièces et des ensembles de pièces au principal dépôt philatélique de Montréal et a-t-on envoyé un ordre de rappel à tous les autres bureaux de postes de l'Ouest du Canada pour qu'ils renvoient tous ces produits au dépôt philatélique de Winnipeg d'où ils seront ensuite expédiés au dépôt philatélique de Québec?

L'hon. Bud Cullen (ministre des Postes suppléant): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de faire part de cette question à mon collègue le ministre des Postes.

M. Whittaker: J'ai une copie d'une lettre qui a été envoyée aux bureaux de poste de l'Ouest du Canada. Le ministre reconnaît-il que cette façon de faire est discriminatoire à l'égard de toutes les autres parties du pays?

Questions orales

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA POSSIBILITÉ DE L'IMPLANTATION AU CANADA DE LA UNITED PARCEL SERVICE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, comme les ministres des Postes et des Transports sont absents, je vais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre sait-il que la United Parcel Service Incorporated, une grande société américaine, fait tout son possible pour étendre ses activités au Canada? Dans l'affirmative, le gouvernement connaît-il les répercussions qu'aurait cette expansion sur les employés du service de messagerie du CN et sur les postiers? Que fait le gouvernement pour empêcher cette entreprise américaine de s'étendre au Canada, car le cas échéant les bénéfices rentreraient aux États-Unis et il y aurait augmentation du chômage chez les employés des postes et du service de messagerie du CN?

● (1502)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je remercie le député de sa question. Le ministre des Postes et le syndicat peuvent collaborer pour fournir un meilleur service et la concurrence qui serait la plus efficace en l'occurrence. En outre, nous examinerons bien entendu, tous les autres moyens qui permettraient d'éviter que pareille chose ne se produise.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de permettre au député de poser une brève question supplémentaire, je rappelle à la Chambre qu'en raison des problèmes d'ordre technique éprouvés au début, nous prolongerons la période des questions de quatre ou cinq minutres.

La parole est au député de Cape Breton-The Sydneys.

M. Muir: Le ministre sait-il que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a déclaré que le Canada ne tirerait aucun profit de l'achat de Genobele Delivery en Ontario par la UPS? Le gouvernement peut-il prendre des dispositions pour empêcher cette société colossale de s'établir au Canada et d'y accroître le chômage?

M. Cullen: Une des attributions de l'Agence est de n'approuver que les transactions avantageuses pour le Canada. Le député a signalé que l'Agence n'a pas constaté que tel était le cas dans le passé et je présume que la société devra à nouveau s'adresser à l'Agence. Je ne veux pas présumer de la décision de l'Agence, mais le député a certes exposé clairement son point de vue.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES EFFETS DES SUBVENTIONS À L'ISOLATION DES MAISONS SUR LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais lui demander si les subventions à l'isolation des maisons versés aux personnes âgées affecteront leur supplément de revenu garanti. En seront-elle déduites, et, si oui, pourquoi? Quelles sont les autres possibilités?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que ces subventions ne seront pas considérées comme revenu ou avoirs supplémentaires dans le cas des prestataires de la sécurité de la vieillesse et par conséquent n'auront aucun effet sur leur supplément de revenu.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

L'À-PROPOS DE L'ÉLIMINATION DE LA DIVISION DES SERVICES ALIMENTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture à propos de sa conférence de presse et de son communiqué du 20 octobre intitulé «Le ministère de l'Agriculture fait peau neuve» dans lequel il traite de la restructuration de son ministère. J'aimerais savoir si les changements prévus permettront de mieux renseigner les consommateurs canadiens et l'industrie de l'alimentation.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Si le député reste avec nous cet après-midi, il en saura davantage lorsque j'aborderai ce sujet au cours du débat sur le discours du trône.

M. Wise: La réponse du ministre ressemble plus à une excuse qu'à une explication. Reconnaît-il que le directeur de la Division des services alimentaires a été muté à un autre ministère? N'est-il pas vrai que la Direction des circuits alimentaires a été dissoute et que son personnel a été affecté ailleurs au ministère, et qu'en l'occurence, il n'y a plus de Division des services alimentaire au ministère de l'Agriculture?

M. Whelan: Si le député a lu le communiqué en question et un des articles qui ont été publiés à ce sujet, et je pense d'ailleurs qu'ils donnent une idée assez exacte de la situation, il verra qu'Agriculture Canada jouera plus que jamais un rôle de figure de proue dans le secteur alimentaire. Je pense que le ministère du Revenu national a fait une bonne acquisition en la personne de M. Hanna; il y aura ainsi un employé qui s'y connaît en agriculture dans ce ministère. Par ailleurs, ce sera également une bonne affaire pour les agriculteurs en général car nous travaillons très souvent de concert avec ce ministère. Les autres fonctionnaires sont mutés dans d'autres services de mon ministère et c'est très heureux pour ces services, pour les agriculteurs et pour les consommateurs.

Des voix: Bravo!

[M. Philbrook.]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES MOTIFS DU DÉMÉNAGEMENT DE SASKATOON DES SERVICES D'ARCHITECTURE ET DE GÉNIE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Son ministère envisage-t-il de déménager les services d'architecture et de génie de Saskatoon à Regina et compte-t-il termine ce déménagement d'ici juillet 1978? Dans l'affirmative, pourquoi le ministère veut-il centraliser ses bureaux dans la région de Regina, où il y a déjà des services provinciaux, au lieu de créer des bureaux dans tout le pays conformément à la politique de décentralisation du gouvernement?

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je n'ai jamais entendu parler d'un tel déménagement. Je vais me renseigner et je répondrai au député demain.

M. Korchinski: Moi, j'en ai entendu parler, monsieur l'Orateur. Quand le ministre se renseignera, j'aimerais qu'il cherche à savoir pourquoi on envisage ce déménagement, étant donné qu'il n'y a environ qu'un millier d'Indiens dans les réserves au sud de Regina et que 40 pour cent des Indiens de la province vivent au nord de Prince-Albert. Ne serait-il pas de beaucoup préférable de laisser le bureau à Saskatoon, près des gens qu'il doit desservir?

M. Milne: Il me semble que c'est là une répétition de la première question et ma réponse demeure la même.

* * *

L'AGRICULTURE

LE TRANSFERT À D'AUTRES MINISTÈRES DE CERTAINES FONCTIONS DU MINISTÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture, qui vient juste de formuler une proposition absolument incroyable. Je veux m'assurer que j'ai bien entendu. Le ministre de l'Agriculture pense-t-il vraiment que le ministère de l'Agriculture remplit mieux son rôle dans la mesure où il transfère de plus en plus de ses responsabilités à d'autres ministères?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je regrette que le chef de l'opposition ait mal interprété ce que j'ai dit. Ce n'est pas ce que j'ai dit ni ce que j'ai voulu dire. Je suis sûr que le député d'Elgin a très bien entendu. Si le chef de l'opposition reste avec nous cet après-midi, j'ai l'intention de développer mon idée et je pourrai lui expliquer plus longuement ce que nous avons l'intention de faire. Agriculture Canada fait l'envie du monde entier et il se rendra compte . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La parole est au député d'Oshawa-Whitby, qui désire soulever la question de privilège.

M. Broadbent: Ma question de privilège concerne le premier ministre. Comme je vois qu'ils n'est pas à la Chambre, je laisserai tomber.

* * *

M. Hnatyshyn: Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, si je puis invoquer le Règlement pour aborder ce sujet. C'est au sujet de mon état actuel, l'état de mon fragile organisme. Il s'agit d'une question qui frise la question de privilège, car elle concerne les travaux à la Chambre.

Je sais que maintenant que les débats sont télévisés, nous allons entendre des observations et assister à des rappels au Règlement plutôt inhabituels. Ce rappel au Règlement, je le fais au nom de tous les députés. Depuis que la télévision a fait son entrée à la Chambre, les députés de tous les partis se plaignent de l'intensité de l'éclairage dans la salle. Certains députés sont tellement incommodés par cet éclairage qu'ils sont obligés de porter des lunettes noires. D'autres souffrent de la chaleur dégagée par les appareils d'éclairage, et quand nous retournons au salon, nous constatons que la climatisation est réglée pour combattre les effets de l'éclairage, causant des grippes et d'autres malaises. Comme toutes ces questions relèvent de votre compétence, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si oui ou non on va remédier à la situation.

On nous avait dit au début que les lampes ne dégageraient pas de chaleur et que les députés ne s'apercevraient pas qu'il y avait la télévision à la Chambre. Peut-être Votre Honneur devrait-il examiner le problème et nous dire si l'on peut régler l'éclairage.

M. l'Orateur: Je puis informer tous les députés que le comité spécial de la radio-télédiffusion, maintenant reconstitué, s'est réuni hier. L'un des sujets étudiés avec attention a été l'intensité de la lumière et la température de cette salle. Tous les députés craignaient les inconvénients qu'ils pourrait y avoir à installer ce matériel au moment de la reprise des séances de la Chambre, c'est pourtant ce qui s'est passé. Cela ne laissait que peu de temps pour les essais et la mise au point.

● (1512)

Cette période de mise au point est actuellement en cours. Les ingénieurs surveillent constamment toutes les données concernant l'éclairage ainsi que le contrôle de la température. Naturellement, le problème du contrôle de la température est beaucoup moins compliqué car même si la lumière reste constante, il est possible d'ajouter des appareils au système pour modifier la température. Le contrôle de la densité de la lumière pose davantage de problèmes techniques car, en plus de l'expérimentation quotidienne, il sera indispensable, avant que l'on effectue des réglages importants, que nous prenions un congé de deux ou trois jours pour permettre aux ouvriers d'installer des échafaudages avant de modifier l'éclairage. Des problèmes de cet ordre se posent constamment. Cependant, je peux assurer à tous les députés que nous étudions chaque jour cette question de très près.

* * *

M. Chrétien: Sur un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je voudrais dire, en réponse à la question du leader du NPD, que le premier ministre n'est pas ici cet après-midi car il s'est rendu à l'aéroport pour accueillir le premier ministre de la Guyane, M. Forbes Burnham.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBIE—LA FERMETURE DE LA MINE DE SPATH FLUOR DE ST. LAWRENCE (T.-N.)—LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une réponse donnée à une question cet après-midi par le ministre des Finances (M. Chrétien). Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) avait demandé au ministre des Finances si le gouvernement avait l'intention de prendre une décision concernant une demande déposée par le gouvernement de Terre-Neuve en vue d'imposer des droits de douane sur les importations de spath fluor au Canada étant donné la décision de la société Alcan de fermer sa mine de spath fluor à St. Lawrence, Terre-Neuve. Pour autant que je me souvienne, le ministre a répliqué qu'il n'avait reçu ni la lettre, ni la demande mais qu'il se pencherait sur cette situation s'il recevait effectivement une telle lettre.

Voilà à mon avis, monsieur l'Orateur, une déclaration erronée, et elle a été faite par inadvertance, je veux bien le croire. J'ai soulevé cette question hier soir. Le 21 juillet dernier une lettre a été envoyée au ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, l'actuel ministre des Finances, par le gouvernement de Terre-Neuve, dans laquelle ce dernier demandait que le gouvernement frappe d'un droit de douane les importations de spath fluor ou qu'il les contingente. Cette lettre n'a pas reçu de réponse. Le 11 octobre dernier, une lettre de rappel a été envoyée à l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner).

Cette question a fait l'objet d'un débat hier soir. Ainsi qu'il est relaté à la page 276 du hansard d'hier, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Loiselle) m'a répondu ceci:

> Je tiens également à lui faire remarquer que c'est au ministre des Finances (M. Chrétien) qu'il appartient de décider s'il faut imposer un tarif sur l'importation de spath fluor. A cet égard, mon ministre lui a transmis copie de la lettre de M. Hickman et de sa réponse pour son information.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, c'est depuis le 21 juillet dernier ou dans les jours suivants, à moins d'une défaillance totale des services postaux, ou depuis le 11 octobre en tout cas, que cette demande a été présentée au gouvernement du Canada. Je porte cette question à votre attention parce que j'estime que le ministre a mal relaté les faits et je lui saurais gré de les rectifier.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois dire au député que je ne voulais induire personne en erreur à ce propos. Je n'ai pas encore été mis au courant du problème, mais je vais l'étudier cet après-midi. Si je puis fournir une réponse aux deux députés, je le ferai demain ou après-demain.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOTO CANADA

DÉPÔT DU 1er RAPPORT ANNUEL

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer en vertu de l'article 41(2) du Règlement le premier rapport annuel de Loto Canada dans les deux langues officielles.

* * *

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

MESURE PRÉVOYANT LA MODIFICATION DE DIVERS ARTICLES

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)), au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce, demande à présenter le bill C-7, tendant à modifier la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Français*]

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 25 octobre, de la motion de M. Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Malone (p. 226).

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, pour conclure mes remarques que j'ai commencées hier soir, j'aimerais tout simplement dire que pour bien des gens, et surtout pour ceux qui font partie des minorités francophones à l'extérieur du Québec, la proposition la plus importante du discours du trône, prononcée par Sa Majesté, est certainement le désir du gouvernement d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, afin que des droits linguistiques soient inclus dans la Constitution. On sait que, depuis 1867, les seuls droits linguistiques, si on peut les appeler ainsi, qui existent dans la Constitution sont des droits envers la minorité anglophone du Québec. Et la position du gouvernement actuel a toujours été depuis 1971 la position officielle du gouvernement fédéral que notre Constitution devrait être amendée afin d'y inclure également des droits linguistiques des minorités francophones en dehors du Québec, parce qu'on sait que lors de la Confédération, lorsque le pacte actuel a été préparé et adopté par le Parlement britannique, les francophones en dehors du Québec n'ont pas eu tellement la chance de participer à la préparation de ce pacte. Par conséquent, monsieur le président, j'appuie entièrement le désir du gouvernement de vouloir apporter ces amendements à la Constitution, parce que pour moi il s'agit d'une question de justice fondamentale. Les francophones hors du Québec ont droit à cette garantie constitutionnelle. Dans ma province, on a une loi sur les langues officielles, mais c'est une loi tout simplement de la législature et l'importance de savoir que cela serait inscrit dans la Constitution serait pour nous une chose fondamentale et j'espère que le gouvernement réussira à obtenir cet amendement constitutionnel.

Je répète que cette position du gouvernement fédéral n'existe pas seulement depuis le 15 novembre dernier ou seulement depuis l'adoption de la loi 101 au Québec, mais que c'est la position du très honorable premier ministre actuel (M. Trudeau) et du gouvernement fédéral depuis la Charte de Victoria en 1971.

[*Traduction*]

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai trouvé qu'ils avaient fait un travail remarquable et je ne voudrais surtout pas qu'ils croient que, comme on le prétend souvent à la Chambre, le premier discours en public d'un député est sans doute le meilleur qu'il fera jamais. La qualité de leur discours serait en effet difficile à surpasser. Il arrive qu'un député passe la moitié de sa vie à se préparer à son premier discours en public. Après avoir fait le mien je me demandais où j'avais trouvé ces phrases merveilleuses que j'avais dites. J'en ai entendu l'autre jour. Il s'agissait vraiment de très beaux discours.

J'aimerais également rendre hommage à Sa Majesté qui a donné au discours du trône beaucoup de distinction et d'attrait malgré son contenu.

En tant que critique de la défense pour l'opposition officielle je n'ai pas souvent l'occasion de parler de défense et je profite généralement du discours du trône ou du discours du budget pour exprimer l'opinion de notre parti à ce sujet. Toutefois, le discours prononcé l'autre soir par le ministre des Finances (M. Chrétien) avait tout l'air d'un discours du budget, sauf qu'il ne donnait pas lieu à six jours de débat. Sous tous les autres aspects, c'était un exposé budgétaire. Il savait qu'il devait y avoir six jours de débat. C'est pourquoi il a furtivement inséré cette déclaration au milieu du discours du trône.

● (1522)

Il est regrettable pour le Canada que le gouvernement ne s'estime ni comptable à la Chambre et aux Canadiens de ce qu'il fait avec l'argent des contribuables, ni obligé d'exposer ses projets. C'est particulièrement vrai dans le cas du ministre de la Défense nationale. J'ai du mal à me rappeler le dernier discours du ministre de la Défense nationale (M. Danson) sur la défense. C'est à l'opposition qu'on doit les débats ou discours importants sur la défense. Il y a eu une exception, et c'est quand le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) a fait une déclaration à l'appel des motions concernant le patrouilleur à long rayon d'action. Il y a alors eu un après-midi de discussions animées. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que se passent les choses au Parlement du Canada mené par les libéraux à la Trudeau.

Si le gouvernement n'est pas prêt maintenant à expliquer ce qu'il fait et ce qu'il entend faire dans ces domaines, il appartient alors à l'opposition de le forcer à le faire. C'est pourquoi je profite de cette occasion pour parler de la défense. La défense du Canada repose sur des alliances. Le Canada n'est pas bien gros, et il existe déjà une Suisse dans le monde. C'est pourquoi nous devons avoir des alliances, sans quoi nous ne pourrons pas maintenir notre neutralité. Même le Nouveau parti démocratique reconnaîtrait que tous les pays doivent aujourd'hui ou être bien armés ou avoir des alliances. Nous avons de bonnes alliances.

Je regrette que la critique du NPD en matière de défense qui était ici lors de la dernière législature n'y soit plus. Il a été défait, mais il semblait s'intéresser à la défense. A l'heure actuelle, ce parti a plusieurs critiques qui se remplacent aux réunions du comité de la défense. Le député de New Westminster (M. Leggatt) pense que nous devrions nous retirer de NORAD. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) souhaite que nous nous retirions de l'OTAN. Le député qui se montre le plus souvent pense que nous devrions nous retirer de tout. Avec un apport comme celui-là, ils ne nous manqueront pas. Mais si le parti néo-démocrate ne s'intéresse pas à la défense, son ancien critique apportait une contribution honnête, et j'aimerais que le parti nomme prochainement un critique permanent de la défense.

Dans l'ensemble, nos alliances se portent bien. Pourtant, l'OTAN a beaucoup de difficultés au sujet de la normalisation de son équipement.

J'aimerais à ce propos en revenir au ministre de la Défense nationale qui est rentré récemment d'un voyage en Norvège. J'aurais aimé que le cabinet du ministre publie un communiqué à cette occasion mais tout ce que nous semblons recevoir d'habitude, ce sont des banalités. Il y a eu une exception, à propos de son voyage en Norvège. Le ministre aurait fait des remarques sur la difficulté pour les forces du commandement allié de l'Eruope à bien remplir leur rôle en Norvège. En effet, la Norvège s'oppose à l'installation de bases militaires sur son sol en temps de paix. Le ministre de la Défense nationale a finalement découvert ce qu'il en était, et il se rend compte à présent que vraisemblablement, le Canada ne pourrait pas baser et ravitailler ses effectifs et n'aurait aucune chance dans ces conditions de surmonter quelque opposition.

Tout d'abord, le ministre a pensé que nous entraînons nos troupes dans une autre expérience analogue à celle de Hong Kong; mais je crois que les bureaucrates, qui établissent en grande partie la politique de défense du Canada, l'ont convaincu que telle n'était pas la ligne politique du parti, et il a finalement accepté l'arrangement actuel qui est plutôt ridicule. Le ministre a été amené à prendre une autre initiative et à demander aux Norvégiens l'assistance de leur marine, afin que nous puissions faire parvenir l'équipement nécessaire à nos effectifs qui, en cas de conflit, seraient isolés en Norvège. Pourquoi n'avons-nous pas nos propres navires de ravitaillement, si cela se produisait? En vérité, c'est que le gouvernement Trudeau trouvait que c'eût été du gaspillage de doter notre navire de ravitailleurs. Depuis que le premier ministre (M. Trudeau) est au pouvoir, il n'y a pas eu une seule quille de posée sur un navire canadien. Il y a eu quatre navires de terminés pendant son mandat, car il ne pouvait rien faire pour s'y opposer, et ils sont tous en service avec le reste de la flotte.

On ne pourra pas remplacer la classe de destroyer St-Laurent avant bien des années. Si le gouvernement commençait dès maintenant à prendre des mesures pour remplacer les navires de la classe St-Laurent, ces navires auraient 28 ans avant d'être finalement remplacés. Il est miraculeux qu'un navire canadien puisse durer 28 ans. Je me rappelle avoir entendu quelqu'un dire que ce devait être de bien bons navires. Il faudrait remplacer la classe St-Laurent, mais il est bien plus urgent de remplacer la lignée St-Laurent d'hommes politiques libéraux.

J'aimerais parler des armes modernes. Il est malheureux que le ministère de la défense nationale ne nous en parle jamais. En parlant d'une telle arme hier, le ministre a dit qu'il s'agissait d'une ogive à rayonnement accru et non d'une bombe à neutrons. On s'attendrait presque à ce qu'une agence de publicité vienne nous dire que le fait d'augmenter le rayonnement d'une ogive nucléaire la rend plus attrayante de quelque façon. Hier, le ministre est devenu presque lyrique en disant qu'il s'agissait d'une belle ogive à rayonnement accru. Avec le missile de croisière, c'est une arme semblable au B-1 de la Seconde guerre mondiale. C'est une arme très économique. Elle atteint de grandes vitesses et, avec des systèmes de guidage sur le terrain, il serait presque impossible de la détruire ou de l'arrêter. Elle peut échapper à la détection du radar et nos alliés d'Europe occidentale voudraient bien l'avoir.

Il est facile de voir ce qui arriverait si la bombe à neutrons était fixée à un missile de croisière. Le missile passerait sous les ondes du radar et lâcherait la bombe à neutrons avec son ogive à rayonnement accru. Cette bombe peut tuer des gens dans des chars d'assaut ou des maisons. Elle ne les tue pas très proprement. Ce n'est pas une arme que nous aimons beaucoup et le pire danger que cette bombe comporte, c'est qu'elle augmentera la possibilité de guerre nucléaire en Europe occidentale. Un étourdi ou quelqu'un qui est incapable de garder son sang-froid sous tension pourrait ne pas réfléchir au fait que l'arme qu'il a entre les mains est une arme nucléaire. S'il essayait de se servir de cette ogive nucléaire, il pourrait sans le vouloir déclencher une guerre atomique. C'est ce que je veux dire quand je parle d'augmenter la possibilité de guerre nucléaire.

Nos alliés d'Europe occidentale ont demandé aux États-Unis de ne pas céder de terrain à propos du missile de croisière dans le cadre de leurs efforts en vue de conclure un accord avec la Russie sur la limitation des armes.

Comme nous le savons tous, nous avons loué des chars d'assaut aux Allemands. Cela rehaussera la force de frappe, la réputation et la mobilité de nos troupes qui ont été retirées du front central en Europe et placées en réserve il y a plusieurs années. J'aimerais beaucoup que le ministre nous dise bientôt si nous allons de nouveau déployer notre brigade maintenant que nous avons quelques chars modernes.

● (1532)

J'aimerais en profiter pour parler de la mauvaise habitude que le ministre et son ministère ont de présenter la situation sous un jour un peu trop beau chaque fois qu'ils en ont l'occasion. J'ai récemment assisté à une réunion des parlementaires de l'OTAN et j'ai trouvé en lisant le rapport général sur la sécurité de l'Alliance, un passage où le Canada était mentionné en termes plutôt flatteurs. Je savais que l'OTAN serait satisfait de ce que les libéraux ont adopté la suggestion des conservateurs à l'égard du rééquipement de nos forces que nous demandons depuis si longtemps et qu'ils ont commencé à planifier la modernisation du matériel, mais ce qui me plaît moins c'est qu'ils embellissent tellement les faits. J'ai trouvé la déclaration suivante dans le rapport général de l'Alliance concernant le Canada. On peut lire:

L'Adresse—M. McKinnon

Le Canada a décidé de rééquiper ses forces armées avec 128 chars de combat allemands Leopard C-1. D'ici le milieu de 1979, le régiment de blindés des Forces canadiennes en Europe se composera de trois escadrons de chars au lieu de deux avec au total 57 chars avec canons et huit chars spécialisés.

Cela semble assez simple. Il semble que nous allons nous doter de 128 chars supplémentaires et que nous aurons trois escadrons au lieu de deux. Voilà ce que dit le rapport. Je suis allé voir la personne qui l'a écrit et je lui ai dit: «Merci beaucoup de vos aimables commentaires au sujet du Canada. C'est très réconfortant de les lire. Qui a écrit cela?» On m'a répondu: «En fait, c'est votre ministère de la Défense nationale.» J'ai alors commencé à y regarder de plus près. Je ne m'étais pas rendu compte qu'en leur disant que nous allions rééquiper nos forces avec 128 chars allemands Leopard, il s'agissait en fait de chars à la fois pour l'OTAN et le Canada. Les trois escadrons dont parle le ministère ne seront pas stationnés en Allemagne même si, selon cette déclaration, les Forces canadiennes en Europe porteront à trois le nombre de leurs escadrons. Les chars de réserve pour un escadron supplémentaire seront stationnés en Allemagne et ils y resteront.

Le fond de cette affaire a été expliqué le 13 janvier 1977 par le général Dextraze qui était encore récemment chef d'état-major à la défense nationale. Dans une déclaration qu'il a faite à la conférence des associations de défense, il est dit ce qui suit:

> . . . un troisième escadron de chars et une quatrième batterie de M109 seront constitués en Europe. Les effectifs destinés à les servir seront envoyés du Canada chaque année, à l'occasion de certaines manœuvres et en cas d'urgence dans le cadre du plan d'augmentation des effectifs des Forces canadiennes en Europe.

La doctrine actuelle de l'OTAN est qu'il n'y aura pas d'augmentation d'effectifs, que le seul ennemi probable sur place, c'est-à-dire les pays du pacte de Varsovie, n'augmenterait probablement pas ses effectifs avant d'attaquer et quant à nous, nous n'aurions pas le temps d'augmenter les nôtres. C'est la thèse actuelle. Les Canadiens sont en train d'essayer de les mystifier, comme le fait si souvent le gouvernement, en essayant de faire croire qu'il va envoyer davantage d'effectifs que ce ne sera le cas en réalité.

Je voudrais dire quelques mots du problème de la standardisation des matériels et du désillusionnement qui afflige dans ce domaine tous ceux d'entre nous qui avons à cœur les intérêts de l'OTAN. Je connais assez bien un général chargé des mesures de standardisation à Bruxelles. Il m'a dit qu'essayer de réaliser des plans de standardisation pour l'OTAN a été le travail le plus ingrat qu'il ait jamais eu à faire au cours de sa carrière.

Nous avons eu un parfait exemple de cette situation l'été dernier lorsque les Allemands et les Américains ont décidé de standardiser leurs chars de bataille et de procéder à un concours pour déterminer quel serait le meilleur char, à la suite de quoi les deux pays s'engageaient à opter pour le gagnant. Les Allemands ont mis en lice leur Léopard II que notre gouvernement pensait ne jamais voir construit en série par les Allemands lorsqu'il a commandé le modèle plus ancien qu'est le Léopard I. Le Léopard II a été expédié aux États-Unis pour le concours et d'après les observateurs les plus objectifs il s'est avéré le meilleur. Brusquement, ce que l'on considérait comme un accord ferme a cessé de l'être et nous avons entendu parler d'une solution de compromis. Les pays concernés adopteraient le Léopard II doté d'un moteur à turbine à gaz américain qui semblait très efficace.

Les choses ont continué ainsi et finalement on a appris, en août dernier si je ne m'abuse, que le projet tout entier était abandonné. Les Américains vont donc construire leur propre char, les Allemands le leur, et ceux-ci n'auront pas le même canon, le même moteur, le même blindage ou quoi que ce soit en commun. Ce que cela signifie pour un pays qui procède à des achats de matériels de guerre, tel que le Canada, est assez catastrophique. Si nous achetons le char allemand, ce que nous allons faire de toute façon—et malheureusement nous achetons celui qui sera remplacé par le Léopard II dans trois ou quatre ans—nous serons contraints de limiter notre action à la partie de l'Europe où les chars Léopard peuvent bénéficier de services d'entretien. Ce ne sera pas dans le secteur américain; il faudra que ce soit à proximité des Allemands ou des autres pays qui achètent le tank allemand comme principal char de combat.

Nous essayons aujourd'hui d'accélérer la présentation de nos discours pour permettre aux autres de parler. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, et il y a des points que je dois tout simplement survoler. Nous achèterons bientôt un nouvel avion de combat. La discussion ne fait que commencer. Le gouvernement a invité six entreprises à présenter des offres. J'espère qu'il s'est réservé la possibilité d'acheter deux types distincts d'avion. Le caractère de nos missions l'exige. Il faut un avion pour le NORAD, tout à fait différent de celui qui doit assurer l'appui de nos forces terrestres en Allemagne en remplacement du F-104.

Si nous nous contentons d'un seul appareil, il faudra demander à l'OTAN d'affecter à autre chose nos forces aériennes d'Allemagne, parce qu'il est certain qu'un appareil convenant aux missions du NORAD ne convient pas du tout à l'appui tactique en Allemagne. C'est malheureusement ce que nous avons fait avec le F-104. Nous faisons travailler à 600 milles à l'heure un appareil qui est fait pour voler à 1,500 milles à l'heure. C'est gaspiller de l'argent. Voilà ce qui finit fatalement par arriver quand on se lance à l'aveuglette dans l'achat d'un avion. J'espère que cette fois le ministère de l'Industrie et du Commerce ne sera pas le seul à avoir son mot à dire. Je sais que les travaux de sous-traitance ont leur importance pour l'industrie canadienne.

Mais il y a autre chose qui compte énormément pour les Canadiens et c'est d'avoir l'avion de chasse qui convient. Si nous avons le F-5 sur les bras, c'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui l'a exigé et non les Forces armées. Il ne faut pas que cela se reproduise. Et à propos d'avions de chasse, j'ajouterai ceci. Je ne comprends pas qu'on ait réussi à intéresser les Français à l'appel d'offres car ils savent à quel point nous tenons aux marchés de sous-traitance. A ma connaissance Dassault pas plus qu'aucun autre constructeur français n'a jamais offert à un client de sous-traitance sur ses avions de chasse, et je serais fort étonné qu'il en fasse la proposition ici.

J'aimerais dire quelques mots sur l'évolution que va connaître notre matériel sous le nouveau ministre. Il a de la chance. Son prédécesseur, le député de Winnipeg-Sud, avait réussi à faire augmenter les budget de matériel. Il arrive à point pour les dépenser.

Nous obtiendrons le premier des appareils de patrouille à long rayon d'action—au sujet desquels il y a eu une vive dissension il y a un an—en mai 1980. Le char d'assaut Leopard II sera la première pièce du nouvel équipement dont nous prendrons livraison en juillet 1978, dans un an d'ici. Le nouvel avion de combat sera prêt en 1981, dans quatre ans d'ici et bien que nous en voulions de 125 à 150, nous en obtiendrons dix ou quinze par an. Le programme doit durer dix ans, de sorte que l'aviation ne doit pas croire qu'elle utilisera le nouvel appareil au début des années 80, car les derniers seront livrés seulement dans les années 90. Quant aux navires, nous avons reçu un communiqué émanant du bureau du ministre qui mentionne 1985, mais je ne crois guère que nous en ayons à cette date-là.

Je dirai seulement à nos amis militaires que je suis heureux que nous nous soyons engagés dans la bonne voie et que le rééquipement a été entrepris, mais le gouvernement nous avait laissé prendre un tel retard avant d'agir qu'en dépit du fait qu'il a commencé il y a deux ans à rééquiper les forces armées, la seule preuve que possèdent les forces armées, en ce qui concerne les chars d'assaut, les navires et les avions, est que 35 chars d'assaut ont été loués de l'Allemagne.

● (1542)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons parlé au cours des derniers jours des changements survenus au Canada, changements dans l'économie du pays, dans l'attitude et le mode de vie des Canadiens.

Nous avons évoqué la nécessité d'instaurer un nouvel esprit parmi les Canadiens, afin que chacun comprenne nos problèmes actuels et que nous parvenions à nous entendre sur l'attitude à adopter devant ces problèmes. Nous avons besoin de cet esprit de coopération en ce qui concerne l'unité nationale. Il en va de même en ce qui concerne le chômage, la criminalité, les problèmes sociaux, la gestion de nos ressources énergétiques et l'utilisation judicieuse de nos ressources alimentaires et agricoles.

Je pense que cette période est cruciale pour l'industrie alimentaire du Canada. Les trente-deux années écoulées depuis la fin de la Seconde guerre mondiale ont apporté d'importants changements dans tous les secteurs. Les changements survenus dans les industries alimentaire et agricole se sont accompagnés d'incertitude. Les consommateurs se demandent ce qu'il adviendra des prix alimentaires l'année prochaine. Ils se posent des questions sur les additifs alimentaires. Les fabricants et les détaillants de denrées alimentaires se demandent ce qu'il adviendra de leurs frais de main-d'œuvre, à quelles nouvelles technologies ils devront s'adapter et si les habitudes alimentaires des Canadiens vont considérablement changer. Les agriculteurs se demandent si le prix des terres va continuer à monter et si le prix des denrées qu'ils produisent justifiera de payer davantage pour les terres et l'équipement agricoles.

Chacun veut savoir quelle orientation l'industrie alimentaire va prendre. Mais je pense que nous devons adopter une autre attitude face à ces incertitudes et ces préoccupations. Nous devons non seulement nous demander quelle orientation va prendre l'évolution de l'industrie alimentaire et agricole, mais également quelle orientation nous voulons qu'elle prenne. Nous devons modeler nos politiques agricoles en ayant une idée précise des possibilités de ce secteur et de l'utilisation de ces possibilités.

C'est cette approche qu'adopte le gouvernement pour décider de la meilleure stratégie à mettre en œuvre dans le domaine alimentaire au Canada. Je ne veux pas dire que nos politiques actuelles soient négatives. Je veux dire qu'il nous faut un programme à long terme pour les industries alimentaire et agricole. Pour établir ce programme, nous avons besoin de la collaboration de tous les intéressés. Le gouvernement a pris l'initiative en indiquant les principes fondamentaux de sa stratégie. Nous amorçons des discussions entre les ministères fédéral et provinciaux et les organismes gouvernementaux, pour essayer d'améliorer les services que nous proposons aux producteurs et aux consommateurs et pour renforcer l'industrie alimentaire.

En outre, comme je l'ai annoncé la semaine dernière, nous avons invité un certain nombre d'organismes importants de ce secteur à nous remettre des mémoires pour nous faire connaître leurs réactions au Livre blanc intitulé «Une stratégie alimentaire pour le Canada». Des organismes nationaux représentant les agriculteurs, les pêcheurs, les conditionneurs, les distributeurs, les détaillants et les consommateurs feront connaître leurs opinions, en décembre, à un groupe de ministres dont je dois faire partie et qui travaille à cette stratégie alimentaire. Nous espérons avoir des discussions ouvertes et franches avec les représentants de ces organismes. Bien que pour des raisons de temps et d'espace, nous ayons restreint le nombre de groupes invités à la réunion en décembre, nous invitons tous les groupes de l'industrie à nous présenter un mémoire. Le gouvernement en tiendra compte à la conférence nationale sur l'alimentation qui doit avoir lieu en février prochain.

La semaine dernière, j'ai annoncé quelques changements importants dans l'organisation de mon ministère. Ces changements ne sont pas apportés que par amour du changement. Ils témoignent de la nouvelle orientation du ministère de l'Agriculture. Ils ont été apportés dans le but de permettre au ministère de s'acquitter au mieux de sa tâche et de rendre des services efficaces à l'ensemble de l'industrie alimentaire, depuis la ferme jusqu'à la table du consommateur.

Comme on a beaucoup parlé de moi en tant que défenseur des agriculteurs, et étant donné tous les programmes qu'a adoptés le ministère pour venir en aide à ces derniers, bien des gens semblent avoir perdu de vue que le ministère de l'Agriculture travaille également dans l'intérêt du consommateur. Tout le travail que nous faisons en coulisses en matière de classification, d'inspection, de recherche alimentaire, de conseils d'ordre nutritif aux consommateurs et ainsi de suite va dans l'intérêt du grand public. Nos efforts en vue de stabiliser le revenu des agriculteurs et de leur donner de nouveaux moyens destinés à améliorer la gestion agricole, profitent beaucoup plus aux consommateurs qu'ils ne le croient.

Comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, les chercheurs du ministère de l'Agriculture et les agriculteurs du Canada font l'envie du monde entier. De tous les pays de l'hémisphère nord qui pratiquent l'agriculture, aucun n'a un rendement supérieur au nôtre par habitant. Nous exportons une grande partie de notre production aux marchés du monde entier. Rien que pour les céréales, nous produisons suffisamment pour répondre aux besoins des 24 millions de Canadiens et de notre cheptel qui,

en retour, représente une plus grosse part de notre balance commerciale que l'industrie céréalière. Nous exportons suffisamment pour répondre aux besoins de quelque 80 millions de personnes. Aucun autre pays du monde n'exporte une part aussi importante—74 p. 100 dans notre cas—de sa production céréalière.

A propos de réorganisation, les députés se souviendront qu'on nous a promis dans le discours du trône que les producteurs, les consommateurs et les transformateurs seraient bien représentés au sein des organismes de commercialisation pour arriver à une collaboration efficace. A ce sujet, je ferai bientôt une déclaration consacrée aux changements apportés à la composition du Conseil de commercialisation des produits de ferme. Ces changements feront suite à l'engagement qu'a pris le gouvernement d'assurer une représentation juste et équitable de tous les intérêts au sein des offices nationaux de commercialisation.

Certains des changements effectués ont accru l'efficacité des agriculteurs, mais ils les ont aussi laissés plus vulnérables devant des forces indépendantes de leur volonté. D'où leur inquiétude face à l'instabilité des prix. D'ailleurs, ils ne sont pas les seuls à souffrir de l'instabilité qui sévit dans le secteur agricole. Et les transformateurs alors? Et les salaisons, que deviennent-elles quand le nombre des porcs acheminés sur le marché tombe de 20 p. 100 en un an? L'instabilité qui caractérise les revenus des agriculteurs se communique rapidement à ceux qui leur fournissent des matériaux de construction, de la machinerie, des fertilisants et quantité d'autres biens et services. Voilà ce qui se produit dans l'élevage porcin au Canada. Faute de programmes d'aide gouvernementaux, les agriculteurs ont décidé pendant un an et demi à peu près de laisser tomber l'élevage du porc. Cette année, nous ne suffirons pas à nos propres besoins.

M. Mazankowski: C'est honteux.

M. Whelan: Cette année, nous importerons du proc. Certains diront que la faute en incombe aux organismes de commercialisation, mais la province du député qui vient de crier «C'est honteux» n'a pas d'office de commercialisation ni d'organisme de gestion de l'offre. Et cette province a diminué sa production. La décision a été prise dans la province. Or, nous savons fort bien ce qui se produit dans ces cas-là: les salaisons ferment leurs portes et licencient leurs employés. Toutefois, c'est une décision que les agriculteurs ont prise eux-mêmes. Pendant les neuf dernières années, ils ont fait de l'argent avec l'élevage du porc au Canada. Il n'y a pas eu une année où ils n'ont pas fait de profit.

Leur décision a entraîné la fermeture d'un certain nombre de salaisons, et nous importons maintenant du porc des États-Unis. Nous sommes encore en train de remplir nos commandes d'exportation et nous devons respecter les engagements que nous avons pris à l'égard de certains pays, comme par exemple le Japon. Les producteurs ont signé des contrats. Ils savaient ce qu'ils obtiendraient.

Le député qui formule des critiques aimerait peut-être savoir ce que M. Child, dirigeant de la Burns, à déclaré hier à Montréal et il y a une semaine à Edmonton. Il a dit que les éleveurs de porc de l'Alberta devraient prendre exemple sur les producteurs laitiers de cette province. Les usines sont modernes et restent en parfait état, et les producteurs laitiers reçoivent un revenu raisonnable. M. Child a terminé en mentionnant qu'il y a un régime de gestion de l'offre de lait nature en Alberta qui est supérieur à tout ce qu'on peut trouver dans l'élevage du porc. Toutes les usines prospèrent et elles sont aussi modernes que possible. Elles progressent à grands pas, alors qu'on ferme des salaisons, sans que le gouvernement soit à blâmer pourquoi que ce soit. Le consommateur a souffert de cette situation. Il y a eu des fluctuations du prix du bacon. Il n'y a pas eu de modernisation dans les salaisons, contrairement à ce qui est arrivé dans la production laitière.

Je pense que nous devons faire preuve de réalisme et reconnaître que les producteurs agrandissent leur entreprise et que de nouvelles fermes sont mises en exploitation quand les prix sont élevés. Quand les revenus sont moins élevés, il faut réduire la prodution et peut-être même tout abandonner. Ces mouvement de ressources physiques et humaines qui se fait sentir dans la production alimentaire ne fait qu'ajouter au coût de production. En fin de compte, c'est le consommateur qui subit l'augmentation des coûts. Nous devons également tenir compte du coût de la capacité inutilisée ou de l'adaptation nécessaire au niveau de la transformation.

L'industrie agro-alimentaire ne peut que bénéficier d'une plus grande stabilité de la production. C'est pourquoi la stabilisation a été une politique prioritaire du gouvernement actuel. Nous avons favorisé les offices de commercialisation. Nous avons modifié et modernisé la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Depuis la révision de la loi sur la stabilisation des prix agricoles qui a eu lieu en 1975, nous avons versé 100 millions de dollars pour augmenter les revenus du producteur.

● (1552)

Nous avons instauré le programme de stabilisation du grain de l'Ouest. Tout nous porte à croire qu'un versement important sera effectué cette année aux céréaliculteurs de l'Ouest aux termes de ce programme. Pendant la dernière session, nous avons présenté la loi sur le paiement anticipé des récoltes, qui stabilise le revenu tiré des produits entreposables en aidant les agriculteurs à régulariser leurs ventes pendant toute la campagne agricole. C'est un programme nouveau dont ont pu se prévaloir les agriculteurs de l'est de l'Ontario qui produisent des denrées destinées à la vente immédiate.

Il y a une longue liste de programmes qui visent à aider et à stabiliser l'industrie agricole et alimentaire canadienne. Le gouvernement fédéral a consacré plus de 56 millions de dollars l'an dernier à l'assurance-récolte. Cette année, notre contribution dans ce domaine doit atteindre 75.5 millions de dollars. Aux termes du programme sur les grains de provende, nous avons alloué à l'Ontario un budget de 14.5 millions de dollars pour lui permettre d'adopter des programmes de subventions au transport des provendes, ce qui encourage les agriculteurs à construire sur place des installations permanentes d'entreposage et d'ensilage et à se procurer des dispositifs pour la manipulation et le séchage ainsi que du matériel pour la préparation des provendes. L'Ontario a ratifié cette entente. Nous travaillons en collaboration avec le gouvernement de cette province et de nombreux agriculteurs du comté d'Elgin, par exemple, se sont déjà prévalus de ce programme. Une cinquantaine d'agriculteurs au moins des environs de la circonscription du député d'Elgin (M. Wise) en ont également profité. Il a dû faire une bonne publicité au programme extraordinaire que nous avons mis sur pied pour les agriculteurs de cette région.

Nous travaillons fort du côté du gouvernement québécois qui hésité à ratifier cette entente. Il fait traîner les choses. Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a conclu cette entente il y a des mois, mais le Québec nous reproche de ne rien faire. Nous avons financé, en collaboration avec l'Ontario et la Saskatchewan, des programmes d'aide au transport des provendes afin d'aider les éleveurs qui ont subi des pertes inhabituelles en raison du mauvais temps.

Les agriculteurs canadiens travaillent dans le climat le plus dur de toute l'Amérique du Nord. Nous faisons trop souvent et trop facilement la comparaison avec les États-Unis, mais je dois vous dire que d'autres pays de l'hémisphère nord viennent chez nous pour voir comment nous produisons tant de denrées alimentaires dans ce pays septentrional et froid qu'est le Canada. Ils savent que nos conditions atmosphériques sont très difficiles et pourtant, aucun de ces pays n'a un rendement égal au nôtre. Nos programmes doivent être aussi bons et souvent meilleurs que ceux de notre voisin du sud. Les États-Unis jouissent d'un climat idéal pour la production alimentaire. Un examen des programmes que nous avons mis en œuvre révèle que nous avons adopté d'excellents programmes lorsque c'était nécessaire pour garantir une production suffisante d'aliments sains par nos agriculteurs qui doivent lutter contre les difficultés que crée notre climat nordique.

L'ancien secrétaire d'État américain à l'Agriculture se trouvait à Ottawa avant-hier. Il a supprimé un grand nombre de programmes et son remplaçant a été obligé de les rétablir, à cause, entre autres choses, des menaces de grèves lancées par les agriculteurs à la suite de leurs pertes.

Une équipe américaine séjourne actuellement au Canada pour étudier notre programme d'assurance-récoltes car les agriculteurs américains ne bénéficient pas de la même protection que nos agriculteurs. Ils n'ont pas l'équivalent de la célèbre loi sur la stabilisation du prix du grain dans l'Ouest, qui protège nos céréaliers. Je le répète les versements effectués en vertu de ce programme seront vraisemblablement importants. Grâce à notre loi sur la stabilisation des prix agricoles, nous pouvons couvrir toutes les denrées qui en ont besoin, notamment les céréales qui ne dépendent pas de l'Office canadien du blé, aussi que tout le bétail. Les États-Unis n'ont pas de plan de stabilisation des prix comme celui-là pour couvrir la production de bétail et pour assurer à leurs éleveurs la protection dont ils ont besoin face au marché mondial. Les intéressés essaient de persuader le gouvernement américain d'adopter des programmes semblables aux nôtres.

La politique laitière fédérale tient compte du défi qu'imposent aux producteurs laitiers la longueur de nos hivers et la brièveté de nos étés. Dans aucun autre pays du monde les vaches laitières ne sont soumises à une stabulation aussi prolongée. Nous avons surmonté ce problème en appliquant des connaissances scientifiques et des méthodes de sélection génétique. Notre cheptel laitier est parmi les meilleurs du monde, et de nombreux étrangers viennent étudier nos méthodes. Notre bétail, notamment le Holstein du Canada, donne les produits laitiers les plus nutritifs. Que personne ne vienne prétendre que la politique provinciale ou fédérale ait rendu notre secteur laitier peu productif.

Le système du double prix du blé pratiqué dans ce pays protège aussi bien les consommateurs que les producteurs, selon une formule unique en Amérique du Nord et peut-être dans le monde. Cependant, il nous faut poursuivre nos efforts. Ce qu'il y a de plus urgent maintenant c'est de parvenir à un accord avec les provinces pour uniformiser tous les programmes de stabilisation applicables aux différentes denrées produites et commercialisées au niveau national.

Il se pourrait malheureusement que certains programmes provinciaux de stabilisation ne fassent déplacer les centres de production s'il devenait comparativement plus avantageux pour les producteurs de produire une certaine denrée dans une région plutôt que dans une autre. Récemment, le ministre brésilien de l'Agriculture était ici et il m'a fait part du problème suivant: si le prix d'une denrée baisse alors que son gouvernement s'est engagé à la fournir sur le marché mondial, et que du fait de la baisse, les producteurs se mettent à produire autre chose, le gouvernement devrait être en mesure de les en empêcher.

Dans l'Ouest du Canada, les éleveurs de porc ont réduit de leur propre gré leur production de 46 p. 100. Ils réalisaient encore des grains, mais il était plus facile de vendre les grains que d'engraisser les porcs. Je me rends compte que cela n'aide pas les conserveries ou n'améliore pas l'emploi dans les diverses régions du pays. Nous n'améliorons pas non plus notre balance commerciale quand nous sommes obligés de dépenser plus d'argent qu'auparavant pour acheter du porc à l'étranger. Nous devons importer du porc, car nous ne pouvons pas répondre à nos besoins.

Les œufs, les produits laitiers et les autres produits ne posent aucun problème, monsieur l'Orateur. Les banquiers me disent que les producteurs qui appartiennent à ces organismes provinciaux ou fédéraux n'ont aucun problème. Nous avons fait mieux que n'importe quel pays au monde. Toutefois, cela peut susciter une concurrence stérile entre les provinces.

L'harmonie doit régner au sein des programmes de stabilisation. Des restrictions pourront être imposées sur les produits agricoles transportés au Canada et le commerce international pourra provoquer certaines difficultés si les niveaux des prix de soutien sont jugés injustes par nos partenaires commerciaux. Comme je le disais tantôt, nous ne devons pas oublier que nous sommes parmi les exportateurs les plus importants de céréales compte tenu de notre production. En moyenne, une proportion de 74 p. 100 est écoulée sur les marchés mondiaux. Aucun autre pays n'exporte une si forte proportion de sa production.

Je ne prévois pas que, du jour au lendemain, on parvienne à harmoniser les programmes de stabilisation provinciaux et fédéraux. Le sujet est longuement discuté lors de nos réunions fédérales-provinciales depuis deux ans sans qu'on parvienne à un accord. D'autre part, mes homologues provinciaux se préoccupent tout autant que moi du problème, et souhaitent autant que moi trouver une solution.

En fait, la stabilisation occupe est en tête de l'ordre du jour des entretiens qu'auront demain et vendredi ici même à Ottawa les ministre fédéral et provinciaux de l'agriculture. Je puis dire à la Chambre qu'Agriculture Canada proposera des idées neuves pour arriver à un compromis acceptable.

Si j'ai raison de croire que nous aurons plus de succès cette fois-ci, c'est, entre autres, que nous n'isolerons pas la stabilisation des autres problèmes dans nos discussions. Une stabilisation harmonieuse n'est qu'un des aspects du développement agricole. Et nous discuterons de nos programmes de développe-

ment agricole avec les autorités provinciales dans les mois à venir.

Dans le discours du trône, le gouvernement a déclaré qu'il veillerait à coordonner les plans d'expansion de l'agriculture. Le développement agricole est la pierre angulaire de la stratégie alimentaire globale. C'est mon ministère qui ouvrira la marche dans l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement agricole. J'aimerais maintenant préciser à la Chambre la façon dont nous allons procéder.

En premier lieu toutefois, je voudrais réfuter la thèse selon laquelle le développement agricole ne touche que les cultivateurs. C'est une question vitale pour tous les Canadiens. La prospérité de l'agriculture et de l'industrie alimentaire influe sur l'emploi. Un Canadien sur quatre doit son emploi à l'alimentation, qu'il s'agisse de la production, de la transformation, de la vente au détail ou de travail dans les industries qui fournissent de l'outillage, de l'énergie ou les autres outils nécessaires à l'industrie de l'alimentation. Le développement agricole touche aussi le prix des aliments, leur qualité ainsi que la sécurité et la fiabilité de nos réserves. Il touche aussi nos engagements internationaux et la responsabilité morale que nous avons d'envoyer de la nourriture aux régions du monde qui sont moins bien partagées que nous. Les décisions que nous prendrons au sujet de l'orientation de ces deux industries influeront aussi sur la qualité de la vie au Canada, notamment sur celle des gens qui habitent les campagnes.

En établissant une stratégie de développement agricole, le gouvernement veut exploiter le plein potentiel de l'industrie de l'alimentation pour ainsi faire un apport à une économie canadienne en plein essor. Comment pouvons-nous y parvenir?

Nous devons tout d'abord nous fixer des objectifs précis. Puis nous devons coordonner nos efforts pour atteindre ces buts. Cela signifie qu'il devra y avoir consultation entre tous les ministères fédéraux qui ont des programmes visant à encourager le développement agricole. C'est Agriculture Canada qui donnera le ton à ce processus de consultation. Nous allons évaluer tous les programmes en cours. De concert avec les autres ministères fédéraux concernés, surtout celui de l'Expansion économique régionale, nous examinerons les effets de nos politiques agricoles actuelles. Nous verrons alors s'il y a lieu de modifier les programmes et leur mode de financement.

● (1602)

Par la suite, Agriculture Canada consultera les responsables provinciaux sur les objectifs de développement agricole du gouvernement fédéral et verra avec eux quel genre de programmes séparés et conjoints pourraient donner les meilleurs résultats. Les autres ministères qui s'occupent à l'heure actuelle de questions agricoles avec les provinces, ou bien confieront ces négociations à Agriculture Canada ou bien devront s'assurer de la participation du ministère de l'Agriculture ou encore accepter que celui-ci coordonne ces activités.

L'un des principaux aspects de notre stratégie de développement agricole est qu'elle prévoit la participation des divers organismes fédéraux et provinciaux. Les associations de producteurs, de consommateurs et l'industrie pourront également prendre une part active à l'élaboration de ces programmes. En ma qualité de ministre de l'Agriculture, je me réserve la tâche de diriger cette équipe.

J'ai déjà dit que nos objectifs généraux en matière de développement agricole, c'était d'aider les agriculteurs à réaliser tout leur potentiel commercial. Cela demande quelques explications sans doute. Nous visons, en second lieu, huit objectifs précis.

D'abord, nous voulons accroître la productivité agricole au Canada. Comme vous le savez, les agriculteurs canadiens sont parmi les plus efficaces au monde. Mais il y a place pour de l'amélioration. Nous pourrions grandement accroître notre productivité en faisant mieux conaître aux agriculteurs les techniques et les méthodes de gestion éprouvées. Peut-être devrons-nous prévoir des démonstrations pour les convaincre de l'efficacité des machines et des techniques nouvelles. Ou encore, il faudra peut-être intervenir directement auprès d'eux pour les presser d'adopter ces méthodes de gestion et ces techniques éprouvées.

L'objectif numéro deux est de maximiser l'apport de l'agriculture à l'économie canadienne, afin que nos ressources soient consacrées aux denrées qui se vendent le mieux sur le marché. J'ai toujours été honnête avec les agriculteurs. Je vais leur indiquer comment orienter leur production. Je veux également renseigner les autres professions de ce secteur, les agents agricoles et les aides agricoles par exemple afin qu'ils puissent eux aussi aider l'agriculture à s'adapter aux changements nécessaires.

Notre troisième objectif est d'aider les familles d'agriculteurs à faible revenu à améliorer leurs recettes tirées de l'agriculture. Il faut pour ce faire, améliorer leur efficacité et utiliser les ressources de l'agriculture pour produire les denrées les plus intéressantes. Cependant, les difficultés des petits agriculteurs sont grandes et il faut faire tous les efforts possibles pour les aider à les surmonter. Peut-être faudra-t-il inclure des programmes de formation spéciale, ou un programme permettant d'intensifier la production de ces exploitations sans augmentation de la surface agraire, ou orienter nos efforts pour permettre aux ouvriers-paysans de participer à des programmes dont ils sont exclus à présent à cause de leurs activités non agricoles.

Un quatrième point que nous devons étudier, c'est la conservation et l'amélioration de nos ressources agricoles nationales. Nous travaillons déjà à l'étude d'une politique nationale d'utilisation de la terre, dans le cadre du développement d'une stratégie alimentaire. Nous avons donc déjà des programmes comme le Service de rétablissement agricole des Prairies et l'ARDA qui encouragent la protection du sol et de l'eau, l'amélioration des travaux d'assèchement et la mise en commun des ressources, telle que les pâturages collectifs. Mais de toute évidence il faut revoir ces programmes et les renforcer.

Tout en améliorant l'efficacité de la production à la ferme, nous devons l'améliorer également au niveau de la commercialisation. On peut faire beaucoup dans ce domaine. J'aimerais citer quelques exemples des initiatives que le gouvernement fédéral a prises à cet égard pour améliorer l'efficacité du marché. Dans le domaine de l'information, Agriculture Canada a passé en revue tous services actuels fournis, et procède à une réorganisation en s'inspirant des idées fournies par les utilisateurs.

Parmi les changements déjà apportés, nous inaugurerons à partir de novembre un service téléphonique des cours du marché du bétail; ce service est gratuit et sera mis à jour quotidiennement. Les agriculteurs et autres intéressés de ce

secteur pourront obtenir ce service en composant un numéro Zénith. Nous avons récemment annoncé un programme d'aide pour l'entreposage des céréales fourragères, dans les régions où celles-ci font défaut, autre exemple de service qui permettrait d'améliorer l'efficacité du marché. Enfin dans ce même ordre d'idées, nous prendrons les initiatives voulues pour améliorer le secteur du traitement, de la distribution et de la vente au détail.

Le sixième objectif est de protéger les agriculteurs contre les fluctuations du revenu, et les intempéries et autres malheurs naturels propres à l'agriculture. J'ai déjà parlé de nos politiques de stabilisation. Cependant, nous devons étudier les effets de l'instabilité des cours mondiaux. Je songe immédiatement aux problèmes auxquels l'élevage et le commerce du bœuf sont confrontés depuis deux ans. Je pense que pour le moment, nous avons repris la situation en main. Si cela s'avère toutefois nécessaire, nous envisagerons peut-être de présenter un projet de loi visant à créer une commission nationale de la viande qui aura le pouvoir de réglementer les exportations et les importations.

Le gouvernement m'a autorisé à envisager au besoin la possibilité de faire adopter une loi créant une commission de la viande pourvu que les députés de l'opposition acceptent de collaborer étroitement avec moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Vous avez dit que c'est ce que vous vouliez. Il ne vous reste plus qu'à relever le défi.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: L'industriel horticole est un autre secteur gravement atteint par les prix et les niveaux de production de l'extérieur du Canada. Nous étudions tout ce secteur en vue d'améliorer la protection tarifaire et les autres formes d'aide qu'il faudra peut-être utiliser pour bâtir des industries maraîchères viables. Toutes les cultures de fruits et de légumes ne sont pas rentables au Canada, mais nous examinons celles qui méritent notre protection et notre aide pour atteindre leur potentiel. C'est là notre septième objectif précis: assurer à certaines marchandises choisies une plus grande protection à long terme contre la concurrence étrangère.

Le huitième objectif précis vise à améliorer les débouchés sur les marchés étrangers pour les marchandises agricoles canadiennes. Nous pouvons produire plus de produits alimentaires que nous ne pouvons en consommer. Mais nous avons besoin de marchés internationaux sûrs avant de produire plus de produits alimentaires que ce dont nous avons besoin pour le marché intérieur. Agriculture Canada de même que le ministère de l'Industrie et du Commerce examineront tous les nouveaux moyens possibles afin de promouvoir la vente à l'étranger de nos produits agricoles. La présente ronde de négociations commerciales multilatérales nous offre l'occasion d'améliorer notre position sur un certain nombre de marchés étrangers. Nous avons consulté les divers secteurs de l'industrie agricole et alimentaire en vue de mettre au point notre position concernant les négociations. Ces consultations se poursuivent toujours.

En tâchant d'atteindre tous ces objectifs, nous devons tenir compte des différences importantes entre les diverses régions agricoles du Canada. Elles ne présentent pas les mêmes possibilités, ni les mêmes problèmes; nous devons donc concilier, dans la mesure du possible, les aspirations régionales avec les objectifs nationaux.

La collaboration du gouvernement fédéral et des provinces en matière de développement agricole et d'alignement des programmes de stabilisation aura une influence considérable sur l'unité nationale. J'ai bon espoir que nous parviendrons à atténuer les frictions entre les provinces à propos de la stabilisation. Notre nouvelle stratégie de développement agricole tiendra compte des intérêts de la nation, sans pour autant négliger les considérations d'ordre régional.

Nos efforts visant à mettre au point une stratégie du développement agricole s'inspireront du processus de collaboration que nous avons suivi pour établir une stratégie globale de l'alimentation. En ce sens, le gouvernement fédéral compte sur la participation et l'apport des associations agricoles, des groupes de consommateurs, des détaillants alimentaires, de l'industrie de la transformation, des organismes de commercialisation et de tous les secteurs de l'alimentation. En outre, les provinces devront participer activement à la mise en œuvre des futurs programmes de développement agricole.

M. Hurlburt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre m'autoriserait-il à lui poser une question? Dans le mini-budget du jeudi 20 octobre . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre accepte-t-il de répondre à une question?

M. Whelan: Je termine, monsieur l'Orateur. Pour finir, je dirai que lorsque j'examine les programmes que nous appliquons en agriculture à l'heure actuelle, je tiens compte de la santé des producteurs qui bénéficient de ces programmes que, de concert avec les provinces, nous avons si bien réussi à élaborer. Lorsque je compare ces programmes avec ceux que les États-Unis n'ont pas élaborés ou avec les programmes analogues qu'ils ont élaborés à un certain moment, je constate que les nôtres l'emportent. Je n'éprouve pas pour les producteurs qui adhèrent à ces organisations les mêmes vives appréhensions que pour les autres, que ces organisations soient fédérales ou provinciales. Ces programmes visent à assurer la sécurité des producteurs agricoles, et ils font en sorte que ces producteurs demeurent les plus efficaces de nos concitoyens.

Nos producteurs sont protégés. Les maisons de prêts savent que les agriculteurs qui empruntent de l'argent bénéficient d'un programme fait par les offices de commercialisation ou les associations de commercialisation, qu'on les appelle comme on le voudra, qui leur assure une certaine sécurité. Le programme actuellement en vigueur pour le paiement anticipé des récoltes entreposables assure aussi une certaine forme de garantie. Ses avantages dépassent ceux de n'importe quel autre programme existant dans le monde.

La situation de nos éleveurs de vaches laitières est la meilleure du monde. Il en est de même pour nos éleveurs de volailles et nos producteurs d'œufs.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Notre agriculture n'est pas dans un si mauvais état. Je ne dis pas qu'elle aille aussi bien que je le voudrais, mais je défie les députés d'en face de me nommer un autre pays qui assure davantage de sécurité à ses agriculteurs que nous au Canada par l'intermédiaire du gouvernement canadien et du ministre de l'Agriculture.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le temps alloué au ministre est presque écoulé. Je suis prêt à autoriser un député à poser une question si le ministre y consent.

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Hurlburt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la raison suivante. Dans le mini-budget qu'il a présenté le jeudi 20 octobre, le ministre des Finances (M. Chrétien) a dit, je cite la page 100 du hansard:

. . . le gouvernement ne désire pas intervenir indûment dans les mécanismes du marché.

Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pourquoi lui-même ainsi que deux sénateurs ne cessent de parcourir le pays en faisant l'éloge des offices de commercialisation et la gestion de l'offre, ce qui est absolument contraire aux principes de la libre entreprise?

● (1612)

M. Whelan: Je n'ai jamais dit que je les approuvais. Ils ont rédigé un rapport. Mais je voudrais que le député en discute avec son ministre provincial de l'Agriculture qui, selon l'un des journaux les plus réputés du pays, a dit qu'il approuvait ce rapport. Je parle de ce qu'a dit le ministre provincial de l'Agriculture de l'Alberta. Il est d'accord avec ces sénateurs. Je ne dis pas que c'est mon cas, car de nombreux éléments de ce rapport impliquent qu'une indemnisation nous sera réclamée par nos associés commerciaux du GATT, par nos associés commerciaux d'Australie et de Nouvelle-Zélande, et ainsi de suite.

Si nous pensons pouvoir nous isoler, même sur le marché nord-américain du bœuf, nous nous leurrons. En ce qui concerne le bœuf, les États-Unis traitent avec plus de 20 pays étrangers et il est impensable d'envisager notre exclusion de ce genre de programme commercial; nous devons nous engager dans un programme commercial au niveau mondial. Nous ne pouvons donc rien faire au Canada pour protéger les agriculteurs inefficaces et le ministre ne fera rien de tel par le recours à des offices de commercialisation. Quiconque nous accuse de le faire ne peut se fonder sur des faits et frise la malhonnêteté en disant que le gouvernement favorise toutes sortes de programmes susceptibles de protéger des activités non rentables dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je vois des députés qui se lèvent pour invoquer le Règlement et poser des questions. S'ils ont l'intention de poser des questions, je voudrais indiquer que le temps accordé au ministre est maintenant écoulé, et qu'il ne pourra donc continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

[*Français*]

L'honorable député de Joliette aimerait poser une question, et cela n'est possible qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Y a-t-il consentement unanime pour que des députés posent des questions au ministre?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non!

[M. Whelan.]

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Je vous remercie, monsieur le président. Je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre, mais j'ai écouté avec attention ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Il a prononcé un discours qui va faire naître beaucoup d'espoir, mais de toute façon, je ne mets pas en doute ses déclarations. Premièrement, j'aimerais savoir si depuis janvier dernier il y a eu des importations de beurre. Dans la négative, y en aura-t-il d'ici avril prochain? Deuxièmement, est-ce que le ministre, au nom des producteurs de lait nature—et s'il faut le supplier, je vais le faire—peut dire, aujourd'hui, à la Chambre, quand il doit expédier les chèques de subventions à ces producteurs qui sont aux prises avec des difficultés que le ministre connaît?

[*Traduction*]

M. Whelan: Le député a porté des accusations et a posé des questions. Si la Chambre est disposée à m'accorder une demi-heure, je suis tout à fait désireux de lui répondre. La question du lait est fort complexe. Il a affirmé à la Chambre, et probablement au public qui nous regarde, que nous retenons des subventions qui devraient être versées à tous les producteurs de lait industriel du Canada. Nous ne faisons rien de tel. Les producteurs de lait industriel perçoivent la totalité de leurs subventions. Mais nous avons demandé à tous les producteurs provinciaux de lait nature, de Victoria jusqu'à Halifax, de verser une contribution de 12.5 millions de dollars, et certains offices provinciaux de commercialisation du lait ont accepté. Dans certains cas, des lois ont été adoptées pour que cette contribution soit prélevée sur le lait écrémé. Actuellement, nous n'avons pas l'intention de modifier la situation. Nous pensons qu'elle est légitime.

Nous pensons que ceux qui prélèvent de la crème sur le lait entier et qui livrent sur le marché du lait écrémé et du lait à 2 p. 100 contribuent à la surproduction de lait de transformation. Les producteurs de lait nature touchent 281 millions de dollars par année au titre de la politique laitière. S'ils devaient s'en tenir aux prix mondiaux des produits laitiers, c'est exactement ce qu'il en coûterait aux producteurs canadiens de lait nature pour un programme de ce genre.

Le député a fait des compliments à propos du programme que j'ai annoncé aujourd'hui, de la prévoyance dont je fais preuve vis-à-vis de l'agriculture.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Il s'inquiète de l'importation du beurre. Nous avons annoncé un programme d'échange de matières grasses. J'espère que le député se rend compte que si nous vendions sur les marchés mondiaux du lait condensé par exemple, nous n'aurions pas de problèmes de matières grasses pas plus que de lait écrémé; nous exporterions tout. En retour, nous avons convenu avec certains de nos partenaires commerciaux d'importer du beurre au besoin. Cela serait plus profitable aux producteurs laitiers ainsi qu'à notre trésorerie. Les producteurs laitiers en profiteraient parce qu'ils seraient obligés de dépenser moins en subventions pour le lait en poudre écrémé d'exportation. Pour chaque livre de beurre fabriqué, on a deux fois plus de lait en poudre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je tiens à être juste, mais je vois qu'il y a beaucoup de députés qui veulent poser des

questions. Il ne nous reste qu'une heure et demie et dix ou douze députés au moins veulent prendre la parole cet après-midi. Je ne crois pas que nous pourrons respecter le programme prévu. Je vais devoir ne permettre qu'une courte question et qu'une courte réponse, si la Chambre est d'accord.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: Comme la Chambre n'est pas d'accord pour poursuivre, la parole est au député de Provencher (M. Epp).

M. Flynn: Monsieur l'Orateur, quand vous avez demandé le consentement unanime de la Chambre, j'ai très bien entendu deux députés refuser, et je pense que vous devriez poser à nouveau la question pour voir s'il y a consentement unanime.

M. l'Orateur adjoint: Si un député n'est pas satisfait et qu'il pense que la présidence a mal entendu, il peut soulever la question de privilège, et en aviser la présidence. Comme personne ne s'est levé, je considère l'affaire comme réglée et je passe la parole au député de Provencher.

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pour commencer féliciter le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et celui de Malpèque (M. Wood) des discours qu'ils ont faits dans le cadre de ce débat. A l'instar de nombreux Canadiens, j'ai été très honoré par la présence de Sa Majesté qui a bien voulu participer à la cérémonie d'ouverture de la présente session parlementaire.

J'aimerais rappeler à la Chambre un conte de fée que la plupart d'entre nous avons sans doute appris dans notre jeunesse. C'est un conte de Hans Christian Andersen, intitulé Le Costume neuf de l'Empereur. Voici en gros de quoi il s'agit.

L'empereur aimait les vêtements et consacrait très peu de temps aux affaires d'État. Un jour, deux filous ou charlatans vinrent au château et lui dirent qu'ils tissaient la plus belle étoffe qui soit. Ils lui demandèrent d'en tisser une pour lui. Il accepta volontiers.

Quelque temps s'écoula et comme on approchait du jour où l'étoffe devait être terminée, l'empereur envoya l'un de ses plus fidèles ministres voir où en était le travail. Lorsque le fidèle ministre arriva sur place, il vit le métier, sur lequel il n'y avait rien. Mais les deux charlatans lui décrirent le merveilleux motif et l'extraordinaire étoffe qu'ils étaient en train de tisser. Le ministre, craignant la colère de l'empereur, décida de retourner vers lui pour lui raconter ce que les deux charlatans lui avaient dit.

Quelque temps s'écoula, monsieur l'Orateur, jusqu'au jour où l'empereur vint voir l'étoffe qu'on était en train de tisser et les deux charlatans lui répétèrent la même histoire qu'à son ministre.

● (1622)

Pour continuer mon conte, le jour vint où l'empereur se présenta chez les tisserands pour revêtir ses nouveaux habits. Il enlève ses vieux vêtements pour revêtir ses nouveaux vêtements imaginaires. Puis, ayant décrété qu'il y aurait une grande procession à travers la ville, il part à pied à travers la ville suivi de ses courtisans qui tiennent une traîne imaginaire, jusqu'à ce qu'ils rencontrent un petit enfant.

Celui-ci, contrairement aux adultes, qui regardent l'empereur tout ébahis à la vue de ses merveilleux vêtements, dit simplement: «L'empereur n'a pas de vêtements». Et les gens de dire: «Écoutez cet innocent. L'innocent prétend que l'empereur n'a pas de vêtements; en fait, l'empereur est nu».

Cette histoire, bien que ce ne soit qu'un conte de fée, évoque le genre de situation dans laquelle les Canadiens se trouvent aujourd'hui. Le discours du trône qui devait apporter à de nombreux Canadiens une nouvelle dimension, un nouvel espoir pour l'avenir n'a rien donné. Nous constatons que l'empereur, que nous appelons depuis neuf ans le premier ministre de notre pays, est dénué d'idées nouvelles, le discours du trône le prouve ainsi que le discours qu'il a prononcé lui-même au cours de ce débat. En fait, l'empereur est nu, dénué de toute orientation et de tout espoir pour l'avenir des Canadiens. Certes, le discours du trône devrait être une ouverture sur l'avenir. Il offre au gouvernement l'occasion de prouver aux Canadiens qu'il est capable de diriger les affaires du pays. Malheureusement, le discours du trône manque de crédibilité. Il n'offre pas d'espoir aux Canadiens. Qui plus est, monsieur l'Orateur, il creuse encore davantage le fossé qui sépare les Canadiens de leurs gouvernants, de sorte que nos concitoyens n'on plus aucune confiance dans le gouvernement actuel.

Quels sont ses antécédents, monsieur l'Orateur? Le Canada était uni en 1968. L'euphorie que l'Expo et les célébrations du Centenaire avaient suscitée avait créé des liens entre les Canadiens. Aujourd'hui, le gouvernement offre peu d'espoir à quiconque s'interroge sur notre situation économique ou sur l'avenir de notre pays. Y a-t-il de l'espoir pour le million de chômeurs du Canada? Le niveau de chômage se situe actuellement à environ 8.3 p. 100. Les chiffres peuvent laisser très froids; un million de chômeurs, c'est déjà un malheur, mais c'est encore pire lorsque, considérant le cas des travailleurs canadiens de moins de 25 ans, nous constatons que le taux de chômage chez eux est le double de la moyenne pour tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, on ne saurait mieux décrire la situation que ne le fait le discours du trône. Le passage suivant figure à la page 2 du *hansard:*

> Les privations qu'engendre actuellement le chômage au Canada sont profondément troublantes. Il n'est ni juste ni admissible qu'autant d'hommes et de femmes se voient frustrés de la dignité d'un travail rémunérateur, et qu'ils soient incapables de s'acquitter de leurs obligations financières et de faire des projets d'avenir en toute confiance. Il est intolérable qu'autant de gens soient frustrés de leur droit à une vie productive et assurée, et que leurs familles soient accablées de l'injuste fardeau de l'inquiétude, de l'incertitude et de la privation. Le chômage constitue actuellement, à l'échelle nationale, un obstacle très sérieux à la croissance économique.

En parlant ainsi, le gouvernement s'est mis au banc des accusés. La preuve en est le million de chômeurs. Les députés savent tous qu'au fur et à mesure que les mois d'hiver arrivent, le chômage augmente. Qu'est-ce que le gouvernement fait? Il se contente d'un autre projet de création d'emplois, une autre largesse de 150 millions de dollars. D'où viennent ces 150 millions de dollars, monsieur l'Orateur? De la poche des contribuables canadiens. Ce n'est là qu'une autre solution à court terme.

Il nous faut une meilleure stratégie en matière de main-d'œuvre, monsieur l'Orateur, susceptible d'établir un climat économique favorable à une croissance régulière. Il nous faut créer à peu près un demi-million d'emplois par année, et cette projection vaut jusqu'aux environs de la moitié des années 80. Nous ne créons actuellement que la moitié des emplois nécessaires. Nous ne créerons jamais ces emplois, nous n'établirons jamais ce climat avec des projets à court terme de création

directe d'emplois. Il nous faut une stratégie en matière de main-d'œuvre et une stratégie industrielle qui permette d'encourager le secteur privé, et en fait, de lui octroyer des stimulants—non pas des aumônes, car c'est de l'assistance sociale sous une autre forme—de sorte qu'il ne voie pas tout ce qu'il produit taxé à outrance.

Je vais revenir sur ce point un peu plus tard, monsieur l'Orateur, mais je crois que nous avons aujourd'hui dépassé les limites de la fiscalité équitable pour en arriver au stade de la confiscation. Voilà où en sont les Canadiens aujourd'hui. On confisque une bonne partie de ce qui appartient aux particuliers; la part qu'accapare le gouvernement est redistribuée d'une manière très inégale et très injuste.

Je viens de l'Ouest, monsieur l'Orateur, et je sais que depuis des années, nous supplions le gouvernement de présenter une stratégie industrielle qui nous permette de mettre en valeur nos produits et nos denrées agricoles d'une manière plus équitable. Où est cette stratégie? Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, nous avons eu la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Le gouvernement n'est pas plus sur le point de répondre aux aspirations de l'Ouest canadien maintenant qu'il ne l'était à l'époque où cette conférence a eu lieu, c'est-à-dire en 1973. Il faut créer des emplois, monsieur l'Orateur, et des emplois permanents. Nous n'avons pas besoin des petits cadeaux du gouvernement. Ce n'est pourtant pas le gouvernement actuel qui va nous offrir de tels emplois.

Tous les Canadiens qui se sont intéressés au problème de la productivité savent que notre niveau de vie dépend beaucoup de nos exportations. Les échanges commerciaux avec nos voisins du sud, tant les importations que les exportations, représentent encore 70 p. 100 de l'ensemble de nos échanges, malgré le fait que le premier ministre (M. Trudeau) ait essayé de saper notre confiance dans les Américains et de gâcher nos relations avec eux. Le coût de fabrication est de 20 à 25 p. 100 plus élevé ici qu'aux États-Unis. Par ailleurs, les États-Unis jouissent d'autres avantages, comme le fait d'être situés plus au sud et de pouvoir pratiquer l'économie d'échelle grâce à une population dix fois plus élevée que la nôtre. On peut donc dire qu'au mieux, nous éprouvons des difficultés à nous imposer sur ce marché américain, ce qui nous a fait perdre des emplois. Pourquoi ne sommes-nous pas concurrentiels, monsieur l'Orateur? Parce que nous avons favorisé la hausse des coûts de production, qu'il s'agisse de salaires ou d'impôts.

Un autre facteur, qu'on remarque de plus en plus, c'est que les organismes investis d'un pouvoir de réglementation, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, empiètent de plus en plus sur les droits du secteur privé et font ainsi augmenter les coûts. La seule manière de financer le commerce en ce moment, c'est d'exporter nos produits agricoles non transformés et très souvent nos matières premières. Lorsque le marché mondial faiblit, comme on nous dit que c'est le cas en ce moment, nous perdons notre position concurrentielle.

Le monde entier se rend compte que nous connaissons de graves difficultés, monsieur l'Orateur. Il y a dans le *Globe and Mail* du 28 septembre 1977 un article dont le titre dit simplement: «Le Japon fait de sévères reproches à Davis»—il s'agit du premier ministre Davis—«à propos des grèves et des impôts». L'article parle ensuite de notre main-d'œuvre et dit à ce sujet:

[M. Epp.]

Les hommes d'affaires japonais ont dit que les impôts élevés sur les revenus des sociétés en vigueur au Canada étaient la deuxième raison en importance pour laquelle le Japon privilégiait les États-Unis.

Le manque de productivité a aussi entraîné un manque de confiance chez les investisseurs. Où est passée la confiance des investisseurs d'aujourd'hui? Pourquoi des Canadiens ne veulent-ils pas investir chez eux, mais préfèrent plutôt placer leurs capitaux aux États-Unis? Pourquoi cette fuite des capitaux? A mon avis, c'est largement dû à l'absence de direction économique de la part du gouvernement et de tous ces ministres des Finances que nous avons eus.

Pendant les années 60, monsieur l'Orateur, on a entendu dire de plus en plus que les profits étaient trop élevés. En fait, le terme «profit», a une mauvaise connotation, comme si c'était un mot obscène. Il est un fait très simple dans notre économie, c'est que les profits sont générateurs d'emplois. Encore une fois, le gouvernement n'a pas donné l'impulsion qu'il fallait pour créer un climat favorable. Il s'est contenté de changer de ministre des Finances. Encore une fois, le chef destiné à montrer la voie s'est retrouvé dépourvu de toute autorité.

Pour ce qui est de l'inflation, monsieur l'Orateur, je vous accorde que c'est un mal que nous partageons avec toutes les autres économies industrielles du monde occidental. Le cœur du problème, c'est qu'au Canada, les taux d'inflation grimpent toujours, et ce en dépit des contrôles. D'autres pays, y compris la Grande-Bretagne ont à la fois un taux d'inflation et un taux de chômage inférieurs aux nôtres. Nous avons remplacé la Grande-Bretagne à la remorque de la communauté économique internationale.

Nous nous souvenons tous du «Et toc, vous êtes gelés!» lancé par le premier ministre en 1974. A mon sens, si les contrôles anti-inflation se sont révélés inefficaces, c'est parce que le gouvernement manque de crédibilité. Parce qu'il affirme une chose en campagne électorale et qu'il n'hésite pas à dire ensuite le contraire lorsque cela sert ses intérêts politiques.

● (1632)

Un gouvernement doit dire la vérité. Quand il ne le fait pas, c'est la population qui en souffre et se fait une fausse idée de ceux qui la gouvernent. C'est pourquoi elle dit qu'elle ne peut faire confiance à aucun de nous. Les gros perdants dans ce jeu sont les Canadiens.

Quels ont été les résultats de cette absence de direction? Et que dire du dollar qui fléchit? Il ne fléchit plus, il est tombé à moins de 90c. Il est tombé au niveau de 1932, au pire de la dépression. Nous devons nous souvenir que le dollar vaut 90c. par rapport à un dollar américain qui lui-même est à la baisse. Les choses en sont rendues au point où un caricaturiste comme Ben Wicks nous montre deux personnes déambulants la rue: l'une se penche pour ramasser un morceau de papier, et l'autre lui dit: «Laisse faire, l'ami, ce n'est qu'un dollar canadien!»

Nous sommes devenus la risée du monde industriel. C'est pourquoi, à cause de nos emprunts importants à l'étranger, ceux-ci coûtent de plus en plus cher tous les jours.

L'État a fait preuve de la pire anarchie dans sa façon de dépenser. Je veux parler de l'État à tous les niveaux. A l'heure actuelle, les trois niveaux de gouvernement accaparent près de 43c. par dollar réalisé dans les biens et services. Cela signifie qu'un Canadien gagnant $15,000 par année paie $6,800 en taxes et impôts directs et cachés. C'est la réalité canadienne d'aujourd'hui.

Autrement dit, le Canadien travaillera tout janvier, tout février, tout mars et jusqu'à la mi-avril pour payer ses impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu. Il continuera à travailler pendant le reste d'avril, tout mai et la moitié de juin pour payer les autres taxes. Le 15 ou le 16 juin, il aura enfin le droit de travailler pour lui-même. Où est la stimulation? Le gouvernement reste là sans rien dire en espérant que cette situation se dissipera comme un mauvais rêve ou une grosse migraine.

Je vois que le ministre des Finances (M. Chrétien) est présent à la Chambre aujourd'hui. J'ai du respect pour lui, mais on devrait lui dire qu'il a du pain sur la planche. Malheureusement, le premier ministre et le cabinet ne veulent pas dire ce qu'il faut dire ni, ce qui est plus grave, faire ce qu'il faut faire. Le premier ministre n'y est pas disposé parce qu'il est favorable à la politique d'intervention. Il aime intervenir, cela le réjouit, et c'est ainsi qu'il veut orienter le Canada. Pour le moment, si la politique d'intervention ne lui est pas politiquement avantageuse, il va relâcher. Dès que la situation politique le lui permettra, il y reviendra.

Nous avons souvent entendu dire que les sociétés payaient le plus d'impôts. Selon l'Annuaire du Canada de 1975, 85 p. cent de toute la main-d'œuvre canadienne se composait de travailleurs indépendants ou de salariés. Ce sont eux qui paient la grosse partie des impôts.

On pourrait dire que si le taux de taxation est de 43 p. 100, il faut espérer que l'argent prélevé est bien dépensé. Est-ce le cas? Que dit le vérificateur général dans son rapport? J'aimerais citer le rapport du vérificateur général pour l'année terminée le 31 mars 1976. En voici un passage:

> Les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.

Comment le gouvernement dépense-t-il son argent? Il ne cesse de nous demander comment nous voudrions économiser. Pour donner à la Chambre un exemple d'économie, je me refère à un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg et qui a été reproduit par la Chambre de commerce de Winnipeg. On l'a abondamment diffusé lors de la dernière élection du Manitoba. Si l'on demande: «Qui consacre le plus d'argent à la publicité au Canada?», on pourrait répondre General Motors, Ford ou Proctor and Gamble. Elliot Research a constaté l'an dernier que Proctor and Gamble dépensait le plus. Qui est le premier aujourd'hui? Aujourd'hui, le gouvernement du Canada dépense plus d'argent en publicité que n'importe quelle entreprise au Canada, sans compter les dépenses des sociétés de la Couronne. C'est cela l'austérité? Si l'on additionnait ce que coûte la publicité d'Air Canada, des Chemins de fer nationaux du Canada ou des Télécommunications CN, pour n'en citer que trois, quels sommets atteindrait-on alors? Une forte partie de ces programmes sont obligatoires.

Je voudrais me reporter encore à cet article et en citer une partie:

> C'est un choc de découvrir combien coûtent les programmes publicitaires destinés à persuader les Canadiens qu'il peut être amusant de remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu—ce à quoi les oblige d'ailleurs la loi—ou à leur apprendre, à un coût excédant de loin les économies d'énergie réalisées, qui somme toute, Environnement Canada est fort économe en matière d'énergie . . .

A l'heure actuelle, le gouvernement du Canada consacre plus d'argent que ne le fait Simpsons-Sears, Bell Canada, la Banque canadienne impériale de commerce, les magasins Dominion, la compagnie Nabisco, la compagnie Pepsi-Cola et la Banque royale du Canada réunis pour réussir à vendre leurs marchandises. Et ces sociétés se font concurrence. D'un autre côté, les Postes canadiennes qui jouissent d'un monopole, jugent nécessaire de dépenser $350,000 pour améliorer leur image, objectif qui serait plus rapidement réalisé si cet argent était dépensé pour améliorer le service.

Il y a aussi l'utilisation des avions du gouvernement par les ministres du cabinet. Cette question a été ramenée sur le tapis à la présente session. Les Canadiens ne seront pas dupes plus longtemps. On ne les trompera pas avec leur propre argent. A preuve, ce qui s'est passé aux élections qui ont en lieu au Manitoba la semaine dernière. Avant cette élection, la stratégie du parti conservateur fut fort simple. En effet, ce parti, qui vient maintenant de prendre le pouvoir, avait annoncé qu'il mettrait en œuvre une politique d'austérité. Pour bien des gens, ce n'était pas là un thème très populaire. A leur avis, la population devait être gavée de promesses. Nous, conservateurs, avons alors rétorqué que le peuple canadien, et plus précisément celui du Manitoba, n'était pas prêt à se laisser duper; dites-lui la vérité et il vous fera confiance.

Apparemment, la presse ne nous a pas crus. Le 3 octobre 1977, le *Financial Times of Canada* publiait un article de Roger Newman intitulé: «PCs hopeful but unlikely in Manitoba vote». J'aimerais en citer le dernier paragraphe, qui se lit comme suit:

> Si le vote devait avoir lieu aujourd'hui, la plupart des observateurs sont d'avis que les Manitobains éliraient un gouvernement néo-démocrate minoritaire, flanqué peut-être d'un contingent conservateur moins nombreux formant l'opposition officielle et des libéraux suivant de près en troisième lieu. Comme aucune question brûlante n'est débattue, les partis pourraient se retrouver à peu près sur un pied d'égalité, avec le résultat qu'il faudrait peut-être tout recommencer l'an prochain.

Et cette affaire sans histoire dont parle M. Newman? C'est que nous avons dit au Manitoba qu'il fallait freiner les dépenses et réduire les impôts. Nous avons dit également que nous supprimerions 6 sortes de taxes et impôts, par exemple les droits de succession.

J'ai demandé l'autre jour au ministre des Finances s'il allait suivre l'exemple du gouvernement manitobain et permettre au propriétaire d'une exploitation agricole ou d'une petite entreprise familiale de la céder ou de la vendre de son vivant à un proche parent, sans avoir à subir l'impôt sur les gains de capital. Je demande cette mesure parce qu'elle permettrait de conserver l'exploitation dans la famille.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons dépassé les bornes d'une fiscalité équitable pour nous lancer dans la confiscation. Le gouvernement confisque le bien légitimement acquis par le contribuable canadien. Ces fermes et entreprises familiales ont été acquittées, elles ont supporté les divers impôts et taxes, et par-dessus le marché le gouvernement veut prélever l'impôt sur les gains de capital. Le gouvernement se plaint de ce que les jeunes quittent la ferme au lieu d'assurer la relève. C'est normal, avec ce genre de confiscation.

Il faut en revenir à une société où il y ait intérêt à travailler. Nous vivons à l'ère technologique, il faut s'y adapter. Il faut que le ministre des Finances réduise les dépenses publiques dans les secteurs improductifs comme la publicité par exemple, et qu'il consacre plus d'argent à la recherche et au développement.

● (1642)

Revalorisons la recherche et le développement pour que la technologie qui en résultera puisse servir à la création de

nouveaux emplois à l'ère technologique. Je m'inquiète particulièrement aujourd'hui des transports et de l'énergie.

Non seulement la situation économique est telle que l'empereur est nu, mais il n'a non plus aucune idée nouvelle sur l'unité canadienne. Nous ne réglerons jamais la question de l'unité canadienne tant que les régions se sentiront exclues du processus de prise de décisions dans le pays. C'est l'impression que nous avons dans l'Ouest. Je ne veux pas parler seulement en Canadien de l'Ouest—je veux parler en Canadien—mais il y a des régions du Canada qui se sentent oubliées, et le gouvernement doit s'en rendre compte. Il y a une relation étroite entre la force économique du pays et le désir des Canadiens d'y demeurer, et il faudra régler la question de l'unité nationale.

Il a également été question à la Chambre de la loi sur les langues. Je tiens à faire bien comprendre à tous les députés qu'en tant que Manitobain, je n'ai pas à m'excuser de ce qui s'est fait au Manitoba, car le Manitoba a toujours eu la réputation d'être une province ethnique, et comme groupes ethniques et citoyens de cette province, nous ne demandons que l'égalité. Nous ne demandons pas de statut spécial ni de droits spéciaux. Nous ne demandons que l'égalité, et il est grand temps que le gouvernement actuel s'en rende compte et annonce que tous les Canadiens sont égaux et qu'il n'y en a pas qui sont plus égaux que d'autres.

Il en va de même d'un référendum ou de tout nouvel organisme relatif à la constitution. Nous ne demandons pas d'accords spéciaux ni de statut spécial pour quiconque ou pour quelque région du Canada. L'unité ne découlera pas uniquement des changements que connaîtra l'économie du Canada ou des modifications à la constitution, mais plutôt, comme l'a déclaré Sa Majesté dans le discours du trône:

> Ce mécontentement qui se manifeste au milieu de l'abondance ne peut prendre sa source que dans l'esprit de l'homme, et c'est de là aussi que devra venir l'unité de la nation.

Si je devais condamner le gouvernement actuel pour quoi que ce soit—et je ne parlerais même pas de la situation économique qui est sombre, et j'en ai donné une description, ni de l'unité canadienne que le premier ministre a compromise pendant ses dix années au pouvoir—je m'en prendrais plutôt à son manque de leadership moral, à son manque de caractère.

Je voudrais citer un extrait du discours prononcé devant le Canadian Club le 17 octobre, par Son Altesse royale, le duc d'Edimbourg. Il a déclaré:

> L'âge de la conscience sociale et de la justice social semble coïncider avec l'âge de la criminalité, de la pornographie, de la violence et du terrorisme international. La libéralisation des conventions sociales trop restrictives semble avoir dégénéré en dictature de l'anarchie.

Le Canada est maintenant aux prises avec cette dictature de l'anarchie. Et c'est vrai non seulement pour le Canada, mais pour le monde occidental en général. Et je tiens à dire clairement qu'une des causes du malaise que nous connaissons aujourd'hui c'est que le premier ministre a essayé de détruire un bon nombre des valeurs morales sur lesquelles notre pays a été fondé car, à cause de son attitude humaniste, l'homme devient le centre du monde, c'est le règne du Moi. Toutes les valeurs basées sur les principes chrétiens sont mises au rancart quand vous placez le Moi au centre de tout et c'est ce qu'a fait le premier ministre. Voilà la cause du malaise actuel.

Le premier ministre a souvent préconisé des changements et je vous le dis tout net, des changements pour le pire et non pour le meilleur. Nous avons cru que nous pourrions jouir de plus grandes libertés civiles, mais ces libertés civiles ont été remplacées par la licence des mœurs. Pour ces trois raisons, il est grand temps que le gouvernement fasse ses bagages et s'en aille car le Canada ne peut se permettre d'accorder un autre mandat à Pierre Elliott Trudeau. Je vous le dis très clairement, Canadiens réveillez-vous! Il en est grand temps et ce sera le bon moment aux prochaines élections.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, c'est toujours un grand honneur pour le député de Hull de prendre la parole à la Chambre et de discourir, en profitant de l'occasion qui est offerte, sur le discours du Trône. Je voudrais tout d'abord remercier les honorables députés de Louis-Hébert et de Malpèque (MM. Dawson et Wood) pour l'excellent discours qu'ils ont prononcé à la Chambre lors de l'Adresse en réponse au discours du trône. Même s'ils n'ont que très peu d'expérience politique, ils ont su prouver à la Chambre, ainsi qu'à la nation canadienne, qu'ils connaissent très bien leur circonscription et seront d'excellents représentants.

Monsieur le président, en entendant certains discours qui ont été prononcés à la Chambre sur l'unité nationale, j'ai été bouleversé et, comme médecin, j'ai posé un diagnostic. Le diagnostic était plutôt d'ordre psychiatrique que politique puisque, à en juger par ces discours, pour être plus précis, cela frise la schizophrénie.

J'ai constaté aussi durant ces discours qu'à peu près tous les péchés capitaux y ont passé en commençant par la haine, l'envie, la colère et en se terminant par la jalousie. Je suis certain que certains députés, ainsi que les prochaines générations qui reliront ces mêmes discours pourront les intituler: Insolence d'une caméra. Je voudrais revenir à un sujet qui m'est cher, la présence fédérale du côté de Hull, c'est-à-dire dans la partie francophone de la région de la capitale nationale. On n'est pas sans savoir qu'il se dégage actuellement un climat d'incertitude et de scepticisme à l'égard de l'intervention du gouvernement fédéral à Hull.

En se référant aux allégations et commentaires de certains, on a surtout l'impression que le gouvernement fédéral n'aurait plus sa place du côté québécois de la région de la capitale nationale, et surtout depuis le 15 novembre dernier. Il est donc important de préciser à nouveau les objectifs et les principes fondamentaux qui soutendent la présence et l'action du gouvernement fédéral dans la région hulloise. Que je sache, Hull, l'Outaouais et l'ensemble du Québec appartient encore à la Confédération canadienne. En 1969, à l'occasion d'une Conférence constitutionnelle, ce sont les élus de l'ensemble du Canada, représentés par tous les premiers ministres, qui ont décidé librement de concrétiser une capitale canadienne de part et d'autre de l'Outaouais.

● (1652)

J'invite donc tous ceux qui ont crié au scandale et au viol constitutionnel, aussitôt que le gouvernement du Canada a manifesté sa présence, voire même son existence, de nous proposer un mécanisme plus démocratique et plus constitutionnel pour faire profiter le côté québécois de la région de la capitale des avantages qu'entraîne la fonction de capitale nationale. A les entendre, il faudrait peut-être inscrire Hull, comme le disait si bien l'honorable ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales (M. Lalonde) le 28 mai 1975 à

Hull, il faudrait, dis-je, inscrire la ville de Hull au calendrier des vierges et martyrs pour mieux nier les demandes incessantes et légitimes qui nous ont été faites par l'ensemble de la population québécoise et ses élus pour que l'administration fédérale soit vraiment présente au Québec, ici, dans la région de Hull, alors que ces demandes datent de 1917. Il faudra donc cesser de faire croire que la présence du gouvernement fédéral à Hull n'est qu'un vœu pieux ou des déclarations exagérées de politiciens.

Le gouvernement fédéral s'y est engagé, il a tenu son engagement, et il est à Hull. Non seulement nous avons l'intention d'y demeurer, mais nous avons, au cours des années, décidé d'amplifier notre présence, d'accroître nos effectifs de fonctionnaires, même si les chiffres actuels ont été légèrement modifiés depuis le début, je puis vous dire qu'à l'avenir ce qui fait que des édifices dits fédéraux vous en verrez de plus en plus dans cette région, n'en déplaise à ceux qui ne veulent pas le reconnaître ce sera le gouvernement fédéral qui en assumera la responsabilité entière. Cette obstruction systématique à l'intervention du gouvernement fédéral à Hull relève de la politicaillerie mesquine et sans envergure. J'incite donc à la clairvoyance et à reconnaître les objectifs à long terme que l'on vous propose dans l'aménagement de la région de la capitale nationale du côté de Hull.

Vous n'êtes pas sans savoir que si l'on étudie un peu l'histoire de la région, avant 1969 la Commission de la capitale nationale était à toutes fins pratiques le seul organisme fédéral, provincial ou municipal qui planifiait, aménageait du côté québécois de la région de la capitale nationale. En dépit de ce vacuum technocratique, la Commission de la capitale nationale a mené à bonne fin les propositions qu'avait formulées l'urbaniste français Jacques Gréber dans son plan d'aménagement de la capitale fédérale. Ce n'est qu'en 1969, comme je l'ai dit tout à l'heure, suite aux résolutions de la conférence fédérale-provinciale sur la Constitution où les premiers ministres des provinces de même que le premier ministre du Canada (M. Trudeau) ont convenu que les villes d'Ottawa et de Hull et leurs environs constituent la région de la capitale canadienne, que les gouvernements en cause décidaient de faire participer Hull à la réalité de la capitale du Canada.

L'adoption de cette résolution allait permettre aux gouvernements du Québec et du Canada d'élaborer une politique et des programmes d'action visant à corriger les inégalités multiples et à égaliser les chances de développement du territoire québécois de la région de la capitale nationale. Il est donc important de retenir que déjà, à cette époque, l'action fédérale visait, premièrement, à une véritable présence fédérale sur les deux rives de l'Outaouais et, deuxièmement, aux besoins, préoccupations et exigences de la population de Hull et de la région. Cette collaboration ne fut malheureusement pas toujours facile. Ainsi, lorsque Ottawa décidait d'exproprier en 1969 un secteur situé sur l'île de Hull, certains hauts fonctionnaires québécois s'empressaient de faire exproprier le même territoire par le gouvernement du Québec à la veille de l'expropriation fédérale, «supposément» pour répondre au besoin d'espace pour la construction d'édifices gouvernementaux québécois.

Et depuis ce temps, au cœur de la ville de Hull le fameux projet de la Place du Centre a péniblement vu le jour et ce n'est qu'à la suite d'un engagement du gouvernement fédéral d'occuper une partie majeure des édifices qu'on entrevoyait la possibilité de construire. En fait, il est évident que, sans l'intervention du gouvernement fédéral, ce terrain serait demeuré tout au plus un terrain de stationnement jusqu'en l'an 2000. Notre présence et notre action à Hull n'ont rien d'un discours électoral réchauffé, truffé de promesses caduques, mais elles s'accompagnent d'une injection importante de fonds, et c'est ce qui est important, d'environ 500 millions de dollars d'ici 1985. C'est ce sens profond du respect des autres niveaux du gouvernement et de la population en général qui caractérise actuellement la planification et l'aménagement que nous avons entrepris en vue de créer une région de la capitale pour tous les Canadiens, tout en conservant à Hull son caractère de métropole de l'Ouest québécois. Et les principes qui soutiennent notre intervention sont simples, ils se fondent tous sur une idée sélectrice de créer et de maintenir une capitale qui symbolise le Canada en tant que nation.

Hull, monsieur l'Orateur, se devait de faire partie de la région de la capitale et doit assumer son rôle de métropole de l'Outaouais québécois de façon à bénéficier des avantages économiques et sociaux qui en découlent. Nous sommes intéressés à poursuivre le dialogue avec les autorités du Québec sur la planification et l'aménagement de la région de la capitale. Comme toujours, il est important que nous définissions ensemble nos objectifs réciproques et qu'ainsi nous puissions, dans la création d'une capitale sur les deux rives, respecter les volontés et les intérêts des divers gouvernements de la région, car dans la réalisation de cette entreprise importante, le gouvernement fédéral n'est pas un adversaire et encore moins un ennemi, mais un partenaire essentiel.

Si nous voulons faire un succès de ce projet, il faut maintenir la possibilité de contacts et d'échanges étroits, directs et francs entre les trois paliers de gouvernement au plan de l'activité courante. A cet égard, j'ai été plutôt étonné de la réaction négative des autorités québécoises à l'égard de la communauté régionale de l'Outaouais durant les derniers mois, comme si les personnes élues à la direction n'étaient pas assez sérieuses et intelligentes pour prendre leurs responsabilités dans la fameuse question d'usine d'épuration qui n'a pas fini, comme vous le savez, de faire couler de l'encre. Cette quasi-tutelle ne peut que conduire à l'alourdissement de l'appareil bureaucratique à tous les niveaux, à un ralentissement dans la prise de positions et conséquemment dans la mise en œuvre de certains programmes, surtout de l'augmentation effarante des travaux qui seront à la charge des contribuables de l'Outaouais déjà étouffés par le fardeau des taxes.

Et si la présence du gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, s'est précisée aujourd'hui, c'est parce que depuis 1917, comme je l'ai mentionné, tous ceux qui ont été élus et qui ont représenté non seulement la circonscription de Hull, mais l'intérieur de la circonscription de Hull, qui ont été élus maire ou échevin, ont tous ensemble toujours à un certain moment demandé au gouvernement fédéral d'investir chez eux. Et tout cela a commencé en 1909 avec le D[r] Fontaine, alors maire de la ville de Hull, qui demandait $5,000 à la commission d'embellissement d'Ottawa pour améliorer le parc de l'hôtel de ville. Et cela a continué, monsieur l'Orateur, et depuis Mackenzie King qui déclarait le 6 avril 1927 son intention de former un projet pour créer une commission du district fédéral afin de ne pas restreindre l'embellissement de la capitale

fédérale du côté d'Ottawa, mais de l'étendre également de l'autre côté de la rive, comme il le disait, du côté de Hull.

En 1956, le maire Moncion également, comparaissant devant le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le plan d'aménagement de la capitale nationale, disait: «Je suis heureux de faire ces remarques justifiées à l'adresse de la Commission du district fédéral au nom de la population de Hull et de son conseil». Il disait également que la ville de Hull à maintes reprises a demandé la construction d'édifices gouvernementaux dans ses limites, et qu'elle profite de l'occasion pour réitérer ses demandes. Et à ceux qui ont crié et continuent de crier au meurtre parce que le gouvernement fédéral a décidé de construire des édifices parlementaires du côté de Hull en disant que Hull avait une vocation ouvrière, voici qu'en 1956, le maire de cette ville disait: La ville de Hull qui, autrefois, était une ville essentiellement ouvrière change graduellement de caractère et à cause de sa situation géographique est destinée de plus en plus à contenir une population dont les occupations seront des occupations gouvernementales.

● (1702)

Monsieur le président, dois-je rappeler encore à la Chambre qu'encore en 1956, lors du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, le président des chambres de commerce de l'Ouest du Québec disait devant cette commission: La part faite à la cité de Hull et à la région de Hull, quant aux édifices fédéraux, est vraiment pitoyable. Nous avons l'imprimerie nationale, la belle affaire! Et il continuait en disant: Le district fédéral voudrait-il dire que tous ou presque tous les édifices fédéraux doivent nécessairement être du côté ontarien? Si le district fédéral est homogène et ne forme qu'un seul but, pourquoi cette discrimination? Il voulait une dizaine, pour ne pas dire plus, d'édifices fédéraux du côté de Hull, car si toute une série d'édifices fédéraux bordent le côté ontarien de la rivière des Outaouais, une série d'édifices du même genre devra faire le pendant du côté du Québec. Et si on regarde du côté de la bibliothèque, on verra que la ville de Hull est une ville complètement métamorphosée depuis 1969.

Je pourrais citer des déclarations de M. Marcel D'Amour, l'ancien maire de Hull. Je pourrais citer d'anciens maires, MM. Alphonse Moussette, Raymond Brunet, Adéodat Lambert, Armand Turpin, Thomas Moncion, Henri Gauthier, le Dr Fontaine, Jean-Marie Séguin, Marcel D'Amour, et même le maire actuel, M. Rocheleau, qui tous, comme je l'ai dit tout à l'heure, ont favorisé ces investissements massifs du côté de l'Outaouais québécois. Et M. Marcel D'Amour également, maire de Hull d'alors, déclarait au comité sur la Constitution, en 1971: Hull, croyons-nous, a vocation de capitale fédérale avec Ottawa. Et je tiens à signaler ici, monsieur le président, que contrairement à ce qu'on peut penser, que même si Ottawa est le siège de la capitale fédérale, elle continue à avoir les mêmes devoirs, les mêmes obligations que toutes municipalités ontariennes. Or, Hull pourrait devenir le siège de la capitale fédérale tout en étant rattachée directement à la province de Québec. Ses institutions relevant du Québec de la même façon que celles de la ville d'Ottawa relèvent directement du gouvernement de l'Ontario.

Et je pourrais citer d'autres témoignages, en particulier ceux de M. Jean-Marie Séguin qui disait exactement ce que l'on sait, qu'en vertu du décret de l'article 16 de la Constitution, Ottawa est la capitale du Canada. Cependant nous croyons que nous faisons partie de la capitale nationale de notre pays. Nous demeurons convaincus que nous faisons partie de la capitale du Canada indépendamment des descriptions légales. Voilà ce que nous pensons.

Monsieur le président, on entend souvent du côté de Hull que les gens ne veulent pas de l'intervention du gouvernement fédéral, ni même de sa présence, mais j'ai compilé des statistiques, lesquelles ont également été compilées par d'autres media, et je cite, par exemple, le journal *Le Droit* qui, le 2 mai 1969, faisait un sondage, grâce au service de l'information de CKCH. Ceux qui ont mené ce sondage ont publié dans le journal du 2 mai une question très pertinente, et cela pourrait peut-être servir de modèle pour ceux qui préparent le référendum au Québec. Voici cette question: Hull doit-elle se séparer du Québec? Est-ce que la question était assez claire? Nous avons eu 83 p. 100 de oui.

La deuxième question: Hull sera-t-elle plus favorisée par un district fédéral? 84 p. 100 également de oui.

J'ai également fait un sondage, qu'on appellera un sondage-maison, le 12 février 1973, et j'ai posé une question qui a été envoyée à tous les commettants de la circonscription fédérale de Hull. Faut-il favoriser un regroupement des municipalités de la région Hull-Ottawa sous une administration tripartite fédérale, Québec, Ontario? Et à cette question, je dois dire que 8,159 ont répondu sur un total de 25,616 cartes qui ont été expédiées aux maîtres de maison, donc 32 p. 100 des gens consultés ont répondu. Pour un sondage d'opinions de ce genre, c'est un succès sans précédent, parce que rares sont ceux qui obtiennent avec ce genre de questionnaire un total de réponses de 32 p. 100. Alors la première question: Favorisez-vous un regroupement des municipalités de la région Hull-Ottawa?

82 p. 100 ont dit oui, monsieur le président. Puis à la deuxième question, c'est sans importance puisque je demandais: Comment voudriez-vous appeler ce genre de district? Je dois dire que le district de la capitale nationale a eu 26 p. 100 de réponses favorables. Et pour ceux qui diront que ceci est de l'histoire ancienne, dans un sondage effectué par le poste CKCH, le 8 octobre 1975, à une ligne ouverte, on demandait aux gens: Est-ce que vous seriez oui ou non en faveur d'un district fédéral? 86 p. 100 des gens ont répondu oui.

Et si on se reporte en plus de cela à ce que je disais tout à l'heure, à l'effet que beaucoup disent que la présence du gouvernement fédéral à Hull est une nuisance pour le point de vue culturel, le point de vue assimilation et d'autres, lors des élections à la mairie de Hull, on a fait en 1970 un sondage scientifique. La société Le sondage d'opinions du Québec a effectué le sondage. Je dois dire qu'on a demandé à la question nº 10, aux gens que l'on questionnait, leur opinon sur l'implantation d'édifices fédéraux. Des personnes interrogées, 90 p. 100 ont dit que c'était une bonne chose que le gouvernement fédéral fasse construire des édifices à bureaux et autres bâtiments sur le territoire de Hull. C'est cela la velléité des gens de la circonscription de Hull. En plus de cela, ceux qui interviennent quotidiennement pour nous dire qu'on devrait construire un genre de mur de Chine entre Ottawa et Hull sont loin de connaître la réalité. La réalité, monsieur le président, est celle-ci.

Je ne parlerai pas pour les circonscriptions qui touchent la mienne, Gatineau et Pontiac, ce qui représente l'Ouest du Québec, je laisserai à mes collègues le soin d'élaborer sur les

chiffres, mais dans la circonscription de Hull qui représente la partie ouest, Touraine, Aylmer, Deschênes, municipalités de Hull, je dois dire que 10,385 personnes de Hull travaillent en Ontario, ce qui inclut également le gouvernement fédéral, et 2,485 travaillent tantôt à Ottawa, tantôt à Hull, ce qui donne un grand total de 14,645 personnes qui travaillent en Ontario, et si on additionne les autres 3,000, on arrive à un chiffre de près de 17,000 à 18,000 personnes qui travaillent, et pour le gouvernement fédéral, et pour l'Ontario. Donc, la conclusion pratique c'est que nous sommes, qu'on le veuille ou non, dépendants de l'Ontario et d'Ottawa comme capitale fédérale pour les emplois du côté de Hull.

● (1712)

Au gouvernement actuel du Québec, qui a envoyé ses ministres se promener d'une façon régulière en procession dans la région de Hull pour faire des pieds de nez et se moquer un peu du gouvernement fédéral par toutes sortes de déclarations que je n'osè répéter ici parce qu'elles ne sont pas sérieuses, je dois dire qu'il devrait étudier l'histoire de cette région qui a tellement été oubliée par le Québec et qui le sera encore par le gouvernement d'aujourd'hui, parce que nous sommes trop loin de Québec.

Ce que le gouvernement du Québec veut maintenant, c'est répéter le drame des Plaines d'Abraham, peut-être pas par les armes, mais d'une façon intellectuelle. Alors on se promène dans Hull. On vient également en flagorneur et on vient promettre des choses et de l'argent que le gouvernement fédéral a soit déjà donné ou qu'il donnera dans des programmes partagés. Ils ont aussi oublié de dire que depuis neuf ou dix ans le gouvernement fédéral a donné 950 millions de dollars aux fonctionnaires qui travaillent à Ottawa mais qui demeurent à Hull. Ces gens-là dépensent leur argent surtout à Hull. On sait qu'une mise de fonds aussi massive dans une région donnée développe certainement l'industrie et l'économie. C'est pour cela, monsieur le président, que j'ai incité depuis longtemps mes collègues du Cabinet et de la Chambre à comprendre l'historique de la région de la capitale nationale pour que, éventuellement, nous puissions modifier l'article 16 de la Constitution et inclure Hull et les environs, en d'autres mots, les municipalités à l'intérieur de la région de la capitale nationale, pour que cela devienne la capitale du Canada.

Monsieur le président, il y a quelques années, le gouvernement fédéral a même modifié sa loi sur la réorganisation de ses ministères lorsqu'il a fait enlever au paragraphe inscrit «siège social» le mot «Ottawa», et y a fait inscrire «région de la capitale nationale». Or, si nous appartenons à la région de la capitale nationale et si nous faisons partie intégrante de la capitale fédérale du Canada, je ne vois pas pourquoi on ne modifierait pas l'article 16 pour en faire une réelle «capitale nationale». Parce qu'il faut montrer à la nation ce que le gouvernement veut réellement faire que ce soit au plan biculturel, au plan bilingue, enfin même sur les questions de transport, devenir une espèce de laboratoire, une espèce de lieu où on fait les expériences avant de les lancer à travers tout le Canada, cela devrait se faire à l'intérieur de la région de la capitale nationale qui devra être une vitrine du fédéralisme tel qu'on l'entend et tel qu'on l'a préconisé depuis 1867.

Monsieur le président, nous avons été trop longtemps dans l'ombre et l'oubli. Nous avons trop longtemps subi un marasme économique dans la région de Hull pour ne pas faire de retour en arrière, et je crains bien que le gouvernement du Québec actuellement soit en train de nous faire retourner en arrière, mais les gens de Hull, de la région de Hull, ont confiance parce qu'ils savent qu'ils sont à l'ombre de la Tour de la Paix, et ils savent que le protecteur, depuis la Confédération, de cette petite minorité a toujours été et sera toujours le père de la nation, le gouvernement fédéral, parce qu'une capitale, monsieur le président, est non seulement le siège du gouvernement mais c'est encore le symbole, la puissance et l'unité d'un pays, le foyer de l'âme nationale, et seuls nous pouvons réaliser cela en amendant l'article 16 de la Constitution, ce qui ne demande pas d'aller faire un tour à Londres pour rapatrier cet article 16. Un ordre en conseil peut suffire.

Alors, j'espère avoir fait passer le message. Je sais que beaucoup de députés qui sont de l'extérieur ne comprennent par réellement ce qui se passe. Tout le monde est mêlé lorsqu'on parle de la Commission de la capitale nationale. Nous sommes surgouvernés, le rapport Fullerton en a fait mention. Il n'y a pas une génération qui va tolérer l'imbroglio politique dans lequel est plongée la région de la capitale nationale, des deux côtés de la rive.

J'espère que les prochaines générations donneront le coup de faucille, afin de rationaliser tout ce système qui est un fouillis indescriptible. J'invite donc mes honorables collègues à se pencher sur les problèmes de la présence fédérale à Hull, sur le problème de la région de la capitale nationale, afin de se familiariser pour qu'un peu plus tard, alors qu'on en parlera, on soit en mesure de juger.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je vois qu'à cause du vote enregistré qui aura lieu tantôt mon temps de parole a été coupé de moitié. J'aimerais mentionner quelques points d'importance dans ce débat si essentiel pour l'avenir de notre pays. Dans le discours du trône, le premier ministre (M. Trudeau) a dit où son gouvernement espère mener la nation canadienne.

La question que je pose à la population canadienne est: quelle confiance les citoyens peuvent-ils avoir dans le gouvernement Trudeau vu la crise économique et politique actuelle? Après tout, c'est lui qui gouverne le Canada depuis neuf ans. Avec quels résultats?

Nous avons le chômage le plus élevé depuis la grande dépression, 8.3 p. 100 de notre population active est sans travail, c'est à dire plus d'un million de Canadiens. Pour 100 chômeurs, il n'y a que quatre emplois vacants à plein temps. L'inflation est de 8.3 p. 100, en dépit du programme visant à l'enrayer. Notre déficit est de 8 milliards de dollars et le dollar canadien est tombé à son niveau le plus bas depuis la dépression. De plus, notre économie ne fonctionne qu'à 92 p. 100 de sa capacité, ce qui signifie que nous perdons quelque 16 milliards de dollars par année en biens et services non produits.

En plus de tout cela, un gouvernement séparatiste, voué à diviser le pays a été élu dans la province de Québec. Tout cela est arrivé sous le gouvernement du premier ministre qui a promis aux Canadiens en 1968 une société juste et un Canada uni.

Quelle justice y a-t-il pour le travailleur du nickel en chômage à Sudbury, pour le travailleur de la construction en chômage à Sault-Sainte-Marie et pour sa famille? Quel sentiment d'unité ressentent les habitants de la région Atlantique qui subissent un chômage élevé depuis des années et le jeune Québécois qui se retrouve sans emploi parce que dans sa province aussi le chômage est aigu?

Après presque dix ans de gouvernement libéral, notre pays est au bord de l'abîme politique et de la faillite économique. Ce n'est pas le fruit du hasard. On voyait cela venir. Bon nombre des causes de la crise actuelle sont les résultats directs des politiques du gouvernement Trudeau.

Comment expliquer ce chômage sans précédent? Pour une bonne partie, par la trop grande importance relative de l'industrie primaire, soit l'extraction du pétrole ou des minéraux ou les pâtes et papier. Nous sommes maintenant à la merci des multinationales qui manipulent les marchés et les prix mondiaux. Il suffit de regarder agir l'Inco à Sudbury. Beaucoup de nos industries ne nous appartiennent pas. Quatre-vingt-dix p. 100 de l'industrie pétrolière appartient à l'étranger tout comme 60 p. 100 de l'industrie minière. Faut-il s'étonner que nous n'ayons pas notre mot à dire dans les décisions d'investir ou de congédier?

En outre, la planification industrielle est insuffisante. Nous sommes encore dans une large mesure des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Évidemment, c'est la transformation des matières premières qui procure des emplois. Ce qui est trop souvent arrivé au Canada, c'est que les Canadiens ont extrait les ressources du sol et les ont fait transformer ailleurs. Et c'est ailleurs que sont créés les emplois. A moins de renverser cette tendance et de transformer une plus grande partie de nos matières premières nous ne viendrons jamais à bout de nos problèmes chroniques de chômage. Qu'arrivera-t-il aux habitants du Nord de l'Ontario quand les mines de fer, de nickel, de cuivre et d'or seront épuisées?

● (1720)

La troisième cause de notre chômage élevé est la politique qu'ont suivie délibérément le premier ministre et le cabinet, qui ont voulu ralentir l'économie et laisser augmenter le chômage pour combattre l'inflation. De 1974 à 1976, l'économie a perdu 25 milliards de dollars et plus de 600,000 années-hommes à cause de cette politique. Le programme anti-inflation a fait perdre plus de 300 mllions de dollars aux travailleurs par des réductions de salaires, et quand les travailleurs ont moins à dépenser pour l'achat de biens et de services, les usines doivent mettre des employés à pied et d'autres entreprises sont obligées de fermer leurs portes. Nos usines ne fonctionnent aujourd'hui qu'à 80 p. 100 de leur capacité, les investissements sont faibles et le nombre de faillites est plus élevé que jamais. Est-il étonnant que le chômage ait atteint des niveaux aussi élevés?

Le coût du chômage est énorme et non seulement pour les chômeurs et leurs familles, mais également pour le contribuable moyen qui travaille. Les prestations d'assurance-chômage versées pendant le premier semestre de 1977 ont atteint la somme de 2.1 milliards de dollars, soit une augmentation de 14 p. 100 par rapport à 1976, et on prévoit que le coût global de cette année dépassera les 4 milliards de dollars. Le gouvernement doit renflouer la caisse de la CAC avec l'argent des contribuables. De plus, le gouvernement a perdu 17 milliards de dollars en impôts. Comme les chômeurs ne payent pas les impôts qu'ils verseraient s'ils travaillaient, les Canadiens qui travaillent doivent en payer davantage pour combler la différence. En 1976, chaque homme, femme et enfant a perdu pour une valeur de 520 dollars en biens et services qui n'ont pas été produits à cause du chômage.

Les coûts sociaux du chômage sont également très élevés—ce sont les tensions familiales, les séparations, l'alcoolisme, l'augmentation de la criminalité, etc. A cela viennent s'ajouter les désillusions des jeunes chômeurs—car 46 p. 100 des chômeurs ont moins de 25 ans. Le chômage coûte si cher que si le gouvernement ne prend pas immédiatement des mesures positives, il est clair que l'on peut s'attendre à une crise terrible au cours des mois qui viennent. Notre parti a déjà donné à la Chambre et ailleurs les grandes lignes d'un programme économique d'urgence qui permettrait de créer environ 300,000 emplois. On a déjà donné les détails de ce programme à d'autres occasions et je n'ai pas le temps de les répéter maintenant. Il suffit de dire que nous réorienterions certaines des dispositions du dernier budget—nous modifierions ce montant de 1.5 milliard de dollars en dégrèvement d'impôts que le ministre a consenti aux grandes sociétés pour en faire des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers afin de permettre aux Canadiens d'acheter davantage pour ainsi inciter les usines à produire. Notre programme de création d'emplois s'auto-financerait. Il n'obligerait pas à financer un déficit ni à augmenter le fardeau fiscal des Canadiens qui travaillent.

En plus de ce programme d'urgence de création d'emplois, il est indispensable que nous mettions en place une stratégie industrielle à long terme de façon que l'emploi ne soit pas soumis aux fluctuations cycliques de nos industries d'extraction. Dans le nord de l'Ontario, nous savons ce que signifient ces fluctuations. Nous pouvons les observer tous les dix ans. Nous connaissons tous la situation des 3,500 personnes qui vont être mises au chômage par l'INCO, mais je dis aux habitants du nord de l'Ontario que ce n'est qu'un avant-goût de ce qui va leur arriver si nous n'adoptons pas de stratégie industrielle efficace. Si nous avons été indignés par les licenciements de l'INCO, nous aurons l'occasion de l'être encore bien davantage en ce qui concerne le cuivre, le zinc et les industries connexes si nous n'adoptons pas une politique pour l'exploitation des minerais.

En 1974, les gouvernements fédéral et provinciaux publiaient un document intitulé «Vers une politique minérale canadienne», document dans lequel ils présentaient la stratégie adoptée pour diversifier l'activité et pour transformer une plus grande partie des minerais extraits au Canada; cette stratégie portait également sur les revenus fiscaux provenant de ces minerais et sur la conservation. Cette politique a été élaborée il y a trois ans. Que s'est-il passé depuis lors? Nous n'avons pas progressé. Je pense à l'exemple de la Falconbridge Nickel qui exporte actuellement du minerai vers la Norvège où il sera raffiné et traité. Je me souviens qu'en 1975, le gouvernement provincial conservateur de l'Ontario a accepté, sous la pression de l'industrie minéralière internationale, de retarder de cinq ans l'entrée en vigueur d'une disposition fiscale prévoyant que les multinationales ne pourraient pas déduire le coût du traitement à l'étranger des minerais extraits en Ontario pour calculer les impôts dus à la province au titre de leurs activités minières. On a retardé de cinq ans l'application d'une clause

visant à encourager le traitement des minerais au Canada en vue d'y créer des emplois.

Et comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement conservateur de l'Ontario a exempté, pour une durée de quatre ans la société Falconbridge Nickel qui procède au traitement de nickel en Norvège, d'un nouveau règlement ontarien stipulant que les minerais doivent être traités au Canada.

Falconbridge et les autres sociétés menacent perpétuellement de déménager leurs opérations ainsi que de transférer leurs investissements ailleurs si les impôts deviennent trop élevés. Mais il est évident, d'après ce que je viens de déclarer, que le gouvernement ne dispose pas d'une stratégie cohérente en matière de développement pour contraindre les industries extractives à accepter que la priorité aille au développement du Canada. Je suggère que nous établissions un conseil fédéral-provincial de planification des exportations de minerais pour coordonner des négociations et la planification du gouvernement en ce qui concerne cette industrie afin que ce ne reproduisent pas les licenciements de l'INCO à Sudbury et ailleurs.

Quel était l'autre objectif de cette politique? Elle visait à garantir aux Canadiens un meilleur rendement des taxes sur l'exploitation de ressources leur appartenant. On en a fait une véritable plaisanterie! L'industrie minière s'en tire fort bien par rapport à d'autres secteurs de notre économie quant à son taux d'imposition. Dans son rapport présenté au gouvernement manitobain, Eric Kierans a démontré qu'entre 1965 et 1970, l'industrie minière a reçu 2 milliards 500 millions de dollars sous forme de concessions fiscales. Et qu'est-ce que cela nous a donné? L'International Nickel, qui exploite des mines au Guatemala et en Indonésie et qui licencie des travailleurs canadiens. Nous devons cesser d'accorder de pareilles concessions fiscales aux sociétés et mettre sur pied un régime fiscal qui garantisse que les travaux d'exploitation ont lieu au Canada et qu'il existe des emplois pour les Canadiens.

Il y a eu trop de mesures au coup par coup pour créer des emplois au Canada. Canada au travail et les subventions du MEER n'atteindront pas les objectifs visés. Il nous faut un programme coordonné de développement industriel. Nous devons cesser d'exporter toutes nos matières premières; elle doivent être usinées et traitées ici même au Canada.

Je propose donc, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Qu'on modifie l'amendement en y insérant, immédiatement après les mots «perte des marchés d'exportation,» les mots suivants:

«tout cela étant mis en évidence par le défaut de mise au point, par le gouvernement, d'une stratégie particulière pour l'industrie canadienne du nickel, défaut qui a abouti aux mises à pied récemment annoncées par Inco à Sudbury, Thompson et Port Colborne,»

● (1732)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 5 h 30, il est de mon devoir, en conformité de l'article 38(4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix les amendements dont la Chambre est saisie. La mise aux voix porte sur le sous-amendement (M. Symes). Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Symes, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 3)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard
Baker (Grenville-Carleton)
Bawden
Beatty
Beaudoin
Blackburn
Brewin
Brisco
Broadbent
Caouette (Villeneuve)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Epp
Fraser
Friesen
Gillies
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hees
Hnatyshyn
Howie
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Murta
Neil
Nystrom
Oberle
Peters
Pigott (Mme)
Ritchie
Rodriguez
Rondeau
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—76.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Douglas (Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupras
Ethier
Foster
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Langlois

Messieurs

Laniel
Lapointe
Lavoie
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Wood
Yanakis
Young—111.

● (1742)

M. l'Orateur: Je déclare donc le sous-amendement rejeté.

(Le sous-amendement de M. Symes est rejeté.)

M. l'Orateur: Le vote porte donc sur l'amendement du député de Battle River (M. Malone):

● (1752)

(L'amendement de M. Malone, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 4)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard
Baker (Grenville-Carleton)
Bawden
Beatty
Beaudoin
Blackburn
Brewin
Brisco
Broadbent
Caouette (Villeneuve)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Epp
Fraser
Friesen
Gillies
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hees
Hnatyshyn
Howie
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Murta
Neil
Nystrom
Oberle
Peters
Pigott (M^me)
Ritchie
Rodriguez
Rondeau
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—76.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (M^me)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (M^lle)
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^me)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Dawson
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Douglas (Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupras
Ethier
Foster
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^me)
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Langlois
Laniel
Lapointe
Lavoie
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Wood
Yanakis
Young—111.

● (1802)

M. l'Orateur: Je déclare donc l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Malone est rejeté.)

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures passées, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A 6 h 5, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 octobre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

DEMANDE DE MESURES PROPRES À REHAUSSER LE NIVEAU DES RECHERCHES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je demande la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Compte tenu de l'indifférence aberrante du gouvernement à l'égard de la recherche en matière de santé au Canada, comme l'a souligné M. Gerhard Herzberg, prix Nobel, à l'occasion d'une conférence tenue récemment sur ce sujet, ainsi que de la nécessité, dont M. Herzberg a fait état, de subventionner beaucoup plus généreusement la recherche sur la santé, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour rehausser le niveau des recherches sur la santé au Canada au niveau international afin que les Canadiens puissent jouir d'une meilleure santé et atteindre un âge plus avancé.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre pour mettre en délibération une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE DE RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS DE VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'interviens aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Je veux parler du consentement quasi unanime accordé par la Chambre des communes et les groupes de producteurs intéressés à favoriser une politique d'importation du bœuf. Je propose, appuyé par le député d'Elgin (M. Wise):

Que le Canada adopte à long terme une politique d'importation du bœuf et que le Parlement adopte aussitôt que possible une mesure législative permettant de réglementer l'importation du bœuf, du veau et du bétail de boucherie sur pied.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

QUESTIONS OUVRIÈRES

PROPOSITION DE RÉUNION AVEC LES DIRIGEANTS DE LA NORANDA MINES POUR ÉVITER LES LICENCIEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je veux également prendre la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, à propos d'une affaire urgente. Étant donné que la compagnie Noranda Mines Limited a annoncé la mise à pied d'environ 500 employés ces dernières semaines et comme M. John White, directeur de la mine de cuivre de la compagnie Noranda Mines à Murdochville, parle maintenant ouvertement de la possibilité de congédiements supplémentaires d'ici quelques mois, je propose, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre charge le gouvernement de s'entretenir avec les cadres supérieurs de cette compagnie le plus tôt possible pour arrêter un programme qui permettrait d'éviter d'autres mises à pied.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement stipule que le consentement unanime de la Chambre est nécessaire, avant que cette motion puisse être présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ON DEMANDE UNE AIDE ACCRUE POUR LA RECHERCHE DE NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné l'épuisement graduel des sources d'énergie traditionnelles et la nécessité immédiate de trouver d'autres sources d'énergie adéquates, et afin de maintenir le rythme du progrès et de l'évolution, je propose, appuyé par le député de Villeneuve (M. Caouette):

Que le gouvernement enlève les restrictions budgétaires établies et qu'il augmente substantiellement sa participation financière dans le domaine de la recherche scientifique orientée vers la découverte de nouvelles sources énergétiques.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Aide économique

[*Traduction*]

L'INFORMATION

DEMANDE DE MESURE LÉGISLATIVE PRÉVOYANT LE LIBRE ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion au sujet d'une affaire urgente. Comme le rapport du North-South Institute, présidé par le distingué ex-secrétaire général du Commonwealth, Arnold C. Smith, concernant le tiers monde et l'apport du Canada signale que l'étude et le débat sur le développement international ont été sérieusement entravés par une attitude intransigeante et déraisonnable de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne la communication de renseignements, je propose, appuyé par le député d'Egmont (M. MacDonald):

Que la Chambre charge le secrétaire d'État de présenter immédiatement une mesure législative confirmant effectivement la liberté d'information.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

• (1112)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DU SECTEUR DES KOOTENAYS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que l'entente générale sur le développement qui est intervenue entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique prévoit que trois régions précises de cette province doivent recevoir une aide spéciale dans le cadre du programme du ministère de l'Expansion économique régionale et que l'une d'elle, les Kootenays, a été laissée de côté dans la dernière série d'ententes auxiliaires, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale entame immédiatement des pourparlers avec la Colombie-Britannique pour assurer aux secteurs est et ouest des Kootenays les formes d'aide économique dont ils ont besoin.

M. l'Orateur: Aux termes du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LES TRANSPORTS

LE RENIEMENT DE LA PROMESSE D'AIDE AU TRANSPORT URBAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), je propose la motion suivante:

Que la Chambre exprime le regret que le programme d'aide au transport urbain annoncé hier par le ministre des Transports (M. Lang) ne constitue qu'un transfert de fonds puisés à même d'autres programmes déjà en vigueur, et constitue donc un total reniement de la promesse électorale de 1974 où le gouvernement s'engageait à mettre des fonds originaux de 290 millions de dollars à la disposition des communautés urbaines pour les aider à résoudre leurs graves problèmes de transport urbain, et que la Chambre blâme donc le gouvernement de négliger aussi grossièrement ses promesses solennelles à la population canadienne.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant que la vacance suivante est survenue dans la députation de M. André Fortin, député de la circonscription électorale de Lotbinière, par voie de décès. En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections, lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE GARANTIES TOUCHANT L'UTILISATION D'ACIER CANADIEN POUR LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE DU NORD

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je tiens tout d'abord à lui rappeler que le premier ministre dans son discours a fait remarquer que la construction d'un pipe-line coûterait quelque 4 milliards de dollars et nécessiterait 100,000 années-hommes de travail et plus d'un million de tonnes d'acier. Le ministre est-il maintenant au courant des très graves questions que l'on se pose quant au manque de garanties touchant l'utilisation d'acier canadien pour la construction du pipe-line? Je demanderais donc à cet égard au ministre si l'appel d'offres pour la construction du pipe-line sera ouvert aux entreprises étrangères ou si l'appel d'offres pour la construction du tronçon canadien sera uniquement réservé aux intérêts canadiens.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, on est en train de rédiger une nouvelle loi. En ce qui concerne la participation des intérêts canadiens à cette entreprise, cette question relève pour le moment de l'Office national de l'énergie, qui a clairement laissé entendre que la préférence serait accordée aux soumissions canadiennes. J'ajouterais que nous fabriquons des conduits de 48, 52 et 54 pouces de diamètre au Canada et que nous devrions donc être en mesure de fournir tout le matériel nécessaire à la construction du pipe-line, ce que je souhaite vivement.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme d'habitude, le ministre a évité de répondre à ma question. Étant donné qu'il est question d'ententes implicites—quoi que cela veuille dire—et de prix concurrentiels et étant donné d'autre part que le ministre a déclaré que les intérêts canadiens seraient favorisés, ce qui laisse la porte ouverte aux soumissions étrangères, le ministre peut-il nous dire s'il compte faire le nécessaire, avec son collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour obtenir les garanties nécessaires à la protection de notre industrie métallurgique et des entreprises qui sont prêtes à fournir les biens et les services essentiels à la construction du pipe-line?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que l'on favoriserait le plus possible la participation des intérêts canadiens. Si nous pouvons tout faire, nous ferons tout. Si cela dépasse la capacité de production de nos aciéries et si nous nous trouvons dans l'incapacité de concurrencer le cours mondial de l'acier, nous serons obligés de faire appel à l'aide étrangère. Le député peut compter que dans la mesure législative dont la Chambre sera saisie on précisera dans quelles conditions les fabricants canadiens pourront fournir les conduits utilisés au Canada.

• (1117)

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je me réjouis que le ministre ait utilisé le mot «concurrentiel». Le ministre sait-il que le Sénat américain, qui devra approuver cet accord, s'inquiète beaucoup du marasme dans lequel est tombée l'industrie sidérurgique américaine? Le ministre sait-il qu'un groupe d'experts est chargé d'étudier le cas de ce secteur aux États-Unis, ce qui, en fin de compte, signifie que le gouvernement américain y accordera de nouvelles concessions fiscales et qu'il interviendra afin de la rendre plus rentable et mieux armée contre la concurrence? Puisque le ministre se demande si l'industrie canadienne sera de taille à lutter contre ses rivales, est-il prêt à recommander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au premier ministre que les entreprises canadiennes soient en mesure de se défendre contre leurs concurrentes, si une telle éventualité devait se produire aux États-Unis?

M. Baker (Grenville-Carleton): Qu'entend-il faire à ce propos?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, nous tenons naturellement à maintenir un climat tel que les entreprises canadiennes soient asssez vigoureuses pour résister à leurs rivales américaines. Je puis assurer au député que certains journaux ont mal interprété les intentions des Américains au sujet de l'accord sur le pipe-line.

Questions orales

LES FINANCES

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR L'AFFECTATION DE 150 MILLIONS DE DOLLARS AU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. La semaine dernière, il a annoncé que des crédits supplémentaires de 150 millions de dollars seraient affectés à la création d'emplois. Il y a quelques jours, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré à la Chambre que cette mesure ne toucherait aucun des programmes d'embauche de son ministère.

Le ministre des Finances peut-il dès lors dire à la Chambre à quoi servira cet argent au juste, où il sera puisé et peut-il nous garantir que ces crédits ne proviendront pas des caisses de pensions de vieillesse et d'allocations familiales, même s'il est urgent de créer des emplois au Canada?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est là une question bien étoffée que me pose le député.

M. Baker (Grenville-Carleton): Alors, donnez-nous une réponse étoffée.

M. Chrétien: Ces crédits de 150 millions de dollars seraient distribués par le truchement des FLIP, c'est-à-dire des projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre, dont le but est de stimuler l'embauche.

Une voix: Flip, flop.

M. Chrétien: Cette année, les crédits seront répartis en fonction des besoins régionaux, du taux de chômage et ainsi de suite. Chaque ministère proposera des solutions au président du Conseil du Trésor et c'est à ce niveau que se feront les affectations. Ces crédits supplémentaires seront tirés du budget fédéral qui a été présenté au mois d'avril par mon prédécesseur, cela va de soi. Le Conseil du Trésor est actuellement en train de revoir les priorités du gouvernement. S'il y a une déclaration à faire à ce sujet, c'est au président du Conseil du Trésor qu'il appartiendra de la faire. Le député n'arrivera à rien en répandant de fausses rumeurs et en insinuant que le gouvernement ira puiser dans les caisses de pensions de vieillesse et autres.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre devrait soulever la question des rumeurs sans fondement avec son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social car ces bruits ont pris naissance dans son ministère.

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: Absolument pas.

M. Hnatyshyn: Excusez-vous.

M. McGrath: Compte tenu du million et plus de chômeurs au pays, et du fait que nous avons déjà un nombre élevé de mineurs en chômage sans compter les mises à pied prévues pour bientôt, le ministre peut-il donner à la Chambre et au pays l'assurance que ces 150 millions de dollars ne serviront pas d'assiette au beurre pour les libéraux, comme ce fut le cas à la deuxième étape du programme de création d'emplois lorsque les circonscriptions libérales ont reçu $300,000 de plus que les circonscriptions conservatrices, et dans le cas du programme de décentralisation du gouvernement où tous les

fonctionnaires déplacés ont été installés dans des circonscriptions libérales?

Une voix: A l'ordre.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député devrait avoir honte de poser cette question alors que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et celui de Churchill prétendent avoir reçu la part du lion.

Une voix: Répondez!

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, voici ma dernière question supplémentaire. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'en affectant ces 150 millions, il accordera la priorité aux régions touchées par les licenciements provoqués par la politique gouvernementale, compte tenu des licenciements actuels et prévus dans l'industrie minière et de leur contrecoup dans les villes industrielles?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député change très vite son fusil d'épaule, mais nous répartirons ces fonds strictement d'après les régions touchées par le chômage.

M. Alexander: Le premier ministre a ri pendant tout ce dialogue.

M. Hnatyshyn: Ce n'était pas très marrant, Pierre.

* * *

● (1122)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—LES REMISES PRÉSUMÉES INDUES DE TAXES D'ACCISE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Sait-il que dernièrement le cabinet a accordé à trois des plus gros fabricants d'automobiles au Canada 336 millions de dollars en remises de taxe d'accise auxquelles ils n'avaient pas droit dans le cadre de l'Accord sur l'automobile puisqu'ils n'avaient pas respecté leur engagement de créer des emplois au Canada? Sait-il que le cabinet a pris ces décisions en contradiction flagrante avec les dispositions de l'Accord sur l'automobile? Si le nouveau ministre est au courant de la chose, va-t-il promettre à la Chambre que ce genre de choses ne se reproduira plus?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je commence à me familiariser rapidement avec les statistiques Broadbent.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Naguère à la Chambre tout le monde connaissait le bureau Martin de la statistique, maintenant nous avons le bureau Broadbent. Les 336 millions de dollars ont été accordés depuis que l'Accord existe et tout cet argent n'a pas été versé aux trois grandes de l'automobile. Certaines remises ont été faites à d'autres compagnies et s'étalent sur un certain nombre d'années. L'une d'entre elles est une compagnie fabriquant des camions qui ne participe pas à l'Accord sur l'automobile; mais nous continuons le programme de remises parce qu'elle fabrique ses camions au Canada. A mon avis, le député se fourvoie lorsqu'il prétend que les 336 millions sont allés aux trois grands de l'automobile ces dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je ne fais que répéter ce que le ministre lui-même nous a dit ces dernières années au cours de l'application de l'Accord canado-américain sur l'automobile. Si le ministre n'est pas satisfait de mes chiffres, je l'invite à consulter les rapports du Vérificateur général du Canada. Les chiffres que j'ai cités sont tirés de ces rapports.

M. Horner: Le Vérificateur général ne parle pas de 336 millions de dollars octroyés aux trois grandes compagnies.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire à poser, qu'il la pose immédiatement.

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À LA FABRICATION AU CANADA D'UNE PROPORTION CONVENABLE DE PIÈCES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'allais dire simplement que les moutons devraient se renseigner avant d'acclamer le ministre, car celui-ci est carrément dans l'erreur.

Les faits que j'ai rapportés proviennent des propres services du ministre et la question que je pose au ministre porte sur la production canadienne actuelle des pièces d'automobile destinées aux consommateurs. Des chiffres récents indiquent que nous avons consommé pour ce qui est des pièces—je prie le ministre de ne pas les confondre avec les véhicules—12 p. 100 environ des pièces fabriquées au Canada, mais nous n'en fabriquons que 7 p. 100.

Des voix: Règlement!

M. Broadbent: La Canadian Automotive Parts Association et d'autres, ont estimé que nous perdons ainsi des milliers d'emplois. Quelles mesures compte prendre le ministre pour combler cet écart et faire en sorte que les travailleurs de l'automobile canadiens produisent au moins leur part des pièces détachées que nous consommons au pays?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Que l'honorable représentant me comprenne bien. Pour ce qui est de l'ensemble du commerce automobile, en unités complètes d'automobiles, nous avons par rapport aux États-Unis, un excédent net de 1.5 milliard de dollars. Pour ce qui est des pièces détachées, nous avons un déficit de 2.6 millions de dollars.

M. Broadbent: Bientôt 3 millions.

M. Horner: D'après le bureau Broadbent de la statistique ce déficit atteindra bientôt 3 millions de dollars. Il y a quelques semaines, j'ai dit à l'honorable représentant que nous rencontrions les dirigeants des trois principaux fabricants afin de voir s'il était possible de fabriquer plus de pièces détachées au Canada. Si j'ai le temps je rencontrerai le représentant d'une d'elles cet après-midi, justement pour discuter de ce problème. Mais il faut se rendre compte que le but réel de nos entretiens est d'obtenir un équilibre entre les unités et les pièces détachées dans nos deux pays. Autrement dit, pour en venir à une entente, il faut que les deux camps y trouvent leur compte.

Des voix: Bravo!

● (1127)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, il est vraiment très encourageant que le ministre s'engage à réaliser un tel équilibre, mais je le prierais de lire le rapport rédigé à son ministère et déposé à la Chambre le printemps dernier.

M. Horner: C'était avant le dollar à 90 cents.

M. Broadbent: Comme ce rapport émanant de son ministère démontre que le Canada n'obtient absolument pas sa juste part dans le cadre du pacte automobile, compte tenu aussi bien des pièces que des voitures sortant des usines d'assemblage, quelle proposition le ministre soumet-il aux dirigeants des principales compagnies automobiles qui s'occupent actuellement de négocier des contrats relatifs à la production de pièces pour les modèles de l'année prochaine? Insiste-t-il pour que nous obtenions notre juste part?

M. Horner: Voilà exactement ce que nous faisons, monsieur l'Orateur. J'ai dit au député que nous conférons avec eux, et je dois d'ailleurs rencontrer l'un d'entre eux cet après-midi même. Voilà exactement ce que nous allons exiger.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT CE QU'IL FERA POUR EMPÊCHER LA FERMETURE DE LA WAYAGAMACK

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, peut-être aussi au ministre des Finances, et ils jugeront qui doit répondre. Étant donné la situation tragique du domaine de l'emploi, cela fait toujours mal au cœur de voir des compagnies qui mettent la clé à leur porte et qui mettent sur le pavé des centaines d'employés, c'est le cas de la compagnie Wayagamack au Cap-de-la-Madeleine. Le ministre dirait-il alors à la Chambre s'il a pris connaissance du dossier de cette compagnie, et pourrait-il expliquer l'inaction du gouvernement fédéral qui ne tente rien afin de tenter d'empêcher la fermeture de cette usine?

[*Traduction*]

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Nous nous y efforçons par tous les moyens, monsieur l'Orateur. Des fonctionnaires de mon ministère ont des entretiens avec les dirigeants de cette usine et de plusieurs autres, afin d'aviser aux mesures à prendre pour les maintenir en activité.

[*Français*]

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je ne peux certainement pas me contenter d'une telle réponse, puisque la compagnie ferme ses portes actuellement. Le problème est tellement urgent que je m'adresserai au ministre de l'Industrie et du Commerce, ou au ministre des Finances, étant donné que cela se passe dans sa région et que, de plus antérieurement, il était responsable de l'Industrie et du Commerce. Je sais, toutefois, que le ministre des Finances doit être beaucoup plus au courant du problème. Pourrait-il alors donner une réponse beaucoup plus concrète au sujet de cet urgent problème de la fermeture de la Wayagamack?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je suis au courant du dossier qui a été étudié au cours de l'été dernier. Cependant, la question des pâtes et papiers relève du gouvernement provincial, en particulier, parce que le gouvernement provincial exerce le contrôle sur toute la production du bois dans la province, et il a examiné ce dossier et a décidé que la compagnie avait raison de fermer l'usine. Il était donc difficile pour nous de nous substituer au gouvernement provincial dans cette décision.

* * *

[*Traduction*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LA DATE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SÉNATORIAL SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, mais il n'est apparemment pas ici pour le moment. Peut-être le premier ministre aurait-il l'obligeance de me répondre.

Ma question découle du quatrième rapport du comité spécial du Sénat de la politique scientifique, qui condamne violemment la politique du gouvernement dans ce domaine et dont la première phrase dit ceci: «Au Canada, au cours des années, les objectifs assignés à la politique scientifique par le gouvernement n'ont pas été ceux qui, en fait, ont été recherchés.». Quand le gouvernement mettra-t-il en œuvre les recommandations qui figurent dans ce rapport ainsi que dans les précédents, surtout celles qui préconisent des subventions majorées à la recherche et au développement ainsi que l'utilisation accrue de la recherche appliquée dans l'industrie et dans les universités?

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois que la question a son importance, mais je n'ai pas eu, pour ma part, l'occasion de lire le rapport dont parle le député. Je suis convaincu que le ministre l'a lu et en a pris connaissance. Je transmettrai la question du député au ministre.

LA POSSIBILITÉ D'ACCROÎTRE LES CRÉDITS À LA RECHERCHE— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je regrette également que le ministre responsable soit absent. Ma question s'adressera alors au très honorable premier ministre.

En tenant compte des déclarations et des recommandations très catégoriques contenues dans ce rapport, le comité Lamontagne reproche maintenant au gouvernement d'avoir compromis le potentiel des recherches au Canada en sabrant les dépenses de recherche afin de lutter contre l'inflation.

Étant donné que les prévisions et les recommandations faites il y a déjà quelques années représentent 2.5 p. 100 du produit national brut, qui est maintenant de 1 p. 100, il semble très clair, monsieur le président, que le rapport du comité réclame d'urgence des crédits supplémentaires en fonction des problèmes que nous connaissons tous.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire, de façon très précise, s'il a l'intention de recommander dans le prochain budget de répondre par l'affirmative aux recommandations qui me semblent très sérieuses et qui ne sont pas faites par un conservateur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai dit, monsieur le président, en répondant à une question antérieure que la question est extrêmement sérieuse, et que des représentations ont été faites à moi personnellement par plusieurs membres de la communauté scientifique. Nous connaissons évidemment la nécessité pour cette communauté d'aller de l'avant le plus vite possible. Mais la question des fonds en provenance du gouvernement en est une dont l'opposition est saisie autant que nous. L'opposition demande toujours au gouvernement en premier lieu de couper les dépenses. Nous n'avons pas réduit les budgets dans le domaine scientifique. Nous les augmentons simplement à un rythme moins accéléré, ce qui est la politique du gouvernement dans à peu près tous les domaines.

M. La Salle: Monsieur le président, hier nous posions certaines questions sur la situation économique et sur les mises à pied, et nous nous inquiétons de l'absence de réponses précises. Aujourd'hui, le très honorable premier ministre signale qu'il considère favorablement ces recommandations, et je crois qu'il est d'accord avec nous. Il est clair que ce rapport fait état d'une insuffisance de fonds et de recherche, qui se relie directement à la création d'emplois. Le premier ministre pourrait-il alors dire à la Chambre s'il a l'intention de recommander personnellement, au moins à son ministre des Finances, lors du prochain budget, que des réponses très précises soient données à l'égard de ces recommandations? En un mot, a-t-il oui ou non l'intention de répondre aux recommandations faites par le comité?

M. Trudeau: Monsieur le président, il est clair qu'une réponse précise sera donnée dans le Livre bleu qui sera déposé à la chambre à la période habituelle. Le député verra, à ce moment-là, ce que nous dépensons dans le domaine scientifique. Ce que je dis c'est que nous ne pouvons pas toujours ou immédiatement donner à tous les secteurs de la population, savoir, scientifiques, artistiques, éducatifs ou autres, tout ce qu'ils demandent. Il faut rationner les sommes d'argent du contribuable et essayer de faire progresser tous les domaines. Nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde au maximum de leurs désirs.

* * *

● (1132)

[*Traduction*]

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

LA DATE DE L'INSTAURATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES LONGS MÉTRAGES—LA PROTECTION DES INTÉRÊTS CANADIENS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État et concerne l'état actuel de l'industrie du long métrage au Canada. Comme le ministre le sait, la distribution de ces films au Canada est contrôlée de très près par sept compagnies américaines qui touchent 93 p. 100 de tous les frais de location dans le pays, lesquels, l'an dernier, représentaient des bénéfices de 63 millions de dollars. Le ministre peut-il dire, à la lumière de la discussion actuelle et des préoccupations que cause l'industrie cinématographique, quand nous aurons une nouvelle politique reposant sur le principe que des bénéfices raisonnables provenant de la projection et de la distribution de films au Canada devraient servir à la production de nouveaux films canadiens et non pas étrangers?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais, avant de répondre, dire à quel point cette question me fait plaisir. C'est très rare qu'on me pose des questions sur notre politique culturelle. Pourtant, je trouve que c'est un aspect très important de l'action gouvernementale. Pour ce qui est de la politique cinématographique, je suis persuadé moi aussi, comme le député, que ce sont des questions de distribution qui sont la source des problèmes que connaît actuellement cette industrie. Le gouvernement étudie en ce moment plusieurs possibilités et j'espère pouvoir faire, avant la fin de l'année, une déclaration relative à la politique que le gouvernement entend adopter.

M. MacDonald (Egmont): A la suite d'un important article paru dans le *New York Times* de dimanche dernier, sous le titre étonnant: «Le prochain Robert Redford devra-t-il être canadien?» et pour citer un conseiller financier . . .

M. Trudeau: George Hees peut-être.

M. MacDonald (Egmont): Les députés pourraient peut-être faire un bout d'essai, Votre Honneur. Le conseiller financier de Columbia Pictures aurait déclaré, à propos des conséquences pour l'industrie cinématographique américaine, que l'un des effets probables serait que «le Canada, après avoir occupé une très mauvaise place en tant que producteur de films, deviendra l'un des plus grands pays producteurs du monde cinématographique.» Vu cette avalanche probable de productions américaines, le ministre peut-il nous garantir que sa nouvelle politique cinématographique n'accordera une aide gouvernementale qu'aux films financés et créés par des Canadiens et, plus précisément, sera-t-on plus rigoureux dans la définition d'un film canadien admissible à une subvention ou à un allégement fiscal en précisant que la compagnie de production doit elle-même être canadienne?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, nos dispositions actuelles assurent que, dans un certain sens, la déduction pour amortissement soit liée à une très forte teneur canadienne. Il arrive parfois dans les accords de coproduction que la compagnie de production ne soit pas canadienne. Nous nous occupons de ce secteur. Il serait préférable que j'attende qu'on ait présenté toutes les suggestions quant à la politique avant de donner une réponse à ce sujet.

Quant à la possibilité que le prochain Robert Redford soit un Canadien, je peux très bien la concevoir. Je crois que les députés d'en face pourraient avoir à se recycler après les prochaines élections. Je dirais un bon mot pour eux, sans doute pour les rôles de méchants.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EMBARGO SUR LES ARMES CONTRE L'AFRIQUE DU SUD—LA CONSULTATION AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Nous dirait-il s'il a été consulté par le président Carter au sujet de l'initiative prise par les États-Unis au Conseil de sécurité de l'ONU à propos d'un embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud? Nous dirait-il si le gouvernement canadien est maintenant en faveur d'un tel embargo, comme les États-Unis semblent l'être?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le président Carter et moi-même avons abordé ce sujet lors de nos entretiens de septembre, mais il ne m'a pas prévenu de cette initiative.

* * *

L'INFORMATION

DEMANDE DE MESURE LÉGISLATIVE PRÉVOYANT LE LIBRE ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État, a trait à la position du gouvernement au sujet de la liberté d'information. Un rapport émanant aujourd'hui même du North-South Institute révèle, entre autres, que son travail a été sérieusement entravé par une attitude intransigeante et déraisonnable, des obstacles inexcusables ainsi que des classements sécuritaires réels ou fictifs de la part de fonctionnaires canadiens, lorsqu'il a demandé les renseignements les plus élémentaires. Des comités et le gouvernement ont étudié la question à maintes et maintes reprises. Le ministre s'engagerait-il à présenter sans délai à la Chambre un projet de loi sur la liberté d'information, afin que nous puissions l'adopter durant la présente session de la législature?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien avoir les renseignements dont a parlé le député. Il est fort peu probable, je crois, que son analyse reflète fidèlement la situation. Pour ce qui est de la deuxième partie de sa question, j'ai promis de renvoyer le Livre vert du gouvernement au comité mixte, afin d'avoir son opinion sur les questions soulevées, avant de présenter un projet de loi. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ma parole. Il serait opportun, je crois, de présenter la mesure législative à la Chambre après avoir reçu les recommandations de ce comité s'inspirant du Livre vert.

M. Hnatyshyn: J'ai une question supplémentaire à l'intention du premier ministre. Le ministre peut être assuré que les membres de mon parti feront de leur mieux pour hâter ce processus, mais j'estime toujours qu'il est obligatoire que le gouvernement agisse et ne retarde pas davantage la présentation d'une mesure efficace de liberté d'information. L'Institut Nord-Sud estime qu'il ne suffit pas que le gouvernement ait en matière de coopération une attitude concrète et globale. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il compte prendre immédiatement pour rectifier cette situation; aussi, peut-il nous dire s'il est en faveur d'une mesure législative concernant la liberté d'accès aux dossiers, afin que nous puissions en disposer au début de la présente session?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répète la réponse que vient de donner le secrétaire d'État. Nous voulons présenter une mesure législative bientôt, mais il nous faut connaître, grâce au processus du comité, les réactions de l'opposition. Je crois avoir entendu dire l'autre jour au chef de l'opposition que de son côté on n'était pas disposé à avancer quoi que ce soit de constructif—mais c'était peut-être le député de Grenville-Carleton. Je vois qu'ils sont très désireux d'avancer quelque chose maintenant et nous étudierons leurs propositions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'OPPORTUNITÉ DE LA CONSTITUTION DES COMITÉS—LE RENVOI DU LIVRE VERT SUR LA LIBERTÉ D'ACCÈS AUX DOSSIERS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En tant que chef du gouvernement, le premier ministre voudrait-il s'engager dès maintenant à user de ses bons offices pour que soient constitués les comités appropriés ainsi que le comité mixte afin que le Livre vert sur la liberté d'accès aux dossiers soit immédiatement renvoyé à ce comité? Je puis assurer au premier ministre qu'il pourra compter sur la collaboration de l'opposition officielle pour la réalisation de cette étude.

● (1142)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de cette proposition très constructive. Le leader de la Chambre, qui doit être de retour au début de la semaine prochaine, compte soumettre à l'opposition une série de propositions. Ainsi, les députés de tous les partis pourront organiser du mieux possible leur emploi du temps d'ici à l'ajournement de Noël, de façon a en tirer le meilleur parti possible. Le temps presse. Nous comptons sur la collaboration de tous les partis pour organiser cet emploi du temps afin d'adopter le maximum de mesures, en particulier d'ordre économique mais sans oublier toutefois celles qui concernent la liberté d'information.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EMPRISONNEMENT DE QUATRE DISSIDENTS PAR LA TCHÉCOSLOVAQUIE—LA POSSIBILITÉ DE PROTESTATIONS DE LA PART DU CANADA

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, en l'absence du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au premier ministre. Il est tout à fait apte à répondre à cette question étant donné le vif intérêt qu'il porte aux libertés fondamentales. Le Canada a-t-il élevé une protestation contre le gouvernement de Tchécoslovaquie à la suite de la condamnation et l'emprisonnement de quatre dissidents, dont le seul délit semble avoir été d'appuyer les principes de liberté que contient l'accord d'Helsinki, au moment où la Tchécoslovaquie et le Canada, qui ont tous deux ratifié cet accord, se rencontraient à Belgrade pour discuter des moyens d'étendre et de renforcer les libertés établies par la charte d'Helsinki?

[*Français*]

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Effectivement, monsieur le président, les vues du gouvernement canadien ont été exprimées avec force dans ce domaine.

[*Traduction*]

NAMIBIE—LES MESURES ENVISAGÉES QUANT À L'OCCUPATION ILLÉGALE PAR L'AFRIQUE DU SUD

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Peut-être décidera-t-il de ne pas y répondre, mais j'aimerais tout de même la lui poser. Elle fait suite à la question du député de York-Scarborough. Peu m'importe de savoir quelles sanctions le président des États-Unis envisage de prendre contre le gouvernement de l'Afrique du Sud, qui occupe illégalement la Namibie. Ce que j'aimerais savoir, c'est ce que le Canada compte faire à ce sujet.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, je rappellerais au député que le Secrétaire parlementaire répond en l'absence du ministre, et c'est une pratique tout à fait courante à la Chambre. Il a donné une réponse tout à fait satisfaisante en disant que le ministère avait fait de nombreuses démarches.

Quant à la deuxième partie de la question, j'ai déclaré dans ma réponse précédente qu'une grande partie des entretiens que j'ai eus en septembre avec le président Carter portaient sur le problème africain, que nous avions fait une étude complète de la situation, en particulier en Namibie, et que nous avions réexaminé le rôle du Groupe des cinq, dont le Canada fait partie, en vue de trouver une solution pacifique au problème de la Namibie. Les choses suivent leur cours. Nous espérons que l'initiative canadienne sera couronnée de succès.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ON DEMANDE QUELLE SERA LA PARTICIPATION FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 50 AU QUÉBEC

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission de la capitale nationale, en l'occurrence le ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si les travaux de construction de l'autoroute 50, à l'intérieur de la ceinture verte, débuteront à l'automne? Dans l'affirmative, quelle sera la participation du gouvernement fédéral à l'exécution de ces travaux?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, le ministre des Travaux publics du Québec et le député provincial, M. Alfred, ont fait des gorges chaudes récemment au sujet de la construction de cette autoroute. Ils ont oublié de rappeler que c'était grâce à une entente signée avec l'ancien gouvernement libéral du Québec, en 1972, que ces projets routiers peuvent se faire et que la Commission de la capitale nationale en défraiera en fait 50 p. 100.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD EN VUE D'AIDER CASTLEGAR (C.-B.)—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme il nous a assuré au maire de Castlegar et à moi-même que les récents accords ancillaires signés avec la Colombie-Britannique renfermeraient des dispositions visant à résoudre la pénurie critique d'eau que connaît Castlegar et comme un haut fonctionnaire de son ministère a affirmé que ces accords ancillaires renferment des dispositions qui permettront d'apporter beaucoup d'aide à cette ville, le ministre est-il maintenant disposé à conclure pour Castlegar un accord ancillaire semblable à celui qu'il a signé pour Fort Nelson?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, je n'ai jamais dit qu'il serait question de Castlegar dans l'accord ancillaire. Ce que j'ai dit en fait, c'est que l'accord ancillaire constituera un programme qui permettra de corriger la plupart des problèmes là où les deux gouvernements pourront participer à de tels projets s'ils considèrent ce projet comme prioritaire. Je ne suis pas en mesure de dire aujourd'hui que nous avons entamé de nouvelles négociations en vue d'un programme précis pour une ville précise.

M. Brisco: Comme l'économie de Kootenay-Ouest montre actuellement des signes de redressement contrairement à la tendance nationale et comme ce redressement dépend dans une grande mesure d'un approvisionnement en eau garanti pour Castlegar dont dépend aussi un autre investissement de 500 millions de dollars dans l'économie locale, le ministre reconsidérera-t-il maintenant sa réponse et étudiera-t-il la possibilité de signer un accord ancillaire de 3 millions de dollars pour la ville de Castlegar?

[*Français*]

M. Lessard: Monsieur le président, je voudrais répéter à l'honorale député que, lorsque nous avons eu ces discussions, j'ai convenu avec lui et le ministre provincial que, s'il y avait un besoin dans cette région là, la province devrait nous le présenter dans le cadre du programme qui a été convenu, et dans le cadre de ce programme il y a des possibilités d'intervention qui n'ont pas nécessairement trait au cœur du besoin, c'est-à-dire, un circuit d'eau nouveau. Il y a peut-être d'autres formules dans le cadre de l'entente qui permettraient de remédier en partie, au problème qui préoccupe l'honorable député.

Mais dans l'ensemble, l'entente s'applique à toute cette partie de la province. Je voudrais corriger cette impression qu'il a donnée, en disant que Kootenay-Ouest n'est pas exclue de l'entente qui a été signée.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LA PROPOSITION DE RÉDUCTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE MODIFICATION DES TARIFS AÉRIENS POUR AIDER L'INDUSTRIE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a dit aux représentants du secteur touristique hier à Toronto que le tourisme est maintenant le plus grand employeur canadien. Il accuse un énorme déficit cette année dans le domaine des voyages de près de 2 milliards de dollars. Le ministre a signalé que les frais de voyage sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, que les tarifs aériens sont trop élevés et que l'essence coûte trop cher pour les automobilistes. Le ministre est-il d'accord pour hausser le prix du pétrole au cours mondial comme veut le faire le gouvernement ou, au contraire, acceptera-t-il de faire baisser la taxe d'accise fédérale sur le gallon d'essence de 10c. à 3c, comme le préconise le secteur du tourisme?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de savoir que les députés de l'opposition lisent mes discours.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: En ce qui concerne la parité des prix du pétrole canadien avec les prix mondiaux, le but est de favoriser l'exploration au Canada pour pouvoir peut-être se vanter un jour d'être indépendant en matière d'approvisionnement de pétrole et de gaz. J'espère que nous avons ces ressources et j'espère que nous saurons les exploiter.

En ce qui concerne la taxe de 10 p. 100 sur l'essence, il est certain que l'industrie touristique au Canada en a souffert. Cependant, sauf erreur, les dernières hausses du prix de l'essence aux États-Unis nous mettront sur un pied d'égalité. Et notre dollar qui vaut maintenant 90c. encouragera les Américains à venir visiter le Canada. Je suis persuadé que l'an prochain, le déficit touristique sera beaucoup moins considérable qu'il l'a été l'an passé et les années précédentes.

M. Crosbie: C'est toujours un délice que de lire les discours du ministre, même s'il a dit hier qu'il n'avait pas de réponse précise aux problèmes de l'industrie touristique. Nos frais de transport aérien sont beaucoup plus élevés qu'à l'étranger. Par exemple, pour se rendre de Toronto à Québec, il en coûte 400 p. 100 de plus par mille parcouru que pour se rendre de Toronto à Miami ou de Toronto à Londres. Le ministre voudrait-il convaincre le ministre des Transports de modifier ces prix ridicules afin que les Canadiens soient incités à voyager chez eux au lieu d'aller à l'étranger?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, il y a de l'espoir pour tous. Si le député avait poursuivi la lecture du discours, il aurait vu que moi-même et mon ministère préconisons sans ambages la formule des affrètements avec réservation anticipée pour les Canadiens qui se déplacent au Canada. Nous nous sommes présentés devant la CCT. Celle-ci vient de terminer ses audiences à ce sujet. Nous attendons une décision d'ici peu, d'ici une quinzaine de jours, espérons-le.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉSENTATION POSSIBLE DE MODIFICATIONS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a une semaine, le député d'Ottawa-Ouest a demandé si la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique serait modifiée. Le très honorable représentant peut-il dire à la Chambre si l'on présentera des modifications cette session, et sinon pourquoi pas?

● (1152)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le gouvernement devra proposer des modifications à la loi en question, mais je ne suis pas en mesure de dire pour l'instant quand il les présentera pendant la session, si ce sera pendant la première partie ou la deuxième partie ou même si ce sera pendant la session actuelle. Cela dépendra du programme de travail dont le leader de la Chambre est en train de discuter avec les autres partis.

M. Fraser: Y a-t-il une raison quelconque pour ne pas considérer cette question comme prioritaire? Après tout, il y a presque quatre ans que le rapport Finkelman a été publié. Les personnes en cause sont des employés du gouvernement et, à mon avis, elles ont le droit de savoir ce qui se passera, ce que le travail approfondi du comité d'enquête des Communes et du Sénat a donné et quand les recommandations seront mises en œuvre. Si l'on attend beaucoup plus longtemps, les conclusions du comité risquent de perdre de leur actualité.

M. Trudeau: Je conviens avec le député que cette question est prioritaire et je puis lui garantir qu'elle figure sur la liste de nos priorités. Je répète ce que disait le discours du trône et ce que j'ai dit depuis: pendant la première partie de la session, nous étudierons essentiellement des questions économiques, des bills budgétaires, et ainsi de suite et, si nous pouvons liquider rapidement ces questions, nous aurons le temps pendant la deuxième partie de la session d'examiner les autres questions prioritaires, comme celle qu'a mentionnée le député.

* * *

LES POSTES

LA SUPPRESSION DE LA DISTRIBUTION DU SAMEDI AUX DÉTENTEURS DE BOÎTES RURALES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Selon certaines rumeurs qui circulent déjà depuis quelque temps le ministère des Postes a l'intention de supprimer la distribution du samedi aux détenteurs de boîtes rurales. Je ne crois pas que le ministre ait l'intention de le faire et j'ignore ce qui a donné suite à cette rumeur. La distribution du samedi est très importante pour les détenteurs de boîtes rurales et touche particulièrement la distribution des quotidiens que certains détenteurs de boîtes rurales ne reçoivent que le samedi. Le ministre peut-il confirmer ou nier que le ministère a de pareilles intentions?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): J'ignore moi aussi d'où vient cette rumeur. Nous n'avons pas l'intention de réduire le service aux boîtes postales rurales dans la région où habite le député.

* * *

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MANITOBA—LE QUESTIONNAIRE RELATIF À LA VENTE DES MAISONS DES PERSONNES ÂGÉES

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires urbaines. Elle concerne un questionnaire établi par la SCHL et distribué aux personnes âgées du Manitoba pour savoir ce qu'elles feraient si le gouvernement leur offrait d'acheter leur maison tout en leur permettant de continuer à l'habiter aussi longtemps qu'elles le désirent. La SCHL a-t-elle pour politique d'acheter les maisons des personnes âgées du Manitoba et de placer ces personnes âgées dans des logements sociaux?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une politique de la Société, mais d'une enquête qui a été faite par quelques travailleurs sociaux dans cette province pour fin d'interrogatoire strictement, en vue de peut-être aviser le gouvernement sur une nouvelle politique visant à favoriser la construction d'habitations ou l'utilisation de résidences déjà existantes afin d'offrir des logements à meilleur compte aux personnes âgées.

[*Traduction*]

M. Epp: Le ministre nous dit que le questionnaire a été préparé par des travailleurs sociaux. Mais en fait, l'enveloppe de retour est directement adressée à la SCHL. Comme ce questionnaire est de nature à intimider les citoyens âgés du Manitoba, le ministre voudrait-il déclarer sans équivoque que la politique du gouvernement n'est pas d'enlever aux citoyens âgés leur maison, qui constitue leur seul refuge, et de les placer dans des refuges publics, comme cela a été suggéré à diverses reprises?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député croit qu'on veut enlever des maisons à ces citoyens, il est complètement dans l'erreur. Je peux l'assurer immédiatement qu'il n'est pas question de cela. Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi l'honorable député reproche à la Société centrale d'hypothèques et de logement de collaborer avec des gens qui veulent trouver de nouvelles solutions en vue d'offrir un plus grand nombre de logements à des personnes âgées, et à meilleur compte. Je pense que cette démarche est fort justifiée et s'explique très bien.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES PROCHAINES MISES À PIED À LA BRUNSWICK MINING AND SMELTING—ON DEMANDE SI LE PROGRAMME DE PARTAGE DU TRAVAIL SERA APPLIQUÉ

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu l'intention de la société Brunswick Mining & Smelting, près de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, et filiale de la société Noranda Mines, de réduire sa force ouvrière de près de 200 employés, le ministre pourrait-il dire à la chambre s'il verra à ce que le programme de partage du travail, maintenant possible en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, soit offert aux employés et à la compagnie, dans le but d'éviter des mises à pied. Le ministre pourrait-il de plus dire à la chambre quand la partie relative aux dispositions de la loi qui permet ce programme sera proclamée?

[*Traduction*]

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Aussitot après avoir reçu cette information, j'ai remis la chose entre les mains de mon sous-ministre qui, heureusement, se trouvait là. Il a discuté de toute la question avec des représentants du patronat et des syndicats de même qu'avec le sous-ministre du Travail de la province, lui faisant part des ressources disponibles à cet égard. En outre, j'ai parlé au premier ministre Hatfield, qui a réussi à retarder les licenciements d'environ deux semaines, je crois, pour que nous puissions étudier sérieusement toute l'affaire. C'est ce que nous faisons actuellement.

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES DÉPENSES EXCESSIVES DE REPRÉSENTATION ET DE TAXIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Merci, monsieur l'Orateur. En l'absence du président du Conseil du Trésor, je poserai ma question au ministre des Finances. Compte tenu du fait que le gouvernement a imposé des contrôles rigoureux aux travailleurs et aux hommes d'affaires, peut-il dire à la Chambre s'il est au courant que les statistiques que m'a communiquées le gouvernement montrent que celui-ci dépense annuellement plus de 5.5 millions de dollars au titre de la représentation et deux millions en courses de taxis? Dans l'affirmative, ne convient-il pas que ces dépenses incontrôlées prouvent que le gouvernement applique deux poids deux mesures, l'une pour lui et l'autre pour les citoyens du pays?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor est à l'extérieur de la Chambre en ce moment-ci, parce qu'il est en voyage d'affaires. Évidemment, il y a toujours des dépenses encourues par le gouvernement. J'aimerais que l'honorable député nous dise s'il veut absolument que l'on coupe toutes ces choses-là; par exemple, il y a la question des taxis. Des employés, tant hommes que femmes, sont obligés de travailler le soir. Parfois il n'y a plus de service d'autobus et le gouvernement est obligé, en vertu des conventions collectives, de leur fournir les moyens de transport. Il faudrait peut-être un contrôle un peu plus sévère, mais nous avons établi, il y a quelques années, un nouveau système qui restreint encore plus pour les employés la possibilité d'utiliser les taxis, et nous surveillons toujours de très près ce genre de dépenses.

* * *

[*Traduction*]

LES POSTES

LES DÉPENSES EXCESSIVES POUR LES TÉLÉGRAMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Le ministre est apparemment convaincu que cette somme de 7.5 millions de dollars est dépensée à bon escient; il aura cependant de la difficulté à convaincre les Canadiens.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Étant donné l'énorme déficit qu'accuse son ministère, puis-je lui demander s'il est au courant que le compte du gouvernement pour les télégrammes et les câbles en 1975 dépassait 6 millions de dollars, dont des montants d'environ $200,000 chacun pour les ministères des Transports, des Travaux publics, des Pêcheries et de l'Environnement? Sait-il que son propre ministère, qui dépense régulièrement de fortes sommes pour promouvoir l'utilisation des postes, consacre plus de $180,000 à l'expédition de télégrammes et de câbles?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Nous sommes parfaitement conscients que nous faisons face à la concurrence des services plus rapides dans le domaine des télécommunications. C'est une réalité que nous devons accepter. Le Canada possède un des réseaux de télécommunications les plus perfectionnés au monde et l'honorable représentant ne veut sûrement pas que dans l'administration des Postes, nous ne puissions pas utiliser le réseau plus rapide de télécommunications comme les autres Canadiens?

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il est évident que le système des Postes en est un de livraison du courrier et qu'il y aura des délais de temps à autre. On ne peut donc pas nous empêcher en tant que ministère de nous servir d'autres moyens rapides de télécommunication, comme tous les Canadiens ont d'ailleurs le droit de faire, vu le fait que nous avons au Canada un des systèmes de télécommunication les plus perfectionnés et les plus évolués au monde.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA CONSTRUCTION NAVALE—LA DATE DE L'ANNONCE DU PROGRAMME D'AIDE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. En mars dernier, l'ancien titulaire du portefeuille de l'honorable représentant déclarait qu'en octobre prochain, c'est-à-dire maintenant, on annoncerait une nouvelle aide en faveur de l'industrie défaillante de la construction navale au Canada. Le ministre peut-il maintenant nous donner quelque indication sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour venir en aide à cette très importante industrie et préserver les 16,000 emplois relevant directement de cette industrie ainsi que les 45,000 autres emplois qui en dépendent directement.

● (1202)

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'annoncer très prochainement des mesures de soutien continu à la construction navale.

M. Mitges: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie beaucoup le ministre de cette réponse mais quels que soient le montant et la nature de cette aide, peut-il nous dire s'il envisage sérieusement d'accorder un montant d'aide analogue à celui que les sociétés de construction navale étrangères reçoivent de leur gouvernement afin que nos chantiers navals puissent entrer en concurrence à chances égales lorsqu'ils soumissionnent pour obtenir des commandes?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, nous sommes parfaitement au courant des différentes formes d'aide qu'accordent d'autres pays à leurs chantiers navals et nous essayons de prendre des mesures de notre côté pour en atténuer les effets.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MAJORATION DU MONTANT DE BASE DE LA PENSION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question découlant de la réponse qu'il a donnée hier à mon collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Saint-Barbe dans laquelle il soutient que les anciens combattants bénéficiant d'une pension d'invalidité devront se contenter en janvier prochain d'une augmentation indexée sur les prix à la consommation. Étant donné que cette réponse ne tient pas compte du fait que c'est précisément parce que les pensions d'invalidité des anciens combattants ont été augmentées seulement en fonction de l'IPC qu'un écart de plus de $500 par an

s'est développé entre le niveau fixé voici trois ou quatre ans pour cinq catégories dans la Fonction publique et le montant que perçoivent les anciens combattants. Compte tenu de tout cela le ministre a-t-il l'intention de demander à ses collègues du cabinet de reconsidérer les requêtes pressantes qui lui ont été faites par les organismes représentant les anciens combattants en vue de faire disparaître cet écart?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier à mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, le gouvernement s'est penché sur la question. J'ai essayé d'expliquer hier qu'en raison des contraintes financières les anciens combattants recevront l'indexation au coût de la vie à compter de janvier. Je voudrais également faire comprendre à la Chambre des communes que, lorsque les conditions financières s'amélioreront, le gouvernement étudiera de nouveau la question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre va-t-il prendre les dispositions nécessaires, en présentant une loi ou d'une autre façon, afin que ces questions puissent être renvoyées au comité permanent des affaires des anciens combattants et que le gouvernement puisse avoir l'opinion du comité sur la question de la pension des veuves, des prisonniers de guerre de la première guerre mondiale et ainsi de suite? Pourrons-nous bientôt en discuter en comité?

M. MacDonald (Cardigan): Je ne vois pas de raison pour qu'on ne puisse pas le faire, monsieur l'Orateur.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE GUYANA

M. l'Orateur: A l'ordre. Je sais que les députés aimeraient se joindre à moi pour signaler la présence dans notre tribune d'un visiteur très distingué en la personne du premier ministre de la république de Guyana, l'honorable L. F. S. Burnham.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—LES PRÉSUMÉES INEXACTITUDES DANS LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE L'INCO

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège à la suite de réponses données à la Chambre il y a deux jours par le premier ministre. Si j'ai bien compris, il n'a pu venir hier pour la raison évidente qu'il accueillait notre visiteur distingué à l'aéroport et je vois qu'il doit partir maintenant. C'est vraiment dommage, mais je soulèverai la question de toute façon car elle concerne de faux renseignements qu'il a donnés à l'égard de la grave situation où se trouvent les milliers de travailleurs mis à pied par l'INCO. Le premier ministre nous a mal renseignés non pas une fois ou deux fois, mais trois fois mardi. J'aimerais reprendre ces trois erreurs l'une après l'autre car elles sont vraiment graves. Il a induit la Chambre en erreur délibérément, ou par inadvertance, mais quoi qu'il en soit, une mise au point s'impose.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, en réponse à une question que j'ai posée concernant les activités de l'INCO outre-mer, le premier ministre a dit ceci, comme en témoigne la page 217 du hansard de mardi:

> En réalité, on prévoit que les installations du Guatemala ne commenceront à produire qu'à partir de 1979.

Par la suite, en réponse à une autre question—je veux par là insister sur le fait que 1979 n'a pas été pris au hansard et que le premier ministre parlait manifestement de cette année-là—il a dit:

> On m'a bien dit que les installations de l'INCO au Guatemala ne commenceront à produire qu'en 1979.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, ceci n'est pas exact. Quand l'INCO a annoncé que près de 4,000 emplois canadiens seraient supprimés, elle a également indiqué au même moment que les mines d'Indonésie continueraient à être exploitées. En ce qui concerne particulièrement le Guatemala, qui fait l'objet de la réponse du premier ministre, l'INCO a déclaré—et je cite:

> La construction de l'usine de . . . au Guatemala est pratiquement terminée et les réservoirs pour le stockage de l'huile combustible et les autres installations annexes seront terminés dans un proche avenir. L'usine commence à fonctionner et elle a déjà produit de la matte de nickel qui répond aux spécifications.

Et voici la phrase-clé:

> On prévoit que le niveau commercial de production sera atteint au cours du deuxième trimestre de 1978.

Il ne s'agit pas de 1979, comme l'a dit le premier ministre, mais du deuxième trimestre de 1978, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire trois mois après la prise d'effet des licenciements à Sudbury et dans les autres usines canadiennes. Le premier ministre avait donc manifestement tort.

Deuxièmement, à propos des ralentissements, le premier ministre a dit ceci, comme l'indique la même page du hansard:

> . . . l'INCO compte réduire ses activités de 15 p. 100 au Canada, tandis qu'elle le fera dans une proportion de 30 p. 100 à l'étranger.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre mardi dernier en ce qui concerne les emplois, et ceci est totalement inexact. L'INCO supprime presque 4,000 emplois au Canada mais elle n'en supprime aucun—je dis bien aucun—dans ses filiales à l'étranger. C'est bien ce que j'ai dit mardi dernier à la Chambre et la confirmation en a été apportée, à la suite de la réponse du premier ministre à la Chambre au cours d'une conversation téléphonique que mes collaborateurs ont eue hier ou avant-hier avec les représentants de la société INCO. Je le répète: l'INCO a affirmé qu'elle ne procéderait à aucune suppression d'emplois au Guatemala ou en Indonésie; par contre, il y en aura ici au Canada.

Je voudrais commenter en troisième lieu la réponse du premier ministre à ma suggestion de stocker du nickel. J'ai suggéré, à titre de solution à cette crise, que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour assurer le maintien de certains emplois pendant une période d'une durée prévisible, en faisant valoir qu'il vaut mieux accumuler ainsi des stocks pour les vendre plus tard que de verser quelque 22 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage. Après que j'eus fait cette suggestion, le premier ministre a déclaré que l'INCO a stocké pendant une période de 12 à 14 mois, et comme on peut lire à la page 217 il a ajouté:

Ce qu'il faudrait savoir, c'est pendant combien de temps le chef néo-démocrate voudrait qu'on continue à stocker.

Ici, monsieur l'Orateur, je dirai simplement que si la déclaration du premier ministre n'est pas effectivement erronée, elle n'en est pas moins très trompeuse si l'on tient compte de ce qui a été proposé. La compagnie a stocké—

M. l'Orateur: Je fais respectueusement remarquer que j'ai écouté avec attention la question de privilège soulevée par le député. Dans les deux premiers points il a parlé de l'exactitude de faits mentionnés dans des déclarations faites au cours de la période des questions, ce que j'ai accepté selon la coutume comme une question de privilège. Il me semble, pour ce qui est du troisième point, qu'il veut maintenant exprimer son désaccord ou une différence d'interprétation, ce qui ne peut être considéré comme une question de privilège. Dans le cas des deux premiers aspects de la question j'ai respecté son droit de signaler une inexactitude dans les faits en soulevant la question de privilège afin de donner au premier ministre la possibilité d'apporter une correction au compte rendu.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'accepte votre décision, naturellement, et j'abandonne le troisième point qui est une question d'interprétation. Je suggère respectueusement que les deux autres points sont vraiment très graves et que le premier ministre devrait clarifier et corriger le compte rendu.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait s'excuser; il a dû sortir pour rencontrer le premier ministre de la Guyanne mais il voudrait réserver sa place pour répondre au député. Je pense qu'il est toujours possible qu'il y ait des différences d'opinion, mais j'étais personnellement présent à la réunion avant que l'annonce ne soit faite. J'ai moi-même entendu certains renseignements communiqués par le premier ministre dans sa réponse et ils ont tous été donnés par la compagnie. Il est évident que nous n'avons pas parlé aux mêmes représentants de l'INCO, et comme il est évident que ces renseignements nous ont été donnés par des sources différentes, il nous faudra vérifier lesquels sont exacts.

● (1212)

M. McGRATH—LA FERMETURE DE LA MINE DE SPATH FLUOR DE ST. LAWRENCE (T.-N.)—LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question de privilège soulevée hier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) au sujet de la réponse donnée à ma question par le ministre des Finances (M. Chrétien). Il y a lieu de rectifier le compte rendu et, vu l'incertitude dans laquelle se trouve la population de St. Lawrence à Terre-Neuve, il importe surtout que le gouvernement canadien lui donne une réponse directe au sujet des mesures de protection douanières recommandées par le gouvernement terreneuvien pour garantir la sécurité d'emploi des personnes menacées par la fermeture d'une usine Alcan.

Répondant au député de Saint-Jean-Ouest, le ministre a affirmé que son intention n'était pas d'induire la Chambre en erreur. Le ministre doit sûrement comprendre la gravité de la situation. Voici ce qu'affirmait le ministre des Finances, d'après la page 291 du hansard du 26 octobre 1977:

Si je puis fournir une réponse aux deux députés, je le ferai demain ou après-demain.

Comme il s'agit d'une affaire grave, j'aimerais bien savoir si le ministre veut aujourd'hui apporter une rectification.

M. l'Orateur: Si le ministre est disposé à apporter une rectification, il y aurait lieu qu'il le fasse avec le consentement de la Chambre, laquelle ne le lui refuserait sûrement pas dans les circonstances. La Chambre est-elle d'accord pour que le ministre apporte cette rectification?

Des voix: D'accord.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons songé à imposer des droits sur le spath fluor. Le spath fluor importé ne sera pas utilisé de la même façon que celui produit à Terre-Neuve. Donc, la situation reste la même. La question est à l'étude.

Pour ce qui est de l'avenir de cette mine à Saint-Jean, je ne saisissais pas toutes les facettes du problème hier. Le député devrait savoir que des consultations ont eu lieu entre la compagnie, le gouvernement provincial de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral. Nous avons convenu de partager les coûts d'une étude qui sera menée par un spécialiste anglais. Des entretiens ont lieu actuellement entre le ministère de l'Industrie et du Commerce, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les autorités provinciales et l'Alcan pour déterminer les raisons qui incitent la compagnie à cesser ses opérations et comment maintenir cette mine en activité.

Hier, je croyais qu'on parlait d'un autre problème. J'étais au courant de la situation, mais j'ignorais qu'il s'agissait de la mine de spath fluor de St. Lawrence.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE—LES CHANGEMENTS DANS L'HORAIRE DES SÉANCES DE NOVEMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, en l'absence du leader du gouvernement à la Chambre, encore très souffrant me dit-on, puis-je demander à son adjoint quels travaux le gouvernement prévoit nous proposer. Peut-être pourrait-il mettre la Chambre au courant des discussions que j'ai eues avec le leader du gouvernement au sujet de certains changements temporaires dans les heures et le Règlement, auxquels sauf erreur, tous les partis consentent.

Travaux de la Chambre

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et les travaux prévus pour la semaine prochaine?

M. Baker (Grenville-Carleton): Je songeais aussi aux travaux de la semaine prochaine, il va sans dire.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès des autres leaders de partis à la Chambre de n'avoir pu respecter l'engagement que j'ai pris la semaine dernière. Lorsque je me suis entretenu avec eux individuellement au sujet des travaux de la Chambre, je prévoyais que le leader de la Chambre serait de retour avant aujourd'hui. Voilà pourquoi je n'ai pas respecté mon engagement.

Je crois être aussi malade que le leader de la Chambre en ce moment. Nous mettrons en délibération, lundi, le bill sur la loi électorale du Canada. Nous devrions pouvoir n'y consacrer qu'une journée. Il ne prête pas trop à controverse mais il est de grande importance et son adoption presse. Ensuite, nous procéderons à l'étape du rapport du projet de loi sur Air Canada, et à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. En outre, lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi concernant l'impôt sur le revenu, celui-ci aura la priorité sur les autres projets de loi annoncés.

Quant aux autres pourparlers qui ont eu lieu plus tôt aujourd'hui, ils portent sur trois sujets précis: tout d'abord, la possibilité de limiter à vingt minutes la durée des interventions tant que durera le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ce que tous les leaders de la Chambre ont accepté; ensuite, la possibilité que la Chambre attende à 9 h 45, mardi soir prochain, pour se prononcer sur toute question sur laquelle elle devait normalement se prononcer demain; et enfin, l'horaire de nos séances pour le mois de novembre.

Au sujet de cet horaire, on m'a demandé si nous siégerions vendredi prochain, jour où doit débuter le congrès national du parti progressiste conservateur. L'usage veut que nous tenions compte de ces choses et que nous rajustions notre horaire en conséquence. Afin de permettre ce rajustement, et en raison des possibilités que j'ai évoquées, peut-être Votre Honneur voudra-t-il demander si la Chambre accepte unanimement la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou tout ordre spécial, la Chambre ne siège pas le 4 novembre 1977; et

Que la Chambre s'ajourne à 6 heures du soir les 3 et 10 novembre 1977; et

Que, pendant le mois de novembre 1977, l'heure prévue pour l'ajournement quotidien soit 10 h 30 du soir les lundis, mardis et jeudis, et à 6 h 30 les mercredis, étant entendu que les lundis, mardis et jeudis, les délibérations en vertu de l'article 40 du Règlement auront lieu de 6 heures à 6 h 30; et

Que, pendant le reste du débat sur la motion d'Adresse en réponse au discours du trône, aucun député ne soit autorisé à parler pendant plus de vingt minutes et, si un vote par appel nominal est requis, qu'il soit remis à 9 h 45 du soir, le 1er novembre 1977.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous traitons de deux choses, semble-t-il. Tout d'abord, des travaux de la Chambre et puis nous sommes saisis d'une motion que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre vient tout juste de proposer.

Au sujet des travaux de la Chambre, puis-je demander au leader adjoint s'il s'est entretenu avec le leader du gouvernement au sujet du bill concernant le jour du Patrimoine. On nous promet cette mesure depuis trois ou quatre ans. Quand, au début de l'année, quelqu'un a posé une question à ce sujet, on lui a répondu que le mois de février était encore loin. Or, dans quatre mois seulement, nous serons en février et je voudrais savoir si on nous présentera une mesure législative concernant le Jour du Patrimoine au cours de la présente session; de plus, le sera-t-elle à temps pour être mise en vigueur en février 1978?

Quant à la motion relative aux heures de séance, mon parti est d'accord. La principale raison qui motive l'adoption des heures spéciales de séances pour jeudi soir et vendredi prochains, c'est que le parti progressiste conservateur tiendra son congrès dans la ville de Québec. Il s'agit d'une courtoisie habituellement accordée à tous les partis. Mon parti est donc tout à fait d'accord. En fait, si les délibérations du congrès tory sont télévisées en grande partie, elles entreront en concurrence avec les délibérations de la Chambre. Donc, autant donner l'antenne aux congressistes.

Quant à la proposition de limiter les débats à vingt minutes pour le reste du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nous sommes disposés à l'accepter aussi. J'aimerais cependant qu'on me permette une réserve, ou encore l'observation suivante: nous éprouvons comme d'habitude des difficultés à faire inscrire tous les orateurs qui devraient à notre avis intervenir dans le débat, et comme on propose de limiter les interventions à 20 minutes afin de permettre au plus grand nombre d'y prendre part, j'ai donné mon accord à cette proposition en insistant pour obtenir l'assurance de pouvoir faire entendre un orateur aujourd'hui et un autre demain. Nous n'en demandons pas davantage, mais nous ne pensons pas qu'on devrait nous empêcher de faire intervenir des députés de notre parti qui ont le droit de participer au présent débat. Si on nous le garantit, nous sommes disposés à accepter la motion dont nous sommes saisis. J'espère par ailleurs qu'on me donnera une réponse au sujet du jour du Patrimoine, monsieur l'Orateur.

● (1222)

M. l'Orateur: Comme on le sait, la motion doit maintenant être présentée avec le consentement de la Chambre puisqu'on n'en a pas donné préavis. De plus, la Chambre ne peut en discuter qu'une fois qu'elle aura consenti à ce qu'on la présente; c'est pourquoi je ne trouve pas opportun de parler de conditions ou d'ententes. La réserve a cependant été bien entendue.

La Chambre a écouté attentivement la motion présentée par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Cette motion concerne des points précis puisqu'il s'agit du congrès du parti progressiste conservateur et de la possibilité pour les députés quelques jours plus tard, de participer aux cérémonies du Souvenir, le 11 novembre, ainsi que de la limite de 20 minutes imposée aux discours pendant la dernière partie du débat sur l'Adresse.

La Chambre consent-elle à passer maintenant à l'étude de cette motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion du leader adjoint du gouvernement à la Chambre?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le leader adjoint du gouvernement à la Chambre ainsi que mes collègues des deux côtés de la Chambre d'avoir accordé cette faveur à mon parti.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je devrais répondre, je crois, à la question posée par le leader du NPD à la Chambre. Il veut savoir si des discussions ont eu lieu avec le leader à la Chambre au sujet du jour du Patrimoine. Pour être bien précis je dirai que je n'ai eu personnellement aucune discussion avec lui. Mais des entretiens ont eu lieu et je crois que le secrétaire d'État (M. Roberts) dont relèverait normalement ce projet de loi pourrait en parler d'une façon plus appropriée. Il pourrait peut-être répondre à cette question.

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, le député sait que je souhaiterais vivement remettre à l'étude cette mesure législative présentée au cours de sessions antérieures mais non adoptée. C'est donc avec grand regret que je dois lui dire qu'étant donné les répercussions économiques de cette loi, le gouvernement n'a pas l'intention d'y donner suite durant la présente session.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une autre promesse violée!

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement concernant l'efficacité des travaux de la Chambre. La semaine prochaine, nous allons commencer à étudier le programme législatif du gouvernement et la première mesure qu'il présente est le bill C-5 qui compte une bonne centaine de pages. Le gouvernement pourrait-il envisager sérieusement d'insérer un index dans de tels bills et surtout dans les plus volumineux afin que les députés puissent s'en servir plus efficacement? La procédure actuelle qui permet de présenter les bills, dont certains sont parfois très volumineux, sans aucun index rend difficile et fastidieuse la tâche de compulser ces documents. Je ne pense pas que cela pourrait poser beaucoup de problèmes si, à l'avenir, ces bills étaient accompagnés d'un bon index.

M. Cafik: Je voudrais tout simplement indiquer qu'en temps que député d'arrière-ban, j'ai déjà partagé le souci exprimé par le député d'Egmont (M. MacDonald). En attendant que les bills soient présentés sous une forme nouvelle, je pense que le comité auquel ce bill est renvoyé devrait en fait le retourner à son propre personnel de recherche pour qu'il fasse le nécessaire afin que nous puissions l'étudier plus facilement et plus rapidement.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement a trait à l'annonce par le leader adjoint à la Chambre au sujet de la déclaration traditionnelle qui est faite la veille du 11 novembre. Ainsi que vous vous en souvenez, on a assisté l'année dernière à certaines interférences sous forme de questions de privilège et de rappels au Règlement qui ont causé une certaine gêne à travers le pays. Je pense que nous devrions obtenir l'assurance qu'à l'occasion du jour du Souvenir, la déclaration du ministre aura lieu à un moment précis et aura priorité sur les autres travaux de la Chambre quels qu'ils soient.

M. Cafik: Je répondrai simplement, et non pas sous forme d'engagement, en déclarant que certaines discussions ont eu lieu en vue de déterminer si le ministre devrait en fait faire sa déclaration au moment même de l'ouverture des travaux ce jour-là, précédant ainsi la période des questions, laquelle serait prolongée pour rattraper le temps perdu. Aucune décision n'a encore été prise, mais je puis assurer aux députés que je suis parfaitement conscient de leurs préoccupations et que j'espère que nous parviendrons à un accord en vue d'adopter ce genre d'arrangement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT DE DOSSIERS RENVOYÉS AU DIRECTEUR

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais, aux termes de l'article 17(2) de la loi anti-inflation, déposer des exemplaires dans les deux langues officielles de dossiers renvoyés au directeur par la Commission de lutte contre l'inflation.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE PRÉVOYANT LA MODIFICATION DE CERTAINS ARTICLES DE LA LOI

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) demande à présenter le bill C-8, intitulé: «Loi tendant à modifier le Code canadien du travail».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Français*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 26 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 30).

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur l'Orateur, l'obligation et le devoir pour les députés d'intervenir périodiquement et plus officiellement en cette enceinte me sont aujourd'hui conférés. Ma gratitude s'exprime à l'égard du premier ministre pour la confiance qu'il me prodigue par ce fait. Tous les citoyens de la circonscription de Compton apprécient également ce témoignage de haute confiance à l'égard de leur volonté de porter à l'écoute du Canada tout entier leur réalité, si pénible puisse-t-elle être.

Ces préoccupations et la voie qui leur est offerte aujourd'hui apparaîtraient vainement stériles et outrageantes pour quelque 70,000 de mes concitoyens québécois s'ils approuvaient aveuglément la position du gouvernement et, notamment, du parti auquel j'appartiens.

Osera-t-on un instant présager de mes convictions à l'égard de mon chef, de mes collègues, de mes allégeances? Je ne crois pas. Monsieur l'Orateur, mon humble contribution à l'idéal que nous poursuivons serait-elle dans la dénonciation de ses faiblesses, que j'aurais la conviction et le sentiment d'y avoir très honnêtement participé et d'avoir offert ce qu'il peut me rester de sincérité, comme membre d'un parti et comme membre légitime de cette institution qu'est le Parlement du Canada.

La circonscription de Compton se distingue favorablement à l'analyse globale qu'on peut entreprendre de la situation québécoise dans son ensemble aux plans culturel, social et économique. La population de Compton est mixte: 80 p. 100 sont d'expression française et 20 p. 100 sont d'expression anglaise. Le taux de chômage y est un des plus élevé au pays, et il n'y a guère d'espoir d'une reprise économique, car l'économie est depuis longtemps compromise dans ma région. L'industrie existante diminue sans cesse son activité, et il apparaît presque impossible d'intéresser de nouveaux marchés.

L'allusion directe de Sa Majesté, dans son exposé du discours du trône, quant à l'imminence de sentiments comme l'aliénation, l'hostilité et la dissension devant un manque possible de stabilité et d'équité, est aujourd'hui, dans ma circonscription, partie des réflexes quotidiens.

● (1232)

Monsieur l'Orateur, le ton sonore de mon appréciation ne saurait cependant exclure les intentions de centaines de mes concitoyens qui luttent sans relâche pour contrer l'exode des jeunes, l'abandon graduel et la diminution des services essentiels, comme le service ferroviaire et même les services postaux, dans certains cas. Ces concitoyens généreux, nous leur devons notamment la promotion, avec l'aide du gouvernement fédéral, d'un sanctuaire touristique à Coaticook et d'une base de plein air à Lac Mégantic presque unique au Québec par leur site et par leur ampleur.

C'est avec satisfaction aussi que je salue l'initiative toute récente de quelques hommes d'affaires et de 360 employés d'usine pour conserver à Waterville sa raison d'exister et son droit au travail. C'est pour moi un exemple tout désigné pour réaffirmer ma confiance dans l'entreprise privée, tout en suppliant le gouvernement de l'appuyer équitablement.

Monsieur l'Orateur, comme la plupart d'entre nous, je ne peux qu'associer le discours du trône à l'exposé économique et fiscal de l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien). Les deux exposés m'apparaissent du reste indissociables et ils sont complémentaires.

Un train de bonnes intentions ne peut se justifier que par des mesures concrètes et non équivoques de la volonté du gouvernement fédéral d'intervenir avantageusement pour l'économie dans son ensemble. Qu'en est-il alors des propositions avancées par l'honorable ministre des Finances? Louables, certes, toutefois, considèrent-elles réellement l'objectif premier qui est celui d'implanter une infrastructure suffisante pour la création d'emplois permanents? Nous devons malheureusement reconnaître les trois facteurs énoncés par le ministre des Finances dans le ralentissement de notre croissance, la faiblesse relative de nos marchés d'exportation, le coût élevé de notre production à cause principalement de la fringale des salaires et de la confiance anémique que provoquent notre croissance lente et l'instabilité politique qui règne quant à l'unité menacée au Canada.

Je conviens que ces problèmes ne sont en rien particuliers au Canada. Toutefois, alors même que les experts entrevoient des modèles de développement pour certains pays de l'hémisphère tiersmondiste, nous négligeons ici même toute approche systématique pour renforcer notre propre structure économique et ce souvent sous prétexte que nous sommes riches et que notre revenu *per capita* est supérieur à l'ensemble de la plupart des autres nations.

Monsieur l'Orateur, la circonscription de Compton plaide aujourd'hui son insatisfaction quant à la négligence ou peut-être l'incapacité dans laquelle se trouvent les formules actuelles de répondre à son besoin de suffire à une sécurité minimale de survie économique. Le problème réside dans la mécanique des services gouvernementaux à concevoir l'existence du milieu rural. Et pourtant, ce problème existe et il cache, selon l'opinion populaire, les conditions favorables à l'organisation de la société de demain. Là plus qu'ailleurs, l'environnement physique et humain peut encore signifier le besoin de notre sentiment d'appartenance et de développement social.

Insisterais-je plus officiellement sur l'importance de l'implantation d'un ministère du Développement rural ou de quelque autre mécanisme que nos pères appelaient à justre titre ministère de la Colonisation, bien que le terme soit maintenant un peu désuet et reprochable dans son acceptation, que l'histoire de ce pays dont nous nous voulons les acteurs nous accuserait à bon gré de ne pas l'avoir respectée. Il va de soi que la bureaucratie s'accommode très mal d'une telle justification mais, simplement, on admettra avec moi que le Canada est plus que Toronto ou Montréal, et que les régions non métropolitaines offrent présentement les meilleures conditions de réalisation de nos objectifs précis de développement économique et social.

En effet, alors que Montréal est surpeuplé et comprimé, East Angus se dépeuple, et la dépression risque de s'y installer. Monsieur l'Orateur, un des ulcères les plus douloureux de la circonscription de Compton, l'industrie des pâtes et papiers, commande immédiatement une prise de position de la part du gouvernement fédéral. La cabale du Québec m'apparaît, en ce sens, très bien orchestrée, et notre silence même serein n'est plus en aucune façon acceptable. Il faut que le gouvernement fédéral fasse entendre, intelligemment et courageusement, sa position. Une concertation des différents agents impliqués dans ce débat est souhaitable et désirée. L'initiative relève de droit à l'autorité fédérale. Ainsi reconnaissons notre responsabilité non équivoque face à des milliers de travailleurs qui ont offert dans certains cas jusqu'à 40 ans de leur vie pour se retrouver à 55 ans victimes de notre silence.

Par ailleurs, l'industrie des textiles est redevable des mesures restrictives annoncées par M. Chrétien, alors ministre de l'Industrie et du Commerce, en décembre 1976. De plus, dans un communiqué conjoint, la semaine dernière, les ministres de l'Industrie et du Commerce et des Finances (MM. Horner et Chrétien) annonçaient des négociations relatives à des accords bilatéraux de restriction d'une durée de trois ans. Le souhait

de cette industrie réside dans une confirmation immédiate de la prolongation de la durée de ces mesures restrictives, pour permettre une saine planification de leurs effectifs de production et de mise en marché. Voilà une perspective raisonnable pour assurer la stabilité de ce secteur capital dans l'économie de la circonscription de Compton et des Cantons de l'Est dans leur ensemble.

Monsieur l'Orateur, l'allusion faite par le discours du trône au secteur de l'agro-alimentaire m'impose une attention toute spéciale dans le présent exposé. Ce devoir me revient de droit compte tenu de la vocation agricole de ma circonscription d'une part, et d'autre part conscient que je suis des responsabilités très délicates que le gouvernement fédéral devra assumer dans les prochains mois. Je suis par ailleurs persuadé de l'intérêt que certains groupes de producteurs porteront à mes propos, du moins autant que celui qu'ils ont déjà démontré par la simple mention des efforts prévus dans le discours du trône. La lecture de mon propos saura aussi, j'en suis sûr, éclairer les autorités responsables de certains faits dont la publicité suscitera sans doute des controverses chez les groupes dont l'intérêt est directement impliqué.

Il faut se réjouir, monsieur l'Orateur, d'une politique qui favorisera les plans d'expansion de l'agriculture visant une meilleure utilisation de notre capacité agro-alimentaire canadienne. J'approuve également toute initiative pour l'organisation d'une conférence nationale de l'alimentation et ce dans le but d'orienter une stratégie dans le secteur de l'alimentation au Canada. Une telle conférence insistera également sur une information plus rationnelle destinée aux producteurs, consommateurs et transformateurs. Elle devra aussi contenir un renouvellement de l'importance d'une représentation équilibrée au sein des offices de commercialisation.

La promotion d'un projet de cette nature m'amène cependant à infirmer certaines appréhensions. Elles rejoignent le rôle et le statut des producteurs agricoles eux-mêmes, et toute initiative de la part du gouvernement fédéral devra considérer fondamentale la consultation avec ceux-ci. Voici pourquoi: ce sont eux qui produisent et c'est le gouvernement qui doit leur assurer un revenu équitable pour cette production.

Notre secteur agricole est considéré comme une voie à suivre par plusieurs autres pays producteurs. J'ai été moi-même informé, lors de consultations à Bruxelles, de l'envie ressentie par certains pays membres de la Communauté européenne, et on me permettra ici, monsieur l'Orateur, de préciser ces doutes que je nourrissais il y a un instant. Ils concernent la politique laitière canadienne. Il serait regrettable, en effet, qu'une réputation si chèrement acquise soit ternie par un malaise que ressentent actuellement le gouvernement et les producteurs eux-mêmes.

En ce sens, j'avouerai que certains réajustements s'imposent dans un délai très court, sinon des pressions ouvertes devraient se justifier quant à la tenue d'une enquête publique sur l'administration et la publication des quotas de mise en marché pour les quatre dernières années. Il apparaît évident, en ce jour, que des pratiques fort douteuses se sont installées dans la distribution de ces quotas et que les responsables d'une telle usurpation, souvent des représentants des producteurs eux-mêmes, causent un tort financier énorme à la majorité de ces producteurs dont l'honnêteté cependant ne fait aucun doute. La conscience de cet abus de droit commence à envenimer les relations entre les producteurs et le gouvernement fédéral, et cela, monsieur l'Orateur, est inacceptable. La cause du malaise est identifiée et c'est le motif le plus pertinent à la tenue d'une telle enquête et tout au moins à la nécessité de repenser la composition du comité de gestion des approvisionnements. Le principe d'équité devra alors sous-tendre cette opération nécessaire quant à la représentation des producteurs.

Ainsi, il en résultera une conscience plus vigilante des producteurs auprès de leurs organismes officiels et les dangers inhérents à ce système, si démocratique soit-il, pourront être mieux contrôlés. Il serait déplorable, en effet, monsieur l'Orateur, qu'après nous avoir accusés de tous les maux, les producteurs en viennent à s'accuser entre eux.

● (1242)

[*Traduction*]

Voilà donc mon opinion exacte sur les questions qui devraient être débattues à la Chambre au cours des prochains mois. Le problème de l'unité nationale devrait nous pousser à mobiliser toutes nos forces afin d'intervenir de manière à faire régner une plus grande stabilité et une plus grande justice au sein de l'économie canadienne et à gagner l'appui des habitants de la circonscription de Compton en cas de consultation sur les avantages que le Québec retirerait de sa participation à l'évolution politique du Canada. Il est absolument nécessaire que le gouvernement fédéral protège l'unité canadienne et qu'il propose, comme je l'ai signalé, des changements concrets qui tiennent compte des droits et des aspirations tant des Québécois que des habitants de toutes les autres provinces.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, les frustrations engendrées par trois siècles de confusion culturelle au Québec exigent, aujourd'hui plus que jamais, la compréhension des autorités publiques. Toute l'évolution politique du pays auquel nous tenons exige pour ce faire une ouverture d'esprit et une acceptation évidente de la réalité qui nous provoque présentement, comme hommes politiques ou comme citoyens. Les solutions? Il y en a dans la mesure où les fondements mêmes de l'union canadienne apparaîtront concrets à la population. En cette matière, il appartient au gouvernement fédéral d'expliquer ou de réfuter les arguments qui remettent en cause les principes de son existence. Un tel plaidoyer, il va sans dire, doit dépasser les sophismes d'une justification symbolique. Il doit renseigner principalement sur le pendule centralisation versus décentralisation, et les politiques mises de l'avant par le gouvernement fédéral. Une concertation des secrétariats fédéraux-provinciaux appert, en ce sens, fondamentale pour clarifier ou éviter les dédoublements auxquels notre récente évolution politique doit aujourd'hui d'être compromise.

Que la problématique actuelle nous offre le choix de plusieurs options ne devrait en aucun cas justifier notre absence aux multiples fronts sur lesquels on nous attaque. Que les formules immédiates supposent une présence plus bruyante des divers caucus de ce Parlement, cela s'avère indispensable, et ce, pour affaiblir une stratégie politique par laquelle certaines autorités politiques du Québec veulent conditionner l'esprit populaire à nous envisager comme réfractaires à tous changements.

Monsieur l'Orateur, les circonstances actuelles et le discours du trône nous invitent à l'affirmation rigoureuse de notre présence comme porte-parole d'une façon d'être, indispensable

à la réalisation des objectifs que la génération d'après-guerre s'est fixée, génération fougueuse à laquelle j'appartiens et dont j'incarne le besoin de solutions claires. Qu'il découle de cette affirmation qu'on intéresse la jeunesse aux décisions prochaines qui s'imposent à elle, voilà un devoir impératif. Qu'on explique enfin que le sentiment très légitime d'appartenance à une culture et à des idéaux sociaux n'est pas, et loin de là, incompatible à une collaboration avec d'autres gens d'origine différente et dont les aspirations sont souvent identiques. Qu'on explique encore la véritable raison, et je ne saurais trop insister sur l'existence du Canada par des témoignages qui outrepassent le culte des personnalités et ce, en stimulant la responsabilité qui incombe à chacun de nous. Qu'on revendique finalement, nous, membres du caucus québécois, ce respect qui, actuellement, fait défaut. Bref, que le Québec soit, par la voix de ses élus en cette enceinte, perçu comme entité distincte, particulière. Et que le Bas-Canada du siècle dernier représente statutairement, aujourd'hui, demain, le véritable statut de la population québécoise. Voilà mon intime conviction pour l'existence du Canada.

Monsieur l'Orateur, à cette fermeté que nous devons incarner, je reviendrai pour conclure sur l'importance capitale pour des régions comme celle que je représente d'avoir accès aux rouages de l'interventionnisme. Et c'est là, je crois, un corollaire au sentiment de participation à l'ensemble canadien. Que notre fléau devienne ainsi un défi raisonnable, que la création d'emplois permanents devienne pour cette assemblée la préoccupation majeure. Que la concertation et la vigueur soient notre contrainte pour les années à venir. Et, s'il le fallait, monsieur l'Orateur, nous devrons être prêts à contraindre ceux qui, dans ce pays, ont hérité, parfois sans le vouloir, des réflexes d'initiative et de leadership tant aux niveaux culturel que politique ou économique. Ceux-là, peut-être davantage, ont une responsabilité à l'égard de leurs concitoyens et la loi première à laquelle ils sont soumis est celle de l'entraide et de la tolérance.

[*Traduction*]

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je suis très honoré d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais tout d'abord féliciter les deux comotionnaires de l'Adresse, le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood). Nous sommes très honorés du fait que le discours du trône ait été lu par Sa Majesté; le souvenir de cette cérémonie restera gravé à tout jamais dans la mémoire des députés. La teneur du discours m'emballe moins, et quand je dis cela, je crois exprimer l'opinion d'une foule de Canadiens.

● (1252)

Je félicite le ministre des Finances (M. Chrétien) d'avoir accepté les critiques et les pressions exercées par une foule de Canadiens à propos d'une mesure inique en vertu de laquelle le produit de l'assurance-vie aurait été imposé. J'ai reçu beaucoup de lettres qui condamnaient cette mesure. Si elle avait été adoptée, nous serions devenus le seul pays du monde à imposer ce produit, ce qui aurait équivalu à voler la veuve et l'orphelin. Je félicite le gouvernement de ne pas l'avoir fait.

Le gouvernement a fini par se rendre compte que le Canadien moyen était absolument écrasé par l'impôt. J'ignore de combien de millions il s'agit, mais des réductions fiscales de $100 sont accordées au petit contribuable. Cela revient à un peu moins de $2 par semaine. C'est maigre, mais c'est au moins un pas dans la bonne direction. Prétendre que c'est une solution à nos énormes problèmes économiques est d'un ridicule achevé. Les Canadiens en ont plein le dos. Ils ne veulent ni la charité ni des cadeaux passagers. Pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas des solutions sérieuses pour dissiper cette incertitude économique? Beaucoup pensent qu'il a peur de le faire. Le ministre des Finances a laissé entendre que le gouvernement avait fait des erreurs par le passé. Soyons réalistes. Le gouvernement fédéral est responsable de l'état lamentable de notre économie.

La dernière conséquence malheureuse de ce marasme économique est la masse de mises à pied aux usines d'INCO à Sudbury, à Thompson, au Manitoba, dans la circonscription du député de Churchill (M. Smith), et à Port Colborne. Cela assénera de durs coups aux économies de ces régions. J'espère que quelque chose pourra être fait pour sauver ces emplois qui sont si importants non seulement pour les travailleurs et leurs familles, mais pour toute la collectivité.

Le gouvernement a aidé les grandes entreprises au cours des années. Beaucoup d'entreprises ont certes besoin d'aide. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de mettre tous les œufs dans le même panier. Nous ne devrions pas mettre toute notre confiance et toutes nos ressources à la disposition des grandes entreprises. Nous devrions accorder plus d'aide aux petites entreprises. Les petites entreprises fournissent 60 p. 100 des emplois ou la majorité. Elles représentent plus de 50 p. 100 de la valeur du commerce qui est généré. Je crois que notre produit national brut se situe aux alentours de 200 milliards de dollars. Je suis certain que la plupart des députés reconnaîtront que cette partie vitale de notre économie a été pratiquement oubliée dans le discours du trône ainsi que le mini-budget que le ministre des Finances a présenté à la Chambre jeudi dernier.

Nous n'avons pas de politique générale pour les petites entreprises et les problèmes auxquels elles doivent faire face. Les États-Unis ont un programme très important pour les petites entreprises. Ceux qui étaient à la Chambre la semaine dernière quand notre porte-parole pour les petites entreprises a fait son discours ont entendu le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) exposer ce que recommande le parti conservateur pour aider les petites entreprises.

En tant que député d'une région rurale, j'ai reçu d'innombrables appels de petits hommes d'affaires. Ce matin, j'en ai reçu un d'un homme d'affaires qui voulait avoir des renseignements au sujet des taux d'intérêt avantageux des prêts aux petites entreprises. D'après le gouvernement, il s'agit de quelque chose de merveilleux. Le ministre des Finances précédent avait vanté le programme. Cependant, dans la pratique, quand on est rendu dans le bureau du directeur de la banque, les taux avantageux pour la petite entreprise semblent une impossibilité. J'espère que le gouvernement prendra des mesures au cours de la session pour faire bénéficier les petites entreprises de taux raisonnables.

Sauf erreur, les taux exigés par la Banque fédérale de développement sont un peu moins élevés. Le chef d'entreprise qui m'a téléphoné ce matin, a obtenu un prêt de $25,000 il y a un an, au taux de 12 p. 100. Il s'efforce maintenant de faire rajuster ce taux. Je suppose que les modalités de l'emprunt prévoient un taux de 12 p. 100 pour toute la durée du prêt. Quand il y a baisse des taux d'intérêt, la Banque fédérale de

développement devrait pouvoir rajuster ses taux en faveur de la petite entreprise. C'est une chose qui mérite certainement d'être envisagée et, espérons-le, autorisée.

Le ministre des Finances a été devancé par le premier ministre pour l'annonce des 150 millions qui seront injectés dans l'économie. Nous ne savons pas encore comment cela se fera et qui va en bénéficier. Le ministre des Finances a dit aujourd'hui que l'argent irait à certains ministères. Sans doute que les organismes et ministères décideront d'affecter cette somme là où les besoins sont les plus pressants. Car les besoins seront grands, puisque l'on prévoit que les prestations d'assurance-chômage atteindront 4 milliards de dollars pour la présente année.

On a beaucoup parlé de l'accord sur la production automobile. Le Canada soutient maintenant que nous sommes importateurs nets de pièces d'automobile. Je sais que cet accord est une voie à deux sens. Cet important segment de notre économie est l'objet d'une vive controverse, comme nous l'avons encore aujourd'hui.

Même si je représente le paradis des vacances au Canada, Parry Sound-Muskoka, il existe quand même des industries florissantes dans ma circonscription. Deux entreprises fabriquent des pièces d'autos qu'elles vendent aux diverses sociétés d'automobiles. L'une d'elles en particulier n'est pas une petite boutique qui essaye de survivre de peine et de misère. C'est une filiale de la Rockwell International et elle est située à Parry Sound. Selon une rumeur qui circule parmi le personnel, l'usine réduirait son effectif de plus de 50 p. 100, soit de 220 à 100 employés. C'est très grave dans une région qui n'est pas populeuse. L'usine de la Rockwell rendait service à la communauté.

J'ai eu le privilège de rencontrer des représentants municipaux ainsi que des représentants de l'usine. Ils m'ont montré des chiffres effarants. Je suis convaincu qu'ils ne manqueront pas d'intéresser les députés. Cette usine a dû faire face à des hausses énormes au cours des cinq dernières années. La note d'électricité a augmenté de 128 p. 100. Il y a cinq ans, l'usine payait $8,000 par mois. Maintenant, elle paie $14,000. Les paiements versés à la caisse d'assurance contre les accidents du travail ont monté de 271 p. 100, les taxes municipales de 54 p. 100. Les cotisations au régime d'assurance-maladie de l'Ontario ont augmenté de 191 p. 100. Par ailleurs, les cotisations au Régime de pensions du Canada ont progressé de 79 p. 100; les frais entraînés par les grèves et les accidents accusent une hausse de 190 p. 100 et le coût de la main-d'œuvre a fait un bond de 133 p. 100. Cette société se demande donc comment il est possible de soutenir la concurrence et de faire tourner l'usine à pleine capacité avec des hausses de cet ordre.

● (1302)

Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 1 heure.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. C'est le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) qui avait la parole à 1 heure et il lui reste encore dix minutes.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons interrompu la séance, je parlais d'une industrie de ma circonscription qui était en train de diminuer progressivement ses activités. Nous espérons, cependant, qu'elle ne fermera pas complètement ses portes. J'ai également signalé certains chiffres effarants qui montrent que la hausse des coûts met cette entreprise, la Rockwell, dans une situation difficile. Cependant, je ne peux m'empêcher de signaler que les 122 emplois que nous sommes en train de perdre s'en iront probablement dans les États du sud, dans une filliale que la compagnie possède au Mississippi. Les avantages sociaux ne sont pas les mêmes qu'ici, ni les salaires et les indemnités versées aux travailleurs qui sont excellents en Ontario et au Canada d'ailleurs. Nous n'en avons pas la preuve, mais il y a matière à réflexion.

On a tout lieu de croire que ces États du sud subventionnent les salaires d'une façon quelconque et nous ne sommes pas en mesure de leur faire concurrence. J'espère que le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) étudiera sérieusement la féroce concurrence que doivent soutenir de nombreuses industries canadiennes de pièces d'automobiles. J'ai trouvé très intéressant le discours qu'a prononcé le ministre hier soir devant un groupe d'exploitants touristiques. Il a mentionné que notre industrie touristique n'est pas à l'avant-garde du tourisme. Cela m'a particulièrement intéressé parce que je représente la plus belle région touristique de tout le Canada.

● (1412)

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je suis sûr que le ministre de la Défense nationale (M. Danson) sera d'accord avec moi, car il possède une résidence d'été dans ma circonscription. D'ailleurs, nous sommes ravis qu'il passe ses étés là-bas. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a cité des chiffres renversants dans son discours. Il a dit qu'il en coûtait beaucoup trop pour voyager au Canada. C'est le secret de Polichinelle; on ne peut donc pas dire qu'il a parlé comme un oracle. Il a dit également que les hôtels, les aliments et l'essence coûtaient beaucoup trop cher au Canada. Nous ne le contredirons pas là-dessus. Il a déclaré ensuite que l'industrie touristique n'avait pas accueilli les touristes avec toute la chaleur et la courtoisie de rigueur. Il devait surtout songer aux touristes américains, puisque la plupart nous viennent du sud de la frontière. Je lui concède qu'il y a probablement du vrai dans ce qu'il dit.

Les frais des exploitants touristiques ont augmenté à cause des taxes plus élevées. Le gouvernement a imposé une taxe de 2c. par gallon d'essence il y a deux ans, afin de réduire la consommation d'essence des touristes et d'un grand nombre de Canadiens. Nous n'ignorons pas que l'industrie touristique accusait le déficit énorme de 1.2 milliard de dollar l'année dernière. On prévoit qu'il pourrait atteindre 2 milliards de dollars cette année. Cela montre que les Canadiens sont de grands voyageurs, mais pas à l'intérieur du Canada.

Le discret et modeste député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a fort bien parlé avant-hier, disant que nous devrions interdire le bronzage. Son idée était de faire payer une taxe spéciale à toutes les personnes qui reviendraient bronzées des

États-Unis ou de tout autre pays du Sud, afin de les inciter à rester au Canada. Mais je pense qu'on pourrait obtenir de meilleurs résultats en améliorant certaines choses au Canada.

On peut faire de nombreux reproches à certains organismes gouvernementaux qui se conduisent de façon désagréable et impolie envers ceux qui ont affaire à eux.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je pense, par exemple, au ministère du Revenu national, à la direction des douanes et accise. Il y a eu plusieurs cas l'année dernière où des Américains ont été traités comme de véritables contrebandiers à la frontière, comme s'ils essayaient de passer des armes ou je ne sais quoi d'autre. Leurs voitures ont été passées au peigne fin. Dans certains cas, on a mis ces Américains à l'amende et on a prélevé des droits sur les provisions qu'ils ramenaient au Canada. Il y avait dans une voiture pour $40 de provisions et on leur a demandé $6. Heureusement, ils avaient les $6, mais ils ont juré sur la bible, entre autres choses, d'après ce qu'on m'a dit, qu'ils ne remettraient plus jamais les pieds au Canada.

Autre chose, le dernier accord sur les douanes et l'accise. Le ministère s'en prend aux touristes américains qui, depuis des générations, laissent leur bateau au Canada. Ils devront payer des droits sur leur bateau s'ils ne le ramènent pas aux États-Unis. Pour les bateaux qui font plus de 20 chevaux, les droits peuvent atteindre 40 p. 100 de la valeur marchande. J'ai parlé à un touriste dans ma circonscription. Il m'a désigné son bateau en disant: «J'ai amené ce bateau ici et je comptais l'y laisser. Je pourrais payer environ $800 par an en frais de gardiennage au port, mais comme votre foutu gouvernement va me faire payer $4,000 en droits, je vais le ramener chez moi». Il a dit qu'il n'allait pas donner les $4,000 au gouvernement. Il faudrait sûrement faire quelque chose pour remédier à cette situation irritante qui provoque la colère des Américains.

Je voudrais parler des exploitants touristiques américains, dont certains ont des entreprises touristiques au Canada. La direction des douanes et de l'accise s'est intéressée à l'un d'eux, alors qu'il était venu prendre livraison de quelques colis et en acquitter les droits de douane; les fonctionnaires lui ont dit qu'il ne pouvait utiliser sa voiture particulière que pour ses loisirs. C'était totalement ridicule.

Nous essayons d'attirer chez nous nos voisins américains. Sur ce point, n'oublions pas que notre dollar à 90c. joue en notre faveur. En ce qui concerne nos importations, c'est sans doute le contraire. On constate ensuite que les fonctionnaires des douanes font preuve d'autorité et appliquent la loi à la lettre, ce qui est manifestement contraire aux efforts déployés pour attirer les touristes américains au Canada. J'espère que l'on fera quelque chose pour donner des leçons de relations publiques et de courtoisie à nos fonctionnaires ainsi qu'à nos agents de voyage. Il y a sûrement des torts des deux côtés, mais la majorité de nos fonctionnaires à la frontière sont des gens très courtois. Je m'en suis assuré auprès des fonctionnaires supérieurs. Nous ne pourrions trouver de meilleurs voisins que les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Pourtant, nos rapports avec eux sont parfois tendus et bizarres. La valeur des échanges commerciaux entre nos deux pays atteint 40 milliards de dollars chaque année. En langage clair, cela représente beaucoup d'argent. Il n'y a pas deux autres pays au monde qui font autant de commerce entre eux. Chaque année, on enregistre 38 millions de passages de frontière entre nos deux pays. Des nationalistes se plaignent de ce que les États-Unis ont la haute main sur le Canada. Je sais que ce pays a investi 50 milliards de dollars au Canada, ce qui est beaucoup pour 220 millions d'habitants. Mais les Canadiens ont investi plus de 5 milliards aux États-Unis. Du moins, c'était le chiffre avant que nos capitaux ne fuient à l'étranger par peur. Je ne sais donc pas à combien ce chiffre s'élève à l'heure actuelle. Personne n'en dit rien.

Ce sont des choses auxquelles il faut penser. Nous devons essayer de travailler en collaboration avec notre grand voisin dans l'intérêt supérieur de nos deux pays. C'est de la plus haute importance. Nos deux pays ont tant de points en commun, et nous nous entendons si bien sur tant de plans qu'il est regrettable que de petits détails remettent tout en question. En tant que Canadien, je m'élève contre certaines déclarations que font les Américains, et nous ne pouvons leur en vouloir d'adopter la même attitude. Nous sommes cousins germains et même des frères, quand on y pense. Nous avons beaucoup de chance d'être situés côte à côte.

Je sais que mon temps de parole expire, mais je voulais mentionner que j'étaits membre du comité du logement. J'ai été déçu . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Champlain (M. Matte).

● (1422)

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il me fait énormément plaisir de prendre à mon tour la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, surtout dans les circonstances particulières où Sa Majesté elle-même est venue prononcer ce discours.

Monsieur le président, on aurait dû s'attendre à cause de cette occasion particulière que le discours du trône soit beaucoup plus étoffé et qu'il marque davantage une maturité certaine de la part du Parlement en général et du gouvernement en particulier. Malheureusement, je crois que l'on a manqué l'occasion de faire en sorte d'avoir quelque chose d'intéressant et d'original. Au contraire, je crois que l'on peut dire que l'on a eu les mêmes insignifiances, mais débitées royalement.

Monsieur le président, dans la conjoncture actuelle canadienne il est extrêmement important qu'enfin les députés soient en mesure de laisser de côté leur chauvinisme, leur partisannerie, leur amertume et leurs déceptions. Il est grand temps que nous fassions montre, je le répète, d'une maturité qui nous rend serein au moment où nous avons à solutionner des problèmes qui frisent la crise.

Monsieur le président, il faut constater que malheureusement le gouvernement ne semble pas avoir encore digéré que le Québec ait accompli le geste qu'il a posé il y a environ un an. Et nous sentons continuellement les membres du Cabinet, à compter du très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même, laisser aller leur amertume et leur rancœur, et je dirais même parfois, et cela est très grave, aller jusqu'à faire par exprès pour mettre des bois dans les roues dans l'évolution du gouvernement du Québec. Monsieur le président, c'est là ne pas agir en adulte. C'est là une attitude irresponsable et enfantine. On a assisté le soir de l'élection, l'an dernier, à des

espèces d'élucubrations de la part du premier ministre et du ministre de l'Expansion économique (M. Lessard) qui, lui, allait jusqu'à dire: On ne vous donnera plus d'argent dans le Québec, pour vous montrer que vous devez vous garder de faire des choses de travers. Une fois cette espèce de réaction instinctive mal calculée passée on aurait eu toutes les raisons du monde de croire qu'enfin on devenait sérieux et que l'on cesserait de bafouer toute une population parce qu'elle a décidé elle d'agir.

Monsieur le président, durant un an on aurait pu commencer à en revenir. Mais non, on n'en est pas revenu. Et on a vu le premier ministre aller d'escalades en escalades, il est même allé à Washington établir quelque chose de stupide, lui un homme qu'on croyait être un intellectuel chevronné, est allé dire à Washington que l'indépendance du Québec était un crime contre l'humanité. C'est, monsieur le président, manquer de sens des responsabilités, manquer de mesure, manquer de sens national. Encore là, il ne s'est pas arrêté, et voilà que, dans ce discours du trône, il décide maintenant de faire une guerre de référendums. Il y aura un référendum et un contre-référendum. Le premier ministre fera dire à la population du Québec ou du reste du Canada ce qu'il voudra bien qu'il dise. Où met-il le sens des responsabilités, monsieur le président? Quand nos bons amis d'en face cesseront-ils de considérer les vrais patriotes canadiens comme des gens qui veulent la destruction du pays?

Monsieur le président, c'est une fausseté, et chaque fois que nos amis d'en face disent que le député de Champlain est un séparatiste, que le gouvernement du Québec est un gouvernement séparatiste, que les Québécois sont des séparatistes, on fait des insinuations malveillantes. Autant que je sache, ce que le gouvernement du Québec veut actuellement est ce que le député de Champlain veut et ce que tous les députés du Parti Crédit Social du Canada ont semblé démontrer en fin de semaine dernière. Ce que nous voulons, c'est que ce Canada soit dorénavant harmonieux. Nous voulons donc que les entités réelles, concrètes de ce pays puissent s'émanciper et s'épanouir comme elles le veulent.

Il n'y a donc rien de négatif dans la décision des Québécois prise l'an dernier. Comment se fait-il que ce gouvernement-là le prenne sur ce ton? Serait-ce, monsieur le président, pour cacher, pour couvrir les énormes lacunes qui existent au point de vue économique? Serait-ce pour faire oublier le chômage? Serait-ce pour faire oublier l'inflation? Serait-ce pour faire oublier l'incompétence des membres du cabinet? Monsieur le président, on est en droit de se le demander quand on voit un premier ministre «partir en peur» comme un Don Quichotte et combattre des moulins à vent.

Monsieur le président, autant que je sache, le Parti Québécois présentement au pouvoir à Québec n'a jamais dit autre chose qu'il voulait un nouvel accord au Canada, qu'il voulait une nouvelle association basée cette fois-là sur le principe de justice élémentaire d'une véritable égalité. Qu'y a-t-il de mal là-dedans? Qu'y a-t-il de mal au point d'aller dire à Washington que c'est un crime contre l'humanité? Monsieur le président, soyons sereins, voyons les choses telles qu'elles sont. Pourquoi vouloir absolument semer des idées fausses chez ceux qui ne veulent pas que le Canada subsiste, puisque si le Canada subsiste, ce sera grâce encore une fois à l'esprit des Québécois qui jusqu'à présent ont été cette espèce de tampon, cette espèce de catalyseur qui a empêché que le Canada soit tout simplement une extension géographique des États-Unis. Nous ne voulons plus jouer ce rôle de bouche-trou. Nous voulons jouer un rôle positif. Nous voulons nous affirmer tels que nous sommes. Voilà pourquoi, à mon avis, le Québec est à même aujourd'hui de donner le pas vers la réalisation de ce nouveau Canada, c'est-à-dire cette fois-là un Canada restructuré à la mesure de chacun, un Canada où chacun pourra être véritablement libre de s'émanciper comme il pense, un Canada où enfin régnera la véritable égalité, un Canada où nous ne verrons plus des absurdités du genre.

J'écoutais l'autre jour le ministre des Communications (M^me^ Sauvé), monsieur le président. Je dois dire que je la croyais très sérieuse, mais dans son discours d'avant-hier elle en a quelque peu manqué, puisque le ministre des Communications a discuté du bill 101 sur la langue, disant qu'il s'agissait là d'une chose qui allait contre ceci, contre cela, et que c'était, en d'autres termes, quelque chose que le gouvernement du Québec n'aurait pas dû adopter. Monsieur le président, on a un gouvernement démocratiquement élu qui, à l'Assemblée nationale, a présenté une loi, laquelle a été adoptée en principe même à l'unanimité à l'Assemblée nationale, puisque tout le monde reconnaissait la nécessité de légiférer dans ce domaine-là, à cause des innombrables injustices qui ont existé depuis toujours.

Monsieur le président, lorsqu'on a un premier ministre et des ministres qui viennent dire: Non, on n'ira pas désavouer la loi 101. Non, ce serait trop dangereux, les Québécois en bloc s'en prendraient au gouvernement qui ferait cela, mais on y va d'une façon insidieuse, en disant ceci: On paiera ceux qui veulent la contester. Monsieur le président, il y a quelque chose de diabolique là-dedans. En vertu de quoi René Matte, député de Champlain, contribuable du Québec, parfaitement d'accord avec le gouvernement du Québec, en vertu de quoi mes taxes, mes impôts serviront-ils à me faire poursuivre? On a été assez masochistes longtemps sans poursuivre cela. J'écoutais l'honorable député de Hull (M. Isabelle) hier. C'était épouvantable ce qu'il disait. C'est épouvantable. A mon avis, l'honorable député de Compton (M. Tessier) pensait peut-être à lui, lorsqu'il disait que les députés du Québec sont une «gang de pas bons». Monsieur le président, ce n'est pas moi qui le dis. Et lorsque le député de Compton disait, et je cite:

> Comme il l'affirmait dans son document de juillet dernier, M. Tessier a soutenu, hier, que les députés libéraux québécois n'ont jamais pris les mesures nécessaires pour se donner une image et faire valoir le point de vue du Québec.

Monsieur le président, si du côté de Hull il n'y avait pas de développement, c'était parce qu'il y avait des députés, comme celui de Hull actuellement, qui ont toujours existé et qui ont toujours fait en sorte que le développement soit fait à sens unique. Je le voyais considérer le gouvernement fédéral et la tour du parlement d'Ottawa comme un parapluie, comme un Père Noël. Il est en retard ce député-là, monsieur le président, il est pas mal en retard alors que les Québécois ont décidé eux de ne plus se mettre à genoux, de ne plus ramper, ils ont décidé de se donner la main, avec tout le reste du Canada, et de dire dorénavant: Faisons de ce pays une force de frappe réelle, une force de frappe qui sera un exemple dans le monde entier. Donnons à chacun cette possibilité d'évoluer comme bon lui semble.

Je posais une question, à midi même, aux ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce (MM. Chrétien et

Horner). Monsieur le président, dans la région même du ministre des Finances, il y a une compagnie qui vient de mettre à pied 300 à 400 employés. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a fait pour empêcher la fermeture de la Wayagamack? Qu'a-t-il fait? Rien, parce qu'il est intéressé à ce que cette société ferme ses portes. Il est intéressé à ce que le Québec se voie aux prises avec un taux de chômage encore plus élevé pour pouvoir dire aux gens: Ne partez pas seuls, regardez si vous partez seuls, ce qui va nous arriver! Vous allez faire faillite!

Monsieur le président, c'est épouvantable d'agir ainsi. Il faut qu'il y ait des individus qui dénoncent cela. C'est épouvantable, mais c'est comme cela qu'on agit. Alors l'honorable ministre des Finances, député de la circonscription de Saint-Maurice, à 10 milles de la Wayagamack, décide lui de ne rien faire pour prouver aux Québécois qu'ils ont mal voté. C'est épouvantable, mais c'est ce qui se passe, monsieur le président.

Et les menaces que faisait le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) sont mises en application. On ne veut pas sauver le Québec, on ne voudrait surtout pas que ça marche bien au Québec. Que penser d'individus qui agissent comme cela, monsieur le président? Que penser d'individus, comme le ministre des Communications, qui disait également, pour prouver que les Québécois sont tous d'accord avec le gouvernement fédéral et qu'ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement du Québec: Dans ma circonscription j'ai distribué 5,000 «gadgets»? Des casse-tête, monsieur le président, alors que moi je passe pour être séparatiste. Mon Dieu Seigneur, amenez-en des casse-tête. Tout le monde dans ma circonscription aime cela aussi. Va-t-on baser maintenant notre politique sur les «gadgets» et déterminer ce que veulent les gens du Québec selon la distribution de «gadgets»? C'est bien pauvre comme raisonnement.

Monsieur le président, en partant de la nécessité de régler un problème global, cessons donc de traiter les autres de ceci et de cela et commençons donc à être positifs. Notre parti, à ce moment-là, le voit peut-être d'une autre façon que le parti au au pouvoir actuellement au Québec. Cela revient au même. Nous, nous voudrions que toutes les provinces pensent à renouveler totalement la Confédération, de telle sorte que nous puissions d'abord négocier une association sur un pied d'égalité, et si cela ne fonctionne pas, on sera bien d'accord avec l'indépendance. Peut-être le Parti Québécois voit-il cela sous un autre angle, car il dit: on va obtenir l'indépendance, et après on va s'associer. C'est la différence totale qui peut exister entre nous et le Parti Québécois.

Dorénavant, monsieur le président, il faut que l'on sache que le but que nous nous proposons c'est tout simplement de restructurer ce Canada à la mesure de ce que nous voulons réellement qu'il soit, sans injustice pour personne, en créant une bonne atmosphère, non pas en traitant les autres avec méchanceté ou en leur prêtant de mauvaises intentions.

Et si l'on va dans ce sens là, on n'aura plus de comités que l'on veut objectifs et qui ne le sont pas. Chaque fois que j'entends parler de comités quelconques sur l'unité canadienne, je me demande ce que cela veut dire, en fonction de quoi l'unité du Canada est celle du premier ministre actuel. Pourquoi l'unité du Canada ne serait-elle pas ce Canada à cinq régions où des États souverains s'entendraient pour faire une constitution nouvelle, où chacun, bien librement, déterminerait quels sont les domaines qui doivent être mis en commun, quels sont ceux auxquels on ne doit pas toucher?

Monsieur le président, si nous étions assez intelligents pour nous arrêter à des choses comme celles-là, nous verrions pourquoi nous avons actuellement un gouvernement qui est en train de créer la bisbille là où il n'y en a pas. Dans le journal d'hier, on disait que même M. Lévesque en Colombie-Britannique disait:

> M. Lévesque s'est dit en faveur de la proposition selon laquelle un Canada, constitué de cinq associés représentant chacun une des grandes régions du pays, négocie une nouvelle formule de Confédération.

Monsieur le président, non seulement ne suis-je pas contre le principe confédératif, au contraire, je voudrais que le Canada soit régi par une véritable confédération, c'est-à-dire composée d'États souverains. Il ne faut pas oublier une chose qui est très importante. Il y a bien d'autres problèmes, mais comme celui-là englobe tous les autres actuellement, il est certain que c'est pour cela que je m'y attarde. L'importance de régler ce problème d'une façon objective est telle qu'il en dépend de l'avenir du pays. Si le Québec, historiquement, est prêt à s'identifier en tant qu'entité distincte, en tant que nation, en tant que peuple, on ne peut quand même pas le blâmer pour cela. S'il peut aider en cela à créer la même optique pour l'Ontario, pourquoi pas également l'indépendance pour l'Ontario? Pourquoi pas l'indépendance des Prairies? Pourquoi pas l'indépendance de la Colombie-Britannique et celle des provinces Maritimes? Et, avec ces cinq régions indépendantes, nous pourrions former un merveilleux Canada, diversifié, oui, mais harmonieux où il ferait réellement bon de vivre et où il n'y aurait plus de subalternes.

Monsieur le président, que je sache c'est loin d'être là une proposition pour détruire le pays, mais bien plutôt une proposition pour essayer de le grandir, de le faire progresser davantage. Tout cela, on y arrivera à condition qu'enfin on puisse comprendre cette nécessité d'être objectifs dans ce domaine afin que l'on puisse enfin s'arrêter à d'autres domaines comme à celui de l'économie, des affaires sociales. Cela est important et urgent, mais, monsieur le président, jamais on ne fera plus croire maintenant aux Québécois qu'il est possible de les faire suivre avec de l'argent en oubliant leur fierté et leur dignité car, moi, je me charge de dire aux Québécois, et de leur faire bien comprendre, que la richesse n'est que le fruit et le résultat de la fierté et de la dignité.

● (1432)

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les fonctions du secrétaire d'État font un peu penser au menu d'une cafétéria, car elles vont de la politique des langues officielles et du protocole, jusqu'aux funérailles nationales et à l'éducation. Je pourrais parler d'une grande variété de sujets cet après-midi, et j'aimerais les aborder tous, mais compte tenu du peu de temps dont on dispose, je m'en tiendrai au rôle que me donne la politique des langues officielles.

On note une différence très marquée d'opinion entre le gouvernement et l'opposition officielle au chapitre des langues officielles. Le chef de l'opposition (M. Clark) considère les deux langues officielles du Canada comme un facteur de division du pays, presque comme une meule à notre cou ou, au mieux, pour être juste envers lui, comme une regrettable nécessité. Nous au contraire, du côté ministériel, considérons nos deux langues officielles comme un atout, comme une caractéristique dont il faut se réjouir et dont il faut faire une force réelle et essentielle de notre société, capable de nous forger une identité canadienne propre.

● (1442)

Le leader de l'opposition (M. Clark) prétend que la politique sur les langues officielles est la cause des tensions qui existent actuellement chez nous. Cette opinion est contraire à la vérité. Évidemment, il y a eu quelques erreurs de mise en application, mais nos efforts ont été couronnés de succès dans la très grande majorité des cas. Ce n'est pas seulement l'opinion du gouvernement; c'est également celle de M. Spicer, ancien commissaire aux langues officielles, qui a déclaré qu'en dépit de certaines critiques, nos efforts ont été utiles et efficaces dans 80 p. 100 des cas. Les forces séparatistes ne proviennent pas non plus simplement des difficultés économiques du Canada comme voudrait nous le faire croire le leader de l'opposition. Je ne minimise en aucune façon l'importance des défis économiques que doit relever notre pays, c'est-à-dire les gouvernements, les patrons et les travailleurs. Mais pour croire que résoudre ces difficultés économiques suffira pour battre en brèche le séparatisme, c'est volontairement présenter les faits sous un faux jour ou faire preuve d'une naïveté frôlant l'irresponsabilité.

Les causes du séparatisme québécois sont beaucoup plus complexes que ne l'indique cette analyse simpliste. Les forces du séparatisme ont grandi en dépit de la prospérité sans précédent qu'a connu notre pays au cours des 15 dernières années. La poussée séparatiste est avant tout un symptôme d'insécurité—que celle-ci soit justifiée ou non—et de pessimisme quant à la possibilité que la langue et la culture françaises puissent non seulement survivre mais s'épanouir dans une société nord-américaine que la technologie et les moyens de communication modernes rendent de plus en plus complexe.

[*Français*]

Nous ne réussirons à endiguer les forces qui œuvrent pour la séparation que si nous pouvons dire aux Canadiens français, et le dire en toute honnêteté, que l'un de nos objectifs suprêmes est de faire régner au Canada, d'un océan à l'autre, un climat propice à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises. Et si les Canadiens anglophones ne peuvent puiser en eux-mêmes un peu de générosité pour œuvrer dans ce sens, si nous ne pouvons honnêtement leur donner cette assurance, alors les jours du Canada sont peut-être comptés. C'est faute d'avoir compris cela que le chef de l'opposition arbore une attitude négative et pernicieuse sur les langues officielles.

[*Traduction*]

J'ai dit plus tôt que notre politique des langues officielles et sa mise en application ont été dans une bonne mesure une réussite. Néanmoins, tous les députés reconnaîtront que cette politique a été tout à fait mal comprise par certaines parties de la population canadienne. C'est pourquoi le gouvernement a pensé qu'il était nécessaire de reviser ses politiques et de reformuler les propositions qui ont guidé son action relativement aux langues officielles ces dix dernières années.

La nouvelle formulation de ces principes est le point de départ du document intitulé «Un choix national» qui définit le genre de relations qui devraient exister entre les francophones et les anglophones du pays, des relations fondées sur l'égalité. Ce document expose clairement les principes fondamentaux dont l'ensemble constitue la politique canadienne en matière de langues officielles. Ces principes ont pour objet de donner corps à l'égalité de l'anglais et du français comme langues officielles du Canada. Le gouvernement fédéral espère que ces principes seront acceptés par tous les Canadiens et par les gouvernements provinciaux, afin de sauvegarder la dualité linguistique fondamentale du Canada dans le cadre de sa diversité culturelle.

C'est dans cette optique que le gouvernement fédéral a réexaminé la situation dans la Fonction publique et, compte tenu des progrès réalisés jusqu'à ce jour dans les services assurés dans les deux langues officielles, il se propose maintenant de supprimer progressivement les cours spéciaux de formation linguistique dans la Fonction publique, car on peut espérer que le système scolaire fournira par la suite les candidats bilingues dont le Canada a besoin.

De ce fait, la négociation actuellement en cours avec les provinces en vue de nouveaux accords en matière d'éducation revêt une importance particulière. Il convient d'ajouter que cette négociation n'est pas simplement une réaction de dernière heure à ce problème. Depuis environ sept ans, le gouvernement a accordé deux tiers de milliard de dollars aux gouvernements provinciaux pour les aider à améliorer leur système d'enseignement de la langue seconde et de la langue de la minorité. Nous veillons à ce que les négociations en cours précisent les objectifs des accords et établissent des critères et des méthodes d'évaluation pour que tous les niveaux de gouvernement connaissent les résultats obtenus grâce à nos efforts conjoints.

Je voudrais préciser un détail: le gouvernement fédéral ne considère pas les efforts réalisés dans les provinces dans ce domaine comme une concession particulière ou une faveur qu'elles lui accorderaient. Il s'agit plutôt d'une réponse aux besoins des citoyens des provinces, et notre exposé dans le document intitulé «Un choix national» vise précisément à insister auprès des gouvernements provinciaux pour qu'ils acceptent d'eux-mêmes l'application de la politique des langues officielles dans leurs domaines respectifs de compétence, notamment en matière d'éducation.

Nous avons tous été encouragés par la réaction des premiers ministres des provinces à la conférence de St. Andrews (N.-B.) cet été, conférence à laquelle ils se sont engagés à trouver des moyens d'améliorer les services éducatifs offerts aux citoyens de langue française dans tout le Canada. Nous attendons les résultats de leurs études avec un intérêt et un optimisme considérables.

J'ai fait allusion tout à l'heure à l'adoption de la loi sur les langues officielles. Cette loi constitue un jalon important de notre histoire. Ceux qui prétendent que notre politique sur les langues officielles a provoqué la division dans le pays, devraient s'arrêter un moment et réfléchir honnêtement à ce que serait la situation aujourd'hui si nous n'avions pas suivi

cette voie. Assurément, monsieur l'Orateur, nous ne tenterions pas désespérément de maintenir l'unité du pays; si nous n'avions pas adopté la politique des langues officielles, le pays aurait éclaté il y a longtemps.

La loi sur les langues officielles a bien traversé le temps. Toutefois, il existe à notre avis des réformes utiles qui pourraient être mises en œuvre pour accroître son efficacité. Je soumettrai donc à la Chambre des modifications qui, notamment, renforceront les pouvoirs du commissaire aux langues officielles.

[*Français*]

Nous nous emploierons à faire en sorte que le Commissaire aux langues officielles, qui est un représentant du Parlement et qui a l'appui du Parlement, puisse, dans les meilleurs délais, appliquer les principes de la politique des langues officielles que le Parlement a établie.

La situation des groupes minoritaires de langue officielle au Canada est un autre sujet d'un intérêt tout spécial. Tout Canadien qui a à cœur l'avenir de la Confédération doit vraiment reconnaître l'importance qu'il y a d'assurer dans les faits la survie et l'épanouissement des groupes minoritaires de langue officielle, non pas en les condamnant à demeurer des enclaves isolées, mais plutôt en les faisant participer à part entière à la vie canadienne. Je parle évidemment des minorités francophones à l'extérieur du Québec et des minorités anglophones du Québec.

Le gouvernement du Canada veut vraiment veiller à ce que les groupes minoritaires francophones et anglophones reçoivent un traitement juste et équitable et ne soient pas considérés comme des citoyens de seconde zone.

Pour ce qui est des groupes minoritaires de langue française, le gouvernement a reçu le printemps dernier une étude révélatrice qui avait pour titre «Les Héritiers de Lord Durham». L'étude faisait de nombreuses recommandations sur les mesures à prendre pour assurer une véritable survie aux groupes francophones hors Québec. Le gouvernement a d'ailleurs étudié ce document de long en large.

J'ai l'intention, après avoir consulté les députés qui sont les porte-parole légitimes des collectivités francophones hors Québec, d'annoncer ce que compte faire le gouvernement fédéral pour leur assurer de bons services. J'espère pouvoir faire les consultations nécessaires d'ici un mois et annoncer dans quelques semaines les nouvelles mesures que nous comptons prendre.

La plupart des recommandations du rapport «Les Héritiers de Lord Durham» s'appliquent aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement a proposé un amendement à la Constitution, qui rejoint la proposition faite le mois dernier, en matière d'éducation, aux premiers ministres provinciaux et qui rejoint aussi la Charte de Victoria par d'autres aspects des droits relatifs aux langues officielles. Voilà qui serait le chemin le plus sûr pour atteindre nos objectifs. Si les provinces anglophones voyaient la nécessité de modifier notre Constitution en ce sens, elles témoigneraient ainsi aux minorités francophones, voire à la majorité francophone du Québec, que le pays tout entier accepte le principe de l'égalité des deux langues officielles, et cette attitude ferait s'estomper les perspectives de séparation.

[M. Roberts.]

• (1452)

[*Traduction*]

Dans ce secteur vital, pour combattre l'assimilation qui menace les francophones à l'extérieur du Québec, il convient que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent. Voilà pourquoi j'entreprendrai de consulter les gouvernements provinciaux au cours des prochaines semaines sur la façon dont nous pourrions protéger le mieux ces collectivités menacées.

Quand nous parlons des minorités de langues officielles, on a peut-être trop tendance à ne songer qu'aux collectivités francophones à l'extérieur du Québec. Il ne faut pas oublier cependant qu'il existe une minorité de langue officielle au Québec, soit 800,000 anglophones. Cette minorité, dont la position avait toujours été forte, se sent maintenant menacée. A cause des politiques actuelles et des objectifs futurs de l'actuel gouvernement du Québec. la collectivité anglophone n'est pas rassurée. Beaucoup d'entre eux estiment que l'objectif du gouvernement actuel est de les obliger à immigrer vers d'autres régions du Canada. Le gouvernement fédéral s'inquiète de l'assimilation qui menace les francophones à l'extérieur du Québec, mais l'insécurité que ressentent actuellement les anglophones du Québec ne le laisse pas indifférent non plus.

Dernièrement, certains membres de cette collectivité m'ont demandé de les aider à définir leurs préoccupations, par exemple en ce qui concerne les déplacements de population et d'entreprises, et de prévoir les conséquences économiques de ces changements. Comme nous l'avons fait il y a quelques années pour les francophones à l'extérieur du Québec, nous sommes disposés, en toute justice, à offrir une aide semblable aux anglophones du Québec s'ils la demandent, afin qu'ils puissent se faire une meilleure idée de leur avenir et assurer leur survie en faisant des démarches auprès des autorités compétentes. Nous sommes disposés à appuyer toute initiative visant à rapprocher les Québécois anglophones et francophones, toute tentative qui aiderait les Québécois anglophones et leurs associations à devenir bilingues et tout programme visant à maintenir leur héritage culturel.

Les autres provinces comptent de fortes associations représentant les minorités francophones mais, pour diverses raisons historiques, on ne retrouve pas l'équivalent au Québec. S'il apparaît maintenant que des groupes anglophones sont disposés à s'unir pour jeter la base d'une organisation ou d'un groupe d'organisations qui les représenterait en tant que minorité linguistique au Québec, nous serions disposés à encourager et à appuyer pareille initiative. J'estime qu'une telle structure pourrait servir d'intermédiaire utile entre les leaders anglophones au Québec et le gouvernement provincial et constituer un porte-parole valable auprès du gouvernement fédéral.

[*Français*]

Pour transposer dans les faits son intérêt pour les francophones hors Québec et pour les anglophones du Québec, le gouvernement a décidé d'augmenter de beaucoup les ressources affectées au programme des groupes minoritaires de langue officielle. Nous avons l'intention de réserver à ce programme une somme de 75 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Nous pourrons ainsi mieux satisfaire aux besoins des groupes minoritaires de langue officielle dans les diverses régions du pays.

[*Traduction*]

Mes remarques de cet après-midi ont surtout porté sur la politique linguistique. Je n'ai pas le temps de décrire en détail les avantages et les problèmes que présente notre politique culturelle, bien que cela relève de mon ministère et que je m'y intéresse de très près.

M. MacDonald (Egmont): Vous nous aviez promis plutôt d'en parler.

M. Roberts: Comme le député le fait remarquer, au cours de la période des questions d'aujourd'hui, j'ai fait état du grand intérêt que revêt ce domaine pour moi. J'avoue en toute franchise à la chambre que je serais heureux de recevoir davantage de questions et de demandes de renseignements au sujet de notre politique culturelle. C'est un domaine extrêmement important qui a été étudié en comité parlementaire, mais qui a plus ou moins été laissé de côté par les députés à la chambre. Je voudrais que les députés ne se méprennent pas sur l'importance de ce secteur. J'espère être en mesure d'annoncer de nouvelles lignes directrices dans de nombreux secteurs au cours des prochains mois; peut-être à la chambre, peut-être non. Comme vous le savez, je préfère de loin soumettre mes vues sur cette question aux députés avant d'en parler hors de la Chambre.

Le temps me manque pour vous exposer longuement le défi que constitue pour notre pays l'élaboration d'une politique culturelle, pour vous faire part des difficultés que nous avons à conserver une place sur le marché canadien aux manifestations de créativité canadiennes reflétant une expérience d'ici. Dans certains secteurs où les intérêts commerciaux sont très élevés et où les objectifs du cinéma, de la télévision, de la publicité et des agences commerciales viennent se greffer à nos objectifs culturels, les difficultés sont particulièrement considérables. Ces secteurs sont extrêmement compliqués. Plus tôt, au cours de la période des questions, nous avons abordé la distribution dans l'industrie cinématographique et les difficultés que cela pose pour l'expression de la créativité canadienne. C'est le problème de la distribution qui est au cœur de nos difficultés dans des domaines comme l'édition, la télévision et le disque. J'espère pouvoir mettre au point une politique détaillée dans ces divers domaines d'ici quelques mois. J'ai hâte de discuter sérieusement avec les députés non seulement du problème, mais aussi des solutions à lui apporter. A ce titre, le comité permanent pourrait sans doute nous être très précieux.

J'espérais avoir 40 minutes pour vous parler. Je constate que pour des raisons parfaitement compréhensibles, mon temps de parole a été limité à 20 minutes. C'est pourquoi je n'aurai pas le temps aujourd'hui de parler longuement du défi que nous devons relever. Je voudrais donner aux députés l'assurance que j'en aurai l'occasion dans un très proche avenir.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État (M. Roberts) m'accorde-t-il une question?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le ministre accepte-t-il une question du député de Surrey-White Rock (M. Friesen)?

M. Roberts: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État pourquoi il n'a pas choisi de parler de certains autres secteurs de son ministère comme les subventions du Conseil des arts du Canada alors que le premier ministre (M. Trudeau) a invité les Canadiens à s'endurcir, au lieu de céder à la mollesse. Dans le domaine des subventions du Conseil des arts, je connais le cas d'un célèbre écrivain qui habite Westmount et qui a obtenu une subvention de voyage du Conseil des arts. C'est sans doute là un domaine dans lequel le gouvernement pourrait commencer par faire preuve de fermeté. Quand le secrétaire d'État va-t-il enfin exiger des requérants qu'ils exposent sérieusement leurs besoins avant d'obtenir une subvention, de façon à séparer dans la masse des demandes les artistes, les pseudo-artistes et les dilettantes?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir posé cette question. J'avais l'intention d'évoquer les effets de la proclamation de la nouvelle loi sur la citoyenneté, de l'adoption d'une politique sur la citoyenneté et de la création d'un conseil des ministres de l'Éducation pour poursuivre la discussion sur les problèmes de l'éducation. Je voulais également évoquer l'ouverture des négociations avec les provinces et le fait qu'elles avaient accepté d'apporter leur aide à l'enseignement de la langue officielle de la minorité, ainsi que d'un rapport de situation sur les réalisations de Hospitalité Canada qui a permis à 20,000 jeunes Canadiens de se rendre mutuellement visite.

J'avais l'intention de parler de choix national, d'entretenir la Chambre de l'éclat donné à la célébration de la fête du Canada, des très réels progrès réalisés au niveau du programme des autochtones émigrés, du financement des associations d'autochtones. Je voulais souligner l'excellent travail accompli par le Secrétariat d'État dans l'organisation de la visite royale, dont tous les députés ne sont félicités. Je désirais tout particulièrement leur apporter des précisions sur l'élargissement des crédits d'assistance aux arts, qu'il sera proposé au Parlement de porter à 13½ millions pour les 18 prochains mois afin de permettre au Conseil des arts de fournir à nos artistes un appui plus marqué.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le temps de parole du ministre est écoulé.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je dirai d'abord quelques mots au sujet du multiculturalisme tel qu'il est actuellement pratiqué au Canada. Je ne sais pas si le gouvernement était sérieux en 1971 lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé l'adoption d'une politique en ce sens. Je ne sais pas si cela répondait à une préoccupation électorale, celle d'attirer le vote ethnique qui représente aujourd'hui plus de 30 p. 100 de l'électorat.

Je ne sais pas si l'intention était réellement d'impliquer les Canadiens n'appartenant pas aux deux nations fondatrices, pour faire participer plus directement à la vie canadienne ceux qui étaient jusque là considérés comme citoyens de seconde zone. Quels qu'aient pu être ses motifs, le gouvernement avec sa politique de multiculturalisme me fait aujourd'hui penser à ce chasseur qui avait attrapé un tigre par la queue et qui n'osait plus le lâcher.

● (1502)

Malgré les protestations véhémentes de divers porte-parole ministériels en matière de multiculturalisme, les membres québécois du caucus s'y sont tellement opposés que le premier ministre aurait certainement mis le hôlà à cette politique, n'eût été de la vigueur de nos interventions et des protestations d'un grand nombre de nos quelque 71 groupes ethniques.

Monsieur l'Orateur, j'aime bien me considérer comme un optimiste pour ce qui est du multiculturalisme canadien. Nous avons maintenant un ministre qui semble s'y intéresser et qui croit sincèrement aux possibilités futures du multiculturalisme chez-nous. Ce n'est pas que je veuille dénigrer les trois anciens ministres; je suis sûr qu'ils ont fait de leur mieux étant donné les circonstances et le refus du cabinet de mettre en œuvre des programmes susceptibles de promouvoir le multiculturalisme. Le nouveau ministre a souhaité vivement qu'un plus grand nombre de personnes compétentes appartenant aux groupes ethniques puissent en arriver à occuper des postes importants au sein du gouvernement et dans les sociétés de la Couronne, et que ces groupes ethniques s'impliquent davantage dans le domaine de la radiodiffusion et d'autres secteurs.

Le ministre est peut-être animé d'une pléthore de bonnes intentions et il n'y a certes rien de mal à cela. Il reste cependant à voir s'il passera à l'action, s'il prendra la situation en main et s'il a une grande influence auprès des autres ministres du cabinet. A l'instar de l'expert de mon parti en matière de multiculturalisme, je suis tout disposé à donner du mou, à donner au ministre le temps de s'adapter à ses nouvelles fonctions avant de porter sur lui un jugement, pour le bien de la cause du multiculturalisme partout au Canada.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de notre pays. Je serai très direct. Si je prétends qu'il est nécessaire de parler sans ménagements, ce n'est pas que je tienne à raviver les passions, à susciter la rancune ou à mettre les gens mal à l'aise, mais c'est plutôt que j'ai une conviction: que le Canada ne se remettra du malaise qui l'étreint que si nous sommes tous prêts à voir les choses telles qu'elles sont et à persuader tous nos concitoyens de la nécessité de préserver notre unité. Pour celà, il faut regarder la réalité en face et la comprendre. Il faut par ailleurs avoir le courage de faire appel aux sentiments les plus nobles des Canadiens car nous ne pouvons pas nous permettre à notre époque de nous contenter d'une certaine médiocrité.

Il y a eu et il y a encore des gens qui prétendent que l'existence du Canada est illogique, qu'il ne peut survivre, que l'assimilation par les États-Unis est inévitable, que notre pays défie les lois commerciales et qu'il est impossible d'avoir dans un seul État de si nombreux groupes linguistiques et culturels. Des arguments de ce genre ont toujours été formulés. Ils sont repris non seulement au Québec mais aussi dans d'autres régions du Canada. Toutefois, la réalité résiste à ces arguments, car en général, nous avons connu un succès remarquable depuis la confédération. Nous avons édifié un grand pays en dépit parfois de difficultés insurmontables. En outre, cela a été accompli à l'intérieur de trois institutions parlementaires et grâce à un niveau élevé de civilité sous le régime de la règle du droit. Nous ne sommes pas impeccables et étant donné la nature humaine, il est peu probable que nous ne le devenions jamais. Mais nous n'avons certes pas essuyé un échec. C'est le premier fait concret et le point de départ de tout débat sur notre avenir.

Le deuxième fait concret est que les griefs formulés au sujet de notre pays l'avaient déjà été auparavant. Le séparatisme ou l'indépendance du Québec, comme le premier ministre M. Lévesque préfère l'appeler, n'est pas chose nouvelle. Un profond et constant sentiment nationaliste a toujours caractérisé la présence canadienne-française et, poussé à l'extrême, n'a jamais été bien éloigné de l'idée de séparation. Le sentiment d'aliénation éprouvé dans l'Ouest n'est pas un fait nouveau. Les griefs de la région de l'Atlantique ne date pas d'hier. En raison de la grande étendue de son territoire, de la variété de ses activités économiques et des différences linguistiques et culturelles qui caractérisent le Canada, la confédération a connu et connaîtra probablement toujours des tensions. Ce n'est pas une raison pour se tordre les mains de désespoir et abandonner la partie. Il nous faut au contraire tâcher de résoudre nos problèmes, peut-être pas à la satisfaction du dernier des dissidents au pays, car cela est impossible, mais à la satisfaction de la vaste majorité de la population. On ne peut prendre les choses pour acquises. Les forces dynamiques de notre société obligent à une transformation perpétuelle, et le gouvernement et les citoyens ont la tâche de faire face à la réalité et de trouver des solutions.

Tous ceux d'entre nous dont les antécédents ne sont ni britanniques ni français nous rendons compte qu'il est très possible que nos aspirations culturelles soient bien limitées durant les prochaines années alors que les gouvernements fédéral et provinciaux poursuivront leurs négociations sur l'intégrité politique du Canada. Il se peut bien qu'on nous demande de renoncer par compromis à certains de nos idéaux multiculturels afin de répondre aux exigences linguistiques de l'actuel gouvernement québécois. L'ennui, c'est que le gouvernement du Québec est déterminé à protéger la culture et les droits linguistiques de la population francophone de cette province, sans trop se soucier des droits des autres minorités, y compris des francophones des autres provinces. Afin de situer mes observations dans le contexte approprié, j'aimerais étudier et examiner pendant quelques instants les idées maîtresses à partir desquelles le Canada a élaboré sa politique de multiculturalisme.

Les raisons qui ont présidé à l'élaboration de la politique de multiculturalisme furent nombreuses et excellentes. Elles le sont aujourd'hui tout autant qu'à ce moment-là, soit il y a six ans. Considérons un moment deux de ces raisons. Tout d'abord, la grande diversité culturelle des Canadiens exclut toute idée de fusion des races dans la recherche de l'unité nationale. Certains ont soutenu que la diversité culturelle avait eu un effet bénéfique sur l'évolution de la société canadienne. Bien peu nombreux sont ceux qui, lorsqu'ils se remèmorent les événements des 20 dernières années—la Déclaration des droits, le Centenaire, L'Expo, les Jeux olympiques et, plus récemment, l'établissement de la Commission des droits de la personne—ne se rendent pas compte jusqu'à quel point ces manifestations ont fait appel à la force d'un pays dont la culture s'appuie sur la participation pleine et égale de toutes ses composantes ethniques. Les événements de la dernière année n'ont pas démenti le fait que la vitalité du Canada dépend en grande partie de sa diversité culturelle. Au contraire, nombreux sont ceux qui sont prêts à dire que c'est le Canada qui donne l'exemple au reste du monde.

Deuxièmement, la diversité culturelle de notre pays est le rempart de nos principes démocratiques. L'acceptation des différences culturelles au sein d'un même pays est le signe le plus probant de la vigueur de ses institutions démocratiques. Inversement, lorsque la démocratie est à son déclin, ce sont les minorités qui sont les premières à souffrir. C'est pourquoi je pense que toute politique de multiculturalisme doit arrêter des normes très élevées de tolérance raciale, religieuse et ethnique.

En tant que nation vouée à la défense des libertés démocratiques, nous nous devons d'être exigeants sur ce plan.

Nous allons tenter de voir maintenant quel est le rôle du nouveau gouvernement du Québec, du point de vue du maintien de la diversité culturelle du Canada et de la défense de nos traditions démocratiques. Il est certain que les minorités ethniques du Canada ressentent beaucoup de sympathie pour les aspirations des francophones du Québec—sans doute plus que ne le pense René Lévesque. Les groupes originaires de territoires occupés par les Soviétiques doivent, par exemple, très bien comprendre le désir des Canadiens français de conserver leur culture.

Mais la sympathie et la compréhension ne doivent pas nous faire perdre tout sens critique vis-à-vis de l'attitude du Parti québécois, lorsque celui-ci met en danger notre conception d'une nation canadienne fondée sur la tolérance et la stimulation des différences culturelles, surtout lorsque cette conception n'entre pas en conflit avec les droits des Canadiens français.

Nous avons eu récemment deux exemples des réactions du gouvernement Lévesque au multiculturalisme dans son attitude face aux droits linguistiques des autochtones ainsi que dans son adoption du bill 101. Ces deux politiques laissent beaucoup à désirer, du point de vue de la tolérance et du respect des droits des minorités. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la réaction du gouvernement devant les revendications des autochtones de la Baie James pour que l'anglais demeure leur langue seconde a l'air arbitraire et exagérée. La situation relative à la liberté de choix de la langue dans les écoles pour les autres minorités prouve que le gouvernement Lévesque n'aspire pas très sincèrement au nouvel État, séparé et multiculturel, qu'il passe son temps à préconiser.

● (1512)

Devant ces faits, je crois que les Québécois ont le devoir de scruter les intentions de leur gouvernement. Pour les groupes allogènes, l'intégrité du gouvernement Lévesque dépendra de l'application de politiques conformes aux libertés démocratiques et à la tolérance culturelle de l'ensemble de notre société. Il est indubitable qu'à tout le moins le Parti québécois ait causé une certaine incertitude quant à l'avenir du Québec. Malgré les aspects troublants des élections au Québec, tout le pays pourrait, dans un certain sens, en retirer un certain avantage. Je crois que les élections ont forcé les Canadiens à commencer à penser sérieusement à ce que le Canada représentait pour eux et à ce que chacun perdrait, tant du point de vue matériel qu'affectif, si le pays venait à disparaître.

Ceux d'entre nous qui ne sont pas d'extraction britannique ni française perdraient si le Québec quittait la Confédération. En ce faisant, nous devons faire face à certaines réalités, dont la première est que le Canada ne serait peut-être pas un pays multiculturel s'il n'y avait pas la présence canadienne-française. Il est reconnu que la détermination des Canadiens-français à préserver leur langue et leur culture a permis à d'autres groupes de faire les mêmes revendications. On peut le mieux en faire la preuve en regardant le compte rendu des séances de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le multiculturalisme. Ce n'est qu'après la création d'une commission d'enquête pour étudier la dualité culturelle au Canada que les groupes allogènes ont eu l'occasion de revendiquer la reconnaissance du caractère multiculturel de la société canadienne. Cependant, tout comme les Canadiens-français constituent un exemple de lutte pour la survie culturelle, ils donneraient aussi un exemple s'ils se séparaient du reste du pays. La crainte que la diversité culturelle du Canada ne puisse contribuer à sa fragmentation deviendrait soudainement une réalité.

Il est ironique de constater que ce sont les Canadiens-français qui s'opposent le plus au multiculturalisme. Cette opposition découle essentiellement d'une crainte que le multiculturalisme ne ravale les Canadiens-français au niveau des groupes allophones et que cette situation n'aboutisse à une lente et inexorable assimilation au groupe anglophone. Cette opposition au multiculturalisme de la part des Canadiens-français est la deuxième réalité dont nous devons tenir compte. Par conséquent, si nous nous soucions de préserver le Canada en temps que pays uni et multiculturel, nous devons accepter certaines obligations. Nous devons par dessus tout combattre la thèse des séparatistes selon laquelle le genre de communauté humaine qu'offre le Canada ne mérite pas d'être sauvegardé. Les séparatistes offrent d'autres raisons à leur attitude—certaines culturelles et d'autres économiques. A tous, si ce n'est aux plus romantiques d'entre eux, nous pouvons démontrer qu'il est plus logique sur le plan économique de procéder à des modifications à l'intérieur même du pays que de devenir autonome.

Il est hors de doute que nous vivons dans un monde où prévaut la production de masse, où la sécurité économique dépend de la production de grandes quantités de marchandises et également d'un accès à de vastes marchés. Dans le monde contemporain, ainsi que les Belges, les Britanniques, les Français, les Allemands et d'autres encore s'en sont rendu compte, la façon de faire de l'argent et de s'enrichir passe par l'établissement de plus grandes unités commerciales et non pas le contraire. L'une des armes les plus efficaces contre la tendance séparatiste du Québec, dans l'Ouest ou partout où cette dernière pourrait surgir, serait une politique économique nationale cohérente pour stimuler une croissance économique constante et offrir de véritables débouchés à tous les Canadiens. Mais l'un des domaines qui revêt également une grande importance est celui de la question culturelle. La culture que nous chérissons, qu'elle soit québécoise, canadienne-ukrainienne, canadienne-grecque, ou albertaine, ne peut s'épanouir qu'à l'intérieur d'une grande collectivité comme le Canada, qui a toujours respecté les différences.

Le multiculturalisme a pour effet de rendre plus conscients les Canadiens du fait que la diversité culturelle est une chose importante. Il sensibilise les Canadiens au rapport important qui existe entre la langue et la culture. Il réfute l'argument selon lequel la minorité doit se conformer à la volonté de la majorité dans tous les cas. Tout pas en direction d'une société plus juste et plus démocratique ne peut que profiter non seulement aux Canadiens-français mais à tous les Canadiens.

En guise de conclusion, laissez-moi vous rappeler que ce n'est qu'en reconnaissant les aspirations légitimes des autres que nous pouvons nous assurer la reconnaissance de nos propres aspirations.

L'hon. James Richardson (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, le discours du trône que nous a lu la Reine demande aux Canadiens de redécouvrir le sens de l'unité. J'espère que ma participation à ce débat nous aidera à atteindre ce but si important. Je suis tout à fait d'accord avec le député de

Louis-Hébert (M. Dawson) pour dire que l'unité nationale était le thème principal du discours du trône. J'aimerais le féliciter ainsi que le député de Malpèque (M. Wood) de la manière bien pensée et au point dont ils ont ouvert le débat. Je pourrais aussi féliciter le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), qui vient de parler, et également, si je le puis, un de mes collègues du Manitoba, le député de Provencher (M. Epp), de la contribution remarquable qu'il a, à mon avis, faite au débat.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: Je veux parler de ma conception de l'unité nationale. En tant que député à la Chambre depuis près de dix ans, je tiens à dire à mes collègues des deux côtés que personne ne veut voir le Canada uni plus que moi et que personne ne veut voir le Québec et les Québécois faire partie du Canada plus que moi. Mais j'ai une autre conviction que je tiens à exprimer très clairement, monsieur l'Orateur; c'est qu'à mon avis, le gouvernement s'y est mal pris pour essayer de réaliser l'unité. Je crois que le gouvernement nous a menés dans la mauvaise direction. Nous en avons la preuve partout autour de nous. Nous ne sommes pas unis: le pays est plus divisé que jamais.

Dans ces circonstances, le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement n'ont d'autre choix que de se demander si les politiques qu'ils ont préconisées tendent effectivement à unir, ou si leurs politiques ont contribué aux graves dissensions qui existent actuellement au Canada? Je crois qu'il y a une réponse à l'unité nationale. Je crois qu'il n'est pas trop tard pour vraiment réaliser l'unité des Canadiens. Mais avant de pouvoir indiquer clairement la réponse, nous devons voir ce qui n'a pas marché.

J'aimerais parler aujourd'hui de quatre raisons fondamentales pour lesquelles le Canada est maintenant un pays profondément divisé, quatre exemples de la façon dont les Canadiens ont été menés dans la mauvaise direction. Premièrement, comme beaucoup d'autres députés l'ont fait, nous devons regarder notre histoire. Pendant les cent premières années, nous sommes restés sur la bonne voie. Nous travaillions ensemble. Nous étions en train d'édifier le grand pays qu'avaient imaginé les Pères de la Confédération. De la Confédération à l'Expo, tout indiquait que nous allions devenir le pays modèle du monde. Notre productivité et notre population avaient augmenté. Nous nous étions battus et nous avions aidé à remporter deux guerres mondiales au nom de la liberté. De cette façon et de bien d'autres, nous n'avions cessé de nous gagner le respect des autres peuples. Après cent ans d'existence, le Canada pouvait aspirer au titre de grande nation. Que s'est-il passé? Je crois que l'histoire dira que les années 60 ont été la décennie de la division. C'est au cours de ces années qu'on a engagé les Canadiens sur la mauvaise voie.

● (1522)

Si nous voulions savoir à quel moment de son histoire le Canada a pris un mauvais tournant, nous pourrions avancer la date du 19 juillet 1963. C'est ce jour-là que le gouvernement a établi le mandat de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: Les Canadiens se faisaient dire alors pour la première fois par leur gouvernement qu'ils ne formaient pas une seule nation. Dans ce mandat, le gouvernement a demandé aux commissaires de recommander les mesures à prendre pour instaurer une confédération qui se fonde sur la participation égale des deux races fondatrices. Les Canadiens devraient savoir que la notion même des deux races fondatrices est un mythe. Tous les Canadiens ont contribué à la formation et à l'édification du pays et il est faux de prétendre qu'il n'existe que deux races ou deux peuples fondateurs au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: Depuis lors, sous l'égide du gouvernement, les Canadiens se sont mis à parler de plus en plus des traits qui les divisent au lieu d'insister sur ceux qui les unissent. Au lieu de parler d'unité, le gouvernement a prêché la diversité. C'est d'ailleurs ce que le secrétaire d'État (M. Roberts) a encore fait pas plus tard que cet après-midi.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: Au lieu de parler d'unité, le gouvernement a insisté sur la dualité du peuple canadien. Depuis le milieu des années 60, depuis le virage fatidique de 1963 pour être précis, nous nous sommes mis à nous considérer de plus en plus comme deux peuples distincts et rivaux et on nous a fait croire que la voie qui mène à l'unité est parsemée de concessions. C'est là notre deuxième erreur fondamentale.

Je voudrais dire, le plus clairement possible, que si en faisant des concessions au Québec, sous forme de pouvoirs ou des droits linguistiques accrus, nous pouvions en arriver à l'unité, je serais le premier à préconiser d'autres concessions. Mais tout démontre jusqu'ici qu'au lieu de créer l'unité, ces concessions engendrent la désunion. Tout compte fait, tout cela renforce le nationalisme québécois au lieu de renforcer le nationalisme canadien. Ce paradoxe, soit que les concessions sont censées créer l'unité mais en fait engendrent la désunion, a été clairement expliqué par le plus grand historien du Canada, M. Donald Creighton.

La troisième cause de cette division de plus en plus marquée au Canada, c'est que le premier ministre (M. Trudeau) est convaincu des avantages du bilinguisme national. C'est dans le discours que celui-ci a prononcé à la Chambre la semaine dernière qu'il est le plus manifeste que le premier ministre ne comprend pas la réalité canadienne. Comme en fait foi la page 38 du hansard du 19 octobre, le premier ministre, après avoir parlé de l'égalité du français et de l'anglais, a fait une déclaration remarquable et révélatrice: «Nous sommes faits pour le bilinguisme» et «le bilinguisme est la condition même de notre existence».

Je l'ai écouté prononcer ces paroles à la Chambre et je me suis demandé comment on pouvait si mal interpréter la réalité canadienne. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre de réfléchir à ses propres paroles. Par votre entremise, je veux dire au premier ministre que des millions de Canadiens ne croient pas qu'ils soient faits pour le bilinguisme.

Une voix: Il y en a des millions qui le croient.

M. Richardson: Des millions de Canadiens qui respectent tout à fait l'usage du français au Québec et qui veulent concilier les aspirations des Québécois avec la réalité d'un Canada plus fort, ne pensent pas pour autant que le bilinguisme soit indispensable à leur existence. Pensez-vous que les gens de Halifax ou d'Edmonton se sentent faits pour le bilinguisme? Pensez-vous que les gens de Saint-Jean, Terre-Neuve, ou de Vancouver, en Colombie-Britannique, ne se passent pas très bien du bilinguisme? Si c'est là la conception que le premier ministre a du Canada, il n'est pas étonnant que le pays soit si divisé.

Une autre partie du discours que le premier ministre a prononcé la semaine dernière donnait des raisons encore plus sérieuses de craindre pour l'unité de notre pays. Je veux parler de ce qu'il dit de la constitution. Si nous relisons attentivement les propos du premier ministre, qui sont rapportés à la page 38 du hansard du 19 octobre, il apparaît clairement qu'il veut une constitution qui traduise ses désirs et sa vision du Canada. Il est clair que le premier ministre voudrait que sa conception du Canada soit placée dès maintenant et pour l'avenir hors de la portée du Parlement. Il parle d'accords garantissant dans la constitution que le fait français au Québec sera inaliénable par quelque gouvernement, administration ou Parlement fédéral que ce soit.

Pour préciser son point de vue, il dit ensuite que ces droits devraient être inscrits dans notre constitution de façon à devenir définitivement inaliénables et hors d'atteinte des caprices et des décisions arbitraires d'un gouvernement. Monsieur l'Orateur, qui donc fait preuve d'arbitraire? Depuis quand la volonté du Parlement est-elle devenue un caprice? Le premier ministre sait que les lois adoptées par l'actuelle majorité parlementaire pourraient être modifiées à l'avenir. Il n'est pas disposé à reconnaître l'autorité des futurs parlements. Il veut immortaliser dans la constitution sa conception du Canada et des droits linguistiques. Il semble déterminé à placer ces droits hors d'atteinte du Parlement et en dehors du processus démocratique.

Selon ce qu'il propose maintenant aux premiers ministres provinciaux, les droits linguistiques seront insérés dans la constitution canadienne, qui ne pourra pas être modifiée à l'avenir sans l'approbation de la province de Québec. De toutes les modifications à la constitution proposées par le premier ministre, c'est bien la procédure recommandée pour amender la constitution qui devrait le plus inquiéter les députés. Le principe du droit de veto d'une province à l'encontre des modifications de la constitution du Canada est antidémocratique et inacceptable.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: C'est la majorité des Canadiens, et non une seule province, qui doit avoir le droit d'accepter ou de refuser les modifications de la constitution du Canada. Maintenant que le premier ministre a manifesté de l'intérêt pour les référendums, il acceptera sans doute la proposition que j'ai formulée il y a plus d'un an, selon laquelle les modifications importantes de la constitution ne seront possibles que si elles sont approuvées par tout le pays, à l'issue d'un référendum. De cette façon, la majorité des Canadiens pourraient se prononcer sur le genre de pays qu'ils veulent avoir dans les années à venir.

● (1532)

J'ai toujours prétendu que le Canada ferait bien de maintenir nos importantes différences de langue au niveau de la loi statutaire, qu'il est possible de modifier, et non pas au niveau de la loi constitutionnelle qui ne peut être modifiée qu'en appliquant une formule d'amendement rigide. Il est possible de modifier la loi sur les langues officielles. En fait, le discours du trône annonce qu'elle le sera sans préciser comment. N'oublions pas que c'est la possibilité de modifier la loi statutaire qui donne au Canada la souplesse qui lui permet de croître et de changer, et qui assure la suprématie du parlement.

Ce n'est certainement pas le moment de rendre nos différends permanents. Je préviens la Chambre et les citoyens que si nous laissons entrer le concept de dualité dans notre constitution—si nous permettons à nos différences de se cristalliser dans notre loi fondamentale soumise au veto du Québec—nous serons alors devenus deux nations et nous aurons divisé le Canada à jamais. Le permier ministre et, certains autres voudraient faire croire aux Canadiens qu'il n'y a que deux options: la séparation du Québec ou un Canada bilingue. C'est une erreur. L'option la meilleure et de loin est de construire l'avenir sur la base établie par les Pères de la confédération. Il n'est pas nécessaire de détruire le Canada ou de le bouleverser de fond en comble pour édifier le grand pays dans lequel nous avons foi. Les Pères de la confédération n'ont pas parlé de deux peuples fondateurs ni de deux langues nationales égales. Ils n'ont pas essayé de prévoir dans la constitution une procédure d'amendement qui donnerait à une seule province un droit de veto sur les changements constitutionnels de l'avenir.

Ici à la Chambre, et partout au Canada, la seule façon dont nous pouvons nous entraider est de nous montrer honnêtes les uns envers les autres. Si la vérité existe quelque part, ce devrait être, à mon avis, ici même à la Chambre des communes. C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que je voudrais vous exposer ce que je crois être la solution pour le Canada. Il y a une réponse qui correspond à la réalité canadienne, une réponse naturelle et conforme au bon sens. La vraie réponse, c'est qu'il n'y a qu'un seul Canada, une seule nation canadienne. La réponse, c'est qu'il faut redécouvrir l'idée d'un Canada unique, idée qui était la nôtre autrefois et qui peut le redevenir.

Pour cela, il faut comprendre que le véritable esprit d'unité est indivisible. Ce n'est pas en parlant de dualité, en accusant la diversité qu'on retrouvera l'unité. Pour constituer un peuple uni, il faut trouver des moyens de plus en plus nombreux d'être unis par la langue plutôt que divisés par elle. Cela peut se faire à mon avis sans nuire à la survie de la langue et de la culture françaises. Ce qu'il faut, c'est que le bilinguisme se répande de plus en plus chez deux groupes de Canadiens. Il faudrait que les anglophones du Québec soient plus nombreux à apprendre le français, et que les francophones du Canada soient plus nombreux à apprendre l'anglais. Heureusement, chacun de ces deux groupes peut retirer d'importants avantages économiques aussi bien que culturels à étudier l'autre langue. Il est évident que les anglophones du Québec sont bien mieux en mesure d'effectuer correctement leur travail lorsqu'ils parlent la langue de la majorité québécoise.

Il est aussi évident que les Québécois décuplent leurs possibilités lorsqu'ils apprennent à vivre et à travailler dans la langue de la majorité canadienne, de la majorité nord-américaine. S'il est raisonnable de penser que les anglophones du Québec doivent apprendre la langue de la province, il est aussi raisonnable de penser que les francophones du Canada doivent apprendre la langue de leur pays. Je sens au fond du cœur, et heureusement tous les sondages le confirment, qu'en majorité les Québécois veulent conserver leur part du Canada, et je sais qu'une écrasante majorité de Canadiens désire que cette part reste aux Québécois. Lorsqu'ils auront compris et admis la réalité d'un Canada uni, les Canadiens seront plus unis que jamais.

Il n'y a qu'un but pratique et praticable pour le pays, c'est un Québec de plus en plus bilingue dans un Canada où il y aurait une langue commune.

Des voix: Bravo!

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et je voudrais me joindre à tous ceux qui ont déjà félicité le motionnaire et le co-motionnaire, le député de Louis-Hébert (M. Dawson) qui est à la Chambre cet après-midi et le député de Malpèque (M. Wood).

J'ai entendu le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) nous faire un discours très intéressant il y a un instant sur la question de l'unité nationale. Ses commentaires m'ont intéressé car il les a faits avec beaucoup de sincérité et beaucoup de soin. Si je me souviens bien, le député de Winnipeg-Sud fait partie de ceux qui ont quitté le cabinet pour des raisons personnelles. A son départ du cabinet il a dit qu'il n'était pas en mesure d'appuyer sans réserve le premier ministre (M. Trudeau) sur la question de l'unité nationale.

Je me souviens également d'un fait très révélateur. Si je ne trahis pas sa pensée, il a dit, je crois, qu'après avoir servi au cabinet pendant très longtemps, il estimait que le gouvernement actuel n'avait pas très à cœur les intérêts de l'Ouest et ne servait pas les Canadiens de l'Ouest comme il le devait.

A l'instar du député de Winnipeg-Sud, je voudrais également faire quelques commentaires sur les problèmes importants que doit régler notre pays et sur le gouvernement actuel. J'ai eu l'occasion de l'observer depuis mon élection à la Chambre en 1974 et c'est dans cette optique que je désire vous parler aujourd'hui. Je suis venu à la Chambre en 1974 avec une certaine idée du rôle que les Canadiens de l'Ouest en particulier devaient jouer à la Chambre des communes et du rôle que nous devions tous jouer à l'égard de l'unité nationale. A ce moment-là, tout comme aujourd'hui, je m'inquiétais surtout de l'avenir du pays.

Je dois dire d'abord que certaines statistiques et certains faits que je pourrais citer m'ont causé une grande inquiétude que partage sans doute la majorité des députés ici présents. Le fait est—et le député de Winnipeg-Sud y a fait allusion dans ses commentaires—que le premier ministre et son gouvernement ont accordé toute leur attention, presque à l'exclusion de quoi que ce soit d'autre, au problème de l'unité nationale. Personne à la Chambre ne s'opposerait à ce que nous restions un seul et même pays selon des modalités acceptables pour la majorité des Canadiens et des modalités suffisamment souples pour satisfaire toute la population et toutes les provinces du Canada. Mais ce qui m'inquiète surtout c'est que, compte tenu de la gravité de notre situation économique, nos ministres ne devraient pas se contenter de dire que notre sort est plus enviable que celui des gens du Bangladesh et que notre niveau de vie est supérieur. Ce n'est pas pour ça que nous sommes ici. Nous sommes ici pour examiner la situation dans laquelle se trouve le Canada et pour tenter de réaliser le potentiel du pays grâce à ses ressources et à ses habitants. Nous ne sommes pas ici pour nous comparer au plus bas dénominateur commun du monde, quel qu'il soit.

● (1542)

Alors que nous sommes aux prises avec des problèmes sérieux—et j'espère en souligner quelques-uns, avec documentation à l'appui—le premier ministre continue de politicailler avec la question de l'unité nationale. A mon avis, c'est irréfléchi de sa part et la cause de l'unité canadienne risque d'être compromise si le premier ministre est reporté au pouvoir. Alors que ce débat devait porter sur l'économie, le premier ministre a tenté, une fois encore, fidèle à lui-même, de détourner la discussion des graves difficultés économiques que nous éprouvons pour l'orienter vers la question de l'unité nationale, en annonçant qu'il envisageait de tenir un référendum. A mon avis, c'était du déjà vu pour nous tous. Sur la question des plébiscites et des référendums, le premier ministre disait à peu de chose près—comme mon collègue, le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald) l'a dit dans ses remarques—que les Canadiens allaient avoir un référendum si c'était nécessaire, mais pas nécessairement un référendum. Cela nous ramène à la vieille controverse de la conscription durant la Seconde guerre mondiale.

En tant que chef du gouvernement, le premier ministre actuel nous a légué en matière d'unité nationale et d'économie un héritage dont il n'y a pas lieu d'être très fiers. Je ne veux pas remuer de l'histoire ancienne, mais je tiens à relever certains faits qui remontent au début de la session parlementaire de 1974 et les comparer avec ceux d'aujourd'hui.

En juin 1974, 469,000 Canadiens étaient sans emploi. Aujourd'hui, le nombre des chômeurs s'élève à 886,000. En 1974, dans ma province, la Saskatchewan, 9,000 personnes étaient sans travail. Aujourd'hui, il y en a deux fois plus, soit environ 18,000, et ceci dans une province qui a connu l'un des niveaux d'inflation les plus bas dans le pays. Depuis 1974, les prix ont grimpé d'environ 30.4 p. 100. Quand il est question d'évaluer le succès du programme anti-inflation, je doute que cette donnée réconforte beaucoup l'ensemble de la population.

Il y a moins d'un an, notre dollar, qui est un indice de la confiance que les peuples ont dans le Canada, valait $1.04 en devise américaine. Depuis ce temps, il est tombé à 89c. et rien n'indique qu'il s'arrêtera là, alors que l'on ne note aucune réaction de la part du gouvernement sauf qu'il souhaite que notre dollar en vienne, je pense que c'est le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) qui l'a dit, à un taux de change réaliste par rapport au dollar américain. En 1974, notre déficit budgétaire s'élevait à 673 millions de dollars. Pour le présent budget, le déficit est de l'ordre de 9.2 milliards, soit presque un vingtième de tout ce que nous produisons.

En tenant compte de ces données et aussi des réalisations du gouvernement des trois dernières années, s'il reste en fonction pour trois autres années, nous courrons à la catastrophe. En 1973, nous affichions un excédent commercial. Maintenant, notre déficit atteint 5 milliards de dollars. En 1974, nous exportions du pétrole brut. Nous en importons maintenant près de 365,000 barils par jour. Et cette année-là également, le problème de l'unité était loin d'avoir l'ampleur qu'il a aujourd'hui. L'an dernier, le premier ministre disait que le séparatisme était mort; nous avons maintenant René Lévesque. Toujours en 1974, le niveau de vie réel avait progressé de 4 p. 100. L'an prochain, dernier effet des contrôles, le niveau de vie des travailleurs diminuera de près de 2 p. 100.

Voilà des faits et des statistiques que nous avons sous les yeux en ce début de session sans compter le programme législatif et les mesures que le gouvernement nous propose. Si le premier ministre désire vraiment donner suite à son appel à l'unité nationale, il s'efforcera en priorité de relever notre économie, puisque j'estime que cet aspect de nos travaux est certainement un facteur important dans le maintien de l'unité.

Un chômeur au Québec a autant de difficultés qu'un chômeur en Saskatchewan. Il est aussi mécontent du système qu'un chômeur de la Saskatchewan. Il est persuadé que le gouvernement ne le sert pas bien. S'il est vrai que la question du français est primordiale, ce n'est pas là le seul problème, et plus vite le premier ministre s'en rendra compte, mieux cela vaudra pour notre pays.

Je voudrais évoquer la situation qui existait au moment où j'ai été élu député et ce qui s'est passé par la suite. Je voudrais rappeler certaines promesses faites en 1974. A cette époque en effet, le premier ministre et le gouvernement ont pris un certain nombre d'engagements. Au cours de la campagne électorale de 1974, le gouvernement a promis un avenir bien différent de ce qu'il s'est révélé être. Aux élections de 1968 et de 1972, le gouvernement a acheté les électeurs avec leur propre argent. Les promesses du gouvernement se chiffraient à trois milliards de dollars. Le gouvernement était loin de dire aux Canadiens qu'ils s'abandonnaient à la mollesse, pour reprendre l'expression du premier ministre, et que lorsque le dollar tombe d'environ 10 p. 100 par an, cela signifie que le reste du monde estime que nous vivons au-delà de nos moyens. C'est ce que le premier ministre a dit dimanche dernier, le 23 octobre.

Il a également dit que les Canadiens avaient besoin de discipline et que s'ils ne se disciplinaient pas eux-mêmes, le gouvernement s'en chargerait. En parlant de «discipline», le premier ministre évoquait apparemment l'ensemble des contrôles. Il voulait sans doute parler de la promesse du gouvernement, faite par l'intermédiaire du ministre des Finances (M. Chrétien) dans son mini-budget, de ramener les augmentations de salaire à 6 p. 100 au cours de la dernière année du programme. Je le répète, il s'ensuivra une réduction d'environ 2 p. 100 du niveau de vie d'un grand nombre de Canadiens. Naturellement, il faut lire entre les lignes les déclarations ronflantes de la campagne électorale de 1974 pour trouver la réalité. Juste avant de venir à la Chambre en 1974, le premier ministre disait:

> En ce qui concerne le gel des prix, une chose est certaine. Nous ne pouvons geler les prix des biens importés au Canada. L'étranger n'acceptera pas notre décision. Donc, si nos salaires sont gelés, ces prix continueront à monter. Le gel des prix et des salaires a déjà été mis à l'épreuve aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Ce fut un échec. Ce serait également un échec ici.

Le député de Halifax (M. Stanfield), alors chef de l'opposition, ne parlait pas de réduire les revenus des travailleurs. Fidèle à sa réputation de lutteur, le premier ministre répondit en 1974 qu'il allait terrasser l'inflation. D'après les statistiques et les faits que j'ai présentés, lorsque le premier ministre fait un énoncé politique, je me demande si nous devons croire ce qu'il nous dit et si nous devons assimiler ses déclarations à la politique gouvernementale.

● (1552)

Ce qui m'impressionne chez le premier ministre c'est que s'il affirme quelque chose catégoriquement, il y a de fortes chances pour qu'il fasse le contraire, et s'il tergiverse, on peut s'attendre en tout état de cause à ce qu'il donne suite à la proposition qu'il a faite à la Chambre.

Je suis heureux de voir que le ministre des Transports (M. Lang) est présent, parce que je tiens à lui rappeler quelques remarques qui ont été faites au sujet des transports, en particulier dans l'Ouest. Je me souviens d'un jour où le ministre a déclaré en public que si le gouvernement libéral était réélu, aucune voie d'embranchement ne serait abandonnée dans les Prairies tant que les producteurs livreraient leurs récoltes aux élévateurs terminus et tant que ces derniers continueraient de fonctionner. Cela ressemblait un peu à un traité conclu avec les Indiens, monsieur l'Orateur—tant que l'herbe sera verte et que le ciel sera bleu. J'aimerais demander au ministre s'il est revenu sur sa position depuis lors et s'il s'agissait d'un engagement de la part du gouvernement, car nous constatons à l'heure actuelle que de nombreux embranchements sont abandonnés. Pendant la dernière campagne électorale, le parti au pouvoir a fait des promesses concernant l'agriculture.

J'aimerais toutefois à en venir à un sujet qui me préoccupe particulièrement. Dans le domaine de l'énergie, le gouvernement n'a pas plus tenu ses promesses que dans le cas des transports. Depuis quelques jours, on parle beaucoup de politique nucléaire et de la prétendue existence d'un cartel de l'uranium. Cette question et les révélations de l'an dernier me préoccupent dans la mesure où il y a d'importants gisements d'uranium dans ma province, la Saskatchewan. Depuis que je suis député, je m'inquiète de l'absence d'une politique cohérente visant l'exportation et l'importation d'énergie nucléaire ou d'uranium. Cette question a toujours été entourée du plus grand secret, comme si nous étions encore au beau milieu de la Seconde guerre mondiale et qu'il s'agissait de secrets concernant la bombe atomique.

Autant que je sache, les décisions concernant les exportations d'uranium et l'énergie nucléaire sont prises sans que le public soit consulté, ou si peu. C'est pourquoi les gens ne peuvent pas savoir si le Canada adopte la bonne position au sujet de sa politique nucléaire. Une foule de choses permettent de douter du bien-fondé des décisions dans ce domaine et de craindre que le gouvernement n'ait pas assumé ses responsabilités.

L'uranium est la responsabilité du gouvernement fédéral, mais celui-ci a préféré ne pas s'en mêler et laisser aux gouvernements provinciaux le soin de tenir des audiences publiques sur la question. En Ontario, il y a la Commission Porter sur l'énergie nucléaire et, en Saskatchewan, la Commission Bayda sur la politique de l'uranium. Une bonne partie du mandat de cette commission dépasse la juridiction de la province et relève de la compétence fédérale.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a réclamé une enquête publique par un comité permanent de la Chambre ou quelque autre organisme, pour s'assurer que le gouvernement s'acquitte des responsabilités envers la nation que lui confère la loi. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) n'a pas encore répondu, ni personne en son nom. Le gouvernement actuel n'assume pas ses responsabilités dans ce domaine. Après ce qui s'est passé dans le cas de l'AECL, à moins que le gouvernement ne s'explique, nous nous soustrayons non seulement à notre responsabilité morale envers notre pays, mais à notre responsabilité morale envers le monde.

[*Français*]

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, il y a un dicton qui dit que l'histoire a des caprices et non des habitudes. J'ai l'impression cet après-midi qu'à prendre la parole après le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) cette maxime n'est pas tout à fait exacte. Certains de mes collègues auront reconnu que le premier paragraphe du discours du trône reprenait, 100 ans plus tard, une déclaration que Sir Wilfrid Laurier avait faite en 1877:

> Nous sommes ici, disait Sir Wilfrid, sous le gouvernement de la reine, nous sommes un peuple heureux et libre.

C'était l'époque de la reine Victoria, au moment où le soleil ne s'était pas encore couché sur l'empire et où, pour réaffirmer le désir d'indépendance du Canada, face à la république voisine, la monarchie semblait le rempart le plus sûr. Cent ans se sont écoulés depuis. Le souverain d'Angleterre, comme chef d'État du Canada, en dépit de la rhétorique pompeuse et des falbalas qui accompagnent ses déplacements, n'est plus qu'un symbole.

Pourtant, si nous avons pu, à une certaine époque, brandir la couronne et le sceptre pour nous singulariser de nos voisins, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, au moment où le Canada vit une crise d'identité, le trône n'a plus ses vertus mystiques, du moins pour une majorité de francophones du Canada. La Reine Elisabeth, personne avisée, le devinait fort bien, qui, de passage au Québec en 1964, affirmait:

> Un État dynamique ne doit pas craindre de repenser sa philosophie politique.
>
> [M. Hnatyshyn.]

L'âme, le caractère d'un peuple, s'expriment à travers ses symboles, «Toute culture, écrivait André Malraux, dans *Le Musée Imaginaire*, vit d'une âme légendaire; mais aucune culture n'est seulement légende, et si la nôtre est plus que la féerie des grandes personnes, c'est que pour nous le conte des Frères ennemis s'appelle Antigone . . .» Or, «L'histoire d'Antigone est celle d'une jeune fille qui, sachant qu'elle sera condamnée à être enterrée vive, ensevelit deux princes morts en combattant—l'un pour sa patrie, l'autre contre elle—parce que tous deux sont ses frères . . .»

Le drame de Sophocle hante notre conscience «nationale» tant est grand le risque d'ensevelir l'espoir en faisant combattre dans une lutte mortelle les frères que l'histoire a changés en ennemis.

Les symboles sont aussi essentiels à la culture politique du Canada, et partant à sa connaissance de lui-même, que l'imaginaire et l'intemporel le sont aux arts de civilisation. L'âme légendaire d'un peuple ne s'exprime pas uniquement à travers ses monuments de bronze ou de pierre, figures que Beaudelaire appelle «les monstres viables», elle s'alimente sans cesse à la source intarissable de ses symboles. Des auteurs, philosophes il faut dire, ont même soutenu que les malaises et les crises des sociétés modernes s'expliquent justement par l'absence d'un mythe qui leur soit propre. Lorsque Jung intitulait un de ses livres *L'homme à la découverte de son âme*, il sous-entendait que le monde moderne est en quête d'un nouveau mythe, qui seul lui permettra de retrouver une nouvelle source spirituelle et lui rendra les forces créatrices.

Les pragmatiques, et ils sont nombreux en politique dans le sillage de Bentham, ne se formalisent pas de l'obsolescence du langage mythique de la société politique canadienne. A quoi servent les symboles, rétorquent-ils? Cette question en apparence innocente reçoit des réponses complexes. Lévi-Strauss, Barthes et Lefebvre ont suggéré des avenues difficiles. Le symbole, soutiennent ces auteurs, est exclusif: il ne doit pas y avoir contestation quant à son contenu, son sens, sa signification. L'intégrité de ces qualités, soutiennent-ils, lui confère un pouvoir de rassemblement, de consensus. S'il est contesté, il perd sa valeur propre, il ne peut plus marquer l'appartenance.

● (1602)

> Il est de la nature de la société politique, écrit Levi-Strauss, qu'elle s'exprime symboliquement dans ses institutions.

Monsieur l'Orateur, j'estime que la question de l'efficacité symbolique est fondamentale à l'unité de la société politique canadienne. Ceux qui pensent que le langage symbolique de notre culture politique est véridique, ou que, de toute manière, la pertinence de la monarchie n'a que peu d'importance, évitent une partie des débats essentiels, à savoir, résoudre la confusion qui existe dans le système canadien entre la fonction de chef d'État du Canada et celle de chef du gouvernement.

Si l'on prétend chercher en toute honnêteté un sens nouveau à l'unité nationale, on ne pourra toujours éviter de curer cette ambiguïté. Si l'on pense pouvoir construire un pays dont la culture politique aura atteint sa majorité, il faudra s'assurer de la pertinence de son vocabulaire symbolique. Jamais on unifiera ce pays aussi longtemps que son imaginaire demeurera étriqué.

Tant que la majorité du pays imposera à la minorité des symboles qui ne correspondent pas à sa vision du monde, la société canadienne vivra des difficultés de croissance qui ne provoqueront peut-être pas de remous en surface mais qui l'empêcheront certainement de développer une même culture politique, c'est-à-dire, un ensemble de référence à un héritage qui puisse être commun à deux majorités.

Dans un ouvrage qu'il publiait l'année avant les élections du 15 novembre, le politicologue Léon Dion écrivait, et je cite:

On a plutôt conclu que, pour gouverner, il suffisait de fournir du pain et des jeux—tour à tour séduire avec des «candies» et brandir le gros bâton—et de partir du principe que le peuple, aujourd'hui comme hier, est peu exigeant en matière sociale et culturelle. C'est ici que transparaît le mieux l'importance que pourrait revêtir le Parti québécois pour les Canadiens-français. La tâche qui échoit à ce parti, en effet, en est une de grande envergure: lui sera-t-il possible de contribuer à donner enfin figure politique à la culture propre aux Québécois telle qu'elle se manifeste aujourd'hui chez les chansonniers, les artistes, les syndicats ouvriers, les intellectuels, les groupements de citoyens et les jeunes? C'est là le grand, le seul véritable défi qui se pose, en définitive, à ce parti: l'indépendance, la sociale-démocratie, tout cela n'est qu'une réduction politique du véritable problème, un problème qui concerne le vouloir être, l'âme du peuple.

Le discours lu la semaine dernière voudrait voir le mécontentement qui se manifeste présentement au milieu de l'abondance prendre sa source dans l'esprit de l'homme, concluant que c'est de là aussi que devra venir l'unité de la nation. Cette thèse puisée à même une conférence de Renan, faite en Sorbonne en 1882, omet une dimension essentielle:

Tout ce qui a été créé par l'esprit, soutient Giédion, devra être humanisé, c'est-à-dire, compensé par la sensibilité.

Pour un grand nombre de francophones et parmi eux plusieurs agents de changements de l'ordre socio-culturel, les institutions fédérales n'ont jamais pu exprimer en totalité la sensibilité, «le vouloir être» de la culture propre aux francophones. Les grands débats politiques qui ont agité le Canada ont toujours laissé les francophones humiliés, meurtris, blessés dans leur «vouloir être.»

La majorité des gens de ce pays, dans les grands moments de décision, a usé de tout son poids pour briser les volontés différentes de sa minorité en révolte. Si les francophones ont dû plier en 1885, en 1917, en 1942 et même en juin dernier devant le fanatisme des contrôleurs et pilotes, leur droit à la différence, leur volonté de résistance, ne s'en sont trouvés que davantage raffermis. Et je cite maintenant Karel Kocik:

Sur le plan politique, le vaincu, c'est celui qui se laisse imposer les attitudes de l'adversaire et juge ses propres actions par les yeux de celui-ci.

S'il faut redécouvrir le sens de l'unité, ce sera par de tout autre chemin que ceux que l'histoire politique de ce pays nous a enseignés. Aujourd'hui, certains pensent pouvoir relégitimer les institutions politiques mises en place il y a 110 ans par un référendum national ou local. C'est faire peu de cas de l'histoire.

En octobre 1866, 21 députés francophones avaient envoyé à Lord Carnarvon, principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les colonies, une pétition pour que le projet fédéral soit présenté à l'approbation du peuple avant de recevoir la sanction de Westminster. Les pétitionnaires, d'une plume fort juste, écrivaient que si l'on accepte la Confédération, et je cite:

. . . sans la sanction de l'opinion publique et que l'on découvre plus tard qu'elle est inacceptable pour la majorité du peuple de quelques-unes des provinces ce qui, (croyaient-ils) arrivera certainement pour le Bas-Canada, il se produira inévitablement une violente agitation, soit pour la rappeler ou pour d'autres changements constitutionnels, qui inaugurera une ère de trouble et de mécontentement préjudiciable au dernier degré aux intérêts des différentes provinces et très embarassante pour les hommes d'État de l'Empire.

Cette requête, monsieur l'Orateur, elle ne fut jamais agréée. L'assemblée disposa du projet de Confédération par un vote embarrassant: 26 francophones et 11 anglophones l'approuvèrent, contre 22 francophones et 3 anglophones qui s'y opposèrent. Ce serait donc oublier l'histoire que de se proposer de soumettre à la ratification populaire une loi de nature constitutionnelle adoptée 110 ans plus tôt après avoir refusé l'appel au peuple. Il faut relire les interventions des supporters de l'appel au peuple avant l'adoption de la Confédération pour se rendre compte que bien avant nous des députés du Québec avaient vu dans la volonté populaire le fondement des institutions politiques d'un État.

Il me paraît inacceptable que l'on puisse nourrir le projet de forcer la majorité des citoyens du Québec à demeurer dans les institutions actuelles si telle en est la volonté du reste du pays. Pas plus d'ailleurs que l'on ne peut décemment vouloir faire approuver aujourd'hui un cadre constitutionnel dont on a refusé la sanction populaire à ses représentants 111 ans plus tôt. S'il doit y avoir un sens au référendum constitutionnel que pourrait tenir le gouvernement fédéral, ce sera d'abord parce qu'un nouveau projet de constitution aura défini un type de société politique qui assure aux francophones de ce pays des garanties nouvelles. Certains pourront arguer que tout cela se trouve déjà dans les lois, les engagements, les déclarations émises sous l'égide fédérale. C'est faire bien peu de cas de la réalité que de penser que les formules déjà mises au point sont parfaites, et que ce qui reste à faire est en réalité d'en ajuster le fonctionnement.

Il ne suffit pas de proclamer l'égalité des langues pour qu'elle se réalise dans les institutions et la pratique. Il ne suffit pas de proclamer l'égalité des chances pour faire oublier que la dynamique politique est essentiellement un rapport de forces dont la majorité triomphe toujours quand elle le veut, à moins d'aménager rigoureusement les règles, si on ne veut pas que les objectifs soient complètement faussés.

Un référendum constitutionnel n'est donc pas qu'une stratégie que l'on agite pour surprendre ou déjouer ses adversaires. C'est avant tout la conviction profonde que la participation des citoyens aux décisions qui engagent leur avenir est une valeur démocratique fondamentale. Par conséquent, il faudrait savoir si c'est parce qu'il veut privilégier cette conception de la démocratie et l'inclure dans le processus d'amendement constitutionnel que le gouvernement fédéral présentera un projet de loi du référendum. Autrement, cela équivaut à détourner de ses fins un type d'institution démocratique dont le contenu et le sens transcendent de loin les combines et les tactiques.

Quand on adopte les voies démocratiques pour régler le sort des États, il faut donner aux droits et aux libertés des exigences et un contenu identiques. Au lendemain des événements d'octobre 70, des membres du gouvernement fédéral avaient publiquement signalé les carences de la législation canadienne et de la loi sur les mesures de guerre en particulier pour répondre dans le respect le plus grand des droits et libertés civiles et politiques à ces situations exceptionnelles. Il faut regretter qu'en dépit de l'engagement du leader du gouvernement en Chambre le 27 octobre 1975, un projet de loi destiné à répondre à de telles situations n'ait pas encore été déposé et

qu'aucune intention en ce sens n'ait été exprimée dans le passage inaugural.

Dès qu'un conflit éclate . . .

. . . écrit Julien Freund . . .

. . . les hommes sont tout de suite prêts à prendre parti pour l'une des forces rivales, précisément pour lui attribuer une valeur justicière, fût-ce sous la forme de la distribution d'une culpabilité unilatérale? N'est-ce point reconnaître ainsi qu'on accorde à la force la valeur d'un jugement quand on admet que la cause de l'un des belligérants ou antagonistes est bonne et juste et que celle de l'adversaire est mauvaise et inique?

La crise que nous traversons est un terrain trop propice au manichéisme belliqueux pour que nous n'estimions pas urgent de poser au plus tôt des balises à la force du pouvoir étatique. L'engagement à servir les droits et libertés se mesure d'abord à l'empressement mis à prévenir et régler les situations où leur exercice peut être mis en danger. Éliminer de nos statuts les abus potentiels de pouvoir, voilà une obligation qui doit commander l'attention au milieu des interrogations où nous sommes plongés.

Le Canada, pour exister comme pays, peut-il être doté d'institutions autres que celles définies dans l'Acte de 1867? C'est là la question qu'un certain nombre de nos concitoyens, et parmi ceux-là, des hommes et des femmes sincères, dont l'engagement à défendre une société plus ouverte et plus juste a pu être mesuré, se posent dans les cheminements de ce que l'on a identifié comme «la troisième voie».

Voilà des gens indignés par les injustices passées, inquiets, peut-être à la manière de Montaigne. Des personnes qui ne recherchent pas la destruction ou l'éclatement, ces cravaches du vocabulaire politique, mais essaient, dans la réflexion et le respect des opinions d'autrui, à dégager un consensus autour de valeurs qui pourraient fonder un vouloir-vivre collectif plus près des aspirations de chacun. Cette démarche, qui est essentielle à la définition de l'équilibre que nous recherchons, s'appuie en fait sur deux vertus du caractère: la tolérance et l'idéalisation.

La première trouve son origine dans ce que Mounier appelle «la dramatique d'autrui». La seconde dans une compréhension de la liberté qui pose que «la théorie où surgit la vérité est l'attitude d'un être qui se méfie de soi».

Voilà qui devrait rassurer tous ceux pour qui l'indépendance des individus comme celle des peuples ne sont pas des absolus. Chercher à préciser des valeurs auxquelles l'Acte de 1867 demeure sourd, est un cheminement qui ne trouvera pas son dénouement dans les formules épuisées.

Loin d'être des apprentis-sorciers de l'alchimie constitutionnelle tombés innocemment dans «le piège des mots», les «damnés de la troisième voie» ont bien plus de chance d'être les explorateurs «de la redécouverte du sens de l'unité» que des hérétiques de l'orthodoxie officielle.

Le message inaugural a fait une large part à la conjoncture économique de l'heure; s'il propose des mesures immédiates pour affronter les revers d'une économie languissante, il n'effleure que du bout de l'aile les préoccupations les plus exigeantes de ceux qui, au-delà du médiat, estiment à l'instar de Pisar, que «le contenu économique de notre avenir et son contenu moral ne sont pas séparables».

[M. Joyal.]

Cette conscience des enjeux véhiculés par la courbe de croissance économique ne semble pas ignorée de certains membres du gouvernement. Le ministre de la Santé nationale ne déclarait-il pas le 3 novembre 1975 que:

Peu sont conscients, par exemple qu'en 1973, (-), les familles se situant dans le dernier 20 p. 100 de l'échelle économique n'ont reçu qu'environ 6 p. 100 du revenu total, alors que le cinquième de la population à l'échelon supérieur ont touché environ 39 p. 100. Il a été extrêmement difficile de modifier ces proportions au cours des années, la disproportion étant à peu près la même au Canada en 1951 qu'un quart de siècle plus tard.

Cette constatation froide et lucide se retrouvait quelques semaines plus tard dans les propos de fin d'année du premier ministre:

Nous n'avons pas su utiliser notre système du marché libre. Tout ce qu'il nous a finalement apporté, ce système, c'est un taux de chômage et un taux d'inflation très élevés. Nous ne pouvons retourner en arrière et conserver les mêmes habitudes, le même comportement, les mêmes institutions.

N'insistons pas pour rappeler, monsieur l'Orateur, le tollé qui se fit entendre principalement des milieux bancaires et du crédit. Les structures actuelles sont impuissantes à modifier le rapport de force qui s'est établi au pays entre les divers agents économiques. Bien que le Canada consacre plus de 28 p. 100 de son budget à des paiements de transfert, ces opérations n'ont tout au plus servi qu'à geler l'écart des revenus constatés en 1951. Ils ne contiennent pas les germes d'une réduction de l'écart observé. Il semble que nous ayons atteint un plafond dans la capacité des programmes actuels à modifier l'échelle des revenus. Dans une étude publiée en mars 1976 par un comité constitué par le ministre de la Consommation et des Corporations, étude intitulée *Évolution dynamique et responsabilité dans une économie de marché au Canada*, des éléments d'une nouvelle «approche» étaient formulés qui ouvraient des voies à une redéfinition du rôle et des limites de l'action gouvernementale dans le jeu d'une économie de marché.

Le silence du message inaugural à ce sujet porte à croire que dans l'immédiat on est plus préoccupé par une opération de diminution des taux fournis par les statistiques que par un exercice de réflexion en profondeur sur les orientations, les choix et les inégalités que véhiculent les structures économiques actuelles.

Monsieur l'Orateur, je conclurai par ces mots: le pays est engagé dans un exercice de réflexion, profond et complexe. Les simplifications, les raccourcis historiques, les trompe-l'œil ne doivent pas s'imposer et nous faire perdre de vue ce qui a toujours inspiré à travers les époques, la résistance séculaire des francophones: leur refus de s'assimiler et de créer une société homogène.

Ils ont historiquement plaidé pour la justice; ils ont toujours reconnu à leur minorité des droits plus grands qu'ils ne s'en voyaient octroyer ailleurs au pays. Ils ont toujours pensé que « être juste c'est remettre en question la liberté telle qu'elle est utilisée par les pouvoirs,» qu'ils soient d'État ou d'entreprise. Ils sont arrivés à un moment de leur histoire où ils ne veulent plus plaider et quêter le droit à la différence, ils veulent «vivre la différence.»

Voilà la seule responsabilité qui nous échoit: celle de réviser fondamentalement notre société politique pour assurer que les lois et les institutions du pays soient garantes et reflètent, dans leur jeu et leur fonctionnement, la différence qui nous a toujours caractérisés.

● (1612)

[*Traduction*]

M. Friesen: Le député de Maisonneuve-Rosemont me permettrait-il une question?

M. Joyal: Volontiers, monsieur l'Orateur.

M. Friesen: Je vous remercie. J'ai remarqué avec intérêt que le député a évoqué une pièce de Sophcole, Antigone, dans laquelle le personnage principal, poussé à commettre ce que les commentateurs appellent une hybris, se dissocie de la société au point de se détruire. Je me demande pourquoi le député n'a pas insisté sur cet aspect plutôt que sur un des éléments mineurs de cette pièce.

[*Français*]

M. Joyal: Oui, monsieur l'Orateur, je rappellerai avec beaucoup de plaisir à mon collègue de l'autre côté de la Chambre qu'Antigone ne s'est pas suicidée, elle a été condamnée à être ensevelie vive, et qu'elle symbolisait dans la mythologie, dans la dramaturgie antique, l'amour. Antigone, au moment où elle a été murée, a dit les mots suivants: Je ne suis pas née pour la haine, je suis née pour l'amour. Et le symbole de ses deux frères qui sont morts au combat représente précisément l'espoir qu'elle avait de symboliser l'amour au moment où, acceptant le verdict du jury, elle a retenu avec elle les deux forces qui ont entraîné sa perte, à savoir la haine et l'amour.

[*Traduction*]

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas poursuivre le débat dans cette veine!

Des voix: Oh, oh!

Mme Pigott: Je suis ravie de prendre part au débat sur l'Adresse. C'est un grand honneur, après la récente ouverture du Parlement par Sa Majesté la Reine.

Le 18 octobre, jour du discours du trône, a été pour moi un jour tout à fait spécial parce qu'il marquait le premier anniversaire de mon élection comme député.

Des voix: Bravo!

Mme Pigott: Donc, ce jour-là a été mémorable pour moi, car j'ai entendu les discours éloquents et émouvants des motionnaires qui sont aussi entrés au Parlement à la suite d'élections complémentaires. Cette première année m'a fait comprendre beaucoup de choses et m'a fait apprécier l'esprit dans lequel les décisions sont prises à la Chambre, décisions qui se répercutent sur notre vie à l'échelle nationale. Je suis fière de représenter la population d'Ottawa-Carleton. Ces gens sont pour moi une source d'enseignement et d'inspiration, ils m'ont fait comprendre maintes et maintes fois que ce ne sont pas les grands systèmes ni les grandes lois qui font une nation, mais la vie de ceux qui la composent.

L'événement le plus remarquable de la visite royale a été, à mon avis, de voir des gens de toutes confessions et de tous âges, certains en chaise roulante, se réunir au pied de la magnifique tour de la paix pour prier pour le Canada à l'occasion de l'office œcuménique. Ce matin-là, j'étais pleine d'espoir.

Je ne voudrais pas me lancer dans un débat sur le rôle de la monarchie dans l'histoire canadienne, mais j'aimerais signaler une chose: la visite royale nous a permis d'admirer une femme qui, pendant 25 ans, s'est acquittée d'une façon exceptionnelle de son rôle de reine d'un Commonwealth qui compte 36 nations et un quart de la population mondiale. L'attitude exemplaire de Sa Majesté la Reine est un bel exemple pour un gouvernement qui ne cesse de claironner que le rôle de la femme sera mieux reconnu, même si je crains que ce ne soit encore que des promesses en l'air. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas souligné cette visite en s'engageant à nommer un nombre important de femmes à tous les conseils et commissions, en témoignage d'appréciation pour le rôle qu'elles jouent au Canada?

Des voix: Bravo!

Mme Pigott: L'égalité culturelle et linguistique est importante au Canada, mais l'égalité des sexes l'est aussi.

Je voudrais dire quelques mots de la décentralisation, monsieur l'Orateur. La dernière annonce que le gouvernement a faite à propos de la décentralisation des ministères a de quoi nous inquiéter. Ce qui me préoccupe le plus, c'est que la décentralisation planifiée qui aurait fort bien pu être une mesure positive, a fait place à une sorte de manipulation et d'opportunisme politique flagrant qui est, aux dires d'un journal local, comme une «nouvelle déportation des Acadiens».

Les fonctionnaires savent que bien des compagnies du secteur privé mutent leurs employés et que c'est une pratique courante dans les forces armées. Par contre, la méthode de décentralisation laisse beaucoup à désirer. Dans cette démarche, la planification a à tel point cédé le pas à l'opportunisme politique que certains fonctionnaires doivent sûrement se sentir comme des pions sur un échiquier.

● (1622)

N'aurait-il pas été plus humain de procéder à cette décentralisation en établissant de nouveaux organismes gouvernementaux à l'extérieur d'Ottawa, comme ce fut le cas par exemple de Pétro-Canada, au lieu de déménager les services existants? Si nous évaluons cette décentralisation en fonction d'investissements humains et financiers, le «courtier» a bien peu de mérite. Ainsi, rien n'indique que les marchés locaux de main-d'œuvre s'amélioreront par suite de la migration d'emplois vers des régions éloignées d'Ottawa, puisque ce sont les fonctionnaires de la capitale qui occuperont les emplois ainsi créés. Le chevauchement des fonctions est inévitable afin de faciliter les communications entre Ottawa et les régions. Les frais généraux augmenteront au fur et à mesure que seront érigés de nouveaux édifices pour remplacer les édifices actuels que le gouvernement évacue à Ottawa. Comme l'expliquait l'autre jour mon collègue, le député de Grenville-Carleton (M. Baker), dans son excellent exposé, ce serait stupide de dire que la décentralisation va contribuer à enrayer le chômage, lorsque des organismes spécialisés déménagent dans d'autres régions du Canada.

La plus grande faiblesse de la politique de décentralisation est qu'elle néglige l'aspect humain, qu'elle se borne à déplacer les gens sur papier comme s'il s'agissait de pions. Le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il prend les intérêts des Canadiens à cœur, alors qu'il applique son programme de décentralisation sans consulter qui que ce soit et que dans 13 cas sur 15, les déménagements doivent se faire dans des régions sur lesquelles les libéraux fondent de grands espoirs électoraux. Comme l'a fait remarquer un observateur, si l'industrie privée osait prendre une telle initiative, le gouvernement interviendrait afin de protéger les intérêts des travailleurs, sous prétexte que de tels changements n'étaient pas prévus au moment où ils ont été embauchés.

Il n'y a eu aucune consultation. L'Alliance de la Fonction publique a réclamé la formation d'un comité de planification qui comprendrait des représentants du gouvernement, des ministères et des syndicats. L'absence de consultation risque de saper considérablement le moral des fonctionnaires. Le groupe d'étude sur la décentralisation est un organe interne. On ignore le coût de cette opération. Il n'existe aucun plan directeur. Le gouvernement a prétexté qu'aux États-Unis, seulement 11 p. 100 des fonctionnaires fédéraux travaillent à Washington, en omettant soigneusement de préciser que 80 p. 100 d'entre eux sont établis dans un rayon de 40 milles de la capitale. De toute façon, convient-il pour le Canada d'imiter l'exemple des États-Unis?

Ce manque d'information s'ajoute au fait que, très souvent, les employés touchés par ces déménagements sont mis au courant par la radio ou la télévision ou encore par une note de service émise le jour même de l'annonce du déménagement. Le premier employeur du Canada ne semble pas se soucier outre mesure de la vie de ses employés. La planification semble être pour lui un simple jeu, ou c'est un coup de dés qui décide du nombre d'employés qui va déménager et un tour de roulette politique de l'endroit de leur mutation.

Je voudrais dire quelques mots du logement et des affaires urbaines, un sujet qui commence à me préoccuper. Disraeli a dit: «Ce ne sont pas les circonstances qui créent l'homme, c'est l'homme qui crée les circonstances.». Au Canada, la politique du logement vient confirmer les propos de Disraeli. Plus des deux-tiers des Canadiens vivent dans des villes. Le logement et le développement urbain sont deux problèmes importants pour nous. La politique domiciliaire du Canada doit tenir compte de la portée socio-économique du secteur domiciliaire. Tout Canadien a droit à un logement convenable. Le logement est un bien de consommation; il constitue l'investissement principal pour la plupart des familles et c'est un secteur de l'économie qui représente des emplois, des revenus et des impôts. Le développement de nos centres urbains est un élément critique de la qualité de vie des Canadiens.

L'un des aspects les plus importants du secteur de l'habitation dont doivent tenir compte ceux qui élaborent la politique est son caractère entièrement régional. La situation locale accélère les fluctuations dans le milieu urbain alors que les éléments économiques et sociaux évoluent rapidement. Les objectifs à longue portée et les consultations positives à tous les niveaux de gouvernement ont un effet régularisateur dont doivent s'imposer les mesures à courte portée conçues pour résoudre des problèmes bien précis. Le ministère actuel des Affaires urbaines chargé de l'habitation travaille en vase clos et a perdu sa souplesse. Il sacrifie les consultations pour des raisons de convenance.

Le programme d'isolation des maisons annoncé récemment est un exemple regrettable de cette situation. Depuis l'automne de 1975, le parti progressiste conservateur recommande instamment que les mesures prises pour exploiter l'énergie soient accompagnées de mesures de conservation. Le chef de l'opposition (M. Clark) a souligné ce point au cours du débat spécial sur l'énergie en août 1977. L'Agence internationale de l'énergie a fait remarquer que le gouvernement n'avait pas honoré les promesses qu'il avait faites de conserver l'énergie.

A mon avis, le programme d'isolation a été mis sur pied parce que des élections s'annonçaient pour le mois d'août ou de septembre. En jetant un coup d'œil a ce programme, on constate qu'il est injuste en ce sens que les subventions non imposables les plus élevées ont été consenties aux deux provinces qui, comme par hasard, ont des gouvernements libéraux. Le programme ne va pas assez loin. On estime qu'il en coûte environ $900 pour isoler une maison moyenne alors que la subvention maximale est de $350. Le bureau central chargé du programme a été installé dans une province qui ne participe même pas au programme. Comme il n'y a pas d'organisme de réglementation, ce programme est une véritable mine d'or pour les entrepreneurs sans scrupules. Des installations grossières et un opportunisme flagrant pourraient coûter cher aux Canadiens, et pas seulement en argent. Comme mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) l'a signalé, bien des propriétaires sont en train de transformer leurs maisons en véritables boîtes d'amadou.

Je voudrais également faire état d'une question qui me préoccupe, qui entre directement dans le cadre de mes responsabilités et qui, de plus, suscite chez moi un grand intérêt. Je veux parler des handicapés. En évoquant la possibilité de révision de la loi sur les services sociaux, le discours du trône a abordé un domaine qui me préoccupe beaucoup: quel sort réserve-t-on aux handicapés, qui représentent un Canadien sur sept? On a trop souvent tendance à assimiler l'arthrite à la paresse et la surdité à la lenteur d'esprit. Il convient au contraire de se montrer compatissant et patient en présence d'un handicapé. Nous admettons rarement que nous avons nos propres handicaps, qui sont peut-être moins visibles, mais que les handicapés sont bien obligés de tolérer.

Le Conseil canadien de développement social a indiqué que l'essentiel de l'actuelle politique dont relèvent les handicapés est fragmenté, mal coordonné et inadapté. En fait, nous devons accepter le fait que ces citoyens invalides ont le droit d'accéder aux mêmes services communautaires que les autres Canadiens. Si le budget était révisé, on pourrait prévenir les infirmités congénitales plutôt que de les soigner; la rééducation médicale se fait à l'aveuglette. Du fait de l'éparpillement des responsabiltés, il est impossible de coordonner les services proposés aux handicapés. Les fonds consacrés aux invalides sont souvent gaspillés en services administratifs au lieu de venir en aide aux intéressés. Nous avons fait de l'âge un handicap. A-t-on vraiment envisagé les avantages de la retraite progressive, de la réduction des heures de travail à temps partiel pour les personnes âgées?

Le 11 juin 1977, on a officiellement décidé de procéder à un nouveau découpage électoral et de nouvelles circonscriptions ont été établies au Canada. Étant donné que le directeur

général des élections est chargé, entre autres choses, d'émettre des instructions à l'usage des présidents de bureaux de vote, et étant donné que ce directeur général des élections doit rendre compte au président du Conseil privé (M. MacEachen), le gouvernement a toute latitude pour adresser des ordres particuliers aux scrutateurs dans chaque circonscription électorale fédérale afin d'assurer la plus grande facilité d'accès aux bureaux de vote aux Canadiens handicapés, notamment aux quelque 100,000 Canadiens qui utilisent des fauteuils roulants. J'invite instamment le gouvernement à considérer ces mesures non pas comme une question de charité mais comme une question de droit. Harry Kemp disait un jour:

J'avais pitié de sa cécité
Mais puis-je me vanter de voir?
Peut-être que cet aveugle qui me croise
a-t-il lui aussi pitié de moi.

Juste un mot à propos de l'avenir. Les événements de l'année dernière ont orienté les pensées et les préoccupations des Canadiens vers leur avenir. On a avancé toutes sortes de possibilités. Cependant, les changements d'attitude pourraient être plus importants que les changements constitutionnels. La crise de l'unité nationale est symptomatique de nombreux autres problèmes graves. La confiance nécessaire au maintien, et à l'épanouissement d'un Canada fort renaîtra uniquement lorsque les citoyens de toutes les régions du Canada pourront, de bonne foi, rechercher ensemble des solutions à leurs problèmes. Nous parlons de nos ressources et pourtant, nous méconnaissons encore trop le dynamisme et la compétence administrative des femmes, lesquelles composent la moitié de notre population. On ne s'attend pas des employés de l'État qu'ils fassent autre chose que leur travail de fonctionnaires, mais leur participation à la décision du gouvernement d'opter pour la décentralisation a été tellement insignifiante qu'ils auraient tout aussi bien pu être des esclaves.

● (1632)

Nos agglomérations urbaines dont les plus grandes pourraient aisément être des provinces, doivent se développer en dépit du manque d'orientation, de coordination et de consultation de la part d'un gouvernement fédéral qui ne collabore pas avec les gouvernements provinciaux. Nous parlons de démocratie et nous interdisons à un électeur sur sept de participer au processus démocratique.

Une voix: Très juste.

Mme Pigott: Notre avenir sera assuré lorsque le gouvernement commencera à écouter la voix du peuple et à mettre au rancart ses politiques uniquement fondées sur des promesses électorales.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège que de participer au débat sur le discours du trône, surtout à l'occasion du 25e anniversaire de l'accession au trône de notre souveraine, la reine Elizabeth II. C'est un honneur pour nous que Sa Majesté ait pu ouvrir la troisième session du trentième Parlement du Canada, et nous lui en sommes reconnaissants.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

En prenant la parole aujourd'hui, je me souviens clairement de l'exaltation et de l'humilité qui m'ont étreint lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre en 1957, année où la reine avait ouvert la première session du 23e Parlement du Canada. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, à l'aube de cette session nouvelle qui se déroule sous les feux projecteurs et devant une batterie de caméras de télévision, mon émotion n'est pas moins intense. J'espère que la télédiffusion de nos débats à la Chambre contribuera à l'efficacité de notre travail et, par-dessus tout, qu'elle permettra aux citoyens de voir évoluer le Parlement.

Je profite aussi de l'occasion pour dire comme je suis fier et reconnaissant de représenter la population de Parkdale à la Chambre des communes. Elle habite un quartier agréable de l'ouest de Toronto, au bord du lac Ontario. Parkdale a une histoire intéressante faite de traditions et de changements dont nous entendrons bientôt parler davantage puisque le quartier se prépare à célébrer son centenaire en 1979. Beaucoup de mes électeurs sont nés dans notre grand pays, mais un grand nombre sont des immigrants ou des descendants d'immigrants de la première génération qui ont adopté le Canada et qui, avec leurs concitoyens, contribuent généreusement, grâce à leur travail et à leurs talents, à faire du Canada un endroit encore meilleur où vivre et élever leurs enfants.

Parkdale reflète la mosaïque multiculturelle du Canada. Ses habitants ont des liens familiaux avec des gens d'autres parties du monde et s'intéressent donc beaucoup aux événements internationaux. Un grand nombre d'entre eux suivent de près la réunion qui a lieu à Belgrade pour examiner l'Accord d'Helsinki, et l'Acte final de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe que le Canada et 34 autres pays ont ratifié à Helsinki le 1er août 1975.

Comme dans d'autres pays, nous avons organisé un groupe parlementaire d'Helsinki qui se tient au courant des rapports en provenance de Belgrade et des mesures prises par les divers gouvernements. Nous avons un groupe d'observation parlementaire à Belgrade et un groupe au Canada chargé de communiquer avec les Canadiens qui s'intéressent à la question. Si l'on n'y fait pas un examen approfondi du respect des droits de l'homme, la Conférence d'examen de l'entente d'Helsinki constituera une parodie des engagements solennels pris en 1975 et une abdication de la comptabilité des gouvernements envers leurs citoyens. Je suis certain que rien n'empêchera le gouvernement canadien de poursuivre les objectifs humanitaires qu'il a noblement fixés et cherché à atteindre pendant les négociations initiales de la conférence.

Nous avons été particulièrement heureux d'entendre dans le discours du trône que le gouvernement s'efforcera aussi d'insister sur les droits et les libertés des Canadiens grâce au principe d'accessibilité du gouvernement. A titre d'exemple dans ce domaine, mentionnons la mise en œuvre de la loi sur les droits de la personne, de même que le récent établissement de la Commission des droits de la personne et la nomination du commissaire à la vie privée. Dans le cadre des mesures visant à élargir l'accessibilité aux affaires de l'État, le gouvernement demandera au Parlement d'approuver la création d'un poste de protecteur du citoyen qui sera chargé de régler les plaintes au sujet de mesures administratives fédérales.

J'ai été très étonné par le nombre de plaintes que je reçois de mes électeurs depuis plusieurs années. Malheureusement, il est difficile de les aider vu l'importance de l'appareil bureaucratique et de l'absence d'ombudsman fédéral. La plupart d'entre

nous qui avons préconisé la création de ce poste sont très satisfaits de cette annonce du gouvernement et espèrent que cela permettra de mieux réparer les torts causés à certains Canadiens.

Je crois sincèrement que la présente session du Parlement sera la plus importante de notre carrière parlementaire. Le Canada et le monde entier sont aux prises avec un bon nombre de problèmes graves. Notre civilisation industrielle est très sérieusement compromise par la crise de l'énergie, l'inflation et le chômage. Le gouvernement et la population doivent se rallier et mobiliser leur bonne volonté et leurs ressources pour combattre cette grave menace à notre survie socio-économique.

A l'instar d'autres députés, j'accueille avec satisfaction les initiatives annoncées par le gouvernement dans le discours du trône. Elles témoignent de sa détermination à donner une direction politique, un gouvernement fort et une confiance inébranlable aux Canadiens qui attendent impatiemment que nous donnions le meilleur de nous-mêmes en cette période difficile. Donc, ce n'est pas le temps des demi-mesures ou des politiques mesquines.

Au cours de cette période de contrôles des prix et des salaires qu'il a fallu adopter pour combattre une inflation galopante, les Canadiens ont collaboré pour limiter leurs demandes et ils ont obtenu certains résultats. Comme le ministre des Finances (M. Chrétien) nous l'a déclaré dans son mini-discours du budget jeudi dernier, de nombreuses compagnies ont appris à régler le problème de la hausse des prix. Nous accueillons avec satisfaction les mesures annoncées par le ministre pour maintenir notre croissance économique à 5 ou 6 p. 100 afin de diminuer le taux de chômage grâce à un accroissement de nos exportations et de nos investissements.

Le ministre a également expliqué les trois principales causes qui ont freiné la croissance de notre économie, notamment, le ralentissement des exportations, les hausses excessives de nos frais de production et la perte de confiance. Il a ensuite proposé un programme en cinq points propres à stimuler l'économie sans relancer l'inflation, notamment: la levée graduelle des contrôles à partir du 14 avril 1978; une réduction allant jusqu'à $100 de l'impôt sur le revenu des particuliers à revenus bas et moyens; des programmes supplémentaires de création d'emplois, un crédit à la création de nouveaux emplois; le maintien de limitations sévères des dépenses du gouvernement.

Il a également fait appel à tous les Canadiens parce que le gouvernement ne peut tout faire tout seul. Il a lancé un appel aux députés de l'opposition au Parlement pour qu'ils cessent de jouer à la politique et qu'ils adoptent rapidement les mesures proposées dans le dernier budget et le mini-budget de jeudi dernier. Le temps est une denrée précieuse: chaque heure perdue retarde le moment où les Canadiens pourraient en bénéficier et permet l'accroissement des coûts en général.

● (1642)

A long terme, nous devons obtenir la collaboration de tous les secteurs de notre population pour formuler au plus vite une stratégie économique et industrielle. Nombre d'entre nous le demandons depuis longtemps et j'espère que cela se fera bientôt. Nous ne pouvons gagner la lutte en matière de création d'emplois, d'augmentation de la croissance et de la stabilité de l'économie sans une planification précise et des mesures fermes, et surtout sans la consultation et la collaboration du monde des affaires, des travailleurs ainsi que de tous les niveaux de gouvernement.

Le gouvernement devrait examiner sérieusement les rapports récents du Conseil des sciences du Canada et du comité de la politique industrielle du caucus libéral avant de planifier la stratégie économique et industrielle de l'avenir. En particulier, il faudrait renforcer l'industrie de la fabrication compte tenu de la diminution des droits de douane qui se négocie actuellement à Genève dans le cadre des accords du GATT. Certains économistes préconisent même une sorte de loi favorisant les achats de produits canadiens et d'autres recommandent que l'on s'efforce d'acheter des biens produits au Canada. J'aimerais maintenant exhorter les ministres responsables des importants portefeuilles économiques à faire tout leur possible pour protéger l'emploi des travailleurs des sociétés Télécommunications du Nord, Anaconda Brass et Inco, où des mises à pied massives sont sur le point de se produire.

En orientant nos principaux programmes vers les objectifs d'une politique industrielle nationale, nous devrions nous efforcer d'obtenir des recettes fiscales au lieu d'accorder des subventions et de former nos propres spécialistes en matière industrielle au lieu de compter sur les recherches effectuées à l'étranger. Mais le milieu fiscal est très important dans tous les domaines orientés vers l'industrie comme la spécialisation, la recherche et le développement ainsi que le traitement des matières premières. Le régime fiscal établi doit viser à renforcer d'autres mesures et nous permettre d'améliorer notre position concurrentielle. Je pense également qu'il est temps de réviser et de réformer notre structure fiscale concernant les matières premières et les industries du secteur secondaire, ainsi que d'encourager l'initiative de nos hommes d'affaires grâce à des stimulants fiscaux accordés à ceux qui construisent et investissent au Canada. Malheureusement, nous apprenons qu'un trop grand nombre d'hommes d'affaires et d'organismes financiers canadiens investissent dans des États comme la Floride, où le régime fiscal leur est beaucoup plus avantageux. Ces hommes d'affaires et ces investisseurs veulent des politiques fiscales stables qui leur permettent d'établir des plans à long terme.

Je reconnais aussi avec le gouvernement qu'il nous faut d'urgence une loi spéciale complète sur les petites entreprises pour répondre aux besoins du secteur des petites entreprises gérées par leurs propriétaires et qu'à cette époque de chômage élevé nos programmes de formation de la main-d'œuvre devraient être révisés et rendus plus pratiques par exemple, en formant au travail ceux qui suivent des cours de recyclage. Je pense que cela aidera beaucoup à relocaliser nos chômeurs.

Nous avons été particulièrement heureux d'entendre le ministre des Finances dire que cette année et l'année prochaine le gouvernement dépensera plus de 1 milliard de dollars pour créer directement des emplois et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen), annoncer qu'un fonds spécial de 5 millions de dollars servira à former nos jeunes chômeurs. Nous devrions aussi mettre en œuvre le programme de 14 points annoncé par le ministre du Travail (M. Munro), créer une tribune consultative nationale et fonder les négociations sur la juste comparaison dans les services publics et essentiels, car il s'agit là d'éléments importants d'une stratégie industrielle globale.

[M. Haidasz.]

Des philosophes disent que nous sommes ce que nous pensons, et des diététiciens disent que nous sommes ce que nous mangeons. Je crois que les deux ont raison. Je crois aussi à l'adage attribué à Juvénal d'un esprit sain dans un corps sain. C'est pourquoi j'ai été heureux d'entendre parler de nouvelles politiques nationales concernant l'alimentation et le sport amateur. Nous attendons avec impatience la future politique sur les loisirs et le conditionnement physique qui sont une partie importante du programme législatif du gouvernement pour l'année en cours et celle qui vient.

Nous avons appris avec satisfaction dans le discours du trône que le gouvernement, en vue de mettre au point une politique nationale de l'alimentation, tiendra une conférence nationale en février prochain après avoir reçu les soumissions des grands secteurs dans ce domaine. Le Canada a besoin d'une stratégie alimentaire moderne, et j'espère qu'au cours de cette conférence les experts étudieront le problème de la nutrition au Canada et, avant tout, l'effet de nombreuses substances qui peuvent être ajoutés à nos aliments à l'heure actuelle.

Le monde fait face à une crise alimentaire qui pourrait même être pire que la crise de l'énergie. Les stocks mondiaux de grain sont à un niveau très bas, et il y a de plus en plus de raisons de croire qu'il faudra de plus en plus d'aliments. Comme l'a dit hier le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le Canada a une chance unique et énorme d'accroître sa production alimentaire en dépit de son climat rigoureux. Les travailleurs et les investisseurs canadiens ont la possibilité de développer une fantastique industrie alimentaire dans ce pays, ainsi que l'ont indiqué des économistes éminents comme M. G. Korey et K. Eckhardt qui ont récemment affirmé dans un grand quotidien que le Canada avait la possibilité de devenir une banque mondiale de l'alimentation non seulement en soutenant l'industrie secondaire, mais également en devenant un grand exportateur de denrées alimentaires, ce qui réduirait le déficit de sa balance du commerce extérieur.

En tant que médecin, je ne peux m'empêcher de réitérer mon appel au gouvernement pour qu'il redouble de vigilance en ce qui concerne plusieurs nouveaux matériaux et autres produits chimiques que l'on commence à utiliser en construction et dans notre environnement quotidien. Ces nouveaux produits chimiques modifient dangereusement notre environnement et nous exposent à des quantités croissantes de polluants dangereux. En conséquence, nous devons aujourd'hui faire face au grave problème des maladies dues à l'environnement, notamment le cancer, qui sont provoquées par l'amiante, le chlorure de vinyle et autres substances. Il existe d'autres maladies dues à l'environnement, notamment la surdité, certaines tares congénitales, des empoisonnements au mercure et à l'arsenic, des maladies respiratoires chroniques et de nombreux autres troubles. Cependant, la proposition du ministre de la Main-d'œuvre (M. Munro) visant la création d'un centre industriel de sécurité et de santé devrait permettre d'identifier les risques professionnels pour la santé, de recommander les modifications nécessaires et d'assurer la stricte application des règlements.

Je voudrais également proposer que le gouvernement fédéral adopte des lois et des règlements concernant les produits toxiques, en imposant aux fabricants la responsabilité de prouver que leurs produits sont sans danger avant de les lancer sur le marché. Ces mesures empêcheraient que de nouveaux produits toxiques n'apparaissent dans notre environnement, qu'ils ne menacent la santé et la vie et ne rompent le fragile équilibre écologique de la terre. Le Canada arrive à un carrefour de son histoire. Une redéfinition des politiques socio-économiques de la nation est fondamentale pour assurer l'unité nationale. Le défi séparatiste lancé par le gouvernement du Parti québécois élu le 15 novembre dernier renforce le caractère urgent de la réforme constitutionnelle et de l'adoption d'une stratégie économique. Nous accueillons donc favorablement les initiatives du gouvernement et l'orientation prise par le ministre, telle qu'elle apparaît dans ses propos lorsqu'il dit se consacrer entièrement à la cause de l'unité. Le travail du groupe d'experts chargé d'étudier l'unité canadienne devrait aider les Canadiens à participer plus activement au débat et à apporter une contribution plus importante à l'élaboration du Canada de demain.

● (1652)

Nous avons hâte d'être saisis des mesures concernant la constitution du Canada, de façon que le nouveau fédéralisme puisse être instauré et recevoir partout l'appui et l'adhésion des Canadiens. Nous sommes heureux de l'historique déclaration en matière de langue que les premiers ministres provinciaux ont approuvée en août dernier, ainsi que de la proposition visant à insérer dans la constitution des droits linguistiques en matière d'éducation. Pour le moment, je tiens à me joindre aux Canadiens qui se révoltent contre l'abrogation des droits linguistiques des Anglophones du Québec par le biais du bill 101, et j'enjoins au gouvernement d'aider la minorité du Québec à lutter pour ses droits linguistiques.

Nous sommes certes tous favorables à la proposition du gouvernement visant à modifier la loi sur les langues officielles et à préciser le rôle des tribunaux pour ce qui est de sauvegarder l'égalité de statut des langues officielles dans les domaines de compétence fédérale, et nous sommes heureux de l'engagement que le gouvernement a pris de veiller à ce que plus de Canadiens puissent choisir l'une ou l'autre langue officielle comme langue d'enseignement. Nous nous accordons tous à dire, j'en suis sûr, que la forte majorité des Canadiens ont à cœur de renforcer les liens entre les Canadiens qui parlent nos deux langues officielles et ceux qui font partie de nos nombreux autres groupes ethniques.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais son temps de parole est expiré. Néanmoins, il pourra continuer si la Chambre y consent à l'unanimité.

M. Ellis: Désolé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il n'y a pas consentement unanime, si je puis me permettre, j'aimerais dire à la Chambre quelles questions seront abordées au moment de l'ajournement.

L'Adresse—M. Oberle

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Le bilinguisme—La modification suggérée de la loi sur les langues officielles en vue de faire disparaître certaines iniquités; le député de Surrey-White Rock (M. Friesen)—Le logement—Les motifs du manque de protection des acheteurs; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La mesure modificative concernant les veuves d'anciens combattants bénéficiaires de pensions d'invalidité de moins de 48 p. 100—Les intentions du gouvernement.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je me réjouis beaucoup de pouvoir prendre part au débat actuel, car il donne aux députés l'occasion de s'écarter de l'ennuyeuse rigidité des débats habituels pour exposer plus en détail certains des problèmes qui revêtent un intérêt particulier pour nous, notre région, notre province et notre circonscription.

Nous vivons une époque particulièrement difficile de l'histoire de notre pays. On dirait que toutes les épreuves imaginables qu'ont de temps à autre à affronter les gouvernements du monde libre ont fondu sur nous. Nous sommes divisés de l'intérieur par notre géographie et nos objectifs et idéaux culturels. Nous avons perdu la confiance de nos amis à l'étranger qui nous expriment leur mécontentement par la voix de l'économie. Nous sommes forcés de consacrer toute notre attention aux questions d'unité nationale et de rapiécer notre tissu social. Tout cela nous laisse peu de temps pour nous attaquer aux énormes problèmes du chômage et de l'inflation qui suscitent tant de crainte et d'angoisse au sein de notre population.

Une bonne partie de nos problèmes actuels ne peuvent pas être isolés de leur contexte pour la bonne raison qu'il existe entre eux une relation de cause à effet et qu'ils peuvent tous revêtir le même caractère de gravité. Il y a un an, le gouvernement pouvait encore comparer notre situation à celle des autres pays démocratiques. Ils se trouvaient tous dans une situation économique précaire à cause de la crise de l'énergie, de la pénurie et de l'excédent de certaines denrées essentielles ainsi que de l'évolution profonde des attitudes des habitants du monde démocratique.

Nous ne pouvons toutefois plus comparer notre situation à celle des autes pays. Les problèmes auxquels le gouvernement doit s'attaquer dans l'immédiat nous sont propres. Il semble pratiquement que les armes qui nous sont fournies par la constitution, ou que la constitution elle-même, ne suffisent plus à nous permettre d'opérer les changements nécessaires au rétablissement d'un certain équilibre dans notre système.

Dans un des passages les plus brillants de son discours, le premier ministre (M. Trudeau) nous a laissé entendre qu'il avait, lui aussi, pensé à une réforme constitutionnelle et à une réforme du Sénat qui, prenant modèle sur d'autres pays, pourraient permettre de mieux répondre aux besoins et aux objectifs des régions et des provinces. Le premier ministre a fait des comparaisons avec la constitution de l'Allemagne fédérale, où les représentants à la Chambre haute sont nommés par les régions, ce qui donne aux sénateurs une représentativité réelle dans la capitale, leur permet de prendre une part active dans les décisions et leur donne les pouvoirs qui reviennent normalement à une chambre haute dans les domaines touchant les régions et les différences régionales. Il ne fait aucun doute pour moi que ce genre de réforme s'impose au Canada, si nous voulons préserver l'unité nationale. Nous devons décentraliser non seulement la bureaucratie, mais aussi le mécanisme de prise de décision.

Les conférences des premiers ministres ne suffisent pas, même si c'est cette solution que préférerait le premier ministre. Cela lui donne seulement l'occasion d'opposer la Chambre des communes aux premiers ministres provinciaux, un jeu auquel il se montre d'ores et déjà fort habile. Cette habileté se manifeste surtout dans son attitude lors de l'instauration des négociations bipartites avec syndicats et patronat. Le premier ministre ne croit pas aux négociations tripartites au cours desquelles trois partenaires s'assoient à la même table. Il préfère parler à un seul partenaire à la fois, en désignant l'autre partenaire comme le coupable et en refusant lui-même tout blâme.

Les réformes de notre système doivent être plus profondes que celles que nous avons connues jusqu'ici. Malgré tous nos progrès techniques des 50 dernières années, nous n'avons pas réussi à unifier le pays. Nous sommes séparés par la géographie et par les réalités socio-économiques et il est vraisemblable que nous le serons toujours. Aucune loi ne peut combler les fossés qui nous séparent en régions qui ont des problèmes particuliers, mais qui offrent aussi des occasions uniques. Nos régions ont fixé leurs priorités et leurs objectifs propres et je ne trouve pas particulièrement grave qu'une des priorités du Québec, par exemple, soit de ne pas exiger la dualité linguistique pour le moment, préférant protéger la belle culture qu'a toujours été la culture française, ainsi qu'assurer une relance économique.

Ce ne sont pas nos compatriotes du Québec qui sentent le besoin de se trouver une identité culturelle illusoire, comme nous, dans le reste du pays. Ils ont d'autres objectifs et ils devraient pouvoir les poursuivre dans le cadre confédéral.

En fait, lorsque je vois ce qui se passe à Prince-George, dans la région de la rivière La Paix et dans toute la Colombie-Britannique, je n'arrive à déceler aucune forme d'enthousiasme pour l'apprentissage de l'autre langue officielle. Je pourrais citer de nombreux exemples de mécontentement qui me sont parvenus aux oreilles à propos de l'idée fixe du premier ministre de faire du français un fait irréversible dans tout le pays. C'est un élément de dissension dont le ministre s'est servi pour unir le pays et il a échoué.

Tous ceux d'entre nous qui maîtrisent l'autre langue savent combien c'est utile, combien cela peut être enrichissant pour

toute la société mais de toutes les choses dont les gens veulent décider librement, celle-là est probablement la première.

Ceux dont l'ascendance ethnique ne les rattache ni à la culture française, ni à la culture anglaise aimeraient vraisemblablement que leurs enfants puissent acquérir les rudiments de la langue de leurs ancêtres. Les députés se rappelleront que le gouvernement a déjà fortement encouragé les nouveaux Canadiens à conserver la langue et la culture qu'ils ont apportées avec eux dans leur nouvelle patrie. Le multiculturalisme est devenu plutôt saisonnier, c'est-à-dire que les saisons vont et viennent en fonction de la date prévu pour les prochaines elections.

● (1702)

Comme leurs compatriotes du Québec, mes électeurs ne se préoccupent pas tellement de leurs difficultés à communiquer dans les deux langues avec leur gouvernement comme de leur difficulté à communiquer tout court. La plus grande partie de ma circonscription ne se préoccupe pas tellement de l'absence d'une station française de télévision, mais plutôt de l'absence de toute station de télévision. D'ailleurs, certaines localités importantes le long de la route de l'Alaska ne captent aucune station de radio et cette grande institution publique qu'est Télécommunications canadiennes nationales n'a pas encore trouvé le moyen d'assurer un service téléphonique sur les 500 milles de la route de l'Alaska qui font partie de ma circonscription. Tout comme la route elle-même, la ligne téléphonique nous a été laissée par les États-Unis en 1943 et presque rien n'a été fait pour améliorer le service.

Monsieur l'Orateur, je veux parler de la même route de l'Alaska que celle qui sera le théâtre de la construction du pipe-line Alcan. Comme chaque année, monsieur l'Orateur, j'ai voyagé sur cette route cet été. On commence déjà à y voir des signes d'excitation et d'activité à cause du pipe-line. Par exemple, l'industrie pétrolière a commencé à chercher et à exploiter les réserves de gaz naturel du nord-est de la Colombie-Britannique. J'imagine que l'industrie compte bien que le gouvernement lui permettra d'exporter une partie de sa production aux États-Unis en vertu de l'accord ou de l'échange dont on entend tellement parler. Selon cette entente, nous céderions notre surplus de gaz naturel aux États-Unis quitte à le recouvrer une fois que le pipe-line de l'Alaska sera construit. Bien entendu, personne ne sait ce qui se produira et ceux qui prendront éventuellement une décision à ce sujet ne se sont pas encore prononcés.

Il y a des arpenteurs, des prospecteurs, des ingénieurs et des entrepreneurs, mais personne ne sait ce qu'ils font. Ils ne se parlent même pas entre eux. Ceux qui résident le long de la route sont convaincus qu'ils ne le savent même pas eux-mêmes. Par contre, les résidents savent que les personnes qui seront les plus touchées par ce qui va se passer seront les dernières à le savoir. Nous y sommes habitués. Le pipe-line ne sera pas différent des autres projets importants qui ont été conçus, planifiés et mis en œuvre par un ingénieur industriel et social anonyme, dans une des jungles de béton du Sud.

La route a été construite en période de crise en tant que projet de défense. Et la crise continue pour ceux qui ont dû vivre et travailler sur la route. Le barrage de Peace River, le chemin de fer de Colombie-Britannique, le pipe-line existant, tout cela a été construit sans consulter les autorités et services locaux et régionaux pas plus que la population intéressée.

Tous ces projets ont causé des difficultés inimaginables aux résidents locaux qui doivent en subir tous les inconvénients surtout pendant la construction. C'est presque comme si les gens qui vivent dans les régions éloignées de notre pays avaient la responsabilité d'assurer à leurs contemporains qui vivent dans les villes et les jungles de béton tout le confort de la vie moderne sans jamais pouvoir en profiter eux-mêmes.

Les ressources qui sont récoltées dans le Nord se vendent 30 p. 100 moins cher à 900 milles au sud. Un gallon d'essence coûte $1.50 à certains endroits le long de la route. Cela comprend la taxe routière de 17c. que le gouvernement de Colombie-Britannique ajoute à la taxe fédérale de 10c., histoire de faire un compte rond. Ne parlons même pas du fait que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne dépense pas un sou pour une route qui relève entièrement du fédéral. Mais le gouvernement fédéral refuse également toute responsabilité à l'égard de cette route et la province a donc sans doute raison d'imposer une taxe routière.

Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, de mes tentatives répétées pour amener l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord à envisager l'élargissement du mandat de la Commission Lysyk pour ajouter le nord-est de la Colombie-Britannique à l'étude sur le Yukon. Le ministre a soutenu qu'il n'avait aucune juridiction sur les territoires situés à l'intérieur des provinces. Cela provoque la confusion chez les autochtones de la région qui ne peuvent s'en remettre qu'au gouvernement fédéral pour protéger leurs droits spéciaux. Parlons-en de leurs droits!

Quel dommage! Parce qu'avec un minimum de vision et de coordination, un projet comme celui du gazoduc Alcan aurait pu, sans frais supplémentaires, combler des aspirations légitimes des gens de la région. Qui mieux que les autochtones connaît la meilleure façon d'aborder pareil projet, ne serait-ce que du point de vue humain: comment travailler dans un climat rude, souvent inhospitalier; comment utiliser l'immense force de la nature pour contribuer au progrès de l'humanité et non l'entraver; comment s'arranger pour que le produit fini apporte des avantages durables; comment adapter les installations auxiliaires destinées aux équipes de construction pour qu'elles servent aux collectivités du Nord et s'assurer de leur permanence après la fin du projet.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui se passera au lieu de ça. Comme il n'y a pas d'installations, les planificateurs et constructeurs du gazoduc devront en construire. Il leur faudra mettre sur pied un réseau de communications très complexe. Chaque heure de retard met en jeu des millions de dollars. Ils construiront des pistes d'atterrissage, des ateliers, des routes, des chantiers dotés d'installations récréatives perfectionnées, des centrales électriques, des aqueducs et d'autres services du genre qu'on n'a jamais vus dans le Nord. Après tout, le gros du travail sera effectué par des ouvriers du Sud, qui ne sont pas disposés à renoncer à leur mode de vie habituel.

Les habitants du Nord regarderont ce spectacle avec une crainte respectueuse. Tout cela leur semblera tiré d'un film de science-fiction, mais on ne leur permettra pas d'y jouer un rôle. Les jouets fantastiques seront emportés ou rasés une fois tournée la dernière scène. Scientifiques et ingénieurs donneront libre cours à leur imagination. A l'aide des plus récentes techniques, on campera un décor de rêve, puis, plus rien. Bien

entendu il aura été payé, ajouté aux coûts du gaz qui gardera au chaud les gens du Sud. Ensuite il disparaîtra aussi brusquement qu'il était venu. Dommage que les choses n'aient pas été prévues juste un peu mieux.

La seule chose réjouissante pour nous, c'est le départ de tous les joueurs, les souteneurs et les prostituées, qui laissent derrière eux un triste souvenir, les vapeurs d'un mauvais rêve, en somme une sorte de cauchemar.

Mes commettants, qui résident le long de la grand-route de l'Alaska, reviendront regarder un écran de télévision inerte et devront attendre une semaine pour se servir du téléphone, pour communiquer avec le monde extérieur—ils devront conduire dans la boue, les nids-de-poule et la poussière pour se rendre chez le docteur ou le dentiste—risquer leur vie pour aller chercher le courrier à 30 milles de là.

Je me suis également rendu en Alaska l'été dernier pour examiner un autre pipe-line. Celui-là est terminé. La ruée est terminée mais certaines choses ne seront plus jamais les mêmes pour ceux qui ont été affectés par la réalisation du projet Alyeska. Même des villes bien aménagées comme Fairbanks qui ont grandi à la suite de la première découverte importante dans le Nord, l'or, éprouveront de graves difficultés à surmonter le choc que leur ont causé les planificateurs du Sud. A Prudhoe Bay, il existe un endroit qui rappelle un paysage lunaire, de grands bâtiments, des stations de pompages, des usines thermo-électriques. Il n'y avait rien là auparavant, seulement de la glace, de la neige et un peu de mousse, celle que l'on rencontre dans la toundra et dont se nourrit le caribou.

Ici, l'imagination des planificateurs a flambé. On retrouve de magnifiques parcs sous verre où poussent des variétés d'arbres du Sud. Mais presque tout le reste est constitué d'un sous-produit du pétrole. On a même institué un ordre social futuriste qui non seulement décourage les rapports sociaux intimes entre hommes et femmes, mais interdit même au mari et à la femme de vivre ensemble dans la nouvelle société du plastique. Notre guide nous a dit que les rapports sexuels constituaient un délit et que toute infraction était punie par le renvoi immédiat des deux partenaires. L'un des travailleurs nous a donné sa définition du terme délit: selon lui, plus cela vous manque et plus l'on devient méchant.

● (1712)

Le seul spectacle qui, dans les environs, ait eu le moindre semblant de réalité, était celui d'un petit groupe de caribous qui vaquaient à leurs affaires comme si de rien n'était, semblant ignorer cette incroyable activité autour d'eux.

N'est-ce pas l'ironie du sort, monsieur l'Orateur, que ce que dans la nature nous croyions le plus vulnérable sera ce qui souffrira le moins en fin de compte. Cependant, on inspire difficilement les incroyables sacrifices que doivent faire les individus pour satisfaire les ingénieurs de la société contemporaine qui construisent ces projets.

J'aimerais prévenir ceux qui sont sur le point d'entamer la phase 2 du projet d'aménagement hydro-électrique de la Baie de Prudhoe que mes électeurs voudront avoir leur mot à dire quant aux sacrifices qu'ils seront appelés à faire. Cependant, j'aimerais également bien préciser que les habitants de la Colombie-Britannique approuvent ce genre de projet. A l'encontre de la plupart des autres observateurs de l'université York qui ont donné leur avis, nous avons appris à apprécier l'effet stabilisateur qu'ont ces projets sur les petites localités qui se débattent pour pouvoir jouir des agréments les plus fondamentaux de la vie moderne.

Nous approuvons également l'assiette fiscale et la création d'emplois permanents qui découlent de l'installation et de l'utilisation de ce pipe-line. Dans la plupart des cas, nous avons constaté que les pipe-lines offrent mêmes certains avantages sur le plan de l'environnement. Les droits de passage permettent un accès plus facile à d'autres ressources. Les orignaux et les cerfs aiment la verdure qui y pousse et on peut donc en voir en grand nombre, mais c'est aux Canadiens que reviendront les plus gros avantages que procure un tel projet d'aménagement.

Il paraît que 4 milliards de dollars seront consacrés à l'achat de matériel canadien et de fournitures et que des milliers d'heures-hommes permettront d'atténuer le problème du chômage. Dans ces conditions, n'est-il donc pas normal d'insister sur le fait que tous les Canadiens subiront également les conséquences positives de tels projets?

Dernièrement, j'ai demandé à divers ministres de créer un comité de planification technique pour la région que je représente. J'ai exigé que le ministère examine ce qui s'était passé pour d'autres projets, et, le cas échéant, protège ces régions de toute nocivité. Grâce à cette précaution, mes électeurs, à l'instar de tous leurs concitoyens, auront la place qui leur revient de plein droit au sein de la société canadienne, et seront en mesure de jouer leur rôle dans le développement du pays.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter brièvement mais sincèrement les membres de l'équipe de télévision ainsi que les réalisateurs pour le travail qu'ils ont effectué à la Chambre. En tant que membre du Comité spécial de la Chambre chargé de faire télédiffuser les séances de la Chambre des communes, je tiens à dire que je suis extrêmement satisfait de l'excellent travail accompli par Radio-Canada ainsi que de son personnel technique.

Comme à l'occasion de tout discours du trône, nous avons affaire à des généralités. Il y a largement sept ans que je siège à la Chambre. Ce n'est pas à vraiment parler un record de longévité. Toutefois, depuis que je suis ici, je n'ai jamais entendu de discours du trône qui révèle une pareille absence de direction des affaires nationales. D'autre part, le mini-budget n'a fait que ressasser les mêmes formules que le gouvernement libéral essaie d'appliquer depuis 1963.

N'oublions pas que le parti libéral ne cesse d'exercer le pouvoir de façon continue depuis 1963. Il est très facile pour un membre de ce côté-ci de la Chambre de dire qu'il est temps de changer de gouvernement. C'est une phrase éculée. Cependant, lorsqu'on examine ce qu'a déclaré jeudi dernier le ministre des Finances (M. Chrétien), on constate que son ministère est encore à court d'idées, d'une politique fiscale et monétaire et de solutions nouvelles.

On nous parle encore de régler nos problèmes de la même façon. On nous présente encore des mesures législatives qui accorderont aux sociétés d'importantes concessions, exemptions et reports en matière fiscale.

Je me trouvais à la Chambre voici deux ou trois ans, lorsque l'ex-ministre des Finances, l'honorable John Turner, présentait un budget destiné à créer des emplois et à réduire le chômage. Ce budget visait à stimuler l'économie en laissant aux sociétés davantage de capitaux à investir. Plusieurs mois après avoir présenté ce budget, le ministre des Finances a envoyé un

questionnaire à un bon nombre de ces grandes sociétés directement touchées par ces mesures budgétaires. La réponse qui lui est parvenue était très claire. Les concessions et les reports fiscaux, les amortissements rapides, les provisions pour épuisement, etc., n'avaient nullement contribué à stimuler l'embauche ou à combattre le chômage. Toutefois, jeudi soir dernier, on nous a encore prescrit le même vieux remède.

Je commence à me demander combien de temps encore les électeurs, qu'ils soutiennent mon parti, le parti libéral ou le parti progressiste conservateur, notamment les millions de chômeurs, ceux qui ont un emploi subalterne et les jeunes qui ont été instruits à grands frais mais ne peuvent trouver d'emploi approprié, continueront à accepter ce même remède qui n'a pas réussi à soulager nos malaises économiques depuis dix ans, particulièrement depuis trois ou quatre ans.

J'espère sincèrement que la plupart des Canadiens réfléchiront bien aux problèmes économiques qui assaillent le pays. Je soutiens en toute sincérité qu'ils sont reliés au débat, sur l'unité nationale, à la crise qui l'a précédé et à toute la question.

Je voudrais parler un peu de notre unité. Je suis persuadé que si l'économie était prospère et que le chômage baissait au Québec, les jeunes ainsi que les adultes ou les personnes d'âge mûr ne trouveraient pas que le séparatisme soit une force aussi dynamique. Ne nous leurrons pas. Même s'il n'y a que 30, 35 ou 40 p. 100 des Québécois qui souhaitent faire sécession, peut-être même moins, la majorité d'entre eux pensent que si la province a progressé c'est malgré la Confédération, et non pas grâce à elle. Ils ont l'impression d'avoir pu conserver et même étendre leur langue et leur culture bien qu'entourés de 220 millions d'anglophones nord-américains, et ils sont très fiers d'avoir su préserver ainsi leur identité.

● (1722)

En fait—et je parle des francophones Québécois—ils forment une nation au sens français du mot. Je ne reproche rien à cette attitude et je n'ai rien à redire non plus à leur insularité, car ils ont dû lutter pour survivre. Mais je suis convaincu que le Québécois francophone moyen se sentirait beaucoup plus chez lui au Canada si les membres du parti fédéral actuellement au pouvoir et en particulier le premier ministre (M. Trudeau), lui-même francophone, avaient essayé, non pas en intellectuels froids et insensibles, mais en hommes de cœur de comprendre les véritables sentiments du peuple québécois.

Certains peuvent rétorquer que le député qui est en train de parler représente une circonscription du sud-ouest de l'Ontario. C'est exact. Mais, monsieur l'Orateur, il y a cinq générations de Québécois anglophones du côté de ma mère et je puis affirmer que je ne suis pas fier de la façon dont certains de mes ancêtres ont traité les Québécois francophones du Québec rural, en particulier dans les cantons de l'est.

Mon grand-père a refusé d'apprendre le français. Ma mère a essayé de parler français mais elle a quitté la province pour aller dans les Prairies et elle a alors oublié la langue française. Je me souviens que dans la 11e concession, non loin de South Durham, de petits Canadiens français de mon âge—je vous parle maintenant des années 40—ils allaient pieds nus l'été, mal vêtus et miséreux; ils contrastaient avec les enfants des cultivateurs anglophones qui sans être riches étaient certainement plus à l'aise. Il y a toujours eu de l'antagonisme entre des groupes de ce genre. A Montréal, le contraste existait entre ceux qui se trouvaient à l'avant dans les bureaux et les travailleurs francophones qui travaillaient aux chaines de montage ou de production. C'était la même chose dans les régions rurales. Il arrivait très souvent que les fermes les plus pauvres soient la propriété de Québécois francophones tandis que les meilleures terres appartenaient aux Québécois anglophones.

J'en arrive à la question suivante: Qu'a fait le premier ministre actuel depuis 10 ans pour tâcher d'expliquer l'amertume croissante du Québec qui s'est d'abord exprimée par la révolution tranquille du début des années 60, période dite du «maîtres chez nous» et qui a culminé le 15 novembre avec l'élection de René Lévesque et du Parti Québécois, alors qu'en réalité cette élection n'était que la consécration officielle d'un état de faits. Il faut tenir compte de cela pour comprendre les aspirations et la détermination des Québécois.

Il ne faut pas se leurrer: le Québec est une région potentiellement très riche. Il pourrait commercer avec la France et les pays francophones d'outremer. Il pourrait se débrouiller seul, même si pour cela il faut de longues années de tâtonnements et de difficultés. Et disons-nous bien que s'il y est fermement résolu, il le fera. Je pense qu'en fin de compte, c'est à nous du Canada anglais de faire l'effort nécessaire, de nous ouvrir les yeux sur le fait québécois et sur le fait français au Québec.

Faisons le parallèle avec ce qui s'est passé aux États-Unis. Je sais que toute comparaison pèche par certains côtés, mais essayons quand même de nous placer dans les conditions qui régnaient aux États-Unis dans les années 1850. A l'école secondaire on enseignait que le principal enjeu de la guerre civile était l'abolition de l'esclavage. Mais à la lecture des historiens américains qui mettent au premier rang les facteurs économiques, on constate que la guerre de sécession n'a pas eu pour cause, ou du moins pour cause principale l'abolition de l'esclavage. Cette cause ce fut la conséquence politique de l'esclavage. L'expansion de l'esclavage dans les territoires de l'Ouest, dans les États du Kansas, du Nebraska et les autres.

La constitution américaine prévoit que chaque État sera représenté par deux sénateurs, quel que soit le chiffre de sa population. Les dirigeants politiques du Sud, dont plusieurs avaient eux-mêmes entrepris de libérer leurs esclaves, ont décidé de faire sécession lorsqu'ils ont compris qu'il n'y avait plus d'avantage financier ou matériel à demeurer dans l'Union, lorsqu'ils ont compris qu'ils avaient perdu la balance du pouvoir au Sénat américain, et pas avant. Je pense qu'il y a ici une situation analogue.

A mon avis, les Québécois francophones estiment aujourd'hui qu'il n'y a plus pour eux d'avantages pécuniaires, matériels et politiques à demeurer dans la structure fédérale actuelle. Que nous a dit à ce sujet le premier ministre? Lorsque le cirque ambulant—pardon, je voulais dire le caucus itinérant—est allé à Brantford, est-ce que les trois ministres ou les trois députés libéraux ont abordé ce sujet? Est-ce qu'ils ont examiné ce grand problème national? Non, monsieur l'Orateur. La déclaration du ministre des Travaux publics (M. Buchanan) qui a reçu la manchette de l'*Expositor*, le journal local, est celle où il a annoncé que le gouvernement envisageait de modifier le programme de sécurité de la vieillesse et de réduire les allocations familiales.

Dans leur propre intérêt, je dirai aux députés d'en face qu'il aurait mieux valu que le cirque ambulant des libéraux n'aille pas à Brantford. On n'y a pas discuté de grandes questions d'intérêt national. On était venu pour écouter, mais on n'a fait que parler. Ce n'est pas ainsi qu'on amorce le dialogue avec l'électorat. Je n'ai pas entendu dire qu'il soit allé dans des circonscriptions représentées par des députés libéraux. Est-ce que je me trompe?

La question de l'unité nationale est liée à celle des perspectives économiques. Tant que nous n'aurons pas maîtrisé le chômage, l'insécurité du travail qui rend les gens instables et provoque les dépressions nerveuses, l'éclatement des familles et la délinquance juvénile, l'unité nationale va rester un problème quasi insoluble. Tous ces maux découlent des problèmes économiques qui nous affligent.

● (1732)

Je suis très heureux de voir le ministre des Finances entrer à la Chambre. Il est très occupé ces jours-ci. Je le trouve très sympathique, mais à moins qu'il ne puisse trouver quelque chose d'un peu plus innovateur, un peu plus neuf et dynamique, quelque chose qui vient du cœur et non simplement de l'esprit, alors ce qu'il a dit jeudi soir dernier ne va pas régler nos problèmes économiques fondamentaux. Cela ne va pas régler la crise du chômage. Nous savons que cela n'a pas marché avec le budget de M. Turner et que cela n'a pas marché avec le budget du député de Rosedale (M. Macdonald.) Mais on nous donne la même dose du même médicament pour guérir la même maladie.

J'aime mon pays, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas le voir se morceler. Je ne veux pas qu'on y prône la séparation dans l'Ouest ni au Québec, ni dans les Maritimes. Mais quand on considère que, dans une circonscription comme Brant, dans la partie dite affluente du Canada, dans le sud-ouest de l'Ontario, le taux de chômage réel se situe à environ 11 p. 100, le plus élevé depuis la grande dépression, et quand on considère le taux de chômage dans certaines parties du Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, dans l'Île du Cap-Breton et dans les régions du Nord, faut-il s'étonner que les gens se demandent à quoi bon aller voter le jour des élections. Ils de demandent: A quoi cela sert-il? Le gouvernement peut-il faire quelque chose? Fera-t-il quoi que ce soit?

Ce sont des questions fondamentales que nous devons nous poser. Nous devons nous attaquer à nos problèmes dans un esprit d'unité. Bref, Ottawa doit créer un climat dans lequel Québec est une capitale provinciale aussi importante que Regina, Victoria, Toronto ou n'importe quelle autre capitale. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, qu'on puisse le faire d'un trait de plume sur un document juridique constitutionel; il faut une communication directe entre le gouvernement, c'est-à-dire nous, et les Canadiens. Que nous soyons francophones ou anglophones, nous devons travailler ensemble.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, le discours du trône parle de «l'urgence d'agir en profondeur sur les structures» des économies canadiennes. Le programme de contrôle des prix et des revenus qui est entré en vigueur il y a deux ans visait à donner un répit au gouvernement pour lui permettre de mettre en place des politiques structurelles visant à assurer une économie plus efficace et concurrentielle. C'est ce que disait le Livre blanc intitulé «Offensive contre l'inflation» que le gouvernement a déposé quand il a annoncé le programme de contrôle.

Le ministre des Finances (M. Chrétien) a enfin annoncé la date de l'abandon progressif des contrôles, le 14 avril prochain, et cela signifie que le moment de répit que les contrôles ont accordé au gouvernement prendra bientôt fin. Mais il reste encore beaucoup à faire pour rendre l'entreprise canadienne plus efficace économiquement, plus compétitive tant au Canada qu'à l'étranger. Le gouvernement doit se servir du temps qui reste à la période des contrôles pour s'attaquer aux problèmes de structure en question, bien qu'il soit clair qu'il restera beaucoup à faire une fois levés les contrôles.

Dans le document *La voie à suivre* qui a été présenté juste avant le discours du trône d'octobre 1976, le gouvernement évoquait la nécessité d'améliorer et de renforcer la politique de concurrence pour provoquer d'indispensables changements structurels dans les marchés? Dans ce Livret vert, le gouvernement indiquait clairement qu'il comptait principalement sur le système des marchés pour permettre au Canada d'atteindre ses buts économiques et sociaux.

Dans un autre document intitulé *Programme de coopération* qui a été publié cette année, le gouvernement insiste également sur l'importance d'une réforme complète de la politique de concurrence après la période de contrôle. En outre, il insiste sur l'application de la loi sur la protection des emprunteurs et des déposants pour améliorer le fonctionnement du crédit sur le marché et pour mettre fin aux pratiques usuraires qui portent préjudice à ce secteur et qui, de façon générale, nuisent aux consommateurs.

La deuxième phase du bill sur la concurrence a été présentée cette année en première lecture. Elle a été étudiée par le comité des finances qui, dans son rapport circonstancié, a formulé ses conclusions et ses recommandations. La loi sur la protection des emprunteurs et des déposants a été présentée en deuxième lecture et le comité en était au stade final de son étude lorsque le Parlement s'est ajourné.

Compte tenu de l'importance de ces mesures du point de vue du caractère indispensable des changements structurels des marchés, je pense qu'il est fâcheux que ces mesures n'aient pas été évoquées dans le discours du trône. Il est vrai que cette semaine l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) a dit, à l'extérieur de la Chambre, que ce projet de loi serait de nouveau présenté. Cependant, on peut s'interroger sur les conséquences de l'absence totale de mention de ces importantes mesures dans le discours du trône. Il est certain que si elles y avaient été évoquées, le gouvernement aurait confirmé son engagement d'appliquer ces deux mesures essentielles au bon fonctionnement des marchés et au bien-être des milieux d'affaires et des consommateurs.

Le gouvernement et les porte-parole des milieux d'affaires ont dit que l'incertitude avait empêchée l'instauration de la confiance nécessaire au rétablissement de l'économie. Je pense que l'absence d'une décision parlementaire finale sur ces deux mesures n'a fait qu'ajouter à cette incertitude que le gouvernement souhaite éliminer. L'attitude du gouvernement a peut-être pour origine cette campagne apparemment bien orchestrée au cours de laquelle certains éléments des milieux d'affaires ont manifesté leur opposition à ces projets de loi. Ils prétendent que ces mesures empêcheraient le bon fonctionnement des marchés et qu'elles figurent parmi les facteurs qui incitent

certains hommes d'affaires canadiens à investir aux États-Unis ou ailleurs à l'étranger plutôt qu'au Canada.

Il s'agit là d'étranges affirmations, monsieur l'Orateur. En fait, elles sont fausses, car elles renversent les rôles. Les deux bills en question ne sont pas destinés à permettre au gouvernement de s'ingérer indûment ou de réglementer à outrance des marchés qui sont en bonne santé. Ils ont plutôt pour but de veiller au bon fonctionnement des marchés, dans l'intérêt de tous les Canadiens et de les soustraire à la domination d'une poignée de grosses sociétés. Le rétablissement d'un certain équilibre économique est pourtant le but que sont censés rechercher ceux-là mêmes qui s'opposent à l'adoption du bill.

Par ailleurs, ceux qui prétendent que le projet de réglementation de la concurrence incite les investisseurs à se tourner vers les marchés américains prennent pour exemple un pays où la lutte contre les lois relatives aux trusts et à la concurrence sont bien plus strictes qu'au Canada et ou l'ingérence du gouvernement dans les affaires des entreprises privées est bien plus forte qu'elle ne pourra jamais l'être chez nous avec le deuxième volet du projet de loi sur la concurrence. En réalité, tous les pays occidentaux, y compris ceux qui, comme l'Allemagne fédérale, ont la réputation d'être les champions de la libre entreprise, ont remanié leurs lois dans le sens d'une plus grand rigueur.

Il est toutefois faux de prétendre que les milieux d'affaires rejettent en bloc les bills auxquels j'ai fait allusion, surtout le deuxième volet du bill sur la concurrence. Ainsi, la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants et la National Automotive Trades Association qui représentent de vastes segments des milieux d'affaires canadiens appuient le deuxième volet du bill et réclament sa mise en application dans les plus brefs délais.

● (1742)

Il ne suffira pas, pour manifester la détermination du gouvernement, sa volonté sincère de mener à terme la révision de la politique sur la concurrence, qui a été longuement retardée, ainsi que la mise à jour de la loi fédérale sur le crédit à la consommation également fort nécessaire, de représenter ces deux bills en début de session. Il faudra qu'on leur donne la priorité nécessaire dans l'ordre des travaux du Parlement, afin de les faire parvenir à l'étape finale aussitôt que possible. Je ne veux pas dire par là qu'il faille laisser de côté les recommandations valables que les groupes de consommateurs et les milieux d'affaires ont formulées au cours de leur première étude lors de la dernière session. Ces points seront traités comme il se doit, mais cela peut se faire et les bills peuvent progresser rapidement et enfin être adoptés et mis en vigueur.

L'adoption de ces deux mesures servira les intérêts de tous les hommes d'affaires qui croient réellement ce que nombre d'entre eux ont prêché au sujet du système de marché. Elle servira les meilleurs intérêts des consommateurs et des petits négociants surtout, mais ce qui est plus important, elle servira les meilleurs intérêts de l'ensemble des Canadiens.

L'alimentation est un autre domaine dont le Livre blanc pulié en 1975 et intitulé «Offensive contre l'inflation» signalait les défauts d'organisation. Une section du discours du trône traite de l'application de la stratégie alimentaire du gouvernement. Cette stratégie semble avoir été définie dans le document intitulé «Une stratégie alimentaire pour le Canada» que le ministe de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque ont déposé ensemble en juin dernier. Ce document précise ce que le gouvernement considère comme étant les principes élémentaires d'une stratégie canadienne de l'alimentation, stratégie qui vise à convaincre tous les Canadiens que ses politiques et ses programmes ont pour but d'assurer des approvisionnements suffisants de denrées alimentaires saines et nutritives à des prix qui soient raisonnables à la fois pour le producteur et pour le consommateur. Ce faisant, il reconnaît que les principes et les méthodes n'ont pas été utilisés par le passé pour coordonner tous les éléments pertinents de la politique alimentaire canadienne.

Sauf exception, on trouvait peu de choses dans le document au sujet de programmes d'action concrets destinés à mettre cette stratégie en œuvre. L'un des engagements précis qu'on pouvait y déceler annonçait que le gouvernement allait veiller à ce que «les nominations aux commissions et organismes reflètent bien les opinions des producteurs, des transformateurs et des consommateurs.» Un autre annonçait que le gouvernement «allait fournir aux consommateurs des données régulières sur les prix d'un groupe choisi de produits alimentaires essentiels». Mais le gouvernement n'a absolument rien fait depuis juin dernier pour instituer ces deux programmes, ni même en annoncer officiellement la création, ni celle d'aucun des autres programmes qu'il décrivait spécifiquement ou auxquels il faisait allusion dans le document sur la stratégie en matière alimentaire. On devait cependant retrouver ces deux programmes décrits de la même façon dans le discours du trône. Le gouvernement y annonçait également la tenue d'une conférence nationale sur l'alimentation, bien qu'il ne soit pas clair dans quelle mesure la mise en œuvre de ces deux programmes dont j'ai parlé dépendent de cette conférence.

D'après le discours du trône, la conférence «réunira des représentants des gouvernements, des producteurs, des consommateurs et de l'industrie alimentaire qui, ensemble, essaieront d'en arriver à un accord national sur la façon dont la stratégie alimentaire du Canada devrait être élaborée et appliquée». La Chambre ne doit pas oublier que les objectifs d'une stratégie alimentaire que j'ai cités du document gouvernemental de juin dernier, figuraient en termes plutôt ressemblants, dans le discours du trône de 1974, il y a plus de trois ans, soit celui qui fut présenté peu de temps avant les élections générales de 1974. Dans ce discours du trône, on parle des objectifs d'une «politique alimentaire» que «le gouvernement est en train de mettre au point». Au mieux, le processus d'élaboration semble avoir été, et continue d'être, plutôt lent et laborieux.

Le discours du trône de 1974 donnait à entendre que «le gouvernement consulterait les gouvernements provinciaux, les groupes de consommateurs et les producteurs» pour élaborer sa politique. C'est ce qu'on disait en 1974. Pourtant, le ministre de l'Agriculture annonçait récemment que la conférence nationale sur l'alimentation, enfin promise dans le dernier discours du trône, n'aurait pas lieu avant février prochain. Il a demandé que les divers organismes présentent leurs mémoires au gouvernement d'ici décembre. Il a précisé que certaines organisations seront autorisées à en discuter avec des groupes de ministres en décembre. Ces groupes, a-t-il dit, seront composés de certains ministres dont celui de la Consommation et des Corporations. Ce qui étonne ici, c'est que, semble-t-il, le ministre de la Consommation et des Corpora-

tions ne sera pas autorisé, tout naturellement, à participer à toutes les discussions. C'est donc dire que le porte-parole, au sein du cabinet, de chaque Canadien en tant que consommateur, n'assistera pas à quelques-unes de ces discussions importantes prévues pour le mois de décembre.

En 1973, la Chambre des communes a créé, à la demande du gouvernement, une commission spéciale omnipartite chargée de surveiller les prix des aliments. Elle a entendu les témoignages de représentants de tous les secteurs de l'alimentation. La même année, le gouvernement a créé la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Elle comptait des représentants des consommateurs, mais aussi des fabricants, des producteurs et des hommes d'affaires. Ces deux organismes ont publié de volumineux rapports dans lesquels ils recommandaient des changements et des améliorations à apporter à notre politique alimentaire. Cela fait donc déjà un certain temps que le gouvernement a entre les mains les résultats des consultations menées par ces deux organismes. On peut penser qu'une conférence sur l'alimentation aborderait à peu près les mêmes questions que ces rapports. De toute façon, il serait plutôt illusoire de penser que les producteurs, les consommateurs et les fabricants peuvent se mettre d'accord sur un programme unique qui leur donnerait satisfaction à tous.

La consultation est nécessaire et utile à l'élaboration des politiques gouvernementales dans un pays comme le Canada. Mais lorsque les politiques gouvernementales ne peuvent être acceptées par toutes les parties en cause, le gouvernement a la responsabilité de donner le ton et d'agir dans l'intérêt général du public. J'espère donc que si on ne peut en arriver à l'accord unanime qu'il cherche, le gouvernement n'invoquera pas cette excuse pour tarder à prendre des mesures utiles dans le but d'asseoir les bases nécessaires d'une politique alimentaire véritable et globale.

Il est intéressant de noter les efforts déployés récemment par le ministre de l'Agriculture pour faire de son ministère le nouveau protecteur du peuple en matière d'alimentation. Toutefois, même avec la réorganisation qu'il a annoncée dernièrement, il faudra sans doute beaucoup de temps avant que la majorité des consommateurs croient vraiment qu'il est capable ou même désireux de protéger leurs intérêts.

De plus, il n'a rien dit hier, dans son discours à la Chambre, sur la vente d'aliments à des prix raisonnables dans le cadre de la stratégie de développement agricole qui, d'après lui, était de toute évidence un élément nécessaire et souhaitable de la stratégie alimentaire globale. Et pourtant ces mots qu'on n'a pas retrouvés dans son discours sont une partie importante des objectifs énoncés en juin dernier par le gouvernement. Le ministre a préféré parler de la stabilité des prix. Ce n'est pas forcément synonyme de prix raisonnables. Le consommateur et le producteur y gagneront tous deux si le gouvernement adopte des mesures pour leur fixer des prix à la fois stables et raisonnables. Il est certain que ce n'est pas une tâche facile, mais ce devrait être un des tout premiers objectifs d'une politique nationale de l'alimentation. J'espère que les promesses de consultation à l'occasion d'une conférence nationale sur l'alimentation ne deviendront pas une excuse à l'attentisme gouvernemental.

Quant à l'économie en général, je doute malheureusement que les réductions de taxes annoncées la semaine dernière par le ministre des Finances augmentent la demande du consommateur et réduisent de façon sensible notre chômage chronique et beaucoup trop élevé. Le ministre a en fait rendu plus sévère la directive relative aux augmentations de salaire pour la période de contrôle qui vient de commencer. Le gouvernement ne laissera pas les salaires s'accroître suffisamment pour s'aligner sur le niveau actuel de l'inflation qui dépasse 6 p. 100, contrairement à la promesse faite aux travailleurs quand le programme de contrôle a tout d'abord été annoncé. Par conséquent, le dégrèvement d'impôt ne donnera pas aux consommateurs un pouvoir d'achat supplémentaire suffisant. Il sera plutôt supprimé par des indicateurs salariaux plus rigoureux.

L'importance du déficit impose évidemment des contraintes au gouvernement, mais assurément, les efforts du gouvernement en vue de stimuler l'économie réduiraient le déficit au lieu de l'accroître. Avec des programmes gouvernementaux qui stimuleraient l'économie et qui offriraient un travail productif, le gouvernement verserait moins de fonds à la caisse de l'assurance-chômage, à l'assistance sociale et le reste, qu'à l'heure actuelle. En outre, le gouvernement augmenterait ses recettes fiscales non seulement à cause des travailleurs occupant des emplois productifs, mais aussi en raison de la reprise.

● (1752)

Je pense qu'avant trop longtemps, le gouvernement devra faire plus que ce qu'il a annoncé jeudi dernier pour accroître le pouvoir d'achat des Canadiens et, en général, relancer l'économie.

Je vais abréger mes commentaires pour me conformer à l'ordre adopté aujourd'hui limitant la durée des discours à vingt minutes, mais je compte bien rendre publiques mes notes qui exposent mon point de vue sur les sujets que je n'aurai pas le temps d'aborder aujourd'hui. J'espère qu'elles sauront intéresser les députés et le public en général. J'ajoute également que ces observations, comme toujours, se veulent constructives. Elles sont le fait d'un libéral, d'un partisan du gouvernement, convaincu qu'il est assurément préférable aux autres en lice, mais aussi de quelqu'un qui souhaite que le gouvernement soit libéral non seulement de nom, mais aussi sous le rapport de l'orientation et de l'action politiques, et je crois que tel est le vœu de la majorité des Canadiens.

J'ai parlé tantôt des problèmes de structure. La tâche la plus difficile qui incombe au gouvernement fédéral et à nous tous, c'est de garder le Canada uni. Comme moi-même et d'autres le soulignons depuis novembre dernier, le discours du trône admet que l'on ne peut dissocier l'économie et l'unité nationale et que ce sont deux réalités intimement liées. Je le répète, aussi longtemps que le gouvernement fédéral, notre gouvernement national, saura régler les problèmes comme ceux qui touchent notre économie, problèmes que l'on retrouve partout au Canada, il prouvera qu'il est avantageux de réunir en un seul pays les Québécois et tous les Canadiens. C'est dire que le gouvernement fédéral doit faire preuve d'initiative sur le plan économique et social, et s'il échoue, des gens dans certaines régions du Canada pourront remettre en question l'avantage de faire partie d'un Canada uni. Par ses initiatives et ses mesures, le gouvernement fédéral doit s'assurer que tous peuvent et pourront se sentir à l'aise dans leur pays, qu'ils soient francophones ou anglophones, y compris les minorités francophones à l'extérieur du Québec et la minorité anglophone de cette province.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Le gouvernement fédéral doit également prendre des mesures pour susciter les changements et rajustements qui s'imposent dans notre régime fédéral en vue d'en améliorer le fonctionnement, tout en reconnaissant les différences régionales et autres, mais sans en affaiblir la structure au point de le désunir. Enfin, il faudra que nous tous ici et tous ceux qui croient en un Canada uni, fassent les efforts nécessaires non seulement pour le maintenir, mais aussi pour l'améliorer, maintenir et améliorer notre pays afin de favoriser le développement de son potentiel, matériel et humain, dans les intérêts bien compris de tous ses citoyens.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de pouvoir participer au débat et exprimer mon point de vue à la Chambre et au peuple canadien.

Comme le veut la tradition, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse et à leur souhaiter à eux et aux députés qui ont été élus aux élections partielles bien du succès dans leur rôle à la Chambre.

A titre d'habitant de l'Ouest, je suis particulièrement heureux que la reine ait pu ouvrir la session. En outre, je pense depuis longtemps que la monarchie joue un rôle important depuis une centaine d'années pour former des liens entre les nombreux groupes ethniques qui sont venus s'établir dans l'Ouest, surtout au début du siècle.

Ceux qui sont plus cyniques pourraient dire que si Louis Riel avait réussi à réaliser son rêve d'une république dans les Prairies, notre situation actuelle serait peut-être meilleure, mais je dois dire que je crois en la monarchie et à l'importance du rôle joué par les institutions britanniques pour lier l'Ouest à la Confédération, du moins au début du siècle. J'estime que toute la désunion qui existe maintenant au Canada provient de la perte des symboles représentés par la monarchie. L'empire britannique a disparu et la nation britannique ne joue plus le même rôle qu'auparavant sur la scène mondiale, mais il y a quelques décennies, elle représentait encore un rempart contre nos voisins du Sud. Une partie de nos échecs et la désunion qui existe maintenant au Canada proviennent peut-être de notre incapacité à créer de nouveaux symboles pour remplacer les anciens.

J'aimerais maintenant parler de l'unité nationale et de l'économie et exprimer deux préoccupations d'ordre régional, dont l'une touche particulièrement ma circonscription. La première, c'est que le ministère de l'Environnement n'a pas établi le bureau météorologique qu'il promet depuis dix ans à la ville de Swan River. Pour une raison quelconque, pendant qu'il dépense des sommes importantes pour des programmes comme la formation linguistique, le gouvernement oublie de fournir les services essentiels à une localité.

Il n'y a pas de service de prévision météorologique convenable dans la région de Swan River, dans ma circonscription, parce que les stations actuelles sont trop loin. Le temps y est très variable. La région a besoin d'une station de prévision météorologique, surtout à cause de sa situation géographique qui la place entre les systèmes atmosphériques du nord-ouest de l'Alaska et ceux de l'ouest des États-Unis. Il faudrait des prévisions météorologiques plus sûres, surtout pour les petits avions. Le ministère de l'Environnement a fait preuve de beaucoup de désinvolture ces dix dernières années, car son budget prévoyait régulièrement l'établissement d'une telle station dans la région, mais il changeait d'idée à la dernière minute. Les citoyens de la région estiment être traités injustement par les bureaucrates d'Ottawa.

Il y a un autre sujet d'intérêt plutôt régional que je voudrais aborder, à savoir la question du classement du blé en vertu des nouveaux règlements de la Commission canadienne des grains. Il est devenu évident que le nouveau système de classement favorise beaucoup les régions des Prairies qui cultivent le blé de force roux de printemps nº 1 au détriment de secteurs tels que les régions Parkland des Prairies où pousse un blé à plus faible teneur protéique. La longue période pluvieuse qui vient de se terminer a fait baisser la qualité d'une bonne partie du blé récolté dans la région de Parkland au niveau du blé nº 3 utilité, et il existe une grande différence entre le blé roux nº 3 et le blé nº 3 utilité, une différence de 50 cents le boisseau. Cette situation cause beaucoup d'inquiétude et de déception parmi les cultivateurs.

Le nouveau système de classement qui ne prévoit que trois catégories pour les variétés de blé roux de l'Ouest ne s'applique qu'au blé de qualité supérieure, et il semble que toutes les autres classes de blé tomberont dans la catégorie nº 3 utilité. En vertu de l'ancien système de classement, il existait six catégories de blé et une catégorie pour le blé destiné à l'alimentation du bétail, ce qui permettait un éventail de prix entre toutes les catégories. Il est évident que de temps à autre la région de Parkland en particulier produira essentiellement du blé nº 3 utilité. Il semble donc que la Commission du blé trouve plus commode de ne pas avoir affaire à autant de catégories qu'auparavant.

Il est certain que le nouveau système de classement facilite à la Commission du blé la tâche de vendre le grain, car elle n'a pas besoin de tenir compte des différentes catégories qui existaient en vertu de l'ancien système. De plus, l'introduction du nouveau système signifie en pratique que la Commission du blé, qui est un organisme de vente, n'est plus tenue d'écouler les blés de meunerie de catégories inférieures. Elle préfère vendre seulement du blé nº 3 utilité au prix du blé de provende, bien qu'à l'occasion une bonne partie de ce grain finira par déboucher sur les marchés internationaux à titre de blé de meunerie. Cela entraîne une perte considérable pour les producteurs, pouvant atteindre des dizaines et peut-être même des centaines de millions de dollars. La Commission des grains devrait songer à ajouter une quatrième catégorie de blé entre le blé roux nº 3 et le nº 3 utilité.

Je crois que ce système de classement du blé est en train de décourager les agriculteurs de cultiver du blé dans la région de Parkland en particulier, et à la longue, cela pourrait avoir des effets néfastes sur la production de ces régions. J'estime donc que ces questions devraient être résolues par la Commission des grains ainsi que par la Commission du blé.

Je voudrais maintenant parler de la situation économique dans notre pays, mais comme il est presque 6 heures, monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour que nous disions qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte la fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

● (2002)

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, avant la pause, j'allais parler de notre situation économique. Voilà neuf ans que le gouvernement actuel, sous la direction du premier ministre (M. Trudeau), est au pouvoir, et la conjoncture économique est défavorable: nous connaissons un taux d'inflation et de chômage trop élevé et notre activité économique a ralenti. Cette situation était prévisible depuis très longtemps. Nous ne sommes pas les seuls à être dans cette situation, témoin les problèmes auxquels se heurtent le Royaume-Uni, la France, l'Italie et notre voisin du Sud.

La plupart du temps, l'inflation se produit lorsque les gouvernements dépensent de façon excessive. Bien que contribuant très peu à la production, ils sont toujours prêts à favoriser les dépenses et à inciter les travailleurs à produire davantage. La prodigalité des gouvernements dans les domaines pour lesquels ils ont manifesté un intérêt, comme la santé, l'enseignement et le bien-être social, nous pousse à croire en fait qu'un grand nombre de gens en ont profité, et ce problème a pris des proportions si monstrueuses qu'il menace les fondements même de notre économie.

Nous aurions peut-être pu mieux nous en sortir si la crise de l'énergie ne s'était pas déclenchée. Il est évident que la richesse de certains pays était due au prix très bas du pétrole et des autres sources d'énergie. Comme l'ère de l'énergie à bon marché tire à sa fin—le prix est actuellement fixé essentiellement par les pays arabes, qui ont bien l'intention de tirer le meilleur parti possible de leur bonne fortune—nous assistons actuellement à une rupture brutale de la progression régulière de la vie facile que nous connaissons depuis vingt-cinq ans.

Le premier ministre a dit que même si les Canadiens ont réussi à améliorer leur niveau de vie depuis vingt-cinq ans, ils sont plus malheureux et plus désunis que jamais, et il se demande pourquoi. Je conviens que si l'on tient compte du revenu par habitant, on peut dire que les Canadiens sont deux fois plus riches qu'ils ne l'étaient il y a 25 ans. C'est peut-être une réaction très humaine qu'en période de vaches grasses, quel que soit le taux de productivité, les individus n'établissent pas le rapport entre leur richesse et la productivité de leurs collègues travailleurs, mais qu'ils considèrent la richesse comme quelque chose qui leur revient de plein droit.

Le rôle du gouvernement était beaucoup plus simple il y a 25 ans. Quand l'État s'engageait dans les domaines de la santé, du bien-être social et de l'éducation, c'était au niveau local, et les citoyens étaient beaucoup plus conscients du coût véritable des services dont ils bénéficiaient. L'engagement du gouvernement dans nos programmes sociaux a donné lieu à des dépenses incontrôlées, et on n'en voit pas encore venir la fin. Le gouvernement fédéral s'est lancé dans les domaines de l'hospitalisation, de l'assurance-maladie, de l'assurance-médicaments, de la sécurité sociale et, dans une moindre mesure, de l'éducation au point où l'on n'observe plus de prudence raisonnable. Bien plus, Ottawa recueille des impôts énormes dont il redistribue le produit entre les régions, ce qui ne fait qu'accentuer la division au sein du pays.

Voici ce qu'on pouvait lire ce matin dans le *Globe and Mail* sous la signature de M. Ronald Anderson:

> Avec la forte hausse des revenus réels, il devint économiquement possible et politiquement nécessaire pour les hommes politiques d'améliorer la qualité des services sociaux et de chercher à assurer une répartition plus équitable des revenus.
>
> Il est bien possible que ces mesures sociales—dans les domaines, par exemple, des pensions de retraite, des soins médicaux, de l'éducation, de l'assurance-chômage et autres allocations sociales—aient créé une tendance inflationniste. L'activité du secteur public s'est probablement accrue trop rapidement. Mais il s'agit là d'une question qui prête à beaucoup de discussion. Il ne s'agit pas de savoir si une amélioration des programmes sociaux s'imposait, mais de savoir si la structure, l'ampleur et la synchronisation des nouvelles mesures étaient appropriés.

● (2012)

Le gouvernement fédéral est à blâmer pour nombre de ces programmes mis en œuvre trop rapidement.

Le malaise dont souffre notre économie n'est pas près de disparaître, car nous avons mis trente ans à créer la situation à laquelle nous avons maintenant à faire face. Au cours des trente dernières années, les circonstances et les attitudes ont changé chez les individus qui forment notre société. Dans le passé, chacun devait être prudent; il devait économiser pour ses vieux jours parce qu'on s'attendait à ce qu'il subvienne à ses propres besoins. Mais, maintenant, les choses ont changé. Une personne peut retirer un revenu modeste de la pension de vieillesse et du supplément de revenu et de la pension versée par le Régime de pensions du Canada à moins de se trouver dans une situation particulièrement difficile. De la naissance à la mort, on n'a plus à se préoccuper des honoraires de médecins ou des comptes d'hôpitaux; l'État s'en charge et paie à même ses recettes générales. Il n'est donc pas étonnant que les gens s'offrent des vacances dans des contrées lointaines.

L'inflation étant ce qu'elle est, la valeur des économies, des hypothèques, des obligations et des comptes d'épargnes diminue de moitié dans l'espace de quelques années. D'aucuns diront que c'est peut-être que la structure de notre société change, que nous sommes dans l'ère post-industrielle.

Il y a, en outre, la conception que se font les media de ce que les hommes politiques devraient faire au sujet des programmes de dépenses. Un politicien qui vote contre des programmes très coûteux est considéré comme étant négatif, ou dépourvu de compassion, alors que dans celui qui vote en faveur des grandes entreprises gouvernementales à caractère social on voit un homme positif, qui fait preuve de compassion. Qu'y a-t-il de positif dans un gouvernement qui accumule un déficit national de plus de neuf milliards de dollars et qui imprime des billets de banque pour le financer? Où sont le positif ou la compassion dans un taux constant d'inflation de 8 à 10 p. 100 qui rogne de moitié les économies du particulier tous les huit ans? Qu'y a-t-il de positif dans un gouvernement dont les règlements coûtent aux consommateurs des milliards de dollars chaque année? Et comment un gouvernement est-il positif lorsqu'il imprime de l'argent à près de deux fois le taux auquel l'économie du pays se développe? Il nous faut repenser notre édifice économique et politique au Canada.

Voilà qui m'amène, monsieur l'Orateur, à ce que j'aimerais dire, et à ce qui commence à émerger des discussions sur l'avenir de notre pays. On semble admettre en général que les pouvoirs du gouvernement fédéral et des provinces devraient être réaménagés et tenir compte des particularités régionales, si l'on veut que ce pays disparate arrive à fonctionner. Certains ont fait valoir que nous vivions déjà dans un pays passablement décentralisé. Monsieur l'Orateur, avant que le gouvernement fédéral n'assume une part importante des charges sociales, nous vivions dans un pays fortement décentralisé dont les rouages fonctionnaient assez bien. La chute du dollar canadien, éclipsée et amortie par la tombée spectaculaire du dollar américain, met en lumière les difficultés économiques que le pays traverse. Le simple fait que le dollar canadien ait atteint son plus bas niveau en 45 ans montre bien la gravité de la situation.

Monsieur l'Orateur, voici ce que disait un article paru dans la livraison de mars 1977 du *Manitoba Co-operator* à propos de la Conférence «L'Ouest d'abord» tenue récemment à Edmonton par le *Financial Post:*

> Il faut négocier un nouveau pacte confédératif. C'est ainsi que Lougheed voit les choses lorsqu'il affirme que le changement est nécessaire «mais qu'il ne peut être d'ordre juridique, ni être lié à la constitution. Il faut que ce soit une question d'attitude et d'ouverture d'esprit—et non pas un document juridique. Ce nouveau pacte confédératif ne peut prévoir de statut spécial pour aucune province mais il doit reconnaître que chacune d'entre elles est différente et qu'elles devraient toutes pouvoir œuvrer dans les secteurs qu'elles-mêmes estiment importants.»
>
> En raison des tensions que subit l'unité nationale, la reprise de notre activité industrielle devient une priorité urgente—et ce sont les impératifs économiques et non les habitudes traditionnelles qui doivent dicter le choix des endroits où devront porter les nouveaux efforts.

Cependant, monsieur l'Orateur, si la situation économique est grave, la situation politique ne peut être qualifiée que de catastrophique. Apparemment, le premier ministre s'apprête à entreprendre sa campagne électorale en se berçant de l'illusion qui lui est chère et selon laquelle un gouvernement libéral serait seul capable d'assurer l'unité canadienne. Examinons le contexte qui a vu naître cette illusion. Depuis que Sir Wilfrid Laurier a été élu premier ministre en 1896, le parti libéral a été au pouvoir pendant 60 ans. Le parti conservateur n'a été au pouvoir que pendant trois brèves périodes, et en deux occasions durant ce temps le Canada a fait face à des problèmes politiques majeurs. Il y a eu tout d'abord la Première Guerre mondiale qui a très lourdement grevé le Canada et puis ensuite la grande crise des années 30.

Par ailleurs, au cours de cette période, le Québec nous a envoyé trois premiers ministres dont les mandats se sont étalés sur une période de trente-cinq ans environ. Les adversaires politiques des libéraux ont reconnu que la province de Québec avait joué un rôle important dans la politique fédérale grâce à l'appui inconditionnel qu'elle offrait au parti libéral depuis un siècle. Les habitants de l'Ouest sont tellement persuadés que la politique fédérale a été axée presqu'exclusivement sur les aspirations des Canadiens de la partie centrale du pays qu'ils ont cessé de se sentir solidaires de l'État et de faire preuve d'une loyauté inconditionnelle à son égard.

La loi sur les langues officielles qui a empêché les employés unilingues de la Fonction publique, des forces armées et de la Gendarmerie royale d'obtenir l'avancement auquel ils étaient en droit de s'attendre a suscité une vive animosité parmi les habitants de l'Ouest canadien qui auraient pu voir d'un bon œil l'expérience de la Confédération. C'est pourtant la région du Canada qui a le plus modelé le visage du gouvernement fédéral qui réclame maintenant la séparation du reste du pays. Il existe certes des problèmes inhérents à tout pays qui compte deux groupes linguistiques et qui essaie de les traiter sur un pied d'égalité. La Belgique nous en offre un bel exemple: ce petit pays a en effet essayé de résoudre ses problèmes linguistiques en séparant ses deux groupes linguistiques.

Le Canada anglais a surtout joué le rôle de spectateur dans le débat qui se déroule en ce moment et dont dépend pourtant notre avenir. Pourquoi les Canadiens français sont-ils les seuls à débattre cette question, qu'ils soient fédéralistes ou séparatistes? L'une des raisons est que beaucoup de Canadiens anglais se rendent compte que, dans les circonstances actuelles, ce sera aux Québécois de décider de l'avenir de leur province. Tous ceux qui pensent le contraire doivent penser à la manière dont l'Assemblée nationale du Québec a réagi à l'idée de référendum lancée par le premier ministre. Tous les partis de l'opposition au Québec se disent fédéralistes et opposés à l'indépendance, mais ils sont tous d'accord pour dire que c'est aux Québécois de décider de leur avenir. La colère et la frustration montent au Canada anglais face au débat qui se poursuit précisément dans une province qui semble avoir beaucoup gagné, sur le plan politique et économique, à faire partie de la confédération canadienne. Il est clair, d'autre part, que ce n'est pas vers une acceptation du compromis que se dirige le reste du Canada, mais plutôt vers un antagonisme plus rigide.

Dans le discours du trône, le premier ministre a dit que nous devrions intensifier les cours de langue seconde. Eh bien, depuis des années, on a pu se prévaloir d'un tel enseignement, même dans ma province très calomniée, le Manitoba, et moi qui ai dû étudier le français afin d'entrer à l'université, je puis attester qu'il a toujours été possible d'apprendre l'autre langue. Incidemment, c'est le premier premier ministre du Canada d'origine québécoise, Sir Wilfrid Laurier, qui en fait a approuvé les mesures prises par le gouvernement du Manitoba en 1894. A ce moment-là, le gouvernement conservateur fédéral de Sir Mackenzie Bowell se préparait à passer une loi afin de corriger la situation, mais les libéraux, sous Laurier, y ont fait obstruction de sorte qu'elle n'a jamais été adoptée.

A mon avis, ceux qui croient que l'enseignement de l'autre langue officielle contribuera à régler le problème de l'unité canadienne se trompent lourdement. En général, c'est la nécessité qui incite la majorité des gens à apprendre une autre langue. Par conséquent, dans la mer anglophone qu'est l'Amérique du Nord, il est irréaliste de s'imaginer qu'en offrant des cours de langue seconde dans les écoles des provinces anglophones, on créera un mouvement vers la langue française.

Au cours du débat sur le discours du trône, le premier ministre a annoncé qu'il proposerait une loi permettant la tenue de référendums sur diverses questions politiques. Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à la Chambre que le député de Palliser (M. Schumacher), que j'ai appuyé, a présenté un bill privé, le bill C-412, intitulé «Loi relative à la tenue d'un plébiscite national sur la séparation du Québec du Canada».

Les référendums comportent de sérieux désavantages. Même dans la province de Québec, il peut arriver qu'un référendum fédéral pousse vers l'option indépendiste ceux qui ne sont pas gagnés à cette cause s'ils ont l'impression que les fédéralistes œuvrant sur la scène nationale veulent imposer leur volonté à leur province. En outre, un référendum fédéral n'aurait que peu de conséquences sur l'issue du référendum québécois. Il a toujours été admis qu'il ressortirait d'un référendum sur l'unité nationale que la grande majorité des Canadiens des autres provinces sont partisans du maintien de la fédération canadienne, comme nous l'a appris le référendum sur la conscription en 1942. Ces grands débordements de bonne volonté chez les Canadiens-anglais ont été suscités par l'église, les chambres de commerce et les organisations professionnelles.

● (2022)

Tous ceux qui sont à l'extérieur du Québec laissent entendre qu'ils aiment le Canada et qu'ils veulent que les Québécois y demeurent parce qu'ils les adorent et qu'ils en ont besoin. Cependant, il y a un groupe important du Canada anglais, ce n'est peut-être encore qu'une minorité, mais selon mon évaluation elle atteindrait 25 p. 100 dans certaines régions et même 50 p. 100 . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer à ce débat, je voudrais d'abord féliciter celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Louis-Hébert (M. Dawson). Il a prononcé un admirable discours, son premier à la Chambre des communes. Je voudrais également remercier celui qui l'a appuyé, le député de Malpèque (M. Wood), qui a prononcé un discours des plus intéressants sur sa province qu'il aime profondément et qui a manifesté une grande sollicitude pour les habitants de cette province, qui a ses difficultés.

Je voudrais aujourd'hui parler de certaines questions soulevées au cours du débat. Comme ministre qui doit promouvoir une vigoureuse industrie au Canada et des exportations abondantes, je suis persuadé que les députés de tous les côtés reconnaîtront que nous avons besoin d'une économie en meilleure santé, tant chez nous qu'à l'échelle mondiale. Certains députés laissent entendre, et je ne suis pas d'accord avec eux, que l'on peut séparer l'économie canadienne de l'économie

mondiale et que l'on peut trouver des pansements pour régler nos problèmes nationaux. Ces pansements ne tiendront pas.

Nous pouvons soutenir et encourager l'industrie canadienne pour qu'elle résiste mieux à la concurrence mondiale qui est en train de s'accroître. On peut se demander si elle est en train de s'accroître ou non. On peut parler de la baisse du dollar canadien. En réalité, il y a eu une baisse importante du dollar américain par rapport au yen japonais et au mark allemand. Il semblerait que nous ayons à faire face à une force économique mondiale.

Il n'y a pas qu'une baisse cyclique des rendements économiques mondiaux et canadiens. Des changements fondamentaux ont lieu et il faudra modifier fortement les structures de la fabrication, de la transformation, du tourisme et des autres activités.

M. Rodriguez: Et de l'industrie minière.

M. Horner: Cette adaptation, qui peut parfois s'avérer pénible au niveau local, exigera que nous nous rendions compte qu'il est très urgent de rendre l'industrie plus efficace pour qu'elle soit concurrentielle au niveau mondial dans ses domaines d'excellence. C'est peut-être le cas des mines. Je me ferai un plaisir de donner des renseignements au député au sujet des mines. Il semblerait qu'il ne peut pas lire les lettres que je lui ai fait parvenir; je serai donc heureux de lui donner des explications.

M. Rodriguez: Je ne pense pas que vous sachiez écrire.

M. Horner: Je crois qu'on a exprimé certaines idées novatrices au cours de ce débat. J'ai surtout été intéressé par le discours du député de Scarborough-Est (M. O'Connell). Il voudrait que l'industrie soit plus concurrentielle et que le secteur de la fabrication prenne de l'expansion. Si le député désire lire quelque chose, je lui recommande ce discours, aux pages 82 et 83.

M. Rodriguez: Lisez le mien à la page 115.

M. Horner: Je le ferai.

Il voudrait que l'industrie soit plus concurrentielle et que le secteur de la fabrication prenne de l'expansion et se spécialise dans les domaines où nous jouissons d'avantages naturels ou autres en incitant les compagnies à se fusionner et à se spécialiser si cela doit leur permettre de mieux servir les marchés canadiens et d'exportation. Je suis entièrement d'accord sur tout cela et en fait, mon ministère prépare des plans d'action en collaboration avec d'autres secteurs du gouvernement.

Il est nécessaire d'avoir de nombreuses consultations avec l'entreprise, les syndicats, les gouvernements provinciaux en vue de parvenir à un consensus stratégique. Il faudrait même d'abord éliminer la complaisance et la résistance aux changements qu'on perçoit à travers tous les commentaires à propos de la situation terrible où nous sommes censés être.

J'aurais davantage à dire au sujet de la situation commerciale mondiale dont le député a parlé, de la nécessité de considérer le resserrement de la concurrence comme un avantage pour le Canada plutôt qu'une menace, mais je le remercie de la contribution réelle qu'il a faite.

M. Rodriguez: Parlez-nous des mines.

M. Horner: Comme je l'ai dit, j'aurais aimé que davantage de députés écoutent ce discours.

Si j'examine certains discours qui ont été prononcés, je remarque que le député de Don Valley (M. Gillies) a fait une remarque très intéressante. A la page 48, il a déclaré:

> Le seul organisme qui puisse se permettre de vivre au-delà de ses moyens c'est le gouvernement fédéral

Un député de sa stature, qui est de surcroît un économiste reconnu, devrait mieux savoir de quoi il parle. Il a poursuivi ainsi:

> Il le peut, car c'est lui qui imprime l'argent. Il est faux de prétendre, comme on l'a fait, que l'inflation est le fait de travailleurs trop exigeants, de syndicats revendicateurs et d'entreprises gourmandes.

Ce député qui se dit économiste prétend qu'il est faux que les exigences excessives des syndicats et du patronat contribuent à l'inflation et que le seul responsable est le gouvernement fédéral. Selon lui, aucune responsabilité n'incombe à ceux qui font des revendications salariales, des revendications qui s'élevaient à 22 p. 100 avant que la Commission de lutte contre l'inflation n'intervienne. Le député de Don Valley accepterait-il un accroissement des grèves qui ont diminué de plus de 63 p. 100 par rapport à la même époque l'an dernier après la suppression des contrôles de la Commission de lutte contre l'inflation, le 14 avril prochain? Attribuerait-il uniquement au gouvernement fédéral certaines concessions faites avant l'établissement de la Commission de lutte contre l'inflation?

Le gouvernement actuel limite la hausse des salaires dans la Fonction publique, les faisant suivre plutôt que précéder les salaires dans le secteur privé. A mon avis, il incombe au patronat et au salariat de modérer les exigences salariales, notamment après l'élimination des contrôles. Depuis trop longtemps, avant l'établissement des contrôles, le patronat ne négociait pas avec assez de fermeté, parce qu'il pouvait répercuter les coûts sur les prix ou pouvait compter sur l'intervention du gouvernement. Durant la période des contrôles, il pouvait invoquer comme prétexte les niveaux de contrôle. Il pourra le faire pendant encore un peu de temps, mais pas si longtemps. Il incombera particulièrement aux sociétés de négocier durement parfois et de se montrer inflexibles. Le député de Don Valley ne l'accepte pas. Il veut que le gouvernement fédéral assume cette responsabilité.

M. Crosbie: Il n'est pas obligé d'obéir aux ordres de M. Trudeau.

M. Horner: J'entends le député qui s'inquiète de l'usine de fluorine à Terre-Neuve. Si la direction avait été plus dure et les syndicats un peu moins . . .

M. Rodriquez: En voilà assez!

M. Horner: Cette usine a connu des grèves en 1971, 1972, 1973, 1975 et 1976.

Pour ce qui est des prix et des bénéfices, le député prétend que l'entreprise n'a pas de responsabilité. Elle peut exiger tout ce qu'elle veut sans se soucier des conséquences. Elle peut faire sauter la boîte, mais ce serait la faute du gouvernement fédéral.

Je ne puis croire que seul le gouvernement fédéral soit tenu de restreindre ses dépenses et qu'il soit le seul à imposer des restrictions. Il y a déjà beaucoup trop d'interventions, de règlements, de paternalisme de la part des gouvernements fédéral, provincial et autres. Je crois que le gouvernement devrait établir moins de contrôles et de règlements, mais l'envers de la médaille signifie que chacun prend ses responsabilités.

Si l'on veut que le gouvernement fédéral soit le seul organisme qui vive selon ses moyens sans que les autres aient quelque responsabilité, on aura un pays tellement centralisé et dirigé de façon tellement rigide que les Canadiens ne pourraient le tolérer. Mais cela semble la curieuse direction qu'une aile du parti progressiste conservateur veut prendre de nos jours, de façon à toujours dépendre du grand frère, à s'en remettre à lui en toutes choses, c'est-à-dire demander au gouvernement fédéral de voir à tout. C'est apparemment ce que le député de Don Valley semble suggérer. A ses yeux, c'est prendre ses rêves pour des réalités que de vouloir une forte direction dans son propre parti; elle fait défaut.

M. Rodriquez: Soyez honnête, Jack.

M. Crosbie: Au moins, il ne nous a pas quittés en douce; il est resté avec nous.

• (2032)

M. Horner: Quoi qu'il en soit, pour continuer, nous reconnaissons que nous sommes en sérieuse difficulté, les marchés sont faibles à l'étranger, la compétition internationale est devenue plus forte et même impitoyable. Nos prix et nos coûts sont encore trop hauts et la productivité est trop faible. Il y a un grand nombre de problèmes, mais je mentionnerai les quatre difficultés les plus fondamentales de l'économie canadienne. Pour dire les choses simplement, il y a bien plus de biens qui se font concurrence sur les marchés mondiaux qu'il n'y en avait il y a quatre ou cinq ans. La capacité industrielle mondiale, en particulier pour ce qui est des produits manufacturés, s'est accrue énormement—dans les économies de la CEE et en particulier dans celles du Japon et de l'Allemagne, dans les pays en voie de développement qui inondent le marché de produits manufacturés par une main-d'œuvre bon marché, à la faveur de lois moins sévères touchant l'environnement. Il faut que nos produits soient très finis et que leurs prix soient compétitifs pour que nous puissions faire concurrence—et tout autant sur nos marchés intérieurs qu'à l'étranger.

L'augmentation de la capacité industrielle étrangère peut s'avérer avantageuse pour le Canada. Nous pouvons non seulement fournir à certaines industries des matières premières et des produits traités mais également des biens manufacturés et des capitaux à d'autres industries. Ainsi, le ralentissement économique mondial se fait fortement ressentir sur notre économie commerciale. Mais nous devrions pouvoir profiter de la reprise internationale.

Il y a un autre facteur important, la croissance démographique du Canada se stabilise et l'immigration diminue. Ceci devrait réduire les pressions sous-jacentes poussant à la croissance intérieure. Nous pouvons déjà constater les résultats de cette évolution dans certains secteurs, comme par exemple l'éducation, certains domaines des services de santé, le logement, et pour certains produits utilisés par les jeunes. Je ne veux pas trop insister sur cette question. Nous aurons encore besoin et nous maintiendrons un taux de croissance appréciable au cours des années qui viennent. Mais nous ne pouvons pas et nous ne devrions pas nous attendre à connaître de nouveau les taux de croissance extrêmement élevés des années 50 et 60. Je veux dire que si le ministre des Finances (M. Chrétien) prévoit un taux de croissance de 5 p. 100 l'an prochain, on ne doit pas penser spontanément que c'est un taux

très faible. Ce taux serait très satisfaisant et j'espère que nous pourrons le maintenir au cours des années.

Le troisième problème fondamental auquel le Canada doit faire face est l'augmentation rapide des coûts ainsi que la diminution de notre capacité de faire concurrence qui en a résulté au cours des trois ou quatre dernières années. Pour être franc, le gouvernement actuel a protégé les Canadiens des augmentations mondiales du prix de l'énergie, de celui de certains aliments et de certaines matières premières industrielles. Les Canadiens ont essayé de se protéger en augmentant leurs revenus aussi rapidement, ou même plus rapidement, que les prix.

En conséquence, nos salaires ont rejoint ou dépassé ceux des Américains alors que notre productivité est inférieure de 15 à 20 p. 100. Nos ventes à l'étranger ont été inférieures, ce qui a entraîné d'énormes déficits conjugués à de très importants versements d'intérêts. Qui plus est, cette situation a entraîné une recrudescence des produits étrangers sur notre propre marché intérieur.

Le quatrième problème—et le plus dramatique—a été la célèbre révolution qu'a subie le prix du pétrole, et les effets particuliers qu'elle a eus sur les économies occidentales grosses consommatrices d'énergie.

De même que j'ai essayé de dépeindre notre situation sans complaisance, monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait inutile de la noircir à plaisir. Les autres nations industrialisées doivent elles aussi affronter toutes les situations problématiques dont j'ai parlé. Dans ce monde psychologiquement ébranlé où sévit la dépression, nous nous sommes remarquablement bien comportés. Ils nous reste de solides fondations sur lesquelles nous pouvons bâtir.

Depuis 1973, les résultats des fabricants canadiens se sont maintenus beaucoup mieux que ceux de leurs homologues dans la plupart des pays occidentaux. Ils ont diminué de 2.5 p. 100 au cours de la période de 1973 à 1975. Mais aux États-Unis, cette diminution a été de 10 p. 100; au Japon, elle a été de 14 p. 100 et elle a presque atteint 9 p. 100 en Allemagne fédérale. Le secteur manufacturier représente actuellement environ 20 p. 100 de l'ensemble de la production canadienne, alors que cette proportion se situait entre 22 et 24 p. 100 de 1951 à 1973, l'évolution ayant été absolument identique aux États-Unis et dans les autres pays où le secteur des services prend de l'expansion. De 1950 à 1975, la productivité croissante a constamment comblé le gigantesque fossé qui nous séparait des États-Unis. L'écart s'est de nouveau creusé en 1976, mais il se comble encore cette année. Les produits manufacturés exportés correspondent encore à 80 p. 100 des énormes quantités de biens manufacturés que nous importons. En ce qui concerne notre croissance économique globale, seuls le Japon et l'Allemagne, qui sont partis après la guerre d'un niveau d'activité industrielle très bas, obtiennent de meilleurs résultats d'ensemble.

Des possibilités d'amélioration existent; elles devraient nous permettre de construire sur nos solides fondations. En premier lieu, les salaires et les coûts actuels n'augmentent pas plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Nous n'avons pas récupéré le terrain perdu au cours des trois dernières années, mais l'écart ne s'accentue pas. Au contraire, il se comble. Deuxièmement, le bas niveau du dollar canadien favorise notre situation concurrentielle. Il augmente le coût de nos importations, mais du moins, il peut favoriser nos ventes si nous arrivons à ne pas gâcher ce secourable atout par une nouvelle augmentation de nos coûts et de nos salaires. C'est pourquoi j'ai été particulièrement choqué d'entendre le député de Don Valley indiquer que les responsabilités concernant les demandes d'augmentation incombent entièrement au gouvernement. J'ai été choqué de l'entendre dire cela car nous ne pouvons nous permettre de dilapider les gains que nous avons réalisés sur ce terrain. Nous devons continuer à réaliser ce que j'appellerai des gains à long terme en matière de productivité par rapport aux Américains. Il nous faudra peut-être beaucoup de temps, mais nous sommes en train de remonter la pente et nous devrions réussir passablement bien.

Troisièmement, en supprimant les contrôles l'année prochaine, nous libérerons les entreprises de leur incertitude car ce sera le marché qui déterminera les prix et les salaires. C'est à ces conditions que l'entreprise peut produire le capital nécessaire à l'expansion et accroître ses activités. J'espère bien qu'une fois les contrôles levés le 14 avril, ils seront remplacés par un mécanisme qui encouragera les entreprises et les syndicats à se montrer plus capables d'assumer leurs responsabilités que le député de Don Valley le prétendait.

Quatrièmement, le gouvernement a mis de l'ordre dans ses affaires. Il a aligné ses dépenses sur le taux de croissance du PNB. Il a réduit la croissance de la Fonction publique à moins de 1 p. 100. Même avec un chômage aigu, il a créé de nouveaux emplois à même le budget actuel. Les salaires du secteur public ne dépassent plus ceux du secteur privé à travail égal.

Pris entre le chômage et l'inflation galopante, le Canada est actuellement en bien meilleure posture qu'on pourrait l'imaginer à entendre les prophètes de malheur. Il nous faut la confiance des entreprises pour exploiter notre potentiel, et pour cela nous devons nous discipliner, moderniser notre équipement, réduire nos prix coûtants, nous spécialiser et travailler dur. Nous avons besoin d'une réorganisation, de réaménagements, de fusions et d'un resserrement. Nous devons améliorer la qualité de nos ressources et négocier de meilleurs marchés pour les écouler, qu'il s'agisse de produits pétrochimiques, d'exportation de bœuf vers les États-Unis ou de grain vers d'autres pays. Nous pouvons vendre ici même et à l'étranger les produits de notre pêche et de nos forêts. C'est à tout cela que travaille actuellement le gouvernement fédéral.

● (2042)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'avertir que son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre si la Chambre lui accorde son consentement unanime.

Des voix: Non.

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi une joie et un honneur de participer au débat d'aujourd'hui. Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood).

Même en se montrant indulgent, ce discours du trône, que Sa Majesté la reine a prononcé devant nous avec beaucoup d'éloquence et de grâce, n'était rien d'autre qu'une faible et vague tentative de faire revenir la bonne fortune chancelante du gouvernement. Le gouvernement a profité de ce moment où

tout le pays était à l'écoute pour se disculper et pour tendre un doigt accusateur vers tous les Canadiens. En fait, le seul point marquant dans ce discours du trône est le fait qu'il a été prononcé de façon absolument admirable par Sa Majesté.

Compte tenu des antécédents du gouvernement et de l'attention—je devrais dire plutôt le peu d'attention—qu'il accorde aux affirmations du discours du trône on en arrive à la conclusion que ce que le discours contient importe peu. Ce n'est qu'un simple étalage destiné à susciter momentanément l'espérance dans le cœur des Canadiens et à nourrir leurs aspirations. Que le gouvernement ne compte pas conserver la confiance de la population s'il ne tient aucun compte de leurs problèmes et de leurs difficultés, et s'il agit toujours comme si le gouvernement avait toujours raison et la population toujours tort. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement actuel a eu bien souvent tort et sur tant de questions.

Mercredi dernier, mon chef et collègue a amorcé le débat avec son éloquence coutumière. Tout au long de son exposé, il a fait preuve de sagesse, de compassion et de compréhension, et il a fait porter ses observations en plein sur les questions et les problèmes qui préoccupent et embarrassent aujourd'hui les Canadiens. Il a rappelé éloquemment le merveilleux présent et la magnifique occasion qu'ont reçus le gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) en accédant au pouvoir.

Ce qui est advenu sous le régime actuel, monsieur l'Orateur, frise le désastre national et, du point de vue humain, c'est une honte nationale. Des formules comme «le séparatisme est mort», «l'unité nationale est assurée», «le pays est fort», «la société juste», «l'inflation est jugulée»—la liste complète serait trop longue—ne sont rien que des clichés, des phrases vides de sens qui ne servent qu'à donner de fausses espérances aux Canadiens.

Grâce aux bons soins de mon collègue le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles), j'ai en ma possession des coupures d'un journal très sérieux qui sont représentatives des articles qui ont paru immédiatement après les élections générales de 1968. Cet article-ci, daté du lendemain, soit le 26 juin 1968, titrait: «L'unité canadienne assurée». L'éditorialiste amorçait son exposé en disant: «Tel est à proprement parler le résultat des élections d'hier». Voici un paragraphe très représentatif:

> Donc, nous aurons un gouvernement libéral au cours des prochaines années, un gouvernement dirigé par un intellectuel bien rôdé qui doit démontrer qu'il peut faire l'unanimité au sein d'un cabinet reflétant diverses tendances, diriger un gouvernement et résoudre les problèmes d'unité et de stabilité économique et mettre en valeur les ressources humaines et régionales du pays.

Cet éditorial, qui date de neuf ans et demi, laissait entrevoir de grandes perspectives et reflétait dans une grande mesure les sentiments des Canadiens à l'époque. Mais si les Canadiens devaient noter le gouvernement d'après ses antécédents—et je suis certain qu'ils le feront si on leur en donne l'occasion—ses députés, surtout les membres du cabinet, seraient à la queue, au fond de la classe.

Il est vrai que le gouvernement actuel a établi de nombreux records durant ses mandats successifs: inflation record, la plus forte dans l'histoire du pays et toujours croissante; chômage record, plus élevé encore que durant la crise économique, et toujours croissant; dépenses record, avec un budget global atteignant tout près de 48 milliards de dollars, et le gouvernement continue toujours de dépenser; déficit record qui atteindra tout près de 9 milliards de dollars, soit un montant plus élevé encore que le budget total à l'époque où le gouvernement actuel accéda au pouvoir en 1968 avec à sa tête le même chef qu'aujourd'hui. Nous avons de plus un dollar qui ne vaut plus que 89c., soit le niveau le plus bas qu'il ait connu depuis les années 30, et l'expression d'une économie faible, aux coûts de production élevés et sous-productive.

Je n'ai pas le désir ni l'intention de m'en prendre à certaines des mesures fiscales annoncées jeudi soir dernier par le tout nouveau ministre des Finances (M. Chrétien). En fait, bon nombre d'entre elles étaient réclamées depuis des mois par des députés de ce côté-ci de la Chambre. Mais étant donné le grave climat actuel d'incertitude, je doute, monsieur l'Orateur, qu'elles assurent aux investisseurs, aux hommes d'affaires et aux industriels le stimulant suffisant pour qu'ils réagissent comme on le souhaiterait.

J'accueille avec joie la proposition voulant qu'on accorde des crédits d'impôt au secteur privé pour créer des emplois. En fait, je suis convaincu qu'on devrait donner plus d'ampleur aux programmes de recyclage et d'apprentissage. D'autre part, à mon avis, le gouvernement a négligé de reconnaître ce qu'il en coûte à l'employeur pour former les employés qui profitent de ces programmes. Les frais en sont extrêmement élevés, ce qui décourage bien des employeurs d'y participer.

Ce domaine est d'une importance toute particulière car, à une époque où nous avons plus d'un million de chômeurs au pays, dans certaines régions, pas toutes, mais quelques-unes, des postes restent vacants. Ces emplois exigent pour la plupart une spécialisation ou du métier. Si ces programmes couvraient les frais des employeurs et apprentis, nombre des postes vacants pourraient être comblés ce qui permettrait la réalisation d'économies appréciables en réduisant d'autant les prestations d'assurance-chômage, de bien-être social et autres programmes d'aide sociale tous très coûteux.

En outre, monsieur l'Orateur, à un moment où nous avons plus d'un million de chômeurs, nous avons encore la situation triste et incroyable d'un manque de main-d'œuvre compétente pour faire la récolte d'une foule de produits agricoles, récolte qui nécessite généralement beaucoup de main-d'œuvre. Les étudiants des écoles secondaires et des universités ainsi que les ouvriers étrangers sont en règle générale la seule source fiable de main-d'œuvre pour la récolte. J'en déduis—et j'espère que le gouvernement comprendra—qu'il y a un urgent besoin de reconvertir beaucoup de Canadiens de certaines régions à l'éthique du travail et un besoin impérieux d'encourager la motivation individuelle. Je suis heureux de voir que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) est ici ce soir, et je lui rappelle simplement qu'il ne doit tenir aucun compte des conseils que lui prodigueront ses hauts fonctionnaires. Il devra maintenir le programme des travailleurs étrangers tant et aussi longtemps que cette situation persistera chez nous.

Pendant la brève période dont je dispose, je voudrais attirer l'attention du gouvernement sur les problèmes constants, et qui vont parfois en empirant, de notre agriculture. Je voudrais d'abord citer un rapport de Statistique Canada qui déclare qu'il y a eu une baisse dans les recettes agricoles en 1976. Elles ont diminué de quelque 140 millions, soit plus de 20 p. 100. Il est manifeste qu'en 1977 les revenus agricoles continueront à baisser. La baisse du revenu agricole net cette année pourrait fort bien être de 10 p. 100. Au cours des huit premiers mois, le revenu a baissé en Colombie-Britannique, il a diminué de 50 p. 100 en Saskatchewan, et il est à la baisse au Manitoba, en

Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il a légèrement monté seulement en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Au cours d'un bref entretien qu'il a eu avec moi, le premier ministre de Nouvelle-Écosse m'a affirmé que la situation dans sa province ne pouvait qu'empirer. De plus, je devrai souligner que l'augmentation des immobilisations des agriculteurs dépassent de loin celle de leurs revenus et la marge entre ces deux chiffres ne cesse d'augmenter. Les frais d'exploitation des agriculteurs en 1976 ont augmenté d'environ 11 p. 100 et cette année, on s'attend à une autre augmentation inflationniste de 10 p. 100.

● (2052)

En ce qui concerne le matériel agricole, on dispose de statistiques plus récentes et tout à fait inquiétantes. Les achats de matériel agricole ont diminué de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière. Par exemple, en Saskatchewan, les ventes de matériel agricole ont diminué de 24 p. 100; au Manitoba, de 19 p. 100; en Alberta, de 11 p. 100. Ces facteurs ont des effets adverses sur l'économie des agglomérations rurales dans tout le pays. Par exemple, un tracteur de 100 chevaux qui, en 1972, coûtait $9,800 se vend maintenant à $20,000 environ. Une moissonneuse-batteuse qui en 1972 coûtait $15,000 en coûte à l'heure actuelle plus de $30,000. Le prix du carburant pour les moteurs diesel a doublé au cours des cinq dernières années et on s'attend à de nouvelles augmentations. Parallèlement à l'augmentation de ces coûts, les prix du grain ont considérablement baissé, parfois dans une proportion de 25 à 50 p. 100. On pourrait citer des centaines d'autres exemples; mais le gouvernement part, semble-t-il, du principe que les recettes des agriculteurs doivent diminuer à mesure que leurs dépenses augmentent. Leur marge bénéficiaire, lorsqu'elle existe, se rétrécit de plus en plus. Les députés ne sont-ils pas d'avis que le cultivateur est en droit d'espérer une juste retribution pour ses investissements, son travail, sa gestion et les risques qu'il prend?

Dans un discours qu'il a récemment prononcé à London (Ontario), M. Peter Hannam, qui a été récemment élu président de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario, a signalé que cette association venait de faire faire une étude tendant à prouver que même si les agriculteurs n'exigeaient absolument rien en contrepartie de leurs investissements, de leur travail et de leur gestion—autrement dit, s'ils se contentaient de donner gratuitement toutes les denrées qu'ils produisent—l'épargne qui en résulterait pour chaque consommateur ne serait que de 23c. par jour. Monsieur l'Orateur, c'est moins que le prix d'une tasse de café ou d'une tablette de chocolat.

Nos producteurs de fruits et nos maraîchers continuent à souffrir d'une politique douanière dépassée. Rien n'indique jusqu'ici que le gouvernement accepte le rapport de la Commission du tarif qui recommande des révisions immédiates et la conversion à un système ad valorem pour supprimer les inéquités qui existent depuis un quart de siècle. Rien n'indique que des surcharges saisonnières seront mises en vigueur, même quand des excédents de production provenant de sources extérieures inondent les marchés canadiens et font baisser les prix locaux au-dessous des coûts de production canadienne. Rien n'indique que le gouvernement entend créer un climat permettant aux producteurs canadiens de s'attribuer un plus grand pourcentage du marché intérieur ou mettre en œuvre des programmes de ventes dynamiques permettant d'étendre nos marchés d'exportation à l'étranger ou d'en conquérir de nouveaux.

Nous devrions nous considérer comme chanceux jusqu'ici que le gouvernement n'ait pas indiqué son intention de faire faire d'autres études ou enquêtes sur la viande de bœuf. C'est un secteur qui ploie sous le poids des études qui lui ont été consacrées. Il y a eu une commission d'enquête et l'enquête du Sénat—deux documents solides—bien que je doute de la nécessité de dépenser les deniers publics dans le dernier cas. Si le ministre avait eu le bon sens d'écouter les recommandations que nous n'avons cessé de faire depuis des mois, en particulier celles du député de Medicine Hat (M. Hargrave), du député de Lethbridge (M. Hurlburt), du député de Lisgar (M. Murta) et d'autres, il aurait pu savoir à quoi s'en tenir et épargner aux contribuables canadiens et aux organisations agricoles plus d'un million de dollars tout en améliorant la situation de l'agriculture, particulièrement l'élevage des bovins de boucherie.

Si je pouvais insister sur un fait ce soir, je rappellerais au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) que nous n'avons cessé de réclamer et de recommander que le gouvernement présente un projet de loi sur les importations de viande au Canada. Dans son discours d'hier, le ministre a laissé entrevoir, après plusieurs années d'hésitation, la présentation d'un projet de loi de ce genre. Je lui répondrai donc de déposer d'abord son bill et ensuite, s'il a du sens, s'il correspond à nos désirs, s'il comporte les moyens nécessaires de contrainte en cas de besoin, nous l'appuierons. Que lui faut-il de plus? Il semble donc qu'on va finir enfin par s'occuper de la préservation des terres agricoles. Nous voulons bien admettre que cela relève principalement des pouvoirs provinciaux et municipaux, dont nous respectons la compétence. Mais en raison de l'importance nationale du sujet, nous continuons à réclamer l'assistance, l'appui et la collaboration des pouvoirs fédéraux.

Le temps me manque pour traiter ce soir de la situation explosive qui règne dans le secteur laitier, ou encore de la décision ridicule d'accorder des crédits de recherche, pourtant si rares et si honteusement insuffisants, à un ex-employé et consultant d'Interprovincial Pipeline Company pour qu'il étudie les effets de la construction d'un pipe-line sur la productivité des terres de l'ouest du Québec et de l'est de l'Ontario. Cette étude a beau être nécessaire, et nous voulons bien qu'elle soit exécutée, il s'agit là d'une nomination scandaleuse et qui va coûter près de $40,000. Quel crédit peut-on accorder aux travaux d'un ingénieur qui, dans ses dépositions et dans la documentation qu'il a fournie aux députés, a pris position contre les agriculteurs? Il y a là un cas patent de conflit d'intérêts, une faute de jugement flagrante. A quoi pense le gouvernement? L'écrivain Peter Lewington, qui a une exploitation agricole à Ilderton, dit avec juste raison qu'on a confié au loup le soin de garder la bergerie.

Avec sa bouffonnerie habituelle le ministre de l'Agriculture a tenté de justifier la réimplantation à Camrose du siège social d'Ottawa de la Société du crédit agricole. Avec cette décision purement politique le gouvernement utilise encore une fois son pouvoir pour faire ce que condamne le bon sens et agir contre la volonté des intéressés.

Les récents remaniements structuraux au sein du ministère de l'Agriculture nous préoccupent. Ce qui nous inquiète surtout, c'est qu'ils surviennent à un moment où il devient néces-

saire d'accroître la collaboration entre les producteurs, les consommateurs et les représentants du secteur alimentaire. La direction des circuits alimentaires, qui a été créée en 1972 en vue d'assumer ce rôle essentiel, a été supprimée. On s'inquiète du fait que certaines responsabilités qui étaient dévolues au ministère de l'Agriculture pourraient être confiées à d'autres ministères fédéraux. Ainsi, on parle de la possibilité de transférer les services chargés de l'établissement des normes et du classement des denrées au ministère de la Consommation et des Corporations.

L'incidence que pourrait avoir tout nouveau projet de loi sur la concurrence émanant du ministère de la Consommation et des Corporations sur nos systèmes de commercialisation qui sont déjà bien réglementés et suffisamment bien surveillés nous inquiète. Quelle sorte de projet de loi le ministre songe-t-il à nous présenter lorsqu'il nous parle d'intégrer des représentants des consommateurs dans tous les offices de commercialisation provinciaux et fédéraux? Ces représentants seront-ils élus d'une manière démocratique ou bien seront-ils nommés unilatéralement par le ministre de l'Agriculture ou, pis encore par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand)?

Nous sommes très heureux de constater que le gouvernement a invité les autorités provinciales et les associations de producteurs à présenter des mémoires en vue de la conférence nationale sur la stratégie alimentaire qui se tiendra au mois de février 1978. On a déjà recouru à cette approche. Ce qui se passe en définitive, lorsqu'on formule des politiques et qu'on met sur pied des programmes, c'est que le gouvernement impose tout simplement ses droits et ses idées propres.

● (2102)

En conclusion, monsieur l'Orateur, car je vois que mon temps de parole est presque écoulé, j'aimerais dire que le gouvernement ne doit pas répondre par des mesures sporadiques aux problèmes que connaît notre agriculture, mais qu'il doit au contraire adopter des politiques à long terme élaborées en collaboration avec les intéressés. Malheureusement, rien ne nous permet de penser que le gouvernement soit prêt à le faire, ni pour le moment ni dans un avenir prévisible, en tous cas pas tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à mon tour au débat sur l'Adresse. J'aimerais féliciter les deux députés qui ont proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Louis-Hébert (M. Dawson) et de Malpèque (M. Wood). Ces deux jeunes députés s'en sont fort bien tirés, comme ils l'ont fait lors des élections partielles au printemps dernier. Je les félicite donc, à l'instar de la plupart de mes collègues.

La session qui vient de commencer sera sans doute très spéciale pour différentes raisons. D'une part, c'est la première fois en vingt ans que Sa Majesté la reine ouvre officiellement la session parlementaire. Elle s'en est acquittée avec beaucoup de classe, de grâce et d'élégance, ce qui a fait de cet événement une occasion très spéciale dont chacun de nous se souviendra pendant longtemps. D'autre part, ce sera sans doute la dernière session de la présente législature. La troisième raison qui me pousse à dire que cette nouvelle session sera très spéciale, bien entendu, c'est que nous avons ici pour la première fois la télévision. J'aimerais féliciter le gouvernement d'avoir pris l'initiative de faire téléviser nos débats, ce qui permettra aux

Canadiens d'être mieux au courant de ce qui se passe à la Chambre. Quelqu'un a dit récemment que cette session serait celle des «costumes neufs» car chacun essaiera de se parer de ses plus beaux atours pour faire bon effet à la télévision.

Le discours du trône mettait l'accent, comme il se doit, sur trois questions essentielles: l'économie, l'inflation et le chômage, et la situation de l'énergie dans notre pays. Il parlait des mesures d'économie de l'énergie et de l'exploitation de ressources renouvelables, mesures qui revêtiront une grande importance sur le plan énergétique, surtout à l'avenir. Il parlait également de la production de gaz et de pétrole dans l'Ouest et dans l'Arctique. Nous avons eu quelques signes très encourageants cette année avec l'augmentation de la production de gaz dans l'Ouest. Différents projets ont été mis en œuvre à cet égard qui sont, à mon avis, des plus encourageants et des plus positifs. J'espère que l'on construira le gazoduc destiné à transporter le gaz naturel au Québec et dans les Maritimes, comme on l'a annoncé ces derniers mois. De même, les travaux de prospection gazière dans les îles du Haut Arctique ont repris de plus belle et le forage se poursuit dans la mer de Beaufort. La mesure la plus importante dans le domaine de l'énergie que la Chambre sera appelée à étudier au cours de la présente session est sans doute le bill concernant le pipe-line ALCAN. C'est là un problème d'une portée historique dont seront saisis la Chambre et le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics au cours de la présente session.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a dit que le gouvernement avait recours à l'affrontement et à l'intimidation vis-à-vis des provinces. Il est intéressant de noter que pendant toutes les discussions qui ont mené à l'accord ALCAN négocié en août et septembre derniers, non seulement avec le gouvernement à Washington, mais aussi avec les gouvernements des trois provinces de l'Ouest, dont aucun n'est du même parti que le premier ministre (M. Trudeau), pendant, dis-je, les négociations concernant le plus important projet d'entreprise privée de toute l'histoire du Canada, qui coûtera quelque dix milliards de dollars, il n'y a eu aucune indication d'affrontement ou d'intimidation vis-à-vis des premiers ministres de l'Ouest. Pourtant, s'il existait une question susceptible d'occasionner des conflits, c'était bien celle-là. Cependant, quand je suis allé en Alberta il y a quelques semaines, certains députés conservateurs provinciaux m'ont félicité à propos des consultations qui ont eu lieu entre le premier ministre fédéral et le premier ministre provincial pendant les entretiens qui ont mené à la conclusion de l'accord avec le gouvernement américain. A mon avis, il faut donc prendre avec un grain de sel ce que le chef de l'opposition a dit à propos des tactiques d'affrontement et d'intimidation du gouvernement et reconnaître que ses propos tiennent surtout de la politique. A mon avis, cela est très approprié, surtout cette semaine, après avoir vu le conflit de l'année dernière pendant lequel le chef de l'opposition a eu recours à l'intimidation et peut-être même à la vengeance pour décider qui sera candidat dans la circonscription de Bow River. Selon moi, si nous voulons vraiment prendre le chef de l'opposition au sérieux, il faut nous demander comment il pourrait diriger le pays s'il était premier ministre puisqu'il ne peut même pas régler les conflits et empêcher les défections au sein de son propre caucus.

Au cours de cette nouvelle session du Parlement où nous devrons nous occuper des graves problèmes de l'économie, du chômage, de l'inflation et de la mise en œuvre de nouveaux systèmes énergétiques pour le Canada, nous devrons faire face à un autre problème, celui de réaliser l'unité au Canada. Jamais dans notre histoire nous n'avons eu à faire face à un défi comme celui que le gouvernement fédéral et le Parlement devront relever pendant la présente session après l'élection d'un gouvernement séparatiste au Québec l'automne dernier.

Il me semble qu'en un an, le gouvernement péquiste a fait beaucoup pour atteindre son objectif principal d'établir un État séparé. A mon avis, nous devrons nous servir à la Chambre de toute notre intelligence et de toute notre sagesse pour relever ce défi au cours des quelques mois et des quelques années qui suivront. Après avoir lu les déclarations du chef de l'opposition, du chef du NPD (M. Broadbent) et du premier ministre au cours de ce débat, il n'existe aucun doute dans mon esprit quant à celui qui comprend le mieux le problème et qui est le plus capable de le résoudre. C'est certainement le premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Après cela, vous méritez bien de boire un grand coup d'eau.

M. Foster: Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Chrétien) qui a été nommé ces derniers mois. Il a fait preuve d'un grand courage en acceptant d'assumer des fonctions aussi importantes, alors que tous les gouvernements du monde éprouvent des difficultés inouïes en raison du chômage et de la forte inflation. Si les problèmes du Canada se comparent à ceux qu'éprouvent certains autres pays industrialisés, ils ne revêtent pas l'extrême gravité de ceux de nombreux autres pays. Quiconque considère jusqu'à quel point notre main-d'œuvre a augmenté en comparaison de celle d'autres pays depuis huit ou dix ans, et le tort que nous cause l'inflation mondiale du fait que notre produit national brut provient en grand partie de notre commerce extérieur, se rend compte jusqu'à quel point nous sommes à la merci des très graves problèmes du chômage et de l'inflation, ce qui ne diminue pas pour autant l'obligation qui est nôtre de leur chercher et de leur trouver des solutions.

• (2112)

Dans son discours, le ministre des Finances a exposé ses problèmes aux députés et au peuple canadien avec franchise, courage et honnêteté. Il nous a proposé des mesures essentielles pour surmonter ces problèmes et améliorer la situation. C'est ainsi qu'il a annoncé la réduction d'impôt de $100 pour les familles à faible revenu, faisant en sorte que cette réduction se produise en janvier et en février l'hiver prochain, ce qui représentera une stimulation économique de l'ordre de 700 millions de dollars durant cette période de deux mois, alors que les ventes au détail sont au ralenti. Celles-ci devraient connaître un regain de vigueur au cours de cette période.

Par la même occasion, le ministre a déclaré que le gouvernement continuerait de réduire ses dépenses. Il a dit qu'au cours du premier semestre de 1977, les dépenses gouvernementales ne s'étaient élevées que de 5.2 p. 100 par rapport à 1976. Ce chiffre est même inférieur aux 7 p. 100 prévus en février dernier par le président du Conseil du Trésor (M. Andras).

De même, le taux de croissance de la Fonction publique est resté inférieur à moins de 1 p. 100 par rapport à l'an dernier. Le ministre a révélé que le gouvernement allait supprimer la Commission de lutte contre l'inflation le 14 avril 1978, de sorte que patrons et travailleurs savent à quoi s'en tenir. Le monde des affaires s'en trouvera certainement rassuré.

Le ministre des Finances a ajouté que 150 millions de dollars seraient affectés à la création d'emplois cet hiver. Cette somme s'ajoute aux 450 millions déjà prévus cette année. Le ministre a dit également qu'il maintiendrait pour l'an prochain le taux de financement du programme Canada au Travail, ce qui doit assurer 1 milliard de dollars pour la création directe d'emplois sur une période de deux ans. Cette décision va certainement réjouir les électeurs d'Algoma où subsiste un fort taux de chômage saisonnier dans l'industrie de la construction. Cet hiver, le programme Canada au Travail apportera 1.8 milliard à la circonscription d'Algoma. Quelque 60 projets ont déjà été approuvés, créant ainsi plus de 500 emplois dans la région Algoma-Manitoulin.

J'espère qu'au moins une partie de ces 150 millions, qui serviront à la création directe d'emploi dans le cadre du programme fédéral à forte proportion de main-d'œuvre, sera affectée à la Direction des petits ports de pêche. C'est le service du ministère de l'Environnement qui fournit des installations marines dans tout le pays. Étant donné que nous sommes déficitaires vis-à-vis des États-Unis au chapitre du tourisme, nous devons créer les meilleures installations touristiques possibles pour inciter nos amis américains à venir passer leurs vacances chez nous.

J'ai été satisfait d'entendre le ministre des Finances annoncer un programme de 100 millions de dollars pour donner de l'emploi à l'entreprise privée. Selon moi, il y a une limite aux dépenses qu'on peut faire pour créer directement des emplois. Nous devrions accorder des stimulants au secteur privé. Ces 100 millions de dollars constitueront certainement un stimulant important et, bien sûr, ces emplois seront durables et permanents, contrairement à ceux que fournit la création directe d'emplois.

Nous recevons tous des lettres fort intéressantes de nos électeurs nous suggérant toutes sortes de projets et de programmes auxquels le gouvernement devrait participer. J'en ai reçu une la semaine dernière où on suggérait de créer un programme enregistré d'épargne-éducation fonctionnant sur le même principe que le régime enregistré d'épargne-retraite ou le régime enregistré d'épargne-logement. Selon ce programme, un employé pourrait mettre de côté des sommes déductibles de l'impôt pendant ses années de travail où il touche un revenu élevé. Il pourrait ensuite toucher ces sommes pour recevoir une formation plus poussée dans son domaine. Cet argent pourrait lui servir à financer des cours de perfectionnement dans son domaine d'emploi actuel ou pour se préparer à une seconde carrière.

J'ai entendu dire que ceux qui reçoivent actuellement une formation devraient s'apprêter à changer d'emploi au moins trois ou quatre fois au cours de leur carrière. C'est certainement vrai pour les politiciens sinon pour la population en général, mais selon moi cet électeur a fait là une fort bonne proposition. Ce programme fournirait des fonds pour ce genre de recyclage. Et ce sont les gens eux-mêmes qui fourniraient ces fonds. Ce ne serait pas le gouvernement ou les employeurs. Les gens qui se recycleraient pendant un an environ quitteraient le marché du travail pendant cette période. J'espère en

tout cas que le ministre des Finances étudiera cette suggestion dans son prochain budget.

Hier, j'ai entendu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) parler à la Chambre. J'ai trouvé qu'il avait fait un fort bon discours, malgré tout le respect que je dois au député de l'opposition qui a pris la parole il y a quelques instants. J'ai entendu le ministe mentionner que la stabilisation des revenus agricoles figurerait en bonne place sur la liste des priorités lors des réunions fédérales-provinciales qui auront lieu ces prochaines semaines. J'ai été heureux d'apprendre la nouvelle parce que de nombreux secteurs de l'agriculture canadienne, spécialement celui des naisseurs, ont sans doute traversé ces trois dernières années l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire de l'agriculture au Canada. Cette année, j'ai été encouragé par la hausse légère des prix à Algoma-Manitoulin, mais les naisseurs de bovins de boucherie ne reçoivent pas encore un salaire adéquat pour le temps, les investissements et la gestion qu'ils consacrent à leurs opérations agricoles. J'espère que la hausse des prix à l'avenir rendra la stabilisation superflue, mais nous avons assurément besoin de mettre en œuvre un programme plus efficace, étant donné le caractère cyclique de cette industrie.

Le ministre de l'Agriculture a également mentionné qu'il est disposé à présenter une loi destinée à maintenir les importations de bœuf à un niveau raisonnable, de sorte que le marché canadien ne fasse pas l'objet de dumping. J'espère que le ministre ira de l'avant avec son projet. Il a aussi annoncé qu'il désirait savoir si l'opposition était disposée à appuyer un tel projet de loi et, pour ma part, j'espère qu'il sera adopté.

Dans le Nord de l'Ontario, nous avons été ébranlés la semaine dernière quand INCO a annoncé le renvoi de quelque 2,800 employés à Sudbury. Cette perspective ne touche pas uniquement la ville, mais tout le district de Sudbury, dont la majeure partie est située dans la partie orientale de la circonscription d'Algoma. Certains jeunes travailleurs qui habitent ma circonscription seront licenciés par INCO.

Il me semble presque incroyable qu'une entreprise qui revêt pour l'économie du Canada une importance aussi vaste que INCO prenne une telle décision unilatéralement, sans consulter ou sans avertir le gouvernement ou les syndicats intéressés. Il ne fait aucun doute qu'un tel comportement est davantage caractéristique de la grande noirceur d'antan dans les relations industrielles que de celles qui doivent prévaloir dans une société moderne. Aucun employeur tant soit peu responsable ne licencierait 2,800 employés au cœur de l'hiver sans consultation préalable. Il est arrivé trop souvent et dans trop de localités du Nord de l'Ontario, que nous soyons aux prises avec ce genre de situation.

Le problème s'est présenté à Elliot Lake au début des années 60, quand le gouvernement des États-Unis ne s'est pas prévalu de son option d'acheter des réserves supplémentaires d'uranium canadien. Au cours de ces années, nous avons vu la population de cette localité passer de 25,000 à environ 6,000 habitants et le prix de l'uranium tomber de quelque $13 la livre à $4 ou $5 la livre. Au cours des années 60, le nombre des mines actives dans la localité est passé de 13 à 2. Toutefois, le gouvernement fédéral a alors pris des mesures pour sauver la ville et le canton d'Elliot Lake. Il a décentralisé les laboratoires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et créé, en collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario, un centre d'éducation permanente. Un programme de constitution de stocks d'uranium, au coût de 100 millions durant les années 60 et de 29 millions au début des années 70, a également été mis sur pied. Au début des années 70, le gouvernement fédéral a, de concert avec d'autres pays producteurs d'uranium, travaillé à l'établissement d'un prix minimum pour les ventes à l'étranger afin de maintenir en exploitation les mines et l'industrie dans les collectivités comme Elliot Lake et Uranium City.

● (2122)

Nos amis Tory d'en face ont souvent critiqué cette initiative du gouvernement. Mais si ces mines avaient été fermées au début des années 70—comme la plupart l'auraient fait—et si elles avaient été remplies d'eau qu'il aurait fallu pomper plus tard, si bien qu'elles ne feraient que commencer à entrer en production au lieu de produire à pleine capacité et de prendre de l'expansion au cours des dernières années, combien coûterait l'uranium aujourd'hui? Le prix dépasserait assurément de beaucoup $40 ou $42 la livre.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie).

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi de participer au présent débat. Malheureusement, je ne puis féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, car ce serait hypocrite de ma part. Je ne puis vraiment pas féliciter qui que ce soit qui appuie et complimente le gouvernement actuel, après ce qu'il a fait. Je ne ressens que du mépris pour ces deux députés. Je ne comprends pas qu'ils aient pu prendre la parole pour faire l'éloge du gouvernement actuel.

Je regrette beaucoup que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) ait quitté la Chambre car j'avais quelques mots bien sentis à lui dire sur son discours de ce soir comme sur ses actions passées. Je n'hésiterais pas à les lui dire s'il était ici. Mais, même s'il n'est pas là, je vais les dire quand même car je sais qu'il lit le hansard tous les jours et ainsi il saura demain ce que je pense. Il est la Christine Jorgensen de la scène politique canadienne. C'est vraiment incroyable qu'il ait pu faire ce qu'il a fait après avoir passé 19 ans à combattre les libéraux. Il est inconcevable qu'il se couvre d'un pareil déshonneur.

Le ministre a dit que l'ambiance était très bonne dans le pays. Quelle déclaration venant de lui! Mais j'y reviendrai dans quelques instants. Il a donné de faux renseignements à la Chambre ce soir au sujet de l'embauche de fonctionnaires, en disant que c'était limité à 1 p. 100. Ce n'est pas du tout le cas, monsieur l'Orateur. Chaque ministre engage des milliers de personnes, par l'entremise de bureaux de placement privés et j'ai des chiffres pour le prouver. De même, tous les ministres engagent à contrat des milliers de fonctionnaires à la retraite. Le chiffre des traitements s'élève à 130 millions de dollars pour l'année 1975-1976. Et ils ont l'audace de prendre la parole à la Chambre et de se promener dans le pays en disant qu'ils freinent la croissance de la Fonction publique! J'aurai d'autres statistiques tantôt, monsieur l'Orateur.

J'aimerais maintenant en venir aux remarques qu'a faites le député d'Algoma (M. Foster) au sujet de l'affrontement de Bow River et de l'assemblée de mise en candidature qui s'y est tenue. Il a laissé entendre que le parti conservateur était le seul à avoir jamais contesté une candidature. C'est absolument faux. Je me rappelle qu'à Saint-Boniface, en 1968, le député qui représente actuellement cette circonscription avait contesté la candidature d'un ministre du cabinet. Cela avait suscité une véritable pagaille et il avait fallu tenir deux assemblées de mise en candidature. Je me souviens d'un ministre dont la candidature a également été contestée au Québec la même année. Il a été battu et il s'est présenté dans une autre circonscription où il a encore été battu. Je me souviens d'une autre assemblée de mise en candidature libérale qui a eu lieu en Ontario récemment, et où le chef des libéraux a dû tout annuler et recommencer à zéro. Il y a eu récemment des assemblées de mise en candidature au Manitoba où des ministres du cabinet néo-démocrate ont été défiés. Qu'on ne nous dise pas que le parti conservateur est le seul à avoir jamais contesté des mises en candidature! C'est de la foutaise!

M. Friesen: Comment Lachance est-il arrivé ici!

M. McKenzie: En voilà un autre. On ne voulait pas de son père comme député.

Le député d'Algoma a dit qu'on avait accordé 100 millions de dollars en stimulants aux entreprises. Cela ne veut rien dire. Ce ne sont pas les stimulants fiscaux qui vont inciter les entreprises à rester au Canada. Mais j'y reviendrai plus tard. Il a parlé de la fermeture de mines. L'exploitation minière a été forcée de quitter le pays à cause de la double imposition. A cause du gouvernement libéral qui impose l'exploitation minière, de l'ancien gouvernement néo-démocrate du Manitoba et de l'ancien gouvernement Barrett, l'exploitation minière a été forcée de quitter le pays. Elle ne reviendra pas. Une fois que ces sociétés quittent le pays, c'est pour toujours.

J'ai une autre observation à faire au sujet du ministre de l'Industrie et du Commerce qui se fait le défenseur du parti libéral. Je trouve vraiment incroyable de le voir lire un discours à la Chambre. Je me souviens du temps où il était un député constructif qui n'avait pas besoin d'un discours écrit. Il savait comment y mettre du mordant sans avoir à lire un document préparé par un adjoint parlementaire ou quelqu'un d'autre. Le ministre sait ce que je pense de lui et je le lui dirai en face demain. En fait, je l'ai déjà fait. J'ai exprimé mon opinion sur ce que je pensais du ministre.

J'aimerais maintenant en venir aux problèmes économiques, monsieur l'Orateur, car je n'aime pas exprimer d'opinions personnelles; je préfère m'en tenir aux faits. J'aimerais lire certains commentaires de la presse sur la santé économique du Canada.

Un rapport de l'OCDE et de la Banque mondiale déclare que le niveau de vie au Canada est tombé à la septième place par rapport aux autres pays. Mon collègue me dit qu'il vient tout juste de tomber à la dixième place . . . et ce sera sans doute la douzième demain. Selon un rapport du *Financial Times*, l'économie canadienne tire encore de l'arrière par rapport aux États-Unis. Selon Diane Cohn, les contrôles font maintenant partie du problème de l'inflation. Dans le cahier des affaires du *Winnipeg Free Press* il est écrit que les Canadiens se trouvent dépouillés par suite de la stagnation du PNB et on peut lire dans le *Globe and Mail* que les Canadiens sont parmi tous les étrangers ceux qui investissent le plus aux États-Unis. C'est une chose dont j'aimerais parler ce soir, monsieur l'Orateur.

Cette fuite de capitaux vers les États-Unis va se poursuivre. Dans des questions posées au premier ministre (M. Trudeau) le 19 juillet à l'égard de cette fuite de capitaux d'investissement, on a souligné que les Canadiens étaient les principaux investisseurs aux États-Unis. Monsieur l'Orateur, cela montre qu'ils n'ont absolument aucune confiance dans leur pays et ce ne sont pas les 100 millions de dollars qui vont les retenir ici. En réponse à une question posée à cette occasion par le député de York-Simcoe (M. Stevens), le premier ministre a répondu:

> En ce qui concerne la question des investissements canadiens à l'étranger, je dirai que le dollar canadien ne fait l'objet d'aucun contrôle de changes, et que l'investisseur canadien est libre de placer son argent là où son dollar est susceptible de lui rapporter le plus.

Qui pourrait dire le contraire, monsieur l'Orateur? Ce que nous voulons savoir, c'est ce qu'il va faire pour garder les dollars ici. Apparemment, il ne va absolument rien faire. J'ai posé une question semblable à l'éminent ministre de l'Industrie et du Commerce le 19 octobre, et il m'a répondu:

> Je voudrais remercier le député de cette question. Au Canada les investissements sont librement consentis comme il se doit dans un pays libre.

Imaginez le ministre de l'Industrie et du Commerce faisant une déclaration semblable. Lui qui est censé attirer l'industrie chez nous dit que nous sommes de bons partisans de la libre entreprise et que, si toutes les entreprises veulent s'en aller aux États en emportant tous leurs investissements, c'est parfait. Cela est ironique, monsieur l'Orateur, parce qu'un article publié dans un récent numéro de la revue *Macleans* demande si Jack Horner est encore lui-même. Après la réponse qu'il m'a donnée, monsieur l'Orateur, nous savons qu'il n'est plus lui-même, mais l'article demande aussi, ou l'homme de Pierre Trudeau? Il est maintenant l'homme de Pierre Trudeau. Ils disent tous les deux la même chose—laissons toutes les entreprises et les capitaux d'investissements quitter le pays. Il sera très intéressant pour le peuple canadien de savoir ce que cela va lui coûter. J'y arriverai dans un moment.

Près de un million et demi de personnes sont en chômage au Canada aujourd'hui. Étant donné la fuite des capitaux et des entreprises, je prédis que d'ici quatre ans, nous en aurons deux millions et demi.

● (2132)

Chaque année, quelque 400,000 étudiants sortent des écoles, collèges et universités et nous ne créons que 200,000 nouveaux emplois annuellement. En faisant un petit calcul, on trouve facilement la réponse: deux millions, trois millions.

Que coûte aujourd'hui au peuple canadien l'assurance-chômage? Depuis 1973, le gouvernement du Canada y a consacré 4.8 milliards de dollars, en plus des cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela équivaut à $208 par homme, femme et enfant au Canada. Depuis mars 1968, les prestations de chômage s'élèvent à 7.3 milliards soit près de $800 par homme, femme et enfant.

Au cours des six premiers mois de 1977, les prestations d'assurance-chômage se sont élevées en moyenne à 12.7 millions de dollars par jour, soit $530,000 l'heure, $9000 à la minute, $150 à la seconde. Le peuple canadien devrait réfléchir à cela. Et qu'il ne cherche pas de consolation dans les propos du premier ministre ni dans ceux du ministre de l'Industrie et du Commerce. Ils sont deux grands partisans de la libre entreprise qui laisseront le capital s'en aller au sud et les entreprises plier bagages. Au nom de la libre entreprise, ils n'interviendront pas.

Il est intéressant de lire un article comme celui-ci, que je tire d'un journal:

NEW YORK COURTISENT LES CANADIENS À OTTAWA

Des entrepreneurs de l'est de l'Ontario ont été invités à passer la journée du 28 septembre à Ottawa pour se faire une idée des avantages qu'il y a à établir des filiales dans le nord de l'État de New York.

Cette conférence, organisée par le comté St. Lawrence, fait partie d'un effort tenté par des localités situées sur la rive sud de la voie maritime du Saint-Laurent qui cherchent des industries, pour séduire des chefs d'entreprise canadiens.

Cet article n'est-il pas encourageant pour les contribuables canadiens? Un groupe de banquiers de New York a assemblé des fonds s'élevant à 500 millions de dollars pour aider les entreprises canadiennes à quitter le Canada pour les États-Unis. Dans les États situés le long de la frontière, on construit des complexes commerciaux pour loger les entreprises canadiennes. Une fois qu'un tel mouvement est commencé, il est impossible de l'arrêter.

Quelle autre possibilité offre le gouvernement? Il affecte 450 millions de dollars pour des projets temporaires de création d'emplois. Pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce n'organise-t-il pas une session d'étude pour découvrir pourquoi ces entreprises quittent le pays? Pourquoi ne fait-il pas quelque chose pour les garder au Canada? Il est inutile de dire qu'il refuse de faire quoi que ce soit parce qu'il est un grand partisant de la libre entreprise. Il représente l'une des grandes chances qu'aient eues les États-Unis.

J'aimerais lire certaines des observations qu'ont fait des hommes d'affaires canadiens. Un porte-parole de Jarry Electronics, qui est déménagé de Hawkesbury, en Ontario, à Massena, New York, a déclaré:

Il y a un point où il n'est plus possible de rebrousser chemin et le Canada y est presque rendu.

Un article sur l'investissement canadien aux États-Unis publié dans le Ottawa *Citizen* déclare:

Nous n'avons pas déménagé simplement pour quitter le Canada; c'était une question de survie.

Un porte-parole de Massey-Ferguson déclarait dans le numéro du 23 novembre 1976 du *Globe and Mail* de Toronto:

La politique économique du gouvernement Trudeau effraie le monde des affaires au point qu'il préfère investir aux États-Unis.

Voici un autre passage révélateur tiré du numéro du 23 juillet 1977 de l'Ottawa *Citizen*:

Il y a maintenant 140 sociétés de fabrication canadiennes qui ont des locaux dans l'État de New York.

Don McGillivray de Southam News a déclaré:

Le Canada s'en va à la dérive comme un navire sans gouvernail.

Un manufacturier de l'Ontario a eu le commentaire suivant:

Les industries ne peuvent tout simplement pas survivre dans le climat canadien actuel et de nombreuses autres sociétés déménageront aux États-Unis.

Comme je l'ai fait remarquer, cela nous nuit. Tout ce que nous avons à faire, c'est d'accroître la Commission d'assurance-chômage et d'avoir recours à ces programmes factices de création d'emplois. Si le ministre de l'Industrie et du Commerce et ce gouvernement étaient sur le qui-vive, ils consulteraient des conseillers en investissements partout au Canada. C'est ce que j'ai fait. J'en ai récemment consulté un à Winnipeg. Il a une fonction permanente très lucrative qui consiste à aider les entreprises canadiennes à déménager aux États-Unis. Ses commentaires concernaient surtout le Manitoba, mais le climat politique dans cette province s'est amélioré de 100 p. 100 ces deux dernières semaines.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Nous espérons qu'on stoppera cet exode massif des investissements et des entreprises au Manitoba. Toutefois, les provinces ne peuvent y arriver seules. Le conseiller en investissements que j'ai consulté m'a fourni des informations détaillées. Sans entrer dans tous les détails, je vous dirai que selon lui les fuites de capitaux du Manitoba entraîneraient la perte de 4,000 emplois.

Avec seulement un million d'habitants, le Manitoba n'est pas une grosse province. Nous comptons parmi les petites. Multipliez ce qui nous arrive par dix. Voilà le genre d'informations que le ministre de l'Industrie et du Commerce devrait obtenir. Il se targue d'être un fervent partisan de la libre entreprise, mais il ne fait rien pour inciter les sociétés à demeurer chez nous. J'aurai d'autres renseignements plus détaillés là-dessus très bientôt.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait état l'autre jour des considérables rentrées d'investissements au Canada. Cette déclaration est fausse. J'ai en main les statistiques concernant les investissements étrangers au Canada. A partir de 1976, on a commencé à enregistrer une baisse des investissements au Canada et une augmentation des fuites de capitaux. Cette tendance est très dangereuse. Un éditorial paru le 10 octobre dernier dans le *Financial Times* confirme ma déclaration:

Les sociétés américaines ont réduit de moitié l'augmentation prévue de leur investissement au Canada . . . De toute évidence, le Canada n'est plus considéré comme un bon endroit pour investir de l'argent.

La remarque d'un groupe d'hommes d'affaires japonais selon laquelle une fiscalité et des salaires élevés ainsi qu'une faible productivité font que le Canada n'est plus rentable sur le marché des investissements avait donc bien un accent de vérité.

Dix-sept grands complexes sont en voie de réalisation aux États-Unis grâce à des capitaux canadiens. Cette année seulement, 2.5 milliards de dollars en valeurs immobilières ont quitté notre pays pour les États-Unis. Trente p. 100 des grands immeubles à appartements de Seattle, dans l'État de Washington, ont été réalisés grâce à des capitaux canadiens. De toute évidence il y a quelque chose qui ne marche pas au Canada. C'est pourquoi je trouve intolérable qu'un nouveau converti du parti libéral encense ce gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Tous les journaux parlent de fuites de capitaux. Un autre article de journal déclarait récemment:

De plus en plus de capitaux canadiens s'en vont aux États-Unis. La raison est partiellement due au fait que les États-Unis sont actuellement considérés comme un meilleur endroit pour les affaires—à cause de leur fiscalité moins lourde, de leur coût de main-d'œuvre inférieur, de leur plus haute productivité, d'une moindre ingérence de la part du gouvernement; la liste est longue.

Des intérêts américains—des milieux gouvernementaux et du monde des affaires—ont su déceler cette tendance chez les investisseurs canadiens et agir rapidement pour l'orienter vers leurs domaines respectifs.

Ils sont en train d'ouvrir des officines au Québec et en Ontario ainsi que dans leurs États du nord-est pour aider les entreprises canadiennes à déménager. On n'entend pas les libéraux parler de ça dans leurs discours. Que fait donc le gouvernement pour garder cet argent chez nous? Que va-t-il faire pour retenir ces entreprises? Tout ce que j'aperçois de l'autre côté de la Chambre, ce sont des visages murés. Il est patent qu'ils ne feront rien du tout.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a aucun moyen pour vaincre la bureaucratie libérale. Il est un mythe tout simplement. Il a quitté les rangs de notre parti parce qu'il voulait faire de grandes choses pour le Canada. Il ne fera rien du tout.

M. Epp: Il va perdre son siège.

M. McKenzie: C'est exact, il va perdre son siège. Une des fautes commises par le gouvernement, c'est de gouverner par décrets du conseil; il en a pris 3300 l'an dernier. C'est une chose qui perturbe les milieux d'affaires et les investisseurs, qui ne savent jamais quelle mauvaise surprise leur est réservée.

Un journaliste éminent d'Ottawa, Peter Ward, écrivait récemment:

La Chambre des communes a rarement été témoin d'une passe d'armes aussi rude que la lutte menée pied à pied par l'opposition contre le bill C-51, portant sur la réglementation des armes à feu et l'assouplissement des restrictions relatives à l'écoute électronique utilisée par la police. Maintenant, cela ne semble pas gêner outre mesure les intérêts du milieu canadien des affaires. Mais les arguments soulevés par les députés de l'opposition comportent des critiques de fond sur la façon dont le gouvernement fédéral dirige les affaires de l'État.

Ils ne gouvernent pas. C'est une quasi-dictature. L'article dit ensuite que les changements du côté du gouvernement touchent tous les Canadiens, et peut-être les hommes d'affaires plus que d'autres.

● (2142)

Aucun pays ne peut survivre sans entreprises ou sans fonds de placement et il est inutile que nous nous fassions des illusions en pensant qu'il existe d'autres possibilités; il est inutile de penser que les 450 millions de dollars affectés au projet de création d'emplois peuvent compenser la sortie massive d'argent et d'entreprises du Canada. Même le président de Radio-Canada, une société de la Couronne, a déclaré que les racines des problèmes du Canada sont l'inflation . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord féliciter les députés de Louis-Hébert et de Malpèque (MM. Dawson et Wood) pour leur splendide contribution à ce débat traditionnel. Je m'inscris en faux contre les remarques de mon préopinant. A mon avis, il est mal élevé. Il connaît la tradition de la Chambre selon laquelle on doit au moins respecter l'opinion de deux nouveaux arrivés à la Chambre. Qu'il ait donc au moins la dignité de leur porter lui-même le respect qu'ils ont bien mérité.

Monsieur le président, ce débat représente une des rares occasions pour un député de parler de sujets variés et qui l'intéressent particulièrement. Il n'est pas partisan habituellement. Je terminais, monsieur le président, le 10 octobre dernier un stage de deux ans à titre de secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. L'expérience a été enrichissante. Les nombreux contacts établis à travers le pays, les discours, les visites officielles, le travail en comité et avec le ministre, m'ont permis de mieux comprendre les programmes fédéraux en matière urbaine et de me mettre en cause étroitement dans la politique et les programmes d'habitation mis de l'avant par ce gouvernement à l'appui des attentes canadiennes en matière de planification urbaine et de constructions domiciliaires.

Comme je représente une circonscription totalement urbaine et qui est constituée en grande partie de quartiers qui datent dans bien des cas de plus de 100 ans, une de mes préoccupations majeures a été de travailler fort à la conservation de notre patrimoine architectural et au réaménagement des vieux quartiers. Cette politique de restauration et de réaménagement d'Ottawa-Vanier nous a assurés la conservation de nos chers vieux quartiers, où a été instauré depuis longtemps un certain mode de vie et où la tradition devait contribuer à façonner le visage de la capitale nationale, pour qu'il puisse se réfléchir dans l'ensemble du Canada.

L'habitation dans Ottawa-Vanier a été sensiblement améliorée depuis quatre ou cinq ans. Il existe un grand choix de possibilités. Les programmes en cours, qu'il s'agisse d'aménagement de quartiers, de construction ou de restauration domiciliaires, continueront d'apporter des bénéfices tangibles à mes commettants.

Le gouvernement fédéral exerce une influence importante sur le Canada urbain en vertu des vastes responsabilités qui relèvent de sa compétence. Chaque politique et chaque programme dont l'initiative est prise au palier fédéral, dans les sphères telles que l'habitation, le transport, l'immigration, l'assistance économique et dans d'autres domaines, sont ressentis en fin de compte aux niveaux des collectivités locales et du voisinage. Ceci veut dire que nous, au palier fédéral, de même que nos homologues provinciaux, devrons toujours tenir compte des besoins, des priorités et des problèmes de coûts, et continuer à travailler étroitement avec le niveau municipal et les comités de citoyens, afin de trouver les solutions les plus pratiques aux problèmes de l'urbanisation et de la concentration.

Il y a aussi un point important qu'il faut considérer, du moins à l'heure actuelle, et c'est le fait que nous ne sommes pas tenus d'accepter les tendances à moins de le vouloir. Tout compte fait, les tendances reflètent grandement les lignes de conduite publique et les façons dont elles ont été appliquées. Jusqu'à un certain point, ces tendances peuvent être réorientées au moyen d'une nouvelle ligne de conduite de façon à être appliquées différemment.

Il existe un certain nombre de leviers fédéraux qui peuvent servir à appuyer de nouveaux objectifs qui reflètent des valeurs nouvelles. Il y a, par exemple, les programmes de logement, de l'immigration, de la finance et de l'économie, du transport et de l'industrie, du développement régional, et beaucoup d'autres. Tous ces programmes peuvent appuyer fortement les stratégies provinciales, régionales et municipales de croissance en vue d'améliorer la qualité de l'environnement urbain.

Un des phénomènes d'urbanisation et de concentration des populations a été le développement en périphérie de voisinages et des villes-dortoirs. Autour de ces concentrations se sont développés des centres commerciaux et des sites d'emploi. La

circonscription d'Ottawa-Vanier, au centre-ville d'Ottawa, n'a pas été exempte des effets de la migration de ses résidents vers les banlieues. Ceci a ralenti la croissance économique du centre-ville d'Ottawa et a amené des pressions très fortes pour de nouveaux systèmes routiers qui desserviront les banlieues où on couche et les centres-villes où on travaille.

Il y a sans doute un certain nombre de raisons pour que les tendances d'hier affichent maintenant de la modération. Une conscience nouvelle qui apporte avec elle des valeurs changeantes constitue probablement un autre facteur. Un nombre croissant de personnes habituées à vivre en banlieue ou ailleurs veulent maintenant retourner vivre dans les centres-villes. Ce n'est peut-être pas un changement dramatique mais on peut y constater des résultats salutaires. On demande maintenant que la qualité de vie des centres-villes soit mieux équilibrée entre les sites d'emploi et les quartiers résidentiels. Ceci constitue un renversement de la tendance manifestée depuis quelques années. Il est donc important que toute planification et toute stratégie en matière d'habitation et d'urbanisme soient étroitement liées à ces nouvelles tendances.

[*Traduction*]

Il a fallu que les politiques fédérales en matière de logement soient en même temps progressistes et adaptées à la grande diversité des besoins spéciaux qui ont toujours existé. C'est le principe central des politiques fédérales sur le logement: elles ne visent pas simplement à aider à fournir des maisons de brique, de mortier et de bois, mais aussi à aider les gens, surtout ceux qui sont incapables de se débrouiller seuls.

Je veux parler de ceux qui constituent les minorités importantes de notre société, c'est-à-dire les pauvres, les personnes âgées, les malades, les autochtones et tous les autres qui sont défavorisés dans un monde concurrentiel. Ils ont toujours été à la base de la politique nationale de logement et nous continuons aujourd'hui à satisfaire à leurs besoins grâce à divers programmes spécialement conçus pour les aider tout en maintenant la dignité essentielle à tous les êtres humains. Bien entendu, nous ne sommes pas seuls dans cette entreprise. Comme dans la plupart des autres domaines importants, il existe une certaine interdépendance des gouvernements pour le logement et nous travaillons de concert pour garantir que nous satisfaisons aux besoins de ceux qui sont le plus vulnérables.

Il est évident que nous ne pourrions pas le faire sans l'approbation du peuple canadien étant donné qu'il faut se servir de la force de la majorité pour aider les minorités vulnérables. C'est tout à l'honneur des Canadiens qu'ils soient prêts à appuyer le principe voulant que les plus fortunés d'entre nous assument une responsabilité fondamentale envers nos concitoyens qui ont besoin de notre aide, que ce soit provisoirement ou de façon permanente. Appelez-cela l'esprit de fraternité, si vous voulez, mais il existe, on peut le sentir, et il contribue à la grandeur de ce vaste pays qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique.

Nous avons tous été préoccupés collectivement et avec raison par la construction et l'amélioration de nos milieux. Nous avons mis au point des programmes souples qui s'adaptent à nos besoins et répondent à nos objectifs nationaux. Tous les paliers de gouvernement continueront sans doute à établir des plans pour améliorer la qualité de la vie dans tous nos milieux.

Cependant, nous devons aujourd'hui relever au Canada un défit d'importance pour nous tous. Pouvons-nous maintenir l'unité du pays? Que l'on parle d'unité nationale ou de compréhension nationale, pour ma part, je préfère l'expression compréhension nationale car j'en saisis mieux le sens . . .

Nous comprendre les uns les autres malgré toutes nos attaches régionales et locales, toutes nos coutumes et nos traditions différentes; comprendre ce pays où il y a deux langues officielles et une multitude de cultures; comprendre qu'il y a des forces qui travaillent à l'édification d'un meilleur Canada en même temps que d'autres forces qui veulent le détruire; voilà le défi que nous avons à relever! Il risque d'y avoir une crise qui menace tout ce que nous avons appris à aimer et à chérir et que nous voulons si ardemment garder. Le défi que nous avons à relever sur la voie de la fraternité humaine est de loin le plus important auquel nous ayons jamais eu à faire face.

● (2152)

Je me suis souvenu dernièrement d'un vieux proverbe anglais «do not trouble trouble till trouble troubles you» (il ne faut pas éveiller le chat qui *dort)*. A mon point de vue, la seule façon de combattre le séparatisme est de faire du fédéralisme un choix plus attrayant.

On peut voir dans notre histoire que les sentiments séparatistes existaient il y a longtemps au Canada. Lord Durham, l'un de nos gouverneurs anglais, a écrit dans son rapport à l'Angleterre au début des années 1800: «J'ai trouvé deux nations qui se faisaient la guerre au sein d'un même état».

L'histoire nous enseigne que les Franco-ontariens, et nous sommes 500,000 en Ontario, ont rencontré bien des obstacles dans leur lutte pour obtenir le droit de vivre en français en Ontario. Nous avons lutté contre des règlements qui interdisaient aux écoles de l'Ontario d'enseigner le français. Nous avons lutté pour avoir des écoles françaises aux niveaux primaire et secondaire et nous les avons finalement obtenues en 1968.

Nous sommes encore en train de lutter pour obtenir le droit d'utiliser le français dans les tribunaux de l'Ontario. Nous demandons la permission de rédiger nos testaments, nos contrats, nos contrats hypothécaires et les autres documents légaux ordinaires en français. Nous demandons que les services essentiels comme l'assistance juridique, les services de santé, les communications et les documents officiels du gouvernement puissent être disponibles en français, tout ce que la plupart d'entre vous considérez comme votre dû dans vos provinces, que ce soit au Québec ou ailleurs.

Je pourrais continuer et vous débiter une litanie de services, comme les permis, les certificats, les avis, les demandes d'information, les documents publiés par les ministères ontariens et les organismes du gouvernement que l'on ne peut obtenir en français en Ontario. Mais toutes ces demandes et ces préoccupations, si importantes soient-elles, se résument à un principe de base qu'on appelle l'égalité des chances.

Il y a près d'un million d'autres francophones canadiens qui comme moi vivent à l'extérieur du Québec. Nous désirons être actifs, respectés et acceptés dans notre pays. Nous sommes Canadiens. Il se trouve que nous parlons français dans un milieu anglophone. L'adoption de deux langues officielles, respectant l'héritage particulier et les traditions de chacun n'avait-elle pas d'abord pour but de créer un pays uni? Il est

certain que la règle du jeu ne prévoyait pas que le français serait cantonné au Québec et que le reste du Canada parlerait anglais. S'il en est ainsi, je devrai m'en dissocier. Je veux me sentir chez moi dans une langue ou l'autre, d'un océan à l'autre, partout au pays.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Pour moi l'unité n'est pas l'uniformité. Elle ne veut pas dire que notre société va évoluer suivant un modèle uniforme, régional ou autre, applicable d'un bout à l'autre du territoire. L'unité doit être raisonnable, elle doit tenir compte de toutes les minorités, qu'elles soient linguistiques, sociales, culturelles ou économiques. Nous exigeons tous d'être respectés, individuellement et collectivement. Les groupes minoritaires demandent à être respectés. Ce n'est pas une fantaisie, c'est là un sentiment normal éprouvé par tout le monde. Par les provinces quand elle négocient avec le gouvernement provincial, ou par les municipalités quand elles négocient avec les gouvernements provinciaux. Ce que nous demandons, monsieur l'Orateur, c'est d'être respectés. Nous demandons que notre pays soit respecté lorsqu'il négocie avec les autres. Nous voulons qu'on respecte notre potentiel, notre place dans le commerce mondial, notre diversité culturelle, notre attachement aux droits de la personne, les qualités de notre magnifique démocratie.

La caractéristique de notre fédéralisme est de pouvoir s'adapter aux circonstances. Les minorités de langue française craignent l'assimilation. Si elles disparaissent par le fait de la négligence malveillante ou de la simple indifférence de la majorité, cette majorité aura favorisé le séparatisme par disparition.

La séparation par voie de disparition sera réalisée lorsque le français ne se parlera plus à l'extérieur du Québec et que l'anglais ne se parlera plus à l'intérieur du Québec. Les minorités, il y a deux façons de les faire disparaître: on les harcèle, ou on n'en tient pas compte. Le résultat est le même.

René Lévesque, le premier ministre du Québec, est un séparatiste avéré. Lord Durham était aussi un séparatiste à sa manière, dans le célèbre rapport qu'il adressait à l'Angleterre, il préconisait l'assimilation comme unique moyen de régler le problème canadien-français. Et à cette fin il proposait un plan. Est-ce que les minorités francophones de l'extérieur du Québec seraient les héritières de Lord Durham?

Le pays s'est constitué au fur et à mesure que les deux groupes linguistiques s'installaient et établissaient leurs territoires. S'ils avaient mis autant de zèle à fraterniser qu'ils en ont mis à s'implanter, nous n'aurions pas à affronter les mêmes problèmes aujourd'hui. Certains me diront que l'unité nationale est menacée par les problèmes économiques ou l'agitation sociale provoquée par un chômage alarmant. Je suis de ceux qui pensent qu'on ne peut pas séparer les problèmes économiques, culturels ou sociaux lorsqu'on veut parler de l'entente nationale. On ne peut pas parler de religion à un homme affamé. On ne peut pas parler d'unité à un pauvre ou à un homme dans le besoin. Évitons de diviser notre société et ses problèmes en isolant les citoyens qui doivent être nourris de ceux qui doivent être logés ou de ceux qui doivent être transportés, et ainsi de suite. Il faut considérer de façon globale la société et les problèmes généraux que nous devons affronter de façon que ce soit l'entité humaine qui compte avant tout. Ne parlons pas de justice sociale et d'égalité des chances pour les francophones dont les droits sont en fait bafoués depuis 110 ans.

Je voudrais maintenant évoquer un autre grave problème qui menace la minorité francophone hors Québec dont je fais partie: il s'agit du problème de l'assimilation. Les dernières statistiques, qui datent de 1971, indiquent que 27 p. 100 des francophones minoritaires hors Québec sont en cours d'assimilation, et cette proportion est très alarmante. En tant que langue nationale, le français hors Québec est sur le point d'être réléguée au niveau des éléments de folklore dans au moins sept de nos dix provinces. Au niveau provincial, le bilinguisme n'existe que dans deux provinces, à savoir le Québec et le Nouveau-Brunswick, même si je dois admettre que l'Ontario fait un certain effort pour adapter sa politique au défi lancé.

Où en sommes-nous en tant que fédération? Pouvons-nous nous adapter au changement? Actuellement, en tant que membre d'une minorité linguistique, j'ai l'impression que la majorité, qu'il s'agisse des francophones au Québec ou des anglophones dans les autres provinces, réagissent selon leur conscience alors que les minorités accumulent des forces avant de s'affirmer au grand jour. Actuellement ceux d'entre nous qui se sentent menacés ne sont pas absents du débat national. Les groupes linguistiques minoritaires observent la bataille, car ils ont un pays à perdre, et sans doute un pays à gagner.

La lutte ne se fera pas entre la Colombie-Britannique et le Québec, entre Terre-Neuve et le Québec ou entre n'importe quelle autre province et le Québec; la lutte pour gagner les esprits, les cœurs et l'allégeance de la population se fera à l'échelon national. L'issue sera fort vraisemblablement décidée par les groupes minoritaires qui luttent contre les distinctions injustes, l'incompréhension et parfois même le racisme. La seule façon de combattre la désintégration du pays est de faire du fédéralisme une solution plus attrayante que le séparatisme.

Les Canadiens, quels que sont leur région d'origine, leurs racines culturelles, la classe auxquels ils appartiennent ou leur sexe, veulent seulement obtenir une égalité relative. Un sentiment de justice, de liberté et d'égalité devra être suscité chez tous les Canadiens. Nous ne pouvons plus continuer à assister en spectateurs impuissants à la détérioration de la situation, à l'éclatement de la trame nationale.

Le Canada anglophone devra être assez magnanime pour traiter d'égal à égal avec les groupes francophones, non d'après l'équilibre des nombres, mais en formant une société canadienne tolérante et respectueuse des minorités, qu'il s'agisse de minorités linguistiques, culturelles, sociales ou économiques.

[*Français*]

Finalement, monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques sur les commentaires relatifs à la proposition du premier ministre, la semaine dernière, lors du débat sur l'Adresse, quand il a dit qu'il voulait au cours de cette session présenter à la Chambre un projet de loi sur le référendum. En attendant de plus amples détails sur cette formule de consultation populaire, j'aimerais faire comprendre à la Chambre qu'il est urgent pour tous les Canadiens de réaliser que le temps qu'il nous reste pour faire les choses que nous devons faire est de plus en plus court. En effet, je suis convaincu que la date du référendum québécois est une date importante et significative. Je pense, monsieur le président, que peu importe le résultat de ce référendum, la situation, si elle doit changer, doit changer d'ici là.

Je ne connais pas la date du référendum proposé par le Parti Québécois. Je sais que les résultats de ce référendum pourraient être extrêmement troublants. Si les Québécois répondent par la négative, aurons-nous un retour au *statu quo*, à une attitude de la majorité anglophone, à savoir, qu'il n'y a pas de problème, qu'il n'y a pas lieu de s'en faire, car ils ne se sépareront pas? Ou, dans l'affirmative, subirons-nous un «backlash» de l'opinion anglaise envers les minorités françaises, ce qui est peu dire? Il est donc très important que dans le temps qui nous reste avant cette consultation québécoise, nous mettions tous nos efforts à trouver une formule fédérative qui répondra réellement à nos attentes. Nous en sortirons plus forts et plus vigoureux.

C'est John F. Kennedy, dans son discours présidentiel d'inauguration qui disait:

Recommençons à nouveau, en nous rappelant de part et d'autre que la civilité n'est pas un signe de faiblesse, et qu'il faut toujours établir la preuve de la sincérité. Que la crainte ne soit jamais le motif de nos négociations. Et ne craignons jamais de négocier.

Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

● (2202)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le représentant d'Okanagan Boundary a la parole.

M. Whittaker: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE BILINGUISME—LA MODIFICATION SUGGÉRÉE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES EN VUE DE FAIRE DISPARAÎTRE CERTAINES INIQUITÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Le 25 octobre dernier je posais une question au secrétaire d'État afin d'élucider avec lui un point fort important. En effet, c'est le 30 septembre dernier que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) annonçait la décision du gouvernement de ne pas créer de districts bilingues. Or la loi sur les langues officielles s'appuie en grande partie sur la création de districts bilingues. A-t-on une formule de rechange?

J'ai demandé au ministre si le gouvernement avait l'intention, outre les propositions annoncées dans le discours du trône, d'apporter durant la présente session des modifications à la loi sur les langues officielles, reconnaissant ainsi à ce statut sa primauté en matière d'égalité linguistique sur tout autre statut fédéral, corrigeant ainsi certaines anomalies et incompatibilités qui existent dans un certain nombre de statuts.

En plus de la loi sur les langues officielles, j'aurais pu mentionner, si j'en avais eu le temps, la loi sur les chemins de fer, la loi sur les liquidations et la loi sur les banques qui contiennent toutes des vexations d'ordre linguistique. Par exemple, était-il dans l'esprit de la loi et dans la volonté de ce Parlement de restreindre les avis et les annonces au public faits par les sociétés de chemins de fer? Je ne le crois et je

m'explique. Actuellement, la loi sur les chemins de fer, plus particulièrement l'alinéa 3 de l'article 243 se lit comme il suit:

Ces avis dans la province de Québec doivent être rédigés en anglais et en français et dans les autres provinces en anglais.

Ceci veut dire qu'on pourrait contester le droit des chemins de fer Nationaux à annoncer en français dans toute autre province que le Québec, ce qui est contraire à la pratique établie et contraire, d'après moi, à l'esprit de la loi adoptée par la Chambre.

Il existe une foule d'autres articles où on peut retrouver de telles anomalies. C'est au printemps dernier que j'ai entrepris une revue des statuts fédéraux traitant des langues officielles, et que j'ai constaté qu'il fallait leur apporter des modifications afin d'éliminer ce que j'ai appelé en juillet dernier, dans mon discours sur l'unité, «des irritants inutiles».

A la suite d'une étude sérieuse et profonde de tous les statuts, avec l'aide, comme les députés le savent, de notre conseiller juridique et d'un ordinateur, j'ai préparé un projet de loi que j'ai déposé aujourd'hui même et qui, selon moi, apporterait une certaine équité dans nos droits linguistiques canadiens.

J'étais très heureux de constater dans le discours du trône que le gouvernement, à la suite de consultations avec les provinces, modifiera le Code criminel de façon à garantir le droit des accusés à un procès dans la langue officielle de leur choix. D'un autre côté, monsieur l'Orateur, à la suite à l'annonce faite par le gouvernement de ne pas créer de districts bilingues, j'ai pensé qu'il faudrait trouver une formule de rechange. Puisque le fédéral a une loi sur les langues officielles, puisque le fédéral est prêt à rencontrer les provinces pour amender la Constitution de façon à y inclure un article garantissant l'égalité linguistique au pays, il me semble maintenant que les provinces se doivent d'emboîter le pas, et si elles le veulent bien, rattraper dans leur juridiction propre, l'élan déjà amorcé par le fédéral.

Il s'agit donc pour moi d'obtenir d'une part que le fédéral reconnaisse la primauté de la loi sur les langues officielles sur tout autre statut du Canada, et que les provinces, d'autre part, soient encouragées à permettre un plus grand usage de celles-ci. Sans vouloir discuter plus à fond mon projet de loi et pour démontrer toute la flexibilité possible, il est essentiel que les provinces permettent l'usage des deux langues officielles dans leur juridiction. Mon projet de loi, en gros, vise à demander la permission. Avec beaucoup de bonne volonté, les provinces pourraient permettre cet usage, je ne vois pas de difficulté. J'entrevois certains problèmes dans certaines provinces où l'on va peut-être penser que permettre veut dire reconnaître. Je ne parle pas pour le moment de reconnaissance officielle, je parle de permission. Si on nous permettait, en Ontario, ici, d'avoir des documents juridiques en français, je les aurais. Je ne demande pas au gouvernement de se déclarer officiellement bilingue, je lui demande simplement ceci: Donnez-moi des documents pour que je puisse effectivement vivre ici, en Ontario, dans ma langue maternelle.

Il est temps qu'on permette également à une foule d'agences fédérales de se servir de l'esprit de la loi, et dans le cas des chemins de fer, qu'on élimine, par exemple, cette anomalie qui défend d'annoncer en français dans les provinces autres que le Québec.

Ajournement

A mon avis, monsieur le président, il serait peut-être heureux que la Chambre adopte la signalisation internationale pour les chemins de fer. On pourrait d'ici quelques mois, si on le juge à propos, présenter un projet de loi qui préconiserait l'adoption de la signalisation internationale des chemins de fer. C'était là l'essentiel de ma question, monsieur le président. Il est important que l'on revise tous ces statuts. J'espère que le ministre qui va me répondre aura au moins une réponse positive à me donner.

● (2207)

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit au député l'autre jour et ainsi que je l'ai annoncé à la Chambre au début de la journée, le gouvernement entend proposer des modifications à la loi sur les langues officielles. Il compte ainsi renforcer la loi et surtout le rôle du commissaire parlementaire, de façon qu'il puisse, dans le contexte du Parlement, appliquer la loi avec plus d'efficacité.

Je tenais à remercier le député de m'avoir signalé, ainsi qu'à la Chambre, les contradictions et les anomalies de certaines lois fédérales. Ce faisant, il m'a rendu, ainsi qu'aux autres députés, un service inappréciable.

Je partage la vive inquiétude qu'il éprouve à l'égard de certaines dispositions désuètes et, sur ses instances, j'ai demandé à mes collaborateurs de communiquer avec le ministère de la Justice et avec le Conseil privé en vue d'examiner les mesures législatives qu'il nous a signalées et d'apporter les modifications qui s'imposent.

Je n'ai pas encore eu le loisir d'examiner la mesure législative dont il a saisi la Chambre aujourd'hui, mais je m'engage à le faire le plus tôt possible; je suis sûr que nous y trouverons des suggestions des plus utiles. J'estime qu'il a parfaitement montré comment un député peut servir les intérêts de la population qu'il représente. Ses suggestions sont fort utiles et j'entends veiller à ce qu'on y donne suite.

LE LOGEMENT—LES MOTIFS DU MANQUE DE PROTECTION DES ACHETEURS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Le 20 octobre, monsieur l'Orateur, à la première occasion qui m'a été donnée de le faire au cours de la présente session, j'ai signalé au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) la fâcheuse situation des habitants de Bear Creek Park, dans la région de Surrey, en lui posant la question suivante:

Comme l'ex-ministre qui détenait ce portefeuille a fait preuve d'une malheureuse précipitation dans la réalisation des programmes PAAP, il est arrivé à des gens, comme par exemple ceux de Bear Creek, d'être honteusement exploités par des entrepreneurs de passage, comme j'en ai déjà parlé au ministre, ainsi que par la directive du gouvernement voulant que les inspecteurs en logement ne s'intéressent qu'à la sécurité des prêteurs sans s'occuper des acheteurs. Je voudrais savoir pourquoi il n'a pas été question de logement dans le discours du trône et pourquoi il n'y a pas de protection offerte à ceux qui achètent une maison.

Le ministre s'est contenté de répondre qu'il était désolé des erreurs qui s'étaient produites et d'exprimer l'espoir qu'elles ne se reproduiraient plus à l'avenir. C'était là un aveu de l'échec du ministre et de ses collaborateurs, et un refus d'accepter quelque responsabilité que ce soit pour ce qui est arrivé aux propriétaires de Bear Creek Park.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

Je veux assurer au ministre que je ne parle pas du programme lui-même, car je sais qu'il est en vigueur depuis deux ou trois ans et qu'il y a des projets fort intéressants qui ont été réalisés par des entrepreneurs très bien cotés dans le cadre des programmes d'aide pour l'accession à la propriété. Je ne parle pas du programme même. Je parle d'un exemple en particulier que l'on pourrait reproduire à l'échelle nationale; je parle de gens qui avaient mis leurs espoirs dans un programme gouvernemental et qui ont été amèrement déçus à cause de la négligence des administrateurs du gouvernement.

Le problème, c'est que le ministre veut donner à son programme assez d'ampleur pour lui permettre d'étaler les statistiques et montrer qu'il marche très bien, et comme il va de son intérêt d'avoir des statistiques éloquentes sur le nombre de mises en chantiers, il permet à ses fonctionnaires, et les y force peut-être même, d'attirer des entrepreneurs qui n'ont pas une réputation enviable auprès des gens pour ce qui est de la qualité de leur travail. Je voudrais résumer brièvement ce qui s'est passé.

● (2212)

Dans le cas qui nous occupe, 95 p. 100 des maisons avaient été achetées sur plans. L'entrepreneur avait pris l'initiative de modifier ces plans au cours des travaux de construction, et lorsque les acheteurs eurent l'occasion de voir les changements qui avaient été apportés, ils ont fait des difficultés. L'entrepreneur affirmait que les choses finiraient par s'arranger et que les acheteurs seraient satisfaits du résultat. Les résultats furent tellement désastreux que tous les intéressés s'unirent pour protester.

J'ai montré au ministre des photos des maisons qui avaient été vendues au plein prix prévu par le PAAP et il a lui-même été surpris du gâchis. Je sais que cette question le préoccupait.

Il importe de préciser que les occupants et les acheteurs de Bear Creek Estates ont demandé explicitement aux responsables de la SCHL de Vancouver l'autorisation de ne pas envoyer le solde du prix à l'entrepreneur, mais ceux-ci n'ont pas réagi. L'entrepreneur a reçu son argent. Il a ensuite mis les voiles en laissant les acheteurs en plan avec leurs problèmes. Ils avaient notamment des problèmes d'eau: moisissure, condensation, refoulement et infiltrations par les portes.

Je devrais prendre quelques minutes pour vous parler des problèmes qui se sont posés. Les inspecteurs sont revenus, ont examiné les lieux et admis que leur première inspection avait été mal faite. Il y avait dégâts dus à l'humidité qui s'infiltrait entre les vitres. Les portes avaient été installées mais les bourrelets d'étanchéité renvoyaient l'eau dans la maison au lieu de la rejeter à l'extérieur. Non seulement c'était du mauvais travail, mais le code n'était pas respecté. L'administrateur de Vancouver a signé une attestation disant qu'une des maisons n'était pas conforme à l'article B 4) des normes des logements résidentiels de la SCHL. Dans une autre, l'installation électrique ne satisfaisait pas à l'article 35 (B) (4) des normes. Il y avait donc des infractions directes au code du bâtiment. Les inspecteurs les ont laissé passer et les gens ont dû payer. Et maintenant ils sont refaits.

Le ministre semblait vraiment s'intéresser au sort de ces gens, mais le comble c'est quand il nous a dit à la fin qu'il était bien dommage que ce soit arrivé et que les intéressés devraient peut-être s'adresser à un avocat pour faire redresser leurs torts. Mais l'entrepreneur a disparu depuis longtemps. Il a fermé boutique et il a certainement vidé le compte en banque de cette société. Ces gens ne peuvent rien faire et ils sont dans de mauvais draps.

La brochure ministérielle sur la loi nationale sur l'habitation nº 5128-15 signale que:

Les inspections régulières sont destinées à nous assurer que la maison terminée offrira une garantie suffisante pour faire l'objet d'un prêt hypothécaire consenti en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Je me demande si le Royal Trust et le Montreal Trust ont suffisamment de fonds pour embaucher des inspecteurs privés. La Société centrale d'hypothèques et de logement doit-elle faire des inspections pour s'assurer que les prêts hypothécaires sont protégés? Le gouvernement protège le Montreal Trust et le Royal Trust. Qui protège les acheteurs? Assurément, celui qui achète en vertu d'un programme approuvé par le gouvernement devrait pouvoir compter que les fonctionnaires de l'État protégeront son intérêt et non celui des prêteurs. Je crois que le Royal Trust est suffisamment puissant pour veiller à ses affaires.

Les citoyens en cause ont été des plus patients. Ils ont travaillé à réparer leur maison. Ils ont tenté de l'embellir. Ils ont dépensé $1,000 à $1,500 pour faire arranger leur maison, pour s'assurer qu'elle était habitable et en chasser l'humidité. Ils ont investi leur argent dans ce . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Friesen: Je voudrais savoir ce qui va arriver à ces gens.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en tant que secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, je suis heureux de fournir à la Chambre des renseignements supplémentaires sur le rôle de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans la construction de maisons dans la subdivision de Bear Creek Park. Comme l'honorable représentant le sait, mon ministre a porté à cette affaire un vif intérêt personnel; comme le prouvent les réunions qu'il a tenues et auxquelles le député a fait allusion.

Le député a parlé du discours du trône et comme l'a signalé mon ministre il y a quelques jours, si toutes les questions reliées aux programmes PAAP et tous les autres aspects des divers ministères du gouvernement avaient été inclus dans le discours du trône, la Reine serait encore ici à Ottawa.

M. Friesen: Nous n'y voyons pas d'inconvénients.

M. Harquail: Sauf le respect que je lui dois, j'ai l'impression que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) ne comprend pas au juste le genre de protection que la SCHL est tenue d'assurer aux acheteurs de maisons aux termes du programme PAAP. Pendant la construction, toutes ces maisons sont inspectées régulièrement par les inspecteurs de la SCHL, qui veillent à ce que les plans approuvés soient raisonnablement exécutés et répondent aux normes minimales de construction.

● (2217)

Lorsque les propriétaires des maisons du Parc Bear Creek ont dit qu'ils n'étaient pas contents de la façon dont leurs maisons avaient été construites, la SCHL s'est mise en rapport avec eux à plusieurs reprises ainsi qu'avec le promoteur en vue d'essayer de résoudre les problèmes. Fait important à noter, monsieur l'Orateur, la SCHL a réussi à obliger l'entrepreneur à apporter quelques modifications nécessaires pour que les logements répondent aux normes. La Société a également réussi à inciter le promoteur à apporter un certain nombre d'autres améliorations conformément aux normes, mais elle l'a en outre encouragé à faire de la construction soignée de façon à satisfaire le propriétaire.

Les logements sont maintenant conformes aux normes de construction. Cependant, la construction proprement dite ne répond peut-être pas à l'attente de certains acheteurs, et cela semble être la cause principale de leur mécontentement continuel. En outre, comme les rapports étaient tendus entre le promoteur et certains propriétaires, chacun s'est replié sur ses positions et la SCHL a passé beaucoup de temps en qualité de médiateur dans ces conflits.

Une des principales difficultés à ce stade-ci, monsieur l'Orateur, est la disparité qui existe entre les espérances des acheteurs éventuels de logements moyens d'un côté et, de l'autre, le produit fini qui leur est remis. Malheureusement, ce genre de situation survient lorsque les acheteurs choisissent leur maison à partir de plans ou de maquettes. Les différences existant entre ceux-ci et le véritable domicile qu'ils achètent constituent une source de déceptions et de frustrations, même si leur maison correspond dans l'ensemble aux plans à partir desquels les unités ont été choisies.

Le constructeur a averti la SCHL qu'il n'a pas l'intention d'exécuter de travaux supplémentaires sur ces maisons—qui répondent maintenant aux normes—et il ne travaille d'ailleurs plus dans cette industrie. Je sympathise avec les propriétaires, monsieur l'Orateur, mais il est indéniable que la SCHL a fait tout ce qui était en son possible dans le cadre de son mandat pour aider les propriétaires comme elle le fait dans chaque cas. C'était pour aider les acheteurs tels que ceux-ci que les précédents ministres d'État aux Affaires urbaines ainsi que l'actuel ministre, alors qu'il occupait le poste de ministre de la Consommation et des Corporations, ont cherché à instituer un régime national de garantie aux consommateurs à l'intention des acheteurs de maisons neuves. Des programmes de garantie ont maintenant été mis en œuvre par la plupart des gouvernements provinciaux et les consommateurs peuvent désormais s'attendre à une meilleure protection dans ce domaine. Le ministre attache beaucoup d'importance à sa collaboration avec l'Association canadienne du logement et de l'aménagement urbain ainsi qu'avec les provinces pour s'assurer que tous les canadiens bénéficient d'une égale protection.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS D'INVALIDITÉ DE MOINS DE 48 P. 100—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je me demandais qui allait répondre à la place du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), mais je vois qu'il ne reste plus qu'un seul libéral. Monsieur l'Orateur, si je comptais les fois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même avons abordé le sujet que je soulève ce soir, nous remporterions sûrement la palme pour le nombre d'injustices commises

contre des Canadiens que nous avons signalées. Hier j'ai posé deux questions. La première concernait les pensions des veuves, et l'autre portait sur le retard accusé par les pensions d'invalidité des anciens combattants par rapport à celles de la Fonction publique.

Comment se peut-il que personne ne constate la discrimination qui existe dans la législation relative aux anciens combattants? L'invalide de guerre à 48 p. 100 lègue à sa femme une pension en mourant. Mais celui qui est invalide à 47 p. 100 seulement—la différence n'est que de $203 environ par année—ne laisse rien à sa veuve. A moins que sa mort ne soit imputable à la guerre, son épouse reste sans ressources. Elle doit recourir au bien-être social. Les Canadiens disent donc à cette femme, qui a probablement consacré bien des heures à prendre soin de son mari avant sa mort, «Tire-toi d'affaires, chère». Chose intéressante, il y a maintenant moyen de rectifier cela dans la loi, nous l'avons signalé au ministre plus d'une fois, en passant par les dispositions sur l'allocation aux anciens combattants.

● (2222)

Le prestataire de l'allocation aux anciens combattants touche quelque chose comme $487, soit à peu près ce que touche le pensionné invalide âgé de 65 à 70 ans. S'il meurt, sa femme est protégée pendant un an, au taux des gens mariés. Après cette année-là, elle passe au taux des célibataires. Elle a, cependant, cet élément de protection supplémentaire. Le pensionné invalide, qui souffre de ses blessures de guerre, n'a pas le même avantage.

L'autre anomalie, c'est le fait que le pensionné atteint d'une invalidité à 5 p. 100 seulement peut avoir droit à l'allocation aux anciens combattants et probablement recevoir $400. Sa femme est protégée. Quiconque touche une pension d'invalidité inférieure à 47 p. 100 a donc avantage à réclamer l'allocation aux anciens combattants. Il faut corriger cette anomalie dans la loi. Le gouvernement fait pourtant la sourde oreille.

L'autre problème sur lequel j'ai attiré l'attention du ministre a trait à la pension de base et à son indexation. Après avoir remué ciel et terre pendant des années, nous sommes parvenus à choisir une catégorie comme étalon pour la fixation du montant des pensions d'invalides. Une commission tripartite s'est finalement mise d'accord sur la moyenne de la rémunération des cinq catégories de fonctionnaires fédéraux se trouvant au bas de l'échelle salariale.

L'indexation des pensions d'invalides étant calculée d'après l'augmentation du coût de la vie, l'écart entre le salaire des fonctionnaires et celui des invalides se creuse de $536 par an. Le ministre reconnaît que cette situation est anormale et qu'il faut y remédier. Pourtant, pas plus tard qu'hier, il a déclaré que les augmentations allaient dorénavant représenter seulement la moitié de la progression de l'indice du coût de la vie et que les anciens combattants accepteront cette mesure de bonne grâce étant donné qu'ils sont de bons citoyens, ce qui est ridicule. Ce sont effectivement d'excellents citoyens. C'étaient déjà d'excellents citoyens il y a 60 ans lorsque, jeunes, ils se sont rendus outre-mer pour combattre au nom du Canada. Certains y ont laissé la vie. D'autres sont revenus estropiés et invalides.

Enfin, après 50 ans, ce taux de base a été établi. Ces anciens combattants accusent maintenant un retard considérable et personne ne veut plus les écouter. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire combien de temps ils devront encore attendre? Ils ne sont plus que 12,404 anciens combattants de la Première guerre mondiale à toucher des pensions. Ils seront tous partis, à Dieu ne plaise, dans deux ou trois ans! C'est une honte pour notre société que de leur refuser de remplir un engagement pris par le gouvernement canadien il y a 60 ans.

● (2227)

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, à l'approche du jour anniversaire de l'Armistice, c'est assurément un honneur pour moi que de répondre au nom du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Parent).

Répondant hier à une question du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), c'est avec regret que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a dû préciser que le gouvernement, après avoir songé sérieusement à relever la pension de base pour décès ou invalidité des anciens combattants, avait décidé de reporter à plus tard cette hausse. Les députés comprendront, en cette période d'austérité, qu'il est impossible de débloquer des fonds supplémentaires en plus des augmentations ordinaires qui entreront en vigueur le 1er janvier 1978.

S'il ne peut accorder cette hausse supplémentaire, cela ne veut pas dire que le gouvernement ne s'est pas préoccupé du sort des anciens combattants au cours des dernières années. C'est ainsi qu'en janvier 1971, la pension des anciens combattants célibataires sans personne à charge, dont la pension pour invalidité était de 100 p. 100, s'établissait à $265. Le 1er avril 1971, le gouvernement a relevé cette pension de 10 p. 100 pour la porter à $292 par mois. L'indexation des pensions a débuté le 1er janvier 1972 et leur progression annuelle est maintenant fonction de l'indice des prix à la consommation. En outre, suite aux recommendations du groupe d'étude mixte, on leur a consenti une hausse substantielle de 24 p. 100 au milieu de 1972.

C'est ainsi que je suis en mesure d'annoncer que le taux de base des pensions augmentera de 7.2 p. 100 à compter du 1er janvier 1978 si bien que les pensionnés à 100 p. 100, célibataires, recevront $596.70 par mois. Un pensionné à 100 p. 100, marié et ayant un enfant obtiendra $823.52. Une veuve sans enfant recevra $447.53 et si elle a deux enfants à sa charge, $716.06.

Pour ce qui est de la pension proportionnelle des veuves d'anciens combattants, j'ai très peu à ajouter depuis la dernière déclaration faite à ce sujet.

On a dit qu'une veuve devrait recevoir une pension proportionnelle si son mari avait reçu une pension d'invalidité de 47 p. 100 ou moins. C'est parce qu'elle aurait droit à la pleine pension de veuve si la pension de son mari avait été de 48 p. 100 ou plus au moment du décès. Ce qu'on oublie parfois c'est que la veuve touche une pension si le décès de son mari a eu lieu pendant la guerre ou s'il était attribuable à son service, quel que soit son degré d'invalidité. La question se pose alors de savoir si, en cas de décès non imputable au service militaire, la veuve doit avoir droit à une pension en raison du service de son mari.

Nous savons que les prestations versées chez nous à l'ancien combattant invalide ou aux personnes à sa charge survivantes sont beaucoup plus élevées que celles qui sont accordées dans la plupart des autres pays. A ma connaissance, aucun autre de nos principaux alliés occidentaux ne verse automatiquement aux veuves une pension de survivante approchant des 48 p. 100 accordés au Canada.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le temps à la disposition du secrétaire parlementaire est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 octobre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX RELATIFS AU RÉSERVOIR DE GULL ISLAND—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Environ 1500 employés de la Labrador Linerboard Limited et de Woods Contractors ont perdu leur emploi à Terre-Neuve et dans la région de Goose Bay au Labrador. Il y a environ trois mois, le gouvernement de Terre-Neuve a proposé au gouvernement fédéral un projet d'embauche qui emploierait environ 400 bûcherons pendant quatre ans afin d'effectuer une coupe à blanc à l'emplacement projeté du réservoir sur le bas Churchill qui fera partie du projet hydro-électrique de Gull Island au coût de 5 à 8 millions de dollars par an, coupe à blanc indispensable selon les études écologiques, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) réponde immédiatement à la requête du gouvernement de Terre-Neuve et lui dise que la proposition est acceptée et que les fonds nécessaires proviendront des crédits supplémentaires pour les programmes d'embauche annoncés par le ministre des Finances (M. Chrétien) à la Chambre jeudi dernier et que le gouvernement ne tentera plus de différer sa réponse au sujet de ce projet qui accorderait un avantage durable et des emplois à un endroit où on en a un pressant besoin.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE MESURE LÉGISLATIVE PROPRE À ÉVITER LES LICENCIEMENTS À L'INCO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour proposer la motion suivante. Étant donné que l'INCO et la Falconbridge ont agi de façon injuste et déraisonnable lorsqu'elles ont licencié environ 3400 travailleurs à Thompson, Port Colborne et Sudbury, qu'il faut du temps pour que les compagnies et les syndicats ouvriers arrivent à trouver des solutions mutuellement acceptables et éviter ainsi les licenciements, je propose, appuyé par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

● (1112)

Que la Chambre ordonne au gouvernement de présenter immédiatement une mesure législative pour enjoindre à l'INCO et à la Falconbridge d'annuler les licenciements et de chercher des solutions pouvant convenir aux travailleurs et à leurs employeurs.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: D'après l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Les libéraux ont dit «non».

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE UNE RENCONTRE AVEC LES PROVINCES, LES COMPAGNIES ET LES SYNDICATS POUR PRÉVENIR LA DÉTÉRIORATION DU SECTEUR MINIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, comme il semble y avoir une conférence entre le très honorable premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Chrétien) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), j'ai l'impression que je vais obtenir l'unanimité relativement à ma motion.

Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et très importante.

Étant donné les mises à pied probables qui sont entrevues dans l'industrie minière au Québec, notamment dans le cas de la Noranda Mines qui parle de réduire ses activités à Murdochville; étant donné l'état de panique qui semble exister dans le secteur minier à la suite du congédiement massif annoncé par l'International Nickel Company of Canada, en Ontario; et étant donné également le désir souvent exprimé auprès du gouvernement par les producteurs miniers canadiens afin que celui-ci établisse une planification à long terme pour l'industrie minière, particulièrement en ce qui touche au nickel, au cuivre, au zinc et au minerai de fer, je propose, appuyé par le député de Don Valley (M. Gillies):

Que le gouvernement convoque immédiatement une conférence au sommet sur la situation de l'industrie minière afin d'établir avec les provinces, les compagnies et les syndicats les mesures à prendre au cours des prochains mois pour empêcher la détérioration du secteur minier et le rendre plus concurrentiel sur les marchés internationaux.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE NIVEAU ENVISAGÉ POUR LA STABILISATION DU DOLLAR CANADIEN—LES MOTIFS DU RECOURS À UN CRÉDIT PAR LA BANQUE DU CANADA

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. La Banque du Canada a effectué des démarches auprès des banques commerciales pour se faire accorder des crédits de l'ordre 1.5 milliard de dollars afin de soutenir le dollar canadien. C'est probablement la première fois de notre histoire que la banque centrale demande l'aide des banques commerciales. Jusqu'où le gouvernement entend-il aller pour stabiliser le dollar canadien?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, nous avons laissé flotter le dollar canadien et nous entendons poursuivre cette politique.

Des voix: Il ne flotte pas, il sombre.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Si on a l'intention de laisser le dollar flotter, comment se fait-il que la Banque centrale du Canada ait jugé bon d'ouvrir un crédit de 1.5 milliard de dollars auprès des banques commerciales? Le gouvernement pense-il que nos réserves sont si mal en point qu'il faille s'adresser à d'autres sources pour obtenir les crédits afin de suivre notre politique actuelle?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, tout le monde sait que depuis le début de l'année les réserves canadiennes ont diminué d'une façon substantielle. C'est pourquoi le gouvernement a jugé prudent à ce moment-ci de montrer que le dollar canadien avait des ressources considérables. Nous avons pu très facilement obtenir cette marge de crédit de un milliard 500 millions de dollars des banques canadiennes, ce qui prouve que le dollar canadien est en bonne position, et que nous avons suffisamment de réserves pour éviter les spéculations indues sur le dollar canadien.

[*Traduction*]

M. Gillies: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances fait preuve d'un changement tout à fait renversant de logique en cherchant à soutenir que le dollar canadien se trouve dans une bonne situation, alors qu'il est nécessaire de trouver une ouverture de crédit de 1.5 milliard de dollars auprès des milieux bancaires privés pour le soutenir.

Poursuit-on d'autres négociations avec les banques centrales d'autres pays, dans la mesure permise par les ententes du Fonds monétaire international, en vue de trouver une ouverture de crédit pour soutenir le dollar canadien? A ce propos, combien le gouvernement canadien a-t-il dû payer aux banques commerciales pour obtenir cette ouverture de crédit?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, les conditions seront connues d'une façon plus précise lorsque le contrat sera déterminé, et j'en informerai la Chambre. Je crois que les taux tels que négociés sont extrêmement favorables.

[*Traduction*]

L'INVESTISSEMENT DIRECT DES CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS—LES MESURES ENVISAGÉES POUR INVERSER LA SITUATION

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre des Finances. Le président de la Banque Toronto-Dominion a fait remarquer hier que la baisse du dollar canadien correspondait à une dévaluation de 25 p. 100 par rapport au mark allemand et au yen japonais. Les chiffres révèlent par ailleurs qu'on a observé en 1976, pour la première fois depuis 1939, un net exode de capitaux d'investissement direct du Canada et que les investissements canadiens directs aux États-Unis avaient augmenté de 510 millions l'an dernier. Quelles mesures le ministre prend-il pour essayer d'inverser cette tendance?

● (1117)

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à la Chambre des communes dans ma déclaration de jeudi soir.

M. Crosbie: Le Canada devient, comme l'Italie, le Royaume-Uni et la Zambie, une nation aux devises faibles. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il demande conseil au Royaume-Uni ou au gouvernement de la Zambie pour savoir que faire en pareille situation?

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Chose certaine, je ne songe certes pas à demander conseil à l'ancien ministre des Finances de la province de Terre-Neuve.

Une voix: Vous allez perdre trois de vos circonscriptions à Terre-Neuve.

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPPORTUNITÉ DE PRESSIONS TENDANT À OBTENIR L'ANNULATION PAR L'INCO DE L'ORDRE DE LICENCIEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au premier ministre. Depuis qu'International Nickel of Canada a annoncé le licenciement de quelque 3,000 travailleurs à Sudbury, à Thompson et à Port Colborne, les employés ont fait des propositions précises que la compagnie est en train d'étudier, propositions visant à atténuer le coup de 3,000 licenciements prévus dans 16 semaines, mais la compagnie et les employés ont besoin de temps pour étudier et négocier ces propositions sans que pèse sur eux l'épée de Damoclès que constitue cette échéance de 16 semaines. Le premier ministre communiquerait-il avec le président de la compagnie et le président du conseil d'administration pour leur demander d'annuler l'ordre de licenciement afin de permettre à ces négociations d'aboutir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sauf erreur, le syndicat doit rencontrer la direction mardi pour lui soumettre ses propositions sur lesquelles nous n'avons aucun détail. A mon avis, les deux parties en cause devraient essayer de s'entendre sur ces propositions ou d'autres et, pour l'instant, je ne vois pas la nécessité de demander à la compagnie d'annuler l'ordre qui entre en vigueur seulement dans 16 semaines.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES MOTIFS DE L'IMPORTATION DE CARBONATE DE NICKEL, EU ÉGARD AUX RÉSERVES ABONDANTES AU CANADA

M. John Rodriguez (Nickel Belt): De toute évidence, le premier ministre ne comprend pas la portée d'un licenciement dans une région comme celle de Sudbury qui dépend d'une seule industrie. J'adresserai donc ma question au ministre des Finances qui a eu quarante-huit heures pour pouvoir m'expliquer, à moi et aux autres députés, pourquoi une raffinerie canadienne importe du carbonate de nickel des Philippines, alors que nous en avons en abondance à portée de la main?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'aimerais répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Je me suis renseigné à ce sujet. La production de carbonate de nickel nécessite le recours à un procédé spécial utilisé par la société Sherritt Gordon Mines. Les produits des autres mines de nickel canadiennes ne conviennent vraisemblablement pas à cette fin. Autre chose: les autres mines de nickel possèdent de toute façon leurs propres raffineries. Ce qui importe le plus à mon sens c'est que les briquettes produites au Canada comme à l'étranger sont exportées, de sorte que ce sont surtout les pays étrangers qui profitent de la valeur ajoutée au produit grâce aux opérations de transformation faites par la Sherritt Gordon Mines, car 94 p. 100 de sa production est exportée.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma dernière question supplémentaire au premier ministre. Il y a une quinzaine de jours, le premier ministre a déclaré à London que les Canadiens devaient travailler davantage, se serrer la ceinture, dépenser moins d'argent et vivre selon leurs moyens. Aussi, est-il disposé à se rendre dans le bassin de Sudbury pour aller dire aux travailleurs de la région qu'ils ne travaillent pas assez, qu'ils doivent vivre selon leurs moyens et qu'ils doivent dépenser l'argent qu'ils ne possèdent pas?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES POSTES

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS—LA NOMINATION POSSIBLE D'UN CONCILIATEUR

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): C'est au ministre des Postes que j'aimerais adresser ma question, pour lui rappeler que depuis le 5 octobre, six journées seulement ont été consacrées aux négociations qui sont maintenant rompues et que, selon les dernières rumeurs, les pourparlers ne donnent pas grand résultat. Le ministre des Postes admet-il la position adoptée par les syndiqués et, dans l'affirmative, pourquoi?

● (1122)

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, les négociations n'ont pas été rompues. Le député a dit qu'elles allaient mal, ce qui serait plus proche de la vérité. Nous sommes arrivés à une impasse, mais nous allons sans doute en sortir. Je tiens à faire remarquer au député que nous négocions depuis le 5 octobre et que même si, comme il l'a dit, il n'y a eu que cinq jours de négociations, ces cinq jours ont été très productifs. J'ai déjà dit qu'il y a eu un changement d'attitude de la part du syndicat et que nos rencontres ont été amicales. Mais il est certain que lorsqu'on négocie avec des syndicats comme le Syndicat des postiers du Canada, qui a toujours été très militant, on arrive forcément à des impasses. Je regrette simplement qu'au lieu d'attendre à lundi pour connaître notre position sur ses revendications, le syndicat ait jugé bon de tenir une conférence de presse où il a suscité de l'agitation en laissant entendre que le service postal pourrait être interrompu.

M. Alexander: Je doute fort que les belles paroles du ministre facilitent les négociations. Ce n'est certainement pas en répétant sans cesse qu'il a affaire à un syndicat militant qu'il va détendre la situation. Le syndicat ou le ministre ont-ils décidé s'ils allaient devoir faire appel à un conciliateur?

M. Blais: Je suis sûr que, loin d'envenimer les choses, le fait que je dise qu'il soit militant fait plaisir au syndicat, qui se targue d'être le plus militant des syndicats canadiens. Je suis convaincu qu'il n'y a absolument pas de mal à dire cela.

Quant à la question d'un conciliateur ou d'une commission de conciliation, je rappelle une fois de plus au député que les négociations se poursuivent et qu'il n'est donc pas question pour le moment de nommer un conciliateur.

[*Français*]

Monsieur le président, il est évident qu'en effet les négociations seront dures. Lorsque, le 5 octobre, j'ai indiqué que nous reprenions les négociations, j'ai dit qu'elles seraient longues et difficiles, mais cela ne m'enlève pas mon optimisme, et je vois nécessairement que dans un avenir prochain nous aurons une convention collective, parce qu'il faut en finir avec cette confrontation qui a perturbé le service des postes et qui a réduit fondamentalement nos niveaux de volume par le passé.

[*Traduction*]

M. Alexander: Si je comprends bien, le ministre a pour politique de garantir la livraison du courrier. Nous dirait-il si le gouvernement croit que la livraison du courrier est un service essentiel?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je crois que le député a assisté plusieurs fois aux séances du comité Finkelman, et il connaît la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Qu'il vérifie la définition qu'en donne cette loi.

M. Alexander: Vous avez éludé ma question.

M. l'Orateur: Le député comprendra que la présidence aurait de toute façon de sérieux doutes quant à l'à-propos de faire une déclaration de principe aussi vague pendant la période des questions.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE UNE RENCONTRE AVEC LES PROVINCES, LES COMPAGNIES ET LES SYNDICATS POUR PRÉVENIR LA DÉTÉRIORATION DU SECTEUR MINIER

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné la déclaration faite hier à Québec par M. Langlois, directeur général de l'Association des mines et métaux du Québec, à savoir que l'industrie minière est maintenant prise dans un piège dont elle ne peut se sortir sans l'aide du gouvernement. Étant donné que j'ai présenté une motion tantôt, que mes amis d'en face ont rejetée, je voudrais demander au ministre s'il pourrait assurer la Chambre que le gouvernement est disposé à convoquer une conférence au sommet, invitant bien sûr tous ses homologues provinciaux, les chefs d'industries, les représentants de syndicats, afin d'établir à long terme une politique pour apporter une sécurité à ces gens qui, comme le ministre le sait sûrement, sont immensément inquiets de l'avenir du secteur minier du Canada tout entier.

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai songé à une conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie. Peut-être devrait-on y inviter aussi les ministres des Finances des diverses provinces. Nous avons pressenti certaines personnes, mais il est encore trop tôt pour que je puisse dire s'il y aura une conférence. Une telle conférence pourrait avoir du bon, mais je devrais d'abord être sûr que les ministres provinciaux y sont favorables.

• (1127)

On a affirmé de temps à autre que les taux d'imposition variaient beaucoup selon les provinces. On a également déclaré que certaines provinces avaient des taux supérieurs à ceux du gouvernement fédéral qui sont uniformes dans tout le pays. Une occasion se présenterait peut-être de se rencontrer et de discuter des aspects généraux de l'avenir de l'industrie minière et des positions respectives des deux gouvernements, et de l'apport que les provinces, d'une part, et les politiques fédérales, d'autre part, pourraient faire pour stabiliser cette industrie très importante au Canada.

[*Français*]

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Monsieur le président, je trouve la réponse du ministre plus encourageante que celle que nous avons reçue cette semaine. Le ministre parle d'une réunion possible avec ses homologues provinciaux, mais je pense qu'il y reconnaîtra également, monsieur le président, l'importance d'avoir à cette même table les représentants des compagnies et des syndicats qui sont particulièrement touchés. Comme il est possible que ces responsables de compagnies puissent apporter une contribution par leurs conseils relatifs à une politique future, est-ce que le ministre pourrait également nous assurer qu'il y aura une participation des représentants du patronat et des syndicats, parce que je crois que cette politique doit se faire avec la coopération de tous les secteurs intéressés?

[*Traduction*]

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, toute la question d'une conférence de ce genre est, bien sûr, fort complexe et exige bien des discussions avec les ministres provinciaux. Il me semble qu'en prévision d'une conférence fédérale-provinciale pareille, les ministres provinciaux devraient inviter des représentants de la direction de l'industrie comme aussi des représentants de ses travailleurs pour discuter leurs points de vue dans une optique provinciale. Je puis donner au député l'assurance que je serais très heureux de le faire, mais je crois, quand il s'agit de conférences fédérales-provinciales, qu'on devrait s'en tenir à une conférence de ministres, une fois qu'ils ont fait le travail préparatoire en consultant les membres de l'industrie, c'est-à-dire les représentants du salariat et ceux du patronat.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROPOS DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS AU SUJET DE LA RÉDUCTION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire si, il y a quelques semaines, avant de prononcer son très important discours au sujet de la réduction possible des prestations de bien-être, notamment, les allocations familiales et les pensions, il avait consulté ses collègues du cabinet? Plus précisément, avait-il consulté le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avant d'annoncer que les pensions et les allocations familiales pourraient être réduites?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas annoncé cela. J'en ai parlé dans le contexte du déficit budgétaire que le gouvernement doit envisager et des problèmes qui se posent.

M. Alexander: Vous avez effrayé nos citoyens âgés.

M. Buchanan: Essentiellement, j'ai fait ressortir que le gouvernement fédéral devra examiner tous ses programmes, dont ceux que j'ai mentionnés et qui font partie de l'ensemble.

M. Alexander: Vous avez commis une erreur. Reconnaissez-le.

M. Grafftey: Je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Étant donné que la déclaration que le président du Conseil du Trésor a faite il y a quelques semaines a provoqué beaucoup d'inquiétude, surtout chez les Canadiens à faible revenu, les pensionnés et les prestataires d'allocations familiales, le ministre peut-il promettre aux Canadiens que le gouvernement n'a absolument pas l'intention de réduire les paiements effectués sous forme de pensions et d'allocations familiales?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il n'est pas question de faire des réductions dans ces programmes.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE GULL ISLAND—L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement ou à son secrétaire parlementaire. Étant donné que le taux de chômage est très élevé à Terre-Neuve, qu'il faut songer à exploiter d'autres ressources énergétiques, que le potentiel hydro-électrique du Labrador est très grand et que le gouvernement de Terre-Neuve se propose de défricher la région prévue pour l'aménagement du réservoir, le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire si son ministère procède actuellement à une étude sur les répercussions écologiques de ce projet et peut-il nous dire quand cette étude sera terminée pour que nous puissions donner une réponse affirmative au gouvernement de Terre-Neuve à propos du défrichement de ladite région?

● (1130)

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre d'État (environnement)): Oui, monsieur l'Orateur. Un comité d'évaluation a été établi. Des directives ont été préparées et seront transmises au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi qu'au gouvernement de Terre-Neuve. Une déclaration sur les répercussions écologiques sera présentée sous peu.

* * *

LES POSTES

LA FERMETURE DU BUREAU DE VALE ISLAND—DEMANDE DE RENVERSEMENT DE LA DÉCISION

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes au sujet du bureau de poste de Vale Island sur la rivière au Foin. Sait-il que son ministère est résolu à fermer le bureau de poste à cet endroit? On semble avoir décidé qu'au lieu de tenter de résoudre le problème, on fermera le bureau de poste pour l'éliminer. Ce n'est pas une solution très satisfaisante. Le ministre est-il disposé à revenir sur sa décision de fermer le bureau de poste de Vale Island ou songe-t-il à prendre d'autres mesures?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Comme le député le sait, monsieur l'Orateur, le 20 octobre je lui écrivais que j'examinerais la situation. On me dit que quelle que soit ma déclaration, une décision à ce sujet sera peut-être prise sous peu. J'ai chargé mes collaborateurs de suspendre cette décision tant que je n'aurai pas eu le temps voulu de revoir la situation.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, c'est normalement aujourd'hui que l'on doit décider si le bureau de poste de Vale Island sera fermé ou non, si je ne m'abuse. Les habitants de Hay River, et surtout ceux de Vale Island, aimeraient être tenus au courant de la situation. Le ministre des Postes peut-il dire quelles autres possibilités il est en train d'étudier et quand il pourra donner une réponse à la Chambre?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'ai appris que l'on a décidé aujourd'hui de fermer ce bureau. Comme je l'ai déjà dit au député, j'étudie le problème. J'ai demandé à mes collaborateurs de ne pas mettre cette décision à exécution avant que je n'aie eu l'occasion d'étudier le problème à fond et de voir ce qu'on pourrait faire ou s'il se révèle vraiment nécessaire de fermer ce bureau de poste.

* * *

LA CAPITALE NATIONALE

LA DATE DE LA RÉINSTITUTION DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—LE MOTIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE PROMENADE DANS L'EST DE LA VILLE

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle date le comité spécial mixte de la capitale nationale deviendra un comité permanent, en vue de coordonner l'aménagement de la région de la capitale nationale?

Questions orales

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter l'honorable député de sa nomination comme critique de l'opposition pour les matières relevant de mon ministère. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles responsabilités.

Je veux aussi l'assurer que tout comme elle, plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont formé le vœu que ce comité soit réinstitué dans le plus bref délai, et j'espère que nous pourrons le convoquer la semaine prochaine.

[*Traduction*]

Mme Pigott: Le gouvernement ayant annoncé une politique d'austérité pour les dépenses publiques, le ministre peut-il expliquer pour quelle raison la Commission de la capitale nationale a lancé le 31 octobre un appel d'offres pour la construction d'une promenade dans l'est de la ville, rompant ainsi avec la tradition qui veut que les terrains récréatifs soient réservés aux gens et non pas aux automobiles? Que fait-on pour obliger le CCN à rendre davantage compte de son activité et à adopter une politique de consultation?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, je devrai vérifier cette question auprès de la Commission de la capitale nationale et je répondrai à l'honorable député le plus tôt possible.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR ENRAYER L'EXODE DES ENTREPRISES CANADIENNES VERS LES ÉTATS-UNIS

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre des Finances. Étant donné que les banquiers de New York ont déjà amassé un fonds industriel de plus de 500 millions de dollars afin d'attirer les industries canadiennes qui voudraient déménager aux États-Unis et plus particulièrement dans les États de la Nouvelle-Angleterre, l'honorable ministre des Finances peut-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère entend prendre en vue de contrecarrer l'initiative de la part des banques américaines qui font actuellement l'amour aux industries canadiennes, plus particulièrement dans notre région, où l'on voit des industries canadiennes déménager depuis quelque temps dans les États de la Nouvelle-Angleterre? Son ministère entend-il faire quelque chose afin d'éviter l'exode des industriels canadiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je ne vois pas de quelle façon le gouvernement pourrait intervenir lorsque les gens décident de faire des investissements aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. Tous les jours, nous sollicitons au Canada des entrepreneurs américains pour qu'ils fassent des investissements au Canada. Il est aussi très normal que les Américains viennent parfois faire des sollicitations auprès des Canadiens. Je ne vois donc pas de quelle façon nous pourrions intervenir. Toutefois, si l'honorable député a des suggestions, je serai disposé à les considérer.

M. Rondeau: Monsieur le président, étant donné qu'aux États-Unis on offre à des industriels canadiens de notre capital pour financer la fabrication de machines, son ministère a-t-il l'intention d'utiliser les mêmes procédés ou d'offrir des solutions aussi intéressantes pour l'industrie canadienne?

M. Chrétien: Voici! A ce moment-ci, plusieurs hommes d'affaires dans la province de Québec sont inquiets de la situation au Québec, et je n'y peux malheureusement rien. Je crois que très souvent leur idée de diversifier leurs investissements et peut-être de transférer certains de leurs avoirs aux États-Unis vient du fait qu'il existe une instabilité politique au Québec. Il est probable que la meilleure façon de régler ce problème serait pour l'honorable député de s'unir à toutes les forces fédéralistes au Québec qui veulent se débarrasser des séparatistes.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROPOSITION RELATIVE À LA FORMATION D'UN COMMONWEALTH FRANCOPHONE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services qui, dit-on, rentre tout juste d'Afrique avec la recommandation de former un Commonwealth francophone. Comme le premier ministre n'est pas un partisan particulièrement ardent du Commonwealth déjà existant, le gouvernement envisage-t-il sérieusement de former un Commonwealth permanent de cette nature?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je crois qu'au contraire le très honorable premier ministre est devenu l'homme politique senior du Commonwealth et très respecté par les chefs de gouvernement. Et c'est précisément parce que le Canada est fortuné d'avoir un homme politique de cette envergure à sa tête que nous voudrions bénéficier de cette expérience et de la compétence de cet homme pour que le pays puisse projeter à l'extérieur l'image de ce qu'il est, un pays bilingue et multiculturel.

[*Traduction*]

M. Ellis: Il est évident, monsieur l'Orateur, que l'âge n'a pas vraiment grand-chose à voir avec l'engagement ou l'intérêt. Il est cependant évident qu'il faudra en l'occurrence obtenir la coopération de la France, un pays qui s'est réjoui de l'élection de M. Lévesque. Le gouvernement a-t-il fait des démarches à cet égard?

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, je pense que le Canada doit assumer ses propres responsabilités et veiller d'abord à ses propres intérêts. Il est certain que la France est un partenaire très important dans la francophonie mondiale, et il est évident que des pourparlers devront avoir lieu avec le gouvernement français.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—L'AIDE ENVISAGÉE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE DES PIÈCES

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Com-

merce, j'adresserai ma question au ministre suppléant. Étant donné que le Canada ne participe pas dans la mesure où il le devrait aux activités de l'industrie automobile et n'obtient notamment pas sa juste part de la production des pièces d'automobile, le ministre, en plus de poursuivre ses entretiens avec les fabricants d'automobiles, songera-t-il sérieusement à accepter la proposition que lui faisait l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada d'accorder des prêts entièrement remboursables au montant de 250 millions de dollars afin d'aider à la modernisation et à l'expansion de la capacité de production de pièces et de commencer à créer les 25,000 emplois que lui coûte la part injuste faite à la production de pièces d'automobile au Canada? Songera-t-il également à adapter le programme de développement des entreprises de son ministère à l'industrie des pièces d'automobile?

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je pense qu'on ne peut pas affirmer avec autant de certitude que le Canada ne trouve pas sa bonne contrepartie dans le pacte de l'automobile, mais je peux assurer l'honorable député que nous sommes à reviser toute notre participation et toutes les ententes à ce sujet, et que le ministre fera une annonce précise à ce sujet prochainement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La parole est au député de Halifax.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1142)

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DES MARITIMES—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Je remercie les députés. J'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ce qu'il advient du projet d'une société d'énergie des Maritimes. Je note que les premiers ministres des Maritimes se proposent de demander au ministre quel rôle entend jouer le gouvernement fédéral. Le ministre voudrait-il nous dire où en sont les choses?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Hier soir encore, j'ai discuté de cette question avec deux des principaux membres du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Je me suis déjà entretenu également avec le premier ministre du Nouveau-Brunwick, et c'est avec un certain espoir que je peux dire que le projet de créer une société d'énergie des Maritimes progresse sensiblement. Il reste naturellement certaines choses à régler qui font d'ailleurs l'objet de négociations entre les premiers ministres concernés et le gouvernement du Canada, et les progrès réalisés jusqu'à présent sont fort encourageants. J'espère annoncer quelque chose d'assez définitif avant la fin de l'année au sujet de la mise sur pied et du financement de cette société.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BAS-CHURCHILL—DEMANDE DE RAPPORT

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Je l'espère également, monsieur l'Orateur, car je suis certain que le ministre conviendra avec moi qu'il y a peu de résultats concrets en dépit des longues négociations.

J'aimerais demander au ministre ce qu'il advient de l'aménagement du Bas-Churchill? Je crois qu'il attendait certains renseignements de la part du gouvernement de Terre-Neuve, renseignements qui lui ont maintenant été fournis, sauf erreur. Le ministre peut-il nous dire quand nous aurons des nouvelles de ce projet?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Dans ce cas-ci également, j'espère être bientôt en mesure de faire une annonce relativement à cet important projet. Les négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve ne sont pas encore terminées. D'autres auront lieu très prochainement pour clarifier un certain nombre de questions, dont l'une qu'un député a soulevée aujourd'hui au cours de la période des questions, soit le projet de Gull Island. Je dois signaler cependant que l'annonce définitive de ce projet pourrait être retardée du fait que Terre-Neuve et le Québec ont aussi entrepris de négocier l'aménagement hydro-électrique du Labrador. Ces pourparlers pourraient compliquer la conclusion d'une entente fédérale-provinciale relativement au projet de Gull Island ou quant à son importance aux yeux du gouvernement de Terre-Neuve.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'EXEMPTION DES IMPÔTS FÉDÉRAUX EN FAVEUR DES BANDES INDIENNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Merci, Monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a un certain temps, son prédécesseur annonçait que l'application du droit fiscal aux bandes indiennes ne serait pas modifiée, en ce sens qu'elles sont actuellement exonérées au même titre que les municipalités. Le ministre ajoutait que le ministère ne voyait pas de raison de maintenir cette exonération, mais qu'aucun changement ne serait apporté tant que les bandes indiennes intéressées n'auraient pas été consultées. Est-ce que ces consultations ont eu lieu, sinon pourquoi?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Je serais enchanté de consulter les bandes. Je pense que cela a été demandé et je le ferai avec plaisir si les intéressés désirent me rencontrer.

M. Fraser: Je remercie le ministre de cette promesse, et je l'assure qu'une rencontre pourrait être organisée sous peu. Comme il s'agit d'une question cruciale pour les bandes indiennes, qui ont à organiser des activités à caractère industriel et commercial, le ministre peut-il nous dire quelles sont les modalités de coordination prévues entre son ministère et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Questions orales

M. Guay (Saint-Boniface): Les ministres ont toujours collaboré, et ils continueront de le faire.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QU'UNE COMMISSION ÉTUDIE LES MODALITÉS D'APPLICATION DES RÉGIMES DE REVENU ANNUEL GARANTI

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En son absence, puisque ma question date du 19 octobre, je l'adresserai au très honorable premier ministre. A la suite du discours du trône qui indique clairement que le gouvernement veut se pencher sur les problèmes économiques au niveau de la famille et de l'individu, étant donné les circonstances dans lesquelles vivent les personnes défavorisées en recevant un maigre revenu du bien-être social et auxquelles font face les personnes âgées qui demeurent dans des taudis, dont les coûts d'administration de logements rongent les pensions, est-ce que le très honorable premier ministre peut dire à la Chambre si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social . . .

Des voix: Question, question!

M. Lavoie: Ne pourrait-on pas me laisser parler?

M. l'Orateur: Si l'honorable député a une question à poser, il doit la poser immédiatement.

M. Lavoie: Est-ce que le très honorable premier ministre peut dire à la Chambre si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lui a fait savoir qu'éventuellement elle aurait l'intention de mettre sur pied une commission parlementaire en vue d'étudier les modalités d'application des régimes de revenu minimum annuel garanti? Dans l'affirmative, quand le fera-t-elle et, dans la négative, pour quelles raisons ne le fait-elle pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député exprime une préoccupation fort importante que le gouvernement partage. Au sujet de la commission parlementaire sur laquelle il pose la question, je ne me souviens pas que le ministre m'ait fait part de ce projet, mais je prendrai soin de l'interroger et de donner la réponse au député.

* * *

[*Traduction*]

LES DOUANES

L'OPPORTUNITÉ D'AUGMENTER LES EFFECTIFS AUX POSTES FRONTALIERS ÉTATS-UNIS-COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Elle concerne le continuel problème des files d'attente au poste frontalier de Douglas, qui manque souvent de personnel sans raison appparente. Les queues s'étendent parfois sur deux ou trois milles de longueur, au point que certains de nos compatriotes sont obligés de passer la nuit aux États-Unis. Voilà une drôle de façon d'équilibrer la balance des paiements. Quand le ministre a-t-il l'intention de prendre cette affaire au sérieux et de donner un personnel suffisant au poste de Douglas?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Je m'occuperai avec plaisir de la demande du député, monsieur l'Orateur. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'il vienne à la Chambre pour me faire part de ses demandes, car il peut m'approcher librement tous les jours. Néanmoins, je m'occuperai avec plaisir de cette question et je lui en reparlerai plus tard.

M. Friesen: C'est le même problème pour les chefs de petites entreprises qui veulent faire affaire avec les entrepreneurs américains. Ils doivent attendre dans la grande pièce le long du Pacific Highway pendant deux ou trois heures avant de pouvoir passer. Le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce nous assurent que l'on peut très bien traiter affaires de l'autre côté de la frontière. Pourra-t-il examiner cet aspect de la question et s'assurer que les chefs de petites entreprises pourront régler leurs affaires à la frontière dans des délais raisonnables?

M. Guay (Saint-Boniface): C'est une question importante, et je m'en occupe justement en ce moment. Mais il faut aussi bien se rendre compte qu'il peut y avoir des délais de temps à autres, aux frontières.

* * *

LES SPORTS

LA DATE DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE—LE RENVOI POSSIBLE AU COMITÉ

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre d'État de la Santé et du Sport amateur. Devant l'enthousiasme évident que le ministre témoigne à l'égard de son nouveau portefeuille . . .

Des voix: Bravo!

M. Halliday: . . . et vu qu'elle a fait savoir en dehors de la Chambre hier soir, qu'elle était déçue que l'on ne lui ait pas encore posé de question au cours de cette session . . .

Une voix: Pourrait-elle y répondre?

M. Halliday: . . . puis-je rappeler au ministre l'article 13 de la loi de la Santé et du Sport amateur en vertu duquel le ministre, au cours du dernier trimestre de l'année financière, doit soumettre un rapport annuel au Parlement indiquant le travail accompli, les dépenses effectuées ainsi que les engagements pris pendant l'année. Puis-je demander au ministre si elle s'est conformée à cet article si non, pourquoi et quand pouvons-nous espérer recevoir ce rapport?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais féliciter mon nouveau critique de son poste. Je regrette seulement qu'il n'y ait que 16 ou 17 de ses collègues à la Chambre pour entendre la première question qu'il m'adresse.

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: Naturellement, monsieur l'Orateur, la direction du gouvernement que j'ai l'honneur d'administrer souscrit à toutes les exigences de la loi. En outre, elle a fait connaître tous les faits que le député vient de demander.

• (1152)

M. Halliday: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas accuser le ministre d'être prétentieuse, mais elle a remis cette semaine à la Chambre un Livre vert sur le sport amateur avant de présenter son rapport annuel. Or, dans ce document, elle dit souhaiter sincèrement consulter d'autres gouvernements, des particuliers et des associations sportives de tout le pays pour connaître leurs avis sur le sport amateur, mais elle ne fait qu'une brève allusion aux conseils qu'elle pourrait obtenir éventuellement des députés. J'aimerais donc demander au ministre si elle est disposée à créer un comité parlementaire chargé d'examiner le problème du sport amateur et de la condition physique dans le pays?

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, le Livre vert fournit précisément aux députés l'occasion de donner leur point de vue sur la question. En fait, je suis actuellement en train de rédiger une lettre à l'intention de tous les députés, comme je l'ai fait lors de la récente enquête sur le hockey, et de tous les sénateurs. Tous les députés seront prévenus lorsque les audiences se tiendront dans leur région et ils pourront ainsi y participer. Une fois que nous aurons constitué un dossier complet après consultation avec tous les Canadiens, il faudra peut-être que les membres du comité approfondissent les conclusions du Livre vert lors de leurs séances régulières.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE TEMPS REQUIS POUR LA RÉVISION DES CONTRATS SALARIAUX—LE NOMBRE DE DEMANDES EN INSTANCE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Certaines demandes de révision de contrats salariaux négociés ont été présentées à la Commission de lutte contre l'inflation en janvier dernier mais celle-ci ne les pas encore étudiées. Étant donné le climat d'incertitude que ce retard crée chez les Canadiens, dans combien de temps les intéressés peuvent-ils espérer connaître la réponse de la Commission de lutte contre l'inflation, et combien de demandes sont-elles actuellement en instance?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre de façon précise à cette question. Comme le dit le député, il n'est pas normal que la Commission mette plus de six ou sept mois à répondre à une demande. Je vais me renseigner et essayerai de lui donner une réponse précise.

Questions orales

LES PÊCHERIES

LE SAUMON DE L'ATLANTIQUE—DEMANDE DE RENFORCEMENT DES ÉQUIPES DE SURVEILLANCE CONTRE LE BRACONNAGE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Ces deux ou trois dernières années, le ministère a eu pour politique d'essayer d'augmenter le nombre de saumons atlantique sur la côte est et dans les rivières du Canada. Pendant cette période, les équipes de surveillance affectées aux cours d'eau n'ont pas été suffisantes et il y a eu beaucoup de braconnage. Quand il présentera son budget pour l'année qui vient, le ministre des Pêches pourra-t-il prévoir une somme suffisante et assez d'années-homme pour pouvoir faire respecter les lois concernant la pêche au saumon?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, si le député se renseigne, il constatera qu'on a énormément augmenté le nombre de gardes-pêche affectés à la protection de nos rivières à saumon, surtout depuis que la pêche est interdite. En fait, c'est l'un des secteurs où le ministère a pris le plus d'expansion ces six dernières années.

Je reconnais que la fermeture de la pêche augmente encore les difficultés. Bien des gens qui avaient l'habitude de pêcher le saumon de l'Atlantique, et je ne peux pas les blâmer de vouloir en manger davantage, constatent maintenant qu'ils ne peuvent plus le faire. Le député sait très bien que nous ne pourrons jamais éliminer tout le vandalisme, puisque le braconnage est en réalité un acte de vandalisme contre la société.

A cause de la nouvelle mesure que lui et bien d'autres députés de ce côté-ci et de l'autre côté de la Chambre nous ont aidés à faire adopter en juin dernier, on imposera maintenant des sanctions très sévères. En fait, j'envisage, comme on me l'a recommandé, de faire saisir ou confisquer les véhicules ou les automobiles utilisés pour le braconnage et le transport du poisson pris illégalement. Je prendrai ma décision après avoir réfléchi à tous les problèmes qu'elle pourrait entraîner.

Je signale cependant au député que les citoyens qui veulent protéger leurs richesses naturelles, parce qu'elles appartiennent à tous les Canadiens, devraient aussi collaborer avec nous. Nous ne pouvons espérer résoudre tous les problèmes, mais nous n'avons certainement pas l'intention de donner carte blanche aux braconniers.

M. McCain: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les diverses associations de pêche et de chasse, et en particulier l'association du saumon de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick, ont présenté de fermes recommandations au ministre, voudrait-il reconsidérer sa déclaration et augmenter le nombre de gardes-pêche? Je le demande parce que les braconniers vendent maintenant le poisson en grosses quantités dans de très nombreuses parties du Nouveau-Brunswick et que certains braconniers ou marchands de poissons qui ne sont pas censés avoir de saumon en leur possession en prennent jusqu'à 1,000 livres. Le ministre va-t-il intensifier la surveillance pour empêcher les braconniers d'attraper des saumons au filet et d'en faire un commerce illicite?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, si j'écoutais les représentations de certains pêcheurs amateurs, je ne m'occuperais que de leurs problèmes. Je ne soupçonne pas du tout le député d'être dans ce cas parce que je sais qu'il compte beaucoup de pêcheurs professionnels dans sa circonscription et qu'il défend leurs intérêts aussi, mais il doit se rendre compte que nous ne pouvons espérer satisfaire tous les lobbies formés par les amateurs de pêche. Je me sers de ce mot à bon escient car, dans bien des cas, ces lobbies par leur manque de discrétion ont indisposé les gens sur l'appui de qui ils comptaient le plus.

* * *

LES FINANCES

L'INOPPORTUNITÉ DES PROGRAMMES D'AIDE RENFORÇANT LA CONCURRENCE AVEC LE CANADA

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances, mais j'aimerais d'abord remercier le député de Nickel Belt de s'être occupé de Port Colborne avec autant d'attention.

M. Rodriguez: Merci.

M. Railton: Je suis bien certain que le cabinet suit la situation à INCO de très près. Ma question a trait à Atlas Steels à Welland, qui objecte que des fonds du gouvernement canadien servent à établir une usine d'acier inoxydable d'une capacité de 50,000 tonnes à Cuba alors que la demande intérieure n'y est que de 4,000 tonnes par année et qu'en montant une nouvelle usine à Cuba on rendrait la vente de l'acier inoxydable encore plus aléatoire au Canada. L'Atlas Steels aimerait savoir si on ne pourrait pas envisager des programmes d'aide qui fassent moins concurrence à l'industrie canadienne.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président voilà une question qui est revenue à plusieurs reprises cette semaine. Est-ce que nous nuisons vraiment à l'industrie canadienne lorsque nous aidons d'autres pays à se développer? Je ne crois pas que ce soit la situation, monsieur le président, parce que si ce n'était de la technologie canadienne qui est utilisée nous ne vendrions pas de produits canadiens pour faire ces installations-là et évidemment les installations seraient faites grâce à la technologie allemande, française ou anglaise, et les bénéfices iraient à ces pays. Je crois qu'il est sain que nous puissions exporter notre technologie, et parfois il peut arriver que cela crée de la concurrence, mais une croissance internationale dans le monde devrait normalement aider à la croissance intérieure du Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA LIBÉRATION POSSIBLE DE FOOTHILLS DE L'ENGAGEMENT RELATIF À L'ACHAT DE LA TUYAUTERIE AU CANADA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et découle de la réponse que le ministre de l'Industrie et du Commerce a fournie hier au député de Hamilton-Ouest au sujet de l'achat d'acier pour le projet de pipe-line Alcan. Le ministre avait alors dit que l'Office national de l'énergie donnerait la préférence aux Canadiens lorsqu'il passerait des contrats pour acheter cette tuyauterie d'acier.

Comme la Foothills (Yukon), dans son document de travail émis en juillet après la publication du rapport de l'Office national de l'énergie, a déclaré que cette tuyauterie représente la dépense la plus importante de toutes les fournitures requisés et que la Foothills (Yukon) s'est engagé à acheter toutes la tuyauterie au Canada, et comme cela a été un des facteurs qui ont favorisé l'Alcan par rapport à l'Arctic Gas, qui elle se proposait d'acheter 30 p. 100 de ses matériaux à des fournisseurs étrangers, j'aimerais demander au ministre si le gouvernement va libérer de son engagement la Foothills (Yukon) qui ne serait plus tenue d'acheter toute sa tuyauterie au Canada?

● (1202)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre de l'Industrie et du Commerce a clairement expliqué la situation hier quand il a dit que la préférence serait accordée aux fournisseurs canadiens. En fait, nous avons toutes les raisons d'espérer que l'essentiel, peut-être même tout le matériel, sera fourni par les entreprises canadiennes.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est absurde.

M. Gillespie: J'aimerais ajouter aussi que ce n'est peut-être pas dans l'intérêt des Canadiens que nous donnions l'impression que les fournisseurs canadiens pourront livrer le tuyau sans égard aux prix.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas ce qu'il a dit. Vous trompez la Chambre.

Une voix: Relisez-le encore, Walter.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas mon intention.

M. Gillespie: Il est essentiel que les fournisseurs canadiens restent concurrentiels. Ils devront bien tailler leurs crayons avant de soumissionner pour cette grande entreprise.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme l'Office national de l'énergie et l'entreprise Foothills Yukon ont fait valoir que le pipe-line ALCAN servirait les intérêts du peuple canadien, vu que tous les matériaux seraient achetés au Canada, le ministre peut-il nous garantir qu'il n'y aura aucune pression d'exercée dans les négociations avec les États-Unis, de façon à permettre à des entreprises américaines de soumissionner tout en pouvant compter sur une certaine aide financière de la part du gouvernement américain, ce qui amènerait l'élimination des fournisseurs canadiens?

M. Alexander: C'est là la question.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Est-ce là le prix que nous devrons payer pour conclure une entente avec les États-Unis.

M. Gillespie: Non, monsieur l'Orateur, c'est de la pure spéculation.

Des voix: Oh, oh!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GILLIES—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES FINANCES AU SUJET DE LA CHUTE DU DOLLAR CANADIEN

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui concerne le ministre des Finances. Je sais très bien que Votre Honneur a déjà décidé à plusieurs reprises qu'on ne pouvait faire de remarques sur la qualité des réponses fournies par les ministres. Je sais que c'est un principe bien établi, mais il convient, je crois, que je saisisse Votre Honneur de la question car les renseignements communiqués à la Chambre sont instantanément retransmis dans tout le pays et ont une incidence énorme sur la population et en particulier sur les marchés financiers.

Pendant longtemps la tradition parlementaire interdisait avant le budget les révélations à la Chambre pouvant avoir une incidence sur les transactions ou opérations financières. Mais nous pouvons constater à présent que les déclarations faites pendant la période des questions peuvent avoir le même effet. Toute la semaine dernière, le ministre des Finances a sous-entendu que la Banque du Canada ne ferait rien pour soutenir le dollar canadien. A la suite de ces implications, il y a eu des transactions sur le dollar canadien qui l'ont probablement fait baisser.

Je ne veux pas dire que le ministre des Finances ait voulu induire la Chambre en erreur, ou qu'il savait ce qu'il faisait. Je pense qu'il ne le savait pas. Mais on voit ce qui s'est produit. Mise à part la règle bien établie au sujet des remarques concernant les réponses ministérielles je pense que nous devons revenir une fois de plus sur le sujet des réponses données à la Chambre se rapportant directement aux marchés commerciaux, à la spéculation ou aux transactions sur le marché des valeurs. Il faut trouver le moyen de faire prendre conscience aux ministres de leur responsabilité, lorsqu'ils répondent à la Chambre, afin qu'ils donnent une idée précise des événements en cours, dans leur réponse.

Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la question de la responsabilité ministérielle à l'égard des questions pouvant avoir une portée immédiate sur le marché des capitaux soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Si le député veut traiter cette question de façon absurde, il devra se rendre compte qu'on écoute parfois les déclarations ridicules des députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Le parti de l'opposition a deux ou trois critiques financiers et je les ai entendu faire des déclarations extravagantes qui créent l'impression qu'ils savent tout au sujet du dollar canadien quand tel n'est pas le cas. L'autre jour, un critique en face mentionnait des chiffres fondés sur de pures hypothèses et tentait de créer l'impression qu'il savait ce dont il parlait. Si les honorables vis-à-vis ne veulent pas que nous répondions à des questions de ce genre, ils devraient savoir tout d'abord ce dont ils parlent et ne pas poser des questions qui font fluctuer le marché.

J'ai dit la semaine dernière que nous n'étions en discussions avec personne. Les négociations ont été entamées lundi dernier. Quand la question m'a été posée la semaine dernière, je disais vrai, car j'ai donné l'autorisation d'entreprendre des négociations lundi dernier.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Don Valley (M. Gillies) a soulevé la question de privilège pour une raison qu'il a lui-même reconnu comme ne pouvant pas de coutume donner bien à la question de privilège. S'il s'agit de la qualité des réponses envisagées dans leur ensemble, il ne saurait y avoir matière à poser la question de privilège, pas plus d'ailleurs que s'il s'agissait d'une réponse en particulier.

Tant que je ne serais pas certain que le point soulevé par le député répond à la définition classique de la question de privilège et se rapporte à un incident précis qui pourrait être examiné par un comité, il me sera difficile de contourner la définition traditionnelle de la question de privilège. Je suis donc dans l'impossibilité d'accepter la question de privilège invoquée par le député.

M. BROADBENT—LES PRÉSUMÉES INEXACTITUDES DANS LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT L'INCO

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, le chef du nouveau parti démocratique a soulevé, en mon absence, une question de privilège. Si j'ai bien compris, le ministre des Finances m'a laissé le soin de répondre à mon retour à la Chambre. M'accordez-vous la permission de le faire maintenant?

M. l'Orateur: La parole est au très hon. premier ministre, à propos d'une question de privilège.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce ne sera pas long. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que j'avais induit la Chambre en erreur délibérément ou par inadvertance. Il a soulevé trois points dont le premier est une de mes déclarations. Je me reporte à la page 322 du hansard du 27 octobre 1977 où le chef du Nouveau parti démocratique me fait dire ce qui suit:

On m'a bien dit que les installations de l'INCO au Guatémala ne commenceront à produire qu'en 1979.

Je maintiens cette assertion. Nos hauts fonctionnaires et nos ministres possèdent des renseignements bien clairs là-dessus. Cherchant à me contredire, le chef du Nouveau parti démocratique cite les propos suivants émanant de l'INCO, comme en fait foi la page 322 du hansard:

On prévoit que le niveau commercial de production sera atteint au cours du deuxième trimestre de 1978.

Il y a deux mots qui comptent dans cette phrase-là. Il est dit qu'on espère atteindre un niveau de production. On espère parce qu'on sait bien qu'il est difficile de mettre les opérations en branle dans ces usines d'outre-mer. Il y a bien des difficultés à aplanir au Guatémala comme il y en a eu en Indonésie. D'après mes sources de renseignements, on ne compte même pas sur une production régulière. On remarquera que je n'ai pas parlé de production mais de commercialisation. Il faut bien comprendre que dans le cas du Guatémala, la production n'atteint pas le marché comme telle car il faut qu'elle soit d'abord traitée. Le produit sort sous une forme plus ou moins brute et il faut lui faire subir d'autres transformations dans les raffineries de la compagnie à l'étranger avant de la commercialiser.

C'est tout ce que j'avais à dire à propos de la première remarque. Je m'en tiens à ma déclaration. Il semble bien que à dessein ou non, le chef du Nouveau parti démocratique ait trompé la Chambre en jouant sur le mot «production» par rapport «à commercialisation.»

Mon deuxième point a trait aux observations qu'a faites le chef du Nouveau parti démocratique en citant l'extrait suivant de ma réponse, comme en fait foi le hansard à la page 322:

... l'INCO compte réduire ses activités de 15 p. 100 au Canada, tandis qu'elle le fera dans une proportion de 30 p. 100 à l'étranger.

Et voici ce qu'a répliqué le chef du Nouveau parti démocratique pour me réfuter:

... l'INCO ne supprime aucun emploi dans ses filiales à l'étranger.

Je n'ai jamais dit cela. Je n'a jamais dit que l'INCO ne continuait pas à exploiter ses mines ni à moderniser ses installations en vue d'entrer en production et d'exporter à un moment donné. Encore une fois donc, le chef du Nouveau parti démocratique joue sur les mots ou cherche à induire la Chambre en erreur, par inadvertance, espérons-le, en parlant de développement tandis que je parlais de ses activités. A ce même sujet, j'aimerais citer un extrait du communiqué de l'INCO, daté du 20 octobre 1977, soit précisément celui qu'a cité lui-même le chef du Nouveau parti démocratique. Voici:

Le rythme de production des mines de nickel de la compagnie à l'étranger sera de beaucoup inférieur aux prévisions pour 1978; c'est donc dire que les niveaux d'emploi seront aussi réduits.

Voilà donc que l'INCO dit exactement ce que j'ai dit moi-même, soit que leurs niveaux d'emploi à l'étranger seront abaissés. A la suite de leurs discussions avec la compagnie, nos fonctionnaires estiment qu'on peut raisonnablement supposer que la production des mines à l'étranger sera d'environ 30 p. 100 inférieure aux objectifs qu'on s'était fixés.

Le troisième point a été interrompu par la décision de Votre Honneur, soit qu'il n'était pas recevable; par ailleurs, il est bien dit au hansard que j'ai induit la Chambre en erreur sur la question ds stocks. Ici encore le compte rendu en dit assez long. J'avais indiqué bien clairement, comme en fait foi le hansard à la page 217:

● (1212)

... l'INCO fait du stockage depuis 12 ou 14 mois.

J'ai à la main un article paru en première page du *Globe and Mail*—j'espère que je ferai la une moi aussi—et qui cite les propos suivants du chef du NPD:

M. Broadbent a dit ... que l'INCO faisait du stockage depuis «environ un an».

Les deux déclarations disent pratiquement la même chose. Voilà pourquoi je crois vraiment que le chef du NPD n'a cherché qu'à attirer l'attention en soulevant la question de privilège sous un faux prétexte.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby a obtenu hier la parole en soulevant la question de privilège. Comme d'habitude, lorsqu'un député intervient en alléguant qu'on a pu induire la Chambre en erreur, par inadvertance ou non, par certaines déclarations, je l'ai écouté jusqu'au bout. Il a fait consigner ses observations au compte rendu, et le premier ministre (M. Trudeau) a réfuté ses propos. Il s'agit de toute évidence d'une divergence d'opinions, et non d'une question de privilège.

* * *

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EFFET DES DIRECTIVES DE LA CLI SUR LES INDEMNITÉS ET LES ALLOCATIONS DES PARLEMENTAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question sur laquelle Votre Honneur a rendu une décision au début de 1977 après qu'on l'eut soulevée à la Chambre. Je crois que la même question va se poser de nouveau et qu'elle devrait être portée à votre attention pour que vous puissiez rendre une décision qui, je suppose, sera semblable à celle que vous avez rendue pour l'année 1977.

Je veux parler du fait que la loi sur le Sénat et la Chambre des communes prévoit une hausse automatique de 7 p. 100 des indemnités et allocations des députés et des sénateurs. Mais, il y a un an, Votre Honneur a décidé, après que la question eut été soulevée à la Chambre, que les directives de la Commission de lutte contre l'inflation devaient s'appliquer et le montant qui avait été accordé avait donc été réduit de façon à ne pas dépasser les limites prévues par la loi. Le ministre des Finances a annoncé que, pour 1978, la limite des hausses de salaires et de revenus sera de 6 p. 100. Or, la loi sur le Sénat et la Chambre des communes prévoit une augmentation de 7 p. 100; il me semble alors que la question se pose de nouveau.

Je pense que la plupart d'entre nous avons estimé que Votre Honneur avait proprement tranché la question l'année dernière après avoir consulté les représentants des divers partis, et je la resoulève pour que Votre Honneur puissiez la trancher encore une fois. Les députés savent, je pense, que je serais plus heureux si l'augmentation au complet était annulée comme elle devrait l'être; mais, bien sûr, nous devrons attendre la proposition du gouvernement. De toute façon, je ne doute pas que Votre Honneur voudra régler la question de contenir les augmentations des députés dans les limites permises par la loi.

Je rappellerais à Votre Honneur, bien sûr, que l'année dernière vous aviez dit qu'il fallait tenir compte non seulement des augmentations en dollars réels mais aussi de certains autres avantages de sorte que le chiffre définitif respectait les indicateurs de l'année dernière. En vérité, la même règle devrait s'appliquer en 1978; voilà pourquoi j'attire à ce sujet l'attention de Votre Honneur au moyen de ce rappel au Règlement.

M. l'Orateur: Je remercie le député. Il a bien résumé les événements de l'année dernière. Heureusement, la question a été soulevée assez de temps à l'avance pour nous donner l'occasion d'étudier si, premièrement, on est généralement d'accord pour procéder de la même façon et, deuxièmement, si un tel concensus existe, pour étudier la meilleure façon de le faire. J'entreprendrai, suite au rappel au Règlement du député, de consulter ses homologues des autres partis à la Chambre pour voir si tout le monde veut procéder de la même façon que l'année dernière et tenir ces consultations aussi rapidement que possible.

* * *

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vois que le solliciteur général vient d'arriver et, sauf erreur, après avoir consulté le whip adjoint de l'opposition, il a l'intention de participer au débat sur l'Adresse. Pourrait-il nous dire s'il a prévu de faire à ce moment-là une annonce concernant certaines activités jusqu'ici gardées secrètes de la GRC, ce qu'il devrait faire par le biais d'une déclaration à l'appel des motions, ce qui permettrait aux députés de lui poser des questions par la suite.

S'il peut répondre à cette question, je retirerais mon rappel au Règlement, mais il est extrêmement important que la Chambre le sache, car il est vital de respecter notre Règlement concernant les annonces qui doivent être faites dans le cadre de déclarations à l'appel des motions.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'intervention du député est assez extraordinaire, car rien n'empêche un ministre de participer au débat sur l'Adresse et de dire ce qu'il veut. Cependant, si le ministre est disposé à donner ce renseignement, je pense qu'il est normal que la Chambre l'accepte, mais rien n'oblige le ministre à le faire. Il n'est pas obligé de répondre, et ce n'est d'ailleurs pas l'usage à la Chambre.

Une voix: Avez-vous peur de répondre aux questions?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE TENDANT À FIXER LE CHOIX DE L'HYMNE NATIONAL

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État) demande à présenter le bill C-9, concernant l'hymne national du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 27 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône qui en est à sa dernière journée. J'ai été fort heureux d'entendre Sa Majesté la reine, cette gracieuse dame, lire le discours du trône, après quoi j'ai eu l'honneur de lui être présenté. Par ailleurs, le discours du trône rédigé dans le cabinet du premier ministre (M. Trudeau), était bien terne et ne contenait pas grand-chose d'intérêt pour les Canadiens. Il est probablement plus remarquable par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit. On n'y fait aucune mention de grandes questions, notamment de notre économie, et on y dit bien peu de choses sur l'environnement, les transports et l'agriculture.

L'environnement est un domaine auquel on devrait apporter plus d'attention. Le Canada est un pays septentrional avec un environnement très délicat. Nous risquons de polluer nos lacs et nos rivières. Une partie de cette pollution ne pourra jamais être arrêtée ou inversée et nous devons tirer profit de l'expérience des autres pays. Nous devons traiter notre environnement avec davantage de respect que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Ces dernières années, le premier ministre n'a pas veillé à assurer une certaine continuité au ministère de l'Environnement. Depuis cinq ans que je suis ici, j'ai vu bien des ministres diriger ce ministère. Il importe que le ministère suive de plus près ce qui se passe et agisse avec plus d'énergie. Au lieu de jouer aux chaises musicales, il faudrait en faire un ministère prioritaire au Canada.

● (1222)

La question de l'énergie est maintenant étroitement liée à celle de l'environnement. Au fur et à mesure que nos réserves de combustibles fossiles s'épuisent, nous consacrons davantage d'argent à la prospection de nouveaux gisements et à des systèmes de distribution tels que les pipe-lines, les pétroliers ou d'autres modes de transport des combustibles fossiles. De plus en plus, on prospecte les régions éloignées du Canada tel que le Nord, la mer de Beaufort et l'Île de Baffin. En fait, nous essayons de gagner du temps. On utilise beaucoup d'énergie dans le monde, surtout aux États-Unis et dans les régions hautement industrialisées de notre pays. Le pétrole est une source d'énergie non renouvelable et nos réserves s'épuisent. Nous dépensons de plus en plus d'argent dans les régions délicates de notre pays pour trouver une ressource qui, de toute façon, s'épuisera et plus nous le faisons, plus nous mettons en danger l'environnement.

Je ne pense pas qu'on accorde suffisamment d'importance aux autres sources d'énergie. On ne fait pas suffisamment de recherches et on n'y consacre pas autant d'argent qu'à la prospection d'autres gisements de combustibles fossiles. Les autres formes d'énergie sont l'énergie solaire, nucléaire et électrique. Il devient de plus en plus évident, surtout au Canada et aux États-Unis, que nous devrons bientôt compter sur ces autres sources d'énergie. Nous devons consacrer davantage d'argent et de ressources à la recherche afin d'être prêts quand les gisements de combustibles fossiles seront épuisés et pour pouvoir utiliser ces combustibles fossiles pendant plus longtemps qu'on ne le prévoit actuellement. Je l'admets, quelqu'un de mon âge ne verra peut-être jamais l'épuisement des combustibles fossiles, mais nous devons commencer à planifier pour nos enfants, nos petits-enfants et leurs enfants. Il faudra mettre davantage l'accent là-dessus.

Le discours du trône a très peu parlé de l'agriculture. On a mentionné en passant quelque chose au sujet d'une stratégie alimentaire, et je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé qu'il allait procéder à une réorganisation et une restructuration de son ministère, mais à mon avis, ce n'est que de la frime. C'est le genre de choses que le gouvernement fait lorsqu'il est en difficulté; en réalité, il ne possède ni solution ni réponse aux problèmes. Ce stratagème a déjà été utilisé à plusieurs reprises, non seulement par le gouvernement mais aussi par l'industrie. Cela ne résout vraiment rien.

Juste avant que je vienne à Ottawa en tant que député, le gouvernement fédéral avait mis sur pied un groupe d'étude sur l'agriculture appelé Congrès agriculture. Grâce à lui, on allait résoudre les problèmes de l'agriculture au Canada dans les années 70. Le gouvernement fédéral a dépensé beaucoup d'argent. Il a retenu les services des meilleurs spécialistes de l'agriculture et des représentants des organisations de consommateurs afin de discuter de ce qu'on allait faire pour l'agriculture dans les années 70. Le gouvernement a institué des comités sur les tendances des prix de l'alimentation puis, ceux-ci ont été remplacé par la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires.

Ces instances n'ont vraiment rien accompli de plus que le premier congrès, les solutions qu'il avait proposées n'ayant jamais été mises en œuvre. Si le gouvernement désire épargner de l'argent, je suggère qu'il dépoussière les vieux rapports, qu'il les lise et qu'il commence à appliquer certaines de leurs recommandations au lieu de lancer d'autres programmes sous des noms différents, et de tenter ainsi de convaincre les agriculteurs et les consommateurs que le gouvernement fait quelque chose dans le domaine de l'agriculture. Le problème qui se pose au Canada, c'est que nous n'avons pas de politique agricole. Le gouvernement fédéral n'a jamais vraiment énoncé les grandes lignes d'une politique agricole.

Les agriculteurs américains font face à de nombreuses difficultés. Ils en sont arrivés au point où ils sont prêts à agir pour appuyer leurs revendications. Leur mécontentement tient entre autres au fait que la baisse de l'inflation enregistrée il y a un an ou deux s'est faite sur le dos des agriculteurs. Elle était due à la baisse des prix des denrées alimentaires. Cependant, dans une telle situation, les agriculteurs canadiens ou américains ne peuvent pas poursuivre leurs activités. Le jour où les agriculteurs s'arrêteront de produire, toute la collectivité s'en ressentira et les ennuis commenceront vraiment. C'est déjà ce qui commence à se produire aux États-Unis.

● (1232)

Il est inutile de recourir à d'innombrables études et de rassembler un grand nombre de personnes pour établir une stratégie alimentaire au Canada. Il suffirait de dépoussiérer certaines études existantes et de les exploiter. Nous avons besoin d'une politique qui permettra d'atteindre des résultats positifs au niveau de la collectivité agricole et de la production alimentaire au Canada. Le gouvernement répète sans cesse que le Canada doit subvenir à ses besoins alimentaires. Cela n'arrivera jamais avec le type de politique qu'on applique actuellement. Il serait temps que le gouvernement adopte une politique qui nous permette d'atteindre l'autonomie dans ce domaine.

Je voudrais consacrer quelques instants à des problèmes propres à ma circonscription et qui concernent la chaîne de télévision de Radio-Canada. Il s'agit en particulier d'une bande de territoire de 250 milles de large le long de la frontière américaine. Les habitants de ce territoire ne peuvent pratiquement pas recevoir les émissions de Radio-Canada. On a annoncé la réalisation d'un programme accéléré. En ce qui me concerne, cela signifie que Radio-Canada devrait diffuser ses émissions dans ce secteur pour que 15,000 téléspectateurs puissent les recevoir sans recourir à la câblodiffusion.

Dans une autre partie de ma circonscription, une station francophone a demandé un permis; sa demande a été approuvée sous prétexte que 500 personnes devraient recevoir ses émissions. L'autorisation a été accordée dans le cadre d'un programme accéléré, au mépris total de l'obligation de faire en sorte que les personnes habitant les autres secteurs dont j'ai parlé puissent recevoir gratuitement les émissions de Radio-Canada, comme tous les autres Canadiens. Je reconnais que les gens de cette région reçoivent effectivement des émissions télévisées. Cependant, il a fallu que de simples citoyens constituent des coopératives pour faire installer des relais de transmission dans les montagnes. C'est une solution coûteuse et qui laisse à désirer. Ce n'est pas le gouvernement qui en acquitte les frais, mais les gens de cette région. Ce n'est pas la même chose dans ma ville, Kelowna, ou à Toronto et à Montréal où il n'en coûte rien pour recevoir la télévision de Radio-Canada.

J'ai fait une intervention lors d'une audience du CRTC à Vancouver contre l'établissement d'une station de télévision française dans la région de l'Okanagan avant que ne soit fourni un service à la population de la région frontalière. Cette intervention m'a valu pas mal de critiques. J'estime cependant que le CRTC aurait dû savoir et comprendre ce qu'il y avait à faire. Lors des audiences du comité à Ottawa, j'ai parlé avec le président de Radio-Canada à ce sujet. Je lui ai dit qu'il avait une obligation envers la population de cette région, qu'il ne s'agissait pas simplement d'apaiser les reproches de quelqu'un.

Alors qu'il témoignait devant le président du CRTC, il m'a lu la loi sur la radiodiffusion. C'est à ce moment qu'il m'a semblé commencer à en comprendre la signification véritable. Sa lecture terminée, il m'a demandé quelle en était la signification, à mon avis. Je lui ai répondu qu'à mon sens, la loi exigeait qu'on fournisse un service à ces gens-là. Le CRTC a tranché en faveur de la station de télévision française. Je m'y attendais. Cependant, le CRTC a également déclaré:

A cet égard, la Commission note que les discussions de la société avec le gouvernement en vue d'adopter des mesures à ce propos sont bien engagés.

Pourtant, bien peu de choses ont été faites. De temps à autre, ils envoient des techniciens pour parler à des habitants de cette région. Les travaux n'avancent pas vite, même si on prétend appliquer un programme d'accélé. J'ai ici une lettre des habitants de Rock Creek (Colombie-Britannique). On n'a rien fait pour eux. La lettre donne la liste des noms de 571 personnes vivant dans un rayon de cinq milles de cette localité. Au lieu de se préoccuper de ces gens-là, le gouvernement s'empresse de fournir un coûteux service de télévision française pour une collectivité bien plus restreinte résident dans une autre partie de ma circonscription.

On a également très peu parlé des transports. Le gouvernement actuel a fait très peu de choses dans ce domaine. Je suis très préoccupé par l'abandon des lignes ferroviaires. Le CP a abandonné l'exploitation de la vieille voie ferrée de Kettle Valley. Il a demandé au CTC la permission de l'abandonner complètement. Je me suis donné la peine de trouver ce que l'on fait des emprises quand les voies ferrées sont abandonnées. J'ai constaté qu'elles deviennent la propriété des chemins de fer.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois interrompre le député, car son temps de parole est écoulé.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme nous le savons tous, on trouvait dans le discours du trône un engagement à suivre des principes qu'en ma qualité de solliciteur général, je partage de tout cœur. Je m'intéresse surtout à la promotion des droits et des libertés des Canadiens que l'on se propose de faire en suivant le principe de gouvernement ouvert. Il est évident que cet objectif a une incidence des plus directes sur tous les organismes dont je suis comptable au Parlement, et en particulier le service de sécurité de la GRC.

Depuis la création de la Commission royale d'enquête présidée par le juge McDonald, on s'est rendu compte que le public s'intéresse vivement au rôle du service de sécurité. Je voudrais profiter de l'occasion que m'offre le débat en réponse au discours du trône pour faire une revue de ce qui s'est passé depuis la création de la Commission royale au début de cette année. Parlons d'abord du mandat confié au service de sécurité et du rôle qu'il joue actuellement au Canada.

[*Français*]

Monsieur le président, depuis la Première guerre mondiale la Gendarmerie royale du Canada, en sa qualité de corps policier fédéral, est le principal organisme à avoir été chargé des enquêtes et des opérations de sécurité. L'article 18 de la loi promulguée en 1959 confère aux membres de la GRC le devoir de remplir toutes les fonctions confiées aux agents de la lutte préventive contre le crime, les infractions aux lois du Canada et aux lois en vigueur dans toute province où ils peuvent être employés. De plus, les règlements sur la GRC prévoient en plus des fonctions et attributions prescrites par la loi sur la GRC que la Gendarmerie a le devoir de mettre sur pied et de faire fonctionner les services de renseignements et de sécurité que pourrait requérir le ministre.

On doit donc replacer le mandat du service de sécurité de la GRC, non seulement dans le contexte des fonctions assignées à tous les agents de la paix, mais surtout dans le contexte de leurs fonctions décrites dans les diverses instructions et directives qu'émet de temps à autre le ministre ou le gouvernement sur les enquêtes à mener relativement à la sécurité interne du pays. Le service de sécurité s'occupe donc globalement de la sécurité ainsi que des services de renseignements et opérations policières qui y sont reliés. En outre, il tient et examine des dossiers, mène des enquêtes sur le personnel, donne des conseils sur la sécurité dans les ministères, conserve des dossiers et remplit certaines autres fonctions relatives à la gestion et à la planification de démarches visant à la sécurité nationale.

Ces précisions ont été données clairement et publiquement dans le rapport de la Commission MacKenzie, Coldwell, Pratte qui a fait rapport au public en 1969. Il est opportun de se rappeler que la menace première et presque la seule d'ailleurs qui pesait sur la sécurité internationale et nationale au cours de l'après-guerre, au cours de la guerre froide et de la période suivante a été perçue et définie sur le plan idéologique. Il était alors facile d'identifier l'adversaire. Aussi, l'utilité et de fait la nécessité des opérations de sécurité interne pour écarter cette menace ont-elles rallié les opinions au sein du gouvernement et de la majorité des citoyens. La révélation de l'affaire Gouzenko a également saisi l'opinion publique de la nécessité d'assurer notre sécurité sur notre propre territoire. Mes prédécesseurs et moi-même avons de temps à autre révisé les opérations du service de sécurité.

Ces révisions s'imposaient car l'évolution du climat qui régnait alors au Canada, et dans le monde entier, a appelé les autorités à adapter les opérations du service de sécurité aux réalités de l'époque, aux influences tant intérieures qu'extérieures qui ont une incidence sur la menace réelle ou latente à la sécurité et à l'intégrité nationales du Canada.

Pour illustrer cette évolution, monsieur le président, mentionnons qu'il y a 20 ans à peine les actes de terrorisme, les actes de sabotage, les enlèvements et les meurtres à caractère politique n'étaient pas pratique courante dans le monde. En 1963, le Canada a connu les premiers attentats terroristes de son histoire contemporaine marqués d'attentats à la bombe, d'attaques à main armée, de vols, de dommages à la propriété, de blessures corporelles et de meurtres qui ont atteint leur point culminant durant les jours sombres qu'ont été pour le pays la crise d'octobre 1970.

● (1242)

[*Traduction*]

Comme les députés le savent bien, le terrorisme, que ce soit au niveau national ou international, est maintenant l'un des problèmes les plus critiques de la décennie. Son coût a été énorme, tant en souffrances humaines qu'en destruction de la propriété publique et privée. Cependant, ce ne sont pas là ses seules conséquences. Ce phénomène de la violence pour des motifs politiques a forcé presque tous les gouvernements à adopter des mesures, soit des mesures de sécurité aux aéroports ou des programmes de surveillance interne, qui restreignent notre liberté à tous. Il serait tout à fait irréfléchi et peu

réaliste de supposer que la Chambre est à l'abri de telles menaces.

Dès 1966, le gouvernement a reconnu qu'il fallait accorder plus d'attention au service de sécurité pour définir et évaluer la nature et l'importance de la menace séparatiste au Canada afin d'identifier les personnes, les groupes et les organismes qui avaient comme objectif réel ou apparent de subvertir ou de détruire par la force, la violence ou des menaces un Canada uni par le pacte confédéral.

Néanmoins, au moment de la crise d'octobre 1970, on s'est immédiatement rendu compte que les renseignements sur les groupes responsables de la crise étaient tout à fait insuffisants. On ne savait pas au juste quels groupes partisans du séparatisme préconisaient ou utilisaient la violence ou des actes criminels, y compris le meurtre, pour obtenir les changements qu'il souhaitaient. A ce moment-là, il était difficile de déterminer avec exactitude quels groupes respectaient la loi et les principes démocratiques. Pour combler les lacunes découvertes en octobre 1970, le service de sécurité a modifié ses activités de façon à obtenir des renseignements sur les groupes et les organismes qu'on savait partisans de la cause séparatiste.

En même temps qu'on a modifié ainsi l'orientation du service de sécurité, on a reconnu qu'il fallait réfléchir sérieusement au mandat du service. Le gouvernement et le service de sécurité lui-même se préoccupaient avant tout de la protection des droits politiques et juridiques des particuliers et des groupes, surtout quand le service a commencé à concentrer ses efforts sur un problème d'ordre national.

[*Français*]

Une des premières étapes de la formulation de nouvelles lignes directrices pour le service de la sécurité de la GRC a été l'adoption, par le Parlement en 1974, d'une définition de l'expression «activités subversives» que l'on trouve aujourd'hui dans la loi sur la protection de la vie privée, laquelle modifiait certains aspects de la loi sur les secrets officiels. On a alors décidé que cette définition constituait une base solide à partir de laquelle on pourrait préciser le rôle d'un bon service de sécurité.

Le 27 mars 1975, le Cabinet définissait le mandat du service de sécurité de la GRC et l'autorisait à maintenir la sécurité interne, c'est-à-dire à déceler, surveiller, décourager, prévenir et contrecarrer les activités d'individus ou de groupes au Canada et à enquêter sur eux lorsqu'il y a des motifs raisonnables ou plausibles de croire qu'ils s'adonnent ou qu'ils ont l'intention de s'adonner à l'espionnage ou au sabotage, à des activités visant à recueillir des renseignements sur le Canada pour le compte de l'étranger, à des activités visant à provoquer un changement gouvernemental au Canada ou ailleurs par la force, la violence ou tout autre acte criminel, à des activités entreprises par une puissance étrangère et reliée à une attaque réelle ou éventuelle contre le Canada ou à d'autres actes hostiles envers notre pays, à des activités d'un groupe étranger ou national visant à la perpétration d'actes terroristes au Canada ou dirigé contre ce dernier, au recours ou à l'encouragement au recours à la force ou à la violence, ou à tout autre moyen criminel, à la provocation ou à l'exploitation du désordre populaire dans le but de prendre part à n'importe quelle des activités susmentionnées. Ce mandat continue à exister.

Le gouvernement se préoccupe constamment des droits et libertés individuels et de l'équilibre qui doit exister entre ces impératifs et les intérêts de l'État. Quant aux appartenances politiques, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) précisait la position de son gouvernement aux Communes en 1976 lorsqu'il indiquait clairement qu'un parti politique légalement constitué ne saurait faire l'objet de surveillance systématique de la part de la GRC. Le 27 mai 1976, le Cabinet étudiait les procédures qui devaient s'appliquer afin d'en arriver à une décision au sujet de l'emploi d'individus devant occuper des postes stratégiques dans la Fonction publique. Le Cabinet conclut que si l'on possédait des renseignements sur un titulaire ou un candidat à un poste stratégique dans la Fonction publique permettant de croire que la personne en question est un séparatiste ou un sympathisant du Parti Québécois, ces renseignements seraient pertinents en matière de sécurité nationale et devraient être portés à l'attention des autorités compétentes. Le Cabinet conclut également que la détermination de l'importance de tels renseignements serait confiée à ces autorités prenant en considération tous les éléments pertinents comme la source, l'apparente authenticité de l'information et la nature stratégique du poste occupé. Cette décision s'applique toujours également.

C'est également au printemps de 1976 que le gouvernement a pris connaissance pour la première fois des faits entourant l'entrée illégale et le vol de documents dans les locaux de l'Agence de presse libre du Québec à Montréal. A l'époque, l'on croyait qu'il s'agissait là d'un incident isolé et conséquemment aucune commission d'enquête ne fut alors instituée. Toutefois, au cours de l'été 1977, l'on prit connaissance de nouvelles allégations d'actes illégaux.

● (1252)

[*Traduction*]

Après avoir enquêté sur ces allégations sur les instances du gouvernement . . .

Des voix: Oh!

M. Friesen: Rougissez, Francis, rougissez.

M. Fox: . . . le commissaire de la Gendarmerie royale m'a dit qu'il croyait que, dans les circonstances, il vaudrait mieux pour la Gendarmerie royale qu'une commission d'enquête soit chargée d'examiner les activités et les politiques de ce service de sécurité à l'échelle nationale. Le gouvernement a convenu que l'appui dont la Gendarmerie royale jouissait auprès du public dans l'exercice de ses fonctions, qui consistent à protéger la sécurité du Canada, dépendait de la confiance qu'on pouvait avoir dans les politiques et procédures régissant ses activités et que, pour entretenir cette confiance, il fallait mener une enquête approfondie pour voir si les procédés d'enquête non autorisés ou prévus par la loi étaient généralisés ou non. Les commissaires ont été nommés en vertu de la partie I de la loi sur les enquêtes qui leur accorde un vaste mandat et des pouvoirs d'enquête très étendus.

[*Français*]

Nonobstant l'initiative prise par le gouvernement, nous nous sommes engagés, comme nous l'avons souvent répété à la Chambre, à signaler tant aux commissaires qu'aux personnes chargées de l'administration de la justice au Canada tout fait ou toute preuve qui pourrait avoir rapport aux allégations d'infractions aux lois du Canada. Conformément à cet engagement, j'ai déjà saisi la commission d'enquête fédérale et le procureur général du Québec de deux incidents.

J'ai également, aujourd'hui, signalé aux autorités les allégations d'infractions commises en 1973 relativement à des biens appartenant au Parti Québécois. Ces allégations ont trait à ce qui semble être l'entrée, le 9 janvier 1973, dans des locaux à Montréal où étaient gardées des bandes d'ordinateur contenant les listes des membres du Parti Québécois et des renseignements financiers sur celui-ci. Cette opération a apparemment été autorisée par des officiers supérieurs du service de sécurité. Les renseignements ainsi obtenus à l'occasion de cette entrée furent détruits au printemps de 1975, après la mise en œuvre d'une nouvelle politique consécutive à la décision du Cabinet à laquelle je me suis déjà référé.

Le geste posé en 1973 soulève de façon concrète le problème très sérieux sur lequel, je crois, le Parlement devrait être appelé à se pencher. Il s'agit du dilemme, monsieur le président, dans lequel se trouve plongé tout gouvernement ou tout service de sécurité dans l'accomplissement de leurs responsabilités respectives en matière de sécurité de notre pays dans la conjoncture actuelle. La Commission royale d'enquête sur la sécurité a identifié ce dilemme dans son rapport publié en 1969. Les commissaires déclaraient à ce moment-là: Il est inévitable qu'un service de sécurité soit mêlé à des activités qui sont contraires à l'esprit sinon à la lettre de la loi, et à des activités clandestines ou autres qui peuvent sembler aller à l'encontre des droits des individus.

[*Traduction*]

On remarquera que la commission royale d'enquête n'a pas dit qu'un service de sécurité ne devait jamais participer à des actes «qui pouvent aller à l'encontre de l'esprit sinon de la lettre de la loi». Il lui aurait été facile de le dire. Les commissaires ne l'ont pas dit car ils reconnaissaient la réalité du dilemme. Nous voulons qu'on protège efficacement notre sécurité nationale. Nous voulons aussi le respect de la loi et des droits de la personne. Mais ces désirs, tous deux légitimes, peuvent être parfois en conflit. A quel moment un service de sécurité devrait-il renoncer à prendre des mesures qu'il juge importantes pour assumer ses responsabilités en matière de la sécurité nationale de crainte d'enfreindre peut-être ne serait-ce que la lettre de la loi? Il n'est pas très utile de transporter le dilemme au niveau des ministres ou du gouvernement. La question fondamentale reste la même.

C'est à cause de ce dilemne que je demande à la Chambre et à la population du Canada de ne pas porter de jugement trop rapidement dans cette affaire. L'opération a été exécutée sur les ordres d'officiers dont les motifs étaient des plus élevés et au-dessus de tout soupçon. Elle a été autorisée et exécutée avec la certitude absolue qu'elle avait pour seul but de protéger la sécurité du Canada, compte tenu du climat politique et social qui régnait en 1973.

Néanmoins, c'est une question que j'au cru devoir porter à l'attention du Parlement et des autorités compétentes aussitôt que j'en ai été informé. Mais je le fais en espérant qu'on l'évaluera en tenant compte des circonstances qui existaient il y a cinq ans et à la lumière du dilemne auquel j'ai fais allusion. J'espère fermement monsieur l'Orateur, que la Commission royale d'enquête dirigée par le juge McDonald, pourra, dans son rapport, aider le gouvernement et le Parlement à décider, de façon aussi précise que possible, du genre d'encadrement législatif que l'on doit donner à l'avenir à ceux qui sont responsables du maintien de notre sécurité nationale.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a quelques moments, j'ai demandé au ministre, avant qu'il ne prenne la parole, s'il y avait des points dans ce qu'il allait dire, sachant qu'il était sur la liste des orateurs, qui auraient dû être contenus dans une déclaration faite à l'appel des motions pour que les députés puissent aujourd'hui lui poser des questions conformément au Règlement. Mais il n'a rien dit. Il est resté assis sans dire un mot. C'est, monsieur l'Orateur, la deuxième fois que l'on fausse ainsi l'esprit et l'intention du Règlement de la Chambre. Nous avons travaillé ferme et longtemps au comité de la procédure et de l'organisation pour en arriver à une procédure touchant les déclarations à faire à l'appel des motions pour que les questions de ce genre, les questions qui d'après le gouvernement viennent tout juste d'être portées à son attention mais qui datent . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je voudrais demander au député de Grenville-Carleton (M. Baker), s'il s'est levé pour invoquer le Règlement ou pour faire un discours?

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la présidence m'a permis une intervention et j'en arrive maintenant au débat. J'étais en train de dire, des questions dont il vient d'être mis au courant . . .

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais savoir si l'honorable député a eu l'occasion de participer à ce débat, et s'il a parlé pendant 30 minutes.

[*Traduction*]

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est une question légitime. J'ai participé au débat sur l'amendement. Nous débattons maintenant la motion principale et j'ai donc le droit de parole.

M. Friesen: J'espère que vous vous souciez autant du Règlement quand il s'agit de la GRC.

M. Lefebvre: Il veut se prévaloir de son poste pour parler deux fois.

M. Baker (Grenville-Carleton): Exactement.

M. Lefebvre: Pourquoi ne l'avoir pas dit alors?

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi ne l'avez-vous pas demandé? Vous siégez ici depuis assez longtemps pour cela.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, je fais le même rappel au Règlement.

Si je lis le paragraphe (7) de l'article 32 du Règlement, je vois qu'il n'y a aucun député, à l'exception du premier ministre et du chef de l'opposition, qui peut parler pendant plus de 30 minutes à la fois au cours du débat; toutefois, on dit qu'il doit être accordé 40 minutes à l'auteur d'un amendement ou d'un sous-amendement. Alors mon interprétation de cette disposition du Règlement est à cet effet: qu'il s'agisse d'un amendement, d'un sous-amendement ou de la motion principale, un député n'a droit de parler que pendant 30 minutes au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme l'honorable député, en réponse à ma question, a admis qu'effectivement il avait parlé pendant 30 minutes, je vous signale respectueusement que son temps de parole est écoulé, qu'effectivement ce qu'il veut faire aujourd'hui ce n'est que soulever une question de procédure, qu'il peut le faire sous forme de rappel au Règlement, et on aura l'occasion de discuter et de réfuter s'il y a lieu ses arguments, et qu'à toutes fins pratiques il n'a pas le droit de participer deux fois au débat au détriment des droits des autres députés.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. D'après le compte rendu, le député de Grenville-Carleton n'a fait qu'appuyer la motion du député de Battle River (M. Malone) lundi. Il n'a donc pas prononcé de discours. Le député de Grenville-Carleton a alors la parole.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, dans la minute qui me reste, ce qu'il est important de signaler, outre le fait que les députés d'en face ridiculisent le Règlement, c'est l'effort concerté du gouvernement—et il n'en est pas à sa première tentative—de se décharger sur le GRC de ce qui lui incombe fondamentalement de savoir. Je ne défends en aucune façon un acte illégal, quel qu'il soit, pas plus que je ne défends l'inconvenance de la conduite du ministre.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures, cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

● (1402)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, juste avant l'ajournement, alors que votre collègue était dans le fauteuil présidentiel, je disais que j'étais très mécontent de la désinvolture avec laquelle le gouvernement nous avait annoncé l'incroyable nouvelle que la Gendarmerie royale du Canada avait fait une autre perquisition, apparemment illégale.

Le solliciteur général (M. Fox) était depuis longtemps au courant de ce qu'il allait annoncer, et s'il n'a pas assisté aujourd'hui à la période des questions c'est de crainte d'être interrogé, et il a pas jugé bon de ne pas prendre la parole à la première occasion qui s'offrait, à savoir au cours de la présentation des motions précédant l'appel de l'Ordre du jour. Au lieu de cela, il a fait son annonce au cours de son discours dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est tout à fait légal évidemment, encore que politiquement commode, de glisser furtivement une telle annonce dans un discours à l'occasion d'un débat et de refuser aux députés le droit de traiter des questions économiques ou d'autres, plutôt qu'à l'appel des motions où nous aurions le droit et le pouvoir d'interroger le ministre.

● (1412)

Ce qui m'inquiète vraiment, en dehors de ce que le ministre a dit à la Chambre aujourd'hui, c'est ce qu'il a dit en descendant à la salle de télévision. Il nous a demandé de croire que certains hauts fonctionnaires quelque part—on ne sait pas exactement où—ont jugé légal, tout à fait convenable et légal, qu'un corps de police ou qu'un groupe de policiers pénètre par effraction dans un lieu, en retire des preuves incriminantes ou ce qu'il cherchait, en fasse des photocopies et remette ensuite le matériel original en place. Comme si c'était la loi du pays.

M. Gillies: Watergate.

M. Baker (Grenville-Carleton): Richard Nixon a fait de même et a défendu son point de vue jusqu'au bout. Si c'est le genre de conduite que défend le solliciteur général, il n'est pas digne d'occuper son poste.

La deuxième question que je me pose, non sans inquiétude, c'est: «Que sait le gouvernement au juste, jusqu'à quel point peut-il honnêtement rejeter entièrement cette responsabilité sur la GRC?» Y a-t-il un article dans le droit parlementaire canadien, et en fait dans tout système parlementaire, qui oblige le ministre à assumer certaines responsabilités pour les agissements de ceux qui relèvent de lui? Peut-il honnêtement dire que tel ou tel a agi illégalement mais que lui n'en est pas responsable? Dans ce sens, en sa qualité de solliciteur général, et, ce qui est plus important, en tant que ministre de la Couronne il ne mérite plus la confiance des citoyens. Y a-t-il un Canadien quelque part, sauf, peut-être, à la Chambre où nous sommes obligés d'accepter les déclarations des ministres, qui croie que dans une ville comme Ottawa, où la Fonction publique, les organismes nationaux comme la GRC, les ministres du cabinet et le monde des affaires sont en communication constante, les cadres supérieurs du gouvernement n'aient pas été au courant? Je ne peux pas croire que le gouvernement n'ait pas été au courant, quoique je doive accepter la déclaration du ministre à cause de la tradition parlementaire.

Certains soupçonnent que le gouvernement du Canada, en restreignant le mandat de l'enquête McDonald sur la GRC de façon qu'il ne s'applique qu'à la GRC et non à la question de la responsabilité et au degré d'information des ministres, commençait alors à dissimuler les faits qui sont dévoilés maintenant bribe par bribe aux Canadiens, car il s'agit du troisième incident du genre. Quand entendrons-nous parler du quatrième, du cinquième et du sixième, et quelle est la mentalité du gouvernement pour qu'il pense que les Canadiens considèrent un comportement pareil raisonnable? J'affirme qu'il s'est trompé sur le compte des Canadiens en ce qui a trait aux droits civils et à l'application de la loi.

Qui d'autre fait ou a fait l'objet d'une enquête de la GRC sous l'égide du solliciteur général du Canada? L'attitude paranoïaque de la GRC l'a-t-elle poussée à faire enquête sur le NPD, le parti progressiste conservateur ou quelque autre organisme?

L'autre chose que j'aimerais savoir, c'est dans quelle mesure le centre de planification et d'analyses sécuritaires, qui fait partie du cabinet du solliciteur général, était au courant de l'affaire à laquelle la GRC a été mêlée. S'il n'était pas au courant, il devrait le dire tout de suite parce que personne à la Chambre ne le croit.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Personne ne peut croire aux balivernes que nous ont servies l'ancien solliciteur général, qui est maintenant ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), le solliciteur général qui l'a précédé, qui est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), et le solliciteur général actuel, qui a dû se lever pour prononcer un discours aussi abject à la Chambre aujourd'hui. Personne ne peut croire qu'ils ont pu être assez incompétents pour ne pas être au courant de ces incidents. S'ils étaient vraiment incompétents, ils n'auraient pas dû occuper ce poste. Nous venons d'ouvrir la boîte à malice de la sécurité, de l'espionnage, des tables d'écoute et de l'illégalité au Canada, et nous tenons à avertir le gouvernement dès maintenant que nous n'aurons de cesse que tout soit mis au grand jour.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permet-il une brève question? D'après ce qu'il dit, ne pense-t-il pas qu'il conviendrait de rendre publique l'enquête McDonald?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je remercie le député qui a deviné mes pensées, car j'allais en effet parler de la commission d'enquête McDonald. On vient de me remettre un exemplaire du hansard du 22 juin 1977, dans lequel le chef de l'opposition (M. Clark) demandait que le Juge en chef du Canada soit habilité à nommer une commission d'enquête judiciaire et que celle-ci ait le pouvoir non seulement d'agir conformément au mandat de l'actuelle commission d'enquête McDonald, mais aussi de faire enquête sur la question de la responsabilité légale et morale et sur le rôle du gouvernement en ce qui concerne les activités du ministère du solliciteur général et de la GRC. Qu'a-t-on demandé? Nous avons posé une question simple et n'y avons pas obtenu de réponse. Cette question s'appuyait sur le précédent de la commission d'enquête Dorion, que l'opinion publique, par ses pressions, a finalement réussi à rendre publique bien que les partisans du gouvernement de l'époque aient tout d'abord refusé.

Comme vient de le dire le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), cette enquête devrait être publique. Il n'y a aucune raison de la garder secrète plus longtemps. Quand il arrive qu'un service du gouvernement fédéral fait enquête sur un parti politique, alors assurément si nous sommes une démocratie et si nous nous targuons de ne pas dissimuler les faits, nous devons donc prêcher d'exemple en pareil cas car c'est la seule attitude honnête, honorable et morale qui s'impose. Dans la déclaration justificatrice du solliciteur général à la page 8 on y lit ceci:

● (1422)

Après avoir enquêté sur ces allégations sur les instances du gouvernement, le commissaire de la GRC . . .

Le solliciteur général a-t-il oublié les questions que lui ont posées quotidiennement à la Chambre les partis d'opposition. A-t-il oublié le genre d'enquête que l'opposition a réclamée le 22 juin dernier, une enquête complète, au grand jour et publique non seulement sur les activités de la GRC mais aussi sur la conduite du ministre et de ses collègues? A-t-il tout oublié cela?

Je suis certain que le public canadien lui ne l'a pas oublié. Nos grands quotidiens en ont beaucoup parlé et le public canadien ne souffre pas d'amnésie sélective comme le solliciteur général. Personne ne croit le solliciteur général lorsqu'il affirme qu'il a ordonné l'enquête sur les instances du gouvernement. C'était plutôt sur celles des députés de l'opposition.

M. Fox: Il s'agit des allégations faites après la première déclaration.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre a eu son tour. En prononçant son discours il s'est mis la corde au cou. Quand on écrira l'histoire de notre époque . . .

M. Fox: Une fois de plus vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . et que le ministre lira le hansard, il verra que la seule raison pour laquelle nous avons eu cette espèce d'enquête c'est que la loyale opposition de Sa Majesté et d'autres partis à la Chambre des communes l'avait réclamée à cor et à cri.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Encore une fois, le député déforme la vérité parce qu'il n'est pas au courant des faits. Ce n'est peut-être pas de sa faute, mais s'il s'intéresse vraiment à la vérité et à ce qui s'est passé après ma première déclaration à la Chambre en juin, un certain nombre d'allégations ont été portées à mon attention et j'ai demandé—de même que le gouvernement—au commissaire de la Gendarmerie royale d'enquêter sur ces allégations. Voilà de quoi il est question dans la déclaration que le député vient de citer. Encore une fois, le député essaie de déformer la vérité, ce qu'il ne peut se permettre car il ne connaît pas les faits.

M. l'Orateur adjoint: Je dois dire qu'il s'agit là d'un point de désaccord et que la présidence ne peut intervenir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il ne s'agit guère d'une question de Règlement, monsieur l'Orateur. Il est impossible de la considérer ainsi. La classe de 1972 sera ici depuis cinq ans le 30 octobre 1977, et une chose que j'ai apprise depuis mon arrivée à la Chambre, c'est que quand vous approchez très près du but, un ministre ou un député d'en face invoque toujours le Règlement. C'est ce qui vient d'arriver. Ils essaient d'interrompre les délibérations.

Les dessous de cette affaire deviennent terriblement évidents. On fait la lumière sur ces questions parce que le ministre . . .

M. Fox: A dit la vérité.

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . a été forcé, pour la troisième fois, de dire la vérité. Je parierais que si les deux premiers incidents n'allaient pas être éclaircis la semaine prochaine dans le cadre de l'enquête McDonald, le ministre n'aurait pas fait de déclaration, car il n'en a pas fait les autres fois tant qu'il n'y a pas été poussé par les députés.

M. Fox: Vous savez que c'est faux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Rares sont les Canadiens, excepté les défenseurs les plus abjects de ce gouvernement, qui ne diront pas que la caractéristique du gouvernement Trudeau, c'est le mystère dont il s'entoure; sa spécialité c'est de camoufler la vérité.

Une voix: C'est une de ses plus belles réussites.

M. Baker (Grenville-Carleton): Si vous en voulez la preuve, lisez seulement le Livre vert sur la liberté de l'information. Je croyais que le gouvernement avait ouvert une nouvelle porte, et j'allais m'y engager, quand on me l'a fermée au nez. Combien de décrets du conseil avons-nous maintenant? C'est la marque distinctive de ce gouvernement. Il est maintenant pratique courante d'adopter des mesures législatives non plus en les soumettant à l'assemblée législative, mais par le biais de décrets du conseil, à huis clos.

On a pris l'habitude de créer des cartels. Le cartel de l'uranium en est d'ailleurs un excellent exemple. Le gouvernement a pris l'habitude de ne rien dévoiler de ce qu'il fait. Il sait pertinemment qu'il peut agir ouvertement s'il veut être sincère avec le Parlement et le tenir au courant de ce qui se passe, mais il n'en fait rien. En ce qui concerne le gouvernement, le Parlement et le public ne signifient plus rien. En ce qui concerne le gouvernement, le Parlement et le public ne signifient plus rien. Le gouvernement ne sent le besoin d'être sincère que lorsqu'on l'y oblige, et chaque fois que le solliciteur général a parlé franchement, c'est qu'il y a été poussé jour après jour au cours de la période des questions. Voilà les faits. Le compte rendu prouvera mes dires, et le solliciteur général le sait.

Il y a un acte que ce gouvernement peut commettre, et je le défie de le faire. Je défie le gouvernement d'élargir le mandat de l'enquête comme le proposait la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement par le chef de l'opposition, le 22 juin 1977. Voilà qui nous éclairera sur la question de la responsabilité ministérielle. Voilà comment nous découvrirons qui était au courant à Ottawa. Nous saurons quel rôle a joué le centre d'analyses sécuritaires. Nous ne nous contenterons pas d'enquêter sur les services de sécurité de la GRC, nous enquêterons sur la direction des enquêtes criminelles et le rôle joué par le solliciteur général et ses collègues.

M. Fox: Lisez le mandat.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre dit que je devrais lire le mandat. Je l'ai fait, et c'est précisément pourquoi je soulève la question comme je le fais. Nous découvrirons aussi qui, parmi les collègues du ministre, était au courant. Nous devons les croire sur parole à la Chambre des communes . . .

M. Gillies: Nous ne sommes pas tenus de les croire.

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . mais les citoyens canadiens ne sont pas liés par nos règles archaïques. Ils peuvent se faire une opinion par eux-mêmes.

M. Douglas (Bruce-Grey): C'est ce qu'ils vont faire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le whip suppléant des ministériels dit qu'ils vont tirer leur propres conclusions, et il a parfaitement raison: c'est ce qu'ils vont faire. Ils vont se dire, tout comme moi, que jamais on n'avait dans l'histoire du pays un gouvernement qui fasse autant ses coups en dessous, et qui ait causé tant de scandales. Jamais dans l'histoire du pays n'avait-on vu en effet un gouvernement si résolu à faire en douce ce qu'il ne pouvait faire légalement. Jamais n'avait-on vu au Canada de gouvernement qui invoque d'aussi piètres raisons pour excuser les bévues de ses fonctionnaires, et jamais n'avait-on de gouvernement aussi enclin, une fois pris en flagrant délit, à se servir d'eux comme de bouc émissaire.

Voilà ce que nos concitoyens vont se dire. Ils vont songer aux cas de Larry Stopforth, de Walter Rudnicki et de bien d'autres serviteurs de l'État que l'on a liés, baillonnés et forcés à supporter l'ineptie du gouvernement et qui ont été finalement congédiés pour avoir trop pris leurs tâches à cœur. Le gouvernement a toujours cherché à rejeter le blame sur autrui. Eh! bien, ça ne marchera pas ce coup-ci. Aux yeux de la loi, la GRC, les corps policiers, les députés, les fonctionnaires ou les magistrats sont sur le même plan que le plus humble des citoyens. Nul ne peut trouver des excuses à une conduite illégale pas plus que le gouvernement n'a le droit de se retrancher derrière la responsabilité ministérielle pour brouiller les pistes.

● (1432)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je voulais seulement dire au député que son temps de parole est expiré bien que je lui aie accordé trois minutes supplémentaires à cause des interventions qui ont eu lieu.

M. Oberle: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné que le solliciteur général (M. Fox) s'est permis d'interrompre pendant assez longtemps le discours du député de Grenville-Carleton (M. Baker), je me demande s'il serait disposé à répondre à une question?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre. De plus, le ministre n'a pas la parole si bien qu'il lui est impossible de répondre à une question. La question aurait dû être posée au moment où il parlait. Le député de Timiskaming (M. Peters) a maintenant la parole.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, le ministre est intervenu tout au long du discours du député de Grenville-Carleton, c'est pourquoi il ne devrait pas avoir d'objection à répondre à une question.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député aura tout loisir de s'adresser au ministre en dehors de la Chambre. Le ministre n'est pas autorisé à intervenir à deux reprises au cours du débat et il a utilisé tout son temps de parole. La parole est donc au député de Timiskaming.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre la question dont on est à discuter en ce moment car je pense que l'on va encore en entendre parler pendant bien des jours et qu'elle ne contribuera pas à rehausser la réputation des personnes en cause. Je m'intéresse depuis longtemps à cette question car je pense qu'il est arrivé que notre force policière soit utilisée à mauvais escient. Je me souviens d'avoir vu la GRC stationnée devant ma maison pendant des jours si bien que je m'intéresse à la question.

Il existe actuellement un problème plus tangible et plus important qui touche les gens de ma circonscription que le fait pour eux de savoir s'ils font l'objet d'une surveillance de la part de la GRC. La plupart laisserait les policiers entrer chez eux si ceux-ci le leur demandaient, mais je suppose que cela gâcherait tout le plaisir qu'ils prennent à les épier si bien qu'ils n'accepteraient probablement pas l'invitation. Les Canadiens doivent aujourd'hui faire face au chômage et à une situation économique très semblable à celle de la dépression des années 30. J'espère que notre génération aura plus de courage que nos pères en ont montré.

Une voix: J'en doute.

M. Peters: Peut-être pas, mais je l'espère, et je souhaite que les jeunes d'aujourd'hui aient plus de courage que leurs pères. Il me semble que la société d'aujourd'hui est très intelligente, instruite et évoluée. Si nous pouvons supporter sans rien faire qu'il y ait un million et demi de chômeurs sur une main-d'œuvre active de 6 millions et demi de travailleurs, je pense que nous trahissons cette société et qu'elle ira à vau-l'eau pendant dix ans comme au temps de nos parents dans les années 30. On ne peut laisser cela se reproduire; on interviendra certainement.

Le gouvernement parle d'acheter du matériel de guerre et des armes modernes. Le ministre a mentionné une arme que l'on appelle communément la bombe à neutrons qui apparemment pourrait tuer les gens sans détruire les immeubles. Je considère que nous sommes plus barbares que nos ancêtres de l'époque des cavernes. Il nous faut agir avant d'attendre la solution évidente que l'on voit déjà poindre à l'horizon. Je veux dire la guerre. Il y aura un autre Hitler ou son équivalent, que ce soit en Israël, en Rhodésie ou en Afrique du Sud et cela mettra fin au chômage pour les Canadiens et pour la plupart des êtres humains. La plupart des gens seront morts de toute façon et la civilisation régressera.

A moins que les gouvernements, l'industie et toute la population ne s'unissent pour créer des emplois, il y aura une grande déchirure dans l'étoffe de la nation et elle se fera aussi très rapidement. L'INCO a annoncé que 3,000 personnes seraient mises à pied à Sudbury, 700 à Thompson et 1,200 à Port Colborne. Une des mines de ma région, l'entreprise commune Langmuir—une entreprise commune de l'INCO à Noranda—a annoncé qu'elle mettrait fin à son exploitation au début du printemps et que de 115 à 120 travailleurs seraient mis à pied. Monsieur l'Orateur, il est peut-être tout à fait supportable que 2,000 ou 5,000 personnes soient mises à pied à Montréal et il est peut-être acceptable que 5,000 ou 10,000 personnes soient mises à pied à Toronto ou dans une autre ville, mais toute mise à pied est un désastre dans une petite collectivité qui vit d'une seule industrie.

Alors que j'étais chez moi pendant le congé d'été, j'ai reçu quatre appels téléphoniques. La première fois, c'était un appel de Timmins; mon interlocuteur me demandait si je pouvais l'aider à faire venir une nounou d'Angleterre. Apparemment, son épouse avait quitté le foyer et il avait beaucoup de mal à s'occuper de ses deux jeunes enfants. Le même jour, j'ai reçu trois autres appels émanant de femmes de mon secteur qui avaient été abandonnées par leur mari. Il s'agissait chaque fois de jeunes couples avec deux ou trois enfants. J'ai malicieusement fait remarquer au personnel des services sociaux et familiaux qu'on devrait examiner les dossiers pour essayer d'unir le mari abandonné, à l'une des épouses abandonnées, ce qui résoudrait le problème des deux parties. On m'a répondu que c'est impossible car il s'agissait de jeunes et que les voisins pourraient parler. C'est sans doute vrai et je ne veux nullement jouer les M^me^ Bertrand. Monsieur l'Orateur, voilà des faits divers qui illustrent bien les catastrophes qu'entraînent les mises à pied.

On a donné à entendre que certaines personnes licenciées pourraient trouver du travail à Timmins. Cependant, la filiale locale de la Texas Gulf a déjà licencié la plupart de ses travailleurs contractuels mais elle a annoncé à plusieurs reprises qu'elle ne licencierait pas de travailleurs. Cela a été vrai jusqu'à maintenant, mais récemment, la société déclarait qu'elle espérait ne pas avoir à licencier de travailleurs à Timmins. Monsieur l'Orateur, il va certainement y avoir des licenciements, car le prix du zinc est très bas. Il y en aura aussi dans le secteur de Noranda, où se trouve une filiale de la société minière McIntyre qui produit principalement du cuivre. Le prix de l'or a baissé, ce qui a entraîné une diminution de la prospection dans ce domaine, et jusqu'à une éventuelle reprise des activités, les travailleurs locaux ne pourront dépendre que de la seule exploitation du cuivre, ce qui va impliquer des licenciements.

De nos jours une mise à pied n'a pas les mêmes conséquences que jadis, lorsqu'il y avait toujours dans la famille un père, un grand-père ou même un oncle agriculteur. En cas de mise à pied, on pouvait rentrer chez soi et vivre à la ferme. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Notre pays s'enorgueillit de ce que les gens possèdent leur logement—le plus souvent, c'est la société de financement qui en est le propriétaire. Les gens

possèdent du moins une partie de leur logement, qu'ils ont acheté grâce à leurs économies. Même s'ils épargnent 10 p. 100 de leur chèque de paye, une fois qu'ils ont versé l'hypothèque sur la maison et les mensualités pour rembourser l'ameublement, la voiture et tout le reste, ces économies ne leur permettent de subsister que pendant un ou deux mois. Il se peut que leur salaire soit relativement élevé. Il est de fait qu'ils sont bien payés à Sudbury, mais la vie coûte très cher. S'ils sont licenciés, c'est le désastre en deux ou trois mois.

● (1442)

Le père de famille cherche des emplois inexistants. Il se rend en ville, mais il s'y casse le nez: une incapacité ou une insuffisance d'instruction l'empêche de trouver du travail dans le secteur secondaire. Et il n'a pas plus de succès dans les autres localités minières, parce qu'elles n'ont pas d'emplois à offrir. Lorsqu'il revient chez lui, la situation finit de se gâter. Souvent quelqu'un prend la porte, et c'est la rupture du ménage. En fin de compte, c'est à la municipalité et au pays de payer la note à la place de l'entreprise. Et le travailleur licencié tombe à la charge de ceux qui ont encore un emploi.

Les petites villes du Nord comme Sudbury, Timmins, Noranda et Kirkland Lake n'ont qu'une industrie: exploitation minière ou exploitation forestière. Elles doivent leur existence aux travailleurs et non aux entreprises elles-mêmes. Lorsque la McIntyre s'est retirée de la région minière de Timmins, elle a cédé l'aréna à la ville pour la somme symbolique de $1 ou à peu près. C'est tout ce qu'elle lui a jamais donné, après en avoir retiré des millions et des millions de dollars. La Hollinger a laissé un terrain de balle qui est maintenant presque entièrement occupé par un terrain de golf privé. Elle a laissé à Timmins 800 ou 900 maisons qu'il a fallu remplacer peu de temps après. Ce sont les ouvriers qui ont édifié les villes. Ce sont eux qui ont supporté le fardeau fiscal et qui ont fait vivre l'administration locale. L'ouvrier consacre sa vie entière au développement de la municipalité dont profite l'entreprise. Voilà le type d'entreprise que nous laissons aller à l'abandon.

Le gouvernement n'est pas obligé de se croiser les bras. Prenons par exemple le cas de l'or. C'est un produit qui ne sert à rien. Voilà ce qu'on nous a dit pendant des années. Pendant 25 ans, nous avons subventionné les mines aurifères, parce que les collectivités locales comptaient sur elles pour leur survie. Elles sont restées dans le plus mauvais état. On payait alors le moins cher possible. Le gouvernement a subventionné l'écart entre le coût de la production et la valeur de l'or. Si le gouvernement avait eu assez de bon sens pour le verser au trèsor canadien au lieu du trésor américain, cet investissement nous aurait rapporté dix fois plus. L'or est passé de $35 à près de $200. Si nous décidions de le stocker aujourd'hui, il serait probablement à $200 ou plus.

Dans le cas de l'uranium, la formation du cartel a fait monter les prix. Cependant, ce n'est pas là la solution. Il existe une pénurie mondiale d'uranium et quatre pays seulement en ont des reserves importantes. Nous ne l'avons stocké qu'en prévision du jour où nous en aurons besoin pour produire de l'énergie. Il en va de même du nickel. Tout le monde prétend qu'on peut trouver autant de nickel qu'on veut dans l'océan, mais cela reste à prouver. Les prix devront monter bien haut avant que l'exploitation des gisements sous-marins ne soient rentable. Si nous stockons du nickel, ce ne sera qu'en prévision du jour où nous le vendrons, tout comme pour l'argent, le zinc et d'autres métaux. Tout le monde sait qu'il y a une pénurie mondiale de matières premières. Ces dix dernières années, nous en avons utilisé autant que depuis le début de l'histoire. Ce sera la même chose pour les dix prochaines années. On utilise de plus en plus de matières premières.

Nous n'avons pas pris garde aux conséquences du chômage. Nous aurons peut-être une guerre. En envoyant tous les jeunes au massacre et en liquidant nos stocks de ressources, le problème sera résolu. Cependant, il y a beaucoup de gens au Canada et j'espère, beaucoup plus que le gouvernement ne semble le penser, qui sont persuadés que nous pouvons résoudre ce problème sans trop de difficulté. En essayant de trouver des solutions, nous pourrions prendre l'exemple sur des pays comme le Japon. J'ai maintes fois écouté l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Jean-Luc Pepin qui pendant longtemps a essayé d'intéresser le gouvernement à la constitution d'une agence de commerce international gouvernementale chargée de grouper la production canadienne pour l'écouler de manière rationnelle. Au lieu de vendre les articles contre de l'argent, nous les vendrions contre des biens et des services d'autres pays, dans le cadre d'arrangements bilatéraux.

J'ignore à quelle sorte de chantage le gouvernement a soumis M. Pepin. Il a quitté cet endroit de la même manière que la plupart d'entre nous. A mon avis, il était en passe de devenir multi-millionnaire. Il commençait à mettre en pratique les idées qu'il avait prônées auprès du gouvernement. Comment celui-ci a-t-il pu lui faire accepter les deux postes insignifiants qu'il a occupés depuis? Je me le demande encore. Il aurait pu faire plus pour le Canada en lançant une entreprise commerciale, qui aurait pu prendre une envergure nationale, car nous sommes incapables de commercer avec les autres pays. C'est la faillite au Canada. Pour empêcher notre monnaie de sombrer, nous sommes obligés d'emprunter à des banques à qui nous avons toujours prêté de l'argent jusqu'ici. Le problème est le même au niveau des échanges internationaux. Nous n'allons pas pouvoir nous faire payer comptant. Nous devrons nous contenter d'obtenir le meilleur prix possible pour ce que nous vendons.

Il y a d'autres solutions. L'une d'entre elles m'a semblé intéressante. Aujourd'hui, le solliciteur général (M. Fox) s'est plaint d'avoir été mal cité, disant que quelqu'un avait une dent contre lui. Il est pourtant conseillé par des fonctionnaires très grassement payés. Je conseille aux députés de lire l'article de Doug Fisher intitulé «Mandarins prosper under Trudeau». Il y a dix ans, trois fonctionnaires seulement gagnaient plus de $30,000 par an. Leur nom est cité dans l'article. D'après le dernier relevé, qui remonte à plus de deux ans, il y avait alors 4522 fonctionnaires touchant un traitement supérieur à $30,000. Je suis certain qu'il y en a maintenant bien plus de 5000. Pour les trois postes dont il est question ci-dessus, la rémunération est maintenant respectivement de $50,000, $60,000 et $70,000 par année.

Ces gens-là n'ont pas de problème. Le seul problème à Ottawa, c'est celui de la connaissance de l'autre langue officielle. Si vous êtes bilingue, vous avez de la chance et vous pouvez trouver un emploi. Sinon, pas la peine d'essayer. La population de cette ville est prospère grâce aux salaires élevés qu'elle reçoit. D'après les conseils que nous recevons, ce système ne donne rien.

J'ai fait allusion au solliciteur général. En tout cas, celui qui lui a donné ces renseignements est un menteur. Le solliciteur a dû faire des rectifications à la Chambre à deux ou trois reprises. Il devrait congédier le commissaire de la Gendarmerie royale. Si l'on congédiait les fonctionnaires placés aux trois échelons supérieurs, cela inciterait tous les autres à redoubler d'efforts. Il me semble que l'on ait trop tendance à s'endormir. A Sudbury, les gens se rendent compte des difficultés que nous éprouvons. Ils les connaissent parce qu'ils les vivent. Les mandarins d'Ottawa eux ne sont engagés dans rien. Tout ce qui les intéresse, c'est la hiérarchie—qui a le tapis le plus épais, qui a le plus de secrétaires, etc.

● (1452)

J'ai entendu le premier ministre (M. Trudeau) nous dire que nous devions arrêter de vivre au-dessus de nos moyens. S'il le croit, je m'attends à voir la retraite automatique des trois premiers niveaux de fonctionnaires. Cela ne veut pas dire que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) doit avoir le même statut social que n'importe quel autre ministre lorsqu'il va à un cocktail. Ce n'est pas important. Il se débroullait très bien avant avec un seul sous-ministre, M. Williams. On pouvait demander ce qu'on voulait à ce sous-ministre et il avait réponse à tout. Maintenant, on va le remplacer par combien, 25 ou 30 fonctionnaires? Et ils touchent tous approximativement le même salaire que M. Williams.

Le chômage est une catastrophe pour le gouvernement, le citoyen et la société. Il est particulièrement désastreux pour l'industrie minière et pour l'industrie des produits du bois où toute baisse du marché se reflète immédiatement à tous les niveaux de la localité touchée. La localité est tributaire de la demande des produits exploités dans la région. S'il s'intéresse vraiment à l'avenir de ces localités, le gouvernement doit absolument diversifier leur économie.

J'ai été estomaqué quand j'ai entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) déclarer aujourd'hui que le produit qu'utilisait la Sherritt Gordon Mines ne pouvait être produit au Canada et qu'il était donc justifié de l'importer. Somme toute, qu'est-ce qui nous intéresse? Des lingots de nickel et il me semble qu'on peut les produire ici, en y ajoutant des additifs au besoin. Le gouvernement ne pourra percevoir d'impôts des chômeurs. Il ne me semble pas que le gouvernement soit très intéressé à prendre une initiative et à prendre des mesures innovatrices pour redonner du travail aux gens, surtout dans les industries des ressources.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire quelques mots sur le débat en guise de participation sur l'Adresse en réponse au discours du trône, d'autant plus que cette année l'ouverture de la session a été fort intéressante et remarquée par les Canadiens, étant donné qu'elle a été ouverte par Sa Majesté la Reine Elizabeth.

Je voudrais, comme plusieurs de mes collègues l'ont fait avant moi, féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et faire remarquer que la qualité des interventions de ces deux députés, celui de Louis-Hébert (M. Dawson) et celui de Malpèque (M. Wood), a été très haute. Il est remarquable que le député de Malpèque, un tout nouveau député qui est arrivé à la Chambre à la suite d'une élection complémentaire, l'ait été sous la bannière du parti libéral que je représente moi-même. Les électeurs de Malpèque, on le sait, avaient la traditionnelle habitude d'envoyer pour les représenter à Ottawa des députés conservateurs, mais quand on constate la qualité de l'intervention qu'a faite à la Chambre le nouveau député de Malpèque, on comprend fort bien que les électeurs de cette circonscription aient pu se réaliser dans leur choix politique.

Je voudrais dire en passant quelques mots au sujet de la télédiffusion des débats de la Chambre. Je suis fort heureux que l'on ait enfin commencé à enregistrer sur bobine ce qui se passe à la Chambre et constituer une espèce de hansard électronique qui pourra servir durant des générations. Je souhaite, depuis que nous sommes en mesure de produire des émissions, qu'au plus tôt nous prenions des mesures pour diffuser le plus totalement possible la production qui est faite à la Chambre et la rendre disponible à tous les Canadiens.

Nous avons l'avantage au Canada d'avoir un réseau de communication extrêmement étendu, des instruments de haute qualité tel que le satellite de communication qui est au-dessus de nous et qui nous permettrait de transporter la programmation qui se passe ici dans les foyers de tous les Canadiens. Plusieurs méthodes s'offrent à nous, dont celle de l'utilisation des câblodistributeurs.

On sait que présentement plus de la moitié des Canadiens sont reliés à un réseau de câbles, ce qui permettrait facilement et à bon compte de diffuser les débats de la Chambre vers les foyers des contribuables. J'aimerais pendant quelques minutes parler des attaques assez acerbes que l'opposition a faites contre le gouvernement durant le débat sur l'Adresse, et plus particulièrement sur deux aspects. L'opposition a attaqué cruellement le gouvernement au sujet de la situation économique et a aussi reproché au gouvernement sa façon d'aborder les problèmes de l'unité nationale.

Tout d'abord en ce qui a trait à l'aspect économique, je trouve que l'opposition en profite un peu trop souvent pour faire du kilométrage politique sur la situation économique. Nous le savons tous, et l'opposition connaît fort bien la conjoncture économique mondiale. Les partis de l'opposition composés de députés qui ont une intelligence au moins moyenne, je l'espère, sont en mesure de bien comprendre et de savoir que le Canada est quand même l'un des pays qui se tire le mieux d'affaires parmi tous les pays industrialisés du monde face aux difficultés économiques sur le plan international.

Un rapport publié récemment par l'OCDE montrait que le Canada était quand même le deuxième ou le troisième pays, selon le secteur que l'on examinait, qui avait la meilleure performance économique.

Il est évident que le taux du chômage a monté au Canada. Cependant, ce n'est pas uniquement en se drapant derrière l'irresponsabilité et en mettant tout sur le dos du gouvernement que les partis de l'opposition à la Chambre aideront à régler les problèmes auxquels nous faisons face. A mon avis, je prétends que le gouvernement a toujours refusé la voie facile. Au contraire, depuis des années, nous répétons à la population que ce qu'il nous faut dans ce pays, c'est un travail plus efficace de la part de tous, et que chaque Canadien doit mettre la main à la barre et augmenter sa productivité.

Nous disons et nous répétons que les Canadiens, et un grand nombre d'entre eux, vivent au-delà de leurs moyens et que ceci

cause des difficultés à l'économie. Ce n'est pas facile pour un gouvernement de dire des vérités aussi crues à la population et, pourtant, nous l'avons fait à plusieurs reprises. Nous ne faisons pas que parler, nous agissons aussi.

Nous savons, et le ministre des Finances l'a dit lors de son intervention sur le discours du trône, que plus d'un milliard de dollars sont dépensés cette année pour des projets qui visent à diminuer le taux de chômage au Canada. On sait en particulier que 450 millions de dollars seront affectés à des programmes directs de création d'emplois. On sait que près de 590 millions de dollars serviront à des programmes de recyclage et de mobilité de la main-d'œuvre afin d'aider la personne, qui se trouve dans une situation difficile à se sortir de son problème de chômage personnel.

De plus, le ministre des Finances nous a annoncé que des crédits supplémentaires de 150 millions de dollars serviraient à financer des projets à haute intensité de main-d'œuvre dans les régions du Canada où le taux de chômage est le plus élevé. Comme je le disais tantôt, nous agissons et nous n'avons pas peur d'affronter les problèmes quels qu'ils soient.

J'aimerais soulever un autre point qui, ce me semble, mérite d'être signalé. Nous avons été attaqués durant le débat sur notre façon de nous comporter vis-à-vis de l'unité nationale. Plusieurs députés répètent sans cesse que le gouvernement fédéral actuel serait le champion de la centralisation et presque de la dictature. Pour ma part, je trouve que tout cela est de la «foutaise». Au contraire, nous sommes présentement dans une situation où jamais comme auparavant les dépenses gouvernementales son décentralisées.

La Constitution, et on le sait, n'a jamais été modifiée en profondeur pour ce qui est de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces depuis de nombreuses années. Mais une façon pratique par laquelle l'équilibre des pouvoirs a été modifié, c'est justement cette décentralisation du pouvoir de dépenser. Qu'il me suffise de citer une allocution que faisait le sénateur Lamontagne, alors qu'il disait à une conférence à l'Université de Montréal, le 6 avril dernier, ce qui suit:

> En 1870, les dépenses fédérales directes en biens et services s'élevaient à 52 p. 100 de celles de l'ensemble des gouvernements; . . .
>
> . . . au Canada. C'est-à-dire des gouvernements: fédéral, provinciaux et municipaux.
>
> . . . en 1926, ce pourcentage n'était que de 26 p. 100. En 1950, il remontait à 48 p. 100 pour descendre de nouveau à 25 p. 100 en 1975. Nous sommes donc revenus aujourd'hui à peu près à la situation de 1926 qui a correspondu à l'apogée de la décentralisation au Canada.

● (1502)

Je cite toujours le sénateur Lamontagne:

> Par contre, en 1926, les subventions du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités ne représentaient environ que 3 p. 100 de leurs dépenses totales. Cette proportion s'est élevée à 5 p. 100 en 1950 et à près de 30 p. 100 en 1975. Cette tendance a raffermi le mouvement de décentralisation.

On comprend facilement quand on examine ces chiffres que de plus en plus le gouvernement fédéral, on le sait, cède des fonds et du pouvoir de dépenser aux provinces. Je le répète, le gouvernement fédéral aujourd'hui ne dépense que 25 p. 100 de ce que les gouvernements dépensent au Canada. Cette tendance ne fait que s'accentuer.

J'aimerais relever sur le plan de l'unité nationale une attaque particulièrement acerbe qu'a faite contre le gouvernement le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui a ridiculisé de façon inopportune, à mon avis, la proposition de référendum national qu'a faite le chef du gouvernement. Notre journal des *Débats* du 25 octobre, à la page 245, nous montre le député de Kingston et les Îles disant exactement ce qui suit, et je cite:

> Apparemment, il se pourrait que le gouvernement tienne un référendum sur l'unité nationale, et j'insiste sur le mot «pourrait», car, fidèle à son habitude, le premier ministre refuse de fournir quelque détail que ce soit sur ce référendum. Il joue sur les équivoques. Peut-être qu'il aura lieu, et peut-être qu'il n'aura pas lieu; et s'il a lieu, peut-être aura-t-il lieu à l'échelle nationale, peut-être aura-t-il lieu au Québec seulement;

Et je saute des parties de la citation pour en arriver un peu plus bas, où elle mentionnait:

> Il faut se demander si ce référendum-plébiscite ou plébiscite-référendum n'est pas rien d'autre qu'une manœuvre de diversion destinée à détourner l'attention de notre population de la façon inepte dont le gouvernement s'occupe de nos problèmes économiques.

J'aurais aimé entendre l'opposition dire au sujet de ce projet de référendum ce qu'elle en pense vraiment. Mais non, une fois de plus, elle va se garder bien solennellement de nous dire qu'elle est sa position. Pourtant, il me semble clair et net que le gouvernement du Canada et le Parlement devraient se doter d'un instrument qui nous permette, le cas échéant, de consulter les Canadiens sur cette question si importante de l'unité nationale. Autrement, nous laissons dans les mains du Parti Québécois, à Québec, le pouvoir de tout décider, de faire seul les consultations populaires, et nous nous privons du droit de faire la même chose et de demander aux Canadiens ce qu'ils en pensent. Je suis assuré que les Canadiens, surtout ceux des provinces anglophones, seraient infiniment intéressés à être consultés quand le Parti Québécois leur parle non seulement de souveraineté mais ensuite d'association économique. Nous savons tous que si on veut s'associer économiquement au reste du Canada il est essentiel de leur demander avant ce qu'ils en pensent. Alors je souhaite ardemment qu'au lieu de ridiculiser une proposition aussi sérieuse, que l'opposition s'empresse, lorsque le débat portera sur le sujet, d'appuyer cette mesure qui deviendra un outil essentiel dans les mains du Parlement canadien.

Au fond ce qui choque le plus les partis d'opposition, c'est qu'ils ne réussissent pas à former une équipe solide autour d'un chef tout aussi solide. La zizanie règne fréquemment dans ce parti. Le Cabinet d'ailleurs vient de s'enorgueillir et ainsi augmenter sa compétence par l'adjonction du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), personnage fort compétent qui a dû quitter les rangs de son parti, étant donné qu'il avait l'intention de devenir plus efficace au service des Canadiens.

Je pourrais mentionner aussi l'arrivée chez les libéraux du député d'Hochelaga (M. Lavoie) qui a quitté nos voisins d'en face pour des raisons que tous comprennent. Il est amusant aussi de donner à titre d'exemple de zizanie qui affecte nos voisins d'en face les difficultés que connaît le député de Palliser (M. Schumacher) défait à une convention de son parti, apparemment manipulée. Prochainement nous en saurons sans doute davantage car le député, me dit-on, a l'intention d'aller faire valoir son point de vue et de se défendre au congrès que tiendra prochainement le parti progressiste conservateur dans la province de Québec. Il sera intéressant de voir le déroulement de cette affaire pour le moins mystérieuse.

D'un autre côté, je soutiens que le Canada peut se compter heureux d'avoir un chef solide et un leadership fort. Le premier ministre (M. Trudeau) est l'un des chefs de pays les plus respectés par la communauté internationale. Le malheur évidemment c'est que nul n'est prophète dans son pays et lorsqu'il revient chez lui il est souvent en proie à toutes sortes d'accusations.

On me permettra d'aborder maintenant un sujet un peu plus intéressant, le développement du centre-ville de Montréal et de dire qu'à mon avis le gouvernement fédéral se doit d'intervenir de plus en plus dans le développement et la rationalisation surtout du développement du centre-ville de Montréal. Pourquoi dis-je que le gouvernement fédéral doit intervenir, quand on sait fort bien que le développement d'une ville est avant tout une responsabilité qui relève de son conseil municipal et aussi du gouvernement provincial qui a créé la municipalité? Parce que dans le centre-ville de Montréal, si l'on se donne la peine de regarder, on se rend facilement compte qu'entre 15 et 20 p. 100 de la surface du sol urbain sont possédés ou contrôlés par le gouvernement fédéral.

Il est donc impossible de penser à réhabiliter le tissu urbain de Montréal sans reconnaître la part inévitable que le gouvernement fédéral devra y jouer. De plus, il est remarquable, en examinant une carte du centre-ville de Montréal, autant que regrettable de constater que 40 p. 100 environ de la surface des terrains de tout le centre-ville de Montréal est présentement vacante, soit des lots qui ont été démolis ou qui sont utilisés pour des terrains de stationnement. Je souhaite que dans un avenir le plus rapproché possible le gouvernement fédéral intervienne de plus en plus par son ministère des Affaires urbaines pour tenter de solutionner cette situation absolument inacceptable, car près de la moitié des terrains au centre-ville de Montréal est inoccupée, et l'on connaît les besoins urgents et croissants en matière d'habitation dans ce quartier.

Une des choses, à mon avis, que le gouvernement fédéral devrait surveiller c'est de limiter la section commerciale du centre-ville de Montréal. A mon avis, la section des gratte-ciel du centre-ville de Montréal ne devrait pas sortir du quadrilatère qui est limité à l'est par la rue Saint-Laurent et à l'ouest par la rue Peel. Ce quartier, on le sait, est déjà hérissé de gratte-ciel, entre lesquels on trouve beaucoup de terrains vacants. Ça me fait plaisir de voir d'autres gratte-ciel monter là, mais je trouverais regrettable que le développement commercial du centre financier de Montréal s'étende à outrance en dehors de ce périmètre et continue à démolir, comme il l'a déjà trop fait jusqu'à maintenant, des immeubles d'habitation qui, bien que vieux dans certains cas, peuvent être restaurés au lieu d'être démolis. En un mot pourquoi démolir lorsque les sommes sont à la disposition des promoteurs et des propriétaires au centre-ville de Montréal pour faire la rénovation des logements.

Si on me demandait quelles sont les priorités, mes principaux objectifs pour le développement du centre de Montréal, je les résumerais dans les trois objectifs suivants que je considère comme pressants: Tout d'abord, à mon avis, il importe de colmater la brèche, l'espèce de blessure incroyable, qui a été causée dans le bas de la ville de Montréal par l'autoroute Ville-Marie qui, en fait, sur une longueur de presque un quart de mille, s'étend en dépression aux alentours de la rue Vitré. Cette brèche cause tout d'abord une barrière presque infranchissable entre la partie habitée de Montréal et sa partie historique, le Vieux Montréal, et c'est une chose qu'il faudrait colmater dans le plus bref délai possible.

D'autre part, il me semble essentiel que l'on continue à renforcer l'axe culturel, économique et historique qui est en train de se développer à partir de la Place des Arts en descendant vers la Place d'Armes. Ceux qui connaissent le centre-ville de Montréal savent qu'au sud de la Place des Arts, on trouve la Place du Complexe Desjardins, au sud de laquelle le gouvernement fédéral s'est engagé à construire des immeubles qu'il commencera bientôt cet automne, la Place Guy-Favreau, au sud de laquelle nous trouvons notre fameuse blessure de l'autoroute Ville-Marie, mais tout à côté de laquelle commence le Vieux Montréal. Alors il est absolument nécessaire que cet axe soit renforci. Et j'en viendrai tantôt à énumérer des projets qui permettraient de compléter cet axe extrêmement important pour le développement du centre-ville de Montréal.

L'autre objectif important et pressant, c'est l'ouverture sur le fleuve. Nous savons tous que le gouvernement fédéral est propriétaire des installations portuaires. En étant propriétaire, il peut facilement décider de déplacer certaines activités portuaires vers l'est de Montréal et de démolir certains élévateurs à grain, d'ouvrir ainsi le fleuve à la vue, de donner aux Montréalais une perspective extrêmement intéressante. Ce sont des projets, monsieur l'Orateur, que je m'empresserai et que je m'évertuerai à «pousser» dans les mois qui viennent.

Je voudrais revenir sur l'axe Place des Arts-Place d'Armes dont je parlais tantôt, et il me semble qu'en plus du complexe Guy-Favreau qui y sera érigé bientôt et qui va contribuer à redonner au centre-ville une vocation résidentielle, la clé de voûte du développement de cette partie de Montréal serait l'installation du Centre des congrès. Et ce Centre des congrès ne pourrait, à mon avis, être mieux placé qu'immédiatement au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, dans l'axe même de Place des Arts-Place d'Armes que je décrivais tantôt. Ceci permettrait aux congressistes, aux touristes, d'avoir un accès rapide au Vieux-Montréal et aussi aux services du gouvernement fédéral, tout à côté, au complexe Guy-Favreau.

Sachant que mon temps de parole achève, je voudrais simplement ajouter que les idées que je présente sont réalisables. Depuis plusieurs années on en parle, mais si je me permets de les dire à la Chambre, bien qu'elles soient d'intérêt plutôt local, c'est qu'à mon avis il est pressant d'y voir maintenant. Et j'enjoindrais mes compatriotes montréalais à ne pas s'inquiéter, parce que si je suggère au gouvernement fédéral de s'impliquer de plus en plus dans le développement de Montréal, je ne suggère pas qu'il le fasse unilatéralement, sans consulter les autorités municipales. Au contraire, la Place Guy-Favreau qui vient d'être annoncée récemment est un des plus beaux exemples de consultation auprès de la population pour en arriver à faire un projet qui rencontre les vues de tout le monde, et c'est de cette façon que je vois la participation du gouvernement fédéral dans le centre-ville de Montréal.

● (1512)

[*Traduction*]

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mes collègues, j'aimerais féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et celui de Malpèque (M. Wood). Les

deux députés ont accompli un travail admirable dans une situation difficile. Leur tâche était d'autant plus ardue qu'ils ont tenté de s'aligner sur le discours du trône, lequel ne contenait pratiquement que des platitudes.

En même temps, je ne puis que louer la grâce avec laquelle Sa Majesté a lu le discours du trône, car il n'a pas dû être facile pour elle de lire ce genre de texte et cela, comme l'ont rapporté les media, malgré les difficultés, dont j'ignore la nature qui l'ont forcée à porter des lunettes, ce qui n'est pas dans ses habitudes. Ce gouvernement a coutume de compliquer les choses pour les gens chaque fois qu'il le peut.

M. Stanfield: C'est incroyable.

M. Halliday: Après avoir passé en revue le discours du trône, bien des sujets de discussion s'offrent à nous: l'économie, le chômage, l'inflation, l'unité nationale et la question linguistique. Comme les députés des deux côtés de la Chambre ont abordé avec compétence tous ces sujets, je m'abstiendrai de le faire. Je me permettrai toutefois un commentaire au sujet du discours du trône.

Je l'ai lu à maintes reprises et il m'est apparu évident qu'il traitait dans une proportion de 75 p. 100 de problèmes nationaux qui nous sont familiers. On y mentionnait également les méthodes que le gouvernement a adoptées, il y a un an ou deux, pour tenter de résoudre ces problèmes. Chose curieuse, les solutions envisagées pour corriger la situation ne représentent que 25 p. 100 du discours.

Traditionnellement, le discours du trône dresse la liste des projets du gouvernement pour améliorer notre économie et notre situation nationales. Dans ce cas-ci, le gouvernement est complètement passé à côté. Le discours ne contenait rien de neuf, aucune solution innovatrice pour résoudre les problèmes actuels du pays. Par conséquent, le discours du trône est plus éloquent par ce qu'il omet que par ce qu'il contient.

On n'y parlait pas, par exemple, de la santé et du sport amateur. Pourquoi n'a-t-on rien dit de la santé et du sport amateur dans le discours du trône? Est-ce une préoccupation négligeable au Canada? Si tel était le cas, il n'y aurait pas de ministre titulaire de ce portefeuille particulier. Le premier ministre (M. Trudeau) et ses conseillers ont sans doute estimé que les affaires de ce ministre et de ce ministère n'étaient pas essentielles et ne méritaient pas d'être évoquées dans le discours du trône. Ce pourrait être une réponse à la question. On pourrait également répondre—même si je doute que ce soit le cas—que le ministre n'a pas beaucoup de poids au sein du cabinet. Lorsqu'on l'observe à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, il n'est pas douteux qu'elle se consacre avec enthousiasme à son portefeuille. Je me demande si elle n'est pas encore moins influente que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sein du cabinet. Voilà une chose dont sont conscients les gens de ma circonscription.

Alors que se poursuivait le débat sur le discours du trône, j'ai été surpris de voir le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur (M^me^ Campagnolo) se lever pour y participer. En tant que député, elle avait le droit d'évoquer n'importe quel sujet dans ce genre de débat. Je me demande pourquoi elle a pris la parole en tant que ministre et pourquoi elle a consacré environ 60 p. 100 de son intervention à son portefeuille et aux problèmes qu'il suscite. Je voudrais la féliciter pour son intervention. Elle présente sa cause avec beaucoup d'éloquence et la défend très habilement, même si l'on a pu noter quelques contradictions dans son argumentation. Elle n'est député que depuis trois ans et elle a été récemment nommé ministre; elle est sans doute atteinte de cette maladie contagieuse qu'elle a contractée auprès des libéraux du gouvernement. Cette maladie les prédispose à la contradiction, qui est le trait caractéristique de notre gouvernement.

Qu'est-ce que le ministre avait à dire dans son discours? Je dirai, au départ, qu'avant de prendre la parole, elle a déposé à la Chambre un Livre vert intitulé: *Pour une politique nationale sur le sport amateur—document de travail*. Dans son discours, elle a surtout précisé certains commentaires qu'elle avait déjà faits dans ce document de travail. Voici ce qu'elle a dit dans la première phrase de son discours comme en fait foi le hansard du 24 octobre 1977:

> Monsieur l'Orateur, il y a maintenant sept ans qu'il n'y a pas eu de déclaration publique portant sur le sport.

J'espère que le ministre ne charriait pas lorsqu'elle a dit cela. Commencer un discours en disant que personne au gouvernement n'avait jugé bon de faire une déclaration importante sur le sport amateur depuis les trois dernières années n'est guère un compliment à faire à l'endroit de son propre gouvernement.

Dans sa deuxième phrase, elle a dit que le Livre vert avait été déposé pour fins d'étude. Elle a dit que c'était un Livre vert «sur une nouvelle politique nationale touchant le sport amateur». Si je demandais à n'importe quel Canadien de m'écrire quelque chose sur la politique nationale actuelle en matière de sport, je suis sûr qu'il n'aurait rien à dire. Elle a néanmoins prétendu que c'était une nouvelle politique, mais il se pourrait fort bien que cela aboutisse à la première politique du gouvernement qui ait quelque importance.

● (1522)

Il faut alors lire certains des commentaires qu'elle a fait relativement à la santé et au sport amateur. Elle a d'abord dit qu'il y avait certaines priorités à considérer. Elle a parlé des services de santé, insistant sur le fait que ces derniers coûtent en gros 7 milliards de dollars par année au Canada. Elle a expliqué qu'à peu près 40 p. 100 de cette somme était consacrée à guérir des maladies dues au mode de vie et elle a nommé les coupables:

> . . . le tabac, l'alcool, les drogues et les médicaments, les déséquilibres alimentaires et l'absence d'exercice physique, pour n'en citer que quelques-uns.

Je voudrais d'abord me placer de points de vue différents, celui de l'ensemble du gouvernement, et celui du ministre; je me demande quel importance relative elle accorde aux deux parties de ses services, la santé et le sport amateur. Commençons par en faire l'étude en considérant le point de vue de l'ensemble du gouvernement vis-à-vis du sport de la santé. Il est évident que le discours du trône nous donne un indice sur les priorités du gouvernement dans ce domaine. Le fait qu'il n'y en soit pas question une seule fois nous éclaire sur l'intérêt que le gouvernement porte réellement à la santé et au sport amateur.

Examinons ensuite le budget que le gouvernement consacre à ce ministère, car après tout, le ministre ne peut pas déterminer quel sera le budget global de la santé et du sport amateur. Pour l'année financière 1977-1978, on constate que le budget consenti pour la santé et le sport amateur s'élève à près de 27 millions de dollars. Cela peut sembler une grosse somme à la plupart d'entre nous, mais si on la compare au budget des services de santé qui s'élèvent à peu près à 7 milliards ou au budget global du pays de plus de 40 milliards de dollars, ce montant paraît plutôt petit. Nous pourrions peut-être essayer de voir à quel point ce montant est insignifiant.

Le concept de santé et de sport amateur a été accepté pour la première fois au Canada en 1961 au moment où on a adopté la loi sur la santé et le sport amateur. La loi prévoyait à ce moment que le gouvernement pourrait dépenser jusqu'à 5 millions de dollars par année pour tout ce qui pouvait promouvoir et aider la santé et le sport amateur. Voyons ce qu'était à l'époque le produit national brut. Il était de 39 milliards de dollars en 1961; il est d'environ 190 milliards en 1977, presque 200 milliards. Nous constatons donc que le PNB a presque quintuplé. Les crédits consacrés à la santé et au sport amateur ont atteint cette année 27 millions de dollars, un tout petit peu plus de cinq fois le montant qu'on y avait consacré en 1961.

Le ministre nous a dit l'autre jour à la Chambre que nous allions dépenser quelque 30 ou 31 millions de dollars l'an prochain au titre de la santé et du sport amateur, et elle a peut-être raison. Disons que nous allons dépenser 31 millions au titre de la santé et du sport amateur. Quand on étale ce montant sur une période de 17 ans, depuis 1961 quand la loi a été adoptée, pour avoir une idée de l'intérêt que prend le gouvernement pour la santé et le sport amateur, on constate que la croissance réelle en termes de dollars s'établit à près de 1,5 à 2c. par Canadien par année. Donc, si le gouvernement décide d'accroître sa contribution à la santé et au sport amateur sur une base annuelle, compte tenu de l'inflation, la croissance réelle en dollars s'établit à 1,5c. par habitant et par année depuis 1961. Voilà qui vous donne une idée de la priorité que le gouvernement actuel accorde à la santé et au sport amateur.

Si le ministre consacre cette année 27 millions de dollars à la santé et au sport amateur, dont 10 millions à la santé—après tout, la santé est une condition de base à la pratique du sport et il faut en tenir compte—peut-on considérer qu'il accorde la priorité à la santé ou au sport amateur? Si une somme annuelle de 10 millions de dollars est consacrée à la santé, on peut dire qu'à chacun de ces dollars correspond une dépense de $700 pour les soins de santé. Ce chiffre nous révèle le prix que le gouvernement attache à la santé. Supposons que les dépenses totales au chapitre de la santé et du sport amateur sont de l'ordre de 27 à 30 millions de dollars. En multipliant le chiffre par trois, on constate qu'une somme de $3 est affectée à la santé pour chaque tranche de $700 dépensée au chapitre des soins de santé, ce qui nous montre l'importance que le gouvernement attache à la santé et au sport ammateur.

Quelles sont les priorités du ministre au sein de son ministère? Je lui ai justement posé la question ce matin à la Chambre après avoir étudié la loi relative à la création de son ministère. D'après l'article 13 de cette loi, le ministre doit présenter au Parlement un rapport annuel des dépenses, des activités et des engagements financiers de son ministère dans un délai de trois mois après la fin de l'année financière. Que je sache, le rapport attendu en juin dernier n'a pas encore été déposé. Nous sommes presque à la fin d'octobre et nous n'avons pas encore vu ce rapport.

L'ironie de toute l'affaire est ceci: où sont les priorités? Le ministre nous présente ce Livre vert; c'est fort bien, parce que nous aimons connaître les projets d'avenir du gouvernement, mais elle est assurément obligée de nous dire ce qui s'est passé au cours de la dernière année; ce qu'elle a totalement négligé de faire.

Passons maintenant aux objectifs du ministère qu'elle dirige. Il est toujours intéressant de jeter un coup d'œil sur le budget de dépenses que l'on trouve dans le gros Livre bleu tous les ans. Au chapitre du programme de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on voit en toutes lettres les objectifs de son ministère: améliorer la condition physique des Canadiens et accroître leur participation à la récréation physique et au sport amateur. Ces objectifs sont subdivisés en sous-objectifs qui sont: améliorer la compréhension et l'attitude des Canadiens à l'égard du conditionnement physique, de la récréation physique et du sport amateur—remarquez l'ordre de préséance—améliorer les programmes canadiens de conditionnement physique, de récréation physique et de sport amateur.

A n'en pas douter, les objectifs de son ministère visent nettement à améliorer la condition physique des Canadiens. Toutefois, les priorités établies par le ministre semblent être d'un autre ordre. Elle s'est présentée devant nous avec un document de travail, un Livre vert, où n'est question que de sport avec quelques allusions en passant à la condition physique. Il ne faut pas être grand clerc, je pense, pour savoir que quiconque veut exceller dans un programme de sport, doit avoir un certain conditionnement physique. Le ministre a elle-même reconnu dans son discours prononcé au début de la semaine, que le gros problème que pose la santé des Canadiens découle du fait que nous dépensons 40 p. 100 de notre revenu à maintenir des habitudes de vie qui sont loin d'améliorer notre condition physique. Il est évident que si nous voulons atteindre les premières places dans le domaine du sport, nous allons devoir faire quelque chose pour améliorer la santé physique de l'ensemble des Canadiens. Que pouvons-nous faire?

● (1532)

Depuis deux ans, la grande priorité du ministre a été la publication d'un document de travail sur le sport. Le ministre a dit en passant, au début de la semaine, qu'il y aurait plus tard quelque chose sur le conditionnement physique. Mais quelles sont les priorités du ministre? Elle ne semble pas très bien le savoir.

Dans son discours de lundi, le ministre a déclaré, et je cite: «Le gouvernement veut rendre le sport totalement accessible.» Cela signifie donc que le ministre désire que tous les Canadiens puissent avoir accès aux sports. C'est aussi ce que le ministre dit quelque part dans le Livre vert. Nous ne pouvons pas le lui reprocher. C'est un souhait tout à fait louable de sa part. Cependant il estintéressant de noter que le Livre vert parle d'à peu près tout, sauf de l'accès au sport pour le Canadien moyen.

Le *Journal* d'Ottawa du mardi 25 octobre a très bien résumé le Livre vert. L'article, que j'ai entre les mains, reprend tels quels certains passages du Livre vert, aussi ne pourra-t-on pas dire que j'exagère ou que je déforme les propos tenus par le ministre dans son document. Voici certaines des propositions contenues dans le Livre vert, selon l'article du *Journal* d'Ottawa.

—Instituer un programme d'apprentissage national destiné à former des entraîneurs de classe internationale au Canada.

—Augmenter l'aide voulue pour accroître le nombre des officiels et des arbitres de classe internationale.

—Élaborer un programme de sélection, pour la recherche de jeunes sportifs prometteurs.

On ne parle ni de sportifs ni de jeunes sportifs, mais seulement de jeunes sportifs prometteurs. Ce sont eux que l'on va aider.

—Élaborer un programme d'aide au club permettant d'aider les clubs sportifs désireux et capables de produire des athlètes de grande classe pour nos équipes nationales et internationales.

Vous voyez où a été mis l'accent.

Le Livre vert indique également que si les universités «s'engagent à la recherche de l'excellence dans l'application de leurs programmes de sports, à coordonner ceux-ci avec ceux de la collectivité et à multiplier les possibilités de former des sportifs et de les faire participer à ces compétitions» le gouvernement les subventionnera.

Je me demande si le ministre a pris la peine de vérifier auprès des universités canadiennes si elles estimaient que leurs responsabilités primordiales ou même importantes étaient d'atteindre à l'excellence sportive. Dans le passé, cela n'a pas été leur rôle, et je prédis que le ministre va se faire mitrailler si elle essaie de vendre aux grandes universités du pays l'idée qu'elles devraient instaurer des programmes de sport amateur et s'engager à la recherche de l'excellence dans ce domaine.

Le ministre poursuit en disant, et je cite à nouveau le Livre vert:

«Nous voulons que les universités s'occupent de l'entraînement de l'athlète à haute performance» . . .

Nous pouvons voir ce sur quoi appuie le ministre. Elle insiste sur les athlètes de haute performance, les équipes nationales, les équipes internationales, les entraîneurs de classe internationale, les arbitres de classe internationale et ainsi de suite. Voilà qui est déplorable.

Je constate que mon temps de parole touche à sa fin. Je voudrais revenir à certaines remarques du ministre au sujet de la politique du sport. Après l'observation préliminaire du député de . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je constate que le temps qui lui était alloué est expiré. Néanmoins, avec le consentement unanime, il peut continuer. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur le président, j'aimerais d'abord dire à la Chambre combien il me fait plaisir de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais que les gens d'Hochelaga, circonscription que je représente, partagent avec moi ce plaisir, et avec raison d'ailleurs, puisque l'on se souviendra que le 14 juin dernier j'ai eu le courage de poser un geste qui n'était pas facile à réaliser, mais je l'ai fait parce que pour moi ce qui importe avant tout c'est l'intérêt des concitoyens de ma circonscription du Québec et de tous les Canadiens. C'est pourquoi j'ai posé ce geste qui était de traverser le parquet de la Chambre, puisque la population d'Hochelaga m'avait d'abord élu pour les représenter et travailler et non pour demeurer dans un parti où le désordre a prédominance sur l'intérêt des Canadiens.

A partir de ce moment, tenant compte des besoins de ma circonscription et de tous les Canadiens et avec ma participation sincère au caucus du parti libéral, j'ai apporté des idées qui aujourd'hui font partie intégrante du discours du trône, de l'intention du gouvernement et de la politique que le gouvernement entend adopter lors de la session en cours.

Je me dois, monsieur le président, de remercier tous mes collègues ainsi que le très honorable premier ministre du Canada de m'avoir accepté dans cette grande équipe que forme le parti libéral du Canada. C'est avec plaisir que je travaille à leurs côtés puisque depuis que je me suis rallié à eux et que j'ai appris à les connaître, je me suis vite rendu compte que leur première préoccupation, tout comme moi, est de servir tous les Canadiens, sans exception. Siégeant depuis deux ans à la Chambre, comme représentant de la circonscription de Hochelaga, je voudrais remercier également tous les collègues qui m'ont accordé leur aide et leur appui dont j'avais besoin, et ce y compris certains de mes collègues de mon ancien parti. Je voudrais également citer le député de Joliette (M. La Salle) et en particulier le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui est actuellement en convalescence, et je voudrais profiter de l'occasion, et j'espère que mes collègues se joignent à moi, pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

Monsieur le président, je voudrais également féliciter le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et celui de Malpèque (M. Wood) de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Je voudrais les féliciter, d'autant plus que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) déclarait dans son discours hier, et je cite, et c'est important, monsieur le président:

Malheureusement, je ne puis féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, car ce serait hypocrite de ma part.

Au moins il est franc là-dessus.

Je ne puis vraiment pas féliciter qui que ce soit qui appuie et complimente le gouvernement actuel, après ce qu'il a fait. Je ne ressens que du mépris pour ces deux députés. Je ne comprends pas qu'ils aient pu prendre la parole pour faire l'éloge du gouvernement actuel.

Monsieur le président, je les félicite, et je sais que d'autres députés de tous les partis ont félicité le député de Louis-Hébert ainsi que celui de Malpèque. Est-ce que ces deux députés, monsieur le président, sont méprisants? Est-ce qu'un député à la Chambre a le droit de mépriser, d'avoir du mépris envers un autre député? Il me semble, monsieur le président, que ce député de Winnipeg-Sud-Centre devrait éventuellement retirer au moins ses paroles de mépris. Il me semble que c'est inacceptable dans cette institution; c'est démocratique. Chacun a le droit de donner son opinion, mais de là à avoir du mépris pour un de ses collègues, monsieur le président, non! S'il a du mépris pour ses collègues, il en a pour lui-même et il en a pour la population, et cela je le déplore grandement.

Monsieur le président, on comprendra pour quelles raisons à un certain moment j'ai traversé le parquet de la Chambre. J'avais déjà dit que si le gouvernement posait des gestes concrets, s'il avait des choses à proposer dans l'intérêt des Canadiens, je le ferais, chose que j'ai faite, et avec raison. On se souviendra, par exemple, que j'avais demandé au gouvernement, personnellement, que si on veut procéder à la levée des contrôles des prix et des revenus, qu'on le fasse de façon

graduelle, mais en prenant bien soin de créer une commission de surveillance afin d'éviter que la situation ne redevienne pire qu'auparavant. C'est une mesure que le gouvernement avait proposée avant même le discours du trône et, malheureusement, certaines personnes dans le monde syndical la refusent, parce qu'elles voudraient que cela se fasse instantanément. Et qui seront les premiers pénalisés? Encore une fois, ce seront les contribuables canadiens. A mon avis, l'intention du gouvernement, au cours de la prochaine session de lever graduellement les contrôles et de créer une commission de surveillance est très louable, et j'espère que l'opposition qui a prêché, elle aussi, la levée des contrôles apportera sa collaboration au gouvernement dans ce sens. Il y existe d'autres mesures pour lesquelles je suis très heureux d'avoir traversé le parquet de la Chambre. J'avais également demandé que la région de Montréal devienne une zone désignée avec le ministère de l'Expansion économique régionale afin d'aider la petite entreprise. C'est là une chose qui a été réalisée.

● (1542)

Monsieur le président, je voudrais citer un passage du discours du trône qui va me permettre d'élaborer ce que j'ai à dire à la Chambre. Je cite:

> De nouveaux projets de financement qui devraient rendre plus efficaces et plus souples certains services sociaux comme la réadaptation des personnes handicapées, les garderies, les services de développement communautaire. Ces services seront donc mieux adaptés à la diversité des conditions et des priorités du pays. Il est à espérer que la réaction des provinces, même à la présentation au cours de la session d'un projet de loi revisé sur les services sociaux.

Dans la conjoncture actuelle, nous devons vraiment essayer d'enrayer les problèmes qui existent présentement. Prenons le cas des personnes âgées, par exemple. Leur pension n'est certainement pas extraordinaire et si ces personnes âgées avaient au moins un peu plus d'argent, il me semble qu'elles arriveraient mieux à boucler leur budget. Les assistés sociaux n'ont pas suffisamment d'argent, même si le gouvernement fédéral contribue à 50 p. 100 à l'assistance sociale.

Le problème ne se pose pas nécessairement parce que les montants d'argent ne sont pas assez élevés. Le problème se pose, monsieur le président, parce qu'il existe un besoin de logements. Pourquoi? Parce que dans leur logis actuel tout augmente: le prix de l'électricité augmente, celui du gaz et celui de l'huile à chauffe. Si une personne âgée reçoit la pension de sécurité de la vieillesse, demeure dans un taudis et est obligée de payer certains médicaments non compris dans les listes des médicaments gratuits, et si elle doit payer plus cher l'énergie qu'elle consomme à cause du manque d'isolation alors que l'air entre par toutes les fenêtres, elle est bien malheureuse.

Monsieur le président, ces personnes sont mal prises et c'est pour cette raison que je dis que le gouvernement a l'intention de parvenir, d'ici un an ou deux, à les aider, et je suis un de ceux qui travailleront fermement à l'établissement d'un revenu minimum annuel garanti, ce qui pourra en même temps éliminer une foule de ces problèmes. Nous en sommes rendus là, monsieur le président, et nous n'avons pas le choix. Voilà pourquoi nous, les députés, devrons continuer à travailler au mieux-être des Canadiens, qu'ils soient jeunes ou vieux, qu'ils soient pauvres ou riches.

Un autre point que j'aimerais soulever, monsieur le président, concerne les jeunes. Aujourd'hui lorsque les jeunes sortent du CEGEP ou de l'université, et Dieu sait que nous en voyons tous les jours, et je ne suis pas le seul à le constater, mes collègues le savent aussi, nous avons des jeunes qui veulent travailler, ils veulent prendre ces cours et se recycler, ils ne veulent pas du chômage, comme certaines personnes semblent le croire. On dit: Que veulent les jeunes d'aujourd'hui? C'est peut-être de rester à rien faire et toucher des prestations de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage?

Monsieur le président, il en existe peut-être qui pensent ainsi, mais je crois qu'il s'agit d'une petite minorité. Nous savons que ces jeunes formeront l'avenir de notre peuple, le peuple de demain, il nous faut leur donner cette formation. Je profite aussi de la présence à la Chambre du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) afin de lui dire qu'il faudra créer davantage de cours de formation pour les jeunes en chômage, pour au moins leur accorder la chance de passer sur le marché du travail. Il faudra aussi leur fournir des emplois.

Il y a plusieurs façons de créer des emplois dans ce pays, monsieur le président. Si les provinces veulent bien collaborer avec le gouvernement fédéral, il est possible de créer davantage d'usines de fabrication et de transformation au Canada, ce qui aura pour but non seulement de créer des emplois, mais aussi de réduire les coûts. Je donne un exemple: nous exportons de l'acier aux États-Unis et il nous revient à un prix exorbitant alors qu'on pourrait le transformer chez nous. Pourquoi ne pas le faire chez nous? Monsieur le président, ce sont des questions que je me pose. Je sais, par la lecture du discours du trône, que le gouvernement est vraiment bien intentionné. Je suis convaincu que si tous les députés veulent bien se donner la main et prendre d'abord et avant tout l'intérêt des Canadiens, plutôt que de passer leur temps à faire de la politicaillerie, nous arriverons à quelque chose.

J'aimerais souligner un autre point. Depuis des années, même avant d'être élu député, lorsque j'étais avec le parti d'opposition, lorsque je préconisais et que j'envoyais fréquemment des mémoires au gouvernement, ce sujet m'intéressait, c'est la création d'un protecteur du citoyen. A mon avis, il est grand temps que l'on accorde au pays ce protecteur. Combien de citoyens font face à cette grosse machine gouvernementale? Je pense à l'assurance-chômage. Je pense à l'immigration, par exemple, où trop de petits fonctionnaires ont des pouvoirs discrétionnaires alors qu'au bureau du ministre ils n'ont pas de pouvoir. Imaginons le fonctionnaire qui se met dans la tête de renvoyer quelqu'un chez lui pour une chose ridicule, il le fait. Je comprends qu'il y a des procédures à suivre. Il y a des appels mais bien souvent, monsieur le président, je serais très étonné de savoir combien de gens gagnent en appel dans ce domaine-là. Bien souvent, en appel, on tient compte de la décision du fonctionnaire.

Je suis persuadé que le protecteur du citoyen ne sera pas seulement un outil valable, ne sera pas seulement celui qui défendra le simple citoyen, le contribuable, mais qu'il servira également, je le souhaite, les fonctionnaires qui bien souvent sont tenus dans un état d'ignorance, et ce n'est pas leur faute. C'est pour cela que le fonctionnaire pourra lui aussi avoir droit aux services du protecteur du citoyen.

Monsieur le président, j'aurais encore beaucoup de choses à dire sur ce domaine-là, mais étant donné que mon temps de parole est limité je voudrais quand même parler aussi de certaines autres choses. Je souhaite que ce Parlement puisse,

dans un avenir prochain, aller davantage vers la prévention des jeunes délinquants. Ayant fait partie du sous-comité sur les pénitenciers, en en ayant vu de toutes les couleurs, je pense qu'il est temps plus que jamais de penser à autre chose que bâtir des prisons. Il est évident que, dans le moment, nous n'avons pas le choix, mais dans un avenir prochain, au lieu de penser à bâtir des prisons, on devrait investir des sommes d'argent au niveau des jeunes, au niveau de la prévention pour les jeunes délinquants. Plus tard, à long terme, non seulement nous éviterons d'avoir des prisonniers, des pensionnaires d'un drôle de genre d'universités, mais nous pourrions au moins en faire des hommes, et ce serait moins coûteux pour la population, ce serait plus productif, et les contribuables en bénéficieraient davantage.

Dans ma circonscription, par le biais de Canada au travail, dont je remercie en passant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du montant d'argent que ma circonscription a obtenu, soit $819,000, alors que nous avons créé 21 projets et je ne sais combien d'emplois, je n'ai pas pris le temps de les compter, nous avons quand même réussi à mettre sur pied deux projets ayant trait à la prévention des jeunes délinquants. J'espère que grâce à ces deux projets pilotes, grâce à Canada au travail, par la suite le solliciteur général du Canada (M. Fox) pourra agir pour accroître davantage ce genre de projet qui sera bénéfique à nos jeunes.

Monsieur le président, j'aimerais traiter d'un autre point. J'essaierai d'être bref sur celui-ci, parce que l'autre est très important également. Depuis la venue des débats télévisés à la Chambre des communes, je suis très heureux de cette situation-là. Je déplore toutefois le fait de ne pas pouvoir avoir la parole souvent. Quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, je pouvais prendre la parole au moins une fois la semaine. Depuis que les débats sont télévisés, et même avant, il y avait jusqu'à 4 ou 5 députés de ce côté-ci de la Chambre qui pouvaient prendre la parole.

Monsieur le président, je suis très heureux que les débats soient télévisés et que la population puisse être au courant de ce qui se passe à la Chambre, mais il ne faudrait quand même pas que la population voit seulement les députés de l'opposition. A mon avis, un député, qu'il soit de l'opposition ou du parti au pouvoir, a les mêmes droits et les mêmes privilèges, et je crois qu'il va falloir que quelqu'un à la Chambre, à un certain moment, puisse remédier à cette situation-là, parce que cela est inconcevable, sinon, nous allons brimer la démocratie du Parlement. Au Parlement tous les députés ont été élus démocratiquement par le peuple, alors ils ont tous droit de parole. Pas tous en même temps bien sûr.

Je comprends que ce n'est pas facile pour la présidence, mais de toute façon, il sera important d'en arriver à une entente à un certain moment pour que mes collègues, ainsi que moi, qui avons des questions d'intérêt public à discuter, puissions les poser à la Chambre. Avant l'avènement de la télévision, on en posait. Autrement on verra les députés de l'opposition mentir aux Québécois d'une façon lamentable en leur disant: Voyez à Ottawa, vous avez 60 députés libéraux qui sont là et ils ne se lèvent jamais et ne parlent pas davantage. C'est cela qu'on dira comme on l'a toujours dit, mais maintement que je suis de ce côté-ci, je comprends la situation. Et je la comprends tellement bien, monsieur le président. Cet instrument électronique est trop important pour qu'on s'en serve à mauvais escient. On doit s'en servir pour informer la population et pour donner une chance à tous les députés de se faire entendre.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. C'est avec regret que je dois rappeler au député que, s'il a des observations ou des propositions à faire à l'Orateur, en toute déférence pour la présidence, il devrait peut-être le faire en particulier.

● (1552)

[*Français*]

M. Lavoie: Merci, monsieur le président. En dernier lieu, je voudrais parler de l'unité nationale. J'en parlerai quand même brièvement, parce que je sais que mes collègues en ont parlé. Mais il est une chose importante qui concerne l'unité nationale, et dont je veux parler.

Je veux blâmer le gouvernement du Québec de priver les Québécois de sommes d'argent qui seront données par le gouvernement fédéral, et je m'explique. Je parlerai, dans le domaine de l'assistance publique du Canada, des personnes âgées. J'ai en main un dossier. Ce ne sont pas des mensonges que je raconte. Une personne âgée, victime d'incendie, ce qui pourtant est de juridiction provinciale, n'a pas droit à l'aide parce qu'il y a un mot dans la loi qui est «aide». Je veux donner un autre exemple: dans le domaine de l'habitation, l'article 44(1)b) de la Loi nationale sur l'habitation permet aux provinces de signer des ententes avec les sociétés et coopératives à but non lucratif. Et le gouvernement du Québec ne signe pas d'ententes. Il est déjà indépendant comme c'est là!

Monsieur le président, il est impensable qu'un gouvernement puisse priver les Québécois de sommes d'argent qui leur appartiennent et qui sont à leur disposition. Je trouve cela impensable, et c'est pour ça que je blâme le gouvernement du Québec à ce sujet. Je pense qu'il ne me reste pas grand temps, monsieur le président, alors je terminerai en disant tout simplement que ce pays a été bâti par nos pères et nous, nous sommes là pour les remplacer et pour le transmettre à nos enfants. Je pense que nous n'avons pas le droit de le laisser se diviser, et je suis un de ceux, monsieur le président, qui se battront jusqu'au bout pour garder l'unité du pays, tout comme mon père l'a fait pour le défendre sur le champ d'honneur de notre pays, le Canada. Monsieur le président, je termine sur cette note-ci. C'est tout simplement le premier ministre qui disait ça, et je l'approuve: L'heure du choix et de la décision est arrivée, nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'une autre décennie d'indécisions.

[*Traduction*]

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens d'abord à féliciter les deux députés qui ont respectivement proposé et appuyé la motion. Peut-être que je ne suis pas d'accord avec les politiques ni avec les orientations qu'ils ont exposées, j'admire au moins leur style.

Je pense qu'ils méritent d'être félicités pour s'être si bien tirés de leur premier discours à la Chambre. Je déplore cependant qu'un de mes collègues ait décidé de faire autrement.

Quand le député d'Hochelaga (M. Lavoie) a commencé à se justifier en blâmant autrui, cependant, j'ai trouvé la chose de très mauvais goût. Le député a paru s'excuser d'avoir choisi le parti qui siège en face de nous.

Aujourd'hui, le solliciteur général (M. Fox) nous a révélé d'autres faits malhonnêtes sur lesquels le gouvernement a fermé les yeux. En voulant se justifier lui-même, il accepte le taux de chômage scandaleusement élevé qui subsiste aujourd'hui. Le programme d'assurance-chômage nous coûte 10 fois ce qu'il coûte aux États-Unis.

Je tiens à dire, comme il m'a fait plaisir d'entendre Sa Majesté nous lire le discours du trône. A l'instar d'un bon nombre d'autres j'en suis certain, je déplore qu'on ait fait lire des redites à Sa Majesté. Comme toujours cependant, elle a fait preuve de beaucoup de grâce. Tous nous nous sommes réjouis qu'elle soit venue ici pour rehausser de sa dignité l'ouverture de la session. Et un peu plus tard, nous avons eu le plaisir de la rencontrer.

Le discours du trône aborde un grand nombre de sujets. Je suis le dernier tout au moins l'avant-dernier orateur de notre parti à intervenir. La gamme de sujets est donc très vaste. On pourrait passer beaucoup de temps à commenter chacun d'eux. D'ailleurs mes collègues l'ont déjà fait longuement.

Pour la première fois, nous avons eu droit à un discours du budget en même temps que le discours du trône. Même si le ministre des Finances (M. Chrétien) n'est pas d'accord pour appeler cela un discours du budget, c'en était un complet, avec des motions, des voies et moyens.

De temps à autre, on nous a accusés de voir toujours tout en noir. Ce n'est vrai pour aucun membre de l'opposition. Il y a un problème et nous devons dire ce qu'il en est. Nous devons dire aux Canadiens la vérité car ce n'est certainement pas la propagande des ministres de la Couronne qui la leur dira.

Les Canadiens soutiennent les gouvernements avec l'argent de leurs impôts qu'ils ont durement gagné. Les Canadiens se sont battus, ont souffert et sont morts pendant les guerres. A l'approche du 11 novembre, notre pensée va peut-être davantage vers eux. Ceux qui se sont sacrifiés pour leur pays méritent de connaître la vérité. Est-il normal qu'un seul petit groupe de Canadiens choisis arbitrairement aient les connaissances voulues pour protéger leur avenir et celui de leur famille? J'aimerais notamment parler des actes de certains d'entre eux dans la dernière partie de ce discours.

J'attire l'attention de Votre Honneur, et on l'a déjà mentionné, sur les propos du vérificateur général qui a déclaré en 1975 et je cite:

> Les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'Administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.

En 1976 il a déclaré:

> Je m'inquiète sérieusement du fait que le Parlement—et, en réalité, le gouvernement—ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics.

Et dans un de ses rapports il a déclaré, et je cite:

> Dans le cas de la plupart des sociétés de la Couronne vérifiées par mon Bureau, la gestion et le contrôle financiers sont faibles et inefficaces. En outre, la coordination et l'orientation provenant des organismes centraux du gouvernement visant les pratiques de gestion et de contrôle financiers n'existent pratiquement pas dans lesdites sociétés.

● (1602)

Ces deux rapports des vérificateurs généraux donnent des preuves à pleines pages de ce manque de contrôle de la gestion. Aucune de ces décisions n'a été prise par les députés. Elles ont été prises en très grande partie par les bureaucrates. Mes amis de Battle River (M. Malone) et de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et d'autres ont fait remarquer que le budget global au moment où le premier ministre (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir s'élevait aux environs de 9 milliards de dollars, soit le même montant que le seul déficit d'aujourd'hui. Mon ami d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) a fait un discours très éloquent sur les affaires extérieures et mon collègue d'Ottawa-Carleton (M^me^ Pigott) a prononcé un excellent discours au nom des invalides. Ce sont toutes des questions importantes, mais j'insiste sur le fait que nous faisons face à un problème financier. Il n'est pas très nécessaire d'être alarmiste pour prévoir qu'un moment viendra, qui n'est plus loin, où les contribuables ne pourront plus défrayer la générosité sans limite du gouvernement. La démocratie risque d'être étouffée par la montagne de dettes, de règlements et de paperasse du gouvernement.

De temps en temps, on entend à la Chambre des communes un ministériel reconnaît qu'il y a un problème. Il n'aime peut-être pas que je le fasse remarquer, mais un collègue d'en face, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) attire souvent l'attention sur certaines faiblesses du gouvernement. Mais on ne l'écoute sans doute pas. Les journalistes font le même genre de constat. Dans un article que j'ai lu récemment, l'un d'entre eux écrivait:

> Les relations simples sont rendues compliquées. Les règlements que tout le monde pouvait comprendre sont remplacés par une multitude d'abstractions, d'interprétations, de notes et de sous-aliénas au point que personne n'y comprend plus rien.

Il ajoute plus loin:

> Quand la bureaucratie croît au point d'échapper au contrôle, elle suit ses lois propres. Elle est à elle-même sa propre fin. L'échec de chaque nouvelle intervention entraîne une autre intervention. On embauche un plus grand nombre de personnes et on établit un plus grand nombre de programmes pour les occuper.

Ce chroniqueur en particulier travaille pour le *Business Journal* et il prêche à des convertis.

Notre chef a annoncé récemment que quand il sera élu—notez que je n'ai pas employé le conditionnel—il fera adopter une mesure dite «sunset law» afin d'obliger les sociétés de la Couronne à justifier leur existence. Je suis d'accord avec cette attitude et j'espère que la mesure s'appliquera aux projets des ministères. En tant que député, je ressens parfois un sentiment d'impuissance devant quelques-uns de ces problèmes formidables, mais je sais que grâce aux efforts collectifs de notre parti, les choses peuvent changer. Et, comme mon ami de Saint-Jean-Ouest l'a dit l'autre jour avec éloquence, quand nous prendrons le pouvoir, elles changeront.

Quelques mots à présent au sujet de la nécessité de nommer un ombudsman. Le député d'Hochelaga s'est donné beaucoup de mal pour nous convaincre de la nécessité de créer un poste d'ombudsman. Je dis que c'est inutile. On ne devrait pas avoir besoin d'un ombudsman. Il se peut fort bien qu'avec le gouvernement actuel, nous en ayons besoin, mais ce ne devrait pas être le cas. De nombreux députés, y compris moi-même, doivent instruire les plaintes que nous recevons de citoyens de nos circonscriptions absolument dépassés par les chinoiseries administratives. Mon personnel et moi-même nous occupons d'une multitude de ces cas. Il nous faut, non pas un ombudsman, mais des programmes plus simples et moins nombreux. Je m'accorde avec le vénérable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vénérable?

M. Ellis: . . . pour dire qu'il faut aider les membres de notre société en difficulté. Mais si nous ne laissons pas bientôt en paix les hommes d'affaires du secteur privé, nous nous retrouverons dans un pétrin terrible.

J'ai déjà fait des affaires et je me souviens d'avoir discuté avec un de mes partenaires il y a quelques années et d'avoir découvert que nous, qui avions investi des sommes énormes dans une société, étions affligés d'un troisième partenaire qui accaparait davantage de profits que nous. En cas de profits, ma part était de 25 p. 100, celle de mon partenaire, 25 p. 100, et celle du gouvernement 50 p. 100. Toutefois, les années où nous enregistrions des pertes, mon partenaire et moi-même les assumions chacun à 50 p. 100, notre partenaire silencieux n'y contribuant pas un sou.

Notre vie presque tout entière est déterminée par les décisions et les pensées de fonctionnaires trop souvent conduits par l'arbitraire, le caprice ou l'ignorance. La bureaucratie fédérale actuelle témoigne de la difficulté qu'éprouve l'homme moderne à se gouverner à notre époque de bouleversements technologiques et de croissance démographique sans précédent. Elle a tellement grossi qu'elle finit par travailler pour elle-même. Elle est devenue si compliquée qu'elle commet toutes sortes de fautes, certaines délibérées et criminelles, d'autres inopinées et aberrantes. Prenons le cas du réacteur vendu à l'Argentine, qui nous a fait perdre des millions de dollars. Nous n'avons jamais réussi à aller au fond de cette histoire, malgré le bel effort de mon honorable ami de Northumberland-Durham (M. Lawrence). Prenons le cas du cartel de l'uranium. Cette fois nous finirons peut-être par en connaître le fin fond. On a beau nous imposer un mur de silence, nous finirons peut-être par débrouiller l'écheveau.

Permettez-moi de donner à la Chambre un exemple des problèmes qui se posent. Ce n'est peut-être pas grand chose, mais enfin. Beaucoup de députés aiment bien utiliser de temps en temps un avion privé. Il y a quelques années je pilotais, ce que je ne fais plus d'ailleurs—et j'ai dû équipper mon appareil d'un émetteur radiogoniométrique. J'ai eu une discussion à ce sujet avec le ministre des Transports de l'époque, à qui j'ai demandé quelle confiance nous pouvions avoir envers ces appareils et quelle sécurité ils offraient. Rien n'y fit, il a fallu s'incliner. Chaque avion privé a dû être équipé d'un émetteur, ce qui représentait pour le propriétaire une dépense de $200 environ. C'est le ministère de la Défense nationale qui avait fait pression auprès du ministère des Transports pour qu'il rende la chose obligatoire. Et c'est le ministère des Communications qui a contrôlé ces émetteurs et qui leur a délivré l'agrément. C'est le ministère des Transports qui a pris le règlement rendant obligatoire l'émetteur radiogoniométrique de bord.

Les jeux étaient faits. Mais aujourd'hui on apprend que ces émetteurs ne donnent pas les résultats attendus. Certains sont même dangereux, et on a publié un bulletin appelant les propriétaires à la prudence. Il y en a un par exemple qui a explosé et violemment endommagé un appareil.

J'aimerais maintenant pendant quelques minutes faire profiter les ministres et mes collègues de la lecture d'un livre traitant de la façon dont on dépense le produit de nos impôts, sur lequel je suis tombé récemment. Certains se plaignent de temps à autre qu'on consacre trop de temps et d'argent en études de tous genres, pour lesquelles on embauche trop de spécialistes.

J'ai trouvé dans ce livre une liste d'études en cours. Je cite. Premièrement, analyse des rebuts de papier des bureaux fédéraux de la région torontoise, coût $1,920. Et plus loin, autre analyse des rebuts de papier des services fédéraux de la région torontoise, coût $6,990. Juste après, j'ai trouvé une autre étude sur les possibilités que le gouvernement recycle les vieux papiers. Il en coûtera $139,455 aux contribuables.

● (1612)

J'ai trouvé une autre étude très amusante. Il s'agit d'une analyse de l'élasticité de la demande des carburants utilisés pour le transport. Quelqu'un dépense $29,800 pour nous dire que le prix des carburants va augmenter. Puis, pour $4,975, on trouve une recherche sur les facteurs psychologiques et les motivations qui animent les acheteurs de voitures neuves. Je pense que pour ce prix-là, on ne peut plus acheter une voiture neuve, donc on peut aussi bien étudier la question. Pour $3,000, on trouve une analyse de techniques de rassemblement de données qui impose les effets sociologiques de la fluctuation des saisons de pêche. N'importe quel pêcheur pourrait vous dire, monsieur l'Orateur, qu'on ne peut pas pêcher le brochet si la glace est trop épaisse, et qu'on ne peut pas le pêcher à d'autres périodes de l'année. Le gouvernement a étudié cette question pour $3,000.

Le ministre des Transports (M. Lang) va consacrer $53,976 à une étude d'évaluation de la rentabilité de la mise en œuvre de mesures de sécurité pour les piétons et les cyclistes en zone urbaine. Pour $37,203, vous avez une étude et un rapport sur les relations existant entre les éléments en jeu dans la perception des revenus des transports, à savoir la politique des tarifs, la structure des tarifs et la perception proprement dite.

En voici une qui est particulièrement intéressante. Pour $57,396, il y aura une étude sur les intervalles entre les arrêts d'autobus. Je suppose qu'en conclusion, on recommandera d'espacer les arrêts d'autobus de 40 pieds si les autobus mesurent 50 pieds de long.

Ces projets couvrent plusieurs pages, monsieur l'Orateur, et ils montrent ce qu'on fait d'une partie de notre argent.

D'année en année, la bureaucratie fédérale continue d'augmenter en dépit du fardeau unique qu'elle impose aux contribuables. Elle crée la confusion pour le citoyen moyen. Si cela continue, on va non seulement voir les milieux d'affaires suffoquer sous la paperasse, mais également les salariés et les propriétaires étouffer sous ce pouvoir centralisé. Nous utilisons des transports urbains, des chemins de fer, des taxis, des compagnies aériennes et des compagnies d'autobus qui sont monopolisés ou contrôlés par le gouvernement. Les matières premières et les produits finis sont expédiés et livrés par des camions, des trains, des navires et des pipe-lines assujettis à des règlements fédéraux. Nous buvons de l'eau contrôlée par le gouvernement. Notre nourriture est inspectée et contrôlée par des organismes gouvernementaux qui ne sont jamais d'accord entre eux. Certains voudraient interdire les cyclamates et la saccharine, car ces substances pourraient être dangereuses, d'autres voudraient légaliser la marijuana car elle pourrait ne pas l'être.

Les entreprises savent que le gouvernement leur dit où et comment construire, à qui offrir un poste ou de l'avancement, quel prix payer, quelles normes respecter, comment faire leur publicité, quel prix demander pour leurs produits et le reste. Ces règlements touchent à peu près toutes les activités lucratives. Les grosses entreprises font ce qu'elles doivent faire: engager des comptables, des avocats et des experts. Le petit entrepreneur commence par regimber mais il finit éventuellement par se retirer des affaires. Toute infraction aux règlements fédéraux est punissable d'amende ou d'emprisonnement. Mais c'est toujours le consommateur qui fait les frais.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu à peine le temps d'exposer certaines des préoccupations qui m'ont été transmises. Il y en a bien d'autres. Je n'ai pas le temps de les exposer toutes, mais mes collègues ont fort bien commenté un grand nombre de sujets abordés dans le discours du trône. Le gouvernement actuel semble totalement insensible aux doléances et réfractaire au changement. Son temps viendra, monsieur l'Orateur, car je suis convaincu que les Canadiens n'accepteront plus ce type de gouvernement, cette bureaucratie qui leur rend la vie insupportable. Je pense que, avant longtemps, nous assisterons à des changements.

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord m'associer aux félicitations déjà offertes au député de Louis-Hébert (M. Dawson) et au député de Malpèque (M. Wood). Il est tout à leur honneur, et à celui de leur circonscription et de leurs électeurs, d'avoir ouvert le débat comme ils l'ont fait.

Je me permets de dire un mot à la mémoire de l'ancienne représentante de Louis-Hébert qui avait été élue en même temps que moi en 1972. Tous ceux qui ont connu M^me^ Morin se souviendront toujours d'elle comme d'une personne aussi distinguée que compétente.

Des voix: Bravo!

M. Poulin: Je pense que sa famille suit des traditions qu'elle a su si bien établir.

Le discours du trône qu'a prononcé Sa Majesté il y a si peu de temps au parlement a été dit d'une manière que je n'oublierai jamais. J'ai été heureux d'être présent, comme l'étaient tous ceux que j'ai l'honneur de représenter. La plupart des manifestations à laquelle Sa Majesté a assisté, ont eu lieu au cœur de sa capitale, ici, à Ottawa. Sa Majesté a également assisté à un match de football, en plus de ses activités au parlement. L'école de la première avenue fait partie de ma circonscription. Elle a assisté également aux régates de ma circonscription et ma femme Maureen et moi avons pris beaucoup de plaisir à y assister en sa présence. Sa grâce et son intelligence, et l'intérêt qu'elle porte au Canada, nous montrent à tous que la Couronne constitue un aspect important des institutions canadiennes.

Le débat sur le discours du trône me donne l'occasion de parler de ma circonscription et de certains des problèmes qu'elle éprouve. D'ordinaire, bien entendu nous cherchons à ne pas nous écarter du sujet du débat dont la Chambre est saisie et de nous en tenir au bill à l'étude. Depuis un an, nous avons de graves problèmes, au sein de ma communauté, à propos du déménagement de milliers de fonctionnaires d'Ottawa, de l'autre côté de la rivière. D'autres villes canadiennes ont elles aussi accueilli des fonctionnaires auparavant postés à Ottawa.

A titre de remarque préliminaire, je dirais que l'année dernière, j'ai été secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce. En cette capacité et en tant que député, j'ai eu l'occasion de me rendre dans sept ou huit capitales mondiales, où m'appelaient certaines affaires parlementaires ou autres. J'ai visité Tokyo, Paris, Stockholm, Londres, et Canberra dans l'exercice de mes fonctions de député et de secrétaire parlementaire chargé des questions commerciales. Et je puis dire que pas une seule de ces capitales n'a à offrir une chose que nous n'ayons pas ici, dans la capitale canadienne. Notre capitale, Ottawa, est une ville qui jouit d'une position géographique exceptionnelle, au confluent de trois rivières, et qui est promise à un grand avenir.

Étant donné que je mets, comme vous le voyez, de grands espoirs dans l'avenir à long terme de notre capitale, je puis me permettre de vous faire part de certaines de mes inquiétudes touchant l'état actuel de la ville. Si nous pouvions mettre des roues aux immeubles que nous voyons se découper dans le ciel de Hull et leur faire franchir le pont du Portage pour les installer au centre-ville d'Ottawa, je serais le premier à m'y opposer. Car cela signifierait que tout le centre de la capitale, entre l'avenue Laurier et le Queensway serait inhabité. Je pense, quant à moi, que notre capitale doit être une vraie ville, où les gens vivent et travaillent.

Le développement d'Ottawa a été planifié vers la fin des années 60 et le début des années 70 et, à mon avis, cette planification a été bien faite. On a alors décidé que le centre-ville ne devait pas consister uniquement de tours de verre, de métal et de béton, car les gens ne sont pas faits pour vivre dans des endroits pareils. L'idée de déménager une partie des bâtiments et des fonctionnaires à Hull n'était donc pas mauvaise.

J'insiste sur le fait que cette planification a vu le jour à la fin des années 60 et au début des années 70, à un moment où l'économie canadienne battait son plein. C'était d'autre part une époque où la Fonction publique connaissait une croissance annuelle de 4, 5 ou 6 p. 100. Cela augmentait suffisemment l'effectif de la Fonction publique dans la région de la capitale nationale pour remplir deux Place de Ville de M. Campeau tous les trois ans. Il est évident que ce n'est pas souhaitable, en particulier au cours d'une période de restriction. Les circonstances ont radicalement changé.

● (1622)

L'économie ne progresse plus très rapidement. Il y a maintenant un facteur économique de plus, mais artificiel. Il a de graves répercussions sur le cœur même de la capitale nationale. Ce facteur artificiel est le blocage des effectifs de la Fonction publique. Si on n'empêchait pas artificiellement l'accroissement de ces effectifs, et si le taux de croissance restait plus normal, aux environs d'un et demi, deux ou trois p. 100 par année, il n'y aurait pas de locaux vides à Ottawa. S'il en était ainsi, le taux de croissance équivaudrait à celui du produit national brut. On ne prévoit pas l'évacuation de 4 millions de pieds carrés de locaux pour bureaux. En fait, nous serions en train de construire d'autres immeubles à Ottawa et à Hull.

La planification du gouvernement se fondait sur les facteurs économiques qui existaient alors. D'ailleurs, on a fait le même genre de planification dans le secteur privé. J'ai imploré les ministres de la Couronne de prendre en considération les facteurs qui existent aujourd'hui. On ne devrait pas interrompre le déménagement à Hull ni la décentralisation à travers le reste du Canada. On devrait toutefois les ralentir pour donner à notre économie et à notre Fonction publique la possibilité de revenir à une croissance plus normale, sans nuire aux gens qui habitent au centre de la ville. Je ne demande l'impossible. Le secteur privé devrait porter une partie du fardeau. Il est normal que le secteur privé ait des locaux vides à Ottawa et que le gouvernement fédéral ou le secteur public en ait lui aussi, à Hull.

Le fait que la Fonction publique se trouve à Ottawa procure à la ville certains avantages d'ordre économique. De même, les nouveaux édifices du gouvernement fédéral à Hull devraient apporter certains avantages au secteur privé de cette ville. Nous devrions partager ces avantages. A court terme, nous devrions également partager les difficultés qui iront en diminuant en raison de facteurs économiques découlant de la planification effectuée vers la fin des années 60 et au début des années 70.

Un ralentissement ne coûtera pas grand-chose au Trésor. Il montrera la bonne volonté du gouvernement à l'égard de la ville. Le fait d'être le siège de la Fonction publique et d'abriter un groupe dévoué de fonctionnaires, des spécialistes ayant reçu une formation poussée, a procuré beaucoup d'avantages à Ottawa. Il faudrait en tenir compte. Il faut ralentir les déménagements pour permettre à l'économie de se replacer. De cette façon ce sera un moindre mal.

La question des subventions qui sont versées en guise de taxes foncières préoccupe également beaucoup la population, les présidents des gouvernements régionaux, les maires et les échevins de la région. Un autre problème très grave dont il faut tenir compte est celui du nombre de bureaux qui deviendront vides dans le secteur privé. Même si les bureaux sont inoccupés, les dépenses de la municipalité n'en diminuent pas pour autant. Je veux parler des dépenses relatives au service de la police, au ramassage des ordures et à l'éducation. Ces dépenses seront les mêmes que le gouvernement occupe ou non les édifices.

[M. Poulin.]

Certains édifices, à Ottawa, appartiennent au gouvernement fédéral et sont exempts d'impôt foncier. Il s'agit généralement de monuments ou d'édifices à caractère culturel, comme le monument aux morts de la guerre qui se trouve au centre-ville. Nul ne remet en question le fait que ces biens immobiliers soient exempts de taxe foncière, car ils sont là pour les Canadiens, et la population d'Ottawa en profite également. Le Musée national et le Centre national des arts en sont d'autres exemples. Il y en a bien d'autres et je me demande si cette exemption devrait continuer à exister à notre époque.

Généralement, le gouvernement paie le plein taux de la taxe commerciale sur les immeubles qui lui appartiennent ou qu'il occupe. Il faut bien le comprendre si l'on veut éliminer la confusion qui existe dans ce domaine. En outre, le gouvernement paie le plein taux pour les services de police, l'eau et les taxes, sauf pour les propriétés exemptes de taxes. Les quelques immeubles exemptés sont parfois imposés au plein taux afin que la municipalité en cause ait plus de fonds pour pouvoir faire face à ses obligations quotidiennes. Je veux parler d'immeubles comme la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale des sciences. Comme je l'ai déjà dit, le Musée national sera exempté parce que c'est un établissement culturel. Ces immeubles sont de véritables mines de renseignements et de connaissances. Ils offrent ces renseignements et ces connaissances au public tout comme les établissements du même genre dans le secteur privé. Les activités du secteur public et du secteur privé sont donc étroitement liées dans ce domaine et les immeubles gouvernementaux ne devraient donc plus être exemptés des taxes municipales. Le gouvernement devrait s'en occuper. Il pourrait le faire.

Le premier ministre (M. Trudeau) a indiqué dans sa correspondance avec le maire d'Ottawa que la loi sur les subventions en remplacement d'impôts serait modifiée pendant la législature actuelle. J'exhorte le gouvernement à prendre le plus rapidement possible des mesures en ce sens afin que la ville d'Ottawa, dont je représente une partie, et les municipalités environnantes puissent profiter de ces modifications.

Mme Pigott: Bravo!

M. Poulin: On ne saurait trop insister sur l'importance d'une telle mesure à cause du grand programme de décentralisation qui sera mis en œuvre sous peu. Ce programme comporte le déménagement de fonctionnaires d'Ottawa vers d'autres régions du Canada. La localité devra se serrer la ceinture, mais ce ne devrait pas être parce que le gouvernement fédéral ne paie pas sa part.

Mme Pigott: C'est vrai, pas de passe-droit.

M. Poulin: La controverse la plus sérieuse à propos des taxes porte sur la taxe d'affaires. Je suis sûr qu'il y a moyen de s'entendre dans ce domaine. Les députés de tous les côtés de la Chambre ont de quoi lutter pour faire régner l'équité et la justice. Il faudrait que les activités qui s'apparentent ou qui ressemblent à celles du secteur privé soient frappées d'une taxe. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement verse des subventions équivalant au plein tarif commercial sur les immeubles qu'il possède et occupe. Il ne paie pas de subvention en remplacement des taxes d'affaires.

Pour bien résumer l'argumentation du gouvernement et de tous ceux qui l'ont précédé, je dirai que les organismes gouvernementaux ne sont pas des entreprises. Nous ne visons pas à faire un profit et nous n'essayons pas de faire un profit. Dans le cas de la plupart des opérations du gouvernement, comme, par exemple, la distribution des pensions de vieillesse et des allocations familiales, le gouvernement ne gère pas un commerce et il n'essaie pas de faire un profit. Le problème est dans la loi prévoyant un impôt sur les affaires qui peut varier de 140 p. 100 dans le cas des brasseries à 30 p. 100, 40 p. 100 ou 50 p. 100 de la taxe payée sur les biens immeubles.

● (1632)

Bien que les opérations du gouvernement n'ont rien de commercial, de même les fonctionnaires du gouvernement ne se conduisent dans ses bureaux comme s'ils étaient dans une résidence, à la maison. Il est évident qu'il doit payer des taux commerciaux et qu'il doit y avoir une façon de s'entendre. Bien que le gouvernement ne mène pas ses affaires de la même façon que les compagnies du secteur privé, il faut reconnaître que le gouvernement doit payer des impôts ou subventions pour aider la municipalités à payer ses frais annuels.

Je suis très heureux que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) soit à la Chambre cet après-midi. Il est en train de devenir de plus en plus influent auprès de ses collègues du cabinet. Il porte un intérêt très spécial aux circonscriptions d'Ottawa et de l'est de l'Ontario et je lui demande donc de transmettre le message suivant à ses collègues: ralentissons le transfert des fonctionnaires à Hull pour permettre à notre économie de se rattraper et à la Fonction publique de croître et de remplir ces édifices. De plus, par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à faire adopter un compromis par le gouvernement au sujet des subventions remplaçant les taxes. Je sais que tous les députés sont d'accord avec l'appel que je lance au ministre au sujet de la région d'Ottawa.

J'aimerais maintenant faire certains commentaires sur les questions qu'a soulevées le solliciteur général (M. Fox) dans son discours plus tôt dans la journée. Je fais ces commentaires parce que s'il y a quelque chose d'important au pays, c'est le respect des lois. J'ai eu une année très intéressante comme secrétaire parlementaire du solliciteur général et cela m'a fourni l'occasion de rencontrer le commissaire actuel de la GRC ainsi que son prédécesseur. J'ai aussi eu l'occasion de très bien connaître le chef de la sécurité de la GRC et beaucoup d'autres membres de tous les grades avec qui j'ai travaillé comme avocat et procureur. J'ai la plus haute estime possible pour ces hommes, et je comprends le travail très difficile qui est le leur. Le solliciteur général a indiqué le 9 janvier 1973 qu'on s'était introduit dans les bureaux du Parti Québécois . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il peut poursuivre s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Louis-Hébert (M. Dawson) et le député de Malpèque (M. Wood). J'ai été vraiment ravi d'entendre le député de Malpèque, car je crois que le discours de ce nouveau député très sincère venait du cœur.

Le seul fait saillant qui ressort du discours du trône, c'est qu'il a été prononcé par Sa Majesté la Reine. Il n'y a rien dans ce texte qui puisse faire sortir les Canadiens du marasme dans lequel ils se trouvent aujourd'hui.

Je devrai abréger mes remarques, car il me reste seulement dix minutes avant que le timbre se fasse entendre.

Tous les journaux publiés depuis le 20 octobre renfermaient un gros titre ou un article concernant l'industrie minière au Canada. Bien sûr, ils portaient sur les licenciements massifs d'employés à Sudbury, en Ontario, et à Thompson, au Manitoba.

Que l'on parle des licenciements survenus à Thompson ou de la fermeture imminente de la mine de spath fluor de l'Alcan à St. Lawrence, Terre-Neuve, il ne fait aucun doute que l'industrie minière est aux abois.

Le gouvernement a l'habitude de s'en prendre à l'industrie et de lui dire: il est temps de mettre de l'ordre dans vos affaires, donnez-nous vos prévisions à long terme, prenez-vous en main, comme dirait le premier ministre (M. Trudeau). Toutefois, j'aimerais me reporter à un article qui paraîtra dans le *Financial Post* de demain, le 29 octobre. En manchettes, on peut lire: «Mining tax crunch». Je cite:

> Depuis la publication à Ottawa du Livre blanc sur la réforme fiscale en 1969, l'industrie minière a dû se faire à l'idée et accepter la réalité de taxes sensiblement plus élevées.
>
> Les sociétés minières ont été mêlées à de violentes querelles entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur la question de savoir quel palier de gouvernement bénéficierait de ces recettes. Dans certains cas, les règlements contradictoires ont entraîné une hausse d'impôts éventuelle de plus de 100 p. 100.

J'ai en main un échéancier faisant état des grands réaménagements fiscaux qui ont eu lieu depuis 1969, après l'accession au pouvoir par le gouvernement Trudeau. J'aimerais m'y reporter pendant les quelques minutes qui me restent. Le gouvernement demande à l'industrie minière de se bien tenir et on voit en même temps les gouvernements fédéral et provinciaux adopter 13 modifications importantes à la législation fiscale en moins de 10 ans.

En voici le calendrier:

> Novembre 1969. Le Livre blanc sur la réforme fiscale propose l'élimination de l'exemption fiscale de trois ans pour les nouvelles mines à compter du 1er janvier 1974.
>
> Août 1970. Ottawa annonce qu'à partir de 1976, les impôts miniers provinciaux ne seront plus déductibles.
>
> Janvier 1972. La nouvelle loi fédérale de l'impôt sur le revenu entre en vigueur. Elle contient de nouvelles mesures concernant la fiscalité minière.

Février 1974. La Colombie-Britannique adopte la loi sur les redevances minières et modifie la loi sur l'imposition des concessions minières. Les deux modifications s'appliquent à deux niveaux de redevances—une redevance de base et une redevance sur les prétendus super profits.

Avril 1974. L'Ontario et le Manitoba annoncent un relèvement de l'impôt sur l'exploitation des sociétés minières, lequel doit entrer en vigueur en 1974.

Avril 1974. Québec décide de procéder à une évaluation de la situation dans le domaine de la fiscalité minière. En décembre 1975, il décrète de nouveaux taux plus élevés à effet rétroactif au 1er avril 1974.

Mai 1974. La Saskatchewan adopte un impôt de réserve sur ses mines de potasse qui est en fait une véritable redevance.

Mai 1974. Le budget fédéral annonce la fin de la déductibilité des impôts miniers provinciaux et l'adoption d'un abattement de 15 p. 100, avec prise d'effet immédiate.

Novembre 1974. Les mesures de fiscalité minière contenues dans le budget fédéral de mai sont réintroduites intégralement sauf que les frais d'exploration peuvent être déduits totalement alors qu'ils ne l'étaient qu'à 30 p. 100.

● (1642)

Janvier 1975. Entrée en vigueur du Mining and Mineral Rights Tax Act de Terre-Neuve, prévoyant un impôt sur les bénéfices et des redevances.

Juin 1975. Le budget fédéral supprime l'abattement de 15 p. 100 (qui réduisait l'impôt), remplacé par une allocation de 25 p. 100 au titre des ressources (qui réduit le revenu imposable). Cette dernière est plus intéressante que l'abattement pour les sociétés qui dépensent des sommes importantes en prospection, développement ou intérêts. Également, réduction de 50 à 46 p. 100 de l'impôt fédéral, pour l'aligner sur le taux appliqué aux autres sociétés.

Janvier 1977. Suppression par la Colombie-Britannique du double système de redevances, et remplacement par un impôt plus normal sur les bénéfices.

Les sociétés minières sont maintenant prises à la gorge. Parce que ses dépenses augmentent sans cesse, le gouvernement fédéral doit augmenter la fonction fiscale, se procurer plus de dollars pour compenser en partie le déficit de 9.5 milliards qui s'annonce pour l'année en cours.

Comme exemple des dépenses effectuées mal à propos par le gouvernement, je citerai le centre commercial Otineka du Pas, au Manitoba. On y a engouffré 8.4 millions. Voilà comment le gouvernement dépense l'argent pour aider la population en divers endroits du Canada. Ce centre commercial devait créer d'innombrables emplois dans le nord du Manitoba. Je crois savoir que le Conseil du Trésor est actuellement saisi d'un projet de décret qui ferait amortir 4.2 millions de cette dette. Le centre a été inauguré il y a un peu plus d'un an.

On a dépensé 11 millions pour la nouvelle ville de Churchill, au Manitoba. Le gouvernement a fermé Fort Churchill, dont l'exploitation coûtait annuellement 7 millions. Le magnifique centre récréatif de Churchill, qui a coûté 11 millions, a été offert en cadeau à la population de Churchill, comme elle ne compte que 1,500 personnes, elle a dû relever son taux d'imposition de 70 millièmes. Elle a refusé d'accepter les clés de ce complexe, lesquelles ont été rendues au gouvernement provincial qui se retrouve à présent avec ce poids sur les bras. Les frais d'entretien vont lui coûter environ $700,000 par an. C'était là le cadeau généreux du gouvernement fédéral. Je sais que le gouvernement précédent du Manitoba s'est trouvé dans le même genre de situation à cause du gouvernement fédéral, et je puis assurer aux députés que le nouveau gouvernement provincial n'entend pas se laisser reprendre au piège une deuxième fois aussi facilement.

Je voudrais également parler d'un programme de la SCHL, le PAAP. Dans la circonscription de Churchill, il n'y a pas une seule maison construite grâce à ce programme pour la bonne raison que les coûts de construction dans la circonscription sont 20 p. 100 plus élevés qu'à Winnipeg et que la SCHL n'accorde que $38,500 par unité. Peu importe qu'il s'agisse du Nord ou de Winnipeg. Étant donné la pénurie de logements qui existe dans certaines parties du nord du Manitoba, il faut revoir immédiatement ce programme, afin de faire construire des logements dans ces régions.

Je constate que mon temps de parole touche à sa fin. Comme Je l'ai dit, le timbre va retentir. Je suis très heureux de clore ce débat.

J'ai constaté qu'on a introduit un mini budget en catimini, et c'est à peu près l'unique portée du discours du trône.

La seule vertu de ce discours est d'avoir été prononcé par Sa Majesté la Reine, et je voudrais finir sur cette note.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 4 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe (5) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Une voix: Sur division.

(La motion de M. Dawson est adoptée.)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et transmise à Sa Majesté la Reine.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Qu'une Adresse soit remise à Son Excellence le Gouverneur général le priant de bien vouloir transmettre à Sa Majesté la Reine une Adresse grossoyée que les Communes du Canada assemblées en Parlement ont adoptée en réponse au discours de Sa Majesté à l'ouverture de la troisième session de la trentième législature.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Que l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général adoptée aujourd'hui soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration), aux termes de l'article 58 du Règlement, propose:

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 4 h 48, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 4 h 48 la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 octobre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

PROPOSITION D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE DANS L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demande, aux termes de l'article 43 du Règlement, à soulever une affaire pressante et urgente. Vu les toutes récentes révélations concernant l'activité illégale à laquelle des services fédéraux de la sécurité se seraient livrés, et puisque la Commission McDonald n'a pas été précisément chargée d'examiner l'importante question de la responsabilité ministérielle dans cette activité, je propose, avec l'appui du député de Don Valley (M. Gillies):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit établi aux fins d'examiner la question de la responsabilité ministérielle dans l'activité des services fédéraux de sécurité; que le comité soit présidé par un député de l'opposition; que le comité ait le pouvoir de sommer à comparaître tout membre du Conseil privé ayant exercé la fonction de solliciteur général depuis 1968 et tout autre cadre supérieur que le comité pourra juger à propos; que le comité soit doté d'un service indépendant formé de conseillers et de recherchistes; et que le comité dépose au moins un rapport intérimaire à la Chambre avant le 30 novembre prochain.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

MOTION DE BLÂME POUR L'ABSENCE DE CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT SUR LES ACTIVITÉS ILLÉGALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement.

[*Français*]

Étant donné les révélations faites à la Chambre, vendredi dernier, au sujet des activités de la GRC au Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne l'échec du gouvernement d'exercer un contrôle efficace sur les activités de la GRC. Un des résultats de cet échec fut la perquisition illégale perpétrée dans les bureaux d'un parti politique démocratiquement constitué au Québec, soit le Parti québécois, le 9 janvier 1973; elle condamne aussi le gouvernement et plus précisément, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) pour son implication dans le cover-up de l'affaire, ceci étant l'inévitable conclusion du fait que le premier ministre n'a pas demandé à la GRC comment elle avait obtenu les informations sur le Parti québécois lorsqu'il apprit en 1974 que la GRC surveillait ce parti.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'AUTORISATION DE CERTAINS MINISTRES DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS RELATIVES AUX SERVICES DE SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité. Afin que la Gendarmerie royale du Canada continue de jouir de la confiance publique, il est nettement indispensable que l'on fournisse à la Chambre et au pays l'information la plus complète possible sur les rapports de l'ancien solliciteur général et actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), l'ancien ministre de la Justice et actuel ministre des Transports (M. Lang), et le cabinet du premier ministre avec les services de sécurité et de renseignement du gouvernement. Je crois que tous les députés à la Chambre qui ont à cœur de voir faire toute la lumière sur cette affaire ne pourront qu'appuyer ma motion. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que, nonobstant tout article du Règlement ou toute décision de l'Orateur, l'on autorise le ministre de la Consommation et des Corporations et le ministre des Transports à répondre aux questions relatives aux activités des services de sécurité et de renseignements du gouvernement au cours de la période où ces ministres étaient respectivement solliciteur général et ministre de la Justice.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime pour mettre une telle motion en délibération. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La Chambre des communes

[*Français*]

ON DEMANDE QU'UNE ENQUÊTE ÉTUDIE LES PRÉSUMÉES ILLÉGALITÉS COMMISES PAR LA GRC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné l'existence en ce pays d'une charte en bonne et due forme des droits de l'homme; étant donné que le Canada a toujours été reconnu comme une terre de liberté; compte tenu des faits et des circonstances révélés par le solliciteur général (M. Fox) sur les perquisitions illégales de la GRC perpétrées contre des individus ou des organismes démocratiques; et parce que cette action illégale, illégitime et disgracieuse a été insufflée par les autorités gouvernementales en place, et aussi parce que ces mêmes autorités, toujours en place, sont susceptibles de poursuivre de telles actions chauvines, irréfléchies et haineuses, et compte tenu également du fait que le solliciteur général ou le premier ministre (M. Trudeau) n'ont pas daigné répondre de façon adéquate aux députés de la Chambre, dont le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), qui voulaient savoir certaines choses au sujet des dossiers que détient la GRC sur certains députés siégeant en ce Parlement, et enfin parce que chaque citoyen de ce pays verra dorénavant une épée de Damoclès suspendue au-dessus de ses libertés, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'établir une Commission royale d'enquête impartiale et objective sur toutes les activités extraprofessionnelles de la GRC afin de déterminer si elle a outrepassé son rôle et aussi de dénoncer les véritables responsables de cette atteinte aux droits de liberté des citoyens.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROPOSITION DE RÉTABLISSEMENT DES PROCÉDURES DE CONDAMNATION ET DE DESTITUTION EN CERTAINS CAS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement je vais proposer une motion qui plaira immensément à l'autre côté. Si la Chambre y consent, je proposerais:

Qu'un comité parlementaire spécial soit créé pour examiner s'il convient de rétablir les procédures nécessaires à la condamnation et à la destitution des autorités pour cause de délits et infractions contre l'intérêt public.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE DÉCLARATIONS DE LA PART DES MINISTRES CONCERNÉS AU SUJET DE LEUR CONNAISSANCE DES ACTIVITÉS ILLÉGALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Étant donné que nos ministres sont ou bien dans une ignorance atterrante des faits ou ne se sentent pas responsables de l'activité illégale des services de sécurité, notamment des effractions, vols, incendies criminels et autres, et que le gouvernement ne veut pas savoir ou nous dire ce qui s'est produit ni définir clairement les activités pouvant être considérées comme des mesures de sécurité efficaces et légitimes, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que le solliciteur général actuel et son prédécesseur, aujourd'hui ministre de la Consommation et des Corporations fassent immédiatement des déclarations, à l'appel des motions pour expliquer clairement à la Chambre s'ils étaient au courant de ces cas d'effraction, de vol, d'incendies criminels et ainsi de suite, et s'ils les avaient approuvés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pareille motion présentée aux termes de l'article 43 ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA NATURE DES PROPOSITIONS AUX PROVINCES POUVANT JUSTIFIER L'ABSENCE DU PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Vu l'importance des déclarations faites par le premier ministre (M. Trudeau) et le solliciteur général (M. Fox) au sujet des activitiés illégales des services de sécurité et de renseignements du gouvernement, et comme le premier ministre, à titre de chef de toutes les opérations de sécurité du pays, devrait être à la Chambre aujourd'hui pour préciser le sens de ses propos, à moins qu'il n'en soit empêché par des choses encore plus pressantes, et comme le premier minisre a dit de ses entretiens actuels avec les premiers ministres provnciaux qu'il ne s'agissait que d'un sondage, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean (M. McGrath):

Que la Chambre déplore l'absence du premier ministre à la présente séance et demande au premier ministre suppléant de révéler immédiatement à la Chambre les propositions concrètes qui seraient faites actuellement aux premiers ministres provinciaux pour justifier l'absence du premier ministre à la Chambre pendant cette période de questions d'importance capitale.

L'absence du premier ministre

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la présentation de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Ma motion a trait aux déclarations faites par le premier ministre (M. Trudeau) et le solliciteur général (M. Fox) qui cherchent à excuser des activités illégales menées en 1973 par les services fédéraux de sécurité en invoquant le climat politique de l'époque. Comme ce qui marquait cette époque, c'était surtout un gouvernement fédéral libéral qui cherchait désespérément à rester au pouvoir, minoritaire qu'il était, un gouvernement provincial libéral . . .

Des voix: Règlement!

• (1412)

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan).

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE D'ARRÊT CONDITIONNEL DE LA VENTE À L'ARGENTINE DE PIÈCES DE RÉACTEUR NUCLÉAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Le gouvernement qui s'est emparé du pouvoir en Argentine en mars 1976 impose un régime qui viole tous les droits individuels fondamentaux. La liberté de presse n'y existe plus, comme le prouve l'enlèvement, la torture et le meurtre de douzaines de journalistes et l'interdiction de certains journaux. L'Argentine a refusé de signer le traité de non-prolifération limitant l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Je propose donc, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le Canada interrompe l'expédition de toutes les pièces du réacteur CANDU à l'Argentine et cesse de lui vendre d'autres réacteurs nucléaires tant que les droits individuels fondamentaux et les droits syndicaux n'y seront pas rétablis et que l'Argentine n'aura pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion faite aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE DÉSISTEMENT DU RECOURS À L'ARTICLE 41(2) DE LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE POUR ENTRAVER LE POUVOIR DES ENQUÊTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'interviens également aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Compte tenu des graves accusations portées contre le gouvernement, et surtout contre le solliciteur général du Canada, pour dissimulation d'activités illicites éxercées par certains organismes de sécurité et de renseignements; de l'abus qui est fait du recours à l'article 41 (2) de la loi sur la Cour fédérale pour gêner sérieusement les travaux des commissions d'enquête dans les provinces de l'Alberta et du Québec, ainsi que de la gravité de la situation qui ébranle fortement la confiance et sape dangereusement le moral de nos organismes légitimement chargés d'appliquer la loi, je propose, à propos de ces enquêtes, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le gouvernement soit prié de ne pas exercer le privilège que lui confère l'article 41 (2) de la loi sur la Cour fédérale et qu'il permette aux juges chargés de ces enquêtes d'examiner tous les témoignages et documents y afférents que possède le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES DÉLÉGUÉS AU QUATRIÈME COLLOQUE ANNUEL DES PARLEMENTAIRES RÉGIONAUX DU CANADA

M. l'Orateur: Avant de passer à la période des questions, je voudrais que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue aux distingués visiteurs à la tribune parlementaire cet après-midi, soit les délégués canadiens des assemblées législatives provinciales et nos collègues de la région des Antilles qui représentent l'Association des parlementaires du Commonwealth. Ils sont venus chez nous pour assister au quatrième colloque annuel des parlementaires régionaux du Canada.

Des voix: Bravo!

L'ABSENCE DU PREMIER MINISTRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vous ai déjà prévenu que je soulèverais la question de privilège. Comme le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald), j'avais espéré que le premier ministre changerait ses projets et qu'il serait avec nous cet après-midi.

Des voix: Règlement!

L'absence du premier ministre

M. Broadbent: Mon intervention est directement reliée à l'absence du premier ministre cet après-midi et si les députés d'en face voulaient avoir au moins la courtoisie de nous laisser finir, nous pourrions peut-être exposer notre point de vue.

M. Alexander: Ne vous y attendez pas.

M. Broadbent: Le solliciteur général (M. Fox) a révélé pour la première fois cet après-midi devant les députés, du moins devant ceux de ce côté-ci de la Chambre, que la GRC avait pénétré par effraction dans les locaux d'un parti démocratiquement constitué dans la province de Québec. Les questions relatives à cette entrée par effraction touchent le principe même de la démocratie parlementaire. Elles touchent la règle de droit. Elles touchent la responsabilité ministérielle et le droit des citoyens à organiser leur vie et leurs activités politiques comme ils l'entendent.

● (1417)

J'invoque le Règlement parce que je trouve que, lorsque des questions d'une importance aussi fondamentale sont soulevées à la suite de la révélation d'activités illégales, l'homme qui porte la responsabilité de ces activités au sein du gouvernement devrait être présent à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est pourquoi je demande d'entrée de jeu au premier ministre suppléant, qui est sans doute le ministre des Finances (M. Chrétien), en l'absence du premier ministre (M. Trudeau)—qui a totalement négligé ses responsabilités dans cette affaire—d'expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre n'est pas ici aujourd'hui et de nous dire s'il a modifié ses projets pour revenir à la Chambre et, dans ce cas, quand il sera là.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis disposé à laisser parler le ministre des Finances (M. Chrétien). Cependant, nonobstant la gravité de la situation, tous les députés conviendront sûrement que la présence d'un ministre, y compris celle du premier ministre (M. Trudeau), ou son absence pendant la période des questions, ne saurait justifier un rappel au Règlement ou une question de privilège.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Quoi qu'il en soit, le rappel au Règlement du député—celui-ci m'avait donné préavis de son intention d'y recourir par le biais d'une question de privilège qu'il soulèverait à la fin de la période des questions—est l'une des difficultés à propos desquelles j'aimerais obtenir le point de vue de la Chambre quant à savoir si nous devrions poursuivre la période des questions. Nous avions l'habitude d'appliquer un ensemble de règles qui me permettait de retarder jusqu'à 3 heures l'examen de tout rappel au Règlement; cependant, lorsqu'il s'agit de la bonne marche de la période des questions, comme dans le présent cas, je ne saurais le différer. Bien que je me sois vu dans l'obligation de le refuser, je pense qu'il n'est que juste que nous prolongions la période des questions de quatre minutes, en raison de celles que nous avons déjà utilisées.

[M. Broadbent.]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LA DATE DE LA MISE AU COURANT DU MINISTRE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général qui a fait certaines déclarations aux Communes à un moment où il était difficile de lui répondre. Il savait que de toute façon, les faits qu'il a révélés à la Chambre vendredi, auraient été dévoilés grâce aux enquêtes provinciales.

En plus des agissements illégaux à l'égard du Parti Québécois, le solliciteur général à fait allusion à deux autres actes illégaux. Je suppose qu'il s'agit de l'incendie criminel d'une grange et du vol de dynamite. J'aimerais savoir quand le solliciteur général a été mis au courant de chacun de ces actes, par qui et s'il a appris l'existence de tels actes à la suite d'enquête instituée par lui, par le premier ministre ou par n'importe quel autre ministre.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je me trouve dans la position très curieuse de me voir reprocher par le chef de l'opposition d'avoir été à la Chambre vendredi après-midi ou vendredi matin.

Une voix: Il était absent.

M. Fox: J'avais toujours pensé que la Chambre des communes siégeait cinq jours par semaine.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Allez raconter ça au premier ministre.

M. Fox: Je ferais remarquer à la Chambre que notre gouvernement a créé une commission royale d'enquête en juillet dernier. Si nous l'avons fait, c'est parce que nous avions de bonnes raisons. Il ne devrait donc pas être étonnant qu'au cours des prochaines semaines ou des prochains mois on découvre qu'il s'est produit d'autres actes illégaux.

Dans le discours que j'ai prononcé à la Chambre vendredi, j'ai dit que j'avais déjà signalé au procureur général de la province de Québec deux actes qui semblaient illégaux et que je lui signalais un troisième acte, soit la subtilisation d'une liste informatisée des membres du PQ.

Contrairement à ce que le chef du Nouveau parti démocratique a dit, il ne s'agissait pas de l'entrée avec effraction dans les bureaux du quartier général du Parti Québécois.

Parmi les autres actes illégaux que j'ai déjà signalés au procureur général du Québec, il y a, comme l'a si bien dit le chef de l'opposition, un incendie criminel et un vol de dynamite.

Quant à l'affaire dont j'ai parlé à la Chambre vendredi, c'est le vendredi précédent que j'en avais entendu parler pour la première fois, d'une façon très vague, et au cours de la fin de semaine le directeur général du service de sécurité ainsi que le commissaire de la GRC ont pu vérifier d'autres agissements. Nous en avons reparlé lundi et mardi nous avons porté l'affaire à l'attention du procureur général du Canada. Nous avons également averti jeudi la Commission fédérale d'enquête sur les activités de la GRC et vendredi, le procureur général de la province de Québec.

● (1422)

LA PERSONNE À L'ORIGINE DE L'AUTORISATION DU CAMBRIOLAGE AU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre d'être capable de faire passer en douce une déclaration préparée à l'avance dans les délibérations de la Chambre, comme il l'a fait l'autre jour. Il serait peut-être bon de rappeler la situation inhabituelle où le ministre s'est trouvé l'autre jour en présentant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est pour empêcher qu'on fasse la lumière sur cette affaire que les députés d'en face cherchent à couvrir de leurs cris les questions des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre a avoué que cela faisait une semaine qu'il était au courant lorsqu'il a porté ces faits à l'attention du Parlement et il l'a fait de manière à ne pas avoir à répondre aux questions de la Chambre. Étant donné que cela fait maintenant plus d'une semaine que le ministre est au courant, je suppose qu'après avoir eu connaissance de ces activités illégales, il a mené sa propre enquête. Dans ce cas, peut-il nous dire qui a autorisé le cambriolage touchant les dossiers et les documents du Parti Québécois et quelle raison la personne responsable a-t-elle invoquée pour avoir autorisé ce cambriolage?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je le répète, ce sont seulement de vagues renseignements au sujet de cette affaire qui m'avaient été donnés le vendredi précédent. J'ai donc jugé qu'il était de mon devoir d'essayer d'obtenir des faits plus précis avant de faire une déclaration. J'ai bel et bien mis la Chambre au courant de l'affaire dès que j'ai pu, après avoir eu l'occasion de parler à certaines personnes qui y sont impliquées. J'ai également pu en discuter avec les deux soliciteurs généraux qui m'ont précédé; ceux-ci m'on déclaré sans ambages ne jamais avoir eu vent des agissements en question. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le commissaire de la GRC ainsi qu'avec le directeur général du service de sécurité en personne pour m'assurer que l'on en avait discuté aux échelons supérieurs de ce service, c'est-à-dire au niveau de la direction générale.

M. Clark: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a prétendu que l'on avait discuté de cette affaire aux échelons supérieurs. Quand au juste? Ce que je veux savoir, c'est qui a donné le feu vert. Le ministre peut-il répondre à cette toute petite question?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je pense l'avoir dit dans la réponse que je viens de donner. Il est certain que l'on en a discuté aux échelons supérieurs du service de sécurité . . .

Une voix: Qui a donné l'autorisation?

M. Fox: . . . et le directeur général de ce service avait été mis au courant de l'opération au préalable.

M. Hees: Qui a donné le feu vert?

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—DEMANDE D'INSTITUTION D'UN COMITÉ D'ENQUÊTE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, il va falloir étudier cette question plus à fond pour savoir qui a autorisé le directeur général à agir ainsi et dans quelle mesure le gouvernement du Canada était en cause ou a directement ou indirectement donné des ordres à cette fin. La plus grande confusion semble régner. L'ancien ministre a dit qu'il aurait pu être avisé, mais qu'il n'en était pas réellement certain et le ministre aurait dit—je dis bien, aurait dit—qu'il y aurait lieu de conclure que la GRC lui a menti. Étant donné que nous avons soulevé cette fort importante question de responsabilité ministérielle et que le ministre lui-même a porté atteinte à la réputation de la GRC, j'aimerais qu'il nous dise s'il est disposé à recommander à ses collègues qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit chargé d'étudier tous les aspects de la question des activités illicites de la part des services de sécurité, y compris la part prise par les ministres responsables ou hauts fonctionnaires du Conseil privé ou tout au moins ce qu'ils en savent?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer sous silence les prémisses de la question du chef de l'opposition. Le ministre actuel de la Consommation et des Corporations m'a affirmé catégoriquement et sans ambages ce matin qu'il n'avait en aucune manière été mis au courant et qu'il ne savait rien de l'acte en question concernant les dossiers du Parti Québécois. En outre, je n'ai jamais dit que la Gendarmerie royale m'avait menti ni porté atteinte à la réputation de la GRC.

● (1427)

Des voix: Bravo!

M. Fox: Quand on examine les débats depuis quelques mois, on a tôt fait de se rendre compte qui a fait des allégations injustes à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est honteux!

M. Fox: Le chef de l'opposition devra se décider. En juin dernier, il réclamait une commission royale d'enquête sur les méthodes et les pratiques de la Gendarmerie royale. Cette commission a été instituée. Elle est publique et elle possède tous les pouvoirs voulus pour lui permettre d'examiner ces activités.

Des voix: Ce n'est pas vrai!

M. Fox: Si les députés de l'opposition cessaient d'écouter les sottises des uns et des autres et prenaient connaissance du mandat ils constateraient que la commission a nettement tous les pouvoirs nécessaires pour dépister tout acte illégal jusqu'aux plus hauts niveaux du gouvernement.

L'AGENT COMPTABLE DES SERVICES DE SÉCURITÉ

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Étant donné que c'est au sujet des services de sécurité et de renseignements et non pas nécessairement au sujet de la GRC que nous devrions obtenir davantage d'information, je me permettrai de poser au ministre la question suivante: vendredi dernier, le premier ministre aurait dit s'être rendu compte en 1974 ou 1975—il n'était pas sûr de l'année—qu'on exerçait une surveillance policière à l'endroit d'un parti politique démocratique dans notre pays—une surveillance à l'endroit du parti même et de certains de ses membres. Je voudrais savoir du solliciteur général, qui a à répondre devant la Chambre des services de sécurité et de renseignements tout comme des services policiers, si lui ou l'un de ses prédécesseurs avaient découvert les motifs d'une telle enquête, qui l'avait ordonnée et, enfin, quelle enquête le gouvernement avait entreprise à l'époque sur les méthodes et modalités de cette surveillance.

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, la question de l'honorable député n'est pas très claire dans mon esprit. Il me demande pourquoi il y avait eu de la surveillance en 1974 ou en 1973. Il se réfère évidemment à une réponse qu'aurait donnée le premier ministre dans une conférence de presse et il pourrait sans doute profiter de l'occasion, lorsque le premier ministre sera de retour, pour lui poser la même question. Quant à moi, les procédures actuelles sont à l'effet, monsieur le président, que nous tentons de faire la surveillance uniquement de groupes qui sont peut-être subversifs, à l'intérieur du mandat général qui a été donné au Service de sécurité de la GRC. Le Service de la sécurité de la GRC s'est vu donner un mandat précis par le gouvernement en 1975 et ce mandat touche à des actes d'espionnage, de terrorisme, que ce soit du terrorisme national ou international, à des actes subversifs et à des activités de groupements étrangers à l'intérieur du Canada. Il est clair, monsieur le président, que nous ne faisons aucune surveillance en général de parti politique, mais il est également clair, monsieur le président, comme le premier ministre l'a déjà indiqué, qu'être membre d'un parti politique, que ce soit le parti libéral, le parti progressiste conservateur, le Nouveau parti démocratique ou le Parti Québécois, ne donne pas d'immunité à quiconque aurait des tendances à vouloir des changements par des voies violentes et non démocratiques.

[*Traduction*]

LES PRÉSUMÉS INCENDIE ET VOL DE DYNAMITE—LA PERSONNE À L'ORIGINE DE L'AUTORISATION DE L'OPÉRATION

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Ma question au ministre était la suivante bien sûr: qui a ordonné cette opération de surveillance et qu'a fait le gouvernement lorsqu'il en a eu connaissance? Dans le même ordre d'idée, la presse nous a appris ce matin que M. Claude Morin, que l'on décrit comme un adjoint au solliciteur général actuel, avait déclaré hier soir que le gouvernement fédéral actuel savait en septembre dernier que la police était impliquée dans un incendie volontaire et dans le vol de dynamite au Québec. C'était en septembre dernier. Qui a ordonné ces opérations et qu'est-ce que le gouvernement a fait pour en savoir davantage sur les circonstances et les faits qui ont entouré ces opérations?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Pour ce qui est des faits, le député se trompe encore une fois. Je présume que les journaux ont dit que le gouvernement actuel, au lieu de cacher les faits, en avait saisi le procureur général du Québec en septembre. Le 19 septembre, le procureur général adjoint du ministère de la Justice a écrit au procureur adjoint du Québec pour lui signaler ces faits. La lettre a été reçue le 20 septembre. Pour ce qui est des allégations générales concernant le vol et l'incendie, elles m'ont été signalées effectivement après la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 17 juin dernier. Ce sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé d'agir et d'établir une commission d'enquête fédérale, de façon à découvrir la vérité, à déterminer une fois pour toutes l'ampleur des cambriolages, à purifier l'atmosphère au sein de la GRC et à permettre à ses services de sécurité de continuer à assumer une tâche qui est essentielle à la sécurité de notre pays.

● (1432)

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—DEMANDE D'EXPLICATION DES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Je ne parle pas à la légère et je pèse mes mots. Le solliciteur général ne sera probablement pas d'accord, mais j'estime que nous sommes bel et bien en présence d'une tentative de dissimulation de la part du cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'aimerais citer une phrase du premier ministre, qui à mon sens est sans équivoque à cet égard. J'aimerais bien que le solliciteur général l'interprète pour moi. Selon le numéro du samedi 29 octobre dernier du *Globe*, le premier ministre aurait en effet dit ce qui suit:

> Lorsque nous avons découvert qu'elle . . .

Il parlait de la GRC.

> . . . s'adonnait à une activité illégale, nous lui avons dit de cesser immédiatement, sous peine de subir les rigueurs de la loi.

Voici ce que je veux demander au solliciteur général à ce sujet: le premier ministre parlait-il—ce n'est pas clair d'après le contexte—du moment où l'effraction a été commise, ce qui donne alors à entendre que le public aurait dû être mise au courant; c'est là une façon d'interpréter ce qu'il a dit; ou, autre interprétation, parlait-il du moment où il en a été informé, soit la semaine dernière, et nous dit-il alors qu'étant au courant de ce que la GRC faisait une chose illégale, on lui a ordonné d'arrêter; autrement dit, qu'a-t-il découvert la semaine dernière, que la GRC continuait de faire ce qu'on lui avait interdit?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il me faudrait, je crois, demander au premier ministre ce qu'il voulait dire lorsqu'il a fait cette déclaration. Sauf erreur, la déclaration portait sur deux choses différentes; d'abord, sur la question de la surveillance d'ordre général des partis politiques. La position du gouvernement a toujours été claire là-dessus. Aucun parti politique à caractère démocratique, de quelque tendance qu'il soit, ne devrait faire l'objet d'une surveillance systématique de la part de la GRC. Cela, le premier ministre l'a dit clairement à maintes reprises à la Chambre. Nous l'avons déclaré officiellement à la Chambre en 1976.

Quant à l'autre partie de la question, qui semble susciter une certaine confusion, le premier ministre fait allusion de toute évidence au fait que cette question de rubans d'ordinateur sur lesquels figuraient les listes des membres du Parti québécois a été porté à son attention à la fin ou au début de la semaine dernière. Je pense que les faits sont aussi simples que cela et toute confusion qui pourrait naître à ce sujet ne serait de nouveau qu'un problème d'interprétation de la part du lecteur.

M. Broadbent: Nous verrons bien lorsque le premier ministre reviendra à la Chambre.

Une voix: Demandez-lui.

Mr. Broadbent: S'il se trouvait là, je lui demanderais. En faisant allusion à quelque chose d'autre, le premier ministre a alors fait une déclaration que je ne puis que qualifier d'ambiguïté calculée dans ce cas précis, et qui à été rapportée dans les journaux de fin de semaine. Il a dit que, lorsqu'il a découvert que des mesures de surveillance avaient été prises en 1974 ou en 1975, il n'était pas sûr de l'année, pour compiler une liste des membres du PQ, il s'est alors rendu compte que «peut-être qu'ils le lui avaient dit» à l'époque, le «ils» désignant la GRC. Le solliciteur général peut-il croire qu'en 1974 ou 1975, un homme doué d'un intelligence normale mis au courant de l'existence de mesures de surveillance, quoiqu'il prédende ne pas en être sûr, après avoir apris qu'une liste d'adhésions politiques futures se trouvait entre les mains de la GRC, n'ait pas demandé à cette dernière si elle avait agit légalement et dans le respect de la paix publique et non pas par des moyens illégaux.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il est tout à fait évident que le premier ministre a répondu en détail à ces questions au cours de sa conférence. Il a déclaré qu'il avait effectivement reçu de temps à autres certaines informations en provenance du service de sécurité de la GRC, renseignements qui lui sont communiqués dans le cadre de ses fonctions et que dans la plupart des cas la question de savoir d'où provenaient ces renseignements n'avait pas été posée compte tenu du fait que la GRC l'avait toujours assuré qu'ils provenaient de sources sûres.

LA SURVEILLANCE DU PARTI QUÉBÉCOIS—LES MESURES PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le premier ministre a fait preuve d'une naïveté désarmante vendredi quand il a déclaré qu'on lui avait fait part de cette affaire en 1974 et en 1975 et qu'il a été scandalisé d'apprendre qu'ils surveillaient un parti démocratiquement constitué. Le solliciteur général ne considère-t-il pas que le premier ministre ou en fait tout ministre qui se scandalise de la surveillance d'un parti démocratiquement constitué a le devoir de faire preuve de bon sens ou de responsabilité morale pour aller un peu plus loin, pour vérifier s'il le faisait en fait de façon démocratique?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Quand le premier ministre s'est rendu compte de ce qui se passait, il a pris l'attitude qui s'imposait. Je prendrai la même attitude aujourd'hui pour dire au service de sécurité que toute surveillance de ce genre est inacceptable et qu'on doit y mettre fin immédiatement.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL RÉVÈLE LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA GRC AUPRÈS DU FLQ EN 1970

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse également au solliciteur général. Les révélations sensationnelles qu'il faisait la semaine dernière ont évidemment semé la consternation même parmi les partisans les plus farouches du gouvernement actuel. Monsieur le président, étant donné que les révélations semblent avoir été faites par la Commission Keable à la suite de mesures prises par le gouvernement du Québec au sujet de la perquisition qui a été faite dans les édifices de l'Agence de presse libre du Québec, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, enfin, il va révéler complètement toutes les activités illégales qu'a commises la Gendarmerie royale, en commençant par son infiltration au sein du FLQ en 1970?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, quand nous avons décidé de mettre sur pied une commission royale d'enquête au mois de juillet, c'était justement pour pouvoir faire la lumière de façon claire, de façon précise, de façon non équivoque sur toutes les activités de la GRC.

Nous avons pensé, monsieur le président, et peut-être que là-dessus mon honorable collègue ne partage pas mon idée, nous avons pensé que c'était préférable de le faire dans un cadre judiciaire, où il y avait un juge, où il y avait des règles de procédure, où les gens pouvaient être interrogés et contre-interrogés sous serment, et où ils auraient l'occasion de présenter une défense pleine et entière pour expliquer leurs actions au tribunal et à la population du Canada.

Je pense, monsieur le président, que c'est une façon de procéder de beaucoup préférable à celle que suggère l'honorable député, et d'ailleurs je dois lui dire, puisqu'il est tellement impressionné par les activités du gouvernement du Parti Québécois à Québec, que ce même gouvernement qui l'impressionne tant agit de la même façon, monsieur le président.

M. Matte: Je désire poser une question supplémentaire. Le gouvernement du Québec peut peut-être m'impressionner, monsieur le président, mais je dois avouer que le ministre et le

gouvernement nous impressionnent grandement lorsque l'on a de telles révélations. Il est donc bien inutile de donner des explications à dormir debout. J'aimerais donc que le ministre dise si dans le dossier de la Gendarmerie royale du Canada il existe des confirmations au sujet des infiltrations de la Gendarmerie royale du Canada au sein des cellules du FLQ en 1970, et si la Commission qui siège actuellement aura des révélations précises à faire à ce sujet?

M. Fox: Monsieur le président, il va de soi que si l'on avait réussi à s'infiltrer dans des cellules du FLQ en 1970, je n'aurais quant à moi, monsieur le président, que des félicitations à adresser à la Gendarmerie royale du Canada.

[*Traduction*]

LE CAMBRIOLAGE DES BUREAUX DU PARTI QUÉBÉCOIS—LA DATE DE L'INFORMATION DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Elle fait suite aux pseudo-réponses données au député de Northumberland-Durham et au chef de l'opposition. Le ministre de la Consommation et des Corporations, l'ex-solliciteur général a déclaré au cours de la fin de semaine qu'il ne savait pas si on l'avait mis au courant ou non du cambriolage des bureaux du Parti Québécois effectué en janvier 1973. L'ancien ministre doit maintenant avoir atteint le seuil du souvenir ou être guéri de son amnésie sélective. Le ministre en a-t-il parlé à l'ancien solliciteur général? A quelle date l'ancien solliciteur général prétend-il avoir été informé du cambriolage? Je pose cette question au ministre pour qu'il puisse faire connaître les détails de cette cachotterie ministérielle.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens avec l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations jeudi dernier, je crois, et ce matin. Il m'a affirmé de façon tout a fait claire que non seulement il ne se souvient pas des événements mais qu'il est tout à fait certain qu'il n'en a jamais été informé. J'ai aussi un rapport du commissaire de la GRC et du directeur général du service de sécurité, lesquels ont parcouru les dossiers en détail. J'en ai déjà examiné une partie, et il en ressort que rien aux dossiers, ni dans ce qu'a dit l'ex-directeur général du service de sécurité qui a été interrogé à ce sujet, ne permet de croire que le ministre de la Consommation et de la Corporation ait été informé, avant ou après le fait, des moyens utilisés pour se procurer les bandes magnétiques.

● (1442)

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, voilà une réponse pour le moins inhabituelle. Après nous avoir dit qu'il ne se souvenait pas, le solliciteur général sait maintenant qu'il n'a pas été mis au courant. Le ministre voudrait-il répondre à la question du chef de l'opposition, nous dire qui a ordonné et autorisé ces faits de perquisition illégale, de vol, d'incendie, etc.? Le solliciteur général a répondu de façon évasive. Je lui demande donc si cela a été autorisé par le général Dare ou par le colonel Bourne, de la division Politique, planification et coordination du service de sécurité? Si je pose la question c'est que le gouvernement attaque la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, le député n'a peut-être pas eu le temps de vérifier avant de poser cette question. Il aurait justement besoin de vérifier, il verrait que les bandes magnétiques ont été obtenues le 9 janvier 1973. A cette époque ce n'est pas le général Dare qui dirigeait le service de sécurité. Pour répondre plus exactement à sa question, la perquisition ou le délit s'il y a lieu, n'a été autorisée ni par M. Dare qu'il a mentionné, ni par M. Bourne.

M. Woolliams: Maintenant une réponse positive, monsieur l'Orateur, après cette réponse négative. Qui a autorisé cette effraction? Qu'on nous donne le nom des personnes et du service responsables: est-ce les services ministériels ou le Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, les députés répètent à plaisir la même question. C'est au chef de l'opposition je pense que j'ai répondu sur cette même question. Si les députés voulaient cesser leurs interruptions un instant et écouter la réponse, ils ne perdraient pas leur temps à reposer les mêmes questions. J'ai dit de façon claire et nette que l'affaire a été autorisée par l'échelon le plus élevé du service de sécurité de la GRC, c'est-à-dire par celui qui occupait le poste de directeur général.

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LA POSSIBILITÉ D'UN RAPPORT PAR LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ANALYSE DE LA POLICE ET DE LA SÉCURITÉ

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et elle a trait au Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité de son ministère. Je ne veux pas qu'il sème la confusion dans l'esprit des députés en parlant de la direction des renseignements relatifs à la sécurité de la GRC. Étant donné que le Centre a été créé en 1971 afin de contrôler et de diffuser des renseignements relatifs à la sécurité, et qu'apparemment, certains fonctionnaires de ce centre étaient au courant de ces activités en 1973, le solliciteur général veut-il faire croire à la Chambre, comme le laissent entendre ses réponses aux questions précédentes, que ce centre et son directeur, le Colonel Bourne, n'ont jamais présenté de rapport sur ces activités à son prédécesseur?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai lu la même histoire dans le *Globe and Mail* de ce matin. J'ai posé la question au directeur du centre et il m'a répondu qu'il n'avait pas été averti, ni prévenu à l'avance ni informé après coup, des événements en question.

M. Jarvis: Une autre question, monsieur l'orateur. Outre sa conservation avec le directeur du centre, le solliciteur général a-t-il examiné les dossiers de la direction afin de déterminer ou de confirmer si celui-ci ignorait absolument tout de ces activités, et qu'il n'avait pas fait part au prédécesseur du ministre de certains soupçons ou certains faits? Le ministre est-il absolument convaincu de cela?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, tout indice en ce sens serait passé au crible par la Commission royale d'enquête, car celle-ci aurait accès à tous ces dossiers. Bien sûr, je n'ai pas parcouru tous les dossiers du centre depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui, et je n'ai pas l'intention de le faire, monsieur l'Orateur. Il y a peut-être un soupçon de vérité dans l'article du *Globe and Mail* que le député a lu. Dans ce cas, j'aimerais bien que les personnes qui renseignent ce journal communiquent aussi leurs information à la Commission royale d'enquête qui a pour mandat de faire une étude approfondie de ces questions.

[*Français*]

ON DEMANDE À QUELLES AUTORITÉS LES RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE DOIVENT ÊTRE TRANSMIS ET PAR QUI

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Lors d'un discours à la Chambre le 28 octobre, le solliciteur général déclarait que le Cabinet a conclu que si l'on possédait des renseignements sur un titulaire ou un candidat à un poste stratégique dans la Fonction publique, permettant de croire que la personne en cause est séparatiste ou un sympathisant du Parti Québécois, ces renseignements seraient pertinents en matière de sécurité nationale, et devraient être portés à l'attention des autorités compétentes. Ma question est la suivante: Le solliciteur pourrait-il dire quelles sont les autorités compétentes, qui est chargé de porter à leur attention ces renseignements en matière de sécurité nationale, et le Cabinet en est-il informé?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, je tiens tout d'abord à indiquer à l'honorable député qu'il s'agit évidemment d'une question de pratique de sécurité au sein du gouvernement. Il va de soi que si nous croyons que certaines gens sont des partisans avoués d'une séparation ou d'une destruction du Canada comme celui que nous connaissons, nous sommes d'avis qu'il y a certains postes stratégiques, et je dis bien certains postes stratégiques, au sein de l'administration fédérale, où ces gens-là ne doivent pas travailler. Il n'a jamais été question de les exclure de l'administration fédérale, mais d'exclure certaines personnes à des postes stratégiques. Je peux, peut-être, donner un exemple: Si nous sommes en train de préparer une stratégie constitutionnelle, si nous avons des postes de négociation avec les provinces au sein du ministère des Relations fédérales-provinciales ou d'autres ministères, où il y a des négociations-clés qui ont trait à l'avenir du pays, à mon avis, tous les députés de la Chambre sont d'accord pour dire que franchement ce bonhomme-là ne doit pas être là, parce que c'est très difficile pour lui d'être honnête avec lui-même et avec ses convictions politiques qui, dans plusieurs cas, comme l'honorable député le sait, sont des convictions fort profondes.

Alors dans ces cas, monsieur le président, nous pensons que ces personnes-là ne devraient pas être mutées à des postes stratégiques dans l'administration fédérale. L'information, monsieur le président, est évidemment, comme dans tous les autres cas, comme c'est normal, portée à l'attention du sous-ministre en cause, qui a pour rôle d'évaluer l'authenticité et la pertinence de l'information, et voir si oui ou non cette information-là devrait jouer eu égard au poste stratégique dont on fait mention.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Dans sa déclaration, le solliciteur général fait une distinction entre un séparatiste et un sympathisant. Peut-il nous expliquer cette distinction, et comment peut-il dire au juste qui est un sympathisant et qui est un séparatiste? Est-ce quelqu'un qui a voté pour le PQ ou qui a l'intention de le faire, et également, . . .

Une voix: . . . C'est contraire au Règlement . . .

M. La Salle: . . . non, ce n'est pas contraire au Règlement . . . et également, monsieur le président, à la lumière de l'intervention ou de la déclaration du premier ministre vendredi dernier, il disait qu'à l'égard des troubles de 1970, il avait trouvé normal que la GRC aille récupérer des dossiers dans les bureaux du Parti Québécois. Est-ce que le ministre pourrait dire s'il voit une différence entre un membre du FLQ en 1970 et un membre du Parti Québécois en 1973? Voilà une question très importante!

M. Fox: Monsieur le président, je pense que le premier ministre n'a jamais dit que c'était permis de commettre des actes illégaux. Ce qu'il a vraiment voulu indiquer dans sa réponse, c'est qu'il est fort possible que, dans la poursuite des objectifs de sécurité nationale, certains gestes soient posés, gestes qu'on ne peut pas accepter, gestes qui ne sont vraiment pas acceptables. Et vraiment le cas du raid qui a été fait à l'édifice où se trouvaient les bandes magnétiques et une liste des membres du Parti Québécois n'était pas une opération acceptable au gouvernement. D'ailleurs, je voudrais signaler à l'honorable député que malgré son intervention à la télévision en soirée vendredi, il aurait bien pu mentionner, s'il avait voulu être parfaitement honnête, que cette affaire-là avait été portée à l'attention des autorités du Québec par le solliciteur général du Canada, et ce n'est pas un accident que la chose soit devenue publique, monsieur le président. Quant à sa question précise, monsieur le président, il revient évidemment au sous-ministre en cause de faire l'évaluation de l'information. L'honorable député a posé une question qui en est vraiment une de rhétorique, à savoir si on faisait une différence entre un membre du FLQ et un membre du Parti Québécois. L'honorable député le sait très bien, parce qu'il siège lui-même à la Chambre depuis longtemps et a lui-même entendu le très honorable premier ministre établir clairement qu'il n'y avait aucune raison pour le Service de sécurité du Canada de faire quelque surveillance que ce soit au sein du Parti Québécois, qu'il reconnaissait évidemment comme un parti démocratique.

M. La Salle: Cela s'est fait quand même!

M. Fox: Mais, monsieur le président, si par hasard il y a des gens au sein du Parti Québécois ou de n'importe quel autre parti politique qui sont partisans de tendances maoïstes ou trotskistes ou autres, il va de soi que le Service de sécurité aura alors intérêt à faire la surveillance de tels groupes tant dans l'intérêt du Canada que dans celui du gouvernement du Québec.

Questions orales

● (1452)

[*Traduction*]

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LA RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITÉ AUX PLUS HAUTS ÉCHELONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aurais préféré poser ma question au ministre de la Justice, mais comme le solliciteur général est un des plus hauts officiers de justice du pays et qu'on a parlé du cours normal de la justice aujourd'hui, je voudrais lui demander si lui ou ses collègues ont songé aux responsabilités juridiques et autres qui incombent aux fonctionnaires supérieurs, le directeur général par exemple, et qui sont responsables des activités des services de sécurité? Étant donné la nature fort douteuse des activités révélées ici, est-il d'avis que personne n'est au-dessus de la loi et peut-il nous assurer qu'il n'y aura pas de suppression arbitraire de responsabilités aux échelons inférieurs?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, telle est la position du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Une voix: Qu'attendez-vous pour remettre votre démission alors?

LA SURVEILLANCE POSSIBLE DES PERSONNES LIÉES À LA COMMISSION D'ENQUÊTE LAYCRAFT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je remercie le ministre de sa réponse, monsieur l'Orateur. J'aimerais maintenant lui poser une autre question. Aussi révélateurs que puissent être les incidents survenus au Québec et impliquant les services de sécurité de la GRC, je tiens cependant à interroger le solliciteur général au sujet d'activités exercées en d'autres régions du pays. Je tiens à ce qu'il fasse consigner au compte rendu, s'il y consent, sa réponse à la question de savoir si des personnes liées à la Commission d'enquête Laycraft en Alberta—et ceci fait suite aux questions posées par le député de New Westminster—notamment le procureur général de la province et ses collaborateurs, ont fait l'objet d'une surveillance clandestine ou illégale, au moyen par exemple de l'écoute électronique ou de l'interception de leur courrier, de la part des services de sécurité de la GRC ou de qui que ce soit agissant sur son ordre? Peut-il nous donner cette assurance en termes non équivoques?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, cette affaire a été examinée à fond par la Gendarmerie royale du Canada, notamment par le sous-commissaire chargé de l'Opération sûreté. Au meilleur de notre connaissance, aucune des allégations que l'on a entendues n'a de fondement dans les faits. Comme je l'ai dit en réponse à la question du député de New Westminster, le commandant de la force policière a rencontré le solliciteur général afin d'examiner cette question. Le commandant a également émis un communiqué à la presse en Alberta afin de faire savoir que les allégations voulant que la GRC se soit livrée à de l'écoute électronique à l'endroit du procureur général de la province d'Alberta ne sont aucunement fondées.

[M. Fox.]

LES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION «O»—L'INFORMATION DU MINISTRE ET L'ACCEPTATION DE LA RESPONSABILITÉ

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je suis également très heureux de cette réponse. Dernière question supplémentaire, j'aimerais savoir si les services de sécurité de la GRC ont tenu le solliciteur général au courant de toutes les activités de la direction que l'on appelle parfois la direction spéciale «O» et qui, j'ignore s'il le sait, assure elle-même sa gestion financière et jouit d'une autonomie telle que même les commandants de divisions ignorent pratiquement tout des méthodes qu'elle utilise, de ses allées et venues et de ses activités. Peut-il dire si cette direction a opéré dans diverses régions du pays, s'il était parfaitement au courant de ces activités et s'il acceptera d'en répondre en sa qualité de ministre?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la GRC compte un service spécial opérationnel. Je tiens à dire au député que la GRC fonctionne selon un mandat qui lui est donné par le gouvernment. Le directeur général des services de sécurité est chargé de veiller au respect de ce mandat. Le gouvernement a donné des instructions pour que toutes les opérations soient menées conformément aux exigences de la loi. J'aimerais aussi faire remarquer au député que, depuis le début du printemps, une commission de révision des opérations a été mise sur pied au sein de la GRC. Cette commission examine toutes les questions relevant du domiane opérationnel, pour voir si les opérations menées par la GRC sont bien conformes au mandat qui lui a été confié par le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je tiens aussi à signaler que le directeur général des services de sécurité peut entrer en rapport avec les conseillers juridiques de la Couronne, chaque fois qu'il a des doutes sur le caractère légal d'une opération. Il peut également entrer en rapport avec moi s'il désire porter l'affaire à mon attention, car nous nous rencontrons une fois par semaine.

Des voix: Bravo!

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE MANDAT POUR LA PERQUISITION

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au solliciteur général. Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre vendredi, il a parlé d'un dilemme et a exhorté la Chambre et les Canadiens en général à ne pas porter de jugement trop hâtif à cet égard. Je voudrais lui demander de me donner une opinion juridique ce qui, je le sais, lui sera très facile. La loi ne stipule-t-elle pas qu'on doive se procurer un mandat de perquisition lorsqu'on soupçonne des activités illégales? Quel a été le dilemme ou l'urgence qui a fait qu'on a passé outre au processus légal habituel de perquisition dans ce cas-ci?

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'un seul député de ce côté-ci de la Chambre, ou de n'importe quel autre parti, chercherait à excuser une activité illégale. Je crois que la position du gouvernement est très claire.

Mlle MacDonald: Sauf la vôtre.

M. Fox: Le gouvernement pose comme principe que toute activité illégale qui lui est signalée sera également signalée aux instances compétentes.

Le dilemme fondamental a été signalé non seulement par le premier ministre et moi-même, mais encore par la Commission royale d'enquête sur la sécurité en 1969, organisme dont un membre distingué de ce parti faisait évidemment partie. A ce moment-là, la Commission elle-même a bien dit qu'à certains moments les services de sécurité, pour atteindre les objectifs de la sécurité nationale . . .

M. Broadbent: Et alors?

M. Fox: . . . pourraient avoir le problème suivant: s'acquitter de leur mandat et violer la loi ou ne pas s'acquitter de leur mandat.

M. Baker (Grenville-Carleton): Quelle remarque stupide!

Des voix: Règlement!

M. Fox: J'aimerais vous citer un exemple précis. Si un membre des services de sécurité doit mettre la main sur un code chiffré d'un pays étranger, par exemple, ou quelque chose qui pourrait présenter pour nous un très grand intérêt . . .

Des voix: Règlement!

M. Broadbent: Oh, oh!

M. Fox: . . . il est bien certain qu'en vertu de la loi actuelle cette personne pourrait être accusée d'avoir commis un acte illégal. Selon moi il est ridicule de placer dans cette situation les membres des services de sécurité.

M. Broadbent: Vous plaisantez!

M. Fox: Voilà le dilemme sur lequel je voudrais attirer l'attention de la Chambre et des députés d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général si, à son avis, tout le monde, y compris lui-même, n'a pas le devoir de condamner toute infraction à la loi commise par qui que ce soit et surtout par des officiers de police qui entrent par effraction dans les bureaux d'un parti politique légalement constitué? Si tel est le cas, pourquoi s'est-il montré tellement sur la défensive et si évasif dans la plupart de ses déclarations, et surtout dans celle de vendredi?

Des voix: Bravo!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première partie de la question du député, la réponse est, bien sûr, oui. Je l'ai dit bien clairement dans ma déclaration à la Chambre en juin dernier. J'ai dit très clairement que si la loi présentait des lacunes, la solution n'était pas de l'enfreindre, mais de la changer. L'une des tâches fondamentales de la Commission royale d'enquête sera de s'attaquer à ce problème, ce qui n'a pas été fait de façon approfondie ou totalement satisfaisante par la Commission royale d'enquête de 1969 dont le parti de M. Coldwell était membre . . .

Une voix: Allez-vous légaliser l'incendie volontaire?

M. Broadbent: C'est ce qui s'appelle dévier la conversation!

M. Fox: . . . avant qu'elle ne signe son rapport en indiquant que c'était vraiment, pour tout pays démocratique, un problème fondamental auquel nous devions nous attaquer, que cela nous plaise ou non.

Des voix: Bravo!

LA SURVEILLANCE POSSIBLE DES MEDIA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. Comme il est apparent que, sous prétexte de sécurité et par des moyens sans doute illégaux, le gouvernement et ses organismes n'hésitent pas à espionner les partis et les hommes politiques, le ministre peut-il nous faire connaître l'ampleur de la surveillance, des enquêtes et suppressions de nouvelles effectuées à l'égard des media par le gouvernement et par les services de renseignements?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, rien ne me permet de penser que les media soient surveillés.

M. Baker (Grenville-Carleton): Voulez-vous vous renseigner quand même?

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UN ORGANISME DISTINCT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général au sujet de la commission royale d'enquête sur la sécurité, dont il a parlé à plusieurs reprises.

Une voix: Camouflage.

M. MacGuigan: Devant les événements récents, est-ce que le gouvernement ne songe pas à revenir sur la décision qu'il avait prise de ne pas créer un organisme distinct chargé de la sécurité nationale, comme le demandait cette commission royale?

M. Woolliams: C'est cela qu'ils veulent.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député a bien dit que c'était là une des recommandations faites par la Commission royale en 1969. A cette époque, le gouvernement et la GRC ont étudié soigneusement cette recommandation. Pour toutes sortes de raisons, il a été décidé que le mieux était de laisser à la GRC les services de sécurité. J'ai examiné la question à diverses reprises, et je pense qu'il y a d'excellentes raisons pour cela. Mais on peut aussi invoquer de bons arguments en faveur de leur constitution en un organisme civil indépendant de la GRC. C'est là une question qu'il va falloir étudier très sérieusement. Ce sera sûrement là une des principales tâches dont voudra se charger la Commission royale d'enquête sur la sécurité, qui a été créée en juillet dernier.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'OPPORTUNITÉ DE LA SUPPRESSION DU GROUPE CIVIL DE SÉCURITÉ ET DE LA RESTITUTION DE L'AUTORITÉ À LA GENDARMERIE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général. Comme toute cette baisse de moralité . . .

Des voix: Oh, oh!

● (1502)

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, l'intégrité et l'image de marque de la GRC ont été ternies par les incidents qui touchent à la sécurité et au renseignement, et qui se sont produits depuis la création du Centre de planification et de recherche sur la sécurité sous la direction de l'actuel ministre des Approvisionnements et Services. Cela étant, le gouvernement envisage-t-il de rétablir la confiance du public dans la Gendarmerie royale en supprimant la direction de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité civile de son ministère, et en réintégrant toutes les activités et responsabilités en matière de sécurité et des renseignements sous le contrôle et la direction exclusifs de la GRC, comme c'était le cas avant l'arrivée des flics de Goyer, qui sont devenus depuis lors les gorilles de Fox?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Le groupe dont parle le député—et il le sait, car il en a longuement interrogé des représentants pendant l'examen des prévisions budgétaires de mon ministère, au printemps dernier—joue un rôle très utile dans le pays, et ceux qui le constituent sont, il le sait très bien, des fonctionnaires dévoués.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ABSENCE DE JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA GENDARMERIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre et du ministre de la Justice, ma question s'adresse au solliciteur général. Peut-il me dire si, compte tenu de ses responsabilités spéciales en matière d'administration de la justice, il partage l'opinion du premier ministre, selon qui certaines infractions à la loi peuvent se justifier au nom de la sécurité nationale? Ou bien le ministre partage-t-il mon opinion, à savoir que dans un État démocratique libéral, la loi doit être appliquée de façon juste et semblable pour tous, que rien ne justifie un cambriolage avec effraction, un vol ou un incendie criminel, quelle que soit la raison à l'origine de cette infraction ou la personne qui les commet?

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, il s'agit là évidemment d'une question à laquelle j'ai répondu, je crois, au moins à trois ou quatre reprises au cours de l'après-midi.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LE DÉFAUT D'INFORMATION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ DU CABINET

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le premier ministre n'ait pu être parmi nous, mais le solliciteur général, bien qu'il fasse partie depuis peu du comité de la sécurité et du renseignement du cabinet, pourrait peut-être nous dire pourquoi ce comité, présidé par le premier ministre et qui regroupe les personnes les plus haut placées en matière de sécurité, notamment le ministre de la Justice, le solliciteur général et le secrétaire d'État aux affaires extérieures, a eu connaissance, il y a quelques jours à peine, de cette perquisition illégale, de l'incendie criminel et des vols qui se sont produits? D'autre part, pourquoi le comité du cabinet n'en a-t-il pas été informé et comment est-ce possible?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): L'information dont parle le député concernant cette affaire avait été obtenue dans le cadre d'une opération qu'aucun des membres des services de sécurité actuels, y compris le directeur général de ce service, ne considérait comme une activité illégale. C'est pourquoi, à leur avis, il était inutile d'en faire part au gouvernement à ce moment-là.

Des voix: Oh, oh!

LES DIRECTIVES DU CABINET QUANT À LA SURVEILLANCE DE DIVERS SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. David MacDonald (Egmont): A la lumière de cette nouvelle révélation, le solliciteur général pourrait-il nous dire, soit pendant la période des questions soit dans une déclaration à l'appel des motions, quelles instructions ont été émises par le comité de la sécurité et du renseignement du cabinet, concernant la surveillance des partis politiques, des journalistes, des leaders syndicalistes, de l'Union nationale des agriculteurs et ainsi de suite, quel genre de renseignements on a essayé d'obtenir, et à qui ces renseignements ont été communiqués?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Si le député veut bien lire l'intervention que j'ai faite à la Chambre vendredi dernier, il verra que j'y ai rendu publique l'intégralité du mandat des services de sécurité du Canada, que j'ai exposé en détail. Il est bien évident que les services de sécurité de la GRC n'ont nullement reçu pour mandat d'enquêter sur l'ensemble des activités des partis politiques démocratiques de notre pays. Cependant, je le répète, si au sein d'un tel parti politique existait un groupe de personnes déterminées à provoquer des changements par des moyens antidémocratiques, ce groupe deviendrait naturellement l'objet légitime de la surveillance de la GRC.

Des voix: Bravo!

DEMANDE D'EXPOSÉ DES RELATIONS ENTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET LE COMITÉ DU CABINET

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance fondamentale de cette question et les remarques formulées vendredi dernier par le premier ministre quant à la possibilité d'outre-passer la loi, le solliciteur pourrait-il faire, aujourd'hui ou demain, une déclaration à l'appel des motions pour indiquer la nature exacte des relations entre ce comité du cabinet, présidé par le premier ministre, et le directeur général des services de sécurité sur lequel le solliciteur général fait retomber toute la responsabilité dans cette affaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire demain une déclaration à l'appel des motions. Si les députés ont des questions à poser, ils ont la possibilité de le faire, comme ils le font depuis presque une heure.

Des voix: Bravo!

Une voix: En voilà une façon de mettre un terme à la période des questions!

M. Fox: C'est la pratique courante et les députés de l'opposition ont la possibilité d'interroger les fonctionnaires des services au cours de l'examen des crédits; au printemps dernier, ils ont à plusieurs reprises profité de l'occasion.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Vous faites de l'obstruction systématique, Francis.

M. l'Orateur: A l'ordre.

Bills publics

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU POSTE DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-10, tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE CONCERNANT LE DÉPÔT DES BILLS PUBLICS AU «FEUILLETON»

M. l'Orateur: Je voudrais prendre un instant pour rappeler à la Chambre la pratique que l'on a suivie dans le passé quant au point de l'ordre du jour appelant le dépôt de quelque 205 bills d'initiative parlementaire. On procède d'habitude par tirage au sort, c'est-à-dire que l'on convient d'un certain nombre de bills à inscrire au *Feuilleton* après première lecture dans l'espoir qu'un certain nombre d'entre eux pourront du moins atteindre l'étape de la deuxième lecture.

Il ne nous est pas possible d'accaparer le temps de la Chambre ni pratique de présenter chacun des bills individuellement; aussi, conformément à la pratique déjà suivie, je demanderais que tous ces 205 bills individuels d'initiative parlementaire soient maintenant lus pour la première fois. Toutefois, du consentement unanime, on fera inscrire ainsi au *Feuilleton* tous ces bills publics d'initiative parlementaire au moyen d'une seule motion générale, et je répète la mise en garde de la présidence: je n'en ai pas examiné la régularité ou l'admissibilité au point de vue de la procédure. On pourra toujours soulever cet argument lorsqu'on sera saisi de l'un ou l'autre de ces bills, ce qui constitue une exception à la pratique, mais c'est la seule façon pratique de s'y prendre.

Par conséquent, après cette mise en garde de la présidence, qui ne certifie nullement ici la régularité des bills au point de vue de la procédure, je propose à la Chambre d'adopter la motion suivante: Que les 205 bills inscrits aujourd'hui au *Feuilleton* à la rubrique des bills publics d'initiative parlementaire soient lus pour la première fois. D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

1re LECTURE

Bill C-201 intitulé: «Loi concernant le coût de publication des rapports officiels».—M. Herbert.

Bill C-202 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les langues officielles».—M. De Bané.

Bills publics

Bill C-203 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat)».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-204 intitulé: «Loi prohibant l'attribution d'aide aux pays étrangers qui violent les droits de l'homme».—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-205 intitulé: «Loi prévoyant des mesures d'urgence pour traiter de la hausse des prix».—M. Lambert (Bellechasse).

Bill C-206 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (exploitation sexuelle des enfants)».—M. Epp.

Bill C-207 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (pornographie)».—M. McGrath.

Bill C-208 intitulé: «Loi visant à rendre plus lisibles et compréhensibles les documents et publications du gouvernement qui concernent les personnes âgées».—M. Goodale.

Bill C-209 intitulé: «Loi concernant l'aéroport international d'Ottawa».—M. Isabelle.

Bill C-210 intitulé: «Loi visant à corriger certaines anomalies et incompatibilités des Statuts revisés au Canada de 1970 relatives à la protection des droits linguistiques des Canadiens».—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-211 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la Chambre des communes et la Loi électorale du Canada (élections partielles)».—M. Dick.

Bill C-212 intitulé: «Loi portant la création du poste de conservateur de la colline du Parlement».—M. Watson.

Bill C-213 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les chemins de fer (définitions)».—M. Brinco.

Bill C-214 intitulé: «Loi modifiant la loi sur le divorce (séparation de *fait)*».—M. Robinson.

Bill C-215 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (chèques sans provision)».—M. Turner.

Bill C-216 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les banques, la loi sur la marine marchande du Canada, le Code criminel, le Tarif des douanes, la loi sur les douanes, la loi sur les licences d'exportation et d'importation, la loi sur l'expansion des exportations, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, la loi sur les corporations commerciales canadiennes, la loi sur les enquêtes sur les coalitions et d'autres lois connexes».—M. Kempling.

Bill C-217 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la radiodiffusion».—M. McKenzie.

Bill C-218 intitulé: «Loi concernant les personnes âgées».—M. Howie.

Bill C-219 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique».—M. Joyal.

Bill C-220 intitulé: «Loi prévoyant un référendum national sur le rétablissement de la peine capitale».—M. Lawrence.

Bill C-221 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)».—M. McKinnon.

Bill C-222 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les chemins de fer (propriété du terrain en cas d'abandon d'une ligne de chemin de *fer)*».—M. Whittaker.

Bill C-223 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Accréditation du syndicat)».—M. Rodriguez.

Bill C-224 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les chemins de fer (Réduction du bruit)».—M. O'Connell.

[M. l'Orateur.]

Bill C-225 intitulé: «Loi modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (statut de parti)».—M. Beaudoin.

Bill C-226 intitulé: «Loi prévoyant l'élimination des programmes et organismes fédéraux inactifs et faisant double emploi au moyen d'un examen parlementaire quinquennal».—M. Forrestall.

Bill C-227 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (intrusion dans la vie privée)».—M. Woolliams.

Bill C-228 intitulé: «Loi proclamant jour de fête nationale le jour du drapeau canadien».—M. Haidasz.

Bill C-229 intitulé: «Loi visant à protéger l'environnement canadien en instituant des procédures d'évaluations des effets, obligatoirement applicables avant la construction d'installations pouvant nuire à l'environnement».—M. Wenman.

Bill C-230 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (composition du Sénat du Canada)».—M. Murta.

Bill C-231 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (rapt d'enfant)».—M. Friesen.

Bill C-232 intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes (jeux de violence)».—M. Schellenberger.

Bill C-233 intitulé: «Loi concernant la politique de financement du transport dans les régions extra-métropolitaines».—M. Tessier.

Bill C-234 intitulé: «Loi concernant le jour du Patrimoine national».—M. MacGuigan.

Bill C-235 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail de manière à établir la négociation par secteur».—M. Jelinek.

Bill C-236 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (avortement et l'enfant à naître)».—M. Roche.

Bill C-237 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (droits des personnes en état d'arrestation)».—M. Symes.

Bill C-238 intitulé: «Loi concernant l'âge de retraite».—M. Rynard.

Bill C-239 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (obscénité)».—M. Whiteway.

Bill C-240 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la loi sur le Sénat et la Chambre des communes et la loi électorale du Canada».—M. Hurlburt.

Bill C-241 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (pornographie)».—M. Dinsdale.

Bill C-242 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les Commissions de port (représentation locale)».—M. Friesen.

Bill C-243 intitulé: «Loi concernant une déclaration canadienne des droits des enfants».—M. McGrath.

Bill C-244 intitulé: «Loi concernant la préservation et la remise des dossiers de circonscription».—M. Dick.

Bill C-245 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les postes».—M. Robinson.

Bill C-246 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (prêts à taux usuraire)».—M. Robinson.

Bill C-247 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la Banque fédérale de développement (objets de la Corporation)».—M. Dick.

Bill C-248 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées)».—M. Knowles (Winnipeg-Nord Centre).

Bill C-249 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Droit du travailleur de refuser le travail dans des conditions dangereuses)».—M. Rodriguez.

Bill C-250 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (jours-amendes)».—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-251 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada (pollution)».—M. Friesen.

Bill C-252 intitulé: «Loi modifiant la loi sur l'intérêt».—M. Herbert.

Bill C-253 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les banques (qualités requises des administrateurs)».—M. Herbert.

Bill C-254 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (jeunes contrevenants)».—M. Woolliams.

Bill C-255 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (avortement)».—M. Herbert.

Bill C-256 intitulé: «Loi modifiant la loi sur le casier judiciaire».—M. Friesen.

Bill C-257 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les Indiens (Droits des femmes indiennes)».—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-258 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada)»—M. Isabelle.

Bill C-259 intitulé: «Loi concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas».—M. Robinson.

Bill C-260 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (enseignants votant à l'étranger)».—M. Epp.

Bill C-261 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada (pollution par le bruit)».—M. Whittaker.

Bill C-262 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (vote par procuration du personnel navigant)».—M. Forrestall.

Bill C-263 intitulé: «Loi modifiant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handicap physique ou de l'état de santé)»—M. Herbert.

Bill C-264 intitulé: «Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence».—M. Friesen.

Bill C-265 intitulé: «Loi modifiant la loi sur le casier judiciaire».—M. Robinson.

Bill C-266 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages électoraux)».—M. Herbert.

Bill C-267 intitulé: «Loi concernant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Prince George-Peace River)».—M. Oberle.

Bill C-268 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (emploi des contributions)».—M. MacGuigan.

Bill C-269 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (nouvelle définition de l'homicide coupable)»—M. Robinson.

Bill C-270 intitulé: «Loi concernant les conditions auxquelles les fonctionnaires publics peuvent accepter un emploi après avoir quitté la fonction publique».—M. Baker (Grenville-Calteton).

Bills publics

Bill C-271 intitulé: «Loi portant création d'une administration de protection de l'environnement des côtes du Canada».—M. Watson.

Bill C-272 intitulé: «Loi modifiant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (citoyens canadiens)».—M. Jones.

Bill C-273 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (vote transmis par la poste)».—M. Friesen.

Bill C-274 intitulé: «Loi modifiant la loi sur le casier judiciaire».—M. Rynard.

Bill C-275 intitulé: «Loi concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la Colline du Parlement».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-276 intitulé: «Loi modifiant le droit fiscal».—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-277 intitulé: «Loi modifiant la loi nationale sur l'habitation (justification du besoin)».—M. Friesen.

Bill C-278 intitulé: «Loi concernant l'anniversaire de la Grande Charte».—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-279 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (avortement)».—M. Leggatt.

Bill C-280 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada)».—M. Herbert.

Bill C-281 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (publications et spectacles choquants)».—M. Whiteway.

Bill C-282 intitulé: «Loi sur l'application de la Convention 96 de l'Organisation internationale du travail concernant les bureaux de placement payants».—M. Caccia.

Bill-283 intitulé: «Loi modifiant le code canadien du travail (grève ou lock-out)».—M. Jelinek.

Bill C-284 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (augmentation du salaire horaire minimum)».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-285 intitulé: «Loi concernant la création d'une Administration des corridors Canada-Alaska et Canada-Maines».—M. Watson.

Bill C-286 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail».—M. Herbert.

Bill-287 intitulé: «Loi relative à la Semaine nationale de l'alimentation».—M. Nystrom.

Bill C-288 intitulé: «Loi prévoyant le contrôle des formulaires dans la fonction publique».—M. Hnatyshyn.

Bill C-289 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Droit d'appel du travailleur congédié)».—M. Rodriguez.

Bill C-290 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les langues officielles».—M. Jones.

Bill C-291 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Avis de fin d'emploi)».—M. Rodriguez.

Bill C-292 intitulé: «Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald».—M. Macquarrie.

Bill C-293 intitulé: «Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage».—M. Oberle.

Bills publics

Bill C-294 intitulé: «Loi portant création d'une administration de l'emploi des Indiens et Esquimaux».—M. Watson.

Bill C-295 intitulé: «Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu».—M. Woolliams.

Bill C-296 intitulé: «Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés».—M. Herbert.

Bill C-297 intitulé: «Loi établissant un conseil canadien de la presse au Canada».—M. Scott.

Bill C-298 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (indication des noms des accusés)».—M. Dick.

Bill C-299 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (prisonniers habilités à voter)».—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-300 intitulé: «Loi modifiant le droit linguistique canadien».—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-301 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)».—M. Robinson.

Bill C-302 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le divorce (pension alimentaire, entretien et garde)».—M. Huntington.

Bill C-303 intitulé: «Loi concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-304 intitulé: «Loi établissant une école nationale d'administration dans la région de la Capitale nationale».—M. Gauthier (Ottawa-Vanier).

Bill C-305 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs)».—M. Herbert.

Bill C-306 intitulé: «Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence».—M. Robinson.

Bill C-307 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la citoyenneté (objecteurs de conscience)».—M. Epp.

Bill C-308 intitulé: «Loi modifiant la loi sur l'expansion des exportations».—M. Rodriguez.

Bill C-309 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Droit du travailleur de refuser de faire des heures supplémentaires)».—M. Rodriguez.

Bill C-310 intitulé: «Loi rajustant la représentation du Québec à la Chambre des communes et révisant les circonscriptions électorales du Québec».—M. Caouette (Villeneuve).

Bill C-311 intitulé: «Loi modifiant la loi canadienne sur les droits de la personne».—M. Dick.

Bill C-312 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés)».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-313 intitulé: «Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matières d'accidents de transport)».—M. Forrestall.

Bill C-314 intitulé: «Loi relative à la commercialisation du grain des Prairies».—M. Nystrom.

Bill C-315 intitulé: «Loi concernant la communication de renseignements scientifiques relatifs à la composition de toute substance de l'alimentation».—M. Nystrom.

[M. l'Orateur.]

Bill C-316 intitulé: «Loi modifiant la loi sur le revenu (appartenance politique)».—M. Jones.

Bill C-317 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les banques (qualités requises des administrateurs)».—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-318 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (pornographie)».—M. Epp.

Bill C-319 intitulé: «Loi relative à la publicité de l'alimentation».—M. Nystrom.

Bill C-320 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (jeux de violence)».—M. Brisco.

Bill C-321 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les chemins de fer (clôtures)».—M. Collenette.

Bill C-322 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (obscénité)».—M. Lawrence.

Bill C-323 intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions prévoyant la normalisation de garanties et en définissant les conditions minimales».—M. McKenzie.

Bill C-324 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (armes à feu à poudre noire)».—M. Friesen.

Bill C-325 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (la pornographie et les enfants)».—M^me^ Appolloni.

Bill C-326 intitulé: «Loi relative aux bruits industriels».—M. Robinson.

Bill C-327 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation».—M. Towers.

Bill C-328 intitulé: «Loi régissant l'activité des démarcheurs parlementaires».—M. Robinson.

Bill C-329 intitulé: «Loi protégeant l'indexation des prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada».—M. Reid.

Bill C-330 intitulé: «Loi prévoyant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires».—M. Baker (Grenville-Carleton).

Bill C-331 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la Cour suprême».—M. Friesen.

Bill C-332 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prestations supplémentaires de retraite et certaines dispositions connexes d'autres lois».—M. Schumacher.

Bill C-333 intitulé: «Loi concernant la vente d'artifices aux mineurs».—M. McGrath.

Bill C-334 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada et la loi sur les dépenses d'élections».—M. Jones.

Bill C-335 intitulé: «Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations au parent adoptif)».—M. Rodriguez.

Bill C-336 Bill intitulé: «Loi modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique)».—M. McKenzie.

Bill C-337 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion».—M. Clark (Rocky Mountain).

Bill C-338 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-339 intitulé: «Loi modifiant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (serments et renseignements confidentiels)».—M. Leggatt.

Bill C-340 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (nomination des sénateurs)».—M. McKinnon.

Bill C-341 intitulé: «Loi sur l'obligation de placer les drapeaux du Canada dans les deux Chambres du Parlement».—M. Schumacher.

Bill C-342 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (avortement)».—M. Robinson.

Bill C-343 intitulé: «Loi prévoyant la création du poste de conservateur d'archéologie pour le Canada».—M. Watson.

Bill C-344 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la statistique.—M^lle MacDonald (Kingston et les Îles).

Bill C-345 intitulé: «Loi créant le poste d'Ombusdsman».—M. Reid.

Bill C-346 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)».—M. Robinson.

Bill C-347 intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-348 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (pornographie)».—M. Friesen.

Bill C-349 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (appels)».—M. Reid.

Bill C-350 intitulé: «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs)».—M. McKinnon.

Bill C-351 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'intérêt».—M. Robinson.

Bill C-352 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales».—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-353 intitulé: «Loi rescindant le Protocole d'accord intervenu le 28 juin 1976 entre le ministre des Transports et The Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) et The Canadian Air Line Pilots' Association (CALPA).—M. Joyal.

Bill C-354 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail».—M. Oberle.

Bill C-355 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois *ans*)».—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-356 intitulé: «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension d'invalidité)».—M. Caccia.

Bill C-357 intitulé: «Loi concernant la divulgation des dossiers de solvabilité».—M. McGrath.

Bill C-358 intitulé: «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Pontiac-Gatineau-Labelle)».—M. Lefebvre.

Bill C-359 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale (divulgation de documents)».—M. Oberle.

Bills publics

Bill C-360 intitulé: «Loi concernant le commerce des animaux exotiques».—M. Watson.

Bill C-361 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement (pêches)».—M. McGrath.

Bill C-362 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la quarantaine des plantes».—M. Whittaker.

Bill C-363 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (peine capitale)».—M. Guay (Lévis).

Bill C-364 intitulé: «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (sondages d'opinion)».—M. Friesen.

Bill C-365 intitulé: «Loi portant création d'une administration de conservation, pour usage public, de toutes les lignes de chemin de fer abandonnées au Canada».—M. Watson.

Bill C-366 intitulé: «Loi visant à encourager l'augmentation de la force de réserve des Forces canadiennes».—M. Robinson.

Bill C-367 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (radiodiffusion obscène)».—M. Herbert.

Bill C-368 intitulé: «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (appartenance politique)».—M. Jones.

Bill C-369 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la sécurité des véhicules automobiles (dispositifs de protection en cas de collision)».—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-370 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (détention préventive des repris de justice)».—M. Orlikow.

Bill C-371 intitulé: «Loi prohibant l'attribution d'aide aux pays étrangers qui violent de façon suivie les droits de l'homme».—M. Brewin.

Bill C-372 intitulé: «Loi concernant le plateau continental».—M. McGrath.

Bill C-373 intitulé: «Loi prévoyant des mesures d'urgence pour traiter de la hausse des prix».—M. Caouette (Villeneuve).

Bill C-374 intitulé: «Loi concernant les denrées périssables emballées».—M. Friesen.

Bill C-375 intitulé: «Loi modifiant le droit pénal (peines pour certaines infractions)».—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-376 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique».—M. Orlilow.

Bill C-377 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les langues officielles».—M. Joyal.

Bill C-378 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants)».—M. Herbert.

Bill C-379 intitulé: «Loi incluant les autochtones au nombre des peuples fondateurs du Canada».—M. Philbrook.

Bill C-380 intitulé: «Loi concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté)».—M. Herbert.

Bill C-381 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les chemins de fer».—M. Schumacher.

Bill C-382 intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (congé)».—M. Friesen.

Bill C-383 intitulé: «Loi modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (députés indépendants à la Chambre des communes)».—M. Jones.

Bills publics

Bill C-384 intitulé: «Loi concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas régis par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique».—M. Orlikow.

Bill C-385 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et de l'Immigration (handicapés)».—M. Friesen.

Bill C-386 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (avortement)».—M. Oberle.

Bill C-387 intitulé: «Loi concernant la représentation à la Chambre des communes».—M. Towers.

Bill C-388 intitulé: «Loi visant à assurer le plein emploi au Canada».—M. Broadbent.

Bill C-389 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes)».—M. Orlikow.

Bill C-390 intitulé: «Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Banque du Canada».—M. Lambert (Bellechasse).

Bill C-391 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)».—M. Orlikow.

Bill C-392 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (avortement)».—M. Rondeau.

Bill C-393 intitulé: «Loi concernant l'âge de la retraite».—M. Mitges.

Bill C-394 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (scrutins de grève)».—M. Forrestall.

Bill C-395 intitulé: «Loi modifiant la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants)».—M. McGrath.

Bill C-396 intitulé: «Loi concernant la tenue d'un plébiscite national sur la séparation du Québec du Canada».—M. Schumacher.

Bill C-397 intitulé: «Loi divisant l'année civile en trois trimestres parlementaires».—M. Baker (Grenville-Carleton).

Bill C-398 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants».—M. Friesen.

Bill C-399 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (pornographie)».—M^me^ Appolloni.

Bill C-400 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (pornographie)».—M. Reid.

Bill C-401 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (directives sur la représentation de la sexualité et la violence)».—M. McGrath.

Bill C-402 intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (pornographie)».—M. Lawrence.

[M. l'Orateur.]

Bill C-403 intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes)».—M. Peters.

Bill 404 intitulé: «Loi modifiant la loi sur les produits dangereux (fils d'aluminium)».—M. Peters.

Bill C-405 intitulé: «Loi concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada».—M. Peters.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MacKAY—SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE DE SON BUREAU

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Ce n'est pas souvent que je soulève la question de privilège à la Chambre, mais, vu les révélations qui ont été faites aujourd'hui et ces jours derniers, je pense que j'ai ici quelque chose d'intéressant qui touche les privilèges de tous les députés. Je viens en fait d'être mis au courant à l'instant, lorsque j'ai été appelé dans le couloir.

Étant donné certaines circonstances que vous connaissez, j'ai jugé prudent de faire examiner mon bureau par un spécialiste en électronique et c'est comme ça que je viens d'apprendre qu'il y avait un micro de caché dans un des fauteuils de mon bureau, un micro en parfait état de marche. J'ai pensé que cela pourrait intéresser la Chambre, d'autant plus que l'on nous avait donné l'assurance—

● (1512)

Une voix: Comment?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député soulève une affaire fort inquiétante et extrêmement grave. La question sera donc examinée par les dignitaires de la Chambre. C'est tout ce que puis promettre à présent, et tant que nous n'aurons pas d'autres renseignements, tout ce que je puis faire, c'est de promettre à la Chambre d'examiner personnellement la question avec toute l'énergie dont je dispose.

Une voix: Fox n'est pas étonné.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

INSCRIPTION D'UNE MOTION À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je vous demande que, en conformité de l'article 60 du Règlement, l'étude des motions des voies et moyens, déposées par le ministre des Finances le 20 octobre, soit inscrite à l'ordre du jour de demain.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RECOURS À DES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour proposer, en vertu de l'article 26 du Règlement, une motion dont je vous ai donné préavis. Je demande l'autorisation de présenter, avec l'appui du député de Perth-Wilmot (M. Jarvis), une motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire d'une urgence exceptionnelle.

Il s'agit des révélations du solliciteur général (M. Fox), qui nous a appris vendredi, que les services de sécurité avaient, il y a peu de temps, volé par effraction des renseignements concernant un parti politique légal. La déclaration du solliciteur général soulève des questions importantes sur la politique et les méthodes suivies dans le domaine essentiel des services nationaux de la sécurité; ces questions sont très importantes pour les Canadiens, mais elles ne pourront être débattues dans un proche avenir dans le cadre des travaux ordinaires de la Chambre, comme l'a proposé le gouvernement. J'estime donc que la Chambre doit étudier cette affaire d'urgence.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale à la Chambre que le chef de l'opposition (M. Clark) m'a donné un préavis en conformité de l'article 26 du Règlement et que, peu de temps après, j'ai reçu un autre avis sur le même sujet présenté en vertu du même article par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

J'ai déjà parlé de l'article 26 du Règlement par le passé et j'ai souvent mentionné les difficultés qu'éprouve la présidence quand on lui présente une demande en vertu de cet article. Souvent, ces demandes concernent des questions très importantes et dont l'étude s'impose d'urgence, mais qui ont trait à une situation permanente plutôt qu'à un événement d'actualité important. Chaque fois que je dois rejeter une telle demande, je le regrette parce que les demandes présentées en conformité de l'article 26 du Règlement donnent une garantie, soit que si l'on tient un débat spécial sur la question, celle-ci revêtira une certaine pertinence et la Chambre pourra y revenir dans d'autres débats. J'ai donc tendance à interpréter assez librement chaque fois que c'est possible les dispositions de l'article 26 du Règlement.

De fait, comme je l'ai dit bien des fois déjà, puisque le but de l'article 26 est de permettre de tenir à l'occasion des débats spéciaux sur les questions dont l'étude s'impose d'urgence, on ferait tout aussi bien de la supprimer entièrement si la présidence n'est pas prête à interpréter favorablement cette règle de temps à autre.

Cet article du Règlement est assujetti à certaines conditions. Je les ai déjà lues à la Chambre, notamment le paragraphe 5, qui stipule que la présidence doit tenir compte de la probabilité que les affaires en cause soient débattues à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens. La Chambre a souvent entendu la présidence déclarer qu'on pouvait discuter du sujet d'une telle motion par d'autres moyens dans un délai raisonnable. Je l'ai fait la semaine dernière encore parce que je pensais que le sujet en question, que je considérais personnellement comme très important, serait à l'étude à la Chambre pendant plusieurs jours.

Je ne peux pas dire la même chose de la question qui a été soulevée aujourd'hui. Le sous-alinéa (16) de l'article 26 du Règlement stipule ce qui suit:

> Le droit de proposer l'ajournement de la Chambre aux fins ci-dessus . . .

C'est-à-dire, aux fins de cet ordre.

> . . . est soumis aux conditions suivantes:
>
> *a*) La question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence, qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente;

On est enclin, je crois, à donner une définition très stricte au mot «urgence», qui semblerait s'appliquer uniquement aux débats provoqués par des événements subits et imprévus. Il me semble que dans le passé, la présidence a employé le mot «urgence» de façon intelligente en rejetant les demandes relatives à des problèmes persistants, notamment la situation économique en général, le chômage, et même des grèves qui se prolongent depuis un certain temps, bien que cela puisse poser un problème distinct et un peu plus délicat.

De toute façon, il me semble que des événements soudains ou imprévus revêtent bel et bien un caractère d'urgence. Il en est de même de la révélation soudaine et imprévue d'événements qui, faute d'intervention, pourraient précipiter l'adoption de mesures que l'on pourrait incontestablement qualifier d'urgentes.

Aussi, comme je l'ai dit en d'autres occasions, il me semble que si la Chambre n'est pas disposée à étudier une question d'un caractère aussi grave et aussi urgent que celle-ci, selon une interprétation raisonnable de l'article 26 du Règlement, autant supprimer cet article du Règlement. C'est pourquoi je juge que cette question est importante et qu'elle mérite d'être débattue aux termes de l'article 26 du Règlement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A mon avis, la Chambre doit être mise au courant d'une question dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une affaire dans le domaine judiciaire en ce qui a trait à nos délibérations. Notre Règlement ne prévoit pas la discussion de ces questions et la présidence n'est pas tenue de fournir des motifs. Toutefois, la Chambre doit savoir, je pense, que du fait qu'elle a ordonné, il y a quelque temps, une enquête sur les méthodes employées par la GRC—cet ordre fait partie de nos délibérations et, en fait, l'enquête ainsi ordonnée est en cours—la Chambre doit être assurée que la présidence a examiné la question du point de vue judiciaire.

A mon avis, cette affaire n'est pas dans le domaine judiciaire pour deux motifs. Tout d'abord, l'organisme chargé de la tâche qui lui a été confiée en vertu de cet ordre est un organisme d'enquête qui doit rendre un jugement et non un organisme judiciaire. Deuxièmement, en l'occurrence les discussions ou les débats qui se dérouleront ici n'influenceront certes pas la décision de l'organisme concerné. S'il en était ainsi j'aurais dû rejeter toutes les questions qui ont été posées pendant la période des questions, ce qui, à mon avis, aurait constitué un affront pour les députés qui cherchent à s'acquitter en bonne et due forme de leurs obligations à la Chambre.

GRC

Une voix: Bravo!

M. l'Orateur: J'ai déjà dit à plusieurs reprises—et j'ai particulièrement insisté lorsque notre comité des droits et immunités des députés a travaillé dernièrement à définir de façon précise la convention des affaires en cours d'instance comme celles qui nous concernent actuellement—qu'on ne pouvait empêcher une discussion, des questions ou un débat à la Chambre sans se fonder sur une stricte interprétation de cette convention et sans prouver à la présidence que les délibérations ou les débats de la Chambre pourraient influencer un jugement devant être rendu incessamment par un tribunal, ce qui n'est certainement pas le cas en l'occurrence.

Compte tenu de toutes les circonstances, je le répète, la question est de celles qu'il convient pour nous de discuter. Bien des fois déjà, nous avons procédé comme nous le faisons maintenant. La question a été soulevée une première fois par le chef de l'opposition, et peu de temps après, par le député d'Oshawa-Whitby. Si la Chambre y consent, j'aimerais donc proposer que la question soit présentée, éventuellement, par le chef de l'opposition, et appuyée par le député d'Oshawa-Whitby. Vu les circonstances, à mon avis, ce serait juste. La procédure exige qu'on demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion. S'il n'y a pas consentement unanime, alors 20 voix en faveur de la motion suffisent pour qu'on la mette en délibération. J'ai bien l'impression qu'elle le sera. Je puis donc supposer qu'il y aura consentement et qu'on devrait présenter la motion.

Il ne reste plus à la présidence qu'à décider quand le débat aura lieu. J'ai deux choix: premièrement, je puis reporter la décision à demain; ou deuxièmement, ordonner que l'on ouvre un débat ce soir à 8 heures, et je ne vois pas comment on pourrait trouver à redire que nous recourions à cette règle. Elle existe précisément pour être appliquée. La question est urgente et doit être examinée incessamment; j'estime donc que le débat devrait avoir lieu ce soir à 8 heures.

● (1522)

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous signaler le sous-alinéa (9) du Règlement qui se lit ainsi:

S'il est décidé que le député peut présenter une motion de ce genre, celle-ci reste en suspens jusqu'à huit heures du soir, le même jour. Toutefois, l'Orateur, à sa discrétion, peut ordonner que la motion soit fixée pour examen à une certaine heure le jour de séance suivant.

Voici ce que je vous demande: comme la décision dépend de vous et comme un élément capital de toute cette affaire est la participation d'une personne, le premier ministre (M. Trudeau), qui est absent maintenant mais qui pourrait vraisemblablement être des nôtres demain à la même heure pour participer au débat, serait-il possible à Votre Honneur, jusqu'à ce que nous sachions si le premier ministre participera au débat, peut-être de différer sa décision quant à l'heure du débat.

Si le premier ministre est en mesure de revenir pour 8 heures ce soir, le débat pourrait vraisemblablement avoir lieu ce soir; s'il ne pouvait pas revenir avant demain après-midi, peut-être pourriez-vous décider de remettre le débat à demain, puisque sa présence à la Chambre est essentielle.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai examiné la demande qu'on m'a présentée. Si l'on m'avait soumis une demande au nom du premier ministre (M. Trudeau), indiquant qu'il avait l'intention de participer à la discussion, j'aurais peut-être considéré cette demande sous un autre angle. On m'a demandé d'autoriser un débat spécial conformément à l'article 26 du Règlement. J'ai accédé à cette demande et conformément au Règlement, j'ai ordonné que ce débat ait lieu ce soir. Le ministre du Travail (M. Munro) a la parole.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je voulais simplement dire que je cherche à attirer votre attention depuis un certain temps, mais je comprends fort bien que ce soit très difficile dans ces conditions. Le gouvernement est tout à fait disposé à approuver la motion proposée par le chef de l'opposition (M. Clark), appuyé par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Je tiens à ce que vous le sachiez lorsque vous demanderez le consentement dont vous venez de parler, mais je dois toutefois préciser que le gouvernement est d'avis que le solliciteur général s'est magnifiquement acquitté de ses responsabilités pendant la période des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre ayant par son consentement décidé qu'il convient de débattre la question, sous réserve de la demande formulée par le chef de l'opposition et le député d'Oshawa-Whitby, et la présidence ayant demandé et obtenu le consentement de la Chambre, le débat de la motion proposée par le chef de l'opposition, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby, aura lieu ce soir à 8 heures.

Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme) au nom de M. MacEachen) propose: Que le bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada, soit lu pour le 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Monsieur l'Orateur, on peut diviser en trois parties les modifications que contient le bill C-5 dont la Chambre est saisie: premièrement, les modifications concernant l'enregistrement des partis politiques et les autres dispositions de la Loi électorale du Canada concernant les dépenses d'élections. Deuxièmement, les modifications tendant à simplifier les procédures administratives conformément à la Loi, modifications qu'a recommandées le directeur général des élections. Troisièmement, une série de modifications également recommandées par le directeur général des élections qui visent à améliorer les bureaux de vote et complètent les autres modifications d'ordre administratif.

En janvier 1974, peu après avoir adopté la Loi sur les dépenses électorales, que tous s'accordent à trouver compliquée, le directeur général des élections a convoqué à une réunion les principaux membres des instances nationales des partis politiques représentés à la Chambre des communes. A la suite de cette réunion, un comité spécial a été mis sur pied, présidé par le directeur responsable des dépenses électorales affecté au bureau du directeur général des élections. Cette décision fait suite à la demande des partis intéressés dans le but d'examiner les nouvelles dispositions concernant les dépenses électorales.

Au bout d'environ un an de discussions fructueuses, le comité spécial a élaboré un nombre considérable de projets d'amendements portant sur l'inscription des partis politiques et les dispositions relatives aux dépenses électorales de la Loi électorale du Canada. Je crois savoir que ces projets d'amendements ont reçu l'appui unanime du comité. Je suis heureux d'ajouter que, dans l'ensemble, ils ont été intégrés au projet de loi. Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter les membres du comité spécial pour l'enthousiasme et l'ouverture d'esprit avec lesquels ils se sont acquittés de leur tâche.

Le 13 février 1976, conformément au paragraphe (1) de l'article 59 de la Loi électorale du Canada, le directeur général des élections a transmis à monsieur l'Orateur une longue liste d'amendements «qu'il est souhaitable à son avis, d'apporter à la présente loi pour en améliorer l'application», selon les termes mêmes de la loi. Ces amendements ont été renvoyés au comité permanent des privilèges et élections de la Chambre qui en a fait l'étude. A l'exception d'un ou deux points mineurs, les amendements proposés ont été approuvés par les membres du comité. Le comité a aussi recommandé que l'on étudie également d'autres amendements découlant d'un certain nombre de bills privés qu'il avait examiné par ailleurs. Tous les amendements approuvés par le comité ont été intégrés au projet de loi, exception faite de la recommandation portant sur le raccourcissement de la durée de la campagne électorale.

Une troisième catégorie de projets d'amendements destinés à améliorer les bureaux de vote et à faciliter le vote des électeurs, ont été mis au point et recommandés par le directeur général des élections à la suite des suggestions qui lui ont été faites de nombreuses sources. Par exemple, pour qu'il soit plus facile de voter, une disposition prévoira qu'il soit possible de voter au bureau du président d'élection dans les deux semaines qui précèdent le jour des élections pour accommoder les électeurs qui seront absents et qui ne peuvent voter à un bureau de scrutin spécial ni le jour des élections. Le directeur général des élections a ajouté quelques autres modifications de nature quasi-administrative qui complètent celles qu'il avait proposées en février 1976 dans le rapport supplémentaire présenté à M. l'Orateur.

Compte tenu de ce qui précède, il est évident que la plupart des modifications proposées découlent des recommandations qu'ont formulées le comité spécial de tous les partis présidé par le directeur des dépenses électorales et le comité permanent des privilèges et élections. Quant aux autres modifications avancées par le directeur général des élections, elles ont pour but, comme je l'ai déjà mentionné, de faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit. Je m'attends à ce que tous les partis acceptent de bon gré ces modifications et que l'esprit de collaboration qui a régné au comité spécial favorise l'adoption rapide de ce projet.

A la lumière des délibérations du comité de la Chambre des communes relativement à cette importante question précédant la présentation du bill, le gouvernement et moi espérons que le bill C-5 sera rapidement adopté en seconde lecture et qu'il sera ensuite renvoyé au comité permanent des privilèges et élections pour que les membres de tous les partis aient l'occasion d'étudier les modifications qui ont été faites, soit à la suite des recommandations de ce comité ou de celle du directeur général des élections.

S'il arrivait que certaines modifications particulières suscitent des discussions, les députés auront l'occasion de les débattre en comité et de faire connaître leur point de vue, s'il y a de légers désaccords au sujet de ce bill modificatif que je crois appuyé par la plupart des députés.

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir dire, au nom de mon parti, que nous accueillons favorablement les amendements relatifs à la loi électorale du Canada et à la loi sur les élections dont est saisie la Chambre. Nous nous réjouissons particulièrement de l'acceptation de nombreuses propositions formulées par le comité formé de députés de tous les partis, dont a parlé le ministre. Pendant un certain temps, j'ai eu le privilège de faire partie du comité permanent de la Chambre qui traitait initialement des dispositions sur les frais électoraux. J'ai également eu la possibilité de représenter mon parti dans le comité de députés de tous les partis qui avait été chargé de remédier à toutes les lacunes de la première loi.

Je pense qu'il serait très opportun pour moi de féliciter, en mon nom propre et au nom de tous les membres du comité, le directeur général des élection, M. J. M. Hamel, pour la façon dont il a présidé les travaux du comité de députés de tous les partis, pour les conseils qu'il a donnés à tous les députés et pour les propositions très raisonnables et très efficaces qu'il a formulées à propos des possibilités d'amélioration de la loi électorale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pour ceux qui ont l'habitude d'assister à des conflits sporadiques entre députés des différents partis, j'aimerais dire que tous ceux qui ont participé aux travaux du comité chargé de modifier la loi électorale du Canada, ont fait preuve d'un esprit de collaboration assez inattendu. Ce comité a présenté environ 40 amendements. La majorité d'entre eux doivent être évoqués au cours de l'étude du projet de loi. Il s'agit souvent de modifications particulièrement importantes. Elles viendront en aide aux électeurs invalides. On y fait mention de listes électorales spéciales, ainsi que de modifications relatives au vote par anticipation qui permettra à tous les citoyens qui ont le droit de vote de se prévaloir de ce droit. Il s'agit de questions très importantes et nous nous félicitons de voir qu'elles ont été prises en considération par le ministre.

J'ai cru comprendre, d'après les propos du ministre, que les amendements proposés avaient reçu l'appui unanime du comité. Je pense qu'il faut insister sur le fait que les amendements proposés dont il voulait parler sont ceux qu'a formulés le comité représentant tous les partis avant la présentation de cette loi à la Chambre. Le ministre reconnaîtra sans doute que telle était bien son intention. Autrement dit, il n'affirmait pas que tous les députés de la Chambre appuient les amendements que contient le bill C-5. Effectivement, notre parti s'oppose à une ou deux dispositions importantes.

● (1532)

M. Cafik: Dois-je préciser que je suis d'accord avec le chef de l'opposition. Je n'ai jamais indiqué, ni même laissé entendre, que la Chambre appuyait à l'unanimité toutes et chacune des dispositions du projet de loi.

M. Clark: Voilà une précision qui me fait plaisir. Il est arrivé ceci: dans les propositions que le comité multipartite avait faites à la Chambre des communes, par l'intermédiaire du cabinet ou peut-être des conseils d'administration où siègent les stratèges du parti libéral, on a procédé à deux changements fondamentaux contrairement à ce qui avait été adopté au comité. En fait, ils ont dénaturé profondément modifié voire affaibli ces propositions, ce qui aura un effet adverse non seulement sur la loi électorale du Canada mais aussi sur le principe même d'élections honnêtes et sans dissimulation.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Notre parti s'oppose fermement à ce genre de modification. Le ministre d'État devrait le savoir. Lui et ses collègues doivent comprendre que s'il s'agissait d'un changement sans importance nous serions disposés à l'accepter, mais les deux modifications introduites subrepticement dans le projet de loi non seulement changent de tout en tout la loi électorale du Canada, mais en trahissent l'esprit même.

Je ne voudrais pas trop retenir la Chambre sur cette question, mais je tiens à préciser sans détour nos réserves et nos inquiétudes. Le gouvernement fait sa première entorse à l'entente multipartite en proposant de relever le plafond des dépenses applicables aux partis politiques et de l'indexer sur le taux d'inflation depuis 1974. La deuxième, et qui est la plus inquiétante, la plus grave et la plus contraire au principe de la transparence, c'est qu'il permet expressément les cotisations anonymes aux partis politiques. Quelqu'un derrière moi me demande: Pourquoi ne pas revenir à l'ancien système? Le comité omnipartite a proposé une chose sur laquelle je reviendrai dans un moment et qui nous aurait garanti, si elle avait été adoptée, de ne jamais revenir à l'ancien système.

Cette recommandation, qui a reçu l'appui au comité des représentants de tous les partis a été éliminée par le cabinet libéral, et ne figure pas au bill. Le bill en fait, a pour effet de nous reporter aux tristes jours d'antan où le financement électoral se faisait au Canada, grâce à des dessous de table. Dans mon parti, nous voulons que ce système cesse et ferons tout en notre pouvoir pour qu'un amendement y soit apporté, à cet effet.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je parlerai tout d'abord de la question du relèvement du plafond des dépenses électorales, qui tiendrait compte de l'inflation, depuis 1974. Il y a lieu de revoir ici ce qui s'est passé. Cette mesure a été proposée tout d'abord au comité de tous les partis par les représentants du parti libéral. Elle a été longuement discutée et la proposition de relever le plafond des dépenses a été rejetée. Nous pensions que l'affaire était close, puisque tous les partis l'avaient rejetée. Néanmoins, en juillet dernier, nous avons pris connaissance de la première édition du bill dont nous sommes saisis et nous avons remarqué que la proposition qui avait été rejetée par le comité était reprise par le cabinet, et que l'on se proposait d'indexer les dépenses électorales, à partir seulement de 1976.

Les choses n'allaient pas si bien déjà, mais il semble que les manipulateurs politiques du parti libéral se sont réunis l'été dernier, et ont décidé que les fonds supplémentaires qui rentreraient grâce à cette proposition, ne seraient pas suffisants. Ils ont donc introduit par la voie de ce bill une disposition d'indexation ne nous reportant pas à 1976 seulement, mais à 1974. Je tiens à expliquer la portée de cette proposition et son incidence sur la Chambre, sur les partis politiques et sur le Trésor public. En vertu des plafonds fixés, chaque parti aura la possibilité à présent, de dépenser pour sa campagne électorale—je parle des partis nationaux environ 5.3 millions de dollars. Si l'indexation est refusée, le plafond se situera aux alentours de quatre millions de dollars. Ainsi, le parti libéral, guidé par des motifs purement intéressés, impose ici dans la loi électorale une dépense représentant une différence de 1.3 million de dollars.

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: Cette proposition signifiera que tous les candidats pourraient en moyenne dépenser environ $7,600 de plus que le montant qui avait été fixé par la loi sur les dépenses électorales. Enfin, il y a une autre question à considérer. Les représentants de mon parti m'ont informé qu'avec les crédits fiscaux qu'accordait le gouvernement sur les dons de $100 et sur les abattements accordés pour la publicité, figurant dans la loi, le Trésor public perdrait ainsi 11 millions de dollars en manque à gagner. Si l'on donne suite à ce projet d'indexation, le Trésor public y perdra. Il ne s'agit donc pas simplement d'une modification de la loi électorale servant les intérêts du parti qui en est l'auteur; cela signifierait aussi d'importantes dépenses supplémentaires pour le Trésor public. Voilà ce que cela coûterait, s'il devait y avoir des élections en 1978. Ce serait encore beaucoup plus si les élections étaient reportées à 1979. Peut-être que pour un gouvernement qui n'a aucun sens de la valeur de l'argent, 11 millions de dollars ce n'est pas beaucoup. Mais, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que c'est beaucoup pour les Canadiens qui voudraient voir le gouvernement fédéral diminuer quelque peu ses dépenses.

Je tiens à répéter que la raison pour laquelle le gouvernement présente cette mesure législative n'est un mystère pour personne. Tout le monde sait que le parti au pouvoir a, pour la simple raison qu'il a le pouvoir, plus de facilité à trouver des fonds pour financer ses élections que les partis de l'opposition. Ce que le gouvernement veut, c'est faire modifier la loi électorale de façon à pouvoir disposer de plus d'argent pour influencer le choix des électeurs canadiens lors du prochain scrutin. Les ministériels n'ont pas l'intention de compter uniquement sur leurs réalisations et on les comprend! Ce qu'ils veulent maintenant, c'est une loi habilitante qui leur permette de dépenser davantage pour essayer d'acheter l'appui et les votes de l'électorat. Cette proposition, je le rappelle, émane d'un gouvernement qui se flattait il y a deux ou trois ans d'avoir présenté la loi limitant les dépenses d'élection. Il avait alors soutenu qu'il entendait modérer les dépenses excessives faites lors des campagnes électorales antérieures. Mais ce même gouvernement remet en question et trahit maintenant le principe qu'il avait énoncé il y a deux ou trois ans.

● (1542)

Les limites actuelles, mises à l'essai lors d'élections complémentaires au Canada, ont été jugées satisfaisantes par tous les partis. Les plafonds précédents n'ont jamais été mis à l'essai lors d'élections générales. Rien ne nous permet de croire qu'ils seront insuffisants. Tout indique au contraire qu'ils assureront une certaine justice et modération dans les dépenses électorales. En dépit de cela, le gouvernement du Canada, le Parti Libéral du Canada veut une loi qui lui permette de dépasser cette limite pour essayer d'acheter à prix fort les votes des Canadiens.

Voilà pour la première question. Ce premier changement, nous ne sommes nullement disposés à l'accepter. Nous demandons son retrait du bill, faute de quoi nous ne consentirons pas à limiter le débat, et, je le dis au ministre, nous exigeons que le bill soit approuvé par la Chambre des communes.

L'autre question est encore plus lourde de conséquences. Je veux parler des contributions anonymes. Revoyons la recommandation du comité omnipartite. Ce comité voulait faire insérer dans la loi un amendement qui obligerait les partis, candidats ou organisations à remettre au Receveur général du Canada toutes les contributions anonymes qui leur seraient faites. Autrement dit, ceux qui voudraient remettre un petit sac brun rempli d'argent à un parti politique ne pourraient pas le faire dans l'anonymat. La loi électorale les obligerait à faire une contribution en bonne et due forme, sinon celle-ci serait envoyée au trésor public.

Telle était la recommandation du comité. C'était donc celle des députés libéraux membres du comité de même que des dirigeants de ce parti. C'était la recommandation qui a été présentée au cabinet et que le cabinet a repoussée. Pour des raisons que d'autres participants au débat vont expliciter, le cabinet est en faveur des cotisations anonymes.

Je veux également rappeler à la Chambre les raisons qui nous avaient incités à appuyer avec tant d'empressement les réformes introduites il y a quelques années dans la loi électorale. Ces modifications portaient sur un certain nombre d'aspects. C'est ainsi que l'on voulait rendre public le financement des partis, alors que trop souvent dans le passé il se faisait en privé, toute cotisation étant conforme au principe du financement public des partis, de manière à ce que les Canadiens sachent comment fonctionne leur processus politique. On avait prévu d'accorder des crédits d'impôt à ceux qui versent des cotisations aux partis politiques ainsi que des dispositions prévoyant le financement public partiel des campagnes électorales.

Ce qu'on nous propose aujourd'hui montre que le parti libéral est tout à fait disposé à rendre public le financement des campagnes électorales. Il est tout à fait disposé à accorder des crédits d'impôt à ceux qui versent des cotisations à des partis politiques. Cependant, il est loin d'être disposé à supprimer les cotisations anonymes qui ont toujours été le fléau de notre régime politique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je voudrais rappeler quelques déclarations du président du Conseil privé (M. MacEachen) qui avait dirigé le débat du projet de loi initial. Le 10 juillet 1973, le président du Conseil privé a dit ceci:

> Au nombre des changements importants que renferme le nouveau bill, mentionnons l'obligation de divulguer toutes les sources de financement et l'imposition d'une limite aux dépenses des différents partis.

Tel était l'un des principes que soutenait celui qui dirigeait le débat à la Chambre des communes. On s'écarte maintenant de ce principe. Il n'y a plus de divulgation complète des cotisations anonymes. Il n'y a pas divulgation quand le parti libéral présente au Parlement du Canada une disposition qui permet à des personnages louches de venir porter leur argent au parti libéral dans des petits sacs bruns sans donner leur nom. J'aimerais citer un autre extrait des propositions de celui qui était à l'époque et qui est encore président du Conseil privé. Il avait déclaré:

> Les propositions à l'étude . . .

Si je me rappelle bien les propositions, le président du Conseil privé avait insisté sur leur aspect réformateur.

> . . . vont faire disparaître, dans une large mesure, le caractère confidentiel de la situation financière des partis politiques . . .

C'était l'un des principes de la mesure que le gouvernement veut maintenant trahir en supprimant un amendement qui devait mettre fin une fois pour toutes à la possibilité de garder secrètes les affaires de parti. Au lieu de préconiser le principe de l'ouverture du gouvernement, le gouvernement actuel préfère que des particuliers puissent verser de l'argent à un parti politique pour une raison quelconque sans divulguer leur identité. C'est une tare de notre régime politique. Notre parti n'est pas prêt à l'accepter.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je tiens à bien préciser, surtout parce que le ministre d'État (M. Cafik) en a parlé dans son discours d'ouverture, que le comité composé de représentants de tous les partis n'a pas manifesté le désir de garder le secret et de respecter l'anonymat des contributions. Notre parti ne le veut certainement pas. Je suis certain que le Nouveau parti démocratique ou le parti Crédit Social n'y tiennent pas non plus. Il s'agit simplement d'un désir du cabinet libéral qui a modifié la recommandation du comité pour des raisons mesquines d'ordre politique qui lui sont propres.

Lorsque la Chambre a examiné le projet de loi initial, les députés ont décidé d'opter pour l'ouverture. Nous voulons faire la lumière sur le processus politique. Nous ne voulons pas de contributions anonymes et de comptabilité douteuse. C'est pourquoi nous avons adopté les modifications concernant les dépenses d'élections. Nous constatons aujourd'hui que le gouvernement du Canada, le parti libéral, saisit la première occasion pour faire le mystère autour de toute cette question et pour rétablir le système des contributions qui se font sous la table, ce qui incite le public à douter du processus politique. Cela constitue une violation inadmissible des principes de la loi électorale du Canada, principes proposés il y a quelques années et adoptés par les députés de tous les partis.

Il y a manifestement des raisons de douter des motifs qui ont poussé le gouvernement du Canada, le parti libéral, à proposer cette modification. C'est parce qu'il cherche de nouvelles façons d'acheter les prochaines élections nationales.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je tiens à revenir sur trois points. Premièrement, et c'est l'essentiel, le parti progressiste conservateur croit que notre régime politique doit être ouvert. Nous voulons que les Canadiens sachent ce que font les politiciens et les partis politiques. Nous ne voulons pas que cela reste secret. C'est pourquoi nous avons appuyé au départ la loi sur les dépenses d'élections. C'est pourquoi nous sommes si choqués par cette tentative en vue de dissimuler certaines choses et d'en revenir au système des donateurs anonymes qui viennent en douce déposer leur argent dans des petits sacs bruns, dans l'espoir d'obtenir par la suite Dieu seul sait quelle reconnaissance de la part du parti. Voilà le premier principe. Nous voulons un système ouvert. Le parti au pouvoir n'est pas du même avis.

Deuxièmement, la proposition d'indexation qui coûterait au trésor public canadien 11 millions de dollars. Aux yeux des députés de notre parti comme des membres du comité regroupant des députés de tous les partis, cette proposition est inacceptable. Enfin, notre parti juge également inacceptable qu'on autorise des contributions anonymes aux partis politiques canadiens.

● (1552)

Je tiens à dire très clairement au ministre de l'autre côté que cela constitue pour nous une question de principe. Nous prenons très au sérieux le fait que, depuis plusieurs années, les Canadiens se montrent de plus en plus méfiants à l'égard de la politique. Ils sont prêts à croire les pires choses au sujet de nos partis politiques. La seule façon dont nous puissions leur démontrer qu'il s'agit d'un système ouvert et honnête, c'est de leur permettre de voir au maximum ce qui se passe dans le système politique. C'est dans cet esprit qu'a été présentée la loi sur les dépenses d'élections. Et c'est cet esprit qui est attaqué et détruit par les deux additions que le cabinet a apportées à ce bill.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du point soulevé en début de journée par le député de Central Nova qui a signalé un fait assez alarmant, à savoir la présence d'un dispositif d'écoute dans son bureau.

Ma question est la suivante et ce n'est pas la première fois qu'on l'aborde. Il y a quelque temps déjà, le député du Yukon s'était sérieusement demandé si sa ligne n'était pas branchée sur une table d'écoute. Et voilà qu'un autre député respecté nous confirme qu'on a découvert un dispositif d'écoute. Ce qui m'inquiète, monsieur l'Orateur, c'est ce qui pourrait se passer d'ici, disons, les prochaines 24 heures.

Si le dispositif qui a été découvert par le député de Central Nova est effectivement tel qu'il l'a décrit—et aucun de nous n'a de raison d'en douter—ceux qui l'ont placé dans le bureau du député en ont probablement placé d'autres dans les bureaux d'autres députés et au cours des prochaines 24 heures, il est fort probable qu'ils chercheront à les en faire disparaître.

Donc, monsieur l'Orateur, je suggère sérieusement, au nom de tous les députés, que certaines mesures soient prises par l'intermédiaire de vos services pour surveiller les bureaux de tous les députés ou monter la garde—selon le mot qu'on préfère—jusqu'à ce qu'on puisse vérifier le bureau de tous les députés pour voir si des dispositifs d'écoute ont été installés ailleurs. Je ne crois pas qu'on doive prendre cette affaire à la légère.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je tiens à faire remarquer au député d'Oshawa-Whitby que monsieur l'Orateur a déclaré cet après-midi qu'il étudierait la question. Je vais donc transmettre dès maintenant à l'Orateur la suggestion du député.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer, au nom du Nouveau parti démocratique, certaines inquiétudes que suscite dans nos rangs le projet de loi dont la Chambre est saisie, soit les modifications à la loi électorale du Canada. Cette loi a été adoptée quand le gouvernement était minoritaire, soit de 1972 à 1974. Ces modifications s'imposaient depuis longtemps surtout en ce qui concerne le financement des candidats et des partis et la provenance des fonds. Ce n'est pas tout à fait par hasard si cette réforme électorale a été réalisée alors que le Nouveau parti démocratique détenait la balance du pouvoir durant la 29e législature. Depuis bien longtemps, notre parti avait soutenu avec vigueur qu'une réforme électorale s'imposait si on voulait redonner confiance au peuple dans nos méthodes démocratiques et électorales.

Je voudrais rappeler aux députés les principales dispositions de cette loi, car j'estime que les modifications que l'on nous propose aujourd'hui, contredisent dans une certaine mesure les objectifs de la 29e législature qui avait adopté alors une loi très importante et très avancée. Selon moi, la loi comporte trois dispositions essentielles. D'abord, elle limite les sommes que les partis politiques et les candidats peuvent engager dans une campagne électorale. Le but de cette disposition était de mettre le processus électoral à l'abri des riches, de ceux qui ont de l'argent à leur disposition et pourraient se permettre d'acheter du temps d'antenne et toutes sortes de publicité, ce qui est hors de portée des citoyens ordinaires. On avait donc accompli un grand pas en avant en limitant les dépenses électorales; on faisait justice à chacun, du moins en ce qui concerne l'argent qu'on peut dépenser.

La deuxième disposition d'importance prévoit la divulgation des cotisations dépassant $100 versées à un parti ou à un candidat. C'est une disposition fondamentale parce qu'elle interdit d'agir en cachette. C'est certainement un aspect essentiel de la démocratie, c'est-à-dire que l'on sache la provenance des fonds de manière à se faire une idée de l'intérêt particulier d'un donateur. La troisième disposition d'importance concerne le remboursement des frais d'élection jusqu'à concurrence d'un maximum prescrit. Dois-je préciser aux députés que cette disposition est capitale puisqu'elle assure un traitement égal aux candidats dont les partisans n'auraient pu trouver les sommes nécessaires pour mener une véritable campagne électorale.

Ce sont les principales améliorations qui avaient été apportées la dernière fois. Toutefois, la loi doit tenir compte de la réalité des temps. Il y a eu des élections partielles et des propositions d'amélioration ont été présentées au directeur général des élections. J'aimerais ici rendre hommage au directeur général des élections, à son personnel et à ceux qui ont fait partie du comité parlementaire ainsi que du comité spécial et ont proposé des changements et des clarifications à la loi. Je pense que le bill dont nous sommes saisis renferme un certain nombre d'améliorations, de clarifications et certains changements utiles que les députés des deux côtés de la Chambre et le grand public ont réclamés.

Il y a, bien sûr, un certain nombre de changements qui nous causent une certaine inquiétude. La première que je voudrais mentionner est l'indexation des dépenses d'élection pour tenir compte de l'inflation. Nous, de ce parti, reconnaissons que les dépenses ont augmenté depuis que la loi a été adoptée en 1974. Je ne pense pas qu'il ait été l'intention de la 29e législature de geler pour toujours les dépenses d'un candidat lors d'élections. Nous devons être réalistes et comprendre que, l'inflation persistant d'une année à l'autre, les limites initiales qui ont été établies peuvent ne plus être réalistes. Il me semble que nous devons étudier attentivement la formule actuellement contenue dans le bill pour nous assurer que la formule reliée à l'inflation est raisonnable et ne viole pas l'esprit de la loi initiale, qu'elle n'impose pas un lourd fardeau aux contribuables. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, bien que nous reconnaissions le besoin d'apporter certaines modifications à la formule établissant les limites des dépenses d'élection, nous tenons en même temps à ce que cette formule ne soit pas plus généreuse qu'il n'est absolument nécessaire.

L'autre point très crucial dans le bill à l'étude est une omission qui me préoccupe beaucoup ainsi que mon parti. C'est une omission qui porte sur l'un des principes fondamentaux que j'ai exposés au début de mes remarques au sujet des buts visés par ce bill. Je veux parler du principe de la divulgation publique. Dans sa forme actuelle, la loi renferme une échappatoire très importante que le bill dont nous sommes saisis ne corrige pas. Je veux parler de l'absence de dispositions interdisant de faire des contributions anonymes à un parti ou à un candidat. Le comité composé de représentants de tous les partis a examiné la question très attentivement. J'ai ici le compte rendu des délibérations de ce comité quand la question a été soulevée.

● (1602)

Si nous prenons la peine de mettre au point une loi visant à modifier la loi électorale en vue de restreindre les contributions qui peuvent être versées à un candidat durant une campagne, nous devons certes alors examiner tous les moyens possibles de contrecarrer ce dessein. Un des moyens les plus faciles est de faire des contributions anonymes, c'est-à-dire de verser des fonds anonymement au bureau central du candidat qui les utilisera durant la campagne sans divulguer la provenance de cette somme dépassant $100.

Le compte rendu des délibérations du comité composé des membres de tous les partis révèle qu'on pourrait, dans une enveloppe ne portant aucune mention, envoyer de l'argent par le courrier au parti ou au candidat. Le donateur anonyme ne se préoccupera guère du dégrèvement accordé par le fisc. Par conséquent, on ne peut invoquer comme argument le dégrèvement accordé en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et exigeant que le nom du donateur soit divulgué.

Je croyais que le comité avait fait certaines recommandations fort raisonnables. Il voulait que le donateur soit tenu de fournir à l'agent son nom et son adresse. Le comité a indiqué qu'on pourrait facilement insérer une modification dans le bill à l'article sur la propriété en usufruit. En outre, pour éviter d'autres échappatoires, le comité voulait interdire au candidat ou au parti l'utilisation des fonds anonymes. On a proposé que toute contribution anonyme de ce genre puisse être portée au crédit du Receveur général du Canada et servir à la mise à exécution de la loi.

Je trouve que ces deux idées respectent les intentions du bill initial. Elles se justifient, car elles colmatent une faille très importante qui pourrait travestir les intentions de la loi. Elles atteignent ce but en interdisant les contributions anonymes, en exigeant que l'appui financier accordé à un candidat soit associé à un nom et qu'il soit de notoriété publique. Si une aide financière passait outre à cette règle et parvenait à un candidat, celui-ci ne pourrait pas l'utiliser.

Nous ne retrouvons pas cette interdiction très rigoureuse et très précise dans le bill dont nous sommes saisis. C'est là sûrement l'une des principales faiblesses de ce bill. Le gouvernement travestirait, affaiblirait et détruirait toute la confiance que la population pourrait avoir quant à ses intentions de réformer nos mœurs électorales, s'il ne colmatait pas cette faille manifeste des contributions anonymes. Nous, députés du Nouveau parti démocratique, ne tolérerons pas ce maquignonnage d'une excellente loi électorale. Nous exigerons des amendements interdisant les contributions anonymes et leur utilisation pendant la campagne électorale.

S'il est un autre aspect du bill et de la loi électorale du Canada qui me préoccupe, c'est la faiblesse que nous avons pu constater récemment lors de l'élection partielle dans la circonscription d'Ottawa-Carleton. L'article 70.1 traite des dépenses électorales des personnes autres que les candidats et des associations qui ne sont pas reconnues comme étant des partis politiques ou des éléments de partis politiques. J'aimerais faire consigner cet article au compte rendu, car il s'applique parfaitement à ce qui s'est produit récemment lors de l'élection partielle fédérale dont j'ai fait mention. Voici ce que dit l'article 70.1(1) du chapitre 51 des Statuts révisés du Canada 1973-1974, à la page 26:

> Quiconque autre que
>
> *a*) un candidat, agent officiel ou toute autre personne agissant au nom d'un candidat à la connaissance et avec le consentement de celui-ci, ou
>
> *b*) un agent enregistré d'un parti enregistré agissant dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés à ce titre ou une autre personne agissant au nom d'un parti enregistré à la connaissance et avec le consentement d'un dirigeant de celui-ci,
>
> entre la date d'émission du bref d'une élection et le lendemain du jour du scrutin, engage des dépenses d'élection, est coupable d'une infraction à la présente loi.

Voici donc le problème: à l'occasion de l'élection partielle dans la circonscription d'Ottawa-Carleton, M. Donal Roach retint les services d'un avion qui survola la région tirant à sa remorque une bannière porteuse du message suivant: OHC employees—767 CUPE Vote, but not Liberal.

M. Paproski: Bon message, excellent message!

M. Symes: Voilà donc un exemple d'une tierce partie qui fait de la réclame pendant une campagne électorale. Cette tierce partie n'était membre d'aucun des partis en lice dans la campagne. C'était un groupe politique de l'extérieur. Il faisait de la publicité apolitique. Le directeur général des élections, après l'élection partielle, intenta une poursuite contre M. Roach l'accusant d'avoir enfreint la loi électorale actuelle. A la fin du procès, le juge Hugh Zimmerman rendit sa décision déclarant que Donald Roach n'avait pas enfreint le loi électorale du Canada.

Sa décision porte atteinte, et gravement, à l'intention de la loi adoptée par le Parlement du Canada car, si elle est maintenue, elle rend nulle la disposition de la loi sur la limitation des dépenses. Si elle est confirmée, alors n'importe quelle tierce partie pourra faire de la réclame pour ou contre un candidat ou un parti officiel tels qu'ils sont définis dans la loi électorale.

Il est concevable qu'au cours de la prochaine campagne électorale fédérale, des groupes comme le Citizens Coalition, les trotskystes, une quelconque association de policiers ou un autre groupe de citoyens, puissent se former et faire de la publicité en faveur de tel ou tel candidat qui exposera leurs points de vue. Si un groupe apolitique peut faire pareille chose, quel effet cela aura-t-il sur les dispositions de la loi limitant les dépenses d'un parti politique?

Il serait par trop facile pour un parti politique reconnu de dire à un certain groupe: «Si vous vous groupez, si vous réunissez des fonds et si vous faites de la publicité favorable à mon parti, c'est très bien, cela ne sera pas assujetti aux limitations qu'impose la loi sur les dépenses électorales». Il faut examiner cette faiblesse et décider s'il y a lieu d'apporter un autre amendement au bill dont nous sommes saisis afin d'empêcher les partis non reconnus, les groupes ou les particuliers, de faire de la réclame pendant une campagne électorale, ou si le directeur général des élections doit avoir recours à la Cour suprême du Canada pour trancher cette question une fois pour toutes. Parce que si on ne tient pas compte de cet élément dans l'élection complémentaire et la décision ultérieure des tribunaux, autant renoncer à l'idée même d'imposer un plafond aux dépenses. Nous aurons ainsi créé une échappatoire et la loi sera impuissante à assurer, comme elle se le proposait, la réforme électorale dans notre pays.

● (1612)

Voici donc certaines de mes préoccupations que partage d'ailleurs mon parti. Je voudrais de nouveau faire état du travail accompli par le comité et l'en féliciter. Je me réjouis de constater que certaines de mes propositions ainsi que celles d'autres députés, ont été acceptées. Je songe en particulier à la clause du bill qui permettra aux gens de voter à l'avance dans un bureau spécial de scrutin lorsqu'à cause de leur emploi, ils risquent de se trouver en dehors de leur circonscription pour une période relativement longue.

Il y a longtemps que l'on aurait dû inscrire cette clause dans la loi électorale. Mais ce qui m'inquiète c'est que ce bill présente de nombreuses lacunes qui dénotent clairement l'attitude du gouvernement libéral quand il se retrouve en position majoritaire.

A l'époque où il était minoritaire, il nous avait proposé une réforme véritable et justifiée de notre système électoral dans le cadre de la loi que nous étudions présentement. Pour la première fois, grâce à cette loi, notre appareil démocratique est devenu moins impénétrable et il s'est fait une certaine égalité au niveau des campagnes de financement et des dépenses électorales mais les incidents qui sont survenus par la suite nous ont enseigné qu'il existait des moyens de la circonvenir. Je crains donc qu'à moins que nous ne la renforcions plus vigoureusement que ce bill ne nous permet de le faire, la réforme du système électoral n'avorte au lieu de progresser.

A la suite de mon parti qui a présenté de nombreuses instances en ce sens je demande que l'on instaure un système vérifiable et loyal de financement des élections. Pour cela, nous devons fixer des limites aux dépenses; exiger que les sources de financement soient publiées et que les dépenses électorales soient remboursées en partie par le trésor public. Je crains qu'en laissant libre jeu à ceux qui veulent circonvenir la loi, le gouvernement ne tienne pas compte des recommandations du comité omnipartite et que cette grande loi adoptée par la 29e législature qui, je le crois, a rendu aux Canadiens confiance dans leur système politique, ne perde son effet, entraînant à nouveau une crise de confiance et un déclin de tout notre système politique. C'est pourquoi il me paraît indispensable de raffermir les règles en vigueur et d'interdire les dons anonymes ainsi que la propagande électorale effectuée par des tiers.

Nous, membres du comité demanderons instamment que l'on adopte ces réformes. Il nous paraît impératif de renforcer la loi, au lieu de la laisser s'étioler, ce qui semble être le cas puisque le gouvernement libéral n'a pas trouvé le moyen dans le bill qui nous est présenté de mettre un terme aux échappatoires dont nous avons été témoins.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots à la suite de la présentation du bill C-5, qui fait suite à l'étude en comité qui a été recommandée par la Chambre. On dit dans la recommandation que ce projet de loi prévoit trois types principaux de modifications. La première qui touche l'enregistrement des partis politiques et les dépenses d'élections, la deuxième qui vise à faciliter l'application des mesures administratives contenues dans la loi suivant la recommandation du directeur général des élections, et enfin les modifications qui amélioreront l'organisation matérielle des scrutins et compléteront les autres modifications d'ordre administratif, et dont l'adoption est également recommandée par le directeur général des élections.

Monsieur le président, c'est la troisième fois que l'on apporte des modifications à la fameuse loi intitulée «Loi électorale du Canada», principalement en ce qui touche aux dépenses, aux dons politiques, aux dépenses électorales, au contrôle des dépenses électorales, et ainsi de suite.

En 1974, la loi que nous avions adoptée était tellement compliquée que certains partis, et tout particulièrement le Parti Crédit Social du Canada, ont eu beaucoup de difficultés dans l'interprétation d'abord de cette loi et encore plus dans son application. Nous avons été aux sources au début pour tenter de nous informer et de nous faire expliquer la loi auprès du président des élections et du ministre du Revenu, et il est étonnant de constater que ces mêmes personnes ne pouvaient pas nous donner les explications qu'on réclamait.

D'ailleurs on dit à peu près ceci: Peu après l'adoption en janvier 1974 de la loi sur les dépenses électorales qui, tous en conviennent, est assez compliquée, le directeur général des élections convoquait une réunion des principaux membres du bureau national des divers partis politiques représentés à la Chambre des communes pour tout simplement former le comité qui existe actuellement en vue d'étudier une nouvelle réforme. Mais après 1974, il y a eu des modifications à cette loi pour la clarifier, de sorte qu'en 1975, ces modifications-là ont prévalu, mais, nous, nous étions déjà victimes de la loi tellement compliquée et tellement obscure de 1974, de telle sorte que la population a eu l'impression que le Parti Crédit Social du Canada avait profité de l'année 1974, alors que nous n'avons pas eu un cent des dons cette année-là, parce qu'il nous en a coûté plus cher de lutter contre le Bureau du revenu et la Gendarmerie royale du Canada qui surveillaient tous nos bureaux. Il nous en a coûté plus cher que les quelque $1,000 qui nous sont restés. C'était là les conséquences de cette loi-là de 1974, loi que les partis au pouvoir avaient fait pour eux, et ils en ont bénéficié largement. D'ailleurs, chaque année ils en bénéficient.

Encore cette année, le parti libéral a recueilli tout près de six millions de dollars. Six millions de dollars par année pendant quatre ans, cela fait 24 millions de dollars pour aborder les élections. Cela fait de l'argent!

Alors que nous, en 1974, nous avons à peine recueilli $200,000 et la Gendarmerie royale du Canada était à nos trousses dans tout le Canada. Si c'est cela qu'on appelle essayer de donner justice aux partis politiques, essayer de mettre un peu d'équité là-dedans, je vous assure, monsieur l'Orateur, que pour notre part nous n'avons pas obtenu justice. Nous avons été bouleversés et nous avons été poursuivis sans cesse, à tel point qu'à certains jours, je l'ai mentionné à la Chambre, alors que je téléphonais au ministère du Revenu national (fédéral) pour obtenir des explications sur des dossiers des citoyens de ma circonscription, c'était la GRC qui me répondait. Je suis intervenu à la Chambre pour vous demander, monsieur l'Orateur, si vous aviez donné des ordres à la GRC ou qui en avait donné, pour répondre aux députés au bureau du Revenu national. Je pense que de cette année-là nous allons nous souvenir. C'est pour cela que je veux ici essayer de faire quelques suggestions pour amender cette fameuse loi électorale dont on dit qu'elle a été édictée afin de donner justice aux citoyens, alors que ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, la loi électorale permet toutes les injustices possibles et permet aux partis qui ont de l'argent d'acheter des électeurs, d'acheter des élections. C'est pour cette raison qu'encore aujourd'hui, avant de le déférer au comité permanent des privilèges et élections de la Chambre des communes, ce bill devrait être déféré au comité de la Chambre. J'invite les membres du comité à tenter d'ajouter des amendements à cette loi pour essayer d'y mettre un peu plus de justice.

Après avoir fixé le montant des dépenses électorales, on parle aujourd'hui d'accroître encore ces dépenses-là, à cause du coût de la vie qui augmente. Si on va dans certains foyers, ou constatera que les revenus des gens devraient être accrus, et ils ne sont pas accrus dans tous les foyers où l'on vit en deçà du seuil de la pauvreté. Et ici on veut geler encore les dépenses électorales pour permettre aux grands partis, et non pas aux petits partis, parce que nous autres on a tout ce qu'il faut pour nous barrer, monsieur le président, pour permettre encore aux grands partis d'avoir quelques millions de plus encore; ils ont passé 24 millions, maintenant il leur faut 50 millions pour faire des élections ou même plus. En bien, monsieur le président, si on n'est pas capable de faire des élections pour s'adresser à l'intelligence des gens, si c'est juste le portefeuille qui mène, eh bien, nous aurons toujours les conséquences que nous subissons aujourd'hui.

On en revient aux dons anonymes. Dans la loi de 1974, nous avions l'impression, nous, que les dons allaient être enfin limités ou à tout le moins divulgués, qu'au delà de $100 les dons politiques devraient être divulgués et nous étions en faveur de cela et d'une limite des dons. Qu'est-ce qui arrive? Il est entendu que, pour le gouvernement au pouvoir qui est toujours présent auprès des grosses compagnies, auprès des banques et tout cela, il y en a des dons. Examinons le rapport de cette année, encore le rapport de 1976. On trouvera des dons pour le parti libéral: $75,000 ont été donnés par des banques, $80,000 ont été donnés par des compagnies multinationales, et ainsi de suite; pour faire 6 millions, il en faut des dons. Mais au moins on connaît les noms. Mais là on ne veut plus que l'on connaisse ces noms-là. On demande des dons anonymes. Eh bien, monsieur le président, je suis contre. Quant à se faire rouler, qu'on connaisse le nom des gens qui aident le parti à nous rouler. Ce serait au moins une consola-

tion. Mais si on a des dons anonymes, on ne saura plus qui a alimenté encore la caisse des grands partis. C'est cela que nous ne voulons pas, monsieur l'Orateur.

J'aurais également aimé que l'on présente une modification sur le plan financier, si on veut avoir des élections honnêtes, et cela on l'a demandé souvent. On dit que l'on fixe des montants d'argent pour essayer de donner justice aux votants. Mais pour avoir des élections honnêtes, il n'y a qu'une seule façon de procéder, c'est d'exiger la carte d'identité. On le prône depuis 10 ans. On disait, il y a 10 ou 15 ans, que cela coûterait trop cher. Tout le monde a des cartes aujourd'hui. C'est le numéro d'assurance sociale qui compte aujourd'hui. Eh bien, qu'on l'ait la carte d'identité avec une photo et le numéro d'assurance sociale pour aller voter. On constaterait qu'il se volerait beaucoup moins de votes, si chacun était obligé d'avoir sa carte d'identité dans sa poche pour aller déposer son vote. On le demande depuis longtemps. Pas un des vieux partis, ni les libéraux ni les conservateurs, ne veulent admettre cela. A mon avis, ils en profitent tous les deux, voilà pourquoi ils ne veulent pas. Là on commencerait à donner justice aux votants, et on éviterait qu'un type arrive en empruntant un nom qui ne lui appartient pas et s'en serve pour voter. Mais lorsqu'il aura sa carte d'identité, il ne pourra pas voter au nom d'un autre.

Dans ma circonscription de Roberval, malgré que je surveille, je me fais encore voler de 1,000 à 1,500 votes à chaque élection. Si nous avions cette carte d'identité, cela ne se passerait pas ainsi.

En deuxième lieu, je voudrais suggérer comme amendement au comité quelque chose à propos du montage des listes électorales. Que ceux qui sont nommés pour faire les listes électorales se rendent compte que dans les territoires urbains tout va bien parce que le parti au pouvoir et l'opposition sont représentés, ils sont deux personnes pour faire les listes. Dans les circonscriptions rurales, le président d'élection ne nomme qu'une personne qui peut faire la liste à son goût et peut oublier ceux qu'il veut oublier et ajouter à la liste le nom des personnes de son choix.

Puisque nous parlons de la justice du vote, pour réellement donner justice à l'électeur, je pense qu'on devrait employer deux personnes dans les circonscriptions rurales comme on le fait actuellement dans les circonscriptions urbaines, afin d'avoir une bonne surveillance et ainsi commettre moins d'erreurs. On me dira peut-être: Dans les circonscriptions rurales, si on oublie un nom, la personne peut être ensuite assermentée. Mais c'est justement là le truc, monsieur l'Orateur. On va jusqu'à emprunter les gars de la ville pour être assermentés dans les circonscriptions rurales, dans nos régions, parce qu'ils ont oublié les villes. C'est là le truc, c'est là que nous, les petits partis, qui n'avons pas l'argent afin d'acheter les gens, nous nous faisons «passer des sapins».

Cela est même allé plus loin, il s'en est tellement passé dans certains bureaux de scrutin que le président des élections m'a même téléphoné à un certain moment pour me dire: Il se fait un tas d'erreurs dans le bureaux de scrutin, des gens sont allés voter et ils n'avaient pas le droit de voter. Fermez-vous le bureau de vote ou le laissez-vous ouvert? Et moi, afin de donner justice à tout le monde, j'ai répondu: Mais laissez-le ouvert, on verra ce qui arrivera à la fin! Et certains grands partis continuaient encore leur petit truc. Il y a de ces gens qui sont tellement habitués là-dedans, ils ont été élevés là-dedans et ils prennent cela pour un sport le fait de voler des votes.

J'en connais, de ma région, des personnes âgées, près de la mort, des personnes de 75 ans ou plus et qui, à chaque élection, sont sur la route afin de tenter leur ancien truc, savoir, voler des votes.

Je serais très heureux cette année si, lors de l'adoption de ce bill, l'on présentait une modification rendant la carte d'identité obligatoire pour voter. A partir de là nous commencerons à penser à la justice, si nous avons ce qu'il faut pour financer les élections, et je dis «ce qu'il faut»—évidemment je ne parle pas ici des petits montants de $10 à $100,—afin que tous les montants de plus de $100 soient dévoilés et connus du public. Le public a le droit de savoir ce qui se passe dans le domaine financier, et, à partir de là, nous commencerons à exercer un certain contrôle.

En ce qui a trait à la votation, lorsque nous aurons la carte d'identité, nous commencerons à poser des bases assez solides en vue de contrôler le vote dans nos régions et savoir qui a droit de vote et qui n'en a pas le droit.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le comité prendra bonne note de mon exposé et je souhaite que, enfin, on cesse de faire des lois de camouflage, des lois dans le but de gonfler davantage ceux qui font des élections à coups de millions et de centaines de millions, et que l'on essaie de protéger au moins les partis en voie d'évolution, les seuls partis capables de dire ce qui se passe au gouvernement et la vérité à la population.

● (1622)

[*Traduction*]

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire que je me félicite de la présentation de ce bill. C'est l'aboutissement du travail d'un grand nombre de personnes dévouées qui y ont collaboré avec le président général des élections ces trois dernières années. Les représentants des quatre partis officiels ont commencé à se réunir avec M. Hamel et son personnel en février 1974, et le comité spécial s'est réuni régulièrement depuis. J'ai eu l'honneur de faire partie de ce comité au cours des derniers mois, et je m'intéresse donc vivement au bill à l'étude.

On ne saurait trop insister sur la grande valeur des conseils et des suggestions de M. Hamel, et j'attends avec impatience que l'on reprenne le travail en comité. Je suis persuadé que les sages conseils de M. Hamel nous permettront d'expliquer plus facilement aux députés certains aspects de ce bill. Le comité spécial a proposé plus de 200 alinéas de modifications, et je me fais un plaisir de vous signaler que la plupart de ceux-ci ont été repris selon la formule même à laquelle les membres du comité étaient arrivés au terme de leurs travaux.

Je sais que les députés ici présents de même que tous les Canadiens accueilleront avec joie les améliorations proposées par ce bill. On a proposé des modifications à l'intention des électeurs invalides et un certain nombre de mesures ont été prévues pour rendre le vote plus facile à comprendre pour l'électeur moyen et pour inciter un plus grand nombre de Canadiens à participer à notre vie politique. Comme dans toute loi modificative, une bonne partie des modifications proposées sont avant tout de nature administrative, et nous avons été heureux d'accepter les recommendations du directeur général des élections en cette matière. Il est réconfortant de noter que la loi a donné de bons résultats à l'occasion des dix dernières élections partielles. Notre parti a été heureux d'en respecter à la fois l'intention et l'esprit. Nous continuerons à travailler dans cette voie, car je crois que l'ouverture d'esprit dont la loi fait preuve dans de nombreux domaines traduit bien le contexte canadien.

● (1632)

Comme on l'a fait remarquer, toutefois, le gouvernement ne semble pas partager nos vues concernant cette ouverture d'esprit progressiste. Je désire d'abord signaler qu'il y a dans la loi quelques points mineurs qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'un nouvel examen afin qu'une certaine logique soit maintenue tout au long des diverses parties du projet de loi. Beaucoup plus grave toutefois est le fait que le projet de loi passe sous silence les contributions anonymes. Au début du présent débat, le chef de notre parti a parlé des sacs en papier brun et des enveloppes qui sont remis aux différents partis en période électorale. Je crois que le comité a fort bien étudié cette question. Je ne vois pas comment nous susciterons la confiance de l'électorat si les partis politiques peuvent recevoir des dons de personnes qui s'attendront à des faveurs en retour. Je crois qu'aujourd'hui notre système politique doit s'élever au-dessus de ces pratiques.

Alors que cette question devra être discutée en détail au comité, le fait est qu'on ne l'a pas incluse dans le projet de loi à titre d'amendement, bien que cette proposition ait été mise de l'avant par le comité de députés de tous les partis. Ayant siégé à ce comité, je dois signaler que ses membres étaient d'avis qu'un amendement prescrivant que toutes les contributions anonymes reçues par un candidat ou une organisation soient envoyées au Receveur général aurait dû être présenté. Dès lors, il est extrêmement difficile de comprendre pourquoi le projet de loi demeure complètement muet là-dessus et fait fi des suggestions qui ont recueilli l'appui des membres des quatre partis reconnus. Quand le ministre a présenté le projet de loi aujourd'hui, il a mentionné l'unanimité qui s'était faite autour de lui. Cette question était de celles visées par le consensus, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il ait voulu faire croire à la Chambre que tout le monde était d'accord avec les comités de députés de tous les partis.

Une autre question qui requiert la même considération concerne un amendement qui a été inclus dans la loi mais qui n'a pas reçu l'approbation l'unanime du comité de députés de tous les partis. Au cœur du problème se trouve l'article 9 qui traite du rajustement des dépenses d'élection et qui prévoit l'application de l'indice des prix à la consommation pour déterminer les limites des dépenses des partis et des candidats dans les élections tenues après 1977. Il faudra naturellement apprécier les aspects positifs et négatifs de cette disposition, mais il convient, selon moi, d'indiquer qu'en fait, elle n'a pas reçu le soutient unanime du comité de députés de tous les partis. Le gouvernement ne tient pas compte des recommandations de ce comité.

Je ne voudrais pas insinuer que le gouvernement obéit a des motifs condamnables dans cette affaire, mais j'invite chacun à s'interroger sur l'attitude du gouvernement face à ces deux questions relatives au bill C-5. Il est certain que depuis longtemps, les contributions anonymes sont acceptées comme faisant partie intégrante du processus politique. Je refuse de croire que les Canadiens acceptent de cautionner des tractations occultes ou douteuses concernant le financement des partis politiques. Aujourd'hui, c'est l'esprit d'ouverture qui prévaut dans tous les domaines de notre vie et les processus politiques doivent manifestement être au premier plan de la réforme. Au lieu de cela, le gouvernement semble préférer s'en laver les mains ou, ce qui est encore plus grave, feindre par son silence d'ignorer cette fâcheuse pratique. On sait que qui ne dit mot consent, et la formule s'applique particulièrement bien à cette situation.

Je pourrais parler encore longuement des points particuliers de ce bill, mais je les évoquerai plus complètement en comité. Je suis sûr que mon parti entend faire en sorte que l'esprit d'équité et de coopération qui s'est manifesté dans le comité de députés de tous les partis se maintienne dans les délibérations ultérieures. Cependant, nous nous opposerons aux aspects du projet de loi qui sont selon nous contraires à l'intérêt public, et sur ces questions, j'entends faire preuve de fermeté en comité.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la loi canadienne sur les dépenses électorales a constitué un événement entièrement nouveau, passé inaperçu dans le monde libre, mais que les autres pays du monde libre sont certainement occupés à étudier. Pour la première fois, tous les partis devaient, en vertu de la loi, révéler complètement et avec circonspection la source de leurs fonds électoraux, qu'ils soient versés à un parti politique, ou à un candidat. Pour la première fois, le public de tous les milieux, avait là une occasion sans précédent de participer au processus politique en accordant son aide financière au parti ou au candidat de son choix. En fait, toute la question du financement des partis et des candidats était enfin mise au grand jour.

Cette loi a permis, je crois, de tirer au clair les mécanismes du processus politique qui n'étaient pas très clairs jusque là. Elle a permis au Canadien moyen de prendre part de manière légitime à la vie politique du pays au vu et su du public. Ce qui caractérise ce bill, ce sont les dispositions relatives à la divulgation des sommes versées, et les réductions accordées aux fins de l'impôt étaient faites à condition que l'intéressé déclare la totalité des sommes versées. C'est une loi qui a déjà fait ses preuves dans ma circonscription et dans d'autres, une loi dont les politiciens sont fiers et qu'ils sont heureux d'appuyer par tous les moyens.

A la promulgation de la loi, il y a quelques années, on s'est aperçu que certains amendements seraient nécessaires. Ils ont été proposés par tous les partis, dont le parti au pouvoir, et la loi offrait une formule si nouvelle qu'aucun rédacteur ne pouvait espérer prévoir du premier coup toutes les difficultés qui se présenteraient. Un des aspects intéressants du travail que le comité a effectué à propos de ce bill, c'est qu'il a su réaliser une compréhension mutuelle générale, qu'il a su susciter un sens d'unité entre les membres de tous les partis politiques, et entre les fonctionnaires et les représentants élus qui étaient disposés à présenter un front commun pour s'assurer que la loi qui en sortirait serait aussi parachevée que possible.

Ce travail s'est déroulé dans un climat de bonne entente et de consultation. Nous tous, qui faisions partie du comité, sommes mieux placés que n'importe qui, pour connaître le cynisme entourant ce processus politique. C'est donc cette série d'amendements qui a été réunie dans ce bill C-5 un peu démesuré, loi modifiant la loi électorale du Canada, qui a été lu pour la première fois le 24 octobre 1977 et qui résulte d'une série de consultations subséquentes. Les députés de la loyale opposition de Sa Majesté et, je me permets de le dire, les députés du Nouveau parti démocratique également, pensaient que le même esprit de collaboration, la même absence d'esprit du parti, la même attitude positive qui avaient caractérisé le début des négociations continuerait à règner. Et, dans une large mesure, cela a été le cas. Mais il y a une chose de regrettable—et je sais que le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) et ses collègues du comité la déplore—c'est que le bill semble aller beaucoup plus loin que ce qui avait été recommandé par le comité.

● (1642)

Il ne fait aucun doute que les recommandations de ce comité omnipartite étaient sages et que celles qui ont été reprises dans le projet de loi sont valables. Le chef de mon parti n'a pas caché cependant que l'article concernant les dons anonymes nous préoccupait. On a plus ou moins l'impression de se faire duper. On peut se poser des questions sur les intentions du gouvernement et même sur l'opportunité de l'indexation en cette période de restrictions budgétaires. Jusqu'à ce que j'aie le bill entre les mains, je ne pensais pas que ces deux articles, sur les dons anonymes et sur l'indexation, apparaîtraient dans cette mesure législative. Notre chef a très bien expliqué tout cela.

Qu'il soit bien entendu maintenant que tant que ces articles figureront dans le bill, nous, de l'opposition officielle, sommes prêts à épuiser tous les recours raisonnables pour empêcher que ce bill soit adopté à la Chambre ou au comité, à moins qu'il ne soit modifié dans le sens que nous avons indiqué.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai tenu à faire cette mise au point au cours du débat pour que l'on sache bien quelles sont nos intentions à ce sujet. Je regrette de devoir adopter cette attitude. Il est regrettable que nous en soyons venus là alors que tous les partis s'étaient déjà entendus au niveau du comité. Comment cela se fait-il? Comment le gouvernement peut-il être contre la divulgation des renseignements? Comment peut-on inclure dans un projet de loi une disposition qui permettrait aux entreprises nationales, aux bien nantis, aux multinationales et à bien d'autres de faire des dons importants à des partis?

Cette disposition n'a pas sa place dans un régime démocratique, à une époque où l'on pratique la libre circulation des renseignements et nous nous y opposons de toutes nos forces. C'est une insulte au Parlement. C'est une injure à la vie politique, que j'avais crue renouvelée d'une certaine façon par l'adoption du projet de loi sur les dépenses électorales.

Je trouve la chose inexcusable et malhonnête. Je ne veux pas dire que les députés libéraux de l'arrière-ban en sont responsables. Je ne pense pas qu'ils aient eu quoi que ce soit à y voir. Les consultations se sont de toute évidence tenues durant l'été. Les comités de campagne, les argentiers et les collecteurs de fonds du Parti libéral ont de toute évidence influencé quelqu'un, et je soupçonne que c'est auprès du cabinet fédéral qu'ils sont intervenus. Je soupçonne et, franchement, j'espère, que cela s'est fait à l'insu du caucus du Parti libéral. Je serais vraiment révolté d'apprendre le contraire—si, par exemple, j'apprenais que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) avait donné son accord à ces manœuvres. Il a été un homme de principe tout au long de sa carrière politique et, je le répète, je serais étonné d'apprendre que lui ou d'autres de mes collègues d'en face approuvent qu'il soit correct de faire indirectement ce que la loi, ou le principe de la loi, interdit de faire directement.

Je passe maintenant à la question de l'indexation. Le chef de mon parti a déclaré que si on indexait les dépenses électorales et qu'on permettait aux contributions de s'indexer sur le coût de la vie le contribuable, qui est déjà pressuré, se verrait imposer un fardeau supplémentaire de quelque 12 millions de dollars. La mesure visait à donner un traitement égal à tous les partis politiques. Si on donne à un parti le droit de dépenser, l'autre devrait l'avoir aussi.

Jusqu'ici, on n'a pas mis ces dispositions à l'épreuve en période d'élection générales. Le chiffre donné s'applique à des élections qui seraient déclenchées en 1978. Avec le taux d'inflation que nous connaissons, Dieu sait ce qu'il en coûterait pour des élections en 1979! Je trouve peu sage de proposer une telle indexation durant cette période de restrictions. Le gouvernement a souvent parlé de mettre un frein à toute indexation. Le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) dit qu'il faudra peut-être repenser les programmes d'assistance sociale et songer à plafonner les prestations de sécurité de la vieillesse. Il rêve tout haut, monsieur l'Orateur—philosophant, essayant d'imiter le premier ministre (M. Trudeau), je suppose. Or le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a depuis démenti ces affirmations.

Mais c'était là une opinion exprimée par un membre de ce même gouvernement qui veut maintenant indexer les dépenses d'élection. Il n'y a pas si longtemps, le président du Conseil du

Trésor, parlant alors des fonctionnaires, la GRC et des Forces armées, a déclaré, en rêvant tout haut, qu'il faudrait peut-être plafonner les pensions de retraite. Dans ce dernier cas, le député n'a jamais pris la parole pour nier qu'il eût jamais fait cette déclaration.

● (1652)

Ce gouvernement qui est prêt à pénaliser ses fonctionnaires veut maintenant s'accorder un grand avantage. Il va étendre l'indexation d'une façon qui ne peut être considérée que comme inconséquente et, du point de vue de ceux qui auraient besoin de faire indexer leur revenu, répréhensible. Ce bill fait deux choses qui sont mauvaises. Le gouvernement d'en face n'a pas respecté son engagement non seulement envers le Parlement ou l'opposition mais envers certains des siens qui ont appuyé il y a longtemps les dispositions de la loi initiale sur les dépenses d'élection.

Je croyais que la loi sur les dépenses d'élection avait introduit quelque chose de nouveau dans notre vie politique. Elle a mis le public dans le coup. Elle a introduit un élément nouveau, la participation des gens. Je suis certain qu'il n'y a pas un député ici, où qu'il siège, qui ne soit pas heureux de faire partie de ce corps public, de cette Chambre en particulier. La loi sur les dépenses d'élection a beaucoup aidé à mettre l'appareil politique à la portée de tous, tout comme la télévision a mis la Chambre des communes à la portée du monde. Tous les députés sains d'esprit s'en sont réjouis. Toutefois, le gouvernement voudrait maintenant fermer les portes, laisser la corruption planer sur le financement des élections.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, peut-être le député répondra-t-il à une question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Oui, j'essaierai, monsieur l'Orateur.

M. Abbott: Je veux simplement savoir exactement ce qu'il en est. Les objections du député se limitent-elles aux deux éléments principaux, l'indexation et la question des dons anonymes? Je me demande s'il en soulève une troisième. Je suis d'accord avec lui au sujet des dons anonymes. Je me demande s'il juge aussi que les dispositions concernant l'indexation trahissent les principes du bill ou si ce sont surtout les dispositions sur les dons anonymes qui, à son avis, trahissent les principes dont il a parlé?

M. Baker (Grenville-Carleton): M. l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de sa question. A mon avis, la disposition concernant les dons anonymes va à l'encontre de l'objet initial de la loi. Quant à la proposition d'indexation, elle ne cadre absolument pas avec la politique du gouvernement en matière de modération. Le gouvernement a demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture et de faire une foule d'autres choses mais quand il s'agit des partis politiques, qui sont au cœur même de notre régime politique et du fonctionnement de la Chambre des communes, il est prêt à passer outre au travail du comité et à indexer les dépenses d'élections au coût de la vie. Ce n'est guère conséquent.

Pour donner une réponse complète à la question du ministre, en ajoutant ces deux dispositions sans consulter les autres partis et sans tenir compte des conclusions du comité de tous les partis, le gouvernement a trahi l'esprit et l'objet de la loi ainsi que la collaboration qui aurait pu exister à la Chambre. Je sais ce que ressent le ministre. Son intervention me réjouit. Je ne dis pas cela par sectarisme. Je pense que le gouvernement dont il fait partie devrait retirer le bill. Il devrait examiner les délibérations du comité de tous les partis et consulter le directeur général des élections pour voir si ce bill atteint l'objectif que visait le comité. Le ministre et le gouvernement devraient s'en assurer. Ils devraient se rendre compte du mécontentement que cause ce bill.

Dans l'ensemble, les Canadiens approuvent la loi sur les dépenses d'élections car elle ne laisse pas l'occasion aux personnes mal intentionnées d'en abuser. C'est pour cette raison que j'ai participé au débat. J'ai remarqué que le ministre écoutait attentivement ce que je disais. Je lui en suis très reconnaissant. Je suis heureux que le ministre soit d'accord du moins pour la définition de la disposition relative aux dons anonymes. Je n'ai pas la prétention de chercher à l'influencer pour les autres choses. En tant que ministre il doit examiner la conception que se fait son gouvernement des dépenses gouvernementales ainsi que la manière dont il entend aborder ce problème, et voir si elles sont compatibles avec l'indexation prévue dans ce bill. En fait, je n'en crois rien.

Je trouverais que c'est un manque de conscience absolu de la part d'un ministre de la Couronne de parler, et apparemment ce n'étaient que des paroles en l'air, de bloquer, de changer ou de modifier d'une façon quelconque les avantages sociaux sans parler en même temps et presque du même coup, et cela viendrait des mêmes banquettes du Trésor, de débloquer les avantages politiques. C'est fondamental. C'est dans ce sens que j'ai demandé s'ils ne se servaient pas du président du Conseil du Trésor. J'espère que dans son intérêt, le ministre parlera à son collègue, le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Cafik), le leader adjoint de la Chambre, et qu'il consultera le premier ministre adjoint, le leader du gouvernement à la Chambre au nom duquel est inscrit le bill C-5 et même le premier ministre pour voir si cela peut se faire. Tant que le comité permanent ne l'aura pas soumis à un examen de ce genre, je crois que l'adoption du bill qui contient ces dispositions révoltantes sera très difficile. Toutefois, tout dépend de l'étude du comité sur laquelle lui comme moi n'avons aucun contrôle.

Voilà la façon dont nous abordons cette mesure. Nous considérons qu'il s'agit d'un bill très important du fait des choses positives qu'il accomplit. Toutefois, nous croyons que c'est également une mesure rétrograde en ce sens qu'il va à l'encontre du but recherché initialement c'est-à-dire une plus grande ouverture et qu'il va également à l'encontre de la politique d'austérité prônée par le gouvernement même s'il ne l'applique pas lui-même. Puis-je dire qu'il est cinq heures?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre va passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

École d'administration nationale

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE D'ADMINISTRATION NATIONALE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la Capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

● (1702)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons été avertis tout à l'heure, avant de passer à l'ordre du jour, que nous allions débattre aujourd'hui la motion nº 6 sur l'opportunité de créer un bureau de l'éducation, inscrite au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert). C'est en fonction de cela que nous nous sommes préparés à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je tenais cela du gouvernement.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, si je puis me permettre d'expliquer la situation, la motion inscrite en mon nom au *Feuilleton* est une motion que j'ai présentée à la dernière session. Avec la mise au rancart du *Feuilleton* de cette session, c'en fut fait de ma motion. Celle-ci avait été acceptée unanimement par la Chambre et renvoyée au comité des prévisions budgétaires en général qui devait l'étudier.

Je demande aux députés de tous les partis s'ils sont d'accord pour rétablir la motion à la place qu'elle occupait à la dernière session et accepter une motion du député de Grenville-Carleton (M. Baker), analogue à celle qu'il a présentée le 6 mai dernier et demandant que le sujet de la motion nº 1 soit renvoyé au comité permanent. Je ne puis présenter cette motion, mais si le député de Grenville-Carleton veut bien le faire, je crois que cela résoudrait notre problème et que nous n'aurions pas besoin de débattre la motion ce soir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Dois-je comprendre que la Chambre serait disposée à s'attaquer à la motion nº 6 après cela? Si tel est le cas, je crois que la situation en ce qui concerne la proposition de créer un institut national d'administration est la même qu'à ce moment-là. Nous étions alors disposés à donner notre assentiment et je crois qu'il en est de même aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela nous convient, monsieur l'Orateur. Et même, si le député de Grenville-Carleton (M. Baker) proposait la motion visant à renvoyer le sujet de la motion nº 1 au comité pertinent, je serais heureux alors de l'appuyer.

M. Baker (Grenville-Carleton): Si c'est régulier, monsieur l'Orateur, je proposerai à présent la motion en reprenant les termes qu'a utilisés le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Par conséquent, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que le sujet de la motion nº 1:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Si je comprends bien, la motion initiale qu'a proposée le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a été retirée et une nouvelle motion . . .

Des voix: Non.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a une certaine confusion dans la procédure. La motion a bien été retirée et le sujet doit en être renvoyé au comité des prévisions budgétaires en général.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est bien cela.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais étant absent, j'ai manqué une partie de la discussion. J'ai compris que la motion originale avait été retirée et qu'elle est inscrite sous sa forme actuelle au nom du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), ou est-ce au nom du leader à la Chambre du parti d'en face?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. A ma connaissance, la motion initiale proposée par le député d'Ottawa-Vanier a été retirée et la nouvelle motion est inscrite au nom du député de Grenville-Carleton (M. Baker) et est appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est donc ainsi convenu et ordonné. La Chambre passe à présent à l'étude de la motion nº 6.

* * *

L'INSTRUCTION

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN BUREAU DE L'ÉDUCATION

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un Bureau de l'éducation, lequel s'occuperait de faire des recherches dans les provinces de concert avec les gouvernements provinciaux ainsi que dans d'autres pays afin d'étudier la possibilité de consentir une aide financière fédérale pour l'enseignement de la langue seconde dans les écoles primaires et secondaires et afin de diffuser des renseignements visant à améliorer le niveau d'instruction de la jeunesse canadienne.

—Monsieur l'Orateur, la motion que nous sommes en train d'étudier remonte à plusieurs années. Elle a été proposée dans des termes à peu près semblables à diverses occasions auparavant, et elle a été rédigée en 1971 à la réunion générale annuelle de la Fédération canadienne des enseignants. Au cours de cette réunion la Fédération canadienne des enseignants a recommandé la création d'un Bureau de l'éducation. L'idée de base a l'appui des membres de tous les partis.

En janvier de cette année, dans une brochure publiée par la Fédération canadienne des enseignants sur les politiques et points de vue touchant les questions de compétence fédérale, la Fédération a déclaré qu'un tel bureau serait chargé de recueil-

lir, d'organiser et de diffuser l'information dans tout le Canada et aussi de promouvoir et de soutenir un programme approprié de recherches en éducation. Il superviserait une étude permanente des problèmes fiscaux touchant l'éducation et consulterait les gouvernements provinciaux sur les façons de les résoudre. Les disparités régionales touchant l'accessibilité à l'éducation constituent un problème grave et persistant. Le gouvernement fédéral a les pouvoirs fiscaux, la responsabilité morale et la capacité administrative de réduire ces disparités.

Les politiques du gouvernement fédéral peuvent avoir et ont effectivement des répercussions sur la qualité de l'enseignement offert dans les écoles. Grâce aux ententes fiscales fédérales-provinciales les provinces seront mieux en mesure d'assumer les frais des services fournis dans les écoles de leur compétence et de les améliorer. Dans une démocratie l'éducation doit favoriser la liberté d'esprit. L'accessibilité à l'information est l'essence du savoir. Les organismes du gouvernement fédéral sont habilités à fournir les renseignements touchant la planification de l'éducation. Le gouvernement fédéral dispose des moyens fiscaux et de l'autorité nécessaire pour intervenir dans l'intérêt de tous les enfants canadiens afin de corriger les disparités qui existent entre les provinces au niveau de l'éducation. Le gouvernement fédéral a une obligation financière particulière vis-à-vis de l'éducation, et il se doit d'établir un régime de subventions d'uniformisation qui permettra à chaque province d'assurer une éducation appropriée et d'un niveau comparable à tous les enfants du pays.

Dans un rapport de l'Organisme de coopération et de développement économique qui remonte à 1975, on traite longuement de la politique canadienne en matière d'enseignement, et le ministre de l'Instruction publique de la province de l'Ontario, l'honorable Tom Wells, à tout prendre, reconnaissait la nécessité d'agir sur le plan national. Dans l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique on déclare que «dans chaque province et pour chaque province, la législature peut exclusivement édicter des lois sur l'enseignement». Ainsi, la Canada a élaboré, au petit bonheur, une politique de l'enseignement jusqu'ici problématique, qu'on ne peut peut-être pas qualifier de grave, mais qui inquiète la population vu l'évolution actuelle de la situation.

● (1712)

Il est néanmoins indéniable que les dépenses par enfant des commissions scolaires ontariennes dépassent de presque 70 p. 100 celles des commissions des provinces maritimes. Assurément, le gouvernement fédéral joue déjà un rôle très important. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe beaucoup d'éducation. Le secrétariat d'État consacre des sommes très importantes à l'éducation au niveau des bibliothèques nationales et des musées. Le ministère de l'Expansion économique régionale dépense des sommes importantes pour soutenir financièrement des installations d'enseignement. Le ministère des Affaires extérieures s'intéresse directement aux questions d'éducation; le ministère de la Défense nationale aussi, tout comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration maintenant désigné sous le nom de ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement fédéral dépense actuellement au delà de 3 milliards de dollars par an en matière d'éducation sous différentes formes. Quand il s'agit de répartition des compétences, les arguments ont trop souvent une inspiration politique. L'éducation est un sujet trop important pour être abordé sous cet angle.

La motion n'essaie aucunement de sortir du cadre des compétences reconnues au gouvernement fédéral. Ce dernier fournit déjà une aide financière pour l'enseignement de la langue seconde bien que nombre d'entre nous ne soient pas du tout satisfaits des termes de l'accord régissant cette aide. L'éducation constitue une priorité nationale. Tous les partis ont donné par le passé leur appui à des motions semblables. Je demande donc l'appui de chacun cet après-midi, au nom de l'unité nationale, en vue d'approuver la motion demandant au gouvernement d'envisager l'institution d'un Bureau de l'éducation.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Sauf erreur, la motion nº 2, inscrite au nom du député de Lévis (M. Guay), la motion nº 3, inscrite au nom du député de Surrey-White Rock (M. Friesen), la motion nº 4, inscrite au nom du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), et l'avis de motion nº 5, inscrit au nom du député d'Egmont (M. MacDonald), sont reportés. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je ne serai pas long. Je pense que d'autres députés veulent également prendre la parole et j'ai hâte d'écouter les propositions qui vont suivre la proposition du député de Vaudreuil (M. Herbert).

J'ai été déçu de voir la manière dont la motion nous a été présentée et la défense ou l'explication que nous en a donnée le député. Lorsqu'il parle de prendre cette mesure au nom de l'unité nationale, on voit à quel point il comprend mal le problème de l'unité qui existe aujourd'hui dans notre pays.

M. Herbert: Je comprends très bien la situation.

M. MacDonald (Egmont): Je serais heureux si le député m'accordait les mêmes marques de courtoisie que celles que je lui ai témoignées. Étant moi-même député à la Chambre, j'estime que cette motion est à la fois contradictoire et hâtive. En soi, elle représente, si je puis dire, un élément supplémentaire de désunion sur un sujet qui depuis le début, relève de la compétence des provinces.

Ce qui n'est pas très clair, pas plus dans la motion du député que dans les remarques qu'il a faites cet après-midi à la Chambre, c'est, s'il cherche à accorder aux provinces des fonds supplémentaires pour l'éducation, s'il souhaite accaparer une partie des pouvoirs actuels ou de la juridiction des gouvernements provinciaux, comme ses remarques semblent le sous-entendre, ou s'il essaie tout simplement de remédier à certaines des faiblesses actuelles inhérentes au système de financement fédéral destiné à l'enseignement d'une langue seconde dans les provinces.

J'ose croire que le député et moi-même sommes d'accord sur certaines choses, et je songe surtout au mécontentement qu'il a exprimé quant à l'efficacité des mesures provinciales en vue de l'enseignement d'une deuxième langue. Je suis certain qu'il y a des députés des deux côtés de la Chambre qui se préoccupent beaucoup de la façon dont le gouvernement fédéral a dépensé ou accordé aux provinces des centaines de millions de dollars,

sans qu'on fasse quoi que ce soit de satisfaisant, dans un certain nombre de cas et un certain nombre de provinces, pour élaborer un programme efficace et utile d'enseignement d'une deuxième langue.

Le député prétend que le gouvernement fédéral peut intervenir plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici dans le domaine de l'enseignement dans les provinces. C'est peut-être vrai puisque le gouvernement actuel est intervenu dans d'autres domaines. Cependant, il ne s'agit pas vraiment de savoir s'il peut le faire ou non. Il s'agit de savoir s'il en a le droit et s'il est sage de le faire. Quand le député parle de la nécessité de prendre des mesures à l'échelle nationale, il confond à mon avis la préoccupation bien réelle que partagent toutes les provinces relativement à leur propre système d'enseignement, la collaboration qui se fait entre les provinces pour établir des normes et améliorer les programmes d'enseignement et les mesures oppressives que pourrait prendre un gouvernement central.

Quand le député a dit que l'enseignement est un domaine trop important pour qu'il faille se préoccuper des responsabilités respectives, il a montré clairement qu'il comprenait mal comment un régime fédéral-provincial pouvait être efficace au Canada. Il a peut-être reflété involontairement certaines des attitudes de ses propres chefs politiques qui ont rendu de plus en plus difficile toute collaboration réelle entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les propositions avancées dans la motion et les observations du député cet après-midi aggraveraient encore davantage les relations qui existent maintenant entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je partage peut-être ses préoccupations au sujet de la qualité et du niveau de l'éducation dans notre pays, mais le remède qu'il propose serait inefficace en fin de compte. Le député a omis de dire qu'il n'y a aucun moyen d'être sûr que les résultats qu'il escompte seraient effectivement atteints. Nous devrions nous préoccuper du système d'éducation dans notre pays, non seulement pour les jeunes en général, car l'éducation est un élément important de notre société contemporaine.

Je ne crois pas que la solution à nos problèmes soit la création d'un bureau fédéral de l'éducation. Le mieux serait d'être en mesure de comprendre quelques-uns des problèmes réels qui se posent aujourd'hui aux divers gouvernements provinciaux. Quand le député prétend que nous devrions envisager cette mesure comme instrument susceptible d'atténuer les disparités régionales, cela m'a rappelé certaines situations que nous avons connues dans ma région, alors que le gouvernement fédéral, pour des raisons connues de lui seul, a conçu des projets et lancé des programmes sans se soucier des besoins existants.

J'espère que les discussions qui ont lieu pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires permettront aux députés de se rendre compte que nous vivons dans un système fédératif et que son fonctionnement laissera à désirer aussi longtemps que l'on ne tiendra pas compte des juridictions provinciales qui sont la base de notre pays et qu'on y verra des intrusions injustifiées. C'est la seule façon de comprendre vraiment les divers points de vue des régions et les diverses façons dont peuvent se concilier les attitudes et opinions divergentes existant au Canada au sein d'une fédération canadienne efficace. Nous devons être reconnaissants au député de l'occasion qu'il nous fournit d'aborder ces questions encore une fois; mais je ne puis d'aucune façon appuyer la motion sous sa forme actuelle.

[M. MacDonald (Egmont).]

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je participe au débat sur cette motion présentée par le député de Vaudreuil (M. Herbert). Je suis assez d'accord avec l'objectif fondamental de la motion, mais je préférerais qu'elle soit libellée quelque peu différemment. Je m'expliquerai là-dessus en temps opportun. Comme Votre Honneur s'en souviendra, je fus le deuxième à demander la parole dans le débat et vous l'avez accordée à un conservateur. Mais je suis heureux d'avoir pu entendre les arguments avancés par le député d'Egmont (M. MacDonald), parce qu'il n'a pas discuté au fond la motion présentée par le député de Vaudreuil. Il nous a présenté un cours tout à fait dans la ligne conservatrice sur les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur la façon dont le gouvernement est en train de disloquer le pays par les pouvoirs qu'il vole aux provinces. Ayant fait partie avec le député d'Egmont d'un certain nombre de délégations et ayant collaboré à la Chambre, j'attendais de lui une meilleure intervention cet après-midi sur ce qui me semble être une motion très importante.

● (1722)

Il y a cent ans, les Pères de la Confédération ont fait une lourde erreur en accordant, en vertu de l'article 91 ou 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la compétence aux provinces en matière d'éducation. Il est inutile, bien sûr, de remettre en cause les motifs des Pères de la Confédération et il est très facile de porter des jugements a posteriori dans des cas semblables, mais à l'époque, leur motivation était sans doute légitime. Et de toute façon, cette loi me semble excellente; nous pouvons donc leur pardonner cette erreur. Néanmoins, ce fut une grave erreur pour un certain nombre de raisons. La première concerne la motion du député, à savoir qu'étant donné que chaque province poursuit son propre chemin en matière d'éducation, nous voyons au niveau provincial des attitudes différentes en ce qui concerne l'enseignement de la deuxième langue.

En second lieu, la compétence des provinces en matière d'éducation a abouti à l'existence de dix normes scolaires différentes et a eu, selon moi, des résultats néfastes au niveau des besoins en main-d'œuvre au XX^{e} siècle. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure. Ce n'est qu'avec l'élection du PQ en novembre dernier que nous avons soudain pris conscience des droits linguistiques de la minorité. Je suis un produit du système scolaire de l'Ontario. L'enseignement de la seconde langue que j'y ai reçu était tout à fait insuffisant. En fait, le gouvernement ontarien obtient sans doute les pires résultats en ce qui concerne l'enseignement de la seconde langue, et ces résultats sont exécrables pour une bonne raison.

La province d'Ontario et la province de Québec, le Haut et le Bas Canada ou le Canada de l'Est et le Canada de l'Ouest d'il y a 100 ans, ont servi de pierres angulaires dans la construction de notre pays et cependant, les gouvernements successifs de l'Ontario—les libéraux y ont détenu le pouvoir pendant longtemps avec Oliver Mowatt, puis il y a eu un gouvernement d'agriculteurs et depuis 35 ans, depuis 1943, le parti progressiste conservateur dirige la province, et c'est le parti de mon ami le député d'Egmont—ces gouvernements ont tous adopté la politique de l'autruche en ce qui concerne les droits linguistiques dans notre pays.

Il y a une dizaine d'années nous avions assisté à un débat sur l'unité nationale. Nous avons mis sur pied une commission sur le bilinguisme et le biculturalisme et nous avons discuté tant et plus des problèmes du Québec et des sentiments des francophones qui s'estiment lésés par la Confédération canadienne. En 1967, le premier ministre conservateur de l'Ontario a retenu l'attention générale pour avoir convoqué une conférence sur la Confédération de demain. On se serait attendu que le gouvernement conservateur de l'Ontario depuis lors se rende compte de la faiblesse de son système d'enseignement d'une langue seconde et y ait remédié. Non seulement ne l'a-t-il pas fait, mais il a modifié les normes d'enseignement au point que l'enseignement de la langue seconde en Ontario laisse beaucoup plus à désirer que lorsque je fréquentais l'école moi-même, au début des années 60.

Règle générale, on exigeait une langue seconde de la majorité des étudiants qui fréquentaient l'université. Sauf erreur, il fallait prendre deux cours d'anglais, deux de français ou de latin ou trois de mathématiques. Le ministre de l'Éducation de l'époque, l'actuel premier ministre de l'Ontario, M. Davies, a mis en application une nouvelle politique d'éducation. De sorte qu'aujourd'hui, les étudiants universitaires de l'Ontario ne se donnent plus la peine d'apprendre une langue seconde, qu'il s'agisse du français, de l'allemand ou du latin. Je crois que la maîtrise d'une deuxième langue est une excellente chose dans la perspective canadienne de l'unité nationale. C'est également une bonne discipline intellectuelle que d'apprendre à maîtriser deux langues, mais pourtant, un gouvernement conservateur d'Ontario a laissé tomber l'enseignement d'une deuxième langue. Après avoir écouté le député d'Egmont, il faut se demander si les provinces ont bien joué leur rôle en matière d'éducation.

J'ai fait part au secrétaire d'État (M. Roberts) d'un projet à propos de l'enseignement de la langue seconde. Je crois que le gouvernement fédéral devrait établir un office de ce genre, un service de liaison avec les provinces, et je crois aussi que nous devrions les obliger—peut-être en assortissant de conditions l'aide que nous fournissons à l'enseignement post-secondaire—à établir des normes linguistiques pour l'enseignement universitaire, de sorte que tout étudiant fréquentant une université aurait une certaine connaissance des deux langues, l'une d'elles étant la langue officielle. Cela ne causerait aucun préjudice aux groupes parlant une troisième langue, à ceux qu'on appelle ordinairement les groupes ethniques, ce serait même une sorte d'incitation. Depuis dix ou quinze ans, un grand nombre d'immigrants venus d'Italie, de Grèce et d'un grand nombre d'autres pays, ont élu domicile à Toronto.

Je ne trouve pas qu'il serait déraisonnable d'encourager l'enseignement de ces langues et d'accorder aux étudiants qui ont une connaissance de la langue seconde un crédit leur ouvrant la porte de l'université, car cela fait en effet partie de la politique de multiculturalisme du gouvernement. Mais ce genre de système aura un autre effet positif, celui d'inciter les parents parlant et le français et l'anglais à encourager leurs enfants à étudier, non pas l'allemand, le latin ou l'italien, mais l'autre langue officielle.

Il est tout à fait évident, à en juger par ce qui se passe à Toronto depuis quelques années, qu'il y a plus d'étudiants désireux d'étudier le français que la province d'Ontario n'a d'écoles pour les accueillir. Je soutiens que les parents anglophones de la région de Toronto aimeraient que l'on exige une connaissance d'une seconde langue pour entrer à l'université, et je suis persuadé que ces parents encourageraient leurs enfants à apprendre le français car il s'agit de l'une des deux langues officielles et de l'une des deux langues d'usage au gouvernement fédéral. Telle est la proposition que j'ai soumise au secrétaire d'État et qui devrait à mon avis être retenue.

Bureau de l'éducation

L'autre aspect de la juridiction provinciale sur l'éducation par opposition à une juridiction nationale, ou de la création d'un office national de l'éducation tel que le propose la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert), réside dans le fait qu'il y a cent ans nous n'avions pas trop à nous soucier de la mobilité des Canadiens. A cette époque, quand on naissait et grandissait dans une province, il y avait de fortes chances qu'on y passe aussi le reste de sa vie. On vivait bien sûr dans une société fondamentalement rurale, une société agricole, et les gouvernements n'avaient pas besoin de se soucier des répercussions de leur politique d'éducation sur le marché du travail.

● (1732)

En 1977, nous avons une population très mobile et toutes sortes de sociétés multinationales et nationales et, selon moi, la disparité des normes dans le domaine de l'enseignement nuit beaucoup aux Canadiens. Étant donné que dans le système actuel, il peut y avoir de grandes différences dans les systèmes d'enseignement de chaque province, si quelqu'un qui était à l'emploi d'une société nationale quelconque à Toronto et est muté au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique ou dans une autre province, ses enfants, dont l'univers se trouve déjà bouleversé par le déménagement, seront encore plus troublés par le fait même qu'il n'y a pas d'uniformité dans le système d'enseignement.

Je suppose que je fais partie de la génération dite de l'explosion des naissances, c'est-à-dire de la génération qui est arrivée sur le marché du travail ces dernières années. Je suis l'un de ceux qui ont eu de la chance. J'ai du travail, du moins pour l'instant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour quelques mois encore.

M. Collenette: Cependant, il arrive très rarement que les diplômés en sciences politiques comme moi puissent se trouver un emploi qui corresponde à leurs études. Nous avons créé toute une génération qui n'est pas vraiment adaptée aux besoins en main-d'œuvre du Canada. Je m'éloigne un peu de la question, mais quand on examine les chiffres du chômage et quand l'on songe à ceux qui sont sans travail ou qui ne sont pas satisfaits de leur emploi, on pense surtout aux enfants nés après la guerre, après 1945, qui sont maintenant des adultes. Nos parents ont connu deux guerres mondiales et une dépression. Ils ont travaillé dur et ont souffert les privations des années de crise. Ils ont dit à leurs enfants qu'ils ne devaient pas connaître les mêmes difficultés, qu'ils devaient plutôt poursuivre leurs études aussi longtemps que possible et ne pas se chercher un travail d'ouvrier parce que c'était un travail malpropre qui n'était pas productif socialement. On a établit ce qui équivaut presque à une distinction de classes sociales entre le travail intellectuel et le travail manuel.

Un grand nombre de gens ont ainsi terminé leurs études secondaires et universitaires. Je ne sais pas pourquoi je suis allé à l'université si ce n'est que mes parents m'y ont poussé.

Bureau de l'éducation

C'était considéré comme allant de soi dans les années 60. Ce n'est que lorsque je me suis retrouvé dans ma deuxième année d'université que je me suis rendu compte de ce que signifiaient des études universitaires, mais nombre de mes condisciples n'ont pas pu s'y faire. Ils n'arrivaient pas à trouver de raisons d'être en milieu universitaire. Certains se sont mis à faire usage de drogues, d'autres à consommer de l'alcool, d'autres ont décidé de retourner à la campagne et font partie de ce mouvement de retour à la terre dont nous avons entendu parler.

Je passe en revue tous ces phénomènes car je pense que notre génération porte bien en elle tous les sympthômes du problème que la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert) vise à résoudre. Il nous faut une perspective nationale en matière d'éducation. La motion du député a trait principalement aux droits linguistiques—et comme je l'ai dit précédemment, je suis totalement d'accord avec lui—mais je pense aussi qu'il y a une seconde question tout aussi importante et ce sont les effets de l'éducation dispensée aux jeunes sur les conditions du marché du travail. Les provinces commencent seulement maintenant à parler de l'amélioration de leurs systèmes d'apprentissage et de leurs écoles techniques.

Au cours des dernières années, il semble que nous avons mis au point en Ontario un système très efficace de collèges communautaires où l'on enseigne différentes professions en dehors des disciplines d'ordre strictement universitaire. De plus en plus d'étudiants se dirigent vers ces secteurs et on devrait les y encourager. Cependant, si nous possédions un office national de l'éducation, nous pourrions inciter les gens à considérer le travail manuel comme une activité sociale productive grâce à laquelle on peut retirer un sentiment d'accomplissement dans la vie.

La semaine dernière nous avons tous entendu parler à la Chambre des licenciements de la société INCO mais nous sommes-nous posé la question de savoir combien de gens, parmi ceux qui vont être licenciés, ont réellement voulu ces emplois qu'ils occupent? Combien y en a-t-il qui n'avaient pu à l'origine se diriger vers un métier de leur choix? On pourrait poser la même question au sujet des fonctionnaires. Il existe un vieux proverbe qui dit: ceux qui le peuvent le font; ceux qui ne le peuvent pas l'enseignent. Lorsque les effets de la poussée démographique d'après-guerre ont commencé à s'amoindrir, l'enseignement a commencé à attirer moins de gens et nombre d'étudiants diplômés qui étaient mes amis se sont alors tournés vers la Fonction publique. Je suis persuadé qu'il y a de nombreux fonctionnaires mécontents de leurs postes parce qu'au fond, ils n'ont jamais vraiment voulu faire carrière dans la Fonction publique. Ils n'ont jamais vraiment voulu devenir des gratte-papier ou prendre des décisions administratives. Peut-être qu'ils auraient préféré devenir soudeurs ou travailler dans des usines.

Il n'y a pas de règles à l'échelle nationale. Il n'y a pas, en matière d'éducation, de politique nationale qui puisse orienter les énergies et les aspirations des Canadiens. Contrairement au député d'Egmont, je ne prétends pas que le gouvernement fédéral doive prendre en charge l'éducation. Que diable, nous sommes déjà présents dans trop de domaines, et il faudrait même en évacuer quelques-uns. C'est aux provinces qu'il faut laisser la direction de l'enseignement. Mais le gouvernement fédéral devrait quand même tracer de grandes politiques nationales pour la formation au marché du travail et pour l'enseignement de la langue seconde.

Je me suis assez étendu, et je m'excuse auprès des députés pour le décousu de mes propos. Je n'ai été prévenu de ce débat qu'au dernier moment. Cependant, cette motion porte la marque du débat constitutionnel qui se déroule au pays. Je vois que le député d'Egmont est d'accord là-dessus. Cela faisait une semaine vendredi je pense, j'ai dit pendant mon intervention dans le débat sur le discours du trône que d'ici cinq ans il va falloir que nous nous attaquions à la restructuration non seulement de la Chambre des communes et du Sénat, mais du système tout entier. Il faut réaménager entièrement la Constitution.

Je profite de l'occasion pour exprimer certaines de mes opinions sur une question que je crois fondamentale. Comme l'a dit le député de Vaudreuil, on crie à l'unité nationale, et la réaction des députés de l'opposition chaque fois qu'il est question d'unité nationale fait bien voir qu'ils ont la frousse. Ils contestent l'honnêteté des motifs qui nous poussent à parler d'unité nationale. Mais le député de Vaudreuil avait parfaitement raison, l'unité nationale n'est pas simplement affaire d'enseignement de la langue seconde. Elle relève tout autant de la force de l'économie et des satisfactions que chaque Canadien peut éprouver dans la profession de son choix.

Je dirai en terminant que je suis tout à fait d'accord avec le député de Vaudreuil sur le fond de sa motion. J'aimerais qu'elle soit un peu mieux explicitée, de façon à accorder une place spéciale à une politique nationale d'éducation adaptée aux besoins en main-d'œuvre du pays. J'invite le député d'Egmont et ses collègues à reconsidérer leur position sur cette motion tout à fait sensée.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais après avoir entendu ce que disait, tout à l'heure, le député de York-Est (M. Collenette), j'aimerais ajouter quelques remarques sur son discours. Il disait que les pères de la Confédération avaient fait une erreur en confiant l'éducation aux provinces. A mon avis il ne s'est jamais reporté à l'époque de 1887, alors que les pères de la Confédération habitaient le Haut et le Bas-Canada. Je veux lui dire qu'à cette époque c'était l'élément anglais qui était en minorité et c'est le Haut-Canada qui a lutté pour s'assurer le droit à l'éducation afin de ne pas se faire englober par les Canadiens français.

C'est une petite remarque que je veux lui faire en passant, et je crois que les pères de la Confédération ont été très sages depuis ces événements, et au fur et à mesure que le Canada s'est agrandi, on a constaté que l'élément anglais l'emportait sur l'élément français. Plus tard, l'élément français a eu un peu l'avantage. Le fait que la juridiction dans l'éducation appartienne exclusivement aux provinces représentait une espèce de soupape de sûreté pour l'élément français. Et voilà pourquoi les articles 92 et 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ont été bien pensés pour les deux grands peuples qui habitent le Canada.

L'honorable député se demandait si les provinces avaient bien rempli leurs fonctions dans le domaine de l'éducation. S'il étudie attentivement l'histoire du Canada, il se rendra compte que l'une des provinces qui a bien respecté ses conditions en faveur de ses minorités, c'est encore la province de Québec qui

a bien traité, pendant 110 ans, ses minorités et qui va continuer à bien les traiter. Si la deuxième langue, qui est rendue officielle aujourd'hui par l'action du gouvernement, n'a pas été respectée, c'est dans les autres provinces. Si elle n'a pas été traitée comme elle devrait l'être et si elle n'est pas encore traitée comme elle devrait l'être aujourd'hui, c'est dans les autres provinces. J'invite donc le député de York-Est à regarder dans sa circonscription ce qui se passe, et à ne pas essayer de faire empiéter davantage le gouvernement fédéral dans des secteurs qui ont été confiés essentiellement aux provinces.

Je crois que toutes les provinces sont jalouses des domaines qu'elles ont décidé de garder, parce qu'il faut bien dire qu'au début, en 1887, ce sont les provinces qui ont décidé de garder tel secteur et de céder à un gouvernement fédéral certaines priorités, elles ont décidé toutes ensemble de céder ces secteurs-là au gouvernement fédéral, pour qu'il administre au nom de toutes les provinces et par la volonté de toutes les provinces. Le député, à mon avis, devrait relire le début de son histoire du Canada et ainsi il pourra mieux interpréter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, parce qu'aujourd'hui plusieurs parmi les jeunes s'imaginent que c'est le gouvernement fédéral qui a créé les provinces. Ce n'est pas vrai. Ce sont les provinces qui ont créé le gouvernement fédéral, et ce sont les provinces qui ont décidé à l'unanimité de garder les secteurs qu'elles prétendaient être de leur juridiction. C'est pour cela qu'aujourd'hui, si on veut l'unité nationale, il faut que chacun ait la liberté d'agir au sein de sa province, et ce librement. A mon avis, c'est la première condition de l'unité nationale. Il faut également lui donner aussi les moyens nécessaires pour administrer sa province. Ce qui a fait défaut quand on se demande si les gouvernements provinciaux ont été aptes à accomplir leurs devoirs, c'est que financièrement, la grande difficulté est arrivée surtout les années 1940, alors que le gouvernement fédéral a commencé à investir dans les champs de taxation directe alors qu'il n'y avait pas touché depuis 1887.

● (1742)

C'est à ce moment-là que les provinces ont commencé à ressentir des difficultés, à manquer d'argent, et c'est encore aujourd'hui en manquant d'argent qu'elles ne peuvent pas donner tout le service nécessaire aux citoyens de leurs provinces, tant dans l'éducation que dans tous les secteurs qui sont réservés aux provinces. Je crois que du moment que nous ne laissons pas aux provinces les possibilités monétaires d'administrer les secteurs, comme il arrive dans le domaine de l'éducation, ce n'est pas la péréquation qu'il faut aux provinces, ce sont des points d'impôts. Qu'on remette des points d'impôts aux provinces et nous verrons que les inégalités régionales vont être corrigées, parce que je prétends que les gouvernements provinciaux sont aussi intelligents que le gouvernement central ici; ils sont aussi intelligents et ils sont aussi capables de s'administrer, mais cédons-leur leurs droits qu'ils avaient, leur champ d'impôts avant les années 1940, et je pense qu'à partir de ce moment-là, nous ne parlerons plus de la faiblesse des provinces à administrer tel ou tel secteur. Qu'on leur remette leur champ d'imposition et on verra ensuite que les provinces sont aussi progressives que le gouvernement central, et qu'elles sont capables de vivre au Canada tout en gardant leur identité, tout en étant libres d'agir à l'intérieur de leur juridiction pour faire du Canada un pays uni et libre de la liberté des provinces.

Bureau de l'éducation

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je ne peux, à ce moment-ci, m'empêcher de réagir aux commentaires qui ont été faits par mes préopinants sur la question des moyens d'éducation. Je pense que cette thèse qui veut que lorsqu'on est riche on peut s'occuper de ses problèmes ne tient pas au Canada. Parmi les provinces les plus riches, l'Ontario en particulier n'a pas été plus généreuse envers ses minorités que ne l'ont été le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse ou le Québec. Alors, je pense que dire: Mettons les points d'impôts à la disposition des provinces, cela va régler le problème en éducation, est une proposition qui ne tient absolument pas debout.

La motion de l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) se lit comme suit: «. . . étudier l'opportunité de créer un Bureau de l'éducation, lequel s'occuperait de faire des recherches dans les provinces, de concert avec ces provinces afin d'étudier la possibilité de consentir une aide financière fédérale pour l'enseignement de la langue seconde dans les écoles primaires et secondaires, et afin de diffuser des renseignements visant à améliorer le niveau d'instruction de la jeunesse canadienne». On ne peut pas s'opposer à une motion qui demande au gouvernement fédéral de coordonner une action en éducation. On le fait, l'honorable député de York-Est (M. Collenette) l'a dit, on le fait au niveau économique, on le fait avec la main-œuvre. On a dit cet après-midi qu'on avait dépensé 3 milliards de dollars en main-d'œuvre, en rééducation et en ré-adaptation de la main-d'œuvre aux besoins modernes. Le gouvernement fédéral l'a fait pour stimuler l'économie, et tout ce que l'honorable député de Vaudreuil demande aujourd'hui, c'est qu'il y ait une meilleure coordination. Il n'y a pas une province qui puisse le faire toute seule. Il n'y a pas une province qui se sente assez forte pour dire à l'autre: Écoutez, on devrait travailler ensemble pour améliorer le sort de tous les Canadiens. Je pense que cette motion de l'honorable député de Vaudreuil doit être sérieusement prise en considération afin justement de rencontrer l'objectif qu'on poursuivait à St. Andrews au mois d'août dernier.

Je crois que les ministres de l'Éducation se sont rencontrés afin de discuter des lois des minorités. Et on a voulu y faire du marchandage. «Si vous voulez—c'est M. Lévesque qui parle—nous donner à nous, du Québec, l'assurance que dans vos provinces anglophones vous recevrez nos Canadiens de langue française dans des écoles françaises dûment constituées, nous, du Québec, nous recevrons vos immigrants canadiens chez nous.» C'est du marchandage de la pire espèce! Et je ne pourrai pas accepter que des premiers ministres des provinces, qu'ils soient autonomes ou non, commencent à marchander sur mes droits comme Canadiens. Au point de vue linguistique on est tous égaux ici, francophones et anglophones. J'ai le droit d'être chez nous, moi, dans l'Ouest comme dans l'Est, et je serai chez nous en Ontario. Je parlerai le français dans l'Ontario et je voudrais bien voir quel gouvernement m'empêcherait de le faire!

[*Traduction*]

Je crois que la motion réclame d'autres recherches, la coordination de cette recherche et sa dissémination dans le domaine de l'enseignement. Personne n'ignore au Canada que nous avons dix régimes distincts d'enseignement dans les dix provinces. Toutes les commissions n'acceptent pas sur un même pied tous les Canadiens dans leur régime d'enseigne-

ment, car dans huit provinces, les francophones ne peuvent poursuivre des études secondaires ou supérieures. Un organisme de coordination s'impose.

Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a mentionné et je crois que c'est un point important, qu'il devrait y avoir une meilleure coordination pour permettre aux francophones de l'Alberta d'aller poursuivre leurs études secondaires ou supérieures en Ontario, afin qu'ils puissent continuer leurs études dans la langue de leur choix, comme cela se fait au Québec et en Ontario. Depuis dix ans seulement, les francophones en Ontario peuvent faire des études secondaires ou supérieures. Cela est d'un grand secours. La chose n'a pas été accomplie grâce à des fonds quelconque toutefois, mais par des hommes politiques qui voulaient agir ainsi.

M. Gauthier (Roberval): La justice.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Oui, c'est justice. L'actuel système d'enseignement de l'Ontario, établi depuis un certain nombre d'années, prévoit qu'un cours de français de 20 minutes par jour pendant huit ans, disons, ou 13 ans, donnera à quelqu'un une connaissance utile de la langue. C'est absurde, monsieur l'Orateur. Voilà ce qu'on fait depuis ces 15 ou 20 dernières années, mais les élèves ne savent pas parler français au terme de ces 13 années. On peut se demander si on n'a pas gaspillé cet argent ou si on n'a pas motivé les élèves. Il faut voir ce qui se fait ailleurs. En Angleterre, par exemple, une étude étalée sur une période de 10 années a démontré que l'élève qui suivait un cours de formation linguistique de 20 minutes par jour ne réussissait pas aussi bien que l'élève qui suivait des cours de deux heures à partir de l'âge de 14 ans. On avait pour théorie que si l'on en donnait suffisamment, cela finirait pas leur entrer dans la tête. Mais cela ne marche pas ainsi.

L'école a d'abord le devoir d'enseigner la langue maternelle et ensuite la langue seconde. On a effectué beaucoup de recherche à Ottawa, et le gouvernement fédéral a d'ailleurs financé il y a deux ans un programme au montant de 2 millions pour aider les conseils scolaires locaux à tenter des expériences. Ces dernières ont démontré que l'immersion totale était peut-être une bonne méthode.

● (1752)

Je le répète, d'après une étude effectuée en Angleterre, il a été démontré que les enfants de 14 ans et plus bénéficiaient autant de deux heures par semaine d'enseignement d'une langue que de périodes quotidiennes de vingt minutes. C'est ce dont parlait mon ami de Vaudreuil. C'est pourquoi je pense que sa proposition est valable. Il faudrait créer au niveau fédéral un poste de coordinateur, peu importe le titre, quelqu'un qui puisse prendre l'initiative de montrer au pays qu'il y a une volonté et un consensus de faire un effort concerté pour réunir les fruits des diverses expériences tentées, disons au Nouveau-Brunswick, où l'enseignement est bilingue, ou en Alberta, où on en trouve une certaine forme, ou encore en Colombie-Britannique, où il est inexistant.

Réunissons-nous et lorsque les ministres de l'Éducation présenteront à leurs gouvernements respectifs leur rapport à l'issue de la Conférence de St. Andrews, soit dans six mois, qu'ils fassent état des groupes minoritaires de leur province. Qu'ils cherchent ensemble à résoudre leurs problèmes en se fondant sur la compréhension, la justice et l'équité.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

[*Français*]

Monsieur le président, je ne voudrais pas parler trop longtemps, parce que je sais que cette motion peut faire l'objet d'un long débat. On a parlé des langues officielles, du pouvoir du gouvernement fédéral d'intervenir dans les langues officielles. Le gouvernement fédéral depuis, j'imagine, à peu près dix ans, donne de l'argent aux provinces à l'appui des programmes d'enseignement de la langue seconde. En Ontario, on a eu des vingtaines de millions de dollars par année. A travers le pays, je pense que la somme s'élève à près de 100 millions par année supposément pour aider les provinces à enseigner la langue seconde. Il faut cependant reconnaître que cette aide n'a pas toujours été dépensée pour les besoins de la cause. On reconnaît aujourd'hui que souvent on a construit des prétendus parcs de stationnement bilingues et gymnases bilingues, au lieu de consacrer cet argent à l'appui à des cours de langue seconde.

Le gouvernement fédéral a demandé souvent aux provinces de lui présenter un rapport de ce qu'il dépense, où il dépense, et selon quelle formule. On a une formule fédérale, une formule qui dit que pour chaque élève qui suit un cours de langue seconde, une subvention fédérale de 5 p. 100 sera payée, et 1½ p. 100 en administration. Pour un minoritaire la subvention est de 9 p. 100 et de 1½ p. 100 pour l'administration.

Je serais étonné que cette formule-là soit appliquée par les provinces au bénéfice des gens qui doivent nécessairement en bénéficier. On a eu à discuter ici de la façon dont les provinces ont agi avec cet argent. A mon avis, c'est le secrétaire d'État (M. Roberts) qui doit négocier à renégocier les ententes fédérales-provinciales sur la langue seconde. Il devra nous dire à nous, députés de la Chambre, comment les provinces ont disposé de ces sommes assez substantielles. Et quand on aura cette réponse, on pourra juger si vraiment l'argent a été bien dépensé ou s'il a été suffisant.

Le député de Vaudreuil traitait d'une motion que je juge acceptable dans le sens qu'elle suggère une coordination des moyens provinciaux et interprovinciaux. Je pense que cette motion, monsieur le président, devrait être adoptée, qu'on devrait passer par les organismes existants, que cela s'appelle le ministre de l'Éducation ou le Conseil des ministres de l'Éducation de Toronto, qui a tout de même un secrétariat là aussi et qui fait du travail formidable. Le député de Vaudreuil en proposant aujourd'hui l'étude de cette motion a présenté un nouveau volet à toute cette question linguistique, en demandant à cette agence, que ce soit un bureau ou un agent coopérateur, de faire une étude sérieuse de la possibilité de coordonner, de mieux étudier et de mieux appliquer cette expérience.

[*Traduction*]

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais remercier le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir remis cette question sur le tapis permettant ainsi aux députés d'exprimer leurs divers points de vue.

Je le félicite encore une fois. Je conviens avec lui que cette question a un certain rapport avec celle de l'unité nationale et je m'associe aux propos du député de York-Est (M. Collenette) qui a fait valoir que c'était effectivement une question d'unité nationale. Je ne crois pas que ce soit là la seule

question et elle ne fait peut-être que révéler une préoccupation beaucoup plus grande. Je regrette que le député d'Egmont (M. MacDonald) ait estimé qu'il agissait d'une vieille préoccupation partisane mal fondée. Comme l'ont fait remarquer certains de ceux qui ont pris la parole avant moi aujourd'hui, nous sommes partis d'une situation où le gouvernement fédéral n'avait aucune compétence, ou très peu, en matière d'éducation et aujourd'hui encore nous travaillons à partir de documents qui semblent démontrer que les provinces ont totale compétence en ce domaine. Mais, si nous faisons l'historique de la question, nous nous rendons compte que le gouvernement fédéral a joué un rôle dans ce secteur, non pas en s'ingérant dans les affaires des provinces, non pas en s'imposant à elles, mais plutôt en remplissant un vide là où, pour une raison ou pour une autre, manque d'argent peut-être comme l'a dit le député de Roberval (M. Gauthier), ou simplement manque de motivation, les gouvernements provinciaux avaient omis de jouer leur rôle.

Les Canadiens ont lancé un appel pour que quelque chose soit fait. Et le gouvernement fédéral a entendu cet appel et y a répondu. Point n'est besoin d'aller loin pour se rendre compte que le gouvernement a commencé à jouer un rôle dans ce domaine lorsqu'il s'est chargé de la formation des anciens combattants, de la formation dans les établissements militaires et du financement de l'enseignement de la langue seconde.

Le député de Vaudreuil a signalé fort justement que nous en sommes rendus à consacrer près de 3 milliards de dollars à la formation, à la coordination et à l'aide dans le domaine des langues. J'ajouterais que l'initiative en ce domaine demeure d'abord et avant tout une responsabilité des provinces, et nous devrions nous appliquer à leur faire comprendre qu'elles ne font pas assez. J'estime que nous pouvons tomber d'accord avec les idées avancées aujourd'hui par les représentants de tous les partis: les provinces n'ont pas fait tout ce qu'elles auraient dû faire et elles auraient dû elles-mêmes assurer la coordination.

Monsieur l'Orateur, je constate que mon temps de parole est expiré.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures. La Chambre passera alors à l'étude de la motion que le chef de l'opposition présentera en conformité de l'article 26 du Règlement.

(La séance est suspendue à 6 h 2.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RECOURS À DES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. l'Orateur: A l'ordre. Plus tôt aujourd'hui, le chef de l'opposition (M. Clark), puis le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), ont présenté une requête. La permission a été accordée au chef de l'opposition de proposer l'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 26 du Règlement, pour discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit des révélations faites le vendredi 28 octobre 1977 par le solliciteur général (M. Fox), selon lesquelles la Gendarmerie Royale a récemment volé par effraction des renseignements concernant un parti politique légal, ce qui soulève des questions importantes de politique et de méthodes dans l'intérêt primordial de la sécurité nationale. Il est donc proposé par M. Clark, appuyé par M. Broadbent:

GRC

Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce n'est guère réjouissant ni pour la Chambre des communes ni pour le pays qu'il faille un débat spécial ce soir pour traiter de cette affaire.

Nous savons maintenant que la GRC a enfreint la loi au moins quatre fois au nom de la sécurité nationale. Nous savons qu'elle a pénétré par effraction à l'Agence de presse libre du Québec, incendié une grange près de Montréal, volé de la dynamite et relevé illégalement des listes des membres du Parti Québécois et des renseignements sur ses finances. Ce n'est peut-être pas tout.

Une station de télévision d'Ottawa signalait ce soir que des agents de sécurité avaient infiltré le Front commun des trois grandes centrales ouvrières du Québec en 1971 pour s'emparer, entre autres choses, de documents traitant de leur position de négociation et de leur stratégie vis-à-vis du gouvernement Bourassa.

J'espère que le solliciteur général (M. Fox) parlera de cette information lorsqu'il participera au débat tout à l'heure. J'espère aussi qu'il nous confirmera s'il a bien déclaré, ainsi qu'on l'a dit, qu'il pouvait fort bien y avoir d'autres incidents analogues et qu'il précisera, le cas échéant, la nature et l'ampleur des autres infractions.

Ces infractions qui ont été portées à notre connaissance ont été commises au nom de la sécurité nationale. Cependant, la Chambre et le Canada ne doivent pas perdre de vue que le gouvernement a eu recours à cette même formule pour empêcher la commission d'enquête Laycraft, en Alberta, d'obtenir des renseignements complets sur l'écoute électronique et de prendre connaissance d'une entente conclue entre le ministère du Revenu national et la GRC, entente toujours en vigueur et qui viole le caractère secret des dossiers du fisc canadien. C'est pour des raisons analogues que le gouvernement refuse obstinément de répondre aux questions que mon collègue le député du Yukon (M. Nielsen) ne cesse de lui poser touchant les activités des différents comités de sécurité de l'administration canadienne.

M. Allmand: Quelles inepties!

M. Clark: Le solliciteur général parle d'inepties: en effet, c'est bien ce qu'on peut dire de la conduite du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Tout le monde reconnaît que, dans notre monde moderne, les gouvernements doivent autoriser certaines mesures secrètes, et les surveiller. Mais nous devons nous alarmer, d'après ce qui ressort depuis quelques mois, devant ce qui semble être une tendance à enfreindre la loi; nous devons nous alarmer de ce qu'on invoque «la sécurité nationale» pour couvrir une multitude de péchés. Pourquoi ne pas révéler au

Parlement ce qu'ont fait le général Dare et le colonel Bourne? Pourquoi ne pas laisser l'enquête Laycraft remplir le mandat que lui a confié le procureur général de l'Alberta? Pourquoi?

Nous nous alarmons aussi de la question fondamentale, bien que distincte, de savoir qui autorise et contrôle le service de sécurité du gouvernement du Canada.

Récemment, l'attention s'est surtout portée sur la Gendarmerie royale du Canada, ce qui est regrettable. Bien sûr, si la GRC viole la loi, elle doit en subir les conséquences. D'autre part, ce ne sont pas de simples agents de la Gendarmerie qui se sont livrés à nombre des activités mises au jour récemment, c'est plutôt le service spécial de sécurité.

Il importe d'insister un peu sur la relation qui existe entre le service de sécurité et la GRC. Ce service relève théoriquement du commissaire de la GRC. Dans les faits, le directeur général de ce service, peu importe le lien qui l'unit au commissaire, est immédiablement comptable au solliciteur général et, à l'occasion, au premier ministre (M. Trudeau). On se demande réellement si le commissaire de la GRC a un droit de regard sur les activités du service de sécurité.

Dès lors, la première chose que l'on se demande, c'est qui établit le programme de ce service de sécurité et qui le surveille?

Nous savons qui devrait le faire. Dans un régime comme le nôtre, c'est le cabinet qui devrait établir le programme du service de sécurité, le surveiller et prendre la responsabilité de tous les écarts qu'il pourrait faire.

Des voix: Bravo!

● (2012)

M. Clark: Il semble que le cabinet fédéral renonce à assumer cette responsabilité. Je dis «il semble» monsieur l'Orateur, car on peut donner au moins deux interprétations aux faits rendus publics depuis le printemps dernier. La première serait que les ministres ne s'acquittent pas de leur tâche qui est de superviser et de contrôler le service de sécurité. Selon l'autre interprétation possible, le cabinet établirait sa politique, soit par l'entremise du colonel Bourne ou du général Dare, soit par l'entremise du comité du cabinet chargé de la sécurité et des renseignements qui est présidé par le permier ministre, mais qu'il n'assumerait pas ses responsabilités quand les choses tournent mal.

Il y a bien des choses à considérer quand on cherche à déterminer qui est réellement responsable au Canada de la politique en matière de sécurité. Nous devons tenir compte du fait qu'un ancien solliciteur général, le ministre actuel des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a délibérément choisi de ne pas poser les questions qu'il était de son devoir de poser, comme on a pu s'en rendre compte au cours d'un débat qui a eu lieu à la Chambre plus tôt cette année.

Nous devons aussi examiner le comportement du solliciteur général suivant, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Allmand). Il a occupé le poste de solliciteur général pendant presque quatre ans de 1972 à 1976, la période au cours de laquelle à peu près toutes ces activités ont eu lieu. D'après les renseignements fournis au cours de la fin de semaine par les organes d'information, ce dernier aurait déclaré qu'il ne croyait pas avoir été mis au courant du vol de la liste de l'ordinateur du PQ, mais il n'en était pas certain.

M. Allmand: Je n'ai rien dit de la sorte.

M. Clark: Il prétend maintenant que les renseignements étaient inexacts. Cet après-midi, nous avons appris de la bouche du solliciteur général actuel, que le ministre de la Consommation et des Corporations est maintenant absolument certain qu'il n'a jamais été au courant de la moindre activité illégale. A en croire le gouvernement, le ministre de la Consommation et des Corporations a été mis au courant en mars 1976, alors qu'il était encore solliciteur général, du cambriolage qui a eu lieu en 1972 au bureau de l'APLQ. Cependant, absolument rien ne permet de croire, que même une fois au courant de ce renseignement précis, il ait vraiment tenté de quelque façon de découvrir si d'autres incidents du même genre pouvaient être survenus pendant qu'il était le ministre comptable devant le Parlement.

Le ministre de la Consommation et des Corporations nous interrompt ce soir de l'autre côté. J'aimerais bien l'entendre participer au débat . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: —et nous donner des précisions sur la façon dont il s'est acquitté de ses attributions dans chacune des affaires que nous avons révélées ici.

M. Allmand: Cela a déjà été dit.

M. Clark: J'en viens maintenant au solliciteur général actuel, qui occupe ses fonctions depuis septembre 1976. Il a dû apprendre peu de temps après son entrée en fonction les circonstances de l'effraction APLQ. Le gouvernement lui-même admet avoir été en possession de ces renseignements en mars 1976. Ce n'est pourtant qu'en janvier de cette année, neuf mois après sa prise de fonctions, que l'actuel ministre a pris la peine de donner quelques renseignements au Parlement et aux Canadiens sur cette affaire.

Le 17 juin, il nous a dit que l'effraction APLQ avait été «exceptionnelle et isolée» pour reprendre ses propos. Et d'insister pour nous dire que rien ne permettait de croire que d'autres illégalités aient été commises par les services fédéraux de sécurité. Et cinq mois seulement après, il est revenu devant le Parlement reconnaître l'existence d'on ne sait combien d'autres incidents de ce genre.

Le ministre nous dit qu'il a pris connaissance de ces derniers incidents il y a une semaine seulement. Cette fois il a mis une semaine complète à informer le Parlement et les Canadiens, choisissant d'ailleurs le dernier jour du débat sur le discours du trône, le dernier jour de la semaine pour éviter d'avoir à répondre immédiatement aux questions.

Il ne faut pas oublier de dire non plus, monsieur l'Orateur, que si le solliciteur général du Canada nous a annoncé cela la semaine dernière, c'est pour éviter que nous ne l'apprenions par une enquête provinciale ou autrement, c'est-à-dire qu'il ne l'a pas fait de son plein gré, mais contraint par les événements.

J'ai remarqué qu'en réponse à une question que je lui posais, le solliciteur général attribuait cet après-midi au directeur général du service de sécurité le pouvoir d'examiner, et je pense qu'il a dit d'approuver l'effraction commise au bureau du Parti québécois pour . . .

M. Fox: C'est vous qui parlez d'effraction, pas moi.

M. Gillies: Alors vous appelez ça comment, une dissimulation?

M. Alexander: Du calme, ne vous énervez pas.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général s'offusque de l'emploi de ce mot. Il en sait plus long que la Chambre des communes sur cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il nous a dit aujourd'hui que c'était le directeur général qui avait participé à des discussions et qui avait autorisé—il m'interrompra si je me trompe—toutes les actions susceptibles de mettre les services de sécurité en possession des listes des membres du Parti Québécois et des renseignements concernant son financement. Il a dit aujourd'hui que c'était le directeur général qui était investi du pouvoir habilitant dans cette affaire. La question à poser ici au ministre est la suivante: qui a conféré ce pouvoir habilitant au directeur général? A qui celui-ci est-il comptable? Avec qui a-t-il partagé la responsabilité de mener cette action? Où était à ce moment le solliciteur général, le ministre comptable à la Chambre?

Dans toute cette affaire, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas été particulièrement prodigue des renseignements dont la Chambre et le pays avaient besoin pour savoir exactement ce qui s'est passé. En vérité, on a fait plusieurs tentatives, dont la plus récente remonte à la période des questions de cet après-midi, pour éluder les questions posées par les députés de l'opposition, de façon à divulguer le moins de renseignements possibles sur ces événements.

Je voudrais ce soir faire porter au compte rendu un certain nombre de questions précises, dans l'espoir que le solliciteur général ou les autres personnes susceptibles de répondre puissent y réfléchir. Mais il se pose une autre question, à savoir la possibilité d'effectuer une enquête complète sur la question de la responsabilité des ministres de la Couronne à l'égard des activités des services de sécurité du gouvernement du Canada, et sur le pouvoir habilitant des forces de sécurité dans notre pays. Nous préférerions qu'un comité parlementaire spécial soit constitué et investi des pleins pouvoirs pour effectuer cette enquête, rassembler les preuves, et entendre les témoins, ce qui permettrait de tracer un tableau précis de la situation pour tous les Canadiens. Voilà ce que nous préférerions.

Le ministre rétorque que cela existe déjà, que la Commission royale McDonald en est chargée. Si cela doit être la réponse du ministre, il sait que nous au moins et bien d'autres au pays doutons très sérieusement que le mandat de la commission McDonald soit assez large pour lui permettre d'étudier la question centrale de savoir quel a été le rôle des ministres dans toutes ces affaires? Quelle est la responsabilité du cabinet dans toute cette affaire?

J'ai dit en juillet de cette année que si le ministre voulait continuer à se cacher derrière la commission royale, il pouvait au moins inclure dans le mandat de cette commission royale d'enquête une disposition qui établirait clairement qu'elle doit faire rapport sur le rôle des ministres de la Couronne. J'aimerais encore une fois demander au ministre, s'il a l'intention de continuer à se cacher derrière la commission royale, d'ajouter au mandat de cette commission une disposition qui se lirait ainsi:

De faire enquête et rapport sur la façon dont les solliciteurs généraux et le premier ministre se sont acquittés de leur obligation constitutionnelle de surveiller à fond les activités du service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada et d'en faire rapport au Parlement du Canada.

GRC

J'espère que le débat de ce soir amorcera le processus de définition des rapports qui doivent exister entre les agents de sécurité du gouvernement du Canada et les ministres du gouvernement et commencera à forcer les ministres à devoir rendre compte à la Chambre des communes des activités des services de sécurité.

● (2022)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je sais que mon temps achève . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . mais j'aimerais poser un certain nombre de questions auxquelles le solliciteur général répondra, je l'espère, quand il participera au débat ce soir.

En premier lieu, nous voulons savoir si les forces de sécurité fédérales se sont livrées à d'autres activités illégales dont le solliciteur général est maintenant au courant. Si oui, nous voulons que le solliciteur général les révèle à la Chambre, nous dise quand elles ont eu lieu et avec l'autorisation de qui.

En second lieu, nous notons que le premier ministre a dit qu'en 1973 ou 1974—il ne sait plus au juste—il avait ordonné aux forces de sécurité de cesser de surveiller systématiquement le Parti Québécois. Nous voulons savoir de quels renseignements disposait à ce moment-là le premier ministre à propos de la surveillance exercée sur le Parti Québécois et de quelle manière il s'y est pris pour faire cesser cette surveillance. L'a-t-il fait par écrit? Si oui, à qui s'est-il adressé et quelles dispositions a-t-il invoquées?

Selon sa propre version des faits, le gouvernement—au moins le solliciteur général de l'époque et le premier ministre—a été mis au courant en mars 1976 de la perquisition illégale dans les locaux de l'APLQ. Nous voulons savoir quels moyens ils ont pris à ce moment-là pour s'assurer que c'était, comme ils le prétendent, un incident exceptionnel et isolé. Pourquoi, encore selon la version du ministre, a-t-il fallu attendre jusqu'en septembre 1977 pour que le gouvernement soit informé de trois autres cas d'activité illégale?

Au dire du ministre, depuis quelque temps le solliciteur général du Canada avait pris l'habitude de s'entretenir chaque semaine avec le directeur général des services de sécurité. Je dois donc poser au ministre la question suivante: le gouvernement soutient-il qu'il n'a pas été question d'activités illégales exercées par les services de sécurité au cours de ces entretiens? Plus d'une centaine de réunions ont eu lieu au cours de cette période. Le solliciteur général essaie-t-il de nous faire croire qu'il n'en a pas été question lors de ses rencontres avec le directeur général? Ou encore qu'il a été mal renseigné après avoir soulevé ces questions? Nous voulons savoir ce qui se passait au cours de ces réunions. Nous voulons savoir dans quelle mesure le ministre ou ses prédécesseurs étaient renseignés.

Des voix: Bravo!

GRC

M. Clark: A la suite des allégations que nous venons d'entendre ce soir, nous voulons savoir si des agents de sécurité fédéraux se sont réellement infiltrés au sein du Front commun des syndicats du Québec, en 1971, pour s'emparer de documents portant sur la stratégie et les tactiques de négociation de cette organisation, documents qui auraient par la suite été transmis au gouvernement du Québec. Si tel était le cas, nous voulons savoir qui est à l'origine de cette opération et, si les ministres affirment ne pas avoir été au courant, pourquoi ils ne l'étaient pas.

Nous voulons savoir s'il est vrai que des agents de sécurité ont volé de la dynamite sur un chantier de Montréal, dans l'espoir de faire porter la responsabilité de ce vol aux séparatistes et, si c'est le cas, nous voulons savoir qui a autorisé ce vol et quand et comment le solliciteur général a été mis au courant.

Nous voulons également savoir si des sanctions ont été prises contre les fonctionnaires qui, selon le solliciteur général, seraient responsables de ces activités illégales. Nous voulons savoir si ces dossiers ont été remis au ministre de la Justice du Canada (M. Basford), comme le veut la loi fédérale.

Nous avons entendu parler de renseignements touchant le Parti Québécois sur bandes d'ordinateur. Nous voulons savoir si le solliciteur général ou quelque autre membre du gouvernement fédéral a eu accès à ces renseignements et si le gouvernement a actuellement entre les mains ces renseignements, sous une forme ou sous une autre.

Il importe que la Chambre des communes et les Canadiens sachent quel rôle a joué le comité de la sécurité et des renseignements du cabinet, comité dont le premier ministre du Canada est président. Le comité ou son secrétaire, M. Pitfield étaient-ils au courant de ces activités illégales? Nous voulons savoir quelles instructions ou directives le comité a données aux forces de sécurité fédérales en matière de surveillance, surtout à l'endroit des partis politiques.

Enfin, nous voulons savoir si le solliciteur général a assuré à la Commission McDonald l'accès aux documents fédéraux nonobstant l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale et lui a permis d'enquêter sur le rôle et les responsabilités particulières des ministres, y compris le premier ministre, vis-à-vis des opérations de sécurité fédérales.

Voilà quelques-unes des questions qui se posent au sujet de la responsabilité du gouvernement actuel à l'égard des activités de sécurité qui, nous le savons maintenant, ont donné lieu à au moins quatre actes illégaux mis à jour depuis quatre mois. On a voulu prétendre que la responsabilité de ces questions incombe uniquement au directeur général, un fonctionnaire. Nous voulons connaître le rôle que le gouvernement du Canada a joué dans toutes ces affaires, le gouvernement qui est responsable devant la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous voulons savoir pourquoi on a cherché à faire obstruction aux questions légitimes que posaient les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Même quand on vous répond, vous n'écoutez pas.

[M. Clark.]

M. Clark: Nous voulons savoir tout cela afin de connaître tous les témoignages et tous les renseignements relatifs à ces affaires. Nous voulons savoir tout cela aussitôt que possible.

M. Baker (Grenville-Carleton): Tout de suite.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, les principaux faits qui donnent lieu au débat de ce soir sont les suivants: par suite de renseignements fournis au cours des 72 dernières heures, nous savons qu'il y a eu une perquisition au bureau du Parti Québécois, le 9 janvier 1973.

M. Lalonde: Non.

M. Broadbent: Et nul doute qu'il s'agissait d'une perquisition illégale.

M. Lalonde: Vous avez tort concernant l'endroit.

M. Broadbent: Nous savons aussi que le Parti Québécois a avancé—et personne n'en doute—qu'on avait volé de la dynamite et incendié une grange. Ce sont les faits bruts; mais ce que comportent ces actes illégaux dépasse de beaucoup ces faits. Tout d'abord, il y a le principe de la règle du droit, un principe auquel tous les citoyens, y compris les politiques et les agents de police, doivent adhérer en conformité de la loi établie par le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Deuxièmement, il y a la question de la responsabilité ministérielle, y compris de celle du premier ministre du Canada (M. Trudeau). En vertu de ce principe qui est ancré depuis très longtemps dans la tradition parlementaire, les ministres doivent veiller à ce que tous les employés de leur ministère et toutes les personnes qui relèvent d'eux ne commettent pas d'écarts lorsqu'il s'agit d'appliquer les politiques et la loi. Par ailleurs, ils sont moralement obligés d'informer le peuple canadien, par le truchement des Communes, de toute violation manifeste de la loi par un ou des fonctionnaires de leur ministère et de veiller à mettre fin immédiatement aux agissements illégaux.

Voyons comment le gouvernement a respecté ces deux grands principes démocratiques ces dernières années. Je ne parlerai pas de l'effraction commise en automne 1972. On en a déjà beaucoup parlé, surtout au printemps dernier, à la fin de la session. Je ne m'occuperai pas de l'incendie criminel d'une propriété privée ni du vol de dynamite dont on soupçonne la GRC. Je veux m'attacher surtout au vol avec effraction qui a été commis le 9 janvier 1973 dans les locaux du Parti Québécois, à la portée de tels agissements et surtout à la responsabilité du gouvernement dans cette triste affaire.

A n'en pas douter la personne qui a autorisé cette opération ne peut être que l'ancien directeur général du service de sécurité, M. John Starnes. Le solliciteur général (M. Fox) l'a affirmé, bien qu'il ait refusé de nommer la personne concernée. Il a cité son poste au téléphone, au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, vendredi dernier, et il l'a redit dans sa déclaration à la Chambre, l'autre jour, en termes généraux. Il l'a affirmé directement sans nommer la personne en cause, dans ses réponses d'aujourd'hui à la Chambre.

● (2032)

M. Woolliams: Très bien.

M. Broadbent: Ce qu'il faut faire, et c'est la conséquence déplorable et grave de l'activité illégale présumée de cette personne, c'est lancer des poursuites au criminel contre toutes les personnes impliquées. Dans notre histoire—et je regrette d'avoir à le dire—c'est un triste chapitre, qui vient ternir les nobles antécédents de la Gendarmerie royale du Canada.

Pour le Canada, ces événements ont des implications qui, à cette heure, sont bien entendu, déplorables à l'extrême. Le Parti Québécois engage en ce moment une bataille, peut-être la bataille la plus grave de l'histoire de notre pays, pour gagner les cœurs et les esprits des habitants de la province de Québec. Le Parti Québécois affirme que la seule manière pour les Québécois de poursuivre légitimement la défense de leurs intérêts, c'est de le faire dans le cadre d'un État indépendant. Dans le contexte de son effort, le Parti Québécois, rappelons-nous, ne s'est pas seulement organisé démocratiquement, mais a obéi à toutes les normes démocratiques fondamentales de notre pays, et bien que nous puissions être en désaccord radical avec ses objectifs, et nous tous à la Chambre le sommes, personne ne peut nier qu'il utilise des procédures démocratiques.

Les arguments des péquistes, c'est que le gouvernement fédéral du Canada a, à maintes reprises, imposé de manière arbitraire aux Québécois ses desiderata et ses programmes. Dans les circonstances présentes, on voit bien où je veux en venir. Quoi de plus arbitraire, de plus injuste et de plus mauvais en effet qu'une effraction calculée et illégale dans leurs locaux, non pas en pleine crise, comme le ministre et le premier ministre voudraient bien nous le faire croire, mais dans le climat relativement calme de 1973? Quoi de plus injurieux à tout ce que pourront avancer les fédéralistes de la province de Québec que de voir la Gendarmerie royale se prêter à un acte calculé aussi vil? Comment donnerait-on au Parti Québécois une raison plus légitime de craindre une manœuvre politique du gouvernement fédéral, puisque cette fois-ci, la Gendarmerie royale a agi seule, et qu'elle n'était pas accompagnée, comme en 1972, à l'occasion de l'autre effraction, ni de la police de Montréal ni de la police provinciale du Québec?

Cette fois-là, il s'agit d'un cambriolage au siège du Parti Québécois, parti tout à fait légitime de cette province. La GRC, force policière fédérale, a agi entièrement seule, sans être accompagnée, je le répète, des forces policières du Québec. Quel genre d'arme le gouvernement fédéral a-t-il donné au Parti Québécois? C'est un épisode plutôt regrettable de notre histoire. C'est en fait un acte qui risque d'avoir des conséquences tragiques pour tous les Canadiens et, dans ces conditions, quelle que soit l'opération illégale qu'ait pu mener la GRC de son propre chef, le cabinet libéral ne peut pas se soustraire à ses responsabilités à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les hommes politiques qui détiennent le pouvoir suprême doivent également assumer la responsabilité ultime, tel est le fondement même de la théorie de la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo!

GRC

M. Broadbent: Dans ce contexte, ni le premier ministre ni le solliciteur général ne peuvent, par leurs arguments fallacieux, remettre en question cet important principe démocratique que jusqu'ici, tous les Canadiens ont tenu pour acquis. Monsieur l'Orateur, je tiens à dire par votre entremise au solliciteur général que nous reviendrons à la charge demain, après-demain, et les jours suivants à la Chambre jusqu'à ce que certains faits importants soient tirés au clair.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'aimerais en venir tout de suite à la responsabilité du premier ministre dans cette affaire. A mon avis, c'est le premier ministre et personne d'autre qui est responsable de l'intégrité ultime du cabinet. C'est en lui, peu importe qui il est, que tous les Canadiens doivent avoir une confiance morale lorsque ça va mal. J'ai le regret de le dire, mais la confiance qu'ont les Canadiens en l'actuel premier ministre a été à mon sens complètement ébranlée et je vais vous expliquer pourquoi.

Premièrement, pendant l'affaire des juges, il y a environ deux ans, et à nouveau au printemps dernier pendant la première série de débats sur les activités illégales de la GRC, le premier ministre a montré qu'il était prêt à pardonner le relâchement moral de ses ministres et à l'accepter même dans son propre comportement. Dans ces deux cas, il s'agissait de cas flagrants où des ministres de la Couronne avaient ou bien commis personnellement une irrégularité ou, en refusant simplement de poser la question pertinente—connue à mon avis, de tout adolescent au courant des circonstances de l'époque—avaient fait en sorte de ne pas obtenir des renseignements risquant de les compromettre.

On a eu la preuve que beaucoup de Canadiens étaient prêts à accepter la négligence morale du printemps dernier et d'il y a deux ans dans le cas de l'affaire des juges. Cependant, je vous demande aujourd'hui combien d'entre eux peuvent accepter la conduite du premier ministre dans cette sombre histoire? Il prétend qu'il a été mis au courant du cambriolage de 1973 il y a au moins neuf ou dix jours. En supposant tout au moins pour le moment que ce soit vrai, je veux poser la question suivante: a-t-il vérifié les renseignements qu'on lui avait transmis pour ensuite en informer immédiatement la Chambre des communes? Il n'en a rien fait, naturellement.

De façon tout à fait délibérée, et je n'ai aucun doute à ce sujet, il a dissimulé ce renseignement à tous les députés du Parlement pendant au moins toute la semaine dernière. Les faits nous ont été communiqués avec désinvolture et cynisme vendredi, dans un discours ordinaire du solliciteur général au cours d'un débat normal. On avait calculé avec soin que les députés de l'opposition ne pourraient pas dans ces circonstances assumer les responsabilités qui leur incombent dans notre régime en posant les questions pertinentes. Le premier ministre n'était même pas présent à ce moment, et il devait savoir que s'il ne pouvait convaincre personne d'autre à la Chambre des communes ou à l'extérieur, il persuaderait au moins ses collègues qu'il avait une magnifique excuse pour être absent de la Chambre aujourd'hui et demain, car il pouvait prétendre qu'il avait déjà promis de rencontrer deux premier ministres de l'Ouest du Canada. Le premier ministre a sans doute pensé qu'à son retour à la Chambre des communes mercredi, tout serait terminé après deux jours de chamaillerie et qu'il s'en sauverait complètement.

M. Woolliams: Absolument.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je pose la question: cet homme s'occupe-t-il de la tradition parlementaire, non pas des fausses traditions, mais des traditions concernant le règne de la loi et la responsabilité ministérielle? Est-ce l'homme qui a accepté la lourde responsabilité morale d'être premier ministre du pays? Poser la question dans ces circonstances c'est y répondre. Nous sommes clairement dans une situation où il a refusé de faire face aux responsabilités morales les plus élémentaires dans les circonstances.

● (2042)

De plus, je ne puis absolument pas accepter les réponses ingénieuses et colorées que le premier ministre a données aux journalistes qui l'interrogeaient vendredi après-midi sur cette affaire. Le premier ministre a dit, lorsqu'il a appris la surveillance du Parti Québécois par la GRC, je cite: «Bon sang, il faut arrêter cela. Nous ne pouvons pas continuer à exercer une surveillance sur un parti démocratique». Eh bien, bon sang . . .

Mme Holt: Vous devez citer tout ce qu'il a dit.

M. Broadbent: Vous aurez votre tour dans un instant.

M. Allmand: Il y a plus de propos malhonnêtes d'énoncés ce soir à la Chambre que nous ne pouvons en entendre en un an.

M. Broadbent: Cette prétendue indignation du premier ministre ne devrait convaincre aucun député, quel que soit le parti auquel il appartienne. Pourquoi dire cela? Je le dis à cause d'autres déclarations concernant la même question, et je demande à l'ancien solliciteur général de lire lui-même soigneusement le dossier et de voir s'il peut en toute bonne foi accepter ce tissu de contradictions.

Quels ont été, selon le *Globe and Mail* de samedi dernier, les autres propos du premier ministre? Il a prétendu ne pas pouvoir se rappeler si c'était en 1974 ou 1975 qu'il avait appris l'existence de cette surveillance d'un parti politique constitué et fonctionnant démocratiquement au Canada, et pourtant, il était étonné et indigné. Il a dit aussi qu'il ne pouvait se rappeler si on lui avait dit, à l'époque, que la GRC avait obtenu une liste des membres du Parti Québécois. Les propos attribués au premier ministre sont les suivants: «On» c'est-à-dire la GRC «me l'a peut-être dit». Peut-être le lui a-t-on effectivement dit, monsieur l'Orateur.

Je ne peux nullement accepter les contradictions de cette déclaration faite vendredi dernier par le premier ministre. Si le premier ministre a été indigné et a dit que cela devait cesser, il doit certainement se souvenir de l'année en question. Il peut certainement se rappeler si on lui a dit que la GRC possédait une liste des membres du PQ. S'il est indigné, comment sa mémoire pourrait-elle soudainement lui faire défaut à propos de faits qui sont inextricablement liés à cette prétendue indignation?

A quiconque peut accepter ces contradictions—et je doute qu'une personne impartiale le puisse—je poserai une autre question. Si nous acceptons les contradictions manifestes qui ont été faites jusqu'à présent, comment pouvons-nous, en même temps, avaler la déclaration du premier ministre selon laquelle il prétend, dans les circonstances, ne pas avoir demandé à la GRC si sa surveillance s'était exercée dans le cadre de la loi? C'est invraisemblable!

Le premier ministre pense-t-il que la GRC a obtenu la liste des membres du PQ en téléphonant au siège du parti et qu'on la lui a volontairement remise? Pense-t-il que le PQ a fourni de son plein gré la liste de ses cotisants? Quant à moi, je n'accepte pas qu'on réponde affirmativement à ces questions. A mon avis, seul un homme qui ne voulait pas savoir les réponses a omis de poser les bonnes questions dans les circonstances, et seul un premier ministre qui a failli à ses obligations morales vis-à-vis de la population du Canada a omis de les poser. Cet homme, c'est le premier ministre, qui manque à son devoir d'être ici aujourd'hui pour répondre aux questions et prendre part au débat.

La situation est triste. C'est un jour sombre pour le Parlement et pour le Canada et j'espère que les conséquences historiques qui en découleront n'auront pas à long terme dans l'histoire de notre pays les effets les plus néfastes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, quand l'opposition a proposé la tenue d'un débat d'urgence ce soir, nous, de ce côté, nous ne nous y sommes pas opposés.

M. Alexander: Que voulez-vous dire vous y opposer? Vous n'aviez pas le choix.

M. Fox: Nous espérions que nous pourrions avoir ce soir un débat constructif. Toutefois, il semble clair d'après le genre de commentaires venant de l'autre côté de la Chambre que nous ne pouvons nous attendre ni à un débat constructif ni à aucun respect des faits tels qu'ils existent réellement et ont été présentés à la Chambre des communes ces derniers jours. Je parle de «débat constructif» parce que les questions que nous abordons dépassent le cadre de la politique de partis. Ce sont des questions qui touchent à la sécurité nationale de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Personne ce soir n'a même mentionné le genre de mandat qu'on a confié au service de sécurité du pays; comme les députés semblent n'en pas avoir tenu compte, j'aimerais en parler brièvement. Le service de sécurité au Canada s'occupe essentiellement des cas de sabotage, d'espionnage . . .

Une voix: De granges incendiées.

M. Fox: . . . de surversion et de terrorisme. Les députés d'en face diront bien ce qu'ils voudront, mais le terrorisme, tant national qu'international, comme les événements récents partout dans le monde l'ont prouvé, inquiète vivement tous les pays démocratiques. Il y a, bien sûr, toute la question des activités des services de renseignements étrangers qui se poursuivent chez nous et contre nous. Voilà les éléments essentiels du mandat que le gouvernement a donc confié au service de sécurité du Canada. Ce mandat est extrêmement important: c'est, en un mot, le salut de notre confédération, de notre société canadienne.

Toutefois, comme les députés d'en face veulent revenir sur certains incidents regrettables qui se sont produits au sein du service de sécurité ces dernières années—incidents absolument inexcusables—j'aimerais à mon tour rappeler aux députés les milliers d'opérations menées, dans le quotidien, jour après jour, par les membres de ce service de sécurité.

Comment se fait-il que nous ne puissions parler que des choses qui avortent? Comment se fait-il que nous ne parlions jamais du magnifique travail accompli par . . .

Une voix: Ah, ça suffit, Fox!

M. Fox: L'opposition n'aime pas m'entendre parler du bon travail que font les services de sécurité. L'opposition ne veut pas que je parle du magnifique travail que les services de sécurité et la GRC en général ont accompli pendant les Olympiques à Montréal. L'opposition ne veut pas entendre ce que les autres services de sécurité dans le monde entier ont dit au sujet de l'admirable façon dont la GRC a assuré la sécurité au cours de ces Olympiques.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Nous avons aussi aimé le manège. Arrivez-en au fait.

M. Fox: Elle ne mentionne pas non plus le travail qu'ont fait les services de sécurité du point de vue des renseignements sur les étangers. Elle n'a jamais dit que, grâce au travail de ces services, certains Cubains avaient pu être expulsés.

● (2052)

Personne n'a mentionné non plus qu'un agent de l'Armée rouge japonaise avait été expulsé l'an dernier grâce à l'excellent travail du service de sécurité.

M. Broadbent: Cela n'a rien à voir avec le débat.

M. Fox: Revenons-en donc aux faits essentiels dans cette affaire. C'est une question beaucoup trop sérieuse pour que je me livre à des enfantillages comme le fait l'opposition.

En juillet dernier, le gouvernement du Canada a créé une commission royale d'enquête pour examiner les pratiques et méthodes de la GRC. Pourquoi monsieur l'Orateur? La question est claire.

M. Broadbent: Vous n'aviez pas le choix.

M. Fox: La raison pour laquelle nous avons créé une commission d'enquête, c'est qu'à la suite d'une déclaration faite à la Chambre le 17 juin concernant l'affaire de l'APLQ, on m'a transmis, en ma qualité de solliciteur général, un certain nombre de plaintes. Je les ai alors fait examiner. Parce que certaines ont paru fondées, le gouvernement a cru qu'il était absolument essentiel que ces questions soient examinées par un organisme indépendant et impartial; le commissaire de la GRC a lui aussi jugé la chose nécessaire pour blanchir la réputation de la GRC.

Ce que les députés de l'opposition proposent ce soir à propos de toutes les plaintes que j'ai reçues depuis lors—et j'en ai reçu un grand nombre à propos des enquêtes criminelles de la GRC et de ses services de sécurité—c'est que je fasse le procès de ces personnes ici même, à la Chambre des communes. Ils me suggèrent de divulguer des noms et de révéler toutes les plaintes à la Chambre. Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que réclame le chef de l'opposition (M. Clark).

Une voix: Nous avons demandé une enquête.

M. Fox: Il veut que je révèle ce soir le nombre de plaintes contre la GRC que j'ai reçues depuis le mois de juillet. Cela reviendrait à juger des personnes ici même à la Chambre des communes sans leur donner l'occasion de se défendre elles-mêmes.

L'opposition nous invite également à mettre sur pied une commission d'enquête. C'est justement ce que nous avons fait pour que ces questions puissent être étudiées et examinées par un organisme extérieur indépendant. Si la GRC avait voulu examiner les plaintes elle-même, les gens de l'autre côté auraient tout de suite invoqué le manque d'indépendance et d'impartialité de cet examen. C'est pourquoi nous avons établi une commission d'enquête présidée par un juge assisté de deux commissaires pour entendre des témoignages sous serment et contre-interroger les témoins.

Il semble avoir échappé à l'attention des députés d'en face que la Commission peut également faire quelque chose de très important et qui consiste à accorder aux personnes en question le droit de se défendre pleinement, le droit d'expliquer leurs actions et de faire connaître exactement les raisons qui les ont incitées à agir de telle ou telle façon.

Il a également été dit très clairement qu'au cas où l'on apporterait la preuve qu'un acte illégal a été commis, les faits seraient portés à l'attention des autorités judiciaires concernées. Il ne doit y avoir aucune équivoque là-dessus.

L'opposition soutient que le mandat de la commission d'enquête n'est pas assez étendu. Si elle lisait seulement l'énoncé de son mandat, elle se rendrait compte qu'il est en fait extrêmement large.

GRC

Une voix: Ce n'est pas la GRC qui est en cause, mais bien vous autres.

M. Fox: L'article (b) du mandat porte sur le droit et le devoir de la commission de signaler les faits relatifs à n'importe quelles enquêtes ou autres activités mettant en cause des personnes relevant de la GRC. Cela donne le droit à la commission d'enquête d'étudier toute activité illégale quelle qu'elle soit et de poursuivre ses recherches peu importe où celle-ci puissent la conduire. Si ces recherches devaient aboutir à un ministre de la couronne, la commission a le droit et le devoir d'aller au fond des choses.

M. Clark: Cela manque de clarté.

M. Fox: Le mandat est très clair à ce sujet.

Une voix: Relisez-le donc.

M. Fox: Je l'ai lu à maintes reprises et j'ai la conviction qu'il en est bien ainsi. Nous avons institué une commission d'enquête et nous lui avons transmis toutes les plaintes que nous avons reçues jusqu'à présent. Ces plaintes seront étudiées par cet organisme impartial et indépendant.

L'opposition nous demande ce soir de lui dire s'il sera fait état d'autres cas d'agissements illégaux de la part de la GRC. Monsieur l'Orateur, il est tout à fait possible qu'au cours de l'enquête, à mesure que la commission étudiera les dossiers de la GRC ou au cours des dépositions sous serment des témoins, d'autres cas d'activités illégales soient révélés. Le gouvernement ainsi que le commissaire de la GRC ont indiqué formellement leur position fondamentale à savoir que si des agissements illégaux ont eu lieu, ils doivent être rendus publics et toutes les personnes en cause devraient faire l'objet de poursuites judiciaires tout comme on le ferait pour n'importe quel simple citoyen canadien.

M. Woolliams: Même les ministres?

M. Gillies: Est-ce que cela inclut les ministres de la Couronne?

M. Allmand: Oui.

M. Fox: Il est bien clair, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu des actes illégaux. Il est également clair que la Gendarmerie royale a, dans la grande majorité des cas, toujours agi dans le cadre de son mandat ou conformément à la loi. Cela fait partie des directives précises données au directeur général des services de sécurité par le gouvernement et aussi par le commissaire de la Gendarmerie royale.

M. Forrestall: La plupart du temps, mais pas tout le temps.

M. Fox: En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais passer en revue certaines méthodes adoptées par le gouvernement et les services de sécurité afin de renforcer les mesures de contrôle au sein de la Gendarmerie royale. Cette question a été pour le gouvernement une source constante de problèmes et de préoccupations. Cela remonte à la Commission royale d'enquête de 1969 composée d'un certains nombre de Canadiens éminents qui furent chargés par le gouvernement d'étudier le problème. Cette commission a fait un certain nombre de recommandations dont certaines ont été acceptées par le gouvernement et d'autres pas. Le gouvernement est même allé plus loin que certaines recommandations.

En 1971, le gouvernement a mis sur pied le groupe de planification de la police et de la sécurité qui a été l'objet de nombreuses critiques à la Chambre. Ce groupe devait aider à faire une analyse plus approfondie et à traiter les données. En 1974, nous avons eu la loi sur les secrets officiels dans laquelle le Parlement a défini pour la première fois le terme «subversion». Cette loi obligeait les services de sécurité de la Gendarmerie royale à obtenir l'autorisation du solliciteur général avant d'installer une table d'écoute ou un dispositif d'espionnage électronique. Cette mesure n'a été adoptée qu'en 1974, mais les solliciteurs généraux précédents avaient déjà adopté les règlements accompagnant cette mesure avant que le Parlement ne l'adopte.

En 1975, le gouvernement a confié à la Gendarmerie royale un nouveau mandat bien précis suivi, en 1976, de directives ministérielles, comme je l'ai mentionné dans mon discours à la Chambre vendredi.

En 1976, la Commission Marin a été créée et son rapport sera mis en œuvre au cours de cette session. Au printemps dernier on a créé, au sein des services de sécurité, un comité d'examen des opérations chargé d'étudier les activités courantes de la Gendarmerie royale pour veiller à ce qu'elles soient conformes au mandat confié par le gouvernement et à ce qu'elles se déroulent dans la légalité. Ce comité d'examen des opérations et le directeur général ont accès auprès des hauts magistrats.

En 1977, la nouvelle Commission royale d'enquête étudiera certains problèmes fondamentaux des services de sécurité. A cet égard, j'aurais beaucoup aimé recevoir des commentaires constructifs de la part de l'opposition ce soir au sujet du dilemne fondamental devant lequel se trouve tout service de sécurité, et cela dans n'importe quel pays. Ce dilemne a été reconnu par la Commission royale d'enquête en 1969. Toutefois, les députés de l'opposition ont décidé de toute évidence qu'il valait mieux critiquer et rabaisser nos institutions au lieu de faire des commentaires constructifs quant à la façon d'améliorer la situation.

Des voix: Bravo!

• (2102)

M. Fox: C'est un dilemme fondamental que je veux voir porté à l'attention de la Commission royale d'enquête sur la sécurité.

[*Français*]

C'est un dilemme pas mal fondamental, monsieur le président, parce que, en fin de compte, ce qu'on dit et ce que la Commission royale d'enquête en 1969 notait, c'est qu'on s'attend à ce qu'un Service de sécurité puisse accomplir toutes ces opérations dans la légalité parfaite et absolue. A ce sujet, je suis parfaitement d'accord: il est essentiel qu'un Service de sécurité accomplisse ses opérations dans les cadres de la légalité.

Il est également évident, monsieur le président, que si nous appliquons les dispositions actuelles du Code criminel canadien, nous arrivons à des situations qui constituent de véritables non-sens. Par exemple, et je le signalais à la Chambre cet après-midi, dans la conjoncture actuelle, un agent du Service de sécurité qui réussirait à mettre la main sur un code d'un pays étranger, eh bien, ce monsieur-là pourrait être accusé de vol avec effraction. Il me semble que c'est une situation parfaitement aberrante qu'il faudrait absolument changer. Quant à moi, j'ai l'intention de faire des instances à ce sujet à la Commission McDonald.

J'espérais, monsieur le président, que sur une question aussi fondamentale les partis de l'opposition pourraient peut-être songer également à des façons responsables d'amender nos lois afin que de telles situations ne se présentent plus.

[*Traduction*]

Il me semble que nous avons tous à la Chambre la responsabilité de veiller à ce que les services de sécurité du pays soient efficaces. Tout le monde ici dit à qui veut l'entendre que les services de sécurité sont essentiels pour que notre pays démocratique continue à exister et pour qu'il survive, mais on ne semble pas prêt, dans tous les coins de la Chambre, à accorder à ces services les pouvoirs ou le mandat nécessaires. Peut-être que dans certains domaines on devrait accorder des pouvoirs supplémentaires aux services de sécurité qui seraient assortis de garanties supplémentaires.

Il me semble que, lorsqu'on parle d'une politique de sécurité, on ferait bien d'adopter une attitude un peu moins partisane car il s'agit là d'un domaine qui dépasse le cadre de la politique des partis et de l'appartenance au Parti libéral, au Parti conservateur ou au Nouveau Parti démocratique. La survie même du pays est engagée et on s'attendrait, lorsqu'un débat a lieu sur une question d'une importance aussi fondamentale, à ce que l'opposition fasse des observations constructives et non destructives.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en entendant la réplique du solliciteur général aux propos tenus par le chef de l'opposition officielle ou celui du Nouveau parti démocratique, il est assez évident qu'il se sent un peu perdu et qu'il tente de faire dévier le but exact de ce débat, car nous n'avons pas discuté ce soir jusqu'à quel point il nous faudrait modifier la loi afin d'éviter ce qui s'est passé. Nous avons plutôt à faire une mise au point afin que le peuple canadien puisse savoir quels sont les véritables motifs, quelles sont les intentions qu'avaient les dirigeants lorsqu'ils ont, directement ou indirectement, autorisé des actes illégaux, des actes de vandalismes et de cambriolage.

Monsieur le président, il est grand temps que des citoyens apprennent que même en notre pays il existe des abus éhontés de pouvoir. Cela est sans doute dû au fait que même dans nos démocraties occidentales nous n'avons pas encore fait la distinction entre le pouvoir et l'autorité, de telle sorte que ceux à qui on confie le pouvoir pensent en même temps avoir l'autorité et ils se servent de cette juxtaposition de deux choses distinctes pour faire ce qu'ils veulent.

Monsieur le président, j'ai un peu honte aujourd'hui d'être Canadien. Depuis des années, on se moque de certains pays de l'Amérique latine, on s'en moque sous prétexte que les dirigeants de ces pays font la pluie et le beau temps en se servant de leur police à des fins politiques. Et nous voyons cela dans les nouvelles régulièrement, et on pense que cela se passe à des milliers de milles de chez nous. Monsieur le président, pourtant, depuis des années, voilà qu'au cœur même de ce pays il existe des dictatures, comme ceux qui existent dans les républiques de bananes et qui font agir leur police comme bon leur semble.

Il y a là un point extrêmement grave qu'il nous faut dénoncer. Il faut que les gens sachent à qui ils ont affaire. Il faut que les gens sachent que l'on assiste depuis quelques années à une parodie de la démocratie. Monsieur le président, lorsque l'on en est rendu à faire servir à des fins politiques exclusives, premièrement, des corps policiers comme tels et qu'en plus et cela empire encore, on les autorise à commettre des actes illégaux pour ce faire, le moins qu'on puisse dire est: Où est-ce qu'on s'en va comme cela? Monsieur le président, en ce qui a trait à la raison de sécurité de l'État, qu'on arrête donc de nous «rabâcher» cela lorsque les véritables provocateurs sont ceux qui détiennent actuellement le pouvoir. Monsieur le président, je me permettrai de faire ici un parallèle entre ce que je dénonçais en 1970, 1971 et 1972. Je me souviens d'avoir été avec le ministre des Approvisionnements et Services à une émission de radio à Montréal, où il est venu me contredire.

Monsieur le président, en tant que membre d'un comité j'ai assisté à un certain moment à des révélations qui avaient été faites par les autorités de la ville de Montréal venues témoigner devant le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, et nous avons vu le maire de Montréal, le directeur de la ville de Montréal de ce moment, M. Lucien Saulnier, et le chef du contentieux, M. Côté, venir dire à ce comité comment fonctionnait le FLQ, ce qui se passait au sein des cellules du FLQ, et le maire de Montréal nous a dit à maintes reprises qu'il a informé le premier ministre et le solliciteur général de ce qui se passait. Cela se passait plus d'un an avant la fameuse crise d'octobre 1970.

● (2112)

Monsieur le président, un corps de police qui se permet de mettre le feu dans une grange, un corps de police qui se permet de cambrioler une agence de presse, un corps de police qui se permet d'aller voler les listes de membres d'un parti élu démocratiquement, un corps de police qui se permet cela, s'était aussi permis en 1969, de s'infiltrer dans les cellules du FLQ et, par conséquent, de provoquer ce que l'on a vécu en 1970. L'accusation est grave, monsieur le président, mais je la soutiens, car il faut qu'une fois pour toutes le peuple sache qu'il y a des gens en ce pays qui ont perdu la tête. Il y a des gens qui ne peuvent accepter les changements qui surviennent au Québec. Il y a des gens pour qui l'émancipation et l'épanouissement du Québec n'étaient encore il y a quelques mois, un an tout au plus, que de simples velléités. Il y a des gens qui cherchent jour et nuit comment étouffer des gens qui veulent tout simplement s'émanciper, s'épanouir.

Eh bien, lorsque des gens ont des conceptions aussi erronées du vouloir vivre collectif de toute une nation, de tout un peuple, lorsqu'ils cherchent par tous les moyens de justifier une action intempestive et radicale contre ces gens-là, comme ces gens-là n'en font pas, eh bien, ils sont les premiers à les provoquer pour justifier ensuite devant tout le pays pour étouffer ces mouvements d'émancipation pourtant bien sains au départ.

On dira oui pour détruire le pays! Qu'on arrête donc des folies semblables. Combien y a-t-il de Québécois actuellement au pouvoir à Québec comme ici à la Chambre? Depuis quand a-t-on dit qu'on voulait détruire le pays, lorsque l'on veut tout simplement le réorganiser, le restructurer de façon à ce que les entités fondamentales puissent réellement être libres et être des égaux? Pourquoi traiter tous ceux qui veulent s'émanciper, s'épanouir, pourquoi les traiter de terroristes, les accuser de porter atteinte à la sécurité de l'État? Non, monsieur le président, ce jeu-là vient d'être dévoilé.

GRC

Monsieur le président, ceux qui depuis des années se servent du négativisme pour essayer d'anéantir des aspirations fondamentales de tout un peuple, ces gens-là reçoivent aujourd'hui en pleine face le résultat de ce boomerang qu'ils ont osé lancer. Il n'est pas étonnant de constater qu'aujourd'hui si l'on connaît certains points bien précis et certaines circonstances bien précises, c'est parce que le gouvernement, d'une façon objective, a décidé de révéler ces faits et ces circonstances. Absolument pas, monsieur le président! Les seules raisons qui ont forcé le solliciteur général (M. Fox) à faire les déclarations qu'il a faites vendredi, c'était qu'il savait fort bien que de toute façon par suite de l'action menée par le gouvernement du Québec, que l'on était à la Commission Keable, que l'on allait «sortir» ces choses-là. Ils ont opté pour une politique du moindre mal et, par conséquent, celle de dévoiler eux-mêmes ce qui, à leur connaissance, «sortirait» d'ici quelques semaines ou quelques mois. Et même le ministre nous annonce qu'il peut y avoir autre chose aussi. Monsieur le président, c'est bien dommage, nous avons dépassé ce stade où nous pouvions ainsi nous faire «remplir» par des individus plus préoccupés par des luttes de «partisanerie» que par autre chose. Aujourd'hui, j'ai parlé de la stupéfaction qui s'est emparée de beaucoup de Canadiens, lorsque je soulignais que cette révélation en avait estomaqué plusieurs, eh bien, dès aujourd'hui, j'ai déjà eu l'occasion de recevoir par exprès, par livraison spéciale, une lettre d'un citoyen qui rouspète vis-à-vis de ce qui se passe. C'est quelque chose qui va se généraliser et ceux qui auront ainsi provoqué les citoyens du pays devront en subir les conséquences. Je me permettrai de citer cette lettre, datée du 28 octobre 1977. Je ne donnerai pas le nom du monsieur en cause de crainte que la Gendarmerie royale du Canada aille faire une infraction chez lui. De toute façon, je pense que le vendredi, lorsque ce monsieur, chez lui, a appris—parce que sa lettre est datée du 28 octobre 1977, de Ville LaSalle—lorsqu'il a appris à la télévision, ce qui se passait, il a bondi sur son pupitre, a pris son crayon, et il m'a écrit une lettre. Pourquoi? C'est à cause de son indignation qui dépassait toute espèce de mesures. Alors, je cite quelques extraits de cette lettre:

● (2115)

Monsieur le député, je dis qu'il est inconcevable qu'une telle chose ait pu se produire. Est-ce que le tout n'est-il pas une suite de la crise d'octobre 1970 dont les mesures de guerre demeurent encore, soit dit en passant? Est-ce une mesure qui tend à brimer le droit de toute personne d'être libre d'adhérer au parti politique de son choix? Il y a tout lieu de croire qu'en certains milieux on cherche et on veut la provocation. Il y a des raisons de croire que certaines personnes essaient de camcufler la vérité. Si certains députés et ministres actuels et passés du présent gouvernement ont agi et agissent encore avec hypocrisie, le peuple a droit d'en être informé.

En tant que citoyen du Québec et en tant que Canadien . . .

Et il a mis entre parenthèses . . .

(pour le moment) et en tant que membre du Parti québécois et en tant qu'employé du gouvernement fédéral, j'exige que toute la lumière soit faite sur les agissements de la Gendarmerie royale du Canada et que le gouvernement en place actuellement, le premier ministre, les ministres et le solliciteur général puissent répondre à certaines questions. Je savais depuis fort longtemps, monsieur le député, qu'on était espionné, mais de là à servir d'instrument politique et pour des fins politiques au Parti libéral là je ne marche plus.

Il faut que vous en tant que député francophone et québécois, daignez poser ces questions en toute urgence en Chambre. Si en certains milieux on a voulu le rapprochement du gouvernment actuel en place à Québec et le gouvernement fédéral, eh bien avec des choses de ce genre, le rapprochement est définitivement perdu. S'il faut mainteant que la question du «Crois ou meurs» existe, eh bien j'aime autant en mourir. Ce n'est qu'avec une enquête publique et avec des gens impartiaux (non libéraux) . . .

[M. Matte.]

. . . entre parenthèses . . .

. . . qu'on pourra établir la Vérité, et ce depuis octobre 1970.

Ce qui vient d'être révélé, monsieur, est la goutte d'eau qui fait renverser le verre. Il n'est donc pas étonnant d'avoir assisté à tout ce branle-bas de la part du gouvernement actuel depuis le 15 novembre 1976 afin de faire le plus de tort possible au gouvernement du Québec actuel par toutes sortes de déclarations et de commissions.

Monsieur le président, j'ai lu la réflexion spontanée d'un citoyen du pays qui, lui, est membre du Parti Québécois, qu'il a choisi en toute liberté et à qui on donne, je l'espère bien, cette liberté-là, et voilà que ce monsieur sait que cette liste a été entre les mains de nos amis d'en face. Si l'on s'arrête le moindrement à cela, c'est épouvantable: Comment? Il y a toute une série de questions que mes préopinants ont posées et auxquelles évidemment on n'a pas répondu, mais comment se fait-il que cela se soit produit? Comment se fait-il qu'on ne révèle qu'en 1977 ce qu'on savait déjà comme étant illégal et irrégulier en 1975, comme l'a dit le très honorable premier ministre et en 1973 même? Comment cela se fait-il? Cela veut dire que, s'il n'y avait pas eu de circonstances particulières, personne n'aurait su que l'on agit de cette façon. Non, on ne peut pas accepter de telles choses. Combien d'autres actions similaires ont pu être faites, et cela ne remonte pas seulement à 1973, mais à ce que je sache, en 1973, il n'y avait rien de particulier qui pouvait justifier une telle action, et à ce compte-là, si on laisse à ceux qui détiennent le pouvoir le soin toujours en même temps l'autorité de décider s'ils ont le droit de faire ceci, de faire cela, c'en est fait de la démocratie.

Monsieur le président, c'en est fait de la démocratie, c'en est fait, puisqu'à ce moment-là on peut soupçonner le député de Champlain (M. Matte), le député de Villeneuve (M. Caouette), le député de n'importe quelle circonscription, et dire: Sous prétexte de sécurité de l'État, on va mettre des tables d'écoute, on va perquisitionner chez lui, on va aller s'emparer de documents à son bureau. C'est épouvantable, monsieur le président. C'est épouvantable, et je ne crois pas que l'on doive laisser des dirigeants d'un pays agir de la sorte sous prétexte d'un malheureux incident qui est arrivé en 1970. Et comme je le disais tout à l'heure, j'ai tout lieu de croire qu'il avait été provoqué par ces mêmes individus. Lorsque l'on est dans une telle situation, on se pose de graves questions, et l'on doit absolument faire la lumière. Or, on dit, le ministre l'a répété, que l'enquête McDonald actuellement en cours amènerait ces révélations.

Monsieur le président, je suis bien d'accord encore une fois avec mes préopinants sur le fait que cette enquête n'a pas toute l'autorité, toute l'envergure qu'elle devrait avoir pour que l'on sache toute la vérité. Il faut qu'une telle enquête remonte à 1970, à 1969, à 1963. Il faut qu'une telle enquête remonte au moment où la Maison du pêcheur, à Percé, il y avait des agents de la Gendarmerie royale au sein des cellules du FLQ. Il faut que cette enquête remonte à tous les incidents qui se sont produits depuis des années et dont on imputait la responsabilité à des Québécois sous prétexte de ternir et de salir leur idéologie.

Monsieur le président, ce temps-là est fini. Il nous faut avoir la vérité afin que le peuple puisse juger des actions qui ont été ainsi posées par ses dirigeants. Monsieur le président, il y a trop eu de circonstances graves avec des conséquences qui auraient pu s'avérer plus désastreuses encore que celles auxquelles nous avons assisté. Il y a trop eu, dis-je, de ces

circonstances tragiques pour qu'on laisse en plan toutes les raisons, toutes les clauses qui les ont amenées. Je demande donc que la lumière soit faite non seulement sur un cambriolage qui a amené la saisie d'une liste de membres d'un parti politique, mais également que l'on fasse enquête afin de savoir jusqu'où la Gendarmerie royale s'est infiltrée au sein du FLQ, et jusqu'où, par conséquent, elle est responsable de certains agissements qui ont été perpétrés dans cette période difficile que nous avons vécue. Il faudrait, par exemple, nous expliquer pourquoi à l'appartement au-dessus où était détenu James Cross, pourquoi c'étaient des agents de la Gendarmerie royale qui étaient là comme locataires.

Monsieur le président, il faudrait répondre à ces questions. Il faudra mettre à nu toutes les circonstances qui ont tout simplement amené le gouvernement à perdre la tête. Quand on perd la tête on fait des choses qui n'ont pas de bon sens. Et lorsque le 15 novembre, on entendait le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les autres ministres, les uns après les autres, dire les sottises les plus épouvantables, ils nous ont prouvé qu'ils continuaient à perdre la tête. C'est dangereux lorsque l'on est gouverné par des gens qui perdent la tête. C'est pour cela qu'il faut que la population soit au courant. Il faut que l'hypocrisie soit démasquée. Il faut que nous sachions exactement à qui on a affaire lorsque l'on a confié le pouvoir à des gens qui à mon sens s'en montrent de plus en plus indignes.

Alors, et je termine en disant que le solliciteur général ne pense pas que nous ne voulions pas être constructifs. Eh bien, oui, nous voulons être constructifs, on veut que le gouvernement s'en aille de là. Le gouvernement, par suite des abus de pouvoir qu'il a eus, par suite de l'ingérence directe dans la liberté de l'individu, ne mérite plus de gouverner. C'est constructif cela. Quand on a jugé qu'un gouvernement a agi d'une façon telle qu'il allait à l'encontre de la Charte même des droits de l'homme, eh bien, monsieur le président, je pense que c'est très constructif de se débarrasser ainsi d'individus qui sont en train de bafouer la liberté et la démocratie en ce pays.

● (2122)

[*Traduction*]

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un grand intérêt ce qu'a dit le solliciteur général (M. Fox). Je conviens avec l'orateur précédent, le député de Champlain (M. Matte) que le solliciteur général n'a pas véritablement abordé le cœur de la question qui nous occupe ce soir.

Je dois dire d'emblée, monsieur l'Orateur, que le solliciteur général a tort de dire que nous essayons de juger la GRC à la Chambre des communes. Nous essayons simplement d'obtenir des renseignements concernant ce gouvernement incompétent. Le solliciteur général a dit, en effet, que jusqu'à présent, nous n'avions soulevé aucun argument décisif. Il est bien présomptueux de parler ainsi dans de telles circonstances, mais je voudrais lui donner l'assurance que les membres de mon parti et moi-même disposons effectivement d'arguments importants concernant des domaines auxquels nous avons collaboré, arguments que nous sommes tout à fait disposés à présenter. Mais je pense qu'il est opportun pour moi de réserver à plus tard cette intervention dans laquelle j'ai l'intention de révéler, entre autre chose, certains éléments de l'évolution de la GRC qui, de force territoriale, est devenue notre force de police nationale, cette évolution ayant entraîné des complications d'ordre constitutionnel.

Effectivement, monsieur l'Orateur, on remarque avec de plus en plus d'évidence que des contradictions entre l'article 92(14) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui donne aux provinces la compétence exclusive sur l'administration de la justice, et certains autres articles, comme l'article 91(7) qui, à mon avis, ne donne pas nécessairement à la GRC le genre de mandat qu'elle a dû assumer du fait que le gouvernement était incapable d'appliquer certaines recommandations formulées il y a 10 ans par la Commission Mackenzie.

J'ai l'intention, monsieur l'Orateur, de soulever un certain nombre d'arguments importants. Je voulais dire pourquoi le ministre de la Justice et solliciteur général du Québec, M. Marc-André Bédard, a jugé nécessaire de menacer de placer la GRC sous le contrôle de la Commission de police du Québec, pourquoi le solliciteur général de l'Alberta, M. Foster, a eu à se plaindre publiquement devant les plus hautes instances de la GRC des intrusions que les forces et les autorités fédérales ont jugé indispensable d'effectuer dans des domaines relevant de la compétence provinciale pour parvenir à leurs fins. J'avais l'intention d'évoquer toutes ces questions, monsieur l'Orateur, mais étant donné les circonstances, compte tenu de certaines révélations qui ont été faites, je voudrais dire quelques mots au sujet de ma propre expérience à la Chambre et du manque de franchise que j'y ai constaté.

Je voudrais que le solliciteur général sache que s'il veut traiter de faits, je suis prêt à comparer mon dossier à la Chambre au sien.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: L'ex-solliciteur général semble avoir quelque chose à dire à ce sujet; j'espère qu'il le dira plus tard. Je pense qu'il serait bon de rappeler à la Chambre, étant donné que nous parlons actuellement d'une période de temps allant jusqu'aux années 1970, que les solliciteurs généraux, dont certains siègent en face, ont eu amplement l'occasion de dire la vérité à la Chambre en réponse à des questions précises qui leur ont été posées par les députés de ce côté-ci. D'ailleurs, je voudrais citer maintenant un exemple où l'on m'a donné un faux renseignement, mais comme je suis d'un bon naturel, comme tous les députés le savent, je n'ai pas voulu en faire une histoire.

Je veux parler d'un incident qui a eu lieu le 2 février 1976, quand j'ai demandé pour quelles raisons les services de sécurité étaient aux prises avec un homme appelé Mitchell Bronfman, et par ailleurs ce monsieur Bronfman envisageait de poursuivre la Gendarmerie, les services de sécurité, à cause de leurs activités. Le secrétaire parlementaire du solliciteur général de l'époque a répondu—je ne répèterai pas tous ses propos car on peut les lire dans le hansard. Certaines de ces paroles laissaient entendre que j'aurais dû subir un examen psychiatrique pour avoir même soulevé la question.

Des voix: Bravo!

Une voix: Asseyez-vous, alors.

M. MacKay: Je vois que certains députés d'en face sont d'accord. Si je dois me faire examiner, monsieur l'Orateur, je laisse alors au public canadien le choix de décider ce que l'on devrait faire des députés d'en face. Le secrétaire parlementaire

du solliciteur général de l'époque a répondu, comme on peut le lire à la page 10562 du hansard:

> Quant à la question citée plus tôt voulant que M. Bronfman ait été incité à abandonner les poursuites judiciaires pour diffamation . . . contre certains membres de la GRC, le solliciteur général n'a reçu aucun renseignement à ce sujet.

Il a ensuite ajouté que je ne devrais pas faire de telles allusions à moins d'être prêt à les étayer avec des faits.

Monsieur l'Orateur, dès que le député a mis fin à cette diatribe, je suis allé lui montrer une copie d'un rapport des services de sécurité portant la mention «top secret», dans lequel le surintendant en chef, M. J. L. Forest déclarait entre autres choses que la seule et unique raison de sa rencontre avec M. Bronfman, c'est que ce dernier menaçait d'entamer des poursuites contre l'inspecteur Robichaud et qu'il était, pensait-il, parvenu à dissuader M. Bronfman de mettre son projet à exécution ou de porter plainte au ministre.

J'ai ensuite dit au député que je trouvais regrettable que le ministre ne sache pas de quoi il parlait ou du moins qu'il ne fasse pas preuve d'honnêteté à l'égard d'un de ses collègues. Autrement dit, monsieur l'Orateur, j'ai la preuve que le solliciteur général et son secrétaire parlementaire qui était censé lui servir de porte-parole se sont avérés incapables ou ont refusé d'agir honnêtement envers moi, en ma qualité de député.

Il convient également de souligner que le 5 juin 1976, j'ai déclaré sans détours au solliciteur général que c'était les responsables de l'effraction commise dans les locaux de l'APLQ qui avaient été chargés de mener une enquête sur leurs propres agissements et qu'il pouvait mettre les choses au point, mais il ne l'a pas fait.

Il convient également de souligner que le 2 décembre 1976, au cours d'une séance du comité des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai dit au ministre de l'Industrie et du Commerce que j'étais très heureux de voir que la GRC menait une enquête sur une affaire concernant Statistique Canada à laquelle je m'intéressais, mais j'ai pu constater à ma grande surprise que l'enquête portait non pas sur les agissements de certains employés de Statistique Canada mais bien sur moi-même, car on voulait connaître mes sources de renseignements. Personne n'a soufflé mot non plus du commentaire qu'a eu après coup le solliciteur général à ce sujet.

● (2132)

Ce soir, je vais porter à votre connaissance un autre élément d'information saisissant. D'ailleurs, j'avoue que j'ai toute confiance en ma source de renseignements. J'ai appris que ce gouvernement n'a plus assez confiance en la GRC pour lui confier le déblayage et autres contre-mesures normalement utilisées pour les communications gouvernementales, mais qu'il s'en remet plutôt aux soins de l'armée. Cela se pratique depuis un certain temps. Les militaires accomplissent en matière de communications ce que la GRC avait l'habitude de faire. Je questionnerai le solliciteur général à ce sujet plus tard.

Une voix: Et d'autres.

M. MacKay: Où va ce pays? Où allons-nous si la confiance ne règne pas entre notre gouvernement national et notre force de police nationale?

Des voix: Oh, oh!

[M. MacKay.]

M. MacKay: Comme Votre Honneur le sait, un microphone a été caché dans la doublure d'un fauteuil de mon bureau. Je n'ai pas la moindre idée qui est responsable d'un tel geste, mais j'espère que le solliciteur général fera tout en son pouvoir pour le découvrir.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Je crois que cet incident constitue uniquement un symptôme de ce qui se passe au pays et dans le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Personnellement, peu me chaud qu'un esprit retors ait installé un micro dans mon bureau. J'ai très peu de choses à cacher. Par contre, il est intéressant de noter que des gens comme moi, députés et citoyens ordinaires, sont suivis et espionnés. Il y a fort à parier que le solliciteur général a quelque chose à voir là-dedans puisqu'il est chargé de surveiller toutes les opérations de la GRC. En fait, la GRC tombe sous le coup de son autorité selon la loi. A mon avis, il est responsable, en bien ou en mal, des actes que posent les personnes qui relèvent de lui.

M. Alexander: Il ne cherche même pas à le savoir.

M. MacKay: Parce que les solliciteurs généraux qui se sont succédé étaient tellement incompétents ou paresseux qu'ils n'ont pas voulu savoir ce qui se passait, la Gendarmerie n'a pas été l'objet de la surveillance que les Canadiens ont le droit d'attendre de leur gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Les exemples abondent dans d'autres pays où des ministres ont, malheureusement, été pris dans des situations semblables à celles dans lesquelles certains ministres d'en face se sont trouvés; ils ont démissionné en raison d'une tradition parlementaire solidement implantée, celle de la responsabilité parlementaire.

Une voix: Comme Nixon.

M. MacKay: Par exemple, le ministre de la Justice de l'État allemand a démissionné 24 heures après certains événements tragiques survenus dans une prison de Stuttgart. Ce ministre donne assurément un meilleur exemple de parlementarisme que ce que j'ai vu ici jusqu'à présent.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Le gouvernement actuel ne tient pas à avoir beaucoup de comptes à rendre. Ce n'est pas lui qui est la cause des événements au Québec. C'est M. Lévesque. Ce n'est pas lui qui a causé l'inflation; elle nous vient de l'étranger.

Une voix: C'est la faute au mauvais temps.

M. MacKay: On ne peut pas rendre le gouvernement responsable du chômage. C'est le marasme général dans les pays de l'Ouest qui en est la cause. Certes, il est de plus en plus évident qu'on ne peut tenir le gouvernement responsable de rien. En fait, il est irresponsable.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: En sommes-nous rendus au point où un corps de police peut décider de son propre chef sans en avertir les chefs politiques? En sommes-nous rendus au point ou les chefs politiques préfèrent ne rien savoir ou refusent simplement d'être informés?

Une voix: Ils sont peut-être déjà informés.

M. MacKay: Qui mène le Canada? Serait-ce la police? Ou les bureaucrates?

Une voix: En tout cas, ce n'est sûrement pas vous.

M. MacKay: Ce n'est sûrement pas moi, mais je ferai remarquer à mon honorable vis-à-vis que j'ai contribué plus que lui à faire la lumière sur ce qui se passe actuellement au Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Il est manifeste que certains de nos vis-à-vis sont passablement déconfits et déconcertés par suite des révélations de ce soir. Je suis particulièrement curieux d'apprendre pourquoi le gouvernement a retiré la responsabilité à la GRC pour la confier à des militaires. Je suis en outre désireux de savoir si le solliciteur général a vraiment la haute main sur les activités de la direction spéciale «O» dont il a parlé tantôt. Ainsi, j'aimerais bien savoir si le solliciteur général sait ce qui s'y passe, car ses prédécesseurs, eux, ne le savaient manifestement pas. S'ils le savaient, ils ont réussi à le dissimuler avec une ruse à laquelle on s'attendrait difficilement vu leur ostensible façon d'agir.

Une voix: Si vous nous citiez des faits?

M. MacKay: Les députés d'en face veulent des faits. Je leur en ai déjà donné. Quand j'ai entendu le solliciteur général demander maladroitement à l'opposition d'avancer des politiques et des faits, comme nous l'avons fait à tant de reprises en matière de fiscalité, d'économie et dans d'autres domaines, je me suis dis: si le gouvernement actuel n'a pas les ressources, l'intégrité ou le talent nécessaires pour diriger le pays, pourquoi ne plie-t-il pas tout simplement bagage et ne quitte-t-il pas la place?

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Ce n'est qu'une bande de fumistes!

Une voix: Il n'y a absolument pas personne pour prendre la place.

M. MacKay: Le député de l'autre côté dit qu'il n'y a personne pour prendre la place. N'importe quel changement serait un progrès par rapport à ce que nous avons.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Ce gouvernement est tellement incapable que ce n'est pas à des obstacles insurmontables qu'il doit faire face mais à des facilités insurmontables. Cela montre à quel point il est incompétent.

Des voix: Bravo!

Une voix: Avez-vous compris, Hughie?

M. MacKay: Il est pourtant assez clair que nous devons avoir une enquête beaucoup plus poussée, beaucoup plus . . .

M. Poulin: Comme l'affaire du port de Hamilton?

M. MacKay: Je suis heureux que le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) ait mentionné l'affaire du port de Hamilton.

Une voix: Encore une comme ça, Hughie.

M. Gillies: Combien y a-t-il eu d'emprisonnements à la suite de cette enquête?

M. MacKay: Je me souviens que lors de cette fameuse réunion avec le comité permanent de la justice et des questions juridiques, les deux solliciteurs généraux étaient assis là comme deux hiboux avec le commissaire de la GRC entre eux deux. Pendant deux heures, ils ont tourné autour du pot sans nous donner le moindre renseignement. Je me souviens très bien de ce qu'a admis le commissaire d'alors, M. Nadon. Il a reconnu que dans le cas de Hamilton, les services de sécurité avaient réalisé certaines activités sans que lui-même n'en fût informé. Je m'en souviens très bien.

M. Poulin: Vous n'avez pas répondu à la question.

M. MacKay: J'aimerais que le député d'en face dise quelque chose de positif. Nous aimerions tous savoir ce que le député d'Ottawa-Centre a à dire.

M. Muir: Il a l'intelligence placée au bas du dos.

M. MacKay: Le député de Cap-Breton-The Sydneys (M. Muir) prétend que le député d'Ottawa-Centre a l'intelligence placée au bas du dos. C'est peut-être vrai. Je n'ai jamais observé son anatomie d'assez près, parce que franchement, cela ne m'intéresse pas.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est là qu'il est branché.

M. MacKay: Je me demande s'il se rendrait compte qu'on l'espionne.

M. Baker (Grenville-Carleton): Reprends-toi, Hughie.

M. MacKay: Comme l'a dit le solliciteur général, nous devons clarifier une situation dans laquelle le solliciteur général et d'autres membres du cabinet empêchent deux commissions royales d'enquêtes d'obtenir des renseignements.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Nous devons trouver pour quelles raisons le solliciteur général n'a pas voulu me dire clairement aujourd'hui qu'il n'y avait pas de difficulté concernant la surveillance, l'écoute électronique ou l'interception du courrier pour aucun membre de la Commission d'enquête Laycraft. Je lui ai posé cette question et il n'y a pas répondu. Il n'a pas pu me donner une réponse claire et sans équivoque.

GRC

J'aimerais savoir pourquoi il est nécessaire d'invoquer les dispositions du paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale dans des circonstances qui ont été très bien décrites par le juge Deschêne de la Cour supérieure du Québec quand il a eu à traiter de façon assez approfondie d'une situation où cette loi rétrograde était en cause. Il s'agissait de deux jeunes filles qui avaient été remerciées de leurs services aux Olympiques. Tous les députés trouveraient très intéressants les commentaires du juge Deschêne concernant l'à-propos du recours à cette loi rétrograde dans une cause défendue par l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec. C'est de ce genre de dissimulation et d'abus des pouvoirs conférés par les lois que le gouvernement actuel se rend coupable.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Bien d'autres députés veulent prendre la parole ce soir, mais j'aimerais dire en terminant que je comprends pour quelles raisons le premier ministre (M. Trudeau) ne pouvait pas être présent. C'est sans importance, car je suppose qu'il nous reviendra dès qu'il le pourra. Peut-être sera-t-il en mesure de faire un peu de lumière sur ces questions. Mais je me demande, au train où vont les choses, si l'on ne verra pas arriver ici à la Chambre des communes le moment incroyable où le premier ministre prendra la parole et dira: «Je ne suis pas malhonnête».

● (2142)

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, nous avons aujourd'hui été témoins d'une performance incroyable de la part du solliciteur général (M. Fox) qui avait à répondre d'une très grave accusation. On accusait en effet le solliciteur général et le premier ministre (M. Trudeau) du pays de ne pas comprendre ce qui était au cœur du présent débat. Il s'agit de savoir en effet si la règle de la loi prévaudra pour le gouvernement actuel, pour les forces policières canadiennes, pour tous les habitants du pays. Pas une fois le solliciteur général n'a abordé cette proposition.

Nous sommes en réel danger dans notre pays. Nous sommes là à la Chambre à tonitruer et à pester contre les jeunes qui violent la loi. Nous nous scandalisons que les syndicats ouvriers ne respectent pas la loi, mais le respect de la loi commence chez soi. Le respect de la loi commence chez le gouvernement actuel et chez les forces policières du pays. Tous, ils se doivent de respecter la loi du pays si nous voulons qu'on respecte la loi à tous les niveaux, et le gouvernement actuel n'a pas réussi à donner cet exemple.

Nous avons vu ce soir le solliciteur général s'envelopper dans les plis du drapeau et s'écrier: «Vous autres en face ne faites que trouver à redire au sujet de la GRC. Pourquoi ne parlez-vous pas de toutes les choses merveilleuses qu'a accomplies la GRC?» Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que je suis fier de la GRC, que j'en ai toujours été le défenseur.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: C'est une des meilleures polices du monde. Je voudrais ajouter une chose, c'est que c'est l'opposition qui défend la réputation de la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: C'est l'opposition qui cherche à éviter que la Gendarmerie royale ne soit détruite par un gouvernement et un ministre incompétents. Voilà où nous en sommes.

[M. MacKay.]

Nous ne pouvons entamer ce débat sans essayer de faire la distinction entre la dissidence politique et la subversion et c'est cela que le gouvernement n'a jamais compris. Les faits ne cessent de le prouver. Je veux en fait remettre une note à ce sujet au solliciteur général. J'espère qu'il est attentif, car il s'agit d'un autre élément de preuve. Je demande au solliciteur général de nous donner lecture de cette note, car je veux qu'il établisse sa validité. C'est une preuve de plus que le gouvernement ne comprend pas qu'on peut s'attaquer à un gouvernement, mais qu'on n'a pas le droit de mettre des bombes. Mais, voyez-vous, cela fait si longtemps que ces gens-là sont au pouvoir qu'ils sont incapables de voir la différence. «L'État, c'est moi, l'État, c'est nous.» Voilà leur philosophie. Être libéral c'est être investi du droit divin de diriger les affaires de ce pays. C'est comme cela depuis mon arrivée à la Chambre, en 1972. Ils n'ont jamais compris la différence.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: On a parlé plus tôt à la Chambre de certains renseignements sur des activités qui auraient permis de prendre connaissance de manière illégale de la stratégie commune en matière de négociations du Front commun, dans la province du Québec. Ces renseignements se sont retrouvés ensuite entre les mains du gouvernement provincial libéral du Québec. Ces gens ont le droit de se mettre d'accord sur leur stratégie collective, ils ont le droit de ne pas être branchés sur des tables d'écoute, de ne pas être espionnés ou de ne pas avoir leur domicile violé, et le Parti Québécois a le même droit dans la province de Québec que n'importe quel autre parti politique légal au Canada. Mais le gouvernement ne semble pas faire cette distinction. En fait, le PQ a pris grand soin de parcourir la province du Québec en soulignant qu'il représentait le gouvernement légal. Il l'a fait consciemment et délibérément, pour gagner l'appui du public, et il y a réussi. C'est tout de même un parti qui fera tout pour ne pas s'engager sur la voie de la subversion s'il peut l'éviter, car il sait qu'il détruirait ainsi sa crédibilité dans la province de Québec.

Je veux parler à présent de la province de la Colombie-Britannique et des grèves récentes des employés des traversiers. Dans cette province, le président de la Commission des relations de travail s'appelle Paul Weiler; le chef de la Fédération du travail s'appelle Len Guy et le chef du Syndicat des employés du gouvernement de C.-B. s'appelle John Fryer. Je n'ai jamais entendu dire que l'ombre d'un soupçon de subversion ait jamais plané sur aucune de ces trois personnes. Mais pourtant, la province de la Colombie-Britannique a vécu une crise, la crise difficile de la grève des traversiers qui, fort heureusement, est maintenant terminée. Mais je veux que le solliciteur général prenne connaissance de cette note de service et qu'il la vérifie, car je crains qu'il ne s'agisse d'une pièce valable. Il s'agit d'une note de service adressée au ministre du Travail (M. Munro) par l'honorable Allan Williams, et par son conseiller spécial, le colonel Robin Bourne, de la planification et de l'analyse de la sécurité. Je la lis pour qu'elle figure au hansard. La voici:

Notre enquête sur M. Paul Weiler, président de la Commission des relations du travail de la C.-B. est maintenant terminée. Nous vous ferons parvenir notre rapport par pli séparé dans quelques jours. Vos requêtes concernant M. L. Guy et J. Fryer sont en cours en ce moment et nous ferons parvenir également ces résultats à votre bureau dès que possible.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Surveillance politique.

M. Leggatt: J'espère que le solliciteur général pourra me dire qu'il s'agit d'un faux ou que la personne qui m'en a communiqué le texte en même temps qu'à plusieurs autres se trompe. Mais en attendant, j'ai beau examiner cette lettre, elle me semble tout à fait authentique. Nous avons essayé de contrôler et elle a l'air authentique.

Qu'est-ce qui se passe dans notre pays? Il s'agit de chefs syndicaux en bonne et due forme, qui agissent de façon parfaitement licite et constitutionnelle.

Le gouvernement devrait apprendre à distinguer la subversion de la dissidence politique. Je le supplie de s'y appliquer sinon le pays est fichu. C'est eux qui le feront éclater avec de pareils attentats contre des organismes légaux, et cela vaut pour l'effraction au siège du PQ.

Qu'y a-t-il en arrière-plan que nous ne connaissions pas? C'est la confusion entre dissidence politique et subversion. Le solliciteur général a parlé de terrorisme à l'échelle mondiale. Dieu sait que nous sommes contre le terrorisme, partout où il se pratique. Mais l'Allemagne de l'Ouest, qui a été plus touchée que nous par le terrorisme, n'a pas eu besoin d'une loi sur les mesures de guerre parce que son gouvernement a le respect de la règle de droit et des libertés civiques.

Une voix: Et les assassinats qui viennent d'être commis en prison?

M. Leggatt: Je me demande bien où le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) va chercher ses renseignements. On m'a dit qu'il s'agissait de suicides et je n'ai pas de raison de croire qu'il s'agisse d'autre chose dans ce cas-là.

Une voix: Elle converse avec Mackenzie King.

Des voix: Oh, oh!

• (2152)

M. Leggatt: Je ne voudrais pas donner un style bouffon à ce débat. Il est trop important pour les libertés des Canadiens. La déclaration la plus incroyable de toutes a été celle du ministre de la Justice (M. Basford) qui a parlé du climat qui régnait en 1973 à cause du Parti Québécois. Nous étions à la Chambre ensemble. Nous avons fait partie des mêmes comités. Nous savions quelle était l'ambiance en 1973. Nous savions qu'un gouvernement libéral était dans le pétrin au Québec. Nous savions que le gouvernement fédéral attendait de très importantes élections. Nous étions au courant de l'affaire Watergate. Voilà quel était le climat en 1973.

Ce qu'il faut aux Canadiens, c'est une nouvelle carte météorologique parce que les députés d'en face ne comprennent rien au climat actuel. Ils ne comprennent pas les traditions qui servent de fondement à notre pays. J'ai fait partie à l'occasion, avec le solliciteur général, du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il nous est arrivé d'avoir des séances d'information en privé au sujet de groupes subversifs qui agissent au Canada. J'apprécie ces séances d'information, que chacun d'entre nous tâche de ne pas divulguer, et pourtant, que trouvé-je en ouvrant le journal?

Dans le *Globe and Mail* de samedi, j'ai lu que le groupe Bourne avait fait circuler des listes de groupes considérés comme des éléments subversifs en puissance ou enclins à la violence. Il s'agissait du Syndicat canadien de la Fonction publique, du Syndicat national des agriculteurs et l'Association des Indiens d'Alberta. Voilà les trois groupes qui étaient mentionnés.

M. Broadbent: Oh, ils sont dangereux!

M. Leggatt: J'ai assisté à ces séances d'information en privé, bon nombre de mes collègues aussi, je le sais, et jamais ces prétendues organisations «subversives» n'ont été mentionnées aux simples députés. Les a-t-on signalées au solliciteur général comme des éléments subversifs agissant dans notre pays? Je dois dire que j'en ai bien peur et je crois même que le solliciteur général prend des mesures pour donner suite à ce genre d'information. Le solliciteur général et le premier ministre doivent s'attacher à déterminer ce qu'on entend par subversion et par dissidence politique, et ils ne l'ont pas fait.

Selon le gouvernement, il a pu y avoir certaines violations techniques de la loi mais les dossiers ont été retournés au PQ. J'ai été dans presque tous les établissements à sécurité maximum au Canada, et il y a bien des gens qui aimeraient restituer les biens qu'ils ont pris pour pouvoir en sortir. Ce n'est pas une excuse. Bonté divine, il faut montrer la voie, et la voie commence ici à ce niveau-ci, respecter la loi à la lettre.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Avez-vous lu les directives de 1975?

M. Leggatt: Nous avons entendu critiquer l'opposition aujourd'hui. On dit que ce débat était destructif et que nous ne faisons que censurer et critiquer. Nous avons un rôle à jouer.

M. Allmand: Vous avez dit que rien n'avait été fait.

M. Leggatt: Je vais réexaminer les directives de 1975, mais le gouvernement devrait réexaminer tous ses dossiers.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Nous souffrons des suites de la proclamation inutile de la loi sur les mesures de guerre, et depuis lors la loi est sans cesse méprisée. Le gouvernement d'en face a fourni au PQ l'occasion de prendre le pouvoir au Québec, et le gouvernement d'en face est l'artisan de la désunion canadienne.

GRC

Toutefois, nous pouvons travailler de concert à réaliser certains objectifs, par exemple nous pourrions étudier sérieusement ensemble la question de séparer le service de sécurité et de renseignements du reste de la GRC. Le solliciteur général en a parlé. Il faut envisager d'avoir recours à un juge de la Cour suprême pour que les mandats puissent être obtenus à huis clos, au cas où en ébruitant certains faits on risquerait de faire échouer les enquêtes. Il faut repenser sérieusement à l'idée de nommer un commissaire civil à la tête de la GRC à la lumière de ce que nous avons vu. Ces recommandations sont celles de notre ancien chef, M. J. Coldwell, et de ses collègues de la Commission. Le gouvernement d'en face disposait d'amples renseignements lui permettant de savoir dans quel genre de problèmes il s'embarquait, et il n'a pas voulu agir. Il est ou négligent, ou naïf, ou stupide, ou les trois à la fois. Ou peut-être est-il remarquablement vénal.

M. Broadbent: Ou une combinaison des quatre.

M. Leggatt: Ou un peu des quatre, mais la règle de droit s'applique à vous, monsieur l'Orateur, à moi comme à tous les autres.

M. Allmand: Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Leggatt: Oui? Alors agissez en conséquence. C'est ce que doit comprendre le gouvernement en dépit de l'arrogance du Parti libéral.

M. Allmand: Le solliciteur général a renvoyé tous les cas aux procureurs généraux des provinces.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La parole est au député de New Westminster (M. Leggatt).

M. Leggatt: En ce qui concerne la question délicate des libertés civiles, même le gouvernement Nixon aux États-Unis s'est finalement rendu compte qu'il avait tort. Il a finalement avoué qu'il ne représentait pas tout l'État et qu'une attaque dirigée contre le gouvernement Nixon n'était pas dirigée contre les États-Unis eux-mêmes. Je ne crois pas que le gouvernement le comprenne.

Le gouvernement ne comprend pas très bien que nous puissions nous attaquer au gouvernement libéral sans faire de la subversion. Il croit encore qu'il dirige le Canada de droit divin, mais les Canadiens sont las. Les jours du gouvernement sont comptés. Il a été pris en défaut.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, ce soir, il est regrettable de constater, compte tenu de l'importance de ce débat, que ce soit davantage la partisanerie qui anime les discussions plutôt que la recherche d'une solution éventuelle bien fondée. Lorsque l'on voit les gens de l'opposition parler du PQ et que l'on se rend compte jusqu'à quel point ils se sentent outrés de constater qu'on a peut-être commis une infraction en allant dans les bureaux de ce parti politique légal, eh bien, moi aussi, le premier comme Québécois, je me sens vraiment embarrassé de voir que le corps policier du gouvernement fédéral ainsi que certains corps policiers de la province de Québec, comme la Sûreté du Québec, ou encore la police de la ville de Montréal, aient été impliqués dans certains événements, qui pour le moins nous laissent perplexes. Mais lorsque les gens parlent du climat de 1973 et que certaines personnes de l'opposition parlent du climat de 1975, on oublie de passer en revue quelques années, monsieur le président.

• (2202)

On oublie que le Québec et que le Canada, et particulièrement chez nous, étant donné que ce dossier regarde un parti politique du Québec, on oublie dis-je, de se rappeler qu'au Québec avec les années 1964 est arrivé l'éclatement de certaines bombes, qu'avec l'année 1964 et les années qui suivirent se sont produits des actes de terrorisme auxquels nous n'étions pas habitués. On peut parler peut-être de violation des libertés individuelles et collectives, soit, mais il faut quand même admettre qu'il s'est passé des choses auxquelles on était peu habitué, y compris l'assassinat d'un ministre provincial. Monsieur le président, ce sont des choses dont on doit se rappeler. Il y a eu un phénomène. C'est peut-être un phénomène auquel on assiste dans un pays en pleine évolution, soit, monsieur le président, mais le premier ministre René Lévesque lui-même, dans une émission où il était des plus sérieux et où j'étais complètement d'accord avec lui, mentionnait il y a quelques mois sur les ondes de Radio-Canada que lui-même, à l'occasion du conflit de la presse, se sentait un peu malheureux dans sa peau parce que certains individus qui voulaient s'associer pour au moins cet événement-là aux membres du Parti Québécois dans une contestation lui demandaient de descendre dans la rue. A ce moment-là il se disait: Non, comme chef d'un parti responsable, comme chef d'un parti qui ne veut pas avoir affaire avec des gens trop fanatiques, je ne peux pas descendre dans la rue. Et lui-même expliquait sur les ondes de Radio-Canada jusqu'à quel point il se sentait embêté devant ces gens qui croyaient en cette cause, mais il était aussi embêté de voir que dans cet attroupement de plusieurs milliers de personnes on pourrait associer au Parti Québécois certains éléments fanatiques.

Monsieur le président, je pense que certaines nuances doivent être apportées dans le débat de ce soir. Je pense qu'on a trop voulu isoler la Gandarmerie royale du Canada dans ce qu'on appelle des descentes illicites. Nos corps policiers du Canada, aux trois paliers, je pense bien, se devaient de faire face à de nouvelles situations. Je pense que ce n'est pas les blâmer ou les attaquer que de dire également que ces corps policiers, dans le contexte nord-américain, n'étaient peut-être pas disposés à faire face à la nouvelle musique. Voilà pourquoi ces gens ont dû adopter de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes. A mon avis, le débat de ce soir serait des plus positifs si nous tous ensemble parlementaires, après réflexion et après avoir constaté de la part des corps policiers, ayant dû redéfinir leur mode d'opération, il y a peut-être eu des exagérations, mais si l'effraction au bureau du Parti Québécois a été commise comme certains membres de l'opposition semblent le laisser entendre, je pense que le solliciteur général du Canada (M. Fox) a été sur ce point très clair.

Il demande au solliciteur de la province de Québec de faire la lumière et lui permet d'enquêter et, advenant le cas où le système judiciaire de la province de Québec en arriverait à dire qu'il y a vraiment eu acte illégal, eh bien, je pense que ce n'est pas à de la partisanerie que nous devrions nous livrer mais plutôt à aider le corps de police qui relève de nous, soit la Gendarmerie royale, pour lui définir une nouvelle règle du jeu qui assurerait les libertés individuelles et les libertés collectives.

Monsieur le président, je m'opposerai en tout temps à ce que dans ce pays il y ait une police qui brime les opinions, les pensées et les paroles, qui brime également un droit d'action individuel pour autant que ces actions soient licites et non-violentes. Je pense, comme mon collègue de New Westminster (M. Leggatt) le mentionnait tantôt, qu'il est possible et même souhaitable et il va de soi que chaque citoyen de ce pays puisse contester, puisse être en complet désaccord avec son gouvernement, mais, monsieur le président, je pense qu'il y a une façon de le faire, une façon qui se veut non-violente, par certaines voies démocratiques, et cela, on doit le protéger.

Monsieur le président, le gouvernement a institué non pas seulement à la suite des pressions de l'opposition ou M. Fox, la Commission McDonald. Lorsqu'on a institué cette commission, on lui a donné un mandat très large, et on aimerait bien voir les partis d'opposition, mon collègue de Joliette (M. LaSalle) par exemple, nous faire part de leurs recommandations à cette commission afin d'en arriver justement à établir des règles claires qui répondent aux aspirations nouvelles des citoyens de ce pays, et qui pourraient assurer les libertés fondamentales que les Canadiens ont toujours eues et qu'il faut préserver pour toujours.

Je pense que de telles propositions devraient être faites, et nous devrions à ce moment-ci pouvoir nous interroger. Cela devrait être le mandat et le but de la séance de ce soir, de nous interroger afin de savoir comment nos services de sécurité peuvent, dans un premier temps, assurer vraiment la sécurité de l'État et des citoyens et, dans un deuxième temps, ne pas verser dans des institutions contrôlées par le pouvoir politique. C'est difficile d'en arriver à un juste milieu. Nos collègues d'en face demandent que le gouvernement s'assure que la police ne dépasse pas certaines bornes, mais dans un autre débat ou à un autre moment, ces mêmes gens nous disent: Le gouvernement contrôle la police et l'utilise à des fins partisanes. Qu'ils nous le disent clairement, une fois pour toutes! Est-ce qu'ils veulent qu'on laisse la police à elle-même ou s'ils veulent que l'on donne des instructions à cette police, à ce Conseil de sécurité?

Monsieur le président, je pense que le débat touche à une des questions les plus fondamentales de l'histoire de ce pays, et je souhaite que les députés pourront passer vite à leur sujet partisan afin de vraiment proposer des recommandations positives s'ils ne le peuvent pas ce soir, n'étant pas prêts, qu'ils puissent au moins le faire éventuellement et ce, le plus rapidement possible, devant la bonne institution qui est la Commission McDonald. Il s'agit de proposer justement des normes, des façons de faire qui pourront permettre à notre Conseil de sécurité d'être efficace et d'être au service des Canadiens sans pour autant brimer les droits et les libertés d'aucun de ses citoyens.

Je crois qu'en ce sens notre gouvernement, ayant instauré la Commission McDonald, ayant accepté de participer à la Commission dirigée actuellement par la province de Québec, a fait preuve de bonne foi et de leadership dans ce domaine.

Deuxièmement, il ne faut quand même pas penser que le pouvoir politique ou que le gouvernement a tenté de cacher des faits. On a laissé des officiers de la Gendarmerie royale témoigner eux-mêmes en leur disant: Messieurs, si vous avez participé à des actes illégaux, vous devrez répondre comme n'importe quel citoyen devant la loi, devant les cours de justice de ce pays, des actes illégaux que vous avez commis. Par contre, au même moment, je crois qu'il est des plus difficile, surtout dans la conjoncture actuelle et qui est fort différente de celle d'il y a 15 ou 20 ans, il est difficile pour notre corps policier de connaître et de déterminer de façon exacte, même avec la meilleure foi possible, les limites exactes de leur action, et de distinguer entre ce qui est illicite et ce qui ne l'est pas.

Je pense qu'il revient à ce Parlement de définir la volonté des Canadiens en matière de sécurité, afin de pouvoir justement dire à notre corps de police, à notre Conseil de sécurité: Voici ce que nous nous attendons de vous, voici ce que nous souhaitons. Je pense aussi que si la Chambre pouvait réfléchir et faire des propositions sérieuses et concrètes à ce sujet, monsieur le président, ce serait la liberté des citoyens canadiens et le mieux-être de notre population qui ne s'en porterait que mieux.

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, depuis que la GRC existe, son moral n'a sans doute jamais été aussi bas. Ce corps policier perd de son intégrité; l'image qu'il projetait jusqu'ici, la plus prestigieuse au monde, en a pris un coup, et tout cela à cause des mesures prises par le gouvernement et d'une succession de solliciteurs généraux incompétents.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je voudrais discuter de certains faits ce soir mais je veux tout d'abord assurer à la Chambre que je ne divulgue pas de faits dont je n'étais pas au courant avant que le comité permanent de la justice et des questions juridiques ne tienne certaines de ses réunions à huis clos.

Je constate avec plaisir que les deux anciens solliciteurs généraux sont ici ce soir, monsieur l'Orateur. Ce sont Tweedledum et Tweedledee, les jumeaux Bobsey.

Une voix: Ou Fuddle et Duddle.

M. Nielsen: Peut-être, monsieur l'Orateur, serait-il préférable de les appeler MM. Fuddle et Duddle.

M. Allmand: Voilà une autre pensée originale.

M. Nielsen: Ils ont certainement assez embrouillé les choses quand ils avaient le portefeuille de solliciteur général.

M. Allmand: Vous avez dû rédiger votre discours au Yukon. Cela fait un certain temps que nous ne vous avons pas vu.

M. Nielsen: J'aimerais qu'au lieu de faire des remarques assis sur son siège le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) et son voisin le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) se lèvent comme la Chambre s'y attend, pour nous expliquer leur façon d'agir lorsqu'ils détenaient ce portefeuille.

M. Allmand: Nous attendons que vous disiez quelque chose.

M. Nielsen: Si le ministre veut bien écouter, je vais en arriver aux faits dans quelques instants. Une chose dont je me souviens bien, c'est qu'un grand ami et le champion de ce corps policier, un ancien député d'Ottawa-Ouest qui est maintenant à l'autre endroit et qui était le prédécesseur immédiat du ministre des Approvisionnements et Services au poste de solliciteur général, se soit opposé au cabinet à la création de cette police d'État civile. Après sa mutation, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a pris sa place et nous avons eu la flicaille à Goyer.

GRC

● (2212)

Je m'inquiétais de la réaction d'un bon nombre de députés d'en face à l'objet du débat ce soir . . .

M. Goyer: Au fait!

M. Nielsen: Je pourrai répondre au ministre s'il veut se lever pour poser une question.

M. Goyer: J'ai dit: Au fait.

M. Nielsen: Je veux bien essayer, mais c'est très difficile de s'en tenir au fait si l'on considère qu'on ne nous informe qu'avec parcimonie.

M. Goyer: Pourquoi ne pas poser des questions?

M. Nielsen: Nous posons des questions ici et nous posons des questions au comité, mais nous finissons par n'en pas savoir plus long. Comment avoir confiance dans un gouvernement obsédé d'un besoin de secret.

Au début, il existait des motifs pour mettre sur pied un centre de recherche et de planification sur la sécurité, mais le mot «recherche» a bientôt disparu. Le solliciteur général actuel (M. Fox) s'est abstenu d'en fournir les raisons. Elles remontent à 1963 au moment de l'enquête Spence, en pleine affaire Munsinger alors que d'autres questions de sécurité nationale étaient abordées à la Chambre. Ce rapport a donné lieu à la Commission royale d'enquête sur la sécurité et soit dit en passant, le premier ministre a promis que ce rapport serait débattu à la Chambre. Mais il n'a pas tenu sa promesse, une fois de plus.

Ce groupe de civils a été crée dans quatre buts. D'abord, infiltrer des agents dans le système d'enseignement. Sans aller dans les détails, je rappelle à la Chambre la surveillance exercée sur les campus universitaires.

En second lieu, infiltrer et surveiller la Fonction publique elle-même, «l'opposition extra-parlementaire», réalité bien familière à l'ancien solliciteur général depuis la fameuse liste noire préparée par les soins du ministre des Approvisionnements et Services.

Le troisième but était d'infiltrer les journaux et d'obtenir des renseignements sur leur compte, et le quatrième objectif était le même, mais concernait les syndicats ouvriers. Tels étaient les quatre objectifs assignés à ce que l'on appelait un groupe de civils non opérationnels regroupés initialement dans un organisme appelé le Centre de planification et de recherches sur la sécurité. Le groupe possédait des bureaux régionaux dans tout le pays et se composait de civils ainsi que de membres de la GRC.

Tout cela est venu de la préparation d'un mémoire sur le maniement des crises par le général Dare qui était par la suite introduit subrepticement dans la Gendarmerie royale, et qui a probablement été le premier en dehors de ce corps policier à être nommé officier de la Gendarmerie royale, à une exception près, celle du général Bourne. Il est d'usage dans la GRC que le poste de commissaire soit occupé par quelqu'un qui y est déjà. Cette tradition a toujours été suivie. On redoute actuellement que le commissaire ne soit choisi en dehors de la Gendarmerie, ce qui serait quelque chose de fort regrettable.

Quand le débat eut lieu sur l'établissement de cet organisme spécial en 1969, nous avons protesté contre sa formation sous prétexte qu'on pouvait vraiment craindre sa transformation en police politique de l'État. Nous avions prédit durant ce débat en 1969 que si un organisme de ce genre était établi, c'est précisément ce qui se produirait. Et c'est ce qui est arrivé. Voici comment: la Gendarmerie royale dont la norme de probité jusqu'ici a été sans pareil dans le monde a maintenant été abaissée au point où les Canadiens peuvent présumer à juste titre—et je le dis avec conviction—qu'il y a eu ingérence injustifiée dans l'exécution des fonctions d'une force policière auparavant autonome. On y est arrivé, tout en assurant aux Canadiens que cet organisme civil était nécessaire pour protéger la sécurité nationale. Ce n'était qu'un prétexte.

Le moyen le plus rapide de convaincre la population de croire à nouveau en l'intégrité de cette force policière, c'est encore d'abolir le Centre et de confier de nouveau à la seule Gendarmerie la charge de la sécurité et de la surveillance, charge qu'elle avait assumée pendant un siècle.

Quant aux quatre objectifs du Centre, je tiens à dire qu'il avait été chargé de s'infiltrer dans 14 groupements et de les espionner. Le *Globe and Mail* semble avoir publié le nom d'un de ces groupements. Je tiens quant à moi à faire consigner la liste de ces 14 groupements. Elle comprend notamment le nom du FLQ, groupement qui méritait évidemment l'attention d'un organisme qui pense normalement à la sécurité. Elle comprend aussi le nom du Syndicat national des agriculteurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: La direction de l'Ouest s'opposait à la Fédération canadienne d'agriculture. Il y a également la Native Alliance for Red Power in British Columbia. J'ai dans mes dossiers, parmi les documents que j'ai conservés en souvenir entre 1969 et 1973, une note de service interne qu'un employé du Centre adressait à l'un de ses collègues et dans laquelle il traitait des attitudes sociales et des Indiens. Dans cette longue note de service, il décrit la façon dont cet organisme civil constitué par le gouvernement devait s'infiltrer dans une association autochtone de la Saskatchewan en vue de l'espionner et de la neutraliser.

L'association des Métis de la Saskatchewan était l'un des objectifs du Centre et c'était elle que la note de service visait. Elle est datée du 25 août 1972 et adressée à W. J. Dabros, si le solliciteur général veut vérifier la note de service et la véracité des faits que je fais consigner au compte rendu.

● (2222)

L'autre est un groupe très intéressant qui devait s'infiltrer pour le compte de l'organisme civil dans le but de réunir des renseignements, en 1969, je vous le rappelle, concernant les événements qui ont été mis à jour au début de l'année. Ce groupe devait s'infiltrer dans l'opposition extra-parlementaire et modifier la structure du gouvernement actuel. Il y a quelques noms très intéressants que je ne ferai pas consigner concernant l'activité de cet organisme civil.

L'un des noms qui m'ont été donnés au cours d'une conversation que j'ai eue pour glaner ce renseignement était celui de Bernard Ostry, que la plupart des députés d'en face connaissent certainement. Fait intéressant à noter, j'ai appris en même temps, et cela m'a beaucoup surpris, que le ministre de l'époque, l'actuel ambassadeur du Canada en France, M. Pelletier, s'était vivement opposé à accorder la cote de sécurité à M. Ostry en fonction d'un rapport de sécurité rédigé par le service de sécurité et de renseignements de la GRC à l'époque.

L'organisation suivante qui est tombée sous la surveillance de cet organisme porte un nom très intéressant: la Nouvelle Gauche, un mouvement philosophique. Il y a eu également le

Nouveau Matin, groupe orienté vers la guérilla. Le 16 octobre 1971, ce groupe a manifesté contre le quartier général des Forces armées canadiennes dans les Maritimes. Il a eu recours à des cocktails Molotov.

Il y avait également le Front Noir Uni, basé à Halifax. Le Programme des initiatives locales et la Santé nationale et le Bien-être social ont fait l'objet d'enquêtes du Centre de planification et d'analyse, dès la création de cet organisme. Celui-ci était chargé de consulter les assistants du cabinet libéral concernant toutes les demandes de subventions d'initiatives locales qui faisaient l'objet d'une enquête pour voir si celle-ci devait être poursuivie ou abandonnée.

Puis cet organisme policier civil a également surveillé le groupe des Acadiens, basé également dans les Maritimes, à Moncton. Il y a eu également le groupe Red Morning, une autre nouvelle organisation gauchiste basée à Toronto. Elle est entrée en activité en 1970 avec des fusils et une formation à la guérilla et avait des rapports avec les Panthères noires et les Weathermen.

Je pourrais ajouter qu'une autre des responsabilités du groupe était de recruter des agents partout où il le pouvait pour non seulement s'infiltrer dans ces groupes que je viens de nommer, mais aussi pour s'infiltrer dans les campus d'universités, les media, les syndicats et les organisations politiques nationales ainsi qu'au sein du gouvernement. Je pourrais ajouter aussi que je sais de source incontestable que cet organisme avait deux sources de renseignements dans le bureau du chef de l'opposition de l'époque, l'honorable député de Halifax (M. Stanfield), qui vient tout juste d'abandonner la direction de ce parti.

Puis, il y a eu le parti communiste du Canada, le mouvement marxiste-léniniste, très engagé à Vancouver. L'attaque à la bombe fumigène du siège social de la Société Radio-Canada à Toronto a été un des incidents qui ont attiré l'attention de cet organisme et ce groupe.

Chose peu étonnante, le groupe Praxis a retenu l'attention de cet organisme qui s'appelle maintenant le Centre de planification et d'analyse. La Société Edmund Burke a eu droit aux mêmes égards, et cela non plus n'étonne pas.

Les Québécois seront intéressés d'apprendre que l'organisme a été spécifiquement chargé de parler de directives et d'un comité du cabinet sur la sécurité et du contrôle qu'exerçaient les hommes politiques. Il y avait une liste d'organisations subversives. En voici trois que l'organisme a été chargé de surveiller au Québec: la Corporation des enseignants du Québec, la CSN et la Fédération du travail du Québec.

Le groupe Praxis à Toronto a été rattaché à *Our Generation,* publication dirigée par un homme du nom de Rousopolis. L'organisme y a été chargé de s'infiltrer dans trois sections du gouvernement et de se servir des ressources et contrats du gouvernement pour se saborder lui-même. On a appelé cela le «principe du microbe».

Les députés seront surpris d'apprendre, mais peut-être pas certains des députés d'en face et certainement pas le solliciteur général ni ses prédécesseurs, que toutes ces activités étaient financées sans que le Parlement ait approuvé des crédits à cette fin. Elles étaient financées à même des crédits de la défense. Elles étaient financées en outre, et cela intéressera le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), à même les fonds destinés notamment au système pénitentiaire fédéral. Voilà où l'argent a été puisé pour que nous, parlementaires, ne puissions mettre le doigt sur les opérations de cet organisme.

Celui-ci a gagné en respectabilité depuis que le général Dare est passé à la GRC et qu'il a assumé la responsabilité des services de sécurité et de renseignements au lieu de les laisser où ils étaient.

A Montréal, une autre organisation assez semblable à Praxis a fait l'objet d'une enquête. Il s'agit du Parallel Institute. Cet organisme a reçu une subvention de $200,000. Je ne sais pas si c'était pour fabriquer des canards de bois ou quoi. L'Association commerciale, voilà le nom du candidat qui a obtenu la subvention PIL afin de faire fonctionner cette organisation. Comme un journaliste de la tribune parlementaire l'a dit . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps d'intervention est expiré.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ce discours étonnamment mesuré du député du Yukon (M. Nielsen) qui, à tout le moins, était fondé sur de nombreuses recherches, attire notre attention sur le fait que nos collègues de l'opposition n'ont pas donné ce soir leur pleine mesure.

Le député de New Westminster (M. Leggatt) a fait dévier la discussion en nous faisant un cours sur la distinction entre la subversion et la dissension. Il n'a pas pu manquer de remarquer que c'était la police qui faisait preuve de subversion en surveillant le Parti Québécois et que c'est le premier ministre M. Trudeau qui leur a dit qu'il s'agissait là de dissension et de mettre un terme à leurs agissements.

M. Orlikow: Pourquoi a-t-il promu . . .

M. MacGuigan: Croyez-vous que le premier ministre soit responsable de toutes les promotions accordées dans la Fonction publique?

M. Woolliams: Il est temps de vous réveiller.

M. MacGuigan: Ces interjections ne servent qu'à montrer à quel niveau l'opposition désire que se déroule le débat.

Le député de Central Nova (M. Mackay) était là tantôt. Je regrette de le dire, mais il a terminé son exposé par des propos disgracieux comme j'en ai entendu bien rarement à la Chambre. C'était bien loin de ce à quoi cet honorable député nous avait habitués.

M. Woolliams: Allons donc!

M. MacGuigan: Peut-être sera-t-il donné au député de Calgary-Nord (M. Woolliams), lui qui aime bien s'interposer de temps à autre, de redorer le blason de l'opposition, puisque c'est lui qui doit prendre la parole après moi.

J'estime que les députés qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont assez bien rapporté les faits. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de les préciser davantage.

J'aimerais emprunter mes arguments au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Je ne crains pas de lui faire la lutte sur son propre terrain. Il s'est appuyé sur deux principes. Il a dit que ces deux principes qu'il a qualifiés de démocratiques s'appliquaient en l'occurrence. Je suis on ne peut plus heureux d'examiner la situation actuelle à la lumière de ces principes. Il a d'abord parlé de la règle de droit. Il a ensuite parlé de la responsabilité ministérielle.

GRC

J'examinerai en premier lieu la règle de droit. Sauf erreur, il a dit qu'en vertu de ce principe, tous les citoyens devaient régler leur conduite sur les lois du Parlement. Autrement dit, la même loi vaut pour tous, les riches comme les pauvres, les forts comme les faibles, les policiers et les autres, les députés et les simples citoyens. Ce n'est pas là la question dont nous sommes saisis. Personne à la Chambre, et surtout pas de ce côté-ci, ne conteste que la justice doive se fonder sur le droit. Le gouvernement et les citoyens du pays doivent en tout temps respecter la justice en obéissant à la loi.

● (2232)

Une voix: Il faut aussi que justice soit faite.

M. MacGuigan: Bien sûr, il faut que justice soit faite.

M. Orlikow: La police peut donc entrer par effraction et tout est bien?

M. MacGuigan: Je ne dis pas que c'est bien, mais j'aimerais rappeler au député que c'est le député de New Westminster qui a dit que vous protégiez la réputation de la police. C'est la police qui a commis l'effraction, pourquoi cherchez-vous donc à protéger sa réputation? Pourquoi renversez-vous les faits et les valeurs? Pourquoi attaquer le gouvernement qui cherche à faire respecter la loi et protéger la police qui contrevient à celle-ci?

M. Paproski: Aller voir ce qu'a fait le premier ministre en 1968.

M. MacGuigan: Le député aura la possibilité de parler ensuite.

La bonne administration de la justice fait également partie du respect de la loi. Elle ne doit être soumise à aucune direction externe et surtout pas une direction politique. C'est ça, le respect de la loi, monsieur l'Orateur. Non seulement tout le monde doit la respecter, mais il ne doit pas y avoir d'intervention dans l'administration de la justice et surtout pas d'intervention politique. C'est pour cela qu'il est regrettable que les membres de l'opposition aient choisi de remettre sur le tapis l'affaire du Watergate.

M. Gillies: C'est la même chose.

M. MacGuigan: Le député de Don Valley M. Gillies prétend que c'est la même chose.

M. Gillies: C'est de ça qu'il est question.

[M. MacGuigan.]

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant ne devrait pas avoir besoin de mes conseils élémentaires, mais il y a quelques bases que je tiens à lui rappeler de manière élémentaire pour être sûr qu'il comprennne. Dans l'affaire du Watergate, il y avait deux éléments; l'effraction et la dissimulation. L'effraction au Watergate était due à une initiative privée.

M. Orlikow: Et non pas à la police.

M. MacGuigan: Non pas par la police.

M. Orlikow: C'était pire avec la police.

M. MacGuigan: J'en conviens. C'est précisément ce que je dis. Le député m'aide à faire mon discours.

M. Orlikow: Maintenons donc la discipline.

M. MacGuigan: Nous tenons une enquête pour discipliner la police; c'est précisément pour cette raison.

Le cambriolage dans l'affaire du Watergate était une initiative privée et politique par des gens agissant dans un but politique. Même si on englobe dans l'affaire du Watergate toutes les autres preuves de cambriolages effectués sous le régime Nixon, ils étaient tous de cette sorte ou peut-être dans certains cas au plus des opérations de la police contre certains partis politiques à des fins politiques.

On fait bien des discours en même temps, monsieur l'Orateur. Peut-être pourrais-je vous demander de . . .

M. Alexander: Mark, le vôtre laisse à désirer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) me signale, à bon droit, que bien des discours se poursuivent en même temps. Je rappellerais aux députés que s'ils veulent participer au débat, leur tour viendra. Pour l'instant, le député de Windsor-Walkerville a la parole.

M. MacGuigan: Peu m'importe, monsieur l'Orateur, qu'ils m'écoutent ou pas, mais j'aimerais bien pouvoir m'entendre parler.

Je disais donc que dans l'affaire du Watergate, il s'est agi exclusivement d'ingérence politique; toute l'affaire a été montée par un parti politique. Dans le cas qui nous occupe, des incidents se sont produits sur l'initiative et sous l'ordre exclusifs de la police.

M. Gillies: Qu'en savons-nous?

M. MacGuigan: Nous le verrons. Nous n'avons aucune preuve que le gouvernement trempe dans cette affaire et s'il existe des preuves, nous le saurons. Il est cependant trop tôt pour faire des affirmations à ce sujet. Je pense que l'on devrait s'abstenir de porter des accusations à la Chambre contre des personnes qui sont absentes.

Le deuxième élément de l'affaire du Watergate est celui du camouflage des faits qui s'est manifesté tout d'abord par un refus de reconnaître les faits et ensuite par le refus de constituer une tribune où l'on puisse en discuter. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a fait preuve d'une totale franchise envers la Chambre. Il a également créé une commission royale d'enquête. On peut donc dire qu'il n'a pas participé à cette opération à caractère strictement policier; le gouvernement n'a pas essayé de camoufler les faits.

M. Gillies: Nous l'ignorons cependant.

M. MacGuigan: Le député prétend qu'on l'ignore. Il y a quelques instants, il faisait des insinuations qui, il vient de l'avouer, ne sont pas fondées. C'est précisément là que je voulais en venir: ils sont dans l'ignorance. Dans ce cas, s'ils veulent respecter la règle du droit à laquelle ils attachent tellement d'importance, tout comme nous d'ailleurs, leur devoir est de se taire et de cesser d'insinuer qu'il s'agit là d'un nouveau Watergate.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Autrement dit, s'il y a eu violation de la règle de droit, ce qui est probable et même certain, c'est la police qui en est responsable et non le gouvernement. Si le gouvernement a eu une responsabilité quelconque dans cette affaire, elle n'a rien à voir avec la règle du droit; il faut alors voir s'il y a eu manquement au principe de la responsabilité ministérielle.

J'aimerais maintenant passer à l'examen de cet autre principe, le grand principe démocratique, comme l'a qualifié le député d'Oshawa-Whitby. Ce qui signifie que la reponsabilité doit être proportionnée à l'autorité. Dans la mesure où l'exécutif est investi d'autorité, il doit être tenu responsable de la manière dont il l'exerce. Si un homme politique jouit de certains privilèges, il doit alors accepter le blâme qui résulte de l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés.

De toute evidence, monsieur l'Orateur, lorsque nous parlons de gouvernement et de responsabilité ministérielle, nous parlons de ce que les philosophes appellent analogie. Nous parlons de choses différentes sous de nombreux rapports et dans bien des cas parce que tous les cas ne sont pas identiques. Je ne m'aventurerai pas dans l'analyse de tous les organes du gouvernement ce soir, mais je soutiens que lorsque nous traitons avec un organisme indépendant, tel que le corps policier ou la GRC, l'application du principe de responsabilité ministérielle doit être bien différente de l'application de ce principe à un ministère ordinaire de l'État.

On ne peut appliquer le principe à la police que de façon très restreinte pour éviter toute ingérence politique. Le ministre doit se contenter, dans un cas comme celui-là, de procéder à des changements au sein de l'organisme lorsqu'il y a manquement. C'est ainsi que l'entendait le député d'Oshawa-Whitby lui-même lorsqu'il a dit qu'il plaçait la loi au-dessus de tout en matière de principes démocratiques, suivie du principe de la responsabilité ministérielle. S'il y a conflit, c'est la loi qui l'emporte.

Dans le cas qui nous intéresse, puisque, selon l'esprit de la loi, il faut absolument qu'elle soit appliquée de façon impartiale sans aucune forme d'ingérence, surtout politique, il faudrait donc que le ministre assume la responsabilité totale de toutes les opérations de l'organisme en question.

Nous avons un gouvernement qui a assumé ses responsabilités. Il a mis fin à la surveillance dont le PQ faisait l'objet dès que l'on eût découvert . . .

M. Orlikow: Après coup.

M. MacGuigan: Oui, bien sûr, après coup, parce que la police dissimulait ces faits. Le gouvernement a assumé sa responsabilité. Voilà la différence entre la police et les autres organismes du gouvernement, et il est temps que les députés de l'opposition le comprennent.

En plus de mettre fin à la surveillance du PQ, le gouvernement a consulté régulièrement les officiers supérieurs de la Gendarmerie royale afin de tâcher de connaître les faits. Dans bien des cas ces officiers eux-mêmes ne semblaient pas au courant. On dirait que la gendarmerie avait pour politique ces dernières années de ne pas informer même les officiers supérieurs de ce qui se faisait aux échelons inférieurs, et parfois même pas si inférieurs que ça non plus.

Le gouvernement a aussi complètement informé le gouvernement du Québec, le gouvernement intéressé et responsable de l'administration de la justice sur le territoire où avaient été commises ces infractions, de sorte que ce dernier puisse porter des accusations en suivant la voie judiciaire normale. Enfin, il a établi une commission royale et lui a donné un mandat très vaste. En outre, il a promis de collaborer pleinement avec la commission.

• (2242)

A mon avis, cela veut dire que le gouvernement modifiera le mandat de la commission royale si celle-ci demande plus de pouvoirs pour lui permettre de remplir son mandat et que les ministres collaboreront pleinement avec elle en témoignant si elle leur demande de le faire. Je vois un ancien solliciteur général faire signe que oui.

Une voix: Il dort.

M. MacGuigan: Je suis convaincu que c'est ce que fera le gouvernement. Le gouvernement affirme avoir fourni au Parlement, au peuple et aux autorités du gouvernement du Québec tous les renseignements qu'il possédait au sujet de ses propres activités et des activités policières dont il était au courant.

Les Canadiens se demandent parfois s'il peut se produire une affaire semblable au Watergate au Canada.

Une voix: Cela s'est déjà produit.

M. Leggatt: Au moins deux ou trois fois.

GRC

M. MacGuigan: Nous connaissons maintenant la réponse. Il peut se produire une affaire comme celle du Watergate au Canada, mais pas pour des motifs politiques.

M. Gillies: Pourquoi pas?

Une voix: Nous avons besoin d'un juge Sirica. Voilà ce qu'il nous faut.

M. MacGuigan: Nous avons le juge McDonald et, selon moi, il se compare très bien au juge Sirica et à n'importe quel autre juge américain.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Nous avons parlé de la règle du droit. Nous voulons la règle du droit. Nous ne voulons pas d'un État policier. Nous ne voulons pas d'un pays soumis aux décisions de la police.

Une voix: Nous ne voulons pas de votre gouvernement.

M. MacGuigan: Nous voulons un gouvernement qui soit prêt à respecter la police mais qui soit aussi disposé à sévir si celle-ci dépasse son mandat. C'est exactement ce que fait le gouvernement. L'opposition essaie de dénoncer le gouvernement parce que celui-ci est assez honnête pour dire au peuple ce qui se passe.

Une voix: Honnête?

M. Gillies: Le pensez-vous vraiment honnête?

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), je pense que je devrais essayer de ramener la conversation dans la bonne direction. Malgré la haute et docte teneur de ses propos, la raison d'être du présent débat semble lui avoir échappé. Il a négligé le fait que la GRC est une force policière. Toutes les forces policières de notre pays font respecter la loi au sein de la société dans tout notre pays. C'est l'une des formes que revêt l'application de la justice. Lorsqu'on demande aux autorités hiérarchiques de n'importe quelle force policière de s'occuper de la sécurité du pays, cette responsabilité relève directement du premier ministre (M. Trudeau) et du comité spécial du cabinet. C'est là où s'effondre tout l'argument de l'honorable député.

S'il s'agissait seulement d'une question d'application de la justice dans le cadre d'une affaire de droit civil ou de droit criminel, une quelconque ingérence de la part de n'importe quel pouvoir public serait déjà totalement injustifiée.

M. MacGuigan: C'aurait été plus grave dans ce cas-ci.

M. Woolliams: Le gouvernement nous prend-il pour des naïfs quand il prétend, ne serait-ce qu'une seconde, que le ministre ou le premier ministre n'a pas donné d'instructions à la direction des analyses de planification en matière de sécurité laquelle a fait à son tour appel au service de la police et a ainsi placé la GRC dans une situation difficile. Je ne peux m'empêcher de reprocher au gouvernement d'avoir terni la réputation d'un grand corps policier.

Une voix: Certainement.

M. Woolliams: Au cours des années où j'ai siégé à la Chambre, il doit ressortir du compte rendu que j'ai prononcé de nombreux discours et posé de nombreuses questions. Je me suis toujours fait le défenseur de la GRC et je continuerai encore dans cette voie. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre ont adopté la même attitude: c'est bien le gouvernement qui a placé la GRC dans cette situation difficile qui fait grand tort à sa réputation, en confondant la question de la sécurité avec l'application ordinaire de la loi.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se rendre compte que la loi protège chaque citoyen au Canada. Nous sommes tous égaux au yeux de la loi et nous sommes protégés. Nous ne sommes pas protégés par le premier ministre, ni par aucun premier ministre, ni aucun ministre, nous le sommes parce que la loi règne suprême.

Quand on examine ce principe, on se rend compte également que tous les citoyens sont égaux devant la loi, quel que soit leur poste. Qu'ils occupent un poste de ministre au gouvernement, ou un emploi dans la direction de la planification et de l'analyse de la sécurité ou un emploi dans un corps de police du Canada, ils sont protégés par la loi. S'ils enfreignent la loi ou si on leur ordonne de le faire ils doivent alors subir les mêmes mesures correctives, suivre les mêmes procédures et répondre aux mêmes accusations que tout autre individu au Canada. Si cela n'est pas la base fondamentale et l'assise de l'administration de la justice, cette dernière ne repose sur rien.

N'est-ce pas là un Watergate canadien? Nous avons questionné et interrogé le solliciteur général (M. Fox) pendant une heure, et il s'en est très bien tiré car il est resté évasif et a refusé de répondre à une question à la Chambre des communes aujourd'hui. Pourquoi a-t-il refusé? Il a refusé parce qu'il veut que la dissimulation soit complète. Que dissimulait-il? Personne n'est assez naïf pour croire que le solliciteur général actuel ou le solliciteur général qui l'a précédé, et qui est actuellement ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), n'étaient absolument pas au courant de cette affaire. Je veux parler du cambriolage des bureaux d'un parti politique légalement constitué au Canada.

Quand le solliciteur général a refusé de répondre à ces questions, il a réagi d'une manière psychologiquement tout à fait normale; il a voulu cacher les fautes de son gouvernement. Par exemple, le chef de l'opposition (M. Clark) a demandé deux fois qui avait autorisé ce cambriolage. Les deux fois, le solliciteur général a éludé la question. Deux fois j'ai demandé qui avait autorisé l'effraction, et la deuxième fois seulement j'ai appris que c'était le directeur général de la sécurité, John Starnes. Pourquoi ne m'a-t-il pas répondu franchement la première fois?

M. MacGuigan: Il l'a fait.

M. Woolliams: Pourquoi n'a-t-il pas répondu lorsque le chef de l'opposition a posé la question? Le député d'en face affirme qu'il l'a fait. J'ai contrôlé sur les épreuves. Le compte rendu paraîtra demain: que le député d'en face prenne la peine de le lire. Il verra que le solliciteur général a répondu à la question à la quatrième ou à la cinquième fois seulement. Radio-Canada en a même mentionné le fait ce soir aux informations.

M. MacGuigan: Sa réponse n'a pas été comprise.

M. Woolliams: On a beaucoup parlé du respect de la règle de droit. Il est inquiétant de voir qu'on peut perquisitionner au siège d'un parti politique pour en sortir la liste non seulement des adhérents mais aussi des souscripteurs. Jusqu'où cela nous mène-t-il?

A l'établissement d'une liste pour une nouvelle application de la loi sur les mesures de guerre? J'aimerais citer un article paru dans le *Globe and Mail* du mercredi 12 mai 1971, à propos du 16 octobre 1970, date à laquelle la loi sur des mesures de guerre a été appliquée.

Mme Holt: Citer le *Globe and Mail*, quelle horreur!

M. Woolliams: Je prie le député d'écouter. D'ailleurs pourquoi le lui demander, à elle toujours si juste. Je cite donc:

> Le gouvernement fédéral va recourir de nouveau à la loi sur les mesures de guerre si la violence éclate comme pendant la crise d'octobre au Québec, si le Parlement ne parvient pas à adopter des lois spéciales contre le terrorisme. C'est ce qu'a promis à deux reprises le premier ministre Pierre Trudeau; la première fois, c'était dans une lettre datée du 7 mai 1971 qu'il a adressée au premier ministre du Québec, Robert Bourassa, et la seconde, dans une interview accordée le même jour à une équipe de télévision de la Société Radio-Canada.

● (2252)

En écoutant le débat de ce soir, je me suis souvenu du long débat qu'avait suscité l'application de la loi sur les mesures de guerre par le gouvernement. Celui-ci aurait pu employer n'importé quel autre moyen légal prévu dans le Code criminel. Il sait maintenant que ce fut une erreur.

Une voix: Vous aviez voté pour cette mesure.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Je me demande si les députés d'en face sont capables de se contrôler.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Avouez-le, vous aviez voté pour.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je vais répondre immédiatement à cette question et j'allais l'aborder. Je vais vous rappeler ce que nous avions dit. Nous avions dit au gouvernement: «Vous savez ce qui s'est passé, nous ne le savons pas, et si tout cela est vrai, nous devons placer la sécurité de la nation avant toute autre chose.» Mais nous avons ensuite constaté que le gouvernement nous avait menti. Nous avons su que nous avions été trompés à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je voudrais citer un homme qui est actuellement administrateur d'un grand nombre de sociétés, et qui était à l'époque ministre de la Justice. Voici ce qu'il a dit le 16 octobre 1970, tel qu'on peut le voir à la page 215 du hansard de ce jour:

> J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public, parce que jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra pas évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.

En lisant les journaux de l'époque, on constate qu'il a été sur le point de donner sa démission car il savait que le gouvernement avait trompé le peuple canadien en appliquant la loi sur les mesures de guerre, comme il le trompe encore aujourd'hui.

Il avait ses listes. Combien de gens a-t-on arrêtés au nom de la loi sur les mesures de guerre? J'ai en main un exemplaire de la revue *Maclean* de cette époque. En titre, sur la couverture, on lit: «Habillez-vous, Pauline Julien, on vous embarque». Quatre cent soixante personnes ont été ainsi arrêtées, sans pouvoir fournir de caution, et sont restées en détention pendant longtemps, et 62 accusations ont été portées, mais deux affaires seulement ont été jugées, sans qu'il y ait eu, sauf erreur, une seule condamnation. Voilà ce qui s'est passé. S'il y avait une révolution ou des activités subversives dans la province de Québec à l'époque, il y aurait certainement eu des poursuites et des condamnations et les tribunaux auraient imposé des peines. Je le répète, nous avons été trompés par les réponses données à la Chambre par le solliciteur général, comme nous avons été trompés par l'ancien ministre de la Justice, le 16 octobre 1970. Les Canadiens n'accepteront plus ce genre de balivernes.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Les libéraux l'ont déjà fait. Ils ont prétendu que la Fonction publique était un nid d'espions. Ils ont adopté un décret du conseil en pleine nuit; voilà le parti qui prétend défendre nos droits civiques.

On a procédé à des arrestations, détenu des gens sans motif d'accusation, sans cautionnement, dans des cellules où ils sont restés toute la nuit sous le feu des lumières. On aurait pu croire que quelqu'un se serait levé alors pour défendre la règle du droit.

Je citerai l'honorable C. G. Power, alors député libéral, qui déclara à la Chambre:

> Quant à moi, élevé dans un milieu qui affichait à tous les murs un texte encadré de la Grande Charte, flanqué d'un mandat d'exécution pour Charles 1[er], formé par mes lectures dans la tradition des martyrs de la liberté, je ne me sens pas capable de revenir sept cents ans en arrière pour révoquer la Grande Charte. Je ne puis, par mon silence, approuver même tacitement, ce que je considère comme une grande erreur de la part du gouvernement. Si nous assistons aux funérailles du libéralisme, je ne veux même pas tenir un cordon du poêle et je refuse, en gardant le silence à ce débat, de donner un appui tacite aux méthodes qu'on a employées.

C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. On pourrait penser qu'il y aurait un libéral dans ce nombreux gouvernement pour se porter à la défense de la règle du droit. On pourrait penser qu'il y aurait un libéral au moins à la Chambre pour parler comme l'a fait le député de Central Nova (M. MacKay). Dès qu'on leur demande qui est responsable, ils répondent: «La Gendarmerie royale». Assurément, quand il s'agit de sécurité, le solliciteur général, le premier ministre ou le comité du cabinet donne des directives à ce centre de planification et d'analyse de la sécurité qui, à son tour, transmet les directives à la Gendarmerie royale. Ce sont eux les responsables des fautes et des tragédies du gouvernement qui ne dirige ni ne gouverne. Par ailleurs, celui-ci ne soutient pas la règle du droit ni ne protège les droits civils au Canada.

Des voix: Bravo!

GRC

M. Woolliams: Espérons que demain ce débat sera envisagé sous son vrai jour et que lorsque nous demanderons qui a autorisé cette perquisition, le gouvernement nous répondra. Je remarque que l'ancien solliciteur général était souffrant ce soir et je le regrette. Je ne sais pas si cela est attribuable à l'inquiétude ou à une autre cause, mais quand nous lui avons demandé ce qu'il voulait dire, croyez-moi si vous voulez, le solliciteur général, un des plus importants officiers de justice du Canada, ne savait pas qu'une descente avait eu lieu dans le bureau d'un parti politique.

M. Forrestall: Personne n'en a soufflé mot ce soir. C'est incroyable.

M. Woolliams: Lorsque nous leur avons posé la question, ils ont dit: «Nous n'en savons rien, la police mène le pays». Je ne suis pas d'accord là-dessus. Je dis que c'est faux, je vais aller jusque-là. Je dis que le gouvernement mène le pays, ou est censé le faire. Ils nous ont donné des instructions, mais lorsqu'ils sont pris en train de spolier les droits civils des Canadiens, ils rejettent le blâme sur la GRC. Je suis convaincu que le gouvernement machine et complote depuis longtemps la perte de la force traditionnelle de l'Ouest qui est devenue la force nationale, la GRC. Ils ont machiné et tramé sa ruine.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Là encore, les députés d'en face parlent tout en restant assis. Quelqu'un a parlé de cerveaux, mais je ne ferais pas un compliment de ce genre en ce moment. Je leur dis que nous attendons qu'ils répondent à nos questions demain, sinon nous reposerons nos questions le lendemain et nous demanderons au premier ministre d'être à la hauteur de ses responsabilités en tant que premier ministre et chef de la sécurité de notre pays. J'espère qu'il sera ici demain afin que nous puissions entendre ses réponses.

Il était au courant depuis près d'un an, mais il n'a jamais rien dit à aucun des solliciteurs généraux, si on peut les croire. Malheureusement, je n'accepte pas les excuses qu'on a alléguées pour sauver la face.

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais pouvoir trouver un terrain d'entente avec tous les députés à la Chambre des communes. Nous reconnaissons tous que la loi est la même pour tout le monde et qu'elle s'applique également aux grands et aux humbles, que peu importe celui qui l'enfreint et le rang qu'il occupe, il doit en supporter toutes les conséquences.

S'il y a infraction, la justice doit suivre son cours. Les preuves doivent être présentées au juge et au jury, et indépendamment de la personne qui a commis l'infraction, elle doit subir les conséquences de ses actes.

On devrait savoir au petit catéchisme ou dès la première année de droit qu'il est illégal de cambrioler ou de voler.

● (2302)

Ce sont là des réalités fondamentales, mais lorsque j'entends nos vis-à-vis faire les bons apôtres et condamner sans cesse la GRC, cela me rend malade. Ils la condamnent à tour de rôle en disant qu'elle ne fait pas ce qu'elle devrait faire chez-nous.

[M. Woolliams.]

D'habitude, le député de New Westminster (M. Leggatt) est l'un des députés les plus raisonnables et les plus sensés de la Chambre; mais, ce soir, il a dit que c'était l'opposition qui protégeait la GRC. La vérité est tout autre. Tous nos vis-à-vis qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont condamné la GRC et ses activités, sinon directement, du moins par le biais des insinuations qui baignent tous leurs propos. C'est honteux.

Nous de ce côté-ci de la Chambre, nous disons que le député de Central Nova (M. MacKay) ne cesse d'insinuer des choses sans avoir le courage de formuler des accusations précises contre la GRC. Il a parlé tantôt de l'affaire Bronfman. Dans le cas de l'affaire Bronfman comme dans celles de Statistique Canada, du port de Hamilton et du contrat de dragage, il s'est attribué tout le mérite d'avoir signalé ces affaires à l'attention de la population. Le commissaire de la GRC a dit à maintes et maintes reprises que le député n'avait pas fait avancer les enquêtes mais leur avait plutôt nui en faisant des révélations prématurées de six mois alors que les enquêtes étaient toujours en cours.

En ce qui concerne l'affaire Bronfman, j'ai répondu au député en ma qualité de secrétaire parlementaire de la façon dont il a dit que je l'avais fait, mais il traversa par la suite le parquet pour venir me montrer les documents dont il disposait. Ils portaient en effet la mention «secret», mais étaient libellés en termes très ambigus. Ils ne démontraient pas que la GRC s'employait à persuader M. Bronfman à ne pas porter d'accusations ou à ne pas pousser l'affaire plus loin. Ce qui s'est produit en réalité, c'est que M. Bronfman a porté son cas devant la Cour fédérale du Canada. Il décida par la suite de retirer l'affaire, estimant ne pas avoir suffisamment de preuves pour la pousser plus loin; mais il s'agit là du genre d'allégations que fait continuellement le député de Central Nova. C'est du délit de fuite. Il ne réussit pas à nous citer de faits parce qu'il n'en possède tout simplement pas.

Le député n'est pas ici pour le moment. Quelqu'un a dit que son bureau avait fait l'objet de surveillance électronique. J'ignore ce qu'on aurait pu obtenir d'autre de son bureau qu'une allégation qu'il pourrait faire contre quelqu'un sans aucun fait sur lequel l'appuyer. Il n'a jamais cité de faits pour appuyer ses déclarations.

L'enquête sur l'affaire du port de Hamilton, entre autres, a été instituée à la suite de ses questions à la Chambre. L'ancien solliciteur général et le solliciteur général de l'époque ont comparu devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Le député a fini par être à court de questions, comme tous les autres députés de l'opposition d'ailleurs. En fait, les solliciteurs généraux ont dissipé tout à fait et entièrement toutes les allégations faites à l'époque. Et il en a été de même dans le cas de Statistique Canada, de Mitchell Bronfman et de tous les autres. Les députés d'en face qui font des allégations devraient avoir le courage de présenter les faits sur lesquels ces allégations sont fondées. C'est bien beau arriver avec une tonne de soupçons, mais ils n'ont même pas une pincée de vérité; pourtant, ils soufflent ces incidents hors de toute proportion.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a parlé de la façon dont le solliciteur général (M. Fox) s'était comporté aujourd'hui. J'ai été élu en 1972, il y a cinq ans hier, et aujourd'hui, pour la première fois depuis lors, j'ai assisté à une période des questions à la Chambre au cours de laquelle toutes les questions des grands esprits, des grandes intelligences de l'opposition ont été adressées à un seul ministre. C'est arrivé aujourd'hui. Le solliciteur général du Canada, qui est un jeune homme intelligent, a répondu à toutes les questions en toute honnêteté. Je le répète, les députés de l'opposition sont tombés à court de questions. Le député de Calgary-Nord a prétendu aujourd'hui que le solliciteur général s'était dérobé et qu'il avait contourné les questions qui lui avaient été posées, mais il a en réalité répondu sans détours et en s'en tenant aux faits.

Il ne faut surtout pas oublier que les révélations qui ont débouché sur le débat spécial de ce soir n'émanent pas des partis de l'opposition. Aucun député de l'opposition n'a dévoilé ces faits qui sont maintenant connus de tous les Canadiens. C'est le solliciteur général ou ses services qui les ont dévoilés aux Canadiens. C'est lui qui a parlé vendredi dernier à la Chambre des irrégularités dont il avait appris l'existence très peu de temps auparavant. Il n'a pas essayé du tout de faire des cachotteries. Depuis quelques jours, on entend parler d'un Watergate canadien. L'affaire du Watergate est une histoire de camouflage.

M. Brewin: Cette affaire-ci aussi.

M. Poulin: C'est tout, sauf de la dissimulation. C'est plutôt une divulgation totale. Je crois qu'au cours des jours et des semaines qui viennent de s'écouler notre gouvernement a fait plus de révélations sur les opérations de ce service de sécurité nationale qu'on n'en avait jamais fait auparavant. C'est peut-être qu'un vent propice souffle. Ces révélations sont une excellente chose, mais n'oublions pas que ce sont le gouvernement et le solliciteur général actuels qui les ont faites. Elles ne sont pas le résultat d'enquêtes ou d'initiatives prises par les députés d'en face.

M. Baker (Grenville-Carleton): Allons donc!

M. Poulin: Ceux d'en face devraient s'en souvenir. Pourtant, ils tirent partie du fait que certains membres de la GRC sont profondément inquiets au sujet de l'avenir et du leadership de leur police. Le député du Yukon a déclaré que le moral à la GRC n'avait jamais été plus bas. Il serait bon, je crois, que les membres de la GRC sachent que leur commissaire est venu à la Chambre ce soir pour écouter nos débats. Il est venu parce que lui et ses hommes sont très inquiets. Je ne le vois plus. Il a dû partir il y a un instant.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il est parti quand vous avez pris la parole.

M. Poulin: La Gendarmerie royale mettra longtemps à se relever des attaques injustes, inutiles et malvenues des députés de l'opposition. Il est extrêmement regrettable que les députés de l'autre côté ne se rendent pas compte du tort qu'ils font à l'une des forces policières les plus respectées du monde. Le président d'Interpol est un ancien commissaire de la Gendarmerie royale. Le corps de police du commissaire Higgitts avait la réputation d'être le plus honnête, le plus efficace et le plus digne de respect du monde. Ce n'est pas nous qui avons attaqué ce corps de police et critiqué ses opérations. Ce sont des députés de l'opposition comme le député de Central Nova et d'autres députés qui n'ont même pas le cran de sortir les faits qu'ils prétendent connaître. En réalité, ils ne savent rien. Ils ont seulement l'espoir et le désir de servir leur carrière politique en salissant et en dénigrant l'un des meilleurs corps policiers du monde.

Le député de Central Nova ne nous a rien dit de ce qu'il prétend savoir de Statistique Canada, de l'affaire Mitchell Bronfman, l'affaire de dragage ou de l'affaire du port de Hamilton, mais il lance négligemment des tas d'allégations peu sérieuses à la Chambre, parce qu'il n'est pas comptable au Parlement.

Mais le gouvernement doit rendre compte à la Chambre des actions de la GRC. Il est prêt à accepter les coups lorsque, par excès de zèle, la Gendarmerie dépasse les bornes, comme elle l'a fait cette fois-ci. Peut-être la GRC a-t-elle commis un acte illégal. Cette situation me semble préférable à celle où le gouvernement contrôlerait chaque opération du corps policier à l'échelle nationale et dans les provinces.

• (2312)

Si, en tant que députés, nous voulons absolument que les membres du cabinet suivent au jour le jour les activités des corps policiers, alors je pense que nous devrions accepter d'être critiqués pour ce qu'ils font mal, mais d'être félicités pour ce qu'ils font bien. Si nous commençons à diriger leurs opérations, le Parlement se trouvera à instituer un État policier. C'est une éventualité que je refuse pour ce pays que j'aime tant, le Canada.

Quelle est la solution, monsieur l'Orateur? C'est d'avoir confiance dans les agents qui font carrière de la GRC et des corps policiers municipaux et provinciaux au Canada. L'autre solution, d'après le député de Calgary-Nord, le député du Yukon et le député de Central Nova, consisterait à faire diriger par le solliciteur général (M. Fox) et d'autres membres du cabinet les opérations de ce corps policier en matière d'enquêtes criminelles, de sécurité nationale, de douanes et d'accise et toutes les autres questions semblables. Ce n'est pas le rôle du Parlement ni celui d'un ministre. Il faudrait cependant indiquer clairement au service de police ce qu'il peut ou ne doit pas faire dans l'exécution de ses fonctions.

Je crois que le Parlement, surtout dans le domaine du droit criminel, essaie d'adopter des lois qui ne sont pas entachées de sectarisme. Je crois aussi que les corps policiers canadiens devraient s'acquitter de leurs fonctions de la même façon et je pense qu'ils le font. Je pense qu'il est injuste que l'opposition s'en prenne sans cesse en particulier à la GRC parce qu'elle ne peut pas se défendre. Sa cible favorite à ce moment-ci est la division de la sécurité et des renseignements de la GRC qu'elle accuse d'activités illégales.

GRC

Le solliciteur général a indiqué dans son discours aujourd'hui et en répondant aux questions hier que ceux qui ont participé au cambriolage des bureaux du Parti québécois en 1973 croyaient honnêtement agir dans l'intérêt national. Je pense qu'il faudra attendre, et je suis prêt à le faire, qu'un juge et un jury décident s'ils sont coupables ou innocents. Je crois que le solliciteur général avait raison quand il nous a prévenu vendredi de ne pas porter de jugements trop vite dans cette affaire.

Je crois qu'il est temps que les députés de l'opposition commencent à faire preuve d'un peu de sérieux et à s'appuyer sur des faits avant de lancer des accusations inconsidérées et irréfléchies qui font énormément de tort à un corps de police fort respecté au pays.

Des voix: Bravo!

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire au député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) que mes propos ne visent pas la Gendarmerie royale du Canada. Ma cible, c'est ce gouvernement qui, par son incompétence et pis encore, a entraîné la situation qui a précipité ce débat. Lui-même et tous les autres députés de l'arrière-ban du parti libéral partagent cette responsabilité avec les membres du cabinet.

Nous avons entendu des propos intéressants au cours du débat. Ce n'est pas sans ébahissement que j'ai entendu le député du Yukon (M. Nielsen) énoncer les critères qui, dans le passé, ont provoqué la mise au ban politique de certaines organisations, notamment leur capacité à participer aux affaires publiques et le risque qu'ils représentaient pour l'État. Monsieur l'Orateur, si ce critère avait existé en 1963, 1964 ou 1965, l'homme qui est devenu député de Mont-Royal et par la suite, premier ministre du pays (M. Trudeau) n'aurait jamais mis les pieds au Parlement.

J'ai également entendu le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) et le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) creuser la question du Watergate. De toute évidence, ils ont été frappés par la similarité de la situation actuelle avec l'affaire du Watergate. Le député d'Ottawa-Centre a fait remarquer que le cas du Watergate n'était pas pareil à celui d'Ottawa parce que le gouvernement avait dévoilé les faits. Le gouvernement et le solliciteur général (M. Fox) ont dévoilé les faits uniquement parce qu'ils savaient qu'ils allaient être rendus publics grace à l'enquête menée à Montréal sous la direction du commissaire Keable. Sachant cela, le solliciteur général a jeté du lest et reconnu ce qui se passait.

Je vous prédis, monsieur l'Orateur, que lorsque la commission d'enquête œuvrant à Montréal et, possiblement, la Commission Laycraft, à Edmonton, seront prêtes à dévoiler les faits, les révélations seront précédées d'une déclaration à la Chambre du solliciteur général. C'est uniquement à cause de cela et du fait que les documents ont été rendus publics, que des enquêtes ou des poursuites ont été engagées à propos de cette mer sordide de faussetés, de corruption et de mensonges dans laquelle baigne ce gouvernement depuis les cinq ou six dernières années.

[M. Poulin.]

L'honorable député de Windsor-Walkerville s'est efforcé de nous convaincre que ceci n'était pas un Watergate.

Si le gouvernement veut se purifier, qu'il le fasse. Le chef de notre parti (M. Clark), le député de Grenville-Carleton (M. Baker) et d'autres députés du parti ont demandé la création d'un comité parlementaire. C'est devant un comité parlementaire que devraient être jugés ces ministres, coupables, à mon avis, de très sérieux écarts de conduite politique. Créons un comité. Retirons à ces ministres les privilèges de la Couronne qu'ils peuvent invoquer au cours de débats ou de périodes de question. Faisons prêter serment aux députés du gouvernement, du premier ministre en descendant, et écoutons leurs témoignages. Amenons les anciens commissaires, les hauts fonctionnaires et les directeurs de la direction des renseignements devant ce comité. Découvrons ce qui a été dit, quels renseignements ont été fournis aux députés du gouvernement, premier ministre en tête, aux dates pertinentes.

Le gouvernement devrait former un tel comité et lui confier un mandat général afin de lui assurer des moyens raisonnables de vérifier et de contester la véracité des affirmations qui nous viennent de l'autre côté de la Chambre. Alors seulement pourrions-nous dire que le gouvernement se montre honnête s'il confie à un organisme approprié la tâche de mener une enquête. C'est une solution qui s'impose si l'on veut faire la lumière sur cette question.

Ce fut un moment assez pénible aujourd'hui lorsque, après presque une heure de questions et de réponses, les collègues du solliciteur général se mirent spontanément à l'applaudir. La performance du ministre a été assez remarquable il s'est montré subtil, évasif, éludant les questions et répondant de travers. Le solliciteur général ne nous a fait connaître aucun fait nouveau dans ses réponses. Il ne donnait jamais le renseignement que nous lui demandions. Monsieur l'Orateur, je crois que cette attitude a déshonoré le Parlement cet après-midi. Si la Chambre doit survivre, la période des questions doit être mieux qu'une simple distraction. A l'heure actuelle, grâce à la télédiffusion de nos débats, le public sera à même de voir comment le gouvernement et les ministres tergiversent, éludent les questions, refusent de répondre ou répondent de travers à nos questions. Le public canadien a maintenant l'occasion de voir ce que nous voyons depuis de nombreuses années, un gouvernement évasif, incapable d'accomplir la tâche pour laquelle il a été élu.

● (2322)

Le solliciteur général doit savoir que son attitude cet après-midi a été loin d'être satisfaisante. Il existe un principe de droit, particulièrement bien connu dans la jurisprudence des assurances, c'est qu'il ne suffit pas de ne pas mentir; on ne doit rien dissimuler; il faut dire tout ce qui s'est passé. Ce n'est pas ce que nous avons vu aujourd'hui. Les ministres s'en tiennent rarement à ce principe. Pourtant, c'est un principe que je leur suggère de respecter afin de gagner la confiance de ceux dont ils gouvernent les affaires.

Même si je suis dans l'opposition, je peux dire qu'il est pénible que le peuple n'ait pas confiance dans le gouvernement. Pour raffermir la situation économique, le gouvernement a élaboré toutes sortes de mesures. D'après moi, pour que ces mesures aient quelque effet, il faut absolument que le peuple ait confiance dans le gouvernement et dans ses initiatives. Une telle confiance n'existe pas aujourd'hui et jusqu'à ce qu'elle revienne nous n'accomplirons aucun progrès en vue de surmonter nos problèmes.

Plutôt que de critiquer la GRC, je tiens bien au contraire à lui rendre hommage. J'ai pratiqué le droit pendant de nombreuses années dans une région rurale et reculée où il n'était pas rare que des détachements de deux policiers aient à patrouiller des milliers de milles carrés. Ils ont fait preuve de courage, veillant à l'ordre public avec l'appui de la population. C'était un corps policier exemplaire et je crois qu'il l'est encore. Je pense qu'il est encore foncièrement intègre et l'un des meilleurs au monde. Malheureusement, le traitement que lui a infligé le gouvernement est tel qu'ainsi que le mentionnait mon collègue du Yukon il a perdu son moral. L'inquiétude s'est installée.

Je n'irai pas jusqu'à dire que le gouvernement est à l'origine de certains des incidents sur lesquels nous nous penchons ce soir, mais je ne peux m'empêcher de me rappeler de la pièce écrite sur Thomas Beckett. Le roi déclare: «N'y aura-t-il donc personne pour me débarrasser de cet homme?» Je suis ainsi d'avis que certains des actes qui ont été accomplis par la GRC ou par son unité de renseignement l'ont été en vue de faire plaisir au gouvernement.

Le corps policier ne retrouvera son moral que lorsque le gouvernement aura procédé à certains changements importants. Les coupables se trouvent en fait de l'autre côté de cette Chambre. Le premier ministre a dit dans sa conférence de presse, paraît-il, que la police peut parfois enfreindre la loi. Je m'inscris en faux contre cette affirmation. En aucun cas la police n'a le droit d'enfreindre la loi. Le solliciteur général est d'avis que si la loi n'est pas suffisamment efficace pour donner à la police les armes dont elle a besoin pour lutter contre le crime organisé, la subversion, de présumés actes de terrorisme ou une menace d'insurrection et ainsi de suite, nous devrions modifier la loi. Si le gouvernement est au courant de certains faits qui justifient ce genre de changement, qu'il nous les fasse donc connaître.

D'autres que moi ont aussi déjà évoqué cette obsession du secret qui caractérise le gouvernement actuel. C'est pourtant de la pratique du secret que naissent la corruption et l'incurie, qui caractérisent ce gouvernement depuis qu'il a fait du secret son mot d'ordre.

Je ne chercherai pas à retenir la Chambre plus longtemps. Les débats auxquels nous avons assisté ont été très fructueux. Je suis d'avis qu'il serait très utile d'avoir une loi valable en ce qui concerne la liberté d'information, ce qui permettrait probablement d'éviter des situations du genre de celles qui sont si souvent survenues par le passé. Je n'irai pas plus loin pour le moment, mais il ne fait aucun doute dans mon esprit que le gouvernement a répondu négativement à trois reprises. D'après mes sources de renseignement, le gouvernement a dit non avant le dernier discours du trône, il a encore dit non juste avant la publication du Livre vert, et il a encore dit non juste avant le discours du trône au sujet duquel nous venons de terminer le débat. Certains des plus jeunes ministres du cabinet y ont peut-être été favorables, mais les membres les plus anciens du cabinet, ceux qui en avaient fait partie assez longtemps pour savoir quels secrets y sont cachés ont dit non, parce qu'ils craignaient qu'une loi sur la liberté d'accès à l'information ferait connaître des choses qu'ils ne veulent pas rendre publique.

On a naturellement fait valoir d'autres raisons. Ils ont dit que les jugements des juges ne devraient pas l'emporter sur les décisions des ministres. Monsieur l'Orateur, j'ai appris que dans un ministère du gouvernement américain, le ministère de la Justice, 55,000 personnes ont le droit d'estampiller le mot «confidentiel» sur un document, 18,000 ont le droit d'écrire «secret» sur un document et 3,000 ont le droit d'écrire «top secret» sur un document. Je ne sais pas combien de personnes ont des pouvoirs semblables au pays, mais je prétends que si des fonctionnaires ont le droit de décider qu'un document devrait être considéré comme confidentiel, un juge objectif et indépendant devrait pouvoir décider si, à son avis, un certain document doit être rendu accessible au public sur demande.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que nous ne nous trouverions pas aujourd'hui dans cette situation si le gouvernement, les corps policiers, les services de renseignement et les fonctionnaires supérieurs savaient que ce qu'ils font aujourd'hui pourrait être rendu public le lendemain ou la semaine suivante. S'ils savaient que ce qu'ils font pourrait être rendu public le lendemain, les personnes en cause veilleraient à ce que leurs actions puissent être divulguées en public. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement.

A mon avis, nous ne pouvons tolérer que la situation que nous avons connue au cours des derniers mois et des dernières années demeure la même. C'est au Parlement, au nom de la population du Canada, qu'il incombe d'établir les règles et les circonstances relatives aux activités de la police. Je reconnais que la mise en application quotidienne est une question qui relève du gouvernement mais il y a conflit entre divers intérêts publics. Le plus grand intérêt public possible que puisse avoir la population canadienne, c'est d'avoir un gouvernement et un corps policier qui sont assujettis aux lois du pays, et cet intérêt doit passer avant l'intérêt public moins important de ceux qui utilisent le mot «sécurité» pour se livrer à des activités du genre que nous connaissons. Je crains qu'il ne soit que trop fréquent pour ce qui est de l'utilisation du mot «sécurité» que le gouvernement donne à ce mot le sens de protection du parti libéral. Ce mot veut dire un peu plus que cela.

● (2332)

Il faudrait mettre au point une méthode permettant à la Chambre d'avoir, en dernier ressort, un certain contrôle sur les fonds publics. Nous ignorons le montant des fonds utilisés et leur affectation. Il faudrait créer un comité de la Chambre qui tienne compte des exigences de la sécurité de façon à ce que les députés puissent apporter aux questions d'intérêt public l'attention, et même l'attention critique, qu'elles méritent. Si nous ne le faisons pas, ce débat aura été inutile.

GRC

A la suite de ce débat, nous devons formuler des idées en vue de régler les très graves problèmes qui sont posés. Je sais qu'ils sont graves. Je comprends en partie les problèmes du gouvernement. Cependant, il faut rendre aux députés le pouvoir qui leur appartient. Ce n'est pas à l'opposition de gouverner, mais elle se doit de surveiller le gouvernement qui jusqu'à présent s'est défilé. Cette surveillance doit être rétablie si l'on veut réussir à régler un jour ce problème de façon satisfaisante.

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, entre mes fonctions précédentes et celles de député que j'occupe actuellement, j'ai travaillé avec la Gendarmerie royale pendant près d'un tiers de siècle. J'ai regardé vers la tribune ce soir, comme l'a fait mon collègue le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin). Nous y avons vu le Commissaire qui assistait à tout ce débat. Je connais le commissaire Simmonds depuis plus de quinze ans. C'est un policier dévoué.

Bien que je respecte bon nombre d'entre vous, je suis désolée qu'il ait dû entendre le genre de propos, empreints de méchanceté, de politique sectaire et de critiques acerbes que vous avez débités ce soir.

Je suis désolée que l'ancien Commissaire Nadon, également dévoué ait quitté son poste en voyant sa réputation ainsi ternie. J'ai consacré la plus grosse partie de ma vie à ces agents. J'ai fait des recherches et suis remontée jusqu'à l'époque de la Police montée du Nord-Ouest. Son bilan est irréprochable.

Le député de Peace River (M. Baldwin), que j'admire beaucoup, a dit que ce n'était pas la GRC, mais le gouvernement qu'il cherchait à atteindre. Exactement. Cependant, vous utilisez la GRC pour toucher le gouvernement. Vous jouez à la politique. C'est ce qui est honteux à la Chambre. Vous êtes prêt à détruire la GRC pour gagner des élections.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je demande à l'honorable représentante de s'adresser à la présidence, sinon, il risque d'y avoir confusion.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Je m'excuse, monsieur l'Orateur.

M. Alkenbrack: Respectez les règles.

Mme Holt: Les règles sont l'œuvre d'avocats. Malheureusement, je ne suis qu'une citoyenne ordinaire, quelqu'un du peuple qui a été élue pour servir le peuple. Je ne sais pas au juste si je vous ai offensé, monsieur l'Orateur, mais vous avez bien fait de me reprendre.

Je me demande ce qui serait arrivé si les députés d'en face avaient été en pleine campagne électorale pendant que la GRC s'occupait à mettre un frein à la terreur causée dans les Kootenays par les Fils de la liberté. Le GRC aurait-elle dû arrêter ce qu'elle faisait? A ce moment-là, chaque voiture a dû être fouillée quatre, six, huit fois dans un rayon de 24 milles pour vérifier les caches de dynamite. Nous les avons endurées parce que nous voulions vivre en sécurité. Il n'y a pas de sécurité ou de liberté pour les morts.

Il y a eu des explosions et des incendies. On a fait sauter des barrages et des gens ont été tués. Cela s'est produit dans les Kootenays pendant des années. La GRC a mis fin à la terreur qui y régnait. Elle a fait un excellent travail. Cependant, si les députés d'en face avaient pu jouer avec leur droit de faire enquête, s'ils avaient fait obstacles à la loi ou s'ils l'avaient enfreinte peut-être, je ne sais pas . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: La GRC a dû faire bien des choses pour arrêter les bombardements. Le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) peut bien dire oh, oh.

M. Friesen: C'est ce que je fais.

Mme Holt: Le député peut bien dire que la sécurité des gens est moins importante que le fait que la police fasse son travail. Est-ce là ce qu'il veut dire? J'affirme que si les députés d'en face avaient essayé d'obtenir des votes au lieu de penser à la sécurité du Canada, on ferait encore sauter des ponts et des barrages. Des gens seraient pris dans des mines inondées parce qu'on aurait fait sauter les stations hydro-électriques. Toutes ces tragédies se produiraient encore, si les députés d'en face n'en faisaient qu'à leur tête. En outre, cela aurait constitué une invitation au crime organisé d'agir librement dans notre société. Les terroristes et les ravisseurs auraient libre jeu au Canada.

Nos vis-à-vis parlent de la loi sur les mesures de guerre. Ils sont vertueux sur le tard. Ils disent que le gouvernement aurait mal agi parce qu'il ne s'est rien produit. S'il ne s'est rien produit, c'est parce que le gouvernement a pris les mesures énergiques que l'urgence demandait. Il est toujours facile après coup de dire que la chose ne s'est pas produite, mais elle aurait bien pu se produire.

Les Canadiens ont droit à la protection des policiers qu'ils embauchent pour les protéger. Nos vis-à-vis ne savent plus quel argument invoquer. Ils disent qu'ils défendent la police, que certains de leurs meilleurs amis sont policiers, mais ils les réduisent en pièces à la Chambre.

Une voix: C'était le parti libéral.

Mme Holt: Le gouvernement libéral a accompli une excellente besogne. Le Canada est un bon pays, grâce aux libéraux.

M. Epp: Ce n'est pas la même chose et vous le savez.

Mme Holt: Bonté divine, monsieur l'Orateur, les gens dans ce coin-là auraient-ils besoin par exemple d'une aspirine? L'opposition souffre de dyspepsie.

Le député de New Westminster (M. Leggatt) s'interrogeait sur la différence entre la subversion et la dissidence. Il est très difficile de distinguer entre les deux. Nous en sommes arrivés à considérer que rien ne peut être considéré comme subversif. Nous sommes devenus si tolérants que nous n'autorisons plus la police à enquêter sur la subversion. Vous verrez comme notre liberté sera bientôt détruite. Nous avons le droit d'attendre de nos forces policières qu'elles enquêtent sur la subversion.

Nous avons eu des entretiens privés avec les forces de sécurité. Nous avons eu des entretiens publics où elles nous ont dit qu'elles n'osaient même plus aborder certains problèmes qui sont, ils le savent, l'œuvre de chambardeurs qui pourraient détruire le pays. Précisément à cause de ces empêchements inspirés par des manigances politiques, nous verrons peut-être disparaître lentement notre liberté que nous avons longtemps chérie. Je la sens disparaître chaque fois que la police devient la cible des débats à la Chambre.

M. Whiteway: C'est votre gouvernement qui est attaqué.

Mme Holt: Voilà un drôle de club. Des gamins qui crient «C'est votre gouvernement». La partisanerie politique n'a rien à voir avec la liberté et la sécurité du pays.

Un député d'en face a dit ignorer comment on pouvait enfreindre la loi quand on est un policier. Il se fait une conception bien naïve du travail du policier.

Comment la police lutte-t-elle contre la criminalité, d'après les députés d'en face? Pensent-ils qu'elle fait comme les boy-scouts, qu'elle suit les règles du marquis de Queensbury en prévenant l'intéressé qu'il est soupçonné de vouloir commettre un meurtre. Agirait-elle de la sorte avec Al Capone? Non, elle fréquente le milieu interlope.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a fait une déclaration très intéressante aujourd'hui. Il a choisi très soigneusement les passages de la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) qu'il a cités. Il a essayé de prétendre que le gouvernement essayait de voiler les faits. Il n'a pourtant cité que deux phrases. Le premier ministre a effectivement dit «Bon sang», ce qui a beaucoup énervé le chef de l'opposition. Celui-ci a dit en réalité que lorsque le premier ministre a entendu parler de la surveillance il a dit ceci: «Bon sang, il va falloir mettre un terme à tout ça. Nous ne pouvons plus continuer à exercer une surveillance sur un parti politique démocratique. C'est un parti reconnu dont l'existence est parfaitement légale.» Il s'agit d'une déclaration trop intéressante pour la dénaturer à la Chambre. Je tiens à la faire consigner au compte rendu.

● (2342)

Voici ce que le premier ministre a déclaré le 28 octobre:

C'est un parti reconnu (faisant allusion au PQ) dont l'existence est parfaitement légale; j'ai donc dit à la Chambre que nous cesserions dorénavant d'exercer une telle surveillance. Quant à savoir si j'étais au courant de cette activité quand elle a eu lieu, je ne l'étais pas, les solliciteurs généraux non plus d'ailleurs; puis, j'apprends que dans le cours de cette surveillance, le GRC a eu recours à des actes que l'on pourrait considérer comme illégaux dont les tribunaux pourraient très bien être saisis si le procureur général de la province le jugeait opportun. Autrement dit, j'ignorais totalement les agissements dont M. Fox et moi-même avons entendu parler la semaine dernière je pense, c'est-à-dire le vol de bandes dans un bureau. Certes, j'ai su quand on me l'a dit que la GRC surveillait les membres du Parti québécois. Je lui ai donc dit de ne pas faire cela parce que c'était un parti démocratique.

A ce sujet, je pourrais même ne pas être d'accord avec le premier ministre et faire des conjectures sur ce que la police a pu penser. Monsieur l'Orateur, les séparatistes ne correspondent pas tout à fait à ma conception des gens qui veulent bâtir un pays. Pendant la période où on a invoqué la loi sur les mesures de guerre, le pays avait peur des séparatistes. Nous avons chargé la police de protéger la sécurité et l'unité du Canada. A cette époque-là, le séparatisme et René Lévesque n'avaient pas la respectabilité qu'ils semblent avoir aujourd'hui. Je ne crois pas qu'ils soient si respectables que ça, monsieur l'Orateur, mais le premier ministre a bien dit que c'était au moins un parti démocratique. C'est ce qu'il a déclaré le 28 octobre. Nous parlons de ce qui s'est produit à un autre moment.

M. Broadbent: Qui a dit que c'était un parti démocratique?

Mme Holt: Le chef néo-démocrate n'a pas posé cette question quand il a fait son petit apport. Le premier ministre a poursuivi en disant qu'il s'agissait d'un parti légal.

Dans les tribunaux, monsieur l'Orateur, on dit que ce n'est pas la vérité si ce n'est pas toute la vérité. Un individu fait le serment de dire toute la vérité. Je remarque qu'à la Chambre certains députés décident de ne dire que des demi-vérités pour l'emporter et, semble-t-il, pour gagner des votes. J'entends le chef de l'opposition murmurer et peut-être que les Canadiens trouveront qu'il y a plus de sens dans ses murmures que dans ses paroles. Le premier ministre a poursuivi en ces termes:

Vous ne pouvez pas plus exercer une surveillance systématique sur ce parti que sur le parti libéral, le NPD ou le parti conservateur ou le Parti Crédit Social.

Il a ensuite parlé de la question de l'illégalité. Quand on sait qu'un type s'apprête à faire sauter une ville, a-t-on le temps d'aller chercher un mandat de perquisition? Ou faut-il plutôt sonner à sa porte et lui dire: «Excusez-moi, on me dit que vous avez une bombe atomique dans votre coffre-fort, auriez-vous l'obligeance de me la remettre». Il importe peu que la police respecte les formes établies pour le bon plaisir des avocats si la ville va sauter. Les députés tiennent par-dessus tout à ce que tout se passe dans les règles et la légalité. Quelle naïveté. C'est demander à la police l'impossible dans un état de crise ou dans des situations d'urgence quand la vie et la sécurité publiques sont en danger.

Chaque fois que c'est possible, monsieur l'Orateur, il faut qu'elle fasse son travail. La sécurité du pays prime tout. Il faut que notre population soit libre et en sécurité. Avec la montée du crime au Canada, je n'hésite pas à prédire que nous connaîtrons bientôt le terrorisme et le genre de kidnapping qui fait des siennes en Italie presque quotidiennement. Le chef de l'opposition n'est pas très bien informé, c'est pour cela qu'il marmonne. Pardon, je veux dire le chef du NPD (M. Broadbent).

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) invoque le Règlement.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je n'aime pas interrompre le discours de l'honorable collègue, mais elle n'arrête pas de parler du chef de l'opposition et je tiens à rectifier. Le député qui marmonne constamment est le chef du Nouveau parti démocratique. J'espère donc qu'en parlant de lui elle le désignera correctement. Le chef de l'opposition a déjà fait sa part dans ce débat et il s'en est très bien tiré.

Mme Holt: Merci, monsieur l'Orateur. La population canadienne doit savoir que le chef du NPD ne réussit qu'à marmonner lorsqu'il cherche à interpeler.

J'aimerais dire quelques mots du terrorisme. Je connais assez bien la question pour lui avoir consacré sept ans de recherches et j'ai récemment conversé avec des terroristes internés dans les prisons israéliennes. Le terrorisme est une activité criminelle qui autorise à tout faire pourvu que les actes commis satisfassent les objectifs rêvés de violence justifiée des terroristes. Il ne connaît pas de loi, non plus que le crime organisé. Avec tous les moyens du crime organisé, avec les centaines de millions de dollars à la disposition des terroristes internationaux, on voudrait que nos policiers se comportent en boy-scouts. On voudrait leur refuser les appareils modernes à la portée des plus dangereux criminels. On voudrait les obliger à faire les délicats, les asservir au manuel de procédure, leur faire jouer des jeux de société au lieu de rivaliser d'intelligence, d'astuce et de moyens avec l'adversaire.

GRC

Ils doivent disposer de suffisamment de pouvoirs pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme international pour assurer la protection des Canadiens. Le chef du Nouveau parti démocratique va probablement déblatérer encore là-dessus. Il aime les expressions fortes, comme «mauvaise action». Il utilise béatement le language religieux et spirituel. Il parle d'un méfait calculé. La police croit peut-être lutter contre le mal quand la sécurité du pays est en danger. Je pense que ce que veulent mes électeurs, comme l'ensemble des Canadiens, c'est pouvoir vivre en paix, libres et en sécurité et marcher dans la rue sans craindre pour leur vie.

Je ne suis pas certaine que les oppositionnels possèdent la moindre preuve, monsieur l'Orateur. Mais ils vont continuer à nous bombarder de questions parce qu'ils pensent tenir leur Watergate. Mais aucun d'entre eux n'a étudié l'affaire du Watergate.

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, c'est plus avec peine qu'avec colère que je prends la parole ici ce soir, car vous me voyez déçu par cette institution. Je dois vous dire que, même après une longue journée comme celle-ci, qui nous vide de toute passion et de toute émotion, même sur un sujet aussi propre que celui-ci à les éveiller, je suis déçu par cette institution et par ce qui s'est passé ici aujourd'hui. En effet, comme bon nombre d'autres députés, j'étais venu à la Chambre aujourd'hui espérant entendre des explications et avoir des renseignements sur ce qui s'est passé. Or je n'ai rien appris. La population du Canada n'a rien appris, pas plus que les députés ici même.

Il s'agit d'une affaire extrêmement importante, ou qui du moins devrait l'être, pour les députés des deux côtés de la Chambre et pour la population toute entière. Pendant la période des questions, nous n'avons eu droit qu'à des réponses évasives et agressives d'un seul ministre—je dis bien un seul ministre, ce que je déplore également—qui ne nous a absolument rien appris de neuf, alors que les preuves ne cessent de s'accumuler en dehors de la Chambre et peut-être bien à l'intérieur même de celle-ci. Cela démontre que si toute cette série de délits avaient été commis par des groupes autres que des policiers, ils auraient conduit leurs auteurs, ceux qui les ont conseillés, ceux qui les ont dirigés, ceux qui les ont ordonnés et peut-être ceux qui les ont autorisés, tout droit en prison.

● (2352)

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Il nous a été donné d'entendre une chose étrange vendredi dernier lorsque le premier ministre (M. Trudeau) s'est contenté de dire que ces actes étaient «mal éclairés». A l'entendre, j'ai eu la très nette impression que l'on avait commis quelque chose d'illégal. Ceux qui ont lu la conférence de presse ou entendu les déclarations du député de Vancouver Queensway (M^me^ Holt), déclarations reprises au réseau national de télévision hier soir et par le solliciteur général (M. Fox) aujourd'hui, se rendront compte que si des actes illégaux ont été commis, il ne nous reste que deux choix étant donné les motifs élevés des gens en cause. Ou nous laissons les corps policiers continuer d'enfreindre la loi sous prétexte que l'intérêt national prime sur tout et qu'il justifie que nous placions certains citoyens au-dessus de la loi, ou bien nous devons modifier la loi. Mon préopinant vient tout juste de nous suggérer lui aussi à peu près la même chose. Autrement dit, il devrait y avoir une norme d'observance de la loi et de comportement licite pour ceux qui s'occupent soi-disant de la sécurité nationale et une autre beaucoup plus souple pour l'homme de la rue. Quant à moi, c'est une double norme de conduite.

L'autre solution proposée par le premier ministre et le solliciteur général (M. Fox) est qu'il y aurait peut-être lieu de modifier a loi pour tenir compte de ce problème au lieu de tolérer cette double norme dont je viens de parler et le consacrer dans la loi. D'après le premier ministre, il n'y a que deux solutions. Bien sûr, ce n'est simplement pas le cas.

Il y a un autre choix et c'est de s'assurer que le droit pénal éprouvé, fondé sur l'expérience, juste et traditionnel du Canada et que le droit commun que nous avons adopté s'appliquent également à tous. Il ne devrait y avoir aucune exception, aucun empiètement ni double norme. Quand il s'agit d'appliquer la loi, à mon avis, on ne doit pas combattre le feu avec le feu. On ne doit pas violer pour trouver le coupable. On ne consomme pas des stupéfiants pour trouver ceux qui enfreignent nos lois et règlements sur les stupéfiants. On ne fait pas de chantage pour attraper un maître-chanteur.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: On peut parler de terrorisme, mais on ne va pas faire sauter une bombe pour cerner celui qui pose des bombes. On ne cambriole pas des locaux pour prouver la culpabilité d'un cambrioleur. Peu importe s'il s'agit d'un crime majeur ou d'un délit mineur, d'une accusation d'avoir installé un dispositif d'écoute électronique dans un bureau de député ou d'une question de sécurité nationale. La loi c'est la loi. La loi est ouverte, elle est connue, elle est juste et impartiale. Tous sont également tenus de l'observer, les grands de ce monde aussi bien que les misérables et les gueux. S'ils ne peuvent observer convenablement la loi, alors ils ne peuvent convenablement l'appliquer. Cela s'applique à la force policière, aux groupes chargés d'assurer la sécurité, et aux gouvernements.

De quoi parlons-nous au juste au cours du présent débat? Nous nous occupons d'un incident survenu en janvier 1973 où un acte anarchique a été commis et que rien ne peut justifier. Qu'est ce qui aurait dû arriver? Mon préopinant a tourné l'affaire en farce d'une certaine manière et il a tenté de manifester du mépris pour les procédures juridiques qui auraient dû suivre.

Si les agents de la sécurité avaient eu des raisons suffisantes de croire qu'un crime avait été commis et qu'ils avaient espéré trouver des preuves de ce crime dans le bureau d'un parti politique, ils auraient pu alors obtenir facilement d'un juge de paix le mandat de perquisition dont ils avaient besoin. Je n'ai cure qu'il se soit agi d'un bureau du Parti Québécois, du parti libéral, du parti conservateur, du Crédit social ou du Nouveau parti démocratique. Je sais que certains députés ne voient dans un mandat de perquisition qu'un simple chiffon de papier.

Je sais aussi, pour avoir travaillé avec eux, que certains policiers ne considèrent la nécessité d'obtenir un mandat que comme une démarche symbolique, parfois surannée, certainement routinière, et bien souvent importune. C'est une démarche bien ennuyeuse pour un groupe de policiers désireux d'en finir avec une affaire et que leurs supérieurs leur ont ordonné de remplir. Peut-être est-elle ennuyeuse, mais elle est nécessaire, puisque c'est la loi qui l'exige. La loi est parfois mal faite, mais ce n'est pas aux membres d'un service de sécurité qu'il appartient de la changer, ni de l'appliquer aux autres sans se l'appliquer à eux-mêmes.

Les policiers n'ont pas observé la loi en cette occasion. Ils sont entrés par effraction au milieu de la nuit, ce qui en soi porte à croire qu'ils savaient agir illégalement. Ils se sont mis au-dessus de la loi. Soutenir qu'en subtilisant des documents pour les copier et les remettre ensuite à leur place ils n'ont pas commis de vol est tout simplement ridicule de la part de quiconque possède une formation juridique et a des responsabilités, comme c'est le cas de notre premier ministre, étant donné en particulier sa formation et son expérience passée à titre de ministre de la Justice.

La circonstance atténuante aux yeux de certains députés d'en face réside dans le motif: ils étaient motivés par le noble idéal de la sécurité nationale. Le motif n'entre tout simplement pas en ligne de compte en l'occurrence. Qu'il s'agisse de la sécurité nationale ou non, devrait-on laisser un groupe enfreindre la loi qu'il a fait le serment d'appliquer? Il n'y a pas grand-chose qui permette de soutenir ici que l'unité nationale était en jeu. Devrait-on permettre à un groupe de conseillers en matière de sécurité—et c'est ce que sont les services de sécurité et de renseignements—de dépasser les limites de l'autorité qui leur est confiée non pas par le gouvernement actuel mais par le Parlement? Le gouvernement actuel a le devoir de faire agir tout en les surveillant—en sa qualité de mandataire du Parlement et de la population dans son ensemble—ces services de sécurité et de renseignements.

Peut-on tolérer la hauteur et l'insensibilité du chef du gouvernement actuel qui a laissé entendre que si un tel groupe enfreignait la loi, ce n'était pas lui qui était à blâmer, mais, soutient-il avec son esprit tourné et faussé que c'est nous qui sommes à blâmer puisqu'il faudrait manifestement changer la loi? Il est évident que c'est la direction qui devrait changer et non la loi.

● (0002)

Depuis 1969, de graves problèmes se sont posés qui n'ont pas été résolus. Je doute qu'il se trouve à la Chambre un seul député qui ose prendre la parole ici ce soir, peu importe sa compassion, peu importe sa servilité à l'égard du gouvernement, et prétendre que depuis 1969 il n'y a pas eu de graves problèmes ou qu'ils ont été résolus. Donc, nous avons de graves problèmes qui restent à résoudre. En dernière analyse, un contrôle politique s'impose, comme aussi une surveillance politique, une information politique; il faut que l'on connaisse les limites à ne pas franchir, les restrictions à observer, qu'on sache qui est responsable et à qui rendre des comptes. Rien de cela n'est clair depuis 1969.

Qui a remanié les services et établi des méthodes de contrôle, de surveillance qui ont échoué? C'est le gouvernement au pouvoir. Qui a choisi les chefs et leur a confié les responsabilités? Le gouvernement actuel. Qui a établi les lignes de communication, les méthodes à suivre pour les liaisons, les rapports? Ce qui s'est fait au nom du gouvernement était censé être contrôlé par le gouvernement, nul autre. Et voici qu'il nous arrive maintenant et nous propose un mélange incroyable, inconcevable, de réponses étranges qui vont du «Nous n'en savions rien» à «Nous ne tenions pas à le savoir» et enfin «S'ils l'ont fait, c'est qu'ils avaient raison de le faire». Personne d'autre que ce gouvernement.

Le premier ministre a donné à entendre qu'il avait dit, comme un député l'a répété il y a quelques instants, «cessez la surveillance politique». Qu'on ne s'y trompe pas, nous ne parlons pas de surveillance portant sur la sécurité nationale, nous parlons de surveillance politique. Purement et simplement. Il ne s'agit pas de questions de sécurité nationale. Il s'agit de questions internes et politiques. Quand le premier ministre a dit «cessez la surveillance politique», il a indiqué par un haussement d'épaules typiquement gaulois que ce n'était pas à lui qu'incombait la tâche de découvrir ce qui s'était passé. C'est pourtant la sienne de veiller à ce que cela s'arrête. Il a déclaré que ce n'était pas son travail de déterminer qui était impliqué dans cette surveillance ou encore ce qui s'était passé. Je pose tout simplement la question, si ce n'est pas là la tâche du premier ministre, de qui est-ce la tâche alors? Bien sûr, c'est la sienne et celle de ses ministres. Leur attitude ne traduit qu'une indifférence choquante face à leurs responsabilités.

Il n'y a pas de raisons pour que le chef du gouvernement du Canada soit absent de la Chambre des communes quand on y discute une question aussi importante que celle-ci, et il est incroyable qu'il ne soit pas revenu ici ce soir pour le débat.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Voilà le genre d'attitude que nous devons endurer. Voilà l'attitude que le gouvernement adopte non seulement face à des questions de sécurité, mais face à de nombreuses questions qui touchent à son intégrité et à sa moralité. Aussi longtemps que la bonne question n'est pas posée par ceux qui devraient la poser, aussi longtemps que la ligne de conduite juste n'est pas énoncée par ceux qui devraient l'énoncer et aussi longtemps que la personne intéressée n'est pas tenue responsable de ce qu'elle fait ou de ce qu'elle ne fait pas par ceux qui ont le devoir de l'en tenir responsable compte tenu de leur propre responsabilité face au Parlement et aux citoyens, nous continuerons de croupir dans le marasme de l'irresponsabilité qui devient la marque de cette administration. Ce pays mérite mieux que ça.

Des voix: Bravo!

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je considère que le devoir des corps policiers est d'empêcher les infractions aux lois du Canada et, je pense que tout le monde sera d'accord, particulièrement les actes de terrorisme et de sabotage. Nous ne mettons pas en doute leur responsabilité dans ce domaine ni la nécessité de protéger la société contre ces problèmes critiques. Mais notre première et plus importante protection est le respect que nous devons tous avoir pour la loi. Comment la loi et l'ordre peuvent-ils régner si les gardiens mêmes de la loi passent outre à ses préceptes?

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit en 1976—je suis reconnaissant au solliciteur général (M. Fox) de la citation qu'on trouve à la page 13389 du hansard de l'année en

question, et le député de Vancouver Kingsway (Mme Holt) a cité le même passage:

Je crois, comme les députés ministériels, que si ce parti est légal, il ne devrait pas être surveillé systématiquement par la Gendarmerie royale ou une autre police.

Je ne pourrais pas être plus d'accord et j'espère que les députés le sont aussi. Mais il semble maintenant que la GRC ait effectué une perquisition dans les locaux du Parti québécois à Montréal en janvier 1973, et en ait retiré des bandes d'ordinateur et certains autre documents financiers appartenant à cette organisation. Cela a tout été autorisé, d'après le solliciteur général lui-même, par des agents supérieurs des services de sécurité. Ces renseignements ont été par la suite détruits par la GRC au printemps 1975.

Je veux dire aux députés du gouvernement qui nous en ont accusés que nous n'avons pas attaqué la GRC. Ce que nous avons attaqué et ce que nous avons critiqué et ce que nous nous devons de critiquer, c'est la violation claire et simple de la loi par certaines personnes reliées à la GRC. Nous sommes tout aussi préoccupés par la bonne réputation de la GRC que les autres députés. C'est tout à fait fausser les faits et abuser du débat à la Chambre que de prétendre que l'opposition attaque en bloc la GRC alors qu'elle ne fait que faire le devoir qui lui incombe manifestement de signaler ces événements graves.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général parle toujours d'un dilemme. Quel dilemme y avait-il donc en 1973? Il ne nous a pas donné la moindre explication. Le premier ministre a dit qu'il pouvait y avoir des cas d'urgence où il fallait temporairement passer outre à la loi. Quelle urgence y avait-il donc en 1973? On ne nous a rien dit sur l'une ou l'autre de ces deux questions. On a démontré que les activités du FLQ, qui étaient certainement de nature criminelle et que l'ensemble des Canadiens ont grandement déplorées, étaient extrêmement limitées, non seulement par le nombre d'arrestations citées à la Chambre mais encore par le nombre d'armes saisies après une perquisition minutieuse par l'armée et la police à Montréal. Mais quoi qu'il en soit, le FLQ n'était pas un groupe actif en 1973 et personne ne peut prétendre qu'il l'était. Qu'elle était donc cette urgence qui justifiait de telles mesures illégales?

● (0012)

Il est en effet extrêmement grave que des officiers supérieurs de police ou des services de sécurité autorisent une effraction dans les locaux d'un parti politique légal, et ce, apparemment, sans chercher à obtenir l'avis ou le consentement de leurs supérieurs du monde politique. A mon avis, dans notre système de démocratie, la police ne devrait jamais se placer au-dessus de la loi. Elle doit pouvoir faire l'objet d'un contrôle général de la part du gouvernement politique en place. Certains d'entre nous ont pu voir à l'étranger ce qu'il advient de ceux qui ont ignoré cette règle salutaire. Ils perdent leur liberté, et nous devons soigneusement éviter d'emprunter le chemin glissant qui mène précisément de ce côté-là.

Dans toute cette affaire, ce qui me dérange le plus est encore l'attitude désinvolte du premier ministre et du solliciteur général (M. Fox) dans certaines de leurs déclarations. A la vérité, ils ont tous les deux employé des expressions que l'on ne peut interpréter comme la volonté d'excuser, du moins dans une certaine mesure, le rejet de leur responsabilité dans cette action qui est de nature criminelle.

Le premier ministre a évoqué l'ambiance de l'époque. Qu'elle était cette ambiance? Il n'en a pas dit un mot. Comment une ambiance peut-elle servir de prétexte à des exactions politiques aussi flagrantes que celles qui ont été perpétrées? Le premier ministre est un éminent juriste; comment a-t-il pu méconnaître le fait que de tous les crimes qui figurent dans le code criminel, le mieux connu, même de nos enfants, est l'effraction? Veut-il prétendre que cette mesure est excusable pour certains motifs ou au nom de quelque besoin hypothétique de sécurité?

M. Broadbent: C'est exactement ce que Nixon a dit.

M. Brewin: Le chef de mon parti dit que c'est exactement ce que M. Nixon a dit. Nous assistons une deuxième fois au même scénario.

Le solliciteur général est l'un des légistes de la Couronne. Il a la responsabilité particulière d'appliquer la loi et de maintenir l'ordre; mais quelle est son attitude? Il cite la Commission royale sur la sécurité en indiquant qu'il pourrait peut-être y avoir conflit entre le respect de la loi et l'efficacité de notre sûreté nationale. Bien sûr, c'est possible, en théorie. La commission royale n'a pas approuvé les infractions à la loi et je défie le solliciteur général de trouver quoi que ce soit dans ce rapport qui indique un seul instant qu'elle l'ait fait. Mais dans le cas présent, comment se pose le dilemme? Ne pouvait-on obtenir de mandat de perquisition s'il y avait de fortes présomptions contre le Parti Québécois? Bien sûr, il n'y avait aucune preuve de ce genre, aussi se sont-ils ralliés à des méthodes tout à fait illégales.

Le dilemme est donc le fruit de l'imagination du solliciteur général et il le brandit pour mieux défendre sa thèse mais tout son raisonnement s'effondre et il ne reste, que quelques arguments spécieux. S'agissait-il d'un cas d'urgence? Et quelle était-elle, cette urgence? On ne nous en a pas dit un seul mot. Néanmoins, le premier ministre et le solliciteur général excusent ceux qui ont se sont rendus coupables d'un acte criminel grave et d'une grave atteinte aux droits et à la propriété d'un parti politique légal.

Je ne demande pas au solliciteur général de condamner les responsables. Ce n'est pas son rôle. Je ne pense pas que nous puissions les condamner sans les entendre, mais le rôle du solliciteur général n'est pas non plus de fournir des excuses factices pour couvrir ceux qui se sont rendus coupables d'un acte assurément illégal et entièrement condamnable. Je sais fort bien que le solliciteur général sent qu'il est de son devoir d'appuyer le moral et l'intégrité de la police qui relève de sa surveillance générale et dont il est comptable à la Chambre. Nous en ferions tous autant.

Nous voulons pouvoir respecter et l'intégrité et le moral de la GRC, et l'aider dans ce sens, mais les mots du solliciteur général plutôt que ses déclarations générales ont pour effet de chercher à excuser l'inexcusable en haut lieu. Avec une attitude comme celle-là, comment peut-il se poser aux yeux des Canadiens comme le gardien de l'ordre public? A mon avis, il a fait faux-bond à la Chambre et aux Canadiens. S'il n'y a pas de fonctionnaire supérieur pour le lui dire, je crois qu'en son âme et conscience, il devrait comprendre qu'il est temps de démissionner.

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les belles paroles, les grands sentiments exprimés et les explosions de colère auxquels se livrent les députés depuis près de quatre heures et quinze minutes, après une période de questions de 45 minutes en début de journée, je me mets à penser à certaines questions fondamentales sur lesquelles reposent un débat comme celui-ci.

Je repense à certains des incidents de terrorisme et de subversion qui sont malheureusement devenus un fait de plus en plus courant dans bien des pays ces dernières années. Je me demande comment y faire face, car ce genre d'actes est relativement nouveau dans notre histoire. Comment les réfréner? Comment y mettre un terme? Aucun pays n'a d'expérience particulière ou étendue sur laquelle s'appuyer parce que le moyen d'action des dissidents, des radicaux et des terroristes tend à changer de jour en jour. Ils n'ont aucune limite morale. L'impensable est devenu lieu commun.

Comme l'a si bien dit mon collègue le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt), il n'existe aucune règle immuable, aucune règle de guerre pour les terroristes et les éléments subversifs.

Il y a 15 ans, lorsque les voyages par avion devenaient populaires, qui aurait pensé au détournement à des fins politiques? Qui aurait pensé aux menaces de bombes en prévoyant des vacances? Qui aurait imaginé les enlèvements et les meurtres politiques? Qui aurait envisagé le chambardement et la tuerie qui se sont produits lors d'un événement athlétique mondial comme celui des Olympiques de Munich en 1972? je rappelle tous ces événements en passant parce que contrairement à ce qu'a dit l'opposition ce soir, ce débat porte sur une question étroitement liée à la conjoncture actuelle. C'est un débat qui porte sur l'efficacité des services de sécurité. L'un d'entre vous met-il sérieusement en doute la nécessité de ces services? J'en doute.

L'essence du débat est et devrait être les limites du mandat accordé à nos forces de sécurité. Comment doivent-elles s'acquitter de ce mandat? De qui relèvent-elles et à qui doivent-elles faire rapport? Il me semble qu'après 5 heures de débat à la Chambre, il règne un désaccord évident entre les députés d'en face.

Si nous écoutons ce débat et si nous repensons aux débats passés, il me semble que si un gouvernement en place assume le contrôle, la direction totale et la responsabilité ultime de toutes les actes de ces forces de surveillance, l'opposition s'y oppose violemment en disant que ce n'est qu'une sorte de sécurité et de surveillance politiques.

● (0022)

Certains prétendent qu'il ne faudrait pas intervenir dans les activités courantes pour assurer l'indépendance des rapports sur la sécurité et la surveillance.

Par contre, si on ne rapporte pas par le menu les faits immédiats et précis, alors l'opposition soutient que le gouvernement a perdu tout contrôle, abdiqué toute responsabilité. L'opposition ne peut toujours avoir raison, monsieur l'Orateur. On ne peut avoir à la fois le drap et l'argent; ménager la chèvre et le chou; attendre voir d'où vient le vent et changer d'avis comme une girouette. A la Chambre et dans le débat actuel, on ne saurait être un lâcheur. Si je puis oser une comparaison à cette heure tardive, il me semble voir le chef de l'opposition officielle (M. Clark) tenir le rôle de la tête, d'une part, et le leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) tenir celui de l'autre extrémité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Qui rédige votre prose?

M. Young: Monsieur l'Orateur, si le député de Grenville-Carleton (M. Baker) n'est pas d'accord, peu m'importe qu'il échange sa binette contre leur autre extrémité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je faisais simplement une remarque sur son style. Si le député a payé son discours, il s'est fait avoir.

M. Young: Monsieur l'Orateur, j'écris toujours mes propres discours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas le moment de s'en vanter.

M. Young: Je suis heureux de constater que je les pique avec celui-là monsieur l'Orateur.

Il a été question durant le débat ce soir de la règle du droit. Personne ne conteste, je pense, le principe général de la règle du droit—nous sommes tous responsables devant la loi et personne n'est au-dessus de la loi. Le député de Peace River (M. Baldwin) a déclaré que personne, pas même un agent de police, peut enfreindre la loi.

Personne ne reprocherait à un agent de donner la chasse à un chauffard, à un voleur de banque, à un assassin, et de dépasser la limite de vitesse pour l'arrêter. Le député prétend qu'il n'y a qu'une seule loi rigide et immuable, un point c'est tout.

Le député de Northumberland-Durham (Mr. Lawrence) est un ancien procureur général de l'Ontario. A-t-il jamais intenté des poursuites contre un de ses agents de police qui avait agi comme agent provocateur? J'en doute.

Ce ne sont que des exemples courants, monsieur l'Orateur, mais je crois qu'ils démolissent les arguments simplistes des députés d'en face.

Il faut aller plus en profondeur et se demander ce qui arrive lorsque le problème remet en question l'essence ou l'existence même d'une nation. C'est une question très difficile. Sur quoi un agent doit-il s'appuyer lorsqu'il soupçonne qu'une activité quelconque s'attaque au fondement de notre liberté et de notre démocratie? Qu'arrive-t-il lorsqu'il n'a qu'une fraction de seconde pour se décider? Quelle attitude doit-il prendre lorsque l'«ennemi» ne connaît aucune contrainte morale, aucune limite aux activités qu'il entreprend?

GRC

On a prétendu que la sécurité ne pouvait jamais devenir plus importante que la loi. Je conseille aux députés de lire l'histoire de gens qui ont outrepassé les limites de la loi à leur époque. Ils n'ont qu'à lire l'un des romans les plus populaires actuellement et qui s'intitule «A Man Called Intrepid». Si Intrepid et certains de ses compagnons ne s'étaient pas quelquefois élevés au dessus de la loi, il n'y aurait peut-être pas d'Angleterre aujourd'hui.

Ce sont là les questions essentielles, monsieur l'Orateur, mais quelles idées constructives l'opposition a-t-elle proposées ce soir? Le chef de l'opposition officielle tient absolument à connaître tous les méfaits commis. Apparemment, il croit que ceux qui pourraient avoir enfreint la loi se sont empressés de rentrer à leur bureau pour rédiger des notes de service où ils reconnaîtraient leurs méfaits ou pour rédiger des rapports quotidiens de leurs activités. Personne ne prétend qu'il n'y a jamais eu de policier immoral. De temps à autres les forces policières du monde découvrent dans leurs rangs des membres véreux, mais les contrevenants sont punis avec sévérité. Ces cas ne surviennent pas tous les jours, mais il faut beaucoup de recherche et de patience pour les découvrir.

Apparemment, le chef de l'opposition officielle compte que le solliciteur général connaît l'emploi du temps de chacun de ses agents. J'aimerais bien demander si, en tant que chef de l'opposition officielle, il sait ce que fait chacun de ses députés à toute heure de la journée. Je ne pense pas qu'il le sache, et c'est un groupe bien moins nombreux que la GRC.

Je vais fournir au chef de l'opposition deux ou trois exemples. Lui-même et son leader ne savent pas ce que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) peut bien dire à un moment ou l'autre de la journée. Il ne sait apparemment pas ce que le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) ou ses députés d'arrière-ban vont dire à telle ou telle heure de la journée.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le député pourrait nous dire s'il sait ce qu'il fait à tout moment du jour.

M. Young: Oui, monsieur l'Orateur, je le sais.

L'opposition a cherché à faire croire à un Watergate et à un camouflage. Je pense qu'il est évident pour quelconque a suivi le débat ce soir que les révélations faites aujourd'hui, la semaine dernière, ainsi qu'en juillet et en juin derniers par le soliciteur général et le premier ministre constituent un bon exemple de la franchise du gouvernement. Bien que la norme de conduite dans certains de ces incidents discutables puisse être embarrassante et les révélations décourageantes, le gouvernement ne s'est pas dérobé à son devoir de faire la lumière sur ces questions, même au risque de sa propre tranquillité.

● (0032)

Je reviens à l'essentiel de ce débat, c'est-à-dire le mandat des forces de sécurité et de surveillance, les lignes de responsabilité et la question l'imputabilité. Trêve de belles paroles, il faudrait mieux s'arrêter à ces points au lieu de se perdre dans les méandres ignobles des députés d'en face.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront que c'est la deuxième fois cette année qu'à minuit et demi je prends la parole pour participer à un débat spécial, provoqué par une situation d'urgence à la suite d'une motion du chef de l'opposition (M. Clark). Nous avons découvert que quelque chose ne tourne pas rond dans le pays, mais il nous reste à déterminer si c'est la police ou le gouvernement.

Aujourd'hui, ou vendredi, le climat se prêtait manifestement à une nouvelle déclaration du solliciteur général (M. Fox): il nous annonçait qu'une fois de plus des forces de l'ordre ou des services de sécurité avaient enfreint la loi. Ce dernier rapport a trait à un incident qui remonte à 1973. C'est au cours de cette année-là que l'ancien premier ministre, feu M. Pearson, déclarait que si notre politique en matière de sécurité ne tenait pas compte des droits fondamentaux de l'individu, elle ne défendrait plus alors nos libertés, notre premier souci, mais les détruirait. Un an plus tard, l'actuel premier ministre (M. Trudeau) traitant du même sujet, nous affirmait, en parlant des services de sécurité, qu'ils étaient le gardien de cette part d'indépendance que chaque citoyen cède à l'État pour lui permettre d'agir avec l'autorité requise pour le bien de tous.

Comme on le relate dans un article du *Globe and Mail* du 29 octobre, le premier ministre a nuancé ce jugement profond samedi. Il a déclaré que, techniquement parlant, la police pouvait parfois être appelée à violer la loi. Les propos qu'ont tenus le solliciteur général et le premier ministre vendredi dernier nous préoccupent tous énormément. Nous ignorons totalement jusqu'où cela peut aller. Le gouvernement est passé maître dans l'art de rejeter la responsabilité de ses actes sur le premier venu. A l'entendre, si nous avons des problèmes économiques, c'est à cause des grosses sociétés et des syndicats, ou encore à cause de la situation internationale. Nos problèmes d'ordre juridique émanent de la GRC.

Personne n'est responsable.

Le 21 juin dernier, j'ai demandé au solliciteur général s'il avait eu vent d'autres agissements illégaux, s'il avait trouvé dans ses dossiers des preuves que certains actes illégaux avaient été commis par des organismes chargés d'appliquer la loi. Il m'a répondu que non. Il nous a traités de déterreurs de scandales; il nous a soupçonnés d'inventer des histoires machiavéliques afin de ternir la réputation de la GRC.

Le climat politique actuel est sans conteste très différent du climat qui régnait en 1973, parce qu'à ce moment-là, il y avait un gouvernement libéral en difficulté dans la province du Québec et le gouvernement fédéral libéral avait également des problèmes. On a éprouvé le besoin d'annihiler «l'opposition extra-parlementaire». C'est pour cette raison que certains effectifs policiers ont dû surveiller les terroristes, ceux qui voulaient miner notre société et les membres de la pègre. Et l'organisme sur lequel on faisait enquête et qu'on soupçonnait de commettre de tels actes, c'était l'Union nationale des cultivateurs, et il y avait également les syndicats d'enseignants du Québec et de la Colombie-Britannique. Vous vous souviendrez que Centraide était l'un des organismes à surveiller, tout comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, parce qu'il accordait des subventions du PIL.

Arrêtons-nous un instant à ce qu'on entend par «services de sécurité». Prenons-en quelques-uns. Nous devons préciser. Outre la police fédérale, la GRC, il y a, bien entendu, ce que nous connaissons sous le nom de services de sécurité qui relèvent du commissaire de la GRC mais qui ont un mandat bien précis, celui de combattre les éléments subversifs, les terroristes et autres. C'est un bureau de renseignement qui dépend de la GRC.

Il y a, à part ça, d'autres forces de l'ordre au Canada, et cela beaucoup de Canadiens l'ignorent. Il y a, par exemple, le comité de la sécurité et des renseignements du cabinet qui donne des directives à tous les services de sécurité du pays. Le président de ce comité est le premier ministre et, incidemment, il est la seule personne à la Chambre aujourd'hui à avoir assumé des responsabilités directes depuis 1970 et à avoir conservé les mêmes fonctions. Nous avons eu depuis trois solliciteurs généraux et trois procureurs généraux. Le comité du cabinet est un comité consultatif et, à tour de rôle, seize personnes le conseillent sur des questions touchant la sécurité nationale.

Il existe encore un autre service de sécurité, appelé le Centre d'analyse de la sécurité, qui travaille sous les auspices du solliciteur général. Les fonctions de ce centre ont été décrites par un ancien solliciteur général, qui est maintenant ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), le 21 septembre 1971. Il a dit que le but de ce centre était d'étudier la nature, l'origine et la cause des activités subversives et révolutionnaires, leurs objectifs et leurs techniques ainsi que les mesures à prendre pour protéger les Canadiens contre toute menace intérieure.

M. Blackburn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je m'excuse auprès du député qui a la parole, mais je voudrais signaler qu'alors que nous sommes au cœur d'un débat très important, il n'y a que deux représentants du côté ministériel.

Des voix: C'est une honte!

Une voix: Pas de ministres!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je doute que ce soit un rappel au Règlement.

M. Oberle: Ce n'est peut-être pas un rappel au Règlement, mais je suis content que le député l'ait signalé. En outre, la tâche de ce service de sécurité est de compiler et d'analyser des données sur les groupes subversifs et révolutionnaires et sur d'autres activités, d'enquêter sur la nature et la portée de la menace que cela représente pour les Canadiens et de mettre au point des mesures préventives. Le solliciteur général n'a cessé de nous répéter que ce groupe n'était pas un groupe opérationnel. Nous ne sommes pas dupes. Comme l'a démontré mon collègue du Yukon, ce groupe est vraiment un corps policier opérationnel. Il recrute et forme des agents qui agissent au sein des syndicats et dans les universités, infiltre les organismes de droite et de gauche, les encourage à manifester dans les rues et les incite à commettre en général des actes illégaux.

Nous avons maintenant une idée du type de forces de sécurité qui opèrent dans notre pays et je pose la question suivante: pourquoi est-il parfois nécessaire, comme le dit le premier ministre, que ces organismes enfreignent les lois?

● (0042)

Si les forces de l'ordre s'attaquent rarement à l'un de ces organismes légitimes, y compris les partis politiques, c'est qu'ils n'ont pas vraiment de preuve à présenter à un juge pour justifier une demande de perquisition dans leurs locaux. Si un policier ou un agent d'un de ces organismes secrets disait à un juge qu'il voulait pénétrer dans les bureaux du Syndicat national des cultivateurs pour consulter ses dossiers sans aucune preuve à l'appui de sa demande, le juge refuserait catégoriquement.

Je voudrais parler un peu du mot «subversif». Il n'a jamais été clairement défini. Il n'existe aucun doute à propos de la façon dont le gouvernement libéral l'interprète. D'après lui, une personne subversive est tout simplement quelqu'un qui n'est pas d'accord avec lui.

L'opposition extra-parlementaire est un groupe de particuliers qui manifeste légalement contre le gouvernement et qui exprime son opinion sur la façon d'agir du gouvernement. D'après le premier ministre, c'est une attitude subversive. C'est la seule explication possible. Autrement, pourquoi y aurait-il eu effraction dans les bureaux de la Praxis Corporation à Toronto? Sinon, pourquoi y aurait-il eu effraction dans les bureaux du Parti Québécois à Montréal? Pourquoi un agent de la GRC et d'autres agents de la sécurité auraient-ils fait effraction dans les bureaux d'une maison d'édition de Montréal connue sous le nom d'agence de Presse libre?

Le solliciteur général a modifié sa position depuis le 21 juin. Il reconnaît maintenant qu'on fera probablement la lumière sur toute une série d'actions illégales du même genre pendant les audiences de la commission royale McDonald. En fait, je puis garantir au solliciteur général qu'on fera la lumière sur toute une série d'actions illégales. J'en divulguerai moi-même plusieurs. Le député du Yukon (M. Nielsen) et le député de Central Nova (M. MacKay) feront de même. Au cours du débat ce soir, plusieurs députés ont déclaré qu'ils témoigneraient à la Commission royale pour révéler certaines machinations machiavéliques. Ces machinations ne sont pas l'œuvre de l'opposition, mais du gouvernement et de certains exaltés qui font partie du groupe de l'analyse de la sécurité au cabinet du solliciteur général.

Le solliciteur général s'est dit très préoccupé ce soir du fait que les accusés pourraient être jugés par le tribunal suprême du Canada, soit la Chambre des communes, sans pouvoir se défendre. Moi aussi, je m'en préoccupe. Les députés se souviendront sans doute de mes interventions lorsque mon ami Walter Rudnicki a été effectivement jugé et déclaré coupable sans avoir eu la moindre chance de se défendre. On a ainsi détruit la brillante carrière d'un fonctionnaire. Le gouvernement a brisé la vie familiale de cet homme tout simplement parce qu'il avait été déclaré comme ayant des idées subversives. Il a même été renvoyé de la fonction publique. Il existe une longue liste de personnes à la défense desquelles se sont déjà portés des membres de la Chambre des communes.

GRC

Le solliciteur général voudrait maintenant que tout soit subitement clair. Il veut que tout soit bien en vue. Il veut que l'on sache tout. Afin d'y arriver, il a déclaré avoir institué une enquête judiciaire, plus précisément une commission royale. Il se peut que nous ayons perdu confiance dans la GRC et dans les organismes de sécurité, mais il faut que l'on respect encore le système judiciaire et les tribunaux.

Ce soir, je tiens à dire que je doute fortement que le gouvernement ait du respect pour le système judiciaire. Il existe une section de la loi sur la Cour fédérale, l'article 41(2) qui accorde au cabinet un privilège réservé à l'exécutif. Ce privilège n'est pas accordé aux autres Canadiens, ni d'ailleurs à aucun ministre d'aucune démocratie véritable au monde.

En vertu de cet article de la loi, un ministre peut certifier par affidavit que certaines preuves ou certains documents que les tribunaux pourraient réclamer pour l'instruction d'un cas sont de nature préjudiciable et cela pour toute une série de raisons. L'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale derrière laquelle se retranche souvent le ministre se lit comme suit:

(2) Lorsqu'un ministre de la Couronne certifie par affidavit à un tribunal que la production ou communication d'un document serait préjudiciable aux relations internationales, à la défense ou à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales, ou dévoilerait une communication confidentielle du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le tribunal doit, sans examiner le document, refuser sa production et sa communication.

Les honorables députés se souviendront qu'à plusieurs reprises, j'ai demandé au solliciteur général si dans le cas de cette enquête il renoncerait à se prévaloir de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale. Les députés se souviendront également que le ministre a répondu qu'il n'était pas disposé à le faire. Et pour cause, il a déjà refusé de faire parvenir certains renseignements, certains documents et certaines preuves au magistrat chargé de procéder à l'enquête qui se déroule dans la province du Québec.

Le gouvernement se place au-dessus de la loi. Il fait sa propre loi. Le gouvernement n'a pas confiance dans le pouvoir judiciaire. Le ministre ne veut pas montrer au juge le document dont il a besoin pour aller au fond de cette affaire parce que celui-ci pourrait avoir des idées subversives, même s'il a été nommé par le gouvernement libéral. Le gouvernement n'a même plus confiance dans les siens. Cette situation doit cesser. Le gouvernement a perdu le contrôle.

Le juge Deschênes de la province de Québec a bien choisi ses expressions, comme l'a signalé au début de la journée le député de Central Nova, lorsqu'on a invoqué cet article de la loi sur la Cour fédérale dans le cas du licenciement de deux jeunes filles employées par le comité des Olympiques dans la province de Québec. Les observations du juge David Mullan au sujet du libellé de cet article valent la peine d'être répétées. Je cite:

En fait, c'est une des contradictions étranges de la loi sur la Cour fédérale: une loi qui, en général, accorde aux tribunaux plus d'autorité sur l'arme exécutive du gouvernement, témoigne en même temps d'un manque de confiance dans l'intégrité des tribunaux pour ce qui est de régler impartialement toutes les revendications touchant aux privilèges de la Couronne, et de protéger les intérêts réels de l'État en matière de sécurité.

Seul le premier ministre sait ce qui porte atteinte au secret du cabinet, aux relations fédérales-provinciales, à la sécurité nationale, aux relations étrangères et à une foule d'autres choses. Si le président Nixon aux États-Unis avait pu bénéficier d'une belle petite phrase aussi bien tournée dans la loi américaine correspondante, personne n'aurait jamais entendu ses enregistrements.

A mon avis, personne ne parviendra jamais à aller jusqu'au fond de la question dont nous discutons ici ce soir. Dès que la Commission MacDonald réclamera un document ou un témoignage, un des ministres présentera un document écrit et sous serment déclarant qu'on lui demande de violer le secret du Conseil privé de la Reine.

J'ai l'impression que l'effraction de 1973 avait quelque chose à voir avec le comité du cabinet sur la sécurité et l'espionnage de l'époque. Je dirai que le cambriolage de l'OEP qui a eu lieu en 1971 au Praxis Institute, et plusieurs autres cambriolages que je divulguerai bientôt à la Chambre étaient liés au comité du cabinet de la sécurité et des renseignements. A moins que le juge d'une enquête ou d'un comité de la Chambre ait le pouvoir de citer à comparaître . . .

● (0052)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois interrompre le député, car son temps de parole est écoulé.

M. Wm. Andres (secrétaire parlementaire du ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, c'est à regret ce soir que je prends part au débat, mais je pense qu'il est de mon devoir de le faire. Je suis ordinairement dans mon lit à cette heure, en train de me reposer pour le lendemain, ce qui tous les députés devraient être maintenant en train de faire.

Cet après-midi et ce soir j'ai entendu les députés d'en face mettre en cause l'intégrité du service de sécurité de la GRC, l'orgueil de la nation. Ils ont accusé la GRC de cambriolage . . .

M. Kempling: Nous accusons les ministres.

M. Andres: On les a accusés de vol et de crime d'incendie. Comme l'a dit le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) c'est un triste jour. C'est une triste nuit pour moi, monsieur l'Orateur, quand je vois l'opposition prendre ce genre d'attitude.

A quoi cela sert-il? Ils essaiet de discréditer quelqu'un, et ce faisant ils croient embellir leur image. C'est ce que j'ai vu ce soir et c'est une triste affaire; ils accusent ensuite le premier ministre (M. Trudeau) d'être absent de la Chambre aujourd'hui. Chacun d'eux sait où il se trouve.

M. Crosbie: Il devrait être ici.

M. Andres: Le premier ministre s'occupe d'importantes affaires de l'État aujourd'hui. Cette diffamation à laquelle se livrent les députés d'en face ne rend certainement pas nécessaire sa présence ici, mais je n'ai pu m'empêcher de rester ici pour faire connaître ma façon de penser à nos vis-à-vis.

J'ai siégé ici à la Chambre pendant bien des heures et bien des jours, même si je ne prends pas souvent la parole; après ce que j'ai vu ce soir j'ai presque honte d'être à la Chambre en compagnie de ces députés. Ils se considèrent encore des Canadiens et j'en suis bien étonné. Ils ont profité de toutes les occasions pour s'efforcer de discréditer quelqu'un. Il serait temps qu'ils assument leurs responsabilités comme députés de l'opposition.

Ils nous débitent des fadaises, ils nous menacent de la prochaine élection. Qu'ils l'attendent donc la prochaine élection, monsieur l'Orateur. Je suis allé dans ma circonscription la semaine dernière et je sais ce que mes électeurs pensent et ce qu'ils disent. Ils ne se laisseront pas duper par ces insultes et par cette tactique de dénigrement adoptée ce soir par l'opposition.

M. Oberle: Ils ne vous reverront certainement pas ici.

M. Andres: Les électeurs du Canada choisiront eux-mêmes ceux qu'ils veulent voir ici. C'est à eux que ce choix appartient, c'est à eux de se prononcer sur la façon dont les députés s'acquittent de leur mandat.

M. Alkenbrack: Le libéralisme achève ses beaux jours.

M. Andres: Je ne crois rien de pareil de la part d'un pareil député à cette heure-ci du matin, parce qu'il est évident que ce député a sommeil.

M. Friesen: Tout votre groupe va se retrouver au Sénat.

M. Andres: C'est là que devraient se trouver tous les bons députés à cette heure-ci de la journée. Mais il y en a en face qui essayent de fonder leur réputation non pas sur le rocher mais sur la pourriture. L'opposition semble se plaire dans la pourriture. Elle s'en prend à ce qui fait l'orgueil du pays, je le répète.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Brant (M. Blackburn) invoque le Règlement.

M. Blackburn: Je comprends que le député qui a actuellement la parole soit bouleversé. Mais il ne doit pas oublier que certains membres de la GRC ont déjà reconnu avoir violé la loi, ils ont même été déclarés coupables. Donc quand il parle de la fierté et du mérite de la GRC, il devrait un peu s'en souvenir.

M. Andres: Si le député veut faire un discours je suis sûr qu'il pourra le faire plus tard. Il pourra rester ici aussi longtemps qu'il le voudra. Mais je m'étonne qu'il intervienne quand j'ai la parole.

Il y a quelques semaines, j'ai vu 120 agents de la GRC ici à Ottawa lorsque Sa Majesté Elizabeth II a inauguré le Parlement, et j'ai été fier d'eux. Quelques semaines après les députés dénigrent la Gendarmerie et attaquent sa moralité. Voilà où je veux en venir. Les députés peuvent bien si cela leur chante parler d'un ou deux agents de la Gendarmerie, et plus s'il le faut. Mais qu'ils cessent de s'en prendre à tout le service. Cela, c'est de la calomnie.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Andres: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement.

GRC

M. Blackburn: Alors je soulève la question de privilège.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Brant invoque le Règlement.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas dénigrer l'ensemble de la GRC. J'ai simplement indiqué que certains membres de la GRC avaient reconnu les faits et avaient été condamnés pour . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je pense que le député de Brant ne fait pas un rappel au règlement, mais qu'il présente simplement un argument dans le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme) a la parole.

M. Andres: Merci, monsieur l'Orateur. Si les députés de l'opposition veulent continuer à remuer la boue, je vais leur en donner l'occasion. Je suis sûr que les Canadiens apprécieront et en tireront les conséquences qui s'imposent. Quant à moi, je suis pour la loi et l'ordre.

M. Mazankowski: Et votre chef?

M. Andres: Il est pour la loi et l'ordre, lui aussi.

M. Mazankowski: Mais quelle loi et quel ordre?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Lincoln (M. Andres) a la parole.

M. Andres: Les députés de l'opposition peuvent crier autant qu'ils veulent; je continuerai néanmoins de parler. Quand il est question de la sécurité nationale, la GRC prend les moyens les plus efficaces pour protéger tous les Canadiens. Il y a pourtant des députés qui crient au scandale, et je m'en étonne. J'en ai fini, monsieur l'Orateur. Je laisse au peuple du Canada le soin d'en décider. Je suis sûr que de nombreux députés de l'opposition chercheront un emploi après les prochaines élections.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député de Lincoln (M. Andres) sera extrêmement surpris de savoir que nous nous battons ce soir pour l'intégrité du plus prestigieux corps de police du monde.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Nous essayons de le protéger des machinations et des manipulations de certains éléments du gouvernement libéral qui veulent l'utiliser pour satisfaire leurs intérêts privés au sein du gouvernement. Le gouvernement a exercé des tripotages auprès de la police pour maintenir et soutenir le gouvernement Bourassa chancelant et décadent.

● (0102)

Le député de Lincoln a eu l'audace de prétendre que nous attaquions la GRC.

M. Andres: C'est le cas.

GRC

M. Friesen: C'est le gouvernement que nous examinons, et les choses ignobles qu'il fait faire à la meilleure police du monde.

Mme Holt: Que de vertu!

Une voix: C'est vous qui jouez la vertueuse.

M. Friesen: Pendant des générations, des Canadiens ont eu le droit d'exiger le respect de la GRC sur tout le territoire canadien. Les agents de la GRC n'étaient que trop heureux de le leur accorder. Mais voilà, le gouvernement se drape de mystère et s'obstine à ne pas jouer cartes sur table, et à présent dans tout le Canada, chaque fois que les Canadiens voient un agent de la GRC, ils se demandent bien ce qu'il fait et pis encore, pour qui il travaille.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur le dilemme qui se pose à tous les agents de la GRC aujourd'hui au Canada. S'ils reçoivent une directive d'un représentant du gouvernement—nous ne savons pas de qui il s'agit puisque le solliciteur général (M. Fox) se refuse à nous le dire—demandant que la GRC pénètre par effraction dans un bureau, détruise une grange en la brûlant, l'officier a le choix, soit d'obéir à l'ordre et d'enfreindre la loi, soit de donner sa démission. Enfin, en refusant d'obéir à cet ordre, il risque de se faire renvoyer par le gouvernement. Voilà lex choix qui s'offrent aux agents de la GRC, dans des cas comme celui dont nous sommes saisis à présent.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Je me demande si le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) me permettrait de lui poser une question. Il a accusé le gouvernement d'avoir manipulé délibérément la GRC à certaines occasions. Je demande au député de nous donner ne fût-ce qu'un seul élément qui vienne confirmer ses dires. On ne retrouve rien au compte rendu qui permette de prouver le bien-fondé de cette déclaration scandaleuse.

Une voix: Allez voir à n'importe quelle frontière du pays.

M. Friesen: Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) se livre à cette accusation parce qu'il sait très bien comment le solliciteur général s'est conduit à a Chambre. Il est difficile de tout dire à la Chambre, mais j'aimerais tout de même vous signaler que le solliciteur général essaie sans relâche et volontairement d'aiguiller le débat vers ce qui s'est passé en 1973.

Mme Holt: Répondez à la question.

M. Friesen: Le solliciteur général a tenté d'évoquer l'atmosphère qui avait cours au pays à l'époque, comme si les péquistes avaient l'intention de renverser le gouvernement du Canada, comme si nous devions faire face à une insurrection. Il a négligé le fait que le gouvernement était minoritaire et fort intéressé à se faire réélire. Il a aussi passé sous silence le fait que le gouvernement Bourassa avait perdu la confiance de l'électorat. Chose curieuse, on a semblé oublier ces faits.

[M. Andres.]

Mon second point a trait aux déclarations faites par le premier ministre (M. Trudeau) vendredi et samedi.

Mme Holt: Vous n'avez pas répondu à la question.

M. Friesen: Je crois que le député de Lincoln devrait écouter ce que j'ai à dire.

M. Andres: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

Mme Holt: Il en est incapable.

M. Friesen: Le député de Lincoln me dit toujours qu'il juge en termes d'absolu, qu'il existe des choses qui sont bonnes et d'autres, mauvaises. Au cours du weekend, le premier ministre a déclaré qu'à l'occasion, la police pouvait enfreindre la loi techniquement . . .

Une voix: Quand allez-vous vous coucher, Bill?

M. Friesen: Il me semble que le premier ministre a avoué qu'en cas de circonstances extrêmes, la police avait raison d'enfreindre la loi. Ce faisant, il a fourni à tous les citoyens du Canada une justification pour contrevenir à la loi, en autant que cela se passe dans des circonstances extraordinaires.

Je crois que le député de Lincoln m'accordera qu'il s'agit d'une déontologie de circonstances, expression qui s'applique exactement aux élucubrations du premier ministre. Dans certaines situations, les choses qui sont normalement condamnables deviennent justes, en autant que les circonstances s'y prêtent. Le député de Lincoln m'a dit qu'il jugeait en termes d'absolu. Je me demande s'il le fait.

M. Andres: Quand vous-ai je dit cela?

M. Friesen: Un million de Canadiens sont déjà au chômage et devront endurer des privations très pénibles cet hiver. La gravité de leur situation économique justifiera-t-elle qu'ils contreviennent à la loi pour améliorer leur sort? Ce sont là des questions que chaque Canadien devra se poser. Il me semble que le premier ministre a déjà donné un tout nouveau code de moralité à tous les jeunes Canadiens—tout dépend des circonstances.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est ce qu'on appelle la «déontologie de circonstances».

M. Andres: Expliquez-vous.

M. Baker (Grenville-Carleton): A cette heure-ci, le député ne pourrait pas comprendre.

Une voix: Les circonstances l'expliquent.

M. Friesen: Si ceux qui établissent les normes de moralité pour notre pays ont une moralité douteuse, que peut faire ce qu'on appelle le citoyen moyen? Si l'or rouille, qu'arrivera-t-il au fer?

Je voudrais me reporter à la déclaration qu'a faite le solliciteur général à la Chambre vendredi. Comme en fait foi la page 394 du hansard du 28 octobre 1977, il aurait dit ce qui suit:

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) précisait la position de son gouvernement aux Communes en 1976 lorsqu'il indiquait clairement qu'un parti politique légalement constituée ne saurait faire l'objet de surveillance systématique de la part de la GRC.

Qu'est-ce à dire? Est-ce correct de le faire une fois de temps en temps? Est-ce correct quand il le faut, pourvu que cela ne se fasse pas systématiquement?

M. Baker (Grenville-Carleton): Qu'en pensez-vous, Andras?

M. Andras: Ce n'est pas exact.

M. Friesen: Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) dit: «Ce n'est pas exact». J'aimerais lui dire que cela se trouve à la page 394 du hansard. Combien de fois peut-on le faire sans dépasser les limites de la loi? Combien de fois est-ce correct?

Une voix: Jamais le dimanche.

M. Andres: Septante fois sept fois est correct.

M. Friesen: On pardonne maintenant tout au gouvernement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Allons, Bill.

M. Friesen: Qui protégeons-nous?

M. Andres: Le public canadien.

M. Friesen: Tout agent de la GRC se trouve placé face à un dilemme lorsqu'on lui donne un ordre qu'il sait contraire à la loi. Que doit-il faire? Doit-il démissionner? Doit-il désobéir au risque d'être renvoyé? Doit-il obéir et enfreindre ainsi la loi?

Que devons-nous faire face aux nouveaux critères moraux adoptés par le premier ministre? Combien de fois pouvons-nous mal faire, tout en continuant à avoir raison?

Des voix: Bravo!

M. Andras: Je soulève la quetion de privilège, monsieur l'Orateur; le député a commencé son discours en accusant clairement le gouvernement d'avoir manipulé la Gendarmerie royale à ses propres fins. Je demande au député d'apporter des faits à l'appui de ses accusations ou alors de retirer ses propos injurieux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas une question de privilège.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à vérifier la première version du compte rendu et si j'ai mal présenté les faits, je me rétracterai. Mais je veux d'abord revoir le compte rendu.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, pour certains députés qui ont surveillé le solliciteur général (M. Fox) en des occasions précédentes et ont eu beaucoup de respect pour lui et la façon dont il essaie de s'acquitter de ses fonctions, son discours ce soir a été pour le moins décevant. C'est vraiment renversant. Il n'a pas reconnu les faits, les questions, les accusations et s'est enveloppé d'un drapeau. Il a mis tous les députés en garde contre les dangers de subversion. Il a essayé de dissimuler les irrégularités qui se sont produites en nous prévenant de faire attention de ne pas donner à nos ennemis des renseignements susceptibles d'être préjudiciables à l'État.

● (0112)

Aucun député ne veut attaquer la GRC. Chacun d'entre nous est conscient du rôle que la police a joué dans le pays. Nous respectons la Gendarmerie royale pour tout ce qu'elle a fait de bien, mais certains d'entre nous s'attendent qu'elle respecte la loi comme on s'attend que chaque citoyen le fasse. Si elle enfreint la loi, il n'y a pas de raison qu'elle échappe aux critiques et aux sanctions. C'est pourquoi nous tenons ce débat ce soir et c'est ce dont le gouvernement refuse manifestement de discuter.

Pendant que le chef de l'opposition (M. Clark) avait la parole, le solliciteur général est intervenu plusieurs fois. Il a nié le récit des cambriolages de l'Agence de presse libre du Québec et du siège du Parti Québécois et a nié qu'il s'agît effectivement d'effractions. Je ne suis pas avocat, mais si ce n'était pas des vols avec effraction, je me demande bien ce que c'était.

Permettez-moi de citer un passage d'un article paru dans le *Globe and Mail* du samedi le 29 octobre. L'un des principaux articles s'intitulait «Perquisition illégale de la GRC dans les bureaux du PQ, déclare Fox». L'article commence ainsi:

La Gendarmerie royale du Canada s'est introduite sans mandat dans un bureau montréalais du Parti Québécois le 9 janvier 1973 et a confisqué, photocopié et rendu des listes de membres du Parti Québécois, a déclaré hier le solliciteur général Francis Fox.

S'il ne s'agit pas là d'un vol avec effraction, je me demande bien ce que c'est. Le même article dit un peu plus loin:

Interrogé pour savoir si cela constituait à son avis un acte illégal, M. Fox a répondu que c'était au juge d'en décider.

Il va sans dire que personne au Canada n'a le droit d'entrer par effraction dans des locaux. De toute évidence, le public a droit à la protection de la loi contre ceux qui s'arrogent le droit d'entrer chez eux. Le solliciteur général croit-il qu'une force policière, même la GRC, doit avoir le pouvoir de pénétrer dans des locaux d'organismes ou chez des particuliers, de prendre des documents ou des dossiers, chaque fois qu'elle l'estime nécessaire ou utile, sans en avoir reçu l'ordre des ministres de la Couronne appropriés ni l'autorisation des juges?

Si la Gendarmerie croyait que le Parti Québécois était un tant soit peu subversif, pourquoi n'a-t-elle pas demandé un mandat de perquisition? Le solliciteur général et le premier ministre ont parlé du climat de l'époque. Le cambriolage n'est pas survenu en 1970. Non, ce ne fut pas au moment des enlèvements d'octobre 1970. Il n'était pas question, comme le ministre, maintenant doté d'un fauteuil au Sénat, le disait à cette époque, que des milliers, oui des milliers de révolutionnaires s'apprêtaient à détruire le pays. C'était en 1973 et il est question d'un parti dont chaque député de la Chambre, quel que soit son parti, désapprouve les objectifs, un parti qui préconise la séparation du Québec du reste du Canada. Mais c'est son droit. Dans un régime démocratique, ils ont le droit de préconiser la séparation de leur province. Le premier ministre l'a dit encore samedi.

GRC

Il a dit avoir ordonné à la GRC de mettre fin à ses activités après qu'il en eût pris connaissance. La représentante de Vancouver Kingsway (Mme Holt), le député d'un seul mandat, a contredit le premier ministre en affirmant que cela lui était égal si la GRC espionnait le Parti Québécois. Bien sûr qu'elle s'en fiche, c'est typiquement du libéralisme. Si vous n'êtes pas d'accord avec les libéraux, c'est de la subversion.

Le Parti Québécois est-il subversif? S'il ne l'est pas, pourquoi la GRC a-t-elle cru qu'elle avait le droit de voler la liste des membres du PQ? Est-il illégal que des Québécois ou toute autre personne versent des contributions au Parti Québécois? Sinon, pourquoi alors la GRC a-t-elle cru qu'elle avait le droit de voler la liste des cotisants au PQ?

Mon collègue le député de New Westminster (M. Leggatt) a révélé ce soir que les chefs syndicaux en Colombie-Britannique faisaient l'objet d'une enquête de la GRC. Les chefs syndicaux de la C.-B. et d'autres provinces n'approuvent pas le programme anti-inflation du gouvernement. Est-ce illégal, est-ce de la subversion?

Le député du Yukon (M. Nielsen) a parlé de la surveillance qu'exerçait la police sur l'Association des Indiens d'Alberta. Est-il illégal ou subversif que l'Association des Indiens de l'Alberta estime que les Indiens ont été maltraités? Je comprends mal pourquoi un service du gouvernement, les forces de sécurité, enquête sur l'Association des Indiens de l'Alberta tandis qu'un autre organe du gouvernement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, nomme le président de la même association directeur de l'un de ses services, ayant pour tâche de répartir les fonds que le gouvernement fédéral verse aux autochtones de l'Alberta, le nomme représentant du ministère pour toute la province.

Le gouvernement ne connaît pas la différence entre la dissension, qui est tout à fait permissible dans une société démocratique, et les activités subversives. Ce n'est pas étonnant. Les membres du parti libéral ont été au pouvoir au Canada pendant 50 des 60 dernières années et ils pensent que toute personne qui n'est pas d'accord avec eux est un élément de subversion. Certains croient que dans un régime démocratique, ceux qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement ont le droit d'exprimer leur opinion sans que la police viole leurs droits.

Le solliciteur général et d'autres députés libéraux qui ont parlé ce soir ont essayé de donner l'impression que le gouvernement s'était rendu compte des gestes répréhensibles, des effractions, des incendies volontaires, des vols de dynamite auxquels la GRC, semble-t-il, a été mêlée. Selon eux, le gouvernement a tout raconté au Parlement et au peuple canadien et a déclaré qu'il réprouvait une telle conduite et qu'il y mettrait fin. Les faits prouvent tout à fait le contraire. Le gouvernement n'a pas de plein gré déclaré au peuple canadien que les représentants de trois forces policières, la GRC, la Sûreté provinciale du Québec et la police de Montréal, avaient pénétré par effraction dans les bureaux de l'APLQ. Nous avons eu vent de l'affaire quand un agent de la GRC, en cause dans un attentat à la bombe n'ayant rien à voir avec la politique, a mal fait son travail, s'est retrouvé à l'hôpital et a avoué, quand il a été arrêté et jugé pour l'attentat à la bombe, que lui-même et d'autres agents avaient participé à la perquisition. C'est à ce moment-là que le gouvernement a décidé d'exposer les faits au peuple canadien et pas avant.

[M. Orlikow.]

Quand les représentants des trois forces policières ont été accusés et poursuivis en justice et quand ils se sont reconnus coupables, qu'est-ce que le gouvernement a fait? A-t-il dit à l'agent en cause: «Vous n'auriez pas dû faire cela; vous avez enfreint la loi; vous avez participé à une action illégale et nous allons vous imposer des sanctions.» Non, pas du tout. Il lui a laissé la promotion qu'il avait obtenue. Qu'est-ce que le peuple canadien a pensé? Que peut-il penser? La seule chose qu'il peut penser, c'est que le gouvernement approuvait le comportement de l'agent en cause. Sinon, pourquoi maintenir la promotion?

On nous dit maintenant que le gouvernement fournit au public des renseignements sur la participation de la GRC à l'incendie d'une grange et au vol de dynamite. Au lieu d'entendre les sottises que nous a servies le secrétaire parlementaire, j'aurais voulu qu'il parle des faits et qu'il ait le courage de défendre les actions de la GRC s'il les croyait vraiment convenables et nécessaires. Pourtant il ne l'a pas fait. Il a parlé en termes vagues et généraux car il n'a pas eu le courage de dire ce qu'il pensait réellement; ou bien alors il ne savait pas de quoi il parlait.

● (0122)

Le gouvernement s'est-il présenté spontanément devant les Canadiens pour leur raconter les agissements illégaux des agents de la GRC? Mais non. Pourquoi nous communique-t-on ces renseignements maintenant? Parce que le gouvernement sait pertinement que la commission nommée par le gouvernement du Québec a le pouvoir de citer des témoins à comparaître, étant donné qu'elle a accès aux dossiers du ministère de la Justice du Québec et également à ceux de la sureté du Québec. Le gouvernement sait que bon nombre des agissements illégaux auxquels a participé la police seront inévitablement du domaine public tôt ou tard ainsi que certains des agissements illégaux perpétrés par la police en Alberta sur lesquels on fera la lumière au cours de l'enquête Laycraft malgré tout ce que le solliciteur général puisse faire pour l'étouffer.

C'est parce que ces informations seront bientôt du domaine public que le gouvernement s'est décidé à informer les Canadiens de ces agissements illégaux. Je ne sais pas si c'est le gouvernement qui les a ordonnés, mais son silence rend évident pour quiconque veut examiner les dossiers, que le gouvernement a pour le moins toléré ces actes illégaux.

Le ministre a regretté le fait que les députés de l'opposition, d'après lui, n'adoptent pas une attitude constructive. Évidemment, chaque fois que quelqu'un critique un gouvernement libéral, le moindre reproche qu'on puisse lui faire c'est de ne pas se montrer constructif. La pire chose dont le gouvernement est capable d'accuser quelqu'un, s'il en est vraiment capable, est d'agir de façon subversive.

Je pense qu'il y a plusieurs principes fondamentaux que nous pourrions recommander au solliciteur général, s'il veut vraiment qu'on lui donne des conseils et il me semble que ceux-ci sont fort simples. En premier lieu, tous les Canadiens doivent observer les lois du Canada et y obéir. Je demande donc au solliciteur général d'y réfléchir de temps à autre. Comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens observent la loi et la respecte si la police, celle-là même qui est chargée de la faire respecter, a le droit de l'enfreindre, comme certains agents l'ont fait? Si les agents qui ont transgressé la loi ne font pas l'objet de mesures disciplinaires, et si au contraire on les en

récompense, qu'arrive-t-il alors à notre société régie par un système où le droit a préséance?

Il ne suffit pas au solliciteur général de déclarer qu'il a l'intention d'attendre la publication des conclusions de la commission royale. Celle-ci a pour tâche de découvrir combien de fois cela s'est produit, ainsi que le pourquoi et le comment de ces choses, mais le solliciteur général quant à lui, n'a pas à attendre la publication des conclusions de la commission royale avant d'infliger des mesures disciplinaires aux policiers qui ont enfreint la loi.

Si les services de sécurité constatent que les lois actuelles ne leur donnent pas les pouvoirs dont ils ont besoin pour faire leur travail et protéger les citoyens—c'est ce qu'a laissé entendre le premier ministre (M. Trudeau) qui pense que la loi sous sa forme actuelle restreint par trop les activités de ces services de sécurité—la démarche appropriée n'est certainement pas de dire que la police a enfreint la loi. Il est certain que le gouvernement actuel, qui sait peut-être ou qui pense peut-être que la police n'a pas les pouvoirs qu'il lui faut, aurait dû se présenter au Parlement, lui dire que la police n'a pas les pouvoirs voulus et proposer d'apporter des modifications aux lois. C'est de cette façon qu'un gouvernement démocratique doit procéder. Est-ce de cette façon que le gouvernement a agi? Certainement pas. Quand les activités illégales de la police sont divulguées, on nous communique tardivement ce stupide exposé des faits auquel nous avons eu droit ce soir et au cours des quelques derniers jours.

Deuxièmement, je voudrais suggérer concrètement au gouvernement de repenser sa notion de démocratie. Il devrait réaliser que même si le parti libéral a été au pouvoir pendant 50 des 60 dernières années, nous vivons encore dans une société démocratique. La population a le droit de ne pas être d'accord avec les gouvernements, même les gouvernements libéraux.

Les gens ont le droit d'exprimer leur point de vue et de faire connaître leur position, et ils ont le droit de le faire librement, sans être l'objet d'enquêtes secrètes faites par la police et les services de sécurité du pays. Si le solliciteur général et le gouvernement voulaient bien se souvenir de ces deux principes fondamentaux et s'y conformer, nous n'aurions pas à faire le travail désagréable des quelques derniers jours et celui que nous sommes en train de faire ce soir, c'est-à-dire critiquer quelques agents d'un corps policier qui avait une excellente réputation.

La police a un travail à faire. C'est un travail que le gouvernement devrait lui assigner. Il devrait établir clairement les principes de base qu'elle doit respecter. Il y a eu assez de dissimulation de la part du gouvernement et d'actions qui n'auraient pas dû être posées. J'espère—même si je n'ai pas l'impression qu'il comprenne vraiment à quel point le système s'est détraqué—que le gouvernement prendra le temps de revoir et de réévaluer ce qui s'est passé et qu'il prendra les mesures pour modifier la loi, si nécessaire, et pour veiller à ce que les lois du pays et leur application puissent nous rendre fier de faire partie d'une société démocratique et qu'il n'y ait pas d'actes du genre de ceux qui nous ont été divulgués ces derniers jours.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'en suis à mon premier débat prolongé dans cette enceinte sacrée. Pendant le temps que j'ai siégé à l'assemblée terre-neuvienne, j'ai assisté à plusieurs séances de nuit. Mais là-bas les choses se passaient différemment, car le ou les ministres concernés étaient présents en chambre et ils y restaient durant tout le débat. Peut-être sortaient-ils de temps à autre le temps de fumer une cigarette, mais ils étaient là quand on parlait de choses de leur compétence.

Le solliciteur général (M. Fox) n'est peut-être responsable de rien, mais je m'étonne qu'il ne soit pas ici à la Chambre ce matin à 1 h 28, ne serait-ce que par courtoisie pour les orateurs.

M. Paproski: Surtout le jour de votre anniversaire.

M. Crosbie: Il y a un an, j'accédais au Barreau.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce débat a été pour moi intéressant et j'ai écouté la plupart des orateurs. Il y en a peut-être eu un ou deux d'impossibles à écouter, mais la plupart étaient passablement intéressants. Je suppose que la plupart des députés d'en face sont des hommes intelligents et honorables. Mais il est étonnant de constater à quel point les discours sont dictés par le côté où l'on siège. C'est peut-être notre système qui veut cela, mais quant même il s'agit là d'une déficience regrettable. Je n'arrive pas à comprendre qu'un ancien doyen de faculté de droit pour lequel j'éprouve beaucoup de respect, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), et un autre ex-doyen de faculté, le ministre des Transports (M. Lang), puissent défendre de pareilles manigances. Le député de Windsor-Walkerville ne nous a servi que des arguties spécieuses. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a eu le front de s'en prendre au député de Surrey-White Rock (M. Friesen) parce qu'il avait dit que le gouvernement cherche à étouffer une affaire.

M. Andras: Manipulation.

M. Crosbie: Je prétends que le gouvernement manipulait la Gendarmerie royale, car je n'ai rien entendu pour me persuader du contraire.

M. Cafik: Portez une accusation précise.

M. Crosbie: Écoutez-moi simplement. Il ne me reste que 18 minutes. Vous m'entendrez faire quelques accusations.

Je viens de terminer la lecture d'un ouvrage sur le régime Nixon aux États-Unis intitulé «The Time of Illusion» de Jonathan Schell. Je recommande ce livre aux députés, car les symptômes de paranoïa qui se sont manifestés aux États-Unis durant ces années-là et qui sont analysés dans ce livre ont fait leur apparition au Canada sous le gouvernement actuel et les honorables vis-à-vis devraient commencer à s'en rendre compte.

GRC

Je pourrais résumer ma position au sujet de toute cette affaire de la Gendarmerie et des cambriolages, en vous citant un passage tiré des pages 379 et 380 vers la fin du livre. L'auteur dit:

D'autre part, ce n'est pas l'objet de ces remarques d'absoudre les acteurs politiques de cette époque—certains d'entre eux était aussi des stratèges de premier plan—de toute responsabilité sous le prétexte qu'ils agissaient ainsi en vue d'assurer la survivance de l'homme.

● (0132)

Il y a beaucoup de ressemblance entre ce que nous dit le gouvernement et la situation décrite. Le gouvernement veut nous faire croire que c'est pour défendre des vies humaines qu'il a été amené à faire ce qu'il a fait au nom de la sécurité.

Il poursuit:

Tous les gouvernements ont leur fardeau à porter, leurs décisions à prendre et si le poids des responsabilités devait justifier une action répressive, il n'y aurait pas un seul pays de libre. Un pays libre ne place pas les responsabilités dans un des plateaux de la balance et la liberté de son peuple dans l'autre. Il part du principe que ce n'est que dans un climat de liberté que l'on peut vraiement assumer ses responsabilités.

Cette phrase s'applique exactement à la situation présente:

Un pays libre ne place pas les responsabilités dans un des plateaux de la balance et la liberté de son peuple dans l'autre.

C'est pourtant ce que fait le premier ministre (M. Trudeau). C'est ce que fait aussi le solliciteur général, en soutenant comme il l'a fait ce soir à la Chambre qu'il défend la cause de la sécurité nationale.

Au cours de sa conférence de presse, le premier ministre a montré le peu de cas qu'il faisait de l'intelligence des Canadiens et de la Chambre. Il n'éprouve qu'ennui et dédain pour les députés et pour le public du Canada. Au cours de cette conférence de presse, on a révélé que la direction de la sécurité de la GRC était entrée par effraction sur les lieux et s'était emparée des listes des membres d'un parti politique démocratique du Québec, qu'elle les avait fait copier et remises ensuite en place—monsieur l'Orateur, c'est bien d'effraction et de vol qu'il s'agit.

On s'est aperçu ensuite, qu'ils avaient fait incendier la grange. C'est un acte d'incendiaire. Et que dit le Premier ministre à cela? Il a commencé à parler d'une ville. Que feriez-vous si quelqu'un passait en contrebande une bombe atomique et que vous vous en aperceviez? Vous n'iriez pas chez lui avant qu'il ne la déclenche? Voilà l'exemple que donne le premier ministre. Nous sommes censés mettre sur le même pied une situation de ce genre, avec l'effraction de la GRC dans les bureaux du Parti Québécois et le vol des listes de ses membres. Pour qui nous prend-on? Pour qui prend-on les membres du cabinet et du caucus libéral, pour que le premier ministre les condamne à écouter ce genre de fadaises. Il nous méprise tellement qu'il s'imagine qu'il s'en sortira avec n'importe quel argument.

J'ai sous la main la transcription de la conférence de presse mais le premier ministre n'est pas là pour justifier ses actes ou ceux de ses ministres. Il refuse le face à face et ne veut pas discuter avec nous. Il ne discute qu'avec la presse. Là, il a la haute main parce qu'il peut déclarer la conférence de presse terminée. A la page 4 du compte rendu, voici ce qu'il dit:

A mon sens, si, dans des circonstances semblables, il faut enfreindre la loi sur le plan technique pour sauver une ville, je pense qu'il faut ou bien l'enfreindre techniquement ou changer la loi . . .

[M. Crosbie.]

Je suis bien d'accord que si quelqu'un possédait une bombe atomique et était sur le point de la faire exploser, j'accepterais que la GRC se précipite illégalement pour l'arrêter, et tout le monde serait de cet avis. Mais, monsieur l'Orateur, cela n'a rien à voir avec une perquisition illégale dans des locaux d'un parti politique et le genre d'activités auxquelles on semble s'être livré.

Il y a trois questions en jeu. Tout d'abord, il y a la dissimulation du gouvernement, et son insouciance vis-à-vis de la justice. Les ministres responsables de l'application de la justice ne font que la mépriser. En regardant le solliciteur général aujourd'hui, je me suis dit que le jeu favori du renard devait être l'obstruction. Il ne se préoccupait nullement de la réputation de la GRC, de celle des organismes de sécurité ou de celle du gouvernement. C'est abherrant, monsieur l'Orateur.

Le ministre de la Justice (M. Basford) qui est assermenté pour faire respecter la loi n'est pas là et le premier ministre, le grand coupable, est parti discuter avec le premier ministre M. Lougheed alors qu'il devrait être parmi nous pour nous donner une explication. Cela montre bien qu'il se désintéresse de la justice et de la GRC. Et ils ont l'audace d'accuser l'opposition d'attaquer la Gendarmerie royale! Ils ne se préoccupent d'aucune façon des principes de gouvernement parlementaire et des libertés démocratiques. Le premier ministre est l'auteur d'articles parus dans *Cité libre*—maintenant c'est Cuba libre. Où est-il pendant que nous parlons à la Chambre de nos libertés démocratiques?

La deuxième question, monsieur l'Orateur, c'est l'effet de s'éterniser au pouvoir. C'est le gouvernement du mépris. Cette déclaration du premier ministre est teintée de mépris: «Il vous faudra m'endurer, moi l'Empereur Trudeau, quoi que je dise ou fasse». C'est de l'arrogance et du cynisme. A la télévision, on peut voir son ennui désabusé qui ressort de tout, l'ennui de devoir répondre aux questions, de contenter ces fous de journalistes, ces incompétents de l'opposition. Il ne s'inquiète pas des fous de son propre parti, car il lui est plus facile de les manœuvrer. Il est comme l'empereur romain qui voulait nommer son cheval consul. Il ne s'en fiche pas mal si les membres de son cabinet ont la tête dure, sont incompétents, paresseux, stupides, cela ne l'intéresse pas.

La troisième question, c'est le camouflage. C'est un Trudeaugate semblable au Watergate. On veut comoufler la vérité en entravant le travail d'une commission d'enquête. Qui n'a pas été scandalisé en lisant ce titre du *Globe and Mail*: Ottawa entrave une enquête de l'Alberta sur les liens de la GRC avec le fisc. On apprend que les solliciteurs généraux, et un ancien ministre du Revenu, ont signé des affidavaits pour empêcher une commission d'enquête provinciale de découvrir si la GRC était de mèche avec certains policiers de Winnipeg et ce qu'il en était d'un accord secret conclu entre la GRC et le ministère du Revenu national.

L'article affirme qu'il est certain qu'un fonctionnaire a menti. Un certain Edmund Swartzack, enquêteur du fisc fédéral, a nié, lors d'un premier interrogatoire, que des tables d'écoute aient été prêtées au ministère du Revenu national. Graham George, un inspecteur de la GRC, superviseur de l'enquête pressé de questions, a admis ceci:

. . . Quand la Gendarmerie sait qu'elle n'a pas le droit de pratiquer l'écoute électronique en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, elle cherche une infraction au Code criminel, et l'information ainsi recueillie est utilisée par le fisc . . .

Ces choses se passent au Canada où le gouvernement est censé être responsable devant le Parlement. Notre régime est complètement désorienté. Nous n'avons pas le système de contrepoids que prévoit la constitution des États-Unis. Nous n'avons pas de comités du Congrès; ici nous avons des eunuques, non pas des comités. Ils n'ont aucun pouvoir et ne peuvent rien quand le gouvernement est majoritaire.

Aucun simple député ministériel n'a demandé à prendre la parole ce soir pour exprimer l'inquiétude que lui inspire cette question. Même celui qui est un ancien doyen de la faculté de droit, n'a manifesté aucune inquiétude.

Qu'advient-il de ces inspecteurs de la GRC et du fisc fédéral qui avaient admis avoir menti? Comment se fait-il qu'un caporal de la GRC, un dénommé Williams, a déclaré en mars qu'il avait procédé à une perquisition sous les ordres d'un autre agent, puis, en juin, il a soudainement perdu la mémoire au moment de témoigner devant la commission d'enquête. La commission d'enquête sera-t-elle autorisée à aller au fond des choses ou est-ce que l'obstruction ira jusque-là? Que peuvent bien penser de notre système de justice les lecteurs de ce journal, monsieur l'Orateur? Pourquoi devrions-nous supposer que quiconque respectera la loi s'il peut l'enfreindre impunément?

C'est un vrai scandale. Il y a vingt ans, chacun de ces incidents aurait fait la manchette des journaux, mais aujourd'hui tout le monde s'en fout. Et celui qui s'en fout le plus, c'est le solliciteur général qui a eu le culot de faire de l'obstruction tout la journée et de nous assommer avec ces faux arguments ce soir sans nous renseigner.

Le premier ministre s'en fout. Il n'a que dédain pour la Chambre et pour nous. Que font-ils à propos de John C. Doyle, l'un des argentiers du parti libéral, qui doit depuis 20 ans 3 millions et demi en impôts sur le revenu, et qui ne paie toujours pas. La semaine dernière, les tribunaux ont débouté un simulacre d'appel dans cette affaire, mais il reste une autre cause à juger. Pendant 20 ans, John C. Doyle, escroc en fuite dont le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), dans son dernier livre, a démontré qu'il était impliqué de très près dans certains événements étranges relatifs à la Chambre en 1963 et 1965, n'a payé ni impôt sur le revenu ni intérêt depuis 20 ans. Voilà le genre de justice qui a cours au Canada.

Si vous avez un revenu moyen ou si vous êtes pauvre, ou vous applique l'ancienne justice, mais si vous appartenez aux forces de sécurité ou si vous êtes John C. Doyle, on vous traite avec des gants blancs. Si les Canadiens ne tiennent pas à changer tout cela, je suppose qu'il ne nous reste plus qu'à hausser les épaules et à nous y faire.

La prochaine étape, c'est la surveillance électronique. Déjà, ils ont placé des micros dans le bureau du député de Central Nova (M. MacKay). Mais voilà, on espionne le pauvre vieux de Central Nova.

● (0142)

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je dis qu'on espionne. Je ne puis dire que c'est le gouvernement qui l'espionne. Je ne sais qui d'autre est espionné. Je ne pense pas avoir été espionné, mais j'espère qu'on trouvera un micro lorsque je leur demanderai de chercher.

Dans le *Globe and Mail* du 29 octobre, on peut lire: «Fox révèle le cambriolage». Le Fox inquiet ou aux abois a décidé de révéler le cambriolage lorsqu'il a su que l'affaire était éventée de toute façon. Lorsqu'on lui a demandé si les agents de la Gendarmerie s'étaient introduits par effraction dans le bureau central d'autres partis politiques, tels que le Nouveau parti démocratique, M. Fox a dit: «Nous avons enquêté là-dessus et la réponse est non. C'est-à-dire, au meilleur de ma connaissance.»

Il est très prudent. Il ne peut même pas savoir au juste si la GRC avait cambriolé le siège du Nouveau parti démocratique, encore moins celui du parti progressiste conservateur ou d'autres encore. Mais le solliciteur général ne peut nous assurer que la GRC n'a pas pénétré par effraction dans le bureau central du Nouveau parti démocratique. Voilà ce que me dit la citation entre guillemets. «Non, c'est-à-dire au meilleur de ma connaissance». Il aurait dû répondre que la GRC n'avait pas cambriolé le bureau central du Nouveau parti démocratique et que jamais elle ne le ferait tant qu'il serait solliciteur général. Qu'il protégerait le droit qu'ont les membres néo-démocrates de se tromper. Mais cela, il ne l'a pas dit.

N'est-il pas surprenant, monsieur l'Orateur, que ces événements se soient tous produits dans la province de Québec? Serait-ce que le Québec hypnotise le premier ministre (M. Trudeau)? Les forces de sécurité peuvent agir à leur guise au Québec. C'est en quelque sorte un pays étranger. Les agents américains peuvent tout faire hors du territoire des États-Unis, mais ils ne sont pas censés pouvoir faire quoi que ce soit aux États-Unis. Les agents canadiens peuvent faire tout ce qu'ils veulent au Québec, parce que le premier ministre a la hantise du Parti Québécois. Il craint de ne pouvoir dialoguer avec les péquistes. Il dit qu'ils peuvent se séparer et qu'il n'aura pas recours à la violence pour les en empêcher. Il dit qu'il n'aura pas recours à la violence s'ils peuvent convaincre la majorité de les appuyer. Le premier ministre a concédé cela, puis il fait volte-face et autorise apparemment toute mesure visant à faire échouer leurs efforts dans les coulisses. C'est parce que le Québec l'hypnotise qu'il ne voit que le problème au Québec. Il craint de ne pouvoir le régler par des moyens démocratiques normaux ou en allant aux urnes. Voilà pourquoi le premier ministre utilise toutes ces autres tactiques. Tous ces délits que nous connaissons bien—l'incendie criminel, l'entrée par effraction, le vol—se sont tous produits au Québec. On en a connu un à Toronto, mais la plupart d'entre eux se sont produits au Québec à cause de cette obsession du premier ministre.

Je me fiche de ce qui arrivera. Si la Chambre et le gouvernement et la population s'entendent à dire que le Parti Québécois est libre de s'organiser de la manière qu'il juge appropriée et à recourir à la raison—non à la force—pour tâcher de persuader les Québécois de se séparer, on ne devrait alors pas recourir à des moyens illégaux pour tenter de l'en empêcher. Le solliciteur général a expliqué lui-même vendredi dernier ce que les forces de sécurité pouvaient faire. Je me reporte à la page quatre de son discours. Il disait qu'elles peuvent déterminer et examiner la nature de la menace séparatiste au Canada dans le but d'identifier les groupes d'individus et les organismes dont l'objectif apparent ou réel était de répandre la subversion ou de détruire par la force et la violence, ou en menaçant de recourir

à la force et à la violence, l'unité du Canada. Personne n'a réussi à prouver que le Parti Québécois ait pour objectif ou pour but de détruire par la force et la violence, ou en menaçant de recourir à la force et à la violence, l'unité du Canada. Tel n'est tout simplement pas le cas.

Il n'y a pas d'excuses. Ces directives ont été données à la GRC. Ce sont les mêmes que celle du 27 mars 1975 qui avaient pour objet de décrire ce que le service de sécurité peut faire. Il fallait que la GRC et le service de sécurité sachent clairement que rien ne les autorise à enfreindre la loi dans le cas du Parti Québécois.

Le président Nixon a au moins fait des enregistrements de ses propos et pas seulement de ceux de l'opposition. Espérons qu'à l'avenir quelques rubans nous permettront de découvrir la vérité, des enregistrements du solliciteur général et du premier ministre, et pas seulement du député de Central Nova (M. MacKay) et de quelques autres.

Quant à la GRC, tous les déportés ont pris grand soin de préciser qu'ils ne s'en prenaient pas à elle. Et bien, pas moi, monsieur l'Orateur. La GRC est une excellente force policière mais je vois toutes les forces policières d'un scepticisme de bon aloi et je n'ai pas peur de le dire. Je n'ai pas le culte de la GRC et si certains de ses membres parcourent le Canada commettant des actes illégaux, ce dont nous avons eu des preuves dans trois ou quatre cas, alors je dis qu'on doit la mater, la mettre au pas. Ils faut les mettre au pas, de même qu'il faut mettre au pas leurs protecteurs politiques qui les ont encouragés ou qui les couvrent, ceux qui ont donné des ordres ou fermé les yeux.

Ceci a été, à mon sens, un débat positif, mais tout cela ne servira à rien s'il n'en découle pas un changement de gouvernement aux prochaines élections ou si les députés de l'autre côté, réunis en caucus, ne font rien pour mettre tous ces gens au pas. S'ils ne veulent pas le faire à la Chambre, qu'ils le fassent au moins en caucus. Il faut faire quelque chose pour les secouer. Ils sont les seuls à pouvoir le faire, car nous savons tous ici que le gouvernement peut continuer à faire ce qu'il veut tant qu'il détient la majorité à la Chambre. Seuls certains députés libéraux du caucus peuvent mettre un terme à tout cela.

Certains pensent sans doute que nous perdons notre temps ici, monsieur l'Orateur. Que nous ne faisons que faire consigner notre point de vue au compte rendu. Mais je suis sûr qu'il y a dans les rangs des libéraux certains députés qui sont aussi mécontents que nous du genre de leadership qu'ils ont dans leur parti et des incidents qui se produisent. Cela n'a pas encore atteint les propositions de l'affaire Nixon, mais cette affaire a commencé par des infractions mineures à la loi de la part de gens qui, se rendant compte qu'ils avaient des ennemis, sont allés fouiller dans des déclarations d'impôts, etc. Voyez où cela les a menés, monsieur l'Orateur. La même chose peut très bien se produire avec ce gouvernement. Plus on laissera faire, plus ça ira mal.

Il est temps que le gouvernement reprenne ses esprits et nous dise vraiment tout ce qui s'est passé. S'il ne le fait pas, c'est aux députés libéraux de faire quelque chose en caucus ou aux électeurs canadiens de mettre fin au mandat des députés de la majorité. Car ce gouvernement est usé, méprisant, arrogant et insensible.

Des voix: Bravo!

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, le débat qui a duré toute la soirée se prolonge maintenant jusqu'aux petites heures, puisqu'il est maintenant 1 h 49. Je crois toutefois que ce fut un débat très utile et j'espère que le journaliste attirera l'attention des Canadiens sur le sérieux du sujet que nous débattons ce soir.

J'ai été instituteur pendant plusieurs années, et depuis plusieurs années il y a dans ma circonscription une recrudescence de pénétrations par effraction de la part d'adolescents. Beaucoup de gens commencent à s'inquiéter grandement de ce grave délit criminel. Il y a pourtant, entre autres choses, dans la question que nous étudions, la condamnation de trois membres de la GRC suite, je crois, à des accusations de pénétration par effraction. Dans ce cas cependant, pour une raison quelconque, on les a acquittés ou ils ont reçu un acquittement conditionnel—j'ignore le terme exact. Mais même s'ils ont été reconnus coupables, ils ont été exonérés aux termes de la loi. Qu'allons-nous dire aux jeunes Canadiens lorsque des agents de police, à qui leurs supérieurs ont demandé d'enfreindre la loi, sont exonérés de tout blâme alors qu'un jeune garçon de 14 ou de 17 ans se voit infligé deux jours, deux semaines, deux mois de détention ou toute autre peine pour avoir pénétré avec effraction dans un immeuble public ou une maison privée.

● (0152)

Je commence en invoquant des arguments très personnels ce soir parce que nous devons, à mon avis, parler des gens. Nous devons voir comment la loi est appliquée aux individus. Il ne s'agit pas tant de savoir comment philosopher sur les grands principes et comment ces lois s'appliquent à l'ensemble de la population.

Lorsque je rentrerai chez moi, demain, il se peut fort bien qu'un jeune vienne me demander à mon bureau: «Comment se fait-il qu'on a donné carte blanche à ces trois agents de la GRC? Lorsque j'ai volé une bicyclette, le 12 novembre 1975, j'ai eu droit à un casier judiciaire. J'ai dû payer une amende ou passer un certain temps en prison». J'aurai du mal à lui répondre.

La question à l'étude ce soir dépasse l'intérêt de l'individu, bien que j'aie le plus grand respect pour notre système démocratique, lequel repose sur la liberté individuelle. Le sujet du débat est essentiellement un conflit d'interprétation: comment nous définissons un système de sécurité en vertu de la loi et comment nous protégeons les gens contre ce système.

Je suis persuadé, même si certains de mes collègues ne sont pas d'accord avec moi sur ce point, que malheureusement, nous vivons dans une ère où la violence, le terrorisme, la piraterie, l'enlèvement, où des gens sont tenus enfermés pendant 60, 80 ou 90 jours, sont devenus affaires courantes. Nous ne savons pas exactement comment nous dépêtrer de ce genre de situation.

Je soutiens qu'une démocratie a besoin d'un système de sécurité; mais qui doit en assurer la responsabilité? J'accuse le gouvernement de ne pas savoir réellement à qui incombe cette responsabilité. Nous avons la GRC et certains autres organismes de sécurité dont sont dotés le gouvernement et le bureau du solliciteur général (M. Fox). Toutefois, les députés des deux cotés de la Chambre et je pense parler au nom des Canadiens, personne ne sait à qui incombe cette responsabilité.

Vous pouvez parler de MI-5, de Security Intelligence Service, de Deuxième bureau, et de tous les services de sécurité par exemple d'Angleterre, de France, d'Italie et d'Allemagne. Nous devons en outre considérer le monde dans lequel nous vivons, où certains s'adonnent à l'espionnage, au terrorisme et à des activités subversives. Le Canada a eu la chance jusqu'ici de n'avoir que peu d'incidents de terrorisme, de piraterie aérienne ou d'enlèvements à déplorer.

Où donc devons nous, en tant que législateurs, fixer la limite? A mon avis, le gouvernement cherche à se dérober à ses responsabilités toutes les fois que quelque chose survient comme le cambriolage du bureau du PQ à Montréal. Chaque fois que des agents de la sécurité et de la surveillance de la GRC pénètrent dans un bureau et que quelqu'un le fait savoir à la presse ou à un député, le gouvernement déclare qu'il n'a rien à voir là-dedans. Les ministres ajoutent qu'ils n'en savaient rien jusqu'à ce qu'ils l'apprennent la veille au soir ou que quelqu'un leur communique la nouvelle le matin même à 11 heures.

Le gouvernement rejette le blâme sur les services de sécurité de la GRC. Toutefois, si—et j'émets simplement une hypothèse—un élément subversif quelconque de la société devait être pris sur le fait, je suis tout à fait persuadé que ces gens d'en face qui condamnent la GRC s'attribueraient le mérite d'avoir mis fin à cette activité illégale. Voilà qui met la GRC dans une situation embarrassante.

Je pense que nous bénéficions des meilleures forces policières du monde à tous les niveaux de l'application de la loi dans notre pays. Certains ne sont peut-être pas d'accord. Que ce soit au niveau du canton, du comté, ou au niveau régional, provincial ou fédéral, nous constatons qu'en dépit de notre système judiciaire, qui pêche terriblement dans la pratique à l'égard des criminels, nous comptons d'excellents éléments dans nos forces policières. Voilà pourquoi je trouve difficile de condamner la GRC sans autre forme de procès. Ce n'est pas ce que je fais. Voilà pourquoi je suis intervenu plus tôt en invoquant le Règlement. Je ne critiquais pas la GRC en soi. Je faisais simplement remarquer que trois agents avaient effectivement admis avoir commis un acte criminel et avaient été trouvés coupables.

Il n'est pas facile aujourd'hui, dans la société dans laquelle nous vivons, de maintenir l'ordre. Du point de vue du Code criminel, nous représentons l'autorité civile du pays, où que nous siégions à la Chambre. J'ai souvent l'impression que pour une raison ou pour une autre, les députés d'en face, surtout ceux qui occupent les banquettes ministérielles, les membres du cabinet, s'imaginent qu'ils sont les seuls législateurs au pays.

Nous sommes les légisateurs de notre pays. Nous avons le droit de nous lever et de nous exprimer. C'est précisément ce que je fais ce soir. Quelles sont toutefois nos limites? Par exemple, je vois le président du Conseil du Trésor (M. Andras) qui est assis là, en face à cette heure tardive. Je trouve admirable qu'un ministre soit ici à une heure aussi tardive; je dis cela en toute sincérité et honnêteté. Mais il n'y a pas si longtemps, il était ministre du «chômage», comme on disait, je crois, et la main-d'œuvre et nous avions vraiment un problème.

● (0202)

M. Andras: Ne me dites pas que nous allons entendre parler de Tran Van Quang dans tous les détails.

M. Blackburn: Oui, nous allons entendre parler de Tran Van Quang une fois de plus. Sauf erreur, il a changé de nom, il se porte bien, et vit quelque part à Montréal.

J'en traiterai brièvement parce qu'il est question de la GRC. A cette époque, le ministre était responsable, non pas de la GRC, mais du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. En tant que simple député, je n'ai pas réussi à obtenir de renseignements officiels sur ce que la GRC avait fait au sujet de cet ancien général du Vietnam du Sud manifestement impliqué dans le trafic de drogues en Asie du Sud-Est.

Ce n'est pas que je tienne nécessairement le ministre responsable de cette affaire. J'ignore s'il a pu découvrir la vérité; je pense que non. J'ai l'impression que la GRC ignorait aussi ces faits. Elle aurait peut-être caché la vérité de toute façon. J'en arrive au but: la GRC doit fournir à certains ministres de la Couronne les renseignements qu'elle juge nécessaire de leur communiquer.

Qui dirige ce pays, monsieur l'Orateur? Est-ce que ce sont les personnes qui ont été démocratiquement élues ou bien alors uniquement les députés du parti au pouvoir ou, pour être plus précis, les ministériels? Les députés de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que les journalistes, ignorent si les ministres du cabinet peuvent par téléphone demander à la GRC de leur fournir rapidement des renseignements complets.

Si nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas au courant, monsieur l'Orateur, comment diantre voulez-vous que les députés de l'arrière-ban du parti libéral et l'ensemble des Canadiens sachent ce qui se passe dans ce pays, qu'ils sachent si une situation est subversive ou non, si on joue cartes sur table ou pas, quand une chose est régulière ou pas, quand il y a eu une erreur de faite—l'erreur dans ce cas ayant été de donner asile à l'ancien général des forces sud-vietnamiennes—et si c'est seulement par erreur qu'il est venu au Canada ou s'il l'a fait intentionnellement, si en fait certaines personnes n'ont pas été payées pour le faire entrer, et si certains fonctionnaires du ministère de l'immigration ont perdu leur poste depuis. Nous ne savons rien de tout cela.

Le ministre va peut-être dire que ce sont là des insinuations. Je l'admets, ce sont des insinuations.

M. Andras: C'est exactement cela.

M. Blackburn: Bien. Mais peut-il m'assurer qu'il a raison et que la seule erreur a été d'autoriser Tran Van Quang à venir au Canada?

M. Andras: On a fait une très grave erreur: il a été autorisé à venir au Canada.

M. Blackburn: Le ministre ne m'a jamais dit qui avait fait cette erreur. Depuis trois ans ou trois ans et demi, il ne m'a jamais dit s'il savait qui a fait cette erreur, ni si des mesures avaient été prises à l'encontre de cette personne. Il est très facile, pour le ministre, de dire qu'une erreur a été faite, mais il ne m'a donné aucune preuve écrite attestant de la tenue d'une enquête. Ni le hansard, ni le rapport du comité ne font état de la tenue d'une enquête.

Je garde un grand respect pour cette Chambre, monsieur l'Orateur. Je pense parler au nom des députés de tous les partis lorsque je dis que si nous voulons garder le même respect pour la Chambre qui représente le peuple du Canada d'une côte à l'autre et de la frontière américaine au grand Nord, nous devons instituer un système de comités beaucoup plus fort et plus efficace où nous pourrons citer des témoins à comparaître, que le gouvernement l'accepte ou non. De toute façon, nous devons maintenir la grande tradition de la démocratie parlementaire tout en adoptant partiellement le système du congrès en vertu duquel les comités ont le droit de citer des témoins à comparaître de façon à pouvoir les interroger.

Si nous pouvons jamais résoudre les questions qui entourent les effractions de la GRC—et, à mon avis, l'effraction de la GRC dans les locaux d'un parti politique québécois dûment constitué est encore plus grave que l'affaire du Watergate . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je suis navré d'interrompre le député, mais je dois lui indiquer que son temps de parole est écoulé.

M. Rod. Blaker (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur . . .

M. Friesen: Nous vous applaudissons parce que vous n'avez personne là-bas.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Ce sont les meilleures nouvelles que j'aie eues de la journée, monsieur l'Orateur. Je commence à me sentir un peu fatigué à cette heure du matin et j'espère que le député sera satisfait de ma contribution.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La journée a été longue, n'est-ce pas?

M. Blaker: La journée a été longue, comme le dit le député. Certains de nous ont commencé aux petites heures à une émission de télévision avec le même débat ce matin et il se poursuit encore à cette heure tardive.

J'avais espéré en apprendre sur le sujet du service de sécurité nationale et le dilemne, comme on l'a justement appelé aujourd'hui, entre, d'une part, le besoin de dispositions de sécurité et d'un corps capable de mater le terrorisme et, d'autre part, les libertés individuelles du citoyen. Je m'attendais qu'on accorde une certaine attention à la question de la responsabilité ministérielle.

Une partie de mon problème ce soir est que j'ai noté une liste de ce qui me semble être une vingtaine de points qui pourraient soulever la colère des partis de l'opposition qui prétendent que le solliciteur général (M. Fox) ou les solliciteurs généraux précédents ou le premier ministre (M. Trudeau) ou le cabinet ou toute combinaison de ceux-ci pourraient être tenus responsables du cambriolage ou de tous autres actes, légaux ou non.

J'ai l'impression, d'après les divers arguments invoqués par les partis de l'opposition, qu'on ne semble pas faire trop de cas qu'un acte illégal quelconque ait été commis par un ou plusieurs membres de l'agence de sécurité nationale ou la Gendarmerie royale à un moment donné. Certaines remarques semblent indiquer que la responsabilité remonte jusqu'en 1867. Je n'ai pu comprendre s'il était suffisant qu'un agent de la Gendarmerie royale soit accusé ou soit reconnu coupable d'un délit, avant de pouvoir mettre en cause la responsabilité ministérielle.

On ne sait trop si tous les députés de l'opposition, notamment les députés conservateurs, sont d'avis que le solliciteur général devait être au courant de chaque initiative particulière de l'agence de sécurité au Canada ou si, comme d'autres députés semblent l'indiquer, le pouvoir politique au Canada, notamment le solliciteur général, le cabinet et le premier ministre étaient tous au courant de l'activité du corps national de la police et le service de sécurité. Je n'ai donc pas très bien compris quel était l'apport des partis de l'opposition en vue d'améliorer les relations entre le gouvernement élu et le corps national de la police.

● (0212)

Je connais maintenant un peu la façon de penser de divers députés. Je suis un peu déçu que le député de Central Nova (M. MacKay) ait jugé souhaitable d'entrer à la Chambre des communes cet après-midi à 3 heures après la période des questions et de dire qu'il avait trouvé un dispositif d'écoute électronique dans une chaise de son bureau. Évidemment, je le crois, mais je suis assez déçu qu'il soit immédiatement allé devant les caméras de télévision pour dire que cela constituait une preuve d'une action illégale de la part de la GRC ou de la direction de planification et de l'analyse de la police et de la sécurité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il n'a pas dit cela.

M. Paproski: Il n'a pas dit cela.

M. Blaker: J'accepte qu'on m'interrompe et qu'on me reprenne. J'ai regardé les nouvelles de 11 heures à la télévision dans la salle des pas perdus et quand un reporter a demandé au député de Central Nova qui, à son avis, avait installé le dispositif d'écoute, il a déclaré qu'il ne voulait pas porter d'accusation, mais que selon lui, c'était la GRC ou le colonel Robin Bourne. Si j'ai bonne mémoire, c'est ce qu'il a dit. Si quelqu'un conteste ce que j'ai dit, je me fierai à ma mémoire. Je suis prêt à demander qu'on vérifie la transcription de ce reportage à la télévision.

M. Baker (Grenville-Carleton): A quel poste était-ce?

M. Blaker: Je regrette de devoir dire au leader de l'opposition officielle à la Chambre que je n'ai pas remarqué quel poste diffusait ce reportage. Je suis raisonnablement certain de ce que j'affirme. En toute bonne foi, si je me trompe, j'accepterai certainement de retirer mes observations à la demande du député de Central Nova. Je ne pense pas me tromper. De toute façon, cette attitude de la part du député me déplaît. On en a parlé à la Chambre. Les agents de la GRC ne peuvent pas répondre aux accusations qui sont portées à la Chambre des communes. Il est malheureux qu'un député juge bon de porter une accusation contre la GRC même s'il est incapable de dire pourquoi il pense que la GRC était en cause. Le responsable pourrait tout aussi bien être moi ou un autre député.

M. Orlikow: C'est l'œuvre d'un lutin malicieux.

M. Blaker: Le député d'en face dit que c'est l'œuvre d'un lutin malicieux. La dernière fois qu'un incident du genre a été signalé à la Chambre, les responsables étaient les media d'information qui avaient agi en présence de CTV, si je me rappelle bien.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous étions les victimes.

M. Blaker: Oui, cela a été fait au parti néo-démocrate. Si j'étais en mesure de découvrir une pareille situation, je ne m'empresserais pas d'accuser d'emblée la GRC. Je me dirais qu'il existe au moins la possibilité qu'il puisse s'agir de quelqu'un d'autre. Je serais un peu hésitant. Je me demande si nous contribuons vraiment à une meilleure compréhension du problème de la sécurité au Canada lorsque nous lançons ces accusations sans aucunes preuves.

Un autre problème dont j'ai constaté l'existance au cours de la séance de ce soir est qu'un certain nombre de députés ont déclaré que d'anciens solliciteurs généraux, dont l'un est actuellement le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) et l'autre l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), étaient au courant de certains agissements légaux de la GRC, soit à l'époque où ils occupaient leur poste de solliciteur général, soit ultérieurement.

D'après ce qu'il m'a été donné de comprendre, le ministre des Approvisionnements et services ainsi que le ministre de la Consommation et des Corporations ont nié clairement et sans réserves avoir jamais eu connaissance de quoi que ce soit concernant les cambriolages et les divers agissements illégaux imputés à la GRC, lesquels ont été démontrés dans le cas de l'affaire de l'APLQ ou bien ne l'ont pas été dans d'autres cas. Il me semble que cette situation touche de près à l'application des règles traditionnelles de la Chambre des communes, à savoir que l'on accuse pas les gens de mentir à moins qu'il n'y ait de très sérieuses raisons de le croire. Lorsqu'un ministre formule une accusation selon laquelle un député ment, cette affaire est en général déférée au comité permanant des privilèges et élections. Dans le calme des petites heures du matin, j'espère que les députés qui ont inconsciemment laissé l'impression que les ministres mentent voudront bien réfléchir quelque peu à la portée de leurs paroles.

Je crois savoir que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a déjà soulevé une question de privilège, étant donné que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a déclaré que la GRC avait été délibérément manipulée par certains éléments du parti libéral. J'espère ne pas avoir trop déformé la citation.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je pense que c'est pourtant le cas.

M. Andras: Certains intérêts au sein du gouvernement.

M. Blaker: On vient tout juste de me corriger, et si je comprends bien il s'agit de certains intérêts au sein du parti libéral qui sont accusés d'avoir délibéremment manipulé la GRC. L'honorable député a parfaitement le droit de porter une telle accusation mais c'est également le privilège du député de ce côté-ci de la Chambre d'inviter son honorable collègue à se présenter devant le comité permanent des privilèges et élections ou de se rétracter.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Blaker: Non seulement est-ce une accusation portée contre des ministres du gouvernement, mais c'est aussi une accusation portée contre notre corps policier national. C'est une accusation sérieuse si on permet au public de continuer à croire, peu importe, qui sont les intérêts en question, qu'ils peuvent en fait manipuler le corps policier national.

Une voix: Ils le peuvent certainement.

M. Baker: On lance également une accusation de camouflage. En juillet, le solliciteur général a annoncé à la Chambre qu'il avait été mal informé, si c'est l'expression exacte; le mois précédent, on lui avait dit que l'incident de l'APLQ était un fait isolé, mais la GRC lui avait par la suite dit qu'il y avait d'autres allégations et qu'il ne s'agissait pas d'un incident isolé. De l'avis de la GRC, il a indiqué qu'il serait souhaitable de constituer une commission d'enquête, et le solliciteur général a effectivement décidé d'instituer une commission d'enquête, et le solliciteur général a effectivement décidé d'instituer une commission d'enquête dirigée par le juge McDonald. Il a remis certains documents au juge McDonald, y compris ceux dont il a été question à la Chambre aujourd'hui et vendredi concernant l'incendie d'une grange et le vol de dynamite.

Une voix: Qui a incendié la grange?

M. Blaker: Je ne vois pas comment on peut parler de camouflage quand, il y a plusieurs mois, le solliciteur général, à la demande de la GRC, a créé une commission d'enquête pour faire la lumière sur ces accusations. Un député d'en face demande: Qui a incendié la grange? Cela soulève un autre genre d'accusation. Des membres de la GRC ont été accusés à la Chambre d'être coupables d'avoir incendié une grange et volé de la dynamite. Je suis certain que le leader de l'opposition officielle à la Chambre sera d'accord avec moi. Nous ne devrions pas laisser au public l'impression que certains agents de la GRC sont coupables de quoi que ce soit.

M. Orlikow: N'est-ce pas vrai?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'est-ce pas vrai?

M. Blaker: Dans notre société, ce sont les tribunaux et les juges qui décident si ces allégations sont fondées ou pas. Ce n'est pas aux députés à établir si des membres de la GRC sont coupables ou non d'un acte criminel. Il faut voir les deux côtés de la médaille avant de condamner quelqu'un. On ne laisse même pas aux membres de la GRC la chance de présenter leur version des faits. Lorsque ces événements se sont passés, la loi n'interdisait pas l'écoute électronique, ni d'autres activités que la GRC a menées. On a passé une loi en 1975 et elle est toujours en vigueur. Pour établir si un agent de la GRC est coupable, il faut prouver, comme dans d'autres tribunaux, qu'aux termes du Code criminel, il y a eu *mens rea*, c'est-à-dire une intention délictueuse. Il est très difficile de déterminer si les officiers de la GRC avaient une intention criminelle suffisante pour que l'on puisse porter une accusation. Cette question reviendra maintes et maintes fois. Ce n'est pas la première fois que les députés en entendront parler.

• (0222)

M. Peters: Vous voulez dire qu'ils ne distinguent pas le bien du mal?

M. Blaker: Cela n'a rien à voir avec la question des intentions criminelles dont il s'agit lorsqu'on porte une accusation.

Une voix: Parlez-nous un peu du cambriolage de l'APLQ.

M. Blaker: C'est précisément ce que je fais quand je dis que la meilleure façon de porter des accusations de ce genre est de les faire entendre par un juge au tribunal. C'est ce qui a été fait dans le cas de l'APLQ. Ce que l'on ne fait pas dans le cas présent, c'est donner aux membres du corps policier la possibilité de faire la preuve de leur innocence. Les députés gardent l'impression que les membres du corps policier sont coupables d'infractions criminelles pour lesquelles ils n'ont pas subi de procès et dont ils n'ont pas évidemment été reconnus coupables. C'est un peu fort, que nous qui parlons tant de la règle du droit et approuvons si fort la GRC, nous condamnions des hommes et des femmes sans avoir entendu la preuve de leur culpabilité.

Une voix: Nous ne connaissons pas leurs noms.

M. Blaker: Raison de plus pour ne pas porter d'accusations aussi générales car elles touchent des centaines de personnes qui font partie de la GRC plutôt que des individus particuliers.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui commente sans cesse mes propos—et soit dit en passant et ce débat me plaît—est l'auteur d'une autre critique ou accusation remarquable. Il prétend que si ces faits sont maintenant rendus publics, c'est uniquement parce que le gouvernement, et en particulier le solliciteur général craignent que ces faits ne soient divulgués devant la Commission Keeble de Montréal, instituée par le PQ. Je pensais que tous les députés avaient parfaitement compris que c'est le solliciteur général du Canada et la GRC qui ont communiqué les documents au gouvernement du Québec qui, à son tour, les a fait parvenir à la Commission Keable et que ces documents sont à l'origine de tous les détails maintenant rendus publics.

M. Orlikow: Combien de documents ont-ils classé secrets?

M. Blaker: Je répondrai à cette question, mais tenons-nous-en à un sujet à la fois.

Comment le député de Winnipeg-Nord peut-il dire que le solliciteur général a dû lâcher ces renseignements tout de suite par crainte de ce que la Commission pourrait dire? C'est le solliciteur général lui-même qui, le 19 septembre, il y a plus d'un mois, a écrit au ministre de la Justice du Québec pour lui communiquer tous ces renseignements. Si l'on veut faire de la politique partisane, chacun pourra interpréter les choses à sa façon. Mais il faut quand même respecter la vérité, spécialement dans cette affaire. Si nous déformons la réalité, la population se méprendra sur nos motifs.

Il y a dans le pays des personnes et des groupes qui ne veulent pas se plier à la règle du droit et qui, pour arriver à leurs fins, sont disposés à employer des méthodes extrêmement dangereuses pour le reste de la société. D'autre part, il y a les droits et les libertés. La difficulté dont on a parlé ici aujourd'hui consiste à concilier ces exigences. Au lieu de parler de la difficulté de concilier les droits de la société et ceux de l'individu, au lieu de parler des attributions de la police et des attributions des services de sécurité, on s'est plu à lancer des accusations contre des ministres, des hommes politiques, contre le cabinet et contre le premier ministre dans un but évident d'électoralisme.

Je dis aux députés d'en face qu'à long terme, on nuit à l'efficacité des services de sécurité nationale lorsqu'on se permet de lancer ici des accusations sans fondement, d'accuser sans preuves les membres du service et de dénigrer la Gendarmerie que les députés sont par ailleurs unanimes à se féliciter.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a présenté des arguments que j'ai eu du mal à suivre. A ce que j'ai cru comprendre, il affirme que le premier ministre a encouragé la GRC à espionner le PQ.

M. Crosbie: Oui.

M. Blaker: Intéressant.

M. Crosbie: C'est ce que je pense.

M. Blaker: Donc, je ne déforme pas la pensée du député, c'est bien ce qu'il soupçonne. Vendredi, le premier ministre a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il avait été mis au courant de l'enquête sur le PQ en 1974 ou 1975, qu'il ne pouvait se souvenir exactement de l'année. Le député de Saint-Jean-Ouest soupçonne que l'enquête a été ordonnée par le premier ministre. Je crois que nous serons d'accord pour dire qu'il soupçonne le premier ministre d'avoir activement encouragé la GRC à mener cette enquête. Or, c'est tout le contraire de ce qu'a dit le premier ministre. J'espère que le député prend ses responsabilités; puisqu'il accuse le premier ministre de mentir, il sait qu'à un certain moment à la Chambre des communes tout député a le droit de se lever et de lancer une accusation, j'espère qu'il voudra bien prendre la parole pour le dire publiquement demain à 3 heures, avec toutes les conséquences que cela implique. C'est donc une affaire sérieuse.

J'en reviens maintenant, avec tout le respect qui lui est dû, au député de Peace River (M. Baldwin). Ce qui m'inquiète et j'espère avoir l'avis des députés là-dessus, c'est la question de solidarité ministérielle et de responsabilité parlementaire à propos de la police canadienne et de la sécurité nationale. Le député de Peace River a presque suggéré qu'il nous faudrait une commission parlementaire pour surveiller le service de la sûreté nationale. Cela me rend perplexe. J'ai entendu dans les corridors de la Chambre des communes des députés déclarer que le régime britannique prévoit une commission composée de députés chargés de surveiller le service de sûreté nationale en Grande-Bretagne. Il s'agit de MI-5 et de MI-6. Ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de commission en Grande-Bretagne chargée de surveiller les services de la sûreté nationale.

Une voix: Le SIS.

M. Blaker: Le SIS est une des fonctions du M15 et de M16. Non seulement il n'y a pas en Grande-Bretagne de commission parlementaire chargée de surveiller les activités du service de sécurité mais contrairement à ce qui se passe au Canada, il n'y a absolument pas d'intervention auprès des directeurs de revues qui sont libres de publier ce que bon leur semble. A la Chambre des communes britannique, le procureur général ne répond pas aux questions concernant le service de sécurité. On n'a jamais vu chez eux de débat comme celui dont la Chambre a été saisie aujourd'hui. Cela est hors de question et ne se fait pas. En Grande-Bretagne, on va même plus loin, car le gouvernement peut délivrer un avis pour empêcher un rédacteur d'imprimer certains faits concernant une question particulière de sécurité nationale, lorsqu'elle est à l'étude. Nous n'avons pas de contrôle de ce genre chez nous.

La question de la solidarité ministérielle telle que la voit l'opposition, elle aussi, me rend perplexe. Si l'opposition pense que le solliciteur général devrait être au courant de toutes les opérations entreprises par la GRC ou par les services de sécurité du Canada pendant toute l'année, cela reviendrait à être au courant de 5,000, 10,000 ou 15,000 opérations de police par an.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous êtes prêt à me dire que mon temps de parole est écoulé. J'accepte et je présente mes excuses aux députés pour les avoir retenus si tard.

● (0232)

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis navré que le secrétaire parlementaire soit parti. Je viens de l'entendre il y a quelques instants. Il parlait du système britannique et j'aimerais analyser ses arguments un par un.

Le député a parfaitement raison de dire qu'en ce qui concerne la sécurité nationale, les questions seraient posées mais resteraient sans réponse, mais j'espère que le secrétaire parlementaire ne renchérit pas sur le leader du parti libéral pour dire que cette affaire est une affaire de sécurité nationale et que le Parti Québécois, parti politique dûment constitué, que j'exècre du fait de ces objectifs, mais qui est néanmoins dûment constitué, mettait soudain en danger la sécurité nationale. Je pense que le député de New Westminster (M. Leggatt) a parfaitement raison de dire que le gouvernement ne peut pas faire de distinction entre ces questions, et le secrétaire parlementaire en a fourni la preuve. C'est bien dommage, car il pensait défendre la cause du gouvernement.

Le problème, c'est que dans l'un de ces cas, il s'agit purement et simplement de surveillance politique et j'ose dire qu'aussi bien à la Chambre des communes du Royaume-Uni, qu'à celle de la Nouvelle-Zélande, à la Chambre des communes australienne ou à la Chambre des communes du Canada, si un député ne posait pas de question quant à une pratique aussi douteuse, ou si le gouvernement refusait de répondre à la question posée, les personnes concernées seraient tout aussi suspectes, et à juste titre.

Le secrétaire parlementaire demande la parole. Il a eu son temps de parole. En fait, il l'a même dépassé de 3 minutes.

Le secrétaire parlementaire a ensuite répondu au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui avait dit que le premier ministre (M. Trudeau) avait lui-même ordonné les enquêtes qui ont déclenché toute cette affaire. Je ne sais pas si le député l'a dit ou non . . .

M. Crosbie: Je ne l'ai pas dit.

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . mais le compte rendu tirera cette affaire au clair, et les députés pourront la résoudre par la voie parlementaire habituelle.

Le secrétaire parlementaire doit savoir que le premier ministre n'a certainement pas agi comme un premier ministre vigilant. Il a dit: «Bon sang, les gars, il faut que ça cesse». Et le silence est tombé jusqu'à ce qu'il se montre étonné que quelque chose se préparait. Ce qu'il compte noter c'est ce que le premier ministre a fait. Ne s'est-il pas contenté de dire: «Bon sang»?

Une voix: Il ne voulait pas savoir.

M. Baker (Grenville-Carleton): A-t-il fermé les yeux? Mon collègue est secrétaire parlementaire d'un responsable de la Couronne. Il existe un principe de droit selon lequel on ne peut faire indirectement ce qu'il ne convient pas de faire directement. Je suggère au secrétaire parlementaire d'examiner ce manque de vigilance de la part du premier ministre, car lorsque le moment viendra, c'est une des questions à laquelle il faudra répondre.

GRC

Le secrétaire parlementaire a parlé de la franchise du gouvernement. Sauf erreur, c'est à peu près en ces termes qu'il s'est exprimé. Je pense qu'il a dit que le solliciteur général (M. Fox) avait agi très rapidement. Nous n'en avons aucune preuve. Tout ce que nous savons, c'est que le solliciteur général a manifesté une certaine répugnance quand il a refusé de se présenter à la Chambre, sachant ce qu'il avait sur le cœur vendredi dernier, pour faire une déclaration à l'appel des motions, mais il a choisi plutôt de faire sa déclaration à l'occasion du débat sur le discours du trône de manière à esquiver nos questions. C'est une pratique parlementaire mesquine. Je l'ai déjà dit et je le répète.

C'est une pratique parlementaire mesquine. On ne le ferait jamais à Terre-Neuve et je doute également qu'on le fasse au Royaume-Uni. Le secrétaire parlementaire veut citer ce geste en exemple. Cela devrait être interdit et un ministre du Royaume-Uni n'essaierait même pas de le faire, mais on a tenté de le faire ici, de faire passer cette déclaration un vendredi après-midi. Ainsi, lorque la commission Thibault se réunira cette semaine, il y aura eu au moins un semblant de divulgation.

Le secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Blaker) a soutenu que c'était l'opposition qui accusait des membres de la Gendarmerie royale du Canada d'avoir agi illégalement. Je me trouvais dans la salle 130-S vendredi et j'ai entendu le solliciteur général condamner la Gendarmerie royale après qu'on lui eut demandé s'il considérait ces agissements comme illégaux. Lorsqu'on lui a demandé si les auteurs de ces actes avaient au préalable obtenu un mandat, il a répondu qu'il ne serait pas là si c'était le cas. Autrement dit, il n'aurait eu aucune raison de venir faire une déclaration au Parlement s'il n'avait pas été disposé à porter les premières accusations contre la GRC, comme il l'a fait vendredi dernier et comme il l'a fait en bas pour le réseau national de télédiffusion. Le secrétaire parlementaire hoche la tête. C'est son droit. Il devrait lire le compte rendu. J'étais ici et j'ai tout suivi.

La situation étant ce qu'elle est, le secrétaire parlementaire est venu nous dire ici même, que nous considérons comme le tribunal le plus important du pays lorsque cela nous convient, qu'un député n'a pas le droit de poser une question sur les activités de n'importe quel fonctionnaire fédéral, peu importe son allégeance politique.

M. Blaker: Je n'ai jamais dit cela.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le secrétaire parlementaire a passé à un doigt près de le faire. Il a dit qu'on imputait des motifs, qu'on noircissait la réputation au cours des délibérations, par les questions posées à la Chambre. Il vient tout juste de faire la même chose; il ne peut certes être de cet avis. S'il l'est—ce dont je doute, et dans ce sens il défendait l'indéfendable—alors, il a tort de l'être, et il doit le reconnaître.

Le secrétaire parlementaire a raison de dire que le mot «dissimulation» a été employé au cours du débat. Le mot «dissimulation» a acquis une signification toute particulière à cause de certains événements qui se sont produits dans la région sud de l'Amérique du Nord et auxquels le sujet à l'étude a été comparé, à tort ou à raison; les arguments pédants présentés pour déterminer si on doit le comparer à l'affaire du Watergate ne m'ont pas impressionné. Peu importe l'étiquette qu'on lui donne; le fait est qu'on a demandé à la Chambre si le mandat devrait être élargi pour permettre de dissiper tous les soupçons—pas seulement à la Chambre mais à l'extérieur aussi—d'aucuns ayant exprimé l'avis que le mandat de la Commission McDonald est peut-être circonscrit au point où les commissaires pourraient raisonnablement l'interpréter comme les autorisant à enquêter uniquement sur l'activité de la GRC.

Soit dit en passant, je signale au secrétaire parlementaire que ce pourrait être considéré comme une accusation implicite du gouvernement à l'encontre de la GRC. A mon avis, il n'est pas normal que dans les circonstances entourant cette affaire, il règne un doute ou même une divergence d'opinion entre le gouvernement et le chef de l'opposition (M. Clark) sur l'ampleur du mandat. A mon avis, le gouvernement devrait immédiatement prendre des mesures pour élargir ce mandat. Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui, le chef de l'opposition a formulé quelques suggestions à cet égard. S'il nous faut faire une erreur dans la tenue de cette enquête, et bien faisons-là en accordant des pouvoirs les plus vastes possibles. Ce n'est pas une demande exagérée et quand une telle question se pose, quand un tel doute règne et que des réputations sont en jeu, je ne comprends pas pourquoi on ne donne pas aux députés le plus de moyens possibles pour examiner la question de la responsabilité ministérielle.

Quel renseignement a été transmis entre les ministres et les services de sécurité et entre ces derniers et la GRC? Si aucun renseignement n'a été transmis, qu'était-ce donc? Les ministres ont sans nul doute une responsabilité.

Ce qui est intéressant, c'est que les deux anciens ministres qui seraient sans doute les mieux placés pour nous dire ce qui s'est passé au cours de ce débat ne sont pas intervenus. Ils sont tous deux restés là, assis l'un à côté de l'autre comme deux écoliers. Ils sont restés assis là, à écouter le débat, mais ils n'ont pas bondi pour dire «Voilà ma position—voilà ce que je savais, non au sujet de l'Agence de presse libre à propos de laquelle des déclarations ont déjà été faites, mais au sujet de choses qui ont été dites au cours du débat ce soir.» Mais ils n'ont rien dit, monsieur l'Orateur. Que peut-on penser de ce silence? C'est là qu'il y a dissimulation, car le gouvernement n'a pas démontré son innocence.

● (0242)

Le ministre n'a pas dit toute la vérité dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre aujourd'hui, même s'il a parlé pendant une heure et répondu aux questions. S'il l'avait fait, il n'en aurait pas été question aux informations de 11 heures ce soir. Les choses en sont là et le gouvernement connaît la réponse. Tant qu'on n'y aura pas répondu, on laisse planer une accusation—et peut-être plus—contre la Gendarmerie Royale du Canada.

L'une des difficultés que pose le gouvernement actuel, c'est que quand tout va bien, les ministres s'en attribuent le mérite, mais quand les choses commencent à mal tourner, ils deviennent soudain des spectateurs innocents. Je pense qu'il nous faut tenir compte de la position du gouvernement.

Le député de Niagara Falls (M. Young) a demandé d'un ton badin si le solliciteur général (M. Fox) était dans l'obligation de savoir tout ce que pouvaient faire les agents ou organismes relevant de lui. Il comptait que je répondrais oui. Mais nous savons bien que cela est matériellement impossible. Le ministre ne peut pas être au courant de tout, mais il en est responsable et c'est de cela qu'il s'agit ici.

Il est de tradition, dans notre système parlementaire et dans tous les Parlements du Commonwealth, que le ministre réponde de ce qui se passe dans son ministère même lorsqu'il n'en a pas connaissance. Cela s'applique ici. Bien sûr qu'il ne peut être au courant de tout. Mais il n'en est pas moins responsable en dernier ressort. De toutes les activités de l'État il est inévitable que le maintien de la sécurité relève essentiellement de l'exécutif. Malgré tout ce qu'on pourra inventer, le Parlement ne pourra jamais en avoir la maîtrise réelle. Ces choses sont données à un gouvernement de plein gré, en dépôt, mais quand la confiance est trompée, quand un micro dissimulé est trouvé dans le bureau d'un député, Dieu seul sait si un organisme du gouvernement l'a installé, mais quand des organismes de l'État sont impliqués dans des actes illégaux, alors on peut parler d'abus de confiance. Le gouvernement doit aux députés et aux Canadiens une explication.

Nous n'avons pas reçu d'explication jusqu'ici dans le débat et au cours de la période des questions aujourd'hui. Je dis au gouvernement et au secrétaire parlementaire, qui s'est efforcé de défendre l'indéfendable, que le point du vue du gouvernement dans cette affaire n'est pas conforme à ce que je crois être les traditions et les exigences d'une société démocratique.

Ce qui s'est produit malheureusement est que ce gouvernement sur la défensive, secret et arrogant associe son intérêt à l'intérêt national et il a tort, monsieur l'Orateur. C'est le dilemme où se trouve le gouvernement, non pas le dilemme posé par le secrétaire parlementaire (M. Blaker) au solliciteur général. Le gouvernement a trompé la confiance la plus sacrée que lui accordait une population confiante—car il devait tenir la bride haute à nos services de sécurité. Il n'y a aucun autre moyen de les avoir en main, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a trompé cette confiance et je soutiens en toute déférence que le solliciteur général, ses prédécesseurs et tout ministre impliqué, même aux échelons supérieurs, ne sont pas aptes à exercer leurs fonctions. Ce sont des hommes agréables, probablement excellents pères de famille, mais qui n'ont pas les qualités qu'il faut pour gouverner. Voilà la question qui nous intéresse.

Le secrétaire parlementaire a opposé le besoin de sécurité aux droits des personnes. Je tiens pour l'un de mes droits en tant que personne que les services de sécurité se conforment à la loi. Je ne suis pas convaincu qu'ils s'y conformeront toujours. Je n'accepte pas non plus les arguments que le ministre a avancés pour se défendre.

Il s'agit en fait de la question de la responsabilité ministérielle. Ou bien les ministres étaient au courant des cambriolages et ont tenté de les camoufler, ou bien ils ne l'étaient pas, ce qui prouve qu'ils sont incapables de surveiller le secteur d'activité le plus délicat de leur ministère. Dans les deux cas, le cabinet est à blâmer et devrait être couvert de honte. Il s'est déçu lui-même, il a déçu le Parlement et il a déçu les Canadiens. Il devra en répondre à la population.

Je ne blâme pas les agents de la GRC, mais ils sont, comme tous les Canadiens, assujettis à la loi. Ce sont cependant les ministres qui sont responsables en fin de compte de ce qui doit se faire, et ce sont eux qui devront assumer le poids de leur échec à cet égard.

Monsieur l'Orateur, avant de partir, je voudrais, au nom de tous les députés, vous transmettre, ainsi qu'au personnel qui nous a permis de travailler pendant toute la nuit, nos sincères remerciements.

M. l'Orateur adjoint: En mon nom et au nom de tous, je dois dire que nous avons été très heureux d'assister à cet important débat.

Conformément à l'article 26(13), je suis convaincu que le débat est terminé. Je déclare donc la motion adoptée.

Le Chambre s'ajourne à 2 heures cet après-midi.

(À 2 h 50 du matin, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

DEMANDE DE PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUR LE PRÉSUMÉ CAMOUFLAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente. Il s'agit d'une affaire considérée comme de la plus grande gravité par tous, sauf par le gouvernement qui rejette les questions et tient le premier ministre éloigné de la Chambre. Comme ce dernier est personnellement et directement comptable de la probité du gouvernement et plus précisément de la direction de l'activité gouvernementale relative à la sécurité nationale, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre exige que le premier ministre du Canada soit à son siège ici à 2 heures demain après-midi, afin de répondre aux questions sur les activités illégales et sur le camouflage dont son gouvernement se rend coupable.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'UNE LETTRE AU MINISTRE AU SUJET DU CAMBRIOLAGE À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. J'ai appris que le directeur général de la sécurité de la GRC a adressé à l'ancien solliciteur général, l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations, une lettre datée du 19 décembre 1972, par laquelle il lui fait part du cambriolage de l'Agence de Presse Libre effectué à l'automne de cette année-là. Or, l'ancien solliciteur général a soutenu qu'il n'a pas été mis au courant de ce cambriolage avant mars 1976; je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne au solliciteur général de chercher dans ses dossiers une lettre de ce genre, document qui porte le numéro 26 dans les délibérations de la commission d'enquête Keable au Québec, afin de s'assurer que cette lettre existe bien.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

PROPOSITION DE CONFÉRENCE AVEC LES MINISTRES DES PROVINCES CONCERNANT LA COLLABORATION D'ICI LA FIN DES ENQUÊTES SUR LA POLICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Il existe des tensions entre les autorités fédérales et certaines provinces comme l'Alberta et le Québec qui font des enquêtes menées sur divers aspects de l'administration de la justice et qui touchent la GRC. Certains points constitutionnels et juridiques font obstacle, mais ils ne pourront fort probablement pas être éclaircis avant plusieurs mois. Je propose donc, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que le solliciteur général et le ministre de la Justice rencontrent leurs homologues provinciaux afin de voir s'ils ne pourraient pas collaborer jusqu'à ce que toutes les commissions d'enquête, y compris la Commission royale McDonald, aient pu formuler des conclusions motivées et des recommandations.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON PROPOSE QUE LES AUTORITÉS PRÉSUMÉES RESPONSABLES D'ABUS DE POUVOIR SOIENT DÉMISES DE LEURS FONCTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et particulièrement urgente.

Ordinateur du Conseil privé

Étant donné la situation confuse créée par les agissements illégaux du Comité spécial de la GRC chargé de surveiller la sécurité de l'État; étant donné l'indignation générale qu'elle provoque dans toute la population et étant donné que le gouvernement est directement responsable de cet abus de pouvoir inadmissible parce que cette situation est le résultat de la conception étroite qu'il a de l'unité canadienne, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que les autorités directement ou indirectement responsables de cet abus de pouvoir soient immédiatement démises de leurs fonctions et s'il s'agit de ministres du gouvernement, qu'ils donnent leur démission sur-le-champ.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'UTILISATION DE L'ORDINATEUR DU BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité. On a fait servir les revenus publics du Canada à l'achat et au fonctionnement d'un ordinateur d'un million de dollars dans l'Édifice de l'Est à la suite d'une idée qui a «comme surgi» dans le bureau du Conseil privé, et dont on a dissimulé les dépenses au poste des services administratifs du Conseil privé. Or l'une des principales fonctions de cet ordinateur consiste à assurer un service très perfectionné de dépistage de nouvelles pour le premier ministre, et comme un expert en informatique a expliqué qu'il avait été conçu comme un instrument au service du Parti libéral et est essentiellement devenu un bureau de recherche au service de Trudeau, je propose, appuyé par le député de Halton-Wentworth (M. Kempling):

Que l'on prie le personnel du bureau du Conseil privé de s'abstenir d'imaginer des gadgets coûteux pour le premier ministre, et que l'on permette à tous les partis politiques représentés à la Chambre d'utiliser l'ordinateur et ses données de sorte que personne ne soit tenté à l'avenir d'espionner avec ce gadget ou de pister le premier ministre.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. Matte.]

• (1412)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ENTRÉES AVEC EFFRACTION DANS LES LOCAUX DES PARTIS POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'étant donné le cambriolage dont le bureau fédéral du Nouveau parti démocratique a fait l'objet le 3 décembre 1972, le gouvernement ordonne la tenue d'une enquête complète sur les perquisitions et les cambriolages dont les locaux de différents partis politiques peuvent avoir fait l'objet au Canada.

Contrairement au ministre, je ne songe pas uniquement au bureau central des partis.

M. l'Orateur: Présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je désirerais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité.

En déclarant à la Chambre que le gouvernement n'augmenterait pas le taux de base des pensions d'invalidité à cause des contraintes économiques, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a suscité une inquiétude et une consternation largement répandue dans tout le pays chez les Associations d'anciens combattants et chez les vétérans en général. Ce refus du ministre tourne en dérision l'engagement du Canada à l'égard des vétérans de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée. Je propose donc, appuyé par le député de Halton-Wentworth (M. Kempling):

Que l'on saisisse le comité permanent des affaires des anciens combattants de la question des pensions d'invalidité.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il un tel consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE CODE CRIMINEL

PROPOSITION DE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion portant sur une affaire urgente. D'après toutes les indications dont nous disposons et tous les sondages sérieux qui ont été menés depuis cinq ans, il apparaît qu'environ 80 p. 100 de la population canadienne est en faveur du rétablissement de la peine capitale au Canada. Par ailleurs, tout dernièrement, un nouveau meurtre a été perprété sur la personne d'un policier; le sergent Roland McKean a été abattu et tué dans l'exercice de ses fonctions à Collingwood, en Ontario. Les Canadiens ne devraient plus être obligés de supporter plus longtemps les tergiversations du gouvernement. Ce dernier n'a en effet toujours pas tenu de référendum sur cette question importante qui intéresse tous les Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le gouvernement fasse immédiatement le nécessaire pour que la peine capitale soit rétablie au Canada.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Normalement, la période des questions devrait débuter maintenant. Le solliciteur général (M. Fox) m'a cependant fait parvenir un préavis dans lequel il manifeste son intention de soulever la question de privilège en signalant clairement qu'il peut très bien y traiter de sujets qui devraient normalement être abordés au cours de la période des questions. Je vais toujours lui laisser soulever cette question, ce qui reculera d'autant la période des questions.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FOX—MISE AU POINT RELATIVE AUX PROPOS DES DÉPUTÉS DE NEW WESTMINSTER ET DE CENTRAL NOVA

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui touche, à mon avis, les privilèges des députés et qui, à cause des révélations que je vais faire, devrait modifier sensiblement le déroulement de la période des questions.

Au cours du débat d'urgence d'hier soir, le député de New Westminster (M. Leggatt) a fait mention, au cours de son intervention, d'un document qui se présente comme étant une note de service adressée au ministre du travail de la Colombie-Britannique par M. Robin Bourne de la direction de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité. Le député n'a pas hésité à mentionner publiquement ce document, en dépit des doutes qu'il avait lui-même sur son authenticité. Je tiens à dire sans plus tarder à la Chambre que cette note ne vient pas de M. Bourne et qu'il s'agit sans aucun doute d'un faux.

Des voix: C'est une honte!

M. Fox: Cette note a été rédigée sur un papier qu'on trouve un peu partout en vente dans la région d'Ottawa. D'autre part, l'appellation de la direction n'est pas exacte, le document n'est pas signé et le numéro de classement utilisé n'a rien à voir, même de loin, avec ceux utilisés par cette direction de mon ministère. Il ne fait aucun doute que ce document est l'œuvre d'une ou de plusieurs personnes malveillantes. Malheureusement, le député de New Westminster, qui a lui-même exprimé des doutes sur l'authenticité du document, n'a pas jugé bon de vérifier auprès de mon bureau avant de le rendre public.

Des voix: Quelle honte!

M. Fox: Je compte remettre le document aux autorités compétentes pour qu'elles fassent enquête à ce sujet. J'espère sincèrement que le député de New Westminster sera disposé . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous permettons au solliciteur général de soulever des points reliés directement au déroulement de la période des questions, mais il doit s'en tenir strictement aux points en cause.

M. Fox: Je voudrais parler d'autre chose, mais j'espère que le député de New Westminster est prêt à apporter sa pleine collaboration à cette enquête, pour que cette ou ces personnes malveillantes soient démasquées.

Des voix: Bravo!

● (1417)

M. Fox: Voici, le député de Central Nova (M. MacKay) a soulevé hier la question de privilège à propos d'un appareil d'écoute électronique qu'on aurait trouvé dans son bureau. S'il faut se fier à la presse, le député aurait dit que la pose de ce dispositif pouvait fort bien avoir été l'œuvre des services de sécurité de la GRC. Je me suis renseigné et je puis assurer à la Chambre que moi, en tant que solliciteur général, je n'ai jamais autorisé la moindre écoute électronique dans le bureau du député et je puis aussi affirmer que le commissaire de la GRC m'a assuré que son service chargé des activités criminelles n'a jamais posé cet appareil. Nous, du parti ministériel, estimons toutefois que cette question revêt la plus haute importance et qu'elle nécessite une enquête exhaustive pour que nous puissions déterminer qui est le coupable d'un acte aussi méprisable. Soyez assuré, monsieur l'Orateur, que si vous en exprimez le désir, vous pourrez compter sur le plein concours de la GRC sur cette affaire.

Une voix: Et sur celui du gouvernement?

M. Fox: Cette question est beaucoup trop importante pour que nous attendions que les choses s'arrangent avec le temps. On a fait des insinuations. Il est temps qu'on les remplace par la vérité et cette vérité ne pourra jaillir qu'à la suite d'une enquête complète.

Des voix: Bravo!

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire à la Chambre que j'accepte l'explication que vient de nous donner le solliciteur général (M. Fox) au sujet de la nature de ce document, soit qu'il s'agirait d'une fumisterie bien orchestrée.

Des voix: Oh, oh!

M. Leggatt: Mais, monsieur l'Orateur, étant donné le genre de renseignements mis à la portée des députés dans tant de domaines, il n'y a pas lieu de s'étonner si un député en vient à la conclusion que le document était authentique. Je le répète, j'accepte naturellement l'explication du solliciteur général. J'espère qu'il ira plus loin encore et que non seulement il dira à la Chambre que le document est faux mais également les renseignements qu'il contient, et qu'aucune activité ayant trait au renseignement et de la nature dont fait état le prétendu document n'a eu lieu à l'égard des personnes qui y sont nommées.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: S'il pouvait le faire, la Chambre serait assurément satisfaite. Toutefois, j'accepte l'explication qu'il a donnée concernant le document. J'ajoute que je suis ravi qu'il donne suite à l'affaire en menant une enquête, car nous tenons tout autant que le solliciteur général à en avoir le cœur net.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je tiens à remercier le solliciteur général de sa déclaration. Je voudrais aussi lui demander d'éclaircir un point—il l'a peut-être fait, mais je ne l'ai pas saisi—a-t-il dit qu'il avait reçu cette assurance uniquement du côté criminel de la GRC ou cette assurance englobe-t-elle tous les aspects de la GRC ou des organismes connexes?

M. Fox: Tous les aspects de la GRC, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les questions qui ont été soulevées ont peut-être contribué à étoffer un peu plus la question de privilège. Quoi qu'il en soit, la période des questions aurait débuté il y a environ sept minutes; je propose donc qu'elle soit prolongée jusqu'à environ 3 h 7.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE DÉNÉGATION FORMELLE DE L'EXERCICE D'UNE SURVEILLANCE DES DÉPUTÉS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il était certes réconfortant et inusité d'entendre le solliciteur général dire que la vérité ne pourra jaillir qu'à la suite d'une enquête complète. C'est ce que nous croyons, certes, et nous aimerions que le gouvernement s'intéresse davantage à l'institution d'un comité spécial d'enquête que nous réclamons. En l'absence du premier ministre, qui devrait être à la Chambre des communes aujourd'hui . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle a trait à une lettre du premier ministre que je recevais à mon bureau le 18 octobre dernier. Il convient d'en citer un passage, que voici:

> Je peux, toutefois, affirmer catégoriquement que depuis que je suis premier ministre du Canada, aucun député fédéral n'a fait l'objet à son insu d'une surveillance autorisée, y compris une surveillance électronique, de la part du service de sécurité de la Gendarmerie royale.

[M. Leggatt.]

● (1422)

Fin de la citation en question. Je signalerai à la Chambre que le premier ministre a explicitement limité cette garantie au service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada.

Étant donné la révélation que mon collègue de Central Nova a faite hier, je voudrais que le premier ministre suppléant déclare sans équivoque possible qu'il a obtenu l'assurance du service de sécurité de la GRC et de toutes les autres directions de la sécurité du gouvernement du Canada que la déclaration du premier ministre est toujours valable.

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ferai d'abord remarquer à l'honorable député que le premier ministre est plus assidu à la Chambre que lui.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'ai rencontré le solliciteur général ce matin et je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a déclaré à la Chambre ce matin à propos du micro qui a été installé dans le bureau du député de Central Nova. Il s'est informé auprès de la GRC et de toutes les directions de la GRC et auprès des gens qui s'occupent de sécurité et ils lui ont juré qu'ils n'avaient rien à voir dans cette affaire. Monsieur l'Orateur, à cause de l'importance de cette question qui concerne tous les députés du Parlement, j'exhorte Votre Honneur à faire toutes les démarches possible pour savoir exactement ce qu'il en est.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a bien pris garde de ne pas répondre à ma question. Au nom du gouvernement, le premier ministre suppléant pourrait-il affirmer catégoriquement que l'assurance que le premier ministre me donnait dans une lettre parvenue à mon bureau le 18 octobre dernier tient toujours et qu'elle ne s'applique pas simplement au service de sécurité, mais aussi à tous les autres organismes de sécurité du gouvernement du Canada?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas d'autre service de sécurité que celui de la GRC. C'est le premier ministre qui a rédigé cette lettre et nous n'avons rien à y changer.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, puisqu'en sa qualité de remplaçant provisoire du premier ministre responsable de toutes les activités du gouvernement, le premier ministre suppléant vient de m'assurer catégoriquement—c'est en fait ce que je voulais savoir—que l'assurance du premier ministre tient toujours et qu'elle s'applique à tous les organismes de sécurité du gouvernement du Canada, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la chambre si, avant de donner cette assurance à la Chambre, il a personnellement consulté le général Dare, directeur général du service de sécurité, ainsi que le colonel Bourne, chef du Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité, et obtenu de l'un et de l'autre l'assurance complète et sans équivoque que les services dont ils sont responsables ne se livrent pas ou ne se sont jamais livrés à la surveillance électronique ou autre de quelque membre du Parlement? Le premier ministre suppléant a-t-il demandé et obtenu de ces officiers cette assurance précise?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit tout à l'heure que j'avais parlé au solliciteur général ce matin et qu'il a réclamé ces garanties à la GRC. Il a donné la réponse ici même il y a quelques minutes et celle-ci me satisfait entièrement.

LA PERSONNE AUTORISANT LA SURVEILLANCE DE CERTAINS GROUPES DE LA SOCIÉTÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le solliciteur général nous a exposé le mandat qui a été donné en mars 1975 au service de sécurité du gouvernement et sur lequel ce service est censé s'appuyer. Il apparaît toutefois clairement que le gouvernement a fait surveiller des particuliers et des groupes de personnes dont les activités ne revêtent pourtant pas un caractère subversif car il s'adonnent tout au plus à une certaine opposition politique. Cette surveillance vise les partis politiques, les moyens d'informations, les syndicats et, pour ce qu'on en sait, sans doute à certains citoyens également. Je voudrais que le premier ministre suppléant ou le solliciteur général me dise qui a autorisé la gendarmerie à surveiller les partis politiques, les media d'information et peut-être les citoyens ordinaires.

● (1427)

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, voici une question tout à fait inacceptable. Le solliciteur général a répondu hier à toutes les questions qui lui ont été posées. Il s'est mis à la disposition du public vendredi. Il a fourni à la Chambre des communes tous les faits concernant l'autorisation donnée pour l'installation des tables d'écoute à Montréal. Des insinuations de ce genre ne sont pas dignes d'un chef d'opposition sérieux.

Des voix: Bravo!

LE CAMBRIOLAGE AU SIÈGE DU PARTI QUÉBÉCOIS—LA MISE AU COURANT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Vendredi dernier, le solliciteur général a déclaré à la Chambre qu'il avait informé les autorités du Québec du cambriolage au quartier général du Parti québécois à Québec il y a quatre ans.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Ce sont les mots qu'il a employés. Ils figurent au compte rendu. Il s'agit en l'occurrence de la perpétration de deux crimes. La procureur général du Québec a été dûment saisi du premier délit. Qu'est-ce que le solliciteur a fait pour en savoir plus sur ce qui est de prime abord un cas d'obstruction de la justice mettant en cause des gens de son ministère ou de son bureau? Il ne fait donc pas de doute que son prédécesseur, le ministre de la Consommation et des Corporations, peut être soupçonné de conspiration ou de mauvaise administration. Dans un cas comme dans l'autre, il est accusé par les Canadiens.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Si le député se donnait la peine de lire ma déclaration, monsieur l'Orateur, il verrait que nulle part je n'y ai parlé d'entrée par effraction au siège social du Parti québécois. Il s'agit là d'une chose qu'a répétée à maintes reprises le chef du Nouveau Parti démocratique malgré mes négations répétées. Cette entrée par effraction s'est produite dans un autre immeuble à Montréal où étaient conservées les bandes d'ordinateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Le député a de plus posé une question touchant la possibilité d'entrave à la justice. Depuis mon entrée en fonctions comme solliciteur général, j'ai eu l'occasion d'étudier les dossiers concernant des possibilités d'illégalités. Dans aucun cas n'y ai-je trouvé d'indices laissant croire que l'un de mes prédécesseurs aurait fait entrave à la justice. Bien au contraire, tout dans les dossiers démontre qu'aussitôt que mon prédécesseur, le ministre de la Consommation et des Corporations, eut été mis au courant d'une activité illégale, il s'empressa d'en prévenir les autorités provinciales afin qu'elles puissent prendre les mesures nécessaires.

LE CAMBRIOLAGE AU SIÈGE DU PARTI QUÉBÉCOIS—LA POSSIBILITÉ DE MESURES CONTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, nonobstant la déclaration faite hier par le solliciteur général à mon collègue d'Egmont, savoir qu'aucun membre des services de sécurité, y compris le directeur général, n'estimait à l'époque qu'il s'agissait d'un acte illégal, il est patent qu'il y a eu acte illégal et le procureur général du Québec a été saisi de la question. Au moins quatre articles du Code criminel ont été violés, soit ceux qui portent sur le vol, la pénétration par effraction, l'entrave à la justice et la conspiration. Vu l'absence honteuse du premier policier de notre pays, le procureur général, qui est le responsable en la matière, je pose ma question au solliciteur général. Comme il y a manifestement conflit d'intérêts entre lui et son prédécesseur, le ministre de la Consommation et des Corporations, au sujet de la conspiration, tel que le Code criminel l'entend, quelles mesures compte-t-il prendre contre l'ancien directeur général de la sécurité qui, de toute évidence, savait qu'on avait perpertré un crime? En outre, quelles mesures compte-t-il prendre pour ouvrir une enquête objective et impartiale sur le travail du cabinet du solliciteur général du Canada?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est manifeste que le député ne veut pas poser des questions mais poser au juge et, sans autre forme de procès, condamner les gens qui se sont livrés à certaines activités. De nôtre côté, nous sommes prêts à laisser la justice suivre son cours. Nous croyons que celui qui statuera sur la culpabilité de quelqu'un devra être un juge qui a entendu tous les témoignages ou qui a pris connaissance de tous les faits.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Le député m'a également demandé s'il y aurait conflit d'intérêts entre mon cabinet et celui du ministre actuel de la Consommation et des Corporations. Il ne fait aucun doute que de ce côté-ci de la Chambre nous avons tenu à ce qu'il ne puisse y avoir ne serait-ce que l'ombre d'un conflit d'intérêts et c'est pour cette raison que nous avons créé une commission d'enquête dotée de tous les pouvoirs nécessaires pour examiner toutes les actions illégales qui auraient été commises par la GRC. D'autre part, en dépit des affirmations de l'opposition et de ce que dit le *Globe and Mail* de ce matin, cette commission est habilités à faire comparaître les ministres concernés. J'ajouterais que les ministres concernés, c'est-à-dire le ministre des Approvisionnements et Services et le ministre de la Consommation et des Corporations, ont déjà fait part publiquement de leur intention de se soumettre à toute demande de comparution de la part de la commission.

● (1432)

Des voix: Bravo!

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LES MOTIFS DU RETARD À INFORMER LES AUTORITÉS POLICIÈRES DU QUÉBEC

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je voudrais également poser une question au solliciteur général, monsieur l'Orateur. Il s'agit de l'obstruction au cours de la justice, non pas de la part de ses prédécesseurs, mais de sa part à lui. Je voudrais demander au ministre pourquoi, après avoir été mis au courant de l'incendie et du vol commis par la Gendarmerie royale, deux délits très graves, et après avoir averti la commission royale Macdonald à la mi-juillet, il a attendu plus de deux mois avant d'entrer en rapport avec les autorités policières de la province de Québec pour les mettre au courant de ces faits.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): La réponse est très claire. Il est intéressant de noter que le chef du Nouveau parti démocratique m'accuse d'avoir fait obstruction au cours de la justice, alors que c'est moi qui ai porté l'affaire à l'attention de la commission royale d'enquête dont il a lui-même, avec d'autres, demandé la création. Nous avons créé cette commission d'enquête pour qu'un organisme indépendant et impartial puisse vérifier les différentes allégations qui ont été faites. Nous avons pensé qu'il ne conviendrait guère que la GRC mène une enquête approfondie sur ces questions. Nous avons aussi pensé que certains députés auraient considéré comme contraire à la bonne marche de la justice le fait que la GRC aille elle-même interroger, en dehors de ses rangs, d'anciens membres de ce corps policier ou d'autres personnes impliquées dans ces activités.

Pour toutes ces raisons, nous avons confié la question à la Commission Macdonald, mais comme nous avions des preuves que des actes illégaux avaient été commis nous avons jugé qu'il conviendrait de saisir de l'affaire le procureur général de la province de Québec. Je m'étonne vraiment que dans les cas où nous avons renvoyé ces faits à la fois à une commission royale fédérale et au procureur général de la province de Québec le député ait le toupet de parler d'obstruction de la justice.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, de ce côté-ci de la Chambre nous ne pouvons supporter qu'un certain nombre de sornettes grandiloquentes. Je n'ai pas d'objection à ce qu'il en informe la commission royale. L'essentiel de ma question tient au fait que lorsque le ministre a découvert qu'on avait commis des actes criminels, dont des vols et des incendies, il a mis deux mois pour en informer les autorités policières compétentes et les charger d'enquêter et d'intenter des poursuites. Voilà la question.

M. Fox: J'y ai déjà répondu . . .

Des voix: Oh!

M. Fox: . . . Je signalerais au député qu'au cours du débat en juin, alors que je soulignais que les questions impliquant des actes criminel devraient être réglées au niveau provincial, le député nous a dit que nous jetterions la GRC dans la gueule du loup en remettant entièrement l'enquête à une commission provinciale. Tels sont les faits. Nous avons renvoyé l'affaire à la direction de la police. D'autres allégations contre la Gendarmerie ont été renvoyées à la commission royale d'enquête, en vue d'obtenir des preuves. Je compte qu'elle me recommandera à quel procureur général je devrais les faire parvenir.

LE CAMBRIOLAGE À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—DEMANDE DE VÉRIFICATION DE LA LETTRE INFORMANT LE MINISTRE DE L'INCIDENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Vous n'avez pas répondu à la question! J'ai rarement entendu un avocat débiter tant de sottises. C'est de la foutaise. Ma dernière question a trait à son prédécesseur, mais elle doit être posée au solliciteur général, car d'après le Règlement, son prédécesseur ne peut répondre. L'ancien solliciteur général, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations, a déclaré à la Chambre que ce n'est pas avant mars 1976 qu'il avait été mis au courant du cambriolage du bureau de l'Agence de presse libre qui a eu lieu à l'automne de 1972. J'ai appris hier qu'une lettre signée par le directeur général de la sécurité avait été expédiée au solliciteur général de l'époque le 19 décembre 1972, fournissant des renseignements au sujet du cambriolage perpétré cet automne-là. Étant donné la grave contradiction entre ces faits, le ministre fera-t-il enquête, afin de se rendre compte si une lettre a été expédiée ce jour-là et si elle a été reçue?

Une voix: Lisez la lettre!

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

ON PROPOSE QUE DES MESURES SOIENT ADOPTÉES EN VUE DE PROTÉGER LES PETITES ENTREPRISES

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, nous discutons depuis quelques jours d'un sujet très important mais, tout de même, il ne faudrait pas abandonner les autres sujets importants qui existent au Canada. Je voudrais donc poser une question à l'honorable ministre d'État responsable à la petite entreprise. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement, au cours de l'ajournement qui vient de se terminer, a étudié les problèmes que rencontre la petite entreprise au Canada et s'il a l'intention, comme ministre, de proposer des mesures concrètes pour bien déterminer d'abord ce qu'est la petite entreprise et, ensuite, présenter des mesures efficaces en vue de mieux protéger la petite entreprise au Canada et lui permettre de se développer normalement?

[*Traduction*]

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, mon prédécesseur a consacré toute une année à des études sur les difficultés de la petite entreprise et un bon nombre de ces études ont abouti . . .

Une voix: Encore des études!

M. Abbott: . . . à la déclaration que j'ai faite en son nom dans les premiers temps où j'ai assumé mes fonctions et qui comportait un programme en dix points. Cependant, je dois avouer qu'il ne s'agit toujours que d'un squelette de programme et qu'il faudra l'étoffer au cours des prochains mois. Dans quelque temps, nous offrirons des programmes définitifs qui sont à mes yeux de nature à remédier à maints problèmes actuels des petites entreprises. Je ne dis pas qu'ils les régleront tous, car les petites entreprises sont aux prises, tout comme les grandes, avec de très sérieuses difficultés. Nous allons présenter un certain nombre de mesures—sans doute le député est-il au courant de la présentation récente de propositions d'amendement qui devraient beaucoup contribuer à réduire le nombre des rapports que les 70,000 petits entrepreneurs sont actuellement tenus de remplir.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que la petite et la moyenne entreprises sont une source importante de création et de soutien de l'emploi, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de recommander à un comité de la Chambre d'étudier cette question en dix points que son prédécesseur a présentée dernièrement?

[*Traduction*]

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'au moment où je présenterai les propositions d'amendement à la Chambre, j'obtiendrai la pleine et entière collaboration des députés. Je compte bien sur la participation du député d'Abitibi à ce débat.

Questions orales

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RECOURS POSSIBLE AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CENTRAL POUR LA SURVEILLANCE DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES DE LA RÉGION D'OTTAWA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Au mois d'avril 1973, j'ai posé un certain nombre de questions au gouvernement. Je voulais notamment savoir si le gouvernement avait envisagé la possibilité de charger le Conseil de recherches de la défense établi à Shirley's Bay d'utiliser le réseau téléphonique d'Ottawa pour surveiller constamment toutes les lignes téléphoniques de la région ou s'il avait déjà mis au point un tel système de surveillance. Je m'attendais à ce que le premier ministre réponde négativement à ma question si ce n'était pas le cas, mais il m'a au contraire répondu que pour des raisons de sécurité nationale, le gouvernement jugeait bon, dans l'intérêt des Canadiens, de ne pas divulguer dans le détail les activités des services d'espionnage.

Étant donné ce qui s'est passé dernièrement, et surtout hier, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si l'établissement de Shirley's Bay possède les installations nécessaires pour pouvoir assurer une surveillance téléphonique de toute la région d'Ottawa en passant par le réseau de la ville et dans l'affirmative, peut-il nous dire s'il y a effectivement surveillance?

● (1442)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur le président, je ne suis pas au courant particulièrement de ce problème, mais je vais faire des recherches et informer l'honorable député. Je ne crois pas être en mesure d'ajouter quoi que ce soit à la réponse donnée par le très honorable premier ministre il y a quelques mois, mais je vais m'informer et s'il y a quelque chose d'autre à ajouter, il me fera plaisir d'en informer l'honorable député.

[*Traduction*]

LA POSSIBILITÉ DE SURVEILLANCE DES APPELS INTERURBAINS DES DÉPUTÉS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si les conversations téléphoniques des députés ont été écoutées d'une façon quelconque, et en particulier les appels interurbains? Est-ce qu'on enregistre les conversations sur bandes magnétiques, spécialement les conversations téléphoniques interurbaines des députés? Est-ce qu'il existe des installations pour l'écoute et l'enregistrement?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): La réponse serait non, monsieur le président, parce que je ne crois pas que nous ayons intérêt à le faire. Le premier ministre a dit dans sa lettre au leader de l'opposition que jamais le gouvernement n'a autorisé qui que ce soit à faire de la surveillance sur les lignes téléphoniques ou dans les bureaux des députés sur la colline parlementaire.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant n'a pas compris le sens de la question ou il ne veut pas y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Ma question est la suivante: est-ce qu'il existe une installation d'écoute et d'enregistrement des conversations téléphoniques des députés, et plus particulièrement de leurs conversations téléphoniques interurbaines? Peut-être pourra-t-il répondre plus tard, après avoir contrôlé.

Ma dernière question supplémentaire est la suivante: si on conserve des enregistrements des conversations téléphoniques, et particulièrement des conversations téléphoniques interurbaines, est-ce que les bandes sont écoutées périodiquement au cours de réunions de collaborateurs de divers sous-ministres, par exemple le sous-ministre des Postes?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne sache pas qu'il existe des moyens ou des installations à cette fin dans nos services. Si les députés cherchent à pêcher des renseignements à tout hasard, je dirai que la pêche est meilleure au Yukon qu'à Ottawa.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Tout dépend de ce que l'on veut attraper.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LES MOTIFS DU MAINTIEN DANS L'IGNORANCE DU COMITÉ DU CABINET

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général relativement à deux réponses qu'il a données hier. Il confirmait hier encore une fois que la perquisition illégale a été autorisée au plus haut échelon du service de sécurité de la GRC, c'est-à-dire par la personne exerçant les fonctions de directeur général, et il m'a affirmé par la suite en réponse à une question que le comité de sécurité et de renseignements du cabinet n'était pas au courant de ces faits d'effraction, d'incendie et de vol, parce que personne au service de sécurité, directeur général compris, n'estimait à l'époque qu'il s'agissait d'une opération illégale. Peut-il nous dire ce qui a amené le directeur général à penser que cela était légal? Comment a-t-on pu pendant des années cacher délibérement ces activités au comité du cabinet?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a une commission d'enquête qui aura pleinement l'occasion d'étudier ces questions à fond.

M. Clark: Nous sommes à la Chambre des communes.

M. Fox: Elle aura l'occasion d'interroger le directeur général et d'entendre sa version. Je ne voulais pas prêter de propos au directeur général du service de sécurité de l'époque. Je suppose que l'endroit convenable pour ce genre de chose est devant la Commission royale d'enquête. Pourquoi avoir établi une commission royale d'enquête s'il doit y avoir une enquête à la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Les députés d'en face pourraient peut-être décider s'ils veulent une commission royale d'enquête, qu'ils réclament depuis longtemps, ou s'ils veulent que nous discutions des détails à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général ne peut pas à la fois faire une déclaration à la Chambre vendredi sur une des questions les plus importantes à surgir depuis un certain temps et s'attendre ensuite à ne pas répondre à des questions concernant l'information et la responsabilité ministériellles.

Des voix: Bravo!

LE MANDAT DU SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE RENSEIGNEMENTS

M. David MacDonald (Egmont): Le solliciteur général peut être habile à esquiver, mais il a une responsabilité envers la Chambre. S'il n'est pas capable d'informer la Chambre, peut-être le premier ministre suppléant le pourrait-il, parce qu'il n'y a personne d'autre à interroger aujourd'hui. Quel mandat le comité du cabinet sur la sécurité et les renseignements a-t-il donné au service de sécurité et de renseignements du gouvernement à partir de 1970 qui aurait permis aux agents supérieurs de croire que des activités illégales seraient justifiées, sinon publiquement acceptables?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le service de sécurité n'a jamais reçu de mandat lui indiquant que des activités illégales étaient en aucune façon justifiables. Il s'est maintes fois fait répéter que toutes ses activités devaient s'insérer dans les limites de la loi. Il y a beaucoup de gens en face qui sont prêts à juger et aimeraient apparemment être nommés juges, mais le jugement qu'ils portent à la Chambre n'est certes pas à leur honneur.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: C'est vous qui en avez fait état.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA POSSIBILITÉ D'INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DANS LA MÉMOIRE DE L'ORDINATEUR DU CONSEIL PRIVÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant qui sera peut-être en mesure d'éclaircir cette situation. En ce qui concerne l'ordinateur secret d'une valeur d'un million de dollars situé au sous-sol de l'Édifice de l'Est, et qui dessert le Conseil privé ainsi que le bureau du premier ministre, le premier ministre suppléant peut-il nous indiquer si les informations portant sur des questions de sécurité ou des données receuillies par des services de renseignements et obtenues d'une manière légale ou illégale ont été versées dans la mémoire de cet ordinateur? Si tel est le cas, qui a accès à cet ordinateur et peut-on nous dire si on a depuis lors fait disparaître les informations obtenues de façon illégale?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur le président, cet appareil, qui se trouve au Conseil privé actuellement est strictement utilisé par le Conseil Privé et le Comité pour les relations fédérales-provinciales. Il sert à emmagasiner toutes les informations relatives aux activités de ce bureau, comme il en existe dans tous les ministères. Toutefois, il n'est pas utilisé pour des informations se rapportant à la sécurité nationale.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA QUESTION DE L'AUTORISATION PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et vise à obtenir certains éclaircissements sur cette période remarquable de quatre années entre le moment où s'est produit le cambriolage au Parti Québécois et celui où le solliciteur général, le premier ministre et d'autres ministres ont été mis au courant de cet agissement illégal. Le gouvernement a-t-il pour politique de permettre au directeur général des services de sécurité, le général Dare, de se livrer à des activités de surveillance, y compris à des opérations illégales contre des partis politiques, des syndicats, des organisations agricoles et de simples citoyens, sans notifier au préalable pour en obtenir l'approbation son supérieur hiérarchique, en l'occurrence le solliciteur général?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur le président, le gouvernement n'a jamais autorisé un fonctionnaire à commettre des actes illégaux au Canada. Le général Dare a reçu de nouvelles directives du gouvernement il y a quelques années, et toute cette organisation travaille maintenant selon les directives émises en 1975, je crois, par le gouvernement.

[*Traduction*]

DEMANDE DE DÉPÔT DES DIRECTIVES CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ce n'était évidemment pas une réponse. J'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. Compte tenu de la réponse du premier ministre suppléant . . .

Une voix: Vous venez de dire que ce n'était pas une réponse. Décidez-vous.

M. Jarvis: Compte tenu de la réponse du premier ministre suppléant, le solliciteur général serait-il disposé à déposer à la Chambre les directives actuellement en vigueur, ainsi que celles qui l'étaient avant le 9 janvier 1973, pour s'assurer que le directeur général des services de sécurité ne se livre pas à ce que le premier ministre préfère appeler des infractions «techniques» à la loi dans ses efforts pour appréhender de véritables criminels et ne dépouille pas les simples citoyens canadiens de leurs droits naturels par la même occasion?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du présent mandat, le député peut se reporter au discours que j'ai prononcé à la Chambre vendredi. J'en ai donné une description détaillée dans mon discours.

M. Hnatyshyn: Pour discussion sélective.

M. Fox: Les députés d'en face ont poursuivi leurs attaques avec acharnement au sujet d'une infraction possible commise à l'égard du Parti Québécois, dont j'ai parlé dans mon discours, mais dans ce processus, ils se reportent peut-être à un certain nombre de directives contenues dans mon discours. Je demande au député de se rafraîchir la mémoire.

M. Clark: Encore une fois, il élude la question.

M. Allmand: Vous ne savez pas lire non plus.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET D'UNE VOIE POUR AUTOBUS SUR LE PONT CHAMPLAIN, À MONTRÉAL

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Est-ce que le ministre est en mesure de dire où sont rendues les négociations avec le Québec sur la question d'une voie réservée aux autobus sur le Pont Champlain entre Montréal et la Rive Sud?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que le Conseil des ports nationaux donnera son approbation demain à un accord avec le gouvernement de la province de Québec. Nous attendrons donc l'approbation de la province.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MOTIFS DU RETARD À INTENTER DES POURSUITES CONTRE LES MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ POUR LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais également adresser ma question au solliciteur général. Aujourd'hui, le ministre a déclaré qu'on avait tardé à mettre le procureur général du Québec au courant des accusations d'actes criminels, en attendant qu'une commission royale se charge de l'enquête. Je voudrais qu'il me dise nettement si l'administration de la justice relève, premièrement, généralement et assurément dans ce cas, de la compétence des provinces? Pourquoi l'administration de la justice des provinces devrait-elle attendre les résultats d'une enquête qui peut prendre des mois, même des années? Je me le demande, si on tient compte du fait que des milliers d'autres personnes, probablement des dizaines de milliers, ont eu à répondre devant les tribunaux d'accusation de vol, de crimes et d'incendies et de cambriolage. Pourquoi ces personnes bénéficieraient-elles d'un traitement spécial?

● (1452)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Il ne s'agit pas de donner un traitement de faveur à quiconque. La véritable question est d'obtenir des preuves en faisant examiner des plaintes qui ont été portées. Le député semble suggérer qu'à chaque fois qu'une plainte est portée au sujet des opérations ou des pratiques de la GRC, je devrais la transmettre au procureur général de la province. En fait nous avons institué une Commission royale d'enquête qui fera l'étude des plaintes pour connaître les faits afin de déterminer si ces plaintes sont justifiées.

M. Brewin: Pour déterminer si vous pouvez les dissimuler.

M. Fox: Je ne vois vraiment pas comment, quand je communique une plainte à la Commission royale d'enquête présidée par un juge de la Cour suprême de l'Alberta, on peut m'accuser de dissimuler les faits.

M. Broadbent: Parce que le Québec était déjà au courant, voilà pourquoi.

M. Fox: J'espère que la Commission royale d'enquête étudiera avant tout les plaintes comprenant des allégations d'activités illégales. Si au cours de cet examen des plaintes on trouve des preuves évidentes que des actes illégaux ont été commis, je suppose que la Commission royale d'enquête m'informera des preuves qu'elle a trouvées et recommendera que celles-ci soient communiquées au procureur général de la province en cause. Je ne vois vraiment pas pourquoi, si c'est là l'attitude des députés du NPD, ils ont tant insisté pour qu'il y ait une Commission royale d'enquête. Ils disent en fait qu'ils ont voulu la création d'une Commission d'enquête, mais qu'ils ne veulent pas qu'elle agisse.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à nouveau au solliciteur général s'il prétend qu'un doute subsiste encore quant au cambriolage? La Commission royale a-t-elle mis des mois à constater ce fait?

M. Fox: J'espère, monsieur l'Orateur, que la Commission royale pourra s'occuper rapidement de cette affaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: . . . de même que des autres plaintes que l'on a portées. Encore une fois, monsieur l'Orateur, la preuve n'est pas claire. Nous avons renvoyé toutes ces plaintes à la Commission royale d'enquête et nous croyons qu'elle en fera l'enquête de façon impartiale et qu'elle arrivera aux conclusions qui s'imposent.

L'OPPORTUNITÉ DE CONCLURE AVEC LES PROVINCES UNE ENTENTE PROVISOIRE EN ATTENDANT LE RAPPORT DES ENQUÊTES SUR LA POLICE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, le député de Greenwood sait bien, comme nous le savons tous à l'exception du solliciteur général, que le mandat confié à la commission McDonald ne lui permettra pas d'accomplir sa tâche. Étant donné les tensions croissantes qui opposent le ministère fédéral de la justice et les provinces, surtout celles du Québec et de l'Alberta, le solliciteur général songe-t-il à s'entretenir avec ses homologues provinciaux dans les plus brefs délais afin d'en arriver à quelque entente provisoire, en attendant que les différentes commissions d'enquête aient terminé leur travail, ce qui prendra peut-être quelques mois, et afin de faciliter les choses à la police qui se trouve prise entre deux feux?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): En juin, j'ai rencontré les procureurs généraux de toutes les provinces de même que le procureur général du Canada. Je crois que la description que le député a donnée de la situation n'est pas tout à fait exacte.

Et pendant que j'y suis, monsieur l'Orateur, je voudrais lui signaler une inexactitude que renfermait son discours d'hier soir, alors qu'une fois encore il a tenté de démontrer d'une sinistre façon qu'il existait une sorte de complot entre le gouvernement et la Chambre et le fait . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES MESURES PROPRES À ASSURER LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DES DIVERS SERVICES DE POLICE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): De toute façon, monsieur l'Orateur, si involontairement ou à dessein, j'ai donné à la Chambre des renseignements erronés, je suis loin d'y avoir aussi bien réussi que le solliciteur général.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Tous pourront lire le compte rendu. Afin de faciliter de bonnes relations entre nos divers corps policiers et de mieux coordonner leurs activités, je demande au solliciteur général à quels nouveaux projets il songe, à la suite ou en plus des réunions sporadiques du service de renseignements sur la criminalité au Canada? Envisage-t-il de nouveaux moyens de résoudre cette grave situation?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Après avoir proféré ses inexactitudes le député n'a pas le courage de se lever pour poser la question qui nous permettrait de les réfuter. Le gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives de concert avec l'Association canadienne des chefs de police pour faciliter la coordination des activités des divers services de police. En ce qui a trait aux procureurs généraux, de concert avec mon collègue le ministre de la Justice, j'ai déclaré au cours des entretiens que j'ai eus avec eux en juin dernier, que nous étions disposés à étudier des moyens et des méthodes pour accroître la coopération entre tous les procureurs généraux. Nous croyons en effet que cela est extrêmement important dans la lutte contre le crime, sujet qui intéresse tous les citoyens canadiens.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES MOTIFS DE L'OBTENTION D'UNE LISTE DES MEMBRES DU PARTI QUÉBÉCOIS—LA TRANSMISSION POSSIBLE DES RENSEIGNEMENTS AUX GROUPES POLITIQUES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et elle fait suite à celle de mon collègue, le député d'Egmont. Elle a trait à l'échange d'informations. A l'évidence, le raid ou le cambriolage, quelle que soit l'appellation que désire lui donner le solliciteur général, des locaux de l'APLQ et de l'imprimerie qu'utilisait le PQ au Québec, avait pour objet, même s'il n'y avait pas le moindre indice qu'un crime ait été commis, d'obtenir des listes, dans le cas qui nous occupe, une liste de cotisants et dans l'autre, une liste de membres. Voici la question que je pose au bras droit du premier ministre dans la province de Québec, au chef suppléant du gouvernement ici aujourd'hui, au premier ministre suppléant: le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a dit à la Chambre au printemps dernier qu'en sa qualité d'organisateur en chef du parti libéral au Québec il avait en sa possession une liste de tous les sympathisants séparatistes connus de la province. Y a-t-il un rapport entre les listes recherchées par les services de sécurité et celle que possède actuellement l'un des ministres d'origine québécoise? Pourquoi les services de sécurité cherchaient-ils à obtenir ces listes?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): La réponse est non.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Et pourquoi?

Une voix: Répondez à la question.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai fourni une réponse claire: c'est non.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Quand mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a mentionné une liste de gens appartenant au Parti Québécois, je n'ai pas été surpris. J'en connais d'ailleurs moi-même un grand nombre dans mon comté et, de toute façon, je ne suis pas inquiet au sujet des prochaines élections.

Une voix: Commencez par vous inquiéter du sort du pays!

M. Lawrence: Je suis content que le premier ministre suppléant puisse nous donner une réponse aussi claire et nette. Peut-être ne sera-t-il pas en mesure aujourd'hui de me donner cette assurance, mais pourrait-il faire des recherches approfondies afin de pouvoir assurer demain à la Chambre et au public qu'aucun des renseignements réunis par les services de sécurité de la Gendarmerie royale ou quelque autre service de sécurité du gouvernement n'a été communiqué à d'autres groupes politiques du pays qui ne soient pas des groupes gouvernementaux, à l'échelle provinciale ou fédérale.

M. Chrétien: Pour être plus clair, je répondrai en français. La réponse est non.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je voudrais avoir l'assurance . . .

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'INFORMATION DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE RESPONSABLE QUANT À LA PORTÉE DES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Quand le rapport MacKenzie a été déposé à la Chambre en 1969, j'ai déclaré, et je crois avec l'entière approbation de la Chambre, que cette dernière jugerait absolument inacceptable que les opérations de sécurité ne soient pas portées à la connaissance du premier ministre ou du ministre responsable du gouvernement. Le solliciteur général et le gouvernement du pays vont-ils prétendre aujourd'hui que ni le ministre supposément responsable ni le premier ministre n'étaient au courant de la portée—et ne parlons même pas des méthodes employées—de certaines des opérations de sécurité menées au Canada depuis?

● (1502)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que lorsque je suis devenu solliciteur général, le service de sécurité de la GRC fonctionnait déjà en vertu d'un mandat extrêmement précis, que le gouvernement lui a confié en 1975. Il était également très clair pour le service de sécurité et pour le commissaire de la Gendarmerie que le service de sécurité devait s'acquitter de toutes ses activités conformément à la loi. La loi, bien entendu, a été modifiée depuis lors, et j'ai énuméré hier soir un certain nombre de nouvelles mesures de sécurité—il y en a huit ou neuf—que le gouvernement a adoptées pour assurer une responsabilité plus grande et un meilleur contrôle du service de sécurité au Canada.

M. Stanfield: J'aimerais que le solliciteur général ou le premier ministre suppléant réponde par une réponse simple à la simple question que je pose. Je n'ai pas demandé au solliciteur général si les activités du service de sécurité étaient conformes à la loi. Je lui ai demandé si le gouvernement avait pour principe de ne pas porter à la connaissance du ministre responsable ni du premier ministre, le champ de ses activités—par exemple, la surveillance du Parti Québécois et d'autres. Voilà ce que j'ai demandé, et j'aimerais qu'on me réponde simplement.

Une voix: Par oui ou par non.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, depuis que je suis solliciteur général, je puis dire que l'année dernière, j'ai eu des réunions hebdomadaires avec le chef du service de sécurité.

M. Clark: Ce n'est pas la question.

M. Fox: Je suis tout à fait au courant de la surveillance qu'assure la GRC au Canada, en ce moment.

L'INFORMATION DU PREMIER MINISTRE QUANT À LA PORTÉE DE LA SURVEILLANCE DU PARTI QUÉBÉCOIS

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, peut-être puis-je obtenir du premier ministre suppléant une réponse à la simple question suivante: quand le premier ministre parle comme il l'a fait de la surveillance du Parti Québécois au moyen d'opérations de sécurité au Canada, le premier ministre veut-il dire que le champ de ces opérations n'était pas porté à sa connaissance ni à celle du ministre responsable, malgré toute l'importance qu'on a donné à cette question, depuis le rapport McKenzie qui a été déposé à la Chambre en 1969?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre au nom du premier ministre sur ce cas précis. Selon ce que je connais du dossier, aussitôt que le très honorable premier ministre a su qu'on faisait une enquête sur le Parti Québécois, il a immédiatement demandé d'arrêter cette enquête, et aussitôt que le solliciteur général a appris qu'il y avait eu intervention illégale, il a immédiatement déféré le dossier au procureur général de la province de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'APPRÉCIATION DE LA CONDUITE DU SERVICE DE SÉCURITÉ PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Je voudrais obtenir des précisions sur le sens de la déclaration qu'il a faite vendredi dernier. Vous voudrez bien m'excuser, monsieur l'Orateur, si je formule une remarque préliminaire.

Le ministre demandait aux Canadiens d'éviter tout jugement prématuré dans cette affaire. Ce sont des propos étranges de la part du solliciteur général. Il a dit ceci:

> L'opération a été exécutée sur les ordres d'officiers dont les motifs étaient des plus élevés et au-dessus de tout soupçon. Elle a été autorisée et exécutée avec la certitude absolue qu'elle avait pour seul but de protéger la sécurité du Canada, compte tenu du climat politique et social qui régnait en 1973.

Le solliciteur général voulait-il dire aux Canadiens que l'opération conduite en 1973 était et reste acceptable pour le gouvernement du Canada, notamment pour le solliciteur général? C'est ce que je voudrais demander. Le ministre peut-il nous donner une réponse?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur, je m'empresse de réitérer la réponse que j'ai déjà donnée au moins dix fois à la Chambre au cours des deux derniers jours, à savoir que toute opération illégale est naturellement inacceptable pour le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS POLICIÈRES ILLÉGALES—LA RENONCIATION POSSIBLE AU RECOURS PAR LE MINISTRE AU PRIVILÈGE RÉSERVÉ À L'EXÉCUTIF

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais également poser une question au solliciteur général, et je suis, quant à moi, enchanté de sa ténacité et de son ardeur à découvrir la vérité par les moyens les plus expéditifs et les plus efficaces; en fait, il semble que lui seul ignore la vérité.

Étant donné que le ministre s'en remet totalement à la Commission d'enquête du soin de faire apparaître la vérité dans toutes ces affaires, et comme des faux pas ministériels au moins, sinon des complicités criminelles de la part de ministres, seront mis au jour, j'aimerais demander au solliciteur général s'il est prêt à s'engager à renoncer au privilège réservé à l'exécutif que lui confère l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, en vertu duquel il peut s'abstenir de communiquer des preuves et des documents à cette commission. Est-il disposé à renoncer à ce privilège de l'exécutif dans cette affaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, en théorie, je ne puis répondre à la question, mais j'ai l'intention de remettre à la Commission royale d'enquête tous les documents et tous les dossiers que possède la GRC. Dans certains cas, je demanderai peut-être à la Commission de ne pas en publier le contenu s'il y va de la sécurité nationale. Cependant, je lui fournirai tous les dossiers que je possède.

M. Oberle: Le ministre nous a dit qu'il n'était pas prêt à renoncer à son privilège exécutif et qu'il pourrait bien refuser certains documents.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Si, compte tenu des réserves qu'il a formulées, le ministre a l'intention de collaborer avec la commission d'enquête fédérale qu'il a lui-même établie, ne renoncera-t-il pas en même temps à ses privilèges exécutifs relativement aux commissions maintenant à l'œuvre en Ontario, au Québec et en Alberta?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, la réponse est bien nette: je ne le ferai certainement pas. J'ai le devoir d'exercer les droits qui me sont conférés par le Parlement en vertu de l'article 41(2). Une commission d'enquête provinciale n'a aucun droit de faire enquête sur les activités courantes d'un organisme fédéral. Cela irait certainement à l'encontre des dispositions de notre constitution. J'ai l'intention de fournir aux commissions d'enquête provinciales tous les documents nécessaires dans la mesure où ils ont trait à des activités criminelles à l'intérieur de ces provinces, mais je ne permettrai pas à une commission d'enquête provinciale d'essayer d'obtenir des renseignements sur des questions qui ne les concernent pas, en l'occurrence, les activités courantes d'un organisme de l'État.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HNATYSHYN—LA FOUILLE POUR LA DÉCOUVERTE DE DISPOSITIFS D'ÉCOUTE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet de la révélation faite hier par le député de Central Nova (M. MacKay) et des mesures qu'a prises Votre Honneur en conséquence. Il s'agit de la fouille et des recherches entreprises sur l'ordre de Votre Honneur dans les bureaux des députés sur la colline du Parlement et du fait que vous avez invité les députés de tous les partis à demander, s'ils le jugent à propos, de faire fouiller leur bureau par les autorités policières pour voir si des dispositifs d'écoute électronique n'y ont pas été installés.

Si l'on donne suite à ce projet et que des policiers ou d'autres responsables viennent sur la colline du Parlement, à la demande et avec le consentement de Votre Honneur, il me semble que l'on ne devrait pas s'en tenir aux bureaux d'Ottawa des députés. Je signalerais très respectueusement à Votre Honneur qu'à mon avis, il faudrait également fouiller leurs bureaux de circonscription qui sont financés, du moins en partie, par la Chambre des communes. En fait, si les députés le jugent bon, même leur ligne de téléphone à domicile devrait être vérifiée.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le remue-ménage vient des députés d'en face qui croient peut-être savoir des choses que nous ne savons pas, de ce côté-ci de la Chambre, mais il n'en demeure pas moins que j'ai reçu des plaintes d'électeurs, qui craignent que les conversations qu'ils ont avec leur député à leur bureau de circonscription ou chez eux, ou encore les renseignements qu'ils leur donnent, ne soient soumis à une surveillance étroite grâce à des dispositifs d'écoute électronique de la part de certains organismes, d'entreprises ou de personnes que nous ne connaissons pas encore.

Comme le budget de la Chambre des communes prévoit les bureaux de circonscription, et comme les conversations entre électeurs et députés et les discussions politiques entre les

députés et leurs collègues sont essentielles au bon fonctionnement de notre régime parlementaire, la faveur que Votre Honneur a faite aux députés en demandant que leurs bureaux soient fouillés de fond en comble devrait, à mon avis, s'étendre également à leurs bureaux de circonscription et à leur résidence. Je demanderais à Votre Honneur de veiller, si possible, à assurer aux députés ce genre de service afin de leur permettre de continuer à bien s'acquitter de leurs fonctions.

● (1512)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saskatoon-Biggar propose ainsi que la Présidence envisage d'étendre ce service ou de le mettre à la disposition des députés, sur demande, en égard à leurs bureaux de circonscription. Je prends la question en délibéré et je verrai s'il est possible d'acquiescer à cette demande.

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. LANDERS—RECTIFICATION D'UNE RÉPONSE

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre d'État (environnement): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire rectifier ma réponse qui figure à la page 383 du compte rendu du 28 octobre, à une question du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) au sujet de la coupe du bois d'œuvre dans une région où l'on projette de construire un réservoir à Gull Island, sur le fleuve Churchill, au Labrador.

Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, je disais à la Chambre qu'une déclaration sur les répercussions écologiques du projet sera faite sous peu. De fait, monsieur l'Orateur, ce sont des directives pour la rédacton de la déclaration qui seront données sous peu, et non la déclaration elle-même.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) propose: Qu'une motion de voies et moyens, tendant à modifier les règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, dont avis a été déposé sur le bureau de la Chambre le jeudi 20 octobre 1977, soit maintenant agréée.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 50, 125, 144, 193, 207, 208, 214, 297 et 298.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

LES EFFECTIFS DE LA GRC

Question nº 50—M. Cossitt:

1. Quel était le total des effectifs de la GRC au cours de chacune des quatre dernières années et quels sont ces effectifs à l'heure actuelle?

2. Combien de personnes ont quitté la GRC *a*) à l'occasion d'un départ en retraite, *b*) à la suite d'une décision personnelle, *c*) après révocation, ou pour une toute autre raison, au cours de chacune des quatre dernières années, et quel a été le total de ces départs de la GRC pour l'ensemble de cette période de temps?

3. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a-t-il enquêté sur la question de savoir s'il existait un problème de moral parmi les agents de la GRC, notamment aux niveaux supérieurs et, dans l'afirmative, l'un des motifs décelés avait-il trait à l'influence des instances politiques sur l'accomplissement des fonctions de la GRC?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général):

	Membres réguliers	Gendarmes spéciaux	Membres civils	Total
1973-1974	11,097	847	1,093	13,037
1974-1975	11,872	1,169	1,230	14,271
1975-1976	12,336	1,248	1,357	14,941
1976-1977	12,340	1,238	1,443	15,021
Avril 77	12,431	1,243	1,448	15,122

2. Membres réguliers, membres civils et gendarmes spéciaux seulement

	a) Retraite (Pension)	*b*) Décision personnelle (Contrat échu) (Démission, sans frais) (Démission, avec frais) (Voir remarque 1)	*c*) Licenciement (Congédié) (Insatisfaisant)	et Autre (Décédé) (invalidité)	Total
1973-1974	135	338	73	26	572
1974-1975	153	384	36	32	605
1975-1976	184	375	40	10	609
1976-1977	193	354 (Démission—Voir remarque 2)	8	7	562
Total					2,348

REMARQUE 1: Ces termes sont utilisés pour décrire les méthodes de libération volontaire, conformément aux règlements, 162, 166 et 167, maintenant abrogés, de la GRC. Précisons que «fin du service» était la méthode employée pour licencier le membre qui décidait de ne pas se rengager à l'expiration de la période de service initiale; on avait recours à la «libération par dispense» dans le cas: *a*) d'un membre régulier, autre qu'un officier, qui comptait plus de cinq années de service dans la Force; et *b*) d'un membre civil qui, à n'importe quel stade de son service, demandait sa libération, et «rachat» était la méthode utilisée pour licencier le membre régulier, autre qu'un officier, et comptant moins de cinq années de service au sein de la GRC, qui demandait sa libération. Une des conditions du «rachat» était le paiement d'une somme d'au moins $200.00 mais ne dépassant pas $432.00.

REMARQUE 2: Le 14 mai 1976, le Commissaire a accordé aux membres la possibilité de donner leur démission lorsque des mesures disciplinaires doivent être prises à leur égard. Plusieurs membres ont profité de cette possibilité, ce qui a réduit le nombre de ceux qui seront effectivement licenciés parce qu'insatisfaisants ou qui seront congédiés.

3. Non.

LA MINORITÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC À L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

Question nº 125—M. Herbert:

1. Le gouvernement a-t-il, dernièrement, reçu un rapport concernant la minorité anglophone du Québec, à l'extérieur de Montréal et, dans l'affirmative, ce rapport montre-t-il que *a*) les comtés de la région de la ville de Québec et des Cantons de l'est, Arthabaska, Mégantic, Drummond, Wolfe et Shefford, en sont arrivés au point où la présence anglophone est minime, que les anglophones de la région ont accepté la prédominance du français et que tous ceux qui doivent être bilingues pour travailler ont déjà effectué cette transition, *b*) les comtés de Gaspé et des Cantons de l'est, Richmond, Sherbrooke, Compton, Missisquoi et Stanstead, ainsi que Hull, Papineau, Argenteuil et Gatineau se dirigent vers une prédominance francophone (on pourrait ajouter deux autres comtés qui comptent une population anglophone relativement importante, Brome et Huntingdon) et que, dans les deux cas, de récents changements démographiques et d'attitude chez les résidents montrent que l'on va vers une francisation et une ascendance francophone de plus en plus fortes, *c*) Hull et Gatineau accusent une tendance générale vers une prédominance linguistique et francophone de plus en plus forte?

2. Le rapport indique-t-il que la majorité francophone est en danger d'être dominée par la minorité anglophone?

3. Le gouvernement a-t-il communiqué le contenu de ce rapport au gouvernement québecois?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): 1. Un rapport sur la minorité anglophone du Québec à l'extérieur de Montréal a été présenté au secrétariat d'État en mars 1977. *a*) Oui, (page 72 du rapport). *b*) Oui, (page 73 du rapport). *c*) Oui, (pages 74 et 75 du rapport).

2. Oui dans le comté à majorité anglophone de Pontiac. Pour ce qui est des comtés de Hull et de Gatineau, comme ils sont considérés comme des régions en période de transition, la tendance générale vers un renforcement de la prédominance francophone tant au niveau de la langue qu'à celui des attitudes pourrait être menacée et même renversée dans l'avenir par suite de l'expansion des services du gouvernement fédéral, de la présence de la Commission de la Capitale nationale et de l'influence de la majorité anglophone toute proche qui est à même de favoriser l'usage de l'anglais par les minorités anglophones de ces deux comtés.

3. Non, mais le rapport a été publié et des exemplaires ont été remis aux bibliothèques à titre d'ouvrages de référence.

LA FÊTE DU CANADA

Question nº 144—**M. Jones:**

1. La désignation du congé officiel du 1er juillet, connu auparavant sous le nom de Jour du Dominion, comme Jour du Canada a-t-elle fait l'objet d'une loi?

2. De quel droit le gouvernement peut-il publier des documents et des lettres désignant le 1er juillet 1977 sous le nom de Jour du Canada et la semaine précédant cette fête sous le nom de Semaine du Canada?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de porter le Jour du Dominion à une date plus rapprochée du 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): En ce qui a trait au secrétariat d'État: 1. Non.

2. Le gouvernement utilise la désignation statutaire de «Jour du Dominion» dans les textes officiels où il est fait mention du congé du 1er juillet. Aucune loi n'empêche l'utilisation du vocable «Fête du Canada», «Jour du Canada» ou «Semaine du Canada».

3. Non.

LES FONCTIONNAIRES À LA RETRAITE REMBAUCHÉS À FORFAIT

Question nº 193—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Nombre de personnes qui détiennent des contrats: 3. Fonctionnaires à la retraite: aucun.

2. *a*) 1975-1976, $18,333; *b*) 1976-1977, $17,743. Fonctionnaires à la retraite: sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU COMMISSAIRE AUX DÉPENSES D'ÉLECTION

Question nº 207—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Commissaire aux dépenses d'élection et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Un fonctionnaire à la retraite.

2. *a*) Néant; *b*) $100 à un fonctionnaire à la retraite.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Question nº 208—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Commissaire aux langues officielles et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Commissaire aux langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

LES FONCTIONNAIRES À LA RETRAITE REMBAUCHÉS À FORFAIT

Question nº 214—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil économique du Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Nombre de personnes qui détiennent des contrats: 50. Fonctionnaires à la retraite: 2.

2. *a*) 1975, $311,782; *b*) 1976, $378,119. Fonctionnaires à la retraite: $6,925.

LES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR L'ENTREMISE DE BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS EN 1975 ET 1976

Question nº 297—**M. McKenzie:**

Le Commissaire aux dépenses d'élection a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Commissaire aux dépenses d'élection en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Néant.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES—LES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR L'ENTREMISE DES BUREAUX D'EMPLOIS PRIVÉS

Question nº 298—**M. McKenzie:**

1. Le Commissaire aux langues officielles a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Commissaire aux langues officielles en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Commissaire aux langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

Air Canada

[*Traduction*]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je saisir cette occasion pour informer la Chambre qu'en raison de la modification à court terme apportée relativement aux délibérations sur la motion d'ajournement, les questions à aborder en conformité de l'article 40 le seront à 6 heures au lieu de 10. Voici donc les questions qui seront soulevées à 6 heures ce soir: le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—L'industrie; le député de Surrey-White Rock (M. Friesen)—Les douanes; le député de Provencher (M. Epp)—La Société centrale d'hypothèques et de logement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI D'AIR CANADA DE 1977

MESURE PRÉVOYANT LA RÉORGANISATION D'AIR CANADA

La Chambre passe à l'étude du bill C-3, concernant la réorganisation d'Air Canada, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Motion nº 1—

Qu'on modifie le bill C-3, loi portant réorganisation d'Air Canada, à l'article 7, en supprimant les lignes 6 à 9, page 4.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Lorsque nous avons envisagé la possibilité de poursuivre au cours de la présente session les travaux laissés en plan à la fin de la dernière session de la présente législature, les représentants des différents partis ont convenu que nous reprendrions l'étude des bills à l'étape où nous l'avions laissée. Malheureusement, les propositions d'amendement qui figuraient au *Feuilleton*—je parle de celui du 11 juillet 1977—n'ont pas été reprises.

Selon les résultats des entretiens que les représentants de notre parti ont eus avec le ministre des Transports (M. Lang), toutes les motions que le député de York-Simcoe (M. Stevens) avaient fait inscrire à son nom pourraient être discutées aujourd'hui si elles étaient présentées selon la méthode ordinaire et examinées au cours du débat sur le bill C-3. C'est donc bien chose entendue. Je demande au ministre d'accepter que nous procédions ainsi du consentement unanime, afin que nous puissions donner suite en somme à ce qui avait été convenu lors de la dernière session.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous consentons à ce que ces motions soient présentées. Je suis bien sûr impatient d'entendre encore d'autres propos judicieux des députés sur le bill concernant Air Canada. S'il est plus commode de le faire dans le cadre de ces motions, j'y consens volontiers. Il paraît que nous pourrions régler ces questions très rapidement.

[M. Pinard.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, il est convenu que ce projet de loi, reporté de la dernière session, sera repris au même point où il en était alors et qu'il serait injuste de reporter le bill sans reprendre aussi les amendements qui restaient à adopter à l'étape du rapport au moment du report.

Je crois donc que, du consentement unanime de la Chambre, la motion pourrait maintenant être présentée en vue de rétablir les amendements qui restaient à adopter à l'étape du rapport quand on a ordonné le report du bill ou à la fin de l'étude lors de la dernière session, de même que le bill à l'étape du rapport, afin qu'ils puissent être mis à l'étude dès maintenant. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a un certain nombre d'autres points touchant les travaux de la Chambre. Nous étudions actuellement le bill C-3. A la suite des motions présentées aujourd'hui par le ministre des Finances, puis-je poser une question au leader suppléant du gouvernement à la Chambre au sujet du programme législatif. Est-ce que le bill qui va suivre va avoir la priorité dans les travaux de la Chambre, comme il en a été question plus tôt? Il serait très utile que nous le sachions et que nous sachions quand il sera débattu pour la première fois.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question, j'en ai discuté avec le député et il a été décidé qu'aujourd'hui nous étudierions le bill C-3 concernant Air Canada, puis le bill C-8, sur le Code canadien du travail. Nous passerons ensuite au bill C-7 sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. La motion de voies et moyens présentée aujourd'hui sera étudiée jeudi, après avoir subi, je pense, un certain nombre de modifications. Je ferai part au député et aux leaders des autres partis à la Chambre, de tout changement de programme, le cas échéant.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me suis retenu de participer à la discussion touchant le rappel au Règlement qui a eu lieu il y a un moment, car je ne vois pas d'objection à ce que les amendements à l'étape du rapport soient rétablis. Mais j'avais compris les choses différemment. J'avais pensé qu'il nous fallait reporter au *Feuilleton* nos amendements à l'étape du rapport, mais je vois que j'ai été le seul à le faire.

M. Mazankowski: Vous êtes peut-être demeuré ici tout ce temps.

● (1522)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, d'après le *Feuilleton,* il a été remis le 21 octobre et, à ce moment-là, la plupart des députés étaient de retour. Toutefois, je suis également pris au dépourvu car je croyais que nous débattrions le bill tendant à modifier la loi électorale du Canada cet après-midi, mais voici que nous examinons le bill C-3 et particulièrement mon amendement présenté à l'étape du rapport durant la dernière session et débattu, mais au sujet duquel nous ne nous sommes pas prononcés.

Le comité permanent qui a étudié le bill y a inséré une disposition qui ne s'y trouvait pas quand le bill a subi la deuxième lecture à la Chambre. Cet article dont le libellé avait été proposé par des députés conservateurs n'a pas été accepté tel quel par le gouvernement qui en a accepté l'idée. Il s'ensuit qu'on a inséré dans le projet de loi le paragraphe 7(1.1) qui stipule:

En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

Nous trouvons que c'était une erreur d'avoir inséré ce paragraphe dans le bill, monsieur l'Orateur. Le but principal d'une société comme Air Canada devrait être d'offrir un bon service aux Canadiens et c'est à mon sens une erreur de dire qu'elle doit avant tout essayer de réaliser des bénéfices. Nous ne voulons pas insinuer qu'elle doive nécessairement perdre de l'argent; nous ne sommes pas contre la recherche du profit lorsqu'il est possible d'en faire, mais nous sommes persuadés que l'on donne un mauvais point de départ à la société en voulant l'obliger à réaliser des profits. Il faut donc supprimer ce passage qui a été inséré dans le bill par erreur au cours de la session précédente, à l'étape du comité. C'est pourquoi j'ai déposé à l'étape du rapport un amendement qui propose la suppression des lignes 6 à 9 de l'article 7 à la page 4 du bill C-3.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole à propos du bill portant réorganisation d'Air Canada, c'est-à-dire du bill C-3, et surtout à propos de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ce député jouit d'un grand crédit auprès de ses collègues de la Chambre et il y a un seul député ici plus ancien que lui. J'ai toutefois été quelque peu surpris à la lecture de cette motion qui propose la suppression de l'article qui suit:

En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

A mon avis, monsieur l'Orateur, une disposition de ce genre devrait être inscrite dans toutes les lois qui visent les sociétés de la Couronne et les organismes gouvernementaux, non seulement au niveau fédéral mais également au niveau provincial. Les Canadiens veulent une meilleure gestion des affaires de l'État et la diminution du gaspillage, dont le coût s'élève à des centaines de millions de dollars. J'ignore si le député de Winnipeg-Nord-Centre a lu le rapport Estey, mais c'est un document qui critique sévèrement la direction d'Air Canada.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre doit savoir combien de fois je suis intervenu au sujet d'Air Canada, surtout eu égard à sa direction des finances à Winnipeg où des problèmes innombrables se sont posés à propos des billets non comptabilisés dont le nombre avait atteint à un moment donné environ 225,000. Le printemps dernier, M. Taylor, président d'Air Canada, nous a appris que ce nombre avait été réduit à environ 80,000 billets.

En demandant qu'Air Canada rende des comptes au Parlement et adopte des pratiques commerciales efficaces, je trouve que le député de Vegreville (M. Mazankowski) a présenté un excellent amendement au comité. Le 19 juillet dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait la remarque suivante lorsque le bill était à l'étape du rapport, comme en fait foi le hansard à la page 7810:

Le monde des affaires est responsable de notre pays depuis 110 ans et il a eu mille fois l'occasion d'observer les règles d'une saine gestion commerciale. Et voyez le marasme dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, si nous sommes dans le marasme aujourd'hui, c'est parce qu'il y a eu un certain nombre de gouvernements socialistes dans les provinces et un à Ottawa. Nous avons eu le gouvernement Barrett en Colombie-Britannique pendant trois ans et il n'a observé aucune des règles d'une saine gestion commerciale. Il a transformé un excédent de 50 millions de dollars en un déficit de 500 millions en l'espace de trois ans seulement. Les Canadiens en ont assez de ce genre de gouvernement. Ils veulent que le gouvernement, les sociétés de la Couronne et autres organismes adoptent des pratiques commerciales efficaces.

En dépit des billets d'avion qui ont disparu et de la mauvaise gestion dont le rapport Estey a fait état, Air Canada a encore été autorisée à hausser ses tarifs aériens. Je m'y suis opposé parce que c'est notamment ainsi qu'on exploite les Canadiens. Le gouvernement devrait forcer Air Canada à mettre de l'ordre dans ses affaires avant de l'autoriser à hausser ses tarifs. C'est là un autre exemple de la façon dont nous devrions protéger les Canadiens, monsieur l'Orateur.

Lorsqu'il a expliqué sa motion, le député de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré ce qui suit:

Sans aller jusqu'à prétendre que le conseil d'administration d'Air Canada devrait s'efforcer d'être en déficit, nous croyons que l'objectif fondamental d'une société de la Couronne devrait être de fournir des services.

D'accord, il faut assurer un service, mais si la compagnie aérienne a des liaisons déficitaires, le gouvernement devrait les subventionner. Le printemps dernier, au comité, M. Taylor ne voyait pas d'objection à la motion proposant qu'Air Canada soit exploité selon de solides principes commerciaux; en fait, si je me rappelle bien, il s'en est réjoui. Le député de Winnipeg-Nord-Centre ajouta alors:

... nous sommes aujourd'hui aux prises avec un chômage massif, une inflation effrénée et des conditions qui privent nos concitoyens du genre d'économie et de la justice auxquelles ils ont droit.

A moins que nous ne respections des principes commerciaux plus solides et que nous ne soyons capables d'améliorer la rentabilité des entreprises au Canada, il ne nous restera plus d'entreprises avec lesquelles compter. On note un exode massif d'entreprises et de capitaux d'investissement du pays parce que les entreprises et les investisseurs ne font pas confiance aux gouvernements socialistes.

Ce que quatre hommes ont fait à notre pays, monsieur l'Orateur, est tout simplement incroyable. L'un d'entre eux, M. Barrett, a été défait. Le premier ministre Schreyer du Manitoba s'est acquis une très mauvaise réputation au Manitoba, ce qui a entraîné un exode massif des entreprises et des capitaux d'investissement hors de la province, exode attribuable au climat socialiste. Puis, lorsque M. Blakeney a nationalisé l'industrie de la potasse en Saskatchewan, il a répandu la crainte chez les investisseurs de tous les États-Unis. Nous avons en outre aujourd'hui un gouvernement qui gouverne par décret et qui a également rempli de crainte le monde des affaires. Aussi il est évident, monsieur l'Orateur, qu'il importe d'en revenir à de sains principes commerciaux tandis qu'il reste encore des entreprises dans notre pays.

● (1532)

Nous avons un autre exemple d'un gouvernement qui n'a pas su administrer sagement ses affaires dans celui de M. Schreyer au Manitoba. Lorsqu'il a quitté le pouvoir, le déficit était d'environ 21 millions de dollars, nous a-t-on dit. Mais nous avons appris depuis que le déficit du Manitoba atteindra les 71 millions. On peut donc conclure que des principes de saine gestion n'ont pas été appliqués au Manitoba. Le nouveau gouvernement devra se tirer d'affaires avec un certain nombre de programmes déficitaires mis en place par le gouvernement socialiste, qui ont coûté aux contribuables du Manitoba un argent fou.

Le gouvernement manitobain ne s'est pas inspiré de principes de saine gestion quand il s'est lancé dans la fabrication d'avions. L'entreprise Saunders Aircraft a coûté aux contribuables du Manitoba 38 millions de dollars, et a fait long feu. Il y a en outre l'entreprise de fabrication d'autobus qui, elle, a coûté aux contribuables 35 millions. Et combien d'autres encore! Ce gouvernement s'est même insinué dans le secteur des aliments chinois. J'aime la cuisine chinoise mais j'aime bien l'acheter d'un restaurant chinois, pas du gouvernement. Il n'a pas duré longtemps dans ce secteur. Je n'ai cependant pas vu de restaurants chinois fermer leurs portes au Manitoba. Eux appliquent de bons principes de gestion, de ceux que nous voulons voir introduire dans la loi constituant Air Canada et appliquer par la société.

Le gouvernement socialiste de la Saskatchewan est un autre exemple de gouvernement qui joue un rôle direct dans les affaires et qui ne respecte pas les règles de saine gestion commerciale. Ses usines de bauxite, et toutes les autres, sont fermées.

Une autre raison justifiant l'inclusion d'un tel article concernant la saine gestion commerciale de cette société de la Couronne est la déclaration qu'a faite récemment le vérificateur général. Il a dit, je cite:

> Les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.
>
> Nous craignons fortement que, si ces méthodes ne changent pas, un jour viendra où nous ne serons plus en mesure d'accorder notre certificat de saine gestion à la comptabilité du gouvernement.

C'est ce que nous exigeons d'Air Canada, une attestation de saine gestion. Or nous ne l'avons pas à ce jour, comme l'a démontré le rapport Estey. Les milieux d'affaires et les investisseurs sont à la recherche de principes directeurs commerciaux valables. J'aimerais citer un extrait d'un article rédigé par un expert financier dans le *Free Press* de Winnipeg du 3 octobre. Il y est dit que les clients qui investissaient à l'extérieur de la province causeraient la perte de 4,000 emplois. C'est parce que le gouvernement ne s'est pas inspiré de principes de saine gestion. Il a mis des bâtons dans les roues du monde des affaires et lui a causé de folles inquiétudes.

On dit dans cet article qu'il est possible de vivre malgré le fardeau fiscal et l'ingérence gouvernementale, mais qu'il est impossible de vivre dans l'incertitude créée par des gouvernements socialistes. S'il y a incertitude, personne n'investira. C'est pourquoi nous avons vu un tel exode des entreprises vers les États-Unis. Et qui finit par payer l'addition? Le contribuable. Il doit payer les montants faramineux nécessaires au fonctionnement de la CAC.

[M. McKenzie.]

Un autre example qui montre la nécessité d'agir suivant les règles de saine gestion est celui des dépenses effrénées et la croissance incontrôlée des budgets du gouvernement libéral fédéral. En 10 ans, le budget fédéral a grimpé de 350 p. 100, passant de 8.8 milliards à 46 milliards prévus pour l'année financière s'étendant du 1er avril 1976 au 31 mars 1977. Des paiements de transfert de 21.4 milliards représentent un peu plus de la moitié du budget courant. De ceux-ci, plus de neuf milliards ont été versés directement aux citoyens canadiens sous forme de dépenses de bien-être social, comme les pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage.

Tout le monde au Canada sait que le député de Winnipeg-Nord-Centre est le grand défenseur des pensions de vieillesse et des pensions aux anciens combattants. Nous l'avons tous appuyé là-dessus. Je suis certain qu'il reconnaîtra que si tous les ministères et sociétés de la Couronne étaient dirigés comme des entreprises, il y aurait beaucoup plus d'argent pour les pensions. J'aimerais mieux voir dépenser de l'argent pour les pensions que de permettre aux sociétés de la Couronne d'agir à leur guise sans avoir de comptes à rendre au Parlement.

Parce que le gouvernement actuel ne s'est pas préoccupé des règles de saine gestion, la dette nationale du gouvernement fédéral s'établira à environ 28 milliards de dollars à la fin de l'année financière, soit le résultat de déficits budgétaires au cours de 20 des 23 dernières années. L'intérêt sur la dette nationale, qui s'élevait déjà à 1.2 milliard en 1967, s'établira à environ 4.6 milliards à la fin de l'année financière en cours, et deviendra la troisième dépense fédérale la plus importante après la santé et le bien-être et le développement et l'aide économiques. Si le gouvernement suivait de meilleures règles de saine gestion de ses affaires, nous n'aurions pas à payer cette énorme dette. Nous aurions plus d'argent pour les pensions dont parlent régulièrement le député de Winnipeg-Nord-Centre et d'autres.

Au sujet des entreprises qui quittent le Canada à cause de l'incertitude qui règne ici, j'aimerais signaler certaines des raisons pour lesquelles elles partent. L'incertitude est le monstre à plusieurs têtes qu'ont créé les différents gouvernements socialistes que nous avons eus au Canada. Nos dirigeants nationaux lui ont donné droit de cité.

Ce qui incite le plus les hommes d'affaires à se tourner vers le sud, ce ne sont pas nécessairement le grand marché, des encouragements fiscaux plus importants, des impôts moins élevés, des taux d'intérêt plus bas, moins d'interventions gouvernementales, une main-d'œuvre plus stable, plus motivée et qui a un sens plus vif de la morale du travail, les salaires moins élevés ou la plus grande productivité. Ces facteurs, que l'on rencontre la plupart du temps, ne sont que la dernière goutte d'eau pour l'homme d'affaire harcelé par la paperasse et reconnu coupable tant qu'il n'a pas fait la preuve de son innocence par tous nos gouvernements actuels qui sont tout-puissants et qui prennent à chaque jour plus d'importance. Chacun de ceux-ci peut n'être que la goutte d'eau qui fait déborder le vase de l'incertitude.

Car nous n'avons pas de saines pratiques commerciales dans le monde des affaires, nous sommes gouvernés aujourd'hui par décrets du conseil, ce que je ne peux supporter. C'est une cause d'incertitude et un manque de responsabilité. C'est une situation soulignée par les rapports de vérificateurs généraux que

nous avons reçus au cours des quelques dernières années. Étant donné ces circonstances qui prévalent aujourd'hui au pays et après l'élection du Manitoba, il a été démontré tout à fait clairement que la population veut en revenir à un gouvernement responsable. Tout semble indiquer que le gouvernement qui vient d'être élu au Manitoba fera preuve de bon sens et se montrera pratique. C'est ce que les Canadiens veulent.

Je recommande au député de Winnipeg-Nord-Centre de reconsidérer sa motion voulant qu'Air Canada ne soit pas responsable, car la population canadienne demande aujourd'hui que les sociétés de la Couronne et tous les ministères du gouvernement soient responsables. Le moment est venu de faire un pas en ce sens. J'affirme au député de Winnipeg-Nord-Centre qu'une fois que nous aurons établi des pratiques commerciales saines, il y aura amplement de fonds pour augmenter les pensions des anciens combattants, des personnes âgées et de tous les autres. Je lui conseille donc de réfléchir et de retirer cette motion.

● (1542)

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement dire quelques mots sur la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je me pose des questions sur l'exposé que vient de faire le député qui m'a précédé, exposé qui portait davantage sur la politique manitobaine que sur la motion ou le bill à l'étude. Je ne comprends vraiment pas où est le rapport avec une quelconque défaite ou autre incident dans la politique provinciale du Manitoba.

Nous nous intéressons en ce moment à une importante société de la Couronne et à un principe qu'a avancé au cours du débat le député de Winnipeg-Nord-Centre: une société de la Couronne doit-elle avoir pour objectif prioritaire de réaliser des bénéfices ou de servir le public. A mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre adopte une attitude assez extrême quand il préconise de renoncer à l'idée qu'une société de la Couronne doit être exploitée en fonction de saines pratiques commerciales.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous signaler l'excellent travail, à mon avis, qu'a fait Air Canada depuis un an ou 18 mois, en tout cas depuis l'entrée en fonction de son nouveau président. Nous savons tous que depuis toujours, les Canadiens se plaignent d'Air Canada. Il est temps que nous rendions à la compagnie l'hommage qui lui revient, surtout sous la direction de son nouveau président.

Quand j'entends parler de la nécessité d'appliquer de saines pratiques commerciales à l'exploitation d'une compagnie aérienne, j'ai du mal à imaginer une compagnie qui soit exploitée uniquement en fonction de ces principes, c'est-à-dire sans une aide importante du gouvernement. L'industrie de l'aéronautique est connue pour les diverses formes d'aide gouvernementale qu'elle exige, depuis les subventions directes aux contrats concernant le transport du courrier ou de fonctionnaires.

L'achat des appareils constitue en lui-même une opération complexe. Nous nous souvenons tous de ce qui s'est passé il y a deux ans pour la compagnie Lockheed et nous savons notamment que cette société vendait des cellules d'avion—sauf au Canada—à diverses compagnies aériennes en recourant à des méthodes très douteuses. Le meilleur exemple qu'on puisse donner d'une compagnie aérienne exploitée conformément à des principes commerciaux serait, je suppose, celui de la Pan-American et je ne pense pas que ce soit un modèle de réussite parmi toute les compagnies aériennes . . . La dernière fois que j'ai emprunté cette compagnie, il y avait des cafards dans l'office. Je n'ai pas manqué de le signaler à l'hôtesse.

Une voix: Et que faisiez-vous à l'office?

M. Stollery: Je prenais un verre, bien sûr. Voilà ce que je faisais à l'office.

M. Peters: Rien de pire que de trouver un cafard dans son apéritif!

M. Stollery: Oui. Comme le député de Timiskaming (M. Peters) l'a dit, ce n'est pas bien drôle de trouver un cafard dans son apéritif.

A mon avis, il faut rendre à César ce qui est à César et les améliorations apportées à Air Canada sont en grande partie l'œuvre de la nouvelle direction. Tous les Canadiens se plaignent d'Air Canada. Selon moi, depuis un an ou un an et demi, Air Canada a fait beaucoup pour améliorer ses services tout en respectant en général les principes de la saine gestion commerciale. A mon avis, nous aurions tort de ne pas insister pour qu'une ligne aérienne nationale respecte les principes du monde des affaires et je ne vois pas pourquoi Air Canada ne devrait pas au moins songer à réaliser des bénéfices. Elle n'y réussira peut-être pas, mais je ne vois pas pourquoi nous devrions lui dire de ne pas même y songer. Si nous le faisions, cela choquerait les contribuables canadiens qui doivent combler les déficits de la ligne aérienne si celle-ci n'est pas rentable.

J'affirme cependant au député de Winnipeg-Nord-Centre qu'Air Canada doit assurer le service sur les itinéraires qui représentent une perte certaine sinon Air Canada n'a aucune raison d'exister. Si elle n'assurait le service que sur les itinéraires rentables, rien ne justifierait l'existence d'une ligne aérienne nationale. J'estime aussi qu'Air Canada doit avoir le droit de desservir les itinéraires rentables pour compenser les pertes que représentent les vols que les lignes aériennes privées ne pourraient assurer sans subventions gouvernementales. Les lignes aériennes et les subventions gouvernementales semblent aller de pair, même dans le cas des lignes aériennes privées, et cette tendance deviendra encore plus marquée à mesure que le prix de l'énergie et des nouveaux avions augmentera.

Je ne peux pas maintenant m'étendre sur les divers accords financiers entre les transporteurs régionaux et les gouvernements fédéral ou provinciaux. Je me contenterai de noter que Western Airlines appartient maintenant, si je ne m'abuse, au gouvernement de l'Alberta parce que ce gouvernement qui, en passant, est reconnu comme un grand partisan de la libre entreprise, a décidé qu'il devait aider l'industrie aérienne et parce qu'il est bien possible, j'imagine, que certaines régions de l'Ouest canadien aient besoin d'un service aérien financé par l'État.

Le fait que l'état financier d'une ligne aérienne montre un excédent à la fin de l'année ne veut rien dire à cause des nombreuses subventions qu'elle peut revevoir. Il est très injuste envers Air Canada de lui demander de faire tellement de choses en même temps. Nous voulons qu'elle desserve les régions du Canada qui ne peuvent pas être desservies par d'autres lignes aériennes. Nous voulons qu'elle réalise des bénéfices. Nous voulons qu'elle assure un meilleur service que celui que fournissent les lignes aériennes du même genre dans d'autres pays et nous voulons en même temps que ses avions

transportent moins de passagers que les avions d'autres lignes aériennes du même genre dans d'autres pays. En réalité, nous lui demandons l'impossible et nous nous plaignons qu'elle ne réussisse pas à faire ce que nous lui demandons. A mon avis, nous avons tort.

Je ne suis pas d'accord avec la motion parce que ce serait insensé de ne pas gérer dans la mesure du possible les sociétés de la Couronne selon les principes de saine gestion commerciale. Cela empêcherait les sociétés de la Couronne de songer même à la possibilité de réaliser des bénéfices et aucun gouvernement réfléchi ne pourrait approuver une telle attitude. Donc, avec tout le respect que je dois au député de Winnipeg-Nord-Centre, s'il réexamine la motion qu'il a inscrite au *Feuilleton* il constatera, j'en suis sûr, qu'elle n'a pas vraiment de sens même pour quelqu'un qui est entièrement pour ce genre de société de la Couronne, pour quelqu'un qui est convaincu qu'Air Canada devrait desservir les localités du pays et qui pense qu'elle a fait un excellent travail, surtout depuis qu'elle a une nouvelle direction et que la compagnie a su répondre à de nombreuses demandes du gouvernement, des députés et de la Chambre des communes, souvent très difficiles et presque impossibles à satisfaire.

● (1552)

Des voix: Bravo!

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer mon opposition à la motion à l'étude. J'ai écouté avec intérêt le député de Spadina (M. Stollery), mais je ne savais pas s'il était pour ou contre la motion. J'ai eu du mal à suivre la logique de son raisonnement, mais c'est agréable de le voir de retour parmi nous. Il est à signaler que cet amendement a obtenu l'appui des libéraux et des conservateurs en comité.

Il ne s'agit pas de savoir si Air Canada est une bonne compagnie aérienne ou une mauvaise. Nous convenons tous qu'elle se défend très bien par rapport à tous les autres transporteurs tant canadiens qu'internationaux. Il est juste de dire que le directeur général actuel a la situation bien en main. En fait, sa grande expérience de la gestion dont il fait profiter Air Canada est de fort bonne augure et restaurera sans doute un climat de confiance à l'égard des sociétés de la Couronne. Et c'est vraiment nécessaire compte tenu de certaines révélations qui ont été faites au cours des 12 ou 18 derniers mois.

Le député a mentionné le fait que l'aéronautique était largement subventionnée, ce qui est vrai. Il n'existe au Canada aucun mode de transport qui ne soit pas subventionné d'une manière ou d'une autre. Ce bill prévoit les modalités de subvention, ce qui est important. Le député a mentionné le fait que la Pacific Western Airlines était rachetée par le gouvernment de l'Alberta, un gouvernement qui prône la libre entreprise. La PWA est certainement bien mieux entre les mains d'un gouvernement de libre entreprise qu'entre celles d'un gouvernement socialiste. Étant donné les résultats obtenus par le gouvernement Barrett en Colombie-Britannique, cela se passe de commentaires.

[M. Stollery.]

Quand le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté cet amendement, il a dit:

> Monsieur l'Orateur, si je propose cet amendement au bill C-17, à l'étape du rapport, c'est pour que soient supprimées un certain nombre de lignes ridicules qui ont été ajoutées au bill lors de son étude au comité permanent des transports et des communications.

Tout ce que nous disons ici est extrêmement important, particulièrement à ce moment de notre histoire et de notre conjoncture économique. La phrase que le député de Winnipeg-Nord-Centre désire faire rayer se lit comme suit:

> (1.1) En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

Voilà une directive qui s'adresse au conseil d'administration d'Air Canada, lequel comprend le directeur et le président nommés conformément aux dispositions de l'article 5. Devant l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre qui qualifie ces lignes de ridicules, tout ce que je puis dire, c'est que s'il y a un nombre considérable de Canadiens qui pensent cela, alors nous sommes dans le pétrin. Cet amendement en particulier a fait l'objet d'un débat assez long en comité, mais je le crois raisonnable et réaliste, et il s'agit certainement d'une directive équitable à donner à une entreprise commerciale, que ce soit une société privée ou une société de la Couronne. Le député semble mépriser toute organisation qui serait caractérisée par l'efficacité, une gestion saine, la productivité ou le profit. Il me semble que le sens des affaires ne fait pas partie du vocabulaire du député.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre, et je pense aussi le député de Spadina, ont laissé entendre qu'un bon service ne pouvait aller de pair avec la rentabilité. Quant à moi, les deux choses me semblent presque inséparables. Pour qu'une entreprise qui fonctionne normalement, réalise des bénéfices, grandit et rationalise ses activités puisse maintenir suffisamment de capital et de liquidités, et aussi afin de rationaliser ses activités et de les moderniser, il lui faut faire des bénéfices. Car il faut qu'un service soit rentable. Ces deux principes ne sont pas incompatibles. Je pense qu'ils peuvent aller de pair et être le fait de toute entreprise commerciale qui s'occupe du transport de passagers. Comme l'a rappelé le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), beaucoup de nos problèmes économiques et de ceux qui existent au sein d'organismes gouvernementaux sont essentiellement dus à l'absence d'incitation basée sur de solides principes commerciaux.

Le député a signalé la gabegie qui règne dans les affaires publiques, rappelant que le vérificateur général avait indiqué dans son dernier rapport que le gouvernement, et même le Parlement, étaient sur le point de perdre le contrôle des deniers publics. Nous avons tous le devoir de scruter les activités qui mettent en cause l'usage de fonds publics et toute société de la Couronne utilise des fonds publics. Le député a également dit que depuis 110 ans nous nous efforçions de préconiser de saines pratiques commerciales. D'après moi, c'est absolument faux. Cela va de soi. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a également abordé cette question.

Une des raisons pour lesquelles notre parti a appuyé cet amendement était qu'à nos yeux, il donnait une directive, et de fait un mandat, à la société. L'ancien président d'Air Canada s'était longtemps plaint de ce qu'il ne savait pas vraiment quel était le mandat d'Air Canada. Il ignorait si Air Canada devait viser à la rentabilité ou si elle devait strictement s'en tenir à la prestation d'un service, quel qu'en soit le coût. Il est important, selon nous, que la loi donne une définition réaliste du mandat confié à une société dont le chiffre d'affaires est de plusieurs millions de dollars.

Il est bon que les parlementaires qui défendent les intérêts des Canadiens donnent une telle directive. C'est encore plus important si on considère que ce projet comporte un autre article important, l'article 9, qui confère au gouverneur en conseil l'autorisation de dédommager Air Canada de toute perte subie à cause d'une directive donnée à la société et lui intimant de fournir un service d'intérêt public dans une région donnée.

● (1602)

Cela n'entraînera pas totalement l'octroi de subventions de part et d'autre. D'après ce que je comprends, les frais seront clairement établis et remboursés par le trésor public mais c'est une raison de plus pour que cette société se propose comme objectif global de mener ses activités selon des principes commerciaux reconnus et dans l'intention de faire des bénéfices. Je pense donc que cette clause particulière rassurera ceux qui craignaient que certaines lignes soient abandonnées du fait qu'un service offert sur une ligne régionale particulière puisse ne pas être rentable. Je pense que c'est un fait très important.

Une société telle qu'Air Canada ou toute autre entreprise devra toujours assurer son subventionnement interne. En effet, on constate que s'il existe des lignes très rentables, d'autres par contre sont déficitaires et d'autres encore font de légers bénéfices. Je pense donc que nous devons replacer ce problème particulier dans un cadre global où l'on ne devrait pas tenter de faire ressortir les caractéristiques d'une ligne individuelle, mais si, ainsi que le prévoit le bill, un service est jugé nécessaire et ne peut être fourni de manière économique, le gouvernement a le pouvoir de contraindre la société aérienne à le fournir et à assumer toutes les pertes pouvant en résulter.

On a fait allusion à l'actuel directeur d'Air Canada et je veux tout simplement me faire l'écho de ces remarques. Je voudrais même aller plus loin et déclarer que nos deux sociétés de la Couronne qui ont pour mission d'assurer le transport des voyageurs et des marchandises, à savoir le CN et Air Canada, sont dirigées par des personnes très compétentes. Le directeur du CN, M. Robert Mandeen ainsi que M. Claude Taylor, offrent aux Canadiens un excellent exemple de leur compétence gestionnelle. Je pense qu'ils se sont tous deux distingués dans leurs domaines respectifs et je reste persuadé que nous pouvons compter sur eux pour donner aux transports l'impulsion nécessaire dont ils auront besoin au cours des périodes difficiles à venir.

J'estime également que nous pouvons compter sur eux pour doter ces sociétés d'une saine administration commerciale. Il nous incombe donc de leur donner les instruments dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches aussi efficacement que possible. Je tiens à ajouter une chose en guise de conclusion. Je pense qu'Air Canada et à cet égard CP Air d'ailleurs vont devoir se débarrasser de leurs œillères en ce qui concerne les opérations intérieures de transport aérien nolisé au Canada. La perspective de voyages intérieurs par avions nolisés susceptibles de nuire au service régulier est de nature à susciter certaines inquiétudes. Je pense qu'on exagère. Remarquons d'ailleurs que pendant la période de pointe de l'an prochain Air Canada par exemple a l'intention de tripler le nombre des places offertes dans le cadre de son programme de tarifs économiques noliprix sur les vols intérieurs.

Tout porte à croire que ce marché va continuer à se développer et je ne pense pas que la compagnie doive craindre de ne pas pouvoir combiner et vendre elle-même le type de voyage-vacances qui est aujourd'hui en demande. Reportons-nous à l'époque où, à mon avis, Air Canada ne réussissait pas à s'implanter solidement sur le marché international des vols nolisés. Cela se passait il y a quelques années. Elle se trouvait à la remorque des autres compagnies. Alors elle a décidé d'absorber Wardair, qu'elle a payée fort cher, pour prendre pied dans ce secteur.

J'espère qu'elle va bien réfléchir à sa situation actuelle dans le secteur des vols intérieurs nolisés, qu'elle saura découvrir les possibilités du marché, car il y a là un vide à combler, et que ce vide sera comblé de toute façon. Et puisqu'il est question de vols intérieurs nolisés, qu'on me permette de dire que ce type de voyage constitue un instrument de choix pour développer au pays le sens de l'unité nationale. Il permettrait de faire tomber en partie le mur d'incompréhension qui sépare nos régions; il donnerait aux Canadiens la possibilité de mieux se connaître. Cela serait bénéfique pour notre balance commerciale, spécialement au chapitre de la balance touristique. En ce domaine, nous envoyons à l'étranger des sommes importantes qui pourraient fort bien rester ici si nous savions offrir aux Canadiens un produit mieux étudié.

L'ex-commissaire aux langues officielles a présenté à ce propos des observations très intelligentes. Je pense que cela va nécessiter un certain esprit d'initiative de la part non seulement d'Air Canada et de CP Air mais du gouvernement fédéral lui-même. J'espère que le ministre des Transports (M. Lang), le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) et tous les autres ministres ayant un certain poids dans ce domaine se réuniront le plus tôt possible avec la direction de nos grandes compagnies aériennes pour mettre au point une stratégie d'encouragement aux transports aériens intérieurs. Nous en retirerons d'importants avantages non seulement au plan économique mais encore à celui de l'unité nationale.

Je tiens à réitérer mon opposition à la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. J'espère qu'il reconsidérera son point de vue à la suite des très intéressants commentaires qui ont été présentés par les députés de ce côté-ci de la Chambre, pour donner à la société Air Canada les outils et les mécanismes dont elle a besoin pour bien fonctionner.

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelques mots à propos de la motion proposée et des remarques que vient de formuler le député de Vegreville (M. Mazankowski). Je voudrais dire tout d'abord que je suis ravi de voir qu'il a repris son rôle de critique des transports. C'est une tâche très importante et je suis heureux que ce soit lui qui l'assume. Je dois dire que j'ai été enchanté de l'entendre reprendre les louanges adressées au ministère des Transports par son prédécesseur dans ce rôle. Lorsque j'avais recommandé le président d'Air Canada, j'avais été très heureux d'entendre les paroles aimables et élogieuses de son prédécesseur. Or, c'est encore plus fantastique maintenant étant donné que le président occupe ses fonctions depuis un certain temps, d'entendre ces propos confirmés par le député de Vegreville.

Je le remercie au nom du président d'Air Canada, car la performance de cette compagnie aérienne s'améliore constamment. L'objet de notre étude aujourd'hui est de veiller à ce qu'en vertu du bill dont la Chambre est saisie, Air Canada puisse fonctionner sans entraves et plus efficacement. C'est pourquoi je me joins au député pour m'opposer à l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). En adoptant cet amendement on anéantirait l'esprit du bill.

Ce bill représente une étape importante dans l'histoire d'Air Canada, car il témoigne de ce que, pour la Chambre des communes, cette compagnie aérienne est parvenue à un stade de maturité auquel elle devrait être libérée du fardeau de ses obligations particulières envers le gouvernement, et devrait également renoncer aux avantages spéciaux qui lui ont parfois été accordés.

● (1612)

Le projet de loi accomplit cela à l'égard des contrats et aussi en exigeant qu'Air Canada demande des permis d'exploitation de la façon habituelle. Il accomplit cela en établissant un système grâce auquel, espérons-nous, Air Canada offrira comme d'autres lignes aériennes des services spéciaux qui ne sont pas justifiés au point de vue rentabilité. Ainsi, nous permettrons à toutes les lignes aériennes d'offrir ces services en se faisant concurrence pour fournir les meilleurs. De toutes ces façons, nous reconnaissons que la ligne aérienne, créée en 1937 sous le nom de Lignes aériennes transcanadiennes, peut maintenant faire pleinement concurrence sans obligations ou privilèges spéciaux de la part du gouvernement ou sans les limitations imposées à sa création.

Ce qui s'est produit, c'est que les temps et les circonstances ont changé. En présentant ce projet de loi, je ne critique pas du tout l'esprit dont C. D. Howe s'est inspiré en 1937 en voyant la nécessité de doter le Canada d'une ligne aérienne nationale, mais les temps ont changé et je suis convaincu que l'honorable C. D. Howe serait entièrement d'accord avec le changement proposé ici, car la société a atteint un degré de maturité tel que nous pouvons maintenant lui permettre de faire concurrence aux autres.

C. D. Howe conviendrait certainement que le statut particulier d'Air Canada vis-à-vis du gouvernement n'est plus une nécessité. A vrai dire, la société pouvait difficilement soutenir la concurrence tant qu'elle avait des obligations et des charges particulières. C'est pourquoi j'aimerais beaucoup que ce bill soit adopté et que le nouveau statut de cette société soit reconnu.

Il faut absolument que la Chambre et le gouvernement reconnaissent que c'est au moment où elle est capable de voler de ses propres ailes qu'il faut libérer une société qui est gérée comme une entreprise privée de la tutelle gouvernementale et j'insiste là-dessus; c'est précisément ce que nous sommes en train de faire avec Air Canada, alors qu'à titre de propriétaires, nous n'avons pas encore décidé si c'était le moment de mettre un terme à nos investissements dans cette compagnie. Air Canada et le Canadien National sont maintenant toutes deux dirigées par des équipes d'administrateurs capables de les faire prospérer, et je prévois que ces deux sociétés deviendront un jour rentables si elles continuent d'être bien gérées.

Il y a toutefois un point sur lequel je voudrais insister: lorsque nous décidons officiellement d'assurer un certain service, il nous appartient de calculer le coût de ce service et de l'assumer au lieu de mettre d'autres utilisateurs à contribution d'une manière indirecte. Je m'opposerai à cet amendement pour la bonne raison qu'il semble faire totalement fi de ce principe, et j'espère bien que d'autres députés suivront mon exemple.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai été profondément troublé par le discours du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie). Il ne saurait toutefois rivaliser avec le ministre des Transports (M. Lang) qui, si j'ai bien entendu, en est presque au point de vendre le CN et Air Canada. Il dit voir venir le jour où nous vendrons les secteurs rentables et garderons les secteurs déficitaires pour simplement assurer un service. Le ministre des Transports est bien comme le ministre des Postes (M. Blais) qui croit devoir créer son propre service, service qui concurrencerait les autres transporteurs.

Je demeure toujours surpris lorsque j'entends des gens comme le député de Winnipeg-Sud-Centre dire que ce service doit notamment être rentable et s'intégrer au bon vieux régime de la libre entreprise ou encore que les gouvernements ne devraient gérer que des entreprises pouvant faire leurs frais ou réaliser un bénéfice. J'ai demandé à l'un de mes collègues l'origine du député de Winnipeg-Sud-Centre car je croyais qu'il s'agissait d'un riche homme d'affaires comme beaucoup d'autres députés, qui avait spéculé sur les mines, le pétrole, à la Bourse ou sur d'autres affaires de ce genre. Chose intéressante, ce n'est qu'un employé aigri d'un organisme gouvernemental.

Il vient à Ottawa et il s'en prend à une société de la Couronne établie par le parti conservateur, le Manitoba Telephone System. Cette société a été fondée, je crois, en 1908 par Roblin. Je m'interroge parfois sur la mentalité de ceux qui se défoulent de leurs vieilles déceptions et de leur passé terne, pour prendre position sur des questions aussi importantes que l'est celle d'Air Canada pour le public canadien.

Il est vrai que tout le monde ne voyage pas par Air Canada. Il est vrai, comme le ministre l'a dit, que cette compagnie va être subventionnée pour ceux qui ont besoin de ce service et qui s'en servent. Peut-être le ministre ne fait-il pas partie du «jet set», soit qu'il ne veuille pas en faire partie, soit que le jet set l'ait exclu de son groupe, mais il y a une catégorie de gens qui prennent l'avion et ce sont ceux-là que l'on subventionne dans le monde entier. Monsieur l'Orateur, je sais que vous-même êtes un grand globe-trotter. Dans combien de pays êtes-vous allé où l'on peut voir des avions arborant le nom du pays, alors que vous saviez très bien qu'il s'agissait d'appareils de location ou que des dons en avaient permis l'achat?

Cela se fait dans tout le monde entier, car un service aérien confère un certain prestige et la plupart des pays veulent avoir de bonnes lignes aériennes. Malgré les obstacles que le gouvernement a suscités à la nôtre, nous avons une bonne ligne aérienne. Mais qu'est-ce que le gouvernement lui a fait? Il a permis à des transporteurs régionaux d'attirer chez eux une grande partie de la clientèle lucrative qui voyage pendant les week-ends un peu partout. Vous pouvez vous rendre dans les aéroports, dans toute l'Europe, dans les Caraïbes, au Mexique et vous trouverez dans ces aéroports Wardair, Québec Air, CP Air, Western Pacific ou l'un des cinq transporteurs régionaux aux côtés de Air Canada.

Il est intéressant de noter que même en Grande-Bretagne, les grandes lignes aériennes se consacrent aussi au tourisme. On l'a fait pour des raisons de prestige et des raisons économiques. Et pourtant, nous demandons à notre ligne nationale de transporter des passagers dans des régions où il est difficile d'assurer des services. Nous lui demandons de le faire car le public canadien a le droit d'emprunter sa ligne nationale, et nous demandons à la ligne nationale de se rendre dans des régions qui sont peu accessibles ou peu rentables, et le conseil d'administration nous dit qu'il faudrait avoir recours aux principes de saine gestion commerciale.

J'ai déjà siégé au comité chargé d'étudier le budget du ministère des Transports depuis plusieurs années. J'ai vu par quelles machinations on obtenait le financement nécessaire pour Air Canada. J'ai vu les difficultés que cela représentait, car c'était un parent par alliance du gouvernement. On l'a relégué à présent au foyer d'adoption du Canadien National. Je connais ces énormes difficultés, et je félicite le gouvernement de ce changement, et d'avoir ainsi permis à la compagnie aérienne d'emprunter pour son propre compte et d'appliquer des règles de saine gestion commerciale, mais on ajoute qu'elle devra réaliser des bénéfices.

Le conseil d'administration devra appliquer «des règles de saine gestion commerciale». Tout le monde est d'accord là-dessus. Et si l'on poursuivait en disant «en servant en particulier l'intérêt national», et que la compagnie fournisse des services additionnels, alors nous comprendrions. Peut-être qu'Air Canada devrait envisager de s'orienter vers un autre secteur des services aériens. Quand nous disons que le conseil d'administration doit s'attacher particulièrement à faire des bénéfices, ne nous leurrons pas. Nous faisons exactement ce que le ministre des Finances (M. Chrétien) nous a accusés de faire, c'est-à-dire partager les opérations de la société en secteurs rentables et non rentables. Les secteurs rentables trouveront preneur et les secteurs non rentables se contenteront de fonctionner.

● (1622)

Dans le passé, même les gouvernements conservateurs qui ont envisagé la création de sociétés de la Couronne étaient surtout motivés par le fait que c'était la façon la plus économique de fournir le meilleur service. Cette solution a été adoptée par des gouvernements conservateurs en Ontario, dans le cas des services d'électricité, et au Manitoba, il y a 70 ans, dans le cas des services téléphoniques. Cela a été fait dans toutes les provinces où l'on tenait à fournir des services essentiels au plus grand nombre de gens possible au coût le plus bas possible. Les gouvernants agissent ainsi en sachant fort bien que l'entreprise devra être subventionnée si l'on veut qu'elle fournisse un service d'égale qualité aux régions éloignées des sources d'approvisionnement ou désavantagées par ailleurs.

Je suis assez surpris du nombre de conservateurs qui s'opposent violemment à la création d'entreprises exploitées par l'État, quelles qu'elles soient. Il est vrai que le parti libéral se tire mal d'affaire, mais cela ne veut pas dire qu'avec une gestion saine, des entreprises dont le gouvernement tiendrait les rênes ne pourraient pas prospérer. Je crois que la première partie de la phrase est admirable. Nous devrions avoir une saine gestion commerciale. Vous vous souviendrez sans doute des machinations ourdies par le gouvernement à maintes reprises afin de recueillir des fonds pour le bénéfice d'Air Canada. C'est un miracle que la société ait survécu. Sa gestion était d'ordre politique et non d'ordre commercial.

Je trouve, comme l'honorable député, qu'Air Canada a un bon président en la personne de M. Taylor et qu'il en va de même pour le Canadien National. Je ne partage pas son point de vue sur le Canadien National, mais je reconnais qu'Air Canada est maintenant bien gérée. La direction de cette société peut s'acquitter de ses fonctions sans se soucier du fait qu'il s'agit d'une société de la Couronne plutôt que d'une société privée. Ce qu'il importe de savoir, c'est comment le gouvernement répondra aux besoins financiers de cette société—c'est-à-dire si nous allons lui prêter de l'argent à titre de société privée ou de société d'État.

Si je devenais président d'Air Canada demain et que j'étais tenu de faire des bénéfices, il me semble qu'en toute logique je continuerais à augmenter les tarifs. Mais même moi, qui ne connais rien en affaires, je sais que plus les tarifs montent moins il y a de voyageurs. De la même façon, les consommateurs achetaient moins de lait depuis la hausse des prix et je suppose que l'on fait des constatations analogues avec d'autres produits. Le moment arrive où le prix de vente dépasse le montant que l'acheteur est disposé à payer et c'est alors le concurrent qui s'empare du marché. On peut en dire autant pour les sociétés de transport aérien. Il se peut que les socialistes aient une solution que ne préconisent pas les autres. Nous, nous éliminerions la concurrence. C'est d'ailleurs ce que font les multinationales.

Le député de Spadina (M. Stollery) a cité un certain nombre de compagnies aériennes aux États-Unis mais elles sont moins nombreuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient l'année dernière et risquent de l'être encore moins l'année prochaine. Elles se regroupent de différentes façons. Même les États-Unis ne pourront probablement bientôt plus avoir plus de deux ou trois grands transporteurs aériens. Nous pourrions en faire autant en nationalisant et fusionnant. De cette façon, nous

monopoliserions le marché et nous pourrions alors adopter des méthodes de gestion efficaces.

Ce n'est pourtant pas ce que je suggère réellement, Monsieur l'Orateur, car il peut y avoir certains avantages à avoir de petites lignes aériennes. Je pense toutefois qu'elles devraient relever d'Air Canada pour des questions telles que les réservations, les capitaux, notamment pour remplacer le matériel et ainsi de suite, et qu'on devrait répartir systématiquement les activités de chaque compagnie aérienne dans un secteur donné. Par exemple, Air Canada se rend à Sudbury et s'oppose à ce que Nordair puisse desservir cet aéroport. Elle s'est également opposée à Bradley qui s'appelle maintenant First Air et elle n'a pourtant aucune intention de desservir cette ligne elle-même. Si jamais elle le fait, ce sera à un moment où elle risque de perdre de l'argent, ce qui ne constitue pas une pratique commerciale très sage. C'est mettre ses deux pieds dans la mangeoire, sans pouvoir y mettre la tête pour manger son foin.

Je pense que Air Canada devrait être l'ambassadeur du Canada dans le monde entier. Ceci, bien entendu, nous coûterait de l'argent. Mais tant qu'à en faire le porte-enseigne de la nation, nous devrions l'inciter en effet à s'efforcer de gérer sainement ses affaires. S'il y a des bénéfices, c'est très bien, mais on ne doit pas le faire aux dépens des services, des mesures de sécurité, pas plus que de tout ce qui fait d'être une compagnie aérienne de choix. Il me semble que nous demandons ici que si le conseil d'administration ne réalise pas de bénéfices, il donne sa démission, car il n'a pas rempli son mandat essentiel lequel est, notamment, la recherche du profit. Ce n'est pas ce qui, à mon avis, est important. Il est important d'avoir une bonne ligne aérienne qui assure au public les services nécessaires, et qu'elle fasse ou non des bénéfices demeure secondaire. -

Voyez comment on a pu trouver le financement nécessaire, sans qu'elle ait jamais fait de bénéfices. Je ne pense pas qu'il y ait de ligne aérienne mondiale aux couleurs nationales qui en réalise. J'en connais 20 ou 30 qui sont grassement subventionnées, au détriment même de l'économie du pays, comme, par exemple, ces compagnies aériennes qui avaient emprunté de gros avions à la Grande-Bretagne et dont l'exploitation est déficitaire.

Je ne pense pas que notre ligne aérienne nationale soit tenue de faire des bénéfices, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que les producteurs d'énergie hydro-électrique en fassent, je ne pense pas que les services d'enlèvement des ordures soient tenus d'en faire, pas plus que le service du courrier. Ce sont des services dont nous avons besoin et dont nous dépendons. Qu'on supprime certains de ces services, et on verra le public pousser des grands cris. Nous devons payer pour les avoir car ils nous sont nécessaires. Il y a peu de gens d'ailleurs au Canada qui voudraient que nous nous en passions.

Je pense que le ministre des Transports constatera que son conservatisme va un peu trop loin, devant le changement d'opinion qui se précise dans l'Ouest. Il va s'apercevoir un de ces jours qu'il est plus conservateur que les conservateurs de l'Ouest du Canada. Je ne pense pas que les Canadiens qui voyagent à l'étranger supporteraient de voir que leur compagnie aérienne n'est plus porteuse des couleurs nationales. Ils ne la remplaceraient pas pour tous les transporteurs régionaux ou même à mon avis, pour toute autre solution. La Compagnie Canadien Pacifique assure des vols dans le monde entier et pourtant, elle ne semble pas être idolâtrée par le public canadien comme Air Canada l'a été au fil des ans. Néanmoins, nous supposons que cela va coûter cher.

● (1632)

Je suis entièrement d'accord avec les membres du comité qui ont étudié ce bill et selon lesquels il faudrait inculquer à Air Canada les règles de saine gestion commerciale. Jamais un organisme n'a été créé au petit bonheur comme les Lignes aériennes Trans-Canada, devenues par la suite Air Canada. Le ministre a essayé de se retrancher derrière C. D. Howe et je suis sûr que ce dernier refuserait de lui parler s'il était là aujourd'hui. De la même façon, C. D. Howe n'a pas respecté les règles de gestion commerciale, cela s'est fait comme ça: un beau jour, nous avons eu une compagnie aérienne. Elle a été créée sous la tutelle du Canadien national et elle ne pouvait pas être—et n'aurait sans doute jamais été—un organisme viable étant donné son capital de base.

Avec les années, la situation n'a guère changé. La dette de la compagnie a été transférée au Canadien National plutôt que de conserver une mauvaise dette. Toutes sortes de manigances ont eu lieu. La compagnie a eu recours à de mauvaises pratiques commerciales en permettant à la direction de faire bien des choses qu'elle n'aurait pas dû être autorisée à faire. La comptabilité était mal tenue. En outre, la compagnie aérienne ne pouvait même pas engager de vérificateur jusqu'à ce que le gouvernement en désigne un parmi ses favoris, et il a encore fallu attendre très longtemps avant qu'un rapport vérifié ne soit soumis au Parlement.

Tout le monde conviendra qu'Air Canada devrait respecter les règles de saine gestion commerciale et que ce changement est souhaitable, mais ce n'est pas contre cela que nous nous élevons. On néglige le service. On ne cherche pas à offrir des tarifs raisonnables aux Canadiens pour leur permettre de voyager au Canada. En fait, nous sommes dans le pétrin, monsieur l'Orateur, car cela coûte moins cher pour aller en Europe que pour aller d'ici à Vancouver. Tant qu'à exploiter une compagnie aérienne nationale pour les Canadiens, il me semble qu'il devrait coûter moins cher de traverser le pays que de traverser l'océan.

Air Canada a une réputation excellente en matière de service, et il faut la maintenir sans que la réalisation de bénéfices ne soit le facteur décisif. C'est pourquoi j'espère que nous pourrons au moins nous mettre d'accord pour supprimer le terme «notamment» de cet article, selon lequel la fonction principale du conseil d'administration est chercher à faire faire des bénéfices à notre compagnie aérienne nationale.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, j'ai eu la chance de faire partie du comité des transports au moment où le bill d'Air Canada y était étudié, et nous avons discuté ces questions à fond pendant quelques semaines. Il est regrettable que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'ait pas fait partie de ce comité. Il ne peut être partout à la fois, bien sûr, mais il est malheureux qu'il n'ait pas pu être avec nous quand nous avons étudié toutes ces questions et l'amendement qu'il a proposé. Nous y avons consacré beaucoup de temps. Je pense qu'il faut féliciter le député de Vegreville (M. Mazankowski) d'avoir proposé au comité cet amendement qui a presque fait l'unanimité. Les remarques qu'il a faites aujourd'hui sont tout à son honneur; je pense qu'il a très bien posé le problème.

Nous ne pouvons guère comparer la société de la Couronne qu'est Air Canada à certaines autres sociétés de la Couronne, comme les compagnies d'électricité dans les diverses provinces qu'a mentionnées mon honorable ami de Timiskaming (M. Peters). Nous avons affaire ici à une société qui a des concurrents. Les compagnies d'électricité n'en ont pas nécessairement. Mais dans le transport aérien, la concurrence est très vive.

Air Canada est une des plus grandes lignes aériennes au monde et compte parmi les huit ou neuf meilleures. Elle offre un service excellent à destination des diverses parties du monde et elle a une très bonne réputation. Ceux qui ont voyagé avec diverses autres lignes reconnaîtront que le service d'Air Canada est bon et qu'il s'améliore sans cesse. Cela est particulièrement vrai depuis que le président actuel a pris la ligne aérienne en main, comme l'ont mentionné quelques députés ici aujourd'hui.

Je crains bien, comme le comité, que par un amendement semblable nous n'enlevions toute marge de manœuvre au président de la compagnie de sorte qu'elle serait désavantagée par rapport à ses concurrents. Je pense que c'est un mauvais aspect de cet amendement. Malheureusement, dès qu'on parle de profit, nos amis socialistes deviennent tout de suite inquiets. Je n'ai rien contre le mot «profit». Je suis heureux de dire qu'il y en a encore quelques-uns ici qui croient en la libre entreprise, et le terme «profit» ne me répugne certes pas. Toutes les compagnies devraient suivre les règles de saine gestion commerciale et être prêtes à réaliser un profit. Si elles ne sont pas prêtes à réaliser un profit, alors elles ne devraient pas être en affaire. Toutes les compagnies concurrentes cherchent aussi à réaliser un profit.

Le bill prévoit que le gouverneur en conseil peut, dans le cas de lignes déficitaires, demander aux administrateurs d'Air Canada de corriger la situation en subventionnant notamment certains circuits essentiels mais non rentables. Cela est compréhensible et clairement établi dans d'autres parties du bill. Je ne comprends donc pas pourquoi le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) insiste pour que l'article 7 (1.1) soit supprimé afin que disparaissent les mots «règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit».

Il faut tout de même laisser une certaine latitude à ceux qui ont été nommés pour administrer Air Canada, il me semble. Si je ne m'abuse, les mots «gouverneur en conseil» figurent 28 fois dans le bill. On l'a signalé au cours des audiences du comité. On a prétendu que chaque fois que les mots «gouverneur en conseil» figuraient, c'était pour laisser les bureaucrates intervenir dans la société. Bien des membres du comité qui ont foi dans la libre entreprise s'en sont inquiétés. Nous ne voulons pas que les bureaucrates dirigent Air Canada parce qu'ils détiennent déjà trop de pouvoir au sein d'autres sociétés de la Couronne. Nous allons présenter un bill à la Chambre dans quelque temps pour tâcher de contrôler ou de restreindre le pouvoir des bureaucrates au sein des sociétés de la Couronne. Certains d'entre nous proposent depuis un certain nombre d'années que les sociétés de la Couronne aient davantage de comptes à rendre à la Chambre des communes.

Je termine en disant simplement aux députés que je les invite à voter contre la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

● (1642)

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes brèves observations, je tiens à signaler que je suis heureux d'entendre tous les partisans de l'entreprise privée se manifester cet après-midi en parlant de l'amendement proposé. Même si certains députés ont parfois tendance à s'éloigner du sujet, nous parlons aujourd'hui des principes dont doit s'inspirer le conseil d'administration d'Air Canada. L'amendement stipule ce qui suit:

> ... le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

Cependant, nos amis socialistes à la Chambre des communes n'aiment pas du tout nous entendre parler de règles de saine gestion commerciale. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont donné leur accord général à la loi sur Air Canada. Comme l'a dit le député de Vegreville (M. Mazankowski), notre ligne aérienne nationale semble certainement sur la bonne voie maintenant qu'elle a un nouveau président et un nouveau bureau de direction. Tous les Canadiens doivent s'en féliciter.

Il y a certains aspects de la mesure que nous n'aimons pas vraiment. Selon nous, il serait avantageux pour les voyageurs canadiens que les 13 personnes ou plus qui feront partie du conseil d'administration soient nommées en fonction d'un système de représentation régionale. A l'heure actuelle, on tient compte de la représentation régionale pour bien des choses. Si le conseil d'administration doit se composer de 13 administrateurs, les nominations devraient certainement tenir compte de la représentation régionale.

Je me trompe peut-être, mais si je ne m'abuse, le conseil d'administration compte maintenant quatre administrateurs du Québec, deux de l'Ontario, un de la Nouvelle-Écosse et un de l'Ouest canadien. J'ai peut-être tort, mais je ne pense pas. Si le conseil d'administration d'Air Canada se compose de 13 administrateurs, il serait juste et convenable que trois soient originaires de l'Ouest canadien, quatre de l'Ontario, quatre du Québec et peut-être deux des Maritimes. Ce serait à peu près représentatif du point de vue démocratique. Ainsi, les représentants de chaque région pourraient beaucoup plus facilement résoudre les problèmes d'ordre régional que connaît Air Canada de temps à autre.

Je tiens à dire qu'à mon avis la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est absurde. Car toute entreprise doit s'en tenir à des pratiques commerciales et l'un de ses objectifs devrait être de réaliser, non pas à tout prix, des bénéfices. En proposant un pareil amendement, le Nouveau parti démocratique démontre qu'il n'est pas sérieux et tombe dans le ridicule. Nous constatons qu'il arrive de temps à autre au Canada que le mot bénéfice, ou même l'idée de bénéfice, est une réalité à proscrire. C'est ridicule. Je me permets donc de douter du sérieux de l'objectif des néo-démocrates. Sinon, ils verront diminuer passablement leurs effectifs à la suite de la prochaine élection fédérale.

Des voix: Bravo!

M. Murta: Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) a déjà pris la parole cet après-midi. Il a exposé le genre de problèmes qui se posent aux gouvernements, et assurément le gouvernement fédéral n'y échappe pas, avec la création et l'exploitation de sociétés d'État ou de toute entreprise indépendante ayant un certain lien avec le gouvernement, si l'on ne

tient nullement compte de la rentabilité. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a dit fort à propos que le Manitoba subira cette année un déficit de quelque 71 millions à cause des mêmes raisons pour lesquelles le député de Winnipeg-Nord-Centre veut qu'on supprime du projet de loi le passage suivant «les règles de saine gestion commerciale notamment la recherche du profit.» Les néo-démocrates essaient de formuler à la Chambre des communes les mêmes idées qui ont eu cours au Manitoba.

Nous sommes donc contre le principe de l'amendement proposé. Nous voterons en faveur du bill dans sa forme actuelle. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'examiner et de commenter la situation d'Air Canada. Depuis sept ans que je suis ici cela n'a cessé d'être un sujet de controverse à la Chambre. Et je ne vois pas pourquoi les choses seraient différentes à l'avenir.

Ce qui ne va sans doute pas manquer de susciter des controverses à l'égard d'Air Canada, c'est la décision que va rendre prochainement la Commission canadienne des Transports. Elle portera sur la question des vols nolisés intérieurs et des tarifs imposés au Canada par rapport à ceux que paient les Canadiens qui voyagent dans d'autres parties du monde. C'est là une question très importante qui passionne de plus en plus l'opinion publique et sur laquelle les sentiments sont partagés. Je suis certain que la décision qui sera rendue par la CCT, probablement sous peu, sera un événement marquant. Elle sera très importante quelle que soit la position qu'adoptera la CCT. J'espère que nous aurons des discussions plus approfondies à la Chambre des communes à ce sujet.

Je terminerai en disant qu'Air Canada a fait un assez bon travail. Et il semble qu'elle fera du bon travail à l'avenir. J'exhorte les députés néo-démocrates à voter contre leur leader à la Chambre ou à le convaincre de retirer sa motion. Je le répète, elle n'a aucun sens et n'a pas sa place dans cette loi.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Pendant un instant cet après-midi j'ai pensé que nous étions là pour nous échanger des compliments. De nombreuses louanges ont été adressées au directeur général d'Air Canada qui, à propos, est originaire de ma circonscription. Cela prouve que les provinces des Maritimes fournissent au Canada certains de ses meilleurs administrateurs. Peut-être serait-il bon que le CN soit également dirigé par quelqu'un des Maritimes. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui a été dit de la gestion du CN. Elle aurait sérieusement besoin de redressement.

En ce qui concerne l'amendement, je suis un vrai partisan de la libre entreprise. Je crois dans la notion de profit. Toutefois Air Canada est un service public. Il est temps que les gouvernements et les citoyens se rendent compte que les chemins de fer, Air Canada et les autres moyens de transport doivent avant tout fournir un service. Les termes du bill qui ont été mentionnés sont les suivants:

> En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale.

Si on n'allait pas plus loin, cette disposition conviendrait parfaitement à un organisme de la Couronne. Toutefois, on continue ainsi:

> . . . notamment la recherche du profit.

[M. Murta.]

● (1652)

La recherche va au-delà des intentions pures et simples. La recherche du profit exige d'avantage d'efforts que la simple intention de réaliser un profit. Par ailleurs, ces termes entrent en contradiction avec certaines autres dispositions du bill stipulant que lorsqu'il n'y a pas de bénéfices, on peut toujours aller demander des subventions au gouverneur en conseil. C'est assez terrible si, à l'exemple du Canadien National, il faut demander l'autorisation de supprimer certaines lignes. Ce paragraphe servirait à mon sens d'excuse aux administrateurs d'Air Canada pour laisser le service se dégrader davantage dans les Maritimes et pour augmenter les tarifs et les autres frais. Dans les provinces Maritimes, et dans ma circonscription en particulier, les horaires et la qualité du service laissent déjà beaucoup à désirer; ils sont épouvantables. Les habitants de Terre-Neuve ou du Nouveau-Brunswick qui veulent se rendre à Montréal doivent se lever au milieu de la nuit pour aller prendre l'avion.

Je le répète, je suis un véritable entrepreneur. Demandez au fisc. Il sait exactement combien je verse à ce maudit pays sous forme d'impôts. Et c'est de l'argent que j'ai gagné à la sueur de mon front, je puis vous l'assurer. Nous vantons les mérites de Claude Taylor, l'administrateur en chef ou le président d'Air Canada, mais il ne restera pas là indéfiniment. Un jour peut-être le gouvernement ira chercher un homme provenant d'une autre région que lui, un homme qui se préoccupera moins que lui du sort des Maritimes.

M. Peters: Ils s'en débarrasseront.

M. Jones: Le député de Timiskaming (M. Peters) a raison, s'il est trop bon, ils s'en débarrasseront. Je demande au ministre des Transports (M. Lang) d'avoir le courage de se lever pour dire: «Nous allons supprimer les mots touchant la recherche du profit, car ils ne veulent rien dire.»

M. Hogan: Cette société fait du tort en ce moment même aux provinces atlantiques.

M. Jones: La simple sagesse veut que l'on supprime l'expression «recherche du profit». Air Canada est un service public auquel nous devrions tous avoir droit. Or, ce n'est pas le cas pour les habitants des provinces atlantiques. Nous ne retirons rien de ce gouvernement à part une petite aumône par-ci, par-là, comme à l'Halloween, farces-attrapes ou friandises.

Une voix: Et hier soir, est-ce que c'était des friandises ou des farces-attrapes?

M. Jones: Les deux. Je n'ai rien contre le mot «profit». Je suis partisan de la libre entreprise. Je n'aime pas beaucoup que les députés de l'autre côté traitent tous les députés de ce côté-ci de socialistes. Je ne sais pas si tous ceux du Nouveau parti démocratique sont socialistes. Quant à moi, je ne le suis pas. Je suis en faveur de la libre entreprise. Je sais qu'un dollar c'est un dollar. Mais je ne suis pas sûr que tous ceux qui sont ici le savent. Les Canadiens n'ont pas l'air de le savoir encore, ou du moins on ne le dirait pas.

Il y a dans le bill d'autres termes qui vont à l'encontre de cette proposition. Le ministre et d'autres députés ont cité un passage du bill qui dit, ce qui semble totalement fantaisiste, qu'il faut déclarer l'arrêt de service et demander une subvention. Cela n'a de sens que si on supprime le mot «profit». Si vous voulez à tout prix le garder, mettez une expression

comme «recherche de profit et de services». Car c'est cela qui devrait être l'objectif d'Air Canada.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec le député de Moncton (M. Jones) au sujet de ce projet de loi. Je voudrais dire quelques mots à propos d'une ou deux remarques faites par des députés d'en face, notamment des députés conservateurs dont celui de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie).

Je crois que la plupart des députés d'en face sont d'avis que nous pourrions nous passer d'Air Canada et du Canadien National. Nous devons constamment lutter en comité, me semble-t-il, ne fût-ce que pour conserver ce qui reste d'Air Canada et du Canadien National. Je remarque que le député s'est élevé contre le gouvernement et a mentionné une majoration des dépenses de l'ordre de 350 p. 100, sauf erreur. Il y a trop de chiffres en l'air de ce genre utilisés abusivement à la Chambre. Je ne dis pas que ce chiffre est inexact, mais tels quels, les chiffres ne tiennent vraiment pas compte des faits.

Au Canada, si nous prenons la valeur du dollar en 1970, en d'autres mots, un dollar qui n'a pas été érodé par l'inflation, si donc nous éliminons le facteur inflation, nous constatons que la consommation personnelle depuis 1968, année où le premier ministre (M. Trudeau) a été portée au pouvoir, a augmenté de 52 p. 100. Entre 1970 et 1976, le produit national brut s'est accru de 42 p. 100. Mais le coût des services gouvernementaux n'a augmenté que de 41 p. 100 en dollars constants. Les dépenses gouvernementales ne sont donc pas désordonnées, compte tenu de l'inflation.

Une voix: Vous nous avez dit la même chose la semaine dernière.

M. McRae: Je vais le répéter encore une fois parce que c'est une question importante. Si on accuse le gouvernement de tous les maux en jonglant avec des chiffres inexacts, nous, au gouvernement, devons bien répéter les mêmes choses pour que les Canadiens comprennent bien qu'on ne peut rendre les gouvernements responsables de tous les maux du pays.

Je m'intéresse vivement à l'avenir d'Air Canada. Nous avons assurément l'un des meilleurs transporteurs aériens au monde. Air Canada figure parmi les six meilleurs transporteurs aériens au monde. C'est une excellente entreprise, non seulement parce qu'elle dessert les grandes agglomérations, mais également les petites localités. Elle donne un bon service. Le député de Moncton (M. Jones) estime qu'il est très important . . .

M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les discussions habituelles ont eu lieu et, si je ne m'abuse, on est d'accord pour que toute mise aux voix à l'étape du rapport du bill C-3 soit reportée à demain après-midi, à 3 heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous voulez dire, différée.

M. Lang: Différée.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Rapports officiels

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi convenu et ordonné. Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LES FINANCES

MESURE CONCERNANT LE COÛT DE PUBLICATION DES RAPPORTS OFFICIELS

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose: Que le bill C-201, concernant le coût de publication des rapports officiels, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

● (1702)

—Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude cet après-midi vise à remédier au gaspillage et au manque d'efficacité dans l'impression et la publication des documents, que des personnes du secteur public déplorent. Il est certain qu'il y a un manque de communication évident entre la Fonction publique, les hommes politiques et le public. Ce manque de communication ne peut être lié au nombre de documents publiés par les divers organismes et ministères. Le grand nombre de documents publiés est une cause de difficulté dans les bureaux des députés. Il est absolument impossible de lire même en diagonale tous les textes que nous recevons à chaque jour.

Je présente le bill parce qu'un commettant qui est médecin et professeur au campus MacDonald de l'Université McGill a attiré mon attention sur une loi qui existe aux États-Unis. Cette loi vise deux objectifs. Le premier est de publier le coût de tous les documents publics, et l'autre de veiller à ce qu'il y ait une vérification annuelle des listes de courrier pour que l'on puisse envoyer les documents au prix exact à tous ceux qui le désirent et pour que ceux qui n'en veulent plus le mentionnent. Mon commettant a fait remarquer que l'inscription du coût amène les gens à réfléchir avant de gaspiller les documents publics.

La note explicative du bill se lit ainsi:

Le présent bill a pour objet d'assurer un compte rendu plus exact des coûts de production et de diffusion des rapports officiels et gouvernementaux.

A l'intention de ceux qui lisent le hansard, j'aimerais résumer brièvement les quatre petits alinéas qui composent ce bill. Le premier alinéa donne le titre du bill: «Loi sur le contrôle du coût des rapports officiels». Au deuxième alinéa on trouve une définition du mot «rapport». C'est la définition suivante:

«rapport» désigne tout rapport ou document annuel, semestriel, périodique ou spécial imprimé à 500 exemplaires au moins et pouvant être distribué au public.

Rapports officiels

Le troisième paragraphe concerne l'état de frais et l'objet du rapport. En voici le texte:

Quiconque a l'intention de présenter ou de soumettre un rapport au Parlement ou à l'une des Chambres du Parlement doit indiquer, sous le nom de l'imprimeur ou le numéro de répertoire, l'objet et le coût de production et de publication du rapport.

Ce paragraphe donne également la définition du terme de «personne» sous lequel il englobe les ministres de la Couronne, les commissaires nommé en vertu de la loi sur les enquêtes, les corporations de la Couronne, les ministères, commissions, comités et tribunaux. Le quatrième paragraphe de ce petit bill donne les critères de détermination du coût, ce qui est évidemment une façon d'assurer simplement que tous les frais afférents à la publication soient pris en compte. En voici le texte:

Pour déterminer le coût de production et de publication d'un rapport, toutes les dépenses spéciales engagées pour verser des salaires supplémentaires, acheter de l'équipement ou du matériel ou payer des services indispensables à l'élaboration, la composition, l'impression, la publication et la diffusion du rapport doivent être prises en considération.

Tous ceux qui publient des documents doivent savoir combien ils vont dépenser à cet effet; s'ils ne le savent pas ils seront contraints de se renseigner. Je suppose que dans tout ministère bien organisé ces frais sont connus d'avance, ce qui fait qu'il n'y a pas de dépenses nouvelles à faire pour les établir. Le public devrait pouvoir connaître le prix de revient de chaque document qu'il reçoit. Mon bill veut faire en sorte que le ministère sache combien il dépense et qu'il en informe le public, pour que le contribuable sache combien coûtent les divers rapports et documents des divers ministères.

Avec ces quelques observations, j'espère que les députés voudront bien adopter ce bill en deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Joe Flynn (Kitchener): Monsieur l'Orateur, le bill privé proposé par le député de Vaudreuil (M. Herbert) part assurément d'une noble intention. Comme chacun le sait parfaitement, tous les services du gouvernement du Canada sont actuellement soumis à des restrictions. L'expansion de la Fonction publique a été réduite à moins de 1 p. 100 et le total des années-hommes affectées à la plupart des ministères et organismes du gouvernement fédéral a été très fortement réduit. C'est là un aspect important de notre politique économique générale. Conjugé aux efforts de la Commission de lutte contre l'inflation, le programme d'austérité du gouvernement canadien a une véritable influence sur l'économie. Voici ce que propose le bill:

Quiconque a l'intention de présenter ou de soumettre un rapport au Parlement ou à l'une des Chambres du Parlement doit indiquer, sous le nom de l'imprimeur ou le numéro de répertoire, l'objet et le coût de production et de publication du rapport.

Cette disposition n'est pas très préoccupante en elle-même. Cependant, le député va plus loin, et je cite directement le bill:

Pour déterminer le coût de production et de publication d'un rapport, toutes les dépenses spéciales engagées pour verser des salaires supplémentaires, acheter de l'équipement ou du matériel ou payer des services indispensables à l'élaboration, la composition, l'impression, la publication et la diffusion du rapport doivent être prises en considération.

Je frémis d'horreur à la pensée de ce que cette proposition coûterait aux contribuables canadiens. Ce projet de loi a une très grande portée, il s'agit plus ou moins d'un bill omnibus, car il est censé s'appliquer à chaque document ou rapport ou autre publication analogue présentée dans l'une des deux chambres du Parlement. Il est facile de se rendre compte que l'énorme volume de rapports annuels, de documentation et ainsi de suite présenté à la Chambre et au Sénat entraînera des dépenses appréciables en plus du coût réel de la publication si ce bill prend force de loi. Non seulement le contribuable devra se charger des frais de production et de publication, mais il devra supporter aussi le coût du personnel supplémentaire requis pour remplir le mandat accordé en vertu de cette mesure législative.

Il y a un grand nombre d'organismes gouvernementaux, de conseils et de commissions ainsi que plus d'une trentaine de ministères distincts au sein du gouvernement fédéral. Pour mettre à exécution cette mesure législative, il faudrait des centaines ou peut-être même des milliers de fonctionnaires de plus. Si chaque personne touche un traitement proportionné à l'importance de ses fonctions, on peut facilement concevoir que les dépenses s'accroîtront de plusieurs millions de dollars.

• (1712)

Le député de Vaudreuil voudrait que, dans le calcul du coût de production du rapport, par exemplaire, on tienne compte de toutes les dépenses engagées telles le matériel, l'équipement et les services additionnels nécessaires à la production des publications. Il importe de souligner que le coût s'applique à chaque étape de la production, depuis la conception de l'idée de la publication jusqu'à la distribution du produit fini. Nul doute, monsieur l'Orateur, que les critères dans la détermination du coût tels qu'énoncés dans le bill entraîneront des dépenses encore plus grandes que la perte occasionnée par les lacunes du système de comptabilité utilisé dans les sections de publication des divers ministères et organismes gouvernementaus et autres organismes fédéraux.

Les députés savent sans doute que dans chaque ministère du gouvernement fédéral et au sein de chaque commission, agence, société de la Couronne, office et autre organisme de ce genre, il y a une ou plusieurs personnes directement responsables de la bonne administration et de la bonne gestion des fonds gouvernementaux. Les dispositions relatives à la publication par tous ces organismes peuvent également faire l'objet d'une même étude. Il ne peut y avoir de malentendu à ce sujet. Il existe déjà des rouages qui régissent et assurent la bonne administration financière. Ce projet de loi ferait double emploi, et serait donc, à mon sens, inutile.

Il est certain que ce projet de loi va trop loin. Somme toute, il n'allègera pas le fardeau fiscal du contribuable et il est très vraisemblable que, si on l'adopte, il en coûtera davantage au gouvernement fédéral pour faire publier ses rapports. Des frais qui seront assumés par l'ouvrier canadien, par le contribuable canadien. De plus, il engendrera inévitablement une augmentation du nombre de fonctionnaires. Bref, monsieur l'Orateur, ce bill qui, j'en suis certain, a été conçu dans le but d'épargner les deniers publics, causera d'autres dépenses que le contribuable devra encore payer.

Voilà pourquoi je ne puis appuyer ce projet, mais je félicite le député de Vaudreuil des initiatives qu'il a prises à ce sujet. Malheureusement, je trouve que les frais d'application et d'organisation découlant de ce projet seraient prohibitifs.

M. D. M. Collenette (York-Est): Ayant été retenu tantôt, monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas pu entendre les raisons que mon collègue, le député de Kitchener (M. Flynn) a mises de l'avant.

Une voix: Vous en trouverez le texte au service de la recherche.

M. Collenette: Sans doute les observations qu'ils a formulées étaient-elles parfaitement appropriées, mais j'ai cru comprendre d'après ce qu'il a dit qu'il n'était pas en faveur du bill. C'est la deuxième fois en deux jours que je prends la parole au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour appuyer une suggestion fort utile que mon collègue le député de Vaudreuil propose sous la forme d'un bill. Comme chacun peut le constater, le bill vise à assurer une meilleure façon de calculer le prix de revient de la publication et de la diffusion des documents et rapports gouvernementaux.

Depuis trois ans que je suis à Ottawa, je n'en reviens pas de constater la quantité de documents qui aboutit sur mon pupitre de député. J'ai en fait avec moi un certain nombre de documents que les cameramen pourraient peut-être montrer, s'ils le désirent. Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur, je plaisantais. Certains de ces documents ont été publiés à grand frais—je ne parle pas seulement des photos, mais aussi des textes et de la présentation—et je suis sûr que le gouvernement gaspille vainement des sommes considérables à publier ces différents rapports. Il me semble que nous entrons dans une nouvelle phase de l'évolution de notre société, car les gens se préoccupent enfin de savoir où passent tous leurs dollars. Je crois pouvoir dire sans crainte de me tromper que, dans les années d'après-guerre, le rôle du gouvernement s'est accru, et j'ai certes appuyé cette tendance qui permettait d'assurer à la majorité des Canadiens des services sociaux dont ils avaient grand besoin.

Il était à mon avis inévitable que le rôle du gouvernement dans la société grandisse, mais cette croissance s'est accompagnée de celle, non moins inévitable, de la Fonction publique chargée de soutenir les activités que nécessitait l'intervention du gouvernement dans la société. Résultat, nous avons constaté que la comptabilité réelle du gouvernement n'a peut-être pas été aussi efficace qu'elle aurait dû l'être. Les rapports du vérificateur général font ressortir ce fait, je crois, depuis un certain nombre d'années. Le tout dernier vérificateur général s'est certes montré très critique à l'égard des dépenses gouvernementales. Je vois un de mes collègues de l'opposition s'exclamer de satisfaction en m'écoutant. Je ne m'en prends certainement pas au gouvernement. Il appartient à mon avis aux députés de tous les partis à la Chambre de veiller à ce que les Canadiens bénéficient des meilleurs services possibles pour chaque dollar de leurs impôts que l'on dépense.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Vous compromettez vos chances de devenir secrétaire parlementaire.

Rapports officiels

M. Collenette: Je n'ai pas entendu tous les arguments invoqués contre le bill par mon collègue, le député de Kitchener, mais, sauf erreur, l'un des arguments fondamentaux du gouvernement, c'est que l'application de cette loi créerait peut-être des chevauchements inutiles, ce qui ne serait pas dans l'intérêt public. Mais, d'après mon expérience sur la colline du parlement, il est dans l'intérêt de la Chambre et du peuple canadien que les députés des deux côtés de la Chambre permettent à cette proposition de loi d'être renvoyée au comité après avoir franchi l'étape de la deuxième lecture.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme le député de York-Est (M. Collenette), je prends la parole pour la deuxième fois en autant de jours cette semaine pour parler d'un bill présenté par le député de Vaudreuil (M. Herbert). Je devrais commencer par féliciter le député d'avoir non seulement proposé à la Chambre, hier soir, la motion sur l'enseignement, mais de signaler ce soir le problème qui m'a frappé peut-être plus que tout autre depuis mon arrivée ici.

Depuis que je siège au Parlement, il est de plus en plus pénible de constater qu'un député ne peut tout simplement pas suffire à lui seul à la tâche et lire le volume de documents, rapport sur rapport, sommaires de rapports, documents de deux pages décrivant d'autres rapports, qui parviennent aux députés, jour après jour. En fait, comme le député de York-Est l'a souligné, la qualité de ces rapports frappe aussi, de sorte qu'on se demande instinctivement ce qu'ils ont bien pu coûter. Je suis convaincu que même vous, monsieur l'Orateur, comme d'autres députés, vous aurez remarqué de temps à autre les superbes épreuves glacées, le beau papier filigrané et les reproductions de photographies, en vous demandant ce qu'ils ont pu coûter.

Je suis convaincu que ces documents ne sont pas tous diffusés dans le grand public ni ne proviennent tous des Archives publiques; aussi est-ce payer bien cher des ouvrages d'art qui ne nous serviront que de documents de travail.

● (1722)

Nous éprouvons beaucoup de difficultés à l'occasion de l'étude des prévisions budgétaires, à déterminer ce que tel poste coûte à un ministère donné, pour la bonne raison que le poste en question est généralement englobé, sinon ouvertement du moins à dessein ou par pure nécessité, dans les chiffres représentant les frais de publication du ministère en question. Ces frais deviennent même impossibles à identifier s'ils sont le fait d'un organisme d'un ministère donné.

Cependant, on finit par s'étonner de ce que pourraient coûter ces documents et il est à regretter qu'un grand nombre d'entre eux n'atteignent jamais les objectifs pour lesquels ils ont été conçus, soit transmettre les idées qu'ils contiennent. Nous admettons tous que nous recevons trop de documents pour en faire un usage utile, de sorte que nous n'en lisons que quelques-uns. Parfois même il est navrant de disposer de ces beaux documents alors que nous savons bien qu'il faudra se contenter d'en lire quelques-uns, de les étudier puis de s'en défaire.

Alors que j'appuie l'objectif fondamental du projet du député de Vaudreuil, je me demande—même si le député de Kitchener (M. Flynn) a dit qu'en un sens sa portée était trop vaste—si sa portée est suffisante puisque, en fin de compte, le coût de production d'un document ne suffirait pas à expliquer qu'il y en ait trop ou qu'on en fasse un usage inefficace même si leur coût est limité. Je songe par exemple à la quantité de documents d'une seule feuille produits par un copieur, dont le coût de production serait très faible considéré individuellement ou globalement. Cependant, ils ne servent pratiquement pas et je me demande comment en présentant un bill comme celui-ci ou tout autre bill, on peut espérer en arriver à un contrôle efficace.

Je crois que j'aurais tort cependant de ne pas signaler à la Chambre que j'ai remarqué, en dépit de tous les Bills que j'ai décrits à propos des frais de production, étant donné que le gouvernement actuel s'efforce de promouvoir l'austérité, que la quantité de documents coûteux qui arrivent sur mon pupitre semble être en décroissance. Les volumes, publications et documents qui nous sont remis sont de plus en plus souvent, semble-t-il, du même format que celui que j'ai sous la main, intitulé: «Politique et directives concernant les publications du gouvernement canadien», publié par le Conseil du Trésor. Ce document a une couverture en carton avec dos plastifié, et il est imprimé en caractères simples et faciles à lire et pourtant bon marché. Cela semble être de plus en plus souvent le format utilisé. Je suis donc bien obligé d'en conclure que les mesures d'austérité se sont fait sentir à tous les niveaux des divers ministères et services, et que nous avons renoncé à publier des documents reliés qui coûtent les yeux de la tête. Il semble que nous nous dirigions déjà vers l'objectif que vise le député, sans qu'il soit nécessaire d'adopter son bill.

Cela dit, j'aimerais en revenir à certains problèmes qui me préoccupent. Nous entendons continuellement dire à la Chambre—pas seulement par les députés d'en face mais également par certains de ce côté-ci—que lorsque un ministère donné publie un ouvrage quelconque, celui-ci devrait parvenir sur le bureau du greffier le plus rapidement possible. Ce qui m'inquiète surtout dans ce bill, c'est qu'il risque de créer un autre obstacle que devront surmonter un ministère ou un organisme avant qu'un document ne nous parvienne à la Chambre.

Nous sommes tous au courant des problèmes que posent la traduction et l'impression. Si nous dressons maintenant un autre obstacle qui obligera les ministères, une fois l'impression terminée et la traduction achevée, de calculer le coût définitif de cette opération, quel qu'il soit, je crains vraiment qu'il ne nous faille attendre une éternité avant qu'un document ne soit déposé sur le bureau du greffier de la Chambre.

En disant cela, je me rends très bien compte que dans la plupart des cas, le coût véritable, le coût réel et le coût final des documents qui sont déposés à l'heure actuelle ne sont établis qu'au moins six mois après leur publication. Il faut tout ce temps pour obtenir auprès des ministères le coût de la traduction, de l'impression et de la publication. S'il faut ajouter encore six mois à ce délai déjà trop long avant que les documents ne nous parviennent et que nous ne puissions les étudier, ce sera la pagaille intégrale. C'est pourquoi j'estime qu'il est indispensable de renvoyer le bill ainsi formulé au comité, ne serait-ce que pour cette seule raison.

Selon moi, il faut que cela cesse, et je ne puis être d'accord avec le député de Kitchener quand il dit que nous augmentons encore les frais, mais je crois, comme le député de Vaudreuil, que si nos ministères sont conscients de leurs responsabilités, ils devraient savoir, avant de publier un document, quel sera son prix de revient approximatif. Ils devraient avoir un chiffre approximatif et devraient s'efforcer de publier leurs documents sans dépasser leur budget.

Le problème, je suppose, c'est de savoir, dans un délai raisonnable, si on a réussi à le faire. Il suffit d'envisager l'éventualité que certaines publications obtiennent du succès auprès du public comme à la Chambre et à l'autre endroit, et qu'il faille republier le document en question. N'aurions-nous pas alors quelque difficulté? Devrions-nous partir du principe que ces publications peuvent connaître une certaine popularité? Et dans ce cas, devrions-nous en faire un gros tirage et courir le risque d'avoir à reconnaître devant la Chambre que nous avons dépensé trop d'argent pour des documents qui ne se sont pas bien vendus? Je crains que nous ne nous trouvions en pareille situation. Ce sont là des difficultés presque impossibles à surmonter pour le moment. Comment prévoir à combien d'exemplaires il faudrait publier tel ou tel document? Je crois très difficile d'évaluer les coûts réels au stade préliminaire de la production.

J'ai exprimé certaines de mes inquiétudes et je suis certain que le député y a réfléchi davantage que je n'ai eu l'occasion de le faire jusqu'ici. Toutefois, je crains que la Chambre puisse rejeter cette idée pour certaines des raisons avancées par le député de Kitchener. Je ne crois pas que ce concept augmente tellement les frais du gouvernement. Comme j'ai commencé à le dire il y a quelques instants, je crois qu'il devrait y avoir certaines restrictions budgétaires. Il faut fixer des budgets que le ministère se sente obligé de respecter pour la publication de ces documents.

Je crois également qu'il doit déjà y avoir en place dans les ministères des gens dont la seule responsabilité est de veiller à ce que le coût des publications ne dépasse pas un certain budget. J'ai du mal à croire qu'il faille se donner la peine de créer un nouveau service administratif et économique dans les ministères pour exercer le genre de contrôle auquel vise certainement le député de Vaudreuil dans ce bill.

Bref, je ne crois pas que le bill proposé soit trop général. Au contraire, il est peut-être trop restreint pour nous permettre de traiter d'une multitude de questions. Et je crains vraiment que nous ne fassions qu'aggraver la situation des bills en retard, ce que nous jugerions inacceptable à la Chambre.

● (1732)

Je suis inquiet et, en même temps, heureux en un sens que nous prenions déjà la question sous notre aile, et que les ministères aient bien réagi aux pressions qui les incitaient à l'économie. Je pense aussi que le bill repose sur un principe louable, mais qu'il nous faut plus de temps et plus de réflexion avant de l'envoyer au comité afin d'y tenir compte de ces réserves qui me préoccupent et que j'ai essayé de décrire.

J'aimerais remercier à nouveau le député de Vaudreuil (M. Herbert) qui m'a donné l'occasion de faire ces quelques remarques qui me préoccupaient depuis longtemps, et je tiens également à le féliciter d'avoir saisi la Chambre de deux questions très importantes, ces deux derniers jours.

Des voix: Bravo!

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques. Il est juste, je crois, de dire que tous les députés sont d'accord en principe pour que le gouvernement tienne une comptabilité rigoureuse des frais de publication des divers documents et brochures d'information qu'il distribue. Comme l'orateur qui m'a précédé l'a souligné, des organismes gouvernementaux et des ministères publient parfois des documents d'un effet extrêmement spectaculaire, mais qui sont souvent chers et excessifs.

Je suis sûr qu'il nous est arrivé à tous d'examiner ces documents, et de nous dire qu'ils coûtaient très cher, pour un public limité. Par ailleurs, un des postes de dépenses importants dont le bill ne tient pas compte, c'est ce qu'il en coûte à la Chambre des communes et aux comités de répondre aux questions. La préparation d'une seule réponse coûte parfois jusqu'à $5,000. Dans bien des cas, les députés ont déjà les réponses à une grande partie des questions inscrites au *Feuilleton*. Je suis atterré quand je pense aux modifications à la loi sur l'assurance-chômage que la Chambre a adoptées à la dernière session et au nombre de questions qui ont été posées à ce sujet et dont on aurait pu facilement trouver la réponse à la bibliothèque du Parlement.

Après avoir examiné ce projet de loi, j'ai l'impression que les frais qu'occasionneront son application seront plus élevés que les économies réalisées grâce à la publication des comptes mentionnés tout à l'heure. Il faudrait embaucher un autre groupe de fonctionnaires pour mettre au point chaque série de statistiques et les frais que cela entraînerait iraient croissant à mesure que le groupe prendrait de l'ampleur. Puis, à son tour, ce groupe pondra sans doute un rapport, un autre morceau choisi de littérature somptuaire, qui finira au panier à l'instar des montagnes de documents que nous recevons sans arrêt.

Comme tous les autres députés, j'en suis certain, quand je reçois l'une de ces brochures extravagantes en trois ou quatre couleurs consacrées à un sujet intéressant un nombre restreint de personnes, je me demande combien cela peut avoir coûté. Puis, il y a les brochures en trois ou quatre couleurs publiées, par exemple, sur le processus de reproduction du saumon de l'Atlantique. Bien sûr, les députés sont coupables, et certains posent jusqu'à 50 ou 100 questions dont ils pourraient facilement trouver les réponses, réponses qui coûteront des sommes folles à imprimer. Pour en revenir à la brochure publiée dans les deux langues officielles sur le frai du saumon de l'Atlantique, j'en conserve une copie sur mon bureau parce que les photographies sont extraordinaires. Il s'y trouve une description du saumon de l'Atlantique remontant les rivières de la côte est pour aller frayer et, si je me souviens bien, on y raconte aussi comment le saumon de la côte ouest remonte les ruisseaux de l'île Vancouver. Il serait intéressant de savoir combien de personnes ont parcouru cette brochure qui, je crois, a été préparée pour une conférence sur les pêches. Cela a dû coûter très cher.

● (1742)

Une voix: Nous l'avons peut-être préparée ainsi pour le saumon.

M. Stollery: Comme dit le député, nous l'avons peut-être préparée pour le saumon lui-même. Quelque part dans une rivière, il y a probablement une bibliothèque pour saumons où petits et moyens saumons consultent ces livres pour se renseigner sur leur patrimoine.

Je sais que d'autres députés veulent parler de cette très importante question et j'aimerais simplement dire pour terminer que même s'il est difficile de ne pas être d'accord avec l'objectif du bill, celui-ci semble soulever plus de problèmes qu'il n'en résout.

[*Français*]

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, c'est un plaisir et un honneur pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre sur un projet de loi qui a été déposé par l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert), lequel est très sincère dans son travail ici, à Ottawa. Je ne connais aucun autre député qui soit plus dévoué et plus sincère que lui dans les tâches qu'il exécute ici dans la capitale du Canada.

[*Traduction*]

Selon moi, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a soulevé une question dont se préoccupent de plus en plus de Canadiens de toutes les couches sociales, à savoir le coût du gouvernement et des services gouvernementaux en général au Canada. Peu importe qu'il s'agisse de documents des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, des divers organismes gouvernementaux avec lesquels le consommateur moyen doit traiter de temps à autre, des universités, des conseils scolaires, des hôpitaux, ou même des emballages pour aliments plus fantaisistes que nécessaires qu'on trouve dans les supermarchés, de façon générale, le consommateur se préoccupe de plus en plus de ce que son argent, que ce soit l'argent de ses impôts ou celui de ses économies, peut acheter.

Certains peuvent penser que je m'éloigne beaucoup de la question du papier et de la comptabilité du coût du papier utilisé par le gouvernement, mais, à mon avis, ce n'est pas le cas. La question soulevée par le député de Vaudreuil résume en réalité tout le problème. Le député de York-Est (M. Collenette) a parlé plus tôt des récents rapports du vérificateur général. Il est très difficile pour les députés, et même pour le vérificateur général, de saisir vraiment le fond du sujet à l'étude.

Ce qu'on remarque immédiatement à propos des ministères aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que ce soit à l'échelon fédéral ou provincial ou que ce soit dans un autre genre d'organisme ou de service gouvernemental, et l'on peut dire la même chose des sociétés importantes du secteur privé, c'est l'énorme quantité de papier qu'on utilise pour la conduite normale des affaires. Parfois, ce papier est très luxueux, de diverses couleurs, imprimé à grands frais et présenté dans des reliures de

fantaisie. Parfois, il est présenté très simplement. Ce qui importe, c'est que cela constitue un autre exemple des choses dont le consommateur doit toujours assumer les frais d'une façon ou d'une autre.

J'imagine que le gouvernement ou ses organismes pourraient probablement trouver très difficile d'évaluer en dollars chaque commande qu'ils pourraient avoir à exécuter, comme le veut ce bill. Par contre, je pense que ce qu'on propose est une chose à laquelle les divers niveaux de gouvernement, peut-être en commençant par le nôtre, pourraient accorder un peu plus d'attention, à savoir essayer d'établir les coûts des divers programmes qui sont mis en œuvre. Cela pourrait donner des chiffres fort imposants.

Le problème pour certains d'entre nous, à mon avis, c'est que par le passé nous avons fait partie de comités qui ont étudié des projets de dépenses. Nous voyons un programme qui pourrait, par exemple, coûter 10 millions de dollars. J'ai fait partie de comités aux côtés du député de Vaudreuil et discuté de cette question, et je pense qu'il est très difficile pour les députés d'analyser cette dépense de 10 millions et de déterminer à quoi servira exactement l'argent. Il y a des frais de papeterie, de rapports et ainsi de suite qui sont tous essentiellement cachés, comme ils doivent l'être. Après tout, on ne va pas nous présenter de longues listes d'articles indiquant le nombre de trombones utilisés, par exemple.

Il n'en demeure pas moins que ce coût de 10 millions de dollars représente une somme énorme même s'il ne paraîtra pas dans la production effective du ministère en question dans la mesure où on peut dire que le service qu'il offre constitue sa production. L'argent est dépensé en frais généraux, les frais généraux nécessaires à la production de rapports à l'intention des intéressés, sur lesquels sont fondés d'autres rapports analysant la situation, et ainsi de suite, accompagnés de divers mini-rapports en attendant la publication des rapports principaux.

Je ne sais honnêtement pas, monsieur l'Orateur, comment régler cette question et je ne suis pas certain que cela soit la réponse. Toutefois, ce que préconise le député est une pratique que devraient suivre les organismes appropriés, et présumément le Conseil du Trésor, les obligeant ainsi à toujours penser au simple contribuable en déterminant le genre de frais généraux qui se rattacheront aux services du gouvernement. Ces frais généraux peuvent varier du papier aux fournitures de bureau, aux locaux, au mobilier, et ainsi de suite.

Le consommateur moyen du Canada à l'heure actuelle n'est pas convaincu qu'on se préoccupe vraiment des coûts dans le secteur public, les universités, les commissions scolaires et les associations qui n'ont pas à régler elles-mêmes les dépenses ni à se demander si elles ont fait des bénéfices suffisants pour payer la main-d'œuvre. Le consommateur ordinaire se préoccupe vraiment de la façon dont ces associations déterminent le montant qu'elles peuvent dépenser en frais généraux. J'estime qu'il va s'en préoccuper de plus en plus et insister pour qu'elles freinent davantage les dépenses.

En vertu de ce bill, les bons de commande d'impression de plus de 500 exemplaires devront faire mention du coût de l'unité et du coût total de la commande. Sachant comment l'appareil bureaucratique du gouvernement fonctionne généralement, j'imagine très bien un fonctionnaire disant: «Embauchons quelqu'un pour faire ce travail». J'imagine aussi ce même phénomène se reproduisant dans chaque ministère, dans chaque bureau, de telle sorte que ce programme sera très difficile à appliquer. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas totalement d'accord avec ce que le député vient de dire, mais je me déclare complètement en faveur du bill dans son ensemble.

J'espère que d'une façon ou d'une autre, au fur et à mesure que nous aborderons des postes plus importants des dépenses gouvernementales et que nous nous demanderons si nous dépensons bien des millions de dollars à bon escient, ces groupes et ces organismes se préoccuperont à leur tour de moindres montants qui, ajoutés les uns aux autres, atteignent vite plusieurs millions de dollars.

● (1752)

En somme, je sais que le député fait cette proposition avec la plus grande sincérité et qu'il veut vraiment s'efforcer de souligner une question à laquelle de plus en plus de Canadiens devraient s'efforcer de faire attention, y compris les députés, c'est-à-dire, les diverses dépenses nécessaires au fonctionnement de l'ensemble du gouvernement. Dans cette mesure, que ce bill franchisse les étapes ou non, je pense qu'il n'a pas été inutile. J'espère que les intéressés communiqueront le message aux ministères, qui peuvent effectivement faire quelque chose dans ce domaine.

[*Français*]

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je veux, comme tous mes collègues l'ont fait, féliciter encore une fois l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert), qui une fois de plus a pu attirer l'attention des députés sur un sujet qui l'intéresse lui-même ainsi que ses commettants.

[*Traduction*]

Je voudrais dire, comme d'autres députés l'ont déjà mentionné, que l'objet de ce bill soulève un grand nombre d'autres questions. Autrement dit, le coût des documents publics produits par un ministère devrait-il devenir le principal critère quand il s'agit de savoir s'il faut les publier?

Il est possible que le document intéresse très peu de personnes parce que c'est un texte très technique et très complexe. Il n'aurait donc qu'un très faible tirage. Il peut avoir beaucoup d'importance comme document de référence. Le coût de chaque document de ce genre semblerait très élevé comparativement à d'autres brochures ou dépliants de très fort tirage. Un document technique de ce genre, même s'il n'est destiné qu'à certains groupes scientifiques, peut avoir des conséquences importantes sur l'évolution du mode de vie des Canadiens. C'est une objection que je formule concernant la publication du coût de documents de ce genre.

Les imprimeurs font souvent un prix en fonction du nombre de publications. Comme ils ont déjà les plaques et que le personnel est prêt à réimprimer la brochure, il y aura une réduction de prix pour les autres commandes. La première impression peut coûter un certain montant pour 5000 exemplaires. Comme les plaques sont déjà faites et que les machines sont réglées, une deuxième, une troisième, une quatrième ou une cinquième impression coûtera moins cher. Comment donc pouvez-vous établir le prix d'une publication du gouvernement ou d'une publication privée? Pour 100,000 dépliants, le prix sera peut-être 25 p. 100 de celui qui serait exigé pour la première impression de 10,000 exemplaires. On me dit que cela arrive souvent non seulement pour les publications du

gouvernement mais pour celles qui sont imprimées pour les sociétés ou les particuliers.

Si une brochure est très populaire et que la demande est forte, on fera de nouvelles commandes. le prix unitaire diminuera. Dans ces conditions, il est impossible d'indiquer le prix unitaire sur la couverture de la brochure. On ne sait pas si on en commandera 10,000 ou si ce nombre passera à 100,000.

Les ministères déterminent sérieusement non seulement les frais d'impression de leurs imprimés, qu'il s'agisse de textes, de dépliants ou d'un catalogue, mais l'importance qu'ils revêtent pour le grand public. Les décisions d'impression ne se prennent pas à la légère. Comme d'autres l'ont déjà dit, les coûts sont établis d'avance pour chaque document. On se pose la question de savoir si la disision doit se baser sur l'importance du document en soi ou sur son utilité pour l'administré. On décompose même ce dernier en catégories professionnelles: hommes d'affaires, agriculteurs, fonctionnaires, membres des carrières libérales et même étudiants, car ces derniers sont susceptibles de s'en servir pour creuser un domaine qui les intéresse.

Ce qui compte encore plus, c'est la comparaison d'avantages pour les usagers—prix de revient. Je répète qu'il y a des documents intéressants dans un champ d'activités très étroit et d'autres qui embrassent un champ très large. Certains dont l'importance n'est admise que par un très petit groupe de personnes sont susceptibles d'influer sur la vie de chaque citoyen, bien que son prix de revient puisse paraître astronomique en comparaison de tel imprimé qui est tiré à des centaines de milliers d'exemplaires.

Le député de Spadina (M. Stollery) a déjà donné l'exemple des réponses qui sont fournies aux questions écrites des députés. Certaines questions appellent une foule de détails. Mais qui songerait à les refuser au député qui, dans l'intérêt de ses commettants, a jugé nécessaire de les demander? Ce qui paraît sans importance pour d'autres peut toucher de très près à ses électeurs.

S'il fallait chiffrer le prix de chaque réponse fournie à la Chambre: $3,000, $5,000 ou $50,000, suivant son degré de complexité, la situation deviendrait vite intenable. Certaines questions occupent des fonctionnaires pendant plusieurs semaines. Est-ce en fonction de ce prix qu'on doit décider si telle ou telle question doit être inscrite au *Feuilleton*?

En terminant, je féliciterai le député qui nous a saisis de cette question.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

Ajournement

L'INDUSTRIE—LA PRÉSUMÉE FUITE DE L'INVESTISSEMENT VERS LES ÉTATS-UNIS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Le 19 octobre dernier, monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) au sujet de la fuite des capitaux et des entreprises vers les États-Unis. A cette occasion, il m'a fourni une réponse tout à fait inacceptable, signalant que les investissements sont libres d'aller où ils veulent, comme il se doit dans un pays libre. Ce n'était pas là ce que je demandais. Nous n'arriverons jamais à venir à bout du chômage et le Canada n'arrivera jamais à se développer si nous n'enrayons pas cet exode massif de capitaux et d'entreprises vers les États-Unis.

Je constate que le ministre est à la Chambre. J'espère qu'il ne s'inspirera pas pour me répondre du rapport de l'Agence d'examen de l'investissement étranger parvenu à mon bureau aujourd'hui. Les textes consacrés à l'investissement sont rédigés dans le jargon bureaucratique le plus incompréhensible que j'aie vu de ma vie. J'espère obtenir une réponse plus satisfaisante que celle-là.

Tout comme maints autres Canadiens, je m'inquiète lorsque je lis des manchettes comme celles-ci: «New York fait la cour aux Canadiens à Ottawa», ou «Les États-Unis organisent des conférences au Canada pour attirer les entreprises canadiennes aux États-Unis». Nous lisons des articles tels que celui-ci: «Les sociétés américaines ne sont pas intéressées à investir au Canada». Voici un article publié à Washington.

● (1800)

Inquiètes du marasme économique qui règne au Canada ainsi que de l'incertitude politique et de la baisse du dollar, les sociétés américaines ont réduit de 804 millions de dollars à 380 millions de dollars l'augmentation prévue de leurs investissements au cours de cette année, indique une étude du ministère américain du Commerce.

J'aimerais bien pouvoir obtenir des statistiques de ce genre au Canada, mais on ne les trouve jamais qu'aux États-Unis. De plus, dans le *Journal* d'Ottawa de cette semaine, nous avons pu lire un article intitulé: «Le Canada est en train de perdre son attrait pour l'entreprise.» Je vous en cite un extrait:

Une entreprise américaine a déclaré jeudi dernier que le Canada est en train de perdre son attrait pour les entreprises, et il ne lui reste que peu de temps pour redresser la situation.

John Reardon, président de la Chambre de commerce de Niagara Falls, New York, a déclaré lors d'une réunion de cet organisme aujourd'hui que des capitaux qui étaient auparavant destinés au Canada demeureraient aux États-Unis.

Je voudrais également mentionner un récent article paru dans la *Free Press* de Winnipeg. Il se fonde sur des données statistiques compilées par un expert financier. Son titre est le suivant: «Quarante millions de dollars en capitaux perdus pour le Manitoba: un expert financier déclare que les investissements de ses clients en dehors de la province coûteront à cette dernière 4,000 emplois». Jusqu'à un certain point, cette tendance devrait pouvoir être enrayée grâce au changement de gouvernement provincial survenu voici quelques semaines. Le climat politique s'est considérablement amélioré au Manitoba depuis lors.

Je voudrais également citer l'édition de novembre du *Quest*, qu'a dû lire le ministre, je l'espère. On y trouve un article intitulé «L'investisseur peu patriotique» et qui commence par cette remarque:

Le nord véritable est encore fort et libre. La seule différence est qu'il est en train de se déplacer au sud de la frontière. La dure vérité est qu'il vaut peut-être mieux pour vous d'investir votre argent à l'extérieur du pays.

C'est un article très intéressant. Il traite de l'incertitude qui règne au Canada ainsi que des problèmes créés par des gouvernements libéraux successifs dans le secteur de l'entreprise et des investissements.

J'ai suivi avec un grand intérêt les propos tenus hier à Toronto par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) qui a indiqué que les milieux d'affaire devraient faire preuve de courage. Il me semble que c'est le ministre qui devrait faire preuve de courage et prendre des mesures pour éviter la fuite des capitaux et des entreprises vers les États-Unis. Nous ne pourrons pas remédier au chômage si cette tendance se maintient, et elle ne sera pas renversée du jour au lendemain. Il y a quelque chose de fondamentalement mauvais dans la situation canadienne, et c'est au gouvernement et au ministère de prendre immédiatement des mesures. Si les Américains peuvent tenir des séminaires à Ottawa pour inciter les entreprises canadiennes à s'installer aux États-Unis, le gouvernement canadien peut tenir des séminaires pour trouver les mesures à prendre afin d'arrêter la fuite des capitaux et des entreprises.

Je voudrais donner lecture de quelques renseignements statistiques qui ne manqueront d'intéresser le ministre. Ces chiffres ont été rassemblés par la société Peter Henry Jerch & Associates, et ils concernent 42 petites ou moyennes entreprises de fabrication et de services. Seules 12 d'entre elles envisageaient d'investir exclusivement au Canada.

Il s'avère que les renseignements concernant ces 42 entreprises canadiennes annoncent la disparition de 4300 à 13,000 emplois occupés par des Canadiens. De plus, ces renseignements ont été rassemblés par une seule société d'experts-conseils. Dans ce document, on peut lire ceci:

Quinze de ces entreprises envisageaient un investissement supplémentaire ou une acquisition au Canada comme une solution de remplacement, ce qui semble indiquer que la raison les incitaient à aller ailleurs, mais qu'elles font pourtant preuve d'optimisme, malgré toutes leurs doléances. Néanmoins, 30 des 42 entreprises cherchent à s'installer aux États-Unis ou y ont déjà effectué un ou plusieurs investissements ou acquisitions. Ces 42 entreprises constituent en outre un échantillon représentatif de la moyenne des entreprises canadiennes dynamiques. Le total de leurs dépenses directes et indirectes en investissement et en acquisitions au cours des prochaines années devrait s'échelonner entre 63 et 116 millions de dollars. De 7 à 19 millions seront investis de façon certaine au Canada, et le reste ira aux États-Unis. Ces sociétés dynamiques connaissent leur affaire. Leurs exportations leur rapportent actuellement environ 9 millions de dollars par an. Ce qui signifie que si elles établissent une filiale, une entreprise en commun ou quelque chose du genre aux États-Unis, il est réaliste de s'attendre à les voir dépenser dans les deux années qui suivront, au titre des investissements ou des acquisitions, une somme d'environ 90 millions de dollars. Si vous considérez alors que 40 autres millions ne reviendront pas, le Canada, même sur une échelle aussi petite que celle-là, subit une perte d'environ 130 millions de dollars, à condition, bien sûr, que l'entreprise mère demeure au Canada. Bien que le gouvernement canadien ne perde pas énormément de recettes fiscales . . .

● (1807)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son délai d'intervention est expiré.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député a mis le doigt sur un problème qui afflige le Canada, et je suis content de voir qu'il en est conscient. Je ne contesterai par les chiffres qu'il a avancés, mais celui-ci s'est plaint de ne pas recevoir de chiffres précis. Cela me fait toujours sourire de voir que les gens croient invariablement les statistiques émanant d'autres gouvernements, mais rarement celles de leur propre gouvernement.

M. McKenzie: C'est compréhensible.

M. Horner: Peut-être devrai-je citer quelques statistiques pour le bénéfice du député. Les investissements directs nets du Canada vers les États-Unis l'an dernier, soit de juillet 1976 à juin 1977, se chiffraient à 313 millions de dollars et non pas à 627, comme le député l'a laissé entendre dans sa première question.

En réalité, le montant des investissements directs canadiens aux États-Unis a diminué récemment et il est maintenant inférieur à la moyenne des années 1973 à 1975. J'aimerais vous citer quelques chiffres pour ces dernières années.

En 1971, les investissements directs canadiens aux États-Unis s'élevaient à 122 millions de dollars, en 1972 à 149 millions, en 1973, à 453 millions, en 1974, à 482 millions, en 1975, à 454 millions, en 1976, à 234 millions, et de juillet 1976 à juin 1977, ce montant s'élevait à 313 millions de dollars. Cela prouve donc que les investissements directs aux États-Unis ont diminué ces dernières années. Nous savons très bien ce qui a causé cette recrudescence des investissements aux États-Unis.

M. Epp: Je me demande bien ce que c'est.

M. Horner: Je vais en donner certaines raisons au député.

M. McKenzie: Il ne vous reste que trois minutes.

M. Horner: Ces dernières années, nous avons vu le gouvernement du Canada acheter une usine de potasse appartenant à des capitaux américains. Le produit de cette vente n'est pas resté au Canada mais a été réinvesti aux États-Unis. Ce n'est pas la faute du gouvernement, qui n'a rien pu faire pour l'empêcher. Chose certaine, cela a eu pour effet de dissuader ceux qui pensaient investir au Canada.

La société Pétro-Canada a acheté pour un montant de 340 millions de dollars les actions de la Atlantic Richfield. Si le député a suivi les activités de cette société, il doit savoir qu'elle a dû se retirer dernièrement de toute participation à l'industrie pétrolière canadienne.

M. McKenzie: A qui appartient Pétro-Canada?

M. Horner: Par conséquent, la totalité de ces 340 millions sont sortis du Canada et sont très probablement allés vers les États-Unis.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le ministre, mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

LES DOUANES—L'OPPORTUNITÉ D'AUGMENTER LES EFFECTIFS AUX POSTES FRONTALIERS ÉTATS-UNIS-COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, depuis mon élection il y a trois ans, je n'ai cessé d'attirer l'attention de la Chambre sur le problème des files d'attente au poste frontalier de Douglas, dans ma circonscription. Mais le problème s'en trouve encore aggravé, je pense, par un autre genre d'encombrement au cabinet. C'est devenu, je pense, le service de recyclage des ministres, car au cours des trois années que j'ai passées ici, nous avons compté quatre différents titulaires du ministère du Revenu national. J'ignore combien de temps encore le ministre actuel occupera ses fonctions ni combien de temps il fera partie du cabinet.

Je lui ai demandé vendredi dernier s'il allait s'attaquer sérieusement à ce problème pour le régler une fois pour toutes. J'ai obtenu la brillante réponse que voici. Il a dit, comme en fait foi la page 386 du hansard du 28 octobre:

● (1812)

Je m'occuperai avec plaisir de la demande du député, monsieur l'Orateur. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'il vienne à la Chambre pour me faire part de ses demandes, car il peut m'approcher librement tous les jours. Néanmoins, je m'occuperai avec plaisir de cette question et je lui en reparlerai plus tard.

Ce n'est pas la solution au problème. Ce que je veux, c'est une réponse. Je surveille et harcèle le ministère à ce sujet depuis des années.

M. Harquail: Est-ce vous qui avez placé le micro dans le bureau de MacKay?

M. Friesen: J'imagine qu'il a été tellement question de surveillance que c'est un terme à éviter.

M. Harquail: Est-ce vous qui surveillez le ministère?

M. Friesen: J'aimerais demander au secrétaire parlementaire, qui répond pour tous les ministres ce soir, de bien vouloir se servir de ses sept minutes à lui. Je tiens aux miennes.

M. Harquail: Allez-y.

M. Friesen: J'ai ici une lettre d'un ancien ministre du Revenu national datée du 15 mars 1976, il y a un an et demi, dans laquelle il dit:

Les mesures qui ont été prises pour remédier à la situation comprennent l'agrandissement de nos installations douanières, une diminution du travail d'écritures et l'embauche d'étudiants universitaires comme agents occasionnels pendant les mois d'été. La situation n'a manifestement pas été résolue à la satisfaction de tous.

Et comment, parce qu'il y a à peine dix jours il y avait une file de trois milles de long. J'ai reçu un appel dimanche dernier pour me signaler qu'il y avait encore une file de trois milles de long. Comme je l'ai signalé dans ma lettre au ministre, les gens restent dans l'État de Washington pour la nuit parce qu'ils ne peuvent pas traverser la frontière à temps. Est-ce une façon d'équilibrer notre balance des paiements?

J'ai ici une réponse à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a un certain nombre de mois. Elle m'apprend qu'en 1966 il y avait 58 employés et qu'en 1975, dix ans plus tard, il y en avait 63, soit seulement cinq personnes de plus en dix ans. Tous ceux qui traversent la frontière à ce point-là savent que le trafic a doublé, mais on n'a pas assez embauché de personnel pour remédier à la situation.

L'un des anciens ministres m'a dit que le ministère engageait des employés à titre temporaire. Le 8 février, comme il est rapporté à la page 2866 du hansard, j'ai dit que ce n'était pas une solution. Il nous faut plutôt avoir recours à des permanents. Je ne dis pas que le ministère devrait y consacrer plus d'argent. On pourrait facilement crier à l'austérité, mais nous ne demandons pas d'engager plus de main-d'œuvre occasionnelle et d'accroître ainsi les charges du contribuable. Je demande simplement d'augmenter son effectif de manière à accroître la sécurité et à augmenter nos recettes. Car je sais que si l'on engageait un plus grand nombre de surveillants, le traitement de ces employés serait compensé par une hausse des recettes.

Le ministre m'affirme que l'une des solutions qu'il préconise serait de faire faire des heures supplémentaires et d'engager plus d'employés à temps partiel. Le temps supplémentaire n'est pas la solution. Comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, le recours au temps supplémentaire ne fait que compromettre la santé des employés. Car peu de temps après avoir accompli du temps supplémentaire, les employés doivent prendre congé pour refaire leurs forces. En outre, alors qu'il existe un million de chômeurs au Canada, le gouvernement veut faire faire des heures supplémentaires à ceux qui sont déjà en place. Est-ce là la solution au problème?

Je sais de bonne source qu'il y a à peu près deux ans, le gouvernement encourageait ouvertement le temps supplémentaire parce que cela lui paraissait plus économique que d'engager d'autres employés, n'ayant pas à payer d'avantages sociaux à tous ceux qu'il devrait autrement embaucher. Belle solution! D'une part, nous sommes prêts à payer des tarifs spéciaux pour le temps supplémentaire de manière à économiser les avantages sociaux, et d'autre part nous paierons de l'assurance-chômage aux gens qui ne peuvent trouver du travail parce que le gouvernement préconise le temps supplémentaire.

Je reviens à ce que je disais au début. Je ne demande pas qu'un plus grand nombre d'employés émargent au ministère du Revenu national. Je demande simplement d'accroître les effectifs afin de renforcer la surveillance à la frontière, de manière que les recettes compensent le coût des services qu'on doit rendre à la population.

● (1817)

La fin de semaine dernière, 4,000 personnes ont franchi la frontière pour assister à une rencontre de soccer. Une loi de physique veut que tout ce qui monte finisse par redescendre. Le ministère n'a qu'à surveiller la circulation à la frontière. Il constatera ainsi que les personnes qui franchissent la frontière reviennent au bout d'un ou deux jours. Je ne jette nullement la pierre au personnel du poste de douane local, car je sais que ces fontionnaires doivent se battre contre les conditions imposées par Ottawa, où l'on refuse de leur accorder les années-hommes supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement du service. Si celui-ci obtenait toutes les années-hommes qu'il mérite, il serait en mesure d'exercer une surveillance lui permettant de faire face à la situation à venir.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le député a oublié de mentionner dans son commentaire la grève de 1975 et les consommateurs canadiens qui continuent à se rendre aux États-Unis pour y faire leur marché.

Ajournement

Je voudrais situer ma réponse au député dans le contexte de la lettre qu'il a reçue ces jours-ci du ministre du Revenu national (M. Guay), étant donné que cette lettre semble répondre très exactement aux problèmes en cause. D'après les questions posées récemment par le député, il me semble que sa préoccupation principale concerne la lenteur du passage de la frontière au poste de douane du Douglas Pacific Highway.

La grève de 1975 ayant entraîné la fermeture des supermarchés de la région de Vancouver, le poste de douane en question avait été débordé par les consommateurs qui se rendaient aux États-Unis pour y faire leur marché. Les produits alimentaires sont soumis à des droits de douane selon différents taux. C'est pourquoi il a fallu beaucoup plus de personnel et beaucoup plus de temps pour calculer les droits de douane sur tous les produits alimentaires. Nous avons dû consigner davantage d'agents à cette tâche en en prélevant dans les cabines de contrôle. Même s'il n'a pas été possible d'engager des agents supplémentaires à plein temps, le ministère a admirablement bien contrôlé la situation en ayant recours aux heures supplémentaires.

Bien que dernièrement le nombre des passages aux postes de douane soit tombé de 9,000 à 6,000, ce chiffre reste le double de celui des passages de la frontière avant la grève. Le ministère ne pouvait pas accélérer l'écoulement du trafic au prix d'un relâchement du contrôle. Je suis sûr que ce n'est pas ce qu'aurait souhaité le député. Les 600 saisies et les 2,800 paiements obligatoires de la dernière période témoignent de l'efficacité du service. On ne peut nullement alléguer une dotation en personnel insuffisante de la part du ministère.

En ce qui concerne les préoccupations du député à propos du délai d'attente du dédouanement pour les hommes d'affaires au poste de douane du Douglas Pacific Thighway, je dois dire que les formalités de dédouanement pour ces hommes d'affaire sont nécessairement complexes. Normalement, elles nécessitent un délai de 20 minutes. Bien que les services de douane fournissent leur aide et leurs conseils lorsque les circonstances le permettent, il est très difficile d'envisager une réduction de ce délai d'attente.

Je répète que même si les préoccupations du député à propos du personnel du bureau des douanes en question sont tout à fait sincères, elles ne semblent pas justifiées, surtout si l'on tient compte des faits que le ministre lui a déjà exposés.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—MANITOBA—LE QUESTIONNAIRE RELATIF À LA VENTE DES MAISONS DES PERSONNES ÂGÉES

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'espère que je n'obtiendrai pas une réponse du genre de celle que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) vient de recevoir parce que si c'est le cas, nous perdons notre temps.

Je prends la parole encore une fois parce qu'on ne peut croire ce que raconte le gouvernement. Comme nous l'avons constaté à la Chambre, on ne peut pas croire ce qu'il dit à propos des questions importantes et nous ne pouvons même pas croire les réponses qu'il donne quand nous posons des questions bien simples et directes. Je tenais à le consigner au compte rendu.

[M. Harquail.]

Le 27 octobre 1977, j'ai posé une question au ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet) à propos d'un questionnaire de la SCHL qui a été remis aux personnes âgées du Manitoba. J'ai alors demandé au ministre si c'était l'intention du gouvernement et la politique de la SCHL d'acheter les maisons des personnes âgées du Manitoba et de placer ces personnes âgées dans des logements sociaux.

Le ministre a répondu que ce n'était pas la politique de la société et qu'il s'agissait simplement d'une enquête menée par quelques travailleurs sociaux de la province pour fins d'étude.

J'ai ensuite posé une question supplémentaire au ministre. Je lui ai demandé s'il pouvait rassurer les personnes âgées au sujet de cet empiètement sur la seule source de dignité qui leur reste, soit le fait d'habiter leur propre maison. Voici un extrait de ce qu'a répondu le ministre:

● (1822)

Je ne vois pas pourquoi l'honorable député reproche à la Société centrale d'hypothèques et de logement de collaborer avec des gens qui veulent trouver de nouvelles solutions en vue d'offrir un plus grand nombre de logements à des personnes âgées, et à meilleur compte.

Le ministre essayait de donner l'impression que la SCHL collaborait avec d'autres organismes et qu'il ne s'agissait pas d'une enquête qu'elle avait elle-même décidé d'entreprendre. Cependant, monsieur l'Orateur, l'enveloppe contenant le questionnaire portait une entête de la SCHL, le libellé de l'adresse était son œuvre et l'enveloppe-retour portait également l'adresse de cet organisme. L'enveloppe dans laquelle le questionnaire rempli devait être retourné portait une adresse de la SCHL: Pièce 402—310 rue Broadway. Je pense que la rue Broadway se trouve encore à Winnipeg, monsieur l'Orateur.

La question numéro 34 se lit comme suit:

On parle beaucoup de fournir des logements à des catégories de personnes dont les revenus sont variables. Aimeriez-vous vivre dans de tels logements où résideraient des personnes dont le montant des revenus est différent?

Il y avait ensuite des questions du genre «seriez-vous prêts à vendre votre maison?» Et «le gouvernement peut-il acheter votre maison?» Monsieur l'Orateur, au Canada les personnes agées ont assûrément le droit de posséder leurs maisons.

Il est impossible de croire le gouvernement étant donné les faits suivants: Mme Yhetta M. Gold, directrice du Age and Opportunity Centre, Inc. a envoyé ce document sous les auspices de la SCHL. Un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg du 28 octobre dernier fait les commentaires suivants:

Toutes les réponses, a-t-elle déclaré, seront traitées de manière confidentielle.

Et plus loin:

Mme Gold a déclaré qu'à sa connaissance les résultats de cette enquête devaient servir de «document de travail interne» (pour la SCHL) et être utilisés comme «instrument de travail par cette société.»

J'espère qu'aujourd'hui le secrétaire parlementaire ne va pas se décoller de son siège pour servir de nouvel instrument de travail de cette société et répandre encore les mensonges dont elle s'est rendue coupable.

M. Harquail: Nous ne sommes pas sourds.

M. Epp: Si, vous l'êtes, nous n'arrêtons pas de répéter les questions et vous ne répondez pas.

J'exige que la SCHL nous fournisse les réponses, au nom des personnes âgées. La SCHL est-elle en train d'essayer, à titre d'organisme social, de placer les personnes âgées dans des logements sociaux et de leur faire quitter tranquillement leur propre maison? Ne négligeons pas le fait qu'un travailleur social a fait distribuer des questionnaires, que ce soit pour le compte de la SCHL ou non. La SCHL l'a distribué, c'est certain; elle tient à connaître les résultats et elle est en train de dépouiller les questionnaires. Je demande donc au secrétaire parlementaire de nous répondre franchement et de nous dire sans ambages qu'il ne s'agit pas là d'une initiative de la SCHL, que l'on ne tiendra pas compte des résultats de l'enquête et que l'on mettra un terme aux manœuvres d'intimidation exercées à l'égard des personnes âgées, surtout au Manitoba.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je suis surpris de voir que le député de Provencher (M. Epp) cherche à déformer la réalité. Il me semble que c'est l'attitude que l'opposition a adopté ces derniers jours devant tout fait présenté à la Chambre ou au pays.

Le député a fait allusion au hansard du jeudi 27 octobre, date à laquelle le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) a déclaré sans ambages que l'histoire relatée cet après-midi par le député ne représentait pas la politique du gouvernement.

Je constate avec surprise que le député a mal interprété le but visé par le questionnaire qu'on a fait circuler l'été dernier parmi des gens de l'âge d'or au Manitoba. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je suis étonné que le député adopte cette attitude. En élevant la voix ce soir, d'une façon qui, à mon avis, n'a impressionné personne, il a essayé d'exposer les idées inventées de toutes pièces qu'il entretient à propos du travail de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui dépense un milliard de dollars par an dans toutes les provinces pour aider tous les Canadiens, notamment les personnes âgées, à trouver des logements. Or, il vient ici nous raconter des sornettes de ce genre.

● (1827)

Je suis heureux d'avoir l'occasion de fournir à la Chambre d'autres renseignements sur le sondage auquel il fait allusion. Ce sondage a été fait en commun par la SCHL et la société de logements et de rénovation du Manitoba. Il avait pour but de déterminer comment sont logées actuellement les personnes âgées à faible revenu et combien leur coûte le logement. Les personnes questionnées ont été choisies avec l'aide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et la liste a été établie à partir de personnes qui recevaient la totalité du supplément de revenu.

Je suis heureux de signaler que plus de 25 p. 100 des personnes qui ont reçu le questionnaire ont répondu. C'est un taux de réponse supérieur à la normale pour des questionnaires expédiés par le courrier, monsieur l'Orateur, et je crois que le niveau de participation indique bien que les personnes qui ont reçu ces questionnaires ne se sont pas interrogées sur les raisons qui avaient poussé la SCHL à effectuer ce sondage, comme le député essaie de le faire aujourd'hui.

De plus, monsieur l'Orateur, je pense qu'il est important de signaler qu'il n'y a pas eu, que je sache, d'objections au sondage, à part celles formulées par le député qui abuse du temps précieux de la Chambre en nous les exposant de la façon dont il l'a fait aujourd'hui. Non seulement il n'y a pas eu d'objections, mais on n'a jamais demandé à ceux qui ont participé au sondage de faire connaître leur nom ou leur adresse. La lettre de présentation qui accompagnait le questionnaire précisait que les personnes devaient répondre aux questions de façon anonyme et que les réponses seraient considérées comme confidentielles.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion d'ajournement de la Chambre est retirée d'office.

(La motion est retirée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 30.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI D'AIR CANADA DE 1977

MESURE PRÉVOYANT LA RÉORGANISATION D'AIR CANADA

La Chambre reprend l'étude du bill C-3, concernant la réorganisation d'Air Canada, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, lorsqu'à 5 heures nous sommes passés aux initiatives parlementaires, je parlais de la fierté que m'inspire Air Canada et des inquiétudes que j'éprouve devant ce bill. J'aimerais poursuivre sur ce sujet.

J'ai dit qu'Air Canada est une des quatre ou cinq grandes compagnies aériennes du monde. Elle vient au premier rang dans bien des domaines. Mais nous avons la mauvaise habitude de critiquer ce que nous avons de meilleur. Y a-t-il quelque chose qui nous signale à l'attention? Nous nous hâtons de le démolir. C'est déplorable.

Dans un pays où les liaisons sont difficiles, Air Canada s'acquitte d'une mission essentielle. Lorsque le ministre a parlé en Chambre aujourd'hui de modifier les conditions d'exploitation d'Air Canada, j'ai frémi.

Il existe paraît-il un document publié récemment. J'espère qu'il n'émane pas du ministère des Transports. De toute façon, il en est question cette semaine à la conférence de la circulation aérienne. Il est question qu'Air Canada perde les petits parcours pour s'occuper uniquement des grands centres du pays. Cela est fort inquiétant. Cela voudrait dire que nos villes de petite et moyenne importance seront négligées. Comme je le disais avant la pause, la ville du député de Moncton (M. Jones) et Thunder Bay vont perdre un moyen de desserte qui leur est fort utile. Cela est pour nous d'une importance énorme.

Si par la contrainte ou la persuasion on amène Air Canada à abandonner les escales de Thunder Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie et Moncton par exemple, ces endroits ne seront plus desservis comme maintenant. De la façon dont notre pays est constitué, on gagne sur les longs trajets et on perd sur les autres. Cela s'équilibre.

Le ministre des Transports ou ses fonctionnaires affirment que nous pouvons vendre certaines petites lignes, de moins de 500 milles, aux transporteurs locaux qui pourront prendre la relève. Dans le nord du Manitoba, le Canada a pourtant dû renoncer à assurer une partie du service. Je n'ai pas ici les chiffres, car la question remonte à quelques années. Mais que se passe-t-il dans ce cas? Les tarifs augmentent.

Je n'ai rien contre les transporteurs locaux, mais, à mon avis, ils ne peuvent assurer le service sur les longs parcours sans desservir des villes profitables comme Winnipeg, Toronto ou Montréal, car ils n'auront pas les recettes suffisantes pour assurer le service sur les petits parcours. C'est une des choses qui m'inquiètent dans le discours du ministre.

Un autre point de ce projet m'inquiète aussi. Il ne tient pas compte du service que l'on doit aux Canadiens, n'insistant que sur une saine gestion et les profits. Il faudrait, bien entendu, manquer totalement de sens commun pour s'opposer à une saine gestion, et personne ne s'oppose à ce que la compagnie fasse des bénéfices ou n'en voudra à Air Canada si elle en fait.

Les travaux du comité ont été marqués de toutes sortes de désaccords et de prises de bec, et des amendements ont été apportés au projet. Mais en parcourant le bill, je constate qu'il n'est nulle part question du service à assurer aux diverses localités canadiennes.

Ce bill vise à séparer Air Canada de son parent, le CN. C'est là une proposition raisonnable à mon avis et si l'on s'en tient là, je l'accepte. S'il ne comporte pas de préambule et n'expose pas le mandat d'Air Canada, je suis d'accord.

Mais le bill comporte un amendement conservateur qui introduit la notion de profit qui n'est pas contrebalancée par celle du service, et cela m'ennuie. Je n'aime pas l'amendement que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous a proposé, cependant, car il est trop radical. Il faut avouer que ce bill a été présenté à la Chambre à la hâte. Nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour y apporter un amendement qui nous permettrait de corriger cette lacune. Et à l'étape du rapport, il est trop tard pour le faire.

● (2012)

L'amendement que je voudrais proposer se lirait à peu près comme ceci, et je l'avais soumis au comité qui l'a refusé. Les intentions du ministre sous ce rapport me tracassent beaucoup. Je modifierais donc l'article 7 (1)*i*) pour qu'il se lise comme suit:

En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil, tout en gardant à l'esprit que sa principale responsabilité consiste à assurer le service aux localités canadiennes, doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

Je ne modifierais pas le libellé, sauf pour y ajouter cette réserve.

[M. McRae.]

C'est une chose qui m'inquiète, monsieur l'Orateur. On commence à le faire dans le cas du CN et d'Air Canada. On leur dit que leur premier rôle est, en fait, de réaliser des bénéfices et non d'assurer un service. Il se peut que la charte d'Air Canada y fasse allusion, mais les instructions données à un conseil d'administration doivent être plus précises. Je le répète, je ne m'oppose pas à ce que ces dispositions soient inscrites dans la loi, mais ce qu'il faut retenir, c'est que la rentabilité devient alors la seule raison d'être d'Air Canada.

Cela fait cinq ans que je siège à la Chambre et je n'ai encore jamais voté contre le gouvernement. Je me suis parfois abstenu et j'ai, en d'autres occasions, été tenté de le faire. Mais, aujourd'hui, je me sens obligé de voter en faveur de cet amendement, même si je ne l'aime pas. Je trouve qu'il va trop loin. Mais le fait est qu'il est bien plus important d'accepter l'amendement que d'avoir un bill qui insiste uniquement sur la notion de profit.

J'espère qu'à un moment donné la Chambre consentira à inclure mon amendement dans le bill. Je ne le présenterai pas ce soir, mais je souhaite qu'à une étape quelconque de l'étude du bill la Chambre se prononce pour l'adoption de mon amendement qui donnerait dans l'ordre, les services, la saine gestion financière et le profit, comme objectifs de la société. Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, je trouverais ce bill tout à fait acceptable.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à propos du bill à l'étude. Je dirai d'abord que je suis en désaccord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sur le principe de l'amendement qu'il a présenté, mais je conviens qu'Air Canada, du moins à ses débuts, assurait au moins un minimum de service à la population canadienne.

Je crois qu'on se trompe beaucoup lorsqu'on décrit Air Canada comme un transporteur de deuxième ordre, à la merci de l'entreprise privée et qui arrive difficilement à se tailler une place au soleil. Air Canada accapare entre 60 et 70 p. 100 de tout le trafic aérien au Canada par rapport à ses concurrents, CP Air et les cinq transporteurs régionaux. Air Canada est donc loin d'être une petite compagnie en train de lutter pour survivre. Il ne faut pas oublier que les transporteurs privés paient beaucoup plus au chapitre des impôts sur les sociétés et sur les dividendes. Les tarifs sont les mêmes pour tous les transporteurs et je ne vois pas comment il pourrait en être autrement.

On a dit qu'Air Canada était l'un des plus grands transporteurs aériens au monde. Quand on songe au nombre de gens qui vont à l'étranger, on s'aperçoit qu'ils ne prêtent guère attention aux transporteurs qu'ils utilisent. Les voyages en avion, du moins dans le cas des compagnies aériennes des pays en voie de développement, de l'Europe de l'Ouest, du Japon et de l'Amérique du Nord, semblent heureusement présenter des garanties de sécurité. Toutes ces compagnies semblent en effet présenter le même degré de sécurité, et dans l'ensemble les services sont à peu près les mêmes. On trouve un voyage agréable ou non en grande partie selon la façon dont on apprécie soi-même ces services.

Il faut se rappeler qu'au Canada les lignes aériennes pourraient se faire une certaine concurrence, ce qui n'est pas le cas disons, des chemins de fer où l'on ne connaît que deux grandes compagnies qui sont plus ou moins du pareil au même. Il y a le CN dont les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement, et le CP qui est une compagnie privée. Mais les salles de leur conseil d'administration ne doivent probablement pas présenter tellement de différence. Et je suppose que les salles du conseil d'administration des grandes compagnies aériennes, Air Canada et CP Air, ne diffèrent pas tellement l'une de l'autre non plus. Il me semble donc que l'on pourrait susciter une certaine concurrence dans le domaine des voyages par avion.

Le député de Fort William (M. McRae) a prétendu qu'Air Canada assurait un service public. Mais je puis lui dire que dans le nord de l'Alberta, Air Canada n'a jamais assuré de service public. Ce service a toujours été assuré par des compagnies privées.

En général, on estime que pour avoir des liaisons nord-sud à peu près rentables, il faudra alors céder certaines liaisons est-ouest à ces petites compagnies privées pour leur permettre de réaliser quelques bénéfices. Les liaisons nord-sud ne peuvent absolument pas produire des revenus suffisants pour permettre de faire des bénéfices convenables.

Nous pourrions peut-être étudier ce qui, sauf erreur, s'est produit aux États-Unis. On s'est résigné à laisser les grandes lignes aériennes, de l'importance d'Air Canada, se tirer d'affaire toutes seules. Les subventions ont été versées à ce que je pourrais appeler les compagnies secondaires et tertiaires. C'est là une situation que nous aurions peut-être avantage à examiner.

Air Canada ne peut soutenir la concurrence dans les petits centres. Elle ne le fait pas dans ma ville. En ce moment, dans l'Ouest, on projette d'établir une ligne aérienne qui exploiterait une liaison entre Dauphin, Yorkton, Brandon, Saskatoon et Regina. Personne ne peut songer sérieusement à faire assumer ce service à Air Canada car on reconnaît qu'une grande compagnie ne peut exploiter ce genre de liaison. Il importe donc de reconnaître qu'Air Canada ne peut assurer partout au pays le service de ces liaisons restreintes. Il y a des centaines de milliers de Canadiens qui contribuent à subventionner Air Canada mais qui n'ont jamais la moindre occasion de faire ne serait-ce qu'une petite balade sur les ailes d'Air Canada.

Quant à savoir si on devrait administrer Air Canada en fonction de la rentabilité, je voudrais vous reporter à un article qui a paru dans la *Gazette* de Montréal du 28 octobre et qui pourrait vous intéresser. On y dit qu'Air Canada mute beaucoup de ses employés de Montréal à Toronto, ce qui cause la consternation chez les préposés à l'entretien membres du syndicat. La raison de cet état de choses est assez simple. Il semble bien que Mirabel soit un fiasco, que les voyageurs préfèrent Toronto pour des raisons de commodité, et qu'Air Canada, simplement pour ne pas faire faillite, devrait, on le suppose, muter la majorité de son personnel d'entretien à Toronto. Beaucoup de gens préfèrent passer par New York plutôt que par Montréal lorsqu'ils veulent aller à l'étranger.

On devrait obliger Air Canada à exploiter une entreprise raisonnablement profitable, et selon les règles d'une saine gestion. En règle générale, les déplacements aériens ne devraient pas être subventionnés à même les deniers publics. Il y a certaines régions où l'on doit nécessairement parcourir de grandes distances et le transport doit y être subventionné. Si le public ne paye pas ses propres frais de voyage, il est certain qu'il ne faudrait pas demander à l'ensemble des contribuables de subventionner le transport sur une grande échelle.

● (2022)

On a parlé d'accorder un tarif de transport réduit aux Canadiens. En principe, nous traversons une crise de l'énergie et nous reconnaissons que les modes de transport utilisent beaucoup d'énergie. Il est étonnant qu'au nom de l'unité nationale nous croyions nécessaire d'offrir des services de transport à bon marché ou gratuits dans tout le pays. C'est ridicule, vu que le prix de l'énergie augmente et que nous n'avons pas de grosses réserves d'énergie à bon marché pour nous permettre d'aller bien loin. Selon certains, dès le début des années 80, nous devrions connaître une pénurie.

Je serais d'accord pour qu'Air Canada soit gérée selon de solides principes commerciaux et dans le but de réaliser des bénéfices, à condition qu'on reconnaisse que certaines régions du pays sont défavorisées et ont besoin d'aide. Il faudrait que le Trésor le reconnaisse en accordant une subvention à ces régions.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, selon moi, le plus important dans ce bill, ce n'est pas ce qui y est écrit, mais les conséquences politiques qui découleront des pouvoirs accordés au gouvernement et au ministre quand ce bill sera adopté.

Cette mesure est assez simple en soi. Elle prévoit faire d'Air Canada une société de la Couronne distincte du Canadien National qui, pour l'instant, possède toutes les actions en circulation et elle prévoit également une certaine réorganisation des questions financières.

Je n'y vois pas d'objection, mais par-dessus le marché, le bill donne au gouvernement beaucoup plus de pouvoirs à l'égard de l'orientation et des politiques adoptées par Air Canada. Le ministre s'est dit préoccupé par la rentabilité. Il a aussi insisté sur le besoin d'une concurrence plus vive et sur la nécessité qu'il y a pour la société de réaliser des bénéfices. Le peu de souci que montre le ministre pour les besoins des Canadiens, particulièrement dans les régions non situées sur les routes principales de quelque compagnie que ce soit, nous inquiète.

Je ne suis pas surpris que le député de Fort William (M. McRae) ait parlé comme il l'a fait il y a quelques instants. Les propos des députés de l'opposition officielle m'ont étonné, alors qu'un aussi grand nombre d'entre eux viennent de régions non desservies par les lignes principales. Ces régions s'en ressentiront beaucoup et verront diminuer leurs services si l'on impose à Air Canada comme un de ses grands objectifs de réaliser des bénéfices.

Il n'empêche qu'Air Canada a réalisé des bénéfices d'exploitation la plupart des années. Air Canada est effectivement un organisme efficace. Ces dernières années, si Air Canada n'a pas été aussi rentable qu'autrefois, c'est parce que les gouvernements conservateurs et libéraux ont permis à CP Air de lui faire concurrence pour les lignes lucratives de longs parcours, de sorte que plus de fauteuils restent vides.

Le ministre a dit que nous avions maintenant atteint le point où nous disposons d'un système de transport bien établi, que la concurrence était possible, et ainsi de suite. Il a évoqué le souvenir de feu le grand homme d'État libéral, le très honorable C. D. Howe, qui a si bien su faire marcher l'économie. C'était, bien sûr, il y a longtemps. Le ministre espère donc, ce faisant, que personne ne se souviendra du rôle qu'a joué C. D. Howe dans la création des Lignes aériennes transcanadiennes, maintenant Air Canada.

Le 17 mars 1944, M. Howe, alors ministre responsable de la création et de la gestion de la compagnie aérienne nationale, a déclaré que ce qui comptait avant tout, c'était d'assurer un bon service au public. Il semblait évident en 1937 qu'un service à but non lucratif et non concurrentiel était celui qui coûterait le moins cher. Il a ajouté que c'était la seule conclusion à laquelle on pouvait en arriver après une analyse objective de la situation.

Je pense que rien n'a changé depuis 1937. Il me semble évident que dans un pays aussi vaste que le nôtre, avec une population relativement restreinte, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de dépendre, pour le transport de personnes et de marchandises, de compagnies qui visent avant tout à faire des bénéfices. Ce sont les régions les plus éloignées qui seront le plus durement touchées.

En juin 1975, un ex-ministre libéral des transports, qui occupe maintenant la place qui lui revient à l'autre endroit . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il vient juste d'y accéder.

M. Orlikow: Nous reprendrons cette discussion une autre fois. En juin 1975, donc, voici ce que M. Marchand a déclaré:

> Si l'on considère la grandeur de notre pays et la façon dont sa population est répartie, on voit qu'il n'est pas possible d'avoir partout un système de transport rentable. Il n'est pas possible, par exemple, d'avoir un système de transport rentable pour desservir le Nord, ou les régions où la population est très clairsemée. Il n'est pas possible non plus d'avoir un système rentable dans certaines régions éloignées du centre.

Ensuite il a comparé la situation dans les régions périphériques dont a parlé le député de Fort William, avec celle du Canada central. Il a ajouté:

> A titre d'exemple, dans le Canada central, un grand nombre de services et d'installations de transport sont très bien établis, et les expéditeurs ont le choix entre le train, le camion, le bateau ou l'avion, qui s'y livrent une saine concurrence. Par contre, dans d'autres régions du pays, bien que les services et les installations soient bien établis, aucune concurrence ne peut sensément jouer.

C'est ce qui se passe dans le nord de l'Ontario, le nord du Manitoba, le nord du Québec et, je suppose, dans le nord de la Colombie-Britannique.

Il a poursuivi:

> La politique des transports doit donc tenir compte de la grande variété des installations et des services, de leur développement plus ou moins avancé, et de la concurrence plus ou moins intense qui joue dans leur exploitation. Chacun de ces services doit être traité de façon adéquate, et non plus, comme c'est la situation présentement, comme une exception à une politique basée surtout sur le jeu de la libre concurrence.

[M. Orlikow.]

L'actuel ministre des Transports (M. Lang) a adopté une attitude contraire à ce principe. Il préconise maintenant la concurrence. Et tout indique que cette voie mène à la catastrophe.

Nous étudions le cas d'Air Canada aujourd'hui, mais je voudrais rappeler au ministre les conclusions du juge Hall à propos du transport des grains. Il affirme que le jeu de la concurrence ne réussit pas à répondre aux besoins des céréaliculteurs de l'Ouest et que nous devons mettre au point un système intégré très bien planifié.

Or, le bill à l'étude nous propose de répartir les principaux avantages d'Air Canada, de fracturer davantage le système, de subdiviser les itinéraires aériens et de les répartir entre des transporteurs régionaux à qui on verserait des subventions. Les transporteurs régionaux ne pourront pas combler leurs déficits grâce à des itinéraires rentables puisqu'Air Canada les conserve. Nous connaissons tous, et je comprends bien les difficultés qu'éprouve tout gouvernement, quel que soit le parti politique au pouvoir, à accorder des subventions, surtout à des régions très peu peuplées qui représentent très peu de votes et, partant, très peu de députés pour signaler leurs besoins. Selon nous, l'objectif visé par le ministre aura un effet très néfaste sur Air Canada, de sorte que les Canadiens auront plus de difficulté à obtenir les services dont ils ont besoin.

● (2032)

L'une des choses qui m'ont troublé pendant le débat, c'est le sentiment que semblent éprouver certains députés qui ont pris la parole jusqu'ici. Même s'ils ne veulent pas l'avouer, ils pensent qu'Air Canada n'est pas très efficace. Après tout, comment Air Canada pourrait-elle être efficace? Mon ami, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), croit, bien sûr, qu'aucune activité gouvernementale ne peut être couronnée de succès et qu'aucune société d'État ne peut fournir un service aussi efficacement qu'une société privée, même s'il a déjà travaillé pour les service de téléphone du Manitoba qui desservent toute la province et qui sont étalisés depuis presque 70 ans. Cette société a été transformée en service public par un premier ministre conservateur de l'époque. Depuis, elle a toujours desservi le Manitoba à des tarifs moins élevés que la société privée qui dessert la grande majorité des habitants de l'Ontario et du Québec. N'importe quel député du Manitoba peut confirmer que les tarifs au Manitoba et à Winnipeg sont inférieurs aux tarifs en vigueur en Ontario et à Ottawa.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) me fait dire des choses que je n'ai jamais dites. Je connais beaucoup mieux que lui les sociétés de la Couronne du Manitoba. Je sais très bien que les services téléphoniqes du Manitoba ne sont pas concurrentiels et qu'ils ont été transformés en société de la Couronne en 1908 . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Orlikow: Tout député ou tout citoyen canadien qui veut comparer les services téléphoniques étatisés du Canada, et il y en a plusieurs, et les services privés du Québec, de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique, constatera que les services publics offrent un service aussi efficace et plus économique que Bell Téléphone ou B.C. Telephone. Les faits sont là.

Mais je veux en revenir à Air Canada . . .

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'invoque encore le Règlement. Si le député désire continuer à parler d'entreprises de service téléphonique ou de sociétés de la Couronne, nous allons bientôt avoir sur les bras un débat sur la façon de diriger une compagnie de téléphone dans une grande ville ou une petite ville.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. McKenzie: Le député ne sait pas de quoi il parle.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'intervention du député n'est ni une question de privilège ni un rappel au Règlement.

M. McKenzie: Je désire me protéger, monsieur l'Orateur. Il me fait dire ce que je n'ai pas dit. Il doit y avoir une procédure parlementaire qui me permette de me protéger. Je m'élève contre ces allégations.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut être vexé par ce qu'a dit un orateur précédent, mais c'est assurément un sujet de débat et non une question de privilège ou un rappel au Règlement.

M. Orlikow: Les interruptions du député de Winnipeg-Sud-Centre ne me dérangent pas. Plus il parle, plus il donne à tous ceux qui l'écoutent la preuve qu'il ne sait pas ce qu'il dit.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Ces interruptions ne me dérangent pas pourvu, monsieur l'Orateur, que vous notiez le temps qu'il a pris pour faire ses simulacres de rappel au Règlement afin de faire en sorte que j'aie droit au temps d'intervention alloué aux députés.

M. McKenzie: Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, allons-nous aboutir à un débat sur les sociétés de la Couronne? Cet après-midi, j'ai parlé du financement des routes aériennes. Ce député ne sait pas de quoi il parle.

Des voix: A l'ordre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme je l'ai déjà expliqué au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), l'intervention qu'il a faite constitue un point de débat, un argument. Il ne s'agit ni d'un rappel au Règlement ni d'une question de privilège, et je crois que nous devrions écouter ce que le député de Winnipeg-Nord a à dire.

M. Orlikow: Il est très clair pour quiconque consulte le dossier qu'Air Canada a été et demeure une organisation efficace. Si vous la comparez avec d'autres compagnies aériennes au Canada ou même à l'extérieur, vous vous rendrez compte que ses antécédents sont excellents et que son rendement est satisfaisant. Air Canada a connu des difficultés comme toutes les autres compagnies aériennes au cours des dernières années à cause des énormes augmentations de coût du kérosène. Cependant, si vous comparez Air Canada avec d'autres compagnies aériennes, vous constaterez que dans l'ensemble elle s'est fort bien acquittée de ses fonctions.

En 1976, Air Canada a transporté trois fois plus de passagers que CP Air. Son rendement sous le rapport passagers au mille parcouru a été de 157 pour cent supérieur à celui de CP Air et elle a enregistré une perte totale supérieure de 6.5 p. 100 seulement à cette dernière. Nous savons fort bien que CP Air dispose des parcours rentables au Canada, c'est-à-dire les grands parcours entre les zones métropolitaines. Ses avions relient les villes de Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal tandis qu'Air Canada dessert les petits parcours que mon collègue, le député de Fort William (M. McRae) doit emprunter s'il désire se rendre de Thunder Bay à Ottawa pour accomplir son travail de parlementaire. Ainsi, lorsqu'on a proposé, comme l'a fait récemment CP Air elle-même, que sa part des lignes transcontinentales passe du chiffre actuel de 25 p. 100 à celui de 45 p. 100, le nouveau président d'Air Canada, M. Taylor, a fait la déclaration suivante que je vous cite telle qu'extraite d'une interview qu'il a accordée au magazine *Maclean's*:

> Je pense que c'est une attitude tout à fait prévisible de la part de CP Air. Si j'étais à sa place, c'est probablement ce que je ferais également. Il me suffirait d'étudier les parcours rentables, ceux où l'on peut vraiment faire de l'argent sans aucun risque. Sur les parcours Toronto-Vancouver, Vancouver-Montréal, Calgary-Edmonton-Toronto, CP Air fournit plus de la moitié des places disponibles. Autrement dit cette société consacre la totalité de sa part de 25 p. 100 à l'exploitation de ces grands parcours de sorte que nous (Air Canada) nous contentons des parcours Montréal-Toronto, Toronto-Winnipeg, Winnipeg-Regina, Calgary-Edmonton-Vancouver,

C'est la situation à laquelle nous sommes arrivés en privant Air Canada de certains des parcours aériens les plus rentables au Canada en les attribuant à CP Air. Ce que nous avons permis à CP Air de faire au fil des années, c'est d'abandonner le secteur des petits parcours aériens auxquels cette société s'était consacrée à l'origine pour la laisser ensuite se lancer dans l'exploitation très rentable des longs vols. Ce qui fait que dans la structure de parcours de CP Air l'on trouve un plus fort pourcentage de vols sur longues distances que dans celle d'Air Canada. En 1974 la longueur moyenne des étapes était de 563 milles pour Air Canada et de 936 milles pour CP Air. Il s'agit de la distance sans arrêt entre deux aéroports. Malgré cela, à l'exception d'une année, depuis 16 ans, Air Canada a eu un quotient de charge plus élevé que CP Air.

● (2042)

Pendant les quelques minutes qui me restent, je voudrais m'attacher au concept—que le ministre invoque depuis qu'il est devenu titulaire de ce portefeuille—d'une ligne aérienne rentable ou commercialement viable au Canada. Ce concept est un mythe. Pas un seul transporteur aérien ne serait commercialement viable sans la subvention de presque 500 millions de dollars de fonds publics. Je parle du coût des services météorologiques, de l'administration des services aériens et de l'investissement de capitaux moins les revenus tirés des aéroports que le public canadien fournit à toutes les lignes aériennes du pays. La perte globale nette de CP Air et d'Air Canada ne représente que 4.5 p. 100 de l'aide publique moins visible qui leur est fournie sous forme d'aéroports et de services.

Je prétends que ce concept de rentabilité que le ministre a accepté d'incorporer au bill à la suite d'un amendement proposé la dernière session par les conservateurs, amendement que le ministre a également accepté, surtout si l'on passe sous silence la nécessité d'assurer un service, marque le début d'une politique qui entraînera inévitablement une baisse de la qualité du service et un accroissement des difficultés pour les Canadiens. Pourquoi Air Canada devrait-elle être forcée par une clause de rentabilité à réduire la qualité des services ou à augmenter le coût des billets quand toutes les pertes d'exploitation sont insignifiantes comparées à l'ensemble de l'investissement du public dans Air Canada?

En nous fondant sur les déclarations faites à plusieurs reprises par le ministre au sujet de la voie dans laquelle avec son ministère il entend s'engager, nous pensons que ce bill—même si nous appuyons la séparation d'Air Canada du CN—ferait évoluer Air Canada et les services que cette société assure aux Canadiens, dans la mauvaise direction.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur . . .

M. Ellis: Je vous en prie, Walter, ramenez donc les socialistes dans le bon chemin.

M. Dinsdale: C'est impossible.

Il est remarquable que la plupart des orateurs qui sont intervenus aujourd'hui dans le débat nous viennent de l'Ouest du Canada, plus spécialement de la région des grandes plaines, et le député ministériel qui a pris la parole ce soir vient de la région de Thunder Bay. Il va sans dire qu'un réseau de transport public sûr et pratique est absolument indispensable à la vie économique, politique et sociale de l'Ouest du Canada. Dans un ouvrage intitulé «The Great Plains», M. W. P. Webb a traité de la question. On y trouve un passage qui cadre bien avec beaucoup d'arguments apportés ce soir. Le voici:

> . . . loin des marchés, brûlée par la sécheresse, battue par la grêle, désséchée par les vents brûlants, gelée par le blizzard, rongée par les sauterelles, exploitée par les capitalistes de l'Est et dupée par les hommes politiques.

La population de l'Ouest a pu survivre, parce que jusqu'à récemment elle pouvait compter sur son réseau de transport.

Des collègues m'ont suggéré de relever certaines déclarations du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), de prendre le temps, vu l'importance du débat, de corriger certaines impressions émanant de ces orateurs socialistes. Je ne prendrai pas cette peine ce soir, si ce n'est pour prêter mon appui au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) qui a cherché à rectifier les déclarations faites à son sujet.

Il faut plutôt profiter de l'occasion pour signaler que notre réseau de transport n'a cessé de se dégrader ces derniers temps dans l'ouest du Manitoba et dans l'est de la Saskatchewan. Je parle de ces deux régions en particulier parce que ce sont pour moi des sujets de préoccupation immédiate, vu la circonscription que je représente. Il y a donc une dégradation continuelle qui se traduit par un ralentissement économique, et je vais profiter de l'occasion pour signaler quelques points au ministre des Transports (M. Lang). Il n'est pas ici pour l'instant, mais il pourra quand même lire le hansard. Il est peut-être parti regarder la télévision. Je n'en sais rien, mais quelles que soient les raisons qui motivent son absence, je crois qu'il faut absolument dire qu'avec les nouvelles dispositions de la loi dont nous discutons et que nous avons débattues pendant un certain temps au cours de la dernière session, il doit essayer de s'accommoder des nouveaux paramètres dont fait état la loi et remédier à la détérioration du service aérien de première classe dont je ferai brièvement état ici ce soir.

Pendant les années 50, l'ouest du Manitoba et l'est de la Saskatchewan avaient un excellent service aérien. Cela remonte déjà à presque trois décennies. Nous avions un service aérien qui nous permettait d'aller directement à Calgary, à l'ouest, et, bien entendu, la correspondance avec Winnipeg était excellente. A mesure qu'Air Canada a perfectionné son matériel, passant du DC-4 au turbopropulseur, le Viscount est venu chez nous. Grâce au service fourni par Air Canada pendant les années 50 et 60, nous avons nettement progressé. Inutile de dire qu'au cours de la dernière décennie, pour diverses raisons—le nouveau gouvernement du Manitoba a peut-être été une de ces raisons—il y a eu une forte régression économique, dans le secteur industriel, par rapport à l'expansion qu'on avait connue pendant les années 60.

Air Canada a annulé ce service, et c'est à ce même moment, le moment où Air Canada s'est retiré de cette région importante, que l'économie a commencé à péricliter. La responsabilité fut confiée à Transair, une société régionale privée, qui s'est acquittée de ses fonctions dans le cadre de la politique aérienne régionale annoncée par le ministre des Transports de l'époque et réaffirmée par ses successeurs. Beaucoup d'entre eux ont disparu par le jeu des remaniements ministériels sous les deux derniers gouvernements libéraux. Il s'est produit tant de changements de ministres et de hauts fonctionnaires qu'on ne saurait qui blâmer, comme l'a fait remarquer le chef de l'opposition (M. Clark) pendant le débat de l'Adresse en réponse au discours du trône.

On a enlevé ce service à Air Canada au profit du secteur privé sous prétexte que le service serait amélioré grâce à une nouvelle politique aérienne régionale, une politique plus avancée. Malheureusement, la politique aérienne régionale est à présent en pièces si bien que, pas plus dans la région de l'est de la Saskatchewan que dans l'Ouest manitobain, nous n'avons à présent plus de service aérien, et ce, depuis quatre ans. Comme le service-voyageurs des chemins de fer a également disparu, cette importante région économique du Canada, qui comprend la ville de Brandon, la deuxième du Manitoba, est désormais privée de toute forme de transport public. Cela s'est traduit par un déclin important de l'expansion industrielle qui avait commencé dans les années 1960.

● (2052)

Ce qu'un ministère fait, l'autre le défait, monsieur l'Orateur. Le ministère de l'Expansion économique régionale a financé l'assistance au développement régional pendant que le ministère des Transports minait le service aérien, tellement essentiel dans la vie moderne, au point qu'il n'y a maintenant plus de service aérien. Comble de ridicule, on a supprimé le service aérien exactement au moment où l'on venait de construire à Brandon un nouveau terminal desservant cette région du Canada. Il a été inauguré par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), qui était alors ministre des Transports, et qui a signalé que c'était un pas en avant important pour les transports, dans l'Ouest du Canada. Dès que le terminal aérien a été ouvert, le service a été interrompu, et il est inutile que j'insiste sur la stupidité de cette décision.

Si l'administration actuelle est soumise au feu de barrage des critiques, c'est j'en suis sûr parce qu'elle n'a pas su donner au pays l'orientation économique nécessaire et rationnelle qu'il lui faudrait. Tout cela est absurde. La question a été remise à l'ordre du jour à l'élection de 1974 et le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu spécialement à Winnipeg, en compagnie du député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) qui était alors membre de son cabinet et qui depuis a démissioné, ayant perdu je suppose, toute illusion. On a annoncé à ce moment-là en grandes pompes que le service aérien serait restauré dès que possible. Monsieur l'Orateur, il y a quatre ans de cela, et nous n'avons toujours pas de service aérien.

Le gouvernement provincial du Manitoba a cherché à assurer un service aérien dans cette région du Canada. Le ministre des Transports, qui l'a jugé insuffisant, s'y est opposé, disant qu'il désirait doter l'ouest du Manitoba et l'est de la Saskatchewan d'un service de première classe assuré par des réactés. C'était encourageant, mais le ministre est allé plus loin et a dit qu'il subventionnerait non seulement un service inter-régional, mais également un service quotidien de première classe, en créant une ligne est-ouest, desservie par des réactés. C'est exactement le genre de service aérien dont nous avons besoin. Les appels d'offre ont été lancés et Transair a soumis une excellente proposition qui devait être étudiée par le comité des transports aériens. Mais dans l'intervalle, des négociations pour le rachat de la Transair par la Pacific Western Airlines étaient entamées, puis approuvées par le ministre des Transports, si bien que tout était a recommencer.

Monsieur l'Orateur, vous comprendrez aisément l'émoi des députés du Manitoba, et la raison pour laquelle ils participent aussi nombreux au présent débat.

Lorsque l'honorable Jean Marchand, qui a maintenant été nommé au Sénat, était titulaire du portefeuille des Transports, il avait donné à entendre qu'Air Canada pouvait résoudre le problème si elle acceptait d'assumer de nouveau la responsabilité d'assurer un service de qualité comme elle l'avait fait dans les années 50 et 60. D'après les informations que je reçois périodiquement du ministre actuel, il semble que ce dernier suive cette même ligne de pensée. Étant donné le retrait de Transair, il n'existe manifestement aucun transporteur privé qui puisse prendre la relève.

Air Canada

Le bill autorise le ministre à faire en sorte qu'Air Canada assure un vol par jour dans chaque sens et utilise les nouvelles installations qui attendent leur mise en service depuis quatre ans. Le service pourrait relier Regina à Brandon et, éventuellement, à des centres de l'Est. Il existe un marché possible de 150,000 voyageurs qui doivent actuellement se rendre en voiture jusqu'à l'aéroport international de Winnipeg, bien souvent distant de 200 milles. Chaque fois que je rentre dans ma circonscription, je passe autant de temps en voiture entre Winnipeg et Brandon qu'en avion entre Ottawa et Winnipeg. Monsieur l'Orateur, il faut qu'en 1977, Brandon, qui est la deuxième ville du Manitoba, soit desservie comme elle le mérite. Actuellement, les habitants de Brandon doivent parcourir une longue distance en voiture et payer des frais de stationnement élevés pendant leur absence. Il y a des places de stationnement en abondance au nouvel aéroport de Brandon, ce qui, j'en suis sûr, devrait constituer un attrait économique supplémentaire pour les habitants de l'ouest du Manitoba et de l'est de la Saskatchewan qui veulent disposer d'un service aérien rapide et fiable pour maintenir leur position dans le développement économique du Canada.

Certains députés ont fait état de l'amélioration des services d'Air Canada au cours des derniers mois grâce aux efforts du nouveau président, M. Claude Taylor. Je peux en témoigner personnellement. Je suis sûr qu'il accueillerait favorablement toute volonté de la part du gouvernement de rétablir la qualité du service qu'Air Canada assurait autrefois dans cette région du pays. C'est dans un communiqué daté du 9 septembre 1977 que l'on trouve la dernière déclaration du ministre; il y annonçait la tenue d'une réunion entre les responsables concernés. On pouvait notamment y lire ceci:

● (2102)

Le ministre des Transports, M. Otto Lang, et le président de l'Association des transporteurs aériens du Canada ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement et les transporteurs aériens avaient entamé des discussions visant à l'élaboration d'une nouvelle politique des transports aériens intérieurs, applicable aussi bien aux grandes lignes qu'aux transporteurs locaux et régionaux.

Point n'est besoin de nous attarder sur le problème que je viens d'exposer, car Angus Morrison, dont fait mention le communiqué, et qui est président de l'Association des transporteurs aériens du Canada, a déjà été associé de près et identifié à TransAir et est de ceux qui se sont battus pour que la Commission des transports aériens permette à TransAir d'assurer une liaison quotidienne par avion à réaction desservant l'ouest du Manitoba. Il s'agit sans aucun doute d'un homme convaincu et, étant donné ses fonctions actuelles, il est maintenant en relation directe avec le ministre des Transports.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, apprendre bientôt qu'Air Canada assurera ce service et que les installations permettant aux avions de cette société d'atterrir à l'aéroport de Brandon ne vont pas tarder à être prêtes. Cela ne saurait tarder car nous attendons depuis maintenant quatre ans la mise en application de cette politique. C'était une question urgente lors de la dernière campagne électorale et, au train où vont les choses, cela risque encore d'être une «question urgente» lors de la prochaine campagne électorale fédérale. Je demande au ministre des Transports d'user de l'autorité qui lui est conférée par cette mesure législative pour faire ce qu'il veut faire et cela sans plus attendre.

Air Canada

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le débat sur la réorganisation d'Air Canada. Les propositions que le gouvernement essaie de faire accepter avec l'aide de certains députés conservateurs sont significatives. Je crains qu'il ne s'agisse là d'une nouvelle application du principe du paiement par l'usager que l'on doit au ministre des Transports (M. Lang). Il veut en effet que toutes les sociétés d'État assurant des services de transport appliquent les principes du paiement par l'usager.

J'ai dit à maintes reprises, à la Chambre comme à l'extérieur, imité par plusieurs collègues, qu'étant donné la configuration géographique du pays et sa faible densité de population, il s'agit là d'un principe désastreux pour les Canadiens, surtout pour ceux qui habitent des régions isolées comme le nord de l'Ontario, d'où je viens.

Je dis cela, car il n'y a pas suffisamment de population dans ces régions du Canada pour assurer en tout temps la rentabilité du réseau de transport. Si nous nous engageons dans la voie préconisée par le gouvernement libéral et les députés conservateurs, alors les gens qui vivent en dehors de nos principaux centres urbains auront un choix réduit de moyens de transport. Pour le Nouveau parti démocratique, l'objectif principal de tout programme national de transports doit être le service qui doit avoir préséance sur le profit.

Voilà pourquoi nous estimons particulièrement regrettable un amendement apporté à la loi sur Air Canada dont nous sommes saisis, amendement que les conservateurs avaient tenté de faire adopter en comité, mais qui avait été rejeté par les libéraux qui à leur tour le présentaient avec l'appui des députés conservateurs. Je veux parler de l'article 7(1.1) qui stipule:

> En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

Nous ne sommes pas contre les règles de saine gestion commerciale, mais l'expression qui m'inquiète réellement, monsieur l'Orateur, est la suivante: «notamment la recherche du profit.»

La nature du réseau de transports aériens de notre pays est fort intéressante si on l'examine du point de vue de l'expansion prise ces dernières années par notre transporteur aérien national, Air Canada, et son principal coucurrent, CP Air. Je trouve fort intéressante l'attitude prise au cours du présent débat par ceux qui semblent le plus gênés par une camisole de force idéologique, mes honorables amis des partis conservateur et libéral, qui croient dur comme fer que la concurrence et le profit se traduisent par des bénéfices pour l'usager moyen du réseau de transports. Dans certaines circonstances, je suis pour la concurrence et la recherche du profit. Mais lorsqu'il s'agit d'un réseau national de transports, alors, je le répète, il faut considérer l'aspect service.

Je voudrais rappeler ce qui s'est passé quand le gouvernement a créé les lignes aériennes Trans-Canada, prédécesseur d'Air Canada. Le gouvernement avait décidé alors de créer une entreprise publique parce que l'entreprise privée refusait de desservir le pays en instaurant un réseau national de transports aériens. Donc, un gouvernement qui avait le sens des responsabilités a donné suite aux demandes des Canadiens et aux démarches de la CCF, ancien nom de mon parti, en proposant de mettre sur pied un transporteur national en utilisant les derniers publics. La TCA a rendu d'éminents services au pays.

Plus tard, lorsque le gouvernent conservateur du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a été élu en 1957, il a commandé une étude sur la TCA et sur toute la question du transport aérien pour savoir si elle devait concurrencer l'entreprise privée dans le domaine du transport aérien. Des groupes de financiers ont clamé sur tous les toits qu'Air Canada ne devrait pas détenir de monopole. C'était après la création de la Trans Canada Air Lines devenue nécessaire parce que les concurrents du secteur privé refusaient d'assurer ce service. En 1957 et en 1958, on a dit et répété sur tous les tons qu'il fallait de la concurrence dans l'industrie du transport aérien au Canada.

Le gouvernement conservateur qui exerçait le pouvoir à l'époque retint les services de M. Wheatcroft, spécialiste britannique du transport, et lui demanda d'étudier la situation du transport aérien au Canada. Celui-ci conclut que les lignes aériennes Trans-Canada étaient aussi efficaces que n'importe quelle société aérienne du monde, même si elles n'avaient pas à soutenir la concurrence d'aucune autre société. Cependant, il signala une très grave lacune dans le service: une partie très bruyante de la population canadienne n'était pas satisfaite du service de ces lignes. J'aimerais citer une partie du rapport qu'il a soumis au gouvernement en 1958. Voici ce qu'il a dit:

> Si les lignes aériennes Trans-Canada font l'objet de critiques indues de la part de la population, c'est surtout que les voyageurs qui ont de petits griefs à formuler les ont transformés en griefs majeurs parce qu'ils n'ont pas le loisir de pouvoir emprunter une autre compagnie.

● (2112)

> Il s'agit là d'un problème fondamental de relations publiques auquel fait face toute entreprise jouissant de l'exclusivité. Il fait peu de doute que, quels que soient les autres inconvénients qu'il y ait à créer une concurrence à l'échelle du pays, les lignes aériennes Trans-Canada en retireraient à cet égard un avantage considérable. En d'autres termes, une exploitation concurrentielle pourrait bien faire davantage apprécier au public les services assurés par les lignes aériennes Trans-Canada.

Ce n'est pas parce que les lignes aériennes Trans-Canada n'étaient pas rentables, ce n'est pas parce qu'elles étaient déficitaires, mais parce que certains disaient que nous n'avions pas le choix d'investir ailleurs que le gouvernement conservateur a suivi l'avis de M. Stephen Wheatcroft et a permis que s'exerce la concurrence dans le transport aérien au Canada. Comme le disait Herschel Hardin dans son brillant ouvrage sur le développement économique publique du Canada, "A Nation Unaware":

> Le vol le plus difficile que les lignes aériennes Trans-Canada aient jamais eu à effectuer, c'est un vol à travers un épais brouillard idéologique.

La concurrence ayant été admise, nous avons constaté qu'il y en a vraiment trop dans un petit pays comme le Canada compte tenu du genre de services-voyageurs nécessaires. Il en résulte que, tout comme les Américains, nous voyons que le nombre de lignes aériennes qui s'arrachent un nombre fixe ou limité de passagers étant trop grand, les avions sont à moitié remplis, et parfois encore moins.

Le coût d'exploitation de ces avions monte, et le consommateur, le voyageur, doit assumer cette hausse en payant plus cher son billet. Les Américains s'en sont rendu compte. Les études sont nombreuses qui le soulignent. J'aimerais vous donner quelques chiffres pour illustrer la chose.

Une étude, à laquelle Wheatcroft s'est reporté plus tard, compare la concurrence qui existait en 1952 entre les transporteurs aériens et celle qui existait dix ans plus tard. En 1952, avec un indice de concurrence de 12, le pourcentage des fauteuils occupés était de 67.1 p. 100 et le revenu des investissements dans ce secteur de 15.3 p. 100. En 1962, on a encouragé un plus grand nombre de lignes à se lancer en affaires; l'indice de concurrence est passé de 12 à 38, le pourcentage de chargement était tombé à 34.5 p. 100 et le revenu sur les investissements s'était effondré, passant de 15 à 3.6 p. 100. La même chose est arrivée ici au Canada sur une plus petite échelle.

Quand le Canadien Pacifique s'est lancé dans le service transcontinental et a repris les itinéraires d'un bon nombre de transporteurs régionaux, il a réduit la clientèle de voyageurs d'Air Canada et de CP Air à tel point que les deux compagnies aériennes nationales ne volaient plus à pleine capacité.

Pour qu'un service soit rentable, ce qui préoccupe tellement mes amis, il faut qu'un avion soit plein ou presque, à chaque décollage. Quand on a une multitude d'avions et de compagnies aériennes et une population limitée qui fait un usage restreint des services de transport aériens, ces avions ne volent pas à pleine capacité, donc à perte. Le consommateur, le voyageur paie plus cher et le contribuable débourse davantage sous forme de subventions à la société de la Couronne, et même de subventions indirectes aux autres compagnies aériennes.

Nous constatons qu'en 1960 et 1961, quand les deux compagnies ont commencé à se faire concurrence, le Canadien Pacific et Air Canada se sont mis à perdre de l'argent. Tout à coup des fonctionnaires astucieux se sont dit qu'il fallait peut-être les fusionner et revenir à un monopole. Même si plus de concurrence voulait dire plus de pertes pour les compagnies aériennes comme on en avait la preuve, en 1967, le gouvernement libéral a accordé à CP Air une plus vaste part du marché canadien. Il peut être très agréable de naviguer mais non de faire naufrage. Or toute l'industrie aérienne pourrait sombrer à la suite de cette politique mal inspirée du gouvernement libéral et appuyée par les conservateurs voulant que la concurrence soit forcément une bonne chose dans le transport aérien.

Nous avons constaté que le facteur de chargement optimum d'un avion se situe entre 70 et 75 p. 100 de sa capacité. En 1975, le CP avait un facteur de chargement de 59.3 p. 100 et Air Canada de 58 p. 100. Une compagnie aérienne ne peut être rentable avec un facteur de chargement aussi bas.

Si mes amis du parti conservateur et du parti libéral étaient aussi intéressés qu'ils le disent par l'amendement faisant de la recherche du profit l'objectif central de notre service aérien national, qu'ils ont intégré au projet de loi, ils fusionneraient CP et Air Canada en une seule société. Comme je l'ai mentionné plus tôt, à cause de leur rigidité intellectuelle, ils ne peuvent accepter cette proposition. Ils continueront à encourager la compétition et les compagnies aériennes continueront à perdre de l'argent.

Des voix: Oh, oh!

M. Symes: Je vois que je les ai fait sortir de leurs gonds.

M. Nystrom: Maintenant, faites-les rentrer sous terre.

M. Symes: Les faits sont là. Les deux compagnies sont déficitaires en raison de la réduction de leur clientèle. Ce phénomène est directement imputable à l'accroissement de la concurrence allié à la clientèle restreinte pour les voyages en avion.

La concurrence n'a fait qu'empirer les choses. Les coûts ont augmenté à cause de notre capacité excédentaire, des subventions gouvernementales et du double emploi au niveau des services. Si nous étions réellement intéressés à avoir un service aérien efficace qui serve l'intérêt du public, nous instituerions un monopole des services aériens nationaux. Toutefois, je crains que mes amis des autres partis n'acceptent pas cette proposition adaptée aux circonstances que je viens de décrire.

Si nous tendons vers le principe du paiement par l'usager que chérit le ministre des Transports, et que nous vendons les secteurs rentables des sociétés de la Couronne au secteur privé, nous n'aurons aucune garantie que le service sera maintenu pour le bénéfice de la population canadienne. Je connais très bien les résultats de l'application de ce concept dans ma région. Nous avons vu ce qui s'est passé pour les chemins de fer.

Le service ferroviaire du CP entre Sault-Sainte-Marie et Sudbury était financé par le gouvernement. Les dirigeants de la société voulaient abandonner le service voyageurs et ils ont exercé suffisamment de pression auprès du gouvernement pour avoir gain de cause. Ainsi, les habitants des petites localités entre Sault-Sainte-Marie et Sudbury et ceux de ces deux villes se retrouvent avec un moyen de transport en moins. Le lendemain du jour où le service ferroviaire a été aboli, le prix des billets d'autobus entre ces villes a augmenté.

Comme si cela ne suffisait pas, nous constatons maintenant que la société nationale, Air Canada, a réduit le nombre de ses vols à destination de Sault-Sainte-Marie. Nous l'avions prédit il y a quelques années lorsque la Commission canadienne des Transports a autorisé TransAir—ou TrashAir, comme les naturels de la région l'appellent—à desservir Sault-Sainte-Marie. Cette société s'est mise à tenir tête à la société d'État et à enlever des voyageurs à Air Canada. Voilà pourquoi, afin de réduire ses pertes, la société s'est mise à réduire le nombre de ses vols. TransAir est maintenant sur le point de faire banqueroute et c'est Canadian Western Airlines, cette grande société aérienne chère aux conservateurs, qui va mettre la main dessus.

Ce que nous constatons, c'est que les hauts fonctionnaires du ministre souhaitent, selon le rapport du *Globe and Mail*, qu'Air Canada se retire des courtes distances où le nombre des voyageurs est faible et les cède aux sociétés privées. En même temps, le gouvernement subventionnerait les compagnies privées parce ces lignes ne sont pas aussi rentables que les longs parcours.

● (2122)

A mon avis, c'est Air Canada qui devrait desservir essentiellement la ville de Sault-Sainte-Marie et les transporteurs régionaux ne devraient pas s'en occuper parce qu'ils n'ont pas su assurer un service efficace. Ils n'ont pas assuré un service régulier pour la population de la région, tandis que la compagnie nationale a toujours offert un service très sûr. On devrait garantir à Air Canada le coefficient de remplissage le plus élevé possible en lui accordant des droits exclusifs pour desservir ma circonscription. J'espère que la CCT ne confiera pas également ce service à une compagnie privée comme elle l'a fait par le passé pour Transair, parce que les habitants du Nord savent qu'ils ne pourraient plus compter sur un service

efficace. Il importe de supprimer l'article en question du bill et c'est pourquoi je suis heureux que mon honorable ami ait proposé cette motion.

L'objectif primordial de tout réseau national de transport doit être le service. Si l'on ne s'en tient qu'à l'élément bénéfice, il est évident que le service sera restreint dans les régions peu peuplées. Il ne faut pas croire qu'en faisant des bénéfices et en permettant à la concurrence de s'exercer on réussira en tout temps à mieux servir le public. Cela favorisera peut-être ceux qui habitent dans les grandes villes, mais pas ceux des petites localités, qui dépendent presque entièrement des services aériens étant donné leur éloignement des grands centres. Il importe que ces personnes aient toujours le choix et je pense que ce ne sera pas le cas si nous prenons les mesures proposées dans le bill à l'étude.

Le tourisme décline. Cela coûte moins cher de prendre l'avion vers la Floride que jusqu'à Vancouver. A mon sens, il nous faut un réseau de transport aérien national qui soit abordable et qui assure un bon service. Tel doit être l'objectif national et c'est pourquoi j'appuie la motion présentée par mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, en juillet dernier, j'avais préparé quelques notes à ce sujet en vue de participer au débat pendant la session précédente. Nous nous opposons à l'amendement proposé pendant la présente session par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et il serait bon que je fasse consigner quelques observations au compte rendu ce soir. Je serai bref mais je pense qu'elles sont à propos.

L'amendement que nous étudions ce soir et qui a suscité tant de bavardages entre les députés de notre parti et ceux du Nouveau parti démocratique pose en quelque sorte une question: il s'agit de savoir si oui ou non il convient de s'attendre, au nom des contribuables canadiens, à ce qu'une société de la Couronne ou une agence fédérale, en l'occurrence Air Canada, soient gérée et exploitée au Canada et à l'extérieur selon des règles de saine gestion commerciale et en espérant réaliser des bénéfices. Si l'on supprime ce principe du bill comme le propose l'amendement, on remet sans nul doute en question les fondements même de notre système d'entreprise privée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tant mieux!

M. Symes: Tel est l'objet de l'amendement.

M. Hargrave: Pour ce qui est d'Air Canada, il n'y a aucune raison que le principe fondamental cesse de s'appliquer. J'aimerais faire quelques observations précises sur le service de marchandises d'Air Canada, pour montrer que sur certains plans au moins, ce service n'est pas géré selon de saines pratiques commerciales. Je veux parler de la politique d'Air Canada concernant le transport aérien du bétail, surtout des bêtes à cornes, vers les marchés étrangers, qui sont presque tous situés au-delà d'au moins un océan. Je songe à la fois aux pur-sang et aux bovins d'élevage tant de boucherie que laitiers.

Le Canada jouit à juste titre d'une très haute réputation partout à cause de l'excellente qualité et des normes de santé élevées auxquelles doit répondre son bétail de boucherie et laitier. Notre bétail est très demandé, surtout à l'heure actuelle où les prix sont très bas. A très peu d'exceptions près, les expéditions se font par avion. Quelque coûteuse que soit cette forme de transport, il ne serait ni pratique ni efficace de transporter du bétail vivant par bateau ou camion jusqu'aux marchés étrangers. Tout récemment encore, le Canada n'avait qu'un avion entièrement converti pour pouvoir transporter le bétail vivant, pour charger et décharger rapidement les animaux sur pied. L'avion en question appartient à Pacific Western Airlines et il a maintenant été vendu ou reconverti pour le transport des passagers.

Air Canada est très peu actif dans ce domaine et son système est très inefficace et peu pratique. Le bétail doit d'abord être chargé dans de petites caisses séparées et ensuite chargé sur l'avion à l'aide d'élévateurs à fourche. Le processus prend beaucoup de temps et ne se prête pas au transport de gros bétail. Des accidents, comme des pattes brisées et blessures semblables, sont beaucoup plus susceptibles d'arriver, et cela est, bien sûr, très inefficace et coûteux en comparaison des avions où le bétail entre en marchant et qui sont spécialement convertis à cette fin. Toutefois, Air Canada n'a pas jugé bon de s'équipper de tels transporteurs aériens spécialement convertis bien qu'elle insiste pour avoir le «premier droit de refus» dans le cas de soumissions d'autres transporteurs de marchandises aériens.

Cela signifie en fait que les fournisseurs ou expéditeurs de bétail canadiens n'ont d'autre choix que de transporter le bétail par camion aux États-Unis pour le changer ensuite sur les transporteurs autres qu'Air Canada ou payer les tarifs plus élevés d'Air Canada et se servir de ses transporteurs démodés, tout en espérant rester assez compétitifs pour attirer les clients étrangers.

● (2132)

Deux fournisseurs canadiens ont eu des aventures plutôt désagréables à ce propos. J'aimerais les nommer. Il s'agit tout d'abord de l'organisme Alberta-Canada All Breeds Association, dont le siège se trouve à Calgary. C'est un très bon organisme qui a été créé pour mettre en marché dans le monde entier des bovins d'élevage spéciaux. Deuxièmement, il y a un organisme qui est en activité depuis beaucoup plus longtemps encore et qui s'appelle les World Wide Forwarders de Farnham, au Québec. Ces deux fournisseurs canadiens renommés perdent sans cesse des débouchés internationaux pour nos bovins parce qu'Air Canada restreint les activités basées au Canada par sa politique de premier droit de refus et sa politique désuète en matière de transport du bétail à laquelle elle s'accroche depuis déjà un certain temps.

J'exhorte le ministre des transports (M. Lang) à examiner ce secteur particulier de la politique de transport des marchandises d'Air Canada. Comme cette compagnie est le seul transporteur du Canada qui puisse assurer de façon réaliste le transport de bétail par avion à des prix concurrentiels, le ministre aura l'appui absolu des éleveurs canadiens, des expéditeurs et des sociétés d'import-export. Ce qu'il faut avant tout d'ailleurs, c'est un transporteur spécialisé pour assurer ce genre de service. C'est possible. Il y a divers exemples d'autres transporteurs étrangers qui obtiennent à l'heure actuelle de très bons résultats dans ce domaine.

J'aimerais parler d'une question connexe touchant Air Canada et de la qualité du bœuf servi à bord des avions de la compagnie. La plupart des députés savent, j'en suis certain, que je suis un usager régulier d'Air Canada. Presque toutes les semaines, parfois tous les quinze jours, je pars d'Ottawa, change d'appareil à Toronto et me rends à Calgary. Puis je termine mon voyage jusqu'à Medicine Hat en empruntant un appareil de Time Air ou un autobus Greyhound. Pendant ce vol qui est assez long, on me sert toujours au moins un repas chaud à bord des avions d'Air Canada. L'observation que je voudrais faire porte sur le plat principal, qui se compose généralement de bœuf.

Dans la plupart des cas, le bœuf servi par Air Canada est de la viande reconstituée. Cela ressemble à un délicieux filet de bœuf. En fait, cela vient de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Lorsqu'on la coupe, elle est dure, filandreuse et il n'y a pas une miette de gras sur cette viande. Elle a été congélée et a effectué un long voyage. Cette viande est fournie en vertu d'un système d'offres auquel recourt Air Canada depuis un certain temps.

Peu m'importe de manger du bœuf de pâturage, car c'est de cela qu'il s'agit. J'en mange tout le temps lorsque je suis dans mes terres, mais au moins, ma viande de bœuf est recouverte d'une légère couche de gras. Ma viande est nervurée, elle est juteuse et tendre. La seule différence entre la viande de bœuf de pâturage et la viande de bœuf nourri au blé ou à l'orge et élevé dans les parcs d'engraissement canadiens, c'est qu'elle a un goût légèrement différent. Je ne critique pas le fait que le bœuf servi par Air Canada soit du bœuf de pâturage, mais étant donnée que nous produisons la meilleure viande de bœuf au monde, la moindre des choses serait de la servir à bord des avions de notre compagnie nationale. Je demande donc que nous nous efforcions de faire mieux qu'à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je me demandais si le député ne demandait pas qu'Air Canada achète son bœuf si tendre et si juteux.

M. Hargrave: Nous sommes toujours prêts à approvisionner Air Canada.

Une voix: Et dans votre circonscription il n'y en a pas à vendre?

M. Nystrom: Du bœuf nous en avons énormément.

Une voix: Vous avez plus de taureau que de bœuf.

M. Nystrom: Oui nous en avons pour les conservateurs, mais la race est plutôt menacée. Oui, nous avons du vieux taureau coriace pour les conservateurs.

Je suis heureux de dire quelques mots ce soir sur l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui demande à supprimer le passage: «notamment la recherche du profit.» Certains députés conservateurs qui ont pris la parole aujourd'hui ont paru oublier que le député de Winnipeg-Nord-Centre s'en prend à ce passage. S'il figure dans la loi, Air Canada se considérera comme obligée de rechercher le profit.

Je ne suis pas contre le profit dans certaines industries et dans certaines entreprises. Mais dans le secteur des transports, je ne pense pas que la compagnie doive avoir pour objectif premier la recherche du profit. Sinon ce sont les petites localités qui en souffriront. Sault-Sainte-Marie par exemple. La tête des Grands Lacs aussi. Les villes de moindre importance et les petites localités du pays vont en souffrir parce qu'elles n'apportent pas de profits à la compagnie. Si c'est la recherche du profit que est le but, aucun de ces endroits n'est rentable et aucun ne sera desservi convenablement.

La collecte des ordures ménagères n'est sûrement pas rentable, mais il faut quand même l'assurer. Il y a divers autres services qui ne sont pas rentables non plus, mais nous avons quand même décidé qu'il fallait les assurer et les subventionner. C'est une nécessité sociale. Air Canada, une société de la Couronne, ne doit pas avoir pour principal objectif la recherche du profit. Si c'est là son principal objectif, rares seront les collectivités que la compagnie desservira au Canada.

Des députés conservateurs ont pris la parole dans ce débat et ont indiqué que le Nouveau parti démocratique se fait entendre plus souvent qu'à son tour. Ces députés défendent les intérêts des grandes villes du pays. Seules sept ou huit de ces grandes villes bénéficieront d'un bon service, car Air Canada peut y réaliser des bénéfices importants.

Il est étonnant de voir le parti conservateur se soucier des problèmes de l'entreprise, de l'intégrité et de la réalisation de bénéfices. Lorsque les autres industries sont en difficulté, on voit soudain les conservateurs s'opposer à la libre entreprise et se prononcer en faveur d'un soupçon de socialisme. Certains conservateurs réclament parfois une meilleure protection pour un certain nombre d'industries de l'Ontario. Je veux parler des tarifs, ainsi que de l'aide apportée à certaines sociétés sous forme d'exonération fiscale. Il suffit de considérer le cas de l'INCO, qui pratique le socialisme pour les riches et applique les principes de la libre entreprise aux pauvres. Voilà le genre de contradictions inhérentes à la logique des conservateurs.

Je constate la dégringolade des prix du bétail en Alberta. Les éleveurs, qui n'ont pas voulu d'un office de commercialisation, disent maintenant qu'ils veulent des subventions, des prix de soutien, des contingentements, des importations et des restrictions.

M. Hurlburt: Ce n'est pas vrai.

M. Nystrom: Maintenant, ils veulent qu'on limite les importations de bœuf. Ils veulent une sorte d'intervention de l'État, mais ils se déclarent attachés à la libre entreprise. Pourtant, c'est tout l'un ou tout l'autre, il n'y a pas de demi mesure.

M. Hurlburt: Il semble que le député ne sait pas de quoi il parle.

M. Nystrom: Il me semble que bien souvent, le parti conservateur ne sait pas ce qu'il veut, que ce soit dans ce débat ou ailleurs.

Je vois que le député de Lisgar (M. Murta) est avec nous. Il a accompagné son chef dans sa circonscription en août. Son chef parlait des moyens d'étendre le rôle de la Commission canadienne du blé, mais il déclarait du même souffle que les associations privées devraient jouer un plus grand rôle dans la vente du blé à l'étranger. Autrement dit, il parlait de remettre la Commission, la seule entreprise de commercialisation au pays, entre les mains d'une entreprise privée comme la Cargill. C'est un exemple de l'attitude des conservateurs qui font des volte-face chaque fois qu'ils changent d'auditoire.

Air Canada

Le projet de loi relatif à Air Canada est présentement à l'étude et on voudrait que le profit soit la principale préoccupation de cette société. Si jamais on y parvient, on démolira un principe fondamental de la politique canadienne en matière de transports qui est de fournir un service à tous les Canadiens au meilleur compte possible, ou que soit leur domicile. Si cette politique devenait réalité, notre pays serait beaucoup plus fort qu'il ne l'est actuellement. Il y aurait également beaucoup plus de justice au Canada qu'il n'y en a actuellement et le développement économique serait beaucoup plus généralisé.

Si l'on doit fonder le pays sur le principe du profit, il y aura beaucoup plus de centralisation.

M. Hurlburt: Qu'en est-il du Manitoba et de la Colombie-Britannique?

● (2142)

M. Nystrom: Des transports subventionnés inciteraient les industriels à s'établir ailleurs au pays que dans les grands centres comme Montréal, Vancouver et Toronto. Plus de gens seraient incités à aller vivre dans des endroits autres que dans les quatre ou cinq grandes villes canadiennes s'ils pouvaient compter sur de bons moyens de transport. Je sais de quoi je parle parce que je viens d'une circonscription qui a lutté pendant des années pour obtenir un bon service aérien. Le député de Dauphin (M. Ritchie) a déjà fait allusion, je pense, à des endroits comme Dauphin, Yorkton et Brandon. Mais si l'unique préoccupation d'un réseau de transport est de réaliser un profit, ces centres ne seront jamais dotés de transports aériens parce qu'ils sont trop petits, et partant, non rentables. Le critique officiel du parti conservateur, le député de Vegreville (M. Mazankowski) l'affirme. Il a raison, mais si Air Canada recherche uniquement le profit, ces collectivités ne seront jamais dotées de service.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Lorsque le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) avait la parole et que les conservateurs ont commencé à l'interpeller, quelqu'un a dit qu'il les avait mis à leur place. A mon avis, le temps est venu pour moi de leur river leur clou.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: C'est ce qui vous est arrivé au Manitoba.

M. Nystrom: Voilà ce qui arrive dans une société où l'on donne autant de latitude à d'énormes entreprises pour réaliser des profits. Voilà leur guide, monsieur l'Orateur: le dollar tout-puissant, le profit, sans égard à qui pourrait en souffrir. Voilà ces mêmes conservateurs qui parlaient, il y a quelques jours ou quelques semaines, des grandes choses que le gouvernement avait faites en faveur de l'INCO, des fameux allégements fiscaux destinés à stimuler les entreprises. Je suis étonné de ne pas les entendre crier «Bravo!». Ils réclament davantage de ces stimulants. Mais qu'arrive-t-il quand on voit une de ces entreprises bénéficiant de ces cadeaux mettre des employés à pied dans des endroits comme Sudbury et Thompson? Voilà le genre de philosophie que partagent les conservateurs et les libéraux.

[M. Nystrom.]

Comme le disait le député de Crowfoot (M. Horner), les deux partis sont semblables. On trouve autant de libéraux avec une minuscule dans un parti que dans l'autre et autant de conservateurs avec une minuscule dans un parti que dans l'autre. Il devrait le savoir puisqu'il a appartenu aux deux, puisqu'ils a été dans la peau des deux. Il a dit que les deux partis partageaient la même philosophie et la même idéologie, et que la seule différence résidait dans les hommes politiques des deux partis. Si la différence se résume aux personnalités différentes, il n'existe aucune véritable différence pour qui souhaite des changements véritables.

Aussi est-ce de toutes mes forces que je recommande d'appuyer la motion dont le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a saisi la Chambre, c'est-à-dire que l'on raye du bill en particulier la recherche du profit, car si on l'y laisse, Air Canada y verra un de ses principaux objectifs et cela ne pourra qu'être très destructif et très négatif pour les services de transport aérien de notre pays.

M. Murta: Si j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, c'est seulement afin de préciser ce que le chef de l'opposition (M. Clark) a dit l'été dernier dans ma circonscription, et que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) interprète tout de travers. J'ai attendu jusqu'à maintenant, parce que je tenais à laisser le député terminer ce qu'il avait à dire. Je ne voulais pas l'interrompre. Le chef de l'opposition parlait de la Commission canadienne du blé. Le député se trompe tout à fait.

M. l'Orateur adjoint: Le député ne peut pas invoquer le Règlement pour préciser une déclaration qui a été faite à l'extérieur de la Chambre. S'il était lui-même l'auteur de la déclaration, il pourrait invoquer le Règlement pour apporter une précision, mais le député ne saurait expliquer quelque chose qui s'est produit à l'extérieur de la Chambre que s'il demandait la parole et participait au débat.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà pris la parole au cours de ce débat. Ce que j'ai voulu faire, c'est rectifier une fausse déclaration du député de Yorkton-Melville, déclaration que j'estimais devoir relever à la Chambre. Cette déclaration porte sur ce que le chef de l'opposition a dit au sujet de la Commission canadienne du blé. Le chef de l'opposition est un fervent partisan de la Commission canadienne du blé, tout comme le parti conservateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jusqu'où va son appui?

M. Murta: Nous trouvons que la Commission a fait du bon travail. Nous essayons seulement de trouver un moyen d'améliorer ses ventes. C'est ce qu'a déclaré le chef de l'opposition et le député a donné à la Chambre une impression absolument fausse.

M. l'Orateur adjoint: D'après la nature de ses propos, il est manifeste que le député essaie de provoquer un débat au lieu de faire un simple rappel au Règlement.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé d'avoir le droit de dire quelques mots dans le cadre du même rappel au Règlement afin de confondre le député de Lisgar qui débite des mensonges.

Des voix: Non.

M. Nystrom: Je n'ai cité qu'un passage d'un article rédigé par un journaliste respectable du *Leader Post* de Regina qui s'appelle Fred Harrison et qui a téléphoné au bureau du chef de l'opposition pour vérifier la teneur de la déclaration; celui-ci n'a fait aucun démenti.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir? Ses propos viennent une fois de plus confirmer le jugement de la présidence, à savoir que la question qui a été soulevée n'a rien d'un rappel au Règlement; elle prête à controverse et la présidence l'a rejetée. C'est pourquoi je ne puis absolument pas accepter un autre rappel au Règlement de nature analogue.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est partie nulle.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Dommage qu'au lieu de parler du projet de loi à l'étude, les néo-démocrates aient préféré se lancer dans une diatribe idéologique, battant leur tambour politique à tour de bras. Je signale respectueusement aux néo-démocrates le passage qui les préoccupe tant, à les entendre, soit que le conseil doit respecter les règles d'une saine gestion commerciale. La citation n'est pas complète, mais c'est à juste titre que les néo-démocrates se préoccupent tant des règles d'une saine gestion.

Je comprends leur problème comme aussi leur dilemme. L'histoire des néo-démocrates en Colombie-Britannique semble indiquer que ces règles de saine gestion leur créent bien des ennuis, mais s'ils veulent bien consulter l'article en question, cause de leurs préoccupations, et se rendre compte que la recherche du profit n'est donnée qu'en exemple—on ne dit pas qu'Air Canada doit faire des bénéfices, mot qui les étrangle, comme aussi le mot «profits»—ils comprendraient mieux.

Mais pour réfuter l'argument idéologique une fois pour toutes, pour placer la question sous son vrai jour, citons une de leurs autorités. Je parle du cerveau qui a dirigé trois campagnes électorales du Nouveau parti démocratique en Ontario. Il s'agit de M. Gerald Caplan. Qu'a-t-il à nous dire des problèmes économiques du parti pour lequel il travaille? Il dit ceci:

Des électeurs qui pourraient éventuellement nous donner leur voix ont peur que nous ne soyons pas capables de remplir une feuille de paye, que nous ne sachions pas gérer une affaire . . .

David Lewis, ancien chef du Nouveau parti démocratique, a déclaré quant à lui:

Une de mes grandes faiblesses, lorsque je dirigeais ce parti, c'est que je n'ai jamais réussi à prouver la compétence du NPD en matière d'économie.

● (2152)

Je me limiterais volontiers à ce projet de loi, mais j'estime qu'il faut d'abord tenir compte des arguments présentés par mes collègues à ma gauche. M. Caplan a affirmé que les rangs des néo-démocrates ne grossissaient pas parce que ce parti n'avait pas été pris au sérieux en matière économique. Et on a parlé du ramassage des ordures pour détourner l'attention. Je ne vois aucun rapport entre le ramassage des ordures et les activités d'Air Canada, et je suis certain que cette société n'apprécierait pas cette comparaison.

Quant à savoir si telle compagnie de téléphone fait des bénéfices, même s'il s'agit d'une société de la Couronne, je crois que mes collègues à ma gauche, gauche autant physique que politique, feraient bien d'examiner ce qui se passe à la B.C. Hydro. S'ils s'imaginent que faire des bénéfices pose un problème à Air Canada, peut-être devraient-ils examiner la situation de la British Columbia Hydro. J'ai relevé dans le bottin parlementaire le nom d'un député qui avait l'habitude de représenter la circonscription de Kootenay-Ouest et qui disait: «Parmi nos réalisations, nous avons obligé le gouvernement de la Colombie-Britannique à étatiser les installations hydro-électriques.» Comme les citoyens de la Colombie-Britannique ont regretté ce jour, et les porte-parole de ce même parti ont exprimé les mêmes regrets depuis lors.

Dans Kootenay-Ouest on retrouve une petite société d'utilité publique qui s'appelle la West Kootenay Power. C'est une de ces sales petites entreprises qui font des bénéfices. Elle dessert les Kootenays, une partie de l'Okanagan jusqu'à Princeton. Les habitants de cette région n'ont aucun rapport avec la British Columbia Hydro. Pourquoi? Parce que les tarifs de la West Kootenay Power, une entreprise rentable, sont inférieurs d'un quart au moins à ceux de l'immense B.C. Hydro.

M. Hogan: Quel gouvernement a nationalisé l'Ontario Hydro? Un gouvernement progressiste conservateur.

M. Brisco: Votre tour viendra, mon frère.

M. Haidasz: C'est «mon père» qu'il faut dire.

M. Brisco: J'ai oublié qu'il avait été promu à ce rang. J'espère qu'il sera bientôt canonisé.

M. Hogan: Assez minable, mon garçon.

M. Brisco: Mais les salaires élevés que la B.C. Hydro verse à ses monteurs et à ses autres employés ont enlevé des travailleurs compétents à d'autres entreprises. Celles-ci ne peuvent pas payer les mêmes salaires que la British Columbia Hydro.

Tout cela nous éloigne de l'objet du bill, mais si les députés néo-démocrates veulent faire des diversions, je tiens à leur répondre. Ils ont déclaré que les services de transport en commun ne devraient jamais être rentables et que leur raison d'être était de servir le public. Bien sûr, ils existent pour servir le public. Je n'ai rien à redire à cela et je ne veux pas laisser entendre qu'ils peuvent réaliser des bénéfices dans les régions isolées. Cependant, un des articles du bill stipule qu'il faut tenir compte des principes de la saine gestion commerciale. Y a-t-il quelque chose de mal à cela?

Le NPD a-t-il élaboré une nouvelle politique économique qui ne se fonderait pas sur de bons principes commerciaux? Les néo-démocrates se lamentent sur le sort des petites localités qui, selon eux, souffriront beaucoup si Air Canada décide de réaliser des profits. Une bonne fois, j'aimerais leur parler de l'histoire de Castlegar et de Pacific Western Airlines. CP Air a vendu cette ligne parce qu'il n'arrivait pas à la rendre rentable. Pourtant, l'économie de la région s'est améliorée graduellement, Pacific Western a persisté et ses activités ont tellement augmenté qu'il faudrait maintenant agrandir les aéroports. Il n'y a plus assez de place dans les avions. Les 737 ont remplacé les Convair ou les DC-6. Le service en question n'est pourtant qu'un petit service de raccord. Il relie Cranbrook, Castlegar, Penticton et Kelowna aux centres importants de Vancouver, Edmonton et Calgary. C'est un itinéraire rentable même s'il faut souvent annuler des vols pendant les mois d'hiver.

On nous parle de CP Air comme si c'était un monstre. Heureusement que nous ne parlons pas de CP Rail. Je partagerais peut-être l'avis de mes amis.

M. Hogan: C'est la même chose; ces deux sociétés forment un consortium.

M. Brisco: Mes amis disent que CP Air essaie d'obtenir de plus en plus d'itinéraires et de réaliser de plus en plus de bénéfices et qu'on lui accorde de longs trajets. Je pense que c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a dit que CP Air avait obtenu de longs trajets, c'est-à-dire les itinéraires les plus rentables. Je me demande combien de député ont comparé le nombre d'avions de CP Air qui atterrissent à Ottawa et le nombre d'avions d'Air Canada qui y atterrissent; s'il existe un itinéraire rentable, c'est bien l'air bus d'hommes d'affaires qui fait le trajet entre Toronto et Ottawa.

M. Hogan: C'est faux. Examinez le chiffre d'affaires de l'année dernière. La ligne aérienne a perdu de l'argent sur cet itinéraire.

M. Brisco: Il ne fait aucun doute dans mon esprit ni dans celui de tous les députés qu'Air Canada devrait fonctionner selon de bons principes commerciaux. Il n'y a rien d'anormal à ce qu'il en soit ainsi. Il n'y a rien de mal à essayer de faire des profits, et si les députés à ma gauche sont plongés dans une confusion telle qu'ils pensent que notre compagnie aérienne nationale ne tient pas compte des propos des députés ici présents, qu'elle n'est pas responsable envers le Parlement ou le comité permanent et qu'elle ne subira pas de changements, ils sont en fait bien naïfs. Si Air Canada tirait avantage du public dans certains cas uniquement en vue de réaliser des profits, il est certain que la Chambre serait saisie de la question et dans les plus brefs délais. C'est pourquoi je demande ce qu'il peut y avoir de mal à ce qu'Air Canada ou toute autre société de la Couronne fonctionne conformément aux règles de saine gestion commerciale et enregistre des profits?

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais corriger les propos du député qui a pris la parole avant moi en ce qui concerne la rentabilité des vols d'Air Canada entre Ottawa et Montréal ou Toronto. Si nous examinons des chiffres, en excluant les coûts de ces aéroports, nous découvrons qu'au cours des deux ou trois dernières années, bien qu'elle n'ait pas subi une concurrence accrue de la part de CP Air, Air Canada a essuyé une perte financière. C'est l'un des problèmes dont nous avons parlé au sujet de la politique des transports au Canada du point de vue d'une région telle que la région Atlantique. Le mécanisme de la concurrence doit supposément jouer mais en réalité cela ne se traduit pas par la moindre concurrence.

Comment un député peut-il établir une distinction de façon abstraite entre CP Air en tant qu'entité et le Canadien Pacifique en tant que société contrôlant tout ce qu'il nous est donné de lire dans ses publicités où on nous vante son souci de rentabilité?

Il est regrettable de constater que les députés de l'opposition officielle se querellent entre eux au lieu de s'en prendre aux responsables de l'actuel gouvernement. Ce parti de l'opposition a démontré que lorsqu'il s'agit de partager le gâteau, il n'est pas différent du parti libéral. Les personnes ne sont pas les mêmes, mais il n'y a pas de différence dans ce que l'orateur précédent a appelé l'idéologie, mais que j'appellerais plutôt «l'idiologie». La différence fondamentale, c'est que ces deux partis, vieux et importants, pensent avant tout au profit même si certaines régions du Canada comme les provinces de l'Atlantique ne reçoivent pas les services auxquels elles ont droit. Ils ne l'admettront pas, mais on est forcé d'en arriver à cette conclusion après les avoir entendus discuter ce soir et à bien d'autres occasions.

● (2202)

On ne peut être sain d'esprit et s'opposer à l'adoption d'un article stipulant qu'Air Canada ou quelque autre entreprise doit être gérée sainement. Mais cela signifie-t-il que nous devons exploiter une société aérienne nationale ou un réseau de transport national dans le but premier de réaliser un profit? Si l'on compare l'histoire de l'Europe à celle de notre pays, on se rend compte que ce n'est pas nécessaire. Personne ne s'oppose à ce que le ministre des Transports (M. Lang) s'efforce de promouvoir une meilleure gestion.

Quand on vient d'une région comme la mienne, l'Atlantique, où des entreprises privées comme la Hawker-Siddeley ou la DOSCO nous ont laissés tomber tout comme l'INCO abandonnera Sudbury quand le minerai aura été extrait du sol, on sait ce qui se passe; le secteur public doit un jour ou l'autre prendre la relève. On ne vise pas le profit avant tout dans ces régions et même dans notre système de marché, il faut d'abord s'occuper de la qualité du service. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre l'entreprise commerciale mais plutôt que nous faisons de notre mieux pour minimiser les pertes.

Dans des régions très peuplées comme celle de Toronto, on peut transporter un grand nombre de personnes qui ont des revenus élevés et réaliser un profit sur certaines lignes. Ces personnes payent une partie du coût des services fournis dans la région de l'Atlantique, dans les Kootenays, dans certaines zones de l'île de Vancouver et à Terre-Neuve. C'est ce qui justifie l'existence de la Confédération, monsieur l'Orateur. C'est en partie à cela que le Parti Québécois s'oppose, mises à part les questions linguistiques et culturelles. Faisons-nous oui ou non partie d'un même pays?

Comme je viens des Maritimes, je dois me contenter de transports publics qui laissent à désirer pour qu'une société puisse réaliser des profits en desservant le centre du Canada, région protégée par des tarifs, des contingentements d'importation et d'autres moyens de protection incompatibles avec tous les régimes de libre entreprise théoriques que vous pouvez imaginer.

J'admire les gens qui ont assez d'aplomb pour penser que les autres sont stupides au point de ne pas voir ces sociétés exploitées en Ontario et protégées par une barrière tarifaire de 40 p. 100 qui s'applique aux meubles, aux chaussures, aux textiles et à d'autres produits. Et je pourrais aller jusqu'à la fin de la liste. Ils prétendent que c'est de la libre entreprise. Nous vivons dans une économie mixte, le gouvernement prenant les initiatives nécessaires pour faire marcher l'économie. C'est dans le commerce de détail et de gros que l'entreprise privée et l'initiative jouent. Qui pourrait s'y opposer? Nous protestons lorsque nous voyons les soi-disant sociétés privées bénéficier d'ajournements fiscaux qui se chiffrent par millions, des impôts qui, depuis que notre pays existe, se sont accumulés par milliards.

• (2207)

Nous avons écouté certains de ces conservateurs de droite qui devraient être dans le gouvernement d'en face, un gouvernement dont le cabinet, s'il faut en croire le député de Vaudreuil (M. Herbert), est un des plus faibles que nous ayons jamais eus. Quelle foutaise que de dire que nous avons la libre entreprise! Est-ce que les trois pelés et un tondu qui sont à la tribune du public ce soir vont croire ces billevesées? L'économie nord-américaine et l'économie du monde occidental sont assumées par le gouvernement. Le risque que prend l'entreprise privée est minime parce que c'est le contribuable qui assume ces risques.

Il y a environ trois semaines, Ottawa a transféré 310 emplois au Cap Breton dans le cadre d'un programme de décentralisation. Vingt-six pour cent de tous les fonctionnaires, à un ou deux points près, vivent soit à Ottawa soit à Hull. Pour ma part, je préfère certes Hull à Ottawa. C'est probablement une chose exécrable à dire, mais à mon avis, les Français se sont fait refaire par la confédération à bien des égards.

Quant aux États-Unis, 12 p. 100 des fonctionnaires américains vivent à Washington. De 6 à 8 p. 100 des fonctionnaires en Suède vivent à Stockholm. Avec une grosse bureaucratie centralisée comme celle du gouvernement, les députés ne me feront pas croire que notre économie soit fondée sur la libre entreprise. Nous n'y voyons pas d'objection quand il s'agit d'acheter un costume ou d'aller au restaurant, mais voyons les choses telles qu'elles sont aujourd'hui. D'une manière ou d'une autre, nous avons un régime socialisant.

Tant de choses étant garanties ou payées par le contribuable canadien, par l'entremise des gouvernements tant fédéral que provinciaux, il serait idiot de prétendre que nous vivons sous un autre régime, et de parler de libre entreprise. Pourtant, c'est ce que nos manuels de science économique enseignent.

M. Symes: C'est une camisole de force idéologique.

M. Hogan: Le député qui m'a précédé a essayé de prendre la défense de l'entreprise privée alors qu'elle est inexistante. Je le répète, c'est le gouvernement qui mène la danse. Il ne faut pas avoir fait des études secondaires ou supérieures ni être économiste pour voir que cette intervention gouvernementale est généralisée dans notre économie actuelle. L'économie canadienne est devenue une économie capitaliste dirigée. Il faudrait avoir perdu la raison pour oser prétendre le contraire.

Le Canadien National a fait des bénéfices pour la première fois en 20 ans. J'ai lu quelque part que le ministre des Transports (M. Lang) parlait de vendre le CN parce qu'il ne faisait pas de profits. Il vient annoncer cela aux contribuables après qu'ils ont servi de garants. C'est vraiment absurde!

M. Symes: C'est la logique libérale.

M. Hogan: Alors qu'une entreprise privée a cessé d'exploiter une aciérie au Cap Breton, le gouvernement fédéral refile cette aciérie au gouvernement de la Nouvelle-Écosse en lui disant de la faire fonctionner par ses propres moyens; quelle absurdité! Il demande à ces sept cent mille personnes qui sont parmi les plus mal payées du Canada de mettre sur pied une industrie métallurgique qui soit concurrentielle sur le plan international. Puis il s'en lave les mains. Et depuis, les gens là-bas subissent les conséquences de tout cela.

• (2212)

Certains sont surpris et croient que j'exagère lorsque je dis que certains chômeurs finissent par se suicider. Je n'exagère pas. Ces hommes savent ce que c'est que le chômage chronique.

Je me rends compte que je me laisse emporter par l'émotion. Mais il est temps que quelqu'un s'émeuve sur le cas de ces gens.

Est-ce qu'il y a des Canadiens qui pensent vraiment que les Indiens de ce pays sont des êtres inférieurs? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui croit que s'ils vivent dans ces conditions, c'est parce qu'ils le veulent bien et non pas parce que nous les avons placés dans des réserves?

Nous mettons aussi d'autres Canadiens qui n'ont pas la peau basanée dans des réserves économiques. C'est ce que nous sommes en train de faire à ces gens du Cap Breton et ce que nous nous apprêtons à faire aux travailleurs de l'INCO. Cela en dit long sur les sociétés multinationales.

La Société canadienne pour l'expansion des exportations se rend au Guatémala et en Indonésie sous prétexte d'aider les pays sous-développés; en même temps, le gouvernement permet que les emplois au Canada disparaissent. Est-ce ce qu'il faut pour aider les pays sous-developpés? Que se passe-t-il?

Eric Kierans avait raison. Il est professeur d'économie à l'Université McGill. Il a déjà été membre du cabinet du gouvernement libéral et il a siégé à l'Assemblée législative du Québec. Il n'est pas un radical-socialiste enragé. Il jouit d'une honnête aisance. Il a appelé les choses par leur nom.

Il se trouve que nous avons une version marxiste des événements qui se sont déroulés au Canada et dans tout le monde occidental au XXe siècle. La situation n'est pas telle que Marx l'avait prédite. Toutefois, le gouvernement est certainement devenu le comité directeur des bourgeois et, dans notre contexte, les bourgeois sont les sociétés multinationales.

Les sociétés multinationales veulent faire davantage de bénéfices mais ne veulent pas promettre de créer plus d'emplois. Le ministre du travail (M. Munro) est, paraît-il, un ami du travailleur ordinaire du pays. Je lui conseille à lui et à d'autres ministres d'examiner les chiffres de CALURA. Ils verront que les sociétés multinationales accumulent de 10 à 12 milliards de dollars en impôts différés sans intérêt.

Une femme idéaliste dirige maintenant le ministère de la Santé et du Bien-être. Elle essaie d'économiser et d'amasser petit à petit la somme nécessaire pour constituer le fonds du revenu annuel garanti. Je vais lui dire ce que Eric Kierans a dit au cabinet qu'il a dû quitter parce qu'il n'a pu convaincre ses collègues de l'aile droite. S'ils mettent 10 p. 100 de côté, ce qui est moins que le prix du marché sur les impôts en souffrance, ils auraient 1 milliard à 1 milliard 500 millions de dollars pour lancer la caisse de revenu annuel garanti au pays. Nous ne voulons pas vivre dans un pays où un quart de la population à faibles revenus n'aura droit qu'à 4 p. 100 du produit national brut.

Je dois dire que mes opinions ont quelque peu changé depuis que je suis au Parlement. Je me rends compte maintenant que beaucoup de politiciens travaillent très fort et qu'ils méritent mieux dans ce qu'on appelle la hiérarchie, mais, pour l'amour du ciel, n'est-il pas temps que nous avouions, au Canada, en Amérique du Nord, que nous ne pouvons plus continuer, que nous devons absolument faire des sacrifices pour que les économiquement faibles, tant ici qu'ailleurs, reçoivent leur juste part? Les grands discours ne donneront rien. Nous devons créer les institutions voulues et si c'est cela le socialisme exalté, je m'en excuse auprès de mes collègues.

● (2215)

Quand vous commencez à les connaître, vous vous apercevez que ce sont tous de bons garçons, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou ce que vous voulez. Je parle d'eux en tant qu'êtres humains. Nous représentons un très faible pourcentage de la race humaine et si nous répartissons pas le revenu et les richesses de façon plus équitable, nous éprouverons encore plus de difficultés . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si j'interviens, ce n'est pas pour dire au député que son temps de parole est écoulé, mais simplement pour lui demander de revenir au fond de l'amendement à l'étude.

M. Hogan: Merci, monsieur l'Orateur. Comme je suis de la région de l'Atlantique, je suis en mesure de vous dire à quel point le service s'est détérioré chez nous parce qu'une société de la Couronne insiste trop sur la rentabilité. Il est vrai que seulement de 5 à 10 p. 100 des habitants des Maritimes voyagent par avion et que ce pourcentage comprend les députés. Il y a pourtant bien des gens qui ont besoin de prendre l'avion dans certains cas, à l'occasion par exemple de la mort d'un parent dans une région éloignée du pays. Les habitants des Maritimes sont traités comme des parents pauvres.

Je signale au député de la région de Kootenay que nous comprenons tous qu'il est nécessaire de bien gérer les activités commerciales, et ainsi de suite. Cependant, après le député de Crowfoot (M. Horner), le ministre des Transports est l'un des hommes les plus réactionnaires que j'aie jamais rencontrés. Il ne sait pas du tout ce que cela veut dire d'habiter un petit port de Terre-Neuve ou une région isolée qui a bien besoin de moyens de transport. Cela ne veut pas dire qu'il faudrait ne pas du tout tenir compte des coûts. Il est évident que c'est éventuellement le contribuable canadien qui en assumerait les frais, que ce soit en payant ses impôts ou la taxe de vente ou en payant indirectement les impôts bien modestes des sociétés. Il faut établir un certain équilibre.

Nous n'avons rien contre l'idée qu'Air Canada puisse réaliser des bénéfices. Nous craignons cependant qu'elle le fasse comme c'est souvent arrivé par le passé au détriment des services qu'elle fournit aux Canadiens. C'est ce genre de raisonnement, surtout si on le pousse à sa conclusion logique comme le voudrait le ministre des Transports, qui peut causer de graves ennuis aux Canadiens.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, les socialistes sont revenus à leur sujet préféré ce soir et il importe à mon avis d'examiner d'abord ce qu'ils proposent. Dans bien des cas, ils se sont éloignés du sujet.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) s'est étendu longuement sur l'expression «la recherche du profit» et les néo-démocrates ont dit que c'est cette expression qu'ils voudraient supprimer. Mais ce n'est pas tout à fait ce que vise la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Elle va supprimer la recherche du profit, mais elle fera également disparaître l'obligation pour le conseil d'administration de tenir compte comme il se doit des règles de saine gestion commerciale. Il est important d'insister sur ce point car le genre de raisonnement . . .

● (2222)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Lisez le reste.

M. Stevens: . . . que les socialistes nous ont présenté ici ce soir ressemble à celui qu'a suivi pendant des années le gouvernement libéral de M. Trudeau. Le député proteste contre le chômage. Je suis d'accord, mais le chômage qu'il condamne est dû à ces mêmes principes socialistes que l'on fait valoir ce soir à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne prendrai pas plus d'une minute du temps de parole du député, mais j'aimerais rappeler au député que je viens d'une région où l'entreprise privée nous a bel et bien laissés tomber. Malgré tout ce que l'on peut reprocher au gouvernement actuel, s'il n'avait pas pris en main les mines de charbon bien qu'il n'ait pu s'emparer des aciéries, nous serions encore en plus mauvaise posture.

M. l'Orateur adjoint: Le député soulève là un point de discussion.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, avant de prendre le vote sur l'amendement proposé, je pense qu'il nous importe de voir dans son ensemble ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre voudrait supprimer du bill à l'étude. D'après sa motion, il voudrait enlever les lignes 6 à 9 qui se trouvent à la page 4 du bill, et qui se lisent comme suit:

> En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

Ne laissons pas les socialistes jeter la confusion autour de cette question. Ils se livrent à une attaque de deux côtés à la fois. Tout d'abord, ils veulent s'assurer que les membres du conseil ne seront pas tenus de respecter les règles d'une saine gestion commerciale et, ensuite, qu'ils n'auront pas à axer leurs activités vers la recherche du profit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Essentiellement.

M. Stevens: Il n'est pas dit «essentiellement». Voici un exemple du genre d'équivoque que l'honorable député s'efforce continuellement de semer dans ce bill. S'ils veulent s'en tenir à leur marotte, je pense qu'il est grand temps qu'ils s'en tiennent au moins aux faits. L'amendement ne dit pas «essentiellement», bien que j'aie constaté qu'ils ont recours de manière presque constante à ce type de phraséologie pour décrire ce qu'ils essayaient de faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le mot est «particulièrement».

M. Stevens: Je remercie le député de s'être rétracté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est la même chose.

M. Stevens: Voilà que l'honorable député nous dit que c'est la même chose. S'il se donne la peine de consulter le dictionnaire, il se rendra compte que c'est très différent.

M. Orlikow: Quel dictionnaire?

M. Stevens: Le dictionnaire Oxford. Je pense qu'il est important de séparer ces deux choses. Il est évident que l'on ne devrait pas sérieusement suggérer que le conseil d'administration d'Air Canada n'ait pas à respecter les règles d'une saine gestion commerciale. On devrait également reconnaître dans cette même ligne de pensée que la preuve qu'il respecte les règles d'une saine gestion commerciale trouve son expression dans les profits de la société. La mesure de son efficacité apparaît tout simplement sous forme de profits.

On a très mal compris cette loi. Je comprends facilement que les députés qui n'ont pas assisté aux séances du comité puissent faire une telle erreur. Ils assimilent l'exploitation d'Air Canada à un service. La raison pour laquelle une distinction nette s'impose est que les articles 8 et 9 du bill portent, à mon avis, sur le service qu'Air Canada est censé accorder dans une région non rentable. La loi prévoit en l'occurence que le ministre peut effectivement ordonner à Air Canada de desservir cette région et imputer les pertes qui en résulteront à la trésorerie.

● (2227)

S'il y a des régions au Canada qui ont besoin d'un service aérien sans que celui-ci puisse être rentable, il ne faut pas les laisser pour compte. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous voulons que tout se sache, et notamment le montant des subventions que le gouvernement nous demandera de payer. C'est ce à quoi tendent les articles 8 et 9. Ils disent très clairement que si le ministre estime qu'un service est nécessaire et qu'il demande à la ligne aérienne de l'assurer, on fera par la suite un calcul des coûts et des pertes dont on remboursera Air Canada. Je dis donc que les arguments avancés par les socialistes ce soir ne sont pas vraiment valables. S'ils veulent essentiellement qu'Air Canada desserve des régions qui ne sauraient générer des profits, ils peuvent le demander en insistant simplement pour que le ministre applique les articles 8 ou 9 dans toutes les régions où ils estiment la chose souhaitable.

Voilà pour le côté des services. Un élément que nous considérons nécessaire dans le bill, c'est la disposition que veut faire supprimer le député de Winnipeg-Nord-Centre, à savoir, que quand une ligne aérienne comme Air Canada reçoit 370 millions de capital, le moins qu'on puisse espérer, c'est qu'elle s'en serve à la façon d'une entreprise et réalise un profit. Bref, si la compagnie prête les 370 millions à 10 p. 100 d'intérêt, elle touchera 37 millions sans rien faire. Ce que nous voulons faire comprendre à Air Canada et à ses administrateurs, c'est qu'on leur confie 370 millions de fonds publics en espérant qu'ils vont diriger l'entreprise selon des principes d'une saine gestion commerciale et réaliser des bénéfices, ce qui à mon avis n'est pas trop difficile.

Si nous regardons en arrière, je pense que nous avons raison de demander que cette compagnie soit tenue de faire un bénéfice car, depuis trois ans, elle ne cesse d'engloutir de gros montants de deniers publics.

M. Symes: En raison de la trop forte concurrence.

M. Stevens: Est-ce que le socialiste de Sault-Sainte-Marie se rend compte qu'Air Canada monopolise à l'heure actuelle 50 p. 100 de tout le trafic aérien au Canada? S'il a lu le *Globe and Mail* de ce matin, il a vu que les recettes globales de toutes les sociétés aériennes au Canada se sont élevées à 2.57 milliards de dollars. Et il n'a qu'à regarder dans le rapport annuel d'Air Canada pour constater que les recettes de cette dernière ont été de 1.125 milliard.

Une voix: Nous voulons connaître le pourcentage des fauteuils occupés.

M. Stevens: S'il veut connaître ce pourcentage, il dépasse 70 p. 100. Ce que les socialistes aiment par-dessus tout, c'est d'avoir en main une grosse somme: 370 millions de dollars, ce serait magnifique. Ils raccrochent à ce magot autant de fonctionnaires qu'ils le peuvent, et quand ils constatent le déficit, ils se retranchent derrière l'excuse qu'ils ont tout de même assuré un service au public. Il faut se décider à appeler les choses par leur nom. Ces socialistes ont des méthodes de charlatan pour rouler les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous voulez conserver les tarifs et les subventions.

M. Stevens: En 1974, Air Canada avait 50 p. 100 des recettes de toutes les lignes aériennes du pays. En 1974, elle a perdu 18.7 millions; en 1975, 24.9 millions; en 1976, 22.2 millions, soit au total presque 66 millions de dollars. Les députés de la Chambre ont-ils tort de dire simplement que s'il s'agit de renflouer cette société, le moins qu'on puisse lui demander, à l'avenir, est de réaliser un profit? Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 h 30?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

PROPOSITION DE SUSPENSION DE L'AFFERMAGE DES TRAVAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente. Comme selon les nouvelles publiées dans l'Argus Journal de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'Alliance s'inquiète vivement que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) induit en erreur les contribuables et les députés au sujet de l'expansion de la fonction publique et que les membres de l'Alliance sont si inquiets au sujet des travaux accordés en affermage par le gouvernement et l'impartition des fonctionnaires à la retraite qu'elle se propose d'organiser de grands rassemblements dans des villes telles que Winnipeg pour discuter les chiffres alarmants, notamment le fait que 29 ministères ont embauché 3,700 employés au coût de 130 millions en 1975 et 1976, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre charge le président du Conseil du Trésor de suspendre immédiatement l'affermage de travaux par le gouvernement et les impartitions des fonctionnaires à la retraite, que le président du Conseil du Trésor soit chargé de comparaître devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général pour expliquer la nécessité d'affermer le travail et qu'en outre, le président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada soit invité à témoigner devant ce comité.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA LETTRE DU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ ADRESSÉE AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL LE 19 DÉCEMBRE 1972—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement au sujet d'une déclaration solennelle signée par le solliciteur général (M. Fox) le 12 octobre dernier. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne au premier ministre de lui faire connaître le contenu d'une lettre datée du 19 décembre 1972 que le directeur général des services de sécurité de la GRC a adressée au solliciteur général d'alors au sujet de l'entrée par effraction dans les bureaux de l'Agence de presse libre à l'automne de 1972.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

ON DEMANDE QU'UNE ENQUÊTE ÉTUDIE LA LÉGALITÉ DE LA PERQUISITION DANS LES BUREAUX DU PARTI CRÉDIT SOCIAL À RIMOUSKI EN 1975—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et particulièrement urgente.

Étant donné les preuves flagrantes qui ont forcé le gouvernement fédéral à révéler les actions illégales et brutales de la GRC, et étant donné qu'il s'agit là de gestes isolés qui peuvent cacher un système complet d'ingérence indue dans les affaires de particuliers ou d'organismes légalement reconnus, et compte tenu du fait que les bureaux de Rimouski du Parti Crédit Social du Canada ont été vidés de tous leurs livres et documents par des agents de la GRC, lesquels livres d'ailleurs, à ma connaissance, n'ont pas encore été remis, et compte tenu du fait que les agents de la GRC en s'emparant de tous les livres et documents, dont les listes de membres du Parti Crédit Social du Canada, ont par ce geste et par bien d'autres, il va sans dire, entraîné des poursuites judiciaires à la suite d'aveux obtenus par la force, l'intimidation, par des promesses de toutes sortes, relativement à l'application de la loi électorale touchant aux contributions déductibles d'impôt et que ces circonstances ont jeté du discrédit sur tous les membres de notre parti, et enfin parce qu'il est nécessaire que l'on découvre toutes les machinations d'un tel système, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Qu'une enquête soit ordonnée afin de déterminer jusqu'où la GRC a outrepassé ses droits en agissant comme elle a agi lors de cette perquisition du 7 mai 1975 dans les locaux du Parti Crédit Social du Canada à Rimouski et jusqu'où avait-elle le droit de terroriser de paisibles citoyens sans défense.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Papier

[*Traduction*]

LES FINANCES

PROPOSITION D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ DES CAUSES DE LA BAISSE DU DOLLAR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je demande la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a déclaré que le gouverneur de la Banque du Canada n'intervient pas dans les marchés du change étranger et que le public ne peut savoir dans quelle mesure nos réserves de devises étrangères baissent d'un jour à l'autre, et pourtant son propre ministère publie aujourd'hui des chiffres qui montrent que nos réserves en devises étrangères ont baissé de 605.5 millions de dollars en un mois, ce qui confirme des estimations faites précédemment. C'est pourquoi, compte tenu de l'état précaire de notre monnaie stabilisée temporairement grâce au paiement de grain canadien par des pays étrangers, et des déclarations trompeuses et contradictoires du ministre au sujet de l'état de nos réserves de devises étrangères, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

● (1412)

Que la Chambre demande au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'étudier les raisons de la baisse constante de notre dollar, de faire rapport sur l'état de nos réserves en devises étrangères, afin de découvrir pourquoi elles ont baissé à un niveau sans précédent par rapport à notre déficit commercial et pourquoi les crédits de soutien ont été obtenus de banques privées, alors que les banques centrales d'autres pays mettent déjà à notre disposition des facilités de crédit, et qu'elle demande également au comité de s'assurer des modalités de l'arrangement provisoire.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE PROTECTION TARIFAIRE EN FAVEUR DES FABRICANTS DE PAPIER ET DE CARTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que 80 p. 100 de notre industrie des pâtes et papiers ne jouissent d'aucune protection douanière et que les cartonneries du Canada ne peuvent soutenir la concurrence des usines américaines parce que le gouvernement canadien ne leur offre pas d'avantages comparables en fait d'impôts, de transports, de machines, de matériel et de stimulants à l'exportation, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le ministre des Finances demande à notre représentant aux négociations du Gatt à Tokyo de protéger notre industrie du papier et du carton contre des conditions commerciales injustes qui risquent de ruiner cette industrie et de supprimer le gagne-pain de ses employés.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La période des questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE MANDAT DES SERVICES DE SÉCURITÉ AVANT MARS 1975—L'AUTORISATION DES OPÉRATIONS ET LE COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je suis heureux de le voir de retour à la Chambre. Vendredi dernier, le solliciteur général a prétendu que le cabinet avait établi le nouveau mandat des services de sécurité le 27 mars 1975. Le premier ministre n'ignore certainement pas que les agissements illégaux dont la Chambre a été informée jusqu'à présent ont été commis avant cette date. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quel était au juste le mandat de ces services avant le 27 mars 1975? J'aimerais surtout savoir s'il y était question d'activités illégales et quelles instructions avaient été données aux services de sécurité à ce sujet.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que l'on ne donne officiellement de nouvelles directives à la GRC, les services de sécurité s'inspiraient du mandat qui avait été confié à la GRC avant mon arrivée au pouvoir, si je ne m'abuse. Sauf erreur, ce mandat remontait à la création de la GRC. Nous n'avons pas trouvé de directives parallèles à celles que nous avons émises en mars. Nous avons eu l'idée d'émettre de nouvelles directives quand nous avons appris que la GRC menait une enquête sur un parti politique légitime. Les responsables de la GRC nous ont demandé ce qu'ils devaient faire pour assurer la sécurité du pays. Nous leur avons dit qu'ils trouveraient la réponse dans ces directives. Il n'était évidemment pas question de permettre à la GRC de commettre quelque acte illégal que ce soit; je ne pense pas non plus que les directives de droit commun qui existaient avant que l'on ne confie aux services de sécurité de la GRC le mandat général prévu dans la loi sur la Gendarmerie royale du Canada autorisaient le recours à de tels actes. Mon gouvernement ni aucun gouvernement précédent, je pense, n'a jugé bon de préciser à la GRC que les agissements illégaux étaient interdits.

M. Clark: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre pourrait dire à la Chambre qui, avant le mois de mars 1975, était habilité à donner le feu vert pour les opérations de sécurité et comment le premier ministre ou le solliciteur général devaient être tenus au courant de ces opérations. De plus, quelles mesures le premier ministre a-t-il prises pour se convaincre qu'aucune activité illégale avait été entreprise?

● (1417)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la pratique de faire rapport des opérations de sécurité existait sous mon gouvernement comme sous les gouvernements précédents. Des rapports étaient présentés périodiquement au cabinet au sujet des risques de sécurité. Environ une fois l'an, je crois, un comité du cabinet écoutait le rapport de la GRC sur les risques de sécurité au Canada ainsi que les dispositions prises à leur égard, quels groupes dangereux étaient l'objet d'une enquête et ainsi de suite. Certes, dans certains cas particuliers, les renseignements m'étaient fournis individuellement en tant que premier ministre. Parfois, il pouvait s'agir de quelqu'un qui, de l'avis du corps policier, devrait être déclaré comme *persona non grata* au pays. Les cas de ce genre étaient étudiés avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou moi-même. Donc, certains cas individuels de risques de sécurité étaient portés à l'attention de la police; mais, généralement, il y avait un rapport annuel et parfois des rapports plus fréquents.

LES MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LE RECOURS PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ À DES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, pour comprendre ce qui s'est passé au cours de cette période—

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . .d'après ce que dit le premier ministre, outre une réunion annuelle et peut-être, à l'occasion, d'exposés amorcés par le service de sécurité, il n'a pas pris de mesure pour s'assurer ou se convaincre, en tant que ministre responsable, que les services de sécurité n'étaient pas impliqués dans une activité illégale quelconque? Est-ce l'attitude qu'a prise le premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur et c'était également mon attitude à l'égard de n'importe quelle autre agence du gouvernement. Je n'ai pas pris le soin de leur dire qu'elles ne devaient pas enfreindre la loi.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a avoué à la Chambre qu'il savait que les services de sécurité surveillaient un parti politique légitime. N'a-t-il pas cherché à savoir qui avait autorisé cette surveillance? Ne s'est-il pas demandé alors, étant donné le contrôle qu'il exerçait, à titre de ministre responsable, sur les services de sécurité qui, de son propre aveu, surveillaient certains partis politiques qui pouvaient être mêlés à une activité illégale, s'il ne serait pas prudent d'adopter certains moyens pour veiller à ce que la loi ne soit pas violée et qu'on ne prenne aucune initiative telle que la surveillance des partis politiques ou des simples citoyens?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, quand nous avons su qu'un parti politique faisait l'objet d'une surveillance, nous avons émis des directives interdisant cette pratique. Le chef de l'opposition m'a demandé si, à l'époque, je n'avais pas soupçonné que pour surveiller un parti politique, la police devrait enfreindre la loi. Je ne crois pas qu'il faille nécessairement faire le rapport. Cela ne m'a même pas traversé l'esprit. J'imagine qu'on peut obtenir une liste des membres du Parti conservateur en payant un membre de son secrétariat. Il n'y a rien d'illégal à cela.

M. Hnatyshyn: La surveillance est une tout autre chose.

M. Trudeau: J'ai seulement trouvé choquant que la GRC ait ces listes en main et surveillait un parti politique.

M. Hnatyshyn: C'est vrai.

M. Trudeau: Je ne me rappelle pas si à l'époque je savais qu'elle possédait des listes. Elle m'a dit qu'elle surveillait un parti politique. Je pensais que la surveillance se limitait à connaître les membres de ce parti. Je lui ai dit qu'elle devrait cesser cette surveillance. Il n'y avait aucune raison de croire qu'elle enfreignait la loi dans ce cas-là, pas plus que dans celui où elle surveille des espions ou des terroristes qui se rendent au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Pour un partisan des libertés civiles!

● (1422)

LA DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS OBTENUS PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. De quelles directives les services fédéraux de sécurité disposaient-ils avant 1975 relativement à la diffusion de renseignements obtenus légalement ou autrement grâce à la surveillance des partis politiques? La politique consistait-elle à fournir au premier ministre ou au comité du cabinet qui s'occupe de sécurité et de renseignements et que préside le permier ministre les renseignements ainsi obtenus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Depuis que je suis devenu premier ministre en 1968, monsieur l'Orateur, je ne sache pas qu'un parti politique ait jamais été l'objet d'une surveillance, si ce n'est l'espionnage du Parti québécois dont j'ai parlé tantôt et que j'ai fait cesser dès que je l'ai appris.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je suis sûr que jusque là, la politique de la GRC avait consisté à surveiller ceux qui mettaient en péril la sécurité, qu'ils aient appartenu à ce parti-ci, à celui-là, ou à aucun parti. Cependant, l'idée qu'un parti légitime aux termes de la loi pouvait faire l'objet d'une surveillance m'était tout à fait étrangère, tout comme elle doit l'avoir été à mes prédécesseurs, jusqu'à ce que je me rende compte que le PQ faisait depuis peu l'objet d'une surveillance. Je le répète, dès que nous avons été informés de cette surveillance, nous avons demandé qu'elle cesse.

M. Jarvis: Maintenant que le premier ministre a eu le temps de se renseigner sur cette regrettable affaire, peut-il nous dire si quelqu'un dans son gouvernement a eu connaissance des listes de souscripteurs dérobées à l'APLQ en 1972 ainsi que de la liste de membres et des renseignements financiers subtilisés au Parti québécois en 1973? Le premier ministre a-t-il vérifié ces allégations et peut-il affirmer aujourd'hui qu'aucun membre de son gouvernement n'a reçu copie de ses renseignements?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je me suis assuré que les solliciteurs généraux de l'époque n'étaient pas au courant de la perquisition qui a mené à la divulgation des listes de membres du PQ. De mon côté, je ne savais rien. Je suppose que si la police avait voulu mettre quelqu'un au courant, elle en aurait d'abord parlé au solliciteur général ou à moi-même. Elle ne l'a pas fait. Mais je ne peux pas affirmer que certaines de ces listes n'ont pas été communiquées à certains députés peut-être même de l'opposition. Il y a toujours des fuites à la Gendarmerie royale. Nous avons par exemple appris, il y a juste un an, qu'une lettre du général Dare à M. Bourne avait été communiquée au *Sun* de Toronto. Je n'affirmerais pas qu'il n'y a pas eu de fuite. Mais j'affirme que le gouvernement n'a pas été informé du contenu de ces listes, pas plus, à ma connaissance, qu'aucun député de ce côté-ci de la Chambre.

LA QUESTION DE LA POSSESSION PAR LE PREMIER MINISTRE D'UNE LISTE DES MEMBRES DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre. D'après le *Globe and Mail* de samedi dernier, il s'est dit stupéfait d'apprendre qu'un parti démocratiquement constitué au Canada faisait l'objet d'une surveillance. «Oh! mais il faut arrêter cela», aurait-il dit. Étant donné qu'il aurait été abasourdi d'apprendre qu'on se livrait à des actes aussi graves et abusifs pour surveiller l'activité des partis politiques au Canada, et qu'il a dit «peut-être qu'ils», c'est-à-dire la GRC, «ne m'en ont pas parlé», à propos de la liste des membres du PQ, et qu'à un certain moment il a répondu aujourd'hui «oui, nous avions une liste» pour ensuite se rétracter et dire «non, nous n'en avions pas», si donc il a été stupéfait d'apprendre cela en 1974 ou en 1975—il ne pouvait pas non plus se rappeler l'année exacte . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . peut-il nous dire catégoriquement aujourd'hui s'il avait bien une liste des membres du PQ et pourquoi au nom du ciel il n'a pas poussé l'affaire plus loin pour savoir si on l'avait obtenue légalement ou non?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le chef du Nouveau Parti démocratique fausse mes paroles. Je n'ai jamais dit à la Chambre ni même à ma conférence de presse que j'avais ou n'avais peut-être pas cette liste. J'ai dit qu'eux, c'est-à-dire la GRC, m'ont ou ne m'ont peut-être pas dit qu'ils l'avaient. Voilà qui est totalement différent.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je sais très bien que la GRC m'a informé qu'elle exerçait une surveillance sur le Parti Québécois. C'était peut-être en 1974 ou en 1975, car nous avons émis des lignes directrices en mars 1975. Ces lignes directrices avaient pour but de préciser à la police qu'elle ne devrait exercer que certains types de surveillance, ceux qu'a décrits le solliciteur général dans son intervention à la Chambre vendredi dernier. Il se peut donc qu'on m'en ait informé en 1974 ou au début de 1975. Je pourrais vérifier l'année en consultant des agendas, mais cela n'a pas tellement d'importance. Ce qui est important, c'est que lorsque nous avons découvert qu'elle surveillait un parti politique démocratiquement constitué, nous lui avons dit de cesser et avons émis des lignes directrices.

• (1427)

Le député veut savoir si la GRC m'a dit alors qu'elle avait une liste. En toute honnêteté, je dois dire que je ne m'en souviens pas. Mais j'admets qu'on peut raisonnablement supposer que, quand on a des forces policières un tant soit peu intelligente, comme c'est le cas, qui surveille un parti, celui d'en face ou le nôtre, elle tenterait forcément de mettre la main sur une liste. Mais une liste cela s'achète, c'est très facile à obtenir. Il n'y a aucune raison de supposer, par ailleurs, comme le fait le chef de l'opposition, que pour obtenir ces renseignements précis, il faille se lancer dans l'illégalité.

La police reçoit des renseignement constamment. Je suis sûr qu'elle en obtient de députés d'en face, mais pas toujours inspiré par la collaboration. La police obtient des informations peut-être sur l'activité d'espions au pays qui menacent notre sécurité. La police se renseigne sur des personnes peut-être mêlées à des actes de terrorisme et ainsi de suite. Rien ne permet de supposer que, pour obtenir ces renseignements, elle doive enfreindre la loi, et je ne présuppose pas qu'elle l'ait fait pour obtenir ces listes, en supposant qu'elle m'ait dit les avoir à l'époque.

Des voix: Bravo!

LA LÉGALITÉ DES MOYENS EMPLOYÉS POUR L'OBTENTION DE LA LISTE DES MEMBRES DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le petit discours prononcé par le premier ministre ne persuadera que ses hommes liges. Si l'on considère la grave responsabilité politique et morale du très honorable député—et quand je dis «Politique» je fais allusion au moment où il y avait un mouvement séparatiste au Québec et où le premier ministre a découvert que les corps policiers fédéraux surveillaient un parti politique, le Parti Québécois—n'a-t-il pas cru qu'il avait moins la responsabilité élémentaire de voir si on agissait légalement? Sinon, comment peut-il être bien dans sa peau à la Chambre?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré au chef de l'opposition que de temps à autres, peut-être une fois par an au début mais beaucoup plus fréquemment par la suite, la police informait les ministres responsables de la sécurité—le ministre de la Défense nationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Justice et moi-même. Elle nous parlait des groupuscules, des terroristes, etc. Nous ne lui avons pas demandé chaque fois d'où elle tenait ces renseignements.

M. Broadbent: Chaque fois? Cela ne s'est produit qu'une fois!

M. Trudeau: Nous n'avons pas demandé à la police d'où elle tenait ces renseignements sur ces terroristes. Nous ne lui avons pas demandé si elle avait violé la loi pour les obtenir ou si elle avait noyauté un groupe.

M. Baldwin: Vous auriez dû!

M. Trudeau: Le député de Peace River prétend que le premier ministre devrait poser cette question.

Des voix: Oui!

M. Broadbent: Seulement si vous voulez connaître la vérité.

M. Trudeau: A cela je ne peux donner que deux réponses. Premièrement, les ministériels partent du principe que la police est honnête.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit infaillible. Mais quand elle fait des erreurs et que nous les repérons, par exemple, quand elle enfreint la loi, nous en saisissons le procureur général de la province où l'illégalité aurait été commise. Deuxièmement, s'il faut que les deux partis d'opposition nous exhortent à commencer à surveiller les opérations quotidiennes de la police, à lui poser des questions sur ses renseignements, comment elle les a obtenus et de qui, nous connaîtrons des secrets sur une foule de Canadiens et l'opposition nous dira alors que le gouvernement n'a pas à donner une orientation politique à la GRC.

Des voix: Bravo!

● (1432)

LE CAMBRIOLAGE À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LA LETTRE ADRESSÉE AU MINISTRE PAR LE DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ LE 19 DÉCEMBRE 1972

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le premier ministre prend cinq minutes pour faire de petits discours. J'aimerais simplement lui rappeler que les questions que l'opposition officielle et nous-mêmes lui avons posées ne portent pas sur des généralités, mais sur l'incident précis qui met en cause le Parti Québécois. Vous n'en ferez accroire à personne avec toutes vos salades, monsieur le premier ministre.

J'aimerais maintenant l'interroger sur une affaire connexe. Le premier ministre et l'ancien solliciteur général, soit l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations, ont affirmé qu'ils n'avaient été informés qu'en mars 1976 du cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre. Puisque je sais, en m'appuyant sur une attestation que l'actuel solliciteur général a signée le 12 de ce mois, que le directeur général du service de sécurité a adressé une lettre le 19 décembre 1972 à l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations au sujet du cambriolage de 1972, le premier ministre accepterait-il d'informer la Chambre de la teneur de cette lettre, de la partie tout au moins qui a trait au cambriolage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique, à l'instar du chef de l'opposition, se plaignait tantôt que je n'étais pas présent à la Chambre hier. Voilà maintenant qu'ils se plaignent que je réponds trop longuement, monsieur l'Orateur. C'est le solliciteur général qui répondra à cette question.

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir répondre à la question précise que m'a posée le chef du Nouveau parti démocratique. J'espère que dans les mois qui viennent les députés de l'opposition feront preuve, dans la poursuite des objectifs de leurs partis, d'une intransigeance morale aussi grande que celle qu'ils attendent de la police, dans la défense de notre sécurité nationale. Peut-être que la prochaine fois que les députés de l'opposition recevront des documents volés, ils penseront à les renvoyer à leur propriétaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le solliciteur général doit se contenter de répondre à la question.

M. Clark: Il ne l'a pas fait jusqu'ici.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que le chef du Nouveau parti démocratique, qui a fait beaucoup de bruit autour de cette lettre depuis hier soir, monopolisant l'attention de tout le pays et déclarant que cette lettre révèle des faits . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Si le solliciteur général peut répondre, peut-il le faire sans plus attendre.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au chef du Nouveau parti démocratique que tous les documents mentionnés dans cet affidavit seront mis à la disposition de la commission d'enquête McDonald. Je puis aussi lui dire que la lettre en question n'est pas la lettre adressée par M. Starnes au ministre de la Consommation et des Corporations, mais une lettre adressée au ministre par le directeur général actuel des services de sécurité, le général Dare. Il y a une erreur typographique dans ce document: il devrait normalement être daté de décembre 1973 et il ne concerne en aucune manière la perquisition qui a eu lieu dans les locaux de l'APLQ en octobre 1972. Si le député avait communiqué avec moi ce matin, monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je lui aurais donné ce renseignement.

Questions orales

[*Français*]

LE PRÉSUMÉ PAIEMENT DE TÉMOINS EN ÉCHANGE DE LEUR TÉMOIGNAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Est-ce que le solliciteur général peut m'indiquer s'il est de pratique courante chez la Gendarmerie royale de payer des sommes assez élevées à des témoins lors de comparutions en cour? Dans l'affirmative, qui verse de telles sommes?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, ce n'est pas la pratique de la Gendarmerie royale du Canada de payer des témoins pour leur comparution en cour. Il arrive à l'occasion, monsieur le président, que si certains témoins, parce que leur vie serait menacée à cause du témoignage qu'ils sont prêts à rendre dans l'intérêt de l'administration de la justice, particulièrement dans le domaine du crime organisé, il soit nécessaire de voir à leur relocation dans d'autres parties du Canada, et à ce moment-là nous sommes prêts à prendre nos responsabilités.

M. Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Lorsqu'il s'agit de personnes incarcérées, est-ce que le solliciteur général pourrait indiquer jusqu'à quel niveau va la somme consacrée à la protection de ces individus?

M. Fox: Si l'honorable député a une question précise à poser, monsieur le président, qu'il la pose.

M. Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une dernière question supplémentaire, monsieur le président.

C'est une pratique qui existe assez souvent, et j'aimerais demander au solliciteur général qui a payé $25,000 à Frédéric Thomas Ford, en Colombie-Britannique, et si effectivement la promesse de lui donner $60,000 lui a été faite par la Gendarmerie royale du Canada pour témoigner lors d'un procès?

M. Fox: Monsieur le président, la question de promesses pour témoigner n'est jamais faite. Quant au cas précis que l'honorable député signale, il me fera évidemment plaisir d'obtenir les renseignements nécessaires et de lui répondre à une date ultérieure.

[*Traduction*]

LE CAMBRIOLAGE DES LOCAUX DU PARTI QUÉBÉCOIS—LE MOTIF DE L'ABSENCE DE VÉRIFICATION PAR LE PREMIER MINISTRE DES MOYENS EMPLOYÉS POUR L'OBTENTION DE LA LISTE DES MEMBRES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser mes questions au très honorable premier ministre. Elles ont trait à la question soulevée il y a quelques instants à peine par le député d'Oshawa-Whitby. Je suis sûr que le premier ministre se rend compte que, sans soupçonner ce qu'il nous dit, je tiens à lui donner l'occasion, à ce point-ci, de rendre ses affirmations plus convaincantes. Je dis cela en toute impartialité et bien sincèrement, monsieur l'Orateur.

Voici ma question. La semaine dernière, il ne pouvait se rappeler exactement quand cette conversation avait eu lieu avec les agents de la sécurité. Il a dit croire que c'était soit en 1974, soit en 1975. Il nous affirme maintenant que le nouveau mandat est sorti en mars 1975; ce qui laisse supposer que la conversation en question était antérieure à cette date puis c'est à la suite de cette conversation que le nouveau mandat a été issu. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre au juste comment s'est posée toute la question de la prétendue surveillance du PQ, qui lui paraît si étonnante? Nous ne parlons pas de terrorisme, ni d'une bombe atomique lancée en plein milieu d'une ville . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre.

M. l'Orateur: Vous l'avez déjà posée.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Lawrence: J'aimerais donc savoir, puisqu'il a été si surpris d'apprendre cette nouvelle, s'il n'a pas demandé aux responsables comment ils surveillaient, par quels moyens ils avaient obtenu leurs renseignements et quels avaient été les résultats de cette surveillance? Étaient-ils sous forme de listes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au cours des entretiens qui ont eu lieu entre les responsables du service de sécurité, le cabinet et moi-même, surtout depuis la crise d'octobre 1970 qui a été marquée par des actes de terrorisme, un meurtre et des enlèvements, nous avons ordonné à la GRC d'étudier d'un peu plus près la subversion provoquée par une certaine propagande idéologique à l'intérieur même du pays et de ne pas s'attacher uniquement aux causes de subversion venant de l'extérieur; je pense d'ailleurs que nous répondions par là aux vœux des députés.

Dès lors, il était évident que la GRC allait notamment surveiller un groupement qui essayait de démembrer le pays et qui avait eu recours à la force pour essayer d'atteindre son but. A l'époque des événements d'octobre 1970, la police a dû procéder à de nombreuses perquisitions et arrêter bien des gens qui étaient apparemment innocents, simplement parce qu'elle était mal informée, ce qui a indigné les députés d'en face et de nombreux Canadiens. Les forces policières n'avaient pas d'information dans leurs dossiers sur les terroristes, ceux qui avaient kidnappé M. Cross et M. Laporte. Nous leur avons donc tout naturellement dit—de toutes façons, c'était inutile car elles l'auraient fait d'elles-mêmes—de se concentrer un peu plus sur ce danger. Je suppose que c'est à la suite de cela que la GRC a commencé à s'infiltrer dans le FLQ et cherché à obtenir plus de renseignements sur ceux qui étaient prêts à utiliser la force pour détruire le pays, que ce soit au Québec ou dans d'autres régions du pays.

● (1442)

M. Clark: Le Parti québécois?

M. Trudeau: Je le répète, Monsieur l'Orateur, ce n'était pas et ce n'est toujours pas à moi de demander à la police comment elle procède pour obtenir des renseignements. Je parierais jusqu'à mon dernier sou que le très honorable représentant de Prince-Albert n'avait pas l'habitude, lorsqu'il était premier ministre, de s'ingérer dans les activités quotidiennes des services de sécurité. Les forces de police nous ont fait part des renseignements qu'elles avaient obtenus. Dans les cas où la sécurité de l'État était en jeu, nous avons essayé de prendre des mesures. Je n'ai jamais eu pour habitude de leur demander d'où provenaient ces renseignements et je n'ai pas l'intention de commencer à le faire, à moins que la Chambre ne soit fermement convaincue que la nouvelle orientation, le nouvel objectif des gouvernements, devrait être de faire surveiller la police par les hommes politiques, de leur faire examiner les

dossiers qu'elle constitue et de dire: «Vous pouvez obtenir ces renseignements de cette façon, mais ne le faites pas et ne faites pas d'enquête sur Untel parce que c'est un de mes amis». L'opposition nous le reprocherait, si les hommes politiques jouaient un tel rôle. Nous le l'avons pas fait jusqu'ici et nous n'avons pas l'intention de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La voici: le premier ministre a été choqué parce qu'il ne s'agissait pas du FLQ, de terroristes ou d'auteurs d'attentat à la bombe, mais du Parti Québécois. Il a été choqué et a déclaré: «Attention, ne faites pas ça!» Je ne peux croire, dans ces conditions, qu'il ne soit pas venu à l'idée du premier ministre, étant donné qu'il ne s'agissait pas d'une activité criminelle mais d'une activité politique puisqu'elle était soumise à une surveillance politique, de demander aux forces policières ce qu'elles faisaient, comment elles le faisaient et d'où elles tenaient ces renseignements. Le premier ministre y a certainement pensé.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est une théorie assez bizarre, monsieur l'Orateur. Si je ne m'abuse, le député, qui a été à un moment donné procureur général de l'Ontario, est en train de préconiser que lorsque la police obtient des renseignements sur des terroristes . . .

Une voix: Non, en matière de sécurité.

M. Trudeau: . . . il ne devrait y avoir aucune ingérence politique.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Balivernes!

M. Trudeau: J'essaye de suivre le fil de la pensée de l'ex procureur général de l'Ontario. Ce qu'il est en train de nous dire c'est que lorsque des mesures de surveillance sont exercées à l'égard d'un parti démocratique légitime, un homme politique, en l'occurrence le chef du parti libéral, devrait s'efforcer d'obtenir ces renseignements.

Des voix: Quelle bêtise!

M. Trudeau: Il est en train de me dire que dans le cas des mesures de surveillance politique et je pense que c'est là l'idée maîtresse de l'argument présenté par le chef du NPD, j'aurais dû considérer comme mon devoir d'en savoir davantage sur ce qu'ils ont découvert qu'eux-mêmes n'en ont appris. C'est un raisonnement absurde.

Des voix: Bravo!

DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE LA COMMUNICATION AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT DES RENSEIGNEMENTS OBTENUS PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Je crains que le premier ministre n'ait guère réussi à me persuader.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Car il y a des membres de son propre cabinet qui se sont vantés de disposer de listes d'adhérents au Québec.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui?

M. Lawrence: Le ministre d'État aux Affaires urbaines a fait savoir qu'il possédait une liste de séparatistes convaincus du Québec.

Le premier ministre serait-il prêt maintenant à me donner l'assurance ainsi qu'à la Chambre, s'il est en mesure de le faire, qu'il n'y a eu aucune communication, aucun transfert quel qu'ils soient de renseignements recueillis par les agents de sécurité, non pas nécessairement de la GRC mais les agents de sécurité du gouvernement, à des membres de son gouvernement qui les auraient ainsi par la suite utilisés à des fins strictement politiques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question est si absurde que je ne sais pas si elle vaut la peine que j'y réponde.

Une voix: Essayez quand même, Pierre.

Une voix: Allez-y.

M. Trudeau: Je vais essayer d'y répondre, monsieur l'Orateur.

Une voix: A la bonne heure!

M. Trudeau: Je répondrai simplement qu'aucune liste de cet ordre n'a jamais été communiquée au ministre d'État aux Affaires urbaines.

Une voix: Où qu'il soit.

M. Trudeau: Il n'a jamais dit qu'il avait eu cette liste, et aucun autre ministre n'a prétendu l'avoir eue en mains. Je peux vous dire que si quelqu'un veut connaître les noms des membres du PQ ou de ses sympathisants il n'a pas besoin de les demander à la GRC. Je n'aurais pas besoin de les demander à la GRC. Les listes d'adhésion des partis politiques sont publiques, il suffit de se procurer les documents officiels du parti pour voir qui s'intéresse au PQ et pour y lire la liste des membres. Il est faux de penser qu'on ne peut se procurer ces listes que par une manœuvre malhonnête. Je le répète, le député de l'opposition pourrait certainement obtenir une liste des membres de mon parti dans n'importe quelle circonscription.

Une voix: Cette liste est de plus en plus courte.

M. Trudeau: Je peux vous dire, monsieur l'Orateur, qu'en Alberta, où j'étais avant hier, la liste de ceux qui font encore confiance au chef de l'opposition est très courte.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA SURVEILLANCE DU PARTI QUÉBÉCOIS—LA PRÉSUMÉE DISCORDANCE QUANT À LA DATE DE L'ORDRE D'ABANDON DONNÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, maintenant que je peux me faire entendre, je voudrais poser une question au premier ministre. Au cours de la conférence de presse du 28 octobre, on lui a demandé si c'était bien la semaine précédente qu'il avait demandé à la police de cesser de surveiller le PQ. Le premier ministre a répondu non, puis il a ajouté:

C'est en 1973 ou 1974 que j'ai dit «cessez de surveiller le PQ».

Ma question concerne la lettre dont le premier ministre a parlé il y a quelques instants et qui fût envoyée par le général Dare au colonel Bourne en février 1976; le général Dare y écrivait:

Veuillez vous reporter à ma lettre du 13 juin 1975 qui indiquait que le premier ministre avait émis des lignes directrices demandant la reprise des enquêtes des services de sécurité en ce qui concerne le Parti Québécois.

Le premier ministre peut-il nous expliquer cette discordance de dates?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'imagine que je puis expliquer que, si j'ai dit 1973 ou 1974, et plus tôt aujourd'hui, 1974 ou 1975 . . .

Une voix: C'est une erreur typographique.

M. Trudeau: . . . c'est que je ne me rappelle pas exactement la date à laquelle j'ai vu la GRC. J'ai, par contre, dit à la Chambre que si la date importe dans la discussion, j'essaierai de la trouver. La GRC doit sûrement avoir dans ses dossiers la date à laquelle la discussion a eu lieu, et je m'engagerai à la faire connaître à la Chambre.

● (1452)

En ce qui concerne la lettre mentionnée par le député du Yukon, si j'ai bonne mémoire, et je me trompe peut-être à ce sujet aussi, ce sont les députés de l'autre côté qui n'étaient pas d'accord à ce moment-là parce que nous n'exercions pas une surveillance suffisante sur le PQ. Maintenant, ils se plaignent du contraire.

Des voix: Bravo!

LA CAUSE DU RETARD À OBTEMPÉRER À L'ORDRE DE CESSER LA SURVEILLANCE DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Erik Nielsen (Yukon): Selon moi, il importe que le premier ministre donne la date parce qu'il faudrait savoir quand la directive a été donnée au général Dare. Il y a cependant un retard encore plus grave. La lettre est datée de février 1976 et elle concerne un entretien qui a eu lieu entre le premier ministre et le général Dare au milieu de 1975. Apparemment, le général Dare a suivi les instructions du premier ministre environ huit mois après les avoir reçues. Le premier ministre s'est-il assuré que le général Dare suivait ses instructions? Peut-il dire pourquoi il y a mis tant de temps?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous avons déjà abordé la question à la Chambre pendant la dernière session quand nous avons discuté de la fuite de renseignements contenus dans une lettre. J'ai dit à ce moment-là que cette directive se fondait sur la façon dont le général Dare avait interprété une séance du cabinet à laquelle il avait assisté. Le compte rendu de cette séance du cabinet mentionne la décision prise à ce moment-là et celle-ci portait sur exactement les mêmes lignes directrices que celles que le solliciteur général a annoncées à la Chambre vendredi. Je répète que ces lignes directrices ont été établies à cause de renseignements que nous possédions déjà. Je ne me rappelle pas au juste depuis combien de mois nous possédions ces renseignements, mais ils concernaient la surveillance exercée par la GRC sur un parti politique. Dès que nous avons su ce qui se passait, nous avons dit à la GRC d'arrêter.

Elle nous a alors demandé: «Très bien, mais quel est notre mandat? Si nous ne pouvons pas exercer de surveillance sur les partis politiques, quel est notre mandat?» J'ai demandé: «Avez-vous un mandat? En avez-vous reçu un du gouvernement précédent?» Nous avons constaté que la GRC n'avait pas reçu de directives précises. C'est à ce moment-là que le cabinet a décidé d'en émettre. J'imagine que nous avons peut-être mis quelques semaines ou quelques mois pour les mettre au point. Ces directives ont été communiquées à la GRC en mars 1975, du moins je le pense. Je répète que c'était la première fois, pour autant que je sache, que le gouvernement du Canada décidait que le service de sécurité devait être soumis à un certain contrôle politique au sens général et qu'on devait lui donner des directives générales. Sinon, il risquait d'être la cible du genre d'insinuations que l'opposition a lancées ces derniers jours.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de la question, le premier ministre s'engagerait-il à déposer le document intitulé «Le Rôle, les tâches et les méthodes du service de sécurité de la GRC» de même que la directive 35 du cabinet, qui est le texte mettant en application la décision prise par le cabinet au sujet de la politique en matière de sécurité communiquée à la Chambre par le premier ministre de l'époque, le 25 octobre 1963?

M. Trudeau: Sont-ce là les documents du cabinet que le député du Yukon aimerait avoir?

Des voix: Oh, oh!

L'EXPLICATION DE L'IGNORANCE DU COMITÉ DU CABINET CONCERNANT LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LES DIRECTIVES AUX SERVICES DE SÉCURITÉ

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je trouve étrange que depuis vendredi dernier et après toutes les discussions qui ont eu lieu à la Chambre, le premier ministre n'ait pas encore expliqué clairement le rôle exact du comité du cabinet de la sécurité et des renseignements qu'il préside—et cela, depuis qu'il est premier ministre. Pourrait-il nous dire comment il se fait qu'autant d'activités puissent avoir eu lieu à l'insu de ce comité du cabinet qui ne semble avoir eu connaissance que quelques années plus tard? Veut-on nous faire croire qu'à la suite des événements de 1970, que le premier ministre a qualifié à l'époque «d'insurrection appréhendée», on n'a pas donné de nouvelles directives aux services de sécurité qui s'y seraient conformés immédiatement, de sorte qu'il n'y a pas eu un incident isolé mais une suite d'événements qui nous sont révélés petit à petit presque quotidiennement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu qu'après les événements d'octobre 1970, nous nous sommes mis en rapport avec des chefs de la sécurité de la GRC, et les avons priés de recueillir avant tout des informations sur les personnes qui, au Canada, pourraient recourir à des actions illégales pour diviser notre pays. En conséquence, nous avons demandé à la police de se présenter régulièrement à nos bureaux. Je ne me souviens pas du nombre exact ou des dates de ces réunions qui avaient pour but de nous renseigner sur les agissements des groupes sous surveillance. Au cours de ces réunions, nous donnions aux agents de police des directives de nature générale, en leur disant d'orienter de préférence leurs efforts dans telle ou telle direction. Très souvent, ils nous informaient que des personnes dont ils savaient le nom transmettaient des secrets officiels. Nous avons donc décidé, comme je l'ai dit plus tôt, de déclarer les suspects *persona non grata* au Canada.

Il s'est tenu toute une série de réunions au cours desquelles les services de sécurité nous informaient tandis que de notre côté, nous leur transmettions en termes généraux les désirs du cabinet et des directives de sorte que la police restait en un sens sous notre contrôle et savait à quels domaines elle devrait s'attacher particulièrement. L'éternel dilemme se pose encore une fois: jusqu'où un service de sécurité peut-il aller tout en respectant les droits des individus et en assurant la sécurité de l'État. C'est la question que se posent tous les corps policiers. Je vois que le chef de l'opposition secoue la tête en signe de dénégation. Je suis sûr qu'il pourrait résoudre ce dilemme avec beaucoup de facilité.

M. Clark: Je ne suis pas convaincu.

M. Trudeau: Je l'ai invité, tout comme son prédécesseur, à assister à ces séances d'information s'il le désire. Je lui ai même écrit à ce sujet, à lui et à son prédécesseur.

M. Clark: Je n'ai pas été invité à ces séances.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est inexact; vous n'avez pas invité M. Clark.

M. Clark: Je suis sûr que vous voudrez rétablir les faits.

M. Lawrence: Vous avez certainement besoin d'aide.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Ce que j'ai dit est exact. J'ai effectivement écrit au chef de l'opposition pour lui dire que s'il voulait assister à des séances d'information de notre service de sécurité, nous en organiserions bien volontiers.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas l'air de vouloir, ou de pouvoir, dire clairement quel est son rôle au comité du cabinet sur la sécurité et le renseignement. Pourrait-il nous dire si, dans la série d'enquêtes ou d'activités découlant des événements de l'automne 1970, on a fait une distinction entre les associations, les groupes ou les partis politiques qui ne partagaient peut-être pas les idées du premier ministre et de son gouvernement et ceux qui étaient prêts à avoir recours à la violence. Y a-t-il eu d'autre part des règles ou des directives définissant les procédés d'enquête acceptables, car ce dont il est question ici ce n'est pas de l'enquête en elle-même, mais de nouvelles formes d'actes illégaux, pour ne pas dire antisubversifs, perpétrés par les forces de sécurité.

M. Trudeau: A peu près la même question a déjà été posée au sujet des directives. Je répète qu'elles visaient à obtenir le plus de renseignements possibles sur les personnes qui, pour des raisons idéologiques, cherchaient à détruire le Canada. Voilà quelles étaient les directives et elles ont été suivies le plus fidèlement possible par un corps policier qui commet parfois des erreurs, mais qui fondamentalement a rendu service au pays dans le passé et le fera encore dans l'avenir.

Des voix: Bravo!

LE FONDEMENT DU RECOURS AUX OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ— LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si j'ai raison de penser qu'il rejette aujourd'hui la doctrine que le solliciteur général d'alors a énoncée à la Chambre, avec son approbation, lorsqu'il a créé le Centre de planification et de recherches sur la sécurité le 21 septembre 1971, doctrine qu'il a énoncée en disant ce qui suit:

> Les députés acceptent, j'en suis sûr, la nécessité que la plupart des opérations de sécurité se fassent en dehors de nous. Ce qui devrait nous préoccuper gravement serait l'éventualité qu'elles échappent à l'autorité du cabinet ou du premier ministre; qu'il n'y ait pas de ministre, de membres élus et responsables du gouvernement, à qui toutes les méthodes et pratiques de sécurité soient un livre ouvert, qui aient sans cesse accès à tout ce qui se fait dans ce domaine, et qui donnent une direction juste, responsable, politique, civile et permanente à ces opérations.

● (1502)

C'est sur cette base que le solliciteur général en fonction nous a présenté cette organisation en 1971. Dois-je comprendre que le premier ministre rejette à présent ce document?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député de Halifax vient de lire un long passage qui, sauf erreur, est une citation de l'ancien solliciteur général.

M. Stanfield: Qui me citait.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une citation du député de Halifax, reprise par l'ancien solliciteur général. Elle est longue et je ne puis dire si, en totalité, je . . .

Mlle MacDonald: Vous ne pouvez pas la comprendre.

M. Trudeau: Je suis navré, je ne suis pas aussi brillant que l'honorable député de Kingston.

Des voix: D'accord.

Une voix: Pas aussi brillant que Goyer.

M. Trudeau: Le député de Halifax à cité ses propres paroles où il expose la doctrine selon laquelle le solliciteur général devrait être informé de tous les aspects de la sécurité. Ce n'est pas cela? Pourrait-il la relire? Nous prendrons le temps de l'entendre.

Une voix: Ce n'est pas vous l'Orateur.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je vais la lire lentement pour le premier ministre.

Une voix: Vous ne pourriez pas la lire rapidement, de toute façon.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général citait alors une remarque que j'ai faite lorsque le rapport Mackenzie a été déposé à la Chambre. A la suite de sa déclaration, le solliciteur général a dit alors en l'approuvant:

> Les députés acceptent, j'en suis sûr, la nécessité que la plupart des opérations de sécurité se fassent en dehors de nous.

Il s'agit, bien sûr, des députés, monsieur l'Orateur.

> Ce qui devrait nous préoccuper gravement serait l'éventualité qu'elles échappent à l'autorité du cabinet ou du premier ministre; qu'il n'y ait pas de ministre, de membres élus et responsables du gouvernement, à qui toutes les méthodes et pratiques de sécurité soient un livre ouvert, qui aient sans cesse accès à tout ce qui se fait dans ce domaine, et qui donnent une direction juste, responsable, politique, civile et permanente à ces opérations.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est bien évident que notre doctrine et notre politique comportent toujours cette direction permanente. J'ai déjà répété que dans sa définition la plus récente cette direction permanente a été inscrite dans les directives de mars 1975. Il est donc évident que nous croyons à la direction permanente des services de sécurité par le pouvoir civil, comme dans tous les autres organes de l'État.

Je me demande dans quel sens le député parle de livre ouvert à propos des opérations, si je le cite correctement. S'il parle des opérations journalières . . . je vois que le député de Halifax fait signe que non. Alors nous sommes d'accord. S'il parle de connaître tout ce que sait la GRC et tout ce qui se trouve dans ses dossiers, de connaître autrement dit tous les secrets du pays que la GRC peut posséder, je répondrai que telle n'est pas notre politique. Cela se fait en certains pays, mais ce n'est pas notre politique à nous.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Mon gouvernement—et les gouvernements antérieurs aussi, je pense—se tient à l'écart de l'activité journalière des services de sécurité aussi bien d'ailleurs que des services de police judiciaire. Seulement, nous contrôlons la bonne application des directives générales données par le gouvernement, par exemple celles de mars 1975.

[Mlle MacDonald.]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser. Le premier ministre ne veut-il pas admettre que cette doctrine, approuvée par le solliciteur général de l'époque, s'appliquait certainement au contenu des activités de sécurité? Est-ce que le premier ministre ne veut pas admettre qu'en ne se donnant pas la peine de contrôler si dans l'accomplissement de la mission confiée par le gouvernement les services de sécurité n'espionnaient pas un parti politique démocratique, il a failli à sa tâche et porté un coup désastreux à la Confédération?

M. Trudeau: Évidemment, monsieur l'Orateur, le contenu et la mission, qui sont les termes employés par le député de Halifax, sont à déterminer par le gouvernement en place. Voilà sur quoi portaient les conférences sur la sécurité auxquelles j'appartenais et auxquelles j'ai assisté avec d'autres ministres. Nous nous occupions du contenu de la mission, entendus en ce sens, des domaines surveillés par la police pour assurer la sécurité de l'État; les services de sécurité nous en rendaient compte et nous en entretenaient périodiquement. Je répète que nous n'étions pas au courant de chacune des activités journalières.

Une voix: Vous ne teniez pas à savoir.

M. Trudeau: Nous avons appris à un moment donné qu'on surveillait un parti démocratique. Dès que nous l'avons appris, nous avons ordonné que cela cesse, ce qui me semble assez clair. Ce qui semble retenir l'attention de la Chambre, c'est que les services de sécurité aient surveillé un parti politique.

Une voix: Il y a plus que cela; il y a eu acte criminel.

M. Trudeau: En effet, cette surveillance aurait été exercée par des moyens illégaux, à ce qu'il semble. Monsieur l'Orateur, nous avons répondu à ces deux points. Nous avons d'une part saisi le procureur général de la province où l'infraction aurait été commise et, d'autre part, nous avons ordonné que cesse la surveillance d'un parti politique. Que voulez-vous de plus clair que cela?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CLARK—LES SÉANCES D'INFORMATION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ DU CONSEIL PRIVÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège simplement pour fournir au premier ministre l'occasion de corriger une fausse impression qu'il a laissée. Je suis certain que c'était absolument involontaire. Il a parlé de séances d'information que tenaient régulièrement les services de sécurité du gouvernement du Canada à l'intention du comité de sécurité du Conseil privé, dont il est président. Il a donc parlé de ces séances et a dit que j'avais été invité à y participer. Je suis certain que le premier ministre

reconnaîtra que ce n'est pas tout à fait l'offre qui m'a été faite en tant que chef de l'opposition. Sa lettre disait:

Peut-être conviendrait-il à ce moment-ci . . .

Monsieur l'Orateur, j'insiste sur les mots: «à ce moment-ci»—mon bureau a reçu cette lettre le 18 octobre.

. . . de vous inviter en tant que chef de l'opposition à assister à une séance d'information qui pourrait être organisée au moment qui vous conviendra.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il existe une différence entre une seule séance d'information et des séances périodiques. Il existe également une différence bien nette, que le premier ministre ne paraît pas disposé à admettre, entre séances d'information et responsabilité, y compris celle de poser des questions sur les pratiques et peut-être certaines illégalités.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le paragraphe lu par le chef de l'opposition nous renvoie à une coutume qui existe au Royaume-Uni et dans d'autres pays, alors que de temps à autre l'on informe l'opposition sur des questions relatives à la sécurité nationale. Il est vrai que j'ai attendu au 18 octobre pour rappeler que j'avais fait la même offre à l'ancien chef de l'opposition, comme je suis certain M. Pearson l'avait fait à M. Diefenbaker et sans doute M. Diefenbaker à M. Pearson.

Le chef de l'opposition n'a pas encore décidé s'il assisterait à ces séances d'information. Du moins il n'a pas encore répondu à ma lettre, mais il nous a dit aujourd'hui—sans doute que ses déplacements l'occupaient trop.

M. Clark: Je répondrai avant 18 mois, monsieur le premier ministre.

M. Trudeau: Il nous a déclaré aujourd'hui avec beaucoup d'insistance qu'il ne lui paraissait pas suffisant d'assister à «une» séance d'information—c'est lui qui l'a dit. S'il veut plus qu'«une» séance d'information, s'il en veut quelques-unes, et s'il veut qu'elles soient différentes de celles que l'on accorde d'habitude au chef de l'opposition, qu'il le dise et qu'il réponde à ma lettre. Qu'il nous dise donc quelle sorte de séances il désire et nous verrons si la chose est possible.

Une voix: Assoyez-vous donc. Vous nous faites perdre du temps.

M. Trudeau: Si le chef de l'opposition s'imagine qu'on lui permettra au cours de ces séances de demander comment on se renseigne, qui obtient les renseignements et de quelle manière, on ne pourra le lui dire à moins de modifier la loi et des coutumes qui remontent à très loin.

● (1512)

M. BROADBENT—LA RÉPONSE PRÉSUMÉE TROMPEUSE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour une raison très grave. En répondant comme il l'a fait à une question posée au premier ministre, le solliciteur général pense avoir désamorcé un problème qui met en cause l'intégrité du gouvernement. J'ai de sérieuses raisons de soulever la question de privilège parce que je crois que ses arguments ont induit la Chambre en erreur. Au lieu de régler ou mettre de côté un certain problème, il n'a fait que l'aggraver, à mon avis.

La question me paraît grave. Elle appelle des commentaires. Le ministre a dit, d'une part, que la moralité jouait un rôle important en politique et je suis d'accord avec lui. C'est pourquoi, lorsque j'ai pris connaissance la première fois du contenu des déclarations assermentées, j'ai téléphoné deux heures plus tard à son collègue, l'ancien solliciteur général et actuel ministre de la Consommation et des Corporations. Je lui ai dit qu'on m'avait communiqué ces renseignements.

Je lui ai alors demandé s'ils étaient exacts et il m'a répondu qu'il ne le croyait pas, mais qu'il essaierait de voir. J'ai également appelé ce ministre à plusieurs reprises parce que son intégrité était mise en doute. Je n'insisterai pas davantage là-dessus, mais hier, je lui ai téléphoné à deux reprises pour voir si je ne pourrais pas obtenir une réponse. On ne m'a jamais rappelé.

Une voix: De quel ministre s'agit-il?

M. Broadbent: L'ancien solliciteur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Puis j'ai posé cette question sérieusement en demandant au ministre actuel d'y donner suite. Il ne m'a jamais répondu. J'ai attendu une réponse pendant deux heures ce matin, mais en vain. Voilà maintenant qu'il met en cause la question de moralité sur cette question. J'en arrive maintenant au fond de la question.

Une voix: Il est grand temps!

M. Broadbent: Le ministre a déclaré que la déclaration assermentée, qu'il a signée, portant sur l'enquête au Québec contient une grave coquille. Je voudrais dire que nous avons dû poser une question à la Chambre pour finir par savoir qu'une erreur très grave, sur laquelle la commission d'enquête du Québec base une partie de son jugement, avait été découverte. Aurait-elle été découverte si on n'avait pas talonné le gouvernement à la Chambre? Je l'ignore, parce qu'il s'agissait d'une document qui, selon les dires du ministre, ne serait pas communiqué à la commission. Cette erreur est due à la négligence. Ce n'est pas de notre faute, mais une fois de plus de la faute de ceux d'en face.

On a soulevé la question du changement de la date de 1972 à 1973, ce qui ne change absolument rien au problème. Je rappelle au ministre que le premier ministre et l'ancien solliciteur général ont officiellement déclaré qu'il n'existait aucune correspondance sur les effractions. Comme en fait foi la page 6793 du hansard du 17 juin 1977, le solliciteur général actuel aurait déclaré ce qui suit:

Nos dossiers et ceux de la GRC ne contiennent aucun rapport au solliciteur général à propos de cette perquisition illégale.

Une voix: Pardon?

M. Broadbent: Vous pouvez vérifier.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Très bien, je vais la relire. Il s'agit d'une citation du solliciteur général le 17 janvier 1977.

Des voix: Juin!

M. Broadbent: Je m'excuse, juin.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est le même genre d'erreur.

M. Broadbent: Voici la citation:

Nos dossiers et ceux de la GRC ne contiennent aucun rapport au solliciteur général à propos de cette perquisition illégale.

Le document en question, en appendice à la déclaration même du ministre . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Certifiée sous serment.

M. Broadbent: . . . certifiée par lui-même sous serment, constitue une liste d'articles qui, d'après le paragraphe 5 de la déclaration, se rapportent directement au cambriolage de l'Agence de Presse libre du Québec survenu à l'automne 1972. Le ministre se contredit. Au début de la période des questions, il a dit que le document auquel je faisais allusion dans ma question—question fondée sur les faits qu'il avait lui-même communiqués—ne se rapportait pas au cambriolage.

Il s'agit peut-être d'une autre erreur incompréhensible, car il a affirmé antérieurement que tous les documents énumérés à la dernière page se rapportaient au cambriolage. A moins qu'il ne corrige cette errreur, je continuerai à me baser sur sa déclaration sous serment. Le document qui lui paraît, à lui, très différent, parce qu'il est daté de 1973, au lieu de 1972, ne me convainc pas.

Et je vais vous dire pourquoi. Comme je l'ai déjà signalé, le premier ministre, le solliciteur général actuel et son prédécesseur, aujourd'hui ministre de la Consommation et des Corporations, ont affirmé n'avoir rien su de cette effraction avant 1976. Si la date change de 1972 à 1973, quelle importance prend ce changement?

M. Baker (Grenville-Carleton): Où est la différence?

M. Broadbent: C'est encore deux ans et demi avant l'époque à laquelle le premier ministre et d'autres membres de son cabinet prétendent avoir été mis au courant de l'affaire.

Une voix: Et alors?

M. Broadbent: Si la lettre, d'après la déclaration sous serment, a trait à l'effraction, et si elle a été écrite par le général Dare, nous savons d'après un témoignage antérieur que le général Dare était tout à fait au courant des événements et de l'effraction qui a en lieu à l'automne de 1972. La conclussion logique, c'est que si le général Dare envoie au solliciteur général une lettre dans laquelle il parle de l'affaire, c'est normalement pour le mettre au courant.

Au nom de tous les députés et de tous les Canadiens qui veulent s'assurer de l'intégrité du gouvernement, je demande que le contenu de cette lettre soit dévoilé. Je trouve cela tout à fait normal; il ne s'agit pas d'un caprice. Je dirais même que cela prouve en fait, que nous sommes conscients de nos responsabilités.

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je le répète, tous les documents auxquels le chef du Nouveau parti démocratique a fait allusion seront mis à la disposition de la commission royale d'enquête créée par le gouvernement en juillet dernier.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Il est par conséquent très difficile de prétendre que le gouvernement a essayé d'étouffer l'affaire. Si ces documents dévoilent l'existence d'un vol avec effraction ou d'une lettre mettant le ministre au courant de l'affaire, la commission royale d'enquête le saura. Je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre.

Hier, lorsque le député a posé la question pour la première fois, j'ai eu l'occasion de discuter avec lui et il m'a dit qu'il faisait allusion à un document qui avait été déposé devant la commission royale d'enquête à Montréal sous le numéro P.26. J'ai été immédiatement averti par le procureur, qui avait comparu devant la commission, que le document N° P.26 était une lettre adressée par l'adjoint administratif ou le conseiller particulier du solliciteur général de l'époque à M. Jacques Hébert, qui travaillait à cette époque à l'Agence de presse libre de Québec. Il s'agit d'un document public qui est actuellement entre les mains de la commission.

Le député a ensuite posé une question portant sur un document daté du 19 décembre 1972. J'ai demandé à ce qu'on compulse immédiatement nos dossiers et nous n'avons pas trouvé trace de document portant cette date.

M. Broadbent: Pourquoi ne m'avez-vous pas rappelé?

M. Fox: Lorsqu'on veut examiner quelque chose soigneusement cela prend du temps. J'ai examiné ce matin le contenu d'une enveloppe renfermant un certain nombre documents. Ils concernaient la déclaration que j'ai remise à la commission de Montréal. J'ai découvert une lettre accompagnée d'une note portant le numéro D 926-152D22. Il s'agit d'une lettre adressée par M. Dare à l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations, en décembre 1973 et non pas en décembre 1972. Cette lettre n'avait pas été remise à la commission d'enquête pour la bonne raison qu'elle ne concernait pas le moindrement les activités illégales que la GRC aurait présumément commises.

● (1522)

Même dans ces conditions, monsieur l'Orateur, je suis toujours prêts à fournir tous les documents voulus à la Commission royale d'enquête McDonald pour qu'elle puisse s'assurer que tel est bien le cas.

M. Broadbent: Déposez la lettre.

M. l'Orateur: La question soulevée par le député d'Oshawa-Whitby, sous le titre de question de privilège, a également donné lieu aux commentaires du solliciteur général. Finalement, on s'est retrouvé avec un simple désaccord entre les deux députés quant à l'interprétation des réponses fournies et des documents en question. Il ne s'agit pas d'une question de privilège.

M. WOOLLIAMS—LA DÉCLARATION SOUS SERMENT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à ce sujet également, à l'égard de la déclaration faite sous serment le 12 octobre 1977 par le solliciteur général (M. Fox) et attestée par M. Goyer à titre de commissaire à l'assermentation et de notaire public. Dans la lettre en question, qui est datée du 19 décembre 1972, on ne disait pas clairement s'il y avait eu une erreur dans la date de la lettre où les dates figurant sur la déclaration.

Vu les circonstances, après avoir écouté le chef du Nouveau parti démocratique et le solliciteur général, je me suis levé plusieurs fois cet après-midi pour poser une question à ce sujet. Comme nous en avons fait mention et qu'il est prêt à la produire lors d'autres délibérations, vu que la Chambre est le plus haut tribunal du pays il serait normal, je crois, qu'il dépose la lettre à la Chambre des communes afin que nous puissions tous la voir.

Mme HOLT—IMPUISSANCE À OBTENIR LA PAROLE

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est d'ordre personnel, car on m'a empêché de faire mon travail à la Chambre au nom des électeurs de Vancouver Kingsway. Depuis deux semaines je tente d'obtenir la parole pendant la période de questions pour demander . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est à la présidence qu'il incombe d'accorder ou non la parole à un député au cours de la période de questions et, selon moi, il n'y a pas là matière à une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 42 du Règlement je voudrais déposer un rapport dans les deux langues officielles sur l'Office canadien de commercialisation des œufs, rédigé par C. M. Ross and Partners en juillet 1977.

* * *

LES TRANSPORTS

DÉCLARATION RELATIVE AUX SERVICES FERROVIAIRES

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, afin de donner l'occasion à la société VIA Rail

d'améliorer les services ferroviaires voyageurs au Canada, nous avons, dans le cadre de notre programme d'achat de nouveau matériel, décidé d'opter pour l'acquisition de dix trains. Ce nouveau matériel, à savoir 22 locomotives et 50 voitures, sera acheté conjointement par le gouvernement fédéral et la société VIA Rail à un coût d'environ 90 millions de dollars. Les négociations à l'égard des aspects «matériels» du programme sont presque terminées avec la compagnie Bombardier-MLW et nous espérons qu'un contrat sera signé d'ici peu.

Il s'agit du premier achat important de matériel ferroviaire canadien depuis plus de dix ans, et ces nouveaux trains aideront de façon considérable la société VIA à fournir des services ferroviaires voyageurs modernes, attrayants et économiques dans tout le Canada. Bon nombre de ces trains seront mis en service en 1980 pour favoriser des services voyageurs de qualité supérieure entre Québec et Montréal. Les autres trains seront utilisés par la société VIA dans le cadre de l'introduction de trains de transport interurbain efficaces, rapides et commodes dans tout le pays, en complément d'un service transcontinental amélioré et pourront de ce fait être mis en service par la société dans l'Ouest et dans les Maritimes.

Ce matériel a été acheté à la suite d'un appel d'offres lancé le 4 juillet 1976 par Transports Canada. Le 1er février 1977, quatre compagnies ont fait une offre qui a été évaluée de façon exhaustive par des cadres supérieurs du CN, du CP et du gouvernement. J'aimerais souligner que le coût et la date de livraison n'ont pas été les seuls facteurs déterminants. Nous avons également tenu compte du coût total prévu par rapport à la durée de vie du matériel, de sa rentabilité, des caractéristiques de conception, telles que la vitesse, des connaissances de fabrication de la compagnie, des possibilités d'exportation et du contenu canadien de l'offre. Les améliorations qu'apporteront ces trains aux services devraient engendrer des économies qui excéderont les coûts.

Ces trains LRC (légers, rapides et confortables) sont le résultat d'un haut degré de technologie et de réalisation. Les compagnies Produits Alcan Canada Limitée et Dominion Foundries and Steel Limited (DOFASCO), en partie responsables de la mise au point du LRC, seront les principaux fournisseurs de la compagnie Bombardier-MLW. Les trains disposent de voitures inclinables qui permettront de rouler à des vitesses plus grandes sur les voies existantes, éliminant ainsi les nombreuses améliorations à apporter aux voies. Ces voitures ont été conçues de façon a pouvoir rouler jusqu'à 125 milles à l'heure entre les villes et comprennent des détecteurs électroniques et des cylindres hydrauliques leur permettant de s'incliner dans les courbes.

L'intérieur moderne et attrayant des nouveaux trains a été commandé l'an passé par Transports Canada lors d'un concours international. La société Jacques Guillon Designers de Montréal a créé des intérieurs qui à la fois s'adaptent aux besoins changeants des services ferroviaires voyageurs et comprennent des installations pour personnes handicapées.

Le gouvernement fédéral fournira 24 millions de dollars et la société VIA, le reste, pour l'achat de locomotives, de voitures, de pièces de rechange ainsi que de matériel d'entretien et d'essai. Le programme créera environ 1,500 années-hommes échelonnées sur une période de trois ans.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Par conséquent, M. l'Orateur, non seulement cette initiative fédérale aura-t-elle des effets heureux sur les services ferroviaires voyageurs futurs, mais elle créera également des emplois. Depuis mon annonce de la nouvelle politique de transport ferroviaire en janvier 1976, nous avons pris un certain nombre de mesures visant à fournir aux Canadiens des services ferroviaires voyageurs efficaces, économiques et attrayants. Nous sommes sur la bonne voie avec la création de la société VIA et le plan définitif de la CTC, dans lequel elle définit la nature des services voyageurs dont les Canadiens ont besoin.

La mesure que je viens d'annoncer est la réponse à la cinquième des dix recommandations que la Commission canadienne des transports fait dans son rapport; nous aurons un meilleur service grâce au nouveau matériel, qui sera efficace et attrayant. Je pense que la Commission canadienne des transports a fait du très bon travail en rédigeant ce rapport. Étant donnée la souplesse et le programme qu'elle prévoit elle permettra au système VIA d'améliorer le service-voyageurs par chemin de fer, qui en a grand besoin. Je crois fermement, à l'instar du gouvernement, en l'avenir des services-voyageurs. Je pense qu'il est nécessaire d'inciter le public à prendre le train, les autobus assurant un service complémentaire, et je pense aussi que le service ferroviaire doit être régi de façon sensée et efficace, sans toutefois entraver l'expansion d'un service d'autobus amélioré.

Je suis ravi de savoir que M. Frank Roberts, nouveau président de VIA Rail Canada, est présent à la tribune et suit notre débat aujourd'hui. C'est un homme vigoureux et enthousiaste et je suis sûr qu'il réussira avec VIA Rail à améliorer les services-voyageurs de nos chemins de fer. Je demanderais à tous les députés de se joindre à moi pour lui souhaiter de réussir dans cette tâche difficile.

Des voix: Bravo!

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, comme il se doit, les députés de notre parti ont entendu avec plaisir la déclaration du ministre cette après-midi. Si nous voulons améliorer et moderniser les services de transport des voyageurs dans le pays, il nous faut sans nul doute un matériel convenable et satisfaisant. Le ministre a dit que ce nouveau matériel permettra d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 125 milles à l'heure. Même si ce n'est pas tout à fait aussi rapide que les avions à réaction du gouvernement, nous espérons que les ministres du cabinet profiteront de l'occasion pour utiliser ce moyen de transport en surface très rapide lorsqu'il entrera en service, et qu'ils cesseront d'utiliser à tout bout de champ les avions du gouvernement comme ils l'ont fait jusqu'ici. Je suis sûr que bon nombre de députés ainsi que le grand public, approuveront cette initiative.

Cette annonce s'inscrit dans une série de déclarations d'intention qu'a faites le gouvernement. Nous en avons déjà eu beaucoup. Le ministre semble les monter en épingle pour en tirer le maximum d'avantages sur le plan politique. Ces nombreuses déclarations d'intention ne visent en fait qu'à gagner du temps pour ne pas procéder tout de suite à la création du couloir Windsor-Québec. Parlant d'intentions, les députés de notre parti et l'ensemble des Canadiens n'ont pas oublié les fières promesses qu'a faites le gouvernement lors de la campagne électorale de 1974; on devait débloquer de gros crédits, notamment pour créer un réseau de transport urbain rapide. Je crois que la somme de 290 millions avait alors été promise pour le transport urbain.

● (1532)

Quand je dis que le ministre essaie de se faire mousser avec ces belles promesses, je songe que presque chaque fois qu'il se rend dans l'Ouest pour participer à une réunion, il parle des 100 millions qu'il a promis à maintes reprises en vue d'améliorer le service ferroviaire pour les voyageurs dans l'Ouest. Ce n'est pas que nous n'en soyons pas satisfaits, mais il y a des limites au nombre de fois que nous devrions l'entendre en parler. J'ai mentionné le réseau ferroviaire de l'Ouest. Je me rends compte que la plupart des fonds sont utilisés pour améliorer le réseau de transport pour les céréales, mais c'est encore une partie du réseau ferroviaire dans l'Ouest. Je note avec intérêt que M. Hall avait recommandé des dépenses de l'ordre de 450 millions.

Nous nous souvenons également qu'en 1975 et de nouveau en 1976, on avait annoncé qu'une somme de 100 millions de dollars serait investie au cours des cinq prochaines années dans l'achat de matériel électronique pour les chemins de fer. On semble avoir renoncé à ce programme la semaine dernière, en tout cas on n'y a jamais vraiment donné suite. Le ministre parle de réorganiser ce programme. Il a accaparé 130 millions affectés au programme des déplacements des voies ferrées et des passages à niveau ainsi qu'une autre somme de 100 millions destinée au programme des services de banlieue, ce qui est loin de plaire aux provinces. En fait, aucuns fonds nouveaux n'ont été affectés à ce programme. Pourtant, l'annonce qui avait été faite au départ avait été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, mais, malheureusement, cette annonce n'a pas eu de suite.

Si l'on passe en revue les engagements pris à propos du corridor Québec-Windsor, l'on constate que la première annonce a été faite en mai 1976. A cette date, une subvention d'environ 30 millions devait être accordée. En décembre 1976, on a appris en réponse à des questions posées à la Chambre que la construction devait commencer au printemps de 1977. Mais à cette date, rien n'avait été entrepris.

Le 25 mai, en réponse à une question du député de Dartmouth-Halifax-Est, le ministre a déclaré qu'une décision au sujet des soumissions serait prise à la fin de l'été, mais jusque-là, rien n'avait été fait. Maintenant, on annonce que le gouvernement engage 24 millions de dollars pour l'achat de matériel d'une valeur de 90 millions de dollars. Je ne sais pas au juste si ces 24 millions font partie du montant de 30 millions de dollars affecté à l'origine, pas plus que je ne sais d'où viendront les 66 autres millions de dollars. VIA Canada devra-t-elle puiser cette somme dans ses propres ressources ou l'obtenir dans le budget des dépenses? Le ministre pourra peut-être tirer plus tard la question au clair.

Notre parti a naturellement à cœur d'aider à améliorer le service aux voyageurs des chemins de fer c'est le moment de s'occuper de cette question car le public est visiblement désireux que l'État étende et améliore ce service. En termes de conservation de l'énergie, ce serait un élément appréciable et même essentiel.

A l'heure actuelle, près de 85 p. 100 des déplacements interurbains se font par automobile. L'automobile permet en moyenne un déplacement de 140 milles par passager pour chaque gallon de carburant consommé. L'avion permet un déplacement de 70 milles par passager pour chaque gallon de carburant. L'autobus permet un déplacement de 500 milles par passager pour chaque gallon de carburant, mais le chemin de fer permet, lui, un déplacement de 1,000 milles par passager pour chaque gallon de carburant consommé. C'est pourquoi le train est le meilleur moyen de conserver l'énergie et de transporter un grand nombre de voyageurs d'une ville à l'autre.

Nous entendons beaucoup parler ces temps-ci des subventions versées aux chemins de fer, mais on devrait noter que les voyageurs eux-mêmes assument les frais de ce service. Les utilisateurs couvrent à peu près 74 p. 100 des frais réels des compagnies de chemin de fer. Dans les transports par route, les voyageurs paient 54 p. 100 des frais. Pour ce qui est des transports aériens, seulement 31 p. 100 des frais sont assumés par eux alors que dans les transports maritimes la proportion tombe à 19 p. 100.

Donc, lorsqu'on critique le montant des subventions qui sont versées aux compagnies de chemin de fer, il ne faut pas oublier de situer le problème dans son contexte. Il serait de toute évidence injuste d'aménager des aéroports à grands frais, sur le compte des contribuables et d'obliger les compagnies de chemin de fer à payer elles-mêmes les frais de construction de l'infrastructure.

Cette nouvelle nous réjouit, je le répète. Par ailleurs, nous aimerions que le ministre évite à l'avenir de donner une teinte politique à ses déclarations et qu'il les fasse d'une manière un peu plus directe.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui étaient désespérés de voir que le ministre et son ministère se concentraient uniquement sur les transports aériens sans tenir pratiquement aucun compte des avantages du train, en matière de confort et d'efficacité, se réjouissent de cette annonce. Il est évidemment impossible d'assurer un service-voyageurs par train qui soit rapide et confortable sans s'équiper de locomotives neuves et de nouveaux wagons.

Nous approuvons cette annonce dans la mesure où l'on supprimera les lacunes passées et actuelles de notre service. Mais un matériel ferroviaire neuf ne suffit pas à assurer le service nécessaire comme celui qui existe au Japon et dans la plupart des pays de l'Ouest. Avant de songer à créer un service de ce genre, il faut améliorer sensiblement les voies ferrées et supprimer les nombreux passages à niveau qui existent encore. Autrement, le matériel neuf qui, selon le ministre, est conçu pour transporter les passagers à une vitesse de 125 milles à l'heure, ne pourrait pas être utilisé à son maximum. Rien n'indique non plus que le ministre a l'intention de procéder à des améliorations appréciables du réseau ferroviaire ou de supprimer les passages à niveau.

Par ailleurs, il n'y aura jamais de service-voyageurs rapide si l'on persiste à accorder la priorité au service-marchandises. Ou bien il faut renverser l'ordre des priorités actuel et donner la préférence au service-voyageurs, ou bien il faut généraliser la construction de voies doubles. Cela ne sert à rien d'avoir un train qui roule à 125 milles à l'heure s'il doit se ranger pendant une demi-heure ou plus sur une voie de service pour laisser passer un train de marchandises de 150 wagons.

● (1542)

Non seulement les changements que j'ai énumérés sont nécessaires, mais il est tout à fait impossible d'améliorer le service si nous décidons, comme nous l'avons fait sur la recommandation du ministre, de diminuer de moitié le nombre de trains transcontinentaux. Cela a été une erreur de notre part. Cependant, l'erreur étant faite, nous espérons que le gouvernement tiendra compte des recommandations de la Commission canadienne des transports, qu'une vaste campagne d'information et de publicité sera lancée pour expliquer aux Canadiens en quoi consistent les nouveaux services et que des mesures seront prises pour veiller à ce que notre matériel réponde à la demande, qui va s'accroître au fur et à mesure où le service s'améliorera. Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette demande, les Canadiens seront à nouveau portés à croire, comme ils l'ont été jusqu'ici et ce, à juste titre, que notre réseau ferroviaire n'est pas équipé pour répondre à leurs besoins. Ils se tourneront alors vers les autres moyens de transport, que ce soit l'autobus, l'avion ou l'automobile, qui se sont beaucoup développés ces dernières années.

Dans la mesure, donc, où cette initiative est un pas dans la bonne direction, nous l'approuvons, monsieur l'Orateur. Mais ce n'est qu'un premier pas, à notre avis, et nous ne devons pas nous en tenir là.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur la déclaration du ministre des transports. Elle se faisait attendre depuis longtemps.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je tiens à rappeler au député que je lui ai donné la parole non pas en temps que chef d'un parti reconnu et autorisé à faire des observations comme les autres représentants de partis, en vertu de notre Règlement. Je lui ai donné la parole pour lui permettre de poser une question. Il pourra la précéder d'une brève remarque, mais il doit s'en tenir à une question.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de faire un discours. Je ne pense pas que ce soit nécessaire. J'aimerais demander au ministre s'il compte user de ses bons offices pour veiller, premièrement, à ce que l'infrastructure soit améliorée, dans les Maritimes, et réponde aux normes pour pouvoir supporter des trains roulant à cette vitsse. Deuxièmement, certains de ces trains vont-ils être mis en service dans les Maritimes? Troisièmement, pourra-t-il user de son influence pour veiller à ce que le matériel qui doit être fabriqué le soit dans l'Est du pays, ce qui créera de nouveaux emplois? Il y a différents endroits dans les Maritimes où l'on peut faire ce genre de travail.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des endroits où seront créés les emplois, les contrats ont été conclus avec Bombardier-MLW qui s'occupera de trouver des sous-traitants et des autres dispositions. La participation canadienne sera importante et les emplois seront les bienvenus où qu'ils se trouvent. En réponse à l'autre question du député, nous avons, en effet, l'intention, d'ici un certain temps, d'améliorer les voies pour le service-voyageurs. Les trains peuvent circuler assez bien sur la plupart des voies existantes, mais dans certaines régions, il faut améliorer la signalisation et l'état de la plate-forme.

Services ferroviaires

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à adresser au ministre et peut-être pourrais-je les poser toutes les deux du même coup pour gagner du temps. Ma première question concerne le service ferroviaire offert aux voyageurs et la déclaration faite aujourd'hui par le ministre au sujet de VIA Rail dont, bien sûr, Terre-Neuve sera exclue. Nous avons perdu notre service-voyageurs à la suite d'une décision de la CCT mise en œuvre en 1969. Cette même décision ordonnait au CN d'exploiter un service d'autobus dans notre province. Ce service d'autobus, créé par proclamation du ministre en vertu de la loi sur les transports, relève maintenant du gouvernement fédéral, mais il n'a pas droit à des subventions pour combler ses déficits comme c'est le cas pour les services ferroviaires de transport des voyageurs dans les autres régions du pays. En outre, le service d'autobus relève maintenant du fédéral et c'est le seul mode de transport jouissant d'une franchise exclusive dans la province.

Ma question est la suivante: Quels avantages le gouvernement fédéral est-il prêt à accorder aux services d'autobus du CN qui remplacent les services ferroviaires, surtout dans le cas, comme à Terre-Neuve, où ils ont une franchise exclusive et où ils constituent le seul mode de transport?

Ma deuxième question concerne le même problème ou une des conséquences de cette même décision. Le CN fait maintenant la même chose dans la province avec le service-marchandises qu'avec le service-voyageurs; il le laisse se détériorer. Il n'entretient pas suffisamment les voies ferrées et expédie de plus en plus de marchandises par la route transcanadienne dans ces camions remorques. La raison en est évidente. Il ne verse pas un sou pour l'entretien de la route transcanadienne, tandis que l'entretien de la voie ferrée et la fourniture du matériel roulant sont à sa charge exclusive.

Cela m'amène à la proposition faite par le gouvernement de Terre-Neuve—le ministre en est actuellement saisi—pour le partage à 75 et 25 p. 100 des frais d'amélioration à Terre-Neuve de la route transcanadienne, qui y est très inférieure à la norme et se dégrade rapidement, en raison de l'usage abusif qu'en font le CN et les autres transporteurs routiers.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons offert comme le sait le député de participer pour moitié aux frais des travaux d'amélioration routière à Terre-Neuve. Il s'agit là d'un domaine qui relève avant tout de la province, mais nous avons reconnu l'utilité de ces travaux. Il est évident que cette offre n'a pas encore été acceptée.

Toute cette question du transport routier, de l'usage de la voie ferrée et de l'usage croissant des routes nous préoccupe beaucoup, et c'est une des raisons pour lesquelles les pouvoirs fédéraux et provinciaux se sont mis d'accord pour créer la Commission Sullivan qui étudie actuellement toutes les questions de transport à Terre-Neuve. Cette commission devrait rendre compte de ses travaux avant longtemps.

[M. Lang.]

En ce qui concerne la question des autobus, qui relève entièrement de la compétence fédérale en ce moment en raison de l'intervention nécessaire qu'il a fallu faire il y a quelque temps, je pense que ces tarifs se comparent à ceux qui se pratiquent ailleurs au pays. S'il y a un déficit à faire combler par les fonds publics, comme il s'agit d'un service du Canadien National, ce serait à la charge soit du réseau dans son ensemble soit de l'État lui-même, sans qu'il soit besoin d'une mesure extraordinaire.

Je prévois une intervention fédérale directe pour l'amélioration de ces réseaux d'autobus, dans le cadre de l'accord global de transport conclu avec les provinces atlantiques. Je prévois également de proposer une participation de Via Rail Canada dans ce service d'autobus, car je pense que Via Rail Canada va se distinguer par la recherche d'une organisation rationnelle des services passagers, ce qui sera très utile dans les cas où il faut recourir à des services complémentaires d'autobus.

[*Français*]

M. Gendron: Monsieur le président, par l'annonce que le ministre vient de faire, je comprends qu'un contrat d'importance devra être accordé à la Bombardier Ltée à Ville La Pocatière.

Le ministre serait-il en mesure de préciser le montant exact qui relève de l'établissement de cette politique et qui serait accordé à la Bombardier Ltée à Ville La Pocatière et, également, le nombre approximatif d'emplois créés par l'octroi de ce contrat?

[*Traduction*]

M. Lang: Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, la mise au point de ce matériel va représenter 1,500 années-hommes. J'ai fait état d'un chiffre de 90 millions environ. Les dernières négociations se poursuivent.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il nous dire si les deux grandes lignes transcontinentales allant dans l'Ouest du Canada vont être conservées? Veut-il également nous faire connaître la politique concernant la desserte commune des trajets comme Calgary-Edmonton?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne des Transports a publié son projet définitif qui comporte une formule particulière de conservation des deux services transcontinentaux entre Winnipeg et Vancouver et l'application éventuelle de cette solution. Les autres services connexes font maintenant l'objet d'une attention spéciale de la part de la Commission canadienne des transports, et l'on prendra les décisions qui s'imposent de temps à autre.

● (1552)

Ce que j'envisage, c'est que VIA Rail examine de concert avec les provinces les régions où il importe d'instaurer ou de maintenir un service ferroviaire et où il serait possible qu'un service d'autobus amène les voyageurs à une tête de ligne ferroviaire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné l'affectation personnelle que nourrit le ministre à l'endroit de la région d'Edmonton et étant donné que, à cause de VIA Rail, il n'y aura plus en Alberta de service transcontinental direct à partir de la région d'Edmonton, plus populeuse que celle de Calgary, comment le ministre peut-il concilier l'espoir de relancer l'activité grâce à VIA Rail Canada avec la décision que le gouvernement a prise l'autre jour, par l'entremise du Conseil du Trésor, d'éliminer ou de rejeter tout projet d'expansion et d'amélioration de l'aéroport international d'Edmonton? Cet aéroport est encombré et l'on peut prévoir qu'à la suite de cette décision intéressant VIA Rail, on aura encore recours davantage aux installations aéroportuaires étant donné la tenue des Jeux du Commonwealth et tout le va et vient qui s'ensuivra.

M. Lang: Nous n'envisageons pas de réduire les services à Edmonton pour l'instant. Il est certain que nous essaierons de fournir les meilleurs services possibles pour Edmonton et les autres régions. Je suppose que cela répond à la question. Cependant, je voudrais préciser que si nous ne pouvons pas réunir les fonds nécessaires pour l'instant pour agrandir l'aéroport d'Edmonton comme nous l'envisageons, cela ne veut pas dire qu'il en sera ainsi pour longtemps, au contraire, et nous saisirons la première occasion d'affecter les sommes nécessaires de manière à apporter le plus vite possible les améliorations qui s'imposent.

Une voix: Juste avant la prochaine élection.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre peut-il nous dire combien de temps, d'après les changements projetés et les plans pour VIA Rail et les autres services, les personnes se rendant dans l'est du Canada devront attendre à Winnipeg, car un arrêt de 12 heures ou même un arrêt de plus d'une heure ou deux, devient fort désagréable pour les usagers du train qui veulent correspondre avec les services du CP. Ensuite, le trafic ferroviaire et aérien, en souffrira maintenant ou dans un très proche avenir. Il ne faudrait pas attendre en 1981 ou 1982 pour améliorer les installations aéroportuaires, mais commencer en 1978.

Qu'allons-nous faire dans ces cas-là? Les locaux réservés à l'immigration sont comme des parcs à bestiaux et les installations des aéroports modernes et de l'immigration sont taxées beaucoup trop lourdement. En outre, le public paye aussi la taxe de l'usager, taxe favorite du ministre.

M. Lang: A la page 4 du plan préféré de la Commission canadienne des Transports, on donne un exemple d'un service possible qui comporterait un arrêt de 40 minutes à Winnipeg, pour l'un des services et de 30 minutes pour l'autre. Bien entendu, la CCT insiste sur la souplesse qu'il faudra donner au service de VIA Rail. La direction de VIA Rail se demande même si elle pourra maintenir certains services et concilier cela avec une plus grande rapidité des transports à laquelle il faudra arriver pour y réussir. Je demanderais à la direction de VIA Rail d'examiner ce point soigneusement, et de trouver le moyen d'assurer le meilleur service possible et de discuter avec la CCT des modulations à apporter au fur et à mesure où elles seront nécessaires, pour assurer ce service. Mais je ne pense pas qu'on diminue le service de voyageurs pour Edmonton.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai encore huit noms sur ma liste de questions. Je pourrais les lire dans l'ordre de la liste, et voir si la Chambre est d'accord. Pour conclure, quand nous en aurons fini avec ces questions, nous passerons aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

J'ai sur ma liste, le député de Battle River, le député de Pembina, le député de Vegreville, le député de Winnipeg-Nord, le député de Hastings, le député de South Shore, le député de Dauphin, et le député de Brant.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nous nous réjouissons tous de la déclaration qu'a faite le ministre aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord qu'il fallait accélérer le service des transports voyageurs. Mais quant à la méthode à suivre, c'est ce qui m'inquiète. Doit-on le faire en accélérant la vitesse des trains, ou doit-on également désigner les villes qui seront desservies par le service-voyageurs?

Si tel est le cas, le ministre pourrait-il nous dire quelle a été la formule adoptée pour désigner certaines villes? Ne prendra-t-on en considération que la distance entre certains grands centres ou nous donnera-t-on la garantie que certaines villes d'une population importante, quel que soit leur emplacement par rapport à Edmonton, Saskatoon ou Winnipeg, seront également desservies? J'ai d'autres questions, mais peut-être le ministre pourrait-il répondre à celle-ci, après moi, je lui en poserai d'autres.

M. Lang: J'espère que VIA Rail étudiera les divers moyens d'accélérer le service. Il faudra naturellement faire un choix entre le service direct et le service express, et déterminer les services locaux indispensables pour la préparation du plan final, cette question étant, selon la CCT, la plus importante en ce qui concerne l'itinéraire du nord de l'Ontario.

Je m'attends à ce que VIA Rail procède à de nombreuses consultations, notamment auprès des usagers et des associations concernées par le service passager, ainsi qu'auprès des provinces et de nous-mêmes. La CCT aura naturellement un rôle à jouer pour faire en sorte que les services nécessaires soient maintenus. Au-delà de mon espoir que le meilleur service soit assuré pour les passagers, je ne voudrais pas présager des solutions qui seront retenues.

M. Malone: Je voudrais demander au ministre s'il pourrait nous faire prochainement savoir par courrier quelles villes ont été retenues, car d'après sa réponse, un choix devrait intervenir prochainement. Je voudrais également lui demander s'il n'y aurait pas lieu d'améliorer l'équipement ferroviaire de façon à inciter les gens à prendre le train, et d'améliorer également les prestations de service au niveau des bâtiments de gare, de la nourriture dans les trains, du personnel, et ainsi de suite. Qelles sont les intentions du gouvernement à cet égard? Étant donné qu'il a évoqué les services de VIA Rail qui seront assurés entre Québec et Montréal en 1980, à quelle date prévoit-il un service rapide transcontinental VIA Rail d'un bout à l'autre du pays?

M. Lang: Le reste du nouveau matériel sera installé d'ici deux ou trois ans. Je ne voudrais pas prédire la vitesse des trains à cette époque. Nous sommes très conscients de ce que tous ces facteurs contribuent à améliorer le service passager. Bien sur, l'amélioration de l'intérieur des trains est un exemple de cela.

● (1602)

Je suis également convaincu que la création même de VIA Rail et son intérêt particulier pour le service aux passagers influeront sur le moral des employés de chemin de fer, car ils ne participeront plus désormais à une entreprise négligée et traitée comme le parent pauvre des services ferroviaires. De cette façon, je crois que tous les employés collaboreront pour fournir un meilleur service en adoptant les méthodes les mieux adaptées aux besoins des voyageurs.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle posée au ministre par le député d'Edmonton-Ouest. A l'instar de tous mes collègues de la région d'Edmonton, je m'inquiète des installations de l'aéroport d'Edmonton. Le ministre a déclaré que les travaux allaient être légèrement retardés. Aurait-il l'obligeance de nous dire approximativement à quelle date commenceront les travaux de rénovation de l'aéroport international d'Edmonton, compte tenu du fait que nous serons l'hôte des Jeux du Commonwealth en 1978?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas faire d'hypothèses, mais aussitôt que j'aurai une date précise, je la communiquerai au député.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'ai deux brèves questions pour le ministre. Les 24 millions qui devraient servir, selon ce qu'on a annoncé aujourd'hui, à l'achat d'équipement constituent-ils une fraction de la subvention de 30 millions annoncée à l'origine? Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment VIA Rail pourra financer les 66 millions qui restent? Tentera-t-on d'obtenir un prêt du secteur privé ou du fédéral, ou une portion de cette somme sera-t-elle fournie par l'organisme lui-même?

M. Lang: Je crois que lorsque l'on a cité à l'origine le chiffre de 30 millions, on avait l'intention d'en affecter approximativement 9 à l'achat d'équipement et de consacrer le reste à d'autres améliorations. Par conséquent, la somme qui sera dépensée sera en fait beaucoup plus importante qu'on ne l'avait cru au début, soit approximativement 90 millions. Les 24 millions de dollars provenant du gouvernement feront indirectement l'objet d'un crédit budgétaire. Le solde ainsi que de nombreuses autres améliorations qui se poursuivront s'autofinanceront à longue échéance, et nous interviendrons pour donner à VIA Rail Canada Limitée la possibilité, soit par le truchement du CN ou par une garantie du gouvernement, de se procurer les sommes nécessaires pour ses dépenses d'immobilisation. Le coût global du service de la dette sur cet investissement sera naturellement inclus ultérieurement dans des crédits budgétaires votés à la Chambre.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si l'on a dressé des projets préliminaires en vue d'améliorer le chemin de fer reliant Ottawa à Montréal et d'éliminer les derniers passages à niveau. Je voudrais poser la même question au sujet de la ligne Toronto-Montréal afin que les gens, y compris les membres du parlement et les ministres puissent se convaincre qu'étant donné que le voyage est plus court, il vaut mieux pour eux prendre le train plutôt que le car, leur automobile ou même l'avion?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, on examinera toute une série d'itinéraires et j'en connais un que l'on considère comme méritant une attention particulière à savoir l'itinéraire Ottawa-Montréal étant donné sa faible distance et par conséquent la possibilité d'attirer davantage de passagers vers le transport ferroviaire, en les dissuadant ainsi de faire le trajet en voiture.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre peut nous dire s'il existe des plans analogues en vue d'améliorer la ligne ferroviaire reliant Regina à Saskatoon et Calgary à Edmonton. Ces deux trajets sont actuellement parcourus par un grand nombre de voitures particulières ou par avion et tous deux pourraient l'être bien plus efficacement et à meilleur marché si les gens disposaient d'un service ferroviaire permettant l'utilisation de trains très rapides dotés de locomotives et de wagons d'un type nouveau si l'on posait le genre de rails qui leur sont nécessaires ainsi que l'a annoncé aujour'hui le ministre.

M. Lang: VIA Rail va étudier toute une série de services interurbains en particulier un genre de service appelé Bud car où une unité individuelle fournit le service, mais nous devrons étudier cette question très attentivement afin de déterminer si la fréquence et la qualité des services d'autobus actuels sur certains des parcours interurbains sont effectivement le meilleur moyen de voyager et s'ils peuvent en fait suffire. Il se pourrait donc que les coûts supplémentaires entraînés par une amélioration du service ferroviaire ne soient pas justifiés et qu'on puisse faire meilleur usage de cet argent en fournissant d'autres moyens de transports efficaces.

C'est le genre de question que nous allons examiner petit à petit afin d'offrir les meilleurs services de transport possible, mais je puis vous assurer que nous allons étudier tous les modes de transport et très certainement tout autant le mode de transport routier par autobus que celui par chemin de fer.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, j'essaierai de fondre mes questions en une seule. Peut-être que le ministre répondra à toutes mes questions par une seule réponse. Comme le ministre le sait, le bureau central du CN dans la région Rideau se trouve depuis bien des années à Belleville, dans la circonscription que je représente. Récemment, le CN a de façon évidente adopté pour politique de réduire la main-d'œuvre dans cette région et l'horaire des trains qui arrivent et partent de Belleville décourage les voyageurs au point que des personnes de ma région qui se servaient normalement du service ferroviaire m'ont souvent appelé pour se plaindre. L'intervention du ministre et de son ministère touchera-t-elle ce genre d'emplois et les horaires des trains qui arrivent et partent de cette région?

Ailleurs que dans la région de Belleville, je voudrais demander au ministre si on envisage d'améliorer les terre-pleins. Après tout, les trains de marchandises les martellent lourdement, tandis qu'un train de passagers plus léger pourrait utiliser un terre-plein trois, quatre ou cinq fois plus souvent sans le pilonner autant. A-t-on envisagé d'installer une seule voie ferrée, en particulier dans le corridor Québec-Windsor, ou peut-être d'électrifier ce tronçon pour les vitesses paticulièrement élevées?

Je remarque dans la déclaration du ministre qu'il est question de LRC, et je crois comprendre qu'il s'agit de matériel diesel. Est-il question d'électrification d'une seule voie ferrée, et d'utiliser davantage le bureau central de la région de Rideau qui se trouve à Belleville?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que l'administration du VIA Rail aura entendu cette question au sujet de l'opportunité de bons services de transport pour passagers dans cette région. Le CN sait que nous nous préoccupons du déplacement des emplois et de la centralisation si elle doit amener un déplacement des petits centres aux grandes villes. L'amélioration des terre-pleins constituera une question importante relativement au service de passager. Les trains plus légers que l'on est en train de commander, peuvent en fait atteindre des vitesses plus élevées sur les terre-pleins actuels, mais il est évident que cette question devrait être étudiée.

Je ne prévois pas d'électrification à court terme dans cette partie du pays. Une recherche effectuée récemment par Transports Canada a permis de connaître les faits à partir desquels on peut envisager l'électrification, mais il est très probable qu'elle se fera d'abord dans les régions montagneuses du pays plutôt qu'ailleurs.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le ministre a annoncé que le gouvernement fédéral et VIA Rail allaient acheter à Bombardier ou faire construire 22 locomotives et 50 wagons de voyageurs au coût de 90 millions de dollars. Cette annonce ne passera pas inaperçue en Nouvelle-Écosse. J'aimerais demander au ministre, qui, je le sais, n'ignore pas qu'on peut construire des wagons de marchandises à Trenton, si en élaborant ce projet il a songé aux nombreux chômeurs de la Nouvelle-Écosse et à la possibilité de faire fabriquer certaines pièces à l'usine de Trenton.

Deuxièmement, j'ai remarqué que, d'ici 1980, le service sera amélioré entre Montréal et Québec. J'aimerais encore une fois rappeler au ministre qu'Halifax, en Nouvelle-Écosse, est une des gares de l'est du CN. Vu l'état de la voie qui relie actuellement Québec et Halifax, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de faire une étude de cette voie dans le but de la faire refaire et donc d'offrir un meilleur service à la région atlantique.

Je remarque dans le communiqué du ministre que quand ce nouveau matériel sera mis en service une partie du matériel existant sera remis à VIA Rail pour l'ouest du Canada et les Maritimes. Cela fait surgir une autre question dans mon esprit. Quand exactement pouvons-nous espérer qu'une partie du matériel existant sera installée sur la ligne reliant Québec et Halifax pour moderniser et améliorer le service actuel? C'est très important pour notre région et nous avons en fait l'impression aujourd'hui que le gouvernement est peu soucieux d'améliorer notre système global de transport, surtout dans le cas du CN.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne des transports étudie actuellement la question du service qui conviendrait entre Montréal et la région atlantique, et je ne voudrais pas préjuger sa décision si ce n'est pour souligner que nous lui avons bien fait comprendre qu'il fallait absolument maintenir un service direct d'un bout à l'autre du pays. De toute évidence, il faudra bien remettre la ligne en état de temps en temps. Ces trains seront tous en service en 1980 ou 1981, et j'espère que certains d'entre eux, dans l'agencement du vieux et du nouveau matériel, pourront desservir la région de l'Ouest et de l'Atlantique.

Pour ce qui est de Trenton, je verrai ce qui pourrait y être fabriqué. Le député sait, bien sûr, que je suis très préoccupé par la situation dans la région de Trenton. Je crois que certains wagons-trémies encore en production y sont encore construits.

• (1612)

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, si une commande de 90 millions de dollars a été placée, j'aimerais que le ministre nous dise s'il y a eu appel d'offres, si d'autres sociétés ont été invitées à participer—pour autant qu'elles disposent des installations nécessaires—et quels centres profiteront des retombées économiques de cette commande. Le MEER ou un autre organisme fédéral jouera-t-il un rôle dans ce projet?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons lancé un appel d'offres. Nous avons reçu quatre soumissions et, je le répète, elles ont été étudiées à fond. Nous aurons beaucoup de fournisseurs différents. La meilleure solution serait peut-être que j'essaie d'obtenir plus de détails à ce sujet que je n'en ai pour le moment et que je les communique.

Il y a évidemment pas mal de temps que le gouvernement s'intéresse de très près à la mise au point de trains LRC. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a offert de l'aide et le PATI a donné une subvention de 2.5 millions de dollars à cette fin. Transports Canada a également consacré 1.12 million de dollars aux essais de matériel par le truchement de ses services de recherche et de développement. C'était donc une fort bonne chose que le train LRC, qui pourraient bien offrir des possibilités d'expansion, soit le véhicule sur lequel nous comptons actuellement.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports la question suivante: quand VIA Rail entrera en service le printemps prochain et deviendra un organisme distinct, a-t-on l'intention d'annuler les laissez-passer que détiennent les employés et les retraités du CN et du CP? Existeront-ils encore une fois que VIA Rail deviendra un service-voyageurs distinct?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, on n'a certes pas l'intention d'agir en ce sens, mais il incombe à VIA Rail, d'une part, et aux deux chemins de fer, de l'autre, de discuter de la question de conserver les laissez-passer et de leur responsabilité financière respective. Il me semble logique que le service-voyageurs en tant que tel ne soit pas tenu d'assumer le coût des laissez-passer pour les employés qui ne sont pas affectés aux services-voyageurs des chemins de fer. C'est une question d'administration interne que devront régler entre eux les chemins de fer et VIA Rail. Il n'y a aucune raison actuellement de s'inquiéter au sujet d'une modification des laissez-passer.

Voies et moyens

M. Blackburn: Quand VIA Rail commencera à fonctionner, offrira-t-il également des laissez-passer de façon courante à ses employés?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ferais mieux de ne pas anticiper, car c'est à la direction de régler les questions de ce genre. Il serait normal, je crois, de maintenir de nombreux arrangements qui sont bien connus. A la grande satisfaction des syndicats intéressés au transfert du CN et du CP à VIA Rail, nous avons mis au point certains règlements pour s'assurer que le transfert se fera aussi facilement que possible. Évidemment, il s'agit d'une question d'un grand intérêt qui sera longuement débattue. Je ne devrais peut-être pas en dire davantage aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en vertu du paragraphe 11 de l'article 60 du Règlement, l'accord donné hier à deux avis de voies et moyens constituait un ordre de déposer un projet de loi basé sur ces deux avis. Ce bill est maintenant prêt et il est entre les mains des fonctionnaires de la Chambre. Je voudrais donc proposer la première lecture de ce projet de loi.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) propose: Que le bill C-11 intitulé «Loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds» soit maintenant lu pour la 1re fois, et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand ce bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[M. Lang.]

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

MESURE PRÉVOYANT LA COLLECTE DE CERTAINES STATISTIQUES RELATIVES À L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-12, ayant pour objet d'obliger certaines compagnies pétrolières faisant affaire au Canada à divulguer certaines statistiques financières et autres.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, ayant consulté les leaders de l'opposition à la Chambre, je crois savoir que tous les députés sont d'accord pour modifier l'ordre des travaux, afin de réaliser un objectif commun. La veille du jour du Souvenir, le ministre sera autorisé à faire une déclaration avant la période des questions, et la Chambre prolongera ses délibérations pour reprendre le temps perdu.

Je propose donc qu'en vertu d'un ordre de la Chambre et nonobstant tout article du Règlement, le ministre des Affaires des anciens combattants fasse une déclaration, déclaration que les porte-parole des partis de l'opposition pourront commenter, après quoi la Chambre procédera immédiatement à l'appel de l'ordre du jour du 10 novembre 1977, à condition que l'Orateur accorde tout le temps voulu aux affaires courantes et aux questions orales avant de passer à l'ordre du jour.

M. Paproski: Entendu, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

[*Français*]

M. Allard: D'accord, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Est-il convenu et ordonné que la proposition de l'honorable ministre d'État . . .

Des voix: Suffit.

M. l'Orateur adjoint: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

● (1622)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions soient reportées.

M. l'Orateur adjoint: Les questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. l'Orateur adjoint: Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI D'AIR CANADA DE 1977

MESURE PRÉVOYANT LA RÉORGANISATION D'AIR CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 1er novembre, du bill C-3, concernant la réorganisation d'Air Canada, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1 de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, hier soir, j'ai parlé de certains points importants relatifs à l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est maintenant à l'étude. Le député voudrait qu'on supprime une disposition qui a été ajoutée au bill sur Air Canada en grande partie à la demande de mes collègues du parti conservateur. Cette disposition est la suivante:

> En exerçant les fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, le conseil doit respecter les règles de saine gestion commerciale, notamment la recherche du profit.

J'ai aussi signalé qu'il s'agissait de deux questions importantes. D'abord, nous disons que les administrateurs doivent respecter les règles de saine gestion commerciale, et je pense que tous les députés sont d'accord là-dessus. Deuxièmement, nous disons que les administrateurs doivent orienter leurs activités sur la recherche du profit. Apparemment c'est l'allusion à la recherche du profit qui a bouleversé les socialistes et le député de Fort William (M. McRae). Résultat, le député de Winnipeg-Nord-Centre a proposé que tout l'article soit supprimé, y compris la suggestion que le conseil respecte les règles de saine gestion commerciale.

Je suis en faveur de la disposition sous sa forme actuelle et contre l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Même si Air Canada bénéficie de la moitié des recettes globales découlant du traffic aérien au Canada, elle a subi des pertes considérables depuis trois ans. En tout ces pertes s'élèvent à environ 65 millions de dollars. Si nous allons modifier la capitalisation d'Air Canada et peut-être lui autoriser un capital de 750 millions, il n'est certainement pas déraisonnable de suggérer au conseil d'administration de respecter les règles de saine gestion commerciale et, dans l'exercice de ses fonctions, de s'attacher à la recherche du profit.

Les prévisions indiquent qu'une fois ce projet de loi adopté, un capital d'environ 365 millions sera investi dans la société Air Canada. Par conséquent, son capital passera de 5 à 370 millions. Par exemple, si cet argent est converti en obligations, Air Canada devrait recevoir au moins 10 p. 100 d'intérêts sur cette somme. Cela signifie qu'elle pourrait presque compter sur 37 millions, avant impôts, avant même que le premier avion décolle.

Il est ridicule de prétendre que c'est trop demander au conseil d'administration que de lui dire qu'il devrait gérer la société en cherchant à faire des bénéfices. Depuis trop longtemps, les socialistes et les socialistes de Trudeau de l'autre côté de la Chambre nous disent qu'Air Canada est un animal rare qui ne devrait pas faire de profits et que, d'une façon ou d'une autre, les compagnies aériennes sont toujours déficitaires. C'est faux.

En 1976, tandis qu'Air Canada perdait des sommes importantes, American Airlines réalisait 56 millions après impôts, Eastern Airlines 46, Allegheni Airlines 14, Braniff Airlines 27, Ozark Airlines 7, Pan American Airlines 94 et Piedmont Airlines 4. Voilà quelques exemples de compagnies comparables des États-Unis. Il est faux de dire qu'historiquement les transporteurs aériens perdent de l'argent. Northwest Airlines, que le député de Crowfoot (M. Horner) connaît très bien, a le même chiffre de recettes environ qu'Air Canada, soit à peu près 1 milliard. Cela lui a permis de réaliser l'an dernier un bénéfice d'environ 100 millions, tandis qu'Air Canada perdait une vingtaine.

Conformément aux habitudes bureaucratiques des entreprises d'État, Air Canada réussit à faire des déficits importants quand certaines compagnies privées réalisent des profits importants dans les mêmes conditions à peu près. Il est tout à fait erroné de prétendre qu'Air Canada ne peut pas et ne doit pas réaliser des bénéfices. Elle en est fort capable. Il ne faut pas l'en dissuader, car c'est là la façon de prouver son efficience.

On a dit, en Chambre et au comité, qu'il fallait entreprendre la recapitalisation d'Air Canada parce que sa dette n'est plus en rapport avec son capital. En comparaison des autres compagnies aériennes, Air Canada est surendettée. Mais on se garde bien de nous donner la raison d'un si lourd endettement. Cette raison tient en deux mots. Elle ne fait à peu près pas de bénéfices depuis 40 ans.

Alors que d'autres compagnies réussissaient à mettre en réserve des bénéfices importants, tout ce qu'Air Canada a réussi à mettre de côté en 40 ans d'activité s'élève à 18 millions à peu près. Pour Delta Airlines le chiffre est de 304 millions. Pour Northwest Airlines de 473. Pour United Airlines, 306. C'est parce qu'Air Canada n'a pas réussi à mettre des bénéfices de côté, contrairement aux autres compagnies, qu'il faut venir à sa rescousse.

Ne croyons surtout pas que les autres compagnies aient été dotées à certaines époques d'un capital important, et que pour mettre Air Canada sur le même pied il faille y injecter de nouveaux capitaux. A l'origine les autres compagnies avaient un capital relativement réduit. Seulement elles ont réalisé des bénéfices et en ont conservé une partie, ce qui leur donne aujourd'hui des capitaux propres importants, alors qu'Air Canada ne pouvait conserver que des bénéfices insignifiants pour sa taille. En fait, le bill permet à Air Canada de se rattraper grâce à cette nouvelle capitalisation par opposition à l'autre moyen que d'autres lignes aériennes ont pris, c'est-à-dire l'accumulation pure et simple de gains au cours d'une période d'années.

● (1632)

Le point suivant a trait à une chose qui est souvent passée inaperçue. Au comité, nous avons demandé à la direction d'Air Canada de nous exposer pour la forme la manière dont elle envisageait ses gains après la capitalisation. On nous a répondu qu'à leur avis, à la suite de la nouvelle capitalisation, le total des bénéfices non distribués serait de 70 millions de dollars en 1981. Autrement dit, les bénéfices non distribués passeraient de 13 millions en 1976 à 70 millions en 1981.

Chose étonnante, le deuxième jour, lorsque nous avons demandé quels seraient les bénéfices non distribués sans capitalisation, si l'exploitation se poursuivait avec le capital de 5 millions et la dette actuelle, la projection des bénéfices non distribués nous a-t-on dit, serait presque identique. Selon la direction d'Air Canada, si l'exploitation se poursuivait dans les conditions actuelles, les bénéfices non distribués seraient probablement de 69 millions de dollars en 1981 contre 71 millions avec la capitalisation. Cela devrait nous mettre la puce à l'oreille. Ses propres projections internes démontrent qu'en maintenant ses engagements financiers actuels, elle réalisera autant de gains que si on lui permettait de capitaliser de nouveau ses avoirs, c'est-à-dire en lui fournissant un capital additionnel de 365 millions de dollars.

C'est un signal d'alarme, car tant qu'elle conserve son régime de dettes actuel, elle doit au moins en verser les intérêts au trésor canadien. Cependant, en capitalisant de nouveau cette dette et en recevant 365 millions de dollars additionnels, elle n'est plus tenue du tout à payer des dividendes. Elle n'est nullement tenue de verser des intérêts sur ce montant. Elle a carte blanche si nous n'indiquons pas clairement dans le projet de loi à l'étude qu'elle doit rechercher le profit dans l'exercice de ses activités.

Si nous devons aider Air Canada, comme le gouvernement nous le demande, il ne faut pas, au nom des Canadiens, prendre 370 millions de dollars ou peut-être 750 millions dans les coffres publics pour verser le capital autorisé sans exiger en retour qu'elle gère l'entreprise en recherchant le profit.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est maintenant écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime. Consent-on à permettre au député de terminer son intervention?

Des voix: D'accord.

[M. Stevens.]

M. Stevens: Je remercie les députés de leur collaboration, monsieur l'Orateur. Je serai bref au sujet de la question de savoir si nous allons accepter l'amendement dont nous sommes actuellement saisis. Je tiens à aborder un autre point. Le ministre a fait allusion dans son discours au fait que nous en arrivions à un point où on pourrait céder, du moins en partie, Air Canada à des intérêts privés. Le ministre a en effet affirmé ceci, comme en fait foi le hansard à la page 526:

> Il faut absolument que la Chambre et le gouvernement reconnaissent que c'est au moment où elle est capable de voler de ses propres ailes qu'il faut libérer une société qui est gérée comme une entreprise privée de la tutelle gouvernementale et j'insiste là-desssus; c'est précisément ce que nous sommes en train de faire avec Air Canada, alors qu'à titre de propriétaires, nous n'avons pas encore décidé si c'était le moment de mettre un terme à nos investissements dans cette compagnie . . .

C'est le genre de contradictions que nous sert le gouvernement libéral Trudeau. Il fait une chose puis prétend ensuite s'intéresser à la libre entreprise et tenir à ce que les compagnies restent dans le secteur privé. Je soulève la question car il importe de se rappeler que même si le ministre a bel et bien prononcé ces mots, on constate que le bill les contredit. Ainsi, à l'article 10, on dit que les actions d'Air Canada ont actuellement une valeur au pair de $100, mais qu'on se propose de les hausser à $1,000. On ne le fait certes pas dans l'espoir d'attirer des actionnaires dans le secteur privé. N'oublions pas ceci. Non seulement propose-t-on de faire passer le capital autorisé, actuellement de 5 millions de dollars, à 750 millions; mais on fait en outre passer la valeur des actions à $1,000 chacune.

Deuxièmement, le bill prévoit que les actions de la société ne sont pas transférables. Les actions émises au nom du ministre des Finances seront inscrites à son nom dans les livres de la société et il les détiendra, en fiducie, pour Sa Majesté du chef du Canada. Il n'est même pas question de les transférer au secteur privé. Pour que ce soit très clair, l'article 10(4) dit:

> Les actions de la société doivent être émises de la manière expressément autorisée dans la présente loi.

Ne laissons pas le ministre donner l'impression que l'adoption de ce projet de loi pourrait permettre à un certain moment le transfert d'une partie des actions d'Air Canada à des intérêts privés. Ce n'est pas vrai et cela est confirmé par le fait que la loi prévoit plus de 40 cas où Air Canada devra obéir à des décrets du conseil. Je le répète, en faisant cela le gouvernement n'envisage certainement pas de transférer Air Canada au secteur privé. Le secteur privé n'investira pas dans une compagnie aérienne dirigée par un gouvernement qui peut leur donner des directives par de simples décrets du conseil.

Je dirais qu'avec un capital de 750 millions de dollars, si tel est finalement son montant, il serait difficile de vendre des actions d'Air Canada. Toutefois, il sera absolument impossible d'en vendre si Air Canada ne réalise pas des profits raisonnables par rapport à ceux des autres compagnies aériennes. C'est ce qui me ramène à cet amendement. Nous ne ferons pas notre devoir de députés si nous laissons passer cet amendement car, ne l'oublions pas, il confirmera que les administrateurs de la compagnie n'auront pas à se soucier de réaliser des profits. Si nous avons un capital de 350 à 750 millions de dollars, qui ne donne pas lieu à des profits correspondants, il sera impossible de vendre des actions d'Air Canada au secteur privé. Voilà une autre raison qui rend nécessaire cette disposition du bill.

Comme l'a dit hier le *Globe and Mail*, après deux ans de pertes très lourdes, la plupart des compagnies aériennes du Canada envisagent maintenant de rentabiliser leurs opérations. Voilà pourquoi nous devrions dire à Air Canada: «Nous vous donnons ces fonds relativement élevés en capital autorisé—si l'on émet pour 750 millions de dollars d'actions; autrement dit, Air Canada ayant le plus gros capital-actions de toutes les compagnies aériennes au monde, le moins que vous puissiez faire, c'est de réaliser des profits.»

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, le député de York-Simcoe (M. Stevens) accepterait-il une question?

M. Stevens: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Saltsman: J'ai suivi avec intérêt les propos du député. Ses arguments soulèvent un problème, du moins dans mon esprit, un problème que nous essayons de régler à l'aide de l'amendement à l'étude. Au Canada, il y a bien des régions qui seraient laissées pour compte si la compagnie aérienne qui les dessert cherchait uniquement à réaliser des profits. Au départ, on a créé Air Canada pour avoir une compagnie aérienne nationale et cela, non pas parce que le gouvernement de l'époque était socialiste, mais simplement parce que le secteur privé ne pouvait ou ne voulait pas desservir notre vaste pays.

Le député propose qu'Air Canada devienne rentable. Ce ne serait pas difficile pour la compagnie. La meilleure façon serait simplement de laisser tomber toutes les régions actuellement desservies qui ne sont pas rentables. Cela isolerait bien des gens ou les obligerait à payer des tarifs exhorbitants pour obtenir un service. J'aimerais que le député de York-Simcoe réfléchisse à ce problème. Comment propose-t-il de le résoudre?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Avant de permettre au député de répondre à la question, je dois demander le consentement unanime de la Chambre car le député de York-Simcoe a déjà utilisé son temps de parole. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (1642)

M. Stevens: Je pense que le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) n'était pas à la Chambre hier soir quand j'ai parlé de ce point précis. J'ai signalé que le bill à l'étude, plus exactement les articles 8 et 9, traitent de la question même qu'il a soulevée. Selon ces articles, il peut arriver qu'Air Canada refuse de desservir certaines régions parce que ce n'est pas rentable, auquel cas le gouvernement peut lui demander de le faire. Toutes les pertes subies par la compagnie seront alors calculées et imputées au Trésor.

Voilà où je voulais en venir. Il importe, je crois, de choisir entre gérer un service parce qu'on pense qu'il sert l'intérêt public et demander à une compagnie aérienne de diriger une affaire valable, efficace et rentable. Les socialistes ont des problèmes parce qu'ils confondent les deux choses. Les députés ont le droit de décider s'il est utile, à leur avis, de dépenser des fonds publics pour assurer un service aérien dans certaines régions. C'est une question de principe. Mais tout devrait se faire au grand jour et nous devrions savoir exactement ce qu'il en est.

Que cela coûte 10 ou 100 millions de dollars, le public a le droit de comprendre ce qui ce passe. Les socialistes disent qu'il faut dorer la pilule. Il ne faut pas s'attendre qu'une compagnie fasse des bénéfices parce que l'objectif qu'elle poursuit est d'assurer un service public. Ce qui se passe en général, c'est qu'elle ne fait aucun bénéfice parce qu'il faut d'abord constituer une importante bureaucratie et effectuer toutes sortes de dépenses pour pouvoir assurer ce service. Il faut que tout soit très clair. Étant donné le capital dont elle dispose, la société Air Canada doit pouvoir être exploitée de façon aussi rentable qu'une compagnie aérienne comparable. Si elle croit fonctionner à perte, qu'elle vienne à nous et nous demande une subvention. Si elle est justifiée, le gouvernement pourra lui accorder cette subvention. Mais il faut que tout soit très clair. Ne cherchons pas à enjoliver les faits comme le font les socialistes, en constituant ces bureaucraties sous prétexte de rendre un service quelconque au public canadien.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adoptée.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Ellis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne me souviens pas que l'on ait décidé de reporter ce vote. On avait décidé hier de reporter tout vote à 3 heures aujourd'hui. Mais il n'avait pas été question de reporter ce vote d'aujourd'hui.

Une voix: Dans ce cas-ci, c'est en vertu du Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En effet, l'article 75(11) se lit comme suit:

Lorsqu'on a demandé un vote par appel nominal sur une quelconque modification proposée pendant l'étape du rapport d'un bill, l'Orateur peut attendre avant de convoquer les députés pour faire enregistrer les votes positifs et négatifs, qu'on ait étudié l'une quelconque des modifications subséquentes, ou toutes ces modifications.

On peut ainsi remettre de séance en séance un ou plusieurs votes par appel nominal.

M. Ellis: Puis-je savoir alors quand le vote aura lieu?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voyez au *Feuilleton*. Il faut se prononcer sur trois ou quatre autres amendements.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme le député l'aura compris en écoutant la lecture de cet article du Règlement, le vote est reporté en attendant qu'on ait étudié l'un quelconque des amendements subséquents ou tous ces amendements. Après consultation, il a été proposé que les motions nº 2 et nº 5 et les motions nº 3 et nº 4 soient groupées aux fins du débat et fassent l'objet d'un vote séparé. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui, je comprends qu'en vertu de l'article 75 du Règlement, paragraphe (11), monsieur le président, il est possible de différer le vote d'un amendement jusqu'à ce que l'on ait étudié un ou plusieurs des autres amendements proposés. Il est évident que je ne dis pas que vous devriez le préciser tout de suite, mais je crois comprendre, et vous me corrigerez si je fais erreur, que vous ne différez pas ce vote nécessairement à une autre séance pour le moment, mais que vous désirez attendre d'ici à 6 h 30 pour savoir comment vont être discutés les autres amendements avant de déterminer, de façon précise, le moment où le vote pourra être différé. Est-ce exact?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme vient justement de le dire le secrétaire parlementaire, c'est en attendant qu'on ait étudié l'une quelconque des modifications subséquentes, ou toutes ces modifications. Il revient à la Chambre d'en décider.

[*Français*]

M. Pinard: Votre décision, monsieur le président, vous allez nous la faire connaître un peu plus tard au cours de la journée, je présume?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Si nous disposons de tous les amendements aujourd'hui, nous pourrons passer à la mise aux voix plus tard. Sinon, nous pourrons différer le vote à plus tard encore.

M. Pinard: Est-ce que je dois comprendre que nous ne disposerons pas de tous les amendements aujourd'hui? Vous allez effectivement différer le vote à une autre journée?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député sera consulté auparavant.

[M. Ellis.]

[*Traduction*]

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le Bill C-3, Loi portant réorganisation d'Air Canada, à l'article 7, en ajoutant, immédiatement après la ligne 34, page 5, ce qui suit:

«(11.1) Les contrats importants conclus entre la société et

a) un administrateur ou un dirigeant de la société, ou

b) une corporation ou une association commerciale dans laquelle un administrateur ou dirigeant de la société possède un intérêt important

sont nuls.»

Motion nº 5

Qu'on modifie le Bill C-3, Loi portant réorganisation d'Air Canada, à l'article 22,

a) en retranchant la ligne 2, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sous-alinéa (2)d)(ii)), 46, 111, 115, 164,»;

b) en retranchant la ligne 5, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«117(1), 118(1) à (3), 119(1), (3),».

—Ces deux motions, portant les numéros 2 et 5, que je propose à la Chambre visent essentiellement à renforcer les conditions imposées aux administrateurs d'Air Canada. Si le projet de loi est adopté, nous aurons établi une société aérienne dont le capital initial sera de 370 millions mais pourra être porté à 750 millions. Il a également un actif évalué à plus d'un milliard de dollars. Bref, il s'agit d'une entité commerciale extrêmement importante.

● (1652)

Les fidéicommissaires d'une société en sont les administrateurs. Au nom de la population canadienne, les administrateurs d'Air Canada sont essentiellement chargés de la bonne gestion de nos investissements dans la société Air Canada. Il y a eu quelques incidents malheureux, comme celui où, au cours d'une réunion du conseil d'administration, un proposé a déclaré franchement qu'il ne pouvait pas maintenir les membres du conseil éveillés, que ceux-ci s'assoupissaient constamment. Au cours d'une autre réunion, on a laissé entendre qu'il fallait essayer d'en finir avant 14 heures, car c'est l'heure où les administrateurs s'assoupissent et il est très difficile de travailler dans ces conditions. Si telle est la vérité, monsieur l'Orateur, et compte tenu de l'opinion largement répandue selon laquelle les administrateurs d'Air Canada sont des personnages politiques nommés au conseil d'administration . . .

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le ministre des Transports (M. Lang) invoque le Règlement.

M. Lang: L'honorable député m'autorise-t-il à lui poser une question?

M. Stevens: Oui.

M. Lang: Peut-il citer ses sources pour ces deux allusions? Je tiens à les vérifier pour être certain qu'il ne s'agit pas d'une vague spéculation ni d'une rumeur. Je serais heureux de connaître les sources du député.

M. Stevens: Je suis sûr que le ministre serait curieux de savoir d'où je tiens ces renseignements. Je peux lui donner l'assurance que mes sources sont parfaitement dignes de foi.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Eh bien, faites-les figurer au compte rendu!

M. Stevens: Il me semble qu'en invoquant le Règlement, le ministre reconnaît que j'ai marqué un point. Il sait que j'ai parfaitement raison. Au cours des commentaires plus généraux que j'ai l'intention de formuler en faveur de mes amendements, je citerai explicitement ce qu'a dit un dirigeant d'Air Canada à propos des administrateurs de cette compagnie. Le ministre sera peut-être en mesure de vérifier mes affirmations auprès de cet agent.

Tout d'abord, la motion nº 2 a pour objet de faire en sorte que les administrateurs ou les dirigeants d'Air Canada, ou les administrateurs qui peuvent éventuellement avoir des intérêts dans une société qui obtient un contrat auprès d'Air Canada, ne puissent plus à l'avenir participer à l'élaboration de ce contrat. En résumé, monsieur l'Orateur,—et c'est ce qui s'est dégagé des délibérations en comité—les membres du conseil d'administration ont un peu tendance à s'assoupir, mais le plus grave, c'est qu'ils peuvent obtenir des contrats avec la compagnie aérienne au sens de laquelle ils remplissent des fonctions de fidéicommissaires au nom du peuple canadien.

Bien entendu, quelqu'un a déclaré au comité qu'on faisait toujours preuve de beaucoup de vigilance et qu'on essayait de demander aux administrateurs de dévoiler leurs intérêts commerciaux. Selon nous, cette situation est inadmissible. Pourquoi ne pas dire catégoriquement dans le bill visant à réorganiser Air Canada que les administrateurs ne doivent pas faire affaire avec Air Canada, un point c'est tout? Par ailleurs, pourquoi ne pas dire que les dirigeants de la société ne doivent pas faire affaire avec Air Canada, sauf dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs ou de dirigeant d'Air Canada? C'est essentiellement ce que je demande dans la motion nº 2.

Il serait sans doute utile que je fournisse plus d'explications sur la motion nº 5. Elle semble assez banale si on ne lit pas l'article 22 du bill sur Air Canada. Je ne pense pas que la plupart des députés se rendent compte de la signification de certaines des dispositions de cet article. J'aimerais que les députés se reportent au haut de la page 12, où il est question de l'article 112 de la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Si cette disposition reste dans le bill, l'article 112 de la loi sur les corporations commerciales canadiennes sera incorporé à la charte d'Air Canada.

J'aimerais expliquer aux députés ce que l'article 112 permettra aux administrateurs d'Air Canada de faire s'il est incorporé à la charte d'Air Canada. S'ils signent une résolution écrite signée de tous les administrateurs fondés à voter sur cette résolution lors d'une réunion des administrateurs ou d'une réunion d'un comité d'administrateurs, ils pourront voter comme s'ils avaient assisté à la réunion. Autrement dit, si la mention de l'article 112 reste dans le bill à l'étude, à l'avenir, les administrateurs pourront se contenter de signer toute résolution qu'on leur demande de signer au lieu d'assister à une réunion. Comme il s'endorment déjà lors des assemblées, si nous voulons qu'ils remplissent convenablement leurs fonctions d'administrateurs d'Air Canada, on devrait certainement exiger au moins qu'ils quittent leur foyer et assistent aux assemblées pour entendre ce qui se passe au lieu de signer automatiquement une résolution dont ils n'ont pas pu discuter lors de l'assemblée.

Air Canada

Je renvoie encore les députés à la page 12 du bill. On y mentionne l'inclusion de l'article 109(9) de la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Cette disposition semble elle aussi assez inoffensive si on ne lit pas l'article 109(9) qui a trait lui aussi aux administrateurs et parle de la participation par téléphone. Cet article stipule que:

(9) Sous réserve des règlements, un administrateur peut, avec le consentement de tous les administrateurs de la corporation, participer à une assemblée des administrateurs ou d'un comité des administrateurs à l'aide de moyens, dont le téléphone, qui lui permettent de communiquer avec les autres participants à l'assemblée; cet administrateur est réputé, pour l'application de la présente loi, assister à cette assemblée.

En bref, ils envisagent la possibilité que l'assemblée des directeurs se tienne au téléphone, ce qui est impardonnable, selon moi. En premier lieu, nous proposons que le capital autorisé d'Air Canada atteigne jusqu'à 750 millions de dollars. Nous proposons que les administrateurs soient autorisés à traiter librement avec la compagnie en ce qui a trait aux contrats accordés à l'extérieur. En outre, ils n'auront peut-être même pas à assister aux assemblées. En somme, ils n'ont qu'à signer une résolution, et c'est comme s'ils y avaient assisté. Enfin, ils peuvent s'arranger pour participer aux réunions du conseil par téléphone au lieu d'y assister. Ce n'est pas une façon de diriger une société aérienne, monsieur l'Orateur. Les membres de mon caucus et moi-même croyons que ces deux dispositions devraient être supprimées, de sorte que les administrateurs soient au moins obligés d'assister aux assemblées; et que, comme le propose la motion nº 2, ils ne soient pas autorisés à passer de contrats avec Air Canada.

Envisageons la chose sous cet angle, monsieur l'Orateur. Si n'importe lequel d'entre nous possédait des actions dans une société qui avait accusé l'an dernier un déficit de quelque 20 millions, et qu'en venant en aide à cette entreprise, nous décidions d'assouplir les règlements régissant le conseil d'administration, je suis convaincu qu'à l'avenir nous obligerions au moins les administrateurs à assister aux réunions du conseil et que nous leur interdirions de passer des contrats avec la société dont ils sont eux-mêmes administrateurs. Même si cette compagnie aérienne, en 40 ans d'existence, n'a pratiquement pas réussi à accumuler de bénéfices, les administrateurs qui, collectivement, ont présidé à la perte de quelque 65 millions de dollars au cours des trois dernières années, ne seront même pas obligés d'assister aux réunions du conseil. Ils pourront tout simplement signer une résolution attestant de leur présence ou participer à la réunion par téléphone.

● (1702)

Voilà pourquoi il faut appuyer ces motions. Lors des audiences du comité, plusieurs députés s'en sont pris au caractère négatif des règles de sélection des administrateurs d'Air Canada, et des règles il n'y en a que deux actuellement: la nationalité canadienne obligatoire, et le plafond de 70 ans d'âge. Le président d'Air Canada, M. Claude Taylor, a dit lui-même au comité qu'il serait heureux de voir adopter des règles plus positives dit-il en matière de sélection et d'appréciation des administrateurs. Comme il l'a admis, un seul des neuf administrateurs actuels connaissait auparavant le secteur du transport aérien, les huit autres venant d'autres professions.

Trop souvent les nominations au conseil d'administration d'Air Canada sont purement politiques. On les recrute parmi les factotums du parti, au lieu d'aller chercher des hommes connaissant bien l'aviation de transport, comme il y en a

beaucoup au Canada. Et en tolérant l'absentéisme aux séances le gouvernement réduit encore l'importance du conseil d'administration. Il en fait un organe purement symbolique, à peu près dépourvu d'influence sur la gestion de la compagnie.

Au lieu de renforcer le rôle du conseil dans la gestion journalière de l'entreprise, l'article 22 du bill ne fait que lui enlever de son crédit, à une époque où il est appelé à mettre de l'ordre dans la place. La première chose à faire pour rétablir l'équilibre financier de la compagnie, c'est de lui donner un conseil d'administration sérieux et dévoué. C'est une direction appliquée et intelligente qui fait la réussite des entreprises. Ce n'est pas l'absentéisme aux réunions du conseil. Les entreprises publiques ne font pas exception à la règle, Air Canada pas plus que les autres.

J'espère donc que la plupart des députés appuieront mes deux motions, pour retirer du bill à l'étude certaines dispositions qui permettraient aux administrateurs de décider à distance de la marche d'Air Canada. Si nous voulons remettre Air Canada debout, il faut confier au conseil d'administration une plus grande part de responsabilité dans la bonne marche de notre plus grand et notre plus ancien transporteur aérien, au lieu de l'en éloigner.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne tiens à dire que quelques mots, pour indiquer que le projet de loi d'Air Canada comporte des garanties sérieuses, telle qu'elles sont exposées dans la loi sur les corporations commerciales canadiennes. En matière de contrats par exemple. Quand le député de York-Simcoe (M. Stevens) demande si on peut conclure des marchés importants, il laisse peut-être l'impression que cela est permis quand il n'y a pas de marchés globaux, ce qui n'est certainement pas le cas.

Les dispositions ordinaires de la loi sur les corporations commerciales canadiennes que l'on considère comme s'appliquant aux sociétés en général s'appliquent aussi dans ce cas. C'est également vrai en ce qui concerne la disposition touchant les votes non officiels possibles et l'approbation par les administrateurs. On s'est rendu compte au cours des années qu'il était nécessaire de donner cette prérogative à une société pour qu'il ne soit pas nécessaire de convoquer les administrateurs pour chaque affaire ou pour la finalisation d'une affaire quand ils se sont occupés de l'essentiel au cours d'une réunion précédente. Cette disposition a été incluse dans la loi sur les corporations commerciales canadiennes et dans le bill à l'étude. La portée générale même de la motion proposée par le député pourrait faire qu'il devienne plus difficile de trouver des administrateurs possédant beaucoup d'expérience, qui font également partie des cadres supérieurs et ont des intérêts dans des sociétés importantes, et, en ce sens, il a fait valoir des arguments contre sa propre cause.

J'aimerais ajouter un mot, c'est que je trouve très déplorable que le député de York-Simcoe continue à se conduire d'une façon que je trouve honteuse et indigne d'un député, quand il s'attaque à des administrateurs qui ne sont pas ici et ne peuvent se défendre. Il a prétendu avoir en sa possession des rapports où l'on dit qu'ils s'endorment, et quand je lui ai demandé sa source de renseignements, il ne me l'a pas communiquée mais il a répondu qu'il pensait qu'évidemment je m'y intéresserais.

Ce qui m'intéresse c'est que les députés n'abusent pas des privilèges de la Chambre en se livrant à ce genre de diffamation ou en dénigrant des personnes qui ne sont pas ici. Je pense qu'il est vraiment important que nous adoptions cette norme de conduite et que nous trouvions à la Chambre des moyens d'intervenir auprès des députés qui se conduisent de cette façon. Quand il n'y a pas de preuve, seulement des on-dit, ou que les preuves ne sont pas suffisamment solides pour être présentées à la Chambre, les députés devaient avoir la décence de ne pas faire d'allégations.

Des voix: Bravo!

M. Lang: J'incite les députés à reconnaître que le projet de loi offre une protection fondamentale et à ne pas appuyer les amendements proposés.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion nº 2?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 2 est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 5. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité du paragraphe (11) de l'article 75 du règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 5 est différé.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'il n'y ait qu'un seul vote pour les motions nºs 2 et 5.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il est ordonné que les motions nos 2 et 5 soient réunies dans un seul vote. Nous en sommes maintenant rendus aux motions nos 3 et 4 qui sont groupées aux fins du débat.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Motion no 3

Qu'on modifie le Bill C-3, loi portant réorganisation d'Air Canada, à l'article 10, en retranchant les lignes 22 et 23, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«quatre cents millions de dollars réparti en actions de dix dollars chacune.»

Motion no 4

Qu'on modifie le bill C-3, loi portant réorganisation d'Air Canada, à l'article 10,

a) en retranchant les lignes 29 et 30, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Les actions de la société émises au nom du»;

b) en retranchant la ligne 37, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dans la présente loi, mais les actions ainsi émises sont transférables en vertu de l'article 47 de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.»

—Avant de parler des motions nos 3 et 4, j'aimerais expliquer une fois de plus à la Chambre pourquoi, à notre avis, elles méritent d'être appuyées. Parlons d'abord de la motion no 3: nous proposons de modifier l'article 10, qui figure à la page 6 du projet de loi, de sorte que le capital autorisé, au lieu d'être de 750 millions de dollars et réparti en actions de $1,000 chacune, soit de 400 millions et divisé en actions de $10 chacune.

● (1712)

Si vous le permettez, je parlerai tout d'abord de cet amendement. Les témoignages entendus par notre comité permanent ont été très clairs à ce sujet: la direction d'Air Canada ne prévoit pas d'utiliser plus de 370 millions de dollars de capital d'ici à 1981. Comme nous l'avons déjà dit, son capital actuel n'est que de 5 millions de dollars. Si ce projet de loi est adopté, le gouvernement envisage d'augmenter ce capital de 365 millions, en le faisant passer à 370 millions de dollars.

A notre avis, si l'on est certain que d'ici les cinq prochaines années, Air Canada n'aura besoin que de 370 millions de dollars en capital, pourquoi le gouvernement propose-t-il d'autoriser un capital de 750 millions? En vérité, je crois que le gouvernement pense ainsi pouvoir éviter de consulter le Parlement. De toute évidence, si Air Canada décide plus tard, bien qu'elle ait prévu de n'avoir besoin que de 370 millions de dollars, d'en utiliser 100 millions de plus ou le montant global de 750 millions, et si le gouvernement fait adopter la loi sous sa forme actuelle, il ne sera pas obligé de soumettre un projet de loi au Parlement pour modifier à nouveau la loi concernant Air Canada. Bref, nous hésitons à accorder à Air Canada un capital de 750 millions de dollars. C'est dire que la compagnie aurait le plus gros capital de toutes les compagnies aériennes du monde. C'est dire également qu'elle aurait un capital libre de toutes obligations.

Placé à 10 p. 100, ce capital pourrait facilement rapporter 75 millions de dollars. C'est une énorme subvention qu'accorderait les Canadiens à une société de la Couronne. Les motifs qui poussent le gouvernement à agir ainsi ne sont pas très clairs. Notre proposition, à savoir d'autoriser un capital de 400 millions de dollars, nous semble tout à fait raisonnable. Elle prévoit 30 millions de capital supplémentaire, outre les 370 millions qu'Air Canada a demandés en fonction de ses prévisions.

La compagnie prétend qu'elle peut réaliser des bénéfices. En fait, d'ici 1981, Air Canada prétend qu'elle aura réalisé 70 millions de dollars de bénéfices, comme je l'ai dit plus tôt, ce qui lui donne en tout 440 millions de dollars en capital et en bénéfices. J'aimerais signaler à nouveau que l'avoir total d'Air Canada s'élèverait à environ 1.26 milliard de dollars. C'est ce que prétend la compagnie. Dans ce cas, elle dispose d'un capital largement supérieur à 40 p. 100 de son avoir total et j'estime que c'est tout à fait suffisant.

La première chose qu'on demande au gouvernement dans la motion no 3, c'est d'accepter de diminuer le capital autorisé à 400 millions de dollars, au lieu des 750 millions qu'il propose comme garantie, et si la compagnie a besoin d'un nouveau capital pour une raison quelconque d'ici quelques années, que le gouvernement procède de la même façon qu'aujourd'hui et demande au Parlement de lui accorder ce capital supplémentaire. Le Parlement pourra alors l'autoriser ou non, mais pourquoi laisser au gouvernement de l'heure la possibilité d'accorder ces capitaux supplémentaires sans consulter de nouveau le Parlement?

Nous ne prévoyons pas que ce capital donne des dividendes considérables. Selon les prévisions on s'attend à un rendement de 4 p. 100 jusqu'en 1981. Évidemment, 4 p. 100 quand le taux d'inflation est de 8 p. 100, c'est assez risible. C'est risible si le ministre a sérieusement l'intention de vendre ces actions d'Air Canada à des particuliers.

A propos de vendre des actions à des particuliers, j'en viens à la deuxième partie de la motion no 3. Je le répète, nous proposons qu'Air Canada émette des actions de $10 plutôt que de $1,000 comme le souhaite le ministre. Je ne pense pas que cette demande soit déraisonnable car, actuellement, les actions d'Air Canada sont de $100 et nous le devons sans doute à la sagesse de C. D. Howe. Si le ministre songe sérieusement à permettre qu'Air Canada appartienne en partie à des particuliers, pourquoi le gouvernement devrait-il porter la valeur des actions de $100 à $1,000? Nous suggérons de rabaisser leur valeur à $10 afin que les petits investisseurs canadiens aient la possibilité d'en acheter quelques-unes si elles deviennent jamais vendables au lieu d'avoir à investir jusqu'à $1,000 pour une seule action dans la compagnie.

Tel est l'objectif de la motion no 3. Nous disons simplement qu'Air Canada devrait se montrer réaliste à l'égard de son capital autorisé. Quatre cents millions de dollars, c'est trente millions de plus qu'elle n'aura besoin en principe au cours des cinq prochaines années. Nous estimons que la valeur des actions devrait être de $10 afin que les petits investisseurs puissent en acheter, si l'on a vraiment l'intention de les mettre en vente, au lieu d'en fixer le prix à $1,000.

Dans la motion no 4 il s'agit d'établir si nous sommes vraiment réalistes en supposant que les actions d'Air Canada pourront un jour être vendues dans le secteur privé. Comme je l'ai dit, le reste de l'article 10 du bill C-3 concerne la possibilité actuelle de transférer les actions d'Air Canada. Il ne fait aucun doute que les actions d'Air Canada peuvent être uniquement enregistrées au nom du ministre des Finances au nom de Sa Majesté et qu'elles ne sont pas transférables. Le paragraphe (4) de l'article 10 stipule clairement qu'aucune action de

la société ne peut être émise autrement que de la façon expressément autorisée par ce bill.

Notre caucus a pour principe fondamental de confier, chaque fois que c'est possible, les sociétés de la Couronne au secteur privé si cette solution est viable. C'est pourquoi nous proposons, puisqu'il est besoin de renflouer Air Canada, que la loi le stipule clairement pour que nous ne soyons pas obligés ensuite de demander au Parlement de faire voter une loi spéciale. A ce propos, j'aimerais lire le paragraphe 4 et les amendements proposés par la motion nº 4. Actuellement, l'article 10(4) dit:

> Les actions de la société doivent être émises de la manière expressément autorisée dans la présente loi.

Nous proposons d'y ajouter ceci:

> . . . mais les actions ainsi émises sont négociables conformément à l'article 47 de la loi sur les corporations commerciales canadiennes.

L'article 47 de la loi sur les corporations commerciales canadiennes autorise la cession des actions dans le cours normal des affaires. En résumé, nous disons qu'Air Canada a besoin d'un capital autorisé réaliste. Il faudrait que les investisseurs canadiens moyens puissent un jour acheter des actions. Enfin, faisons en sorte, grâce à la motion nº 4, que les actions soient négociables à l'avenir auprès du secteur privé au lieu de rester obligatoirement entre les mains du ministre des Finances.

Si le gouvernement persiste à s'opposer à notre amendement, c'est qu'il n'a pas vraiment l'intention d'autoriser Air Canada à réintégrer le secteur privé, ne fût-ce que par une seule action. Si tel est le cas, renversons dès aujourd'hui le gouvernement. Il est bien facile, pour le ministre des Transports, de nous assurer que le gouvernement songe à confier des actions d'Air Canada au secteur privé, mais s'il accepte notre amendement, ce sera une façon beaucoup plus concrète de manifester ses véritables intentions que tous les effets oratoires que le ministre veut faire figurer au hansard.

● (1722)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis toujours tenu, je suppose, d'être à la hauteur des défis que trouve à me poser le député de York-Simcoe (M. Stevens). Il faut dire que le capital autorisé proposé dans le bill a été fixé après des études très sérieuses faites par Air Canada et le gouvernement et notamment par le ministre des Finances. Nous sommes arrivés à ce chiffre comme le fait un bon avocat qui s'efforce de garantir qu'une société a la solidité voulue.

Quant à savoir s'il faut émettre des actions de moindre valeur pour les vendre plus facilement, j'ai dit qu'il était possible de le faire. Air Canada a pour principe d'exploiter la compagnie de manière telle qu'elle représente une offre d'investissement alléchante pour le marché. Éventuellement, ce sera une question fondamentale et comme le député de York-Simcoe s'en rend compte, ses collègues de la gauche seront les premiers à la considérer comme telle. Il est probablement juste de traiter de ce problème globalement, en temps opportun.

Bien des aspects de la loi constituant Air Canada devront être revus afin que ces actions soient ensuite transférées au secteur privé. Il semble souhaitable par conséquent, de laisser cette question de côté et de la remettre à plus tard, quand la Chambre pourra s'en saisir et décider si Air Canada a su exploiter son affaire assez bien pour représenter un placement viable, et être en mesure de vendre ses actions. C'est pourquoi je demande aux députés de rejeter cette motion.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens). Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion nº 3 est différé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 4 inscrite au nom du député de York-Simcoe? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il nous conviendrait que le vote sur les motions nos 3 et 4 ait lieu en même temps lorsque nous procéderons aux votes différés. En d'autres termes, nous préconisons un vote sur ces deux motions à la fois.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les motions nos 3 et 4 seront groupées aux fins du vote. Convoquez les députés.

(La motion nº 1 de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mise aux voix, est rejetée.)

● (1732)

(Vote nº 5)

POUR

Messieurs

Blackburn
Broadbent
Jones
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
McRae
Nystrom
Orlikow
Peters
Saltsman
Symes—11.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alexander
Allard
Andras (Port Arthur)
Andre (Calgary-Centre)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Grenville-Carleton)
Balfour
Basford
Bawden
Beatty
Beaudoin
Béchard
Blais
Breau
Brisco
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Caouette (Villeneuve)
Caron
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Bruce-Grey)
Drury
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Ethier
Faulkner
Flynn
Foster
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Herbert
Hnatyshyn
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Huntington
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lamontagne
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
La Salle
Lavoie
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Maine
Malone
Marchand
Martin
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Penner
Philbrook
Pigott (Mme)
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Reid
Ritchie
Roberts
Robinson
Roche
Rompkey
Rondeau
Rooney
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Sharp
Skoreyko
Smith (Saint-Jean)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Tessier
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wood
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—171.

Air Canada

● (1742)

M. l'Orateur: Le prochain vote porte sur les motions nos 2 et 5.

(Les motions nos 2 et 5 de M. Stevens, mises aux voix, sont rejetées.)

(Vote nº 6)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Balfour
Bawden
Beatty
Beaudoin
Brisco
Caouette (Villeneuve)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crouse
Darling
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Ellis
Elzinga
Epp
Fraser
Friesen
Gillies
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hnatyshyn
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Jones
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Malone
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Nowlan
Oberle
Paproski
Patterson
Pigott (Mme)
Ritchie
Roche
Rondeau
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—75.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Basford
Béchard
Blackburn
Blais
Breau
Broadbent
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Caron
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Douglas (Bruce-Grey)
Drury
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Flynn
Foster
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Isabelle
Joyal
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Lavoie
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
Maine
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Orlikow
Parent
Pearsall
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp

Messieurs

Smith (Saint-Jean)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Wood
Yanakis
Young—109.

● (1752)

M. l'Orateur: Je déclare les motions rejetées. Le vote suivant porte sur les motions nos 3 et 4.

(Les motions nos 3 et 4 de M. Stevens, mises aux voix, sont rejetées.)

(Vote no 7)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Balfour
Bawden
Beatty
Beaudoin
Brisco
Caouette (Villeneuve)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crouse
Darling
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Ellis
Elzinga
Epp
Fraser
Friesen
Gillies
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hnatyshyn
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Malone
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Nowlan
Oberle
Paproski
Patterson
Pigott (Mme)
Ritchie
Roche
Rondeau
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—74.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Basford
Béchard
Blackburn
Blais
Breau
Broadbent
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Caron
Clermont
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Douglas (Bruce-Grey)
Drury
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Flynn
Foster
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Isabelle
Jones
Joyal
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Lavoie
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
Maine
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Orlikow
Parent
Pearsall
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Wood
Yanakis
Young—110.

● (1802)

M. l'Orateur: Je déclare donc les motions nos 3 et 4 rejetées.

● (1812)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports) propose: Que le bill C-3, concernant la réorganisation d'Air Canada, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport avec des propositions d'amendement soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

M. Baker (Grenville-Carleton): Du consentement de la Chambre, maintenant.

M. Lang propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce bill devrait échapper à nos commentaires en troisième lecture, bien que la Chambre en ait été saisie déjà à la session précédente et qu'il nous soit à nouveau présenté.

M. l'Orateur: Peut-être le député veut-il prendre quelques minutes pour reprendre son souffle pendant que la Chambre se réorganise. Les députés qui désirent quitter la Chambre peuvent le faire rapidement et sans bruit de manière à permettre l'intervention du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tant qu'ils s'en aillent, mais qu'ils le fassent si bruyamment qui nous ennuie.

Il y a bien des aspects positifs de ce bill qui, à mon avis, parlent d'eux-mêmes à la Chambre. Les amendements à propos desquels nous avons voté étaient importants. Ils sont le nerf même de la réorganisation d'Air Canada. Mais en général, nous sommes tous d'accord sur les intentions du bill, et ses caractéristiques générales qui sont adoptées. Nous ne pouvons les changer. Je suis navré que la Chambre n'ait pas jugé bon d'accepter certains des amendements proposés, mais la décision étant prise, je n'en parlerai pas davantage.

Étant un passager régulier d'Air Canada depuis 20 ans maintenant, j'espère que ce bill lui permettra de remettre ses affaires sur pied, avec une administration plus efficace. Il y a bien des domaines administratifs, dont on peut dire, et nous sommes tous d'accord là-dessus, qu'ils pourraient être gérés avec plus d'efficacité, mais ce bill permettra aux administrateurs de la compagnie de se réorganiser de manière plus efficace afin de pouvoir tenir leur place au milieu d'une concurrence mondiale serrée.

Air Canada est notre ligne nationale, et nous sommes en concurrence avec des lignes nationales d'État dans le monde entier. Par ailleurs, il y a également des exceptions notoires à cela et ces lignes offrent une concurrence serrée, mais c'est très normal.

Une chose cependant que je trouve difficile à avaler, c'est que les contribuables canadiens soient tenus de compenser les déficits d'exploitation d'Air Canada, tout en subventionnant la concurrence étrangère dans une grande mesure en payant des tarifs intérieurs aussi élevés. Je trouve totalement inadmissible par exemple que les tarifs d'Air Canada, Ottawa à Edmonton aller et retour, plus les taxes supplémentaires du ministère des Transports, coûtent à présent $346 en classe économique, alors que par ailleurs, mon ami Max Ward de Wardair prend des passagers d'Edmonton et de Calgary à Hawaii, qui est beaucoup plus loin, à un tarif bien moindre. En fait, les tarifs aller-retour pour Hawaii pendant l'hiver sont de $229 à $319.

● (1817)

Il me semble absolument stupide d'interdire l'institution de tarifs nolisés pour des vols intérieurs. C'est Air Canada qui s'y oppose. Les gens de l'est canadien devraient reconnaître le caractère fallacieux de cet entêtement de la part des bureaucrates du comité du transport aérien qui appliquent la politique du gouvernement en protégant à la fois Air Canada et CP Air. Il est beaucoup plus rentable pour les Canadiens d'aller passer leurs hivers en Floride et pour les Canadiens de l'Ouest de skier au Colorado et dans le Montana ou même d'aller plus au sud vers Hawaii ou l'Arizona. Rien d'étonnant à ce que nous enregistrions en déficit de 4 milliards de dollars au chapitre du tourisme. C'est la politique du gouvernement qui pousse les Canadiens à se rendre à l'étranger. C'est l'aspect le plus irrationel de la politique des transports aériens au Canada actuellement.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) dénonce l'ampleur de notre déficit touristique mais ce n'est pas la seule raison du coût élevé de nos tarifs aériens intérieurs. Monsieur l'Orateur, nous avons de belles stations de ski très efficaces en Alberta et en Colombie-Britannique mais à partir des métropoles du Canada central il est meilleur marché de prendre l'avion en direction de l'Europe plutôt que vers Banff ou Jasper et à plus forte raison vers les stations de ski de Colombie-Britannique toujours pour des raisons de coûts.

Le service des parcs nationaux a d'ailleurs une politique analogue qui vise à abandonner Jasper aux ours. Cette politique empêche la construction d'installations adéquates sur les pentes de ski. Apparement, les gens ne sont pas supposés y skier ni même profiter de l'hiver. Certes, ils peuvent toujours se rendre au Montana ou à Aspen au Colorado, mais pas dans les montagnes canadiennes. C'est de cette façon que nous accumulons notre déficit touristique. La politique sur les parcs nationaux concernant Jasper et Banff et le développement d'installations de ski en Colombie-Britannique, combinée à la politique touchant les tarifs aériens domestiques, poussent les Canadiens à skier à l'étranger. Ils se rendent en Europe. Je connais des gens d'Edmonton et de Calgary qui trouvent moins cher d'aller skier en Autriche ou en Suisse.

Nous souffrons d'une véritable carence en ce domaine, monsieur l'Orateur, et elle est ordinairement attribuable à nos bureaucrates d'Ottawa. Certes les ministres ne contribuent pas à améliorer la situation. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) qui est responsable de nos parcs nationaux n'a-t-il pas déclaré avoir procédé à l'inspection d'une auberge située sur la côte ouest de l'île de Vancouver, à Long Beach, et confirmé qu'elle sera fermée pour devenir une espèce de centre d'interprétation. Voilà un bel exemple d'aberration bureaucratique.

● (1822)

Voilà un des aspects qui ont trait à Air Canada. Voyons ce qu'on peut faire pour y remédier. Point n'est besoin de tout critiquer tout le temps. Dotons le pays d'installations aériennes pour accomoder les passagers qui sont des gens importants parce que ce sont eux qui paient la note.

J'aimerais dire un mot de l'aéroport vétuste d'Ottawa. Qu'il pleuve ou qu'il neige, on oblige tous les passagers à lutter contre les éléments. Rien n'a été fait pour les accomoder. Nous avons vu des bestiaux, des cochons et toutes sortes d'animaux domestiques qui sont envoyés aux abattoires ou dans des parcs d'engraissement. Ces animaux ont beaucoup plus d'espace que les passagers qui se présentent aux terminus canadiens. Que fait-on à ce sujet?

Il n'y a pas que moi, mais les députés de la région d'Edmonton également, qui s'inquiètent de ce que le Conseil du Trésor ait rejeté il y a quelques semaines les projets de modification et d'expansion dont il est saisi depuis trois ans. On a réduit ces projets de modification et d'expansion. C'est une décision tout à fait stupide. L'aérogare d'Edmonton a été conçue pour accueillir 1.2 million de voyageurs. Elle en accueille déjà deux millions par année. Les Jeux du Commonwealth s'en viennent. Ce n'est pas la faute des ingénieurs si l'aérogare ne peut accueillir plus de voyageurs. Dans les années 50 ou au début des années 60, personne n'imaginait ce que serait un 1011 ou un 747.

Le ministre des Transports (M. Lang) devrait savoir ce qui se passe lorsqu'un 747 affrété arrive d'outre-mer à l'aéroport d'Edmonton. Les services d'immigration et de douane sont déplorables. Ces services pourraient accommoder un DC-9 ou un DC-8 modifié. Je crois que le plus grand nombre de passagers que nous pourrions accueillir seraient ceux d'un 727. Ces services sont débordés et la manutention des bagages se fait au petit bonheur. Le ministère des Transports occupe une bonne partie de l'immeuble. Pouvons-nous l'en chasser pour permettre aux services-voyageurs d'occuper ces locaux? La réponse est non. Le programme de 28 millions de dollars a été réduit à 5.6 millions. Il s'agit d'un programme de ravalement et on met une éternité à exécuter les travaux.

Air Canada

● (1827)

Les Jeux olympiques de Montréal ont été un succès. Dans l'Ouest du Canada nous attendons avec impatience les jeux du Commonwealth. Nous espérons attirer beaucoup de spectateurs. Nous espérons qu'ils viendront et repartiront en nous laissant un bon souvenir. Le plus mauvais service que l'on puisse rendre aux voyageurs par avion c'est de les entasser, de mêler leurs bagages, de les faire attendre dans les aéroports et d'abuser de leur patience aux douanes et à l'immigration. C'est le meilleur moyen de les aliéner.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est la façon de se faire des amis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme le dit le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) c'est la façon de se faire des amis. Le Canada a besoin de tous les amis qu'il peut trouver à l'étranger. Le déficit de 2 milliards dans le tourisme doit être réduit, non seulement en invitant les Canadiens à voyager un peu plus chez eux, ce qu'ils devraient faire, mais en attirant un plus grand nombre d'étrangers au Canada pour compenser la perte de tous les Canadiens qui passent leurs vacances hors de leur pays.

Pratiquement tout le monde est intervenu auprès du ministre des Transports. Peut-être cela lui plaît-il, je ne sais pas. Le ministre des Transports n'a jamais eu la réputation d'être le meilleur ami d'Edmonton. Le Conseil du Trésor a réduit les dépenses du programme. Il était intéressant de lire les commentaires l'autre jour dans les journaux à la suite de la rencontre entre une délégation du comité des services aériens de la région d'Edmonton et le ministre de l'Industrie et du Commerce qui hume le vent comme un nouveau venu, disant oui à tout le monde. D'après les comptes rendus des journaux, il s'est dit d'accord avec toutes les propositions émises par le comité des services aériens. Je demande donc maintenant à ce ministre, et je le ferai encore plus tard, s'il est d'accord avec la position du Conseil du Trésor. Est-il d'accord avec le ministre des Tansports qui a approuvé la décision du Conseil du Trésor concernant l'aéroport d'Edmonton?

Le ministre des Transports m'a dit cet après-midi qu'il s'agissait d'une décision à court terme. Il nous est toutefois déjà arrivé à deux reprises de prendre des décisions à court terme. Le coût de ces installations dépasse maintenant de plus de moitié les premières estimations. Il s'agit donc là une fois de plus de fausses économies.

D'un côté, on a décidé de réduire les frais alors qu'on a dépensé plus de 150 millions de dollars à Mirabel ou à Calgary, où il existe maintenant un service de prédédouanement. Si nous suivons le programme prévu par le ministère des Transports pour l'aéroport d'Edmonton, il faudra attendre quelques années avant l'installation d'un tel service. On en parle pourtant depuis plusieurs années.

Le ministre des Transports devrait se grouiller et prendre position sur la décision du Conseil du Trésor.

J'espère qu'avec l'aide du ministre de l'Industrie et du Commerce, il déclarera publiquement qu'il fera de son mieux pour trouver l'argent nécessaire à ces transformations. C'est alors que nous verrons Air Canada prendre son envol. Si le nombre de passagers augmente et si les appareils sont utilisés d'une manière optimale, la société se mettra à prospérer. CP Air en profitera également. Nous souhaitons beaucoup de succès à cette entreprise, mais il faut que ce soit le gouvernement qui donne le coup d'envoi. En dépit des bonnes intentions, d'ailleurs évidentes, des auteurs de ce bill, je regrette que le Conseil du Trésor et le ministère des Transports aient réduit en quelque sorte à néant les perspectives d'avenir d'Air Canada.

Puis-je signaler qu'il est 6 h 30, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire à quoi nous emploierons notre journée de demain?

● (1832)

M. Cafik: Oui, monsieur l'Orateur. Si nous ne pouvons présenter cette mesure en troisième lecture ce soir, nous avons l'intention d'y revenir demain dans l'espoir qu'elle sera bientôt adoptée. Après quoi—il s'agit d'une proposition provisoire—nous étudierons le Code canadien du travail. Si nous modifions l'ordre du jour, j'avertirai les leaders à la Chambre demain matin, afin qu'ils puissent faire les rectifications appropriées.

Tandis que j'ai la parole, je me demande si on serait disposé, comme le député a fini son discours, à terminer l'étude de cette mesure ce soir. Nous pourrions passer à autre chose demain.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je n'ai pas fini.

M. Cafik: Excusez-moi, je ne m'en étais pas rendu compte.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 h 32, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 32, la séance est levée d'office en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE CONFUSION JETÉE DANS LA DIRECTION DE LA FORCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je soulève une question urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'extrême importance de l'administration de la justice et l'article 5 de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada qui stipule nettement que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, sous la direction du ministre, est investi de «l'autorité» sur la Gendarmerie royale et de la «gestion», tandis que la «direction» de la force est du ressort du ministre, selon la définition de l'article 4 dans la loi sur le solliciteur général, je propose donc appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le premier ministre cesse de confondre la direction de la force, dont lui-même et ses ministres sont responsables, avec une chose tout à fait différente, les opérations courantes qui relèvent si nettement du commissaire en vertu du mandat qui l'investit de l'autorité et de la gestion.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présentation d'une pareille motion, aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

DEMANDE DE DÉPÔT DES TÉLÉGRAMMES ÉCHANGÉS ENTRE M. STARNES ET LA FORCE AU SUJET DU CAMBRIOLAGE À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que tous les télégrammes échangés entre le directeur général des services de sécurité de l'époque M. John Starnes, et les chefs de la GRC à Montréal au sujet du cambriolage des bureaux de l'Agence de presse libre à l'automne de 1972 soient déposés.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

DEMANDE DE COMPARUTION DE M. STARNES DEVANT LE COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je demande la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Le solliciteur général (M. Fox) a révélé lundi de cette semaine «que l'affaire a été autorisée par l'échelon le plus élevé du service de sécurité de la GRC, c'est-à-dire par celui qui occupait le poste de directeur général»—M. John Starnes. Or, dans un télégramme daté du 12 octobre 1972, M. Starnes disait à l'inspecteur J. L. Forrest de la GRC qu'il «devait être informé d'avance d'actes de ce genre dans cette situation pré-électorale, et qu'il voulait savoir dans quelle mesure nous sommes impliqués avant de fournir des avis au ministre et au premier ministre». M. Starnes a démissionné le 7 mars 1973 et le gouvernement prétend qu'il n'a pas été mis au courant d'opérations illégales de la part des services de sécurité avant 1976, même si d'autres actes illégaux ont été commis, paraît-il, au début de 1973. C'est pourquoi, je propose appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que l'ancien directeur général des services de sécurité et de renseignements, M. John Starnes, soit immédiatement prié de comparaître devant le comité parlementaire de la justice et des questions juridiques afin que le Parlement et les Canadiens sachent exactement dans quelle mesure le gouvernement a pris connaissance de ces actes illégaux et qui doit en assumer la responsabilité.

M. l'Orateur: D'après l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Français*]

ON RECOMMANDE QUE LA COMMISSION D'ENQUÊTE McDONALD ACCÉLÈRE SES TRAVAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et très urgente.

Étant donné le discrédit qui retombe sur la GRC, à la suite des révélations d'actes illégaux dont s'est rendu responsable ce corps policier—si je dis responsable c'est parce que je ne veux pas utiliser le mot coupable, on n'a pas le droit de le faire tant que cela n'a pas été prouvé—étant donné que la population est naturellement portée à manquer de confiance envers la GRC à cause de toute la publicité qui entoure ce débat à la Chambre des communes, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre recommande que le solliciteur général presse la Commission McDonald, chargée d'enquêter sur la GRC, d'accélérer ses travaux afin que lumière soit faite sur toutes les perquisitions illégales qui ont fait l'objet de discussions à la Chambre des communes et de rassurer la population canadienne.

Dispositifs d'écoute électronique

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DE L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. J'aimerais présenter une motion d'une extrême urgence et d'une pressante nécessité à propos de la construction du pipe-line.

Étant donné que les producteurs canadiens n'ont reçu aucune garantie et que les sénateurs Durkin, Jackson et Stevens du comité sénatorial américain de l'énergie ont déclaré qu'ils s'opposeraient à tout traitement de faveur ou préférentiel à l'égard du Canada et des producteurs canadiens concernant la fourniture de tuyaux, ce qui remet sérieusement en question l'entente conclue entre le Canada et les États-Unis, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski);

● (1412)

Que l'entente de principe qui a été conclue le 20 septembre 1977 entre le Canada et les États-Unis d'Amérique à propos de la construction d'un pipe-line destiné au transport du gaz naturel du nord soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures et qu'on lui demande de faire rapport sur le bien-fondé de cet accord en fait d'avantages pour le Canada et les producteurs canadiens.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RECHERCHE DES COUPABLES DE L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ÉCOUTE DANS LE BUREAU DU DÉPUTÉ DE CENTRAL NOVA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une question importante et urgente relative aux récentes révélations qu'a faites à la Chambre le député de Central Nova (M. MacKay). Je propose donc, appuyé par le député de York-Est (M. Collenette):

Que la Chambre mette en œuvre tous ses moyens pour découvrir qui a fait placer ce dispositif d'écoute électronique dans le bureau du député et, plus précisément, si une agence de détectives privés a participé directement ou indirectement à l'installation et à la détection de ce dispositif; le cas échéant, quelle était cette agence, combien cela a-t-il coûté et d'où venait cet argent;

[M. Lambert (Bellechasse).]

Des voix: Oui, oui.

M. Stollery: Ce n'est pas fini:

pourquoi le député de Central Nova n'a pas attendu pour faire part à la Chambre de la découverte de ce dispositif d'écoute, dont la durée de fonctionnement n'était apparemment que de 72 heures, ce qui aurait certainement permis de démasquer la ou les personnes responsables de cette surveillance électronique.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présentation de cette motion, proposée en vertu de l'article 43, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a accordé son consentement unanime à la présentation de la motion. Dans ce cas, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous ne quitterez pas de sitôt l'arrière-ban de votre parti.

Des voix: Oh, non!

Une voix: Vous resterez toujours avec Goodale.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MAJORATION DES PENSIONS ET DES INDEMNITÉS DE PRISONNIER DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la Chambre ne pourra sans doute qu'être d'accord avec la motion que je vais présenter et qui, je l'espère, en obtiendra comme la précédente l'appui unanime. Je propose donc, au terme de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre prie le ministre des Affaires des anciens combattants de bien songer, en préparant la déclaration qu'il entend faire le jeudi 10 novembre prochain à l'occasion de la Fête du Souvenir, à ne pas y faire entrer que des paroles élogieuses à l'endroit de nos anciens combattants, mais à y annoncer un projet de loi visant à augmenter le taux de base de la pension d'invalidité de guerre, à améliorer la situation des veuves de vétéran, et à accorder l'indemnité de prisonnier de guerre aux moins de deux cents anciens combattants canadiens encore vivants qui furent faits prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PERSONNE CHARGÉE DU MAINTIEN DANS LA LÉGALITÉ DES OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ—LES MESURES PRISES POUR ASSURER LE RESPECT DE LA LOI

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre qui a fait montre hier de ses talents de fin matois.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Comme la Chambre le sait, la question fondamentale qui fait ici l'objet du litige est la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo!

● (1417)

M. Clark: Je tiens à ce que le premier ministre dise maintenant à la Chambre qui, au sein du gouvernement, assume la responsabilité de veiller à ce que les services de sécurité accomplissent leur tâche dans la légalité et en se conformant au mandat que le gouvernement leur a assigné. Autrement dit, qui au sein du cabinet contrôle l'activité du service de sécurité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le solliciteur général et moi, en tant que premier ministre.

M. Clark: Quelles mesures précises et énergiques, la simple écoute des directives mise à part, le premier ministre et les solliciteurs généraux de l'époque ont-ils prises avant l'émission du mandat antérieurement à mars 1975? Quelles mesures énergiques le premier ministre et le solliciteur général prennent-ils maintenant pour s'assurer que le service de sécurité œuvre dans la légalité et qu'il remplit bien et respecte bien le mandat qui lui fut expressément assigné en mars 1975? Le premier ministre pourrait-il expliquer les mesures qu'il prend pour s'assurer que le service de sécurité œuvre dans la légalité et qu'il respecte son mandat?

M. Trudeau: Dans les réponses qu'il a fournies à la Chambre et dans sa déclaration de vendredi dernier, monsieur l'Orateur, le solliciteur général a indiqué certaines mesures que le gouvernement a prises. En fait, il a pris la plupart d'entre elles dès qu'il a appris l'infraction que la GRC avait commise et que nous tenions alors pour un geste isolé. Depuis lors, il a adressé toutes sortes de directives à la GRC. Il a examiné ses dossiers toutes les fois que des membres de l'opposition ou d'autres personnes lui ont signalé des incidents précis, qu'ils aient été falsifiés, imaginés ou réels. Évidemment, chaque fois qu'il a découvert un incident qui aurait pu être

entaché d'illégalité, il a soumis l'affaire à la Commission royale d'enquête McDonald, établie sauf erreur en juillet dernier, ainsi qu'au procureur général de la province où s'était produit l'effraction présumée, quitte à ce que celui-ci décide s'il y avait lieu d'intenter une poursuite aux termes de nos lois.

Des voix: Bravo!

L'INSTIGATEUR DE LA SURVEILLANCE DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, maintenant qu'il a admis ses responsabilités et celles du solliciteur général dans ce domaine, je suppose que le premier ministre fait une enquête quand il apprend l'existence d'agissements illégaux afin d'essayer d'en connaître le mobile. Ainsi, puisque le premier ministre s'est tellement vanté d'avoir mis un terme à la surveillance du Parti Québécois, peut-il maintenant dire à la Chambre des communes quel est l'instigateur de cette surveillance? Qui a pris la décision d'exercer une surveillance systématique, comme dit si bien le premier ministre, à l'égard du Parti Québécois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons donné l'ordre de ne pas exercer de surveillance systématique à l'issue d'une discussion du comité du cabinet, les responsables du service de sécurité ayant expliqué aux membres de ce comité qu'ils essayaient de respecter le mandat qu'on leur avait confié après la crise d'octobre 1970 et de repérer les éléments subversifs parmi les séparatistes. Je répète qu'à un certain moment, à la fin de 1974 ou au début de 1975, on a constaté que le service de sécurité s'était mis à surveiller systématiquement les membres d'un parti qui avait été constitué selon les voies démocratiques sous prétexte de s'acquitter de ce mandat qui est parfaitement légitime, et le chef de l'opposition est d'accord sur ce point, j'en suis sûr. Nous n'avons pas pris la chose à la légère. Nous en avons discuté au comité du cabinet sur la sécurité.

Après mûre réflexion, nous avons jugé bon de désapprouver ces agissements et nous avons demandé aux responsables du service d'y mettre un terme. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait. Comme je l'ai dit hier au député assis en face, en ma qualité de chef d'un autre parti politique, je n'ai pas jugé bon de demander les résultats de cette surveillance ni de réclamer l'ouverture des dossiers du service de sécurité pour savoir ce qui s'était passé avant que cet ordre ne soit donné. J'ai dit aux responsables du service que nous ne voulions pas du tout savoir ce qui s'était passé et que nous voulions seulement que cette surveillance cesse.

Des voix: Bravo!

● (1422)

M. Clark: Nous savons maintenant en partie, d'où est venu cette initiative. On nous a dit qu'«ils» ont lancée l'opération. De qui s'agit-il? Qui a pris la décision d'entreprendre la surveillance systématique du Parti Québécois et en vertu de quelle directive du cabinet? En vertu de quelle politique générale ces personnes ont-elles cru agir lorsqu'elles ont pris cette initiative?

M. Trudeau: J'ai déjà répondu à cette question. Je répète ma réponse. Ils ont agi en vertu d'un mandat que leur avait confié le gouvernement—

Une voix: Mais de qui s'agit-il?

M. Trudeau: Le service de sécurité de la GRC a agi en vertu du mandat que lui a confié le gouvernement pour tenter de découvrir les terroristes ou enquêter sur les actes de subversion suspectés. C'est le mandat qui leur avait été confié par les gouvernements précédents et le mien.

Nous avons découvert, comme la Chambre, seulement ces dernières semaines, que le service de sécurité avait commis un acte qui pourrait être considéré comme illégal. Nous avons immédiatement saisi de l'affaire le procureur général de la province. Je le répète, comme le solliciteur général et moi-même l'avons signalé à la Chambre plusieurs fois, ces initiatives ont été prises par le service de sécurité, par le directeur général et les cadres supérieurs de ce service.

LES MESURES PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE POUR EMPÊCHER LE SERVICE DE SÉCURITÉ D'OUTREPASSER SON MANDAT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Le premier ministre a avoué que la Gendarmerie agissait en vertu d'un mandat général que lui avait accordé le gouvernement. Veut-il dire à la Chambre qu'il n'avait pris aucune disposition pour s'assurer que le mandat général découlant des événements de 1970 n'était pas interprété par les services de sécurité d'une façon qui pourrait entraîner la surveillance d'un parti politique légitime au Canada? S'est-il simplement contenté d'attendre passivement au lieu de s'intéresser à la façon dont le mandat était appliqué en pratique?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai dit à la Chambre hier que nous tenions périodiquement des réunions avec le service de sécurité qui nous divulguait les sources possibles de subversion dépistées. Il révélait les faits qu'il croyait devoir communiquer au solliciteur général ou au premier ministre. A un moment donné, il est devenu évident qu'il croyait de son devoir de surveiller un parti politique. C'est soit durant une discussion, soit quand il nous a demandé notre avis ou laissé entendre qu'il voulait agir ainsi. Il n'a jamais été question de listes secrètes ni d'un cambriolage exécuté pour se les procurer.

Quand nous nous sommes rendu compte qu'il interprétait ainsi son mandat—et je le répète, nous avons eu une série d'entretiens au cours des années—dès qu'il est devenu évident durant ses entretiens qu'il agissait d'agissements que nous réprouvions, nous lui avons demandé de cesser.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT À L'INTERPRÉTATION DES DIRECTIVES AU SERVICE DE SÉCURITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Le premier ministre a dit hier à la Chambre qu'à la suite des événements survenus au Québec en 1970, le gouvernement avait modifié le mandat de la GRC ou des services de sécurité. Il a dit, et je cite textuellement: «nous avons ordonné à la GRC d'étudier d'un peu plus près la subversion provoquée par une certaine propagande idéologique à l'intérieur même du pays». J'aimerais savoir du premier ministre si, à l'époque où il a donné ces directives, le gouvernement a interprété pour la gouverne de la GRC ce qu'il entendait par «la subversion provoquée par une certaine propagande idéologique à l'intérieur même du pays», si ces directives lui ont été données par écrit et, dans l'affirmative, si le premier ministre serait disposé à les déposer à la Chambre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je puis volontiers répondre à la première partie de la question. La Chambre se rappellera que nous avons connu une crise en 1970 à cause des activités du FLQ. Ces dernières faisaient suite à une série d'attentats à la bombe, de déraillements ferroviaires, de pillages d'armureries et le reste.

M. MacDonald (Egmont): D'où l'insurrection appréhendée.

M. Trudeau: Comme le dit avec raison le député de l'Île-du-Prince-Édouard, nous craignions une insurrection.

• (1427)

M. MacDonald (Egmont): Je n'ai pas voté comme ça.

M. Trudeau: Si le député veut maintenant quitter son parti, libre à lui. Cela s'est produit auparavant, monsieur l'Orateur, et ça pourrait se reproduire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Pour revenir à la question du député de Halifax, il est évident qu'en pareille situation, nous avons dit à la police, et je crois qu'elle était de cet avis, que les renseignements dont elle disposait sur le terrorisme séparatiste étaient insuffisants. Nous leur avons donné des directives orales sur la façon d'accélérer et d'améliorer leur surveillance, ainsi que l'exactitude de leurs renseignements dans ce domaine.

Le député veut savoir si je puis déposer ces directives. De toute évidence elles ont été données lors des séances du cabinet. J'ignore si elles figurent avec précision dans le compte rendu des décisions du cabinet. Il est certain que nous ne les déposerions pas au Parlement, mais je tiens à dire au député que telle a été notre décision; or le libellé d'une décision est probablement secondaire.

M. Stanfield: Le premier ministre ne devrait pas être plus surpris que moi que la GRC ait eu des doutes sur le sens de l'expression «subversion interne causée par l'idéologie». Cela pourrait fort bien entraîner la surveillance d'un parti démocratique tel que le Parti Québécois. Comme il a bien dit hier que le gouvernement actuel était certainement responsable du mandat des services de sécurité et de ses activités, comment le premier ministre peut-il soutenir qu'il s'est acquitté à l'époque de ses fonctions en ayant donné ce qui semble être une vague directive que la police aurait fort bien pu interpréter de façon très étroite? Si le premier ministre ne peut prouver à la Chambre que le mandat donné à l'époque était très précis, il devra accepter l'interprétation que j'en donne.

M. Trudeau: Mieux vaudrait peut-être que je consulte la transcription, monsieur l'Orateur, car je pourrais bien avoir mal compris ce qu'a dit le député de Halifax. J'avais cru comprendre qu'il avait dit que c'était ma conception de la subversion interne qui avait peut-être donné l'idée à la GRC de surveiller le parti québécois. Si c'est ce qu'il pense, il s'explique donc pourquoi la police a décidé de surveiller les activités du parti québécois. Elle a sans doute tiré les mêmes conclusions que le député de Halifax. Je lui ai dit que nous n'avions pas songé à une telle surveillance et que lorsque nous nous sommes aperçus que la police surveillait le Parti Québécois, nous avons déclaré qu'il ne s'agissait pas, contrairement à ce que pense sans doute le député de Halifax, d'une subversion interne, mais bien d'un parti démocratique.

M. Stanfield: Puisque le premier ministre a admis hier qu'il était responsable de l'ampleur des opérations de sécurité, monsieur l'Orateur, comment peut-il déclarer maintenant qu'il n'est pas à blâmer de n'avoir pas défini avec précision le sens de l'expression «subversion interne», expression qu'à l'instar de bien d'autres sans doute, j'interprète en l'occurrence comme incluant les activités du Parti Québécois? Comment peut-il dire qu'il a assumé ses responsabilités, alors qu'il n'a pas précisé à la police que cette expression ne s'appliquait pas aux activités d'un parti démocratique comme celui-là?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nos conceptions ne concordent manifestement pas.

M. Alexander: C'est la vôtre qui est fausse.

M. Trudeau: Le député de Hamilton-Ouest prétend que c'est la mienne qui est fausse. Il n'est pas d'accord avec moi et il l'est peut-être avec le député de Halifax, mais s'il veut bien écouter ma réponse, une fois qu'il connaîtra les faits, il pourra distinguer le vrai du faux. Selon le député de Halifax, si l'on considère l'aspect subversion intérieure, il s'ensuivrait que l'on pourrait exercer une surveillance d'un parti démocratique.

● (1432)

Une voix: Il s'ensuivrait peut-être.

M. Trudeau: Pas à notre avis. En répondant tantôt j'ai expliqué que la subversion intérieure était décrite dans les directives mentionnées à la Chambre vendredi par le solliciteur général. J'ai déjà dit que c'était le genre de subversion qui pourrait résulter de la violence ou d'autres actes illégaux. Évidemment, s'ils surveillaient des séparatistes, il est fort probable—et peut-être ici serais-je d'accord avec le député de Halifax—qu'il s'agirait de séparatistes notoires. Je n'y vois rien de répréhensible. Il n'est pas répréhensible de surveiller des membres d'un parti ou l'autre, que ce soit le parti conservateur ou un parti séparatiste, s'ils doivent l'être pour une raison ou pour une autre. Cependant je m'oppose à la surveillance systématique d'un parti et je crois que le député de Hamilton-Ouest n'est pas du même avis.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE À M. STARNES CONCERNANT LES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question du même ordre à poser au premier ministre concernant les activités de M. John Starnes lequel, sauf erreur, avait été désigné sur la recommandation personnelle du premier ministre. Dans un câble expédié aux responsables de la GRC à Montréal quelque six jours après le cambriolage de l'Agence de Presse Libre du Québec, il avait déclaré «que dans cette situation pré-électorale», il ne recommanderait pas ce genre d'action et il a également mentionné des «périodes pré-électorales». Cela paraît conforme à la manière dont le premier ministre interprète la loi, conforme à ce genre d'attitude qui varie selon l'esprit du temps. A propos justement de M. John Starnes et de ses responsabilités, j'aimerais demander au premier ministre s'il n'a jamais dit que ce genre d'activités illicites ne seraient pas acceptables ou encore, en ce qui concerne M. Starnes, lui a-t-il personnellement fait savoir qu'elles ne seraient pas tolérées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique fait allusion à un télégramme déposé devant la Commission Keable au Québec. Ce télégramme traitait d'un événement précis, le cambriolage à l'APLQ. Afin de savoir comment cela s'était passé, M. Starnes, non sans indignation, comme le prouve le télégramme, y demandait «Pourquoi avez-vous fait cela? Je veux en savoir davantage.» Ses mots exacts ont été: «J'ai besoin d'informations afin de décider quelle attitude le premier ministre et le ministre devraient adopter, ceux-ci ayant tous deux reçu des plaintes de la part de l'APLQ et de ses associés» . . .

Une voix: Vous lisez le télégramme. Déposez-le.

M. Trudeau: La réponse est là, dans ces mots. M. Starnes voulait savoir comment aborder cette affaire parce qu'à l'époque le solliciteur général lui avait demandé comment il devrait répondre au télégramme que lui avait envoyé les membres de l'APLQ. M. Starnes demandait à ses subordonnés des informations afin de pouvoir conseiller le solliciteur. La réponse qui a été donnée a été rendue publique il y a quelque temps je crois, lorsque le solliciteur général actuel s'est occupé de cette affaire le printemps dernier.

LE CAMBRIOLAGE À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LA RÉPONSE AU TÉLÉGRAMME DE M. STARNES EN DATE DU 12 OCTOBRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, dans ce cas-ci, je suis disposé à croire que le premier ministre n'a pas compris ma question. La question que j'ai posée était la suivante: le premier ministre a-t-il déjà fait savoir à M. Starnes, après sa nomination, que des opérations illégales du genre de celles qui ont été perpétrées à l'Agence de Presse Libre, seraient absolument inacceptables pour le gouvernement? A-t-il dit ou indiqué de quelque manière que ce soit que le gouvernement accepterait que l'on ait recours à de telles opérations illégales à condition qu'elles soient motivées dans un but noble?

A ce sujet, la question que j'aimerais poser au premier ministre est la suivante: étant donné que M. Starnes a envoyé ce télégramme le 12 octobre afin d'obtenir des renseignements qui lui permettraient de l'informer, peut-il nous dire si les informations qu'il a reçues se trouvent dans les dossiers et ce qu'on en a fait? Ont-elles déjà été envoyées à son bureau et des personnes de son bureau en ont-elles pris connaissance à l'époque?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la première partie de la question était celle-ci: qu'avez-vous fait quand vous avez entendu parler de ces actes illégaux? Nous l'avons redit à la Chambre, à maintes reprises. Dès que nous avons su qu'il y avait eu acte illégal au sujet de l'APLQ, nous avons renvoyé la question au procureur général de la province de Québec. Ensuite, quand nous avons appris qu'il ne s'agissait pas d'un incident isolé, nous avons constitué une commission royale. La réponse est donc très claire: dès que nous en avons entendu parler, nous avons pris les mesures nécessaires. Le chef du Nouveau parti démocratique cherche, on dirait, à savoir par des biais très subtils si nous en avions entendu parler avant de prendre des mesures. La réponse est non. Dès que nous l'avons appris, nous avons agi.

Des voix: Bravo, bravo!

LES MOTIFS DE LA DÉMISSION DE M. STARNES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je présume que l'ouïe du premier ministre décline avec l'âge. Le député de Halifax souriait, car il savait que la question posée deux fois de suite au premier ministre était assez explicite, et qu'il refuse d'y répondre. Nous parlons de ce qui s'est passé avant l'effraction. Avant que cela se produise, le premier ministre a-t-il fait savoir à M. John Starnes que des opérations illicites, irrégulières, illégales visant à obtenir des renseignements quelconques, ne seraient pas tolérées? Est-ce qu'il l'a bien expliqué dans son mandat? J'ai une troisième question . . .

M. Trudeau: J'aimerais répondre à la première tout d'abord.

M. Broadbent: Depuis que M. John Starnes a pris sa retraite anticipée à l'âge de 54 ans, soit deux mois après l'effraction effectuée pour obtenir des renseignements sur le Parti Québécois, le gouvernement a-t-il reçu des explications sur la raison de sa démission? Peut-on les connaître? A-t-il donné sa démission de son propre chef ou lui a-t-on demandé de le faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a deux ans environ, la Chambre a fait grand cas de ce que plusieurs sous-ministres avaient démissioné à l'âge de 55 ans.

Une voix: Répondez à la question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous n'avez pas l'air direct aujourd'hui, Pierre.

M. Trudeau: La raison de ce qui s'est passé a été donnée à la Chambre. Si les députés veulent s'en informer avec plus de certitude, ils peuvent prendre le téléphone et poser eux-mêmes la question aux divers sous-ministres qui ont démissionné à ce moment-là.

Une voix: Que cachez-vous, Pierre?

M. Baker (Grenville-Carleton): Il a 65 ans ou 52?

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE DES MESURES POUR FAIRE CESSER L'IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS AU QUÉBEC

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, à observer la Chambre ces jours-ci, on se rend compte qu'on est plus intéressé à sauver le Parti Québécois que le Parti Québécois ne l'est lui-même. Si on me le permet je voudrais poser une question au sujet de l'économie au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les producteurs de lait industriel doivent débourser une somme de 120 millions de dollars annuellement afin d'aider le gouvernement fédéral à exporter leur surplus de poudre de lait et à entreposer leur excédent de beurre, étant donné que la Coopérative agricole de Granby importe par l'entremise de l'une de ses filiales, en l'occurrence *Québec Lait*, de la poudre de lait de beurre de la Nouvelle-Zélande, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est au courant de cet état de choses et, dans l'affirmative, que propose-t-il faire à l'égard des producteurs pour remédier à ce grave problème?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les éleveurs laitiers québécois, les producteurs de lait de transformation ne sont pas différents de leurs homologues des autres provinces. Ils cotisent tous au fonds de péréquation des exportations qui leur permet d'écouler les excédents sur le marché mondial à des prix concurrentiels.

Je ne sais pas au juste à quoi le député fait allusion, mais s'il s'agit du lait en poudre tiré du babeurre qui est importé de la Nouvelle-Zélande, il s'agit là d'un vieil arrangement que nous avons pris avec un autre pays du Commonwealth. Je ne tiens pas à le rompre maintenant. Nous avons déjà eu des entretiens à ce sujet avec les éleveurs laitiers. Il s'agit là d'arrangements établis depuis longtemps.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président je désire poser une question supplémentaire. L'an dernier, l'honorable ministre de l'Agriculture disait que le ministre de l'Industrie et du Commerce avait accepté d'importer 50 millions de livres de fromage parce que ces fromages n'étaient pas fabriqués au Canada, et qu'il en était ainsi surtout pour protéger le consommateur, ce sur quoi je suis d'accord. Étant donné qu'il vient de dire que nous avons des surplus de poudre de lait, et étant donné la situation actuelle des producteurs de lait industriel qui ne peuvent plus produire parce que, justement, il y a trop de surplus, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'annuler ou d'obvier à cette entente avec la Nouvelle-Zélande relativement à cette importation de poudre de lait?

● (1442)

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député parle de la production de poudre de lait écrémé. Je suis certain qu'il sait que la poudre de lait écrémé est un dérivé du beurre. Chaque livre de beurre produit deux livres de poudre de lait écrémé. Il y a actuellement un problème de surplus mondial. La Communauté européenne a aggravé ce problème. Quand nous parlons de diriger le lait vers les fromageries, cela n'est qu'un problème de distribution provinciale. Ce sont les provinces qui émettent les directives. Parfois, par des subventions et d'autres moyens, nous essayons d'inciter les producteurs à faire du fromage plutôt que du beurre et du lait écrémé. Nous pensons que c'est une bonne idée. La consommation de fromage a augmenté au Canada. De tous les fromages consommés au Canada, 85 p. 100 sont produits au pays même. Je suis certain que le député sait qu'une fabrique de fromages fins doit être construite au Québec, si la construction n'en est pas déjà commencée. Nous en aurons probablement une en Ontario où on fabriquera les variétés, qui n'ont pas encore été produites au Canada.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE LIEN POSSIBLE ENTRE LA DÉMISSION DE M. STARNES ET LES ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA FORCE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Maintenant qu'il a eu l'occasion de se rafraîchir la mémoire en parlant à l'ancien solliciteur général, j'aimerais revenir à une réponse qu'a donnée le solliciteur général actuel lundi. Ce jour-là il a affirmé que le cambriolage illégal avait été autorisé par la haute direction du service de sécurité de la GRC, le directeur général, M. John Starnes, que le premier ministre avait nommé à ce poste en octobre 1969. Étant donné que M. Starnes a démissionné le 7 mars 1973 après ces affaires de cambriolages, d'incendie criminel et de vol et que le solliciteur général m'a répondu que tout le service de sécurité à cette époque, y compris son directeur général, ne considérait pas ces activités comme illégales, la démission de M. Starnes en 1973 était-elle en quelque façon reliée à quelque activité illégale du service de sécurité et de renseignements?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En aucune façon, monsieur l'Orateur.

LES MOTIFS DU RETARD À VÉRIFIER LA COMMISSION D'ACTES ILLÉGAUX

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il alors nous dire pourquoi le gouvernement a mis si longtemps à se rendre compte que les divers événements qui se sont effectivement produits durant cette période avaient un caractère illégal. Pourquoi jusqu'à présent ni lui-même ni les solliciteurs généraux suivants ne se sont pas inquiétés de cette affaire, notamment du fait que la GRC a surveillé le Parti Québécois pendant une brève période et, comme il nous l'a dit lui-même hier, a cessé d'exercer cette surveillance dès que le gouvernement en a eu connaissance? Le premier ministre peut-il nous dire s'il a découvert combien de temps avait duré la surveillance et quand elle a commencé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répondrai à la première partie de la question qui me demande pourquoi cela a pris si longtemps de la même façon qu'à la seconde partie parce que nous ne nous occupions pas de surveiller les activités quotidiennes de la GRC. Ce n'était pas notre habitude alors. Ce n'était pas l'habitude du gouvernement précédent et ce n'est pas non plus l'attitude que nous entendons adopter à l'avenir. Nous nous réunissons périodiquement et la GRC nous communiquait les découvertes qu'elle jugeait importantes. Elle ne nous a jamais dit à aucun moment que «afin de faire son rapport elle avait dû perpétrer un acte illégal», et à aucun moment ne l'en avons nous soupçonnées ni même avions nous des raisons de la soupçonner de se livrer à des agissements illégaux pour informer le gouvernement sur des questions de sécurité.

Cette affaire a été révélée, je crois, au cours du printemps 1976 lorsque l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations était alors solliciteur général. On s'est ainsi aperçu qu'un acte illégal avait été perpétré quelque trois années et demie ou quatre années auparavant. Je répète que c'est à la suite de cette série d'événements que le gouvernement fédéral a décidé d'instituer une commission royale d'enquête.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le premier ministre espère-t-il nous faire croire que depuis que le premier de ces agissements illégaux nous a été révélé voici un an et demi on n'a examiné aucune des communications ni aucune des directives concernant soit la nomination de M. Starnes en 1969, soit la nomination du groupe Bourne en 1971 soit encore les agissements ultérieurs? Le premier ministre voudrait-il nous faire croire que le gouvernement ne sait même pas encore si un de ses ministères ou services doit endosser la responsabilité d'un malentendu qui aurait incité les intéressés à commettre les actes illégaux et les activités anti subversives qui nous ont été rapportés ces jours derniers?

M. Trudeau: L'honorable député me demande si j'espère lui faire croire certains faits dont nous disposons concernant des renseignements fournis par la GRC. Je n'espère pas les faire croire aux conservateurs. Ils ont davantage confiance dans leurs détectives privés que dans la GRC.

Des voix: Bravo!

LA LETTRE DU GÉNÉRAL DARE MENTIONNÉE DANS LA DÉCLARATION ASSERMENTÉE DU MINISTRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question du chef du Nouveau parti démocratique relative à l'affidavit présenté à la commission québécoise, le solliciteur général signalait hier, l'existence d'une coquille dans ce document qui porte sur l'affaire APLQ. Le ministre a également dit à la Chambre que la lettre en question provenait du général Dare et ne concernait en rien la perquisition faite à l'APLQ. Ma question est la suivante: de quoi parlait cette lettre et pourquoi d'ailleurs l'a-t-on déposée auprès de la Commission?

Questions orales

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la Commission m'a ordonné de déposer un dossier portant le nom de code «Bricole», qui a été attribué à la perquisition effectuée au siège de l'APLQ le 6 ou le 7 octobre 1972 je pense.

Lorsque j'ai parcouru ce dossier «Bricole», il s'y trouvait trois feuilles de papier, dont une note de service et une lettre du général Dare à l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations qui, manifestement, n'étaient pas à leur place. Elles auraient dû se trouver dans un autre dossier, puisqu'elles n'avaient rien à voir avec l'affaire «Bricole». Mais plutôt que de les sortir du dossier «Bricole» pour les faire classer ailleurs, j'ai jugé plus honnête d'indiquer que le dossier comportait des documents sans rapport avec l'affaire «Bricole», d'en informer donc la Commission ainsi que la Chambre, ce que je fais aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'OBJET DE LA LETTRE DU GÉNÉRAL DARE À L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, on nous dit maintenant que l'on a fait une autre erreur dans la déclaration assermentée du solliciteur général.

Des voix: Non!

M. McGrath: Comme nous avons ici affaire à une tentative évidente de faire obstacle à la justice relativement à la perpétration d'actes illégaux qui n'ont pas été signalés aux autorités pendant plus de cinq ans et comme il est évidemment question ici de la culpabilité des ministres dans cette entrave à la justice et dans cette dissimulation, je vais maintenant demander au ministre s'il est prêt à informer la Chambre de l'objet de cette lettre que le général Dare a écrite au solliciteur général précédent, qui est actuellement ministre de la Consommation et des Corporations. De plus, comme le ministre est prêt à transmettre la lettre à la Commission McDonald et comme la Chambre est saisie de cette question à la suite des déclarations que le ministre y a faite la semaine dernière, aurait-il maintenant l'amabilité de déposer cette lettre immédiatement à la Chambre?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): C'est évidemment là une proposition aberrante. Le député dit en fait qu'à partir de maintenant je devrais déposer à la Chambre des documents relatifs aux dossiers actuellement actifs qui concernent la sécurité nationale du pays.

Pour ce qui est de ce document particulier, j'ai mentionné hier à la Chambre—et je le répéterai aujourd'hui que la Commission royale d'enquête peut disposer de ce document et je serais prêt à lui envoyer tous les documents pour lesquels j'ai signé une déclaration assermentée à l'intention de la Commission royale qui a été établie par le gouvernement et par moi-même au mois de juillet de cette année. Je suis prêt à demander à mon conseiller d'envoyer tous ces documents à la Commission royale d'enquête dès que l'occasion se présentera.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ D'ENTRAVE À LA JUSTICE POSÉE PAR LE CABINET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le ministre a-t-il cherché à savoir, en sa qualité de ministre chargé de l'application de la loi et notamment du Code criminel au Canada, si on n'avait pas en fait commis un délit prévu au Code criminel, plus précisément celui d'entrave à la justice et de tentative de dissimuler un délit, étant donné qu'il est ici question d'au moins trois ou quatre actes criminels qui n'ont pas été signalés aux autorités pendant une période de cinq ans? Le ministre a-t-il cherché à s'assurer, en sa qualité de procureur général du Canada, que l'on n'avait pas commis un délit au cabinet du solliciteur général ou dans les bureaux du gouvernement du Canada en faisant entrave à la justice?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mes fonctionnaires, en collaboration avec le solliciteur général adjoint, ont examiné tous les dossiers pertinents, et tous ceux qu'ils ont jugé se rapporter à des offenses criminelles, ils ont recommandé d'en saisir le ministre de la Justice du Québec.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE POURQUOI AUCUNE SANCTION N'A ÉTÉ PRISE CONTRE LES PRÉSUMÉS AUTEURS DE LA PERQUISITION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE DU QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je tenterai de poser une question très simple au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre, comme nous tous, est conscient de l'inquiétude qui grandit chez les Canadiens par rapport à toute cette histoire. Étant donné que la perquisition dans les bureaux du Parti Québécois s'est effectuée à la veille des élections générales en 1973, étant donné ce qui constitue je pense plusieurs questions que les gens se posent sur ce contexte du temps, étant donné également que le très honorable premier ministre persiste à dire, sans rire bien sûr, qu'il ne savait rien de la façon d'agir de la part des services de sécurité dont, il vient de le reconnaître, il a une responsabilité comme premier ministre, dans les circonstances le très honorable premier ministre reconnaîtra-t-il publiquement—je pense que c'est important pour la crédibilité de ce gouvernement, l'irresponsabilité de son propre gouvernement dans toute cette histoire—reconnaîtra-t-il l'incompétence incroyable de son solliciteur général du temps . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député a une question à poser, il voudra bien la poser.

M. La Salle: Dans l'affirmative, pourquoi le très honorable premier ministre a-t-il refusé de prendre des sanctions jusqu'à maintenant à l'égard des responsables du bureau du solliciteur général de l'époque?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien, monsieur le président, l'indignation simulée ou feinte du député de Joliette semble être basée ou sur l'ignorance voulue ou sur l'ignorance non voulue des faits. Lorsqu'il demande pourquoi nous n'avons pas intenté une action précise, j'aimerais lui dire que l'action a été prise dès que nous avons appris qu'il y avait effectivement illégalité. Nous avons répété cela à la Chambre peut-être une centaine de fois depuis quelques jours. Peut-être le député n'était-il pas à la Chambre? Il est important, toutefois, de retenir ceci et je vais résumer en quelques phrases le débat pour le bénéfice du député. Dès que le gouvernement a appris qu'il y avait une surveillance systématique d'un parti politique canadien légitime, démocratique, nous avons demandé immédiatement que cette surveillance cesse. Et dès que nous avons appris que cette surveillance avait été effectuée par un moyen pouvant être illégal, nous avons référé ce fait au ministère de la Justice de la province de Québec pour qu'il décide s'il devait porter une plainte criminelle ou non.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION SUR L'AFFAIRE DE L'AGENCE DE PRESSE LIBRE DU QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Je sais, monsieur le président, que le très honorable premier ministre persiste à répéter que le gouvernement n'était pas au courant de ce qui se passait. Je pose la question parce que la population canadienne a des réserves sur cette déclaration. Étant donné les circonstances et compte tenu du fait que le solliciteur général actuel est obligé de porter l'odieux de l'incompétence de ses prédécesseurs, je pose la question au très honorable premier ministre dans l'intérêt du public, car, à mon avis, il est important que la population canadienne soit rassurée. Je demande donc au très honorable premier ministre s'il est disposé à s'engager à faire une déclaration dès la semaine prochaine pour fournir à la population canadienne les raisons véritables de cette perquisition dans la conjoncture de l'époque, ou s'il préfère continuer à tenter de sauver la peau des prédécesseurs du solliciteur général actuel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la réponse encore une fois a été donnée à plusieurs reprises, mais je vais la répéter pour le bénéfice du député. La politique du gouvernement que je dirige est celle visant à ne pas intervenir dans les opérations journalières de la Gendarmerie royale, en ce qui a trait à la sécurité. Telle est notre politique. Périodiquement, on nous donne, à certains des ministres qui devons être informés de certaines questions sécuritaires qui ont trait à la sécurité du pays ou à des actes possibles de terrorisme, de subversion, des renseignements généraux, mais jamais nous n'avons cru de notre devoir, et je pense que c'est vrai également pour l'ancien premier ministre, M. Diefenbaker, jamais aucun premier ministre à ma connaissance n'a demandé à intervenir dans la direction des opérations journalières de la Gendarmerie, parce que si nous le faisions, monsieur le président, nous comme gouvernement, comme hommes politiques, nous aurions des renseignements sur ceux qui font l'objet d'enquête par la Gendarmerie, et nous ne voulons pas intervenir dans les opérations de police de cette façon, parce que nous considérons que ce serait contraire à notre conception des libertés civiles pour le gouvernement du jour de demander aux policiers d'ouvrir tous leurs dossiers pour le bénéfice des politiciens qui sont à ce moment-là au pouvoir.

LES RAISONS DE L'ENQUÊTE SUR LE PARTI QUÉBÉCOIS

M. Roch La Salle (Joliette): Je désire poser une autre question supplémentaire.

Je comprends que les arguments du très honorable premier ministre sont intéressants, mais dans la conjoncture de 1973, je pense que le premier ministre doit saisir toute la portée de cette question, dans le climat politique que l'on connaissait. Est-ce que le premier ministre pourrait s'engager à dire à la Chambre, étant donné les renseignements qu'il devait avoir du Service de sécurité, quelles sont les véritables raisons qui ont amené ce service à enquêter sur la liste des membres du Parti Québécois? Et le premier ministre sait parfaitement bien ce que je veux dire lorsqu'on constate la situation dans laquelle se trouvait le gouvernement libéral provincial à l'époque.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, les raisons, je les ai données tout à l'heure au député de Halifax. Je suis bien prêt à les répéter pour le bénéfice du député de Joliette. Le député s'en souviendra peut-être, avant les événements d'octobre 1970, il y avait eu des actes de violence, de subversion, de brigandage, des explosions. On a eu affaire au meurtre et à l'assassinat, événements qui étaient perpétrés au nom du séparatisme québécois, par une organisation qui s'appelait le FLQ.

M. La Salle: Les FLQ, ce n'était pas des séparatistes!

• (1452)

M. Trudeau: On apprend maintenant du député de Joliette que le FLQ, ce n'était pas des séparatistes! Évidemment, je ne suis peut-être pas expert dans le FLQ, je n'ai peut-être pas l'expertise du député dans les matières . . .

M. La Salle: Vous ne le savez que trop!

[*Traduction*]

LA RAISON DE NE PAS EXIGER LA DÉMISSION DU MINISTRE EU ÉGARD AUX ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA FORCE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que la responsabilité du cabinet est un principe fondamental de notre régime parlementaire—sans doute aucun crime contre l'État n'est plus abominable que des activités illégales de la part d'une police d'état—pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas demandé que le ministre responsable soit démis de ses fonctions à l'époque où ces actes illégaux leur ont été signalés?

Une voix: C'est parce qu'il s'agissait d'un ami du premier ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député de chercher la réponse à sa question dans le rapport de la Commission royale sur la sécurité publié en juin 1969, cette commission ayant été présidée par un ancien fonctionnaire émérite bien connu, par un juge de la Cour suprême et par un ancien leader du Nouveau parti démocratique.

Une voix: Et vous n'en avez pas tenu compte.

M. Trudeau: A la page 21 du rapport de cette commission royale sur la sécurité, on peut lire ceci:

Il est inévitable qu'un service de sécurité participe un jour à des actions susceptibles de contrevenir à l'esprit, sinon à la lettre de la loi, ainsi qu'à des activités clandestines ou autres qui pourront sembler parfois porter atteinte aux droits individuels;

Monsieur l'Orateur, voilà l'opinion d'un groupe d'experts indépendants qui se rendent compte, apparemment mieux que ne le font les deux partis d'opposition, qu'en matière de subversion, la ligne de démarcation est très difficile à tracer entre le respect des libertés civiques, d'une part, et la protection de la sécurité de l'État, de l'autre.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre reconnaîtra sans doute qu'en ce qui concerne le problème qui nous occupe, le plus important sans doute à se poser dans notre pays depuis des années . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gillies: . . . ce rapport faisait peser sur le cabinet et sur le premier ministre la responsabilité de toujours faire en sorte qu'il y ait une différence entre la subversion et les autres activités réprouvées par le gouvernement ou qu'il juge répréhensible, et il incombe au gouvernement de s'assurer que cette ligne de démarcation n'est jamais franchie. Le premier ministre sait certainement que rien ne menace davantage la survie de la démocratie, et dans tous les pays et tous les cas où la démocratie a cessé d'exister, ce quand cette ligne avait été franchie. Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce qu'elle ne le soit jamais.

Des voix: Bravo!

● (1502)

M. Trudeau: Je suis tout à fait d'accord avec ce que le député dit dans son préambule. Non seulement je suis d'accord avec lui en théorie, mais je puis signaler que nous avons en fait veillé à ce que la GRC respecte cette distinction.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est faux.

M. Trudeau: Et comment avons-nous procédé?

Une voix: Selon Pierre.

M. Clark: Vous avez donné le feu vert aux agissements qui ont débouché sur la surveillance du Parti Québécois.

Des voix: Oh, oh!

[M. Trudeau.]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, alors qu'il n'a même pas demandé la parole, le chef de l'opposition est en train de nous raconter un mensonge monstrueux et j'aimerais qu'il ait le courage d'aller jusqu'au bout.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons veillé à ce qu'on n'oublie pas cette distinction subtile.

Une voix: C'est faux.

Une voix: Précisément, vous ne l'avez jamais faite.

Une voix: Vous n'avez rien fait.

Une voix: Vous devriez relire ce que votre solliciteur général a dit vendredi dernier.

M. Munro (Hamilton-Est): C'est ça la démocratie? Vous empêchez les gens de parler.

M. Trudeau: Nous avons un bel exemple du respect des libertés individuelles en écoutant la meute d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ils n'ont pas besoin de prendre mes réponses pour parole d'évangile.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ils peuvent fort bien contester, s'ils en ont le courage, mais pour ce faire, ils ne devraient pas engager de détectives privés, comme ils le font, et installer des micros bidons dans leur bureau, comme ils le font.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est du bidon!

Une voix: Prouvez-le donc!

M. Baker (Grenville-Carleton): Raté, mon vieux!

Une voix: Pourquoi ne pas porter des accusations?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Levez-vous et dites le.

M. McGrath: Accusez!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je cède la parole au député de Greenwood.

LA PRÉSUMÉE MISE À PIED D'UN AGENT D'UNE BRIGADE DE SÉCURITÉ POUR REFUS DE DÉMOLIR UN IMMEUBLE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je tiens tout particulièrement à vous remercier parce que vous venez en fait d'entendre toute une série de discours sous le couvert de questions et de réponses encore plus longues, et ce n'est pas ainsi, à mon humble avis, que doit se dérouler la période des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question à poser, qu'il la pose.

Une voix: Il va le faire, comme les conservateurs.

M. Brewin: Ma question est assez brève et s'adresse au solliciteur général. A-t-il vérifié le bien-fondé des témoignages entendus par la commission d'enquête Keable, à Montréal, selon lesquels des agents d'une brigade d'une unité ou d'une section anti-terroristes, peu importe son nom, et relevant, je suppose, des services de sécurité, auraient reçu l'ordre de démolir un chalet appartenant à une personne soupçonnée—et j'insiste sur le terme soupçonnée—d'activités terroristes, et l'un des agents de cette brigade aurait été mis à pied pour avoir refusé d'exécuter cet ordre. J'aimerais demander au ministre s'il s'est renseigné et, dans l'affirmative, ce qu'il envisage de faire pour remédier à cette grave injustice.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Si le député veut parler de témoignages entendus à Montréal hier, je crois, je me suis renseigné et j'ai pu constater, d'après la réponse de la GRC, que l'agent qui a quitté cette brigade a été transféré à Paris en 1972 à sa propre demande.

Des voix: Oh, oh!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CLARK—LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE DES BUREAUX DES DÉPUTÉS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire qui, je crois, porte atteinte aux privilèges de tous les députés. J'ajoute que j'ai attendu la première occasion pour soulever cette question, comme l'a fait mon collègue, le député de Central Nova, lundi dernier, et comme l'exigent les traditions de la Chambre des communes, ce que sait bien le député de Spadina.

Je dois dire que la question de privilège que je vais soulever porte sur l'accusation que vient de lancer le premier ministre du Canada, selon lequel ce sont des députés de notre parti qui auraient installé les dispositifs d'écoute électronique dans les bureaux de leurs collègues. C'est clairement ce dont vient de nous accuser le premier ministre et si c'est un homme d'honneur, je suis sûr qu'il prendra la parole, dès que j'aurai terminé, pour nous citer les preuves à l'appui de cette allégation ou, le cas échéant, pour retirer ses paroles.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Démissionez!

M. Allmand: Donnez-nous donc des preuves de toutes les énormités que vous avez débitées.

Une voix: Pourquoi n'écoutez-vous pas?

M. Clark: Si l'ex-solliciteur général veut prendre la parole, nous serons heureux de l'écouter.

Une voix: Levez-vous!

M. Clark: Il en a eu l'occasion pendant toute la soirée de lundi au cours du long débat et il est resté là assis en silence.

Une voix: Vous êtes un imposteur, Allmand!

M. Clark: Immédiatement après que le député de Central Nova eut fait ses révélations lundi dernier, des membres de mon cabinet ont autorisé une inspection des locaux du chef de l'opposition loyale de Sa Majesté. Nous avons reçu ce matin un rapport de la firme professionnelle qui a effectué l'inspection. Elle signale avoir découvert un dispositif dans un appareil téléphonique de la salle de conférence du chef de l'opposition. Le rapport dit:

> L'appareil dans la salle de conférence pouvait servir à l'écoute électronique et, en fait, pouvait encore servir à cette fin jusqu'à 8 h 10 du soir le lundi 31 octobre 1977.

C'est l'heure à laquelle le dispositif a été retiré. Comme Votre Honneur le sait, je vous ai remis le rapport complet en tant que chargé de la sécurité des édifices du Parlement pour que vous preniez toutes les mesures que vous pourriez juger nécessaires ou appropriées et qui pourraient bien comprendre le renvoi de toute la question au comité pertinent de la Chambre. En attendant la décision de Votre Honneur à ce sujet et votre examen de l'affaire, j'aimerais, évidemment, me réserver mes droits d'immunité à la Chambre.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'interviens sur la même question de privilège, ou sur une autre à mon sujet, comme vous voudrez. Premièrement, je voudrais dire que la motion de mon ami le député de Spadina me semble tout à fait légitime. Je l'en remercie et, même si elle avait pu être mieux rédigée, je ne doute pas qu'elle aidera la Chambre à aller au fond de cette affaire.

Je veux dire au premier ministre que je comprends sa consternation. J'ai noté en lisant le hansard qu'il a exprimé de grandes réserves, habituellement sous forme d'interjections vexatoires, au sujet des détectives privés, ce que je déplore parce que je pense qu'il y a de bons et de mauvais détectives privés, comme pour tout le monde, y compris les politiciens, et je ne sais pas pourquoi il a si peur d'eux. De toute façon, je veux simplement dire que je ne sais absolument pas comment ce dispositif d'écoute a été installé ni d'où il vient. Je n'en avais certes pas connaissance, ni personne de mon entourage, autant que je sache.

Je veux aussi ajouter que je ne doute pas que le premier ministre, s'il est vraiment sérieux quand il prétend que j'aurais pu avoir quelque chose à voir avec cela, aura l'honnêteté de le dire carrément et de porter une accusation, comme il nous demande souvent de le faire quand nous essayons de tirer des questions au clair.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais juste dire quelque mots au sujet de la question de privilège faisant l'objet de la motion adoptée tout à l'heure et voulant que la Chambre use de ses pleins pouvoirs pour faire toute la lumière sur cette affaire. A propos de l'affaire soulevée par le chef de l'opposition et de toute autre affaire touchant l'écoute électronique à la Chambre ou dans l'enceinte du Parlement, sur laquelle Votre Honneur pourrait être amené à faire enquête, je tiens à dire clairement aux fins du hansard, au cas où quelqu'un en douterait, qu'il s'agit là d'une infraction extrêmement grave au Code criminel. Toute personne non autorisée trouvée en possession de matériel d'écoute électronique se rend coupable d'un délit passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans.

● (1512)

J'espère, monsieur l'Orateur, que pour vous aider vous et vos agents dans cette enquête, ceux qui trouveront des dispositifs d'espionnage les signaleront à Votre Honneur et les laisseront en place jusqu'à ce qu'on puisse relever les empreintes et accomplir les autres formalités voulues afin que votre enquête ne soit pas compromise.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question soulevée par le chef de l'opposition et des commentaires du député de Central Nova qui dit n'être absolument pour rien dans l'installation d'un dispositif d'espionnage dans son bureau, il est bien certain que je le crois sur parole. Bien sûr, que je n'ai pas dit qu'il y était pour quelque chose. J'ai dit qu'il se pouvait que des députés de l'autre parti, personne en particulier, mais le parti lui-même . . .

Des voix: C'est mesquin.

M. Basford: Pas plus mesquin que de dire que c'est la Gendarmerie royale qui l'a fait.

M. Trudeau: . . . j'ai certains soupçons à l'égard des membres de l'autre parti, le parti conservateur, parce qu'ils ont engagé des détectives privés non seulement dans ce cas-ci, mais dans d'autres. J'ajouterai que je n'ai pas plus de preuves que n'en avait le député de Central Nova lorsqu'il a soupçonné la Gendarmerie royale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition a mentionné, dans une question de privilège, la découverte d'un dispositif qui, selon sa description, permettrait d'utiliser un téléphone de son bureau comme appareil d'écoute. Nous avons eu des commentaires du député de Central Nova, du procureur général et du premier ministre.

La sécurité de ces locaux, des bureaux des députés et des bâtiments ainsi que les privilèges dont nous jouissons ici sont sous ma responsabilité. Bien sûr, plusieurs fois déjà, nous avons eu l'occasion de réétudier notre concept de la sécurité des bâtiments et notre philosophie à cet égard. D'un côté nous devons assurer la sécurité et la tranquillité des députés qui occupent ces bâtiments pour s'occuper des tâches importantes que leur ont confiées leurs électeurs. D'un autre côté nous désirons que les citoyens canadiens aient libre accès à ces édifices, ainsi bien sûr, que les nombreux visiteurs que nous invitons ici. Ce sont deux choses assez difficiles à concilier et nous essayons constamment de rétablir l'équilibre afin d'atteindre au maximum les deux objectifs.

Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire la question soulevée par le député de Central Nova lundi, l'enquête relève de mes propres fonctions. Le premier ministre suppléant, le ministre des Finances, a lui aussi parlé de la question dans l'espoir que je poursuivrais mon enquête.

Je signale à la Chambre que dans le cadre de ces fonctions, j'ai demandé que mon propre personnel de sécurité, c'est-à-dire le personnel de sécurité de la Chambre des communes, fasse une enquête préliminaire. Le rapport de cette enquête a été déposé sur mon bureau tard dans la journée d'hier. Je l'ai remis au député de Central Nova en lui indiquant que le rapport constituait une analyse préliminaire des circonstances. J'ai signalé que si nous voulions poursuivre davantage la question afin d'essayer de découvrir non seulement les circonstances entourant la découverte ou le lieu où le dispositif a été trouvé, mais aussi qui l'avait installé ou fait installer, il faudrait faire une enquête qui dépasse les fonctions du personnel de sécurité de la Chambre et que j'attendais donc la décision du député.

En outre, en ce qui concerne la question soulevée par le chef de l'opposition, nous avons examiné d'autres bureaux au moyen d'appareils électroniques et nous n'avons pas encore découvert de dispositifs d'écoute dans d'autres bureaux. Nous avons signalé que nous examinerions le bureau de tous les députés qui nous le demanderaient. Cela prendra probablement encore deux ou trois jours. Il faudra sans doute voir quels seront les résultats de cette partie de l'enquête avant de prendre d'autres mesures. Cependant, en ce qui concerne la question soulevée par le chef de l'opposition, nous nous pencherons certainement davantage aujourd'hui sur la nature du dispositif pour voir s'il y a autre chose que nous devrions faire.

Nous ne pourrons pas poursuivre l'enquête au-delà d'un certain point, tout simplement parce que nos fonctions n'ont trait qu'aux édifices du Parlement. Si nous voulons faire davantage, nous devrons faire appel à d'autres forces de sécurité et, selon moi, nous ne devrions le faire qu'à la demande des députés directement en cause. Je tenais tout simplement, de façon préliminaire, à faire rapport de l'état de la question.

M. Basford: Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le procureur général veut soulever la question de privilège.

M. Basford: Non, monsieur l'Orateur, il s'agit de la question de privilège dont nous venons de parler. Loin de moi l'idée de critiquer les observations de Votre Honneur. Je tiens tout simplement à bien préciser que si certains particuliers et des personnes non autorisées mènent leurs actvités dans l'enceinte du Parlement et installent des tables d'écoute, cela constitue un délit criminel. Ce n'est pas à un simple député de s'en plaindre. C'est un délit punissable en vertu du Code criminel qui n'est plus du ressort du simple député.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Ce délit porte clairement atteinte aux privilèges de tous les députés. Il constitue manifestement une violation du droit pénal qui va au-delà des droits d'un simple député. J'exhorte Votre Honneur à comprendre que tout est une question de temps, car il s'agit d'infractions à la loi et il est indispensable, dans l'intérêt des députés et de notre institution, de nous protéger contre de telles infractions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je signale très respectueusement qu'il est inutile, à mon avis, d'en dire davantage à ce sujet. En ce qui concerne les deux députés qui ont découvert des dispositifs d'écoute dans leur bureau, je suppose que nous pourrions imaginer qu'à un moment donné, ils me demandent de ne pas poursuivre plus avant les affaires dont ils m'ont saisi en tant qu'Orateur de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: J'ignore si ce sera le cas. Je sais simplement que nous allons trop vite en besogne. Si cela arrivait, je crois simplement que les autres députés ou l'administration judiciaire auraient certains droits en l'occurrence. Pour le moment, la moindre des politesses vis-à-vis des députés en cause, c'est de mener une enquête préliminaire et de leur dire qu'une enquête approfondie sera menée ultérieurement sur leur demande, et avec leur aide et leur collaboration. Si ce n'est pas le cas, j'en aviserai la Chambre, mais il faut procéder par étapes.

[*Français*]

M. BEAUDOIN—REMARQUES FAITES PAR UN JOURNAL

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser la question de privilège. C'est une question fort importante relative à un écrit publié dans le journal *Le Devoir* du 29 octobre dernier.

Monsieur le président, je crois que le journaliste Pierre O'Neil attaque ma réputation. Il emploie à mon sujet des mots mensongers dans l'article intitulé:

D'un caucus à l'autre sans scrupule.

Je cite donc M. O'Neil:

M. Beaudoin a participé à un caucus régional des députés libéraux convoqués par le ministre des Affaires urbaines M. André Ouellet pour étudier le problème du logement dans la région de Montréal.

Monsieur le président, le journaliste devrait écouter, lire ou se renseigner avant d'écrire de telles choses. Cette réunion a eu lieu à Montréal le lundi 24 octobre et cette réunion avait pour but de renseigner tous les députés de la région de Montréal et des Cantons de l'Est sur les nouveaux programmes des Affaires urbaines. Les maires de toutes les municipalités en cause étaient invités et . . .

● (1522)

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est presque impossible d'entendre la question de privilège soulevée par l'honorable député de Richmond.

M. Beaudoin: Merci, monsieur le président. Les maires de toutes les municipalités en cause étaient invités et, à ce que je sache, ce ne sont pas tous des libéraux. Je suis un député du gouvernement fédéral, et quand vient le temps de travailler pour mes commettants, j'assiste, quand je le peux, à toutes les réunions visant le mieux-être des gens de ma circonscription. Étant donné que la plupart des députés du Québec sont des libéraux, il est certain que nous travaillons ensemble sur ces projets précis. Cela ne change en rien mon affiliation politique personnelle, savoir que je suis membre du Parti Crédit Social du Canada. Les journalistes qui s'inventent des histoires pour détruire la réputation des députés fédéraux devraient être réprimandés par tous les députés fédéraux, peu importe leur parti. Pour plaire à certains journalistes et pour leur donner raison, il va falloir bientôt siéger chacun dans une chambre à part. Je crois qu'en temps d'élections, nous devons combattre pour notre idéologie propre et pour nos principes et qu'en dehors des élections, nous devrions tous, sans exception, et quelles que soient nos allégeances, travailler ensemble pour le mieux-être de nos circonscriptions, de notre province et du pays.

Je crois que le journal *Le Devoir* devrait corriger cette fausseté à mon sujet, et je recommande à tous les media de s'informer avant de publier des histoires qui ne tiennent pas debout. Nous sommes toujours disponibles pour répondre à leurs questions et ainsi ils pourraient écrire des articles basés sur des faits et non sur des désirs ou des rêveries.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) a posé une question de privilège qui a trait au journal *Le Devoir* et à un de ses employés, M. Pierre O'Neil. Cela n'a donc pas trait à un député ou à des choses relatives à la Chambre. Il ne s'agit donc pas exactement d'une question de privilège, mais d'un grief très important et significatif.

[*Traduction*]

M. BALDWIN—LES REMARQUES DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever la question de privilège à propos de ce qu'ont dit le premier ministre et le ministre de la Justice il y a quelque temps. Avant le départ du premier ministre, supposément pour rencontrer la presse, le chef de notre parti et le leader de la Chambre lui avaient donné officiellement préavis que j'avais l'intention de soulever la question.

Après avoir entendu mon honorable ami de Central Nova, le premier ministre a clairement laissé entendre que, selon lui, le dispositif en question pouvait fort bien avoir été installé par des membres de l'opposition loyale de Sa Majesté. Le ministre de la Justice a aggravé davantage la situation en déclarant, et je pense que son interprétation de la loi est correcte, que quiconque commettait un tel acte violait le Code criminel. Maintenant, on soupçonne tous les députés de l'opposition d'avoir commis un déli visé par le Code criminel en installant le dispositif en question.

Si tout cela a été dit simplement dans le feu de l'action, nous le comprenons fort bien et nous accepterions volontiers que le premier ministre retire son accusation. Cependant, l'accusation est tellement grave que, si Votre Honneur décide que l'affaire semble fondée, je serais prêt à présenter une motion pour la renvoyer à un comité. Le premier ministre n'est pas à la Chambre maintenant. Comme il voudra peut-être parler de la question et que nous ne siégeons pas ce soir, Votre Honneur voudra peut-être remettre sa décision à plus tard. Je ne puis cependant pas laisser les choses comme elles sont sans bien préciser que je n'ai pas l'intention d'accepter tranquillement que le très honorable représentant m'accuse d'un crime, à moins qu'il ne soit prêt à le faire officiellement. Sinon, il doit retirer ce qu'il a dit.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos de cette question de privilège parce que nos privilèges sont tous les jours en cause à la Chambre. Ces quatre derniers jours, on nous a à maintes reprises accusés d'avoir dissimulé des faits, de nous être mêlés de ce qui nous concerne pas et d'avoir utilisé la police à des fins politiques. C'est ce qu'ont fait chaque jour les députés d'en face. Ils ont porté toutes sortes d'accusations à notre égard et à l'égard d'autres personnes qui servent le Canada.

Le premier ministre a dit que cette histoire d'espionnage qui aurait eu lieu dans le bureau d'un député, apparaît comme un coups monté. Beaucoup de gens pensent de même, et moi aussi, monsieur l'Orateur. Si, nous les ministériels, prenions la mouche chaque fois qu'un député de l'opposition nous prête des intentions ou des actes répréhensibles, nous n'aurions plus le temps à accorder à d'autres questions et nous n'en finirions plus avec les questions de privilège. Si les députés d'en face sont trop sensibles ils ne devraient pas être ici.

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Je voudrais placer un mot. Le ministre des Finances fait de son mieux pour éluder la question. Or, la question c'est que le premier ministre a accusé aujourd'hui des membres de notre parti d'avoir commis un acte illégal.

Des voix: Non!

M. Clark: Si le premier ministre en est persuadé qu'il en fournisse les preuves à la Chambre ou qu'il retire ses propos. Il ne saurait nous accuser ainsi, puis filer à une conférence de presse.

Des voix: Bravo!

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, pour mettre un peu de cohérence dans cette affaire, je voudrais préciser que je suis entièrement d'accord avec l'interprétation que le premier responsable de l'application de la loi au Canada nous a fournie à la Chambre cet après-midi. J'estime personnellement, à la suite de l'étude approfondie qu'au fait Votre Honneur et selon l'avis et les sentiments de celui qui est le mieux en mesure de protéger nos droits, qu'il y a plus en jeu dans cette affaire que les droits et les privilèges des députés. C'est un acte grave comme le ministre de la Justice l'a dit et je tiens à faire savoir que jusqu'à présent j'approuve la façon dont il voit la chose.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à propos de la même question de privilège, comme le député de Peace River vous a invité à examiner le compte rendu et à y réfléchir, puis-je exprimer l'espoir que par la même occasion vous examinerez ce qu'a implicitement suggéré le ministre des Finances—c'est-à-dire les bleus des dernières semaines peut-être pour déterminer le nombre de fois où l'opposition—surtout, je dois dire, le parti conservateur, a, sans aucune preuve, attaqué des députés de notre côté de la Chambre, attaqué toutes sortes de gens ainsi que la GRC en se basant simplement sur ouï-dire et parfois sur moins que cela.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, quand on se sent attaqué dans son honneur ou qu'on a des raisons de se croire victime de fausses accusations, les ministres des Transports et des Finances le savent fort bien—et ils ne s'en privent pas—qu'il a toujours été de bon ton de protester . . .

Une voix: Ou de poursuivre en justice!

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . ou de poursuivre en justice, comme l'a fait le ministre des Transports, ou alors de dire «Mettez votre siège en jeu»,—cela fait une bonne semaine que nous n'avons pas entendu ce refrain-là à la Chambre—ce qui me porte à croire que nous brûlons.

Ce qui me préoccupe le plus, cependant, c'est de voir avec quelle desinvolture le gouvernement a jonglé avec la réputation de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il ne manque pas d'agents de police au Canada qui patrouillent nos rues et font un travail de policier.

M. Blais: Et vous êtes en train de les démolir!

M. Baker (Grenville-Carleton): Et le gouvernement n'a pas su faire la différence entre un petit nombre d'agents au service de sécurité et de renseignements et les autres membres de la GRC. Je suis tenté de croire qu'en tant qu'ancien doyen d'une faculté de droit et ministre de la Justice . . .

M. Gillies: Portez une accusation! Mettez votre siège en jeu! Levez-vous que diable!

● (1532)

M. l'Orateur: A l'ordre. Sur la proposition du chef de l'opposition, appuyée par le chef du Nouveau parti démocratique, la Chambre a décidé, en vertu de l'article 26 du Règlement, de tenir une séance spéciale à 8 heures lundi soir dernier en vue de débattre en général les accusations portées contre la GRC. Il en fut ainsi ordonné et la Chambre a eu l'occasion d'entendre un exposé complet et tous les points de vue des deux côtés de la Chambre au sujet de cette affaire. Ce n'est pas le moment de tout recommencer ni de poursuivre le débat.

La Chambre est saisie d'une question de privilège plutôt circonscrite soulevée par le député de Peace River (M. Baldwin) et portant sur les observations que le premier ministre (M. Trudeau) a faites aujourd'hui. Je vais étudier ces observations dans leur contexte entier; tout d'abord, les observations faites au cours de la période des questions, et, en second lieu, les observations subséquentes que le premier ministre a faites quant à savoir s'il avait eu des preuves à l'appui de l'accusation portée, ou ce qu'il a dit à l'étape de la période des questions. Après quoi, je verrai si oui ou non il a transgressé quelque privilège ou pratique de la Chambre et je rendrai ma décision lors de la reprise de la séance de la Chambre lundi prochain.

[*Français*]

M. OUELLET—ALLÉGATIONS FAITES PAR M. LAWRENCE

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je dois vous informer que je pose cette question de privilège à la première occasion. Elle a trait à des propos qu'a tenus à la Chambre en deux occasions plus tôt cette semaine le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence). J'ai voulu prévenir le bureau de l'honorable député que je soulèverais cette question, mais il était parti.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés au centre de la Chambre doivent certainement se rendre compte qu'il est impossible à la présidence d'entendre la question de privilège soulevée par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines à moins qu'il n'y ait silence.

[*Français*]

M. Ouellet: Je suis heureux, monsieur l'Orateur, que vous demandiez à l'opposition de se taire, parce qu'il semble qu'il n'y ait que ce qu'ils ont à dire qui soit important, et qu'ils ne veuillent pas écouter les réponses que le gouvernement veut bien donner. Je cite le député de Northumberland-Durham:

> Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a dit à la Chambre au printemps dernier qu'en sa qualité d'organisateur en chef du parti libéral au Québec il avait en sa possession une liste de tous les sympathisants séparatistes connus de la province.

Or, ces propos que je trouve à la page 515 du compte rendu officiel des *Débats*, propos tenus par le député de Northumberland-Durham, sont complètement sans fondement. J'ai vérifié l'index des *Débats* de la Chambre des communes du 12 octobre 1976 au 9 août 1977. J'ai examiné tous les comptes rendus officiels des *Débats* afin de vérifier si vraiment ma mémoire aurait fait défaut et si j'aurais pu tenir ces propos dont je ne me souviendrais pas, et nulle part, dans l'index des *Débats* de la Chambre des communes il n'est fait référence aux propos que me prête le député de Northumberland-Durham. Je trouve cette allégation tout à fait inacceptable et incorrecte, et j'espère qu'à son retour à la Chambre ce député saura retirer ses propos inappropriés.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cette question m'affecte tout particulièrement dans mes privilèges comme député. Je trouve que cela s'inscrit tout à fait dans la ligne des «soufflages de balounes», des propos tenus au cours des derniers jours par les députés de l'opposition qui sont passés maîtres dans l'art de monter des tempêtes dans des verres d'eau. Ils me font penser, monsieur l'Orateur, à une bande de termites enragés qui attaquent une poutre pourrie d'un pont, alors que les ouvriers s'affairent à en placer une nouvelle. Je trouve que leurs propos ahurissants, que ce soient les allégations fautives du député de Northumberland-Durham ou les fausses allégations qui ont été présentées à la Chambre concernant la spéculation effrontée, erronée des députés de l'opposition qui essaient de faire accroire à la population qu'ils sont victimes d'écoute électronique, alors qu'il n'y a aucune preuve de faite à cet effet. J'aimerais beaucoup, monsieur l'Orateur, qu'on fasse la lumière sur toutes ces questions.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton désire-t-il prendre la parole au sujet de la question de privilège?

M. Baker (Grenville-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège soulevée par le ministre des «balounes»—je veux dire des Affaires urbaines.

M. Chrétien: Vous avez l'air vous-même d'une grosse «balloune».

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis heureux d'apprendre que le ministre a vérifié dans le compte rendu des débats de la Chambre des communes. Je croyais me souvenir d'une déclaration qu'il avait faite à Montréal et qui avait été rapportée dans les journaux, dans laquelle il disait, à propos de Radio-Canada, avoir en sa possession une liste des séparatistes.

M. McGrath: Oui, c'était dans les journaux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Mon ami le député confirme que c'était dans les journaux, ce qui expliquerait que ça ne soit pas inscrit au compte rendu des débats de la Chambre. Mais le ministre n'aura certainement pas de mal à retrouver cette déclaration dans les coupures de presse de la bibliothèque du Parlement ou ailleurs. C'était au sujet de Radio-Canada; je m'en souviens bien maintenant.

De toute manière, je regrette que le ministre voit d'un si mauvais œil le fait que l'opposition profite de la période des questions pour tenter d'obtenir des éclaircissements sur les abominations de ce gouvernement, ce qui est tout à fait normal et logique. Je tiens simplement à lui dire que nous atendons utiliser tous les moyens que nous donne le Règlement de la Chambre pour faire la lumière sur les agissements du gouvernement, que les responsables soient le premier ministre, le solliciteur général ou même le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, surnommé parfois le «caporal du Québec».

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pour ce qui est de la question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a soulevé une question de privilège plutôt définie au sujet des allégations faites plus tôt par la député de Northumberland-Durham (M. Lawrence). Si l'on doit entrer dans les détails, il conviendrait peut-être que le député de Northumberland-Durham le fasse puisqu'il est visé directement. Mais, pour l'instant, nous devons laisser tomber. Le député d'Oshawa-Whitby a la parole.

M. Clark: Asseyez-vous, Ouellet.

M. Ouellet: L'opposition a peur d'entendre la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, le député Oshawa-Whitby a la parole.

M. Ouellet: Vous parlez d'écoute électronique installée par la GRC.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous ne reconnaîtriez pas un dispositif d'écoute même si vous tombiez le nez dessus.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si je ne parviens pas à entendre le député d'Oshawa-Whitby, je n'aurai pas le choix: je devrai ajourner la Chambre.

M. BROADBENT—LES RÉPONSES DU PREMIER MINISTRE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève une autre question de privilège concernant les réponses données par le premier ministre durant la période des questions. Si j'ai bien entendu—et j'ai vérifié auprès de certains députés—et si le premier ministre n'a pas fait de lapsus, il pourrait y avoir une grave contradiction entre certains renseignements fournis à la Chambre.

M. Gillies: Ça n'a rien de nouveau.

M. Broadbent: J'ai demandé au premier ministre pourquoi le directeur général des services de sécurité à l'époque, M. John Starnes, avait envoyé une demande de renseignements à Montréal, lors du cambriolage à l'Agence de Presse libre et le premier ministre a déclaré—ce sont ses propres mots, sauf erreur—: «Eh bien, cette demande a été faite pour donner suite aux demandes de renseignements adressées au bureau du ministre et à mon bureau au sujet du cambriolage.»

Si le premier ministre s'est exprimé ainsi, et je me souviens de ce qu'il a dit comme d'autres députés, il s'agit d'un nouveau fait. Durant les discussions antérieures très sérieuses tenues là-dessus à la fin du printemps dernier, comme Votre Honneur s'en souvient, nous avions appris qu'une demande de renseignements avait été adressée au solliciteur général de l'époque, à la police de Montréal et à celle du Québec.

● (1542)

Jusqu'à maintenant, si je me souviens bien, on a prétendu que le bureau du premier ministre n'avait pas eu connaissance de cette effraction avant plusieurs mois, voire plusieurs années. J'espère que le premier ministre s'expliquera là-dessus. A-t-il dit que son bureau avait eu connaissance de l'effraction peu de temps après qu'elle ait été perpétrée? Ses collaborateurs ont-ils demandé à M. John Starnes de faire une sorte de rapport écrit sur l'effraction? Dans l'affirmative, il y a de toute évidence une contradiction avec ce que le premier ministre a dit précédemment sur cette question.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby soulève une question de privilège à laquelle le premier ministre répondra à la première occasion.

M. POULIN—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je sais que cette journée a été très éprouvante pour vous, et je n'ai pas l'intention d'aggraver vos problèmes. Je voudrais essayer d'apporter une aide quelconque dans l'un des domaines évoqués dans les questions de privilèges soulevées aujourd'hui.

Le chef de l'opposition nous a informés d'un deuxième délit criminel très grave qui aurait été perpétré à la Chambre des communes. Lundi, le député de Central Nova nous a informés d'un très grave délit criminel qui avait été perpétré ici. Je veux parler de l'installation des dispositifs électroniques dans les bureaux de ces deux députés. Comme l'a dit le ministre de la Justice, ce problème est beaucoup plus vaste que celui des droits et privilèges des députés. On prétend très sérieusement qu'un délit criminel a été commis. Si, comme je l'espère, on découvre le ou la coupable, l'affaire devrait être intitulée: La reine contre l'accusée. Ce serait l'État contre l'individu.

La motion présentée précédemment par le député de Spadina a indiqué que nous voulons tous aller au cœur du problème. A mon avis, ce délit supposé ne devrait pas être traité différemment d'un autre délit criminel. Par exemple, s'il y avait eu attaque d'un bureau d'un ministre ou d'un député, et que cette action se soit soldée par un homicide, aucun d'entre nous ne prétendrait qu'il y ait lieu d'attendre que les députés aient décidé s'il y aurait ou non poursuite. On s'empresserait de demander à la police de mener une enquête.

Depuis lundi, la piste a eu le temps de se brouiller. Peut-être a-t-on perdu des empreintes digitales, par exemple. Puisque le chef de l'opposition a dit aujourd'hui qu'une autre infraction criminelle peut-être été commise, je suggère que l'on demande sans plus tarder à la police d'Ottawa de participer à l'enquête afin qu'on puisse faire réunir sans tarder par des spécialistes les preuves relatives à ces deux affaires. Peut-être que la police municipale d'Ottawa demandera l'aide de la police provinciale de l'Ontario, de sa direction des enquêtes criminelles et de ses laboratoires. Elle pourrait même allez jusqu'à requérir les excellents services de la Gendarmerie royale du Canada.

M. Hnatyshyn: La plupart de vos commettants ne disposent pas de câblosélecteurs.

M. Poulin: Il faudrait que ce soit des professionels qui enquêtent sur ces présumées infractions criminelles avec toute la diligence et le soin possibles.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je croyais que le député de Central Nova avait précisé très clairement que nous n'aurions aucune objection à cela. Au cas où il ne l'aurait pas fait, je rappelle à Votre Honneur que nous ne nous opposons nullement à ce qu'il accomplisse sa tâche comme il l'entend. Je suis parfaitement d'accord avec les vues exprimées par le ministre de la Justice.

M. Chrétien: Appelez la police.

M. Baker (Grenville-Carleton): Cependant, la Chambre s'est liée en adoptant la motion du député de Spadina présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. Il faudra peut-être se consulter sur les moyens à prendre, car nous avons maintenant les mains liées.

Une voix: Camouflage.

M. Baker (Grenville-Carleton): Puisque ces révélations causent de l'embarras à la Chambre, si nous pouvons être de quelque secours au ministre de la Justice et à Votre Honneur, qu'ils soient assurés de l'entière collaboration de la loyale opposition de Sa Majesté.

Des voix: Bravo!

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, cette affaire touche mes privilèges en tant que député de cette Chambre, et ceux des autres députés qui ont adopté la motion unanime aujourd'hui et que Votre Honneur aura la possibilité d'examiner plus attentivement plus tard. Compte tenu des remarques de Votre Honneur sur les limites auxquelles est astreinte cette Chambre dans ses efforts pour enquêter sur ces questions, je voudrais maintenant porter à votre attention le fait que la Chambre a adopté unanimement trois recommandations précises. Je ne vois aucune limite imposée à ces propositions particulières qui ont été adoptées à l'unanimité par tous les députés de la Chambre des communes. Je voudrais donc, par conséquent porter à l'attention de Votre Honneur, en tant que parrain d'une motion adoptée par tous les députés de cette Chambre, le fait qu'elle contient trois éléments très distincts qui, à mon avis, doivent être étudiés absolument à fond.

M. Hnatyshyn: Êtes-vous le président du caucus libéral?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je connais la motion adoptée par la Chambre aujourd'hui, et je partage également le souci qu'ont tous les députés qu'une enquête efficace ait lieu sur les faits signalés d'abord lundi dernier par le député de Central Nova et aujourd'hui même par le chef de l'opposition.

Ces faits doivent faire l'objet d'un examen très poussé. Toutefois, l'intervention d'une force policière extérieure dans les édifices parlementaires et plus particulièrement dans les locaux privés que sont les bureaux des députés, a toujours été considérée, indiscutablement, comme portant atteinte aux privilèges. Le fait de pénétrer dans ces locaux, et plus particulièrement dans les bureaux des députés, sans leur permission et leur consentement, serait considéré, d'un point de vue tout à fait fondamental, comme une atteinte aux privilèges des députés de cette Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Donc, vouloir que je m'arroge le droit d'inviter ici d'autres services policiers empiéterait à mon avis sur un privilège dont jouit la Chambre depuis longtemps.

Je pense qu'il faut éviter de confondre ces deux faits distincts. Tout d'abord, il y a l'ordre adopté aujourd'hui par la Chambre. Il peut certainement s'appliquer aux événements exposés par le député de Central Nova, mais difficilement à ceux que vient de révéler le chef de l'opposition. Ces deux cas revêtent une égale importance, ils appellent tous les deux une même enquête énergique. Je suis persuadé que les deux députés me fourniront leur concours plein et entier dans la conduite de cette enquête.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Sinon, pour reprendre ce que je disais tantôt, je m'estimerais peut-être obligé d'en informer la Chambre, parce que cela met en cause les privilèges de tous les députés. Oui, si je me voyais empêché de poursuivre cette enquête, j'en informerais la Chambre. Mais je pense qu'il n'y aura pas de difficultés de ce côté.

J'ai communiqué au député de Central Nova le résultat des premières constatations, en l'informant que nous sommes disposés à poursuivre l'affaire avec l'aide de services extérieurs si tel est son désir. Je ferai de même en ce qui concerne le chef de l'opposition dès que nous aurons pu effectuer en ce qui le concerne une vérification préliminaire. S'il y avait la moindre difficulté à obtenir le concours de l'un quelconque des députés concernés, comme les privilèges des députés sont en jeu, j'en informerai la Chambre avant d'aller plus loin.

* * *

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur un point de procédure. Le moment est peut-être mal choisi, mais je pense que la chose doit vous être soumise. Il s'agit d'une nouvelle révélation faite aujourd'hui ici même par le premier ministre, évoquée par le député d'Oshawa-Whitby dans sa question de privilège. Je veux parler du document émanant de M. John Starnes que le premier ministre avait aujourd'hui en sa possession et dont il a cité un passage.

● (1552)

A première vue, ce document semble pouvoir clarifier une question dont la Chambre a été saisie ces derniers jours. Selon le Règlement, un texte que l'on a cité en partie devrait être déposé sur le bureau de la Chambre. Pour étayer mon argumentation, j'attire l'attention de la présidence sur la quatrième édition de Beauchesne; le commentaire 159(2) se lit comme suit:

Appel au Règlement—M. McGrath

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le bureau. Cette restriction ressemble à la règle concernant la preuve devant les tribunaux, laquelle interdit à un avocat de citer des documents qui n'ont pas été déposés comme pièces justificatives. Ce principe est si raisonnable que personne ne l'a contesté. Par le passé, toute protestation faite à temps dans ce sens a été généralement admise.

Il est très possible que ce document éclaire cette question dont la Chambre est saisie et que le solliciteur général a officiellement portée à son attention vendredi dernier.

De plus, monsieur l'Orateur, je vous renvoie aux allusions à une lettre qui se trouve dans la déclaration assermentée qui a été mentionnée au cours de la période des questions d'aujourd'hui et d'hier, allusions que le solliciteur général a faites à la Chambre en répondant à des questions. La déclaration assermentée a été déposée auprès de la commission d'enquête du Québec. On y mentionne une lettre échangée entre celui qui était alors directeur général des services de sécurité et le solliciteur général. On a souvent mentionné cette lettre, comme vous pourrez le constater à la lecture du compte rendu.

Cette lettre a fait l'objet de questions et je prétends qu'elle satisfait clairement à l'interprétation donnée à ces questions par Beauchesne et par notre Règlement. Je prétends respectueusement que le solliciteur général, qui a déjà accepté de déposer cette lettre à la commission fédérale d'enquête, la Commission McDonald, devrait être obligé en vertu du Règlement, des traditions et des pratiques de la Chambre de déposer également cette lettre sur le bureau de la Chambre.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce rappel au Règlement, il me semble évident que le premier ministre, dont il a été question, devrait être présent pour que l'on puisse régler définitivement cette question. Cependant, je voudrais dire qu'il n'a pas semblé à ce moment qu'il ait dit explicitement qu'il citait un document.

Une voix: Oui, il l'a mentionné.

M. Lang: Les députés ont sans doute, tout comme moi, lu les mots dont il est question dans le journal de ce matin, et peut-être que c'est ce document qui a été cité.

M. l'Orateur: Comme je me suis toujours efforcé de le faire auparavant, je vais me conformer à la pratique qui veut que l'on invite les représentants du gouvernement, à examiner le compte rendu des débats aujourd'hui afin de déterminer ce que le premier ministre a réellement dit et ensuite nous continuerons l'argumentation pour décider si, d'après la procédure, il a effectivement cité un document.

Les conditions régissant la production de documents sont claires et font l'objet de définitions très précises; si les conditions sont remplies, je suis sûr qu'il sera très facile de le savoir immédiatement. Par conséquent, j'invite les députés des deux côtés de la Chambre qui s'intéressent à la question à examiner la transcription d'aujourd'hui et à reprendre la discussion lundi, comme je le ferai moi-même, et nous verrons si les conditions justifient la production du document, conformément aux traditions de la Chambre.

[M. McGrath.]

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, pourriez-vous également vérifier avec les bandes vidéo?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je dois dire que le député d'Edmonton-Centre est très près de la vérité en disant que nous avons aussi un hansard électronique. Cependant, ce n'est pas pour cela que je prends la parole.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé s'il peut aviser la Chambre des travaux prévus pour le reste de la journée et des intentions du gouvernement pour lundi et les jours suivants.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, pour le temps qu'il reste à la Chambre cet après-midi, nous continuerons l'étude en troisième lecture du projet de loi C-3 intitulé: Loi portant réorganisation d'Air Canada. Si nous terminons la troisième lecture aujourd'hui, nous continuerons avec le bill C-8 intitulé: Loi modifiant le Code canadien du travail. Lundi, en matinée, nous devrions normalement procéder à l'étude du bill C-5 intitulé: Loi modifiant la Loi électorale du Canada et, lundi soir, avec le bill C-11 du ministre des Finances, projet de loi modifiant le droit fiscal. Monsieur le président, en ce qui a trait au travail pour les journées suivantes et le reste de la semaine, tout dépendra de la durée du débat sur le bill C-11. Nous devrions être en mesure d'informer les leaders de l'opposition à la Chambre à ce sujet au cours de la journée de lundi prochain.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN

DÉPÔT DU RAPPORT «GENS D'ACTION»

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, des exemplaires de «Gens d'Action», rapport très important sur l'action volontaire adressé au gouvernement du Canada par le Conseil consultatif canadien.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT DE RAPPORTS SOUMIS AU DIRECTEUR

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 17(2) de la loi anti-inflation, je dépose aujourd'hui dans les deux langues officielles des exemplaires des rapports soumis au directeur par la Commission de lutte contre l'inflation.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée, sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 149, 195, 205 et 295.

[*Texte*]

LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES

Question no 149—**M. MacKay:**

1. Le ministère des Approvisionnements et Services accorde-t-il des concessions de distributrices automatiques dans des bâtiments du gouvernement et, dans l'affirmative, quelles sont les modalités suivies?

2. Des sociétés ont-elles obtenu des contrats à *a*) Halifax, *b*) Moncton, *c*) Montréal, *d*) Québec, *e*) Toronto, *f*) St. Catharines, *g*) Hamilton, *h*) Sault-Sainte-Marie, *i*) Winnipeg, *j*) Regina, *k*) Calgary, *l*) Edmonton, *m*) Vancouver et, dans l'affirmative, quel sont le nom de la société en cause et les détails du contrat?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Non.

2. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES BREVETS ET D'EXPLOITATION

Question no 195—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Judd Buchanan (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): En ce qui concerne la Société canadienne des brevets et d'exploitation. 1.

	Total	Fonctionnaires à la retraite
	1	1
2. a)	$24,727	16,000
b)	4,082	Nil

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Question no 205—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Bureau du directeur général des élections et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Un fonctionnaire non à la retraite.

2. *a*) $4,150: *b*) $12,000. Aucune des personnes impliquées n'étaient des fonctionnaires à la retraite.

NOTE: Les réponses à la Partie I et II *b*) se rapportent au Commissaire nommé par le Directeur général des élections en vertu du paragraphe 70(4.1) de la Loi électorale du Canada.

LE BUREAU DES DIRECTEURS GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS—LES EMPLOYÉS OBTENUS DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

Question no 295—**M. McKenzie:**

1. Le Bureau du directeur général des élections a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve, et dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Bureau du directeur général des élections n (i) 1975 (ii) 1976?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. *a*) (i) Néant. (ii) Néant. (iii) Néant. (iv) Néant. (v) 2—1975; 9—1976; (vi) 2—1976. (vii) Néant. (viii) Néant. (ix) Néant. (x) Néant. *b*) Sans objet.

2. Budget des dépenses principales.

3. *a*) 1975 Ontario $6.89—1976—$5.87; 1976—Québec $6.70. *b*) Aucune information disponible. *c*) (i) Ontario, $4,234.04; (ii) Ontario, 9,242.21; Québec, $2,790.41.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Généralement, on nous fournit à l'avance la liste des questions auxquelles il sera répondu. Je pense que le secrétaire parlementaire aurait dû nous les communiquer il y a environ une demi-heure.

M. Hnatyshyn: Nous venons juste de les recevoir.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire que nous avons pris la bonne habitude de transmettre les réponses à ces questions auxquelles nous répondons le jour même. C'est sans doute par inadvertance que l'honorable député aujourd'hui n'a pas reçu sa . . .

[*Traduction*]

M. Paproski: Il n'y a pas de traduction.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, tout ce que je dis, c'est que le député est maintenant en possession de ces réponses. D'habitude nous fournissons à l'avance la liste des questions auxquelles on répond. C'est par inadvertance qu'elle a été retardée aujourd'hui. Nous en sommes désolés et je tiens à assurer au député qu'à l'avenir nous l'aurons à l'avance.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous êtes un homme honorable.

M. Pinard: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Air Canada

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI D'AIR CANADA DE 1977

MESURE PRÉVOYANT LA RÉORGANISATION D'AIR CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 novembre, de la motion de M. Lang: Que le bill C-3, concernant la réorganisation d'Air Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que vous trouverez mes commentaires aussi provoquants que ceux que nous avons déjà entendus cet après-midi, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont sans importance, surtout pour les gens que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Je tiens à assurer à la Chambre que je n'ai pas l'intention de retarder inutilement la progression du bill C-3, mais j'aimerais faire quelques brefs commentaires.

Je crois nécessaire d'insister sur les remarques que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a faites hier soir lorsqu'il a entamé le débat en troisième lecture sur le bill d'Air Canada en parlant de la nécessité bien réelle d'améliorer les services à l'aéroport international d'Edmonton pour permettre d'atteindre les objectifs de ce bill. Après tout, nous nous préoccupons tous de l'amélioration de la gestion d'Air Canada et de son service aérien mais ce sont là des préoccupations inutiles si l'on ne cherche pas en même temps à améliorer le service offert aux voyageurs lorsqu'ils sont à terre, surtout à Edmonton, afin de mettre un terme aux encombrements qui se produisent dans cet aéroport.

● (1602)

J'admets que la réorganisation d'Air Canada revêtira une importance considérable pour le public voyageur du pays. Ayant énormément voyagé en avion au cours de ma carrière parlementaire, semblable en cela, j'en suis sûr, à un bon nombre de mes collègues à la Chambre, il m'apparaît nécessaire de souligner que si l'on n'améliore pas les services au sol afin de les harmoniser avec la vitesse croissante à laquelle les passagers sont transportés, la politique de transport aérien n'a que peu de sens, particulièrement en ce qui a trait à l'Ouest du Canada.

Je vous assure, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas uniquement le présent qui m'inquiète, mais aussi l'avenir. Il est clair que l'Ouest est en passe de devenir une force économique de premier plan au Canada. Le centre du pouvoir économique se déplace vest l'Ouest. C'est l'Ouest et, particulièrement le nord de l'Alberta à cause de sa position de porte vers le Nord, qui sera la base d'un avenir économique fort et stable pour le Canada. Comme le juge Hall l'a récemment dit:

Il ne serait pas exagéré de dire que l'Alberta, porte vers le Nord, constitue aujourd'hui le cadre idéal d'un nouveau «grand défit».

Si c'est vrai pour les services ferroviaires, que le juge Hall a étudiés en détail, c'est d'autant plus vrai pour les services aériens à l'aube de cette ère nouvelle. La réduction des crédits alloués par le Conseil du Trésor pour certains travaux d'amélioration ou d'expansion aura des conséquences profondes pour le public voyageur, et particulièrement pour les utilisateurs de l'aéroport international d'Edmonton. De telles mesures n'inquiètent pas uniquement les députés de la région d'Edmonton, mais aussi les députés représentant des électeurs qui utilisent en nombre croissant l'aéroport desservant le nord de l'Alberta. En fait, nous avons l'assurance, donnée par une autorité comme le directeur général de la Commission des services aériens de la région d'Edmonton, M. Allan Bleiken, que le nombre des passagers utilisant l'aéroport d'Edmonton passera sous peu de 1.2 million plus de 2 millions par an.

Les crédits étant passés de 28 millions à 5.6 millions de dollars, on apportera seulement les améliorations strictement nécessaires à l'aéroport d'Edmonton, puisque ces 5.6 millions ont été affectés aux améliorations secondaires, comme le stationnement et la consigne. Même si ces améliorations sont elles aussi importantes, elles ne résoudront en rien le problème central à l'aéroport d'Edmonton, car il faudrait modifier la structure afin d'agrandir les portes et de faire passer à la douane les voyageurs à destination des États-Unis. Dans une lettre qu'il m'a envoyée récemment, M. Bleiken écrivait:

La décision du Conseil du Trésor causera de graves problèmes de service aérien pour les citoyens d'Edmonton et les visiteurs.

La décision de réduire le budget après qu'on eut promis à maintes reprises d'agrandir les locaux à Edmonton, justement à cause du nombre accru de voyageurs dans la région, a été prise de façon péremptoire et s'accorde mal avec le besoin d'améliorer les services de transport de façon à faciliter l'expansion économique de l'Ouest, surtout en Alberta.

L'expansion structurelle de l'aéroport permettrait à Edmonton de recevoir les gros 747 et les 10-11 qui commencent à desservir l'Alberta dans le cadre de l'ensemble du réseau de transport dans l'Ouest. Comme on peut le voir maintenant que de gros avions utilisent un aéroport conçu pour des petits jets et doté de services mis au point dans les années 50, même si l'aéroport a été ouvert au début des années 60, les installations de l'aéroport sont démodées. Selon moi, nous devons maintenant demander au ministre s'il songera à reparler de la question au Conseil du Trésor. Il faut réévaluer les raisons invoquées pour restreindre les dépenses, notamment l'expansion qu'ont connue d'autres aéroports, surtout Calgary et Mirabel, et qui a accaparé l'argent qui aurait pu autrement être affecté à Edmonton.

Il pourrait être utile, à mon avis, monsieur l'Orateur, que je lise un extrait d'une lettre que j'ai reçue d'un distingué citoyen d'Edmonton, M. Robert Matheson, un ancien conseiller de cette ville. Il a décidé de ne pas se présenter aux dernières élections municipales, il écrit donc comme citoyen ordinaire qui a toutefois de l'expérience et des connaissances concernant les questions de transport qui touchent Edmonton. Il écrit:

J'ai toujours été de ceux qui prônaient le plus la modération dans toutes les dépenses gouvernementales, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral; mais la décision du ministère fédéral des Transports de ne pas terminer les installations minimales qui pourraient fournir à Edmonton un moyen de transport absolument essentiel, compte tenu qu'Edmonton est la porte d'entrée du Nord, le siège et le centre d'une vaste expansion industrielle et la ville où auront lieu les jeux du Commonwealth de 1978, est sans aucun doute inopportune, injuste et tout à fait discriminatoire.

Quand on se rend compte que l'Alberta enrichit le Trésor fédéral de milliards de dollars grâce à l'exploitation de ses ressources naturelles, et le produit tiré des ressources naturelles de n'importe quelle autre province du Dominion n'a jamais été imposé de la même façon et dans une telle mesure, on comprend pourquoi il y a de plus en plus d'opposition au gouvernement fédéral dans tout le pays.

Les dépenses considérables et inconsidérées qu'a faites le ministère des Transports pour des projets comme Mirabel et le nouvel aéroport de Toronto qu'on se propose de construire, ne devraient pas avoir pour conséquence que l'on ignore complètement les demandes légitimes et raisonnables ainsi que les besoins de la capitale de l'Alberta.

Je voulais que la Chambre soit au courant de cette lettre, monsieur l'Orateur.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député me permettrait de lui poser une question?

M. Roche: Quand j'aurai fini mon discours, monsieur l'Orateur.

M. Stanfield: Arrêtez de nous terroriser, Otto.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, je laisse là la question d'agrandir l'aéroport international d'Edmonton pour mieux desservir les voyageurs de l'Ouest. Le deuxième argument que je veux faire entendre à la Chambre concerne le prédédouanement. La question a été plusieurs fois signalée au ministre et à son collègue, le ministre du Revenu national (M. Guay). Je voudrais rendre hommage à l'ancien ministre du Revenu national, actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin). En sa qualité de ministre du Revenu national, elle a apporté de légères améliorations en autorisant des heures supplémentaires pour les fonctionnaires des douanes qui s'occupent des passagers à destination d'Edmonton en provenance du Pacifique. Je souhaite lui rendre grâce de cette amélioration. Je dois ajouter que cette amélioration est intervenue à la suite de fortes pressions exercées par les voyageurs d'Edmonton.

● (1612)

M. Paproski: Et par les députés d'Edmonton.

M. Roche: Abordons maintenant la question de fournir un service de prédédouanement à l'intention des passagers, embarqués à Edmonton, qui se rendent régulièrement aux États-Unis et qui souhaitent éviter l'inconvénient, surtout depuis l'ouverture de l'aéroport de Calgary, d'avoir à descendre d'avion en Alberta pour les formalités de la douane avant de reprendre la route des États-unis. L'argument invoqué, selon lequel les changements structurels nécessaires aux installations de prédédouanement à l'aéroport d'Edmonton coûteraient très cher, est contestable.

Afin de savoir combien il faudrait dépenser pour les installations de prédédouanement, j'apporte le témoignage de M. H. L. Morrison, ingénieur conseil, mais je vais les résumer en une ou deux phrases. M. Morrison dit que le gouvernement pourrait entreprendre des projets de moindre importance à l'aéroport d'Edmonton sans déroger à sa politique générale d'austérité, afin de fournir aux voyageurs les services qu'ils sont en droit d'attendre. M. Morrison écrit:

Je refuse de croire qu'il soit impossible d'assurer un service de prédédouanement qui donne satisfaction sans modifier sensiblement l'aéroport.

Autrement dit, le gouvernement pourrait, dans le cadre de sa politique d'austérité, tenir bientôt ses promesses au sujet du prédédouanement sans reprendre l'argument selon lequel il est impossible d'installer un service de prédédouanement à Edmonton avant que les restrictions n'aient été levées et qu'on puisse dépenser davantage d'argent.

M. Paproski: Avant les prochaines élections.

M. Roche: Je pense que nous devrions tenir compte de l'accord bilatéral de 1974 entre le Canada et les États-Unis qui prévoyait la mise en place d'aménagements pour le prédédouanement, à Edmonton et à Calgary. Je souligne que ces aménagements n'ont pas été mis en place comme il était prévu dans cet accord.

M. John Barry, président de la Chambre de commerce d'Edmonton a fait remarquer:

Les voyageurs se rendant d'Edmonton et de Calgary aux États-Unis sont très gênés par l'absence d'aménagements de prédédouanement.

A mon avis, si des aménagements structuraux permanents ne peuvent être mis en place, il faudrait alors prévoir de construire des bâtiments provisoires afin que le public qui viendra assister aux Jeux du Commonwealth d'Edmonton, en 1978, puisse être servi plus rapidement et que le trafic vers l'aéroport d'Edmonton soit accéléré. Mais en demandant que l'on améliore sans tarder l'aéroport international d'Edmonton, je ne pense pas seulement au confort des voyageurs. Cette question est centrée sur un impératif économique—et si le ministre désire donner suite à la question, j'espère qu'il écoutera jusqu'au bout l'instance que je présente ici au sujet de l'aéroport d'Edmonton—il est impératif d'améliorer les services de transport qui sont un des facteurs essentiels du développement économique, pour le bénéfice de l'Ouest tout entier et par là, du Canada.

Ce n'est pas par chauvinisme, mais dans l'intérêt national que j'en parle. Si nous voulons sauver le Canada dans le cadre d'une confédération renouvelée, il faut donner plus de place au développement régional, et on ne peut le faire dans un pays aussi étendu sans améliorer les transports. Les améliorations à apporter à l'aéroport international d'Edmonton font partie de ces changements institutionnels qui inaugureront une nouvelle étape dans la vie économique du Canada, où l'Ouest jouera le premier rôle. Par conséquent, j'aimerais dire en conclusion que, parmi les propositions faites pour améliorer Air Canada, il faudrait inclure non seulement la réorganisation dont nous avons parlé dans le débat à propos de ce bill, mais également tenir compte des besoins physiques des voyageurs qui empruntent l'avion ainsi que du rôle qu'Air Canada peut jouer pour maintenir l'unité du Canada.

Enfin, s'il faut que nous évitions d'engager à présent de grosses dépenses, certains changements structuraux à l'aéroport d'Edmonton, ainsi que la mise en place immédiate d'aménagements de prédédouanement peuvent se faire à mon avis, avec des moyens ne dépassant pas les limites que nous imposent les mesures d'austérité du gouvernement et qui faciliteront tout de même la vie des voyageurs.

M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si je ne m'abuse, le député était disposé à répondre à une question, et j'en reviens au point où je voulais la poser. Je le fais en temps que représentant de l'Ouest qui a mené une lutte longue et ardue pour obtenir bien des avantages à cette région, et qui a un bilan de réalisations assez remarquable à cet égard, même en ce qui concerne les mesures que j'ai personnellement requises, notamment dans le domaine des céréales, comme les wagons-trémies, le système de double prix du blé, et ainsi de suite.

Air Canada

Je veux parler de la citation du correspondant du député au sujet d'installations dans d'autres endroits. J'espère que le député me dira qu'il n'approuve pas ce genre de comparaisons d'une région à l'autre sur lesquelles on s'appuie pour formuler des plaintes de nature séparatiste. J'espère qu'il me dira également qu'en répondant à son correspondant, il lui signalera l'ouverture récente de l'aéroport de Calgary, qui a coûté quelque 130 millions de dollars, et lui précisera que cela constitue un plus gros investissement, par habitant par province, que l'aéroport de Mirabel pour la province de Québec.

M. Roche: Le ministre a tiré des conclusions exagérées de la citation qu'il a, je dois dire, mal interprétée. En effet, mon correspondant m'a signalé avec raison que l'on s'était engagé il y a quelque temps à agrandir l'aéroport d'Edmonton, mais que le projet est maintenant reporté parce qu'on a dépensé plus que prévu pour d'autres aéroports en raison de l'inflation—par la faute du gouvernement, qui n'a pas su enrayer l'inflation dans le pays—ce qui n'est guère une bonne politique à suivre si l'on veut renforcer la confédération, question qui est au cœur de bien des discussions à la Chambre. J'enverrai une lettre très détaillée à mon correspondant et lui ferai part de la réponse du ministre.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, ce bill, et certaines modifications qu'il propose, a un certain air de vraisemblance qui dissimule quelque peu son absurdité fondamentale et nous fait oublier que c'est une mesure tout à fait inutile et qui va dans la mauvaise direction. Au fil des ans, j'ai connu bien des ministres des Transports et chacun d'entre eux, à sa façon, s'est avéré encore plus raté que son prédécesseur. Ce n'est pas que les ministres des transports que j'ai connus au cours des ans aient fait exprès d'être des ratés ou qu'ils aient cherché volontairement à ne rien faire de bien, ni qu'ils aient eu l'impression que ce qu'ils faisaient leur apporteraient une gloire immortelle et que l'histoire se souviendrait d'eux avec gratitude. Ils font fausse route et ne tiennent pas compte de la nature fondamentale des transports dans un pays comme le nôtre. Il ne faut pas envisager le transport au Canada sous l'angle de la rentabilité et de l'efficacité. Je ne veux pas dire qu'il faille négliger ces questions. Elles sont importantes. Ce qu'il ne faut pas oublier, et je dois dire avec regret que les anciens conservateurs le savaient mais que les nouveaux paraissent l'oublier, que les transports dans notre pays, plus que dans tout autre pays occidental, ont servi à unir et à relier notre pays.

● (1622)

Nous entendons dire qu'il faut faire ceci ou cela, supprimer cet embranchement, que celui-là n'est pas rentable, etc. Mais ce faisant, on effrite les liens qui maintiennent la Confédération. Bien des gens affirment qu'il y a déjà 100 ou 110 ans que l'on avait promis le chemin de fer à la Colombie-Britannique, que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau sont en vigueur depuis longtemps et qu'il a fallu verser des subventions aux Maritimes pour obtenir leur consentement. Cependant, le débat se poursuit. Aucune autre question dans l'histoire canadienne n'est restée à l'ordre du jour comme celle des transports.

[M. Lang.]

J'ai fait ces commentaires en guise d'entrée en matière. Je ne m'en prends pas au ministre des Transports (M. Lang). Certains l'accusent d'être plutôt froid. Je doute qu'il essaie de modifier cette impression. C'est un homme intelligent qui veut accomplir ce qui lui paraît raisonnable dans ce domaine. Je ne prétends pas non plus que ce que je vais proposer soit totalement acceptable. J'invite le ministre à quitter la voie où l'ont poussé des éléments conservateurs de notre pays.

M. Friesen: Au sens large.

M. Saltsman: Au sens strict et au sens large, et je vais en citer un de la première catégorie. Il est regrettable que les libéraux, dont les politiques avaient été remarquables tant qu'ils ont emprunté les idées des néo-démocrates, changeait soudain d'avis et empruntent à des éléments qui ne seront pas aussi profitables pour notre pays. Je le dis avec un certain sérieux car les transports sont importants. Faute de temps je ne pourrai pas traiter le sujet en détail, mais je voudrais toutefois aborder des concepts comme la concurrence, les monopoles, la propriété d'État, l'efficacité, le profit, et d'autres encore.

Je désire exposer le fond de mon argumentation. J'ai déjà avancé un principe de base, soit que les transports ne sont pas un service comme les autres. Ils cimentent le pays et nous devons envisager la question sous cet angle. Je vous prouverai tout à l'heure que même le débat au sujet de l'efficacité et de la rentabilité des transports n'y change rien. C'est uniquement en instituant un monopole que nous pourrons avoir un réseau de transport qui unira le pays. On ne peut y arriver par le biais de la concurrence. La concurrence, c'est très bien dans le cas des magasins Mac's Milk. Toutefois, cela n'est pas pratique pour les chemins de fer, les avions et les autobus. Ce dont ce pays a le plus besoin en matière de transports, c'est de coordination, de planification et d'économie et non de l'inefficacité et du gaspillage engendrés par la concurrence.

Quand il s'agit de services ferroviaires ou aériens, la concurrence signifie tout simplement que les transporteurs privés accaparent les secteurs rentables et les transporteurs publics, les autres. Ils endossent ce qu'on appelle la responsabilité publique. Le problème, c'est que ça ne va pas du tout. Il y a bien assez de concurrence dans le secteur des transports sans cette stupide guerre civile entre les différents modes de transport. Il y a concurrence à l'échelle internationale grâce aux transporteurs internationaux. Notre pays est trop petit pour être le théâtre d'une concurrence interne meurtrière. A une époque où nous préconisons les économies d'énergie, il est ridicule que des avions volent à moitié vides et que deux compagnies aériennes se disputent le privilège douteux de répandre le plus de fumée d'un bout à l'autre du Canada. J'admets qu'un monopole ne satisfera pas tout le monde. Il y aura des inconvénients.

Certains diront peut-être que grâce à la concurrence, les hôtesses sont plus jolies et plus polies et que la ration de gin est plus généreuse. Voilà un argument lamentable, quand il s'agit d'un réseau de transport national. Si vous étudiez la triste histoire des transports dans notre pays, vous verrez que tout le système de transport aérien a été saboté à cause d'exigences de ce genre.

Les lignes aériennes Trans-Canada, qui ont précédé Air Canada, étaient une excellente société aérienne, une des meilleures. Elle était efficace et rentable à une époque où personne ne voulait s'en occuper. Cependant, une pareille situation ne nous plaît pas au Canada. Comme les hommes d'affaires ne pouvaient supporter qu'une entreprise d'État fonctionne bien, ils ont donc entrepris systématiquement de la détruire. J'accuse le monde des affaires au Canada d'avoir détruit les transports aériens au pays. Ce sont les hommes d'affaires qui se sont servis des lignes aériennes et qui ont portées des plaintes ridicules concernant le service. Ils ont prétendu qu'ils devaient avoir le choix. Que leur importe! Ils déduisent leurs dépenses de leur revenu aux fins de l'impôt. Ils ont parlé d'efficacité et de rentabilité, et ils n'en ont pas moins détruits les transports aériens au Canada par des plaintes stupides au sujet de canapés trop secs et de gin trop faible. C'est pourquoi nous avons des lignes aériennes qui se font concurrence dans notre pays.

Nous avions une ligne aérienne qui était la meilleure dans son genre et nous lui avons créé une rivale. Nous ne pouvions supporter notre prospérité et nous avons détruit notre propre créature. Sur la question de la propriété publique, les gouvernements libéraux et conservateurs voient exactement du même œil. C'est très commode.

Des voix: Oh, oh!

M. Saltsman: Quand il est question d'entreprise privée, la main sur le cœur, ils disent que c'est là la solution. C'est ce que les libéraux ont toujours fait. Les conservateurs devraient être plus avisés. Sir John A. Macdonald aurait honte d'eux. Je le dis à regret. Pourquoi ont-ils créé de la concurrence à Air Canada? Pour commencer, le gouvernement a coupé les fonds à la TCA. Ce n'est qu'après l'arrivée de la concurrence qu'on lui a permis de prendre de l'expansion et d'acheter des appareils convenables. Nous avions tout ce qu'il fallait pour établir le meilleur réseau de transport aérien. La concurrence a eu pour résultat de faire augmenter les coûts et de réduire le service. L'homme d'affaires était heureux parce qu'il pouvait menacer d'emprunter une autre ligne. Quel prix énorme a dû payer le pays pour satisfaire des réclamations aussi stupides. Pendant combien de temps une personne est-elle à bord d'un avion? D'habitude, à peu près une heure. Si le café n'est pas tout à fait aussi bon qu'il le devrait, la belle affaire! Je ne prends pas l'avion pour boire du café.

Le ministre veillera, je le sais, à faire franchir au bill toutes les étapes voulues. C'est là sa responsabilité, bien que je ne sache pas ce qu'il en pense personnellement. Il s'agit d'un bill émanant du gouvernement et le ministre accepte la responsabilité qui lui incombe de le piloter à la Chambre. Je lui demande de penser à ce que je dis. Quel avantage a le régime de propriété publique? Je n'en vois aucun en particulier. Le sujet ne m'a jamais obsédé. Je n'ai pas à faire valoir d'idéologie prônant que le régime de propriété publique est meilleur que le régime de propriété privée ou l'inverse. Je dirai que la nature de ce mode de transport, le besoin de conserver l'énergie, la nécessité de planifier et d'examiner les sommes énormes que le gouvernement dépense pour la construction d'aéroports et d'infrastructures, sont autant de motifs d'établir un monopole.

La concurrence dans les transports aériens internes est chose ridicule. La concurrence sur le plan international suffit. On ne peut avoir une ligne aérienne efficace si on lui coupe les moyens de fonctionner. Les vols d'avions à moitié vides ne constituent pas une utilisation efficace des ressources. Pour être efficaces, c'est-à-dire, rentables comme le disent certains de mes amis, les transports aériens doivent être monopolisés. La question qui se pose au sujet du régime de propriété publique ne découle pas d'un avantage inhérent à ce régime, mais c'est plutôt celle de savoir à qui attribuer le monopole. On peut dire que le monopole en matière de transports est l'unique façon de procéder. Si on accepte cette assertion, il faut ensuite se demander à qui on va attribuer le monopole. À une entreprise privée peut-être. Je crois que ça marcherait. Nous l'avons fait pour Bell Canada. On pourrait le donner au gouvernement puisque c'est lui qui finira par cautionner l'entreprise privée de toute façon. Si l'entreprise omet de faire certaines choses dans l'intérêt public, on demande alors au gouvernement de s'en charger.

● (1632)

J'ai trouvé très intéressante l'intervention du député de York-Simcoe (M. Stevens) hier, et quand il a eu terminé, je lui ai posé une question. Il voulait qu'Air Canada soit rentable en quelque sorte et je lui ai demandé: Que faites-vous des petites localités où ce n'est pas rentable? Il a répondu: On donne des subventions. C'est certes la pire sorte d'illusion, que les subventions viennent de l'extérieur ou de l'intérieur. Les subventions externes risquent de coûter plus cher à la longue, car c'est le gouvernement, en l'occurrence, qui accorde les subventions, et il cherche à prouver qu'elles sont inutiles, alors que ceux qui les demandent ont certes tendance—je ne dirai pas qu'ils tripotent leurs livres; ce sont des gens honnêtes—à faire valoir le mieux possible leurs besoins et à attirer l'attention sur leurs difficultés. On se retrouve donc avec deux bureaucraties prêchant chacune pour sa paroisse et cherchant à prouver que l'autre a tort. Mais avant que la chose puisse se décider, elles doivent comparaître devant une troisième bureaucratie qu'on appelle la Commission des Transports.

Nous en viendrons un jour à l'étatisation, non pas parce que quelqu'un se rendra aux arguments des sociaistes, mais parce que les gens vont se fatiguer de tout ce gâchis, d'entendre tout ce beau monde se disputer, comme dans le cas de la compagnie de téléphone Bell, les uns voulant hausser les taux et les autres les réduire, les hommes politiques s'interposant entre les uns et les autres, et la commission s'efforçant de les départager.

Les gens vont abandonner, en désespoir de cause, et déclarer: Pour l'amour du ciel, que le gouvernement étatise cette entreprise et qu'il nous débarrase de tous ces avocats, de tous ces comptables, de tous ces bureaucrates, de tous ces ordinateurs, et particulièrement de tous ces intrants, extrants et analyses régressives auxquels personne ne comprend rien. Ils voudront que les choses marchent ainsi. Alors, le socialisme s'implantera en douceur, sans faire de bruit, et pour toutes sortes de raisons.

Une voix: Oui, et il vont aussi nationaliser les entreprises de nettoyage à sec.

M. Saltsman: En fait, j'aimerais parfois qu'on le fasse; cela me tirerait d'affaire. Une bonne part de cette illusion à propos de la rentabilité est d'ordre idéologique et j'ai l'impression qu'elle répond aux besoins idéologiques de certaines personnes, bien gentilles par ailleurs. Elles prétendent que lorsque la rentabilité sert à mesurer le succès d'une entreprise, alors ça marche toujours, même s'il faut s'empresser d'ajouter que pour servir l'intérêt public, il faut des subventions énormes, ce qui aboutit au problème de savoir comment répartir ces subventions.

Rappelons l'expérience que j'ai eue du CN et du CP. Le Parlement du Canada jugeait, à juste titre, que les services-voyageurs étaient menacés et que nous devrions faire davantage pour les rétablir. Les comités d'une législature après l'autre l'ont recommandé dans le cas du CP comme du CN. Il est intéressant de noter quelles ont été les conséquences. Si vous allez à la gare Union à Toronto, excellent exemple, et consultez le tableau des services-voyageurs, vous constatez que le CP en compte trois partant de Toronto. Tous les autres, et il y en a des douzaines, sont assurés par le CN. Et pourquoi? Parce que le CP appartient à des intérêts privés, bien sûr. D'aucuns prétendent que le CP est un parfait exemple du succès de l'entreprise privée, que l'entreprise publique, dont le CN, est un désastre.

Bien sûr que le CP réussit: il se soustrait à ses responsabilités comme transporteur de passagers. Cette société peut donc se consacrer entièrement au transport de marchandises. Le Canadien National, par contre, c'est-à-dire la compagnie que nous subventionnons, est aux prises avec des considérations d'ordre social. On prétend que toute entreprise dans laquelle le gouvernement joue un rôle n'est pas rentable. Le Canadien National doit desservir des régions que le Canadien Pacifique peut laisser de côté pour la bonne raison que ce n'est pas une opération rentable. D'aucuns prétendent que le Canadien National néglige certaines régions également. C'est que cette société commence elle aussi à être obsédée par la notion de rentabilité, ce qui est normal. C'est là une application de la loi de Gresham sur la monnaie.

M. Whittaker: Vous allez un peu loin.

M. Saltsman: Je suis heureux de voir qu'au moins un député connaît la loi de Gresham. Peut-être constatera-t-il qu'après tout, il ne la comprend pas du tout une fois que je la lui aurai expliquée. Il s'agit d'une loi très simple. Selon cette loi, la mauvaise monnaie chasse la bonne. Si vous mettez de la mauvaise et de la bonne monnaie ensemble . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je demande au député de ne pas dérailler.

Des voix: Oh, oh!

M. Saltsman: J'ai entendu ce conseil. Lorsque l'éminent personnage qui assume le rôle de président de la Chambre me dit de ne pas dérailler, je l'écoute avec beaucoup d'attention et de respect, tant pour les questions de procédure que pour les considérations qui sont purement d'ordre pratique.

Une voix: Il peut aussi vous couper le sifflet.

M. Saltsman: Oui, il a aussi le droit de nous couper le sifflet. Cela fait partie des privilèges liés à ses hautes fonctions.

[M. Saltsman.]

Il n'est pas mauvais de détendre de temps en temps l'atmosphère au cours d'une discussion sérieuse, mais il nous faut revenir à l'idée que j'étais en train d'exposer à la Chambre.

Nous avons étudié la société Telesat, au moment de sa création, à l'époque où l'honorable Eric Kierans était ministre des Communications. Le projet original soumis à un comité de la Chambre des communes faisait de Telesat une troïka. Les troïkas étaient très à la mode à ce moment-là, une troïka étant composée de trois chevaux attelés à une calèche russe et courant tous les trois dans des directions différentes. Personne n'a jamais su ce qu'il advenait de la calèche—si elle partait en trois morceaux ou si elle restait entière. La troïka en question devait comprendre le gouvernement, comme troisième partenaire, détenant le tiers des actions, les sociétés de communication et le public détenant respectivement les deux autres tiers.

Le gouvernement prenait tous les risques. C'était lui qui en principe fournissait les capitaux et qui décidait des tarifs—il ne s'agissait pas d'une entreprise publique—mais il n'avait droit qu'à un tiers des actions. J'avais dit à l'époque qu'on ne lancerait jamais ces actions sur le marché, car pourquoi diable aurait-on besoin d'actionnaires privés dans une entreprise comme celle-là? Il était assez logique d'inviter à y participer les transporteurs publics puisqu'ils allaient en être les utilisateurs, et on pouvait toujours prétendre qu'ils possédaient une certaine technologie dont ils pourraient faire profiter l'entreprise. La chose pouvait donc se justifier dans une certaine mesure. Mais nous ne connaissons que des ennuis avec cette entreprise.

Ses dirigeants s'adressent au Parlement. Certains ne veulent pas de la participation de Bell—en soutenant que la participation de cette dernière crée un conflit d'intérêts, et il y a effectivement conflit d'intérêts. Il n'y a jamais eu de bonne raison d'inviter les transporteurs publics à y participer. S'ils ont de bons conseils à donner, qu'on les embauche. Si l'on voulait payer leurs honoraires, ils seraient très heureux d'offrir leurs conseils. Et s'ils ne voulaient pas le faire, il y a d'autres entreprises de communications qui seraient heureuses de le faire. Aussi pourquoi les faire participer à l'entreprise et pourquoi compliquer les choses en adoptant des objectifs mixtes?

La folie de l'entreprise se résume simplement à ceci: ils prétendent que l'entreprise ne serait peut-être pas rentable. Comment pourrait-elle ne pas être rentable? Car si l'entreprise devient déficitaire, le gouvernement n'a qu'à autoriser une hausse des tarifs. Voilà pourquoi elle sera toujours rentable. Sa rentabilité ne le céderait qu'à celle de la station de télévision de lord Thomson. C'est une véritable planche à billets. Le gouvernement doit veiller à ce qu'elle ne devienne pas déficitaire et c'est lui qui décide des tarifs, C'est comme Bell. Comment ne ferait-elle pas de profits? A quelle autre compagnie de téléphone s'adresser si l'on n'en est pas satisfait? Quant elle ne fait plus de profits, elle s'adresse tout simplement à la Commission des transports et lui ouvre ses livres dans la mesure où elle a bel et bien une comptablité, en lui disant qu'elle devient déficitaire et qu'il faut hausser les tarifs. Ce serait une entreprise privée à risques élevés. Par exemple, les gens pourraient cesser d'utiliser le téléphone.

● (1642)

J'insiste sur ce cas, monsieur l'Orateur, pour faire comprendre ce que je pense de la situation ridicule de toutes ces institutions qui sont des monopoles naturels, qui n'ont pour objet que de servir le public, qui relient les différentes parties du pays et sur lesquelles vous ne pratiquez pas le contrôle ordinaire de la rentabilité et de la concurrence.

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) invoque le règlement.

M. Friesen: Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) m'autorise-t-il à poser une question?

M. Saltsman: J'autoriserai toujours un député aussi éminent à poser une question.

M. Friesen: Le député a employé l'expression «monopole naturel». Si sa thèse est étendue, est-ce que tous les services ne vont pas bientôt devenir des monopoles naturels?

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'espérais m'être exprimé clairement. Les monopoles naturels ne sont pas si nombreux, pas plus que les domaines qui peuvent s'accommoder d'un monopole. Mais je voudrais indiquer sérieusement au député qui a posé cette question qu'alors que nous nous inquiétons de manquer d'essence, que nous nous préoccupons des avions qui font à moitié vides le trajet entre Vancouver et Toronto ou Montréal, est-ce que tout cela est logique? Est-il logique que deux avions empruntent le même itinéraire, en consommant deux fois plus de carburant qu'il n'en faudrait?

M. Friesen: Il n'y a qu'Otto et Jack pour faire ça.

M. Saltsman: Non, pas uniquement eux. On ne peut pas leur en tenir rigueur en ce qui concerne la situation au Canada. Si vous voulez reprocher au ministre des Transports les furoncles de votre femme ou les dents saillantes de vos enfants, vous pourrez le faire tant que ceux-ci vivront au Canada. On retrouve la même imbécillité aux États-Unis, mais si puissant que soit le ministre des Transports, je ne pense pas qu'il soit omnipotent au point de pouvoir influer sur les événements aux États-Unis.

J'ai entendu le député discuter avec certains de ses collègues de la nécessité d'économiser l'énergie car nous allons manquer de combustibles fossiles. Il n'y a pas de pire gâchis que ce genre de double emploi où plusieurs avions empruntent le même itinéraire, aucun d'entre eux n'étant plein, tous ces avions faisant la course pour des hommes d'affaires qui vont déduire le coût de leur voyage de leurs impôts sur le revenu, si bien que c'est le gouvernement qui de toute façon, en paiera la moitié. Naturellement, les hommes politiques ont recours aux compagnies aériennes, mais ils ne produisent aucun revenu. Même si certains prennent l'avion pour rendre visite à leur mère ou à leurs enfants, les compagnies aériennes existent véritablement, comme les postes, en tant que service à la disposition des hommes d'affaires du pays.

Ce sont les hommes d'affaires du pays, avec leur courte vue et leurs discours sur le profit, qui ont détruit le réseau de transport, comme ils ont détruit les postes. Ils parlent toujours des postes. Pour la plupart des gens, monsieur l'Orateur, on pourrait tout aussi bien fermer les postes une fois pour toutes, ça les laisserait froids. Mais les hommes d'affaire ne pourraient plus envoyer leurs factures. La poste existe dirait-on pour distribuer ces circulaires idiotes et faire parvenir des factures. Mais ce sont les hommes d'affaires qui sont les premiers à critiquer les postes. Que le ciel vienne en aide au gouvernement si les postes augmentent le taux d'affranchissement de 2c. Les hommes d'affaires donneront bien $2 à un service de messagerie privé mais ils ne donneront jamais 14 c. de plus au gouvernement pour leur courrier.

M. Friesen: Nous sommes ici en pleine hyperbole.

M. Saltsman: Oui, en effet, car quelquefois l'hyperbole rejoint la réalité. C'est le genre d'idioties qui se produisent quand on compare l'effort public à l'effort privé. Comme les députés le savent fort bien, je préconise la nationalisation. Je n'en ai pas peur. Je crois qu'elle a beaucoup de côtés utiles. Mais je ne suis pas un idéologue qui prétend que la nationalisation est supérieure à la propriété privée et que le profit ne doit pas exister. Je demande que pour certaines choses comme les transports, tellement essentiels pour notre pays, ainsi que pour la conservation de l'énergie et l'utilisation de nos ressources, on n'en rejette pas l'idée d'emblée.

En conclusion, monsieur l'Orateur, loin d'avoir épuisé mon sujet, je ne prétends même pas avoir tout dit. Mais au Canada qui a été véritablement le pionier du transport public la notion de responsabilité publique et de participation du public à l'édification de la nation, est en recul à présent, alors que nos voisins du Sud en arrivent précisément à se rendre compte que c'est nous qui avions raison tout d'abord. Ils ont maintenant l'Amtrak. Ils fusionnent leurs lignes aériennes et les coordonnent afin d'éliminer le gaspillage dû à la concurrence des lignes aériennes américaines entre elles. Mais pendant ce temps-là, nous sommes en régression et nous marchons à reculons. Il est difficile de savoir pourquoi. Ce n'est peut-être que sous l'effet d'une espèce de mythologie qui reste.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que si nous voulons vraiment faire quelque chose pour améliorer la rentabilité de notre réseau aérien sur l'ensemble du territoire nous devrions nous débarrasser tout d'abord de cette espèce de concurrence factice qui existe entre le réseau ferroviaire et les lignes aériennes, et chercher plutôt à les coordonner. Un voyageur devrait pouvoir s'arrêter dans une gare et trouver non pas peut-être une correspondance directe, mais au moins une correspondance meilleure pour rejoindre un aéroport ou un autobus. Nous avons un réseau de transport disloqué, désorganisé, inefficace et peu rentable, tout cela à cause de cette idée ridicule qu'on vend du transport comme des savonnettes.

M. Arnold Malone (Battle River): Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'être resté à votre fauteuil pendant le dernier discours. Cela témoigne de votre bravoure et je vous en félicite. J'ai écouté le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) avancer certaines de ses—j'allais dire «raisons»—mais appelez-les comme vous voudrez. Par exemple, il a dit qu'il croyait à la nationalisation dans les secteurs essentiels, sans donner d'autre définition, pensant que cela englobait les transports.

Je le mets au défi: s'il considère que les transports sont essentiels et qu'ils devraient être nationalisés, que dira-t-il de l'industrie pétrolière, du bois de construction, du logement, des vêtements, des textiles ou de l'alimentation? Autrement dit, il ne suffit pas de dire qu'un secteur doit être nationalisé parce qu'il est essentiel; cela va beaucoup plus loin que les transports. Selon moi, le député devrait étoffer cet argument un peu plus qu'il ne l'a fait aujourd'hui.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, je viens d'un pays d'agriculture et d'élevage, et nous ne sommes pas très contents de voir notre bœuf engraissé aux céréales. Nous appelons cela du remplissage et, selon moi, voilà ce qu'était le dernier discours. En fait, ce n'était rien que du vent. Le député de Waterloo-Cambridge a dit que la concurrence ne marcherait pas. Il a dit que dans les services essentiels la nationalisation était nécessaire pour des raisons d'efficacité. J'aimerais bien qu'il prenne l'exemple de ma circonscription, ou de n'importe où ailleurs au Canada, pour dire que les Postes sont le meilleur exemple d'efficacité dans le pays. J'irai dire que pratiquement partout au Canada aujourd'hui ont considère que les Postes, malgré leur monopole, sont loin de faire preuve d'efficacité.

Le député a dit également qu'il fallait un monopole dans le transport aérien parce que c'est le gouvernement qui construit les aéroports et les pistes d'atterrissage. Pour pousser cet argument jusqu'à sa conclusion logique, il faudrait, comme c'est le cas en Union Soviétique, que nous ayons des petites voitures sans aucun style, parce que c'est le gouvernement qui construit les routes. Autrement dit, il prétend que si le gouvernement construit une partie du système, ce dernier doit appartenir au gouvernement et qu'il ne doit pas y avoir de transporteurs privés. Cela voudrait dire qu'au Canada, personne ne pourrait avoir sa propre voiture.

Puis le député a dit que la nationalisation éviterait la prolifération de la bureaucratie. C'est là, monsieur l'Orateur, que je vous ai vu boucler votre ceinture de sécurité. S'il veut dire que la compagnie devrait être propriété publique afin de se débarrasser de sa bureaucratie, il est évident qu'il n'a rien lu sur ce qui s'est passé ces dernières années, ni sur ce que sont devenus le gouvernement et la bureaucratie au sein des organismes de l'État.

● (1652)

Comme l'a signalé le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), j'aimerais parler de certains problèmes concernant l'aéroport international d'Edmonton et rappeler qu'il est urgent de faire quelque chose dans cette région. J'ai remarqué que le ministre des Transports (M. Lang) a pris la parole aujourd'hui pour s'attribuer le mérite de la construction d'une aérogare de 130 millions de dollars à Calgary, laissant entendre qu'il a fait beaucoup pour l'Ouest du Canada. Fait intéressant à noter, le ministre des Transports et son collègue de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) n'ont pas pu prendre le même avion pour se rendre dans la même ville. Ils ont pris deux Jetstar différents pour s'y rendre, ce qui est un bon exemple du manque d'organisation qui règne.

M. Max Ward, président de la compagnie Wardair, a dit que cet aéroport est joli à regarder, mais qu'il ne peut se permettre d'y faire atterrir ses avions parce que les droits d'atterrissage sont trop élevés. Il est indispensable d'instaurer un système permettant aux Canadiens de disposer de moyens de transport essentiels et efficaces, et pourtant, on construit un hall de marbre pour le ministre des Transports, ce qui lui permet de dire: «J'ai construit cela pour les habitants de l'Ouest», sans tenir compte du fait qu'il ne rend aucun service à notre réseau intégré de transports aériens.

Edmonton est sans nul doute l'une des plus grandes villes des Prairies. C'est une porte qui s'ouvre sur le Nord, et il n'est pas normal qu'elle fasse l'objet d'une telle injustice: pendant que deux Jetstar attendent à l'aéroport de Calgary, les paraplégiques et les invalides doivent descendre deux escaliers pour embarquer dans un avion à Edmonton, en Alberta. Si l'on arrive à Edmonton en provenance de l'étranger, on est littéralement entassés dans des pièces qui sont encore pires que des parcs à bestiaux, en attendant de passer la douane. C'est parce que les installations de cet aéroport ne permettent pas de traiter humainement le public. Je ne plaisante pas. Je dis cela très sérieusement. Je trouve insultant qu'une personne qui arrive à Edmonton soit obligée de faire descendre deux escaliers à un invalide. Comme l'a dit le président de Wardair, c'est parce qu'on effectue des dépenses excessives dans des endroits comme Mirabel et l'aéroport international de Calgary au détriment d'autres régions du pays. A notre avis, c'est inadmissible.

Des voix: Bravo!

M. McIsaac: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il me semble que nous nous éloignons beaucoup du bill à l'étude. Si le programme n'a pas été changé pendant mon absence plus tôt cet après-midi, nous discutons de la possibilité d'incorporer Air Canada selon des modalités différentes. Si je ne m'abuse, nous n'examinons pas les prévisions budgétaires du ministère des Transports.

Le député de Battle River (M. Malone) a critiqué les observations de l'orateur précédent qui, lui au moins, parlait du thème ou du principe du bill. Il parlait davantage du bill à l'étude que le député de Battle River et le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche). Je partage certaines de leurs préoccupations au sujet de l'aéroport, mais il est certainement tout à fait inadmissible de présenter des instances purement locales lors de l'étude d'un bill qui traite de tout autre chose. S'ils veulent soulever cette question, ils devraient plutôt le faire au comité.

M. Malone: Monsieur L'Orateur, je suis heureux de l'intervention du député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac). Elle montre bien que nous avons touché un point sensible. Comme il l'a dit, il sait fort bien que les installations de l'aéroport international d'Edmonton sont insuffisantes. Ils ne veut donc pas que nous soulevions cette question à la Chambre des communes parce qu'il craint que cela n'embarrasse le gouvernement. Il est temps de noter que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a établi un précédent à l'étape de la troisième lecture du bill hier soir quand il a parlé de la question. On en a aussi parlé à la Chambre aujourd'hui. Il est donc établi que cette question entre dans le cadre de la troisième lecture du bill sur Air Canada.

On a dit que le pouvoir économique du Canada se déplace du Canada central vers un centre de gravité qui serait situé quelque part à l'ouest. Il s'ensuit que la région des Prairies et la Colombie-Britannique deviennent des entités économiques plus importantes dans la Confédération.

Il faut se le rapperler chaque fois qu'il est question de l'unité nationale. Et ce faisant il convient de noter que dans un pays comme le Canada, on ne peut avoir aucun sentiment d'unité nationale s'il n'existe pas de réseau national de communication et de transport. Au lieu de chercher à atteindre ces deux objectifs, nous sommes portés à favoriser certaines régions aux dépens d'autres. Par exemple, nous avons un tarif-marchandises qui est injuste pour certaines régions; nous avons établi des routes aériennes qui n'atteignent pas certaines régions; et toute l'infrastructure en matière de transport favorise également certaines parties de notre pays.

Quand il est question de l'aéroport international d'Edmonton, il n'est pas question des citoyens de la ville d'Edmonton. Il est question de tous les Territoires du Nord-Ouest, soit plus du tiers du Canada, du nord de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Le député devrait se rappeler que des points de ma circonscription sont à 200 milles de la ville d'Edmonton et que l'aéroport ne répond pas à un besoin local. Il sert d'assise à des projets économiques d'envergure.

Envisagé dans une perspective d'avenir, l'aéroport international d'Edmonton, si on lui donne les moyens nécessaires, renferme un potentiel économique considérable. Nous ne manquons pas de rappeler que les Jeux du Commonwealth se dérouleront à Edmonton, mais cet événement n'est rien en comparaison des possibilités de développement des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du nord de l'Alberta, développement qui dépend en grande partie d'une politique aérienne nationale qui assurerait des services adéquats à l'aéroport international d'Edmonton.

Le bilan d'Air Canada révèle qu'en 1974, cette société a perdu 18.7 millions de dollars.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas d'avis de motion portant production de documents, la Chambre passe maintenant à l'étude des bills privés.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

BELL CANADA

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est) propose: Que le bill C-1001, concernant Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

● (1702)

—Monsieur l'Orateur, ce bill privé, connu sous le nom de bill C-1001, concerne Bell Canada. Il est identique au bill S-2 adopté par le Sénat en décembre 1976, soit il y a environ 11 mois. On s'en souvient, le bill S-2 a été lu pour la première fois à la Chambre en décembre dernier. Le débat portant sur la deuxième lecture a débuté le 27 janvier 1977, donc il y a environ neuf mois, mais il ne s'est pas terminé avant la prorogation de la Chambre le 17 octobre, il y une quinzaine de jours. En représentant ce bill sous son nouveau numéro, bill C-1001, j'aimerais passer brièvement en revue ses quatre principaux objectifs et je voudrais conclure en faisant un appel particulier à la Chambre pour qu'il soit renvoyé au comité aussitôt que possible afin que ses objectifs et articles soient examinés par le détail.

Il y aurait peut-être lieu de rappeler quelques faits fondamentaux au sujet de Bell Canada. Un fait fort peu connu, c'est que cette compagnie détient une charte qui lui a été octroyée par un acte spécial du Parlement et qu'elle peut être changée. Bien des compagnies cherchent à apporter des changements à leur charte constitutive selon la conjoncture économique, mais la charte de cette compagnie ne peut être modifiée qu'en vertu d'un bill privé présenté à la Chambre par un simple député et non par un ministre. J'estime donc qu'à titre de députés, nous avons certaines obligations envers cette grande société canadienne à ce propos—non pas sous l'impulsion du gouvernement et avec l'appui de la majorité, mais comme simples députés—que nous devons procéder de plus rapidement possible à une étude poussée de ce problème et que le meilleur endroit pour ce faire est le comité permanent des transports et des communications.

Bell Canada a presque cent ans. Elle a été constituée en société en 1880. Nous savons qu'elle fournit des services et possède des installations en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle assure également, par l'entremise de filiales, des services de téléphones et de télécommunications dans les provinces de l'Atlantique. C'est une entreprise canadienne, exploitée par des Canadiens. Elle a plus d'actionnaires au Canada que n'importe qu'elle autre société canadienne. Quelque 209,000 actionnaires enregistrés se partagent plus de 97 p. 100 des actions de Bell Canada.

Cela prouve non seulement que les Canadiens ont confiance en cette compagnie de service qui compte parmi les plus importantes du Canada, mais aussi que Bell Canada a pour principe de retirer de fortes sommes en vendant des actions ordinaires sur les marchés des capitaux. Ce bill vise notamment à autoriser la compagnie à accroître la quantité de ses actions ordinaires sur les marchés des capitaux, à vendre une plus grande quantité de ces actions que sa charte actuelle ne l'y autorise, afin d'obtenir de nouveaux capitaux une fois que sa présente offre d'autorisation sera épuisée.

Bell Canada

L'ensemble des entreprises groupées sous le nom de Bell Canada emploie environ 80,000 personnes. De ce nombre, quelque 48,000 employés s'occupent d'exploiter le système Bell, le réseau téléphonique, dans presque toutes les localités du centre du Canada. Quelque 24,000 autres employés travaillent pour le compte de Northern Telecom, une filiale de Bell Canada. Cette société est le plus gros fabricant d'appareils de télécommunication du Canada. Elle fabrique ses propres appareils. En outre, 1,800 travailleurs hautement qualifiés, spécialisés et compétents travaillent pour le compte de Bell Northern Research Limited, une entreprise au sein de laquelle la Bell et la Northern Telecom sont associées et qui est la plus grosse entreprise de recherche et de développement industriels du Canada.

En joignant leurs ressources pour établir cette société de recherche et de développement, ces deux compagnies ont mis le Canada à l'avant-garde de la technologie des télécommunications dans le monde, tout en donnant de l'emploi à 1,800 Canadiens. Cette intégration de la recherche aux secteurs de la fabrication et de l'exploitation des services téléphoniques de la famille Bell en a fait une organisation industrielle qui compte parmi les plus solides au Canada. C'est une organisation industrielle modèle, qui permet à la compagnie de téléphone d'assurer à ses abonnés des services économiques de haute qualité.

La loi spéciale de Bell Canada que nous proposons maintenant de modifier grâce au bill dont nous sommes saisis a été modifiée quelque 12 fois en 100 ans au moyen de bills privés qui ne sont pas différents du bill à l'étude. Ces modifications ont permis d'accroître le capital-actions nécessaire aux activités de la compagnie et de maintenir ses capacités à jour. Le bill à l'étude est un de plus dans cette série. En plus de viser à ces objectifs, le projet de loi propose une autre formule qui permettra à l'avenir de modifier les pouvoirs, les objectifs et le capital-actions de la compagnie.

Comme les députés le savent, la compagnie Bell Canada est assujettie à un organisme de réglementation, que nous connaissons sous le sigle de CRTC, pour ce qui est des tarifs quelle exige de ses abonnés, et de l'émission de ses actions.

Le premier objectif du bill—et il s'en trouve quatre dont j'aimerais traiter—c'est de hausser de plafond actuel du capital-actions, plafond fixé antérieurement par projet de loi spécial du Parlement à 1.75 milliard de dollars. Le bill à l'étude le hausserait à 5 milliards. La compagnie Bell demande cette augmentation pour lui permettre de financer un vaste programme d'immobilisations très couteux, dont on prévoit qu'il coûtera 15 milliards environ d'ici une décennie en expansion des services et des installations. La compagnie finance ses immobilisations essentiellement à partir de trois sources: du revenu que lui rapporte son exploitation, des emprunts contractés par la vente d'obligations et, enfin, méthode assujettie à l'approbation de la Chambre, de l'émission d'actions ordinaires aux milliers de Canadiens qui placent leur argent dans la compagnie.

Le second grand objectif de ce bill est de permettre une plus grande souplesse financière à la société, en lui donnant les moyens de s'adapter aux changements qui peuvent survenir dans l'économie et sur les marchés de capitaux. Je n'insisterai pas sur ces changements, mais je pourrais dire simplement que ce projet de loi, sous réserve de notre approbation, permettra à la société d'émettre des actions ordinaires d'une valeur au pair ne dépassant pas $25. Pour le moment, elle n'a pas le droit de subdiviser ses actions—pourtant, cela se pratique couramment lorsque la valeur des actions agumente; les sociétés peuvent ainsi atteindre également des actionnaires qui sont disposés à investir moins—elle ne peut pas non plus emprunter en vertu d'un règlement général d'emprunt. A mon avis, ces dispositions de la loi ne portent pas à controverse, mais j'ose parier qu'elles ne seront pas dans la charte si nous ne les y incluons pas. Je les signalerai tout simplement à mes collègues pour leur dire qu'elles ne sont là que pour permettre une plus grande souplesse. Parmi les modifications qu'on retrouve dans ce groupe de dispositions, il y en a que j'aimerais vous signaler et qui permettront à Bell Canada, si nous les approuvons, de pouvoir lancer des actions sans le consentement préalable du CRTC, la régie. A l'heure actuelle, nous autorisons un plafond de, mettons, 5 milliards en actions, puis, lorsque la société veut 100 millions de plus en actions, elle doit chaque fois en demander la permission au CRTC. Ce processus est un peu dépassé, comme je l'ai déclaré dans mon discours à la Chambre le 27 janvier.

● (1712)

Il y a également la question du moment propice lorsqu'on lance des actions et des difficultés qu'éprouvent les syndicats de garantie s'ils décident de garantir les actions pour ensuite se faire retarder par une audience.

Troisièmement, le bill vise à moderniser les pouvoirs de l'administration de la société. C'est un article important, qui incorpore dans sa charte l'article 16 de la loi sur les corporations. La modification en question permettrait d'éclaircir les pouvoirs actuels et accessoires de Bell Canada et l'élargissement de ces mêmes pouvoirs. Par exemple, si ce bill était adopté, la société pourrait investir dans d'autres sociétés visant des buts partiellement ou totalement semblables aux siens. Bell Canada pourrait mettre en application la politique gouvernementale relative à la prestation de services informatiques par transporteurs, par le biais de filiales sans lien de dépendance.

L'application de l'article 16 placerait la société au même niveau que la plupart des sociétés qui s'acquittent parfaitement de leurs obligations sans être entravées comme Bell Canada l'est actuellement, sauf dans certains cas, pour ce qui est de la constitution en société ou de l'acquisition de filiales pour exercer des activités qu'elle pourrait elle-même assumer.

Le dernier objectif du bill est d'autoriser dorénavant la compagnie à modifier ses objectifs, ses pouvoirs et son capital-actions en faisant une demande de lettres patentes, c'est-à-dire en présentant une demande au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) qui est le registraire général pour les lettres patentes. Il existe par contre un autre moyen qu'un bill privé pour maintenir la société sous la tutelle du Parlement; en effet, c'est ce qui arriverait si dans les 30 jours suivant la date du dépôt des lettres patentes émanant du Registraire général, celles-ci étaient annulées par une des chambres. Il s'agit là du procédé de la résolution négative que l'on trouve dans la loi de la Télésat Canada ainsi que dans les conventions fiscales.

La modification demandée revêt beaucoup d'importance pour nous tous. J'estime qu'il faut en saisir le comité le plus rapidement possible, pour que nous puissions interroger les dirigeants de la société et examiner la question plus à fond.

J'abrège, monsieur l'Orateur, car d'autres députés veulent prendre la parole. Dans le débat qui a eu lieu à la dernière session, certains députés ont parlé du service rural de Bell Canada qui demanderait à être développé et amélioré. En ce qui concerne l'autorisation demandée d'augmenter le capital, la société a lancé le 1er janvier 1977 un plan quinquennal d'amélioration du service extra-urbain, dont la durée d'application a été abrégée d'un an par décision de la commission de contrôle. Dans le cadre de ce programme, 256,000 abonnés environ desservis par lignes communes verront d'ici quatre ans le nombre d'abonnés par ligne passer à un maximum de quatre, et certaines lignes en compteront moins. A lui seul, ce programme représente un investissement d'environ 600 millions à réaliser en quatre ans, d'ici 1980.

Je n'ai qu'un chose à ajouter, voulant appeler encore une fois l'attention sur le processus parlementaire qui a prévu pour les mesures de ce genre le recours à un bill privé. Les sociétés comme Bell qui ont été créées par une loi particulière, même lorsqu'elles relèvent d'une commission de contrôle, qui est en l'occurrence le CRTC, doivent revenir nous demander un bill privé chaque fois qu'une modification s'impose à leur charte, et pour ce bill privé elles ne peuvent compter sur l'appui accordé par le gouvernement aux mesures qu'il propose lui-même. Elles n'ont pas d'autre moyen d'opérer le changement.

Donc, puisqu'il s'agit d'une société de cette importance qui fait travailler autant de personnes, c'est pour nous un devoir de renvoyer le bill au comité. Seul le comité est en mesure de l'étudier à fond et de le discuter en détail. Seul le comité est en situation de le modifier s'il y a lieu, car la Chambre ne peut le faire en deuxième lecture. Est-ce que le but réel de la procédure des bills privés imposée aux sociétés de ce genre n'est pas justement de faire en sorte que le comité puisse aller au fond des choses, interroger les dirigeants de la société sur la marche de l'entreprise et sur les mesures demandées dans ce bill? Je pense par exemple à la modification de procédure qui est prévue pour la révision ultérieure de la charte?

Je prétends qu'on ne peut procéder ainsi à la Chambre. Nous avons étudié le bill durant toute la dernière session. Nous en avons été saisis quelques fois durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. La session sera probablement courte. Dans quelques mois, les prévisions budgétaires seront renvoyées au comité. Je demande comme je l'ai fait tantôt que nous utilisions cette façon de procéder, c'est-à-dire le bill privé étudié durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, pour renvoyer ce bill aussi rapidement que possible au comité où nous pourrons l'étudier de façon très détaillée.

Des voix: Bravo!

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'honneur de parler de ce bill. Je le considère avec intérêt, car il y a une quinzaine de minutes, nous entendions le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) parler du bill C-3 et dire que certains secteurs, notamment dans le tertiaire, doivent jouir d'un monopole, en raison de la nature de notre pays. J'ai parlé brièvement au député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) et je lui sais gré des éclaircissements qu'il m'a fournis sur ce bill. Il a signalé qu'en somme ce bill apporterait des modifications fondamentales à la charte de Bell Canada.

● (1722)

Je note avec intérêt que le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) a dit que le projet de loi accroîtrait le pouvoir d'emprunt et la souplesse financière de la société. Je n'ai vraiment rien contre cela. Je crois qu'en cette époque d'inflation, les grandes sociétés ne sont pas épargnées et qu'elles ont donc besoin d'une plus grande marge de manœuvre. Mais je me préoccupe énormément d'un projet de loi qui, dans les faits, modifierait la charte de la compagnie de façon à éliminer—à tout le moins, c'est ce qu'il semblerait—les freins et contrepoids que le gouvernement applique à ce monopole.

Je crois en la libre entreprise et j'apprécie qu'on l'encourage, et c'est pour cela que je reconnais que les grandes sociétés qui deviennent des monopoles présentent un danger pour le système de la libre entreprise tout entier et que par conséquent, il importe de leur imposer des contrôles. Pour cette raison, je mets en doute l'opportunité d'un projet de loi qui permettrait des changements modifiant la nature de la charte et éliminant l'un des contrôles que nous exerçons sur ce monopole au nom de la population canadienne.

Je remarque que le député de Scarborough-Est a énoncé au nombre des contrôles le fait que Bell Canada devrait encore faire approuver ses tarifs par le CRTC. Cela ne me rassure guère parce que j'ai fait des instances au CRTC au nom de mes électeurs et d'électeurs du sud de la Colombie-Britannique et que j'ai des doutes sur leur efficacité. Je ne fais pas allusion surtout aux instances que j'ai faites à ce conseil au sujet de l'implantation de la Société Radio-Canada à Vancouver, mais plutôt—ce qui présente un intérêt plus immédiat—au mémoire que j'ai soumis au CRTC il y a quelques mois lorsque la B.C. Telephone Company a réclamé une hausse de ses tarifs dans la province.

Le CRTC s'est donné beaucoup de mal pour fournir aux citoyens du sud de la Colombie-Britannique en particulier l'occasion de participer à ces réunions et audiences. La compagnie B.C. Telephone avait ses représentants à chacune de ces audiences et les citoyens qui y présentaient des mémoires on pu discuter avec le vice-président du CRTC et les représentants de la compagnie. Somme toute, sur le plan technique, ces audiences ont été magnifiques. Je n'ai pas trouvé les conclusions que la CRTC a tirées de ces échanges très encourageantes et je ne suis toujours pas certain que cet organisme veuille imposer un contrôle efficace à une société monopoliste. Je pense surtout aux démarches qui ont été faites au nom des personnes âgées qui ne pouvaient pas faire face à une nouvelle hausse des tarifs et de tous les autres citoyens qui n'avaient pas un bon service à cause des pannes dues à des défectuosités de matériel.

Bell Canada

La présentation d'un bill privé comme celui-ci me préoccupe donc vraiment car il prévoit une refonte complète de la charte, si je ne m'abuse. Je demanderai au député de Sault-Sainte-Marie de bien vouloir me reprendre si je me trompe; je le remercie une fois de plus de son aide. Si ce bill entraîne une modification profonde de la charte, j'ai de bonnes raisons d'envisager son adoption avec une certaine appréhension étant donné que dans toute situation monopolistique, il est essentiel que les abonnés de la compagnie soient protégés autant que possible contre les abus éventuels. Pour le moment, notre moyen de contrôle le plus efficace est l'obligation pour Bell Canada d'obtenir l'approbation du Parlement pour les changements qu'elle désire apporter au niveau des services ou à d'autres niveaux. Je ne m'oppose pas, je le répète, à ce que l'on se montre plus souple et à ce que l'on étende les pouvoirs d'emprunt de la société étant donné les courants inflationnistes qui perturbent notre économie mais nous devons maintenir l'obligation pour la société de venir demander l'approbation du Parlement lorsqu'elle désire apporter des changements importants.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, le bill C-1001 concernant Bell Canada est un bill important, et je crains que bien des députés ne s'en rendent pas pleinement compte.

Ce n'est pas simplement le bill inoffensif que le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) voudrait nous faire croire, simplement un bill visant à augmenter les pouvoirs d'emprunt de la compagnie. Si c'était là tout ce qu'il demande au Parlement d'autoriser, à savoir une augmentation de la capitalisation de Bell, nous ne nous y opposerions pas. Mais ce bill est une réplique exacte du bill S-2 adopté par le Sénat l'année dernière auquel nous nous étions opposés quand il avait été soumis à l'approbation de la Chambre. Nos objections n'ont pas changé.

Ce que ce bill essaie en fait de faire en plus de permettre l'accroissement du capital actions de Bell, c'est de diminuer le contrôle et la surveillance publique de cet important et puissant monopole. La loi du Parlement régissant la compagnie Bell l'oblige à s'adresser au Parlement pour augmenter son capital actions. Ce n'est pas par accident. Le Parlement dans sa sagesse a décidé que s'il devait permettre à cette compagnie privée, Bell Canada, de monopoliser le réseau téléphonique d'une grande partie du pays, il ne devait le faire qu'à la condition que les députés lui accordant ce pouvoir puissent à l'avenir continuer à exercer une certaine surveillance sur ce domaine très important de son capital actions.

Si ce bill était adopté sans modification, nous n'aurions plus jamais l'occasion en tant que députés d'étudier cette procédure que doit suivre Bell quand elle veut augmenter son capital actions dans la forme que nous connaissons actuellement. Si le bill est adopté, on ne nous en représentera plus de semblable car alors les débats et les votes auront été évités parce que la procédure actuellement en vigueur aura été contournée. Il me semble donc que nous rendrions un mauvais service à nos commettants qui sont des abonnés du téléphone et qui se plaignent depuis des années du mode de fonctionnement de la compagnie, qui n'ont pas obtenu satisfaction du CRTC et qui, en fin de compte, comptent sur leurs députés pour s'élever contre le mode de fonctionnement de la compagnie et essayer d'influencer son attitude.

[M. Friesen.]

Je soutiens que le bill est très dangereux parce que le Parlement n'aura plus droit de regard sur la compagnie. Comment cela? Que les honorables députés examinent avec soin l'article 2, ils constateront que Bell Canada pourra, par lettres patentes, modifier les objets, les pouvoirs et le capital social de la compagnie. Elle ne sera plus tenue à l'avenir de demander au Parlement d'adopter un bill spécial. Pour modifier sa charte, Bell Canada n'aura qu'à le demander au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), par lettres patentes, qui seront déposées à la Chambre des communes. Grâce à ce procédé, les modifications ne seront plus débattues; donc, nul amendement, nul vote possibles. Trente jours après le dépôt des lettres patentes, la compagnie aura le pouvoir de modifier ses objets et ses pouvoirs puisqu'elle aura le droit d'exploiter légalement son entreprise.

● (1732)

De même, dans les divers paragraphes de l'article 2, on voit que si le bill est adopté, Bell Canada sera assujettie à la loi sur les corporations canadiennes, c'est-à-dire qu'elle aura des pouvoirs qu'elle n'a pas en ce moment, qu'elle pourra être traitée comme toute autre corporation canadienne.

Je tiens à dire aux honorables députés qu'en aucune façon Bell ne peut être considéré comme une société ordinaire. Il s'agit d'un monopole. Étant donné que c'est un monopole, nous, les députés du parti néo-démocrate, soutenons que nous devons renforcer et non affaiblir la règlementation publique à laquelle est assujettie cette société. Si Bell était soumise à l'article 16 de la loi sur les corporations canadiennes, comme le propose ce bill, elle pourrait investir dans n'importe quel domaine de son choix, et non pas simplement dans celui des télécommunications, comme elle le fait actuellement en matière d'investissement conformément à sa loi de constitution adoptée par le parlement du Canada. On peut ainsi s'imaginer que Bell pourrait investir dans des motels ou tout autre genre d'affaires, se livrer à des activités para-banquaires qui n'ont absolument aucun rapport avec le domaine des télécommunications.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Je viens d'écouter très attentivement le discours du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes). En ce qui concerne les lettres patentes, il a déclaré qu'elles seraient déposées pendant 30 jours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour y rester, j'espère.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et elles seraient ensuite approuvées et le parlement se retrouverait virtuellement sans pouvoir pour les étudier. Je ne peux admettre qu'il en soit ainsi. Je me demande si mon collègue a par inadvertance induit la Chambre en erreur car il est dit à la page sept du projet de loi que ces lettres patentes, et je cite:

> doivent être déposées au Parlement dans les quinze jours de leur délivrance ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des cinq premiers jours de séance qui suivent, et, sauf si l'une ou l'autre des Chambres du Parlement décide entre-temps de les annuler, ce qui les rendrait nulles et de nul effet, elles entrent en vigueur le trentième jour de séance de l'une ou l'autre des Chambres qui suit leur dépôt.

Cela ne préserve-t-il pas le droit d'intervention de la part des députés en ce qui concerne ces lettres patentes ou ai-je mal lu cette clause?

M. l'Orateur adjoint: Je suis persuadé que l'honorable député utilise une procédure conforme pour intervenir. Il n'intervient pas sous la forme d'une question mais plutôt pour donner des éclaircissements sur le bill concernant un aspect du règlement qui pourrait être soulevé à l'occasion d'un discours. En tout cas, nous considérons qu'il s'agit d'une question et peut être que l'honorable député voudra bien y répondre. L'honorable député aurait dû toutefois demander le consentement de son collègue qui avait alors la parole.

M. Symes: Je remercie le député de Grenville-Carleton (M. Baker) d'avoir invoqué le Règlement. Il connaît tout aussi bien que moi les difficultés qu'éprouve le Parlement à trancher de telles questions. Je pense par exemple aux lettres patentes déposées en vertu de la loi de la Télésat Canada et que la Chambre n'a jamais eu l'occasion d'examiner. Le député sait très bien qu'il arrive souvent que les députés en général n'examinent pas les documents déposés.

Même si l'on signalait la chose aux députés, la procédure qui permet d'interrompre les affaires de la Chambre pour un débat est très complexe et difficile à appliquer. Il faut pour cela qu'un certain nombre de députés présentent une pétition. Il faut décider si l'on peut le faire selon le bon plaisir du gouvernement ou bien au moment voulu. En outre, la Chambre n'a que deux possibilités. Elle ne peut pas présenter d'amendement. Elle peut uniquement refuser ou accepter.

Je fonde donc ma demande sur des raisons d'usage historique. En réalité, la disposition ne veut rien dire. Du point de vue technique, je comprends ce que veut dire le député de Grenville-Carleton, mais l'expérience a prouvé que cette procédure ne garantit pas nécessairement que les députés examineront la question de fond en comble.

Nous craignons qu'en modifiant la procédure au sujet des lettres patentes, nous réduisions les pouvoirs de la Chambre sur Bell Canada. Si Bell Canada est autorisée à se lancer dans des domaines qui ne sont pas reliés aux télécommunications, cela voudra dire, comme nous l'avons vu souvent par le passé, que les services téléphoniques de base seront négligés. Par exemple, au lieu d'affecter plus d'argent à l'amélioration du service rural, le Bell commencera à utiliser ses bénéfices pour investir dans d'autres compagnies et d'autres domaines. J'affirme que cela nuirait aux service téléphoniques essentiels.

Je soutiens que nous devons continuer à soumettre ce monopole à l'examen du Parlement parce que par le passé, le processus de réglementation a été insuffisant. Je sais ce dont je parle parce que j'ai déjà présenté des instances à la Commission canadienne des Transports pour protester contre certaines augmentations de tarifs demandées par le Bell. Par le passé, la CCT n'a pas examiné de façon approfondie les arguments qui lui étaient présentés. En fait, le CRTC, qui a pris la relève de la CCT, a pris des mesures pour remédier à l'insuffisance de l'examen fait par la CCT et a amélioré certains des procédés utilisés. A mon avis, ils sont encore bien insuffisants.

Je donnerai à la Chambre un exemple de ce que j'entends par système de réglementation insuffisant. Bell se présente au CRTC et fait valoir qu'elle doit augmenter ses tarifs de manière à disposer d'assez de capitaux pour poursuivre l'exploitation de l'affaire. Bell sait très bien feindre la pauvreté. Elle a toujours réussi jusqu'ici à obtenir des augmentations de tarifs accordées par la commission de règlement.

Il y a eu une exception dernièrement, sous un gouvernement minoritaire où mon parti tenait la balance du pouvoir. Nous avons pu exercer assez de pression sur le cabinet pour faire supprimer une augmentation de tarifs qui lui avait été accordée.

Mais en fait, lorsque Bell n'arrive pas à ses fins devant le groupe de réglementation, il commence à menacer les consommateurs. Nous avons vu cela se produire. Bell prétend que, faute d'avoir obtenu l'augmentation de tarifs demandée, elle va cesser d'installer des téléphones. On essaie ainsi de créer la panique chez les abonnés en prétendant que le gouvernement ou le CRTC ont eu tort en n'accédant pas à certaines des exigences de Bell.

Et pourtant, Bell n'est pas une société pauvre. En 1976, son revenu net était de 289,712,000 dollars. Elle a bénéficié également d'un report d'impôts à partir de 1976 de 719 millions de dollars, ce qui en fait, correspond à un prêt gratuit accordé à Bell, mais dont l'agence de réglementation n'a jamais tenu compte en calculant la rentabilité de Bell. Pour cette raison, on a, en fait, sous estimé la rentabilité de l'exploitation, ce qui permet à la compagnie de prétendre avoir droit à une augmentation de tarifs qu'elle fera payer à l'abonné.

Les agences de réglementation ne tiennent pas compte non plus des filiales de Bell en évaluant la rentabilité de l'entreprise. Je pense par exemple, à la Northern Telecom, société qui fabrique des téléphones et du matériel téléphonique, et dont Bell détient 69 p. 100 des actions. En fait, cette filiation fait en ce moment l'objet d'une enquête de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

L'année dernière, la Northern Telecom avait au total à son actif 1,112 milliard de ventes. Son bénéfice net, après déductions de l'impôt, était de 77.1 millions de dollars. Il s'agit donc d'une société très profitable dont la Bell est le principal actionnaire. Cependant, quand le CRTC évalue la rentabilité de Bell, il ne tient pas compte de la rentabilité de ses filiales. S'il le faisait, les arguments que Bell fait valoir pour augmenter ses tarifs auraient moins de poids et les abonnés paieraient moins cher. Northern Telecommunications est si rentable et si prospère que j'ai du mal à croire qu'elle ait licencié un millier de travailleurs depuis quelques mois en dépit de dégrèvement d'impôts de 3 millions de dollars annoncé dans le dernier budget. Nous prétendons donc que sa rentabilité devrait être évaluée.

● (1742)

Selon moi, on ne devrait pas accepter le bill sous sa forme actuelle. Comme députés, nous avons le droit d'examiner ce monopole de près et je veux avoir le droit de pouvoir soulever les questions que j'ai mentionnées. Le bill C-1001 me priverait de ce droit. Je veux que Bell ait à répondre du fait qu'elle a fourni le téléphone gratuitement à plus de 21,000 de ses employés au coût de 2.7 millions de dollars, tout en me répondant, comme député, qu'elle n'a pas le moyen de fournir un service téléphonique ordinaire aux 13 familles qui demeurent le long de la route Searchmount près de Sault-Sainte-Marie.

Je veux que la Bell m'explique comment il se fait que ses 32 cadres supérieurs, qui ont touché en 1975 un salaire moyen de $102,000, ce qui représente en tout 2 millions et demi de dollars, ont pu obtenir en 1976, malgré le programme de lutte contre l'inflation, une augmentation moyenne de $20,000,

alors qu'en même temps la compagnie a pu se servir de la Commission de lutte contre l'inflation pour réduire les règlements salariaux de ses travailleurs ordinaires d'environ 28 millions de dollars.

Des agissements pareils méritent examen ainsi que des explications, car il s'agit du service téléphonique et des tarifs exigés. Ces questions ne seront pas soulevées par les députés et ce bill est adopté, car ils n'en auront pas l'occasion.

Je veux savoir pourquoi Bell peut dépenser 1 million et demi de dollars par année pour des vols affrétés à l'intention de ses cadres, alors qu'elle impose encore des gens qui vivent à Searchmount, à 25 milles de Sault-Sainte-Marie, des tarifs interurbains. Il y a trop de contradictions dans les arguments présentés par Bell quand elle se présente devant le CRTC et qu'elle prétend n'avoir par les moyens d'améliorer ses services. Le processus de réglementation ne permet pas un examen approfondi. Ce n'est qu'au Parlement que nous pouvons soulever ces questions et nous voulons conserver le droit d'en discuter et continuer à tenir la société responsable.

Je ne m'oppose pas à ce que Bell se présente au Parlement pour faire augmenter son capital autorisé. En fait, si l'on nous présentait un bill contenant un article à cet effet, je suis persuadé que ce bill serait adopté. Mais la société ne s'est pas contentée de cela. Elle a ajouté d'autres articles qui nous empêchent ainsi que l'organisme de règlementation d'examiner à fond les affaires de la société. C'est pour ces raisons que le bill sous sa forme actuelle est inacceptable aux yeux du Nouveau parti démocratique et nous continuerons à nous y opposer tant que Bell n'aura pas indiqué qu'elle consent à modifier sa position et à servir les Canadiens conformément aux directives qui lui sont données.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, précédemment, ce bill était le bill S-2. Je remarque un changement de dénomination. La première chose qui m'a frappé, c'est le nouveau numéro, qui est très remarquable: 1001. C'est un nombre historique qui nous rappellera toujours les Mille et Une Nuits. Il me semble que Bell a retenu la leçon de Schéhérazade, cette jeune femme intelligente et très ingénieuse qui réussit à délivrer les femmes de sa communauté des sévices d'un sultan très cruel. Elle fit preuve d'un grand courage. Il me semble que Bell fait maintenant appel à une autre Schéhérazade pour augmenter son capital et échapper aux critiques du CRTC. Certains Contes des Mille et Une Nuits pourraient peut-être être incorporés à ce bill. Par exemple, Ali Baba et les 40 voleurs deviendraient Bell Canada et ses 40 filiales; Aladin ou la Lampe merveilleuse deviendraient Maman Bell et son téléphone magique; le Marchand et le Génie pourraient devenir la compagnie et le ministre de la Consommation et des Corporations.

Une voix: Voilà le hic!

M. Rodriguez: On peut trouver un tas de rapprochements là-dedans. J'ai souvent commenté l'histoire de Bell Canada. Il y a un certain temps, le gouvernement a bien voulu accorder à Bell Canada un monopole sur les communications téléphoniques, ceci à condition que la compagnie comparaisse devant le Parlement chaque fois qu'elle aurait besoin d'augmenter son capital et qu'elle soit soumise à des dispositions réglementaires dans le cadre du programme établi à l'époque. Le député de Sault-Sainte-Marie a déclaré à juste titre que si ce bill était adopté sous sa forme actuelle, la compagnie échapperait au contrôle du Parlement. Les députés seraient empêchés de jouer un rôle important dans l'examen de ces demands d'augmentation de capital. Je sais qu'il y a des députés en face qui sont d'accord avec nous, et j'espère qu'ils se lèveront pour prendre la parole à propos de ce bill.

Je suis député depuis 1972 et j'ai présenté des instances à la CCT, et dernièrement au CRTC, à propos des demandes d'augmentation de tarifs de Bell Canada. La procédure était totalement absurde. Les gens intervenaient et posaient des questions. La question que je soulève depuis un certain temps était très simple. Je voulais obtenir une réponse à une simple question. Voici la question: quel est le prix de revient de ce téléphone en plastique noir et combien Bell Canada le paie-t-il? C'est tout ce que je voulais savoir. C'est une question très importante, car elle remet en question toute l'organisation de Bell Canada en temps que société multinationale. A partir de là, il est possible de tout remettre au point.

● (1752)

Lors des audiences, je me suis également préoccupé du service téléphonique dans les régions rurales. On m'a remis un tableau il y a quelques années dans lequel sont prévus ce que l'on appelle les services de téléphone non urbains. Il y a une liste des localités, des secteurs non urbains, qui étaient censés recevoir le téléphone en 1978. J'ai vérifié quel est le central pour des localités de ma circonscription et je me suis aperçu avec stupeur que Burlington, Grimsby et Beamsville sont soudain devenues des localités non urbaines. J'ai cherché le nom de ma ville mais elle n'y était pas. J'ai demandé au contrôleur, qui avait l'air de savoir de quoi il parlait, où était mon central. Il m'a répondu: «Oh, je pense que vous ête prévu pour 1982».

C'est ce bill qui sera reporté à 1982, monsieur l'Orateur, si aucune amélioration n'est apportée au service téléphonique rural dans tout le nord de l'Ontario et en particulier dans ma circonscription de Nickel Belt. Je m'oppose à ce bill et je ferai tout mon possible pour empêcher qu'il soit adopté.

M. Douglas (Bruce-Grey): Comme quoi, par exemple? En l'étouffant?

M. Rodriguez: Exactement. Je ne cesserai de parler jusqu'à ce que le bill soit rejeté. Mon rôle ici est de répondre aux inquiétudes de mes électeurs et il serait tout à fait stupide de ma part de permettre l'adoption de ce bill. Le député du parti libéral de l'autre côté peut bien faire des remarques qu'il croit intelligentes, mais il se moque en fait des habitants de ma circonscription, où il y a jusqu'à dix familles qui se partagent une même ligne. Les députés d'en face ne savent pas ce que cela signifie. Ils viennent sans doute de grandes villes et ne connaissent pas les inconvénients des lignes communautaires. Les représentants de la circonscription du député ont comparu aux audiences à Sudbury et se sont plaints du service rural dans la région Owen Sound.

Bell Canada a soudain découvert la nécessité d'améliorer le service téléphonique rural. Elle l'a découvert par miracle en 1977. Je suis ici depuis 1972 et, comme d'autres députés j'en suis sûr, je n'ai cessé de dire à Bell qu'elle devait améliorer son service.

La compagnie met au point pour le monde des affaires tout un matériel perfectionné tel que des banques de données. Les frais d'abonnement payés par les familles qui sont dix à partager une ligne serviront à payer ce genre de matériel. Ces

familles savent qu'elles vont devoir rester à dix sur la même ligne, et quand elles auront besoin d'un médecin, elles ne pourront pas l'appeler parce que la ligne sera occupée.

Lorsque les gens de ma circonscription désirent le téléphone et qu'ils demandent à Bell de l'installer Bell leur répond que cela coûtera $7,000. Je sais que ce n'est pas beaucoup pour les libéraux de l'autre côté, mais pour les gens de ma circonscription $7,000 c'est vraiment très cher pour faire installer un téléphone. Et pourtant on me demande de reconnaître la bonne volonté de la compagnie quand elle promet qu'en 1982 ou plus tard le service rural de ma circonscription sera amélioré de même que dans le nord de l'Ontario et le nord du Québec.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Où sont tous les conservateurs?

M. Rodriguez: Les conservateurs s'intéressent tellement à ce bill qu'il n'y en a pas un seul ici.

Rien de ce que Bell Canada a fait par le passé ne m'a convaincu que je pouvais lui faire confiance lorsqu'elle promet qu'elle améliorera le service rural dans le nord de l'Ontario et du Québec à compter de 1982.

Je m'oppose également à ce bill parce que Bell Canada ne s'intéresse qu'à une chose. Le contrôleur que j'ai rencontré l'autre jour m'a dit qu'il était extrêmement important pour la compagnie d'être cotée trois étoiles. Selon lui, il lui faut ces trois étoiles, deux étoiles ou une seule, mais elle va essayer d'obtenir les trois étoiles.

Quand j'étais instituteur nous accordions trois étoiles au meilleur lecteur de la classe; il devait lire deux pages sans erreur. Si quelqu'un pouvait lire deux pages en commettant une seule erreur, il obtenait deux étoiles. S'il pouvait lire deux pages avec trois erreurs, il n'avait qu'une étoile. Mais tous obtenaient leur étoile, monsieur l'Orateur, et cela contribuait certainement à les encourager. J'ai donc demandé à ce contrôleur de Bell Canada: «Si vous n'êtes pas coté trois étoiles, une seule étoile vous permettra certainement de trouver de l'argent. Vous n'en obtiendrez peut-être pas beaucoup, mais vous pourrez certainement emprunter 150 millions de dollars au lieu de 300 millions.» Il m'a répondu: «Oui, monsieur Rodriguez, mais, si nous n'avons pas l'argent, nous risquons d'être obligés de repousser les améliorations à faire au réseau téléphonique rural». Voilà le genre de menaces que ces gens-là utilisent, monsieur l'Orateur.

Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie, au lieu de dépenser des millions de dollars à se promener en avion et à mener grande vie, tout cet argent devrait aller à l'amélioration des services téléphoniques ruraux. Mais rien de ce que Bell m'a dit au cours des réunions qu'elle a eu avec mon collègue et avec le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) ne m'a convaincu du contraire. A mon avis, leur cote de crédit est passablement bonne et devrait leur permettre d'emprunter l'argent nécessaire.

Je suis préoccupé du fait que le Parlement et les élus de ce pays n'ont pratiquement pas leur mot à dire dans la marche et de développement des grandes sociétés. Leur expansion ne doit-elle servir qu'à leurs propres intérêts? Pensent-elles que leurs objectifs doivent nécessairement être les nôtres, que si telle chose convient à Bell, elle devrait aussi convenir aux Canadiens, tout comme ce qui convient à l'INCO devrait faire notre affaire? Je rejette ce point de vue, monsieur l'Orateur. Je pense que les libéraux et les conservateurs y souscrivent. Ils disent que c'est se tenir éloigné du marché. Je crois que le gouvernement doit intervenir sur le marché. Il doit orienter les investissements. Si nous donnons à Bell la liberté d'augmenter son capital social, nous lui donnons de fait pleine liberté de faire ce que bon lui semble sur le marché, au lieu de lui dire qu'elle doit installer ce genre de service à telle date.

Je vois qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur. Je déclare donc qu'il est 6 heures pour revenir à ce sujet la semaine prochaine.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures, le lundi 7 novembre 1977, conformément à l'ordre du mardi 27 octobre 1977.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

L'APPROBATION PAR LE CABINET DU FUSIONNEMENT DE TÉLÉSAT ET LE REJET DE LA DÉCISION DU CRTC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Le cabinet a pris jeudi dernier une décision qui aura de profondes répercussions sur l'avenir des télécommunications au Canada; mais étant donné l'arrogance, l'arbitraire et l'esprit rétrograde dont le cabinet a fait preuve jeudi dernier en rejetant la décision que le CRTC avait prise le 24 août de refuser le fusionnement de Télésat et du réseau de téléphone transcanadien parce que cette transaction irait à l'encontre de l'intérêt public, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que puisque le ministre des Communications s'est faite le défenseur des monopoles et a failli au devoir qui lui incombe de défendre et de soutenir l'indépendance et l'intégrité du CRTC, elle remette tout de suite sa démission.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL PRÉVOYANT LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS AUX CHEMINS DE FER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je demande aussi la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais remercier les membres du parti conservateur. Leur congrès a remporté de toute évidence un succès éclatant, et je remarque que leur générosité a rejailli de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, étant donné que les chemins de fer ont annoncé des diminutions qui ont touché ou toucheront environ 6,000 employés dans le passé récent ou le proche avenir, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de s'engager à respecter toutes les recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête Hall comme moyen de garantir qu'un plus grand nombre d'emplois reliés aux chemins de fer, emplois dont nous avons grand besoin, soient créés dans les Prairies, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

* * *

LES CÉRÉALES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES NOUVELLES STRATÉGIES DE COMMERCIALISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le Conseil économique du Canada a prédit récemment un avenir sombre aux céréaliculteurs des Prairies, en raison notamment de la hausse des coûts, de la baisse des prix et des perspectives d'exportation peu encourageantes, que les spécialistes de la commercialisation ont prédit une diminution de plus de 20 p. 100 de nos exportations de grains d'ici le milieu des années 1980, et enfin que la dette agricole non remboursée a doublé au cours des six dernières années, étant passée de 4.3 milliards de dollars à 8.5 milliards, je propose, avec l'appui du député d'Elgin (M. Wise):

Que le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé fassent une déclaration à l'appel des motions le plus tôt possible pour informer les agriculteurs et les Canadiens des nouvelles initiatives et des nouvelles stratégies de commercialisation que la Commission canadienne du blé et le gouvernement du Canada proposent pour améliorer l'état de nos exportations, et qu'ils précisent en outre les objectifs qui seront fixés aux agriculteurs à cet égard et les espérances de revenus sur lesquels ceux-ci pourront compter dans les années 1980, de façon à pouvoir mieux planifier leur avenir.

M. l'Orateur: A l'ordre. Présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Énergie

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES TENTATIVES INFRUCTUEUSES DU MINISTRE POUR ASSURER LE RESPECT DE LA LOI PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Ma motion a trait au fait que le premier ministre a révélé qu'il n'incombe pas au cabinet ni même à certains ministres de veiller à ce que le service de sécurité de l'État respecte la loi. Comme dans un régime parlementaire, la pratique courante veut que les ministres veillent à ce que les fonctionnaires et autres serviteurs de la Couronne observent la loi, je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que la Chambre reproche à l'ancien solliciteur général, actuellement ministre de la Consommation et des Corporations, de n'avoir pas assumé la responsabilité ministérielle en faisant respecter la loi et qu'elle réclame sa démission.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON RECOMMANDE DE RÉDUIRE LA TAXE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion importante et urgente.

Étant donné l'application inégale de la taxe d'accise spéciale de 10c. le gallon d'essence imposée par le gouvernement fédéral le 24 juin 1975; étant donné que cette taxe est injuste et discriminatoire, vu qu'elle ne s'applique qu'à une catégorie des usagers de l'essence; étant donné la complexité du système de remboursement, et étant donné que certaines recherches ont révélé que le prix de l'essence n'a qu'un effet minime sur la consommation; je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que cette Chambre enjoigne au gouvernement fédéral de donner suite immédiatement à la recommandation de l'Association canadienne des Automobilistes à l'effet de reviser sa politique en réduisant à 3c. le gallon le montant de cette taxe et en l'imposant à tous les usagers de produits pétroliers, ce qui aurait pour effet de permettre de recueillir les mêmes revenus annuels de 600 millions de dollars et d'éliminer par la même occasion l'encombrant système de remboursement qui entraîne des dépenses approximatives de 3 millions de dollars annuellement.

M. l'Orateur: A l'ordre! La présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MOTION D'APPUI ET DE CONFIANCE ENVERS LES MEMBRES DE L'ORGANISME POLICIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Merci, monsieur l'Orateur. Aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion qui devrait être bien accueillie des deux côtés de la Chambre en raison de l'importance et de l'urgence de la question.

Compte tenu des révélations qui ont été faites la semaine dernière, et malgré les événements qui ont amené le gouvernement à examiner les allégations d'actes irréguliers et, parfois, illégaux de la part de la GRC, et à cause des commentaires irréfléchis que ces actes ont suscités, par exemple, le premier ministre René Lévesque ayant qualifié tous les membres de la GRC de «tarés», je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre, au nom de tous les Canadiens, confirme officiellement son appui et sa confiance inconditionnels envers tous les membres de la Gendarmerie royale du Canada, qui sont toujours dignes de symboliser la légende et la tradition de fierté nationale qui les ont rendus célèbres et fait respecter dans le monde entier.

J'insiste sur les mots «tous les membres».

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PROPOSITION D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ DE LA NÉCESSITÉ D'UNE MAJORATION DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je prends la parole pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante. Dans un éditorial de leur revue officielle «Fragment», intitulé «Time to take the gloves off», les Amputés du Canada exposent l'inquiétude des diverses associations d'anciens combattants face à la réticence du gouvernement à rajuster la pension d'invalidité de base, comme le voudrait la formule établie voulant que le montant de ces pensions soit égal à la moyenne des salaires des cinq plus basses catégories d'emploi de la Fonction publique. Je propose donc, appuyé par le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles):

Que, comme le veut la motion qu'il a présentée le 1er novembre, le gouvernement renvoie l'affaire au comité permanent des anciens combattants et que le Conseil national des Associations d'anciens combattants soit appelé à comparaître comme témoin devant ce comité pour y défendre les intérêts des anciens combattants du Canada.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'OPPORTUNITÉ DE L'APPROBATION DU FUSIONNEMENT DE TÉLÉSAT AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONE TRANSCANADIEN— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le CRTC, organisme investi du pouvoir de réglementer les entreprises dans le domaine des télécommunications, estime que la participation de Télésat Canada au réseau de téléphone transcanadien nuirait sensiblement à la fixation des taux, et comme le cabinet libéral a rejeté cette décision du CRTC restreignant ainsi l'investigation publique et le contrôle de cet important secteur de l'économie, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan):

Que la Chambre réaffirme la décision 77-10 du CRTC annulant ainsi la décision du cabinet qui a permis à Télésat Canada de se joindre au réseau de téléphone transcanadien et souligne que cette motion est compatible avec les principes législatifs adoptés par le Parlement dans la loi sur Télésat Canada, la loi sur la radiodiffusion et la loi sur les chemins de fer.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ENQUÊTE RELATIVE AUX OFFRES D'AVORTEMENT PARUES DANS LE «JOURNAL» D'OTTAWA— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire des plus urgentes. Puisque le ministre de la Justice (M. Basford) a promis de faire enquête sur l'annonce publiée le 9 mai par le *Journal* d'Ottawa dans laquelle on offrait des services d'avortements légaux sur demande, pratiqués le même jour à Montréal au coût de $250 l'intervention, contrairement aux dispositions du Code criminel, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Justice de faire une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui et de décrire les mesures qui ont été prises conjointement par les ministres de la Justice de l'Ontario et du Québec, en indiquant clairement quelles accusations ont été portées.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix. Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES POUVOIRS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE MCDONALD SUR LES PRÉTENDUES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général suppléant, c'est-à-dire au ministre de la Consommation et des Corporations, si je ne m'abuse. Nous savons tous que le premier ministre a toujours refusé de comparaître devant les comités parlementaires. Cela étant, le solliciteur général suppléant peut-il nous dire si le gouvernement a décidé de donner à la Commission McDonald le pouvoir d'assigner le premier ministre, le solliciteur général actuel et son prédécesseur?

● (1417)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le mandat de la Commission royale d'enquête McDonald a été déposé à la Chambre en juin; il est clair et d'une portée suffisante, comme l'a maintes fois déclaré le solliciteur général, pour permettre de déterminer les faits intéressant toute cette affaire.

LA LIMITATION POSSIBLE DES DIVULGATIONS DES MINISTRES SOMMÉS DE COMPARAÎTRE DEVANT LA COMMISSION MCDONALD

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Je suis étonné que le gouvernement soit résolu à tenir l'ancien ministre si loin du ministère du solliciteur général. J'aurais préféré qu'un autre que le ministre suppléant réponde à ma question, parce qu'alors nous aurions peut-être eu une réponse.

La question que je pose maintenant a trait à la politique qui a été arrêtée—le gouvernement a-t-il décidé de permettre au ministre suppléant de comparaître devant la Commission royale d'enquête McDonald et, s'il y consent, imposerait-il quelque limite quant aux divulgations que celui-ci pourrait faire au sujet du rôle que le premier ministre, ou l'un de ses ministres auraient pu jouer à l'égard des questions qui font l'objet de l'enquête? Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si des limites seront imposées quant aux divulgations que le premier ministre ou l'un de ses ministres pourront faire et, dans ce cas, quelles seraient ces limites?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le chef de l'opposition du vote qu'il a obtenu en fin de semaine. Nous lui reconnaissons tous un avenir brillant en tant que chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: La première chose qu'il devrait savoir en tant que chef de son parti, c'est que nous ne répondons pas aux questions hypothétiques.

M. Clark: S'il est une chose que, membres de la Chambre des communes, nous savons tous, c'est que les ministres ne répondent jamais aux questions qui concernent les lignes de conduite du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Puisque pour tout gouvernement normalement constitué, gouverner c'est prévoir, j'aimerais bien savoir quelle ligne de conduite le gouvernement, instruit qu'il est de l'intention du président de la Commission royale de citer vraisemblablement le premier ministre à comparaître, a adoptée à cet égard. Je tiens à savoir comment réagirait le gouvernement du Canada si le premier ministre était cité à comparaître et quelles limites seraient imposées aux révélations que le premier ministre ou ses collègues pourraient faire relativement aux affaires dont la Commission McDonald est maintenant saisie.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, le ministre de la Justice a dit tantôt que le mandat de la Commission d'enquête McDonald lui donne tous les pouvoirs nécessaires pour découvrir tous les faits pertinents à l'enquête.

M. Clark: Je désire poser une question supplémentaire. La question essentielle est celle de savoir si le gouvernement du Canada est prêt à voir le premier ministre accepter ce *sub poena* de la Commission d'enquête McDonald, et si une telle décision est prise par le gouvernement, y aura-t-il des limites aux témoignages du premier ministre ou des ministres?

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit tantôt. Le leader de l'opposition m'a posé une question hypothétique. On ne sait pas s'il sera nécessaire qu'il y ait des *sub poena*. Tous les faits relatifs au dossier seront à la disposition du président et des membres de la Commission, et je crois qu'ils pourront vraiment faire un rapport qui sera tout à fait utile et dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LA POSSIBILITÉ D'AUTORISER L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL À RÉPONDRE AUX QUESTIONS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Étant donné que le gouvernement ne permettra pas à l'ancien solliciteur général, ministre actuel de la Consommation et des Corporations, de témoigner devant la Commission royale d'enquête McDonald, le premier ministre suppléant peut-il dire s'il accepte en principe la présentation d'une motion qui permettrait à ce ministre de répondre à la Chambre aux questions relatives aux services de sécurité du gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai l'impression que j'ai répondu à une question identique tantôt.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Il me semble y avoir une grande différence entre la question du député et celle que vient de poser le chef de l'opposition. Je n'ai rien dit à propos de cette dernière question, pour la bonne raison que, même si elle était hypothétique à certains égards, le chef de l'opposition voulait savoir si le gouvernement avait une politique et s'il pouvait la dévoiler. Le député de Perth-Wilmot, lui, par contre, fait allusion à une motion inexistante et à une situation purement hypothétique.

● (1422)

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'INFORMATION DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Je ne m'attendais pas à obtenir une réponse de toute façon, monsieur l'Orateur. En l'absence du solliciteur général, je m'adresserai donc au premier ministre suppléant. Étant donné que le solliciteur général actuel semble avoir maintenant des séances d'information toutes les semaines avec les agents du service de sécurité, ce qui montre au moins que l'on s'occupe des activités des organismes de sécurité au niveau ministériel, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire pourquoi l'ancien solliciteur général ne semblait pas tenir ce genre de séances? Autrement dit, comment se fait-il que l'ancien solliciteur général n'ait été au courant de rien?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'affirmation du député soit fondée. Tous les solliciteurs généraux ont eu des séances d'information régulières avec la GRC à propos des questions de sécurité.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES LICENCIEMENTS CHEZ LES CHEMINOTS—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre le sait, les chiffres les plus récents du gouvernement indiquent que quelque 70,000 travailleurs sont licenciés chaque mois au Canada, ce qui constitue une situation de plus en plus alarmante qui touche presque tous les secteurs de notre économie. J'aimerais demander au ministre, au sujet d'un secteur en particulier, celui des chemins de fer, ce que fait son ministère en ce moment à la suite de la décision prise récemment de licencier environ 6,000 cheminots au Canada.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, sans entrer dans les détails, j'estime que le député, plus que quiconque, devrait connaître les services nombreux et très avantageux qu'offre ce ministère pour atténuer les licenciements.

M. Broadbent: C'est pourquoi j'ai posé la question.

M. Cullen: Le député préfère ne pas tenir compte des mesures excellentes prises dans ce domaine. En outre, nous nous réunissons régulièrement pour en discuter. Il y a un comité interministériel qui se réunit, pour examiner précisément ces problèmes. La situation n'a pas été mise au jour par la récente statistique, car nous l'avions prévue dès octobre 1976. Nous avions alors pu obtenir d'abord 358 millions, puis 458 millions de dollars du Conseil du Trésor pour remédier au problème prévu, je le répète, il y a déjà quelque temps et qui ne nous a pas été signalé récemment par les journaux.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL PRÉVOYANT LA CRÉATION D'EMPLOIS RELIÉS AUX CHEMINS DE FER

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à laquelle le ministre des Finances consentira peut-être à répondre. J'ai demandé ce que faisait précisément le gouvernement au sujet des 6,000 cheminots touchés. Je ne lui ai pas demandé de répéter un de ses vieux discours. Je lui pose maintenant la question suivante. Comme la mise en application des recommandations de la Commission royale d'enquête Hall faciliterait la création d'emplois et serait avantageuse pour les Prairies, le Québec et la région de l'Atlantique et surtout fournirait des emplois à 4,000 personnes dans le comté de Pictou et du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse, où on fabrique des wagons et des rails de chemin de fer, le ministre promet-il maintenant au nom du gouvernement de donner suite aux principales recommandations de la Commission royale d'enquête Hall d'ici deux ans?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les intéressés s'entretiendront avec mon collègue le ministre du Travail plus tard cet après-midi pour discuter ce problème. Quant au rapport de la Commission Hall, nous l'avons reçu et nous le trouvons excellent. Nous étudions toutes les questions soulevées dans le rapport, et dès qu'une politique aura été mise au point, nous ferons rapport à la Chambre.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre devrait savoir que le ministre des Transports a promis que le gouvernement dépenserait seulement environ un cinquième de ce qui serait nécessaire. Il a promis que le gouvernement ne dépenserait que 100 millions de dollars d'ici deux ans, ce qui permettra d'apporter des améliorations minimales. Voilà pourquoi, je demande au ministre des Finances s'il s'engage au nom du gouvernement à revoir cette décision et à affecter la somme requise de 500 millions pour créer des emplois supplémentaires importants dans ces trois régions différentes du Canada. En outre, il est certes beaucoup plus sensé de fournir des emplois que de distribuer des aumônes.

● (1427)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire au chef du Nouveau parti démocratique que 100 millions de dollars constituent, à mon avis, une fort jolie somme, et que nous examinons bien sûr d'autres solutions; je ne suis cependant pas en mesure d'en dire plus à la Chambre pour le moment.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ALLUSION DU PREMIER MINISTRE À LA DÉCOUVERTE D'UN DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE DANS LE BUREAU DU DÉPUTÉ DE CENTRAL NOVA

M. Erik Nielsen (Yukon): Avant de poser ma question, monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas signaler à la Chambre que vous rentrez d'un voyage au Yukon où vous avez rempli une fonction très agréable tout autant qu'historique en présentant une table du greffe à l'Assemblée législative du Yukon. Je n'ai malheureusement pas pu assister à cette cérémonie en raison d'autres activités qui me retenaient dans cette partie-ci du pays.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: J'ai droit à des applaudissements que je sois ici ou là.

Le premier ministre aurait dit à l'extérieur de la Chambre que le dispositif découvert dans le bureau du député de Central Nova pouvait avoir été acheté dans n'importe quel magasin de babioles. Au sujet de cette observation et également d'une autre du premier ministre selon qui l'intallation de ce dispositif serait l'œuvre d'un amateur, je voudrais prier le ministre de la Justice de faire savoir au premier ministre qu'il n'est pas possible de se procurer chez nous le dispositif découvert dans le bureau du député de Central Nova et, bien plus, que la possession de ce genre de dispositif constitue un délit.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai dit très clairement jeudi dernier à la Chambre que c'était une infraction très grave au Code criminel que d'avoir en sa possession, sans y être autorisé, du matériel d'écoute électronique destiné à l'espionnage des communications privées. En ce qui concerne la question précise du député et l'installation dont il parle, je ne suis pas en mesure de lui répondre car, comme il n'est pas sans le savoir, mes fonctionnaires et les agents de la GRC n'ont pas été autorisés à faire enquête sur cette affaire pour la raison qu'elle relève directement de la compétence de monsieur l'Orateur et de ses collaborateurs.

M. Nielsen: Le premier ministre a déclaré également aux média que le député de Central Nova avait lancé le bruit que c'était les autorités officielles qui avaient fait installer ce dispositif d'écoute dans son bureau. Je pense, en fait, qu'il a employé des termes plus forts. Le ministre pourrait-il dire au premier ministre qu'à aucun moment de tels propos n'ont été prêtés au député de Central Nova. Ce qu'il a dit, c'est que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne suis pas intervenu lorsque le député du Yukon a fait une déclaration par le biais d'une question. Je ne pense pas pouvoir lui permettre d'en faire deux.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'APPROBATION PAR LE CABINET DU FUSIONNEMENT DE TÉLÉSAT—LA COMPÉTENCE DU CABINET EN MATIÈRE D'INTÉRÊT PUBLIC

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Communications qui découle d'une décision prise jeudi dernier par le cabinet. Celui-ci a en effet rejeté la décision, prise le 24 août par le CRTC, de s'opposer à la fusion du réseau de téléphone transcanadien et de Télésat sous prétexte que cette opération allait à l'encontre de l'intérêt public. Or, dans une lettre datée du 23 novembre 1976 et adressée au président de Télésat, le ministre a bel et bien affirmé que le CRTC était l'organisme compétent en la matière. J'aimerais donc savoir si le ministre est disposé à déclarer à la Chambre que le cabinet est mieux placé que le CRTC pour prendre une telle décision dans le secret, alors que ce dernier est l'organisme de régie qui a été créé par le Parlement précisément dans le but d'assumer ce rôle au grand jour?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, on a modifié la décision du CRTC parce que le gouvernement devait s'employer à résoudre un problème plus vaste, c'est-à-dire s'assurer que les Canadiens, tant ceux du nord que ceux du sud, jouiraient des services rendus accessibles par cette nouvelle technique et ce, à un prix aussi raisonnable que possible. Le CRTC conserve toujours ses privilèges et ceux-ci ne seront en aucune façon remisés au second plan par l'accord qui surviendra entre Télésat et le réseau de téléphone transcanadien. Si l'honorable député veut bien se donner la peine de lire attentivement le décret du conseil, il remarquera qu'il sert d'avis aux deux parties à l'accord tout en assurant et en précisant que les pouvoirs du CRTC, dans la mesure où l'on parle de la responsabilité qu'il a de fixer la marge bénéficiaire ou de décider des conditions auxquelles on peut avoir accès à ce système, ne sont aucunement diminués ni abolis, pas plus que ne le sont les pouvoirs qui m'ont été conférés par la loi sur la radiodiffusion de faire des enquêtes pour déterminer par exemple qui est ou devrait être propriétaire des stations terrestres.

● (1432)

LES CONSÉQUENCES DU FUSIONNEMENT DE TÉLÉSAT SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROJET

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé dans sa réponse de politique publique, par opposition à intérêt public, et c'est sur ce point que porte ma question suivante. Nous n'allons pas nous lancer dans une discussion pour savoir dans quelle mesure cette proposition sert l'intérêt public. Le Livre blanc sur les communications, déposé par l'un des anciens ministres à la Chambre en mars 1968 et qui a servi de point de départ au projet de loi concernant Télésat, donnait les grandes lignes d'une politique publique concernant la participation du Canada dans les télécommunications. Comme en témoigne le hansard de l'année 1969, il est ressorti du débat et de la politique énoncée que le gouvernement canadien établirait un organisme de réglementation indépendant prévoyant une participation publique dans le domaine des télécommunications et non une minorité de compagnies de téléphone. Comme on n'a pas donné suite à cette proposition, le ministre peut-il nous dire ce qui a changé pour que nous nous trouvions face à un véritable monopole des télécommunications par les compagnies de téléphone, pour que la mesure législative concernant Télésat soit ainsi modifiée et que tout espoir de participation publique dans ce projet ait disparu ou presque?

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, l'honorable député confond beaucoup trop de choses. Le CRTC continue d'exister en assumant les responsabilités qui lui sont dévolues par la loi, que je viens de réitérer, et qui le sont d'ailleurs dans l'ordre en conseil qui change la décision du CRTC. L'intérêt général du gouvernement consistait à préserver le droit des Canadiens à un système de télécommunication efficace, lequel système deviendra complètement efficace le jour où le système terrestre et le système spatial seront complètement intégrés. Il n'est pas question de monopole, monsieur le président. La Télésat Canada n'a jamais été conçue comme étant un concurrent pour les industries de télécommunications, au contraire, elle a été conçue comme un complément pour les industries de télécommunications. Et l'entente qui vient d'être conclue entre ces deux parties confirme justement le fait que cette intégration pourra maintenant avoir lieu. Quant à la politique plus générale du gouvernement qui est en cause dans cette entente en particulier, il est de mon devoir de la préserver. Les honorables députés parlent depuis la semaine dernière de la responsabilité ministérielle. La responsabilité ministérielle vient de s'exercer dans le cas de l'entente entre la Télésat Canada et le RTT. Les prérogatives du CRTC et la politique générale du gouvernement sont préservées par l'ordre en conseil.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PROLONGATION DU DÉLAI ACCORDÉ À LA COMMISSION D'ENQUÊTE THOMPSON—DEMANDE DE CONSULTATION MINISTÉRIELLE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PÊCHEURS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de l'Environnement. Peut-il nous dire si le gouvernement compte prolonger le délai nécessaire pour permettre à la Commission Thompson, qui enquête sur les superports pétroliers de la côte ouest, d'entendre les témoignages de tous les intéressés? En effet, aux termes de son mandat actuel, les audiences étaient censées se terminer vers la fin décembre, ce qui sera manifestement impossible en fonction du calendrier.

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, les autres ministres concernés et moi-même devons rencontrer M. Thompson demain soir, et nous aborderons la question.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, comme le président et d'autres membres du syndicat des pêcheurs sont actuellement à Ottawa et qu'ils aimeraient être reçus par les membres du cabinet à ce sujet, le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il fera tout son possible pour recevoir dans les jours pro-

chains les membres du syndicat qui représentent les pêcheurs de la côte ouest de la Colombie-Britannique?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je vais y réfléchir. Bien entendu, les députés de la Colombie-Britannique, dont je fais partie, s'intéressent vivement aux opinions des pêcheurs de la côte ouest.

* * *

● (1437)

[*Français*]

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

LE RETRAIT DES ÉTATS-UNIS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL—ON DEMANDE SI LE CANADA AUGMENTERA SA CONTRIBUTION

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. Étant donné la décision récente du président Carter à l'effet de faire cesser toute participation des États-Unis d'Amérique à l'Organisation internationale du travail et de ne plus contribuer à son financement, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien a l'intention d'aider l'OIT à combler le manque à gagner consécutif au retrait américain en haussant sa contribution normale, et ce, afin d'assurer, dans la mesure du possible, la poursuite des activités de l'OIT au même niveau que dans le passé, ce qui permettrait, par la même occasion, de réaffirmer l'appui des Canadiens à l'OIT?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Il est exact, monsieur l'Orateur, que nous sommes préoccupés par le retrait des États-Unis de l'Organisation internationale du travail. Il se tient actuellement à Genève de nombreuses réunions sur la restructuration de l'OIT rendue nécessaire pour compenser les pertes de revenus résultant du retrait américain. Le Canada y participe d'ailleurs activement. Nous adopterons une attitude aussi constructive que possible afin de permettre à cette organisation de s'acquitter de sa tâche, qui est d'améliorer la condition des travailleurs.

* * *

LES AÉROPORTS

LA CONSTRUCTION D'AMÉNAGEMENTS À CHARLOTTETOWN—LE PRÉSUMÉ RETARD POUR DES MOTIFS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports. Compte tenu des nouvelles inquiétantes selon lesquelles la construction d'un aéroport moderne à Charlottetown sera encore retardée pour «des motifs d'ordre économique», le ministre peut-il s'assurer qu'une telle décision qui contribuera, entre autres, au chômage dans l'Île du Prince-Édouard a bel et bien été prise?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur le président, cette question est actuellement à l'étude de concert avec le ministère des Transports, et dès qu'il y aura une annonce à faire le ministre des Transports pourra le faire à la Chambre. Je crois qu'il pourrait y en avoir une au cours des prochaines semaines.

[*Traduction*]

LES FINANCES

PROPOSITION DE RETRAIT DES CONCESSIONS FISCALES AUX GRANDES SOCIÉTÉS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a annoncé que son gouvernement continuerait de consentir aux grandes sociétés des dégrèvements fiscaux de l'ordre de 1.2 milliard de dollars aux termes d'un programme annoncé en mars dernier afin de stimuler l'expansion et la création d'emplois; compte tenu du fait que ces concessions fiscales s'élèvent à 11 millions de dollars dans le cas de l'Alcan, qui a annoncé le licenciement de 400 travailleurs à Terre-Neuve, à 3 millions dans le cas de Northern Telecon, qui licenciera sous peu plus de 1,000 travailleurs, et à 10 millions dans le cas de l'INCO, qui débauche près de 4,000 travailleurs, le ministre, vu l'échec de cette politique de création d'emplois, entend-il retirer ces concessions fiscales aux entreprises et en faire bénéficier plutôt les citoyens ordinaires afin de stimuler la demande et, partant, la création d'emplois?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit plus tôt, nous ne pouvons pas appliquer une politique fiscale sélective et traiter les sociétés différemment les unes des autres.

M. Broadbent: Ce n'était pas la question.

M. Chrétien: De toute façon, nous aurons l'occasion de discuter de cela car le projet de loi sera présenté en deuxième lecture plus tard aujourd'hui.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question générale sur la valeur de cette politique fiscale. Je voudrais lui demander pourquoi, d'après lui, les entreprises se prévaudront de ces dégrèvements fiscaux pour accroître leurs activités et créer des emplois, alors que l'industrie n'utilise actuellement que 80 p. 100 de sa capacité en raison du relâchement de la demande? Le fait que nous ayons eu plus de 34,000 licenciements dans la fabrication au cours des huit derniers mois, indique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PRÉSUMÉ VOL DE DYNAMITE—LE RAPPORT AVEC LES VOLS PRÉCÉDENTS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant. Peut-il me dire si la cache de dynamite, dynamite qui aurait été volée selon le solliciteur général, est celle qui a fait l'objet d'une intervention passionnée il y a quelques années par le ministre des Transports et dont le gouvernement connaissait certainement l'existence et sur laquelle nous avons tenté de nous renseigner à la Chambre? A ce moment-là, le premier ministre et d'autres membres du gouvernement ont dit que c'était un des indices de l'insurrection appréhendée. S'agit-il de la même dynamite que le gouvernement viendrait juste de redécouvrir?

Questions orales

L'hon. Ron Basford (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, il faudra que je repasse le débat auquel le député fait allusion, mais je doute que ce soit le cas.

DEMANDE DE RAPPORT SUR LA PRÉSUMÉE INFILTRATION DU PARTI QUÉBÉCOIS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Par la même occasion, le ministre voudra-t-il examiner également ce qu'il est advenu de la demande formulée par l'opposition à propos de la présumée infiltration du Parti Québécois survenue il y a quelques années, par des corps policiers et le service de renseignement de la GRC? Qu'est-il advenu de cette demande? L'a-t-on conservée dans les dossiers? Le gouvernement est-il au courant de cette demande?

L'hon. Ron Basford (solliciteur général suppléant): Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre a répondu à cette question la semaine dernière.

* * *

● (1442)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DIMINUTION POSSIBLE DES ALLOCATIONS FAMILIALES—ON DEMANDE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR DE PRÉCISER LE SENS DE SA DÉCLARATION

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor. Le ministre serait-il en mesure de préciser sa pensée au sujet de sa déclaration de septembre 1977 à l'effet qu'il allait diminuer les allocations familiales, et ce, dans le but d'assurer les services à la dette publique?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je n'ai rien déclaré de pareil, monsieur l'Orateur, et je ne puis donc pas répondre à la question du député.

[*Français*]

M. Allard: En septembre le ministre aurait déclaré qu'il allait diminuer les allocations familiales, et ce dans le but d'assurer les services sur la dette publique. Cela est bien clair. Il me semble donc que le ministre pourrait ajouter quelques précisions à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Andras: Je regrette, je n'ai rien dit de tel.

Une voix: Vous le regrettez?

[M. Baldwin.]

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE SI L'INCIDENT RÉCENT RELATIF À LA FRANCE ET AU QUÉBEC AMÉLIORERA LES RELATIONS DU CANADA AVEC LA FRANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre suppléant. A la suite des derniers événements relatifs à la France et à une partie du Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre si les relations économiques de la France avec tout le Canada en seront pour autant améliorées?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, les relations entre le Canada et la France sont excellentes en particulier dans le domaine économique. Nous savons que la France a investi considérablement au Canada. Je pense à la société Michelin en Nouvelle-Écosse, à l'uranium en Saskatchewan, et au pétrole en Alberta.

* * *

[*Traduction*]

LES COALITIONS

LA QUESTION DE L'APPROBATION PAR LE DIRECTEUR DE LA DÉCISION DU CABINET FAVORABLE AU FUSIONNEMENT DE TÉLÉSAT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations, relativement au geste sans précédent que le cabinet a posé en cassant la décision du CRTC au sujet de Télésat Canada. Les avocats représentant le directeur des enquêtes sur les coalitions avaient déclaré ce qui suit, lors des comparutions devant le CRTC:

> . . . Dans sa forme actuelle, le projet d'accord est nettement anti-concurrentiel, et . . . du fait de ce caractère anti-concurrentiel, il est contraire à l'intérêt public . . .

Comme en l'espèce le ministre ne peut être au-dessus de la loi, pas plus que ses collègues, peut-il nous dire si le directeur des enquêtes sur les coalitions était d'accord pour casser la décision du CRTC relative à Télésat Canada?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Nous n'avons pas encore pu connaître la réaction du directeur des enquêtes sur les coalitions, mais dans le cours de ses délibérations le cabinet a été pleinement informé des observations présentées par le directeur.

M. McGrath: Le ministre veut-il nous dire que son ministère peut poser ainsi un geste d'une ampleur sans précédent, casser une décision prise par le CRTC au terme d'une longue enquête, sans consulter d'abord les juristes de la Couronne? Car en la matière le directeur des enquêtes sur les coalitions est certainement un des principaux juristes de la Couronne. Je demande donc au ministre si le gouvernement estime que sa décision de casser le jugement du CRTC est conforme à la position adoptée devant le CRTC par le directeur des enquêtes sur les coalitions.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà dit que le cabinet était habilité à casser la décision du CRTC, et que dans le cours de ses délibérations il a été pleinement informé des observations présentées par le directeur des enquêtes sur les coalitions.

LES PÊCHERIES

LES PRÉSUMÉS DÉCHARGEMENTS D'ESPADONS AUX ÉTATS-UNIS PAR DES NAVIRES CANADIENS—LA MODIFICATION POSSIBLE DES RÈGLEMENTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Comme le bulletin B-127 du mardi 25 octobre 1977 du département du Commerce des États-Unis fait état d'importations d'espadon frais du Canada sur les navires *Carlo Joyce* le 30 septembre 1977 et *Sea Gull* le 5 octobre 1977 à Boston, au Massachusetts, une espèce qui, d'après ce que nous dit le ministre depuis des années, ne peut entrer aux États-Unis, j'aimerais lui demander si de récents changements, que la majorité des pêcheurs canadiens ne connaissent pas, sont survenus dans l'industrie de la pêche et, sinon, le ministre dirait-il à la Chambre comment il se fait que cette publication américaine parle de telles importations?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le bulletin en question. Le député sait très bien, et je l'ai dit à la Chambre, que c'est la réglementation du gouvernement national, soit celui qui siège à Washington, en matière d'importation qui nous cause des ennuis au niveau de l'Administration américaine des aliments et drogues. Rien n'empêche un État en particulier—en l'occurrence, si j'accepte la déclaration du député, il s'agissait de Boston, donc du Massachusetts—d'importer du poisson canadien dans ses propres ports de pêche. Si les règlements du gouvernement national concernant l'importation aux États-Unis étaient levés, nous autoriserions certainement la pêche à l'espadon.

M. Crouse: Pour la gouverne du ministre, parce qu'il n'est manifestement pas au courant de la question, le bulletin dont j'ai parlé est celui de la National Oceanic and Atmospheric Administration du Département du Commerce des États-Unis—

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député poserait-il sa question?

M. Crouse: Oui, monsieur l'Orateur. Le bulletin que j'ai mentionné indique que de l'espadon frais a été déchargé par des navires canadiens à Boston, au Massachusetts, et non par des navires américains comme le laisse entendre le ministre, et je lui ai donné les noms des navires. Je lui demanderais de vérifier pour voir en vertu de quels règlements des déchargements ont été permis et aussi quand nous pouvons nous attendre, comme on pêche ce poisson et que cette pêche représente un chiffre d'affaires de 5 à 6 millions de dollars pour la région atlantique du Canada où il y a un très fort chômage à l'heure actuelle, à une déclaration de sa part sur la réouverture possible de toute la région atlantique à la pêche à l'espadon?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Au risque de me répéter, je dois dire encore une fois au député qu'à notre connaissance, rien dans les règlements américains n'interdit de débarquer du poisson dans le port d'un État. C'est le commerce entre États qui n'est pas autorisé par l'administration des aliments et drogues, et le service des douanes et de l'accise—je ne sais pas quel est son équivalent aux États-Unis—interdit les importations en raison des règlements de l'administration des aliments et drogues. Nous essayons de démontrer par l'intermédiaire de notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que les règlements s'appliquant à l'espadon, un poisson peu consommé, ne constituent aucune menace pour la santé. Pour le moment, les autorités sanitaires des deux pays ne se sont pas rangées à notre point de vue, mais j'espère qu'elles finiront par le faire.

* * *

LES FINANCES

LE TAUX DE CHÔMAGE PRÉVU POUR L'AN PROCHAIN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans sa déclaration du 20 octobre, le ministre a avancé des prévisions à l'égard du taux d'inflation de l'année prochaine et du taux de croissance réelle au Canada, mais il a évité très soigneusement de dire quel serait le taux de chômage bien qu'il ait reconnu qu'il se situe actuellement à 8.3 p. 100. Le ministre peut-il maintenant nous dire quel taux de chômage il prévoit pour l'année prochaine au Canada?

[*Francais*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je n'ai pas donné de chiffre très précis dans mon discours, mais j'espère que si nous obtenons une croissance de 5 p. 100 le taux de chômage diminuera au Canada.

[*Traduction*]

M. Stevens: Ma question s'adresse encore une fois au ministre des Finances. Comme l'OCDE a demandé que tous les pays membres se fixent des objectifs, y compris à l'égard du chômage, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à établir un tel objectif pour le chômage et, dans l'affirmative, quel est le taux maximum qu'il vise pour l'année prochaine?

M. Chrétien: C'est une question fort complexe car, lors de la présentation de son dernier budget, l'ancien ministre des Finances, le député de Rosedale avait prévu que 250,000 emplois seraient créés cette année au Canada. C'est un objectif que nous avons atteint, mais la population active a tellement augmenté au Canada que le niveau de chômage s'est malheureusement accru, même si nous avons créé plus de 250,000 emplois.

M. Stevens: Ma question s'adresse encore au ministre des Finances. Comme il s'agit d'une question compliquée j'aimerais faire remarquer que, selon le ministre, nous devons nous attendre à un déficit de 9.2 milliards de dollars au cours de la présente année financière. Le ministre peut-il nous dire quel taux de chômage il a prévu en calculant ce déficit?

Questions orales

● (1452)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous avons utilisé les chiffres dont nous disposions jusqu'à la fin de l'année. J'ai dit que le taux de chômage est actuellement trop élevé. Il est de 8.3 p. 100 et nous fournit une base de calcul pour estimer ce que sera le niveau des besoins financiers ou du déficit budgétaire à la fin de l'année.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'INVITATION AU CANADA DES CHEFS DES PARTIS SÉPARATISTES CORSE ET BRETON

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, la question que j'adresse au premier ministre suppléant fait suite à celle posée par le député de Hull. Le gouvernement français continue à s'ingérer contre notre gré et d'une manière provocante dans les affaires canadiennes. Le gouvernement canadien songe-t-il à inviter à Ottawa les chefs des partis séparatistes corse et breton pour les encourager à détruire la souveraineté intégrale de l'État français?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je n'ai pas de réponse, monsieur l'Orateur.

Une voix: J'espère bien que non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE PROJET DE REVENU ANNUEL GARANTI—LE COÛT ET LA MÉTHODE DE FINANCEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a quelques jours le ministre a déclaré à la Chambre qu'elle nourrissait l'espoir de mettre sur pied un régime de revenu annuel garanti pour les Canadiens et qu'elle espérait effectivement déposer bientôt à la Chambre un projet de loi à cet effet. Le ministre peut-elle déclarer à la Chambre si elle est en mesure d'estimer le coût annuel d'un pareil programme et deuxièmement, compte tenu du déficit auquel doit faire face le gouvernement et compte tenu de la politique de restrictions budgétaires qu'il a adopté, peut-elle nous dire d'où proviendraient les sommes nécessaires à l'instauration d'un pareil programme?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, quand j'ai donné il y a quelques semaines à la Chambre l'assurance de mon intérêt et de mon engagement envers la mise en œuvre progressive d'un régime de revenu annuel garanti pour les Canadiens, je comptais le faire bien évidemment à l'intérieur des budgets nationaux, et sans recourir à des augmentations de taxes. Je suis contente de la question de l'honorable député, parce qu'elle me permet de préciser que j'envisage la question à partir des groupes les plus défavorisés. Je pense à trois groupes en particulier en ce moment, et non pas à toute la population du Canada et, bien entendu, toute amélioration des programmes de sécurité sociale du gouvernement fédéral supposent évidemment des réaménagements fiscaux ou autres.

[*Traduction*]

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, comme d'habitude le ministre n'a pas répondu à ma question.

Mlle Bégin: Mais si.

L'ÉTUDE POSSIBLE DES RÉPERCUSSIONS DU REVENU ANNUEL GARANTI SUR LA MOTIVATION DES TRAVAILLEURS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que si le ministre réfléchit de nouveau à la question, elle se rendra compte qu'elle n'y a pas répondu et je voudrais donc lui en poser une autre. Le ministre a-t-elle fait faire une étude en vue de déterminer quel effet un revenu annuel garanti pourrait avoir sur la motivation des travailleurs? Dans l'affirmative, peut-elle nous en faire connaître les résultats et dans la négative, a-t-elle du moins consulté son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce pour connaître sa position?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je vais essayer de répondre de mon mieux en anglais pour que mon collègue puisse essayer de me comprendre. Je le répète, je vise des groupes cibles, plus exactement trois pour le moment. Mes services travaillent actuellement à ces programmes. J'ai ajouté, et je ne ferai ici que me résumer, que j'ai l'intention de me limiter au cadre du budget fédéral actuel, ce qui signifie que je n'ai pas l'intention de demander ou de recommander une augmentation des impôts mais plutôt un réarrangement des structures fiscales et financières de mon ministère.

Cela dit, je signale au député, qui est, si je ne m'abuse, mon critique officiel de l'autre côté, que nous étudions le problème qu'il évoque dans sa deuxième question qui, soit dit en passant, n'était pas du tout la même que sa première. Nous avons d'ailleurs publié des rapports à ce propos. Nous avons publié au moins trois ou quatre rapports, y compris une étude des gagne-petit du Canada. Je ferai volontiers parvenir une autre série d'exemplaires de ce rapport au député.

* * *

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA PÉNURIE PRÉVUE POUR LE MILIEU DES ANNÉES 80—DEMANDE D'ACCROISSEMENT DE L'EXTRACTION DU CHARBON EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Andrew Hogan (Cape-Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a déclaré récemment à Paris et plus tôt à Toronto que d'ici le milieu des années 80 ou quelque temps après, le Canada devra importer de plus en plus de pétrole et que, comme dans le cas du Titanic, nous ne voyons que la partie supérieure de l'iceberg. Est-ce encore l'avis du ministre malgré les récentes découvertes et la possibilité qu'on découvre d'autres sources traditionnelles de pétrole en Alberta et dans d'autres régions du Canada, de même que dans d'autres parties du monde?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. Selon moi, le monde occidental fait face à une très grave crise de l'énergie. Selon la plupart des experts, cette crise se produira au milieu des années 80. A ce moment-là, les pays occidentaux ne pourront plus se procurer le pétrole nécessaire à leurs économies.

M. Hogan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné ce qu'il vient de dire, le ministre s'entendra-t-il avec le président du Conseil du Trésor et le ministre de l'Expansion économique régionale pour ouvrir de nouvelles mines de charbon au Cap Breton, car les Néo-Écossais paient leur pétrole importé plus cher que toute autre province.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LES DÉLAIS DU VERSEMENT DES PRESTATIONS

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis que le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique a décidé le 1er octobre de refuser les prestations du bien-être social à ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour faciliter le traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage afin d'éviter les délais prolongés dus à la décision du gouvernement de la Colombie-Britannique?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons pris des mesures il y a quelque temps, pour que les provinces et en particulier les ministères du Bien-être social, puissent consentir des avances et conclure certains arrangements avec la commission pour que les chèques soient touchés et ensuite remboursés afin qu'il n'y ait pas paiements en double des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social. J'espère que le gouvernement de la Colombie-Britannique tirera profit de cette mesure.

M. Johnston: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pouvons-nous considérer que tous les bureaux de la main-d'œuvre qui existent actuellement pourront bientôt s'occuper des demandes d'assurance-chômage?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, c'est l'un des points forts de l'intégration des bureaux de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage; nous pourrons ainsi rendre tous les services en un même endroit, et nous espérons que les personnes trouveront l'administration encore meilleure.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'INDEXATION DES PENSIONS—LA DATE DE PUBLICATION DU RAPPORT DES EXPERTS-ACTUAIRES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme il aurait déclaré en septembre dernier, qu'à son avis, il pourrait s'avérer nécessaire de modifier la formule d'indexation de façon à ce que l'augmentation des pensions de la Fonction publique soient légèrement en retard sur l'indice des prix à la consommation et comme le premier ministre aurait écrit dans une lettre adressée à un syndicat de la Fonction publique qu'il appuyait le principe de l'indexation complète, le ministre exprimait-il l'opinion qu'avait alors le gouvernement, a-t-il parlé à la légère ou y a-t-il une raison qui l'amène, lui ou le premier ministre, à modifier la politique du gouvernement à cet égard, et dans l'affirmative, quelle est-elle?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le premier ministre et moi-même ne différons pas d'avis sur la question. Nous respectons le principe voulant qu'on doive protéger le pouvoir d'achat du revenu à la retraite. Bien sûr, nous attendons le rapport des experts-actuaires indépendants sur l'efficacité du financement, tel que prévu, du régime des pensions dans la Fonction publique, y compris son indexation. Nous prendrons nos décisions une fois ce rapport étudié. Dans l'intérêt des fonctionnaires actuellement à la retraite et de ceux qui le seront un jour, nous tenons à nous assurer que le régime est financé convenablement. D'après le rapport en question, nous aurons à décider du montant de l'indexation qui sera financièrement possible.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En d'autres mots, le ministre nous dit que les vues exprimées à la fin de septembre n'étaient pas fondées sur le rapport; il donne à entendre qu'il ne l'a pas encore. Peut-il dire à la Chambre quand il prévoit le recevoir et s'il sera rendu public dès que son bureau l'aura reçu?

● (1502)

M. Andras: Nous n'avons pas encore le rapport. Je compte le recevoir prochainement, mais ne puis donner au député une date précise. Bien sûr, je me suis engagé auprès de la Chambre à le rendre public quand nous l'aurons reçu.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DÉFICIT ET L'AFFIRMATION DU MINISTRE AU SUJET DE LA STABILITÉ ACTUARIELLE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne la kyrielle d'annonces publicitaires parues dans les journaux et les revues pour exalter les mérites du régime d'assurance-chômage. J'aimerais demander au ministre des précisions sur ces annonces d'après lesquelles l'assurance-chômage n'est pas une autre sorte d'aide sociale mais une assurance comme n'importe quelle autre. Je veux savoir comment cela se concilie avec le déficit pour l'année financière en cours, qui est 1.7 milliard de dollars, et qui devra être épongé par tous les contribuables, qu'ils soient ou non admissibles à toucher les prestations.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, une fois de plus le député fait parler les chiffres à sa façon. En fait, nous avons fait savoir que le taux des cotisations ne serait pas augmenté cette année et resterait fixé à $1.50 par $100. C'est le chiffre retenu à la suite des discussions avec les syndicats et le patronat. Nous les avons convaincus de la stabilité actuarielle du programme. C'est en lançant ce genre de renseignements malveillants et vagues, que l'on dessert un programme de valeur.

Des voix: Oh, oh!

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, le ministre semble oublier qu'il existe effectivement un déficit de 1.7 milliard de dollars. Il est passé à côté de ma question mais j'aimerais qu'il essaie d'y répondre. Le 1.7 milliard de dollars ne sera absorbé ni par les employeurs ni par les employés qui cotisent à la caisse et qui sont autorisés à toucher les prestations, ce que nous savons, mais par des contribuables qui ne sont pas admissibles à ces prestations. Comment cela se justifie-t-il?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, si le député prenait le temps de lire la loi, il verrait comment fonctionne le système, et à mon avis, il joue sur les mots. Il emploie le mot «déficit» quand il sait que le gouvernement s'est engagé à payer un montant donné, après que le chiffre moyen flottant aura été fixé.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL C-5, LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite d'entretiens que j'ai eus avec les leaders des partis d'opposition à la Chambre au sujet de l'étude du bill C-5. Je signale à la Chambre que le gouvernement n'est pas d'accord avec l'omission d'une certaine disposition dans le bill à l'étude, qui pourrait permettre des cotisations anonymes de plus de $100 en vertu de la loi électorale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Je suis prêt à promettre à la Chambre que le gouvernement acceptera d'adopter un amendement à l'étape de l'étude en comité pour éliminer cette anomalie.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Deuxièmement, comme certains députés ont exprimé une certaine préoccupation au sujet des dispositions de rajustement du bill, je tiens à signaler que le gouvernement fera preuve de souplesse à cet égard et qu'il tiendra compte des délibérations du comité et des divers points de vue qui seront exposés au comité au sujet de cet aspect du bill. Sur la foi de ces engagements de la part du gouvernement, je pense que tous les députés approuveront l'ordre de la Chambre suivant je propose:

Qu'à 5 heures au plus tard aujourd'hui, l'Orateur mette aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture du bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

Pendant que j'ai la parole, je signale que si l'étude du bill C-5 est terminée avant 5 heures comme nous l'espérons, le gouvernement a l'intention de mettre en délibération le bill C-3 sur Air Canada, qui en est à l'étape de la troisième lecture. Comme il n'y aura peut-être qu'un député à prendre la parole, à ce qu'on me dit, nous espérons donc terminer aussi l'étude de ce bill d'ici à 5 heures. Ensuite, à 8 heures ce soir, nous passerons à l'étude des mesures fiscales.

[M. Cullen.]

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le gouvernement ait décidé de faire sien le point de vue d'abord formulé par le chef de l'opposition (M. Clark) . . .

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . en ce qui a trait aux dispositions injustes du projet de loi permettant les contributions anonymes. En toute franchise, nous sommes heureux de cette attitude du gouvernement. Étant donné les instances qui ont été faites aujourd'hui à propos de cette situation, et compte tenu de l'attitude souple et ouverte affichée par le gouvernement—il est merveilleux de constater les effets que l'arrivée du froid peut avoir dans notre ville—en ce qui a trait au principe de l'indexation et à la façon dont il pourrait s'appliquer, je puis affirmer que la loyale opposition de Sa Majesté est prête à appuyer l'ordre présenté.

Toutefois, je veux qu'il soit bien entendu, car mon honorable ami s'est montré très prompt à agir, que nous tenons à garder tous nos droits quant à la position que nous allons prendre après que le projet de loi aura été étudié en comité, car nous considérons que la mesure relative aux dépenses d'élection constitue un point de repère dans le droit électoral et que les principes dont elle s'inspire ne doivent pas être pris à la légère par qui que ce soit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes très reconnaissants au gouvernement d'avoir reconnu la portée des instances pressantes faites à cet égard par le député de Sault-Sainte-Marie.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puisque le moment semble propice aujourd'hui pour passer des messages publicitaires, j'ai cru que je pourrais en passer un moi aussi. Compte tenu des engagements pris cet après-midi par le ministre, nous sommes prêts à permettre que le projet de loi soit très bientôt étudié en deuxième lecture et, dans ces conditions, nous sommes prêts à appuyer l'ordre de la Chambre relativement à la clôture du présent débat. En toute franchise, nous doutons qu'il nous faille jusqu'à 5 heures, mais si le gouvernement désire que cet ordre soit adopté pour plus de sûreté, nous sommes d'accord.

Toutefois, nous nous réservons également le droit de modifier, à une étape ultérieure, notre opinion sur le bill, à la lumière de l'étude qui en sera faite au comité permanent.

[*Français*]

M. Allard: Monsieur le président, j'éprouve de la réticence à donner mon consentement au nom du Parti Crédit Social du Canada parce que mes confrères ne sont pas ici, d'autant plus que, à mon avis, nous avons actuellement des mesures beaucoup plus importantes que celle-là à étudier, dont celle visant à modifier la loi électorale du Canada.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La motion ne peut être présenté à ce moment-ci par le ministre qu'avec le consentement de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Une voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 49 et 61, et je demande que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES NOTES DUES PAR M. CHAPMAN AU C.N.

Question nº 49—**M. Cossitt:**

1. Depuis le 20 avril 1968, à combien s'élèvent les notes dues par M. Victor Chapman à l'hôtel Château Laurier qui appartient au C.N. et qui sont demeurées impayées, ont été annulées ou imputées aux frais de relations publiques de l'hôtel ou, n'ont pas été acquittées?

2. Quel montant des comptes dus par M. Chapman ou inscrits à son nom a été payé, ou demeure impayé, depuis le 20 avril 1968?

3. Ce M. Victor Chapman est-il à l'emploi du Premier ministre?

4. Le Château Laurier a-t-il tenté de recouvrer ces comptes et, *a*) dans l'affirmative, quels en sont tous les détails, *b*) dans la négative, pourquoi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction des Chemins de fer Nationaux du Canada: il n'entre pas dans la politique de la Compagnie de révéler des faits relatifs aux listes d'invités de ses hôtels ou aux transactions entre ces derniers et leurs clients.

LA PROTECTION DE LA NATURE ET LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Question nº 61—**M. Orlikow:**

1. Le gouvernement a-t-il ratifié la Convention de l'O.E.A. sur la protection de l'environnement et la conservation de la faune dans l'hémisphère occidental et, sinon, envisage-t-il de le faire?

2. Quand peut-on s'attendre à une mesure en ce sens?

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. Non; la question est à l'étude.

2. Le Service canadien de la faune, Parcs Canada, le ministère des Affaires extérieures et les gouvernements des provinces étudient la Convention pour voir si le Canada a avantage à la signer.

[*Traduction*]

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la formule que reçoivent Votre Honneur, les whips, le greffier adjoint, le service des journaux ainsi que les journalistes de la tribune dès qu'ils arrivent à la Chambre pour les questions inscrites au *Feuilleton*. Cette formule a été remise avec une demi-heure de retard; j'aimerais connaître la cause de ce retard pour la bonne raison que, tout comme le whip de ce côté-ci de la Chambre, j'ai besoin de ces renseignements pour veiller à ce qu'aucun député ne fasse un rappel au Règlement après la période des questions. Je peux prévoir les rappels au Règlement si je connais d'avance le numéro des questions auxquelles on donnera une réponse. Le document est de toute apparence arrivé avec une demi-heure de retard, ce qui est assez ennuyeux pour nous.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, le Règlement prévoit que nous devons répondre aux questions au *Feuilleton* à 3 heures de l'après-midi ou après la période des questions orales. C'est par pure courtoisie que l'on distribue au préalable la liste des questions auxquelles on répondra. La semaine dernière l'honorable député s'est plaint, et avec raison, de ne pas avoir reçu à l'avance la liste des questions auxquelles nous répondions. Il a précisé à ce moment-là qu'il aimerait bien les recevoir une demi-heure à l'avance. Alors aujourd'hui j'ai vu à ce que cela se fasse, et il les a reçues à 2 h 30.

● (1512)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 31 octobre, de la motion de M. Cafik (au nom de M. MacEachen): Que le bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord rassurer le leader adjoint à la Chambre. J'essayerai d'être bref dans mes propos. Sauf erreur, je suis le dernier à intervenir au nom de notre parti. A l'occasion de ce débat de deuxième lecture du bill C-5, je voudrais en profiter pour offrir mes félicitations au directeur général des élections, M. Hamel, et au comité multipartite qui a consacré des mois à étudier le bill C-5, qui vise à modifier la loi électorale du Canada adoptée par le Parlement en 1974.

J'ai eu le plaisir de faire partie de ce comité. Nous avons donc passé de longs mois à scruter les modifications proposées à la loi électorale du Canada, pour en arriver à deux changements majeurs dans notre régime électoral. D'abord, nous proposons de divulguer les dons versés pour les campagnes électorales. Finies les accusations à propos des méthodes de financement retorses des partis politiques. En second lieu, on propose de plafonner les sommes d'argent consacrées à ces campagnes.

Intervenant au début du débat de deuxième lecture, mon chef a signalé que les modifications proposées dans le bill C-5 affaiblissaient malheureusement ces deux importantes recommandations. Le leader adjoint a cependant précisé aujourd'hui qu'en ce qui concernait les dons anonymes, le gouvernement serait disposer à accepter un amendement. Nous voulons féliciter et remercier le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Abbott) qui, comme nous l'avons vu à l'occasion de son intervention dans le débat de deuxième lecture, a été à l'origine du changement d'attitude de la part du gouvernement.

Pour ce qui est de l'indexation, la façon de limiter les dépenses électorales que proposait le bill au départ recelait une bonne part d'arbitraire. Avant d'indexer automatiquement les limites des dépenses d'élections sur l'indice des prix à la consommation, on devrait faire un examen beaucoup plus approfondi qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Je voudrais parler en troisième lieu de la collaboration entre tous les partis. J'ai eu le plaisir d'assister à plusieurs réunions du comité spécial, formé de représentants de tous les partis, qui a rencontré le directeur général des élections. Je sais quelle collaboration existait entre les membres du comité. On y trouvait une attitude qui contrastait avec celle qui existe parfois à la Chambre. Nous avons donc été désolés de constater, en prenant connaissance du bill C-5, que le cabinet avait arbitrairement modifié certaines des recommandations adoptées par ce comité représentant tous les partis. Chaque député devrait favoriser la collaboration entre les partis non seulement pour le bien de cette institution, mais pour celui du pays. Il est troublant de se rendre compte du genre de mesure que l'on avait d'abord envisagée.

Après avoir entendu le discours du chef de l'opposition (M. Clark), le gouvernement a répondu qu'il étudierait ces deux dispositions, ce que je considère comme un pas dans la bonne voie. Je peux déclarer au nom des députés de mon parti qui ont participé aux travaux du comité, que nous avons l'intention de continuer à collaborer entièrement, comme nous l'avons fait jusqu'ici. On pourrait disposer rapidement de ce bill en comité et l'adopter en troisième lecture bien à temps pour les prochaines élections, quelle qu'en soit la date. Je termine là-dessus, monsieur l'Orateur.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je serai bref moi aussi parce que le gouvernement est prêt à apporter une modification pour supprimer à tout le moins une très grave échappatoire du projet de loi tel qu'il nous a été présenté à la deuxième lecture. J'entends participer au débat lorsque le comité fera rapport à la Chambre. Notre parti attend depuis des années une réforme des dépenses électorales. Pendant trop longtemps le parti libéral et le parti progressite conservateur ont reçu des sommes considérables des grandes entreprises. On n'a pratiquement jamais rendu compte de ces dons. Je félicite le gouvernement, car il a enfin compris. Les citoyens de notre pays doivent jouir non seulement d'une démocratie politique, mais aussi d'une démocratie économique en matière d'élections. Ce projet de loi permettra à un salarié ordinaire d'aider financièrement le parti de son choix, ou même plus d'un parti.

Notre parti ne s'oppose pas entièrement à l'article relatif à l'indexation des dépenses. Toutefois, nous espérons vraiment que le comité étudiera sérieusement cette partie du projet de loi, afin de s'assurer que l'indexation soit réduite au minimum. A quoi sert de tenter de contrôler les dépenses électorales si on leur permet de grimper rapidement entre les élections? Ce n'est pas juste pour les petits partis.

Je veux surtout parler de l'article du projet de loi qui traite des dons anonymes. Ce sujet a d'ailleurs été traité longuement par mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes). D'entrée de jeu, je tiens à bien préciser comment nous définissons les dons anonymes. Certains députés semblent croire qu'un don anonyme est une somme en espèces remise à un candidat ou à un parti, sans qu'on sache le nom du donateur, sous la table, ou de quelque autre manière. De toute évidence, cette pratique ne saurait être permise si l'on veut que le bill ait un sens. J'espère que la modification que le gouvernement présentera ou que le comité acceptera mettra un terme à ce genre d'arguties car ce n'est rien d'autre.

Il y a un autre aspect très important de la question des dons anonymes. Au cours des campagnes électorales américaines, nous voyons de plus en plus dans les journaux des pages entières d'annonces demandant aux électeurs de voter pour tel ou tel candidat. Au bas de l'annonce, on peut lire: «Cette annonce est commanditée et payée par les citoyens désireux de faire élire ou réélire telle personne.» Fera-t-on mention de cette tactique sournoise dans le projet de loi? Cette méthode n'est qu'un truc pour montrer qu'un parti en particulier jouit de l'appui du clergé, des syndicats, des grandes entreprises, des petites entreprises, des organisations féminines, et ainsi de suite. On se sert de personnes symbolisant chacun de ces groupes au sein d'un district électoral aux États-Unis. Cela atténue un sectarisme politique assez violent. Je sais qu'un bon nombre de gens aujourd'hui font cela. Le candidat semble plus accessible aux électeurs car ces annonces sont dues à l'initiative d'un comité anonyme qui a pu être réuni plusieurs mois avant l'élection.

● (1522)

Comme le savent les députés, aux États-Unis, les élections ont lieu à date fixe. J'espère qu'avec notre système, toutes les annonces publicitaires faites à la radio, à la télévision ou dans les journaux, ou sous forme de brochures ou de prospectus, seront englobées dans le bill que nous étudions et que toutes ces annonces devront être officiellement endossées par un parti politique; on ne devrait pas permettre à des entreprises privées ou à des groupes de citoyens en faveur de «M. Untel» de le faire.

Si l'on ne prévoit pas une disposition de ce genre dans le bill amendé, à quoi sert un projet de loi de ce genre? Dans l'état actuel des choses, tout le principe du bill s'en trouverait annulé car il serait très facile à un groupe de personnes riches de se réunir en comité pour soutenir le candidat de leur choix. Autrement dit, un petit groupe disposant de beaucoup d'argent à consacrer à la publicité pourrait verser de grosses sommes en faveur d'un candidat particulier sans en rendre compte, ce qui est certainement contraire à l'intention de la loi électorale.

Je demande instamment aux membres du comité désigné de s'assurer que l'on tienne compte de ma proposition et que les comités ad hoc que j'ai décrits soient interdits. A mon avis, il y a des groupes peu sérieux, inacceptables, dont les activités vont à l'encontre de l'esprit de ce bill. Bref, si ma proposition n'est pas retenue, ce bill perdra toute raison d'être.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront débattues à 6 heures: le député d'Egmont (M. MacDonald)—Les arts d'interprétation; le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—Les finances; le député de Dauphin (M. Ritchie)—Les céréales.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cafik (au nom de M. MacEachen): Que le bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots du projet de loi à l'étude. Quand le leader suppléant à la Chambre a pris la parole, il a signalé très justement deux de nos trois préoccupations, l'une concernant les dons anonymes, l'autre, l'opportunité d'étudier sérieusement l'indexation dans le bill dont la Chambre est saisie. La troisième préoccupation qui, à mon avis, est aussi très importante, concerne les annonces publicitaires de tiers dont a déjà parlé mon ami le député de Brantford (M. Blackburn).

Il y a eu tout récemment l'affaire Roach, dans laquelle le juge a décidé en faveur de M. Roach et de la campagne publicitaire de tiers. Si c'est là un précédent, cela pourrait avoir pour conséquence d'annuler les effets de la loi électorale du Canada en ce qui concerne le contrôle des dépenses. Le 24 octobre dernier, le juge Zimmerman déclarait dans un jugement:

> J'estime que M. Roach, dans son témoignage, a bien précisé que les buts de la section 767 du Syndicat canadien de la Fonction publique allaient à l'encontre du programme anti-inflation, qu'il était d'accord avec ces buts, et que les moyens auxquels la section 767 du Syndicat a eu recours visaient à favoriser ces buts par la publicité. Dans son témoignage, M. Roach a également bien fait comprendre, et j'accepte cela, qu'aucun contact n'avait été pris avec des candidats ou des représentants officiels, de sorte qu'on ne saurait dire que la dépense était visée par une disposition de la loi qui limite les dépenses électorales. Il me semble donc que la dépense a été effectuée en toute bonne foi.

Je ne veux pas, bien sûr, mettre en doute la décision du juge, mais je crois qu'il nous appartient à nous, parlementaires, de veiller à supprimer les échappatoires dans la loi, de façon à interdire ce genre d'activité, car si nous permettons ce que j'appellerais la publicité de tiers, nous risquons d'entraîner l'annulation de la loi elle-même. Non seulement permettrions-nous aux particuliers d'acheter de la publicité dans les organes d'information pour défendre certains points de vue au cours d'une campagne électorale, mais nous permettrions également la création de toutes sortes de comités de citoyens, de comités d'intéressés, des citoyens se portant à la défense de la liberté, à la défense de je ne sais quoi. Nous permettrions également à l'Association des manufacturiers canadiens, aux syndicats ouvriers, aux associations minières, aux sociétés d'assurances, et ainsi de suite, de participer aux campagnes électorales en défendant certaines idées et principes, sans que les dépenses ainsi effectuées soient considérées comme des dépenses électorales. Cela irait à l'encontre de l'esprit de la loi.

Comme le mentionne le jugement—et je ne désapprouve pas les objectifs dont M. Roach parlait; ce parti s'opposait vigoureusement au programme anti-inflation—M. Roach exprimait ses opinions personnelles contre le programme lors d'une élection partielle, alors que la loi sur les dépenses électorales s'appliquait. Il a bien précisé qu'il s'agissait de son opinion personnelle et qu'il n'était lié à aucun représentant officiel ou candidat de quelque parti que ce soit. Il s'agissait de sa propre position contre le programme anti-inflation. Je le répète, je suis d'accord avec lui sur cette question en particulier, mais je pourrais bien ne pas l'être sur d'autres questions.

Je pense que nous devons oublier nos sentiments personnels et juger de cette activité selon ses mérites. Il essayait d'influer sur les résultats d'une élection complémentaire d'une manière qui n'est pas prévue dans la loi électorale. Avant d'adopter le bill à l'étude, je crois que le Parlement devrait combler cette lacune pour qu'il ne soit pas possible de former des associations au cours d'une campagne électorale pour présenter certains points de vue.

J'ai un souvenir très vivant des dernières élections en Colombie-Britannique, où les sociétés d'assurance ont mené, de leur propre chef, une campagne active contre le gouvernement en place parce qu'il avait établi l'assurance automobile. Il se pourrait qu'au cours de la prochaine campagne électorale, il y ait un grand nombre d'associations qui nous attaquent, qui attaquent les conservateurs, qui attaquent le gouvernement pour lui reprocher certains points de vue, et elles ne tomberaient pas sous le coup de la loi électorale telle qu'elle est rédigée dans sa forme actuelle si la décision de la cause Roach devenait un précédent. J'espère que le gouvernement étudiera sérieusement cette question. Je sais qu'un grand nombre de députés du gouvernement s'inquiètent vivement du fait que ce jugement puisse constituer un précédent. Je sais qu'un grand nombre de cadres du parti libéral s'en inquiètent vivement, tout comme nous, et j'en suis persuadé, tout comme un grand nombre de députés du parti conservateur.

Comme cette question nous inquiète tous, j'espère que les députés le plus directement touchés, se serviront de leurs connaissances juridiques et présenteront des amendements à la loi électorale qui combleront cette faiblesse. Le leader suppléant à la Chambre aura peut-être une réponse aux questions que je pose. Je l'espère, car cela permettrait peut-être d'écourter le débat.

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre maintenant la parole pour mettre fin au débat sur le bill C-5 et mentionner . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois prévenir la Chambre que si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat sur cette question. D'autres députés désirent-ils prendre la parole?

M. Cafik: Merci, monsieur l'Orateur, j'ai pensé que cela allait de soi, comme c'est moi qui ai présenté ce bill, que le débat prendrait fin. Je remercie tous les députés de leur collaboration.

Je voudrais rappeler très brièvement deux points que j'ai déjà abordés à la Chambre auparavant. Le premier concerne les contributions anonymes. Quand on a discuté de cette question en vue d'apporter un amendement, le gouvernement avait fait valoir l'opinion que la disposition n'ouvrait pas la porte aux contributions anonymes. Il est évident que les autres députés de la Chambre ne partagent pas ce point de vue. Ce n'est pas comme si une disposition de l'amendement permettait directement des contributions anonymes de plus de $100. La question se pose vraiment parce que certains pensent que nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour corriger une faiblesse du statut initial.

● (1532)

Si je ne m'abuse, les conseillers juridiques de la Couronne ont d'abord cru qu'il n'était pas nécessaire de modifier la loi actuelle pour interdire les dons anonymes de plus de $100, mais il est évident que les députés ne sont pas de cet avis. Puis-je dire au nom du gouvernement que je ne vois aucune objection à ce qu'on apporte à la loi ce que j'appellerais une modification «de réconfort» qui garantirait la clarté et la précision de la loi à cet égard. Ainsi, tous les députés sauront ce que dit la loi et de quelle façon il faut l'interpréter, et ils seront en mesure de s'y reporter sans qu'aucun doute ne surgisse dans leur esprit. Voilà pour le premier point dont nous voulions parler.

Comme je l'ai déjà dit, le second a trait aux dispositions qu'on propose au sujet de la hausse des contributions. Il existe un grand nombre de façons de combler certaines des lacunes de la loi actuelle à ce chapitre. J'ai déjà dit que le gouvernement étudierait avec un esprit ouvert les témoignages entendus par le comité au cours de ses délibérations; il tiendra compte des diverses méthodes qu'on pourrait y proposer et j'ai bon espoir qu'il optera pour une solution qui sera acceptable à tous les partis de la Chambre.

D'après les entretiens que j'ai eus avec mes collègues au caucus et les discours que j'ai entendus à la Chambre des communes, les députés se posent, paraît-il, bon nombre d'autres questions au sujet de ce projet de loi. Je ne puis, pour l'instant, préciser à la Chambre quelles résolutions nous serions prêts à accepter. Toutefois, qu'il suffise de dire que nous prenons à l'égard de cette loi une attitude assez souple, car nous sommes tous concernés en tant que députés, c'est notre existence même qui est en jeu en tant que membres du Parlement.

Il ne s'agit pas d'esprit de parti, mais d'une question à laquelle nous devons tous songer avec l'espoir que nous adopterons un bill qui réalisera le principal but de cette mesure, qui est de divulguer tous les renseignements concernant les fonds électoraux et, partant, de dissiper les soupçons qui ont pesé sur eux au fil des ans. Naturellement, nous visons tous cet objectif. Nous allons examiner les propositions d'amendements qui seront présentées afin d'être assurés que ces principes directeurs seront laissés intacts, de sorte que la loi que nous adopterons servira l'intérêt public et que chaque député pourra s'y rallier.

J'espère que le comité examinera cette question avec célérité, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il existe déjà un vaste terrain d'entente. Nous mettrons le temps nécessaire pour formuler la conception que nous nous faisons des détails précis qu'on a abordés au cours du présent débat, et j'assure à tous les députés que le gouvernement a l'intention d'examiner toutes ces questions très attentivement. Mais il faudra que tous les amendements que l'on voudra apporter au bill soient inscrits dans la loi aussi rapidement que possible, car le directeur général des élections a besoin de cette nouvelle loi pour être prêt à tenir des élections à tout moment où les députés pourraient y être invités dans un proche avenir.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Nystrom: Je me demande, monsieur l'Orateur, si le ministre serait disposé à répondre à une brève question.

M. Cafik: Bien sûr, monsieur l'Orateur, si les députés y consentent.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La parole est au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) qui désire poser une question.

M. Nystrom: J'espère au moins que la question sera brève. Alors qu'il parlait tantôt, le ministre n'a pas fait état de l'affaire Roach. Pourrait-il nous dire brièvement si le gouvernement entend colmater les failles de la loi pour ce qui est de la publicité par des tiers?

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je ne saurais me faire là-dessus le porte-parole de tout le gouvernement; les députés le savent, je ne constitue pas le gouvernement, même si j'en fais partie. Je puis néanmoins dire que je partage les sentiments du député qui a soulevé cette question. J'estime que le comité devrait étudier cette affaire d'une certaine importance et formuler les observations qu'il jugerait à propos en vue de modifier la loi.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.)

[*Français*]

LA LOI D'AIR CANADA DE 1977

MESURE PRÉVOYANT LA RÉORGANISATION D'AIR CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 novembre, de la motion de M. Lang: Que le bill C-3, concernant la réorganisation d'Air Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je veux intervenir brièvement dans ce débat afin d'attirer l'attention de l'honorable ministre sur un incident inacceptable qui vient de se dérouler à l'aéroport international de Victoria et qui touche à la bilinguilisation des agents de sécurité affectés à cet aéroport. Ce que je trouve bizarre dans cet incident, c'est que les ordres à cet effet ont été émis au nom du président d'Air Canada, et non pas au nom de l'honorable ministre des Transports (M. Lang). Nous y reviendrons plus tard.

[*Traduction*]

En mai dernier, Air Canada a émis une directive d'ordre général dans laquelle elle exige que les préposés à la sécurité qui autorisent l'accès des passagers aux aéroports du Canada connaissent les deux langues officielles. Cette directive faisait suite, semble-t-il, aux recommandations que le Commissaire aux langues officielles avait faites au président d'Air Canada dans son rapport de 1976. Ce rapport, le sixième rapport annuel du Commissaire aux langues officielles, renferme une directive destinée spécifiquement à Air Canada. J'estime que c'est une recommandation inhabituelle; elle figure sous le titre: «La politique générale de biliguisme et directives pour l'application de la politique.» Il s'agit de la recommandation nº 58 que voici:

... de supprimer l'expression «autant qu'il est réalisable en pratique», où l'on mentionne l'emploi des deux langues officielles;

Puis, sous la rubrique «Sécurité d'emploi», on trouve la recommandation nº 68, qui dit:

... de s'assurer que les recommandations ci-dessus soient appliquées tout en sauvegardant la sécurité d'emploi des membres de son personnel;

Je trouve cette deuxième recommandation tout à fait compréhensible puisqu'elle s'applique à toutes les recommandations à l'endroit d'Air Canada. J'aimerais maintenant passer à un autre document, à mon avis, beaucoup plus officiel, publié par le gouvernement. On pourrait l'appeler le «livre gris» sur les langues officielles du Canada. Il s'intitule «Un Choix national». J'aimerais me reporter au chapitre 4, à la page 44. J'ai vérifié les versions anglaise et française: elles sont identiques. Voici ce qu'on dit à la page 44, et je cite:

Les Canadiens doivent avoir la possibilité de communiquer avec les organismes fédéraux et d'en recevoir les services sollicités dans la langue officielle de leur choix; des mesures doivent être prises à cet effet chaque fois que la demande est suffisante.

Je rattache les mots «chaque fois que la demande est suffisante» à la recommandation nº 58 du Commissaire aux langues officielles que voici:

de supprimer l'expression «autant qu'il est réalisable en pratique» ...

J'y trouve un certain illogisme, monsieur l'Orateur. Je pense que tous les députés souscriront entièrement à cette directive. Les Canadiens devraient être en mesure de communiquer avec les institutions fédérales et obtenir des services dans la langue officielle de leur choix. C'est parfaitement juste. Il convient d'ajouter que des dispositions doivent être prises en ce sens, quand la demande est suffisante.

● (1542)

Mis à part mon étonnement de voir qu'il a fallu que ce soit Air Canada qui édicte ce règlement général dans ce secteur, pour autant que je sache Air Canada n'a pas fait le moindre effort pour évaluer la nécessité d'un personnel parlant français à cet endroit particulier de contrôle de la sécurité à l'aéroport international de Victoria. Ce qui accentue encore mon étonnement concernant cette directive générale à l'intention du personnel chargé de l'application des mesures de sécurité est le fait que ces derniers n'ont même pas à parler aux voyageurs. Ce que cela veut dire, et c'est drôle pour ne pas dire absurde, c'est qu'on est à la recherche de bilingues muets. Il m'est difficile de comprendre pourquoi l'aéroport international de Victoria, où l'on n'a jamais essayé de déterminer ce genre de besoin à ma connaissance, on s'efforce d'embaucher des bilingues muets.

Ce que je sais par contre, c'est que si besoin était d'utiliser la seconde langue officielle à l'aéroport international de Victoria et cela s'est produit par le passé en de rares occasions, en l'espace d'une demi-heure tout au plus et plus souvent en quelques minutes, ce besoin pourrait être satisfait. On pourrait obtenir des personnes bilingues très rapidement étant donné qu'il a des gens qui enseignent le français dans cette région et qu'il y a aussi des employés bilingues à l'aéroport durant les heures de travail ordinaires qui tous, les uns autant que les autres, j'en suis persuadé, s'empresseraient d'offrir leurs services. Cependant, insister en vertu de ce règlement sur ce genre de compétence dans ce secteur particulier de l'aéroport est à mon avis complètement absurde.

Lorsque j'ai entendu parler de ce règlement, j'ai immédiatement écrit au président d'Air Canada. Cela se passait le 20 septembre dernier, il y a donc quelques six semaines, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Je puis vous assurer que je lui ai écrit en lui soulignant ces extraits tirés du Livre gris publié par le gouvernement et que j'ai fait verser au compte rendu. Je lui ait demandé pourquoi il avait jugé nécessaire de mettre cette recommendation particulière en application à l'aéroport international de Victoria. J'attends encore sa réponse à ma lettre. En attendant, je dois reconnaître qu'il a réussi à jeter de l'huile sur le feu dans ce secteur. Il n'était pas nécessaire de se livrer à cette provocation particulière compte tenu des problèmes actuels auxquels doit déjà faire face notre pays. Il n'est vraiment pas nécessaire d'infliger ces mesures vexatoires à la population de cet endroit en particulier.

Je signale également qu'il y a deux ans, la même chose s'est produite aux comptoirs de location d'automobiles, où l'on voulait exiger que les titulaires soient bilingues. Je suis intervenu à ce moment-là. J'ai demandé à des représentants de ce secteur de vérifier combien de fois un client, à l'aéroport international de Victoria, avait demandé un service dans l'autre langue officielle. Je leur ai demandé combien de fois, par le passé, depuis qu'ils y travaillaient, ils avaient été appelés à louer une automobile à un francophone. Ils m'ont répondu que ce n'était jamais arrivé.

Je suis entièrement d'accord avec les formulaires bilingues, mais cette autre exigence me sidère; en effet, pour autant que je sache, il n'y a jamais eu de problème de communication dans ce domaine. S'il y en avait eu, il est évident que je serais intervenu pour essayer de résoudre le problème si je m'étais

trouvé dans cette région. Je sais que d'autres représentants de la région feraient la même chose.

Je me demande si la connaissance de l'autre langue officielle est nécessaire à l'aéroport de Victoria. Il y a d'autres aéroports internationaux au Canada où cette exigence est normale. J'en conviens. Je me demande également pourquoi c'est Air Canada qui a fait circuler cette directive. Les agences de location d'automobiles se trouvent dans un immeuble du ministère des Transports. Air Canada n'est pas la seule compagnie qui utilise cet immeuble. Pourquoi est-ce le président d'Air Canada qui a émis cette directive? Si vraiment elle s'imposait, c'est le ministre des Transports qui aurait dû l'émettre. C'est pourquoi je pense qu'il serait bon de bien préciser la portée des exigences par Air Canada dans ce bill de réorganisation dont nous sommes saisis aujourd'hui. Air Canada a la haute main sur ses activités au sol et dans les airs et elle a de ce fait une responsabilité en matière de bilinguisme, responsabilité qu'elle assume d'ailleurs, mais qui ne s'étend pas aux édifices fédéraux comme les aéroports.

J'aimerais terminer mon discours sur une note agréable, monsieur l'Orateur. Je tiens à préciser que les représentants d'Air Canada à l'aéroport de Victoria on fait preuve de beaucoup de jugement. Avec la permission du président de la compagnie, ils ont en effet décidé de ne pas appliquer cette directive en attendant que certains postes se libèrent d'eux-mêmes. Rien n'a donc changé. Je vous signale que si Air Canada avait insisté sur la connaissance de l'anglais dans ce secteur, on aurait eu des problèmes aussi graves qu'à Shefferville. Je ne sais vraiment pas ce qu'il en est pour les manutentionnaires de bagages, mais ils n'ont probablement aucun contact avec les voyageurs non plus. Il se pourrait très bien qu'Air Canada ait donné les mêmes instructions pour ces travailleurs également.

Je le répète, j'ai envoyé une lettre à ce sujet au président de la compagnie et j'attends sa réponse. Si je soulève la question aujourd'hui, c'est que je trouve cette directive absurde et que je n'ose pas croire qu'un homme comme le président d'Air Canada puisse en être l'auteur.

[*Français*]

Personne ne peut formuler d'objection au devoir des compagnies de l'État d'offrir aux Canadiens de l'une ou l'autre langue officielle les services sollicités dans la langue de leur choix et de prendre des mesures à cet effet en tout lieu où la demande est satisfaisante, mais exiger la seconde langue dans une région du pays où la demande n'existe presque pas n'a d'autre résultat qu'aggraver une situation linguistique déjà suffisamment délicate. J'espère donc que les fonctionnaires d'Air Canada ont appris une leçon et qu'ils l'appliqueront là où la demande de la deuxième langue, que ce soit l'anglais ou le français, est suffisante.

[*Traduction*]

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'aimerais cependant insister sur les points du bill dont nous sommes saisis qui préoccupent les députés néo-démocrates. Nous savons, d'après certains articles du bill, que le gouvernement souhaite qu'Air Canada devienne avant tout une entreprise rentable, au prix de certaines concessions du côté de la qualité du service s'il le faut. A cause de ce qu'a déclaré le ministre des Transports (M. Lang) à la Chambre et ailleurs, nous nous inquiétons aussi de la possibilité que la société publique vende des secteurs rentables de son entreprise à l'entreprise privée. Le ministre a parlé de cette possibilité dans le cas du Canadien National et de certains éléments d'Air Canada.

• (1552)

Comme je l'ai déjà dit au cours du débat et comme l'ont dit mes collègues, le réseau de transport est essentiel à l'unité et à la vigueur économique du Canada. Étant donné que notre pays est très vaste et peu peuplé, il est impossible d'exploiter un réseau de transport uniquement à partir du principe de la rentabilité, qu'il s'agisse de services ferroviaires ou aériens. Si nous voulons unir le Canada et offrir aux habitants des régions peu peuplées de bons services de transport tout comme ceux qui sont offerts aux habitants des grands centres urbains nous devons admettre qu'Air Canada et les autres moyens de transport devront fonctionner à perte à l'occasion dans l'intérêt public.

Le Nouveau parti démocratique ne prétend pas que nous devrions abandonner toute responsabilité financière et ne pas nous soucier des déficits. Nous voulons bien sûr une gestion efficace. Ce qui nous inquiète, c'est que le bill à l'étude et le gouvernement libéral, appuyé par les conservateurs, semblent indiquer que l'efficacité du service viendra au second rang après la recherche du profit, ce qui est tout à fait inacceptable. Quand Air Canada et le CN ont été établis, c'était parce que le public avait besoin de services et de moyens de transport convenables que l'industrie privée ne voulait pas ou ne pouvait pas fournir parce qu'ils ne pouvaient pas être rentables. Le gouvernement a donc décidé de fournir le service lui-même. C'est sûrement la solution la plus logique et la plus convenable dans toute société civilisée.

Nous avons vu que le gouvernement actuel, à l'instigation du ministre des Transports, s'est efforcé de démembrer les grandes entreprises publiques mises sur pied naguère pour servir le public. Notre parti ne saurait accepter ce genre d'attitude. Nous voyons les efforts déployés pour limiter le service qu'offre Air Canada aux petites villes; on sait aussi que selon certains comités consultatifs en matière de transport Air Canada devrait abandonner ces parcours, par exemple, ceux qui donnent accès à de nombreuses localités du Nord de l'Ontario et de la région de l'atlantique, et confier ces services aux transporteurs régionaux.

Nous savons par expérience que les transporteurs régionaux ne peuvent fournir des services d'une qualité comparable à celle qu'offre Air Canada. Il est probable qu'un petit transporteur subira un déficit, tout comme Air Canada, dans les services qu'il offre aux centres moins populeux. Que la subvention aille au transporteur privé ou à Air Canada, de toute manière c'est le contribuable qui paie.

En qualité de députés, nous pouvons influencer le fonctionnement des entreprises publiques, ce qui nous est interdit pour l'entreprise privée. C'est l'entreprise publique qui devrait être la règle pour ce qui est de notre réseau de transport, et non pas l'entreprise privée. Si la société Air Canada et tous les transporteurs aériens sont déficitaires, c'est parce que le gouvernement libéral actuel autorise une surconcurrence. Il est absurde que les avions d'Air Canada en direction de Thunder Bay ou Sault-Sainte-Marie circulent à moitié vides et que ceux de la TransAir desservant les mêmes localités fassent de même.

Trop de concurrence fait baisser le volume du trafic des sociétés aériennes. Pour qu'une compagnie aérienne fasse des bénéfices, il faut que toutes les places de ses avions soient occupées, non pas simplement la moitié. Plus il y aura de concurrence entre nos lignes nationales de transport, plus les compagnies privées risqueront d'être déficitaires. Il faut se rendre compte que le Canada n'a pas la population suffisante pour permettre aux nombreux concurrents d'opérer à pleine capacité.

Le concept de la primauté des bénéfices et non du service, qu'on a incorporé dans le bill, est pour nous un sujet de préoccupation de même que la décision avouée du ministre de vendre des secteurs de l'entreprise publique. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à l'adoption du bill dans sa forme actuelle, et nous voulons que la Chambre se prononce afin que les Canadiens sachent ce que leurs représentants élus pensent au sujet du service dans les transports publics.

[*Français*]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, toute la semaine dernière, et encore aujourd'hui, nous avons entendu de nombreuses remarques au sujet du bill C-3 portant sur la réorganisation d'Air Canada. Ayant assisté à tous les débats, monsieur le président, ceci me rappelait mon temps de collège alors que je gagnais très souvent des premiers prix pour ma compétence dans le domaine de l'analyse littéraire. J'ai été très étonné d'entendre disserter pendant plus de cinq jours mes honorables collègues sur quatre lignes de l'article 7, paragraphe (1), sous-alinéa (1.1), savoir la notion de profitabilité d'Air Canada. Je ne vois pas pourquoi on a passé tant de temps à s'interroger sur cette question-là, parce qu'il me semble tout à fait logique qu'on demande à une société, qu'elle soit de la Couronne ou non, de fonctionner selon des saines règles de gestion commerciale, et que notamment cette société recherche les profits.

On a oublié de dire par ailleurs, monsieur le président, que les articles 8 et 9 de ce projet de loi s'appliquaient justement à assurer cette notion de service qui semble tant préoccuper nos collègues du Nouveau parti démocratique. A l'article 8, on lit ce qui suit et je cite:

8. La société doit, dans l'exercice de sa capacité et de ses attributions, se conformer aux directives écrites d'ordre général que lui donne le gouverneur en conseil.

Il est bien évident, monsieur le président, que malgré les pseudo-leçons d'histoire et de géographie que nous ont servies certains collègues du Nouveau parti démocratique, les députés sont conscients du fait que la compagnie nationale d'aviation Air Canada doit assurer un service à certaines régions de notre pays qui sont défavorisées, n'étant pas dans les grands centres de population de nos capitales ou de nos grandes villes provinciales. Et le fait que cet article 8 donne le pouvoir au gouverneur en conseil de donner des directives à la compagnie Air Canada vise à permettre au gouverneur en conseil de lui dire: Vous allez assurer le service dans telle région de notre pays et par contre, comme on le dit à l'article 9, le gouvernement pourra rembourser les déficits encourus pour tel service non rentable que la compagnie aérienne sera obligée de donner.

Pendant tout ce débat de la semaine dernière, monsieur le président, nous avons entendu par exemple notre collègue de York-Simcoe (M. Stevens) accuser le gouvernement à cause de ses principes socialistes d'avoir entraîné la quasi-faillite de la compagnie Air Canada, d'avoir accumulé les déficits du gouvernement. Aussitôt après, nous entendions nos amis du Nouveau parti démocratique nous dire que c'est parce que nous sacrifions à l'autel du profit les objectifs de notre politique nationale de transport que nous avions encore là une mauvaise politique.

● (1602)

Je pense qu'entre le député de York-Simcoe et les critiques de nos amis du Nouveau parti démocratique au sujet de ce projet de loi, le gouvernement a raison, et le vieux dicton latin, *In medio stat virtus,* s'applique encore une fois.

Nous avons eu une autre surprise au cours de ce débat, monsieur le président, et c'est ce qui m'amène à dire qu'il y aurait peut-être grand avantage à réfléchir sur le travail de la Chambre. Pendant près de deux jours nous avons entendu également nos collègues de la région d'Edmonton exprimer leurs justes préoccupations relatives aux problèmes qui existent à l'aéroport d'Edmonton. Monsieur le président, je ne crois pas cependant que, quelle que soit la gravité de ce problème, la question de l'aéroport d'Edmonton soit très étroitement liée à la réforme de la compagnie Air Canada.

Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais dire très brièvement toute la surprise que j'ai éprouvée à entendre aujourd'hui l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) s'étonner que certains employés de l'aéroport de Victoria aient à parler les deux langues officielles de ce pays. Peu importe, monsieur le président, que ce soit la société Air Canada qui ait émis cette directive ou le ministère des Transports, on demande aux employés s'occupant de la sécurité de pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles. Tout ce que je retiens de cela, monsieur le président, c'est que cette question des deux langues officielles ne devrait pas être remisée derrière toute une série de règlements, mais plutôt qu'on cesse de chercher les poux, s'il n'y en a pas, et qu'on se dise que s'exprimer dans les deux langues officielles du Canada c'est une question de politesse dans les services publics. Si on ne le peut pas, ou selon le député d'Esquimalt-Saanich, s'il est ridicule d'avoir des services bilingues à l'aéroport de Victoria au sein du personnel de sécurité, on va appliquer le même principe à l'aéroport de Baie-Comeau, de même qu'à ceux de Sept-Îles, de Roberval et d'ailleurs.

Monsieur le président, à propos de cette politique de bilinguisme, j'aurais voulu que l'honorable député d'Esquimalt-Saanich se félicite du fait qu'on essaie d'avoir des employés bilingues à l'aéroport de Victoria.

Je crois que c'est seulement avec cette bonne volonté un peu partout à travers le pays, toujours en protégeant les personnes qui occupent les emplois à l'heure actuelle, qu'on pourra, lorsqu'il y aura des vacances, remplacer les unilingues par des employés bilingues. C'est la seule façon d'en arriver à une véritable compréhension de cette politique de bilinguisme.

Monsieur le président, comme je le disais plus tôt, le projet de loi C-3 est bien équilibré, et je demande que tous les honorables députés puissent l'adopter très rapidement.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Air Canada

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mr. Turner): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lang, mise aux voix, est adoptée.)

● (1612)

(Vote nº 8)

POUR

Messieurs

Abbott
Alexander
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Basford
Beatty
Bégin (Mlle)
Boulanger
Brisco
Buchanan
Caccia
Cadieu
Cafik
Caron
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Corbin
Crouse
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
Demers
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Drury
Duclos
Dupras
Epp
Ethier
Flynn
Foster
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gillespie
Gillies
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Halliday
Hargrave
Herbert
Holmes
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Huntington
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Langlois
Laniel
Lapointe
Lawrence
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston
et les Îles)
MacGuigan
Macquarrie
Maine
Marchand
Marshall
Mazankowski
McCain
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinley
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connell
Ouellet
Paproski
Patterson
Penner
Philbrook
Pigott (Mme)
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reid
Ritchie
Robinson
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Sharp
Skoreyko
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Towers
Turner
Whiteway
Whittaker
Wise
Wood
Yanakis
Yewchuk
Young—137.

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

CONTRE

Messieurs

Allard
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Caouette
(Villeneuve)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-
Les Îles)
Firth
Hogan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
McRae
Nystrom
Peters
Saltsman
Symes—14.

● (1632)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances) propose: Que le bill C-11, «Loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le président, le bill C-11 est maintenant à l'étude à la Chambre pour la deuxième lecture. Son objectif est double: premièrement mettre en application les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu que j'ai annoncées le 20 octobre, et celles que mon prédécesseur, le député de Rosedale (M. Macdonald) a proposées dans le budget du 31 mars; deuxièmement, augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

Ce bill est important. Il a pour but d'aider à surmonter les problèmes économiques à court et à moyen termes. Les réductions d'impôt consenties aux particuliers auront un impact immédiat sur les dépenses à la consommation, ce qui favorisera la création d'emplois. L'éventail des mesures d'encouragement à l'investissement constitueront les premiers jalons d'une relance économique soutenue. Le bill contribuera à créer le climat de confiance dont le milieu des affaires a tant besoin pour planifier, croître, et pour surmonter les problèmes inhérents aux changements et rajustements de l'industrie. Le bill est très clairement orienté vers la nécessité d'encourager la création d'emplois dans le secteur privé, dans l'immédiat et dans un avenir plus éloigné. Nous devons y consacrer toutes nos énergies, mais nous devons également adopter ces mesures pour qu'elles puissent produire leurs effets sans délai.

[*Traduction*]

Examinons les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers. Ces mesures vont réduire de 500 millions en 1977 et 1,200 millions en 1978 les impôts versés par les particuliers. Avec l'indexation, ces mesures vont réduire de plus de 2 milliards les impôts sur le revenu versés par les particuliers en 1978. Parmi ces mesures concernant les particuliers, notons l'augmentation de $100 du montant maximum des frais d'emploi admis à la déduction: le plafond se trouve ainsi porté à $250.

Il y a deux modifications importantes au crédit d'impôt fédéral. Comme cela a été proposé le 20 octobre, son montant minimum passe de $200 à $300. Plus de 7,500,000 Canadiens vont bénéficier de cette réduction d'impôt de $100. Beaucoup pourront le recevoir dès janvier et février. Et comme cela avait été annoncé en mars, un crédit de $50 par enfant à charge a été adopté. Ces mesures vont être d'un réel secours pour les personnes à revenus faibles et minimums. Par exemple, le contribuable gagnant $8,435 qui a une femme et deux enfants à sa charge sera dispensé de tout impôt fédéral l'an prochain.

Nous voulons stimuler l'investissement privé. A cette fin de nombreuses mesures prévues au bill ont pour but d'améliorer le climat pour les entreprises et les investissements et de fournir des incitations directes. Le crédit d'impôt de 5 p. cent au titre des investissements devait prendre fin cette année. Le bill prévoit une exonération de trois ans. En outre, il adopte le principe d'une variation des avantages en fonction des disparités régionales. Dans certaines régions désignées, le pourcentage de crédit sera de 7½ p. cent au lieu de 5; dans les provinces atlantiques et la Gaspésie québécoise, il sera de 10 p. cent. Cette mesure en faveur des investissements nouveaux réalisés au Canada profitera au secteur secondaire, à celui des ressources, à l'exploitation forestière, à la pêche et à l'agriculture. Cet exemple montre bien que la politique fiscale fédérale peut et sait tenir compte des disparités régionales.

Le crédit s'appliquera désormais aux dépenses d'investissement et de fonctionnement en matière de recherche scientifique. Cette mesure coûtera environ 385 millions de dollars pour l'année en cours. Ce projet de loi contribuera à minimiser les conséquences de l'inflation sur l'entreprise au Canada. Ici comme ailleurs, on est en quête d'un système de comptabilité qui tienne compte de l'inflation. Entre-temps, les entreprises sont aux prises avec une pénurie de liquidités imputable, en partie, à l'inflation. Notre régime fiscal comporte déjà des dispositions destinées à résoudre le problème en matière d'immobilisations, notamment l'octroi de faveurs spéciales comme les amortissements rapides et les crédits d'impôt à l'investissement. Mais il nous faut encore atténuer les effets de l'inflation sur les inventaires. La proposition visant à consentir une déduction spéciale équivalant à 3 p. 100 du coût des inventaires allégera le problème de liquidités en ce sens qu'elle libérera quelque 300 millions de dollars par an.

● (1642)

Afin de stimuler davantage l'investissement, le projet de loi prévoit des mesures destinées à faciliter aux sociétés les emprunts à l'étranger. Elle étend également aux gains en capital la déduction de mille dollars consentie au titre des intérêts et des dividendes. Elle introduit des règles spéciales pour le remplacement de biens mobiliers, que ce soit des entreprises commerciales ou des propriétés agricoles. Elle augmente les déductions pour perte en capital et prévoit des gains en capital garantis en cas de disposition d'actions émises par une société canadienne. Ces mesures, et bien d'autres encore, viennent en aide à toutes les entreprises commerciales, et bon nombre d'entre elles donneront particulièrement un coup de main aux petites entreprises. Dans ce domaine crucial, celui de la petite entreprise, le projet prévoit des dispositions destinées à stimuler l'investissement. Citons entre autres l'augmentation du crédit d'impôt au titre des dividendes, qui passera de 33⅓ p. 100 à 50 p. 100 à compter de l'an prochain, la déduction pour inventaire et la majoration des crédits d'impôt à l'investissement.

Le projet de loi facilitera l'expansion des sociétés privées contrôlées par des Canadiens par le biais de la coparticipation, d'acquisitions et de remplacement d'immobilisation. Les dispositions spéciales concernant les options d'achat d'actions aux employés et les prêts au titre d'achat d'actions permettront aux petites compagnies d'être mieux placées pour attirer chez elles des gestionnaires compétents. On encouragera l'investissement dans les petites entreprises grâce à la garantie des gains en capital et à la disposition spéciale à l'égard de l'aide fournie en vertu d'une législation provinciale à une corporation à capital de risque.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, certaines mesures du projet de loi favoriseront également les investissements dans les titres canadiens. Ce sera là l'effet de l'augmentation du crédit d'impôt pour dividendes. Une autre modification rendra les dividendes en actions de sociétés publiques plus attrayants pour les actionnaires. Ces mesures amélioreront le marché des valeurs mobilières et favoriseront les souscriptions d'actions nécessaires à l'expansion des entreprises. Les modifications apportées au crédit d'impôt pour dividendes se situent dans le cadre d'un ensemble de mesures annoncées dans le budget concernant les distributions de surplus de sociétés. Le besoin de simplification est urgent dans ce domaine très complexe de la loi.

La modification apportée dans le traitement des dividendes nous permet de rationaliser les diverses règles concernant les distributions des sociétés. La nécessité du surplus désigné est éliminée, de même que la nécessité des autres règles compliquées qui avaient pour but d'empêcher les dépouillements de dividendes.

A la suite de ces changements, plusieurs réorganisations d'entreprises, qui ne pouvaient être faites à cause de considérations fiscales, pourront maintenant se réaliser sur la seule base de considérations purement commerciales. D'autres modifications faciliteront davantage ces réorganisations. Par exemple, toute perte commerciale non utilisée, toute perte en capital ou tout crédit d'impôt à l'investissement d'une corporation faisant partie d'un groupe de corporations sera transférable à une autre corporation du groupe lors d'une fusion ou d'une liquidation.

Comme je l'ai dit dans mon discours du 20 octobre, je n'ai pas l'intention de donner suite à la proposition visant à rendre imposable, lors du décès de l'assuré, la partie du produit de l'assurance-vie qui constitue du revenu de placement. Le bill comprend également d'importantes modifications pour les compagnies d'assurance. L'objectif principal consistait dans l'élaboration des règles établissant un juste niveau d'imposition pour ce secteur important de notre système financier, non seulement pour l'industrie prise dans son ensemble, mais également pour les compagnies entre elles. Je devrai surveiller étroitement l'application de ces règles afin de garantir la réalisation de cet objectif. Ces règles portent principalement sur le traitement accordé aux différentes réserves que les compagnies d'assurance peuvent réclamer et sur la façon dont le revenu de placement est considéré. Dans le passé, les règles ont plutôt favorisé les compagnies d'assurance multinationales. Si nous n'avions pas modifié les règles déjà existantes, les compagnies d'assurance fonctionnant uniquement au Canada

auraient été placées dans une situation concurrentielle très désavantageuse. Il était donc urgent de s'occuper du problème; c'est ce que fait le bill en garantissant une répartition équitable de l'impôt entre les assureurs multinationaux et ceux qui sont purement nationaux.

[*Traduction*]

Le bill propose d'augmenter le pouvoir d'emprunt statutaire de 9 milliards de dollars. La loi sur l'administration financière stipule que «aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement». Cela ne s'applique qu'aux nouvelles sommes puisque la loi permet déjà au gouvernement d'emprunter pour rembourser les dettes parvenant à échéance. L'accroissement du pouvoir d'emprunt demandé ici servira à couvrir les besoins financiers prévus pour l'année financière à venir et à établir une réserve importante pour les imprévus.

Auparavant, l'autorisation d'emprunter était normalement demandée dans l'une des premières lois de subsides d'une nouvelle année financière. La procédure établie de longue date consistait à insérer un article demandant de nouveaux pouvoirs d'emprunt dans les bills de subsides présentés à la Chambre. Toutefois, et les députés, ne l'ignorent pas, cette procédure ne permettait pas de discuter du fait que le gouvernement demandait ces autorisations. Au cours des deux dernières années, sur la recommandation du comité permanent de la procédure et de l'organisation et après entente entre les leaders à la Chambre, une journée a été réservée à l'étude de cette question. De plus, il a été convenu que le gouvernement recourerait à une autre procédure pour obtenir les nouveaux pouvoirs d'emprunt. Le gouvernement a l'intention de présenter sous peu un bill établissant une nouvelle procédure permettant de débattre la question comme il se doit. Entre temps, il va falloir augmenter les pouvoirs d'emprunt.

L'importance des sommes additionnelles demandées exige une certaine explication. Plus tôt cette année, la Chambre a approuvé 7 millions de dollars de nouveaux emprunts. Cette somme était basée sur des besoins de trésorerie de 6.4 milliards de dollars prévus pour l'année financière 1977-1978. Les besoins de trésorie ont maintenant été portés à 8.5 milliards de dollars. De plus, le gouvernement vient d'annoncer un crédit en cas de besoin de 1.5 milliard de dollars sur le marché de l'Eurodollar et américain. Les emprunts étrangers, même seulement en cas de besoin, pour renflouer les réserves de change étranger ne font pas partie des besoins de trésorerie normaux. Ces emprunts viennent s'ajouter aux besoins de trésorerie accrus déjà annoncés pour l'année financière en cours. Le gouvernement a aussi besoin d'une réserve importante pour pouvoir se préparer à la campagne d'obligations d'épargne du Canada de l'année prochaine. Les nouveaux pouvoirs d'emprunt nous permettront de répondre à nos besoins financiers d'une bonne partie de l'année financière à venir et nous fourniront une réserve pour parer aux imprévus.

Il est essentiel d'augmenter les pouvoirs d'emprunt aussitôt que possible. Jusqu'ici, nous avons réuni environ 4 milliards de dollars de nouveaux fonds en émettant des titres négociables et nous avons obtenu un crédit en cas de besoin de 1.5 milliard de dollars sur le marché de l'Eurodollar et américain. La campagne d'obligations d'épargne du Canada de cette année est en cours et les ventes nettes de cette série seront portées au compte des emprunts. Le gouvernement entend emprunter de nouveaux capitaux en novembre et décembre dans le cadre de son programme normal d'emprunt. Ainsi, le gouvernement épuise rapidement son pouvoir d'emprunt. Pour qu'il puisse assumer ses engagements actuels, et disposer d'une marge suffisante pour effectuer ses paiements normaux encore pendant quelques mois après le début de l'année financière ainsi que de ressources d'urgence plus vastes, il faut absolument porter à 9 milliards de dollars son pouvoir d'emprunt.

● (1652)

Les députés se rendent sans doute compte de l'importance que ce bill revêt pour un vaste segment de notre société. Il importe d'éviter d'en retarder l'adoption. Ce n'est que vers la fin février 1977 qu'a finalement été adoptée la mesure entraînant les modifications fiscales qui figuraient dans le budget du 25 mai 1976. Ce retard a causé de bien sérieux inconvénients et de bien graves ennuis pour des milliers de contribuables que ces modifications visaient. J'exhorte donc les députés à étudier les dispositions de ce bill non pas à la hâte, car elles sont complexes, mais avec célérité. L'état de l'économie dépend dans une vaste mesure de la confiance du monde des affaires. L'adoption du bill dont la Chambre est saisie contribuerait beaucoup à susciter cette confiance.

M. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, alors que nous étudions tous les bills modifiant la loi de l'impôt sur le revenu qui découlaient des derniers budgets, nous sommes frappés par la diversité des tactiques adoptées. Elles semblent changer d'un budget à l'autre. Après le budget de mars dernier nous nous attendions à ce que le gouvernement présente un bill qui modifierait la loi de l'impôt sur le revenu, mais voilà qu'en plein milieu du débat sur l'Adresse, le ministre nous arrive avec un mini-budget. Puis, après l'adoption de l'Adresse, le gouvernement a présenté en plus une motion des voies et des moyens, ainsi qu'une motion, que j'appellerais une pseudo-motion visant à augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement du Canada. C'était en effet une belle tentative de fraude de la part du gouvernement.

En fait, monsieur l'Orateur, cela aurait dû faire l'objet d'un bill de subsides mais, au lieu de cela le gouvernement a présenté un bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Je ne vois nulle trace dans ce bill de la recommandation royale touchant l'augmentation du pouvoir d'emprunt. Je tiens à examiner cette affaire de plus près et je me réserve le droit de contester la façon d'agir du gouvernement qui ne nous a pas présenté une recommandation royale pour demander l'augmentation de son pouvoir d'emprunt.

Si l'on compare cette motion des voies et de moyens avec celle présentée en mars dernier, on est surpris de voir que le gouvernement s'efforce de stimuler d'une certaine façon l'économie par des abattements d'impôts et d'autres moyens du même genre, après avoir vu les difficultés qu'ont rencontrées ses résolutions budgétaires du 31 mars. Je suis sûr que le ministre des Finances (M. Chrétien) a un dossier de deux pieds de haut de lettres d'amis du gouvernement ainsi que de députés, protestant contre le projet d'imposer la tranche des versements effectués sur les polices d'assurances représentant un revenu gagné. Cela signifiait que le ministre avait l'intention d'imposer les gains représentés par la différence entre la somme touchée et le montant des primes et des prestations décès . . .

M. Chrétien: J'ai changé cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme les compagnies d'assurance n'ont pas elles-mêmes écrit au ministre, je me demande s'il ne s'agit pas simplement d'un escamotage, d'un tour de passe-passe comme cela s'est déjà vu. Le ministre a dû calculer s'il en résultera une hausse ou une baisse des revenus pour le gouvernement.

La proposition initiale, qui avait pour but de supprimer l'imposition en tant que telle des compagnies d'assurance, ou une tranche, en vertu de la Partie XV de la loi et d'en faire retomber le fardeau sur le bénéficiaire au moment de l'échéance de sa police, assurait donc de meilleures liquidités aux compagnies d'assurance. Je conviens qu'imposer les profits des compagnies d'assurance sur une base multinationale peut d'une certaine façon donner lieu à une double imposition, en ce sens que le gouvernement du Canada impose à titre de revenu gagné le produit de polices d'assurance détenues à l'étranger. Mais ce qui m'intrigue, c'est de savoir dans quelle mesure s'est trouvé modifié le fardeau de l'impôt des compagnies d'assurance-vie quand on compare le fardeau des compagnies à celui de leurs détenteurs de polices. Comme un grand nombre des compagnies canadiennes d'assurance sont des sociétés mutuelles, c'est au fond come si on allait puiser dans la poche droite au lieu de la poche gauche.

Si les revenus des sociétés sont frappés d'un impôt plus élevé, elles ne seront plus en mesure d'augmenter d'autant la valeur des polices des détenteurs de polices participants. Les actionnaires des compagnies d'assurance mutuelle ne réalisent aucun profit parce qu'ils sont eux-mêmes les détenteurs des polices. L'unique attrait des compagnies d'assurance est qu'elles sont canadiennes. L'ex-ministre des Finances a reconnu la stérilité et le caractère illogique des mesures qu'il avait prises pour prélever des impôts sur le revenu provenant des polices d'assurance, l'assurance étant un moyen d'épargner, et enfin, après avoir reçu toutes sortes de représentations et avoir discuté de la question avec moi lors des délibérations du comité, il a finalement accepté de prévoir un chiffre minimal. De cette façon, il éliminait en grande partie les effets de l'imposition sur les bénéficiaires des polices d'assurance. Ce projet a été abandonné; par contre, si on lit les propositions faites par le ministre en ce qui concerne l'imposition des compagnies d'assurance . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Étant donné qu'il est 5 heures, la Chambre procédera maintenant à l'étude des affaires émanant des députés figurant au *Feuilleton* notamment les avis de motion et les bills publics. Et à 6 heures la Chambre étudiera la motion d'ajournement.

● (1702)

Comme il est 5 heures, nous allons passer à l'étuder des mesures d'initiative parlementaire. La première motion est la motion nº 2, mais on m'a dit que les députés s'étaient mis d'accord pour que les motions nºs 2 à 9 restent au *Feuilleton* sur consentement unanime et que la Chambre passe à l'étude de la motion nº 10 inscrite au nom du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

[*Français*]

La Chambre est-elle disposée, tel que suggéré à la présidence, à susprendre l'étude des motions nº 2 à nº 9, et à étudier immédiatement la motion nº 10, qui apparaît au nom de l'honorable député d'Edmonton-Ouest?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà pris la parole à ce sujet. Le Règlement de la Chamre stipule que toutes les questions inscrites au *Feuilleton* doivent être abordées dans l'ordre où elles y figurent. C'est la deuxième fois au cours de cette session qu'on passe à l'appel des motions et si j'ai bien compris, si certaines motions doivent être reportées cela peut se faire conformément à l'article 19(1) du Règlement.

Toutefois, j'aimerais attirer l'attention de la présidence sur l'article 49(1) du Règlement qui stipule clairement qu'un avis de motion émanant d'un député qui n'est pas abordé après qu'on l'a appelé deux fois du fauteuil doit être supprimé. C'est la deuxième fois que les avis de motion nºs 2, 3, 4 et 5 ont été appelés du fauteuil. La prochaine fois que les motions seront appelées, sans doute la semaine prochaine, j'aimerais que la présidence explique les contradictions entre les articles 19(1) et 49(1) du Règlement afin que les députés sachent s'ils doivent suivre l'ordre qui figure au *Feuilleton* ou s'il existe d'autres dispositions que nous ignorons et qui ne nous permettraient pas de nous préparer en vue de la présentation d'une certaine motion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme le député l'aura sans doute remarqué, la présidence a pris la liberté de mentionner un consentement unanime qui a été porté à son attention. Normalement, je crois que cette initiative aurait dû être prise par le président du Conseil privé (M. MacEachen), son secrétaire parlementaire ou le président intérimaire du Conseil privé. Ces accords ont été conclus entre les partis et je crois que la présidence doit se garder d'intervenir.

Le député soulève sans doute une objection valable parce que si les leaders de la Chambre ne peuvent se mettre d'accord pour organiser le travail de la Chambre, ils ne doivent pas s'attendre à ce que la présidence fasse le travail à leur place. En même temps, la présidence n'aurait alors d'autre solution que d'appeler l'un après l'autre chaque article au *Feuilleton*. Le député admettra que lorsque les avis de motion dont il a parlé sont appelés, ils sont reportés à la demande du gouvernement. Ils conservent donc leur place conformément à l'article 19 du Règlement.

En même temps, la Chambre a donné son consentement unanime. Si le député refuse son consentement j'en conclurai que ces avis de motion auront été appelés une fois, et la prochaine fois qu'ils seront appelés, s'ils ne sont pas abordés, ils seront supprimés du *Feuilleton* sauf si le gouvernement demande qu'ils soient reportés.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, c'est exact. Il y a cette demande précise du gouvernement de suspendre et de garder au *Feuilleton* les autres motions en attendant qu'elles reviennent.

[*Traduction*]

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement signaler que ces questions sont mises en délibération pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. La mise en délibération d'un avis de motion dépend du député qui a fait inscrire l'avis de motion au *Feuilleton*. Il n'appartient pas au gouvernement de dire si un député doit présenter ou non un avis de motion ou un bill. Ce que le gouvernement fait, c'est de faciliter l'application des dispositions prises par les députés. En

réalité, il s'agit de savoir quand les députés sont prêts à présenter leur motion. Le gouvernement facilite les choses.

Ce que le député de Vaudreuil (M. Herbert) essaie de faire, c'est s'opposer au fait que les députés choisissent le moment où les mesures qu'ils ont proposées seront mises en délibération à la Chambre. Même si cela irrite peut-être le député, bien des députés tiennent à dire leur mot là-dessus. Il me semble qu'il serait rétrograde pour la présidence de faire quoi que ce soit pour obliger les députés à présenter leurs motions à la Chambre au moment choisi par la présidence ou le député de Vaudreuil.

Tout ce que nous voulons, c'est permettre aux députés d'exposer leurs idées à la Chambre en présentant des motions ou des mesures d'initiative parlementaire et de choisir le moment où ces questions seront mises en délibération. Je signale à Votre Honneur que même si toute une série de questions sont inscrites en ordre numérique au *Feuilleton* sous la rubrique des ordres inscrits au nom du gouvernement, elles ne sont mises en délibération que quand le gouvernement décide de le faire après avoir consulté les intéressés. J'exhorte donc Votre Honneur à tenir compte des désirs de l'ensemble députés.

M. l'Orateur adjoint: Le député veut-il parler du rappel au Règlement?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, monsieur l'Orateur, je veux présenter ma motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi que nous en venions au débat sur la motion. Par conséquent, je serai très bref. Tout d'abord, j'aimerais souligner comme Votre Honneur l'a fait, que les motions nos 2, 3, 4 et 5 sont mises en délibération aujourd'hui pour la première fois, si l'on veut s'en tenir du Règlement. En effet, lorsqu'elles ont été appelées antérieurement, il a été demandé qu'elles soient reportées à la demande du gouvernement et avec le consentement unanime de la Chambre. Il n'y a donc là aucune difficulté. Les motions nos 7, 8 et 9 sont, bien entendu, mises en délibération pour la première fois, de toute façon.

Ce que je veux souligner à l'intention du député de Vaudreuil (M. Herbert) c'est que, comme l'a dit le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), il s'agit ici d'une question de commodité pour les députés, et le député de Vaudreuil ne devrait pas y voir d'objection, à moins que quelqu'un n'abuse de quelque chose; si l'on essayait par exemple de faire perdre son tour à quelqu'un ou autre genre de finasserie, ce serait différent. Dans ce cas-là, il aurait raison de se plaindre. Mais, s'il s'agit simplement d'une question de commodité convenue à l'avance, j'estime que le député ne devrait s'y opposer.

[M. Reid.]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je tiens à être bref moi aussi car j'aimerais que l'on passe au débat. Je suggère seulement que, lorsque les motions seront appelées à nouveau, probablement la semaine prochaine, Votre Honneur rende une décision concernant l'article 49(1) du Règlement.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, à présent que la question est soulevée de telle manière qu'elle appelle une décision de la présidence, puisqu'on le demande, je pense qu'il faut que chacun comprenne bien que les articles 49(1) et 19(1) du Règlement ne sont pas contradictoires. Il n'y a en fait pas d'antinomie entre eux et on peut les suivre l'un et l'autre en même temps. L'article 19(1), règle le cas où le gouvernement n'a pas demandé que la motion soit reportée, lorsque l'avis a été appelé. Dans ce cas, il est clair que lorsqu'il a été appelé deux fois sans qu'on l'aborde, il faut le rayer du *Feuilleton*. L'article 19(1) prévoit aussi que, lorsque c'est à la demande du gouvernement que la motion est reportée, le sujet n'est pas débattu mais la motion conserve son rang. Je ne vois aucune contradiction entre ces deux articles du Règlement.

Il peut y avoir un probleme si c'est le gouvernement qui demande officiellement l'autorisation de reporter la motion et de lui garder son rang. En tant que leader suppléant du gouvernement à la Chambre, cela vaut pour tout autre leader suppléant, il serait peut-être bon de faire une demande officielle afin que nous sachions tous exactement quelle est la position de la motion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence n'éprouve pas grande difficulté à trancher la question de la requête du député de Vaudreuil (M. Herbert). Je pense que celui-ci aurait beaucoup de mal à défendre sa position, à moins qu'il n'oublie l'article 19(1) du Règlement qui prévoit que le gouvernement est autorisé à demander que la motion émanant d'un député soit reportée.

• (1712)

Comme le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) j'approuve cette procédure qui facilite les travaux de la Chambre, notamment l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Elle permet aux députés d'être présents, de préparer en même temps leurs interventions et elle peut aussi faciliter le débat.

Par ailleurs, la présidence doit observer le Règlement. Il n'incombe pas à la présidence d'implorer le gouvernement, comme elle l'a fait parfois, afin qu'il consente à faire reporter la motion. C'est le grief que formule la présidence et je profite du rappel au Règlement soulevé par le député de Vaudreuil pour le signaler au gouvernement et à son représentant.

Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'à la demande du gouvernement, les motions nos 2 à 9 sont reportées, ce qui est le droit du gouvernement. Je crois donc que nous devrions passer à la motion no 10 inscrite au nom du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'OPPORTUNITÉ DE PORTER À 70 ANS L'ÂGE OBLIGATOIRE DE LA RETRAITE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'adopter un projet de loi afin de porter à 70 ans l'âge obligatoire de la retraite, qui est actuellement fixé à 65 ans, pour toute personne âgée de 65 ans ou plus qui ne désire pas prendre sa retraite et qui est disposée à renoncer à ses droits à une rente ou à un régime de pensions privé.

—Monsieur l'Orateur, j'espère qu'aucune personne de plus de 65 ans n'est décédée dans l'intervalle et que nous ne préjugerons pas l'objet de cette motion. En somme, je ne prétends pas être le premier à aborder ce sujet. Je sais que l'autre endroit est saisi d'une motion ou d'une demande analogue.

Sans doute tous les députés ont-ils reçu à un moment quelconque des lettres de certains de leurs mandants qui s'opposaient à ce que l'âge de la retraite obligatoire soit fixé à 65 ans. Nous avons constaté ces dernières années que nos concitoyens qui avancent en âge sont en meilleure santé. Bien des hommes et bien des femmes âgés de 65 ans ont été étonnés d'être contraints au repos. La retraite à 65 ans est un relent de cette volonté de création d'emplois qu'il y avait à l'époque de la crise et que nous conservons comme un anachronisme.

Nous ne pouvons pas nous permettre de nous passer de l'expérience, de la force physique et de la capacité de production des hommes et des femmes de 65 ans ou plus qui sont capables de travailler. Selon des études démographiques, le nombre des naissances au Canada a beaucoup baissé, à tel point que nous serons avant bien longtemps aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre dont nous aurons été nous-mêmes la cause. Ma motion vise en partie à prévenir ce danger et à utiliser au maximum les ressources que des Canadiens désireux de travailler mettent à notre disposition.

Ma motion n'a pas pour objet de forcer les gens à travailler au-delà de 65 ans, ni de les pénaliser, s'ils travaillent, c'est-à-dire de leur retirer la pension de la sécurité de la vieillesse à laquelle ils ont contribué. La sécurité de la vieillesse sera assurée à l'âge de 65 ans, mais ce n'est pas au niveau de la subsistance. Cette pension fait partie du revenu qu'une personne de 65 ans ou plus retire d'un certain nombre de sources. La plupart des avantages dont bénéficient ces gens proviennent du logement subventionné destiné aux citoyens âgés, des programmes de soins dentaires, des programmes pour l'obtention de produits pharmaceutiques et de lunettes. Les programmes varient pour les personnes de plus de 65 ans. Il y a le programme de supplément de revenu garanti, le revenu provenant de régimes privés de pensions et de diverses autres sources.

Ce serait une forme de folie nationale si le pays ne disait pas aux personnes âgées de 65 ans qui travaillent dans certains domaines qu'elles doivent prendre leur retraite. La Fonction publique et un certain nombre de sociétés industrielles adhèrent rigoureusement au principe de la retraite obligatoire à 65 ans. En fait, le régime de pensions du Canada le rend obligatoire. On trouve également dans le cadre du régime d'assurance-chômage des dispositions décourageantes ou démoralisantes pour les travailleurs de plus de 70 ans, car ils ne sont plus couverts par le régime. Je ne pense pas que ce soit là une solution au problème du chômage. On se demande si on va utiliser les talents des Canadiens qui, après avoir atteint l'âge de 65 ans, sont encore capables et désireux de travailler. C'est à eux qu'il appartient de prendre cette décision.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur un bill que la Chambre des représentants a récemment adopté à Washington et qui a également fait l'objet d'un certain débat au Sénat des États-Unis. Je veux parler du bill HR-5383, dont il est fait état dans le compte rendu des délibérations de la Chambre des représentants du 13 septembre 1977. Il s'agit d'un projet de loi modifiant un bill vieux de cinq ans, et intitulé «Age Discrimination and Employment Act Amendments, 1977». La Chambre des communes a adopté plus tôt cette année un projet de loi concernant les droits de l'homme qui condamne la discrimination pour raison d'âge, et cette disposition est mieux connue, je le crains, parce qu'on y manque que parce qu'on s'y conforme. La retraite obligatoire à 65 ans constitue en effet un élément du règlement de l'immigration.

J'en reviens au projet de loi américain dont je parlais il y a un instant. Il a suscité une certaine controverse, et je ne puis dire qu'il a fait l'unanimité tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants des États-Unis.

● (1722)

Je n'ai pas l'intention, cet après-midi, de convaincre mes collègues d'adopter cette motion. C'est la première fois que le sujet est vraiment débattu à la Chambre des communes. Je voudrais que les députés approfondissent cette proposition ensemble et qu'au lieu d'épuiser leur temps de parole pour ensuite reléguer la motion aux oubliettes comme c'est le cas habituellement, mes collègues du gouvernement acceptent, au moment de l'ajournement, de présenter une motion visant à renvoyer cette proposition et tout ce qui l'entoure à un comité de la Chambre—le comité de la santé et du bien-être, par exemple—pour qu'il puisse tenir des audiences publiques et recevoir des instances.

Je ne veux pas imposer cette proposition à personne même si j'estime que c'est une bonne idée, mais je crois que les syndicats trouveront certains éléments du projet de loi difficiles à accepter. Les industries et les organismes qui participent à des régimes de pension y trouveront peut-être à redire, mais j'estime que si c'est possible aux États-Unis, cela l'est sûrement au Canada. Voyons le texte suivant:

La loi américaine de 1967 a été conçue pour promouvoir l'emploi des personnes d'un certain âge d'après leur aptitude à remplir certaines fonctions plutôt que d'après leur âge, et pour interdire les distinctions d'embauchage injustes et arbitraires. La loi actuelle s'applique aux particuliers de 40 à 65 ans. La limite d'âge supérieure a été fixée à 65 ans parce que c'était l'âge habituel de la retraite . . .

Je dirais que cette habitude est née de la mentalité de la dépression.

. . . et l'âge auquel nombre des pensions publiques et privées devenaient payables, et non pas d'après des normes scientifiques et objectives. En 1974, on y a ajouté des dispositions sur la protection des fonctionnaires de l'État, des gouvernements locaux et fédéral.

Au sujet de l'objectif du projet de loi, le membre du Congrès Hawkins a déclaré ce qui suit:

Monsieur le président, à mon avis, il est temps de modifier la loi sur la discrimination dans l'emploi, d'après l'âge, et de poser des jalons en vue de supprimer la retraite obligatoire d'après l'âge, comme aussi de clarifier les exemptions prévues par la loi actuelle pour les régimes de pension et de retraite authentiques.

Âge de la retraite

Au cours du quatre-vingt-quinzième Congrès, plusieurs de mes collègues ont soumis des projets de lois tendant vers ce but, et je les ai parrainés. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est le fruit de tous ces efforts.

A la suite des travaux du sous-comité des possibilités d'emploi et du comité de l'éducation et de la main-d'œuvre, on s'est efforcé de cesser de faire entrer l'âge en ligne de compte dans l'embauche, les licenciements, les promotions ou les retraites volontaires. Ce membre du Congrès américain ajoute ceci:

Voici les principaux traits du bill H.R. 5383:

Premièrement, l'âge prévu dans la loi passe de 65 à 70 ans pour tous les travailleurs sauf les fonctionnaires fédéraux, 180 jours après l'adoption du bill.

Deuxièmement, cette limite d'âge est complètement supprimée pour les fonctionnaires fédéraux; et

Troisièmement, les dispositions relatives à la retraite prise de bonne foi et aux régimes de retraite sont remaniées de manière à empêcher la retraite sous contrainte à un âge inférieur à celui prévu par la loi.

Je n'ai pas l'intention d'entrer plus avant dans les détails étant donné qu'il nous reste peu de temps et que bon nombre de mes collègues désirent exprimer leurs opinions à ce sujet.

En bref, je propose que le comité de la Chambre concerné examine la question de la retraite obligatoire à soixante-cinq ans et qu'il étudie la possibilité d'abolir complètement cette disposition d'âge limite étant donné que, d'une part, elle n'est pas dans l'intérêt national en se sens qu'elle laisse inutilisés les talents et les facultés de nombreux Canadiens, et que, d'autre part, elle constitue de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, un abus et une infraction, du moins en esprit, à notre loi sur les droits de la personne. En outre, de nombreux députés à la Chambre sont des exemples vivants du fait qu'il n'existe pas d'âge de retraite obligatoire à la Chambre des communes, les députés ne se retirant de la politique que lorsqu'ils ne sont pas réélus. Il y a parmi nous un bon nombre de députés qui remplissent très efficacement leurs fonctions et qui sont âgés de plus de soixante-cinq ans.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pourquoi un fonctionnaire fédéral ou de la province de l'Ontario travaillant à Ottawa devrait-il prendre sa retraite à l'âge de soixante-cinq ans alors que son frère, qui est député à la Chambre des communes, a le droit de continuer de se rendre utile à son pays? Il y a de la discrimination entre ces deux personnes. C'est pourquoi je trouve que le moment est venu de demander aux députés, soit, au sein du sous-comité du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, soit au sein du comité lui-même, de bien faire examiner cette question. Ils pourraient consulter les organismes publics et faire rapport de leurs travaux à la Chambre. En résumé, le gouvernement pourrait considérer que ces propositions visent à supprimer l'âge obligatoire de la retraite à 65 ans.

Ne nous méprenons pas, toute personne qui désirerait prendre sa retraite à 65 ans ne subirait aucune pénalité, qu'elle ait participé à un régime de pension public ou privé. La personne devrait rester libre et si, bien sûr, elle a le droit de prendre sa retraite à 60 ans, les dispositions actuarielles et financières prévoieraient ce cas. Mais, ce que je veux dire, c'est qu'il faudrait supprimer la retraite obligatoire à 65 ans.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, il y a lieu de féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) pour avoir attiré l'attention de la Chambre sur une situation

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

parfois précaire à laquelle doivent faire face un nombre croissant de Canadiens à qui les progrès récents de la médecine et de la technologie promettent une vie plus longue que celle des générations passées.

Je ne parle pas seulement d'une vie plus longue mais aussi d'une vie plus productive et d'une meilleure santé. J'en ai eu un bon exemple, il y a quelques jours, lorsqu'un monsieur s'est présenté à mon bureau de circonscription. Dans le passé il s'était mis en rapport avec moi et dernièrement il a pris sa retraite des Forces armées canadiennes situées à la base de Lowther près de Kapuskasing, à l'âge de 66 ans, ayant bénéficié d'une année de plus, faute de remplaçant. Mais cette année, quelqu'un peut remplir son poste; il a 66 ans et il est obligé de partir. C'est bien triste, car il fait beaucoup plus jeune que son âge. Il est robuste, compétent et il a beaucoup à offrir.

● (1732)

Cela peut constituer une très grande difficulté. Certes, d'autres raisons—je le sais tout comme d'autres députés—font qu'il est difficile de garder les gens à leur poste pendant longtemps.

Étant donné la clameur de protestation entendue chez nos voisins du Sud et dont la revue *Time* s'est fait l'écho en parlant de révolte des vieux, je ne m'étonne pas d'entendre une motion comme celle du député d'Edmonton-Ouest vient de proposer. Si je trouve à y redire, c'est qu'elle donne à entendre que c'est le gouvernement du Canada qui a imposé l'adoption d'une loi obligeant tous les Canadiens à prendre leur retraite à 65 ans. Cette motion, en effet, se lit en partie comme il suit:

Le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'adopter un projet de loi afin de porter à 70 ans l'âge obligatoire de la retraite, qui est actuellement fixé à 65 ans . . .

Je tiens à souligner que le gouvernement fédéral n'a jamais fait adopter de loi pour obliger tous les Canadiens actifs et en santé à se retirer de la population active à l'âge de 65 ans. Le Dr Selye, autorité mondiale en matière de réaction physiologique au stress et Compagnon de l'Ordre du Canada, a fait des observations très pertinentes sur la retraite, à la suite de 40 années d'observation. Voici ce qu'il dit:

«. . . pour bien des gens âgés, l'aspect le plus difficile à supporter de la retraite est le sentiment d'être inutile . . . Le désœuvrement permanent de la retraite forcée ne constitue certainement pas un mode de vie intéressant.»

Soutenir que les lois canadiennes imposent la retraite obligatoire à tous et chacun des citoyens atteignant l'âge de 65 ans est tout simplement faux. Si tel était le cas, en fait, les tribunaux du pays seraient inondés de procès intentés par les 188,000 Canadiens et Canadiennes de 65 ans et plus qui, estime-t-on à Statistique Canada, occupaient un emploi en septembre 1977. En fait, pendant le même mois, le taux de participation des Canadiens âgés de 65 à 69 ans, c'est-à-dire le pourcentage de ce groupe d'âge faisant partie de la population active, était de 26.7 p. 100, selon les estimations. J'ai déjà dit que 188,000 Canadiens âgés de 65 ans et plus faisaient partie de la population active en septembre 1967, selon les calculs. On peut à nouveau diviser ce chiffre en deux: sur ces 188,000 travailleurs, toujours selon les estimations, 124,000 étaient âgés de 65 à 69 ans et 64,000 avaient 70 ans et plus.

Si l'on devait prendre au mot la motion du député d'Edmonton-Ouest, ces 64,000 Canadiens seraient obligés de quitter leur emploi et ne feraient plus profiter le marché du travail de leur expérience et de leur compétence. C'est dire que 64,000 Canadiens seraient exclus de la population active simplement parce qu'ils ont 70 ans et non 69. Il n'est pas un député qui puisse honnêtement s'attendre à ce que notre gouvernement, ou un autre, prenne ce genre de mesures. Je ne pense pas que le député d'Edmonton-Ouest souhaite que le gouvernement prenne de telles mesures. En fait, je suis sûr que ce n'était pas son intention.

Depuis les débuts de la civilisation, bon nombre de ceux qui ont beaucoup apporté à des domaines variés comme les sciences, l'art, la musique, la littérature, le droit, la philosophie, et même la politique, étaient des hommes et des femmes qui ont mené une vie productive bien après 70 ans. Des noms illustres comme celui d'Einstein, Galilée, Michel-Ange, Goya, Picasso, Verdi, Voltaire, Socrate, Platon, Kant, Confucius, la Reine Victoria et Winston Churchill ne sont que quelques noms d'une liste qui est loin d'être exhaustive. En fait, il suffit aux députés de regarder autour d'eux, ici-même, pour se rendre compte que l'aptitude à jouer un rôle important dans la société ne cesse pas automatiquement à un âge donné. Nous ne pouvons nous permettre froidement de renoncer aux ressources, à l'expérience enrichissante, à la connaissance et aux compétences que peuvent nous apporter les éléments les plus âgés de notre société.

Il est évident qu'on ne peut nier que pour certains Canadiens, travailler après 65 ans est la meilleure chose qu'ils puissent faire, non seulement pour leur propre bien-être mais également pour la santé sociale et économique du pays. Mais tous les Canadiens sont-ils de cet avis? Souhaitons-nous tous passer les dernières années de notre vie à trimer sur une chaîne de montage, à forer au fond d'une mine ou assis derrière un bureau? J'en doute fort. Après tout, pour bien des gens la retraite est le point culminant d'une carrière fructueuse, l'achèvement d'une période de la vie où le temps n'a plus la même valeur. D'autres voudront en faire une période de repos prolongé après une dure vie de labeur, dans une sécurité financière relative. Même si le gouvernement du Canada pouvait adopter une loi comme celle que propose le député d'Edmonton-Ouest, je crois que ce serait sans doute au détriment des besoins et des désirs d'un grand nombre de nos concitoyens.

A cet égard, je sais qu'il a beaucoup été question dernièrement aux États-Unis d'adopter une telle mesure législative. Si, toutefois, il est possible d'emprunter bien des projets américains, il n'est pas certain que celui-ci puisse répondre à nos besoins. Le gouvernement du Canada dispose d'un mandat restreint dans le domaine social. Je crois que c'est là le nœud du problème.

Ce sont les provinces qui détiennent la plupart des pouvoirs constitutionnels en matière de pensions. Les députés se souviendront qu'il a fallu d'abord modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avant d'adopter la loi sur la sécurité de la vieillesse, et par la suite le Régime de pensions du Canada, afin de doter le gouvernement fédéral de pouvoirs suffisants pour créer de tels programmes. Dans le domaine des régimes privés de pensions, la compétence du gouvernement fédéral se limite aux régimes visant les travailleurs soumis à l'autorité fédérale. La plupart des régimes de pensions privés relèvent de la compétence des provinces.

Je me demande si les Canadiens ne finiront pas par croire que le gouvernement fédéral a fixé en quelque sorte un âge de retraite obligatoire par le truchement de nos deux régimes nationaux de pensions. Ce qu'il convient de retenir, c'est que ni le Régime de pensions du Canada ni le programme de sécurité de la vieillesse n'impose un âge de retraite obligatoire. La seule obligation prévue dans ces deux programmes établit à 65 ans l'âge d'admissibilité aux pensions de retraite. D'ailleurs, le député d'Edmonton-Ouest l'a bel et bien souligné, et je lui en sais gré.

C'est peut-être de là que vient la confusion. Les régimes du gouvernement permet le versement de prestations à 65 ans. Pour diverses raisons, les employeurs du pays ont suivi cet exemple et ont fixé l'âge normal de la retraite à 65 ans aux fins de la pension. Je voudrais insister sur le mot «normal» parce qu'un grand nombre, peut-être même la majorité, des régimes de pensions du Canada comprennent des dispositions explicites permettant le report de la mise à la retraite. Autrement dit, même dans le secteur privé, le mécanisme est suffisamment souple pour que la retraite ne soit pas obligatoire à l'âge de 65 ans. Évidemment, il ne faut pas oublier qu'un régime de pension privé peut servir à justifier la mise à la retraite des employés à 65 ans. Cependant, il faut se rappeler également que dans la plupart des régimes privés, la convention touchant la pension est soumise aux négociations collectives. Ainsi, les représentants des employés sont en partie responsables, dans ces cas, d'avoir fixé une date de mise à la retraite.

J'ai déjà déclaré que le Régime de pensions du Canada et le programme de sécurité de la vieillesse prévoient le versement de prestations au moment où la personne atteint l'âge de 65 ans. Il n'en a pas toutefois toujours été ainsi. Un grand nombre de députés se souviendront que la décision d'abaisser à 65 ans l'âge d'admissibilité à ces prestations a été accueillie avec joie. Il n'y a pas si longtemps non plus, le Régime de pensions du Canada soumettait à une enquête sur les ressources financières les pensionnés âgés de 65 à 69 ans. D'après ces enquêtes, un Canadien qui continuait à travailler après avoir atteint l'âge de 65 ans, par exemple, n'avait droit à aucune prestation, et même les retraités devaient se soumettre à une enquête à la suite de laquelle leurs prestations provenant du Régime de pensions du Canada pouvaient être réduites de la moitié de tous les autres revenus dans un éventail de salaires déterminé.

La raison d'être de ces enquêtes était que la pension de retraite versée en vertu du Régime de pensions du Canada n'était accordée qu'aux véritables retraités. On a établi des parallèles avec le domaine des pensions privées, où l'on exige implicitement qu'une personne soit retraitée, en ce sens qu'elle ne peut toucher une pension de retraite de son employeur tout en continuant à travailler pour ce même employeur. A l'époque où le régime a été conçu, on avait donc opté pour une pension accordée à partir de la retraite plutôt qu'une rente suivant automatiquement à partir d'un âge prédéterminé, comme dans le cas de la pension de sécurité de la vieillesse. La pension de retraite avait donc pour but de combler dans une certaine mesure la disparition des revenus du travail.

● (1742)

Mais avec le temps, les critères de retraite et d'absence de revenus ont paru injustifiables. Pourquoi, demandait-on, réduire la pension de retraite à la proportion des salaires gagnés après la retraite, puisque le Régime de pensions du Canada est de toute façon contributoire et financé intégralement par les cotisations des travailleurs et des employeurs? Le critère d'absence de revenus décourageant même le travailleur à temps partiel, il fallait, disait-on, que le pensionné ait toute liberté de conserver son emploi ou d'en chercher un autre après la retraite, et à cette fin supprimer tout automatisme artificiel jouant en sens contraire. C'est pour ces raisons que les critères de retraite et d'absence de revenus ont été supprimés par le chapitre 4 des statuts du Canada de 1974-1975.

Les cotisants peuvent maintenant continuer de travailler après 65 ans sans perdre leur droit à la pension de retraite fédérale. Ils peuvent même, s'ils le désirent, ne pas toucher leur pension mais continuer de cotiser jusqu'à 70 ans, afin d'augmenter le montant de leur pension.

Donc la révision du Régime de pensions du Canada, en élargissant les conditions offertes aux pensionnés du régime fédéral de pensions qui désirent rester au travail, n'a absolument pas obligé les Canadiens à prendre la retraite à 65 ans. Bien au contraire, en supprimant la pénalisation financière, elle a encouragé les personnes de 65 à 69 à rester au nombre des actifs. Disons entre parenthèses que c'est cette année seulement que le Régime de rentes du Québec a emboîté le pas au Régime de pensions du Canada en ce qui concerne les critères de revenus et de retraite.

Passons maintenant au programme de sécurité de la vieillesse. La pension universelle de sécurité de la vieillesse est versée depuis janvier 1952 à tous les habitants du Canada ayant 70 ans révolus qui satisfont aux conditions de résidence. La question de savoir si l'intéressé travaille ou non ne s'est jamais posée.

Petit à petit, on a modifié la loi, ce qui nous a permis d'accroître le niveau des prestations, d'abaisser l'âge minimum de la retraite et d'assouplir les exigences en matière de domicile. Le Régime de pensions du Canada qui, ainsi que nous le savons tous, est entré en vigueur en 1966, a prévu une pension de retraite relative aux revenus supplémentaires pour tous ceux qui y ont cotisé. Lorsque le Régime de pensions du Canada a été adopté, des modifications ont été apportées pour abaisser l'âge auquel le retraité pourrait toucher sa pension en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse ainsi qu'en vertu du Régime de pensions du Canada. Cet âge a été réduit d'une année à la fois comme on s'en souvient, tant et si bien que finalement, en 1970, le retraité pouvait, à l'âge de 65 ans, toucher sa pension en vertu du programme de sécurité de la vieillesse. Toutefois, même si les gens ont droit à leur pension à cet âge, ils n'ont pas besoin de cesser de travailler pour bénéficier de prestations de sécurité de la vieillesse. Cela n'entre pas en ligne de compte dans le calcul de leurs droits.

Pour ces raisons, il serait donc complètement faux de sous-entendre que le Régime de pensions du Canada ou le programme de sécurité de la vieillesse oblige à prendre leur retraite les Canadiens et les Canadiennes qui préféreraient continuer à travailler. Bien au contraire, ces deux programmes gérés par le gouvernement accordent un véritable soutien financier à cette catégorie de Canadiens qui préfèrent garder leur emploi, comme c'est leur droit.

On ne peut nier le fait que l'un des plus fameux aphorismes de Benjamin Franklin, «il n'y a rien de mal à prendre sa retraite pour autant qu'elle ne vous gêne pas dans votre travail» est empreint de vérité.

Permettez-moi de dire quelques mots des répercussions que pourraient avoir, à la longue, les divers systèmes de retraite qui selon les pronostiques, vont se développer au Canada. Il est évident que le fait de prendre une retraite précoce pose certains problèmes. On n'a pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que plus on est jeune quand on prend sa retraite plus l'espérance de vie après la retraite s'allonge, et plus les conséquences de l'inflation se feront sentir. De trop nombreux retraités ont découvert trop tard qu'ils avaient pris leur retraite trop tôt. En prenant une retraite anticipée à une époque où sévit l'inflation, le rentier peut voir s'écrouler le rêve qu'il s'était fait toute sa vie d'un repos mérité et dédié aux loisirs. C'est pour cette raison que le Régime de pensions du Canada ainsi que les prestations de sécurité de la vieillesse sont indexées au coût de la vie.

En outre, si de plus en plus de gens continuent à préférer prendre leur retraite à un âge encore plus précoce, certains experts prévoient des difficultés fiscales pour la prochaine génération de Canadiens, car par suite de l'explosion démographique de l'après-guerre une masse de gens atteindront en même temps l'âge de la retraite. Au cours de la vie de ces Canadiens, le pourcentage des pensionnés doublera. D'ailleurs, ce phénomène inversera peut-être la tendance actuelle des gens à prendre une retraite précoce. Toutefois, il n'y a pas lieu de s'attendre que nous devrons jamais forcer les gens à travailler jusqu'à un âge minimal ou à prendre leur retraite à un âge maximal.

Les députés ne doivent pas oublier que la retraite est en soi une institution sociale. Devant une motion comme celle qui nous est présentée aujourd'hui, nous devons d'abord nous demander si l'interruption complète du travail constitue une fin souhaitable en soi. Même si la Chambre possède la compétence constitutionnelle pour le faire, je ne peux m'empêcher de me demander si, à titre de représentants élus des citoyens de ce pays, nous pouvons, en toute bonne foi, chercher à imposer légalement de telles contraintes à la population active.

Deuxièmement, il faut évaluer avec beaucoup de soin les effets qu'aurait l'étude sérieuse d'une proposition qui pourrait être interprétée comme sanctionnant l'âge de 70 ans comme l'âge normal de la retraite. Il ne faut pas que les Canadiens qui estiment, à juste titre, qu'à 65 ans ils ont apporté leur juste part à la prospérité du pays et qui désirent vivre le reste de leur vie à leur guise se voient tenus de prolonger leur carrière.

En principe, les dernières années de la vie devraient être caractérisées par l'épanouissement, la créativité, la stimulation, le développement, la croissance et le respect de soi. Une motion comme celle qui nous est présentée aujourd'hui ne contribuera en rien à aider les Canadiens à atteindre cet objectif. Elle pourrait par contre le rendre moins accessible pour eux comme pour nous.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir soulevé la question de la retraite. Je lui signale que je vais cesser de parler un peu avant 6 heures afin

de permettre à la Chambre de renvoyer cette question à un comité. Je ne voudrais pas que ce soit moi qui fasse échouer le bill.

Je suis en désaccord avec la position prise par le député d'Edmonton-Ouest; non pas que je l'aie toujours été ni que je le serai toujours. Je crois qu'autrefois je me serais montré très ouvert à la proposition qu'il a présentée aujourd'hui, et que je le serai peut-être un jour. Pour l'instant, toutefois, je vois notre problème sous un jour différent.

Je crains que nous nous dirigions vers une société où, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la situation dans le domaine de l'emploi—on pourrait faire beaucoup en ce sens actuellement—les bons emplois seront en nombre insuffisant. Cela est vrai non seulement au Canada mais dans tout le monde occidental. Nous faisons face à un phénomène qui veut que, malgré la croissance des économies occidentales et le nombre élevé de personnes très instruites qui sortent de nos écoles, les bons emplois soient de moins en moins nombreux.

Nous devons choisir entre laisser les bons emplois à ceux qui les occupent déjà pendant que nous garderons nos jeunes gens à l'école, que nous leur verserons des prestations d'assurance-chômage ou que nous leur offrirons des emplois qui ne leur conviennent pas, compte tenu de leurs possibilités, et reconnaître ce qui arrive à notre civilisation et tenter de régler le problème.

D'après mon expérience, il semble y avoir deux catégories de personnes qui travaillent après l'âge de 65 ans, ou, quant à cela, après l'âge de 60 ans. Il y a celles qui, comme nous, juges, cadres d'entreprise ou travailleurs professionnels autonomes occupent de très bons emplois. Les gens de cette catégorie aiment leur travail. Leur emploi constitue leur passe-temps, leur loisir. Leur emploi est tout pour eux. C'est comme l'air qu'ils respirent. Cela se comprend, car il s'agit d'emplois très intéressants. Ce sont des emplois qui comportent beaucoup de problèmes, peut-être même de l'insécurité, mais il n'en demeure pas moins que ce sont des emplois intéressants, de sorte que ceux qui les occupent sont très réticents à les abandonner, indépendamment de leur âge. Il est très juste de dire que beaucoup de ceux qui occupent de tels emplois peuvent être extrêmement compétents, bien après l'âge de 65 ans. Leur compétence peut même s'accroître après cet âge.

Toutefois, il y a une autre catégorie très importante de personnes qui travaillent après l'âge de 65 ans non pas parce qu'elles le désirent ni parce qu'elles occupent un bon emploi, mais simplement parce que notre régime de pensions est inapproprié, et que, par conséquent, elles sont dans l'obligtion de continuer de travailler.

● (1752)

Quand je me rends dans ma circonscription, et je suis persuadé que d'autres députés peuvent en dire autant, il est rare que des gens viennent me dire que nous devrions élever l'âge de la retraite de 70 à 75 ans parce qu'ils ne veulent pas cesser de travailler. J'entends plutôt des gens qui me disent qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent se traîner à l'usine jusqu'à l'âge de 65 ans quand il y a presque un million de chômeurs, la moitié d'entre eux étant des jeunes qui voudraient travailler. «Pourquoi n'y a-t-il pas un arrangement au sujet de la pension qui permettrait à certaines gens comme moi-même de prendre leur retraite à 63, 62 ou 61 ans? On procurerait ainsi des emplois aux jeunes qui veulent travailler» au lieu de les laisser pourrir dans un chômage débilitant. Certains jeunes seront à peu près toujours en chômage en raison des habitudes mêmes de notre société.

Je ferai remarquer au député d'Edmonton-Ouest, et je le dis d'un point de vue critique, que ses sentiments l'honorent. Toutefois, à la lumière des événements actuels dans notre société, est-il opportun d'agir ainsi?

La Chambre est saisie d'une importante question qui mérite d'être débattue. J'espère qu'à la suite du débat on ne prolongera pas l'âge de la retraite. Je voudrais plutôt que l'on améliore les régimes de pensions pour ceux qui veulent prendre leur retraite parce qu'il y a plus de gens qui considèrent leur travail comme un fardeau que de gens qui s'y accrochent.

Je connais des gens qui tiennent beaucoup à leur travail. Ce sont des gens qui ont maintenant la partie belle. Ils ont de l'ancienneté. Ils maîtrisent leur travail au point où ils pourraient le faire les yeux fermés. Ils en apprécient les avantages sociaux et les émoluments. Parce qu'ils ont de l'ancienneté, on les admire. Ils inspirent énormément de respect. On ne peut vraiment pas appeler cela un travail.

Cependant, le travailleur de l'automobile qui passe son temps à serrer des boulons a du mal à tenir le coup jusqu'à 50 ans. La même chose vaut pour ceux qui travaillent dans les hauts-fourneaux, les mines ou les textiles. Ce sont des emplois fastidieux comme la plupart de ceux qui existent dans ce bas monde.

De faire une proposition vraiment attrayante pour un secteur infime de notre population, en invoquant les libertés civiques ou le droit pour l'individu de faire ce que bon lui semble, alors que notre société est aux prises avec un grave problème social et est en proie à un bouleversement économique, n'est pas la façon indiquée de procéder ici en l'occurrence. Si la Chambre tient à faire quelque chose pour remédier à une grave injustice sociale, alors qu'elle abaisse l'âge de la retraite des femmes à 60 ans.

Une voix: Et celui des hommes aussi.

M. Saltsman: Celui des hommes, plus tard. Celles qui luttent pour la libération de la femme n'aimeront pas cela car, dans ce domaine, les Canadiennes ont été fort mal servies. Malheureusement, les femmes ont hérité des emplois les moins bien rénumérés. Elles sont prêtes pour la retraite à 60 ans. Je suppose que nous ne devrions pas oser en parler car, si les hommes ne sont pas prêts à se retirer à 60, alors les femmes ne devraient pas le faire à cet âge-là non plus.

Si jamais on devait demander au public de se prononcer à ce sujet, on constaterait, je crois, qu'en abaissant à 60 ans l'âge de la retraite des femmes, et en faisant de même pour les hommes mais progressivement et plus tard, on répondrait vraisemblablement aux vœux de la population. Et ce serait excellent pour notre économie.

Il existe en fait trois possibilités. On peut continuer à obliger les gens à travailler alors qu'ils n'y tiennent plus tellement. C'est le cas de la plupart des gens. En effet, la majeure partie des citoyens continuent à travailler non pas parce qu'ils adorent leur métier, mais parce qu'ils ne peuvent pas s'offrir le luxe de la retraite. Nos prestations de retraite sont insuffisantes. Un travailleur qui veut prendre sa retraite n'aura pas assez pour vivre, même en comptant le supplément de revenu

garanti, si son épouse ne touche pas également une pension de retraite.

Mme Pigott: Certains hommes sont vieux à 35 ans.

M. Saltsman: C'est évident. Certains hommes sont vieux à 35 ans tout comme certaines personnes portent aussi bien leurs 27 ans que le député. Un des problèmes, lorsqu'on généralise de la sorte, c'est que les injustices sont inévitables dans certains cas particuliers.

On pourrait dire que cela aurait été terrible si Einstein ou Madame Curie avaient été forcés de prendre leur retraite à l'âge de 65 ou de 60 ans. On n'aurait certainement pas pu les empêcher de faire travailler leur cerveau. Ils auraient continué à travailler. Cet argument n'est donc pas très valable.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet, mais le temps me manque. Je tiens à dire au député d'Edmonton-Ouest, par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit là d'une motion importante et valable. Elle devrait être renvoyée au comité et mise en délibération à la Chambre. Cela dit, je vais reprendre ma place. J'espère sincèrement qu'on ne fera pas échouer la motion et qu'elle sera renvoyée au comité.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, mes premières paroles seront d'abord pour féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir enfin compris que depuis de longues . . . Puis-je signaler qu'il est 6 heures?

Des voix: Il n'est pas encore 6 heures!

M. Allard: Il reste quelques minutes. Je voulais féliciter l'honorable député d'avoir enfin compris, ainsi que d'autres députés, que depuis longtemps nous réclamions cette mesure visant à abaisser l'âge du travailleur à 60 ans. Nous ne voulons pas cette mesure obligatoire, mais nous voulons que la latitude soit laissée au travailleur qui désire prendre sa retraite après plusieurs années de labeur. Naturellement, étant donné que ces gens ont commencé à travailler à l'âge de 12 ou 15 ans à de durs labeurs, comme le disait le député du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), rendus à 60 ans ils ont au moins 40 ans de dur labeur de donnés à la société, années où ils ont peiné à des salaires de crève-la-faim, et élevé des familles dans la misère. Alors, il serait tout naturel que ces gens aient enfin la tranquillité et le privilège de pouvoir prendre leur retraite à l'âge de 60 ans.

L'honorable député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) mentionnait que les femmes devraient prendre leur retraite à 60 ans, et je suis de son avis, mais pourquoi faire une discrimination? Au fait, les hommes ont les mêmes besoins que les femmes, et que l'âge de la retraite devrait être nécessairement à 60 ans.

Comme je l'ai dit tantôt, depuis de nombreuses années, nous, du Crédit social, réclamons la pension à 60 ans, et une pension beaucoup plus substantielle. Après de dures luttes finalement, les pensions de base atteignent $150 ou $149, je pense, pour les personnes âgées. Monsieur le président, je crois qu'on n'en fait jamais trop pour ces personnes qui ont peiné pendant de nombreuses années, et je soutiens très humblement que l'âge de la pension devrait être porté à 60 ans, et ceci d'une manière libre, c'est-à-dire que la personne concernée devrait avoir le privilège de choisir. Si elle désire continuer à travailler, tant mieux, si ses besoins l'y obligent. Parfois ce n'est pas par amour de son travail, mais c'est parce qu'elle a des obligations. Il y a beaucoup de personnes qui, rendues à 60 ans, ont encore des enfants aux études, et leurs obligations ne leur permettent pas de prendre leur retraite. Voilà pourquoi cela devrait être laissé à la discrétion du travailleur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

[*Traduction*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je trouve tout ceci un peu difficile, mais je suppose que c'est naturel lorsqu'on soumet une idée sur laquelle les députés tiennent à donner leur avis, alors qu'on voudrait obtenir l'assentiment général. Mais nous avons gaspillé quinze minutes de l'heure réservée aux initiatives parlementaires à ce qui me paraît une discussion plutôt stérile sur un rappel au Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence se doit d'appliquer le Règlement. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

• (1802)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES ARTS D'INTERPRÉTATION—LA DATE DE L'INSTAURATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES LONGS MÉTRAGES—LA PROTECTION DES INTÉRÊTS CANADIENS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai posé une question au secrétaire d'État (M. Roberts) au sujet de la date d'instauration d'une nouvelle politique de l'industrie cinématograhique, qui s'attaquerait vraiment aux problèmes que connaît ce secteur depuis des années et qui touche la distribution et assurerait des bénéfices raisonnables aux producteurs canadiens. Je dois dire que la réponse du ministre n'était pas encourageante.

Il y a 12 ans, le 5 avril, on pouvait déjà lire dans les discours du trône:

> Vous serez appelés à examiner . . . un texte législatif visant à faciliter l'établissement d'une industrie cinématographique canadienne de longs métrages.

Depuis cette époque, à l'exception de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, qui s'est formée en 1967-1968, il n'y avait pas lieu d'être trop confiant dans l'appui que le gouvernement canadien consacrait à l'expansion de cette nouvelle industrie. Pour être juste, je reconnais que la création de cette Société de développement représentait une initiative importante et que sans elle, nous n'aurions pas eu le genre de production cinématographique qui est sortie notamment pendant la période qui a suivi immédiatement sa formation. Mais, comme je l'ai dit alors, et je le répète depuis dix ans, ce n'est pas un organisme du gouvernement chargé d'aider à la production de scripts et de fournir un certain nombre de capitaux qui donnera au Canada une industrie cinématographique bien établie à l'échelle nationale.

La SDICC existe depuis presque dix ans maintenant; et malgré la production de 200 films canadiens et une dépense de 20 millions de dollars, il faut se rendre à l'évidence: 96 p. 100 des émissions télévisées sont dominés par des films étrangers. Ce pourcentage est bien entendu beaucoup plus élevé au Canada anglais, où il se rapproche de 98 p. 100, et moins élevé au Canada français. Environ 250 millions de dollars sont dépensés chaque année par les Canadiens pour voir des films et une grande partie de cette somme est, bien entendu, exportée aux États-Unis, soit environ 63 millions de dollars de profits.

Lorsque la SDICC a été établie, le Canada était au sixième rang parmi les marchés de la production américaine; mais depuis nous sommes devenus le marché étranger le plus important de Hollywood. C'est donc à cela qu'en est arrivée l'industrie du cinéma dans notre pays. L'année dernière, les deux principaux réseaux de télévision, Radio-Canada de langue anglaise et CTV ont montré un certain nombre de films canadiens. Sur la chaîne de Radio-Canada (langue anglaise), on en a montré quatre et sur CTV, cinq. Pour ceux qui prétendent que les réseaux privés font meilleure part à la production canadienne que la chaîne d'État, il est temps de hisser pavillon. Ce sont là des chiffres navrants, qui nous obligent à admettre, bien à regret, que Radio-Canada se lave les mains, pratiquement, de ce qui peut arriver au cinéma canadien.

Dans un récent article paru au *Canadian Forum*, Sandra Gathercole du Conseil des producteurs canadiens écrivait:

> Ce qui caractérise surtout la production cinématographique au Canada, c'est qu'elle est coupée de son propre marché et ne bénéficie pas des énormes recettes provenant de ce marché.

Quatre-vingt treize pour cent des films loués au Canada sont répartis entre sept distributeurs américains, ce qui représente une fuite annuelle de l'autre côté de la frontière d'environ 63 millions de dollars. Pensez au nombre d'emplois perdus, au manque à gagner que cela représente pour l'économie canadienne, sans compter l'appauvrissement énorme qui s'ensuit dans les communications et la culture.

● (1807)

En fait, les films américains jouissent depuis de nombreuses décennies d'un accès garanti aux cinémas canadiens, grâce aux deux principales chaînes qui existent à l'heure actuelle, Odeon et Famous Players, grâce à un quota beaucoup plus efficace que la faible entente volontaire conclue pour les films canadiens. Dans une production pour la télévision, l'année dernière, je pense, intitulée «The Great Canadian Culture Hunt», George Destounis, président de Famous Players, a fait le commentaire suivant:

> Les grands distributeurs font depuis toujours affaire avec l'un ou l'autre circuit. Paramount, Warners et United Artists distribuent tous leurs films dans les cinémas Famous, et Columbia, les deux tiers des productions d'Universal et le tiers de celles de Fox passent dans les cinémas Odeon. Il en a été ainsi convenu, je crois, au début des années 40, à l'époque où est né l'Odeon.

S'il y a un domaine où la culture canadienne semble être presque entièrement contrôlée par les compagnies et producteurs étrangers, c'est bien celui du long métrage. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne note, non sans inquiétude, dans son récent rapport annuel, que le fameux système de quota volontaire qu'avait loué l'ancien secrétaire d'État a permis de présenter quatre semaines de films canadiens aux cinémas ordinaires et une semaine dans les ciné-parcs. Ni Famous Players ni Odeon ne sont même venus près d'honorer leur engagement. Dans le cas d'Odeon, moins de 30 p. 100 des salles ont dépassé le quota ou l'ont atteint. Dans le cas de Famous Players, c'était un peu mieux, le pourcentage s'étalissant à environ 42 p. 100. Quelque 48 p. 100 des cinémas Famous Players ont présenté moins de la moitié du quota et 53 p. 100 des cinémas Odeon ont présenté moins de la moitié du quota.

Voilà qui montre que nous sommes dans une situation, comme l'a dit Sandra Gathercole, où les ententes volontaires ont à peu près autant de succès que l'impôt volontaire sur le revenu. Comme nous l'a rappelé un des ministres responsables de la question, le ministre des Communications (M^me^ Sauvé), en s'adressant à l'Association des radiodiffuseurs canadiens l'année dernière, à moins que nous ne prenions des mesures pour accroître la capacité de production des radiodiffuseurs canadiens, la radiodiffusion canadienne prendra le même chemin que le *Saturday Evening Post*.

Je pense que nous sommes ici dans un dilemme très grave, monsieur l'Orateur. Il est inacceptable que le secrétaire d'État se contente de dire qu'il espère avoir une réponse d'ici la fin de l'année. Toute la question de la culture et des communications est assurément une condition essentielle à notre identité et à notre unité nationales. Si le secrétaire d'État est vraiment préoccupé par la question, comme il a semblé le dire l'autre jour en me répondant, nous devrions certes avoir droit à une réponse plus concrète et définie de la part du gouvernement que celle que j'ai reçue jusqu'ici.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, encore une fois, j'aimerais, au nom du ministre, remercier le député d'avoir abordé une question qui ne reçoit pas beaucoup d'attention à la Chambre. Comme l'a déclaré le député, le ministre a convenu avec lui que la solution des problèmes de l'industrie réside sans doute dans la distribution. Il a dit également que le gouvernement étudie actuellement des propositions au sujet desquelles il espérait pouvoir faire une déclaration avant la fin de l'année.

Quand le député prétend que ce n'est pas une réponse suffisante, je trouve cela plutôt curieux monsieur l'Orateur, à moins qu'il ne veuille dire que la fin de l'année c'est encore trop loin et qu'il veut quelque chose plus tôt, disons aujourd'hui et même hier. Je le répète, en fait, le ministre s'engage à faire une déclaration avant la fin de l'année.

J'insiste sur le fait que le gouvernement s'est engagé à favoriser de son mieux le développement de l'industrie cinématographique canadienne. J'insiste sur le caractère général de cet engagement car en essayant de résoudre les nombreux problèmes complexes que connaît l'industrie cinématographique, on oublie souvent l'objectif général que l'on vise, et qui est de promouvoir la production de films canadiens, car il s'agit d'un moyen important d'expression culturelle qui peut apprendre aux Canadiens à mieux se connaître.

Sans vouloir le moins du monde fermer la porte aux films étrangers, il nous faut également des films produits par des Canadiens et reflétant l'expérience canadienne. Le gouvernement finance des films directement par l'intermédiaire de la Société de développement de l'industrie cinématrographie et, indirectement, grâce au dégrèvement de 100 p. 100 sur les frais d'immobilisation visant à inciter les contribuables canadiens à investir dans des films canadiens. Dans les 38 productions canadiennes qui jusqu'ici ont obtenu le dégrèvement de 100 p. 100, 88 p. 100 des principaux postes de création étaient occupés par des Canadiens. En outre, seuls les particuliers et les sociétés payant des impôts au Canada peuvent bénéficier de ce dégrèvement et, pour y avoir droit, ces personnes doivent être propriétaires du film.

● (1812)

Je me félicite que le député ait remarqué les avantages prévus par le gouvernement en faveur de l'industrie du long métrage et de la société de développement de ce secteur. Il note que le gouvernement a fait un geste. Je regrette toutefois que ce geste et l'amorce d'une politique du film lui paraissent insuffisants.

Il est indéniable que cela est de nature à favoriser la production de films financés et réalisés par des Canadiens. Dans le secteur de la distribution, la situation est beaucoup plus grave. Le député a dit avec raison que nos principales entreprises de distribution et de projection sont des sociétés à capital étranger, dont les bénéfices réalisés au Canada ne sont généralement pas réinvestis de manière à favoriser notre industrie cinématographique. Le ministre avait déjà dit au député que cette situation préoccupe grandement le gouvernement. Le gouvernement étudie actuellement des formules tendant à remédier à cette situation, et il espère être en mesure d'annoncer une décision avant la fin de l'année.

LES FINANCES—L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI DES STIMULANTS FISCAUX CONSENTIS AUX SOCIÉTÉS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, le 25 octobre, j'ai interrogé le ministre des Finances (M. Chrétien) sur la politique fiscale des revenus et la création d'emplois dans l'industrie. J'aimerais revenir plus amplement sur cette question aujourd'hui, car je pense que le ministre n'a pas répondu pleinement à ma question.

J'ai donné l'exemple de Northern Telecom, filiale de Bell Canada. Dans le cadre général des concessions fiscales de 1,200 millions annoncées au budget de mars dernier dans le but de favoriser la création d'emplois, et présentées par la suite par le ministre des Finances, Northern Telecom recevrait environ 3 millions de dollars. Malgré cela, elle a décidé de licencier au-delà d'un millier de travailleurs, surtout en Ontario et au Québec. J'aimerais également attirer l'attention du ministre sur le fait que la société Northern Telecom n'est pas la seule dans son cas.

En vertu des mêmes dispositions, la société Alcan du Canada doit bénéficier d'un dégrèvement fiscal de 11 millions de dollars. La société a déjà annoncé qu'elle avait débauché 400 employés à Terre-Neuve afin d'accroître ses activités au Mexique. Bien sûr, la Chambre sait que l'INCO a bénéficié de concessions fiscales de l'ordre de 10 millions de dollars aux termes de ces dispositions et qu'elle a annoncé le licenciement de plus de 3,500 travailleurs alors qu'elle accélère ses activités en Indonésie et au Guatemala. Quant à la société Noranda, qui recevra environ 5 millions de dollars à ce chapitre, elle a déjà licencié 400 employés et l'avenir de quelque 1,700 employés de la région de Gaspé est incertain.

Les mesures d'incitation fiscale à l'intention des grandes sociétés et annoncées dans le budget aux fins de stimuler l'expansion dans l'industrie, et partant, la création d'emplois, sont demeurées sans effet. Le ministre ferait mieux d'être sincère et de l'avouer afin d'éviter le gaspillage de 1.2 milliard de dollars en concessions fiscales accordées à de grandes sociétés alors que celles-ci ne tentent même pas d'en réaliser les objectifs, nommément la création d'emplois.

Pourquoi un homme d'affaire sensé se prévaudrait-il de ces mesures incitatives en ce moment pour relancer ses activités quand il se rend compte que l'industrie du pays ne fonctionne qu'à environ 80 p. 100 de sa capacité, même avec ces stimulants? Comme la demande est faible, les entreprises ne peuvent pas vendre la totalité de leur production. En conséquence, tout stimulant de cet ordre à une époque où la demande n'est pas forte sera inefficace.

Les statistiques me donnent raison là-dessus. Depuis l'annonce de ces concessions fiscales, le seul secteur manufacturier a connu 34,000 licenciements en dépit des prétendus stimulants destinés à créer de nouveaux emplois. Ces mesures incitatives ne sont pas les bonnes dans la conjoncture actuelle. Cet argent pourrait être dépensé plus efficacement.

● (1817)

Je sais que le ministre a prétendu que si nous n'avions pas donné ces 1,200 millions aux sociétés, les licenciements auraient pu être pires. Il n'en avait pas été question lors du premier budget. On nous a dit que ces stimulants étaient nécessaires pour l'expansion et la création de nouveaux emplois, et non pour éviter que la situation ne se détériore. De plus, il est très facile de prétendre que si nous ne consentons pas ces stimulants, le chômage empirera. J'aimerais savoir, si les sociétés prétendent cela, qu'est-ce qui garantit au gouvernement qu'en échange de ces dégrèvements fiscaux, certaines conditions seront remplies.

Si l'on doit priver le Trésor public de 1,200 millions de dollars en impôts sur le revenu des sociétés, on devrait poser certaines conditions pour accorder ces concessions fiscales. Le ministre a dit qu'il n'y avait pas d'examen des diverses industries pour voir si elles remplissent les exigences ou les promesses que le ministre a annoncées dans son budget.

Les 1,000 plus grandes sociétés du pays ont bénéficié davantage de concessions fiscales que tout autre secteur de l'économie. Je pense immédiatement au fait qu'elles ont pu retarder le versement de 9 milliards en impôts sur le revenu des sociétés. Cela équivaut à un prêt sans intérêt de 9 milliards de dollars. Cela, ainsi que ce que l'on a annoncé récemment dans le budget, ne sont pas des programmes propres à créer les emplois dont nous avons besoin. Toutes ces incitations et ces concessions fiscales n'ont fait qu'entraîner plus de licenciements, une plus grande expansion des multinationales à l'étranger et le pire chômage que nous ayons connus depuis la dépression.

Selon moi, il vaudrait beaucoup mieux prendre ces 1,200 millions et les redistribuer sous forme des réductions d'impôt sur le revenu aux particuliers pour stimuler la demande des Canadiens à revenus moyens ou faibles et consentir une partie de ces largesses aux petites entreprises qui manquent de capitaux, qui emploient encore 60 p. 100 des Canadiens, et qui depuis beaucoup trop longtemps sont oubliées par le gouvernement libéral chaque fois qu'il accorde des concessions fiscales pour stimuler la création d'emplois.

Je demande donc au ministre de bien vouloir m'expliquer le bien-fondé de ce programme, alors que d'après toutes les statistiques, nous obtenons des mises à pied au lieu de nouveaux emplois.

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme mon ministre a répondu au député le 25 octobre et aujourd'hui encore au cours de la période des questions il est pratiquement impossible de déterminer les avantages à long terme de tout stimulant fiscal au cours d'une période donnée. Le député n'a qu'à regarder le passé pour constater que la croissance de l'emploi dans le secteur privé est l'unique solution au chômage. Pour que notre industrie privée puisse soutenir la concurrence internationale, il importe de lui concéder des stimulants fiscaux de cette nature.

Le député a parlé des moyens dont disposait l'entreprise privée au Canada. Il doit également se rappeler que certains de ces stimulants ne visent pas simplement à régler cette situation mais à moderniser l'équipement, là encore pour répondre aux exigences de la concurrence étrangère.

La reconduction des crédits d'impôt à l'investissement proposés dans le budget du 31 mars figure parmi les nombreux stimulants annoncés à cette occasion en vue de stimuler les affaires et la croissance régionale, pour le bénéfice de la petite entreprise, de la recherche et du développement. Il faut naturellement attendre un certain temps avant que ne se manifestent les avantages positifs de mesure de ce genre. Cependant, elles favoriseront certainement la croissance économique et partant, la création d'emplois. Ces mesures budgétaires et celles annoncées le 20 octobre par le ministre des Finances (M. Chrétien) dans son exposé économico-fiscal, permettront au Canada de surmonter ses problèmes économiques immédiats et au secteur privé d'amorcer une reprise soutenue.

Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux mesures destinées à mettre en application ces différentes mesures—y compris les stimulants fiscaux aux entreprises—de sorte que leur incidence économique se fera sentir le plus tôt possible. Ces mesures sont essentielles pour restaurer la confiance des milieux d'affaires, pour raffermir la position concurrentielle de notre pays et relancer l'économie, en somme, créer des emplois.

Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a dit que nous devrions favoriser davantage la petite entreprise. S'il se donne la peine de scruter les différentes mesures d'ordre économique annoncées le 20 octobre par le ministre des Finances et par son prédécesseur le 31 mars, il verra que la petite entreprise pourra se prévaloir de nombreux stimulants économiques.

LES CÉRÉALES—BLÉ—DEMANDE DE MODIFICATION DES CATÉGORIES D'UTILITÉ

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de soulever un problème qui affecte mes commettants et un grand nombre de producteurs de blé de l'Ouest. C'est un problème qui revient périodiquement avec la pluie, surtout dans le nord des Prairies. En réponse à une question que je lui ai posée la semaine dernière, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous a donné un bulletin météorologique qui ne nous a guère éclairés sur le problème qui se pose, peut-être en raison de sa nature technique.

● (1822)

Le problème que posent les qualités inférieures de blé et leur vente éventuelle en est un d'ordre économique, qui revient sans cesse dans l'Ouest, surtout pendant les saisons de pluie qui semblent revenir tous les trois ou quatre ans. L'ancien régime de classement du grain, modifié il y a quelques années, comportait plus de catégories de grain; en conséquence, lorsque le blé était endommagé par les pluies, il était plus facile de le classer dans une catégorie plus juste, ce qui permettait de donner au producteur un rendement plus équitable. Le nouveau régime de classement pour le blé dur du printemps a créé des problèmes pour les catégories inférieures. Ce régime est peut-être satisfaisant pour les catégories supérieures. Dans l'ensemble, les trois catégories supérieures semblent être acceptées, même s'il y a un écart d'environ 10c. le boisseau entre chaque catégorie, soit entre la catégorie nº 1, blé dur de printemps, et la catégorie nº 2 et la catégorie nº 3. Cependant, il y a une différence de 50c. le boisseau entre le blé rouge de printemps canadien de catégorie nº 3 et le blé de la catégorie d'utilité nº 3, et cette différence occasionne des plaintes et des récriminations et elle est en outre très préjudiciable aux producteurs des secteurs Parkland. Je crois que le classement actuel du blé favorise indiscutablement les régions productrices de blé dur de printemps, comme le sud des Prairies, et que la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains ne se sont pas attaquées vraiment à ce problème dans les secteurs Parkland du nord des Prairies qui ont eu, au cours des années, comme celle qui achève, des quantités anormales de blé de mauvaise qualité.

Pour montrer comment le classement peut être diversifié, un député m'a montré deux échantillons qu'il a reçus d'un de ses commettants dont l'un est d'une excellente qualité et donne 61 livres au boisseau. L'autre était un échantillon médiocre ne donnant que 38 livres au boisseau. Tous deux ont été classés dans la catégorie nº 3 utilité et le producteur touchera le prix de cette catégorie. Vu que ces deux échantillons sont d'une qualité bien différente, il faut en conclure que le système de classement est mal fait. A mon avis, la difficulté est, dans la pratique tout au moins, due au fait que les commissaires classent dans la catégorie d'utilité nº 3 du blé qui est à peine avarié.

Je soupçonne que cet état de chose n'est pas du tout de nature à déplaire à la Commission canadienne du blé ou aux compagnies qui manutentionnent le grain. Aux époques où les stocks de blé sont excédentaires, tout ce blé coté catégorie d'utilité nº 3 est vraisemblablement destiné à nourrir les animaux. Cependant, il y a sûrement des années comme celle-ci où des quantités considérables de blé pouvant atteindre entre 50 et 100 millions de boisseaux seront vendues à des minotiers, surtout lorsque les greniers du monde se vident. Bien qu'il y ait des stocks de blé considérables dans le monde, des rapports récents en provenance des marchés indiquent que les Russes veulent acheter de plus grandes quantités de blé que prévu et

que le prix du boisseau a augmenté d'environ 50c. depuis à peu près un mois. Je ne sais pas s'ils voudront acheter le blé médiocre que les Prairies ont produit cette année, mais si les réserves américaines venaient à baisser notre blé pourrait approvisionner les marchés du monde. Le commerce des grains aux États-Unis peut fort bien accuser des prix plus élevés pour son blé, à cause de l'initiative de la Commission canadienne du blé l'automne dernier qui a réussi à vendre la majorité de son blé à de très faibles prix. A la Bourse de Chicago, les prix sont 50 p. 100 plus élevés que l'automne dernier.

Ce problème, monsieur l'Orateur, n'a rien à voir avec les partis, mais il affecte à divers degrés tous les agriculteurs, quelle que soit leur allégeance politique, et mérite d'être examiné. Il serait certes possible de trouver une solution plus raisonnable, soit en insérant une catégorie entre la catégorie nº 3 utilité et la catégorie nº 3 du blé dur du printemps. Si cela est dans l'intérêt de la manutention, d'englober une grande quantité de blé dans une seule catégorie comportant diverses qualités et valeurs, nous devrions examiner très attentivement la possibilité d'apporter certaines rectifications dans ce domaine. J'espère que le ministre étudiera le problème et demandera à ses spécialistes d'examiner attentivement la situation. Il serait certes avantageux pour le Canada de mettre au point la meilleure méthode qui permettrait d'identifier les diverses qualités de blé tout en n'oubliant pas les questions économiques liées à la vente, la manutention et le transport de ce blé. Le problème a déjà été examiné, sauf erreur, et les résultats ont été peu concluants. Je crois comprendre aussi que le gouvernement s'apprête à étudier la situation.

J'ai participé au débat d'ajournement, ce que je fais rarement, afin de souligner la gravité de la situation pour les céréaliculteurs de ma circonscription ainsi que de nombreux autres agriculteurs dans les trois provinces des Prairies touchées cette année.

[*Français*]

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Il me fait plaisir de répondre à la question déjà posée par le député de Dauphin, le 26 octobre 1977.

Présentement, l'annexe 1 de la loi sur les grains indique des classements pour trois différentes catégories de blé Canada utilité. Ces catégories ont été établies en 1971 et sont appliquées dans la classification du blé aux élevateurs terminus ruraux. Les deux premières catégories sont principalement des variétés destinées à un usage autre que la fabrication du pain. La troisième catégorie inclut toutes les autres variétés et types qui ne font pas partie d'autres classifications à cause de dommages et de poids trop léger.

La Commission canadienne des grains a constaté que le pourcentage de la catégorie de blé nº 3 utilité de la récolte de cette année est d'environ 16 p. 100 à cause de la mauvaise température. La division de cette catégorie dans une ou plusieurs autres classifications entraînera un plus grand nombre de demandes sur les facilités d'entreposage, et par conséquent n'apportera aucun bénéfice ni aux producteurs ni aux consommateurs. Aussi le système de classification canadien a donné à nos clients des produits de haute qualité et des classifications uniformes. Ces produits sont en très grande demande par nos clients à l'extérieur du pays, selon leur classification. L'assurance d'une classification uniforme de nos grains a toujours aidé nos ventes.

La même situation s'est répétée en 1974. Après consultations, le gouvernement de cette époque a décidé de ne pas changer nos systèmes de classification et tout a été à la satisfaction des acheteurs. Par contre, à cause d'une situation exceptionnelle, en raison des conditions pluvieuses dans l'Ouest, il serait peut-être nécessaire de considérer la nécessité de réexaminer le système de catégories des grains. Comme le ministre l'a dit dans sa réponse à ce sujet, le 27 octobre, les experts dans ce domaine sont présentement en train d'examiner la possibilité de réviser les catégories des grains. En effet, le Comité sur la classification des grains de l'Ouest se réunit cette semaine et, quand une décision aura été prise, il me fera plaisir d'en faire part au député.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement de la Chambre est retirée d'office.

(La motion est retirée.)

M. l'Orateur adjoint: Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 30.)

● (2002)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, monsieur l'Orateur, je parlais de certaines des modifications que l'on propose d'apporter aux dispositions touchant les compagnies d'assurance. Il nous faudra, en l'occurence de la part du ministre des Finances, une explication beaucoup plus détaillée que celle que l'on peut lire dans la motion des voies et moyens et dans le bill.

Le libellé du bill ressemble à celui de n'importe quel autre bill relatif à l'impôt sur le revenu. Je ne pense pas qu'il faille s'en excuser à qui que ce soit. Il est terriblement compliqué. Si l'on veut s'excuser de n'y rien comprendre, on joint les rangs de 99.9 p. 100 des citoyens du pays. Il n'y a que quelques spécialistes de droit fiscal, quelques comptables et quelques spécialistes du ministère du Revenu national qui comprennent la loi de l'impôt sur le revenu. Je ne prétends pas être un expert; je crois cependant comprendre certains des principes qui s'appliquent en matière de fiscalité.

Pour ce qui est de déclarer qu'un emprunt contracté sur la valeur de rachat au comptant d'une police doit être considéré, dans une certaine mesure, comme revenu en ceci que la portion de revenu existe au moment de l'emprunt, cela me semble assez justifiable à l'époque actuelle. Il se pourrait très bien qu'une police ait augmenté de valeur, qu'un emprunt ait été fait et n'ait pas été remis.

Je ne suis pas d'accord que l'homme d'affaires qui emprunte sur la garantie de sa police d'assurance-vie pour obtenir des fonds de roulement à des fins d'inventaire ou autre motif semblable ne puisse déduire l'intérêt à payer. On peut à bon titre prétendre que c'est une course de capital comme une autre.

Il pourrait déduire l'intérêt s'il contractait un emprunt d'une coopérative, d'une caisse de crédit, d'une banque ou d'une compagnie de fiducie. Pourquoi pas de sa compagnie d'assurance? Il paie de l'intérêt sur un montant d'argent emprunté pour faire des affaires. C'est pire que chercher la petite bête de la part du ministre des Finances (M. Chrétien), pas sur le plan personnel bien sûr, mais vu dans l'optique des mesures qu'il propose.

Certaines choses n'apparaissent pas dans ce budget. Je désire faire savoir au minitre que j'ai l'intention de présenter un bill privé servant à neutraliser des dispositions que nous avons été forcés d'adopter en vitesse la dernière fois que nous avons modifié la loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agit de l'obligation de présenter son numéro d'assurance sociale quand on achète des obligations d'épargne du Canada ou quand on encaisse les coupons dans une banque, sans quoi elle retient 25 p. 100 de la valeur des coupons.

Cela constitue un cas d'extension non autorisée de l'usage des numéros d'assurance sociale. Je prie le ministre de se reporter au hansard de 1964, année au cours de laquelle le principe des numéros d'assurance sociale a vu le jour. Il y avait alors eu des échanges entre le chef de l'opposition de l'époque, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), et le ministre de la Main-d'œuvre de l'époque, qui est maintenant président du Conseil privé (M. MacEachen). Voici le texte d'un de ces échanges, notamment celui du 8 avril 1964. Ce texte est tiré de la page 1918 du hansard:

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, le ministre semble avoir du mal à répondre à cette question. Je la lui pose une fois de plus. Est-il clair et précis, aussi bien pour ce qui est de lui que pour ce qui concerne le gouvernement, que tous renseignements donnés dans ces formules de demande seront à l'usage exclusif du ministère du Travail et ne seront pas transmis à d'autres ministères? Voilà ce que je veux savoir.

L'HON. M. MACEACHEN: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami n'a pas oublié que la Commission Glassco avait recommandé la mise au point d'archives générales pour tous les services gouvernementaux, en sorte que ces renseignements serviraient tant au programme d'assurance-chômage qu'au Régime de pensions du Canada. Je ne m'engage pas plus loin pour le moment.

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER: Ils ne serviront à rien d'autre?

L'HON. M. MACEACHEN: Je ne suis pas en mesure d'exposer, à cette étape-ci, quel sera le future régime d'archives dans les services administratifs, mais telle est actuellement l'attitude du gouvernement à ce sujet.

● (2012)

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER: Oh! Impôt sur le revenu et quoi encore?

LE TRÈS HON. M. PEARSON: Vous voulez rire.

Il y a un autre changement.

Impôt sur le revenu

J'ai demandé au ministre du Revenu national (M. Guay) s'il existait des ententes entre son ministère et la Commission d'assurance-chômage ou le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prévoyant des échanges de renseignements, surtout en ce qui concerne les numéros d'assurance sociale. Je me demandais s'il s'agissait là d'un moyen de vérifier l'identité des gens. Le ministre a refusé de répondre. Il a tourné autour du pot. Il a exposé dans le détail la manière dont on exploite ces ententes pour obtenir des renseignements d'ordre fiscal, comme nous l'a montré la Commission d'enquête Laycraft, mais il n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé une nouvelle fois s'il existait des ententes entre le ministère du Revenu national, la Commission d'assurance-chômage, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou n'importe quel autre ministère et organisme permettant de vérifier le numéro d'assurance sociale qui figure sur les déclarations d'impôt sur le revenu.

Ce changement figure à l'article 75 du bill C-22 qui a été adopté sur division l'année dernière, comme en témoigne le compte rendu. Je m'y suis opposé à l'époque et je m'y oppose encore. En fait, j'ai proposé un bill privé ayant pour objet de supprimer cet article. Ce n'est qu'une intrusion bureaucratique sous le prétexte tout à fait fallacieux qu'un contribuable est désavantagé d'une certaine façon lorsqu'il dit avoir un numéro d'assurance sociale. Personne n'oblige quiconque, monsieur l'Orateur, à avoir un numéro d'assurance sociale. On prétend que cette personne perdrait 25 p. 100 d'intérêt sur ses obligations si les fonds sont déposés dans une banque ou auprès d'une société de fiducie. Mais elle peut toujours récupérer cet argent un an plus tard en demandant l'exemption de $1,000 sur les intérêts d'obligations. Ce que je veux dire, c'est que tout cela était tout bonnement inutile. Je me demande si le ministre des Finances ou le ministre du Revenu national et les fonctionnaires de leurs services savent combien de personnes âgées n'ont pas de numéro d'assurance sociale. Savent-ils ce que c'est que de chercher à en obtenir un? C'est presque aussi difficile que d'obtenir un certificat de citoyenneté.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député a la parole et je pense que nous devrions tous l'écouter.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'entends le ministre des Postes (M. Blais) faire une remarque. Il ferait mieux de s'occuper du problème des Postes, dont le service est on ne peut plus lamentable—et cet avis vient des députés libéraux de l'arrière-ban. Le député de Welland (M. Railton) là-bas devrait commencer à s'inquiéter également au sujet des numéros d'assurance soicale et écouter ce que lui disent les personnes âgées de sa circonscription à ce sujet. Après tout, nombre de ceux qui ont 75 ans et plus ne sont pas des Canadiens d'origine. Ils ont immigré dans notre pays et n'ont aucun document attestant de leur citoyenneté. Les certificats de mariage à l'étranger ne sont pas des pièces admissibles lorsqu'on demande un numéro d'assurance sociale. Il faut des documents plus probants.

Même les personnes âgées qui sont nées au Canada ont du mal à obtenir un acte de naissance. Il faut également produire un document secondaire comme un permis de conduire. Toutefois, très peu de personnes âgées de 75 ans et plus ont un permis de conduire, surtout les femmes. Puis il y a les avis d'imposition si la propriété appartient aux deux conjoints. Et toutes sortes d'autres choses. J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques à ce sujet, dans mon bureau de circonscription. Et tout cela est entièrement inutile du point de vue du public.

Bien sûr, c'est extraordinaire, au dire de certains bureaucrates. Monsieur l'Orateur, nous ne dirigeons pas le pays dans l'intérêt des bureaucrates, ou du moins ce ne devrait pas être le cas. Il faudrait que les bureaucrates soient au service de la population et non pas le contraire. Et pourtant j'ai le regret de dire que nous en sommes là. Nous voilà pris au piège, pieds et poings liés dans l'intérêt d'un appareil bureaucratique quelconque.

Je me souviens de l'époque où l'on a instauré les numéros d'assurance sociale. Il était clair alors qu'ils allaient être utilisés de plus en plus et qu'un jour ils serviraient à nous identifier. Je suis sûr qu'un beau jour un bureaucrate dira à la naissance d'un enfant: prenons-lui l'empreinte du pied et attribuons-lui immédiatement un numéro de sécurité sociale.

J'estime, quant à moi, que l'article 75 du bill C-22 n'aurait jamais dû être adopté. L'été dernier les ministériels de l'arrière-ban n'en connaissaient même pas l'existence. Je suis sûr que le ministre actuel du Revenu national ne savait alors même pas qu'il existait. Je voudrais qu'il nous dise ce qu'il compte faire à ce sujet et qu'il nous renseigne sur les accords, certains accords secrets qui n'ont jamais été publiés . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Il ne s'agit pas d'accords secrets.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'étaient des accords secrets puisqu'ils n'ont pas été communiqués au procureur général de l'Alberta. Le ministre et moi-même ne sommes pas du même avis car j'ai lu les témoignages fournis devant la Commission d'enquête Laycraft, ce que lui n'a pas fait. Je ne pense pas qu'il sache vraiment ce qui s'est passé lors de cette enquête.

J'en viens maintenant à un autre domaine. L'automne dernier, je crois, le ministère publiait un bulletin d'interprétation concernant les prêts accordés aux employés pour acheter des actions ou une maison. Le ministre fixait arbitrairement le taux d'intérêt pour ces employés à 8 p. 100 parce que, d'une façon ou d'une autre, le volume de ces prêts avait tellement augmenté que le ministère avait décidé d'imposer les avantages accordés sous forme de taux d'intérêt peu élevé. Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la fréquence de ces prêts en ait tellement changé la nature.

Les maisons d'affaires du Canada avaient l'habitude d'accorder souvent des prêts à certains de leurs cadres ou de leurs employés mutés dans une autre région du pays pour les aider à se réinstaller—elles étaient prêtes à accorder un prêt représentant jusqu'à 50 p. 100 de la valeur de la maison; il n'y aurait pas d'intérêt à payer durant les deux premières années et le taux d'intérêt serait peut-être de 4 ou 5 p. 100 pour le reste du prêt. Les mêmes conditions étaient consenties aux employés qui désiraient acheter des actions dans la compagnie.

● (2022)

L'ancien ministre a déclaré que conformément à l'article 6 de la loi de l'impôt sur le revenu, il s'agissait d'un bénéfice et elle a arbitrairement fixé le taux d'intérêt à 8 p. 100. En conséquence, la différence entre le 8 p. 100 et le taux réel payé par l'employé était considérée comme un bénéfice ajouté au revenu et imposé au taux marginal. Nous avons posé quelques questions à ce sujet. Or, nous constatons, maintenant, que le ministre l'incorpore, non par le biais d'une interprétation, mais dans un article du bill C-11.

Toutefois, il y a une exception. Tout d'abord, les prêts consentis aux employés qui achètent des actions ne seront pas assujettis à la disposition. Donc, une compagnie peut prêter à un administrateur $50,000 ou $100,000 à 2 p. 100, 1 p. 100 ou sans intérêt, pour l'achat d'actions de la compagnie et cette transaction ne sera pas considérée comme étant un bénéfice. Si un administrateur ou un jeune cadre de la firme est muté, une avance ou une hypothèque dont le montant peut s'élever jusqu'à $50,000, à moins de 8 p. 100 d'intérêt, ne sera pas considérée comme étant un bénéfice. Puis, il y a ce que je pourrais appeler un seuil de nuisance selon lequel tout bénéfice de moins de $500 ne sera pas imposable.

Pour commencer, pourquoi se lancer dans ce domaine, monsieur l'Orateur? Un prêt de $50,000 à faible taux d'intérêt peut acheter une maison est très profitable; je n'imagine pas qu'un grand nombre d'avances comme celle-là soient accordées. En outre, bien peu d'avances de $50,000 ou de $100,000 serviraient à acheter des actions de compagnie. Je tiens à dire aux deux ministres que les employés bénéficient de nombreux autres avantages, par exemple des repas à prix modiques dans les cantines, le stationnement gratuit, et le reste. Si le ministre du Revenu national (M. Guay) doit interpréter l'article 6 de la loi comme accordant certains avantages qui sont imposables, il devra se mettre au travail très tôt le matin et travailler bien avant dans la nuit, car la liste sera très longue.

Cette méthode était tout à fait acceptable il y a deux ans, mais elle l'est moins cette année, car le ministre estime apparemment qu'il y en a trop. Il veut dire qu'il n'y en a pas assez parmi les cotiseurs du ministère; ils s'estiment roulés. Peut-être le ministère du Revenu national devrait-il se mettre à accorder des prêts à certains de ses employés qui sont mutés dans différentes régions du pays. S'il agissait ainsi, je ne pense pas que nous entendrions beaucoup parler de cette pratique. Je dis aux deux ministres que cette disposition de la loi de l'impôt sur le revenu devrait être abolie, car elle complique les choses pour rien. Comme elle rapportera bien peu au Trésor et ajoutera encore aux complications, pourquoi s'en mêler? Les Canadiens ne paient-ils pas déjà suffisamment d'impôts?

Permettez-moi de citer quelques chiffres donnés par les deux ministres. Le 31 mars dernier, l'ancien ministre des Finances prévoyait que l'impôt sur le revenu des particuliers allait rapporter 14,885 millions de dollars pour l'année 1976-1977. Or, l'actuel ministre des Finances a rectifié ce chiffre le 20 octobre en prévoyant des recettes de 14,620 millions de dollars; autrement dit, une baisse de 265 millions. Mais quelles sont les prévisions? Même avec ces abattements, l'impôt sur les revenus des particuliers atteint 14,100 millions, ce qui est environ le triple du rendement escompté de l'impôt sur le revenu des sociétés.

M. Benjamin: C'est une honte.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'entends un député du NPD dire que c'est une honte. Ils ignorent que les affaires vont si mal qu'on prévoit encaisser moins d'impôt sur le revenu provenant des sociétés, car les bénéfices ne sont pas bons cette année. C'est tout à fait surprenant, monsieur l'Orateur, mais ils ont l'impression qu'il y a dans le pays un immense troupeau de vaches à lait qui s'appellent des sociétés et qu'on trait quatre à la fois. Vous n'avez qu'à tirer fort et le lait vient. Voilà la solution qu'ils proposent aux problèmes économiques et au manque de fonds du gouvernement. Traire les sociétés.

Mais c'est de l'impôt sur le revenu des particuliers que je parle. Il y a des millions de gens qui ne paient pas d'impôts. Avec le dernier budget et la déduction supplémentaire de $200 qui entrera en vigueur en janvier et février prochains, un bon nombre de contribuables à la limite du revenu imposable seront exemptés d'impôts. Mais à cause des pressions inflationnistes et des augmentations de salaire, même si elles ne dépassent pas 6 p. 100, ces gens seront à nouveau sujets à l'impôt à la fin de l'année. C'est bien joli d'être exempté d'impôt au début de l'année, mais si vous vous retrouvez sur les listes des contribuables dès la fin de l'année, cela n'aura pas servi à grand-chose. Un crédit d'impôt serait bien préférable.

Les impôts sur le revenu des particuliers ont eu un effet très régressif dans le pays depuis 1972, avec l'entrée en vigueur des prétendues réformes fiscales de l'ancien ministre des Finances (M. Benson). Les pires prédictions fusaient de toute part à l'époque. Je me rappelle que l'ancien trésorier de l'Ontario avait prouvé dans une discussion avec le ministre des Finances d'alors que le régime fiscal était beaucoup trop contraignant, que l'impôt sur le revenu des particuliers était une charge trop lourde pour l'économie canadienne. Le temps devait lui donner raison puisque chaque année, nous avons eu droit à des réductions et le gouvernement a toujours cherché à prouver qu'il avait eu de bonnes raisons d'exempter d'impôts un demi-million de gens de plus. Mais l'année suivante, toutefois, avec l'inflation, ils redevenaient contribuables, et les taux d'imposition et le régime fiscal étant ce qu'ils sont, l'alternance avait une régularité de balancier: on les exemptait d'impôts à l'occasion d'un budget et quelques mois plus tard, ils étaient à nouveau contribuables. Cela ne rimait pas à grand chose.

● (2032)

Si on faisait le total des personnes que les ministres des Finances qui se sont succédés depuis 1968 ou 1970 prétendent avoir soustrait des obligations fiscales, il ne resterait plus de contribuables.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a récemment proposé une mesure qu'a adoptée le gouvernement: augmenter l'isolation pour économiser l'énergie. Il s'agissait d'accorder une subvention de $350 à certains propriétaires de maisons plutôt vieilles qu'il fallait isoler en respectant certaines normes. C'était une bonne idée. Beaucoup de ces maisons ont besoin d'isolation, et il ne fait pas de doute que la mesure permettra d'économiser beaucoup d'énergie. Mais il faut ensuite un culot du diable pour se présenter chez les bénéficiaires en leur disant qu'on va leur accorder une aide de $350 qu'il leur faudra toutefois ajouter à leur revenu imposable. C'est donner d'une main et reprendre des deux mains. C'est s'y prendre tout à fait mal. Pourquoi s'y prendre ainsi? Si on veut accorder une subvention de $350 pour telle ou telle maison, que ce soit bien une subvention de $350. Pourquoi l'imposer? Si tel est le cas, alors c'est ainsi que l'économie devrait s'efforcer de ménager l'énergie.

J'ai entendu parler de personnes qui dépensent de $800 ou $1000 pour isoler leurs maisons. C'est ce qu'il en coûte pour calorifuger les maisons lorsqu'elles sont vieilles et assez grandes mais quand je vois le gouvernement faire volte face et déclarer que cette subvention est imposable, je suis tenté de demander à mes collègues de voter contre cette disposition du bill C-11.

Je pourrais passer en revue toutes les motions de voies et moyens, mais le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a des observations originales à faire. En outre, il y a des députés qui veulent parler d'autres questions. J'espère, je suis même convaincu, que les députés, surtout les ministériels, étudieront soigneusement ce projet de loi, car on y propose, au nom de l'impôt sur le revenu de faire des choses qui ne devraient jamais voir le jour. Je les invite à participer au débat au stade où nous en sommes. Ils doivent se sentir embarrassés lorsque leurs commettants leur demandent ce qu'ils ont dit alors car tout ce qu'ils peuvent leur répondre en affichant un sourire, c'est qu'ils n'ont rien fait ni rien dit et qu'ils se sont fiés aux apparences.

M. Alexander: Ils en ont discuté au caucus.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ils n'ont jamais même étudié le bill C-11 au caucus. Ils ont dit peut-être à ceux que la question intéresse qu'il y aura des recommandations, mais quelles recommandations les libéraux ont-ils faites à l'issue de leur caucus? Pas une seule.

Je vais mettre un terme à mon intervention sur ce bill modificatif quelque peu déboîté afin de céder la place au député de Waterloo-Cambridge qui brûle d'impatience. Je m'attends à ce que quelques députés libéraux de l'arrière-ban prennent une bonne demi-heure pour faire valoir les mérites de ce bill puisqu'ils soutiennent le ministre des Finances. J'espère que le comité plénier réservera à certaines dispositions du bill le sort qu'elles méritent, c'est-à-dire qu'il les rejettera.

Des voix: Bravo!

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que le rabbin a consenti à me céder sa place ce soir.

Il peut sembler de prime abord que les députés néo-démocrates s'opposent au bill C-11 simplement parce qu'ils sont contre les sociétés et que leur position ne s'appuie sur aucune théorie économique valable. Si nous laissons de côté pour l'instant la théorie dont nous avons hérité pendant la période d'après-guerre surtout par suite des théories économiques de John Maynard Keynes relatives au contrôle de la demande globale dans l'économie; si nous nous en tenons par contre aux résultats pragmatiques ou pratiques des importants dégrèvements d'impôt dont ont bénéficié les sociétés et les investisseurs, dégrèvements qui s'élèvent d'ailleurs à 1.2 milliard de dollars, on constate que le NPD a tout lieu de redouter ces dégrèvements d'impôt compte tenu du problème capital auquel se heurte maintenant l'économie canadienne à notre avis; il faut créer des emplois pour au moins 500,000 Canadiens de plus vu qu'environ 1.2 million de Canadiens sont sans travail.

Le chef de notre parti a déjà signalé que les mesures prises n'avaient pas stimulé la création d'emplois. De fait, certaines des sociétés qui obtiendront de grands avantages grâce aux

nouvelles mesures fiscales sont maintenant en train de supprimer des emplois malgré les réductions fiscales très importantes annoncées dans le budget de mars dernier. On en a déjà mentionné certains exemples frappants.

L'Aluminum Company of Canada recevra environ 11 millions de dollars grâce à ces dégrèvements d'impôt. On pourrait dire: «Pourquoi pas? Cette compagnie ne pourra-t-elle pas ainsi créer plus d'emplois ou du moins garder le même nombre d'employés qu'à l'heure actuelle?» Le fait est que l'Aluminum Company of Canada renvoie 400 travailleurs à Terre-Neuve, qui a un taux de chômage plus élevé que toute autre province du Canada.

Une autre importante multinationale, que nous connaissons tous sous le nom d'INCO, obtiendra une réduction d'impôt de 10 millions de dollars en vertu du bill C-11; cependant, tous les habitants de la région de Sudbury, Port Colbourne et Thompson savent que l'INCO veut renvoyer quelque 4,000 employés.

Northern Telecom, une autre compagnie importante, recevra en vertu de ce projet de loi environ 3 millions qu'elle ne mettra pas à profit pour créer des emplois, au contraire elle mettra à pied 1,000 travailleurs. Noranda Mines recevra environ 5 millions et se propose de licencier au moins 500 travailleurs et peut-être 1,000 ou plus.

En mars dernier et une fois encore dans le mini budget présenté par le nouveau ministre des Finances (M. Chrétien) le gouvernement a négligé de revivifier l'économie, en ne stimulant pas suffisamment la demande en biens durables et en biens périssables ni en nombreux services dont les familles canadiennes ont besoin. En mettant l'accent sur de gros dégrèvements d'impôt en faveur des sociétés, il ne résoud pas le problème de l'emploi et la main d'œuvre demeure inutilisée, comme le prouvent les chiffres officiels et officieux sur le chômage.

● (2042)

Les grandes sociétés ne mettent pas à profit les réductions d'impôt qui leur ont été consenties pour créer de nouveaux emplois, comme le prouve le nombre croissant de mises à pied dans le secteur manufacturier qui ne fonctionne qu'à environ 80 p. 100 de sa capacité. Leurs bénéfices qui, à certains points de vue, sont généreuses, sont très inférieurs à ceux qu'a historiquement connus notre pays lorsque le cycle des affaires qui est traditionnel au Canada, commence à remonter. Le NPD conclut donc que les encouragements à l'investissement contenus dans ce budget ne vont manifestement pas beaucoup aider à améliorer notre économie. Ce qu'il fallait et ce qu'il faut, c'est réduire encore davantage les impôts des contribuables à revenus faibles et moyens et stimuler le secteur de l'investissement de façon à relancer l'économie et accroître les dépenses à la consommation qui devront atteindre un niveau susceptible de rétablir la confiance dans la gestion de l'économie tant au Canada qu'à l'étranger.

Le gouvernement a dit directement et indirectement que de telles réductions d'impôt consenties aux consommateurs pourraient entraîner des niveaux d'inflation encore plus élevés. Il faudrait que ces réductions d'impôt soient vraiment considérables pour qu'il y ait un risque semblable. En effet, notre secteur manufacturier est actuellement loin de produire ce dont il est capable et il est peu probable que la demande générale et globale en biens et services soit telle qu'elle ne puisse être satisfaite, et que par conséquent les prix montent, causant ce que nous appelons la spirale inflationniste. Il est plus vraisemblable que ce résultat sera dû à la hausse du prix du pétrole et d'autres produits importés puisque nous sommes devenus un importateur net de pétrole, et que notre dollar a dévalué.

Toutefois, je dirais en tant qu'économiste qu'à la longue, notre taux de change, accompagné du genre de stimulation des dépenses à la consommation dont j'ai parlé, avantagerait notre commerce d'exportation qui, à son tour, relancerait le secteur des affaires mieux que ne le fera le gouvernement qui se borne à nous proposer une affectation inefficace de nos maigres ressources. Autrement dit, le gouvernement cherche trop à stimuler directement le secteur privé en réduisant de plus de 1 milliard de dollars les impôts des sociétés. Malgré tout, ces dernières continuent à nous démontrer qu'elles n'ont pas la confiance nécessaire pour créer des emplois au Canada. En fait, nous constatons que certaines d'entre elles font tout le contraire de créer de l'emploi. L'argent que le gouvernement leur concède pour améliorer leurs liquidités sert, dans le cas des multinationales, à aider des filiales établies dans d'autres pays et à concentrer davantage les entreprises par l'achat de titres d'aures sociétés. Voilà qui est loin de favoriser la création d'emplois. Et pendant ce temps-là, nous accusons un déficit de 10 milliards de dollars en produits manufacturés, un déficit de près de 3 milliards de dollars dans le service de la dette, c'est-à-dire en versements d'intérêts à l'étranger.

Je voudrais maintenant exposer brièvement comment le gouvernement par ses projets de dépenses publiques peut améliorer la situation économique tant dans la région atlantique qu'ailleurs. Il est évident que nous devrions d'abord investir dans l'énergie et la conservation de l'énergie. L'une des raisons qui expliquent les déboires du gouvernement dans ce domaine, c'est qu'il n'a pas su élaborer une politique nationale d'énergie que nous aurions tous endossée. J'ai interrogé à la Chambre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie); il en a parlé à Toronto en septembre et a repris le même thème à Paris lors de la réunion de l'Agence internationale de l'énergie, après avoir entendu des spécialistes comme le directeur de la Société d'exportation des pétroles du Venezuela. Le ministre a déclaré que toutes les études faites jusqu'à présent révèlent que la dissolution du cartel de l'OPEP entraînerait pour le Canada un déficit importateur minimal de 2 milliards de dollars en 1985. Le ministre s'en est rendu compte un peu tard.

Ma province, la Nouvelle-Écosse, est la deuxième province après l'Île-du-Prince-Édouard à devoir compter essentiellement sur le pétrole, et pourtant le gouvernement qui a créé la Société de développement du Cap-Breton sait qu'en 1985, ou peu s'en faut, la Nouvelle-Écosse devra importer du pétrole à un prix très élevé, comme le disait le ministre du Venezuela il y a deux semaines devant l'Association des producteurs de gaz, à Toronto. En 1985, il nous faudra payer $20, au taux de 1977, le baril de pétrole. Évidemment, nous ne pouvons en être absolument sûrs, mais il n'y a pas uniquement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à nous l'affirmer. D'autres sons de cloche nous proviennent également du MIT dont les études n'auraient pas été entreprises à l'instigation du gouvernement, mais plutôt par la CIA aux États-Unis et par l'OCDE, ainsi que d'une source pour qui j'ai beaucoup de respect, le ministre du Venezuela, un grand pays pétrolier qui

sait ce qui se passe au sein des pays de l'OPEP. Bien entendu, ces perspectives ne tiennent pas compte des difficultés qu'entraînerait une aggravation de la situation politique au Moyen-Orient.

Le fait est que, dans quelques années, nous aurons à affronter de très graves problèmes. Le charbon, bien sûr, est l'une de nos ressources, ressource qui n'était pas considérée comme aussi valable que le pétrole, vu que dans les années 50, au Canada comme en Europe occidentale et aux États-Unis, le pétrole a rapidement supplanté le charbon dans le secteur de l'approvisionnement en énergie. Toutefois, la situation a évolué depuis, et elle continuera d'évoluer au cours des dix prochaines années.

J'estime que le gouvernement a fait une erreur grave dans sa politique énergétique en refusant d'ouvrir deux nouvelles mines de charbon dans la région du Cap-Breton au moment où le ministre responsable affirmait qu'en Nouvelle-Écosse le pétrole viendrait à manquer dans un avenir prochain, sans parler de la situation dans l'ensemble du pays. Pour cette raison, et compte tenu du chômage qui a toujours été aigu dans notre région, depuis que les charbonnages se sont mis à décliner dans les années 50, nous devons comme je l'ai déjà suggéré, demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au président du Conseil du Trésor (M. Andras) et au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) dont relève également la SDCB, de travailler en étroite collaboration. Ils devraient, puisqu'ils savent qu'il y a là des ressources, décider d'ouvrir l'an prochain une nouvelle mine de charbon dans la région du Cap-Breton. J'aurai, en terminant, quelque chose à ajouter et je vais rappeler ce que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a récemment déclaré sur cette question.

Comme nous le savons, la Société d'énergie des Maritimes a d'autres possibilités, et cela constitue un pas dans la bonne direction, mais nous pouvons légitimement reprocher au gouvernement d'avoir trop attendu pour créer cette société. La région de l'Atlantique, dans son ensemble, dispose également d'autres possibilités que nous pouvons maintenant envisager sous un nouveau jour mais qui, il n'y a pas si longtemps, n'auraient pu être considérées comme pratiques, comme par exemple le projet d'une centrale marémotrice dans la baie de Fundy.

● (2052)

Dans le contexte du chômage chronique qui sévit dans ma circonscription, le gouvernement a la possibilité de faire des recettes considérables s'il investissait dans deux nouvelles mines de charbon. Cela contribuerait à équilibrer notre balance des paiements et aiderait les industries du sud du Québec, comme je l'ai déjà mentionné. Nous espérons tous que le Québec continuera à faire partie du Canada, si bien que nous sommes presque tous prêts à le parier.

Certaines compagnies brûlent actuellement du pétrole. Pouvez-vous imaginer ce qu'elles devront débourser si elles veulent survivre au sein de l'économie canadienne dans 10 ou 12 ans, si le directeur de la Société d'exportation du pétrole du Venezuela et les études actuelles ont raison, comme c'est probable? Elles devraient songer à utiliser le charbon. La politique énergétique de notre pays devrait prévoir l'usage du charbon au lieu de dispenser des prestations d'assurance-chômage dans des régions où il y a littéralement des milliers et des milliers de mineurs potentiels qui sont désireux de travailler et aptes à le faire. Une telle attitude corrigerait la situation que nous connaissons depuis les années 50.

Je pourrais en dire beaucoup plus long à ce sujet, monsieur l'Orateur, mais je me contenterai d'affirmer que ce qui nous fait gravement défaut au pays, c'est une politique énergétique.

Je ne sais pas si tous les députés seront d'accord avec moi, mais quand je pense aux 15 prochaines années, je vois une lacune énorme dans le domaine des transports, et spécialement des transports ferroviaires. Mirabel et les autres éléphants blancs qui ont été construits dans tout le pays servent au mode de transport qui consume le plus d'énergie, l'avion. Au lieu de penser à l'avenir et de nous rendre compte que nous devons investir davantage dans le transport ferroviaire des passagers et des marchandises, nous donnons le feu vert pour d'autres dépenses. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de donner un exemple de l'importance que rêvait ce service pour le pays.

Les services d'utilité publics et les aciéries d'Ontario—Stelco, Dofasco, Algoma—manqueront de charbon d'ici 15 ans, de charbon métallurgique; ils prévoient, de concert avec le ministère des Transports et le CN, reconstruire le réseau reliant l'Alberta et certaines régions de la Colombie-Britannique à la Tête des Lacs afin d'acheminer en Ontario le charbon dont la province a désespérément besoin. Ils savent que ce ne sera pas aussi facile qu'autrefois d'obtenir des États-Unis du charbon cokéfiant, du charbon métallurgique et du charbon à faible teneur en soufre pour fabriquer de l'acier et en tirer de l'énergie thermique. Il faudra au moins deux milliards de dollars pour le faire. Je devrais souligner que l'aciérie de Sydney produit surtout des rails.

Entre-temps, pourquoi le gouvernement n'étudie-t-il pas sérieusement ces autres questions? J'en ai parlé à la CTC et on a reconnu que si on ne le faisait pas, c'était à cause de l'imprévoyance du ministre des Transports (M. Lang) et probablement aussi de ses prédécesseurs. Ils portent des œillères quand il est question des transports aériens et routiers. C'est déplorable, étant donné surtout qu'il sera de plus en plus difficile de s'approvisionner en pétrole au cours des 15 ou 20 prochaines années. On devrait commencer dès maintenant à faire des analyses des coûts et rendements en vue de l'amélioration des terre-pleins entre Sydney et Montréal, afin de faciliter le transport des marchandises, de permettre à l'usine de Sydney de vendre plus de rails et d'agrandir l'usine du comté de Pictou qui fabrique des wagons pour le transport du grain. Si l'on prenait ces mesures, il n'y aurait pas des millions de chômeurs à l'aciérie de Sydney ou dans le comté de Pictou. Une situation pareille nuit à l'unité du pays et elle se répète continuellement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Excellent discours. Tout à fait à propos.

M. Hogan: Je ne sais pas si le député se moque de moi ou s'il m'encourage.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous avez tout à fait raison.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, si le gouvernement a jamais réfléchi à ce problème, il n'en a jamais informé le public. Il est difficile de savoir du ministre des Transports s'il s'en occupe. Je lui écris et je lui parle, mais tout ce que j'apprends, c'est que l'on s'intéresse surtout au transport aérien. A mon avis, en matière de transports publics, on devrait s'intéresser surtout au transport ferroviaire—tout en tenant compte du transport aérien, évidemment.

Il est clair que nous avons besoin d'énormes investissements publics dans le secteur des pêcheries de la région de l'Atlantique, à la fois pour la pêche hauturière et côtière. Comme je l'ai déjà dit, l'une des raisons pour lesquelles l'industrie de la pêche a été défavorisée sur la côte atlantique par opposition à la côte du Pacifique, tient à ce que feu Lester B. Pearson, que beaucoup respectaient pour son fédéralisme coopératif et son envergure internationale, a négligé d'être nationaliste au moment où nous en aurions eu besoin. Ses politiques ont eu pour résultat d'amener la pêche hauturière dans notre région. De grosses flotilles étrangères possédées, contrôlées ou subventionnées par des gouvernements étrangers ont épuisé nos ressources. Maintenant, le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) nous dit qu'il faut réparer les erreurs des quinze dernières années. Monsieur l'Orateur, cela coûtera très cher au secteur public. Il ne faut pas sacrifier la pêche côtière qui est l'une des principales activités de la région de l'Atlantique pour instaurer un monopole ou favoriser quelques multinationales qui veulent s'emparer de la pêche hauturière, même si celle-ci doit prendre une grande importance, ce à quoi je n'ai aucune objection.

Je rappellerai aux députés de la région de l'Atlantique—et certains sont beaucoup mieux informés que moi—que 90 p. 100 de nos pêcheurs pratiquent la pêche côtière. Ils attendent de nouvelles politiques de la part du gouvernement actuel et de nouveaux investissements qui leur permettront de donner un nouvel élan à ce genre de pêche, ainsi qu'à la pêche hauturière.

Il y a un autre secteur, dans la région de l'Atlantique, qui aurait besoin de fonds publics additionnels au cours des prochaines années. L'une des difficultés du régime confédéral, c'est la rigidité de certaines grandes institutions bureaucratiques. Comme la SCHL, elles sont peut-être animées de bonnes intentions, mais elles ne semblent pas pouvoir adapter des programmes conçus en fonction du niveau de revenu national à des régions à plus faible revenu, comme celle de l'Atlantique. Je m'inquiète du nombre des nouvelles mises en chantier et des logements publics et coopératifs, mais également de la réparation des logements existants.

● (2102)

Je le demande au ministre actuel des Affaires urbaines (M. Ouellet) comme je l'ai demandé à son prédécesseur, que je pensais pouvoir convaincre. Mais il a été muté à la Défense nationale. Quand même le nouveau ministre semble admettre que dans une région comme l'Île du Cap-Breton, où il y a beaucoup de vieux bâtiments ayant appartenu à des sociétés de commerce, il y aurait lieu de faire créer par DEVCO et la SCHL une société de réparation qui serait chargée de restaurer ces maisons. Cela éviterait au gouvernement d'énormes dépenses de logement et fournirait des appartements convenables à des personnes du troisième âge qui ont été de bons citoyens toute leur vie, tout en créant des emplois à court et à moyen termes. Cela s'impose non seulement dans ma région, mais en d'autres parties des provinces de l'Atlantique. J'ai parcouru le nord de l'Ontario pendant la campagne électorale ontarienne, et cela s'impose aussi là-bas. Il est temps de penser à ces choses.

Les licenciements de l'INCO ont fait comprendre au gouvernement ontarien et dans une certaine mesure au gouvernement fédéral l'ampleur que peut prendre ce genre de problème. Le fait peut se reproduire à grande échelle, parce que toute exploitation de richesses naturelles non renouvelables peut être appelée à se déplacer. Lorsque cette exploitation emploie un nombre important de personnes, les gouvernements doivent s'organiser d'avance, essayer de diversifier l'activité des centres concernés. Si les collectivités ne sont pas mieux structurées, dotées de bons secteurs du bâtiment et autres, il se présentera fatalement de nouveaux incidents graves comme celui de Sudbury.

Le MEER a été créé en 1969, à titre d'émanation de l'ODR. Il ne s'agit pas d'un virus mais de l'organisme de développement de certaines régions. Le MEER se trouve être le petit-fils si l'on veut de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. On lui destinait un grand rôle dans l'atténuation des disparités sur le plan de l'emploi et des revenus entre l'Atlantique et le reste du pays, en particulier les provinces les plus riches. Mais il y a tout juste quelques semaines, le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Jamieson) ex-ministre de l'expansion économique régionale, déclarait à Halifax que le programme incitatif du MEER a été en grande partie un fiasco. C'est ce que le ministre aurait dit, d'après le *Chronicle Herald* de Halifax. Il a proposé que nous révisions nos méthodes de développement régional car nous n'avons aucunement aplani les disparités économiques criantes qui existent.

Il semble que le rendement économique de la Nouvelle-Écosse se soit encore détérioré gravement ces cinq dernières années, malgré tout ce que j'ai pu entendre dire de la bouche des porte-parole du MEER. Un des signes de cette situation, c'est que, comme c'est le cas pour les autres provinces de l'Atlantique, les revenus de la Nouvelle-Écosse dépendent plus que jamais d'Ottawa. Nous payons les impôts les plus élevés du pays, ou peu s'en faut. Si les revenus en général s'améliorent, c'est grâce aux paiements de péréquation mais, rien n'indique que l'argent gagné par chaque contribuable ou le revenu par tête n'augmente.

Si les députés examinaient la revue économique du ministère des Finances de mai 1977—et je sais qu'ils ne vont pas tous se précipiter pour le faire—ils constateront que dans l'ensemble de la région du Canada atlantique, l'investissement privé, sur lequel on compte pour relancer l'économie, serait, selon certains, tombé en 1976, sauf dans le secteur du logement. C'est une situation qui se retrouve dans la province de Québec.

Quand nous ajoutons l'investissement public à l'investissement privé, nous constatons d'après cette revue économique, que de 1970 à 1976, l'augmentation a été de 135 p. 100 au Nouveau-Brunswick, de 96 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, de 63 p. 100 en Nouvelle-Écosse, et de 60 p. 100 à Terre-Neuve.

Avant de préparer mon intervention, j'ai examiné les tableaux statistiques de l'impôt, dans l'édition 1977 du ministère du Revenu national. J'ai constaté un fait dont j'ai parlé souvent à propos du MEER, comme le sait par expérience le

député de Stormont-Dundas (M. Lumley) et le député de Halifax (M. Stanfield) l'a souvent redit, lui aussi. Ce que j'ai constaté, ce sont des données renversantes malgré la croissance des régions métropolitaines de la région atlantique, et pour des raisons qu'il est inutile de préciser ici, mais surtout parce qu'elles doivent leur existence au gouvernement, une sorte d'Ottawa, et que le MEER est parti de ce principe. Je ne dis pas ici que le MEER n'ait rien fait. Mais comme le député de Halifax le faisait aussi remarquer, il y a environ deux ans, dans un banquet donné en son honneur à Dartmouth, l'un de nos gros problèmes à présent n'est pas seulement dû à la disparité qui existe entre l'ensemble de la région atlantique et la moyenne du reste du pays, mais également au décalage existant à l'intérieur des provinces de l'Atlantique elles-mêmes, entre les zones métropolitaines et les zones rurales ou isolées.

Les données de 1975 sont les plus récentes dont nous disposons et elles démontrent que le revenu moyen, lequel à ces fins signifie le revenu total, s'établit à $7,862 à Sydney, ville qui, parmi 100 villes canadiennes, se situe au quatre-vingt-quatorzième rang. Halifax, où le revenu moyen était de $9,273, occupe le trente-huitième rang, ce qui situe le revenu moyen à Halifax à environ 77 p. 100 de la moyenne canadienne et le revenu moyen à Sydney à 66 p. 100. Naturellement, les chiffres ne comprennent que des villes sélectionnées et excluent de grandes municipalités telles que ma propre ville de Glace Bay qui n'a que 24,000 habitants et New Waterford une ville minière de ma circonscription dont la population est de 10,000 habitants. Les derniers chiffres publiés lors du recensement de 1971—et qui ne sont pas disponibles dans celui de 1976—indiquaient que Sydney correspondait à 68 p. 100 de la moyenne nationale tandis que Glace Bay se situait à 64 p. 100 et New Waterford à 48 p. 100. Il y a de toute évidence un besoin criant d'emplois nouveaux dans ces secteurs miniers de ma circonscription au Cap-Breton et dans certaines parties d'autres circonscriptions telles que celles du député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) dont la principale industrie est une usine sidérurgique. De nouveaux emplois sont également nécessaires dans la circonscription du député de Cape Breton-Highlands-Canso (M. MacEachen). Il y a un besoin urgent d'ouvrir de nouvelles mines de charbon. Les réserves de charbon sont déjà là et se situent dans les limites de ma circonscription, à Glace Bay et dans la région de New Waterford.

Nous ne devrions pas attendre 1979 ou jusqu'à ce que de nouvelles élections aient lieu pour que les gens dont j'ai parlé se réunissent, compte tenu des prédictions du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le milieu des années 1980. Ces personnes doivent se réunir et décider d'ouvrir deux nouvelles mines. Cela coûterait peut-être au gouvernement quelque 80 millions de dollars. Je reconnais que le gouvernement a déjà dépensé beaucoup d'argent dans ce domaine mais cet investissement garantirait la viabilité de ces exploitations. Il y aurait de nouvelles mines et la seule ancienne mine restante serait modernisée. Des centaines de millions de dollars seraient ainsi économisées, si je ne m'abuse, par rapport à ce qu'il en coûtera en importations de pétrole au cours des années à venir.

Une partie de ce charbon pourra être expédié vers les cimenteries du Québec qui en ont constitué le marché traditionnel durant les années 1950. Ceci serait un investissement rentable et non pas pour une partie seulement du pays. Ce ne serait pas de l'argent dépensé en pure perte. Nous ne sommes plus dans les années 1950. Nous vivons dans les années 1970 et nous devons être prêts à affronter les années 1980, à moins que nos prévisions sur le prix du pétrole ne soient erronées—et il est difficile d'imaginer qu'il puisse en être ainsi—et à moins que tout le monde soit dans l'erreur au sujet des pénuries qui vont survenir.

Nous connaissons un énorme problème de chômage. Ces propositions pourraient avoir un effet positif au niveau du déficit de notre balance des paiements. Le Canada va avoir besoin d'aide. Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources voit juste, nous aurons un déficit de 2 milliards de dollars au chapitre des importations de pétrole ainsi qu'un déficit au niveau de nos importations de gaz et d'autres produits pétroliers d'ici à 1985.

• (2112)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré la semaine dernière, et on a cité ses propos dans un récent éditorial, que nous faisons face à un danger dissimulé, dont nous ne voyons qu'une infime partie, comme la pointe de l'iceberg que le *Titanic* n'a pas vu. Le gouvernement s'en rend certes compte maintenant. Un dispositif quelconque pour s'occuper des questions d'énergie n'exigerait pas tellement de coordination au Canada.

Au lieu de verser des prestations d'assurace-chômage si élevées à certains endroits comme le Cap-Breton, ces fonds devraient servir à l'exploitation de deux nouvelles mines de charbon.

Le *Star* de Toronto, en date du samedi 29 octobre, cite les propos du premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Je sais que les libéraux le croiront parce qu'il est libéral. Certains de ce côté-ci ne le croiront pas, mais il sait ce dont il parle. Voici ce passage:

> Le premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse, Gerald Regan, reproche à Ottawa de n'avoir pas tenu ses promesses. Les propositions concernant l'exploitation d'une nouvelle mine de charbon en Nouvelle-Écsse sont empêtrées dans les chinoiseries administratives du gouvernement fédéral, a-t-il déclaré.

Voilà ce qui gêne la coordination. C'est inacceptable pour de nombreux chômeurs du Cap-Breton. Ce n'est guère à l'honneur de la politique énergétique de notre pays et de la coordination qui devraient exister entre les ministères de l'Expansion économique régionale, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Conseil du Trésor fédéral.

Faut-il s'étonner que les néo-démocrates s'impatientent parce que le gouvernement consent de nouveaux dégrèvements d'impôt à des sociétés privées au moment où, loin de créer de l'emploi, on met à pied de plus en plus de travailleurs? C'est l'inverse qui devrait se produire. Il faudrait pratiquer plus de coupures pour stimuler l'économie et évaluer les priorités nationales. Il faudrait fixer les buts d'une stratégie à long terme dans les domaines de l'énergie, des transports, surtout des transports par rail, du logement et ainsi de suite, afin de relancer l'économie du pays. Alors, nous n'aurions pas lieu de nous inquéter d'un groupe de séparatistes relativement minime, 25 ou 30 p. 100 de la population, parce qu'ils ne pourraient influencer les gens, ceux qui sont contents et qui ont de l'emploi, au point d'obtenir qu'ils se séparent de la confédération.

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé des Sciences et

de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je tiens à parler d'une disposition importante du bill C-11, soit l'article 61, qui traite des encouragements à la recherche scientifique.

Il s'agit en somme d'un dégrèvement de 5 p. 100 des dépenses courantes et des dépenses d'immobilisation faites pour la recherche scientifique effectuée au Canada compte tenu des différences régionales. Si les travaux de recherche et de développement s'effectuent dans certaines régions désignées en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, le dégrèvement d'impôt à l'investissement est de 7½ p. 100, sauf dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie où il est de 10 p. 100.

Cela signifie que dans le cas des travaux de recherche et de développement effectués en Gaspésie et dans les provinces de l'Atlantique, 10 p. 100 des dépenses courantes et des dépenses d'immobilisation faites pour la recherche scientifique constitueront un paiement anticipé d'impôt. Le montant en sera déduit de l'impôt à verser au gouvernement. Voilà une mesure excellente, dynamique et concrète dont l'apport devrait représenter une valeur de 35 à 40 millions de dollars au cours de la présente année financière.

C'est, à mon avis, une excellente mesure d'abord et surtout parce qu'elle permettra de restreindre l'intervention ou l'ingérence gouvernementale. Voilà qui est admirable. Nous avons entendu fuser des observations des deux côtés de la Chambre de même que de toutes les régions du pays au sujet du problème de l'ingérence gouvernementale. La mesure à l'étude donne à l'industrie l'avantage de décider par elle-même ce qu'elle veut faire et quand elle entend le faire. Les industriels sont mieux à même de prendre ce genre de décisions. Elle permet encore d'éviter l'intervention des bureaucrates et les retards qui en découlent.

Je tiens à mettre ce dégrèvement pour investissement en contraste avec une autre mesure législative qui a été récemment adoptée, mais qui est entachée du handicap de l'intervention bureaucratique. Je veux parler du programme de développement des entreprises. Le ministre a soutenu qu'elle serait moins incommode, qu'elle exigerait moins de paperasse et serait plus facile à appliquer. Pour ce qui est de simplifier les rapports avec tous les programmes gouvernementaux affublés de sigles, cela constitue certainement un pas dans la bonne voie.

Malheureusement, les bureaucrates du ministère ont réussi à renverser la situation complètement: ils ont transformé une simplification en une multiplication de paperasse et de bureaucratie. Ils ont réussi à obtenir des résultats tout à fait contraires aux intentions du gouvernement. Il serait des plus avantageux de trouver le moyen d'éviter, dans toute la mesure du possible, que le gouvernement se mêle des décisions, et de laisser l'industrie prendre les décisions qu'elle est la mieux à même de prendre. C'est pourquoi je recommande l'article 61 du bill C-11 et encourage le gouvernement à s'engager dans cette voie plus avant que dans celle qu'il emprunte avec son programme de développement des entreprises.

Il n'y a pas de doute que pour augmenter à long terme le nombre des emplois dans le pays, il nous faut plus de recherche et de développement industriels. On a récemment prouvé que l'industrie hautement technologique crée beaucoup plus d'emplois que l'industrie plus ancienne à technologie limitée. Je songe ici, par exemple, à l'industrie textile, à celle de la chaussure où l'on a très peu fait appel à la technologie ces dernières années et créé bien peu de nouveaux emplois.

Dans les secteurs de pointe, surtout dans celui de l'électronique, on voit depuis quelques années de très petites compagnies prendre une forte expansion qui entraîne dans son sillage la création de nombreux emplois. Plusieurs études viennent corroborer le fait que c'est dans les industries de pointe que l'embauche est la plus forte. Aussi, c'est surtout là que le gouvernement se doit de promouvoir la recherche et le développement, surtout dans les secteurs de pointe de l'industrie.

Il existe deux possibilités d'atteindre cet objectif. La première consiste à stimuler les petites sociétés entièrement canadiennes qui œuvrent dans les secteurs de pointe. Je songe notamment à l'électronique. On peut dire que nous sommes déjà sur la bonne voie.

Il faudrait élargir le programme fédéral de stimulation de la fabrication, qui est un programme méconnu dont le budget annuel s'élève actuellement à 12 millions de dollars. Il s'est révélé à l'épreuve de la critique et il a été très fructueux. Il faut multiplier les programmes qui incitent à un rendement optimal.

Si l'on me critique parce que je préconise une augmentation des dépenses gouvernementales, je dirais que le gouvernement ne devrait peut-être pas dépenser davantage mais insuffler de l'argent dans ce secteur qui est gros créateur d'emplois. Non seulement cela créera des emplois liés à la technologie de pointe, mais, à long terme, les travaux de technique appliquée réalisés par ces sociétés amèneront beaucoup d'autres nouveaux emplois.

Si nous voulons vraiment faire une brèche à la fortune de nombreuses entreprises, nous devons nous attaquer aux grandes entreprises qui constituent le gros du secteur industriel de notre économie. Quand il est question de grandes industries dans notre pays, celles qui influencent réellement notre économie, qu'on le veuille ou non, il s'agit de sociétés multinationales. Un grand nombre d'entre elles sont des sociétés américaines. Il faut chercher à savoir pourquoi ces entreprises font si peu de recherche et de développement industriels au Canada. Il faut chercher des moyens d'inciter ces entreprises à accroître leurs activités de recherche au Canada. A cet égard, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un article qui m'est tombé sous la main cette année et qui a été publié dans la livraison du 15 décembre dernier du magazine *Forbes*. Je pense qu'il expose sans détour pourquoi les grandes multinationales américaines confient si peu de travaux de recherche et de développement à leurs filiales.

● (2122)

Cet article a paru au moment où le Trésor des États-Unis proposait d'accroître les sommes d'argent que les sociétés américaines rapatrient des pays où elles exploitent une filiale. Permettez que je résume brièvement le changement proposé par le Trésor des États-Unis. Essentiellement, les sociétés américaines pourraient déduire les frais de recherche et de développement encourus aux États-Unis à titre de frais d'exploitation dans un pays étranger. Dans le cas du Canada, cela signifie que les Canadiens payeraient les frais de recherches entreprises aux États-Unis par des sociétés et des citoyens américains. Dans ce cas, pourquoi ces filiales feraient-elles de la recherche au Canada? Le Canada les paye déjà pour en faire aux États-Unis. Elles n'ont aucune raison d'entreprendre

des travaux de recherche ailleurs qu'aux États-Unis. Évidemment, les diplômés américains peuvent se trouver des emplois dans leur spécialité, tandis qu'au Canada, les diplômés universitaires y parviennent difficilement. Selon la proposition du Trésor américain, les sociétés américaines pourraient rapatrier de plus fortes sommes grâce à leurs filiales étrangères.

L'auteur de l'article en question critique cette proposition pour la raison suivante: les autorités du fisc à l'étranger pourraient interdire toutes déductions aux fins de recherche et de développement si ces travaux étaient exécutés, par exemple, dans le New Jersey. Eh bien, je ne les en blâme pas du tout. Moi-même, je souhaiterais que le Canada refuse d'accepter des déductions accrues pour fins de recherches exécutées aux États-Unis.

A mon avis, c'était là une mesure fort régressive. Je ne sais pas combien de personnes au ministère des Finances étaient au courant de cela, mais je suis convaincu que le milieu scientifique ne l'était pas. Voilà une très bonne raison pour laquelle il se fait si peu de travaux de recherche et de développement dans le secteur industriel des filiales des multinationales ayant leur siège social à l'étranger.

La situation est analogue à celle qui avait cours au moment où la loi concernant le *Time* et le *Reader's Digest* nous a été présentée. A mon avis, nous devrions prendre des mesures similaires dans le cas présent et, non seulement refuser toute hausse des sommes qu'elles désirent faire payer au Canada pour la recherche et le développement effectués aux États-Unis, mais aller jusqu'à désavouer ce qui a déjà été rapatrié. Ainsi, nous nous attaquerions réellement au problème que constitue le peu de travaux de recherche et de développement effectués dans les industries implantées ici, qu'elles soient contrôlées par des Canadiens ou par des multinationales étrangères.

A mon avis, la situation est très sérieuse, et il nous faut la prendre en main si nous désirons vraiment augmenter l'activité de recherche et de développement exercée par l'industrie au Canada, celle-ci étant la plaque tournante où elle se réflète sur l'économie, crée des emplois et influe sur le niveau de vie de tous les Canadiens.

Il existe un autre angle par lequel on peut aborder ce problème. Il s'agit en général de renforcer nos points forts. Où se trouvent nos points forts en matière de recherche et de développement? Dans nos universités et dans les laboratoires de l'État. Voilà où s'effectue la majeure partie de la recherche et du developpement et où travaillent la plupart de nos meilleurs spécialistes. En conséquence, je crois que nous devrions adopter des mesures encourageant le transfert vers l'industrie de la technologie déjà existante, de sorte qu'elle puisse influer sur l'économie.

Nos universités devraient se pencher sur des problèmes d'intérêt national en plus de se livrer à de la recherche pure. Cela fait, nous devrions également nous assurer qu'il existe des moyens d'intégrer ces connaissances au processus économique de façon à ce que nous puissions bénéficier sur le plan matériel de l'application de ces recherches. La même chose vaut pour le travail accompli dans les laboratoires de l'État. Dans quelle proportion les travaux menés dans ces établissements ont-ils réellement servi à nos industries et à notre économie? Il y a de nombreux cas où cela s'est produit mais, hélas, un trop grand nombre d'exemples montrent que les travaux n'ont pas été intégrés à l'industrie, ou, s'ils l'ont été, que leurs résultats n'ont pas profité au Canada. Dans certains cas, ce sont des pays étrangers qui ont tiré profit des recherches du gouvernement et ce sont nos contribuables qui les ont payées.

Je me rends compte que les mesures que je propose ont une très grande portée. Je me rends compte qu'il y a beaucoup à faire du point de vue législatif pour les mettre en application, mais je pense que les propositions présentées dans le cadre du bill C-11 constituent un départ dans la bonne direction. Il est nécessaire d'agir davantage en ce sens pour s'attaquer au problème de la création d'emplois—de la création d'emplois à long terme, et non des mesures à court terme, de replâtrage—et qu'il faut agir très bientôt.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur, l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte de parler du bill C-11 relatif à la loi de l'impôt sur le revenu, car nous pouvons en profiter pour discuter de façon beaucoup plus détaillée de notre situation économique. Il est certain que nous devons considérer notre situation économique actuelle comme étant la pire que nous ayons jamais connue, sinon désespérée, comme certains la qualifient même.

D'après tous les indices qui s'appliquent à un pays industrialisé, l'état de notre économie ne peut être décrit que comme désespéré. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a constaté qu'il était nécessaire, à peine quelques semaines après avoir occupé son nouveau poste, de faire passer en tapinois son budget que l'on a appelé une déclaration économique et fiscale. En fait, c'est un nouveau budget à tous les points de vue, sauf de nom. Il n'a eu qu'à peu près un mois pour le préparer et même si c'est grâce à ce dernier que j'ai pour la première fois l'occasion de féliciter le ministre de sa nomination, il permet aussi de se rendre compte à quel point le ministre estime ces changements nécessaires. Le ministre des Finances pourrait peut-être dire comme Hamlet: «Ce budget n'est pas grand-chose, mais c'est le mien». Je crains toutefois que dans ce cas, il soit dans l'obligation de porter ce que lui a laissé son prédécesseur; nous pourrions également discuter de cette question.

Il est vrai qu'une partie de ces amendements sont des reliquats du budget de mai du ministre précédent et il est à noter que l'ex-ministre des Finances n'a pas pu ou n'a pas voulu terminer avec le budget qu'il avait lui-même établi. Ce dernier aurait dû faire l'objet d'un débat et aurait dû être adopté; ainsi, à mon avis, le public aurait été mieux informé et nous aurions su où nous allions. Nous aurions dû le faire il y a trois ou quatre mois.

Il y a certainement un déficit qui va croissant. On l'évalue maintenant à 9.2 milliards pour l'année financière qui se terminera en mars prochain et comme on s'attend à ce qu'il soit encore plus important l'an prochain, on ne peut le voir que comme catastrophe—et ce n'est pas fini. De plus, il y a le problème de l'unité nationale qui s'est cristallisé en novembre dernier avec l'élection du Parti québécois, à la suite de laquelle la province de Québec s'est lancée à fond de train dans une évolution progressive vers un statut plus indépendant et probablement plus économique. Cela ne donne certainement pas l'image de la stabilité économique qui nous a longtemps caractérisés au niveau international. La négociation possible de la séparation est, bien sûr, une tâche terrible. Cela fait voir qu'il y aura des retombées en d'autres domaines.

Impôt sur le revenu

● (2132)

Tous ces problèmes politiques sont cause d'incertitude quant au remboursement des emprunts publics, fédéraux ou provinciaux. Cette année les emprunts que le gouvernement fédéral va devoir contracter vont augmenter la dette nationale de près de 20 p. cent. En période de paix mondiale, en période de relative stabilité de l'économie mondiale, c'est presque les déficits du temps de guerre.

D'après certaines estimations dont j'ai eu connaissance, il faudrait, pour égaler la période de guerre des années 40, emprunter dans les 25 milliards par année. Cependant, on savait à cette époque que la guerre viendrait bientôt à son terme et que de toute façon le recours à l'emprunt était indispensable pour préserver l'intégrité territoriale.

Il n'y a aucun indice de ralentissement dans la cadence effarante des dépenses publiques. Il est impossible d'arrêter subitement les transferts aux défavorisés et aux retraités, d'interrompre le financement des programmes de santé, d'aide sociale et d'éducation. On parle déjà des sommes énormes qu'il va falloir pour assurer l'extansion de l'enseignement: on demande aux provinces d'enseigner la langue seconde, et cela va coûter des centaines de millions de dollars sans parler des conditions tout à fait nouvelles que cela va créer dans nos écoles.

Dans son exposé budgétaire, le député de Rosedale (M. Macdonald) qui était alors ministre, a annoncé que la croissance économique atteindrait 5 p. 100 de plus. Avec les nouvelles réductions d'impôts de 600 millions environ, les crédits d'impôt de 100 millions et les autres mesures de situation, dont le total va représenter 1 milliard, l'actuel ministre des Finances ne peut pas espérer atteindre l'an prochain ce taux de croissance de 5 p. 100. Les 700 millions de réduction fiscale ont beau constituer un chiffre important, ils ne représentent que $100 pour le contribuable moyen marié qui gagne entre $9000 et $16,000 par année. En choissisant janvier et février pour l'entrée en application, le ministre des Finances table, j'imagine, sur un effet psychologique, avec l'air de dire aux Canadiens qu'ils sont trop pessimistes.

En ce qui concerne le contrôle des prix et des salaires, le ministre est revenu sur la promesse qu'avaient faite ses prédécesseurs de protéger le salaire réel des travailleurs puisqu'il a fixé le taux d'augmentation selon les lignes directrices anti-inflationnistes à 6 p. 100. Cela veut dire que ce pourcentage sera maintenu, mais le taux d'inflation sera probablement beaucoup plus élevé que 6 p. 100. Quand le gouvernement a établi la Commission de lutte contre l'inflation, il a dit qu'il permettrait des augmentations de salaire réel des travailleurs. Le ministre aurait donc dû relever le plafond à 8 p. 100 au lieu de le maintenir à 6 p. 100.

Le gouvernement veut-il vraiment supprimer les contrôles anti-inflationnistes? La mesure indique que le ministre fait semblant de supprimer les contrôles et qu'il tient au contraire à les maintenir. En fixant le début de la période de décontrôle au 14 avril, il imposera le programme de contrôle pour toute l'année à un grand nombre de sociétés pour lesquelles l'année financière se termine le 1er avril, ce qui coïncide avec la fin de l'année financière aux fins de l'impôt sur le revenu, et il l'imposera en même temps pour l'année à des syndicats importants, qui comprennent par exemple les employés sédentaires des postes et les cheminots.

Nous nous demandons tous si le mini-budget atteindra l'objectif fixé. Il reflète certainement la situation incertaine de notre économie et je me demande si le stimulant d'environ un million de dollars annoncé par le ministre des Finances sera suffisant. Les contrôles ont peut-être de très grandes répercussions sur notre économie, mais depuis la mise en œuvre du programme, rien n'a été fait pour modifier la structure de l'économie canadienne. Le gouvernement a dit qu'il supprimerait graduellement les contrôles, mais il n'a rien fait pour garantir que la situation ne se reproduirait plus. Si la situation qui s'est présentée entre 1973 et 1975, c'est-à-dire des hausses de prix suivies d'importantes augmentations salariales, se représente plus tard, le gouvernement devra se rappeler ce qu'il a pu constater ces dernières années, soit que les contrôles peuvent restreindre les augmentations de salaires, mais qu'ils n'ont pour ainsi dire aucun effet sur les hausses de prix.

Même si, à long terme, des augmentations salariales raisonnables peuvent entraîner un ralentissement de la hausse des prix, les règlements salariaux ont diminué l'an dernier, mais l'inflation a augmenté. Et pourtant, le gouvernement continue à prétendre, confronté à ses propres statistiques, que les mesures de contrôle ont réussi à freiner la hausse des prix et à augmenter de façon importante le revenu réel des travailleurs. C'est absolument faux.

En ce qui concerne les statistiques du gouvernement, il est intéressant de voir le changement d'orientation de notre économie: il y a un an, c'était l'offensive contre l'inflation et aujourd'hui, c'est la lutte contre le chômage. Il y a un an, le taux annuel d'inflation était de 6.2 p. 100. Selon le gouvernement, c'était le principal obstacle à une croissance réelle. Aujourd'hui, le taux d'inflation est de 8.4 p. 100, et pourtant, c'est, paraît-il, le chômage qui constitue le plus gros obstacle à la croissance économique. Selon le discours du trône de 1976, l'inflation était une force destructive qui faisait perdre aux travailleurs emplois et revenus, qui délestait les vieillards et entravait le mouvement des capitaux et la lutte contre la pauvreté. Mais cette année, la cause de tous nos maux, c'est le chômage. Il prive les Canadiens, à en croire le discours du trône, de la dignité d'un travail qui permet à chacun de subvenir à ses besoins. Il les accable, paraît-il, en les plongeant dans une inquiétude et une incertitude qui sont injustes et intolérables.

L'offensive générale contre l'inflation menée l'année dernière a été remplacée par de vagues déclarations dans le discours du trône, selon lesquelles le gouvernement, grâce à des mesures stimulantes, va continuer à poursuivre son objectif qui est de diminuer l'inflation. Les 800,000 chômeurs canadiens vont-ils suivre la même voie que les auteurs de l'offensive contre l'inflation du dernier discours du trône? La lutte pour «diminuer» l'inflation au Canada a entraîné une augmentation du taux d'inflation de 6.2 p. 100 à 8.4 p. 100. Les nouvelles possibilités d'emplois promises ne se sont concrétisées que par 200,000 nouveaux emplois, soit seulement la moitié du nombre requis pour assurer la croissance de la population active.

L'an dernier, le gouvernement a promis de maintenir le taux de croissance de la Fonction publique à moins de 1 p. 100 et de voir quels services il pouvait confier à l'entreprise privée afin de restreindre les effectifs du gouvernement. Selon les dernières données publiées par Statistique Canada, le gouvernement fédéral compte 580,000 employés, soit 2.4 p. 100 de plus qu'il y a un an. A ma connaissance, le gouvernement n'a confié aucun service à l'entreprise privée mais il a au contraire créé trois nouvelles entreprises, Petro-Canada, la compagnie de Havilland et Canadair. Et voilà comment le gouvernement

tient ses promesses de ne pas accroître la Fonction publique et de confier certaines activités au secteur privé!

Nous avons maintenant une bonne idée de ce que le gouvernement nous réserve. Il est en train de s'organiser, sous la direction—incroyable mais vrai—de Michael Pitfield, le SM-5. On croirait qu'il s'agit d'une cellule du FLQ ou d'un service secret. Le gouvernement a finalement reconnu que notre économie est plus ou moins dans le marasme et les bureaucrates se précipitent pour combler les brèches, sous la direction compétente de M. Pitfield, greffier du conseil privé. Tout ce que sait le public, c'est que chaque fois que M. Pitfield s'en mêle, il y a quelque chose qui cloche.

● (2142)

On se souviendra que M. Pitfield a dirigé il y a un an le DM-10, groupe de dix sous-ministres qui s'est réuni pour trouver les moyens de relancer l'économie après la levée des contrôles. A cette époque, on a annoncé que ce groupe «entamerait des discussions, un dialogue et une consultation avec tous les secteurs de la société canadienne, les gouvernements provinciaux, les représentants de l'entreprise, les syndicats et les organismes de consommateurs, les autres groupes d'intérêt et les particuliers». Dix mois plus tard cela n'a toujours rien donné. La moitié de ces bureaucrates, comme l'indique le nom DM-5, va-t-elle produire deux foix plus? Et que font les 2000 économistes à l'emploi du gouvernement? Ne peut-il trouver parmi eux des gens assez compétents pour damer le pion au groupe DM-5?

Certains détails du budget devront être étudiés de plus près à l'étape du comité. Je crois que le ministre des Finances s'est montré trop optimiste si nous considérons ce qui nous attend. Il est presque certain qu'en 1978 le chômage restera élevé et que l'inflation dépassera l'objectif révisé de 6 p. 100. Nos déficits commerciaux vont s'alourdir avec nos emprunts à l'étranger d'autant plus que les gros emprunts faits par le gouvernement fédéral au Canada obligent les gouvernements provinciaux à emprunter à l'étranger.

Et que dire de cet argent que nous empruntons à l'étranger? Selon l'OCDE, les 24 pays les plus riches au monde ont prêté pour 31 milliards de dollars à l'extérieur de leurs frontières. Les gouvernements canadiens et les compagnies canadiennes ont emprunté l'année dernière 8.9 milliards de dollars soit presque le tiers de cette somme. Cette année, selon l'OCDE, le Canada a emprunté 5.2 milliards de dollars, ce qui est relativement peu élevé par rapport à 1976. Mais même si le Canada a emprunté relativement peu d'argent, il en a emprunté plus que tout autre pays. Les ventes de valeurs canadiennes se sont élevées à 4 milliards de dollars pendant les quatre premiers mois de l'année en cours. La Grande-Bretagne, la Norvège et le Japon ont emprunté environ 1.5 milliard de dollars sur les marchés mondiaux. La France a emprunté environ 1.3 milliard de dollars et les États-Unis environ un milliard. En général, il s'agissait d'emprunts obtenus par des sociétés et non par des gouvernements.

Le gouvernement fédéral du Canada pourrait songer à emprunter à l'étranger s'il voulait mettre fin à la baisse du dollar canadien, mais aucun autre pays du monde n'est rendu au point où il emprunte autant d'argent à l'étranger que le Canada. Le genre d'emprunts obtenus par le Canada est particulièrement inusité. Ordinairement, ce sont les sociétés privées qui empruntent le plus à l'étranger, mais au Canada, ce sont les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Ils ont vendu 63 p. 100 de toutes les valeurs transigées sur le marché international par des emprunteurs canadiens. Le reste des emprunts a été consenti surtout à des sociétés.

Pourquoi empruntons-nous tellement à l'étranger? Il semble que notre cote de crédit à l'étranger soit meilleure que notre question économique. La récente baisse du dollar canadien le montre tout aussi bien que l'incertitude politique qui existe actuellement au Canada. On commence maintenant à mettre en doute notre stabilité économique. A cause de sa situation géographique et de sa richesse, le Canada devrait être l'un des pays les plus stables du monde. Les engagements contractés par les gouvernements canadiens ont dépassé leurs recettes de plusieurs milliards de dollars. Ce sont les services fédéraux qui ont accumulé les déficits les plus importants, mais les gouvernements provinciaux ne sont pas si loin derrière. Si le gouvernement fédéral veut trouver de l'argent au niveau local, cela réduit d'autant les ouvertures laissées aux autres échelons gouvernementaux.

Tout ceci indique que les gouvernements sont mal pris. Maintenir un même niveau de services signifierait devoir emprunter davantage. J'y vois un cercle vicieux. L'an dernier notre déficit a été de l'ordre de 4.4 milliards de dollars. On estime qu'il s'élèvera à 5 milliards en 1978, à 6.3 milliards en 1979. Ces prévisions sont celles de Wood-Gundy. Il y a nombreuses raisons à cela. D'après le ministère des Finances, une partie de cette détérioration globale est à caractère cyclique. Cependant la très récente période d'inflation rapide des salaires et des prix au Canada a placé les industriels canadiens dans une situation concurrentielle plus difficile.

Même si nous enregistrons un surplus dans notre balance commerciale, il n'en faut pas moins reconnaître que nos énormes emprunts à l'extérieur entraînent avec eux des coûts accrus qu'il va falloir supporter. Quoique le dollar canadien ne se soit déprécié que de 14 p. 100 par rapport au dollar américain, nous avons une bonne idée de sa valeur réelle quand nous le comparons au yen, à la livre britannique ou au mark ouest-allemand: l'an dernier, il s'est déprécié de 33 p. 100, de 28 p. 100 et de 21 p. 100, respectivement.

Que faire pour mieux nous acquitter de nos obligations à l'étranger? Naturellement, la première de ces mesures viserait les déplacements, mais ce serait difficile à appliquer à moins d'instituer un contrôle des changes et d'empêcher les voyageurs d'apporter à l'étranger autant d'argent qu'ils le désirent, ce qui d'un point de vue politique serait très mal vu. Augmenter davantage nos emprunts permettrait un certain temps d'acquitter les intérêts dus sur les emprunts mais à la longue nous deviendrons insolvables.

De toute évidence, le meilleur moyen de lutter contre le déficit extérieur est d'accroître nos exportations. Peut-être oublions-nous que nous avons été des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Si nous le faisons bien, et c'est tout ce que nous pouvons faire, nous devons y songer. Nous pourrions envisager d'augmenter nos exportations alimentaires, ce qui semble possible et probable si nous ne nous trouvions pas gênés par toute une série de commissions visant à abaisser la production et à maintenir les prix à un niveau élevé pour préserver la stabilité. Nous devrions envisager l'exportation d'énergie, surtout que des découvertes récentes montrent que des quantités importantes de gaz naturel seront disponibles pendant quelques années encore. Il ne faut pas oublier qu'en matière d'énergie, nous

sommes tous dans un état d'interdépendance et que nous ne pouvons garder cette énergie, parce que même lorsque nous exportons des produits finis, dans un sens nous exportons de l'énergie.

Il serait sage de considérer que l'initiative de l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été mauvaise dans son ensemble. Un des avantages à inviter un associé à prendre part à une entreprise est que s'il ne réalise pas de bénéfices et si la société n'en réalise pas non plus, celle-ci ne paie pas de dividendes. Mais si vous empruntez de cette personne, vous devrez verser des paiements en capital et intérêt, même si l'entreprise dépérit ou fait faillite. Sous bien des rapports, les politiques visant à décourager l'investissement étranger, puis, à encourager, d'autre part, les emprunts à l'étranger, ce qui comporte des paiements en capital et intérêt, ne sont pas les meilleures. A mon avis, l'initiative de l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été essentiellement nuisible à l'économie canadienne, à moins qu'on ne veuille une économie qui fonctionne au ralenti.

A mesure que l'activité des entreprises décroît, les gouvernements provinciaux doivent porter des charges plus lourdes pour assurer le même niveau ou un niveau plus élevé de prestations d'aide sociale. Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on publiait en manchette qu'un administrateur d'une association hospitalière de l'Ontario lançait l'avertissement que les hôpitaux de la province devront licencier 4,000 employés et demander $5 de plus par jour à cause des coupures prévues dans le budget provincial. Bel augure. Il y est dit que les hôpitaux ontariens vont recevoir une augmentation de 4 p. 100 seulement, ce qui est nettement insuffisant pour tenir compte des 8 p. 100 d'inflation et leur permettre ne serait-ce que de ne pas rétrograder.

● (2152)

Nous allons connaître des difficultés très graves. Mais nous ne sommes seuls dans ce cas, et il est consolant de penser que d'autres pays sont dans le même cas. Dans son numéro d'aujourd'hui, le *Journal* d'Ottawa reproduisait un article de l'*Economist* de Londres; l'auteur se demande s'il est possible de maintenir la croissance sans inflation. Fait intéressant à noter les États-Unis, qui se trouvent en bien meilleure situation avec, depuis 1975, un taux d'inflation qui tourne autour de 6 p. 100, n'arriveront pas, semble-t-il, à maîtriser l'inflation. A ce que j'ai pu constater, l'opinion générale est qu'il faut réduire le taux de l'inflation. Mais ce faisant nous risquons d'augmenter le chômage et de réduire la production. Si par contre nous continuons de gonfler la masse monétaire au rythme de l'inflation, nous courons au désastre.

On n'en sort pas, et tous les pays occidentaux semblent dans le même cas. L'Allemagne de l'Ouest refuse de résorber le chômage, mais son taux de croissance a toujours été bas. Et malgré tout, son taux de chômage me semble beaucoup moins élevé que le nôtre. Comment réduire l'inflation sans freiner l'économie? Il y a peut-être de l'espoir du côté des incitations fiscales aux entreprises en fonction du rendement, et peut-être plus encore du côté d'un moratoire sur les propositions de loi entraînant des dépenses nouvelles. Nous avons eu plus que notre part de grands programmes sociaux et nous devrions y regarder à deux fois avant de les élargir encore. En tout cas, il n'y a pas de raison d'avoir des programmes sociaux qui bloquent l'initiative individuelle et qui limitent la rémunération de l'effort. Il va falloir nous demander sérieusement si nos grands programmes sociaux découragent l'épargne individuelle. Le seul moyen dont dispose actuellement l'individu pour faire face à l'inflation, c'est de dépenser le plus possible. En d'autres termes, il est plus avantageux de posséder des biens réels que du papier comme les actions, les obligations et les dépôts bancaires.

Pour moi ce mini-budget, qu'on l'appelle comme on voudra, n'a pas d'autre importance que d'avoir été présenté à ce moment-ci. Je pense que le ministre a minimisé la gravité de la situation économique. Seul l'avenir dira si nous avons fait tout ce qu'il fallait.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, Wetaskiwin est un nom difficile à prononcer, et je vous pardonne votre erreur parce que mes propres collègues ont parfois des difficultés. J'ai dit que je le signalerais pour rendre la pareille à un député qui a mal prononcé le nom de ma circonscription lors d'une émission il y a quelque temps.

A mon avis, le bill C-11 est une mesure très importante parce qu'elle porte sur l'impôt sur le revenu. La partie du bill qui traite de l'imposition est importante dans la mesure où notre politique fiscale déterminera les progrès éventuels que va faire notre pays. Dieu sait que nous avons besoin, à l'heure actuelle, du genre d'orientation qui permette la croissance de notre économie. Il faut user avec discrétion de l'instrument qu'est l'imposition, car de même que des mesures fiscales positives et progressistes favorisent la croissance économique, une politique fiscale mal conçue peut contribuer à une croissance désordonnée de l'économie et à un taux de chômage élevé. C'est pourquoi nous devons étudier attentivement les modifications que l'on propose d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu et bien en comprendre les répercussions avant de donner notre approbation finale au bill C-11.

J'aimerais dire tout d'abord qu'un certain nombre de propositions contenues dans le bill me semblent constructives. Il y a notamment des mesures concernant l'imposition des industries extractives, mesures que nous préconisons depuis un certain temps. J'ai écouté de nombreux députés dire qu'il est nécessaire de découvrir de nouvelles sources d'énergie et de les exploiter. Nous venons d'entendre le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) nous dire que nous devrions encourager l'exploitation houillère au Cap-Breton ainsi qu'en Alberta et en Colombie-Britannique. Nous approuvons les propositions qui aideront l'industrie pétrolière de l'Ouest à prospecter notamment pour découvrir les nappes de pétrole qui se trouvent dans notre province et il faut encourager les gens à faire cette prospection. Nous venons peut-être enfin de comprendre qu'il importe de mettre du capital-risque à la disposition des petites industries pour la prospection pétrolière, car tous ceux qui sont en rapport avec l'industrie pétrolière savent que l'or noir ne jaillit pas chaque fois qu'on fore un puits.

Je me réjouis également de voir la mesure concernant le report de l'impôt sur les gains en capital, notamment pour les agriculteurs. Je représente une région agricole et je sais que les agriculteurs de ma circonscription verront d'un œil favorable cette proposition. Je veux parler de la proposition de l'ancien ministre des Finances reprise par l'actuel ministre et visant à différer l'impôt sur les gains de capital lors de la vente d'une entreprise ou d'une ferme lorsque le produit de la transaction est utilisé pour acheter une autre entreprise de même nature, une autre ferme, l'équipement ou les immeubles nécessaires à l'expansion de la ferme ou de l'entreprise. Le parti PC préconise cette mesure depuis des années. De fait, au cours de la dernière session j'ai présenté une motion, à titre de député, par

laquelle je proposais exactement le même genre d'ajournement de l'impôt sur les gains de capital dans le cas des montants provenant de la vente d'une ferme lorsque ce montant doit être utilisé pour l'achat d'une autre ferme ou d'équipement agricole.

Le gouvernement a finalement reconnu le fait que, dans bien des cas, l'agriculteur peut fort bien désirer accroître la taille de son entreprise alors que, dans sa région, il lui est impossible d'acheter du terrain, de sorte qu'il doit vendre toute sa terre et acheter une nouvelle propriété dans une autre région. Par le passé, son choix était limité du fait que, pour ce faire, il lui fallait vendre sa propriété et payer l'impôt sur ses gains de capital pour le montant correspondant au produit de la vente, ce qui l'amenait à abandonner son projet de s'établir dans une autre région afin de donner de l'expansion à son entreprise. C'est pourquoi j'appuie sans réserve les dispositions du bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux agriculteurs et aux propriétaires de petites entreprises de différer le paiement de leur impôt sur le gain de capital.

● (2202)

Il faut absolument modifier la loi de l'impôt sur les gains en capital à l'intention des fermes constituées en corporation. Dans la motion que j'ai présentée le printemps dernier, je demandais également au gouvernement de différer l'impôt sur les gains en capital dans le cas où une ferme constituée en corporation devait passer du propriétaire, c'est-à-dire du père ou de la mère, à un enfant. Il ne s'agit pas là d'une idée nouvelle, et beaucoup de députés, des deux côtés de la Chambre, considèrent que cette modification s'impose. Une telle mesure législative aurait pour effet d'appliquer cette disposition de roulement à toutes les fermes familiales coanstituées en corporation qu'on désire céder à un fils ou à une fille.

Le prédécesseur du ministre des Finances (M. Chrétien), en expliquant pourquoi la loi ne prévoyait pas que l'impôt sur le gain de capital puisse être différé dans le cas de ces fermes, déclarait que les fermes constituées en corporations sont généralement plus importantes, mieux financées et qu'elles appartiennent aux membres d'une famille afin de servir pour la planification immobilière. A mon sens, c'est une sottise que de dire que les fermes constituées en corporations sont généralement plus importantes. La vérité c'est que beaucoup d'agriculteurs, que leur entreprise soit importante ou non, ont été fortement influencés par le ministère de l'Agriculture qui les a incités à se constituer en corporation. L'invitation du Ministère était apparemment fondée sur les avantages fiscaux ainsi que la plus grande cohérence dans la planification immobilière que permettait l'incorporation. Voulant suivre ce conseil, beaucoup d'agriculteurs se sont constitués en corporations.

Dans un article de la revue *Farm and Country* paru le 16 novembre 1976, on pouvait lire ce qui suit:

> Pour beaucoup d'agriculteurs, la constitution en corporation de leur ferme leur a été une source d'ennuis et non de satisfaction. Les producteurs qui ont suivi les conseils qu'on leur avait donnés de constituer leur entreprise en corporation à la suite de conseils antérieurs se sont souvent trouvé placés dans des situations désavantageuses. Aujourd'hui, les experts le leur déconseillent.

Alors que cet avis est un avertissement donné aux agriculteurs qui songent à se constituer en corporation, il n'aide en rien ceux qui ont suivi l'avis contraire il y a quelques années et qui ont déjà constitué leur entreprise en corporation.

Les conseils qui ont été donnés à cette époque-là étaient judicieux. J'aimerais expliquer pourquoi en ce temps-là—et c'est encore vrai aujourd'hui—on affirmait que la constitution en société était avantageuse. Il existe cinq bonnes raisons de constituer une exploitation agricole en société.

Tout d'abord, le statut de société peut être utile aux fins de la planification ou du gel des biens fonciers en fonction des actionnaires.

Deuxièmement, il permet de préserver les capitaux. Un agriculteur tirant de son exploitation des revenus nets de $20,000 paierait $5,400 en impôts. Si l'exploitation était constituée en société et qu'aucun salaire n'était versé, l'agriculteur ne paierait que $4,800 d'impôts. Par contre, si les $20,000 de profits étaient versés en salaires—$10,000 à l'agriculteur et $10,000 à son épouse—les impôts prélevés ne seraient que de $3,800. La constitution d'une exploitation agricole en société comporte des avantages fiscaux indubitables.

Troisièmement, si la société verse un salaire à l'épouse, cette dernière tout comme son mari peut verser des cotisations au Régime de pensions du Canada et chacun pourrait ainsi recevoir une pension le moment de la retraite venu.

Quatrièment, en raison des obligations limitées, tout acte entraînant un jugement défavorable à la société n'engagerait que les biens de la société et non les biens personnels. Cela n'arrive pas souvent, mais dans de tels cas, le statut de société offre une protection certaine.

● (2207)

La dernière raison c'est que s'il s'agit d'une compagnie, elle a beaucoup moins de problèmes après le décès d'un des actionnaires qu'une exploitation appartenant à un seul propriétaire. Les agrologues en ont tenu compte lorsqu'ils ont conseillé les agriculteurs qui désiraient constituer une société.

A mon avis, les dispositions de roulement à l'égard de l'impôt sur les gains de capitaux qui sont exposées dans ce bill devraient également inclure les fermes familiales constituées en société. Je ne voudrais pas que seuls les riches professionnels qui jouent les gentilshommes fermiers bénéficient de ces dispositions de roulement. Selon moi, le roulement devrait être réservé aux exploitations agricoles dont au moins 50 p. 100 des actions appartiennent à un agriculteur véritable.

Je suggère que nous fixions une limite à l'actif des exploitations pouvant bénéficier de cette disposition. A vue de nez je pense qu'un actif d'un million de dollars serait un bon chiffre de départ. Nous devrions au moins nous mettre à l'œuvre pour aider les petites fermes constituées en société. Aujourd'hui, un million ce n'est pas tellement d'argent si l'on considère que le prix des terres et des machines agricoles augmente si rapidement.

Outre l'application des dispositions de roulement aux sociétés agricoles, je crois que le ministre devrait songer très sérieusement à rapprocher la date d'évaluation pour l'impôt sur les gains de capitaux. Il s'est écoulé près de 6 ans depuis le 31 décembre 1971 et à cette époque la valeur de terres agricoles était très faible. Si l'on considère la situation agricole aujourd'hui, avec la hausse des prix et surtout du prix du grain, les agriculteurs ont beaucoup de mal à gagner assez d'argent pour se constituer un fonds de retraite. Le ministre devrait songer très sérieusement à rapprocher cette date afin que l'agriculteur qui décide de prendre sa retraite et de vendre son exploitation dispose de plus d'argent pour sa retraite.

Dans la dernière partie du projet de loi, la partie IV, on demande à la Chambre d'approuver des prêts d'environ neuf milliards de dollars au gouvernement. Le gouvernement admet par là qu'il a perdu tout contrôle de ses dépenses. C'est ce

gouvernement qui a l'audace de dire aux Canadiens de renoncer à vivre au-dessus de leurs moyens, comme l'a dit récemment le premier ministre (M. Trudeau) dans le discours du trône, qui vient demander à présent au Parlement d'approuver ce qui représente un déficit de neuf milliards de dollars. Le ministre des Finances (M. Chrétien) nous a dit dernièrement que nous devrions économiser moins et dépenser plus pour acheter des marchandises canadiennes. Ces neuf milliards de dollars dépassent de beaucoup le budget total du dernier gouvernement progressiste conservateur du pays. Il condamne nettement un gouvernement qui a cessé depuis longtemps de diriger au point qu'il prend pour du leadership cette dérive complète de notre économie. Le Canada est le pays dont la production est la plus chère au monde. Nos salaires sont plus élevés que ceux de notre concurrent principal, les États-Unis. Nos impôts sont parmi les plus élevés du monde. Nos frais du transport sont relativement plus élevés que ceux de tout autre pays, à cause de notre vaste superficie.

En ce qui concerne la totalité des ventes, notre balance commerciale était excédentaire depuis le début des années 1960, à l'exception de 1975, année où nos exportations ont été gravement compromises par la récession qui a eu lieu aux États-Unis. On pourrait conclure devant ces faits que nous n'avons pas de problème commercial, mais cet excédent a masqué les tendances alarmantes du secteur secondaire. Pendant toutes les années 60. Le déficit commercial annuel du secteur de la fabrication était d'environ trois milliards de dollars. Ce déficit augmente depuis le tournant de la décennie. L'année dernière, il a dépassé 10 milliards de dollars. Il s'accroît dans chaque catégorie de marchandises.

● (2212)

Nous comblions ce déficit il y a quelques années encore par nos exportations de ressources naturelles et de produits agricoles. Maintenant le prix du grain a fléchi. Notre dollar vaut beaucoup moins qu'avant. Le prix d'un grand nombre de nos produits minéraux et forestiers a baissé.

Combien d'emplois un tel déficit nous fait-il perdre dans le secteur de la fabrication? Les économistes nous disent qu'un déficit commercial de 10 milliards de dollars au chapitre des produits manufacturés représente 175,000 emplois. Il nous faut des politiques, du leadership et une confiance dans ce leadership non seulement pour relancer le secteur de la fabrication, et les décisions que prennent des centaines de milliers d'hommes d'affaires, de consommateurs et de syndicalistes doivent être les bonnes décisions qui permettront de relancer notre économie.

J'aimerais maintenant parler de l'article 13 du bill. Il a trait aux déductions accordées au titre d'un débours ou d'une dépense engagée, après le 21 septembre 1977, pour une publicité qui s'adresse essentiellement au marché canadien et est diffusée par une station étrangère de radio ou de télévision, indépendamment de la date du contrat publicitaire. Cela favorise nos stations canadiennes, Radio-Canada, CTV et les autres. Bien que j'appuie le principe, j'entrevois certains problèmes à cause de ce que nous imposons à nos hommes d'affaires et organisations, en ce que nous limitons leur accès au plus grand auditoire possible. De plus, nous les obligerons peut-être à appuyer une certaine émission ou station qu'ils n'aiment pas pour atteindre cet auditoire et vendre un produit qu'ils veulent lancer.

Il y a quelques semaines, j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 visant à faire renvoyer la présentation de Radio-Canada et le sujet traité dans l'émission «The Tarsands» au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Si j'ai présenté cette motion, c'est parce que l'émission était un mélange de réalité et de fiction.

L'émission risquait de porter atteinte à la réputation de Canadiens bien connues. J'ai été tout à fait révolté d'entendre une personnalité respectée de la radio dire que l'émission était en partie réalité, en partie fiction. Comment le public pouvait-il départager l'un et l'autre? Comment pouvait-il savoir ce qui était réalité et ce qui était fiction?

Les gens ont vite oublié la mise en garde et ont cru que toute l'émission était vraie, surtout qu'on a utilisé des personnages ayant une certaine ressemblance, des voies truquées et des noms réels de gens qui sont encore très en vue. Nous ne pouvons permettre, surtout à notre société d'État qui devrait être respectée comme organe d'éducation et de promotion de l'harmonie et de l'unité, de ternir ainsi la réputation des gens. Si elle avait une accusation à porter, elle aurait dû la porter, avec preuves à l'appui. Nous devons faire tous les efforts possibles pour protéger notre liberté et notre responsabilité vis-à-vis du public. Si, en approuvant ces amendements, nous encourageons par là les hommes d'affaires ou les annonceurs à appuyer un programme de ce genre, nous desservons notre pays.

● (2217)

En conclusion, nous ne pouvons plus dissocier les deux problèmes majeurs qui mettent notre avenir en question, la désunion du pays et la détérioration de ses conditions économiques. Tous les deux se trouvent intimement mêlés. Ce sont les années où notre unité a été la plus forte qui ont été aussi les plus prospères. Bien sûr, ce n'est pas seulement avec une économie forte que nous pouvons résoudre la question de l'unité nationale, mais elle en constitue un élément essentiel. Si le bill fait quelque chose pour renforcer notre économie, il aura notre appui.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le bill C-11. Notre économie est certainement en mauvaise passe. Comme on l'a dit avant moi, nous voilà en face d'un déficit de 9.2 milliards de dollars. Le ministre nous l'a soumise récemment, cette proposition inqualifiable, qu'il n'a pas d'ailleurs appelée budget, et qui a tout du budget sauf le nom, et pendant les jours qui ont suivi, nombre de députés de ce côté de la Chambre se sont indignés de la manière dont il l'a introduite en douce à la Chambre, de manière à raccourcir le débat et à étouffer l'opposition, au lieu de lui laisser le temps réglementaire consacré d'habitude à un débat budgétaire. J'ai dit que le budget avait été introduit subrepticement à la Chambre. On peut dire passé sous le manteau. Mon honorable ami de Norfolk-Haldimand a parlé de passage en cachette.

Je félicite le ministre d'avoir obtenu que le cabinet se rétracte à l'égard de la loi inique sur les assurances-vie. Mais il n'est pas allé assez loin. La loi contient encore des articles qui ne donneront pas satisfaction à ceux qui ont contracté des assurances-vies. Des hommes d'affaires notamment seront gravement touchés. Ils ont probablement gratté et économisé pour conserver leur police d'assurance-vie, qui représente pour eux et pour leur famille une garantie de sécurité mais qui en outre—et cela est très important—représente un atout de plus, en cas de difficulté ou si le besoin de financement supplémentaire se faisait sentir.

Je dois ici avouer être aux prises avec un conflit d'intérêt du fait que pendant bien des années j'ai été détenteur de permis de vendeur d'assurance-vie. Je sais que, lorsqu'on parle aux hommes d'affaires de diverses possibilités, on leur signale le fait que de son vivant tout détenteur de police d'assurance-vie peut y faire appel pour se tirer d'embarras financier. De temps à autre, l'homme d'affaires s'adresse à une banque dont le directeur lui demandera de dresser la liste de ses avoirs. Il s'aperçoit alors que ses avoirs ne sont pas vraiment liquides. On lui demande s'il a une assurance-vie. Et cela, parce que la police d'assurance-vie a une valeur de rachat, or, bien des hommes d'affaires ont eu la sagesse d'être assurés. Ils peuvent alors assigner leurs polices à la banque et emprunter de l'argent, employant leurs polices comme garantie. Ils le font surtout quant ils sont jeunes. Aujourd'hui, s'ils proposent une police d'assurance à une banque comme garantie d'un emprunt, ils peuvent emprunter, selon leur cote de crédit, de 10 à 12 p. 100 de sa valeur. Ils déduisent ensuite l'intérêt de 12 p. 100, comme frais d'exploitation parfaitement légaux.

● (2222)

Le gouvernement est tout à fait d'accord avec ça. Pour un emprunt de $20,000, à 12 p. 100 d'intérêt, les intérêts s'élèvent à $2,400. Mais si une personne a une police d'assurance dont la valeur de rachat est élevée, ce qui lui permet d'emprunter directement de la compagnie d'assurance sur le produit, je puis assurer au député de Grenville-Carleton que les intérêts peuvent être deux fois moins élevés. Avec certaines polices d'assurance qui ont été souscrites, il y a quelques années, le taux d'intérêt est de 5 ou peut-être de 6 p. 100. Je ne pense pas qu'il y en ait de supérieurs à 7 p. 100. Malgré cela, ironiquement, selon cette mesure législative, le bill C-11, si le taux d'intérêt est de 12 p. 100, par exemple, les intérêts versés sur les sommes empruntées pour fins commerciales ou industrielles sont déductibles de l'impôt à condition que ces sommes aient été empruntées à une banque. Mais une personne qui emprunte de l'argent à 6 ou 7 p. 100 sur sa police d'assurance n'a pas droit à cette déduction. Où est la logique là-dedans, monsieur l'Orateur? Un emprunt contracté à 6 ou 7 p. 100 d'intérêt représente une dépense moindre et pourtant le ministre du Revenu national (M. Guay) touche plus d'impôt. C'est un point qu'il faudrait considérer, à mon avis.

Si une personne détient une police d'assurance dont la valeur de rachat est de $10,000, que les primes versées n'atteignent que $9,000 et qu'elle la réalise, elle doit verser de l'impôt sur la différence de $1,000 qui constitue un revenu pour l'année. A mon avis, c'est injuste. Je ne vois vraiment pas de raison pour changer quoi que ce soit à la situation actuelle.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est d'une injustice criante.

M. Darling: C'est vrai. J'ose espérer que le ministre des Finances (M. Chrétien) voudra bien retirer cette disposition. Je félicite encore une fois le gouvernement d'avoir fait ce qu'il a fait, bien que ce ne soit sûrement pas générosité de sa part. S'il l'a fait, c'est sans doute en raison des pressions considérables qu'il a subies, non seulement en provenance de toutes les régions du Canada, mais également de la part de certains ministériels de mes amis qui conseillent les soi-disant sages du cabinet. J'espère qu'ils vont continuer à exercer ces pressions de façon à éliminer également les autres dispositions qui restent.

Je tiens à traiter d'un autre sujet qu'un de mes collègues a déjà abordé. Je veux parler de la généreuse subvention de $350 destinés aux propriétaires qui désirent améliorer l'isolation de leur maison. Le hic, c'est que ces $350 doivent figurer dans le revenu imposable. Cela ne signifiera pas grand chose pour bon nombre de Canadiens qui avancent en âge ou qui touchent des revenus fixes, car ils ne paieront pas d'impôt sur ce montant, surtout qu'isoler une maison peut coûter jusqu'à $800, $900 ou $1,000, et que c'est bien peu que $350 pour assumer cette dépense. Même si ce montant de $350 peut aider, il servira bien peu si le contribuable doit payer l'impôt là-dessus. Nous savons maintenant que seuls les propriétaires de maisons construites avant 1921 peuvent bénéficier de cette subvention. Je présume que par un phénomène de régression normale, c'est-à-dire au fur et à mesure que des années passeront, quelques maisons plus récentes entreront dans cette catégorie. Comme je le disais tout à l'heure, les subventions accordées sont plus élevées dans deux provinces, la Nouvelle-Écosse et l'île-du-Prince-Édouard où elles sont de $500 et non imposables. Pourquoi les huit autres provinces et les territoires sont-ils victimes de discrimination? Cela semble difficilement justifiable puisque le montant accordé n'est déjà guère élevé à $350.

● (2227)

Nous subissons une crise de l'énergie et ceux qui habitent dans le Nord du pays savent que le chauffage de nos maisons coûte cher. Je le répète, $350 n'est pas suffisant. J'espère que le ministre des Finances jugera bon de déclarer que la somme de $350 ne sera pas imposable et incluse dans le revenu. Nous ne sommes pas trop exigeants en réclamant cela.

Nous cherchons tous à économiser l'énergie par tous les moyens possibles. Il n'y a pas meilleure façon que d'isoler parfaitement nos maisons. J'espère que le ministre en tiendra compte étant donné que les contribuables de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ont droit à une exemption de $500. Je suis parfaitement conscient du fait qu'ils y ont droit, mais quand on songe à certaines de nos régions septentrionales dans l'Ouest, au Yukon et ainsi de suite, on se rend compte qu'il faut beaucoup de mazout ou de gaz pour y chauffer une maison durant l'hiver. Il ne faut pas oublier que les hivers sont plus longs dans le Nord. J'espère que le ministre songera sérieusement à exempter de l'impôt cette subvention de $350 en ne l'ajoutant pas aux revenus. Je sais bien que certaines familles sont très bien en mesure de payer un supplément d'impôt; mais même celles dont les revenus s'établissent entre $15,000 et $20,000 paient déjà des impôts considérables. Bon nombre d'entre elles sont de jeunes familles. Peut-être le mari et la femme doivent-ils travailler tous deux afin de jouir d'un revenu raisonnable.

Le logement est un aspect important de la vie économique de notre pays. Je sais que le ministre fait de son mieux par ses mesures fiscales pour veiller à améliorer l'économie et à réduire le chômage. Une façon de le faire consisterait à rendre plus intéressant l'achat de vieilles maisons qu'il soit possible d'améliorer et d'isoler.

Je signale qu'il est 10 h 30, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE NOUVELLES MESURES BUDGÉTAIRES PROPRES À RÉTABLIR LE PLEIN EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné les statistiques d'aujourd'hui sur le chômage qui révèlent que les niveaux de chômage au Canada demeurent critiques et augmenteront, je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que le gouvernement présente un budget plus apte à rétablir le plein emploi, à stabiliser les prix et à permettre à notre économie de retrouver ses véritables possibilités d'expansion.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET AXÉ SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Dans son rapport annuel publié aujourd'hui, le Conseil économique du Canada prévoit que le chômage demeurera au-dessus de 8 p. 100 jusque dans les années 80, même en tenant compte des effets du mini-budget du ministre des Finances (M. Chrétien). Le Conseil signale en outre que la reprise de l'économie canadienne est plus lente que dans les autres pays occidentaux et il recommande des réductions supplémentaires d'impôts de 2 milliards de dollars pour stimuler l'économie. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de présenter avant Noël un nouveau budget axé principalement sur la création d'emplois pour les chômeurs canadiens qui dépassent le million.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'IMPORTANCE DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE POUR L'UNITÉ DU PAYS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. En raison des problèmes économiques croissants qui harcèlent notre pays à cause de la mauvaise gestion économique du gouvernement, et comme les députés de l'opposition ont vainement tenté d'attirer l'attention du gouvernement sur la gravité de la situation économique, je propose, appuyée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre reconnaisse que l'intuition pénétrante, bien que tardive, dont a fait preuve le ministre chargé des relations fédérales-provinciales en déclarant que la stabilité économique est la plus haute priorité de notre pays et qu'elle est essentielle à l'unité nationale, est une nouvelle preuve que le gouvernement libéral a adopté sur le tard une opinion émise par le chef de l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

DEMANDE DE MESURES PROPRES À REMÉDIER AU CHÔMAGE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Les chiffres que Statistique Canada a publiés aujourd'hui relativement au chômage au cours du mois d'octobre indiquent que le taux de chômage dans les quatre provinces de l'Atlantique a considérablement augmenté. Le taux désaisonnalisé se situe en effet à 13.5 p. 100, soit une hausse d'un gros point en un mois. Terre-Neuve vient encore une fois en tête avec un taux de 17.4 p. 100, une hausse par rapport au taux de 15.8 p. 100 enregistré en septembre et de 3.5 p. 100 par rapport à la même période l'année dernière, préparant ainsi la voie à une crise économique majeure, sans compter toutes les souffrances individuelles qui se cachent derrière chacun de ces chiffres. Je propose donc, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de faire une déclaration à la Chambre à la première occasion pour préciser les mesures que le gouvernement entend prendre pour remédier à la situation de plus en plus critique à laquelle les quatre provinces de l'Atlantique et le Québec doivent faire face, provinces dont la population fournit 37 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne et qui comptent déjà 48 p. 100 de tous les chômeurs du Canada.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Sécurité sociale

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE DÉCLARATION DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL AU SUJET DES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle concerne bon nombre de questions entourant les activités des services de sécurité à l'époque où l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) était solliciteur général. Étant donné que cet honorable représentant a jusqu'ici non seulement négligé de faire une déclaration personnelle sur son rôle dans ces affaires et sa responsabilité à l'égard de la Chambre, mais n'a pu non plus se mettre à la disposition des députés qui souhaitent l'interroger, je propose, appuyé par le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis):

Qu'on permettre au ministre de la Consommation et des Corporations de répondre aux questions sur ses activités ou son incurie au poste de solliciteur général, et qu'il nous dise en outre pourquoi il n'a pas réussi à exercer un contrôle sur les activités illégales que n'ont cessé d'exercer des officiers de police dont il était responsable aux termes de la constitution.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il un tel consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUE LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE SOIT ACCORDÉE AUX VEUVES DE 60 ANS OU PLUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les personnes âgées de 60 à 65 ans, parce qu'elles deviennent veuves, perdent l'allocation au conjoint, et que de ce fait elles sont dans l'impossibilité, à toutes fins pratiques, de retourner sur le marché du travail ou se voient contraintes à recourir au bien-être social; étant donné également que ces mêmes personnes, à cause de cette injustice flagrante et inconcevable, voient leur sérénité troublée, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de présenter dans les plus brefs délais un amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse qui permettrait au conjoint âgé de 60 ans de bénéficier des avantages d'un pensionné de plein droit.

M. l'Orateur: A l'ordre! En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON RÉCLAME DES MESURES VISANT À RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET DES PROVINCES MARITIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les statistiques sur le chômage divulguées aujourd'hui indiquent un accroissement continuel et de plus en plus alarmant du taux de chômage tant au Québec que dans les provinces atlantiques; étant donné qu'il est évident que les mesures conçues par le gouvernement pour combattre le chômage n'ont pas donné les résultats escomptés ni au Québec ni dans les provinces Maritimes; étant donné qu'il est en train de se créer un déséquilibre économique qui risque de devenir irréparable entre ces provinces et les autres provinces, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre incite le ministre des Finances à rencontrer immédiatement les ministres des Finances du Québec et des provinces Atlantiques afin de discuter avec eux de mesures particulières qui aideraient à corriger le déséquilibre économique actuel et du même coup à prévenir de nouvelles difficultés au chapitre de l'harmonie nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre! En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentent unanime?

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTATION PAR LES NÉGOCIATEURS DU GATT D'UNE DEMANDE D'ACCÈS PLUS LIBRE DES PRODUITS AGRICOLES SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Les fructiculteurs et les maraîchers canadiens continuent à perdre d'importantes sommes d'argent avant tout à cause de la politique douanière injuste et maladroite du gouvernement. Par ailleurs, le 1er novembre 1977, le gouvernement américain a prévenu tous les pays qui participent aux négociations du GATT de sa volonté de voir les marchés étrangers ouvrir davantage leurs portes aux produits agricoles américains. Aussi, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que le gouvernement avertisse immédiatement les pays qui participent aux négociations qu'il compte imiter les États-Unis et qu'il ordonne à ses représentants de faire preuve de fermeté dans les négociations afin d'assurer que les agriculteurs et l'industrie alimentaire du Canada ne fassent plus les frais des marchandages internationaux.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

LES RESSOURCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONCERTATION DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX EN FAVEUR DE L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE MINE DE CHARBON AU CAP-BRETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et importante. Selon le *Toronto Star* du 29 octobre, le premier ministre de Nouvelle-Écosse, aurait reproché à Ottawa de ne pas s'occuper des problèmes de sa province. Selon le premier ministre Regan, que je cite «Les projets d'ouverture d'une nouvelle mine de charbon en Nouvelle-Écosse sont bloqués par les tracasseries administratives du gouvernement fédéral.»

Étant donné que, comme le sait le ministre, nous avons désespérément besoin d'une nouvelle mine de charbon au Cap-Breton, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que les fonctionnaires fédéraux chargés de ce projet mettent fin aux tracasseries administratives, afin de ne pas retarder davantage l'ouverture d'une nouvelle mine de charbon au Cap-Breton.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

LES TRANSPORTS

PROPOSITION D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL RELATIVES À L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question d'une importance primordiale, notamment l'absence d'un engagement public de la part du gouvernement à l'égard des recommandations faites par la Commission Hall dans son rapport sur le transport des grains et ayant trait, d'une part, à l'élimination des frais d'arrêt en transit engagés pour l'entreposage et la mouture des grains dans l'Ouest canadien et, d'autre part, à l'élimination des frais additionnels imputés pour le transport du colza et l'usage de wagons-trémies et à l'abolition de l'injustice qui caractérise actuellement les tarifs ferroviaires applicables au transport de divers grains et produits destinés au bétail.

En raison de l'absence de cet engagement public, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le ministre des Transports comparaisse devant le comité permanent des transports pour exposer les intentions du gouvernement au sujet de la mise en vigueur des recommandations susmentionnées de la Commission Hall.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LE PROJET DE CRÉDITS À L'EMPLOI—LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLES MESURES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question au premier ministre. Puisque les chiffres relatifs au chômage qui ont été publiés aujourd'hui prouvent que le fossé entre les diverses régions du Canada s'élargit pour ce qui est de l'emploi étant donné qu'un jeune sur cinq dans les provinces de l'Atlantique est sans travail et que plus de la moitié sont des chômeurs du bâtiment, le premier ministre peut-il confirmer les propos du ministre des Finances qui a dit que nous allons continuer à connaître un taux de chômage de 8.3 p. 100, et qu'il pourrait bien y avoir 1.1 million de chômeurs au cours des mois d'hiver?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne confirmerai pas cela.

M. Stevens: Étant donné que les statistiques actuelles sur le chômage sont décevantes, le premier ministre pourrait-il nous dire quand nous en saurons davantage sur le projet de crédits à l'emploi que le ministre des Finances a annoncé pour la première fois le 20 octobre, car pour avoir des effets quelconques sur le chômage cet hiver, ne faudrait-il pas que ce projet soit mis en application immédiatement?

● (1417)

M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, le ministre a mentionné, comme nous l'avons déjà fait dans le discours du trône, que nous voulons donner suite à ce projet. Nous saurions gré à l'opposition de collaborer en vue de faire adopter les mesures incitatives dont la Chambre est saisie, notamment les dégrèvements proposés par le ministre, afin que nous puissions passer à la mesure suivante.

M. Stevens: Une dernière question supplémentaire que je poserai à nouveau au premier ministre. Il nous a demandé de hâter l'adoption de ce projet de loi, mais il doit se rendre compte qu'il n'a été présenté qu'hier. Comme le chômage devient chronique au Canada, notamment au Québec où 40 p. 100 des chômeurs en quête d'un emploi le sont depuis trois mois ou plus, le premier ministre pourrait-il dire si c'est là tout le programme du gouvernement en vue d'atténuer le chômage? A-t-il annoncé toutes les mesures qui doivent être prises? Bref, a-t-il conçu de nouveaux projets tandis qu'il faisait de la plongée sous-marine dans les îles Bahama?

[*Français*]

ON RÉCLAME DES MESURES VISANT À RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET DES PROVINCES MARITIMES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Finances. Étant donné les résultats des statistiques publiées ce matin, lesquelles prouvent les difficultés grandissantes qui existent dans la province de Québec et les provinces Maritimes, le ministre des Finances serait-il disposé à convoquer immédiatement les ministres des Finances de ces provinces afin qu'ils puissent trouver avec lui des solutions destinées à corriger le déséquilibre qui semble se manifester sur le plan national au point de vue économique?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, il y a environ un mois j'ai eu l'occasion de rencontrer tous les ministres des Finances ici même à Ottawa durant deux jours. Nous avons discuté de ces problèmes et je leur ai fait part des mesures que j'avais prises relativement au budget en termes généraux. En général les ministres des Finances du Québec et des provinces Maritimes étaient tout à fait d'accord sur la politique économique que j'avais l'intention de suivre.

ON DEMANDE QUEL GENRE DE PROGRAMME LE MINISTRE VEUT AIDER AVEC LES 100 MILLIONS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Je sais que le ministre des Finances a parlé d'un crédit de 100 millions pour l'emploi direct. Serait-il disposé à dire bientôt si ces 100 millions seront affectés particulièrement dans ces provinces, et pourrait-il dire aujourd'hui à quel genre de programme ces 100 millions seront utilisés pour corriger la situation dans ces provinces?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, dans le bill que j'ai présenté, hier, à la Chambre pour la première fois, nous utilisons une formule qui prévoit des incitations fiscales particulières pour les provinces Maritimes et la Gaspésie. Au lieu de crédits de 5 p. 100 nous octroyons des crédits de 10 p. 100 et de 7½ p. 100 pour le reste de la province de Québec. C'est la première fois que nous avons dans notre politique fiscale des incitations de cette nature qui s'appliquent d'une façon régionale.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA CONTRIBUER À LA RÉALISATION DU CENTRE DE CONGRÈS À MONTRÉAL

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une autre question supplémentaire. Récemment, le ministre des Finances rencontrait les ministres québécois responsables des ministères à vocation économique et, depuis, je pense que nous n'avons pas eu de précisions à cet effet. Le ministre des Finances peut-il alors dire à la Chambre aujourd'hui quel genre de propositions concrètes ont été discutées et si son gouvernement a pris une décision sur le financement du centre de congrès que le Québec veut réaliser à Montréal?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Pour la dernière partie de la question, monsieur le président, il s'agit d'une décision qui relève du gouvernement provincial. Ils n'ont pas encore déterminé l'endroit et le style du centre des congrès qu'ils voudraient avoir, alors c'est à eux de prendre la décision qui s'impose dans ce domaine-là.

Quant à la situation particulière du Québec, elle me préoccupe constamment parce que le taux de chômage augmente régulièrement et les facteurs qui ont entraîné le mois dernier une diminution du taux de chômage en Ontario auraient dû normalement être les mêmes pour le Québec. Je crois donc qu'il serait probablement temps que le gouvernement du Québec commence à envisager de faire disparaître l'incertitude qui existe dans le domaine des investissements et procède à la tenue de son référendum dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

DEMANDE DE NOUVEAU BUDGET AXÉ SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre trouve toujours une excuse pour expliquer l'incurie du gouvernement. J'aimerais citer un extrait du rapport du Conseil économique du Canada publié ce matin qui déclarait que le rétablissement de l'économie canadienne avait accusé un retard sur celui de l'économie d'autres pays occidentaux. Le Conseil soutient donc que notre économie a pris du retard; par conséquent, le prétexte invoqué par le gouvernement selon lequel nous souffririons d'un mal international ne tient plus. Je me permettrai de signaler au ministre que le Conseil soutient en outre que nous allons continuer de connaître un chômage de 8 p. 100 bien au-delà de l'année 1980 et, plus précisément, que le gouvernement devrait injecter encore 2 milliards de dollars dans l'économie. Le ministre des Finances reconnaîtra-t-il enfin que ses politiques ont été fautives et promettra-t-il maintenant à la population canadienne de présenter avant Noël un autre budget susceptible de créer des emplois?

● (1422)

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je croirais, monsieur l'Orateur, qu'il serait peu raisonnable d'emprunter deux autres milliards de dollars en ce moment pour tenter d'acheter notre libération des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons actuellement. Ce qui s'impose à mon avis, c'est un effort commun du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé. Je ne pense pas qu'un geste irréfléchi de la part du ministre des Finances pourrait faire du bien au pays.

CHÔMAGE—LES MESURES PROPRES À LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS CERTAINS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'entends dire que l'on provoquerait une recrudescence du chômage en stimulant la consommation ou que ce serait payer cher la reprise économique. Tous les économistes canadiens, sauf les conseillers du ministre, préconisent la mesure à laquelle j'ai fait allusion.

Étant donné que le problème est en réalité d'ordre sectoriel, et cela je le concède au ministre, et qu'il est dû à l'inertie du gouvernement, le ministre peut-il nous dire quelles solutions propose le gouvernement pour favoriser l'embauche dans l'industrie de la chaussure, dans le textile, dans la construction navale et dans l'industrie automobile, étant donné que tous ces secteurs sont en difficulté?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'oublie aucun des secteurs auxquels le député a fait allusion. Ainsi, au mois de novembre 1976, alors que j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce, j'ai pris l'initiative de fixer des contingents pour protéger l'industrie textile, ce qui m'a valu des critiques de la part de certains députés assis en face. Par ailleurs, nous avons augmenté les subventions accordées à la construction nnavale dans une proportion de 12 à 20 p. 100, ce que le député ignore peut-être. En outre, les statistiques qui ont été publiées aujourd'hui prouvent que nous avons créé 292,000 emplos en un an, soit 40,000 emplois de

plus que le nombre prévu par le ministre des Finances au printemps dernier.

Des voix: Bravo!

PROPOSITION D'ANNULATION DES DÉGRÈVEMENTS AUX SOCIÉTÉS ET DE L'AFFECTATION DIRECTE DE L'ARGENT À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Juste un million de moins que ce dont nous avons besoin. Si nous examinons l'état crucial dans lequel se trouve le secteur manufacturier, nous constatons qu'en octobre cette année, nous avons perdu 59,000 emplois par rapport au mois d'octobre de l'an dernier. Une perte nette d'emplois dans le secteur manufacturier, en dépit des dégrèvements d'impôt de 1.2 milliard de dollars que le ministre a accordés à cette industrie pour qu'elle prenne encore plus d'expansion. L'industrie n'utilise pas cet argent pour accroître ses activités parce que ses dirigeants ne sont pas stupides. Compte tenu de l'importance vitale que revêt l'industrie manufacturière au Canada et du besoin de stimulants, le ministre est-il disposé à annuler ce dégrèvement ridicule de 1.2 milliard de dollars accordé aux sociétés et qui les encourage à la non-productivité, et à utiliser ce montant pour la création directe d'emplois ou comme stimulant fiscal destiné au consommateur?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans mon exposé budgétaire d'il y a quelques semaines, je crois avoir indiqué que je donnais plus de 700 millions de dollars . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'était un budget?

M. Chrétien: Si vous préférez, peut-être pourrais-je dire qu'il s'agissait d'un exposé économique, mais c'était la même chose pour moi. Peut-être n'était-ce pas la même chose pour vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Je sais que certains députés se plaignaient à l'époque de ce que nous n'agissions pas. Ils se plaignent maintenant de ce que nous faisons preuve d'imagination et de ce que nous agissons avec trop de célérité.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Le meilleur moyen d'améliorer notre situation économique, c'est encore de rendre nos produits plus concurrentiels sur les marchés mondiaux. Nous avons pris des initiatives très importantes en ce sens, ainsi que je le signalais à la Chambre, notamment lorsque j'ai demandé à tous les Canadiens de réduire à 6 p. 100 le taux d'augmentation des salaires, afin d'améliorer notre position concurrentielle par rapport à celle d'autres pays. Puisque la valeur du dollar canadien se situe maintenant à un niveau plus acceptable, nos produits devraient devenir plus compétitifs et notre situation plus stable.

● (1427)

LES MOTIFS DE L'HÉSITATION DU GOUVERNEMENT À METTRE EN ŒUVRE UNE FORMULE VISANT À ENCOURAGER L'INDUSTRIE À CRÉER DES EMPLOIS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Pour commencer, je suis sûr que tous les députés à la Chambre s'associent à moi pour saluer son retour à la Chambre après un congé pendant lequel il a fait de la plongée sous-marine tandis que l'économie sombrait.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Notre meilleur espoir réside en une formule pratique et facile à appliquer pour encourager l'industrie à créer des emplois. C'est ce genre de formule que j'ai mise au point et présentée le 25 janvier 1977 avec force détails—ce dont le gouvernement était fort bien au courant à l'époque. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu si longtemps et hésite-t-il encore à adopter une formule semblable pour créer des emplois, vu la situation économique actuelle? En fait, on dit que le gouvernement n'a rien fait de plus que de débloquer 100 millions de dollars pour aider à remédier à la situation. Devons-nous attendre que le gouvernement ait décidé ce qu'il va faire?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si le député de Prince Edward-Hastings a une question, peut-être pourrait-il la poser.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, vu ce que je viens de dire, je demande au premier ministre pourquoi le gouvernement n'a pas présenté d'encouragements à la création d'emplois du genre de celui dont j'ai exposé les grandes lignes? Si le gouvernement compte le faire un jour, quand le fera-t-il?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis content de revenir à la Chambre maintenant que l'opposition a décidé de s'intéresser aux questions économiques au lieu de harceler la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: C'est de votre faute.

M. Hnatyshyn: Vous devrez vous excuser deux fois aujourd'hui.

M. Trudeau: Nous avons l'intention de lancer le projet de stimulants fiscaux dont le ministre des Finances a parlé à propos de la création d'emplois avant Noël.

M. Hnatyshyn: Quel Noël? Pas le Noël des Ukrainiens j'espère.

Questions orales

LA MAIN-D'OEUVRE

LES MESURES PROPRES À LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES—LA CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les chiffres sur le chômage publiés aujourd'hui par Statistique Canada indiquent que les cinq provinces de l'Est, qui représentent seulement 37 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne, comptent 48 p. 100 du nombre total des chômeurs—soit 13.5 p. 100 pour les provinces atlantiques et 11.4 p. 100 pour le Québec; d'autre part, le Conseil économique du Canada a déclaré, dans son rapport, que les mesures d'encouragement du ministre ne suffisaient pas et qu'il fallait de nouvelles initiatives; enfin, les provinces atlantiques et le Québec connaissent une situation de crise. Le ministre pourrait-il nous dire ce que les chômeurs de ces provinces peuvent attendre de lui, en tant que ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons droit de temps en temps aux manifestations de tristesse et de désolation du député; mais en ce qui concerne plus particulièrement sa province . . .

Une voix: Lorsque vous perdez votre maison, il y a de quoi être triste.

M. Cullen: Voulez-vous que je vous cite quelques chiffres? Maintenant que j'ai entendu vos criailleries, laissez-moi vous donner les faits. Pour Terre-Neuve seulement, le gouvernement déversera 13.3 millions de dollars dans le domaine public et industriel, pour l'année 1977-1978; 8,000 emplois seront créés par la phase II de Canada au travail; 3,200 emplois par la phase I et 3,000 emplois par Canada au travail.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Ce sont là les résultats d'initiatives que le gouvernement a prises pour remédier à la situation, sans attendre les rapports de l'OCDE, d'un autre organisme ou les gros titres des journaux.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voudrais bien que le ministre aille dire cela aux 100,000 chômeurs des provinces atlantiques.

Des voix: Bravo!

● (1432)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, nonobstant ce qu'a affirmé le ministre, 40 p. 100 des gens qui sont à la recherche d'un emploi sont sans travail depuis trois mois ou plus; ils n'ont donc plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Étant donné la tragique gravité de la situation sur laquelle ces statistiques sont fondées, je demande au ministre de nous dire sincèrement ce qu'il a l'intention de proposer aux ministres de la Main-d'œuvre des quatre provinces atlantiques lorsqu'il les rencontrera le 15 novembre. Est-il disposé à élargir le cadre de cette réunion de façon à y accueillir le ministre de la Main-d'œuvre du Québec et est-il en mesure d'affirmer à la Chambre qu'il est nécessaire de prendre de nouvelles initiatives pour empêcher que ne se produise, l'hiver prochain, ce que tous, à l'exception du ministre, considèrent comme une crise?

[M. Hnatyshyn.]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, cette question demande une longue réponse. Tout d'abord, je dois dire que j'ai fait savoir aux travailleurs sans emploi des provinces atlantiques que nous prenons effectivement de nouvelles initiatives et qu'il nous est jusqu'à un certain point permis d'espérer. La façon fataliste et alarmiste qu'a l'opposition de considérer les choses ne nous aide en rien.

En ce qui a trait à la réunion des ministres de la Main-d'œuvre des provinces atlantiques, il s'agit de leur propre initiative et j'ai accepté de les rencontrer. Cette réunion aura lieu ici à Ottawa et je suis disposé à rencontrer le ministre de la Main-d'œuvre du Québec s'il en exprime lui-même le désir. Toutefois, ce sont les divers ministres qui proposeront de nouvelles conditions et qui formuleront des demandes. Dans l'intervalle, nous nous penchons sur des problèmes comme les ravages causés en Nouvelle-Écosse par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et nous tentons d'y trouver une solution. Nous étudions le projet de l'Île Gull et nous tentons de trouver une solution d'urgence qu'il nous serait possible d'apporter dans le cadre du programme «Canada au travail». Il y a une foule de choses à étudier et à faire dans ce domaine. Nous reconnaissons l'existence d'un véritable problème, plus particulièrement à l'heure actuelle. Cette région a toujours connu le chômage saisonnier, mais contrairement à l'honorable député, nous ne désespérons pas.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, cette prévision lugubre ne vient pas de moi, mais de Statistique Canada. Comme, jusqu'ici, seulement 6,000 nouveaux emplois ont été créés dans les provinces atlantiques tandis que 20,000 personnes s'intégraient à la population active, soit un manque de 14,000 emplois pour cette seule région, le ministre est-il prêt à reconnaître que nos programmes de création d'emplois, si louables et nécessaires soient-ils, sont loin d'être suffisants? Nous devons sans tarder en adopter de nouveaux.

Une voix: Il nous faut toujours plus.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, n'oublions pas que, grâce aux démarches faites par les députés de Terre-Neuve—et surtout ceux de ce côté-ci de la Chambre—cette province vient en quatrième position en ce qui concerne les crédits alloués aux termes des programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail. Nul ne peut croire que le gouvernement peut à lui seul arranger les choses. Ce n'est pas un problème que pourra résoudre un seul ministère. C'est pourquoi j'espère que les mesures prises par le ministre des Finances vont être adoptées rapidement. Il les a présentées hier ou avant-hier, et c'est pourquoi je pense que nous devrions sans tarder les mettre en application et créer des emplois.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET DE MODERNISATION DE L'ACIÉRIE DE SYDNEY—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Les dernières statistiques concernant le chômage, publiées aujourd'hui, sont accablantes. En outre, le taux de chômage au Cap-Breton et dans l'est de la Nouvelle-Écosse ne cesse d'augmenter et a atteint des proportions révoltantes: il s'élève à l'heure actuelle à 30 p. 100. Ces

statistiques ne viennent pas de moi mais d'universitaires, de membres du clergé, de représentants des chambres de commerce et du monde ouvrier. Dans ces conditions, quelles mesures le ministre et son gouvernement prennent-ils à l'heure actuelle et qu'ont-ils décidé avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse ou le président de la société Sydney Steel en vue d'allouer les fonds nécessaires pour moderniser et relancer l'aciérie de Sydney? Nous pourrions ainsi créer de nouveaux emplois.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, au cours des dernières années mon ministère, et en particulier la Devco ont investi en moyenne une quarantaine de millions de dollars annuellement au Cap-Breton pour le maintien, l'exploitation et la création de nouvelles entreprises. C'est là l'effort que l'on a fait. Actuellement nous sommes à considérer une demande de subvention qui nous est parvenue de SYSCO en vue d'une modernisation de l'usine, et nous espérons qu'une décision sera prise incessamment à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Muir: Monsieur l'Orateur, le ministre semble s'embrouiller. J'ai posé une question au sujet de la SYSCO et non de la DEVCO. Ma question porte sur la Sydney Steel Corporation. Le ministre et ceux qui l'ont précédé m'ont déjà dit que des sommes seraient prévues pour moderniser et rénover l'aciérie de Sydney. Ils ont également fait des déclarations à l'extérieur de la Chambre. Je dois cependant prévenir le ministre et le gouvernement que si on ne fait pas quelque chose pour l'île du Cap-Breton, nous aurons à faire face à des troubles graves. Pour l'amour de Dieu, qu'est-ce que le ministre, le premier ministre et le gouvernement ont l'intention de faire?

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, il est évident que le député n'a pas compris la dernière partie de ma réponse. Nous avons reçu une demande de la SYSCO . . .

M. Muir: Je le sais.

M. Lessard: . . . relativement à une proposition de moderniser les installations actuelles. On en fait actuellement l'étude et on devrait très bientôt prendre une décision. Ce n'est toutefois qu'une partie du soutien économique que nous apportons à l'île du Cap-Breton. Le député sait très bien que nous avons beaucoup travaillé pour tâcher d'implanter des industries et favoriser tout projet d'exploitation à l'île du Cap-Breton ces quelques dernières années.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, comme on nous a assurés que des subventions seraient prévues pour rénover l'aciérie de Sydney, et ce, très bientôt, selon le ministre, est-ce que ce sera le mois prochain ou le mois suivant, ou le gouvernement attendra-t-il des élections provinciales ou fédérales pour utiliser ces pauvres gens à des fins politiques?

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, élection ou non, nous avons dépensé des fonds par l'entremise de la DEVCO et d'autres organismes au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse et dans les Maritimes, et nous continuerons à le faire pour répondre aux besoins de ces gens.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE SI LA GRC A FAIT DES PERQUISITIONS ILLÉGALES AVANT 1973

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Étant donné les révélations qui ont été faites relativement à l'action de la Gendarmerie royale du Canada en 1973 par le ministre lui-même, est-ce que ce dernier pourrait dire à la Chambre s'il a vérifié jusqu'où il y avait eu des actions similaires avant 1973, et plus précisément durant et avant la crise d'octobre 1970?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, il est évident qu'à la suite de la déclaration que j'ai faite à la Chambre au mois de juin dernier, nous avons examiné nos dossiers pour tenter de déterminer si oui ou non il y avait eu d'autres activités peut-être illégales commises par la GRC. Nous avons décidé, monsieur le président, à la suite de cette prise de décision, de renvoyer toute l'affaire à une commission royale d'enquête établie par le gouvernement fédéral, laquelle a pour mission d'examiner toutes les pratiques, les procédures et les témoins sous serment afin de déterminer si oui ou non il y a eu d'autres activités illégales. Je pense, monsieur le président, que c'est là maintenant le travail de la Commission. De toute façon, que je dise oui ou non à l'honorable député à la Chambre, il ne serait pas satisfait de ma réponse. C'est un peu pour cela, monsieur le président, que nous avons nous-mêmes établi une commission royale d'enquête afin que toute la lumière puisse être faite sur ce genre d'événements.

M. Matte: Je désire poser une question supplémentaire. Je voudrais encore que le ministre précise sa pensée davantage car elle est très importante pour la question que je pose. Est-ce qu'il a reçu au sujet des événements de 1970 le même genre de révélations qu'il a eues en ce qui a trait à ceux de 1973? Ma question est bien précise.

M. Fox: La question est extrêmement précise, monsieur le président. Si je la comprends bien, on demande s'il y a des indications avant 1970 du genre de celles dont on a parlé au sujet de la période 1972-1973. La réponse est extrêmement claire, extrêmement précise: je n'ai eu aucune indication de ce genre d'activités dans la période à laquelle se réfère l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MAJORATION MODÉRÉE DU PÉAGE

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a une grande divergence d'opinions entre l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et un grand nombre d'utilisateurs de Sept-Îles à Thunder Bay qui sont bien informés et selon qui une augmentation qui doublerait ou presque le péage aurait des résultats désastreux, peut-être un détournement du minerai de fer de Sept-Îles vers Philadelphie et des grains dans le réseau du Mississippi. Le ministre étudie-t-il ces importantes questions, et présentera-t-il une proposition qui soit un peu

plus modérée que la proposition actuelle et qui corresponde un peu mieux à l'esprit du programme de lutte contre l'inflation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les répercussions qu'auraient les frais de péage de la Voie maritime du Saint-Laurent sur les expéditions qui s'y font, ont été tout à fait prises en considération avant que des propositions ne soient faites. Je ne suis pas surpris que ceux qui doivent effectivement payer les péages préféreraient des tarifs moindres, c'est-à-dire le groupe qui nous a présenté des instances. Les autres frais de transport ont en fait augmenté beaucoup plus au cours de la période depuis 1959, et des majorations de péage sont intervenues depuis. Les nouveaux tarifs représenteront généralement une partie plus faible des coûts de transport qu'en 1959. Ils représenteront une partie plus faible par rapport à la valeur des marchandises qu'en 1959. Bien qu'une majoration puisse servir de prétexte éventuellement à quelques déviations, je pense qu'il faut tenir compte de ces faits quand on analyse la situation et reconnaître que les autres frais ont augmenté beaucoup plus. Je ne doute pas que le volume de marchandises passant par la Voie maritime continuera d'augmenter de façon très marquée au cours des trois ou quatre prochaines années, même si nous avons décidé d'adopter des tarifs de péage plus réalistes.

* * *

● (1442)

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ÉCHEC DES PROGRAMMES VISANT À RÉDUIRE LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les chiffres d'aujourd'hui montrent que le chômage chez les jeunes se maintient à deux fois et demie le taux de chômage des plus de 25 ans et que la tendance s'accentue. Le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi les programmes de son gouvernement visant à réduire le chômage chez les jeunes ont été un si triste échec et ce qu'il entend faire au sujet de ce problème?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, s'il y a un sujet qui nous préoccupe beaucoup, c'est bien le chômage des jeunes. C'est pourquoi je dois assister à une réunion de l'OCDE à Paris pour y discuter avec des collègues d'autres pays de ce même problème auquel ils font face eux aussi. De plus, nous avons toute une série de programmes en cours. Notre programme de formation et d'expérience professionnelle pour l'été sera sextuplé pour la période de l'hiver. Cela ne sera qu'une de plusieurs possibilités que nous étudierons pour essayer de résoudre ce qui est un problème très, très difficile.

[M. McRae.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES PROPRES À RÉDUIRE LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le Conseil économique du Canada prévoit dans son exposé de 1977, que le chômage atteindra au moins 7 p. 100 au cours des années 80. Il souligne que si ses projections sont exactes, les 150 millions de dollars supplémentaires des projets fédéraux de travaux d'hiver et les 100 millions de dollars du nouveau programme des crédits à l'emploi, ne suffiront pas à réduire le chômage chez les jeunes ni chez les adultes. Le Conseil prédit que les deux échelons de gouvernement devront sans doute prendre des mesures supplémentaires en 1978 et 1979. Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il entend faire pour atténuer le chômage chez les jeunes, car il touche 383,000 jeunes Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que la mesure la plus efficace à prendre à ce moment-ci serait de rétablir à travers le Canada une mentalité de confiance et une nouvelle foi dans l'avenir du Canada. Je crois que dans les budgets que nous avons présentés, nous avons dit qu'il n'était pas possible que le problème soit solutionné par un ou des gouvernements, qu'il fallait que le secteur privé prenne ses responsabilités, et c'est pourquoi nous avons décidé de réintroduire les mesures proposées par mon prédécesseur, le député de Rosedale. Nous espérons que les mesures incitatives proposées par le budget du printemps et mon discours économique prononcé à l'automne créeront un climat favorable pour une reprise économique forte au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FRANCE—LA POSSIBILITÉ DE PROTESTATIONS CONTRE LA REMISE D'UNE DÉCORATION AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que le premier ministre de France, M. Raymond Barre, a repoussé les protestations exprimées par l'ambassadeur du Canada, M. Gérard Pelletier, à propos de la haute distinction accordée au premier ministre du Québec, en déclarant, selon les dépêches, que le gouvernement français était bien au courant des règles de la courtoisie internationale, le gouvernement du Canada songe-t-il à prendre d'autres initiatives dipolomatiques suite à cette déclaration?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, sauf peut-être de rappeler aux gens du Québec, comme l'a fait l'autre jour, je crois le ministre des Finances, que le Québec accueillerait plus volontiers des capitaux français comme en reçoivent la Saskatchewan, l'Alberta ou la Nouvelle-Écosse, que des médailles.

M. Ritchie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que le premier ministre et le gouvernement considèrent que cette mise au point est conforme aux règles et aux usages diplomatiques?

[*Français*]

M. Trudeau: Eh bien, monsieur le président, je pense que la question des médailles, encore une fois, est moins importante pour les gens du Québec que les investissements. Or, on sait que la France a beaucoup d'investissements dans les autres provinces du Canada, mais au Québec on pense apparemment que le gouvernement va se satisfaire de médailles. Je ne crois pas que la chose ait plus d'importance que cela.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE CAMBRIOLAGE À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LA COMMUNICATION DE LA LETTRE DE L'INSPECTEUR VERMETTE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On lui a certainement signalé que six semaines après l'entrée avec effraction à l'APLQ, l'inspecteur supérieur Vermette a écrit au quartier général de la GRC à Ottawa pour recommander que les faits relatifs à l'entrée avec effraction soient communiqués au premier ministre ou au conseil de sécurité «à cause du climat politique actuel». J'aimerais demander au premier ministre s'il a fait des démarches pour voir si le message de l'inspecteur Vermette a été communiqué à un membre quelconque de la GRC et dans l'affirmative lequel.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vu que le député a demandé si le message avait été communiqué à un membre de la GRC, je pense que la question devrait être posée au solliciteur général. En ce qui concerne mon cabinet et moi-même, nous avons vérifié nos dossiers et nous n'avons reçu aucun message de ce genre.

M. Brewin: J'aimerais poser une question supplémentaire qui, selon moi, a trait directement au premier ministre et à ses fonctions. Le message suggérait aussi de signaler l'affaire à M. Walter Luyendyk qui, si je ne m'abuse, était à l'époque secrétaire adjoint du comité de la sécurité et des renseignements du cabinet. Le premier ministre peut-il dire si le cambriolage a été en fait signalé au secrétaire adjoint du comité du cabinet à ce moment-là?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je m'en assurerai. L'affaire ne m'a certainement pas été rapportée à moi et je doute fort qu'elle l'ait été au secrétaire adjoint du cabinet.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE QUE LA PISTE DE SAINT-LÉONARD SOIT ALLONGÉE DE 2,000 PIEDS

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Considérant que la construction d'une piste de 4,000 pieds est présentement en cours à Saint-Léonard pour l'aéroport du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, et considérant que la Eastern Provincial Airways a présenté une demande à la Commission des transports pour ajouter Saint-Léonard à son horaire des vols, le ministre est-il disposé à recommander immédiatement l'extension de la piste à 6,000 pieds et d'aller de l'avant aussi avec d'autres projets aéroportuaires dans la région atlantique, ce qui aurait pour conséquence d'améliorer considérablement les chances de survie du transporteur régional reconnu par le gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait disposé à discuter de la possibilité de construire à Saint-Léonard une piste d'atterrissage encore plus longue que celle qui est maintenant prévue. Je me rendrai à Grand Falls le 21 novembre et je discuterai volontiers de la question avec la commission de l'aéroport à ce moment-là. Bien entendu, nous nous occupons beaucoup en ce moment des aéroports de la région de l'Atlantique. En plus des projets d'amélioration à Saint-Léonard, des travaux se poursuivent à Charlo, à Wabush et à Gander. En outre, nous avons annoncé aujourd'hui notre décision d'apporter des améliorations importantes à l'aéroport de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE CAMBRIOLAGE À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LA COMMUNICATION DE LA LETTRE DE L'INSPECTEUR VERMETTE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre qui fait pendant à celles du député de Greenwood. Dans sa réponse, le premier ministre a certifié qu'il n'avait jamais reçu le message auquel le député a fait allusion. Comme il a sans doute eu l'occasion de le voir dans les journaux, on avait recommandé de l'envoyer au premier ministre et aux ministres. Je suppose que le premier ministre s'est également renseigné pour ses ministres puisqu'il a essayé de savoir ce qui s'était passé dans son propre cas. Peut-il nous certifier catégoriquement que ses ministres n'ont pas reçu le message non plus? S'il ne peut pas le faire aujourd'hui-même, nous promet-il de le faire demain? Sauf erreur, il doit à nouveau s'absenter demain; il pourrait donc charger un de ses collaborateurs de nous dire si un ministre ou si le représentant du comité de la sécurité et des renseignements du cabinet a reçu un message.

● (1452)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à la première partie de la question, je viens de promettre au député de Greenwood de faire rapport à ce sujet. Quant aux autres ministres, à part moi-même, c'est au solliciteur général que la question devrait s'adresser. Celui-ci a déjà déclaré qu'il n'avait jamais reçu cette communication. Je puis lui demander de vous réitérer cette assurance.

M. Clark: Dans le cas présent, le poste de solliciteur général a changé de titulaire au moins deux fois. Est-ce à dire que le premier ministre ou l'actuel solliciteur général nous assurent que la correspondance ou la communication en question n'est parvenue ni à l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations, ni à l'actuel ministre des Approvisionnements et Services ni au solliciteur général? Est-ce bien le cas?

M. Trudeau: Si vous voulez parler du cambriolage des locaux de l'APLQ, cette assurance m'a bel et bien été fournie par l'ex-solliciteur général.

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LA LIMITATION POSSIBLE DES DIVULGATIONS DES MINISTRES SOMMÉS DE COMPARAÎTRE DEVANT LA COMMISSION McDONALD

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question connexe à poser. Elle est à propos de la politique du gouvernement en ce qui a trait au témoignage que fournira le premier ministre si jamais il doit se plier à une assignation de comparaître délivrée par la Commission royale d'enquête McDonald. J'aimerais savoir si le gouvernement aura pour politique de ne pas tout divulguer quant au rôle du premier ministre, ou de tout autre ministre, dans des affaires relevant du mandat de la Commission McDonald.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, «dans le monde moderne, les gouvernements doivent autoriser et surveiller certaines activités secrètes».

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain de la provenance de ce passage que le premier ministre vient de lire aussi attentivement, mais je le prierais de cesser de cacher aux membres de la Chambre des communes les politiques du gouvernement. Le gouvernement a-t-il pour politique de faire en sorte que, lorsque ses représentants seront cités à comparaître, ceux-ci ne divulgueront pas tout sur le rôle joué par le premier ministre ou n'importe quel autre ministre dans toute affaire relevant du mandat de la Commission McDonald?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition veut savoir d'où je tiens cette citation. Je l'ai prise à la page 453 du hansard. Je lisais le début de son discours.

M. Clark: Monsieur l'Orateur cela peut sembler de bon aloi au premier ministre, mais je lui rappelle qu'il est à la Chambre des communes du Canada, où il doit rendre des comptes au Parlement sur la ligne de conduite de son gouvernement. Je lui ai demandé à trois reprises quelle était la politique de son gouvernement à ce sujet. Par deux fois, selon son habitude, il a refusé à la Chambre de répondre à des questions de politique. Je voudrais maintenant une réponse à ma question.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, à mon avis le chef de l'opposition ne devrait pas dire que je rabaisse la Chambre des communes quand je partage son opinion. Même le chef de l'opposition se rend compte que dans certains secteurs le gouvernement doit opérer sous le couvert du secret. Après qu'il eut énoncé ce principe fort judicieux, j'ai lu en vain tout son discours de lundi soir de la semaine dernière, sans y trouver quoi que ce soit de constructif sur la ligne de conduite que devrait adopter le gouvernement en matière de secret.

Si un membre de mon gouvernement recevait une citation à comparaître, et ce n'est là qu'une hypothèse, les légistes de la Couronne le conseillerait sur ce qu'il a le droit de dire ou de ne pas dire aux termes de la Loi sur les secrets officiels. En mon nom personnel et au nom de celui de tous les membres de mon gouvernement, je puis dire que nous serions heureux de dire à la commission tout ce que nous savons. Toutefois, comme le chef de l'opposition l'a déclaré, il existe certains domaines qui doivent demeurer secrets et à cet égard nous suivrions les conseils des légistes de la Couronne.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PRÉSUMÉ ÉCHEC DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS—L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LES POLITIQUES RELATIVES À LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder un problème tout aussi pressant pour les habitants des provinces atlantiques. Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Selon ce qu'ont dit les collègues du ministre, les programmes économiques régionaux de son ministère ont échoué. Le Conseil économique du Canada signalait dans son avant-dernier rapport et dans d'autres documents de travail qu'il existe tout un potentiel de développement dans les provinces atlantiques dont on ne s'est pas encore servi. On pourrait le faire en appliquant des politiques fiscales qui iraient beaucoup plus loin que celles qu'a suggérées le ministre des Finances l'autre soir. Le ministre est-il d'avis qu'il est temps à présent de soumettre à ses collègues une proposition sérieuse, puisque les principes de base et le recours aux programmes du MEER et d'AIDA ont échoué et qu'il est temps de proposer une modification aux principes de base de cette politique?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord, c'est évident, avec le député lorsqu'il dit que les actions du MEER ont échoué. A la conférence économique des provinces atlantiques qui a eu lieu à Halifax l'autre jour, il a été conclu, sauf erreur, que bien que le MEER n'ait en effet pas répondu tout à fait à ce qu'on en attendait, ce n'était pas un échec. L'appui que nous avons reçu des groupes de la région atlantique va certainement beaucoup nous aider à mettre au point des solutions et des nouveaux programmes dans cette région et à nous permettre de remédier au chômage. Nous travaillons avec les habitants de la région comme avec le gouvernement provincial de manière à promouvoir ce développement.

M. Forrestall: Le ministre a-t-il envisagé de changer ses programmes de base et d'en trouver d'autres pour remédier à la situation désespérée du développement économique de la région atlantique? Veut-il dire ici que l'on n'étudie pas en ce moment les possibilités d'appliquer de nouveaux principes et une nouvelle politique de développement pour relancer l'économie atlantique?

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, le programme de développement actuel de chacune des provinces comporte un mécanisme très souple qui nous permet de répondre à n'importe quelle proposition sérieuse émanant de particuliers ou des gouvernements provinciaux. C'est grâce à ce mécanisme que nous nous efforçons de promouvoir le développement de la région. Nous sommes en consultation constante et travaillons en coopération avec les provinces et l'industrie privée.

LA PERSISTANCE DU TAUX DE CHÔMAGE DE 8 P. 100 JUSQU'EN 1980 SELON LA DÉCLARATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle a trait à l'indifférence manifestée par le premier ministre et le ministre des Finances au sujet de la situation de nos chômeurs. Le ministre est probablement au courant du rapport publié récemment par le Conseil économique du Canada. Il signale qu'en dépit des mesures qu'annonçait le ministre des Finances en octobre dernier, le taux de chômage demeurera probablement au-dessus de 8 p.100 jusque dans les années 80. A mon avis, cela signifie que nous ferons face à un taux de chômage de 8 p.100 jusqu'en 1980, chômage qui touchera 1.3 million de personnes. Le ministre en convient-il? Sinon, quel est le taux et l'objectif que se fixe son gouvernement à l'heure actuelle?

● (1502)

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le rapport que cite le député; il n'a été publié que ce matin. Quant à nous, nous travaillons de concert avec tous les gouvernements provinciaux, surtout ceux des provinces atlantiques, et naturellement, avec l'entreprise privée. C'est ce que nous faisons. Nous ne sommes pas les seuls responsables. Nous partageons cette responsabilité avec les trois éléments en cause. Nous faisons de notre mieux pour stimuler l'embauche, favoriser le développement économique et réduire le nombre de chômeurs. La tâche n'est pas facile, mais nous ne nous croisons pas les bras.

M. Alexander: J'aimerais que le ministre collabore un peu plus. Je lui ai posé une question précise. Je lui ai demandé s'il accepte l'énoncé du Conseil économique: que le taux de chômage dépassera 8 p.100 jusque dans les années 80. S'il n'est pas d'accord, peut-il dire quel taux envisage le gouvernement? Ne jouez pas, monsieur. Il s'agit d'une affaire très sérieuse.

Des voix: Bravo!

M. Lessard: Je ne joue pas. Je ne suis pas d'accord avec les chiffres que le député vient de citer. Mon but est d'essayer de diminuer le chômage. Je ne me suis pas fixé un taux précis. Ce que je veux, ce sont des emplois pour tous ceux qui veulent travailler.

Des voix: Bravo!

Privilège—M. Baldwin

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LA PRÉSUMÉE ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE DES BUREAUX DES DÉPUTÉS—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a deux questions de procédure en suspens. Il y a d'abord la question de privilège qu'a soulevée jeudi dernier le chef de l'opposition à la suite de certains propos du premier ministre, et puis le rappel au Règlement qu'a soulevé le député de Saint-Jean-Est au sujet de documents qu'auraient mentionnés le solliciteur général et le premier ministre. Il conviendrait peut-être de commencer par la question de privilège actuellement en suspens. Le chef de l'opposition a fait une première intervention en se réservant le droit d'intervenir encore plus tard. Peut-être pourrions-nous entendre d'autres députés pour le moment. Je pourrais ajouter que la motion en suspens touchant la question de privilège est inscrite au nom du député de Peace River. La parole est au député de Peace River.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je suivais bien sûr l'excellente et sage initiative qu'avait prise le chef de l'opposition. Malgré tout ce qu'en diront tous mes honorables et tapageurs amis d'en face, c'est à bon droit qu'a été soulevée cette question de privilège par le chef de l'opposition qui, au contraire du premier ministre, croit vraiment que la Chambre des communes a un rôle important à jouer.

Il s'agit ici d'un cas très précis, et les faits sont très simples. Le premier ministre aura probablement, je crois, perdu tout sang-froid; il a toutefois eu l'occasion de retrouver son calme aux Bahamas; il aurait dû suivre le conseil qu'il se plaît souvent à donner aux autres—gardez votre calme au milieu du bruit et de la fureur en vous rappelant toute la paix que l'on peut trouver dans le silence. Voici en tout cas ce qu'a dit le premier ministre, comme en fait foi le hansard à la page 600:

> Ils peuvent fort bien contester, s'ils en ont le courage, mais pour ce faire, ils ne devraient pas engager de détectives privés, comme ils le font, et installer des micros bidons dans leur bureau, comme ils le font.

Le très honorable député a peut-être éprouvé un sentiment d'impuissance . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: . . . ou de frustration politique. Il arrive souvent que des chefs de gouvernement éprouvent ce genre de sentiment, surtout lorsqu'ils dirigent une équipe comme celle du premier ministre et je sympathise avec lui à cet égard. Mais lorsque le chef de l'opposition a attiré son attention sur ses propos offensants, voici ce que le premier ministre a répondu:

> Bien sûr, je n'ai pas dit qu'il y était pour quelque chose. J'ai dit qu'il se pouvait que des députés de l'autre parti, personne en particulier, mais le parti lui-même . . .

Après quoi, le ministre de la Justice est brièvement intervenu pour dire que ce dont on s'était plaint constituait un délit. Lorsqu'on fait le rapprochement entre ces diverses interventions, la seule conclusion que l'on puisse tirer, c'est que le premier ministre a laissé entendre que les représentants de la loyale opposition de Sa Majesté avaient commis un délit criminel.

Si, au moment où j'ai pris la parole, le premier ministre avait jugé à propos de se lever et de demander avec générosité à retirer ses propos, peut-être n'aurais-je pas eu besoin de poursuivre l'affaire. Cependant, comme il n'a pas l'air pour le moment de vouloir faire preuve de générosité, je poursuis. On pourrait toujours alléguer qu'il s'agissait d'une déclaration visant un certain nombre de députés sans les nommer.

J'aimerais signaler à Votre Honneur un certain nombre de précédents et, notamment, un mémoire très intéressant de M. Laundy du service de la recherche de la Bibliothèque du Parlement, en date du 28 mai 1969, qui fait mention d'une affaire très importante survenue en Angleterre et mettant en cause un certain nombre de députés conservateurs qui vaquaient en privée aux affaires du gouvernement, députés qui avaient été accusés de vendre des renseignements de caractère privé contre de la nourriture et des boissons obtenues de la tribune de la presse.

M. Gillies: Cela ne pourrait jamais se produire ici!

M. Baldwin: Le comité qui a étudié l'affaire a établi le rapport suivant:

> Une imputation non fondée dans le cas de ces réunions constitue un affront pour la Chambre comme telle. Votre comité estime que l'allégation injustifiable, selon laquelle les députés trahissent régulièrement le secret des réunions privées du parti, soit contre rémunération, soit lorsque leur discrétion est sapée par l'alcool, constitue un outrage grave.

Je maintiens que ce que le premier ministre a dit contre nous est une déclaration telle qu'elle porte atteinte à la réputation des travaux de la Chambre tout entière. Intervertissons les rôles: si le premier ministre peut faire une déclaration semblable, alors j'aurais entièrement raison d'affirmer que des millions de personnes croient peut-être—et ici j'émets une hypothèse—que le gouvernement a institué les procédures illégales dont on s'est plaint il y a déjà bien des années, qu'il en était au courant peu de temps après leur adoption, et les camoufle depuis lors. Si le premier ministre peut impunément faire le genre de déclaration qu'il a faite, alors j'ai le droit d'affirmer ce que, pour l'instant du moins, j'ai émis comme hypothèse.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la conclusion à laquelle le député de Peace River vient d'arriver me facilite beaucoup la tâche. Il est évident que si on m'a laissé faire une telle déclaration d'ordre général jeudi dernier, les députés d'en face pourraient très bien accuser les députés de ce côté-ci en général, sans pour autant violer le Règlement de la Chambre, d'avoir essayé de camoufler des actes illégaux. Monsieur l'Orateur, c'est précisément ce qu'ils font sans arrêt depuis la semaine dernière.

M. Hnatyshyn: C'est une honte!

M. Trudeau: Le député peut bien trouver cela honteux. Il m'a toutefois suffit de prendre le hansard d'une journée de la semaine dernière—j'ai choisi celui du lundi parce que les députés d'en face ont beaucoup parlé ce jour-là—pour corroborer les dires du député de Peace River. J'attire cependant l'attention de Votre Honneur sur le fait que ce n'est pas une seule mais une centaine d'accusations qui ont été portées la semaine dernière. J'en signalerai quelques-unes—pas toutes les cent, cela va de soi. Interrompez-moi quand vous en aurez assez. Je dirais, monsieur l'Orateur, que les conservateurs ne sont qu'une bande de braillards.

• (1512)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ils ont accusé le gouvernement, et non seulement le gouvernement mais certains ministres, moi-même et le solliciteur général, d'un nombre incroyable d'actes illégaux, en faisant des insinuations et aussi en portant des accusations directes. Ils n'ont que le mot «camouflage» à la bouche. Ils disent qu'on a tenté de camoufler des actes illégaux et rendent le gouvernement complice d'actes illégaux commis par la Gendarmerie royale, et ainsi de suite.

Monsieur l'Orateur, il me semble que bien souvent à la Chambre, devant une accusation d'ordre général qui ne s'appliquait pas à un député en particulier, les Orateurs ont considéré qu'il s'agissait de simples soupçons. J'ai dû affronter le député de Central Nova qui, après avoir découvert un dispositif d'écoute dans son bureau, a accusé la Gendarmerie royale de l'avoir placé, et a même ajouté—

M. Stevens: Vous vous trompez.

M. Paproski: Lisez le hansard.

M. Trudeau: Ils me demandent de le lire, monsieur l'Orateur, et je le ferai, mais laissez-moi d'abord poursuivre. Voilà un député qui «vilipende» la Gendarmerie royale et les services de sécurité, les accusant de l'espionner. Je lui renvoie la balle, monsieur l'Orateur. Je dis que si le député de Central Nova a des raisons de soupçonner la Gendarmerie royale, et je pense que non, nous pourrions avoir autant de raisons de soupçonner le parti conservateur. Après tout, le dispositif a été découvert lundi après-midi, la semaine dernière, par un enquêteur qui se trouvait par hasard en ville ce jour-là.

M. Chrétien: Avec les instruments voulus.

M. Trudeau: Avec les instruments voulus pour détecter les dispositifs d'écoute. Il en a trouvé un qui n'aurait pu être installé que le vendredi après-midi, du moins si la chronologie des événements est exacte, après que le solliciteur général eut fait sa déclaration sur la sécurité. Tout cela semblait louche, monsieur l'Orateur, mais j'ai dit à la Chambre que j'avais seulement des soupçons. C'est à Votre Honneur de juger si ce genre de soupçons que j'ai à l'endroit du parti conservateur est différent, non pas des soupçons mais des douzaines et des centaines d'accusations directes que ce parti ne cesse de porter à la Chambre contre le gouvernement qu'il accuse d'être malhonnête, retors, de faire du camouflage et de toutes sortes d'autres choses. Laissez-moi vous lire quelques citations du député de Central Nova, monsieur l'Orateur, étant donné que c'est l'opposition qui me le demande. Je les tire de plusieurs journaux. S'il ne s'agissait que de l'un d'entre eux peut-être pourrions-nous nous demander ce que le député avait . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): J'espère bien, monsieur l'Orateur, que le premier ministre ne va pas être autorisé à lire ces extraits tirés de la presse. Cela a été dit à la Chambre.

M. Clark: Et j'ai le hansard ici-même, monsieur.

M. Trudeau: L'opposition n'a pas confiance dans les journalistes, monsieur l'Orateur. Elle ne croit pas que l'on puisse faire confiance à un journal pour rapporter correctement les propos du député de Central Nova.

M. Clark: Votre déclaration a été faite à la Chambre des communes.

M. Trudeau: Voici une citation tirée de la *Free Press* de London du 1er novembre dernier:

. . . MacKay a déclaré: «de prime abord, je vous dirai que ceux qui auraient des raisons de l'y avoir placé . . .

L'appareil d'écoute.

—seraient des membres des services de sécurité.

Ensuite dans le *Star* de Toronto du 1er novembre:

«Parmi ceux qui auraient des raisons de faire cela, il y aurait des membres du service de sécurité (de la GRC) ou peut-être du groupe de Robin Bourne».

Le *Globe and Mail* du 1er novembre:

Toutefois, il a déclaré que de toute évidence cet appareil avait été installé par quelqu'un qui devait avoir une certaine expérience en la matière. Bien qu'il ait reconnu que cet appareil aurait pu être placé par un détective privé, il a déclaré qu'il semblait plus probable que . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, vous rendez-vous compte du précédent que vous êtes en train d'établir?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Compte tenu des accusations faites antérieurement par le député de Central Nova, il me semble que la citation de certains des propos de ce député concernant cet événement se rapportent directement au sujet du débat. Deux ou trois citations viennent donc d'être données et je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister davantage. L'objection est motivée. Si nous passions à un autre aspect de la question.

M. Trudeau: Très bien, monsieur l'Orateur, je m'arrêterai là, mais je puis vous assurer que le lendemain, dans différents journaux, le même genre d'accusation a été lancé par le député de Central Nova. Qu'il ait dit cela à la Chambre ou à l'extérieur de la Chambre, le fait est que la GRC a été traînée dans la boue par le député de Central Nova.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: L'opposition soupçonne la GRC. Quant à moi, je soupçonne le parti conservateur. Si votre Honneur décide qu'il ne sied pas de faire état d'un tel soupçon à la Chambre des communes, je retirerai mes paroles. Mais je croirais—et je suis complètement d'accord avec le député de Peace River—que si je ne puis faire ce genre de remarque générale dans le feu d'une discussion, après avoir été constamment interrompu et harcelé par l'opposition . . .

Des voix: Braillard va.

M. Hees: Sors ton mouchoir, Pierre.

M. Trudeau: Voilà maintenant que c'est moi le braillard, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas soulevé de question de privilège quand le chef du NPD et des députés conservateurs se sont levés les uns après les autres ici même à la Chambre pour accuser le gouvernement de camoufler la vérité et pis encore. Je n'ai pas larmoyé. J'ai tout simplement dit que s'ils désiraient nous soupçonner, et bien, qu'ils nous soupçonnent et qu'ils le disent, mais qu'on entende également ce qu'ils pensent au sujet de la politique du gouvernement en ce qui a trait à la GRC. Qu'ils nous l'exposent. Permettez-moi encore une fois de citer ce qu'ils ont dit, monsieur l'Orateur, bien que je ne sache pas si je dois commencer au début ou à la fin.

M. Broadbent: Non.

M. Trudeau: Je commencerai peut-être par citer le chef du Nouveau parti démocratique. Comme le mentionne le hansard en page 415, il a présenté une motion blâmant le gouvernement, et plus particulièrement le premier ministre, pour sa participation à une tentative de camouflage de la vérité. Je passerai par-dessus les propos des députés créditistes, car ils en avaient long à dire. Mais permettez-moi de vous rappeler ce qu'a dit le député de Peace River. Il a présenté une motion mais il a ajouté certains commentaires, sur lesquels je reviendrai plus tard, monsieur l'Orateur. Le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis), de son côté, a déclaré, comme on peut le lire à la page 417 du hansard:

Ma motion a trait aux déclarations faites par le premier ministre (M. Trudeau) et le solliciteur général (M. Fox) qui cherchent à excuser des activités illégales . . .

Je citerai maintenent le député de Prince George-Peace River qui dit à la même page:

Compte tenu des graves accusations portées contre le gouvernement, et surtout contre le solliciteur général, pour dissimulation . . .

C'est toujours la même accusation qui revient, monsieur l'Orateur. J'en arrive maintenant au chef de l'opposition, à la page 419 du hansard:

Monsieur l'Orateur, c'est pour empêcher qu'on fasse la lumière . . .

. . . que les députés d'en face. Qui, monsieur l'Orateur, nous? Nous cherchons à dissimuler les faits? Le chef de l'opposition lance-t-il oui ou non une accusation contre nous? Est-ce que nous tiraillons et lui demandons de se rétracter chaque fois qu'il dit ce genre de choses?

M. Hnatyshyn: Vous auriez dû le faire. Cela aurait montré votre bonne foi.

● (1522)

M. Trudeau: J'aurais dû? Je vais donc le faire.

Une voix: Trop tard.

M. Trudeau: Le député de Saskatoon-Biggar dit que j'aurais dû invoquer le Règlement.

M. Hnatyshyn: Si vous étiez de bonne foi, vous l'auriez fait.

M. Trudeau: Si j'étais de bonne foi, vous dites. Je ne fais que suivre le conseil du député de Peace River, selon lequel si je peux tenir de tels propos, les autres députés devraient également pouvoir le faire. Il n'ont pas cessé de le répéter. Permettez-moi de continuer mes citations. Le chef du Nouveau parti démocratique a également déclaré:

Je ne parle pas à la légère et je pèse mes mots.

C'est un peu théâtral, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Privilège—M. Baldwin

M. Trudeau: Il a poursuivi en ces termes:

J'estime que nous sommes bel et bien en présence d'une tentative de dissimulation de la part du cabinet.

Encore une accusation, monsieur l'Orateur, et cette fois, en termes très précis.

Une voix: C'est du rabâché.

M. Trudeau: J'ai dit que je citerais les paroles du député de Peace River. Les voici:

Comme il est apparent que, sous prétexte de sécurité et par des moyens sans doute illégaux, le gouvernement et ses organismes n'hésitent pas à espionner les partis et les hommes politiques . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le gentleman de l'Ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Règlement! Monsieur l'Orateur est debout.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable premier ministre a indiqué au début de ses remarques l'objet de ces citations, qui sont tout à fait en rapport avec notre sujet de discussion. Cela ne fait aucun doute. Il a également invité la présidence à l'arrêter si elle jugeait que ses propos n'étaient pas pertinents.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: En fait, il s'agit d'une question grave et pertinente, mais je crois qu'on y a déjà apporté toutes les précisions voulues à l'égard des accusations générales portées par des députés d'un côté ou de l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'accepte votre invitation et je passe une centaine de pages du hansard pour arriver à la page 496, lorsque le député de Saint-Jean a conclu le débat, ou presque, au nom de son parti en résumant son attitude, du moins telle que le pays l'a perçue tout au long de ce débat.

Une voix: Quel député?

M. Trudeau: Le député de Saint-Jean-Ouest. Il a dit au sujet de la Gendarmerie royale:

Il faut les mettre au pas, de même qu'il faut mettre au pas leurs protecteurs politiques qui les ont encouragés ou qui les couvrent, ceux qui ont donné des ordres ou fermé les yeux.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je crois pouvoir facilement me défendre et j'accepte d'avance la décision de Votre Honneur. Je sais qu'il vous sera difficile d'arbitrer ces débats. Si vous pensez que mes paroles sont allées plus loin qu'il n'est permis, vous n'aurez qu'à le dire, monsieur l'Orateur, et je vous dirai ce que j'en pense.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Est-ce une menace?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Attention, voilà une autre accusation.

M. Trudeau: Mais je n'ai rien dit de déplacé, monsieur l'Orateur. Si vous rendez cette décision, vous me demanderez mes commentaires, n'est-il pas vrai?

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Cela ressemble à une menace, Pierre.

M. Trudeau: De quoi le député de Hamilton-Ouest s'inquiète-t-il tant?

M. Alexander: Je m'inquiète toujours quand vous vous levez.

M. Trudeau: Qu'est-ce qui l'inquiète tant, de siéger là où il est? Partage-t-il l'opinion de son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest, qui voudrait que nous mettions au pas la Gendarmerie royale?

M. Alexander: Je m'inquiète toujours quand je vous vois prendre la parole.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne sais si le député parle au nom de son parti, mais il vient de me faire là un compliment très flatteur.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il veut dire qu'il s'inquiète pour le pays.

M. Trudeau: Son parti devrait plutôt s'inquiéter de la représentation que ses députés ont donnée à la Chambre la semaine dernière. Ils ont peur d'y revenir à présent car ils auraient honte. Je pense que son parti devrait en effet s'inquiéter lorsque nous nous faisons entendre pour défendre la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Joe Clark (chef de l'opposition): On voit bien que le premier ministre a aujourd'hui la forme des grandes représentations.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Pourrions-nous écouter l'honorable chef de l'opposition.

M. Clark: Ceci montre, monsieur, qu'après quatre jours de repos et de préparation aux débats de la Chambre des communes, il sait de temps à autre se montrer à la hauteur des circonstances.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Les ministériels, monsieur, essaient de me faire taire. Ils peuvent continuer à le faire, car j'ai des trésors de patience, et je parviendrai bien à couvrir leurs cris s'ils entendent continuer ainsi. Le peuple du Canada et la Chambre des communes ont le droit de savoir ce qui se passe et pour quelle raison justement le premier ministre a essayé de détourner notre attention grâce à la petite comédie qu'il vient de jouer . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre a cité plusieurs textes, de sources parlementaire et autres, en prétendant que le gouvernement aurait pu faire valoir certains griefs et soulever une question de privilège. Même si de temps en temps il ne semble pas avoir beaucoup de respect pour la Chambre, le premier ministre doit connaître le Règlement. Il doit le connaître. Selon le Règlement, s'il a un grief légitime ou si l'on a porté atteinte à un privilège légitime, comme il vient de le prétendre, il aurait du le mentionner à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le pathos mis à part, monsieur l'Orateur, il se trouve que le premier ministre n'a pas soulevé une question de privilège relativement aux questions qu'il vient de mentionner. Je remarque que le premier ministre s'attaque au député de Saint-Jean-Ouest quand celui-ci est absent.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où est-il?

M. Clark: Je suis encore plus contrarié par le fait que le premier ministre ne l'ait cité qu'en partie. Il n'a pas tout lu ce qui avait été dit par mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest. Il n'a pas cité les lignes qui précèdent, où le député avait dit:

La GRC est une excellente force policière mais je vois toutes les forces policières d'un scepticisme de bon aloi et je n'ai pas peur de le dire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre n'a pas, quand il a mentionné les mots «la mettre au pas», cité ce qui suivait . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous entendons le ministre du Revenu national, comme nous l'entendons toujours crier de son siège.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne l'ai pas lu du tout.

M. Clark: Le député de Saint-Jean-Ouest a poursuivi, et c'est très important, monsieur l'Orateur:

. . . de même qu'il faut mettre au pas leurs protecteurs politiques qui les ont encouragés ou qui les couvrent, ceux qui ont donné des ordres ou fermé les yeux.

M. Trudeau: C'est ce que j'ai dit.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est précisément ce dont il est question ici, pour la bonne raison qu'il est question de la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Clark: Tout le débat porte sur le genre d'ordre ou de directive générale qu'ont donnés le premier ministre ou le solliciteur général et à la suite desquels des membres des forces de l'ordre ont trempé dans des activités illicites, et ce qui dégoûte les membres de l'opposition, c'est le fait que le gouvernement du Canada ait constamment essayé de faire retomber sur la Gendarmerie royale du Canada les conséquences néfastes des décisions qu'il a prises.

Des voix: Bravo! Bravo!

• (1532)

M. Trudeau: C'est là une tout autre question.

M. Clark: Je ne veux pas à ce stade-ci m'étendre davantage sur la question de la responsabilité ministérielle. Dans cette affaire, comme dans tant d'autres, le gouvernement a cru bon d'essayer de rejeter sur des fonctionnaires le blâme pour ses propres actes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais rappeler certaines des choses qu'a dites le premier ministre. Le premier ministre a cité le député de Central Nova, mais les observations du député avaient un caractère différent de l'accusation qu'a portée le premier ministre. L'endroit était aussi très différent. Le premier ministre n'a rien pu trouver dans ce qu'a dit le député de Central Nova à la Chambre ressemblant le moindrement à l'accusation qu'il a portée contre le parti conservateur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il n'a rien pu trouver parce qu'il n'y avait rien. C'est pourquoi il s'est ensuite largement écarté des usages de la Chambre des communes et a commencé à citer des extraits d'articles de journaux. C'était parce qu'il ne pouvait pas étayer son argument sur ce qui avait été dit à la Chambre.

M. Trudeau: Et puis?

M. Clark: Le premier ministre demande: «Et puis?» Cela montre bien le respect qu'il a pour le Règlement de la Chambre. Le premier ministre a dit d'autres choses au sujet de la Chambre des communes par le passé, et aujourd'hui il dit: «Et puis?»

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Faites des excuses à la GRC.

M. Baldwin: Voilà l'homme qui a dit: «Regardez-moi bien».

M. Clark: J'aimerais en venir aux propos que le premier ministre a prêtés au député de Central Nova. Le député aurait dit: «Parmi ceux qui auraient des raisons . . .» Bon, ce n'est pas une accusation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: «Parmi ceux qui auraient des raisons . . .». Ces propos ont été tenus à l'extérieur de la Chambre. L'accusation expresse que le premier ministre a portée à la Chambre des communes figure au hansard. Je ne cite pas un journal, mais bien le hansard qui rapporte les paroles que le premier ministre a prononcées à la Chambre. Comme en fait foi le hansard du 3 novembre 1977, à la page 600, le premier ministre a déclaré ceci:

. . . mais pour ce faire, ils ne devraient pas engager de détectives privés, comme ils le font, . . .

Puis il a ajouté ces paroles sur lesquelles Votre Honneur doit se prononcer:

. . . et installer des micros bidons dans leurs bureaux, comme ils le font.

C'était là une accusation directe contre des députés conservateurs et, comme l'a dit le député de Peace River, une atteinte directe aux privilèges des députés. Le premier ministre a fait flèche de tout bois. Il a fait des commentaires à l'extérieur de la Chambre, il a cité des extraits de journaux qu'il ne peut trouver dans les comptes rendus de la Chambre, puis il est revenu au Parlement prétendre que d'autres avaient déjà fait ce qu'il faisait lui-même. En réalité, c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un premier ministre se moque du Parlement et le tourne en ridicule comme le premier ministre actuel l'a fait.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pour autant que je sache, le Parlement n'a jamais vu un premier ministre accuser formellement un autre parti politique comme il l'a fait, et ensuite manquer de courage ou de courtoisie au point de ne pas fournir de preuves ou de retirer ses accusations.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Voyez quel air lugubre ils ont maintenant.

M. Clark: Nous connaissons tous les politesses d'usage. De temps à autre des députés se laissent emporter pendant le débat et disent des choses sans le vouloir ou encore tiennent des propos extravagants. Cependant, dans ce cas, s'ils ont du respect pour le Parlement, la plupart des députés ont la politesse ou le courage de se lever devant leurs collègues de la Chambre des communes et de retirer ce qu'ils ont dit.

Le premier ministre aurait pu le faire aujourd'hui et il aurait pu le faire le jour où la question a été soulevée. Avant que le député de Peace River ne soulève la question de privilège à ce propos, le premier ministre en a été averti. Au lieu de rester à la Chambre pour entendre le député exposer son point de vue, le premier ministre est sorti et il m'a lancé de l'autre côté de l'allée centrale: «Je ne peux pas rester ici pour les travaux de la Chambre. Je dois me rendre à une conférence de presse.» Il a donc tourné le dos à la Chambre des communes pour se rendre à une conférence de presse.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous connaissons bien les politesses d'usage. Après avoir porté une accusation . . .

M. Harquail: Présentez des excuses à la GRC.

Une voix: Dites quelque chose.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais mieux pouvoir étayer ma décision sur ce que dira le chef de l'opposition.

M. Clark: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Après avoir porté une accusation dont la gravité dépasse tout ce qu'il aurait pu trouver d'autre, parce que s'il avait trouvé quelque chose de pire, il l'aurait probablement dit, il n'a pas eu la politesse de se lever à la Chambre et de retirer ce qu'il avait dit. Étant donné que le premier ministre savait que son accusation n'était pas fondée quand il l'a portée, comme il l'a reconnu plus tard à la conférence de presse, il ne pouvait pas déposer des preuves à l'appui de ces accusations sur le bureau de la Chambre des communes.

Il incombe maintenant à Votre Honneur de décider s'il existe de prime abord matière à la question de privilège. Dans l'affirmative, le député de Peace River fera ce qu'il convient de faire en l'occurrence. Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Mais j'ai pris la parole parce . . .

M. Trudeau: Vous auriez dû suivre vos instincts.

M. Alexander: Notez à quel point il est efficace.

M. Clark: J'ai pris la parole parce que le premier ministre du Canada a pris la parole aujourd'hui, après quatre jours de préparation aux Bahamas, et s'est efforcé délibérément d'embrouiller la question afin d'éviter de devoir montrer à la Chambre des communes la sorte de courtoisie que les députés ordinaires et les Canadiens en général manifestent à l'égard de cette institution. C'est la raison pour laquelle je tenais à intervenir. Il importe particulièrement de noter que le premier ministre du Canada est prêt à lancer des accusations contre un parti à la Chambre, alors qu'il sait qu'il n'est pas en mesure de les prouver, et ensuite à quitter les lieux sachant que l'affaire fera l'objet de la question de privilège.

Puis, lorsqu'on lui fournit l'occasion de retirer honorablement ses paroles, il s'y refuse, et au lieu, il dresse un écran de fumée. Lorsqu'on manque de respect à ce point pour la Chambre, je pense qu'il importe que le compte rendu soit très clair. Cette tâche revient à Votre Honneur, et il vous appartient de décider si le premier ministre du Canada a bel et bien proféré une accusation sans la prouver et sans la retirer, et si cela constitue de prime abord matière à la question de privilège.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas non plus l'intention d'intervenir dans ce débat . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Mais la télévision aidant . . .

M. Broadbent: Je crois que le premier ministre . . .

M. Harquail: Présentez des excuses à la GRC.

Des voix: Taisez-vous!

M. Alexander: Vous ne faites pas de discours. Vous aimez parler de votre siège.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'allais dire que je n'avais pas l'intention d'intervenir dans la discussion, à propos de ce que je considérais d'abord comme une très grave question de privilège soulevée par l'opposition officielle, jusqu'à ce que le premier ministre, avec cette attitude bouffonne qui le caractérise trop bien, ait lui-même décidé d'intervenir. Dans cinq, dix ou quinze ans, les historiens et les chroniqueurs politiques sérieux considéreront cet événement comme l'un des plus importants de l'histoire de notre pays.

Je veux revenir sur l'essentiel de l'argument du premier ministre, car celui-ci a déclaré que la position de l'opposition officielle se fondait logiquement en quelque sorte sur des accusations injustifiées et que l'opposition se livrait à du camouflage de quelque sorte. Le premier ministre a accusé le parti conservateur d'avoir lui-même en quelque sorte caché un microphone dans ses bureaux. Une accusation n'était pas moins fausse que l'autre.

● (1542)

J'aimerais parler de cela. Mais je voudrais d'abord envisager le fond de la question car, en ma qualité de Canadien et de député de l'opposition, cette accusation m'a vraiment indigné. Elle a été lancée par le premier ministre dans le cadre d'un débat sérieux, ouvert sur une question qui a d'ailleurs précipité la chute d'un gouvernement aux États-Unis, où on ne l'a pas prise à la légère. Le gouvernement était mis sur la sellette par des députés qui lui reprochaient de chercher à étouffer un scandale, non sans raisons d'ailleurs comme je vais le faire voir.

En guise de réponse, le premier ministre lance à brûle-pourpoint l'idée d'un référendum, puis une accusation enfantine et peu sérieuse contre le chef de l'opposition et des députés de l'opposition, celle d'avoir placé des appareils d'écoute dans leurs propres bureaux. Je pense qu'il va falloir au moins dix ans au premier ministre pour faire oublier à quel point il sait faire le pitre. J'en viens à l'argument qu'il a invoqué pour se justifier de parler ainsi. Il nous a reproché, à moi et à d'autres députés de l'opposition, de lancer sans preuve apparente de graves accusations de dissimulation.

Je vais citer une déclaration au premier ministre. Elle vient non pas d'un député de l'opposition ou d'un simple député gouvernemental, mais d'une de ses collègues du cabinet qui dans une déclaration reproduite par la presse a donné tort au premier ministre et au solliciteur général qui, dit-elle selon la presse, ont maquillé la réalité, n'ont pas dit la vérité au sujet de la GRC. Dans sa pensée il s'agit d'une manœuvre pour étouffer l'affaire, et elle se déclare carrément contre. J'ai parlé de dissimulation et le premier ministre a cherché à me ridiculiser à propos du sérieux que j'ai mis à présenter ma motion. Si je l'ai présentée sérieusement, c'est que l'affaire est sérieuse.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Rasseyez-vous.

M. Alexander: Il n'a encore rien dit.

M. Broadbent: Au sujet de la dissimulation, je voudrais citer les propos du ministre en question, car je veux parler de la légitimité de cette accusation. Elle a déclaré, et je cite le journal de l'Université Carleton publié il y a quelques jours . . .

Une voix: Nommez-la.

M. Broadbent: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré qu'elle n'est pas d'accord avec le premier ministre et le solliciteur général. Elle a dit:

A titre de Québécoise, personne ne me fera croire que l'unité nationale était menacée en 1973 . . .

Et voilà pour le faux-fuyant auquel ont eu recours le premier ministre et le solliciteur général. L'article ajoute:

Bégin a accusé Fox de manquer de franchise avec les Canadiens. «Il devrait dire aux Canadiens qu'il n'est pas d'accord avec la Gendarmerie royale» a-t-elle dit.

Plus loin, elle est censée avoir déclaré que la Gendarmerie royale est devenue si puissante qu'elle échappe au contrôle du gouvernement Trudeau.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Parlant de la GRC, le ministre a dit:

«Elle est extrêmement puissante, si bien que si les ministres essaient d'exercer un contrôle sur ses activités, ils ne pourront jamais le faire.»

Le point que veux faire ressortir, c'est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social affirme que le premier ministre et le solliciteur général n'ont pu exercer de contrôle sur les activités de la GRC. Nulle critique n'a été formulée à l'égard des niveaux hiérarchiques inférieurs de la GRC. En fait, nous avons des preuves pour étayer l'accusation que l'opposition officielle et nous-mêmes reprenons depuis une dizaine de jours: le gouvernement n'a pas assumé sa responsabilité ministérielle. Voilà le fond de l'affaire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, si vous me permettez de conclure . . .

M. l'Orateur: J'essaie de suivre l'argument du député. Si je comprends bien, il soutient que si une accusation d'ordre général est fondée, il est permis d'en discuter, mais si elle n'est pas fondée, il n'est pas permis d'en discuter. Je ne vois pas comment cela peut se rattacher à la question de privilège.

M. Harquail: C'est assez difficile.

M. Broadbent: Cela fait 20 minutes que nous écoutons le premier ministre débiter des propos d'une logique plutôt acrobatique. Je tâcherai d'exposer le plus brièvement possible mon point de vue et ensuite je me rassoirai. Quand nous avons lancé l'accusation de camouflage de ce côté-ci de la Chambre, nous nous addressions surtout aux ministres, y compris le premier ministre, qui ont tenté de camoufler les faits en ne posant par les questions qu'ils auraient dû poser, car si on leur avait répondu, ils auraient peut-être été forcés d'assumer leurs responsabilités ministérielles, ce qu'ils n'ont pas fait. Ensuite, ils sont revenus à la Chambre, mais ils n'ont jamais reconnu qu'il ne fallait pas blâmer la GRC; au fond, le problème, c'est du côté du gouvernement qu'il faut le chercher.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous pouvions fort bien, de ce côté-ci de la Chambre, étayer cette allégation de camouflage, et à part les points que nous pouvons signaler, nous estimons que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être a fourni le meilleur argument qui soit lorsqu'il a dit, à titre de membre du cabinet, que selon lui, les ministres en cause ne connaissaient pas leurs responsabilités. Je dirais qu'il pense qu'ils n'ont pas été étrangers à ce camouflage, soucieux qu'ils étaient de cacher le rôle qu'ils ont joué dans tout ce gâchis.

[*Français*]

MLLE BÉGIN—REMARQUES PUBLIÉES DANS DES JOURNAUX

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, tout à l'heure, je me suis levée rapidement, et j'ai constaté que puisque nous sommes deux femmes ministres présentes en ce moment, il n'était pas encore clair laquelle des deux ministres recevait des accusations injustifiées. Il est devenu clair que c'est moi qui suis en cause—mon nom a été mentionné—et je voudrais donc poser la question de privilège.

L'honorable leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) aurait dû avoir l'honnêteté de vérifier avec moi les importantes allégations non fondées qu'il vient de faire. Il vient de citer le texte du journal *Toronto Sun*, que j'ai lu pour la première fois vers 2 heures moins dix cet après-midi, et qui semble répéter mot à mot, sans donner tous les crédits du texte à un étudiant de l'Université Carleton, un article du journal des carabins appelé *Le Charlatan*.

Sur ceci, je n'ai qu'à ajouter, que j'ai toujours appuyé entièrement le travail et les actions, en particulier au sujet de cette crise parlementaire qui ressemble plus à un «media event» qu'à tout autre chose, de mon collègue, le solliciteur général (M. Fox), et évidemment du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau). Je prépare en ce moment à mon bureau un télégramme pour le journal *Toronto Sun* et pour *Le Charlatan*, rétablissant les faits.

[*Traduction*]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien me joindre aux marques d'affection auxquelles nous venons d'assister de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et j'espère que lorsque le premier ministre sera appelé à comparaître devant la Commission McDonald, il se montrera aussi enclin à répondre qu'il a essayé de l'être cet après-midi à la Chambre. A mon avis, c'est très important à cause de tout ce qui s'est passé ici aujourd'hui, en particulier à cause de l'accusation lancée par le premier ministre.

Le premier ministre n'a pas retiré l'accusation qu'il avait lancée l'autre jour à la Chambre, accusation qui touche tous les députés et l'un d'entre eux en particulier. Le premier ministre a fait fi du Règlement de la Chambre et, sans aucun doute de l'avertissement donné dans le commentaire 157 de la quatrième édition de Beauchesne, qui concerne la citation d'extraits à la Chambre. Ce commentaire se trouve à la page 133 de Beauchesne. Le premier ministre a fait tout ce qu'il ne fallait pas faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Permettez-moi d'éclaircir ce point car cela semble être beaucoup de bruit pour une citation d'un journal, ce qui n'est pourtant pas chose rare à la Chambre. Avant de poursuivre, s'il y a réellement quelque chose qui s'oppose à la citation d'un article de journal à la Chambre, je tiens à m'assurer que je me suis montré bien clair car le député a l'air de dire que j'ai établi un précédent en permettant cette citation. Je serais tout à fait prêt à interdire toute citation d'articles de journaux par les députés. Cela éviterait beaucoup de verbiage. Mais cela semble être une chose tout à fait courante à la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): La question n'est pas là, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): La question, Votre Honneur, est que ces citations de journaux, exactes ou inexactes, ne peuvent pas faire l'objet d'une question de privilège à la Chambre, dans le contexte où le premier ministre les a données, même si, dans ce cas, elles étaient exactes. C'est là toute la question. Le député de Central Nova a été accusé ici même à la Chambre par le biais d'une question de privilège.

● (1552)

M. Trudeau: Nullement. C'était votre question de privilège et non la mienne.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député de Central Nova et le député de Peace River ont soulevé la question de privilège au sujet de propos qui, à ce qu'ils disaient, avaient été tenus, sauf erreur, à la Chambre. Il n'existe aucun document portant que les propos qui, selon le premier ministre, auraient été tenus, ou qu'il aurait dit qu'ils avaient été tenus à la Chambre. Voilà l'explication, monsieur l'Orateur.

M. Trudeau: Je ne soulève pas la question de privilège.

M. Baker (Grenville-Carleton): Une autre chose m'ennuie beaucoup en tant que député, monsieur l'Orateur. A l'occasion de son exposé, le premier ministre a demandé quelle était notre conception de la responsabilité ministérielle—comment nous envisagions ce qu'il fallait faire—et, comme il a posé cette question, il a droit à une réponse. La loyale opposition de Sa Majesté estime qu'il n'existe pas d'organisme du gouvernement, où qu'il soit—fut-ce la Commission de la capitale nationale ou la Gendarmerie royale—qui ne doive rende des comptes en dernière analyse à l'autorité civile du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): En matière de sécurité, lorsque le gouvernement est saisi de certaines affaires, la population et le Parlement canadiens lui confient les plus hautes charges possible. Ceux-ci lui laissent en l'occurrence toute latitude quant à la façon dont il assume ces charges et dont il s'acquitte de ses responsabilités tant qu'ils n'ont pas de motif de croire que le gouvernement les a trompés ou qu'il a fui devant ses responsabilités. Certaines questions se posent alors, et c'est pourquoi la période des questions et le débat d'urgence ont été consacrés à la façon dont le gouvernement—les gens d'en face, Votre Honneur,—utilisent les services de sécurité et de renseignements pour assurer la protection des citoyens. Voilà toute la question.

Or, Votre Honneur, le premier ministre nous demande ce que nous aurions voulu qu'il fasse à ce sujet. Je dirai très catégoriquement que je n'aurais pas voulu qu'il fasse ce qui a été fait. Je vois, monsieur l'Orateur, que vous vous levez. Puisque le premier ministre nous a demandé notre opinion, je trouve important qu'on la lui fasse connaître.

M. l'Orateur: Peut-être. Mais j'ai déja donné au député pas mal d'occasions d'y répondre. Dans le cas qui nous occupe, la question de privilège a été soulevée et bien des députés des deux côtés de la Chambre ont donné leur opinion. J'aimerais entendre l'avis du député sur le bien-fondé de la question de privilège.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est ce que je m'efforce de faire. Je prie Votre Honneur de m'excuser si je ne ménage pas sa susceptibilité en disant ce qui doit être dit. La Chambre a été le théâtre d'une accusation très grave ayant trait à la sécurité, le premier ministre ayant laissé entendre que le député de Central Nova avait porté des accusations contre les forces de sécurité à la Chambre. Si je ne peux pas aborder les questions soulevées par le premier ministre, tout en laissant le droit au député de Central Nova de donner la réplique quant il sera de retour, sauf votre respect, je pense que l'on m'empêche alors d'exprimer un avis important qui intéresse le service de sécurité.

Je vous ai dit, monsieur, comment je concevais le rôle de l'autorité civile élue par rapport à tous les autres organismes fédéraux. Maintenant, Votre Honneur, pour ce qui est de ce que nous ferons ici à l'avenir, nous ne devrons certainement pas permettre à pareil incident de se reproduire. Nous ne pouvons certes pas permettre au gouvernement de déclarer, une fois de plus, qu'il ne croyait pas nécessaire de surveiller les agissements d'un de ses services, laissant à ce dernier le champ libre. Cela ne doit pas se reproduire. Les principes directeurs de 1975 ayant été remis à la Gendarmerie royale du Canada, à son service de sécurité, le gouvernement s'est ensuite désintéressé de l'activité du service de sécurité et d'espionnage. Nous ne pouvons pas permettre chose pareille.

Si le premier ministre veut être constructif, deux choses devront se produire dans le cas de la motion dont Votre Honneur est saisi. D'abord, Votre Honneur devra prendre une décision au sujet de la question de privilège voulant que le premier ministre ait porté une accusation; à mon avis, à première vue du moins, la motion est fondée. Deuxièmement, lorsque le député de Peace River aura présenté sa motion et j'espère que Votre Honneur lui permettra de le faire, il faudra que le Comité examine bien toute cette affaire, ce qui lui donnera l'occasion—et j'espère qu'il la saisira—d'étudier le contrôle qu'exercent le Parlement et le gouvernement sur les services de sécurité du pays. Si cette enquête doit se terminer de cette manière, les débats de cette semaine n'auront pas été vains.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais si une fois l'enquête terminée, le gouvernement persiste à refuser, comme c'est son droit, de répondre aux questions de la Chambre—et qu'il faille nous rabattre sur une commission d'enquête qui pourrait bien ne pas tenir d'audience pendant des années, les citoyens et la Chambre des communes n'auront aucune garantie que le gouvernement ne va pas continuer à exercer avec la même négligence l'autorité civile dont il est investi. Voilà le point essentiel, Monsieur l'Orateur, et à cet égard, je crois que la motion présentée par le député de Peace River donnerait à la Chambre une occasion rare d'aller immédiatement au fond de cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je ne prolongerai pas ce débat, mais j'ai un ou deux arguments à faire valoir dans le contexte de la question de privilège. Il me semble apparent que l'opposition compte jouer sur les deux tableaux; lorsque le gouvernement s'en prend à l'opposition, ses membres semblent s'en offusquer énormément, mais comme l'a fait remarquer le premier ministre, ils désirent, pour leur part, avoir toute liberté de faire n'importe quelle critique, aussi insensée qu'elle puisse être. Je sais que le premier ministre a déjà cité des passages du hansard. Pour ma part, je n'en citerai que deux, qui me semblent très éloquents. En page 493 du hansard, on rapporte que le député de Saint-Jean Ouest a dit:

> Je prétends que le gouvernement manipulait la Gendarmerie royale, car je n'ai rien entendu pour me persuader du contraire.

Ce paragraphe constitue non seulement une accusation directe, mais également un motif de cette accusation. A mon avis, l'opposition semble croire que, parce qu'ils n'ont rien entendu dire qui puisse les persuader du contraire, ils ont le droit d'affirmer n'importe quoi à la Chambre des communes.

Des voix: C'est honteux!

M. Cafik: Je ne crois pas qu'ils devraient avoir le droit de faire des déclarations aussi gratuites et scandaleuses.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: J'en viens à mon second point, monsieur l'Orateur. Selon la page 489 du hansard, un autre député a dit:

Nous essayons de le protéger . . .

En parlant du corps policier de la GRC.

. . . des machinations et des manipulations de certains éléments du gouvernement libéral qui veulent l'utiliser pour satisfaire leurs intérêts privés au sein du gouvernement. Le gouvernement a exercé des tripotages auprès de la police pour maintenir et soutenir le gouvernement Bourassa chancelant et décadent.

C'est extrait directement du hansard. C'est là une accusation parfaitement claire. Dans les deux cas, il a été bien établi pourquoi nous n'avons pas pris la parole. Je me suis levé dans le cas du député de Saint-Jean-Ouest, immédiatement après sa déclaration, lui demandant de porter une accusation précise. Il a dit qu'il allait porter un certain nombre d'accusations précises plus loin dans son discours, mais en le lisant, je constate qu'il serait plutôt devenu moins précis parce qu'il a sans doute craint de perdre son siège s'il allait trop loin.

Je dirai simplement que si le député de Saint-Jean-Ouest a fait cette déclaration parce qu'il n'avait rien entendu pour le persuader du contraire et si c'est suffisant pour l'opposition, c'est certainement suffisant aussi pour n'importe quel député de ce côté-ci de la Chambre. Selon moi, monsieur l'Orateur, s'il s'agit là d'une question de privilège, pour être logique nous devrions demander à tous les députés de retirer toutes leurs accusations précises car elles n'ont aucun sens.

● (1602)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je remercie tous les députés qui ont prêté leur concours à la fois éclairé et vigoureux à l'examen de cette intéressante mais très difficile question.

La question est de savoir si le premier ministre a, en un point quelconque des propos qu'on lui reproche, enfreint les privilèges des députés. Il faudra que j'examine en détail les arguments apportés de même que les précédents. J'ai essayé de créer certains précédents en ce qui concerne les accusations de nature générale en comparaison d'accusations précises. Je dois dire que l'ensemble des précédents actuels concerne plutôt le droit qu'a un député de connaître exactement l'accusation portée contre lui avant qu'un comité soit appelé à déterminer s'il est coupable ou innocent. Ces précédents ne nous sont guère utiles dans la présente situation.

Dans ce cas-ci, on prétend le contraire. Une accusation de portée générale revient en fait au même qu'une accusation précise. Je dois décider s'il existe des précédents sur lesquels je pourrais m'appuyer, et j'ai du mal à en trouver. Quoi qu'il en soit, je vais réfléchir sérieusement aux arguments qui ont été avancés aujourd'hui et examiner soigneusement les précédents, et j'essayerai de rendre une décision demain ou, si non, dès que j'en aurais l'occasion après avoir étudié à fond la question.

J'ai signalé qu'il y avait une autre affaire en suspens. Le député de Saint-Jean-Est a invoqué à deux reprises le Règlement, au début de l'après-midi, au sujet d'allusions qu'auraient faites à des documents le solliciteur général et le premier ministre lors de discussions antérieures; il a fait remarquer qu'en vertu des pratiques de la Chambre, ces deux ministres avaient fait de ces documents des citations, au sens où l'entendent les précédents et qu'ils auraient donc dû déposer les documents en question sur le bureau du greffier. Le député de Saint-Jean-Est a-t-il quelque chose à ajouter?

M. McGrath: Non, monsieur l'Orateur.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ignore quelles sont vos intentions, mais, sauf erreur, il s'agit de documents qui ont été rendus publics. Ils ont été déposés devant la commission qui tient des audiences à Montréal. Comme il s'agit de documents publics, je n'ai aucune objection à les déposer. Cependant, je me demande si le Règlement exige qu'on dépose des documents qui ont déjà été rendus publics.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, on n'a jamais précisé de quel document il s'agissait, et j'ignore d'où le premier ministre tirait ses citations. Ce faisant, il créait un précédent très dangereux que je ne voudrais pas voir suivre à la Chambre. C'est pourquoi j'estime que nous devrions respecter les pratiques de la Chambre.

M. Trudeau: Je ferai respectueusement remarquer, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas vrai. Je citais un document que le chef du Nouveau parti démocratique avait mentionné dans une question. J'ai dit simplement que je poserais une question à ce sujet.

M. Baker (Grenville-Carleton): Comment pourrions-nous le savoir?

M. Trudeau: Vous n'aviez qu'à écouter la question et vous l'auriez su.

M. l'Orateur: En préparation pour la discussion d'aujourd'hui, j'ai étudié brièvement les deux incidents mentionnés par le député de Saint-Jean-Est. Avant d'aller plus loin, j'ai eu l'impression qu'étant donné les précédents établis, le fait que le solliciteur général se soit reporté à des documents n'en constitue pas une citation et, qu'en conséquence, la présidence n'a pas à rendre de décision.

Quant au premier ministre, il m'a semblé qu'en fait, il avait soit exposé de façon assez détaillée le contenu du document en question, soit cité des passages de celui-ci. A partir du hansard, on ne pouvait établir clairement s'il s'agissait d'une citation. Le premier ministre vient de confirmer qu'il citait un document ou qu'il s'y reportait et que ce document a été rendu public.

De toute évidence, s'il s'agit d'un document public, il peut être déposé et consulté par les députés sans que cela porte atteinte au bien public. Dans ces circonstances, comme il s'agit d'un document déjà rendu public, la Chambre pourrait peut-être m'accorder le temps de voir s'il convient de déposer un tel document et me permettre de lui faire rapport demain.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le document auquel vous-même et le premier ministre venez de faire allusion est l'affidavit signé par le solliciteur général. C'est sûrement celui rédigé au début du mois et dont j'ai cité des passages. Je voudrais que le premier ministre me dise si, au moment du dépôt, le document contiendra les deux erreurs qui s'y trouvaient à l'origine, si elles auront été enlevées et s'il y en avait d'autres.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai un mot à dire sur les remarques du premier ministre et sur le fait que le document est déjà accessible à la commission qui siège actuellement. Je crois que si un règlement exige le dépôt des documents mentionnés, c'est pour que ceux-ci figurent au compte rendu de la Chambre. Je réfute ainsi l'allégation du premier ministre selon laquelle il n'est pas nécessaire de déposer ce document puisqu'il est déjà publié. Il devrait figurer au compte rendu.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, il est important de noter que la commission qui siège à Montréal fonctionne selon certaines instructions particulières émanant du Parlement québécois. Il se peut que nous puissions ou non nous procurer certains documents en sa possession. Nous ne sommes pas au courant de ces instructions. Elles ne relèvent peut-être pas nécessairement du domaine public. Les députés de cette assemblée aimeraient qu'elles fassent partie de leur domaine de compétence et que l'on agisse dans ce sens en les déposant officiellement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà entrepris d'examiner s'il peut y avoir matière à litige dans le fait de déposer un document public. Si tel n'est pas le cas, cela sera fait.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, d'après les déclarations du premier ministre et d'après une conversation que j'ai eue avec ce dernier dans cette enceinte, à voix basse, je crois comprendre qu'il est tout à fait d'accord pour déposer ces documents. J'en déduis qu'en faisant un signe de tête affirmatif, il s'engage à déposer les documents auxquels nous faisons allusion.

M. Trudeau: Je répète ce que j'ai déjà dit, monsieur l'Orateur. Si vous m'ordonnez de les déposer, je le ferai.

M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, poursuivez-vous l'enquête de la Chambre? On ne nous a encore rien dit.

M. l'Orateur: J'avais l'intention de faire une brève déclaration à la Chambre à trois heures, et je note en passant qu'il est déjà un peu plus de quatre heures, concernant les deux incidents qui ont été portés à mon intention par des députés, l'un relatif au bureau du député de Central Nova et l'autre relatif au bureau du chef de l'opposition.

J'ai déclaré la semaine dernière qu'en ce qui concerne le député de Central Nova, je lui ai fait connaître les résultats de notre enquête préliminaire et lui ai demandé si à mon avis il y avait lieu de poursuivre cette affaire. Le député de Central Nova m'a alors fait savoir qu'il désirait me communiquer certains renseignements, demain en guise de réponse à ma demande.

En ce qui concerne l'affaire du bureau de chef de l'opposition, il a été décidé jeudi dernier que des représentants de Bell Canada ainsi que des membres de notre personnel de sécurité auraient l'occasion de rencontrer les conseillers du chef de l'opposition. Des rencontres ont eu lieu dans la soirée de jeudi et vendredi. Une autre est prévue pour aujourd'hui.

J'espère être en mesure de dire à la Chambre si les rencontres d'aujourd'hui ont donné des résultats importants. Je tiens à l'informer que la compagnie Bell Canada a accepté d'examiner cet appareil dans son laboratoire. Je ne saurais dire pour le moment de combien de temps la compagnie aura besoin pour me fournir son rapport d'examen. Dès que je le saurai, je communiquerai les renseignements à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTIONS ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la gestion et des services aux députés et je propose qu'il soit agréé.

[La motion est adoptée.]

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

● (1612)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions soient reportées?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le Bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Impôt sur le revenu

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, à 10 h 30 hier soir, j'étais en train de parler de la prime d'isolation de $350 pour les maisons construites avant 1921. J'ai fait remarquer que $350 ce n'était pas beaucoup et que l'isolation de certaines maisons pouvait fort bien coûter jusqu'à $1000. Le logement est un secteur très important de notre économie. Quand le bâtiment va, tout va. Or beaucoup de gens aujourd'hui n'ont pas les moyens de se loger et c'est vraiment tragique pour ne pas dire plus. Les hypothèques coûtent trop cher.

Le comité du logement de mon parti a émis un certain nombre d'idées qui permettraient de remédier à cet état de choses et de fournir des logements à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les personnes à faibles et à moyens revenus. Nous avons suggéré que l'intérêt sur les hypothèques soit déductible ainsi que les taxes foncières jusqu'à concurrence de $500 étant donné que les taxes foncières et les taxes municipales sont une forme de double imposition et que les propriétaires devraient pouvoir les déduire en calculant leur impôt sur le revenu. Le comité a aussi suggéré de créer une bourse fédérale d'hypothèques. Le gouvernement n'a fait aucun effort pour rendre plus rigoureuses les méthodes d'inspection aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Cette loi devrait être modifiée de façon à assurer un plus grand contrôle des deniers des contribuables.

Le succès du marché du logement au Canada dépend dans une grande mesure du climat économique que crée le gouvernement fédéral. Les perspectives économiques du Canada sont pour le moins sombres aujourd'hui. Le nombre des maisons unifamiliales est à la baisse. Plus de 50 p. 100 des gens sont propriétaires de leur propre maison. Beaucoup de ces maisons ne sont pas payées. Il y a beaucoup de maisons occupées par seulement une ou deux personnes. En 1951, le chiffre était de 28 p. 100. En 1961, il était de 32 p. 100. En 1971, il était de 39 p. 100 et les prévisions pour 1981 sont de 45 p. 100. Ces chiffres montrent qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour assurer un logement à nos jeunes qui élèvent une famille.

Nous avons beaucoup entendu parler d'énergie solaire et de l'importance qu'elle a dans les programmes de conservation de l'énergie. Je crois que le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité d'accorder une forme quelconque d'aide financière ou de subventions à ceux construisent des maisons chauffées à l'énergie solaire pour rendre le système attrayant parce que ces installations coûtent très cher à l'heure actuelle. On pourrait peut-être aussi faire la même chose dans le cas des maisons dont les propriétaires pourraient songer à adopter l'énergie solaire.

J'ai eu le privilège cet été de visiter une maison témoin chauffée à l'énergie solaire dans ma circonscription. Le coût de l'installation s'établissait aux environs de $10,000. Le propriétaire a voulu savoir s'il pouvait obtenir une aide financière du gouvernement fédéral. On lui a répondu que non. Je suis certain que le ministre reconnaîtra qu'il serait fort à propos de permettre aux propriétaires de nouvelles maisons de déduire la totalité ou une partie des frais d'installation d'un système de chauffage à l'énergie solaire.

Comme je l'ai déjà mentionné, le ministre a pensé aux contribuables dans son budget. Je pense qu'il sait qu'il va lui falloir trouver des recettes pour compenser. Les réductions d'impôt sont très nécessaires, surtout pour ceux qui se situent dans les échelons de revenu inférieurs. L'indice des prix à la consommation a doublé au cours de la dernière décennie, grimpant à 183 points. Le coût des aliments a augmenté. Ceux qui se situent dans les échelons de revenu inférieurs dépensent 36 p. 100 de leur revenu total pour se nourrir alors que ceux qui sont dans les échelons moyens et supérieurs dépensent environ 19 p. 100 à cette fin.

Le chômage chez les jeunes est un problème particulier. En 1985, ils seront deux millions de diplômés universitaires à qui il faudra procurer un emploi. Le taux de chômage est resté à peu près le même le mois dernier, mais les libéraux ne devraient pas s'en réjouir, car si le taux général est resté stationnaire, il y a eu augmentation du nombre de chômeurs de moins de 24 ans. A l'heure actuelle, seulement 38 p. 100 des nouveaux travailleurs peuvent espérer trouver un emploi. Le premier ministre (M. Trudeau) leur a suggéré d'émigrer. Devons-nous exporter la plus précieuse de toutes nos richesses pour donner raison à un gouvernement incompétent et irresponsable? Le premier ministre peut prendre à la légère les problèmes de notre jeunesse et leur chômage, mais ce n'est pas mon cas. Nos jeunes méritent mieux que cela. Ils entretiennent des ambitions et des espoirs. Ils veulent travailler. Il est déplorable et même honteux que le premier ministre et son gouvernement se montrent aussi insensibles.

J'ai été étonné en entendant parler hier le ministre des Finances (M. Chrétien). Je me reporte au hansard. A la page 646, on peut lire ce qu'il a dit à la fin de son discours:

> Les députés se rendent sans doute compte de l'importance que ce bill revêt pour un vaste segment de notre société. Il importe d'éviter d'en retarder l'adoption. Ce n'est que vers la fin février 1977 qu'a finalement été adoptée la mesure entraînant les modifications fiscales qui figuraient dans le budget du 25 mai 1976.

Il a ensuite ajouté:

> Ce retard a causé de bien sérieux inconvénients et de bien graves ennuis pour des milliers de contribuables que ces modifications visaient. J'exhorte donc les députés à étudier les dispositions de ce bill . . .

. . . avec célérité. Monsieur l'Orateur, le projet de loi a été proposé hier soir et déjà le ministre veut nous le faire adopter d'emblée. Il semble redouter un débat raisonnable. Pourtant, il faut certainement en discuter à la Chambre puisque c'est une mesure législative très importante. Il a également publié hier, 7 novembre, un communiqué précisant que les députés ne devraient pas ignorer jusqu'à quel point le bill est important et qu'il convient de l'adopter sans tarder. Il a aussi laissé entendre que l'opposition avait retardé l'an dernier l'adoption de la loi de l'impôt sur le revenu, le bill C-22. Il a ajouté que les mesures prévues dans le bill, qui est entré en vigueur le 25 mai 1976, n'ont pas pris effet avant le 24 février 1977, ce qui laisse entendre que l'opposition a retardé l'adoption du bill de mai 1976 à février 1977.

● (1622)

J'ai pris la peine de vérifier dans le hansard, monsieur l'Orateur, et j'ai constaté que ce bill n'a été débattu que pendant dix jours en tout. Sur ces dix journées, il y en a eu quatre courtes. Le gouvernement, semble-t-il, fait une déclaration très catégorique qui n'est pas exacte. Le débat sur le bill a débuté le 19 novembre et a été repris le 2 décembre. Le bill a été remis à l'étude le 15 décembre, puis les 17 et 20 décembre. Il y a ensuite eu le congé de Noël et le débat n'a pas repris avant le 31 janvier; il s'est ensuite poursuivi les 3, 4, 7 et 10 février. Je fais remarquer au ministre qu'il ne peut accuser les

partis d'opposition d'avoir retardé pendant longtemps l'adoption du bill.

Je voudrais également parler de la taxe fédérale de 10c. que le gouvernement a imposé sur l'essence il y a un peu plus de deux ans, sous prétexte d'économiser l'énergie et de recueillir des fonds pour contrôler le prix du pétrole à l'intérieur du Canada. Cette décision avait du bon, mais la taxe a touché le plus durement les travailleurs ruraux et beaucoup d'autres qui doivent parcourir de longues distances pour aller travailler. Ce supplément de 10c. finit par représenter une somme considérable au cours d'un mois.

Bien des gens se rendent à leur travail en voiture dans ma circonscription de Parry Sound-Muskoka, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Certains parcourent jusqu'à 100 milles aller et retour chaque jour, et cela, cinq jours par semaine. Compte tenu du prix de l'essence aujourd'hui, ce supplément de 10c. leur impose de sérieuses privations. Je sais très bien qu'un grand nombre d'hommes d'affaires, de camionneurs et commerçants doivent également payer ce supplément de 10c., mais ils peuvent le déduire comme frais d'affaires. Cependant, le pauvre homme qui doit aller à son travail en automobile chaque jour ne peut le faire. Si ces gens ne parcouraient pas une grande distance pour aller travailler, ils recevraient probablement des prestations d'assurance-chômage, ou pis encore, des allocations sociales. C'est pourquoi j'estime que cette taxe impose des privations à ceux qui ont le moins les moyens de la payer. Je signale cette question au ministre et j'espère que l'on prendra les mesures qui s'imposent.

J'aimerais aussi faire remarquer que le tourisme a beaucoup souffert cette année. Dans une certaine mesure, cela peut être attribué au fait que les voyages coûtent cher à cause des prix actuels de l'essence. Après avoir imposé cette taxe, le gouvernement a été maintes fois prié de la réduire. En fait, je crois qu'à un congrès du tourisme qui a eu lieu il y a quelques semaines il a été recommandé de réduire la taxe de 10c. à 3c., et j'espère que le gouvernement portera à cette recommandation l'intérêt qu'elle mérite car le secteur touristique est très important.

J'admets qu'en abaissant la taxe de 10c. à 3c., le ministre des Finances perdra beaucoup d'argent. Cette taxe de 10c. rapporte une somme annuelle énorme. Mais je suis certain que le ministre reconnaîtra que ce serait une charité bien ordonnée car cette perte de recettes serait compensée par le fait qu'un plus grand nombre de touristes viendraient au Canada, et que ceux qui économiseront 10c. par gallon d'essence dépenseront l'argent ainsi épargné, ce qui sera salutaire pour l'économie. Autrement dit, le ministre récupérerait cette taxe de vente sous forme d'autres recettes. Je le répète, cela pourrait persuader les touristes américains de venir en plus grand nombre au Canada, et Dieu sait si nous en avons besoin. Le tourisme est en baisse cette année.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au député. J'aime bien l'écouter parce qu'il offre des propositions concrètes. La seule question que j'aimerais lui poser est la suivante. Si nous réduisons la taxe sur l'essence, quelles répercussions cela aura-t-il sur la conservation de l'énergie au Canada?

M. Darling: Pour ce qui est de la conservation de l'énergie, je suis certain, tout comme le ministre, que cette taxe n'a probablement pas fait diminuer la vente d'essence de 100 gallons. Les automobilistes se servent encore de leur voiture. Il peut y en avoir quelques-uns qui restent chez eux le dimanche, et tant mieux, les routes n'en seront que plus sûres. Mais je signale au ministre que cette taxe additionnelle de 10c. est prohibitive pour bien des gens.

Le ministre représente une circonscription rurale dont l'économie n'est pas des plus florissantes. Je sais très bien qu'il a de graves problèmes dans sa circonscription et, en un sens, c'est une bonne chose car il montrera peut-être un peu plus de sympathie que s'il représentait une circonscription composée d'Arabes aux yeux bleus de l'Alberta ou l'une des circonscriptions de Toronto. Ce serait une très bonne idée de réduire cette taxe à trois cents, ou de la supprimer complètement, car de toute façon elle ne fait pas économiser beaucoup de carburant. Les gens continuent à prendre leurs voitures pour leurs déplacements qui sont dans l'ensemble nécessaires.

Mais étant donné la superficie du Canada, beaucoup doivent parcourir de grandes distances en voiture pour se rendre à leur lieu de travail. Ce n'est pas comme en Hollande ou en Belgique, qui comptent 1,200 personnes au mille carré. Je le répète, dans ma circonscription de Parry Sound-Muskoka, plus de la moitié des gens doivent parcourir des distances considérables en voiture. Je vois le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) de l'autre côté. Il est originaire de North Bay et connaît bien la ville. Beaucoup d'habitants de la région qui vivent à 35 ou 40 milles au sud de North Bay se rendent à leur travail en voiture à North Bay cinq jours par semaine et s'estiment heureux d'avoir du travail. Mais 80 milles par jour représentent une facture d'essence assez salée à la fin du mois. Aussi, j'espère que le ministre se penchera sérieusement sur la question.

L'imposition élevée et les échelles salariales non concurrentielles ont également au Canada de graves conséquences sur les collectivités et sur les sociétés qui sont en concurrence directe avec les fabricants américains. L'année dernière, la situation était très critique, à tel point que beaucoup de petits fabricants de pièces automobiles ont dû ou fermer boutique ou transférer leur affaire aux États-Unis. J'espère donc que le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) va prendre des mesures immédiates pour venir au secours de cette industrie avant qu'elle n'ait presque ou totalement disparu du Canada. J'ai été heureux et soulagé de l'entendre dire dernièrement à l'occasion d'une entrevue (ou peut-être s'agissait-il d'un discours) qu'il connaissait la gravité de la situation et qu'il espérait pouvoir y remédier. J'espère qu'il nous proposera des solutions concrètes et ne se contentera pas de déclarations vagues qui n'engagent à rien.

Dans ma circonscription de Parry Sound-Muskoka, dans une usine au sud de Parry Sound, dans le comté de Foley, 122 emplois ont été supprimés. Cette fabrique compte en tout 222 emplois dont 122 seront éliminés. Certains d'entre vous en ont entendu parler au cours d'une émission télévisée hier soir et ce matin encore à l'émission Canada A.M. Cela montre la gravité de la situation. Ce sont des emplois à jamais perdus.

● (1632)

Comme je le signalais lorsque j'ai parlé durant le débat sur le discours du trône, nous faisons face à une très dure concurrence des États-Unis, notamment des États du Sud. Je crois savoir que notre voisin immédiat, l'État de New York se trouve également dans une situation grave. Si je puis m'exprimer ainsi, les industries du Sud y font des raids et offrent des indemnités fort attrayantes. Nous devons admettre certains de ces faits en l'absence de preuves. Nous sommes également conscients du fait que ces industries n'offrent pas les avantages sociaux accordés au Canada; les avantages payés grâce aux cotisations des employeurs et des employés à l'assurance-chômage, aux accidents du travail et ainsi de suite.

J'espère qu'on pourra accomplir quelque chose pour maintenir ces emplois très importants et aider à remédier au déséquilibre provoqué par l'accord sur l'automobile. Si je ne m'abuse, nous accusons un déficit de 1 milliard de dollars à cet égard et les média d'information nous apprenaient dernièrement que si la tendance se maintient, ce déficit pourrait bien passer à 2 milliards de dollars.

Je me demande si le ministre des Finances et le gouvernement, en fait, savent qu'à la fin de cette année, les Canadiens auront connu quatre années d'inflation à un taux de plus de 7 p. 100. Même si les ministres des Finances sont connus pour leur ignorances des affaires économiques, ils devraient pourtant savoir que les Canadiens ont souffert sans raison ces dix dernières années. Trois années de suite le chômage a été supérieur à 7 p. 100; pendant quatre années, la croissance économique a été inférieure à notre potentiel de 5 p. 100; nous avons connu trois années de déficits commerciaux supérieurs à 4 milliards de dollars et cinq années de déficits budgétaires sans cesse plus considérables à l'échelon fédéral.

Le ministre des Finances a déclaré que les Canadiens devraient peut-être réduire leur train de vie. Ce n'est pourtant pas à cause d'un manque d'initiative ou d'ardeur au travail. Et voilà qu'ils se font dire maintenant qu'ils devront se serrer la ceinture. C'est un avertissement du ciel. Par incompétence, le gouvernement libéral n'a pas su donner aux Canadiens le niveau de vie qu'ils souhaitaient. Le ministre prédit un taux d'inflation de 6 p. 100 pour l'an prochain. Je soutiens que si le taux d'inflation ne dépasse pas 6 p. 100 en 1978, ce sera un miracle. En effet, c'est probablement ce que les libéraux souhaitent, car si l'on s'en tient à leurs réalisations passées, ils ne pourront assurément pas atteindre ce taux par leurs propres efforts. Je suis persuadé que le taux d'inflation dépassera 8 p. 100 cette année. Je ne dis pas cela parce que je suis pessimiste par nature, mais plutôt parce que le gouvernement me force à l'être. Le gouvernement a aussi forcé les Canadiens à être pessimistes. En 1976, le taux d'inflation était de 6.2 p. 100; il dépasse maintenant 8 p. 100. En permettant la montée de l'inflation et de tout le reste, sauf des salaires et des espérances, le gouvernement a fait preuve d'une incompétence inouïe.

Quant aux réductions d'impôt sur le revenu personnel pour les contribuables à faibles et moyens revenus, les avantages n'en sont pas énormes. Ils reviennent à $1.92 par semaine. C'est bien peu de réconfort pour les Canadiens qui ont à faire face à des prix qui montent en flèche ou pour ceux qui risquent de joindre les rangs des chômeurs. Le gouvernement a étouffé l'économie. Le terme «déficit» semble être un fourre-tout pour l'action des libéraux au cours de la dernière décennie. Si l'on devait résumer d'un seul mot les neuf ou dix dernières années, c'est ce mot qui conviendrait. Nous connaissons un déficit fédéral, un déficit commercial, un tourisme déficitaire, et nous avons été les témoins désolés de la hausse graduelle du déficit actuel de notre compte courant. Le gouvernement libéral prêche l'austérité à qui mieux mieux, mais il est avare de solutions.

Je dirai en terminant que l'état des affaires du pays me désole. L'économie, je le répète, est un fiasco intolérable. Les répercussions de l'économie sur l'unité nationale sont indéniables. Elle a exacerbé les sentiments séparatistes, et je tiens à ce que le gouvernement sache bien que, comme la plupart des Canadiens, je le tiens responsable de la situation précaire dans laquelle il a mis notre grand pays.

Le gouvernement ne peut plus prétendre que les deux questions, l'économie et l'unité nationale, sont séparées et distinctes. Il n'en est rien. Par son incurie dans un domaine et son manque de jugement dans l'autre, le gouvernement a fusionné ces deux questions en une seule et expose le pays au danger de se disloquer, danger qu'il n'a jamais connu auparavant.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, le 11 avril dernier, quelques jours seulement après que l'ancien ministre des Finances, M. Macdonald, eut prononcé un discours sur le budget présenté le 30 mars dernier, on pouvait lire dans un document intitulé *On Target*, et je cite:

> Le budget fédéral de M. Macdonald mettra littéralement au carcan l'économie canadienne pendant l'année qui vient: aucun dégrèvement fiscal important, pas de coupure notable des dépenses gouvernementales ni de réduction sensible des projets de construction d'édifices publics (on observe en fait une augmentation) enfin, aucun effort réaliste en vue de contrer l'augmentation constante de la dette publique et des intérêts et de régler le fameux «problème du chômage». En résumé, le pays patauge dans le marasme économique le plus terrible avec d'une part l'augmentation du chômage et d'autre part une inflation démoralisante. Quant au gouvernement tout porte à croire qu'il n'a absolument pas l'intention de changer de cap et que les amis du pouvoir vont continuer à jouir de bien des faveurs pendant encore un an.

● (1642)

Le 21 mars 1977, Richard S. Malone, éditeur du *Globe and Mail*, déclarait ceci, et je cite:

> Le Canada est actuellement aux prises avec la dette extérieure la plus élevée du monde occidental.
>
> Les salaires moyens dans le secteur industriel sont actuellement les plus élevés au monde, et nos exportations diminuent.
>
> Nous détenons le record mondial pour ce qui est des heures perdues par mille employés en raison des conflits de travail et des grèves: nous perdons 5 fois plus de journées-hommes par mille employés que la Grande-Bretagne.
>
> Au Canada, les salaires moyens se sont accrus de 14 p. 100 l'an dernier, presque deux fois plus qu'aux États-Unis.
>
> Au Canada, le prix de la main-d'œuvre par unité de production a, depuis 1972, augmenté de plus de 50 p. 100 par rapport à seulement 20 p. 100 aux États-Unis, ce qui n'a pas manqué de se refléter sur notre productivité.
>
> Notre déficit commercial dans le secteur manufacturer était de 10 milliards de dollars l'an dernier.
>
> L'augmentation de la masse monétaire, une des principales causes de l'inflation, s'est établie le mois dernier à un taux annuel de 22.8 p. 100.

Monsieur le président, on conviendra qu'il s'agit d'une administration qui nous amène à nous poser de sérieuses questions pour les années futures.

En effet, monsieur le président, le 29 mars dernier, le même quotidien divulguait dans un éditorial des chiffres très révélateurs en ce qui concerne la dette publique du Canada. En effet, on disait ceci, et je cite encore une fois:

Pour ce qui est de la relance économique, on ne peut pas dire que nos gouvernements nous ont facilité les choses. Les frais afférents au service de la dette publique directe ont augmenté de 120 p. 100 au cours des cinq dernières années, soit de 135 p. 100 au fédéral et de 100 p. 100 aux paliers provinciaux et municipaux. La charge annuelle supportée par chaque travailleur canadien est passée de $444.44 pour l'année financière 1971-1972 à $822.92 pour l'année financière qui se termine ce mois-ci. Le coût total pour l'année dernière s'établissait à 7.9 milliards de dollars; tant d'argent pour le service de la dette seulement. La dette publique directe s'élevait à 96 milliards de dollars à la fin de 1976, soit à 60 milliards pour le gouvernement fédéral et à 25 milliards pour les gouvernements provinciaux et 11 milliards pour les gouvernements municipaux. En outre, ces chiffres astronomiques ne comprennent pas les 24 milliards de dollars garantis par les gouvernements pour le compte des entreprises d'État. Cette dette a été contractée afin de combler les déficits. Les gouvernements n'épongent qu'une faible partie de leurs dettes. Lorsqu'une dette arrive à échéance, la plupart des gouvernements empruntent tout simplement de nouveau afin de la payer. Il est plus facile de recourir à cette méthode que d'augmenter les impôts ou réduire les dépenses gouvernementales.

Monsieur le président, toujours dans le même document intitulé *On Target*, du 11 avril 1977, on pouvait lire ceci, et je cite:

Si le gouvernement fédéral exerçait son droit souverain de créer de l'argent (par l'intermédiaire de la Banque du Canada et des banques à charte qui sont ses agents), les intérêts ou les frais afférents au service de la dette disparaîtraient et il n'y aurait plus que de minimes frais d'administration, probablement inférieurs à 3 p. 100, à payer. Si l'argent nouvellement créé, en tout ou du moins une bonne partie, était mis en circulation par le truchement de subventions touchant les prix à la consommation, visant effectivement à faire diminuer les prix de détail pour le consommateur, l'augmentation de la masse monétaire ou du crédit, loin de se traduire par une poussée inflationniste, aurait des effets déflationnistes, pour autant que les prix à la consommation sont concernés. Ce principe, même allié au financement par le déficit budgétaire, a bien servi les intérêts du Canada et d'autres pays pendant la seconde guerre mondiale, et il est de nos jours très heureusement mis à contribution par l'État australien du Queensland (le Plan Petersen).

Monsieur le président, à la lumière de cette citation, ne pense-t-on pas que cette façon d'envisager le problème de la dette et de l'inflation mérite une étude et un examen sérieux du gouvernement canadien?

J'aimerais continuer la même citation:

Néanmoins, si l'inflation hante aujourd'hui les gouvernements, le spectre du chômage devient tout aussi obsédant. Tous ceux qu'on retrouve aux leviers de commande au sein du gouvernement, des organes d'information, du monde des affaires ou des syndicats, nous mettent en garde contre les risques de désastre que présente l'augmentation du chômage. Paradoxalement, les gens essaient à l'heure actuelle d'obtenir plus de congés, des semaines de travail moins longues et plus de temps pour les loisirs.

En effet, monsieur le président, il y a quelques jours j'entendais aux nouvelles de Radio-Canada que l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration était allé à Toronto pour proposer la semaine de travail de 4 jours, quitte à ce que la Commission d'assurance-chômage paie aux ouvriers en cause la cinquième journée qui devrait normalement être consacrée au travail.

Et avec votre permission, monsieur le président, je continue la lecture de l'article précité:

Nous devrions nous faire une idée sur ce que nous attendons de notre machine industrielle. Plus de «travail» (d'emplois) ou une production accrue (biens et services). Si ce que nous désirons réellement c'est plus de travail, plus d'emplois, soyons logiques, et rejetons toutes les commodités modernes, instruments pour le jardin et la ferme, machines perfectionnées qui diminuent les besoins de la main-d'œuvre dans les usines, et réadoptons le pic, la pelle et la brouette, la planche de blanchisseuse ainsi que les méthodes de production d'avant la révolution industrielle. Voilà la façon d'en arriver au «plein emploi» et à un niveau de vie moins élevé.

Si la gravité de la situation économique et financière échappe à quelques-uns, je les invite fortement à penser à la quantité de jeunes de 15 à 25 ans qui sont en chômage actuellement alors que leurs parents, les travailleurs, qui ont entre 40 et 65 ans, font fonctionner notre important système de production et paient par conséquent des impôts afin de permettre à ces nombreux jeunes de subsister. Je pense qu'il est temps de changer ce système qui est réellement inadéquat et d'appliquer les mesures que le crédit social préconise depuis de nombreuses années.

En effet, monsieur le président, il ne faut pas s'étonner si les travailleurs canadiens exigent de plus en plus des salaires bruts plus élevés que leurs voisins du Sud. C'est parce que leur fardeau fiscal est beaucoup plus lourd. J'admets que le gouvernement a bien sûr le droit d'imposer le revenu de ces personnes, mais il lui faut bien entendu trouver l'argent qui servira à financer les programmes qu'il dirige. Il y a une vaste gamme d'impôts qui sont perçus à cette fin, mais il va sans dire que le plus important de ces impôts, en termes monétaires bien sûr, est celui sur le revenu des particuliers.

● (1652)

En effet, à ce sujet, je dirai, monsieur le président, que l'impôt sur le revenu des particuliers a tellement augmenté qu'il constitue aujourd'hui pour la famille canadienne moyenne une dépense supérieure à toutes les autres. Et pourtant, il demeure que le principe sur lequel repose ce régime d'impôt sur le revenu veut que la proportion du revenu payée en impôts augmente à mesure que le revenu d'une personne augmente. On appelle communément ce principe «la capacité de payer». On conviendra avec moi qu'une personne, un pauvre père de famille, dont le revenu est très peu élevé, a besoin de tout ou de presque tout son revenu pour survivre. Autrement dit, en termes plus clairs, elle n'est pour ainsi dire pas capable de payer des impôts et, de fait, il ne faudrait pas s'attendre de la voir en payer. Par contre, il va sans dire qu'une personne qui gagne un revenu plus élevé peut, du moins se trouve en meilleure position, payer une partie en impôts. Il me semble que plus le revenu d'une personne est élevé, plus sa capacité de payer est grande et plus elle devrait partager le poids des impôts.

Je me souviens, monsieur le président, au moment où on a mis sur pied des régimes d'impôts sur le revenu basés sur la capacité de payer, comme je l'ai dit tantôt, en 1916, il y a 61 ans, cela avait entraîné des discussions très orageuses. Quoi qu'il en soit, on constate de nos jours que l'impôt sur le revenu des particuliers gruge, c'est bien le mot qu'il faut employer, la famille canadienne moyenne de presque 20 p. 100 de ses revenus. En effet, si l'on jette un coup d'œil sur les statistiques, on peut constater que la part du fisc n'est que de 14 p. 100. Ne nous faisons pas d'illusion, monsieur le président, l'écart en cause vient de ce que l'État accapare maintenant 43 p. 100 du produit national brut au Canada, par rapport à 35 p. 100 aux États-Unis.

En ce qui concerne le déficit, le gouvernement fédéral a prévu pour cette année 7.2 milliards de dollars, peut-être 8 milliards, et pour l'an prochain, 12 milliards.

Monsieur le président, le déficit prévu pour cette année coûtera à chaque contribuable canadien environ $60 de plus, jusqu'à ce qu'il soit comblé, et peut-on s'imaginer qu'il le sera? Si on veut le savoir tout de suite, je peux le dire. Il ne sera

jamais comblé. Et pourquoi? Notre système monétaire fait défaut. Voyons la dette nationale, et je voudrais citer quelques données.

En effet, au cours des sept secondes requises pour la lecture de la présente phrase, le gouvernement fédéral s'est endetté de $1,600. Au cours de la dernière minute, la dette nationale s'est accrue de $13,700. Elle est plus élevée de $820,000 qu'il y a une heure et de près de 20 millions plus élevée qu'hier à la même heure. On comprendra sans doute ce que signifie un déficit budgétaire de plus de 8 milliards de dollars. Comme le diront certains, il s'agit d'un chiffre tellement gros que le citoyen ordinaire ne peut en concevoir l'ampleur.

Il existe également une autre façon d'étudier la dette nationale, c'est de la comparer aux déficits passés. En effet, entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1975, nous avons connu 17 années déficitaires au niveau du gouvernement fédéral. Si on additionne tous les déficits en ne tenant pas compte des années où il y a eu surplus, le total équivaut environ au même montant que le déficit pour l'année fiscale 1977-1978 uniquement. Alors que nous sommes censés être les meilleurs administrateurs du pays, notre pays s'administre avec un déficit de 8 milliards de dollars par année.

Dans son exposé économique et fiscal, l'honorable ministre des Finances a dit ceci:

> Le gouvernement a décidé de retirer pour plus ample examen la proposition visant à rendre imposable une partie du revenu de placement réalisé lors du décès dans certaines polices d'assurance-vie.

Lorsqu'on lit cela, on pense immédiatement que les mesures qui avaient été annoncées lors du dernier budget, le 31 mars dernier, sur l'imposition des produits d'assurance-vie, ne sont retirées que momentanément car l'honorable ministre a dit:

> Le gouvernement a décidé de retirer pour plus ample examen . . .

On peut dire, monsieur le président, qu'après les prochaines élections fédérales, on va revenir avec la même proposition. On serait porté à le croire. J'ai reçu des centaines de lettres de mes électeurs qui s'opposeraient à cette pollution budgétaire. D'ailleurs, à ce sujet, je suis intervenu à plusieurs reprises depuis le 31 mars dernier. En effet, le 4 mai dernier, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'ai demandé que l'honorable ministre des Finances retire les propositions qu'il avait énoncées à cet effet, car à mon humble avis, les propositions étaient injustes pour les personnes qui pourvoient elles-mêmes à la sécurité financière de leur famille, et ce en souscrivant à de l'assurance-vie, au lieu de laisser tout simplement les gouvernements pourvoir à leurs besoins. D'ailleurs, le patrimoine créé par l'assurance-vie ne devrait-il pas servir exclusivement aux fins prévues par les assurés, savoir leur créer un bien-être minimum.

Lors d'un discours prononcé le 26 avril dernier dans la ville de Québec, l'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien faisait un commentaire sur la difficulté de demeurer à flot dans le monde des affaires. Il fit la remarque que le pourcentage d'entreprises canadiennes faisant faillite à l'intérieur des cinq dernières années de fonctionnement variait entre 60 et 80 p. 100. La plupart des entreprises comprises dans ces statistiques sont les petites et les moyennes entreprises. Elles ont toutes les misères du monde à entrer sur le marché déjà inondé de produits et de distributeurs. Habituellement, uniquement la mise sur pied d'une petite entreprise exige toutes les ressources financières de l'entrepreneur et, dans de telles situations, la moindre adversité force l'entrepreneur à fermer ses portes.

Ainsi, les Canadiens sont privés de bienfaits qui pourraient leur procurer des milliers d'hommes d'affaires orientés vers leurs services et de milliers de meilleures idées qui vont s'échoir sur les récifs des difficultés financières. Les banques sont responsables du système de crédit qui crée de telles difficultés. Après tout, pourquoi les banques devraient-elles se préoccuper de cette situation, leur taux de faillite, elles, étant nul sous le régime actuel? En effet, les 11 banques à charte du Canada ont augmenté leur actif au cours des cinq premiers mois de l'année en cours de 12 milliards de dollars, passant de 121 milliards de dollars à 133 milliards de dollars, et cela après avoir augmenté leur actif de 16 milliards de dollars au cours de l'année précédente. A ce rythme, il est à prévoir qu'en 12 mois, nos banques vont augmenter leur actif de plus de 25 milliards de dollars.

Dernièrement, dans une brochure traitant de la politique laitière nationale de 1977-1978, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) déclarait ceci, et je cite:—si je le cite, c'est que cela se rapporte directement au budget—

> Selon moi, le problème laitier 1977-1978 est l'un des meilleurs que nous n'ayons jamais eu. Votre revenu de producteurs laitiers s'est accru depuis l'an dernier, et en ma qualité de ministre de l'Agriculture, je suis convaincu que vous réalisez tout comme moi que le gouvernement fédéral vous a offert cette année un programme laitier des plus positifs.

Eh bien non, monsieur le président, les producteurs laitiers ne pensent pas ainsi, mais soyez assuré que je parle en connaissance de cause. En effet, pas plus tard que la semaine dernière, je recevais de l'un de mes concitoyens une lettre qui se lit comme suit: «Vous êtes sans doute au courant que la Commission canadienne du lait ne nous envoie pas nos chèques de subventions depuis le mois d'avril 1977. Nous vous demandons de protester avec nous auprès du ministre de l'Agriculture. Vous savez sans doute que le revenu du cultivateur a encore baissé cette année. C'est donc qu'il faut que cela change!» Je signale qu'il est 5 heures, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics.

La motion nº 2 inscrite au nom de l'honorable député de Matane (M. De Bané) est-elle reportée?

Des voix: Réservée.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reportée à la demande du gouvernement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867

MESURE PRÉVOYANT L'ABOLITION DU SÉNAT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose: Que le bill C-203, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (aboliton du Sénat), soit lu pour la 2e fois et

renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je suppose que j'aurais dû rester à ma place au cas où les députés auraient été prêts à mettre la motion aux voix sans la débattre. Après tout, je reconnais par là que ce n'est pas la première fois que je présente ce bill qui tend à abolir le Sénat et à faire du Parlement une assemblée vraiment démocratique composée de membres, hommes et femmes, élus par les citoyens de ce pays et redevables envers eux.

Depuis une quinzaine de jours j'ai eu l'honneur de participer à deux reprises au moins à un débat sur le Sénat avec d'éminents sénateurs, débats qui ont été radio- et télédiffusés; je pense donc connaître assez bien les arguments de ceux qui sont convaincus de l'utilité de cette institution. Bien sûr, personne ne croit plus à l'efficacité du Sénat que ceux qui en font partie, sauf certains députés qui voudraient y être nommés.

● (1702)

Une voix: Vous y compris?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au cas où cette question figurerait au compte rendu, je signale que mon honorable ami sait très bien que la réponse est un non catégorique. Les arguments avancés pendant les débats auxquels j'ai participé se résumaient surtout à dire que les sénateurs sont des gens honnêtes, qu'ils travaillent fort et qu'ils servent bien les Canadiens. Monsieur l'Orateur, cet argument tombe tout à fait à côté de la question. J'admets volontiers qu'il y a de bons Canadiens à l'autre endroit. J'admets volontiers que de 20 à 25 sénateurs travaillent fort, mais je pense que c'est à peu près tout. Les autres ne vont au Sénat que lorsque c'est nécessaire. Il n'y a probablement pas plus de 20 ou de 25 sénateurs qui travaillent vraiment.

J'admets volontiers que certains des rapports présentés par les comités de l'autre endroit sont excellents. Ils ont été fort utiles. Cependant, monsieur l'Orateur, ceux qui avancent ces arguments négligent de signaler que le Sénat est une Chambre du Parlement composée de personnes qui ne sont pas élues et qui sont simplement recommandées ou nommées par le premier ministre, des gens qui ne sont comptables à personne, même pas au premier ministre qui les a nommés et qui ont pourtant, selon la constitution, les mêmes pouvoirs que nous, les représentants élus, avons ici même à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, nous pouvons faire des erreurs et la Chambre en fait certainement. Elle en fait même beaucoup quand les libéraux sont au pouvoir. Par ailleurs, nous devons remettre notre sort entre les mains des Canadiens tous les trois, quatre ou cinq ans parce que c'est à eux que nous sommes comptables. L'autre Chambre ne le fait jamais. Je le répète, même si quelqu'un est nommé au Sénat sur la recommandation du premier ministre, il n'est même pas comptable à ce dernier. C'est pourquoi j'estime que nous devrions réviser entièrement la composition du Parlement.

Peut-être était-il juste, il y a 110 ans, de ne pas faire entièrement confiance aux mécanismes démocratiques, peut-être fallait-il alors que d'autres personnes surveillent les agissements des élus du peuple. Toutefois, en 110 ans, nous avons évolué au point de nous rendre compte qu'on ne saurait parler de démocratie à moins que ce ne soit des personnes élues, et non pas des personnes nommées, qui soient responsables de l'adoption de nos lois. Un peu plus loin dans mon exposé, je préciserai peut-être ce que j'entends par «personnes». Pour ces raisons, et notamment, du fait qu'en 1977, contrairement à ce qu'il en était en 1967, nous croyons sûrement en la démocratie, je crois que notre Parlement devrait être composé uniquement des élus du peuple canadien.

Je pourrais rappeler qu'au début de notre histoire, un certain nombre de provinces avaient une Chambre haute. Ma propre province, le Manitoba, en avait une, la Nouvelle-Écosse en avait une, de même que plusieurs autres provinces. Une à une, toutes les provinces s'en sont débarrassées, et la dernière à le faire a été le Québec. autant que je sache, le gouvernement d'aucune de ces provinces ne souffre d'avoir un Parlement monocaméral. C'est pourquoi j'estime que nous devrions faire de même et nous en tenir au respect du principe démocratique voulant que la population soit représentée et gouvernée uniquement par ceux qu'elle a élus. J'estime que le maintien dans cette institution d'un groupe de personnes non élues va à l'encontre de la notion même de démocratie. Je considère que nous ne devrions pas tolérer que d'autres personnes non élues aient la même compétence constitutionnelle que les députés.

Cela apparaît souvent de façon flagrante lorsqu'un député qui tente d'être réélu subit la défaite. En refusant de le réélire, les électeurs de sa circonscription ou de sa province lui ont signifié qu'ils ne voulaient plus le voir siéger au Parlement. Dans bien des cas, cette même personne, si elle est membre du parti libéral, est nommée sénateur quelques mois plus tard et, de ce fait, réintègre ce même Parlement où les électeurs de sa circonscription et de sa province ne veulent plus la voir. Je le répète, en maintenant cette institution non seulement agissons-nous de façon anti démocratique, mais, pour autant que nous croyons en la démocratie, nous donnons l'impression d'agir tout à fait illogiquement. J'espère que nous aborderons avec d'autres yeux l'étude de cette proposition.

On répond, bien sûr, qu'à l'autre endroit les sénateurs font du bon travail en comité. C'est vrai. Je pourrais nommer certains rapports comme celui sur l'utilisation des sols, la pauvreté, la vieillesse et plusieurs autres qui ont été exceptionnellement bons. Mais nous n'avons aucune raison de continuer à verser un salaire très élevé à 104 personnes pour permettre à une douzaine ou une quinzaine d'entre elles de faire un certain travail en comité. Ce travail pourrait être fait par des commissions royales d'enquête, des universitaires, des gens qu'on irait chercher dans les universités, les syndicats ou les mouvements agricoles pour faire un travail précis. Mais pour payer un salaire très élevé à 104 personnes, plus leurs comptes de dépenses et les frais de personnel on doit dépenser plusieurs millions de dollars par an. Je trouve cela insensé.

On prétend que les sénateurs trouvent parfois des défauts à certains des bills que nous adoptons et que nous leur renvoyons. La plupart de ces erreurs sont découvertes par les hauts fonctionnaires des ministères qui se chargent eux-mêmes de les corriger, même s'il y a quelque temps, les honorables ont modifié plus de 100 articles d'un bill lors de la dernière session et qu'ils étaient très fiers de leur œuvre. Mais ce bill est revenu ici et le gouvernement ne l'a pas représenté. Voilà ce que le gouvernement pense de l'étude minutieuse que le Sénat a faite de ce bill. Même s'il a fait du bon travail, je trouve tout à fait contraire aux principes de la démocratie de leur laisser le droit

de rejeter les décisions de la Chambre des communes qui, elle, a des comptes à rendre à la population. Donc, monsieur l'Orateur, je demande comme je le fais depuis longtemps, que nous révisions sérieusement notre structure parlementaire. Si nous le faisons, nous constaterons qu'elle devrait être plus démocratique et que ce n'est pas possible quand une des Chambres est composée de gens qui n'ont de comptes à rendre à personne.

Voilà la façon dont les choses ont évolué. Voici ce qu'est le Sénat depuis le début: une Chambre de personnes non-élues qui n'ont de comptes à rendre à personne, mais qui néanmoins peuvent rejeter les lois édictées par la Chambre des communes. Cela lui donne, bien sûr, le droit de le faire pas seulement une fois, deux fois ou plusieurs fois mais, comme l'a déclaré un jour Eugene Forsey dans un excellent document demandant l'abolition du Sénat avant qu'il n'aille là-bas . . .

Une voix: Quand il faisait encore partie du NPD.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est vrai. Il faisait partie du CCF, comme on appelait notre parti à l'époque, ainsi que du Congrès du travail du Canada. J'envoie encore des exemplaires de ce mémoire à des étudiants qui veulent des documents sur le Sénat car c'est l'une des meilleures études qui en aient été faits. La seule personne qui ait dénoncé avec encore plus de force le gaspillage de temps que cette institution représente était Gratton O'Leary qui l'a dit avant d'entrer lui-même au Sénat.

● (1712)

Une voix: Et le ministre de l'Agriculture M. Whelan?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'entends que l'on parle du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). J'aimerais qu'il soit là un jour où nous voterons sur l'autre endroit car il s'est déclaré naguère tout aussi opposé au Sénat que je le suis moi-même.

J'ai dit du Sénat qu'il représentait une institution qui est en quelque sorte une excroissance naturelle de ce qu'en avait fait la Constitution de 1867. J'aimerais faire remarquer que deux facteurs sont intervenus dans les dernières décennies qui ont encore contribué à ternir la réputation de l'autre endroit. La première, c'est qu'il est devenu le haut-lieu des incompatibilités. Je ne l'ai pas sur moi aujourd'hui—je n'ai aucun document ici—mais j'ai la liste des postes de directeurs et de présidents de sociétés qu'occupent les sénateurs. Le monde de la finance et de la banque du pays est certes fort bien représenté à l'autre endroit.

Quelquefois, on parle du Sénat comme d'une institution chargée de protéger les minorités. Or, la seule minorité qu'elle protège, c'est les riches. Bien entendu, il y a eu des politiciens dans notre pays qui ont dit que les riches représentent une minorité et qu'ils ont le droit d'être protégés. C'est à cela que sert le Sénat désormais. Les sénateurs sont les représentants des banques, des institutions financières et des grosses sociétés. Par conséquent, il y a là incompatibilité évidente, ce qu'il est scandaleux de tolérer. Ce n'était certes pas là le rôle qu'on envisageait pour le Sénat à sa fondation, mais c'est ce qu'il est devenu. Dans ces conditions, nous devrions avoir assez de sens commun pour l'abolir.

Dans les dernières décennies il s'est produit une autre chose similaire et que je trouve déplorable. Le Sénat est devenu le moyen de porter sur la liste de paie du Trésor public le parti libéral, ses grands organisateurs et ses argentiers. Quel en est le nombre? Combien de présidents de la fédération nationale des libéraux fédéraux ont été nommés au Sénat? Cela leur assure une rémunération intégrale jusqu'à 75 ans, avec une pension généreuse par la suite. Donc la sécurité absolue, qui permet en toute quiétude de travailler pour le parti libéral. L'habitude a toujours été de désigner au Sénat des personnes qui avaient servi le parti au pouvoir ou qui lui avaient fourni des fonds. Il y a aujourd'hui au Sénat des personnes qui n'ont pas besoin de cet argent, mais au contraire qui s'y trouvent parce qu'elles en ont donné au parti.

C'est une honte que cette histoire d'institution financée par le contribuable mais où l'on peut caser les cadres, les organisateurs et les trésoriers du parti libéral qu'on veut entretenir aux frais de l'État. Je dirai plus, c'est un scandale que de se servir ainsi du Parlement du Canada. Voilà un argument qui plaira je le sais à mes amis du parti progressiste conservateur. Certains de ses membres qui ne détesteraient pas aller là-bas un de ces jours en seront peut-être assez outrés pour appuyer mon bill. Pour toutes ces raisons donc, le temps est venu de se débarrasser de l'autre endroit.

Si j'en juge d'après les débats qui ont déjà porté sur cette question, certains reconnaîtront peut-être qu'il ne devrait pas être permis à des personnes qui ne sont pas élues d'exercer le même pouvoir que nous. De là à soutenir qu'il faudrait rendre le Sénat électif, il n'y a qu'un pas à franchir. Au plan des seuls principles démocratiques, cela serait préférable à un Sénat non électif. Je ne refuse pas à priori d'envisager cette solution. Cependant elle doit être étudiée en fonction des intérêts du pays.

Actuellement le gouvernement et le Parlement s'affrontent ici même, à la Chambre. Il y a des conflits et des oppositions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si en plus nous avions une chambre haute disposant d'une autorité morale suffisante pour contester nos décisions, alors rien ne se ferait plus. S'il fallait que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'entendent, s'il fallait que le gouvernement fédéral et la Chambre des communes aient exactement le même point de vue, s'il fallait que le Sénat et la Chambre des communes, ayant des pouvoirs égaux, aient exactement la même opinion, j'ai l'impression que rien ne pourrait jamais être fait. A l'instar de certains autres pays qui se sont débarrassés de leur chambre haute et à l'instar de nos provinces, il vaudrait beaucoup mieux qu'il n'y ait que la Chambre des communes qui forme le Parlement du Canada. Pour satisfaire à la loi proposée dans mon bill, le Parlement serait formé de la Couronne et de la Chambre des communes.

Que ferions-nous de l'autre chambre? C'est une pièce magnifique. Nous pourrions peut-être en faire une galerie d'art. Mon ami d'Edmonton-Centre (M. Paproski) aimerait probablement qu'on en fasse un excellent gymnase.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ou un musée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) suggère qu'on en fasse un musée. C'en est déjà un. Quand je suis venu ici pour la première fois, on racontait, entre autres choses, que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles avait l'habitude de faire visiter la galerie du Sénat pendant que celui-ci était en séance. Il paraît qu'un jour il a dit à ses invités: «Voilà notre musée de cire. C'est notre collection que vous voyez là.» Les invités s'étaient assis silencieusement pour admirer les divers personnages quelques instants. Finalement, l'un des visiteurs s'étant tourné vers le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, lui dit: «Je viens d'en voir un bouger.» Cette histoire n'est pas de moi. Elle est de lui.

On peut également ajouter qu'il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et il vaudrait peut-être mieux attendre que la constitution soit rapatriée et refondue. Je reconnais que cet argument a une certaine valeur. J'attends depuis longtemps la dissolution du Sénat. Je suis prêt à attendre encore un an ou deux, mais n'invoquez pas cela comme un argument pour empêcher l'abolition du Sénat. Si nous croyons dans la démocratie au Canada, nous devons la mettre en application aussitôt que nous le pouvons, en faisant en sorte que le Parlement ne soit formé que par des personnes élues par la population du Canada et responsables devant elle.

Je reconnais que ce n'est pas la première fois que je propose cette mesure. La question me préoccupe depuis le premier jour où je suis arrivé ici, et il y a déjà un bon bout de temps. On me dit parfois que je n'avance pas beaucoup, car le Sénat est encore là. Je ne vois pas les choses de cet œil. Je pense que j'ai eu assez de succès. J'ai parcouru l'autre jour, la liste des personnes qui faisaient partie du Sénat quand je suis arrivé ici, il y a environ 35 ans. Il en reste trois. Deux d'entre elles ont plus de 80 ans et l'autre plus de 90 ans. J'ai donc réussi à me débarrasser en grande partie du Sénat qui était ici au moment de mon arrivée.

J'espère que la Chambre fera preuve d'assez de bon sens aujourd'hui, pour décider d'abolir complètement le Sénat pour que le Parlement et le Canada deviennent véritablement démocratiques.

● (1722)

[*Français*]

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de contribuer pour la deuxième ou peut-être la troisième fois à un débat sur un projet de loi de mon collègue et ami, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), sur l'abolition du Sénat. On ne pourra m'imputer d'intérêt particulier, monsieur le président, si je participe à ce débat, savoir que j'ai des intérêts à vouloir joindre les sénateurs, car étant donné mon jeune âge je crois bien que les gens comprennent que mon intérêt et la raison de mon intervention dépassent en fait l'intérêt personnel. A mon avis, les propos de mon savant collègue démontrent qu'il y a déjà une amélioration à sa position, qui semble être beaucoup plus compréhensive qu'elle ne l'était en 1974, en 1971 et 1968 sur le même sujet. Déjà il ne traite pas les sénateurs d'être des vieux parlementaires qui ne servent pas le pays autant qu'ils le devraient.

Monsieur le président, on a souvent dit que le Sénat était une institution sous-utilisée, sous-payée et aussi sous-évaluée, et ce pour de très nombreuses raisons. Il suffit de regarder d'abord ceux qui composent le Sénat ici au Canada. Moi, monsieur le président, comme la majorité de mes collègues, et sûrement comme mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, j'ai beaucoup d'admiration et de respect pour la très forte majorité des sénateurs, comptant des amis parmi les sénateurs des deux côtés de la Chambre. Aussi, cette admiration et ce respect sont basés sur leur contribution, pas seulement à l'unité du pays, pas seulement par les travaux qu'ils exécutent, mais aussi par la très grande qualité de leur contribution. Examinons par exemple les travaux du sénateur Lamontagne et de son comité, les travaux du comité sur la pauvreté, les travaux du comité sur les télécommunications qui ont guidé les députés de la Chambre à présenter et à formuler des projets de loi qui servent actuellement la nation canadienne.

Voyons aussi ceux qui composent le Sénat. Naturellement il y a d'anciens politiciens, il n'y en pas seulement là, j'y reviendrai tantôt. On retrouve d'anciens députés aussi bien de la Chambre des communes que des assemblées provinciales de toutes les parties du pays. Ensuite on retrouve d'anciens maires qui, disons-le, apportent une contribution très importante dans leurs vues car ils procèdent d'une façon différente de nous les membres de la Chambre des communes pour la préparation de nos législations. Il y a aussi des universitaires, des académiciens, des hommes d'affaires qui ont réussi, et ce n'est pas encore un crime de réussir au Canada. Et si l'institution gouvernementale canadienne peut profiter des avantages et des vues sages de ceux qui ont réussi en affaires au pays, je pense bien qu'on serait malvenus de refuser de se prévaloir en fait de ces talents, de ces richesses qui sont là pour nous. Et c'est ce que le Sénat fait quand on examine en fait sa composition.

Il y a aussi les Canadiens de toutes les parties, de toutes les conditions du pays. Il y a des Indiens, des autochtones, des Canadiens de toutes les provinces du pays, et on sait qu'il y en a 102. Et qu'est-ce que cela veut dire pour la population canadienne? Pour nous, j'y reviendrai un peu plus tard. Pour certaines parties du pays, par exemple l'Île-du-Prince-Édouard, une des raisons qui auraient incité cette province à accepter de faire partie de la Confédération canadienne c'était qu'elle serait protégée par le Sénat canadien. Et on dit dans la Constitution canadienne que pas moins d'un nombre égal de députés à la Chambre des communes, un nombre égal aux membres du Sénat feront partie de la Chambre des communes.

Et cette condition est très importante pour assurer l'unité nationale et garantir les droits. Je vois qu'un de mes collègues n'est pas de mon avis. Peut-être pourra-t-il me succéder et me dire où il trouve que ce que je viens de dire ne correspond pas à la réalité, et que l'Île-du-Prince-Édouard a joint la Confédération canadienne justement parce qu'elle était protégée par cette disposition de la Constitution qui veut qu'un nombre égal de députés soient membres de la Chambre des communes de cette partie du pays. On leur assurait donc un protection parce que l'on déterminait un nombre permanent de membres du Sénat.

Il y a aussi la qualité des contributions de mes honorables collègues du Sénat, qualité qui est naturellement rattachée à leur très grande indépendance. La vie canadienne connaît des difficultés et il y a une passion pour obtenir un pouvoir politique de plus en plus grand et non pas nécessairement par des politiciens; il est bien important que la Chambre Haute,

qui peut disposer de beaucoup plus de temps, s'occupe d'abord de la législation ou d'enquêtes spéciales sur des sujets donnés. Elle peut profiter de beaucoup plus de temps que nous, étant donné notre responsabilité électorale et nos responsabilités de circonscriptions qui nous obligent à nous rapprocher et à nous tenir assez près de nos électeurs.

Monsieur le président, on fait souvent état de l'indépendance du Sénat et des sénateurs. Et je veux faire le parallèle avec l'indépendance des membres du pouvoir législatif ou du pouvoir des honorables juges, alors qu'en raison du simple fait que les sénateurs sont nommés à vie, ils n'ont pas à se justifier et à préparer une retraite, ils n'ont pas à favoriser les sociétés pour se préparer une retraite parce que pour un sénateur, l'emploi est assuré jusqu'à l'âge de 75 ans, ce qui rend en fait la contribution du sénateur beaucoup plus importante et beaucoup plus valable que s'il n'était pas indépendant et aussi s'il ne jouissait pas de cette sécurité.

Le Sénat constitue également, monsieur le président, une deuxième série d'examens pour les lois de la Chambre des communes. Et cela nous donne une occasion de pouvoir compter, comme je le disais tantôt, sur un nombre d'experts dans plusieurs domaines, des gens qui sont reconnus pour leur sérieux, leur expérience, leur habileté, leur indépendance et leur sagesse.

Monsieur le président, on accuse souvent le Sénat d'être la Chambre Haute et le refuge ou la retraite d'un ancien député ou d'un ancien ami du parti. L'ancien président du Conseil canadien du travail, M. Macdonald, est-ce qu'il n'était pas un ancien député? Et combien d'anciens députés, monsieur le président, font maintenant partie de ce que j'appelle moi le sénat des syndicats? Je pourrais en nommer, monsieur le président, qui sont retournés dans la vie privée et qui ont rejoint le sénat des syndicats, c'est-à-dire qu'ils ont trouvé des emplois, et c'est très heureux pour les syndicats de pouvoir compter sur ces talents-là. J'en connais, comme je l'indiquais tantôt, qui apportent une très importante contribution aux travaux des syndicats ouvriers. Et je suis convaincu que les syndicats peuvent se féliciter d'avoir dans leurs rangs des anciens députés, des gens qui ont eu des activités syndicales auparavant, mais qui, par leur expérience à la Chambre des communes, dans la formulation de législation, peuvent apporter une très importante contribution aux travaux des syndicats.

M. Pinard: L'âge n'a rien à voir avec la compétence.

M. Dupras: L'âge, non! Mon collègue de Drummond (M. Pinard) me dit que l'âge n'a absolument rien à voir. La seule contrainte, monsieur le président, c'est qu'on impose un minimum de 35 ans aux gens qui sont appelés à faire partie du Sénat.

Monsieur le président, je pense bien que mes honorables collègues sont assez familiers avec les travaux du Sénat. Seulement, pour faire ressortir les activités du Sénat et aussi l'importance que revêt le Sénat pour les institutions gouvernementales canadiennes, je devrais dire qu'il y a le comité des affaires étrangères qui est composé de 20 membres dont cinq constituent un quorum. Ce comité est surtout chargé de l'étude des bills, messages, pétitions, interprétation de documents et autres matières concernant les relations étrangères et les relations avec le Commonwealth en général, y compris en particulier, monsieur le président, l'examen des traités et accords internationaux, le commerce extérieur, l'aide à l'étranger, la défense, l'immigration, les affaires territoriales et celles qui surgissent au large des côtes.

Il y a également le comité très important des finances qui est composé de 20 membres et qui a une motion à cet effet; il étudie les bills, messages, pétitions encore une fois, et voit aussi d'une façon particulière à l'examen des comptes nationaux et du rapport de l'auditeur général, et Dieu sait, monsieur le président, que c'est bien important que le rapport de l'auditeur général soit examiné par le plus grand nombre d'experts possible.

Enfin, il y a le comité des transports et communications qui lui a comme responsabilité particulière le tourisme, les voitures publiques, les pipe-lines, les lignes de transmission et le transport d'énergie, la navigation, le transport maritime et les eaux navigables. Il y a aussi les affaires juridiques et constitutionnelles, le comité des banques et commerce, le comité de la santé et des sciences, le comité sur l'agriculture, et ainsi de suite.

Monsieur le président, on a souvent dit que la fonction d'un sénateur revêtait un caractère spécial. En fait, la fonction de sénateur revêt un caractère judiciaire. En révisant la législation, il doit s'efforcer d'établir un juste équilibre dans les rapports entre les hommes, entre les classes sociales et entre les communautés diverses, sans se soucier de la répartition du vote populaire. Naturellement, parce qu'il n'y a pas d'obligation de se représenter et de justifier ses actes au Parlement.

Je voudrais conclure, monsieur le président, en disant que rendre le Sénat électif serait détruire son caractère judiciaire actuel. Il deviendrait, tout comme le Sénat américain, une seconde Chambre des communes, et de ce fait empiéterait sur les droits de la Chambre des communes. Le partage des représentants élus du peuple en deux Chambres comporterait peu d'avantages et énormément d'inconvénients.

Monsieur le président, il n'y a pas que les membres du Nouveau parti démocratique qui se sont penchés sur l'existence même du Sénat. Monsieur le président, je voudrais conclure en donnant un bref résumé des conclusions auxquelles arrivait le professeur Konz, de l'Université McGill, dans son étude sur cette partie de l'institution gouvernementale canadienne, et je cite:

> Les plus évidentes sont liées à l'expansion continue des travaux du comité du Sénat dans les domaines de la législation, de la vérification et de l'enquête mais particulièrement dans ces deux derniers domaines. Grandement aidé par la souplesse de son calendrier et son esprit d'impartialité, le Sénat pourrait mettre au point des moyens importants et efficaces de contrôler certains aspects de l'administration des finances, spécialement en ce qui concerne les sociétés de la Couronne, . . .

. . . et les remarques sont bien pertinentes, monsieur le président!

> . . . et de vérifier certaines pratiques du pouvoir exécutif, particulièrement pour ce qui est de la délégation législative. Le Sénat pourrait également augmenter le nombre d'enquêtes spéciales menées annuellement et élargir leur objectif et leur diversité. Tout ceci demande peu d'impulsion extérieure et pourrait se faire grâce à une direction créatrice et quelques changements dans l'organisation intérieure. En fait, le meilleur moyen pratique de «réformer» le Sénat semble résider dans l'exploitation des possibilités inhérentes à la structure même de l'institution.

Monsieur le président, je voudrais, avant de terminer, dire tout de même quelques mots, et je sais que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre m'en voudrait de ne pas dire quelques mots sur son bill C-203, et particulièrement sur l'article 9, à la page 2, et je suis un peu déçu à la lecture de cette partie du bill qui dit, et je cite:

● (1732)

[*Traduction*]

«Usage des langues française et anglaise»:

«133. A la Chambre des communes du Canada et à la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les archives et les journaux respectifs des Chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Devant tout tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi et tout tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces deux langues dans les procédures ou les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront.

Il doit y avoir une raison, monsieur l'Orateur. Je me demande pourquoi le parrain du bill a restreint cette disposition à la Chambre des communes et à la Chambre des communes et à la province de Québec. Avant la fin du débat, il pourra peut-être me dire pourquoi l'article 9 du bill ne s'applique qu'à la Chambre des communes et aux plaidoyers faits dans les tribunaux et à l'Assemblée nationale du Québec.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Dupras: Certainement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député ne comprend-il pas que dans cet article, je ne fais que reprendre textuellement l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en laissant de côté l'allusion au Sénat? Autrement dit, ne comprend-il pas que je ne modifie en rien la question de la langue? Je ne modifie pas la disposition actuelle, mais je m'attache uniquement à la question de l'abolition du Sénat.

M. Dupras: Je remercie mon éminent collègue de me faire connaître sa position. Je savais qu'il ne faisait que reprendre en le modifiant légèrement l'article 133, et c'est pourquoi j'ai posé cette question. Ce n'était pas une critique, mais je voulais simplement lui demander pourquoi il n'avait pas profité du bill pour étendre la portée de cet article afin qu'il s'applique à tous les tribunaux et toutes les assemblées législatives du pays.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Parce qu'alors, le débat porterait sur deux questions distinctes.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je serai bref afin de permettre à certains de mes collègues qui le désirent de participer au débat. J'aimerais commencer par féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de sa ténacité dans ce domaine. Je sais que c'est une question qui lui est très chère. Il a signalé qu'il a survécu à un certain nombre de sénateurs qui étaient déjà là lorsqu'il est arrivé à la Chambre. Cela ne veut pas dire, j'en suis sûr, qu'il appuie la proposition voulant qu'un député de la Chambre des communes soit obligé de prendre sa retraite à 75 ans, car cela priverait la Chambre de ses services inestimables. Je suis sûr qu'il comprendra que pendant qu'il même la belle vie, nombre des sénateurs qui ont quitté le Sénat l'ont fait parce que la nouvelle loi les y obligeait et non parce qu'ils sont moins résistants que le député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A cet égard, monsieur l'Orateur, tout comme le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), j'ai l'intention de rester longtemps.

M. Hnatyshyn: Cela me rappelle une histoire, monsieur l'Orateur. Nous savons tous que l'on propose au premier ministre un grand nombre de candidats au Sénat. Car c'est un poste très recherché.

M. Dupras: Vous, vous êtes trop jeune.

M. Hnatyshyn: Je parle pour le secrétaire parlementaire qui semble être un candidat idéal pour le Sénat et qui, d'ailleurs, a brillamment défendu cette institution.

Cela me rappelle un incident qui serait survenu un jour où sir John A. Macdonald assistait aux funérailles d'un sénateur. Alors qu'il se tenait près de la fosse, juste au moment où l'on y descendait le cercueil, l'un des aspirants au poste laissé vacant par le décès du sénateur, chuchota à l'oreille de sir John: «Sir John, je veux prendre sa place.» Sir John aurait répondu: «Je pense qu'il est trop tard».

Je pense qu'il faudra nous rendre compte que le Canada possède une institution qui représente peut-être un aspect de la nature spirituelle de notre pays. Je veux parler de cette Chambre dont on dit qu'après un décès politique, elle est le ciel qui attend l'infortuné: le Sénat du Canada.

Je dois d'abord préciser, comme la décence parlementaire m'incite à le faire, que je suis peut-être en conflit d'intérêts en commentant cette mesure. Car à une certaine époque, celle qu'on appelait le bon vieux temps, j'ai été chef de cabinet alors que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre. J'étais chef de cabinet du leader du gouvernement au Sénat. Cette charge était d'autant plus éminente que l'actuel greffier de la Chambre, M. Alistair Fraser, était à ce moment-là chef de cabinet du leader de l'opposition au Sénat. De sorte que j'étais en bonne compagnie dans cette auguste enceinte.

Je dois également rappeler que mon père était sénateur. Voilà pourquoi il convient que je signale ce conflit d'intérêts possible étant donné mes antécédents, mes liens particuliers avec le Sénat.

Je voudrais faire deux ou trois observations fondées sur ma propre expérience de cette institution. Il semble que le député de Winnipeg-Nord-Centre veuille adopter une attitude intransigeante à l'endroit du Sénat du Canada. En d'autres termes, s'il est si critique de la manière dont cette institution fonctionne, il lui reste une solution facile: l'abolition pure et simple. Avant que nous en arrivions là, je crois que nous devrions envisager son rôle dans le contexte contemporain et la conjoncture politique actuelle afin de voir s'il pourrait jouer un rôle efficace au niveau de la sauvegarde de la Confédération, par exemple, ou de desservir et représenter plus adéquatement qu'il ne le fait actuellement les aspirations et intérêts des différentes régions de notre pays.

Abolition du Sénat

● (1742)

A l'heure actuelle, au moment où nous débattons la question de l'unité nationale, où nous parlons d'empêcher l'éclatement du pays et d'appuyer les aspirations régionales des différentes parties du Canada, il est peut-être temps pour nous, avant d'envisager l'abolition de cette institution, d'apporter des amendements à la constitution actuelle ou de modifier les lois constitutionnelles existantes de façon à améliorer cette institution et à la rendre plus apte à réaliser son objectif initial. En somme, il s'agit d'amener le Sénat du Canada à prendre part à l'effort concerté visant à sensibiliser les citoyens des différentes régions du Canada au fait qu'ils participent à une Confédération digne d'être sauvée. On pourrait prévoir, ainsi que l'a souligné le chef de l'opposition (M. Clark), que les provinces aient leur mot à dire dans les nominations au Sénat.

Au député qui avance que le Sénat du Canada possède officiellement le droit de modifier les lois émanant de la Chambre, je dis que nous devrions envisager sérieusement de modifier ces dispositions en établissant clairement, par le biais d'aménagements constitutionnels ou autre, qu'en matière de législation, l'instance suprême du Parlement du Canada est et demeurera la Chambre des communes.

Nous devrions assurément poser clairement qu'en cas de différends entre les deux Chambres, la décision de la Chambre des communes est celle qui a force de loi en dernier ressort, que le rôle du Sénat est uniquement consultatif et qu'il ne possède pas le droit constitutionnel d'empêcher l'adoption d'une loi qui représente la volonté de la Chambre des communes.

Le second point que je désire faire valoir, c'est que nous devrons peut-être envisager un mode différent de nomination au Sénat. Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre. J'estime comme lui que l'on peut, à juste titre, critiquer âprement la manière dont il est composé à l'heure actuelle ainsi que la façon dont le gouvernement se sert de ceux qu'il a nommés à cet endroit. Je parle évidemment de l'habitude qu'ont prise le parti et les gouvernements libéraux de peupler cette chambre de leurs organisateurs, de leurs argentiers, de leurs conseillers politiques et le reste. C'est un secret de Polichinelle. Et tout ce beau monde est à la charge du contribuable. Avec le député, je conteste donc la façon particulière dont le gouvernement conçoit le Sénat, le mépris dont il fait preuve à son endroit comme d'ailleurs à l'endroit de la Chambre des communes, donc du Parlement tout entier. Pas plus que le député je n'admets les façons de faire du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elles sont scandaleuses.

M. Hnatyshyn: Il y aurait peut-être certains moyens d'y mettre fin. Il faut bien reconnaître bon gré mal gré que depuis 50 ans, c'est surtout le parti libéral qui a formé les gouvernements. Il ne cherche pas du tout à faire représenter au Sénat toutes les régions et tous les points de vues. Mais il prend bien soin d'assurer la bonne représentation de tous les secteurs libéraux, pour le plus grand discrédit de l'institution tout entière.

[M. Hnatyshyn.]

Il y aurait peut-être lieu de limiter constitutionnellement à huit ou dix ans peut-être la durée du mandat sénatorial. De cette façon le renouvellement serait mieux assuré, de même que la diversité des opinions. Par cette modification constitutionnelle, on devrait aussi faire en sorte que les provinces aient vraiment leur mot à dire dans la nomination au Sénat. Leurs points de vue pourraient ainsi s'exprimer de façon privilégiée au Parlement, ce qui renforcerait la confédération au lieu de l'affaiblir. Les provinces auraient en d'autres termes une tribune où exposer leur façon de voir les choses.

Je n'ai pas l'intention de prendre plus de temps, car d'autres députés veulent prendre la parole. J'ajouterai simplement que malgré tout ce qu'on peut dire du Sénat et l'on pourrait parler pendant des heures du pour et du contre, de ses inconvénients et même des abus auxquels il a donné lieu il constitue un lieu de délibérations législatives. A ce titre, il nous permettrait, si nous savions le faire fonctionner correctement, de veiller à ce que les nominations s'y fassent suivant des règles raisonnables et équitables; il permettrait donc d'entendre au sein même du Parlement l'opinion d'un large éventail de personnes qui, autrement, ne participeraient pas à la vie politique. Nous aurions là des personnes qui feraient ainsi profiter le Parlement de leur compétence propre.

Lorsqu'on étudie le cas du Sénat, il faut se rendre compte que même si les nominations risquent de donner lieu à des abus, dans d'autres pays le favoritisme politique se traduit souvent par des nominations à des postes de diplomates ou à des postes importants au sein de la fonction publique.

Je vais vous poser cette question de pure forme: «mise à part la question des abus, n'est-il pas préférable que les hommes politiques qui n'ont pas réussi à se faire réélire soient nommés à l'autre endroit à cette tribune où ils peuvent participer aux débats et dans un décor qui leur sied davantage au lieu d'être nommés à d'importants postes publics où ils seraient susceptibles de causer, par leur incompétence ou leurs abus de pouvoir un tort encore plus grand à notre pays? N'est-il pas préférable de les nommer membres d'une assemblée où ils pourront participer à des débats sans qu'il leur soit possible de causer de graves préjudices à notre pays ou lui coûter très cher comme ce pourrait être le cas s'ils occupaient des postes leur permettant d'exercer une grande influence?

Plutôt que de peupler notre fonction publique d'hommes politiques ratés, ou, plus élégamment, n'ayant pas réussi à se maintenir en poste, ne serait-il pas préférable que le Sénat continue à exister?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me croyais injuste envers le Sénat, mais mon collègue dit des choses bien pires que moi.

M. Hnatyshyn: Je ne veux pas me montrer injuste. J'essaie de me montrer envers cette institution aussi raisonnable et équitable que possible.

En terminant, je tiens à souligner que je fais mienne l'opinion de mon collègue sur la façon dont l'actuel gouvernement s'est servi du Sénat. J'estime que l'honorable représentant a formulé certaines remarques très valables au sujet des abus qu'on s'est permis, mais la solution ne réside pas nécessairement dans l'abolition de cette institution.

Veillons à ce que l'on présente, applique, promulgue et respecte les règles concernant les parlementaires en matière d'incompatibilités. Il serait vain d'espérer que les sénateurs respecteront des règles non écrites si nous-mêmes au Parlement négligeons de préciser quelles règles de conduite nous voulons voir respectées en matière d'incompatibilités. Songeons simplement à l'incompatibilité qui pourrait exister si un sénateur ayant agi autrefois comme premier conseiller du parti libéral ou auprès du premier ministre (M. Trudeau) était impliqué dans une transaction commerciale avec le gouvernement du Canada. Je vois là un risque d'incompatibilité. Ce sénateur ou le premier ministre pourrait simplement hausser les épaules et nier l'existence d'un tel conflit en prétendant que les sénateurs sont des hommes intègres parfaitement incapables de se livrer à des transactions de ce genre.

L'important dans tout ceci, c'est qu'aussitôt qu'une personne siège au Parlement du Canada, elle devrait être assujettie aux règlements que nous acceptons et comprenons tous, plus particulièrement à ceux qui ont trait à de possibles conflits d'intérêts, afin que non seulement la justice soit rendue, mais que ce soit évident et manifeste. De cette façon, le citoyen canadien moyen n'aurait plus l'impression qu'un projet quelconque a fait l'objet d'une attention spéciale parce qu'un sénateur a servi d'intermédiaire entre le requérant et le gouvernement lors des négociations.

Je veux en venir à ceci: il existe de nombreuses raisons de faire la critique du Sénat, mais je préférerais modifier certains aspects de la Constitution de manière à faire du Sénat une institution plus responsable devant le gouvernement et devant le peuple afin qu'il puisse contribuer d'une manière valable au bien du pays et nous aider dans la recherche d'une solution au problème de l'unité nationale qui nous préoccupe aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, et bien que je sois de l'avis du député sur certains points, je ne puis appuyer sa proposition visant à abolir le Sénat.

● (1752)

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, on se demande de temps à autre à quel point certains députés font bon usage de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter le parrain du Bill C-203 que nous étudions cet après-midi. J'ai encore plus de respect pour lui depuis que je siège à la Chambre. Sans pousser la plaisanterie trop loin j'avoue que je me demandais à qui il faisait allusion lorsqu'il plaisantait au sujet de notre musée de cire et des personnages qui y figurent. Il nous a répété si souvent cette histoire qu'il devrait probablement accepter d'aller grossir leur nombre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je croyais que vous aviez du respect pour lui.

M. Harquail: Il a dit l'avoir tenté plusieurs fois depuis 10 ou 15 ans. Il s'est vanté d'avoir enterré la plupart des sénateurs, sauf trois ou quatre.

Il y a quelques années, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déclaré: «Je crois que toute cette idée d'un corps législatif non électif d'anciens . . .». Je suis persuadé que le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a rien contre les anciens car je le place dans cette catégorie avec tout le respect que je luis dois. Il faut dire que tous les députés ont déjà exprimé le grand respect qu'ils portaient au député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Je n'ai donc pas grand chose à ajouter à ce qu'il a dit cet après-midi, mais j'aurais quelques remarques à faire sur ce qu'il a omis de dire. Il a oublié de dire que dans le discours du trône précédent, le gouvernement avait exposé un point de vue qui se rapproche en partie de celui du député sur la structure actuelle du Sénat. Il n'a pas dit non plus que le gouvernement souhaitait apporter une réforme au Sénat. En fait, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a clairement manifesté ici et à l'extérieur son désir de modifier le Sénat.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas sauté sur l'occasion cet après-midi pour nous dire ce que son parti pensait du rapatriement de la constitution qui nous permettrait d'aller de l'avant et d'entreprendre la réforme souhaitée. Ce serait un moyen qui nous permettrait d'agir dans le sens que le député a indiqué. Je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il demande d'abolir le Sénat sans réserves.

On a fait état cet après-midi de quelques-unes des tâches excellentes accomplies par le Sénat, notamment l'excellente contribution du sénateur Croll au sein du comité sur la pauvreté, les études du sénateur Hastings sur les pénitenciers, les travaux du sénateur Michaud sur l'agriculture et ceux du sénateur McElman dans le domaine des communications. Nous devons chaleureusement féliciter le Sénat de tous ses rapports et de tous ses comités.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre est sûrement au courant de la structure actuelle du Sénat. C'est la créature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, à cet égard, le Sénat joue un rôle dans l'élaboration des lois. Il sert en quelque sorte de protection aux provinces contre certaines mesures législatives dont la Chambre des communes pourrait le saisir.

J'espérais que le député de Winnipeg-Nord-Centre s'en serait tenu au sujet du bill. Il a déclaré que la Chambre commet des erreurs de temps à autre. Je me vois obligé de le reconnaître: les membres du parti conservateur et du parti néo-démocratique en ont fait la semaine dernière avec leurs insinuations et avec leurs accusations. Il n'a pas parlé du député de New Westminster (M. Leggatt) qui a présenté un document qu'il ne s'était pas donné la peine de vérifier et de contrôler, et sur lequel il s'appuyait pourtant pour fourmuler ses fausses accusations et ses insinuations.

Je suis étonné que le député de Winnipeg-Nord-Centre fasse allusion au fait que de temps à autre des erreurs peuvent être commises. Lorsque le Parlement fut fondé, ce n'était pas avec l'intention d'être un jour témoin du genre d'erreurs que certains députés d'en face ont faites dernièrement ni de l'irrespect dont ils ont fait preuve. Si je me permets de dire cela, c'est parce que les deux orateurs qui m'ont précédé ont tenté de faire de la basse politique lors du débat sur le bill C-203.

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, parce qu'il est 6 h moins trois minutes, parce que j'apprécie même ces trois minutes qui vont me permettre de parler du bill présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et parce que mon collègue était déjà ici bien des années avant ma naissance, j'espère pouvoir enseigner à un vieux singe à faire la grimace.

J'ai lu les discours que le député de Winnipeg-Nord-Centre a prononcés antérieurement à la Chambre. C'est toujours la même rengaine. J'espérais qu'il aurait pensé au fil des années à quelque chose de plus concret que l'abolition pure et simple du Sénat. J'espérais entendre rappeler que des hommes d'État plus âgés trouvent que le Sénat ne devrait peut-être pas être aboli mais plutôt réformé pour le rendre plus utile.

Il est aussi étonnant que mon honorable collègue, bien connu dans tout le pays comme le défenseur du régime démocratique, propose d'abolir le Sénat et d'avoir seulement une chambre des communes dont les représentants seront élus en nombre basé sur la population. Les régions canadiennes, notamment les provinces les plus petites, seraient dépourvues de freins et de contrepoids et n'auraient aucun pouvoir comparable à ceux des provinces centrales, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec. Je trouve tout à fait étonnant qu'il ait négligé de dire que le Sénat serait un élément d'équilibre.

Je voulais parler de la convention constitutionnelle de 1789 à Philadelphie pour démontrer que le même dilemme se posait alors, savoir comment équilibrer le pouvoir dans un régime fédéral entre les provinces les plus importantes et les autres. J'ai été déçu que le député de Winnipeg-Nord-Centre n'affirme pas que le Sénat devrait compter un nombre égal de représentants pour chaque province y compris neuf sénateurs nommés par les assemblées législatives pour une période de six ans et moyennant le roulement d'un tiers et trois sénateurs représentant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest respectivement et ce Sénat . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est expirée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LES POUVOIRS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE McDONALD SUR LES PRÉTENDUES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme Votre Honneur et les députés le savent, il n'est pas d'usage que le chef de l'opposition participe au débat d'ajournement, mais je le ferai aujourd'hui, car à mon avis, un principe fondamental du régime parlementaire entre ici en jeu et il est violé par le gouvernement fédéral. Le principe veut que les ministres assument la responsabilité des actes des fonctionnaires qui relèvent de leur direction générale. Ce principe est bien établi dans tous les ouvrages traitant du système parlementaire dans notre pays et ailleurs.

• (1802)

Témoin le bref extrait suivant tiré de l'ouvrage fondamental du professeur McGregor Dawson, intitulé *The Government of Canada*:

> Le ministre à la tête de chaque ministère est responsable de tout ce qui se fait au sein de son ministère.

Il y a encore l'extrait suivant de *Constitutional Law*, de Wade et Phillips, cité dans l'ouvrage de H. V. Wiseman intitulé *Parliament and the Executive*:

> C'est le ministre seul qui doit répondre devant le Parlement de ce qu'un fonctionnaire anonyme a ou n'a pas fait, et le fonctionnaire, qui ne peut assurer sa propre défense, est par conséquent à l'abri de toute attaque. Le principe de la responsabilité absolue du ministre est essentiel pour permettre au Parlement et, plus particulièrement, à la Chambre des communes de remplir son rôle de critique du pouvoir exécutif.

Cette autorité poursuit, faisant ressortir un point fondamental dans ce cas-ci, à savoir qu'aucun ministre ne doit se soustraire à ses responsabilités en rejetant le blâme sur son fonctionnaire.

Pourtant, c'est ce que nous avons vu trop souvent dans la pratique chez le gouvernement actuel qui a tendance à blâmer les fonctionnaires alors que les ministres devraient eux-mêmes assumer leur responsabilité. Nous en avons été témoins dans le cas de Larry Stopforth, dans le cas du chef de cabinet de l'actuel ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) et maintenant dans le cas de la Gendarmerie royale du Canada.

La Chambre et le pays savent que des actes illégaux ont été commis, mais ce que nous devons déterminer c'est qui les a commis et sur l'ordre de qui. Venons-en à la question de savoir qui les a commis. Autant que nous sachions, ce sont des membres des services de sécurité qui les ont commis, et ici je fais la distinction entre les membres des services de sécurité et les membres de la force policière régulière de la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre sait très bien—même s'il a essayé de le cacher à la Chambre—et la Chambre devrait savoir que les services de sécurité relèvent théoriquement du commissaire de la GRC. Ils relèvent en réalité d'un directeur général qui n'est pas membre de la force policière. Le général Dare est venu de l'extérieur, tout comme son prédécesseur. Le directeur général est comptable directement au solliciteur général du Canada, au premier ministre ainsi qu'au commissaire. Il convient donc de déterminer si l'activité des services de sécurité dont des membres sont accusés d'avoir commis des actes illégaux relève du commissaire de la GRC. On se le demande réellement; il est grand temps que le gouvernement cesse de laisser planer le doute dans l'esprit des Canadiens à ce sujet.

Il convient également de se demander qui dirige l'activité des membres des services de sécurité. Nous l'ignorons toujours pour le moment. Nous ne savons pas ce que le premier ministre ou les solliciteurs généraux ont dit au directeur général des services de sécurité. Nous ignorons si les instructions qui ont été données aux services de sécurité à propos des membres du FLQ étaient tellement générales que tout employé bien pensant de ces services aurait pu croire qu'il ne faisait que suivre les ordres de son chef en commettant des actes illégaux. Nous n'en savons rien parce que le gouvernement canadien ne nous révèle rien de ce qui se passe et de fait, nous ne saurons peut-être jamais pourquoi les ministres refusent de nous renseigner à la Chambre.

Aujourd'hui, en réponse à une de mes questions, le premier ministre a déclaré que le gouvernement pourrait restreindre les témoignages donnés à la commission d'enquête McDonald précisément sur le rôle du premier ministre et celui du solliciteur général. Une fois encore, le premier ministre se prépare à blâmer un autre fonctionnaire, car il m'a dit dans sa réponse aujourd'hui que s'ils ne disaient pas toute la vérité à la commission McDonald, au lieu d'assumer eux-mêmes la responsabilité, les légistes de la Couronne seraient à blâmer.

● (1807)

Ce qui nous inquiète dans toute cette histoire, c'est que des ministres ont voulu ignorer ce qu'ils auraient dû savoir. Cela a été le cas pour le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui, lorsqu'il était solliciteur général, a délibérément choisi de ne pas poser de questions sur ce qui se passait. Malgré certaines lettres qui auraient dû amener n'importe quel ministre sensé à se poser des questions, il ne l'a pas fait. Aujourd'hui, bien sûr, le premier ministre nous a bien expliqué comment, au cours de ces séances d'information qui ont lieu régulièrement, le rôle du gouvernement est avant tout passif; il se contente d'écouter les renseignements qu'on lui donne et ne pose pas de questions sur la manière dont les services de sécurité appliquent les directives générales qu'ils ont reçues du gouvernement. Ce qui nous trouble . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'ai le regret de devoir dire au chef de l'opposition (M. Clark) que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, dans ce genre de débat où le chef de l'opposition (M. Clark) a sept minutes à sa disposition et le ministériel seulement quatre, je serai évidemment obligé de me limiter d'assez près à ce qui a déjà été dit par l'honorable chef de l'opposition. Somme toute, monsieur le président, on peut se demander après avoir écouté l'honorable chef de l'opposition et noté qu'il s'agissait d'une procédure extraordinaire pour que le chef de l'opposition se présente devant la Chambre à cette heure-ci, on peut donc se demander quel était le but de sa motion. Moi je pensais qu'il se référait clairement à l'échange de questions qui avait eu lieu à la Chambre hier au sujet des pouvoirs qui ont été accordés à la commission fédérale d'enquête.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je tiens à le souligner, j'ai la nette impression que les députés refusent avec insistance de lire le mandant de la commission royale d'enquête, mandat que tout observateur impartial trouvera extrêmement vaste.

Pourquoi avons-nous institué une commission? Nous avons pris cette mesure en juillet dernier à cause d'un certain nombre d'allégations qui ont été faites à l'endroit du gouvernement à cette époque. Auparavant, le chef de l'opposition réclamait du gouvernement une commission royale d'enquête. Aujourd'hui, il pose la question suivante: par qui ces actes ont-ils été commis et sur les directives de qui? Je me permettrai de préciser que l'objet principal de cette commission est justement de répondre à ces questions. A mon avis, lorsqu'on se donne la peine de lire le mandat de la commission royale d'enquête . . .

Monsieur l'Orateur, un député de l'opposition propose qu'on change ce mandat. S'il se donnait la peine de le lire attentivement . . .

M. Clark: C'est ce que nous avons fait.

M. Fox: Dans ce cas, vous devriez les relire. Ils sont extrêmement étendus. J'aimerais une fois de plus bien faire comprendre ce qui a déjà été réitéré à maintes reprises pendant ce débat à la Chambre, c'est que aux termes du mandat qui leur a été confié le président et les membres de cette commissions ont dotés de tous les pouvoirs requis pour examiner tout acte illégal, s'il y en a, et pour suivre l'affaire tout au long de la filière et remonter à la source.

Je vois que le chef de l'opposition opine du chef et j'en déduis squ'il est d'accord. Non, il fait un signe de désignation. J'aimerais alors qu'il me dise pourquoi car je crois avoir lu le mandat de la commission en toute impartialité comme l'aura fait, j'en suis sûr, le chef de l'opposition. Personnellement, je suis convaincu que la commission d'enquête a tous les pouvoirs nécessaires pour bien remplir sa tâche. Dans le cas contraire, si le chef de l'opposition estimait qu'elle ne les avait pas, je pense que le président de la commission serait du même avis et viendrait nous trouver pour nous dire que nous ne sommes pas allés assez loin dans la direction souhaitée, et nous demanderait des pouvoirs supplémentaires pour pouvoir terminer son enquête. Quant à moi, je crois qu'il est nécessaire que la commission d'enquête ait les pouvoirs voulus . . .

Ajournement

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le ministre que son temps de parole est écoulé.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—DEMANDE DE MAJORATION DU MONTANT DE BASE DE LA PENSION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur un sujet tout différent mais tout aussi grave. Si je dis qu'elle est tout aussi grave, c'est qu'elle met en question la bonne foi de certains.

Pour commencer, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) m'a expliqué qu'il ne lui était pas possible d'être présent à cette heure-ci mais j'espère qu'il étudiera avec le plus grand sérieux le message que je vais essayer de lui transmettre par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire.

● (1812)

Ma question fait suite aux réponses que le ministre chargé des Affaires des anciens combattants m'a fournies, ainsi qu'à mon ami le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) au sujet du taux de base de la pension des invalides de guerre. C'est une longue histoire, mais on peut la résumer aisément.

A l'origine, la pension des invalides de guerre, créée peu après la Première Guerre mondiale, allait de pair avec un certain niveau de traitement dans la Fonction publique de l'époque. Au cours des ans, elle a enregistré un net recul. Grâce à la Commission Woods, la question a été passée en revue et, en 1973, sur la recommandation d'un comité tripartite spécial, le niveau des pensions accordées pour invalidité complète a été harmonisé au revenu moyen de cinq niveaux désignés dans la Fonction publique. En conséquence, en 1973, nous étions revenus au système du début des années 20.

Lorsqu'on a convenu de ces dispositions en 1973, le comité tripartite et le comité permanent des Affaires des anciens combattants ont recommandé que l'augmentation des pensions soit en fonction de l'augmentation des traitements de ces cinq catégories de fonctionnaires. Le gouvernement a refusé d'accepter cette partie de la recommandation et a préconisé au lieu de cela l'indexation du taux fondamental des pensions au coût de la vie à partir de 1973. Cette mesure nous est apparue injuste, monsieur l'Orateur, puisqu'elle brisait les engagements pris avec les anciens combattants depuis plusieurs dizaines d'années, mais le gouvernement l'a mise en vigueur.

Depuis 1973, même si les pensions ont été indexées au coût de la vie, il y a un écart de $500 par an entre ce que les anciens combattants reçoivent et le revenu moyen des cinq groupes de fonctionnaires désignés. En d'autres termes, ce que nous avions prédit en 1973, parce que le gouvernement refusait d'accepter la recommandation que nous lui faisions à l'époque, s'est réalisé amèrement. Aujourd'hui, nos anciens combattants reçoivent environ $540 par an de moins que leurs homologues moyens dans la Fonction publique.

Environ un an après la modification de 1973, à cause des démarches accomplies par des députés comme mon ami et d'autres, le gouvernement a commencé à s'intéresser à la question. Nous avons enregistré un si grand nombre de réponses favorables à nos questions l'année dernière que les anciens combattants canadiens ont cru que cela allait être fait. Moi-même je l'ai cru. Il m'a semblé que nous avions réussi à faire valoir notre point de vue et que le ministre ne laisserait pas tomber les anciens combattants.

Mercredi et jeudi derniers, le ministre nous a répondu à tous deux en déclarant que le gouvernement avait décidé de ne pas relever le taux de base, ce qui équivalait à le ramener au niveau accepté en 1973. Et comme s'il ne suffisait pas de refuser cette augmentation, le ministre a fait une déclaration que les anciens combattants partout au Canada considèrent comme insultante. Il a déclaré qu'il était persuadé qu'en tant que bons citoyens canadiens ils accepteraient la décision du gouvernement en ne réclamant pas d'augmentation à une époque de restrictions budgétaires.

De par mon expérience avec des organismes d'anciens combattants, je sais que même si ces derniers savent faire valoir leur point de vue, ils le font avec retenue et dignité. Ils évitent d'avoir recours à un langage dur. Cependant, d'après les informations que je reçois en provenance d'organismes d'anciens combattants, que ce soit par des lettres ou en lisant leurs publications, je constate qu'ils ont dorénavant décidé d'y mettre moins de formes. En refusant de retenir la proposition d'une pension de base établie selon la norme calculée pour les cinq groupes désignés, le gouvernement n'a pas tenu sa parole vis-à-vis des anciens combattants.

J'ai toutes les raisons de croire que le ministre est d'accord au sujet de cette proposition. Au printemps dernier, il nous a répété à maintes reprises qu'elle était à l'étude et qu'il espérait être en mesure de l'appliquer. Ce sont ses collègues du cabinet qui lui ont signifié une fin de non-recevoir. J'espère qu'il a défendu sa cause de son mieux au sein du cabinet. Ils lui ont rendu un bien mauvais service ainsi qu'aux anciens combattants en prenant une semblable décision.

Je sais que le gouvernement connaît des problèmes d'ordre économique. Ce sont pourtant bien les anciens combattants de notre pays qui devraient être la dernière catégorie d'individus à devenir les boucs émissaires du gouvernement pour ses problèmes économiques. Mais il le fait pour les anciens combattants, pour les personnes âgées et, selon moi, c'est extrêmement grave. Je suis heureux que les organismes d'anciens combattants aient décidé qu'il était temps de se défendre. Je dirai simplement au ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, que sa réponse d'il y a deux semaines n'est pas satisfaisante.

● (1817)

Je vois certains membres du comité permanent des affaires des anciens combattants, y compris son président, qui assistent là-bas à ce débat d'ajournement. J'espère que les députés de tous les côtés de la Chambre seront d'accord pour ne pas accepter la réponse du ministre. Les anciens combattants ont prouvé depuis longtemps qu'ils étaient de bons Canadiens, qu'ils méritaient qu'on tienne les promesses qui leur ont été faites. Je demande donc au secrétaire parlementaire de ne pas essayer de justifier ce qui s'est passé, mais de nous assurer qu'il plaidera de son mieux cette cause auprès du ministre. C'est une bataille qu'il faut gagner.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir intercédé en faveur des anciens combattants. Ce sont en effet de bons Canadiens, cela ne fait aucun doute. Nous le savons. Ils l'ont prouvé au cours des années. Le député a

mentionné les mesures que le gouvernement comptait prendre pour augmenter le taux de base de pensions des anciens combattants invalides par suite de leur service militaire ou la pension des personnes à leur charge.

Les problèmes que posent ces pensions ont, à de nombreuses reprises, été soumis à l'attention du gouvernement ces derniers mois. Le député sera, j'en suis sûr, d'accord avec cette déclaration compte tenu des entretiens qu'il a eus lui-même avec le ministre à cet égard. Récemment, comme le député l'a fait remarquer, le ministre a déclaré que le gouvernement avait jugé impossible pour l'instant d'augmenter le taux de base des pensions pour décès ou invalidité relatif au service militaire. La hausse normale de 7.2 p. 100 en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation va toutefois entrer en vigueur le 1er janvier 1978. Nous n'avons pas de fonds supplémentaires pour le moment pour couvrir une autre augmentation. Cela ne signifie pas que le ministre n'est pas d'accord avec le député.

Bien qu'il ne puisse accorder une autre majoration, le gouvernement, je le rappelle à la Chambre, a beaucoup songé au bien-être des anciens combattants au cours des années.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Prouvez-le!

M. Parent: C'est ce que je vais faire. En janvier 1971, par exemple, la pension d'un ancien combattant, dont l'invalidité était estimée à 100 p. 100 et qui était célibataire sans personnes à charge, était de $255. Les augmentations qui lui ont été accordées depuis, en plus de l'indexation sur l'indice annuel des prix à la consommation, ont considérablement haussé sa pension. Le 1er janvier 1978, la pension de base d'un pensionné à 100 p. 100 célibataire sera de $596.70 par mois, une augmentation de 125 p. 100 au cours de la période en question.

En outre, un pensionné à 100 p. 100 marié recevra une pension de base de $745.88; si lui et son épouse ont deux enfants à charge, la pension passera à $880.15 par mois. Une veuve sans enfants recevra $447.53 et, si elle a deux enfants à charge, $716.06. Cela montre bien que le gouvernement n'est pas sans cœur et insensible.

Il reste encore beaucoup à faire, mais il n'y a pas lieu de lever les bras au ciel et de dire que tout ce qui a été fait jusqu'ici n'a servi à rien.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le recul est encore de $500.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

● (1822)

LES FINANCES—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR L'AFFECTATION DE 150 MILLIONS DE DOLLARS AU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. James A. McGrath (Saint-Jean Est): Monsieur l'Orateur, le 27 octobre dernier, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Chrétien) de nous garantir qu'il n'y aura pas de favoritisme dans l'affectation de crédits supplémentaires aux projets fédéraux exigeant une nombreuse main-d'œuvre, qui ont été prévus dans son mini-budget. J'ai failli faire un lapsus et dire des projets fédéraux exigeant de nombreux libéraux. Nous ne voulons pas d'un tel programme. Ce que vous voulons, c'est une juste répartition des crédits alloués à la création d'emplois.

J'ai posé cette question parce que pour la phase II du programme Canada au travail, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a modifié les règles du jeu. Pendant toute la phase I du programme et en vertu de l'ancien programme d'initiatives locales, on avait affecté les crédits de façon assez juste d'après les données et les prévisions de Statistique Canada concernant le chômage.

Puis, le 9 juillet dernier, monsieur l'Orateur, le ministre nous a écrit pour nous informer du changement, et je cite:

> Je suis sûr que vous serez heureux d'apprendre que mon ministère a établi pour la deuxième phase du programme une nouvelle formule qui servira de base à l'allocation des fonds . . .

Nous n'en sommes pas heureux, monsieur l'Orateur. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de l'être. Un rapide survol de la situation convaincra l'observateur objectif que le gouvernement recourt encore une fois à la vieille technique de l'assiette au beurre et que, pour reprendre les termes d'un de mes collègues, il y a du louche là-dessous. La formule utilisée pour l'allocation des crédits dans la deuxième phase du programme Canada au travail s'appuie sur le nombre de prestataires de l'assurance-chômage dans une circonscription donnée. Or, cela ne correspond pas au véritable taux de chômage pour cette circonscription. Par exemple, on ne tient pas compte des gens qui n'ont jamais travaillé mais qui cherchent du travail, les jeunes par exemple.

Comme le prouvent les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada, la formule ne peut pas tenir compte des habitants des provinces de l'Atlantique, par exemple, qui représentent 40 p. 100 des chiffres, qui sont chômeurs depuis plus de trois mois et dont les prestations prennent fin. On ne tiendra plus compte de ces gens pour l'affectation de fonds en vertu du programme.

La formule ne tient pas non plus compte des secteurs où le taux de chômage est particulièrement élevé à l'intérieur d'une même circonscription. Par exemple, une circonscription à la fois rurale et urbaine, dont le taux de chômage global est de moins de 7 p. 100, ne pourrait obtenir que l'allocation de base de $100,000, alors que le taux de chômage peut être bien supérieur à 7 p. 100 dans certaines paroisses, comme c'est le cas dans la mienne.

J'aimerais vous dire ce que j'ai constaté après avoir examiné très brièvement le mode d'affectation des fonds d'après ce qui s'est produit jusqu'ici. La subvention accordée à la circonscription libérale de Bonavista-Trinity-Conception à Terre-Neuve est passée de 1.6 million de dollars à 5.5 millions. Dans la circonscription conservatrice voisine, c'est-à-dire ma propre circonscription de Saint-Jean-Est, les fonds ont été réduits de 1.9 million de dollars à 1.8 million.

La circonscription de Cardigan, la seule circonscription de l'Île-du-Prince-Édouard à passer au parti libéral en 1974, a connu l'augmentation la plus importante de toutes les circonscriptions de la province en passant de .3 million de dollars à 1.8 million. Il s'agit de la circonscription représentée par le ministre libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald).

Les subventions accordées à la circonscription libérale de South Western Nova en Nouvelle-Écosse sont passées de .3 million de dollars à 2.8 millions, ce qui représente une augmentation de 800 p. 100, soit une hausse tout à fait disproportionnée par rapport à celles qu'ont obtenues les deux circonscriptions conservatrices voisines. Les circonscriptions

conservatrices d'Annapolis Valley et de South Shore ont en effet obtenu moins de la moitié de ce chiffre.

En outre, les fonds accordés à la circonscription du leader du gouvernement à la Chambre, c'est-à-dire la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, sont passés de .7 million de dollars à trois millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 435 p. 100. Pendant que les fonds accordés aux circonscriptions libérales de la Nouvelle-Écosse augmentaient de plus de 500 p. 100, les subventions accordées à deux circonscriptions conservatrices de la même province ont été réduites. Les subventions accordées à la circonscription du député indépendant de Moncton ont été réduites de $130,000, tandis que les fonds accordés aux circonscriptions environnantes ont augmenté.

Sur la côte ouest, les subventions accordées à la circonscription libérale de Vancouver-Est, que le parti libéral avait remportée par seulement 66 voix aux élections de 1974, ont augmenté de $350,000, mais les fonds consentis à toutes les circonscriptions environnantes représentées par des députés d'autres partis ont été réduites. Ainsi, les fonds accordés à la circonscription de Vancouver-Est sont tout à fait disproportionnés par rapport aux fonds obtenus par les circonscriptions environnantes, qui n'ont reçu pour la plupart que l'allocation minimale de $100,000. Neuf circonscriptions de la Colombie-Britannique ont reçu l'allocation minimale de $100,000. Or, huit d'entre elles sont représentées au Parlement par un député conservateur ce qui, à mon avis, est plus qu'une coincidence.

● (1827)

Si ce programme de création d'emplois, lequel revêt une importance nouvelle à cause de la montée du chômage et parce que c'est la seule solution que le gouvernement oppose à cette montée progressive, doit être administré avec justice et impartialité, je crois alors que la nouvelle méthode de répartition des fonds ne peut résister au plus élémentaire examen. Je suggère donc au ministre de revenir à l'ancienne formule.

En outre, nous songeons à revenir sur cette question lorsque le ministre se présentera devant le comité, et je l'inviterai à examiner ce qu'il a fait à cet égard puisque son projet est insoutenable. C'est la seule solution apportée jusqu'à présent à l'aggravation du chômage. Non seulement pour être équitable, mais simplement pour qu'il soit respectable, ce programme doit paraître juste aux yeux de tous les Canadiens.

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a soulevé une question qui intéresse tous les membres actifs de la Chambre, surtout ceux qui représentent des circonscriptions où nous avons toujours cherché à créer de l'emploi. Nous représentons tous deux des régions qui ont grandement besoin de bénéficier de ce genre de programme.

Je croyais que le député allait parler de l'application des programmes fédéraux susceptibles d'absorber beaucoup de main-d'œuvre. Comme il le sait, on a annoncé dernièrement qu'un autre de ces programmes avait été appliqué. Sans qu'il soit question de chiffres précis, je crois que différents ministères du gouvernement ont déjà présenté au Conseil du Trésor des projets dépassant 500 millions de dollars que le Conseil continue d'en recevoir.

J'aimerais vous renvoyer au programme FLIP de l'an dernier, qui avait beaucoup moins d'importance que celui de cette année. Du montant de $40,949,000 qui a été dépensé, Terre-Neuve a reçu $4,082,000 pour 2,995 mois-hommes; l'Île-du-Prince-Édouard $559,000 pour 527 mois-hommes; la Nouvelle-Écosse $4,377,000; le Nouveau-Brunswick $2,812,000; Québec $9,353,000; l'Ontario $7,634,000; le Manitoba $1,697,000; la Saskatchewan $2,242,000; l'Alberta 1,736,000; la Colombie-Britannique $5,909,000; les Territoires du Nord-Ouest $196,000; et le Yukon $352,000. Selon ces chiffres, le programme FLIP a été très bien administré.

Pour ce qui est des affirmations voulant que certaines circonscriptions aient reçu des sommes importantes tandis que d'autres ne recevaient que le montant minimal dans le cadre de Canada au travail; si nous avions le temps d'examiner les 264 circonscriptions, je suis persuadé que nous noterions qu'il y a un grand nombre de circonscriptions représentées par des députés libéraux du Parlement qui n'ont également reçu que le strict minimum.

Il y a eu une augmentation de 2 millions et demi de dollars cette année dans ma circonscription, mais elle est justifiée par les demandes de plus de six millions de dollars qui ont été faites par les gens. Je suis certain que je ne serai jamais satisfait, et mes commettants non plus du budget annoncé pour ma circonscription. Il se trouve que l'on manifeste beaucoup d'intérêt, et en effet, deux millions et demi de dollars peut sembler une somme importante pour les gens d'une circonscription qui n'est pas trop loin de la mienne et qui n'a reçu que $100,000. Si on compare les demandes, le chômage et les besoins de ces circonscriptions, la comparaison serait peut-être plus juste.

Le député mérite des félicitations. Je pense que nous sommes d'accord pour reconnaître que les fonds du gouvernement doivent être dépensés là où on en a besoin pour créer des emplois. Personne ne prétend le contraire.

● (1832)

Il est injuste de citer deux ou trois circonscriptions conservatrices, quand nous savons très bien qui a obtenu le minimum le plus absolu. Si nous tenons à le faire consigner au compte rendu, il existe de nombreuses circonscriptions libérales qui . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois malheureusement informer le secrétaire parlementaire que son temps de parole est expiré. La motion d'ajournement est retirée d'office.

(La motion est retirée.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 32.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, Loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, lorsque 5 heures a sonné j'étais à dire que le revenu du cultivateur a encore diminué cette année. Il faut que cela change. A ce sujet, qu'il me soit permis de lire une lettre que je viens de recevoir. Voici:

Dans cette affaire qui se prolonge indûment, la Fédération a toujours maintenu une attitude positive et respecté ses engagements si bien que cette semaine le fiduciaire a à nouveau informé la Commission canadienne du lait qu'une somme excédant 2 millions de dollars est à sa disposition, dès qu'elle aura prouvé son droit à ces argents et rempli ses obligations en expédiant les chèques de subsides aux producteurs.

Contrairement aux rumeurs que vous avez pu entendre, la Fédération dépose en fiducie tous les argents retenus et en avise la Commission en lui demandant de fournir par écrit un avis légal concernant son droit à retenir 25c. sur chaque 100 livres de classe 1. A date nous attendons toujours cet avis légal écrit. Est-ce que la Commission tente d'imposer par chantage une retenue sans avoir de juridiction?

Le stratagème utilisé par la Commission canadienne du lait est vieux comme le monde. «Si tu veux vaincre ton ennemi, coupe-lui les vivres.»

Nous nous sommes donc trompés car nous croyions être des partenaires dans le plan global provisoire de commercialisation du lait et non des ennemis.

Cependant les producteurs de lait de consommation du Québec ne cèdent pas au chantage d'où qu'il vienne.

Le ministre de l'Agriculture, la Commission canadienne du lait et tous les députés du Québec à Ottawa doivent en être informés. Aussi tous et chacun des producteurs de lait de consommation du Québec vont démontrer leur solidarité et faire savoir clairement et bien fort à tous ces gens que les producteurs de lait de consommation ne cèdent pas et ne céderont pas à ce genre de chantage. Ils sont des hommes d'affaires respectables qui honorent leurs obligations et qui exigent que les gens avec qui ils transigent les respectent.

A ce sujet, pourquoi le Conseil du Trésor, monsieur le président, ne met-il pas à la disposition du ministre de l'Agriculture les crédits nécessaires afin que ce dernier puisse défrayer une partie du programme de distribution de lait dans les écoles mis de l'avant par la province de Québec? Il est indéniable qu'un tel programme n'a pour effet que de développer des habitudes de consommation de produits laitiers chez les jeunes tout en améliorant leur alimentation. D'ailleurs, il est à prévoir que le programme lait-école dont je viens de faire mention atteindra 175,000 écoliers dès décembre prochain. N'est-ce pas une réussite, monsieur le président? Pourquoi le gouvernement fédéral n'en ferait-il pas de même dans d'autres secteurs économiques?

Il y a quelques semaines, je lisais ceci dans un journal:

Le meuble québécois, victime du fédéral.

En effet, on disait:

Le gouvernement fédéral est responsable du déclin d'une autre industrie québécoise pourtant viable: celle du meuble.

Pourquoi, monsieur le président? Tout simplement à cause d'un manque de leadership du gouvernement fédéral qui a laissé le marché canadien du meuble se faire envahir par les produits étrangers, de sorte que les importations de meubles ont augmenté de 26.3 p. 100 l'an dernier. Il va sans dire que la situation est telle qu'on évalue à environ 3,000 le nombre des travailleurs québécois du meuble qui ont perdu leur emploi depuis le début de l'année. Et pourtant, l'industrie du meuble au Québec ne possède-t-elle pas un avenir intéressant? Tout cela est dû à l'inertie du gouvernement actuel. En effet, les importations continuent d'inonder le marché canadien au détriment des entreprises locales. Et ce n'est pas uniquement au niveau de l'industrie du meuble, on n'a qu'à penser aussi à l'industrie de la chaussure. Dans chacun des secteurs, le gouvernement fédéral a négligé de protéger les producteurs locaux en laissant le marché être envahi par des produits étrangers.

En ce qui concerne les changements apportés à la loi de l'impôt touchant les particuliers, on remarque que le bill C-11 prévoit une augmentation de $100 du montant maximum des frais d'emploi admis à la déduction, ce qui a pour effet de porter le plafond à $250. D'ailleurs, à ce sujet, j'ai demandé à la Chambre, le 28 mars dernier, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime pour présenter une motion à cet effet. En fin de compte, je demandais ni plus ni moins qu'un amendement soit apporté à l'article 8(1)*a*) de la loi canadienne de l'impôt sur le revenu, afin de permettre que tous les frais de déplacement encourus par les salariés pour se rendre au lieu de travail et en revenir au moyen de transport en commun soient déductibles de leurs revenus pour fins d'impôt et cela sur la présentation de reçus et registres. A mon humble avis, l'augmentation de $100 accordée par le gouvernement fédéral n'est réellement pas suffisante.

Sous réserve bien entendu de certaines exemptions, la plupart des salariés en vertu de la loi actuelle n'ont le droit de demander que jusqu'à concurrence de $150, une réduction égale à 3 p. 100 du revenu tiré d'un emploi alors qu'il leur en coûte de $300 à $600 par année pour se rendre à leurs lieux de travail et en revenir. Je pense sincèrement qu'il serait plus avantageux si la plupart des salariés ou travailleurs en général étaient encouragés à utiliser les transports en commun pour se rendre à leurs lieux de travail et en revenir, car cela aurait d'une part comme avantage d'économiser une très forte quantité d'énergie et, d'autre part, d'économiser les centaines de millions de dollars qui sont accordés en subventions par les différents paliers de gouvernements. Alors, en somme, lors de ma motion en date du 28 mars dernier, je demandais ceci: Que le gouvernement donne une déduction d'impôt à celui qui a à se rendre à son lieu de travail, et je pense que cela aurait un effet bénéfique d'abord, comme je l'ai dit, pour économiser l'énergie, et ensuite pour favoriser le travailleur. Malheureusement, le gouvernement fédéral, comme d'habitude, n'a pas cru bon de donner suite à ma motion. Tout ce qui vient de l'opposition, on a tendance tout simplement à l'écarter du revers de la main.

Il y a encore l'inflation sur laquelle j'aimerais dire quelques mots. Le cœur du problème de l'inflation, ce sont les prix. Toute enquête sur les causes de l'inflation des prix devrait débuter par une recherche approfondie sur les mécanismes des prix par rapport au système monétaire. De plus, la fixation des prix faisant partie intégrante du système monétaire, une telle étude devra nécessairement englober un examen minutieux du fonctionnement de ce système. Ceci posé, on peut fort bien se demander pourquoi il existe une grave lacune dans le mécanisme de fixation des prix de notre système. Celle-ci n'a jamais été mise à jour par nos propres banquiers.

La rigidité des transactions s'est avérée l'un des principaux obstacles au progrès de l'homme, et souvent seules une crise très grave ou la menace d'une catastrophe parviennent à provoquer le déblocage. C'est précisément un désastre de ce genre qui confronte aujourd'hui le monde occidental. Au Canada, les prix ont augmenté sans interruption depuis 19 ans. La dernière fois que l'indice des prix à la consommation a baissé date de 1953. En plus, nous sommes à même de constater la diminution de la valeur du dollar. En vertu du système actuel de fixation des prix le public est tenu d'assumer la totalité des coûts de production au cours d'une période donnée, alors qu'il ne devrait payer que pour la consommation totale effectuée durant la même période. En somme, l'inflation est un vol légalisé qui dépouille de leurs économies des gens d'âge mûr et vole par anticipation des générations futures en leur faisant payer des prix sur immeubles qui demain seront fort probablement diminués d'autant. Voilà la situation qu'il faut changer, et cela le plus tôt possible.

● (2012)

[*Traduction*]

M. F. A. Philbrook (Halton): Merci, monsieur l'Orateur, de me permettre de parler du bill C-11. Je suis heureux de prendre la parole à ce sujet car je n'ai pas eu l'occasion de participer au débat du discours du trône. C'est une des difficultés de la Chambre. Cependant, je partage avec toute la circonscription de Halton la joie d'avoir eu la Reine participer à nos cérémonies d'ouverture.

En second lieu, j'aimerais féliciter le ministre des Finances (M. Chrétien) de ses nouvelles fonctions.

M. Hees: Assez de pommade.

M. Philbrook: Tous ceux qui connaissent le ministre savent qu'il apporte des qualités valables au gouvernement fédéral, qualités de raison, de discipline et de dévouement. D'après ce que mes commettants et moi-même avons pu voir au cours de sa récente visite dans ma circonscription, Oakville, et dans la banlieue proche de Toronto, il semble aux yeux du public être non seulement très populaire mais très prometteur, ce qui ne veut pas dire qu'il fait beaucoup de promesses, mais qu'il promet beaucoup.

Je considère qu'il s'agit que sa déclaration porte sur l'économie, et qu'il ne s'agit pas d'un exposé budgétaire car c'est en fait ce qu'a fait le ministre. En outre, il nous donne la possibilité de ne pas nous en tenir au budget. J'aimerais donc parler d'une question importante pour le financement du pays, c'est-à-dire des dispositions d'ordre économique.

M. Hees: Après le premier pot de pommade, on passe au second.

M. Philbrook: Il me semble entendre quelque chose qui vient de l'autre côté. Mais j'ai du mal à voir qui est derrière ces lunettes de gangster.

Les quelques remarques générales sur le long terme que je vais faire pour commencer sont importantes du point de vue de notre orientation. Si on y voit là des redites, c'est que les choses ont besoin d'être redites.

Aux yeux de beaucoup, et des hommes d'affaires en particulier, la déclaration économique du ministre semble démontrer qu'il s'oriente dans la bonne voie. Il fait tout ce qu'il est possible de faire à l'heure actuelle, vu les conditions difficiles et l'étroite marge de manœuvre dont il dispose.

La position actuelle se caractérise d'une part par les allégements fiscaux et d'autre part par les incitations destinées à l'entreprise et aux consommateurs. Ce n'est pas tant ce que l'on nous offre à présent qui est important que le fait que, si la réaction de l'ensemble de l'économie est favorable et qu'il y a un certain mouvement de relance comme certains le laissent prévoir, nous devrions persévérer dans cette voie. Cela peut sembler ne constituer qu'un tout petit pas. C'est malheureusement tout ce que le ministre est en mesure de faire pour l'instant. Pendant longtemps, grâce à l'excellente santé économique du Canada, le gouvernement a mis nettement l'accent sur les politiques sociales. C'est avec beaucoup de détermination que le gouvernement doit maintenant remettre l'accent sur la libre entreprise, sur le secteur privé, en se montrant très ferme au moment de prendre des décisions difficiles.

Je crois que c'est Tolstoï qui a dit que même le plus long voyage débute par un petit pas. C'est au moins cela que nous faisons actuellement. Je crois que les députés de l'opposition officielle reconnaîtront que c'est là qu'il faut mettre l'accent, même si les députés des autres partis ne seront peut-être pas de cet avis.

Pendant quelque temps, nous mettrons donc l'accent sur le rôle du secteur privé, de la libre entreprise, plutôt que de laisser le gouvernement jouer un rôle de plus en plus important. C'est ce que préconisent les auteurs du Livre blanc intitulé «La voie à suivre», publié il y a quelques mois. Le budget de mars 1977 constituait un premier pas dans cette direction, et l'abolition des contrôles confirme cette tendance.

Nombreux sont ceux qui, comme moi, auraient souhaité qu'on abolisse plus tôt les contrôles. Je suis prêt à reconnaître que l'hiver qui vient sera peut-être très dur sous bien des rapports et que si nous avions décidé d'abolir les contrôles dès maintenant nous l'aurions peut-être regretté. Toutefois, pour relancer l'économie, il aurait été préférable que nous levions ces contrôles dès cet automne.

Il existe un autre problème aussi difficile à résoudre que ceux du gouvernement proprement dit. Je veux parler de l'éternel problème des communications avec la population. Il semble que nous ne soyons pas en mesure d'amener la population à partager nos expérience. Il nous est aussi difficile d'y parvenir que de gouverner le pays. Il est vrai que nos délibérations sont télédiffusées, mais les comptes rendus ne sont pas plus à l'abri que les journaux des interprétations fausses. Nous nous croyons aptes à bien administrer le pays, mais nous ne parvenons pas à résoudre ce problème. Il y a des gens qui ne comprennent pas encore.

Ce matin, j'ai pris connaissance d'une annonce faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) sur une question qui sera sans doute soulevée de nouveau sous peu, notamment en ce qui concerne le revenu annuel garanti et les dégrèvements fiscaux qui s'y rattachent, ce qu'on a appelé l'impôt négatif, et ainsi de suite.

Je suggère au ministre que nous fassions au moins un pas dans cette direction pour trois catégories de citoyens qui en ont besoin. Ce sont les petits salariés, les familles monoparentales et les chômeurs âgés de 60 à 65 ans, dont le cas pose de graves problèmes. Nous devrions chercher un meilleur moyen de leur venir en aide et de les rassurer. Mais si cela doit constituer le programme social majeur du pays, bon nombre d'entre nous craignent qu'il ne décourage par trop l'initiative. Nous nous

sommes rendu compte que nos programmes risquaient d'avoir un effet désincitant. J'espère que nous pourrons remédier à cela avant de nous lancer dans un programme général d'aide sociale.

● (2022)

J'ai parlé de la communication avec nos commettants. Lorsque je retourne dans ma circonscription et que je parle à mes électeurs, je m'aperçois qu'il y a certaines choses qui les intéressent dans le domaine économique et financier. On peut les diviser en deux catégories: Les éléments négatifs—ceux qu'ils refusent carrément—et les éléments positifs, ceux qu'ils désirent et qu'ils n'obtiennent pas. En premier lieu, les éléments négatifs. Pourquoi devons-nous les subir? Presque en tête de liste, on retrouve le régime fiscal, jugé trop compliqué. D'une façon ou d'une autre, il faudra nous attaquer à ce problème tôt ou tard, sinon nous croulerons sous le poids de nos propres statistiques et notre paperasse.

Je me demande combien de gens, aujourd'hui, sont capables de remplir leur déclaration d'impôt, comme c'était le cas autrefois. Le régime actuel fait peut-être la joie des comptables, mais le citoyen ordinaire en retire très peu de satisfaction. Ce sera une tâche difficile, maintenant que nous sommes affligés de cette monstruosité, mais je crois que c'est une des plus hautes priorités.

Ensuite, il semble qu'un certain nombre de mesures vexatoires sont imminentes. Les gens se demandent pourquoi il faut les adopter, alors qu'il y a des choses beaucoup plus importantes dont nous devrions nous occuper. De toute évidence, le ministre tente de faire quelque chose à ce sujet. Il a récemment publié une déclaration au sujet de l'impôt sur l'assurance-vie et a suspendu ce projet, le mettant de côté pour le moment. Je parle de l'idée d'imposer les bénéficiaires après la mort du détenteur d'une police d'assurance-vie. Mais subsiste le problème des conséquences de toute nouvelle loi fiscale sur ceux qui utilisent des polices d'assurance comme garantie pour obtenir un prêt. Que pouvons-nous faire à ce propos? C'est une pratique fort répandue, mais les gens acceptent mal que nous y touchions.

J'aimerais lire un passage d'une lettre que j'ai reçue d'un électeur fort préoccupé, voire accablé. Il écrit:

> Je m'excuse, mais je n'ai peut-être pas bien compris le budget du 25 octobre. Il semble que pour le moment on ait suspendu l'«impôt de décès» sur l'assurance-vie. Cependant, on retrouve encore des modifications fiscales qui frappent les personnes empruntant sur leurs polices. C'est une question fort controversée puisqu'elle modifie l'attitude générale à l'égard de la police d'assurance-vie personnelle par rapport à la pratique établie à la suite des nombreuses études entreprises par le département fédéral des assurances et à la suite d'autres études antérieures sur l'assurance-vie. Jamais, aucune enquête n'a recommandé un tel changement d'attitude à l'égard des emprunts sur police. C'est un projet qui a été mis de l'avant pour quelque raison obscure et vous comprendrez sûrement, Frank, que les recettes fiscales envisagées seront minimes. Mais songez aux frais administratifs que cela impose aux sociétés d'assurance et aux détenteurs de polices aussi bien qu'au gouvernement fédéral. En somme, puisque ce n'est pas une question d'argent, pourquoi veut-on ennuyer le simple citoyen? Assurément, aucun fonctionnaire n'aura jamais à emprunter sur sa police d'assurance-vie, de sorte que ceux-ci ne comprennent rien au problème. Cependant, il est dans l'intérêt des institutions financières que cette nouvelle taxe voit le jour. Car si une personne veut emprunter $1,000, il sera plus intéressant d'exiger de lui 13, 14 ou 15 p. 100 d'intérêt au lieu des 6 p. 100, par exemple, exigés aux termes des anciennes polices. De nouveau, Frank, je ne peux m'empêcher de dire que cette forme d'imposition est stupide. Alors que nous nous efforçons précisément de simplifier la loi de l'impôt et de réduire les frais des entreprises, voici un projet qui illustre bien comment nous sommes incapables d'accroître la productivité et de réduire les coûts—un bel exemple de frais supplémentaires imposés par ceux mêmes qui prêchent l'austérité. Le gouvernement fédéral ne cesse de compliquer les lois. Ce qu'il nous faut, c'est moins de lois, moins de formules compliquées, moins de délais.

Un problème semblable paraît se poser en ce qui concerne les prêts à faible intérêt consentis à un employé par l'employeur ou l'entreprise. Là encore, je n'y comprends rien. J'ai écouté des arguments contraires à ce projet et ils m'ont paru sensé. Tout le monde bénéficie d'une façon ou d'une autre de l'entreprise. Par exemple, les employés des sociétés aériennes voyagent gratuitement autour du monde, et ainsi de suite. Pourquoi une entreprise ne pourrait-elle pas accorder un prêt à faible intérêt à un de ses employés si ce dernier peut s'en tirer sans impôts supplémentaires? On veut créer une autre nuisance, un nouveau sujet d'irritation pour le public, alors que nous devrions nous intéresser à d'autres questions.

Quand on se plaint de l'énorme paperasserie, on semble surtout viser Statistique Canada et le régime fiscal. On se plaint aussi, bien sûr, sur un plan plus général, du poids excessif et de l'inefficacité de l'administration publique, de la Fonction publique, des dépenses et des budgets gouvernementaux. On souhaite des coupures franches, non pas une réduction du taux d'accroissement de la bureaucratie mais une diminution absolue, peut-être de 1 p. 100 par année des effectifs de la Fonction publique et des budgets gouvernementaux pour une période de cinq ans jusqu'à ce que nous puissions revenir à une situation raisonnable; il serait souhaitable, par exemple, que l'ensemble des administrations publiques ne prennent plus que 35 p. 100 du produit national brut plutôt que 45 p. 100.

Il y a la question des abus et des mesures qui découragent l'initiative. Les Canadiens s'inquiètent énormément de cette question, en particulier dans des domaines comme celui de l'assurance-chômage. Il semble toutefois que cette dernière se soit un peu améliorée. En résumé, ce que la population semble désirer, c'est un gouvernement petit, propre efficace—un gouvernement fonctionnel. Qui peut prendre ces décisions? Personne, sauf le cabinet, les ministres eux-mêmes. Nous avons assez bien démontré qu'aucun d'entre nous n'a la possibilité d'apporter ces améliorations.

M. Benjamin: C'est votre parti!

M. Philbrook: Avez-vous proposé quoi que ce soit? Que je sache, le gouvernement n'a jamais retenu aucune de vos propositions.

C'est là le genre de réorganisation qu'on réclame.

Mais on désire aussi des améliorations. On dit: Pourquoi ne réalisons-nous pas ces projets, car il est évident qu'il nous faut agir dans certains domaines et on nous apporte des suggestions. Bien sûr, on veut des réductions d'impôt dans tous les secteurs—le ministre a déjà pris quelques mesures en ce sens—en particulier, dans le domaine des taxes sur les ventes. Mais c'est un domaine de compétence fédérale et provinciale et il faudrait une plus grande collaboration entre ces deux niveaux de gouvernement. Si nous agissons en ce sens, on prétend que la demande sera stimulée à l'intérieur et que nous pourrons également exporter nos produits avec plus de facilité étant donné que les prix seront moins élevés. Pourquoi ne pouvons-nous prendre cette mesure, tout au moins pour les produits fabriqués au Canada? C'est de la discrimination, d'accord, mais c'est de la discrimination qui favorise le Canada dans un monde où la concurrence se fait très vive.

Pourquoi ne pourrions-nous bénéficier de dégrèvements d'impôt pour acheter des actions, des obligations canadiennes, etc., pour investir des capitaux au Canada? On prétend que l'épargne est élevée actuellement, qu'il y a des sommes importantes qui dorment, mais les gens demandent: Pourquoi les grandes institutions, les sociétés d'assurance, les banques, etc., n'investissent-elles pas leurs capitaux au Canada? Pourquoi ne pouvons-nous rien faire dans ce domaine?

Pourquoi ne pas consulter davantage les provinces dans des domaines comme la planification, les programmes, les budgets, les restrictions et même les emprunts à l'étranger? C'est ce que les gens veulent savoir. Dans un autre ordre d'idées, on estime que les petites entreprises devraient être mieux protégées et recevoir plus d'argent que les grandes. Nous en avons parlé entre nous et dans certaines circonscriptions comme la mienne, à Halton, il y a beaucoup de petites entreprises.

Il y avait un article d'Andrew Kniewasser, le président de la Investment Dealers' Association of Canada dans le journal de Toronto de ce matin. Voici ce qu'il disait:

● (2032)

Les sommes prévues pour la capitalisation nouvelle, pour la participation dans la création d'entreprises nouvelles ou dans l'extension d'entreprises existantes, sont nettement insuffisantes, et d'ailleurs les petites et moyennes entreprises et celles à caractères régional n'en reçoivent qu'une part trop mince.

Telle est sûrement l'opinion de bon nombre d'entre nous.

On a beaucoup parlé d'améliorer les relations industrielles, mais nous ne progressons guère dans cette voie. Nous n'y arriverons pas sans le concours du patronat et du salariat. Ce serait pourtant indispensable et la population n'attend justement que cela. Elle en a assez des escarmouches continuelles entre ces deux géants du marché du travail.

Une voix: Et vous, vous n'attendez que l'occasion d'entrer au cabinet?

M. Philbrook: Il y a autre chose plus important que d'entrer au cabinet, mon cher. S'il y en a qui en meurent d'envie, c'est bien les vôtres. Les raisins sont trop verts.

M. Benjamin: Attendez seulement.

M. Philbrook: Avec un caucus comme le vôtre, vous n'avez pas fini d'attendre.

Il y a une autre question fort épineuse à laquelle il va falloir s'attaquer, parce que la population l'exige. Je veux parler des grèves qui paralysent ce qu'on appelle les services essentiels. D'après certains, la définition de ces services serait impossible. Je pense le contraire. La population est fort en mesure de les définir pour nous. Elle ne manquerait sûrement pas d'y englober tous les secteurs du transport et des télécommunications, la Fonction publique et la sécurité, par exemple, la police et les pompiers.

Une voix: Et les services de santé?

M. Philbrook: Ils sont compris dans la sécurité. Nous devons trouver autre chose que les grèves pour régler nos conflits, car, à mon avis, les gens en ont assez d'être privés de services essentiels.

Nos hommes d'affaires s'inquiètent aussi de ce qui se passe au GATT et ils veulent en savoir davantage à ce sujet. Ils ne veulent pas être tenus à l'écart de ce domaine vital, parce que certaines de nos entreprises devront peut-être fermer leurs portes. En outre, ils se préoccupent toujours un peu de la mainmise étrangère, même si les choses se sont un peu calmées pour l'instant dans ce domaine.

Il y a une autre question délicate que nous devrons examiner, soit la planification à long terme. Nous avons entendu toutes sortes d'arguments à ce sujet. Certains ont prétendu que nous n'avons pas besoin de stratégie à long terme parce que nous avons une multitude de politiques, et j'imagine que nous en avons en effet beaucoup. Le seul ennui, c'est que c'est un peu comme regarder des milliers de petits objets en même temps; on n'arrive pas à voir l'ensemble. Les Canadiens ne voient pas l'orientation que donnent nos dirigeants, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, à toutes ces politiques, et ils se demandent où cela va nous mener. Par conséquent, monsieur l'Orateur, même si c'est une question difficile, il est essentiel que nous l'examinions et, selon moi, aucun gouvernement n'est mieux en mesure de le faire que le gouvernement libéral actuel.

Si nous voulons venir à bout des pénuries et de la concurrence et si nous voulons que le Canada réalise son potentiel, il nous faut des politiques à long terme plus efficaces et mieux conçues que nous n'en avons eues jusqu'ici. Et cela, en plus des politiques à court terme. De fait, je pense que nous pouvons compter sur un gouvernement relativement stable. Je ne vois pas au juste pourquoi nous craignons d'élaborer de telles politiques à long terme et de les mettre en application parce qu'à mon avis, il est fort peu probable que le gouvernement soit renversé.

Selon moi, il est aussi très important de travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais il importe cependant de le souligner. Quelles sont les principales questions à aborder dans ce domaine? Il y a, bien sûr, les transports en commun. Mes électeurs et les députés savent ce que j'en pense, surtout des transports de banlieue, et ils savent aussi que nous sommes déçus de ne pas avoir pu financer ce secteur davantage. Nous en avons beaucoup discuté et nous en reparlerons encore éventuellement.

Un autre domaine qu'il faudrait examiner, c'est celui de la technologie scientifique et de la recherche; je crois que mon collègue le député de Wellington (M. Maine) serait d'accord avec moi. Ce domaine a été gravement négligé ces dernières années. C'est la base de toute notre industrie, et tout comme le secteur privé nous devrions faire davantage à cet égard. L'énergie est un autre domaine qui requiert notre attention.

Si vous me permettez une brève digression, une des questions à résoudre et sur laquelle certains d'entre nous travaillent déjà est celle de la population mondiale. Nous sommes devant une véritable bombe à retardement, que nous soyons conscients ou non de la situation privilégiée dont nous jouissons ici au Canada.

Toutefois, le gros problème est la stratégie industrielle. Là je voudrais féliciter mes propres collègues qui travaillent dur sur cette question depuis plusieurs mois et qui n'ont peut-être pas encore trouvé de solutions définitives même s'ils ont une idée beaucoup plus précise de la situation. Je veux parler surtout de mon collègue de Scarborough-Est qui a récemment publié un document que le gouvernement connaît bien, je pense.

Avant de terminer mes commentaires, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer une brève déclaration publiée par le Conseil des sciences du Canada. Elle se fonde sur un document plus

important intitulé «Les Perspectives incertaines de l'industrie canadienne de fabrication, 1971-1977». Si la Chambre est d'accord j'aimerais faire figurer cet extrait au compte rendu, car je crois qu'il résume fort bien la situation.

Le secteur canadien de la fabrication se trouve dans une situation périlleuse, et son avenir est incertain. Cette incertitude s'étend évidemment à la capacité d'employer la gamme diverse des talents et des compétences techniques qui font de la population active une ressource nationale d'une qualité exceptionnelle. L'année dernière, le déficit de la balance commerciale du Canada en matière de produits fabriqués a dépassé 10 milliards de dollars. La plupart des branches de l'industrie secondaire sont affaiblies. Celles du textile, du vêtement, du cuir et de la petite électronique succombent à une concurrence étrangère acharnée. Depuis 1971, nombre des industries canadiennes de pointe ont causé des déficits à la balance des paiements. Ces problèmes sont chroniques et découlent de lacunes structurelles.

Contrairement à l'opinion commune, les années soixante ont été témoins du déclin relatif de l'industrie canadienne de fabrication. Le Canada n'a nullement progressé par rapport aux autres nations industrielles et semi-industrielles. C'est dans la période qu'on a qualifiée de «prospère» que se trouve la source de nos difficultés actuelles. Au cours des vingt dernières années, les diverses politiques façonnant la croissance industrielle au Canada n'ont guère aidé à la mise en place d'un potentiel technologique solide, même si elles ont constitué avec quelque succès des palliatifs à court terme. La politique de remplacement des produits importés a suscité une forme d'industrialisation superficielle et chétive.

Trop d'exportations canadiennes résultent, en fait, de transferts d'activité à l'intérieur des sociétés multinationales. Sans la convention canado-étatsunienne de l'automobile, le Canada n'exporterait presque aucun produit fabriqué. De 1965 à 1970, la proportion des produits finis dans les exportations totales n'a crû que de 3.22 p. 100 (à l'exclusion des automobiles); c'est pourtant un secteur qui fournit des emplois productifs et favorise la mise sur pied d'un potentiel scientifique et technologique canadien. Au Danemark, cette proportion s'est accrue de 11.3 p. 100, en France de 5.5 p. 100, au Mexique de 16.8 p. 100, et en Suède de 10.8 p. 100. Par comparaison, le Canada s'est laissé sérieusement distancer.

Les réactions de bien des industriels aux difficultés économiques actuelles montrent l'existence de problèmes: trop d'interventions des autorités publiques dans l'entreprise privée et trop de réglementation; la limitation des bénéfices par la Commission de lutte contre l'inflation; l'incertitude causée par les sentiments nationalistes et ses répercussions futures sur la politique de l'État; la perte des avantages concurrentiels d'un barème des salaires plus faible que ceux des pays où le Canada exporte; l'insistance de l'État sur la fourniture d'avantages sociaux plutôt que sur la productivité; ce sont là les éléments qui, selon les industriels, assombrissent la conjoncture économique au Canada.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ha, ha!

M. Philbrook: Je me demande vraiment comment un député de l'opposition aussi sérieux peut bien trouver la chose amusante, car je doute fort que ce soit le cas des Canadiens.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) invoque le Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député avait-il une question à me poser? Il m'a dit quelque chose.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Halton (M. Philbrook) a la parole.

M. Philbrook: Je trouve que c'est là un comportement bien curieux, monsieur l'Orateur, mais nous n'en ferons pas de cas, car nous y sommes habitués.

Je poursuis ma citation:

● (2042)

Ces problèmes ne sont pas seulement sérieux par eux-mêmes, mais ils reflètent aussi un malaise plus profond qu'il faut mettre au jour et préciser. Le rapport de documentation réalisé pour le Conseil: «Les perspectives incertaines de l'industrie canadienne de fabrication, 1971-1977», décrit les difficultés du secteur de fabrication. Il montre que le problème capital est l'absence d'une politique nationale cohérente pour le rétablissement du potentiel industriel et le renforcement de son dynamisme. Il faut, d'urgence, mettre en œuvre une politique adéquate, qui devrait envisager la spécialisation des industries, leur appartenance, la politique d'approvisionnement de l'État, les grands programmes d'action, la combinaison des débouchés intérieurs, les accords internationaux en matière de sciences et de techniques, et d'autres questions. Il existe des possibilités valables de renforcement des points forts et d'ouverture des débouchés. Il faut s'inspirer de certains exemples brillants d'innovations de l'industrie canadienne, pour multiplier ces succès.

Il va sans dire qu'il incombe au gouvernement de créer le climat nécessaire à la réalisation de ces objectifs, grâce à des programmes économiques et fiscaux adéquats, ce qui confirme que le rôle du ministre des Finances est très important. On prévoit une amélioration de la situation pour 1978, une meilleure croissance économique qui sera peut-être le prélude d'une croissance plus stable à longue échéance.

M. Orlikow: Qui a dit cela? Pas le Conseil économique du Canada. Il a prédit que la situation allait empirer.

M. Philbrook: En lisant un peu, le député saura ce que la plupart des spécialistes pensent.

Bref, ce que les Canadiens veulent et doivent savoir, c'est où ils vont et comment on peut remédier à la situation. La position adoptée par le nouveau ministre des Finances est très encourageante, car elle permet d'espérer que nous allons prendre une bonne orientation.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que le député n'ait utilisé tout le temps qui lui a été alloué, je voudrais savoir s'il me permettrait de lui poser une question.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Halton (M. Philbrook) accepte-t-il de répondre à une question du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin)?

M. Philbrook: Oui, Votre Honneur.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, le député a cité l'exemple de quatre ou cinq pays dans lesquels l'exportation des produits manufacturés accuse une amélioration beaucoup plus marquée que celle du Canada. D'une part, il a dit que le gouvernement exerçait trop de contrôles et qu'il intervenait trop souvent dans ce domaine. D'autre part, ces pays dont le bilan commercial est censé être meilleur que celui du Canada sont tous caractérisés par une planification socialiste ou nationaliste et sont gouvernés, ou l'ont déjà été, par des gouvernements socialistes qui interviennent dans le secteur privé. Je voudrais savoir comment le député peut reconcilier ces deux affirmations.

M. Philbrook: Monsieur l'Orateur, les pays dont je parlais sont le Danemark, la France, la Suisse et le Mexique. Je me demande vraiment ce que les Danois et les Français penseraient des observations du député au sujet du régime socialiste de leurs pays et de l'intervention outrancière de leurs gouvernements dans les affaires du secteur privé. Je crois qu'ils ne seraient absolument pas d'accord avec lui. Cela ne fait que prouver que divers régimes gouvernementaux peuvent se révéler avantageux pour un pays. Tout dépend de ce que les citoyens désirent; il n'en demeure pas moins qu'à court terme, ces régimes peuvent être utiles.

M. Benjamin: Les interventions de ces gouvernements sont plus nombreuses que celles de notre gouvernement.

M. Philbrook: Je ne vois aucune contradiction dans tout cela.

Impôt sur le revenu

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler ce soir que le Canada doit transformer davantage de ses matières premières, et a besoin pour cela de mesures fiscales d'encouragement.

Il y a bien trop longtemps que nous exportons une trop grande proportion de nos matières premières pour les faire transformer dans d'autres pays, qui en retirent toutes sortes d'avantages, que ce soit du point de vue des emplois, des impôts ou des bénéfices.

Nous avons ici au Canada la main-d'œuvre qualifiée, les compétences administratives, l'énergie à bon marché et les très bons moyens de transports nécessaires à la transformation de nos matières premières et il est temps que nous commencions à nous y mettre pour de bon. Mais que devons-nous et que pouvons-nous faire?

Il y a de cela trente ans, le gouvernement de l'Ontario a adopté un plan de développement qui est, pour une bonne part, à l'origine de la prodigieuse expansion que l'industrie des pâtes et papier a connue dans cette province au cours des années qui ont suivi. Le gouvernement exigeait des sociétés qu'elles transforment dans la province une part beaucoup plus grande du bois qu'elles coupaient dans la région et qu'elles faisaient jusque là transformer presque entièrement aux États-Unis.

Puisque cette formule a donné de si bons résultats dans le cas des pâtes et papier en Ontario, il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas de même dans d'autres secteurs primaires, dans tout le pays. On devrait appliquer cette règle à toutes les matières premières que nous exportons à l'étranger et cela devrait être possible car les autres pays ont grand besoin de nos matières premières pour alimenter leurs industries secondaires.

Il est évident qu'une certaine proportion des matières premières que nous produisons doit être exportée à l'état naturel, mais cette proportion ne doit pas être aussi élevée qu'à l'heure actuelle. Le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait entreprendre une étude poussée de nos industries de base pour déterminer quelle proportion de nos matières premières devrait être transformée au Canada.

Ayant décidé quelle proportion de nos diverses matières premières devrait être transformée au Canada, nous devrions offrir un stimulant suffisamment attrayant pour convaincre ceux qui exportent normalement nos matières premières qu'il serait avantageux de construire des usines au Canada pour y effectuer cette transformation supplémentaire.

Il est pénible de constater que les subventions maintenant versées par le ministère de l'Expansion économique régionale, bien qu'elles soient utiles, ne se sont pas révélées suffisamment attrayantes pour attirer dans nos régions à croissance limitée de nouvelles industries qui auraient pu réduire le taux dangereusement élevé de chômage qui sévit dans ces régions depuis de nombreuses années.

En plus des subventions pour l'expansion économique régionale offertes aux régions à croissance limitée, nous devons également offrir un autre stimulant sous la forme d'un dégrèvement d'impôt progressif qui permettra à une nouvelle usine transformant des matières premières dans une région à croissance limitée d'être libérée de l'impôt fédéral durant la première année complète d'exploitation rentable et qui augmentera progressivement sa charge fiscale jusqu'à la quinzième année alors qu'elle acquittera la totalité de l'impôt. Mes entretiens avec des hommes d'affaires importants d'un bout à l'autre du Canada m'ont convaincu que ce stimulant ajouté aux subventions actuelles du ministère de l'Expansion économique régionale pour les régions à croissance limitée serait suffisamment attrayant pour atteindre l'objectif que nous devons viser.

Cet encouragement, que je viens d'exposer dans ses grandes lignes, rapportera dans les années à venir bien des fois ce qu'il aura coûté, des façon suivantes: il réduira le coût bien trop élevé des prestations d'assurance-chômage en stimulant l'économie et en permettant à un plus grand nombre de Canadiens de travailler; les recettes fiscales en seront accrues parce que plus *a*) de Canadiens travailleront et paieront des impôts, *b*) on vendra plus de produits, ce qui gonflera le produit de la taxe de vente, et *c*) le volume accru des affaires réduira le prix de revient des produits et augmentera les bénéfices imposables.

Je résume: il est plus que grand temps de cesser d'expédier une aussi forte proportion de nos matières premières à l'étranger où elles assurent des emplois à d'autres peuples. Nous devons en transformer une plus forte proportion ici même pour le plus grand bien de la production et de l'emploi au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, j'espère que le député de Grenville-Carleton aura l'occasion de prendre la parole, car nous sommes on ne peut plus désireux d'entendre ses observations.

Je tiens à offrir moi aussi mes félicitations au ministre des Finances (M. Chrétien) pour son excellente contribution de l'autre soir et pour la compétence, la franchise et le talent avec lesquels il accomplit sa tâche en ces temps difficiles.

Une voix: Pourquoi souriez-vous?

M. Abbott: Si je souris, c'est que je dis la vérité et que beaucoup d'autres Canadiens sourient avec moi, sachant pertinemment que le ministre des Finances a le courage et le talent qu'il faut pour prendre des décisions.

Nous vivons des temps difficiles et nous sommes aux prises avec de sérieux problèmes. Ces problèmes ne sont pas exclusifs au Canada: ils se posent également dans bien d'autres pays, y compris notre puissant voisin du Sud.

L'autre jour, j'ai été étonné d'apprendre que la société Bethlehem Steel accusait une perte de 450 millions de dollars au cours des neuf premiers mois, soit la perte la plus considérable jamais enregistrée par une seule société dans toute l'histoire des États-Unis. Elle est plus grande même que celle qu'accusait la société Pennsylvania Railroad lorsqu'elle a fait faillite. Il est donc indubitable que les grandes sociétés doivent faire face à de très sérieux problèmes tant au Canada qu'aux États-Unis. Les licenciements qui ont eu lieu récemment dans le secteur minier et dans d'autres industries du Canada en ont fait ressortir la gravité, et nous nous en alarmons.

● (2052)

J'ai été frappé—et c'est pourquoi je voulais souligner le problème des mines car de nombreux députés ont eu la même réaction—par l'énorme publicité et le sentiment d'inquiétude extraordinaire et bien justifiée de tous ceux qui ont été touchés de près ou de loin par les licenciements à l'International Nickel Company. Si je soulève cette question, c'est qu'il me semble y avoir là un contraste étonnant avec le genre de réaction que l'on a en général vis-à-vis des problèmes des petites entreprises.

Et pourtant, dans tout le pays, une multitude d'entre elles sont peut-être en plus mauvaise posture, particulièrement en face d'une situation comme celle où vient de se trouver l'INCO. Lorsque les grandes industries traversent une période de crise dans l'histoire économique de notre pays, nous leur accordons souvent trop d'importance, tandis que nous faisons trop peu de cas des centaines de milliers de petites entreprises qui existent elles aussi dans le pays.

M. Darling: Très juste.

M. Abbott: Nous parlons de ces petites entreprises et nous feignons de les ignorer comme si elles ne méritaient pas autant d'attention que nos grandes industries. En fait, comme l'ont fait remarquer certains de mes collègues et d'autres, l'avenir de la communauté économique canadienne dépend en grande partie de la capacité de la petite entreprise de croître et de prospérer. Au Canada, il se trouve aujourd'hui plus d'un million d'entreprises de ce genre, depuis l'épicerie tenue par papa et maman jusqu'à l'entreprise de pointe qui représente des millions de dollars d'investissements et un chiffre d'affaires de millions de dollars chaque année. Sur ce million d'entreprises, quelque 350,000 petites sociétés représentent plus de 65 p. 100 de la main-d'œuvre du pays.

Depuis ma récente élévation au poste de ministre d'État (petite entreprise), j'ai étudié ce que souhaitaient les petites entreprises et ce que les gouvernements pouvaient faire pour répondre à ces souhaits. Bien entendu, tous ceux qui ont été associés aux petites entreprises, qui en ont dirigé ou qui connaissent des petits entrepreneurs savent que ce qu'ils veulent, c'est que leur affaire marche bien et leur permette de vivre convenablement, afin qu'ils ne soient pas obligés de travailler nuit et jour, sept jours par semaine et qu'ils puissent par la suite transmettre leurs affaires aux membres de leur famille qui auront peut-être travaillé avec les propriétaires.

M. Darling: Il faut leur éviter la paperasserie gouvernementale.

M. Abbott: J'en viens à cela. Ce qui caractérise essentiellement la petite entreprise, à mon avis, c'est le fait qu'elle est normalement contrôlée et exploitée par une seule personne. Cette personne peut être propriétaire d'une très petite ou d'une grosse entreprise, mais elle fait face au même problème fondamental. Elle doit se lever tous les matins, aller travailler et essayer d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Fréquemment, certaines personnes dans la communauté peuvent être considérées, avec raison, comme des gens bien établis, mais ils font face tous les jours à la possibilité de pouvoir perdre leur entreprise et de ne pas pouvoir relever les défis quotidiens.

Mon honorable ami d'en face a dit que nous devrions supprimer une partie de la paperasserie administrative. Je suis sincèrement d'accord avec lui. Je pense que les gouvernements ont infligé aux entreprises des quantités croissantes de lourde paperasserie administrative. Cela est dû en grande partie aux montagnes de renseignements que des organisations comme Statistique Canada estiment devoir obtenir du monde des affaires. Grâce aux amendements à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA) que nous avons récemment présentés—et j'espère que nous pourrons les adopter rapidement—nous pourrons éviter à quelque 70,000 petites entreprises d'avoir à répondre aux questionnaires de Statistique Canada.

On m'a dit qu'environ 25 p. 100 du travail de paperasserie provient de Statistique Canada et que presque tout le reste leur est imposé par les gouvernements par l'entremise de diverses agences et ministères comme la Commission d'assurance-chômage et le tarif douanier. Les gouvernements aujourd'hui sont énormes et complexes. Trop souvent, ils ont tendance à tous les niveaux à s'armer des formules les plus complexes possible et à les imposer de gré ou de force au monde des affaires, qu'ils en aient besoin ou non ou qu'ils aient ou non fait des analyses pour voir s'ils leur imposent une tâche trop écrasante. Si je puis faire quoi que ce soit, je veux m'attaquer à ce problème, même si j'ai découvert qu'il est plus facile d'en parler que de régler effectivement le problème.

M. Darling: A la bonne heure.

M. Abbott: Toutefois, j'espère que nous pourrons voir à ce que les nouvelles lois et les nouveaux ministères ne créent pas de programmes sans d'abord évaluer l'efficacité de ce qu'ils essaient de faire par rapport au travail de paperasserie qui en découle.

Des voix: Bravo!

M. Abbott: J'aimerais que les gouvernements se montrent mieux disposés à examiner le problème des formalités administratives, qu'ils obligent chacun de mes collègues à demander aux responsables de leurs services de voir dans quelle mesure ces formalités sont nécessaires et de supprimer toute la paperasserie qui est devenue complexe, sans objet et sans doute inutile à l'exercice de leurs fonctions.

Lorsqu'on parle à des hommes d'affaires, on s'aperçoit qu'ils se trouvent également toujours confrontés à des problèmes d'argent. Il ne fait aucun doute que ces problèmes sont tout aussi graves, et peut-être même plus difficiles à résoudre que celui de la paperasserie. Cependant, il est évident que les Canadiens sont de grands économes. Il y a d'importantes réserves de capitaux dans le pays. Il y a des hommes et des femmes qui, ayant la possibilité d'investir dans des entreprises attrayantes et susceptibles de rapporter, ne veulent pas se lancer, comme on dit. Le problème, c'est que nous n'avons pas mis sur pied de système satisfaisant, ni créé de chambre de compensation gouvernementale satisfaisante, de stimulants, de régime fiscal, ou autre, susceptibles d'inciter les Canadiens à placer leurs capitaux dans des petites affaires génératrices d'emplois.

Il y a ceux qui sont déjà en affaires et qui ont de plus en plus de mal à y rester. Selon les statistiques, le nombre des faillites a augmenté de 35 p. 100 par rapport aux six premiers mois de l'an dernier. C'est surtout le cas dans l'industrie de la construction.

Nous devons, je crois, reconnaître qu'il y a de grands besoins en capital d'exploitation et que les entreprises ont de grosses difficultés financières. J'espère que dans les semaines à venir, je pourrai m'entretenir avec mon collègue, le ministre des Finances, et l'encourager à mettre sur pied d'autres bons programmes, outre ceux qu'il nous propose dans le bill C-11.

J'aimerais parler pendant quelques instants de l'aide qu'ont apportée le ministre des Finances et son prédécesseur aux petites entreprises. En effet, il y a, à mon avis, un certain nombre de dispositions du bill qui vont beaucoup aider ce secteur de notre économie.

● (2102)

Le crédit d'impôt de 5 p. 100 sur les investissements qui devait expirer cette année fera l'objet d'une exemption de trois ans. Également, on tient compte des disparités régionales en accordant dans certaines régions un dégrèvement de 7½ p. 100 au lieu de 5 p. 100 et même de 10 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé au Québec.

Du fait que l'on essaie d'atténuer les effets de l'inflation, toutes les entreprises mais surtout les petites ont un problème de liquidités et cela en partie à cause de l'inflation. Notre régime fiscal les aide dans une certaine mesure à faire face à ce problème pour ce qui est du capital d'exploitation en leur accordant des concessions spéciales tel qu'un amortissement rapide et le crédit d'impôt sur les investissements. En accordant, comme il a été proposé, une déduction spéciale de 3 p. 100 aux entreprises pour leur permettre de monter leurs stocks, soit environ 3 millions de dollars chaque année, on leur donnera les moyens de régler partiellement leurs problèmes de liquidités.

Le bill élargit l'exemption de $1,000 sur les dividendes et les intérêts pour y inclure la plus value. En instaurant des règlements spéciaux pour le remplacement des entreprises et des propriétés agricoles et en augmentant les compensations pour les pertes de capitaux de même qu'en garantissant certaines concessions à l'égard de la plus value lors de la vente d'actions canadiennes, on aidera considérablement les entreprises. J'estime que ces mesures vont surtout aider la petite entreprise.

Parmi les dispositions du bill qui intéresse particulièrement la petite entreprise figurent les mesures visant à stimuler l'investissement. Il s'agit notamment de l'augmentation du crédit d'impôt sur les dividendes qui sera porté de 33⅓ p. 100 à 50 p. 100 à compter de l'année prochaine, de l'allocation spéciale d'achats de stocks de 3 p. 100 et de la prolongation du crédit d'impôt sur les investissements.

Ce bill aide également le secteur de la petite entreprise en facilitant l'expansion de compagnies privées canadiennes aux moyen d'entreprises communes, d'acquisitions de commerces et de remplacement d'usines. Il contient également des dispositions spéciales à l'égard des prêts consentis aux employés pour acheter des actions dans les compagnies. Ces mesures doivent permettre aux petites compagnies d'être mieux en mesure d'attirer un personnel cadre compétent. Le ministre des Finances a également favorisé le financement de la petite entreprise en garantissant des concessions à l'égard de la plus value pour les investisseurs et des dispositions spéciales pour les sociétés d'investissements provinciales.

Telles sont les mesures que propose le ministre et je sais qu'elles recoivent l'appui des députés de l'opposition qui se sont donné la peine de se familiariser avec ces mesures et leurs avantages. Je suppose que mes collègues d'en face s'empresseront encore plus d'appuyer ces mesures et je sais aussi que mon collègue le ministre sera d'accord, que nous devons faire encore davantage. A mesure que nous avançons dans cette année difficile, je veux essayer de convaincre mes collègues et d'autres personnes également, de l'importance de créer de petites entreprises, surtout celles qui exploitent une technologie avancée. Je pense que l'expérience passée démontre clairement que c'est un secteur où l'on peut créer beaucoup d'emplois.

Une étude faite aux États-Unis il y a quelque temps, a comparé la situation des entreprises parvenues à maturité, celles qui exploitent les richesses naturelles et celles exploitant une technologie avancée. Quand on investit massivement dans les industries parvenues à maturité ou dans les industries extractives, très peu de débouchés sont effectivement créés. Par contre, l'effet d'entraînement est considérable si on investit dans une entreprise exploitant une technologie avancée. Pour un investissement bien inférieur, on réussit à créer des milliers d'emplois. Je pense qu'on peut démontrer facilement qu'étant donné les circonstances du printemps dernier et aussi les circonstances qui ont prévalu cet automne, l'ancien ministre des Finances et son successeur ont fait tout leur possible pour en arriver aux résultats que nous connaissons.

D'après moi, monsieur l'Orateur, il faut envisager d'une manière nouvelle, avec sympathie et enthousiasme, le secteur de la petite entreprise. Il faut nous rendre compte que c'est dans ce secteur que s'ouvrent les meilleures perspectives pour le Canada et ses citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je considère que c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la suite du ministre d'État chargé de la petite entreprise (M. Abbott) lequel vient de prononcer son premier discours en qualité de titulaire de ce ministère. Je tiens à le féliciter d'avoir accédé à ce portefeuille, mais en réalité tout dépend de la position qu'il occupait au début, en bas ou en haut. De toute manière nous le jugerons à son œuvre. Ce seront surtout les petits commerçants qui pourront le mieux en juger puisqu'ils disposent maintenant des moyens de les aider. J'espère que pour le bien du ministre et pour le bien des petites entreprises surtout, on n'assistera pas à une répétition aussi maladroite de la gestion du ministère de la Consommation et des Corporations. Je songe notamment à la politique sur la concurrence, si compliquée, si impossible, qu'on a dû la retirer ce qui a obligé le ministère à repartir à zéro.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député ne veut pas induire la Chambre en erreur, même involontairement. Je me demande si, au moment où il étudiait minutieusement le bill sur la concurrence—quoique je ne me rappelle pas qu'il ait fait partie du comité, mais il parle de la grande complexité du bill—il savait que le gouvernement quand il a présenté le bill l'année dernière, avait clairement annoncé son intention de le retirer après la session afin de prendre connaissance des observations du comité. J'espère que le bill sera présenté de nouveau, mais je tenais simplement à mettre les choses au point.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le bill dès le début n'avait aucune chance de survivre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a vu juste. Il est fort possible que le bill ait été présenté exactement dans ce but. Je ne tiens pas à m'étendre là dessus parce que nous en parlerons plus tard et que l'histoire montrera ce qui s'est passé réellement. Le bill a été présenté très peu de temps après l'entrée en fonction du ministre. La majorité des hommes d'affaires l'ont rejeté immédiatement.

Je signale le fait, monsieur l'Orateur, parce qu'il n'y a pas un seul député ici qui ne tienne pas à ce que le ministre connaisse le succès dans ses nouvelles fonctions, non pas à cause de ce que cela veut dire pour le ministre lui-même, mais à cause du secteur de l'économie qu'il servira. Selon moi, il importe dès le début qu'il n'induise pas la Chambre en erreur, même si, à mon avis, il l'a fait sans méchanceté. C'est certainement le cas, parce qu'autrement, il aurait induit délibérément la Chambre en erreur en disant que les Canadiens sourient de bonheur à la pensée que le ministre des Finances (M. Chrétien) fait du si bon travail. Il se peut fort bien que le ministre se méprenne sur les sentiments des Canadiens et qu'au lieu de sourire devant le travail du ministre actuel et la situation dont il a héritée d'un autre ministre, qui a lui aussi de graves ennuis, ils grimacent de douleur à la pensée de tout le tort causé à l'économie canadienne.

Le ministre n'a ni raison ni droit de dire que d'autres pays sont dans la même situation. Il a en effet insisté lourdement dans son discours sur le fait que la situation serait également confuse, difficile et de mauvais augure pour l'avenir des États-Unis tout comme pour celui du Canada, comme si cela était de quelque consolation pour les Canadiens. Ce qui est plus grave, c'est que cela ne correspond pas aux faits, et le ministre devrait le savoir.

Il y a moins de chômage, moins d'inflation aux États-unis qui connaissent un taux de croissance réelle deux fois plus élevé qu'au Canada. La balance commerciale des États-Unis affiche un surplus tandis que celle du Canada est déficitaire. Non seulement ses paroles ne sont-elles d'aucune consolation pour les Canadiens, mais elles ne correspondent pas à la réalité.

Un ministre qui s'aventure dans un premier discours ne devrait pas se faire d'illusion. Il devrait chercher à savoir ce que veulent les petites entreprises. Je puis lui dire certaines des choses que j'aimerais voir se faire.

● (2112)

Je suis en contact avec un grand nombre de petits hommes d'affaires de ma circonscription. Ils aimeraient qu'il y ait une certaine stabilité relativement à la politique du gouvernement, que ce soit la politique d'un ministre, celle du ministre des Finances ou celle de tout autre ministère du gouvernement canadien. Ils voudraient sentir qu'il y a un gouvernement à Ottawa qui s'occupe des petites entreprises. Ils voudraient pouvoir prévoir ce qui arrivera d'un jour à l'autre. Depuis cinq ans que je suis ici, j'ai dû malheureusement, me rendre à l'évidence que le gouvernement actuel ne sait pas ce qu'il fait.

Il n'y a pas de coordination dans l'action du gouvernement. C'est peut-être pour cette raison que nous nous trouvons dans la situation actuelle. Les hommes d'affaires veulent que le gouvernement s'engage. Ils veulent un service normal et quotidien dont bénéficient ceux qui ne sont pas en affaires: le service postal.

Je connais des avocats, des comptables et bien d'autres dont les affaires dépendent du courrier. Aujourd'hui, ils ne peuvent faire confiance au courrier de Sa Majesté quant à l'exécution de ses fonctions comme faisant partie d'un contrat. Il en résulte que cet important service commercial est dévié. Ils voudraient quelque chose de ce genre.

Ils aimeraient qu'il y ait une certaine coordination entre les programmes fédéraux et provinciaux de développement des entreprises. Il n'y en a pas beaucoup actuellement. Elle est en train de s'établir, mais il y a bien du chemin à faire.

Ces personnes veulent être assurées que si le Parlement discute de la loi sur les petits prêts ou de la nouvelle banque fédérale de développement, comme nous l'avons fait il y a quelque temps, que ces organismes gouvernementaux répondent aux besoins des petites entreprises. Ils n'y répondent pas actuellement. La politique du gouvernement à l'égard du commerce ne tient pas compte du secteur de la petite entreprise. Elle en tiendra peut-être compte un jour, mais elle ne le fait pas actuellement.

Le ministre fait des déclarations à la presse, il emploie des mots pompeux pour parler de ses espoirs en faveur de la petite entreprise. Mais il va falloir un peu plus que cela. Il va falloir qu'il s'entende avec ses collègues, et cela va prendre un certain temps comme il l'a dit. Ils ne le comprennent pas bien, ce qui ne m'étonne pas. Ce n'est pas qu'il manque d'éloquence. Cela tient plutôt à la nature des choses. On doit s'attaquer aux problèmes qui se posent aux petites entreprises.

Sur le plan de l'emploi la petite entreprise a beaucoup d'importance. On le dit mais on ne fait rien. Et pourtant les petits hommes d'affaires et les milliers de personnes qui cherchent du travail dans ce secteur qui assure 50 p. 100 des emplois méritent qu'on s'occupe d'eux. Il leur faut plus que de belles paroles.

Dans ce débat, j'ai l'honneur de parler après le député du Prince Edward-Hastings (M. Hees), l'ex-ministre du Commerce qui à ce poste important s'est révélé comme le plus dynamique et le plus efficace élément de tous les ministères.

Que reste-t-il de nos débouchés extérieurs? Ils ont souffert à plus d'un titre de la politique du gouvernement actuel. Il ne reste plus que des vestiges des marchés que ce député avait développés grâce à sa compétence et à ses connaissances.

Le discours du député de Halton (M. Philbrook) m'a littéralement sidéré. Ne nous a-t-il pas dit ce soir à la Chambre que la petite entreprise a besoin d'être mieux aidée et qu'on ne fait pas assez en matière d'investissements? Un député qui siège aux derniers rangs du parti libéral! Il nous faut de meilleures relations industrielles, il y a trop d'escarmouches a-t-il dit. Il a parfaitement raison.

Quelle mesure le gouvernement a-t-il présentée au cours de la dernière session en matière de relations de travail, pour améliorer les relations entre patrons et salariés? Aucune. Le député d'Halton a parfaitement raison.

Il faut remplacer la grève par autre chose de mieux. S'il y avait une meilleure façon de régler les problèmes économiques et les différends qui surgissent entre le patronat et le salariat, il n'y a pas au Canada un travailleur qui ne voudrait l'adopter. Ce ne sont pas les formules qui manquent: tribunal du travail, arbitrage obligatoire, la liste en est longue.

Durant les dix années où le gouvernement actuel a été au pouvoir au Canada, un nombre encore plus élevé de gens ont été éprouvés par des grèves. Un grand nombre encore ont été impliqués dans des grèves. Le gouvernement est demeuré insensible et n'a absolument rien fait pour amener le patronat et le salariat à trouver un terrain d'entente. Dans ce sens-là, il a failli à sa tâche parce qu'il est las, irritable et plus préoccupé de sa propre situation que des éléments de la société qui réclament un leadership. Je parle des ouvriers et des ouvrières, de la main-d'œuvre au Canada. Il n'y a aucun travailleur qui veut faire la grève.

Les députés ministériels ont fait de grands discours sur leurs projets, les grandes conférences qu'ils organiseront et les collogues qu'ils commanditeront. Toutefois, le Canada ne le cède qu'à l'Italie dans le domaine des grèves. Bien entendu, il faut une solution plus efficace.

Le député libéral de Halton a signalé que les hommes d'affaires s'inquiètent de l'accord général sur le tarif et le commerce. Bien sûr qu'ils s'inquiètent. Quelle est la position du gouvernement? Va-t-il agir en boyscout et se battre pour obtenir le libre échange absolu? Que fera-t-il pour le fabricant de chaussures ou le travailleur des textiles? Quelle est l'attitude du gouvernement à l'égard du GATT?

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) dit une chose et le ministre des Finances en dit une autre, tandis que le premier ministre (M. Trudeau), comme un roi philosophe, préside à tout ce désordre. Les hommes d'affaires canadiens voudraient savoir quelle est la position du gouvernement, ils voudraient savoir où ils vont. Ils voudraient savoir comment le gouvernement compte faire face à l'opposition des autres pays dont les industries sont subventionnées ou appuyées par le gouvernement, ce qui leur permet d'établir leur position concurrentielle. Voilà autant de questions que le ministère devrait étudier.

Le député de Halton a parlé de la nécessité de planifier à long terme. J'ignorais que ce député libéral était théoricien socialiste, mais il faut croire que c'est bien le cas. Les Canadiens se satisferaient bien de projets à court terme. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de projets du tout. Même quelques politiques à court terme aideraient.

Qu'il s'agisse d'énergie, d'industrie, ou que sais-je? Nous parlons toujours de stratégies. Nous ne parlons pas de projets d'expansion. Le gouvernement n'a, pour remédier aux crises qui l'une après l'autre ébranlent le pays, que des solutions partielles. Le gouvernement actuel, qui a demandé et reçu un mandat du peuple en 1974, a produit ce «mini-budget» et maintenant le bill C-11. Cela ne suffit pas pour surmonter les difficultés auxquelles le pays est en butte.

Le député est ensuite passé à la science et à la technologie. Sur ce plan, au Canada nous nous sommes complètement démunis. Pourtant, le monde de la science et de la recherche au Canada n'est pas exigeant. Il a demandé au gouvernement de lui donner de quoi nous permettre d'avoir notre propre technologie au lieu d'emprunter ailleurs comme nous le faisons depuis déjà quelques années. Il a demandé des subventions stables, sur lesquelles il puisse compter car il doit établir ses priorités. Il n'y a pas eu de stabilité dans ce domaine très fondamental.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

● (2122)

Je ne suis pas connu pour être pessimiste, mais revenons-en à ce que qu'a déclaré le ministre d'État responsable des petites entreprises au sujet du ministre des Finances et de son prédécesseur. D'ici la fin de 1977, les Canadiens auront connu quatre ans d'inflation à un taux supérieur à 7 p. 100, trois ans de chômage à un taux égal ou supérieur à 7 p. 100, quatre ans de marasme économique quand nous pourrions avoir une croissance économique de 5 p. 100, trois ans de déficit de la balance commerciale supérieur à 4 milliards de dollars, et cinq ans de déficit budgétaire fédéral toujours croissant. Voilà ce que nous aurons connu d'ici la fin de l'année.

Le député de Halton a dit que nous voulions un gouvernement honnête qui sache se limiter et aller à l'essentiel. A mon sens, les Canadiens seraient prêts à se contenter d'un gouvernement peut-être un peu moins honnête et qui se limite peut-être un peu moins à l'essentiel, à condition qu'il réponde de façon satisfaisante à la conjoncture actuelle.

Que nous offre le ministre? Après tous les euphémismes dont ont usé les députés d'en face qui ont pris la parole, tout ce qu'il peut offrir aux Canadiens en 1978, c'est un taux d'inflation de 6 p. 100, une croissance économique réelle de 5 p. 100 et une dette fédérale encore plus élevée. Le ministre des Finances refuse de faire la moindre prévision, mais c'est en gros ce qu'on nous offre.

Nous avons bien des sujets de préoccupation d'ordre économique mais je suis convaincu maintenant, même si je répugne à le dire, que le gouvernement s'est avéré si inapte que nous ne pouvons rien en attendre. Il n'a plus le moindre esprit combattif. Les ministres ont cessé de répondre sur le plan politique aux besoins du pays. Ils se comportent davantage en conseil d'administration, insensible à l'opinion des actionnaires. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons, je veux dire sur le plan économique.

Je suis inquiet de voir qu'il y a dans notre pays tant de jeunes qui cherchent désespérément du travail, et d'autres qui ont acquis des compétences parce qu'on leur avait dit: Instruisez-vous et toutes les portes vous seront ouvertes. Or, aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence: leurs compétences et leur savoir ne servent à rien. Non seulement ils sont en train de gâcher leur vie, mais en outre, ils ne peuvent pas jouer un rôle utile dans l'économie.

Si notre pays était convenablement dirigé, étant donné les immenses richesses humaines et matérielles dont il dispose, étant donné son système scolaire qui vient au deuxième rang au monde pour sa qualité, étant donné ce marché immense tout à côté de lui et ses traditions de pays exportateur, il n'y aurait aucune raison de nous résigner aux perspectives de stagnation et de marasme que nous a dépeints le ministre. Si le gouvernement continue à se rendre indispensable, s'il continue de se substituer aux autres au lieu de créer une atmosphère propice à l'action commune, et s'il réussit à se maintenir au pouvoir, dans ce cas le ministre des Finances a parfaitement raison. C'est justement de qui nous attend, un triste avenir.

M. Lumley: Il n'a jamais dit cela!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député affirme que le ministre n'a jamais dit cela. Je crois que le secrétaire parlementaire devrait relire l'exposé du ministre. Et il ferait bien de lire entre les lignes.

Des voix: Oh!

Une voix: Entre les lignes?

M. Baker (Grenville-Carleton): J'entends murmurer le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lumley), le député de Niagara-Falls (M. Young) et un des députés de Toronto qui se prépare sans doute à prendre la parole. Quand leur tour viendra, ils pourront dire tout ce qu'ils voudront. Mais qu'ils aillent dans leurs circonscriptions demander à leurs électeurs ce qu'ils pensent vraiment de l'orientation économique du gouvernement actuel, ou qu'ils aillent demander à des chefs de petites entreprises si le gouvernement leur apparaît comme leur meilleur ami, et ils verront que les Canadiens sont loin de se réjouir d'avoir un pareil ministre des Finances.

J'ai toujours remarqué que lorsque j'étais près de la vérité, les députés d'en face commençaient à s'éveiller et à s'agiter sur leur siège comme ils le font maintenant. Je les comprends bien. Si j'occupais une banquette de l'autre côté ce soir et si j'avais à justifier la politique économique du gouvernement, je me sentirais aussi mal à l'aise que le sont de toute évidence les députés de l'autre côté.

Cependant je dois admettre que nos dirigeants sont loin de rester inactifs. Je me souviens d'avoir lu la défense présentée par le ministre de la nouvelle politique du gouvernement visant à modifier les règles d'imposition des prestations d'assurance, proposition qui a créé tant d'émoi chez les 12 millions de détenteurs d'assurance-vie au Canada. Ces polices d'assurance, en plus de la maison, représentent peut-être la forme la plus importante d'épargne qu'une famille puisse se permettre.

Lorsque le ministère s'est penché sur cette question et qu'il a décidé d'abolir la taxe successorale, je n'ai pas pu le croire. Je n'ai pas pu croire qu'il s'écartait finalement de la position adoptée par plusieurs gouvernements successifs, qui était d'imposer une taxe successorale augmentant les droits de succession, que ce fût au niveau des polices d'assurance ou des droits sur les biens transmis par décès ou autrement. Mais le gouvernement s'y est risqué. Cela a provoqué un tollé. La question a été soulevée à la Chambre, et je suis sûr qu'elle l'a été au sein du caucus libéral. Le gouvernement a alors décidé qu'il serait prudent de faire marche arrière.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a écrit au ministre des Finances le 21 septembre 1977 afin de lui exposer la position de l'opposition officielle à cet égard. Résultat: le gouvernement a décidé de retirer, en attendant de nouvelles études, les propositions qui auraient rendu imposable une fraction des gains réalisés au moment du décès des titulaires de certaines polices d'assurance-vie. Les autres propositions, annoncées dans la déclaration du ministre, ont trait à l'imposition des titulaires de police dans les cas autres que celui du décès de l'assuré et elles sont actuellement intégrées à la mesure législative qu'on nous demande d'adopter maintenant. Le gouvernement a décidé de changer en plein match les règles du jeu concernant les droits et bénéfices des douze millions de titulaires de police d'assurance-vie au Canada. Le gouvernement a instauré une nouvelle forme d'impôt.

• (2132)

Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) qui s'y connaît dans le domaine des assurances, nous a parlé hier soir des gens qui décident d'utiliser le montant d'une police d'assurance pour financer une entreprise. Pendant des années, les détenteurs de polices d'assurances ont joui de certains droits au Canada. Le gouvernement a décidé de leur retirer ces droits et ces privilèges sans les avertir. Si un détenteur de police qui a contracté un emprunt sur sa police et qui paie des impôts sur la plus value du fait de cet emprunt, décide de le rembourser par la suite, il ne peut pas récupérer les impôts versés au titre de la plus value. En outre, il ne peut faire déduire l'intérêt exigé par la compagnie de son montant imposable quand cet emprunt sert à des fins financières. Pour une raison inconnue, quiconque contracte un emprunt auprès d'une compagnie d'assurance au lieu d'une banque se voit privé de cette exemption. Le détenteur d'une police devra donc emprunter le capital à une banque en donnant sa police comme garantie. Autrement dit, les détenteurs de police devront verser des taux d'intérêt plus élevés à la banque et ils perdront les taux d'intérêts avantageux consentis par leur compagnie d'assurance.

Cela, le député de Parry Sound-Muskoka l'a très bien exprimé hier soir. Il a dit que les personnes qui détiennent des polices depuis longtemps peuvent obtenir des prêts garantis par leur police à des taux ne dépassant pas 7 p. 100, alors qu'elles devraient verser jusqu'à 12 p. 100 si elles s'adressaient à des banques. C'est une chose à laquelle le gouvernement devrait réfléchir. Les députés libéraux ne disent jamais ce qu'ils pensent à la Chambre, mais ils devraient sûrement soulever cette question au caucus de leur parti.

Une voix: Nous disons bien ce que nous pensons au caucus de notre parti.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je m'en réjouis. Si le député continue à dire ce qu'il pense, sans doute le gouvernement changera-t-il d'attitude. Nous demandons depuis des années au gouvernement de considérer l'urgence nécessité d'alléger le lourd fardeau que les contribuables canadiens doivent assumer sous forme d'impôts fonciers. Ils ne sont pas autorisés à déduire même une partie de ces impôts, ce qui constitue pour eux une sorte de double imposition. Non seulement les contribuables sont-ils lourdement imposés, ainsi que je l'ai dit, mais ils le sont doublement.

A l'instar de nombreux Canadiens, j'estime que ceux qui sont propriétaires de leur habitation et ceux qui louent des maisons de rapport et des appartements méritent que le ministre des Finances s'intéresse à leur sort. J'espérais que lorsqu'il a présenté son mini-budget, il allait penser à ces gens-là, mais non. Le gouvernement fédéral a le devoir de fournir aux Canadiens des logements satisfaisants, de proposer des encouragements susceptibles d'améliorer l'embauche, et de prêter de l'argent aux municipalités qui doivent fournir toutes sortes de services à leurs administrés. Puisque, d'après la Constitution, la participation du gouvernement fédéral à la vie de nos villes reste limitée, ce sont les gouvernements provinciaux qui sont responsables de planifier les réserves foncières, de diriger les économies régionales, et de financer l'éducation.

Au Canada, les pouvoirs fiscaux du gouvernement fédéral lui donnent les moyens d'aider les propriétaires. Je le répète, ceux qui versent un impôt foncier sont en réalité doublement imposés. Les propriétaires canadiens ont déjà payé de lourds impôts provinciaux et fédéraux sur l'argent durement gagné avec lequel ils paient leur impôt foncier, sans parler des taxes municipales. Bien des experts en matière fiscale ont jugé l'impôt foncier municipal injuste et rétrograde, et j'ai tendance à être de leur avis. Il grève lourdement le budget des citoyens dont les revenus sont modestes.

Les hommes d'affaires peuvent maintenant déduire les impôts fonciers qu'ils ont versés. L'impôt foncier sur les maisons unifamiliales en location est également déductible. Par ailleurs, le propriétaire d'un immeuble de rapport peut déduire ses frais d'exploitation de l'impôt sur les sociétés alors que les propriétaires qui occupent eux-mêmes leur maison, les locataires des pensions de famille et des édifices d'appartements n'ont droit à aucune déduction dans leur déclaration de l'impôt sur le revenu fédéral.

Non seulement les villes ont-elles du mal à faire face aux demandes de services, aux augmentations des allocations de bien-être social et aux besoins de travaux publics créateurs d'emplois, à cause de la hausse des prix, mais le citoyen moyen a lui aussi du mal à joindre les deux bouts à cause de la hausse des impôts fédéraux, provinciaux et surtout municipaux.

J'ai retrouvé dans le hansard du 26 février 1971, monsieur l'Orateur, une proposition du député de Parkdale (M. Haidasz). La proposition en question avait été appuyée par les députés du parti progressiste conservateur. Plus tard, en 1973, j'ai pris la parole à ce sujet et j'ai demandé au gouvernement s'il pensait à une forme d'allègement fiscal—car c'est de cela que nous avons besoin. Mais, jusqu'ici, monsieur l'Orateur, même dans ce qu'on a appelé le mini-budget, le gouvernement n'a rien fait. Il n'a pas accordé cet allègement fiscal à un secteur de la société qui devrait pourtant en bénéficier si l'on veut aider l'industrie de la construction au Canada. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement refuse.

Qu'a fait le gouvernement fédéral pour aider à la solution de ces questions? Il a annoncé une subvention de $350 en Ontario et de $500 dans d'autres régions, pour améliorer l'isolation des maisons. Il a invité les Canadiens à isoler leurs maisons et leur a offert $350. Mais ce qu'il a oublié de dire aux Canadiens, bien que cela ait été indiqué très discrètement, c'est qu'ils seront imposés sur cette subvention, puisqu'elle sera englobée dans leurs revenus imposables.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Baker (Grenville-Carleton): De plus, avec les dispositions relatives à la cote foncière, chaque fois qu'un propriétaire dépense $350 pour améliorer sa maison, son évaluation est modifiée d'autant. Quand j'améliore ma propriété, l'évaluateur vient et relève mon impôt municipal.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): C'est une question provinciale, pas fédérale.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. Baker (Grenville-Carleton): Peu importe. Il n'y a aucune différence. Le gouvernement fédéral avait l'occasion d'accorder un allègement fiscal mais il ne l'a pas fait. Si le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui vient d'être tiré de son sommeil, n'arrive pas à comprendre cela, c'est qu'il n'y a aucun espoir à son sujet.

Voilà donc la situation actuelle, monsieur l'Orateur. Il y a bien d'autres domaines où le gouvernement a modifié les règles en plein régime. Il ne faut donc pas s'étonner, comme je l'ai dit tout d'abord par votre intermédiaire au ministre d'État (petites entreprises), que ce que les chefs d'entreprises canadiens veulent tout d'abord pour offrir des emplois, c'est un meilleur climat pour les affaires et l'investissement. C'est d'abord la stabilité. Mais les milieux d'affaires et autres groupes qui dépendent du gouvernement et de l'orientation qu'il pourra donner au pays n'ont pas confiance en la stabilité du gouvernement. En fait, ce qui se produit actuellement, c'est que les Canadiens de quelque milieu qu'ils soient, se demandent en pensant au gouvernement: de quel droit peut-on prétendre qu'il a encore le mandat de gouverner?

• (2142)

Le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales (M. Lalonde) a annoncé l'autre jour qu'il s'était rendu compte que le salut du Canada résidait en un climat économique sain. Malgré cela, quand le gouvernement a eu l'occasion de présenter un budget au début de la session, qu'est-ce qu'il a fait? Il s'est servi d'un expédient au lieu d'examiner les structures de notre société économique pour découvrir comment elle pouvait être modifiée, améliorée et révisée. Le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre. Tous les députés de l'autre côté de la Chambre des communes ont honte de ce que le ministre des Finances a fait à la Chambre.

Le gouvernement souhaite l'adoption rapide du bill sur l'impôt. Il importe que les députés et les Canadiens se rendent compte que nous ne discutons pas simplement de la déclaration ministérielle faite il y a quelques jours à la Chambre des communes. Ce n'est que la deuxième journée que nous étudions le bill qui a découlé de cette déclaration. Nous discutons maintenant du budget du 31 mars 1977 qui annonçait toutes sortes de mesures que le gouvernement n'avait pas jugé bon de présenter jusqu'ici, même si le Parlement a siégé pendant la plus grande partie de l'été.

Les ministres feraient mieux d'y réfléchir à deux fois quand ils se lèvent pour déclarer que les députés, qui n'ont pas eu l'occasion de discuter de l'ensemble du programme économique du gouvernement, comme la présentation d'un budget le leur permettrait, doivent adopter rapidement la mesure à l'étude, qui ne fait que la moitié de ce qu'elle devrait faire. On a refusé aux députés les droits et les privilèges d'un débat sur le budget, et dans la population on le sait bien. On le leur a refusé fort légalement, mais de façon habile ou pour des motifs politiques. Les députés ont le droit d'avoir l'occasion de commenter la situation économique du pays et la position du gouvernement qui affectent leurs circonscriptions.

Nous avons l'intention de nous servir du présent débat pour examiner, en espérant que cela éclairera le ministre et lui permettra d'améliorer la croissance et le bien-être économiques du pays, les effets du bill C-11, les répercussions pour le pays des programmes du gouvernement, et leur échec. Nous espérons ainsi que le gouvernement changera d'idée et se rendra compte que nous ne sommes pas satisfaits pas plus que le pays n'est satisfait, et j'imagine qu'un bon nombre de députés d'arrière-ban du gouvernement ne sont pas satisfaits du fait que le gouvernement ait accepté seulement trois des questions soulevées par l'opposition loyale de Sa Majesté, au lieu des six grands points qu'elle avait proposés.

Je suis heureux que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) soit présent à la Chambre. Peut-être comprendra-t-il l'orientation que prend le débat. Bien que nous ne songions pas pour un instant à retarder indûment l'adoption du bill, nous avons l'intention de fournir au Parlement l'occasion de le débattre à fond.

Je suis heureux que certains députés libéraux se lèvent pour débattre aussi le bill et qu'ils critiquent en fait le gouvernement. Je crois qu'il mérite d'être critiqué.

J'ai cru devoir l'indiquer clairement, et je tiens à remercier mes amis de l'attention avec laquelle ils ont écouté mon très bref discours ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député de Grenville-Carleton (M. Baker) me permettrait de lui poser une question pendant le temps de parole qu'il lui reste?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme le temps de parole du député est écoulé, je dois demander le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, quand le leader de l'opposition officielle (M. Clark) a écrit sa lettre au ministre des Finances (M. Chrétien) concernant l'impôt sur les indemnités de décès, a-t-il tenu compte du fait que les vrais bénéficiaires de cette proposition étaient les personnes à revenu faible et à revenu moyen, et qu'elle coûterait plus cher aux personnes à revenu élevé?

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le sécrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lumley) a lu la lettre que le leader de l'opposition officielle (M. Clark) a envoyée au ministre des Finances (M. Chrétien). Je suis persuadé que le leader de l'opposition officielle a tenu compte de toutes les conséquences de la proposition initiale du gouvernement. Le gouvernement a reconnu que la proposition était tellement stupide qu'il se devait de retirer le tiers de la proposition présentée.

J'espère que le gouvernement, au cours des audiences du comité et au cours de l'étude en comité plénier de ce bill sur l'impôt, acceptera d'étudier les dispositions relatives à l'assurance et retirera celles qui restent. Pour ce qui est d'augmenter les recettes du gouvernement. Ces dispositions n'ont aucune importance; mais quant aux 12 millions de Canadiens qui comptent sur leur police d'assurance comme un moyen approprié de créer des capitaux d'investissement et d'emprunter des fonds qui peuvent servir à des fins légitimes, ces propositions leur font vraiment tort à ce point de vue.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces faits. C'est précisément pour cette raison que le leader de l'opposition officielle a écrit au ministre des Finances.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, l'honorable leader de l'opposition à la Chambre accepterait-il que je lui pose une question?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le temps de parole du député est écoulé et le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) voudrait avoir la parole ce soir.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député de York-Sud en commençant son discours et sauf le respect que je dois aux deux orateurs précédents, je soulignerai humblement qu'il est grand temps qu'un expert participe à ce débat.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Une des difficultés lorsqu'on veut formuler une politique de la petite entreprise, c'est que cette politique est inévitablement formulée par des gens très ferrés en droit, mais qui n'ont jamais eu à gérer une entreprise.

En écoutant les deux députés fort distingués qui m'ont précédé, l'honorable ministre d'État responsable de la petite entreprise (M. Abbott) et le député de Grenville-Carleton (M. Baker), je me suis dis qu'il n'était pas étonnant que la petite entreprise soit en difficulté.

J'ai une certaine expérience dans ce domaine et j'estime donc devoir parler de la situation de la petite entreprise et dire qui sont ses vrais amis.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Saltsman: Je vois que les députés d'en face ont deviné les vérités que je compte dire à la Chambre. Je suis ravi de constater que leur sens de la perception est tellement aiguisé. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les meilleurs amis de la petite entreprise ont toujours été les socialistes du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Il est vrai également que la petite entreprise ne reconnaît pas toujours ce fait. Je dois l'admettre. Je me demande parfois quelle en est la raison. Je puis seulement en conclure qu'une formation juridique ne confère peut-être pas une expérience dans le domaine de la petite entreprise, mais qu'elle confère certainement des qualités oratoires et un grand pouvoir de persuasion.

Nous avons entendu de fort beaux discours sur la libre entreprise, sur la façon de l'aider et sur le fait que le petite entreprise est l'épine dorsale de notre pays. Et pourtant, si la petite entreprise devait écouter le genre de conseils que lui donnent ces deux conseillers, elle serait toujours dans le même pétrin. Voici quelques exemples pour étayer ma thèse.

● (2152)

Le ministre d'État responsable des petites entreprises a dit que le gros problème auquel se heurtent les petites entreprises, c'est d'avoir à remplir trop de formulaires gouvernementaux, et pour les sauver, dit-il, il va veiller à ce qu'elles en aient moins à remplir. Si c'était suffisant pour sauver la petite entreprise, la solution serait très simple. Il suffirait de supprimer tous les formulaires et tout le monde serait riche. Cet argument est fallacieux, c'est l'évidence même.

La proposition du député de Grenville-Carleton (M. Baker) ne me sourit pas davantage. Selon lui, il faut faire quelque chose au sujet des Postes. Il est convaincu que la mauvaise gestion du service postal est à l'origine du problème que connaissent nos petites entreprises et selon lui, si nous pouvions améliorer ce service, tout rentrerait dans l'ordre. Je suppose que les factures arriveraient à destination un peu plus vite et que les gens les paieraient un peu plus vite, s'ils avaient l'argent nécessaire. Malheureusement, c'est le genre de conseils et de discours qu'entendent les représentants de la petite entreprise lors des congrès annuels et des assemblées des Chambres de commerce, et ils commencent à y croire, à leur détriment.

Les petites entreprises sont prêtes à payer $2 ou $3 à des messagers qui livrent le courrier. Mais elles refusent de donner 2c. de plus aux Postes pour assurer un service postal satisfaisant. Elles paient 12c. pour envoyer une lettre et elles se plaignent. Elles comparent une lettre qui leur coûte 12c. avec le service qu'elles obtiennent du messager auquel elles versent $3. Si elles versaient 2 ou 3c. de plus aux Postes, soit 15c. par lettre, elles pourraient avoir un bien meilleur service que celui que peut offrir un messager. Mais il ne s'agit pas d'une entreprise gouvernementale et il faut à tout prix éviter qu'une entreprise gouvernementale marche bien!

Ni les libéraux ni l'opposition officielle ne veulent qu'un service gouvernemental marche bien, car cela démentirait l'argument selon lequel l'entreprise privée obtient de meilleurs résultats sur tous les plans. Et pourtant, lorsqu'un bill est présenté à la Chambre—et je n'ai pas hésité à critiquer mon propre parti à cet égard—en vue d'augmenter les tarifs postaux, et malgré le ministre des Postes (M. Blais) qui prétend que tout le courrier expédié au Canada est du courrier d'affaires et qui demande que l'affranchissement soit augmenté de 2 ou 3c. l'opposition officielle vote contre ce bill. Et ils ont le culot de dire: «Si nous pouvions améliorer le service postal, la petite entreprise n'aurait aucun problème».

M. Stevens: Bravo!

M. Saltsman: A ce que je vois, le député de York-Simcoe (M. Stevens) convient que c'est la seule façon de résoudre le problème de la petite entreprise au Canada. D'un côté, nous avons le gouvernement qui dit que la solution aux problèmes de la petite entreprise c'est de se débarrasser des formules. D'un autre côté, l'opposition officielle dit que la vraie façon de rendre prospère la petite entreprise c'est d'améliorer les postes. Comme ces problèmes sont simples et comme leurs solutions sont faciles! Mais il n'existe pas de solution toute faite.

J'ai commencé en disant que les meilleurs amis de la petite entreprise canadienne avaient toujours été les socialistes, les membres du NPD ou, avant nous, les membres du CCF. J'ai participé à la petite entreprise, comme d'autres l'ont fait à la chambre.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) accepterait-il une question?

M. Saltsman: Je suis toujours prêt à accepter une question de mon honorable ami et s'il estime que sa question ne peut attendre la fin de mon discours ou s'il tient tellement à la poser maintenant, je me ferai un plaisir d'y répondre.

M. Stevens: Le député peut-il nous dire pourquoi les postes ont réussi à réaliser un petit bénéfice en 1970 alors que les tarifs postaux étaient moitié moins élevés qu'aujourd'hui et qu'elles connaissent maintenant un déficit de 700 millions de dollars avec des tarifs deux fois plus élevés?

M. Benjamin: D'autres tarifs ont augmenté de plus du double.

M. Saltsman: Je ne sais pas exactement, mais le député pourrait peut-être m'aider en m'expliquant pourquoi à l'époque je pouvais acheter du café pour $1.25 et que je dois maintenant le payer $7.

M. Forrestall: Il ne coûte pas $7., n'exagérez pas.

M. Saltsman: Je ne m'étendrai pas là-dessus car je n'en suis pas sûr, mais il me semble que depuis lors il y a eu cette petite chose appelée inflation et sans vouloir la rendre responsable de tout, je crois qu'elle a eu son rôle à jouer. J'en ai assez de tous ces gens qui dénigrent nos services gouvernementaux. Nous devons examiner les problèmes des postes. Nous devons examiner les problèmes de logistique que pose le transport de grosses quantités de courrier.

Il y a le courrier commercial, le courrier-déchet, les comptes, les cartes de crédit et d'autres messages très importants. Que pouvez-vous acheter pour 12 cents? Pouvez-vous envoyer une lettre de Vancouver à Halifax pour cette somme et dire ensuite que le ministère des Postes est une très mauvaise institution parce qu'il ne livre pas toujours le courrier à temps? Le courrier devrait être livré à temps, mais il ne le sera pas tant que nous n'arrêterons pas de décrier le ministère des Postes et tant que nous ne lui consentirons pas des sommes plus importantes, et peut-être, tant que nous ne paierons pas mieux nos employés.

M. Stevens: Des sommes plus importantes?

M. Saltsman: C'est exact. Nous devons arrêter de subventionner le courrier-déchet, les journaux et tout ce que l'on peut imaginer; quand le service postal s'est interrompu au cours de la dernière grève, il s'est trouvé que ce n'est pas le citoyen moyen qui m'a appelé pour me dire que le service postal devait être remis en marche; ce sont les hommes d'affaire de ma circonscription qui se sont rendu compte tout à coup que sans le service postal, ils ne pouvaient même pas survivre. Cependant, ce sont eux qui ont fait le plus d'efforts pour démanteler le service postal sous prétexte que c'est une exploitation gouvernementale et non une entreprise libre. Ils sont prêts à verser à une entreprise libre 10 ou 15 fois plus qu'ils ne versent au ministère des Postes pour un service presque identique.

Quoi qu'il en soit, c'est une remarque en passant. Je ne veux que donner un exemple pour démontrer comment les gens en arrivent à des solutions simplistes qui n'ont vraiment rien à voir avec le problème.

Permettez-moi de parler de la situation à Sudbury. Encore une fois, on suppose qu'il faut stimuler la petite entreprise d'une façon directe et que c'est là la solution. Il se trouve en fait que même si les petites entreprises méritent qu'on les aide, tout comme les autres éléments de la société, les petites entreprises ne peuvent être prospères quand il y a presque un million de chômeurs. Il ne suffit pas d'essayer de sauver seulement les petites entreprises; il faut faire quelque chose pour redresser l'économie et pour que les gens retournent au travail car s'ils ne travaillent pas, les petites entreprises ne pourront prospérer, quoi que fasse le gouvernement et quoi que pût faire l'opposition officielle si elle était au pouvoir.

Examinons par exemple, la situation à Sudbury où l'INCO a mis un certain nombre d'employés à pied, ou examinons les mises à pied de la Falconbridge et celles qui ont lieu ailleurs. Comment pouvons-nous aider les petites entreprises de Sudbury? La meilleure façon serait de permettre à ceux qui ont été mis à pied de retourner au travail. Sinon, tout le centre-ville et la plupart des entreprises de cette région seront en sérieuse difficulté. Je ne parle pas seulement des détaillants; je parle également des soudeurs, des électriciens, des personnes qui travaillent à l'entretien et tous ceux qui sont à l'emploi des petites sociétés qui fournissent des services. C'est là en réalité le rôle des petites entreprises; elles offrent des services spécialisés et très personnels à certaines grosses sociétés. On ne peut pas sauver les petites entreprises isolément. On ne peut y arriver que par le biais d'un programme général de relance de l'économie.

Faisons un petit retour en arrière. Les petites entreprises n'ont malheureusement pas compris la portée des réalisations des sociaux-démocrates au Canada. Il y a des années de cela, bien des gens qui, comme moi, dirigeaient une petite entreprise, m'avaient exprimé leur mécontentement de ne pas pouvoir instaurer un régime de pension personnel pour leurs employés, leur entreprise n'étant pas suffisamment importante pour cela. Ils savaient que certains de leurs fidèles collaborateurs ne toucheraient pas de pension à leur retraite. Le Régime de pensions du Canada a donc joué un rôle salutaire pour les petites entreprises et son avènement a vivement réjoui les petits patrons.

● (2202)

Une grande société peut certainement mettre sur pied un régime de pensions mais comment voulez-vous que les petites sociétés le fassent? Elles doivent compter sur un régime d'État si elles veulent faire quelque chose de convenable pour leurs employés. La plupart des chefs de petites entreprises sont bien intentionnés et ne demandent qu'à le faire. Ce fut la même chose pour les pensions de vieillesse. Ils ne pouvaient acquitter les primes exigées par les sociétés d'assurance en vue d'offrir des pensions de retraite satisfaisantes à leurs employés. Ce qui se produit avec le Code du travail et la loi du salaire minimum correpond plutôt à la loi de Gresham—à savoir que c'est le mauvais employeur qui l'emporte sur le bon. Un bon employeur se félicite de l'adoption d'un code du travail et de lois sur le salaire minimum, car cela signifie que ses concurrents vont être obligés d'être aussi corrects que lui.

Demandez aux chefs de petites entreprise s'ils souhaiteraient revenir en arrière. Ils se plaindront certainement de l'ingérence gouvernementale mais demandez donc à l'un d'entre eux qui y a réfléchi sérieusement, s'il désire vraiment revenir à l'époque où il ne pouvait offrir à ses employés ni une pension de vieillesse, ni le Régime de pensions du Canada, ni les programmes d'assurance médicale et hospitalière. Malgré toutes leurs récriminations contre les méfaits de l'assurance-chômage, demandez-leur donc s'ils voudraient vraiment revenir à l'époque où l'employé licencié devait demander de l'aide sociale plutôt que de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage? C'est de mode de critiquer toutes ces choses comme constituant un fardeau pour la petite entreprise et pourtant un chef d'entreprise intelligent et respectueux de ses devoirs sociaux ne saurait s'en passer.

Examinons donc l'assurance-chômage sous un autre angle. Mis à part les avantages personnels qu'elle prévoit pour la personne qui vient d'être licenciée, il faut reconnaître que de nombreux chefs de petites entreprises ne pourraient conserver leur main-d'œuvre, s'il n'y avait pas l'assurance-chômage. Bien souvent, l'assurance-chômage est encore plus profitable à l'entreprise qu'elle ne l'est pour les employés licenciés.

Si nous songeons à la situation actuelle de notre économie, à cette grave récession, à cette effroyable gabegie, à la nocivité des politiques actuelles du gouvernement, et si ces quatre milliards de dollars provenant de l'assurance-chômage n'étaient pas injectés dans l'économie, qu'adviendrait-il des petites entreprises? Supposez donc un instant que personne ne touche de prestations d'assurance-chômage dans les régions déprimées du Canada où le chômage atteint près de 16 ou 17 p. 100. Les faillites se multiplieraient parmi les petites entreprises. La seule chose qui permet à ces régions de subsister pour le moment, c'est bien cette affreuse politique socialiste.

La sagesse traditionnelle s'oppose à tout cela. Tous les systèmes connaissent des abus; rien n'est parfait. Je serais le dernier à soutenir qu'il ne faudrait pas essayer d'améliorer ces mesures, mais la vérité, d'après ce que j'ai pu observer, c'est que si ce n'était des mesures dites socialistes, nous déplorerions une crise économique qui ferait pâlir celle des années 30. Les principales victimes en seraient les petites entreprises canadiennes qui dépendent du pouvoir d'achat direct de la population.

Que les députés acceptent ou non mon idée générale, il me semble que si l'on met les arguments que j'avance en regard

des solutions qu'ont d'abord préconisées les ministériels—débarrassons-nous des formulaires et nous connaîtrons la prospérité, et d'après l'opposition officielle, améliorons les services postaux comme second moyen d'assurer la prospérité aux petites entreprises—il faut alors se poser des questions sur le jugement de porte-parole aussi bien intentionnés.

Je ne suis habituellement pas un tenant de la théorie dite de la «main invisible» d'Adam Smith, sauf quand je regarde ce que fait le gouvernement actuel. Alors, je le deviens presque. J'ai parfois idée qu'aucune main au gouvernail du navire de l'État n'aurait pu faire autant de mal que n'en ont fait dans le genre de crise que nous affrontons aujourd'hui les politiques aberrantes que s'entête à appliquer le gouvernement actuel.

● (2207)

Quand je regarde le ministre des Finances (M. Chrétien), je n'ai pas envie d'être méchant avec lui. C'est un très brave type, aimé de tout le monde. Il a sûrement de bonnes intentions. Je le plains, comme j'ai plaint son prédécesseur. Quel coup bas à faire à un chic type que de le placer aux finances, pour qu'il se dépatouille avec les conséquences des politiques insensées que le gouvernement a appliquées par le passé. Pour l'instant, il ne s'en tire pas trop mal.

Il est nouveau à son poste. L'opinion semble bien disposée à croire qu'il arrivera peut-être à quelque chose, là où les autres ont échoué. Ce ministère a été le Waterloo de plus d'un ministre. Il y en a un qui a pris la porte carrément. L'autre a décidé que le temps était venu de s'occuper de sa famille. Ce n'est pas moi qui le lui reprocherai.

Je ne vois pas bien où va finir le ministre actuel. Il a refusé la direction des libéraux québécois. Peut-être qu'après quelques mois de fonctions aux finances il se sentira une envie folle d'aller les diriger, ses libéraux québécois. De toute façon, nous lui souhaitons bonne chance. Mais nous ne voulons pas être méchants. Nous savons que les temps sont durs au Canada comme dans le reste du monde occidental. Nous ne disons pas que le gouvernement en est le seul responsable.

Ce qu'il est permis de critiquer, ce n'est pas l'absence de miracle. Avec l'ancien budget, le nouveau mini-budget, est mal combiné et n'aura pas de bons résultats. Il risque même de faire beaucoup de tort. Donc, peu me chaut que nous l'adoptions ou pas. Je pense même que la plus grande faveur à faire au pays serait de bloquer son adoption. Malheureusement, il passera quand même. Et je répète qu'il est dangereux et nuisible.

Le malheur c'est qu'on ne le comprenne pas tout à fait. De temps à autre, le ministre nous sort une demi-vérité. L'autre jour, il nous a reproché d'épargner peut-être trop, mais il n'est pas allé plus loin. D'accord, nous épargnons trop. Mais c'est la faute de qui? Du gouvernement bien sûr.

Qui donc a présenté les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les encouragements à l'épargne, les allocations de dépréciation, et les plans de tous genres de remise de 5 p. 100? Qui donc maintient cette politique? Tous ces programmes visent à encourager l'épargne. Cependant, le ministre nous dit que nous mettons trop d'argent de côté. Je pense comme lui. A telle enseigne que nous allons bientôt aboutir à une crise.

Que fait donc le ministre à ce sujet? Intervient-il au niveau du budget? Ce ne sont pas les pauvres qui bénéficient des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ce sont surtout les gens aisés, les gens de la classe moyenne et les riches qui en profitent.

Les entreprises disposent de plus d'épargnes qu'elles n'en ont besoin. Elles ne savent plus où investir. Alors, pourquoi ne pas mettre de l'argent de côté? Elles ne peuvent pas le dépenser. Il y a une limite à ce qu'une personne peut dépenser pour manger, pour s'acheter des voitures et des machines à laver. Par contre, ceux qui ont besoin d'argent n'en ont pas. Même les dégrèvements fiscaux envisagés sont destinés à ceux qui ont des revenus imposables.

Que dire de ceux qui n'ont pas de revenu imposable? Voilà la grande dichotomie, la raison pour laquelle nous ne pouvons sortir du pétrin. Ceux qui n'ont pas besoin de dépenser plus qu'ils ne font réalisent des économies. Ceux qui ont de grands besoins et qui dépenseraient l'argent, s'ils en avaient, ne retirent aucun bénéfice.

A moins de trouver le moyen de répartir les richesses plus équitablement entre les possédants et les démunis, ces réductions d'impôt ne stimuleront ni la consommation ni l'activité économique; elles gonfleront simplement les comptes en banque. Les banques ne peuvent même pas faire circuler plus d'argent.

Quelles seront les conséquences d'une telle situation? Qui va investir des capitaux? Pourquoi donner plus d'argent aux entreprises? Dans quoi vont-elles l'investir? A l'heure actuelle, elles n'utilisent leurs usines qu'à 80, 82 ou 83 p. 100 de leur capacité.

Une voix: Qu'elles se modernisent.

M. Saltsman: Nous avons des usines modernes. Le problème ne réside pas dans la modernisation. L'ennui c'est que nous n'avons personne pour acheter les biens. C'est la même situation à peu près qui s'est présentée dans le monde après la seconde guerre mondiale.

● (2212)

Ce qu'il nous faut, en deux mots, c'est un nouveau plan Marshall. Ou plutôt un plan Marshall pour nos pauvres à nous, et un plan Marshall pour le reste du monde. La civilisation occidentale est rassasiée et repliée sur elle-même. Si nous refusons d'assurer la redistribution des revenus au profit de notre propre population et des autres populations du monde, la civilisation occidentale risque d'avoir des ennuis sérieux. Nous ne sommes pas seuls en difficulté. Les Européens commencent à se faire une meilleure idée que nous de ce problème, et ils augmentent déjà le montant de leur aide étrangère. Ils savent que sans redistribution des revenus, ils vont se trouver dans de graves difficultés.

On nous demande dans l'intérêt du pays d'adopter le plus rapidement possible un budget qui ne fait pas la moindre mention de ces problèmes. Dans un éclair de vérité, le ministre admet que nous épargnons trop, mais il persiste à présenter des mesures qui vont augmenter l'épargne des entreprises et des personnes qui ont déjà des tas d'argent. Pis encore, il accommode son budget Big Mac à la mayonnaise. Je n'aime pas la mayonnaise sur un hamburger. A la sauce mayonnaise ou autrement, un hamburger reste un hamburger, et comme nourriture c'est malheureusement débilitant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'en mange jamais!

M. Saltsman: Le budget prévoit 1.2 milliard d'économies et avantages fiscaux pour les grandes entreprises, alors que le ministre nous reproche d'épargner trop, alors que les entreprises ne veulent pas investir parce qu'elles ne voient pas de raisons de le faire.

Il faudra peut-être en revenir à un plan national comme celui de Sir John A. Macdonald, une sorte de forteresse Canada. Ce n'est pas tellement ce que nous souhaiterions, mais l'économie a été si mal gérée qu'il va peut-être falloir nous retrancher avant de pouvoir faire acte de civisme. Ou alors faire vraiment acte de civisme et redistribuer les revenus. Prendre le risque de redistribuer les revenus à nos pauvres à nous et à ceux du monde, ou bien nous retrancher derrière nos frontières et nous édifier notre propre économie.

La propriété étrangère a des répercussions déplorables. J'ai écouté avec intérêt les discours du député de Halton (M. Philbrook) et du député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Ils ont tous deux présenté des arguments fort valables. Le député de Halton a parlé des répercussions de la propriété étrangère.

Les grands avantages de la propriété étrangère sont ressentis aux étapes initiales. Il y a de nombreux placements tout d'abord, mais dès que la situation se gâte dans le pays d'origine, on fait marche arrière. Je ne blâme pas les propriétaires étrangers d'agir ainsi. C'est le cours normal des choses. Nous en ferions autant. De fait, une compagnie canadienne extrait du nickel en Asie. Comme des mineurs sont mis à pied au Canada, nous disons: «Cessez d'extraire du nickel en Asie et extrayez-en au Canada où le chômage est si élevé.» Tout gouvernement serait enclin à s'exprimer ainsi dans les circonstances: «Revenez. Rapportez vos emplois ici.»

● (2217)

C'est ce que font les Américains qui sont également aux prises avec de graves problèmes de chômage; ils interdisent à leurs sociétés multinationales de continuer à investir dans le monde entier, prétextant que c'est très bien d'investir ailleurs lorsqu'on n'a pas besoin d'emplois aux États-Unis, mais que le pays a maintenant besoin de leurs investissements à cause de la crise de l'emploi. C'est précisément ce qui arrive, monsieur l'Orateur. On en a un exemple avec l'accord canado-américain sur la production automobile. Dans un premier temps, cet accord a été très avantageux pour le Canada étant donné le nombre d'emplois dont il a entraîné la création par rapport au nombre d'automobiles achetées ici. Par contre, depuis quelques années, on assiste à un revirement de la situation et cet accord est en train de devenir beaucoup plus avantageux pour les Américains que pour nous si l'on tient compte des pièces et des produits finis.

On constate la même chose en consultant les statistiques relatives aux emplois spécialisés dans l'industrie automobile qui figurent dans le rapport du vérificateur général. Le député de Don Valley (M. Gillies) devrait apprécier la réflexion suivante: nous sommes en train de devenir les galériens de l'industrie automobile. Nous assistons à un exode des emplois pour ouvriers qualifiés vers les États-Unis. Nous nous trouverons dans le pétrin si nous ne réagissons pas.

Il nous faut une stratégie industrielle. Mon chef a publié aujourd'hui un communiqué dans lequel il insiste sur la nécessité de mettre au point une stratégie industrielle dans les secteurs du textile de la chaussure et de l'automobile. Si les arrangements commerciaux prévoyant le libre-échange dans certaines limites s'avèrent insuffisants, il faudra recourir à des moyens plus radicaux; il faudra protéger notre industrie. C'est très important étant donné l'incertitude qui règne au sujet de l'avenir de la Confédération. Je dis «incertitude» mais je pourrais employer d'autres mots, je suppose. Bien des gens pensent que le Québec ne peut pas faire bande à part. Bien des citoyens se plaisent à croire que la Confédération offre des avantages tels que les Québécois n'oseraient jamais prendre le risque de faire cavalier seul. Étant donné le marasme économique actuel, la Confédération n'offre pas des avantages suffisants pour dissuader les Québécois de tenter leur chance.

Je prédis que nous allons connaître bientôt la stratégie du Parti québécois. Il va jouer sur le dynanisme de l'économie québécoise. Il va dire aux Québécois: «Le gouvernement canadien d'Ottawa, qui prétend nous représenter tous, est incapable de résoudre les problèmes économiques du pays, en particulier le problème du chômage; nous allons vous montrer qu'au Québec, même avec le peu de pouvoirs que nous avons, nous pouvons faire mieux que le gouvernement fédéral». Et s'ils ne peuvent pas faire mieux et échouent dans certains secteurs, parce qu'en tant que gouvernement provincial ils n'ont pas tous les pouvoirs qu'a le gouvernement fédéral, ils diront aux Québécois: «Vous voyez, si nous avions les pouvoirs du gouvernement fédéral, nous pourrions y arriver».

Je ne veux pas voir le Québec se séparer, pas plus probablement qu'aucun député ici. J'hésite même à en parler de peur que le fait même d'évoquer cette possibilité n'attise le feu. Si j'en parle, c'est que le silence risque de faire encore plus de mal. Si nous refusons d'admettre la faillite des politiques économiques du gouvernement fédéral, nous mènerons le pays à sa perte. Lorsqu'un pays est fort et ne connaît pas de crise, on peut essayer toutes sortes de solutions insensées pour tenter de résoudre les problèmes de la petite entreprise et de l'économie. Mais dans les circonstances actuelles, nous sommes en droit d'exiger autre chose du gouvernement que le genre de politiques ineptes et malsaines qu'il nous propose.

Je ne demande pas au gouvernement de résoudre nos problèmes avant demain matin, pas plus que mes collègues ne le lui demandent; je ne lui demande pas de tirer sur un grand levier et de créer du même coup 100,000 emplois. Je me contenterais de moins que cela. Je lui demande simplement nous prouver, par une déclaration, qu'il comprend les grands problèmes de l'heure. Je me contenterais d'une déclaration dans laquelle le gouvernement soulignerait qu'il comprend les difficultés graves qu'il doit envisager; qu'il reconnaît que les politiques mises en œuvre en ces dernières années ont travaillé au détriment du pays; qu'il est maintenant disposé à prendre une nouvelle orientation et à dire: «Nous allons mettre notre orgueil en poche». Je ne veux pas qu'il fasse une confession avilissante.

● (2222)

M. Blackburn: Vous en demandez beaucoup trop.

M. Saltsman: C'est peut-être vrai, mais c'est comme cela avec nous socialistes: nous sommes toujours trop optimistes quand il s'agit de la nature humaine et nous pensons toujours que l'homme est capable de se réformer, y compris les libéraux. C'est peut-être trop d'optimisme. Il y a du bon monde en face.

Une voix: Deux ou trois.

M. Saltsman: Oui. Ils ont erré un tout petit peu. Ils se sont enfuis comme la chèvre de M. Séguin. Mes collègues ne demanderont pas mieux que de sonner du cor pour les ramener dans le droit chemin.

En conclusion, je remercie la Chambre de m'avoir accordé son attention car j'estime que c'est un sujet très sérieux. Il ne faut pas tomber à bras raccourcis sur le gouvernement pour le simple plaisir de la chose. Nous aimerions qu'il nous dise qu'il entend modifier ses politiques et explorer de nouvelles avenues.

Pour ce qui est de ce budget, je me rends compte que la plupart des gens ont déjà pris leurs dispositions pour en retirer les avantages mais nous voudrions que le gouvernement dise qu'il comprend le problème, qu'il doit explorer ces nouvelles avenues, aussi pénible que cela puisse lui paraître. Le gouvernement donnerait au moins un peu d'encouragement.

Que le budget soit adopté ou non, les choses étant ce qu'elles sont, il n'aura peu de répercussions sur l'homme de la rue. Le gouvernement y gagnerait beaucoup s'il se butait à un véritable débat à ce sujet. Le gouvernement aurait également intérêt à se donner un temps de réflexion au cours d'un tel débat pour songer à ce qu'il a fait et pour envisager des politiques constructives au lieu de mesures destructives.

Des voix: Bravo!

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, nous sommes à un tournant important dans l'histoire de notre pays, spécialement en ce qui concerne notre avenir économique.

Malgré la gravité de la situation pour tous les Canadiens, j'avoue qu'il y a parfois un certain humour qui se glisse dans les débats et à la Chambre des communes. C'est la cas, il me semble avec la position du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), qui prétend que l'ami le plus cher de la petite entreprise au Canada a été le CCF et les NPD, ou ce qu'il a préféré désigner comme les socio-démocrates, ce qui est loin d'être exact, à mon avis. Si les députés de la Chambre se livraient à un sondage d'opinion auprès des petits entrepreneurs, en leur demandant si les NPD étaient leur meilleur allié, les résultats risqueraient d'être moins convaincants que ce que le député a voulu nous faire croire. En fait, au Manitoba, par exemple, les alliances naturelles du NPD ne sont pas constituées des petites entreprises.

Ce sont les petites entreprises et leurs employés qui ont d'un commun accord, mis le gouvernement provincial à la porte le 11 octobre. C'est la petite entreprise qui a constaté que les investissements ainsi que l'emploi étaient en baisse dans la province. C'est aussi la petite entreprise, avec son personnel, qui souhaitaient plus de sécurité et qui s'est rendu compte que le gouvernement NPD du Manitoba allait si loin en matière d'imposition que cela frisait la confiscation. Non seulement le gouvernement NPD du Manitoba l'a fait, mais c'est ce qu'a fait aussi le gouvernement d'en face.

C'est un lieu commun chez beaucoup de Canadiens qu'en fait le pays est gouverné par un premier ministre socialiste depuis plusieurs années. Le député de Waterloo-Cambridge dit que le meilleur ami de la petite entreprise est un social démocrate. Je ne sais pas comment il peut dire cela étant donné que le gouvernement libéral actuel est dirigé par un social démocrate. Les libéraux qui étaient membres de ce parti depuis des années l'ont quitté parce qu'ils ne pouvaient pas accepter que le parti libéral s'allie à la gauche, avec la sanction, apparemment, du premier ministre actuel (M. Trudeau). Ils ne pouvaient d'ailleurs pas non plus accepter sa politique économique.

● (2227)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Parlez-nous du député de Crowfoot (M. Horner).

M. Epp: Le député de Waterloo-Cambridge a exprimé des théories économiques fort intéressantes. Il en a parlé comme si elles étaient nouvelles, mais je crois qu'elles remontent à un homme du nom de Karl Marx et à ses écrits; et les députés savent ce dont il a été le précurseur, monsieur l'Orateur. Je dois paraphraser le député parce que je ne peux pas mettre la main sur le hansard à ce moment-ci, mais il a dit que nous devrions répartir les revenus et que ceux qui ont de l'argent devraient le distribuer à ceux qui n'en ont pas. Je crois que si l'on se rappelle l'Union des Républiques socialistes soviétiques et son soixantième anniversaire, on verra que c'est à peu près ce que Karl Marx a dit, et c'est sur cette théorie qu'elles ont basé leur économie.

Même si l'ancien ministre d'État chargé de la petite entreprise s'est rendu en URSS pour y apprendre à gérer la petite entreprise—et j'espère que le ministre actuel s'abstiendra de suivre cet exemple—je doute fort qu'il existe beaucoup de petites entreprises en URSS et la raison en est très simple. Le prolongement naturel de la doctrine du député de Waterloo-Cambridge, du Nouveau parti démocratique et de notre social-démocrate premier ministre, anéantirait simplement toute entreprise.

M. Gillespie: La doctrine des conservateurs se résume à ceci: prenons à ceux qui n'ont rien et donnons à ceux qui ont quelque chose.

M. Epp: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) essaye de m'interrompre. Il a tant de problèmes sur les bras qu'il devrait plutôt essayer d'en résoudre quelques-uns. Il ne devrait pas se mêler d'économie. Il a déjà assez d'erreurs à son actif.

M. Gillespie: Pourquoi ne pas revenir à la doctrine que vous nous exposiez? Dites-nous en quoi consiste la doctrine conservatrice?

M. Epp: Tout le monde connaît le bill C-11 sous le nom de mini budget. En fait, durant la période des questions, le ministre des Finances (M. Chrétien) a même déclaré qu'il s'agissait d'un budget. C'est bien subrepticement que le gouvernement joue son jeu. Il a décidé d'inclure un mini budget dans le débat du discours du trône, et comme notre leader de la Chambre l'a déjà déclaré, nous allons utiliser ce débat pour énoncer la position de notre parti sur les questions économiques et montrer aux Canadiens que là où notre pays a enregistré son plus retentissant échec, c'est au niveau de la gestion économique du gouvernement tout au long de son mandat, ou devrais-je plutôt dire, de sa carence en ce domaine. Le gouvernement et son premier ministre ont lamentablement échoué et si nous devons faire face aujourd'hui à la question de l'unité nationale c'est tout simplement parce que le premier ministre a littéralement détruit les espoirs que nourrissaient les Cana-

diens, en particulier ceux des régions déprimées sur le plan économique. C'est pour cette raison que la question de l'unité nationale revêt un caractère encore plus virulent que cela eût été le cas autrement. Monsieur l'Orateur, puis-je annoncer qu'il est 10 h 30.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE D'ÉTUDE AU COMITÉ DE LA PRÉSUMÉE INTERCEPTION ILLÉGALE DU COURRIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je soulève, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, une question importante et urgente. Compte tenu des doutes sérieux exprimés publiquement sur la véracité ou la fausseté du rapport annuel du solliciteur général au Parlement daté du 11 février 1977, où il est dit qu'en 1976 on n'a émis qu'un seul mandat autorisant l'interception d'envois postaux, mandat qui n'a pu servir prétend-on, et étant donné que les journalistes prétendent que du courrier a été ou est peut-être intercepté couramment, je demande à proposer, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Qu'on charge le comité permanent de la justice et des questions juridiques d'enquêter sur toute l'affaire des interceptions illégales et non autorisées de courrier.

M. l'Orateur: Aux termes des dispositions de l'article 43, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DU REPORT DE LA MISE EN VIGUEUR DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES JUSQU'À LA PRÉSENTATION D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le Conseil économique a souligné que le gouvernement n'a établi aucun plan d'action pour résoudre les problèmes que feront surgir les réductions qu'on vient d'annoncer. Ces réductions pourraient avoir des conséquences désastreuses pour les travailleurs canadiens de l'industrie des textiles, des plastiques, de la chaussure et de l'électronique, pour ne mentionner que ceux-là, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de ne pas mettre ces réductions tarifaires en vigueur tant qu'il n'aura pas déposé devant la Chambre une stratégie industrielle conçue pour garantir la stabilité de l'emploi dans ces secteurs d'une importance primordiale.

M. l'Orateur: Cette motion est présentée en vertu de l'article 43 et, par conséquent, elle ne peut être présentée que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA SITUATION RELATIVE AU CHANGE ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le dollar continue d'être l'objet de pressions, étant encore une fois aujourd'hui touché au-dessous du niveau de 90c.; que 100 millions de dollars prélevés sur nos réserves de devises américaines ont été drainés jusqu'ici au cours du mois, dont 50 millions ce matin, je demande la permission de proposer, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Qu'un comité permanent approprié de la Chambre soit immédiatement chargé d'étudier notre situation relative au change étranger et la manière dont le gouvernement traite cette question.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LE TOURISME

INVITATION AUX CANADIENS DE PASSER LEURS VACANCES AU PAYS AFIN D'ATTÉNUER LE DÉFICIT AU CHAPITRE DES VOYAGES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion à propos d'une affaire urgente. Compte tenu du déficit croissant du Canada au chapitre des voyages et du tourisme, déficit qui s'élève maintenant à 1.7 milliard de dollars et de ses répercussions sur la balance des paiements et sur les emplois si nécessaires dans le secteur du tourisme, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre approuve les déclarations du ministre des Finances, qui vient de demander aux Canadiens de passer leurs vacances au Canada afin d'atténuer le déficit au chapitre des voyages et qu'elle invite également tous les députés, surtout le premier ministre, à passer leurs vacances dans notre beau pays.

Canadien National

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA MIGRATION EN ALBERTA DE TRAVAILLEURS À LA RECHERCHE D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le faible taux de chômage dont il est fait état en Alberta, et étant donné la migration en masse de chômeurs vers cette province, dont beaucoup arrivent sans argent, sans emploi assuré, sans la formation technique dont ils auraient besoin pour s'intégrer à la main-d'œuvre locale, et sans même le billet dont ils auraient besoin pour rentrer chez eux, créant ainsi une situation embarrassante et des problèmes sociaux qui entraînent une hausse du prix des logements et de la nourriture, je propose avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration fasse savoir aux gens, par le biais de ses Centres de main-d'œuvre d'un bout à l'autre du Canada, qu'ils seraient bien inspirés de ne pas se rendre en Alberta dans l'espoir d'y trouver de l'emploi, à moins évidemment que quelqu'un ne se soit engagé à leur en fournir.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE DE MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES LICENCIEMENTS DANS LA RÉGION ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une affaire urgente. L'attitude intransigeante des responsables du CN en ce qui concerne les emplois et le service en Nouvelle-Écosse cause de graves inconvénients et provoque une recrudescence de chômage. Le CN a fermé des bureaux de messageries dans toute la province et c'est celui de Sydney qui est la dernière cible. Étant donné que nous ne pouvons plus tolérer aucun licenciement ni aucune coupure de service, je propose, appuyé par le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates):

Que le ministre des Transports fasse immédiatement le nécessaire, sur la requête du président national de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, pour qu'une commission d'enquête spéciale mette un terme au flot de restrictions, licenciements, mutations et coupures de service décrétés par le CN au Québec et dans la région de l'Atlantique et que l'on ordonne aux responsables de cette société de veiller à favoriser l'embauche et à améliorer le service avant de songer à réaliser à tout prix des bénéfices.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE DIFFUSION PROCHAINE DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Balfour (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que la diffusion des délibérations de la Chambre donne de bons résultats et vu l'importance que revêtent les délibérations des comités de la Chambre, je propose, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

● (1412)

Que la Chambre presse le comité spécial de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités de faire rapport sur les moyens à prendre pour que les délibérations des comités soient diffusés le plus tôt possible, par un service privé ou par les installations prévues à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés des deux côtés de la Chambre conviendront, je pense, que le comité étudie activement cette question.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MLLE BÉGIN—L'ENREGISTREMENT ENTENDU AUX NOUVELLES DE RADIO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque également les mêmes dispositions du Règlement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] Bégin) a déclaré hier, comme en fait foi le hansard à la page 692, que «l'honorable leader du Nouveau parti démocratique aurait dû avoir l'honnêteté de vérifier avec moi les importantes allégations non fondées qu'il vient de faire.» Vu que madame le ministre dit qu'elle envoie un télégramme au *Sun* de Toronto et au journal *Le Charlatan,* je propose, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que le ministre dépose le télégramme qu'elle songe à envoyer, et qu'à la première occasion, on lui permette d'expliquer à la Chambre si c'était bien sa voix dont on a entendu un enregistrement aux nouvelles de 8 heures ce matin au réseau anglais de Radio-Canada, et qui répétait ces prétendues allégations non fondées.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de demander le consentement unanime de la Chambre pour que la motion puisse être présentée, je dois dire que le ministre qui est l'objet de la motion a prévenu la présidence qu'elle désire soulever la question de privilège avant 2 h 15. J'ai répondu que cela devrait se faire à 3 heures. La présentation de la motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES

DEMANDE D'ENQUÊTE DANS LE SECTEUR MINIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je demande aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion à propos d'une affaire urgente. Comme il y a eu dernièrement près de 4,000 mises à pied dans le secteur minier, que les dirigeants de ce secteur prédisent quelque 3,000 autres licenciements au cours des six prochains mois et que cette situation est largement imputable à une piètre planification, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre demande au gouvernement d'établir immédiatement une commission parlementaire qui devra faire enquête dans le secteur minier de notre économie dans le dessein de mettre au point une stratégie susceptible d'assurer au Canadiens le plus de bénéfices possibles de l'exploitation de leurs ressources.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant d'une vacance suivante est survenue dans la députation par suite de la démission de M. Robert Stanbury, député de la circonscription électorale de York-Scarborough. En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections, lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE INTERCEPTION ILLÉGALE DE COURRIER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu l'absence inexcusable du premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . et compte tenu des deux questions importantes qui se posent relativement à l'unité et à la compétence de son cabinet, j'aimerais poser une question au ministre des Postes ou au premier ministre suppléant, quel qu'il soit aujourd'hui. Voici ma question: les agents de sécurité ont-ils l'habitude d'intercepter, d'ouvrir, d'inspecter et de copier le courrier destiné à des Canadiens, si ce n'est lorsqu'il s'agit de lettres qu'il est impossible de livrer à leur destinataire ou qui font l'objet d'examens de la douane?

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je tiens à porter à la connaissance de la Chambre la teneur d'une lettre que le premier ministre a adressée ce matin au chef de l'opposition et qui fournit des renseignements complets sur les motifs qui justifient son absence. Je cite:

Le premier ministre m'a prié de vous informer qu'il estimait devoir se rendre dans les Maritimes pour respecter un engagement qu'il avait pris antérieurement de participer à d'importants entretiens avec les premiers ministres Regan et Hatfield.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Ces entretiens sont analogues à ceux que le premier ministre et ses homologues provinciaux Lougheed et Bennett ont tenus il y a quelque temps dans l'Ouest pour discuter de questions que les députés de l'opposition considèrent d'une importance extrême pour le Canada, c'est-à-dire la situation économique et l'unité nationale.

● (1417)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne cesse de m'étonner des tactiques auxquelles le gouvernement actuel a recours pour éviter de répondre aux questions. La Chambre et le pays tout entier savent que le premier ministre a passé la journée de lundi aux Bahamas et est aujourd'hui à bord d'un Jetstar . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prierais les députés des deux côtés de la Chambre d'observer un peu de calme afin que l'on puisse entendre ceux qui posent des questions et ceux qui y répondent.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, dans sa défense de l'indéfendable, le ministre a dit . . .

Des voix: Question!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant pourrait-il répondre à ma question?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, monsieur l'Orateur, je crois que mes collègues le ministre des Postes et le solliciteur général sont tout à fait capables de répondre aux questions du chef de l'opposition officielle.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question et aux remarques du député, je voudrais signaler qu'à la suite de l'émission hier, que j'ai écoutée comme lui avec beaucoup d'intérêt, j'ai obtenu un rapport des fonctionnaires des services de sécurité et des enquêtes. J'ai appris qu'aucune modification n'avait été apportée à la politique du ministère des Postes. Je veux parler de la politique formulée à la Chambre par Bryce Mackasey il y a deux ans et que j'ai adoptée et appliquée, à savoir qu'on ne touche nullement au courrier de première classe ou de fait au courrier ordinaire, à moins que la chose ne soit autorisée en vertu de la loi sur les postes. Cela signifie qu'on ne touche et qu'on n'enlève pas le courrier, sauf dans certains cas où la Gendarmerie royale réclame notre collaboration. Le ministère offre sa collaboration à l'égard des plis et des renseignements qu'on peut trouver dessus. Le courrier n'échappe jamais à la garde du ministère des Postes ni n'est détourné des voies ordinaires du courrier.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre nous a dit quelle est la politique du gouvernement. Peut-il nous dire par suite de son enquête ce qu'on fait en pratique, si on a dérogé à la politique ou si les agents de sécurité ont intercepté ou manipulé le courrier en violation de la loi sur les postes qui, je le rappelle au ministre, permet une intervention dans deux cas seulement; le premier quand le courrier ne peut être livré et, en deuxième lieu, quand la douane est en cause. Peut-il nous assurer catégoriquement que dans aucun cas on ne touche au courrier du simple citoyen, sauf dans ceux qui sont autorisés par la loi?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, à la suite de l'enquête que j'ai faite auprès de mes collaborateurs du service de sécurité, je maintiens ce que j'ai dit. J'ai été mis au courant d'un cas à la fin d'octobre ou au début de novembre de l'an dernier et j'ai alors fait faire une enquête. Je me suis rendu compte alors qu'on avait fait une entorse à la politique. J'ai chargé le personnel des services de sécurité et des enquêtes d'exiger que tous les fonctionnaires sur place respectent la politique susmentionnée et on me dit qu'on agit ainsi. Je n'ai reçu aucun renseignement de mes collaborateurs des services de sécurité et des enquêtes qui laisserait croire le contraire.

LES DIRECTIVES QUANT À L'INTERCEPTION DU COURRIER PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris ce que le ministre des Postes a dit tout à l'heure, on a fait certaines exceptions à la règle lorsque les services de sécurité demandaient l'autorisation d'examiner le courrier. Peut-il nous parler des directives qui précisent les cas dans lesquels les services de sécurité du gouvernement fédéral ont le droit d'examiner ou d'intercepter le courrier d'un citoyen, pour quelque raison que ce soit et aurait-il l'amabilité d'en déposer le texte?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il n'existe pas de directives à ce sujet. Normalement, la GRC fait une demande aux agents locaux des services de sécurité et des enquêtes. La demande est alors transmise au chef de ce service, à Ottawa. Celui-ci l'étudie et c'est lui qui permet la collaboration entre la GRC et les responsables des Postes. Cette collaboration se limite aux enquêtes menées par la GRC. Je répète au député que l'examen du courrier est effectué dans le bureau de poste et qu'il se borne aux inscriptions se trouvant sur l'enveloppe.

● (1422)

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE À L'ÉGARD DU SERVICE DE SÉCURITÉ

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au premier ministre suppléant sur la question fondamentale de la responsabilité ministérielle dans le domaine de la sécurité nationale. Je voudrais revenir à une déclaration que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faite hier et dans laquelle elle a parlé d'accusations graves et non fondées qui auraient été portées contre elles. Il s'agit des propos que lui a prêtés le journal *Charlatan*, de l'université Carleton. Je voudrais demander au premier ministre suppléant, au sujet de cette partie du compte-rendu: «Personne ne va me faire croire à moi, Québécoise, qu'il y avait un état d'urgence nationale au Québec ou je ne sais quelle menace» . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute impartialité, il faudrait vraiment étendre le sens du Règlement pour pouvoir considérer cela comme une question supplémentaire. Je donnerai la parole au député de Kingston et les Îles dans un instant.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: La parole est au député de Saskatoon-Biggar pour un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est clair que les questions posées d'abord par le chef de l'opposition, puis par le député de Kingston et les Îles portaient directement sur le rôle des services de sécurité relevant du gouvernement et la position du cabinet dans ce domaine; la question du chef de l'opposition avait trait aux dispositifs de surveillance électronique. Sur ce dernier point, nous avons obtenu une réponse. A mon avis, le chef de l'opposition a mis le doigt sur la question de la responsabilité ministérielle et il serait tout à fait normal que, dans les circonstances actuelles, nous puissions poursuivre sur le même sujet.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Toutes les fois que le chef de l'opposition a posé une question, j'ai accepté qu'un de ses collaborateurs pose à sa suite une question supplémentaire, et ce n'est que rarement que je m'y suis opposé. Cependant, le chef de l'opposition a abordé aujourd'hui un sujet concernant la GRC et la possibilité qu'elle ou d'autres aient spolié des lettres. L'honorable représentante de Kingston et les Îles, elle, a posé une question concernant des déclarations qu'un ministre a faites hier dans le cadre d'une question de privilège et qui se rapportent à une situation qu'on aurait redoutée il y a un certain temps au Québec. En toute déférence, j'ai dit que j'accorderai la parole à l'honorable représentante de Kingston et les Îles pour aborder ce sujet; mais celui-ci ne saurait faire l'objet d'une question supplémentaire, n'étant en aucune façon relié à la question principale.

Des voix: Bravo!

LA COMMUNICATION POSSIBLE DE NOUVELLES ACTIVITÉS ILLÉGALES À LA COMMISSION—LE RENVOI AUX PROCUREURS PROVINCIAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Le solliciteur général voudrait-il confirmer si des hauts fonctionnaires de son ministère, des membres de la Gendarmerie royale du Canada ou lui-même ont saisi la Commission royale d'enquête de quatre nouvelles accusations d'activités illicites qu'aurait menées la Gendarmerie royale? Ces accusations n'incluent pas l'entrée par effraction dans les locaux de l'APLQ, ni l'incendie de la grange, ni le vol de la dynamite ni, enfin, l'entrée par effraction dans les bureaux d'un parti politique reconnu légalement comme tel. Ses proches collaborateurs, des membres de la Gendarmerie ou lui-même ont-ils porté devant la Commission royale d'enquête quatre nouvelles accusations d'activités criminelles impliquant la Gendarmerie royale du Canada?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ignore d'où vient le nombre de quatre nouvelles allégations. J'ai donné des directives très précises afin que toute plainte ou toute allégation formulée au sujet de quelconques irrégularités possibles de la part de la Gendarmerie royale soit adressée directement à la Commission royale d'enquête chargée d'examiner les pratiques et les procédés de la Gendarmerie royale du Canada.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je vais tourner ma question autrement. Le solliciteur général peut-il nous dire combien de nouvelles allégations, ses proches collaborateurs ou lui-même ont communiquées à la Commission royale d'enquête? Le solliciteur général essaie-t-il de nous dire qu'il a donné des instructions à ses fonctionnaires pour qu'ils s'occupent eux-mêmes de cette affaire et qu'il désire ne pas être informé de ce qui se passe? Sait-il combien d'allégations ont été renvoyées à la commission en sus de celles qui lui ont été d'abord soumises? Pourrait-il nous dire en même temps, si les autorités des provinces en cause, qui sont responsables des poursuites aux termes du Code criminel, ont été informées dans tous les cas?

● (1427)

M. Fox: Monsieur l'Orateur, toutes les plaintes qui m'ont été signalées ont été renvoyées en partie à la GRC, qui pourra les étudier. Elles ont aussi été transmises à l'enquête McDonald. Elles n'ont cependant pas été automatiquement communiquées en même temps aux procureurs généraux des provinces où les incidents sont censés s'être produits. On a fait un certain nombre d'allégations.

Les députés se souviendront qu'on en a fait toute une série en juin et en juillet. Nous avons créé la commission d'enquête afin qu'un organisme extérieur, indépendant et impartial puisse examiner les témoins, sous serment, et tirer des conclusions quant à savoir si les preuves devraient être renvoyées par la suite aux procureurs généraux. J'ai consulté les légistes de la Couronne qui me disent que, pour l'instant, la procédure à suivre est de soumettre ces allégations à la commission royale d'enquête nommée par le gouvernement en juillet dernier.

M. Broadbent: Avec tout le respect qui vous est dû, monsieur l'Orateur, je trouve que le ministre doit choisir. Dans le discours qu'il a fait à la Chambre un vendredi après-midi bien calme, le solliciteur général a révélé qu'une perquisition illégale avait eu lieu dans les locaux d'un parti politique parfaitement légal. Cette fois-là au moins il avait jugé de son devoir d'informer les députés de cette affaire. Malgré ce précédent, le ministre prétend-il maintenant que dorénavant toutes les accusations portées contre la GRC pour activités illégales ne seront plus communiquées aux députés mais soumises directement à la commission royale d'enquête, dans le cadre de ses travaux?

M. Fox: Pour le chef d'un parti qui se dit le défenseur des libertés civiles des Canadiens, je suis surpris qu'il pense que chaque fois que nous recevons une plainte . . .

M. Broadbent: Personne ne dit cela.

M. Fox: . . . je dois immédiatement en informer la Chambre, en indiquant la nature de la plainte, les noms des personnes concernées et ceux des personnes contre qui la plainte est dirigée. Un certain nombre de questions ont été soulevées au cours des travaux des précédentes commissions royales d'enquêtes; celles-ci ont dû examiner un certain nombre de faits et ont recommandé que les éléments de la preuve soient portés à l'attention du procureur général de la province où les événements en question se sont produits et c'est là la façon dont nous entendons procéder.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL CONCERNANT LES ACTIVITÉS AU QUÉBEC—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et a trait à la question fondamentale soulevée tout d'abord par le chef de l'opposition au sujet de la responsabilité ministérielle dans le domaine de la sécurité nationale. Je veux parler de la déclaration faite hier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a déclaré que de graves allégations non fondées . . .

Mlle Bégin: Quand ai-je dit cela?

Mlle MacDonald: Ces remarques figurent à la page 692 du hansard et se rapportaient à des passages tirés du journal *Le Charlatan*. Dans une transcription de ses remarques, le ministre est censé avoir déclaré: «Personne ne me fera croire que l'unité nationale était menacée en 1973 ni qu'il y avait des menaces de Dieu sait quoi . . .» Je voudrais demander au premier ministre suppléant si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social exposait la politique du gouvernement lorsqu'elle a fait cette déclaration?

Mlle Bégin: Je n'ai jamais dit cela.

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): J'aurais cru, monsieur l'Orateur, qu'un député qui affiche d'habitude un esprit d'équité à la Chambre aurait pu constater dès le début que Votre Honneur avait mentionné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tenait à soulever la question de privilège à ce sujet. Elle a donné préavis à la Chambre qu'elle . . .

M. Clark: Encore un faux-fuyant.

M. Stevens: Répondez à la question.

M. Munro (Hamilton-Est): Laissez-moi terminer si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Elle a donné préavis à la Chambre qu'elle voulait soulever la question de privilège. Le Règlement, sur lequel tous les partis à la Chambre se sont entendus, stipule qu'une question de privilège de cette nature doit habituellement être soulevée à 3 heures. Le ministre aura à ce moment-là l'occasion d'exposer son grief, qui est à mon avis légitime. Le député qui vient d'intervenir aura tout le loisir d'intervenir à ce moment-là sur cette question de privilège. Telles sont à mon avis les règles de l'équité.

● (1432)

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au premier ministre suppléant. Je ne lui demandais pas ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré mais plutôt—et je lui demande ceci en sa qualité de premier ministre suppléant—si c'était ou non la politique du gouvernement qu'elle a énoncée. C'est la question à laquelle je voulais qu'il réponde. Voudra-t-il bien répondre à cette question?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante est en train de tirer des conclusions basées sur la teneur de propos que ma collègue, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social met en doute par le biais d'une question de privilège. Je pense qu'avant de tirer ses conclusions incompréhensibles, elle devrait au moins écouter ce que l'honorable ministre a à dire.

M. Clark: Dissimulation.

Mlle MacDonald: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourrais-je demander au premier ministre suppléant s'il veut bien considérer cette déclaration et dire ensuite à la Chambre s'il la trouve compatible avec une déclaration du Solliciteur général qui a déclaré—en faisant allusion à la mainmise sur les listes du Parti québécois . . .

Cette opération a été autorisée et exécutée avec la conviction absolue que son seul but était de servir la cause de la sécurité du Canada compte tenu du climat politique et social qui régnait en 1973.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'honorable représentante semble disposée à tirer des conclusions avant même d'avoir entendu l'honorable ministre, je vais en tirer une moi aussi. J'ai une très haute estime pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne crois pas qu'elle ait enfreint les principes de la responsabilité ministérielle.

M. Clark: Vous ne les connaissez même pas.

* * *

LES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DE LA LOI SUR LES POSTES—LES RENSEIGNEMENTS DU MINISTRE AU SUJET DES TRANSGRESSIONS À LA LOI

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle déjà posée par le chef de la loyale opposition de Sa Majesté et concerne le ministre des Postes. Étant donné que l'article 48(3) de la loi sur les Postes autorise le ministre des Postes à désigner des fonctionnaires de son ministère pour enquêter, de la même manière qu'on le fait en vertu de la loi sur les enquêtes, sur les violations des dispositions de l'article 48, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a autorisé des membres de son entourage à instituer une telle enquête, s'ils sont en contact avec les services de sécurité et s'ils lui font rapport régulièrement?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je n'ai encore rien ordonné aux termes de l'article 48(3). Pour l'instant, je n'ai pas encore de raison de le faire.

M. Dinsdale: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les plaintes formulées par certains députés, lesquelles, j'en suis certain, reviendront sur le tapis de temps à autre, étant donné l'importance fondamentale du caractère confidentiel de la poste en ce qui concerne les libertés civiles et les privilèges exclusifs du ministre des Postes prévus à l'article 8 de la loi sur les Postes qui l'autorise à «recueillir, transporter et livrer les lettres dans les limites du Canada», le ministre peut-il dire à la Chambre comment des pièces de courrier pourraient-elles être «réclamées, saisies ou détenues», selon le libellé même de l'article 43 de la loi, à l'insu du ministre, surtout si des questions de sécurité sont en cause?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, si le député avait écouté ma première réponse il aurait noté que j'ai dit que mes propres services de sécurité et d'enquête m'ont affirmé ce matin qu'ils n'étaient pas en cause, comme on l'a laissé entendre à l'émission d'hier.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE SI LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL A FAIT CERTAINES DÉCLARATIONS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je me réfère non pas à la question de privilège, mais bel et bien à la déclaration qu'elle a faite devant des étudiants. Ma question est très simple. Le ministre pourrait-elle dire si elle a véritablement qualifié les agissements du Service de sécurité de stupides par rapport au vol d'une liste, d'aberrants par rapport au feu, et si elle a bel et bien déclaré que le Service de sécurité était fort à un point tel qu'il pouvait agir à sa guise à n'importe quel moment?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention, comme je vous l'ai indiqué, de parler plus particulièrement de cette affaire alors que je poserai la question de privilège, à 3 heures. Le député me pose des questions sur une discussion de l'heure du lunch, qui a eu lieu à Carleton, il y a huit jours, et qui a duré une heure et demie, et dont je n'ai pas la bande magnétique. Je parlerai tout à l'heure avec détails et précision là-dessus.

* * *

[*Traduction*]

LES POSTES

LA PRÉSUMÉE SPOLIATION DU COURRIER D'UN DÉPUTÉ

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre des Postes une question qui se rattache aux réponses qu'il a fournies au chef de la loyale opposition de Sa Majesté et au député de Brandon-Souris. Pourquoi laisse-t-il le service de sécurité spolier mon courrier?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je pense que le député est entré en communication avec la presse ce matin, pour fournir certains renseignements. Si j'ai bien compris sa lettre . . . plus exactement, une lettre adressée au député portait l'adresse de la Chambre des communes. Mais par suite d'une malheureuse erreur d'aiguillage où la Poste n'a indéniablement rien à voir, elle a échoué à la résidence du Gouverneur général. C'est alors, si je comprends bien, que d'après le député elle a été ouverte à la résidence du Gouverneur général. Voilà, monsieur l'Orateur, comment les choses se sont passées à mon avis, et l'on me reprendra si je me trompe. De toute façon, il s'agit d'un cas isolé. Il faudrait bien sûr que le député me donne plus de renseignements s'il veut avoir une réponse plus adéquate.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Je n'ai jamais dit que la lettre avait été ouverte à la résidence du Gouverneur général. Pour l'information de la Chambre, je dirai que la lettre m'était clairement adressée à moi en ma qualité de député, porte le tampon de la résidence du Gouverneur général et aussi de l'unité technique de la GRC. Comme la loi sur les postes interdit à quiconque d'ouvrir illégalement les lettres et objets de correspondance sous peine de sanction pénale, le ministre veut-il me dire comment il se fait, s'il s'agissait bien d'une erreur comme il l'a dit, qu'une lettre, contenant une simple demande ait été ouverte et inspectée le 9 août et le 10 août 1977, comme en font foi les tampons qui y ont été apposés, procédure me dit-on qu'on applique depuis 1972? Pourquoi a-t-on agi ainsi?

M. Blais: Je le répète, monsieur l'Orateur, il s'agit d'un cas particulier . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Les députés ne doivent sûrement pas s'attendre à ce que je puisse leur fournir une réponse à cette question, alors que celui qui l'a posée a dû lui-même se reprendre par deux fois pour le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Il est normal que je ne sache pas tout. De toute évidence, la question posée indique qu'il y aurait lieu de mener une enquête plus approfondie. J'ai promis au député de veiller à ce que soit effectuée cette enquête supplémentaire, et de lui fournir, à lui comme aux autres députés, des explications complètes relativement à cet incident.

LA PRÉSUMÉE SPOLIATION DU COURRIER D'UN DÉPUTÉ

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au ministre des Postes. Nos vis-à-vis trouvent peut-être cela très amusant, mais j'ai également une lettre qui avait été adressée à mon bureau et qui a été ouverte par la GRC le 18 août 1977. J'aimerais savoir pourquoi on a touché à mon courrier?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il semble qu'on tente maintenant de rattacher des incidents précis à tout cela. Dans une certaine mesure, j'ai toléré qu'on fournisse de tels exemples dans un contexte plus général. Toutefois, nous devons prendre soin d'éviter de nous servir de la période des questions pour examiner ce genre de cas précis, surtout s'ils sont déjà en suspens depuis quelque temps comme cela semble être le cas.

Une voix: Il ne lit pas vite.

* * *

● (1442)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Hier, à une question que je posais au président du Conseil du Trésor, comme en fait foi le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des communes, à la page 632, à l'effet de savoir si l'honorable ministre pouvait préciser sa pensée au sujet d'une certaine déclaration qu'il aurait faite à la Chambre au mois de septembre dernier, au sujet de la possibilité que les allocations familiales soient diminuées, ce dernier m'a répondu qu'il n'avait rien déclaré de pareil.

Or, monsieur le président, dans le quotidien *La Presse* du 22 septembre 1977, on dit, et je cite:

Le président du Conseil du Trésor, Robert Andras, a laissé entendre que les allocations familiales pourraient être diminuées l'an prochain.

Maintenant, monsieur le président, l'honorable ministre pourrait-il ajouter quelques précisions à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, si j'ai alors bien compris l'interprétation, le député m'a demandé avant-hier si je rattachais une décision possible au sujet des allocations familiales au service de la dette publique. Je n'ai rien dit de tel. Je ne vois pas très bien sous quel aspect il reprend aujourd'hui la question.

[*Français*]

M. Allard: Monsieur le président, je voudrais simplement dire à l'honorable ministre que s'il le désire je peux lui faire parvenir copie de l'article publié dans le journal *La Presse* que j'ai cité tantôt et qui avait trait à sa déclaration.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE GARANTIE CONTRE L'INTERCEPTION DU COURRIER DESTINÉ À LA COMMISSION LAYCRAFT OU À D'AUTRES PERSONNES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le solliciteur général. Elle se rattache à celle que je lui ai posée le 31 octobre au sujet des moyens de surveillance, y compris l'interception du courrier, qui auraient pu être utilisés contre la Commission d'enquête Laycraft. Je pense que le solliciteur général s'en souviendra. Vu les derniers rapports qui sont sortis, a-t-il quelque chose à ajouter à sa réponse ou s'est-il renseigné davantage?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle plus très bien à quoi le député faisait allusion dans la question qu'il m'a posée l'autre jour au sujet de la Commission Laycraft. Pourrait-il me rafraîchir la mémoire.

M. MacKay: Avec plaisir, monsieur l'Orateur. Elle figure à la page 424 du hansard du 31 octobre. Elle se rapportait à une question qu'avait soulevée le député de New Westminster. J'avais alors demandé au solliciteur général s'il pouvait nous assurer en termes non équivoques que l'interception du courrier ne figurait pas parmi les moyens de surveillance qui auraient pu être utilisés contre la Commission Laycraft. Il n'avait alors longuement répondu qu'à sa connaissance, cela n'était pas le cas. Je me demande maintenant si, à cause de certaines autres questions qui ont surgi, il veut ajouter quelque chose à sa réponse et nous donner le même genre d'assurance, cette fois en ce qui concerne le reste des Canadiens et pas seulement les membres de la Commission d'enquête Laycraft. S'est-il renseigné à ce sujet?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, au sujet de la Commission d'enquête Laycraft, je ne me souviens pas que le député ait fait allusion à l'interception du courrier du procureur général, du solliciteur général de l'Alberta ou des personnes liées à la Commission d'enquête Laycraft. A cet égard, ma réponse demeure la même. Toutefois, quant à l'aspect plus général de la question, je suppose qu'il fait allusion aux nouvelles rapportées hier soir au réseau CBC sur des interceptions de courrier qu'auraient opérées les services de sécurité de la GRC, sous le nom de code «cathédrale». Ce matin, j'ai rencontré des agents supérieurs de ce corps policier et je leur ai posé des questions au sujet de l'opération appelée «cathédrale». Ce code remonte à 1954. Après avoir procédé à l'examen des dossiers en compagnie de représentants supérieurs de la Couronne, il apparaît clairement que dans certains cas les services de sécurité de la GRC ont intercepté du courrier. C'est pourquoi j'ai renvoyé toute l'affaire au procureur général du Canada ainsi qu'à la Commission royale d'enquête McDonald.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ DE SURVEILLANCE DU NPD AUX FINS DE SÉCURITÉ

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse, et je puis lui assurer que, s'il vérifie au hansard, il verra que ma question mentionnait précisément la surveillance du courrier. J'aimerais poser une question connexe au sujet de la surveillance en général. Suite aux allégations selon lesquelles Daniel Celovosky a peut-être été renvoyé d'une unité militaire pour des motifs de sécurité et suite aux articles du *Globe and Mail* qui prétendent que cela s'est produit à cause de la surveillance dirigée contre le NPD, ses députés fédéraux et leur personnel, ce qui incluait son père, le solliciteur général peut-il nous assurer que le NPD n'était pas la cible d'opérations de la GRC ou des services de sécurité qui empiéteraient sur les libertés d'un parti politique légitime, et, s'il ne le peut pas, aurait-il l'obligeance de se renseigner?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si cette personne a été renvoyée d'une unité militaire pour des questions de sécurité, il me semble qu'on devrait s'enquérir de son cas auprès du ministre de la Défense nationale. En ce qui a trait à la surveillance des partis politiques, nous avons toujours affirmé que les services de sécurité n'ont pas de mandat pour surveiller de façon systématique quelque parti politique reconnu que ce soit.

L'INFORMATION DU MINISTRE AU SUJET DE L'INTERCEPTION DU COURRIER

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. C'est au sujet de la réponse qu'il a donnée à mon collègue, le député de Central Nova. Je crois que le solliciteur général a dit que la question de l'interception du courrier avait été renvoyée à la Commission royale. Au cours des exposés qu'il a faits et dont il s'est vanté aussi éloquemment, ne lui a-t-on jamais dit que la GRC pouvait avoir infiltré le service postal? Sinon, a-t-il jamais demandé aux agents de sécurité qui l'informaient, s'ils se conformaient ou non à la loi sur l'interception et la lecture du courrier? N'a-t-il jamais pensé à poser cette question?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai souvent demandé à la GRC, en particulier lorsque j'ai préparé ma déclaration relative au cambriolage de l'APLQ, s'il y avait d'autres incidents illégaux dont je devais être mis au courant, et on m'a répondu que non.

M. Jarvis: Je prie le ministre de répondre à la question. A-t-il déjà demandé, en particulier, si les agents de sécurité interceptaient le courrier? Ce n'est pas une question générale.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, dans l'exercice de mes fonctions, j'ai donné des directives précises dès que j'ai pris connaissance du dossier de l'APLQ. En ce qui me concerne, toutes les opérations du service devaient être exécutées dans les limites de la loi.

* * *

LES RESSOURCES

PROPOSITION D'ENQUÊTE DU COMITÉ AU SUJET DU SECTEUR MINIER

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, étant donné que les récentes mises à pied de l'INCO, de la Noranda, de l'Alcan, de la Falconbridge, et caetera, indiquent que ceux qui ont été élus pour gouverner le pays n'ont fait aucune planification et n'ont pas mis en valeur les ressources minérales non renouvelables du Canada, et compte tenu du fait que des marchés plus faibles du nickel, l'investissement à l'étranger et le manque de planification des sociétés minières et du gouvernement ont eu pour conséquence que quelque 3,000 à 4,000 personnes ont été mises à pied ainsi que 3,000 autres au cours d'une période de six mois, le premier ministre suppléant pourrait-il dire si le gouvernement est maintenant prêt à ordonner une enquête parlementaire dans le secteur des ressources minérales afin de mettre une stratégie industrielle au point pour que les Canadiens puissent être assurés que leurs ressources seront mises en valeur en tenant d'abord compte de leur intérêt?

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'entrée en matière du député, il devrait savoir que le gouvernement s'efforce de stimuler l'économie afin que des situations comme celle de l'INCO ne se renouvellent pas. Je rappelle aux députés les réductions d'impôts allant de 500 à 700 millions de dollars; ajoutons à cela, pour l'ensemble de l'année prochaine, 1,200 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 450 millions de dollars affectés à la création directe d'emplois, plus 150 millions de dollars, plus 100 autres millions consacrés à un programme de stimulation de l'emploi du ministre des Finances. Tout cela contribuera pour beaucoup à stimuler la consommation, ce qui aidera à prévenir certaines situations comme celles qu'évoque le député, à mon avis, avec une certaine exagération.

Des voix: Bravo!

L'OPPORTUNITÉ DE LA SUPPRESSION DES ALLÉGEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX INDUSTRIES MINIÈRES DE NICKEL ET DE CUIVRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Le 24 octobre dernier, à la page 159 du hansard, le premier ministre suppléant, le ministre du Travail, a dit à la Chambre que le gouvernement canadien ne pensait pas stocker le nickel parce que:

> ... en augmentant les dépenses ou les encouragements visant à stocker encore davantage, nous ne faisons que retarder le jour où il faudra faire en sorte que cette industrie fonctionne sainement et puisse garantir des emplois aux chômeurs.

Étant donné les remarques du premier ministre suppléant qui pense qu'une telle aide serait sans valeur, peut-il dire à la Chambre aujourd'hui, s'il serait disposé à supprimer les allégements fiscaux qu'accorde le gouvernement fédéral aux industries minières de nickel et de cuivre, notamment les 10 millions de dollars prévus au dernier budget? Est-il disposé à supprimer ces allégements fiscaux?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit nettement d'une instance et non pas d'une question. De toute façon, celle-ci appellerait la réponse normale concernant le secret budgétaire.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES MOTIFS DU RETARD À PLACER LES SERVICES DE SÉCURITÉ SOUS CONTRÔLE CIVIL

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le Congrès et le gouvernement américains ont pris des mesures en vue de placer les opérations de surveillance des services de sécurité américains sous contrôle civil, comme il se doit—je souligne ces derniers mots— et étant donné la franchise manifestée par les pouvoirs exécutif et législatif au sud de la frontière à propos de ce problème, le ministre pourrait-il expliquer la réticence actuelle du gouvernement, devant ce qui se passe, à adopter une attitude aussi franche avec les Canadiens et à s'attaquer de front au probleme aussi vigoureusement.

● (1452)

L'hon Ron Basford (ministre de la Justice): A mon avis, c'est là précisément la nature de l'enquête menée sous la présidence du juge McDonald. A l'exception du pouvoir de faire enquête dans certains cas précis sur des actes illégaux de certains agents dans l'exercice de leurs enquêtes, la commission est particulièrement autorisée à recommander des politiques et des méthodes qui devraient régir le fonctionnement des services de sécurité. A mon avis, la Gendarmerie royale et ses agents ont droit à une enquête judiciaire impartiale qui sera du domaine public et qui recommandera au gouvernement et au Parlement comment la politique et la loi devraient être conçues.

M. Grafftey: Voici ma question supplémentaire. Combien de fois les libertés civiles des Canadiens devront-elles être brimées, pour ainsi dire, avant que le gouvernement n'agisse et prenne des dispositions semblables à celles qui ont été prises par le gouvernement américain ou les comités du Congrès? Le ministre ne convient-il pas que le gouvernement agit trop peu et trop tard et que trop de temps s'écoulera avant que des mesures soient prises?

M. l'Orateur: La parole est au député de Northumberland-Durham.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE DU MINISTRE CONCERNANT L'INTERCEPTION DU COURRIER PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ—LES SORTES DE CAS EN CAUSE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Je la lui pose afin de lui donner l'occasion de préciser ce qu'il a dit il y a un instant. Peu importe ce dont il a saisi la Commission McDonald ou le moment où il l'a fait, deux points très vagues; devant la gravité des faits allégués—et qui, s'ils se vérifient, sont intolérables dans notre pays—hier soir, à la télévision nationale, et répétés ce matin dans les media du pays, le ministre aurait-il l'obligeance de me dire s'il a demandé ce matin à ses collaborateurs s'ils étaient au courant des conditions dans lesquelles on a spolié le courrier de Sa Majesté au Canada?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Lawrence: Voici ma question supplémentaire après cette réponse tout à fait complète: Quelle a été au juste la réponse que lui ont donnée ses collaborateurs, car j'ai idée qu'il sait, tout comme ses collaborateurs le savent très certainement, que des députés ont signalé des cas antérieurs à la Chambre et que ses prédécesseurs s'étaient alors contentés d'esquiver le même genre de questions que celles auxquelles il répond aujourd'hui?

M. Fox: Je ne saurais guère accepter la conclusion du député, selon qui j'ai esquivé la question du député de Central Nova. J'ai bel et bien dit que j'avais rencontré des officiers supérieurs de la GRC ce matin pour leur demander de me montrer leurs dossiers et leur poser un certain nombre de questions sur les procédés utilisés dans leurs activités; j'ai compris parfaitement au cours de cette rencontre que les services de sécurité de la GRC, dans certains cas de contre-espionnage, de terrorisme et de lutte contre la subversion, avaient ouvert un certain nombre d'objets de correspondance. J'ai également dit au député que, d'après les dossiers de la GRC, cette façon de procéder remontait à l'année 1954.

M. Lawrence: Les membres de la GRC ont eux-mêmes reconnu publiquement n'avoir absolument aucun pouvoir pour agir ainsi, le ministre veut-il maintenant assurer à la Chambre que de tels actes ont été commis uniquement dans des cas de terrorisme, pose de bombes ou de contre-espionnage présumés. Veut-il nous faire croire que ce sont là les quatre seules sortes de cas qui lui ont été signalés?

M. Fox: Comme le député le sait, nous avons appris cette nouvelle seulement hier soir et je ne pense pas que l'examen de toute cette affaire soit terminé. La première réaction de la GRC, c'est que chaque fois qu'une initiative de ce genre a été prise, c'était dans le cadre d'activités de contre-espionnage, de contre-subversion et de contre-terrorisme. Quant au gouvernement, peu importe le motif, la loi sur les secrets officiels pas plus que la loi sur les Postes n'autorisent de telles initiatives. Nous estimons donc qu'il faut saisir la commission d'enquête établie par le gouvernement fédéral de toute cette affaire, afin qu'elle soit au courant des circonstances dans lesquelles le courrier a été ouvert. Nous espérons qu'après avoir sérieusement examiné la situation, la commission nous soumettra certaines recommandations.

Une voix: Encore des actes illégaux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES D'ASSISTANCE AUX EMPLOYÉS SUBISSANT LE CONTRECOUP DES FLUCTUATIONS DU DOLLAR CANADIEN

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelles mesures, s'il en est, autres que la prière, le gouvernement a-t-il prises pour aider les Canadiens en poste à l'étranger qui subissent le contrecoup des fluctuations de la valeur du dollar canadien?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je serais le dernier à douter de l'efficacité de la prière, mais, en outre, nous procédons à l'examen de chaque cas. Nous disposons de certaines formules permanentes pour parer aux fluctuations de la valeur des devises. Encore la semaine dernière, par exemple, il s'est produit des fluctuations vraiment marquées en Israël. Nous étudions tous les cas individuellement au fur et à mesure et nous faisons tout en notre pouvoir pour aider les Canadiens à l'étranger à s'y accommoder. Je suppose qu'ils tirent aussi profit à l'occasion des fluctuations de la valeur des devises en sens contraire.

M. McCleave: Dans ce cas, je devrai soulever de nouveau la question au moment de l'ajournement. Je pense plus particulièrement à la situation qui existe à Washington.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE POURQUOI CERTAINS PROJETS DE CANADA AU TRAVAIL SONT RETARDÉS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Puisque la plupart des projets Canada au travail dans les provinces autres que le Québec ont déjà été acceptés à plus de 85 p. 100, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi cette année un aussi long délai est requis pour considérer l'acceptation des projets présentés au gouvernement du Québec?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, plusieurs députés m'ont demandé la raison de cette situation, et j'ai décidé qu'il fallait accélérer la procédure d'acceptation. Je pense que 80 à 90 p. 100 des projets sont déjà acceptés.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

L'ACCROISSEMENT POSSIBLE DU PRIX DU BLÉ VENDU SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, si je peux parvenir à le réveiller.

Une voix: Mesquin!

M. Nystrom: Je m'adresse à lui parce que le ministre chargé de la Commission du blé est absent. Il y a maintenant quatre ans que le prix minimum du blé vendu sur le marché intérieur est de $3.25 le boisseau, et son ami, le ministre chargé de la Commission du blé, nous répète depuis plusieurs mois que le cabinet songe à majorer ce prix. Le ministre peut-il nous assurer que les fermiers aux abois vont obtenir un prix plus élevé pour le blé vendu sur le marché intérieur?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas donner au député pareille assurance, car on n'a pris encore aucune décision à ce propos. Je peux lui dire, en revanche, que même endormi, je suis encore plus alerte que lui quand il a les yeux grand ouverts.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Le ministre peut-il promettre qu'une hausse du prix du blé tiendra compte au moins du coût de production que les agriculteurs ont à payer depuis quatre ans? Peut-il nous dire également quand il va en faire l'annonce?

M. Whelan: Grâce à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, à l'assurance-récolte et ainsi de suite, les producteurs céréaliers de l'Ouest sont mieux protégés que n'importe quel autre groupe n'importe où ailleurs. J'ai travaillé en étroite collaboration avec le ministre chargé de la Commission du blé et je sais qu'il s'occupe des agriculteurs de l'Ouest et des consommateurs canadiens.

* * *

LES POSTES

DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À L'INTERDICTION DE LA SURVEILLANCE DU COURRIER

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes qui, répondant tout à l'heure aux questions du chef de l'opposition et de mon ami, le député de Brandon-Souris, a laissé nettement entendre qu'il n'y avait pas eu d'interception de courrier, légale ou illégale, en dehors du cas qui vient d'être révélé. Nous ne demandons pas grand-chose au ministre, mais qu'il protège au moins le courrier. A-t-il l'intention de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'autres interceptions du courrier de la part d'un service de sécurité quelconque, y compris de son propre personnel? Maintenant que le solliciteur général nous a fait toutes ces révélations concernant des interceptions illégales du courrier, je demande au ministre de se renseigner et de faire rapport à la Chambre, pour que nous soyons certains que le gouvernement n'a pas l'intention de surveiller la correspondance dans ce pays.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Je tiens à rassurer immédiatement le député. Je prends mes responsabilités très au sérieux et l'article 43 de la loi sur les Postes est on ne peut plus clair. Le fait que le député a porté à mon attention, par l'intermédiaire du chef de son parti venait d'une émission diffusée hier soir. Pour l'instant, le chef de la sécurité des enquêtes de mon ministère et moi-même avons mené une enquête et l'on nous a indiqué qu'on n'avait pas dérogé à la politique que j'ai mentionnée. Je ne suis pas comptable de la GRC.

● (1502)

Des voix: Oh, oh.

M. Blais: J'ai indiqué bien clairement que les fonctionnaires de mon ministère et moi-même avions mené une enquête et que les renseignements que j'ai obtenus sont ceux que j'ai fournis plus tôt à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La déclaration du ministre des Postes est assez difficile à croire. Est-ce qu'il affirme à la Chambre que le solliciteur général n'a pas eu la politesse de lui faire part des interceptions illégales de courrier par la GRC et qu'à titre de protecteur des services postaux, il ne doit pas communiquer avec les autres services de sécurité? Veut-il dire que cela n'entre pas dans ses fonctions?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis chargé de veiller à ce que les dispositions de la loi sur les postes soient respectées. C'est ce que je fais. J'ai indiqué au député que j'avais mené une enquête préliminaire avec le chef de la sécurité et des enquêtes de mon ministère, ce matin. J'ai aussi promis au député de poursuivre ces enquêtes et de fournir à la Chambre tout renseignement qui pourrait m'être transmis de la façon normale.

M. Hnatyshyn: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question bien simple au ministre des Postes. Je veux savoir d'abord s'il s'engagera à parler à ses collègues du cabinet pour garantir qu'il n'y a aucune intervention illégale dans les services postaux et aussi s'il peut promettre maintenant de faire une déclaration à l'appel des motions le plus tôt possible pour nous communiquer le résultat de son enquête sur l'ingérence indue dans les services postaux du Canada.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré aux députés que je donnerais suite à l'affaire et que j'ai chargé le chef de la sécurité du ministère de procéder à une enquête préliminaire. Je lui ai dit que nous n'avions pas d'autres renseignements que ceux que j'ai déjà fournis à la Chambre. J'ai aussi ajouté que je poursuivrais l'enquête et que je connais mes responsabilités aux termes de la loi sur les postes. En outre, monsieur l'Orateur, je suis convaincu, et le député l'a indiqué bien clairement, que dans le cadre de mon enquête, je devrai communiquer fréquemment avec le solliciteur général. C'est exactement ce que j'ai l'intention de faire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, un député a invoqué le Règlement concernant le dépôt d'un document auquel le très honorable premier ministre (M. Trudeau) avait fait allusion à la Chambre il y a quelques jours. Il a signalé que sa citation provenait d'un document qui, à son avis, avait été rendu public, et qu'il était disposé à le déposer si la présidence n'y voyait pas d'objection. Après y avoir réfléchi, j'ai décidé qu'un document public pouvait fort bien être déposé à la Chambre. Je n'y voit aucune objection, et si le premier ministre est prêt à déposer ce document, il pourra le faire à la première occasion.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MLLE BÉGIN—LES PROPOS TENUS À L'UNIVERSITÉ CARLETON

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, étant donné les observations que j'ai faites à la Chambre hier lorsque quelqu'un a soulevé la question de privilège et ce qu'ont rapporté les journaux sur les propos que j'ai tenus lors d'un déjeuner-discussion avec des étudiants de l'Université Carleton mercredi dernier, le 2 novembre, j'aimerais faire connaître clairement ma position à l'égard de ce débat qui semble capter l'attention des députés.

[*Français*]

J'étais l'invitée des étudiants de Carleton au Roosters, mercredi dernier le 2 novembre, à l'heure du lunch. J'avais accepté cette invitation il y a deux mois pour parler de l'unité nationale, pour discuter de l'unité nationale avec les étudiants.

Les premières questions portaient sur la GRC. J'y ai répondu le plus honnêtement possible, comme d'ailleurs à toutes les autres questions.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, j'aimerais surtout m'opposer vivement aux remarques faites par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) hier, comme en témoigne la page 692 du hansard. Je viens malheureusement de recevoir un mot de lui, à ma très grande surprise car, d'ordinaire, il ne me consulte et ne m'informe pas, me disant qu'il doit prendre l'avion. Voici ce qu'il me dit:

> Notre parti pourrait fournir des preuves à l'appui de l'accusation de dissimulation, et mis à part les arguments que nous pourrions avancer, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a fourni le meilleur argument possible en disant qu'en tant que membre du cabinet, elle pense que celui-ci n'a pas assumé ses responsabilités. A mon avis, elle pense que le cabinet est responsable de cette dissimulation dans la mesure où il a oublié son rôle essentiel dans toute cette pagaille.

Tout d'abord, je tiens à réitérer avec insistance mon appui total aux initiatives qu'ont prises le solliciteur général (M. Fox) et le premier ministre (M. Trudeau) face aux accusations d'activités illégales de la part de certains membres de la GRC. Ils ont bien précisé que le gouvernement n'approuve pas les actes illégaux, qu'il s'agisse de simples citoyens ou de policiers. Lorsqu'on a découvert l'existence de ces activités, le solliciteur général en a non seulement fait part à la Chambre mais il a renvoyé l'affaire aux autorités provinciales concernées ainsi qu'à la Commission royale d'enquête nommée à cette fin.

Certains étudiants de l'université eux-mêmes ont dit à la radio ce matin que les propos que m'attribuent les media ont été sortis du contexte de la réunion et sont devenus, pour reprendre leurs propres termes, une tempête dans un verre d'eau. En fait, les organisateurs de la réunion m'ont fait savoir par télégramme qu'ils n'avaient rien à voir avec l'article paru dans le journal universitaire, *Le Charlatan.*

C'était à l'occasion d'un échange de vues sans cérémonies, où je n'ai certainement «fustigé» ni le solliciteur général ni le premier ministre. En fait, les commentaires que j'ai faits au sujet d'actes illégaux ont été souvent répétés ces derniers jours par le solliciteur général, et je l'appuie entièrement.

[*Français*]

Par ailleurs, s'abstenir de critiquer un collègue du cabinet est si élémentaire qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point.

Je tiens donc à répéter, monsieur l'Orateur, que j'appuie entièrement le travail et les prises de position du solliciteur général (M. Fox) dont tout le monde sait que la compétence est indiscutable.

[*Traduction*]

Quand j'ai essayé d'examiner certaines questions dans une perspective personnelle au cours du déjeuner de Carleton, je me suis replacée dans le contexte de 1973 tel que je le voyais alors en tant que simple député. Les ministres n'ont peut-être pas le droit de faire appel à leurs souvenirs. Si je suis allée à l'encontre des usages que doivent observer les ministres ou les députés, je m'en excuse sans hésitation. Je n'ai aucune intention d'induire la Chambre en erreur, mais je voulais plutôt rectifier l'interprétation que l'on a donnée aux commentaires que j'ai faits à Carleton il y a une semaine, et hier dans des interviews. J'évoquais des souvenirs relatifs à une discussion à bâtons rompus assez longue. Malheureusement, un commentateur de Carleton Radio-News ne m'a pas permis de confirmer mes souvenirs à l'aide d'un enregistrement de mes propos. Si j'ai bien compris cet enregistrement a été communiqué aux media.

Comme un député d'en face m'a posé il y a quelques minutes une question au sujet de la prétendue transcription de mes commentaires, que le député de Calgary-Centre (M. Andre) vient juste de me donner, un court texte que j'ai pu lire pour la première fois, un objet non identifié se réduisant à cinq pages, alors que j'ai parlé pendant une heure et demie, j'aimerais faire les rectifications qui s'imposent.

• (1512)

[*Français*]

Aussitôt que j'eus appris lundi dernier qu'il y avait une controverse au sujet de mes propos, mon bureau a téléphoné aux étudiants de Carleton pour obtenir une copie des bandes magnétiques qui avaient été enregistrées devant moi. Les étudiants ont répondu que l'une d'entre elles avait été effacée, et que pour l'autre la «machine» n'avait pas fonctionné. J'ai donc procédé de mémoire en toute bonne foi jusqu'au moment où j'ai appris, hier en fin de journée, l'existence de bandes magnétiques qu'avait ce commentateur et qui avaient déjà été données à des gens des media. Nous avons demandé à ce commentateur s'il acceptait de me laisser entrendre une copie de cette bande, ce qu'il a refusé.

J'ajouterai que ce matin, après de nombreux témoignages des étudiants de Carleton sur le réseau de Radio-Carleton, ce commentateur a téléphoné à mon bureau et nous a offert une bande magnétique. Cette bande qu'il nous a dit être incomplète est arrivée il y a à peine quelques heures et je n'ai pas pu l'entendre.

[*Traduction*]

En outre, monsieur l'Orateur, il est plutôt étonnant que la bande enregistrée il y a huit jours, ne serve maintenant qu'à produire trois citations prises hors contexte et fortement sollicitées par des commentaires. Sauf erreur, c'est la Société Radio-Canada qui, la première, a repris ces citations, ne retenant qu'un seul extrait. On se rend compte facilement qu'avec de tels procédés on puisse faire des montagnes avec des riens, ce qu'aucun journaliste sérieux n'osera jamais faire.

Dans toute cette histoire, on semble prêter un piètre jugement aux étudiants présents aux débats du Roosters, lesquels n'ont pas interprété abusivement mes opinions et mes commentaires.

[*Français*]

La vraie honte, monsieur l'Orateur, si je peux m'exprimer ainsi, c'est qu'aucun des autres joueurs dans cette opération n'a traité du problème que je discutais: les relations qui doivent exister entre le gouvernement et la police chargée de la sécurité nationale dans les pays démocratiques. Cependant, le leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a essayé de susciter la zizanie entre les collègues et amis du cabinet. Il devrait savoir que ce vieux truc ne marche pas.

Il fut un temps où plusieurs d'entre nous qui ne partagent pas la philosophie du Nouveau parti démocratique avaient quand même reconnu que les chefs de ce parti—que ce soit l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) ou l'ancier leader, M. Lewis—que les chefs de ce parti dis-je avaient habitué cette Chambre et ce pays à un standard d'honnêteté qui leur gagnait certainement des votes, sinon une admiration personnelle. Si ce sentiment reste valable pour certains membres, je regrette de ne pouvoir en dire autant de leur chef actuel.

[*Traduction*]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'éviterai d'intervenir trop longuement à propos de cette question de privilège soulevée par le ministre. Je déplore d'avoir à participer à ce genre de débat, mais d'après moi, certaines affirmations du ministre soulèvent de graves questions quant à la politique du gouvernement du Canada, puisqu'elle est membre du cabinet, et à l'attitude du gouvernement.

Le mieux à faire, monsieur l'Orateur, est sans doute de lire un extrait de la transcription de l'enregistrement des propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle Bégin). A un moment donné, parlant du solliciteur général (M. Fox), elle dit ceci:

... Je pense que Francis Fox devrait déclarer sans ambages, faire comprendre qu'il répouve les actions de la police. Ce serait mieux que de la défendre ou d'expliquer qu'elle avait peut-être une bonne raison.

Monsieur l'Orateur, je laisse aux lecteurs le soin de juger ...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, un des défenseurs de l'autre côté me demande si je peux prouver que ce sont réellement les propos du ministre. Si le ministre croit le contraire, elle a le droit de se lever et de le dire. En attendant, nous devons supposer que ces propos sont les siens.

Une voix: Vous auriez dû l'écouter.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je laisse aux lectures du compte rendu le soin de décider s'il existe un désaccord grave entre certains ministres, devant ces déclarations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social affirmant que le solliciteur général devrait agir autrement qu'il ne le fait.

Il y a encore plus grave peut-être à mon avis dans les déclarations du ministre. L'une d'elles porte sur la GRC dans ses rapports avec le gouvernement du pays, l'autre sur le climat qui régnait au Canada lorsqu'ont été posés certains gestes que nous savons maintenant illégaux.

Je parlerai en premier lieu des rapports entre GRC et gouvernement. Et cela nous ramène à la question que j'ai essayé de poser plus tôt au premier ministre suppléant (M. Munro), à l'instar de mon collègue le député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald), celle de savoir s'il parlait au nom du gouvernement. Le mieux est peut-être de citer le ministre.

A propos de la GRC, le ministre a déclaré ce qui suit, et je cite en entier le passage. Il fait bien voir que le ministre improvisait:

... ils ont des gadgets, de sécurité nationale, de surveillance, si gros que si vous, le gouvernement, vous voulez essayer de les contrôler ou d'avoir la haute main sur ce qui se passe ou de jeter un coup d'œil dans leurs dossiers—vous savez bien, le ministre convoque les directeurs et demande à voir les dossiers et tout ce qu'il ne connaît pas, tout ce que aucun de nous ne connaît, que faire ensuite, parce qu'il se peut bien qu'ils utilisent actuellement—c'est là mon opinion—qu'ils utilisent des gadgets comme bon leur semble.

Je signale que le pronom «ils» se rapporte à la GRC. Le ministre poursuit:

... c'est mon impression—ils peuvent très bien utiliser ces gadgets à leur guise. En fait, il est même possible qu'ils vous espionnent électroniquement.

En d'autres termes, le ministre accuse la GRC de peut-être espionner les communications des ministres de la Couronne. Elle continue ainsi:

Et un beau jour, il y a une fuite dans les journaux. Ensuite, ce sont les députés des deux côtés de la Chambre sur la vie privée desquels on va se poser des questions. Cette façon d'agir à mon avis n'est pas digne de la GRC ou de n'importe quelle force policière. Enfin! Voilà pour ce qui est de la GRC!

La chose que nous désirons savoir, monsieur l'Orateur, et je pense qu'il s'agit d'une question légitime de la part de la Chambre des communes, c'est si, lorsqu'elle a exprimé ces opinions au sujet de la GRC, en déclarant qu'il est possible que ses agents utilisent leurs dispositifs d'écoute là où ils le veulent et peuvent même vous espionner électroniquement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en tant que membre du cabinet du gouvernement du Canada exprimait l'opinion du gouvernement sur le pouvoir que détient la GRC et la mesure dans laquelle cette même GRC est libre d'opérer sans contrôle de la part du gouvernement canadien. Voilà une question très importante pour la Chambre, et plus particulièrement en raison du débat qui s'y déroule depuis plusieurs jours.

L'autre question qui nous préoccupe beaucoup et qui a également un rapport avec la question de la politique du gouvernement et les motifs qui ont poussé ce dernier à adopter les attitudes qu'il a prises, et je voudrais de nouveau citer le ministre qui a déclaré—

Une voix: D'où tirez-vous votre citation?

M. Clark: Je tire encore ma citation de la transcription de l'enregistrement d'un discours prononcé par le ministre devant les étudiants de l'Université Carleton.

Une voix: Ce n'est pas vrai. C'est un faux.

M. Clark: Ainsi que je l'ai déjà dit, si le ministre estime que ces déclarations ne correspondent pas exactement aux propos qu'elle a elle-même tenus, elle a le droit de prendre la parole—

Une voix: Elle l'a déjà fait.

M. Clark: Elle a le droit de prendre la parole et de dire qu'elles sont erronées.

M. Ouellet: Vous feriez mieux d'écouter.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) se fait beaucoup entendre alors que d'habitude il préfère communiquer par téléphone tandis qu'aujourd'hui le voici qui chahute de l'autre côté de la Chambre.

On me permettra de citer simplement cet extrait des propos d'un ministre de la Couronne du Canada au sujet d'une affaire qui fait qu'on se pose des questions sur la politique du gouvernement, et j'en parle dans le contexte des propos qu'elle tenait sur ce sujet. Les voici:

Bien sûr, en tant que Québécoise, en tant que profane dois-je dire . . .

Elle a fait cette réserve. Je poursuis:

. . . en tant que profane dois-je dire—je ne faisais pas partie du cabinet à cette époque—quand ils ont fait cela—ces diverses initiatives prises au début de 1975—personne ne me fera croire à titre de Québécoise qu'il y avait un état d'urgence nationale quelque part au Québec et des menaces à Dieu sait quoi. Rien ne permettait de penser cela.

[M. Clark.]

● (1522)

Mes collègues m'incitent à continuer. Je poursuis:

Si c'étaient là les menaces, la mentalité du début de 1973, depuis le 15 novembre de l'année dernière, ils auraient pu brancher toute la province de Québec à des tables d'écoute. Voilà pour la GRC.

Ce qui est important, c'est que nous avons les paroles d'un ministre de la Couronne au sujet du climat qu régnait au moment des actes illégaux. Nous avons aussi la déclaration minutieusement préparée que le solliciteur général a faite à la Chambre des communes dans l'après-midi du 28 octobre 1977. Il avait dit à cette occasion que les activités illégales avaient été menées avec la conviction absolue qu'elles servaient à protéger la sécurité du Canada, vu le climat politique et social qui régnait en 1973.

D'une part, le solliciteur général dit que le climat politique et social qui régnait en 1973 était de nature à faire faire des actes illégaux. D'autre part, moins de deux semaines après, la collègue et voisine de pupitre du solliciteur général dit que, pour sa part, en tant que membre du cabinet et député de la Chambre des communes qui devrait savoir ce que son collègue a déclaré au nom du gouvernement le 28 octobre, elle n'est absolument pas d'accord au sujet du climat qui régnait au Québec à cette époque.

C'est important parce que cela a trait au climat dans lequel les membres du service de sécurité ont cru devoir faire des actes illégaux sur les directives du gouvernement. Cela est particulièrement important parce qu'une des questions que nous voulons éclaircir à la Chambre est précisément le rôle qu'ont joué les ministres et les directives qu'ont pu donner les ministres de la Couronne et qui ont poussé à des actes illégaux des membres du service de sécurité.

Le premier ministre (M. Trudeau) est souvent intervenu sur cette question. Nous avons le solliciteur général et le premier ministre qui nous disent que ces actes illégaux ont été faits parce qu'il régnait un climat anormal au Québec à cette époque, et nous avons un autre ministre qui dit qu'il ne régnait pas de climat anormal au Québec au cours de cette période.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je transmets à la Chambre les excuses du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Il a dû quitter la Chambre à 2 h 30 pour tenir un engagement. Cependant, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle Bégin) fonde sa question de privilège sur les propos qu'a tenus hier le député d'Oshawa-Whitby, je pense que je devrais dire au moins quelques mots en guise de réponse.

Le ministre prétend que les allégations avancées hier par le député d'Oshawa-Whitby n'ont aucun fondement. Puis-je faire remarquer que, quand le chef de mon parti a soulevé cette question hier, il avait en main la copie d'un article qui a paru dans *The Charlatan*, journal des étudiants de l'Université Carleton, et que ses propos se fondaient sur le texte de cet article.

De plus, nous avons maintenant les bandes magnétiques qui ont été diffusées par Radio-Canada ce matin, et nous avons une copie de ce qui a été dit. J'en ai une transcription tout comme le leader de l'opposition (M. Clark). Je pense que l'on peut citer de nouveau les deux ou trois phrases qu'il a mentionnées, pour étayer la position qu'a prise hier le député d'Oshawa-Whitby, quand il a affirmé que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a montré qu'elle ne partageait pas l'avis du solliciteur général sur les questions en cause.

Par exemple, selon la transcription des paroles que nous avons entendues à la radio ce matin, elle a dit:

. . . à mon avis, Francis Fox devrait dire clairement—ou montrer—qu'il n'approuve pas les actions de la police. Il devrait faire plus que défendre la police ou expliquer qu'elle avait peut-être une bonne raison de faire ce qu'elle a fait.

Monsieur l'Orateur, si ce n'est pas là différer d'opinion avec le solliciteur général, j'ignore ce qui pourrait constituer un différend. A la fin de ses observations, le chef de l'opposition a parlé de la mentalité ou de l'opinion publique qui existait au Québec en 1973. Le solliciteur général nous a demandé d'être généreux et d'excuser la GRC à cause de la situation qui existait à ce moment-là. Dans ses observations à l'Université Carleton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a indiqué qu'en tant que Québécoise, elle n'était pas d'accord avec l'idée qu'on se faisait de la situation qui existait à ce moment-là et que si la police avait poursuivi ses activités, «elle aurait pu installer des tables d'écoute dans toute la province de Québec».

J'aimerais revenir à la transcription des observations du ministre faites plus tôt et qui ont été retransmises à la radio ce matin. Le ministre a déclaré:

A mon avis, il était tout à fait stupide de la part de la police de voler les listes de membres de certains partis politiques, en l'occurrence, le Parti Québécois. Et il est tout à fait inconcevable qu'elle ait mis le feu à une grange.

Cette opinion est certainement tout à fait différente de celle qu'a exprimée le solliciteur général qui a déclaré que nous devrions comprendre la situation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un instant. Le solliciteur général a dit que nous devrions nous rendre compte que la section spéciale de la GRC avait de très bonnes raisons d'agir ainsi à cause de la situation. Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré:

Cela dit, ils ont toutes sortes de gadgets pour assurer la sécurité nationale et la surveillance si compliqués que si le gouvernement tente d'exercer un contrôle ou de superviser ce qui se passe, ou encore d'examiner les dossiers—si le ministre convoque une réunion des directeurs et demande à voir les dossiers et à être mis au courant de tout ce qu'il ignore—et nous l'ignorons tous—cela ne donne rien parce que, selon moi, ils peuvent utiliser leurs gadgets comme bon leur semble.

Nous partageons certainement les opinions exprimées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je prends la parole, car je pense que c'est mon devoir tout autant que mon droit, de dire qu'il est injuste d'avoir accusé hier le député de Oshawa-Whitby d'avoir fait des déclarations sans fondement.

Hier, mon honorable ami a déclaré qu'il fallait en conclure logiquement qu'on faisait du camouflage—il n'a pas accusé le ministre d'avoir prétendu qu'on faisait du camouflage—et selon moi les phrases que j'ai lues dans la transcription des commentaires diffusés à la radio ce matin indiquent qu'en tenant de tels propos le ministre estimait que le solliciteur général ne faisait pas vraiment son travail; il servait seulement de messager; et au lieu de défendre la police et de dire qu'elle avait eu de bonnes raisons de faire ce qu'elle a fait, il aurait dû lui dire que c'était stupide et qu'elle avait tort.

J'estime que mon chef a eu parfaitement raison de dire ce qu'il a dit hier et que le ministre n'a pas raison de le prendre à partie. En conclusion, j'aimerais vous citer les derniers mots de la transcription que j'ai sous les yeux et où le ministre dit: «Eh, bon, c'est tout pour la Gendarmerie royale».

Je suis certain que Votre Honneur a remarqué que le ministre n'avait pas présenté de motion, car cela ne lui échappe jamais dans le cadre de la question de privilège. Si le ministre a des raisons de soulever la question de privilège, elle devrait aller jusqu'au bout. Si elle est disposée à me demander de présenter une motion portant que cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections qui pourra se procurer les bandes et étudier l'affaire à fond les députés de mon parti se feront un plaisir de l'approuver.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a cité les propos qu'avait tenus au cours de son intervention le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle Bégin). L'argumentation du député d'Oshawa-Whitby hier avait trait essentiellement, de l'avis de bien des députés, à une déclaration imprévue du premier ministre (M. Trudeau).

● (1532)

Lorsque le premier ministre a répondu à la question de privilège, il a, à son tour, exprimé une opinion qui était semblable à celles exprimées par d'autres députés. De nombreux députés en ont parlé en disant qu'il s'agissait d'un argument qui n'était pas directement en rapport avec le sujet de la question de privilège. A son tour, le député d'Oshawa-Whitby a dit que les remarques faites par l'opposition ne traduisaient pas uniquement ses propres opinions, mais également celles qu'a exprimées le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle Bégin). On s'est donc écarté à deux reprises du sujet principal de la question de privilège soulevée hier.

C'est pour cette raison que la présidence a donné aujourd'hui la parole au ministre de la Santé nationale et du bien-être social, lui permettant de soulever la question de privilège, comme on le fait toujours pour bien faire comprendre que lorsque les journaux rapportent mal à propos des observations faites par un ministre ou un député, ces derniers ont toujours la possibilité de demander à signaler leur divergence d'opinion ou d'interprétation. Si un ministre ou un député font une telle demande, il semble normal que les députés des autres partis puissent également participer au débat. C'est ce qui s'est fait.

Il ne s'agit pas fondamentalement d'une question de privilège, mais d'un point de désaccord et de mauvaise interprétation. En outre, deux députés de l'opposition sont intervenus assez longuement à ce sujet, et il me semble que nous devrions nous en tenir là, étant donné en particulier qu'il n'y a pas dans ce cas atteinte aux privilèges des députés.

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON)—L'ENREGISTREMENT DES PROPOS DU MINISTRE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour soulever ce que j'appellerais une nouvelle question de privilège. J'ai tenté d'intervenir au moment où Votre Honneur s'est levé, et j'ai préféré ne pas vous interrompre. Votre Honneur vient de régler la question en disant qu'il s'agissait d'un point de litige et d'une divergence d'opinion entre deux parties. Je ne veux pas remettre en question la décision de Votre Honneur, mais je lui ferais très respectueusement remarquer que cela va beaucoup plus loin. C'est pourquoi je soulève une nouvelle question de privilège se rapportant aux propos qu'a tenus le ministre.

Votre Honneur a entendu citer—et je vais les citer à nouveau—des propos provenant d'un enregistrement du discours fait par le ministre. On peut réécouter les bandes. Le ministre en a la transcription et elle est très claire. Je suis sûr que l'enregistrement confirmera que le ministre a fait part d'une opinion manifestement avancée à la Chambre par le chef de l'opposition (M. Clark) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cependant, c'est l'inverse qui s'est produit pour sa déclaration d'hier. Nous devons la replacer dans le contexte des déclarations qu'elle a faites ici à la Chambre en tant que député qui, soit dit en passant, est également ministre de la Couronne.

Hier, le ministre a affirmé ceci:

> . . . je n'ai qu'à ajouter, que j'ai toujours appuyé entièrement le travail et les actions, en particulier au sujet de cette crise parlementaire . . .

Comment peut-on réconcilier ceci avec la déclaration que le ministre a faite à l'Université Carleton? Cela figure au compte rendu. Puis, le ministre a poursuivi en disant:

> . . . et évidemment, du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau). Je prépare en ce moment à mon bureau un télégramme pour le journal *Toronto Sun* et pour *Le Charlatan*, rétablissant les faits.

C'est ce que le ministre a dit qu'elle était en train de faire. Si Votre Honneur le désire, je peux lire toute la déclaration. Je ne crois pas que cela soit nécessaire, mais il existe une différence fondamentale entre la position adoptée par le ministre à l'Université Carleton—son discours a été enregistré—et celle qu'elle a prise hier à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je permettrai au député de Grenville-Carleton (M. Baker) de continuer à parler dans une minute. D'autres personnes désirent intervenir dans le débat. J'entendrai le premier ministre suppléant qui est également prêt à prendre la parole. Toutefois, le député de Grenville-Carleton devra me persuader que cela constitue de prime abord une question de privilège. Ce qu'il vient de dire est peut-être vrai—et, dans ce cas, je suis prêt à entendre un débat là-dessus—mais en supposant qu'il y ait une contradiction directe entre ce que le ministre a dit à l'Université Carleton et ce qu'elle a dit à la Chambre, cela constitue-t-il une question de privilège?

[M. l'Orateur.]

M. Baker (Grenville-Carleton): Je vous remercie de votre intervention, monsieur l'Orateur, mais ce que le ministre a dit du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), faisait suite aux commentaires de ce dernier sur sa déclaration à l'Université Carleton. L'honorable représentante a prétendu que le député avait lancé des accusations injustifiées. Cela figure dans le paragraphe précédant ce que j'ai déjà lu. J'aillais en parler lorsque Votre Honneur s'est levé. Cela se trouve à la page 692 du hansard. Je ne sais pas comment on peut concilier cela avec ce que le ministre a dit à l'Université Carleton. Je ne crois pas que cette affaire puisse être traitée à la légère comme un débat auquel devrait simplement contribuer les deux côtés.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est abuser de la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis navré, monsieur l'Orateur, mais je ne puis souffrir le bruit provenant de l'autre côté.

Cette question est importante à mon avis à un autre titre. Le ministre est membre du Parlement. Si le *Charlatan* de Carleton a fait du tort au ministre, comme elle l'affirme, les députés du Parlement ainsi qu'elle-même ont, dans ce cas, le droit d'éclaircir la question. Si la transcription de sa déclaration, qui provient dit-on d'une bande enregistrée de la voix d'un ministre de la Couronne, n'est pas conforme à ce que le ministre a dit, ou si sa voix n'est pas celle du ministre qui est député de la Chambre, celle-ci devrait avoir le bénéfice du doute et toute possibilité de se disculper.

Par conséquent, comme le ministre n'a pas proposé de motion, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

> Que la question de privilège, soulevée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Je le fais pour que la question soit réglée au vu et au su de tous.

M. l'Orateur: Tout d'abord, je dois indiquer que j'ai déjà rendu une décision sur le bien-fondé de la question de privilège qu'a soulevée le ministre. J'ai signalé antérieurement—et je donnerai les précédents avant de prendre une décision finale—que d'après les précédents de la Chambre, il n'est pas de règle qu'un député demande de renvoyer à un comité une question de privilège soulevée à propos d'un grief d'un autre député. Cela ne s'est jamais fait. Quoi qu'il en soit, je me réserve d'examiner la question, d'étudier les précédents et de prendre une décision relative à la thèse avancée par le député de Grenville-Carleton.

L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une remarque sur cette simili question de privilège qu'a soulevée le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Même s'il y a contradiction entre ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a déclaré à l'Université Carleton et ce qu'elle a dit hier, ce que nous ne croyons pas, cela ne constitue pas une question de privilège. Je serais disposé à en parler plus amplement, au besoin.

Le leader de l'opposition (M. Clark) est à côté de la question. Je pensais qu'à l'origine, il s'agissait plutôt d'une dérogation à la responsabilité ministérielle. Ce n'est pas sa conclusion devant la situation de fait qu'il nous a présentée et ce n'est pas ce qu'il a conclu dans ses remarques.

Votre Honneur a fait savoir au leader du parti conservateur de la Chambre, qui est censé avoir une certaine expérience des règlements, qu'il ne pouvait s'agir d'une question de privilège, mais le député s'est alors levé pour invoquer la question de privilège pour un autre motif, a reconnu le bien-fondé de la décision de Votre Honneur, et a poursuivi en faisant semblant de fonder la question de privilège qu'il remettait en avant sur une prétendue contradiction à propos de laquelle il avait déjà été décidé qu'elle ne pouvait constituer une question de privilège.

Les tentatives du député de Grenville-Carleton, sous le couvert d'une question de privilège, ne sont d'aucune façon justifiables. Il a fait lecture de la transcription de ces bandes sonores alors qu'il sait très bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a même pas eu l'occasion de les écouter ni d'en vérifier l'authenticité. Il l'a fait pour que tout cela figure au compte rendu, sous le couvert d'une question de privilège qu'il sait tout à fait inadmissible.

Des voix: Honte!

M. Munro (Hamilton-Est): Je trouve inconcevable que le député puisse considérer sa conduite digne d'un parlementaire.

M. l'Orateur: A propos de la question soulevée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin), je crois qu'il faudrait en venir à une conclusion. J'ai rendu ma décision sur la question soulevée par le ministre.

Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a soulevé de nouveau la question de privilège, ce qui, comme je l'ai indiqué, est toujours acceptable de prime abord. J'ai estimé que même si la contradiction dont il veut parler a de fait été reconnue—et fait actuellement l'objet d'un litige—elle ne constitue pas une question de privilège. Toutefois, le député a soulevé un argument que j'ai dit devoir examiner.

Il ne me semble pas conforme à nos usages d'accepter qu'un grief soulevé par un député fasse l'objet d'une motion de privilège présentée par un autre député, et je sais qu'il existe un précédent récent en ce sens. J'ai indiqué que je reportais ma décision sur cette question, que je renseignerais la Chambre demain au sujet de ce précédent, et qu'alors seulement je rendrais une décision finale sur cette question.

* * *

● (1542)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais maintenant faire part aux députés d'un autre rapport intérimaire sur les questions de sécurité soulevées à la Chambre dernièrement.

Comme je le signalais à la Chambre hier au sujet de l'affaire à laquelle est mêlé le député de Central Nova (M. MacKay), j'ai communiqué à ce dernier les conclusions de notre enquête préliminaire et je lui ai demandé sa réaction. Je me suis entretenu avec le député de Central Nova ce matin. Il souhaite que cette affaire soit étudiée plus à fond. Il m'a alors mis au courant des conclusions de son propre examen de la situation et m'a signifié qu'il voudrait que l'affaire soit approfondie. Il a jugé bon de me laisser choisir le service d'enquête, car je lui ai dit que pour approfondir la question il faudrait recourir à un service d'enquête autre que notre propre personnel de sécurité de la Chambre des communes.

J'ai pris les premiers contacts avec la police d'Ottawa et j'ai demandé sa collaboration et son aide dans cette affaire. Je tiendrai les députés au courant des progrès réalisés dans cette enquête.

Quant à l'affaire du bureau du chef de l'opposition (M. Clark), la réunion que j'annonçais hier à la Chambre s'est effectivement tenue hier après-midi, et je puis dire pour le moment qu'à la suite de ces rencontres entre nos fonctionnaires et le personnel du cabinet du chef de l'opposition ainsi que leurs conseillers, l'appareil téléphonique a été emporté au laboratoire de Bell Téléphone où on le soumettra à des tests. Je m'attends à en recevoir les résultats tard demain, du moins je l'espère; de toute façon, je devrais être en mesure de faire à la Chambre un compte rendu détaillé de ces enquêtes quand la Chambre reprendra ses travaux lundi, compte tenu du fait que la Chambre ne siégera pas vendredi.

* * *

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le président, durant la période des questions orales, j'ai accepté de reprendre mon siège après avoir posé une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin). La question que je voulais poser, vous la trouverez fort justifiée, monsieur le président. Je voulais simplement savoir si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans cette déclaration que nous avons, aurait bel et bien dit que le Service de sécurité était devenue tellement fort qu'il pouvait à peu près enquêter sur n'importe quoi sans que le gouvernement le sache. Donc, à partir de là, si cette déclaration a été faite en public, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—un ministre du Cabinet—a fait la preuve que le gouvernement avait perdu le contrôle sur son Service de sécurité. Dans de telles circonstances, et compte tenu des inquiétudes que cela va causer à tous les Canadiens, un membre du Cabinet est en cause. Si le ministre responsable n'a pas dit une telle chose, il est important qu'elle se lève et qu'elle le dise à la Chambre, et si elle l'a dit pour faire plaisir à des étudiants, c'est de l'irresponsabilité épouvantable. Donc, je pense que la question que je voulais poser était importante étant donné que . . . On peut rire de l'autre côté, mais je sais que les ministériels ne sont pas intéressés à ce genre de questions. Je pense que le ministre est suffisamment sérieux et suffisamment honnête—il s'agit de la question de privilège, j'ai donc le droit de m'expliquer—pour dire à la Chambre si elle a dit aux étudiants que le gouvernement avait perdu le contrôle sur son Service de la sécurité, étant donné les instruments tellement puissants qu'ils possèdent actuellement pour enquêter à peu près sur n'importe quoi. Et si cela est bien la déclaration qu'a faite l'honorable ministre, nous devons être inquiets de ce côté-ci, et nous sommes parfaitement justifiés de demander, comme l'a fait mon collègue, que cette question soit déférée au comité des privilèges et des élections.

Sécurité parlementaire

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est une autre contribution aux questions générales de privilège soulevées auparavant par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) et par l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker). Dans le moment, cela est sous réserve.

[*Traduction*]

L'hon. Ron. Basford (ministre de la Justice): Votre Honneur ayant récapitulé les incidents soulevés par le député de Central Nova (M. MacKay) et le chef de l'opposition (M. Clark)—le premier ministre suppléant vous a demandé d'enquêter sur ces incidents lundi de la semaine dernière, après quoi j'ai moi-même, jeudi dernier, souligné la gravité de ce qui se passait peut-être dans les édifices du Parlement—j'ai pensé que vous aimeriez peut-être savoir, que cela vous serait peut-être utile, ce que pense le gouvernement de votre position: nous sommes entièrement d'accord avec vous et vous exhortons à faire appel à la police de la ville d'Ottawa en tout état de cause. Cet effectif est tout indiqué en l'occurrence, et nous espérons qu'il sera convoqué pour faire enquête.

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, dans ce cas-ci, je crois, la question de privilège découle de vos observations au sujet de deux cas présumés d'écoute électronique ici à la Chambre des communes, et plus particulièrement du dispositif découvert dans les bureaux du chef de l'opposition (M. Clark). Je tiens à soulever un point que j'estime très important. Selon la page 695 du hansard d'hier, Votre Honneur a déclaré:

> Je tiens à l'informer que la compagnie Bell Canada a accepté d'examiner cet appareil dans son laboratoire.

Hier, j'ai eu l'impression qu'il était encore entre les mains d'un autre groupe, peut-être de l'opposition ou même encore dans le bureau où on l'a trouvé; je ne sais trop. Ce point est, à mon avis, très important, car si le prétendu dispositif d'écoute électronique dont Bell Canada a dit sauf erreur, à un moment donné qu'il faisait parti de l'équipement normal, si en fait ce diode, ou peu importe le nom qu'on lui donne, a effectivement été enlevé du téléphone et se trouve actuellement entre des mains autres que celles des agents de sécurité de la Chambre des communes, cela, à mon sens, constitue un problème très grave.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est moi qui suis chargé de cette enquête. Certaines questions pourront se poser une fois qu'elle sera terminée. Il se peut que la question du député soit pertinente. J'estime cependant qu'il serait extrêmement dangereux, avant la fin de l'enquête, de tenter au jour le jour de répondre à des questions de ce genre.

Je me suis appliqué à la plus grande concision dans mes rapports intérimaires. Je pourrais les élaborer davantage, mais j'estime qu'il vaut mieux laisser les choses suivre leur cours jusqu'à ce que, l'enquête terminée, je présente un rapport définitif à la Chambre. Si nous devions, entre-temps, nous lancer dans des questions d'interprétation, nous risquerions de nous y perdre. Mieux vaux, à mon avis, attendre la fin de l'enquête. Je sais que des députés s'inquiètent de certaines choses. J'en tiens compte autant que je peux et je m'efforce de faire le mieux possible. Pourtant, je ne pense pas que nous devions nous lancer dans des observations incomplètes.

Une fois que l'enquête sera terminée, que j'aurai présenté à la Chambre le rapport définitif et que les mesures recommandées auront été appliquées, toutes les étapes de l'enquête pourront alors faire l'objet d'observations. J'estime que formuler des observations au fur et à mesure que l'enquête progresse serait trop compliqué. Je préférerais refuser toute observation à l'occasion d'une question de privilège, d'un rappel au Règlement ou de quoi que ce soit, tant que tout ne sera pas terminé.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec cette façon de procéder. J'avais simplement été arrêté par un point en lisant le hansard et je voulais m'assurer que je pourrais poser cette question au moment voulu, lorsque vous auriez déposé votre rapport sur cette affaire.

M. l'Orateur: La parole est au député d'Ottawa-Centre, qui désire invoquer le Règlement.

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, je regrette d'invoquer le Règlement au sujet d'un point que vous venez vous-même de trancher, un point que j'ai moi-même, suivi du Procureur général, soumis à votre attention la semaine dernière. Je pensais à ce moment-là qu'il fallait charger le plus tôt possible un corps policier reconnu de faire enquête sur cette affaire. J'ai parlé de la police d'Ottawa et de la police provinciale de l'Ontario, en émettant également la possibilité de faire appel à la GRC.

Votre Honneur, vous avez mené toute cette affaire de main de maître, et cela dans des conditions fort difficiles. Je vous en félicite. Mais je ne pense pas, monsieur l'Orateur, que la question des droits, de l'immunité et des privilèges des députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, s'applique lorsqu'un député a commis en personne une infraction au Code criminel, mais seulement lorsqu'il a laissé commettre une infraction, en sachant très bien qu'elle était punissable en vertu du Code criminel.

Je tiens à signaler qu'il y a dix jours, le 31 octobre, que cette présumée infraction au Code criminel a été portée à l'attention de la Chambre de façon très dramatique et qu'en retardant—et, si j'ai bien compris vos propos, le député de Central Nova (M. MacKay) vous aurait avoué aujourd'hui, pour la première fois, qu'il avait voulu qu'il en soit ainsi—

● (1552)

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau, le député semble vouloir faire des commentaires alors qu'une enquête est en cours. De toute manière, comme je l'ai déjà dit, la Chambre m'a déjà renvoyé la question. J'ai pris les mesures qui s'imposaient après la révélation du député de Central Nova (M. MacKay). Dès la fin de l'enquête parlementaire entreprise sous mon autorité, c'est-à-dire par les services de sécurité de la Chambre, j'en ai communiqué les résultats au député de Central Nova. Je ne crois pas que le député aurait pu me fournir ses commentaires plus tôt. En fait, il m'a répondu ce matin.

De toute manière, nous nous aventurons sur un terrain très dangereux si nous essayons de formuler des commentaires alors qu'une enquête est en cours. Je préfère conclure celle-ci avant d'écouter toute autre intervention.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES SUBSIDES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1978

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1977-1978—RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, en conformité des articles 58(15) et 59(1) du Règlement, proposer que le Budget supplémentaire (A), pour l'année financière 1977-1978, déposé aujourd'hui à la Chambre, soit renvoyé aux divers comités permanents.

Comme c'est un document assez long, il me faudrait quelques minutes pour en donner lecture. On l'a déjà transmis aux leaders à la Chambre des partis d'opposition. Je pense que les députés seront d'accord pour approuver sans en donner lecture la répartition des prévisions supplémentaires entre les comités compétents.

[*Note de l'éditeur: Voici le texte de la motion mentionnée ci-dessus:*]

M. Cafik, appuyé par M. Andras, propose:

Que le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière 1977-1978, déposé aujourd'hui à la Chambre, soit renvoyé aux divers comités permanents comme il suit:

Au comité permanent de l'agriculture:

Budget supplémentaire

Agriculture—Crédit 20A

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications—Crédits 1a, L6a, L7a et 10a

Secrétariat d'État—Crédits 1a, 10a, 15a, 20a, L21a, 25a, 35a, 40a, 45a, 70a, 75a, 90a et 100a

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures—Crédits 10a, L15a, L17a, 20a, 25a et 30a

Défense nationale—Crédit 1a

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Finances—Crédits 1a, L11a, 20a et 21a

Industrie et Commerce—Crédits 1a, 5a, 6a, 10a, 15a, 40a et 46a

Au comité permanent des pêches et des forêts

Environnement—Crédits 5a, 10a, 15a, L17a, 20a, 25a et 30a

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Santé nationale et Bien-être social—Crédits 10a, 15a, 30a, 50a et 65a

Affaires urbaines—Crédits 1a, 5a et 11a

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 5a, 10a, L20a, L21a, 25a, 35a, L50a, 60a et 65a

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Solliciteur général—Crédits 1a, 5a, 15a et 20a

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Travail—Crédit 1a

Main-d'œuvre et Immigration—Crédits 5a et 10a

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement—Crédit 5a

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances—Crédit 30a

Conseil privé—Crédits 1a et 15a

Science et Technologie—Crédit 10a

Secrétariat d'État—Crédit 105a

Approvisionnements et Services—Crédits 5a et L10a

Conseil du Trésor—Crédits 17a, 20a et 30a

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 5a, 6a, 15a, L25a, 40a, L51a, L52a et 75a

Travaux publics—Crédits 20a, 25a et 40a

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale—Crédits 1a, 5a, 25a et 31a

Au comité permanent des transports et des communications

Postes—Crédit 1a

Transports—Crédits 46a, 50a, L56a, 66a, 85a, 95a, 97a et L106a

Au comité des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants—Crédit 20a

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'examiner la liste dont a parlé mon ami. Tout est en ordre et nous sommes prêts à le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. Laprise: D'accord.

M. l'Orateur: Il est donc convenu et ordonné que le Budget supplémentaire (A), déposé il y a un instant par le président du Conseil du Trésor (M. Andras), soit renvoyé aux comités permanents conformément à l'usage établi et, surtout, compte tenu de la liste que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a distribuée aux autres leaders et qui sera imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

ÉTUDE PAR LE COMITÉ DES DROITS RELATIFS À LA CONSTITUTION EN CORPORATION

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'ai informé les députés des autres partis que j'avais l'intention de proposer cette motion et je la présente donc avec le consentement unanime de la Chambre. Je propose:

Qu'en conformité de l'article 99 du Règlement, le comité permanent des bills privés en général et du Règlement soit autorisé à étudier les droits payés par l'IAC Limitée relativement à une loi constituant en corporation la Banque continentale du Canada et à faire des recommandations à cet égard.

M. Baker (Grenville-Carleton): D'accord, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

[*Français*]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 116 et 388.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

LES PETITES ENTREPRISES—LE CADRE GESTIONNEL

Question nº 116—**M. Herbert:**

1. En lisant l'article qui figure à la page 2 de la publication gouvernementale intitulée «Les petites entreprises du Canada: perspectives», doit-on en déduire qu'une entreprise manufacturière qui emploie moins de cent travailleurs ne dispose probablement pas d'un cadre gestionnel?

2. Doit-on croire qu'une entreprise doive franchir le stade de petite entreprise, ainsi que le définit cette publication, pour que son cadre gestionnel atteigne la pleine maturité?

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): 1. Dans l'ouvrage intitulé «Les petites entreprises du Canada: perspectives», le terme «maturité» figurant à la page 2 et qui intéresse l'honorable député présume qu'une entreprise de moins de 100 travailleurs n'a pas de gestionnaires du même calibre que ceux des grandes entreprises. Dans le cas présent, un cadre gestionnel qui atteint la pleine «maturité» sous-entend que les tâches sont largement partagées entre les employés et que l'entreprise applique des systèmes de direction et de communication assez complexes. Dans un cas typique, le fait d'avoir beaucoup d'employés responsables de la comptabilité, des relations publiques, de la recherche, etc. prouve que l'entreprise est importante. Par ailleurs, les petites entreprises n'ont tout simplement pas assez de ressources et souvent n'ont pas besoin d'un système de gestion complexe. Par exemple, dans les petites entreprises le propriétaire qui est en même temps gestionnaire a des contacts fréquents et directs avec la plupart de ses employés et il croit que c'est là un moyen efficace de diriger son entreprise et de communiquer avec le personnel. A notre avis, même si aucune règle ne régit cette affirmation, il existe un rapport entre le nombre d'employés et le genre de système de gestion d'une entreprise et le terme «maturité» convient dans le cas des entreprises manufacturières qui comptent plus de 100 employés.

2. Non. Comme l'indique la réponse précédente, des entreprises qui comptent moins de 100 employés peuvent avoir un cadre gestionnel qui atteint la soi-disant pleine «maturité», même si cette situation est plutôt rare.

[M. l'Orateur.]

LA COMMISSION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question nº 388—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission des évaluations environnementales et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre d'État (environnement)): 1. Trois personnes détiennent des contrats de la Commission des évaluations environnementales, et aucune d'entre elles n'est un fonctionnaire à la retraite.

2. Le montant total versé aux personnes détenant des contrats a été en *a*) 1975: 0; *b*) 1976: $25,000, la totalité ayant été accordée à un fonctionnaire à la retraite.

* * *

[*Français*]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion nº 6 portant production de documents est acceptable par le gouvernement.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que l'avis de motion nº 6 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

ON DEMANDE QUE SOIT DÉPOSÉE LA CORRESPONDANCE ENTRE LE JUGE SNYDER ET LA COUR DU DISTRICT DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU SUBPOENA ENVOYÉ À LA GULF OIL CORPORATION

Motion nº 6—**M. Stevens:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du télégramme adressé au juge David Snyder de la Cour de district des États-Unis pour le district ouest de la Pennsylvanie siégeant à Pittsburgh, au sujet du subpoena envoyé à la Gulf Oil Corporation, reçu le mardi 2 août 1977 à dix heures et dont il a été question au cours des audiences publiques du vendredi 5 août 1977.

(La motion est adoptée.)

M. Pinard: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions portant production de documents soient reportées.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyée au comité plénier.

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais poursuivre cet après-midi les commentaires que j'ai commencés hier soir. C'est avec le cœur lourd, je l'avoue, que je prends la parole. En effet, il s'agit d'un bill comportant certaines mesures qui, nous l'espérons, soulageront le malaise économique que connaissent actuellement les Canadiens, mais après avoir passé une heure et demie à la Chambre nous constatons que, non seulement l'opposition mais les Canadiens doivent s'adresser à un gouvernement qui a perdu la volonté de gouverner.

Il doit y avoir des relations entre les citoyens et leurs gouvernants. Ces relations et cette confiance ont été détruites par le gouvernement. Notre méfiance à l'égard du gouvernement contribue au malaise actuel. Cela se vérifie jour après jour à la Chambre au cours de la période des questions. Si l'on considère la situation économique du Canada, cela se confirme de façon sinistre.

Mais mon opinion là-dessus importe peu. Voyons ce qu'en dit le Conseil économique du Canada dans son quatorzième Exposé annuel intitulé «Vers les années 80». Je cite un passage de la page 75 de ce rapport:

> . . .il y a peu d'espoir d'atteindre, simultanément, un faible taux de chômage, un faible taux d'inflation et un sain équilibre de la balance des paiements au cours des cinq prochaines années.

A l'heure actuelle, cela signifie que les jeunes de moins de 25 ans ont déjà fait doubler le taux de chômage au sein de la population active. Cela signifie que les jeunes Canadiens qui entreront sur le marché du travail au cours des cinq prochaines années seront aux prises avec les mêmes problèmes: un taux d'inflation élevé et une pénurie de débouchés, débouchés qu'il appartient sûrement au Canada de fournir à la génération montante.

J'admets qu'on ne saurait jeter la pierre à un niveau de gouvernement en particulier—fédéral, provincial ou municipal—mais il n'empêche que notre pays est gouverné par le parti libéral depuis 1963.

M. Lumley: Bravo!

M. Epp: J'entends le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lumley) crier bravo. Je crois que ce monsieur admettra que la situation actuelle est sombre et qu'il n'y a pas lieu de se féliciter de l'orientation économique du gouvernement.

M. Lumley: Jamais.

M. Epp: S'il ne peut accepter cela, alors il est bien le seul Canadien dans son cas.

J'ai un autre article intitulé «A Walk Through the Wonderland of Deductions», consacré à l'inflation et à l'économie en général. On peut y lire:

> Le problème fondamental, toutefois, c'est que nombre des décisions ruineuses des dix dernières années ont été prises sans égard au fardeau que ces programmes représenteraient à long terme pour le budget du gouvernement. Les gouvernements ont lancé un éventail de programmes qui, individuellement, sont souhaitables et qui ont sans contredit amélioré la vie de nombreux Canadiens. Mais à cause de cela, et le gouvernement fédéral l'a admis en 1975, il a perdu le contrôle de 80 p. 100 de ses dépenses et il n'a pas pu adapter ses dépenses aux fluctuations de la croissance économique canadienne.

● (1602)

Il termine en disant:

> C'est, après tout, encore notre argent qui fournit aux gouvernements leur revenu. Beaucoup de Canadiens en sont arrivés à la conclusion que tout le pays se porterait mieux si les particuliers qui gagnent l'argent avaient davantage leur mot à dire dans la façon dont il devrait être dépensé. Ce serait peut-être trop espérer que nos déductions diminuent. Mais nous aurons vraiment accompli quelque chose si nous pouvons les empêcher d'augmenter.

On a déjà parlé du taux de chômage. En dépit des contrôles, l'inflation a grimpé à des niveaux plus élevés que ne l'avait prévu le gouvernement. Que le gouvernement le reconnaisse ou non, il est pris à la gorge dans une grande mesure à cause de la hausse des coûts de l'énergie et de la dévaluation du dollar canadien. Il y a des éléments d'inflation que le gouvernement ne peut pas contrôler. On a aussi parlé du désiquilibre commercial et des sorties de capitaux et je n'ai pas l'intention de traiter de ces sujets pour l'instant.

Pour revenir directement au bill C-11, j'attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'on a encore aujourd'hui déposé un budget supplémentaire. Je ne sais trop combien de dépenses additionnelles il prévoit parce que je ne l'ai pas encore vu. Mais nous faisons déjà face à un déficit de 9.2 milliards de dollars en une année. Comme ne l'ignore pas le ministre, les déficits ne sont pas seulement le résultat de dépenses excessives. Ils peuvent découler d'une baisse des recettes anticipées, et les recettes ont beaucoup diminué parce que les Canadiens n'ont pas confiance dans l'économie et les initiatives du gouvernement.

C'est déjà assez grave que la génération actuelle ait à payer la note de nos dépenses. Ce qui me préoccupe beaucoup plus, c'est que nous demandions aux générations futures de Canadiens de payer pour l'inertie dont fait preuve le gouvernement. Nous comptons sur eux pour payer l'intérêt et le capital de ces dettes. Comment pouvons-nous avoir la conscience tranquille et dire aux jeunes Canadiens que nous leur demandons de payer les dépenses que nous avons l'intention d'engager? Le spectre de cette mesure législative reviendra nous hanter. Il y est déjà. Je veux parler de ceux qui viendront siéger ici dans les années à venir. Ce sont eux qui devront payer pour les méfaits du gouvernement actuel.

Considérez les effets de la dépréciation du dollar. Le bill C-11 prévoit de nouvelles facilités de crédit de 1 milliard et demi pour soutenir le dollar canadien. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a dit qu'il aurait besoin de 8.8 milliards supplémentaires, y compris quelque 323 millions de dollars, d'après ses calculs, qui seraient nécessaires au cours de l'année fnancière en cours au chapitre des opérations en devises. La dure réalité est la suivante: au cours du mois dernier, nos réserves en devises étrangères ont baissé de 605 millions de dollars, et au cours de l'année passée, elles ont diminué de 1.67 milliard de dollars. En fait, en soutenant le cours de notre dollar durant le mois passé, nous avons dépensé le double du chiffre prévu par le ministre pour l'année tout entière. Si cela ne signifie pas que nous nous trouvons en pleine gabegie économique, c'est que le gouvernement est capable d'expliquer l'inexplicable.

Combien vont nous coûter ces facilités de crédit? Notre dollar s'est déjà déprécié d'à peu près 13 cents par rapport au dollar américain. Combien a-t-il perdu par rapport au Mark allemand ou au Yen japonais? La chute est d'un minimum d'environ 20 cents et correspond à une dépréciation allant jusqu'à 30 p. 100. Voilà l'héritage que nous laisse le gouvernement, non seulement au moment où je vous parle, mais pour les années à venir. Voici le genre de perspectives auxquelles seront confrontés demain les Canadiens en plus des sombres prévisions économiques annoncées par le Conseil économique.

Il y a des dispositions du bill C-11 que je trouve fort louables. Tout d'abord, il y a cette réduction générale d'impôt de $100 par contribuable. Je me réjouis que le gouvernement ait enfin suivi le conseil que lui a donné l'opposition officielle à cet égard. Cela amuse le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) de m'entendre dire cela. Je me souviens pourtant fort bien que des porte-parole de notre parti donnaient constamment de tels conseils au gouvernement.

Dans sa seconde recommandation, à la page 27, le Conseil économique déclare:

> Nous recommandons qu'au cours des deux prochaines années financières, les gouvernements fédéral et provinciaux accordent des réductions permanentes de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui augmenterait le revenu annuel disponible des consommateurs de 2 milliards de dollars en tout, sans compter les réductions résultant de l'indexation.

Le Conseil poursuit en disant que cela entraînerait une diminution de 8 à 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. Monsieur l'Orateur, il ne faut pas penser uniquement aux dégrèvements d'impôt. Il faut également penser à comprimer les dépenses. Lorsque j'ai participé au débat sur le discours du trône, j'ai attiré l'attention du gouvernement sur un certain nombre de secteurs où l'on pourrait réaliser d'importantes économies. J'ai signalé à ce moment-là qu'on pourrait restreindre de façon assez importante le budget publicitaire du gouvernement, destiné à informer les Canadiens de tout ce que le gouvernement fait pour eux. A l'heure actuelle, le gouvernement a à lui seul le plus gros budget de publicité du Canada.

Si le gouvernement et même l'opposition pensent sérieusement qu'il faut faire des économies, organisons une campagne en invitant les Canadiens à communiquer avec le gouvernement pour lui signaler les domaines où l'on peut comprimer les dépenses. Ils pourraient attirer son attention sur les cas où il y a un véritable gaspillage dans le secteur public et nous demanderions au gouvernement de tenir compte de leurs propositions. Lors de mes fréquents trajets entre ma circonscription et Ottawa—je suis sûr qu'il en va de même pour d'autres députés—des membres du public attirent constamment mon attention sur des exemples de gaspillage et de dépenses inutiles. Ils me demandent: «Pourquoi ne pouvez-vous pas y mettre un terme? Je suis sûr que nous recevrions nombres de propositions constructives si l'on adoptait un programme de ce genre, propositions qui nous permettraient de supprimer le gaspillage qui se produit chaque jour à l'heure actuelle. Nous serions surpris du montant d'économie qu'on pourrait réaliser. Je n'ai qu'une inquiétude: je crains que le gouvernement ne crée une autre bureaucratie pour appliquer un tel programme et réussisse à dépenser plus qu'il n'épargne!

Encore une fois, les dégrèvements sont une bonne chose. Quant aux réductions d'impôt proposées pour les entreprises, quelle que soit la façon dont on découpe le gâteau économique, c'est le secteur privé et non le gouvernement qui crée des emplois productifs. Il va sans dire que la plupart des emplois qu'offre le secteur public sont nécessaires mais ils prennent plus au public qu'ils ne produisent. C'est pour cette raison que les réductions d'impôt pour les sociétés proposées dans le bill doivent être maintenues.

On a beaucoup parlé de l'impôt sur la plus-value en bien et en mal. Le gouvernement a coupé la poire en deux lorsqu'il a été question de fixer la plus-value et une ferme familiale ou une petite entreprise peut maintenant changer de mains. Le ou les principaux propriétaires peuvent vendre une ferme ou une petite entreprise pour en acheter une plus grande sans que cette dernière ne soit considérée comme une plus-value. Autrement dit, c'est une plus-value différée.

● (1612)

Compte tenu de la situation qui prévaut dans les régions rurales, où la moyenne d'âge des agriculteurs canadiens se situe entre 58 et 60 ans, et où les fils ou les filles ou les proches parents peuvent difficilement prendre la ferme en mains, je propose que le gouvernement donne à l'agriculteur, ou dans le même cas au propriétaire de petite entreprise, le droit de donner, une fois, de son vivant, à des membres de la famille proche, l'actif d'une ferme ou d'une société. Je crois qu'il serait possible de cette façon, de laisser les petites entreprises aux mains des familles et de laisser les fermes aux mains des jeunes cultivateurs qui veulent prendre la relève. Je pense que ceux d'entre nous qui viennent de milieux ruraux ont rencontré de jeunes agriculteurs qui pourraient profiter d'un tel changement.

Le vorace appétit de fonds dont faisait auparavant preuve le gouvernement pour réussir à couvrir ses dépenses, a maintenant dépassé le niveau de l'imposition équitable pour devenir de la confiscation. Le gouvernement confisque maintenant ce qui appartient de droit aux particuliers du Canada. Cette confiscation s'applique à la ferme, à l'entreprise, et en particulier aux petites entreprises qui doivent subir des masses de règlements. Mais je pense que cette confiscation s'applique également à des personnes qui n'ont que le revenu minimal, et j'aimerais donner un exemple pour le démontrer.

Les Canadiens qui travaillent à l'étranger pour des organismes de service et qui ne reçoivent pas un revenu de ces organismes mais seulement une allocation—je suis heureux de voir le ministre du Revenu national (M. Guay) à la Chambre, car ceci relève de son ministère—doivent verser 25 p. 100 de tous les revenus reçus de sources canadiennes. J'ai devant moi le dossier fiscal d'une personne qui a travaillé à l'étranger pendant deux ans. C'est un Canadien qui a reçu une allocation couvrant le logement et la nourriture mais presque rien de plus. Il avait quelques économies à la banque au Canada et ses gains n'atteignaient pas $1,000. Devinez quel montant le gouvernement a enlevé de cette somme de $1,000, monsieur l'Orateur. On a déduit 25 p. 100, presque $250, de son traitement annuel.

Je sais ce que le gouvernement va répondre à cela. Il dira tout simplement qu'à partir d'un certain niveau, il y a des gens qui cherchent des refuges fiscaux, d'où ces 25 p. 100. Je comprends cela. Mais il doit y avoir une limite, surtout quand les gens travaillent à l'étranger et qu'ils collaborent à notre effort d'assistance aux pays du tiers monde. Cet article de la loi de l'impôt sur le revenu devrait être révisé. Il n'y a pas un député qui puisse justifier une pareille confiscation.

M. Guay (Saint-Boniface): L'intéressé touche bien un salaire là-bas, n'est-ce pas?

M. Epp: Pas du tout. En réalité, c'est parce qu'il ne touche pas de salaire qu'on déduit les 25 p. 100. S'il touchait un salaire, la déduction serait calculée en fonction du salaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Je tenais simplement à éclaircir ce point.

M. Epp: Comme le gouvernement est si empressé de relancer l'activité économique, j'ai une suggestion à lui faire. J'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est à la Chambre, en prendra bonne note, et qu'avant peu nous en verrons les résultats. Il y a au Canada une industrie qui est appelée, à mon avis, à un avenir extraordinaire. Je veux parler de l'extraction du césium, du lithium et du tantale.

Tantalum Mining, filiale de Chemalloy de Toronto, a une concession sur des dépôts de césium du nord-est du Manitoba. Il est généralement admis que cette région du Manitoba, qui se trouve dans ma circonscription, celle du lac du Bonnet et du Lac Bernic, renferme les deux-tiers environ des gisements mondiaux connus de césium. La Rhodésie en a environ 30 p. 100, mais avec sa situation actuelle, je ne pense pas qu'elle puisse être considérée comme une source d'approvisionnement sûre en césium pour l'instant. Le reste est réparti entre divers pays, mais les deux-tiers se trouvent dans le nord-est du Manitoba.

Pratiquement l'Union soviétique est le seul pays qui ait acheté du césium jusqu'ici. Le gouvernement a mis le césium sur la liste des produits assujettis au contrôles à l'exportation, et il n'est plus exporté. A présent, monsieur l'Orateur, je ne mets pas en cause le bien-fondé de cette décision, mais j'aimerais faire remarquer qu'elle a porté un coup fatal aux exploitations minières de ma circonscription, et qu'elle a découragé toute tentative de créer des emplois, spécialement dans l'industrie des métaux de base.

Je ne mets pas en question la décision du gouvernement qui a jugé bon de faire figurer le césium sur la liste des produits assujettis au contrôle à l'exportation, parce qu'il pense que l'Union soviétique l'utilise pour ces programmes aérospatiaux. Je ne discute pas cela. Mais je m'étonne que le césium dont on connaît les qualités qui lui permettent d'être utilisé dans les techniques de pointe n'ait fait l'objet d'aucune recherche. J'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce d'étudier la question, car je crois qu'il s'agit là d'un domaine où les Canadiens pourraient être au premier plan, puisqu'ils ont l'avantage d'avoir des gisements de césium importants.

Je suis loin d'être un expert en césium; je me demande d'ailleurs s'il y en a même un parmi les députés, mais des spécialistes m'ont dit qu'il pouvait être utilisé dans les secteurs de l'électronique, de la céramique, de la propulsion aérospatiale et, je l'ai déjà dit, de l'énergie. En outre, il sert à la fabrication de tubes photomultiplicateurs, de tubes à vide, de compteurs à scintillation, de magnétomètres, de lampes infrarouges et de produits pharmaceutiques.

Je tiens donc à faire remarquer qu'il faut encore faire beaucoup de recherches dans ce domaine. Mais au lieu de lui allouer des fonds de recherche, tout ce que nous avons fait c'est d'imposer des contrôles à l'exportation sur ce métal. L'autre soir, le député a bien fait remarquer que la grande possibilité de création d'emplois n'est pas tant dans l'exploitation de métaux d'extraction que dans le domaine des techniques de pointe. Voilà, monsieur l'Orateur, une occasion toute trouvée. Mais je dois faire une certaine réserve qui est fondée sur les nombreuses déceptions que j'ai pu éprouver en tant que Canadien de l'Ouest. Même si nous voulons avoir des travaux de recherche et de développement se faire dans ce domaine, j'aimerais que le ministre de l'Industrie et du Commerce qui vient de cette même région sache que nous aimerions que les emplois créés dans cette industrie le soient dans notre région. S'il y a des possibilités de fabrication, nous voudrions que ce soit notre région qui en profite.

Je ne dis pas cela par égoïsme, monsieur. Je m'appuie sur le fait que l'Ouest qui compte pourtant déjà des industries d'exploitation, des ressources naturelles et une abondance de produits agricoles doit désormais s'orienter vers une économie secondaire plus solide. Il y a dans ce domaine une possibilité que le ministre de l'Industrie et du Commerce examinera, je l'espère. Je me ferais certes un plaisir de collaborer avec lui de quelque manière que ce soit.

A notre époque, caractérisée par une pénurie des ressources énergétiques, l'Union Soviétique travaille à la mise au point d'un projet d'usine utilisant le césium qui, si j'ai bien compris, permet une meilleure combustion de la houille. Les chiffres révèlent que le rendement de la combustion a été vite intensifié, passant de 40 à 60 p. 100 et encore à l'étape initiale. Je signale au gouvernement que s'il y a lieu d'assujettir ce produit aux contrôles sur les exportations ou de le placer sur la liste des marchandises d'exportation contrôlées et les raisons d'agir ainsi sont valables, je l'accepterai. D'autre part, pourquoi ne pas donner le ton et innover dans ce domaine.

● (1622)

Je voudrais signaler une autre question au sujet du bill C-11, qui a trait plus particuièrement à l'article 143 qui porte sur les associations communautaires. Depuis un certain temps à la Chambre, un débat se déroule sur la façon la meilleure et la plus équitable d'imposer un organime communautaire et je songe en particulier aux Huttérites du Canada.

Je me suis entretenu avec eux et je voudrais simplement signaler qu'en général, ils trouvent l'article 143 acceptable et juste. Ils contestent plus précisément l'âge de 18 ans utilisé pour calculer l'âge auquel un particulier est admis dans l'effectif de la main-d'œuvre. La loi de l'impôt sur le revenu se rapporte à l'âge auquel tous les autres Canadiens sont admis dans l'effectif de la main-d'œuvre au lieu de leur âge chronologique. Toutefois, je crois que cette question est relativement peu importante.

Une autre chose que le ministre des Finances devrait examiner à fond, c'est la possibilité pour les membres d'une congrégation de répartir les salaires entre eux ou, à l'instar des autres agriculteurs, de stipuler un certain montant représentant le salaire des membres d'une famille. Si je comprends bien, l'article 143 ne le permet pas.

En conclusion, je tiens à dire que notre pays a d'immenses ressources et j'ai mentionné l'une de celles de ma région. Pour réaliser notre potentiel, deux choses sont essentielles: un leadership économique et un renversement total des dépenses du gouvernement. Rien n'est possible sans cela. Les contribuables canadiens doivent pouvoir disposer de plus d'argent, qu'ils soient employés ou employeurs, afin de stimuler l'enthousiasme et la confiance dans notre économie. Franchement, le gouvernement en est incapable. Le gouvernement a dissipé le potentiel des Canadiens et surtout gâché l'avenir de nos jeunes. Le potentiel est là et la confiance peut renaître. Mais le gouvernement a perdu tout espoir et il n'a pas assumé la direction des affaires. C'est pourquoi il faut le blâmer et le blâmer également pour ses politiques économiques.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'appuie le ministre des Finances (M. Chrétien) à l'occasion de la présentation du bill C-11 sur le droit fiscal car j'estime que ce projet de loi a beaucoup de bonnes qualités. J'estime qu'il aidera les gens à faible revenu et qu'il encouragera les industries primaires à exploiter davantage nos ressources. Il favorisera les gens qui œuvrent dans les domaines de l'assurance-vie, des investissements étrangers et des gains de capital.

J'ai écouté attentivement certains de mes anciens collègues et j'ai lu leur discours. Il y en a eu des bons et des mauvais. Les bons s'attachaient surtout à traiter de problèmes nationaux alors que les mauvais reflétaient à mon avis davantage l'inquiétude des députés à propos de leur destin politique.

Fait remarquable, au dernier congrès conservateur qui s'est tenu à Québec, les députés d'en face craignaient tellement pour l'autorité de leur chef que tout ce qu'ils ont pu faire a été d'appuyer leur chef. Aucune discussion de principe n'a eu lieu ou n'a donné lieu à un vote. Ce fut une entreprise unique en son genre, j'en suis sûr pour le parti conservateur. Je suis sûr que seuls certains représentants de la presse ont remarqué mon absence, mais je n'aurais pas du tout été à ma place à ce congrès car je me suis toujours intéressé davantage aux questions nationales.

Une voix: On ne vous a pas réclamé une seule fois, Jack.

M. Horner: Je le comprends, mais je tiens à dire de façon parfaitement claire que je n'ai toujours été préoccupé que du seul bien du pays et non de la question de savoir si la direction du parti était assez ferme pour supporter une certaine diversité d'opinions.

Des voix: Bravo!

M. Horner: J'ai trouvé plutôt stupéfiant de débat de cet après-midi au sujet de la question de privilège qu'on a soulevée tout comme les interventions qui ont occupé le temps de la Chambre des communes cette semaine et la semaine dernière. La seule conclusion que je puisse en tirer, c'est qu'en l'absence du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le parti conservateur a tenté de se hisser au pouvoir sur le dos de la Gendarmerie royale.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Vous devriez avoir honte!

M. Horner: Je tiens surtout à faire remarquer qu'ils ont profité de l'absence du très honorable député pour agir ainsi. En grand champion de la GRC qu'il est, il ne l'aurait pas permis.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je tiens à signaler à la Chambre que si le très honorable député est absent depuis deux ou trois jours, c'est qu'il ne se sent pas très bien. Sinon, il serait des nôtres.

M. Horner: Je n'ai jamais laissé entendre que c'est parce que le whip de son parti ou quelqu'un d'autre a demandé au très honorable député de rester chez lui qu'il est absent. J'ai seulement dit que s'il avait été ici, les députés d'en face auraient sûrement été mieux conseillés. Ils ne s'en seraient pas pris à la GRC comme ils l'ont fait et nous ne les aurions pas entendu réclamer que l'on porte des accusations contre la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) nous dise de quel article du bill C-11 il parle.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, au début de son discours, le député de Provencher (M. Epp) a dit ce qu'il pensait du rappel au Règlement qui a suivi la période des questions. Je devrais donc jouir du même privilège que lui, et c'est dans cette optique que je me suis permis de faire ces observations.

J'aimerais ajouter, en essayant de faire la part des choses, que je n'ai pu m'empêcher de remarquer la sympathie qu'éprouvent certains députés conservateurs à l'égard de M. René Lévesque, comme on a pu le voir à leur congrès qui s'est tenu à Québec. Pour ma part, je ne pense pas que cette attitude leur vaille bien des appuis au Québec. Je le répète, si le très honorable représentant avait participé à ce congrès, les députés d'en face auraient probablement fait preuve de plus de discernement là aussi.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Les réflexions sur notre situation concurrentielle dans le monde m'ont également intéressé. Il est incontestable que le Canada est aux prises avec de graves problèmes économiques. Notre économie traverse une mauvais passe, c'est indubitable. Cette situation est due en partie à l'évolution que connaissent les pays du tiers monde. La plupart de ces pays possèdent maintenant plus d'argent que jamais. Ils achètent le fruit des nombreux progrès technologiques réalisés dans les pays industrialisés, et ils les utilisent de telle façon . . .

Des voix: Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole et nous sommes là pour l'écouter.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Ces avances consenties par les pays du tiers monde ont fait peser de fortes pressions sur les industries minières du continent nord-américain. Elles ont également exercé de fortes pressions dans le secteur des produits fabriqués dans les pays où la main-d'œuvre est bon marché, et je pense, en disant cela, à l'industrie textile. La nouvelle richesse de certains pays du tiers monde commence à se faire sentir et nous entrons dans une période de nouvelle maturité au niveau international.

On peut relier à cela les fortes pressions qui se sont fait sentir au Canada et aux États-Unis au cours de la période très inflationniste que nous venons de traverser. Et ce n'est certainement pas le gouvernement ni ses politiques qui sont responsables de cette poussée inflationniste.

● (1632)

La collusion des pays de l'OPEP en vue de majorer les coûts mondiaux de l'énergie est un problème qui empêche le Canada de faire concurrence à l'étranger.

Le député de Provencher a réclamé d'autres dégrèvements d'impôt. Citant une chronique de Dian Cohen, il a reconnu qu'environ 80 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral étaient déjà affectées et qu'un peu plus de 70 p. 100 servaient déjà à payer la dette ainsi que la somme répartie entre les provinces à titre de versements statutaires à la suite de certains engagements antérieurs du gouvernement. Ce chiffre de 80 p. 100 est tout à fait exact. Le député déplore la dette nationale. Il n'offre aucune solution véritable, mais il soutient que les dépassements de crédits du gouvernement placent les contribuables canadiens dans une situation assez grave.

J'aimerais citer quelques chiffres de l'OCDE pour les années comprises entre 1968 et 1976. Les dépenses des consommateurs ont augmenté de 56 p. 100. Autrement dit, les contribuables ou chefs de famille canadiens ont maintenant 56 p. 100 de plus à dépenser qu'en 1968. Cela pourrait être considéré comme leur revenu disponible . . .

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Est-ce en dollars constants?

M. Horner: Oui, en dollars constants de 1971. Je cite du même ensemble de chiffres pour la même période; les dépenses gouvernementales pour les biens et services ont augmenté de 41 p. 100. Donc, le revenu personnel a réellement augmenté davantage que les dépenses gouvernementales.

M. Clarke: Vous vous plaisez maintenant là-bas?

M. Horner: Ma foi, oui. Je vous remercie de me poser la question.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Je vais vous dire pourquoi.

J'ai écouté le député de Provencher qui nous a parlé de notre piètre situation concurrentielle. Il a parlé des dépenses excessives que le gouvernement a faites au cours des dernières années et qui ont affaibli notre position concurrentielle. Qu'on me permettre d'en énumérer quelques-unes.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Je commencerai par le droit de grève dans la Fonction publique. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a pris la parole au cours de ce débat pour nous dire qu'il fallait remplacer le droit de grève par autre chose. Quand j'étais de l'autre côté de la Chambre, j'en ai parlé et j'ai dit qu'on avait tort. Mais je n'ai pas réussi à convaincre mes collègues que nous avions tort en 1967 de suivre cette voie. Le député de Provencher et son parti ont appuyé cette idée. Nous avons ainsi compromis notre position concurrentielle vis-à-vis les États-Unis.

M. Epp: Qui l'a proposé?

M. Horner: Je veux parler du revenu annuel garanti.

M. Epp: Qui a proposé cela?

M. Horner: Le député de Provencher a eu l'occasion de parler. C'est à mon tour maintenant. Je me suis opposé en 1969 à l'idée du revenu annuel garanti, à l'époque où le chef actuel rédigeait les discours de l'ancien chef. Ils prêchaient tous deux à l'époque que c'était absolument nécessaire pour le Canada. Ils en étaient de chauds partisans.

Voyez le régime d'assurance-chômage que le gouvernement proposa en 1971. Il était d'avis qu'il était nécessaire pour les gens qui ne pouvaient pas trouver d'emploi. J'ai alors pressé le parti conservateur de se prononcer contre. Il n'a pas eu le courage de s'y opposer en 1971.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Je suis parfaitement heureux d'avoir quitté un tel parti. En 1972, le parti conservateur a mené sa campagne dans toutes les régions du Canada, mais il n'a pas eu le courage de juger quoi que ce soit. Ce courage, il ne l'a toujours pas eu lorsqu'il a tenu son congrès dans la ville de Québec. Les conservateurs n'ont pas eu le courage de juger quoi que ce soit de réel.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Le député a parlé de l'indexation des pensions et des salaires. C'est cette indexation qui nous place en mauvaise posture par rapport aux États-Unis. Quel est le parti qui a recommandé l'indexation?

M. Kempling: Qui les a indexés? C'est vous.

M. Horner: C'est ce parti-là là-bas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est notre parti.

M. Horner: Parlons un peu de l'impôt sur les gains de capital. J'ai parlé contre l'indexation, contre la hausse . . .

M. Kempling: Quel membre du gouvernement libéral l'a fait?

M. Horner: Votre parti a-t-il fait preuve de leadership quand il n'a pas eu l'intelligence de convaincre le gouvernement de son erreur?

Des voix: Bravo!

M. Horner: Le député de Provencher a parlé contre l'impôt sur les gains en capital. Quel parti n'a pas eu l'audace de se prononcer contre cet impôt à l'époque? Le sien.

M. Epp: Allez-vous vous y opposer maintenant?

M. Horner: J'ai parlé contre, contre l'impôt sur les gains en capital. J'ai dit que c'était une erreur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Il semble que le débat va être long. Tout le monde aura son tour. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a la parole.

M. Paproski: Gardez votre sang-froid, Jack.

M. Horner: Les députés assis en face parlent d'augmentations salariales excessives. Je me souviens qu'il y a quelques années, on a dit que les manutentionnaires de grains de l'Ouest allaient recevoir une augmentation de 60 p. 100 alors que les intéressés parlaient de 49 p. 100 environ. J'ai presque supplié le parti conservateur de présenter un amendement . . .

M. Clarke: On entend les larmes ruisseler maintenant.

M. Paproski: Calmez-vous!

M. Horner: Les députés d'en face m'ont demandé pourquoi je suis heureux de ce côté-ci de la Chambre. J'ai décidé de leur donner mes raisons. J'ai supplié ce parti de présenter un amendement, mais il n'en a pas eu le courage. A l'issue du congrès de Québec, on constate que les conservateurs n'ont toujours pas plus de cran, cela saute aux yeux.

M. Clarke: Vous n'avez manqué à personne, Jack.

M. Horner: A aucun moment les députés conservateurs n'ont réclamé la diminution des avantages sociaux que le gouvernement a instaurés et qui augmentent ses dépenses. Un député a dit une fois, dans un de ses discours, que le salaire minimum était très élevé par rapport à ce qu'il était aux États-Unis. Lorsque j'appartenais au parti conservateur, j'ai moi-même pris la parole à la Chambre des communes pour demander au gouvernement de ne pas augmenter le salaire minimum.

M. Paproski: Et qu'a-t-il fait?

M. Horner: Il a suivi les conseils de lâches conservateurs qui ont présenté des amendements pour faire augmenter le tarif.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est le gouvernement qui est lâche.

M. Horner: Non, le gouvernement n'a pas suivi tous les conseils des conservateurs, à ce moment-là. Il n'a pas accepté vos amendements.

M. Kempling: Vous êtes passé de l'autre bord, Jack. Inutile de chercher des excuses.

M. Horner: Je ne cherche pas d'excuses, je tiens simplement à dire ce qui est, pour ne pas laisser de fausses impressions.

M. Kempling: Parlez-nous du dollar.

M. Horner: Le dollar? Le député de Provencher en a parlé dans son discours.

M. Kempling: Et la balance commerciale?

M. Clarke: Le déficit?

M. Horner: Il y a de l'autre côté de la Chambre des Canadiens qui parient contre le dollar canadien, en achetant des dollars américains. Des Canadiens qui siègent de l'autre côté de la Chambre.

M. Kempling: Nommez-les, Jack.

M. Clarke: Nommez-les!

M. Horner: Oui, je puis en nommer.

M. Paproski: Alors, faites-les.

M. Horner: Bien sûr, il faut que le gouvernement se défende contre cela.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre a généralisé. Si je l'ai bien compris, il a dit que des députés siégeant du même côté que moi gagnent sur la chute du dollar canadien.

M. Clarke: C'est bien ce qu'il a dit.

M. Blackburn: S'il ne nomme pas ces députés, et je n'en suis pas, il s'en prend à la Chambre à mes privilèges et à mon intégrité. Le ministre doit retirer cette affirmation ou nommer les députés qu'il vise.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je ne ferai ni l'un ni l'autre, car je n'attaque la réputation de personne. Tous les députés ont le droit de prendre la parole au cours de ce débat.

M. Blackburn: Je l'ai fait.

M. Horner: Très bien. N'importe lequel peut se défendre d'avoir acheté des dollars américains. Cela ne me dérange pas.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Cependant, de nombreux financiers le font ainsi que certains des députés de l'autre côté de la Chambre.

Une voix: Et combien du côté du gouvernement?

M. Paproski: Nommez-les donc.

M. Horner: Je n'ai pas à le faire.

Une voix: Combien de temps pourrez-vous encore garder votre siège.

M. Horner: J'aimerais apporter une rectification aux remarques faites par le député de Grenville-Carleton. Il n'y a pas que le chef du NPD (M. Broadbent) qui prétende citer des chiffres à propos. Comme en fait foi la page 721 du hansard du 8 novembre 1977, le député de Grenville-Carleton a déclaré:

> Il y a moins de chômage, moins d'inflation aux États-Unis qui connaissent un taux de croissance réelle deux fois plus élevé qu'au Canada. La balance commerciale des États-Unis affiche un surplus, tandis que celle du Canada est déficitaire.

Je suis persuadé que les députés de notre côté de la Chambre ne peuvent passer leur temps à courir après les députés conservateurs pour rectifier leurs déclarations. En relisant le débat, il m'a semblé que cette mise au point s'imposait.

Le Canada a enregistré en 1977 un excédent au titre des marchandises qui se situera aux alentours de 2.6 milliards de dollars.

M. Kempling: Vous avez parlé du compte courant.

M. Horner: Oui, le déficit de notre compte courant se situe entre 4 et 5 milliards de dollars.

M. Kempling: Il est de 6 milliards de dollars.

M. Horner: J'aimerais communiquer au député les chiffres exacts du déficit du compte courant américain. En 1976, nos voisins ont accusé au compte courant un déficit de 14 milliards de dollars. Pour le premier semestre de l'année, le déficit de leur compte courant était de 8 milliards de dollars. Il s'agit là du compte courant. Leur balance commerciale au titre des marchandises est bien pire. Mais ils ont certaines rentrées qui proviennent de diverses parties du monde.

● (1642)

M. Orlikow: Certaines?

M. Horner: Oui, certaines.

M. Orlikow: Ils en ont beaucoup.

M. Horner: Beaucoup; je ne vais pas épiloguer sur la valeur relative de «certaines» et de «beaucoup». Il est vrai qu'ils en ont plus que le Canada, mais leur balance commerciale au titre des marchandises est beaucoup plus mal en point que la nôtre. Nous bénéficions d'un excédent dans ce domaine. Eux accusent un déficit qui se situe aux environs de 20 milliards de dollars pour l'année 1976, et le déficit du compte courant, y compris le revenu provenant des services de prêts à l'étranger, dépasse pour cette année seule 8 milliards de dollars. Je n'arrive pas à comprendre d'où le député de Grenville-Carleton a tiré ces chiffres ou cette idée.

Le député de Provencher a cherché à offrir un tout petit peu d'espoir, après avoir perdu tout espoir en son parti. Laissez-moi offrir un petit espoir.

M. Epp: Vous l'avez fait disparaître entièrement.

M. Horner: Nous sommes de gros exportateurs d'énergie. Nous avons de grandes chances de subvenir à nos propres besoins dans ce domaine.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Mais nous importons de l'énergie.

M. Horner: A présent, oui, mais j'ai dit que nous avions de grandes chances de subvenir à nos besoins. Je suis heureux d'avoir pu éclaircir cette question à l'intention du député. Nous avons beaucoup plus de chances de subvenir à nos propres besoins énergétiques que les États-Unis, ce qui devrait remplir les Canadiens d'espoir et de confiance. L'exploitation de nos mines de charbon se fait lentement, il est vrai, et c'est un des points qu'il faudrait améliorer.

M. Blackburn: Surtout au Cap-Breton.

M. Horner: Surtout au Cap-Breton à cause des coûts, j'irais même jusqu'à dire par ce que les gens du Cap-Breton ne se soucient guère de conserver leur emploi. C'est une grave accusation.

M. Blackburn: Qu'est-ce que vous dites là?

M. Horner: Consultez le hansard.

Les mines de charbon ont été durement touchées au Cap-Breton, mais pas tout à fait autant que l'exploitation du spath fluor dans le sud de Terre-Neuve. Cependant, nous pouvons étendre considérablement nos marchés de charbon.

Je remarque que le député de Hamilton vient de partir. Il s'est inquiété vivement de la capacité de la STELCO de faire une offre touchant le pipe-line. La STELCO utilise environ neuf millions de tonnes de charbon par année. Nous aimerions que celui-ci soit transporté de l'Ouest si nécessaire, ou des Maritimes, si possible. L'Hydro-Ontario utilise environ dix millions de tonnes de charbon. Nous aimerions que celui-ci vienne de l'Ouest ou des Maritimes. Neuf millions plus dix millions, cela donne 19 millions de tonnes. On en extrait actuellement environ 28 millions de tonnes; nous avons donc une idée de la croissance que l'on pourrait envisager dans l'industrie minière et dans les houillières au Canada, si nous pouvions fournir nos propres marchés.

Je suis prêt à reconnaître que notre marché du charbon dépend trop du Japon. Les Japonais peuvent fermer ou ouvrir nos mines de charbon à volonté, selon l'état de leur sidérurgie et de leur approvisionnement. Nous aurons également à faire face à une forte concurrence de l'Australie. En 1976, nous avons exporté du charbon au Japon pour une valeur de 624 millions de dollars, c'est-à-dire plus de charbon que de grain si on calcule en dollars. Il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui sont au courant de cela. Nous ne sommes donc pas désespérés pour ce qui est de l'industrie minière et des charbonnages.

Nous pouvons exporter de l'uranium. Nous avons la capacité de construire un énorme pipe-line au cours des quelques prochaines années, et je ne suis pas d'accord avec ce que l'on peut lire à la page 75 du rapport du Conseil économique. Je ne pense pas que le conseil ait été au courant de tous les projets dont la mise en chantier est prévue d'ici quatre ou cinq ans. La construction du pipe-line de dix milliards de dollars demandera plus de 125,000 années-hommes au Canada seulement. J'aimerais, naturellement, qu'une grande partie de l'acier provienne du Canada. Naturellement, j'aimerais que la plupart des turbines qui serviront à acheminer le gaz dans ce pipe-line soient conçues et fabriquées au Canada. Nous en sommes capables, et mon ministère fera certainement tout ce qui est possible pour qu'il y ait une énorme participation canadienne. Cependant, ne nous leurrons pas. Nous devons demeurer compétitifs, car il est de notre avantage de garder les surplus en deçà de 135 p. 100.

Il y a un barrage important mis en chantier en Colombie-Britannique. D'ici les cinq prochaines années, il coûtera aux environs de 1.2 milliard de dollars. Ce sont d'énormes projets. Personnellement, je pense que le gouvernement de l'Alberta devrait commencer la construction d'importants barrages dans la province. On peut le faire, et il y a de vrais besoins en eau. Je dis souvent qu'au Canada, nous avons un tiers des réserves d'eau douce du monde. Je l'ai dit souvent; j'espère que c'est vrai.

Cependant, comme les États-Unis ont irrigué 48 millions d'acres de terrain et que nous n'en avons irrigué que moins d'un million, on ne peut pas dire que nous utilisions notre eau sagement. La décision de construire des barrages doit venir des provinces et non du gouvernement fédéral. Cependant, cela peut nourrir l'espoir que peuvent avoir tous les Canadiens.

La compagnie Husky projette de construire une usine de pétrole lourd qui coûtera 600 million de dollars et nous espérons qu'il sera possible d'aplanir les difficultés qui se posent à ce sujet. Cette usine doit être située près de Lloydminster si les deux provinces en cause peuvent s'entendre.

Pacific Petroleum doit construire une usine de pétrole lourd de 600 millions de dollars près de Hardisty. On entreprendra la construction d'une troisième usine de traitement de sables bitumineux dès qu'on aura conclu les marchés nécessaires. Cela m'étonnerait qu'elle coûte moins cher que celle qui vient d'être terminée. Celle-ci a été terminée à la date prévue et au coût prévu, mais comme on avait évalué son coût à deux milliards de dollars, cela veut dire que nous devrons dépenser des sommes énormes dans un avenir rapproché. En outre, on doit terminer le projet de la baie James. Nous avons une zone de pêche de 200 milles qui accorde aux . . .

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, le ministre accepterait-il de répondre à une question?

M. Horner: Je préférerais attendre d'avoir terminé, mais si le député veut la poser tout de suite, qu'il le fasse.

M. McKinnon: Dois-je conclure d'après les observations du ministre qu'il rejette maintenant la position qu'il avait laissé entrevoir il y a deux ans en soutenant que si nous retirions notre appui à Israël, cela résoudrait nos problèmes avec les pays de l'OPEP?

M. Horner: Que cela résoudrait nos problèmes de retirer notre appui à Israël? Le député veut-il laisser entendre que c'est ce que je préconisais il y a deux ans?

M. McKinnon: C'est ce que j'ai dit.

M. Horner: Est-ce ce qu'il a dit?

M. Martin: Oui.

M. Horner: Le député m'apprend quelque chose, à moi et à bien d'autres, mais s'il peut prouver qu'il y avait un dispositif d'écoute sur mon téléphone ou le sien ou s'il peut trouver ces renseignements sur une bande électromagnétique ou dans le hansard, je vérifierai certainement le bien-fondé de ses observations.

Pour revenir à ce que je disais, nous venons tout juste d'acquérir les droits sur une zone de pêche de 200 milles au large des côtes est et ouest. L'exploitation de cette zone représente un défi de taille pour la construction navale et l'industrie de transformation. J'espère qu'on sera en mesure de relever ce défi dans les plus brefs délais. Nous sommes capables d'exploiter cette zone extrêmement riche. Ce domaine offre de grandes possibilités et suscite beaucoup d'espoir dans les provinces Maritimes et sur la côte ouest. Il ne fait aucun doute que cela posera des problèmes, mais le Canada est en voie de devenir le plus grand exportateur de poisson du monde. Avec les droits sur cette zone de 200 milles, il est en mesure de conserver ce titre et même d'améliorer sa position.

Les Canadiens ont également beaucoup à faire dans l'industrie des pâtes et papiers. Si nous voulons maintenir notre pourcentage actuel de la production mondiale des pâtes et papiers, nous devrons dépenser 15 milliards de dollars dans les deux prochaines décennies. Cette industrie offre d'énormes possibilités d'expansion et leur exploitation nécessitera des investissements considérables. Je me réjouis à l'idée que nous pourrions contribuer à l'expansion de cette industrie sur les deux côtes et dans le Nord.

● (1652)

Je pense à l'expansion du secteur pétrochimique en Alberta, à Sarnia et à Montréal; grâce aux sous-produits découlant de l'industrie pétrochimique, de grandes possibilités d'expansion

industrielle sont offertes à l'Alberta. Je suis sûr qu'on trouvera les débouchés nécessaires à l'expansion de l'industrie pétrochimique.

Je pense également à l'énorme potentiel que représente Canaven, le chemin de fer que construisent en Amérique du Sud le Canada et l'Espagne, formés en consortium. C'est une entreprise énorme qui va créer de nombreux emplois dans le secteur de la fabrication au Canada. On aura besoin d'acier canadien et les acieries et industries de fabrication canadiennes ne peuvent que s'en réjouir.

Je pense aux possibilités énormes des projets d'aménagement hydro-électrique du Brésil, pour lesquels les sociétés canadiennes font des soumissions. Ce sont les plus grands projets d'aménagement du monde outre ceux de l'Union Soviétique. Quatre énormes centrales hydro-électriques sont actuellement à l'étude et le Canada propose actuellement en même temps les services de ses ingénieurs et sa technologie.

M. Paproski: Oh, oh!

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le député ne le sait peut-être pas, mais le Canada possède quatre des principales multinationales exploitées au Brésil à l'heure actuelle. En fait, nous sommes bien implantés au Brésil, peut-être mieux que le député ne l'est à Edmonton.

M. Paproski: Quel est le prix du café au Brésil?

M. Horner: Je pense aux possibilités offertes au Canada à l'heure actuelle dans le domaine du commerce international. En Algérie, petit pays qui s'enrichit actuellement grâce au pétrole et au gaz, nous venons de conclure une entente en vue d'exporter 400 millions de dollars de crédit; il s'agit d'exporter des produits canadiens en Algérie, et cela représente un fonds renouvelable de 400 millions de dollars sur trois ans. Ce que je cherche à dire, c'est que le 1.2 milliard de dollars de marchandises qui seront envoyées au cours des trois prochaines années à Algérie représente une énorme expansion. Cet engagement à approvisionner un seul pays du Moyen-Orient créera à lui seul 50,000 années-hommes d'emploi au Canada.

Une voix: Tout cela est très hypothétique.

M. Horner: Nous venons juste de signer l'entente. Ce n'est pas hypothétique. C'est peut-être hypothétique dans l'esprit du député, mais dans quelques mois, peut-être l'enverrons-nous là-bas s'en rendre compte par lui-même. Il le croira alors.

Le Canada a effectivement d'énormes possibilités. Les hommes d'affaires canadiens nous ont découragés—

Une voix: Oui.

M. Horner: Le député dit oui et rit. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de rire.

M. Paproski: Les gens ne sont pas encouragés à réussir au Canada, et vous le savez.

M. Horner: Je ne le sais pas. Les gens ne sont pas encouragés à réussir au Canada? S'ils ne le sont pas, c'est parce qu'une foule de choses ne tournent pas rond. Les députés voudraient-ils . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle l'article 12(3) du Règlement qui dit:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de la Chambre de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

Je demanderais qu'on observe cette règle.

Impôt sur le revenu

M. Horner: Monsieur l'Orateur, ces gens ne me fatiguent pas particulièrement. J'aimerais citer les chiffres des investissements réels au Canada. En 1976, il y a eu une diminution de 3.2 p. 100 par rapport à 1975. Cette année, nous regagnons le terrain perdu en 1976 et encore plus. Les investissements réels au Canada augmenteront de plus de 4 p. 100 cette année, malgré les conditions assez difficiles. Je songe ici à la question de l'unité nationale. Monsieur l'Orateur, j'ai parlé pendant environ quarante minutes de l'économie et j'espère que les députés d'en face me laisseront parler pendant encore quelques minutes de l'unité nationale et du rôle qu'elle joue dans notre économie.

Hier matin, au Château Laurier, j'ai pris la parole devant un groupe d'hommes d'affaires internationaux. J'ai trouvé leurs remarques très intéressantes. Ils m'ont posé un certain nombre de questions et m'ont accordé le rare privilège de leur en poser moi-même quelques-unes. Je leur ai demandé s'ils pensaient vraiment que l'instabilité politique du Canada influait sur leur désir d'investir au Canada. Certains ont dit que oui et d'autres non. Le président de l'assemblée, un Américain, a demandé un vote à main levée sur la question.

M. Clarke: Vous avez donc dévoilé votre jeu.

M. Horner: Le député commence à se raffiner.

M. Clarke: Et vous?

M. Horner: Il ne faut encore désespérer de lui, même à Vancouver où il sera bientôt de retour j'espère. S'il veut monter avec moi, j'y serai le 18 prochain.

Le président a ensuite demandé combien croyaient que l'insécurité ou l'instabilité politique qui règne aujourd'hui au Canada, n'était pas un obstacle à l'investissement. Cinq représentants de compagnies on levé la main. J'ai reconnu deux d'entre eux, mais je n'ai pas vu les cinq. Je doute que ce soit juste de mentionner les deux que j'ai reconnus, mais il s'agit de grosses sociétés internationales. Ensuite, le président a demandé combien de personnes présentes croyaient que les difficultés politiques de l'heure, dues à la volonté de sécession d'un gouvernement provincial, les faisait hésiter à investir au Canada. Monsieur l'Orateur, 120 ou 130 représentants de sociétés internationales, tous ceux qui étaient présents, ont levé la main. J'ai alors remercié les cinq personnes qui avaient manifesté de la confiance dans leurs produits et dans leur capacité de les vendre, et j'ai reconnu les répercussions économiques du problème de l'unité nationale.

Certaines personnes parcourent le pays en prônant la décentralisation afin de contenter ceux qui la réclament, mais ils ne savent pas comment il faudrait s'y prendre.

Une voix: Envoyez-les dans l'île du Prince-Édouard.

M. Horner: Ils ne le savent pas. Ils ne nous sont donc pas d'un grand secours.

Je sais que mes anciens collègues de l'autre côté de la Chambre ont sans doute lu beaucoup de mes discours, mais cela ne m'inquiète pas trop. Je n'ai jamais prononcé de discours à la Chambre sans manifester de la confiance ou sans proposer de solutions au gouvernement. Dans le cas actuel, monsieur l'Orateur, peut-être que je devrais m'excuser, car j'ai proposé plus de solutions à l'opposition officielle que je ne l'ai fait pour le gouvernement. J'ai voulu susciter beaucoup d'espoir, cependant. Je crois que le Canada est encore un lieu d'investissements idéal. Les Canadiens devraient être fiers de

leurs pays. Les hommes d'affaires canadiens surtout devraient être fiers de leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Les investisseurs étrangers ont été très fiers de notre pays. Je crois que l'on peut renverser notre déficit du compte courant. Je crois que nous pouvons combler notre déficit au chapitre du tourisme en une seule année. Je crois que la chute du dollar, qui ne vaut plus que 90c., aura des effets bénéfiques à cet égard. Il en ira de même pour notre industrie manufacturière. Je crois que cette dévaluation favorisera énormément nos exportations de charbon, de pétrole, de bois, de poisson, de blé et d'autres produits. Si la baisse du dollar favorise l'industrie manufacturière, elle favorisera nécessairement la création d'emplois.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Non, vous avez exporté les emplois.

M. Horner: Pas du tout.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Notre grande exportation, c'est l'emploi.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'allais terminer, mais comme il me reste encore quelques minutes, je vais traiter de cette question. Je parlerai du pacte automobile et des mines que l'INCO est en train d'ouvrir au Guatémala et en Indonésie.

● (1702)

D'abord, nous sommes loin d'avoir exporté autant d'emplois que le chef du Nouveau parti démocratique l'a dit. Nous enregistrons un surplus net de 1.5 milliard de dollars au chapitre des produits finis.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Et un déficit sur les pièces détachées.

M. Horner: C'est vrai, mais l'assemblage des voitures crée beaucoup plus d'emplois que la fabrication des pièces. En fait, on peut parler d'équilibre pour ce qui est des emplois dans l'industrie de l'automobile, mais nous avons une perte de revenus. Cela ne fait aucun doute. En tous cas, on peut parler d'équilibre pour ce qui est des emplois dans l'industrie de l'automobile. Une machine peut fabriquer un million de pièces détachées en cinq jours. Mais ces pièces doivent être assemblées.

Nous enregistrons un surplus de 1.5 milliard de dollars pour ce qui est des automobiles assemblées, mais notre déficit sur les pièces détachées est de 2.6 milliards. Je ne le nie pas, je l'ai déclaré à la Chambre. Toutefois, pour ce qui est des emplois, nous ne sommes pas perdants dans l'industrie de l'automobile.

Il serait possible de gagner environ 5000 emplois de plus dans la fabrication des pièces détachées sans perdre sur le produit fini. Nous essayons de gagner ces emplois. Si, comme le préconise le chef du NPD, nous voulions arriver à égalité pour les pièces détachées, nous pourrions perdre notre avantage sur les produits finis. Et dans ce cas, nous ne gagnerions rien pour ce qui est des emplois. Voilà un domaine où il existe un malentendu. J'aimerais maintenant parler de l'autre.

M. Blackburn: Et la recherche et le développement?

M. Horner: La recherche et le développement constituent un élément très important de l'industrie manufacturière canadienne. Ils ne sont pas ce qu'ils devraient être, mais c'est parce que notre marché n'est pas aussi vaste qu'il devrait l'être. Nous ne sommes que 23 millions par rapport à une population de 230 millions de gens.

J'aimerais en venir à l'INCO et à l'industrie du nickel. On a prétendu que la Société pour l'expansion des exportations avait exporté des emplois en prêtant de l'argent à l'INCO pour exploiter une mine de nickel au Guatémala. Si je me souviens bien, je crois que l'ouverture de cette mine a coûté au total 224 millions de dollars. La SEE a prêté 20 millions pour l'achat de matériel au Canada, soit moins de 10 p. 100 du coût total d'ouverture de cette mine. Elle aurait été ouverte même si nous n'avions pas prêté cet argent. Ce prêt de 20 millions de dollars a créé 1,200 années-hommes de travail dont 90 p. 100 en Ontario.

L'exploitation d'une mine en Indonésie constituait pour l'INCO une tentative de pénétrer le marché japonais, ce qu'elle n'a pas réussi à faire. L'investissement total en Indonésie s'élevait à plus de 800 millions de dollars. La SEE et mon ministère ont prêté 57 millions pour l'achat de matériel au Canada, soit, je le répète, moins de 10 p. 100 de la somme requise. Ce projet aurait été réalisé, que la SEE s'en fût mêlée ou non. Le prêt de 57 millions a créé 3,400 emplois au Canada, principalement en Ontario.

Mes amis d'en face laissent entendre que nous exportons des emplois quand, en fait, nous en créons en exigeant l'achat de matériel au Canada et en manifestant notre confiance en la solvabilité de l'acheteur.

Une voix: Allez dire cela aux chômeurs.

M. Horner: Je le dirai aux travailleurs et aux chômeurs.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré. Il peut continuer à parler uniquement s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: Oui.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je désire tout simplement répéter que j'irai le dire aux travailleurs et aux chômeurs; d'ailleurs, je sais que le député rejoindra sous peu les rangs des chômeurs.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de consacrer mon intervention au projet de loi, mais le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) a soulevé plusieurs questions. Il a fait allusion à la surveillance électronique et à l'interception du courrier par la GRC. Si le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était ici, il aurait une attitude différente. Il en aurait long à dire sur la surveillance électronique et l'interception du courrier. Contrairement à ce que le ministre a avancé, notre attaque visait surtout le groupe d'analyse et de sécurité du gouvernement, et non la GRC.

Le ministre a également parlé du droit de grève. J'espère que ce gouvernement présentera . . .

M. Horner: Vous n'auriez pas le cran de l'appuyer.

M. McKenzie: Chaque fois que nous prenons la parole, il s'esquive. J'espère qu'il lira le hansard demain. Le ministre a parlé de l'indexation des pensions. Cela ne devait pas être une panacée pour tous les problèmes du Canada. Nous avons recommandé l'indexation de l'impôt sur le revenu parce que le gouvernement libéral taxe beaucoup trop lourdement les contribuables canadiens. Voilà quelque chose qui devra être changé. Une fois encore le ministre a induit la Chambre en erreur.

Le ministre a insisté fortement sur le fait qu'il ne pouvait pas toujours l'emporter au caucus conservateur. Personne ne peut toujours l'emporter quel que soit le caucus.

Des voix: Bravo!

M. Horner: J'ai dit que j'étais heureux d'être parti.

M. McKenzie: Je dirai ce que j'ai à dire que vous soyez ici ou non. Le ministre a réussi à faire accepter un grand nombre de ses points de vue quand il était chez nous. Nous l'avons appuyé dans un grand nombre de cas. Cependant, il n'a certainement pas persuadé les libéraux de mettre une seule de ses recommandations en application. Je ne l'ai jamais vu voter avec les libéraux quand il était de ce côté-ci. J'espère qu'il peut maintenant les convaincre relativement à certaines de ces questions.

Le ministre n'a pas à nous donner de cours sur la magnificence de notre pays. Nous savons que c'est un pays magnifique. C'est le gouvernement qui est mauvais. Je le défie de nous montrer un journal, un rapport ou un document qui appuient le gouvernement actuel. Je n'en ai pas trouvé un seul.

Je crois savoir qu'au cours de la conférence des hommes d'affaires à laquelle le ministre a assisté à Toronto, il a demandé à un groupe de participants d'indiquer en levant la main s'ils croyaient dans notre pays ou s'ils en sortiraient. Très peu d'hommes d'affaires ou d'investisseurs le disent quand ils partent. Ils s'en vont tout simplement sans bruit. On ne s'en rend compte que plus tard.

Quand on lit certains propos du ministre, on se rend compte qu'il n'a pas trop de crédibilité. En particulier, il a dit le 8 janvier 1976, en parlant du premier ministre (M. Trudeau), et je cite:

C'est le devoir de tout conservateur du Canada de l'arrêter. C'est un devoir pour tout Canadien qui se soucie de la liberté et de la prospérité du pays.

Le 10 mars 1977, il a dit:

Pensez-vous vraiment que je m'abaisserais à devenir membre du même parti que le ministre des Transports Otto Lang qui, non seulement a détruit le réseau de transport du pays, mais aussi son industrie du grain?

Il y en a bien d'autres. J'y reviendrai une autre fois. Dans tous les journaux et les rapports commerciaux du pays, les articles commencent avec des en-têtes comme «L'économie: un fouillis». Je cite un passage de cet article:

L'économie canadiene est actuellement en très mauvaise posture. Au train où vont les choses, son état sera encore pire dans cinq ans.

Ce sont là les sombres conclusions du Conseil économique du Canada dans son quatorzième exposé annuel. Les auteurs du rapport énumérèrent ensuite les erreurs du gouvernement.

Cet après-midi, j'ai reçu un communiqué de la Division de l'information du ministère des Finances. Même s'il était daté du 7 novembre, il n'est parvenu à mon bureau que cet après-midi. Ce projet de loi semble inquiéter le ministre des Finances (M. Chrétien). Selon lui, il s'agit d'un bill complexe et comme il est important, le ministre aimerait que nous l'adoptions rapidement. Le communiqué renferme une phrase que je ne comprends pas. Le ministre déclare:

Dans une large mesure, la santé économique dépend de la confiance qu'inspirent les milieux d'affaires.

Nous ne sommes pas inquiets de la confiance qu'inspirent les milieux d'affaires dans notre pays, c'est plutôt la confiance qu'inspire le gouvernement qui nous préoccupe. Voilà notre problème. Le monde des affaires et les Canadiens en général n'ont aucunement confiance dans le gouvernement actuel. Je me propose d'approfondir cette question.

Nous appuyons sans réserve la disposition relative à l'impôt sur le revenu des particuliers dans le bill à l'étude. Nous réclamons l'adoption de cette mesure depuis des années. Comme toujours, il a fallu de cinq à dix ans au gouvernement libéral pour bouger.

● (1712)

Le ministre dans son communiqué a également signalé les stimulants à l'égard des investissements. Je peux lui dire, monsieur l'Orateur, que ces stimulants n'ont plus aucun sens au Canada. Les hommes d'affaires ne font pas confiance au gouvernement et ne profitent pas de ces stimulants, j'en parlerai plus longuement dans quelques instants.

Je voudrais citer un paragraphe tiré du dernier rapport du Conseil économique. Il s'agit de la section 4 qui porte sur l'épargne, les investissements et les mouvements de capitaux. Le voici:

La principale source de l'expansion économique, de la croissance de l'emploi et l'amélioration de la qualité de la vie est l'investissement, non seulement dans le secteur de la fabrication, mais aussi dans les domaines tels que l'éducation et la formation, la santé, la protection du milieu et la recherche fondamentale. L'investissement favorise aussi les progrès technologiques sans lesquels nous ne pourrions songer à hausser le niveau de vie. Il est d'usage que l'industrie canadienne compte grandement sur l'apport de nouveaux capitaux pour accroître sa productivité et améliorer son rendement.

Malheureusement, les Canadiens sont maintenant devenus les investisseurs les plus importants aux États-Unis, tandis que les placements au Canada diminuent de centaines de millions de dollars, ce qui est un net indice que les Canadiens et les étrangers ne font confiance ni au Canada ni à son gouvernement. Il y a des preuves à l'appui de cette allégation.

A la page 79 du rapport, au chapitre portant sur les problèmes structurels, on peut lire: "Le ministère de l'Industrie et du Commerce tente depuis quelques années d'élaborer une stratégie globale de l'investissement et des industries pour le Canada, mais elle n'est pas encore parfaitement au point".

J'aimerais que le ministre soit ici pour nous expliquer pourquoi on en est encore là. Il ne restera plus rien à planifier dans notre pays s'il ne s'empresse pas de communiquer avec le monde des affaires et les investisseurs afin de savoir ce qu'il faut faire pour les garder chez nous. Le ministre n'est peut-être pas au courant de cette stratégie. Je l'ignore. Lui et le premier ministre ont annoncé à la Chambre qu'ils favorisent la libre entreprise et qu'ils ne feront rien pour empêcher la fuite des capitaux d'investissement et des entreprises. Ce n'est guère consolant pour les contribuables qui doivent souffrir des conséquences de cette attitude qui permet que se perpétue la fuite des capitaux sans qu'on fasse rien pour la freiner. Je demande au ministre quand il compte avoir des entretiens réguliers avec

les dirigeants d'entreprises et les investisseurs pour connaître le fond du problème.

Ces temps-ci, je n'arrive pas à mettre la main sur un seul journal sans y lire une attaque dévastatrice contre le gouvernement. Voici un exemple: «Canadian Investment in the U.S. up again—trend may be irreversible». J'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce va bientôt mettre en œuvre son grand projet. Il va devoir trouver le moyen de conserver ces investissements au Canada.

Quant au ministre du MEER (M. Lessard) et au ministre de l'Emploi (M. Cullen), mieux connu sous le titre de ministre du chômage, tous les deux ont les mains liées. Comment pourront-ils enrayer le chômage et favoriser le développement industriel des différentes régions du Canada, si cette fuite des industries et des capitaux continue? Les programmes de création d'emplois, factices ou autres ne sauraient compenser cet exode massif d'entreprises et de capitaux. J'ose espérer que les deux ministres que j'ai nommés vont dire ce qu'ils pensent au sein du cabinet et qu'ils convaincront le ministre de l'Industrie et du Commerce de se remuer enfin et d'agir énergiquement pour régler ce grave problème.

Voici un autre article de journal qui a retenu mon attention, sous le titre «Failing Canada in economy was once an object of envy». Voici ce que l'on peut lire dans cet article rédigé par les services de presse du *Times* de New York:

On enviait jadis à l'économie canadienne sa santé florissante. Plus maintenant. Près d'un million de Canadiens sont sans emploi et ceux qui travaillent constatent que le pouvoir d'achat de leur chèque de paye décline de plus en plus. Même les industriels canadiens, sans parler des investisseurs étrangers, trouvent maintenant que le pays n'est pas un endroit intéressant où placer leur argent. Un important homme d'affaires japonais raconte que lorsqu'il suggéra une entreprise mixte ici, son partenaire canadien éventuel proposa plutôt d'établir l'entreprise aux États-Unis.

Nous, Canadiens, sommes les meilleurs appuis de l'économie américaine. Je me permettrai de décrire avec un peu plus de détails la gravité de cet exode des capitaux d'investissement. Il est très difficile de le décrire précisément. Nous entendons parler de certaines des entreprises qui quittent le pays, mais pas de toutes.

J'aimerais vous signaler un article paru dans le numéro du lundi 3 octobre du *Free Press* de Winnipeg. Il a été documenté par un expert financier de Winnipeg qui a pris le temps de compiler une information détaillée sur les entreprises qu'il a aidées à quitter le pays. Imaginez ce que nous apprendrions, monsieur l'Orateur, si nous consultions une demi-douzaine de conseillers en investissement dans chacune des provinces pour obtenir des détails sur le nombre des entreprises qui songent à déménager aux États-Unis. Cet article souligne le fait que 19 de ses clients avaient l'intention d'investir 40 millions de dollars hors du Manitoba d'ici cinq ans et que la perte de ces investissements coûtera à la province 4,000 emplois environ. Monsieur l'Orateur, il est impossible que le ministre puisse combler ce vide.

L'expert financier qui a réuni ces chiffres signale que même si ces clients bénéficiaient de dégrèvements d'impôts et autres avantages, ils refuseraient de rester au pays car ils n'ont pas confiance dans le gouvernement et n'aiment pas le climat politique. C'est pourquoi ils refusent d'engager des capitaux à long terme. C'est pourquoi aussi il importe que le ministre de l'Industrie et du Commerce aille de l'avant avec son projet avant qu'il ne soit trop tard.

Le nom de l'expert financier auquel j'ai fait allusion est Peter Jerch de Peter Henry Jerch et Associés. Il affirme que ce mouvement n'est pas récent. Monsieur l'Orateur, il est impossible de l'enrayer du jour au lendemain. M. Jerch dit que les pays ou, dans ce cas-ci, les provinces qui ont des tendances nationalistes, gauchisantes ou fortement bureaucratiques mettent les hommes d'affaires entreprenants et prospères dans une situation difficile. Eh bien, on peut dire que c'est le cas pour beaucoup d'entre eux au Canada aujourd'hui et c'est pourquoi ils s'en vont aux États-Unis. Même les mesures fiscales d'encouragement contenues dans le bill qu'on nous demande d'approuver n'y feront pas grand-chose.

M. Jerch poursuit en disant que les Canadiens sont les acheteurs étrangers les plus enragés sur le marché américain des acquisitions. Et il est vrai que le Canada a été classé l'investisseur étranger le plus actif, l'année dernière. Il signale également que la plupart de ces investissements ou de ces acquisitions ne sont jamais annoncés officiellement. Les hommes d'affaires ne mettent pas d'annonce dans les journaux lorsqu'ils ferment leurs entreprises et déménagent. Le bon homme d'affaires n'aime pas beaucoup la publicité et ne tient pas tellement à ce que ses transactions soient trop vite connues.

M. Jerch dit ensuite:

La stabilité économique et sociale constitue le meilleur climat à la bonne marche des affaires . . .

Chose qui manque totalement aujourd'hui au Canada. Il poursuit:

Tout cela, lié aux utopies révolutionnaires, à la multiplication d'organismes investis de pouvoirs de réglementation arbitraires et à l'impuissance des gouvernements face à la chose économique, fait peser trop d'incertitude sur l'avenir. Or il n'y a rien que les investisseurs craignent plus que l'incertitude.

L'incertitude est certainement un des traits caractéristiques du Canada aujourd'hui. Pensez à la question du Québec et à la possibilité de l'indépendance. C'est cela qui préoccupait notre parti; c'est pourquoi il poussait le gouvernement à contester les différents bills qui avaient été présentés par le gouvernement Lévesque, et à agir directement, avant qu'il ne soit trop tard. Le gouvernement n'a toutefois pas réagi. Le premier ministre se borne à dire qu'il entend tenir un référendum qui aura pour seul effet de chasser davantage d'entreprises et d'aggraver l'exode des investissements.

● (1722)

Ce spécialiste dit encore ceci:

Pour ces gens, les programmes d'embauche mis sur pied par le gouvernement, ses petites gâteries, sapent les motivations et ôtent toute valeur au travail; ils sont entre autres choses le principal facteur de diminution de la productivité. Selon les petites entreprises, le chômage se résorberait et l'économie se porterait bien si les Canadiens ou les sociétés canadiennes investissaient dans des entreprises de fabrication ou de services dynamiques établies au Canada si ces investissements étaient déductibles aux fins de l'impôt. Les monstres à quatre lettres créés par le gouvernement comme le FIRA, le MEER, et ainsi de suite, deviendraient inutiles. Ces organismes ont tendance à accentuer la poussée inflationniste et ils constituent un fardeau pour l'économie du fait même de leur taille, de leur puissance et de toutes les tracasseries administratives qu'ils engendrent (on peut d'ailleurs faire la même critique à l'égard des monstres à trois têtes comme la CLI et le RAG, pour n'en mentionner que *deux)*.

Le rapport se poursuit, fournissant une foule de détails, Monsieur l'Orateur. M. Peter Jerch a rédigé un deuxième rapport qui m'a été adressé. Il est basé sur une étude effectuée auprès de 42 petites et moyennes entreprises de services et de fabrication. De ce nombre, seulement 12 cherchent à investir ou à acheter au Canada seulement. Quinze pensent qu'elles envisageraient de choisir le Canada en deuxième lieu pour leurs investissements ou leurs acquisitions, d'où on peut déduire que la raison leur dicte de s'adresser ailleurs.

Sans entrer dans des détails sanglants, on ne peut savoir exactement combien d'emplois cette situation va nous coûter, mais il se pourrait que ces pertes oscillent entre 4300 et 13,000. La Chambre voit bien la tâche impossible qui se pose au ministre du chômage, pardon, je devrais dire de l'Emploi, tout comme au ministre chargé du MEER, qui essaient de lutter contre cet exode massif d'entreprises et de capitaux.

Dans l'Est des États-Unis, des complexes commerciaux sont en construction pour aider les hommes d'affaires à passer la frontière. Dans la région de Grand Forks, au Dakota du Nord, la situation économique canadienne est pleinement exploitée, car il est de plus en plus intéressant pour les Canadiens de se rendre de l'autre côté de la frontière pour faire leurs achats. D'après le dernier communiqué que j'ai reçu à ce sujet, on annonçait la construction à Grand Forks d'un centre commercial de 20 millions de dollars, destiné à s'alimenter aux sources canadiennes. Ce rapport de Grand Forks annonce:

> Il y a un fleuve au sud du Manitoba le long de l'autoroute 29 qui n'est pas contrôlé par les dispositions du traité sur les eaux territoriales. C'est un véritable pactole.
>
> Les dollars canadiens dévalués et plus faibles qu'il y a un coulent tranquillement vers le sud où les biens et services peuvent être obtenus à bien meilleur marché qu'au Canada.

En Colombie-Britannique, les gens passent également la frontière pour faire leurs provisions. Vous voyez, monsieur l'Orateur, dans quel pétrin nous sommes.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce avait des choses à nous dire sur le tourisme. Il est d'avis qu'il est possible de le ranimer, mais je ne sais pas comment il compte s'y prendre. Il s'est montré extrêmement sévère récemment à l'égard du secteur hôtelier, qu'il tient comme premier responsable du déclin du tourisme. J'ai écrit à certaines personnes qui s'occupent d'hôtellerie et de tourisme pour leur demander des renseignements, et en particulier pour savoir si elles étaient d'accord sur tout ce qu'a dit le ministre de Crowfoot. Je suis tout prêt à contester ses affirmations. Il y a quelques touristes à Winnipeg, attirés par les courses; ils viennent du Minnesota et du Dakota du Nord. Mais si ces deux États américains se mettent tout à coup à organiser des paris mutuels, Winnipeg et le Manitoba se retrouveront avec un tourisme bien mal en point. Il y a au moins deux hôtels de la région que je connais qui n'auraient plus qu'à fermer.

Le gouvernement a encore du mal à contrôler ses propres dépenses. C'est ce qui est ressorti des séances du comité cette semaine. Un autre article de journal peu flatteur titrait: "Ottawa n'est guère pressé de pallier aux cas de mauvaise gestion financière". C'est ce dont un comité de députés a accusé hier le Secrétariat d'État.

Ce qui me surprend, monsieur l'Orateur, c'est que des députés libéraux de l'arrière-ban nous demandent dans quels secteurs nous effectuerions des compressions de dépenses. J'aimerais qu'ils commencent à exercer des pressions sur les membres du cabinet, lors de leur caucus, pour obliger chaque ministère du gouvernement à rendre des comptes en bonne et due forme. Ils sont bien placés pour y parvenir. Pour ma part, je ne me vois pas en train de mener une enquête au ministère des Approvisionnements et des Services, mais les députés du parti au pouvoir le peuvent. Ce serait passionnant et ils devraient donc se mettre sans tarder au travail et commencer à questionner les sous-ministres pour voir s'ils peuvent restreindre leur budget de 5 p. 100 cette année et de 5 p. 100 l'année prochaine. Ils feraient alors quelque chose d'utile au lieu de s'en prendre continuellement à nous en nous demandant dans quels secteurs nous effectuerions des compressions. On ne peut pas comprimer ce que l'on ne voit pas. J'ai examiné bien des prévisions budgétaires de différents ministères et une foule de postes budgétaires figurent sous la rubrique «autres» et «divers». Si l'on me demandait où effectuer ces réductions, monsieur l'Orateur, je supprimerais ces rubriques, si je faisais parti du gouvernement.

On a également signalé au comité cette semaine que l'on n'a pas donné suite aux recommandations faites par le vérificateur général en 1975 en vue d'améliorer la responsabilité financière des ministères. Les membres du comité des comptes publics s'en sont plaints et le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), ancien président du comité, a accusé les fonctionnaires de ce ministère de chercher à nous cacher quelque chose en prétendant suivre les meilleures procédures de comptabilité financière.

La Chambre a longuement débattu cette question en 1975 et en 1976, et nous avons entendu le président du Conseil du Trésor (M. Andras) et le ministre des Finances de l'époque nous annoncer fièrement que les ministères allaient suivre de bonnes méthodes de comptabilité. Je n'en crois pas un mot, monsieur l'Orateur.

Il semblerait qu'un haut fonctionnaire du bureau du vérificateur général chargé de surveiller le Secrétariat d'État a dit que le ministère ne paraît pas se rendre pleinement compte de l'importance de sa responsabilité financière. Je demanderais à certains des simples députés libéraux de vérifier la chose. Ce serait un bon point à soulever au caucus mercredi prochain et ils pourront ensuite dire au gouvernement quelles dépenses retrancher.

Le Conseil économique a recommandé une réduction d'impôt de 2 milliards de dollars, et je suis certain que si nous commencions à faire preuve de responsabilité financière et à couper les dépenses superflues, on pourrait donner suite à cette recommandation. Le Conseil économique a aussi signalé que les coûts de production sont si élevés au Canada que la plupart de nos industries ne peuvent pas concurrencer sur les marchés mondiaux. Nos dettes à l'étranger ont augmenté de façon astronomique ces dernières années, au point que les investisseurs étrangers commencent à se détourner. Nous le savons tous, monsieur l'Orateur. Il y a un nombre disproportionné de jeunes chômeurs au Canada, et le Conseil économique a conclu que le Canada est un des pays au monde qui gaspille le plus d'énergie.

Quand j'entends des libéraux d'arrière-ban louer le ministre des Finances, je sais qu'ils essaient de nous jeter de la poudre aux yeux. Le gouvernement est au pouvoir depuis 1963. Si les députés d'en face sont si brillants, comment se fait-il que nous nous retrouvons dans un tel marasme, monsieur l'Orateur? Le premier ministre aime bien blâmer la population. La population n'est pas le gouvernement. La population ne mène pas les ministères.

J'aimerais parler d'un autre de ces articles, même si ce qu'ils disent me donne le haut-le-cœur. Celui-ci s'intitule: «Les mises à pied, une épidémie». Partout au pays, la presse commente la tenue du gouvernement et ses réalisations. Elle ne cesse de le faire.

● (1732)

Je voudrais m'arrêter là, car je sais que d'autres députés veulent prendre la parole avant 6 heures, et de nouveau je voudrais lancer un défi au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner). Il devrait commencer tout de suite à tenir des réunions et des conférences avec des hommes d'affaires. Il devrait entreprendre des études en profondeur pour connaître ce qu'il faut faire pour garder les capitaux au Canada. Peut-être devrait-il s'adresser à des conseillers en placement. Peut-être que ces derniers pourraient lui fournir beaucoup de détails sur les capitaux qui fuient le Canada. Quand le mouvement est commencé on ne peut l'arrêter. Je prédis que dans quatre ans nous aurons de 2.5 à 3 millions de chômeurs canadiens.

J'ai déjà lancé ce défi au ministre en d'autres occasions. Et il est resté muet. J'espère qu'il relèvera ce troisième défi et qu'il agira de manière que les capitaux restent au Canada.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, dans son budget de 1974, le ministre des finances de l'époque, M. John Turner, avait promis au peuple canadien que les concessions fiscales accordées aux entreprises seraient la solution à nos problèmes économiques et au chômage. Il nous avait dit que les sociétés investiraient cet argent, créant ainsi des emplois et ranimant une économie chancelante.

Trois ans et trois ministres des finances plus tard, nous sommes aux prises avec un taux de chômage de 8.2 p. 100 tandis que la croissance du produit national brut ne cesse de ralentir. Les économistes prédisent que les Canadiens doivent s'apprêter à passer l'hiver le plus long et le plus froid depuis la crise.

En dépit de ces preuves flagrantes établissant que les concessions fiscales accordées aux sociétés n'ont produit ni emploi ni relance économique, le gouvernement refuse toujours de chercher un nouveau remède à nos maux économiques. Monsieur l'Orateur, le gouvernement sait certainement que malgré d'immenses avantages fiscaux concédés aux entreprises manufacturières, l'emploi dans ce secteur a effectivement diminué. Aucours des neuf premiers mois de l'année dernière, en moyenne, les fabricants ont employé 1.945 million de travailleurs. Cette année, le chiffre est baissé à 1.915 million. Cela représente une perte réelle de 30,000 emplois, ce qui montre bien le peu d'efficacité des concessions fiscales. Pourtant, le gouvernement tient à présenter un bill fondé sur le budget de mars dernier, qui accordera aux sociétés encore 1.2 milliard de dollars de dégrèvements d'impôt et qui continuera à leur accorder la même chose pendant encore trois ans.

Les concessions fiscales accordées aux sociétés importantes n'ont pas atteint l'objectif fixé pour des raisons évidentes. Notre économie fonctionne à un peu plus de 80 p. 100 de sa capacité. Il est logique que les sociétés refusent d'investir dans l'expansion quand leurs usines actuelles fonctionnent déjà à 20 p. 100 au-dessous de leur capacité réelle.

De fait, il est loin d'être certain que les sociétés investiront l'argent de leurs dégrèvements fiscaux de la façon souhaitée par le gouvernement. Les faits semblent même indiquer le contraire. Il semble qu'un grand nombre de ceux qui profitent de la générosité du gouvernement s'intéressent davantage aux profits qu'au bien public.

J'ai ici, monsieur l'Orateur, une page tirée du rapport présenté au mois d'août aux actionnaires de Northern Telecom, une filiale de Bell Canada. On y signale que c'est aux encouragements fiscaux de mars qu'on doit «d'avoir réduit notre taux réel d'impôt sur le revenu à 40.6 p. 100 pour la période de 1977 par rapport à 42.8 p. 100 pour le premier semestre de 1976». Cette compagnie a remercié ses employés, qui avaient contribué à la marge de profits de son employeur par l'argent de leurs impôts, en annonçant le renvoi de plus de 1,000 travailleurs dans des usines de l'Ontario et du Québec. Malgré tout, Northern Telecom recevra plus de 3 millions de dollars cette année dans le cadre du programme du ministre des Finances pour promouvoir la création d'emplois. Je ne comprends vraiments pas la logique d'une telle stratégie financière.

L'exemple le plus connu de l'échec pitoyable des concessions fiscales pour ce qui est de fournir des emplois est sans doute celui de l'INCO. On pense qu'INCO réalisera des bénéfices de 100 millions cette année. Elle recevra une concession fiscale de 10 millions et elle a en outre des impôts différés de 378 millions. En réalité, ces impôts différés sont des prêts sans intérêt. En outre, la Société pour l'expansion des exportations a consenti à l'INCO un prêt de 70 millions à des taux d'intérêt réduits pour l'exploitation de mines en Indonésie et au Guatemala. Le gouvernement pensait que l'INCO exprimerait sa reconnaissance en donnant de l'expansion à ses activités au Canada et en engageant plus de travailleurs canadiens. L'INCO a au contraire renvoyé près de 4,000 travailleurs à Thompson, au Manitoba, à Sudbury et à Port Colborne. Le prêt de la société pour l'expansion des exportations, qui a en réalité favorisé l'exportation d'emplois, ne fait qu'accentuer le ridicule de la situation. Il est bien évident que la politique gouvernementale de concessions fiscales aux sociétés ne donne pas les résultats souhaités.

ALCAN a renvoyé récemment 400 travailleurs de sa mine de spathfluor à St. Lawrence, à Terre-Neuve. La direction de la compagnie a reconnu qu'elle ne perdait pas d'argent, mais qu'elle n'en gagnait tout simplement pas assez. Voilà l'attitude irresponsable d'une compagnie qui doit recevoir pour environ 11 millions de dollars de concessions fiscales cette année et qui a déjà été autorisée à différer pour 180 millions de dollars d'impôt. Grâce aux concessions fiscales du gouvernement, l'ALCAN réalisera sans doute cette année des bénéfices de l'ordre de 138.8 millions. Cela représente une augmentation de 560 p. 100 par rapport à ses 21 millions dollars de bénéfice de l'année dernière.

La liste des abus à l'égard des concessions fiscales est interminable, mais il me suffira peut-être de vous en citer rien qu'un autre exemple. La Noranda a plus que doublé son actif qui est passé de 871 millions en 1970 à 2.093 milliards en

1976. Elle a déjà reçu 86 millions en impôt sur le revenu différé et bénéficié d'un cadeau supplémentaire de 5 millions, courtoisie du ministre des Finances et des politiques dites de création d'emplois de son prédécesseur. Peu après qu'on a annoncé ces concessions fiscales en mars dernier, la Noranda a mis à pied 500 travailleurs. Maintenant elle menace de congédier 1,700 autres employés dans la région de Gaspé.

Il est clair que le remède du gouvernement ne guérit pas le chômage. Les concessions fiscales ne font qu'aggraver la situation. Le gouvernement a admis que ses politiques ne donnaient pas le résultat escompté. Comme l'ont fait remarquer mon collègue et le chef de mon parti, l'été dernier, le premier ministre (M. Trudeau) aurait dit que le secteur privé «n'avait pas profité des mesures prévues à son attention dans le budget». Et pourtant, le gouvernement ne fait rien pour élargir le secteur public. Il s'obstine au contraire à investir 1.2 milliard dans un programme de concessions fiscales qui s'est révélé parfaitement inefficace depuis plusieurs années.

Le gouvernement semble avoir beaucoup de mal à cerner la cause du malaise économique du Canada. C'est peut-être parce qu'il ne veut pas reconnaître ses propres torts ou ceux des compagnies multinationales comme l'INCO, l'ALCAN, la Noranda et la Northern Telecom. Comme il cherchait un bouc émissaire, il s'est tourné vers le travailleur canadien. Le premier ministre a déclaré le plus sérieusement du monde que le manque de productivité des Canadiens était la cause de nos problèmes économiques. D'après lui, nous ne tenons plus la concurrence sur les marchés internationaux.

● (1742)

Il y a deux semaines, le premier ministre a cité des statistiques à la Chambre pour montrer que les salaires avaient gagné de vitesse sur la productivité, que le Canada ne pouvait plus tenir le coup face à son plus grand concurrent, les États-Unis. Il a dit que la productivité des travailleurs canadiens n'était que 80 p. 100 de celles de leurs confrères américains. Il a dit également que les taux de salaires au Canada dépassaient de 7 p. 100 ceux des États-Unis.

Don McGillivray a indiqué dans le *Financial Times* que ces données étaient désuètes. Grâce aux statistiques publiées aux États-Unis et au Canada en 1976, il est possible d'établir que la production par employé au Canada l'année dernière équivalait à 87 p. 100 de la production américaine par employé; on est donc loin du 80 p. 100 du premier ministre. Le premier ministre disposait de ces chiffres, mais dans son empressement à blâmer les travailleurs canadiens, il les a apparemment escamotés.

Quant à l'écart entre les salaires, il est encore moins marqué que le premier ministre voudrait nous le faire croire. En mai de cette année, le travailleur américain touchait en moyenne $5.57 l'heure en devises des États-Unis. Pour sa part, le travailleur canadien touchait en moyenne $6.42 en devises du Canada. Bien que les travailleurs canadiens soient payés en devises canadiennes, les produits exportés aux États-Unis sont payés en devises américaines. Si nous voulons comparer équitablement les salaires canadiens et les salaires américains, nous devons donc tenir compte de la dévaluation du dollar canadien. Calculé en argent américain, le salaire moyen du travailleur canadien n'est que de $5.78 l'heure. L'écart n'est donc plus de 7 p. 100, comme nous l'a dit notre grand clerc de premier ministre, mais de 3.8 p. 100 seulement.

Les seuls salaires ne suffisent pas à donner une idée complète du coût d'un employé pour le fabricant. Le coût de la rémunération, y compris les avantages sociaux, doit également être pris en considération. La National City Bank de New York a calculé en 1976 que la rémunération par employé coûtait aux fabricants $7.91 l'heure aux États-Unis et $7.05 au Canada. Ces deux chiffres sont exprimés en dollars américains. Ce calcul révèle donc que la rémunération du travailleur canadien est de 12.2 p. 100 inférieure à celle de son homologue américain. Quand on considère la chute de 12 p. 100 du dollar canadien survenue depuis, on constate que les travailleurs canadiens coûtent 25 p. 100 moins cher à leurs employeurs que les travailleurs américains. Comme le faisait remarquer l'article de McGillivray, voilà qui est plus que suffisant pour contrebalancer le fait que la productivité du travailleur canadien moyen est de 13 p. 100 inférieure à celle de son homologue américain.

Le premier ministre a fait grand bruit autour du fait que nous demandions des augmentations excessives et que nous exigions des salaires plus élevés, et qu'avec la hausse des salaires, nous ne réussissions plus à soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. L'article et les chiffres dont j'ai parlé devraient rétablir les faits. Le premier ministre aurait pu employer des chiffres récents mais, manifestement pour des motifs politiques, il a choisi de ne pas le faire.

Le gouvernement ne peut plus invoquer les salaires élevés et une productivité moindre pour justifier le fait que le Canada ne réussit pas à soutenir la concurrence sur les marchés américains. Il doit reconnaître que ses politiques économiques ont échoué, et surtout que ses concessions fiscales n'ont pas réussi à stimuler l'économie et à créer de l'emploi.

Dans ma circonscription de Brant, nous avons un taux de chômage de 11 p. 100. Le mois dernier, Abex Inc. a fermé ses portes, et Spalding a annoncé son intention de faire de même. Il en résulte que plus de 500 de mes commettants se cherchent actuellement du travail. Je suggérerais, comme le fait le Nouveau parti démocratique, que le gouvernement emploie les 1.2 milliard de dollars qu'il entend actuellement gaspiller en concessions fiscales aux compagnies pour assurer des emplois à ces hommes et à ces femmes. Un programme de création directe d'emplois pourrait donner du travail et un salaire à des milliers de chômeurs d'un bout à l'autre du pays.

Il serait plus utile qu'une partie de la somme de 1.2 milliard de dollars, que le gouvernement destine aux coffres des sociétés, serve à mettre sur pied de grands projets sociaux. J'admets que de tels projets ne durent qu'un temps et ne peuvent pas répondre à nos besoins à long terme en matière de création d'emplois, mais, avec plus de 800,000 chômeurs officiellement recensés et, en réalité, plus de un million de personnes sans travail, nous sommes dans une situation extrêmement critique. Il faut une action énergique sur-le-champ. Avec les programmes de création d'emploi, on peut mettre l'argent entre les mains de ceux qui en ont vraiment besoin et, ce qui est tout aussi important, entre les mains de ceux qui vont le dépenser au lieu de la mettre de côté.

L'augmentation des dépenses en biens de consommation est une des clés du relèvement économique du Canada. Le ministre des Finances l'a reconnu dans son mini-budget, en accordant au Canadien moyen une déduction fiscale de $100 pour 1978. Mais le ministre des Finances ne s'imagine certainement

pas qu'une augmentation du pouvoir d'achat qui représente un peu plus de $2 par semaine, puisse suffire à donner au monde des affaires le coup de pouce dont il a tant besoin.

Si l'on supprimait du bill C-11 les dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés, on aurait 1.2 milliard de dollars de plus à consacrer à un programme plus étendu et plus équitable d'allègements fiscaux au profit des personnes à revenus faibles et moyens. Le gouvernement doit se souvenir qu'il y a quatre millions de Canadiens dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. Ils ne sont pas imposables, ou si peu, et ils ne profiteront pas des propositions actuelles d'allègements fiscaux. Et, pourtant, ce sont eux qui ont le plus besoin de ces biens et services que la collectivité est si désireuse de leur fournir, et ce sont eux qui seraient les plus à même de dépenser ce supplément de revenus qu'ils recevraient. C'est pour cette raison que les réductions fiscales doivent être faites sous forme de crédits fiscaux payables, qu'on ait un revenu imposable ou non.

En redistribuant la plupart de ces réductions fiscales à ceux qui sont tout au bas de l'échelle des revenus, le gouvernement non seulement donnerait ainsi une compensation aux familles qui sont les plus touchées par les augmentations continuelles des prix de l'alimentation, des vêtements et du carburant, mais encore il serait sûr que la valeur correspondante des déductions accordées serait réinjectée directement dans l'économie par une augmentation des dépenses à la consommation.

Le Conseil économique du Canada dans le rapport annuel qu'il a déposé cette semaine a proposé que le gouvernement applique un programme plus étendu d'allègements fiscaux pour stimuler les dépenses à la consommation et la croissance économique sans risquer de raviver l'inflation. C'est ce que propose le Nouveau parti démocratique depuis des mois. Le Conseil, qui est un organisme fédéral, a fait ses recommandations insolites après avoir prédit une nouvelle période de cinq ans de chômage élevé, d'inflation constante, de déficits commerciaux importants et de croissance économique ralentie. D'après ce rapport, les réductions fiscales accordées sur les revenus personnels et prévues au mini-budget du ministre sont insuffisantes et la situation imposait qu'on accorde un supplément de réductions fiscales de deux milliards de dollars, aux paliers provincial et fédéral. A la Chambre, hier, le ministre des Finances a décrété que ce rapport émanant, notez bien d'un organisme conseil du gouvernement, était irréfléchi.

A mon avis, c'est plutôt le gouvernement qui est irréfléchi. Il fuit ses responsabilités en maintenant un programme de dégrèvement fiscal au profit des sociétés de 1.2 milliard de dollars, programme qui de toute façon a été un échec dès le début. Il manque particulièrement à ses devoirs en ne donnant pas à notre économie l'orientation dont notre pays a besoin si l'on veut éviter que la prédiction du Conseil économique du Canada ne devienne réalité.

● (1752)

Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour mettre sur pied un programme constructif de relance dans l'industrie privée. Il doit remédier aux injustices dans le domaine commercial auxquelles on laisse libre cours depuis trop longtemps. Trop souvent, les industries canadiennes ont été brimées en matière de répartition des emplois, des investissements et des dépenses consacrées à la recherche et au développement. Ce n'est que lorsque le gouvernement aura commencé à protéger les emplois des Canadiens que nous pourrons envisager avec certitude un accroissement soutenu des secteurs de la fabrication, qui ont été les plus durement touchés par notre marasme économique prolongé. Je pense en particulier à l'industrie automobile, mais il faut également faire quelque chose pour nos chantiers navals qui sont en difficulté depuis longtemps, pour l'industrie textile, et pour celles du matériel électrique et de la chaussure.

Pour sa seule industrie de l'automobile, le Canada accuse cette année un déficit de 3 milliards de dollars au chapitre du commerce des pièces de rechange. Étant donné les injustices qui existent dans les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, les fabricants canadiens de pièces ne produisent que la moitié des pièces utilisées dans la fabrication des véhicules au Canada. Si l'on corrigeait cette situation et que le Canada obtenait sa juste part de la production des pièces d'automobiles sur le continent nord-américain, nous pourrions créer plus de 20,000 nouveaux emplois pour des Canadiens.

Déception, le gouvernement n'a rien fait dans les secteurs où des mesures s'imposent le plus. Au contraire, il préfère subventionner des sociétés en leur allouant des crédits de l'ordre de 1.2 milliard de dollars, lesquelles sociétés expriment leur reconnaissance en mettant à pied des milliers de travailleurs canadiens. Le gouvernement a décidé de ne rien faire d'autre. Il reste là inerte et perplexe, tandis que des milliers de travailleurs de l'automobile, des chantiers navals et de l'industrie textile perdent leur emploi.

Nous savons pourquoi plus de Canadiens ont perdu ou sont menacés de perdre leur emploi qu'à tout autre moment depuis la grande dépression. C'est parce que le gouvernement tient mordicus à ses programmes mal conçus et refuse d'emblée les solutions de rechange qui permettraient de rendre au pays sa vitalité économique.

Les problèmes que je signale depuis une vingtaine de minutes sont en fait dus à la même vieille attitude du gouvernement libéral en périodes difficiles. Nous parlons beaucoup depuis quelques années d'infuser des fonds dans l'économie, et nous avons dit qu'il ne fallait pas investir par le haut en temps de crise économique—nous sommes effectivement dans une crise économique très grave—parce qu'il n'y a pas de retombées ou, s'il y en a, elles sont très lentes.

Ce que nous avons toujours dit, c'est qu'il faut investir par le bas où on a le plus besoin d'argent. Je veux parler des 25 ou 20 p. 100 de la population canadienne, 4 millions de Canadiens, qui se situent au-dessous du seuil de la pauvreté. Ces gens dépenseront l'argent. Cela augmentera la demande et ramènera les gens au travail. Comme mes amis à ma droite l'ont soutenu plus tôt cet après-midi, cela stimulera les investissements. Toutefois, nous ne pouvons soutenir qu'il faut stimuler les investissements en accordant aux sociétés d'énormes concessions fiscales qu'elles transforment en économies au lieu de les réinvestir pour agrandir leurs installations.

L'honorable John Turner avait envoyé un questionnaire il y a quelques années aux industries qui avaient obtenu des concessions fiscales et la possibilité d'amortissements rapides. Les réponses qu'il a reçues ont dû être embarrassantes et renversantes pour M. Turner parce que la plupart des industries, ou certes la majorité d'entre elles, ont dit que ces concessions fiscales ne s'étaient pas à l'époque traduites par la création de nouveaux emplois. Quand les usines fonctionnent à 80 p. 100

ou 83 p. 100 de leur capacité, elles ne vont pas se servir de cet argent pour s'agrandir à moins que la demande n'existe. La demande doit provenir des consommateurs canadiens, et si les consommateurs n'ont pas assez d'argent pour acheter les biens, de toute évidence il n'y aura pas de demande, et il n'y aura pas de création de nouveaux emplois ou de retour au travail pour ceux qui sont en chômage.

Je ne sais pas comment on peut le dire plus simplement. Je ne sais pas comment le faire comprendre au cabinet et au nouveau ministre des Finances. Il a hérité d'une situation sens dessus dessous, mais il semble aussi avoir hérité de certains sinon de tous ces vieux principes archaïques d'un gouvernement fatigué et usé. Je ne suis pas contre les régimes comme l'épargne-logement ou l'épargne-retraite. Ce sont des programmes qui permettent aux gens de placer des sommes dont l'imposition sera retardée, mais qui participe? Ce sont les gens dont le revenu annuel est de $15,000, $16,000, $18,000 $20,000, $30,000 ou $40,000. Ce ne sont pas ceux qui ont un revenu familial grobal de $6,000, $7,000 ou $8,000 par année. Ces personnes n'ont pas le moyen de profiter de ces régimes. Dans ce cas, nous n'aidons pas réellement l'économie par ces programmes.

Comme le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) le disait hier soir, ces régimes aident et encouragent si bien les Canadiens à épargner «que nous allons bientôt aboutir à une crise». Ceux qui ont le moyen d'économiser épargnent pour les mauvais jours. Cette épargne n'active pas la consommation la fabrication ou la vente au détail. Même si j'ai appuyé ces deux programmes au départ, je pense qu'ils reviennent maintenant pour nous hanter et hanter le gouvernement car ils assèchent les fonds. Ils n'injectent aucune somme dans la collectivité.

Mon temps est presque écoulé. Je voudrais seulement répéter que dans la mesure où je serai personnellement en cause—et je suis sûr de parler au nom de mon parti—la proposition fiscale visant à étendre des concessions à l'industrie pour un montant global de 1.2 milliard de dollars ne créera pas les emplois dont nous aurons besoin cet hiver. Ce sera un hiver triste et froid. Je n'ai pas à le dire; les économistes l'ont déjà fait.

Je sais que la politique du gouvernement présentée dans le mini-budget ou l'exposé économique du ministre des Finances il y a deux semaines ne corrigera pas le grand problème dont souffre aujourd'hui le pays. Ce grand problème est le chômage, et s'il n'y avait pas l'assurance-chômage, nous aurions déjà une révolution. Nous en sommes là.

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'attendais avec impatience de participer au débat cet après-midi pour appuyer ce que le ministre des Finances (M. Chrétien) a dit lundi dernier, le 7 novembre, quand il a ouvert le débat en deuxième lecture du bill C-11 et qu'il a insisté fortement pour que la Chambre en fasse l'étude et l'adopte rapidement.

Contrairement à une bonne partie des discours creux que nous avons entendus aujourd'hui et les autres jours au cours de ce débat, cette mesure est importante pour les Canadiens et en particulier pour les agriculteurs, les petits hommes d'affaires et les autres commettants de ma circonscription d'Assiniboia. En fait, un grand nombre d'entre eux ont communiqué avec moi ces derniers jours pour me demander où en était le bill et pour inciter la Chambre à l'adopter le plus rapidement possible.

Impôt sur le revenu

Cette année, après la présentation du dernier budget de mars, j'ai déjà eu l'occasion de tenir une série de rencontres publiques dans une partie assez étendue du sud de la Saskatchewan et de parler avec les gens d'un grand nombre d'endroits des dispositions du budget fédéral qui les touchaient particulièrement et de ce qu'ils pensaient des conditions économiques. Ces rencontres ont eu lieu à 11 endroits différents: Oungre, Creelman, Estevan, Lewvan, Odessa, Avonlea, Yellow Grass, Mazenod, Crane Valley, Meyronne et Minton. En général l'assistance y a partout été nombreuse et les gens étaient très désireux d'apprendre quelle était la politique fiscale du gouvernement après le discours du budget de mars dernier.

● (1802)

Ainsi que je viens de le dire à la Chambre, j'ai pris la peine d'expliquer les dispositions du budget touchant les populations résident dans le sud de la Saskatchewan. L'accueil réservé à ces dispositions du budget a été dans l'ensemble très favorable. Au cours du printemps, de l'été et depuis le début de l'automne, j'ai reçu des demandes de renseignements de gens désireux de savoir où en étaient rendues ces dispositions, étant donné qu'ils avaient hâte de les voir adoptées définitivement, sous forme de loi. Ils étaient déçus de ce que la Chambre n'ait pas été en mesure de parachever l'étude des bills du budget précédent avant la prorogation du Parlement et ils voulaient l'assurance que les dispositions annoncées en mars reviendraient sous une forme législative aussitôt que la Chambre pourrait s'en occuper et qu'elles feraient l'objet d'un examen rapide de la part du Parlement.

J'espère que ce bill fera l'objet d'une étude aussi rapide que possible par la Chambre à l'étape de l'étude en comité et qu'il sera finalement adopté en tant que loi . Beaucoup de gens de l'Assiniboia ont hâte que les amendements fiscaux proposés dans cette législation figurent dans les statuts du Canada afin de pouvoir en bénéficier.

Le bill C-11 constitue une mesure compliquée, comme le sont d'ailleurs la plupart des lois fiscales. Les faits saillants en ont déjà été bien exposés à la Chambre par le ministre des Finances par le ministre d'État à la petite entreprise (M. Abbott), par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) et par d'autres encore. Je ne vais pas retarder les travaux de la Chambre pour les évoquer en détail, mais un certain nombre de points ont un rapport direct avec la partie du pays que je représente et je voudrais leur accorder une attention particulière.

D'abord, les mesures concernant la petite entreprise. Les chefs de petites entreprises indépendantes jouent un rôle crucial dans une région telle que l'Assiniboia. Dans cette partie de notre pays, aucun des géants de l'industrie ni aucune grande société multinationale n'est représenté mais on trouve par contre un grand nombre de petits entrepreneurs indépendants qui, avec les fermiers constituent la trame économique des villages, des cités, des villes et des communautés rurales de l'Assiniboia ainsi que d'une grande partie de l'Ouest des Prairies.

C'est pourquoi je suis heureux de voir que ce projet de loi met de l'avant des séries d'aménagements fiscaux dans au moins dix secteurs différents, ce qui aidera directement la petite entreprise. Ce n'est pas assez. Il faudra y ajouter des mesures comme les modifications à la loi sur les déclarations

des corporations et des syndicats ouvriers afin de réduire les tracasseries administratives pour les petits hommes d'affaires, et d'autres encore que le gouvernement a exposées non seulement au cours de ce débat, mais également par le passé. Cette loi aura besoin de nombreux compléments.

Ce projet de loi aidera matériellement la petite entreprise dans la circonscription d'Assiniboia puisqu'il améliorera essentiellement le contexte financier dans lequel elle opère. Le bill représente un début prometteur pour l'instauration de nombreux changements dans ce domaine. Au cours des séances de travail qui suivront, comme il se doit, je m'attends que les hommes d'affaires de ma circonscription auront de nombreux conseils à nous donner sur l'orientation que devrait avoir la politique du Canada en ce qui concerne la petite entreprise. A ce propos, je crois qu'il existe de nombreuses façons pour eux de nous faire part de leur avis et de participer au processus d'élaboration des politiques.

La nomination d'un ministre spécialement chargé de la petite entreprise constitue un grand pas en avant, mais il y a deux autres façons qui permettront aux dirigeants de petites entreprises de ma région de faire valoir leurs idées et opinions et d'influencer l'orientation de la politique canadienne à l'égard de la petite entreprise.

D'abord, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Un grand nombre d'hommes d'affaires d'Assiniboia font partie de cette organisation. Je crois qu'il est formé en grande partie de représentants des petites entreprises. Il est le premier organe national d'expression des dirigeants de petites entreprises et d'entreprises indépendantes au pays. Ses membres ont travaillé d'arrache-pied à la rédaction de l'exposé des revendications qu'ils veulent présenter au gouvernement en tant que groupe d'hommes d'affaires éprouvant des problèmes particuliers et présentant des possibilités qui leur sont propres. Je crois qu'en général, ils se sont mis à la tâche d'une façon positive et constructive. Ce groupe aura un grand rôle à jouer à l'avenir car il aidera le gouvernement à mettre sur pied les règlements et orientations générales appropriés au fonctionnement des petites entreprises canadiennes.

● (1807)

A cet égard, mon attention a été attirée l'autre jour par les observations que faisait le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. John Bulloch, au cours d'une émission d'information. Cette émission a eu lieu peu de temps après le 20 octobre, jour où le ministre des Finances (M. Chrétien) a prononcé à la Chambre le discours du budget qui, bien entendu, fait jusqu'à un certain point partie du projet de loi que nous étudions en ce moment.

Ce qui est probablement encore plus important que les remarques de nature plutôt politique de l'opposition sur l'économie, ce sont les réactions des Canadiens qui doivent effectivement faire fonctionner l'économie. A cet égard, M. Bulloch faisait il y a quelques jours, une déclaration importante.

En réponse à la déclaration du ministre des Finances en date du 20 octobre, M. Bulloch avait d'assez longues observations à faire. Il a affirmé que la déclaration faite à la Chambre le 20 octobre dernier était une déclaration positive et honnête. Il a dit que les Canadiens étaient disposés à faire des sacrifices et à se mettre à l'œuvre. Il a prédit avec confiance que durant l'année en cours les conditions économiques au Canada, par suite de cette déclaration et d'autres mesures, s'amélioreront probablement de façon appréciable. Contrairement à ce que nous avons entendu de l'opposition, les remarques de M. Bulloch étaient judicieuses, pratiques et positives. Elles seront beaucoup plus efficaces que les discours creux des députés d'en face.

Deuxièmement, outre le fait que les dirigeants d'entreprises de la circonscription d'Assiniboia participent aux activités d'organismes tels que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, qui est un groupe fort utile ayant des idées constructives, je dispose d'un autre moyen, grâce auquel les hommes d'affaires de cette partie du pays pourront participer directement à l'élaboration de la politique gouvernementale en ce qui a trait aux petites entreprises.

Au cours de l'été dernier et du début de l'automne, j'ai étudié la possibilité de constituer à l'intérieur de ma circonscription un comité d'hommes d'affaires actifs qui seraient en mesure d'examiner les lois, les règles et les règlements qui touchent leurs opérations. De façon pratique et précise, ils pourraient me signaler, et par mon intermédiaire, signaler au gouvernement, les façons dont ces lois, règles et règlements pourraient ou devraient être modifiés pour mieux répondre aux besoins particuliers des petites entreprises.

A mon avis, grâce à l'action précise et constructive de ce groupe d'hommes d'affaires qui feront connaître leurs vues au gouvernement, nous aurons une bonne idée de ce que notre politique devrait être. Cela contribuerait beaucoup à orienter la politique gouvernementale dans cette voie. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le ministre chargé des petites entreprises et son prédécesseur ainsi qu'avec les membres du cabinet. Les deux ministres ont eu une réaction des plus favorables. Lorsque l'occasion se présentera, le ministre sera le premier à connaître les idées et les suggestions que les hommes d'affaires ont à soumettre au gouvernement.

Il y a deux points de ce bill sur lesquels j'aimerais insister parce qu'ils intéressent les petites entreprises et les agriculteurs. Premièrement, il y a la prolongation et l'élargissement des crédits d'impôt à l'investissement. Comme on a pu le voir dans le budget qui a été présenté au mois de mars et comme on peut le remarquer maintenant dans le bill dont nous sommes saisis, cette mesure est prolongée pour une période de trois ans. Les taux sont passés de 5 à 7 p. 100 dans ma région; ils ont été rajustés en fontion des besoins régionaux. On voit donc que le gouvernement tient compte des disparités régionales et qu'il prévoit un taux différent selon les possibilités d'expansion qu'offre telle ou telle région.

Il s'agit là d'une initiative très utile et très constructive. J'espère que l'exemple sera suivi dans toutes sortes de programmes fédéraux qui doivent tenir compte des différences qui existent d'une région à l'autre.

● (1812)

Nous en avons eu un autre exemple il n'y a pas si longtemps dans le projet de loi sur l'assurance-chômage, qui a été étudié en Chambre plus tôt cette année. Parmi les modifications apportées à l'assurance-chômage, il y a eu le rajustement du programme national en fonction des variations régionales. C'était rendre le programme d'assurance-chômage plus sensible aux disparités régionales. C'était un progrès qui a renforcée les effets pratiques du programme.

Nous avons également pu constater ces derniers mois une amélioration sensible dans les méthodes d'application du programme d'assurance-chômage. La loi elle-même a été renforcée. On tient mieux compte du dossier de travail de l'intéressé, et cela fait économiser des centaines de millions de dollars au contribuable. La prise en compte des paramètres régionaux prévue par la loi sinon encore réalisée, s'intègre dans cet effort d'ensemble.

Vu l'importance de la régionalisation du taux du crédit d'impôt prévue dans ce bill, la Chambre sera bien avisée de l'étudier rapidement. Beaucoup de Canadiens ont hâte de le voir adopter. Pour ma part, j'ai reçu de nombreux appels téléphoniques et demandes de renseignements à son sujet, de la part de personnes qui, par ma voix, prient la Chambre des communes d'en accélérer l'adoption. J'appuie vivement cette mesure, tout comme mes commettants. Nous désirons la voir adopter le plus tôt possible.

A mon avis, il faudrait que les crédits d'impôt au titre des investissements soient accordés de façon plus large que ne le prévoit le bill. Je prie le ministre des Finances d'y réfléchir. J'aimerais qu'il élargisse le champ d'application du crédit d'impôt au-delà des installations nouvelles de production, qu'il en accorde le bénéfice non seulement au matériel neuf mais aussi au matériel agricole d'occasion, par exemple. Je sais que cela élargirait le principe, mais je pense que la modification serait utile à apporter en ce moment. Elle tomberait tout particulièrement à point pour l'agriculture de l'Ouest du Canada, dont les frais sont particulièrement élevés en ce moment et ne cessent d'augmenter. L'achat du matériel d'occasion devient donc plus intéressant qu'il y a deux ou trois ans. En outre, beaucoup de marchands de matériel agricole voient grossir leurs stocks de matériel d'occasion. Si ce matériel pouvait donner droit au crédit d'impôt, ils pourraient rééquilibrer leurs stocks, et saisir les bonnes affaires qui se présentent actuellement.

A cet égard, les États-Unis offrent un précédent similaire sinon identique et nous pourrions envisager de le prendre en exemple. Aux États-Unis, il existe une disposition du genre de celle dont je parle et qui s'applique à l'achat de machinerie et de matériel d'occasion ainsi qu'à l'achat de matériel neuf. Il s'agit d'un élargissement du principe et je crois que son application à la loi canadienne serait avantageuse.

Le second point qui nous intéresse dans ce projet de loi—et j'aimerais souligner qu'il est d'une importance primordiale pour les dirigeants de petites entreprises et pour les agriculteurs—est la disposition concernant l'impôt sur les gains en capital. Jusqu'ici, la loi n'était pas propice à la fusion ou à la réorganisation des entreprises ou des exploitations agricoles. Prenons l'exemple d'un agriculteur dont toutes les terres sont regroupées en un seul secteur à l'exception d'un lopin qui est situé à une certaine distance du gros de son exploitation. S'il voulait vendre ce lopin éloigné pour réinvestir le produit de la vente dans l'achat d'un autre situé plus près du centre de son exploitation, il éprouverait certains problèmes parce que le produit de cette vente serait assujetti à l'impôt sur les gains en capital et une fois l'impôt payé, il pourrait ne plus avoir d'assez d'argent pour acheter ce lopin plus près de chez lui. Ainsi, ce genre de remembrement est rendu très difficile. Le même principe pourrait s'appliquer dans le cas du propriétaire d'une petite entreprise qui souhaiterait réorganiser ou centraliser une partie de ses avoirs.

● (1817)

La mesure prévue dans le budget de mars et reprise dans le bill actuel tient bel et bien compte de cette situation. Elle vise à permettre aux agriculteurs ou aux petits commerçants d'ajourner le paiement de l'impôt sur la première vente, pourvu que le produit de la vente, si l'on prend mon exemple d'un quart de section est réinvesti dans la ferme ou dans l'entreprise. Cela me semble une amélioration très valable en ce qui concerne l'impôt sur les gains en capital. Ces principes s'appliquent également dans le cas des petites entreprises. Je crois que cela permettra d'alléger le fardeau excessif que la loi relative à l'impôt sur les gains en capital faisait porter aux propriétaires d'entreprises de ce genre.

Je crois que nous avons réalisé des progrès depuis quelques années en modifiant la portée de la loi de l'impôt sur les gains en capital dans certains cas particuliers. Nous avons prévu une disposition de roulement pour soustraire les fermes familiales aux effets de la loi de l'impôt sur les gains en capital, et je crois qu'il s'agit certes là d'une mesure souhaitable. Nous avons maintenant la disposition que je viens de décrire et qui, si elle est adoptée, allégera le fardeau des propriétaires de ferme ou de petites entreprises qui désirent procéder à la réorganisation ou au remembrement de leur exploitation.

Il y a trois autres points que je ne pourrai malheureusement pas approfondir faute de temps, mais j'aimerais quand même les signaler brièvement. Ce sont des propositions qui, je l'espère, seront retenues par le gouvernement au cours de son étude permanente des répercussions de la loi sur les gains en capital. Elles visent également surtout les propriétaires de petites entreprises ou de fermes, et j'espère que l'on prendra soin de les examiner soigneusement.

La première proposition qu'on pourrait songer à adopter afin d'alléger le fardeau que représente pour ces deux groupes de Canadiens l'application de la loi sur les gains en capital a trait à la possibilité d'indexer la valeur au jour de l'évaluation dans les cas où les biens à ce moment-là, c'est-à-dire il y a sept ou huit ans, représentaient une valeur réduite artificiellement. C'est, bien sûr, le cas des fermes de l'Ouest et d'un grand nombre de petites entreprises de cette région dont la prospérité dépend largement de celle de l'économie agricole dans son ensemble. Lorsque l'économie agricole est dans le marasme, la valeur et la puissance économique des petites entreprises diminue vraisemblablement à l'avenant.

Par conséquent, je crois qu'il est juste d'affirmer qu'au jour de l'évaluation, il y a sept ou huit ans, les biens de petits commerçants et agriculteurs du Canada se situaient peut-être à un niveau artificiellement trop bas. Je crois qu'il y aurait lieu d'indexer cette valeur de façon à la rendre plus conforme à la réalité, ce qui diminuerait le montant de l'impôt que les

agriculteurs et les petits commerçants doivent payer sur leurs gains en capital.

Deuxièmement, je crois qu'il serait possible, et il en a déjà été question à la Chambre, d'accorder un transfert libre d'impôt sur les gains en capital une fois dans la vie des agriculteurs et des petits entrepreneurs, ou du moins, de réduire cet impôt. Je crois que ces entreprises diffèrent suffisamment des autres au Canada—et elles sont certes suffisamment importantes—pour que le gouvernement songe sérieusement à cette proposition. Je ne crois pas qu'en permettant à ces gens de recourir à cette disposition une fois dans leur vie, on favoriserait la spéculation ou tout autre mal que les dispositions sur les gains en capital visent à circonscrire. C'est une idée qui mérite qu'on s'y arrête.

Troisième point. On pourrait considérer les investissements que font les agriculteurs et les petits entrepreneurs au même titre que les économies placées dans les régimes de retraite enregistrés. On peut soutenir, non sans raison, que les agriculteurs et les petits entrepreneurs doivent faire d'énormes sacrifices pour investir dans leur entreprise ce qui ne leur laisse que peu d'argent à consacrer à des projets pour garantir leur retraite. Vu la situation particulière des agriculteurs et des petits hommes d'affaires, on pourrait obtenir que l'argent qu'ils investissent dans des valeurs immobilisées pour assurer le succès de leur exploitation agricole ou de leur entreprise soit traité de la même façon que les investissements dans des régimes enregistrés d'épargnes-retraite, ce qui leur permettrait dans une certaine mesure d'éviter la taxe sur les gains en capital.

● (1822)

Il faudrait certainement examiner la question de façon plus approfondie et en discuter davantage. Ce ne sont que des suggestions, mais j'espère qu'on les examinera attentivement. Cela aiderait certainement les agriculteurs et les dirigeants de petites entreprises. J'espère que le gouvernement examinera ces propositions attentivement.

Le bill est positif et constructif. Il favorisera le rendement économique des petites entreprises, des fermes et de divers autres secteurs que je n'ai pas le temps d'énumérer pour l'instant. Les deux exemples que j'ai exposés en détail justifient amplement l'adoption rapide du bill à la Chambre des communes.

J'aimerais terminer en disant quelques mots à propos de la modération des dépenses gouvernementales et des priorités du gouvernement fédéral en matière de dépenses. Tous les députés sont d'accord avec le principe de la modération des dépenses du gouvernement fédéral. Il est facile d'appuyer ce principe, mais beaucoup plus difficile de le mettre en application. C'est un principe d'importance primordiale et je suis convaincu que le gouvernement fédéral saura l'appliquer avec de plus en plus de succès. Le gouvernement fédéral s'efforce réellement de restreindre ses dépenses et ses efforts sont couronnés de succès. On pourrait en donner de nombreux exemples. Les prévisions supplémentaires de dépenses déposées à la Chambre des communes aujourd'hui montrent bien que le gouvernement fédéral s'efforce avec succès de limiter ses dépenses.

[M. Goodale.]

Lorsqu'on s'engage à limiter les dépenses il faut établir dans quels secteurs prioritaires le gouvernement fédéral dépensera un montant limité de dollars. Cela rend très difficile le choix des priorités. Je constate avec plaisir que certains projets très importants pour l'Ouest figurent parmi les principales priorités du gouvernement. La liste est plutôt longue et je me contenterai pour l'instant d'en citer quatre. Ces projets ont des conséquences directes pour la circonscription d'Assiniboia. Compte tenu de la limitation des dépenses au niveau fédéral, ils représentent un effort continu et important pour servir les intérêts économiques de l'Ouest du pays.

Je pense, tout d'abord, à l'achat de wagons-trémies. Il a été conclu cet automne au coût de 255 millions de dollars. Il s'agit là d'un effort très important de la part du gouvernement et d'un investissement assez important dans ce genre d'activité, à savoir le transport du grain des Prairies qui est absolument essentiel pour l'Ouest. Le Trésor fédéral a donc consenti à cet effort en dépit du programme d'austérité.

Deuxièmement, on a maintenu les paiements initiaux de la Commission canadienne du blé, pour le grain, à peu près au même niveau que pour la dernière année-récolte. On l'a fait malgré l'incertitude du marché de cette année alors que selon certains, les paiements initiaux auraient dû être inférieurs. Le gouvernement ne s'est pas rendu à ces avis et le paiement initial pour l'année en cours a été maintenu au niveau de l'année dernière. Cela représente un investissement important de la part du fédéral pour soutenir le revenu des céréaliculteurs de l'Ouest canadien.

J'aimerais mentionner une troisième mesure qui rejoint celle qui concerne les paiements initiaux. Il s'agit de l'aide fondamentale que le gouvernement apporte à l'Ouest grâce au programme de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Ce programme constitue un énorme engagement financier vis-à-vis des agriculteurs pris séparément ainsi qu'envers toute l'économie de l'Ouest. On a souvent dit qu'il est fort probable qu'une subvention soit accordée au cours de l'année 1977. Une généreuse subvention pour cette année et les suivantes au moment précis où l'économie du grain de l'Ouest a besoin de ce genre d'injection de capitaux, constitue un engagement financier et fiscal très important de la part du gouvernement du Canada envers l'Ouest. Il l'a pris alors même qu'il a adopté un programme global de restrictions budgétaires ce qui rend cet engagement d'autant plus significatif.

● (1827)

Je voudrais enfin dire quelques mots d'un programme qui vient seulement de commencer cet automne dans l'Ouest canadien mais qui va s'accélérer progressivement l'année prochaine. Je fais tout particulièrement allusion au grand programme fédéral d'amélioration du réseau ferroviaire dans tout l'Ouest canadien. Il n'y a aucune question plus fondamentale pour le bien-être économique de l'Ouest que la question des transports et en particulier celui du grain. Par le passé, nous avons connu de très difficiles problèmes de transport du grain à mesure que se détérioraient d'année en année le matériel ferroviaire et les ballasts.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir des capitaux pour améliorer le système ferroviaire des Prairies. Au cours d'une première période de 18 mois, qui a commencé voici deux mois et se poursuivra jusqu'à la fin de 1979, le trésor fédéral, en dépit de son programme de restrictions budgétaires, s'est engagé à contribuer quelque 100 millions de dollars qu'il consacrera à un programme d'amélioration du réseau ferroviaire afin que partout dans les Prairies nous ayons des voies ferrées de première classe. Ces mesures iront naturellement de pair avec les subventions courantes déjà versées par le Trésor fédéral et que ce dernier continuera de fournir à l'avenir.

Lorsque nous considérons d'un côté le coût total de l'amélioration et du développement du réseau ferroviaire, plus la somme des subventions de fonctionnement d'un autre côté et cela durant une période de restrictions budgétaires, c'est donc un engagement de plus de 200 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral en matière d'améliorations et de dépenses de fonctionnement du réseau ferroviaire dans l'Ouest canadien. Il faut reconnaître que cela constitue un engagement très significatif à l'égard d'un secteur fondamental de notre activité économique dans la partie ouest du Canada.

Voilà quatre éléments que je suis heureux de trouver en tête de la liste des priorités de dépenses du gouvernement. En période d'austérité, le choix des priorités constitue une tâche ardue et délicate, et c'est pourquoi je suis d'autant plus heureux de voir qu'on donne le feu vert dans l'Ouest à d'importantes initiatives qui profiteront au secteur céréalier et à toute l'économie de l'Ouest du Canada.

Voilà qui résume mon opinion, à titre de représentant d'une circonscription de l'Ouest, au sujet de l'orientation de la politique financière du gouvernement en général et, plus précisément, de celle de ce projet de loi. Je répéterai tout simplement encore une fois ce que j'ai dit au début: il est important pour les Canadiens que cette loi soit adoptée aussitôt que possible.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 h 30?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 30, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

[*Traduction*]

LE JOUR DU SOUVENIR

RÉFLEXIONS INSPIRÉES PAR LE 59e ANNIVERSAIRE

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu d'un ordre spécial de la Chambre adopté plus tôt ce mois-ci, la parole est au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald).

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je rappelle aux députés et à tous les Canadiens que demain le 11 novembre c'est le Jour du Souvenir. Ce sera le cinquante-neuvième anniversaire du cessez-le-feu à la fin de la Première Guerre mondiale. Je propose que nous nous arrêtions un moment pour méditer sur la bravoure et l'abnégation des Canadiens et des Canadiennes au cours de cet holocauste, de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Nous éprouvons un vif sentiment d'humilité.

Plus de 100,000 soldats, marins et aviateurs canadiens ont servi et sont morts dans la poursuite de cet objectif fondamental, la sauvegarde de notre démocratie et de notre pays. Aujourd'hui, alors que de nombreux Canadiens s'inquiètent de l'unité de notre pays, il est bon de se rappeler ceux qui sont morts pour assurer sa survivance. Si ces hommes et ces femmes ont combattu, ce n'est pas en vue d'avantages personnels, par désir de gloire ou de conquête. C'est pour leur patrie qu'ils l'ont fait. Parce qu'ils l'aimaient. Ils n'ont obéi qu'à leur devoir. Ils sont certes les héros du Canada.

J'aimerais rappeler la citation de la Bible gravée dans la pierre de l'Arc du Souvenir qui relie les édifices commératifs qu'occupe le ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa:

> Tous ces hommes furent honorés par leurs contemporains et tous ont été la gloire de leur temps.

Nous, Canadiens, avons le devoir sacré de conserver le souvenir de ceux des nôtres qui ont donné leur vie pour le Canada. Sachons, chacun à notre manière, nous montrer dignes d'eux.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer, j'aimerais donner lecture à la Chambre d'un texte qu'un jeune ami canadien a fait parvenir à mon bureau il y a quelques jours. Intitulé «Prière pour aujourd'hui», il a été trouvé parmi les effets d'un sergent de l'infanterie canadienne tombé en Italie aux portes d'Ortona un jour de décembre 1943. Cette prière, la voici:

> Aujourd'hui, un oiseau a chanté pour moi. Aujourd'hui, je me suis appuyé contre le tronc solide d'un arbre vivant. Aujourd'hui, un petit lézard a couru sur ma main. Je ne suis donc pas seul. Une fois rentré au Canada, je me souviendrai de tout cela. Je chérirai tout de la vie, car toute vie participe d'une seule vie. Jamais plus je n'agirai en destructeur, bien que ce soit-là le rôle de l'homme. Ce dont je rêve, c'est que nous apprenions à vivre en harmonie, non seulement avec nos semblables, mais aussi avec tout ce qui est vivant.

Vivants, faisons en sorte de réaliser le rêve de ce sergent canadien, afin que le souvenir de cette journée hâte l'avènement d'un monde meilleur où règnent la paix, la liberté et la justice.

Des voix: Bravo!

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti et de mon chef, je me joins au ministre et à tous nos collègues de la Chambre des communes pour rendre hommage à nos camarades tombés au champ d'honneur, en cette veille du Jour du Souvenir où se tiendra une cérémonie au pied du monument aux Morts de la guerre situé au cœur de la ville dont nous sommes fiers, la capitale canadienne.

En ces jours d'incertitude, il serait bon de rappeler qu'il y a environ 63 ans, des milliers de jeunes Canadiens ont répondu à l'appel du gouvernement de l'époque et se sont portés volontaires pour aller combattre dans des pays lointains; ils ont offert leur vie et trop d'entre eux l'ont sacrifiée, afin de préserver la paix et la liberté non seulement au Canada mais aussi protéger nos alliés dont les problèmes devaient être difficiles à comprendre.

Mais il est évident que leurs efforts furent vains, car deux autres fois, quand survinrent la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée, d'autres jeunes hommes et jeunes femmes ont de nouveau répondu à l'appel parce que les chefs d'État n'avaient pas su préserver cette paix et cette liberté que nous chérissons tant.

Quoi qu'il en soit, avec le passage du temps, naquit une autre génération pour qui la Première Guerre mondiale paraissait bien lointaine et pour qui même les autres conflits tiennent peu de place dans leur existence. Nous qui siégeons dans cette vénérable enceinte, et dont beaucoup ont connu les amertumes de la guerre, nous devons faire en sorte que 100,000 anciens combattants n'aient pas donné leur vie en vain. Et nous devons continuer de travailler au maintien de la paix d'une certaine prospérité et par dessus tout à sauvegarder l'unité nationale afin de respecter la mémoire des anciens combattants canadiens.

Monsieur l'Orateur, combien il est déplorable, en 1977, alors que des centaines de Canadiens assisteront à des cérémonies partout au Canada pour rendre hommage à ceux qui ont fait le sacrifice suprême pour sauvegarder l'unité nationale, de songer que la dissension menace notre grand pays, et notre liberté, ce qui constitue une trahison non seulement envers ceux qui sont morts au champ d'honneur mais aux autres, les mutilés, les handicapés et les personnes à leur charge qui doivent se demander si leur sacrifice n'a pas été vain.

● (1412)

Nous espérons seulement que le Jour du Souvenir 1977 inspirera, dans le cœur de ces minorités, celles qui tiennent le pays pour acquis, celles qui tentent de fracturer une façon de vivre riche de possibilités et une qualité de vie nées des souffrances et des sacrifices de Canadiens de toutes les races, de toutes les croyances et de toutes les couleurs, le sens du fait que ces hommes ont lutté ensemble pour l'unité de notre pays,

non pas en tant qu'Anglais, Français ou membres d'autres races mais en tant que fiers Canadiens.

A cette fin, nous devons nous vouer nous mêmes aujourd'hui, car nous devons continuer de croire dans la paix et la liberté, car nous continuerons de nous en souvenir.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom du Nouveau parti démocratique, je m'associe au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) pour souligner le fait que demain c'est Jour du Souvenir et que nous ferions bien de faire la pause et de réfléchir à sa signification.

J'aimerais souligner le fait qu'à l'occasion d'un jour comme celui de demain nous nous rappelons littéralement des êtres qui ont fait le sacrifice suprême ou qui ont de leur propre gré cédé tout ce qu'ils possédaient. A cet égard, je suis convaincu que tous les députés à la Chambre s'associeront à moi pour rendre un hommage tout spécial aux services rendus par les deux orateurs qui m'ont précédé, le ministre des Affaires des anciens combattants et le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En soulignant leur service sous les armes pendant la Seconde Guerre mondiale, nous rendons hommage à tous ceux qui ont servi au cours de toutes les guerres auxquelles notre pays a participé.

Je puis dire que le ministre a touché une corde sensible en lisant le message laissé par un sergent de l'infanterie canadienne qui a perdu la vie dans la banlieu d'Ortona, à la fin de 1943. Un de mes proches, simple soldat de l'infanterie canadienne, a en effet perdu la vie cette année-là dans la même région. C'est le souvenir de ces gens-là que nous évoquons aujourd'hui, et non pas celui de vagues inconnus; il s'agit d'êtres faits de chair et de sang qui ont sacrifié leur vie et qui ont lutté pour leur patrie. Il convient donc de rappeler leur souvenir.

Monsieur, je connais très bien les traditions qui se rattachent à la commémoration de tels événements. Je sais très bien qu'il convient de respecter certaines convenances. Si ce n'est pas le moment de discuter ni de lancer un débat, à l'instar du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, j'aimerais que l'on se souvienne plus concrètement de ceux qui sont morts ainsi que de ceux qui leur survivent. J'aimerais que l'on songe à ceux qui sont vivants et que l'on ne se contente pas de rappeler ce qu'ils ont fait pour la patrie par les quelques paroles que nous leur consacrons aujourd'hui et par les cérémonies auxquelles nous participerons demain.

Il faut régler certains problèmes qui touchent les anciens combattants; il faut parler des pensions d'invalides et songer à ce que nous pouvons faire pour aider les veuves d'anciens combattants et les autres personnes que nous avons négligées jusqu'à présent. J'aurais éprouvé une joie bien plus profonde aujourd'hui si le gouvernement s'était engagé à régler certains problèmes qui sont en suspens au cours de cette session. J'espère que mon intervention, peu importe qu'elle soit à propos ou inopportune, contribuera à convaincre le gouvernement que c'est au cours de cette session qu'il faut essayer de régler ces problèmes. Quoi qu'il en soit, nous saisissons l'occasion de nous remémorer ceux qui sont morts au champ d'honneur, qui ont servi notre patrie et dont le souvenir est toujours vivace et, respectueux de la tradition du Jour du Souvenir, nous proclamons du fond de nos cœurs que nous ne les oublierons jamais.

● (1417)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, j'éprouve beaucoup d'intérêt à m'associer aux députés qui ont si éloquemment signalé les actes de bravoure de ceux qui ont participé aux guerres qui ont causé au Canada beaucoup d'inquiétude et créé des vides dans plusieurs familles. Le 11 novembre évoque le souvenir d'un passé douloureux de Canadiens de toute origine ethnique qui ont combattu côte à côte et qui sont morts ensemble. Ils reposent ensemble dans les cimetières de divers pays qu'ils ont contribué à libérer. Tous les Canadiens, dans toutes les régions du pays, se doivent de rendre hommage à leur mémoire en s'efforçant d'améliorer les conditions de vie au Canada.

Nous avons besoin de compréhension et de respect réciproques, comme nous avons besoin de nous sentir unis. Le coquelicot nous rappelle que ce sentiment de solidarité avait cours durant la guerre. Il nous propose aussi cette tâche grandiose d'édifier en étroite collaboration un Canada puissant et uni. Les Canadiens, qui ont fait le sacrifice suprême, croyaient en un avenir meilleur. Il n'en tient qu'à chacun de nous d'orienter nos efforts vers cet objectif. Nous avons tous tendance à oublier qu'en 1914 et en 1939 deux guerres universelles ensanglantèrent l'Europe et l'Asie, causant des millions de pertes de vies. Dieu merci, chaque fois notre pays fut épargné mais chaque fois cependant nous eûmes des parents et des amis tués en combattant sur l'un ou l'autre des divers champs de bataille. Chaque fois, en effet, des Canadiens traversèrent l'Atlantique et firent preuve de bravoure et de courage. Plusieurs même témoignèrent d'un héroïsme extraordinaire.

Mais ces héros et leurs faits d'armes sont choses du passé. Nous sommes un peu trop portés à oublier les sacrifices consentis à cette époque de notre histoire.

Le 11 novembre, ayons au moins une pensée pour ceux qui sont tombés au champ d'honneur, pour ceux qui ont été massacrés sans aucune raison, pour les innocentes victimes des bombardements. Ce jour du souvenir devrait nous faire prendre conscience que ces victimes ont donné à tous les Canadiens qui suivraient une source additionnelle de fierté.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, étant donné la longue liste des allégations d'activités illicites et les difficultés qu'éprouvera la Commission McDonald à les examiner rapidement et compte tenu de l'importance primordiale de l'évaluation du mandat du gouvernement, notamment

en ce qui a trait aux services de sécurité, je propose, avec l'appui du député de Don Valley (M. Gillies):

Que l'on constitue un comité spécial de la Chambre qui sera chargé d'examiner les infractions à la loi commises par les forces de sécurité du Canada, ainsi que la question de la responsabilité ministérielle dans cette affaire, et la proposition de certains membres du gouvernement qui voudraient voir modifier la loi pour donner une plus grande latitude aux forces de sécurité;

Que ce comité soit composé de vingt députés, qui seront nommés plus tard, et présidé par un député appartenant à l'un des partis de l'opposition;

Que le comité en question ait le pouvoir de faire venir les personnes, documents et dossiers dont il pourrait avoir besoin et de convoquer des témoins; qu'il soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire imprimer au fur et à mesure les documents et les témoignages recueillis lorsqu'il le juge nécessaire; à faire appel à des conseillers juridiques et au personnel qu'il jugera nécessaire; et

Qu'il présente un rapport avant le 31 mars 1978.

● (1422)

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UN RAPPORT PROVISOIRE PAR LA COMMISSION McDONALD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, étant donné que les révélations faites presque chaque jour de ce temps-ci, malheureusement, portent à croire que la GRC se livre probablement à plus d'activités illégales qu'on l'aurait cru possible; que les mêmes révélations soulignent bel et bien la nécessité d'une responsabilité politique dans ce domaine, et que les députés ont la grave obligation de s'occuper d'autres questions urgentes au Canada, notamment de l'état de l'économie, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de demander formellement à la Commission royale d'enquête sur la GRC et ses activités criminelles de présenter un rapport provisiore au plus tard le 31 janvier 1978 et, deuxièmement, que l'on modifie le mandat de la Commission royale d'enquête de façon à y ajouter un nouvel article *d*) qui se lirait ainsi:

«Faire enquête et rapport sur la qualité du processus de responsabilité permettant d'exercer une autorité effective sur la GRC, et sur la compétence avec laquelle les derniers solliciteurs généraux se sont acquittés de leur obligation constitutionnelle à la direction de leur ministère.»

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

GRC

LES AÉROPORTS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DES EXPROPRIATIONS DE PICKERING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Trois familles de Pickering ont reçu des avis d'expulsion applicables à partir du 16 novembre, si elles ne cèdent pas leurs baux au gouvernement fédéral. Elles sont prêtes à le faire ainsi qu'à payer le loyer dû depuis le mois de mai 1975, à condition que le gouvernement fédéral leur dise le montant exact des frais de parquet qu'elles doivent payer en vertu d'une décision du tribunal. Étant donné ces faits ainsi qu'un certain nombre d'autres injustices qui se sont produites dans le cadre de l'expropriation des terrains de la région de Pickering, je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que la question des expropriations de Pickering soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications, afin que le ministre puisse comparaître devant ce dernier et éclaircir tous les points en suspens; que le ministre intervienne immédiatement pour qu'une solution équitable soit négociée dans le cas des familles directement touchées par ces avis d'expulsion.

M. l'Orateur: Pour que cette motion puisse être mise en délibération, il faut que la Chambre y consente à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON PROPOSE QUE TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AUX PRÉSUMÉES ACTIVITÉS DU FLQ SOIENT DÉPOSÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les révélations faites par le solliciteur général (M. Fox) relatives à certaines activités illégales de la GRC en 1972 et 1973 semblent être le résultat de l'existence de la Commission Keable; étant donné que ces révélations démontrent l'urgence d'assainir les activités policières; étant donné que nous sommes dans une situtation telle que la population ne sait plus de quel côté était l'action subversive en 1970, au point qu'elle se demande quel genre de protection le pays se donne sous prétexte de la sécurité de l'État; étant donné qu'il serait préférable que le gouvernement lui-même organise une enquête révélatrice plutôt que d'attendre l'action des journalistes et de la population, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que le solliciteur général dépose à la Chambre tous les documents relatifs à l'action du comité spécial de la GRC chargé de détecter les activités subversives du FLQ avant, pendant et après la crise d'octobre '70.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Étant donné les circonstances, les députés seront peut-être d'accord pour prolonger jusqu'à 3 h 10 la période des questions.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS SUGGÉRÉE PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État du Canada, qui est le ministre responsable à la Chambre de Radio-Canada. Je voudrais lui demander si son collègue, le solliciteur général, parlait au nom du gouvernement et exprimait la politique officielle de celui-ci, lorsqu'il a déclaré hier soir, à Greenfield Park, que Radio-Canada, je cite:

[*Français*]

. . . a trop de fonds dont ils ne savent que faire et que l'on devrait leur couper leur budget à un certain moment.

● (1427)

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le chef de l'opposition d'avoir eu l'obligeance de me prévenir qu'il soulèverait cette question à la Chambre. Je crois pouvoir répondre sans équivoque à l'honorable représentant que dans ses propos le solliciteur général a fort bien pu donner son opinion personnelle des reportages de Radio-Canada, ce qui est le droit de chaque Canadien. A mon avis, il n'y avait aucune menace dans les propos du solliciteur général. De toute façon, je peux assurer à l'honorable représentant que la façon dont Radio-Canada fait ses reportages des nouvelles ne constitue pas une question de principe pour le gouvernement, car Radio-Canada ne doit se conformer, en vertu de la loi sur la radiodiffusion, qu'aux indications que la Chambre a adoptées sur la façon dont la société doit s'acquitter de son rôle. Il n'incombe donc pas au gouvernement fédéral de donner des instructions à Radio-Canada ou de lui indiquer comment remplir cette fonction.

M. Clark: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. La déclaration que j'ai consignée au compte rendu et les autres remarques du solliciteur général au sujet des enquêtes en matière de sécurité, savoir . . .

[*Français*]

. . . je pense que la société Radio-Canada outrepasse son mandat de façon excessive . . .

[*Traduction*]

. . . sont claires. Elle émane non pas de n'importe qui, mais du solliciteur général, c'est-à-dire d'un membre du gouvernement canadien qui, à ce titre, doit rendre des comptes à la Chambre. Le ministre doit admettre que l'on ne risque pas de déformer les propos de ce ministre en lui faisant dire que la Société Radio-Canada a été menacée de perdre ses subventions si elle ne cessait pas de répandre les accusations portées contre le service de sécurité. Le ministre de l'Industrie et du Commerce apporte des corrections à mon discours français, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: C'est bien possible.

M. Clark: A la lumière de cette interprétation, le secrétaire d'État, peut-il, en sa qualité de représentant de Radio-Canada à la Chambre, nier que le solliciteur général ait fait nettement allusion à une menace? Peut-il le nier?

M. Roberts: Monsieur, l'Orateur, tout d'abord, je tiens à féliciter sincèrement le chef de l'opposition pour les efforts qu'il déploie afin de maîtriser le français et je crois qu'il y réussit fort bien.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Deuxièmement, j'espère qu'il ne prendra pas mes observations comme un manque de respect. Il y a quelques mois, sa femme a exprimé, semble-t-il, un certain mécontentement quant à la manière dont les media rapportaient les faits et gestes de son mari. Elle avait jugé que leur approche était excessive ou peu exacte. Il ne m'est jamais venu à l'idée qu'elle voulait par là intimider les media pas plus que l'expression de vues personnelles de la part du solliciteur général ne constituait, à mes yeux, une sorte de menace.

Pour plus de précisions à l'égard de la question du chef de l'opposition, je dirais qu'il se peut que la Société Radio-Canada, comme d'autres organismes qui relèvent du secrétariat d'État, voit son budget réduit par suite du programme de restrictions du gouvernement. Je ne veux pas parler de réductions en fonction des affectations de l'an dernier mais en fonction des affectations escomptées pour l'avenir. Je puis assurer à l'honorable représentant que cela n'a aucun rapport avec toute tentative ou étude visant à limiter, ou toucher, ou influencer, ou déterminer la façon dont ces organismes s'acquittent de leurs fonctions.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, les propos incongrus du ministre n'engagent que lui. Il vient de dire qu'il y aura ou qu'il pourrait fort bien y avoir des compressions budgétaires. Selon lui, c'est sans rapport avec la situation actuelle. Hier soir, le solliciteur général a tenu des propos que personne n'a mis en doute si ce n'est le député de Crowfoot.

● (1432)

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il a eu effet déclaré qu'à son avis, si Radio-Canada mène une enquête parallèle à celle qu'effectue la Commission royale d'enquête MacDonald, il estime, en tant que ministre de la Couronne du Canada et non comme conjoint d'un député, que son budget doit être diminué. Pour ma part, je m'inquiète vivement des répercussions que cela aura sur la liberté de la presse. J'aimerais que le ministre prenne la parole aujourd'hui pour rejeter sans réserve cette déclaration faite par son collègue du cabinet, et qu'il nous confirme qu'il n'y aura pas de compressions.

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les compressions budgétaires et autres, lorsque j'étais président du Conseil du Trésor, j'ai entendu des députés d'en face dire à maintes reprises que le premier organisme où nous devrions envisager des réductions budgétaires était Radio-Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le chef de l'opposition se trompe en disant que le secrétaire d'État a indiqué qu'il y aurait des compressions. Il a dit, et je tiens à le confirmer, que nous procédions actuellement à un examen de tous les ministères gouvernementaux. La Société Radio-Canada est également visée par cette étude. Le gouvernement doit décider, pour la Société comme pour tous ses autres organismes, du montant de son budget de l'an prochain. Le cabinet prendra donc à l'égard de Radio-Canada la même décision que pour tous les autres ministères ou organismes fédéraux.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si je comprends bien, et le premier ministre suppléant vient de le confirmer, il est question de diminuer le budget de Radio-Canada l'an prochain, et ces diminutions sont donc conformes aux menaces proférées par le solliciteur général.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'INOPPORTUNITÉ DE LA TENUE PAR LA SOCIÉTÉ D'UNE ENQUÊTE PARALLÈLE À CELLE DE LA COMMISSION McDONALD

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Ma question au premier ministre suppléant porte sur un autre sous-entendu qui ressortait clairement de la déclaration faite hier soir par le solliciteur général. Celui-ci a laissé entendre clairement que comme une commission royale est chargée d'enquêter sur les accusations lancées contre nos services de sécurité, la presse libre canadienne devrait cesser de mener sa propre enquête. Est-ce là la politique du gouvernement du Canada?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): En ce qui concerne la première partie de la question, monsieur l'Orateur, il n'a jamais été question de réductions. J'ai dit que le budget de Radio-Canada augmenterait l'année prochaine par rapport à celui de cette année comme pour tout autre organisme. Je signale à la Chambre que nous discutons du budget de l'année prochaine avec Radio-Canada et tous les autres organismes gouvernementaux. Le président du Conseil du Trésor s'en occupe depuis déjà longtemps. Depuis le mois d'août, il a rencontré tous les organismes du gouvernement à maintes reprises. Il n'y a donc aucun rapport. S'il y en a un, c'est dans l'esprit du chef de l'opposition qui essaie de profiter de l'affaire de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

LA COMMISSION McDONALD—L'OPPORTUNITÉ D'UN MANDAT PLUS VASTE ET D'UN RAPPORT INTÉRIMAIRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les allégations d'activités criminelles ont atteint des proportions gigantesques. En 48 heures, il y a eu l'opération cathédrale, l'opération 300, le fait déplorable que deux ministres de la Couronne n'aient été au courant de rien il y a 24 heures et le fait qu'un ministre ait été au courant de la situation hier et l'autre pas. Étant donné la gravité de toutes ces questions pour le Canada et l'importance de les soumettre à l'examen de la Chambre des communes, le premier ministre suppléant s'engagera-t-il au nom du gouvernement à demander que la commission royale qui fait enquête sur la GRC présente un rapport intérimaire au plus tard le 31 janvier 1978? Deuxièmement, le mandat de la commission sera-t-il modifié de façon à s'appliquer aussi à la question de la responsabilité politique?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique a proposé quelque chose de positif. Nous examinerons la possibilité de faire ce qu'il demande. A mon avis, il serait souhaitable d'obtenir un rapport intérimaire le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je vois que le ministre de la Justice se hâte d'aller retrouver son collègue. J'espère que le gouvernement ne changera pas sa politique pendant la période des questions. Je remercie le premier ministre suppléant de m'avoir répondu sérieusement. Cependant, je voudrais être certain qu'il comprend bien les deux éléments de ma question. Nous voudrions non seulement obtenir un rapport intérimaire avant la fin de janvier prochain, mais afin de ne plus avoir à nous inquiéter chaque jour des questions soulevées par la presse, les députés de ce côté-ci de la Chambre tiennent à ce que le mandat de la commission d'enquête soit modifié de façon à viser explicitement la question de la responsabilité politique, soit essentiellement la responsabilité à l'ensemble du gouvernement parlementaire. J'en fais la demande sérieusement parce que dans ses réponses précédentes, le solliciteur général a indiqué qu'il ne s'y opposait pas. Dans ce cas, j'aimeais que le premier ministre suppléant engage le gouvernement à modifier le mandat de la commission en ce sens.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, le gouvernement croit que le mandat de la Commission McDonald est tout à fait suffisant pour couvrir tous les aspects du problème qui intéresse la Chambre à ce moment-ci. Si la Commission veut faire des rapports sur les liens qui doivent exister entre la Gendarmerie royale, son service de sécurité et le ministre responsable, elle est libre, à mon sens, de le faire. Il n'y a rien qui l'empêche de le faire avec son mandat actuel.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Le premier ministre suppléant se rend-il compte que, de notre point de vue, cela démolit complètement la réponse précédente? Si le mandat n'est pas modifié de façon à comprendre la responsabilité politique, nous piétinerons jour après jour à mesure que les deux enquêtes se poursuivront. Les journalistes font leur travail en portant ces questions à l'attention du public. Nous, de ce côté-ci, avons l'obligation de les soulever à la Chambre. L'importante question des problèmes de l'économie canadienne sera donc laissée de côté. Nous serons accaparés par les questions au mauvais moment.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec l'interprétation du député. J'ai sous les yeux le mandat de la commission. Sous (C), on dit que la commission est autorisée à étudier les questions relatives aux politiques et aux procédures régissant les activités de la GRC. A mon avis, cela est suffisant pour permettre aux commissions de présenter un rapport intérimaire sur ces problèmes aussitôt que possible. Si les commissions trouvent que leur pouvoirs sont trop limités, elles peuvent toujours communiquer avec le gouvernement. Jusqu'ici, cependant, nous estimons que les pouvoirs de cette commission sont assez vastes pour produire le résultat que nous souhaitons tous.

LA PERSONNE QUI A MIS FIN À L'OPÉRATION CATHÉDRALE—LA DATE DE L'INFORMATION DU MINISTRE AU SUJET DES INTERCEPTIONS DE COURRIER

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, à la Chambre, le ministre a déclaré que l'opération surnommée Cathédrale et se rapportant à l'interception du courrier avait pris fin en juin 1976, ce qui coïncide à peu près avec le moment où l'affaire de l'APLQ a été mise au jour. Le solliciteur général nous dirait-il qui a décidé de faire cesser ces interceptions de courrier illégales?

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, hier, dans ma réponse je me référais évidemment à la question de l'ouverture du courrier qui a pris fin, de fait, au mois de juin 1976, à la suite d'une directive envoyée au Service de sécurité par la sous-directeur général des opérations du Service de sécurité.

[*Traduction*]

M. Lawrence: Le sous-directeur général du service de sécurité savait manifestement que ces interceptions de courrier avaient lieu, sans quoi il n'aurait pas pu ordonner qu'on y mette fin. S'il le savait en juin 1976, le ministre nous dit-il maintenant qu'il n'avait pas été mis au courant de ces interceptions de courrier à ce moment-là? Sinon, faut-il considérer le fait que le sous-directeur ne l'ait pas informé de l'interception de ce courrier comme une entrave à la justice?

● (1442)

[*Français*]

M. Fox: Monsieur le président, je sais que l'opposition se plaît toujours à rendre des jugements et des verdicts de culpabilité sur-le-champ. Quant à nous, nous pensons que toutes ces affaires-là doivent être déférées à la commission d'enquête qui a été mise sur pied pour donner aux gens l'occasion de s'expliquer et dire pourquoi telle ou telle action a été entreprise.

J'aimerais signaler à l'honorable député, comme je l'ai dit à la Chambre hier, qu'il s'agit là d'activités qui remontent à plusieurs années dans les annales de la GRC, et en ce moment ce qu'on voudrait faire c'est condamner publiquement celui qui, à un certain moment, a décidé d'y mettre fin.

[*Traduction*]

LE NOM DU SUPÉRIEUR DU SOUS-DIRECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ AU COURANT DE L'INTERCEPTION DU COURRIER

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Le ministre n'ignore pas que le sous-directeur des services de sécurité savait en juin 1976 que la Gendarmerie royale avait intercepté illégalement du courrier. Pourrait-il nous dire qui d'autre, au-dessus du sous-directeur, étaient au courant?

[*Français*]

M. Francis Fox (solliciteur général): Jusqu'à maintenant, monsieur le président, en ce qui concerne l'ouverture du courrier, il n'a pas été possible de déterminer si une personne d'un rang supérieur à celui que j'ai mentionné était au courant de ces pratiques-là à ce moment-là.

Il va de soi également, monsieur le président, que selon l'étude quand même assez sommaire qui a pu être faite du dossier depuis deux jours, il n'y a aucune indication à l'effet que ces pratiques étaient connues des ministériels ni qu'aucune autre personne de rang supérieur à celui que j'ai déjà indiqué était au courant de telles pratiques.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PRÉSUMÉ REFUS DE CERTAINS FERMIERS DE PRÉLEVER DES CONTRIBUTIONS DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Revenu national.

Depuis quelque temps, je reçois des plaintes à l'effet que certains fermiers du sud de l'Ontario refusent de prélever des contributions d'assurance-chômage ainsi que d'impôt sur le revenu aux travailleurs agricoles canadiens. L'honorable ministre peut-il dire s'il a été informé de cette situation auparavant et a-t-il l'intention de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les travailleurs agricoles saisonniers?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Non, monsieur l'Orateur. C'est la première fois que la chose est portée à mon attention, mais si l'honorable député d'Abitibi voulait bien me présenter des faits concrets au sujet de ces plaintes, cela me donnerait l'occasion d'en faire une étude avec les fonctionnaires de mon ministère, et je pourrais lui donner une réponse aussitôt que possible.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que ces fermiers menacent de n'engager que des travailleurs mexicains si on les oblige à respecter les lois canadiennes, le ministre peut-il dire si les travailleurs étrangers sont soumis aux mêmes règlements que les Canadiens ou s'il y a des ententes entre le Canada et le Mexique ou le Portugal, selon lesquelles on peut importer de la main-d'œuvre saisonnière à bon marché?

M. Guay (St-Boniface): Monsieur l'Orateur, la loi relative à mon ministère est très précise dans ce cas. S'il y avait autre chose que je pourrais porter à l'attention de l'honorable député, je le lui ferais parvenir en même temps que la réponse à sa question.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Mis à part la divergence d'opinion à l'égard du mandat de la commission ce qui, selon moi, pourrait être réglé si le solliciteur général était prêt à l'élargir, l'honorable représentant ne convient-il pas que certains événements ont sans doute accaparé tout le temps de la commission royale d'enquête qui, selon son président, ne pourra commencer sérieusement son travail avant le mois de janvier.

Des voix: Novembre!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le solliciteur général devrait peut-être, dans l'intérêt national, recommander la création d'un comité qui pourrait travailler vite et bien et commencer le travail ici même. Dans ces conditions, le solliciteur général serait-il d'accord pour désigner un comité de la Chambre comme je l'ai suggéré ce matin et comme l'a suggéré également hier un de ses propres amis, le député de Windsor-Walkerville même s'il l'a fait en termes différents, afin que la Chambre des communes puisse étudier la question et que l'enquête se poursuive sans entraver le cours de nos autres travaux?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les opinions de l'honorable député ainsi que celles du chef du parti néo-démocrate reflètent, je suppose, un très vif désir de leur part, et en fait de la part de tous les partis représentés à la Chambre, de voir la Commission royale d'enquête entreprendre ses travaux dès que possible. Il s'agit de questions qui concernent effectivement la sécurité nationale, de témoignages sous serment, d'audiences auxquelles des témoins devront être entendus en détail et au cours desquelles on pourra les soumettre à un contre-interrogatoire et je demeure persuadé que le meilleur moyen d'y procéder consiste à instituer une Commission royale d'enquête. Toutefois, compte tenu des opinions très nettes qui ont été émises devant la Chambre aujourd'hui, je souhaiterais que le président de la Commission royale accorde une attention particulière à ce qui a été dit en espérant qu'il puisse faire démarrer l'enquête plus tôt qu'il n'avait été prévu jusqu'à présent.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la question que les Canadiens se posent maintenant est la suivante: Qui assume la responsabilité? Est-ce bien le gouvernement qui exerce cette responsabilité alors même qu'il a failli à son devoir en ce qui concerne cette affaire? Est-ce que ces questions doivent être soumises à une Commission royale ou ne conviendrait-il pas plutôt de faire enquête à leur sujet ici-même où des témoins peuvent être cités à comparaître, ou des témoignages peuvent être entendus en Chambre, ou des témoins peuvent subir un contre-interrogatoire et toute l'enquête peut se dérouler plus rapidement que n'importe où ailleurs? Le ministre ne serait-il pas prêt à reconsidérer son refus de soumettre cette affaire à un comité spécial de la Chambre ou, ainsi que l'a suggéré son honorable collègue, au comité permanent de la justice et des affaires juridiques?

M. Fox: J'ai écouté l'honorable député ainsi que le chef de son parti au cours du mois de juin. A plusieurs reprises, ils ont déposé des motions en vertu de l'article 43 du Règlement dans lequelles ils recommandaient instamment que l'on constitue une Commission royale d'enquête. Nous avons tenu compte de leur argument jusqu'à un certain point. Nous n'étions pas encore convaincus à cette époque que cela était nécessaire mais par la suite nous avons acquis la conviction qu'il fallait instituer sous une forme quelconque une tribune qui nous permettrait de procéder à une enquête impartiale sur les pratiques et les méthodes du service de sécurité. Voilà maintenant que l'honorable député change complètement de position. Il y a trois ou quatre mois de cela, il accordait toute sa confiance à une Commission royale d'enquête. Aujourd'hui, il nous déclare que cette affaire ne peut pas être réglée convenablement par ce moyen. Je voudrais bien qu'il se décide une bonne fois pour toutes.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre a tout à fait raison. En juin 1977, alors que nous n'avions pas encore connaissance de toute cette série d'incidents, il semblait tout à fait indiqué de nommer une commission royale. Mais, à présent, les circonstances ont changé et après la longue série d'allégations d'actes illégaux commis, qui ont fait naître le doute sur la crédibilité du gouvernement et de la GRC j'aimerais que le solliciteur général revoie sérieusement la position actuelle du gouvernement et examine la possibilité de procéder à un règlement rapide et, il faut espérer, raisonnable de la question en haut lieu, à savoir au Parlement canadien qui est, après tout, le plus haut tribunal du pays et qui semble tout désigné pour confier à l'un de ses comités l'examen de toutes ces questions douteuses car, après tout, en dernier ressort, c'est de la responsabilité politique et ministérielle du gouvernement qu'il s'agit.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Le député vient de déclarer qu'alors qu'il ne savait rien de la situation, il a demandé l'institution d'une Commission royale d'enquête. Je crois qu'en dernier recours, ce qui importe ici, c'est la sécurité nationale de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Est-ce ainsi que vous vous souciez des gens?

M. Stevens: C'est un outrage!

M. Gillies: Vous n'avez que faire de la responsabilité ministérielle!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il y a une foule de questions qui se rattachent à cette affaire qui concerne principalement la sécurité nationale du pays. Ces questions sont liées au contre-espionnage, à l'activisme international à l'intérieur de nos frontières, tous sujets qui ne peuvent être étalés dans une assemblée publique sans mettre inutilement en danger la sécurité de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Fox: N'importe quel Canadien raisonnable en arrivera à conclure que lorsqu'on traite de sécurité nationale, il y a un certain minimum de discrétion à respecter, ce que l'on ne peut pas faire à la Chambre des communes. Nous ne cherchons pas à cacher quoi que ce soit. Nous avons déjà déclaré que nous remettrions tous les dossiers de la GRC à la disposition de la Commission. Nous avons également donné ordre pour que toutes les pratiques et procédures de la GRC soient très clairement portées à l'attention de la Commission. Je pense bien que c'est là la bonne façon de mener les affaires qui touchent la sécurité nationale de notre pays, et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas d'accord avec le député.

* * *

● (1452)

LES POSTES

LA PRÉSUMÉE SPOLIATION DU COURRIER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Hier, le ministre des Postes a révélé à la Chambre qu'il ignorait si les services de sécurité de son ministère ouvraient le courrier. Les renseignements qu'a fournis le solliciteur général semblent un peu plus spontanés sur ces questions et sur d'autres. Puisqu'il s'agit indubitablement d'infractions à la loi, le ministre a promis de fouiller l'affaire. Pourrait-il maintenant fournir un rapport plus complet de ces infractions et informer et la Chambre et la population qui s'inquiètent de plus en plus de cette tendance du gouvernement à adopter des méthodes dignes d'un État policier, des mesures qu'il entend prendre pour punir les délinquants?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, sans doute le député plaisante-t-il lorsqu'il parle de méthodes dignes d'un État policier.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Est-ce que vous badinez?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'ai affirmé hier à la Chambre qu'après avoir fait enquête auprès de mes agents de sécurité et de mes enquêteurs, j'ai appris qu'il n'y avait pas eu d'interception de courrier, ce qui aurait été contraire à la loi sur les postes. C'est ce que j'ai dit au député. Je sais que le solliciteur général a fait des déclarations et j'en connais la teneur.

M. Clark: Vous les désavouez également.

M. Blais: J'invite le député à examiner ces déclarations, et s'il peut y trouver un indice que le personnel du ministère des Postes a ouvert le courrier et me signaler des cas précis, je ferai volontiers une enquête plus approfondie.

Je tiens à dire à l'honorable représentant, monsieur l'Orateur, qu'après avoir examiné, en collaboration avec les hauts fonctionnaires du ministère des Postes, toutes les allégations d'interception de courrier qu'on a pu faire, comme celle qu'on a entendue sur les ondes d'une station de radio d'Ottawa ce matin, pour voir si elles étaient fondées, j'ai acquis la certitude qu'elles étaient absolument fausses, selon les renseignements obtenus par mes services de sécurité et d'enquêtes.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, il est évident que le solliciteur général possède des renseignements que son collègue le ministre des Postes ignore. J'espère qu'ils uniront leurs efforts afin de tirer au clair cette affaire importante. Le ministre des Postes a dit que 14 anciens agents de la Gendarmerie royale travaillaient maintenant pour son service de sécurité. S'est-il assuré que ces gens-là ne collaborent pas à l'opération Cathédrale et qu'ils ne poursuivent pas leurs activités illégales aux postes sans en parler au ministre? Ne pense-t-il pas par ailleurs . . .

Une voix: Nous avons un ancien agent de la GRC de ce côté-ci de la Chambre également, si vous voulez le savoir.

M. Dinsdale: Patientez un peu, là-bas. C'est au ministre des Postes que ma question s'adresse, et non pas au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre des Postes ne pense-t-il pas que dans une démocratie parlementaire comme la nôtre, il lui incombe de veiller à ce que toutes les opérations de ce genre ne versent pas dans l'illégalité; peut-il garantir par ailleurs à la Chambre et aux Canadiens que c'est ainsi que le gouvernement conçoit son rôle?

M. Blais: Oui, monsieur l'Orateur, mais j'assume ma responsabilité de ministre avec plus de sérieux que ne le fait le député à propos de son rôle de critique du ministère des Postes au sein de la loyale opposition. Je procède à des enquêtes lorsque la chose est possible. Je ne commence pas par salir la réputation d'une personne et la considérer comme coupable sur la simple base de l'association ou de l'appartenance à un groupe, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de l'appartenance de citoyens canadiens au corps policier qui est la Gendarmerie royale du Canada, une force policière fédérale et, partant, qui a droit à notre respect, et qui fait preuve d'un grand sérieux dans l'analyse de ses propres méthodes.

C'est la raison pour laquelle je procède à ces enquêtes et je peux vous affirmer que je continuerai de le faire avec toute l'énergie dont je suis capable, conscient du rôle que le ministère des Postes devra jouer lorsqu'il comparaîtra devant la Commission McDonald. J'ai l'intention de tout faire en mon pouvoir pour vérifier autant de faits que possible au sujet des méthodes que la Gendarmerie royale aurait pu employer dans des affaires mettant en cause des employés du ministère des Postes, si cela peut se révéler utile à la Commission McDonald.

M. Dinsdale: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est précisément pour cette raison, pour que les responsabilités soient assumées par qui de droit, autrement dit, dans notre régime, par le gouvernement, que je pose ces questions. Le ministre des Postes assumera-t-il ses responsabilités et se renseignera-t-il au sujet des faits en cause, qu'il a admis complètement ignorer hier, et assurer à la Chambre que les activités des postes ne sont pas menées de façon illégale? Je ne parle pas de la responsabilité de son personnel chargé de la sécurité, mais de la sienne propre. Voilà le point.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, si le député avait daigné écouter mes commentaires hier, il aurait vu que j'ai assumé très sérieusement mes responsabilités en répondant au député de Saskatoon-Biggar, et j'ai d'ailleurs la ferme intention, monsieur l'Orateur, de m'en tenir à cette ligne de conduite. Encore une fois, le député fait allusion à des «faits». S'il a connaissance de faits qui pourraient m'aider dans mon enquête . . .

M. Clark: Demandez au solliciteur général!

M. Blais: . . . j'aimerais qu'il me les communique. Mais je souhaiterais que le député prête un peu attention à ce qui se dit ici. J'ai également mentionné hier qu'en fait il me serait difficile de mener une enquête dans les Postes à moins d'obtenir des informations de la GRC. Ces informations, je les ai demandées, et j'attends toujours une réponse de la GRC.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÉDÉ D'INTERCEPTION DU COURRIER—LA DATE DE MISE AU COURANT DU MINISTRE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, le ministre des Postes a dit qu'il était impossible d'intercepter du courrier sans l'autorisation de la direction des services de sécurité et des enquêtes. Le même jour, le solliciteur général a admis que la GRC avait ouvert des lettres dans le cadre d'une opération appelée *Cathedral*. Je voudrais d'abord demander au ministre, si l'opération *Cathedral* était menée avec le consentement des autorités du ministère des Postes. Et, dans la négative, comment on procédait à l'interception du courrier. Le ministre peut-il confirmer si oui ou non la GRC avait aux Postes des informateurs qui interceptaient du courrier et lui fournissaient des renseignements, ou alors, peut-il nous dire quelle autre méthode a été utilisée pour intercepter du courrier sans le consentement du ministère et en contrevenant à la loi sur les postes?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit hier, c'est que les services de sécurité de la GRC avaient en fait intercepté du courrier et l'avait ouvert. J'ai appris qu'on avait décacheté des pièces de courrier et non pas simplement surveillé du courrier sans le décacheter. Je l'ai su hier seulement et je n'ai pas encore pu établir clairement qui en étaient les auteurs. C'est l'une des raisons qui m'ont incité à saisir de l'affaire le procureur général du Canada puisque du courrier a effectivement été décacheté et également la commission royale d'enquête pour qu'elle fasse toute la lumière sur cette affaire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre a informé la Chambre que la GRC s'était livré à des actes illégaux à plusieurs reprises, il a déclaré que ses hauts fonctionnaires lui avait assuré qu'aucune autre illégalité n'avait été commise. Hier, il nous a dit que dans le cours de l'opération *Cathedral*, du courrier avait été décacheté. Ce qui est tout à fait illégal. J'aimerais aussi demander au ministre quand il a entendu parler de l'opération *Cathedral* et, s'il ignorait tout de cette affaire jusqu'à ces jours derniers, s'il veut laisser entendre que ses hauts fonctionnaires lui ont menti quand ils lui ont dit que la GRC n'était mêlée à aucune autre activité illégale. Ou bien le ministre ment à la Chambre ou bien ses cadres lui ont menti et, si c'est le cas, il devrait certainement dire à la Chambre quelles mesures disciplinaires il a prises à l'égard de ceux qui lui ont menti.

• (1502)

Des voix: Bravo!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, j'ai de fait fourni certains renseignements à la Chambre en juin dernier en réponse à une question qui demandait s'il y avait eu d'autres activités illégales. Il est bien évident que les députés d'en face sont prêts à juger très nettement et très rapidement la légalité de certaines activités de la GRC. Selon moi, il faudrait soumettre certaines de ces activités à un examen juridique approfondi pour déterminer si véritablement elles sont légales ou non.

En ce qui concerne l'opération *Cathedral*, c'est-à-dire l'interception du courrier, qui constitue peut-être une affaire plus facile à juger que certaines des autres qui nous ont été signalées, c'est hier, pendant ma conversation avec la GRC, que j'ai entendu dire pour la première fois qu'on avait ouvert des envois postaux. J'étais au courant d'autres opérations *Cathedral*, mais celles-ci ne consistaient qu'à examiner l'extérieur des enveloppes. J'ai entendu parler de ces opérations le 13 septembre de cette année. Je pense que cela répond à la question du député.

LA PUNITION DES FONCTIONNAIRES COUPABLES D'AVOIR OMIS D'INFORMER LE MINISTRE DES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question. A plusieurs reprises, il a déclaré à la Chambre que ses fonctionnaires lui avaient assuré que la GRC n'avait été mêlée à aucune autre activité illégale. Maintenant, il est obligé de nous dire que c'était faux. Eu égard à sa responsabilité ministérielle, le solliciteur général devrait certainement dire à la Chambre si ses fonctionnaires lui ont menti et, dans ce cas, quelles sont les mesures disciplinaires qu'il a prises. Il n'est pas question pour l'instant d'une commission royale, mais de l'obligation pour un ministre d'assumer ses responsabilités à titre de ministre de la Couronne.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Quelles mesures a-t-il prises? Si ces mesures ne sont pas légales le ministre devrait alors essayer de les justifier. Si elles sont illégales, le ministre devrait alors certainement prendre des mesures contre les responsables et ce qui est plus important encore, déterminer pourquoi ses services n'étaient pas au courant de ces agissements illégaux. S'ils n'étaient pas au courant, c'est parce qu'ils sont incompétents, et s'ils étaient au courant et ne l'ont pas rapporté au ministre, ils devraient être alors renvoyés. Qu'entend faire le ministre pour nous assurer qu'il est véritablement un ministre responsable?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà dit très clairement en réponse à d'autres questions et dans le cadre de mes déclarations de juin dernier que je compte bien qu'en toutes circonstances, la GRC me signalera tous les cas d'agissements illégaux d'une façon très claire et sans équivoque. Depuis que la Commission royale d'enquête a été créée la GRC procède à la rédaction de rapports sur chacune de ses pratiques et de ses méthodes d'enquête afin de les porter à ma connaissance en premier lieu et ensuite à celle de la Commission royale d'enquête. Je pense qu'à cet égard, la Gendarmerie agit de manière très franche comme j'ai pu le constater dans d'autres cas où, par exemple au cours du mois de septembre, le commissaire de la GRC a retiré une déclaration faite par un ancien commissaire parce qu'elle contenait une erreur qui avait été portée ultérieurement à son attention par un ancien agent. En ce sens, monsieur l'Orateur, je pense qu'il est très clair que je m'attends à ce que la GRC soit très franche avec moi et qu'elle veille à ce que je sois mis au courant de tout problème concernant des actes susceptibles d'être illégaux.

DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT À L'OPÉRATION «SOURCE 300»—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au solliciteur général qui a apparemment donné l'assurance qu'il n'y avait pas eu d'autres agissements illégaux bien qu'il y en ait qui se manifestent presque quotidiennement. Je voudrais qu'il nous fasse part de son point de vue là-dessus et dise s'il a verifié si le service de sécurité s'était vraiment rendu coupable d'activités illégales, comme les révélations faites tout récemment, le laissent entendre? Peut-il dire à la Chambre quel est à sa connaissance le nombre d'opérations exécutées sous le nom de code «source 300»?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai déclaré qu'il n'y avait pas eu d'autres agissements illégaux, je faisais en fait allusion à ce que j'ai déclaré à la Chambre le 17 juin dernier. Depuis lors, et les députés ne l'ignorent pas, nous avons institué la Commission d'enquête parce que, après mes déclarations à la Chambre, il nous est parvenu des renseignements apparemment dignes de foi, qui nous font soupçonner que d'autres agissements illégaux auraient pu être commis par la Gendarmerie royale. C'est d'ailleurs pourquoi la Commission royale d'enquête a été instituée. Si nous n'avions pas eu alors d'indications nous permettant de supposer que d'autres agissements illégaux aient pu être perpétrés il n'y aurait pas eu besoin d'instituer la Commission royale d'enquête.

En ce qui concerne l'opération 300 dont il a parlé aujourd'hui, j'ai pu réexaminer la question avec les cadres supérieurs de la gendarmerie. Quant au fond, les affirmations sont évidemment exactes. Il y a bien eu une opération appelée «Opération 300», qui remonte pour le moins au milieu des années 50 . . .

Des voix: Parlez-nous en donc.

M. Fox: Il s'agit de visites de locaux effectuées par la GRC, côté service de sécurité. La Commission royale d'enquête est sur le point d'être saisie de cette affaire. Elle pose encore une fois, monsieur l'Orateur, une question juridique assez complexe que les députés de l'opposition cherchent délibérément à rejeter dans l'ombre, trop pressés qu'ils sont d'exploiter à des fins partisanes une affaire beaucoup trop importante pour être traitée à ce niveau, puisqu'en réalité ses incidences . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dites-nous la vérité.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je dis simplement que mon groupe est de plus en plus déçu de voir que le solliciteur général élude ses responsabilités à l'égard de la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a reconnu l'exactitude quant au fond des accusations parues dans la presse au sujet de «Source 300», veut-il nous dire si d'autre part on a entrepris d'en informer les procureurs généraux compétents, pour qu'ils prennent le cas échéant les mesures qui s'imposent? Peut-il nous dire également s'il a été mis un terme à ce genre d'activité qu'on dit illégale et si c'est lui qui en a donné l'ordre, sinon qui d'autre?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la transmission des dossiers «Opération 300» aux procureurs généraux provinciaux, je répète que l'affaire remonte au moins au milieu des années 50, et probablement plus loin. Pour l'instant, nous avons l'intention de transmettre à la Commission royale fédérale d'enquête non seulement les dossiers «Opération 300», mais une note explicative sur chacune sans exception des méthodes d'enquête de la GRC.

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—L'OPPORTUNITÉ DE LA REMISE DES DOSSIERS AUX PROCUREURS GÉNÉRAUX DES PROVINCES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, pour protéger la réputation de la GRC, pour éviter que tout cela ne traîne de jour en jour et de mois en mois, puisque la Commission royale en a encore pour deux ou trois mois, le solliciteur général ne voudrait-il pas communiquer en même temps tous les renseignements qu'il possède aux procureurs généraux provinciaux, pour qu'ils décident au vu des éléments des dossiers s'il y a lieu de poursuivre les auteurs de ces illégalités qu'ils soient des policiers ou d'autres citoyens.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si le député d'en face est vraiment sérieux quand il dit que cette affaire ne doit pas traîner en longueur et être dévoilée par bribes jour après jour à la Chambre, je l'inviterais à laisser la Commission royale d'enquête faire son travail et à nous permettre de nous consacrer aux travaux de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous devriez montrer plus de franchise.

Des voix: Bravo!

L'EXPLOSION DE BOMBES À LA MISSION COMMERCIALE CUBAINE DE MONTRÉAL—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LA LIBÉRATION DE CINQ PRÉVENUS CUBAINS

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, dans un article paru aujourd'hui dans le *Sun* de Toronto, on donne les détails de l'explosion de bombes survenue en 1972 à la Mission commerciale cubaine. D'après l'article, il semblerait en effet qu'à la suite de l'explosion de deux bombes, les pompiers et les policiers accourus ont fait face à des Cubains dont plusieurs étaient armés de mitraillettes. Le ministre confirmera-t-il que les six Cubains contre lesquels on avait à l'origine porté des accusations de possession illégale d'armes à feu en avaient été libérés par les autorités québécoises après que le gouvernement fédéral fût intervenu?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le cas que soulève le député remonte à 1962, si je comprends bien.

M. Kempling: 1972.

M. Fox: 1972, c'est-à-dire il y a cinq ans; peut-être m'accordera-t-il un délai de 25 heures pour en vérifier les détails.

● (1512)

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Quans il aura vérifié tout cela et si le gouvernement est toujours aussi préoccupé qu'il le prétend au sujet des terroristes et des éléments subversifs, le ministre voudra-t-il expliquer pourquoi alors le gouvernement fédéral est intervenu pour faire abandonner les accusations contre des ressortissants cubains qui étaient armés de mitraillettes et qui avaient, de toute évidence, enfreint nos lois et pourquoi il a jugé bon de s'excuser auprès du gouvernement cubain?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je crois que ce que raconte le député concorde tout à fait avec ce que j'essaie de faire comprendre depuis plusieurs jours à la Chambre. S'il y a des gens qui circulent au Canada armés de mitraillettes, il semblerait qu'il y ait lieu de les surveiller.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: Pourquoi les avez-vous relâchés?

M. Gillies: Oui, pourquoi les avez-vous relâchés?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

REPORT DE LA DÉCISION DE L'ORATEUR AU SUJET DE QUESTIONS EN SUSPENS

M. l'Orateur: Il y a deux questions de privilège en suspens, l'une qu'a soulevée le député de Peace River et qui a trait à certaines remarques du très honorable premier ministre. La marche à suivre, selon ce qu'il découlera des argumentations que j'ai examinées très attentivement, c'est que le député qui est présumé avoir fait des remarques injurieuses a le choix entre plusieurs démarches. Il est d'usage à la Chambre que l'on s'assure que le député est présent lorsque la décision est rendue. C'est pourquoi je préfère remettre l'annonce de ma décision à lundi.

Une autre décision en suspens concernait les événements d'hier. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a soulevé la question de privilège et a protesté contre l'interprétation de la presse et d'autres députés à propos de remarques qu'elle a prononcées en dehors de la Chambre. Cette question a été tranchée par la présidence. D'autre part, le député de Grenville-Carleton a soulevé la question de privilège sur le même sujet général. Il m'a semblé alors qu'elle posait deux difficultés que j'ai signalées à la Chambre hier. La première, c'est qu'un désaccord entre deux ministres, ou encore des déclarations contradictoires faites par un ministre, ou en fait par n'importe quel député, ne constituent pas matière à la question de privilège. La seconde, c'est que le député de Grenville-Carleton avait l'intention de proposer une motion relative au grief d'un autre député, ce qui créait en soi un problème de procédure.

Je me suis donc engagé à examiner les précédents pour voir si j'avais raison d'interpréter ainsi les choses. Je n'entrerai pas dans les détails. Je tiens seulement à confirmer ma première impression: les déclarations, présumées contradictoires, d'un député ou d'un ministre, ne constituent jamais, quelles que soient les circonstances, matière à la question de privilège. La décision la plus récente à ce sujet figure dans les *Journaux* du 16 novembre 1971, à la page 923. La seconde concerne le cas où un député a tenté de faire renvoyer au comité permanent des privilèges et élections le sujet d'un grief soulevé par un autre député. Cette procédure extraordinaire a été tentée récemment, soit le 21 juin 1977, par le très honorable député de Prince-Albert; à cette occasion je me suis élevé contre cette façon de procéder. On trouvera le compte rendu de l'incident à la page 6916 du hansard. Je réitère donc ma décision d'hier et renvoie tout simplement les députés à ces précédents.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, à propos de ce que vous avez dit au sujet de la question de privilège qui me met en cause, je voudrais vous signaler que je ne serai pas à la Chambre lundi et mardi prochains.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Je compte parcourir le pays pour mettre les Canadiens au courant des agissements du gouvernement. Je me souviens de la décision que vous avez rendue l'autre jour. Si Votre Honneur considère qu'il s'agit d'une affaire qui, au premier abord, paraît fondée et si le très honorable premier ministre continue à nous narguer et refuse de retirer ses paroles, il se peut fort bien que je veuille présenter une motion. Dans ce cas, la Chambre et Votre Honneur consentiraient-ils à ce que le député de Grenville-Carleton la présente à ma place, étant donné que je serai absent? Ce n'est peut-être là qu'une possibilité, mais je désire prévoir une telle éventualité. De toute manière, cette histoire ne traînera pas aussi longtemps que celle des activités de la Gendarmerie royale et du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je tiens à rassurer le député de Peace River et à lui dire que, quelle que soit la décision que je rende, qu'il s'agisse du cas présent ou de tout autre cas qui pourrait se présenter, j'essaierai toujours de défendre le mieux possible le point de vue de tous les députés concernés.

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai appris à mon arrivée à la Chambre aujourd'hui que le député de Crowfoot, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce, ci-devant député tory, avait formulé des observations désobligeantes à l'endroit de mes mandants.

M. Paproski: Pour sûr que c'est lui.

Une voix: Il est toujours député tory.

M. Hogan: Le temps m'ayant manqué, je n'ai pu informer Votre Honneur de mon intention de soulever aujourd'hui la question de privilège; c'est pourquoi je compte que Votre Honneur voudra bien faire preuve d'indulgence à mon endroit et me permettre de la soulever lundi.

M. l'Orateur: Je constate que le ministre de l'Industrie et du Commerce est absent de la Chambre pour le moment. Peut-être le député de Cape Breton-East Richmond voudra-t-il soulever cette question de privilège dès que le ministre se présentera à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 120, 121, 173, 224, 236, 264, 316, 328, 332 et 358.

[*Texte*]

LES REVUES DES MINISTÈRES

Question nº 120—**M. Herbert:**

Des limites ont-elles été imposées à la fréquence des publication, ou nombre de numéros distribués, ou au coût unitaire ou global des revues publiées par les ministères?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Un document concernant la politique et les lignes directrices révisées sur la gestion des publications dans l'administration publique du Canada a été publié au début de l'année. Ce document établit les responsabilités des ministères et du MAS au sujet de la fixation des prix, de la commercialisation et de la distribution de divers types de publications. Les publications que le MAS juge commercialisables doivent faire leurs frais. En ce qui concerne les autres, celles qui sont gratuites ou subventionnées, il n'y a aucune ligne directrice permettant de réduire les frais liés à la qualité ou à la quantité. Pour le moment, c'est aux ministères qu'il incombe de fixer des limites dans ce domaine. Cependant, les dépenses engagées par les ministères à des fins d'information sont examinées minutieusement par le Conseil du Trésor quand il s'agit de la répartition des ressources, puis autorisées par le Parlement lors de la présentation des budgets annuels des dépenses.

LE RECOURS AUX EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question nº 121—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il imposé des lignes directrices aux ministères en ce qui concerne le recours aux services d'experts de l'extérieur et, dans l'affirmative, quelles sont ces lignes directrices et quelle est la procédure prévue pour signaler les cas où les conditions et limites énoncées dans ces lignes directrices ne sont pas respectées?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Le Conseil du Trésor a publié des critères concernant l'obtention de services de conseillers en gestion dans les documents suivants: 1966-2 Critères sur la façon d'obtenir hors du gouvernement les services de conseillers en gestion; RA-9-66 Ligne de conduite concernant l'emploi de conseillers en gestion hors du gouvernement; 1967-28 Rapports sur l'emploi de conseillers en gestion appartenant au secteur privé; 1968-47 Présentation de rapports sur les possibilités d'apport des conseillers en gestion hors du gouvernement. Ces critères font actuellement l'objet d'un examen et l'on se prépare à établir des lignes directrices plus générales concernant d'autres types de services de conseillers. Tous les marchés de services de conseillers sont assujettis au Règlement concernant les marchés de l'État SOR/75-530 qui fixe aux ministères des limites financières. Pour conclure des marchés dont le montant excède les limites définies aux articles 23 et 24 de ce Règlement, les ministères doivent d'abord obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor.

LE PERSONNEL DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

Question nº 173—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil consultatif de la situation de la femme et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): 1. Personnes qui détiennent des contrats: 3. Fonctionnaires à la retraite: aucun.

2. *a*) 1975, $55,745; *b*) 1976 $77,000. Fonctionnaires à la retraite: sans objet.

LE PERSONNEL D'HÉRITAGE CANADA

Question nº 224—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats d'Héritage Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Créée le 29 mars 1973, Héritage Canada est une société nationale de bienfaisance indépendante du gouvernement. Il lui revient donc de répondre à toute question.

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Question nº 236—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission d'énergie du Nord canadien et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. 26; nulle d'entre elles n'est fonctionnaire retraité.

2. *a*) 1975: $95,700; *b*) 1976: $103,000. Sans objet.

LE PERSONNEL DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

Question nº 264—**M. McKenzie:**

1. Le Conseil consultatif de la situation de la femme a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Conseil consultatif de la situation de la femme en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LE PERSONNEL D'HÉRITAGE CANADA

Question nº 316—**M. McKenzie:**

1. Héritage Canada a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par Héritage Canada en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Prière de se reporter à la réponse donnée aujourd'hui à la question nº 224.

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Question nº 328—**M. McKenzie:**

1. La Commission d'énergie du Nord canadien a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par la Commission d'énergie du Nord canadien en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) (i): Néant. (ii): 5 en 1977, de (iii) à (x): néant. *b*) de (i) à (x): néant.

2. Non. Les traitements proviennent des recettes d'exploitation de la CENC, prélevées auprès des usagers des services d'utilité publique.

3. Alberta *a*) $6.55. *b*) Nous ne savons rien des taux horaires réels versés par les bureaux à leur personnel. *c*) (i) $13,316.63. (ii) $25,171.68.

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 332—**M. McKenzie:**

1. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Pour la Commission des relations de travail dans la Fonction publique: 1.

		a)	*b*)
(i)	Colombie-Britannique	non	non
(ii)	Alberta	non	non
(iii)	Saskatchewan	non	non
(iv)	Manitoba	non	non
(v)	Ontario	oui—91*	non
(vi)	Québec	non	non
(vii)	Nouveau-Brunswick	non	non
(viii)	Nouvelle-Écosse	non	non
(ix)	Île-du-Prince-Édouard	non	non
(x)	Terre-Neuve	non	non

* Au cours des deux années financières, 1975-1977, nombre de personnes qui ont ravaillé pour une période limitée pendant un certain nombre de jours francs.

2. Le traitement de ces employés est tiré du budget principal de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

3.

		a)		*b)*	*c)*	
		1975-1976	1976-1977		1975-1976	1976-1977
(i)	Colombie-Britannique	—	—	—	—	—
(ii)	Alberta	—	—	—	—	—
(iii)	Saskatchewan	—	—	—	—	—
(iv)	Manitoba	—	—	—	—	—
(v)	Ontario	$6.04	$5.03	inconnu	$22,181.97	$4,988.28
(vi)	Québec	—	—	—	—	—
(vii)	Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	—
(viii)	Nouvelle-Écosse	—	—	—	—	—
(ix)	Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—
(x)	Terre-Neuve	—	—	—	—	—

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET DU CONSEIL

Question nº 358—**M. Orlikow:**

1. Combien y a-t-il en tout de nominations par décret du Conseil aux niveaux *a*) DM1, *b*) DM2, *c*) DM3?

2. Combien de titulaires de ces postes gagnent *a*) $45,000 ou moins, *b*) $50,000 ou moins par année?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. *a*) 46; *b*) 38; *c*) 12.

2. *a*) 6; *b*) 29.

[*Français*]

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me demande si le leader adjoint du gouvernement à la Chambre pourrait nous donner le programme de la semaine prochaine. Peut-il confirmer que mardi prochain est un jour désigné de l'opposition?

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, avant de parler des travaux prévus pour le reste de la journée et pour la semaine prochaine, j'aimerais signaler que le gouvernement espère pouvoir s'entendre avec les leaders des partis de l'opposition pour terminer rapidement l'étude de quatre bills, concernant le CALURA, le Code canadien du travail, la loi sur le contrôle des sociétés pétrolières ainsi que la loi sur le contrôleur général. Nous espérons que les députés ne s'opposeront pas trop à ce que ces bills soient renvoyés aux comités la semaine prochaine ou les jours qui suivront. Je regrette de devoir dire à la Chambre qu'aucun arrangement n'a été pris à ce sujet, mais j'en discuterai encore avec les leaders à la Chambre.

A propos des travaux prévus pour le reste de la journée et pour la semaine prochaine, nous poursuivrons l'étude du bill C-11, les modifications de la loi de l'impôt sur le revenu, sauf mardi qui est une journée réservée à l'opposition.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'espère que nous ne prendrons pas l'habitude de violer la confidence des réunions que tiennent les leaders à la Chambre, comme le leader adjoint à la Chambre vient de le faire. Je veux l'assurer que j'ai appris tôt cette leçon du député d'Eglinton qui était alors leader à la Chambre. Je lui renvoie, avec la même amabilité, ce qu'il m'avait dit précédemment en lui rappelant qu'il devrait apprendre à faire mieux son travail et se taire, surtout quand il a tort.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je suis peiné d'entendre cela. Si le leader de l'opposition à la Chambre estime que je n'ai pas respecté ce qui avait été convenu aux réunions des leaders, je lui présenterai volontiers mes excuses.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous en reparlerons plus tard.

M. Cafik: Personne n'ignorait les dispositions que j'ai prises au nom du gouvernement au sujet des quatre points mentionnés. Je croyais que tous les députés savaient à quoi s'en tenir avant que nous ne débattions cette question en bonne et due forme avec les leaders des partis à la Chambre hier soir. Je veux bien accepter les remontrances du député de Grenville-Carleton. S'il croit que j'ai manqué en quelque façon à la discrétion, je peux lui assurer que je n'en avais nullement l'intention dans ma déclaration d'aujourd'hui, et que je n'ai pas non plus l'intention de le faire à l'avenir.

Il est essentiel que nous collaborions si nous voulons que les choses marchent bien à la Chambre et le député peut être certain que je suis le premier à en reconnaître l'importance.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyée au comité plénier.

● (1522)

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans émoi que je prends la parole pour la première fois depuis que les débats sont télévisés. Je suis sûr que l'histoire qualifiera cette législature de «législature shiskabab», embrochés que nous sommes par les caméras et rôtis par les lampes. J'espère que le comité qui a organisé cette innovation au Parlement continuera de se réunir, sans plus tarder, et essayera de faire réduire l'intensité de l'éclairage ici. Au cours du débat sur la retransmission télévisée des délibérations de la Chambre, on nous a dit que cette initiative encouragerait l'assiduité, mais je crois que très peu de députés peuvent supporter d'être assis ici plus d'une heure et demie sans sortir se reposer les yeux. La télévision a plutôt eu pour effet de vider les banquettes. Toutefois, il y a une chose certaine, c'est que cet éclairage intense n'a pas réussi à donner plus d'éclat aux réalisations du gouvernement d'en face. Il n'a pas jeté la moindre lumière ni clarté sur ses délibérations, et n'a donné aucun brillant au premier ministre (M. Trudeau) et à son Cabinet.

Je désapprouve certains changements qui se sont déjà produits: notamment le fait qu'aucune querelle de procédure n'ait surgi alors que le ministre des Finances (M. Chrétien) se préparait visiblement à ajouter une nouvelle clause au Règlement de la Chambre en glissant un budget dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, sans avoir donné les avertissements d'usage ni accordé les jours de préparation habituellement alloués pour un débat budgétaire.

Je suis fermement convaincu qu'avant l'avènement des débats télévisés, un groupe de députés, avec à leur tête le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), auraient paralysé les délibérations de la Chambre pendant au moins trois jours en guise de protestation. Les téléspectateurs n'ont encore jamais vu la Chambre en pleine querelle de procédure. J'espère que le précédent établi au cours des premières semaines de cette expérience ne se répétera pas, et que les députés auront à l'avenir le courage, lorsque le gouvernement rompra avec de vieilles traditions, de s'y opposer, de défendre les droits de l'opposition et d'exprimer leur désapprobation pour ces mesures gouvernementales.

Je comprends bien pourquoi le ministre des Finances était si pressé de présenter un budget—qui n'est pas un budget finalement—afin de revenir sur certaines mesures de son prédécesseur, lequel a quitté son poste parce qu'il ne pouvait plus tenir. Étant donné le taux de chômage atterrant qui règne à travers le pays surtout en Colombie-Britannique, dans la vallée de l'Okanagan d'où je viens et aussi dans d'autres régions de ma province, faut-il s'étonner que le ministre ait voulu susciter l'espoir de quelques améliorations?

Je sais que certaines mesures qu'il nous a proposées tendent justement à garantir cette amélioration et que d'autres dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu que nous étudions aujourd'hui, visent à favoriser l'expansion des entreprises, mais je suis sûr que tous ceux qui ont écouté ce mini-budget sont devenus soudain inquiets, en apprenant que le ministre allait affecter encore 150 millions de dollars pour créer des emplois. Je suis certain de n'être pas seul à croire que les programmes actuels tels que Canada au Travail et Jeunesse Canada au travail, ne sont pas une solution au problème du chômage. Il nous faut quelque chose de beaucoup plus que des projets à court terme proposés par des groupes de citoyens qui manquent souvent d'expérience administrative, mais qui reçoivent cependant de fortes sommes d'argent.

On se demande si les résultats sont aussi bons qu'on le dit, sans compter que beaucoup ne peuvent être entrepris, qu'il y a trop d'organismes, y compris des organismes municipaux, qui sont déçus de voir que des sommes importantes leur échappent simplement parce qu'ils n'ont pas réussi à remplir les critères fixés dans le programme. Prenons l'exemple de l'Interior Exhibition Association d'Armstrong, en Colombie-Britannique, qui aimerait bien agrandir ses installations en construisant un nouveau centre d'exposition, afin d'accueillir des foules nombreuses qui se pressent désormais à cet important événement annuel. Quand ils se sont renseignés auprès du ministère de l'Agriculture, ils ont appris que les subventions à la construction des bâtiments d'exposition avait été supprimée en 1962. On leur a dit comment ils pourraient emprunter de l'argent à des taux raisonnables, mais grande est leur déception quand ils voient que des subventions sont distribuées ailleurs dans la région très souvent pour répondre à des besoins à court terme.

Je me rends compte que le programme Canada au travail invite les entreprises privées à y participer, et j'espère qu'aux fins de projets du genre, une association comme celle-là pourra conclure des ententes avec l'entrepreneur—parce que le problème réside dans le genre de surveillance qu'il faut exercer lors de la construction d'un édifice de cette importance—qui à son tour pourrait fournir du travail à un certain nombre de chômeurs, au moins pendant les travaux préliminaires qui seraient nécessaires. J'estime qu'il y aurait lieu de modifier le caractère du programme Canada au travail de façon à permettre une utilisation plus directe de l'argent et une meilleure surveillance des fins auxquelles il est utilisé.

Nous notons aussi que le programme Canada au travail fait aussi surgir d'importants problèmes de conflits avec les syndicats de salariés municipaux, problèmes qui n'ont pas été résolus. Nous savons que le salaire minimum et le salaire de début d'emploi pour les employés municipaux ne sont pas compatibles avec la norme du programme. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Le Canada est dans une situation difficile. Le climat économique chez nous est influencé par l'écart qui existe entre le salaire minimum ici et celui aux États-Unis. Nous savons aussi que l'acceptation irréfléchie d'un salaire minimum toujours plus élevé crée des inemployables. Dans un récent numéro, la revue *Time*, par exemple, fait dire au sociologue Riesman que le salaire minimum est le résultat . . .

. . . d'une alliance des syndicats plus avantagés et des libéraux contre les défavorisés et les citoyens âgés que des gens emploieraient autrement à des travaux domestiques ou municipaux qui ne se font pas à l'heure actuelle.

Le plus récent numéro de la revue nous apprend que le Congrès américain a décidé de porter le salaire minimum de son niveau actuel de $2.30 l'heure à $3.35 en 1981, et on note alors avec un peu de surprise que le salaire minimum là-bas ne dépassera pas le nôtre, en supposant qu'il reste le même au Canada jusqu'en janvier 1980. L'autre jour, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a cité certains chiffres pour montrer comment la dévaluation du dollar avait changé tout cela, mais nous devons nous souvenir que ce qui a été fait au Canada l'a été à une époque et au cours d'années où le dollar canadien avait une valeur supérieure à celle du dollar américain et que si la situation est telle que l'a décrite le député, cela est un accident.

Mais il n'a pas parlé de ce qu'il en coûtera au pays et de la façon dont le dollar canadien affaibli entraîne des dépenses extraordinaires dans d'autres domaines. En tant que député de la Colombie-Britannique, je me rends compte que la dévaluation du dollar canadien a beaucoup aidé aux exportations de cette province, mais ce n'étiat là qu'une partie du problème. La dévaluation du dollar est le prix que le gouvernement et les Canadiens doivent maintenant payer pour toute la gamme de politiques fiscales et financières malavisées en application depuis trop longtemps.

● (1532)

En matière d'imposition, et après tout nous étudions une mesure visant l'impôt sur le revenu, une fois de plus j'ai maille à partir avec mes collègues néo-démocrates. Ils ne devraient pas appeler un dégrèvement, un cadeau. Pourtant c'est ce qu'ils font tout le temps. Il y a quelques années, l'imposition était presque considérée comme du vol. Si un gouvernement cesse de voler, cela ne veut pas dire qu'il s'est mis à faire des cadeaux. Nous savons que lorsque les néo-démocrates étaient au pouvoir en Colombie-Britannique, ils ont saigné à blanc l'industrie. Ils n'ont pas compris que l'industrie dans cette province avait une faible marge de profit. Ils ont supposé que la prospérité durerait toujours. De connivence avec le gouvernement fédéral, ils ont fait en sorte que ces industries ne puissent réaliser des bénéfices. Ce fut surtout le cas pour l'industrie minière, mais ils ont causé un tort considérable à l'industrie forrestière également.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Mes collègues peuvent bien pousser les hauts cris, ils savent bien ce qui est arrivé à ce malheureux gouvernement. Naguère on parlait des barons-voleurs. En Colombie-Britannique, ils ont eu un Barrett voleur. Pendant trois ans, ils ont su justement ce qu'il en était.

M. Rodriguez: Et l'INCO?

M. Johnston: Je n'ai pas eu le temps d'envisager toutes les conséquences de cette affaire. Cependant, la façon dont les néo-démocrates s'arrangent pour réduire en pièces tout espoir d'un nouvel ordre économique international, chaque fois qu'ils parlent de l'INCO, n'a jamais cessé de m'étonner. Toute perspective de transfert de technologie est reportée aux calendes grecques. Si l'on peut tellement critiquer une entreprise pour vouloir transférer à la fois ses techniques et ses opérations, on peut se demander ce qui arriverait à un gouvernement qui essayerait de faire la même chose à la même échelle. Je voudrais que ces grands partisans d'un nouvel ordre économique international réfléchissent sérieusement à ce qu'ils font dès qu'une crise surgit dans un endroit quelconque du Canada. C'est une chose à laquelle ils devraient bien réfléchir.

Le pire, quand on qualifie un dégrèvement de cadeau, c'est que le public s'attend à beaucoup trop. Le gouvernement fait deux choses bien différentes lorsqu'il offre une baisse d'impôt à certaines conditions et lorsqu'il offre une subvention à une société. Il faut faire une distinction très nette entre ces deux façons de faire, car les dégrèvements d'impôt ne suscitent pas une vive reprise économique.

Les usines du Canada fonctionnent actuellement en decà de leur capacité. Un dégrèvement d'impôt ne peut les inciter à s'agrandir. Pourquoi devraient-elles emprunter quand elles n'utilisent pas pleinement ce qu'elles ont actuellement? Il vaut mieux consentir des dégrèvements fiscaux aux particuliers. Le NPD a manifesté un certain appui à cet égard. C'est ce que nous suggérons depuis longtemps. On a pris à cet égard certaines mesures, des rafistolages, qui ne vont pas vraiment au cœur du problème. La promesse d'une déduction de $100 aux environs de janvier ou de février, sera accueillie avec joie par tous ceux qui peuvent en bénéficier. Cependant, je leur rappelle qu'ils peuvent bénéficier l'an prochain d'une réduction presque aussi importante en versant une contribution à un parti politique reconnu.

Je sais que si l'idée fait son chemin, un bon nombre de personnes verseront cette somme de $100 à l'opposition officielle car elles voudront de tout cœur renverser le gouvernement actuel. Elles y verront un moyen de rétablir au pays une orientation financière bien plus sensée en période difficile que celle suivie depuis fort trop longtemps par le gouvernement actuel.

J'ai déjà parlé des exportations. Il est essentiel que nous réussissions à exporter vers les autres pays. Il y a dans une partie de la région que je représente un bon nombre des gisements de charbon que l'on peut classer parmi les meilleurs et les plus importants du monde et une bonne partie d'entre eux ne sont pas exportés. Nous savons que le marché du charbon est extrêmement compétitif. Bien d'autres parties du monde ont l'avantage d'avoir du charbon. Il est à l'honneur des mineurs et des sociétés d'avoir eu le courage et le flair d'investir dans cette partie de la Colombie-Britannique, qui d'une certaine façon est éloignée, même si elle ne l'est pas tellement de la frontière américaine. On ne la voit donc pas ordinairement comme aussi éloignée même si elle se trouve à une grande distance de la côte. La position concurrentielle dans laquelle ces mines de charbon ont été placées n'a pas été tellement bonne. Elles dépendaient un peu trop du marché japonais qui, à l'heure actuelle, est dans le marasme. Il existe donc un double danger. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) n'a dit qu'une seule chose d'utile dans son discours d'hier et c'est qu'il espérait expédier une partie de ce charbon aux marchés de l'Est du Canada. Je sais que les gens de cette région sont très désireux d'exploiter les charbonnages. Le gouvernement et le ministère de l'Industrie et du Commerce devraient se pencher sérieusement sur cette question.

En parcourant le nouveau budget, je n'y trouve rien indiquant que l'on entend affecter des montants à la recherche dans cette région. J'ai fait quelques lectures pour me documenter sur les fonds de recherche et j'ai été frappé de constater qu'on semble avoir oublié l'Ouest canadien. La façon dont on a déterminé les domaines dans lesquels les industries qui effectuent des recherches dans diverses parties de notre pays pourront profiter de dégrèvements fiscaux est loin de favoriser l'Ouest canadien. C'est là une grave erreur. On a, depuis trop longtemps, tendance à croire que l'économie de l'Ouest canadien est en plein essor. La Colombie-Britannique continue d'accueillir un grand nombre de gens venus des autres régions du Canada dans l'espoir d'y trouver du travail. Dans une économie en régression, il est difficile de leur trouver des emplois.

Je remarque que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) est parmi nous. J'espère qu'il ne se reposera pas sur les lauriers qu'il a gagnés en signant les accords en cours avec le gouvernement de la Colombie-Britannique qui ont favorisé davantage le développement dans le Nord que dans le Sud-Est. Quant il existe déjà des mines dont les débouchés sont incertains, il n'est pas très logique d'ouvrir immédiatement de nouvelles mines dans le Nord, étant donné toute l'infrastructure qui est nécessaire pour les mettre en marche.

● (1542)

Je rappelle au ministre que le sud-est et le sud de la province auront besoin de grands programmes d'aménagement infrastructurel du genre de ceux que le ministère de l'Expansion économique régional a entrepris dans d'autres endroits. Des chemins de fer des routes y ont été construites il y a de nombreuses années, mais il y a longtemps qu'ils n'ont pas été remis en état. La ligne de chemin de fer du Sud a plus ou moins été abandonnée il y a des années. J'espère que les négociations se poursuivront entre le gouvernement et la province de la Colombie-Britannique. Tous les députés qui viennent de là savent que les régions au-delà des Rocheuses ont reçu très peu depuis des années.

Même si l'accord actuel est pleinement honoré tous les ans, il n'effacera en aucune façon les longues années d'oubli, les changements survenus au ministère et le genre d'aménagement infrastructurel de routes d'accès aux ressources, les nouvelles villes et ce genre de choses. Il faut et il faudra créer dans la partie sud-est des Kootenays au moins deux nouvelles villes, car celles qui existent déjà ont peine à répondre aux besoins d'une population accrue à la suite des travaux exécutés jusqu'ici. Il y a encore beaucoup à faire sur le plan de la prospection et de l'exploitation et pour créer des emplois autres que ceux que représentent l'extraction des matières premières et leur exportation. Il y a également la question d'assurer les moyens de transport nécessaires pour maintenir ou accroître ce mouvement. Il reste encore beaucoup à faire dans ce secteur.

J'aimerais dire quelques mots du programme de réglementation qui a fait bien des malheureux en Colombie-Britannique. Deux groupes en ont particulièrement souffert. Il va sans dire que les enseignants de la province étaient tenus, de par l'arbitrage obligatoire et de par la législation de la Colombie-Britannique, d'accepter les conventions conclues par des commissions d'arbitrage légalement constituées. Les conventions ont été rejetées par la décision du gouvernement provincial, qui a voulu les soumettre à l'examen de la Commission de lutte contre l'inflation. Cela pouvait se faire uniquement au moyen d'une loi rétroactive, ce qui, à mon avis, n'est jamais souhaitable. A mon sens, il aurait mieux valu que la Commission de lutte contre l'inflation, face à cette situation, déclare qu'elle ne pouvait rien faire et que les conventions avaient force obligatoire sur le plan légal parce qu'elles avaient été conclues avant que sa compétence n'ait été certifiée par la Cour suprême.

Bien sûr, il est toujours plus facile de ramener les salaires et les traitements à leurs niveaux antérieurs que de freiner la hausse des prix et la Commission n'a pas pu résister à la tentation. Or, les enseignants, qui espéraient recevoir un traitement équitable cette année, s'inquiètent de la hausse de 6 p. 100 proposée par le ministre dans le discours qu'il a fait récemment à la Chambre. Il y a également un indice d'ajustement en fonction de l'expérience de plus ou moins 2 p. 100, qui, je suppose, s'appliquera aux négociations en cours dans le sud-est de la région de Kootenay entre les mineurs des charbonnages et les sociétés. Là encore, il incombe au ministre des Finances et au gouvernement d'expliquer clairement, si telle est la situation, que c'est eux qui ont manqué à leur parole. Ils ont modifié les règles du jeu et doivent en assumer la responsabilité car ce sont les enseignants et peut-être les mineurs qui en pâtissent. Je ne pense pas que cela ait déjà été décidé, mais j'ai éprouvé une certaine appréhension en lisant l'exposé budgétaire du ministre. Il parle d'une éventuelle hausse de 4 p. 100 seulement pour les travailleurs qui s'attendaient comme promis à 6 p. 100 pour la troisième année.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais mentionner brièvement le discours prononcé récemment à Cranbrook, en Colombie-Britannique, par M. Dennis F. Culver, président de l'Institut des comptables agréés de la Colombie-Britannique. Au sujet du gouvernement et de ses politiques fiscales il a déclaré:

> L'inefficacité des mesures fiscales que le gouvernement fédéral s'entête à proposer systématiquement a fait régner l'incertitude dans le monde des affaires, a entravé la circulation des capitaux et a contribué à la médiocrité générale de notre économie nationale.

Bien des gens voudraient croire que tout cela a été causé par le débat sur l'unité nationale; pourtant, voilà quelqu'un de bien placé pour savoir ce qu'il en est et qui constate que la vraie cause du mal, ce n'est pas le problème de l'unité nationale aussi réel soit-il. Dans le *Daily Townsman,* un journal de la région de Kootenay-Est on commente ainsi ce discours:

> Culver a déclaré qu'au cours des cinq dernières années les propositions budgétaires du gouvernement fédéral, qui touchent chaque homme, femme et enfant du pays, n'ont cessé d'être retardées, étouffées, modifiées, représentées ou appliquées d'une façon différente que ne l'avait proposé au départ le ministre fédéral des Finances.
>
> On a apporté tellement de changements à la loi de l'impôt sur le revenu qu'on a finalement abandonné le concept initial de la réforme fiscale proposée en 1971.
>
> Par exemple, selon Culver, le concept de l'intégration du revenu des sociétés et des particuliers constituait la pierre angulaire de la réforme fiscale. Depuis lors on a instauré toutes sortes de taux d'imposition différents et de dégrèvements fiscaux s'appliquant tant aux particuliers qu'aux sociétés.

Il s'inquiète de la confusion que ce genre de choses ne manque pas de susciter. Toutefois, il a certaines bonnes choses à dire au sujet du bill à l'étude. Le même article poursuit ainsi:

> Le budget de 1977 qui a été présenté à la Chambre des communes le 31 mars expirait à la fin de la session. Il contenait divers changements majeurs visant à faciliter la réorganisation des sociétés et à soulager leur fardeau fiscal.

A mon avis, le bill à l'étude est une aberration de la part du gouvernement il ne correspond pas à l'orientation que le gouvernement libéral s'était donnée au fil des ans. C'est une reculade, un rafistolage, un retournement que le gouvernement a été forcé de faire après s'être rendu compte qu'il avait mené le pays était au bord d'une catastrophe économique. Il fallait immédiatement appliquer les freins, d'où cette tentative engagée à contre-cœur destinée à remédier à une situation devenue presque intolérable.

De même que la présente législature passera à l'histoire comme étant celle des délibérations télévisées pour la première fois, elle passera aussi à l'histoire comme étant la dernière dirigée par le premier ministre actuel, qui a conduit le pays non seulement au bord de la désunion nationale et de la séparation totale mais aussi au bord de la catastrophe économique.

Impôt sur le revenu

● (1552)

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au cours de ce débat sur le bill C-11, présenté par mon collègue l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien). On pourrait dire enfin qu'il s'agit d'une espèce de bill omnibus parce qu'il touche de nombreux secteurs de l'économie. Ce projet de loi se veut un effort supplémentaire du gouvernement fédéral en vue de participer avec l'entreprise privée et les gouvernements provinciaux à la relance de l'économie qui, actuellement, traverse une période difficile.

Je veux parler aujourd'hui, monsieur le président, en tant que ministre responsable de l'Expansion économique régionale, un ministère qui est voué au développement de l'économie, mais qui également veut contribuer à faire l'unité dans ce pays. C'est un ministère qui a beaucoup de succès dans plusieurs régions et plusieurs provinces. En même temps, c'est un ministère qui est critiqué et j'aurai l'occasion de revenir un peu plus tard sur certaines de ces critiques. Enfin, au cours de ce débat, la plupart des orateurs ont fait état de l'action du ministère—très peu dans l'opposition ont mentionné ses réussites, ils se sont surtout attardés à parler des échecs, mais ils se sont surtout attardés avant tout à parler des choses qu'on n'aurait pas faites et qu'on aurait dû faire. L'honorable député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan), par exemple, et également l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) ont tous deux fait certaines critiques et, dans certains cas, des suggestions.

Je voudrais dire, monsieur le président, que le Canada est un compromis politique entre des intérêts locaux, régionaux, économiques, ethniques, linguistiques, religieux, et l'on pourrait même ajouter que c'est aussi un compromis entre diverses idéologies. L'histoire a voulu que nous soyons unis mais en même temps que certaines régions soient plus pauvres que d'autres à un moment ou à un autre. Ce qui est important de retenir de tout cela, c'est que nous devons prendre conscience des difficultés que traversent certaines régions et prendre tous les moyens à notre disposition, et en créer d'autres au besoin, pour corriger ces difficultés. Nous devons cependant cesser de refaire constamment le procès des ancêtres, des discriminations passées dont nous avons tous été à divers moments les victimes sur un plan ou sur un autre. Le ministère de l'Expansion économique régionale a été mis sur pied pour tenter de réduire les inégalités régionales. Notre rôle est donc de tenter de distribuer assez largement la croissance économique le plus équitablement possible, de rapporcher le plus possible les occasions d'emplois et les possibilités de revenus des régions, celles en particulier à croissance lente à côté de celles du reste du pays, et cela sans nuire dans l'ensemble au développement de ces autres régions.

On ne veut en aucune façon, monsieur le président, par notre action nuire ou retarder le développement d'autres régions qui sont plus favorisées. Notre but, pour être plus précis, c'est de créer de nouveaux centres de croissance dans des régions où le potentiel de croissance n'a pas été pleinement réalisé. Le Canada a besoin de villes grandes et fortes, parce qu'elles sont nécessaires à son épanouissement, mais il requiert également une base économique ferme d'un océan à l'autre. Il n'est pas facile de faire disparaître les inégalités qui ont été créées et qui se sont développées pendant pratiquement deux siècles d'histoire, mais particulièrement au cours du dernier siècle.

Il est bien évident qu'un seul ministère durant une très courte période n'a pu et ne pourra pas pour quelques années encore corriger d'une façon substantielle ces inégalités. Nous avons au cours des sept dernières années tenté plusieurs expériences, expérimenté plusieurs programmes, soit seuls, unilatéralement, au niveau fédéral, ou conjointement avec les autorités provinciales et les organismes en place. Certaines et un très grand nombre même de ces expériences se sont avérées de bons succès. D'autres, pour des raisons évidentes, n'ont pas connu le même degré de succès, et dans certains cas, bien sûr, nous avons connu des échecs. C'est malheureusement de ces échecs qu'on entend le plus souvent parler. Les histoires intéressantes sont prises pour des choses normales, autrement dit les succès ce sont des choses qu'on doit normalement connaître. Ce que l'on critique vertement ce sont les échecs ou les demi-succès. On m'accusait récemment de ne pas être capable de répondre à des questions précises, de ne pas suffisamment tenir compte du nombre de chômeurs et de la gravité de leur situation.

Monsieur le président, je répète à la Chambre que l'objectif de notre ministère, ainsi que mon objectif personnel, et je suis certain celui poursuivi par mes deux prédécesseurs à la direction de ce ministère, étaient de combattre le chômage et d'amener une amélioration dans le développement de l'économie des régions dites défavorisées. Et il est certain que c'est là le mandat que le Cabinet a donné à ce ministère, un mandat que tous reconnaissent comme étant difficile. Et notre objectif, comme je le disais il y a quelques jours dans une réponse à la Chambre, notre objectif et mon objectif, enfin l'idéal à atteindre, ce serait qu'il y ait des emplois disponibles pour tous les hommes et pour toutes les femmes qui veulent vraiment et qui ont besoin de travailler.

L'avenir du Canada, monsieur le président, m'intéresse plus que son passé, même si son passé est une histoire assez extraordinaire, et je voudrais dire que mon ministère veut jouer et jouera un rôle valable dans le développement de ce pays pour autant qu'il demeurera un instrument d'interventions ponctuelles. Et c'est justement ce rôle qui est particulièrement difficile, et que certaines personnes, certaines régions, certains groupes de personnes ne conçoivent pas toujours comme nous l'avons voulu. C'est un ministère d'interventions ponctuelles, c'est-à-dire qu'avec les provinces, les organismes, les entreprises, nous identifions des secteurs d'intervention, nous établissons conjointement un plan conjoint d'action face à un potentiel à réaliser, et nous nous entendons sur une enveloppe budgétaire et sur une période au cours de laquelle ce programme s'étalera. C'est cette action qui est ponctuelle. Lorsque le travail est accompli, nous nous retirons, et il est normal qu'il en soit ainsi.

Monsieur le président, tant que j'aurai une responsabilité à la direction de ce ministère, je refuserai toujours qu'il devienne un ministère d'interventions statutaires, parce qu'à ce moment-là on ne ferait que jouer le rôle que plusieurs autres ministères peuvent très bien jouer, et l'on perdrait cette dimension qui nous a été donnée lorsqu'il a été créé, cette dimension sélective, voire même discriminatoire dans certains cas, parce qu'on doit choisir parmi les options, on doit accepter des

propositions comme en refuser d'autres, et forcément cela représente un certain degré de discrimination, mais je pense que, lorsque le rôle du ministère est bien compris, et je suis certain que dans la plupart des cas il l'est, il est accepté. Des gens le critiquent, et ils sont nombreux, surtout parce qu'ils voudraient voir le ministère faire davantage. Ce genre de critique, lorsqu'elle est faite d'une façon positive, constructive, avec des suggestions, je l'accepte.

● (1602)

Je le demande même parce que nous, au ministère, pas plus d'ailleurs que ceux à la direction des gouvernements provinciaux avec qui nous négocions et collaborons, nous sommes conscients que nous ne détenons pas toute la vérité, et que dans cette recherche de solutions pour la promotion et le développement des régions, dans cette bataille dans laquelle nous nous sommes engagés pour réduire les inégalités, il est évident que nous avons besoin de l'aide, de la collaboration, de l'appui des gouvernements provinciaux, des gouvernements municipaux, de la population en général, mais particulièrement aussi des groupes de l'entreprise privée, de l'entreprise industrielle.

Je voulais dire par ceci qu'il ne nous appartient pas seulement à nous du gouvernement fédéral et uniquement à nous du ministère de l'Expansion économique régionale de combattre les inégalités. Dans mes rencontres avec les premiers ministres et ministres des gouvernements provinciaux, avec qui j'ai de régulières consultations et négociations, je leur faisais remarquer que lorsque le gouvernement fédéral avait décidé d'établir un ministère pour travailler à réduire les inégalités régionales, nous avions ainsi reconnu l'existence de ces inégalités, et nous avions voulu, par la création de ce ministère et le budget qui lui était assigné, participer d'une façon directe à la réduction de ces inégalités. Je disais donc aux premiers ministres des provinces que, s'ils étaient heureux, et ils étaient tous heureux, de cette action et de cette décision du gouvernement fédéral, que nous avions reconnu par notre geste cette situation et un besoin urgent d'agir, ce même besoin existait également au niveau de chacune des provinces, c'est-à-dire qu'il fallait reconnaître qu'il y avait des inégalités dans chacune des provinces et que les programmes et les dépenses des divers ministères provinciaux avaient aussi, comme au niveau fédéral, une incidence importante sur le développement de ces sous-régions.

Voilà pourquoi dans mes négociations au cours des 24 mois depuis lesquels j'occupe ce poste, je me suis toujours efforcé de trouver quelles étaient les régions des provinces qui avaient le plus besoin de notre intervention, mais il fallait, bien sûr, qu'il y ait des possibilités d'intervention. Et on peut, en examinant les ententes qui ont été signées au cours des deux dernières années, constater que ce point de vue que j'ai fait valoir a été reconnu dans une très large mesure par pratiquement tous les premiers ministres des provinces et les ministres provinciaux avec lesquels j'ai eu à négocier.

Notre objectif, de ce côté-ci de la Chambre, c'est un minimum essentiel de bien-être et de prospérité dans toutes les régions du pays. Nous ne pouvons aspirer à une économie forte et dynamique si nos régions demeurent pauvres et sous-développées. Notre économie régionale doit être façonnée à l'image même que nous avons de notre pays, du Canada de demain. Nous devons cependant nous rappeler que nos ressources ne sont pas illimitées. Le bill que nous discutons actuellement nous le prouve. Même l'autre proposition du ministre des Finances (M. Chrétien) qui nous demande enfin de l'autoriser à emprunter 9 milliards de dollars cette année devrait nous indiquer plus que toute autre chose la limitation qui nous est imposée dans l'action et dans le degré des dépenses qui peut nous être permis dans la poursuite de nos objectifs.

C'est là une des situations qui fait que nous nous devons d'être encore plus sélectifs, plus prudents dans le choix des projets que nous devons favoriser pour entraîner cette réduction des inégalités dans les régions. Si je devais dire oui à toutes les propositions qui me sont faites, il est bien évident que c'est beaucoup plus que 500 millions de dollars dont le ministère dispose actuellement que je devrais engager avec les provinces.

On entendait tout à l'heure un représentant progressiste conservateur de la Colombie-Britannique faire état des progrès réalisés au cours des derniers mois dans nos négociations avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et des ententes que nous avons signées et que j'ai signées personnellement, en fait cinq ententes auxiliaires qui engagent le gouvernement fédéral pour des sommes substantielles, en collaboration avec le gouvernement provincial. Il reconnaissait que nous avions fait des progrès. En même temps, il insistait pour que nous continuions nos négociations et il indiquait qu'il y avait des régions de sa province qui avaient grandement besoin de notre intervention. Je lui suis reconnaissant de ses paroles encourageantes à l'égard du ministère et je peux l'assurer que nos conversations et nos négociations avec le gouvernement provincial de sa province se continuent et que, effectivement, la semaine prochaine, à l'occasion d'une conférence à laquelle j'ai été invitée, je me rendrai dans sa province et j'aurai l'occasion de converser avec les ministres provinciaux et constater à quel point nous en sommes rendus dans l'application des ententes que nous avons signées.

Monsieur le président, si j'avais une baguette magique, je formulerais tout de suite le vœu que tous les chômeurs trouvent un emploi, que toutes les régions défavorisées deviennent florissantes, et que tous ceux et celles qui le désirent et qui en ont besoin puissent travailler. Mais, comme on le sait tous, il faut cependant être plus réaliste tout en gardant à l'esprit cette ténacité dont ont fait preuve ceux qui nous ont précédés. Ils voyaient loin, ils avaient confiance et ils ont bâti un grand pays.

Nous, aujourd'hui, qui de temps à autre sommes portés à la critique et un peu à désespérer, nous devrions nous souvenir que ceux qui nous ont précédés et qui ont bâti ce pays avaient à faire face à des difficultés beaucoup plus grandes, avec des moyens beaucoup plus limités que ceux dont on dispose aujourd'hui, et que dans l'ensemble le niveau de la vie dont nous jouissons aujourd'hui devrait nous rendre beaucoup plus optimistes, devrait nous faire garder cet idéal de nos ancêtres.

Nous avons des défis à relever, je suis conscient de cela, et je sais que les Canadiens font confiance à leur gouvernement pour qu'il apporte les correctifs nécessaires, requis par la situation actuelle, non seulement au Canada mais sur le continent nord-américain, dans une conjoncture internationale difficile. Pour répondre aux défis qui nous ont été donnés à notre ministère, nous avons développé plusieurs programmes. Le Canada est un grand pays, comme on le sait, et les besoins comme les possibilités varient grandement d'une région à l'autre. L'administration fédérale verse des milliards de dollars

chaque année aux provinces dont l'assiette fiscale est insuffisante pour fournir les fonds nécessaires au développement et donner un niveau de services acceptable aux populations. A notre ministère, monsieur le président, nous faisons un peu plus, nous ajoutons à cette assiette fiscale par les dépenses que nous consentons aux provinces pour leur développement.

● (1612)

Nous intervenons aussi unilatéralement afin de favoriser les entreprises industrielles. Nous soutenons les entreprises qui sont en difficulté de temps à autre. Nous avons fourni des fonds, nous avons garanti des prêts. Monsieur le président, je pense que je vous vois sourire car vous savez ce à quoi je fais allusion. Tout dernièrement encore, malheureusement parce qu'une situation difficile s'est créée dans un certain endroit de la province de Québec, il nous a été possible, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, de nous joindre à des industriels qui ont voulu prendre la relève et assumer le risque. Ainsi on a conservé des emplois, et nous sommes assurés qu'il y aura peut-être une addition substantielle d'emplois dans le cas auquel je fais allusion dans la ville de Valleyfield. Il ne s'agit pas là d'un cas unique. Il y en a eu plusieurs autres, monsieur le président, et mes collègues le savent également.

Évidemment, on ne fait pas suffisamment de publicité, me dira-t-on. On devrait le répéter plus fréquemment. On devrait peut-être émettre toutes les semaines des communiqués de presse afin de dire ce qu'on a fait. Mais peut-être que nous ne sommes pas ce genre de personnes, car nous nous contentons de faire le travail qui est le nôtre, le mieux possible, avec l'espoir que la population qui est consciente des efforts qui sont faits saura le reconnaître et je suis certain que c'est ce qu'elle fait d'ailleurs.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais, nous intervenons avec les provinces dans le cas des ententes relatives au développement. Au cours des derniers trois ans nous avons signé plus de 80 ententes auxiliaires qui mettent en cause des engagements de plus de 2 milliards de dollars. Il est quand même assez intéressant de constater qu'il s'agit d'un ministère fédéral qui, sans faire trop de bruit, négocie régulièrement avec les dix provinces du pays. Il est certain qu'il existe des tensions, que l'on argumente chaudement, qu'il y a des désaccords. Mais, monsieur le président, les 80 ententes que nous avons signées sont une preuve éloquente que le système de négociation et de consultation fonctionne, est efficace et produit des résultats. Nous avons signé des ententes avec les dix provinces: la province de Québec, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Ontario et toutes les autres. Nous négocions régulièrement avec elles. Cela est un effort sincère de collaboration. Il est certain que nous ne pouvons pas répondre à tous les espoirs. Il est certain qu'on ne peut dire oui à toutes les propositions. C'est une question de priorité, il faut choisir parmi les propositions, il faut tenter d'améliorer ce qui se passe, et on le fait régulièrement.

Il est évident que la question finale repose entre les mains du gouvernement provincial en cause, parce qu'il a juridiction sur les ressources et sur le territoire, bref, dans la plupart des domaines où nous voulons nous joindre aux provinces. Monsieur le président, cela me fait penser à un article qu'on a porté à mon attention, relativement à un ministère provincial du Québec. On peut bien le nommer, car son nom est cité. Voici:

Le ministre du Québec Claude Morin prétendrait que le ministère de l'Expansion économique régionale est anticonstitutionnel. Il ne devrait pas exister parce qu'il agit justement dans le champ des juridictions provinciales.

Il veut probablement laisser entendre qu'on devrait accroître encore nos transferts de paiements vers les provinces. Remarquons-bien, monsieur le président, qu'il n'est pas le seul qui a fait cette suggestion. J'ai entendu, il y a quelque temps, des propositions à l'effet qu'on devrait transférer l'équivalent de ce qui est dépensé par le ministère aux provinces et leur laisser le libre choix de dépenser cet argent comme bon leur semble.

J'ai examiné cette proposition et je me suis attardé à analyser ses effets. J'ai vu ce qu'on faisait au gouvernement fédéral sur le plan de l'assiette fiscale et quel transfert nous faisions à l'intention des provinces. On se rend compte qu'on a transféré aux provinces, dans deux programmes, dans le cadre des programmes à frais partagés, pour l'année 1976-1977, la somme de 4 milliards 506 millions de dollars, et je parle bien de l'année 1976-1977.

Les transferts fiscaux ont été de l'ordre de 3,216 millions de dollars, ce qui veut dire qu'il y a eu, en fait, de la part du gouvernement fédéral un transfert aux provinces, avec deux ou trois petits programmes, de l'ordre de 8,130 millions de dollars. Je ne crois pas que ce soient 500 millions répartis entre les provinces qui feraient un grand changement, parce qu'ils disparaîtraient dans le tout comme disparaissent actuellement dans la très vaste majorité des cas les sommes que nous transférons aux provinces. Et le gouvernement fédéral est quand même accusé de ne rien faire pour développer l'économie des provinces. C'est à se demander si nous sommes responsables réellement à 100 p. 100 du développement économique de chaque province, si nous ne devrions pas revoir ces programmes de transfert parce que, après tout, si nous leur transférons toutes ces sommes, c'est justement pour qu'elles les dépensent pour le développement de leur économie, pour qu'elles renforcent leur structure, et je ne crois pas que le fait qu'un ministère allouerait ces montants directement aux provinces résoudrait les problèmes. Non, monsieur le président, je suis convaincu qu'on continuerait à blâmer Ottawa de son manque d'action, de son manque d'intervention, de son manque d'intérêt. C'est pourquoi le ministère existe et va continuer d'exister, et je crois qu'on devrait accroître substantiellement son champ d'action de façon que si on doit être blâmé, comme on l'est à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre également, si on doit être tenu responsable de certaines inégalités dans les régions et dans les provinces, au moins qu'on ait le champ d'action pour intervenir, parce que ce champ d'action n'est pas aussi large qu'on pourrait le souhaiter.

Ceci dit, je crois que je vais terminer en faisant état de certains succès, de certaines situations parce que je me rends compte que mon temps de parole est déjà presque écoulé. C'est pourquoi au cours des dernières semaines, des derniers mois, le ministère, face à certaines situations à caractère économique comme le chômage, a accru ses interventions. C'est pourquoi dans le cas de la province de Québec, et je voudrais attirer l'attention de mes collègues là-dessus parce que de temps à autre il y a des critiques à ce sujet-là, face à un accroissement du chômage dans la province de Québec, et en particulier dans le secteur de Montréal, un accroissement de l'ordre de 50 p. 100 sur 12 mois, c'est face à cette situation que le ministère a

décidé d'intervenir et de créer une zone spéciale pour le grand Montréal.

Je voudrais dire aujourd'hui à la Chambre que dans l'intervalle de quatre mois approximativement, savoir, depuis que le programme a été lancé, nous avons reçu plus de 170 «applications» pour des projets d'aide industrielle et s'ils étaient tous acceptables et réalisés ce serait des investissements de l'ordre de près de 110 millions de dollars qui seraient consentis et la création de plus de 4,300 emplois.

Monsieur le président, il me fait également plaisir d'informer la Chambre que, jusqu'à maintenant, nous avons fait des offres à plus de 17 de ces entreprises et certaines d'entre elles ont accepté nos offres, dont deux ont déjà été annoncées. Et j'espère qu'au cours des prochaines semaines nous pourrons régulièrement informer la population des projets qui ont été acceptés et qui pourront prendre place. Cela s'est fait par un effort au niveau de notre responsabilité et de notre juridiction, parce qu'il nous a fallu intervenir unilatéralement pour aider au développement et apporter notre contribution en vue de diminuer le chômage qui s'était accru de façon trop rapide et démesurée dans le grand secteur de Montréal.

On pourrait citer beaucoup de statistiques. Je sais que la Chambre est pratiquement noyée de statistiques par les divers orateurs, je vais donc m'en abstenir parce que je crois que cela ne servirait pas nécessairement l'objectif de mon intervention qui est celle en fait d'appuyer mon collègue des Finances dans le projet qu'il a présenté parce qu'il s'agit d'un bon projet de loi.

● (1622)

C'est un projet de loi pour lequel je lui suis reconnaissant personnellement, en tant que ministre, parce qu'il continue ce qui avait été annoncé par son prédécesseur, notre collègue, M. MacDonald, ce qui va permettre par les interventions de ce projet de loi de supporter les objectifs que mon ministère poursuit. Vous avez le crédit d'impôt à l'investissement—certains disent que ce n'est pas assez, je suis porté à être d'accord, mais je suis un gars un peu patient et systématique: je vais y aller progressivement—c'est de 5, 7.5, et maintenant de 10 p. 100, et espérons qu'on pourra ensemble travailler pour améliorer encore ces chiffres au cours des prochains mois et des années à venir.

Je voudrais terminer sur une note qui regarde la population que je représente du côté du Saguenay-Lac Saint-Jean, que je remercie d'ailleurs de me garder sa confiance, et les assurer que nous travaillons également au niveau de mon ministère sur plusieurs projets, et nous connaissons le potentiel de cette région qui actuellement connaît malheureusement un haut taux de chômage aussi, mais je fais confiance aux gens de ma région et à leur dynamisme. Si je me base sur l'expérience et sur les réalisations concrètes de cette population dans plusieurs domaines, celui de la coopération, de l'industrie, des finances avec les caisses d'entraide économique et autres, je crois que dans notre région avec l'aide des gouvernements fédéral et provincial, j'espère que le député comprendra qu'il a tout interêt à s'associer avec nous et avec la population locale pour assurer le développement des régions et des sous-régions. J'espère qu'avec tout on pourra réduire le chômage, créer des emplois et conserver dans nos régions les jeunes qui particulièrement doivent nous inciter à travailler pour qu'on crée des emplois pour les garder dans nos régions. C'est ma préoccupation en tant que citoyen canadien et en tant que citoyen du Québec et de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Je demande à la Chambre de considérer ce projet de loi avec tout le sérieux qu'il mérite, mais de n'en pas retarder indéfiniment le passage de façon qu'on puisse s'atteler à d'autres projets de nature à aider l'économie canadienne et nos concitoyens.

M. Béchard: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. Lessard: Certainement, monsieur le président, si la présidence le veut.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) peut poser une question si l'honorable député accepte.

M. Béchard: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je remercie l'honorable ministre de bien vouloir accepter que je lui pose une question très sérieuse. Je connais les sentiments qui animent le ministre de l'Expansion économique régionale et le représentant d'une région qui, en plusieurs points, ressemble à la mienne; je voudrais donc lui demander si dans ses efforts et ceux de son ministère et du gouvernement fédéral en vue de la disparition des inégalités régionales, si, actuellement, son ministère fait certaines interventions ou certaines études relatives au développement minier qui se fait aux Îles-de-la-Madeleine—notamment la mine de sel actuellement non pas en exploitation, mais en préparation. J'aimerais également lui demander si son ministère s'intéresse à l'éventuelle industrie ou usine de bicarbonate de soude qui s'installerait à la suite de l'exploitation de la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine, et celle-là dans la partie continentale de la circonscription Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, soit à Port Daniel. De plus, j'aimerais savoir quels montants ou quels sont les projets du ministère vis-à-vis ces deux industries.

M. Lessard: Monsieur le président, nous nous intéressons au ministère de l'Expansion économique régionale, au progrès et au potentiel que recèle le sous-sol de cette grande partie de la province de Québec qui est la Gaspésie et le Bas-du-fleuve, et également les Îles-de-la-Madeleine. Ce n'est pas la partie la plus grande mais enfin elle est importante quand même. Ce projet relatif à un dépôt de sel est connu depuis quelques années déjà, et son potentiel et la rentabilité sont à être mesurés, ainsi que le marché. C'est un projet d'une corporation de la Couronne provinciale, SOQUEM en l'occurrence, dont d'autres personnes et nous-mêmes sommes au courant, et que nous suivons de très près.

Maintenant, en ce qui a trait à l'autre sujet, à Port Daniel, c'est également une identification qui a été faite du potentiel d'un gisement, et il semblerait que là encore, il y a la possibilité qu'il soit mis en exploitation sous une période relativement raisonnable. Il y a actuellement entre les deux palliers de gouvernement, en vertu d'une entente signée avec le Québec et mon ministère, du travail d'identification, de forage et d'évaluation qui a même débuté déjà jusqu'à un certain point, afin de permettre vraiment d'évaluer le potentiel et savoir si l'on pourra en faire l'exploitation rapidement. Ces deux projets intéressants pourraient peut-être apporter un développement économique pour la région du Bas-du-fleuve.

Impôt sur le revenu

[*Traduction*]

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, il y a maintenant tout juste cinq ans que je suis à la Chambre, et pendant ces années, j'ai vu bien des budgets faire l'objet de critiques d'une façon ou d'une autre. Les membres de mon parti n'ont pas tout critiqué de ces budgets, mais nous constatons que le gouvernement tient rarement compte de nos suggestions.

Bien sûr, le gouvernement a déclaré que nous ne sommes pas en train de débattre le budget, que c'est un bill sur l'impôt. En comparant le budget du 31 mars et l'énoncé économique et fiscal du 20 octobre qu'a présenté le ministre des Finances (M. Chrétien), je ne vois pas beaucoup de différence quant à la présentation ou au contenu. Le gouvernement s'est dit pressé de faire adopter ce bill, mais je pense que je devrais rappeler à la Chambre que ce bill fait suite à l'énoncé budgétaire du 31 mars, et que le gouvernement a eu quelque sept mois pour le faire adopter.

Depuis le début du débat, il y a quelques jours, le gouvernement a présenté des orateurs à chaque jour. Aujourd'hui, nous avons entendu le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard), et hier, c'était le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner). Cela ne semble pas indiquer que le gouvernement soit particulièrement pressé de faire adopter le bill par la Chambre.

Après avoir détourné l'attention sur l'unité nationale, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à Calgary, au début du mois, que la question importante au Canada était la politique économique. Après avoir passé une longue fin de semaine de repos, il a déclaré à la Chambre cette semaine qu'il était très heureux d'être revenu maintenant que l'opposition s'intéresse aux questions économiques plutôt qu'à attaquer la GRC. Ce n'est que quelques jours auparavant, que le premier ministre a décidé que la question économique était importante. Je doute que l'on puisse nous accuser d'une prise de conscience aussi tardive.

Pour ce qui est des attaques contre la GRC, je voudrais rappeler à la Chambre que le jour même ou le premier ministre en a parlé, le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a soigneusement expliqué en détail certaines questions à la Chambre. Le 8 novembre, il a fait remarquer que le principe fondamental du régime parlementaire, qui est ici en cause et que le gouvernement du Canada viole, est que les ministres doivent assumer la responsabilité des actions posées par les fonctionnaires placés sous leur autorité générale.

Des voix: Bravo!

M. Clarke: Il a dit ensuite que beaucoup trop souvent on faisait porter aux fonctionnaires la responsabilité dans des cas où c'est le ministre qui aurait dû l'endosser. Nous l'avons vu dans le cas de Larry Stopforth, chef de cabinet du ministre des Approvisionnements et Services actuel (M. Goyer), et à présent nous le voyons dans le cas de la Gendarmerie royale. Il a enfin fait allusion, pour terminer, aux actes illégaux que la Chambre et le pays viennent d'apprendre récemment. Pour lui, il s'agit de déterminer quelles sont les personnes qui ont commis ces actes illégaux . . .

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Finances invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que cela n'a rien à voir avec le débat actuel. La question à débattre est le bill de l'impôt sur le revenu et non pas la GRC, etc. Je suis sûr que tous les députés savent fort bien qu'il y a certains règlements de la Chambre qu'il faut suivre de temps à autre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je veux signaler à l'honorable ministre que justement j'écoutais attentivement l'honorable député. J'essayais de voir à quoi allait l'entraîner son argumentation sur les points qu'il a soulevés, et j'imagine que les secondes ou les minutes qui vont suivre vont lui permettre de revenir au sujet ou peut-être convaincre la présidence qu'il est dans la bonne voie. Autrement il me faudra le rappeler à l'ordre.

[*Traduction*]

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, j'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre des Finances qui est de retour à la Chambre. Je puis lui donner l'assurance que je vais relier bientôt mes remarques à celles qu'a prononcées le ministre de l'Industrie et du Commerce hier au cours de ce même débat. Pour en revenir aux remarques qu'a faites le chef de l'opposition mardi au sujet des actes illégaux, il a parlé de la nécessité de savoir par qui et sous la direction de qui ils avaient été commis, il a conclu en disant:

> Autant que nous sachions, ce sont des membres des services de sécurité qui les ont commis, et ici je fais la distinction entre les membres des services de sécurité et les membres de la force régulière de la GRC.

Les remarques de notre chef le prouvent bien, notre parti n'attaque nullement la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Clarke: Le ministre de l'Industrie et du Commerce a essayé de tromper la Chambre et lui-même hier en faisant croire que nous de ce côté de la Chambre essayions de nous emparer du pouvoir en attaquant la GRC.

M. Chrétien: C'est vrai.

M. Clarke: D'après ce qui a été dit à la Chambre la semaine dernière, tout laisse à penser que ce n'est pas le cas. Notre parti ne cherche nullement à démolir la GRC par quelque moyen que ce soit. Je rappelle au ministre des Finances que c'est le chef de mon parti qui a insisté auprès du gouvernement, au cours de la dernière intersession, pour qu'il rappelle la Chambre plus tôt et dépose un nouveau budget, étant donné la dégradation de la situation économique du pays. Dieu sait depuis combien de semaines et de mois le gouvernement refuse de déposer un nouveau budget. Le gouvernement a dit qu'il déposerait un bilan fiscal et économique, mais cela n'est pas un budget. Cela ne vise qu'à couper court aux discussions et à empêcher l'opposition d'obtenir un véritable débat sur le budget.

● (1632)

M. Johnston: Un simulacre honteux!

M. Clarke: Je désire me reporter une fois de plus aux observations faites par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a parlé de la dévaluation du dollar. Nous nous demandons s'il se rend compte que cette dévaluation est le résultat de échec de la politique de ses collègues en matière d'économie. Le ministre a déclaré à Winnipeg que la dévaluation du dollar canadien sert la cause canadienne et il a ajouté: «J'espère que les choses en resteront là encore quelque temps».

Je me demande si le ministre de l'Industrie et du Commerce a parlé à quiconque au Canada doit faire les frais de la hausse des prix qui découle inévitablement de la chute du dollar que lui-même juge si merveilleuse. Au sujet de la responsabilité dans les délibérations, question soulevée par le ministre des Finances, j'aimerais aussi rappeler les accusations portées hier contre des députés de côté-ci de la Chambre par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Les remarques en question figurent à la page 458 du hansard, si le ministre des Finances veut bien se donner la peine de vérifier et de mettre de côté sa lecture. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit:

Il y a de l'autre côté de la Chambre des Canadiens qui parient contre le dollar canadien, en achetant des dollars américains. Des Canadiens qui siègent de l'autre côté de la Chambre.

M. Paproski: C'est scandaleux et c'est faux.

M. Clarke: Les députés de ce côté-ci de la Chambre, moi-même compris, avons mis le ministre au défi de les nommer. Le député de Brant (M. Blackburn) a invoqué le Règlement ou soulevé la question de privilège afin de protester contre les accusations injustifiées du ministre. Le ministre a dit: "Oui, je puis en nommer"; puis, pressé de parler, il a ajouté: "Bien sûr, il faut que le gouvernement se défende contre cela". Je ne sais pas si cela signifie que le gouvernement ne le laissera pas parler. Je suis sûr que les députés d'en face voudraient très souvent qu'il se tienne coi. Nous avions un problème analogue quand le ministre de l'Industrie et du Commerce siégeait de ce côté-ci de la Chambre; certains d'entre nous auraient souhaité qu'il ne prenne pas la parole.

Je convaincrai maintenant le ministre des Finances, et j'aborderai la question des politiques économiques du gouvernement. Par le biais de ce projet de loi, le ministre nous demande d'autoriser l'emprunt de neuf milliards de dollars simplement pour couvrir les déficits en chaîne engendrés par la mauvaise gestion permanente de l'économie de notre pays par le gouvernement. Je commence à me demander si les députés d'en face qui tirent les ficelles depuis une dizaine d'années à l'intérieur du gouvernement Trudeau savent ce que c'est qu'un déficit ou des dépenses excessives. J'ignore si le ministre des Finances a fait la leçon à ses collègues, mais j'aimerais parler de la réponse que j'ai reçue du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) lundi dernier à la Chambre. Je dois préciser que je lui avais posé une question sérieuse sur le déficit prévu au titre de l'assurance-chômage. La caisse d'assurance-chômage va verser quatre milliards de dollars cette année; selon les toutes dernières prévisions, les primes versées par les cotisants et leurs employeurs ne suffiront pas; il y aura un déficit de 1.7 milliard de dollars.

Le ministre essaie de nous faire croire que l'assurance-chômage fonctionne comme n'importe quel régime d'assurance et qu'il ne s'agit pas d'une forme de bien-être social. Je voulais tout simplement savoir si le ministre trouve juste que les contribuables canadiens qui n'ont pas droit à ces prestations à cause du genre d'emploi qu'ils occupent, épongent ce déficit de 1.7 milliard de dollars. Le ministre m'a aussitôt accusé de faire parler les chiffres à ma façon. C'est ainsi que sa réponse a commencé. Je tiens à préciser qu'il n'a en fait jamais répondu à ma question. Le ministre m'accuse de répandre des informations inexactes et malveillantes. Comment peut-on être aussi étourdi! D'abord, je n'ai parlé que d'un seul chiffre. J'essayais de savoir comment nous pourrions aider ces pauvres contribuables qui devront faire de la politique du gouvernement. Je vais dire pourquoi nous avons ce déficit dans quelques minutes mais, dans sa réponse, le ministre a prétendu que j'étais vague. Voici ce qu'il a dit:

Il emploie le mot «déficit» quand il sait que le gouvernement s'est engagé à payer un montant donné, après que le chiffre moyen flottant aura été fixé.

Ces propos figurent à la page 636 du hansard le lundi de cette semaine. Si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ignore ce qu'est un déficit, comment peut-on être sûr que les députés d'en face savent de quoi il retourne. Nous sommes dans le pétrin, bon Dieu! Le gouvernement excelle à créer des déficits. J'aimerais bien qu'il soit capable de reconnaître que nous en avons un. La valeur du dollar canadien qui a baissé à 89c. à un moment donné cette semaine, est, à n'en pas douter, le résultat des politiques économiques du gouvernement. Nous pouvons en voir un autre exemple—les chiffres relatifs à l'assurance-chômage publiés cette semaine—concernant le montant des prestations d'assurance-chômage versées. J'en ai déjà parlé, mais il y a un chiffre sous-jacent qui revêt une très grande importance. Cela devrait vivement intéresser tous les Canadiens.

Pour un nombre sans cesse croissant de chômeurs—36 p. 100 de l'ensemble, pour l'instant—la période de chômage dépasse trois mois. Cela signifie qu'un nombre toujours croissant de prestataires voient leur période de prestations prendre fin. Les politiques du gouvernement semblent forcer l'accroissement de leur nombre. Le gouvernement semble avoir ourdi un complot visant à répercuter le coût du chômage sur les provinces. Somme toute, si les chômeurs ne peuvent plus toucher de prestations d'assurance-chômage, ils devront se tourner vers le bien-être social. Or, il se trouve que les prestations de bien-être sont payées par les provinces et dépassent de beaucoup celles de l'assurance-chômage.

Le gouvernement a soutenu bien des fois que les politiques proposées par les députés de ce côté-ci de la Chambre ne seraient pas efficaces. Le gouvernement ne les ayant jamais mises à l'essai, comment peut-il dire qu'elles ne seraient pas efficaces. Une chose que tous les Canadiens et tous les députés doivent savoir, c'est que les politiques mises en œuvre par le gouvernement depuis dix ans, elles, n'ont pas été efficaces.

● (1642)

On ne peut pas dire que les mesures proposées par l'opposition ne seraient pas efficaces, puisqu'on ne les a pas essayées. Il y a eu une politique qui plaisait assez au gouvernement et qu'il aurait aimé emprunter. Le gouvernement, bien sûr, a attendu de l'avoir combattue efficacement lors de la dernière campagne électorale. Je veux parler du programme de contrôles. Comme on l'a dit à maintes reprises, le programme de contrôles en vigueur actuellement n'a rien à voir avec celui proposé par l'opposition. Tout ce que les deux programmes ont en commun, c'est leur nom: contrôles. Ce que nous proposions, c'était un gel provisoire complet, de 90 jours, pour donner le temps au gouvernement de remanier ses politiques et de juguler l'inflation. Le gouvernement estima en quelque sorte qu'il pourrait maîtriser l'inflation, mais, après deux ans, il doit reconnaître son échec.

D'après ses propres chiffres, l'inflation persiste, et l'on doit s'attendre à ce qu'elle atteigne un taux de 8 p. 100 pour l'année en cours. Cela est dû au fait que le gouvernement n'a rien fait pour contrôler ses propres dépenses. On ne saurait espérer que les contrôles soient efficaces si le gouvernement ne

donne pas l'exemple. Monsieur l'Orateur, voici un extrait d'un article paru dans le *Courier* de Vancouver le 15 septembre 1977, et qui exprime mieux que je ne saurais le faire ce qu'il en est:

Toutefois, le problème le plus grave actuellement, c'est le désaccord apparent sur les questions économiques qui coûte très cher aux contribuables canadiens. Il est devenu évident que Turner (un libéral de la vieille école) ne voulait pas d'un programme de contrôles et a démissionné lorsque Trudeau un libéral socialiste) à insisté pour en instituer un. Macdonald . . .

Il s'agit d'un ex-ministre des Finances.

. . . s'est laissé persuader d'essayer le programme de contrôles, et après presque deux ans, il a annoncé l'institution d'un programme de décontrôle.

Ce qui est arrivé, c'est que l'ancien ministre des Finances a quitté son poste. L'article poursuit ainsi:

Le parti libéral s'est trouvé divisé à propos de l'adoption des contrôles et maintenant il l'est sur la levée de ces mêmes contrôles. Pourquoi Turner a-t-il donné sa démission et . . . a-t-il demandé qu'on lève les contrôles, alors qu'il était évident que son parti voulait les maintenir? Pourquoi Macdonald a-t-il donné sa démission après avoir promis un programme de décontrôle?

L'article poursuit en établissant les différences entre le programme de contrôle proposé par notre parti et celui qu'a imposé le gouvernement. Il a fait remarquer que le chef de l'opposition d'alors, se rendant compte des effets désastreux de l'inflation, avait proposé un gel des prix et des salaires provisoire de trois mois appliqué même aux marchandises importées, afin de mettre un terme à la surenchère inflationniste. Cela aurait donné au gouvernement le temps de changer ses habitudes de dépense. L'article poursuit ainsi:

Stanfield savait que les contrôles n'arrêteraient pas l'inflation (regardez ce qui est arrivé ces deux dernières années!).

En fait, bien que beaucoup approuvent cette réglementation, les prix augmentent aujourd'hui plus vite que les salaires, tout comme en 1974.

Je pense que je ne peux pas faire mieux que de lire encore quelques extraits de cet excellent article, monsieur l'Orateur. Il continue en ces termes:

Les politiques du gouvernement ont sapé la confiance de l'investisseur privé au Canada.

Nous vous avons répété que personne n'investit lorsque la confiance n'y est pas. Il poursuit:

Il y a peu de nouveaux investissements donc peu de nouveaux emplois, un chômage qui ne cesse de monter, le dollar qui tombe et les dépenses exagérées du gouvernement qui se poursuivent. (On prévoit que le déficit pour cette année sera de . . .

Il est en ce moment de 16.5 milliards de dollars, ce qui représente une dépense excédentaire d'environ $650 par contribuable canadien. Mais j'en reviens à cet article:

Après bientôt dix ans de gouvernement Trudeau, le pays n'a jamais eu de perspectives économiques aussi mauvaises ni un chômage aussi élevé, et l'on ne se souvient pas qu'il y ait eu autant de discorde. Peut-on considérer comme le sauveur du pays celui qui a déjà prétendu qu'il allait juguler l'inflation et que le séparatisme était mort au Québec? Jacques Parizeau lui-même, du PQ, dit que Trudeau est la cause du séparatisme.

Et maintenant il pose en sauveur. Et au sujet du chef de l'opposition et des autres membres de son parti, je m'en réfère encore une fois à l'auteur de cet article, qui dit:

. . . Joe Clark ne cesse pas d'inviter le gouvernement à faire ce qu'il faut pour relancer l'économie, essayant de lui ouvrir les yeux sur la nécessité de réduire ses dépenses, de moins intervenir dans le secteur privé, de ralentir l'accroissement de la masse monétaire. Clark sait que l'inflation vient d'Ottawa et peut être maîtrisée qu'à Ottawa.

Dans ce bill fiscal pas plus que dans la déclaration de caractère économique il n'y a rien de nature à guérir ces maux. Je ne sais pas quel rôle le gouvernement attribue à l'opposition officielle, en tout cas il ne l'écoute pas. J'en reviens à l'article:

La politique progressiste conservatrice consiste à faire stimuler l'économie par l'État au moyen d'incitations aux entreprises, et spécialement aux petites entreprises.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement nous parle des réductions apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers. Le ministre des Finances se vante d'avoir donné à l'opposition ce qu'elle réclame, une réduction fiscale de $100 au contribuable moyen. Et tout cela représente 600 millions, alors que le Conseil économique du Canada réclame 3 milliards pour l'économie.

M. Chrétien: Vous venez de dire que le déficit est trop élevé. Savez-vous ce que vous voulez?

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances nous montre encore une fois qu'il est incapable d'accepter la réalité économique, tout comme le premier ministre est incapable d'accepter la réalité du séparatisme. Si le gouvernement stimule l'économie en y injectant 3 milliards de dollars, il récupérera le double de sa mise et le budget s'équilibrera de lui-même. Mais le gouvernement ne veut pas prendre ce risque. Si nous stimulons l'économie, nous créerons de nouveaux emplois et redonnerons confiance au monde des affaires. Les emplois iront aux chômeurs qui ne vivront plus aux crochets de la caisse d'assurance-chômage. J'espère que le ministre des Finances écoute, car il ne semble pas avoir compris que les prestataires de l'assurance-chômage deviendront alors des contribuables. C'est ainsi qu'il réussira à équilibrer le budget. D'une part, il n'aura plus à verser d'énormes montants en prestations d'assurance-chômage et d'autre part, les nouveaux travailleurs contribueront aux recettes.

Je conseille au ministre de voir ce qui s'est passé aux États-Unis où l'on a pris il y a 13 ans une mesure sans précédent en accordant environ 11 milliards de dollars en dégrèvements d'impôt aux particuliers afin de relancer l'économie. A la fin de l'année fiscale, ce pays a constaté que son budget était parfaitement équilibré. Il a récupéré ses 11 milliards de dollars en impôts supplémentaires, dus aux revenus plus élevés ou provenant des nouveaux contribuables. Je ne sais pas quel rôle joue le ministre au Conseil économique du Canada, mais je pense qu'il se doit et qu'il doit aux contribuables canadiens de consulter la brochure de cet organisme et de voir quelles sont ses recommandations.

Au contraire, le gouvernement semble s'attaquer au problème en accordant des petites subventions: 100 millions de dollars par ci ou 150 millions par là. Et, bien sûr, on choisit ses bénéficiaires: on ne voudrait pas que quelqu'un qui n'appuie pas le parti libéral profite de ces petites subventions.

Une voix: Et l'Alberta?

M. Clarke: Je ne peux rien dire à ce sujet, mais par contre, je peux parler au député d'en face du cas de la Colombie-Britannique.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Tout député qui désire intervenir doit se lever pour que la présidence lui donne la parole.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, il est évident que le député qui ne s'est pas donné la peine de se lever pour parler ne connaît vraiment qu'une partie de l'est du pays. Je pourrais lui parler des 23 circonscriptions de la Colombie-Britannique qui ont obtenu le montant minimal de cent mille dollars dans le cadre du dernier programme Canada au travail. J'aurais aimé que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration soit ici car il aurait peut-être pu expliquer pourquoi ces neuf circonscriptions—dont huit sont représentées par des membres de l'oppo-

sition—n'ont obtenu que le minimum, alors que la circonscription du ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur (M^me^ Campagnolo) a obtenu une somme de 4.5 millions de dollars, c'est-à-dire 45 fois plus. La circonscription de Coast Chilcotin, circonscription libérale de la Colombie-Britannique, a obtenu plus de deux millions de dollars.

Si ces exemples représentent l'exception, il suffit de jeter un coup d'œil à la moyenne. En moyenne, les circonscriptions libérales ont obtenu cinq fois plus que les circonscriptions représentés par des députés de l'opposition. Je ne veux pas insinuer qu'il y ait là quelque irrégularité, la population peut tirer elle-même ses conclusions. Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas mettre de côté l'article dont je vous ai lu des extraits sans rendre hommage à son auteur, moi-même.

● (1652)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement les propos du député. Il a déclaré que les États-Unis avaient accordé il y a quelques années aux contribuables américains pour 11 milliards de dollars de dégrèvements d'impôts. Je lui signale qu'ils n'appliquent pas de formule d'indexation. Grâce à la formule d'indexation que nous appliquerons à compter du 1^er^ janvier prochain, les dégrèvements d'impôt atteindront environ 850 millions de dollars. Il faut ajouter à cela les dégrèvements de 700 millions de dollars. En tout, ces dégrèvements par habitant sont de 50 p. 100 plus élevés que ce que les États-Unis avaient accordés à l'époque. Quant on compare le Canada aux États-Unis, on doit toujours diviser par dix.

M. Clarke: Même si nous acceptions le raisonnement du ministre des Finances, monsieur l'Orateur, ce serait moins de la moitié de ce que le Conseil économique du Canada a recommandé. Je vais poser au ministre des Finances une autre question à laquelle je ne lui permettrai pas de répondre, faute de temps.

M. Chrétien: Formidable!

M. Clarke: Il se comporterait probablement comme il le fait au cours de la période des questions. Je ne pense pas qu'il change maintenant d'attitude. Voyez les résultats de la politique économique du gouvernement. Voyez ce que l'assurance-chômage nous coûte chaque mois. Selon les chiffres mêmes du gouvernement, on aura ainsi versé cette année un total de 4 milliards de dollars. L'État ne perçoit en cotisations, toujours selon les chiffres du gouvernement, que 2.3 milliards de dollars. Il est facile de calculer qu'il y a un déficit de 1.7 milliard. Les versements effectués en août 1977 étaient supérieurs de 25 p. 100 à ceux du mois d'août de l'an dernier et à ceux de juillet de cette année. La responsabilité ne peut qu'en être attribuée au ministre des Finances et à ses collègues ainsi qu'à leur prétendue politique économique.

Le ministre des Finances ne semble pas être au courant de certaines de nos formules politiques. Je tiens donc à lui rappeler que le chef de mon parti a réclamé une refonte complète du régime d'assurance-chômage. Nous réclamons en particulier la suppression des abus, non seulement de la part des particuliers, mais de la part du régime lui-même. Il y a abus au niveau des particuliers lorsque certains chômeurs qui n'ont pas vraiment cherché du travail reçoivent des prestations. Pendant la dernière grève postale, des milliers de chèques d'assurance-chômage sont restés bloqués à Toronto sans que personne ne les réclame. Leurs destinataires étaient probablement bien trop occupés à travailler ou à s'amuser pour venir les chercher.

J'ai également fait allusion aux abus importables au système lui-même. Je songe aux modalités qui permettent à des gens qui gagnent bien leur vie de toucher des prestations de chômage. C'est notamment le cas de certains pêcheurs de la côte Ouest. J'en connais un qui gagne $60,000 pendant la campagne de pêche et qui reçoit des allocations de chômage pendant la saison morte. Et c'est parfaitment réglementaire! Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous prétendons que ce n'est pas là le but du régime. Le gouvernement doit décider s'il veut en faire un régime d'assurance ou un régime d'aide sociale. Pour le moment, c'est incontestablement une forme d'aide sociale puisque, parmi les prestataires, ou trouve des personnes qui n'ont pas droit aux allocations de chômage. Et ce sont les contribuables qui doivent éponger le déficit! Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut appeler cela un engagement plutôt qu'un déficit. Peu m'importe. Il reste que c'est un déficit que doit payer le contribuable et, dans certains cas, il s'agit de contribuables qui n'ont pas droit aux avantages du programme.

Nous reconnaissons l'existence de disparités régionales énormes. Dans certains endroits de la province du ministre de l'Industrie et du Commerce, certains emplois restent vacants faute de travailleurs. Nous savons aussi que dans certaines régions de l'Atlantique, le taux de chômage frise les 30 p. 100. Le régime devrait protéger les vrais chômeurs. Mais cette protection ne doit pas être assurée aux dépens de ceux qui n'ont pas droit aux avantages du programme.

Je veux maintenant traiter brièvement d'un domaine précis de cette mesure fiscale. Je veux parler des changements proposés en matière d'assurance-vie. Les politiques proposées par le gouvernement à cet égard sont pleines d'illogismes. Le ministre des Finances voudrait que l'intérêt sur les prêts garantis par une assurance-vie ne soit pas déductibles de l'impôt. Cela va tout à fait à l'encontre des règles établies par la loi de l'impôt sur le revenu, qui dit clairement que tout débours sur des revenus non acquis est déductible.

Mais ce n'est pas tout. Le ministre a ajouté que si vous aviez déjà contracté un emprunt auprès d'une compagnie d'assurance-vie, vous pouviez continuer à déduire les intérêts de l'impôt. Mais, par contre, si vous voulez faire un nouvel emprunt l'année prochaine, la déduction ne sera plus possible. Que doit faire le contribuable? Face à toutes ces contradictions, il ne saura plus où donner de la tête.

Le prédécesseur du ministre avait dit que les intérêts des prêts consentis sur les polices d'assurance ne devaient pas être déductibles parce qu'on n'était pas obligé de rembourser l'emprunt. Ce n'était pas la même chose qu'un prêt consenti par une banque. La compagnie d'assurance a une responsabilité vis-à-vis de ses clients. Comme l'assuré est certain de mourir, la compagnie d'assurance est certaine d'être remboursée, même si elle doit attendre pour cela la mort du contribuable. Il est stupide de prétendre que ce genre d'emprunt ne doit pas être remboursé.

Le gouvernement déclare également qu'il va imposer le gain réalisé sur la portion des polices d'assurance-vie représentant un investissement. Il a déclaré qu'il n'irait pas jusqu'à s'attaquer aux familles des défunts en l'imposant au moment du décès du contribuable, mais qu'il imposera ce gain si la police

est encaissée ou qu'elle sert à garantir un prêt. Cela reviendra à forcer le contribuable désireux de souscrire un prêt en se servant de sa police d'assurance comme garantie à payer un taux d'intérêt plus élevé. De nombreuses polices d'assurance avec valeur de rachat contiennent des clauses prévoyant des taux plus élevés d'intérêt garantis.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

BELL CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 novembre, de la motion de M. O'Connell: Que le bill C-1001, concernant Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons ajourné jeudi dernier, j'évoquais la responsabilité sociale de Bell Canada envers ses abonnés. Je voudrais y revenir brièvement. Lorsque Bell Canada s'est fait accorder le monopole du service téléphonique dans ce pays, on avait prévu certaines dispositions. L'une d'entre elles était que cette société serait assujettie à une réglementation en ce qui concerne sa capitalisation. C'est-à-dire qu'elle devrait se présenter devant le Parlement chaque fois qu'elle désirerait accroître son capital. Depuis le jour où elle a reçu le droit de monopoliser le service téléphonique dans notre pays, en particulier en Ontario et au Québec, elle s'est constamment efforcée de diminuer l'importance de ces mesures de contrôle, si faibles soient-elles, que le Parlement exerce à son égard.

Le bill C-1001 est un parfait exemple des tentatives de Bell Canada pour échapper au droit de regard, si minime soit-il, du Parlement dans le domaine de ses augmentations de capital. Elle va aussi essayer d'échapper à l'attention des députés pour se retrouver enfin libre de réaliser pour son propre compte de plus grands profits, une plus grande croissance, et d'exercer un contrôle encore plus vaste dans son domaine d'activité particulier et dans d'autres qui lui sont connexes.

Je suis absolument contre ce bill. En tant que représentant des électeurs de Nickel Belt, ce serait faillir à mon devoir de ne pas faire remarquer à Bell Canada que dans ma région on trouve encore des cas où dix familles doivent se partager la même ligne téléphonique. Je faillirais à mon devoir si je me taisais pour permettre au député de Scarborough-Est (M. O'Connell) de passer son petit bill pour qu'il puisse ensuite courir au Sénat et le faire adopter en une journée, après quoi, je devrais faire face à mes commettants qui me demanderaient comment se fait-il qu'il y a encore dix familles sur la même ligne? Pourquoi avez-vous laissé la Bell l'emporter?

● (1702)

J'ai l'intention de profiter de toutes les occasions qui me seront offertes. C'est maintement l'une des rares occasions où un député d'arrière-plan peut dire: «Un instant s'il vous plaît; les Canadiens bénéficieront-ils d'un meilleur service grâce à ce bill? Comment cette proposition visant à augmenter le capital autorisé peut-elle permettre un meilleur service?» Le vice-président m'a montré les livres l'autre jour, pour me faire voir le calendrier selon lequel on se propose d'améliorer le service non urbain. J'ai cherché des endroits de ma circonscription dans ce calendrier, et je n'en ai vu aucun. Je lui ai demandé pourquoi il n'était pas question de la région de Nickel Belt. «Oh», a-t-il dit, «vous devez vous trouver dans le troisième trimestre de 1982». Et bien, monsieur l'Orateur, je lui réponds qu'il peut revenir avec son bill en 1982. Quand on aura amélioré le service téléphonique de ma circonscription, je serai prêt à l'adopter. Mais d'ici là, je ne peux dire à la Bell tout en ayant bonne conscience: «Oui, vous pouvez augmenter votre capital autorisé.» Soudainement, la compagnie de téléphone Bell, tout comme saint Paul, se rend compte . . .

M. O'Connell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est au sujet de la date mentionnée par le député—1982. C'est la deuxième fois que je l'entends mentionner au cours du débat. Le CRTC, l'organisme de réglementation, a ordonné à la société de s'occuper d'un programme d'amélioration rurale de quatre ans qui devrait se terminer en 1980. Ce programme s'applique à la région du député comme aux autres. Ce n'est pas 1982, et ce n'est pas une question qui relève du Parlement. C'est une question de réglementation qui n'est pas abordée dans ce bill.

M. Rodriguez: J'aimerais que le député de Scarborough-Est n'essaie pas de faire de l'obstruction en prenant continuellement la parole pour invoquer à tout propos le Règlement. Je suis toutefois heureux qu'il ait mentionné cette question. Il démontre à quel point il a été important qu'un organisme de réglementation fasse remarquer à la compagnie de téléphone Bell qu'elle doit assumer certaines responsabilités à l'égard des abonnés des régions rurales. On aurait pu penser que ç'aurait été là une de ses premières préoccupations. Pourquoi est-il nécessaire que le CRTC lui en parle? Je prétends que c'est parce que la société n'assume aucune responsabilité sociale vis-à-vis des personnes qu'elle dessert. Cette société n'a qu'une idée en tête, c'est de maximiser les profits, de minimiser les règlements et d'étendre ses ramifications.

C'est peut-être un but légitime pour Bell Téléphone, comme c'est légitime, je suppose, pour l'INCO de s'implanter en premier lieu au Guatemala. Mais est-ce un but légitime pour le Canada? Je dis que ce qui convient pour Bell Canada, INCO et Falconbridge ne convient pas nécessairement au Canada. Nous devons fixer nos propres objectifs. Notre parti est d'avis que l'objectif de Bell Canada devrait être le service, et nous soutenons depuis longtemps qu'en principe cette société devrait être nationalisée et ainsi fournir le genre de service que nous jugeons souhaitable.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Une voix: Laissez-le poursuivre.

M. Rodriguez: Je suis disposé à continuer.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais l'éloquence de mon ami de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'y pousse. Dès lors, j'ai pensé que je consacrerais quelques minutes aux avantages de la propriété d'État, car il se trouve que je viens d'une province dont mon ami de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a été le premier ministre, et qu'à cette époque, il avait entrepris de nationaliser les services téléphoniques. A mon avis, on devrait faire la même chose dans le cas de Bell. Nous ne devrions pas tolérer au pays un service téléphonique dont le

but principal est le profit de ses actionnaires et qui ne se soucie pas du service qu'il fournit.

Il n'est que normal dans ce cas de voir une détérioration du service dans les milieux ruraux. Il en coûte davantage pour desservir les régions rurales que les métropoles, l'entretien y est plus difficile et les profits moins importants. Voilà pourquoi les citoyens de Nickel Belt ou de régions similaires ne bénéficieront pas du même service que les citoyens de régions urbaines. Ils ne bénéficieront certainement pas du service qui est à la portée des ruraux de la Saskatchewan ou du Manitoba où les réseaux de téléphone sont publics. Pour un réseau public, la priorité est le service aux abonnés qui en sont propriétaires, soient les contribuables de la province. Bell Téléphone est loin d'être animée d'un tel motif et c'est pourquoi je veux que nous prenions le temps d'examiner la mesure. Il m'importe peu que le bill soit adopté cette année ou plus tard, car on ne veut le faire adopter que pour accroître les bénéfices des actionnaires.

M. O'Connell: Et les emplois?

M. Nystrom: C'est toujours le prétexte que nous opposent les libéraux ou les conservateurs. Et les emplois perdus à l'INCO? Le gouvernement base son action sur le principe de la tache d'huile. Il croit que si l'on graisse suffisamment les grosses sociétés le petit gars au bas de l'échelle finira par en bénéficier. Mais qu'arrive-t-il quand une grosse société réclame soudainement plus d'argent sans rien donner en retour, comme l'INCO par exemple, et s'en va investir au Guatemala ou en Indonésie en se fichant éperdument des travailleurs de Sudbury?

Une voix: Ce n'est pas ce qu'ils ont fait!

M. Nystrom: Après avoir obtenu toutes sortes de concessions fiscales et d'autres avantages de la part du gouvernement fédéral, les sociétés s'arrangent pour aller investir ailleurs une bonne partie des bénéfices qu'elles ont faits ici. Quand nous attaquons les grandes entreprises ou quand nous retardons l'adoption d'une mesure favorable à une grande entreprise, on nous reproche d'oublier le nombre d'emplois en cause ou de vouloir nuire aux petites gens. Quelles sont les priorités du gouvernement?

L'autre jour, je commentais la question des pensions des anciens combattants. Demain ce sera le Jour du souvenir. Depuis quatre ans ou à peu près, le gouvernement a sciemment privé de près de 40 millions de dollars des anciens combattants invalides. Pourtant aujourd'hui nous avons débattu le projet de loi qui accordera quelque 1.2 milliard de dollars aux entreprises et aujourd'hui encore, on nous propose un bill privé visant à accorder plus d'argent à la société de Téléphone Bell en lui permettant de maximiser ses profits.

M. O'Connell: Je suis certain que le député ne veut pas volontairement induire la Chambre en erreur. Le bill n'accorde pas un sou à la société de Téléphone Bell. Il relève simplement le plafond de son capital. Car il faut investir du capital pour que les gens du Nord aient le téléphone, et il faut plus d'argent.

● (1712)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La parole est au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

Bell Canada

M. Nystrom: Le défenseur de Bell Telephone fait de nouveau de l'obstruction en essayant encore de noyer le poisson. Ce bill cherche à réduire au minimum les règlements afin que Bell Canada n'ait pas à revenir devant le Parlement comme par le passé. C'est là une façon de donner indirectement plus d'argent à Bell Canada et de lui permettre d'augmenter plus facilement ses profits.

Je voudrais présenter aujourd'hui des arguments en faveur de la nationalisation de Bell Canada, en faveur d'une compagnie de téléphone d'État. Toutes les industries comme celles des communications, des transports ou n'importe quelle industrie extractive devraient être nationalisées, selon moi, afin de pouvoir servir tous les gens au lieu de permettre à quelques-uns, dont beaucoup d'étrangers bien souvent, de réaliser de plus gros bénéfices.

Bien des gens au Parlement et surtout dans le parti conservateur prétendront que la nationalisation n'est pas très efficace. Ils disent que les sociétés d'État ne peuvent être rentables ou fonctionner efficacement. Je répondrais que dans le cas du téléphone les compagnies publiques sont autrement plus efficaces que Bell Canada. Je citerai quelques statistiques pour la gouverne du député conservateur qui est en train de rire. Les gens de ma circonscription paient beaucoup moins pour le téléphone que les gens de la circonscription de Nickel Belt. Mes électeurs obtiennent un service beaucoup plus rapide que ceux qui vivent à Nickel Belt.

Quand j'ai déménagé à Ottawa après ma première élection en 1968, j'ai été frappé par l'inefficacité du service téléphonique. En Ontario et au Québec il fallait attendre beaucoup plus longtemps pour avoir du service qu'en Saskatchewan. Il faut attendre longtemps parce que le client n'est pas important. L'objectif fondamental du système capitaliste ou du système de libre entreprise c'est la réalisation du maximum de profits. Bell Canada détient un monopole qui lui permet d'exploiter les clients. Elle n'a aucune concurrence.

Au contraire, dans ma province, c'est le client qui a la priorité, et la compagnie est là pour le servir. La compagnie n'existe pas uniquement pour réaliser des profits. Elles se conduisent beaucoup plus comme des entreprises que ne le fait Bell Canada en Ontario et au Québec.

J'aimerais vous citer certaines statistiques comparatives. A Regina, il y a un système de téléphone public. Les statistiques portent sur le mois d'août 1976. A Regina, il y avait 72,400 téléphones. Les abonnés privés payaient le service $5 par mois. Les téléphones d'affaire coûtaient $11.85 par mois. A Halifax, il y avait 96,249 téléphones, les abonnés privés payaient $8.95 et les abonnés commerciaux, $26.

Le seul et unique député conservateur à la Chambre ou les députés libéraux ne disent rien. J'ai fait une véritable comparaison entre le système de téléphone public et le système de téléphone privé dans des villes de population comparable. Nous découvrons qu'à Regina le service de téléphone coûte au particulier à peine un peu plus de la moitié de ce qu'il coûte à Halifax. Les entreprises paient moins de la moitié de ce qu'elles paient à Halifax. Nous avons donc une société de l'entreprise privée qui fait payer même à ses amis, les gens d'affaires, plus de deux fois ce que paient les habitants de la Saskatchewan.

Bell Canada

J'ai toujours dit, monsieur l'Orateur, qu'au Canada les socialistes sont les vrais amis de la petite entreprise. Il suffit de regarder les tarifs de téléphone pour s'en rendre compte. Les téléphones d'affaire coûtent $11 à Regina et $26 à Halifax. Qui défend le petit homme d'affaires?

M. Parent: Et Toronto?

M. Nystrom: Quelqu'un dit «donnez-nous les chiffres pour Toronto». A Toronto, un abonné privé paie $7.45 par mois pour un téléphone.

M. Parent: C'est moins qu'à Halifax.

M. Nystrom: C'est moins qu'à Halifax, et cela prouve ce que je dis. Toronto est une grande ville où il y a quelque 1.4 million de téléphones. Parce qu'il y a tellement de téléphones, on peut offrir le service moindre prix qu'on ne le peut à Halifax. Cette situation n'existe pas pour le système de téléphone public. Il n'y a pas de discrimination pour ceux qui vivent dans les petits centres. Dans le système de la libre entreprise—ou le prétendu système de la livre entreprise, parce qu'il n'est pas libre du tout—plus le centre est petit, plus le tarif est élevé et plus le service est mauvais. C'est une autre bonne raison pour nationaliser notre service de téléphone, et c'est pourquoi je vais m'opposer à l'adoption de ce bill.

A Montréal, il y a environ 1,400,000 abonnés. Chose surprenante, les tarifs sont exactement les mêmes à Montréal qu'à Toronto: $7.45 pour les lignes des particuliers et $22.10 pour les lignes commerciales. Encore une fois, donc, les grandes villes s'en tirent mieux parce qu'elles ont un grand nombre d'abonnés. Les petites villes doivent contribuer à subventionner les abonnés des grandes villes et elles contribuent à subventionner les bénéfices d'une grande société.

J'en viens maintenant aux autres villes, comme Winnipeg. Dans cette ville, c'est une compagnie publique qui assure le service de téléphone, comme le député de St. Catherines (M. Parent) le sait. Il y a 237,000 abonnés. Soit dit en passant, ce service de téléphone a été créé il y a des années par un gouvernement conservateur et a été géré de façon très efficace. En 1976, les tarifs à Winnipeg étaient les plus bas de toutes les villes canadiennes. J'ai le regret de dire qu'ils sont même inférieurs de 10c. aux tarifs en vigueur à Regina. A Winnipeg, en août 1976, les tarifs étaient de $4.90 pour les particuliers et de $11.65 pour les entreprises.

Qu'en est-il à Saint-Jean de Terre-Neuve? Je suis sûr que si cette société s'intéressait le moindrement aux habitants de Terre-Neuve, elle veillerait à ce qu'ils disposent d'un service de téléphone à un tarif très bas. A Saint-Jean, il y a en gros 46,000 téléphones.

M. Douglas (Bruce-Grey): Mais quelle est la proportion de capitaux engagés dans cette province?

M. Nystrom: Je parle des tarifs imposés. A Saint-Jean de Terre-Neuve, les abonnés payent $8.00 par mois. Une ligne commerciale coûte $23 par mois. A Terre-Neuve, et c'est le comble, Monsieur l'Orateur, les gens payent plus pour le téléphone que les habitants de Montréal ou de Toronto. C'est sans nul doute une autre bonne raison de nationaliser notre compagnie de téléphone.

Il y a une compagnie privée à Vancouver qui a à peu près 500,000 abonnés. Ses tarifs sont de $8.05 pour les particuliers et de $24.20 pour les entreprises.

J'en viens maintenant à Edmonton, cette grande province conservatrice où règne la libre entreprise. Là, «Pierre le Rouge» possède une compagnie publique de téléphone. Je remarque que le seul député conservateur présent ne réagit même pas à mes propos. A Edmonton, le tarif mensuel pour le service privé est de $5.80, en troisième place pour les bas tarifs au Canada après Winnipeg, où le tarif est de $4.90, et Regina, où il est de cinq dollars.

M. Parent: Quel est le tarif à St. Catherines?

M. Nystrom: Je ne peux vous répondre en ce moment, mais je parierai ce que vous voudrez qu'ils sont beaucoup plus élevés. Si le député souhaite défendre la Société Bell Canada, il pourra se lever et le faire lorsque j'aurai terminé.

A Sherbrooke, le tarif mensuel pour une ligne privée est de $6.20, mais partout où le service téléphonique est dispensé par une société privée, les tarifs sont plus élevés—dans de nombreux cas, ils le sont de 70 p. 100 à 80 p. 100—que dans les villes où le service est dispensé par une société publique, comme c'est le cas en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. Si les députés à la Chambre ont à cœur de servir leurs électeurs en leur assurant le service téléphonique le moins coûteux possible à notre époque d'inflation, de chômage et d'économie faible, qu'ils se joignent à nous et qu'ils insistent pour que la Société Bell Canada soit nationalisée de manière à assurer à la population canadienne un meilleur service. Il n'est pas normal que cette société appartienne à quelques actionnaires qui ont la chance d'avoir un peu d'argent en poche, grâce peut-être à papa, ou à grand-papa. Voyons un peu qui possède le capital de Bell Telephone, cette veuve et cet orphelin du parti conservateur et du parti libéral, qui savent si bien défendre ce beau système de la libre entreprise. Ces actionnaires, ce sont de grosses sociétés. Des veuves, on n'en voit pas beaucoup.

• (1722)

Je vais en citer quelques-unes. Sur ma liste j'ai Associated Investors Ltd., 2,400 actions ordinaires de Bell Telephone; Canada Life, des milliers et des milliers d'actions; The Canada Permanent Investment Company, dans les 5,000 actions; Canada Permanent Pooled, 10,000 ordinaires.

Une voix: Ces sociétés appartiennent à qui?

M. Nystrom: A qui? A d'autres sociétés je suppose.

Je continue. Canada Trust Investors Equity, 15,000 actions; Canada Trust R.S.P., 62,000 actions ordinaires Bell Telephone; Canadian International Investor Trust, dans les 12,000 actions ordinaires; Commercial Finance, 9,200 actions ordinaires; Confederated Life, 62,400 actions. En voulez-vous, en voilà. Eaton Commonwealth, 50,000 actions. Investors Growth, 320,000 actions de privilège E.

Une voix: Parlez-nous donc des sénateurs.

M. Nystrom: Il doit y en avoir beaucoup parmi les actionnaires de Bell Telephone. Je viens de nommer quelques actionnaires, monsieur l'Orateur, et comme vous le voyez il ne s'y trouvait pas beaucoup de simples citoyens.

Tout ce que désirent les députés libéraux et conservateurs, c'est de faciliter l'adoption de ce bill, c'est de permettre à une de nos grosses sociétés dépourvue de tout sentiment d'humanité de continuer plus facilement à gagner des millions sur le dos du Canadien moyen.

Je viens juste de remarquer une manchette du Ottawa *Citizen* qu'on vient de me remettre et qui déclare que Toronto est le principal souci de Bell; c'est bien de la ville de Toronto dont il s'agit. Certains députés de l'Ontario voudront peut-être faire quelques remarques à ce sujet. Je ne sais pas si le député de Toronto qui parrainne ce bill a lu cet article ou s'il veut le commenter.

Nombreux sont les conservateurs et les libéraux qui prétendent, mais les conservateurs ne sont pas tellement intéressés à ce débat aujourd'hui, que les socialistes ou ceux qui préconisent l'étatisation ne sont efficaces, car leurs sociétés ne peuvent pas réaliser de profits et ainsi de suite. Je vous ai déjà cité les très bas tarifs pratiqués par les réseaux téléphoniques qui sont des sociétés d'État au Canada, comme devraient d'ailleurs l'être tous les réseaux téléphoniques à mon avis. Les plus bas tarifs au pays et le meilleur service sont offerts par les sociétés d'État dans les Prairies.

Et ce n'est pas tout, je trouve qu'en Saskatchewan, malgré de très bas tarifs en vigueur depuis de très nombreuses années, et en dépit du fait que cette province soit essentiellement rurale et qu'il en coûte beaucoup pour fournir un service téléphonique à cause des centaines de milliers de milles qui séparent petits villages, petites villes et fermes éparpillées des milles à la ronde, ce qui signifie qu'il a fallu construire et entretenir un réseau très coûteux, la société d'État fournit encore le service le moins cher de notre pays, tout en parvenant encore à réaliser des profits.

Laissez-moi vous citer un passage du rapport annuel de la société de télécommunications de la Saskatchewan qui s'appelle Sasktel. Les députés libéraux pourraient être intéressés de savoir que lors d'une récente convention du parti conservateur de la Saskatchewan, un des délégués a présenté une résolution dans laquelle devrait être considérée la possibilité, si je ne m'abuse, de vendre Sasktel. Le chef du parti conservateur s'est alors levé, a pris le micro et demandé le retrait de cette résolution. Cela indique bien que même un homme de l'extrême droite tel que le chef du parti conservateur de la Saskatchewan, qui a demandé le retrait de cette résolution, tient à protéger Sasktel.

On peut également considérer le cas du parti libéral et de feu Ross Thatcher qui fut le premier ministre de cette province. Il n'a rien fait pour vendre Sasktel ni la société hydro-électrique de la Saskatchewan qui sont des sociétés d'État de cette province. Bien au contraire, il a veillé à ce qu'elles demeurent des sociétés d'État. S'il avait essayé de les vendre, la population aurait été révoltée.

J'avais commencé à citer le rapport annuel de Sasktel . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré. Il peut cependant continuer s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les députés de la Chambre, et je constate que le bill C-1001 qui a subi des transformations de numéro à l'occasion comporte surtout une demande d'autorisation de la société Bell Canada pour accroître la quantité de ses actions ordinaires sur le marché des capitaux, à vendre une plus grande quantité de ses actions que l'autorise sa charte actuelle afin d'obtenir de nouveaux capitaux. Nous constatons qu'il y a là un problème monétaire.

Je n'ignore pas que les entreprises groupées sous le nom de Bell Canada fournissent du travail à des milliers d'employés dans le domaine de l'exploitation du système du réseau téléphonique. D'autres filiales fabriquent des appareils de télécommunication, d'autres se spécialisent dans le domaine des recherches. Dans l'ensemble, c'est une organisation qui a mis le Canada à l'avant-garde de la technologie des télécommunications dans le monde, tout en fournissant de l'emploi à des milliers de Canadiens. Cela est vrai! Je suis partisan de la libre entreprise et je suis heureux qu'on l'encourage. Cependant, il est dans l'ordre de surveiller l'évolution des grandes sociétés qui peuvent devenir des monopoles. C'est pourquoi j'estime qu'il est normal de surveiller les modifications demandées, qui, selon moi, élimineraient l'un des contrôles qu'il est possible d'exercer sur ce monopole au nom de la population canadienne. En pleine crise inflationniste, alors que les gouvernements s'évertuent à trouver des moyens pour ralentir la hausse des prix et que l'on vient à peine de voir nos comptes de téléphone augmenter, nous nous demandons si ces demandes répétées de Bell Canada qui se plaint de ne pas faire de profits suffisants sont bien justifiées.

● (1732)

La vraie question qu'il faut se poser est la suivante: Est-ce que Bell Canada, compagnie avec plusieurs filiales, ne fait pas tous les profits provenant de ses filiales, un profit respectable? En effet, la compagnie de téléphone elle-même, avec tous les frais qu'occasionnent ses activités, peut difficilement faire de gros profits nécessaires, comme c'est le cas de Bell Canada, pour rendre attrayantes ses actions sur le marché des changes. Mais ses filiales compensent largement, nous le pensons du moins, pour le manque à gagner de la compagnie de téléphone. Sans accuser Bell Canada et ses filiales de faire des pirouettes administratives, qu'il nous soit permis de dire que nous trouvons prématurée et exagérée, considérant la conjoncture actuelle, la demande de la compagnie de téléphone. Il ne faut pas oublier que la société Bell Canada est un monopole et que c'est dans cette perspective qu'il faut juger quelle marge de revenus constitue un profit acceptable. Bien plus encore, parce que Bell Canada constitue un monopole, on est en mesure d'exiger de cette compagnie qu'elle fournisse à tous les usagers de toutes les régions un service comparable à celui des grands centres.

Bell Canada

Nous réclamons donc de Bell Canada, étant donné sa situation particulière et privilégiée, qu'elle publie en même temps que le bilan de la compagnie de téléphone celui de ses filiales pour nous permettre d'apprécier à sa juste valeur le bien-fondé de ses demandes, car autrement ses réclamations n'auront plus de fin, parce qu'il est évident que les coûts de fonctionnement du système téléphonique iront toujours en augmentant. Cependant, du point de vue administratif, il est important que les députés aient la possibilité d'obtenir des renseignements appropriés. Il ne faudrait pas qu'un projet de loi les prive de ce droit de surveiller occasionnellement le rouage administratif de cette compagnie.

Il faut tout de même admettre que ce n'est pas une société pauvre, puisqu'en 1976 son revenu se chiffrait à plus de 200 millions de dollars. Il serait intéressant de savoir quel est le coût du service téléphonique fourni gratuitement à plus de 20,000 employés de la compagnie. Quels sont les salaires touchés par les cadres supérieurs? Selon les renseignements dont je dispose, il existe des salaires moyens d'au delà $100,000. De quelle façon la compagnie s'est-elle organisée pour réduire les règlements salariaux de ses travailleurs ordinaires de plusieurs millions de dollars? Sans doute, sous l'inspiration du programme de lutte contre l'inflation. J'ai en main un article du journal *La Presse*, en date du 4 décembre 1975, où il est question d'une audition pour discuter d'une requête de la compagnie. Je cite un paragraphe de cet article:

> Le contingent de représentants officiels de la compagnie et sa batterie d'avocats et de comptables ont évacué hier le troisième étage du Château Laurier qu'ils occupaient depuis cinq semaines. Une audience analogue avait duré 45 jours en 1968 et coûté $760,000 à la compagnie.

Ce sont tout de même des dépenses exagérées. Il serait temps qu'ils s'occupent du côté administratif de leur affaire. Quand nous constatons des dépenses exagérées dans les divers services administratifs, je crois que nous avons raison d'hésiter à appuyer un projet de loi qui contribuerait à réduire les possibilités d'obtenir les renseignements appropriés au moment opportun.

Dans le domaine de l'installation des lignes téléphoniques, nous savons très bien qu'il surgit des difficultés, et le service pourrait être amélioré. Dans nos campagnes, nous retrouvons encore de cinq à huit usagers sur la même ligne. Il me semble que la compagnie pourrait faire un effort de ce côté-là. J'ai en main un article du journal *La Presse*, dans lequel on résume les difficultés éprouvées.

Cette situation ne touche pas seulement les particuliers. A Laval, plusieurs industriels se plaignent de ne pouvoir obtenir de service téléphonique même dans des parcs industriels planifiés depuis longtemps. Je cite quelques paragraphes de cet article: A Fabreville, c'est une question de poteaux qui retarde l'installation du téléphone. C'est l'Hydro-Québec qui doit installer les poteaux à la place de la société Bell Canada, explique M. Albert Gagnon, un constructeur de Laval. Les transactions entre les grandes sociétés sont parfois lentes, mais beaucoup de gens pensent qu'il est très difficile d'obtenir le téléphone, ce qui est très gênant pour nous, et en grande partie faux.

La clientèle des constructeurs des villes de banlieue tient essentiellement à briser l'isolement par l'installation du téléphone dans certains projets domiciliaires. S'il est difficile d'obtenir une ligne, les acheteurs vont devenir plus rares. Sans cesse des plaintes: Situation ridicule, affirme M. Roger Brosseau, assistant commissaire industriel à Laval. Nous travaillons pour faire venir des industries chez nous, tout est planifié, préparé soigneusement, et nous avons sans cesse des plaintes à cause du service téléphonique. Il n'y a pas de problème avec l'Hydro-Québec, pourquoi y en a-t-il avec Bell Canada? Les poteaux sont là, et certains industriels doivent attendre des mois alors qu'à 500 pieds de leur usine leur voisin a le service depuis longtemps. Je l'ai constaté dans ma région. On attendait que l'Hydro-Québec pose un poteau afin d'avoir le service téléphonique chez un citoyen qui l'avait demandé depuis longtemps.

Dans certains cas, des particuliers affirment que la compagnie Bell Canada leur avait demandé des délais de plusieurs mois pour installer une ligne privée. Mais, lorsqu'ils ont demandé une ligne commerciale, ils l'aurait obtenue dans les deux jours. La seule différence, c'est le prix: une ligne résidentielle coûte $6.50 à Chomedey, une ligne commerciale $19 par mois. A Montréal, la différence est de $7.10 à $20.75 par mois.

Je crois qu'il serait dans l'ordre que les représentants de la compagnie utilisent une partie de leurs surplus pour améliorer le service téléphonique partout où cela est nécessaire. Il est vrai que depuis la découverte du principe de la transmission de la parole par téléphone, le 26 juillet 1874, par un inventeur génial âgé de 27 ans, que depuis cette époque, dis-je, les villes ont grandi, le modernisme a obligé la régionalisation et que le contact avec la téléphoniste est devenu moins personnel. Cette modernisation comporte un certain pourcentage d'avantages mais il y a aussi les inconvénients. Le volume des appels téléphoniques a considérablement augmenté. Le personnel de la société Bell Canada fait généralement preuve de tact, de courtoisie et de pondération. Il est évident que l'organisation d'un système de communication de ce genre nécessite un personnel qualifié; si l'on ajoute le travail de réparation, qui n'est pas toujours une tâche facile, surtout l'hiver. Quand la tempête fait rage, il faut qu'ils entrent en action, le dimanche, le soir, il n'y a pas d'heures, il faut que le réseau soit réparé le plus vite possible.

C'est surtout dans le domaine des installations qu'il survient des retards, et je crois que la compagnie, qui désire sans aucun doute maintenir sa réputation, d'ailleurs assez bien établie, devrait orienter ses efforts d'organisation de ce côté-là. J'ai en main un autre article du journal *La Presse*, qui traite de ce qui se passe dans la province de Québec. Je cite:

> Le Québec compte 31 compagnies de téléphone. Mais à elle seule, Bell Canada représente 90 p. 100 de l'industrie téléphonique québécoise.
>
> En fait Bell détient le territoire d'exploitation le plus intéressant, c'est-à-dire les grandes villes où les tarifs sont plus élevés à cause du grand bassin de population qu'on peut y rejoindre et moins coûteux à exploiter à cause de la proximité des services.
>
> Ainsi, un téléphone à Montréal vaut plus de $800. Par contre les téléphones installés sur la Côte-Nord par Québec-Téléphone reviennent à $4,000 pièce.
>
> Bell a installé près de 3 millions de téléphones alors que les 30 autres compagnies en ont à peine 300,000.
>
> La plus grosse opérant exclusivement au Québec, Québec-Téléphone, filiale d'une entreprise américaine, n'a que 190,000 téléphones installés même si elle couvre 40 p. 100 du territoire québécois. Les autres ne sont donc pas très grosses.

Je termine par la citation d'un éditorial qui a été publié il y a déjà passablement longtemps, mais comme il résumait une situation sérieuse, et qui en même temps constitue une suggestion importante à Bell Canada, j'ai pensé qu'il était dans l'ordre de terminer par la lecture de cet éditorial publié le 28

décembre 1971, très près des fêtes du Jour de l'An. L'éditorialiste en s'adressant à la compagnie Bell Canada mentionnait:

La compagnie de téléphone Bell a fait parvenir à ses abonnés, juste avant Noël, son cadeau bien personnel: une augmentation des taux mensuels. Une cinquantaine de sous pour plusieurs ne constituent pas une tragédie... mais c'est différent pour nombre d'autres.

Nous n'argumenterons pas que le téléphone est devenu une nécessité presque aussi vitale que la nourriture. Dans une ère de communications modernes, le téléphone fait partie du fonctionnement efficace d'un monde victime de son innovation et de son intelligence. Enfin, la compagnie de téléphone Bell est bien confortablement assise sur une réalité: un monopole, aucun compétiteur qui verrait à lui chauffer le derrière à l'occasion.

Nous aimerions toutefois profiter de l'occasion pour adresser à cette compagnie une observation pertinente. Vous vous rappelez sans doute l'aventure d'une douzaine de jeunes garçons et filles qui se sont perdus dans les bois de la région de Joliette, il y a quelques semaines. Les recherches avaient été entreprises dès qu'ils n'ont pas montré signe de vie à un point de repère. Grâce au courage de deux jeunes hommes qui ont marché dans la neige toute la nuit, ils ont découvert, dans un endroit désolé, un appareil de téléphone public. Ils étaient sauvés. Mais l'étaient-ils vraiment? La première question qu'ils se sont mutuellement posée: «As-tu dix cents»? Un des deux a trouvé dans le fond de sa poche cette unique miraculeuse petite pièce, un misérable dix sous. Que serait-il arrivé s'ils n'avaient pas eu de monnaie? Ils avaient le secours au bout de la main, mais n'auraient pas pu y avoir recours. Des morts atroces auraient pu en résulter.

Tout cela pour vous dire que la compagnie de téléphone Bell ne vous donne rien, rien du tout. Même dans les boîtes téléphoniques, on exige dix sous avant même que vous ayez pensé de communiquer avec l'opératrice pour un simple renseignement. On viendra ensuite nous dire que le Bell pense à nous. Voilà un exemple frappant de l'irresponsabilité d'un organisme dont les structures sont souvent discutables.

Et l'éditorialiste termine par une suggestion:

...corrigez au moins cette anomalie dans les boîtes téléphoniques; que la communication soit faite d'abord, sans nécessiter le célèbre dix sous. Il y a d'autres aspects au téléphone public que son utilisation non urgente.

Je crois que cette suggestion vaut la peine d'être considérée par la compagnie Bell.

● (1742)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour participer au débat et pour exprimer un certain étonnement que ce soit un député de la Saskatchewan, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et moi, qui venons de provinces où il y a des réseaux téléphoniques publics qui ont toujours rendu de bons services pendant des générations et à des tarifs beaucoup moins élevés que ceux qu'exige actuellement la compagnie Bell Canada, qui devions participer au débat tandis que les libéraux et les conservateurs de l'Ontario et du Québec, qui devraient protéger les intérêts de leurs commettants, ne se prononcent pas sur la question.

Des voix: Quelle honte!

M. Orlikow: Permettez-moi de faire remarquer, comme l'a fait le député de Yorkton-Melville, que les réseaux téléphoniques publics du Manitoba et de la Saskatchewan ne sont pas le fruit d'expériences farfelues de gouvernements extrémistes. Je ne me souviens pas exactement à quelle date le réseau téléphonique de la Saskatchewan a été déclaré propriété publique, mais au Manitoba, la propriété et l'exploitation du réseau téléphonique de toute la province relève de l'État depuis 1908, longtemps avant que le NPD, la CCF ou son prédécesseur, le Parti travailliste indépendant, n'aient été fondés.

Il a été établi longtemps avant que J. S. Woodsworth, le fondateur du parti CCF, celui qui siégeait auparavant à la place qu'occupe maintenant le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ne vienne ici au Parlement. Le réseau d'État a été établi par un premier ministre conservateur du Manitoba, Sir R. P. Roblin, le grand-père de celui qui fut plus tard premier ministre conservateur du Manitoba, Duff Roblin, et la population du Manitoba n'en a tiré que des avantages depuis.

Je ne veux pas comparer les tarifs des diverses villes, mais je veux faire remarquer aux députés de l'Ontario et du Québec, que la question devrait intéresser, que depuis les 15 années où je suis ici, il n'y en a pas eu une seule au cours de laquelle le tarif mensuel du service téléphonique pour la ville de Winnipeg ait été plus élevé que celui d'Ottawa. La ville de Winnipeg est plus grande qu'Ottawa. Les représentants de la compagnie Bell Canada nous disent, quand cela fait leur affaire, qu'il en coûte très cher d'installer et d'exploiter les services téléphoniques dans les très grandes villes parce qu'il faut mettre en service des appareils très complexes et très perfectionnés; je dois en conclure que si la compagnie Bell Canada dit la vérité—et je suppose qu'elle le fait quelquefois—qu'il devrait coûter plus cher d'installer un service téléphonique efficace à Winnipeg qu'à Ottawa. Pourtant, depuis que je suis ici, les tarifs de téléphone à Winnipeg ont toujours été moins élevés que ceux que fait payer Bell Canada à Ottawa et pourtant les députés de l'Ontario et du Québec se taisent étrangement et ce qui est encore plus étrange, c'est le député de Toronto qui nous présente ce bill.

Si le bill est adopté—et je puis assurer au député qu'il ne passera pas facilement—s'il passe, il donnera à Bell Canada le pouvoir et l'autorité de faire payer encore plus cher ses services à l'abonné du téléphone de l'Ontario et du Québec et de le «plumer» encore un peu plus qu'il n'a pu le faire jusqu'ici. Je n'aurais jamais pensé que le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) qui, à mon avis, est l'un des meilleurs députés libéraux, nous proposerait ce genre de bill.

Bell Canada annonce aux députés que ce bill ne vise qu'à permettre à la société de capitaliser et à préciser la méthode à adopter pour le faire; cela comprend notamment la suppression de la surveillance exercée par l'agence gouvernementale de réglementation désignée, qui à présent est la CRTC. Bell Canada soumet des raisons que j'essaierai d'analyser brièvement, et expliquer pourquoi ce genre de règlement est nécessaire; ceux que nous avons eus jusqu'à présent, à mon avis, n'ont pas l'air d'être très efficaces, puisque Bell Canada a été autorisée à imposer des augmentations de tarifs presque tous les ans depuis que je suis à la Chambre.

S'il est adopté, le bill accorderait à Bell Canada le pouvoir d'emprunter, d'émettre des actions, garanties ou non, et autres titres selon ce que la société pourrait juger nécessaire. En outre, il donnerait à Bell le droit de fixer ses prix de vente comme elle l'entend. Certains articles du bill donneraient aussi à Bell autorité de fixer les droits de vote, les règlements, les méthodes à suivre et toutes modifications concernant les émissions d'actions, comme elle le jugerait nécessaire.

Le capital nominal actuel de la société est de 1.75 milliard de dollars. Bell propose de porter ce capital à 5 milliards de dollars. Elle propose en outre d'élargir les pouvoirs annexes de la société et de lui donner toute autorité pour modifier par lettres patentes les objectifs et pouvoirs de la société. Cela se ferait en abrogeant les articles pertinents contenus dans la loi sur la constitution en société de Bell et en les remplaçant par les pouvoirs accordés en vertu de la loi sur les corporations canadiennes, et par le biais de lettres patentes, comme il est énoncé dans la loi de la Télésat Canada. Bell veut avoir

l'autorisation de faire payer sur les factures de téléphone en retard «un intérêt égal au taux de base décrit dans l'article 178(2) de la loi sur les corporations canadiennes», alors que le taux autorisé à présent par le CRTC est de 6 p. 100. Peut-être que ces changements ne semblent pas très importants. Pourtant, le projet de loi vise essentiellement à soustraire la compagnie Bell tout contrôle effectif et à la considérer comme une entité corporative ordinaire.

Voyons maintenant pourquoi la compagnie Bell souhaite les changements qu'on nous propose dans ce projet de loi. Il faut d'abord que le gouvernement approuve la mesure, et j'avais espéré que des députés de l'Ontario et du Québec dont les commettants sont touchés de près par les décisions de Bell Canada, auraient participé dans ce débat, étant donné l'importance du téléphone dans la vie de tout citoyen de l'Ontario et du Québec. En outre, si le bill est approuvé ici, on le renvoie au comité auprès duquel peuvent intervenir les organismes intéressés.

Nous savons d'après les discussions tenues à l'occasion de l'étude de bills semblables et d'après des instances faites au CRTC—et avant le CRTC, à la Commission canadienne des transports—que les organismes les plus divers viennent faire des instances concernant Bell Canada. Les syndicats, les groupes de consommateurs, le gouvernement de l'Ontario, celui du Québec, les gouvernements municipaux, tous présentaient des instances à la CCT ou au CRTC parce qu'ils savaient comme il était important de surveiller Bell Canada. Ils savaient que la Bell est une société privée et qu'elle veut réaliser autant de bénéfices que possible, ce que je ne lui reproche aucunement. Les diverses organismes que j'ai mentionnés savaient qu'une augmentation indue des taux coûterait cher à ceux qu'ils représentaient et ils faisaient donc des démarches en leur nom.

● (1752)

Il est intéressant de noter le silence des députés libéraux et conservateurs de l'Ontario et du Québec à ce sujet. Les dispositions du bill qui modifient la structure de la Bell et qui lui permettent de faire ce qu'elle veut peuvent ne pas sembler extraordinaires ou importantes. Pourtant, le bill soustrairait la Bell à toute réglementation efficace et la transformerait en société privée ordinaire.

Je dirais au motionnaire qu'il n'est pas nécessaire d'être socialiste pour comprendre qu'il est important de réglementer un service comme Bell Canada. Bell est un monopole; elle accapare presque de 100 p. 100 du marché des communications téléphoniques en Ontario et au Québec. Bell n'a pas toujours détenu ce monopole, mais grâce à sa toute-puissance elle a réussi à se débarrasser de tous ses concurrents. Nous estimons que s'il faut avoir un monopole, si c'est là la meilleure façon d'exploiter un service, il vaut beaucoup mieux avoir un monopole public qu'un monopole privé.

Il y a lieu de noter qu'en Ontario et au Québec, deux provinces qui n'ont jamais eu de gouvernement NPD ou CCF, les compagnies d'électricité sont des compagnies publiques. En Ontario, c'est un gouvernement conservateur qui a fait de l'électricité un service public à peu près de l'époque où M. Roblin nationalisait le service téléphonique au Manitoba. Au Québec, c'est un gouvernement libéral qui a fait de l'électricité un service public en 1962 parce qu'il se rendait compte, comme bien d'autres gouvernements, qu'un monopole est peut-être la façon la plus efficace d'assurer un service, mais qu'il vaut beaucoup mieux avoir un monopole public.

Au Québec et en Ontario, il existe un monopole privé des services téléphoniques. Ce que ce projet de loi entend faire, c'est d'accorder à ces monopoles privés le genre de pouvoir qui lui permettrait d'augmenter ses tarifs, de tripoter sa comptabilité, d'acheter davantage de filiales, d'investir moins de profits pour le service aux abonnés—leurs tarifs étant à tout le moins partiellement réglementés par la CCT ou le CRTC—et davantage dans les filiales qui sont entièrement ou en grande partie propriété de Bell, qui ne sont régies par aucun règlement et qui peuvent impunément amasser des profits de l'ordre de dizaines et de centaines de millions de dollars.

La société Bell désire pouvoir accroître la capitalisation de sa dette ou de ses actions à son gré, sans l'autorisation du CRTC et sans que se tiennent d'audiences publiques. Je n'ai pas tellement confiance en Bell, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas que cette société se préoccupe de ses abonnés ou de ses employés.

J'ai sous les yeux un article dans lequel on cite M. Andy Stewart, président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. L'article en question, paru dans *The Last Post* de novembre 1977, traite de la question de l'indexation des pensions. Je sais que ce n'est pas le moment de discuter de cette question, mais j'aimerais que les commentaires de M. Stewart figurent au compte rendu. Il aurait dit ceci:

> Lorsque le directeur général de Bell Canada a pris sa retraite, a dit M. Stewart, il a touché une somme forfaitaire de $575,000, on l'a nommé membre du conseil d'administration à raison de $201,000 par année, et on lui a garanti une pension annuelle de $100,000 à sa retraite proprement dite.

Je sais que Bell Canada protège bien les intérêts de ses actionnaires et, certes, les intérêts de ses cadres supérieurs, mais je ne crois pas que cette société se préoccupe beaucoup de fournir à ses abonnés des services au meilleur prix possible. La façon dont cette société a fortement diminué ses effectifs depuis quelques années montre clairement qu'elle ne s'efforce pas de protéger les droits de ses employés.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 octobre 1977, la Chambre s'ajourne à 2 heures le lundi 14 novembre 1977.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INFORMATION

LE RÈGLEMENT INTERDISANT LA DIVULGATION AUX INTÉRESSÉS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE CARTEL DE L'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur,je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je voudrais présenter, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn), si je reçois le consentement unanime, la motion suivante découlant d'un jugement de Son Honneur le juge en chef de l'Ontario, M. Evans, concernant un règlement de l'Office national de l'énergie que le cabinet a approuvé le 23 septembre 1976 par un décret du conseil. Ce règlement interdit notamment toute discussion sur un cartel illégal de l'uranium dont l'établissement a obtenu l'assentiment et l'appui du gouvernement canadien.

Une requête contestant la légalité de ce règlement a été faite aux tribunaux par le leader de l'opposition et d'autres députés. Cette requête a été rejetée.

Bien que certaines dispositions de ce règlement aient été modifiées récemment, le principe dont s'inspire le jugement demeure: le gouvernement a approuvé clandestinement un règlement qui porte atteinte aux privilèges des parlementaires, aux droits de la population d'être au courant de ce qui se passe ainsi que la liberté de la presse et des media et de fait en vertu de ce jugement, il est évident que le gouvernement était entièrement libre d'agir ainsi.

Je propose donc:

Comme la Chambre juge ledit règlement et le décret du conseil entièrement injustifiables et dangereux et qu'il importe de mettre la population au courant de cet acte illégal et répréhensible du gouvernement qui constitue un déni arbitraire et dangereux des droits démocratiques des Canadiens et pour les députés une dérogation au principe parlementaire.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU SERVICE INTÉRIEUR DE RENSEIGNEMENTS DE L'ARMÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire importante et urgente. Le bruit court que les Forces armées canadiennes entretiendraient un réseau national de sécurité, composé d'informateurs et d'agents, ce qui leur aurait permis de fournir au gouvernement des renseignements très précis sur les activités des syndicats et probablement d'autres groupes; je propose, donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne le ministre de la Défense nationale de faire une déclaration à l'appel des motions pour nous dire s'il est vrai que les Forces armées canadiennes ont agi en tant que service de renseignements à l'intérieur du pays et, dans ce cas, qui les a autorisées à le faire et dans quel but.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, pour que cette motion soit mise en délibérations, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

PROPOSITION D'ABOLITION DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ANALYSE DE LA POLICE ET DE LA SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je demande la parole au sujet d'une affaire urgente. Les media nous apprennent aujourd'hui que, au niveau ministériel, il y a nettement eu ingérence dans les activités de la GRC qu'on a tenté d'influencer; c'est donc une nouvelle preuve de la culpabilité et du peu de sérieux des ministériels. Étant donné que nos services de sécurité étaient incontestablement dirigés d'une façon irréprochable par la GRC avant les interventions du ministère du solliciteur général et la création du Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité au sein du ministère, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers).

Que toutes les activités du Centre de planification et d'analyse de la sécurité soient soumises à un comité spécial créé par la Chambre qui pourra convoquer des témoins et se faire livrer des documents.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'OPPORTUNITÉ DE CHARGER LE COMMISSAIRE DE TOUTES LES DÉCISIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire très urgente. Étant donné que les Canadiens ont plus confiance dans la GRC que dans le premier ministre et son gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: . . . je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley (Mr. Nowlan):

Que des mesures soient prises immédiatement pour que le commissaire de la GRC prenne désormais en charge les opérations de sécurité de la GRC jusqu'aux prochaines élections fédérales qui marqueront l'entrée en fonctions d'un nouveau premier ministre du nom de Joe Clark.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE SOVIÉTIQUE DES PÊCHES, M. A. A. ISHKOV

M. l'Orateur: Avant de passer à la période des questions orales, j'aimerais que les députés se joignent à moi pour saluer la présence dans la tribune d'un visiteur de marque en la personne de M. A. A. Ishkov, le ministre des Pêches de l'URSS.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA QUESTION DU RÔLE OPÉRATIONNEL DE LA DIRECTION DE PLANIFICATION ET D'ANALYSE DE LA POLICE ET DE LA SÉCURITÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au solliciteur général a trait à la Direction de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité. Sans doute le ministre s'en souvient-il, celui qui a occupé ses fonctions avant son prédécesseur . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On aurait dû lui faire un sort comme aux autres.

M. Clark: . . . avait précisé à l'époque en annonçant sa mise sur pied, que cette direction avait simplement pour fonction d'analyser les renseignements et de conseiller le ministre. Il avait même ajouté: «La Direction n'a aucun rôle opérationnel». Le solliciteur général pourrait-il dire à la Chambre si la Direction de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité assume maintenant un rôle opérationnel ou si elle intervient de quelque façon dans le rôle opérationnel de qui que ce soit?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): La chose a été expliquée maintes et maintes fois—et encore tout récemment en avril ou en mai dernier, lorsque des membres de cette direction ont comparu devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques pour expliquer leurs prévisions de dépenses, le député du Yukon a posé la question à plusieurs reprises et on lui a répondu. Il n'y a rien de changé. Cette direction ne joue aucun rôle opérationnel.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général aurait avantage à clarifier ce qu'il vient de dire: veut-il dire que cette Direction n'intervient absolument pas dans le rôle opérationnel d'une autre direction ou d'un autre organisme du gouvernment fédéral?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il ne fait aucun doute qu'elle reçoit des renseignements d'autres organismes qui jouent un rôle opérationnel surtout des services de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada, et ce, à des fins d'analyse.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général vient de dire que cette Direction reçoit des renseignements de groupes ayant un rôle opérationnel. Donne-t-elle des instructions ou des directives, qui auraient un caractère opérationnel, à d'autres organismes du gouvernement fédéral, y compris aux services de sécurité?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, j'ai étudié la question à fond avec les membres de cette direction et il est bien clair qu'ils ne participent à aucune opération. Ce sont eux qui reçoivent les renseignements rassemblés par les autres organismes.

LA POSSIBILITÉ D'INFORMATION FAUTIVE DU MINISTRE PAR LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris ce que le ministre a dit et si j'ai bien interprété le mandat de la Direction, elle joue un rôle de conseiller auprès du ministre afin de le tenir au courant. Le ministre, à son grand déplaisir, a souvent reconnu à la Chambre qu'il a été mal informé, probablement par la Direction de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité. Pourrait-il dire à la Chambre si le groupe possédait de l'information qu'il ne lui a pas transmise, le laissant donc dans l'ignorance de choses qu'il aurait dû savoir, ou bien s'il ne possédait pas cette information et manquait donc d'efficacité dans l'exercice de ses fonctions?

● (1417)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir jamais prétendu que ce groupe m'avait induit en erreur. Si l'honorable représentant voulait citer des cas en particulier, je serais heureux de lui répondre.

M. Clark: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de central Nova.

LE RÔLE DE L'INSPECTEUR BANNING AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du solliciteur général. Suite à une conversation que nous avons eue ce matin, j'aimerais lui demander s'il est maintenant en mesure de donner à la Chambre davantage d'information sur le rôle qu'a joué la direction de planification et d'analyse de la police et de la sécurité relativement aux fonctions ou activités exercées par l'inspecteur Pat Banning. C'était, je crois, un officier de carrière de la GRC détaché auprès de ce groupe.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir communiqué avec moi ce matin. Il m'a posé une question particulière concernant le surintendant Banning. Après m'être informé, je puis lui dire que M. Banning a travaillé au sein du groupe de planification et d'analyse de la police et de la sécurité depuis août 1971 jusqu'en juin 1973. Il y occupait le poste de directeur de la politique sécuritaire, et s'occupait exclusivement de la formulation de politique au sein de ce groupe durant cette période.

L'ACCÈS DE LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ AUX RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le ministre de sa réponse et lui poser une question connexe Pour ce qui est du caractère confidentiel de l'impôt sur le revenu, question soulevée par le très honorable représentant de Prince Albert le 26 octobre, le solliciteur général peut-il nous dire si les services de sécurité du gouvernement ont effectivement des liens avec le ministère du Revenu national—renseignements qu'on trouvera, me dit-on, sous la section «L» des dossiers de la GRC—de sorte que ces renseignements sont en fait accessibles aux services de sécurité du ministère du Revenu national depuis déjà quelque temps, et cela en sus de l'accord entre le ministère du Revenu national et la GRC auquel on a fait allusion à la Chambre il n'y a pas longtemps?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici rien n'indique que ce soit le cas. Comme je l'ai déclaré à la Chambre jeudi, j'ai demandé à la GRC de fournir une documentation complète sur ses méthodes et pratiques d'enquête de sorte qu'elles puissent être portées à l'attention de la commission royale d'enquête sur la GRC.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ACTIVITÉS DU SERVICE INTÉRIEUR DE RENSEIGNEMENTS DES FORCES ARMÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre est-il prêt à confirmer que la division de renseignements de l'armée canadienne a entretenu un service intérieur chargé de surveiller les activités des syndicats canadiens? Dans le même ordre d'idée, le ministre pourrait-il aussi nous dire s'il est vrai que les renseignements obtenus étaient communiqués au cabinet?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun service de la division de renseignements du ministère de la Défense nationale qui ait surveillé les activités des syndicats. Nous n'avons ni agents, ni indicateurs qui se livrent à de telles activités. Nous surveillons un grand nombre de gens et d'organismes dans tout le pays et bien sûr, si on nous le demande, nous avons le devoir de prêter notre concours aux autorités civiles, mais nous ne pratiquons pas régulièrement l'infiltration ou la surveillance des organisations auxquelles vous faites allusion.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement la réponse du ministre; tout comme lui, d'ailleurs, a soigneusement choisi ses termes, j'en suis sûr. J'aimerais toutefois lui demander si, étant donné les accusations que l'on trouve dans les journaux et dans d'autres média depuis deux jours, un service des force armées aurait étudié les opérations financières d'un ou de plusieurs syndicats canadiens, préparé des prévisions sur les élections au sein des syndicats et fait une étude assez détaillée sur le fonctionnement interne d'un ou de plusieurs syndicats? Est-ce qu'un service quelconque des forces armées a exercé une telle surveillance et a fait ce genre d'étude?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, il existe des dossiers sur diverses associations du pays. On peut donc considérer cela comme une sorte de surveillance. J'ai peut-être utilisé le mot à mal escient. Ce système s'applique également à certains groupements à caractère politique, à certaines entreprises et à certaines personnes. Nous devons être capables de donner satisfaction aux procureurs généraux des provinces qui pourraient réclamer l'intervention de l'armée. Il incombe au chef de l'état-major de la défense de pouvoir répondre à de tels besoins. C'est à lui de juger de la nature de son intervention; il doit donc posséder les renseignements qui lui permettent de prendre une décision en connaissance de cause.

LA SURVEILLANCE POSSIBLE PAR LES FORCES ARMÉES DES ACTIVITÉS INTÉRIEURES DES SYNDICATS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre semblait beaucoup plus loquace l'autre jour, hors de la Chambre, quand il a entendu parler de ces rumeurs. Dans sa deuxième réponse, il a affirmé, si j'ai bien entendu, que certains organismes, y compris des organismes commerciaux, étaient surveillés en tant qu'organismes. Je crois que sa première réponse signifiait le contraire et impliquait que le groupe s'employait à surveiller certains individus. J'aimerais que le député précise sa pensée, car cette affaire est d'une importance primordiale puisqu'elle a trait à la protection de la liberté civile au Canada. En outre, il n'a pas répondu à la question concernant le contrôle de la gestion financière interne. On a parlé du Syndicat canadien des employés de la fonction publique. Une direction générale des services armés a-t-elle déjà contrôlé la gestion interne de ce syndicat et évalué la possibilité du succès ou de l'échec électoral de certains candidats à la direction? Le groupe a-t-il étudié la gestion financière de ce syndicat?

● (1422)

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, aucun renseignement de ce genre n'a été tenu secret.

Des voix: Vous êtes-vous informé de cela?

M. Danson: Je m'en suis informé et jusqu'à maintenant, j'ai reçu des rapports assez complets à ce sujet. Il reste certaines questions que j'ai posées et que je reposerai demain et même après-demain si on ne me communique pas tous les éléments de réponse à cette question demain. Nous sommes tout à fait certains de ne jamais avoir participé à des opérations secrètes. Nous devons rassembler tous les renseignements susceptibles de nous permettre de répondre aux autorités civiles si elles nous citaient à comparaître comme témoins et le chef du personnel de la Défense doit aussi être en possession de ces renseignements pour être à même d'évaluer la mesure de sa responsabilité.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA COMMISSION McDONALD ENQUÊTERA SUR LES FORCES ARMÉES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais d'abord exprimer à l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Danson) toute ma reconnaissance et celle de toute la population de ma circonscription pour avoir autorisé, hier, la participation de la fanfare du Royal 22e Régiment, à l'occasion de la célébration du Jour du Souvenir.

En ce qui a trait au même sujet, ma question s'adresse justement à l'honorable solliciteur général. Étant donné qu'hier, à l'occasion de la célébration du Jour du Souvenir, j'ai eu l'occasion de rencontrer de très nombreux militaires et que des agences de nouvelles ont rapporté que la Commission McDonald enquêtera probablement non seulement sur la Gendarmerie royale du Canada mais également sur les Forces armées, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette nouvelle, qui a été communiquée à la population, est exacte et, dans l'affirmative, bien vouloir donner la raison qui motive une telle décision?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, jusqu'à ce jour il n'y a eu aucun changement dans le mandat de la Commission McDonald à qui on a octroyé le mandat d'examiner les plaintes et particulièrement les procédures et les pratiques de la Gendarmerie royale du Canada.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, étant donné que cette nouvelle a été rendue publique, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il doit enquêter pour savoir d'où elle origine et si elle est fausse, parce qu'elle inquiète des gens et des militaires, et la population a raison de vouloir être renseignée. Si l'on commence à enquêter sur tous les corps publics, et si l'on passe autant de temps à discuter de la possibilité d'une enquête dans les Forces armées comme on en passe à discuter sur la Gendarmerie royale, à mon avis, l'économie du Canada va en souffrir, car en agissant ainsi on n'administre pas grand-chose.

[M. Broadbent.]

M. Fox: Monsieur le président, je remercie l'honorable député de ses bons mots à l'égard des institutions démocratiques, et évidemment de sa position à l'effet qu'elles sont absolument essentielles au maintien du système gouvernemental actuel. Je peux l'assurer que je tenterai d'établir l'origine de la remarque et des constatations qu'il a pu faire hier au cours de la journée du Souvenir.

[*Traduction*]

LE LIEN ENTRE LES SERVICES DE SÉCURITÉ DES FORCES ARMÉES ET CEUX DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il dire à la Chambre quel lien existe entre la direction générale de la sécurité et des services secrets de son ministère et le service de planification et d'analyse de la police et de la sécurité qui relève du bureau du solliciteur général? Comment sont transmis les renseignements des services secrets? Les deux services ont-ils des contacts réguliers?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, il y a au service de planification et d'analyse de la police et de la sécurité un agent de liaison, un capitaine et un commis ayant le rang de sous-officier qui assurent la liaison entre ces deux services qui échangent des renseignements.

● (1427)

M. McKinnon: Le ministre pourrait-il également dire à la Chambre si les ordres donnés à la direction générale des renseignements et de la sécurité des Forces armées émanaient du groupe de planification et d'analyse de la police et de la sécurité, ou d'ailleurs et, dans ce dernier cas, de qui précisément?

M. Danson: Les ordres émanaient de nos propres services de renseignements par l'intermédiaire du brigadier général Dabros, lui-même responsable auprès du chef de l'État-major de la Défense nationale. Notre travail se limite aux Forces armées et ne concerne que les Forces armées, et nous ne prenons pas d'ordres du groupe de planification et d'analyse de la police et de la sécurité.

LE NOMBRE D'EXPOSÉS FAITS AU MINISTRE PAR LA DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS

M. Allen B. McKinnon (Victoria): Le ministre pourrait-il nous dire approximativement combien de fois au cours de sa première année à la tête du ministère de la Défense nationale la direction générale des renseignements et de la sécurité de son ministère lui a fait personnellement des exposés sur les questions de sécurité?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Pour ce qui est des principaux exposés, on m'en a fait dès que j'ai pris mon portefeuille. On m'en a fait au moins deux depuis lors, et, ces derniers jours, plusieurs autres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sans aucun doute!

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DES RAPPORTS PRESCRITS PAR LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS AU SUJET DE L'INTERCEPTION DE CERTAINES PIÈCES DE COURRIER

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. L'ancien solliciteur général, aujourd'hui ministre de la Consommation et des Corporations, a présenté trois rapports précis au Parlement aux termes de l'article 16(5) de la loi sur les secrets officiels, dans lesquels il indique que la seule méthode d'interception à laquelle on a eu recours est l'écoute électronique de conversations téléphoniques et autres. C'est donc dire qu'il a induit la Chambre en erreur et manqué à ses fonctions telles que prescrites par la loi. Le solliciteur général nous expliquerait-il pourquoi son prédécesseur a ainsi induit aussi gravement la Chambre en erreur et pourquoi il n'a pu obtenir de ses hauts fonctionnaires les détails sur l'interception de courrier qui était affaire courante pendant les années de son mandat comme solliciteur général?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Au sujet des rapports exigés auxquels le député a fait allusion, sauf erreur cette exigence, aux termes de l'article 16 de la loi sur les secrets officiels, a été ajoutée à la loi en 1974; si je comprends bien, elle oblige le ministre à présenter un rapport annuel au Parlement sur les communications qui ont été interceptées en vertu de cet article de la loi.

M. Nielsen: Le ministre a négligé d'expliquer pourquoi il n'était nullement question de l'interception de courrier. Le dernier rapport présenté en vertu de l'article 16(5) de la loi sur les secrets officiels était signé par le solliciteur général actuel. L'honorable représentant veut-il nous dire s'il a demandé ou reçu l'avis de celui qui était solliciteur général jusqu'en septembre 1976 concernant l'interception des communications, abstraction faite de l'écoute électronique, plus précisément l'interception et la copie du courrier?

M. Fox: Mon prédécesseur a signalé dans ce rapport déposé l'an dernier que le ministère de la Justice, consulté sur la question de savoir si une interception du courrier pouvait être légale en vertu de l'article 16(5), a exprimé l'avis que l'article 16(5) de la loi sur les secrets officiels n'autorisait pas à ouvrir le courrier et que l'article 43 de la loi sur les postes avait priorité sur la loi sur les secrets officiels.

M. Nielsen: Le ministre néglige de mentionner que selon ce rapport, une seule autorisation était réclamée. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre, compte tenu du fait que l'ancien solliciteur général a failli dans l'exercice de ses responsabilités nettement énoncées à l'article 16(5) de la loi concernant les secrets officiels, qui constitue une des bases essentielles de notre constitution, si l'ancien solliciteur général, devenu ministre de la Consommation et des Corporations, est disposé à remettre sa démission à cause du rôle qu'il a joué dans cette affaire sordide?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député fait valoir un argument et il fait une proposition. A mon avis, les deux sont entièrement faux.

Questions orales

L'INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SERVICE DE SÉCURITÉ QUANT À L'INTERCEPTION DE COURRIER

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, au sujet de l'interception du courrier. Le solliciteur général se rappelle que, jeudi dernier, je lui ai demandé qui d'autre au-dessus du rang de sous-directeur du service de la sécurité était au courant de l'interception du courrier. Le ministre m'a répondu: «. . . il n'a pas été possible de déterminer si une persone d'un rang supérieur à celui que j'ai mentionné était au courant de ces pratiques-là à ce moment-là.» Quatre jours se sont écoulés depuis jeudi. Peut-il me dire précisément si le directeur général du service de sécurité était au courant de l'interception du courrier en juin 1976 alors qu'on y a mis fin.

● (1432)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le directeur général du service de sécurité n'était pas au courant que des objets de correspondance aient été ouverts en violation de l'article 43 de la loi sur les postes.

LA PRÉSENCE DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ À LA CONFÉRENCE CONCERNANT LA POSSIBILITÉ D'AUTRES ACTIVITÉS ILLÉGALES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Ce n'est pas ce que j'ai demandé. J'ai demandé si à l'époque le directeur général savait qu'il y avait interception illégale de courrier. Si la réponse est négative, je demanderai simplement ceci. Est-ce que le directeur général adjoint assistait il y a quelques semaines à la conférence au cours de laquelle le solliciteur général a demandé à ses conseillers, donc normalement ses conseillers en matière de sécurité, si le service de sécurité s'adonnait à l'époque à des activités illégales autres que l'entrée avec effraction des locaux de l'APLQ. Le solliciteur général n'a pas l'air de bien saisir. Il n'a sûrement pas oublié que lorsque l'affaire de l'APLQ a éclaté, il a déclaré en Chambre que ses conseillers en matière de sécurité lui avaient assuré que la GRC ne s'était encore livrée à aucune autre activité illégale. Il est bien évident que le service de sécurité était au courant des interceptions de courrier pratiquées en juin 1976. Je veux savoir si le directeur général adjoint du service de sécurité assistait à cette conférence que le ministre a eue avec ses conseillers.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur. Le directeur général adjoint des opérations n'y assistait pas. La question a été posée au commissaire de l'époque et à l'actuel directeur général adjoint du service de sécurité. Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas connaissance de faits de ce genre. J'ai parlé au directeur général du service de sécurité. Je n'ai pas pu m'entretenir avec l'ex-commissaire. Il est tout à fait clair que le directeur général n'avait pas eu connaissance de cas d'interception de courrier qui devait par la suite donner bien au décachetage de lettres.

M. Lawrence: Faut-il supposer qu'en juin 1976, le directeur général adjoint des services secrets était au courant de ces interceptions alors que le directeur général n'en était pas informé et ne l'a pas été depuis? Faut-il supposer que l'information ne circule pas à ce niveau du service de sécurité, ou tout simplement que l'on n'a pas dit la vérité au ministre lors de la conférence en question?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il n'est absolument pas question à mon avis qu'on ait dissimulé la vérité. Les personnes à qui la question a été posée, c'est-à-dire le commissaire et le directeur général du service de sécurité, ont répondu toutes les deux qu'il n'y avait pas eu d'autres illégalités à leur connaissance. Je n'ai aucun doute que tel était bien le cas. Il semble bien évident que le directeur général du service de sécurité n'a pas été informé d'actes illégaux relatifs au décachetage du courrier.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA RÉDUCTION POSSIBLE DU RÔLE DU MINISTÈRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Selon des articles publiés en fin de semaine, dans la presse, le gouvernement envisagerait de réduire le rôle du ministère de l'Expansion économique régionale. Le ministre peut-il assurer la Chambre qu'il n'y aura pas de réduction quant à l'aide que le gouvernement accordera pour développer et diversifier l'économie des régions à faible croissance?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je remercie l'honorable député de me donner l'occasion de rectifier la rumeur qui a circulé sur les ondes partout au Canada au cours de la fin de semaine. Monsieur le président, il n'a été nullement question, et il ne le sera probablement jamais, que le ministère de l'Expansion économique régionale disparaisse parce que son rôle est trop important et que les gens veulent surtout un accroissement du rôle de ce ministère. Je peux donc assurer l'honorable député que nous continuerons à veiller aux intérêts de sa région également.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE UTILISATION DE DOSSIERS MÉDICAUX PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ—LA MÉTHODE EMPLOYÉE POUR L'OBTENTION DES DOSSIERS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Selon des informations qui proviendraient, semble-t-il, de la GRC elle-même, la direction des opérations principales de la GRC s'est livrée à des activités de surveillance à l'égard de groupes universitaires, de fédérations d'enseignants, de partis politiques légitimes et de syndicats, et qu'enfin, elle s'est emparée sans autorisation de dossiers médicaux confidentiels en vue de les utiliser pour démembrer ce qu'elle considérait comme des organisations extrémistes. Le caractère confidentiel des dossiers médicaux a-t-il été violé par l'une quelconque des sections qui relèvent du ministre? Si tel est le cas, quel but poursuivait-on en saisissant ces dossiers médicaux? Voulait-on faire du chantage? Quel usage légitime un gouvernement démocratique aurait-il pu en faire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à faire remarquer qu'il n'existe aucune surveillance systématique de groupes, que ce soit des partis politiques, des syndicats ou d'aucun autre groupe. On procède naturellement à la surveillance d'individus qui pourraient menacer la sécurité du Canada. Dans le cas des dossiers médicaux, des enquêtes préliminaires permettent de savoir que la Gendarmerie a eu accès à des dossiers médicaux à la suite de menaces proférées de temps à autres contre des personnalités canadiennes. Dans le cadre de sa mission consistant à protéger ces citoyens, le service de sécurité a effectivement pris connaissance de renseignements de caractère médical. J'ai été informé qu'aucun moyen illicite n'a été utilisé pour obtenir ces renseignements. De toute façon, comme dans le cas des autres pratiques et méthodes utilisées par la GRC, ces faits ont été portés à l'attention de la Commission royale d'enquête sur les pratiques et méthodes de la GRC.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis certain que les députés aimeraient à savoir comment la police a mis la main sur ces dossiers médicaux. S'ils n'ont pas été obtenus subrepticement, l'ont-ils été avec la permission des autorités médicales de la province ou encore avec la connaissance et le consentement des personnes concernées?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je serais très étonné qu'ils aient été obtenus avec la connaissance et le consentement des personnes concernées. Si la police était convaincue que tel individu était un fauteur de violence, je crois qu'il incombait au service de sécurité de la GRC de s'assurer de la nature et de la gravité de cette menace. Dans les autres cas, quand les dossiers ont été obtenus, c'était avec le consentement de ceux qui les ont remis à la GRC. Comme je l'ai déjà dit, toute cette affaire de même que les autres pratiques et méthodes de la GRC feront l'objet d'une étude approfondie de la part de la Commission royale d'enquête créée par le gouvernement.

LE MOTIF DE LA PRÉSUMÉE SURVEILLANCE DES CHEFS SYNDICAUX

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu un cas pareil où on fait si bien l'innocent pour se sortir du pétrin.

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puisqu'on prétend que les services de renseignement du ministère de la Défense nationale s'étaient renseignés sur la façon dont s'exerçait la surveillance intérieure et en avait informé le groupe de planification et d'analyse de la sécurité relevant des services du ministre, et que ces informations auraient été transmises à des ministres de la Couronne, le ministre peut-il nous expliquer la réflexion qu'il a faite lorsque, d'après le journal du matin, le ministre du Travail, en apprenant que cette surveillance se serait exercée sur les syndicats ouvriers, aurait déclaré: «Cela ne m'étonne pas. Je doute que beaucoup de dirigeant syndicaux s'étonneraient d'avoir été surveillés pendant quelque temps». Je voudrais demander au solliciteur général si ces nombreux dirigeants syndicaux mentionnés par le ministre du Travail ont fait l'objet d'une surveillance pendant quelque temps et si oui, pourquoi?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si le député veut avoir des éclaircissements au sujet de ce que le ministre du travail a voulu dire, il n'a qu'à s'adresser à lui. Notre position à ce sujet a toujours été très nette. Il va sans dire que nous surveillons certaines personnes au Canada qui pourraient représenter une menace pour la sécurité nationale, mais les partis politiques légalement reconnus et les syndicats ouvriers canadiens ne font pas l'objet d'une surveillance systématique. Si le député de l'opposition croit qu'il conviendrait d'instituer un groupe de Canadiens privilégiés, tels ceux qui font partie des syndicats ouvriers et des partis politiques et qui sont exempts de toute surveillance même lorsqu'ils représentent une menace à la sécurité nationale, je crois que personne ne lui donnera raison.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ NATIONALE

L'ACCÈS DU SERVICE DE SÉCURITÉ AUX DOSSIERS MÉDICAUX PERSONNELS—DEMANDE D'ASSURANCE QUANT AU MAINTIEN DU SECRET

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il dans l'intérêt des particuliers que les dossiers médicaux soient gardés dans le secret le plus absolu? Si j'ai bien compris le solliciteur général, il a dit que la direction du régime d'assurance et le service de sécurité coopéraient de manière à ce que ce dernier ait accès à ces documents confidentiels. Je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si c'est à son sujet avec son accord que des fonctionnaires de l'assurance-maladie ont communiqué ces renseignements aux services de sécurité. Si ce n'est pas le cas—je sais que ça ne fait pas longtemps qu'elle détient ce portefeuille—peut-on savoir si son prédécesseur était au courant?

● (1442)

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je pense à l'expression *red herring*, qui décrit exactement ce que l'honorable député essaie de faire en ce moment. La semaine dernière s'est passée en interprétations des interprétations. Je crois que je vais être obligée de retourner à l'Université Carleton donner une conférence à laquelle j'inviterai l'honorable collègue.

[*Traduction*]

M. Yewchuk: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression qu'une fois de plus le ministre n'a pas répondu à la question. Je voudrais lui demander ceci. Étant donné qu'il est très important pour les Canadiens que les personnes qui ont entre les mains des dossiers médicaux confidentiels respectent vraiment le caractère secret des renseignements qu'ils contiennent, peut-elle promettre à la Chambre qu'en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, elle va faire le nécessaire pour savoir comment ces renseignements parviennent aux services de sécurité et nous dire également quelles mesures elle entend prendre pour que cela ne se reproduise plus?

[*Français*]

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je ne peux rien ajouter pour la Chambre, au cours de la période de questions orales dont le but est d'informer les Canadiens et non pas de suggérer des sous-entendus qui ne sont pas fondés; je ne peux rien répondre d'autre à une question qui ne m'est pas destinée et qui concerne éventuellement l'administration provinciale d'hôpitaux. En ce qui regarde un ministre fédéral de la Santé au Canada, tout le monde sait qu'il respecte la politique que les corps professionnels de médecins ont établie, savoir, la confidentialité absolue des dossiers médicaux.

[*Traduction*]

PROPOSITION DE CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE AU SUJET DE LA SAUVEGARDE DU CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DOSSIERS MÉDICAUX

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais très bien que ce sont les provinces qui administrent les régimes d'assurance-maladie. Je sais aussi très bien qu'il y a une certaine participation du gouvernement fédéral et que celui-ci donne aux provinces certaines directives qu'elles doivent respecter. Au nom de tous les Canadiens, je demande au ministre de se mettre en rapport avec les ministres de la santé de chacune des provinces pour savoir quelles mesures de sécurité ils appliquent et si elles suffisent à assurer le caractère confidentiel des renseignements touchant la santé des gens.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis disposée à vérifier auprès de mon prédécesseur si cette question a jamais été soulevée à l'occasion de rencontres ministérielles fédérales-provinciales, ainsi que de voir à l'à-propos de la suggestion.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RÈGLEMENT RELATIF AU CARTEL DE L'URANIUM—LES DIRECTIVES À L'AVOCAT DU GOUVERNEMENT DANS UN RECOURS AUX TRIBUNAUX

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je ne voudrais pas qu'il ait l'impression que le solliciteur général a pris en charge l'administration de la justice. Dans les directives données à l'avocat au nom du gouvernement relativement à la demande ou à la motion présentée par le chef de l'opposition et d'autres députés, était-il précisé qu'on ne pourrait pas tenir compte de la Déclaration des droits et que l'on devrait refuser à l'Organisation des libertés civiles le droit de témoigner en invoquant cette déclaration, comme elle désire le faire dans ce cas?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de nos directives avec M. J. J. Robinette, représentant du procureur général du Canada; j'ai bien précisé que nous nous mettrions d'accord sur deux points avec l'avocat des requérants, à savoir que le règlement ne pourrait nullement porter atteinte aux privilèges des députés en ce qui concerne le débat qui se déroule . . .

M. Diefenbaker: Ce n'est pas du tout la question.

M. Basford: . . . et, deuxièmement, que les députés auraient le droit de consulter leur avocat quant aux conséquences juridiques de ce règlement. Cependant, nous avons également demandé que le règlement cesse de s'appliquer et que l'on puisse réviser la décision rendue par le juge Robins dans l'affaire Westinghouse au regard de l'affaire plus récente.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette réponse n'en est pas une.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: J'ai été absent pendant quelques jours, monsieur l'Orateur. Comme j'étais alité, j'ai suivi les délibérations de la Chambre à la télévision, et, dans tout le pays, les gens regrettent vivement qu'il y ait tant de bruit pendant la période des questions. Je demande au ministre si oui ou non, précisément ou indirectement, on a dit à l'avocat de refuser d'entendre les instances présentées par l'Organisation des libertés civiles. C'est la question que j'ai posée, et je l'ai fait parce que, même si le ministre a du mal à le comprendre, c'est le pire décret du conseil jamais émis au Canada; il prive les particuliers de certains de leurs droits, et le ministre dit que si les députés s'y opposent, nous écouterons ce qu'ils ont à dire. Je lui ai posé une question précise: ne comprend-il pas que ce décret, qui a été adopté en secret et conçu en douce . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant a posé sa question au ministre.

M. Diefenbaker: Je n'ai pas tout à fait fini, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant a posé sa question. Le ministre de la Justice a la parole.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ignore si le très honorable représentant a fini de poser sa question, mais si j'ai bien compris, il veut savoir si les règlements allaient à l'encontre de la Déclaration des droits et si c'est ce que l'avocat du procureur général a soutenu. Les règlements ne sont pas contraires à la Déclaration des droits et c'est ce qu'a soutenu l'avocat du procureur général tant dans l'affaire examinée par le juge en chef de l'Ontario que dans l'affaire examinée plus tôt ce printemps par le juge Robins. Les procédés énoncés dans la Déclaration des droits semblent avoir été respectés lorsque les règlements ont été établis et les fonctionnaires de mon ministère ou du cabinet du Conseil privé ont garanti que ces règlements n'allaient pas à l'encontre de la Déclaration des droits.

M. Diefenbaker: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais bien voir la déclaration de ces fonctionnaires au sujet de ce décret du conseil, qui viole les droits des particuliers et qui vise à établir avec l'approbation du cabinet une entente contraire à la loi selon laquelle il fallait dissimuler un crime qui avait été commis, ce qui a été fait jusqu'à ce que l'affaire soit divulguée.

M. Basford: Comme je l'ai expliqué à la Chambre il y a déjà quelque temps, on nous avait bien garanti que les règlements relatifs aux renseignements sur l'uranium n'étaient pas contraires à la Déclaration des droits.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ADOPTERA UNE MESURE VISANT À L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre à exécution un programme semblable à celui en place pour l'isolation des maisons canadiennes, un programme qui encouragerait les Canadiens à économiser l'énergie non renouvelable, un programme enfin qui reconnaîtrait l'utilisation des sources solaires et éoliennes de façon à économiser les sources de pétrole et de l'argent?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain d'avoir bien compris la première partie de la question au sujet de l'utilisation de l'énergie éolienne pour compléter le programme d'isolation des maisons, mais si le député s'intéresse à l'énergie renouvelable, je lui signale que le gouvernement fédéral a décidé d'augmenter considérablement ses dépenses de recherche et de développement dans ce domaine.

L'OPPORTUNITÉ DE L'EXEMPTION D'IMPÔT DES SUBVENTIONS RELATIVES À L'ISOLATION DES MAISONS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a-t-il pensé que ce n'était pas une bonne chose d'obliger ceux qui recoivent des subventions en vertu du programme d'isolation des maisons à payer des impôts sur ces subventions puisque cela rend les subventions moins intéressantes et nuit au programme annoncé par le gouvernement il y a quelque temps? S'il envisage cette possibilité, aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre s'il en a discuté avec le ministre des Finances afin de modifier l'autorisation relative à ces subventions, pour que ce programme de la plus haute importance puisse être lancé sur une base raisonnable?

● (1452)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas envisagé de remplacer cela par une subvention non imposable. Bien sûr, nous nous sommes déjà demandé s'il vaudrait mieux informer le public davantage au sujet de ce programme. Il semble y avoir beaucoup de malentendus, sinon de la confusion, dans l'esprit des Ontariens en particuler. On s'en est rendu compte dans un rapport communiqué au cours de la fin de semaine, où l'on mentionnait qu'un grand nombre d'Ontariens croient que le gouvernement fédéral a supprimé ce très important programme. Leur confusion tenait en fait à une annonce du gouvernement ontarien qui a supprimé son pro-

gramme. Le gouvernement fédéral n'a aucunement annulé le sien.

LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—LA POSSIBILITÉ DE SUBVENTIONS ACCRUES AUX TERMES DU PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre. Comme on a approuvé si peu de demandes présentées aux termes du programme d'isolation des maisons ne reconnaît-il pas que le programme n'est pas accessible à ceux qui n'ont pas le moyen de réparer ou de rénover leur maison afin de profiter du programme d'isolation? A-t-il discuté avec son collègue, le ministre d'État aux Affaires urbaines, de la possibilité d'augmenter les fonds disponibles aux termes du programme d'aide à la remise en état des logements, afin de répondre aux besoins de ceux qui ne peuvent maintenant économiser de combustible en isolant leur maison?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur Orateur, je crois que le député confond les demandes et les subventions. S'il se renseignait, il se rendrait compte que le programme canadien d'isolation des maisons exige que le particulier ait fait les travaux d'isolation avant d'avoir droit à la subvention pour couvrir ces frais. Il y a eu à peu près 60,000 demandes. Environ 3,000 d'entre elles seulement s'appliquaient expressément à des travaux d'isolation déjà faits. Et leur nombre va sans doute considérablement augmenter car, comme le député s'en doute, il y a eu un délai d'environ deux mois. Vous devez acheter l'isolation avant de recevoir un chèque.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le ministre ne comprend sans doute pas que certaines personnes qui ont un revenu fixe n'ont ni les murs ni les fenêtres ni le sous-sol voulus dans leur domicile pour que cette isolation serve à quelque chose. Le programme d'aide à la remise en état des logements pourrait remédier à cela afin que ces personnes profitent entièrement des avantages de l'isolation. Le ministre pourrait-il voir avec son collègue s'il n'est pas possible de leur octroyer des fonds en vertu du programme d'aide à la remise en état des logements, qui est un excellent programme, pour aider ces gens qui ont besoin de cette isolation et qui ne sont pas en mesure d'en profiter?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député comprendra, j'en suis sûr, que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines est parfaitement au courant de cette possibilité et qu'elle a déjà été utilisée.

Questions orales

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'AIDE ENVISAGÉE POUR LES PERSONNES EN CHÔMAGE DEPUIS PLUS DE TROIS MOIS

M. Bill Clarke (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, j'ai posé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration une question concernant son ministère et l'on m'a accusé de citer des chiffres trop imprécis et de répandre des renseignements erronés et inexacts.

Une voix: C'est vrai.

M. Clarke: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une autre question sérieuse concernant son ministère. J'espère qu'il essayera d'y répondre cette fois au lieu de nous servir ce genre de déclaration.

Compte tenu de l'échec de la politique économique du gouvernement visant à réduire le chômage et du nombre croissant, soit 36 p. 100 maintenant, de personnes en chômage depuis plus de trois mois ce qui indique que le nombre de chômeurs dont la période de prestations a expiré va atteindre un niveau record, quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour venir en aide à ce groupe de défavorisés?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne savais pas le député tellement sensible aux critiques honnêtes portées à l'égard de certains commentaires qu'il a faits en employant des mots comme «déficit» alors qu'il savait que ce mot ne s'appliquait pas dans ce contexte particulier.

Je trouve injuste de dire que nous avons échoué à l'égard de la création d'emploi. Depuis janvier 1977, 292,000 Canadiens de plus sont au travail dont 116,000 ont obtenu un emploi dans le cadre du programme Canada au travail pour ne mentionner que deux domaines, monsieur l'Orateur, ce qui montre que des mesures ont été prises. Il reste encore davantage à faire et c'est pourquoi nous nous tournons du côté du programme de formation pour étudier la possibilité de le prolonger par une série d'autres programmes.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, je veux remercier le ministre d'avoir encore une fois répondu sans répondre, car il se désintéresse complètement du sort des gens dont j'ai parlé, soit ceux qui sont sans emploi depuis plus de trois mois et qui risquent de perdre leurs prestations. J'aimerais savoir s'il faut voir là le prélude d'une tentative du gouvernement pour rejeter le fardeau sur les provinces et échapper à ses responsabilités?

M. Cullen: Certainement pas, monsieur l'Orateur, et c'est précisément pour étudier ce programme en particulier que je rencontrerai les ministres des provinces atlantiques. En mentionnant les emplois disponibles grâce à Canada au travail, je pensais que c'était justement à ceux qui ne peuvent plus recevoir de prestations d'assurance-chômage de se prévaloir de ce programme et d'autres du même genre susceptibles de les aider. Il n'est pas exact non plus de dire qu'on ne fait rien.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

L'AMÉNAGEMENT POSSIBLE D'UN OLÉODUC VERS KITIMAT—PROPOSITION DE REPRISE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION THOMPSON OU DE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, la presse ayant annoncé que le consortium Kitimat modifié demanderait à l'Office national de l'énergie l'autorisation d'acheminer par pipe-line le pétrole de l'Alaska sur le territoire canadien jusqu'aux États-Unis, j'aimerais demander au ministre d'État à l'environnement si l'on prend actuellement des mesures pour ressusciter la Commission d'enquête sur le port pétrolier de Kitimat, qui vient d'interrompre ses travaux mercredi dernier, à ce qu'il semble sur l'instigation du ministre?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): C'est une question hypothétique, monsieur l'Orateur. A ma connaissance, l'Office national de l'énergie n'a pas été saisi d'une nouvelle demande de la part du consortium pétrolier Kitimat, et d'ici à ce qu'une demande sérieuse lui soit présentée, je n'aurai rien à ajouter au sujet de la Commission Thompson.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, il est évident que nous lisons des journaux différents. Toutefois, supposons qu'il s'agisse d'une question hypothétique, et je ne crois pas que ce soit le cas d'après les renseignements que je possède, pourquoi le ministre ne tire-t-il pas avantage de cette occasion inattendue pour tenir des audiences au cas où le consortium Kitimat serait remis sur pied? Comme le ministre le sait, il y a eu beaucoup de controverse au sujet de l'utilisation de Kitimat comme port de déchargement de pétrole. Voilà une occasion inattendue. Pourquoi la Commission d'enquête sur le port pétrolier de Kitimat a-t-elle interrompu ses travaux justement à ce moment-là?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, la Commission a suspendu ses travaux à la demande de M. Andrew Thompson puisqu'aucune requête n'avait été soumise à l'Office national de l'énergie. Dans ce cas, il n'avait pas de motifs sérieux de poursuivre ses audiences, et quand il a présenté sa demande, nous l'avons agréée.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, à mon avis le ministre et moi ne lisons pas les mêmes journaux, car M. Thompson m'a dit qu'il serait prêt à recevoir des instances sur n'importe quel port pétrolier de la côte ouest. Par conséquent, je ne sais pas où le ministre a été pêcher cette idée. En fait, d'après ce que je sais, M. Thompson voulait poursuivre son enquête. Le ministre pourrait-il confier toute la question de l'enquête au comité permanent des pêches et des forêts qui est habilité à étudier les affaires concernant l'environnement?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, le député pourrait peut-être vérifier auprès de M. Thompson lui-même.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'en ai bien l'intention.

M. Marchand: Il devrait se renseigner également sur la réunion qu'il a eue avec nous. Je n'ai pas l'intention de renvoyer la question au comité permanent des pêches et des forêts. Je pense que lorsque les crédits seront étudiés au comité, les députés voudront poser à ce moment-là toutes questions pertinentes.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous n'y manquerons pas.

M. Marchand: Si vous vérifiez les faits, vous constaterez que M. Thompson nous a demandé de remettre à plus tard les audiences.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE RECOURS À DES MESURES ADMINISTRATIVES DÈS AVANT L'ADOPTION DU BILL C-6

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il nous dire si son ministère agit en ce moment, pour toutes questions relatives à son personnel et autres, comme si le bill C-6, concernant les ports canadiens, avait déjà été adopté, alors qu'il est encore à l'étude à la Chambre et n'est qu'à l'état embryonnaire? Si oui, comment peut-il faire fi de la loi du pays?

• (1502)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, la modification législative qui s'impose ne peut entrer en vigueur avant l'adoption de la loi. Nous avons pris des mesures provisoires afin que les employés de l'Office des ports nationaux sachent un peu ce que leur réserve l'avenir. Nous avons pris également certaines mesures administratives prévues dans la loi actuelle en fonction du changement qui se prépare. Cependant, nous avons agi selon les dispositions de la loi actuelle et non en fonction de la loi future.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE APPROBATION PAR LE PREMIER MINISTRE DES ACTES ILLÉGAUX—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On rapporte qu'il aurait déclaré à Halifax qu'il approuvait les tactiques illégales de la GRC contre le terrorisme, y compris l'incendie d'une grange au Québec. Il aurait même approuvé un interlocuteur qui aurait dit: «Qu'ils détruisent les granges». Nous avons pris la peine de vérifier ces propos et nous avons toutes les raisons de croire qu'ils sont véridiques.

Le premier ministre estime-t-il qu'il convient à une personne de son rang, qui devrait être le premier à réclamer l'application de la loi, de défendre et peut-être même d'encourager des actes illégaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai formellement précisé dans toutes mes déclarations publiques que le gouvernement n'excusait aucun acte illégal et j'ai toujours dit que la police, comme n'importe qui d'autre, devait se conformer à la loi.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le premier ministre refuse d'admettre que l'incendie d'une grange, même si les personnes en cause avaient pu être associées au terrorisme, soit un acte illégal. Comment peut-il excuser pareil geste et affirmer en même temps qu'il condamne les actes illégaux? Les deux choses sont contradictoires.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une citation par une tierce personne.

Mlle MacDonald: C'est enregistré.

M. Trudeau: Voici ce qui s'est passé: après une entrevue réalisée par une station radiophonique de Halifax, je commentais une émission de ligne ouverte qui avait eu lieu à Montréal. J'ai dit que j'avais appris que les gens paraissaient approuver la police. Les gens avaient approuvé son geste, qu'il ait été illégal ou non. Voilà ce qu'on m'avait rapporté et je pense que c'est effectivement ce qui s'est passé.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE—DÉCISION DE L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre. La semaine dernière, j'ai indiqué à la Chambre que je prévoyais recevoir aujourd'hui un rapport des employés de Bell Canada qui ont été chargés de faire enquête sur l'incident relatif au cabinet du chef de l'opposition. J'ai reçu ce rapport ce matin, mais il était trop tard pour que je puisse en discuter avec le chef de l'opposition. J'espère pouvoir le faire plus tard aujourd'hui. Dans ce cas, je pourrai donner d'autres nouvelles à la Chambre au sujet de cette affaire demain.

Une autre affaire en suspens depuis quelque temps concerne la question de privilège soulevée par le député de Peace River. Cette affaire concerne la période des questions du 3 novembre 1977 pendant laquelle le député a soulevé la question de privilège par suite des observations suivantes faites par le très honorable premier ministre:

> Ils peuvent fort bien contester, s'ils en ont le courage, mais pour ce faire, ils ne devraient pas engager de détectives privés, comme ils le font, et installer des micros bidons dans leur bureau, comme ils le font.

C'est à cause de cette observation que le député a soulevé la question de privilège. Tous les partis m'ont donné leurs interprétations de ce que les députés sont autorisés à faire et ont parlé de façon plus ou moins directe de ce qu'un député en particulier a fait dans ce cas-ci. Les précédents à cet égard remontent à bien des années. Cependant, il me semble y avoir deux précédents assez utiles qui ont trait aux délibérations du Parlement du Canada. Je ne me reporterai pas à l'un d'eux de façon précise, sauf pour dire que les députés s'en souviendront certainement. Ce précédent concerne la question de privilège soulevée à propos d'observations faites par le très honorable

premier ministre au sujet de l'acquisition de terrains au lac Harrington par le très honorable représentant de Prince-Albert quand celui-ci était premier ministre. A ce moment-là, j'avais jugé que les observations faites par le premier ministre ne contenaient aucune allégation d'illégalité ou d'acte répréhensible et j'avais donc décidé que l'affaire ne correspondait pas aux précédents à propos d'une observation qu'un député devait retirer.

Un autre précédent a été établi plus récemment, soit le 18 mars 1976, quand le député de York-Simcoe a déclaré ce qui suit:

> «Faites ce que je vous dis, non pas ce que je fais». Cela se voit dans l'affaire des juges actuellement à l'étude, monsieur l'Orateur. Quel autre gouvernement que notre gouvernement actuel permettrait à des ministres du cabinet qui ont enfreint la loi de rester en place?

Ce commentaire a donné lieu à la question de privilège. On s'est demandé si oui ou non dans le contexte où elles ont été prononcées, ces paroles avaient quelque chose d'offensant ou d'injurieux et allaient donc à l'encontre des usages et du Règlement de la Chambre. Dans ce contexte, après avoir entendu un argument voulant que les députés aient le droit d'avoir leurs opinions ou d'exprimer leurs opinions, j'estimais que si ces arguments exprimaient fort bien une théorie que j'acceptais totalement quant à ce que les députés pouvaient faire ou ne pas faire, ou pouvaient penser ou ne pas penser, cela ne s'appliquait pas à ce qui s'était passé, et il s'agissait en fait d'une déclaration selon laquelle les députés d'en face—et j'insiste sur le pluriel—condamnaient, en groupe, certains actes illégaux. Le mot «illégal» a son importance ici, car il était au centre de toute la question. Il s'agissait de savoir si en utilisant le mot «illégal», le député de York-Simcoe avait tenu des propos injurieux à l'égard d'un groupe de députés, et telle était la décision qui a été rendue dans ces circonstances. Je cite ce précédent car, selon moi, il est impossible de ne pas faire de rapprochement.

Plus tard, le 22 mars 1976, j'ai essayé de rendre une décision à ce sujet. Comme en témoigne la page 11999 du hansard, j'ai cherché à exposer les facteurs à considérer en l'occurrence en disant ce qui suit:

> La règle fondamentale qui régit à cet égard la procédure et les usages se trouve au commentaire 140 de Beauchesne, que tous les députés connaissent probablement. Le voici:
>
> «La règle visant les personnalités faites au cours d'un débat peut s'énoncer ainsi qu'il suit: il est doublement irrégulier pour un député, en parlant, de s'écarter de la question dont la Chambre est saisie et d'attaquer un autre député en employant un langage injurieux envers sa personne et sa réputation, ou à l'égard de sa conduite, soit en général, soit dans un cas particulier, et tendant à en faire la cible du ridicule, du mépris ou de la haine de ses collègues de la Chambre, ou à créer de l'animosité à la Chambre.
>
> Il y a, d'autre part, une précaution supplémentaire que la Chambre a toujours prise. Je pense à l'article 35 du Règlement, que tous les députés connaissent aussi certainement. Il dit en substance qu'aucun député ne doit tenir de propos irrévérencieux à l'endroit d'un autre député. La justification des usages qui se sont établis à cet égard figure dans un autre commentaire de Beauchesne, le commentaire 136.»

Je ne ferai pas maintenant l'analyse de ce commentaire aux députés. Je ne le mentionne qu'à titre de référence personnelle. Ma décision d'alors se poursuit:

La Chambre a élaboré elle-même un régime, un usage, qui protège ses membres lorsqu'ils s'estiment lésés par une imputation. Cette protection est mise en œuvre en demandant que l'imputation soit ou bien prouvée, ou expliquée, ou atténuée suffisamment, ou bien retirée.

Les arguments que la défense a alors fait valoir étaient semblables à ceux qui ont été avancés dans ce cas particulier, c'est-à-dire, que les députés ont le droit d'avoir des opinions et de les exprimer même si elles ne sont appuyées par aucune preuve. En fait, c'est exactement le privilège dont jouissent les députés.

Il me semble qu'à cette occasion, le député de York-Simcoe était allé plus loin en déclarant très catégoriquement qu'un acte illégal avait été commis par certains ministres et que le gouvernement en général l'approuvait en laissant ces ministres en poste. Le parallèle semble ici évident, car dans ce cas particulier, le très honorable premier ministre, a fait valoir des arguments très acceptables du point de vue parlementaire quant aux termes employés et quant à leur forme, et ce, avant et après les propos sur lesquels porte la plainte. En effet, il a émis son opinion sans la mettre en opposition avec celles exprimées par d'autres députés quant à leurs soupçons au sujet des événements. Il n'y a rien de mal là-dedans et, en fait, tout député a le droit, au cours d'un débat, de soutenir un point de vue ou de l'exprimer en l'étayant ou non par des preuves, une fois qu'il est bien clair que ce n'est qu'une opinion.

● (1512)

Toutefois, lorsqu'une opinion prend la forme d'une affirmation directe, comme c'est arrivé dans le cas du député de York-Simcoe, affirmation selon laquelle un acte illégal aurait été commis, il me semble clair que cela dépasse les bornes de ce qui est acceptable dans un contexte parlementaire et que cela s'inscrit dans la ligne des précédents de langage injurieux prenant la forme d'une accusation lancée contre un ou plusieurs députés. Une telle affirmation devrait être atténuée ou retirée. Dans ce cas-ci, compte tenu du contexte qu'il faut considérer dans les deux cas, tant celui-ci que le précédent dont j'ai parlé longuement, il ne fait pas de doute que la remarque en question—si l'on se reporte une demi-page en arrière—visait en particulier des membres de la Chambre qui font partie de la loyale opposition de Sa Majesté.

Voilà qui dissipe toute ambiguïté en ce qui a trait à «ils peuvent fort bien contester, . . . comme ils le font». Dans ce contexte, il n'y a aucune possibilité que cette remarque ait visé un groupe plus important que les personnes ici représentées, pas plus d'ailleurs qu'il n'y avait possibilité que la remarque du député de York-Simcoe fût dirigée contre le gouvernement en général.

Lorsqu'il a déclaré «ils ne devraient pas engager de détectives privés, comme ils le font, et installer des micros bidons dans leur bureau, comme ils le font», il me semble qu'une simple expression d'opinion est devenue une affirmation selon laquelle un acte illégal aurait effectivement été commis car, dans les deux cas, le précédent et celui-ci, c'est un délit, aux termes d'une loi récemment adoptée par le Parlement, d'avoir en sa possession ou d'utiliser de quelque façon que ce soit le genre de dispositif décrit par le député de Central Nova et auquel on faisait évidemment allusion ici.

Si l'on compare les deux précédents, il serait illogique de ma part d'avoir soutenu que l'autre député avait manqué aux usages parlementaires et utilisé un langage injurieux à l'endroit d'un groupe de députés et d'en décider autrement en ce qui concerne les remarques prononcées le 3 novembre par le premier ministre (M. Trudeau) et que j'ai relevées. J'ajouterai donc seulement que chaque fois, la présidence se trouve en sérieuse difficulté. On peut toujours, j'imagine, chercher des précédents et trouver un argument juridique pour trancher dans les cas difficiles où il y a du pour et du contre.

Mais lorsqu'il y a lieu d'hésiter, j'incline, je l'avoue, à faire jouer le bénéfice du doute dans le sens de la dignité du Parlement, donc à prier le député de retirer les propos qu'une interprétation raisonnable des précédents peut faire juger comme offensants, car en agissant de la sorte, je suis plus empressé que négligent à préserver la dignité du Parlement. Donc, si j'ai des doutes, et le cas présent ne manque pas d'être difficile comme tous les autres, sur la nécessité d'inviter le premier ministre ou bien à préciser le sens de ses propos ou bien à les retirer, je fais jouer ce doute en faveur de la dignité du Parlement.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'empresse de m'incliner devant votre décision. Vous avez la tâche difficile de faire régner l'ordre à la Chambre. Dans le cas présent, il est évident que vous avez eu du mal à trouver l'issue qui convenait. J'admets que vous avez jugé correctement en l'espèce, et en ce sens je retire ce que vous avez appelé, si je ne m'abuse, mes propos offensants, ceux voulant que l'opposition ait elle-même placé des micros. J'espère que vous ne trouverez pas antiréglementaire de ma part que je dise que nos soupçons subsistent.

Des voix: C'est honteux.

M. Broadbent: Il n'a jamais tort.

M. Trudeau: Voilà pourquoi nous vous avons prié d'enquêter sur cette affaire d'écoute électronique, qui nous paraît toujours bizarre.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous attendons avec grande impatience les résultats de votre enquête qui touche tous les députés de la Chambre. Il y a un autre point que je tiens à soulever. A l'avenir, les accusations générales du genre de celles dont je me suis rendu coupable nous fourniront, à nous aussi, matière à questions de privilège.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je ne reviendrai pas sur les accusations de la semaine dernière selon lesquelles le gouvernement s'est livré à des ingérences au niveau de l'appareil judiciaire, a dissimulé des faits et ainsi de suite. Il me semble que ces faits constituent des accusations générales d'illégalité mais je tiens à soulever une question de privilège ayant trait à une déclaration faite aujourd'hui par le très honorable député de Prince-Albert.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il serait préférable que nous abordions chaque chose en son temps. Le premier ministre, d'après ce que je comprends, ainsi que cela s'est d'ailleurs fait à plusieurs occasions par le passé, a déclaré qu'il maintenait une partie de ses propos qui, ainsi que je l'ai indiqué, étaient conformes à l'usage parlementaire, à savoir le fait qu'il ait exprimé des soupçons à caractère général. Il a par ailleurs retiré la partie de ses remarques à caractère offensant ou outrageant, à savoir une accusation directe à l'égard de députés d'un parti représenté à la Chambre. Il me semble que cette affaire est donc close. S'il y a d'autres questions de privilège découlant de la période des questions d'aujourd'hui, je suis maintenant prêt à les entendre.

M. TRUDEAU—LES MOTS UTILISÉS DANS LA MOTION DE M. DIEFENBAKER AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège touchant tous les députés et en particulier le gouvernement au sujet des mots contenus dans une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement par le très honorable député de Prince-Albert. Je regrette qu'il ne soit pas présent à la Chambre.

Une voix: Il est ici.

Une voix: Mettez donc vos lunettes.

M. Hees: Vous êtes plus vieux que vous ne semblez le croire.

M. Trudeau: Mon regard était tourné vers le siège qu'il occupait anciennement et j'ai oublié que le très honorable député avait obtenu de l'avancement et qu'il est désormais plus près de son chef. Quoi qu'il en soit, les mots employés par Votre Honneur dans sa décision étaient que personne ne peut accuser un autre parti, un autre groupe ou encore le gouvernement d'avoir commis une illégalité. Si je ne me trompe, ce sont les mots «illégalité» et «acte répréhensible» que Votre Excellence a employé. Ce sont précisément ces mots qu'a utilisés le très honorable député en présentant sa motion aujourd'hui. Il s'est servi des mots «acte illégal» et «acte répréhensible» à propos du gouvernement.

C'est, à mon avis, une atteinte aux privilèges de la Chambre, car aucun acte illégal ou infraction n'a été prouvé. Il n'y a eu que des allégations et des soupçons. Les députés d'en face essaient de trouver des preuves, mais il n'y a eu aucune preuve d'illégalité ou d'acte répréhensible. Par conséquent, le très honorable représentant va nettement à l'encontre de la décision de Votre Honneur en disant que le gouvernement est coupable d'actes illégaux et d'infraction. En conséquence si Votre Honneur estime à première vue que la question de privilège est fondée, je serai disposé à proposer une motion de fond.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je sais très bien que le précédent auquel j'ai fait allusion, et que j'ai longuement cité dans ma décision d'aujourd'hui, en est un qui, en fait, soulève un certain nombre de questions à propos des déclarations faites par des députés, et ces derniers vont devoir se tenir soigneusement sur leurs gardes. En fait, ce qui s'est passé aujourd'hui—ou chaque fois qu'un député propose une motion en vertu de l'article 43 du Règlement—c'est que le député demande le consentement unanime de la Chambre pour débattre une motion donnée, ce qui est fort différent d'une allégation ou d'une déclaration.

M. Trudeau: Si vous en décidez ainsi, c'est que vous le croyez.

M. l'Orateur: Les députés devront se rendre compte qu'un député demande ainsi l'autorisation de proposer une motion pour qu'elle soit débattue conformément au Règlement. Il ne s'agit donc pas vraiment d'une déclaration mais plutôt en fait d'une motion dont la Chambre est saisie. Je m'inquiète du contenu de cette motion et d'autres de ce genre, mais la présidence doit surtout reconnaître que, dans la plupart des cas de motions proposées en vertu de l'article 43 du Règlement, même si elles contiennent effectivement des expressions qui, si elles étaient considérées comme des déclarations pourraient être offensantes pour le Parlement, il ne s'agit pas en fait de déclarations mais bien de motions qui sont proposées comme sujets de débat.

Dans ces conditions, la présidence est très mal placée pour exercer une surveillance dans le sens parlementaire, à moins que la motion elle-même ne me semble aller à l'encontre des dispositions du Règlement ou dépasser la compétence administrative ou la responsabilité de la Chambre. Je ne dis pas que je n'accepterai pas parfois que des députés accusent quelqu'un de manquer à son devoir, ce qui est tout à fait conforme au Règlement. Toutefois, s'ils ne se contentent pas simplement de signaler des manquements au devoir pour porter des accusations d'illégalité, j'appliquerai le même précédent qu'aujourd'hui, que ce soit à la gauche ou à la droite de la Chambre.

● (1522)

M. BROADBENT—LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA GRC—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, avant de passer à ma question de privilège dont j'ai donné préavis à Votre Honneur, je suis heureux de constater qu'en acceptant votre décision, le premier ministre ait fait honneur à sa réputation de parfait gentilhomme.

Monsieur l'Orateur, ma question de privilège a trait à certaines déclarations faites par des ministres, dont le premier ministre, au sujet d'une certaine inaction de la part des ministres qui nuit gravement à notre travail de député. Chacune de ces déclarations porte sur des prétendus délits auxquels serait mêlée la Gendarmerie royale. La première déclaration a trait au principe très important de la responsabilité ministérielle, principe aussi ancien que la démocratie parlementaire elle-même. Dans ce cas-ci, il est question plus précisément du solliciteur général.

Le second aspect de ma question de privilège, qui est, à mon avis, fondamentalement beaucoup plus grave, a trait au principe de la règle du droit, qui est au cœur même de tout régime démocratique, parlementaire ou non. L'abus flagrant de ce principe mine essentiellement notre raison d'être élus à la Chambre des communes, notamment pour adopter des lois que chacun doit respecter.

Tout d'abord, la question de la responsabilité ministérielle, surtout en ce qu'elle a trait à la question de privilège. Comme la plupart des députés le savent, un ministre est comptable à la Chambre de toute l'activité de son ministère. Dans le cas d'irrégularités flagrantes dans le passé, commises ici, en Grande-Bretagne ou ailleurs, s'il est directement impliqué, on s'attend à ce qu'il remette sa démission. Dans d'autres cas, un ministre doit simplement prendre promptement des mesures correctives et, au besoin, des mesures disciplinaires.

Je voudrais citer l'une des plus éminentes autorités en la matière au Canada qui se trouve tout à fait étrangère au gouvernement canadien et aux usages du régime parlementaire que nous connaissons ici. Je parle de sir Ivor Jennings qui tient les propos suivants sur la responsabilité ministérielle aux pages 498 à 499 de son livre «Cabinet Government»:

Chaque ministre doit avoir suffisamment de liberté d'action pour décider quelle question il entend soumettre au cabinet. Mais il doit assumer personnellement la responsabilité de toute erreur qu'il pourrait faire. Il ne saurait en rejeter la faute sur un subalterne. Il doit y avoir suffisamment de délégation de pouvoirs au sein d'un ministère, mais ce qui distingue surtout la fonction publique, c'est que le ministre est comptable de tout ce qui se fait dans son ministère. En pratique, il peut difficilement s'empêcher de rejeter la faute sur un subalterne, mais ce n'est pas celui-ci, mais le ministre que le Parlement réprimande.

Cela se trouve aux pages 498 et 499 de la 3e édition de l'œuvre de Jennings, «Cabinet Government».

M. Fox: Quelle année? Quelle édition?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je suis étonné de ce soudain regain d'intérêt que le ministre manifeste à l'endroit de textes savants. C'est dans la 3e édition. Le ministre paraît soucieux de ce que sir Ivor Jennings et d'autres ont pu renouveler la théorie tout comme il a pu renouveler la pratique. Je tiens à passer immédiatement à une source canadienne. Pour satisfaire la curiosité légitime mais un tant soit peu théorique du ministre, j'aimerais maintenant citer la 4e édition de *The Government of Canada* de Dawson. Concernant la responsabilité ministérielle, voici ce qu'il dit à la page 190:

Les membres du cabinet sont par dessus tout comptables à la Chambre des communes, non seulement à titre personnel, mais aussi à titre collectif. Cette responsabilité a toujours été la clé du contrôle du pouvoir exécutif tant au Canada qu'en Grande-Bretagne; les pouvoirs de la Couronne sont demeurés pour la plupart les mêmes ou ont même été augmentés, mais l'exercice de ces pouvoirs relève du cabinet et celui-ci doit à son tour être suivi de près par le Parlement. C'est l'élément central de la démocratie parlementaire; car c'est cette pratique qui est garante à la fois de l'efficacité du système et de sa soumission constante au pouvoir populaire. Le ministre placé à la tête de chaque ministère est comptable de tout ce qui se fait dans son ministère . . .

On trouve à la même page la citation suivante d'un ancien premier ministre du Canada, sir Robert Borden, au sujet de la responsabilité ministérielle:

Le ministre de la Couronne est comptable, en vertu du système parlementaire de la Grande-Bretagne, des moindres détails des activités de son ministère; il en est politiquement responsable, même si il n'en est aucunement au courant. Quand quelque chose ne va pas au sein de son ministère, il doit donc en rendre compte au Parlement; aussi, quand il se présente devant le Parlement et démontre qu'il avait confié une responsabilité à un collaborateur dans l'exercice ordinaire de ses fonctions et qu'en toute bonne foi, il avait ainsi choisi ce fonctionnaire en raison de sa compétence, de ses aptitudes et de son intégrité, et que dès que ce fonctionnaire a fait quelque chose qui clochait il a lui-même fait toute la lumière sur la question et l'a puni en le dégradant ou en le renvoyant, il a rempli son devoir envers le public.

Ce que je veux souligner c'est que, lorsqu'un ministre se rend compte qu'un employé de son ministère commet une irrégularité, il a la responsabilité de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent. Je pourrais citer plusieurs autres ouvrages, mais je n'insisterai pas davantage sur ce point. Ce que je voudrais maintenant c'est appliquer ce principe au comportement qu'a eu récemment le solliciteur général. Je veux démontrer que celui-ci a manqué de façon évidente à sa responsabilité la plus essentielle, en tant que ministre de la Couronne, avec pour résultat que les députés continuent, avec raison, à examiner les irrégularités et les accusations concernant divers services de sécurité, ce qui, ici à la Chambre, nous empêche de nous occuper d'autres questions urgentes et importantes pour la population du Canada.

Je pense en particulier, monsieur l'Orateur, aux déclarations que le solliciteur général a faites à la Chambre mercredi et jeudi derniers. Les deux fois le ministre a parlé de deux catégories d'infractions qui auraient presque avec certitude, été commises par la GRC et dont nous n'avons pas été mis au courant avant la semaine dernière. Ces deux points sont directement liés au point que je désire faire valoir. A propos de l'opération *Cathedral*, c'est-à-dire l'interception du courrier, le ministre a dit ici même le 10 novembre, alors qu'il était question du caractère délictueux ou non de ce genre d'activités, que nous avions peut-être là «un cas plus clair que les autres». Un cas plus évident d'infraction à la loi criminelle. Étant homme de loi—ce que je ne suis pas, qualité qui selon moi, s'ajoute aux quelques autres que je pense avoir—le ministre sait que cela revenait presque à dire qu'il s'agissait d'une infraction criminelle. Il n'y a pas eu de condamnation mais le ministre ne pouvait pas aller beaucoup plus loin qu'il ne l'a fait.

Au sujet de l'Opération 300 que les media d'information avaient expressément décrite comme une activité illégale en elle-même, il a dit: «quant au fond, les affirmations sont exactes». C'est à la page 784 du hansard. Le ministre considère lui-même ces deux genres d'activités de la GRC comme très probablement illégales. Un fait très important. Nous savons également qu'il a dit à la Chambre, le 10 novembre et avant, que le solliciteur général avait demandé à la GRC d'attirer l'attention des Canadiens sur la possibilité de certaines irrégularités. C'est également à la page 784 des *Débats*.

Monsieur l'Orateur, dans cette affaire, la question de privilège tient à ceci: le 17 juin, le ministre a assuré à la Chambre qu'il l'informait de tous les actes illégaux que la GRC avait commis ou qu'elle projetait de commettre. Il ressort donc que la semaine dernière—en tout cas, il a admis la semaine dernière qu'il s'était trompé le 17 juin. Il a donc fait de fausses déclarations à la Chambre des communes, et c'est très grave.

● (1532)

Qu'a-t-il fait pour remédier à la situation? Qu'a-t-il fait pour assumer ses responsabilités de ministre? D'après la pratique parlementaire telle que je la connais, il aurait dû corriger la situation et sévir immédiatement contre les fonctionnaires responsables. Le député de Northumberland-Durham, dans ses questions aujourd'hui, a tenté d'aller au fond d'un aspect de la responsabilité ministérielle. Il a tenté de savoir si le ministre, de sa propre initiative, avait déterminé dans son propre ministère, à quel niveau se situe le fonctionnaire qui l'a induit en erreur. Bien sûr, nous n'avons pas eu de réponse à cette question.

Ce que je cherche ici à faire ressortir, c'est qu'ayant donné de faux renseignements à la Chambre, au moins le 17 juin, et même après, j'en suis certain, il aurait certes dû prendre des mesures pour corriger la situation dans son ministère. Il aurait dû revenir à la Chambre et lui dire, «en effet, ces renseignements sont inexacts.» Nous supposons qu'il n'a pas menti à la Chambre en lui transmettant cette information; elle a sans doute dû lui être transmise par d'autres. Mais en tant que ministre de la Couronne, il lui incombait de remédier à la situation et de punir les coupables.

Il aurait dû pouvoir dire à la Chambre que telle ou telle personne ne lui avait pas dit la vérité ou n'avait pas veillé à ce qu'il ait les renseignements dont il avait besoin, en sa qualité de ministre, donc que cette personne ne s'est pas acquittée de ses responsabilités et que n'ayant pas fourni ces renseignements, le coupable serait puni, qu'il serait renvoyé ou que sais-je encore. Il aurait dû montrer qu'il avait bien son ministère en main. C'est précisément parce que le solliciteur général n'a pas agi de la sorte, monsieur l'Orateur, que je soulève cette question de privilège qui intéresse la Chambre.

Il y a eu deux semaines vendredi dernier que le ministre a pris la parole à la Chambre pour annoncer les agissements illégaux de la GRC. Depuis, on ne cesse de porter de nouvelles accusations ou d'apporter de nouvelles preuves contre le GRC. La majeure partie des agents de la GRC ne sont pas responsables; c'est ce que les députés des partis de l'opposition ne cessent de déclarer depuis le début; c'est surtout de l'autre côté de la Chambre qu'il faut chercher le grand responsable de tels scandales, en la personne du ministre.

Une voix: En plein dans le mille!

M. Broadbent: L'inaction du ministre nous a incités à nous intéresser, jour après jour, au gâchis qui règne dans son ministère, et c'est pourquoi nous sommes empêchés d'exercer nos fonctions . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je veux bien permettre à tout député d'étayer ses arguments et je veux bien écouter le député nous exposer le bien-fondé de sa question de privilège. Mais quand le député blâme la conduite d'un ministre ou qu'il soutient, entre autre, qu'un ministre ou qu'un programme législatif ou toute autre question dont la Chambre serait saisie, l'empêche de faire autre chose, peu importe ce qu'on peut dire de la nature de cet argument, une chose est certaine: cela ne constitue pas une question de privilège.

M. Broadbent: Je vais aborder un autre aspect de la question, laissant peut-être à d'autres le soin d'exposer comment des affronts à la responsabilité ministérielle, coutume respectée dans le Parlement du Canada et dans d'autres institutions semblables, nous ont empêchés de remplir notre rôle de députés qui nous impose de nous occuper d'autres questions. Je voudrais maintenant aborder une question encore plus fondamentale. Elle se rattache étroitement à cette triste affaire de conduite criminelle ou de présumée conduite criminelle de la part de la GRC, et au fait que nos responsabilités de législateurs et l'obligation qui en découle d'appuyer la loi ont été gravement entravées par plusieurs ministres de la Couronne, dont le premier ministre lui-même.

La semaine dernière et au cours de la fin de semaine, le solliciteur général et le ministre de la Justice, chacun à sa façon irresponsable et superficielle, ont tenté de faire croire aux Canadiens qu'on peut fort bien enfreindre la loi du moment qu'on a des motifs valables. C'est justement le type de raisonnement moral erroné que font les groupes terroristes que le ministre veut combattre. Ces groupes terroristes soutiennent que leur violence et les moyens illégaux qu'ils utilisent sont justifiés par la noblesse de leur objectif ultime. C'est la logique qui ressort de certains arguments avancés par le solliciteur général, le ministre de la Justice et, ironiquement, le premier ministre.

J'affirme qu'une démocratie qui rejette la violence illégale et le terrorisme ne peut accepter que sa police sème illégalement la terreur. Nous ne pouvons pas non plus respecter un gouvernement qui demande aux citoyens d'accepter le principe que pour la police, la fin justifie les moyens.

Le solliciteur général et le ministre de la Justice ont fait certaines déclarations troublantes, mais celle que le premier ministre a faite mercredi dernier à Halifax est la plus troublante de toutes. Jeudi matin aux nouvelles, on a dit que mercredi, à Halifax, quand on a interrogé le premier ministre au sujet d'une émission à la radio qui décrivait comment les Québécois avaient réagi en apprenant qu'une grange avait été mise à feu—d'après ce qu'on a dit au sujet de cette émission, la majorité des gens qui avaient téléphoné au poste de radio approuvaient cet incendie—j'ai entendu aux nouvelles dans ma chambre d'hôtel à Toronto que le premier ministre n'a pas répondu aux questions à propos de cette émission comme il l'a dit aujourd'hui, mais qu'il a déclaré plutôt qu'il était d'accord avec cette activité illégale et . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député critique le comportement d'un ministre. Je ne veux pas l'en empêcher. Cependant, il a soulevé pour cela la question de privilège.

Comme nous l'avons constaté souvent auparavant le champ d'application de la question de privilège est très étroit. Ses limites sont très strictes et si j'autorise quelqu'un à critiquer de façon générale le comportement des ministres au moyen de la question de privilège, je suis certain que tous les jours à 3 heures, cinq ou six députés essaieront de faire la même chose. Je dois accorder la parole au député parce qu'il m'a donné préavis de son intention de soulever la question de privilège à propos d'une affaire grave. La semaine dernière, pendant la discussion sur la question de privilège dont j'ai parlé plus tôt, on a fait remarquer que dans son intervention, le premier ministre citait des observations faites par le député de Central Nova à l'extérieur de la Chambre.

Ceux qui ont signalé ce fait voulaient établir qu'on ne peut pas essayer d'étayer une question de privilège au moyen d'observations que des députés ont faites ou sont censés avoir faites à l'extérieur de la Chambre. Je sais que dans ce cas, l'argument n'était pas valable parce que le premier ministre n'essayait pas d'établir une question de privilège. Il essayait de répondre à une question de privilège soulevée par un autre député, ce qui est différent, et il voulait pour cela établir une comparaison, et je ne veux pas dire qu'il avait raison, mais il partait du principe que si un député pouvait faire telle chose, lui pouvait en faire une autre.

Dans ce cas particulier, le député d'Oshawa-Whitby poursuit en disant qu'il fonde sa question de privilège sur ce que le premier ministre aurait dit en réponse à ce que lui aurait dit quelqu'un d'autre dans une émission radiophonique. Il me semble que si le député a des raisons d'invoquer la question de privilège, ce qui, jusqu'ici n'a pas été prouvé, cela devra être étayé, tout d'abord en principe et ensuite à l'aide de témoignages autres que des paroles rapportées, tirées d'une émission radiophonique où le premier ministre devait répondre à ce qu'avait dit quelqu'un d'autre, en dehors de la Chambre.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, pour conclure, à propos de ma question de privilège, je n'ai certainement pas l'intention de contester votre décision en la matière. Si j'ai tort, c'est que je ne connaissais pas la règle concernant la validité des témoignages autorisés à la Chambre, se rapportant à la question soulevée. Je n'avais aucune idée par exemple que, si un ministre ou plusieurs ministres tiennent en dehors de la Chambre des propos qui sont tout à fait illicites, nous ne pouvions pas le faire valoir à la Chambre, dans une discussion concernant la question de privilège. C'est une réflexion que je fais en passant, car je ne comprends pas tout à fait votre décision à cet égard, mais je tiens à le dire avec toute la certitude et la conviction que j'ai à ce sujet. D'après le témoignage confirmé subséquemment à mon bureau . . .

● (1542)

M. Basford: Et nié à la Chambre aujourd'hui.

M. Broadbent: . . . deux journalistes étaient présents et ils ont entendu la réponse du premier ministre. M. James Nunn, qui était à la tribune il y a quelques instants, a affirmé qu'il était à quelques pieds seulement du premier ministre et qu'il a entendu sa réponse. Le premier ministre a reconnu précisément qu'il s'agissait d'un acte illégal.

Voici en quoi consiste la question de privilège que je soulève. Les ministres de la Couronne, surtout le premier ministre, ont dans notre régime parlementaire une obligation fondamentale de faire appliquer au jour le jour les mesures adoptées à la Chambre des communes, c'est-à-dire les lois du Canada. C'est essentiellement ce pourquoi nous sommes élus. Nous avons d'autres buts, d'autres tâches, le rôle de protecteur du peuple. Nous pouvons les énumérer au complet. Toutefois, le but essentiel du député à la Chambre des communes est de participer au processus législatif, de consacrer le principe de la règle du droit.

Cela m'inquiète beaucoup. C'est pourquoi je me suis empressé de téléphoner pour qu'on me dise si le premier ministre, de la façon cavalière et autoritaire qui lui est coutumière, avait le droit de dire à l'extérieur de la Chambre des communes qu'il est normal de déroger à la loi. C'est maintenant le genre de logique sur laquelle repose l'argumentation. Quant au reste, d'après ceux qui étaient présents, je prétends qu'il s'agit de faits. Cela revient donc à dire que la fin justifie les moyens. Cette façon de voir remet en question l'existence même de la Chambre des communes.

On ne peut tolérer qu'un ministre de la Couronne, et surtout le premier ministre, parcoure le pays pour bafouer l'ensemble du processus législatif en remettant en question la légitimité du rôle de la Chambre des communes. C'est exactement ce qu'il fait; il encourage en quelque sorte les Canadiens à passer outre aux lois que nous adoptons à la Chambre des communes. A moins que je me trompe sur le rôle de la Chambre des communes et surtout sur celui du premier ministre, j'estime que c'est là une façon de saper les bases mêmes de notre régime. Donc, si Votre Honneur décide que mon intervention est justifiée de prime abord, je proposerai une motion pour que cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je dois dire, avec tout le respect que je lui dois, que le chef du Nouveau parti démocratique a agi tout à fait injustement en soulevant la question de privilège à propos des droits des députés. Ce faisant, il a, sous le couvert de cette question, répété en Chambre des déclarations qui ont été faites à l'extérieur de la Chambre, des déclarations dont nous avons discuté aujourd'hui au cours de la période des questions, et il a dit qu'à cause de ces déclarations, il est d'une certaine façon lésé dans ses droits de député. Si j'ai bien compris, il prétend que ses privilèges et ceux de la Chambre sont bafoués du seul fait que quelqu'un est censé avoir déclaré que les gens ne sont pas astreints à la loi. Cette question de privilège est sans fondement.

Les ministres, le premier ministre, le solliciteur général et moi-même avons répété à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre que le mandat du service de sécurité et celui de la Gendarmerie royale de Canada prévoient qu'ils doivent se livrer à leurs activités dans la légalité. C'est ce que nous disons tous, c'est ce que disent tous ceux qui font partie du gouvernement, aussi bien à la Chambre qu'en public.

Le chef du Nouveau parti démocratique a cité quelques exemples. Il n'en a pas cité tellement. Il m'a nommé et il a nommé le solliciteur général. Il a fait état de ce que le premier ministre aurait dit à Halifax et dont il a été question aujourd'hui au cours de la période des questions. En fait, le premier ministre a remarqué qu'on s'était indubitablement trompé et qu'il commentait une quelconque déclaration rapportée par une tierce personne et faite à Montréal et non à Halifax. Parce que le chef du Nouveau parti démocratique a agi injustement en soulevant la question de privilège et qu'il a eu tort de nous entraîner ainsi dans cette histoire, je tiens à faire consigner très brièvement au compte rendu ce que j'ai dit en fin de semaine, dont le député a apparemment pris ombrage et dont il s'est prévalu pour soulever sa question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Voici:

Le règne du droit et la protection de nos libertés civiles exigent que tous le citoyens d'un pays, fussent-ils titulaires de charges publiques, civiles ou policières, se conforment à la loi. Et si des modifications doivent être apportées à la loi pour réaliser la première fin de la protection policière efficace de notre société et de nous-mêmes—si des modifications doivent être apportées à la loi—elles ne devront l'être qu'après avoir été des plus sérieusement et attentivement discutées et débattues au Parlement, et elles ne devront être entreprises qu'après une très sérieuse et très attentive élaboration des garanties et des contrôles nécessaires à la protection de nos libertés fondamentales et autres.

Voilà la position que le gouvernement a adoptée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre. Cette déclaration ne porte en rien atteinte aux privilèges de la Chambre ou à ceux des députés. En fait, c'est un acte de foi dans la règle du droit et dans le rôle que le Parlement doit jouer dans l'élaboration des lois.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby m'a donné préavis de sa question de privilège. Je lui ai dit, dès le début de son intervention que je doutais fort qu'il parvienne à rattacher les observations qu'il avait commencé à faire avec la définition courante du privilège telle que nous l'entendons à la Chambre depuis maintes et maintes années. Dans le cours de son intervention, le député a cherché à démontrer qu'en n'observant pas les principes de science politique concernant un gouvernement parlementaire représenté par un cabinet responsable on portait atteinte aux privilèges des députés car cela monopolisait leur attention pendant plusieurs jours, les empêchant d'examiner d'autres questions.

Cela ne constitue en aucun cas une question de privilège conformément à la définition du Règlement. Cet argument n'a jamais été reconnu comme valable. Si c'était le cas, on pourrait soulever la question de privilège chaque fois qu'un débat prolongé se déroule sur une mesure législative qui monopolise l'attention de la Chambre sur un problème donné, manifestement au détriment d'autres problèmes. Accepter un tel argument serait remettre en question les fondements même des délibérations de la Chambre.

Le deuxième argument avancé par le député d'Oshawa-Whitby portait sur de prétendues déclarations faites à l'extérieur par le très honorable premier ministre. Il a dit que si l'on a bien rapporté ses propos, son mépris de la loi nuisait au fonctionnement même de la Chambre et, de ce fait, portait atteinte aux privilèges des députés. Je n'ai pas l'intention d'établir si cette théorie se tient ou non.

La défense présentée par le ministre de la Justice, qu'il m'en souvienne en tout cas, a d'autant plus de poids à mes yeux du fait que le premier ministre aujourd'hui lorsqu'on l'a interrogé au sujet de cet incident, a raffirmé chaque fois qu'il le pouvait son respect pour le règne du droit. Voilà les problèmes auxquels on se heurte en essayant d'invoquer ce genre de preuves. Le premier ministre a dit que les propos que lui attribuait l'émission radiophonique ont été tenus par quelqu'un d'autre et qu'il les approuve dans la mesure où ils reflètent avec exactitude un courant d'opinion mais non sa position propre. Comment ai-je pu en arriver à cette conclusion étant donné que cela n'a été dit qu'implicitement aujourd'hui? Je le répète, c'est simplement le risque qu'on court à vouloir soulever la question de privilège relativement à des événements qui se sont déroulés à l'extérieur de la Chambre.

J'aimerais préciser ma décision. Elle ne veut pas dire que les propos tenus ou les mesures prises par des députés à l'extérieur ne peuvent pas, dans certains cas, faire l'objet d'une question de privilège. Je le fais simplement remarquer pour montrer les problèmes qui se posent lorsqu'on cherche à établir un fait aussi important à partir de preuves indirectes. Quoi qu'il en soit, ni pour une raison ni pour l'autre je ne puis accepter le principe de cet argument.

M. WALTER BAKER—LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME D'ONTARIO ET LES PRIVILÈGES DES DÉPUTÉS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux soulever la question de privilège. Je serai très bref, car il s'agit en réalité pour moi de me réserver le droit de la soulever. C'est au sujet du jugement rendu par le juge Evans de la Cour suprême de l'Ontario. J'avouerai bien franchement que nous n'avons pas encore eu l'occasion de prendre connaissance des motifs du jugement et de voir à quel point la décision du juge pourrait toucher les privilèges des députés à la Chambre relativement aux commentaires publics et à tout ce qui s'ensuit. Je me demande si je ne pourrais pas pour le moment me réserver le droit de bien étudier ce jugement pour ensuite peut-être soulever la question de privilège auprès de Votre Honneur à un autre moment.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je serais d'accord avec le leader de l'opposition à la Chambre pour ce faire, car nous n'avons pas eu non plus l'occasion d'examiner ce jugement en profondeur. Il est nécessaire de l'examiner bien attentivement avant de soulever la question de privilège à ce sujet.

M. l'Orateur: C'est toujours sans aucune hésitation que j'accueille l'intention d'un député de se réserver le droit de soulever ainsi la question de privilège, tout simplement pour éviter qu'il n'en perde le droit pour ne pas avoir soulevé la question le plus tôt possible. Toutefois, je reconnais qu'elle a été soulevée et doit être examinée de façon plus approfondie.

● (1552)

M. CAFIK—LES REPORTAGES AU SUJET DES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES DE LA GRC

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. En fin de semaine, je me suis rendu à Vancouver, Thunder Bay et Windsor et durant une de mes allocutions, j'ai fait certaines observations au sujet de l'affaire de la Gendarmerie royale, si je peux m'exprimer ainsi. Je constate, d'après les reportages publiés dans certains journaux, que certains députés pourraient être induits en erreur ou même être blessés. Une certaine manchette du *Daily Star* de Toronto, en date du 13 courant, est ainsi conçue: «Les agents de la Gendarmerie royale s'ingénient à enfreindre la loi», déclare Norm Cafik.

Je soulève la question de privilège, car c'est un titre fallacieux. J'ai toujours affirmé dans mes discours, non seulement cette fin de semaine-ci mais également auparavant qu'aucune autorité ne devrait violer la loi et la police encore moins. Toutefois, cela dit, j'ai également affirmé ce qui me semble évident, soit qu'il y a une règle de raison comme il y a une règle de droit. Quand la loi interdit de faire quelque chose de nécessaire pour se protéger, protéger ses biens, sa famille ou ceux qu'on aime, la règle de raison doit entrer en jeu. Dans ce cas—et je ne parle pas de la GRC mais de l'exemple que j'ai donné—si la vie d'un être cher est en danger et que la loi nous interdit de faire quelque chose pour sauver cette vie, la règle

du bon sens devrait entrer en jeu et les tribunaux comprendraient cela.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai bien des fois respecté dans le passé le droit des députés qui avaient de sérieuses raisons de se plaindre du mauvais traitement des journalistes, de soulever la question de privilège à la Chambre et de faire consigner leur explication au compte rendu. Quoi qu'il en soit, il y a lieu d'être très prudent afin de ne pas étendre indûment cette pratique. Je respecte le droit du député s'il estime qu'on a cité ses propos hors contexte. Dans le passé, la présidence a plusieurs fois fourni aux députés qui s'estiment lésés par la presse, l'occasion de mettre les choses au point, surtout s'il y a risque de tromper la Chambre, en raison de griefs ou pour cause de mépris de la Chambre. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre doit mettre les choses au point afin qu'elles soient consignées au compte rendu, mais je pense qu'il devrait limiter ses observations.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé la parole non pas pour corriger les nouvelles rapportées dans la presse—il y a longtemps que j'ai abandonné ce front-là—mais par suite de la question de privilège soulevée plus tôt par le député d'Oshawa-Whitby. N'eût été son intervention, je n'aurais pas soulevé la question. Mais je ne veux pas qu'il soit dit, en public ni à la Chambre des communes que j'aurais affirmé que la GRC peut réellement, d'une manière ou d'une autre, être au-dessus de la loi. Ce n'est pas ma position et cela ne l'a jamais été. Compte tenu des observations faites par le député d'Oshawa-Whitby, je veux tout simplement que mon propos soit consigné au compte rendu.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me permettrai de faire quelques brèves remarques à propos de la question que le leader du gouvernement à la Chambre a soulevée. Même s'il se croit lésé par tout ce qui a été écrit à son sujet, le fait demeure que le ministre de la Justice, entre autres, a été largement cité au cours de la fin de semaine comme étant du même avis que le leader adjoint à la Chambre. En fait, je crois qu'on a dit qu'il était du même avis que le premier ministre en ce sens que tous deux toléraient implicitement les manquements à la loi de la part d'autorités policières fédérales ou autres. Le leader adjoint tient à signaler à la Chambre qu'il n'est point de cet avis, mais la seule inteprétation qu'on puisse faire des déclarations du premier ministre, du solliciteur général et du ministre de la Justice, c'est que le gouvernement entend tolérer cet état de choses.

J'aimerais simplement signaler à Votre Honneur et verser au compte rendu de la Chambre une déclaration du ministre de la Justice, qui a adopté cette position en février dernier. Je serais curieux de savoir s'il la maintiendra. Il a donc déclaré à la Chambre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saskatoon-Biggar renvoit-il le ministre de la Justice à une citation remontant au mois de février dernier?

M. Hnatyshyn: Je signale tout simplement que le ministre de la Justice a fait plus d'un discours dans lesquels il affirmait ou laissait entendre que les forces policières peuvent enfreindre la loi. Je veux souligner à Votre Honneur que l'attitude du gouvernement a changé à cet égard, ce qui est beaucoup plus manifeste dans les déclarations faites à la Chambre que dans celles qui ont paru dans les journaux comme le prétend le leader suppléant du gouvernement à la Chambre.

Un jour, alors que les problèmes touchant aux privilèges étaient portés à votre attention par une autre voie que celle des journaux, le ministre de la Justice a dit à la Chambre qu'il s'inquiétait de l'étendue des pouvoirs conférés aux organismes d'enquête et qu'il essayerait de trouver un moyen d'éviter tout abus de pouvoir en faisant adopter une mesure législative. Je tiens à faire bien comprendre au leader adjoint à la Chambre que la position qu'il adopte à propos de cette question de privilège est diamétralement opposée à celle du ministre de la Justice.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est le problème qui se pose chaque fois que nous essayons d'adapter le Règlement de la Chambre à une situation qui n'était pas prévue au départ. La question de privilège qui a été soulevée aujourd'hui consiste en une requête très intéressante et très étoffée en faveur de la présentation d'une motion à la Chambre, ce qui peut se faire de plusieurs façons. Je dois dire toutefois qu'aucun des éléments avancés ne se rapporte vraiment au sujet de la question de privilège. Lorsque nous faisons une concession pour permettre à un député de soulever un argument dans des circonstances qui ne sont pas vraiment prévues, nous incitons les députés à répondre aux arguments de leur préopinant, ce qui est justement le cas. Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre ont alimenté la discussion, mais celle-ci n'a rien à voir avec la question de privilège; c'est pourquoi il convient d'y mettre un terme immédiatement.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, ayant été amené malgré moi à me prononcer sur la dernière question de privilège, je voudrais simplement dire que je suis d'accord avec la Présidence. Je suis d'autre part fort reconnaissant à l'opposition d'avoir dit elle-même que nous avions eu une fin de semaine active et productive.

* * *

M. l'Orateur: La parole est au député de Victoria qui désire invoquer le Règlement.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je voulais invoquer le Règlement au sujet d'un point qui touche le ministre des Finances, mais, comme je vois qu'il n'est pas à la Chambre, en ce moment, j'attendrai un peu plus tard.

M. l'Orateur: A l'ordre, la parole est au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui désire invoquer le Règlement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question de privilège soulevée par le leader suppléant à la Chambre. Sous prétexte de rectifier une déclaration publiée dans les journaux, il a saisi l'occasion d'énoncer toute une théorie juridique dans notre pays, ce qui me semble tout à fait déplacé. Tout en prétendant rectifier un gros titre paru dans les journaux, le leader suppléant à la Chambre a dit que la règle de la raison devrait l'emporter sur la règle du droit. Il s'agit certainement d'un concept nouveau au Canada.

Tout ce que je tiens à dire c'est que c'est exactement l'argument qu'ont invoqué tous les gouvernements qui désiraient entraver la liberté humaine sous prétexte de la protéger. Richard Nixon a invoqué cet argument et Adolf Hitler en avait fait autant bien avant lui. Je ne crois pas qu'on devrait autoriser ce genre d'intervention, surtout pas sous le couvert de la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a fait preuve d'une trop grande indulgence à deux reprises en permettant que la question de privilège soit soulevée cet après-midi, car les sujets abordés n'étaient pas tout à fait à propos. Néanmoins, les événements de cet après-midi vont peut-être inciter la présidence à être beaucoup plus stricte à l'avenir à l'égard de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT D'UN RAPPORT AU MINISTRE

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en vertu du paragraphe 17(2) de la loi anti-inflation, je voudrais déposer des exemplaires dans les deux langues officielles d'un rapport envoyé au ministre par la Commission de lutte contre l'inflation.

● (1602)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 174, 175, 183, 212 et 266. Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE TRIBUNAL ANTIDUMPING—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question nº 174—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Tribunal antidumping et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Tribunal antidumping: 1. Néant.

2. Sans objet.

LE FONDS DE BIENFAISANCE DE L'ARMÉE—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question nº 175—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats des Fonds de bienfaisance de l'armée et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): La Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée m'a signalé ce qui suit: 1. Aucune.

2. Aucun montant.

LE CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS DE TRAVAIL—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question nº 183—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil canadien des relations du travail et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): 1. Couramment, le Conseil canadien des relations du travail a à son service une (1) personne sous contrat et cette personne est un fonctionnaire à la retraite.

2. Montant total versé aux personnes détenant des contrats: *a*) 1975-1976, $1,315; *b*) 1976-1977, $1,509. Montant total versé à des fonctionnaires à la retraite: *a*) 1975-1976, $1,315; *b*) 1976-1977, $490.

CONSEIL DE RECHERCHE POUR LA DÉFENSE—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question nº 212—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil de recherche pour la défense et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LE FONDS DE BIENFAISANCE DE L'ARMÉE—LES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR L'ENTREMISE DES BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question nº 266—**M. McKenzie:**

1. Les Fonds de bienfaisance de l'armée ont-ils eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

Impôt sur le revenu

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par les Fonds de bienfaisance de l'armée en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): La Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée m'a signalé ce qui suit: 1. *a*) 1975: Non; 1976: un employé à temps partiel en Ontario. *b*) Non.

2. Puisé au Fonds général en vertu de l'article 8(2) de la loi de 1974 sur le FBA.

3. *a*) En Ontario seulement, $6.40 l'heure; *b*) non disponible; *c*) 1975, aucun montant; 1976, $636.80.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: Je devrais peut-être informer la Chambre que, conformément à nos pratiques révisées, à 6 heures cet après-midi les questions qui seront soulevées en conformité de l'article 40 sont les suivantes: le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—Les Postes—Demande d'assurance quant à l'interdiction de la surveillance du courrier; le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—Les affaires extérieures—Les mesures d'assistance aux employés subissant le contrecoup des fluctuations du dollar canadien; le député de York-Simcoe (M. Stevens)—Les finances—Le taux de chômage prévu pour l'an prochain.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, quand le débat a été ajourné jeudi dernier, j'étais en train de parler des politiques que le gouvernement a introduites dans ce bill relativement aux Canadiens détenteurs de polices d'assurance-vie. je pense que les contradictions de cette proposition valent la peine d'être répétées, en particulier celles qui stipulent qu'une partie de l'intérêt d'un prêt pourrait être déductible, mais non l'intérêt payé pour un prêt consenti sur une police d'assurance-vie, sauf si ce prêt a eu lieu avant une certaine date. Autrement dit, le gouvernement précise que la règle générale s'appliquant à l'impôt sur le revenu, règle qui stipule que l'intérêt versé pour un prêt effectué afin de produire un revenu est déductible, ne l'est pas en fait quand il s'agit de l'intérêt payé pour un prêt consenti sur des polices d'assurance-vie.

L'ancien ministre des Finances a expliqué cette situatin en faisant valoir que certains prêts sont remboursables et que d'autres ne le sont pas. Selon le ministre, quiconque emprunte d'une banque doit rembourser le prêt, alors que l'assuré qui emprunte de la société d'assurance-vie n'est pas tenu de rembourser; le ministre ne tient pas compte du fait, bien sûr, que la société d'assurance recevra certainement le remboursement du prêt à un moment donné, même si elle doit attendre la mort de l'emprunteur. Après tout, les sociétés d'assurance doivent assumer certaines responsabilités à l'égard de leurs détenteurs de police et de leurs actionnaires.

De plus, on considère que tous les prêts consentis sur des polices sont des gains de capitaux; c'est donc une autre contradiction, car le gouvernement prétend, comme dernière concession, qu'au moment du décès, il ne devrait pas poursuivre une personne jusque dans la tombe pour enlever des fonds à sa famille. L'impôt sur les gains de capitaux ne s'applique pas. Cependant, si on encaisse une très petite police ou si on fait un emprunt sur une police, il y a alors un impôt sur les gains de capitaux. Je voulais tout simplement répéter ces contradictions, comme j'étais en train de le faire jeudi.

Permettez-moi de signaler les dernières anomalies de ces mesures. Tous ceux qui désirent emprunter sur leur police d'assurance vie, qui prévoit un taux d'intérêt de 6 ou 8 p. 100 selon le cas, devront désormais s'adresser à une banque ou à un autre établissement de crédit, ce qui en fin de compte leur coûtera plus de 10 ou 11 p. 100, probablement dans les 14 p. 100 d'intérêt. Cela n'a rien pour étonner, avec les politiques du gouvernement actuel. Il s'imagine que, par je ne sais quel miracle, les 6 p. 100 ou moins d'accroissement des salaires et des dividendes, dont une partie est versée à des retraités qui en retirent le gros de leur revenu, permettent de suivre l'augmentation du coût de la vie, quand le taux de l'inflation est de 8 p. 100 et plus. Tout le monde sait bien que le taux de l'inflation est de 8 p. 100 ou plus. Donc, le citoyen moyen ne peut pas s'en tirer avec 6 p. 100 d'augmentation de revenus.

Il y a encore une autre raison à tout cela. Ce débat n'a pas manqué de distorsions. Je pense en particulier au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), qui s'en est pris à nous. Malgré les affirmations à l'effet contraire, ce ministre nous reproche de monter à l'assaut du pouvoir sur le dos de la GRC. Je pense que ce sont là ses termes. D'autres ministres pensent comme lui, à en croire les comptes rendus, exacts ou non. Mais la population ne s'en laissera pas conter très longtemps. Elle va comprendre que les politiques du gouvernement sont vouées à l'échec, et alors, elle ne pensera plus qu'à se débarrasser du gouvernement actuel et de ses politiques.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le 20 octobre, mon collègue le ministre des Finances (M. Chrétien) reprenait à son compte les mesures prévues au budget du 31 mars et définissait d'autres mesures que le gouvernement entend prendre en matière économique.

Depuis quelques années, on parle beaucoup des dépenses publiques et de leur influence sur l'économie. Comme cela relève justement de mes attributions, je profite de l'occasion pour exposer aux députés ce que je pense à ce sujet.

Vers la fin de 1975, le gouvernement a adopté une politique bien définie de modération des dépenses. Celle-ci consiste à aligner l'accroissement des dépenses fédérales sur la croissance du produit national brut, qu'il ne devrait pas dépasser en longue période. Dans la pratique, les dépenses publiques pourront bien augmenter un peu plus vite ou un peu plus lentement que le PNB d'une année sur l'autre, selon l'orientation que le gouvernement juge convenir à la conjoncture, mais en longue période, la tendance générale restera identique.

Depuis l'adoption de cette politique, nous nous sommes fixé chaque année un plafond de dépenses et un objectif de taux de croissance très proches du taux de croissance du produit national brut prévu. En 1976-1977, première année financière complète où cette politique a été en vigueur, le taux de croissance prévu du produit national brut était de 13.4 p. 100 et nous avons fixé un plafond de 14 p. 100 à l'augmentation des dépenses. Nous avons réussi à maintenir notre taux de croissance définitif concernant les dépenses à seulement 10 p. 100 cette année-là, bien moins que le taux de croissance du PNB et le plafond de dépenses prévus. En voici l'indication chiffrée: nous avons dit pour cette année-là que nous limiterions nos dépenses à 42.15 milliards de dollars. Nous avons terminé l'année à 41.1 milliards, soit un milliard de moins que le montant auquel nous nous étions engagés, ce que la plupart des députés et bien entendu les media ont omis de mentionner.

Au début de l'année financière en cours, 1977-1978, le taux de croissance du PNB prévu était d'environ 11 p. 100. En conséquence, nous avons fixé au même taux le plafond des dépenses. Par la suite, le 31 mars pour être précis, nous avons diminué notre objectif pour tenir compte de certains dégrèvements d'impôt promis dans le budget du 31 mars. Depuis lors, la demande de fonds s'est considérablement accrue en raison de l'évolution de la conjoncture économique. Je veux parler de programmes comme les virements de fonds aux provinces pour les programmes d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation, de services hospitaliers et d'enseignement post-secondaire. Tous ces virements étaient prévus aux termes de la loi sur le financement des programmes établis qui, comme les députés s'en souviennent, a été renégocié à l'automne dernier.

● (1612)

Nous avons dû faire face à des demandes très lourdes, mais malgré ces exigences considérables et parfois imprévues, le gouvernement croit toujours pouvoir maintenir aux environs de 8.2 p. 100 le taux de croissance de ses dépenses totales en 1977-1978. Nous espérons nous en tenir au plafond que nous nous sommes fixé en mars dernier pour la présente année financière, soit 44.45 millions de dollars. Compte tenu de l'inflation, cela représente un taux de croissance presque nul de nos dépenses pour l'année 1977-1978.

Tout en prenant des mesures pour restreindre ses dépenses, le gouvernement s'est efforcé de limiter sévèrement l'expansion de la Fonction publique. Pour l'année 1976-1977, le taux de croissance total des années-hommes autorisées à la Fonction publique et qui a été contrôlé par le Conseil du Trésor a été maintenu à 1.3 p. 100, soit beaucoup moins que le taux de croissance des années antérieures. Pour l'année financière 1977-1978, le taux de croissance a été réduit à 0.6 p. 100 soit aux six dixièmes de 1 p. 100. Pour pouvoir maintenir un taux de croissance aussi bas malgré les initiatives aussi nombreuses qu'importantes du gouvernement qui exigent davantage de personnel, il a fallu réaffecter des milliers d'années-hommes à d'autres programmes.

Deux années consécutives de faible croissance à la Fonction publique ont évidemment causé certaines pressions. Je suis convaincu qu'il est toujours possible et certainement toujours nécessaire de faire face aux nouvelles demandes en puisant des hommes-années dans d'autres secteurs. Nous avons donc l'intention de poursuivre ce programme de limitation de la croissance de la Fonction publique fédérale.

Si l'on remonte à 1967, les dépenses totales du gouvernement, y compris les transferts à d'autres niveaux de gouvernement, représentaient 16.3 p. 100 de notre produit national brut. En 1976, elles représentent un peu plus de 20 p. 100. Les dépenses totales du gouvernement fédéral atteignent un peu plus de 20. p. 100 du PNB. Il y a dix ans, l'achat de biens et services y compris les salaires des fonctionnaires ainsi que le coût des matériaux et des approvisionnements, soit le coût d'administration du gouvernement plus les dépenses d'immobilisation du gouvernement, plus le service de la dette publique, représentaient environ 50 p. 100 des dépenses totales du gouvernement fédéral. En 1976, ces mêmes dépenses ne représentent que 40 p. 100 de mises de fonds qui offrent un potentiel beaucoup plus grand.

L'argument que je désire faire valoir est le suivant: le côut de l'administration fédérale, y compris la défense, les affaires extérieures, le recouvrement des impôts, la prestation de divers programmes sociaux, l'administration de la justice, la protection du consommateur, le service de la dette publique, et ainsi de suite, est demeuré pratiquement inchangé par rapport à la capacité de l'économie. En outre, la fraction des dépenses que le gouvernement fédéral consacre à ses propres salaires et bureaux est moins considérable qu'il y a dix ans. Le solde des débours, qui consistent en transferts de fonds aux provinces et aux individus et en autres subventions, représentait environ la moitié de l'ensemble des dépenses du gouvernement en 1967, et est passé à environ 60 p. 100 en 1976.

Les dépenses fédérales se sont surtout accrues au niveau des programmes qui redistribuent le revenu par les paiements de transfert faits, soit directement aux citoyens ou indirectement, par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux. Le gouvernement a adopté comme ligne de conduite de réduire les dépenses ressortissant à son propre fonctionnement, tout en tenant ses engagements à l'égard des personnes âgées, des chômeurs, des malades et des citoyens des régions les moins avantagées du pays. Nous avons maintenu cette politique en dépit de l'écart grandissant entre les dépenses indexées, qui croissent rapidement, et les recettes fiscales, qui augmentent beaucoup plus lentement, et qui sont indexées pour protéger, jusqu'à un certain point les contribuables contre l'inflation.

J'aimerais montrer l'influence considérable que de tels programmes ont eue sur la courbe de croissance des dépenses fédérales ces dernières années. Par exemple, j'aimerais présenter à la Chambre le cas de trois secteurs fonctionnels qui compte pour plus de 60 p. 100 de l'augmentation des dépenses survenues au cours des sept dernières années. Entre l'année financière 1970-1971 et l'année financière qui se terminera le 31 mars 1978, l'accroissement des dépenses est intervenu dans une proportion d'environ 33 p. 100 dans les secteurs de la santé et du bien-être. Je désire souligner que cela englobe plus que les programmes administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être; cela inclut notamment des programmes destinés aux autochtones—les Indiens, les Esquimaux—de même que certains programmes urbains. Ce secteur a absorbé environ un tiers ou 33 p. 100 de la hausse enregistrée pendant cette période. La hausse des coûts du service de la dette publique est responsable pour 13.5 p. 100 de cette augmentation.

Les programmes de développement et de soutien économique mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, le ministère des Pêcheries et de l'Environnement, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Expansion économique justifient quelque 12.5 p. 100 de l'augmentation de nos dépenses.

Quand on songe qu'il y a littéralement des centaines de programmes qui se disputent les uns les autres des ressources très limitées, plusieurs choses deviennent très évidentes à mon avis. D'abord, le gouvernement a assigné la plus importante tranche de ressources nouvelles depuis des années à des programmes dont profiteront les simples citoyens. En deuxième lieu, le coût d'un bon nombre de nos programmes s'est révélé supérieur à celui du taux de croissance du revenu de l'État. Le gouvernement a donc dû emprunter des sommes d'argent relativement importantes, et par conséquent assigner une part plus importante de son revenu annuel au paiement des intérêts échus.

En troisième lieu, malgré son importance relative, la croissance de l'investissement en matière de développement économique est aussi faible que nous pouvons nous le permettre, si nous tenons quand même à préserver notre position concurrentielle et à jouer le rôle d'un pays industriel avancé, et si nous voulons aussi jouir d'un niveau de vie auquel peuvent s'attendre les citoyens d'une grande puissance économique mondiale qui occupe le sixième rang parmi les pays occidentaux.

Définir une orientation des dépenses gouvernementales qui répondent en même temps dans le domaine social à des besoins financiers déjà établis et satisfont à des besoins économiques complexes, n'est certes pas une tâche facile. Tout d'abord, nous devons réexaminer chaque programme de dépenses pour déterminer dans quelle mesure il atteint efficacement son objectif. En second lieu, nous devons nous demander très lucidement si cet objectif constitue encore une priorité relative suffisamment élevée pour justifier l'attribution des ressources que nous lui avons assignées jusque-là. Au cours de chacune des dernières années, nous avons procédé à de telles études.

● (1622)

De nombreux projets ont été modifiés ou réduits. Certains ont été éliminés pour libérer les ressources nécessaires afin de répondre à des besoins plus pressants. Dans le domaine dont je suis comptable, les fonctionnaires du secrétariat du Bureau du Trésor m'ont secondé et, ont conseillé le ministère dans cette entreprise reconnue comme étant très délicate, mais je dirai que sans la collaboration de mes collègues du cabinet et leurs sous-ministres, ce degré de modération n'aurait toujours pas été réalisable. Ils reconnaissent qu'il faut réexaminer les programmes et prendre les dispositions voulues afin de veiller à ce que les dépenses, quant à leur volume et leur fin, soient les mieux adaptées aux besoins du pays au cours des quelques prochaines années, car ce réexamen des programmes et cette évaluation des politiques doivent se poursuivre.

Il n'y aura jamais assez de ressources pour répondre à tous les besoins même légitimes et méritoires dans notre pays encore riche et prospère. Nous devons minitieusement équilibrer les besoins constants de toutes les classes de notre société et une croissance économique stable, car en fin de compte c'est notre prospérité économique, qui nous permettra d'assumer les frais de tous nos programmes.

Un moyen d'y parvenir—et j'imagine que le sujet fera l'objet de débats stimulants au cours du prochain mois et de l'année qui s'en vient—serait de mettre minutieusement au point des programmes afin de redistribuer les revenus en les canalisant justement vers les plus nécessiteux sans pour cela nuire à un autre objectif: l'accroissement de la productivité et de la production des Canadiens. En effet, il faut choisir un rythme de dépenses et un taux de croissance qui puissent être maintenus tout en répondant aux besoins du pays et de sa population. Cela signifie, selon moi, qu'il faut toujours chercher à rationaliser les programmes existants destinés à certains groupes: les malades, les personnes âgées, les chômeurs et les nécessiteux, pour s'assurer que, dans les limites de nos ressources, les besoins essentiels sont satisfaits.

Je ne me fais aucune illusion, car je sais que ce que je propose ne sera pas facile à réaliser. Nous savons tous que les programmes qui occasionnent le plus fort accroissement des dépenses gouvernementales sont ceux qui touchent les Canadiens individuellement de la façon la plus directe et la plus évidente et, naturellement, personne ne veut appuyer des réductions de programmes dont il ou elle tire profit directement, aussi légitimes soient-elles. La plupart de ces mêmes programmes devront évidemment être revus et modifiés par le Parlement au cours des années avant qu'on ne puisse réduire les dépenses engagées. Notre structure de dépenses actuelle—occasionnées par les programmes prévus par des mesures législatives, les arrangements contractuels et autres ententes fermes conclues avec les provinces—laisse au gouvernement une marge de manœuvre fort étroite pour s'adapter à l'évolution des besoins sociaux et économiques du Canada.

Le gouvernement et le secteur privé devront œuvrer ensemble pour répondre aux besoins futurs du Canada dans le domaine de l'énergie, de l'industrie primaire et dans bien d'autres secteurs. En fait, je ne crois pas que le gouvernement puisse effectuer des investissements appréciables simplement en accroissant ses dépenses, à moins que nous n'acceptions de supporter un fardeau fiscal que, pour ma part, je trouverais intolérable. Pour que le gouvernement puisse s'adapter aux changements prévus sur la scène nationale et internationale sans dépasser des niveaux acceptables de dépenses, il faudra assouplir davantage ses structures de dépenses.

Nous avons travaillé ferme, surtout depuis deux ou trois ans, à réviser les structures de dépenses. Nous avons encore beaucoup plus à faire, mais dès que nous aurons mis au point des approches plus précises, je compte sur la collaboration de la Chambre pour les étudier avec sérieux.

En terminant, j'aimerais considérer pendant quelques minutes de plus vastes aspects de notre conjoncture. A mon avis, il faudrait être aveugle et manquer de réalisme pour ne pas reconnaître que la majorité des pays du monde connaissent à l'heure actuelle des tensions économiques. La carte des différentes parties du monde pour ce qui est de la répartition de la richesse réelle a subi des transformations incroyables.

Sans doute l'exemple le plus significatif est-il celui de la hausse du prix de l'énergie. Les pays en voie de développement réclament leur juste part des richesses du monde; ils s'industrialisent; ils font la concurrence aux autres pays grâce à des barèmes de salaires et de coûts moins élevés; et ils accroissent leur productivité. Ils deviennent un nouvel élément du monde de la concurrence. Le Canada n'y a pas échappé—jamais il n'a pu le faire—en raison notamment de ce qu'il est un pays commerçant à la fois gros exportateur et gros importateur.

Au cours de la plus grande partie de ce siècle et surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, il a été témoin de l'amélioration constante du niveau de vie et de richesses de ses habitants. Ce progrès se poursuit aujourd'hui, bien qu'à un rythme un peu plus lent. Nous connaissons, bien sûr, des problèmes bien réels, mais nous les partageons pour la plupart avec le reste du monde; quelque-uns nous sont cependant particuliers. Toutefois, à pratiquement tous les égards—économiques, sociaux et politiques—nous sommes encore, en comparaison avec pratiquement tous les pays du monde, le pays le plus favorisé aujourd'hui, et le demeurerons dans l'avenir.

Notre taux de chômage est certes beaucoup trop élevé. Nous le déplorons, et devons réagir avec sagesse; mais notre taux de croissance de l'emploi, le revers de la médaille, demeure l'un des plus élevés dans le monde. Notre croissance économique globale s'est ralentie, mais la croissance prévue de notre PNB de 2 ou 3 p. 100 pour cette année nous permettra de nous classer parmi les premiers pays au monde. Notre PNB par habitant, qui est de 8,090 dollars américains, dépasse celui des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest, de la France, de la Grande-Bretagne ou de l'Italie. Notre pays se classe au 31e rang quant à sa population, mais occupe le sixième quant à la prospérité de son économie. Bien que notre taux d'inflation soit encore trop élevé, il est plus faible que celui que connaissent la plupart des pays industrialisés.

Je pourrais continuer ainsi indéfiniment à montrer comme notre situation économique est meilleure que l'on ne croit. Je ne veux ni passer sous silence ni dissimuler nos points faibles, mais montrer aux Canadiens un tableau mieux équilibré de notre situation qui justifie à mon avis une attitude plus optimiste et plus confiante. Il me semble que la chose s'impose dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Il nous faut une perception mieux équilibrée de notre situation, car je crains bien que nous, Canadiens, ayons une forte tendance à l'introversion. Nos media semblent certes se complaire à projeter des images négatives. Ils nous abreuvent de pessimisme au risque de nous y noyer. La hausse du chômage fait la une des journaux ou fait la manchette des informations de 11 heures. Par contre, quand on parle de la croissance de l'emploi, c'est en page 89 ou aux informations données aux heures creuses.

● (1632)

Nous avons certains problèmes particuliers et proprement canadiens que ne connaissent pas d'autres pays et qui ont des répercussions sur notre capacité de surmonter le chômage et de juguler l'inflation. Il y a la grave et très inquiétante question québécoise qui se traduit non seulement par des répercussions sur l'économie de cette province, mais aussi au niveau de l'économie du pays tout entier. Nous souffrons de ce problème permanent qu'est notre incapacité apparente en tant que pays d'aboutir à une quelconque forme de coopération raisonnable pour le bien de tous, au niveau des relations entre les syndicats et le patronat, ce qui aboutit à de graves problèmes de productivité et de coûts qui vont en s'aggravant. Notre pays est vaste et varié et il comprend certaines régions où les coûts sont nécessairement plus élevés, ce qui produit de grandes différences quant aux possibilités économiques. Voilà donc quelques-uns des défis particuliers que nous devons relever. D'autre part, si nous comparons notre situation actuelle avec celle de la plupart des pays du monde, je pense que probablement tous les autres gouvernements seraient enchantés d'échanger leur rôle avec le nôtre même compte tenu des tensions économiques et des frictions dont nous pensons être victimes.

Nous ne pouvons pas surmonter nos faiblesses du jour au lendemain, mais essayons quand même de faire un pas en ce sens à la Chambre des communes. Si nous ne le faisons pas, nous allons nous jeter dans une situation bien plus difficile que ne le justifie la réalité actuelle. C'est ensemble que nous devons travailler à résoudre nos faiblesses. La situation ne saurait durer indéfiniment ainsi avec trois entités distinctes en présence—l'État, le monde des affaires et les syndicats—chacune blâmant ses maux sur les autres. En tant que gouvernement, nous devons accepter notre responsabilité. Je suis disposé à admettre que nous avons commis certaines erreurs. Je pense que les gouvernements de notre pays, au cours des dernières années, ont laissé croître leurs dépenses trop rapidement et trop fortement. Nous tentons actuellement de renverser cette tendance. Je pense qu'il est juste de dire que les provinces font d'ailleurs un effort parallèle en ce sens. Nous nous efforçons de trouver des moyens constructifs pour orienter au mieux les maigres ressources de bonne volonté dont même notre pays sait faire la preuve.

Je pense que les syndicats et le patronat doivent faire leur part tout comme nous devons nous acquitter de notre propre tâche dans un esprit de coopération. La question de la productivité est un de nos soucis majeurs. Les salaires horaires dans certains secteurs manufacturiers et d'autres axés sur l'exportation sont trop élevés, comparés à ceux de nos voisins et concurrents. Il est inutile d'agiter une baguette magique, de brandir des banderoles ou de lancer des slogans. Il n'y a qu'une seule façon de remédier à cette situation et elle consiste pour le gouvernement, les syndicats et le patronat à affronter la dure réalité économique.

Ne nous laissons pas entraîner à des attitudes dépressives; ne nous laissons pas entraîner à accepter mentalement une situation que ne justifient pas les faits. Commençons donc à penser de manière constructive. J'estime que le meilleur endroit pour

le faire, est ici même à la Chambre des communes, monsieur l'Orateur.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, le débat d'aujourd'hui a une portée assez vaste. Même le ministre des Finances l'a qualifié à plusieurs reprises de débat sur le mini-budget. J'aimerais signaler les problèmes que j'entrevois avec ce mini-budget. Sous bien des aspects, il ne fait que présenter à nouveau des mesures proposées le 31 mars par le député de Rosedale (M. Macdonald), ancien ministre des Finances. C'était un budget très conservateur qui suivait ce que nous appelons la théorie «des miettes». Car on espère que certains des stimulants qui favorisent ceux qui se trouvent en haut de l'échelle auront des rétombées sur ceux qui se trouvent en bas.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas, à notre avis, la meilleure façon de stimuler l'économie. Bien des gens sont d'ailleurs de cet avis. Le 1er avril 1977, Geoff Stevens a écrit dans un article paru dans le *Globe and Mail* que le ministre des Finances de l'époque avait réussi l'exploit extraordinaire d'être plus conservateur que les conservateurs eux-mêmes. C'est peut-être ce qui a convaincu peu de temps après le député de Crowfoot (M. Horner) de rejoindre les rangs du parti libéral.

Le président de la compagnie Shell Oil, M. William Daniel, a dit que c'est un budget favorable aux entreprises et Sam Hughes, directeur exécutif de la Chambre de canadienne de commerce, a dit qu'il s'en frottait les mains de plaisir. Un grand nombre de représentants du monde des affaires semble d'avis que le budget présenté en mars dernier et le mini-budget présenté récemment sont tous deux destinés à aider les entreprises et sont en fait très conservateurs.

Nous devons voir si ce genre de budget peut être salutaire à l'économie, monsieur l'Orateur, car nous conviendrons tous, je pense, malgré les remarques du président du Conseil du Trésor (M. Andras), qu'elle est bien mal en point. Il y a plus d'un million de chômeurs, toutes sortes de disparités régionales, bien des motifs de mécontentement quant à la façon dont le pays est dirigé, pas seulement au Québec mais également dans les provinces de l'Atlantique, à Terre-Neuve et dans l'Ouest. Nous devons essayer de voir comment ce budget réussira à renflouer l'économie canadienne. Nombre de ministres libéraux prétendent qu'il faut accorder plus de stimulants à notre économie. Ils ne font peut-être que reprendre un argument conservateur lorsqu'ils disent qu'il faut accorder plus de stimulants pour créer des emplois.

J'aimerais revoir ici la fiche de performance du gouvernement. Un bon nombre des entreprises qui ont bénéficié de stimulants, loin d'avoir créé des emplois, ont plutôt congédié des centaines, voire des milliers de travailleurs, au moment même où elles touchaient des subventions versées par le gouvernement fédéral. Elles n'attendent même pas que le Père Noël soit parti pour congédier les travailleurs; elles le font alors qu'il cherche encore dans son sac ce qu'il pourrait leur offrir de plus. Par exemple, la société ALCAN a été constituée en 1928. En 1970, ses avoirs totalisaient 2,215 millions de dollars. En 1977, elle les avait accrus de 46 p. 100 et ils s'élevaient à 3,251 millions. Cependant, en dépit de ces bénéfices fabuleux— dernièrement ils se sont accrus de 560 p. 100, passant de 21 millions en 1976 à 138.8 millions en 1977— l'ALCAN a congédié 400 travailleurs de sa mine de spath fluor de St. Lawrence, à Terre-Neuve.

[M. Andras.]

Comme cette société s'était enrichie très rapidement, on aurait pu croire qu'elle n'avait pas besoin de stimulants. Elle ne doit pas tous ses bénéfices à sa seule initiative. En juin 1977, le gouvernement fédéral lui avait concédé 180 millions de dollars et dans le mini-budget d'octobre cette année, il lui concède encore 11 millions en subventions et en concessions fiscales.

J'en arrive à mon deuxième exemple, l'INCO. Tous ont entendu dire qu'elle se proposait de congédier près de 4,000 travailleurs en Ontario et au Manitoba. Ses avoirs sont passés de 1.8 milliard en 1970 à près de 4 milliards en 1977. Pourtant, elle se prépare à congédier des travailleurs même si le gouvernement lui a fait des quantités de cadeaux au cours des ans. Selon des statistiques très récentes, elle aurait reçu en cadeau 378 millions de dollars sous forme d'impôts reportés. Il s'agit d'impôts qui ont été différés par le gouvernement et que la compagnie n'a pas eu à payer. L'INCO recevra aussi environ 10 millions de dollars à cause du budget présenté par le ministre des Finances à la Chambre le mois dernier.

● (1642)

Comme si cela ne suffisait pas, la Société pour l'expansion des exportations, dont nous discutons de temps à autre à la Chambre, a aussi aidé indirectement l'INCO en lui accordant encore 75 millions de dollars pour exploiter des mines en Indonésie et au Guatemala. Ainsi, nous avons une grosse compagnie qui possède un actif important, une grande compétence, beaucoup d'expérience sur les marchés mondiaux et canadiens, qui a reçu des centaines de millions de dollars de l'argent des contribuables, qui a reçu encore 10 millions de dollars grâce au dernier budget présenté par le ministre des Finances et qui, presque en même temps, a licencié environ 4,000 travailleurs canadiens.

Je passe maintenant au troisième des quatre exemples que je veux donner. Il s'agit de la Northern Telecom, filiale de Bell Canada, qui a reçu très récemment environ 3 millions de dollars d'après la déclaration lue par le ministre des Finances. A peu près en même temps, elle a mis à pied un millier de travailleurs de ses usines de l'Ontario et du Québec. Cependant, monsieur l'Orateur, cette pauvre Northern Telecom a porté son actif au Canada de 363 millions de dollars en 1970 à environ 705 millions de dollars en 1976. En outre le ministre des Finances lui fait cadeau de 3 millions de dollars. Malgré tout, elle a mis à pied un millier de travailleurs au Québec et en Ontario.

Il y a ensuite le cas de la compagnie Noranda, qui constitue mon quatrième et dernier exemple au cours du débat. La Noranda a été créée sous sa forme actuelle en 1922. En 1970, elle avait accumulé un actif de plus de 870 millions de dollars. Elle aussi a depuis plus que doublé son actif puisqu'il est passé à environ 1.9 milliard de dollars en 1975 et à plus de 2 milliards de dollars en 1976. Cependant, après avoir reçu du gouvernement canadien 86 millions de dollars en impôts différés, la Noranda a obtenu encore 5 millions de dollars dans le budget annoncé le mois dernier par le ministre des Finances. Peu après, la compagnie a mis à pied 500 travailleurs dans quatre villes minières du Canada et elle menace actuellement de congédier 1700 autres travailleurs en Gaspésie.

Les quatre exemples que j'ai cités sont ceux de compagnies auxquelles le gouvernement du Canada a fait d'énormes concessions fiscales, de nombreux cadeaux pour promouvoir un

climat économique les encourageant à engager des travailleurs et à stimuler l'économie des régions où elles se sont implantées.

Dans tous les cas, nous avons constaté que non seulement ces compagnies n'élargissaient pas leurs activités, mais qu'elles congédiaient même des travailleurs. Dans tous les cas nous avons vu ces quatre compagnies, recevoir à la suite du budget dont nous discutons aujourd'hui, des cadeaux et des concessions fiscales supplémentaires du gouvernement du Canada. Je suis persuadé que ce genre de cadeaux ne va pas créer des emplois au Canada ni stimuler l'économie. En fait, ils n'ont guère influencé les décisions des compagnies lorsqu'elles ont dû choisir un lieu pour exploiter une mine ou construire une usine.

Dans le cas de l'INCO, les profits qu'elle a réalisés au Canada lui servent à exploiter des mines en Indonésie et au Guatemala. La politique du gouvernement actuelle a été mauvaise selon moi; elle n'aide en rien le Canadien moyen.

Je n'ai cité que quatre exemples, monsieur l'Orateur, mais il y a des centaines de cas où le gouvernement accorde de l'aide à des sociétés depuis des années même si les avantages qu'en tire la population du pays sont assez douteux sinon inexistants. Selon moi, le gouvernement accorde sans doute plus d'aide aux sociétés que tout autre gouvernement du monde industrialisé.

Que nous apporte cette politique? Notre pays a le taux de chômage le plus élevé de tous les pays industrialisés. Je ne crois pas qu'il y en ait un seul autre dont le taux de chômage soit aussi élevé. En préparant mon discours, j'ai lu certaines statistiques sur le chômage dans le monde. J'ai trouvé certains chiffres très intéressants à l'égard des taux de chômage entre 1960 et 1974. Ces statistiques portent sur les États-Unis, le Japon, le Canada, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède. Il suffit de lire cette liste pour voir que le Canada, une société industrialisée avec une population instruite et hautement qualifiée, est doté de ressources beaucoup plus abondantes que la plupart des autres pays.

Lequel parmi les pays en question, monsieur l'Orateur, a eu, croyez-vous, le chômage le plus élevé durant ces quinze années? C'est le Canada. Notre chômage a été en moyenne de 5.4 p. 100 pendant cette période. C'est très élevé. Et si l'on tenait compte des dernières statistiques, cette moyenne serait, bien sûr, plus élevée encore. Au cours de ces 15 ans, notre chômage a oscillé entre un maximum de 7.1 p. 100, et un minimum de 3.9 p. 100.

Penchons-nous sur le cas de quelques pays se situant à l'autre extrémité de l'échelle. L'Allemagne de l'Ouest, bien qu'elle ait été dévastée au cours des deux grandes guerres et divisée en deux il y a 30 ans à peine, est le pays qui a eu le moins de chômage. Son chômage moyen de .8 p. 100 prouve que c'est un pays qui sait gérer son économie et ses ressources de manière à ce que ses citoyens mènent une vie active et productive. Au cours de ces 15 années, le plus haut taux de chômage enregistré en Allemagne de l'Ouest a été de 2.1 p. 100, et le plus bas, de .3 p. 100.

Au Canada, par contre, si nous n'avons que 3 p. 100 de sans emploi nous trouvons que le chômage est inexistant—que nous avons le plein emploi, avec uniquement un petit nombre de chômeurs qui attendent de se faire réembaucher. Mais à son niveau le pire, le chômage en Allemagne en 15 ans n'a pas dépassé 2.1 p. 100. Je conclus de ces statistiques que notre pays, étant donné les ressources dont il dispose, a été très mal gouverné. Pendant que j'ai ces statistiques en main, permettez-moi de citer le cas de quelques autres pays. Le Japon, par exemple, a un chômage moyen de 1.3 p. 100. En 15 ans, il a atteint un maximum de 1.7 p. 100 et un minimum d'environ 1.1 p. 100. En France, la moyenne s'établit à 2.3 p. 100, avec un maximum de 3 p. 100, et un minimum de 1.6 p. 100. Chaque pays fait meilleure figure que le Canada en matière d'emploi. En Suède, le chômage était en moyenne de 1.9 p. 100, oscillant entre 2.7 p. 100 et 1.9 p. 100.

Les pays en question n'ont pas tous élu des gouvernements social-démocrates ou socialistes démocratiques. Parmi eux, un grand nombre ont eu des gouvernements conservateurs ou libéraux pendant des années notamment l'Allemagne de l'Ouest, le Japon et la France. Malgré cela, il se sont rendu compte de l'importance d'une bonne planification et d'une répartition judicieuse de leurs ressources. Ces pays se sont rendu compte que pour obtenir le plein emploi il ne suffisait pas d'amorcer la pompe en espérant que le liquide utilisé en l'occurrence l'argent, pénétrerait jusqu'au fond, stimulant du même coup l'embauche et l'économie. Ils s'aperçurent qu'il fallait autre chose pour relancer et revitaliser l'économie.

J'ai parlé tout à l'heure des quatre grandes compagnies qui ont reçu non seulement une foule de cadeaux et subventions au cours des années mais encore une aide accrue du ministre des Finances dans son dernier budget. J'ai remarqué que ces quatre compagnies avaient licencié du personnel ou qu'elles étaient sur le point de le faire. Ensemble, elles doivent une dizaine de milliards de dollars au gouvernement en impôt sur les sociétés et une dizaine de milliards en impôts différés. C'est dire que ces compagnies doivent une dizaine de milliards de dollars en impôts différés, sans intérêt. Imaginez ce que nous pourrions créer comme emplois dans des endroits comme la Gaspésie et Terre-Neuve avec l'intérêt sur ces 10 milliards de dollars. Ce que nous pourrions créer d'emplois. Les plus grandes compagnies au Canada doivent 9 milliards environ. Ce ne sont donc pas seulement les petites compagnies qui doivent ces sommes fabuleuses.

● (1652)

Qu'arriverait-il si le contribuable moyen essayait de différer ses impôts pendant quelques années? Il recevrait un avis très sec du ministre du Revenu national le sommant de payer ses impôts sur-le-champ sans quoi on lui imposerait l'amende prévue. Mais pour les grandes compagnies, c'est tout autre chose. Si, du fait qu'on diffère leurs impôts, les sociétés créaient des emplois, la situation serait autre; mais voyez l'Inco et ces autres sociétés dont j'ai parlé. Elles ont toutes reçu des dons énormes, mais dans tous les cas sans exception elle ont compressé leur personnel, ceux qui ont été licenciés se sont vus obligés d'accepter un pécule alors qu'ils désiraient travailler. Et cela, c'est mal.

Les sociétés auxquelles j'ai fait allusion ne sont pas les seules à profiter des derniers budgets. Il y en a encore d'autres. Ainsi, grâce à ce budget, la société Imperial Oil recevra un cadeau d'environ 3.9 millions de dollars. M. Chrétien se prend pour le Père Noël et il fera un cadeau d'environ 4 millions de dollars à Shell Oil, un de 3.3 millions à Gulf Oil, un de 1.3 million à BP et un de 1.2 million à Texaco, ce qui fait en tout un cadeau de 13.7 millions de dollars.

S'il y a bien un secteur qui n'a pas besoin de motivation ni de concessions fiscales, c'est bien celui du gaz et du pétrole. Depuis quelques années, les compagnies gazières et pétrolières

réalisent des bénéfices faramineux tant au Canada que dans le reste du monde. Elles n'embauchent pas beaucoup de monde. Ce sont des entreprises à gros investissements de capitaux et non pas des entreprises à forte proportion de main-d'œuvre. Elles n'offrent pas des dizaines de milliers d'emplois. Aussi, les programmes du ministre des Finances s'avèrent absolument négatifs. Ils sont même révoltants à certains égards puisque, pour certains de ces programmes, on a déclaré publiquement que cela allait aider les Canadiens.

J'ai parlé à quelqu'un qui avait téléphoné à une émission radiophonique, le jour du Souvenir, pour parler au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). L'interlocuteur a demandé pourquoi les pensions d'invalidité n'avaient pas été augmentées. En cinq ans, ces pensions ont diminué d'environ 6 millions de dollars par an, soit de 30 millions de dollars en tout. Le ministre a répondu que le gouvernement devait se serrer la ceinture. Il a dit que l'État n'était pas une planche à billet et ne pouvait pas accroître indéfiniment ses dépenses.

M. Lalonde: Vous induisez la Chambre en erreur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Allez dire ça aux anciens combattants.

M. Nystrom: Dans le même budget, le gouvernement a préféré donner 1.2 milliard de dollars aux sociétés.

M. Lumley: Pour qu'elles créent des emplois.

M. Nystrom: Oui, comme l'Inco, avec tous les cadeaux qu'elle a reçus du gouvernement. Elle est en train de mettre à pied quelque 4,000 travailleurs. J'ai pris le temps de donner tous ces chiffres pour qu'ils paraissent au compte-rendu. Que dire de la société Alcan et des autres sociétés qui ont reçu des cadeaux et qui mettent des travailleurs à pied? Lorsque le gouvernement subventionne une société privée afin qu'elle crée de nouveaux emplois et que la société subventionnée ne crée pas ces emplois, elle devrait rembourser les fonds au gouvernement, et ce avec intérêts, afin qu'une autre société puisse profiter de cette somme pour créer des emplois à l'intention des Canadiens de la classe moyenne. Le gouvernement actuel ne procède pas du tout de cette façon.

Considérons le taux de chômage. Le président du Conseil du Trésor affirme que notre économie est en bonne posture, mais que l'opposition et la tribune de la presse comptent trop d'idéalistes défaitistes qui ne disent pas la vérité à la population. J'ai déjà parlé du taux de chômage des autres pays. C'est au Canada que le taux de chômage est le plus élevé, et ce en dépit de nos très grandes ressources. Il nous faudra déployer de grands efforts pour corriger cette situation. J'ai parlé brièvement de certaines statistiques qui sont une vraie honte. Au Canada, le taux de chômage désaisonnalisé est de 8.3 p. 100. La moyenne des quinze dernières années est de 5.4 p. 100. La situation s'est donc détériorée considérablement au cours des quelques dernières années.

Notre chômage est extrêmement élevé: 13.5 p. 100. dans les provinces de l'Atlantique, 11.4 p. 100 au Québec, 8.5 p. 100 en Colombie-Britannique, 6.8 p. 100 en Ontario et 4.8 p. 100 dans les Prairies. Que compte faire le gouvernement pour y remédier? Que va-t-il faire pour essayer de remettre les gens au travail, au lieu de leur faire la charité? Le gouvernement va-t-il comme il l'a fait jusqu'ici, avoir recours au vieux truc conservateur, et essayer de stimuler les grosses entreprises qui ne fonctionnent qu'à 80 p. 100 de leur capacité? Si elles le voulaient, elles pourraient augmenter leur production.

A mon avis, le gouvernement devrait s'y prendre tout autrement. Au lieu de stimuler le haut de la pyramide, il devrait stimuler le bas de celle-ci, en accordant un dégrèvement d'impôt plus important aux personnes à faibles et moyens revenus. En augmentant leur pouvoir d'achat, on stimulerait du même coup la demande. On pourrait alors peut-être utiliser la capacité inemployée des entreprises. L'augmentation du pourvoir d'achat de la population permettrait de créer plus d'emplois. Les membres de cette section de la population pourraient alors s'acheter les biens nécessaires, à eux et à leurs familles. C'est ce que nous devons faire, pour remettre une partie de la population au travail et retrouver une économie forte et prospère.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 5 heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics. Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je tiens à signaler à l'intention des députés que, la semaine dernière, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a invoqué le Règlement relativement à la procédure concernant les avis de motion qui sont soumis à la Chambre et les motions qui sont reportées. Le député mettait en question la procédure qui avait été suivie jusqu'ici.

D'après l'interprétation de la présidence relativement aux articles 19 (1) et 49 (1) du Règlement et à leur application, la présidence a laissé au député la possibilité de demander que l'on revoie ultérieurement la décision prise. Dans les remarques qu'il a faites ce jour-là, le député a demandé à la présidence de réexaminer toute la question concernant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, notamment en ce qui a trait aux avis de motion. En outre, le député de Vaudreuil a écrit une lettre à l'Orateur, dont je viens de recevoir un exemplaire il y a très peu de temps. La lettre soulève certains points qui dépassent la question des motions reportées, en vertu des articles 19 (1) et 49 (1) du Règlement. Il va jusqu'à remettre en question le droit qu'a le gouvernement de préparer les travaux de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Étant donné la question soulevée, ainsi que d'autres, j'aimerais étudier toute cette affaire très soigneusement et j'invite les députés à préparer leurs remarques pour la prochaine étude des avis de motion, à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'espère que la présidence pourra alors prendre une décision sur cette question.

● (1702)

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, tous seraient d'accord pour laisser le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) présenter la motion nº 14 et reporter les motions précédentes à la demande du gouvernement.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, conformément au paragraphe (1) de l'article 19, je demande, au nom du gouvernement, que toutes les motions précédant celle de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soient réservées.

Incidemment, monsieur le président, je signale, suite aux remarques que vous venez de faire, que la solution est très simple. Il s'agit de lire attentivement le paragraphe (1) de l'article 19. On y dit très clairement, et je cite:

Les questions des députés et les avis de motions qui ne sont pas abordés lorsqu'ils sont appelés peuvent rester au *Feuilleton* et y garder leur rang, à la demande du gouvernement; sinon, ils en sont rayés.

Étant donné les circonstances, s'il faut chaque fois, à 5 heures, que je me lève pour demander que les avis de motions ou les bills publics des députés restent inscrits au *Feuilleton*, parce que certains députés ne sont pas prêts à procéder, s'il faut que je le fasse pour contourner la difficulté, je le ferai, mais je crois qu'une coutume a été établie et qu'il y a non seulement le Règlement de la Chambre qui peut gouverner celle-ci dans ses travaux mais également les us et coutumes. Je porte donc respectueusement à votre attention le fait que, lorsque vous délibérerez avant de rendre votre décision, vous preniez en considération le fait que parfois les usages peuvent éviter des «procédurites» inutiles.

[*Traduction*]

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre d'après les propos que nous venons d'entendre que les dix députés qui avaient fait inscrire des motions au *Feuilleton* avant celle qui doit maintenant être appelée ont refusé de les présenter aujourd'hui, ces dix députés ayant inscrit leurs motions au *Feuilleton* le 27 octobre de cette année?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne puis répondre à la question du député.

[*Français*]

Je pourrais signaler à l'honorable secrétaire parlementaire que justement l'une des raisons pour laquelle la décision ne peut pas être rendue aujourd'hui, c'est que les précédents ne sont pas clairs, du moins les pratiques de la Chambre ne sont pas claires. La procédure qui est actuellement suivie par le gouvernement en vue d'organiser la programmation des travaux de l'heure des députés est une nouvelle procédure qui date de la dernière session. Il faut l'examiner non seulement à la lumière de la dernière session mais aussi à la lumière des expériences passées, et tout ceci nous amène à des contradictions de pratiques qui peuvent être mises en doute par les honorables députés, dont l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert), et si l'honorable secrétaire parlementaire veut bien me permettre de terminer dans l'autre langue pour le bénéfice de l'honorable député de Vaudreuil . . .

[*Traduction*]

Je voudrais reporter la question étant donné qu'il y a des contradictions dans l'expérience et les pratiques du passé et que c'est une nouvelle procédure qui a débuté au cours de la dernière session et qu'elle ne se fonde pas sur l'application que l'on a faite dans le passé des deux articles du Règlement ni sur des pratiques suivies antérieurement. C'est pourquoi la présidence voudrait examiner plus à fond la question, particulièrement si le député de Vaudreuil met en doute le droit du gouvernement d'intervenir de façon plus ou moins permanente dans l'organisation du travail de l'heure réservée aux députés.

C'est peut-être affaire d'opinion, mais je pense que la question mérite un examen sérieux. Il serait également bon que les députés réfléchissent à la question ou même en discutent avec la présidence, pour qu'il puisse y avoir participation au cours du débat de procédure qui s'ouvrira la prochaine fois que la Chambre en arrivera aux avis de motion à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Les motions nos 2 à 13 ayant été reportées à la demande du gouvernement, la Chambre passe à l'étude de la motion no 14 inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'OPPORTUNITÉ DU VERSEMENT D'UNE PENSION AUX PERSONNES DE 60 ANS À CERTAINES CONDITIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, afin que les pensions payables en vertu de ces deux lois soient versées, dès l'âge de 60 ans, à toute personne qui, répondant aux autres exigences de ces lois, n'est pas sur le marché du travail ou est disposée à le quitter, afin que soit porté à $300 par mois le montant de base de la pension payable, en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, à toute personne ayant atteint 60 ans et qui n'est pas sur le marché du travail et à toute personne ayant atteint 65 ans, pour que le montant de base en question soit majoré chaque année suffisamment pour permettre non seulement aux retraités de faire face aux augmentations du coût de la vie, mais participer également à un niveau de vie plus élevé, et enfin pour que la vérification des moyens de subsistance ou des revenus ne soit plus requise en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin que le droit de toucher la pension prévue dans cette loi soit établi pour tout le monde.

—Monsieur l'Orateur, mes collègues me soufflent que je n'ai plus rien à ajouter, puisque la présidence a tout énoncé en lisant la motion même. Peut-être devrais-je me rasseoir après avoir dit que ma motion exprime parfaitement mes sentiments, dans l'espoir que le vote puisse intervenir. Mais j'ai suffisamment d'expérience de la Chambre pour savoir que tel ne sera pas le cas. Et même si, en toute probabilité, ma motion connaîtra le sort habituel des initiatives parlementaires, c'est-à-dire qu'elle sera étouffée, j'espère que le débat amorcé et les observations de ceux qui pourront prendre la parole feront bien voir que le temps est venu de réaménager le régime du troisième âge.

Parlant d'une autre mesure à l'étude, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) évoquait cet après-midi les sommes importantes consacrées par le Trésor fédéral à nos divers programmes sociaux. Quel mal y a-t-il à cela? Il a même dit qu'on n'osait pas amputer ces programmes parce qu'ils touchent directement des personnes que l'on connaît, etc. J'ai donc raison de dire qu'un gouvernement ne peut se fixer de meilleur but que celui d'améliorer le sort de ses citoyens, aussi bien les jeunes que les vieux. Mais quel meilleur emploi faire des immenses richesses que nous produisons—et comme le président du Conseil du Trésor, je pense qu'il ne faut pas voir tout en noir et désespérer de l'avenir—que d'assurer les meilleures conditions possibles de retraite à nos personnes âgées?

Voilà pourquoi j'invite aujourd'hui la Chambre à témoigner son appui aux deux principales propositions de ma motion, l'une visant à abaisser l'âge d'admissibilité à la pension, pour ceux surtout qui ont quitté le marché du travail, et l'autre à hausser le montant de la pension de sécurité de la vieillesse. Monsieur l'Orateur, je suis prêt à reconnaître—en fait, je suis même prêt à aller jusqu'à affirmer—que le sort de nos concitoyens âgés est bien meilleur et bien plus civilisé qu'il n'était au moment où certains d'entre nous ont été élus députés pour la première fois—et certainement infiniment meilleur qu'il n'était à l'époque de celui qui a représenté avant moi la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre, soit feu J. S. Woodsworth.

En effet, s'il s'agit de comparer les pensions qui étaient versées à nos aînés dans les années '20, les années '30, et même dans les années '40, à celles qui sont versées à nos aînés actuellement et aux autres avantages auxquels ils sont admissibles, toute discussion est impossible: les améliorations ont été extraordinaires, ce dont il faut remercier le Parlement. A mon avis, nous avons raison de dire que notre mouvement aurait été utile, même s'il n'avait servi qu'à pousser le Parlement à adopter des mesures législatives qui favorisent nos concitoyens âgés. Il convient de ne pas comparer ce qui est accessible à l'heure actuelle à ce qu'il était il y a 40 ou 50 ans. Il convient plutôt de se demander si nos citoyens âgés obtiennent leur juste et raisonnable tranche des richesses que produit maintenant notre pays.

● (1712)

J'ai parlé de cette question durant le débat sur l'Adresse, le 25 octobre dernier sauf erreur, et j'ai signalé alors un chiffre qui me semble pertinent, celui du produit national brut du Canada qui est légèrement supérieur actuellement à 200 milliards. Le président du Conseil du Trésor a cité un chiffre par habitant aujourd'hui qui confirme que ce montant dépasse 200 milliards. D'après les statistiques disponibles, la trésorie fédérale verse des prestations d'une valeur d'environ 5 milliards à nos citoyens âgés.

Je présume et je crois que tout ce que nous pouvons faire dans ce domaine est de se livrer à des conjectures, de faire des recherches et des calculs, que nos citoyens âgés, les personnes de 65 ans et plus, touchent probablement d'une autre provenance, notamment des trésories provinciales, des régimes particuliers de pension et ainsi de suite une somme supplémentaire d'environ 3 milliards. J'ai bien dit qu'il s'agissait d'une hypothèse, mais je crois qu'elle est fondée. Je pense pouvoir affirmer sans crainte de m'écarter trop loin dans un sens ou dans l'autre que nos Canadiens de 65 ans et plus vivent d'un revenu global d'environ 8 milliards. A mon avis, il ne faut pas comparer avec les divers chefs de dépenses du gouvernement fédéral, mais comparer ce que le revenu des citoyens âgés représente par rapport à la production globale de toute la population canadienne. Les 8 milliards de dollars représentent le vingt-cinquième des 200 milliards que nous produisons, alors que les quelque 2 millions de personnes âgées représente grosso modo un douzième de la population. Ces statistiques sont importantes et à propos, selon moi. Environ un douzième des Canadiens reçoivent un vingt-cinquième environ de la richesse nationale. Si on pose le problème en pourcentage plutôt qu'en fractions, on obtient un rapport à peu près analogue, c'est-à-dire que 8 p. 100 de la population ne reçoivent que 4 p. 100 du produit national.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je soutiens qu'il faudrait augmenter les pensions même si le gouvernement réclame des restrictions à grands cris, et je dis «réclame» mais il ne pratique pas nécessairement ces restrictions dans d'autres domaines. Je ne fais que demander ce qui est juste; or si dans un pays comme le Canada, on ne peut être juste, surtout à l'égard des citoyens âgés, nous ne méritons pas d'être traités en société civilisée. J'insiste fortement, en dépit de tout ce qu'on pourra dire, et je pourrais le dire aussi bien que quiconque, sur le fait que, compte tenu des progrès que nous avons réalisés depuis 40 ou 50 ans par rapport à notre capacité de production actuelle, nous ne donnons pas une part équitable à nos citoyens âgés.

Je ne veux pas dire qu'il faudrait placer tout le monde sur le même pied ou que les retraités devraient disposer d'autant de richesse que la population active, que ceux qui élèvent des enfants, et ainsi de suite. Je parle en termes relatifs, mais l'écart ne devrait certes pas être aussi grand. Il ne faudrait pas que 8 p. 100 de notre population touchent seulement 4 p. 100 du produit national brut. Je tiens à souligner que ce sont ces gens qui ont contribué à faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un grand pays industrialisé, et nous devrions les traiter beaucoup mieux que nous ne le faisons.

Je formule le vœu que l'on traite mieux nos citoyens âgés de deux principales façons. D'une part, comme le propose ma motion, on devrait abaisser l'âge d'admissibilité, et cela certes pour ceux qui ont quitté la population active ou sont prêts à le faire. En d'autres termes, j'estime que l'on devrait être libre de bénéficier et des prestations de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada dès l'âge de 60 ans. Je vous prie de remarquer que j'ai employé l'expression «être libre». Je ne recommande pas qu'on verse universellement ou automatiquement ces prestations dès l'âge de 65 ans comme on le fait actuellement. Je recommande que l'on donne aux personnes âgées de 60 à 65 ans qui ont quitté la population active ou sont prêts à le faire le droit de toucher le plein montant des prestations de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada qu'elles ont gagnées. Je ne prendrai pas maintenant la peine de comparer avec ce qui se fait dans le cas des prestations de conjoints, ce qui constitue une façon grossièrement injuste d'accorder des pensions à certaines personnes appartenant à cette catégorie d'âge; je tiens tout simplement à souligner qu'il s'agirait là d'une façon beaucoup plus juste de procéder.

Laissez-moi signaler en outre, comme d'autres députés l'ont fait de temps à autre, que si nous donnions aux personnes âgées de 60 à 65 ans la possibilité de se retirer, nous libérerions ainsi des postes dont nos jeunes ont grand besoin. Je connais bien les arguments qu'on invoque par le temps qui court en faveur du droit de continuer à travailler. Nous les avons entendus la semaine dernière lors de la présentation d'une motion. Je n'y vois pas d'objections, mais je réclame aussi pour les gens âgés le droit de prendre leur retraite; par ailleurs, à quoi bon parler de ce droit s'il faut se retirer sans avoir de quoi vivre. J'encourage donc le gouvernement à abaisser l'âge d'admissibilité dans le cas des deux principales mesures législatives pour ceux qui ont quitté la population active.

Je pourrais revenir sur certaines choses qui ont déjà été dites à ce sujet. L'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré maintes fois que d'autres groupes méritent aussi notre attention, que nous ne devons pas nous en tenir seulement aux personnes de 60 à 65 ans. L'ennui c'est que, après avoir parlé de ces groupes dans le besoin, il n'a rien fait pour eux. On a bien présenté l'an dernier le projet de loi sur les services sociaux qui devait aider, mais il a disparu du *Feuilleton* et nous n'en avons pas encore entendu parler depuis le début de la session actuelle.

Le nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a beaucoup parlé d'un régime de revenu garanti. Elle a dit qu'il était possible de prendre des mesures dans trois secteurs choisis. L'un de ces secteurs regroupait les chômeurs dont l'âge varie entre cinquante et soixante-cinq ans. Elle a également parlé d'un impôt négatif sur le revenu. Tout cela m'intéresse vivement, mais les anciens ministres ont tous parlé de choses très intéressantes et ils n'ont jamais rien fait: ainsi, nous n'avons aucune raison d'espérer que le ministre actuel réalisera quoi que ce soit dans ce domaine, surtout si nous tenons compte du fait qu'elle est entourée de membres du Cabinet qui semblent avoir actuellement pour première fonction de prêcher la modération.

Je suis tout à fait d'accord avec le nouveau ministre lorsqu'elle dit qu'il faut venir en aide aux chômeurs, aux parents célibataires et à tous ceux qui sont dans le besoin; mais il faudrait que ces mesures soient prises immédiatement, car la chose est possible. Nous devrions abaisser l'âge de la retraite à soixante ans. Beaucoup de gens ne désirent pas prendre leur retraite à soixante ni à soixante-cinq ans. Il se peut que certains ne désirent pas rendre de retraite avant d'avoir atteint un âge beaucoup plus avancé, mais un grand nombre de travailleurs canadiens—et je parle plus particulièrement du genre de travailleurs que l'on trouve le plus souvent dans ma circonscription, principalement des ouvriers d'usine, qui font un travail dur, sal et dangereux—voient d'un très bon œil la possibilité de prendre leur retraite à l'âge de soixante ans. C'est pourquoi j'insiste pour que cette partie de ma motion soit adoptée.

Dans l'autre partie de ma motion, je propose que l'on augmente le montant des pensions, jusqu'à $300. Le montant actuel est d'un peu plus de $150. C'est le montant de base et, bien entendu, le supplément de revenu garanti s'y ajoute. Cela justifie cependant ce que le gouvernement appelle par euphémisme un examen du revenu (income *test)*. A mon avis, ce test est une mesquinerie. Si nous adoptons jamais l'impôt négatif sur le revenu, ce sera le premier pas vers l'abandon de ce test. Le supplément de revenu garanti constitue une aide véritable pour ceux qui ne peuvent compter sur rien d'autre, et 30 p. 100 de nos citoyens âgés sont dans cette situation; néanmoins, cette mesure est jugée insatisfaisante par beaucoup de Canadiens dont les moyens de subsistance sont tout juste suffisants pour les priver de ce supplément. Cela n'empêche que les gens qui appartiennent à cette dernière catégorie ont beaucoup de difficulté à boucler leur budget en raison de la cherté de la vie.

● (1722)

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, qu'il ne faut pas se contenter de permettre aux retraités de faire face aux augmentations du coût de la vie par rapport au moment où ils ont pris leur retraite, mais de participer également à un niveau de vie plus élevé et de profiter de la progression du PNB. J'en reviens à la requête que le président du Conseil du Trésor nous a faite cet après-midi; il nous a en effet demandé de ne pas saper le moral des Canadiens et d'être confiant dans l'avenir du Canada. Je suis d'accord avec lui, mais il faut se débarrasser du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si nous sommes animés d'un tel espoir et si nous croyons que notre capacité de production nous permet de continuer à produire davantage de biens et de services, il faut décider de répartir équitablement les profits parmi les différentes couches de la population.

Je le répète, je suis fier de ce que le Canada a fait dans le domaine de la sécurité sociale, surtout pour la pension de vieillesse. Nous avons réalisé des progrès considérables. Je suis fier d'avoir participé à cette évolution pendant quelques décennies mais ce n'est pas une excuse pour se reposer sur ses lauriers. Il y a encore moyen d'améliorer le sort des personnes âgées, pour ceux qui ont plus de 65 ans ainsi que pour ceux qui veulent prendre leur retraite entre 60 et 65 ans. Voilà pourquoi je présente cette motion aujourd'hui, et j'ose espérer que la Chambre lui réservera un accueil favorable.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, un jour le Seigneur a dit qu'il fallait prier sans jamais se lasser. A mon avis, la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est une mise en pratique de cette recommandation, et je suis très à l'aise pour appuyer cette motion, d'autant plus que j'ai eu moi-même l'occasion de présenter des motions semblables. Au fait, j'estime que le Canada est capable aujourd'hui de répondre aux besoins des personnes âgées de 60 à 65 ans qui ont mérité par leur travail, au cours des années, la reconnaissance de leur pays pour leur permettre de vivre dans la paix, la sécurité et la liberté.

Nous avons au Canada, selon les statistiques connues, 896,000 personnes des deux sexes âgées de 60 à 65 ans. Il est donc facile pour les fonctionnaires du ministère des Finances ou du Conseil du Trésor d'établir quels seraient les déboursés que le Canada aurait à faire pour répondre aux besoins des personnes visées.

Il est bien dit retraite volontaire, et je suis d'accord sur cela parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont un emploi assuré, qui sont en bonne santé et qui désirent continuer d'occuper leur emploi; la motion ne vise donc pas à les empêcher de continuer, mais Dieu sait s'il y en a un grand nombre qui travaille très péniblement pour gagner leur vie. J'en connais des centaines. J'ai souvent des instances qui me sont faites. J'en ai eu encore en fin de semaine, et ces personnes-là désirent au plus tôt bénéficier de ce droit à la retraite tout en étant assurées de leur sécurité. C'est tout à fait logique. Cela, monsieur le président, fait l'objet d'études depuis nombre d'années. L'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a déjà déposé des études qui ont été faites à ce sujet-là et il nous a souvent dit que le gouvernement fédéral, par ses fonctionnaires, a des entretiens avec les gouvernements provinciaux, avec les fonctionnaires provinciaux, afin d'en arriver à une entente pour amender les lois sociales qui visent à aider les personnes dans le besoin. J'espère bien qu'on va réussir à étudier cela assez

pour enfin aboutir à la présentation d'une loi, au cours du présent Parlement, afin de répondre aux besoins de ces catégories de personnes qui ont droit d'avoir la sécurité, la reconnaissance de leur pays.

Si on examine la situation sérieusement, on constate que des milliers de jeunes gens et jeunes filles de 18 à 30 ans sont sans travail. Ce sont des personnes qualifiées, qui ont fait des études, qui sont en mesure de bien servir le pays, mais qui ne trouvent pas d'emploi. Et cela n'est pas une surprise pour le gouvernement. Le gouvernement est au courant de cela. Je suis convaincu qu'il est également sensibilisé à cette situation malheureuse. Je pense que ce serait dans l'intérêt du pays que l'on puisse permettre aux personnes de 60 à 65 ans qui veulent prendre leur retraite, de faire place aux jeunes pour que ceux-ci puissent à leur tour donner leur plein rendement, afin qu'ils se méritent, lorsqu'ils seront plus âgés, plus vieux, ce droit à la sécurité pendant la vieillesse. Alors il faut leur donner cette occasion. Et je suis convaincu qu'avec cette mesure, si le gouvernement voulait bien adopter la recommandation du parlement, qu'il y aurait une amélioration sensible. Il ne faut pas se le cacher, nous traversons présentement des situations excessivement difficiles et nous avons beaucoup de foyers qui sont au seuil de la misère.

Je ne voudrais absolument pas dramatiser, mais samedi dernier le 12 novembre, à 8 heures du matin on sonne à ma porte. Alors je vais répondre et un homme de 30 ou 35 ans se présente et demande si c'est là la demeure du député. Je lui réponds: Bien oui c'est à lui que vous parlez. Vous avez affaire à lui? Il dit: Oui, certainement. Alors je lui dis: Entrez. Il me dit donc: Attendez, je vais aller chercher ma «gang». Sa «gang», moi je ne savais pas ce que cela signifiait. Alors il est entré avec son épouse et ses quatre enfants, de deux à 11 ans. Là il me fait part de sa situation. Il ne venait pas me demander la charité. Il venait me demander si je ne pouvais pas l'aider à obtenir un emploi. Il veut faire vivre sa famille. Je me rends compte que ce père de famille est dans une situation dépressive et, à causer avec lui, je me rends compte qu'il est plein de cœur, qu'il veut travailler, qu'il veut absolument gagner sa vie, mais il n'y a pas d'emploi dans le milieu où il vit. En ce qui a trait aux prestations d'assurance-chômage, il n'aime pas cela, et il sait très bien que ce n'est pas une façon de s'assurer un revenu permanent. En ce qui a trait au bien-être social, il se dit trop jeune pour penser à cela.

● (1730)

Monsieur le président, il existe des milliers de personnes malheureuses. Le Parlement devrait décider de recommander au gouvernement d'apporter un amendement aux lois visées par la motion. On ne peut pas être pire qu'on ne l'est déjà. Est-ce que cela coûtera plus cher? Je ne le pense pas. Des calculs sérieux ont été faits. Si l'on met au travail les personnes que l'on fait vivre du bien-être social et qui sont aptes à travailler, cela voudra dire qu'on n'aura plus à payer pour ces personnes. Elles paieront des impôts qui apporteront des revenus au Trésor national, et les personnes de soixante ans recevront la pension de sécurité de la vieillesse. Cela serait un échange, même s'il en coûtait quelques millions de dollars de plus. A mon avis, il serait avantageux pour le Canada de tenter l'expérience.

Je lisais, il n'y a pas tellement longtemps, une déclaration de l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien), déclaration qui a été reportée dans les journaux, je crois que c'est vrai, à tout événement, jusqu'à preuve du contraire, je dois croire ce qui a été publié dans les journaux, le ministre des Finances a dit ceci: «Les Canadiens sont trop économes, ils économisent trop. Les Canadiens ne dépensent pas assez». Et il a ajouté: «Ils vont dépenser en Floride».

Monsieur le président, ceux qui vont dépenser en Floride, ce sont ceux qui reçoivent assez de revenus pour se déplacer et aller là-bas. Mais ce ne sont pas ceux qu'il faut aider! Mais non, il faut aider ceux qui n'ont pas assez de revenus, les salariés moyens, les petits salariés, ceux qui n'ont pas suffisamment. Ceux-là vont dépenser au Canada, ils n'iront pas dépenser ailleurs. Il est certain qu'en augmentant leur revenu on leur permettra de dépenser davantage, cela activera l'économie de notre pays, parce que ces personnes sont habituées d'acheter les choses nécessaires au quotidien.

C'est justement là que se trouve le problème aujourd'hui. Il y a des industries qui fonctionnent au ralenti, d'autres ferment leurs portes. Il y a des faillites épouvantables à cause du manque de vente de leur production et, en même temps, il y a des gens qui manquent du nécessaire. On se débat dans un cercle vicieux. Le chien court après sa queue et ne la rejoint jamais mais il court toujours. Nous, nous sommes aux prises avec cela.

L'inflation, pour ces gens-là, c'est quelque chose de grave. L'inflation est une hausse constante des prix, ce qui empêche ceux qui ne reçoivent pas une augmentation de revenus de satisfaire leurs besoins d'une façon normale. L'inflation touche surtout ces personnes et ces familles et la situation s'aggrave de semaine en semaine et de mois en mois.

Au sujet de l'électricité, dans la province de Québec, car je parle de ma province surtout, en 1962 le gouvernement décida de nationaliser l'électricité. Cela devait nous rendre «maîtres chez nous».

Dans les journaux, on voyait la clef du «maîtres chez nous». Elle était tellement longue qu'on ne pouvait pas la photographier de bas en haut. Il fallait la prendre en diagonale, pour rendre plus précis le «maîtres chez nous». Regardons aujourd'hui l'augmentation des taux d'électricité. On me dira probablement: Mais c'est à cause de la Baie James, cela coûte tellement cher à développer. Cela a coûté 6 milliards de dollars, et on en est à 24 milliards de dollars. Je lisais dans un bulletin qu'il en coûtera 18 milliards de dollars, seulement en intérêts. C'est ça le désordre, monsieur le président. Il est évident que si nous récompensons toujours davantage le capital argent une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, cinq fois, il est évident que nous allons mettre beaucoup d'argent de ce côté-là et que nous ne serons pas en mesure de faire face à nos obligations et permettre aux personnes âgées de vivre convenablement. Il est sûr également que nous ne serons pas en mesure d'entreprendre le développement économique et industriel et que le chômage va augmenter. On nous prédit justement qu'à l'hiver cela va être épouvantable.

Quand j'entends des propos comme ceux-là, cela me désole. J'entendais récemment un éminent savant qui disait que pour ramener la situation à la normale il n'y a qu'une chose à faire, savoir, une guerre. Qui a dit cela? Je pourrais le nommer mais par respect je ne le nommerai pas. A tout événement il faudrait une guerre, il faudrait aller massacrer les autres, mais pas nous autres, une guerre c'est cela. C'est entre les humains.

C'est à condition qu'il y ait quelqu'un qui massacre les autres. J'ai connu deux guerres, celle de 1914-1918 et celle de 1939-1945. Qu'est-ce qu'elles ont réglé? Cela devait régler tous les problèmes. Temporairement, cela a permis de donner du travail, mais cela a également eu comme effet de nous endetter considérablement. Et l'après-guerre? Mon Dieu! on retourne dans le même sillon: la crise. Un mot savant, la crise économique de 1930 à 1940, crise dans le système économique? Non. Crise du système lui-même! La preuve: cela se répète après la guerre de 1914-1918, période d'inflation, période de prospérité qui n'a pas duré longtemps. De 1929 à 1939, crise profonde, misère établie en système. A ce moment-là, des gens disaient: Il faudrait une guerre pour régler cela. On l'a eu la guerre de 1939-1945. Qu'est-ce qu'on a réglé? On est encore sur le point de recommencer, on est au même point qu'à la fin de la guerre de 1945.

Je pense très sérieusement que l'on devrait suivre les recommandations contenues dans le discours du trône, et adopter des méthodes nouvelles. Cela en serait une méthode nouvelle le fait de permettre aux personnes âgées de vivre convenablement, ce qui donnerait la chance à un certain nombre de jeunes d'apporter quelque chose de positif, ce qui nous conduirait sûrement à la prospérité. On ne pourra pas faire pire que ce que l'on fait actuellement. Pour toutes ces raisons, monsieur le président, je me prononce très sérieusement en faveur de cette motion, et je voudrais bien que la Chambre fasse preuve de maturité en l'adoptant à l'unanimité.

[*Traduction*]

● (1732)

M. F. A. Philbrook (Halton): Je ne prendrai pas la peine aujourd'hui de féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de sa motion, la motion nº 14, car nous l'avons déjà fait à maintes reprises. Si la Chambre peut parfois avoir une impression de déjà vu, c'est bien face à cette motion, reprise pour la énième fois par le député, dont je loue au demeurant les intentions. Cette motion tend à augmenter les pensions de vieillesse, à les indexer dans le cas présent, ainsi qu'à abaisser l'âge de la retraite. Mais cette proposition soulève quelques inquiétudes dont les ministériels doivent tenir compte. J'espère que le député acceptera de les écouter attentivement et de les prendre au sérieux.

Les très importants changements que cette motion propose dans le domaine des pensions auraient des répercussions immédiates sur les dépenses gouvernementales et sur les impôts qu'ils faudraient percevoir pour payer ces pensions. A long terme les effets économiques et sociaux risquent d'être encore plus dramatiques.

Nous devrions donc faire un examen très attentif du coût de ces propositions et comparer les avantages qu'en tirerait la population canadienne au fardeau qui serait imposé aux contribuables.

Commençons par l'examen des augmentations proposées pour les pensions de vieillesse. Le programme de sécurité de la vieillesse coûtera environ 4.5 milliards de dollars en 1977; en gros 3.4 milliards de dollars serviront au versement des prestations de sécurité de la vieillesse, un milliard de dollars sera consacré au supplément de revenu garanti et un autre milliard aux allocations versées aux conjoints. Comme il y a actuellement presque exactement deux millions de personnes qui reçoivent la pension de vieillesse au Canada, une augmentation de $1 de la pension de vieillesse signifie une augmentation annuelle des coûts de 24 millions de dollars.

Le député propose dans sa motion que les versements de la pension de vieillesse passent de $150.43 à $300 par mois, ce qui doublerait presque les versements actuels. Il est facile de calculer que si deux millions de pensionnés reçoivent chacun $300 par mois, ou $3600 par année, qu'il en coûterait 7.2 milliards de dollars par année dans l'ensemble, ce qui représenterait une augmentation des dépenses globales du programme d'environ 3.8 milliards de dollars, soit une augmentation de 84 p. 100 par rapport au coût actuel.

De plus, le député propose que la vérification des revenus que l'on fait actuellement avant de verser le supplément de revenu garanti soit supprimé, mais quand cette même suggestion a été débattue au cours de la dernière session, il a déclaré que les prestations elles-mêmes devraient être conservées. Autrement dit, toutes les personnes de plus de 65 ans qui reçoivent la pension de vieillesse auraient droit aux prestations du supplément de revenu garanti. Si on suppose que le rapport existant entre les célibataires et les personnes mariées est le même que pour ceux qui reçoivent actuellement le supplément de revenu garanti, on peut évaluer qu'environ 1.1 million de personnes de plus de 65 ans recevraient le supplément comme célibataires et que 900,000 le recevraient comme personnes mariées. Cela donne un montant global d'environ 2.4 milliards de dollars au taux actuel, soit 1.4 milliard de dollars de plus que les dépenses engagées actuellement au titre du supplément de revenu garanti.

● (1742)

Si on accordait aux personnes de 65 ans et plus les augmentations de pension que propose le député de Winnipeg-Nord-Centre, le programme de la sécurité de la vieillesse coûterait aux taux actuels environ 5.2 milliards de dollars, portant le coût total du programme à 9.7 milliards de dollars.

Le député propose aussi que les prestations de la sécurité de la vieillesse ainsi que celles du Régime de pensions du Canada soient disponibles à 60 ans pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail. C'est, en effet, le rétablissement de l'évaluation des ressources que le Régime de pensions du Canada appliquait antérieurement à 65 ans. Maintenant, on l'appliquerait à 60 ans sans l'évaluation des gains pour en réduire les coûts.

Je ne vois pas comment nous pourrions établir l'évaluation des ressources de façon juste sans évaluation des gains. C'est là une notion qui soulève bien des questions. Une personne qui touche un revenu d'investissement de $100,000 par année pourrait toujours prétendre qu'elle n'est pas sur le marché du travail, alors qu'une autre qui en travaillant à temps partiel gagne quelques dollars pour joindre les deux bouts pourrait être considérée comme faisant partie de la population active. Certaines ménagères pourraient toucher leur pension de vieillesse en entier, même si leur conjoint gagnait $20,000 par année.

Qu'arriverait-il à un pensionné qui trouverait du travail et voudrait de nouveau s'insérer dans la population active? Devrait-on cesser de lui verser sa pension et lui réclamer les paiements versés en trop? Qu'arriverait-il à un chômeur qui continuerait de chercher du travail, même si ses perspectives d'embauche sont minces? Devrions-nous le forcer à abandonner tout espoir d'emploi et à quitter une fois pour toutes le

marché du travail avant de pouvoir toucher sa pension? Puisque les prestations d'assurance-chômage sont généralement accordées jusqu'à 65 ans, laisserait-on les gens toucher des prestations de deux sources ou devrait-on abaisser à 60 ans l'âge limite donnant droit à l'assurance-chômage?

J'ajouterai que si l'épreuve de l'évaluation des ressources a été abolie pour ce qui est du Régime de pensions du Canada dans le cas des personnes âgées de plus de 65 ans, c'est notamment afin d'éviter certaines des anomalies que j'ai signalées tantôt, et afin de faire sauter l'obstacle qui décourageait de travailler les gens âgés de 65 à 69 ans. Le député propose d'appliquer la vérification des moyens de subsistance aux personnes âgées de 60 ans tant en vertu du Règime de pensions du Canada que de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Si le gouvernement accédait à sa demande, il encouragerait très fortement les gens à prendre une retraite hâtive et les pénaliserait presque s'ils agissaient autrement. En outre, s'il faut en croire l'expérience passée, le gouvernement du Canada encouragerait les employeurs à abaisser l'âge de la retraite obligatoire de leurs employés, comme ce fut le cas lorsque l'âge d'admissibilité a été abaissé de 70 à 65 ans.

En raison des répercussions que l'encouragement à une retraite hâtive pourrait avoir sur l'âge de la retraite, nous ne saurions évaluer avec exactitude combien pourrait coûter en tout la possibilité pour tous les Canadiens de prendre une retraite facultative avec pleine jouissance de la pension à l'âge de 60 ans en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de sécurité de la vieillesse. Nous pouvons cependant formuler certaines observations et fournir des approximations qui peuvent se révéler utiles au moment d'évaluer l'incidence possible d'une telle décision.

Je ferai tout d'abord remarquer que 13.3 p. 100 des adultes canadiens âgés de plus de 20 ans ont actuellement 65 ans ou plus et que 19.3 p. 100 ont plus de 60 ans. Si tous les Canadiens âgés de 60 à 65 ans prenaient leur retraite, le coût des programmes de prestations de retraite s'accroîtrait d'au moins 45 p. 100. Le programme de sécurité de la vieillesse qui, je vous le rappelle, aurait déjà coûté 9.7 milliards de dollars, en coûterait 4 de plus, soit 13.7 milliards par année, ou près de trois fois le prix total annuel du programme de sécurité de la vieillesse à l'heure actuelle.

Cette hypothèse d'une retraite massive n'est pas aussi exagérée à long terme quand on considère que si l'âge de la retraite était fixé à 60 ans dans le cas des programmes du gouvernement fédéral, on finirait éventuellement par trouver que c'est l'âge normal de la retraite au Canada. Si seulement la moitié environ des personnes âgées de 60 à 65 ans qui n'appartient présentement pas à la population active prenait cette retraite anticipée, le programme de sécurité de la vieillesse coûterait quand même environ un milliard de dollars de plus par an au taux actuel des prestations, ou deux millards au taux proposé de $300. Cela représente plus de dix fois le montant que l'on estime consacrer actuellement à l'assistance sociale pour les personnes âgées de 60 à 64 ans, sans compter les prestations de conjoints.

Si l'on considère que la motion propose également de donner le plein montant du supplément de revenu garanti aux personnes âgées de 60 à 64 ans, le coût annuel total du programme passerait à près de 12.2 milliards de dollars, soit près de 7.7 millards de plus que le programme de sécurité de la vieillesse actuel.

Il en va de même du Régime de pensions du Canada. Si toutes les personnes admissibles prenaient leur retraite à 60 ans au lieu de 65 ans, le nombre de bénéficiaires du régime doublerait pratiquement. A la longue, il faudrait également augmenter de près de 50 p. 100 le montant des cotisations pour pouvoir compenser la différence. Étant donné que l'on prévoit d'ores et déjà une augmentation de plus de 100 p. 100 des cotisations d'ici une cinquantaine d'années, il serait peut-être bon de se demander si nous avons le droit d'imposer un tel fardeau supplémentaire aux générations montantes.

Si l'on présentait un projet de loi visant à autoriser le versement de pensions du Régime de pensions du Canada dès l'âge de 60 ans en 1979, et à supposer que la moitié de la population seulement tire parti de cette mesure, le montant global des prestations augmenterait de 40 millions de dollars en 1979 et l'adoption de cette mesure entraînerait des dépenses supplémentaires de 640 millions de dollars en 1985.

Mais la catastrophe financière ne s'arrête pas là. En augmentant le nombre de pensionnés et en relevant le montant des pensions, il ne faut pas oublier qu'on diminue en même temps les effectifs de la main-d'œuvre qui doit payer des impôts et des cotisations pour faire vivre un plus grand nombre de pensionnés. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'allonger de cinq ans la période de paiement de la pension, mais on diminue en même temps de cinq ans le temps pendant lequel les travailleurs versent des cotisations pour financer ces pensions.

Les choses sont encore plus claires si nous prenons l'exemple d'une personne qui «gagne» en quelque sorte son droit à la retraite en participant activement à l'économie et à la société canadienne avant l'âge de sa mise à la retraite. Une personne qui travaille, disons, de l'âge de 20 ans à l'âge de 65 ans, soit en tout 45 ans, qui prend sa retraite et vit encore 15 ans, c'est-à-dire jusqu'à 80 ans, a en fait travaillé trois ans pour chaque année de retraite. Si nous abaissons l'âge de la retraite, ne serait-ce que de cinq ans, en prenant le même exemple, nous constatons que cette personne n'a plus travaillé que deux ans pour chaque année de retraite. Il est évident que, dans ce cas, le montant de la somme qu'elle doit mettre de côté pendant chaque année de sa vie active pour s'assurer une pension devra être nettement plus élevée.

On doit également tenir compte d'un dernier facteur d'importance vitale, c'est-à-dire les tendances de la courbe démographique au Canada. Notre natalité tombe et elle est maintenant bien en deçà du taux de stabilisation. Cela signifie que l'âge moyen de notre population augmente. Si les tendances actuelles se maintiennent, certains démographes estiment que le rapport existant entre les personnes retraitées et celles qui font partie de la population active doublera presque au cours des 50 prochaines années, même si nous maintenons l'âge normal de la retraite à 65 ans. Cela signifie que le fardeau fiscal imposé à chaque travailleur pour verser les prestations aux retraités augmentera au cours des 50 prochaines années. On a calculé que si on abaisse l'âge normal de la retraite à 60 ans, ce rapport triplera et que le fardeau fiscal triplera donc également.

Il y a d'autres frais cachés qui sont liés à une baisse de l'âge de la retraite et à l'augmentation des prestations, frais qu'on

ne peut que conjecturer. Si les prestations de sécurité du revenu comme la sécurité de la vieillesse sont relevées de beaucoup, la population sera-t-elle incitée à compter davantage sur les pensions publiques et à diminuer ses économies personnelles en vue de la retraite? Bien sûr, il faudra que la moyenne des prestations de pension privée soit plus faible ou que le taux de cotisation soit beaucoup plus élevé, si nous écourtons la durée moyenne de la carrière de cinq ans, et que nous allongeons d'autant la durée de la période moyenne de versement.

Le dernier point de la proposition du député a des incidences financières considérables. C'est-à-dire, la suggestion voulant que l'indexation des pensions de vieillesse ne se fasse pas en fonction du coût de la vie, mais plutôt du «niveau de vie». Même si cette expression peut être relativement difficile à définir, on pourrait utiliser comme exemple l'indexation des prestations conformément au salaire moyen de l'industrie, qui dans le passé a augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation par une marge de 2 à 2½ p. 100.

Si on indexait les prestations de 2 p. 100 de plus que le coût de la vie, on augmenterait le coût du programme de sécurité de la vieillesse de plus de 90 millions de dollars pour l'année prochaine seulement. Si ce 2 p. 100 était calculé en sus des autres dépenses supplémentaires que nécessiterait cette motion, le coût supplémentaire s'éleverait à 310 millions de dollars.

Pour faire la somme des coûts entraînés par les suggestions du député, pour autant que l'on puisse les évaluer, on peut dire que les modifications des prestations du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse qu'il propose pourraient coûter au moins 7.7 milliards de dollars de plus dès la première année de leur mise en application. Le montant annuel qu'il faudrait dépenser continuerait d'augmenter et ne saurait diminuer avec le temps. Les modifications qui seraient entraînées simultanément dans nos structures sociales et économiques et qui découleraient implicitement de l'application de la motion pourraient très bien réduire notre capacité d'assumer ce coût.

Si le temps nous le permettait, il vaudrait sans doute la peine de faire le bilan des progrès qu'ont connus ces programmes de notre vivant, et surtout depuis quelques années, mais je ne traiterai pas de cet aspect de la question car je crois que cela n'apporterait rien de nouveau. Pour terminer je dirais que, étant donné les progrès réalisés et la nécessité que l'on a souvent soulignée de limiter les dépenses publiques, nous devons nous demander si nous sommes vraiment disposés à envisager la dépense énorme que représenteraient les augmentations de prestations proposées dans cette motion. Aussi louable que soit la motion du député, c'est un aspect de la question que nous ne pouvons laisser de côté.

• (1752)

Je me rends compte qu'il y aurait d'autres points à soulever, mais je veux donner l'occasion à certains de mes amis, comme par exemple le député de Welland (M. Railton) et le député d'Algoma (M. Foster) de participer à ce débat.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis demande que la retraite soit payable à 60 ans pour les personnes que ne travaillent pas, qu'elle soit obligatoire à 65 ans et que le retraité touche $300.00 par mois. Les représentants de la Fonction publique viennent de nous dire pourquoi ils ne pouvaient approuver cette proposition. Il est regrettable que nous ne puissions entendre certains députés libéraux expliquer eux aussi pourquoi ils ne peuvent l'appuyer.

Selon le député de Halton (M. Philbrook) si la motion était acceptée, il faudrait augmenter l'impôt. Il n'a pas dit un mot de l'autre option qui s'offrirait à nous, à savoir cesser le gaspillage des dépenses fédérales, comme l'argent dépensé en aéroports inutiles ou le milliard de dollars par an versés en honoraires aux consultants—j'ai ici les chiffres de 29 ministères—ou la dépense de travaux confiés à des fonctionnaires en retraite et autres, qui s'élève à 140 millions de dollars par an. Il y a de multiples domaines que l'on pourrait ainsi revoir. Peut-être ne trouverons-nous pas tout l'argent qu'il nous faudrait, mais il est certain qu'il y a bien des postes de dépenses qui pourraient être supprimés si l'on voulait trouver l'argent nécessaire pour augmenter les pensions ou bien abaisser l'âge de la retraite.

Le parti conservateur avait proposé $200.00 à 60 ans, au cours de la dernière campagne électorale fédérale, et nous savions où trouver les fonds. Ce n'est pas moi qui étoufferai ce projet de loi. J'espère que le libéral qui se chargera de le faire trouvera les mots venant du cœur, et ne nous lira pas la déclaration d'un quelconque fonctionnaire chargé de nous expliquer pourquoi la motion ne peut être retenue.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai été étonné d'entendre le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) affirmer que si les conservateurs étaient au pouvoir, ils trouveraient l'argent, qu'ils savaient d'où il provenait. C'est une affirmation audacieuse compte tenu de la situation économique mondiale. Je doute fort qu'ils sachent d'où viendrait l'argent, qu'ils soient au pouvoir ou non.

Je voudrais d'abord féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui s'est toujours battu pour faire majorer les pensions, que ce soit celles des personnes âgées, des anciens combattants et des veuves. Je le félicite de ses efforts. Cependant, il faut que quelqu'un rende un jugement en dernier ressort et prenne les décisions. On a beau vouloir donner sans compter, c'est impossible à moins d'avoir l'argent. Je suis, ou du moins j'étais un grand partisan de la société idéale, mais je crois que c'est maintenant une perspective irréaliste. Ce serait beau de pouvoir assurer à chacun le même niveau de vie à la retraite. Nous avons entendu également les propos du député de Halton (M. Philbrook). Il a bien fait comprendre qu'en dépit de notre bonne volonté, ce projet est financièrement irréalisable.

Dans la livraison de juillet de *International Realities*, on trouve un article qui montre que le gouvernement de la Grande-Bretagne vient de surmonter une crise provoquée par des hausses de salaires excessives, des prestations de sécurité sociale élevées et des services de santé gratuits. On estimait en général que le grave chômage était dû aux impôts élevés et à la réduction excessive des bénéfices des entreprises. Le Canada et les États-Unis ont emprunté la même voie dangereuse que le Royaume-Uni, car le nombre d'emplois dans le secteur privé n'a cessé de décroître alors que le nombre d'employés dans le secteur public s'est accru progressivement. Le nombre de personnes qui occupent des emplois productifs ne peuvent faire les frais de tous les fonctionnaires, de tous les programmes de création d'emplois et d'un généreux système de sécurité

sociale. Autrement dit, il nous faudra réduire les dépenses publiques et aligner le nombre de fonctionnaires sur celui des travailleurs du secteur privé. Il nous faudrait également accroître la productivité du secteur privé afin de compenser même les mesures de sécurité sociale dont nous bénéficions présentement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES POSTES—DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À L'INTERDICTION DE LA SURVEILLANCE DU COURRIER

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, une des interventions les plus sensationelles qu'il m'ait été donné de suivre pendant la période des questions a eu lieu le 9 novembre. Ayant soulevé la question de la surveillance du courrier par les organismes fédéraux, j'ai entendu le ministre des Postes (M. Blais) répondre qu'il n'y avait pas eu d'interception de courrier, qu'il avait consulté ses services et qu'en sa qualité de protecteur du courrier canadien il pouvait nous donner sinon l'assurance, du moins la nette impression qu'il n'y avait pas eu d'interception.

Le démenti est venu de son collègue le solliciteur général (M. Fox), lequel a reconnu que le service de sécurité ouvrait et photocopiait les lettres. L'information a même été transmise à la commission McDonald.

Il semble donc que le ministre des Postes ait fait preuve d'une grande négligence professionnelle en ne demandant pas à son voisin de rangée s'il n'y avait pas un fondement quelconque aux accusations de la presse écrite et parlée.

● (1802)

La question n'était pas de savoir si un employé des postes interceptait le courrier. On a soutenu que le service de sécurité qui relève du solliciteur général, avait effectivement ouvert du courrier et que certains de ses agents s'étaient rendus sur les lieux pour intercepter ce courrier. Il a fallu que le solliciteur général se lève pendant la période des questions pour dire au ministre des Postes que c'était vrai.

J'aurais certains faits essentiels à signaler à la Chambre. D'abord, il est évident qu'en vertu de l'article 43, il est interdit d'intercepter du courrier. Le ministre des Postes le sait et il l'a admis à la Chambre.

Nous voulons savoir ce que le gouvernement actuel pense de l'interception et de la violation du courrier. Les ministres sont-ils tenus de savoir si leurs fonctionnaires obéissent aux lois? Il semblerait que le premier ministre (M. Trudeau) ne croie pas que les ministres sont tenus de s'informer si leurs collaborateurs obéissent aux lois. Voici ce qu'il a dit le 2 novembre comme le rapporte le hansard à la page 568:

> Je me demande dans quel sens le député parle de livre ouvert à propos des opérations . . .

C'est le ministre responsable qui est en cause. Veut-il dire que dans le cas du solliciteur général, il ne devrait pas connaître parfaitement les moyens qu'utilisent ses subordonnés? En outre, la loi sur les secrets officiels oblige le solliciteur général à s'assurer que les services de sécurité respectent les dispositions sur la surveillance.

La partie IV du Code criminel s'applique à toute personne qui intercepte une communication sans mandat. Et seul le solliciteur général peut délivrer un mandat permettant d'intercepter une communication. Aux termes des dispositions de l'article 16(5) de la loi sur les secrets officiels et dont il a été question à la Chambre aujourd'hui, le solliciteur général doit présenter un rapport annuel sur les cas de surveillance et d'interception. La seule interprétation possible, c'est que le Parlement met nettement le solliciteur général dans l'obligation de se tenir informé des moyens de surveillance utilisés par les services de sécurité.

Le prédécesseur du solliciteur général a donc manqué entièrement à ses responsabilités ministérielles fondamentales. Dans trois rapports sucessifs, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), a omis de mentionner qu'il y avait des interceptions du courrier, ce qui, étant donné leur fréquence, montre qu'il a complètement failli à sa tâche, en ne se tenant pas au courant de ce qui se passait dans son ministère.

Aujourd'hui le solliciteur général a dit à la Chambre que son prédécesseur, le ministre de la Consommation et des Corporations, avait autorisé l'interception du courrier, en contravention de l'article 43 de la loi sur les postes. On a vraiment beaucoup de mal à croire que le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas demandé à ses conseillers des services de sécurité s'ils interceptaient du courrier à ce moment-là.

Même le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a pris la parole à la Chambre pour essayer de se défendre, sans trop de succès, il faut le dire. Le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas le courage de faire une déclaration à l'appel des motions pour nous expliquer son rôle ou pour reconnaître sa négligence dans ce domaine. Il reste muet et laisse un autre ministre répondre pour lui. Va-t-il vraiment se dégonfler complètement et ne pas avoir le courage de se prononcer sur la question.

Le solliciteur général actuel lui non plus, ne remplit pas ses fonctions, dans cette affaire d'interception de courrier. Pour reprendre les mots désormais infâmants que le premier ministre a utilisés à la Chambre, on peut douter que, alors que le sous-directeur du service de sécurité était au courant des interceptions du courrier depuis plus d'un an, le solliciteur général puisse encore prétendre que ses fonctionnaires n'ont pas cherché à l'induire en erreur, et qu'il n'a pas lui-même cherché à induire la Chambre en erreur en ce qui concerne sa responsabilité ministérielle dans cette affaire, et ce qu'il en savait.

En juin 1977, le solliciteur général a déclaré à la Chambre qu'il avait eu des entretiens avec ses fonctionnaires, d'après lesquels l'effraction dans les bureaux de l'APLQ ne constituait qu'un incident isolé. Maintenant, on nous demande de croire que le sous-directeur des services de sécurité qui savait tout de ces interceptions de courrier, n'était pas au nombre des fonctionnaires avec lesquels le solliciteur général a discuté de la question de ces agissements illicites. Ce qui est encore plus fort, on voudrait aussi nous faire croire que le directeur des

services de sécurité n'était pas au courant de ces interceptions, alors que son subordonné immédiat l'était. Qu'est-ce qu'on n'attribuera pas au hasard? A mon avis, même le hasard n'a pas assez bon dos pour se charger de tous les si, les peut-être et les car du solliciteur général et des porte-parole du gouvernement, y compris le ministre des Postes.

● (1807)

Un dernier mot au sujet du ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui a été impliqué dans toute cette affaire et qui, vous vous en souviendrez, monsieur l'Orateur, a promis de rendre les services de sécurité comptables au gouvernement. Il a nommé M. Starnes, qui sert maintenant de bouc émissaire pour l'échec du gouvernement en matière de sécurité. M. Starnes a déclaré vendredi qu'il aurait été fort surpris s'il avait négligé d'avertir l'actuel ministre des Approvisionnements et Services du cambriolage de l'APLQ. Eh bien, monsieur l'Orateur, nous n'en aurions pas été autrement surpris, compte tenu de toutes les circonstances qui ont entouré cette affaire et de la façon dont le gouvernement s'en est occupé.

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur le président, j'étais un peu inquiet lorsque je me suis senti visé par le député. Il avait sept minutes pour parler d'un sujet. Évidemment, il a essayé de toucher à tout et, en ce faisant, il n'a absolument rien touché.

S'il consulte le hansard il constatera que les déclarations qu'il a faites sont complètement inexactes. Monsieur le président, je n'ai jamais donné l'assurance à la Chambre qu'il n'y avait pas eu d'implications. J'ai indiqué que j'avais mené une enquête préliminaire au sein de mon ministère et que de ce fait, je m'étais assuré que, jusqu'à aujourd'hui, il n'y avait pas eu, à la connaissance des fonctionnaires de mon ministère, de collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada.

[*Traduction*]

J'aimerais faire savoir au député que ces renseignements en particulier ont été corroborés par les informations fournies par le solliciteur général (M. Fox). J'ai dit à son collègue, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), que s'il possédait une preuve, quelle qu'elle soit, de collusion ou de coopération entre les autorités des Postes et des membres de la GRC, je serais heureux d'en prendre connaissance. J'ai aussi dit et, en fait, je me suis engagé envers le député et la Chambre à poursuivre mon enquête, et c'est ce que je fais actuellement. Aux termes de l'article 43 de la loi sur les Postes, c'est à moi qu'il incombe de m'assurer que les employés des postes n'ont pas commis d'actes illégaux. C'est ce que j'ai fait, et c'est ce que je continue à faire. Il est de mon devoir de vérifier tous les faits et de prendre toutes les mesures qui s'offrent à moi aux termes de la loi sur les Postes.

Le député sait aussi que l'article 48(3) me permet de faire mener une enquête. Je n'ai pas encore ordonné une telle enquête parce que j'en suis encore à l'étape préliminaire de ma propre enquête. Une fois que j'aurai vérifié les faits dont j'ai connaissance, je déciderai alors si une telle enquête s'impose.

Le député a également fait un autre commentaire en ce qui a trait au compte rendu présenté à la Chambre par le solliciteur général. Si, au cours de la période des questions aujourd'hui, il avait accordé un peu d'attention à la réponse du solliciteur général, il saurait qu'il n'est nullement tenu de rendre compte d'une opération d'interception, sauf dans les cas prévus dans les modifications à la loi sur les secrets officiels en matière de communications. Le solliciteur général a dit qu'il avait obtenu l'avis d'un juriste du ministère de la Justice et que, d'après celui-ci, les interceptions de courrier ne seraient pas comprises. Les choses en sont là.

Le solliciteur général a également dit que même si la GRC l'avait informé des interceptions de courrier, il ne savait pas si des employés des postes étaient mêlés à cette affaire. Avant que je sois convaincu . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais les trois minutes allouées au ministre sont passées depuis longtemps.

● (1812)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES MESURES D'ASSISTANCE AUX EMPLOYÉS SUBISSANT LE CONTRECOUP DES FLUCTUATIONS DU DOLLAR CANADIEN

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je veux parler des milliers de Canadiens qui servent leur pays à l'étranger au nom du gouvernement du Canada et de ses divers ministères, ou au nom des Forces armées. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je ferai remarquer, si vous le permettez, que l'heure des couche-tard restera toujours l'heure des couche-tard, et que de l'avoir avancée de quelques heures n'a rien changé au nombre de députés qui se bousculent comme ils le faisaient à 10 heures du soir pour venir voir ce qui se passe; la bousculade est la même aujourd'hui.

Si j'ai voulu intervenir maintenant et non plus tard, c'est parce que les caprices de l'inflation et les fluctuations continuelles du dollar canadien se sont répercutés sur l'existence de ceux qui sont en poste à l'étranger. C'est pourquoi, le mercredi 9 novembre 1977, comme en témoigne la page 742 du hansard, j'ai demandé au secrétaire des Affaires extérieures (M. Jamieson) quelles mesures le gouvernement prenait pour aider les Canadiens en poste à l'étranger qui subissent le contrecoup des fluctuations de la valeur du dollar canadien. Je pense que le secrétaire parlementaire a préparé une réponse. Je n'emploierai pas les sept minutes dont je dispose pour insister sur cette question et j'espère qu'il aura ainsi tout le temps voulu pour exposer notre politique.

A part le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aurais pu poser cette question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) parce que son ministère détache certains de ses fonctionnaires à l'étranger. En fait, j'aurais pu poser cette question à divers autres ministres. J'aurais pu m'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), mais je craignais qu'il ne nous réponde la même chose qu'à une réunion d'intellectuels, à Toronto, il y a quelque temps. Il a déclaré que pour le moment il n'avait pas de «pancréas» pour résoudre les problèmes. En l'entendant, tant de gens se sont tordus de rire qu'il aurait été inutile, je suppose, de lui poser une question semblable à la Chambre.

En tout cas, j'aurais pu me tourner vers le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures car ils ont encore quelques sentiments humains. Chaque fois que le dollar dégringole, le ministre de l'Industrie et du Commerce croit que c'est une des meilleures choses qui puissent arriver au Canada. Quand ce sera la catastrophe, je suppose qu'il écrira quelque chose qui fera se retourner dans

leur tombe pour l'admirer, Milton, Dante et quelques autres auteurs.

Quoi qu'il en soit, je m'inquiète surtout du sort de ceux qui travaillent à l'étranger pour le Canada, que ce soit dans les forces armées, les affaires extérieures, l'industrie et le commerce, la main-d'œuvre et l'immigration ou tout autre organisme et qui sont touchés par la dégringolade du dollar canadien. Je pense surtout aux Canadiens en poste à Washington où la baisse de notre dollar par rapport au dollar américain a créé des problèmes. Certains m'ont écrit à ce sujet. Quand le secrétaire parlementaire me répondra j'espère qu'il ne parlera pas seulement du problème général, mais précisément du sort des gens en poste à Washington qui sont victimes des derniers événements.

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'essayerai d'expliquer en quelques mots la politique du gouvernement au sujet de ces problèmes.

Vu que le coût des biens et services varie entre Ottawa et les pays étrangers où travaillent des fonctionnaires canadiens on ajuste une partie du revenu de l'employé pendant son séjour à l'étranger afin de lui donner un pouvoir d'achat comparable à celui qu'il aurait à Ottawa. Cet ajustement assure une protection à l'employé dans les pays où la vie est plus chère qu'à Ottawa sans lui permettre de trop profiter de la situation dans les pays où le coût de la vie est moins élevé que chez nous. Cette différence du coût de la vie entre les divers postes à l'étranger et Ottawa est calculée et chiffrée par Statistique Canada et cela s'appelle «l'index des postes». Cet indice représente le rapport entre le prix au détail d'un échantillon de biens et de services au consommateur à un endroit donné à l'étranger et le prix d'un échantillon semblable de biens et de services à Ottawa.

● (1817)

L'indice du poste tient compte des rapports de prix pour certaines catégories de dépenses du consommateur, comme les aliments consommés au foyer, les repas pris au restaurant, les articles ménagers et l'entretien du foyer, les communications, les transports, les soins de santé, les soins personnels et les vêtements, et porte sur environ 225 articles dont on peut établir le prix. Le prix du logement, des combustibles et des services publics, de même que les frais de scolarité ne sont pas compris dans la comparaison parce qu'il existe des dispositions distinctes pour le remboursement de ces frais à l'étranger s'ils dépassent les prix au Canada. Étant donné que les fonctionnaires canadiens paient l'impôt sur le revenu au plein taux canadien, quel que soit l'endroit où ils sont affectés, on ne tient pas compte des différences d'impôt sur le revenu.

L'indice du poste fait partie d'un système d'émoluments et de modalités d'emploi à l'étranger appelé «Directives du service étranger». Statistique Canada est chargée de rajuster l'indice du poste par les divers services à l'étranger et associations de personnel qui travaillent sous les auspices du Conseil national mixte.

On établit l'indice du poste en faisant un relevé complet des prix au détail et du coût de la vie à l'endroit en cause à l'étranger. Ces relevés se font régulièrement au moins tous les 30 mois et souvent plus fréquemment s'il y a des changements soudains et si le poste en cause demande une révision. En outre, des représentants de Statistique Canada visitent le lieu du poste pour juger de la situation des prix et de l'offre sur le marché. Entre temps, on examine mensuellement l'indice du poste pour évaluer sa validité en fonction des changements du taux du change mensuel moyen, des fluctuations des prix à Ottawa et de renseignements sur les prix pratiqués dans la région du poste qu'on obtient du plus grand nombre de sources possibles. A partir de janvier jusqu'à la fin d'octobre de cette année, on a recommandé 223 redressements des indices, soit 191 augmentations et 32 réductions. A la fin d'octobre, 48 indices de poste ont été majorés, en grande partie à cause de la dévaluation du dollar canadien.

L'indice du poste relatif à Washington est passé de 105 à 110 en avril 1977. Étant donné que le niveau des prix à Ottawa est toujours établi à 100, cela veut dire qu'on évalue actuellement les prix à Washington à 10 p. 100 au-dessus des prix à Ottawa. Même si l'on a surveillé attentivement l'indice de Washington en octobre, la différence comparative avec les prix à Ottawa ne justifiait pas qu'on porte l'indice à 115 parce que la dévaluation du dollar canadien a été compensée en partie par un taux d'inflation moins élevé aux États-Unis. En novembre, Statistique Canada continuera à surveiller de près l'indice de Washington, de même que tous les autres indices de poste et elle recommandera des changements s'il y a lieu.

Voilà comment on peut contrôler, examiner, surveiller et résoudre ces problèmes.

LES FINANCES—LE TAUX DE CHÔMAGE PRÉVU POUR L'AN PROCHAIN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le débat de ce soir découle d'une question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Chrétien) le 7 novembre dernier, et qui me paraissait alors pourtant fort simple. Je lui ai demandé de dire à la Chambre quel taux de chômage il prévoit pour le Canada au cours de l'année prochaine. Je regrette que le ministre ne soit pas ici ce soir pour se joindre à ce débat, car je pense que l'une des carences les plus sérieuses du gouvernement, c'est précisement sa tendance à ne pas vouloir révéler ce qu'il projette pour notre pays, non seulement en ce qui concerne le chômage, mais également dans bien d'autres domaines.

L'OCDE a presque insisté pour que les États membres commencent à établir des quotas qui ne devraient pas d'ailleurs porter seulement sur l'année prochaine. L'OCDE désire que les États membres établissent clairement leurs objectifs en matière de chômage et dans d'autres domaines connexes pour l'année prochaine, dans trois ans et dans cinq ans. Le gouvernement a constamment refusé de le faire. Il est particulièrement regrettable qu'il ne veuille pas définir ses objectifs. Il s'efforce systématiquement de masquer les problèmes.

Chaque fois que l'on évoque certains aspects négatifs de l'activité économique du Canada, le gouvernement s'empresse de déclarer que cela découle de tel ou tel autre facteur auquel il ne peut rien. Les députés se souviendront certainement qu'à une certaine époque, le gouvernement avait pour excuse favorite d'invoquer les conditions climatiques. Une autre fois, si je me souviens bien, il s'agissait de la mauvaise récolte d'anchois au large des côtes de l'Amérique du Sud. Une autre fois encore, le gouvernement a prétendu que c'était la faute de l'embargo pétrolier et que les pays de l'OPEP étaient la cause de nos maux, oubliant complètement que nous étions alors un pays autosuffisant en matière d'énergie.

Je remarque que l'actuel ministre des Finances a choisi de changer un peu de refrain et de déclarer que, de quelque façon, c'est la situation actuelle au Québec qui est à l'origine des problèmes économiques de notre pays. Je suppose que le gouvernement espère ainsi détourner l'attention du public canadien et ne pas être contraint à rendre des comptes.

● (1822)

J'ai fait allusion à ce leurre que représente le Québec, car dans un discours qu'il a prononcé hier à Québec, vers l'heure du midi, le ministre des Finances a passé la majeure partie de son temps à essayer de faire ressortir le fait que les conditions économiques actuelles au Québec étaient essentiellement imputables à la question du séparatisme et que le gouvernement fédéral n'y était pour rien. En fait, il essayait de nous dire que si nous sommes dans le marasme actuellement, nous ne devrions pas nous en prendre à lui—c'est pourtant bien le gouvernement qui a causé ce marasme, mais le ministre cherche une excuse pratique pour détourner les gens de la pénible réalité; à savoir que ce sont bien à l'origine les politiques économiques de son gouvernement qui nous ont conduits aux problèmes que nous connaissons actuellement.

Hier, le ministre des Finances a déclaré que nous ne pouvons pas laisser sans réponse la question de l'unité nationale sans nous exposer alors à de graves conséquences économiques qui iront en s'aggravant. Je conteste cette interprétation, monsieur l'Orateur. Au cours des sept dernières années au moins, des personnes réputées en matière de pronostics économiques ont répété au gouvernement que notre pays connaissait un problème qui irait en s'aggravant si des mesures n'étaient pas prises.

Pour vous en donner un exemple, voici ce que disait le rapport du Conseil économique du Canada du mois de septembre 1970:

> En 1970 le chômage a augmenté rapidement pour atteindre un taux de 6½ p. 100 vers le milieu de l'année alors qu'il se situait déjà au taux moyen ralativement élevé de presque 5 p. 100 au cours des deux années précédentes.

Il déclare également:

> Le niveau élevé des taux de chômage récents nous paraît inacceptable. En effet, parmi tous les grands pays industriels, le Canada est probablement celui qui a le taux de chômage le plus élevé, même si l'on tient compte de différences dans les bases de calcul. Le taux actuel est pratiquement le double de ce qui devrait être l'objectif à atteindre à moyen terme.

En conclusion on peut lire:

> Une des principales préoccupations de ce rapport se trouve dans le fait que le rendement de l'économie est sensiblement en deçà du rendement potentiel.

Puis, pendant tout un paragraphe, le Conseil signale que si le potentiel économique n'est pas rétabli—soit un taux de croissance de plus de 5 p. 100—le chômage va s'aggraver. Le fait est que le gouvernement a totalement échoué pendant ces sept années vraiment cruciales qui se sont écoulées depuis septembre 1970. En septembre 1970, le taux d'inflation était de 2.8 p. 100 et, même alors, le Conseil économique le jugeait trop élevé. Il était de 8.4 p. 100 en septembre dernier. La taux de chômage était de 6 p. 100 en septembre 1970 tandis qu'en septembre dernier il atteignait 8.3 p. 100. Dans le domaine du commerce nous avons enregistré un surplus de 1.1 milliard dans notre compte courant en 1970, tandis que cette année, il est évalué à environ 5.3 milliards.

Il est temps que le gouvernement nous indique les objectifs qu'il vise. Il est temps qu'il prenne des mesures pour remédier au chômage qui est devenu chronique et qui, selon moi, contribue au séparatisme au Québec. Il n'a pas encore pris ces mesures jusqu'ici, monsieur l'Orateur. J'aimerais donc faire remarquer une fois de plus que, dans son rapport le plus récent publié le mois dernier, le Conseil économique du Canada déclarait:

> Si nos prévisions sont exactes, le programme supplémentaire de travaux d'hiver de 150 millions de dollars et le nouveau programme de crédit à l'emploi de 100 millions de dollars du gouvernement fédéral, deux mesures qui ont été annoncées en octobre par le ministre des Finances, ne permettront pas de réduire suffisamment le chômage chez les jeunes ou les adultes. Les deux paliers de gouvernement devront sans doute prendre des mesures supplémentaires en 1978 et 1979.

Voilà la question qui se pose à nous ce soir. Quelle mesures le gouvernement propose-t-il en plus de celles qu'il a déjà proposées jusqu'ici? Quel taux de chômage prévoit-il pour 1978? Il est temps qu'il réponde à ces questions. Je suis déçu que le ministre des Finances ne soit pas ici ce soir pour nous dire comment il envisage la situation du chômage au Canada l'année prochaine.

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tout d'abord contrairement à ce que déclare le député, l'OCDE ne demande pas que les pays membres se fixent un objectif à l'égard du chômage. D'ailleurs, notre objectif à cet égard est assez clair. Il s'agit d'abaisser le taux de chômage à un niveau tel que quiconque désire vraiment travailler puisse le faire.

● (1827)

Le député a dit que le ministre a essayé de mettre le taux de chômage élevé sur le compte de l'incertitude du climat politique qui règne au Québec. Même si, j'en suis sûr, la plupart des députés conviennent que c'est un facteur important, le ministre a mentionné un certain nombre d'autres facteurs tout aussi importants qui contribuent au taux de chômage. Dans une déclaration faite à la Chambre le 20 octobre dernier, le ministre des Finances (M. Chrétien) s'est engagé à faire tout ce qui était en son pouvoir pour veiller à ce que tous ceux qui veulent vraiment travailler puissent trouver un emploi. Il a également convenu que le taux de chômage actuel de 8.3 p. 100 est trop élevé. Mais il faut bien comprendre qu'il n'y a tout bonnement pas de solution simple ni rapide à notre chômage.

M. Stevens: Vous avez eu dix ans pour y penser!

M. Lumley: Le député ne cesse de souligner les aspects négatifs au moyen de statistiques choisies. Il semble oublier que le Canada a l'un des meilleurs bilans de tous les pays industrialisés du monde en matière de création d'emplois. Le gouvernement a créé deux fois plus d'emplois que le deuxième pays du monde.

M. Stevens: Nous parlons de chômage.

M. Lumley: Le député continue à insister sur les points négatifs. Il refuse d'admettre les aspects positifs.

Étant donné l'incertitude de l'avenir, il est évident qu'il serait déplacé de prévoir en termes numériques le taux de chômage à venir. Il y a trop d'inconnues. Notre économie est vaste et complexe et l'issue définitive dépend de toutes les mesures que nous prendrons comme de celles que prennent nos partenaires commerciaux et d'autres. Pour sa part, le gouvernement estime être allé aux limites de ses moyens financiers et fait tout son possible pour créer un milieu économique qui nous permette d'améliorer le taux de chômage l'an prochain.

Cependant, la réalisation de cet objectif dépend non seulement du gouvernement mais également de la collaboration assidue de tous les Canadiens.

(La motion est retirée.)

M. l'Orateur adjoint: Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 30.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyée au comité plénier.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, je parlais des efforts du gouvernement pour stimuler l'industrie au moyen de subventions accordées aux grandes entreprises. Je signale que plusieurs d'entre elles ont reçu des centaines de millions de dollars du gouvernement depuis quelques années, y compris des millions de dollars dans ce qu'on appelle le mini-budget du ministre des Finances (M. Chrétien) présenté il y a quelques semaines à la Chambre. J'ai fait remarquer comment cette initiative avait échoué.

En dépit de tous les prétendus stimulants de l'économie, nous avons le taux de chômage le plus élevé de tout le monde industrialisé. Nous ne connaissons pas ce taux de chômage seulement depuis un an ou deux, mais depuis quinze ou vingt ans.

Au lieu de stimuler l'économie des riches, des grandes sociétés comme l'INCO, j'ai proposé que le gouvernement réduise sensiblement l'impôt des personnes à faible et à moyen revenus. Je remarque que le Conseil économique du Canada, organisme dont la réputation n'est plus à faire, ainsi que d'autres, ont proposé la même chose comme moyen de stimuler l'économie.

De cette manière, la demande serait accrue et les consommateurs achèteraient davantage de nécessités de l'existence. Cette demande stimulerait, par ricochet, les industries à accroître leur production, utilisant ainsi les capacités inemployées de notre économie.

Je m'inquiète également de l'économie agricole en général et de ce qui se passe dans l'Ouest canadien. La statistique des revenus agricoles montre que dans presque toutes les régions rurales du Canada, le revenu agricole aussi bien brut que net a diminué au cours des dernières années. Le prix du boisseau de blé est beaucoup plus bas qu'il ne l'était il y a une couple d'années. Même si la Commission canadienne du blé a eu du succès dans ses ventes à l'étranger, le prix du grain au Canada montre qu'il y a encore beaucoup à faire en agriculture.

Un bon nombre de députés, surtout des région urbaines du Canada, prétendent que cette situation ne touche que l'économie rurale et qu'elle aura peu de répercussions sur la création d'emplois. Je rappellerai aux députés que l'industrie agricole emploie beaucoup de gens. Elle pourrait en employer bien davantage si nous produisions au Canada une plus forte proportion des denrées alimentaires que nous consommons et si nous les transformions et les mettions en conserves chez nous.

On n'a qu'à regarder les statistiques des dernières années pour se rendre compte que le Canada importe de plus en plus de produits alimentaires. L'année dernière, mis à part les céréales et les graines oléagineuses, vous accusions un déficit net de 1.5 million de dollars environ. Si cette tendance persiste, d'après les projections jusqu'à l'an 2,000 qu'a faites le Conseil des Sciences du Canada, le Canada deviendra un net importateur d'aliments, même dans le cas des céréales et des oléagineuses. Voilà qui est tragique pour un pays doté d'une si vaste superficie de terrains cultivés et d'une population aussi relativement faible.

Le gouvernement devrait adopter au nombre de ses priorités celle de veiller à ce que nous devenions auto-suffisants au plan de la production alimentaire. En plus de produire suffisamment d'aliments pour nous nourrir, nous devrions pouvoir apporter une bonne contribution à l'aide internationale à ce chapitre.

Il y a beaucoup de produits alimentaires pour lesquels nous nous suffisions à une certaine époque, mais plus maintenant. Ce genre de situation doit cesser. Si nous nous suffisions à nous-mêmes, non seulement l'agriculture employerait davantage de travailleurs, mais plus de gens pourraient travailler dans le sud de l'Ontario dans l'industrie fruitière, que ce soit pour l'emballage, la transformation, le transport ou la vente des fruits.

Il faut faire quelque chose au sujet du prix du blé. Il y a environ quatre ans, le gouvernement a fixé à $3.25 le boisseau le prix plancher du blé vendu au Canada. Ce prix n'a pas été rajusté depuis quatre ans, en dépit du fait que le prix de revient et le coût de la vie soient montés en flèche. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ont déclaré récemment que le cabinet songe à hausser le prix du blé vendu au Canada.

A mon avis, le prix devrait être fixé à $5 environ le boisseau. Ainsi, le céréaliculteur pourrait joindre les deux bouts. Il coûte actuellement plus de $3 pour produire un boisseau de blé, et même autant que $3.86 d'après certaines estimations. Le blé se vend aujourd'hui à peu près $2.50 le boisseau. Le grain vendu au Canada au moins devrait rapporter $5 le boisseau. Cela aiderait le céréaliculteur.

En parlant du revenu agricole, nous devrions songer à la nécessité d'assurer dans toute la mesure du possible le soutien d'une commercialisation ordonnée partout au Canada et pour tous les produits de la ferme. Si les produits sont écoulés sur le marché libre, l'agriculteur n'est pas assuré qu'il touchera un bon prix pour les produits qu'il offre en vente.

S'il est une tendance qui semble s'affirmer au Canada et qui m'inquiète, c'est l'habitude que prennent de plus en plus d'associations de vilipender toute commercialisation méthodique. L'Association des éleveurs ne veut pas d'office de commercialisation. Cargill Grain s'efforce d'enlever à la Commis-

sion canadienne du blé une partie de son pouvoir et de son autorité.

En 1974, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a soustrait à la compétence de la Commission canadienne du blé la commercialisation des provendes destinées au marché intérieur. Tout récemment, le chef de l'opposition (M. Clark) a lui-mème dit, lors d'une réunion tenue au Manitoba, qu'un organisme quelconque devrait peut-être concurrencer la Commission canadienne du blé pour ce qui est de la vente des grains, ce qui m'a fortement indigné du fait que cela venait d'un représentant de l'Ouest.

J'ai sous les yeux un exemplaire de l'article que Fred Harrison, journaliste très sérieux, a publié le 19 octobre dans le *Leader-Post* de Regina. Il rapporte les propos que le chef de l'opposition a tenus au Manitoba. Il écrit, et je cite:

La réunion avait lieu à Morden, à proximité d'Elm Creek, emplacement de l'élévateur à grain à fort rendement que la société Cargill Grain Co. Ltd. vient d'ériger et qui prête beaucoup à controverse. De nombreux agriculteurs sont à ce point émerveillés de l'efficacité de cette société qu'ils estiment que la concurrence est nécessaire non seulement pour ce qui est de l'entreposage des grains, mais aussi pour ce qui est de la vente.

● (2012)

M. Murta . . .

C'est le député de Lisgar.

. . . accompagnait M. Clark au cours de son voyage.

L'article dit encore:

Le *Valley Leader*, un hebdomadaire publié à Carman, rapportait le 24 août que M. Clark avait déclaré qu'un gouvernement progressiste-conservateur aiderait «la Commission canadienne du blé à donner de l'expansion à ses activités commerciales, mais (donnerait) la permission aux organismes privés de concurrencer la Commission dans la vente des grains».

Voilà le chef de l'Opposition déclarant au Manitoba que si un gouvernement progressiste-conservateur était élu, il permettrait aux organismes privés de concurrencer la Commission canadienne du blé dans la vente des grains. Même le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) fait une moue de dégoût parce que le chef de son propre parti déclare que la société Cargill Grain aurait la permission de vendre du blé et de concurrencer ainsi la Commission canadienne du blé.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre! Le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) invoque le Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je suis ordinairement très calme lorsque je suis à la Chambre et je n'aime pas intervenir en invoquant le Règlement à tout moment, mais le député de Yorkton-Melville a dit que je faisais une moue de dégoût. Je voudrais qu'on inscrive au compte rendu que lorsque je faisais une moue, je ne pensais pas aux arguments spécieux qu'il débitait, mais à lui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre! Je tiens à faire remarquer au député de Saskatoon-Biggar que cela n'a rien à voir avec le Règlement, mais ne constitue qu'un motif d'affrontement verbal.

M. Nystrom: Je suppose que la vérité blesse, monsieur l'Orateur. Il semble que le député de Saskatoon-Biggar ne croit pas le *Star-Phoenix* de Saskatoon ou le *Valley Leader* du Manitoba. Peut-être devrais-je citer un autre hebdomadaire manitobain, le Pembina *Times*, dont le siège social est à Morden. Selon ce journal, le chef de l'opposition est de l'avis suivant:

. . . les conservateurs préconisent d'accroître les activités de vente de la Commission en permettant aux sociétés céréalières canadiennes de concurrencer sur les marchés internationaux afin d'augmenter nos ventes de grain.

Ce n'est pas moi qui dis ces choses, monsieur l'Orateur; je ne fais que lire les journaux des Prairies, comme tous les bons députés de l'Ouest devraient le faire. Et lorsque je vois que l'on y cite le chef de l'opposition, je suis enclin à les croire, surtout si la citation revient dans deux ou trois journaux différents. Je sais que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) et d'autres députés pensent comme moi. Toutefois, les journalistes ont interviewé d'autres députés, outre le chef de l'Opposition. Par exemple:

Frank Hamilton, député conservateur de Swift Current-Maple Creek et critique des activités de la Commission canadienne du blé pour le parti conservateur, a été quelque peu surpris par la déclaration de M. Clark.

Autre citation:

Alvin Hamilton, député de Qu'Appelle-Moose Mountain et ancien ministre de l'agriculture, a également été surpris.

Le chef de l'opposition est un personnage important. Il n'est que juste que les cultivateurs et les citoyens de l'Ouest sachent quelle est sa position en ce qui concerne la Commission canadienne du blé, puisque cet organisme joue un rôle important au niveau du développement de l'Ouest et de la sécurité financière des agriculteurs. Je vois encore une fois le député de Saskatoon-Biggar hocher la tête en signe d'approbation, car il pense comme moi qu'il est important que les citoyens de l'Ouest sachent quelle est la position du chef de l'opposition. Il n'est pas du tout en faveur de la Commission canadienne du blé. Je crois qu'il est très important que les gens le sachent.

Nous discutons aujourd'hui d'un bill sur l'impôt et de l'économie. Pour avoir une économie solide, il est essentiel d'avoir une agriculture solide. Pour cela, il faut que la Commission du blé soit forte et que la commercialisation se fasse de façon ordonnée, ce qui veut dire qu'il faut soutenir la Commission du blé le plus possible. Ce sont là deux principes que notre parti a adoptés.

Nous pourrions dire bien d'autres choses pendant un débat comme celui-ci, mais nous tenons avant tout à souligner que nous croyons que le Canada doit avoir une économie planifiée. Nous voulons affecter nos ressources de façon planifiée pour qu'elles profitent au peuple canadien et non pas nécessairement pour faire faire des bénéfices aux grosses sociétés. Nous devons traiter nous-mêmes une plus grande partie de nos matières premières. Nous importons plus de produits manufacturés par tête d'habitant que tout autre pays industrialisé et c'est l'une des raisons pour lesquelles il y a tant de chômage au Canada. Si nous commencions à traiter nos marchandises et nos matières premières, à fabriquer nos réfrigérateurs, nos cuisinières, nos congélateurs, et ainsi de suite, nous pourrions créer beaucoup plus d'emplois au Canada. C'est une mesure que le gouvernement pourrait prendre tout en révisant le régime fiscal pour que tous les Canadiens soient traités équitablement.

Si le gouvernement ne prend pas de mesures en ce sens, nous continuerons à avoir beaucoup de chômage, beaucoup d'inflation et de grandes disparités régionales. Cependant, au lieu de faire ce que je propose, le gouvernement parle d'adopter l'attitude contraire.

Aujourd'hui, à la Chambre, un député libéral de l'arrière-ban du nord de l'Ontario a exhorté le gouvernement à conserver le ministère de l'Expansion économique régionale. Selon

certaines rumeurs qui circulent dans la presse, le gouvernement songe à abolir le MEER, que l'on avait créé en 1968 pour essayer d'éliminer certaines des injustices fondamentales qui existent au Canada. Le gouvernement a aussi parlé de faire disparaître l'Agence d'examen de l'investissement étranger sous prétexte qu'elle fait peut-être fuir les investissements étrangers.

Ces deux organismes ont été mis sur pied pour nous indiquer la voie à suivre, mais même ces timides mesures embarrassent le cabinet et un grand nombre de députés de l'autre côté. Au lieu de vouloir les abolir, le gouvernement devrait avoir le courage de s'attaquer aux problèmes économiques de l'heure et chercher à aider les petites gens, non pas les grandes sociétés comme INCO, Imperial Oil, les magnats et les autres sociétés qui en sont les propriétaires et les dirigent de l'étranger.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je n'essayerai pas de défendre le gouvernement contre l'attaque du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), mais je voudrais commenter un moment ce qu'il a affirmé, à savoir qu'il faut aider les travailleurs et non pas les entreprises. Peut-être le meilleur exemple que je pourrais donner pour illustrer une façon d'aider l'entreprise, c'est si la Société du crédit agricole prêtait $45,000 à un cultivateur pour l'achat d'une moissonneuse-batteuse. Si le cultivateur voulait utiliser des ouvriers plutôt, il devrait sans doute en embaucher près de 500. Je suppose c'est ce que voulait dire le député de Yorkton-Melville.

Si l'on suppose qu'il en coûte de $10,000 à $10,500 par année pour entretenir cette machine et qu'on divise cette somme pas 500 travailleurs qui feraient ce travail-là au fléau cela donne à peu près $21 par travailleur. Les choses se passaient ainsi il y a à peu près 75 ans, et le député de Yorkton-Melville devrait peut-être se mettre à la page et, au lieu de tellement parler du chef de l'opposition (M. Clark), il devrait réviser ses propres positions.

Quant aux remarques du président du Conseil du Trésor (M. Andras) aujourd'hui, il est évident qu'il comparait des pommes avec des oranges. D'après lui, les dépenses devraient progresser de 8 p. 100 cette année, mais il a omis de préciser qu'il se basait sur le budget. Il n'est pas passé d'un budget à l'autre. Ce chiffre de 8 p. 100 que cite le ministre risque d'induire en erreur puisque la progression réelle des dépenses est de près de 10 p. 100.

● (2022)

Le ministre a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de voiler les faiblesses du gouvernement; pourtant, il n'était manifestement pas disposé à donner une idée précise des projets gouvernementaux actuellement en chantier. Le ministre a en réalité fait preuve de beaucoup de ruse.

Il a dû admettre que le taux de croissance global a baissé parce qu'il ne pouvait pas le cacher; il a cependant ajouté que certains prophètes de malheur répandaient des idées de pessimistes dans tout le Canada. Il a également dit qu'on pouvait le voir à la une des journaux et aux nouvelles de 11 heures. Je ne pense pas que ce soit bien d'essayer de voiler une partie de la vérité. Le ministre nous a caché le fait qu'il y a une dizaines d'années, le gouvernement fédéral empruntait environ 500 millions de dollars aux caisses de pensions. Cette année, l'année financière 1977-1978, le gouvernement empruntera probablement autour de 1.8 ou 2 milliards de dollars aux caisses de pensions du Canada. Si cette somme était considérée comme une dette, les chiffres que le ministre a donnés à la Chambre des communes seraient plus justes et nous serions plus proches de la vérité. C'est pourquoi je dis que le ministre a fait preuve de ruse en présentant les choses comme il l'a fait aujourd'hui.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a emprunté environ 7.5 milliards de dollars aux caisses de pensions. Mais il s'agit juste d'un chiffre sur papier. La même chose se produit avec l'argent du fonds de stabilisation du prix du grain. Le gouvernement devrait en principe verser à ce fonds $2 pour chaque dollar versé par le producteur. Mais il ne le fait pas. Pour lui c'est juste un chiffre abstrait. Il calcule l'intérêt qui apparaît bien sur papier. Je ne suis pas en train de dire que le gouvernement veut rouler les agriculteurs ou tous ceux qui participent au fonds, mais nous devons admettre que c'est bien ce qui se produit. Un jour viendra où il faudra bien faire les comptes et le gouvernement d'alors sera obligé de payer. Je veux parler de la somme puisée dans ces caisses que le gouvernement est tenu de verser.

Le ministre a déclaré aujourd'hui que la dépense est comparable à ce qu'elle était il y a dix ans en fonction du produit national brut. Le fait important que le ministre a oublié de mentionner est que le montant de la dette s'élève à un rythme beaucoup plus accéléré qu'auparavant.

L'an dernier, le gouvernement a emprunté $19 pour chaque dépense de cent dollars. Cette année, le gouvernement emprunte $23 pour chaque dépense de cent dollars. Quand on songe que le gouvernement a doublé la dette canadienne depuis dix ans, dette qui s'est accumulée durant les cent premières années, il nous faut songer dans quelle voie nous nous orientons.

Le ministre a également prétendu qu'il ne pouvait pas dire aux entreprises et aux syndicats comment remédier au problème. Je reconnais qu'il ne peut le faire, mais il devrait donner l'exemple. Aucun syndicat ou entreprise ne collaborera avec le gouvernement tant que ce dernier ne donnera pas l'exemple. Une majoration de 10 p. 100 n'est certes pas un bon exemple de la façon de contenir l'inflation. Il a aussi signalé que nous nous conditionnons à l'idée d'une dépression. Je tiens à dire à la Chambre qu'il y a une différence énorme entre l'idée et la réalité d'une dépression. Le gouvernement n'a pas su regarder la réalité en face et il trompe ainsi les Canadiens.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et le député de Lethbridge (M. Hurlburt) ont présenté des motions cet après-midi et je m'associe à eux, parce que nous venons d'une région où la GRC est généralement très bien vue et tenue en haute estime. Nous reconnaissons l'apport énorme que les membres de cet effectif policier ont fait à notre patrimoine et qui constitue la base sur laquelle reposent la justice et la sécurité au Canada.

Nous ne pouvons nous dissocier des événements qui se déroulent en ce moment dans notre pays. Le bill à l'étude est un exemple flagrant d'un gouvernement qui ne tient plus les rênes du pouvoir, un gouvernement qui n'a jamais su ou qui a oublié ce que signifie le mot «restriction». Les prévisions budgétaires de 45.1 milliards de dollars pour 1978 sont portées avec le budget supplémentaire des dépenses à environ 46.5 milliards de dollars. Les dépenses qui ont été autorisées jusqu'ici en 1978 représentent 10.3 p. 100 de plus que le total de l'année dernière et elles dépassent de 3 p. 100 les 7.1 que le président du Conseil du Trésor avait prévus. Il ne faut pas oublier qu'il reste encore cinq mois d'ici la fin de l'exercice financier. Si c'est là de l'austérité, qu'est-ce que ce serait en période normale? Comment le ministre peut-il demander aux Canadiens de réduire leurs dépenses s'il ne donne pas d'abord l'exemple?

Sans priver les Canadiens de services importants, le gouvernement pourrait commencer, entre autres choses, par démanteler le groupe de civils affectés à la sécurité et à l'analyse qui sont tous des nominations politique du premier ministre (M. Trudeau). Les Canadiens aimeraient bien savoir comment il se fait qu'une direction de ce genre a été établie, alors que la GRC a toujours assumé ces tâches importantes sans le concours de personne. Ce groupe coûte environ $500,000 par année. Les Canadiens veulent savoir quels règlements régissent ce groupe de civils. Je suis persuadé que la GRC aimerait connaître son mandat, ses devoirs et ses responsabilités. Il compte quelque 200 employés qui font double emploi avec les services de la GRC. Combien le gouvernement épargnerait-il s'il abolissait cette direction dans le ministère du solliciteur général, sinon $500,000?

C'est le gouvernement qui est la principale cause de l'inflation actuelle et de la nécessité qu'elle a fait naître d'emprunter encore 9 milliards de dollars, comme ce bill le propose. Sans doute le meilleur exemple de la façon dont le gouvernement dilapide l'argent et sabote l'administration, c'est encore la fâcheuse situation ou il a placé la GRC. C'est le gouvernement qui est à l'origine de ce gâchis. Nous avons maintes et maintes fois prévenu le premier ministre des risques qu'il courait en utilisant les services de la police à des fins politiques. Voici maintenant que cet effectif policier admirable et dévoué fait l'objet de sérieuses critiques parce qu'il a obéi aux ordres d'un civil qui assumait les fonctions de directeur général de la sécurité au sein de la Gendarmerie et qui devait sa nomination à l'amitié du premier ministre. Qui verse le traitement de ce civil et de ses subalternes? Nul autre que le contribuable canadien.

Même si le premier ministre cherche à faire croire qu'il est le seul Canadien capable de préserver l'unité de notre pays, personne n'a jamais fait plus que lui pour détruire cette unité, tout en se donnant des airs de grand protecteur. De nombreux contribuables estiment même qu'il utilise notre corps policier national comme cobaye.

Il n'y a pas meilleur moyen de miner sa confiance et sa force que de mettre une personne extérieure en charge d'un secteur délicat du service, nommément celui de la sécurité. Pour accentuer davantage ce dilemme, au lieu de devoir faire rapport directement au commissaire de la GRC, ce civil désigné par le premier ministre doit lui faire rapport sans être tenu d'abord de communiquer avec le commissaire. Allons plus loin si vous le voulez. Le groupe de sécurité et d'analyses dont la nomination est à caractère politique communique avec le greffier du Conseil privé qui se trouve également être le président du comité interministériel sur la sécurité et les renseignements.

● (2032)

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous débattons actuellement du bill C-11, qui est un bill à caractère fiscal; l'objet du débat n'est pas de discuter du service de sécurité de la GRC.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous parlons bien de dépenses budgétaires.

L'Orateur suppléant (M. Turner): J'écoutais très attentivement. L'honorable député en revenait à la question de dépenses budgétaires et c'est pourquoi je vais continuer à l'écouter. S'il s'écarte à nouveau du sujet, je l'en avertirai.

M. Hnatyshyn: Laissez donc monsieur l'Orateur faire son travail.

M. Towers: Merci, monsieur l'Orateur. Je peux certainement comprendre qu'un gouvernement qui n'arrive pas à contrôler ses dépenses ne puisse condescendre à se préoccuper de cette question terre à terre qu'est le contrôle des dépenses individuelles. J'évoquais ici cette créature politique qu'est le groupe de sécurité et d'analyses. J'essayais d'expliquer pour la gouverne de l'honorable député que ce groupe nous coûte approximativement 500,000 dollars et je suis persuadé qu'il y a bon nombre de Canadiens qui aimeraient beaucoup que leur impôt sur le revenu puisse être réduit d'un montant proportionnel. Je faisais ressortir que cette créature politique qu'est le groupe de sécurité et d'analyses communique avec le greffier du Conseil privé qui se trouve être précisément le président du comité interministériel sur la sécurité et les renseignements dont le supérieur n'est autre que le premier ministre en personne qui est également président du comité du cabinet sur la sécurité et les renseignements. On ne peut s'empêcher de remarquer comme cet arrangement fait bien les choses.

Qui paie donc pour tout cela? Le contribuable canadien, bien entendu. Peut-être que cela répond à la question de mon honorable collègue. Aimeriez-vous, en tant que représentants de circonscriptions fédérales, qu'un individu nommé par le gouvernement au pouvoir à l'époque se livre à des enquêtes et à des recherches dans votre secteur et votre lieu de domicile et soumette ensuite ses trouvailles au premier ministre et non pas à la Chambre? Pourrions-nous travailler tout en faisant l'objet de ce genre de manœuvres? Comment pouvons-nous escompter que la GRC veuille exécuter des opérations essentielles et dangereuses quand un groupe qui n'en fait même pas partie refait le même travail que ses services et approuve des ordres dont le commissaire de la GRC ignore l'existence?

Je plains vraiment les cadres et les agents de la GRC qui font actuellement l'objet d'une enquête personnelle et qui sont même emprisonnés pour des infractions graves qui auraient été commises dans l'exécution d'ordres donnés, paraît-il, par le directeur général civil de son service de sécurité. Il est vrai que nous ne saurons pas si les choses se sont bien passées ainsi tant qu'une enquête complète n'aura pas été faite; en attendant, notre corps policier national est en butte à des frustrations, à des humiliations et à des accusations suscitées par des directives données par des cadres supérieurs.

Nous savons tous que quiconque dispose de sommes illimitées en arrive au point où il dépense pour le plaisir et gaspille éventuellement sans raison, car il peut toujours puiser à même les ressources sans cesse fournies par les contribuables. Un chef de gouvernement pourrait-il créer un groupe de quelque 200 fonctionnaires s'il ne disposait pas de fonds illimités? Quelle relation existe-t-il entre la création d'un groupe de civils au sein du ministère du solliciteur général et les fonctions du solliciteur général comme ministre titulaire de ce portefeuille? Le ministre était-il au courant de la formation d'un tel groupe, et a-t-il approuvé cette mesure?

Comme le directeur général de la sécurité de la GRC et la direction qui fait partie de son ministère sont directement comptables de leurs actes au premier ministre, est-il juste de demander au solliciteur général d'endosser la responsabilité de son poste? Non seulement le premier ministre a-t-il sapé le fonctionnement de la GRC, mais je pense que l'autorité du solliciteur général a également été dégradée et mise en doute. Il est certain que le ministère du solliciteur général dispose de fonds considérables qui lui viennent du contribuable canadien.

Le commissaire de la GRC, qui est censé être chargé du corps de police qui est sous sa direction, est comptable au solliciteur général, comme il se doit. Pourquoi, dans ces conditions, le directeur général de la sécurité qui fait partie de ce corps pourrait-il communiquer directement avec le premier ministre sans passer par le commissaire ou par le solliciteur général? Quel genre de collaboration avons-nous là? Je trouve que ce genre de collaboration ressemble à celui que le gouvernement accorde aux entreprises et aux syndicats. Il semble maintenant que la plupart des Canadiens savent la signification de la «société juste» de 1968; un pays soumis à la dictature et tenu en laisse par un seul homme.

Il est impossible de tenir le commissaire de la GRC responsable de l'activité, illégale ou non, des membres de son personnel qui sont rattachés à un directeur général de la sécurité ne relevant pas de lui. Le chaos va continuer de régner à la GRC et au pays tant que le commissaire ne sera pas l'unique responsable . . .

M. Blais: J'invoque le Règlement. Le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a dit que le député de Red Deer (M. Towers) ne traitait pas du tout du bill à l'étude. Il est clair qu'il parle de choses qui n'ont rien à y voir. Il faudrait le rappeler à l'ordre.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, à propos de ce rappel au Règlement, je pense que le député de Red Deer (M. Towers) est dans le vif du sujet, car le gouvernement utilise la police pour se procurer des dossiers de façon détournée, des dossiers obtenus grâce à des manœuvres illégales de la GRC.

M. Lumley: Qu'est-ce que cela a à voir avec le bill de finances?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député s'écarte du sujet de temps à autre, et je l'invite à en revenir aux termes du bill C-11.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque à mon tour le Règlement au sujet de ce qui a été dit par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Je l'invite à prendre connaissance de la décision rendue aujourd'hui par M. l'Orateur au sujet des allégations sans fondement.

M. Woolliams: Qu'est-ce que c'est que ces enfantillages?

M. Towers: Monsieur l'Orateur, je tourne le fer dans la plaie, mais la seule façon d'assainir une plaie c'est d'y porter le fer. C'est ce que je suis en train de faire, et je regrette que le ministre des Postes (M. Blais) ne veuille pas le reconnaître. Il y a sûrement assez de problèmes aux Postes . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'invite le député à revenir au bill C-11.

Des voix: Bravo!

M. Towers: Merci, monsieur l'Orateur.

Et puisqu'il est question de dépenses inutiles et du peu de cas que le gouvernement fait des dollars et des droits du contribuable, ne manquons pas de remarquer que les enquêtes qui se déroulent d'un bout à l'autre du pays coûtent de l'argent aux contribuables. Par-dessus le marché . . .

Une voix: Cette fois il est bien dans le sujet.

M. Towers: . . . actuellement, la sécurité de notre pays est menacée. Qu'est-ce qui garantit aux Canadiens que Michael Pitfield, par exemple, a la compétence voulue pour présider le comité interministériel de sécurité et de renseignements? Je présume qu'on le paie pour cela, et que ce sont les contribuables du Canada qui le paient. Convient-il mieux à ce poste qui lui accorde la haute main dans ce domaine, qu'un honnête officier chevronné de la GRC, ou qu'un membre du personnel du ministre du solliciteur général?

Où l'intervention politique cesse-t-elle, et où le bon sens commence-t-il? On ne saurait mieux s'y prendre pour détruire notre merveilleux pays que de démoraliser la police nationale tout en ruinant l'économie du pays . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député pourrait-il en revenir aux termes du bill C-11.

M. Hnatyshyn: Nous en voulons pour notre argent, Monsieur.

Une voix: Qu'est-ce qui a pondu cet horrible discours?

M. Towers: Nous ne pouvons séparer notre sécurité de ce qu'il en coûte aux contribuables canadiens.

Depuis quatre ans, l'inflation ne cesse de dépasser 7 p. 100. Il y en a beaucoup ici qui se souviennent du temps où les économistes nous affirmaient que nous ne pouvions tolérer une inflation de plus de 4 p. 100. Le taux de chômage est de plus de 7 p. 100 depuis 3 ans, et a causé de nombreux problèmes à la GRC. Nous devons également tenir compte de ce que, depuis quatre ans, notre croissance économique a été inférieure à 5 p. 100, et depuis trois ans notre déficit commercial a dépassé quatre millards de dollars. Cette année, il sera probablement de cinq millards de dollars. Quelqu'un doit payer les pots cassés; or, le gouvernement n'est apparemment pas prêt à se rendre compte de ce qui arrive exactement. Je sais que la vérité blesse. Nous devons reconnaître qu'en cinq ans, le déficit fédéral s'est accru chaque année. Nous avons connu pendant dix ans la croissance la plus rapide de la dette nationale de toute l'histoire du Canada, même en comptant la période qui couvre les deux graves conflits mondiaux.

● (2042)

Quand il a parlé aujourd'hui de la fiscalité, le président du Conseil du Trésor n'a pas dit qu'on devrait trouver le moyen d'augmenter les revenus cette année pour financer notre dette internationale en raison de la dévaluation de notre dollar. Quand on songe que cette dette s'établit aux environs d'un demi milliard de dollars, il est temps que quelqu'un se réveille à la réalité.

Je me réjouis de voir le ministre des Finances (M. Chrétien) à la Chambre, monsieur l'Orateur. Il est sans doute conscient des problèmes que le Canada doit affronter aujourd'hui car la confiance des milieux d'affaires s'éteint. Ce n'est pas en amorçant une pompe qu'on apporte plus d'eau au puits.

Il y a bien des problèmes auxquels le gouvernement devrait s'attaquer. Le Canada se trouve actuellement dans une très grave situation économique. J'espère que le gouvernement accueillera certaines des opinions que nous exprimons de ce côté-ci. On a reproché aux Canadiens de vivre trop au-dessus de leurs moyens, et je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre quel est celui qui le leur a reproché. On les a enjoints à maintes reprises de se serrer la ceinture. Or ils ne peuvent que constater que leur pays descend de plus en plus rapidement la pente menant au désastre économique et qu'en outre leur bien-être et leur sécurité sont sapés par un gouvernement qui exerce un contrôle où cela peut causer le plus de tort—en manipulant les activités régulières et essentielles de la GRC et en créant des façons inexpliquées et inutiles de gaspiller leurs impôts.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le premier ministre a rendu encore plus difficile l'application de la loi par les nominations qu'il a faites à titre personnel et un coût incalculable tant du point de vue financier que du point de vue sécuritaire. Je crois qu'il serait dans l'intérêt du service de sécurité et des Canadiens en général que le premier ministre renvoie tous les gens qu'il a nommés à des postes au sein de la GRC, plus précisément dans la direction générale de la sécurité et de l'analyse des renseignements, à l'exception du commissaire actuel, et qu'il confie le contrôle et l'administration de ce service ainsi que la responsabilité des nominations et des promotions de ses membres au commissaire uniquement. Cela devrait contribuer à réduire le coût des opérations de la GRC.

Le commissaire ne devrait être comptable qu'au solliciteur général qui est le titulaire du ministère et le Parlement devrait être le seul à établir des directives concernant le modus operandi de la GRC. Le gouvernement s'est montré négligent en ne donnant pas à la GRC au moyen d'une loi une protection suffisante et des directives assez claires pour empêcher que ses membres ne soient la cible des critiques, ne fassent l'objet d'enquêtes et ne soient victimes d'insinuations malveillantes dans l'exercice d'une de leurs fonctions les plus importantes, le maintien de la sécurité du pays et la sauvegarde des droits des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve la GRC. Tous les Canadiens savent que cette force policière se dévoue avec loyauté depuis presque un siècle.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il est très amusant d'entendre les députés de l'opposition diriger énormément de critiques sur le gouvernement, mais eux-mêmes sont dans l'impossibilité de proposer quoi que ce soit de valable. Monsieur le président, le passé, notamment le passé tout récent du Canada en a fait un pays très riche. Le Canada pouvait bénéficier de très grandes richesses naturelles, comme il continue à le faire. Le Canada pouvait s'appuyer sur son sous-sol, sur ses produits alimentaires, sans pour autant connaître vraiment la concurrence des autres pays. Par contre, depuis quelque temps s'est produit un phénomène qui n'est pas particulier au Canada mais qui est mondial, savoir, l'apparition dans le milieu des pays productifs des pays du Tiers-Monde. On n'a qu'à constater que les mines, qui faisaient du Canada un pays exportateur de richesses naturelles, se voient maintenant dans l'obligation de concurrencer avec des gisements provenant d'autres pays. Cette abondance des richesses naturelles, si elle continue à appuyer notre bilan comme pays, doit être beaucoup mieux utilisée, et avec des moyens différents. Il est certain que dans un pays tel que le nôtre, la main-d'œuvre coûte nécessairement plus cher, monsieur le président, que dans certains pays du Tiers-Monde. Il nous faut donc, je pense, à long terme, compte tenu de la situation actuelle, penser à une politique de refonte complète de notre structure industrielle au Canada.

En tant que Québécois, je suis d'autant plus préocuppé par cette question, du fait que se retrouvent chez nous les industries traditionnelles, et ce n'est pas, je pense bien, la volonté du gouvernement provincial ou fédéral que se retrouvent au Québec principalement les industries du textile, de la chaussure, et le reste, c'est-à-dire les secteurs que l'on qualifie comme étant mous. Monsieur le président, je pense que le fleuve Saint-Laurent passant d'abord par le Québec avant d'arriver en Ontario, et le Canada s'étant développé historiquement d'abord par le Bas-Canada, ce qui est aujourd'hui le Québec, nous retrouvons dans ce secteur, dans cette région les premières industries installées chez nous, et par conséquent celles qui rencontrent le plus de difficultés par les temps qui courent.

Monsieur le président, nous avons par contre la chance d'avoir bénéficié d'un pays qui est vaste, d'un pays qui a énormément de potentiel. Nous n'avons qu'à penser que sur le plan énergétique, nous pouvons, contrairement à presque tous les pays industrialisés du monde, jouir de tant de choses. Nous pourrons gagner du temps car nous possédons énormément de richesses naturelles. Par contre, nous, les gens de l'Est, nous dépendons de l'Ouest pour nous approvisionner en matières énergétiques, mais du fait que nous aurons les travaux de construction de pipe-lines, les travaux d'exploration et évidemment ceux de la mise en œuvre de l'infrastructure pour mettre en valeur les ressources dans l'Ouest du pays, nous nous devons, nous du gouvernement fédéral, de faire en sorte que les régions de l'Est du pays puissent bénéficier de ces développements et ainsi assurer à l'Est des retombées économiques.

Monsieur le président, examinons la structure économique dans l'ensemble du pays. Je pense que dans l'Ouest il est nécessaire que l'on reconnaisse le fait que ces provinces ne peuvent plus être uniquement l'endroit où l'on s'approvisionnne, que ce soit en produits alimentaires ou que ce soit en produits énergétiques. Il faut accepter la volomté des gens de l'Ouest du pays de s'industrialiser, je pense que c'est légitime et normal. Par contre, par ces projets gigantesques qui devront se produire dans cette partie du pays, nous avons la chance

unique de pouvoir refaire la structure du Québec et des provinces Maritimes et ainsi que celle de l'Ontario en partie.

Monsieur le président, même si notre gouvernement par sa politique en matière de textiles a confirmé hors de tout doute qu'il a la volonté de sauver et de maintenir tous les emplois dans le domaine du textile, nous devons honnêtement nous demander si au Canada nous devrons jusque dans les années 2000 maintenir 200,000 emplois dans le secteur du textile au Canada. Ne devrions-nous pas nous interroger comment nous pourrons, à long terme, lorsque la situation nous le permettra, recycler une partie de la main-d'œuvre si telle est la nécessité du futur, recycler une partie de la main-d'œuvre qui œuvre actuellement dans le secteur du textile vers d'autres secteurs où nous sommes plus concurrentiels sur le plan international et par conséquent recycler, non pas seulement le capital humain. mais le capital tout court, l'argent ainsi que l'équipement vers des secteurs plus productifs. A mon avis, il ne s'agit pas de faire de la politicaillerie avec ces sujets, mais il nous faut s'asseoir avec les syndicats et les dirigeants d'entreprises pour étudier à long terme comment nous pouvons, par de tels procédés de recyclage, amener la main-d'œuvre dans des secteurs où elle sera elle-même mieux payée.

Monsieur le président, l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), actuellement ministre des Finances, s'est engagé dans cette voie. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, pour sa part, est en train de faire une analyse détaillée de chacun des secteurs industriels du pays, afin de savoir quelle est la position concurrentielle des secteurs industriels par rapport à des secteurs identiques dans d'autres pays et quels sont les points forts là où nous pourrions concentrer notre main-d'œuvre, notre capital et où le Canada se trouve avantagé sur le secteur technologique.

Monsieur le président, je pense qu'à long terme c'est ce type de question qu'il faut se poser. Lorsque l'on voit une fermeture d'usine, on peut évidemment chercher toutes les causes passées. Il y en a de multiples et, à mon avis, l'opposition pourrait sûrement en énumérer plus qu'elle l'a fait dans le passé, mais il faut se demander comment chacun de ces secteurs industriels peut en arriver à concurrencer, et s'il ne le peut pas, il faut être assez honnête pour envisager la situation et trouver où on doit diriger la main-d'œuvre.

Monsieur le président, je pense que les plans fiscal et monétaire ont été les instruments. Dans le passé, les instruments ont été utilisés tant par les gouvernements provinciaux que fédéraux, mais étant donné la situation mondiale et nationale actuelle, il est impossible que nous puissions envisager de continuer ainsi uniquement en nous basant sur ces deux instruments de travail, c'est-à-dire de temps à autre des déductions d'impôt et de temps à autre des interventions sur le plan de la politique monétaire. Ces interventions, si elles peuvent être valables à court terme, ne sauront sûrement pas apporter au Canada la prospérité attendue et la prospérité surtout possible étant donné toutes les richesses que nous avons au Canada. Si la dévaluation du dollar canadien peut temporairement avantager nos exportations, on doit aussi constater qu'elle aura sûrement un effet négatif sur l'indice de l'inflation. Je pense qu'on ne peut pas uniquement compter sur cela pour pouvoir se stabiliser dans l'avenir.

Monsieur le président, le ministère des Finances, comme celui où j'ai la chance et l'honneur de travailler, s'attaque aux vrais problèmes, à la racine des maux et tente justement d'œuvrer avec tous les partenaires, syndicats et employeurs, pour justement rationaliser, concentrer notre production là où nous sommes plus forts, là où nous pouvons être plus efficaces non seulement sur le marché national, mais aussi sur le marché international.

Monsieur le président, une autre chose est essentielle si on pense à une restructuration industrielle à long terme et à des politiques monétaire et fiscale à court terme, et ce dans n'importe quel pays, c'est la confiance des travailleurs dans l'avenir de leur industrie, la confiance des investisseurs et cette confiance, au Canada, malheureusement, nous l'avons perdue en partie depuis quelque temps.

Je ne veux pas jouer au sorcier, je ne veux pas identifier des groupes ou des individus plus que d'autres. Je pense, monsieur le président, que si l'on ne veut pas trouver les coupables, on devrait pour le moins tenter de trouver comment on pourra réinstaurer ce climat de confiance au Canada, climat de confiance qui est essentiel. Je pense que la première des choses que nous avons à faire, c'est d'offrir à ceux qui œuvrent dans ce milieu des garanties politiques à long terme.

Il est évident, monsieur le président, qu'on peut accuser un politicien de vouloir jouer au démagogue lorsque l'on dit qu'une insécurité politique entraîne justement des pertes d'investissements. Dans certains pays d'Amérique du Sud certaines multinationales vont investir. Soit! Et j'entends des gens utiliser cet exemple souvent pour mentionner que l'insécurité politique n'est pas un facteur. Mais dans certains pays que je ne nommerai pas, ils y vont, mais à condition que le capital de risque soit environ 20 p. 100 du capital investi dans un projet, ils vont investir ces 20 p. 100 pourvu qu'ils puissent les récupérer dans trois ans, alors qu'en Ontario la moyenne de récupération sur le capital investi de risque est de 33 ans. Il existe donc beaucoup moins de projets qui assurent une récupération du capital en trois ans plutôt qu'en 33 ans, et c'est pour cette raison que de tels projets sont très rares.

Monsieur le président, je pense que le peuple canadien, avec les richesses naturelles qu'il possède, avec le potentiel humain et, également, avec sa volonté de réussir ensemble malgré les différences, devrait mettre ces facteurs en valeur afin que nous puissions assurer à tous et à chacun la confiance nécessaire, afin de croire en l'avenir de notre pays. Pour ceux qui disent que la situation est critique, soit, elle l'est. Mais faisant partie du Canada, nous pouvons nous assurer notre approvisionnement en matières énergétiques pour de longues années. Le Québec ne produit actuellement que 27 p. 100 de l'énergie consommée sur son territoire. Nous pouvons compter pour le reste de nos approvisionnements, soit 54 p. 100 de l'énergie consommée qui est du pétrole, 24 p. 100 est du gaz naturel, et le reste étant du charbon, du *coal* ou du coke, on peut être au moins certain d'un approvisionnement qui nous vient de l'Ouest de notre propre pays.

Monsieur le président, je pense que nous avons là un avantage extraordinaire. On n'a qu'à penser à toutes les richesses encore inconnues qui existent et qui sont là dans nos Territoires du Nord-Ouest, ou encore dans la région de l'Arctique, pour se vanter et l'utiliser comme un élément de promotion afin de dire aux gens qui sont ailleurs: Vous pouvez avoir encore confiance en l'économie canadienne, ainsi qu'en notre avenir. Souvent il n'y a pas que le prix de l'approvisionnement

qui soit important, mais l'assurance de pouvoir l'obtenir, l'assurance de pouvoir s'approvisionner. Chez nous on a cette possibilité! Nous n'avons qu'à constater qu'avec l'assurance que ce gouvernement pourra donner, le prix de notre pétrole sera toujours en concurrence avec le prix aux États-Unis. Nous pouvons concurrencer honnêtement et loyalement nos voisins du Sud.

Monsieur le président, l'opposition s'acharne à vouloir demander une réduction d'impôt de $100 pour les individus. Pour une partie de l'opposition, ce n'est pas assez, pour l'autre, c'est trop. A mon avis, monsieur le président, c'est vouloir trop jouer avec les détails. Les mesures annoncées par l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien) récemment s'avèrent comme étant valables, justes et équitables pour le moment que nous vivons. Mais le même ministre qui a fait cette déclaration il y a à peine une semaine, monsieur le président, avait déjà commencé un travail que notre nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) continuera. Je pense que ce travail n'est pas un travail de six mois, un travail à courte vue, mais plutôt un travail à longue échéance, un travail qui saura donner confiance et un meilleur avenir à tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le président, la meilleure chose qui pourrait nous arriver serait celle-ci: que l'opposition cesse de critiquer à tort ou à raison parfois, mais surtout à tort, avec ses arguments vraiment trop faibles, qui ne sont qu'une répétition de trucs ou d'éditoriaux mal pensés et mal écrits, monsieur le président, l'opposition pourrait sûrement, du moins je l'espère, nous apporter une contribution plus valable en nous donnant certains arguments, certaines propositions plus sérieuses et plus constructives.

● (2052)

[*Traduction*]

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur le bill C-11, intitulé loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds. Mais c'est plus que cela. Il s'agit d'un mini-budget, du moins c'est le nom que le ministre des Finances (M. Chrétien) lui a donné au cours de la période des questions, il y a une semaine. Le projet de loi est à la fois long et compliqué. Il fait 225 pages et il faudrait des semaines, ou plutôt des mois pour l'étudier et le comprendre à fond.

Je suis entièrement d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui a dit, le 7 novembre, à la Chambre que 99.9 p. 100 des Canadiens ne comprenaient pas ce bill. Seuls quelques spécialistes en droit fiscal, quelques experts comptables et les gens du ministère du Revenu national peuvent le comprendre. Avez-vous déjà entendu parler d'une loi si complexe que le gouvernement ait dû prévoir que le contribuable puisse demander au ministère de prendre une décision et doive payer ensuite le ministère pour sa démarche. Il est, à mon avis, grand temps que le ministre des Finances dise à ses légistes de refondre la loi de l'impôt sur le revenu pour en faire une loi compréhensible pour tous et dont l'interprétation ne crée pas de problème aux experts en droit fiscal, aux experts comptables, aux hommes d'affaires et aux gens en général.

Lorsque le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre dans le débat de deuxième lecture, le 2 novembre, il nous a invités à adopter ce bill sans trop tarder. Il a mentionné que l'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis est extrêmement importante pour restaurer la confiance des hommes d'affaires. Si l'on considère l'état actuel de l'économie, et particulièrement le niveau élevé du chômage, la faiblesse de la productivité, le déficit de la balance commerciale et la chute du dollar, on se rend aisément compte qu'il faudra davantage que des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu pour ranimer cette confiance.

● (2102)

A mon avis, ce qui fait la force d'un pays, c'est un leadership fort. Ces dix ou quinze dernières années, c'est d'un manque de leadership que ce pays a souffert. Il est livré à lui-même depuis que le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir. Le milieu des affaires et tous les secteurs de la société ne savent pas au juste où le pays s'en va, du point de vue tant économique que politique. Peut-être le premier ministre croit-il que tout va pour le mieux. Voilà ce qui me fait peur et ce qui fait peur à de nombreux autres Canadiens.

Les politiques du gouvernement ont divisé le pays et fait perdre à ses citoyens la fierté et l'enthousiasme qui les animaient après la dernière guerre mondiale et pendant les années où le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et son successeur ont été premiers ministres. A cette époque, notre pays suscitait l'envie et le respect des chefs de gouvernement partout dans le monde. Nous avons perdu tout ce prestige. Si l'on prend la peine de s'arrêter et d'analyser les raisons de ce déclin, il ne peut qu'être évident que cela tient aux politiques et aux attitudes adoptées par l'actuel gouvernement au cours des dix ou quinze dernières années.

Pendant l'été, j'ai reçu des appels téléphoniques d'experts comptables, d'hommes d'affaires et d'autres citoyens qui se sont inquiétés de ce que, malgré les propositions énoncées par le ministre des Finances dans son budget du 31 mars, aucune mesure sérieuse n'ait été prise par le gouvernement pour adopter les lois nécessaires à leur application. Ces gens s'étaient fiés aux propositions budgétaires du 31 mars pour planifier leurs affaires, comptant qu'elles seraient adoptées, pour découvrir en fin de compte que la Chambre avait suspendu ses travaux et que les modifications proposées à la loi de l'impôt sur le revenu étaient restées en plan au *Feuilleton*. Ils m'ont demandé ce qu'ils devraient faire. Devraient-ils aller de l'avant avec leurs projets ou devraient-ils y renoncer? Monsieur l'Orateur, comment voulez-vous qu'un homme d'affaires puisse exercer efficacement sa profession s'il n'est pas sûr des règles en vertu desquelles il doit agir?

Je leur ai fait remarquer que les propositions contenues dans le budget du 25 mai 1976 n'ont été finalement adoptées que vers la fin du mois de février 1977 et j'ai dû admettre que je ne voyais aucun moyen de leur garantir qu'ils pouvaient aller de l'avant dans leurs projets étant donné que le gouvernement pourrait par exemple fort bien présenter un nouveau budget ou même modifier certaines dispositions du budget du 31 mars dernier.

De plus en plus de Canadiens partout dans notre grand pays, se demandent où ils s'en vont. Dans quelle direction le gouvernement les entraîne-t-il et le sait-il même d'ailleurs?

Je voudrais maintenant aborder certains passages particuliers de cette loi. Je voudrais tout d'abord dire quelques mots sur les dispositions touchant aux produits de polices d'assurance-vie. Les propositions originales ont constitué une vérita-

ble surprise pour la plupart des Canadiens qui avaient souscrit à une police d'assurance dont ils avaient acquitté des primes au fil des années afin de constituer une rente pour leur épouse et leurs enfants en cas de décès ou encore pour se constituer un fonds de retraite pour leurs vieux jours.

Ces propositions ont inquiété de nombreux citoyens qui ont présenté à leur député et au ministre en personne, des instances à la suite desquelles certaines des propositions originales ont été modifiées. Pour autant que j'en comprenne la teneur, ces modifications portent sur le fait que les gains réalisés sur une police d'assurance-vie ne seront pas imposables à titre de revenu au moment du décès. Il n'en demeure pas moins que l'on a conservé des dispositions qui prévoient que les gains d'une police seront imposables si celle-ci est encaissée alors que le détenteur vit encore ou s'il s'en sert pour contracter un emprunt.

Je reconnais que dans chaque cas, ce ne sont que les gains qui sont imposés et non pas le montant des primes acquittées par le détenteur de la police, mais est-ce bien équitable dans l'un ou l'autre de ces deux cas? Un détenteur de police d'assurance n'encaisse cette police ni ne contracte un emprunt sur cette dernière que s'il a besoin det cet argent pour une raison définie. De plus, le bill prévoit que si l'on emprunte sur cette police, les intérêts versés à la société ne seront pas considérés comme frais aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu.

Il y a un peu partout au Canada un grand nombre de dirigeants de petites entreprises et de cultivateurs qui empruntent de cette façon et je ne comprends pas comment le gouvernement peut refuser que l'intérêt soit considéré comme une dépense commerciale, car c'en est une en fait. Le gouvernement essaie-t-il ainsi d'aider les banques et les autres institutions de prêt? Si ce n'est pas une forme d'aide, j'aimerais savoir ce que c'est? Si j'interprète bien la mesure proposée, un particulier peut porter une police d'assurance à la banque, l'utiliser comme garantie pour un emprunt à des taux relativement plus élevés que ceux que pourrait lui consentir son assureur et il peut demander que les intérêts soient considérés comme des frais de l'entreprise. Cependant, s'il emprunte directement de son assureur, il ne peut déduire ces intérêts.

Les petites entreprises et les fermes constituent la cheville ouvrière du pays. Le gouvernement devrait les aider plutôt que leur nuire; cependant, voilà un autre exemple de situation où le gouvernement ne saisit pas bien les problèmes auxquels les petits hommes d'affaires et les agriculteurs doivent faire face et il s'efforce de leur arracher quelques dollars de plus en impôt sur le revenu. Je demande au ministre, monsieur l'Orateur, d'envisager sérieusement la possibilité de supprimer ces articles afin de permettre au dirigeant de petite entreprise et à l'agriculteur de déduire les intérêts qu'ils versent à une société d'assurance comme des frais aux fins de l'impôt sur le revenu.

Je voudrais maintenant aborder la question des régimes d'épargne-logement. J'ai souvent été consulté à propos des modifications aux règles de ce régime. Je ne parlerai pas des modifications en détail, mais qu'il me suffise de dire que si un programme est mis sur pied, que ce soit un régime d'épargne-logement ou un autre programme pour lequel le gouvernement fait beaucoup de publicité, le public devrait pouvoir participer au programme avec la certitude que les règles ne seront pas modifiées en cours de route.

[M. Neil.]

Pouviez-vous imaginer, monsieur l'Orateur, quel genre de match aurait eu lieu hier entre les Argonauts de Toronto et les Roughriders d'Ottawa si les arbitres avaient tout à coup annoncé au cours du match que les règles du jeu venaient d'être changées. C'est ce qui se passe dans le régime d'épargne-logement. Il va de soi que les bureaucrates ou ceux qui ont établi ce régime auraient dû pouvoir prévoir quelles conséquences aurait le programme, et qu'ils auraient dû établir les règlements en conséquence. Peut-être était-ce par amour du pouvoir tout simplement, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a institué ce programme, dans l'intention d'acheter quelques voix.

Je suis sûr que désormais, le public se montrera plus prudent et hésitera à participer à tout programme gouvernemental de cette nature, tant qu'il n'aura pas reçu l'assurance que les règles seront maintenues pendant toute la durée du programme.

J'ai été heureux de constater que le bill comportait une disposition, qui figure dans la motion des voies et moyens, et qui stipule ce qui suit:

(7) . . . lorsqu'un contribuable dispose, après le 31 mars 1977, d'un bien en immobilisations qui est un bien immeuble (autre qu'un bien locatif) ou d'un bien en immobilisations admissible utilisé par le contribuable principalement pour gagner ou produire du revenu tiré d'une entreprise, toute récupération ou tout gain en capital puisse être reporté pourvu que le contribuable ait acquis, avant la fin de l'année d'imposition qui suit celle au cours de laquelle il a disposé du bien, un bien de remplacement.

Cet amendement a été long à venir, et c'est lorsque le gouvernement a décrété un impôt sur les gains en capital qu'il aurait dû le présenter. Il est particulièrement important pour les agriculteurs qui sont obligés parfois de vendre une partie de leurs terres, non pas pour réaliser un gain en capital mais pour consolider leurs avoirs, et rendre leur exploitation plus rentable. Jusqu'ici, ils étaient pénalisés et dans bien des cas, mis dans des situations financières difficiles. Cette modification, notre parti la propose depuis des années et il est intéressant de remarquer que le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a proposé à la dernière session une motion d'initiative parlementaire analogue. Ici encore, les bureaucrates du ministère ont montré qu'ils ne comprenaient pas la situation économique dans l'ouest du Canada, surtout en ce qui concerne les agriculteurs et les terres agricoles.

● (2112)

Je constate avec regret que le projet de loi ne contient aucun amendement prévoyant le transfert libre d'impôt d'une terre, du père à son fils, dans les cas où la terre est exploitée comme une société. je n'ajouterai rien à ce sujet, car le député de Wetaskiwin en a parlé abondamment le 7 novembre dernier. J'espère cependant que le ministre ordonnera à ses collaborateurs de rédiger un amendement en ce sens, car un grand nombre d'entreprises agricoles familiales dans l'ouest du Canada sont désavantagées par les dispositions de la loi actuelle.

J'ai lu les propos du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) qui figurent dans le hansard du mercredi 9 novembre, et je dois dire qu'ils m'ont déçu. Il défend maintenant le gouvernement et ses politiques après les avoir attaqués avec acharnement pendant des années. Voici un extrait de la page 756 du hansard:

J'ai trouvé plutôt stupéfiant le débat de cet après-midi au sujet de la question de privilège qu'on a soulevée tout comme les interventions qui ont occupé le temps de la Chambre des communes cette semaine et la semaine dernière. La

seule conclusion que je puisse en tirer, c'est qu'en l'absence du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le parti conservateur a tenté de se hisser au pouvoir sur le dos de la Gendarmerie royale.

Étant donné sa longue association avec les députés de notre côté de la Chambre, le député sait parfaitement, j'en suis certain, que nous avons beaucoup d'estime pour la Gendarmerie royale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Neil: Nous sommes fiers de ce corps policier qui est un des meilleurs du monde.

Si le ministre consulte le hansard, il constatera que les questions ont porté sur la responsabilité ministérielle. Le gouvernement a tenté de faire croire, avec l'appui de certains media, que tels n'étaient pas nos motifs. Je suis déçu que le ministre qui a autant d'estime que moi-même pour la Gendarmerie royale, porte pareille accusation qui peut seulement engendrer plus de confusion parmi la population au sujet de l'attitude du Parlement envers la Gendarmerie.

En qualité de critique du Nord canadien pour l'opposition officielle, j'avais espéré que le ministre de l'Industrie et du Commerce parle des projets de son ministère en vue d'atténuer les problèmes économiques des Territoires du Nord-Ouest. Il est conscient, je sais, des problèmes auxquels doivent faire face les petites enterprises et les travailleurs dans cette région, car d'après les comptes rendus de son voyage dans le Nord, il semble s'intéresser à cette région et se préoccuper vraiment de ses problèmes.

Cette assistance pourrait prendre la forme de dégrèvements fiscaux ou de programmes que son ministère pourrait instituer—je déplore incidemment que le ministre ne soit pas ici ce soir. J'espère, monsieur l'Orateur, que le ministre aura des entretiens avec le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) de même qu'avec le ministre des Finances pour voir quelles mesures on pourrait prendre pour atténuer la grave crise économique à laquelle les entreprises de la vallée du Mackenzie font face.

En terminant, je tiens à rappeler que le Canada a peut-être le potentiel le plus riche au monde. Le potentiel, toutefois, qu'il s'agisse de ressources, de main-d'œuvre ou d'autre chose, n'est d'aucune valeur quand on manque de leadership, un leadership qui puisse insuffler un sentiment de fierté nationale chez chacun des Canadiens d'un océan à l'autre; un leadership qui puisse créer un climat économique susceptible de donner aux hommes d'affaires, grands et petits, la confiance nécessaire pour investir dans notre grand pays et y créer des emplois, non seulement pour le grand nombre des chômeurs, mais pour les nombreux jeunes qui sortent chaque année des écoles et qui pour l'instant, n'ont pas grand avenir devant eux. Nous n'avons pas actuellement ce genre de leadership et rien n'indique que la situation changera dans un avenir prévisible. Le Canada jouit d'un grand potentiel. Le bill à l'étude, que le ministre des Finances a qualifié de mini-budget, fera bien peu, sinon rien du tout, je le crains bien, pour améliorer la situation.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais que vous n'hésitiez pas à me rappeler à l'ordre si jamais dans le cours de mon propos je m'éloignais du sujet. J'espère que je l'accepterai de meilleure grâce que le premier ministre (M. Trudeau) cet après-midi lorsque Votre Honneur l'a rappelé à l'ordre pour avoir fait une déclaration non fondée. C'est là une imprudence qui ne m'étonne guère de la part du premier ministre, mais qu'aucun autre député ne se permetrait et je tiens à ce que mes propos soient bien consignés au compte rendu.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Après avoir signalé ce comportement étonnant, je vais passer maintenant au bill C-11.

A mon avis, il représente bien le genre de politiques fiscales que le gouvernement pratique à l'endroit de l'industrie et des provinces. L'impôt sur l'exploitation minière qui remonte à 1974 a été un sujet d'affrontement qui montre clairement que cet impôt revenait de plein droit aux provinces. Mais avec l'intervention du gouvernement fédéral et l'attitude belliqueuse de l'ancien ministre des finances, John Turner, qui voulait absolument croiser le fer avec les provinces, nous constatons aujourd'hui que l'industrie minière de la Colombie-Britannique et de l'Ontario est imposée à 110 p. 100. Or, le gouvernement vient se plaindre que cette industrie ne fait pas sa part et qu'elles ne font pas preuve de civisme. Nous avons entendu dire que la société INCO s'était mal comportée, mais dans un contexte différent.

● (2122)

De par sa nature même, l'industrie minière prend beaucoup de temps à se mettre en branle. Il lui faut du temps pour mettre les gisements en valeur. Il faut de l'argent pour la prospection ainsi qu'un personnel hautement qualifié. Les Canadiens ont cessé de faire confiance à ce secteur à cause des taxes que le gouvernement lui a imposées. Les Canadiens trouvent qu'il n'est pas très avantageux de soutenir les entreprises entièrement canadiennes en achetant des actions, parce que les sociétés minières doivent payer des taxes allant jusqu'à 110 p. 100 dans certains cas, et ce, grâce à la politique fiscale du gouvernement.

L'industrie minière n'est pas la seule victime du gouvernement. Cet après-midi, j'ai écouté ce que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a dit à propos de notre produit national brut. J'ai été quelque peu déçu qu'il n'ait pas parlé de l'industrie forestière, une industrie extrêmement importante du point de vue de son apport au produit national brut, qui dépasse ceux de l'industrie minière et de l'industrie agricole pris ensemble. Cette industrie est importante à cause de la très forte concentration de bois d'œuvre sur tout le territoire. Notre pays est recouvert en très grande partie de bois d'œuvre. Voilà que nous avons une industrie qui a l'appui du gouvernement sous forme d'un système de taxation régressif et aussi d'une absence totale de politique forestière nationale. Il n'y a absolument pas de politique forestière à l'égard de la première industrie canadienne.

Je lisais l'autre jour les observations que le sénateur Marchand, ancien ministre responsable des pêches, des forêts et de l'environnement, a faites au comité permanent. Il signalait que le Conseil économique du Canada avait exprimé des inquiétudes du fait que le Canada n'avait pas de politique forestière. Il s'est dit d'avis qu'il faudrait y songer. Il a formulé le vœu que le prochain ministre chargé de l'environnement adopte une politique forestière nationale et qu'il ait l'occasion de la présenter à la Chambre.

Nous avons eu quatre ministres de l'environnement et nous avons maintenant un ministre d'État chargé de l'environnement (M. Marchand) qui a exprimé l'avis qu'il fallait faire quelque chose pour l'industrie forestière. Lorsqu'il tient un

discours aussi creux, monsieur l'Orateur, il parle pour ne rien dire, car il sait fort bien que le gouvernement a réduit l'année dernière de deux millions de dollars le budget de notre service forestier. Il sait aussi que le ministre chargé de l'environnement, des pêches et des forêts a déclaré l'année dernière au comité permanent que le Canada n'avait pas de politique nationale des forêts. C'est le ministre lui-même qui l'a dit. Nous avons entendu tous les ministres nous ressasser constamment la même chose depuis 1974.

Quel effet la politique fiscale du gouvernement ou son manque de politique peut-elle avoir sur le secteur forestier? Nous voyons parfois le ministère de l'Expansion économique régionale se mettre de la partie et encourager financièrement l'industrie forestière de telle ou telle région. Ainsi, il n'y a pas si longtemps, il a accordé une aide financière à la société Salmo Forest Products, installée à Salmo, dans ma propre circonscription. Le MEER aurait en effet accordé à cette entreprise quelque 300,000 dollars pour qu'elle offre plus d'emplois aux habitants du village de Salmo. Qu'est-il arrivé? Cette scierie qui appartient à des Américains expédie son bois aux États-Unis pour le faire finir de l'autre côté de la frontière, et il a mis à pied de 20 à 30 travailleurs canadiens de façon à pouvoir embaucher le même nombre de travailleurs américains, sans parler des quelque 12 camionneurs dont il aura besoin pour transporter le bois aux États-Unis. Que fait le gouvernement pour mettre un terme à cette scandaleuse situation? Pourquoi ménager une entreprise américaine qui n'assume pas ses responsabilités? Je me moque qu'elle soit américaine, canadienne ou allemande. Qui peut me convaincre que quarante-deux travailleurs américains ont pour nous la même valeur que les vingt ou trente travailleurs canadiens qui seront mis à pied.

Le gouvernement, par sa politique fiscale et son absence de politique forestière, cause des problèmes de ce genre au travailleur canadien non spécialisé. On peut excuser partiellement la direction de la scierie. Je ne parle pas de celle-là en ce moment; néanmoins, certaines d'entre elles ont une excuse si elles n'expédient pas leurs produits par le CP ou le CN étant donné que les droits à payer sont les mêmes que les wagons soient remplis à capacité ou non. Aux États-Unis, ce genre de tarif n'a pas cours. Franchement, les entrepreneurs du secteur forestier de l'ouest des États-Unis, notamment ceux des États de Washington, de l'Orégon, du Montana et de l'Idaho, tirent pleinement profit des subventions au transport qui leur permettent d'acheminer leurs produits vers les marchés américain et étrangers. Il n'en va pas de même au Canada.

On fait tous les efforts imaginables pour empêcher les Canadiens d'exploiter eux-mêmes les ressources forestières canadiennes. Le contre-plaqué et les pâtes et papiers sont dans la même situation. C'est pourquoi je vous dis, monsieur l'Orateur, que ce gouvernement, faisant la preuve de son irresponsabilité en finançant une entreprise américaine—et peu m'importe qu'il s'agisse de coupe de bois, d'exploitation minière ou d'autre chose—prive les Canadiens d'emplois et ne joue pas le rôle qu'il devrait jouer par l'intermédiaire du MEER.

Par ailleurs, puisque nous parlons de ce ministère, nous avons eu vent aujourd'hui de bruits, fortement démentis par le ministre, selon lesquels le gouvernement et le cabinet se posaient des questions sur l'avenir du MEER parce que celui-ci ne lui faisait pas assez de publicité. Le gouvernement fédéral trouve que l'aide du MEER à une industries ou à un projet particulier n'est pas suffisamment rentable du point de vue de l'image projetée par le gouvernement. Apparemment, cette rumeur viendrait du sein du MEER lui-même. Il n'y a pas de fumée sans feu. Le gouvernement a probablement raison de se demander ce que le ministère fait pour soigner son image, car il y a eu beaucoup d'échecs, beaucoup d'erreurs de gestion et de mauvais choix, peut-être parce qu'au départ les idées n'étaient pas les bonnes.

J'ai bien l'impression que les Maritimes n'accepteraient pas de bon cœur la mise en terre du MEER pour que le gouvernement et le cabinet puissent les soigner directement aux petits oignons et la même chose est sans doute vraie pour n'importe quelle autre région. J'imagine qu'aucun député des Maritimes, qu'il soit libéral, conservateur ou néo-démocrate n'acceptera cette proposition.

● (2132)

Un autre aspect de la mesure législative m'inquiète: c'est que le gouvernement actuel n'ait aucune stratégie industrielle. Il est question de dépenser un milliard de dollars pour l'industrie. Mais on ne donne aucun principe directeur. Nous n'avons aucune idée des lignes directrices à suivre pour affecter ces fonds. Les Canadiens n'accepteraient-ils pas beaucoup mieux, comme aussi d'ailleurs les députés qui savent réfléchir, ce projet de dépenses s'il était accompagné d'une politique claire et distincte et d'une stratégie d'expansion industrielle? Mais il est clair que celle-ci n'existe pas.

J'attirerais l'attention de la Chambre sur la page 7 du projet de loi où on propose la modification que voici:

> Que, pour 1977 et les années d'imposition ultérieures, une subvention reçue en vertu du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes soit incluse dans le revenu de celui qui la reçoit ou, dans le cas d'un particulier marié qui habite avec son conjoint, dans le revenu du conjoint dont le revenu est le plus élevé.

Nous avons entendu les discours éloquents du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M^lle^ Bégin); cette dernière, le 26 octobre dernier, en réponse à une question du député de Halton (M. Philbrook) a dit, et je cite la page 290 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que ces subventions ne seront pas considérées comme revenu ou avoirs supplémentaires dans le cas des prestataires de la sécurité de la vieillesse et par conséquent n'auront aucun effet sur leur supplément de revenu.

Je me rappelle que cette annonce avait été accueillie à grand renfort d'applaudissements par les deux côtés de la Chambre, et maintenant voici que nous repérons ce petit article glissé en page sept du bill C-11, bill massif de quelque 250 pages, dans l'espoir que personne ne le remarquerait. Quel genre de jeu de cache-cache le gouvernement joue-t-il avec les personnes âgées du Canada?

Le programme d'isolation thermique est bon, mais il a été appliqué de la façon la plus inepte, la plus lamentable que j'aie jamais vue. Lorsqu'un député ne peut obtenir du ministère responsable de l'administration de ce programme établi dans la ville de Montréal plus d'un exemplaire du programme, à moins qu'il n'écrive une deuxième lettre s'il veut un deuxième exemplaire et une troisième lettre pour un troisième exemplaire, et ainsi de suite, il y a quelque chose qui ne va pas. Mon bureau de circonscription a été inondé d'appels téléphoniques de personnes désireuses de participer à ce qu'elles considéraient, et ce

que moi-même je considérais—et considère encore—comme un programme intelligent, mais en termes d'efficacité et d'organisation, quel désastre navrant!

Chose curieuse, le gouvernement a dû avoir vent de ma colère à ce sujet parce que vendredi dernier, on m'a livré quelque 50 exemplaires de renseignements sur ce programme d'isolation thermique, mais il aura fallu un éditorial aux journaux et une lettre ouverte à toutes les entreprises de ma circonscription œuvrant dans le domaine de l'isolation pour leur expliquer ce programme que le gouvernement ne s'est pas préoccupé d'expliquer aux Canadiens, en dépit des annonces de trois quarts de page qu'il a fait paraître dans les journaux. D'ailleurs, des faux numéros figuraient dans les journaux. Des gens ont appelé à Montréal mais obtenu Halifax ou quelque autre endroit. On n'a pas tenu compte de la différence d'heure.

En toute déférence pour mes frères francophones, il y a des gens, en Colombie-Britannique, qui ont des difficultés avec le français, y compris moi-même, et il est assez difficile de communiquer en français quand on ne parle pas cette langue. Voilà un autre problème. Je me rends compte que chaque programme se heurte à des obstacles. Il faut un certain temps de rodage, mais on aurait pu prévoir beaucoup de ces difficultés.

Peut-être que je m'écarte du sujet, mais il reste qu'après que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social eut assuré à la Chambre que les personnes âgées n'auraient pas à payer d'impôt sur les sommes reçues grâce à ce programme, nous voyons, à la page 7 du bill, que le gouvernement les impose maintenant. C'est honteux! C'est le moins que je puisse dire et je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de retirer ce qu'il a dit ou de s'excuser.

Je note que le gouvernement a décidé de laisser tranquilles les morts qui détenaient une police d'assurance-vie. Pourtant, comme un de mes collègues l'a fait remarquer dernièrement, le gouvernement n'est pas allé jusqu'à aider les petites entreprises.

Sauf erreur, c'est le 28 octobre que le ministre d'État chargé de l'Environnement (M. Marchand), a pris la parole à Trail à l'occasion d'un déjeuner de la Chambre de commerce. Le ministre, qui était auparavant responsable de la petite entreprise, n'a pas parlé de sa nouvelle tâche en matière d'environnement, mais plutôt de celle qu'il connaissait le mieux, ses anciennes fonctions de ministre de la petite entreprise. J'ai admiré sa franchise: il a dit que pendant trop longtemps, le gouvernement avait inondé de paperasse la petite entreprise et qu'il constatait maintenant que celle-ci était submergée de formules de peu d'importance.

Après un discours très franc qui veut montrer que le gouvernement est déterminé à aider la petite entreprise, nous voyons comment il s'y prend dans la mesure à l'étude, pour en freiner le progrès. Que veut le gouvernement au juste? Veut-il obliger le chef d'une petite entreprise à se présenter devant ce tribunal de dernière instance et à payer des taux d'intérêt élevés? Veut-il qu'il se présente devant la Banque fédérale de développement? Le gouvernement veut-il vraiment aider la petite entreprise? Il n'en fait certainement pas la preuve, par les dispositions du bill relatives aux polices d'assurance.

En fin de semaine, je suis allé voir un petit commerçant, Mike Banderoff. Il tient un petit magasin dans la ville de Castlegar, et il ne sait où donner de la tête. Il possède une petite boulangerie rattachée à son magasin général. Il emploie trois boulangers qui ont charge de famille. Il devra licencier ses employés parce que, comme il me le disait, le ministère de la Consommation et des Corporations va l'obliger à étiqueter tous les produits de sa boulangerie. Le pain ne lui cause pas de difficultés, dit-il, et sa boulangerie produit des brioches tous les jours. Là n'est pas le problème. Mais, si aujourd'hui il fait une douzaine de tartes aux pommes—il est possible qu'il n'en fasse pas d'autres avant six semaines—il doit avoir sous la main 2,000 étiquettes pour dire au public combien de temps les tartes peuvent rester dans le magasin avant de se gâter, ce que les tartes contiennent . . .

• (2142)

M. Woolliams: Parlez-en à Basford. Il en a reçu une en pleine figure.

M. Brisco: C'est exact. Je crois savoir que le ministre de la Justice (M. Basford) est une autorité en matière de tartes. Ces étiquettes ridicules sont censées protéger le public. Quiconque a déjà exploité un commerce sait que si la qualité baisse, il perd des clients. Une tarte aux pommes moisie n'attirera pas les clients. Celui qui en achète une n'en achètera plus de sitôt.

Pourquoi le ministère de la Consommation et des Corporations cause-t-il tellement d'embêtements ridicules à ce petit homme d'affaires? S'il prépare une douzaine de petits fours à la confiture, il lui faut une étiquette pour eux, puis une étiquette pour ses chaussons aux pêches et une autre pour ses chaussons aux pommes. Il mettra probablement 25 ans à épuiser tout ce stock d'étiquettes.

Ce qui est le plus insultant pour l'homme d'affaires en question, ce n'est pas seulement ce règlement ridicule, mais le fait qu'il a reçu une lettre portant l'en-tête «Répression des fraudes—consommation» et non l'en-tête ordinaire du ministère. Il aurait pu s'agir d'une fraude. Cette en-tête pourrait laisser entendre à l'homme d'affaires qu'il essaie déjà de tromper le public. Il accepterait bien une lettre du ministère de la Consommation et des Corporations, mais une lettre portant l'en-tête «Répression des fraudes—consommation» veut-elle dire qu'il est considéré comme un bandit?

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Loiselle) disait tantôt que l'opposition ne faisait que critiquer. Quand il a dit cela, j'ai pensé qu'il avait mal compris le rôle du Parlement et le rôle de l'opposition. Le rôle de l'opposition consiste à critiquer et j'imagine que nous ne le faisons pas toujours de façon constructive, mais c'est peut-être parce que nous sommes déçus des politiques du gouvernement. Je tiens à signaler au député que le rôle de l'opposition consiste à s'opposer, c'est-à-dire à critiquer de façon constructive. Par exemple, bien des fois dans le passé, l'opposition a présenté des amendements qui ont aidé à améliorer des mesures législatives.

Les politiques fiscales du gouvernement énoncées dans ce bill me préoccupent. Je ne comprends pas ses priorités. Toute expansion industrielle, commerciale ou sociale, sur le plan des logements, est impossible dans la ville de Castlegar en raison d'un manque d'eau. Le gouvernement pourrait la lui fournir grâce à des crédits de 3 millions de dollars. Et pourtant, que ce soit par les journaux ou dans les rapports parlementaires, les habitants de cette ville entendent parler tous les jours des 100 millions de dollars que le gouvernement dépense pour construire un immeuble de bureaux à Montréal, bien que peu

importe que cet immeuble se trouve à Vancouver, à Regina ou à Halifax. Au cours de cette prétendue période d'austérité, le gouvernement dépense des fonds à la construction d'un immeuble de bureaux à Montréal alors, que nous dit-on, il y a déjà trop d'espaces de bureau inutilisés. On dirait que le gouvernement fait des pieds et des mains pour gagner des voix au Québec.

Si Castlegar recevait une aide du gouvernement fédéral et provincial, elle pourrait tripler ses possibilités d'emploi d'ici cinq ans; au lieu de cela, elle risque de devoir renoncer à toute expansion de son industrie actuelle. Toutes les démarches effectuées auprès du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) sont restées sans écho. Le gouvernement porte des œillères. Il trompe les exploitants de petites entreprises en adoptant un programme destiné à aider les Canadiens à abaisser le prix de l'énergie et un programme d'isolation, qui, je le répète, est bon en soi. Puis, il se tourne de l'autre côté et de l'autre main, extorque de l'argent aux personnes âgées.

Le gouvernement prend et le gouvernement donne, mais il prend toujours plus qu'il ne donne. D'une part, le ministre nous assure qu'il n'adoptera pas telle politique et d'autre part, quelqu'un d'autre propose de le faire dans l'une des dispositions du bill. Cela prouve bien que le gouvernement est incapable d'établir une liste de priorités. Il préfère dépenser 100 millions de dollars en construisant une tour qui montre . . .

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, le député d'en face pourra parler à son tour lorsque j'aurai fini, à moins qu'il ait une question à poser, ce dont je doute.

Le gouvernement n'a pas établi de liste de priorités, il n'a pas vu plus loin que le bout de son nez et a décidé qu'une localité de la taille de Castlegar n'a pas besoin de s'étendre et d'accroître ses possibilités d'emploi. Par contre, le gouvernement se propose de construire une tour dans la ville de Montréal.

Voilà le genre de politique que suit le gouvernement, les oeillères qu'il porte, et le genre «d'emphysème» verbal dont il souffre.

● (2152)

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, c'est avec grand intérêt que je voudrais faire certaines remarques sur cette loi. Je remarque que le ministre parle déjà d'abus du droit de parole. Pourtant, monsieur le président, je pense qu'il a souligné dans sa présentation combien cette loi était importante, et parce qu'on la reconnaît comme très importante, je pense que l'on a de sérieuses raisons de faire des remarques. J'aimerais dire au ministre tout de suite qu'il y a certaines bonnes dispositions dans cette loi que nous aimerions appuyer immédiatement. Malheureusement, il y a aussi des dispositions qui sont discutables pour ne pas dire contestables. Nous pensons, encore une fois, que c'est la stratégie du gouvernement de présenter une loi qui dans son ensemble comporte plusieurs dispositions dont certaines méritent notre appui et nous n'hésiterons pas bien sûr à appuyer par exemple une réduction d'impôt. On le demande depuis deux ans. Ce n'est que la semaine dernière que le ministre a décidé de nous présenter cette loi. J'espère bien que nos amis d'en face ne tenteront pas de se donner la responsabilité d'avoir trouvé quelque chose d'aussi génial.

Depuis deux ans, monsieur le président, le chef de mon parti et plusieurs de mes collègues réclament et croient qu'il était pressant d'ailleurs il y a deux ans de donner un pouvoir d'achat additionnel aux électeurs canadiens. On nous arrive avec cette loi qui, encore une fois, comporte certaines dispositions que nous considérons inappropriées pour le moment, et nous considérons surtout que ces mesures dans l'ensemble ne doivent pas faire partie de la même loi. Si le ministre trouve pressant de passer à l'action, qu'il fasse une proposition visant à sélectionner des mesures qui sont pressantes et qui sont valables et que nous reconnaissons comme très intéressantes, et nous allons, bien sûr, appuyer le gouvernement immédiatement.

Mais cela ressemble énormément au bill omnibus de jadis, où on nous présentait des mesures tout à fait différentes. On disait que 4 ou 5 mesures sur 7 étaient valables, qu'il fallait envelopper le paquet et nous faire accepter cela les yeux fermés. C'est là qu'arrive le problème, et le ministre devra attendre sûrement nous pensons, nous, en tous les cas, et nous demandons d'avoir l'assurance que tout au moins, à l'étape de l'étude en comité, que le ministre soit disposé à faire certaines concessions et à présenter cette loi en troisième lecture beaucoup plus présentable qu'elle l'est présentement, et sûrement qu'il aura la coopération qu'il souhaite avoir de l'opposition. Mais je regrette un peu de constater le mutisme de mes amis d'en face sur les mesures qui sont discutables et discutées et qui sont probablement rejetées par une bonne partie de la population.

Nous croyons qu'il est normal que nous faisons notre devoir en tous les cas en alertant les membres du parti au pouvoir qu'il y a des dispositions encore une fois qui sont inacceptables pour le moment et que d'autres dispositions nous plaisent énormément et encore une fois celles qui pourraient plaire le plus aux Canadiens c'est la réduction d'impôt, mais je le répète, mon parti le réclame depuis deux ans et recommande ces réductions d'impôt pour un pouvoir d'achat supplémentaire. Mes prédécesseurs et d'autres, la semaine dernière, ont parlé particulièrement des articles qui traitent des compagnies d'assurance, des détenteurs de polices d'assurances et bien sûr des gains de capitaux, à l'égard particulièrement des agriculteurs et là nous avons bien sûr des réserves sérieuses sur ces dispositions. Alors je voudrais dire, monsieur le président, que nous sommes très bien disposés sur les bonnes mesures mais nous entendons bien faire notre devoir sur celles que nous considérons inacceptables pour le moment.

Évidemment, je viens d'une circonscription, monsieur le président, qui connaît ses problèmes également et autant le discours du trône que dans les crédits que voudrait proposer le ministre et qui pourraient être, à son avis, en tous les cas immensément intéressants pour la population, ces crédits-là ne répondent pas également à tous les problèmes. Et dans ma circonscription, des gens s'inquiètent énormément de la situation économique, et la loi à l'étude n'est pas de nature non plus à corriger certains points qui sont fort importants.

J'écoutais le député de Chambly (M. Loiselle) et je pense qu'il est secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, il faisait appel à cette chance que nous avons de redresser la situation. Il a fait un excellent discours, j'ai bien apprécié son discours, il a presque tout dit, monsieur le prési-

dent, sauf une petite chose, il a oublié ou il a voulu oublier le passé. Mais là, c'est notre problème à nous, c'est notre responsabilité, il aurait voulu, il aurait souhaité, il a dit, je répète ce qu'il a dit, il a bien dit, mais il aurait souhaité que nous de l'opposition nous oublions toutes les faillites du gouvernement sur autant de dossiers, il aurait souhaité bien sûr que nous ne parlions pas de ce qui s'est produit, il a demandé à l'instar du ministre des Finances (M. Chrétien) dans sa déclaration, il a demandé bien sûr d'aider ce gouvernement et il a reconnu combien il était important pour le gouvernement de regagner la confiance de la population. Donc il a fait la preuve que le gouvernement avait déjà perdu grandement la confiance des électeurs canadiens.

L'économie, disait le ministre, dépend largement du climat de confiance dans le milieu des affaires, et il nous importe d'adopter le bill dont nous sommes saisis pour nous assurer et nous rassurer sur ce climat de confiance. Monsieur le président, je devrai pendant quelques minutes étudier cette question.

Comment est-il possible pour nous de l'opposition d'accepter d'emblée d'appuyer ce gouvernement lorsqu'il reconnaît l'importance et la nécessité d'avoir la confiance du public, je le répète, après avoir failli sur autant de dossiers. Je pense que nous ne serions pas honnêtes en demandant à la population d'oublier ce qui s'est passé et tout simplement dire: Je pense que le gouvernement est bien disposé maintenant. Ce gouvernement dirige ce pays depuis 12 ans, et il y a autant d'années que les Canadiens s'attendent à des mesures, autant de promesses d'ailleurs à partir de 1965, et je pense à la société juste qui nous a été promise.

Je pense également à ce grand objectif, à ce noble objectif de réunir les Canadiens et cela n'a pas été l'union, ce fut la désunion. Je pense à la promesse de la réduction du chômage, on parlait de cela en 1968, monsieur le président, de 168,000 à peu près, si je me souviens bien, on est passé à plus d'un million de chômeurs; restaurer l'agriculture quand on a constaté la détérioration dans ce domaine; augmenter le nombre d'agriculteurs quand on sait que cela s'est transformé en diminution; augmenter les revenus nets pour le producteur quand on sait parfaitement bien que cela a été une diminution de revenus nets. On va nous parler de revenus excédentaires, revenus bruts, revenus nets, c'est le contraire. Freiner l'inflation! Jamais on a connu une poussée inflationniste aussi sérieuse. On parlait d'une coopération étroite avec les provinces, cela a été de la confrontation plutôt que de la concertation. Confrontation également avec les hommes d'affaires, le milieu des affaires et les syndicats. Je vais passer outre sur le service de sécurité, j'aurai peut-être l'occasion d'y revenir plus tard. Le comportement de certains ministres fédéraux à l'égard de certains députés du Québec et ce avant le 15 novembre, monsieur l'Orateur. Je ne parle pas du 15 novembre, non, avant le 15 novembre. Je me souviens très bien de tous les arguments qu'on a eus, et les recommandations de leurs petits cousins venant du provincial, et autant de réponses négatives sur des dossiers immensément importants. Alors, on se demande ensuite pourquoi on a connu ce fameux 15 novembre? Et ce laisser-aller des industries! La semaine dernière, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) faisait part des générosités du gouvernement fédéral. C'est vrai qu'il y en a eu. Il y a eu des subventions immensément intéressantes, particulièrement au Québec, mais il y a eu aussi la disparition dans la circonscription de Berthier . . .

● (2202)

Une voix: Dans la circonscription de Joliette.

M. La Salle: Qui me parle de Joliette?

Une voix: Moi!

M. La Salle: Ah! C'est une autre affaire, je m'excuse. Je dis qu'il y a eu disparition de plusieurs industries, mais on ne dit pas pourquoi il y a eu disparition de plusieurs industries. On a fait des efforts sur la création de nouvelles industries, mais il y a eu malheureusement disparition, diminution de la production canadienne dans plusieurs industries. Or, comment oublier, comment faire confiance à ce gouvernement qui nous arrive en nous disant: Là, cette fois-ci nous sommes disposés à bien faire les choses. Donc, une absence de crédits suffisants à la recherche égale l'absence de politique à long terme. Et depuis 12 ans, je pense, on se demande ce qui se passe ou on se fout de ce qui se passe. Et là, récemment, à un comité mixte, le sénateur Lamontagne, ce n'est pas un progressiste conservateur, blâme directement et sévèrement le gouvernement d'avoir laissé diminuer ses crédits pour la recherche. Alors comment ce gouvernement peut-il nous demander de lui faire confiance, comment peut-il être sérieux lorsqu'il nous présente encore quelques mesures budgétaires, sachant très bien que les prédécesseurs du ministre des Finances actuel ont failli lamentablement dans toutes leurs projections, et, que je sache, à moins de quelques changements, ce sont probablement les mêmes analystes ou les mêmes économistes qui préparent les dossiers du ministre des Finances actuellement. Et on nous demande encore de faire confiance avec la preuve d'autant de faillites.

Monsieur l'Orateur, vous comprendrez que nous ne sommes pas disposés à fermer les yeux comme le souhaitait le député de Chambly tout à l'heure, et à regarder simplement vers l'avenir. Si le passé est garant de l'avenir, nous sommes obligés de rappeler aux Canadiens que les mois et les années qui vont suivre seront difficiles. Alors, dans les circonstances, monsieur l'Orateur, nous avons bien l'intention de rappeler aux Canadiens les faillites monumentales du gouvernement.

J'aimerais également faire certains commentaires au sujet d'une industrie particulière qui touche ma circonscription particulièrement, et qui intéresse énormément la province de Québec, soit l'industrie laitière. Je n'ai pas vu, je ne le crois pas, je n'ai pas vu de précisions à cet effet, de crédits spéciaux dans le contexte actuel. Et je pense, monsieur l'Orateur, que cela est important, car cela fait partie de notre économie, c'est considéré comme très important d'ailleurs dans notre industrie agricole, et je sens le besoin de rappeler au ministre l'importance et l'urgence de présenter des crédits à cet effet pour redresser la situation. Dans le domaine de l'agriculture en général, on a fait des promesses. Le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Lalonde) a fait part de rencontres qu'il y aura avec le ministre de l'Agriculture du Québec pour des subventions provenant du gouvernement fédéral, mais dans la politique laitière, monsieur l'Orateur, on a fait rêver, on a créé des espoirs énormes chez les intéressés. On a créé des espoirs énormes et on a connu, il y a deux ou trois ans, les misères et les difficultés pour les producteurs de lait. On refuse encore—je parle du gouvernement—de présenter un programme sur une échelle de cinq ans. On a parlé de limiter

les importations de fromage, mais on les a laissées aller jusqu'à 50 millions de livres avant de bouger, et là on nous dit, cette année, qu'on va probablement freiner ces importations. Du même coup, on réduisait la possibilité de production des producteurs de lait.

On a accepté sans dire un mot la concurrence de la Communauté économique européenne sur la poudre de lait et on a justifié qu'on ne pouvait contester et qu'on ne pouvait jouer d'égal à égal avec la CEE, sachant très bien, monsieur l'Orateur, que le premier ministre (M. Trudeau), environ au même moment, négociait certaines petites ententes économiques avec la CEE, peu importe si ce sont les producteurs de lait qui devaient en payer le coût. Cela n'est pas connu. C'est cela le problème qui s'est posé. Je pense que le député de Longueuil (M. Olivier) n'est pas tellement au courant de cette chose-là. Le député de Berthier-Maskinongé (M. Yanakis) est sûrement au courant de cela. Je sais que le député de Compton (M. Tessier) en a parlé. Il n'a pas eu l'oreille attentive de ses collègues, mais on a vu cela dans les journaux récemment que le député de Compton n'était pas satisfait de la façon dont le gouvernement s'était comporté. Donc on a préféré se laisser concurrencer par la CEE et peu importe encore ceux qui allaient en payer le coût.

Mais le gouvernement a refusé de prendre ses responsabilités et d'aider les producteurs de lait en disposant de crédits supplémentaires et de faire face à cette concurrence pour protéger une industrie canadienne. Et ce fut l'absence de courage dans combien de domaines? Le député de Beauce (M. Caron) est au courant. Il y en a des producteurs de lait chez lui qui ne sont pas heureux, monsieur l'Orateur.

J'ai hâte que le député de Beauce parle à la Chambre et qu'il ait le courage de condamner l'absence de mesures suffisantes pour sauver l'industrie laitière, non seulement au Québec mais à l'intérieur du pays.

● (2207)

On parle encore d'importation de beurre. Alors, monsieur l'Orateur, ce sont ces choses-là qui nous obligent à prendre la parole à la Chambre et à demander au gouvernement de comprendre. Au moment où je parle, je suis sûr que dans la circonscription de Beauce et dans d'autres circonscriptions c'est la même chose, les producteurs de lait—le député de Beauce, monsieur l'Orateur, aime mieux promettre des prisons dans sa circonscription pour 1979, mais cela va arriver en 1989 apparemment. De toute façon, dans la conjoncture actuelle, dans ma circonscription il y a plusieurs producteurs de lait qui ont rempli leur quota, qui ne savent que faire d'ici le mois d'avril, et le gouvernement refuse totalement de les écouter pour le moment. Non, il va les laisser. Il en est crevé de 5,000 à 6,000 il y a une couple d'années passées. Il va en crever encore, monsieur l'Orateur, mais cela n'indispose en rien le gouvernement.

J'ai eu l'occasion de parler au président de la Commission canadienne du lait et au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). En avril prochain, on regardera ce qu'on fera, mais d'ici avril, sans aucun doute des producteurs de lait, chez nous en Ontario, seront obligés de laisser le marché. On n'a pas encore assez de chômeurs. C'est cela la position: le refus. Des gens s'amusent avec cela. Le député de Montréal-Bourassa (M. Trudel) trouve peut-être cela drôle, mais lorsque les députés libéraux n'auront plus de lait ou qu'ils n'auront plus de quoi se mettre sous la dent et que les tripes leur feront mal, monsieur l'Orateur, ils comprendront peut-être l'importance de laisser aux producteurs des revenus convenables.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable ministre des Postes invoque le Règlement.

M. Blais: Je suis parfaitement conscient du fait que le montant d'expertise du député ne s'étend pas beaucoup et qu'il aime parler d'agriculture de façon assez générale, mais je me demandais s'il pourrait nous indiquer, vu que nous sommes à l'étude du bill C-11, si un article de ce bill lui permettrait d'avancer toutes ces choses?

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, ce bill parle de disposition visant à aider le Canada à «restabiliser» ou à restaurer son économie. Je parle d'une absence dans ce bill, moi . . .

Une voix: Ah!

M. La Salle: Ah non, on s'en fout. Il ne faudrait pas . . . Il faudrait que j'accepte les crédits offerts ou présentés par le ministre des Finances, que je fasse complètement abstraction d'un domaine très important du point de vue économique pour ma circonscription ainsi que pour l'agriculture canadienne.

● (2212)

Cela n'intéresse pas le ministre des Postes (M. Blais). Mais, ce n'est pas possible, car je connais trop le ministre des Postes pour croire qu'il ne s'intéresse pas à un secteur aussi important pour l'économie agricole de notre pays. Je dénonce, je déplore et je regrette cette absence de crédits suffisants que le ministre des Finances aurait pu nous présenter alors que je parle de l'urgence de la situation actuelle pour nos producteurs laitiers. J'aimerais bien que nos députés du Québec en parlent autant, qu'ils en parlent un peu plus. Monsieur l'Orateur, dans ma circonscription, par exemple, nous avons connu des difficultés dans une usine de textile. De même dans la circonscription de Berthier, il y a eu de petits problèmes.

Le ministre des Finances en a souvent parlé, et récemment encore, et on l'a applaudi parce que l'automne dernier il avait présenté une mesure pour, peut-être, sauver les 200,000 personnes qui restent. Cependant, il ne faudrait pas parler des 600,000 travailleurs qui ont dû quitter cette industrie depuis quelques années. De cela on n'en parle pas. On va peut-être sauver les 200,000 travailleurs qui y restent, mais de cela il n'y a rien de certain.

M. Jacques Olivier (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'honorable député de Longueuil invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je m'excuse d'interrompre l'honorable député de Joliette mais je pense qu'il faudrait prendre garde de ne pas induire la Chambre en erreur. Il vient de dire, premièrement, qu'environ 600,000 personnes ont quitté les fermes. Deuxièmement, il dit que le gouvernement n'a jamais rien fait, alors que s'il examine ce que le gouvernement a proposé, il s'agit d'une somme d'environ 600 millions de dollars.

Or, les gens de la ville de Montréal, comme le député l'a dit, paient pour les habitants qu'il défend actuellement. Il ne doit pas perdre cela de vue non plus . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois faire remarquer à l'honorable secrétaire parlementaire que les points qu'il soulève sont bien intéressants, mais il pourra prendre la parole après l'honorable député de Joliette et les présenter à la Chambre.

M. La Salle: Merci, monsieur l'Orateur. C'est un fait que l'honorable député de Longueuil veut prendre la parole, et il paraît qu'on a le temps de le faire; ce serait fort intéressant de l'écouter et je suis prêt à l'écouter et je le ferai avec grand plaisir. Cependant, je tiens à mon temps de parole et je répète que l'absence de mesures courageuses, tant dans l'industrie du textile que dans l'industrie en général, a contribué à faire fermer les portes à plusieurs industries au Canada. Et l'absence de recherche est également responsable des crédits de recherche pour les industries qui ont fermé leurs portes. Aujourd'hui on vient dire que le gouvernement fait des efforts inouïs et on se scandalise parce qu'on déplore le manque de courage depuis trop longtemps, depuis dix ans.

Monsieur l'Orateur, j'ai reconnu les bons propos de l'honorable député de Chambly tantôt. Tout ce que j'ai dit c'est qu'on ne peut pas répondre à une invitation aussi facilement en disant: Nous allons regarder de l'autre côté, on va essayer de faire croire aux Canadiens qu'on a raison de faire confiance au gouvernement. Monsieur l'Orateur, je le répète et je le dis partout: Nous n'avons pas raison de faire confiance à ce gouvernement parce que trop longtemps, non seulement il a failli à la tâche, mais trop longtemps il nous a respectueusement menti sur je ne sais combien de dossiers et nous a induits en erreur. Toutes les prévisions des ministres des Finances précédents et du ministre des Finances actuel étaient fausses. Le député de Longueuil sait cela!

On a fait une série de déclarations sur la conjoncture économique de la province de Québec qui étaient également fausses. On a refusé les recommandations immensément importantes qui auraient, et j'en suis certain, modéré la montée du séparatisme au Québec. Mais non, on s'en foutait ici, à Ottawa. Et l'on se retrouve dans une situation difficile que l'on décrit ici ce soir, mais il ne faudrait pas en parler. Monsieur l'Orateur, je suis en accord avec les ministres responsables qui tentent de disposer de nouveaux crédits et de faire en sorte que, lorsqu'on parle de restaurer le climat économique tant sur le plan canadien qu'à l'intérieur de ma province, le Québec, il n'y ait pourtant pas un député de la Chambre qui s'y oppose. Je ne peux quand même pas applaudir les efforts qui ont été faits depuis 12 ans. Cela est faux. Là il y a une situation différente, et on semble vouloir faire quelque chose.

● (2217)

Je disais tantôt, monsieur l'Orateur, que dans ma circonscription on parle de projections fausses. Faut-il rappeler aux députés que lorsqu'on a parlé du projet de Mirabel . . .

M. l'Orateur adjoint: L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé invoque le Règlement.

M. Pinard: Oui, monsieur le président, j'invoque le Règlement. Est-ce que l'honorable député accepterait que je lui pose une question pour qu'il apporte des précisions sur les points où le gouvernement, selon ses dires, aurait respectueusement menti à l'opposition, avant que je pose la question de privilège sur le sujet?

M. La Salle: Après, monsieur le président, si monsieur le député veut poser une question de privilège, il la posera.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Joliette est le seul qui puisse décider de permettre ou non qu'on pose une question. Il a le droit de terminer. L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Pinard: Je désire réserver mes droits de poser la question de privilège, parce que le député vient d'accuser le gouvernement d'illégalité en disant que le gouvernement avait menti à l'opposition. Je réserve mon droit de poser cette question demain, si le président me le permet.

M. l'Orateur adjoint: Je tiens à faire remarquer à l'honorable député que le Règlement ne défend pas à l'honorable député d'accuser le gouvernement ou d'accuser un parti à la Chambre comme groupement, et même de dire qu'un parti ou le gouvernement dit des faussetés. C'est lorsque l'honorable député touche à l'intégrité d'un honorable membre de cette Chambre individuellement que ses droits peuvent être frustrés et qu'il a le droit d'en appeler au Règlement. De toute façon l'honorable député, de l'avis de la présidence, soulève tout simplement une question d'opinion et je ne pense pas qu'à ce moment-ci son rappel au Règlement soit recevable.

M. La Salle: Monsieur le président, je répète que ce gouvernement a trompé—si le mot «menti» fait mal aux oreilles de l'honorable député—ce gouvernement a trompé le peuple canadien depuis 10 ans. Dans toutes ses projections, je l'ai dit tantôt, c'en est pas des preuves ça? On a promis de diminuer le chômage en 1968. Voyons cela aujourd'hui. Ce n'est pas tromper une population, cela?

M. Pinard: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: J'espère que l'honorable secrétaire parlementaire pose de nouveau la question de privilège.

M. Pinard: Monsieur le président, étant donné que le député de Joliette a utilisé un nouveau mot, et qu'au lieu d'utiliser le mot «mentir» il a dit maintenant le mot «tromper», vous me permettrez de poser de nouveau la question de privilège et d'attirer l'attention de la présidence à la décision qui a été rendue aujourd'hui même par l'Orateur vers 3 heures cet après-midi, lorsqu'on a décidé que le fait d'accuser d'une illégalité un parti ou un groupement cela constituait à ce moment-ci une attaque aux privilèges et que le député devrait retirer à ce moment-là son attaque s'il n'est pas en mesure de prouver ce qu'il avance. En l'occurrence, monsieur le président, le député de Joliette ne se contente que de dire des mots sans les justifier, sans les appuyer de faits précis. Il accuse les membres de ce parti du gouvernement d'avoir menti. Il accuse les membres du gouvernement d'avoir trompé l'opposition et, dans les circonstances, je demande de réserver mes droits de poser la question de privilège dès demain, alors que ce sera une journée de l'opposition.

M. La Salle: J'ai bien saisi les propos de l'honorable député, et je vais tenter d'apporter une nouvelle preuve. En 1974, nous nous présentions devant l'électorat en présentant une politique qui était très nette, très claire, et qui s'appelait le contrôle des prix, des salaires et des mesures. Le gouvernement a répété sur les tribunes du pays que jamais il n'appliquerait la mesure que nous présentions. On nous a traités de prophètes de malheur. On a tenté de faire passer le chef du parti progressiste conservateur pour un rétrograde. Quelques mois plus tard que

s'est-il passé? Après avoir gagné la confiance de la majorité du public, le gouvernement s'est fait élire sous de fausses représentations. Quelques mois plus tard c'était la volte-face du gouvernement: il appliquait le contrôle des prix et des salaires et trompait la population canadienne . . .

● (2222)

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Chambly (M. Loiselle) invoque le Règlement.

M. Loiselle (Chambly): Monsieur le président, je m'excuse mais pour quiconque s'y connaît quelque peu en mesures économiques entre le gel des prix et des salaires proposé par l'opposition et ce que nous avons proposé à la population du Canada en 1975, il y a la différence qui existe entre le jour et la nuit. Évidemment cela prend des gens qui s'y connaissent.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député admettra avec moi qu'il vient tout simplement d'émettre une question d'opinion sur laquelle la présidence n'a pas à prendre de décision. Il a eu l'occasion tantôt de faire son propre discours et de faire valoir ses arguments. Je pense donc qu'il doit permettre aux honorables députés d'écouter attentivement l'honorable député de Joliette (M. La Salle).

M. La Salle: Merci, monsieur le président. En plus, le gouvernement a trompé davantage la population parce qu'avec ces mesures il avait assuré le peuple canadien de freiner l'inflation et ce n'est pas ça qui s'est produit. Au contraire, cela a continué. Il avait promis de restaurer le milieu des affaires, de réaliser des ententes avec les syndicats, mais cela a été une confrontation continuelle, et encore aujourd'hui il avait même laissé supposer certaines dates pour la levée de ces contrôles et nous attendons toujours encore après. Monsieur le président, est-il possible que décemment mes amis d'en face m'accusent de ne pas jouer *fair-play*. Ce n'est pas possible, monsieur le président, ces gens-là le savent, cela a été dans combien de mesures où même un certain nombre de députés à un certain moment je suis certain avait le goût de dénoncer leur propre gouvernement sur ces projections qui se sont avérées fausses. Alors qu'on me dise que le gouvernement n'a pas trompé la population quand il a promis de réaliser l'unité nationale, promis de diminuer le chômage, promis de freiner l'inflation, promis de restaurer l'industrie canadienne, promis de diminuer les déficits annuels, cela a été des faillites totales sur tous ces dossiers, monsieur le président. Et on essaie de me faire retirer mes paroles quand je dis que ce gouvernement a trompé l'électorat canadien, mais je n'en reviens pas, monsieur le président! Je pensais que mes amis d'en face pourraient manifester plus d'honnêteté et de sincérité vis-à-vis de moi, eh bien on m'en demande trop, monsieur le président! Ce n'est pas possible!

Monsieur le président, dans ma circonscription comme dans ma province, encore une fois, je le répète, une hypocrisie cynique se présente. On essaie de nous faire avaler certaines dispositions qui ne peuvent pas aller dans la même loi. Et j'irai plus loin. J'avais oublié mon bon ami le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner). On dit qu'on nous a trompés. C'est drôle de voir les choses. Comment peut-on demander au public d'avoir confiance?

Il y a quelques mois, le ministre de l'Industrie et du Commerce était de notre côté et mes amis d'en face voulaient le pendre. Depuis plusieurs années, ils voulaient le pendre, le fusiller. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a été de notre côté pendant 19 ans. Il a fustigé, condamné, répudié ce gouvernement. On a fait un petit transfert pour les raisons que nous connaissons, tout le monde connaît ces raisons-là. Monsieur le président, le ministre de l'Industrie et du Commerce osait tenter le plus sincèrement possible de nous faire croire qu'il était véritablement rempli du désir de défendre des mesures qu'il a condamnées pendant 19 ans.

Mais l'odieux, monsieur le président, c'est lorsque j'ai vu mes amis d'en face l'applaudir, ils applaudissaient celui qu'on a voulu, qu'on voulait condamner il y a à peine six mois. Quand le public canadien regarde ces choses-là, le public n'est pas fou, quand le public canadien se rend compte de cela, il se dit: Non, ce n'est pas possible, ce n'est pas possible que ce gouvernement joue ce coup de théâtre et que ces députés sincèrement puissent appuyer et applaudir celui qu'on avait envie de fusiller il y a six mois.

Nous voyons cela, monsieur l'Orateur, et le ministre des Finances, certains députés de la Chambre, avec tout le respect que j'ai pour eux, me demandent de faire confiance à ce gouvernement. Je ne peux pas honnêtement dire à mes électeurs: Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de danger. Je ne peux pas demander non plus à l'ensemble des Canadiens de faire confiance à ce gouvernement. Si je dis que ce gouvernement nous a trahis trop souvent, monsieur l'Orateur, est-ce que je vais être rappelé à l'ordre? Peut-être. Mais pour moi et pour des milliers de Canadiens ce gouvernement a manqué à son mandat, et plusieurs de ses ministres et ce Cabinet ont manqué à leurs responsabilités.

● (2225)

Étant donné les circonstances, il est impossible de faire confiance au gouvernement et d'appuyer aveuglément ce projet de loi. Mais je le répète, monsieur l'Orateur, je l'ai d'ailleurs dit tantôt, il y a de bonnes dispositions dans ce projet de loi. Si on voulait séparer ce bill-là et présenter ce qu'il y a de meilleur et de plus urgent, nous serions parfaitement d'accord. On l'appuierait! Par contre, des mesures sont trop importantes et trop discutables à propos des gains en capital, des détenteurs de polices d'assurance, pour qu'on accepte cela les yeux fermés. Et d'ailleurs on serait blâmé de le faire, et on ne sera pas blâmé à cause de notre position parce que l'on va défendre les électeurs canadiens sur cette question.

Je voudrais souligner en passant une déclaration qu'a faite le ministre de l'Expansion économique régionale, la semaine dernière. Il disait:

«Je voulais dire qu'il ne nous appartient pas seulement à nous du gouvernement fédéral et uniquement à nous du ministère de l'Expansion économique régionale de combattre les inégalités. Dans mes rencontres avec les premiers ministres et ministres des gouvernements provinciaux, avec qui j'ai régulièrement des consultations, des négociations . . .

Quand le ministre de l'Expansion économique régionale nous parle de faire disparaître ces fameuses inégalités régionales, je suis bien sûr qu'il est de bonne foi, monsieur l'Orateur, j'en suis bien convaincu, je le connais bien le ministre de l'Expansion économique régionale, mais on parle de cela depuis dix ans. Et les résultats?

Je demandais au ministre des Finances, mardi dernier, de convoquer immédiatement les ministres des provinces maritimes et du Québec, compte tenu de ce déséquilibre économique qui s'accentue. Il a dit: Si les ministres ont affaire à moi, ils peuvent toujours venir me voir. Je parlais l'autre jour d'une conférence fédérale-provinciale au ministre de l'Énergie, des

Mines et des Ressources (M. Gillespie), avec ses collègues provinciaux, le secteur du milieu des affaires et les syndicats. Il m'a également répondu que c'était probablement une bonne idée pour l'établissement d'une politique à long terme, mais on n'a pas de nouvelles encore là-dessus. On attend. On attend quoi? Les hommes d'affaires attendent de connaître ce que le gouvernement a l'intention de faire. Le gouvernement attend probablement que les hommes d'affaires et les syndicats se comprennent un peu mieux.

Toutefois, la responsabilité du gouvernement est de réunir à la même table tous ces éléments pour bâtir véritablement des politiques à long terme et des politiques solides. Le gouvernement ne répond pas à ses responsabilités dans ce sens. Apparemment, il est bien prêt à recevoir les hommes d'affaires ou les syndicats. Le gouvernement a fait la preuve, monsieur l'Orateur, de son impossibilité d'établir une politique à long terme, il a fait la preuve d'une absence d'initiatives nouvelles et suffisantes, et ce n'est certes pas par le remaniement ministériel qu'on a connu il y a quelques mois qu'on va rassurer la population canadienne.

C'est impossible, monsieur l'Orateur. Aucune nouvelle idée ne peut sortir de ce cabinet. On n'a pas amené de sang nouveau dans ce cabinet. Je l'ai dit. Il y a de jeunes députés des banquettes-arrière, monsieur l'Orateur, qui auraient peut-être quelques bonnes idées. Je suis certain que le député de Chambly pourrait apporter quelque chose de nouveau. Je me souviens de la promesse qu'on a faite au député de Louis-Hébert (M. Lamontagne), l'honorable maire de Québec, mais il doit attendre son tour aussi. On a préféré jouer à la chaise musicale avec les mêmes ministres, les mêmes idées, ces mêmes idées insuffisantes depuis dix ans. Voilà la raison pour laquelle il est impossible de faire confiance à ce gouvernement qui nous a trop déçus.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

EXPLICATIONS DE L'ORATEUR AU SUJET D'UNE DÉCISION RENDUE LE 14 NOVEMBRE 1977

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'appeler les motions à présenter en vertu de l'article 43 du Règlement, je me demande si je pourrais prendre un instant pour rappeler certaines remarques que je faisais hier au sujet d'une décision sur la question de privilège soulevée par le premier ministre (M. Trudeau).

Après que j'eus rendu ma décision sur la question de privilège soulevée plus tôt par le député de Peace River (M. Baldwin), le premier ministre a soulevé la question de certaines observations qui auraient été faites à l'occasion d'une motion présentée plus tôt en vertu de l'article 43 du Règlement. Je l'ai rapidement écartée mais, après mûre réflexion, peut-être un peu trop rapidement. De toute façon, elle a été écartée hier et je n'ai pas l'intention d'y revenir.

La chose qui me préoccupe tout d'abord est que j'ai dit que, comme le grief formulé par le premier ministre hier avait trait à une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, je ne devais pas le considérer de la même façon que s'il avait été formulé durant un débat soumis aux règles strictes dont j'ai parlé dans la décision que j'ai rendue hier. De fait, je n'avais pas tout à fait raison car, en somme, ce grief n'était pas formulé dans la motion mais dans les remarques préliminaires.

De toute façon, je crois avoir donné l'impression que les motions et les remarques préliminaires n'étaient pas soumises aux règles strictes que j'ai imposées au vocabulaire utilisé dans le débat, conformément aux citations que j'ai faites hier. S'il en est ainsi, je m'empresse aujourd'hui de corriger cette impression, car elle est erronée.

Si, par le passé, j'ai pris l'habitude d'accorder pas mal de latitude pour la formulation des motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement, la Chambre comprendra, je l'espère, que c'est surtout le peu de temps dont on dispose pour présenter ces motions qui m'a poussé à laisser à chacun le soin d'expurger de ses motions tout propos qui pourrait être ou sembler être antiréglementaire. Parfois, je me contente d'écarter certaines motions sans les mettre aux voix, et ce, sans prendre la peine d'examiner attentivement pour voir si elles vont à l'encontre des dispositions relatives aux paroles injurieuses ou offensantes.

J'aimerais citer en l'occurrence l'article 51 du Règlement qui dit ceci:

> Lorsque l'Orateur est d'avis qu'une motion dont un député a saisi la Chambre est contraire aux règles et privilèges du Parlement, il en informe immédiatement la Chambre, avant de mettre la question aux voix, et cite l'article du Règlement ou l'autorité applicable en l'espèce.

Voici, en outre, ce qu'on peut lire au commentaire 199(3) de la 4e édition de Beauchesne:

> Si la motion renferme des expressions offensantes pour la Chambre ou pour un député, elle est soumise aux mêmes règles que celles qui régissent l'emploi de paroles désordonnées ou offensantes au cours d'une discussion. Pour les mêmes motifs, on peut en empêcher l'inscription dans le procès-verbal, ou l'en faire retrancher si elle y est déjà inscrite.

Voilà pourquoi, si j'ai donné l'impression hier, en répondant de façon quelque peu préremptoire à l'objection du très honorable premier ministre, que toutes les motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement étaient plus ou moins exemptées des règles strictes touchant les paroles injurieuses ou offensantes, je tiens à bien préciser à la Chambre qu'il s'agit d'une fausse impression. J'espère que la Chambre acceptera mon regret d'avoir agi ainsi hier et mon empressement à faire apporter le plus tôt possible une rectification au compte rendu, et ce, avant même d'entendre les motions proposées aujourd'hui aux termes de l'article 43 du Règlement.

● (1412)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA DÉCISION DE MAINTENIR LE CONTRÔLE DES SALAIRES ET DES PRIX— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Comme le taux d'inflation dépasse les 9 p. 100 cette année et le taux de chômage les 8 p. 100, ce qui donne un indice combiné de misère de plus de 17 p. 100 et confirme que, non seulement le contrôle des salaires et des prix ne donne rien, mais qu'il contribue à grossir les rangs des sans-emploi, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

> Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit non seulement saisi de la décision du gouvernement de maintenir le contrôle des salaires et des prix pendant la plus grande partie de l'année prochaine, mais également de sa tentative pour appliquer une limite de 6 p. 100 aux hausses salariales, tentative qui se fonde, semble-t-il, sur sa prévision d'un taux d'inflation de 6 p. 100 l'année prochaine, contrairement à l'opinion d'économistes indépendants.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

GRC

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'OPPORTUNITÉ D'UN ÉQUILIBRE ENTRE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET LES HAUSSES SALARIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, étant donné la motion limpide et éloquente qui précédait la mienne, j'aimerais proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre déplore la politique économique du gouvernement, politique qui a entraîné des niveaux élevés d'inflation et de chômage, et qu'elle exhorte le gouvernement à autoriser l'année prochaine, dans le cadre du programme de contrôle, des hausses de salaires et de traitements qui correspondent au moins à la hausse du coût de la vie.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES RÉFÉRENDUMS

ON DEMANDE DE CLARIFIER LA PROPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante. Étant donné la crise constitutionnelle actuelle et les propos ambigus du très honorable premier ministre sur son idée d'un référendum national, je propose, appuyé par l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette):

Que la Chambre enjoigne au premier ministre de préciser son projet de référendum national le plus tôt possible afin d'éliminer toutes les incertitudes possibles, surtout pour la population canadienne habitant la province de Québec.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER «FEATHERBED»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande la parole au sujet d'une affaire urgente relative au dossier dont le nom de code est *Featherbed*, classé au service de la sécurité. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

[M. l'Orateur.]

Que le solliciteur général dise à la Chambre si le gouverneur a été mis au courant de l'existence de ce dossier ou s'il a joué un rôle quelconque dans l'établissement dudit dossier; surtout si celui-ci comporte des renseignements détaillés concernant des membres des media d'information et un des ministres du plus haut rang; enfin, si on a tenté de détruire ce dossier ou les copies de celui-ci et où se trouvent aujourd'hui ces documents.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE AU SUJET DES PROBLÈMES DE COMMERCIALISATION DU LAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Tout en reconnaissant et en respectant le fait qu'il y va des meilleurs intérêts de l'industrie laitière, des producteurs comme des consommateurs, que l'on continue d'appliquer la politique laitière nationale, un tant soit peu modifiée, vu la mésentente extrêmement grave qui est survenue entre le gouvernement fédéral et les producteurs de lait nature du Québec, et vu aussi le mécontentement général de la plupart des provinces participantes, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que le ministre de l'Agriculture convoque immédiatement une réunion de tous ses homologues provinciaux et des représentants de tous les offices provinciaux de commercialisation du lait aux fins de résoudre ces difficultés persistentes et en arriver à une décision qui soit acceptable pour tous.

M. l'Orateur: La mise en délibération de pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

DEMANDE DE LEVÉE DE L'INTERDICTION DE TÉLÉVISER LE MATCH DE FOOTBALL ENTRE LES ÉQUIPES D'EDMONTON ET DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de présenter une motion à propos d'une question urgente. Il s'agit d'une manifestation importante qui aura lieu la fin de semaine prochaine. Le 10 novembre à 9 h 30 du matin, tous les billets pour la finale de la section ouest de la Ligue canadienne de football qui mettra aux prises dimanche prochain les Lions de la Colombie-Britannique et les Eskimos d'Edmonton étaient vendus; donc, il n'y a aucune raison d'interdire la télédiffusion de cette partie. Aussi, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre demande au ministre des Communications et au secrétaire d'État du Canada dont relève Radio-Canada, de s'arranger avec la Ligue canadienne de football et les administrateurs des Eskimos d'Edmonton pour faire lever immédiatement toute interdiction concernant la télédiffusion de cette partie, afin que les habitants d'Edmonton, d'Athabasca, de Fort McMurray, de Lac La Biche, de Whitecourt, de Hinton, de Jasper, de Leduc, de Lacombe et de Wetaskiwin ainsi que ceux des autres régions du pays puissent suivre cette partie.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1417)

LA SANTÉ

DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA QUESTION DE L'ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS DES DIPLÔMÉS EN MÉDECINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. De 1974 à 1977, le Canada a laissé partir 1,500 diplômés en médecine aux États-Unis. Les causes de cette émigration résident dans la frustration de plus en plus grande que ressentent les médecins canadiens face à l'ingérence du gouvernement et de la bureaucratie dans la profession, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, ainsi que dans la perspective d'un revenu plus élevé aux États-Unis.

Je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco):

Que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit chargé d'étudier cette question et d'en faire rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La mise en délibération de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE QUE SOIT REMBOURSÉE AUX PETITES ENTREPRISES LA TAXE SUR LE CARBURANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les petites et moyennes entreprises de l'Est du Canada éprouvent de grandes difficultés à faire face à la concurrence des grandes entreprises situées dans les grands centres, et étant donné que ces entreprises utilisent davantage des moteurs diesels dans leurs activités, je propose, appuyé par l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette):

Que la Chambre recommande qu'un remboursement partiel de la taxe sur ce carburant soit autorisé pour aider les entreprises à survivre et contribuer à fournir de l'emploi.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CITOYENNETÉ

ON PROPOSE QU'UNE ENQUÊTE ÉTUDIE LE RETARD À DÉLIVRER CERTAINS CERTIFICATS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Selon des renseignements confidentiels, il semblerait que des milliers de demandes de citoyenneté canadienne, de la part de groupes ethniques, sont en souffrance, et que parmi celles-ci, les dossiers provenant de personnes de la province de Québec sont retenus sciemment et volontairement par certains fonctionnaires à Ottawa afin de priver ces futurs Canadiens d'un droit sacré, soit celui du droit de vote. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Saint-Jean (M. Smith):

Qu'une enquête soit entreprise immédiatement par le secrétaire d'État pour clarifier cette situation déplorable et que des sanctions soient prises contre les fonctionnaires trouvés coupables d'un tel méfait.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si la Chambre est d'accord, j'autoriserai la dernière question aujourd'hui à 3 h 5. Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA JUSTIFICATION DES PROJECTIONS D'UN TAUX D'INFLATION DE 6 P. 100 L'AN PROCHAIN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Des chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada indiquent qu'en 1977, jusqu'à maintenant, le taux annuel d'inflation a dépassé 9 p. 100. Comme le premier ministre le sait, le gouvernement a proposé qu'on plafonne les augmentations de salaire des travailleurs à 6 p. 100 cette année et l'année prochaine. Le premier ministre est-il conscient qu'étant donné que les prix augmentent à un rythme beaucoup plus rapide que les salaires, les familles canadiennes de la classe moyenne pourraient bien voir leur pouvoir d'achat diminuer de $300 si les augmentations de salaire sont limitées à 6 p. 100 et si l'inflation se maintient au taux actuel? Si le premier ministre est conscient de ce fait, j'aimerais qu'il dise à la Chambre ce qui lui permet de croire que le taux d'inflation ne sera que de 6 p. 100 l'an prochain, à moins, bien sûr, qu'il n'en soit rien et que le

premier ministre ne se soucie aucunement de la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs canadiens.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons indiqué dans le discours du budget et dans les discours portant sur l'économie que nous croyons que l'indice du coût de la vie augmentera de 6 p. 100 ou moins l'an prochain. Nous ne croyons pas que les projections pessimistes auxquelles le député fait allusion soient fondées.

* * *

LES FINANCES

LES PROBABILITÉS D'ABOLITION DE LA TAXE DE VENTE À LA FABRICATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire, au ministre des Finances cette fois. Étant donné que la politique de son ministère a entraîné des taux d'inflation et de chômage sans précédent, le ministre des Finances a-t-il l'intention d'abolir la taxe de vente à la fabrication que le gouvernement prélève actuellement de manière à stimuler la demande chez les consommateurs tout en réduisant les prix, compte tenu des projections économiques déjà faites?

● (1422)

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté avec les provinces il y a quelques semaines de la possibilité d'abaisser . . .

M. Stevens: Je voulais parler de la taxe fédérale sur la fabrication.

M. Chrétien: Nous en avons discuté et seule l'Ontario était disposée à agir en ce sens, car si les provinces abaissaient leur taxe de vente de 1 p. 100, nous l'abaisserions aussi de 1 p. 100, mais aucune autre province n'était consentante. Nous avons examiné la possibilité d'abaisser la taxe de vente fédérale, mais nous avons décidé que ce ne serait guère efficace, car nous craignons que le consommateur n'en profite pas. Au lieu, nous avons décidé d'abaisser de cent dollars en janvier et février l'impôt des contribuables aux revenus faibles et moyens.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DE LA DÉCISION RELATIVE AU MAINTIEN DES CONTRÔLES L'AN PROCHAIN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Finances qui doit se rendre compte qu'en ce qui concerne la taxe fédérale de vente à la fabrication, une remise pourrait être accordée durant les six prochains mois. Comme l'inflation monte en flèche, ce qui indique que le programme de contrôle est inefficace—de fait le programme a été néfaste, puisque le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter—le ministre des Finances reviendra-t-il sur sa décision de maintenir les contrôles pendant une bonne partie de l'an prochain et les abolira-t-il avant la fin de l'année civile?

[M. Stevens.]

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que nous obtiendrons l'effet tout à fait contraire. Si nous n'avions pas eu de contrôles au cours des deux dernières années, nous serions encore en bien pire position que nous le sommes à ce moment-ci, et je ne crois pas que l'indicateur de l'inflation aujourd'hui m'amène à changer mon opinion quant à la levée des contrôles pour le 14 avril. A mon avis, cela confirme le fait que nous avions pris la bonne décision au moment de mon discours d'ordre économique.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA PROPORTION DE L'INFLATION ATTRIBUABLE À LA DÉVALUATION DU DOLLAR—LES MESURES ENVISAGÉES POUR RÉTABLIR LA BALANCE DES PAIEMENTS

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances; sa dernière réponse m'intéresse vivement. Les Américains se tirent beaucoup mieux d'affaires que nous sans imposer de contrôles. Voici ma question: d'après ses conseillers, quelle serait la proportion de l'inflation actuelle attribuable à la dévaluation du dollar canadien?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est très difficile d'établir clairement quelle proportion du niveau d'inflation que l'on connaît à ce moment-ci est causée par la réduction de la valeur du dollar canadien. Je ne sais pas exactement comment la quantifier, mais c'est certainement là un facteur. Et si on lit le rapport reçu ce matin, on constate qu'il dit par exemple que l'augmentation du coût de l'habitation est causée par l'augmentation du taux de la taxe au niveau des municipalités et des provinces. Et sur ce domaine-là, nous n'avons aucun contrôle.

[*Traduction*]

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que ses propres conseillers estiment qu'environ 25 p. 100 du taux d'inflation actuel est attribuable à la dévaluation, quelles mesures le ministre des Finances prend-il pour essayer de rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle ou pour arrêter la chute du dollar canadien? Le ministre a-t-il parlé aux gouvernements provinciaux au sujet des emprunts contractés à l'étranger? Le ministre a-t-il songé à imposer des restrictions sur les voyages à l'étranger? Que compte faire le ministre pour tenter de résoudre ce problème de la balance des paiements et arrêter la chute du dollar qui contribue dans une si large mesure à l'inflation et au chômage?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député devrait lire les discours des ministres des Finances de l'Ontario et du Québec, qui ne sont pas nécessairement mes amis. Ces messieurs ont déclaré que le secteur manufacturier du Canada bénéficiait probablement de la dévaluation du dollar à l'heure actuelle.

M. Gillies: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances a peut-être mal compris ma question qui n'était pas très compliquée. Qu'est-ce que le ministre entend faire pour améliorer notre balance des paiements et freiner la dévaluation du dollar qui, comme tout le monde le sait, a des effets désastreux sur le taux d'inflation au Canada?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député ne comprenne pas que la dévaluation du dollar rend nos produits plus concurrentiels sur les marchés internationaux. C'est une mesure économique fondamentale. Je serais étonné qu'il ait enseigné autre chose à ses élèves quand il était professeur.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LES HAUSSES SALARIALES ET L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE ET D'OPPOSITION À LA MAJORATION PROPOSÉE DU PRIX DU PÉTROLE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Sauf au gouvernement, il n'existe aucune autorité, que ce soit le Conference Board, les économistes de l'Université de Toronto ou les syndicats, qui croit que l'on réussira à maintenir l'inflation à 6 p. 100 l'année prochaine. En fait, la plupart d'entre eux parlent d'un minimum de 8 p. 100. Le dégrèvement fiscal que le ministre lui-même a accordé et qui doit atteindre la somme astronomique de $100 se soldera, compte tenu du taux d'inflation actuel, par une perte nette l'année prochaine de $350 pour les familles qui touchent un revenu annuel de $15,000. Le ministre a dit il y a une minute qu'il était prêt à courir le risque. Est-il prêt à ne pas le faire courir aux travailleurs canadiens, à modifier son programme, et à autoriser l'année prochaine des hausses de traitements et de salaires qui soient au moins en rapport avec la hausse du coût de la vie?

● (1427)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit opportun, à ce moment-ci, de changer notre politique économique. Je suis évidemment déçu du taux d'inflation de ce mois-ci. Par contre, il aurait été beaucoup plus facile de régler ce problème si nous avions pu au cours du mois d'août dernier obtenir la collaboration volontaire du secteur des affaires du travail pour permettre aux Canadiens de gagner une position concurrentielle plus enviable. Malheureusement, le monde du travail n'a pas voulu collaborer avec le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre a au moins de la suite dans les idées. Les libéraux ne laissent jamais les faits faire obstacle à leurs politiques. Le gouvernement à déjà convenu d'autoriser les sociétés pétrolières à hausser de un dollar le prix du baril de pétrole à compter du 1er janvier prochain. Cela se traduira par une augmentation des frais de tous les Canadiens qui utilisent une voiture ou qui chauffent une maison. S'il faut en croire l'expérience passée, cela se traduira également par la perte de quelque 25,000 à 30,000 emplois. Le ministre va-t-il prendre des mesures maintenant pour bloquer la hausse du prix du pétrole prévue pour le 1er janvier prochain?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, cette politique a été établie il y a longtemps. Lorsque les membres de l'OPEP ont haussé les prix du pétrole, nous avons décidé, de façon à éviter aux Canadiens le choc de cette hausse en une seule fois, de répartir cette hausse sur plusieurs années. Nous devons respecter maintenant cette décision que tous les députés ont approuvée.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre a tout simplement tort. L'augmentation des prix a été approuvée par le gouvernement. Elle est donc le fait du gouvernement et non de l'opposition. Le ministre est-il disposé à confirmer que l'augmentation des prix haussera les profits des sociétés pétrolières de centaines de millions de dollars, ce dont elles n'ont pas un besoin urgent? Cette augmentation résultera également en une hausse de 1 p. 100 du coût de la vie et en la disparition de vingt-cinq ou trente mille emplois au Canada.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, insistait pour que le gouvernement fédéral adopte le prix international du pétrole.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je proposerais au député d'en parler à M. Blakeney.

* * *

● (1432)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE POURQUOI SONT RETARDÉS LES SUBSIDES À CERTAINS PRODUCTEURS DE LAIT NATURE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, ma question s'adresse . . .

M. l'Orateur: A l'ordre . . .

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, il semble bien difficile de garder le silence à la Chambre ou du moins de captiver l'attention des députés en cette enceinte.

J'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture et, en son absence, à son secrétaire parlementaire. A la suite des problèmes des producteurs de lait nature qui ont des difficultés à obtenir leur chèque de subventions depuis le mois de mai, le président de la Commission canadienne du lait écrivait dernièrement à mon collègue de Kamouraska que tant et aussi longtemps qu'on accusait les gens de la Fédération et qu'on disait qu'ils avaient fait de fausses représentations, à cause de ces raisons, les chèques ne seraient pas expédiés.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire si l'attitude du gouvernement et de la Commission canadienne du lait est changée et ce qu'il entend faire dans ce cas précis?

Questions orales

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à la suite de nombreuses instances faites par les députés de ce côté-ci de la Chambre, il me fait plaisir d'indiquer que les deux groupes, soit la Fédération du lait nature du Québec et la Commission Canadienne du lait se sont entendues concernant les paiements de subventions. Je dois aussi dire que depuis ce matin les chèques ont été mis à la poste pour les mois de mai et juin. Les fonctionnaires de la Commission canadienne du lait sont à calculer les subventions pour les mois de juillet, août et septembre. Dans dix jours environ le tout sera rentré dans l'ordre et tous les producteurs seront payés.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture de sa réponse positive, même s'il a fallu plus de six mois.

Le secrétaire parlementaire est-il en mesure de dire si les ententes qui ont été conclues dernièrement, aujourd'hui ou hier, avec les deux fédérations, sont des ententes à long terme ou si l'on peut prévoir que le même problème renaîtra encore à partir de demain?

M. Caron: Monsieur l'Orateur, je pourrais dire à l'honorable député de Témiscamingue que s'il y a eu ententes, c'est surtout grâce aux négociations faites par les députés de ce côté-ci de la Chambre et non pas par ceux de l'autre côté. Je voudrais aussi leur dire que la Fédération s'est très bien entendue avec la Commission canadienne du lait, et que cette entente s'applique à la durée de la politique laitière de 1977-1978.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA DÉVALUATION DU DOLLAR CANADIEN—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré à Winnipeg mardi dernier que la chute du dollar canadien était, et je le cite «utile, et j'espère que cette baisse se maintiendra pendant un certain temps». A la Chambre, mercredi dernier, il a déclaré que cela aiderait à réduire le déficit touristique, à améliorer nos problèmes de fabrication et à stimuler nos exportations. Je pensais que ce refus d'un dollar canadien solide n'était qu'une toquade de Horner jusqu'à ce j'entende le point de vue du ministre des Finances. Est-ce donc la politique du gouvernement de faire tout son possible pour encourager la dévaluation du dollar canadien même davantage, et ainsi renforcer les prétendues vertus d'un dollar de 89c. ou le gouvernement a-t-il pour politique de lutter contre la baisse du dollar canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je comprends que le député puisse avoir du mal à comprendre la portée de la dévaluation du dollar, mais s'il veut bien se reporter à mon exposé pendant le débat sur le discours du trône, il constatera que j'y ai traité du sujet assez longuement.

M. Crosbie: La réponse que le ministre a donnée aujourd'hui est aussi floue que le discours qu'il a fait dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône; on peut même dire que ce discours était plutôt opaque. D'après les calculs du ministère des Finances, lorsque le dollar canadien baisse d'un cent par rapport au dollar américain, le coût de la vie augmente d'un dixième pour cent en un an; comme on prévoit une hausse de 4 p. 100 du coût de la vie pour l'année prochaine à cause de la dévaluation qui a frappé notre monnaie l'an dernier, le très honorable représentant pourrait-il expliquer comment cette dévaluation permettra d'abaisser les coûts dans les secteurs manufacturier et touristique pour n'en citer que deux? Autrement dit, ne pense-t-il pas que la dévaluation est un arme à double tranchant?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète que j'ai déjà consacré un certain temps à cette question mais je reprendrai mes explications jusqu'à ce que vous m'arrêtiez. Le député est sans doute capable de comprendre que notre problème vient du fait que nos entreprises manufacturières sont moins productives que les entreprises américaines analogues et que les frais sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. La politique du gouvernement consiste en partie à s'assurer que nos prix demeurent concurrentiels par rapport à ceux de nos principaux concurrents. On y arrive, d'une part, par des mesures d'encouragement, mais il y a également les marchés financiers mondiaux qui accordent à un moment donné une cote au Canada en fonction de ses prix de revient élevés. Lorsqu'ils établissent cette cote, ils vendent le dollar canadien à découvert. Lorsque le dollar canadien est plus bas que le dollar américain, cela signifie que nos exportations coûtent moins cher à ceux qui les achètent, ce qui nous rend plus compétitifs par rapport aux autres pays exportateurs.

M. l'Orateur: On voit très bien ici pourquoi il est dangereux d'aborder des questions de politique générale au cours de la période des questions. Le député désire peut-être poser une question supplémentaire.

M. Crosbie: Le premier ministre ne conviendra-t-il pas qu'il y a un gros risque que cette baisse des prix ne dure qu'un temps? Est-il d'accord avec la politique suivie en 1963, lorsque lui et ses amis poussaient des hurlements contre le Diefendollar? Avons-nous maintenant le Trudeaudollar?

M. Trudeau: Je ne vois pas l'à-propos de cette question.

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE STIMULANTS GOUVERNEMENTAUX À LA PRODUCTIVITÉ

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Maintenant que la plèbe déchaînée a fini de hurler, j'adresserai une question au premier ministre. Une question bien précise, à laquelle j'aimerais avoir une réponse précise. Par deux fois le premier ministre a affirmé, avec juste raison d'ailleurs, à la Chambre, c'était pendant la première semaine de la session en cours, et il a répété à Fredericton la semaine dernière que si nous voulons sortir du marasme économique actuel il va falloir améliorer singulièrement notre productivité industrielle. Peut-il nous dire pourquoi on n'a pas annoncé, ni dans l'exposé économique du ministre des Finances le 20 octobre ni ailleurs, des primes à la productivité dont le montant serait directement proportionnel à l'augmentation de la productivité réalisée par les entreprises?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si le député veut bien se reporter à mon intervention dans le débat sur le discours du trône, il verra que j'y parlais de productivité. J'ai même dit, comme le Conference Board le confirmera je pense la semaine prochaine, que nos coefficients de productivité se rapprochent des coefficients américains. Puisque nous regagnons le terrain perdu, c'est sûrement que nos politiques sont bonnes.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'en viens au second point. La Chambre étudie en ce moment des mesures fiscales inscrites au nom du ministre des Finances qui ont pour effet d'intensifier la productivité. Il en a été question hier et je pense qu'elles seront examinées à nouveau demain. J'espère que l'opposition en comprendra la nécessité et que nous pourrons les adopter le plus tôt possible.

M. Hees: Comme les mesures à l'étude cette semaine ne sont que des mesures fiscales sans aucun rapport avec l'incitation à la productivité . . .

Des voix: Oh!

M. Hees: . . . et que dans le débat sur le discours du trône le premier ministre n'a fait que répéter je ne sais combien de fois que notre productivité était inférieure de 20 p. 100 à celle des États-Unis et qu'il fallait prendre des mesures pour l'améliorer; comme il a admis avec moi, en public et en privé, que cela ne pourra être obtenu que grâce à des mesures incitant à la productivité, je lui demande s'il a l'intention de proposer des mesures de ce genre. Préfère-t-il attendre sans rien faire?

M. Trudeau: Il me semble y avoir une honnête divergence d'opinion entre ces deux économistes—le député de Prince-Edward-Hastings et moi-même.

M. Hees: Parlez plutôt d'un seul économiste, Pierre!

M. Trudeau: Le député vient de dire qu'il n'était pas économiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je puis comprendre cela, car en voulant réfuter ce que j'avais dit dans ma réponse, il a affirmé que les avantages fiscaux ne pouvaient pas stimuler la productivité. Il y a donc ici divergence d'opinions car nous croyons, quant à nous, que les avantages fiscaux peuvent améliorer la productivité.

M. l'Orateur: Le député de Scarborough-Est.

M. Hees: Vous le tirez d'embarras, monsieur l'Orateur.

M. Andras: Vous avez raté, George!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'AUDIENCE CHEZ LE MINISTRE AU SUJET DE L'EMPRISONNEMENT D'ANATOLE CHTCHARANSKI EN UNION SOVIÉTIQUE

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre accepterait-il d'accorder immédiatement une audience aux membres du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki car ces délégués ont l'intention de demander au gouvernement du Canada de faire savoir, par l'intermédiaire de sa délégation à Belgrade et dans le cadre de discussions bilatérales avec l'URSS, que les Canadiens, indignés d'apprendre qu'Anatole Chtcharanski avait été emprisonné et était sur le point d'être jugé, demandent la mise en liberté de cet homme dont le seul crime a été d'en appeler auprès de l'Union soviétique pour lui faire respecter, en matière de droits de la personne, les engagements qu'elle avait contractés dans le cadre des accords d'Helsinki?

Des voix: Bravo!

● (1442)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de rencontrer le comité qui, sauf erreur, se compose de députés de tous les partis, et si le député et d'autres peuvent décider d'une heure qui me conviendrait également, je les recevrai avec plaisir.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE QU'UNE COMMISSION ÉTUDIE LE PROBLÈME DE L'UNITÉ NATIONALE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement est maintenant disposé à créer un comité parlementaire composé de représentants de tous les partis politiques, et ayant pour mandat d'étudier la question de la Constitution canadienne et de l'unité nationale, étant donné que la Commission Pepin-Robarts a déjà complété une grande partie de son travail? Dans cette question de l'unité nationale et de la Constitution canadienne dont un comité parlementaire serait saisi, le très honorable premier ministre préconise-t-il maintenant un rôle pour nous les députés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je voudrais faire mieux. Plutôt que de saisir un comité parlementaire de cette question constitutionnelle je voudrais en saisir le Parlement entier. Je rappelle au député la proposition que Sa Majesté a faite dans le discours du trône lorsqu'elle a annoncé que le gouvernement avait l'intention au cours de cette session de présenter des mesures constitutionnelles. Nous comptons le faire dès que l'essentiel des mesures économiques du gouvernement auront été adoptées par la Chambre des communes. Nous nous proposons ensuite de passer aux questions d'unité nationale et notamment de la Constitution, et je voudrais en saisir le Parlement en entier à ce moment-là.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre croit-il qu'un tel comité puisse siéger avec des comités semblables des provinces et qu'un dialogue conjoint avec les provinces puisse aider énormément le gouvernement en ce qui concerne la préparation de ces propositions?

M. Trudeau: Je ne sais pas si le député m'a compris. Je n'ai pas parlé d'un comité, j'ai parlé de la Chambre elle-même, j'ai dit que le gouvernement a l'intention de proposer à la Chambre un projet de loi relatif à la Constitution ou une résolution relative à la Constitution. Nous espérons qu'à ce moment-là, non seulement un comité de députés, mais l'ensemble, y compris je l'espère les députés du parti progressiste conservateur, pourront enfin proposer quelque chose de concret à la Chambre en ce qui a trait à leur pensée constitutionnelle.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS ET DE DÉGRÈVEMENT DES SUBVENTIONS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je crois qu'il est derrière les rideaux.

Une voix: Il se cache.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Faites entrer le petit troupier du Québec.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines sait-il qu'en raison des nombreuses complexités du programme d'isolation, seulement 2,800 demandes ont été reçues, soit 800 de plus que ce que l'on attendait par jour? Étant donné cette absence de réponse initiale, le ministre est-il disposé à relancer le programme et à prolonger la date limite d'admissibilité jusqu'à 1931 afin de permettre à plus de Canadiens se s'en prévaloir?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur, ce programme est à l'étude.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence de dégrèvements d'impôt accordés aux Canadiens, je me demande si le ministre accepterait de faire une exception en exemptant d'impôt les subventions accordées à ceux qui habitent l'Ontario et les provinces autres que l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse? Ce serait sans nul doute un stimulant. Le programme n'a pas été vraiment couronné de succès, comme le ministre le reconnaît, et un tiers du coût de ce programme a été accaparé par les frais d'administration.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec la proposition du député. Il est beaucoup trop tôt pour en arriver à cette conclusion au sujet de la valeur du programme. C'est un excellent programme qui ne fait que commencer et le député devrait être patient et attendre un peu avant de tirer des conclusions.

* * *

LES FINANCES

PROPOSITION D'AFFECTER À LA RÉDUCTION DES PRIX LES BÉNÉFICES RÉSULTANT DE LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Finances découle d'une réponse qu'il a donnée au chef de notre parti, le député d'Oshawa-Whitby, dans laquelle il affirmait que le premier ministre de la Saskatchewan avait préconisé d'ajuster le prix de notre pétrole au prix mondial. Compte tenu du fait que le premier ministre Blakeney avait proposé alors que l'excédent sur le prix de $8 le baril serve à constituer un fonds national de développement des ressources, et compte tenu du fait que le gouvernement, plutôt que d'appliquer ce principe, a laissé les sociétés pétrolières profiter des augmentations de prix de sorte que les chiffres publiés par le gouvernement lui-même montrent qu'entre 1971 et 1976 le produit brut de ces augmentations a atteint 13.3 milliards de dollars et que les profits nets d'impôt ainsi réalisés se sont élevés à 6.7 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 50 p. 100, le ministre ne croit-il pas que si le gouvernement refuse de placer ces sommes supplémentaires dans un fonds national de développement des ressources, il devrait, de toute évidence, s'en servir pour diminuer les prix et soulager un peu les consommateurs canadiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que le député ne fait que confirmer ce que j'ai dit, à savoir que le premier ministre de la Saskatchewan a bel et bien préconisé l'application du prix international dans le cas du pétrole. Le député, bien sûr, propose que l'on utilise ces montants d'une autre façon, mais cela ne protégerait pas le consommateur. D'ailleurs, c'est en réalité parce que nous n'avons pas appliqué le prix international que nous avons été en mesure de maintenir le prix du pétrole et du gaz au Canada plus bas que le prix international.

* * *

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—L'AFFECTATION À L'EXPLORATION PAR LES SOCIÉTÉS DES SOMMES RÉSULTANT DES HAUSSES DE PRIX

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre prend à la légère le fait que l'argent ne sert pas à l'exploration. La vérité, c'est que . . .

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): La vérité, c'est que, d'après les propres études du gouvernement sur l'utilisation des revenus supplémentaires que les sociétés pétrolières ont ainsi touchés, celles-ci n'ont augmenté que de 104 p. 100 leurs investissements dans le domaine de l'exploration au Canada, par rapport à 568 p. 100 à l'étranger, donc une augmentation de cinq fois supérieure à celle observée au Canada. Comme le programme gouvernemental qui accordait aux sociétés pétrolières ces très importants revenus supplémentaires ne s'est pas traduit par un effort d'exploration proportionnellement accru, n'est-il pas évident que le gouvernement devrait maintenant décider d'annuler l'augmentation de $1 le baril qui est censée entrer en vigueur le 1e janvier ainsi que l'autre augmentation de $1 le 1er juillet, augmentations qui porteraient le prix du baril à $12.75 et s'accompagneraient de hausses du gaz naturel, afin de soulager les consommateurs canadiens, qui d'après l'indice des prix des marchandises subiront une augmentation de 14.5 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je peux peut-être répondre brièvement à une question très longue, très tortueuse et à mon avis très trompeuse. Ce que le député semble vouloir dire, c'est que les sociétés canadiennes ont utilisé les bénéfices qu'elles ont réalisés grâce à l'augmentation des prix pour faire de la prospection à l'étranger. Il a choisi les chiffres qu'il a cités soigneusement. S'il examine les données sur lesquelles ces chiffres se fondent, il constatera que malgré les augmentations en question, les sociétés canadiennes ne consacrent qu'une très petite partie de leurs capitaux à la prospection à l'étranger. Elles dépensent près de 90 p. 100 de ces fonds au Canada.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre contredit tout à fait une déclaration qui figure à la page 38 de son rapport intitulé «Une stratégie de l'Énergie pour le Canada» et qui indique que, d'après les chiffres du gouvernement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a entamé un débat fort intéressant. Cependant, comme c'est la période des questions, je pense qu'il devrait s'en tenir à sa question s'il veut poser une dernière question supplémentaire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que, d'après le gouvernement lui-même, l'industrie pétrolière réalisera d'ici cinq ans des bénéfices de trois milliards de dollars par année après paiement des impôts et des redevances, n'est-il pas évident que l'industrie pétrolière va faire des bénéfices inespérés, donc que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont tout à fait raison d'exhorter le gouvernement à arrêter la hausse des prix et à cesser de faire des cadeaux à ces sociétés. Il devrait au contraire annuler cette augmentation de $2 par baril qui doit entrer en vigueur en 1978?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, selon moi, les contribuables canadiens seraient mieux servis si le député faisait moins de discours et essayait de trouver des remèdes concrets. Le mieux qu'il puisse faire serait, à mon avis, de convaincre son parti d'adopter rapidement la mesure présentée à la Chambre, soit le projet de loi sur le contrôle des sociétés pétrolières.

● (1452)

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE CANADA AUGMENTERA SES VENTES DE GAZ AUX ÉTATS-UNIS ET SI L'ON SONGE À ÉTUDIER LES MÉTHANIERS

M. Rosaire Gendron (Rivière-du-Loup-Témiscouata): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Est-ce que le gouvernement a l'intention d'exporter davantage de gaz aux États-Unis en échange de débouchés commerciaux plus nombreux pour les produits canadiens? Dans l'affirmative, le gouvernement aurait-il aussi l'intention de demander qu'un volume égal de gaz soit mis à la disposition du Canada à partir des sources américaines? Deuxièmement, le ministre considère-t-il favorablement la possibilité d'acheminer le gaz naturel du Grand Nord canadien par méthaniers plutôt que par pipe-line, permettant ainsi d'équilibrer la production avec la consommation canadienne et d'assurer un encouragement considérable aux chantiers maritimes?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le rapport de l'Office national de l'énergie intitulé «Motifs de décision» évoquait la possibilité qu'il serait peut-être dans l'intérêt du Canada d'accélérer les livraisons de gaz naturel aux termes des contrats actuels ou d'anticiper sur le calendrier des livraisons du gaz américain de la baie Prudhoe. A aucun moment, que je sache, a-t-on suggéré que nous devrions accroître, dans l'ensemble, nos exportations de gaz vers les États-Unis.

J'estime que des livraisons anticipées ou des accords de troc présentent peut-être des avantages. Je ne crois pas, par ailleurs, qu'il ait été prouvé que quelque avantage découlerait de l'augmentation globale de nos exportations de gaz à ce moment-ci. Bien sûr, tout dépendra de la décision des États-Unis de présenter ou non une demande à cet effet. Jusqu'à présent, l'Office national de l'énergie n'a reçu aucune demande, que ce soit pour des livraisons accélérées ou anticipées.

En ce qui concerne les réserves de gaz des hautes terres arctiques et des régions orientales du pays, il est fort probable que l'Office national de l'énergie sera saisi d'une demande de certificat de commodité et nécessité publiques en vue de la construction d'un tel pipe-line. Il est également possible, si j'en crois mes lectures et les entretiens que j'ai eus avec divers fonctionnaires, que nous devions étudier une proposition relative à l'acheminement de gaz naturel liquéfié à partir du haut Arctique. La plupart de ces projets . . .

M. Paproski: Règlement!

M. Hees: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT MACKENZIE—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES PARTIES NON PUBLIÉES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, puis-je poser ma question au premier ministre? Il s'agit des parties du rapport de la Commission royale d'enquête Mackenzie (1969) qui n'ont pas été publiées pour des raisons de sécurité. Les documents non publiés portaient-ils sur les méthodes et pratiques des services de sécurité, et notamment sur l'interception du courrier, la surveillance des individus et des partis politiques, l'opération 300, et ainsi de suite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à la Chambre et à l'honorable député que la version du rapport Mackenzie qui a été publiée l'a été par les membres de la Commission Mackenzie eux-mêmes. Ceux-ci ont décidé de retrancher du rapport transmis au gouvernement les parties qui présentaient des aspects très délicats en matière de sécurité. Il me serait donc évidemment impossible de dire en détail à l'honorable député ce qui a été retranché, car cela a été fait pour des raisons de sécurité par les membres de la Commission eux-mêmes et non pas par le gouvernement. De par la teneur générale de ma réponse, l'honorable député peut déduire que ce qui a été retranché—et la Commission l'a d'ailleurs dit elle-même—étaient les faits, chiffres et données portant sur des questions délicates de sécurité et non pas sur la question de la responsabilité du gouvernement, qui, elle, est d'ordre général.

LE RAPPORT MACKENZIE—LA LECTURE DU CONTENU PAR LES DEUX SOLLICITEURS GÉNÉRAUX PRÉCÉDENTS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question se fonde sur le fait que le gouvernement a pu lire, je crois, la version non censurée du rapport. Par conséquent, ma question supplémentaire au premier ministre est la suivante: Sait-il si l'actuel solliciteur général ou ses deux prédécesseurs, après avoir été nommés à leur poste ministériel respectif ont lu les parties non censurées ou inédites du rapport Mackenzie afin d'être pleinement mis au courant des questions de sécurité qui y étaient abordées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas avec certitude si tel a été le cas, mais je présume qu'ils les ont effectivement lues. Dans la mesure où cette question est pertinente, je vais m'enquérir pour savoir si cette réponse est correcte.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE RENOUVELLEMENT POSSIBLE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER À KITIMAT—LE RENVOI DE LA QUESTION À LA COMMISSION THOMPSON

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État de qui relèvent les questions d'environnement. Hier, il a dit qu'à sa connaissance le consortium Kitimat n'avait pas signifié son intention de réitérer la demande actuellement déposée à l'Office national de l'énergie pour la construction d'un port pétrolier à Kitimat. Toutefois, comme le ministre le sait, dès que l'enquête Thompson sur les routes des pétroliers et les questions de pétrole en général eut pris fin, certains journaux ont annoncé que le consortium renouvellerait sa demande. Le ministre pourrait-il maintenant dire à la Chambre, si d'après lui ou le gouvernement, cette demande présentée à l'Office national de l'énergie sera réitérée?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, pas que je sache. Il vaudrait peut-être mieux poser la question directement à mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[M. Jarvis.]

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à quiconque peut y répondre.

M. Gillies: C'est-à-dire personne.

M. Fraser: J'ai d'abord posé la question au ministre d'État (environnement) car c'est une question qui touche à l'écologie. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'aucune demande présentée à l'Office national de l'énergie pour la construction d'un port pétrolier à Kitimat ne sera approuvée sans que l'enquête Thompson ou une autre semblable ne soit reprise et menée à bonne fin? C'est le moins que l'on puisse faire, sinon tous ces travaux n'auront été qu'une coûteuse comédie, un gaspillage.

Des voix: Bravo!

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, on a prévu la possibilité de reprendre l'enquête Thompson mais ce n'est là qu'une hypothèse pour le moment. Comme je l'ai dit au député d'Esquimalt-Saanich hier, tant que l'on n'aura pas fait tenir une demande sérieuse à l'Office et que nous n'aurons pas pu en déterminer les paramètres, il n'y a vraiment pas grand-chose à dire. Il est juste de dire que le gouvernement a manifesté l'intention de tenir des enquêtes publiques relatives à la demande de construction d'un pipe-line à Kitimat quand il a mis sur pied la Commission d'enquête Thompson.

* * *

LES PÊCHERIES

LA DATE DE L'ANNONCE DU PLAN D'EXPANSION CONCERNANT LES RÉSERVES EXCÉDENTAIRES DANS L'ATLANTIQUE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Ces deux derniers mois, les gouvernements de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse ont proposé un plan d'expansion des pêches pour l'Atlantique, qui coûterait environ 900 millions de dollars échelonnés sur les dix prochaines années, soit moins de 100 millions de dollars par an. Tout d'abord, j'aimerais demander au ministre s'il a eu connaissance de ce plan. Dans l'affirmative, étant donné l'incertitude qui règne parmi les pêcheurs, parmi ceux qui se consacrent à la pêche côtière aussi bien qu'à la pêche hauturière dans l'Atlantique, à propos des six espèces que l'on considère à présent comme excédentaires, et qui sont cédées à ce titre, quand pouvons-nous espérer que le ministre se prononcera sur ce plan d'expansion qui devrait permettre aux pêcheurs canadiens de profiter de ces réserves excédentaires?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, pour répondre rapidement à la question du député, je n'ai pas vu ce plan. J'ai eu connaissance d'extraits de la presse de Halifax et de Terre-Neuve. Je suis persuadé que le député est très informé de ces questions et qu'il ne voudrait pas induire la Chambre en erreur. La plupart des espèces qui ne sont pas prises par les pêcheurs canadiens étaient en fait très peu demandées en général, et ne le sont toujours pas aujourd'hui. Je songe notamment à des espèces comme le capelan, le grenadier à long nez, le merlu argenté et l'argentine qui ne sont pas facilement exploitables dans le commerce et qui ne l'ont jamais été chez nous. Bien entendu, nous nous efforçons de modifier cette tendance.

M. Forrestall: Oh, oh!

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Si le député écoutait, il apprendrait quelque chose sur les pêches. Il y a eu beaucoup de présentations erronées des faits, à ce sujet, qui tendaient à faire croire que nous avons cédé des espèces auxquelles s'intéresse le Canada. Ensuite, si le député et tous les autres députés jettent un coup d'œil aux données, ils verront que les secteurs traditionnels de la pêche au Canada ont connu une grande expansion. Nous ne voulons pas trop relancer ces activités afin d'assurer la restauration des stocks, et nous essayons de trouver de nouveaux débouchés pour les espèces que nous avions l'habitude de délaisser.

● (1502)

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur. En fait, à l'heure actuelle, le Canada n'a pas les moyens d'exploiter les six espèces qu'on a mentionnées, soit le grenadier à long nez, le merlu argenté, le maquereau de haute mer, le capelan, l'encornet et l'argentine. Je sais que le ministre se rend compte que le Japon pourrait nous acheter tout l'encornet que nous pourrions attraper. J'aimerais que le ministre nous dise quand il annoncera la mise en place d'un programme favorisant la construction de chalutiers frigorifiques qui nous permettront d'exploiter une partie des espèces que le ministre considère comme excédentaires. Le ministre veut-il que l'on continue de les abandonner aux étrangers?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le marché de l'encornet, le député pourra constater que mes craintes se sont confirmées, c'est-à-dire que l'abondance des prises pour une seule saison a déjà suscité des problèmes de commercialisation. En ce qui concerne les autres espèces que nous avions l'habitude de délaisser, si nous constatons qu'il serait rentable de construire des vaisseaux appropriés à cette pêche, bien sûr que nous irons de l'avant, mais pour l'instant—et le député le sait bien—toute notre flotte hauturière commence à peine à être rentable. Les pêcheurs ont été durement éprouvés par l'épuisement des stocks. Le député ne voudrait certainement pas que l'on provoque une autre catastrophe comme celle que nous avons eu bien du mal à éviter depuis 1974.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER «FEATHERBED»

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Peut-il nous dire ce que le gouvernement sait d'un dossier des services de sécurité intitulé «Featherbed», quel rôle le gouvernement a joué dans la constitution de ce dossier et s'il contient des renseignements sur certains journalistes et l'un des plus hauts personnages du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'en ai jamais entendu parler, mais ce dossier n'a certainement pas été bien baptisé s'il s'applique aux journalistes. Je suis sûr que leur travail n'est pas une sinécure. Je m'étonne que le député colporte cette calomnie.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je m'attendais, comme d'habitude, à une réponse plutôt cavalière. Quelqu'un a-t-il essayé au gouvernement de faire détruire ce dossier depuis l'entrée du premier ministre au cabinet, et ses commentaires actuels sur la situation de la sécurité au Canada ont-ils été influencés par l'existence de ce dossier «Featherbed»?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai dit au député que je n'en avais jamais entendu parler.

Une voix: Ne serait-ce pas «waterbed»?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENVOI POSSIBLE D'UNE FORCE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX AU SUD-LIBAN—LA PARTICIPATION DU CANADA

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre revient du Moyen-Orient, peut-il nous dire s'il y a eu des pourparlers concernant l'envoi d'une force des Nations Unies pour le maintien de la paix au Sud-Liban et si le Canada s'est engagé à participer à cette opération?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons eu certaines discussions, non seulement avec les représentants des divers gouvernements de ce secteur, mais aussi avec les représentants des forces de maintien de la paix quant à la possibilité d'une intervention au Sud-Liban, mais il s'agissait de discussions très générales et nous n'avons pris d'autre engagement que de dire, comme nous l'avons toujours fait, que si l'on nous faisait une proposition très précise, nous nous ferions un plaisir de l'étudier d'un œil favorable.

Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de répondre, puis-je ajouter que j'ai été heureux de rendre visite à nos militaires préposés au maintien de la paix et je peux dire aux Canadiens qu'ils ont raison d'en être fiers.

Des voix: Bravo!

M. Patterson: Étant donné la grave situation qui existe au Sud-Liban, le ministre entend-il recommander de nouvelles initiatives aux Nations Unies et, si tel est le cas, quelle est la nature de ces propositions?

M. Jamieson: Je ne crois pas qu'une initiative particulière ou nouvelle soit utile en ce moment. Les démarches actuellement en cours, comme j'ai été heureux de le constater, et je suis certain que les députés s'en félicitent aussi, pourraient donner lieu à un entretien entre le premier ministre d'Israël et le président de l'Égypte. A mon avis, cette nouvelle initiative ouvre la voie à une reprise des pourparlers de paix de Genève. Voilà une tentative qu'il faut appuyer à l'heure actuelle.

Écoute électronique

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉTENDUE INSTALLATION D'APPAREILS D'ÉCOUTE DANS LES BUREAUX DES DÉPUTÉS—RAPPORT DE L'ORATEUR SUR L'ENQUÊTE

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà signalé à la Chambre que le chef de l'opposition m'avait prévenu par lettre datée du 3 novembre 1977 que des experts-conseils dont il avait retenu les services avaient découvert dans ses bureaux un appareil téléphonique qui avait été modifié de façon à enregistrer les conversations. J'ai demandé aux spécialistes de Bell Canada d'examiner ce dispositif et j'ai reçu leur rapport hier. Bien qu'il y ait divergence d'opinions entre les deux rapports quant à la manière dont ce dispositif peut être utilisé, il a été reconnu que l'appareil téléphonique avait à un moment donné été modifié de façon à permettre l'écoute des conversations.

Je ne tenterai pas de paraphraser les deux rapports, parce que le chef de l'opposition et moi avons convenu hier après-midi qu'il fallait les déposer, ce que je fais sur-le-champ. Nous avions également convenu que je devais ensuite inviter la police d'Ottawa à examiner cette affaire dans le cours de son enquête actuelle et je lui ai donc donné des instructions en conséquence.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puisque ces rapports ont été déposés, dois-je comprendre que le gouvernement pourrait en prendre connaissance maintenant et les étudier plus tard?

M. l'Orateur: A cause de l'intérêt qu'ils suscitent, j'ai essayé d'en obtenir le plus grand nombre d'exemplaires possible pour que tous les députés puissent en prendre connaissance. Je me demande si nous devrions les étudier maintenant, alors que l'enquête se poursuit toujours ou attendre qu'elle soit terminée.

Cependant, je reconnais que les députés s'intéressent beaucoup à cette affaire et je suis prêt à entendre les suggestions pour savoir si nous devrions étudier les rapports maintenant ou attendre que l'enquête soit terminée.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous demanderons volontiers à notre leader à la Chambre de s'entendre avec les leaders des partis de l'opposition sur la possibilité de débattre la chose maintenant ou plus tard et, sous réserve de la décision de Votre Honneur, nous acceptons le moment que les leaders auront choisi pour la tenue de ce débat. Je profite de l'occasion pour demander si Votre Honneur entend déposer le rapport concernant le prétendu appareil d'écoute électronique qui aurait été trouvé dans le bureau du député de Central Nova, de façon que nous puissions également en discuter.

M. l'Orateur: Je n'avais pas songé à le déposer, non pas que je répugne à le faire. Ayant reçu le rapport que les spécialistes ont établi relativement à cette découverte, j'ai transmis à mon tour notre rapport intérimaire au député de Central Nova. Les deux rapports ont été remis à la police. A mon avis, rien ne s'oppose à ce que nous les déposions ainsi que nous venons de le décider. Puisque le député de Central Nova qui est ici présent me fait signe qu'il ne s'y oppose pas, nous allons faire en sorte de déposer l'ensemble des documents en question aussitôt que possible.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt que ces documents suscitent, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de les joindre à titre d'appendices au hansard d'aujourd'hui, de façon que les milliers de personnes qui le désirent puissent en prendre connaissance.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aucun des documents déposés aujourd'hui n'est vraiment très long. Sauf erreur, le rapport qui accompagnait la lettre du chef de l'opposition comptait environ trois pages, tout comme celui que les spécialistes de la société Bell Canada ont rédigé. Si la Chambre y consentait, peut-être pourrait-on s'entendre pour ordonner maintenant que ces documents soient imprimés au hansard comme si on les avait lus.

• (1512)

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Note de l'Éditeur: Les rapports figurent en appendice.*]

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Afin que l'on examine toutes les éventualités, je me demande si Votre Honneur ne pourrait pas, dans ses directives aux services de police d'Ottawa, les prier de poursuivre leur enquête en s'inspirant aussi de l'article 128 du Code criminel. Il y est question de faire entreprendre une enquête en matière de méfait public. Nous devrions nous assurer que les services policiers de la ville d'Ottawa s'occupent de tous les aspects de cette affaire tandis qu'ils cherchent à découvrir s'il y a eu délit criminel. Dans la négative, il se pourrait bien qu'ils constatent une infraction à l'article 128 relatif aux méfaits publics. Je recommanderais donc à Votre Honneur d'en prévenir la police d'Ottawa . . .

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Étant donné, monsieur l'Orateur, l'attitude très responsable que vous avez affichée à propos de cette enquête, l'intervention du député d'Ottawa-Centre constitue un abus des privilèges de la Chambre. Il est très intéressant de rappeler, quand on examine l'historique de cette question, que le député avait lui-même recommandé il y a quelque temps que l'on saisisse la police d'Ottawa de cette enquête. Or, en laissant maintenant planer quelque doute sur le champ de leur enquête, il conteste la compétence de la police d'Ottawa pour effectuer cette enquête.

Je dois dire, bien que je ne l'aie pas déjà fait consigner jusqu'ici au compte rendu, que la Chambre, tout au moins de ce côté-ci, est heureuse que ce soit la police d'Ottawa qui soit saisie de cette enquête. Nous sommes également satisfaits de la manière dont Votre Honneur s'est occupé de cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà parlé des difficultés que pouvaient causer ce genre d'interventions au cours de l'enquête. Elles sont peut-être nécessaires, mais étant donné que le premier ministre a proposé tout à l'heure qu'on discute de l'opportunité de tenir un débat sur cette affaire, les députés conviendront peut-être qu'il faudrait mieux attendre pour en parler davantage à ce moment-là.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MARTIN—LES OBSERVATIONS FAITES AU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, suite à votre décision d'hier, concernant certains incidents qui se sont produits ce matin au comité permanent des comptes publics, dont les observations faites alors par mon collègue le député de Northumberland-Durham. Il est manifeste depuis un certain temps, je crois, qu'on s'inquiète au sein de ce comité de certains aspects de la vente de réacteurs nucléaires et des commissions versées aux agents associées à ces ventes. Il y a déjà un an ou plus que cette question a été soulevée. J'aimerais citer . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je crois devoir rappeler au député qu'il peut se réserver le droit de pousser la discussion plus avant à ce sujet, mais qu'à la Chambre la coutume veut qu'on ne tienne pas compte des travaux des comités permanents avant qu'ils aient présenté leur rapport. Et cela, pour la simple raison que ces comités sont censés être maîtres de leurs propres procédures. On estime donc, et avec raison à mon avis, que les comités devraient résoudre eux-mêmes les problèmes de procédure qu'ils peuvent avoir.

Au niveau même du comité les députés ont la possibilité de prendre des initiatives pouvant figurer dans le rapport qui serait transmis à la Chambre. C'est seulement alors que celle-ci pourrait intervenir. La présidence risque de créer un dangereux précédent en essayant de prendre une décision à propos d'un incident qui s'est produit en comité, ou en permettant à la Chambre de discuter de cet incident avant la présentation du rapport à la Chambre. Sauf s'il existe un motif valable que le député pourrait d'abord m'indiquer, je ne saurais accepter qu'il soulève la question de privilège dans les circonstances.

M. Martin: Monsieur l'Orateur, je citerais bien volontiers le passage en question en vous laissant le soin de décider s'il justifie ou non la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le député ne m'a pas bien compris. Ce n'est pas ce qui s'est passé qui m'intéresse. Ce que je veux, c'est que le député m'explique pour quel motif il veut inciter la Chambre à étudier la question avant que le comité n'ait présenté son rapport, quelle que soit la nature du problème. Il faudrait qu'il me persuade de la nécessité d'une telle intervention avant que je ne sois disposé à étudier la question ou même à écouter son récit.

M. Martin: Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de la décision que vous avez prise hier, je dirai simplement qu'à mon avis nous touchons à un sujet que nous n'avons jamais abordé auparavant. Je crois qu'avant que les comités n'aillent plus loin, nous devrions clarifier la question de l'application des décisions de la Chambre des communes aux comités.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il faudra que le député se reporte au hansard. J'ai fait—du moins je l'espère—des observations précises au début de la séance d'aujourd'hui au sujet de cette décision. Pour ce qui est de la teneur des motions et des pratiques relatives à leur présentation, le député voudrait peut-être saisir l'occasion—étant donné que je suis certain qu'il ne s'est pas préparé à réfuter mon argumentation d'aujourd'hui—d'étudier les observations que j'ai faites aujourd'hui ainsi que les précédents en ce qui concerne l'examen des délibérations des comités avant que ceux-ci n'en fassent rapport à la Chambre. Après cette étude, si le député souhaite toujours soulever la question de privilège, je respecterai, bien entendu, son droit de le faire.

* * *

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la décision de cet après-midi que Votre Honneur a prise et qui diffère de celle qu'il a prise hier à propos de la question de privilège soulevée par le premier ministre concernant la motion qu'a demandé à présenter en vertu de l'article 43 du Règlement le très honorable député de Prince-Albert. J'aimerais souligner à l'intention de Votre Honneur que, le premier ministre s'étant excusé hier à la Chambre de ses remarques . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Spadina fait une supposition erronée. Je ne suis nullement revenu sur la décision que j'ai prise hier, et j'avais cru m'être donné assez de mal pour que cela soit bien inscrit au compte rendu d'aujourd'hui. En vérifiant le hansard et en réétudiant les remarques qu'a avancées hier le très honorable premier ministre et que j'avais mises de côté, j'ai bien fait savoir que peut-être dans les circonstances, j'avais pris une décision un peu hâtive en mettant la question de côté, et qu'il y avait sans doute d'autres considérations dont il fallait tenir compte, et que j'ai fait figurer au compte rendu. Je l'ai fait pour bien m'assurer que la Chambre sache comment agir, à l'avenir dans d'autres cas analogues. Mais je n'ai nullement cherché à revenir sur ma décision d'hier et n'ai ni l'intention, ni le désir de le faire.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec Votre Honneur et il serait très peu sage de revenir le lendemain sur ce que l'on a décidé la veille. J'espérais que le très honorable député de Prince-Albert, qui professe un tel respect pour la Chambre serait disposé, maintenant qu'il connaît les règles, à retirer ses paroles grossières et contraires aux usages parlementaires qu'il . . .

Des voix: Oh, oh!

Questions au Feuilleton

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai pu voir que les ministériels depuis une heure s'évertuent à crier pour faire taire l'opposition. Je n'ai pas l'intention de me laisser museler par qui que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Cependant, je dois m'excuser de ce que depuis des années j'ai eu la plus grande considération pour le premier ministre dont la susceptibilité, ces derniers temps, en dit long.

M. Trudeau: Pas très bon. Manque de courage.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 64, 134, 245 et 338.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

CCN—LES EXIGENCES LINGUISTIQUES DU POSTE DE PLANIFICATEUR

Question nº 64—**M. Jones:**

1. Le français est-il la seule langue officielle que doivent posséder les titulaires du poste de planificateur qui seront appelés à participer à l'élaboration des politiques et des recommandations concernant le rôle de la Commission de la Capitale nationale en matière de loisirs, de protection de l'environnement des terrains et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Qui est chargé de la rédaction des offres d'emploi pour la Commission de la Capitale nationale et quelles sont ses compétences?

3. Ces annonces sont-elles d'abord rédigées en français puis traduites en anglais pour les journaux anglais?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. Non. Certains postes de planification nécessitent la connaissance de l'anglais, d'autres du français et certains des deux langues officielles.

[M. Trudeau.]

2. M. A. H. Stevenson, directeur général adjoint de l'Administration, est le haut fonctionnaire chargé de cette tâche. Ce dernier à 25 ans d'expérience en administration du personnel.

3. Les annonces sont normalement rédigées dans les deux langues officielles.

L'EFFECTIF DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 134—**M. McKinnon:**

1. Le 1er octobre 1977, combien dénombrait-on *a*) de membres des forces régulières, *b*) de membres des forces de réserve, *c*) de civils, au ministère de la Défense nationale?

2. Le 1er octobre 1977, quelle était l'importance de l'effectif *a*) militaire, *b*) civil, au quartier général de la Défense nationale?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1. *a*) 78 447, *b*) 22 653, *c*) 39 234 (y compris 5 744 employés nommés pour une période déterminée).

2. *a*) 3 003, *b*) 3 969.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT D'URANIUM CANADA, LIMITÉE

Question nº 245—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats d'Uranium Canada Ltée et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Uranium Canada, Limitée répond comme suit: 1. Néant.

2. Sans objet.

URANIUM CANADA, LIMITÉE—LES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR L'ENTREMISE DES BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question nº 338—**M. McKenzie:**

1. Uranium Canada a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par Uranium Canada en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Uranium Canada, Limitée répond comme suit: 1. *a*) et *b*) Néant.

2 et 3. Sans objet.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à 6 heures: le député de Parkdale (M. Haidasz)—La santé; le député de Central Nova (M. MacKay)—La loi de l'impôt sur le revenu; le député de Darmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—L'expansion économique régionale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA PRÉSUMÉE RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE QUANT AUX MÉTHODES UTILISÉES PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition) propose:

—Que la Chambre n'a pas confiance en la capacité ou le désir du gouvernement de suivre le principe de la responsabilité ministérielle, notamment en ce qui touche son application à la direction des forces de sécurité du gouvernement et aux méthodes qu'elles utilisent; la Chambre regrette vivement que le gouvernement ne soit pas disposé à autoriser l'un de ses comités à étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se souviendront qu'en conformité de l'article 32 du Règlement, toute motion nécessaire pour statuer sur la question sera mise aux voix au plus tard à 10 h 15 ce soir, conformément à l'article 58(9) du Règlement.

● (1522)

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant d'aller plus loin, j'aimerais signaler que j'ai le plaisir de faire consigner au compte rendu de la Chambre des communes et de déposer sur le bureau de la Chambre les documents dont Votre Honneur a parlé juste avant le début de ce débat. J'ajoute que je suis d'accord avec le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il propose que la Chambre débatte ces questions une fois que la police municipale aura terminé les enquêtes nécessaires. Nous attendons donc ce moment avec impatience. En fait, il y a un certain nombre de points dont il faudra discuter . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne suis pas certain que le chef de l'opposition ait choisi le moment opportun pour aborder ces questions.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le chef de l'opposition conviendra avec moi qu'aujourd'hui est une journée de l'opposition. La Chambre est saisie d'une motion qui n'a rien à voir avec l'enquête qui doit avoir lieu. Si le député ouvre le débat en

parlant des remarques faites par l'Orateur de la Chambre, cela dépasse le cadre, à mon sens, de l'administration du gouvernement. Si j'ai bien compris la motion à l'étude, elle porte sur le pouvoir et le désir qu'a le gouvernement de contrôler la sécurité dans notre pays, mais pas nécessairement la Chambre des communes ou ses délibérations.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, loin de moi l'idée de contester votre décision. Je faisais simplement quelques remarques avant d'entrer dans le vif du sujet; c'est un usage bien établi à la Chambre.

Mme Holt: Cela prend un certain temps.

M. Clark: Le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) me dit que cela prend du temps. Cela lui en a pris, à elle en tout cas.

Il est bon de noter, en commençant le débat sur la motion à l'étude, le changement d'attitude surprenant que manifestent les ministériels, surtout après que le premier ministre du Canada eut été obligé, avec son amabilité habituelle, de retirer les remarques qu'il a faites hier. Nous comprenons tous aisément combien il doit lui être difficile de reconnaître qu'il a eu tort. Je crois même pouvoir ajouter, en ce premier anniversaire de l'élection au Québec d'un gouvernement formé par un parti que le premier ministre disait disparu, que ce dernier ferait bien de s'habituer à reconnaître ses torts, ce qui n'est pas toujours facile.

Comme Votre Honneur le sait, c'est le premier jour réservé à l'opposition depuis le début de la nouvelle session et nous avions amplement le choix en ce qui concerne les questions à débattre. Les problèmes économiques de l'heure sont graves et ce ne sont pas les politiques du gouvernement qui vont les atténuer. Il y a aussi le très grave problème de l'unité nationale, problème qui a soudainement pris de l'ampleur, il y a un an aujourd'hui, par l'accession au pouvoir du Parti Québécois, sans compter les problèmes que suscite la réaction négative ou l'absence d'initiative du gouvernement du Canada au cours des dernières années.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, des questions très importantes qui auraient pu retenir notre attention aujourd'hui, mais nous avons cru opportun d'aborder aujourd'hui la question fondamentale de la responsabilité ministérielle et le refus des ministres d'accepter leurs responsabilités relativement à l'attitude du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale.

J'ai soulevé cette question il y a une semaine à l'occasion d'un débat d'ajournement. Mon collègue, le chef du Nouveau parti démocratique, a tenté de faire la même chose hier en soulevant la question de privilège. C'est une question de première importance pour la Chambre. Je ne veux pas m'appuyer sur les nombreuses autorités déjà citées, car je pense que la Chambre des communes accepte la coutume passée et présente selon laquelle un ministre ne peut blâmer ses collaborateurs quand les choses se gâtent, et que les responsables sont les ministres, non pas les fonctionnaires.

Nous avons choisi cette question, monsieur l'Orateur, car si nous renonçons au principe de la responsabilité ministérielle, c'est la ruine du régime gouvernemental qui existe au Canada. Selon ce dernier, ce sont les citoyens du Canada qui élisent les députés. Certains d'entre eux deviennent membres du gouvernement, ministres de la Couronne, mais ils sont responsables devant nous de toutes, je répète, de toutes les actions du gouvernement.

Le fait notoire qui est apparu nettement ces derniers jours est que ces ministres ne veulent pas répondre des actes de leur gouvernement, alors que ces actes allaient à l'encontre de la loi et des pratiques établies dans notre pays. Je rappelle à la Chambre ce qui s'est passé au cours des deux dernières semaines. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), celui qui était alors solliciteur général du Canada à l'époque du cambriolage de 1973, est resté silencieux à son siège pendant tout le long débat qui a eu lieu lorsque cette affaire a été soulevée pour la première fois en vertu d'un ordre spécial de la Chambre.

Dans le cas du cambriolage à l'APLQ, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), qui était alors solliciteur général, a délibérément refusé de poser des questions qu'il aurait dû poser et qu'il savait pertinemment qu'il aurait dû poser, pour la bonne raison qu'il ne voulait rien savoir en fait à propos de questions dont il avait la responsabilité d'être au courant. L'actuel solliciteur général (M. Fox) reconnaît que ses fonctionnaires le tiennent régulièrement au courant, mais ils ne semblent jamais lui apprendre quoi que ce soit. Nous ignorons, bien sûr, le genre de questions que pose le ministre, et il se pourrait bien que le Parlement ne le sache jamais, car le cabinet refuse de dire quoi que ce soit à la Chambre des communes.

Et voilà, monsieur l'Orateur, que dans une inquiétante suite qu'il donne à cette affaire, le gouvernement s'est arrangé pour ne communiquer à la Commission royale d'enquête qu'une partie seulement des faits, qu'un rapport partiel sur le rôle qu'ont joué les ministres. Ainsi qu'en témoigne la page 684 du hansard, en répondant à mes questions sur la nature du témoignage qui sera présenté à la Commission royale d'enquête McDonald concernant le rôle des ministres, le premier ministre a dit ceci:

> . . . il existe certains domaines qui doivent demeurer secrets, et à cet égard nous suivrions les conseils des légistes de la Couronne.

Il importe de noter deux choses, monsieur l'Orateur. La première est secondaire, sauf qu'elle confirme une certaine tendance chez le gouvernement, et c'est que le gouvernement lui-même ne veut même pas assumer la responsabilité de dire ce qui doit être secret et ce qui ne doit pas l'être. Il confie cette tâche à des fonctionnaires afin de pouvoir les blâmer si l'on constate plus tard qu'ils ont eu tort. Mais ce qui est plus grave, parce que cela laisse planer des doutes sur la valeur des témoignages présentés à la Commission royale McDonald, c'est que le gouvernement du Canada fait en sorte de limiter son témoignage au sujet du rôle joué par les ministres de la Couronne dans toutes ces activités.

De toute façon, monsieur l'Orateur, dans notre régime gouvernemental, les ministres doivent faire davantage que de poser quelques questions lors de séances d'information. Les ministres doivent contrôler le travail de leur ministère. Comme nous avons déjà discuté cette question à la Chambre, j'aimerais citer une observation faite par mon collègue, le député de Halifax (M. Stanfield), lors du dépôt à la Chambre du rapport Mackenzie en 1969. Il avait alors déclaré:

> Il serait tout à fait inacceptable pour la Chambre que le premier ministre ou le ministre responsable soient tenus à l'écart des opérations de sécurité du Canada.

Cela montre bien que les ministres ont le devoir de se renseigner sur ce qui se passe. Comme d'habitude, le premier ministre a essayé de nous faire oublier cet aspect de la responsabilité de ses ministres. Comme l'atteste la page 563 du hansard, quand nous lui avons posé des questions, le 2 novembre, au sujet de la surveillance générale exercée sur les activités du service de sécurité, il a prétendu que nous lui demandions de commencer à surveiller les opérations courantes de la police, à poser à celle-ci des questions sur ses renseignements, sur la façon dont elle les a obtenus et de qui. Eh bien, monsieur l'Orateur, personne n'a demandé cela. Personne ne le ferait. Mais il y a de la marge entre lire tous les dossiers et n'être au courant de rien.

● (1532)

Comme l'a signalé l'éminent journaliste W. A. Wilson, l'actuel solliciteur général a apparemment limité la portée des questions qu'il a posées aux chefs du service de sécurité par la forme qu'il leur donnait. Je cite M. Wilson:

> Par la forme de sa question, qui avait trait aux activités «qui devraient être portées à ma connaissance», M. Fox a laissé à la GRC le soin de décider ce dont le solliciteur général devrait être tenu informé.
>
> On peut les accuser d'avoir fait preuve d'un jugement lamentable en répondant non, mais ce n'est pas aussi grave que de mentir au ministre.
>
> La question est d'une grande importance parce que, selon ses propres déclarations, M. Fox a agi exactement comme la plupart de ses prédécesseurs semblent avoir agi: il a laissé cette décision d'une importance vitale à la GRC et à son service de sécurité.

M. Wilson conclut:

> Des ministres ont négligé le devoir qu'ils ont de surveiller les fonctionnaires qui dépendent de leurs ministères.

Tous les Canadiens à l'esprit impartial se rallieraient à cette conclusion.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pendant que je lisais cette citation, j'ai entendu le solliciteur général crier: «M. Wilson était-il là?» «A-t-il assisté à l'exposé verbal?» Non, il n'était pas là, pas plus que les députés; personne parmi nous ne saura ce qui s'est passé au cours de ces entretiens entre le ministre et les cadres de la sécurité. D'ailleurs, il se gardera bien de nous le dire. Il prétend que si quelqu'un a le droit de savoir quoi que ce soit, c'est la Commission McDonald à laquelle il fera un rapport partiel, parce qu'il a été prévenu par le premier ministre du Canada qu'il ne doit divulguer qu'une partie de l'affaire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce qui me désole le plus dans cette nouvelle pratique, c'est que lorsque les ministres n'assument pas leurs responsabilités, ils rejettent directement ou indirectement le blâme sur les fonctionnaires. En l'occurrence, on veut donner l'impression que seuls les fonctionnaires sont coupables, que ce sont eux qui ont enfreint la loi, qu'ils n'ont pas pris l'initiative de mettre les ministres au courant, notamment le ministre des Approvisionnements et Services, qui a délibérément posé des questions insuffisantes, ou les autres ministres qui n'ont rien demandé du tout.

Le gouvernement invoque comme argument que les coupables sont ceux qui ont appliqué la politique. Mais, Votre Honneur, que dire des ministres qui ont établi la politique? Et des ministres qui ont le devoir d'en surveiller l'application? Eux aussi sont responsables en vertu de notre régime. En effet, ce sont eux qui sont au premier chef responsables de ce que font les fonctionnaires sous leur direction. Mais le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour protéger les ministres et rejeter le blâme sur les fonctionnaires, qu'il s'agisse de la GRC, de membres des services de sécurité ou de qui que ce soit.

Ce que la Chambre doit trouver alarmant, ce qui menace les fondements mêmes de notre régime de gouvernement responsable, c'est que ce n'est pas la première fois que les ministres du gouvernement rejettent ainsi le blâme sur des fonctionnaires pour se dérober à leurs responsabilités. Dans le cas de l'affaire Lockheed, le Canada a assumé des obligations de plusieurs millions de dollars sur la foi d'une entente verbale avec Lockheed qui devait se charger du financement provisoire. Le ministre chargé de l'élaboration du contrat s'est plaint qu'un fonctionnaire ne lui avait pas révélé qu'il ne s'agissait que d'une entente verbale. Il en a tenu le fonctionnaire responsable et, en ce faisant, a semblé donner à entendre que ce fonctionnaire se dressait entre le ministre et la connaissance, d'abord, de ce qui se passait au sein de ce groupe de travail interministériel; ensuite, de ce qui se passait dans la tête de son collègue, le ministre de la Défense nationale de l'époque; et enfin, ce qui se passait dans tout l'appareil de la défense du gouvernement du Canada. Tout cela était imputable à un seul fonctionnaire. Bien sûr, ce n'était pas la faute du ministre.

La chose s'est reproduite dans le cas de l'Énergie atomique du Canada: le ministre s'est esquivé à la course, cherchant à en laisser l'entière responsabilité aux fonctionnaires. Nous en avons été témoins dans l'affaire Rudnicki. Je rappelle à la Chambre que M. Rudnicki a été congédié par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour avoir, prétend-on, montré un document du cabinet au Conseil des autochtones du Canada, groupe pour lequel il était censé travailler. Les tribunaux l'ont finalement exonéré de tout blâme, à la suite d'un procès au cours duquel on a semblé attribuer la confusion autour du document à ses supérieurs; mais la victime a été le fonctionnaire qui se trouvait sur les lieux.

Maintenant, Votre Honneur, c'est la Gendarmerie royale du Canada qu'on tient responsable des actes du gouvernement au pouvoir.

Une voix: C'est un gouvernement éhonté.

M. Clark: Depuis deux ou trois semaines, le gouvernement a adopté une stratégie intentionnelle qui fait que, chaque fois que nous l'interrogeons au sujet du rôle des ministres et surtout du rôle du service de sécurité, il prétend que nous nous attaquons à la GRC. Il importe encore une fois de bien distinguer entre les membres du service de sécurité et les simples agents de la GRC. C'est le solliciteur général, lui qui ne fait pas partie de la Gendarmerie, qui dirige le service de sécurité et qui est autorisé à faire rapport directement au premier ministre et au solliciteur général du Canada. Il y a vraiment lieu de se demander si les activités du service de sécurité relèvent du commissaire de la Gendarmerie.

Si j'insiste là-dessus, monsieur l'Orateur, c'est que j'estime important de bien faire comprendre que cet organisme, ce service de sécurité à l'intérieur de la GRC, dépend d'un directeur général qui doit rendre compte de son activité au commissaire de la GRC. C'est le gouvernement qui a créé cet organisme. En effet, ce service de sécurité ne correspond pas aux vœux de la police, mais à ceux du gouvernement. La police ne peut probablement pas contrôler le service de sécurité, mais le gouvernement peut le faire, surtout le solliciteur général et le premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il est une chose qu'on ne saurait remettre en question à propos de tous ces organismes: ils sont composés de fonctionnaires qui obéissent aux instructions du gouvernement. Les actes illégaux dont nous avons entendu parler depuis plusieurs semaines ne sont pas simplement le fait du hasard. Ils ne sont pas le fait d'une impulsion soudaine. Ils ont été commis parce que des fonctionnaires croyaient en avoir reçu l'ordre.

Dans les remarques mêmes qu'il a faites le 20 octobre à la Chambre, le solliciteur général a parlé du «climat politique et social qui régnait en 1973». A mon avis, il convient que nous examinions ce climat. N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que nous parlons de 1973 et non pas de 1970. A l'automne de 1970, le gouvernement croyait que nous étions à l'aube d'une «insurrection appréhendée» au pays. Ce sentiment a amené le gouvernement à émettre une série d'ordres aux agents de sécurité qui s'occupaient du FLQ. Mais le climat avait nettement changé entre l'automne 1970 et janvier 1973. Ce n'est peut-être pas l'avis du solliciteur général, mais sa collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin), a décrit la situation telle qu'elle était et telle que la plupart des Canadiens la voient lorsqu'elle a déclaré à l'Université Carleton, à propos de cette époque, janvier 1973:

Personne ne va me faire croire, à moi Québécoise, qu'il y avait état d'urgence nationale au Québec ou quelque menace que ce soit. Je n'ai jamais rien ressenti de semblable.

L'affaire est qu'elle n'est pas la seule à ne rien avoir senti d'inhabituel dans le climat politique de cette époque. C'est vrai pour tout le monde. La question est de savoir si le gouvernement du Canada et les ministres qui ont donné l'alerte à l'automne 1970, si ces ministres, dis-je, ont fait leur devoir et donné de nouvelles instructions aux services de sécurité entre la crise d'octobre et l'infraction qui a eu lieu en janvier 1973. Ne nous y trompons pas. Les ministres de la Couronne avaient le devoir d'avertir les services de sécurité que leur mandat avait changé pour la bonne raison que le climat politique avait changé.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Apparemment, les ministres n'ont pas fait leur devoir et les services de sécurité ont continué à appliquer les mêmes directives qu'auparavant. Maintenant, les membres de ces services de sécurité doivent assumer seuls les conséquences de leurs actes. Lorsqu'il a divulgué ce qu'il croyait alors être la dernière série d'illégalités commises par la GRC, le solliciteur général a parlé du dilemme qui se pose dans une société libre, soit le dilemme entre le droit à l'information et la nécessité de garder secrètes les opérations de sécurité quelles qu'elles soient. J'aimerais que la Chambre ait l'occasion de discuter de ce dilemme à la fois très réel et très important.

Sécurité

● (1542)

Nous qui siégeons à la Chambre des communes avons deux obligations primordiales. La première, c'est de découvrir les tenants et les aboutissants de cette malencontreuse affaire, particulièrement parce que c'est à la Chambre que les ministres de la Couronne doivent rendre des comptes. Il est de notre devoir de découvrir quel rôle ont joué les ministres. Qu'ont-ils fait? Que savaient-ils? Quelles questions auraient-ils dû poser qu'ils n'ont pas posées? Notre seconde obligation est de nous assurer qu'on mettra en place des mécanismes qui garantiront qu'à l'avenir les activités de sécurité du gouvernement du Canada seront assujetties à des lignes de conduite émanant en dernier ressort des élus du peuple.

Pour nous acquitter de notre première obligation, il nous faut un moyen de nous assurer que les renseignements au sujet du rôle des ministres n'ont été ni escamotés ni cachés. Le gouvernement prétend que la Commission McDonald enquêtera sur cette question. A notre avis, le mandat de la commission ne lui permettra pas d'effectuer le genre d'enquête qui s'impose au sujet du rôle des ministres. Selon nous, le mandat de la Commission royale d'enquête McDonald ne l'oblige pas à faire enquête sur le rôle des ministres de la Couronne. En fait, il est instructif de rappeler le nom de cette commission; si je me souviens bien, elle s'appelle Commission d'enquête sur certaines activités de la GRC, et non pas Commission d'enquête sur le rôle des ministres de la Couronne.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre a souvent répété que le mandat était déjà assez vaste. S'il en est tellement certain, pourquoi ne fait-il pas un pas de plus pour élargir le mandat comme nous l'avons maintes fois proposé pour que sa portée soit incontestablement suffisante. Il faut clairement préciser que cette Commission royale a non seulement le droit mais aussi l'obligation d'examiner en détail la question de la responsabilité ministérielle. Vu le temps que prendront ces travaux, les conditions qui lui ont été imposées et le temps nécessaire à la rédaction d'un rapport, nous ne pensons pas qu'une Commission royale soit le moyen approprié pour une affaire d'importance aussi vitale pour le Parlement que la question de la responsabilité ministérielle.

C'est pourquoi, nous avons proposé un meilleur moyen d'entendre les témoignages relatifs au rôle joué par les ministres. Nous voulons qu'un comité spécial soit créé à la Chambre des communes, un comité doté de pouvoirs extraordinaires lui permettant d'exiger des preuves, de sommer des témoins à comparaître et de faire des recherches. Nous pensons qu'il devrait être présidé par un député de l'opposition.

Une voix: Ha, ha!

M. Clark: Il y a un rire du côté du gouvernement. Nous pensons qu'il est très important que ce genre d'enquête soit au-dessus de tout soupçon. La meilleure façon de s'en assurer est de veiller à ce qu'elle soit présidée par quelqu'un qui soit absolument indépendant des ministres dont la conduite fait l'objet de l'enquête.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je précise que si nous voulons quelqu'un de l'opposition, nous ne tenons pas à ce que ce soit un député de l'opposition officielle. Je n'en ai pas parlé au député, mais j'affirme à la Chambre que si un comité de ce genre, doté de ces pouvoirs et de ce mandat était mis sur pied, nous serions enchantés qu'il soit présidé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous croyons qu'il serait tout désigné pour occuper le poste de président de ce comité. Un comité doté de ces pouvoirs et chargé d'étudier la question de la responsabilité ministérielle devrait également être habilité à recommander des moyens de donner à la Chambre le droit de surveiller l'application de la politique de sécurité sans s'en remettre au parti politique au pouvoir. On pourrait s'inspirer de plusieurs modèles. En Grande-Bretagne, les députés de l'opposition sont tenus au courant au moyen de séances d'information qui leur sont offertes régulièrement. Aux États-Unis, des comités du Congrès, qui se réunissent à huis clos exercent une surveillance. L'une ou l'autre de ces possibilités serait meilleure que ce que nous connaissons aujourd'hui dans notre pays. Tous les députés reconnaîtront qu'il appartient d'abord à la Chambre, plutôt qu'à une commission royale d'enquête d'étudier la façon dont le Parlement doit assumer ses responsabilités en matière de sécurité.

On n'a encore rien fait en ce sens. Tout au plus le premier ministre m'a-t-il offert, à une occasion bien précise, la possibilité d'assister à une séance d'information sur certains aspects des questions de sécurité. Il l'a fait en réponse à certaines lettres que j'avais écrites. Aucun mécanisme n'a été prévu à cette fin, et il n'y en a jamais eu aucun. On n'a en aucune façon voulu admettre que les ministres qui élaborent les politiques doivent reconnaître leur responsabilité lorsque les choses tournent mal ou lorsque leur surveillance est inefficace. Depuis le début de cette session, le gouvernement a eu amplement l'occasion de révéler les faits et de mettre sur pied des mécanismes permettant une surveillance plus efficace des activités de sécurité. Au lieu de le faire, on s'est plutôt efforcé de dissimuler la vérité. C'est ce qui nous amène aujourd'hui à présenter cette motion visant à réprouver le comportement du gouvernement et à lui proposer une meilleure façon de procéder.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Depuis plusieurs jours, la population de notre pays s'est préoccupée de questions fort graves. On a parlé de granges incendiées, de lois enfreintes par des organismes chargés de faire respecter la loi, et de ministres qui ne savaient pas ou ne disaient pas ce qui se passait. Ces révélations ont fait les manchettes. Toutes ces choses ont de l'importance, mais l'écroulement de notre système de gouvernement responsable n'est pas un moins grave événement pour notre pays, pour notre avenir et pour notre régime de gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Dans notre système, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Aujourd'hui, comme trop fréquemment par le passé, les ministres de l'actuel gouvernement, plutôt que d'admettre leur responsabilité, jettent le blâme sur quelqu'un d'autre. Le Parlement doit posséder les pouvoirs voulus et les renseignements nécessaires pour demander aux ministres de lui rendre des comptes. Aujourd'hui, nous ne possédons pas ce genre de renseignements parce que les ministres d'en face refusent de les donner.

Des choses surprenantes et inquiétantes se sont produites au Parlement aux cours des dix années passées. Il y a dix ans, la Chambre avait le pouvoir de contrôler les dépenses gouvernementales. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, la Chambre des communes a perdu ce pouvoir de contrôler les dépenses. Le gouvernement actuel a toujours refusé d'accroître les pouvoirs des députés et ceux des comités pour rendre la Chambre plus efficace. Mais le plus drôle, c'est qu'on a souvent justifié ce refus en invoquant la responsabilité ministérielle.

Au cours de ces dernières semaines, nous avons eu d'autres preuves que le principe fondamental du système parlementaire voulant que les ministres rendent compte des actes de leur ministère s'effritait graduellement, continuellement, et dans ce cas précis, dramatiquement. La responsabilité ministérielle doit être restaurée. Si le gouvernement ne s'en charge pas, le Parlement a l'obligation de faire ce qu'il peut pour la restaurer.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il est extrêmement important pour l'avenir de notre régime que le Parlement du Canada enquête sur cette question. Si le gouvernement refuse de laisser le Parlement mener ce genre d'enquête qui permettrait de rétablir l'imputabilité du gouvernement, il ne mérite aucunement la confiance du Parlement ni celle des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je me lève pour appuyer cette motion. C'est une motion sérieuse qui s'attaque au nœud du problème, ce que le gouvernement n'a pas réussi à faire depuis le début de la législature. J'aimerais discuter de deux aspects de cette motion. Le premier et le plus important, c'est la responsabilité ministérielle sur laquelle le chef de l'opposition (M. Clark) a insisté et que j'ai abordée dans une question de privilège hier. Quant à l'autre aspect, je l'exprimerai complètement sous forme d'un amendement à la motion. Il s'agit de l'importante question de la règle du droit.

● (1552)

A propos de la responsabilité ministérielle, je n'en parlerai qu'une minute, car je ne veux pas répéter les arguments que j'invoquais à la Chambre hier ni ceux qui ont été si habilement formulés par le chef de l'opposition aujourd'hui. Les personnes qui sont responsables en définitive de ce qui se passe dans les services du solliciteur général, au ministère de la Justice ou à celui de la Santé et du Bien-être ne sont pas des fonctionnaires, qu'il s'agisse des sous-ministres ou des commis subalternes. Les personnes responsables dans une démocratie parlementaire sont les ministres.

Il y a un groupe de personnes actuellement qui a oublié ce principe comme jamais on ne l'avait fait jusqu'ici. Je veux parler du cabinet. J'ai cité hier des exemples tirés de Jennings et de Dawson, deux spécialistes du droit constitutionnel, et je pourrais en ajouter d'autres, qui montrent que le principe de la responsabilité ministérielle ne signifie pas qu'un ministre doit savoir ce qui se passe jour après jour dans chaque service de son ministère. Cela signifie qu'il doit assumer la responsabilité de la politique générale, de l'orientation de la loi appliquée par le ministère, et plus particulièrement quand il y a quelque chose qui cloche, il doit être en mesure d'y remédier rapidement. Le gouvernement pas plus que les trois solliciteurs généraux qui se sont succédé ne s'en sont souciés le moindrement.

Je ne veux pas m'attarder sur cet aspect, je le répète, parce que le chef de l'opposition s'en est déjà chargé et parce que je l'ai soulevé à la Chambre hier. Néanmoins, je dis que la responsabilité ministérielle est essentielle dans une démocratie parlementaire et que le gouvernement et surtout le solliciteur général ont nettement failli à la tâche qui leur incombe.

Je voudrais traiter aujourd'hui d'une question beaucoup plus vaste, non pas comme si je vivais en Allemagne dans les années 30 ni en Russie dans les années 70, mais en ma qualité de Canadien qui vit dans une société fondamentalement libre, essentiellement démocratique et soucieuse des libertés civiles. Je veux parler cet après-midi de la manière dont le gouvernement a réagi lorsqu'il a été mis au courant des irrégularités commises par une minorité de membres du service de la sécurité de la GRC. Lorsque je réfléchis à ce qui s'est passé aux États-Unis il y a quelques années, je frémis d'indignation à la manière dont notre gouvernement a réagi.

Les députés se rappelleront que l'enquête du Watergate qui a conduit à la démission du président est survenue lorsqu'on eut fait des révélations à propos de l'espionnage d'un parti politique par un autre parti politique. Lorsque le sénateur McGovern en a parlé, on a écarté cette affaire sous prétexte qu'elle était peu importante. En fait, les réactions qu'elle a suscitées aux États-Unis se comparent à celles qui se produisent au Canada à propos de la présente affaire. D'une part, certains ont tenté de faire croire que c'était une bagatelle, alors que d'autres hésitaient à en parler à cause de la prétendue inviolabilité des gens en cause. Aux États-Unis, les gens se demandaient comment il était possible que la présidence eut permis pareilles choses ou les ait fait exécuter.

Pour ce qui est du Canada, je rappelle aux députés qu'il ne s'agit pas seulement d'un parti politique qui surveille un autre parti. Nous avons maintenant la preuve que des actes criminels ont été commis—que la GRC, je regrette de le dire, a incendié une propriété, volé des biens, espionné illégalement un parti politique et décacheté du courrier, ce qui est formellement interdit dans la loi sur les postes. Nous avons également eu vent de l'Opération 300 qui est illégale. L'autre jour, le ministre a d'ailleurs confirmé en gros le bien-fondé des rumeurs qui couraient à ce sujet. La révélation de l'existence de cette opération venait donc s'ajouter à un certain nombre d'autres révélations qui ont été faites cette année. Ainsi, nous avons appris que certains membres des services de sécurité de la GRC ou d'autres organismes espionnaient certains membres du Syndicat national des cultivateurs, certains membres de mon parti et toutes sortes de citoyens innocents qui jouissent démocratiquement de leurs droits dans une société libre.

Comment les membres du gouvernement canadien qui se targuent d'être libéraux ont-ils réagi? Qu'ont-ils dit lorsqu'ils ont appris l'existence d'actes incendiaires, de vols, et de l'espionnage dont certains cultivateurs, syndicalistes et adversaires politiques sont l'objet? Ces libéraux au libéralisme si timoré, et qui passent aux yeux de l'histoire pour les héritiers de John Stuart Mill, ont-ils élevé la voix pour dire: «Il faut que cela cesse; nous sommes responsables de certains actes administrativement parlant, du seul fait que nous ne sommes pas parvenus à les prévenir». Les députés d'en face ont-ils reconnu leur culpabilité et ont-ils pris immédiatement des mesures radicales pour que cela cesse? Qu'ont-ils fait? Voilà ce que je veux savoir.

Monsieur l'Orateur, en réagissant comme ils l'ont fait, ils ont avili la politique canadienne. Il faudrait remonter loin dans l'histoire pour trouver un pire comportement. Tout d'abord, nous avons été induits en erreur par un certain nombre de ministres qui ont établi des comparaisons là où il n'y avait pas lieu de le faire et nous ont donné de faux renseignements. Le premier ministre (M. Trudeau), pour nous dire qu'on était parfois obligé d'enfreindre la loi, a eu recours à la métamorphose suivante: «Il faut parfois faire du 80 milles à l'heure pour attraper un voleur». Puis nous avons eu droit à l'argument qui invoquait «l'esprit du temps», autre petite merveille. John Stuart Mill aurait bien ri en entendant nos dirigeants invoquer cet argument avec le plus grand sérieux.

C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a laissé échapper la vérité lorsqu'au cours d'un entretien qu'elle a eu avec les étudiants de l'Université Carleton, elle leur a dit qu'en 1973 l'esprit du temps n'était pas à la violence et que le climat social et politique ne justifiait nullement des mesures d'exception, si toutefois elles peuvent jamais se justifier. Une autre tactique du gouvernement, devant l'échec de ses arguments, a consisté à s'attaquer à l'opposition. Il a attaqué le parti conservateur et mon propre parti parce que nous nous faisions les défenseurs des libertés civiles. Il nous a attaqués parce que nous avions dit qu'une infraction criminelle commise par la police était tout aussi grave qu'une infraction commise par n'importe quel citoyen. Il nous a critiqués parce que nous avions l'audace de prétendre que c'était le gouvernement qui avait, en dernier ressort, la responsabilité de veiller à ce que la police respecte la loi comme tout autre citoyen.

Nous avons eu un parfait exemple de cette attitude dans le discours que le ministre de la Justice (M. Basford) a prononcé à Vancouver, devant les foules libérales, au cours de la dernière fin de semaine. Je suis sûr qu'il bavait de rage en s'attaquant aux partis de l'opposition qui avaient osé s'en prendre au gouvernement. Et il a essayé de se sortir d'affaire en disant que nous avions critiqué la Gendarmerie royale. S'il était honnête, il reconnaîtrait que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons critiqué le gouvernement parce qu'il ne s'est absolument pas occupé de voir à ce que la GRC s'acquitte de sa tâche de façon acceptable.

● (1602)

Le troisième moyen utilisé par ce grand gouvernement qu'est celui du parti libéral a été de soutenir que ces illégalités ou ces irrégularités s'inscrivaient dans la lutte contre les terroristes. Maintes et maintes fois, nous avons entendu des déclarations émanant de divers ministres selon lesquelles il s'agissait de combattre des groupes violents. Au nom de la liberté, on peut recourir à des méthodes extrémistes, d'après l'équipe gouvernementale. Mais les faits invoqués pour justifier cette position sont faux.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, le parti néo-démocrate est-il un parti qui veut recourir à la violence pour qu'on l'espionne? Le Syndicat canadien de la Fonction publique qui constitue le plus vaste syndicat au Canada et représente des travailleurs dans toutes les localités de notre pays, est-il le genre d'institution qu'il faut espionner? Est-ce que le Syndicat national des cultivateurs du Canada qui représente les agriculteurs d'une demi-douzaine de provinces, est le genre d'institution que l'on devrait espionner? Est-ce que la Fédération des travailleurs du Québec qui est une institution organisée par les travailleurs en vue de servir leur cause au Québec, est le genre d'institution que l'on doit espionner?

Une voix: Ou encore des membres du Parlement?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, poser la question, c'est y répondre. Nous sommes préoccupés par le problème de la liberté et le principe de la règle du droit. Nous nous préoccupons beaucoup de questions touchant aux libertés des institutions, des partis, des mouvements, et des groupes de citoyens qui tous, doivent pouvoir travailler sans être harcelés par la police. Encore une fois, ce gouvernement libéral qui ose s'affubler de ce qualificatif s'est constamment efforcé de prétendre que les questions soulevées doivent être dans tous les cas replacées dans un contexte bien particulier; celui de la lutte contre un groupe terroriste. C'est une attitude mensongère et malhonnête.

Il y a une autre attitude que je voudrais évoquer et je serai très bref à ce sujet. Il s'agit des bouffonneries du premier ministre qui s'est encore signalé récemment en ayant l'audace de dire que c'était peut-être l'opposition officielle qui avait installé elle-même un appareil d'écoute. Il a fait cette déclaration sans ambages, j'en suis persuadé, de la façon typiquement frivole et irresponsable qu'il adopte quand il s'agit de traiter d'une question sérieuse.

A part la question de la responsabilité ministérielle, ce qui me préoccupe le plus dans l'attitude adoptée par le gouvernement dans toute cette affaire, c'est le fait que trois ministres, soit le ministre de la Justice, le solliciteur général et le premier ministre, ont laissé entendre jour après jour à la Chambre et à l'extérieur que la fin justifie les moyens. Hier, le ministre chargé du multiculturalisme nous a donné un exemple de ce nouveau raisonnement, de cette nouvelle théorie juridique en disant que parfois la raison doit remplacer le droit. Dieu nous en garde, surtout si c'est la sienne. Le solliciteur général (M. Fox) a hoché la tête quand j'ai dit cela.

Une voix: Je pouvais l'entendre d'ici.

M. Broadbent: Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre dont la tête résonne tellement et qui me reprenait hier . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce sera votre tour dans un instant. Ne vous plaignez pas pour rien. Je signale au solliciteur général, monsieur l'Orateur, que l'autre jour quand l'opposition a posé une question à propos notamment de la liberté, il nous a donné une belle réponse de pure forme en disant: «Non, ce qui importe avant tout, c'est la sécurité.» Je signale au ministre que s'il était vraiment libéral, il n'avancerait pas un tel argument staliniste, et il devrait le comprendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'ai examiné aujourd'hui des lettres rédigées par des gens très sérieux en Union soviétique qui ont été brimés par leur gouvernement, le même gouvernement qui a refusé de respecter les accords d'Helsinki. Comme chacun le sait, la raison pour laquelle l'Union soviétique brime les dissidents . . .

Une voix: C'est faux.

M. Broadbent: Trève de sornettes! Vous montrez également votre ignorance dans ce domaine. Non seulement le député ne sait-il rien du libéralisme, il ignore aussi tout du socialisme. Je prétends très sérieusement que l'Union soviétique ne tolère pas la dissidence parce que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Vous aurez l'occasion de prendre la parole. L'Union soviétique prive les honnêtes citoyens des libertés que nous prenons ici pour acquises, parce qu'on se préoccupe là-bas avant tout de sécurité. C'est précisément le prétexte qu'invoquent toutes les sociétés totalitaires du monde. Je prétends qu'un libéral qui prend la parole à la Chambre des communes pour affirmer que l'essentiel c'est la sécurité alors qu'il devrait proclamer que l'essentiel c'est la liberté, ce libéral, disais-je, viole les principes les plus chers du libéralisme et du gouvernement parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Mercredi dernier, à Halifax, le premier ministre a clairement illustré la conception qu'il se fait de la loi et le mépris qu'il a pour le principe de la suprématie de la loi. En effet, il a déclaré, et deux journalistes sont prêts à en jurer, qu'il approuvait la GRC d'avoir brûlé une grange dans la province de Québec, c'est-à-dire d'avoir incontestablement enfreint la loi. Il a fait cette déclaration devant deux journalistes qui se trouvaient à ses côtés.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, si ce genre de raisonnement convient en cette période de crise, car c'est une crise touchant la suprématie de la loi et la responsabilité ministérielle? Est-ce l'exemple que l'on est en droit d'attendre du premier ministre et du ministre de la Justice? Bien sûr que non. Le plus drôle c'est que, c'est précisément le genre de raisonnement—le principe que la fin justifie les moyens—qu'invoquent les ministres. Le solliciteur général prétend qu'il faut tenir compte des intentions de ceux qui violent la loi. C'est ce qu'il a dit de ceux qui décachètent le courrier qui ne leur est pas destiné. On ne savait pas que c'était illégal; on l'a donc permis. Les agitateurs qui n'hésitent pas à recourir à la violence, que ce soit au Canada, en Allemagne de l'Ouest ou en Irlande invoquent une noble idéologie pour justifier leurs crimes.

Permettez-moi de dire que lorsque le solliciteur général, le ministre de la Justice et le premier ministre parcourent le pays en affirmant qu'en autant que les motifs sont acceptables et que les objectifs à long terme sont nobles, ou, pour reprendre les mots du ministre d'État chargé du multiculturalisme . . .

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne veux pas interrompre le discours du député, mais je le défie de citer une déclaration en ce sens que j'aurais faite.

M. Woolliams: Eh bien, je le ferai en temps opportun.

M. Basford: Faites-la consigner.

M. Broadbent: Permettez-moi de répondre au ministre. Le ministre de la Justice est passé maître dans l'art de l'insinuation. Il ne dit pas que c'est bien d'enfreindre la loi. En fait, il aligne soigneusement de belle phrases discrètes peu susceptibles de récolter des vivats lors de congrès libéraux. Il fait toujours des professions de foi en la règle du droit. Immédiatement avant, aux acclamations des 7 000 libéraux présents—c'est-à-dire tous les libéraux de Colombie-Britannique—, il attaquait l'opposition qui appuyait le principe de la règle en droit, et cela, il le sait mieux que personne.

M. Basford: Vous avez tort, et vous le savez.

M. Broadbent: Sérieusement, ce que je veux faire comprendre, monsieur l'Orateur, c'est que non content d'avoir contrevenu au principe parlementaire de la responsabilité ministérielle, établi depuis au moins cent ans, le plus mauvais service que ce gouvernement a rendu au pays, et ce, dans la plus classique tradition du libéralisme, c'est d'avoir complètement miné, par l'entremise de ses dirigeants, la suprématie du droit dans notre société. Le gouvernement a invoqué l'argument classique des terroristes, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, et il finira peut-être par le regretter, dans la province de Québec. A mon sens, lorsque, dans une société démocratique, on se met à dire que la fin justifie certains agissements illégaux, on emprunte une voie dangereuse qui risque de saper les fondements même de la loi.

● (1612)

M. Fox: Personne n'a dit cela. Vérifiez vos citations.

M. Broadbent: Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

> Qu'on modifie la motion en insérant, immédiatement après le mot «utilisent», les mots suivants:
>
> «et en ce qui concerne le principe de la règle du droit».

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord réfuter certaines déclarations du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Il s'est donné bien du mal pour citer des déclarations que certains députés de ce côté-ci de la Chambre auraient faites, prétendant notamment avoir entendu dire que la fin justifie les moyens ou quelque chose d'approchant. Si c'était vrai, il aurait peut-être le droit d'intervenir. Il a échafaudé toute une affaire qu'il voue à l'échec par l'attitude qu'il adopte. Voici un extrait de la déclaration que j'ai faite à la Chambre en juin 1977:

Sécurité

Dans un premier temps, je ne puis trop souligner, monsieur le président, que dans une société démocratique comme la nôtre, la règle du droit est et doit demeurer suprême. Cette règle de droit, monsieur le président, constitue la force vive, sans laquelle nos libertés fondamentales risqueraient vite de s'effriter et de ne devenir que de vains slogans. Les menaces qui guettent ces mêmes libertés ne peuvent justifier d'aucune manière, même avec les meilleures intentions du monde, le recours à des méthodes illégales. Là-dessus, il ne peut y avoir de compromis possible: il y va de l'intégrité et de la survivance même de nos institutions démocratiques et de nos libertés fondamentales. Si les lois ne sont pas adéquates pour faire face aux dangers qui peuvent menacer nos libertés et nos institutions, la réponse n'est pas de les enfreindre, mais plutôt de chercher à les modifier.

Quand on parle de modifier nos lois, on pense à le faire de façon démocratique en soumettant des propositions au Parlement et en les débattant de façon approfondie une fois que les comités parlementaires les ont étudiées à fond. Même si la règle du droit est suprême, j'ai demandé à tous les Canadiens de ne pas être trop durs dans leur jugement concernant certains des responsables de ces actes. Non que je cherche à les excuser, mais dans une certaine mesure, elles avaient des raisons d'agir ainsi.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: J'ai laissé aux Canadiens le soin de juger. La question a été renvoyée à la Commission royale d'enquête. J'ai demandé à la GRC de me donner quelques précisions sur certaines des illégalités commises. J'aimerais vous donner un exemple en ce qui concerne le courrier. Je tiens à le signaler à la Chambre car il s'agit d'une question qui vient d'être renvoyée devant une commission royale d'enquête. En 1976, la GRC a obtenu des renseignements sur l'idendité d'un membre de l'armée rouge japonaise.

Une voix: Nous y voilà.

M. Fox: Oui, nous y voilà. Il y a des choses qui méritent d'être soulignées. C'est pourquoi j'ai dit à la Chambre que nous ne devrions pas en arriver trop vite à des conclusions quant aux motifs qui ont poussé les responsables à agir ainsi. J'aimerais que les députés écoutent l'exemple dont je vais leur faire part.

M. Gillies: Pourquoi n'avez-vous pas adopté une mesure législative pour rendre de tels actes légaux?

M. Fox: J'aimerais mettre le député à l'épreuve d'ici quelque temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: On a établi que la lettre était adressée à un citoyen canadien résident au Canada. Grâce aux moyens dont elle dispose, lesquels ont été décrits à la Chambre, la GRC en a pris connaissance. Grâce à cette interception, la police a pu identifier un membre de l'armée rouge japonaise. On l'a arrêté à la frontière et refoulé au Japon où par la suite, il a été reconnu coupable d'avoir posé une bombe. Il était membre de l'armée rouge japonaise et celle-ci par la suite a exigé sa libération à l'occasion d'un détournement d'avion perpétré par elle. On peut dire que l'opération était injustifiée, qu'elle était illégale, mais je voudrais quand même la citer à la Chambre pour démontrer que nous ne devrions pas juger trop sévèrement les actes de ces personnes.

M. Broadbent: C'est du vrai nixonnisme.

[M. Fox.]

Une voix: La fin justifie les moyens.

M. Fox: Je ne dis pas que la fin justifie les moyens. J'invite les députés à considérer que les auteurs de certaines illégalités ont agi . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Peut-être que des députés estiment que la police n'aurait pas dû essayer d'obtenir des renseignements sur une personne qu'on soupçonnait d'appartenir à l'armée rouge japonaise.

M. Broadbent: Dans la légalité.

M. Orlikow: Pourquoi n'avez-vous pas modifié la loi?

M. Fox: Je vois que les députés d'en face sont maintenant d'accord sur ce que j'ai déclaré en juin dernier, à savoir:

Si les lois ne sont pas adéquates pour faire face aux dangers qui peuvent menacer nos libertés et nos institutions, la réponse n'est pas de les enfreindre, mais plutôt de chercher à les modifier de manière à ce qu'elles servent efficacement à écarter ces menaces.

M. Gilbert: Nous sommes en novembre, non pas en juin.

M. Nystrom: C'était il y a cinq mois.

M. Fox: Je suis heureux d'entendre que les députés sont d'accord avec ce que moi-même, le ministre de la Justice (M. Basford) et le premier ministre (M. Trudeau) avons déclaré, soit que si la loi laisse à désirer, il faut la changer en même temps que . . .

M. Broadbent: N'allez pas si vite, Francis.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'invite les députés à permettre à la présidence d'entendre ce que dit l'honorable solliciteur général (M. Fox). C'est un débat très important. Ce qu'on dit peut troubler les députés, mais je veux être sûr d'entendre tout ce qui se dit. A cause des interjections qui fusent d'un côté et de l'autre de l'allée centrale à l'autre bout de la Chambre, il est extrêmement difficile à la présidence d'entendre ce qui se dit.

M. Gilbert: Le député aime bien discutailler, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Fox: Et en plus, monsieur le président, on fait beaucoup état de ces inégalités, et on demande à droite et à gauche que certaines têtes roulent. Et quand j'ai expliqué à la Chambre certaines de ces opérations, j'ai bien précisé que certaines d'entre elles remontaient à une époque presque immémoriale dans la GRC et que de fait, dans certains cas, on retraçait les opérations, par exemple, connues sous le nom d'opérations 300, jusqu'au milieu des années 1950. Ce sont les informations que je tiens de la GRC. Il me semble à ce moment-là, monsieur le président, que pour être vraiment logique avec la situation, il ne s'agit pas de dire à M. Untel ou à un autre qu'il n'a plus son emploi au sein de la GRC, mais qu'il s'agit bien de renvoyer toute la pratique, toute la procédure à la Commission royale d'enquête afin que la lumière puisse être faite là-dessus, la Commission royale d'enquête qui a les moyens d'examiner les gens sous serment puisse examiner la chose à fond pour nous faire des recommandations.

[*Traduction*]

Je suis heureux que ce débat se déroule aujourd'hui. J'espère qu'il se terminera de façon beaucoup plus constructive que le précédent, c'est-à-dire le débat d'urgence qu'avaient réclamé les partis d'opposition. Ce débat nous permet de nous pencher sur plusieurs questions qui nous préoccupent et qui sont importantes pour le service de sécurité du Canada et le rôle qu'il jouera à l'avenir.

Je veux signaler immédiatement que je n'accepte pas le nom de forces de sécurité du gouvernement que le chef de l'opposition (M. Clark) a utilisé. Les forces mentionnées dans la motion du chef de l'opposition ne sont pas les forces du gouvernement. Leur rôle consiste à protéger notre sécurité et notre intégrité nationale. Laisser entendre que la GRC est une force policière politique au service du gouvernement c'est porter une atteinte évidente à l'intégrité des hommes et des femmes qui en font partie.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Personne n'a jamais dit cela.

M. Fox: A mon avis, c'est du salissage injustifié.

Des voix: Bravo!

M. Fox: En dépit des critiques sévères qu'ont eues les députés de l'opposition à l'endroit de la GRC ces dernières semaines, je crois que les Canadiens et le gouvernement ont toujours une grande confiance dans ce corps policier et dans la façon dont il s'est conduit, en général, dans l'exécution de ses tâches.

La motion présentée par le chef de l'opposition comprend deux parties. La première traite de la responsabilité ministérielle en matière de sécurité nationale et de services de sécurité nationale. Normalement, la responsabilité de la sécurité nationale est dévolue au premier ministre qui la partage avec les ministres de qui relèvent la police, les affaires extérieures et l'administration de la justice.

Le gouvernement a en partie accepté les recommandations de la Commission MacKenzie quant à la structure et à la responsabilité des services de sécurité. Ceux-ci sont comptables à un ministre en particulier, le solliciteur général. Le chef, le directeur général de ces services a le droit de communiquer directement avec le premier ministre et il lui est accordé beaucoup d'indépendance, comme l'avait recommandé la Commission MacKenzie. Je renvoie les députés à la recommandation 277(b), figurant à la page 106 du rapport MacKenzie. Le gouvernement a également accepté que les services de sécurité deviennent un élément distinct, plus facilement identifiable, de la GRC, puisqu'il y a une démarcation claire et nette entre les activités des services de sécurité et celles du corps policier. Le 26 juin 1969, le premier ministre a déclaré à la Chambre ce qui suit:

● (1622)

Le gouvernement se propose donc, en complet accord avec la Gendarmerie royale du Canada, de faire en sorte que la Direction de la sécurité et des renseignements, au fur et à mesure de son évolution, en vienne à jouir, dans le cadre de la Gendarmerie, d'une certaine autonomie et d'une personnalité propre, et à se conformer davantage, dans sa composition et sa nature, aux exigences de la sécurité nationale, telles que les ont définies les commissaires . . . Le service de sécurité, tout en restant placé sous l'autorité du Commissaire de la Gendarmerie royale, s'orientera progressivement vers une plus grande autonomie administrative et une composition à majorité civile.

Pour ce qui est des responsabilités politiques et opérationnelles, le gouvernement a donc clairement décidé d'établir une distinction très nette entre la responsabilité de la politique selon laquelle le service de sécurité fonctionne et celle de la direction de ses opérations. C'est également, si je comprends bien, une position approuvée par le chef de l'opposition; on fait la distinction entre les directives politiques et les activités quotidiennes de la GRC.

Le niveau politique est naturellement responsable de l'orientation politique globale et du mandat confié au corps policier, et même si le service de sécurité jouit d'une certaine indépendance opérationnelle par rapport au niveau politique pour ce qui est de son orientation politique, le gouvernement est convaincu que cette distinction est valable et mérite d'être retenue. Si j'interprète bien la pensée du chef de l'opposition, c'est également sa position. C'est dans ce large contexte que le commissaire et le directeur général du service de sécurité participent à la direction opérationnelle globale du service de sécurité. Le directeur général a exercé une responsabilité déléguée relativement à la politique opérationnelle du service de sécurité.

Le gouvernement estime qu'avoir la mainmise sur les activités quotidiennes—autrement dit, assumer le contrôle opérationnel direct du service de sécurité—serait contraire au principe fondamental de l'indépendance de la police, principe que nous avons fortement soutenu pendant des années. Le gouvernement a souscrit à ce principe pour montrer de façon évidente qu'il ne doit être possible en aucune façon de se servir du pouvoir exécutif pour influencer le travail des organismes de sécurité et de renseignements à des fins politiques partisanes.

De pénibles événements survenus récemment à l'étranger nous ont montré comment la mainmise de l'exécutif sur les services de sécurité et de renseignements peut mener à une utilisation partisane de ces services. Le Watergate est chose du passé, mais on ne peut l'oublier. Ces événements nous ont en outre montré que lorsqu'il y a eu intervention politique dans ces services et qu'on les a utilisés à des fins partisanes, il est plus difficile de connaître les faits et faire enquête, du fait même de cette intervention. Il peut arriver qu'on tente de dissimuler la vérité ou qu'on détruise des documents qui compromettent des hommes politiques. C'est pourquoi j'estime que c'est bien mal servir notre pays et des organismes comme la GRC et les services de sécurité que de prétendre ou d'insinuer que ceux-ci ont été mêlés à une sorte de Watergate. Ils ne l'ont pas été, et ils ne méritent pas pareille calomnie.

Toute proposition visant à donner au gouvernement la haute main sur les opérations des services de sécurité pourrait, si elle était appliquée, mener effectivement à des situations comparables au Watergate. Nous préférons être jugés responsables en fonction des directives générales que nous avons données aux services en question et d'après ce que nous avons fait quant aux mesures législatives qui les régissent. A cet égard, nous continuons de revoir nos politiques et le cadre législatif que les opérations doivent respecter, et c'est de cela que nous, du gouvernement, sommes responsables. Nous assumons sérieusement nos responsabilités, comme le montrent à l'évidence les décisions que nous avons prises relativement à l'orientation générale de ces services, et les lois que nous avons fait adopter.

Permettez-moi d'énumérer une quinzaine d'exemples de directives qu'au fil des ans nous avons données aux forces de sécurité. Le gouvernement suit cette question de près, surtout depuis la présentation du rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité en 1969. Toutefois, même avant que cette Commission n'ait soumis son rapport, le gouvernement de M. Pearson avait adopté certaines mesures. En 1963, ce gouvernement définissait la menace contre la sécurité et élaborait des mécanismes pour protéger les particuliers; en outre, il définissait le rôle de la GRC en matière d'enquêtes de sécurité. En 1966, on faisait passer la GRC, qui relevait jusque-là du ministère de la Justice, sous la responsabilité du solliciteur général afin d'assurer une surveillance plus complète et suivie de l'application de la loi.

En 1966, on créait la Commission royale d'enquête sur la sécurité. En 1969, cette commission présentait son rapport, lequel insistait sur un certain nombre d'aspects, notamment sur le fait que le Canada devait continuer à veiller à sa sécurité et que celle-ci devait demeurer la responsabilité de la GRC, mais dans le cadre d'un service de sécurité de caractère de plus en plus civil et autonome. En 1971, le solliciteur général de l'époque a annoncé la création dans son ministère d'une Direction de planification et de recherche chargée d'offrir des services civils d'analyse et des conseils en matière de sécurité interne. En 1972, le sous-comité relevant du comité ministériel de la sécurité et du renseignement a été réorganisé. En 1974, le gouvernement a proposé une mesure législative visant à régir l'écoute électronique pour protéger les individus et surveiller, par l'entremise du ministre concerné, l'installation des tables d'écoute lorsque celles-ci se justifiaient. Avant 1974, le solliciteur général de l'époque avait déjà usé de ces pouvoirs.

En 1975 et 1976, le gouvernement a émis des directives concernant les services de sécurité et les a précisées dans le contexte des activités séparatistes. Puis la Commission d'enquête Marin fut créée et présenta son rapport en 1976. En mars 1977, on a créé un comité d'examen des opérations. Depuis quelques années et encore cette année, le comité permanent de la Justice et des questions juridiques a tenu des séances d'information à huis-clos. Cette année, le chef de l'opposition a reçu une lettre le renseignant sur des questions de sécurité.

Enfin, cette année, nous avons chargé une commission d'enquêter sur les preuves d'activités illégales de la part des services de sécurité, de nous renseigner sur la ligne de conduite et les procédures suivies par la GRC et de nous dire si notre législation en matière de sécurité est adéquate. Nous avons donc pris une quinzaine de mesures au fil des ans, toutes dans le but de donner de meilleurs moyens de contrôle au gouvernement, au premier ministre et au solliciteur général, tout en veillant à ce que les responsables leur rendent compte en bonne et due forme.

M. Peters: Elles ont toutes échoué.

[M. Fox.]

M. Fox: Tandis que le gouvernement s'efforçait de donner une orientation convenable aux services de sécurité, il s'est efforcé de préserver la tradition établie de longue date en ne s'intégrant pas dans les activités quotidiennes de la Gendarmerie royale, y compris les services de sécurité. C'est cette prise de position que certains députés, notamment les députés de l'opposition, et plus particulièrement celui du Yukon (M. Nielsen), remettent de temps à autre en question.

M. Peters: Le ministre devrait avoir une vue d'ensemble de la situation.

M. Fox: C'est cet aspect du problème sur lequel l'opposition a insisté et j'admets que c'est une question très grave qui réclame une solution. Mais je doute que l'on puisse trouver cette solution en se contentant de répéter que le gouvernement devrait être responsable de toutes les opérations entreprises par les services de sécurité pour assurer la sécurité nationale. Cependant, c'est une question qu'il faudra préciser à l'avenir. Dans toute organisation humaine, il y a toujours moyen d'améliorer les choses. Cela s'applique aussi bien aux conservateurs et aux néo-démocrates qu'à la GRC, et dans le cas de ces deux partis d'opposition, les raisons crèvent davantage les yeux.

Je pense que nous devrons prendre des décisions à propos de problèmes politiques et juridiques fort complexes afin que les opérations policières puissent se dérouler dans le cadre juridique déterminé par la loi; afin de décider dans quelle mesure il faudra modifier la loi afin de fournir les moyens essentiels pour combattre le terrorisme, le crime organisé, l'espionnage et d'autres menaces du genre; et enfin pour que nos décisions servent à protéger les droits et les libertés essentielles de la personne. Nous devons prendre toutes ces précautions tout en protégeant les opérations policières contre toute ingérence politique, mais en nous assurant du contrôle ministériel. Ce sont des questions capitales pour notre pays et pour l'ensemble de notre société, mais il ne faudrait pas sacrifier l'efficacité du travail de la GRC pour en arriver à des solutions rapides, draconiennes, mais peut-être mauvaises.

Dans la deuxième partie de sa motion, le chef de l'opposition propose également d'établir un comité parlementaire pour étudier comment l'orientation des forces de sécurité est une responsabilité ministérielle. Voici ce que nous avons fait à cet égard: d'abord, le gouvernement a déjà établi une commission d'enquête chargée d'examiner les activités de la GRC. L'opposition l'avait réclamée à maintes reprises. Il me paraît souhaitable d'attendre le rapport et les recommandations de la commission. Celle-ci a le droit de convoquer n'importe quel témoin. Dans sa lettre au chef de l'opposition, le premier ministre signale également que le gouvernement est disposé à discuter des affaires relatives au service de sécurité lors de réunions à huis clos du comité permanent de la justice et des questions juridiques. De telles séances ont déjà eu lieu en 1973, 1974 et 1975 et nous en avons proposé de nouvelles en 1976 et 1977, mais jusqu'à présent, sans doute pour des raisons valables, les membres du comité n'y ont pas donné suite.

Le premier ministre a également proposé au chef de l'opposition de l'informer des questions intéressant la sécurité nationale. Cependant, les réunions du comité permanent de la justice et des questions juridiques ont permis aux députés de tous les partis de demander comment la politique en matière de sécurité était en général appliquée. Bien sûr, je m'étonne toujours de voir que les questions posées par des membres du comité permanent de la justice et des affaires juridiques, particulièrement dans le domaine de la police et de la sécurité qui relève du solliciteur général reviennent à la Chambre sans qu'on mentionne le fait que ces questions ont été posées systématiquement par des membres de ce comité, et que des réponses très précises leur ont été données par le passé et leur seront encore données cette année si le comité parlementaire désire étudier le budget que mon ministère consent au groupe d'analyse de la police et de la sécurité.

● (1632)

Je ferais également remarquer au chef de l'opposition que la Commission royale d'enquête de 1966 a conclu que l'examen détaillé des politiques et des opérations des organismes de sécurité ressortissait à l'exécutif et non pas à un comité parlementaire. Mais nous ne nous opposons pas pour autant à ce que le comité permanent de la justice et des affaires juridiques puisse examiner à huis clos notre politique générale.

[*Français*]

Alors je pense, monsieur le président, que toutes les mesures que j'ai détaillées, il y en avait tout près de 15, démontrent à quel point le gouvernement a pris sérieusement ses responsabilités pour assurer un contrôle sur le mandat qui est donné aux services de sécurité au Canada. Je crois, monsieur le président, et je suis convaincu que le chef de l'opposition (M. Clark) sera d'accord avec moi, qu'il n'y a personne au Canada qui voudrait qu'un gouvernement, soit celui-ci ou un autre, ait le contrôle sur les activités journalières des forces policières au Canada. Il va de soi, monsieur le président, que si tel était le cas, nous aurions, de fait, une force politique et une police politique au Canada.

M. Clark: Cela n'a jamais été suggéré.

M. Fox: Monsieur le président, l'honorable chef de l'opposition dit que personne ne l'a suggéré. J'aimerais quand même, monsieur le président, que de l'autre côté de la Chambre ils repassent un peu les déclarations qu'ils ont faites au cours des derniers mois. A certains moments, ils nous ont accusés d'avoir une police politique qui dressait les listes d'ennemis du régime, et aujourd'hui, monsieur le président, ils nous reprochent de ne pas avoir de contrôle sur la police au Canada. Ou bien nous avons un contrôle complet, ou bien nous n'en avons pas.

Je dis à la Chambre aujourd'hui, monsieur le président, que nous n'avons aucunement l'intention de contrôler les activités quotidiennes de la police au pays. Il n'y a aucun gouvernement, qu'il soit provincial ou fédéral, qui doive contrôler les activités quotidiennes de la police au pays; le rôle des politiciens est d'établir un mandat clair, un mandat précis pour la police et de voir à ce que ce mandat soit exécuté. En établissant les 14 ou 15 éléments de solution, de contrôle, que nous avons fixés depuis 1963, j'ai démontré à quel point le gouvernement est soucieux de ce problème, et il va de soi, monsieur le président, que nous acceptons que dans toute organisation humaine il y ait toujours place à l'amélioration. S'il y a lieu d'améliorer les procédures de contrôle, s'il y a lieu d'améliorer la législation, monsieur le président, nous le ferons.

J'aimerais insister sur une chose, parce que les honorables députés de l'autre côté de la Chambre ont trop souvent insisté sur le fait que nous voulons amender la loi, que nous voulons rendre légal ce qui était illégal et, dans le fond, monsieur le président, nous avons toujours établi très clairement qu'un service de sécurité, qu'une force policière, en général, doit agir en conformité avec la loi, avec le Code criminel et les autres statuts fédéraux et provinciaux.

Monsieur le président, nous avons toutefois dit qu'il était clair aujourd'hui qu'il existe des lacunes dans cette loi. Nous en sommes rendus à un point tel qu'il faudrait dans un aéroport comme Mirabel placer des pancartes qui se liraient ainsi: Terroristes, s'il vous plaît vous présenter à tel comptoir. Il va de soi qu'une telle situation est absolument ridicule. Nous croyons qu'il est nécessaire d'avoir un service de sécurité, et cela est nécessaire, nonobstant les belles paroles de l'honorable député et chef du Nouveau parti démocratique.

Monsieur le président, il ne s'agit pas d'enlever des libertés civiles, mais de protéger le droit à des gens comme le chef du Nouveau parti démocratique qui va continuer à exercer ce droit. Lui qui appartient à un parti socialiste devrait connaître à fond l'histoire des partis socialistes d'Europe, il devrait savoir à combien de reprises les partis socialistes d'Europe ont vu leur liberté prise ou enlevée parce que des gouvernements avaient mis sur pied des services d'ordre qui leur enlevaient ces libertés.

Au Canada, monsieur le président, les services de sécurité sont absolument uniques. Il est honteux de vouloir les comparer à des services de sécurité de pays qui sont de l'autre côté du Rideau de fer. Ce genre de comparaison est faite par l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, alors qu'il sait très bien qu'elle n'est pas valide. De fait, la seule raison d'être des services de sécurité au Canada est d'empêcher que des groupes subversifs et terroristes enlèvent le droit à des gens, comme le chef du Nouveau parti démocrate, d'exercer leurs libertés démocratiques dans un pays aussi libre que le Canada.

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur une question que je juge extrêmement importante. Je me contenterai d'en aborder deux ou trois aspects et d'essayer d'établir pourquoi le gouvernement semble décidé à salir la plus grande force policière . . .

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est ce qu'il a fait, et il l'a fait sans arrêt.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune objection aux questions même les moins intelligentes. Je trouve extrêmement intéressant que nos vis-à-vis, les libéraux, aient de nouveau cet après-midi manifesté leur mépris pour le Parlement en essayant de faire taire tous ceux avec qui ils ne sont pas d'accord. Si je dois en nommer certains, ce sera de leur faute. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le discours du chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Clark) était à tous points de vue remarquable et digne de nos traditions parlementaires qui sont garantes du maintien et de l'affirmation de nos libertés.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si le député d'en face veut prendre la parole, et s'il a le courage de le faire, je serai heureux de répondre à ses questions. Ses objections et ses interventions subreptices ont peut-être l'avantage d'être édifiantes pour ceux qui y participent mais n'ajoutent rien à la discussion dans laquelle nous sommes engagés, en cette heure grave.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Spadina (M. Stollery) invoque le Règlement.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant a dit qu'il accepterait des questions. J'en ai une à lui poser. Voudrait-il y répondre?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on voit à présent toute la mesure de l'intelligence du député se révéler. Nous savons tous qu'il ignore de quoi il est question. J'ai écouté le solliciteur général (M. Fox) . . .

M. Stollery: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député demande l'autorisation de poser une question. Le très honorable député a le droit d'accepter cette question, bien entendu, mais d'après ses remarques, la présidence en a conclu qu'il ne souhaitait pas le faire.

M. Stollery: Monsieur l'Orateur, il vient de dire qu'il accepterait des questions.

M. l'Orateur adjoint: Cette décision appartient au député qui a la parole.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de cette intervention. J'ai été absent de la Chambre pendant une dizaine de jours, par suite d'une indisposition. J'ai entendu des gens demander si le parti libéral du Canada avait l'habitude à la Chambre de chahuter l'opposition lorsqu'il y a la moindre prise de bec. Les libéraux se font certainement un nom dans tout le Canada à ce sujet et le Parlement en reçoit les éclaboussures. En ce qui concerne le ministre, j'ai suivi ses déclarations à la Chambre et je l'ai écouté à la télévision. Je dois le complimenter sur sa capacité de parler beaucoup pour ne rien dire. C'est un talent qui est certainement digne des meilleures traditions de ses deux prédécesseurs.

Aujourd'hui, le solliciteur général nous a exposé ce qui avait été fait. «Nous avons fait quelque chose», nous dit-il. Il semblerait que cela n'ait pas été très efficace. Tout comme aux débuts du premier ministre (M. Trudeau), il a quitté la Chambre cet après-midi avec une telle rapidité, qu'on aurait pu croire qu'il remontait à motocyclette. Celui qui doit veiller à la sécurité du Canada devrait être présent à la Chambre en ce moment, ne serait-ce que pour écouter ce à quoi il n'attache pas autant d'importance qu'il le devrait, ce qu'il ne peut comprendre ou ne désire pas entendre. Cela me renverse.

● (1642)

Monsieur l'Orateur, que se passe-t-il maintenant? Le gouvernement tente continuellement de souiller la réputation de la GRC. En ce qui me concerne, je n'accepte pas cela. Je connais la Gendarmerie royale depuis l'époque où elle est allée s'établir dans l'Ouest, à ce qu'on appelait Fort Carlton, en 1903; en ce temps-là, on appelait cette force policière la Gendarmerie du Nord-Ouest. Plus tard, en 1904, je crois, elle prit le nom de Gendarmerie royale du Nord-Ouest. Enfin, en 1919, elle prit le nom que nous lui connaissons aujourd'hui. Que les députés ne s'imaginent pas que la population des provinces des Prairies acceptera sans sourciller les insinuations outrageantes qui ont été faites à l'endroit de la Gendarmerie royale. Si des infractions ont vraiment été commises à ce moment-là, comme l'a souligné le chef de l'opposition, le gouvernement est le seul responsable.

J'ai parlé de la Gendarmerie parce qu'à cette époque, je voyais les faits et gestes de cette force policière avec les yeux d'un jeune garçon. Nous habitions à 17 milles du village le plus proche, sur la vieille piste Edmonton-Carlton-Winnipeg. La Gendarmerie avait fait son apparition dans cette région avec toute la fierté que justifiaient sa renommée et sa tradition. Lorsqu'un crime était commis, ses membres recherchaient le présumé criminel. Au procès, la partie publique était représentée par un membre de la Gendarmerie, ordinairement un sergent. Il arrivait souvent que le prévenu fût traduit devant un inspecteur de la Gendarmerie, et durant toutes ces années du début de la colonisation de l'Ouest canadien, personne, exception faite d'un ou deux cas isolés, n'a jamais douté que la justice ait été rendue; la Gendarmerie se chargeait d'assurer la justice et de la maintenir.

Entre le moment où je me suis inscrit au barreau en 1919—j'ai fait partie du barreau de trois provinces—et 1957, j'ai vu se dérouler beaucoup de procès. A l'exception de deux individus, la Gendarmerie royale a toujours respecté sa devise: «Maintiens le droit». Mais aujourd'hui, à cause de l'attitude du gouvernement qui essaie de nous faire croire que c'est la Gendarmerie royale qui est responsable des infractions qui ont pu être commises, je voudrais tout simplement faire remarquer que rien de semblable ne s'est jamais produit avant que le gouvernement décide de mettre les renseignements entre les mains de certains civils. Depuis ce temps-là, certains choses absolument injustifiables se sont produites.

Pourquoi a-t-on enlevé la sécurité à la Gendarmerie royale? Je commence à me demander, si cela ne faisait pas partie d'un plan devant aboutir à la suppression de la Gendarmerie royale. J'ai déjà dit que dès les années 40 le premier ministre a montré un manque de respect pour la Gendarmerie royale. Je ne donnerai pas de détails étant donné qu'il est absent, mais il se souviendra immédiatement de quoi je veux parler.

Où en sommes-nous aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Le solliciteur général a donné des explications à la Chambre. Mais où sont les anciens solliciteurs généraux? Où est «Go-go Goyer»? Il est en Afrique en train d'essayer de mettre sur pied une sorte de cartel francophone. Pourquoi n'est-il pas ici? Cela ne pressait pas tant que cela pour qu'il s'en aille juste à ce moment-ci. Le député d'en face va perdre ses chances de devenir membre du cabinet s'il ne fait pas attention.

M. Olivier: Dites qui il est.

M. Diefenbaker: S'il dit tout haut ce qu'il a à dire, je pourrai mieux l'identifier.

M. Paproski: C'est du député de Longueuil qu'il s'agit.

M. Diefenbaker: Pourquoi le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) n'est-il pas ici? Pendant la durée de son mandat, alors que le PQ . . .

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, à mon avis, le très honorable député de l'opposition n'a aucun respect pour votre décision. Je m'excuse, monsieur le président, je pense qu'il est de coutume à la Chambre pour tous les députés de ne pas être appelés par leur nom. A deux ou trois reprises, l'honorable député a appelé le ministre: Mr. Go, Mr. Go, Mr. Goyer. C'est bien dommage car il s'agit d'un ministre de la Couronne, il devrait lui témoigner le respect dû aux ministres de la Couronne.

Une voix: Il devrait donner l'exemple!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Il est évident que le point soulevé par l'honorable député est exact et conforme au Règlement . . .

[*Traduction*]

Il est évident que le rappel au Règlement soulevé par le député est conforme au Règlement de la Chambre. Mais il peut également arriver qu'au cours d'interventions ici ou de conversations d'ordre général un député outrepasse la lettre du Règlement. Le très honorable représentat de Prince-Albert ne l'a sans doute pas fait exprès puisqu'il a observé les règles de la Chambre durant toute sa carrière de parlementaire.

M. Diefenbaker: Votre décision est justifiée, monsieur l'Orateur, mais il est difficile d'identifier les députés d'en face en raison du jeu de chaises musicales auquel on semble s'y livrer, et de se garder à jour. Bien qu'il soit difficile d'identifier un ou deux députés d'en face, on a maintenant très bien identifié celui qui nous intéresse. Je suppose que le ministre des Approvisionnements et des Services est occupé à fournir en Afrique des renseignements et des services aux gens de divers pays. Je soutiens qu'il devrait être présent à la Chambre des communes afin d'y répondre du fait que le PQ, un parti politique légitimement constitué qui ne sapait pas les bases de notre État démocratique mais s'adonnait à des activités constitutionnellement légitimes, a fait l'objet d'une surveillance injustifiable durant son mandat. Croit-on que ce soit la GRC qui ait décidé de surveiller le PQ? Quelle raison aurait-elle pu avoir de le faire? Mais l'honorable représentant en visite en Afrique devait en avoir une. Nous le connaissons sous le nom du «gars aux 20 millions»; à cet égard, je n'irai pas plus loin pour le moment. C'est lui qui devrait être ici.

On a révélé ces derniers jours à Montréal des preuves qui, d'après les journaux, établissent qu'il était au courant de ce qui se passait. Le ministre devrait être ici à notre disposition. Quant à moi, ce n'est pas sur la GRC que pèsent mes soupçons dans cette affaire d'obtention d'une liste des membres du PQ, de renseignements sur son financement ou de tout autres renseignements du genre; c'est sur le parti libéral que pèsent mes soupçons, car il craint d'être défait aux prochaines élections. Où est le ministre? Pourquoi n'est-il pas ici? Pourquoi durant les débats qui se sont déroulés ici n'a-t-il pas exposé nettement sa position?

● (1652)

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Quant à moi, si l'on a dénigré la Gendarmerie royale c'est à cause des directives qu'il doit lui avoir données pour qu'elle aille enquêter dans des affaires exemptes de tout délit et même de soupçon de délit.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Je suis heureux d'avoir obtenu le silence, ainsi je peux continuer. Où se trouve son successeur qui aurait dû faire adopter une loi à titre de solliciteur général . . .

Une voix: Il est à la tribune.

M. Diefenbaker: . . . eh bien, il s'occupe maintenant des affaires des consommateurs et des corporations . . .

Une voix: Et quelles affaires!

M. Diefenbaker: Il est resté à la Chambre jour après jour, silencieux, muet.

Une voix: Exactement.

M. Diefenbaker: Craignait-il de révéler des choses inavouables? Il est demeuré coi. Je l'ai vu qui barbouillait un bout de papier pour faire croire qu'il était occupé. Pourquoi n'a-t-il rien dit? On ne peut que conclure qu'il savait ce qui se passait. Quant à son prédécesseur, je voudrais qu'il confirme sous serment ce qui a été dit aujourd'hui, qu'il avait été tenu parfaitement au courant par les agents de sécurité. Quelle circonscription représente le ministre des Approvisionnements et Services?

Des voix: Dollard.

M. Diefenbaker: Dollard. Personne ne semble connaître le nom qu'évoque sa circonscription. Où est-il? Dollard est un grand héro canadien-français, l'un des plus grands du Canada. C'est la seule chose que je puisse dire d'élogieux à propos de Dollard, circonscription que représente le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il est en Afrique. Où est le ministre . . .

Une voix: Chez les Sioux.

M. Diefenbaker: Où donc est le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand)?

Une voix: Dites quelque chose!

M. Diefenbaker: Il est en retraite fermée. Le député de Dollard est disparu. Pourquoi?

Une voix: Il est chez les Sioux.

M. Diefenbaker: Pourquoi n'est-il pas là? La réponse est évidente. C'est qu'aujourd'hui il préfère ne pas se trouver dans les environs. Pourquoi ne se lève-t-il pas pour dire ce qui s'est passé à l'époque où il était solliciteur général? Il ne s'agit pourtant pas là d'un gouvernement qu'on pourrait qualifier de taciturne. Ses membres parlent de tous les sujets. Pourquoi n'est-il pas là aujourd'hui? Voilà pourquoi je m'inquiète sérieusement au sujet du solliciteur général actuel—le seul à demeurer sur le pont en flamme alors que tous les autres ont fui.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Voilà qu'il tente de répondre à des questions sur un sujet dont il ignore tout, et les deux ex-ministres qui auraient pu répondre préfèrent se taire ou se balader en Afrique ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le seul fait qu'ils ne soient pas ici prouve qu'ils ont des raisons pour n'y pas être. Et la conclusion qu'on doit en tirer, c'est tout simplement celle-ci: ils ne veulent pas répondre aux questions concernant la conduite la plus injustifiable qu'on puisse reprocher à un parti légitime; le seul qui puisse en bénéficier, ce n'est pas la GRC mais le parti libéral. Cela, je le souligne. Je n'ai rien de plus à dire à ce sujet.

Votre Honneur, aussi longtemps que je siégerai à la Chambre . . .

Une voix: Trop longtemps.

M. Diefenbaker: . . . je ne tolérerai pas le genre d'attaques qu'on a porté subrecticement, sournoisement, contre la GRC, lui imputant le blâme des erreurs du gouvernement au pouvoir, de ses échecs.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'ai dit avoir vu la GRC à l'œuvre, probablement deux cents fois à un ou deux cas près, et sauf pour deux fois, la vérité est sortie. La voilà aujourd'hui, cible facile, victime des attaques du gouvernement qui a décidé d'en faire son bouc émissaire au lieu d'assumer ses responsabilités ministérielles.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Maintenant, le ministre dit que toute cette affaire sera renvoyée à la Commission McDonald. Savez-vous ce que cela signifie? Tout simplement que la Commission est entrée en fonction depuis le mois de juillet. Dans quelle mesure a-t-on étudié ces problèmes? Bien peu ou presque pas. En renvoyant toute cette affaire à la Commission, le gouvernement espère qu'on ne découvrira rien avant les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est justement la raison pour laquelle on renvoie cette affaire à la Commission McDonald au lieu de permettre au Parlement de l'étudier. Et, de plus, en vertu de son mandat, le seul mandat spécial confié à la Commission, c'est qu'elle n'est pas autorisée à mettre en question la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Mon temps de parole est écoulé, je veux tout simplement dire au gouvernement qu'il ne s'en tirera pas à si bon compte.

Des voix: Poursuivez.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ces deux personnes ont salué de la main comme on le faisait au Reichstag juste avant 1939. Je demande au gouvernement d'être franc, de nous révéler les faits. Qu'il ne fasse pas de cachotteries à sa manière habituelle. Qu'il redonne au Parlement ses droits et tirons cette chose au clair. La GRC ne sera pas le bouc émissaire des ministres de ce gouvernement, qui cherchent par tous les moyens à se protéger eux-mêmes.

● (1702)

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, la motion que nous avons à débattre aujourd'hui a trait à un problème très important sans aucun doute, mais que nous débattons à la Chambre depuis plus de deux semaines. La motion stipule que:

> . . . la Chambre regrette vivement que le gouvernement ne soit pas disposé à autoriser l'un de ses comités à étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité.

Je suis d'avis que nous devons connaître la vérité sur les agissements de la Gendarmerie royale du Canada comme de ceux de tout corps de police au Canada, sur la façon de procéder à des enquêtes, à faire respecter la loi et l'ordre au Canada. Mais les corps de police doivent travailler selon l'ordre et la loi établie, dans des cadres bien définis. Ils ont un travail bien délicat à accomplir, savoir faire respecter la loi et l'ordre sans brimer les libertés de chacun.

Je me souviens, monsieur l'Orateur, lorsque j'étais tout jeune et que je pouvais lire dans des journaux, par exemple, que la Gendarmerie royale canadienne ou la «Police montée», comme on disait à cette époque, était sans reproche et qu'elle ne ratait jamais son homme. Nous étions fiers de ce corps de police et je pense que nous avions raison à ce moment-là, mais aujourd'hui, depuis quelque temps surtout, on a cherché par tous les moyens à déprécier ce corps de police, et je me demande jusqu'à quel point on a réussi.

Mais, monsieur l'Orateur, dans ses actions, pour mettre un frein au crime organisé ou autre au Canada, la police ne doit pas outrepasser ses droits, et le gouvernement doit veiller à ce qu'il en soit ainsi. Il y a plus de sept siècles que Bracton a posé un principe; dans ce temps-là, il est vrai que Bracton parlait du roi, aujourd'hui on pourrait parler du gouvernement. Alors voici le principe de Bracton:

> Le Roi lui-même ne doit pas être assujetti à l'homme, mais à Dieu et à la Loi, car c'est la Loi qui fait le Roi. Par conséquent, que le Roi attribue à la Loi ce que celle-ci lui attribue, c'est-à-dire l'autorité et la puissance, car là où la volonté et non la Loi fait autorité, il n'y a pas de Roi.

Aujourd'hui, on pourrait dire que si la volonté a préséance sur la loi, la démocratie est en jeu. Plus près de nous, le Dr Gaspard Fauteux, alors Orateur de la Chambre des communes, disait: «Dans la démocratie canadienne, l'État est le serviteur de l'individu et dans les autres formes de gouvernement, l'individu est le serviteur de l'État.» Or, nous pouvons éviter de verser dans les autres formes de gouvernement où les droits des individus sont abandonnés à l'État tout-puissant. Selon Ralph W. Page, la démocratie promet à tous la liberté et à chacun l'occasion de diriger son propre perfectionnement. Elle s'appuie sur la doctrine selon laquelle l'homme n'est pas une machine et sa destinée ne se fonde pas sur l'accumulation de biens matériels, mais sur sa compréhension des valeurs morales et spirituelles et sur son perfectionnement dans ce domaine. C'est cette démocratie que nous voulons sauvegarder.

Nous ne voulons pas verser dans un régime où la moitié de la population surveille l'autre moitié. Dans une société démocratique bien dirigée, le citoyen respectueux des lois n'a rien à craindre. Il peut manger, dormir, travailler et se divertir en paix. Il peut avoir la conscience tranquille, convaincu que lui et sa famille sont en sécurité pourvu que tous deux se conforment à la loi. Il peut même exiger certaines choses de la société comme la loi lui en donne le droit. Il n'a à craindre ni la salle de supplice, ni le camp de concentration, ni le peloton d'exécution, ni la confiscation de ses biens et ni la perte de son statut de citoyen, mais dans les autres sociétés, tout est à craindre.

Le citoyen canadien doit pouvoir s'adresser à son représentant provincial ou fédéral afin de lui exprimer ses désirs, ses propositions ou ses griefs sans se sentir épié. Les cercles d'études civiques doivent pouvoir atteindre les mêmes fins en faisant connaître les opinions de groupes plus importants sans être espionnés. C'est ce que je demande au gouvernement et le solliciteur général semble enfin avoir compris qu'il est nécessaire de surveiller plus étroitement les agissements de la Gendarmerie royale du Canada, afin d'éviter que ce corps de police devienne un corps de «SS» au service d'un tyran. Dans un pays libre comme le Canada, l'existence de lois et leur application présupposent l'ordre comme corollaire indispensable. En l'absence de toutes lois ou lorsque les lois existantes ne sont pas observées, c'est la loi de la jungle qui joue. L'ordre n'existant pas, rien ne s'oppose aux attaques à la liberté de la majorité des citoyens. Voilà pourquoi la loi et l'ordre sont devenus des termes presque synonymes. L'expression n'évoque qu'une seule et même idée.

Monsieur l'Orateur, le Parlement doit avoir son droit de regard et son mot à dire dans la façon d'appliquer les lois; ce droit ne doit pas être laissé aux seuls bons soins du gouvernement. Dans l'histoire, chaque fois que les hommes ont négligé de restreindre le pouvoir de leurs gouvernants, ce pouvoir s'est accru aux dépens des administrés. Chaque fois que les gouvernements ont acquis des pouvoirs illimités, ils sont devenus des tyrans. Le devoir du Parlement est de préserver la démocratie et aucun corps de police ne doit avoir le droit de se servir d'actes illégaux pour arriver à ses fins. Nous avons formé une commission d'enquête, la Commission McDonald, pour faire la lumière sur tous les aspects de la question ou des questions soulevées sur les agissements de la GRC.

La GRC n'est pas sans reproche et, depuis quelque temps, on a tenté de la démonter pièce par pièce. Dans certains milieux on a presque réussi à déprécier ce corps policier. Pour les honnêtes gens on sent qu'on a besoin d'une autorité pour faire respecter la loi, mais quelle autorité sinon un corps de policier respecté? Nous ne sommes pas sans défaut. Il y a beaucoup de travail à accomplir. La police doit s'occuper de crimes organisés. Nous avons des organisations clandestines de ventes de narcotiques, de contrebandiers de boissons alcooliques et d'autres marchandises, des syndicats de paris, des chaînes de bordels, des «gangs» de meurtriers; nous avons aussi et parallèlement l'achat de consciences et la corruption, sans quoi peu d'organisations clandestines peuvent subsister. La Gendarmerie royale canadienne a fort à faire.

Le trafic de narcotiques est interdit par la loi, pourtant lorsque l'on voit avec quelle facilité les jeunes, à partir des écoles secondaires, peuvent se procurer des drogues de toutes sortes, on se demande ce que fait la GRC. Ceux qui ne sont pas habitués à fumer le «joint» et qui tentent d'aller s'asseoir dans certaines salles de cinéma ne sont pas capables de résister longtemps au climat de ces salles.

Monsieur l'Orateur, j'hésite à donner mon appui à cette motion que nous débattons aujourd'hui. Je veux bien qu'un comité soit formé pour étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité, mais ce comité devra avoir tous les pouvoirs d'une commission royale d'enquête pour assigner tous les témoins que le comité jugera nécessaire d'entendre, et ces témoins devront comparaître sous serment, c'est très sérieux! Mais nous avons déjà une commission royale d'enquête. Si cette commission n'a pas les pouvoirs d'enquêter sur le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité, eh bien, qu'on élargisse l'étendue de la Commission McDonald.

La Chambre des communes a bien d'autres chats à fouetter. Nous connaissons le problème du chômage, de l'inflation, de l'énergie et du logement. Nous devons nous occuper d'assurer un revenu minimum garanti à tous les Canadiens. Nous devons nous empresser de passer une loi pour améliorer le sort de la petite et de la moyenne entreprises au Canada. Nous avons des problèmes économiques urgents à régler au Canada. On doit éviter de laisser le gouvernement s'endormir avec des questions secondaires.

Depuis que cette session est commencée, nous avons peu traité de sujets pratiques, nous avons longuement discouru sur l'avenir de la Constitution canadienne, sur les problèmes soulevés par le Parti Québécois. On s'inquiète de l'avenir du Québec, de l'avenir du Canada, c'est bien, mais ce n'est pas avec des mots, avec des discours patriotiques ou avec des menaces à peine voilées que nous réglerons ces problèmes mais avec des lois sociales et économiques pour redonner confiance aux Canadiens dans les institutions. Au lieu de chercher à trouver des solutions à nos problèmes, nous nous employons à étaler tous les scandales possibles. Je ne sais si cela tient du fait que nos débats sont maintenant télévisés et que certains croient que nous devons continuer la coutume voulant que la télévision soit une école de crimes et de violence par les films qu'elles nous présente trop souvent chaque jour.

Monsieur l'Orateur, il y a un an aujourd'hui, le peuple du Québec a jugé sévèrement le gouvernement Bourassa pour son indifférence envers les problèmes économiques de sa province. D'autres gouvernements provinciaux ont été jugés également. Il en sera ainsi du gouvernement fédéral s'il ne réagit pas énergiquement contre l'écroulement de notre économie.

Tout parti de l'opposition sera jugé de même s'il ne se contente que de critiquer et ne propose jamais de solutions véritables. Monsieur l'Orateur, dans la motion on demande tout simplement de donner à un comité permanent ou à un comité spécial, la motion ne le précise pas, le rôle d'étudier les agissements des ministres dans les opérations de sécurité. C'est peu, trop peu même pour être efficace. Si nous n'avons pas confiance en la Commission McDonald, alors pourquoi ne pas lui donner plus de pouvoirs? Pourquoi ne pas lui demander de hâter le début des audiences et de présenter un rapport le plus tôt possible? Nous arriverons aux mêmes fins.

Monsieur l'Orateur, pourquoi dédoubler des institutions pour faire les mêmes études, pour arriver aux mêmes fins? Or, depuis deux semaines au moins c'est la deuxième motion que nous étudions sur ce sujet. Nous avons entendu de nombreuses questions de privilège. Les périodes de questions ont été monopolisées presque totalement par ce problème, la Gendarmerie royale du Canada. Or je pense qu'il est temps de prendre position, d'agir et de travailler ensemble pour régler les problèmes qui trop souvent attendent, et le public canadien s'impatiente et il sera peut-être plus sévère envers les députés qui ne sont pas conscients de cette situation, ils seront peut-être plus sévères envers ces députés qu'ils ne le seront envers les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

● (1712)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons été témoins, cet après-midi, d'un spectacle extraordinaire, celui d'une tentative indéniable, de la part de l'opposition officielle, de manipuler l'opinion publique. Voilà le but que vise l'opposition officielle dans ses interventions et dans la motion qu'elle a présentée.

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Nous avons entendu le chef de l'opposition dire qu'on rejetait sur la GRC l'odieux de certains actes commis par le gouvernement. Il n'a échappé à personne que l'opposition officielle a créé un climat de suspicion et de haine à l'endroit de la GRC, qu'elle s'est prise à son propre piège et que, maintenant, elle tente désespérément de manipuler l'opinion publique pour ne pas être logée à l'enseigne qu'elle a elle-même fabriquée. Il s'agit vraiment de circonstances très rares: nous avons vu le très honorable député de Prince-Albert s'adresser à la Chambre pour appuyer le chef de son parti. Pour en venir là, il faut que les conservateurs soient vraiment désespérés. Nous avons tous entendu le très honorable député de Prince-Albert exprimer l'admiration et la confiance qu'il voue à la GRC. Et pourtant, son parti n'a pas assez confiance dans la GRC pour lui confier une enquête sur un simple dispositif d'écoute électronique trouvé dans un bureau.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le règlement. C'est l'Orateur de la Chambre qui a confié à la police municipale d'Ottawa le soin d'enquêter sur cet incident.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Les députés de l'autre côté me permettront-ils de finir ma déclaration? Je me hâte d'ajouter que c'est leur député d'Ottawa-Centre (M. Poulin) qui a suggéré à l'Orateur de confier l'affaire à la police d'Ottawa.

[M. Laprise.]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je rappelle au député de Grenville-Carleton (M. Baker) que le point qu'il a soulevé n'est pas une question de Règlement mais un sujet de débat.

M. Basford: Mon collègue, le solliciteur général (M. Fox), dans sa déclaration de cet après-midi, a souligné la nécessité de services de police et de sécurité dans le pays. Il est évident que nous vivons malheureusement dans un pays où les activités criminelles ne manquent pas, où des gens préparent des actes terroristes ou font de l'espionnage, et où certains envisagent de recourir à la violence plutôt qu'à des moyens démocratiques. Nous avons besoin de la police pour assurer la protection de notre société et de notre population. La population du Canada, tout autant que le gouvernement, respecte les membres de la GRC qui, depuis sa création, leur assure cette protection, et nous lui gardons ce même respect. La GRC a droit au respect de la population du Canada et de celui des membres de l'opposition officielle. En second lieu, nous avons entendu un discours cousu de fil blanc . . .

M. Woolliams: J'invoque le Règlement. J'aimerais que le ministre de la Justice (M. Basford), qui détient un poste exempt de tout esprit de parti, ne fasse pas des déclarations tout à fait erronées sur la position que nous avons adoptée à l'égard de la GRC. J'espère qu'il ne réitérera pas aujourd'hui ce genre de déclarations. J'ai l'intention de répondre à ces accusations.

● (1722)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je signale au député de Calgary-Nord (M. Woolliams) que le ministre de la Justice a le droit d'émettre son avis.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'espère que l'on déduira toutes les pertes de temps dues aux objections injustifiées, aux questions et au tapage des députés de l'autre côté de la Chambre de leur propre temps de parole et non pas du mien. Par ailleurs, nous avons écouté le discours cousu de fil blanc du chef du Nouveau parti démocratique dans lequel il a prétendu que le premier ministre (M. Trudeau), certains membres du cabinet et moi-même avions admis que l'on pouvait enfreindre la loi. C'est par le biais de la question de privilège qu'il est intervenu à ce sujet cet après-midi, et même lorsque je l'ai mis au défi d'apporter des preuves aux fins du compte rendu, il s'est révélé incapable d'en citer une seule.

J'ai réitéré pour les fins du compte rendu, la position du gouvernement telle qu'elle a été souvent exprimée par le solliciteur général, le premier ministre et d'autres, à savoir qu'il est essentiel pour assurer le respect de la loi et la protection de nos libertés civiles que tous les citoyens d'un pays obéissent à la loi, qu'ils détiennent un office public ou non, qu'il s'agisse de civils ou de policiers. S'il est nécessaire de modifier notre droit pour assurer une protection policière efficace de notre société, ces modifications ne devront être apportées qu'après avoir été discutées et débattues soigneusement au Parlement et seulement après qu'on aura mis au point de solides garanties afin d'assurer la protection de nos libertés individuelles. Telle est la position du gouvernement et si le NPD ou d'autres essaient de faire croire que nous avons d'autres objectifs ou d'autres principes que celui de l'obéissance à la loi, ils induisent la population en erreur et, comme l'opposition l'a fait au cours du présent débat, ils essaient de manœuvrer les gens et l'opinion publique.

La résolution parle de la responsabilité des ministres et de toute la notion de responsabilité ministérielle. Selon moi, si l'on adoptait la position de l'opposition officielle, les membres du gouvernement devraient s'ingérer quotidiennement dans les opérations et les enquêtes . . .

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) soulève-t-il la question de privilège?

M. Fraser: Le ministre me permettrait-il de poser une question sur le point qu'il a soulevé?

M. Basford: Non, monsieur l'Orateur. J'ai été si souvent interrompu que je réserve cela pour la fin de mon discours, s'il me reste du temps.

M. Baker (Grenville-Carleton): Votre temps se termine bientôt.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, la loi sur la Gendarmerie royale du Canada et les politiques du gouvernement donnent à la Gendarmerie royale et, en particulier, au service de sécurité, un mandat bien précis qui comprend l'obligation d'agir dans le cadre de la loi. Cet après-midi, mon collègue, le solliciteur général, a énuméré une série de mesures qui ont été prises petit à petit pour assurer que cela se ferait sur la base de la responsabilité ministérielle. Il incombe, certes, aux ministres et au gouvernement de définir ou de prévoir les principes généraux de fonctionnement de la police, mais ils doivent toutefois laisser aux cadres supérieurs des corps policiers la responsabilité du fonctionnement immédiat de ces services.

Nous avons eu l'occasion, à la Chambre, d'entendre certaines citations, savantes pour la plupart, portant sur la responsabilité ministérielle. Il est certes fondamental dans le système britannique, dans le système canadien et dans tous les autres systèmes du Commonwealth que les ministres responsables des services de police auprès du Parlement n'interviennent pas dans le fonctionnement immédiat . . .

Une voix: Personne ne leur a demandé de le faire. Vous tentez d'induire en erreur.

M. Basford: . . . ils n'interviennent pas dans les enquêtes régulières.

M. Fraser: Donnez-nous un seul exemple de cas où nous avons préconisé cela.

M. Basford: Le très honorable député de Prince-Albert est revenu de sa province en disant que les gens de là-bas lui ont dit que, d'après ce qu'ils ont vu à la télévision, nous ne donnons pas aux députés de l'opposition l'occasion de s'exprimer en Chambre et de poser des questions. Je me suis moi-même rendu dans ma province et j'y ai constaté que les télespectateurs étaient également choqués du fait que l'opposition ne laissait jamais parler les ministres sans chercher à les embêter, sans crier et sans faire de vacarme. Permettez-moi de vous lire, en guise d'exemple, l'extrait que voici d'un jugement du garde d'archives, commissaire de la police métropolitaine, au nom de Blackburn:

> Aucun ministre de la Couronne ne peut lui dire qu'il doit, ou ne doit pas, surveiller tel ou tel endroit; ou qu'il doit ou ne doit pas, poursuivre en justice tel ou tel homme. Pas plus qu'aucun de ses supérieurs ne peut lui donner d'instructions à cet égard. C'est à lui qu'il incombe de faire respecter la loi. Il est comptable envers la loi et la loi seule.

Il s'agit du rôle de l'agent de police. Si l'on devait suivre les suggestions de l'opposition officielle ou les politiques qu'elle préconise, on aboutirait à une ingérence du gouvernement ou de ses ministres dans les opérations courantes de police . . .

M. Fraser: Vous ne dites pas la vérité.

M. Basford: C'est une politique à laquelle le président Nixon semblait croire, mais ce n'est pas une politique à laquelle nous croyons.

Une voix: Vous et Nixon auriez bien fait la paire.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, des témoignages présentés au cours d'un procès nous ont portés à croire qu'un membre de la GRC s'était mal conduit. Reconnaissant nos responsabilités, qu'a énoncées le solliciteur général, à la fin du mois de mai et de juin de cette année des fonctionnaires du ministère du solliciteur général et du mien ont interrogé des personnes à la fois à Ottawa et à Montréal, et c'est ainsi que nous avons découvert deux cas d'illégalité présumée à Montréal, un incendie volontaire et une affaire de vol de dynamite.

A la suite de ces découvertes, des fonctionnaires du ministère de la Justice et du ministère du solliciteur général ont demandé à l'ex-commissaire d'obtenir une explication. Le commissaire de l'époque n'a pu obtenir d'explications qu'il jugeait satisfaisantes, et il a donc demandé au gouvernement de nommer une commission royale pour enquêter sur les méthodes de la GRC. Cette initiative a été qualifiée de camouflage par l'opposition. Il me semble que c'est précisément le contraire d'un camouflage que d'envoyer des fonctionnaires à Montréal pour enquêter et consigner des déclarations de témoins, puis de les faire revenir à Ottawa où, après qu'on eut jugé que ces explications n'étaient pas satisfaisantes, il a été décidé d'instituer une commission royale d'enquête.

Il est certain que c'est cela la responsabilité ministérielle, et il n'existe aucun texte au Canada ou dans le Commonwealth britannique permettant de croire que ce ne serait pas agir conformément au principe de la responsabilité ministérielle. Les ministres et le gouvernement ont fait ce qu'ils étaient chargés de faire en attribuant un mandat au service de sécurité et à la force de police. Lorsque certaines accusations ont été formulées, dont certaines portaient sur des faits découverts par nous-mêmes, et révélés au public par nous-mêmes, nous avons alors institué l'appareil nécessaire pour permettre d'aller au fond des choses et de savoir ce qu'il en est.

Si nous adoptions cette motion, on aboutirait en quelque sorte à ce qu'il y ait, concernant les mêmes incidents, une commission royale d'enquête, présidée par le juge MacDonald, une enquête policière au Québec, une commission royale siégeant au Québec et un comité spécial de la Chambre des communes doté apparemment des mêmes pouvoirs. Cette situation est sérieuse ainsi que le sont d'ailleurs certaines des accusations et des allégations qui ont été formulées. Elles nous ont causé à tous beaucoup de soucis et préoccupent beaucoup maintenant tous nos concitoyens, tout comme elles préoccupent gravement le commissaire, les officiers et les membres de la GRC.

Il est certain que la meilleure façon de tirer ces accusations et ces allégations au clair, est par l'entremise de la tribune impartiale et non partisane que constitue une commission royale. C'est ce que nous avons décidé de faire et c'est précisément ce qui a lieu. En tant que gouvernement, nous entendons coopérer autant que possible avec la commission royale d'enquête contrairement à ce qu'a prétendu le chef de l'opposition. Cela a déjà été dit par le premier ministre et d'autres ministres à la Chambre, et que le député dise le contraire dans son discours d'aujourd'hui, ne fait que me convaincre encore davantage que le débat d'aujourd'hui ainsi que cette résolution ne sont qu'un moyen grossier et évident de manipuler l'opinion publique.

● (1732)

Si les députés de l'opposition ont réellement la considération et le respect qu'ils prétendent avoir à l'égard des agents et des membres de la GRC, il me semble que dans un système de jurisprudence où la règle de primauté du droit prévoit que le pire des criminels a le droit d'être entendu de façon juste et impartiale, il va sans dire que les membres de la GRC et des services de sécurité, qui ont rendu de bons services au pays, ont droit à une audience juste, complète, impartiale et non sectaire devant la commission royale d'enquête. Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous avons prévu.

Au lieu de cela, on nous propose de constituer un comité permanent ou un comité spécial de la Chambre sous la direction d'un député de l'opposition, sans doute le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek). Il a fait récemment un discours à la Chambre. A l'heure actuelle, un tel comité ne pourrait en aucune façon procéder à un examen juste et impartial des très graves questions en jeu.

Apparemment, le député de High Park-Humber Valley n'a pas été renié pas son chef, bien qu'il ait dit que l'Université Harvard était le berceau des intellectuels de gauche et que selon toute vraisemblance, l'Université de Montréal était devenue un bastion procastriste.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Justice (M. Basford) ne citait pas exactement les propos du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), mais des extraits d'un texte que le député de High Park-Humber Valley a fait consigner au compte rendu, texte dont il n'est pas l'auteur.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je suis ravi que le député ait invoqué le Règlement. C'est précisément ce que je voulais faire. Je ne peux que conclure que le député et certains de ses collègues n'ont d'autre intention que de faire consigner au hansard des absurdités.

M. Jarvis: Soyez sérieux.

M. Basford: Je cherche en ce moment un terme qu'il soit permis d'employer à la Chambre et qui décrive bien leurs intentions. Voilà un indice de ce qui se passerait au sein d'un comité spécial. Ces gens-là feraient inscrire au procès-verbal toutes sortes d'idioties. Puis, lorsqu'on les met au défi de prouver ce qu'ils avancent, ils tentent de faire croire qu'il n'ont jamais rien dit de tel et essaient de changer de sujet.

Des voix: Bravo!

M. Basford: En mai et juin derniers, des députés de l'opposition ont demandé pendant plusieurs semaines qu'on charge une commission royale d'enquêter sur cette affaire. Le gouvernement a établi cette commission à la demande du commissaire de la GRC. Elle a des retombées sur les députés d'en face qui à présent cherchent le moyen de se sortir de l'ornière politique où ils se sont enfoncés.

Des voix: Bravo!

M. Basford: De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas l'intention de les aider et c'est évident que nous voterons contre cette motion qui n'est qu'un moyen grossier et cousu de fil blanc de manipuler l'opinion publique.

La vraie raison derrière cela nous est donnée dans l'intervention du très honorable député de Prince-Albert qui a commencé à parler de campagne électorale. On le voit bien, les députés d'en face veulent que le comité soit formé avant les élections, afin de profiter des audiences, qu'ils pourront truffer d'insinuations politiques tendancieuses. Ils veulent mettre les choses en branle, avant les prochaines élections et c'est là leur objectif. Peu leur importe la responsabilité ministérielle, peu leur importe le contrôle civil des forces de sécurité, question qu'examine à présent la commission royale. Au moyen de ce comité, ils essaient de mettre leurs affaires en ordre pour les prochaines élections, et sans délai. C'est là leur objectif, et nous ne nous y prêterons pas.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député de Vancouver Sud (M. Fraser) que le temps alloué au ministre de la Justice (M. Basford) est écoulé.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, prenant la parole à la suite du ministre de la Justice dans cet important débat, je voudrais, au cours de mon intervention, aborder un certain nombre de questions d'ordre historique et peut-être même constitutionnel ayant trait à l'évolution des services de sécurité et de la GRC dans notre pays.

Nous nous rendons tous très bien compte maintenant, après toutes ces années, en examinant les principes de la responsabilité ministérielle, ou de l'absence de responsabilité, dans le domaine précis de la sécurité, qui fait l'objet de la motion, que le gouvernement n'avait aucun besoin d'utiliser ces méthodes de renseignements douteuses ou peu judicieuses s'il avait appliqué consciencieusement et de façon efficace le rapport que la Commission royale MacKenzie sur la sécurité a déposé il y a une dizaine d'années. On se rend également compte à quel point le gouvernement s'est montré entêté en refusant d'être franc avec le Parlement pendant tout ce temps-là, même lorsqu'il était devenu évident pour certains d'entre nous que les choses allaient très mal du côté des services de sécurité.

Les ministres responsables, ce qui ne signifie pas uniquement les solliciteurs généraux, ou bien refusaient de savoir ce qui se passait ou bien ne voulaient nullement corriger la situation. Voilà pourquoi la situation actuelle résulte en grande partie de la négligence et de l'imprévoyance des ministres de la Couronne et elle s'aggrave du fait qu'on a eu un recours abusif à l'article 41(2) de la loi de la Cour fédérale, ce qui a soulevé l'ire des responsables de l'application de la loi dans la province qui n'admettent pas qu'on leur refuse des informations relevant, à leur avis et à juste titre, de leur compétence.

Un autre élément, c'est la satisfaction béate qu'a manifestée le 7 février 1977 le premier ministre (M. Trudeau) alors que je le questionnais sur les dossiers que possède le gouvernement sur des millions de Canadiens, et que je lui demandais s'il entendait permettre aux intéressés de consulter ces dossiers et assurer aux citoyens le droit d'être informés. Voici ce qu'il m'a répondu:

> Pour ma part, en tant que Canadien, je n'admettrai pas que l'on dise que nous jouissons de droits moins étendus que ceux des Américains. Peut-être ces derniers abusent-ils plus souvent; ce serait la raison pour laquelle il a été nécessaire d'y prendre des mesures correctives.

Les faits semblent vouloir contredire le premier ministre. On a vu depuis lors que des mesures correctives s'imposaient. Cela paraissait évident à beaucoup d'entre nous avant que le très honorable premier ministre s'en rende compte.

En plus de constituer un beau gâchis dû au manque de jugement et à l'indifférence du gouvernement, les questions de sécurité se compliquent du fait de nos problèmes constitutionnels. Je suis certain que le solliciteur général (M. Fox) et le ministre de la Justice en sont très conscients.

Le procureur général du Canada et le solliciteur général du Canada sont chargés de veiller aux opérations des services de sécurité. Je n'essaierai pas d'énumérer tous les pouvoirs détenus par ces ministères, mais il y a lieu de se demander si leurs pouvoirs s'étendent à l'administration de la justice, qui est dévolue aux provinces en vertu de l'article 92(14) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Si ces pouvoirs ne s'étendent pas à cette prérogative provinciale définie en termes généraux on fait face à de graves difficultés; on doit alors se reporter à la loi sur les secrets officiels. Par exemple, avant d'entreprendre des poursuites, il faut obtenir la permission du procureur général du Canada. L'étude de cette loi démontre clairement que cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'administration de la justice. De plus, certains délits qui y sont énoncés se retrouvent dans le Code criminel, qui relève de la responsabilité des provinces. Dans le dernier cas, aucune autorisation n'est requise pour intenter des poursuites. C'est précisément pourquoi je me demande d'où le procureur général du Canada tire légalement son pouvoir d'outrepasser le champ de juridiction provincial. Cette loi permet également de nommer des personnes investies du pouvoir d'agents de la paix, sans qu'elles soient soumises à des limitations de juridiction décrétées par le gouverneur en conseil. Je ne suis pas d'accord avec ce passage de la loi où il est clairement énoncé que le gouverneur en conseil peut outrepasser les pouvoirs exclusifs des provinces dans le domaine de l'administration de la justice.

Nous devrions également nous reporter à un autre texte de loi très important en ce qui concerne les droits civiques dans notre pays, celui de la protection accordée par la loi sur la protection de la vie privée. La définition donnée dans cette loi d'activité subversive est très intéressante. Je crois me rappeler que lorsque l'expression même a été préposée, elle a suscité une certaine opposition. Je présume qu'elle a été renvoyée aux autorités compétentes pour qu'elles en établissent une définition plus acceptable qui a finalement été incorporée dans la loi. Si nous étudions la définition de cette expression et traduisons les actes en délits, pratiquement chacun sera prévu au Code criminel. Cela signifie que l'activité subversive est également de juridiction provinciale, et pourtant, c'est le solliciteur général qui est chargé d'émettre des mandats.

C'est une question qui exige certaines explications. On a laissé entendre que, petit à petit, on en est venu à croire sans que personne ne le conteste, que la GRC serait responsable, selon la constitution, de la sécurité nationale ou interne, bien que les deux termes n'aient aucune signification réelle en droit. Le seul terme que je trouve est «la paix et l'ordre», et la GRC n'est certes pas, par définition, responsable de cela, bien qu'elle en ait été l'ardent défenseur depuis des années. L'hypothèse a fait son chemin jusque dans cette loi ainsi que dans la loi concernant les secrets officiels, et même si elle ne peut être justifiée en droit constitutionnel, elle peut constituer un précédent très dangereux.

● (1742)

Il faut se demander sérieusement si le rôle d'un service de sécurité doit comprendre une fonction d'exécution. Pour être logique, il faudrait peut-être dire que si ce service relève du gouvernement fédéral, il ne faudrait pas lui conférer un tel pouvoir, ce qui suscite un autre conflit encore plus évident du point de vue juridictionnel.

A mon avis, le Parlement devrait examiner sérieusement le terme «défense» à l'article 91(7) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il faudrait le définir pour inclure le terme «renseignements sur la sécurité», qu'il faudrait aussi définir. De la sorte, la question serait fermement située au niveau fédéral et permettrait de surmonter les problèmes de juridiction qui se posent à l'heure actuelle.

Je crois qu'il est également évident à ce stade-ci que les activités de renseignement de l'armée, aux termes de l'article 91(7), remplissent une fonction beaucoup plus claire et légitime que les activités de sécurité de la GRC et, à mon avis, cela est regrettable. Si l'article 91(7) était amendé en ce sens, le solliciteur général pourrait légalement lancer des mandats d'arrêt en vertu de la loi sur la protection de la vie privée.

Bien que le Parlement puisse adopter des lois destinées à faire régner la paix et l'ordre, je suis d'avis qu'il n'est pas habilité, constitutionnellement, à administrer la justice dans les provinces. Logiquement, il semble un peu curieux que le

Parlement adopte une loi sur un corps de police officiel dans les circonstances, mais il y a quelques années c'est exactement ce qu'il avait fait en adoptant la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, qui autorisait les membres de la GRC à nommer des agents dans chaque région du Canada. En lui accordant ainsi une juridiction illimitée, le gouvernement a encore une fois fourni un bon argument constitutionnel aux provinces.

Il est maintenant manifeste que la GRC se croit dès lors autorisée à faire respecter de façon indépendante des lois qu'il appartient aux seules provinces de faire respecter. Dans les circonstances, on peut aisément prévoir des tensions accrues, des rivalités entre corps policiers et des conflits entre le gouvernement fédéral et les provinces. En fait, il semble que nous vivions précisément ce genre de situation à l'heure actuelle.

Récemment, le ministre de la Justice du Québec a déclaré à l'Assemblée nationale que la GRC empiétait sur la juridiction provinciale en matière d'administration de la justice. Il a affirmé qu'un tel comportement était inacceptable et a exigé que la Gendarmerie fasse rapport aux autorités provinciales. En Ontario, la GRC est aux prises avec le même problème tandis qu'en Alberta, où la GRC est sous contrat, on assiste à une querelle entre le procureur général, la GRC et le ministère du Revenu national.

Qui est responsable de ces tiraillements? Est-ce la GRC? A mon avis, c'est impossible, et je prétends qu'au cours des années le Parlement a fait preuve de négligence en permettant que se développe ce genre de situation, qui se manifeste à un bien mauvais moment.

Souvenons-nous qu'en 1871, on a ajouté à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique une clause qui donnait au Parlement le pouvoir de maintenir la paix, l'ordre et une bonne administration dans tout territoire qui ne faisait pas alors partie d'une province. En 1873, on a créé la Police montée du Nord-Ouest, devenue depuis la GRC, dont le bureau central se trouvait à Regina. Puisque le Parlement avait le pouvoir d'administrer ainsi il avait évidemment aussi celui de créer un corps policier.

A mesure que les provinces se sont formées au détriment des territoires, le Parlement ne pouvait plus assurer la paix et l'ordre dans ces nouvelles limites. La Police montée du Nord-Ouest a donc en même temps perdu sa compétence territoriale et comme elle faisait l'objet de certaines pressions, elle a transporté son bureau central à Ottawa et elle est en même temps devenue la Gendarmerie royale du Canada. Elle avait entre autres fonctions d'aider certains ministères fédéraux à faire respecter des lois fédérales, en particulier les lois sur les douanes et l'accise. On a évidemment décidé que pour appliquer ces lois, il fallait disposer des pouvoirs exécutifs d'un agent de la paix, ce que l'on a prévu dans la loi sur la GRC. C'est l'essentiel des conflits fédéraux-provinciaux qui surgissent maintenant.

Dans les provinces où la GRC est chargée d'appliquer les lois au nom des provinces, elle est à toute fin pratique, un corps de police provincial, qui poursuit le travail des corps de police provinciaux qui avaient été d'abord formés aux termes des lois sur la police de chaque province. Dans l'exercice de ce rôle, les agents de la GRC embauchés par contrat devraient à juste titre être assujettis aux lois sur la police des provinces pendant la durée des contrats.

[M. MacKay.]

C'est une tout autre question quand il s'agit des lois fédérales ne touchant pas l'administration de la justice et mise en application par la GRC. La GRC ne devrait être chargée de faire appliquer ces lois qu'en vertu d'une loi particulière et tous ces pouvoirs devraient se limiter aux dispositions de cette loi; tous les frais d'exploitation devraient être payés par le trésor fédéral ce qui encore une fois ferait beaucoup pour aplanir les difficultés au Québec.

Je remarque que les présidents de la compagnie de téléphone Bell et de la Chambre de commerce du Canada se sont récemment tous les deux insurgés contre l'invasion du gouvernement fédéral dans des domaines qui sont exclusivement du ressort des provinces. Je soutiens que cette situation s'applique également à la force policière fédérale, et qu'il s'imposerait de modifier la loi sur la Gendarmerie royale du Canada et certaines autres lois afin de régler le problème de juridiction qui rend l'administration de la justice difficile dans notre pays.

En modifiant le champ d'action de la GRC, on créera un vide partiel. On pourrait cependant le combler facilement, à mon avis, en donnant à la GRC une fonction primordiale—et j'insiste sur ce terme—dans le domaine de la quête de renseignements sur les activités du crime organisé et une compétence plus clairement définie en matière de sécurité et de renseignements.

Je soupçonne que le solliciteur général (M. Fox) est lui-même loin d'être satisfait de l'effort fait en ce domaine et ne se fait pas faute de parler de rivalité policière. Je crois qu'il faudrait donner au terme «rivalité» le sens de ressentiment d'ordre constitutionnel, et on ne peut y remédier qu'en répartissant différemment les juridictions.

Passons maintenant à une autre question peut-être encore plus importante. Il s'agit du service de sécurité. Je suis prêt à proposer certains changements, mais j'aimerais d'abord signaler que le Parlement a eu bien tort de ne pas s'intéresser de façon positive à ce domaine spécialisé. Cette erreur évidente constitue certainement une faute par omission. C'est la GRC, de sa propre initiative, qui a commencé à s'intéresser à certaines menaces politiques contre le Canada, et, au cours des années, encore une fois en bonne partie de sa propre initiative, elle a augmenté ses fonctions à cet égard, mais comme personne ne lui donnait de directives, elle a établi ses propres règles.

Jusqu'ici, on a considéré le rôle du service de sécurité comme un rôle policier, c'est-à-dire un rôle d'application de la loi. A cause de cela, nous nous trouvons encore une fois devant un problème d'attributions qu'il est impossible de résoudre. Mais l'est-il vraiment? Voici un extrait du rapport de la Commission royale Mackenzie sur la sécurité publié en 1969:

> Tout comme l'État doit se défendre contre une attaque armée ou contre une insurrection, il doit aussi se protéger contre les dangers qui menacent sa sécurité intérieure.

Faire respecter la loi, ce n'est qu'un sous-produit, et un sous-produit très secondaire, du rôle de protection de la sécurité. En outre, lorsqu'il s'agit d'administrer la justice, les délits relèvent des provinces. Je suis certain que les forces policières provinciales sont tout à fait capables de faire respecter la loi, mais il faut pour cela qu'elles aient accès aux renseignements nécessaires.

La phrase suivante, qui est tirée des observations de la Commission royale Mackenzie au sujet de la GRC, est extrêmement importante:

Toutefois, sa responsabilité en matière de sécurité ne repose explicitement sur aucun statut.

A cause de cela, je suis convaincu que le rôle du service de sécurité doit être d'assurer la défense du pays. Je propose donc que la définition du mot «défense» contenue dans l'article 91(7) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comprenne l'expression «renseignements» et que cette expression soit définie à peu près de la façon suivante, ce qui concorderait avec la loi sur les secrets officiels:

Le renseignement, c'est la collecte de données concernant les activités de personnes, d'organisations et de puissances étrangères susceptibles de nuire à la sécurité et aux intérêts de l'État.

Si ce terme est défini par la loi, le Parlement sera alors en mesure de promulguer une loi relative au service de sécurité et d'établir ainsi le genre de service dont il a besoin ainsi que les dispositions qui le régissent.

Un organisme chargé d'un travail aussi délicat et important devrait recevoir du Parlement un mandat bien clair. Ce mandat, qui ne devrait pas être trop restrictif au point de le rendre impuissant, devrait figurer dans les lois. Cet organisme devrait être un service de renseignements visant à assurer la sécurité et du même coup la défense nationale. Ainsi, non seulement nous lui donnons des pouvoirs constitutionnels que n'avaient pas envisagés les auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais nous assurons également un contrôle parlementaire au moyen d'une loi et nous supprimons le problème de compétence qui est sans doute le plus important. Enfin, cela permet d'établir une certaine continuité.

Le service de sécurité doit obtenir un statut correspondant à son rôle et devenir suffisamment attrayant pour attirer les experts dont on a besoin, et c'est là quelque chose qu'un organisme de type militaire ou para-militaire a du mal à offrir.

Les Britanniques ont compris depuis longtemps qu'en confiant la responsabilité du renseignement à la police cette dernière engageait des spécialistes. Un service policier traditionnel ne serait pas à la hauteur de la tâche.

La liberté de mouvement et la largeur d'esprit sont deux attributs essentiels dans le monde du renseignement. Les organismes militaires et para-militaires ont du mal à avoir la largeur d'esprit qu'exige un service de sécurité pour la bonne raison qu'ils sont entièrement hiérarchisés.

● (1752)

La structure des grades militaires, même au niveau des officiers, n'est pas appropriée au niveau opérationnel, ni aux fonctions ou initiatives d'un service de sécurité. Alors que son application demeure possible aux échelons inférieurs d'un organisme militaire, elle est presque impossible à un niveau plus élevé que ne le permet son statut. Sauf dans le cas du personnel de soutien, on devrait se pencher sur cette question.

La taille du service de sécurité dépend dans une large mesure de son mandat, mais un service qui ne fonctionne pas sous la surveillance d'experts en administration est susceptible de se surcharger au point de saturation et de trahir son mandat.

On est très tenté d'éviter à tout prix de prendre un risque calculé, mais il faut le faire. Il est certes mieux d'avoir un petit service compétent qu'un service de plus grande taille incapable de faire la distinction entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Il ne faut pas oublier les lois de Parkinson.

Il y a un aspect qui, en toute franchise, m'échappe. Le solliciteur général a, au sein de son ministère, une direction appelée «Planification et analyse de la police et de la sécurité», PAPS, dont le nom a été modifié à plusieurs reprises depuis sa création il y a quelques années. Si son nom reflète son rôle, on ne peut qu'en déduire que le gouvernement a peu de confiance en la capacité de notre police nationale.

Dans aucun autre organisme fédéral il n'existe une telle barrière entre un ministère et son ministre. En évaluant la valeur de l'équipe du colonel Bourne, on est amené à se demander quelles sont ses normes de qualification? Comment sont-elles établies et par qui? Quels sont les objectifs, le mandat, de ce groupe, et ses objectifs ont-ils été atteints? A moins qu'on ne trouve des réponses positives à ces questions et qu'on ne justifie le rôle de ce groupe, il semble que le mieux serait de s'en débarrasser. Certes, depuis qu'il a été établi, je ne crois pas qu'il ait rendu de service de façon signalée. Il ne semble pas avoir particulièrement bien renseigné ni servi toute une série de solliciteurs généraux et d'autres ministres de la Couronne.

Il est tout à fait intéressant de noter, et je suis remonté aussi loin que possible, le type de personnes qui ont été détachées auprès de ce service. Pour être plus précis, il y a eu un employé très hautement qualifié, du point de vue technique, de la Bell Canada. Quel serait son rôle? Il y a d'autres spécialistes dont je n'ai pas réussi à préciser le rôle. Monsieur l'Orateur, l'existence même de cette Direction n'est à mes yeux rien de moins qu'un affront à la GRC qui doit être éliminé. Je soupçonne . . .

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette bien sincèrement d'interrompre ces observations que je trouve très intéressantes. Puis-je rappeler au député cependant ce que le solliciteur général (M. Fox) a dit cet après-midi et que, sauf erreur, le député lui-même a répété à plusieurs occasions, soit que les renseignements qu'il demande ont été précisément fournis au comité permanent de la justice et des questions juridiques, grâce aux informations fournis par le secrétariat du solliciteur général. On pourra obtenir ces renseignements, encore une fois, d'ici quelques semaines lorsque ce comité sera saisi des prévisions budgétaires du ministère du solliciteur général. Il ne convient pas, ce me semble, de persister à prétendre qu'on ne peut se les procurer alors que cet après-midi même le solliciteur général les a offerts.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je comprends l'intervention de mon ami. Tout ce que je puis dire en réponse c'est que, tout en admettant qu'on nous ait affirmé à différentes reprises qu'il est possible d'obtenir ces renseignements de tel ou tel groupe, manifestement depuis quelques mois même les ministres qui doivent s'occuper de ces groupes ne savent pas au juste ce que ceux-ci ont fait ni ce qu'ils font. Le député le reconnaîtra sûrement.

J'ai donc entièrement raison de déclarer que ce groupe particulier, à mon avis—et tous les députés ont droit à leur avis ici, à la Chambre—n'a pas vraiment rempli de rôle digne de mention ni même de fonction utile. Est-ce un groupe de coordination, un groupe d'organisation? C'est ce qu'on nous a dit; pourtant, je n'ai vu nulle part de preuve qu'il ait rendu des services particulièrement méritoires, ni pour regrouper les renseignements, ni pour les analyser. Je sais, comme le secrétaire parlementaire, je crois, que cela a causé un vif ressentiment et de l'inquiétude au sein de la Gendarmerie. Je ne crois

pas qu'elle possède la compétence requise d'un service de sécurité. A mon avis . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de signaler au député que son temps de parole a expiré.

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député peut continuer avec le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. MacKay: Merci, monsieur l'Orateur. Je vous en sais gré. J'aimerais être repris si je me trompe mais je n'estime pas que le maintien de la Direction soit justifié. A mon avis, elle ne possède pas la compétence et les qualités requises pour lui permettre de remplir le rôle qu'exécutent les services de renseignement à l'étranger. Évidemment, elle ne possède pas les antécédents ni l'organisation qu'on trouve dans la Gendarmerie royale. Je ne veux pas me montrer irrévérencieux, mais pour moi il s'agit d'une organisation bâtarde. Je ne veux en rien être irrespectueux. Cet organisme comprend des agents de la GRC—des officiers de carrière—des techniciens et des militaires et pourtant—et c'est peut-être à cause de mon ignorance de l'affaire—je n'arrive pas à m'expliquer clairement ses fonctions, s'il est là pour aider la GRC ou les services de renseignements de l'armée ou que sais-je encore. Il se peut que n'étant absolument pas opérationnel, simplement analytique, il soit inutile.

Je veux bien reconnaître que je peux me tromper mais j'estime que dans les circonstances actuelles, avec tout le respect que je vous dois, il constitue rien de moins qu'un affront à nos organismes actuels de sécurité. En ce qui me concerne, je recommande fortement sa dissolution.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme il ne reste que quelques secondes avant 6 heures, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, c'est le secrétaire parlementaire du premier ministre suppléant et président du Conseil privé (M. Pinard) qui prendra la parole à 8 heures.

M. Woolliams: On m'avait donné la parole n'est-ce pas?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je rappellerai au député de Calgary-Nord (M. Woolliams) qu'on lui a donné la parole pour un rappel au Règlement. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) sera le prochain orateur.

M. Woolliams: Puis-je répondre, monsieur l'Orateur? Je ne cherche pas à créer des ennuis, mais j'ai peut-être mal compris? On entend mal par ici. Je sais gré à Votre Honneur d'avoir soulevé la question. Je ne voulais pas créer des difficultés inutiles à ce propos.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—LA VIOLATION PRÉSUMÉE DES DISPOSITIONS RELATIVES AU SECRET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je veux rappeler brièvement une question que j'ai posée au ministre du Revenu national (M. Guay) à propos du caractère secret des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers.

Je ne prétends pas à ce stade-ci que si le Parlement le juge indispensable on ne puisse pas s'arranger pour contester les déclarations émanant avec certitude de membres de la pègre. Je dois dire toutefois que les réponses du ministre ne m'ont pas convaincu qu'il se préoccupe suffisamment du problème ni qu'il est suffisamment au courant de la nature des rapports qui existent entre les services de sécurité de la GRC et le ministère du Revenu national. Cela me préoccupe beaucoup, et j'aimerais faire consigner au compte rendu un ou deux témoignages qui pourraient intéresser la Chambre.

Les députés n'ont peut-être pas encore eu l'occasion de prendre connaissance des témoignages entendus à la commission d'enquête devant M. le juge Laycraft. L'inspecteur Graham George a témoigné le 14 novembre, c'est-à-dire hier, et j'aimerais faire incrire ici un bref extrait de son témoignage. Il a déclaré:

Il y a eu beaucoup, beaucoup d'enquêtes où le ministère du Revenu et la police ont agi de concert.

M. Jenkins, avocat du Royal American Shows a demandé alors:

S'ils (le ministère du revenu) désirent violer la loi de l'impôt sur le revenu en collaboration avec vos officiers de police, vous ne dites rien?

Le témoin a répondu:

En fait, non, si c'est ainsi que vous l'entendez.

● (1802)

Venait ensuite cette question de Jack Major, un autre avocat:

Y a-t-il eu beaucoup d'enquêtes (mettant en cause les gens de l'impôt et la GRC) qui ne respectaient pas du tout cette entente (de 1972)?

La réponse fut «Oui, monsieur».

Je me suis intéressé, comme beaucoup d'autres députés, il y a quelques années au cas de William Buchanan qui, alors qu'il était président du tribunal anti-dumping, avait été victime de certains abus du Revenu national. Les députés se souviendront qu'il a été prouvé à ce moment-là que le ministère du Revenu avait envoyé un agent du fisc qui sous le couvert d'une vérification de routine, s'était en fait emparé de documents destinés à prouver des allégations d'incompatibilité. Le juge qui rendit le jugement définitif dans ce procès n'était autre que Bora Laskin de la Cour suprême du Canada. J'ajouterais que, loin de se montrer tendre envers le ministre de la Justice, il déclara ceci:

Je résiste à la tentation de disserter sur la façon dont on a obtenu des dossiers de Buchanan et sur la tentative pour utiliser des documents des plaignants contre ce dernier, bien qu'ils aient été obtenus d'une manière confidentielle aux fins de l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions . . . ou de la loi de l'impôt sur le revenu. Je me bornerai à dire qu'on a employé des tactiques injustifiées.

Je répète: «des tactiques injustifiées». Voici donc le juge en chef de la Cour suprême du Canada qui dit dans son jugement des choses qui étaient très pertinentes et très sévères à l'époque et qui, avec les années, se sont révélées tout à fait appropriées.

Je ne suis pas un de ces paranoïaques et je reconnais que, dans certaines circonstances, il est nécessaire de conférer à la police des pouvoirs extraordinaires. Mais je ne partage pas du tout l'opinion selon laquelle la police devrait avoir le droit d'accéder subrepticement, et sans devoir préciser les raisons pour lesquelles elle agit ainsi, aux dossiers fiscaux de millions de citoyens canadiens honnêtes qui ont toujours été convaincus qu'après le courrier—c'était avant qu'on découvre à quel point le courrier n'est pas inviolable—la chose la plus inviolable était leurs déclarations d'impôt.

A mon avis, étant donné les renseignements fournis au solliciteur général (M. Fox) par la Commission d'enquête Laycraft, il importe maintenant que le ministre du Revenu national prouve le plus tôt possible qu'il a la main haute sur son portefeuille, qu'il comprend bien le mandat qui lui a été confié, qu'il sait ce qui se passe; et qu'il prenne la parole à l'appel des motions pour nous donner l'assurance, en tant que parlementaires et Canadiens, que si le principe du secret est violé, ces violations sont très restreintes. Il devrait nous donner des précisions sur leur importance, sur les circonstances dans lesquelles la police commet ces actes et, par-dessus tout, il devrait nous dire qu'il est au courant et qu'il les approuve.

Pour ce qui est du Revenu national, je crains fort qu'à moins qu'il ne le fasse, les Canadiens auront raison de conclure, comme ils l'ont fait jusqu'ici, que les solliciteurs généraux, du moins ces dernières années, n'étaient pas au courant de ce qui se passait, ou que s'ils l'étaient, cela se passait sans leur approbation.

C'est une affaire très grave, monsieur l'Orateur. Les réformes fiscales dont nous parlons sont inopérantes si le principe même qui régit l'envoi de ces déclarations n'est pas clair et que les Canadiens soupçonnant que leurs déclarations risquent d'être utilisées arbitrairement par la police, car rien ne justifie qu'on associe ces déclarations, même de loin, avec le crime organisé.

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, avant de relever les remarques sur les présumées infractions aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu concernant la vie privée et le secret, pour la gouverne du député, je voudrais préciser la nature de ces dispositions. Elles sont énoncées de façon très détaillée à l'article 241 de la loi de l'impôt sur le revenu et sont très importantes.

Sauf disposition contraire de la loi, aucun fonctionnaire ni aucune personne autorisée ne peut fournir des renseignements recueillis aux fins de la loi ou donner à d'autres accès aux archives constituées à ces fins. Toutefois, la loi n'interdit pas à ces fonctionnaires et à ces personnes autorisées de communiquer les renseignements à d'autres fonctionnaires et personnes autorisées en vue d'appliquer et de faire respecter la loi de l'impôt.

● (1807)

La loi dit clairement que les fonctionnaires et les personnes autorisées n'ont pas toujours à être employés du ministère du Revenu national. Pour citer la loi en partie, un «fonctionnaire» est défini comme:

Toute personne employée au service de Sa Majesté ou y occupant un poste de confiance.

Par «personne autorisée», on entend:

Toute personne engagée ou employée pour aider à la réalisation des objets de la présente loi.

En se souvenant d'un des points principaux qu'a relevés le député, on voit que le ministère du Revenu national est autorisé à communiquer des renseignements fiscaux à la Gendarmerie royale, lorsque nous demandons à ses services de nous aider sur des questions fiscales, puisque les officiers de la GRC sont évidemment des «fonctionnaires», aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. Il faut insister aussi sur le fait que par la même occasion, les officiers de la GRC, en tant que «fonctionnaires», sont liés par les mêmes dispositions de la loi sur le secret que celles qui engagent les employés du ministère lorsqu'ils reçoivent les renseignements fiscaux.

Les dispositions de la loi relatives au secret abordent également d'autres points touchant la communication de renseignements à des fins légales et les conditions dans lesquelles cela peut ou ne peut pas se faire. J'insiste encore une fois, pour la gouverne du député, sur le fait qu'il ne s'agit pas là de nouvelles dispositions de la loi. Elles ont été incluses, il y a des années, avec d'autres légères modifications à la loi.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

LA SANTÉ—L'INSULINE—LA POSSIBILITÉ D'UNE PRODUCTION RÉDUITE ET D'UNE HAUSSE DE PRIX—DEMANDE D'ENQUÊTE

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir ainsi donner suite à la question que j'ai posée il y a peu de temps au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) et dans laquelle je demandais qu'une enquête ait lieu à la suite de rumeurs alarmantes selon lesquelles le Canada manquerait prochainement d'insuline. En outre, le prix de l'insuline a beaucoup augmenté pour les diabétiques récemment, en particulier dans les pharmacies de Toronto.

Cela a semblé bien curieux à beaucoup de gens, d'autant plus que ce sont deux chercheurs torontois, Frederick Banting et Charles Best, qui ont découvert l'insuline. Nous savons tous que le Dr Banting et le Dr McLeod ont tous deux reçu le prix Nobel de médecine en 1923 pour cette importante découverte. Autre chose curieuse, il n'y a pratiquement qu'un seul fabricant d'insuline au Canada; il s'agit des Laboratoires Connaught, de l'Université de Toronto, qui sont maintenant une filiale de la Corporation de développement du Canada. Jusqu'ici ils ont empêché le prix de l'insuline de monter.

En 1922, l'insuline coûtait $10 les 100 comprimés, mais le prix était tombé à 25c. en 1941 et n'avait à peu près pas augmenté jusqu'en 1960. Depuis 1961, notamment depuis 1967, le coût de l'insuline a énormément augmenté. A l'heure actuelle, l'indexe comparatif des médicaments Parcost d'Ontario établit à $6.70 le prix des 100 unités internationales d'insuline de porc de Toronto. Ce prix, bien sûr, est beaucoup plus élevé dans certaines pharmacies de Toronto et de ses environs.

● (1812)

Ce qui est très décevant aussi, c'est d'entendre dire que les méthodes actuelles d'engraissement des bestiaux entraîneront une baisse de la production d'insuline tirée de glandes de pancréas. Pis encore, dans son discours du 26 octobre, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé à la Chambre que, cette année, le Canada importera du porc parce que la production canadienne ayant baissé de 46 p. 100, sera insuffisante pour satisfaire à nos besoins, c'est pourquoi nous devrons en importer. La valeur du dollar canadien étant ce qu'elle est, le prix du pancréas de porc va monter, et partant, celui, de l'insuline.

Cela m'amène à poser une question troublante que bien des gens se posent, non seulement les diabétiques mais aussi les diabétologues. Puisque le prix de l'insuline et des préparations d'insuline va monter, nous voudrions savoir ce que le Canada compte faire dans une telle éventualité.

Les États-Unis ont déjà dressé des plans d'urgence afin de prévenir toute pénurie de glandes de pancréas. Selon certains fabricants, il faut 16 têtes de bétail en plus de 16 cochons pour fournir assez d'insuline à un diabétique pendant un an. Comme on dépiste de plus en plus de diabétiques qui ont besoin d'insuline, il semble bien que la demande va continuer de faire monter les prix.

Comme il y a peu d'espoir que l'on puisse contrôler les prix, surtout les empêcher de grimper et que nous manquons de porcs, il faudrait faire l'impossible pour trouver de nouveaux moyens de produire de l'insuline.

Le gouvernement devrait tâcher de savoir s'il est exact, comme on vient malheureusement de l'apprendre, que nous allons manquer d'insuline et que l'insuline de porc va coûter plus cher. C'est pourquoi j'espère que le secrétaire parlementaire ou le représentant du secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Robinson) va nous assurer que le gouvernement prendra les mesures qui s'imposent à propos de la production de l'insuline et du prix qu'elle coûte actuellement et qu'elle coûtera dans un proche avenir au Canada.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, à l'instar du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et sans doute aussi probablement du ministère de l'Agriculture, je serais on ne peut plus désireux de savoir où le député de Parkdale (M. Haidasz) a appris que, comme il vient de le dire à la Chambre, le Canada devrait connaître une pénurie de porc.

De temps à autre depuis deux ans, des députés et des journalistes on tenté de savoir s'il était facile de se procurer les éléments qui entrent dans la fabrication de l'insuline dont les diabétiques ont tant besoin. L'insuline, hormone qui existe à l'état naturel, est préparée à partir des pancréas de bœufs et de porcs obtenus dans les abattoirs.

J'aimerais tout d'abord dire où et comment on peut se procurer des pancréas d'animaux. Jusqu'à 1973, bien qu'il soit interdit d'exporter les pancréas de bœuf, le Canada devait compter en partie sur des importations de pancréas et d'insuline pour satisfaire les besoins des Canadiens. Le Canada réussit à se suffire à lui-même en ce domaine depuis que les méthodes de ramassage ont été améliorées et que le prix de vente a atteint le cours mondial ce qui a contribué à améliorer les méthodes de ramassage.

Le prix des pancréas au Canada est en général à peu près le même qu'aux États-Unis et a un effet déterminant sur l'établissement des cours mondiaux. Jusqu'en 1973, les fabricants canadiens d'insuline payaient un prix inférieur aux cours mondiaux mais, depuis, les prix ont atteint le niveau du cours mondial. Pour la gouverne des députés, je dirai que le pancréas du bœuf et du veau donnent davantage d'insuline: le pancréas de porc a un rendement inférieur de moitié ou du tiers. Ce dernier peut d'ailleurs être exporté librement.

On me dit qu'actuellement le poids total des pancréas entreposés atteint un niveau record.

On s'est également demandé combien coûtait la production de l'insuline, si on pouvait s'en procurer facilement et s'il y avait des stocks en réserve au Canada. On a posé la question à M. Alun Davies, sous-directeur de la société Connaught Laboratories Limited, la fabricant national d'insuline, pour savoir s'il y avait risque de pénurie au Canada. Il a informé les services de la Direction générale de la protection de la santé que les réserves actuelles d'insuline n'avaient jamais été aussi abondantes et que sa firme détenait des stocks suffisants pour subvenir à tous les besoins des Canadiens pendant un an ou un an et demi même si on cessait toute nouvelle production.

● (1817)

Parce que l'insuline coûte plus cher à fabriquer, son prix de vente a augmenté annuellement de 10 à 12 p. 100 en 1975 et 1976. Le prix du pancréas ayant augmenté ainsi que les coûts de production, il y a eu une nouvelle hausse de 20 p. 100 en 1977. Les augmentations du prix de l'insuline ne découlent en rien d'une diminution de la production et n'ont rien à voir avec les exportations de pancréas. Je viens de signaler que notre production tant de pancréas que d'insuline suffit amplement pour répondre à la demande canadienne.

Permettez-moi de rappeler aux députés que le pancréas de porc dont l'exportation n'est pas réglementée subit d'importantes fluctuations de prix sur le marché mondial et ne donne pas autant d'insuline que le pancréas de bœuf; l'insuline dérivée du porc coûte donc plus cher que celle que l'on retire du bœuf.

En ce sens, je crois que le Canada a vraiment de la chance . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais la période de temps qui lui était allouée est écoulée.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE PRÉSUMÉ ÉCHEC DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS—L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LES POLITIQUES RELATIVES À LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'obliger à nouveau le gouvernement et son représentant à se pencher sur le rôle du ministère de l'Expansion économique régionale, surtout en ce qui concerne la région atlantique, compte tenu de la situation désespérée qui y règne actuellement.

Quand j'ai soulevé cette question le 8 novembre, j'ai fait état des travaux et des enquêtes effectués par le Conseil économique du Canada et j'ai demandé au ministre d'en tenir compte. Dans son rapport intitulé *Living Together*, le Conseil économique affirme que la région atlantique tout au moins, pour ne pas dire toutes les régions défavorisées du Canada, possédait un excellent potentiel que l'on pourrait exploiter sans alimenter la surchauffe inflationniste qui menace le Canada aujourd'hui. J'ai demandé au ministre si le moment n'était pas venu d'écouter les avis du Conseil économique et d'appliquer ce qu'il appelait des politiques fiscales innovatrices dans la région atlantique ainsi que dans les autres régions défavorisées. J'ai demandé au ministre s'il songeait à mettre en œuvre de nouveaux procédés, de nouveaux stimulants, pour améliorer les perspectives économiques de certaines régions de notre pays.

La question est vivement débattue ces jours-ci. Hier, dans un effort bien orchestré, le ministre a trouvé moyen de répondre au député d'Algoma (M. Foster)—et c'était la conclusion—que non seulement le ministère allait durer mais que son avenir n'avait même pas été remis en question. Pourtant, quelques semaines plus tôt, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) et l'ancien titulaire du ministère, avaient admis qu'il n'avait pas atteint ses objectifs.

De toute façon, ce n'est pas l'avenir du ministère qui me préoccupe pour l'instant. Ce que je veux savoir c'est si le ministre et le gouvernement songent à des moyens de sortir la région atlantique du marasme. Tout nouveau projet doit favoriser la mise au point d'approches nouvelles et innovatrices propres à favoriser l'expansion économique. En somme, il faut mettre un terme aux fuites qui caractérisent toutes les formes d'aide apportées par le gouvernement, qu'il s'agisse de stimulants ou d'autres programmes spéciaux. Les fuites atteindraient maintenant de 70 à 75 p. 100 de l'aide.

● (1822)

De chaque dollar injecté dans la région atlantique sous forme de subventions, 70 ou 75c. retournent au centre du Canada, au Québec ou en Ontario, et servent à l'achat d'outillage, de matériaux de construction, de fils électriques, et que sais-je. Les provinces Atlantiques ne peuvent jamais garder la totalité des subventions qui leur sont accordées. Elles ont pu garder moins de 30 des 155 millions de dollars auxquels elles ont eu droit en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. Il faut que cela change.

Quand le gouvernement sera-t-il sensibilisé aux possibilités abondantes des provinces de l'Atlantique? Quand reconnaîtra-t-il que cette abondance peut être exploitée sans accroître le taux d'inflation? Quand se servira-t-il du ministère de l'Expansion économique régionale de manière à débarrasser les provinces de l'Atlantique du problème des disparités?

Il y a place pour des idées nouvelles. C'est maintenant qu'il faut faire quelque chose. Nous avons besoin de plus de réductions d'impôt et d'incitations fiscales à la création d'emplois. Comme le député de Halifax (M. Stanfield) l'a répété à maintes reprises à la Chambre au cours des huit ou dix dernières années, il nous faut chercher des moyens de modifier les mécanismes d'échange existants et d'en mettre au point de nouveaux, faute de quoi la situation actuelle se perpétuera.

Lorsque l'économie du Canada est à la hausse et que tout va bien, les provinces Atlantiques bénéficient des retombées. Quand elle décline, cette région du pays est frappée beaucoup plus rapidement que les autres. Au moment d'une relance, nous sommes tellement loin derrière et tellements lents à amorcer une reprise que l'écart entre nous et les autres provinces tend à s'agrandir. Voilà le nœud de notre problème. Je peux prouver que la mise en œuvre des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale a fait plus pour alourdir les programmes provinciaux et municipaux de bien-être social—

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, à propos du développement économique de la région atlantique du Canada, je désire réitérer que c'est la politique du gouvernement de favoriser ce développement et que des programmes destinés à mettre en application cette ligne de conduite sont actuellement mis en œuvre.

Une fois encore, je répète à la Chambre que la politique du ministère de l'Expansion économique régionale vise à renforcer à moyen et à long termes l'infrastructure économique de la région atlantique, et qu'on ne saurait l'évaluer en fonction de sa capacité de créer des emplois à court terme. Je dois également répéter que tout le continent nord-américain, voire le monde entier, a connu une récession économique ces trois dernières années, et qu'il n'est pas réaliste de s'attendre que notre région atlantique fasse exception.

Les critiques dirigées contre le ministère visaient presque entièrement des programmes d'incitation représentant à peine 10 p. 100 du budget consacré par le ministère aux provinces Atlantiques. Néanmoins, on peut prouver que ce 10 p. 100 a quand même réussi à créer des emplois. Le reste du budget est consacré à des stratégies de développement à plus long terme qui sont mises en œuvre avec l'entière collaboration des gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique. Le Conseil économique du Canada n'a pas critiqué ces stratégies. Elles sont également approuvées par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique.

Sécurité

● (1827)

C'est en 1974, c'est-à-dire au début de la récession économique mondiale, que nos services ont mis sur pied, de concert avec les représentants des gouvernements provinciaux concernés, un programme d'expansion pour la région de l'Atlantique. Ce programme, qui porte notamment sur l'optimalisation de l'exploitation des ressources, la mise en valeur de la région et son expansion industrielle, l'infrastructure nécessaire au développement économique et le renforcement des centres urbains, demeure valable et ils s'avèrera profitable. Pour le moment, 35 projets mis en chantier dans le cadre de ces programmes sont en voie de réalisation aux quatre coins de la région; leur impact se fera sentir au cours des prochaines années. Je sais que les gouvernements des provinces de l'Atlantique appuient le MEER. Je suis fermement convaincu que les habitants de cette région l'appuient également et qu'ils comprennent les avantages qu'ils peuvent en retirer.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion d'ajournement est retirée d'office. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La motion est retirée.)

(La séance est suspendue à 6 h 28.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA PRÉSUMÉE RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE QUANT AUX MÉTHODES UTILISÉES PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark:

Que la Chambre n'a pas confiance en la capacité ou le désir du gouvernement de suivre le principe de la responsabilité ministérielle, notamment en ce qui touche son application à la direction des forces de sécurité du gouvernement et aux méthodes qu'elles utilisent; la Chambre regrette vivement que le gouvernement ne soit pas disposé à autoriser l'un de ses comités à étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité.

● (2002)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, s'il faut en juger par le ton mielleux de l'orateur qui a pris la parole avant moi, l'honorable député de Central Nova (M. MacKay), et par la forme monotone de ses propos dont la pleine et juste teneur nous a échappé à cause d'une lecture un peu trop rapide d'un texte qui était beaucoup trop long, ce qui fait bien contraste avec sa fougue des deux dernières semaines dans ce débat, il ne fait plus aucun doute maintenant, monsieur le président, que l'opposition a été rappelée à l'ordre par une opinion publique alerte et sensible à l'inestimable valeur de la Gendarmerie royale du Canada, que l'opposition bat en retraite et qu'elle cesse maintenant de discréditer un organisme qui, somme toute, mérite le plein respect et l'admiration de tous les Canadiens.

Face au double standard d'attitudes suggérées par l'opposition, à savoir le trop d'ingérence qu'on nous reproche lorsqu'il s'agit de l'enquête dans l'affaire Sky Shop, ou pas suffisamment d'ingérence dans les incidents qui nous concernent dans ce débat, il est important, monsieur le président, de signaler un fait primordial parmi d'autres, lequel mérite l'attention et me semble avoir été volontairement sous-estimé par l'opposition, c'est-à-dire la création par le gouvernement, le 6 juillet dernier, d'une Commission royale d'enquête, la Commission McDonald. Il importe donc de rétablir les faits dans cette juste perspective d'une institution démocratiquement et légalement formée pour faire toute la lumière nécessaire dans cette affaire. Or, le 6 juillet 1977, le gouvernement tient compte de plusieurs faits, et je cite:

... le gouvernement tient compte du fait qu'il a été établi que certaines personnes qui étaient alors membres de la Gendarmerie royale du Canada ont, le ou vers le 7 octobre 1972, conjointement avec d'autres personnes qui étaient alors membres de la Sûreté du Québec et de la Police de Montréal, pénétré dans les locaux situés au 3459 de la rue St-Hubert à Montréal à la recherche de biens qui s'y trouvaient et ont procédé à la saisie de documents qui se trouvaient dans ces locaux, sans autorisation légale pour ce faire;

Le gouvernement tient compte du fait que des allégations ont été formulées récemment à l'effet que certaines personnes qui étaient alors membres de la Gendarmerie royale du Canada ont, en d'autres occasions, été impliquées dans des pratiques d'enquête ou posé des gestes qui n'étaient pas autorisés ou prévus par la loi;

Le gouvernement tient compte du fait que, après vérification faite à l'instance du gouvernement, le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada indique maintenant qu'il semblerait que certaines personnes, alors membres de la Gendarmerie royale du Canada, ont pu en effet être impliquées dans des pratiques d'enquête ou pu poser des gestes qui n'étaient pas autorisés ou prévus par la loi; et que en conséquence le commissaire croit que dans les circonstances il serait dans le meilleur intérêt de la Gendarmerie royale du Canada qu'une Commission d'enquête soit mise sur pied dans le but d'examiner les opérations et les politiques du Service de sécurité dans une perspective nationale;

● (2012)

Le gouvernement tient compte, le 6 juillet 1977, et je cite:

... du fait que le soutien du public dont a besoin la Gendarmerie royale du Canada pour accomplir la tâche qui est sienne de protéger la sécurité du Canada repose sur la confiance que ce même public a dans les politiques et les procédures qui régissent ses activités;

Enfin, monsieur le président, le 6 juillet 1977, le gouvernement tient compte, et je cite:

du fait que le maintien de cette confiance requiert qu'une enquête complète soit faite de façon à déterminer l'étendue et la fréquence des pratiques d'enquêtes ou autres gestes qui ne sont pas autorisés ou prévus par la loi impliquant des membres de la Gendarmerie royale du Canada;

En conséquence le comité du Conseil privé, sur avis conforme du très honorable premier ministre, a recommandé que ... soient nommés des commissaires en vertu de la Parti I de la Loi sur les enquêtes.

Et, lorsque l'opposition se plaint que cette Commission d'enquête n'a pas tous les pouvoirs nécessaires pour faire la pleine lumière sur les incidents dont il a été question au cours des dernières semaines, j'attire leur attention justement à cette Partie I de la loi sur les enquêtes aux articles 4 et 5. L'article 4 édicte clairement ce qui suit, et je cite:

Les commissaires ont le pouvoir d'assigner devant eux tous témoins, ...

Et cela comprend les ministres.

... et de leur enjoindre de rendre témoignage sous serment, ou par affirmation solennelle si ces personnes ont le droit d'affirmer en matière civile, oralement ou par écrit, et de produire les documents et choses qu'ils jugent nécessaires en vue d'une complète investigation des questions qu'ils sont chargés d'examiner.

Et l'article 5 de cette même loi applicable, et auquel se réfère l'arrêté en conseil qui a instauré la Commission d'enquête McDonald, stipule, et je cite:

Les commissaires ont, pour contraindre les témoins à comparaître et à rendre témoignage, les mêmes pouvoirs que ceux dont sont revêtues les cours d'archives en matières civiles.

Alors le point que je veux faire, monsieur le président, en faisant état de ce préambule de la décision du Conseil privé d'instaurer une Commission royale d'enquête, c'est le 6 juillet dernier, la raison pour laquelle j'ai fait état des faits contenus dans ce préambule et de la Loi sur les enquêtes pour démontrer que l'opposition erre en disant que cette commission n'a pas tous les pouvoirs pour faire la lumière sur les incidents reprochés à une section de la GRC. J'ai voulu rétablir ces faits parce qu'il est important qu'on analyse la situation dans une juste perspective.

Dans une fable intitulée: La Montagne qui accouche d'une Souris, La Fontaine a dit, et je cite:

Une montagne en mal d'enfant
Jetait une clameur si haute
Que chacun au bruit accourant
Crut qu'elle accoucherait sans faute
D'une cité plus grosse que Paris
Elle accoucha d'une souris.

Quand on n'a pas les scandales qu'on veut, on se crée ceux qu'on peut! Et, grâce aux moyens extraordinaires de diffusion et de grossissement offerts par nos media modernes, la taupinière devient bientôt montagne. C'est ainsi que la petite Histoire interprétera sans doute, après un recul approprié, le débordement de vertueuse indignation auquel nous assistons à propos du prétendu «Scandale de la GRC», et qui me semble plutôt servir à camoufler une exhibition de basse démagogie et de partialité politique.

Le vrai scandale de la GRC, ce n'est pas tellement les faits dont on l'accuse, si répréhensibles qu'ils puissent paraître, que l'exploitation forcenée qui en est faite dans le but non seulement d'embarrasser le gouvernement en place mais de discréditer et de salir une institution qui, malgré ses erreurs, reste l'une des plus dignes de confiance de notre société.

Monsieur le président, les paroles que je viens de rapporter sont celles qui ont été écrites par un citoyen ordinaire et qui ont été rapportées dans un journal des Cantons de l'Est le 10 novembre 1977.

La population, monsieur le président, est maintenant indignée de l'allure et de la tournure que prend ce débat qui a été soulevé par les partis d'opposition. Il y a des procédures à la Chambre qui permettent à l'opposition de faire valoir son point et je n'ai rien à ce qu'elle les utilise d'une façon complète. Cela est dans les règles parlementaires. Cependant, lorsqu'on en arrive à un abus de procédure, lorsqu'on est obligé dans l'intervalle de deux semaines et demie d'utiliser presque tous les jours, sans exception, la période des questions orales et presque toutes les motions faites en vertu de l'article 43 du Règlement pour attaquer systématiquement la crédibilité de la Gendarmerie royale du Canada, quand l'opposition juge absolument nécessaire de requérir et d'utiliser un débat d'urgence comme elle l'a fait le 31 octobre jusque très tard dans la nuit pour attaquer systématiquement et discréditer la Gendarmerie royale du Canada, quand l'opposition en plus de cela, fait inusité, utilise son propre chef pour venir assister à ce qu'on appelle communément un *late show*, à six heures, en raison d'un ordre spécial de la Chambre pour le mois de novembre, pour encore une fois dénigrer systématiquement la Gendarmerie royale du Canada.

Lorsqu'on utilise aujourd'hui, monsieur le président, cette journée réservée à l'opposition pour encore une fois blâmer et attaquer de façon systématique la Gendarmerie royale du Canada, alors que l'opposition si elle avait été plus objective, plus sensible aux besoins de la population, elle aurait profité, l'opposition, de ce temps aujourd'hui pour discuter d'économie ou, puisque nous sommes le 15 novembre, de l'unité canadienne, monsieur le président . . .

M. La Salle: On va en parler de l'économie!

M. Pinard: Monsieur le président, j'entends hurler le député de Joliette (M. La Salle). Il sait très bien aujourd'hui que nous sommes le 15 novembre, et il a une belle occasion de parler d'unité canadienne, mais son parti l'oblige à dénigrer la Gendarmerie royale du Canada.

M. La Salle: On ne critique pas la Gendarmerie royale du Canada, mais bien le gouvernement. Lisez la motion!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre! La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé.

M. Pinard: Monsieur le président, l'opposition a eu une très belle occasion, il n'y a pas tellement longtemps de démontrer sa bonne foi dans toute cette affaire. L'opposition a eu la plus belle chance de démontrer la grande confiance qu'elle prétend avoir aujourd'hui, en retard, en la Gendarmerie royale du Canada.

On se souvient, monsieur le président, il n'y a pas tellement longtemps, que tout à coup on a découvert deux supposés appareils qui devaient servir à l'écoute électronique dans deux bureaux des députés de l'opposition, savoir dans le bureau du député de Central Nova (M. MacKay) et dans celui du chef de l'opposition officielle (M. Clark). Et comment se fait-il, monsieur le président, qu'on a jugé à ce moment-là opportun de requérir et d'utiliser les services d'une firme privée d'enquêteurs peu connus de Toronto pour manipuler, analyser et faire rapport en premier lieu sur ces prétendus appareils d'écoute électronique, alors qu'on aurait très bien pu recourir à la Gendarmerie royale du Canada? Pourquoi l'opposition n'a-t-elle pas profité de l'occasion pour manifester sa confiance . . .

Une voix: C'est une honte!

M. Pinard: . . . dans la Gendarmerie royale du Canada qui était mieux équipée et qui aurait très bien pu trouver ces prétendus objets, les analyser et présenter un rapport à la Chambre dès le début, monsieur le président.

Une voix: On tenait à avoir une agence privée!

M. Pinard: Monsieur le président, je déplore qu'on ait utilisé en l'occurrence les services d'une agence privée, de préférence aux services de la Gendarmerie royale du Canada, et fait assez bizarre, cette agence privée n'a découvert ces prétendus objets que dans deux bureaux de députés de l'opposition. Subséquemment, cette Chambre a entrepris une enquête, et près d'une centaine de bureaux ont été visités, non pas par cette agence privée de Toronto, mais par les services de sécurité de la Chambre des communes, monsieur le président: on n'a pas entendu parler d'appareils servant à l'écoute électronique dans d'autres bureaux que ceux du député de Central Nova et du chef de l'opposition. Je comprends les soupçons du premier ministre du Canada (M. Trudeau) lorsqu'hier il a mentionné à nouveau qu'il doutait de la provenance de ces objets. Je le comprends très bien, monsieur le président! Mais ce qui me

frappe le plus dans toute cette histoire, c'est le manque flagrant de respect et de confiance que l'opposition a manifesté à l'égard de la Gendarmerie royale du Canada. Et cela s'est reflété non seulement . . .

Une voix: C'est honteux!

M. Pinard: . . . et non seulement cela s'est reflété dans la situation que je viens de décrire, mais dans la teneur de leurs propos depuis deux semaines et demie en se servant de toutes les procédures et procédurites imaginables de la Chambre pour décrier et pour discréditer de façon systématique la Gendarmerie royale du Canada relativement à certains incidents isolés qu'une commission royale d'enquête, une institution démocratiquement formée, est chargée d'étudier et de rapporter.

Monsieur le président, j'accuse l'opposition de faire fi de nos institutions. Cette commission royale d'enquête est constituée de façon légale et démocratique. Elle a une mission, et je me demande pourquoi depuis deux semaines et demie l'opposition semble l'ignorer. Elle semble vouloir jouer le rôle de cette commission, se porter juge, prendre les faits un par un, essayer de discréditer la Gendarmerie royale, et de faire supporter le fardeau par le solliciteur général du Canada.

Des voix: Cela prend des «braillards»! Incroyable!

M. Pinard: Monsieur le président, lorsque le très honorable premier ministre dit que les députés de l'opposition en l'occurrence s'affichent comme des «braillards», il a raison! Ces gens auraient tout autre chose à faire que d'utiliser deux semaines et demie du temps de la Chambre des communes pour discuter des vrais problèmes de notre société. L'économie a besoin de conseils pratiques et d'une opposition constructive à la Chambre. L'économie de notre pays a besoin du concours de tous les députés de la Chambre.

Une voix: C'est trop demander de l'opposition!

M. Pinard: L'unité canadienne est en cause et l'on trouve le moyen de critiquer ceux qui cherchent à nous aider à maintenir un climat social paisible, sain. S'il y a eu des agissements illégaux, s'il y a eu quelques cas isolés parmi les milliers de cas dont s'occupe la Gendarmerie royale du Canada, ces cas, le gouvernement fédéral ne les ignore pas; il les a référés un à un dès qu'il les a connus à une commission royale d'enquête qui existe. C'est à cette commission, la Commission McDonald, de faire son devoir et de nous faire rapport ultérieurement. Le gouvernement fédéral a toujours voulu que la loi soit respectée! Il n'empêchera pas s'il le faut que des poursuites soient instituées contre ceux qui ont commis des fautes s'il y en a eu. Mais en attendant, je suis porté à appliquer le principe le plus juste que l'on connaisse dans cette société, celui de donner le bénéfice du doute; tant qu'on n'est pas trouvé coupable, on est présumé innocent. Je pense qu'il appartient à cette commission d'enquêter sur les faits et de dire si l'on doit poursuivre ou non certains membres de la Gendarmerie royale du Canada.

M. Roch La Salle (Joliette): Certains ministres!

M. Pinard: Monsieur le président, j'entends encore le député de Joliette faire ses insinuations habituelles. Il aura l'occasion ce soir de prendre la parole, je l'imagine et je l'espère; il aura l'occasion de continuer à lancer de la boue à la Gendarmerie royale du Canada comme le font ses collègues depuis 15 jours et demi. Mais, je dis ceci ce soir: Ce que l'opposition aurait dû faire aujourd'hui, ce que les partis de l'opposition auraient dû faire aujourd'hui, ce n'est pas tant présenter une motion de non-confiance à l'égard d'un gouvernement qui a pris ses responsabilités, qui respecte sa police et qui en même temps respecte sa population; ce que l'opposition aurait dû faire ce soir, c'était proposer un vote non équivoque de confiance, de soutien et d'admiration à l'endroit de celui qui, dans toute cette affaire, jouit incontestablement de l'appui entier et de l'estime de tous ses collègues de ce côté-ci de la Chambre et de l'immense majorité de la population—et j'ai nommé notre très estimé solliciteur général du Canada (M. Fox).

Des voix: Bravo!

● (2022)

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole ce soir j'avoue que de tous les débats auxquels j'ai pris part à la Chambre, celui-ci est le plus important qu'il y ait eu pour le Parlement et les Canadiens.

En guise d'introduction j'aimerais reprendre la motion qui propose:

> Que la Chambre n'a pas confiance en la capacité ou le désir du gouvernement de suivre le principe de la responsabilité ministérielle, notamment en ce qui touche son application à la direction des forces de sécurité du gouvernement et aux méthodes qu'elles utilisent; la Chambre regrette vivement que le gouvernement ne soit pas disposé à autoriser l'un de ses comités à étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité.

Ce sont là les deux points essentiels du présent débat. Nous disons que le pays et le Parlement ont perdu confiance dans le gouvernement car il a manqué à sa tâche en faisant fi de la solidarité ministérielle, et qu'ensuite, il a refusé de permettre au Parlement de confier à un comité le soin de faire l'examen de toute la question de la sécurité du pays.

Il me semble que le secrétaire parlementaire exagère quand il déclare que la Chambre traite de la question depuis deux semaines et demie. Pendant la période des questions, nous n'avons cessé de poser des questions là-dessus sans jamais obtenir de réponse.

Pour commencer, je ferai remarquer au secrétaire parlementaire qu'il devrait se rendre compte que le premier ministre (M. Trudeau) étant le principal ministre au Canada a la responsabilité des questions de sécurité. Cette responsabilité ne peut être déléguée à aucune direction de la planification de la sécurité, pas plus qu'à aucune force de police. Cette responsabilité repose sur les épaules du premier ministre ainsi que sur celles du solliciteur général (M. Fox) et du procureur général (M. Basford).

Je veux relever les deux accusations qu'a lancées le ministre de la Justice. Parlant à Vancouver, comme il a été rapporté dans la presse canadienne, et comme on l'a redit cet après-midi à la Chambre, le ministre de la Justice s'en serait pris à l'opposition parce qu'elle exigeait que les ministres soient davantage comptables des activités du corps policier. «Le contrôle des activités courantes de la police par le procureur général est contraire à la coutume canadienne et aboutit directement à un État policier. Nous ne voulons pas que le gouvernement manipule la police à des fins politiques, en dépit des efforts que l'opposition déploie pour nous pousser vers ce genre de choses.»

Le *Citizen* reprend la même déclaration du ministre, de sorte que je n'ai pas besoin de la répéter.

Voici ce dont on nous accuse ce soir. Tout d'abord, on prétend que nous avons proposé que le gouvernement, par l'entremise du premier ministre, du solliciteur général, du procureur général ou de tout autre ministre soucieux de la sécurité, veille au jour le jour à ce que le corps policier s'acquitte bien de ses différents devoirs et remplisse bien ses différentes fonctions. Nulle part dans les pages du hansard, dans les média ni dans la presse, en général, a-t-on pu trouver le moindre motif à l'appui d'une telle accusation.

Je demande au ministre de la Justice de se lever et de nous montrer dans le hansard ou les débats parlementaires où sont consignées nos propositions tendant à surveiller les moindres détails des opérations policières. Au contraire, nous avons dit, comme mon chef l'a signalé avec éloquence cet après-midi, qu'il incombe au premier ministre et à deux ministres que j'ai mentionnés de s'occuper de la sécurité. Nous disons que s'il faut en croire les ministres, ils n'ont aucune responsabilité, ce que je ne puis accepter. Ils n'ont jamais assumé leurs responsabilités. Il ne s'agit pas d'un travail quotidien. Ils ne se sont pas acquittés de leur tâche de semaine en semaine, de mois en mois ni d'année en année depuis huit ans. Ils se sont complètement déchargés de toute responsabilité.

Une voix: Allez-y!

M. Woolliams: Nous ne devrions pas parler ce soir de responsabilité ministérielle, mais plutôt d'irresponsabilité ministérielle et de culpabilité à l'égard de cette question. C'est un grave problème, puisque les questions de sécurité mettent en jeu l'unité nationale ce soir. Il faut se rendre compte que le Canada est dirigé par des hommes et des femmes qui n'ont pas demandé de comptes aux services de sécurité et ont négligé leur devoir à cet égard.

Une voix: C'est sérieux.

M. Woolliams: Je soutiens donc que le parti progressiste conservateur n'a jamais dit nulle part que le gouvernement devait nécessairement surveiller les activités de la GRC. Cette accusation ne repose sur rien.

Je passe maintenant à la deuxième accusation dont je n'ai pas à m'excuser. Il s'agit d'une habile diversion. Je dirais que c'est un complot de la part du premier ministre et des préposés à la sécurité au Canada pour brouiller les pistes et se laver de toute responsabilité. Ils se sont dit qu'on allait les interroger, qu'ils camoufleraient les faits et qu'ils refuseraient de répondre aux questions. Le complot ourdi par le gouvernement consiste à dire que le parti progressiste conservateur critique et dégrade la meilleure force policière au monde, la GRC.

M. Harquail: C'est ce que vous faites depuis deux semaines.

M. Woolliams: Je n'ai pas l'intention de répondre à mon honorable ami dont je tairai le nom de la circonscription, car je ne voudrais pas qu'il en soit embarrassé une fois rentré chez lui. Il l'est suffisamment à cause des politiques du gouvernement actuel.

M. Harquail: Vous ne m'embarrasserez pas. Vous pouvez y aller.

M. Woolliams: Je le répète, nulle part verrez-vous que nous avons adressé des critiques à l'endroit des agents de police. Nous affirmons que la responsabilité devrait en avoir incombé au premier ministre et à son cabinet. De sorte que lorsque le ministre de la Justice nous accuse à deux reprises d'avoir dit que le gouvernement devrait surveiller les activités quotidiennes de la police, il avance quelque chose de tout à fait absurde et faux. Lorsqu'il a lancé cette accusation à Vancouver, il nous a dit qu'il y avait eu 400 ou 500 libéraux de Colombie-Britannique qui s'étaient levés pour applaudir. Je comprends pourquoi il a reçu une tarte à la citrouille en pleine figure. C'est dommage qu'elles n'aient pas des graines dures comme des cailloux.

● (2032)

Mme Campagnolo: Incroyable!

M. Woolliams: J'entends parler Madame le ministre. Veut-elle faire un discours? Le ministre de la Justice, par les fonctions qu'il détient et suivant les traditions du Parlement, nos procédures légales et nos principes démocratiques, a toujours été associé aux Lapointe, Fulton et autres, qui se tenaient au-dessus de toute politique, sachant qu'ils étaient chargés d'administrer la justice au Canada et de s'assurer que la loi était appliquée équitablement à chacun. Ils étaient là pour s'assurer que prime la règle du droit et non celle des personnes en place.

Mais je le dis ici sans hésitation, les accusations du ministre de la Justice sont sans pareilles dans toute l'histoire du Parlement canadien. C'est de la bassesse et un manque complet de scrupule, et dans la bouche d'un ministre de la Justice qui est censé se tenir au-dessus des mêlées politiques, c'est encore plus répréhensible.

Une attaque de ce genre ne m'étonnerait guère, venant de l'ancien solliciteur général, le ministre de la Consommation et des Corporations actuel (M. Allmand). En tant que chef du caucus de la justice de mon parti, j'estime indigne du procureur général du Canada de lancer une attaque politique comme celle-là, en se basant sur des faits qui ne sont pas exacts.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Passons à l'analyse de cette attaque, en ce qui concerne la police. Comme le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), je me suis levé à maintes reprises pour défendre les citoyens du pays, devant les éléments de preuves donnés par les officiers de police de cette grande force, la GRC. Notre travail est de faire des contre-interrogatoires, dans les affaires de meurtre et autres crimes graves. Pendant toutes ces années, j'ai toujours trouvé que la police était honnête et sincère. Peut-être 1 ou 2 p. 100 de ces officiers sont amenés à s'occuper de questions de sécurité.

Ce changement est survenu au sein du service de sécurité lorsque le gouvernement actuel a nommé des fonctionnaires à la tête de la nouvelle direction de la planification de la sécurité, ce qui allait nuire à l'efficacité et aux traditions de la GRC que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous attachions à défendre. Comme le très honorable député de Prince-Albert et notre ancien chef de parti, le député de Halifax (M. Stanfield), j'ai endossé ces principes depuis des années.

M. Harquail: Présentez des excuses à la GRC.

M. Woolliams: Mon ami devrait en présenter au public canadien. Le secrétaire parlementaire devrait se restreindre lui-même. Cet après-midi, je me suis levé en invoquant le Règlement. Je n'ai pas crié de mon siège. Je sais garder ma tête.

Le ministre de la Justice s'est attaqué à l'opposition officielle au cours de la fin de semaine en décrivant quelles attitudes il aimerait lui voir adopter. Il prétend que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne croyons pas à un corps policier fort et efficace qui tente de s'acquitter de son mandat par des moyens légaux, non par des actes de terrorisme, des enlèvements et des assassinats. Il aimerait prétendre que le parti conservateur n'est pas fier du travail accompli par la GRC lors des Jeux Olympiques et que ce corps policier ne jouit pas de notre appui et de notre respect.

Il tente de faire croire que l'opposition est irréaliste, naïve et inconsciemment favorable aux éléments subversifs de notre pays. En réalité, il souhaiterait tellement que ce soit là notre attitude qu'il assure ses amis libéraux crédules que c'est bel et bien là notre attitude et qu'il nous livre une lutte sans merci. C'est ce qu'on appelle se battre contre des moulins à vent.

Cependant, il a fait un faux pas dans son exposé. Il a déclaré qu'il était fondamental pour le respect de la règle du droit et pour la protection des libertés civiles que les policiers respectent la loi. Voilà—le ministre a repris l'essentiel de la thèse de l'opposition. L'obéissance à la loi de la part des forces de sécurité n'est pas simplement une chose souhaitable ou parfois convenable, mais une chose fondamentale. Le ministre s'apprête-t-il à changer de côté de la Chambre? Va-t-il changer d'attitude et se déclarer contre la police? Voilà ce qu'il dit, et il nous accuse d'être contre la GRC. Je lui dis que tout prouve le contraire. C'est le gouvernement qui porte la responsabilité. Il ne s'agit que d'un complot de sa part pour tenter de nier sa responsabilité et de se dégager du fardeau qu'il doit porter en raison de son irresponsabilité et de sa culpabilité dans cette affaire.

M. Harquail: C'est ce que dit l'opposition.

M. Woolliams: Le gouvernement essaie aussi de faire croire à tous les Canadiens que nous préconisons une intervention politique dans les enquêtes délicates et que nous voudrions que les hommes politiques aient accès à tous les renseignements obtenus sans exception. C'est maquiller la vérité de façon ingénieuse.

Le ministre a déclaré qu'il n'y aurait pas d'intervention politique dans la force policière. Personne ne l'a jamais souhaité. Même pas les libéraux. Nous voulons simplement que la force policière rende compte de ses actes. Le ministre a dit que personne n'obligerait le gouvernement à faire ce genre de choses, ni l'opposition, ni personne d'autre. Ce brave ministre de la Justice! Restera-t-il encore un seul homme de paille quand il aura terminé sa lutte courageuse contre l'hérésie?

Il sait très bien que ce que nous voulons déterminer, c'est la responsabilité des ministres qui doivent définir de façon générale les objectifs de leur ministère et les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs, autrement dit, donner le ton. Personne n'a demandé que le solliciteur général intervienne dans le travail quotidien de la police ou qu'il demande accès aux dossiers de sécurité et aux casiers judiciaires chaque fois qu'il en a envie. Le ministre est-il donc incapable de distinguer entre responsabilité et intervention ministérielle?

Nous devons cependant comprendre le dilemme devant lequel le ministre se trouvait. Ce n'est pas en disant la vérité qu'il pouvait s'attirer les bonnes grâces du public. Tout ce qu'il a réussi à faire, c'est se mettre les pieds dans les plats.

Mme Campagnolo: Pensez-vous qu'il ment?

M. Harquail: Voulez-vous dire que c'est un menteur?

M. Fraser: C'est ce que je veux dire. Nous n'avons jamais dit ce qu'il a prétendu que nous avions dit.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a la parole pour prononcer un discours et j'aimerais que tous les députés l'écoutent.

M. Woolliams: Si l'on me demande si je crois qu'il ment, je résumerai ma pensée en citant les paroles de Francis Bacon: «Rien ne nuit plus à un État qu'un homme habile qui passe pour sage». C'est peut-être la réponse à la question.

M. Harquail: Ce n'est pas de Bacon, c'est de votre cru.

M. Woolliams: Selon Dicey, tous les ministres, individuellement ou en tant que membres du cabinet, sont responsables de leurs actes personnels, de la conduite générale de leur ministère et des actes commis en leur nom par leurs fonctionnaires. Si un ministre est personnellement à blâmer, il lui incombe d'admettre publiquement sa responsabilité. C'est tout ce que nous demandons.

Dicey dit qu'à moins que le premier ministre ne se désolidarise du ministre attaqué, un ministre peut choisir, et le cas n'a pas été rare ces dernières années, de se vanter d'imprudences effroyables. C'est ce que le gouvernement a fait dans ce cas-ci. Il s'est vanté d'imprudences effroyables dont il est responsable et il tente de se décharger de cette responsabilité sur la GRC.

Encore récemment, le gouvernement modifiait l'inscription sur les voitures de la GRC dans tout le pays. Il en a fait autant dans divers postes de police du pays. Nous avons pris la défense de la GRC. Le gouvernement était contre elle. Maintenant, il essaie de rejeter le blâme de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Diefenbaker veut s'excuser, pourquoi ne faites-vous pas comme lui?

M. Woolliams: Dicey a dit:

> On ne devrait toutefois jamais oublier ceci: la loi établit clairement de nos jours que la Couronne ne peut agir que par l'intermédiaire de ses ministres et en vertu de certains mécanismes qui nécessitent absolument la coopération de quelque ministre, comme le secrétaire d'État ou le ministre de la Justice, qui devient ainsi responsable non seulement moralement, mais aussi dans les faits, de la légalité de l'action à laquelle il prend part.

Lorsque nous avons posé ces questions, pourquoi le ministre n'a-t-il pas dit qu'il était responsable et qu'il s'en occuperait?

Si le Centre de planification, qui est un groupe composé de civils, a commis une imprudence, cela altère complètement l'image de marque de la GRC. A cause de cette imprudence, ils ne peuvent se défendre aujourd'hui et ils sont les victimes du chantage exercé par le gouvernement d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Voilà le genre de langage qu'ils aiment. Vos amis sont heureux maintenant.

M. Woolliams: Mes amis sont toujours heureux, mais je comprends pourquoi vous ne l'êtes pas. Les paranoïaques ne sont pas des gens heureux. Dicey a ajouté:

> Ainsi, indirectement mais sûrement, l'acte de tout fonctionnaire de la Couronne devient effectivement l'acte de la Couronne elle-même et tombe sous le coup de la loi du pays.

● (2042)

M. Harquail: Gare à vous!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le député veut parler en même temps que moi. S'il veut prendre la parole, je vais m'asseoir pour qu'il puisse se décharger le cœur. C'est à cause de ses cris que le Parlement est mal vu d'un bout à l'autre du pays.

M. Harquail: Je suis ravi de l'invitation du député à dire quelques mots. C'est une des rares courtoisies dont l'opposition nous a gratifiés depuis quelques semaines. J'estime que, depuis un certain temps, mes privilèges ont été foulés aux pieds à la Chambre à cause de l'attitude adoptée et du langage dont on s'est servi à la Chambre, et je veux dire . . .

Une voix: Qui braille maintenant?

M. Harquail: Me comprenez-vous?

M. Gillies: Nous comprenons tous que vous êtes l'individu le plus stupide de la Chambre des communes.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je voudrais signaler au secrétaire parlementaire qu'il ne peut soulever une question de privilège que lorsque il est concerné, et non pas maintenant.

M. Woolliams: Je suis désolé de voir le député de Restigouche (M. Harquail) sous ce jour, car ses électeurs doivent savoir, maintenant que je l'ai démasqué, que c'est bien lui qui n'a cessé de faire tout ce tapage à la Chambre et qu'on a pu entendre à la télévision partout dans le pays.

Des voix: Bravo!

Une voix: Salut!

M. Harquail: Allez-y, vous avez la parole maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

M. Woolliams: Il en découle qu'indirectement mais certainement, les actes de tous les serviteurs de la Couronne et par voie de conséquence, la Couronne elle-même en fait, doivent être assujettis aux rigueurs de la loi.

Les actes des ministres autant que ceux de leurs subordonnés doivent être assujettis aux rigueurs de la loi. En d'autres termes, tout fonctionnaire, de quelque ministère que ce soit, est placé sous la responsabilité directe d'un ministre. C'est bien là l'élément clé du débat d'aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté notre motion. Nous l'avons fait parce que nous nous sommes rendu compte que les députés qui occupent le banc ministériel en face ne sont pas disposés, comme tout gouvernement démocratique devrait l'être, à accepter leur devoir constitutionnel, c'est-à-dire leur responsabilité envers le Parlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Young: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voulais pas interrompre cet éminent critique de l'opposition officielle en matière de justice, emporté qu'il était dans son envolée oratoire, mais il y a deux points qu'il a soulevés au sujet desquels j'aimerais obtenir des éclaircissements de sa part.

Une voix: Son temps de parole est écoulé.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je suis disposé à écouter l'objection formulée par le secrétaire parlementaire.

M. Young: Monsieur l'Orateur, à un moment donné de son discours, le député de Calgary-Nord a déclaré qu'il était fort regrettable que ce n'ait été qu'une tarte que quelqu'un avait lancée en fin de semaine à la face de notre éminent ministre de la Justice (M. Basford). J'ignore si j'ai bien compris, mais je crois qu'il a dit qu'il était dommage que ce n'étaient pas des pierres qui ont été lancées. Je suis sûr qu'il veut se rétracter.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Désolé, ce n'est pas là un rappel au Règlement.

M. Woolliams: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais dit qu'ils auraient dû lancer des pierres. J'ai dit que quand ils ont lancé une tarte à la citrouille, j'aurais voulu que les graines de citrouille soient dures comme des pierres pour que le ministre comprenne que s'il lançait des accusations, injustifiées à mon avis, contre l'opposition, l'opinion publique dans tout le pays s'en prendrait à lui, même si on l'a fait au moyen d'une tarte.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je dis au député qu'à mon avis, il n'y a pas là matière à la question de privilège; c'est plutôt un sujet de controverse.

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, on comprend que les Canadiens aient été désolés d'apprendre qu'en octobre 1972, à Montréal, la police est entrée sans mandat dans certains locaux pour saisir des dossiers, et que la même année, au Québec, elle a incendié une grange pour empêcher une rencontre entre des membres du FLQ et les Panthères noires.

La police du Canada a toujours eu l'excellente réputation de faire respecter la loi et elle a mérité la confiance des Canadiens. Une publicité récente a laissé entendre que cette confiance avait peut-être été mal placée et que le jugement de notre police, en particulier dans le domaine complexe de la sécurité nationale, n'est peut-être toujours pas sûr. L'opposition a réagi à cette inquiétude en exigeant un strict contrôle politique qui obligerait entre autres les agents de la GRC à rendre compte des méthodes qu'ils utilisent pour obtenir des renseignements.

La loi s'applique évidemment à tous, y compris la police. Vraiment, on pourrait dire que la police d'une société civilisée doit surtout respecter la règle du droit. Je pense que l'on peut dire en toute justice que la plupart des agents de police canadiens se targuent d'agir d'une façon disciplinée dans les limites que la société juge acceptables. Nous avons toutefois des preuves de ce qu'on peut au mieux qualifier d'un excès de zèle, pour ne pas employer des termes plus durs.

Si l'on admet que le gouvernement doit exercer un contrôle plus étroit sur la GRC, on en vient à se demander comment ce serait possible sans que le gouvernement soit accusé d'ingérence politique. Il y a bien des questions à résoudre qui mettent en cause la règle du droit et les limites qu'il convient d'imposer aux activités concernant la sécurité nationale.

Bien que les media se soient concentrés sur le mandat global de la GRC, il est clair que la motion à l'étude porte sur les fonctions sécuritaires de la police, et c'est dans ce domaine que la situation a beaucoup évolué ces dernières années. La GRC, en sa qualité de force de police fédérale, assume depuis longtemps la responsabilité essentielle des enquêtes et des activités de sécurité. Selon l'article 18 de la loi entrée en vigueur en 1969, la GRC a de vastes responsabilités en matière de lutte contre le crime et en ce qui concerne les services de sécurité et de renseignement. Conformément à la tradition du droit commun, un agent de la paix a également le pouvoir discrétionnaire de faire le nécessaire pour maintenir l'ordre public.

Encore récemment, la question de l'exercice de ces vastes pouvoirs n'aurait pas pu se poser parce qu'il n'y aurait pas de provocation. En 1963, les Canadiens ont fait face pour la première fois à des activités terroristes, notamment des attentats à la bombe et des attaques sur des particuliers entraînant la mort. En 1970, nous avons connu les événements du Québec qui ont mené à la proclamation de la loi sur les mesures de guerre.

Au Québec, à cette époque-là, la police a entrepris une vaste opération de ratissage. Environ 5,000 descentes ont été effectuées et ont mené à l'arrestation de 465 suspects, dont 62 ont été accusés d'un délit et 30 seulement déclarés coupables. On a critiqué la police en disant que comme ses services de renseignement étaient médiocres jusque-là, cette vaste opération n'a été menée qu'après coup et que des innocents ont subi de gros inconvénients puisqu'on s'est ingéré dans leur vie privée. On a dit également que, dans certains cas du moins, le quartier-général de la police ne connaissait pas l'adresse de certains radicaux connus et qui avaient déjà été arrêtés par le passé. Les corps policiers ont été occupés par des milliers de recherches au point de ne pouvoir remplir leurs autres fonctions essentielles et de devoir demander à l'armée d'intervenir pour les remplir à leur place.

● (2052)

La présence de l'armée dans les rues du Québec a été très démoralisante pour tous les Canadiens et surtout les Québécois. Bien des gens ont dit alors que, si en temps de paix la police était mieux renseignée sur les personnes susceptibles de commettre des actes de violence, elle serait prête à prendre des mesures efficaces et économiques quand ces individus frapperaient leur coup et sans de tels inconvénients pour le reste de la société. Comme John Gellner l'a écrit dans son livre *Bayonets in the Streets*, on ne s'agiterait pas pour rien comme c'est souvent le cas lorsqu'une démocratie libérale intervient avec répugnance et hésitation pour se défendre contre des attaques de l'intérieur. A cette époque, l'opinion publique a réclamé et obtenu que la police soit mieux renseignée sur les possibilités de guerillas urbaines.

Toutefois, les Canadiens craignaient également que les services de sécurité et de renseignements ne fassent pas clairement la différence entre les dissidences pacifiques et la violence latente ,entre les étudiants bruyants forts en gueule, et ceux qui étaient susceptibles de passer de la parole aux actes.

Les Canadiens ont toujours attendu beaucoup de leurs forces de sécurité. Nous leur demandons de nous protéger et de nous permettre de vivre en paix et en sécurité. Le Canadien moyen respectueux de la loi estime que, puisqu'il remplit ses obligations envers la société il a le droit d'exiger de l'État qu'il remplisse ses obligations en étant capable d'assurer la sécurité et de prendre des mesures préventives. D'un autre côté, nous tenons au respect des libertés civiles et voulons que les droits de la majorité soient protégés de façon civilisée, raisonnable et juste envers les fauteurs de troubles.

Le sens de l'équité ne s'est pas souvent manifesté depuis quelques semaines. On a réclamé la tête des agents de la GRC qui auraient agi illégalement. Souvent on l'a fait à partir de preuves qui ne résisteraient pas à l'examen d'un tribunal. Il faut également se demander si, en pareil cas, un policier pourrait se défendre lui-même devant un tribunal public ou si, dans l'intérêt de la sécurité nationale, il devrait taire certains faits favorables à sa défense.

Il faut tenir compte de l'intention. Faut-il accuser le policier qui perquisitionne sans mandat parce qu'il croit la chose essentielle à la sécurité, en invoquant les mêmes dispositions applicables aux criminels qui commettent des infractions dans leur propre intérêt; ou encore l'agent de sécurité devrait-il être tenu de répondre de ses actions d'une autre façon?

Allons-nous entraver le travail de protection et de prévention réalisé par nos agents de sécurité en les obligeant à se munir constamment de mandats? Ou encore, faut-il croire que le renseignement doit toujours s'obtenir secrètement et faut-il rendre le mandat toujours obligatoire?

Les media ont abondamment parlé de ces questions au cours des dernières semaines; mais il faudra aussi écouter l'avis des simples citoyens réfléchis qui souhaitent vivre dans une société sûre et civilisée alors que les media veulent faire du sensationnalisme à tout prix.

Au cours des dernières années, de nouvelles menaces à la sécurité sont apparues, comme les activités de l'armée rouge japonaise, dont un membre a été répéré à Toronto l'an dernier et expulsé sans incident grâce aux renseignements recueillis par la GRC. Il y a eu également les activités de la bande Baader-Meinhof en Allemagne et des terroristes du Moyen-Orient. Nous avons vu un massacre en Allemagne au moment des Jeux olympiques alors que les Jeux de Montréal se sont déroulés dans le calme grâce à nos forces de sécurité.

Récemment, nous avons dû renvoyer des diplomates dans leur pays parce qu'ils s'étaient rendus coupables d'activités inacceptables au Canada. Les renseignements à cet égard nous ont été fournis par les services de sécurité de la GRC. Chaque fois que nous prions un consul ou un diplomate de quitter le Canada, les media d'information demandent les motifs de leur départ et la divulgation de toute l'affaire. Je ne crois pas que les Canadiens soient disposés à les soutenir car le citoyen moyen n'est pas d'avis que les renseignements de sécurité doivent être imprimés dans tous les journaux, dans la mesure où la menace qui pesait sur notre sécurité interne a été écartée—et c'est le plus important—dans la mesure où il juge que nos agents de sécurité ont fait leur travail sérieusement et raisonnablement.

Les Canadiens désirent obtenir des informations lorsque cela s'avère utile et pratique. Ils désirent savoir en général que nos corps de police et de sécurité se conduisent d'après nos valeurs morales. Afin de restaurer la confiance du public maintenant, il peut être souhaitable de diffuser à une plus grande échelle des documents comme les directives au cabinet. Le 28 octobre, lorsque le solliciteur général (M. Fox) a pris la parole à la Chambre, il a résumé la directive du cabinet du 27 mars 1975, qui définissait le mandat des services de sécurité de la GRC, et celle du 27 mai 1976, qui traitait du filtrage des fonctionnaires.

Le public ne conçoit pas constamment la notion de sécurité de la même manière, au fil des années. Par exemple, les dispositions générales de la loi de 1959 ne sont plus suffisamment précises pour être acceptables maintenant.

La Commission d'enquête sur la sécurité a déclaré en 1969 qu'«un service de sécurité était inévitablement appelé à participer à des activités allant à l'encontre de l'esprit, sinon de la lettre de la loi ou à des opérations qui semblent empiéter sur les droits individuels». Cette affirmation n'a pas soulevé de controverses en 1969, mais aujourd'hui elle inquiète beaucoup de gens. Il va de soi qu'un service de sécurité peut opérer dans l'ombre ou faire appel à des informateurs, mais doit-il mener des activités illégales ou hors-la-loi?

En 1974, on a inséré une nouvelle définition des «activités subversives» dans la loi sur la protection de la vie privée. Le cabinet a fait une nouvelle tentative en ce sens lorsqu'il a signalé, dans une directive, que dans un cas concret on devait faire appel, dans une large mesure, à son seul jugement.

La Commission royale dirigée par le juge McDonald est habilitée à enquêter sur le service de sécurité nationale. Ses recommendations nous permettront de définir d'une façon efficace et acceptable les procédures relatives à la sécurité.

● (2102)

J'espère surtout que la GRC, qui jusqu'ici n'a pas participé aux reportages des media, se fera entendre au cours des audiences de la Commission. Si les gens expérimentés qui savent faire preuve de jugement ont des recommendations à faire, ce serait certes un apport appréciable qui a manqué jusqu'ici au cours du débat et qui constitue un élément essentiel du dialogue si nous voulons prendre des mesures sensées et efficaces et si nous tenons à ce que tous les Canadiens en soient conscients.

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, c'est clairement la responsabilité ministérielle qui est ici en cause et que personne n'aille douter que nous ne constituions un tribunal. D'autre part, ce n'est pas la GRC qui est ici accusée. Le gouvernement s'en rend compte, j'en suis sûr, en dépit de ses efforts pour donner le change, de ses culbutes, de ses pirouettes, de ses acrobaties et des cris maintes fois répétés par les députés ministériels: la GRC, la GRC, la GRC. Hier, on a entendu ce refrain 24 fois. Malgré cela, c'est bien le gouvernement et ses ministres dont on fait ici le procès, comme on le fait d'ailleurs tous les jours sous notre régime gouvernemental. Aussi, laissons de côté les autres sujets, les arabesques et les culbutes.

Qu'est-ce que la responsabilité ministérielle? Les manuels sont nombreux. J'en ai obtenu cinq, je crois, de la bibliothèque du Parlement ce soir. Les essais savants et les dissertations érudites sont nombreux. Les textes qui décrivent la responsabilité ministérielle le sont aussi, mais une définition pleine de gros bon sens c'est tout simplement que la responsabilité ministérielle est synonyme de la compétence ministérielle. Un ministre irresponsable est un ministre incompétent. Voilà la définition. Un ministre qui est incompétent, et reconnu comme tel par notre tribunal, la Chambre des communes, devrait retourner à l'arrière-ban ou à la vie privée. C'est aussi simple que cela.

D'autre part, la notion de responsabilité ministérielle fait surgir deux questions: «Auprès de qui?» et «De quoi?». La première question ne présente pas de difficulté. Un ministre est comptable au sens collectif au cabinet et en fin de compte à la Chambre des communes. Responsable de quoi? J'estime que les fautes dont un ministre peut être comptable sont de trois ordres. Tout d'abord, les fautes et les erreurs administratives qu'un fonctionnaire peut avoir commises et qui ne sauraient en aucune manière l'avoir été au su du ministre: dans ce cas, le ministre doit pouvoir donner l'assurance que les fautes et les erreurs ont été corrigées et qu'il n'y aura pas de récidive.

Ensuite, les erreurs de politique qui sont la cause de difficultés au sein d'un ministère et dont tous les membres du cabinet doivent assumer le blâme: dans ce cas, ils ont parfaitement le droit de dire: «Si la chose n'est pas de votre goût, vous n'avez qu'à nous battre aux prochaines élections». C'est la deuxième sorte de responsabilité.

Il existe une troisième catégorie de responsabilité que le gouvernement n'arrive pas à reconnaître pour une raison qui m'échappe. Il s'est efforcé de ranger toutes les activités illégales et inhabituelles dans l'une ou l'autre des deux premières catégories. La troisième catégorie comprend les fautes et les erreurs au niveau de l'application d'une politiques qui n'aurait pas dû échapper à la connaissance d'un ministre raisonnablement intelligent et énergique qui, au moment d'assumer ses fonctions, a accepté de surveiller les méthodes adoptées par son ministère, pour s'assurer qu'elles respectent les normes d'efficacité, de justice et d'honnêteté en vigueur au sein de la collectivité. C'est cela, la comptétence ministérielle.

J'hésite un peu à reprendre cette définition, car il y figure le mot «opérationnel» soit dit en passant. Aujourd'hui, lorsqu'il a pris la parole, le solliciteur général (M. Fox) s'est lancé dans une longue explication où il a utilisé ce mot, pour évoquer la difficulté qu'a son ministère à intervenir dans les opérations journalières des services de sécurité, quels qu'ils soient. Je reconnais la difficulté, mais il s'est étendu tellement sur la question que je suis à présent très inquiet. Au début de cette semaine et la semaine dernière, nous lui avons demandé si la direction de planification et d'analyse des services de police de son ministère était opérationnelle, et d'après les réponses qu'il nous donne aujourd'hui, je me demande ce qui se passe, car le ministre donne au sens «opérationnel» une étendue beaucoup plus grande que celle qu'on attribue en général à ce mot, et je pense qu'il faudrait à nouveau reposer des questions à ce sujet. Cependant, cette troisième fonction nous dit à quoi nous en tenir sur la compétence ministérielle et la responsabilité du ministre, et c'est à la Chambre—et non pas à une commission royale, ou à un tribunal administratif et à nos tribunaux juridiques—qu'il revient de juger de sa compétence.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Si nous voulons être à même de juger la responsabilité et la compétence d'un gouvernement ou de ses ministres, nous devons le faire—comme le premier ministre (M. Trudeau) lui-même, l'a fait, mais dans un autre contexte, que je replacerai plus honnêtement que ne l'a fait le très honorable représentant. Il parlait des années 1972 et 1973, et à cette époque, comme on l'a fait remarquer à la Chambre, nous ne vivions nullement dans un climat de meurtres et d'enlèvements. Il y avait ici à Ottawa un gouvernement libéral minoritaire, et au Québec un gouvernement libéral qui préparait les élections. Il s'agissait plutôt d'un mini-Watergate. Cependant, replaçons les choses dans leur contexte historique exact.

Remontons à juin 1969. Lorsque le premier ministre a déposé à la Chambre la version édulcorée du rapport de la Commission royale Mackenzie, il a rejeté, à tort ou à raison, la recommandation de cette Commission qui souhaitait un service de sécurité distinct de la GRC. Comme il est inscrit à la page 10637 du hansard, le premier ministre a déclaré:

Le service de sécurité, tout en restant placé sous l'autorité du commissaire de la Gendarmerie Royale, s'orientera progressivement vers une plus grande autonomie administrative et une composition à majorité civile.

Le premier ministre prétendait donc que le service de sécurité relèverait directement du commissaire de la GRC, ce dont on peut douter beaucoup à la lumière des révélations qui ont été faites tout récemment. Cela mis à part, ce qui est important dans la déclaration que le premier ministre a faite à l'occasion du dépôt du rapport, c'est que ce service de sécurité devait être autonome sur le plan administratif et qu'il devait revêtir un caractère civil. A quoi cela ferait-il songer pour un ministre compétent? Il penserait qu'il pourrait avoir tendance à perdre un peu ce service de vue et que celui-ci ne serait jamais soumis à la discipline ou aux traditions de la GRC. C'est pourquoi le ministre compétent devrait se montrer deux fois plus vigilant.

Le même jour, le chef de l'opposition, c'est-à-dire le député de Halifax (M. Stanfield) qui ne tire certainement aucun orgueil de sa prophétie, a fait la déclaration suivante, comme en témoigne la page 10640 du hansard:

Les députés acceptent, j'en suis sûr, la nécessité que la plupart des opérations de sécurité se fassent en dehors de nous. Ce qui devrait nous préoccuper gravement serait l'éventualité qu'elles échappent à l'autorité du cabinet ou du premier ministre; qu'il n'y ait pas de ministre, de membres élus et responsables du gouvernement, à qui toutes les méthodes et pratiques de sécurité soient un livre ouvert, qui aient sans cesse accès à tout ce qui se fait dans ce domaine, et qui donnent une direction juste, responsable, politique, civile et permanente à ces opérations. Nul parmi nous ne voudrait que les opérations de sécurité dans notre pays soient entièrement autonomes et ne soient comptables qu'envers elles-mêmes, ce qui constituerait en fait un gouvernement au sein du gouvernement. Que faut-il considérer comme pouvant porter atteinte à la sécurité ou comme étant inoffensif à cet égard? Que faut-il garder secret et que peut-on rendre public? Voilà des décisions qui, en définitive, sont matières à des décisions politiques. La suprématie efficace de l'autorité civile ne doit jamais être compromise à cet égard.

● (2112)

On ne saurait imaginer plus clair appel à la vigilance, à la compétence, à la responsabilité. Tout cela s'est passé en juin 1969, et pourtant, deux ans et trois mois plus tard, le solliciteur général d'alors, aujourd'hui ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), dans une déclaration à l'appel des motions, décrivait les activités d'un groupe de son ministère alors appelé «groupe de planification et de recherches sur la sécurité». Mais la notion de recherche est vite disparue. Ce groupe forme maintenant la direction de planification et d'analyse de la police et de la sécurité et il est dirigé par le colonel Bourne.

En faisant cette déclaration, le solliciteur général d'alors s'était clairement rallié aux principes énoncés par le député de Halifax alors chef de la loyale opposition de Sa Majesté. Il avait nettement adopté ces principes, nettement reconnu la nécessité de la vigilance, de la compétence et de la responsabilité dans le domaine de la sécurité. Par la suite, on créa un secrétariat de la sécurité au sein du Conseil privé de même qu'un groupe du même genre dans le cabinet du premier ministre. En outre, il y eut au sein du cabinet un comité de la sécurité présidé par le premier ministre.

Tous ces groupes—le groupe chargé de la sécurité et des renseignements, le groupe du solliciteur général, le secrétariat du Conseil privé et le groupe du premier ministre, n'étaient pas composés de petits fonctionnaires mais plutôt d'hommes et de femmes occupant des hauts postes et ayant directement accès aux ministres et au premier ministre. Malgré tout cela, ou peut-être à cause du réseau créé par le gouvernement à ses propres fins, il n'y a eu ni vigilance, ni compétence, ni responsabilité.

Le gouvernement doit être reconnu coupable, ici à la Chambre, de un ou deux crimes. D'abord, si le cabinet ou certains de ses membres étaient au courant de ces illégalités et irrégularités, il sont coupables; s'il n'étaient pas au courant, il sont également coupables. Nous devons donner aux ministres et au gouvernement le bénéfice du doute, ce qui est très difficile compte tenu des révélations qui ont été faites. Même en donnant au gouvernement le bénéfice du doute, nous devons nous demander si l'on ne s'est pas appliqué à rester dans l'ignorance. Par exemple, le solliciteur général a déclaré à peu près ceci: «Je ne peux pas fouiller tous les dossiers s'étalant sur six ans». Monsieur l'Orateur, il aurait mieux fait d'utiliser son temps à fouiller les dossiers de six ans plutôt que de se livrer au patinage artistique dont il a fait montre au cours de la période des questions. Je pourrais l'excuser si je savais qu'il a fouillé ces dossiers.

Le premier ministre prétend qu'en posant un trop grand nombre de questions, on pourrait être accusé d'exercer une influence politique excessive sur les organismes chargés d'ap-

pliquer la loi. C'est absurde, monsieur l'Orateur, de prétendre qu'en posant des questions, on pourrait être accusé d'influence politique excesive. C'est de la foutaise; c'est renoncer tout à fait à exercer ses responsabilités ministérielles. On doit certes poser des questions. Je présume que chaque semaine, lors des séances d'information, le solliciteur général pose des questions. S'il ne le fait pas, on devrait lui demander pourquoi. Et que dire de ses prédécesseurs? Pourquoi ne posaient-ils pas de questions?

Tous ces faux-fuyants et ces habiles diversions, depuis deux semaines, dénotent une seule chose, c'est que le gouvernement et ses ministres se sont soustraits à leurs responsabilités. Il ne peut en être autrement.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Certaines de ces responsabilités sont difficiles à exercer, monsieur l'Orateur. Il est banal de dire quelle différence il y a entre la dissidence politique et la subversion. C'est un problème délicat et personne de ce côté-ci de la Chambre ne le nie. Mais assurément, cette difficulté n'excuse aucun ministre de se garder de se renseigner. Il ne peut en être ainsi dans notre régime en ce qui concerne la compétence ou la responsabilité ministérielles.

Malheureusement, le solliciteur général cherche la solution facile, modifier la loi pour ne pas la violer. C'est une solution banale. Il demande aux Canadiens de ne pas juger trop sévèrement certaines personnes en cause. La population ne juge pas sévèrement les personnes incriminées, monsieur l'Orateur, mais elle juge rigoureusement, comme c'est son droit par l'intermédiaire de ses représentants élus, la compétence et la responsabilité des ministres.

Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'il ne voulait pas que nous jugions les personnes en cause de façon trop sévère. C'est de la foutaise. Juger les gens est notre travail et c'est la raison d'être de la Chambre.

Le solliciteur général a déclaré que certains voulaient voir tomber des têtes. Il s'est aussi opposé à l'expression «forces de sécurité du gouvernement». Si nous ne pouvons même pas utiliser cette expression sans que le solliciteur général ne s'y oppose, quelle expression pouvons-nous utiliser? Selon le solliciteur général, nous donnons l'impression que c'est une police d'État. C'est ridicule.

Enfin, le solliciteur général a déclaré que toute la question sera renvoyée à la commission royale. Quand il ne sait plus quoi répondre, il déclare que tout sera examiné par la Commission royale. Sans y être pour rien, la Commission McDonald a été dépassée par les événements, une véritable avalanche d'événements comme le disait un éditorial.

La commission a été établie à cause d'une allégation d'activité illégale—le secrétaire parlementaire hoche la tête—et le gouvernement avait garanti à la Chambre qu'il n'y en aurait pas d'autres. J'invite le député à vérifier le compte rendu et à me reprendre quand j'aurai terminé si je me trompe. Je serais heureux qu'il le fasse.

A ce moment-là, il n'était pas question d'une révélation après l'autre chaque jour et chaque fois que nous regardons la télévision ou que nous lisons un journal. Tout cela ne me réjouit pas et cela ne réjouit pas non plus les députés de notre parti et certainement pas le secrétaire parlementaire lui-même. Ce que je veux dire, c'est que compte tenu du moment où la Commission McDonald a été établie, elle a été dépassée par les événements. Je ne veux pas dire que la commission devrait être dissoute. Loin de là. Elle doit continuer son travail, mais il faut bien préciser un point. Les événements qui se sont produits depuis l'établissement de la Commission McDonald touchent la règle du droit, les limites imposées aux activités de sécurité nationale, le contrôle exercé par le secteur politique sur les forces policières et le discernement des ministres. La Commission McDonald n'est pas chargée d'examiner l'aspect politique du problème et elle ne peut pas l'être. Son mandat n'est pas assez vaste. Sans parler de cela, quel intérêt la Commission aurait-elle à prendre cette responsabilité? Aucun, monsieur l'Orateur. La Commission est dépassée par les événements.

Ne serrait-ce que pour défendre l'intégrité de la GRC, n'attendons pas les délibérations laborieuses de la Commission. Celle-ci n'a pas pour mandat de regagner la confiance de la population. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, en ce 15 novembre, au Canada, c'est à une mise en question de l'intégrité non seulement de l'administration des organisations policières, ce qui est déjà grave, mais de tout le régime politique.

C'est à la Chambre des communes et à nulle autre institution de s'occuper de la question. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je demande instamment au gouvernement de revenir sur son refus de mettre sur pied un comité omnipartite de la Chambre des communes, car nous pensons, comme beaucoup de Canadiens, que seule la Chambre et les députés réunis en comité peuvent prendre les premières dispositions pour réagir.

Des voix: Bravo!

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ce qui m'a paru absolument désolant dans les événements de la semaine dernière ou des deux dernières semaines, ce n'est pas tant les activités de la GRC, quoiqu'il me faille reconnaître que, dans certain cas, la police méritait les critiques qui lui étaient faites, mais plutôt l'indifférence complète du gouvernement canadien face à ses responsabilités et à toute la question des droits civils qui dépendent pourtant directement du maintien de l'ordre.

• (2122)

Nous avons vu les membres du gouvernement manquer de respect envers le principe de la loi et de l'ordre, et je me propose d'apporter des preuves à l'appui de ma déclaration. A mon avis, c'est l'élément le plus sombre de toute cette affaire et c'est tellement inutile. Monsieur l'Orateur, je crois que c'est tout simplement stupide.

Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] Bégin), au cours des discussions auxquelles elle a participé à l'Université Carleton, a parlé avec plus de sagesse que tous les autres ministres qui ont fait des déclarations à ce sujet lorsqu'elle a dit qu'il ne s'agissait pas d'une situation d'urgence, que la meilleure attitude à adopter—et j'insiste sur ceci—consistait en ce que les membres du gouvernement disent: «Une chose sérieuse vient de se produire, une affaire louche, et nous avons l'intention d'ouvrir une enquête. Nous intenterons même des poursuites si c'est nécessaire. Nous avons l'intention d'instituer une commission qui aura pour tâche de rechercher les ramifications possibles de cette affaire».

Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé d'afficher une indifférence totale à la Chambre. Je pense que l'on ne risque pas d'exagérer en disant qu'il s'est retranché derrière ce masque. C'est un petit jeu totalement futile. Si le gouvernement avait joué franc jeu et s'il avait reconnu d'emblée l'existence de certaines anomalies qui se sont développées à son insu, en précisant qu'il était disposé à y mettre un terme, je pense que les députés et les autres citoyens auraient volontiers accepté cette explication. Ce n'est toutefois pas ainsi que le gouvernement a décidé de réagir. Tous les ministres en cause se sont contentés de faire des déclarations évasives. Ils ont nié l'évidence même.

Je songe tout particulièrement à une déclaration du solliciteur général (M. Fox) qui, je le rappelle à la Chambre, est un légiste de la Couronne, laquelle a été répétée ici aujourd'hui. Il aurait dit en effet que la GRC ne pensait pas avoir agi d'une manière anormale ou illégale et que c'est la raison pour laquelle elle n'en avait pas parlé. C'est, paraît-il, pour cela que les responsables ont négligé d'avertir le ministre lui-même. La GRC n'a certainement jamais fait l'objet d'insultes aussi inutiles.

Le solliciteur général pense-t-il réellement que les responsables de la GRC ont tellement peu de jugement moral qu'ils ignorent la portée d'actes tels que le vol, le fait de pénétrer quelque part avec effraction ou de mettre le feu à un bâtiment, ou encore le fait de faire de l'écoute téléphonique ou d'intercepter du courrier? Croit-il réellement que la GRC ignore que ce sont des méfaits? Dans ce cas, il est complètement pourri, monsieur l'Orateur. C'est faire insulte aux responsables de la GRC que d'imaginer qu'ils ignoraient la portée de leurs actes. Il est évident que certains membres de cet organisme ont commis des erreurs, des erreurs graves qui doivent être considérées comme telles, je le reconnais. Par contre, il est ridicule d'essayer de nous faire croire, à l'instar du solliciteur général, que l'on peut leur pardonner leurs erreurs, qu'ils ne se rendaient pas vraiment compte qu'ils agissaient illégalement en pénétrant quelque part avec effraction ou en interceptant du courrier. Bien sûr, qu'ils le savaient. N'importe quel enfant saurait qu'il agit mal en pénétrant quelque part avec effraction ou en mettant le feu à un bâtiment. N'importe quel enfant normal saurait que ce n'est pas bien d'incendier des granges.

J'ai cité des propos qu'a tenus le solliciteur général lors d'une entrevue qu'il a accordée au *Globe and Mail* et que relatait l'édition du 15 novembre. Le solliciteur général est un avocat versé dans le droit—du moins je le suppose—et en outre, c'est l'un de nos principaux légistes de la Couronne. Je pense que, lorsqu'un légiste en arrive à faire des déclarations semblables, c'est que nous sommes vraiment dans une mauvaise passe.

J'aimerais citer une autre déclaration faite par le solliciteur général et parue dans le quotidien *Ottawa Today* du 10 novembre. L'article s'intitule «La GRC a menti mais Fox continue à prendre sa défense». Franchement, monsieur l'Orateur, je vous demande: quel genre de solliciteur général avons-nous donc? Si ses propres employés lui mentent, pourquoi ne prend-il pas des mesures? Pourquoi prend-il leur défense alors qu'ils lui ont menti? Comment peut-il s'attendre à la moindre discipline ou au moindre respect lorsqu'il prend la parole en public et déclare qu'il est prêt à défendre la GRC bien qu'elle lui mente? Je ne répéterai pas ici sa déclaration, mais on peut en trouver le texte dans l'*Ottawa Today* du jeudi 10 novembre.

Le ministre a constamment refusé d'admettre la gravité de la situation. Il est toujours resté sur la défensive à l'égard de questions qui sont manifestement injustifiables, et encore moins par un employeur chargé de faire respecter la loi et l'ordre au Canada.

J'aimerais en venir maintenant à la scène suivante de l'acte; elle met en cause une personnalité encore plus marquante. Je veux parler du premier ministre du Canada (M. Trudeau). Il a constamment refusé d'accorder la moindre importance à cette question. Selon un autre article, le premier ministre «n'était pas prêt à condamner les auteurs du raid». Il a poursuivi en employant l'une des comparaisons des plus abbérantes que je n'aie jamais entendues. Il a dit: c'est un peu comme si quelqu'un possédait une bombe atomique et était sur le point de faire sauter une ville; il faudrait donc prendre des mesures immédiates. Quelle absurdité, monsieur l'Orateur! L'un des protagonistes de toute cette affaire avait-il une bombe atomique et était-il prêt à faire sauter quoi que ce soit? Cette comparaison est tout à fait déplacée. Je ne puis imaginer par quelle sorte de raisonnement il a pu en arriver là, et pourtant c'est bien ce qu'il a dit. J'ai sous les yeux le texte complet de sa conférence de presse.

Le premier ministre a alors ajouté autre chose de vraiment remarquable. Selon lui, la Commission royale d'enquête sur la sécurité aurait déclaré: «Vous savez, vous devez étirer les limites de la loi au maximum et parfois vous devez même l'étirer au delà de ses limites». Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai examiné d'un bout à l'autre le rapport de la Commission royale d'enquête. Je connais personnellement deux des commissaires, M. Coldwell, maintenant décédé, et M. Max Mackenzie et je ne peux vraiment pas imaginer qu'ils aient pu tenir de pareils propos. J'ai donc examiné leur rapport pour voir ce qu'ils avaient dit et je peux confirmer qu'ils n'ont jamais rien dit de tel. Ni M. Mackenzie ni la Commission d'enquête n'iront dire qu'on peut rendre la loi élastique si besoin est; c'est une idée de M. Trudeau. Voilà pour le premier ministre.

Je ne voudrais pas oublier le ministre de la Justice (M. Basford) car c'est ma bête noire favorite. J'hésite à décrire la position qu'il a adoptée. Il est allé à Vancouver pour prendre la parole devant une foule enthousiaste.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Des libéraux.

M. Brewin: Des libéraux. Il a reproché au parti de l'opposition d'avoir cloué la GRC au pilori à coup d'insinuations et d'accusations. C'est absolument faux. Nous n'avons pas cloué la GRC au pilori. Nous n'avons pas fait d'insinuations. Nous n'avons pas porté d'accusations. Nous nous sommes servis presque exclusivement des aveux faits par le gouvernement et par le solliciteur général au nom du gouvernement. Et pourtant, il nous reproche d'essayer de faire notre devoir à la Chambre.

Jamais je n'écouterai un ministre de la Justice qui me conseille de ne pas m'attaquer à quelque chose de mal, simplement parce qu'on va me reprocher de l'avoir fait. J'estime que les députés de l'opposition ont le devoir de dire ce qu'ils ont dit à ce sujet, et je crois que nous l'avons fait honnêtement.

• (2132)

Je sais que nous nous laissons un peu emporter dans le feu de la discussion. Néanmoins, dans l'ensemble, l'opposition a rempli son devoir. Il n'appartient pas au ministre de la Justice, surtout lui, de prendre la parole devant un auditoire partisan et déclarer qu'il nous fustigera parce que nous osons faire notre devoir.

Quant à moi, la situation du ministre de la Justice est la plus pitoyable de toutes. Je trouve les explications du solliciteur général peu satisfaisantes, tandis que je qualifierais le premier ministre, pour m'exprimer en termes modérés, de casuiste, mais le ministre de la Justice a fait preuve d'une hypocrisie absolument intolérable dans tout cela.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je crois en avoir dit suffisamment pour montrer mes sentiments à cet égard. C'est une affaire fort grave, et il ne faut ni en rire, ni l'écarter ni l'étouffer. Nous souhaitons vivement que la Gendarmerie royale soit traitée avec tous les égards qu'elle mérite.

Le piètre comportement du gouvernement dans toute cette affaire est un atout pour les champions du terrorisme et de la subversion. Quand on a pour principe que le terroriste ou le révolutionnaire a tous les droits, la non-application de la loi entraîne le mépris de la loi. C'est précisément ce que fait le gouvernement depuis quelques semaines.

Des voix: Bravo!

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans le débat sur cette motion avec un certain émoi, car je ne suis qu'un profane ne possédant aucune formation juridique, et je me rends bien compte que je n'ai pas la compétence pour bien interpréter et expliquer la loi comme d'autres le font parfois. Toutefois, comme tous les autres ici présents, je représente la population, et la majorité de ceux qui composent cette population, sont dans la même situation que moi, de sorte que je vais tenter d'exprimer le point de vue d'un profane.

A ce titre, je reconnais la nécessité du maintien d'une force de sécurité dans notre société actuelle. De fait, si nous jetons un coup d'œil sur l'histoire des forces de sécurité depuis trois ou quatre décennies, nous constatons qu'elles ont été absolument nécessaires à la survie de notre système démocratique. En effet, si les forces de sécurité de la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, celles des États-Unis et du Canada, n'avaient pas été actives vers la fin des années 30 et au début des années 40, nous subirions probablement tous actuellement la domination nazie. Par conséquent, personne ne peut prétendre qu'il n'est pas nécessaire de maintenir des forces de sécurité.

Il est absolument nécessaire, en notre époque de violence, de terreur et d'anarchie, d'être en mesure de savoir qui sont les terroristes, les violents et les anarchistes, et d'être en mesure de les maîtriser.

Il est également essentiel que les forces policières de notre pays disposent des outils leur permettant d'agir au moins aussi efficacement que les membres des réseaux de crime organisé de façon à empêcher que ces réseaux ne s'étendent et ne dégérèrent en cancer au sein de la société canadienne. Mais, monsieur l'Orateur, ce à quoi nous avons assisté, de la part de l'opposition, au cours des dernières semaines, c'est une chasse aux sorcières avec des balais brisés, bien qu'on le nie aujourd'hui et qu'on l'ait nié ces derniers jours.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Aujourd'hui, les membres de l'opposition ont proclamé leur très haute admiratrion pour la GRC. Ils n'admiraient toutefois pas suffisamment la GRC pour faire appel à elle lorsqu'ils ont soupçonné la présence de dispositifs d'écoute dans leurs bureaux. Plutôt que d'agir ainsi, ils ont engagé des détectives privés. Même après leur allégation d'avoir découvert des dispositifs d'écoute, ils n'ont pas fait appel à le GRC. Est-ce là une preuve de confiance dans la GRC?

Une voix: Ou dans la police d'Ottawa.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ou même dans la police d'Ottawa, comme le dit mon collègue.

Une voix: Ou dans la sûreté provinciale de l'Ontario.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est là une autre force policière à laquelle l'opposition aurait pu faire appel.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un extrait d'un article paru dans le numéro d'aujourd'hui du *Daily Gleaner:*

Robert Howie, député de York-Sunbury dit que la Gendarmerie royale du Canada «est une excellente force policière» qui «a fait ce que le gouvernement lui a dit de faire».

N'est-ce pas là une contradiction, monsieur l'Orateur? Le député affirme que la GRC est une excellente force policière et il ajoute immédiatement qu'elle a été intimidée par un parti politique, en l'occurence, par le gouvernement du Canada. C'est là une contradiction évidente. Le député en question est très près du gouvernement du Nouveau-Brunswick qu'on a accusé d'intervention dans les activités de la GRC et qui a maintenant établi une commission d'enquête à laquelle il a donné un mandat très restreint qui empêche la commission de faire enquête sur les accusations de pots-de-vin politiques au Nouveau-Brunswick au lieu de lui donner un mandat aussi vaste que celui que le gouvernement fédéral a donné à sa propre commission. Ensuite, l'opposition ose dire que le gouvernement fédéral manœuvre la GRC.

Au moins, le NPD a condamné systématiquement la GRC. L'opposition officielle a commencé par la condamner parce qu'elle voulait s'en prendre à quelqu'un, peu importe qui. Bien entendu, elle aurait préféré s'en prendre aux ministres, mais comme elle ne pouvait pas le faire, elle s'est contentée d'attaquer la GRC. Elle a constaté que le public n'était pas d'accord et c'est pourquoi aujourd'hui elle a chargé le très honorable apologiste de Prince-Albert d'effectuer un revirement de la situation. Même s'il excelle à ce genre de chose, il n'a pas réussi aujourd'hui. Le chef de l'opposition (M. Clark) s'était mis dans un tel pétrin qu'il n'était pas possible de l'en sortir.

Voici ce que le député de York-Sunbury (M. Howie) aurait déclaré ensuite d'après le *Daily Gleaner*:

Sécurité

M. Howie a déclaré qu'il ne veut excuser aucune illégalité et qu'il ne préconise pas la suppression de «toute allégation légitime d'activités répréhensibles de la part de la GRC ou de tout autre organisme fédéral».

C'est gentil de sa part.

L'article poursuit:

Mais c'est au gouvernement fédéral, dit-il, de défendre la réputation du corps policier et de prendre toute mesure corrective qui pourrait se révéler nécessaire et il blâme le gouvernement Trudeau d'avoir donné à la GRC un mandat très vaste, autant sur le plan de la sécurité nationale qu'intérieure, sans lui donner les directives, l'appui juridique et les ressources économiques nécessaires pour le remplir.

Il est bien connu à la Chambre que l'opposition aurait pu assister à trois séances d'information sur la sécurité nationale et les députés du comité permanent de la justice et des questions juridiques peuvent, n'importe quand, lorsqu'ils le désirent, avoir des réunions d'information avec les inspecteurs principaux de la sécurité dans la Fonction publique.

Je fais allusion à M. Robin Bourn et au major général Dare. Ces rencontres ont eu lieu au moins trois fois à des dates que je connais, à savoir le 24 mai 1973, le 2 mai 1974 et le 7 mai 1975. A ma connaissance et d'après les recherches que j'ai pu effectuer ces derniers jours, ils n'ont pas daigné assister à de telles rencontres sur les questions de sécurité depuis cette date. Le premier ministre (M. Trudeau) a eu la courtoisie d'offrir au chef de l'opposition la possibilité d'être mis au courant des questions de sécurité nationale, offre qui n'a pas été acceptée par ce dernier. Le chef de l'opposition a jugé bon de faire au moins deux grands discours à la Chambre au cours des dernières semaines sur l'inconscience du gouvernement et de la GRC concernant les questions de sécurité nationale alors qu'il ne sait même pas de quoi il parle.

● (2142)

Nous avons entendu l'opposition dire à plusieurs reprises aujourd'hui qu'elle n'a aucunement voulu condamner la GRC. Elle prétend appuyer cette même GRC. Tenons-nous-en aux faits tels qu'ils sont relatés. Voyons le discours fait le 31 octobre dernier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je vais vous citer ce qu'il a déclaré à la page 496 du hansard:

. . . je dis qu'on doit la mater, la mettre au pas.

Cela ne constitue pas une condamnation de la GRC d'après ces gens-là. Ils vont devoir trouver un apologiste expérimenté pour essayer de faire disparaître cette déclaration.

Le député de Brant (M. Blackburn) a déclaré ceci:

Qu'allons-nous dire aux jeunes Canadiens lorsque des agents de police, à qui leurs supérieurs ont demandé d'enfreindre la loi, sont exonérés de tout blâme alors qu'un jeune garçon de 14 ou de 17 ans se voit infligé deux jours, deux semaines, deux mois de détention ou toute autre peine pour avoir pénétré avec effraction dans un immeuble public ou une maison privée.

Personne de notre côté de la Chambre n'approuve le fait d'enfreindre la loi. Il existe un principe du droit criminel appelé le droit de poursuite. Il permet à un agent de police qui poursuit un criminel de continuer à le faire même si cela signifie entrer par effraction dans une résidence ou un édifice ou même dépasser les limites du secteur où il est de faction.

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, la police locale a maintenant l'autorisation de poursuivre hors des limites de son secteur pour faire une arrestation. Le moment est peut-être venu d'appliquer cette théorie à la force de sécurité du pays. Cependant, c'est une question que je laisse à ceux qui sont plus qualifiés que moi pour interpréter la loi.

Examinons d'autres déclarations des députés de l'opposition. Le 31 octobre, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a dit:

Le solliciteur général n'a cessé de nous répéter que ce groupe n'était pas un groupe opérationnel. Nous ne sommes pas dupes. Comme l'a démontré mon collègue du Yukon, ce groupe est vraiment un corps policier opérationnel. Il recrute et forme des agents qui agissent au sein des syndicats et dans les universités, infiltre les organismes de droite et de gauche, les encourage à manifester dans les rues et les incite à commettre en général des actes illégaux.

Ce sont là des accusations très graves. Elles ont été portées par des députés de l'opposition qui se donnent bien du mal aujourd'hui pour prétendre qu'ils appuient la GRC. Aujourd'hui, ils nous ont mis au défi de citer un cas où ils ont condamné la GRC. Je prétends que c'est là une condamnation.

Il a ajouté:

Nous avons maintenant une idée du tpye de forces de sécurité qui opèrent dans notre pays et je pose la question suivante: pourquoi est-il parfois nécessaire, comme le dit le premier ministre, que ces organismes enfreignent les lois?

C'est une question légitime, à laquelle le gouvernement a bien voulu répondre. Plus loin dans son discours, il a déclaré:

Au cours du débat ce soir, plusieurs députés ont déclaré qu'ils témoigneraient à la Commission royale pour révéler certaines machinations machiavéliques.

D'après eux, nos forces policières et nos forces de sécurité sont machiavéliques.

Ces machinations ne sont pas l'œuvre de l'opposition, mais du gouvernement et de certains exaltés qui font partie du groupe de l'analyse de la sécurité au cabinet du solliciteur général.

Bien des accusations ont été lancées ici aujourd'hui. Je le répète, l'opposition a tenté de peine et de misère de se peindre du blanc immaculé du lys. Cependant, leurs pinceaux étaient en si mauvais état qu'elle n'a réussi qu'à se barbouiller.

Dans son discours d'aujourd'hui, le chef de l'opposition a préjugé des résultats de la Commission McDonald chargée d'examiner les activités de la GRC et des services de sécurité. Il a affirmé que le premier ministre avait déjà déclaré que le gouvernement suivrait les conseils des conseillers juridiques de la Couronne. C'est vrai qu'il a fait cette déclaration. Elle est fort compréhensible. En fait, si un ministre agissait sans l'avis des conseillers de la Couronne, l'opposition pousserait des cris d'indignation.

Quand le premier ministre affirme qu'il consultera les conseillers juridiques de la Couronne, le chef de l'opposition est offusqué. Il semblerait que le premier ministre, le solliciteur général (M. Fox) et le ministre de la Justice (M. Basford) devraient prendre des décisions juridiques sans devoir compter sur l'avis de leurs conseillers.

Selon lui, le premier ministre serait à construire un paravent à l'intention du solliciteur général avant qu'il ne témoigne devant la Commission McDonald. Il y a quelques jours, l'opposition s'est indignée du fait que le premier ministre avait dit qu'elle avait pu monter certains coups louches. Ces gens-là peuvent se permettre des accusations trompeuses, mais dès qu'une accusation provient de ce côté-ci de la Chambre, nos vis-à-vis se scandalisent. Leur indignation est sans limite.

Quand j'étais secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, l'opposition réclamait la tête de plusieurs fonctionnaires de ce ministère au sujet des négociations avec la compagnie Lockheed. Elle croyait flairer un scandale. Comme des pots-de-vin avaient été versés dans d'autres pays, elle était convaincue qu'elle pouvait découvrir des choses de ce genre au Canada. Elle prétend maintenant que c'est entièrement la faute du ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui a tenté de blâmer certains fonctionnaires. Toutefois, ce sont des députés de l'opposition qui ont nommé des fonctionnaires au début du débat à la Chambre.

Plus tard, aujourd'hui, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a fait une déclaration mirobolante à la Chambre, où nous entendons depuis environ trois semaines les accusations soutenues de l'opposition, alléguant que la Gendarmerie royale échappait à tout contrôle et ne manifestait aucune déférence envers le gouvernement et que ce dernier n'était pas au courant de ce qu'elle faisait.

Nous avons entendu aujourd'hui les propos étonnants de l'honorable représentant de Prince-Albert qui a prétendu que le gouvernement essayait de dénigrer la Gendarmerie royale. Il a été particulièrement ridicule quand il a dit que le gouvernement lançait des insinuations méprisantes contre la Gendarmerie royale et qu'il a parlé de la polka des chaises au ministère du solliciteur général. Que dire de la polka des chaises de l'opposition, surtout de sa direction? Cette accusation est, bien sûr, absolument sans fondement et, comme je l'ai déjà signalé, l'opposition a fait venir le très honorable représentant de Prince-Albert aujourd'hui pour essayer de reprendre l'argument à son compte—art dans lequel il est passé maître, je dois le reconnaître—mais ce qu'il n'a pas réussi à faire aujourd'hui. Aussi, il s'en est pris à des députés en particulier, attaquant les ministres qui étaient absents aujourd'hui parce qu'ils étaient retenus ailleurs pour des affaires gouvernementales. L'opposition ne cesse de signaler ces absences bien que ses membres ne soient pas plus assidus à la Chambre que ne le sont les ministériels.

● (2152)

Quelle façon mesquine, hypocrite, d'essayer de cacher son jeu! Ce sont eux qui ont porté atteinte à la réputation de la GRC. Ce sont eux qui ont porté les premières accusations contre la GRC. On peut dire que depuis le début ils cherchent à détruire le ministre, et qu'en détruisant la GRC . . .

M. McKenzie: Un rappel au Règlement. Le député nous a fait un certain nombre de citations directes, ce dont je lui sais gré, mais voilà maintenant qu'il nous accuse d'avoir porté atteinte à la réputation de la GRC: j'aimerais bien entendre des citations directes à l'appui de cette accusation.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Si l'on veut invoquer le Règlement, il faut que le Règlement soit réellement en cause, et il ne faut pas soulever de débat.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Au moins, je ne lis pas un discours fait par un de mes collègues il y a sept mois.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Quand l'a-t-il fait alors?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je lis un extrait du hansard pour étayer mon argument. Il y a deux semaines, l'opposition voulait que le gouvernement sache tout ce que faisait la GRC. Maintenant, elle prétend n'avoir jamais proposé une chose pareille et avoir demandé simplement que le gouvernement exerce un contrôle.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, c'est une bonne journée pour discuter d'une question aussi importante que celle-ci. Depuis l'élection du Parti québécois il y a un an aujourd'hui, nous avons entendu bien des discours et bien des déclarations à propos du Canada et de ce que nous voulons pour notre pays et ces déclarations et ces discours ont tous reflété les valeurs fondamentales qui unissent les Canadiens.

Tous ceux qui tiennent à maintenir un Canada uni supposent que nous croyons tous dans certains principes de base qui comprennent le respect de la règle de droit et des libertés individuelles et que c'est ce qui nous permet de croire en un Canada uni. Depuis bien des années, j'écoute les Canadiens exprimer leur opinion sur l'unité nationale et je participe à bien des discussions sur l'avenir de notre pays. Pendant tout ce temps, je n'ai jamais pensé que les valeurs et les convictions qui ont formé le Canada n'étaient pas partagées par tous les Canadiens. J'ai toujours considéré que ces valeurs et ces convictions étaient à la base même de notre société et que c'est en nous appuyant sur cette base que nous pourrions construire le Canada de demain.

Cependant, les événements des deux dernières semaines, les révélations au sujet d'activités illégales, que certains ministres de la Couronne ont acceptés sans mot dire, l'abrogation de la responsabilité ministérielle et le mépris de nos libertés civiles m'ont fait réfléchir à ces valeurs fondamentales que je considérais comme normales.

Maintenant, j'estime qu'il faut se poser une question bien plus fondamentale que celle de savoir comment maintenir l'unité du Canada. Les événements des dernières semaines nous forçent à nous demander pourquoi nous voudrions que le Canada reste uni. Pourquoi tenons-nous à avoir un pays uni si ce pays rejette les valeurs que nous avons maintenues pendant toute notre histoire? A quoi cela servira-t-il d'avoir un pays uni d'un océan à l'autre si les libertés et les droits des particuliers sont violés? Pouvons-nous nous contenter de rechercher l'unité sans veiller à ce que les principes démocratiques soient respectés?

La responsabilité ministérielle est un aspect fondamental des principes démocratiques du Canada. Le Canada est en train de changer. Un article éditorial publié récemment dans le *Globe and Mail* le dit très bien: «Le premier ministre et ses collègues ne savent pas ou ne veulent pas reconnaître ce que signifie la responsabilité du cabinet.»

Quand on a commencé à parler d'activités illégales en matière de sécurité, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont pensé que le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues refusaient de reconnaître leurs responsabilités à cet égard. Ce n'est déjà pas brillant, monsieur l'Orateur. Mais, après deux semaines de questions de la part de l'opposition, deux semaines au cours desquelles le gouvernement a essayé de faire porter le blâme sur la GRC, il est devenu de plus en plus clair que le gouvernement ne sait même pas ce que signifie la responsabilité ministérielle. De plus, il est devenu évident qu'il ne sait pas ce que le mot «illégal» veut dire.

Les événements dont nous avons été mis au courant et les révélations que nous avons entendues au cours des dernières semaines devraient nous faire trembler de rage! Mais que se passe-t-il? Nous avons un premier ministre qui hausse les épaules avec indifférence à l'idée que la police a enfreint la loi ou qui déclare tout simplement que, si la loi devient gênante, il faudrait la modifier; un solliciteur général (M. Fox), qui refuse d'assumer la responsabilité de ce qui s'est passé dans son ministère et pour qui ces activités illégales, ne sont rien de plus, pour reprendre ses propres termes, que des «évènements regrettables»; un ministre des Postes (M. Blais) qui n'est même pas au courant que la GRC intercepte du courrier, contrevenant aussi aux dispositions de la loi sur les postes.

Les communiqués des dernières semaines n'ont pas manqué d'étonner le Canadien moyen. S'il est une chose tout aussi troublante, c'est que les graves incidents dont ils font état sont devenus monnaie courante. Ce qui est encore pire que les allégations qui sont formulées tous les jours, c'est la réaction du gouvernement devant une opposition qui le somme de répondre. Certains ministres éludent les questions et évitent de répondre. Ils s'efforcent de jeter de la poudre aux yeux en prétendant que les partis d'opposition portent atteinte à l'intégrité de la GRC. Ils accusent l'opposition de négliger les problèmes de la crise économique et de l'unité nationale qui l'emportent en importance.

Avec ses tactiques de diversion, le gouvernement cherche à distraire l'attention des Canadiens du danger réel qui les menace, danger plus grave que la crise économique et que l'unité nationale. C'est le gouvernement qui est à l'origine de ce danger, lui qui s'est placé au dessus de la règle du droit et qui, ce faisant, fait planer une menace réelle et imminente au dessus des mécanismes politiques que nous avons pris pour acquis tout au long de notre histoire.

● (2202)

Bien entendu, le gouvernement a tout intérêt à manipuler l'opinion publique en méprisant les efforts que fait l'opposition pour aller au fond de ces graves accusations. Cependant, en dépit de l'attitude du premier ministre et de certains de ses collègues, il doit certainement y avoir des députés de l'autre côté qui comprennent bien que le maintien de la démocratie parlementaire est un besoin encore plus fondamental que toute préoccupation d'ordre économique ou constitutionnel.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Si les députés de l'opposition posent cette série de questions au sujet de ces graves accusations et si les ministres d'en face essaient de le comprendre, c'est dans l'espoir de faire assumer au premier ministre et à ses collègues du cabinet la responsabilité de ce qui se passe dans leurs ministères. Les questions de l'opposition visent à rappeler sans cesse au premier ministre et à son cabinet, qui ont tendance à l'oublier trop facilement, qu'ils sont comptables devant les Canadiens par l'entremise du Parlement. On cherche à faire comprendre aux gens que leurs libertés civiles sont grignotées sous leurs yeux par un gouvernement qui ne sait plus faire la différence entre la sécurité nationale et la sécurité du parti libéral.

[Mlle MacDonald (Kingston et les Îles).]

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Ce ne sont pas les actes de la Gendarmerie royale qui sont en question. Il s'agit plutôt du fait que le gouvernement manque totalement du sens des responsabilités et que l'on assiste à une érosion des libertés civiles.

Dans ces réponses aux questions posées à la Chambre au cours de la dernière quinzaine, le gouvernement a hésité entre deux attitudes: renier sa responsabilité à l'égard de tout acte illégal qui a pu être commis ou les justifier au nom de la sécurité nationale. Ces deux attitudes sont répréhensibles, mais je parlerais surtout de la dernière, celle qui consiste à se justifier en invoquant la sécurité nationale.

On a beaucoup parlé de sécurité nationale ces dernières semaines, et c'est une expression qui m'ennuie beaucoup. Que veut-elle dire? Menace-t-on la sécurité nationale en n'étant pas d'accord avec le premier ministre et ses collègues? Menace-t-on la sécurité nationale en exprimant ce désaccord par des voies et des actions politiques légitimes? Qui, au gouvernement, établit les paramètres de la sécurité nationale et définit ce qui la menace?

J'ai toujours cru que les Canadiens croyaient dans la démocratie. J'ai toujours cru que, dans une démocratie, il existait certains droits inviolables: le droit à la liberté de parole; le droit de se joindre à un groupe politique social et religieux pour exprimer cette liberté; le droit à la vie privée; le droit à un juste procès; et le droit à la présomption d'innocence.

J'ai toujours pensé que la loi était la même pour tous, mais au Parlement on nous répète sans cesse depuis quelques jours que la loi ne s'applique pas à chacun, que certaines personnes ne peuvent être présumées innocentes, qu'il est possible de s'introduire dans la vie privée des gens, que certaines organisations peuvent opérer moins librement que d'autres, et que la liberté d'expression de certaines personnes peut être entravée ou surveillée, tout cela au nom des intérêts de la sécurité nationale.

On nous demande dans l'opposition de ne pas faire tant de bruit pour rien, de nous montrer raisonnables, de reconnaître que certains sont plus libres que d'autres et que, à l'occasion, la raison a des droits qui l'emportent sur la règle du droit. La loi est rédigée, appliquée et interprétée strictement en fonction des traditions que constituent les précédents et le système judiciaire. La raison est plutôt nébuleuse et souvent interprétée et appliquée par les plus irraisonnables des agents, et je ne puis accepter que la rationalité plutôt suspecte du gouvernement actuel ait préséance sur la règle du droit et sur nos lois.

● (2207)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question très pertinente à ce moment-ci, et je me demande si le député . . .

Mlle MacDonald: J'accepterai cette question quand j'aurai terminé mon discours, monsieur l'Orateur.

Les citoyens de notre pays ont toujours fait confiance aux principes fondamentaux de leur démocratie. Ils n'ont pas eu souvent l'occasion d'avoir à défendre leurs droits, et je suppose que si on leur demandait d'énumérer ces occasions, ils seraient embarrassés pour répondre. Ils tiennent simplement pour acquis que leurs droits sont protégés et que leurs élus sont là pour les défendre. Il est évident qu'une telle assurance quant au respect des droits civils n'est plus justifiée.

Les citoyens de notre pays ne peuvent plus tenir pour acquis que leur gouvernement défendra leurs libertés fondamentales. Cette confiance qu'ils avaient en leurs élus n'est plus justifiée. Le gouvernement a abusé de la confiance que lui accordait la population pour tenter de lui faire admettre, d'une part qu'il est essentiel que les personnes en place enfreignent la loi dans une certaine mesure, et, d'autre part, que ces infractions à la loi ne les menaceront jamais dans leurs droits. L'aspect le plus dangereux, dans tout cela, c'est l'affirmation selon laquelle ces violations des libertés fondamentales peuvent frapper certains d'entre nous mais pas tous.

On ne saurait trop insister sur le fait que les révélations faites récemment relativement à des méfaits commis ont des conséquences sur la vie de tous les Canadiens, que les libertés de tous et chacun des Canadiens sont menacées par l'attitude du gouvernement actuel; et que la confiance et l'assurance en ce qui concerne la protection de nos libertés ne sont plus justifiées.

Le temps est venu pour chaque Canadien de repenser les droits civils essentiels qu'il croyait posséder depuis si longtemps, de reconnaître la fragilité de ces droits et d'exiger que le gouvernement les respecte. Il importe que nous nous rendions tous compte qu'en permettant que les droits civils soient bafoués dans certaines circonstances «spéciales», nous avons créé un précédent, un procédé qui pourrait nous porter atteinte aux droits de tous, et il est essentiel que nous soyons conscients de la gravité sans cesse plus grande de ces empiètements.

Dans le passé, nous avons souffert de la suppression temporaire de nos libertés, notamment en temps de guerre, en vertu de la loi des mesures de guerre. De nombreuses injustices ont été commises sous le couvert de cette loi et ont été justifiées par le fait que la «sécurité nationale» était compromise par la guerre. Plus récemment, en temps de paix, notamment lors de la crise d'octobre 1970, le gouvernement a invoqué la loi des mesures de guerre. Encore une fois, des injustices ont été commises contre des citoyens innocents et le gouvernement les a tolérées au nom de la «sécurité nationale», menacée cette fois non par la guerre, mais par la subversion, le terrorisme ou par la possibilité d'une insurrection.

Maintenant, nous constatons que la liberté de certains individus et de certains groupes est bafouée quotidiennement et ce, en temps de paix, sans qu'il existe même un prétexte justifiant qu'on invoque la loi des mesures de guerre, et tout cela arrive parce que la «sécurité nationale» est menacée non par la guerre, la subversion ou le terrorisme, mais par la dissidence que certains groupes ont démocratiquement exprimée ou même par les convictions supposées de certains autres.

Je crois que les deux notions de sécurité nationale et de menace à la sécurité nationale font l'objet depuis quelques années d'une importante révision, mais d'une révision qui ne conduit pas du tout à l'épanouissement des libertés civiles et je tremble lorsque je songe jusqu'où cette tendance pourrait nous mener. Ces craintes ne sont pas exagérées lorsque nous avons affaire à un gouvernement qui confond l'intérêt national avec le sien propre.

● (2212)

Il est du devoir de tous les Canadiens de faire respecter leurs droits civils dans tous les domaines. Mais il appartient spécialement aux députés de faire respecter la règle du droit et de la démocratie parlementaire. Cela vaut particulièrement pour les ministres du cabinet. Ceux qui nous ont gouvernés jusqu'ici ont toujours pris cette responsabilité au sérieux et, ce faisant, ils ont encouragé tous les citoyens à avoir foi en leur régime politique. Mais la désinvolture du gouvernement envers les traditions parlementaires a frustré les espoirs des Canadiens et engendré chez les citoyens un certain cynisme au niveau de la perception des valeurs. Si les habitants de notre pays ne peuvent plus compter sur leur gouvernement pour défendre leurs libertés fondamentales, vers qui peuvent-ils se tourner? Si l'on ne peut compter sur le gouvernement pour faire respecter la loi, qui pourra le faire?

Ce que les événements des dernières semaines ont démontré, c'est que nous devons tous réfléchir sur la signification de la suprématie de la loi. C'est un principe fondamental de notre démocratie et nous ne devons pas le tenir pour acquis, de crainte qu'il nous échappe. Comme l'a dit le juriste britannique Dicey dans «Le droit constitutionnel», la suprématie de la loi signifie non seulement que dans notre régime tout homme est tenu d'obéir à la loi, mais que tout citoyen, quel que soit son rang ou sa condition, est assujetti au droit ordinaire du pays et passible de jugement par les tribunaux ordinaires.

Ce sont la police et les forces de sécurité qui veillent à ce que les citoyens ordinaires ne se croient pas dispensés d'observer la loi. Il n'y a que les ministres qui sont censés être comptables à la Chambre qui peuvent veiller à leur tour à ce que la police et les forces de sécurité se conforment eux aussi à la loi.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 10 h 15 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des affaires dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion de M. Clark (Rocky Mountain) et l'amendement de M. Broadbent. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Vote

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Convoquez les députés.

● (2232)

Avant la mise aux voix:

M. l'Orateur: A l'ordre. En réponse à une demande formulée plus tôt dans le cadre d'un rappel au Règlement, je dépose maintenant les lettres et les documents que le député de Central Nova (M. MacKay) et moi-même avons échangés il y a quelques jours.

Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom de M. Broadbent.

(L'amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

● (2237)

(*Vote nº 9*)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Baker (Grenville-Carleton)
Benjamin
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Epp
Forrestall
Fraser
Friesen
Gilbert
Gillies
Graffftey
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
La Salle
Lawrence
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
McCain
McCleave
McKenzie
McKinnon
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Patterson
Peters
Ritchie
Rodriguez
Rynard
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Symes
Towers
Whiteway
Wise
Woolliams
Yewchuk—65.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Anderson
Andras (Port Arthur)
Appolloni (M^me)
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^me)
Caron
Clermont
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne (Kamouraska)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Douglas (Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Ethier
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^me)
Isabelle
Jamieson
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McRae
Milne
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Raines
Reid
Roberts
Rompkey
Rooney
Sauvé (M^me)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Yanakis
Young—104.

[M. L'Orateur suppléant.]

● (2242)

M. l'Orateur: Je déclare donc l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Broadbent est rejeté.)

M. l'Orateur: La Chambre est maintenant appelée à se prononcer sur la motion du chef de l'opposition (M. Clark).

(La motion de M. Clark, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 10*)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Baker (Grenville-Carleton)
Benjamin
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Epp
Forrestall
Fraser
Friesen
Gilbert
Gillies
Graffftey
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
La Salle
Lawrence
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
McCain
McCleave
McKenzie
McKinnon
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Patterson
Peters
Ritchie
Rodriguez
Rynard
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Symes
Towers
Whiteway
Wise
Woolliams
Yewchuk—65.

Vote

CONTRE

Messieurs

Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Appolloni (M^me^)
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle^)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^me^)
Caron
Clermont
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Ethier
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (M^me^)
Isabelle
Jamieson
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle^)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Raines
Reid
Roberts
Rompkey
Rooney
Sauvé (M^me^)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Yanakis
Young—104.

● (2247)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion rejetée.

(La motion de M. Clark est rejetée.)

M. l'Orateur: Comme il est plus de 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 50, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE «A»

LEADER OF THE OPPOSITION—CHEF DE L'OPPOSITION

Le 3 novembre 1977

L'honorable James Jerome

Orateur de la Chambre

Bureau 222-N

Chambre des communes

Ottawa (Ontario)

Monsieur l'Orateur,

Après la découverte d'un dispositif d'espionnage électronique dans le bureau du député de Central Nova, une maison spécialisée dans la détection a été autorisée à visiter mon bureau.

Je vous prie de trouver sous pli le rapport que cette maison nous a présenté, après avoir visité mon bureau le 31 octobre et le 1er novembre.

Comme vous avez la charge d'assurer la sécurité de nos locaux, je vous laisse le soin de juger de la suite à donner à cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'expression de ma considération distinguée.

Joe Clark

Le 3 novembre 1977

M. William H. Neville

Directeur de cabinet

Cabinet du chef de l'opposition

Bureau 409S

Chambre des communes

Ottawa (Ontario)

Monsieur le Directeur,

Sur votre autorisation, nous avons contrôlé les bureaux du chef de l'opposition, suivant les méthodes de détection en usage, et nous avons l'honneur de vous informer de ce qui suit:

1. Le contrôle au Dektor DTA du téléphone installé dans votre salle de réunion a révélé à l'ohmmètre et à l'oscilloscope la présence d'une diode à polarisation en inverse dans le circuit du commutateur.

2. En ouvrant le téléphone, nous avons constaté qu'une vieille diode de forme «top hat» était branchée sur les circuits d'attente par l'intermédiaire d'un fil qui n'était pas d'un emploi courant dans la fabrication du téléphone.

3. L'examen du commutateur et sa comparaison avec ceux de divers autres téléphones du même type se trouvant dans l'immeuble ont fait voir que la lame de contact était faussée de telle sorte que le «second contact fermé» n'ouvrait pas.

4. Poussant plus loin l'examen, nous avons constaté au vu des fils déformés lors d'une remise en place que ce téléphone avait déjà été soit trafiqué, soit ouvert et dégroupé.

5. L'examen du couvercle de commutateur a révélé que son clip de fixation était brisé.

Veuillez trouver ci-joint l'opinion et les conclusions que nous avons tirées des constatations ci-dessus.

Rapport présenté par:

W. M. Sandiford	Dan McGarry
Directeur général	Président
Uniserv Sound & Signal Inc.	Uniserv Sound & Signal Inc.

Conclusions

1. Le téléphone de la salle de réunion fait voir qu'il a été fabriqué aux environs de 1966.

2. Vérification faite, nous avons appris et par la suite contrôlé que ce genre de diode de forme «top hat» n'est plus utilisé par le constructeur depuis 10-15 ans.

3. La diode n'était pas montée suivant une disposition courante et habituelle au constructeur.

4. Les fils utilisés pour brancher la diode étaient des fils à isolement guipé, alors que tous les autres fils du téléphone sont des fils à isolement vinyle.

5. De la manière dont le commutateur était faussé, il était possible que le micro reste branché même si le récepteur était débranché.

6. Comme le Dektor DTA a détecté une diode à polarisation en inverse, il est tout à fait possible de brancher sur le téléphone un dispositif d'écoute à distance aussi longtemps que le bouton d'une des cinq lignes arrivant à la salle de réunion était enfoncé.

7. Nous faisons également observer que dans ce type de matériel téléphonique, le commutateur met hors circuit l'anneau mais non l'extrémité de la ligne d'arrivée, ce qui fait que la mise en place de divers types de dispositifs d'écoute était plus facile à réaliser du côté téléphone.

8. Donc, l'espion éventuel n'a rien d'autre à faire que de s'assurer que l'un des cinq boutons de sélection de ligne soit enfoncé pour que l'installation fonctionne.

Opinion

1. Le téléphone de la salle de conférence permettait l'espionnage, il a pu même servir à cette fin jusqu'à 20h10 le lundi 31 octobre 1977, heure à laquelle il a été neutralisé.

2. La mise en place de modifications et éléments étrangers de ce genre ne semble pas avoir été effectuée par du personnel normal du réseau téléphonique.

3. Ces modifications avaient un caractère tout à fait professionnel et secret. Le matériel ultraperfectionné devait se trouver au poste d'écoute, pour être mieux à l'abri de l'abonné et du réseau téléphonique.

4. Il y aurait lieu de contrôler tous les appareils téléphoniques et d'adopter les protections qui s'imposent contre les dispositifs d'écoute illégale.

5. Voici les caractéristiques qu'on peut attribuer au matériel d'écoute susceptible d'avoir été utilisé avec les modifications constatées sur le téléphone de la salle de conférence:

Durée de vie: aussi longtemps que le téléphone n'est pas neutralisé;

Délai d'installation: 5-10 minutes;

Aptitude à capter: tout ce qui se dit dans la salle;

Détectabilité: sans effet sur l'utilisation normale du téléphone; ne peut être détecté que par le matériel électronique et un examen minutieux;

Poste d'écoute, implantation du: sur tout le territoire du réseau téléphonique avec émetteur type «harmonica» ou «infinity»; possibilité virtuelle de réception dans le monde entier (sauf Allemagne);

Diffusion: utilisé par les professionnels du renseignement.

W. M. Sandiford	Dan McGarry
Directeur général	Président
Uniserv Sound & Signal Inc.	Uniserv Sound & Signal Inc.

APPENDICE «B»

BELL CANADA

14 11 1977

Colonel D. C. Currie, C.V.

Sergent d'armes

Chambre des communes

Ottawa (Ontario)

Mon Colonel,

Sur instructions de votre bureau, j'ai pris possession de l'appareil téléphonique désigné poste K, doté du numéro téléphonique 996-5084, vers le milieu de l'après-midi du mardi 8 novembre 1977.

On nous a informés:

Que cet appareil avait été installé avant le 7 novembre 1977 dans la salle de conférence du bureau du Chef de l'Opposition.

Que Uniserv Sound and Signal Incorporated avait affirmé à 20 h 10 le 31 octobre que cet appareil pouvait être utilisé comme dispositif d'espionnage.

Que le dispositif à l'origine de l'état de choses incriminé avait été retiré du téléphone, avec ses fils de connexion, par Uniserv le 31 octobre 1977, sans l'autorisation ni la présence de Bell Canada.

Le 8 novembre 1977, M. W. Sandiford de Uniserv Sound a essayé en ma présence de remettre l'appareil téléphonique dans l'état où il l'avait trouvé à 20 h 10 le 31 octobre, au moyen des composants qu'il a dit en avoir retirés. Ceci fait, M. Sandiford a affirmé avoir remis l'appareil dans l'état où il se trouvait sauf:

a) qu'il n'avait pu faire une des connexions, un fil de contact de la diode étant cassé;

b) qu'il ne pouvait remettre les contacts faussés du commutateur comme il les avait trouvés, de crainte d'aggraver les choses.

Comme vous nous l'avez demandé, nous avons examiné l'appareil, dans l'état où il nous a été remis, pour déterminer: *a*) s'il pouvait servir à l'espionnage; *b*) si la diode de forme «top hat» montée dans l'appareil téléphonique avec ses fils de connexion constituait pour des installations de ce genre des éléments étrangers au réseau. A la demande de notre Société, les laboratoires de recherche Bell-Northern d'Ottawa ont analysé et soumis l'appareil téléphonique à de longs essais; ils en concluent ce qui suit:

1. «A la suite des essais effectués, nous estimons que n'importe quel poste téléphonique ayant accès à ce téléphone par l'intermédiaire du réseau ne pouvait pas se servir de ce téléphone comme moyen d'espionnage. Cependant, le téléphone en question était dans un état permettant de s'en servir comme dispositif d'espionnage à celui qui, grâce à des moyens perfectionnés, aurait pu y obtenir un accès direct à partir des câbles qui y conduisaient.»

2. «Tous les matériaux découverts à l'intérieur du poste appartenaient à des types d'un emploi courant chez Bell Canada.»

Lorsque nous avons reçu l'appareil téléphonique, les contacts de son commutateur étaient en bon état de marche. On nous a affirmé que lorsque Uniserv a examiné l'appareil pour la première fois, un de ces contacts était faussé. Nous ne pouvons plus savoir quelle déformation lui avait été imprimée.

Cependant, nous ferons observer que si ce contact avait été faussé de la façon prétendue, l'utilisateur aurait trouvé l'appareil téléphonique défectueux. Un de nos ouvriers qui a travaillé sur cet appareil le 27 octobre 1977 n'y a constaté aucune anomalie de fonctionnement.

Outre l'examen de l'appareil, nous avons effectué une inspection visuelle complète de tous les câbles et fils arrivant au poste sans découvrir aucune irrégularité.

Les constatations que nous signalons ici s'entendent uniquement des aptitudes de l'appareil tel qu'il nous a été remis. Nous aurions pu nous prononcer de façon plus définitive si son état n'avait pas été modifié au préalable.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous voudrez bien me demander.

J. P. Grenier
Chef de la sécurité

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CABINET

DEMANDE D'EXCUSES DE LA PART DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE EN RAISON DE PROPOS AU SUJET DES GENS DU CAP-BRETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Le 20 octobre dernier, je prenais la parole à la Chambre pour recommander instamment au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) d'envisager l'exploitation de nouvelles mines de charbon au Cap-Breton. J'ai obtenu une réponse plutôt satisfaisante, car le ministre a affirmé:

Je connais depuis assez longtemps le député pour être très conscient des problèmes du Cap-Breton; il peut donc être sûr que son instance sera dûment notée, que je ne la perds pas de vue.

Le mercredi 9 novembre dans un discours qu'il faisait à la Chambre le même ministre déclarait:

L'exploitation de nos mines de charbon se fait lentement il est vrai, et c'est un des points . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député veut présenter une motion, il doit le faire tout de suite.

M. Muir: Oui, monsieur, je le ferai volontiers, mais je dois donner des explications pour la gouverne de Votre Honneur. Le ministre a ensuite ajouté:

. . . surtout au Cap-Breton à cause des coûts, j'irais même jusqu'à dire parce que les gens du Cap-Breton ne se soucient guère de conserver leur emploi.

Puis il a avoué: «C'est une grave accusation.»

M. l'Orateur: Si le député veut présenter une motion, qu'il le fasse sur-le-champ.

M. Muir: Je propose donc, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Étant donné les insinuations bêtes et révoltantes du ministre qui a laissé entendre plus ou moins implicitement que les gens du Cap-Breton étaient paresseux et ne pouvaient pas garder leur emploi, qu'il soit tenu de s'excuser publiquement des propos outrageants (outrageous contumely) qu'il a tenus à leur égard.

Je pourrais peut-être ajouter pour la gouverne du ministre que le mot «contumely» ne signifie pas «moissonneuse batteuse». S'il veut savoir ce que cela veut dire, nous lui enverrons un dictionnaire.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MESURES POUR MAJORER LE TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ose croire qu'il y a des députés de tous les partis qui aimeraient que cette motion soit adoptée sans débat. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants, maintenant qu'il sait parfaitement à quoi s'en tenir sur la profonde inquiétude que sa décision de ne pas majorer le taux de base des pensions pour invalidité de guerre a créée chez un grand nombre d'anciens combattants, de soumettre de nouveau cette question au cabinet puisque la Chambre estime que le taux de base de ces pensions devrait être aligné sur le salaire net de cinq catégories de fonctionnaires comme le Parlement l'avait approuvé en 1973 et que des mesures à cet effet soient prises sans plus tarder.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE DES PROPOSITIONS RELATIVES À UN FÉDÉRALISME RENOUVELÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

A la suite de l'émission télévisée *Télé Mag* du réseau français de Radio-Canada qui a rendu public un sondage dans lequel les Québécois interrogés optaient à 70 p. 100 pour un fédéralisme renouvelé, appuyaient dans une porportion de 35 p. 100, c'est-à-dire plus que l'ensemble des partis d'opposition, le gouvernement Lévesque, et en face de l'incertitude constitutionnelle actuelle, je propose donc, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

GRC

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de faire connaître le plus tôt possible ses vues concernant un fédéralisme renouvelé, l'association ou autres vues constitutionnelles afin de rétablir un climat de discussion et non de confrontation avec le gouvernement québécois.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER «FEATHERBED»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante, car selon des renseignements que j'ai obtenus au cours de la dernière demi-heure, le dossier «Featherbed» constitué par le service de sécurité serait beaucoup plus volumineux qu'on l'avait tout d'abord imaginé; il traiterait, semble-t-il, d'un certain nombre d'autres questions dont hier encore je n'étais pas au courant et constituerait probablement le secret le mieux gardé du gouvernement à l'heure actuelle. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que le solliciteur général reconnaisse immédiatement l'ampleur de ce dossier . . .

Je propose cette motion même si le ministre là-bas ne peut faire autre chose que se moquer de la réalité.

Des voix: Règlement!

. . . et publie la liste de tous les sujets dont traite ce dossier, et qu'en outre le premier ministre et lui-même disent ce qu'il y a de vrai dans les propos que le ministre de l'Industrie et du Commerce a tenus hier soir à Halifax, alors qu'il affirmait qu'il était certain qu'un dossier est établi au nom de quiconque se lance en politique, y compris les ministres du Cabinet . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Assoyez-vous!

M. Cossitt: Vous ne pourriez pas vous la fermer une bonne fois vous autres là-bas? Vous préférez vous dérober devant la réalité.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Red Deer à la parole.

[M. Beaudoin.]

LES POSTES

DEMANDE AU MINISTÈRE D'ACCORDER LA PRIORITÉ À L'AMÉLIORATION DU SERVICE DE PRÉFÉRENCE À LA PUBLICITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 pour soulever une question importante et urgente. Étant donné la détérioration constante des services postaux et le mécontentement croissant du public, dont bien des membres voient dans la campagne publicitaire actuelle du ministère des Postes à la télévision une forme de lavage de cerveau, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Postes s'occupe en priorité d'améliorer les services postaux au lieu d'en faire la publicité et d'en vanter les avantages, car les contribuables les jugent inacceptables, surtout pendant une période de prétendue austérité de la part du gouvernement.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUE LES QUOTAS À L'IMPORTATION DE PRODUITS TEXTILES SOIENT PROLONGÉS DE TROIS ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente sur l'industrie du textile au Canada.

Étant donné l'échec du gouvernement à négocier un accord de trois ans sur l'imposition de quotas sur le textile, et étant donné que les importations de produits textiles occupent plus de 60 p. 100 du marché canadien alors que les pays européens, la Grande-Bretagne et les États-Unis les limitent entre 15 p. 100 et 20 p. 100. je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement d'éviter d'autres mises à pied dans ce secteur de notre économie et exige du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) que les quotas actuellement en force soient maintenus à leur niveau de 1975 pour au moins trois ans.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1412)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES URBAINES

PROPOSITION À UNE CERTAINE VILLE DE RÉDUIRE DE MOITIÉ LES TAXES MUNICIPALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Je désire proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement à la suite de la résolution adoptée par le conseil municipal d'une ville ontarienne selon laquelle la Chambre des communes ne devrait pas discuter du sujet dont elle a été saisie hier. Je proposerais donc la motion suivante dans un esprit de franche camaraderie politique:

Que les administrateurs de ladite ville fassent tout leur possible pour réduire de moitié les taxes municipales et nous, à la Chambre des communes, applaudirons à leurs efforts.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, je sollicite le consentement de la Chambre pour présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion urgente. Je propose donc, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que l'on constitue tout de suite un comité formé de représentants de tous les partis à la Chambre qui se réunisse à huis clos avec les ministres et les fonctionnaires concernés afin que l'on sache le fin mot de ces allégations d'illégalités de la part de la GRC, des services de sécurité et du ministère de la Défense nationale. Le public craint en effet tout d'abord, que l'image, le décorum, les travaux et les traditions de la Chambre n'en souffrent; deuxièmement, que la confiance publique dans la GRC, la Défense et les services de sécurité nationale ne continuent à décliner; et troisièmement, que les activités des éléments subversifs et du crime organisé ne continuent à se développer et à menacer la vie et la sécurité des innocents et de notre pays.

M. l'Orateur: On ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si je pourrais prendre une minute avant de passer à la période des questions afin de rappeler aux députés que je leur ai demandé dernièrement de m'aider à essayer de répartir équitablement le temps consacré à cette période entre les députés des différents partis et régions et entre les différents sujets. On ne peut y parvenir que si les députés sont disposés à s'astreindre à une certaine brièveté tant dans les questions que dans les réponses.

Je me suis montré assez indulgent pour la longueur des questions donc, je peux difficilement agir autrement pour les réponses. C'est pourquoi j'ai peut-être été un peu trop complaisant pour la longueur des questions et des réponses. Je crois que ce sont les députés de l'arrière-ban de tous les partis représentés à la Chambre qui en ont fait les frais puisqu'ils n'ont guère eu l'occasion d'intervenir au cours de la période des questions.

J'ai la nette impression de ne pas parler uniquement en mon nom mais d'être le porte-parole de tous les députés; je sais en effet que ce problème intéresse tous les députés. Nous pourrions donc peut-être nous astreindre dès aujourd'hui à poser des questions et à donner des réponses aussi brèves que possible.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ DE DISCUTER AVEC LE PREMIER MINISTRE D'ITALIE DU RÔLE D'ITALIMPIANTI DANS LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'en profiterais, si vous le permettez, pour lui dire qu'étant donné que c'est aujourd'hui que le premier ministre italien est arrivé au Canada, j'espère qu'à un moment mieux choisi les députés des deux côtés de la Chambre pourront se joindre au secrétaire d'État et au gouvernement pour lui souhaiter la bienvenue lors de sa visite officielle de quatre jours.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Puisque j'y suis, puis-je faire remarquer au ministre que l'Italie a une très forte participation financière dans la société Italimpianti, l'associé de l'EACL dans la vente du réacteur nucléaire à l'Argentine et que, d'après ce que m'ont dit les gens d'Italimpianti, le gouvernement italien exerce donc son autorité sur les dirigeants de cette société, donc sur M. Lucien Secouri, directeur général d'Italimpianti, qui sait où sont passés les pots de vin versés par le Canada mais refuse de le dire au comité de la Chambre des communes ou à la GRC.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est vraiment pas un bon départ. Le député voudrait-il poser sa question.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je venais juste de dire à mes collègues que vous adopteriez cette nouvelle politique le jour même où je poserais la première question.

● (1417)

Ce que je veux demander au ministre est très important. Le gouvernement a-t-il inscrit ce sujet à l'ordre du jour des entretiens qu'il aura avec le premier ministre italien afin d'obtenir l'aide et l'appui du gouvernement italien qui, s'il acceptait de le faire, nous donnerait certains renseignements que nous n'avons pu obtenir jusqu'ici?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Qu'il m'en souvienne, monsieur l'Orateur, ce sujet précis ne figure pas expressément à l'ordre du jour des entretiens. Par contre, ou abordera la question générale des relations entre le Canada et l'Italie et, bien entendu, il se pourrait que le sujet soit abordé à ce moment-là. Si le député a d'autres requêtes à présenter et s'il le fait en des termes précis, je me ferai un devoir de les transmettre, comme je l'ai toujours fait jusqu'à présent, ce dont le député conviendra, et de voir quelles autres mesures nous pourrions prendre pour obtenir les renseignements que l'ancien président du comité des comptes publics désire toujours avoir, je crois.

M. Lawrence: Dans ce cas, la seule question supplémentaire que je veux poser au ministre est celle-ci: vu que jusqu'ici les députés, y compris les membres du comité des comptes publics, n'ont pas réussi à obtenir ce genre de renseignements ni du ministre ni du gouvernement, je voudrais savoir si l'un ou l'autre s'opposerait à un petit accroc au protocole pour permettre à certains députés, et même à des membres du Comité des comptes publics, de demander une audience au premier ministre italien durant son séjour au Canada pour lui faire comprendre que nous devons savoir ce qu'il est advenu de ces devises canadiennes.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il se peut que le député ne sache pas que le premier ministre italien a très gracieusement accepté de recevoir en audience les membres du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, comité de la Chambre bien sûr, au cours de son séjour au Canada. Je sais que des membres de tous les partis assisteront à ces rencontres. En ce qui nous concerne, nous n'avons nulle intention d'interdire certains sujets de discussion; en d'autres termes, le choix des sujets qui seront abordés est laissé à l'entière discrétion des députés.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

L'ENTENTE AVEC M. EISENBERG SUR LA VENTE D'UN RÉACTEUR À LA CORÉE—L'OPPORTUNITÉ D'EXIGER UN REMBOURSEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Étant donné qu'on a maintenant la preuve que la Corée du Sud n'a satisfait à aucune des 23 exigences du contrat passé avec la compagnie d'électricité de Corée par l'agent de l'EACL, Shaul Eisenberg, visant les services après-vente, le gouvernement, qui a permis à l'EACL d'avancer plus de 2 millions de dollars pour assurer ces prétendus services inexistants, songe-t-il à exiger de l'EACL le remboursement de cette somme?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur le président, je vais m'informer et je vais donner une réponse à l'honorable député.

[M. Lawrence.]

[*Traduction*]

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, si le ministre veut bien s'occuper lui-même de cette question, étant donné que le témoignage du président de l'EACL devant le comité des comptes publics suscite de graves doutes, le ministre voudra peut-être se renseigner également au sujet de ces rapports?

[*Français*]

M. Chrétien: Très bien, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE VÊTEMENTS—DEMANDE DE MAINTIEN PENDANT TROIS ANS

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à la fois au premier ministre suppléant et au ministre des Finances.

Étant donné que les premières négociations entamées en vue de nouvelles restrictions volontaires sur les importations de vêtements ont été rompues, le ministre peut-il nous assurer que l'ensemble des quotas actuels d'importation seront maintenus au niveau de 1975 pendant au moins trois autres années?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, telle est la politique du gouvernement. Nous avons imposé ces quotas en novembre l'an dernier.

M. Saltsman: Pour trois ans?

M. Chrétien: Nous les avons appliqués l'automne dernier et nous avons annoncé plus tard qu'ils seraient prolongés jusqu'en juillet 1978. A partir de là, des négociations sont déjà en cours en vue de prolonger ces quotas pendant trois autres années. Selon l'issue de ces négociations, le gouvernement a fermement l'intention de prévoir une période au cours de laquelle l'industrie du textile et du vêtement pourra s'adapter à la situation actuelle. Nous comptons que ces quotas seront appliqués pendant trois ans après 1978.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, la seule adaptation qui s'est faite a été de s'adapter à la catastrophe. Selon certaines nouvelles, les pourparlers avec la Corée au sujet de la quantité de vêtements importés ont été rompus en raison de divergences appréciables, signale-t-on dans les journaux. Le premier ministre suppléant peut-il dire quelle politique sera adoptée pour protéger l'industrie intérieure du vêtement, car ces rumeurs au sujet de 1978 sèment la confusion dans toute l'industrie.

• (1422)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je viens de signaler que nous nous préparons à agir pour trois ans après juillet 1978. Nous avons pris certaines dispositions en novembre dernier. La politique que préconise le député maintenant est celle que nous avons énoncée l'automne dernier. Nous n'avons pas l'intention de la modifier. Nous devons suivre les règlements internationaux. Nous devons en premier lieu entamer des pourparlers avec les pays qui affectent nos marchés. Quand ils seront terminés, nous agirons conformément au droit international. Toutefois, nous devons terminer tout d'abord la première série de négociations.

M. Saltsman: Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur l'Orateur, la confusion est grande, car les gens ne savent pas quelles commandes passer et les fabricants quelles commandes anticiper. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre combien de temps durera cette période de négociation avant de pouvoir tirer une conclusion définitive au sujet de la restriction de trois ans et l'allocation des importations?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer à l'honorable député que je m'étonne qu'il parle de confusion, parce que ces décisions-là ont été prises à la suite de l'établissement d'un comité conjoint formé de l'industrie, des syndicats et des provinces en cause, et tout le monde était d'accord pour que nous suivions cette politique. A mon avis, les informateurs de l'honorable député feraient mieux de s'informer auprès de leurs associations respectives, parce que la politique que nous avons développée dans ce domaine a été approuvée par toutes les parties en cause.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON SUGGÈRE DE DISCUTER AVEC LE QUÉBEC DE LA POSSIBILITÉ D'UN FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales.

A la suite d'un sondage rendu public hier soir par le réseau français de Radio-Canada, 70 p. 100 des Québécois interrogés optaient pour un fédéralisme renouvelé, mais le gouvernement du P.Q. ramassait 35 p. 100 des voix, plus que tout l'ensemble des partis de l'opposition réunis au Québec. J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention de rencontrer prochainement son homologue québécois, M. Morin, afin de discuter de cette question, à savoir un fédéralisme renouvelé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur le président, le gouvernement, à l'occasion du discours du trône, a indiqué clairement qu'il favorisait l'établissement d'un nouveau fédéralisme à l'intérieur du régime canadien et que des propositions précises seraient présentées à la Chambre au cours de cette session, lesquelles comporteraient certains amendements à la constitution canadienne.

En ce qui concerne la négociation avec les provinces, particulièrement avec les ministres du Québec, je rappellerai à l'honorable député que le premier ministre est en train à l'heure actuelle de faire une tournée des diverses provinces du Canada, qu'il a déjà rencontré plusieurs premiers ministres, qu'il compte rencontrer le premier ministre du Québec d'ici quelques semaines à ce sujet de la même façon qu'il a rencontré les autres premires ministres. Je puis dire à l'honorable député que nous sommes régulièrement en contact avec les ministères et les ministres du Québec responsables de divers secteurs. Si à la suite de la rencontre entre le premier ministre du Québec et celui du Canada il y a lieu de poursuivre des discussions au niveau ministériel, il est bien sûr qu'il me fera plaisir d'être à la disposition des ministres du Québec pour poursuivre ces discusions.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE ENTEND RENCONTRER SON HOMOLOGUE DU QUÉBEC

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a eu des rencontres avec M. Morin, ministre du Québec, afin de discuter d'une nouvelle formule de fédéralisme renouvelé? Étant donné que les discussions actuelles qui ont lieu entre le très honorable premier ministre, selon ce qu'on apprend par les journaux, et je ne suis pas ces discussions, et les premiers ministres des provinces me semblent être des discussions de confrontation surtout pour le Québec, est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a rencontré M. Morin ou s'il se propose de le faire afin de mettre en branle ce fédéralisme renouvelé que tout le monde attend?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur le président, l'attitude, l'option de ce gouvernement-ci n'est pas une option de confrontation, et je vois mal comment l'honorable député peut parler d'attitude de confrontation, alors que la rencontre avec le premier ministre du Québec n'a pas encore eu lieu. Mais je dois rappeler à l'honorable député qu'il est très difficile de s'engager dans des négociations avec un gouvernement dont l'objectif est la brisure de notre pays en deux, et qui a déclaré très clairement que son objectif est la séparation du Québec du reste du Canada. Cette option, quant à nous, n'est pas négociable. Nous sommes prêts à négocier avec le gouvernement du Québec un renouvellement et des modifications très substantielles à notre fédéralisme. Mais il devrait être entendu au point de départ que ce dont on discute, c'est un nouveau fédéralisme et non pas l'établissement de deux pays différents avec une quelconque association économique.

* * *

● (1427)

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER «FEATHERBED»—L'EXISTENCE POSSIBLE DE DOSSIERS SUR CERTAINS PERSONNAGES DE LA VIE PUBLIQUE

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général à propos du prétendu dossier «Featherbed» qui est en possession des services de sécurité du Canada. J'ai su qu'il comportait beaucoup plus de choses que ce que j'ai dit à la Chambre hier. Le ministre peut-il nous répondre par un «oui» ou par un «non» s'il y a eu ou s'il y a encore un dossier classé sous le nom de code «featherbed» aux services de sécurité du Canada.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Oui, Monsieur l'Orateur.

M. Cossitt: Je voudrais poser la question supplémentaire suivante au ministre: peut-il nous décrire de façon générale la nature des sujets traités dans ce dossier?

M. Fox: Ce dossier du service de sécurité traite de questions extrêmement délicates. Je n'ai pas l'intention de révéler la teneur de tous les dossiers du service de sécurité, quel que puisse être le nom de code. J'ai eu l'occasion d'examiner le dossier «Featherbed» avec les responsables du service de sécurité et je suis convaincu que celui-ci a tout lieu de s'en occuper.

M. Cossitt: Ma dernière question supplémentaire porte sur les propos que le ministre de l'Industrie et du Commerce a tenus à Halifax et qui ont été largement diffusés aujourd'hui; il avait la certitude, aurait-il dit, qu'on garde un dossier sur tous les personnages en vue dans la vie publique, notamment les ministres du cabinet. Le ministre pourrait-il nous dire si c'est vrai et si c'est la politique du gouvernement qui veut cela?

M. Fox: Sans doute la GRC a-t-elle des dossiers sur certains membres du cabinet actuel. Étant donné qu'avant de nous lancer dans la politique active, certains d'entre nous étions affectés au bureau du premier ministre, sans doute la GRC avait-elle dû enquêter sur nous pour établir notre cote de sécurité.

* * *

LES POSTES

LE MOTIF DE L'AFFECTATION DE FONDS AUX CAMPAGNES PUBLICITAIRES

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Vu que le grand public s'oppose à la campagne publicitaire que mène actuellement le ministère des Postes, le ministre peut-il nous dire pourquoi les Postes dépensent des deniers publics en ce moment alors que son déficit est aussi élevé?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): J'ai suivi avec un certain intérêt la motion de l'honorable représentant aux termes de l'article 43 du Règlement. Que je sache, on ne fait pas de campagne publicitaire à la télévision en ce moment.

* * *

L'AGRICULTURE

LE CONTINGENTEMENT POSSIBLE DES IMPORTATIONS DE BŒUF EN 1978

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au ministre de l'Agriculture, mais, en son absence, je l'adresserai au ministre suppléant ou à son secrétaire parlementaire. Au cours du débat sur l'Adresse, il a parlé de faire adopter une loi canadienne sur les importations de viande ou de créer un organisme de contrôle des importations de viande. Si on ne nous saisit pas d'un projet de loi aussi important sur le sujet d'ici la fin de l'année, et étant donné qu'on n'a observé que de légers fléchissements des stocks mondiaux de bovins, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande, le ministre songe-t-il à faire contingenter provisoirement les importations de bœuf pour 1978 comme il l'a fait pour 1977?

[*Français*]

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je prends bonne note de la question posée par l'honorable député, et je porterai immédiatement cette question à l'attention du ministre.

[*Traduction*]

LA STABILISATION DES EXPLOITATIONS DE NAISSAGE—LE MONTANT DES SUBVENTIONS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire et a trait à la politique actuelle de stabilisation des exploitations de naissage qui a été appliquée pendant toute cette année. Le ministre songe-t-il à faire connaître plus en détail les subsides qui pourraient être accordés dans le cadre de cette politique et à son avis, accordera-t-on des subsides cette année?

[*Français*]

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, de même que pour la première question, j'en prends note et je ferai rapport au ministre.

* * *

● (1432)

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE AU MINISTRE DE LA SANTÉ SI LES ENREGISTREMENTS DU DISCOURS PRONONCÉ DEVANT LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CARLETON ÉTAIENT EXACTS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en vue de clarifier certaines choses. Le ministre a sûrement eu le temps d'écouter l'enregistrement fait par les universitaires sur les propos qu'elle a tenus devant eux la semaine dernière. Est-elle alors en mesure de dire aujourd'hui à la Chambre si ces enregistrements que nous avons tous entendus reflètent fidèlement les propos qu'elle a tenus devant ces étudiants.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, plutôt que d'analyser les interprétations des interprétations, nous sommes rendus à la troisième génération de ce que j'ai dit, et je ne m'en souviens absolument plus. J'ai plutôt vérifié ce que m'avait demandé un député de l'opposition et le seul point qui pourrait toucher ma responsabilité ministérielle, sur laquelle j'aimerais faire rapport à la Chambre. En ce qui concerne les dossiers médicaux du Laboratoire de lutte contre la maladie, et pour autant que j'aie pu m'en assurer, aucun dossier de patient ou aucun . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Bégin: . . . Non, je sais très bien ce que je fais, j'informe la Chambre de ce qu'elle doit savoir. Aucun dossier n'a été communiqué aux agents des Forces armées ou de la Gendarmerie royale du Canada.

M. La Salle: Monsieur le président, je reviens à la charge. A mon avis, les déclarations du ministre la semaine dernière sont immensément importantes compte tenu du fait qu'elle reconnaissait que les instruments que possédait le Service de sécurité étaient tels que le gouvernement n'avait plus le contrôle de ce service. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-elle fait une telle déclaration sur l'absence de contrôle du gouvernement, compte tenu des instruments aussi puissants qu'elle a décrits devant les étudiants d'université?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cela en posant la question de privilège de mercredi dernier, pour autant que je me souvienne.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES RÉSIDENCES—L'APPLICATION AUX MAISONS DE LOCATION DE CHAMBRES

M. Art Lee (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, mais en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Compte tenu de l'engagement contracté il y a quelque temps par le ministre d'inclure les propriétaires de maisons privées louant des chambres parmi les bénéficiaires du programme d'aide à la restauration des résidences, le secrétaire parlementaire peut-il assurer à la Chambre qu'il effectuera ce changement par voie législative aussitôt que possible?

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais remercier le député de Vancouver-Est pour avoir soulevé cette question à la Chambre. Elle a été discutée et approfondie lors de la conférence Habitat dans sa propre ville de Vancouver. Je puis assurer au député et à tous ses collègues de la Chambre que le ministre a bien l'intention de présenter des modifications à la loi en vigueur concernant le plafond de $500 autorisé en vertu du programme actuel.

* * *

L'INDUSTRIE

L'USINE DE SPATH FLUOR DE L'ALCAN À ST. LAWRENCE (T.-N.)—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS POUR ÉVITER LES LICENCIEMENTS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et peut-être me sera-t-il aussi reconnaissant de la lui avoir posée. Comme le sait le ministre, la Chambre étudie actuellement un bill qui accorde environ un milliard de dollars sous forme de concessions fiscales aux grandes sociétés sous prétexte d'aider à créer des emplois. Compte tenu du fait que la société Alcan qui va d'ailleurs bénéficier de onze millions de dollars d'aide du gouvernement a répondu à ce geste en licenciant quelque 400 personnes à son usine de spath fluor de St. Lawrence, je voudrais demander au ministre qui a participé personnellement à des négociations avec cette société, d'après ce que je comprends, s'il a quelque chose à dire à la Chambre à ce sujet? Et plus particulièrement, s'il peut lui dire si cette société a changé d'avis et continuera d'assurer la bonne marche de son usine?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pense que c'est là user d'un long détour pour m'amener à répondre à cette question en ma qualité de ministre. Je suis néanmoins enchanté de le faire, si vous me le permettez car c'est une question qui touche ma propre circonscription et, comme l'a rappellé le député, des centaines de travailleurs. J'ai eu certains entretiens en fin de semaine concernant cette affaire, et, malheureusement, il n'est guère probable que la société Alcan change d'avis. Je tiens également à dire que je trouve assez choquant qu'en fait, elle ait manifesté aussi peu de souci pour les travailleurs de cette usine, mais plutôt que de nous lamenter, pour ainsi dire, au sujet d'événements sur lesquels on ne peut revenir en arrière, nous recherchons et nous espérons bien trouver d'autres emplois pour les personnes touchées par cette mise à pied.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE REFUSER À L'ALCAN DES CONCESSIONS FISCALES EN RAISON DE L'ABANDON DE SES EXPLOITATIONS À TERRE-NEUVE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Étant donné que son collègue vient de reconnaître qu'une entreprise, qui doit recevoir 11 millions de dollars à la suite des propositions budgétaires du ministre que nous discutons aujourd'hui à la Chambre, ferme ses portes alors qu'elle est censée créer des emplois, non pas parce qu'elle est déficitaire—il importe de le noter—mais parce qu'elle peut faire encore plus de profits en important du Mexique, le ministre des Finances envisage-t-il des mesures de représailles pour empêcher cette société d'agir ainsi?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai déjà répondu à ce genre de question. Nous avons un régime de taxe qui s'applique à toutes les compagnies, et il peut arriver que certaines d'entre elles puissent être forcées de cesser à ce moment. Mais je ne crois pas que nous puissions nous servir du régime de taxation pour punir les uns et non pas les autres. La loi s'applique pour tout le monde et nous regrettons que la compagnie ait pris cette décision. J'ai fait, toutefois, une enquête moi-même et l'allégation de l'honorable député à l'effet qu'ils sont obligés d'agir ainsi pour favoriser une autre exploitation n'est pas exacte, parce que le produit extrait de cette mine ne peut pas remplacer celui qu'ils utilisent venant de l'extérieur.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je veux être sûr de bien comprendre le ministre des Finances. Dit-il que cette société peut agir ainsi, une société qui, chaque année, fait des centaines de millions de dollars de bénéfices et qui a profité du travail des habitants de cette ville pendant des dizaines d'années, et qu'il n'y a rien que le gouvernement du Canada puisse faire pour l'en empêcher?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, la réponse est non.

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

WINNIPEG—LE DÉBUT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Comme il s'est rendu à Winnipeg et qu'il semble convaincu de la nécessité d'agrandir l'aéroport international de cette ville, puis-je savoir quand les travaux débuteront? Le gouvernement a-t-il déjà fait des appels d'offres pour la construction des bâtiments supplémentaires? En fait, ma question s'adresse au ministre des Transports.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, étant donné que le député a d'abord adressé sa question au ministre des Finances, serait-il assez aimable de la reformuler pour moi?

M. Murta: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement se dit convaincu à l'heure actuelle de la nécessité d'agrandir l'aéroport international de Winnipeg. J'aimerais que le ministre me dise s'il a pensé à lancer des appels d'offres pour la construction des bâtiments supplémentaires, et quand les travaux commenceront?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous venons tout juste de terminer une étude fort satisfaisante de la question de l'expansion de l'aéroport et de l'alternative qui s'offre à nous, c'est-à-dire agrandir l'aéroport actuel ou choisir un autre emplacement. La semaine dernière, j'ai publié une étude là-dessus en demandant aux gens de me faire connaître leur avis dans les soixante jours. C'est alors que nous commencerons à élaborer un plan d'action précis pour les divers travaux en cause, puis, en temps opportun, nous passerons à la phase de construction proprement dite.

* * *

LA SANTÉ

DEMANDE DE COMMENTAIRES AU SUJET DE LA DÉCLARATION DU Dr EPSTEIN

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet d'une allocution prononcée par le Dr Epstein, à l'Université York, sur le sujet suivant: «Les lacunes au niveau des tests scientifiques vont de l'incompétence flagrante à la manipulation, la distorsion et la destruction des données sur les additifs alimentaires, les médicaments, les aliments pour animaux, les pesticides, les polluants automobiles, les déchets chimiques et la qualité de l'eau.» La question que je veux poser au ministre est la suivante: Étant donné les conséquences graves de cette déclaration, quelles mesures le ministre a-t-elle prises à cet égard?

● (1442)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, si le député le permet, je lui répondrai de façon détaillée demain ou plus tard pendant la session.

[M. Chrétien.]

L'IMMIGRATION

LES RAISONS MÉDICALES RENDANT LES CANDIDATS INADMISSIBLES—DEMANDE DE DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans une lettre datée du 3 novembre, le ministre a annoncé que ceux qui résident au Canada en vertu d'un permis ministériel et qui ne pouvaient pas jusqu'ici obtenir le statut d'immigrant reçu à cause de certaines interdictions de nature médicale pourront maintenant recevoir le statut d'immigrant reçu et peut-être devenir immédiatement citoyens canadiens dans certains cas. Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir enfin pris cette décision. J'aimerais demander au ministre dans quels cas certaines personnes pouvaient être considérées comme inadmissibles pour des raisons médicales comme le disait la lettre du ministre du 3 novembre.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la lettre s'appliquait surtout aux épileptiques, qui ne pouvaient pas être admis au Canada en vertu de l'ancienne loi. Ils étaient autorisés à résider au Canada par des permis ministériels, mais ils ne pouvaient pas obtenir la citoyenneté canadienne. Nous voulons maintenant les considérer comme des immigrants reçus et tenir compte de toute leur période de résidence au Canada à partir du moment de leur arrivée afin de les aider à obtenir la citoyenneté canadienne.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, vu la réponse que vient de donner le ministre, j'aimerais lui demander s'il acceptera de déposer un règlement à ce sujet pour que les personnes en cause sachent exactement quelles interdictions de nature médicale seront supprimées et lesquelles seront maintenues.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, dans le cas qui nous occupe, nous pensions à un groupe précis. Nous avions déjà communiqué avec les personnes visées pour leur annoncer les intentions du gouvernement à leur égard. Bien entendu, nous déposerons un règlement de la façon normale. J'espère qu'il sera prêt à être étudié ce mois-ci. Nous pensons pouvoir proclamer le bill vers la fin de mars.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—LA CONSERVATION AU CANADA DES FONDS POUR LA RECHERCHE

M. Joe Flynn (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais comme il est absent j'aimerais la poser au secrétaire parlementaire. Chaque année, l'industrie automobile détourne 200 millions de dollars du Canada pour soutenir la recherche aux États-Unis, selon le Dr. Patrick McTaggard-Cowan, l'ancien chef du Conseil des sciences du Canada. A l'occasion des pourparlers concernant le pacte de l'automobile le ministre va-t-il faire quelque chose pour que cet argent soit dépensé ici au Canada afin de créer plus d'emplois, de stimuler nos efforts dans le domaine de la recherche et du développement et de conserver les dollars canadiens au Canada?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, en ce qui a trait au pacte de l'automobile, nous nous sommes a raviser toutes les mesures prises dans ce secteur, y compris notre politique de recherche, et je ferai part de la question de mon collègue au ministre de l'Industrie et du Commerce.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES MOTIFS DU REFUS DE MAJORER LE TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—LA POSSIBILITÉ DE RENVOI AU COMITÉ

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné l'inquiétude, la déception et le découragement des organisations d'anciens combattants de tout le Canada devant le refus du gouvernement de faire correspondre, comme promis, le taux de base des pensions aux cinq catégories inférieures de la fonction publique, le ministre a-t-il eu l'occasion de discuter de nouveau avec le cabinet des raisons de son refus et cette question va-t-elle être révisée très prochainement?

Des voix: Bravo!

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, j'ai répondu à cette question à la Chambre il y a quelques semaines. La situation est toujours la même. Le taux de base n'a pas été augmenté de la façon demandée. Je voudrais rappeler à la Chambre que les anciens combattants recevront l'indexation au coût de la vie. Lorsque la situation financière du pays s'améliorera quelque peu nous reverrons la question.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, comme il est entendu qu'en janvier prochain le taux de base des pensions sera indexé de 7.2 p. cent, le ministre peut-il nous dire s'il a prêté une oreille attentive aux inquiétudes des organisations du Conseil national des anciens combattants qui ont exprimé leur déception et leur découragement. Va-t-il les rencontrer? Va-t-il renvoyer la question au Comité permanent des affaires des anciens combattants pour que ce problème soit réglé et pour que les anciens combattants puissent dire ce qu'ils estiment juste et équitable?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, quant à cette question, j'ai déjà dit que je n'ai aucune objection à ce qu'elle soit renvoyée au comité permanent des affaires des anciens combattants quand ce dernier sera mis sur pied. Pour ce qui est de réactions venant réellement d'associations d'anciens combattants, je n'ai rien reçu; j'ai toutefois reçu un courrier considérable touchant cette même question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REMISE D'UNE MÉDAILLE AU PREMIER MINISTRE LÉVESQUE PAR LA FRANCE ET LES LIGNES DIRECTRICES

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la médaille remise au premier ministre Lévesque par le gouvernement français, décoration qui serait la deuxième en importance que puisse accorder ce gouvernement, satisfait aux lignes directrices que le gouvernement du Canada a publiées en 1968 au sujet des médailles et des honneurs accordés aux citoyens canadiens?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il s'agit bel et bien de lignes directrices comme l'a mentionné le député. Elles ne comportent donc aucune obligation légale.

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: Il est évident que nous aurions préféré que le pays donateur et le récipiendaire les aient respectées. A mon point de vue, comme cette décoration est plutôt généreusement distribuée et qu'elle n'a pas tellement de valeur, je n'ai pas l'intention de m'en offusquer.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Pourquoi Pierre n'en a-t-il pas une?

M. Schumacher: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de nous dire si cette médaille ou cet honneur était conforme aux lignes directrices publiées par le gouvernement? Je ne sais pas vraiment si cet honneur était conforme à ces lignes directrices.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, le député me demande si cet honneur respecte les lignes directrices . . .

M. Hees: Conforme, conforme. Il n'a pas dit respecte.

M. Jamieson: Cet honneur respecte certainement le protocole, si vous voulez le voir de cette façon. En toute honnêteté, cette question ne m'a pas assez inquiété pour que je prenne même la peine de consulter les lignes directrices afin de déterminer s'il y a conformité ou non.

M. Hees: En avez-vous parlé au premier ministre dernièrement?

* * *

LES PORTS

HALIFAX—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN SECOND QUAI POUR PORTE-CONTENEURS

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Après avoir patienté assez longuement, j'aimerais lui redemander si l'heure n'est pas venue de construire à Halifax le second quai pour porte-conteneurs? Est-ce que le ministre peut maintenant annoncer de façon définitive la participation du gouvernement à sa réalisation et son concours aux travaux de préparation et de remblai qui sont déjà effectués?

Questions orales

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a donné le feu vert aux travaux de remblai exécutés par le gouvernement provincial pour que l'emplacement soit prêt le plus tôt possible. A ma connaissance, la date à laquelle nous avons jugé que le terminus devrait être achevé n'a pas été modifiée. Nous prendrons donc les mesures nécessaires en temps voulu. Je n'ai rien d'autre à annoncer pour l'instant.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé d'une date. Peut-il nous la faire connaître?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je pourrai sans doute me procurer l'étude en question pour le député. Il y est dit que la construction devra démarrer dans un avenir relativement proche afin d'être achevée à une certaine date que je n'ai pas à l'esprit, mais qui se situe à l'horizon de deux ou trois ans seulement.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

OXFAM—PROPOSITION D'ÉTUDE DES MÉTHODES DE FINANCEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en l'absence du leader du gouvernement à la Chambre. Dans une analyse de la situation financière d'Oxfam, un directeur régional affirmait qu'il serait possible d'obtenir de l'ACDI avant la date nécessaire entre $100,000 et $300,000, suivant ce que donnera la comptabilité défaillante de l'ACDI. Est-ce qu'après cette déclaration le ministre est disposé à entreprendre une étude des méthodes de financement présent et futur d'Oxfam?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je serai enchanté de le faire. Nous ne perdons jamais de vue les organismes extra-gouvernementaux. Je n'ai pas vu le passage en question, mais je vais m'occuper de faire prendre les mesures nécessaires pour qu'on se renseigne.

* * *

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

ON DEMANDE QUE LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ASSISTANCE SOIENT COMMUNIQUÉS AUX DÉPUTÉS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État (petite entreprise).

Étant donné que la politique a été annoncée à la Chambre depuis quelque temps et qu'elle a fait l'objet, j'en suis certain, d'une étude très sérieuse des fonctionnaires de son ministère, est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre maintenant si les critères d'admissibilité sont établis, et est-ce qu'il serait possible de les faire connaître aux députés pour que nous puissions informer nos commettants qui attendent justement les bienfaits de cette politique, si un jour elle peut éclore d'une façon efficace?

• (1452)

[*Traduction*]

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute qu'en septembre, j'ai annoncé une politique que mon prédécesseur avait énoncée dans un programme en dix articles. Une partie de cette politique concerne le fardeau de la paperasserie que nous pensons simplifier en apportant des modifications à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, lesquelles ont été étudiées en première lecture. J'espère apporter des améliorations supplémentaires dans ce domaine, en plus de la loi, après qu'elle aura été adoptée. Il y a également d'autres domaines d'améliorations, notamment en matière de politique d'achat du gouvernement et de son approche à propos des capitaux à haut risque, mais certaines de ces questions vont prendre du temps. J'espère que lorsque nous soumettrons l'ensemble à la Chambre, les propositions répondront aux préoccupations des députés.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Très brièvement, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si, lorsque tous ces travaux qu'il vient d'énumérer seront terminés, il se propose de tenir des séances d'information dans les diverses régions du Canada et également au Québec pour que les propriétaires de ces petites entreprises puissent en prendre connaissance et essayer d'en bénéficier afin d'aider le gouvernement, le pays à enrayer le chômage?

[*Traduction*]

M. Abbott: Oui, monsieur l'Orateur. Je pense que la proposition du député est excellente et nous avons l'intention de faire connaître les politiques précises que nous avons mises au point, dès la nouvelle année; je crois que le député sera d'accord avec moi pour penser que tant que nous n'aurons pas de propositions concrètes à soumettre aux petits chefs d'entreprise, cela ne sert à rien de faire des discours dans tout le pays pour dire ce que nous comptons faire.

LE PROGRAMME EN DIX ARTICLES ET LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une courte question supplémentaire pour le ministre. Veut-il nous faire croire par ce qu'il vient de dire que ce programme en dix articles qu'il a hérité de son prédécesseur est en fait la politique que propose le gouvernement pour la petite entreprise?

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, le programme en dix articles dont j'ai parlé et qui a été mis au point par mon prédécesseur constituait en effet et constitue encore la politique gouvernementale mais, comme je l'ai dit, nous pensons y apporter des améliorations qui prendront quelque temps et c'est pourquoi j'aimerais que certaines de ces propositions soient déjà formulées de manière plus concrète, avant que nous organisions des séances d'étude destinées aux petits chefs d'entreprise.

LE PRÉSUMÉ REFUS DES BANQUES D'ACCORDER DES PRÊTS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser au même ministre. Sait-il que certaines banques refusent carrément d'examiner les demandes de prêts aux petites entreprises présentées par des clients honorables et sûrs, sous prétexte qu'elles préfèrent prêter cet argent à 12 ou 13 p. 100 d'intérêt plutôt qu'au taux recommandé par la loi sur les prêts aux petites entreprises?

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà entendu des plaintes semblables. J'ai entendu dire que certaines banques ne voient pas d'un très bon œil les prêts aux petites entreprises, mais je n'en ai entendu parler qu'hier pour la première fois à Kingston, où certaines personnes m'ont exposé le même grief que le député. Je vais me renseigner et je dois me mettre en rapport prochainement avec plusieurs responsables de nos banques à charte.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DU POPLAR AU MONTANA—LES MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES DOMMAGES ÉCOLOGIQUES

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de l'environnement. Elle m'est inspirée par le fait que bien des habitants du sud de la Saskatchewan et du nord du Montana s'inquiètent du risque de pollution que peut créer le projet hydro-électrique du Poplar. Je me demande si le ministre est à même de nous dire quelles mesures le gouvernement fédéral va prendre pour s'assurer que ce projet ne constituera pas en fait un sérieux facteur de pollution de l'air sur le plan international, notamment une fois qu'il dépassera le niveau initial des 300 megawatts?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, le ministère fédéral de l'Environnement surveille de près ce projet. Je tiens à assurer . . .

Une voix: Des budgets, des études . . .

M. Marchand: Calmez-vous. Je tiens à assurer au député que nous effectuerons un contrôle très strict et que le gouvernement fédéral a bien l'intention d'appliquer en permanence des normes écologiques élevées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE M. DANYLO SHUMUK EN URSS—LES INITIATIVES POUR LE FAIRE LIBÉRER

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit de M. Danylo Shumuk qui, le ministre s'en souviendra, a passé 35 des 62 années de sa vie dans des prisons soviétiques, uniquement pour des délits politiques. Le ministre peut-il nous dire si ses collaborateurs ou lui-même sont intervenus directement—et j'insiste sur le mot directement—auprès des autorités soviétiques ici ou à Moscou en vue d'obtenir que M. Shumuk soit ou libéré ou autorisé à se rendre au Canada pour y rejoindre les membres de sa famille?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le chef de l'opposition s'en doute, il faudra que je vérifie la liste puisque l'affaire s'étale sur quelques années. Je n'ai pas identifié précisément et personnellement la personne en question dans les démarches que j'ai entreprises. Cependant je dois dire que j'ai personnellement remis des listes de noms aux responsables soviétiques et je vérifierai si celui-ci y figure. Je vais même faire établir un relevé chronologique des démarches qui ont été faites.

D'une façon plus générale, et je crois que le chef de l'opposition le sait puisqu'il a appuyé des motions présentées ici même et ailleurs, nous n'avons cessé de faire des démarches auprès de l'Union soviétique relativement à des prisonniers politiques et à d'autres cas semblables.

M. Clark: Dès que le ministre aura étudié la question, s'il constate que le nom de M. Shumuk ne figure sur aucune des listes présentées par le ministre lui-même ou ses fonctionnaires, voudra-t-il nous dire pourquoi le nom de M. Shumuk n'y figure pas et si le gouvernement compte signaler expressément le cas de cette personne?

M. Jamieson: Monsieur l'orateur, je le ferai volontiers. Pour l'instant, je peux dire que toute instance individuelle est fort légitime et recommandable, qu'il soit question de la venue au Canada ou de parents déjà installés au Canada, et je pense qu'en l'occurrence des instances individuelles ont déjà été faites mais, de toute façon j'examinerai l'affaire avant de fournir une réponse.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE REMISE À L'ÉTUDE PAR LE CABINET DE LA MAJORATION DU TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Elle se rattache à une motion que j'ai proposée aujourd'hui aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle se rattache également à une question déjà posée par le député de Humbert-Saint-Georges-Sainte-Barbe, mais il reste un point important que le ministre n'a pas encore éclairci.

Étant donné que d'une manière générale les canadiens ne trouvent pas que les anciens combattants devraient avoir à souffrir des problèmes économiques du gouvernement et souhaitent que le taux de base de la pension d'invalidité soit rétabli au niveau de 1973, le ministre voudra-t-il saisir de nouveau de cette question ses collègues du cabinet et presser le gouvernement de la réétudier.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je voudrais insister sur un point, soit que depuis très longtemps—et non pas seulement depuis cette année ou depuis l'année dernière—les anciens combattants sont fort bien traités par le gouvernement du Canada et non pas seulement par l'actuel gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Je ne voudrais pas que la Chambre ou les Canadiens croient que nous nous désintéressons de leur sort.

J'aimerais également dire que je ne suis pas le seul ministre qui se soit vu refuser quelque chose qu'il demandait. Je tiens à le dire clairement, car les choses peuvent fort bien être très mal interprétées. Toutefois, pour ce qui est de représenter mes propositions au gouvernement à ce sujet, il ne m'est pas possible de préciser une date au député. Je reviendrai à la charge, mais, en toute sincérité, je dois dire qu'il faudra d'abord que la tempête s'apaise.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre soulèvera de nouveau devant le cabinet la question du taux de base de la pension d'invalidité, voudrait-il revenir aussi sur celle de l'amélioration des conditions de vie des veuves de guerre?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires des anciens combattants s'est toujours préoccupé du bien-être de ces derniers.

Une voix: Particulièrement en période d'élections.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MOYEN-ORIENT—LA GAMME DE SOLUTIONS POSSIBLES ÉVOQUÉES PAR LE MINISTRE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a déclaré à Jérusalem que le problème du Moyen-Orient nécessitera une forme quelconque de règlement territorial et que s'offrait toute une gamme de solutions. Qu'entendait-il par là?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas être en mesure de donner au député la réponse détaillée qu'il souhaite obtenir. Je pense toutefois, que la meilleure réponse que je puisse lui donner, serait de l'inviter ainsi d'ailleurs que tous ceux de ses collègues intéressés—soit à une réunion officielle du comité permanent sur les affaires extérieures et la défense nationale, soit à une rencontre privée pour en parler ensemble, car la question est bien trop complexe. Je ne veux pas donner de détails maintenant pour éviter toute déclaration inexacte.

LA DÉFINITION DE «PALESTINIENS», SELON LE MINISTRE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, compte tenu de la réponse du ministre, j'espère qu'il renverra effectivement cette question au comité ou qu'il fera une déclaration à l'appel des motions sur son voyage.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le ministre a déclaré en outre que les Arabes palestiniens ne peuvent être tenu à l'écart du processus de règlement pacifique; qui sont, à son avis, les Palestiniens? Les Palestiniens sont-ils ceux qui habitent le territoire qu'on se dispute, ceux qui n'y habitent pas ou les deux?

● (1502)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ferai encore de mon mieux pour être clair et concis. Je pensais surtout à ceux qui habitent actuellement le territoire qu'on se dispute. On peut également inclure ceux que l'on appelle des réfugiés, certains les définissent ainsi, et qui vivent possiblement ailleurs pour le moment. Bien sûr qu'il y a aussi d'autres définitions. Dans ma déclaration, je voulais parler de ceux qui ont dû quitter le pays qu'ils ont toujours habité et de ceux qui craignent d'être expulsés de celui qu'ils habitent. C'est une difficulté de nature humanitaire et politique qui devait être résolue pour qu'il soit possible d'en arriver éventuellement à un règlement au Moyen-Orient.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WALTER BAKER—LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE ET LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège qui touche tous les députés et dont la présidence a déjà commencé l'étude suite à mon avis donné avant-hier à la Chambre. C'est au sujet du jugement que le juge en chef Evans de la Cour suprême de l'Ontario a rendu sur le «Règlement relatif à la sécurité de l'information sur l'uranium, DORS/76-644.» Je prétends respectueusement que cette décision montre qu'il interprète la notion de l'étendue du privilège parlementaire d'une manière que la Chambre n'est pas tenue d'accepter et je prétends respectueusement qu'on ne devrait pas l'accepter. Le passage en cause de la décision se trouve à la page 42 et dit:

> En me basant sur les sources susmentionnées, je suis venu à la conclusion qu'un député peut se servir de renseignements interdits par le règlement 76-644 au Parlement et peut diffuser ces renseignements aux média. Cependant, je considère que le privilège du député ne peut pas s'étendre à la protection des média si ceux-ci décident de diffuser les renseignements au public. Je ne considère pas non plus que les fonctions «réelles» et «essentielles» d'un député lui donnent le devoir ou le droit de diffuser des renseignements à ses électeurs. Les cas que j'ai examinés indiquent que le privilège est défini explicitement et j'aurais donc tort de l'étendre aux renseignements diffusés aux électeurs.

Cette décision est sans doute conforme à l'interprétation juridique, mais je ne suis pas certain qu'elle concorde avec les autorités en matière de procédure et les décisions rendues par M. l'Orateur à la Chambre. J'estime d'abord que le fait d'établir une distinction bien nette entre la Chambre et la presse comme le fait la décision que je viens de citer n'est pas très logique et établit un mauvais précédent. J'aimerais à cet égard citer un extrait d'une de vos propres décisions, monsieur l'Orateur. Comme l'indique la page 2383 du hansard, quand vous avez rendu votre décision au sujet des observations faites par le regretté Réal Caouette au sujet de la possibilité qu'on ait offert des post-de-vin aux membres de la tribune de la presse, vous avez déclaré:

Comme je me préoccupe en outre du fait que les allégations ont trait aux relations entre les députés et les courriéristes parlementaires ou du moins certains d'entre eux et comme dans une certaine mesure, la tribune parlementaire est une ramification de la Chambre qui expose aux Canadiens, les électeurs, les événements qui s'y déroulent au moyen d'un compte rendu objectif et fidèle de ces événements, ce qui n'est pas uniquement la responsabilité de la tribune parlementaire mais la Chambre y manifeste un certain intérêt . . .

Cette déclaration reconnaît explicitement que la liberté des communications entre un député et un électeur ou le public en général est autre chose qu'une question de liberté de parole à la Chambre. La décision reconnaît que l'organe d'information qui transmet ou interprète le message fait partie de façon générale du procédé parlementaire et ne doit pas être soumis à des pressions ou à des manifestations qui pourraient l'empêcher de faire un rapport consciencieux et exact des faits. La décision rendue par le juge Evans contredit explicitement l'hypothèse que vous aviez faite, monsieur l'Orateur, au sujet du rôle de la presse au Parlement. Nous serions portés à croire que nous avons droit à un compte rendu juste et fidèle de nos délibérations, mais ce jugement semble affirmer le contraire. May déclare, à la page 80 de la 19e édition:

Mais la publication, sur l'ordre de la Chambre ou non, d'un compte rendu fidèle des débats de l'une ou l'autre Chambre du Parlement est protégée par le même principe que celui qui protège le compte rendu des délibérations dans les cours de justice, à savoir que l'intérêt du public l'emporte sur les inconvénients causés aux individus, sauf en cas de malveillance manifeste.

Mais si l'on répond que cette citation n'est pas applicable, car ce sont non pas les droits d'individus qui sont en cause mais la sécurité nationale, cela doit-il être un critère si la Chambre n'a pas usé de sa prérogative en siégeant à huis clos? Les journalistes qui rapportent les commentaires des députés sont-ils passibles de poursuites parce qu'ils n'ont pas, au bon moment, décidé tout à coup d'agir comme s'ils assistaient à une séance à huis clos qui leur ôtait leurs droits habituels? Je vous citerai un autre commentaire de May, à la page 81 de la même édition, pour répondre en même temps aux arguments sur la fidélité du compte rendu et le rôle de la presse:

Il existe une distinction entre la prérogative absolue des députés qui prennent la parole à la Chambre, ou dans un comité de la Chambre, et la prérogative restreinte d'un éditeur qui rapporte des commentaires; dans le dernier cas, la publication des délibérations du Parlement est protégée, non pas en vertu de la prérogative du Parlement mais selon les mêmes règles que pour les délibérations des tribunaux.

On cite un cas précis et la conclusion est la suivante:

Un compte rendu fidèle de tout le débat ne pourrait donc pas donner lieu à des poursuites.

J'estime donc, monsieur l'Orateur, que: premièrement, le jugement du juge Evans à propos de la prérogative du Parlement ne correspond pas aux interprétations de la Chambre à l'égard de la prérogative lorsqu'il est question des rapports entre les députés et les journalistes. En second lieu, ce jugement constitue pour les journalistes de la tribune de la presse un geste évident et immédiat d'intimidation, propre à les empêcher de donner de nos travaux le compte rendu fidèle et exact auquel nous attachons une importance vitale, comme Votre Honneur l'a déclaré. Troisièmement, ce jugement usurpe le pouvoir qu'a la Chambre de décider elle-même de celles de ses délibérations qui doivent avoir lieu en secret à huis clos. Quatrièmement, il interpose dans la jurisprudence de nos privilèges un élément que la Chambre devra contester dans les plus brefs délais, parce qu'il empiète sur son pouvoir de définir la portée de ces privilèges.

J'estime, monsieur l'Orateur, que cette question doit être soumise le plus tôt possible à un comité de la Chambre. Je répète que la pratique judiciaire autorise le juge Evans à se prononcer de cette façon, et, dans la mesure du possible, il faudrait éviter de le citer à comparaître. Mais nous avons le devoir de ne pas laisser effriter les privilèges des députés. Vu le caractère général plutôt que particulier de l'intimidation qui en résulte, vous jugerez peut-être que cela relève du comité permanent des droits et immunités des députés. J'estime qu'il y a urgence et je propose, pour le cas où Votre Honneur estimerait qu'à priori cela met en jeu nos privilèges:

Que l'on renvoie au comité des privilèges et élections les parties du jugement rendu le 9 novembre par le juge en chef Evans de la Cour supérieure de l'Ontario, où on semble léser le droit des députés d'exiger que la presse rapporte leurs discours au complet et avec exactitude.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le leader de l'opposition à la Chambre a soulevé la question il y a deux jours. J'ai alors dit que je n'avais pas eu plus que lui la possibilité d'étudier très attentivement ce jugement, et que je me réservais de me prononcer à ce sujet. Comme je ne savais pas que cette question allait être soulevée aujourd'hui, je n'ai donc pas terminé l'étude du jugement rendu par le juge en chef. Il y a une ou deux choses que j'aimerais dire d'abord. Je ne trouve rien à redire jusqu'à maintenant à ce que le député de Grenville-Carleton a déclaré, mais j'aimerais que cette motion ne soit pas mise aux voix dès maintenant, afin que notre leader à la Chambre puisse examiner les propos tenus aujourd'hui ainsi que la motion.

● (1512)

A l'évidence, le jugement a semé quelque confusion, tout comme, bien sûr, la question de savoir si le règlement concernant les informations sur le cartel de l'uranium touchaient aux droits et privilèges des membres du Parlement en ce qui concerne les débats ou leur droit de consulter des avocats. Tant mon conseiller juridique que celui du demandeur se sont entendus là-dessus devant le tribunal et, si je comprends bien, le juge a établi sans équivoque que la règle était subordonnée aux privilèges et à l'immunité des députés. Reste la question soulevée par le député quant aux conséquences de ce jugement sur la publication du hansard. Je crois savoir qu'une action a été intentée à la suite de certains commentaires qui ont été faits après le jugement sur les conséquences du jugement sur la publication des débats.

Il est bien clair, monsieur l'Orateur—et j'en suis convaincu—qu'il appartient à la Chambre et à l'Orateur de s'occuper de la publication et de la reproduction du hansard, de décider tout ce qui s'y rapporte et d'affirmer que, selon la tradition, on n'a jamais empêché la publication ou la reproduction du hansard. En conséquence, je ne suis pas tout à fait certain que nous devions vraiment étudier cette question.

Je crois que nous sommes probablement tous d'accord sur ce que comportent les privilèges et immunités, de même que sur la question de la publication, mais j'aimerais que notre leader ait l'occasion d'examiner les commentaires faits aujourd'hui et de décider si nous sommes d'accord sur la motion présentée par le député. Je le répète, je ne savais pas que cette question serait soulevée aujourd'hui. J'aimerais y réfléchir, et je vous dis, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, qu'il serait peut-être opportun que l'Orateur, en appelle de cette partie du jugement en particulier. J'aimerais vraiment avoir l'occasion de réfléchir à ces questions.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'entendrai les députés qui ont manifesté le désir de discuter cette question maintenant. Je n'ai pas d'objection à remettre la question à plus tard afin de permettre au ministre de la Justice ou encore au leader à la Chambre ou à son représentant de préparer leur intervention. Pour le moment, j'accorde la parole aux députés qui sont prêts à parler.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je ne savais pas non plus que cette question allait être soulevée aujourd'hui. J'ai lu ce jugement avec stupéfaction, et il est difficile de comprendre qu'un tel jugement ait pu être rendu. Pour ce qui est de l'ingérence dans les droits des députés qu'il comporte, ces droits n'ont pas à être arrêtés par les tribunaux. Ces droits sont arrêtés à la Chambre des communes et ne peuvent être interprétés par aucune instance autre que le tribunal suprême du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Quand j'ai la première fois entendu le jugement et ce qu'il renfermait ainsi que ce qu'on a rapporté dans la presse, je n'ai pu croire que c'était vraiment ce qui s'était passé. Une bonne partie de ce jugement ne lie personne en aucune façon, assurément aucune cour supérieure. Elle renferme des observations que vous, monsieur l'Orateur, en tant qu'avocat, comme les avocats en général qualifiez d'opinion judiciaire incidente.

Le juge a rendu un jugement de quelque 54 pages portant sur nombre de points qui sont en dehors de la question. Je l'ai lu au lieu de porter mon propre jugement comme je le fais d'habitude, et j'ai ensuite conclu que j'aurais mieux fait de porter mon propre jugement. Il y a une chose que j'aimerais pouvoir signaler. J'ai été impressionné par ce qu'a dit le ministre de la Justice. Je pense que ses observations ont été très pertinentes et très raisonnables.

Une voix: Mais!

M. Diefenbaker: Mais je dois signaler que ce juge, qui a récemment été élevé au poste de juge en chef de l'Ontario, a refusé d'entendre les instances de l'organisation des libertés civiles du Canada au sujet de la question de savoir si la déclaration des droits de l'homme s'appliquait. Je n'étais absolument pas d'accord sur ce point. Il aurait dû tenir compte de la déclaration des droits de l'homme qui a consacré et consacre en droit la liberté de la presse au pays. Il aurait dû permettre à l'association des libertés civiles de présenter ses instances, et le fait qu'il ne l'ait pas fait montre qu'il ignorait la disposition de la déclaration des droits de l'homme.

En ce qui concerne le Parlement, je répète ce que j'ai déjà dit; les tribunaux n'ont aucun droit d'interpréter les droits de cette institution, ni de les déterminer. Si ce genre de décision pouvait être acceptable du temps du juge Jefferies, elle n'est plus de mise en 1977. Il serait bon de laisser là cette question, pour plus ample étude. J'espère que le Parlement annoncera que nous n'avons pas l'intention de voir abroger nos droits et privilèges ancestraux, à la suite d'une opinion judiciaire incidente du juge en chef de l'Ontario qui a refusé toute possibilité d'instance présentée en vertu de la déclaration des droits. Je parle en tant que membre du Barreau de cette province et en tant que membre de trois autres barreaux, dans le reste du Canada. Je ne puis comprendre pourquoi il s'est mêlé de nier certains de ces droits; il ne semble pas même se rendre compte que ce qui se passe ici à la Chambre est télévisé dans toute la nation. Cela pourrait entraîner certaines choses qui auraient de quoi tenir un juge sérieusement occupé pendant encore longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, un des problèmes dans ce débat, c'est que nous sommes tous du même côté. Je suis convaincu que, même après que le leader du gouvernement à la Chambre aura pris la parole et que nous aurons entendu l'intervention du ministre de la Justice, les députés de la Chambre continueront à être d'avis que notre liberté de parole en cet endroit ne peut être entravée par qui que ce soit en dehors de la Chambre, et qu'il est indubitable que la population canadienne a le droit de savoir ce qui se passe ici.

Le très honorable député de Prince-Albert a bien fait valoir qu'aucun juge ne pouvait limiter notre liberté de parole. Pour être tout à fait juste à l'égard de M. le juge Evans, il n'a pas suggéré bien sûr que nous devrions être tenus à certaines restrictions dans les débats à la Chambre, au sujet de la question du cartel de l'uranium ou autre. Cependant, là où il passe les bornes, c'est en prétendant que nous ne devrions pas communiquer à nos commettants ce que nous avons pu apprendre au cours des débats et que les représentants de média doivent se montrer vigilants dans les comptes rendus qu'ils donnent des séances de la Chambre. Je trouve cela presque ridicule, même dans la bouche d'une personne aussi érudite que le juge en chef. Comme les autres députés l'ont fait remarquer, le compte rendu textuel des séances de la Chambre est imprimé chaque jour en deux langues dans le hansard publié en 15,000 exemplaires ou plus et expédié dans tout le pays et dans le monde entier.

● (1522)

Je n'arrive pas à comprendre comment un juge peut affirmer que nous ne pouvons pas répéter à nos électeurs ce que nous avons dit ou appris à la Chambre. Est-ce à dire que si la Chambre discute un beau jour de la question du cartel de l'uranium, je n'ai pas le droit d'adresser ce hansard-là à mes électeurs?

Une voix: Ou d'en parler à la télévision.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Veut-il nous dire que si le député de York-Simcoe se lève pour parler du cartel de l'uranium, les caméras doivent s'arrêter.

Une voix: Ou le faire taire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est presque à ce point ridicule.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que même si j'ai pris position très fermement sur cette question, j'ai lu certaines choses à ce sujet. Je constate que cet ouvrage contient, même à la page 80 dont le député de Grenville-Carleton a lu des extraits, certains passages susceptibles de dérouter le savant juge. Même si des passages de May et des auteurs d'autres ouvrages traitant de cette question, semblent obscurs, je crois que tout devient clair si on les lit attentivement. May affirme que même s'il est indéniablement permis de rendre public et de distribuer les documents ou journaux émanant de la Chambre, et même si la presse et les autres organes d'information ont également le droit—même si c'est moi qui ajoute ce bout de phrase—de rapporter impartialement et honnêtement nos délibérations ici, les députés doivent toutefois respecter certaines limites quant à l'exercice de ce droit.

Par exemple, si un député prononce un discours diffamatoire envers un citoyen étranger à la Chambre, il est dans son droit. Je crois qu'il va de soi qu'il est permis à la presse de faire état du discours en question. Mais May ajoute que si le député reproduit ce discours et le publie à part, surtout s'il le publie tout seul et non avec le reste du débat, et qu'il le distribue à l'extérieur de la Chambre, il s'expose à être poursuivi en diffamation. Il peut dire ce qu'il veut à la Chambre sans s'exposer à être poursuivi pour diffamation. S'il publie à l'extérieur de la Chambre ce qu'il a déclaré ici, il peut arriver qu'il soit poursuivi pour diffamation.

En effet, notre législation est un peu obscure à cet égard. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de députés qui ont fait des déclarations qui peuvent sembler diffamatoires, il s'agit d'un décret du conseil adopté par le gouvernement et selon lequel nous ne devons pas discuter d'une certaine question. Le gouvernement a déclaré que tout débat sur cette question était interdit. C'est tout à fait différent, à mon avis. Si des députés font des discours à ce sujet, que le hansard est distribué ou que les journaux en parlent, qui sera la victime? Qui va porter une accusation? Qui va nous poursuivre? Ce sera le gouvernement, qui a adopté ce décret.

On voit dans quelle impasse notre éminent juge nous a mis. Il a dit au gouvernement que son décret du conseil était valable, bien que certains d'entre nous ne soient pas de cet avis, mais c'est celui du juge. Il dit maintenant non seulement que ce décret est valable mais que si les députés discutent de cette question à la Chambre et qu'on en parle à l'extérieur, le gouvernement peut poursuivre les députés, pour les propos qu'ils ont tenus non pas à la Chambre mais en dehors de la Chambre. Eh bien, le gouvernement n'agit pas toujours, intelligemment, mais j'ai du mal à croire qu'il puisse agir de la sorte.

Une voix: Vous ne connaissez pas le ministre de la Justice!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela n'a rien à voir avec les propos diffamatoires, les atteintes à la réputation, auxquels on peut se livrer à la Chambre, ce qui me pousse, ainsi que d'autres responsables, à prévenir les députés qu'ils devraient faire attention à certaines choses. Pour ce qui est de la discussion d'une politique gouvernementale, en particulier toute cette question du cartel de l'uranium, je ne pense pas que le juge ait bien réfléchi à son affaire. Tout d'abord, sa décision voulant que le décret du conseil soit valable est douteuse. Malgré tout, il a précisé que les parlementaires continueraient à avoir le privilège d'en discuter à la Chambre. Eh bien, si nous pouvons en discuter librement, sans que cela ne porte atteinte à la réputation de certaines personnes mais qu'on risque simplement de blesser la susceptibilité du gouvernement qui ne veut pas qu'on parle de sa politique, je ne vois aucune raison d'imposer des restrictions au reportage des délibérations du Parlement.

Ces libertés sont fondamentales. Elles remontent à des siècles: il s'agit du droit qu'a le pays de savoir ce qui se passe. Avoir la liberté de parole au Parlement ne nous suffit pas. Si la population n'est pas au courant, c'est qu'elle n'est pas complètement informée de ce qui se passe ici. Ce ne serait pas au diapason du processus démocratique global. Je ne pense pas que le savant juge ait fait preuve d'autant de science que nous étions en droit d'en escompter lorsqu'il a pris cette décision. Lorsque ce jugement sera rendu, demain ou plus tard, j'espère que la présidence tranchera clairement cette question ou que l'on parviendra à un accord pour la renvoyer à un comité afin que la Chambre puisse rendre une décision.

Je pense qu'il importe que nous réaffirmions notre droit à la liberté de discussion à la Chambre des communes et que nous défendions la liberté qu'ont la presse et les media d'apprendre au pays ce qui s'y passe. Je félicite donc, monsieur l'Orateur, le député de Grenville-Carleton pour avoir soulevé cette affaire aujourd'hui. J'espère que d'ici la fin du débat, l'unanimité apparente qui s'est déjà faite se maintiendra.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Je voudrais faire quelques brèves remarques au sujet de la question soulevée par mon collègue, le député de Grenville-Carleton et cela en partie pour répondre à deux des suggestions émises par le ministre de la Justice. Si je comprends bien le ministre de la Justice, il a tout d'abord déclaré qu'en fait, il ne saisissait pas le caractère urgent de la décision à prendre au sujet de la question soulevée par mon collègue. Il a alors demandé qu'on lui accorde un certain temps afin que son leader à la Chambre puisse étudier la situation afin de lui permettre de faire une déclaration ultérieure plus complète. Il a même suggéré qu'une telle décision n'était peut-être pas nécessaire de toute façon.

Pour ce qui est tout d'abord de l'urgence de la question, je tiens à dire qu'elle revêt effectivement un caractère très urgent. Si nous lisons le texte complet du jugement prononcé par le juge en chef Evans, je suis d'accord pour dire avec mon collègue, le très honorable député de Prince-Albert, qu'une bonne partie de l'énoncé de la décision correspondait probablement à une opinion judiciaire incidente. Il nous a placé dans une situation très embarrassante. Le juge en chef déclare très clairement que bien que nous ayons certains privilèges en tant que députés, ceux-ci ne s'étendent manifestement pas jusqu'au public en général en ce qui concerne toute personne appartenant à cette catégorie et possédant des informations directes sur ce qui s'est passé au sein du cartel et sur les tractations qui ont eu lieu entre le 1er janvier 1972 et le 31 décembre 1975 concernant la production d'uranium au Canada.

Le genre de personnes qui sont en cause, et de façon très claire, non seulement en vertu du premier règlement, mais aussi en vertu de celui qui vient d'être modifié et qui est présumément un règlement encore valable, sont les fonctionnaires qui ont joué un certain rôle dans la formation et le fonctionnement du cartel durant les années que j'ai mentionnées, à savoir tous ceux qui étaient alors membres des différentes sociétés productrices d'uranium ou qui le sont encore et ont participé d'une façon ou d'une autre aux activités du cartel de l'uranium.

● (1532)

La raison pour laquelle il est urgent que nous ayons des éclaircissements au sujet de nos privilèges est que nous possédons des renseignements inédits que nous avons obtenus de ceux qui sont toujours bâillonnés par ce règlement modifié, des renseignements que nous aimerions communiquer non seulement à la Chambre, mais également à la population canadienne en général. Ce qui est malheureux, c'est que si nous divulguons ces renseignements à la Chambre, notre privilège nous est garanti, pour citer les paroles du juge en chef—il ne conteste pas cette divulgation en Chambre, mais il donne des précisions à ce sujet. Il dit que ce privilège ne s'étend pas à la presse.

Je suis donc dans une situation assez délicate. Je cours certains risques en allant solliciter d'un directeur d'une société productrice ou d'un fonctionnaire du gouvernement des renseignements que certains d'entre eux ont affirmé être disposés à nous communiquer. Cela me rendrait complice du contrevenant au règlement modifié. J'insiste là-dessus. En outre, si j'offre à la Chambre de lui divulguer des renseignements inédits—je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé de cela—cela donnera lieu à une infraction à moins que je n'avertisse les caméramen et ceux qui pourraient être à l'écoute que je suis sur le point de divulguer certains renseignements que, selon le juge en chef, j'ai le droit de divulguer, mais que la presse n'a pas le droit de publier. Nous serions dans une situation assez embarrassante. Je devrais peut-être signaler à Votre Honneur que je vais faire des révélations. Votre Honneur exigerait un black-out ou quelque chose du genre au cas où il y aurait un délit. Nous nous trouvons dans une situation plutôt ridicule.

Le ministre de la Justice a déclaré ignorer si une décision s'impose. Je prétends qu'on en aurait besoin très bientôt. Contrairement à ce que le ministre a laissé entendre, le juge en chef parle très précisément de ce qu'il considère être le Règlement en vigueur à la Chambre des communes. Il cite et explique divers précédents. Il ne se borne pas simplement à donner une interprétation judiciaire. La confusion vient peut-être de ce qui est écrit à la page 42 de son jugement. Avec votre permission je voudrais en citer le passage suivant:

> Suivant les spécialistes susmentionnés, je conclus qu'un député peut utiliser les renseignements interdits en vertu du règlement 76-644 au Parlement et communiquer ces renseignements aux media. Toutefois, je soutiens que le privilège du député ne s'étend pas à la protection des media qui décident de divulguer les renseignements. Je n'estime pas non plus que les fonctions véritables ou essentielles d'un député comportent le devoir ou le droit de transmettre des renseignements aux commettants. Les cas exposés montrent que le privilège est limité et j'aurais tort d'étendre le privilège aux renseignements fournis aux commettants.

Apparemment, le juge se fonde sur une décision de la Chambre des communes d'Angleterre, suite à une recommandation d'un comité spécial établi en 1938-1939, appelé le comité spécial concernant la loi sur les secrets officiels. Le juge rappelle de larges extraits des observations faites à ce comité et dont les recommandations furent subséquemment adoptées par les Communes d'Angleterre et qui font probablement partie des privilèges de cette Chambre.

Mais la confusion semble être causée du fait que le juge en chef a assimilé la règle d'interdiction à l'étude avec une chose qui pourrait tomber sous l'empire de la loi sur les secrets officiels. Il soutient, en effet, que si ces dispositions sont identiques, la limite des privilèges prévus dans la loi sur les secrets officiels d'Angleterre s'appliquerait probablement aux députés de la Chambre des communes du Canada. Avec tout le respect que je dois à Son Honneur, j'estime que la comparaison n'est pas juste, en ce sens qu'il n'y a rien dans cette règle d'interdiction qui puisse être considéré comme une sorte d'activité prévue dans la loi sur les secrets officiels. Bref, on bâillonne les gens qui possèdent des renseignements de première main sur la production, la distribution et la vente d'uranium au cours de ces années. En fait, les ministres ont souvent cherché à nous convaincre qu'il n'y avait rien de secret dans ce qui s'était passé.

Le gouvernement nous a mis dans une position difficile en ordonnant par décret du conseil que toute divulgation de renseignements de première main constituait un délit. Pour ce qui est des renseignements qui ont transpiré à ce sujet au cours de ces années-là, le juge en chef nous signale que notre privilège se limite à la Chambre, en ce sens que nous ne pouvons pas communiquer avec nos mandants pas plus que ne le peuvent les journalistes s'ils veulent d'eux-mêmes divulguer ces renseignements. Il faut que nous sachions à quoi nous en tenir sur ce privilège et dans quelle mesure il s'étend à d'autres Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre de la Justice (M. Basford) avait déjà demandé la parole. J'ignore si c'est pour invoquer le Règlement ou s'il aimerait avoir des précisions.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'espérais passer à autre chose. Comme je l'ai dit, je veux soulever la question de privilège pour une raison personnelle. Cependant, pour ce qui est de la dernière intervention, je voudrais seulement faire remarquer, et la Chambre le sait d'ailleurs, que le président du Conseil privé est très gravement malade depuis quelque temps. J'aimerais pouvoir le consulter avant de prendre une décision à ce sujet.

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton a donné préavis plus tôt cette semaine, avec l'appui du préavis du ministre de la Justice que l'affaire devrait être soulevée comme une première indication de la teneur du jugement du juge en chef de la Cour suprême. Le ministre de la Justice m'ayant prié aujourd'hui d'examiner l'affaire avant d'autoriser une instance, je suis tout prêt à me rendre à sa demande, sous réserve que le gouvernement m'adresse une nouvelle instance le plus tôt possible. Nous comptons être saisis de cette instance dans les plus brefs délais. Il convient donc que je suspende en l'occurrence ma décision jusqu'à ce que j'aie reçu la nouvelle instance et considéré longuement le jugement proprement dit et les arguments qui me seront des plus utiles au moment de rendre une décision sur cette importante question.

Une chose est parfaitement claire. En effet, je ne doute nullement que les privilèges, droits et immunités des députés ne relèvent au tout premier chef que de la Chambre et de personne d'autre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Deuxièmement, comme je l'ai fait remarquer lors d'un débat précédent sur cet arrêté en conseil dans la mesure où il concerne les députés à la Chambre des communes, il y a un très réel danger que l'on tente, même ici à la Chambre, de traiter des questions de privilège dans l'abstrait ou en théorie. C'est là un danger qu'il nous faut reconnaître. Dans le cas qui nous intéresse, et comme il en a toujours été ainsi depuis que cette question a été initialement soulevée, il est très difficile de parler des difficultés qui pourraient éventuellement se présenter. Cela peut cependant s'être produit à la Chambre. Il se peut que nous nous heurtions à une difficulté qu'il nous faudra envisager d'une façon différente. Il me semble toujours préférable de croire qu'un député jouit des droits, privilèges et immunités qui lui ont toujours été reconnus jusqu'au moment où ce député se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions et demande à la Chambre, par le biais de la question de privilège, d'examiner ce qui l'empêche de s'acquitter de ses fonctions. Voilà la façon la plus directe de procéder.

La question a cependant pris d'autres dimensions et le ministre de la Justice a demandé qu'on lui donne le temps de songer à un recours. C'est pourquoi je vais réserver mon jugement sur la question jusqu'à ce que l'ont ait adopté un recours.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ai dit tout à l'heure que je voulais soulever ce qu'il est convenu de désigner comme la question de privilège, mais qu'il serait sans doute plus juste d'appeler un rappel au Règlement. C'est au sujet d'un discours qu'a prononcé hier à la Chambre le député de Calgary-Nord et des termes qu'il a employés. Lundi dernier, lorsque le député de Peace River a soulevé la question de privilège, Votre Honneur a jugé bon de donner tort au premier ministre parce qu'il avait utilisé certains termes dans l'enceinte de la Chambre.

Vous avez dit à ce moment-là que votre décision visait à protéger la dignité du Parlement et que c'était une tâche que vous aviez à cœur. Manifestement, c'est un point auquel vous attachez beaucoup d'importance; vous tenez à ce que la dignité et le décorum de la Chambre des communes soient préservés. Je dois vous dire que nous vous soutenons sans réserve dans vos efforts pour y arriver. Surtout depuis que les débats sont télévisés, il est important de repenser au besoin les règles qui régissent le comportement et le language parlementaires. J'ai appris par des conversations que les gens écoutent la télévision et qu'ils s'inquiètent et s'offusquent d'entendre tous les jours les insinuations malveillantes, les insultes et les allégations que les députés d'en face lancent contre les ministres du cabinet.

● (1542)

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Nous n'avons généralement rien dit par le passé, monsieur l'Orateur, mais le député de Peace River a invoqué le Règlement dernièrement, et Votre Honneur en a profité pour statuer sur le caractère de dignité que revêtait la Chambre. Nous sommes entièrement d'accord avec vous à ce sujet. J'estime donc que la décision que Votre Honneur a rendue lundi constitue un nouvel élément sur lequel nous pouvons aligner notre conduite à la Chambre.

Hier soir, lorsque le député de Calgary-Nord a parlé, je suis sûr qu'il n'était pas du tout mal intentionné. Mais avec son exubérance et son emportement habituels, il a prononcé un violent réquisitoire dans lequel il est allé jusqu'à dire, comme en fait foi le hansard à la page 905:

> Nous ne devrions pas parler ce soir de responsabilité ministérielle, mais plutôt d'irresponsabilité ministérielle et de culpabilité . . .

Or, monsieur l'Orateur, le Petit Larousse donne à «coupable» le sens de «qui a commis un crime, une faute ou qui doit être blâmé, puni», tandis que le Petit Robert lui donne celui de «qui a commis une faute». Il est donc parfaitement évident, compte tenu de votre décision de lundi et du commentaire sur lequel vous avez appuyé votre décision—le commentaire 140 que nous connaissons tous—de même que de l'exemple cité du paragraphe 155 de l'ouvrage de Beauchesne, que des propos de ce genre vont à l'encontre des préceptes de Beauchesne et des articles du Règlement relatifs aux débats et à l'encontre également de votre décision de lundi dernier.

Voici encore d'autres extraits de cette même page 905 du hansard, et d'abord ceci, tiré de la même colonne:

> Ils savaient qu'on allait les interroger, qu'ils camoufleraient les faits . . .

Il parlait du gouvernement. Là encore, le mot camouflage fait penser à une ingérence dans l'administration de la justice et ne fait pas partie du langage parlementaire. Un peu plus loin, à la colonne suivante, le député déclare que j'ai «dit quelque chose de tout à fait absurde et faux». Il faisait allusion au discours que j'ai prononcé à Vancouver et, à mon avis, il suffirait de consulter Beauchesne pour voir que ces termes non plus ne font pas partie du langage parlementaire. A la page 906, le député dit:

> Il ne s'agit que d'un complot de sa part pour tenter de nier sa responsabilité et de se dégager du fardeau qu'il doit porter en raison de son irresponsabilité et de sa culpabilité dans cette affaire.

J'ai parlé il y a un instant, monsieur l'Orateur, de l'emploi du mot «culpabilité». On retrouve un peu plus loin, à la page 906, ces propos du député:

> Ce n'est pas en disant la vérité qu'il pouvait s'attirer les bonnes grâces du public.

Le député de Restigouche (M. Harquail) a demandé:

> Voulez-vous dire que c'est un menteur?

Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a dit «C'est ce que je veux dire». Et il voulait parler de moi.

Des voix: Quelle honte!

M. Basford: Le député de Vancouver-Sud faisait encore allusion à un discours que j'ai prononcé à Vancouver. Le compte rendu n'indique pas clairement de quelle partie de ce discours il voulait parler. Il pourrait s'agir de cette partie du discours où je faisais remarquer à propos de la réorganisation du caucus conservateur, que celle-ci avait été faite de telle sorte qu'il n'y avait pas un seul député conservateur de la Colombie-Britannique à occuper un poste important dans le caucus conservateur. Je ne suis pas certain s'il visait cette partie du discours ou celle où il était question de la GRC.

A mon point de vue, monsieur l'Orateur, Beauchesne et votre décision de lundi indiquent très clairement qu'il est anti-parlementaire de dire qu'un député ment ou est menteur. Je peux citer d'autres exemples. A la page 907, le député de Calgary-Nord nous accuse de chantage et prétend que le gouvernement a exercé un chantage sur les services de sécurité. C'est nettement là une accusation d'infraction criminelle et c'est contraire aux règles arrêtées pas Beauchesne.

M. Chrétien: Terrible!

M. Basford: Encore une fois, à la page 907, le député a dit à mon sujet:

J'ai dit que quand ils ont lancé une tarte à la citrouille, j'aurais voulu que les graines de citrouille fussent dures comme des pierres . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Je ne me plains pas de ces propos, mais il me semble qu'il est tout de même un peu décevant que le député de Calgary-Nord aille s'associer et s'identifier aux cinglés de notre société qui lancent des tartes. Je ne lui demanderai toutefois pas de retirer ces paroles. Le député a ajouté:

. . . que s'il lançait des accusations, injustifiées à mon avis, contre l'opposition . . .

Il est évident qu'il s'agit là d'une accusation de mensonge qui est antiréglementaire.

M. Chrétien: Rétractez-vous!

M. Basford: Je suis sûr que le député parlait avec sa verve et son enthousiasme habituels et qu'il ne voulait pas vraiment utiliser un langage aussi inconvenant. Monsieur l'Orateur, selon votre décision de lundi par laquelle vous avez tenté d'établir de quelle façon nous devrions nous comporter pour respecter la dignité et le décorum de la Chambre—ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous efforçons de faire—je demande aux députés de Calgary-Nord et de Vancouver-Sud de retirer les remarques que je viens de citer et de le faire sans ambiguïté, comme l'exige le commentaire 141.

Des voix: Bravo!

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le moins que je puisse dire, c'est que je trouve cela plutôt amusant. Toutefois, je tiens au moins à signaler que lorsque le ministre de la Justice était à la Chambre, il s'est livré à toute une attaque contre l'opposition. Je trouve plutôt intéressant de constater qu'il s'offusque de ce que j'ai dit plus tard. J'estime n'avoir rien fait rien d'autre que des commentaires justifiés d'ordre politique. Rien dans mes remarques ne me fait croire le contraire. Hier soir, lorsque j'ai pris la parole—ce qui nécessite parfois de notre part de très bons poumons—le député de Restigouche a parlé plus fort que moi pendant toute la durée de mon intervention. J'ose croire que le ministre n'était pas sérieux en soulevant cette question, mais puisqu'il l'était, peut-être dois-je lui répondre sérieusement. Voici les paroles du ministre, comme en témoigne la page 894:

Cela a déjà été dit par le premier ministre et d'autres ministres à la Chambre, et que le député dise le contraire dans son discours d'aujourd'hui, ne fait que me convaincre encore davantage que le débat d'aujourd'hui ainsi que cette résolution ne sont qu'un moyen grossier et évident de manipuler l'opinion publique.

M. Chrétien: Cela n'a rien d'illégal ni de contraire au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est la même chose.

[M. Basford.]

M. Woolliams: Si l'honorable représentant voulait bien se taire pendant quelques instants je pourrais lire la citation 132 de Beauchesne. Le ministre était à la Chambre et a fait son discours. Je ne pense que je trahirai une confidence si je dis que je l'ai rencontré et qu'il m'a dit: «Je crois que vous allez parler; j'espère que cela ne vous ennuie pas mais je suis retenu pour le dîner.» Je n'irai pas plus loin. Il savait que je prendrais la parole et que j'avais préparé mon discours. Ce n'était pas un discours improvisé; il était écrit et je l'ai prononcé aussi bien que je l'ai pu. Mais c'est quand les mots qui peuvent offenser viennent d'être prononcés et non pas ensuite qu'il faut intervenir, et d'ailleurs je ne trouve pas qu'il y avait rien de bien blessant là-dedans. L'intervention peut se faire par voie d'interjection spontanée de la présidence ou de rappel au Règlement de la part du député offensé ou d'un autre député, ou de protestation générale de la Chambre. L'Orateur pense souvent bon de s'interposer, si les mots prononcés sont peu conformes aux règles parlementaires, et surtout si le député en cause n'est pas là pour se défendre.

Pour être juste, monsieur l'Orateur, il y avait beaucoup de députés libéraux à la Chambre quand j'ai prononcé ce discours. N'importe lequel d'entre eux aurait pu alors se lever s'il l'avait jugé bon, et s'il pensait que j'utilisais des termes non parlementaires. Mais personne n'a jugé bon de le faire. J'aimerais en revenir à présent à ce que je disais vraiment. Mes remarques n'étaient que justes. Mais il faut lire tout le passage. Voici ce que je disais:

Nous disons que s'il faut en croire les ministres, ils n'ont aucune responsabilité, ce que je ne puis accepter. Ils n'ont jamais assumé leurs responsabilités. Il ne s'agit pas d'un travail quotidien. Ils ne se sont pas acquittés de leur tâche de semaine en semaine, de mois en mois ni d'année en année depuis huit ans. Ils se sont complètement déchargés de toute responsabilité.

● (1552)

Du fait même qu'ils ne rendent pas de comptes, je prétends que le ministre ou les ministres ont fait preuve de négligence. Étant avocat, monsieur l'Orateur, vous savez très bien que le terme «négligence» ne revêt pas la même signification dans le contexte de la loi sur les véhicules automobiles. Je me souviens d'un cas où la Cour suprême du Canada a décidé que dans ce contexte, la négligence revêtait un caractère plus grave que dans le contexte habituel, car il s'agissait alors d'une négligence coupable ou répréhensible. Il n'est pas question de culpabilité criminelle. Je dis que le ministre s'est montré négligent en refusant de répondre de la sécurité des citoyens. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet.

En ce qui concerne la question du camouflage, monsieur l'Orateur, je crois qu'aucun député qui, comme moi, a 19 ans de carrière, peut prétendre qu'il n'y a pas eu de temps à autre un certain camouflage des deux côtés de la Chambre au sens profane du terme. Je suis sûr que lorsque nous étions au pouvoir, nos ministres n'ont pas toujours tout dit, et je ne parle pas de camouflage criminel. Lorsque j'emploie ce terme au sujet des ministres assis en face que j'écoute depuis 1968, je ne veux pas dire qu'ils camouflent des actes criminels, à l'instar de Richard Nixon, mais qu'ils font du camouflage au sens profane du terme. Je ne peux pas vraiment croire que ce «braillard» puisse être aussi chatouilleux.

Je passe au point suivant. Le ministre de la Justice nous a accusé de laisser entendre qu'il faudrait surveiller les allées et venues de la police constamment. C'est absolument faux. Je ne prétends pas que le ministre a menti, mais c'est faux. Si j'avais dit qu'il avait délibérément essayé de mentir à la Chambre, je n'aurais pris la parole que pour me rétracter.

Je passe maintenant à la deuxième déclaration selon laquelle il n'y aurait qu'un simple complot. Monsieur l'Orateur, si vous êtes persuadé que le caucus libéral n'a jamais ourdi de complot contre notre bon vieux parti depuis le début de la Confédération, je ne suis pas Eldon Woolliams de Calgary-Nord. Les libéraux en ont ourdi autant et encore. Je ne parle pas de complots criminels ni d'autres complots illégaux, mais de complots ordinaires, d'un type courant. Les libéraux ont souvent recours aux complots.

M. Fraser: En fait, ils en laissent la trace derrière eux.

M. Woolliams: Je suis certain que s'ils cachaient un microphone dans la salle du caucus de mon parti, ils entendraient parler de complots de temps à autre. Nous ne complotons peut-être pas aussi bien qu'eux, monsieur l'Orateur, mais nous complotons. Je vous le dis franchement.

Passons maintenant à la cinquième objection. C'était au moment où le bruit est devenu si infernal à la Chambre qu'on ne s'entendait plus penser, encore moins parler. Il s'agit du député de Restigouche. J'ignore ce qui lui est arrivé, monsieur l'Orateur, ou ce qu'il a mangé au dîner, s'il y avait trop de moutarde sur son bifteck; quoi qu'il en soit, il avait la digestion difficile, c'est le moins qu'on puisse dire. Il s'est mis à hurler lorsque j'ai dit que le ministre n'avait pu mériter une ovation de son auditoire pour avoir dit la vérité, mais que tout ce qu'il y avait gagné avait été de recevoir une tarte en plein visage.

Peut-être ai-je dit cela sur un ton quelque peu facétieux, monsieur l'Orateur. En revenant de Calgary en avion, j'ai trouvé plutôt drôle de voir le ministre de la Justice se débarbouiller le visage de toute cette crème. On ne pouvait que trouver cela drôle, monsieur l'Orateur. Je m'entends très bien avec le ministre de la Justice et il serait le premier à l'avouer. Je n'avais pas l'intention d'être méchant, déplaisant ni cynique; je voulais simplement partager la plaisanterie avec lui.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, le député a eu l'occasion de le faire bien des fois hier soir, et ça m'a tout l'air qu'il la saisit encore une fois. J'interviens ici tout simplement pour signaler que les deux députés ont eu l'occasion de soulever la question. Il me semble que nous devrions respecter rigoureusement le principe général en cause, et dont s'inspirait la décision que j'ai rendue au début de la semaine, soit que les députés d'un côté de la Chambre ne peuvent accuser d'illégalité ou d'infraction des députés de l'autre côté. C'est, je crois, conforme au principe sur lequel ma décision se fondait.

L'expression mentionnée par le ministre de la Justice peut, je suppose, dans certains contextes, avoir cet effet, mais c'est une possibilité que je ne veux pas écarter une fois pour toutes. D'autre part, le député a déjà parlé de culpabilité, de camouflage et de déclarations peut-être fausses, mais ces mots ne me semblent pas sous-entendre des illégalités dans le contexte où ils ont été employés.

L'autre point sur lequel j'hésite, c'est le mot «chantage» relevé par le ministre, mot qui, au mieux, est un terme d'argot qu'on ne peut tirer des anales du Code criminel. Dans le contexte des propos du député de Calgary-Nord, je ne vois pas d'allégation directe d'illégalité. D'autre part, je demanderais à tous les députés d'être vigilants, de veiller à s'interdire aussi rigoureusement que toujours d'insinuer que des collègues ont commis des illégalités.

A mon avis, cette question a été discutée à fond d'un côté comme de l'autre. Les députés ont eu la chance de participer au débat, et nous devrions, je crois, passer à un autre sujet.

M. CROSBIE—LES PROPOS DE M. M. DIONNE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne veux pas retarder les travaux, Votre Honneur, mais je tiens à signaler une chose survenue hier soir, comme en fait foi le hansard à la page 914, et qui a trait à certaines observations faites par le député de Northumberland-Miramichi. Je cite:

> Nous avons entendu l'opposition dire à plusieurs reprises aujourd'hui qu'elle n'a aucunement voulu condamner la GRC. Elle prétend appuyer cette même GRC. Tenons-nous en aux faits tels qu'ils sont rapportés. Voyons le discours fait le 31 octobre dernier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je vais vous citer ce qu'il a déclaré à la page 496 du hansard:
>
> . . . je dis qu'on doit la mater, la mettre au pas.
>
> Cela ne constitue pas une condamnation de la GRC d'après ces gens-là. Ils vont devoir trouver un apologiste expérimenté pour essayer de faire disparaître cette déclaration.

C'est une interprétation erronée de ce que j'ai dit le 31 octobre, monsieur l'Orateur. Je renvoie Votre Honneur au compte rendu de ce jour-là. Comme l'atteste le hansard à la page 496, j'ai dit ceci et comparez-la avec la citation précédente:

> Je n'ai pas le culte de la GRC et si certains de ses membres parcourent le Canada commettant des actes illégaux, ce dont nous avons eu des preuves dans trois ou quatre cas, alors je dis qu'on doit la mater.

Cette citation délibérément tronquée de l'honorable représentant est une interprétation tout à fait fausse de ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler à Votre Honneur qu'à la page 133 de la 4e édition de Beauchesne, il est dit vers le milieu de la page que la fausse interprétation des paroles d'un autre est antiparlementaire. Or, c'est une fausse interprétation de mes paroles. Le député n'a cité qu'une phrase seulement et il y a une grande différence entre les deux déclarations l'une étant «Je dis qu'on doit la mater» et l'autre:

> Je n'ai pas le culte de la GRC et si certains de ses membres parcourent le Canada commettant des actes illégaux ce dont nous avons eu des preuves dans trois ou quatre cas, alors je dis qu'on doit la mater.

Je ne crois pas qu'un député devrait être autorisé à tronquer les paroles d'un autre député et à en déformer le sens. Je soutiens que c'est une atteinte au privilège de ce député et je voudrais que le député de Northumberland-Miramichi retire les mots cités ou les rétablisse dans leur contexte.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Comme entrée en matière, monsieur l'Orateur, je dirai, adaptant une citation de Shakespeare à mon propos: «Il fait trop de serments, me semble-t-il».

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous devriez appliquer votre citation au ministre de la Justice.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'ai cité de nombreuses déclarations du député, mais avant d'y revenir, j'aimerais m'arrêter aux propos que le député de Calgary-Nord vient de relever . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Ouest a soulevé la question de privilège mais je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus. Le député de Saint-Jean-Ouest a signalé en effet que le contexte doit être suffisant pour préciser le sens de la citation. Aucun député n'est tenu de le faire tant qu'il utilise les paroles mêmes du député, en l'occurrence le député de Saint-Jean-Ouest. J'aimerais bien savoir si le député est prêt à fournir la référence d'une plus longue citation. Cependant, il n'y a pas lieu, à mon avis, de s'étendre sur le sujet.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je tenais à reprendre la citation même qui avait été relevée il y a un certain temps, c'est-à-dire que le meilleur moment pour soulever cette objection est lorsque la faute vient d'être commise. J'aurais pu citer en outre la déclaration suivante du député de Saint-Jean-Ouest qui, à mon avis, aggrave encore les choses:

● (1602)

Il faut les mettre au pas, de même qu'il faut mettre au pas leurs protecteurs politiques qui les ont encouragés ou qui les couvrent, ceux qui ont donné des ordres ou fermé les yeux.

Le 8 novembre 1977, le premier ministre s'est servi de cette même citation lorsqu'il a soulevé la question de privilège. Le député n'avait pas soulevé la question de privilège à ce moment-là, et je ne crois qu'il ait de raison de le faire aujourd'hui.

M. l'Orateur: Peut-être le député de Saint-Jean-Ouest avait-il une objection ou quelque autre argument à soulever quand la question a été débattue hier soir? Je doute beaucoup que son objection soit fondée, et il n'y a certes pas matière à la question de privilège. Toutefois, le député de Saint-Jean-Ouest a déjà eu l'occasion de faire une mise au point et de placer sa citation dans son contexte. Cela me semble juste dans les circonstances.

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 181, 218, 229, 263, 272, 321, 379, 380, 382, 383 et 384.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Question nº 181—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société d'assurance-dépôts du Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.

2. *a*) Néant; *b*) Néant.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Question nº 218—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société du crédit agricole et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

Question nº 229—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.

2. *a*) Néant; *b*) Néant.

LES BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question nº 263—**M. McKenzie:**

1. L'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par l'Office de stabilisation des prix agricoles en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): En ce qui concerne l'Office de stabilisation des prix agricoles, la réponse est: 1. *a*) (i)—(x) Néant; *b*) (i)—(iv) Néant; *b*) (v)—1; *b*) (vi)—(x) Néant.

2. Budget principal.

3. (a) Ontario, $7.10; *b*) Le ministère ignore quels sont les taux horaires que consentent les bureaux de placement à leurs employés; *c*) (i) néant; (ii) $426.

LES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS PROVENANT DE BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question nº 272—**M. McKenzie:**

1. La Société d'assurance-dépôts du Canada a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par la Société d'assurance-dépôts du Canada en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LES EMPLOYÉS DE L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS PROVENANT DE BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question nº 321—**M. McKenzie:**

1. L'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Question nº 379—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Office de commercialisation des produits agricoles et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

Question nº 380—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil national de commercialisation des produits de ferme et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA CONSOMMATION

Question nº 382—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil canadien de la consommation et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Allan Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Néant.

2. Néant.

LA COMMISSION D'APPEL DES BREVETS

Question nº 383—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission d'appel des brevets et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Néant.

2. Néant.

LA COMMISSION D'APPEL DES DROITS D'AUTEUR

Question nº 384—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission d'appel des droits d'auteur et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Néant.

2. Néant.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): onsieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents nº 54 est jugée acceptable par le gouvernement.

Je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. l'Orateur: Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

COPIE DES ÉTUDES MENTIONNÉES PAR LE MINISTRE DES POSTES

Motion nº 54—**M. Dinsdale:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des études mentionnées par le ministre des Postes en page 6530 des *Débats* du 10 juin 1977 dans sa réponse à des questions de l'honorable député de Don Valley.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 14 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je dois dire au sujet de ce bill que je ne l'appuie certes pas. Je n'appuie aucune mesure législative autorisant le gouvernement d'en face à emprunter jusqu'à concurrence de 9 milliards de dollars, parce que je ne l'estime ni qualifié ni compétent pour dépenser $1, encore moins 9 milliards. Si les députés d'en face n'y voient pas d'objection, j'aimerais faire remarquer que le gouvernement est à l'origine de la dégradation de l'économie. Il a amené l'économie au point mort et lui a asséné un coup formidable au cours des cinq ou six dernières années. Il a mal géré l'économie de ce pays, mettant ainsi nos vies en danger. Nous sommes sur la même pente dangereuse que le Royaume-Uni après la guerre. Le Royaume-Uni avait de bien meilleures raisons que nous d'en être là. Il n'y a pas de raison du tout pour que nous glissions sur cette mauvaise pente, hormis la mauvaise gestion de notre économie. Le gouvernement a présenté cette loi qui est censée contenir des mesures d'une importance cruciale pour stimuler l'économie et la remettre sur la bonne voie. Or, il n'y a rien dans cette loi qui stimulera l'économie ou qui provoquera une relance. Loin de là.

Notre situation économique générale est désespérée. Il n'y a aucun signe de progrès. Le Conseil économique du Canada, qui nous a brossé un sombre tableau de la situation, sera aboli sous peu parce qu'il a critiqué sincèrement la performance du gouvernement. Dans son exposé annuel, le Conseil signalait que nous devions nous attendre à une nouvelle poussée inflationniste. Que le coût de la vie ait grimpé de 1 p. 100, passant ainsi à un taux annuel de 8.8 p. 100 en septembre et octobre, confirme les prévisions du Conseil économique.

Le Conseil avait aussi prévu la persistance et la recrudescence du chômage, la déconfiture des entreprises, la baisse de la confiance des consommateurs et les dettes considérables du gouvernement. Ce projet de loi est sans contredit la preuve de l'endettement considérable du gouvernement. Le gouvernement veut que nous l'autorisions à emprunter une autre somme de neuf milliards de dollars. Ce serait encore de l'argent que ces gaspilleurs s'empresseraient de dilapider et nous verrions les déficits énormes se répercuter pendant des années à venir.

Le déficit de notre balance des paiements dépassera 4 milliards de dollars cette année. Hier, un collaborateur attitré d'un journal de Saint-Jean a déclaré que le premier ministre (M. Trudeau) devrait porter une couronne mortuaire à sa boutonnière au lieu d'une rose lorsqu'il se rendra à Terre-Neuve la semaine prochaine. Il a parfaitement raison. Le premier ministre devrait se rendre à Terre-Neuve en signe de deuil pour les chômeurs. Il y a actuellement 29,000 chômeurs à Terre-Neuve.

Dans la même veine, rappelons-nous qu'il y a actuellement 11.4 p. 100 de chômage au Québec, 17.4 p. 100 à Terre-Neuve, 14.6 p. 100 au Nouveau-Brunswick, 10.7 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 11.2 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard. La moyenne des provinces atlantiques s'élève à 13.5 p. 100. A Terre-Neuve le taux de chômage chez les jeunes s'élève à 24.9 p. 100. Le pourcentage des travailleurs à la recherche d'emplois et encore en chômage après trois mois s'élève à 43 p. 100 à Terre-Neuve. Le premier ministre devrait se rendre à Terre-Neuve vêtu de noir. Il devrait y aller avec une couronne mortuaire à la boutonnière et tout de noir vêtu, flanqué de son ministre des Finances (M. Chrétien).

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: L'autre jour, le ministre des Finances a déclaré avec beaucoup de fierté à la Chambre que l'augmentation du nombre des emplois cette année a été de 257,000. Il essayait de tromper les téléspectateurs.

M. Chrétien: Le chiffre était de 292,000.

M. Crosbie: Très bien, 292,000. Quant à l'augmentation de la population active cette année, le chiffre dont je dispose est de 365,000, mais il est probablement plus élevé. Nous savons tous qu'il y aura plus de travailleurs chaque année tant que notre population continuera d'augmenter. L'augmentation de la population active est cependant en train de rattraper et de dépasser l'augmentation du nombre d'emplois créés. Quel bien cela peut-il nous faire de voir le ministre afficher un air satisfait et nous dire que le nombre des travailleurs a augmenté? A Terre-Neuve, ce nombre n'a d'ailleurs pas augmenté. La création d'emplois à Terre-Neuve a été de moins 4,000 le mois dernier, tandis que l'augmentation de la population active a été de 2,000, soit 6,000 chômeurs de plus. Je pourrais continuer ainsi la lecture du triste bilan de ce gouvernement.

Le gouvernement devrait démissionner volontairement et laisser quelqu'un d'autre essayer de faire quelque chose pour l'économie qu'il a ruinée. Les ministres du cabinet sont comme des derviches tourneurs. Avez-vous déjà vu un derviche tourneur, monsieur l'Orateur? J'en ai déjà vu au Soudan égyptien. Ils tournent sur place pendant très longtemps. C'est ce que font les ministres du cabinet. Le Canada a eu trois ministres des Finances en quatre ans. Ce sont de vrais derviches tourneurs. M. Turner a quitté la Chambre des communes en pirouettant comme un derviche. Le député de Rosedale (M. Macdonald) a fait la même chose. D'après moi, le ministre des Finances actuel quittera la Chambre des communes en

pirouettant comme un derviche d'ici un ou deux ans au moment des prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le sauveur de Shawinigan perdra son dépôt l'année prochaine quand ses électeurs auront la chance d'exprimer leur opinion, en dépit de la façon partiale dont il a traité les enterprises et les industries de son district. Que font les ministres qui s'occupent des finances, du commerce, et des questions économiques à propos de cette situation tragique? On peut voir ce que fait le ministre des Finances en examinant le bill à l'étude. Que fait le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) à propos de cette situation? Il fait tout, sauf son travail. Il devrait essayer de trouver des solutions quelconques. Le ministre de l'Industrie et du Commerce impute la situation actuelle à tout le monde sauf à lui-même et au gouvernement. Certains députés diront que le ministre de l'Industrie et du Commerce n'est pas entièrement responsable de la situation parce qu'il n'occupe son poste que depuis six mois.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il n'a peu eu le temps d'en faire un gâchis.

M. Crosbie: Comme il n'a pas eu le temps de faire grand-chose, nous ne pouvons pas trop le blâmer pour la situation actuelle. Le ministre blâme tout le monde. La page 757 du numéro du 9 novembre 1977 du hansard indique que le député de Crowfoot aura bien peu de choses à faire après les élections de l'année prochaine. De fait, il aura bien des loisirs. Le député de Crowfoot blâme tout le monde sauf le gouvernement pour la situation économique actuelle au Canada.

● (1612)

Les députés se rendent-ils compte que les difficultés économiques que nous connaissons au Canada ne sont pas causées par le gouvernement et n'ont aucun rapport avec ce dernier? Je cite les paroles suivantes du ministre:

> Cette situation est due en partie à l'évolution que connaissent les pays du tiers monde.

Ainsi, selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, nous devons tenir ces pauvres pays du tiers monde pour responsables de notre marasme économique. En bas de la même page, le ministre aurait dit également:

> Et ce n'est certainement pas le gouvernement ni ses politiques qui sont responsables de cette poussée inflationniste.

Il y a six mois, il répétait tous les jours que c'était de la faute du gouvernement et de ses politiques, mais maintenant qu'il est de l'autre côté de la Chambre ce n'est plus la même chose. Et qu'est-ce que le ministre pense du chômage? Le taux de chômage n'est pas très élevé dans sa circonscription, en Alberta. Grâce au bon gouvernement progressiste conservateur d'Alberta, c'est presque le plein emploi là-bas. Dans sa province, on doit supplier les gens d'accepter des emplois si bien que le ministre n'a pas à s'inquiéter du chômage.

Toutefois, comme en témoigne la page 759 du hansard, le ministre parlait du Cap-Breton où la situation du chômage est aussi grave, sinon pire qu'à Terre-Neuve. Je pense que le taux dépasse les 30 p. 100. Ces gens connaissent le grave problème du chômage depuis au moins une quinzaine ou une vingtaine d'années et l'histoire du chômage remonte même plus loin, mais je parle de la situation récente, du chômage que connaissent les mineurs et les gens du Cap-Breton. Quelle sollicitude le ministre témoigne-t-il aux chômeurs de l'Île du Cap-Breton? Comme en fait foi la page 759 du hansard, où le ministre parlait de l'énergie en disant que nous avions la possibilité de devenir autonomes, il a déclaré:

> . . . Ce qui devrait remplir les Canadiens d'espoir et de confiance. L'exploitation de nos mines de charbon se fait lentement, il est vrai, et c'est un des points qu'il faudrait améliorer.
>
> M. BLACKBURN: Surtout au Cap-Breton.
>
> M. HORNER: Surtout au Cap-Breton à cause des coûts, j'irais même jusqu'à dire par suite du peu de cas que la population du Cap-Breton semble faire de conserver un emploi. C'est une grave accusation.

Le ministre lui-même a reconnu que c'était une grave accusation. Le ministre a accusé de pauvres mineurs du Cap-Breton d'être des bons à rien, des traînards, des paresseux qui vivent aux crochets de la société. Il a dit qu'ils ne font rien pour garder leur emploi, qu'ils en font peu de cas. C'est une drôle de façon de dire les choses, mais on voit bien ce que le ministre voulait dire. Il voulait dire que les gens du Cap-Breton n'aiment pas travailler et qu'ils font peu de cas de conserver leur emploi.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Typique de Horner!

M. Crosbie: Selon le ministre, c'est la faute du mineur du Cap-Breton s'il est sans travail. J'espère que le président du Conseil privé, qui représente également cette région, confirmera que c'est bien ce que pense le gouvernement de la situation du Cap-Breton et que c'est la faute des mineurs de cette région s'ils sont sans emploi, parce qu'ils ne veulent pas travailler et qu'ils font peu de cas de conserver leur emploi. J'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce aura la décence de venir à la Chambre, de se prostrer devant les députés du Cap-Breton pour s'excuser d'avoir ainsi insulté la population de cette région.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous avons maintenant une idée de ce que pense le ministre de l'Industrie et du Commerce de la situation.

M. Stanfield: Nous faisons peu de cas de ses remarques.

M. Crosbie: Notre ancien chef, l'éminent député de Halifax (M. Stanfield), dit que nous faisons peu de cas des remarques du ministre. Je ne puis imaginer un autre député qui ait plus de raisons de ne pas faire de cas du ministre que le député de Halifax.

Que fait le ministre dans le domaine de l'industrie et du commerce? Il se promène dans le pays en faisant des petits sermons aux représentants des diverses industries et en leur disant que ce sont eux qui sont responsables de notre crise économique et que le gouvernement n'y est pour rien. Certains députés doivent surement penser qu'il ne faut pas être trop dur avec le ministre, qu'il ne faut pas trop le critiquer parce qu'il n'est pas ici pour se défendre. S'il est absent ce n'est pas ma faute. Il pourra toujours lire le hansard, et j'espère qu'il répondra à mes arguments.

Le 26 octobre, il a fait un discours devant les représentants du secteur du tourisme. A l'en croire, l'énorme déficit de notre balance du tourisme et du commerce, qui est estimé à deux milliards pour l'année en cours—d'ailleurs celui du premier semestre a été plus élevé que celui de douze mois de l'an dernier—n'est pas le fait du gouvernement. Alors qui en est responsable? L'industrie touristique bien sûr, ces salauds! Voici ce qu'en disait le ministre:

Non contente de ses prix élevés, l'industrie touristique canadienne est en train de se rendre célèbre par son manque de courtoisie, de prévenance et parfois de scrupules envers les voyageurs.

Si, dit-il, l'industrie touristique tient à agir de la sorte c'est elle qui en pâtira. Je dis moi que ce manque de courtoisie, de prévenance et parfois de scrupules caractérise plutôt le gouvernement. C'est lui qui est en train de se rendre célèbre à ce point de vue dans ses relations avec tout le monde. Et le ministre enchaînait dans son discours:

«Les touristes canadiens aussi bien qu'étrangers lui reprochent sa grossièreté, la négligence et la mauvaise qualité du service, l'état des locaux qui auraient intérêt à recevoir une couche de peinture quand ce n'est pas un bon lavage.»

Et après ces gentillesses, M. Horner a dit—

Je cite toujours le *Globe and Mail*:

. . . qu'il n'avait pas de solutions précises à proposer, si ce n'est un effort général et commun de modernisation auquel les gouvernements pourraient apporter un concours important.

Mais pas le gouvernement fédéral, remarquez bien. Le ministre a donné toute une liste de raisons, entre autres le salaire minimum, pour expliquer que nous perdons notre part du marché touristique. Il a dit qu'il en coûtait trop cher pour voyager au Canada. Selon lui, ce n'est pas la faute du gouvernement si les coûts sont trop élevés. Il a dit que les voyages coûtaient trop cher ici par rapport aux États-Unis. Il prétend que le logement et la nourriture coûtent trop cher, que le coût de l'essence est plus élevé, et que tous ces problèmes sont imputables à d'autres et non au gouvernement.

Il affirme que l'avion coûte trop cher, que les voyages en train coûtent cher, comportent beaucoup d'inconvénients et ne sont pas confortables, mais qu'en fait, toute cette situation est imputable aux salauds de l'industrie du tourisme et des voyages qui bousillent tout au Canada. Le ministre affirme qu'ils sont à blâmer et qu'ils seraient bien avisés de se corriger sinon notre ministre sans peur et sans reproche se chargera de les mettre au pas. Voilà la solution de l'honorable représentant à l'énorme déséquilibre et à l'énorme déficit de notre balance commerciale. En 1976, le déficit des voyages s'élevait à 1.191 milliard de dollars. Les Canadiens ont dépensé davantage en voyages à l'extérieur du Canada que les touristes et les voyageurs n'ont dépensé ici.

Au cours du premier semestre de 1977, le déficit a atteint 1.245 milliard de dollars, c'est-à-dire qu'il a dépassé celui des douze mois précédents et que c'est le plus élevé de notre histoire. Le ministre a trouvé une autre solution à tout ce problème et ce sont les affrètements avec réservations anticipées. La CCT doit l'avoir avisé qu'elle ne sera pas d'accord, il s'est donc déjà trouvé une excuse. Il prétend que l'offre d'affrètements avec réservations anticipées est l'une des grandes solutions. Ce n'est pas ce qu'il fait mais ce qu'il dit qui a de l'importance pour le gouvernement, comme le prouve ce qui s'est passé après la sortie du ministre contre l'industrie du voyage et du tourisme au Canada. Le premier ministre a donné à tous les Canadiens un magnifique exemple quant à la façon d'occuper les congés et les temps libres. Il est allé faire de la plongée pendant trois jours sous le soleil des Bahamas. C'est un bel exemple à donner!

Ou le gouvernement pense sérieusement qu'il faut intervenir relativement à cet incroyable déficit, ou il ne le pense pas. Il ne suffit pas que le gouvernement déclare que nous ne devrions pas voyager à l'extérieur du Canada si le premier ministre préfère passer trois jours à l'extérieur du pays, même pour une fin de semaine. Comment pouvons-nous demander aux Canadiens de ne pas aller dans le sud l'hiver prochain ni l'année suivante, si le premier ministre et le reste de son gouvernement restent indifférents et ne donnent pas l'exemple eux-mêmes? Leur devise est celle-ci: Faites ce que nous disons, mais ne faites pas ce que nous faisons.

Quelle est la solution que propose le ministre de l'Industrie et du Commerce pour raffermir notre situation commerciale et notre difficile position sur le marché international? Il préconise la dévaluation du dollar canadien. Il est ravi parce que notre dollar perd de la valeur par rapport au dollar américain. Chaque jour le dollar baisse d'un cent et le ministre jubile. Est-ce que j'invente? Pas du tout. Dans un discours qu'il prononçait le 9 novembre à Winnipeg, le ministre a déclaré ceci:

«La chute du dollar a été utile et j'espère qu'elle durera un bout de temps».

La baisse du dollar le remplit d'aise. Ce dernier vaut maintenant 89 cents. Le ministre ne souhaite sûrement pas qu'il monte. Il se chagrine si le dollar canadien manifeste des signes de vitalité et reprend vigueur. Il combattra jusqu'à la mort une devise forte car d'après lui, un dollar dévalué est le remède à tous nos maux.

Je suis certain que les députés espéraient que le premier ministre corrigerait le ministre de l'Industrie et du Commerce en indiquant que telle n'était pas la position du gouvernement; or, hier, le premier ministre m'a répondu que c'est la position du gouvernement. Lui aussi est ravi. Je n'avais jamais vu le très honorable premier ministre si content de lui-même que lorsqu'il affirmait que cette dégringolade du dollar canadien favoriserait nos exportations. Il y a quelques semaines le ministre des Finances répondant à des questions à la Chambre, a dit que le gouvernement canadien ne ferait rien pour soutenir le dollar canadien; mais son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce déclarait pour sa part à Winnipeg, que les millions de dollars que la Banque du Canada avait engagés pour soutenir le dollar, étaient destinés à l'empêcher de tomber au-dessous de 90 cents par rapport au dollar américain.

● (1622)

Le ministre des Finances affirme donc que nous ne soutenons pas vraiment le dollar, que nous ne faisons qu'un peu de ménage pour qu'il ait l'air un peu moins déguenillé. Nous intervenons sur un marché qui se porte assez bien, et nous ne le soutenons pas vraiment. Nous ne soutenons pas le dollar, car, apparemment, il se soutient lui-même. Lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce s'est rendu à Winnipeg, il a déclaré que nous soutenions le dollar à coup de millions pour qu'il ne descende pas en bas de 90¢. Qui dit la vérité, monsieur l'Orateur? Nous le soutenons ou non? Nous aimerions que le ministre nous dise qui a raison.

Examinons maintenant un autre aspect de la réponse du ministre à nos problèmes économiques. Le *Free Press* de Winnipeg cite une de ses déclarations où il affirme qu'il va persuader les investisseurs de garder leurs capitaux au Canada en utilisant «la carotte plutôt que le bâton». Il croit probablement que les investisseurs sont effectivement des bourricots et qu'ils vont être attirés par toutes les carottes que leur offrira le ministre. Mais ils ont eu quatre ou cinq ans pour constater ce que fait le gouvernement. Les gens intelligents placent maintenant leur argent à l'extérieur du Canada. Leur idée est de retirer leur argent du Canada pour l'investir aux États-Unis. C'est ce que recommandent à leurs clients les plus compétents conseillers en placement. Si nous voulons renverser cette situation, nous aurons besoin de beaucoup de carottes. Je ne sais pas quelles seront les carottes du ministre. Tant que nos vis-à-vis seront au pouvoir, aucune carotte au monde ne permettra d'attirer les investisseurs. Les milieux financiers savent que nous sommes mal administrés.

Est-ce vraiment une solution que de dévaluer le dollar canadien? On n'a pas besoin d'être docteur en économie pour savoir que, si notre dollar baisse par rapport au dollar américain, au yen, au mark, etc. nos exportations se vendront mieux car elles seront meilleur marché pendant un certain temps. Elles sont actuellement 12 p. 100 moins chères. Nous savons aussi que le Canada a un chiffre énorme d'importations. Une grande partie des matérieux d'importation qui servent à la fabrication et nombre de nos produits alimentaires viennent de l'étranger. Avec la baisse du dollar, le prix des importations augmente en proportion de celui nos exportations.

Nous savons donc que les travailleurs devront gagner plus pour suivre l'augmentation du coût de la vie. Nous savons également qu'un sous-ministre adjoint des Finances, M. Hood, a déclaré que pour chaque cent en moins sur le dollar canadien par rapport au dollar américain, le coût de la vie au Canada augmentera en un an de 0.1 p. 100, soit 0.3 p. 100 en 2 ans. Nous savons que le dollar est déjà descendu de 13 p. 100 ces 12 derniers mois, et qu'il est passé de 1.03 dollar à 90¢. Pour cette raison seule, le coût de la vie va augmenter l'année prochaine d'au moins 4 p. 100. Elle a déjà commencé à augmenter de 1 p. 100 le mois dernier seulement, pour atteindre un taux annuel d'augmentation de 8.8 p. 100.

Combien de temps encore le dollar dévalué va-t-il nous aider en quoi que ce soit, monsieur l'Orateur? Pendant combien de temps va-t-il encore falloir supporter les pratiques et les politiques ineptes du gouvernement, son inertie, sa démence en matière économique, et sa soif de pouvoir qui le fait survivre et le maintient en place . . . pendant combien de temps encore tout cela va-t-il forcer le dollar à descendre au-dessous de 90c.? Ce que le gouvernement est bien décidé à faire, c'est à ne rien faire qui puisse remédier à ce malaise économique. Il ne fera rien jusqu'aux prochaines élections, et s'il se maintient encore au pouvoir, il sera obligé de prendre alors des mesures tout comme le gouvernement du Royaume-Uni a été obligé de le faire. Si le gouvernement reste au pouvoir, on nous imposera le contrôle des changes, le contrôle des voyages et tous ces contrôles dont le premier ministre raffole. Il est un adversaire acharné de la libre entreprise, et le champion de l'interventionnisme. On peut s'attendre à tous ces contrôles, c'est ce que je vous prédis, monsieur l'Orateur.

On disait naguère que la Turquie était le pays faible en Europe. Aujourd'hui, dans l'Ouest, c'est au Canada que plus rien ne va. Combien en avons-nous perdu depuis neuf ans sous le leadership du premier ministre? J'aimerais qu'il vienne à la Chambre un jour, pour que je lui dise ce que je pense de certaines de ses politiques. Si le gouvernement actuel ne prend pas des mesures importantes pour remédier au malaise économique, accroître la productivité, convaincre la population de travailler plus dur et lui donner l'exemple, lui dire qu'il faut faire des sacrifices qui influeront sur notre niveau de vie, alors d'ici six ou neuf mois, peu importera que notre dollar vaille 90c. ou 85c., car nous n'aurons plus aucun avantage.

Aucune réforme fondamentale n'a été effectuée durant le programme de contrôle des prix et des salaires, alors quelle peut en être l'utilité? Des contrôles ont été imposés durant deux ans; ils sont encore en vigueur, mais qu'a fait le gouvernement pour modifier dans l'organisation économique fondamentale ce qui était néfaste et provoquait le chômage et l'inflation. Rien n'a été modifié. Il n'y aura aucune amélioration quand les contrôles seront supprimés dans quelques mois. Le 9 novembre, le ministre de l'Industrie et du Commerce a prononcé un discours avec tout le zèle d'un néophyte. Il a eu l'audace et la hardiesse de déclarer, comme on le voit à la page 756 du hansard:

> . . . le parti conservateur a tenté de se hisser au pouvoir sur le dos de la Gendarmerie royale.

Il a dit que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) s'occuperait à son retour à la Chambre de mettre de l'ordre dans le parti conservateur. Or, le très honorable représentant est revenu à la Chambre hier et il a remis de l'ordre dans les idées de l'honorable représentant d'en face au sujet de cette question. Le parti conservateur veut se hisser au pouvoir, mais sur le dos de personne, seulement à la force de ses poignets et des idées qu'il préconise depuis qu'il forme l'opposition loyale de Sa Majesté, c'est-à-dire depuis 1963.

Nous ne voulons pas ramper sur le parquet de la Chambre ni faire des courbettes au premier ministre pour obtenir le pouvoir. Lorsque nous serons portés au pouvoir, ce sera grâce à l'électorat. Nous ne tenterons pas d'obtenir le pouvoir par d'autres moyens. Le ministre a beaucoup d'audace de dire que le parti conservateur tente de se hisser au pouvoir sur le dos de la Gendarmerie royale.

Il ne devrait pas trop parler. Il a fort bien su améliorer son sort en abandonnant ses antécédents et ses convictions des 20 dernières années pour joindre les rangs de nos vis-à-vis. Nous accéderons au pouvoir si la population nous accorde son appui; autrement, nous poursuivrons la tâche que nous accomplissons depuis 20 ans. Si le député d'Halifax avait pris la tête du gouvernement il y a plusieurs années, nous ne serions pas dans ce pétrin.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: S'il y a une chose fâcheuse, monsieur l'Orateur, c'est que je n'ai jamais le temps de tout dire ce que j'ai à dire. Peut-être les députés accepteront-ils à l'unanimité de me laisser achever. Les négociations commerciales de Tokyo se poursuivent. C'est moi qui suis le critique de l'opposition officielle en ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce. Sûr d'être traité décemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce, je lui ai écrit le 25 octobre dernier pour lui dire que le gouvernement de Terre-Neuve avait soumis un mémoire au Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers, pour l'informer des questions qui devraient, à son avis, être soulevées à Genève. Je lui ai demandé s'il pourrait me communiquer un exemplaire de ce mémoire ou prier le gouvernement de Terre-Neuve de m'en transmettre un, étant donné que son point de vue m'intéresse. Je ne pense pas que ce document porte le sceau du secret absolu—la GRC ne l'a sûrement pas marqué du sceau de la confidentialité. Ce ne serait pas briser le secret entourant le dossier *Featherbed* que de m'en communiquer un exemplaire. Je lui disais donc que je lui saurais gré de m'en faire parvenir un exemplaire pour ensuite poursuivre en ces termes:

A propos de toute la question des négociations, songez-vous à réunir les porte-parole de l'opposition en la matière pour leur faire un exposé sur ces négociations, sur la position qu'adoptera le Canada, sur l'état des négociations et sur nos perspectives? Je crois savoir que vous en informez les divers gouvernements provinciaux et les industries intéressées; il me semblerait donc tout naturel que vous mettiez le même genre d'information à la disposition des partis de l'opposition de sorte que nous puissions savoir exactement ce qui se passe dans ce domaine qui revêt une telle importance pour le Canada et les diverses provinces.

Je n'ai pas reçu de réponse à ma demande toute simple d'avoir en ma possession un exemplaire du mémoire du gouvernement de Terre-Neuve. Va-t-on nous renseigner sur ces négociations qui intéressent tout le monde au Canada? Le ministre est devenu tout aussi nonchalant que les plus nonchalants de ses nonchalants collègues alors qu'il n'occupe ses fonctions que depuis septembre. Il avait auparavant fait partie de l'opposition pendant 19 ans; aussi aurait-on cru qu'il se serait empressé de répondre en moins de 24 heures pour offrir toute sa collaboration. Il faudrait lui monter sur le dos, monsieur l'Orateur. Permettez que je cite le *Globe and Mail* du 5 novembre dont l'un des articles s'intitulait: Les négociations du GATT piétinent au départ à cause des listes manquantes.

● (1632)

. . . la majorité des pays, dont le Canada, n'ont pas déposé le jour désigné les listes des produits agricoles qu'ils veulent protéger . . .

[M. Crosbie.]

Les États-Unis ont déposé la leur. Cette dépêche est datée du 5 novembre. Les États-Unis ont déposé leur liste à temps en indiquant les réductions qu'ils souhaitent. Je poursuis la citation:

La liste du Canada se fraie un chemin à travers l'administration fédérale . . .

Que Dieu lui vienne en aide, si elle réussit à se frayer un chemin à travers cette masse fastudieuse et étrange, car elle n'en sortira jamais. L'article continue:

Et elle pourrait être déposée dès la semaine prochaine.

C'est très optimiste. Je poursuis:

En 1976, les exportations agricoles du Canada se sont élevées à 3.96 milliards de dollars.

Pourquoi n'a-t-on pas déposé notre liste à Genève? A quel petit jeu le ministre s'amuse-t-il? Soit dit en passant, quand tiendra-t-il les promesses qu'il a faites à l'Alberta? Quand ouvrira-t-il la porte des États-Unis aux produits pétrochimiques d'Alberta ainsi qu'à ses produits agricoles? C'est ce que veut le premier ministre, M. Lougheed. Peut-être qu'alors il cédera sur le gaz, non pas celui que déplace en parlant le député d'en face, mais le vrai gaz combustible qui est précieux. Peut-être que M. Lougheed cédera sur le gaz et que nous pourrons en exporter davantage aux États-Unis. Quand va-t-on agir de ce côté-là?

Voici le ministre d'Alberta dont le frère est vice-premier ministre de la province. J'ignore s'ils se parlent encore, je suppose qu'ils se parlent toujours. Il est maintenant en fonction depuis trois mois. Pourquoi ce ministre, le député de Crowfoot qui était membre du cabinet à ce moment-là, a-t-il laissé signer l'entente avec les États-Unis au sujet du pipe-line, ce grand pipe-line qui partira de l'Alaska pour se rendre aux États-Unis en traversant le Canada, sans exiger à ce moment-là que notre pays obtienne des avantages commerciaux en retour? Où était donc ce grand gaillard de Terau de l'Alberta? Où était-il quand on a signé cette entente? Pourquoi n'a-t-il pas aidé le premier ministre d'Alberta, M. Lougheed, et son gouvernement à obtenir des compensations?

J'espère que je ne le blesse pas. Si j'avais dit ici comme lui: «J'aurai le plaisir de voir Otto Lang emplumé et chassé de Saskatchewan . . . pour cela je paierai l'huile et je déplumerai la volaille», et cela figure au hansard de 1974, il est certain qu'on me prierait de me rétracter. Je me demande si le ministre des Transports (M. Lang) a demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce de retirer ces paroles depuis qu'il siège avec lui au cabinet. Emplumé et chassé de Saskatchewan, qu'il allait le voir. C'est lui qui a accusé le premier ministre d'être diabolique, ce qui je suppose n'est pas un compliment. Si moi j'avais dit qu'il allait «porter la torche de la tyrannie» au Canada, je ne m'attendais certainement pas à siéger au cabinet à ses côtés. C'est pourtant ce qu'affirmait le 7 janvier 1976 le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Je ne me donnerai pas la peine de reprendre tout ce qu'il a dit du premier ministre, comme le rapprochement qu'il a fait avec Adolf Hitler, le dictateur nazi, puisque, disait-il, le premier ministre était «un dictateur qui cherche à saper notre système politique». Ou ceci: «Il ne faut pas permettre à M. Trudeau de gagner sa lutte de classes. Il est du devoir de chaque conservateur du Canada de lui barrer la route. C'est là le devoir de chaque Canadien qui tient à la liberté et à la prospérité de notre magnifique pays.» Quel est ce devoir? Entrer au cabinet? Pas du tout, à l'époque, c'était d'expulser le gouvernement. J'espère que le ministre de l'Industrie et du

Commerce cessera de faire des siennes. J'espère que lorsqu'il prendra la parole en Chambre, ce sera pour traiter du sujet à l'étude et non pas pour lancer des insultes et des insinuations contre des collègues qu'il a abandonnés pour changer de côté, pour entrer au cabinet du premier ministre.

Il n'est guère possible d'aller au fond des choses, monsieur l'Orateur, nous n'en avons pas le temps. A l'Assemblée législative de Terre-Neuve on nous accorde une heure et demie mais ici nous n'avons que quarante minutes. Permettez-moi de traiter du programme d'isolation thermique des maisons qui concerne directement le bill, puisque ce dernier rend imposables les primes piteuses, minables, miteuses et putrides offertes dans ce but. Que disait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) lorsqu'en juin dernier il a annoncé ce programme magnifique, ce véritable pactole? Il affirmait, au cours d'une conférence de presse le lundi de la semaine du 29 juin, que huit provinces intéressées au nouveau programme d'isolation thermique avaient été consultées. Cela, je le prends directement dans le communiqué du ministre, ce sont ses propres propos. Les ministres de l'Énergie s'étaient, paraît-il, montrés emballés. Voilà ce qu'il disait des ministres des huit provinces concernées.

Les provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, où le parti libéral est au pouvoir, ont leurs propres programmes qui sont d'ailleurs beaucoup plus généreux. Nous comprenons cela car il s'agit de politique. Ce sont les deux seules provinces libérales au Canada. Elles ont leurs propres programmes spéciaux. Les subventions n'y sont pas imposables. Les subventions y sont plus importantes. Voilà qui est très bien, et nous constatons que les habitants de ces provinces sont récompensés pour avoir élu des gouvernements libéraux. Par contre, les huit autres provinces n'étant pas libérales, leur programme est moins intéressant, quoique le ministre ait déclaré partout qu'il avait enthousiasmé ses homologues provinciaux. Je n'accuserai pas le ministre d'avoir menti—certainement pas; ni d'avoir exagéré—jamais; ni de s'être montré trop enthousiaste—je ne dirai rien de tout cela. Puis, en lisant les journaux, j'ai constaté que le premier ministre Ed Schreyer avait décrit ce nouveau programme comme étant «restrictif et inégal». Par quel enthousiasme est-il amené à employer les mots «restrictif et inégal»? L'article du journal poursuit en affirmant que le Manitoba profiterait «d'une fraction seulement des avantages dont jouissent les deux provinces maritimes». Il a déclaré que les exigences en matière d'isolation sont plus grandes dans les Prairies. Voilà quelle fut sa réaction. Il s'agissait sans doute d'un enthousiasme débordant.

Un peu plus loin j'ai lu que le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario avait déclaré qu'il n'avait même pas été consulté, sauf une fois par téléphone. Ce ministre n'était pas très enthousiaste. En réalité, il ne l'était pas du tout. Le vice-premier ministre de l'Alberta a déclaré que la province n'accepterait pas ce programme fédéral vu qu'il constituait une ingérence dans un domaine de compétence provinciale et qu'il comportait des conditions qui lui semblaient inacceptables. Je veux parler du vice-premier ministre Hugh Horner. Quel enthousiasme! C'est probablement ce à quoi songeait le ministre en déclarant que l'Alberta était enthousiaste. Bien sûr, il ne s'en faisait pas pour rien, mais quelques jours plus tard, le 17 août, il émettait un communiqué de presse. Tous ces commentaires ont été formulés entre-temps, et je vais y arriver. J'en ai encore de bonnes à vous raconter. Le 17 août, donc, le ministre émettait un autre communiqué dans lequel il disait:

> Six des huit provinces admissibles au programme canadien d'isolation des maisons, ainsi que les Territoires, ont répondu favorablement aux conditions établies par le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie.

Et maintenant l'enthousiasme des huit, ce grand enthousiasme, est bien éteint et d'ailleurs, il ne s'agit plus que de six provinces, qui répondent favorablement. Il ne pourra certainement pas prétendre que l'Alberta et le Québec ont répondu favorablement, car ils n'ont absolument pas voulu participer au programme. Qu'est-ce que les gens de Terre-Neuve en pensent? Se souvient-on de cet énorme enthousiasme manifesté par le ministre là-bas? Il a déclaré qu'il s'agissait d'un effort impromptu pour faire accepter par les provinces l'augmentation du prix de l'huile de chauffage prévue pour le 1er juillet. Il n'a pu donner des détails sur le programme étant donné que ses connaissances en la matière se limitaient à un appel téléphonique qu'il avait reçu du ministre, M. Gillespie. Voilà ce qu'il a trouvé à dire. Il a déploré le caractère d'improvisation du programme. Voilà ce qu'il a dit et quelle a été son attitude d'enthousiasme débordant.

Qu'a donc pu trouver à dire le premier ministre de Terre-Neuve? Comment a-t-il manifesté son enthousiasme irrésistible pour ce magnifique geste du gouvernement fédéral? Le premier ministre Frank Moores a déclaré ceci dans un communiqué de presse le 5 juillet dernier:

> Je suis très préoccupé par la discrimination pratiquée à l'encontre des citoyens de ma province par le gouvernement fédéral qui leur offre une version mal adaptée du programme de mesures d'économie d'énergie qu'il a présenté aux provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Comment diable peut-on se permettre de décrire ce genre de réaction comme un signe d'enthousiasme? Voilà donc bien avec quelle exactitude le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources rapporte les faits devant la Chambre et les consigne dans des communiqués. Le premier ministre a déclaré qu'il était très préoccupé par le programme fédéral qu'on lui proposait et qui avait été conçu à la hâte sans aucune véritable consultation préalable avec les provinces. Il a déclaré:

> La raison de cet empressement incongru à annoncer le programme avait pour but de regagner les points politiques perdus par l'annonce récente de l'augmentation des prix du pétrole.
>
> Je m'élève également contre l'usage que fait le gouvernement fédéral de son pouvoir financier pour s'ingérer dans les politiques internes des provinces.

Voilà ce que le ministre appelle un accueil enthousiaste au programme. Terre-Neuve accepte le programme parce qu'elle n'a pas les moyens financiers de faire comme l'Alberta et de dire: «Non, nous ne voulons en aucune matière de votre programme ridicule et inepte.» Elle accepte de prendre part au programme, mais son premier ministre recommande la tenue d'une conférence fédérale-provinciale afin de pouvoir mettre sur pied un meilleur programme.

En fait, si j'ai bien compris, les huit provinces qui, selon ce que le ministre avait déclaré en juin, s'étaient montrées fort enthousiastes, ont demandé au ministre de le rencontrer pour lui présenter un autre projet qu'elles ont élaboré pour remplacer le projet très mal conçu du gouvernement qui est injuste envers les habitants de huit des provinces canadiennes. Le ministre devrait venir à la Chambre confesser ses erreurs et ses péchés, au lieu de prétendre que huit ministres provinciaux ont accueilli son programme avec enthousiasme, alors que nous savons que ce n'est pas vrai et que tous ceux qui en ont parlé publiquement, tous les premiers ministres que j'ai cités, sont

carrément opposés à cette intrusion injustifiée, à cette ingérence politique dans les droits des provinces, et pourquoi? Pour presque rien, car on admet que 2,800 demandes seulement ont été reçues jusqu'ici, soit seulement 800 de plus que le nombre qu'on prévoyait recevoir par jour.

Le gouvernement va maintenant modifier le système des subventions pour qu'il s'applique désormais aux maisons datant d'avant 1931, et non plus 1921, dans des régions comme l'Ontario. Je n'ai pas le temps ici de relever toutes les insuffisances de ce programme, mais c'est un attrape-nigaud et c'est parce que les gens s'en sont rendu compte qu'ils n'y ont pas répondu. Une fois qu'ils ont obtenu leur maigre subvention, après avoir réparé leur maison, ils doivent payer de l'impôt sur cette subvention, dont le montant maximum est, je crois, de $350. Ils doivent ajouter cette somme à leurs revenus. S'ils ne vivent pas en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard, cette somme s'ajoute à leurs revenus, mais ce n'est pas le cas s'ils habitent l'une de ces deux provinces. Je vous jure, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont complètement perdu la tête s'ils réélisent un gouvernement qui tente de faire des choses pareilles à la population.

● (1642)

On parle de la crise de l'unité dans la province de Québec, mais ce n'est que la moitié du problème. L'ensemble de la crise de l'unité est dû à l'approche brutale et maladroite du gouvernement actuel qui se montre autocratique, arrogant, écrasant, dissimulé mais je m'arrête, sinon le ministre de la Justice (M. Basford) se plaindra encore demain.

Une voix: Complaisant.

M. Crosbie: Oui, complaisant aussi. Monsieur l'Orateur, voilà pour les subventions à l'isolation et pour les prévisions de revenu inexactes. Nous avions l'impression que le ministère des Finances était de première force et qu'il utilisait un personnel tout à fait compétent. Je suppose qu'il en est encore ainsi. Voilà qu'une petite province comme Terre-Neuve est à court de 20 millions de dollars cette année dans ses prévisions budgétaires parce que le gouvernement du Canada lui a servi des prévisions inexactes, les prévisions du ministère des Finances relativement à ce qu'il recevrait en impôt des sociétés et en impôt des particuliers pour cette année. On communique chaque année les prévisions aux provinces et nous connaissons tous l'énorme montant dévolu à l'Ontario.

Maintenant, notre ministre des Finances qui a du mal à trouver deux pièces de 5c. doit trouver 20 autres millions de dollars, et il se retrouvera avec un déficit du compte courant à Terre-Neuve. Il y a quelque chose qui ne va pas du tout. Il y a quelque chose qui ne va pas dans les prévisions du ministère des Finances. Je ne pense pas avoir le temps de parler du régime fiscal mais j'y reviendrai en comité.

Je voudrais maintenant en revenir à l'affaire John C. Doyle. J'en traiterai article par article en comité parce que cette affaire a besoin d'être éclaircie. Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'en parler longuement. Deux appels ont été déposés devant la Cour suprême du Canada depuis sept ans; le ministère du Revenu national et le ministère de la Justice n'ont rien fait pour leur donner suite, à cause des contacts de M. Doyle, ou des contacts qu'il aurait apparemment au sein du gouvernement, ou plutôt au sein du parti qui forme le gouvernement. L'un de ces appels a été jugé il y a trois semaines grâce à mon intervention, et les juges de la Cour suprême du Canada l'ont rejeté. Ils n'ont même pas réservé leur décision. Nous avons des exemples de négligence impardonnable, comme celui-ci. Il s'agit d'un homme qui s'est soustrait à la justice et qui doit au gouvernement du Canada 3.5 millions de dollars d'impôt sur le revenu depuis 1950 et 1954. Il a roulé le gouvernement, et on l'a laissé s'en tirer comme ça. Il n'a pas payé ses contributions, et il n'a offert aucune garantie. Depuis 1950 et 1954, l'affaire en est toujours au même point. Il s'agit de 27 ans dans un cas et de 23 ans dans l'autre. Il a perdu sa cause lorsqu'elle a été soumise à la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, et il a également été débouté de son appel par la Cour de l'Échiquier, en 1970. Mais depuis 7 ans, le gouvernement n'a absolument rien fait, jusqu'à ce que j'en saisisse la Chambre. L'une des causes a été entendue, et l'affaire a été classée. Cela montre à quel point l'appel a été jugé sérieusement.

Une autre cause semblable est celle d'un contribuable qui devait encore plus d'argent, 3.5 millions de dollars. Il est à présent à Panama, pays dont il est citoyen. Le gouvernement n'a obtenu aucune garantie. Mais, j'en reparlerai quand j'aurai plus de temps. Je trouve que ce favoritisme à l'égard des petits amis du gouvernement est dégoûtant. Lorsqu'on relève l'impôt du contribuable ordinaire, celui-ci est bien obligé de verser l'argent immédiatement, ou on vient le lui prendre dans la poche. Si non il se retrouve en prison. Le pauvre pékin, lui, doit fournir toutes les garanties, garanties bancaires, engagements par écrit, mais M. John Doyle, comme le très honorable député de Prince-Albert l'a expliqué dans son livre que je n'ai pas ici . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai été très intéressé d'entendre mon préopinant. J'aimerais faire une ou deux remarques sur ce qu'il a dit. Tout d'abord, le député a attribué la richesse et la prospérité de la province d'Alberta à son gouvernement progressiste conservateur. S'il prétend que les conservateurs sont à l'origine de la prospérité de l'Alberta, que dira-t-il alors de la dépression qui règne dans la province de Terre-Neuve, elle aussi dirigée par un gouvernement progressiste conservateur? Doit-il l'attribuer elle aussi au gouvernement conservateur de la province? Non bien sûr, c'est le gouvernement fédéral d'après lui qui est le grand responsable. Mais si une province est prospère au Canada, c'est grâce au gouvernement provincial, notamment s'il s'agit d'un gouvernement conservateur.

Monsieur l'Orateur, les députés et tous ceux qui suivent nos délibérations se rendent compte de l'absurdité de ce genre de déclaration. Il est évident qu'on retrouve au Canada des gouvernements provinciaux, un gouvernement fédéral et des administrations municipales et il est un peu simplet d'aller dire qu'il est réjouissant, n'est-ce pas de voir comment ce grand gouvernement, dans telle ou telle province, fait des merveilles. Bien sûr, c'est un fait que tous les gouvernements au Canada font partie de l'ensemble.

Monsieur l'Orateur, c'est bien beau de prendre une disposition du bill C-11 ou tout le bill C-11, et dire que c'est tout ce que fait le gouvernement du Canada, que ce sont les seuls programmes qui nous intéressent. A ceux qui prétendent qu'il n'existe pas d'autres aspects dans la vie économique du gouvernement, je voudrais signaler qu'en 1977, une entente a été signée entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral portant sur 180 millions de dollars, pour développer l'industrie de la province. Je voudrais également rappeler qu'en 1977 encore, toujours en Colombie-Britannique, un autre accord de quelque 150 millions est entré en vigueur pour assurer la protection et le développement du saumon. Il y a aussi l'entente sur l'exploitation du charbon financée en partie par le gouvernement fédéral, aussi les études sur l'utilisation du charbon du nord-est et sur le développement de cette partie de la Colombie-Britannique. En outre, on pourrait dire que l'entente concernant les traversiers de la Colombie-Britannique constitue un aspect de la vie économique du Canada, de la Colombie-Britannique, mais qu'il n'en est pas question dans le projet de loi. Comme le député le sait bien, on agit au jour le jour, au rythme des mois.

Je n'ai entendu aucune remarque défavorable aux mesures prévues dans le bill C-11 concernant la réduction de l'impôt des particuliers qui sont de l'ordre de 500 millions pour 1977. Sauf erreur, en 1978, cette somme atteindra 1,200 millions. Ce sont des réductions d'impôt dont on peut dire qu'elles sont trop faibles. Mais n'est-on pas d'accord que, pour relancer l'économie, il faut procéder à des réductions d'impôt de manière à favoriser l'achat de biens et de services, ce qui, on l'espère, stimulera notre économie.

Je suis très heureux de constater, monsieur l'Orateur, que le bill C-11 donne suite à des années de démarches en vue d'accroître les déductions admissibles pour frais d'emploi. Enfin, cette année, on les a portées de $150 à $250. Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des milliers de lettres de membres du Syndicat international des bûcherons de la Colombie-Britannique qui se plaignaient depuis des années que ces déductions étaient insuffisantes pour couvrir l'achat des chaussures, des vêtements qui coûtent cher et dont le prix n'a cessé de monter, et voilà que l'on reconnaît enfin la nécessité d'augmenter ces allocations.

● (1652)

Les bûcherons, les mineurs et autres travailleurs manuels bénéficieront d'une réduction d'impôt qu'ils pourront réclamer dans leur déclaration. J'applaudis à cette augmentation. Personne n'a signalé, du moins pas cet après-midi, que le crédit d'impôt de $200 sera porté à $300 et qu'il y aura une déduction de $50 par enfant à charge dont bénéficieront les contribuables à faibles revenus. Si celui qui m'a précédé s'oppose à ces réductions d'impôt, qu'il le dise afin que nous en discutions.

Malheureusement, au lieu de parler du bill à l'étude, il arrive souvent que le débat tourne en lamentations sur les malheurs qui affligent le pays. Bien des fois, on entend au sujet de l'économie du Canada de sombres prédictions plutôt que des énoncés de faits réels. Tous les députés se rendent compte des répercussions que provoquent à travers le pays les reportages des divers média. Ils savent que si les partis d'opposition mettent continuellement l'accent sur les insuffisances et les faiblesses, à court ou à long terme, de notre économie, ils rendent un bien mauvais service aux Canadiens.

Il y a évidemment des choses à améliorer. Notre économie est certes aux prises avec des difficultés. Mais est-elle la seule à avoir des difficultés. Cette situation n'est pas le fait uniquement du Canada. Si les députés sont honnêtes, sans doute reconnaîtront-ils que l'économie mondiale se disloque en raison de facteurs que nous pouvons contrôler, d'autres sur lesquels nous pouvons exercer une certaine influence, et d'autres enfin qui nous échappent entièrement parce qu'ils sont déterminés à l'étranger. Nous ne saurions modifier les politiques des autres pays. Les exemples ne manquent pas. Ainsi, les membres de l'OPEP ont quadruplé le prix mondial du pétrole. Lorsqu'un producteur, qu'il s'agisse du Brésil ou d'un autre pays, décide de doubler ou de tripler le prix de son café, le gouvernement du Canada ne peut pas faire grand-chose. Peut-être le consommateur peut-il montrer son déplaisir en refusant d'acheter des produits comme le café, lorsqu'il a la liberté de le faire. Nous devrions dire aux Canadiens qu'au lieu de se plaindre du prix des produits importés chez nous, ils devraient agir. Si, en raison des prix élevés, les gens réduisaient leurs achats de ces produits, voire même s'ils refusaient absolument de les acheter, les prix baisseraient.

En tant que parlementaires, il nous incombe d'indiquer les options à nos concitoyens plutôt que de déplorer une chose à laquelle nous ne pouvons rien. Je suis absolument convaincu que nous avons un pouvoir d'achat discrétionnaire. J'espère que j'aurai contribué au moins une chose à nos délibérations à une époque où notre dollar vaut à peu près 13 cents de moins que le dollar américain. Le gouvernement et le Parlement devraient déclarer sans équivoque aux Canadiens que s'ils trouvent les produits importés trop chers, ils n'ont qu'à acheter les produits fabriqués au Canada. Si nous le faisions, nous n'aurions pas le chômage actuel. Si nous sommes sincères, des deux côtés de la Chambre nous devrions encourager les Canadiens à acheter des produits canadiens plutôt que des produits à vil prix sur un marché qui met à pied ses propres travailleurs. Voilà le but que nous devrions nous fixer.

Au lieu de verser des larmes de crocodiles parce que notre dollar vaut 13c. de moins que le dollar américain, nous devrions mieux gérer nos affaires. Nous pourrions ainsi mieux soutenir la concurrence. Non seulement nous ne réussissons pas à le faire sur les marchés mondiaux, mais nous n'y réussissons pas non plus dans bien des cas sur notre marché intérieur. Il faudrait démontrer au consommateur que quand il achète un produit canadien, même s'il coûte quelques cents de plus, il contribue à créer des emplois au Canada.

Les députés des deux côtés de la Chambre devrait souligner ce fait. J'espère que le gouvernement va élaborer un programme, en faisant par exemple une campagne de publicité, pour convaincre les citoyens. Si nous voulons que croisse notre économie, il faudra que les Canadiens achètent des produits canadiens. Et même s'il en coûtait quelques cents de plus, cela serait préférable pour créer plus d'emplois chez nous.

M. Jones: On peut en dire autant du gouvernement.

M. Anderson: Il est sûr que toutes mes observations valent non seulement pour les consommateurs, mais aussi pour les gouvernements, qu'il soient municipaux, provinciaux ou fédéraux. Je remercie le député de me l'avoir signalé. Nous devrions acheter au Canada tout le matériel nécessaire à la construction des centrales hydro-électriques de la Colombie-Britannique, des Maritimes, du Labrador et du Québec. Pourquoi ne construirions-nous pas des turbines et des générateurs ici même au Canada? Même si cela nous coûte un peu plus cher, les emplois ainsi créés ou conservés compenseront largement la différence de prix. Cette obligation ne se limite pas aux seuls consommateurs; elle s'applique également aux administrations municipales, provinciales et fédérales. Si elles croient sincèrement qu'il faut résorber le chômage, elles feraient peut-être bien d'agir en conséquence et d'acheter des produits de fabrication canadienne.

Je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat, ne fût-ce que pour communiquer ce message qui doit absolument être répandu dans tout le pays. Tout à l'heure, j'ai fait allusion à la valeur du dollar qui est de 90 cents. L'amputation de notre dollar est due à une diminution de la demande pour notre monnaie. Le dollar se comporte comme tout autre bien, comme un pain, un pneu ou une batterie. On l'achète et on le vend. Il fait l'objet d'une certaine demande et a un certain prix qui fluctue selon la demande. Notre position économique n'a pas été très bonne dans le domaine des exportations au cours des dernières années, particulièrement en ce qui touche les produits manufacturés et elle s'est traduite par une demande moins forte de dollars canadiens servant à acheter des marchandises fabriquées ou produites au Canada. Cette constatation nous permet de conclure que nous avons un problème.

Au lieu de nous plaindre parce que les voyages à Hawaï, à Cape Cod ou ailleurs vont nous coûter plus cher, nous ferions mieux de tenir compte de cet avertissement, qui nous montre que nous consommons plus de produits étrangers que nous ne produisons. J'espère que les députés de l'autre côté sont d'accord avec ça. Les fabricants canadiens, les producteurs de matières premières, les agriculteurs et les autres pourront maintenant tirer profit de la nouvelle conjoncture économique. Les marchandises que nous achetons à l'étranger nous coûtent plus cher. Ce n'est peut-être pas une mauvaise chose, car nous achèterons sans doute moins à l'étranger. En Colombie-Britannique, j'espère que mon collègue qui vient de la même province sera d'accord avec moi, nos industries minières et forestières seront mieux en mesure d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous étions devenus moins concurrentiels depuis quelques années. La baisse de notre dollar nous ouvre de nouvelles possibilités.

Je voudrais maintenant parler de l'industrie du cuivre de la Colombie-Britannique. La plus grande mine de cuivre à ciel ouvert se trouve dans ma circonscription sur l'Île de Vancouver, au nord. Je voudrais citer un extrait d'un journal que m'a remis un ingénieur minier de Trail, en Colombie-Britannique, M. John Giovanetto. L'article dit ceci:

> On a déclaré que le Canada est l'un des rares pays possédant des ressources minérales abondantes qu'il ne reste qu'à exploiter. C'est inexact. Comparé aux autres pays et toute proportion gardée quant à la superficie, le Canada n'est pas plus riche en ressources minérales. L'Afrique du Sud, l'ouest de l'Afrique du Sud, l'Australie, la Mélanésie, située dans le Pacifique, tous possèdent des gisements miniers aussi importants sinon plus importants que ceux du Canada . . .
>
> Une florissante industrie minière faisant l'exploitation du cuivre s'est établie en Colombie-Britannique sur un gisement de cuivre si pauvre que dans d'autres pays, on l'aurait considéré comme non viable sur le plan économique. La teneur en cuivre du minerai qu'on trouve dans le sud-ouest des États-Unis est d'environ 0.8 p. 100. En Amérique du Sud, elle varie de 1 p. 100 à 1.2 p. 100, et en Afrique, elle se situe entre 2.5 p. 100 et 4 p. 100. Les mines de la Mélanésie produisent un minerai dont la teneur en cuivre varie 1 à 1.5 p. 100 et qui contient un certain pourcentage d'or. Le minerai des mines de cuivre de la Colombie-Britannique est d'une teneur qui varie entre 0.45 et 0.55 p. 100 de cuivre. Ce sont des gisements très pauvres qui exigent une gestion très stricte des opérations et qui peuvent devenir rapidement non rentables, même si le taux d'imposition ne s'élève que très peu.

Pourtant, avec les encouragements voulus, l'industrie minière a créé une exploitation du cuivre rentable en Colombie-Britannique. Étant donné que le dollar canadien ne vaut à l'heure actuelle que 90 cents, si le prix officiel du cuivre était demeuré le même en 1977, nombre de ces mines en Colombie-Britannique aurait été forcées de congédier leurs mineurs ou même de fermer leurs portes.

● (1702)

Le dollar dévalué à 90c. leur a permis de poursuivre leur exploitation. Un chômage massif dans les mines de cuivre de la Colombie-Britannique serait, à mon avis, désastreux. Certains députés le savent peut-être, mais une partie de ce cuivre est de qualité très inférieure et, même dans les meilleures circonstances, l'exploitation n'est pas très rentable. Néanmois, grâce à la technologie qui a été mise au point, surtout dans cette province, nous avons réussi à rendre l'industrie concurrentielle sur les marchés mondiaux de cuivre. Mais compte tenu des prix très bas depuis un an environ, cela n'aurait été qu'une question de temps, si le dollar canadien s'était maintenu au niveau américain de $1.03, avant que ces compagnies soient forcées de réduire de beaucoup leur exploitation ou même de plier bagages complètement. Bien que mon préopinant semble trouver ridicule le cours du dollar canadien à l'heure actuelle, j'ai donné un exemple concret à la Chambre—et il s'en trouve bien d'autres—du fait que cette situation peut tourner à notre avantage.

Nous serions bien avisés de mettre un frein à nos achats à l'étranger et de profiter de l'occasion qui nous est maintenant offerte pour devenir plus concurrentiels sur les marchés internationaux.

M. Hnatyshyn: Votre solution est-elle un dollar valant 80 c.?

M. Anderson: Pour revenir au bill C-11, je ferai remarquer qu'il comporte une disposition qu'on n'a pas suffisamment fait connaître aux Canadiens. Grâce au mécanisme d'indexation, un contribable marié qui gagne $8,435 et qui a deux personnes à sa charge ne sera pas tenu de payer des impôts en 1978. Autrement dit, les gens qui gagnent environ $700 par mois n'auront pas d'impôts à payer. Cela ne veut pas dire qu'un homme qui gagne $8,400 par année n'aura plus aucune difficulté, surtout s'il envisage toujours d'acheter une maison. Mais l'indexation n'en demeure pas moins un progrès.

Le député a parlé de déficits. Il est évident que si le gouvernement perçoit moins d'impôts, les déficits vont probablement augmenter. Si les travailleurs sont mis à pied, ils ne sont généralement pas en mesure de payer des impôts et le revenu du gouvernement en subit le contre-coup. En période de crise économique, il incombe toutefois au gouvernement de stimuler l'économie dans une certaine mesure, sans oublier qu'une réduction massive des impôts risquerait justement d'entraîner d'énormes déficits. Nous devons tenir compte de nos moyens. Je suis sûr qu'aucun d'entre vous ne voudrait revivre une période d'inflation galopante comme celle qui nous a obligés à créer la Commission de lutte contre l'inflation. Je sais que le bill C-11 octroie certains avantages aux sociétés et aux actionnaires et que l'on s'efforce de favoriser les investissements. Je n'ai toutefois pas l'intention d'aborder toutes les parties du projet de loi pour le moment; d'autres députés ont déjà parlé de certains aspects du bill.

Les Canadiens doivent être fiers et reconnaissants à bien des égards. Je suppose que leur réaction dépend de leur degré d'optimisme ou de pessimisme. Un pessimiste dirait, je présume, que 7 ou 8 p. 100 des actifs sont au chômage; un optimiste dirait que 92 p. 100 de la population active a du travail. Étant donné que je suis libéral et originaire de la Colombie-britannique, je suis optimiste sans difficulté puisque je crois que ma province a un avenir plein de promesses. Je pense d'ailleurs qu'on peut en dire autant de tout le Canada. Le Canada est l'un des pays du monde qui est promis au plus bel avenir.

Une voix: Qui l'a fait?

M. Anderson: Cela ne signifie nullement que nous ne serons pas touchés par les bouleversements que connaît l'économie mondiale. Nous ne sommes pas une île entourée de remparts. Si le prix de l'acier augmente sur les marchés mondiaux, nous allons nous aussi devoir le payer plus cher. Si le prix du pétrole continue de monter, ce serait rêver que d'imaginer que le Canada ne sera pas touché.

Je prétends cependant que nous disposons d'une certaine marge et ce, même dans le domaine de l'énergie. Rappelons-nous qu'une grande partie du pétrole que nous produisons ou que nous achetons sert aux transports individuels, à amener les gens de chez eux au travail etc. Nous voyons tous tous les jours des files de voitures dans lesquelles il n'y a qu'une seule personne. Nous savions tous que les réserves de pétrole fossile s'épuiseraient à un moment donné. Il faut trouver d'autres sources d'énergie. Il était peu réaliste de penser que le carburant resterait toujours bon marché. Mais nous conservons une certaine marge et je me demande ce que nous en ferions si le baril de pétrole coûtait toujours à peu près $3 comme à une certaine époque.

Quel motif pourrions-nous invoquer pour demander aux Canadiens d'économiser de l'énergie? Quel motif pourrions-nous invoquer pour les persuader qu'il vaut mieux se rendre à son travail en groupe dans une même voiture plutôt que chacun dans sa voiture individuelle? Ne devrions-nous pas encourager les Canadiens à créer et à exploiter des systèmes de transport en commun, ou à les améliorer s'ils en ont déjà? Ne devrions-nous pas exiger des géants de l'automobile qu'ils construisent des voitures qui consomment moins d'essence? A mes yeux, l'un des objectifs les plus louables que se soit assignés le gouvernement est de faire économiser l'énergie. En effet, l'un des rôles les plus essentiels du gouvernement est d'inciter les Canadiens à ne pas gaspiller leurs ressources.

J'espère que l'on pourra inventer une nouvelle technique qui nous permettra d'utiliser moins de pétrole. Je remercie le ministre de l'Environnement d'avoir déclaré qu'il accorderait des crédits à la recherche sur le méthanol, produit qui peut être combiné à l'essence et qui contribuerait à en réduire la consommation au Canada. Si je peux me permettre d'exprimer autrement ce que le ministre a dit, le ministère de l'Environnement a donné le feu vert à ces recherches. C'est un bon début. J'espère que le ministre tiendra parole, car pour fabriquer du méthanol il faudra créer 40,000 nouveaux emplois. Si ma mémoire est fidèle, le ministre a dit qu'en mélangeant du méthanol à l'essence on pourrait économiser 800 millions de dollars au Canada.

Voilà le genre de chose qui suscite l'optimisme. Lorsque les gens pensent à l'avenir, il disent: N'est-ce pas terrible? Il est vrai que nous avons des problèmes. Mais les Canadiens ont prouvé à de nombreuses reprises qu'ils étaient parfaitement aptes à s'adapter à l'évolution des choses. Un des grands problèmes que nous éprouvons actuellement, et ceci s'applique au Québec également, est le fait que nous sommes pris au dépourvu parce que pendant de nombreuses années, nous n'avons justement eu aucun problème à résoudre, ce qui fait que les Canadiens ont perdu leur vigueur ou leur sens de l'aventure; nous venons de vivre des années très prospères au cours desquelles nous n'avons eu aucun défi à relever. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas d'indigence au Canada, mais en général, nous venons de vivre des années de croissance économique et d'abondance et maintenant que cette abondance tend à disparaître ou du moins à coûter plus cher, nous nous apitoyons sur notre sort. Au lieu de nous lamenter, nous devrions relever le défi que nous lance notre époque. J'ai toujours été convaincu qu'on juge le mieux du courage d'un individu ou de celui d'un peuple à la manière dont il relève les défis. Ou ils réussissent à les relever ou ils sombrent dans le plus grand désespoir.

● (1712)

Je ne crois pas que cette dernière option soit le genre des Canadiens. Nous sommes confrontés à des défis qu'il nous faut relever, et je suis convaincu que les Canadiens ont les ressources voulues pour le faire. Peut-être était-il temps que nous nous heurtions à quelques obstacles. En effet, la situation qui existe au Québec fera peut-être mieux apprécier aux Canadiens leur pays; ils apprécieront davantage ce que c'est que d'être Canadien. A de nombreuses reprises dans le passé, je crois que cette fierté d'être Canadiens nous a fait défaut, et la situation actuelle est peut-être le prélude de jours encore meilleurs. En fait, je l'espère, et je suis convaincu que sur le plan économique, nous saurons également nous montrer à la hauteur.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention le député qui vient de parler, mon bon ami de Comox-Alberni (M. Anderson). Il a critiqué l'opposition, fustigeant ce qu'il a appelé nos propos sombres et défaitistes. A de nombreuses reprises à la Chambre, et surtout depuis mars dernier, alors que le ministre des Finances précédent a présenté son budget dont découle ce bill, le bill C-11, et en écoutant parler d'autres députés ministériels et les critiques financiers de l'opposition officielle, j'ai eu le sentiment d'avoir déjà entendu tout cela auparavant. En songeant qu'il y avait plus d'un million de citoyens canadiens sans travail, en consi-

dérant l'état général de notre économie, je me suis dit: «Mon Dieu, nous voici de nouveau en 1930 avec Herbert Hoover, R. B. Bennett, et Mackenzie King».

Je crois que c'est Herbert Hoover en 1930 et 1931 qui reprochait aux critiques, après la débâcle de la Bourse, de voir tout en noir, les assurant que la prospérité les attendait au tournant, qu'ils devaient faire preuve d'austérité, se serrer la ceinture et se contenter de moins. Le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit que son gouvernement se contentait non seulement de moins, mais qu'il possédait moins aussi. Il me semble que ceux qui tiennent les rênes économiques du pays, dans le secteur privé, mais particulièrement au gouvernement fédéral, n'ont rien appris depuis 45 ans. Ils tiennent encore le même genre de propos et proposent le même genre de mesures qui nous ont mis dans le pétrin en ces temps de dépression et de récession, mesures qui ont échoué dans le passé.

Pour remettre le Canada sur pied, il faut remettre les Canadiens au travail. Assurément, la plupart des mesures contenues dans le bill C-11 rateront non seulement leur objectif mais, dans bien des cas, elles se révéleront néfastes. Elles n'entraîneront aucune diminution sensible du chômage. Elles ne déboucheront pas sur un mieux-être des Canadiens en général, et en particulier des petits salariés et des classes moyennes.

Depuis mars dernier, le gouvernement a proposé divers avantages fiscaux totalisant plus de 1,200 millions de dollars pour inciter les sociétés à augmenter leur capacité de production, à moderniser leur outillage, à créer des emplois et à embaucher les travailleurs. Eh bien, monsieur l'Orateur, bien que les industriels soient maintenant au courant depuis des mois de cette mesure incitative fiscale, les statistiques nous apprennent que si l'on compare les neuf premiers mois de cette année à l'an dernier, on constate en fait une diminution du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier puisque ce nombre est passé d'une moyenne de 1,945,000 l'an dernier à 1,915,000 au milieu d'octobre. Il y a eu en fait une perte de 30,000 emplois dans le seul secteur manufacturier, et cela en dépit du fait que ce secteur savait qu'il pouvait disposer d'une somme de 1,245 millions de dollars sous forme de crédits d'impôt afin de donner du travail aux Canadiens.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Et l'on a donné deux milliards de dollars dans le budget précédent.

M. Benjamin: Oui, comme me le rappelle mon collègue, on avait déjà donné deux milliards de dollars dans le budget de l'ex-ministre des Finances. Mais que s'est-il passé, monsieur l'Orateur? Il y a encore plus de chômage. Cette mesure n'a donné aucun résultat et elle n'en donne toujours pas. Cette méthode a déjà été mise à l'essai auparavant au cours des décennies où il y a eu des dépressions et des récessions. Ce sont les riches qui en ont bénéficié; ce sont les pauvres et les chômeurs qui en ont fait les frais.

Nous proposons depuis des mois et nous continuerons à le faire, d'augmenter le pouvoir d'achat de la majorité des Canadiens à revenu faible et moyen. Ce sont eux qui ont des besoins. Ils dépenseront ces dollars pour acheter des produits qui seront en grande partie canadiens. Il est certain que cette façon de faire est non seulement plus sensée, mais elle est également plus civilisée et plus juste. Il est vain de fournir aux riches, aux sociétés qui n'en ont pas besoin, de nouvelles sources de revenus et des avantages supplémentaires car cet argent sera mis de côté en réserve ou dans des caisses d'épargne. Il sera économisé et n'aura qu'un effet minime sur l'accroissement de la consommation.

Selon nous, le Parlement pourrait faire bien des choses pour rectifier la situation économique puisque les députés de tous les partis s'accordent à dire qu'elle est loin d'être favorable. J'aimerais mentionner certaines des choses que nous pourrions et devrions faire au lieu de ce que demande le bill à l'étude. Il me semble que le gouvernement, dans son budget et ses bills budgétaires, et malheureusement certains porte-parole de l'opposition officielle dans leurs discours d'aujourd'hui, insistent sur les dollars et oublient les gens. Ils accordent plus d'importance aux dollars et au bien-être des classes privilégiées qu'aux citoyens ordinaires.

J'aimerais donner un exemple, monsieur l'Orateur. La plupart des députés, sinon tous, ont sans doute assisté aux cérémonies du Jour du souvenir il y a quelques jours. Quelques jours auparavant, le gouvernement a annoncé qu'il n'augmenterait certainement pas les pensions d'invalidité pour les anciens combattants, ce qui, si je ne m'abuse, coûterait environ 30 millions de dollars. Un comité parlementaire et un autre groupe qui a examiné la question des pensions des anciens combattants et des pensions et allocations d'invalidité avaient recommandé à l'unanimité certaines pensions pour cinq catégories d'employés de la Fonction publique. Maintenant que le gouvernement a refusé d'adopter cette recommandation, un ancien combattant frappé d'invalidité totale reçoit $536 par année de moins qu'il devrait. A cause de la situation économique et des restrictions financières, le gouvernement affirme qu'il ne peut pas donner 30 millions de dollars aux anciens combattants invalides, mais il peut pourtant donner 1.2 milliard de dollars aux sociétés commerciales. Et ils nous demandent de voter pour le bill! Si l'un des ministres du cabinet proposait de modifier le bill pour rétablir les 30 millions de dollars d'imposition sur les sociétés et les hauts revenus et laisser le ministre des Affaires des anciens combattants annoncer en même temps une augmentation des pensions d'invalidité des anciens combattants, je serais plus enclin à appuyer cette mesure, et plus enclin à dire qu'on fait preuve d'humanité et de justice. Le gouvernement ne veut pas augmenter les pensions de base des anciens combattants auxquels nous devons tant et que nous ne pourrons jamais totalement dédommager. Le gouvernement ne s'occupe pas du sort des gens.

● (1722)

J'ai écouté le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) se plaindre qu'à Terre-Neuve un homme richissime aurait soustrait plusieurs millions de dollars au fisc, après avoir travaillé pendant de nombreuses années avec ou pour le gouvernement libéral, à l'époque où le député de Saint-Jean-Ouest siégeait dans le gouvernement libéral. En tout cas, il s'est plaint que ce monsieur avait réussi à soustraire au fisc 3 millions de dollars ou même plus. Un ancien combattant de Regina m'a autorisé à citer sa lettre. Sa femme a écrit d'abord au sujet des pensions. Je veux parler de M. et M^me^ Howard Brown, 8 avenue Osler à Regina. Dans cette lettre on peut lire ce qui suit:

J'ai eu l'idée de vous écrire. Je suis la femme d'un ancien combattant invalide. Nous avons été extrêmement déçus de lire dans les journaux et d'entendre, à la radio et à la télévision, que le gouvernement fédéral n'avait pas d'autre argent à donner aux anciens combattants invalides. Mon mari est invalide depuis 34 ans et quand on pense que quatre jours avant le gouvernement a augmenté le salaire des députés, c'était vraiment révoltant. Veuillez remercier M. Stanley Knowles

de tout le travail qu'il a fait pour les anciens combattants. J'espère que vous pourrez faire quelque chose pour nous. J'aimerais beaucoup que vous me teniez au courant.

J'ai reçu une autre lettre de M. Howard S. Brown adressé au ministre du Revenu national (M. Guay). M. Brown est un travailleur indépendant dans le domaine de la construction. Il a rempli sa déclaration d'impôt en mars ou avril dernier et il devait un peu plus de $1,300 en impôt sur le revenu pour l'année 1976. Il a été terrassé par une grave crise cardiaque en mai ou juin dernier. Pour le moment, son revenu total s'élève à $492.34 par mois, soit $347.88 de pension d'invalidité en qualité d'ancien combattant, et $144.46 d'allocation d'ancien combattant. C'est là son revenu total. Il a payé honnêtement tout ce qu'il pouvait, c'est-à-dire $40 par mois, pour rembourser l'impôt pour 1976. J'ai appris il y a un jour ou deux que le ministère du Revenu national a hypothéqué sa maison pour les $1,365 d'impôt qu'il lui doit. On n'accorde aucun fond supplémentaire, aucune augmentation aux anciens combattants invalides, mais on donne 1 milliard 200 millions de dollars aux sociétés et on peut hypothéquer la maison d'un ancien combattant.

La pension d'invalidité et l'allocation d'ancien combattant de M. Brown lui procurent un revenu de moins de $500 par mois. Il n'est pas assez âgé pour toucher la pension de vieillesse et il ne pourra jamais plus travailler. Le gouvernement n'augmentera pas sa pension, et il a hypothéqué sa maison. Le gouvernement a le culot de s'attendre que ceux qui ont le moindre cœur et la moindre considération pour ces gens-là votent pour un bill qui prévoit d'accorder 1 milliard 200 millions de dollars aux sociétés!

Le chômage coûte cher à notre pays. Les données varient, mais elles se situent entre 7 et 10 milliards de dollars par an, au taux de chômage actuel. Quatre milliards ou plus en versements provenant de la caisse d'assurance-chômage et un milliard ou plus en prestations d'assistance sociale supplémentaires découlant du chômage. Est-ce que cela représente un manque à gagner en recettes fiscales de 1, 2 ou 3 milliards de dollars pour tous les niveaux de gouvernement? Le Parlement devrait certainement prendre des mesures pour dépenser autant ou presque autant que ce que le chômage nous coûte ou au moins la moitié. Si on ne le fait pas pour le bien de la population et du pays, et qu'on ne se place que d'un point de vue bassement vénal, ce serait un moyen de renflouer les caisses des gouvernements, tout en redonnant de l'emploi aux travailleurs.

Certaines mesures ont déjà été proposées dans ce sens par le Nouveau parti démocratique, mais je pense qu'elles sont insuffisantes. Pour créer rapidement 300,000 à 350,000 emplois, il faudrait une dépense de 2,450 millions de dollars. Avec 400 millions de dollars dans un programme tripartite de travaux d'équipement, on obtiendrait d'après les statistiques 60,000 emplois. Les municipalités en auraient grand besoin actuellement. Et nos villes également. Il y a toutes sortes de besoins qui se font sentir et dans de multiples domaines. En fait, les 400 millions de dollars proposés par mon parti dans le cadre d'un programme de travaux d'équipement fédéral-provincial-municipal, s'il est directement financé par le trésor fédéral, devraient être complété d'une caisse de 2 ou 3 milliards de dollars qui accorderait aux municipalités des prêts bon marché, dont l'intérêt ne dépasserait pas le taux bancaire. Les déficits encourus sur le prix d'intérêt seraient amortis par tout le pays.

C'est ce qu'on appelle partager, coopérer, travailler ensemble. Et les municipalités savent ce qu'il faut faire. Elles s'y entendent pour faire travailler les gens. Elles peuvent faire construire des postes de police, des casernes de pompier et des parcs. Elles peuvent élargir les rues et moderniser les égouts et les canalisations d'eau. Il y a toutes sortes de choses à faire. Elles ont aussi leur réseau de circulation à améliorer et la plupart de ces travaux demandent une main-d'œuvre importante, et répondent à des besoins légitimes de nos agglomérations. Au moins, cela ne serait pas de l'argent perdu. Non seulement on améliorerait ainsi le bien-être des gens, mais on solidifierait les avoirs de la nation en général. Ça, c'est de l'argent bien dépensé.

Mon parti propose que l'on double les réductions d'impôt proposées par le gouvernement, ce qui représenterait 1.5 milliard de dollars de plus dans les goussets des personnes à revenu faible et moyen. On pourrait le proposer sous forme de dégrèvements. Les personnes ayant des revenus de $20,000 et plus n'y auraient pas droit, et il serait possible ensuite d'établir une échelle progressive, en accordant au plus faible revenu un dégrèvement de $400. Ceux dont le revenu serait insuffisant pour payer un impôt de $400 toucheraient un chèque au lieu d'obtenir un crédit d'impôt. De la sorte, nous mettrions dans les goussets des économiquement faibles de notre population 1.5 milliard de dollars; donc ce secteur de la population dépenserait cet argent.

Nous proposons que 500 millions de dollars soient immédiatement affectés à la construction de maisons et au transport urbain. Pendant la campagne électorale de 1974, le gouvernement a promis par écrit d'affecter 290 millions au transport urbain. Il en annonce maintenant 230 millions qu'il ira chercher dans d'autres secteurs. Les besoins au chapitre du transport urbain au Canada sont de l'ordre de 2 à 3 milliard de dollars. Même les 500 millions que nous proposons ne sont qu'une amorce.

● (1732)

On a proposé une aide de 50 millions pour la création d'emplois dans les petites entreprises. L'examen du programme appliqué au Manitoba il y a peu de temps pour la création d'emplois permanents dans les petites entreprises révèle en toute objectivité et en toute justice que les subventions ont été suffisantes pour créer 1,300 emplois en peu de temps. Cela signifie 20,000 emplois par rapport à l'ensemble du pays. Nous estimons que la réduction d'impôt que nous proposons au profit des contribuables à faibles ou à revenus moyens entraînerait la création d'au moins 100,000 à 200,000 emplois résultant de la consommation accrue et 70,000 emplois de plus comme résultat de notre proposition relative à la construction de maisons et au transport urbain. Voilà pour le court terme. Nous pourrions présenter d'autres propositions et quant au long terme, il y aurait beaucoup à faire.

Examinons les choses qu'il conviendrait de faire à courte et à longue échéance. Certaines seraient peu coûteuses et d'autres ne coûteraient rien. D'autres seraient fort coûteuses. S'il fut jamais un temps, comme l'a signalé le député de Comox-Alberni, où les Canadiens doivent relever le défi, c'est bien en ce moment. Nous l'avons fait en temps de guerre. Au lieu d'agir à l'instar de Herbert Hoover et de dénigrer les pessimis-

tes laissant croire que nous sommes sur le point d'atteindre une période de prospérité, demandons aux Canadiens de relever le défi, comme nous l'avons fait en temps de guerre. Disons-leur que durant les huit ou dix prochaines années, nous consacrerons entre 8 et 10 milliards à reconstruire et à moderniser nos ports et nos chemins de fer. Faisons un usage judicieux de nos divers modes de transport. Modifions le tarif-marchandises et le tarif-voyageurs, afin de faire cesser toute distinction injuste entre les gens et les produits à cause de l'endroit où ils vivent ou sont fabriqués.

Que l'on place tout le monde sur le même pied pour ce qui est de l'utilisation et du coût des transports. Cela nous coûterait cher, bien sûr, mais ce serait un moyen de renforcer l'unité nationale. Que l'on traite les gens également, où qu'ils vivent. Ce serait une façon d'accroître la richesse et le bien-être de toute la nation. Cessons de nous préoccuper de la concurrence, de nous demander si le CP a fait des bénéfices l'année dernière et si l'on devrait exiger du CN qu'il réalise des bénéfices en vendant des installations rentables à l'entreprise privée. Cessons de penser aux dollars et songeons plutôt aux gens et à la nation.

Qu'est-il advenu des prix du grain? Nous avons connu la plus forte baisse du revenu agricole au Canada et dans les Prairies depuis vingt ou trente ans. Cessons de nous en prendre aux tarifs statutaires des grains du Pas du Nid-de-Corbeau, comme on les appelle couramment. Pourquoi? Parce que ce tarif profite à l'ensemble du Canada. Il favorise tout le Canada et ne constitue pas des subventions ou des cadeaux accordés aux producteurs des Prairies.

Ceux qui s'en prennent au tarif des grains ne s'intéressent pas au bien-être de la nation canadienne. Ils ne veulent pas protéger nos producteurs céréaliers ou leur permettre de concurrencer ceux des pays exportateurs de céréales. Ceux qui s'élèvent contre les taux statutaires de grains s'empressent d'oublier que nos concurrents produisent leurs grains dans des régions beaucoup plus proches des centres d'exportation que ne le font les producteurs canadiens. La majeure partie de la production céréalière de l'Australie et de l'Argentine provient de régions situées à proximité des grands ports. Même les grains qui proviennent de régions situées loin dans l'arrière-pays aux États-Unis et en Union Soviétique peuvent atteindre les ports de mer grâce à un réseau fluvial de transport à bon marché. Nos grains doivent franchir des milliers de milles avant d'atteindre les centres d'exportation et concurrencer les grains provenant d'autres pays producteurs. Voilà la raison d'être des taux statutaires des grains. Le ministre des Transports et tous ceux qui s'opposent à ces taux ou prétendent que les agriculteurs devraient en bénéficier d'une autre manière font preuve d'irresponsabilité. Si le ministre des Transports croit qu'il va suivre l'exemple de Jimmy Gardiner et aller dans le sens de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, s'il croit qu'il pourra aller d'un agriculteur à l'autre et leur remettre des chèques du gouvernement pour acheter leur blé ou leur rembourser les frais de transport du grain, il n'est pas au bout de ses peines. C'est une chose qu'on ne pardonnerait ni au parti du ministre ni à aucun autre.

Quiconque modifierait ces taux statutaires non seulement trahirait l'Ouest mais encore porterait atteinte à quelque chose qui profite infiniment à l'ensemble du Canada. Ce que ces exportations de grains signifient au chapitre uniquement de la balance des paiements fait plus que compenser ce qu'il en coûte au Canada pour maintenir ce tarif statutaire. J'estime, pour ma part, que tout déficit légitime que les sociétés ferroviaires peuvent subir en acheminant le grain des Prairies vers les centres d'exportation devrait être comblé par la trésorerie de l'État et l'argent versé directement deux fois par année à ces sociétés. Voilà une façon de maintenir les taux statutaires que les producteurs de grains de l'Ouest estimeraient sensée, juste et équitable, et qui garantirait en même temps aux sociétés ferroviaires chargées du transport un prix raisonnable.

Une vente dirigée est essentielle au bien-être des producteurs de maintes denrées agricoles dans toutes les parties du Canada. Hélas! j'ai le regret de signaler que les attaques contre la vente dirigée dans l'ouest du Canada se poursuivent et s'intensifient. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a aggravé le mal qu'avait provoqué un ancien ministre conservateur de l'agriculture en mettant les grains de provende sur le marché libre, avec l'appui de l'opposition officielle, et cela en dépit du fait que les trois syndicats du blé des Prairies de même que l'association des United Grain Growers, regroupant quelque 80 à 90 p. 100 des céréaliculteurs, s'y étaient objectés. On en a vu le plus récent exemple, et c'est bien triste à dire—je sais qu'il y a dans les Prairies bon nombre de partisans conservateurs qui ont été horrifiés et révoltés de l'apprendre—lors de la visite du chef de l'opposition (M. Clark) au Manitoba en août dernier. Voici les propos que lui prêtait le *Valley Times* de la vallée de la Pembina—et on a pu les vérifier grâce aux notes qu'en avaient prises deux journalistes qui étaient sur place:

—expansion des efforts de vente de la Commission canadienne du blé, mais permission aux organismes privés de vendre des céréales en concurrence avec la Commission. Selon M. Clark, les organismes privés opérant en concurrence avec la Commission «stimuleraient» ses activités.

● (1742)

Monsieur l'Orateur, si la Commission canadienne du blé existe aujourd'hui, grâce à une mesure législative née dans les années 30 sous les conservateurs et mise en œuvre par les libéraux dans les années 40, c'est précisément parce que les organisations privées abusaient des céréaliculteurs. Elles le font encore d'ailleurs dans le cas des grains de provende. Le chef de l'opposition affirme que nous devrions permettre aux organisations privées d'exporter nos grains, pas seulement les grains de provende, et de concurrencer la Commission du blé. Monsieur l'Orateur, je vais faire tout mon possible pour m'assurer que tous les producteurs de grains de l'Ouest aient une copie de cette citation.

Ce dont nous devrions nous occuper ici au Parlement, c'est d'assurer une vente encore mieux dirigée et de faire disparaître le commerce privé des grains au détriment des cultivateurs. Si nous voulons faire davantage pour notre économie et un secteur important de notre industrie agricole, nous devrions adopter des mesures législatives qui visent à améliorer la vente et à assurer un meilleur régime de deux prix. Cette idée était excellente et nous l'avons appuyée, mais le prix n'a pas monté dans le pays depuis l'instauration du programme. Il faudrait au moins augmenter le prix du grain servant à la consommation au Canada, cela afin de compenser l'augmentation des coûts de production et la baisse de revenus des agriculteurs au cours des dix-huit derniers mois.

Le Parlement devrait mettre fin à certains programmes de restrictions budgétaires du gouvernement. L'opposition offi-

cielle demande plus pour un programme que, quant à moi, j'aurais aboli hier si j'avais pu, je veux parler des restrictions au ministère des Postes. Dans toutes les villes canadiennes il y a des milliers de logements qui ne bénéficient pas de la distribution du courrier à cause des politiques de restrictions du gouvernement. A la poste de Regina, il y a un stationnement qui peut contenir environ 20 voitures, mais on semble s'attendre que 11,000 personnes viennent y chercher leur courrier. On nous dit qu'on ne peut pas installer de boîtes dans la boue des nouveaux lotissements, mais, au même moment, on dépense près de 2 millions de dollars pour l'automatisation du triage du courrier. Pourquoi trier le courrier si on ne le distribue même pas?

D'après mes calculs, il faudrait créer 2,000 à 2,500 emplois pour assurer un bon service postal dans les villes. Les Canadiens n'espèrent pas que les Postes réalisent des bénéfices ou qu'elle fassent leurs frais. Ils ont toujours été prêts à combler les déficits pour autant que le service soit bon. Je ne connais d'ailleurs aucun service postal à l'étranger qui fasse juste ses frais. Ils font tous des bénéfices.

M. Stevens: Le nôtre en faisait aux alentours de 1970.

M. Benjamin: Tant qu'à faire du déficit, les Postes canadiennes devraient au moins essayer d'offrir le meilleur service possible. Au lieu de cela, on automatise les services de tri mais on refuse de livrer le courrier. Le Parlement devrait également essayer d'aider l'économie dans d'autres domaines. Pour lutter à la fois contre la pollution et contre le chômage, nous pourrions lancer un programme d'aménagement d'égouts dans toutes les villes dont le système de traitement des eaux usées laisse à désirer, un programme qui s'étalerait sur une période de sept ou huit ans et qui totaliserait une dépense de plusieurs milliards de dollars pour les trois niveaux d'administration publique. La confection, le transport et l'installation du matériel nécessaire à cette fin favoriserait l'embauche et cette initiative permettrait de réduire le taux de pollution. Ce programme me semble valable et voilà le genre de chose qu'il faudrait inclure dans le bill C-11 au lieu de ces cadeaux de 1.2 milliard de dollars aux sociétés et aux riches. Quand ils auront cet argent ils ne l'utiliseront pas pour créer de l'emploi.

Ce bill, monsieur l'Orateur, s'occupe trop des dollars et pas assez des gens. J'ai parlé de la cruelle plaisanterie que nous avions jouée aux anciens combattants du Canada. Comment un seul d'entre nous osera-t-il regarder en face un ancien combattant invalide si ce bill est adopté. Compte tenu de l'expérience passée, j'espérais que le gouvernement changerait son attitude, essayerait de nouvelles méthodes et, comme l'a dit le député de Comox-Alberni (M. Anderson), qu'il mettrait la nation au défi. Nous avons les connaissances et l'argent voulus, mais nous n'avons pas ni le leadership ni la planification ni l'orientation nécessaires. Et c'est seulement un gouvernement national qui peut nous les donner et pas une mesure comme le bill C-11, je vous le dis franchement. Si le gouvernement peut trouver 1.2 milliard de dollars pour cela, sans pouvoir trouver 30 millions de dollars pour les anciens combattants invalides, je ne peux pas appuyer cette mesure.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il une question pendant le temps qu'il lui reste?

M. Benjamin: Certainement, monsieur l'Orateur.

M. Lumley: Le député pourrait-il nous dire comment il arrive au chiffre de 1.2 milliard de dollars en ce qui concerne les stimulants à l'industrie?

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, si le député vérifie dans le hansard, comme je vais le faire, je suis certain d'avoir parlé de 1.2 milliard de dollars sous forme de révisions d'impôt, de stimulants, de dégrèvements et autres concessions pour les sociétés et les gens riches.

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter tous mes collègues qui ont participé à ce débat. Leurs commentaires ont été très utiles. Le canadien moyen a beaucoup de mal à comprendre la loi de l'impôt sur le revenu. Elle devient tellement compliquée que de plus en plus de gens doivent demander l'aide de professionnels. Des avocats et des comptables deviennent des experts fiscaux et bon nombre de nos compagnies moyennes et grandes ont leurs propres services fiscaux qui les aident à profiter au maximum des dispositions fiscales et à calculer le montant qu'elles doivent payer en vertu de nos lois fiscales. Cela revient très cher.

En 1971, nous avons essayé de simplifier les choses. Mais au lieu que ce soit plus simple et plus direct, c'est devenu plus compliqué. Chaque fois que nous, les législateurs, essayions d'accorder un avantage à un certain groupe de gens ou à offrir des stimulants à un secteur de l'économie, nous rendons l'impôt sur le revenu encore plus compliqué. Si nous continuons d'évoluer dans le même sens qu'au cours des dix dernières années, nous devons nous demander où nous allons. Il viendra sûrement un temps où nous aurons deux fois plus de comptables et où chacun d'eux aura probablement deux fois moins de clients. Quelles sont les limites de l'esprit humain? Est-il possible qu'un comptable agréé ou un avocat se retrouve dans cette myriade de mesures fiscales? J'en doute fort. Je crois que nous entrons dans une ère où certaines de nos mesures fiscales très complexes rendront nécessaires la spécialisation et le travail d'équipe. Il est évident que les choses deviennent trop compliquées, tout comme le gouvernement est devenu trop gros.

● (1752)

Notre régime fiscal actuel fait porter par le Canadien moyen un lourd fardeau. Dans une large mesure, notre politique fiscale pénalise cette catégorie de citoyens, notamment les propriétaires de petites entreprises et les petits professionnels qui y perdent littéralement leur motivation. En constatant qu'une part de plus en plus importante de leurs revenus s'en va au gouvernement fédéral, les Canadiens qui touchent un revenu moyen ont l'impression qu'on étouffe leurs ambitions et qu'on leur enlève tout stimulant pour la création de nouveaux emplois. Les gens plus riches, ceux qui gagnent au delà de $50,000 annuellement, ont souvent la chance d'avoir des intérêts dans diverses sociétés, de réaliser des gains en capital, et trouvent peut-être que, malgré notre régime fiscal, ils ont plusieurs possibilités de résoudre leurs problèmes fiscaux. Ils sont en mesure de se protéger.

Nous constatons que notre législation fiscale actuelle contient un certain nombre d'anomalies et nous force à nous demander si tous les Canadiens sont vraiment traités en toute justice et égalité. Par exemple, une infirmière qui travaille à son compte dans un hôpital peut déduire le coût de son uniforme alors qu'une autre infirmière qui travaille près d'elle mais qui fait partie du personnel de l'hôpital ne peut pas faire

la même déduction même si elle accomplit à peu près les mêmes tâches.

Nos bûcherons qui travaillent en forêt alors qu'ils peuvent déduire le coût de leurs scies mécaniques, ne peuvent pas déduire le coût des vêtements dont ils ont pourtant besoin pour se protéger contre le froid de nos hivers canadiens. Le menuisier qui travaille à son compte et que vous engagez pour des travaux mineurs à votre résidence peut déduire le coût de ses outils, alors que le même homme, s'il venait vous rendre les mêmes services, ne pourrait pas déduire le coût de ses outils s'il était à l'emploi d'une entreprise de construction. Le juge ne peut pas déduire le coût de la toge qu'il doit porter dans l'exercice de ses fonctions, alors que l'avocat qui exerce sa profession dans la même enceinte peut déduire le coût de sa toge.

La soumission à l'impôt des subventions gouvernementales à l'industrie et l'obligation de déduire le montant de ces subventions de la valeur du matériel dans le cadre de l'amortissement fiscal signifie en réalité que ces subventions non imposables sont bel et bien imposables, ce qui ne semble pas tenir suffisamment compte de ce que l'amortissement, ou la dotation au compte d'amortissement, a pour but de mettre des fonds en réserve pour assurer le remplacement du matériel lorsqu'il sera devenu désuet. Il est évident que les réductions d'impôt accordées aux titulaires de revenus faibles et moyens sont des mesures utiles, propres à stimuler la consommation et à aider notre économie dans cette situation critique. Les suggestions présentées à ce sujet par le Conseil économique du Canada n'auraient pas dû être écartées sans autre réflextion par le gouvernement.

Les crédits d'impôt prévus à l'intention des sociétés qui fournissent des emplois dans les régions de faible croissance et de celles qui donnent du travail aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail—le taux de chômage est chez eux extrêmement élevé—sont des mesures pour lesquelles je félicite le gouvernement. Les formules nouvelles proposées pour accélérer les travaux industriels de recherche et de dévelopement dans les domaines où notre pays est particulièrement avantagé s'imposaient de toute urgence et auraient du être adoptées il y a déjà longtemps. Il y aurait également intérêt à adopter une politique de stimulation des petites entreprises, sans augmenter pour autant les tracasseries administratives dont elles ont tant à se plaindre.

Nous devons nous fixer pour objectif de rétablir et de maintenir le potentiel de croissance réelle de notre économie, dans le plein emploi et la stabilité des prix. Il s'agit là d'un objectif tout à fait valable et parfaitement légitime. Et même si nous ne pouvons l'atteindre, sa recherche nous permettra d'améliorer singulièrement nos performances économiques. Car depuis 10 ans, nous n'avons pas une économie très brillante, nous aurons peut-être plus d'un million de sans-travail au cours de l'hiver qui vient et l'inflation continue de saper notre vigueur économique. Un des principaux sujets d'inquiétude est la baisse de notre productivité et de notre compétitivité internationale. Les 10 millards de déficit extérieur au poste de produits manufacturés sont imputables, en partie du moins, au retard que nous avons pris sur le plan du progrès technologique.

Il s'agit là d'un facteur de la plus haute importance et dont il n'a pas été tenu compte dans notre politique fiscale. Cette détérioration de notre balance économique commerciale est sans doute le plus sérieux de nos revers économiques. Nous consommons plus que nous ne produisons, et pour combler l'écart nous empruntons à l'étranger. Il faut entreprendre un effort massif d'assistance aux entreprises canadiennes, sous la forme de stimulants fiscaux, afin de réaliser des innovations techniques dans le domaines où nous avons un avantage propre. Il est évident qu'avec nos ressources humaines et financières, il faudrait nous montrer sélectifs dans ce programme. Il faudrait nous concentrer sur des secteurs où nous possédons des avantages de départ. Ces secteurs comprennent l'agriculture, nos ressources en eau non salée, les ressources de nos trois océans, et nos industries fondées sur l'extraction du minerai et d'autres produits chimiques. Les machines agricoles et le matériel minier en sont des exemples.

Une politique fiscale imaginative pourrait beaucoup contribuer à inciter les petites et grandes entreprises à améliorer leur technologie. Si elle était appliquée à l'industrie, on pourrait accroître notre produit national brut et par des mesures de planification, permettre aux produits canadiens de pénétrer de nouveau sur les marchés mondiaux et en occuper une part croissante. Il faut absolument que le Canada retrouve sa supériorité technologique dans le domaine de la production de biens destinés aux exportations si nous voulons maintenir notre niveau de vie actuel et créer des emplois sûrs pour nos compatriotes sans engendrer de graves perturbations sociales. Laissez-moi vous donner un exemple. Le Canada a toujours été un grand exportateur de produits à base de pulpe et de papier. Actuellement, les plantations de l'Amérique du Sud et de l'Europe peuvent produire des arbres pouvant être commercialisés en l'espace de six à dix ans comparé à la période de 40 à 50 ans qu'il nous faut. Voilà un secteur qui nécessite beaucoup d'attention de toute urgence, si nous voulons utiliser des mesures incitatives pour améliorer notre productivité. J'en aurai davantage à dire sur ce sujet particulier dans les prochains jours.

La clause de ce bill prévoyant un crédit d'impôt à l'investissement de 5 à 10 p. 100 est un moyen qui peut être utilisé pour financer de nouvelles percées technologiques, mais cela nécessitera une stratégie plus élaborée et bien plus dynamique que cette simple mesure. Des effets produits par un crédit d'impôt dépendent en grande partie de l'ampleur du stimulant fiscal et de la période pendant laquelle il sera en vigueur. La recherche et le développement constituent une activité importante et coûteuse et un simple crédit d'impôt de 5 à 10 p. 100 n'allant pas de pair avec une politique en prévoyant clairement la durée n'aura pas autant de répercussions positives qu'un crédit de 20 à 25 p. 100 garanti pour dix ans.

La part du PNB que les gouvernements américain, allemand et japonais consacrent à la recherche et au développement est deux fois plus élevée que la nôtre. Les Japonais ont accru leur efforts de vente sur le marché international en ce qui concerne des produits déjà existants et ils ont mis au point de nouveaux produits grâce à des recherches subventionnées par le gouvernement. Le gouvernement japonais a par exemple dépensé 214 millions de dollars au cours des cinq dernières années pour aider son industrie informatique à concurrencer les ordinateurs IBM de la série 370. Nous ne disposons plus d'un ministre de la Science et de la Technologie à plein temps au Canada; il nous en faudrait pourtant un. Notre droit fiscal est devenu si

compliqué que les législateurs éprouvent beaucoup de difficulté à exprimer un vote intelligent sur les mesures qui leur sont soumises. Il est si compliqué que j'entrevois toutes sortes de litiges à cause de conflits d'interprétation. Les comptables agréés doivent passer des jours et des nuits à se mettre au courant de tous les changements et le temps qu'ils y consacrent se reflète dans les honoraires qu'ils doivent exiger de leurs clients. Les réformes de 1972 changent continuellement. Certaines sont annulées, d'autres supprimées, beaucoup sont modifiées. Le Canadien moyen ne s'y retrouve plus. Des modifications annoncées l'année dernière ont été de nouveau présentées et elles ont déjà changé. Les concessions fiscales pour les édifices résidentiels à logements multiples ont déjà été changées. L'amortissement de 10 p. 100 pour les immeubles à charpente a été réduit à 5 p. 100, le même que celui pour les immeubles de béton et d'acier, parce que le fisc ne voulait apparemment pas avantager une forme de construction plus que l'autre, même si les deux genres de construction sont bien différents. Cela, toutefois, serait un changement trop simple et on a donc décidé d'insérer «la plupart». Le taux s'appliquant à «la plupart» des immeubles à charpente de bois sera réduit de 10 à 5 p. 100. D'une part, nous voulons voir construire plus d'édifices à appartements et, de l'autre, nous réduisons la déduction pour amortissement, sauf dans les cas où le taux plus élevé est «clairement injustifié».

Lequel s'applique ici? Votre idée, monsieur l'Orateur, est aussi bonne que la mienne, et c'est exactement la situation dans laquelle se retrouve le contribuable canadien.

● (1802)

Les règles régissant la répartition des excédents des sociétés provenant de profits ont encore été modifiées, et celles régissant les biens imposables et non imposables sont assez compliquées pour amener un avocat canadien à déménager à Philadelphie. La seule constante à laquelle le Canadien moyen peut s'attendre au niveau de cette politique d'imposition du gouvernement, c'est que chaque année, il y aura une multitude de changements. Je suis heureux que le ministre des Finances (M. Chrétien) ait décidé de retirer la proposition budgétaire qui aurait entraîné la taxation d'une fraction des gains réalisés au décès du détenteur d'une police d'assurance-vie. Malheureusement, le problème n'a pas été complètement résolu. Les amendements au projet de loi font que le détenteur d'une police d'assurance-vie sera encore taxé au moment où il empruntera sur sa police et qu'il n'aura pas le droit de déduire l'intérêt de l'emprunt à titre de dépense encourue pour gagner un revenu. D'ordinaire, de telles déductions d'intérêt sont permises aux petits hommes d'affaires qui empruntent des fonds de roulement d'une banque et, par le passé, il en était de même pour les emprunts contractés auprès de sociétés d'assurance-vie.

Je suis d'avis qu'un emprunt contracté sur une police d'assurance devrait être traité de la même manière qu'un autre emprunt, puisqu'il doit être remboursé, et que si le détenteur de la police meurt avant d'avoir remis la totalité de son emprunt, le solde est déduit du produit de la police. Les emprunts contractés sur les polices d'assurance-vie sont habituellement le dernier recours de bien des gens qui ont un besoin pressant d'argent, et il me semble que c'est un bien mauvais moment pour les charger d'un impôt additionnel.

Chose curieuse, si le détenteur d'une police d'assurance-vie se présente à une banque et utilise sa police comme garantie, il lui est possible d'obtenir un emprunt et il pourra déduire l'intérêt qu'il paie sur cet emprunt aux fins de l'impôt sur le revenu s'il a servi à gagner un revenu. Il est illogique de considérer d'une part un prêt contracté sur une assurance-vie comme un revenu, et d'autre part, de ne pas reconnaître l'intérêt payable en vertu d'un tel prêt. Enfin, j'aimerais suggérer à nos spécialistes de l'impôt de songer à permettre aux Canadiens de déduire de leur revenu une fraction de l'intérêt payable au titre de l'hypothèque sur leur résidence principale et les taxes municipales aux fins de l'impôt. C'est une proposition que je demande seulement qu'on étudie car tant que je n'aurai pas reçu les réponses aux questions du *Feuilleton,* je ne pourrai pas savoir les dépenses que cela représenterait pour le trésor public.

Bien sûr, il faudrait que ces programmes soient appliqués peu à peu. Tout d'abord on pourrait peut-être en adopter un, puis l'autre, en permettant par exemple que les déductions soient accordées seulement aux personnes de certaines catégories de revenu ou en autorisant qu'une partie seulement des intérêts ou de l'impôt puisse être déduite de l'impôt. Mais j'estime que ce principe mérite d'être étudié par un comité compétent de la Chambre. Je sais très bien, en faisant ces propositions, que je vais probablement ajouter à la confusion qui règne déjà dans notre régime fiscal tarabiscoté, et je renoncerais volontiers à ces propositions et à toutes celles que j'ai faites jusqu'ici pour l'adoption d'un régime fiscal simple, dans lequel les bénéfices que l'on tirerait d'une administration simplifiée seraient répartis entre les Canadiens sous forme d'un abaissement général de l'impôt.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Les remarques de mon collègue, le député de York-Sunbury (M. Howie), me suggèrent une excellente façon d'aborder ce bill. Nos lois fiscales sont complexes. Ce document ne présente que certaines modifications. Monsieur l'Orateur, vous avez de la chance de ne pas être obligé de vous y retrouver dans ce document. Je ne sais pas si vous l'avez pesé, mais il a 225 doubles pages avec les modifications proposées à gauche et les lois ou règlements à droite.

● (1807)

La première chose que je voudrais proposer au cours de ce débat, car j'aime à faire des remarques positives, c'est que ceux qui rédigent de longs textes de loi comme celui-ci soient tenus de préparer une table des matières à la fin ainsi que des notes marginales parfaitement visibles. Il n'y a aucun ordre dans la présentation de ce projet de loi. Les législateurs ont besoin d'une table des matières pour s'y retrouver. Elle devrait y être annexée. Cela nous faciliterait énormément la tâche quand nous examinerons les modifications qui peuvent avoir ou ne pas avoir été adoptées. La table des matières pourrait figurer dans les statuts revisés. Nous avons besoin d'aide pour nous retrouver dans ce dédale. Les consultants en matière d'impôt auprès des petites entreprises auront des difficultés. Il est peu surprenant que la petite entreprise soit en train de disparaître. Elle ne peut se payer des consultants dont les honoraires sont très élevés pour étudier les amendements proposés.

Comme mon ami l'a signalé, les propositions présentées plus tôt ont déjà été modifiées dans ce projet de loi. Par exemple, on a proposé que les prestations de décès soient imposables. La proportion des polices d'assurance qui correspondait à cette

partie des contributions versées par un particulier durant sa vie et qui représente un placement devait être imposable. Cette proposition a été retirée. Je ne peux pas trop insister sur le fait qu'il faudrait inclure une table des matières dans les bills aussi volumineux et aussi monstrueux que celui-ci.

Il m'est impossible de parler de toutes les questions visées par le bill. Il est question notamment d'un programme d'isolation. A ce propos, je voudrais souligner ce qui a été dit plus tôt cet après-midi au cours du débat. Les exemptions d'impôt pour les subventions obtenues en vertu du programme d'isolation ne s'appliqueront qu'à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Je souligne que ce sont les deux seuls gouvernements provinciaux dirigés par le parti libéral. Ce n'est pas une coincidence. Les habitants de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard n'auront pas à payer d'impôt sur les prêts qu'ils obtiendront en vertu des dispositions relatives à l'isolant.

Le bill touche des milliers d'autres questions. J'aimerais faire une autre observation avant de parler de cas précis. En l'occurrence, je voudrais dire quelques mots au sujet de la méthode utilisée pour entâmer ce débat. Il importe de noter que parce que les délibérations de la Chambre sont maintenant télévisées, le gouvernement a inventé un nouveau mécanisme de procédure pour présenter son exposé budgétaire. Il est vrai que les leaders de la Chambre ont éventuellement accepté le mécanisme en question. Cependant, quatre ou cinq jours avant que le ministre des Finances (M. Chrétien) ne prononce son discours sur le budget, le gouvernement s'était arrangé avec Radio-Canada pour faire interrompre les émissions régulières au moment du discours. J'ignore si c'est «As the Stomach Turns» qui a été interrompu. Je sais que ce n'est pas «As the World Turns». Mais quand le ministre a pris la parole, cela nous a donné des maux d'estomac. Tout cela était arrangé d'avance avec Radio-Canada.

En outre, l'opposition n'a pas eu autant de temps que le ministre pour répondre au discours, comme c'est normalement le cas quand il y a un exposé budgétaire. Si l'on examine le compte rendu du 20 octobre, on peut voir que le ministre des Finances a commencé son exposé budgétaire à 20 h 01. Il a continué jusqu'à 20 h 38, soit environ 38 minutes. Je n'étais pas à la Chambre ce soir-là. Cependant, j'ai regardé la télévision pour voir si l'opposition aurait aussi longtemps que le ministre pour lui répondre. Mais non. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a pris la parole à environ 20 h 38 avec sa courtoisie habituelle, il a terminé vers 20 h 53 afin de permettre au député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) de dire quelques mots avant la fin de l'émission.

● (1812)

Pour un débat qui revêt une telle importance pour les Canadiens, Radio-Canada aurait dû nous consacrer deux heures d'émission afin que tous les partis aient le même temps à leur disposition pour faire connaître leurs vues. C'était purement et simplement un truc, trois ou quatre jours après avoir commencé à téléviser les débats de la Chambre, pour profiter de l'occasion. J'estime que ce faisant, le gouvernement se livre à une manipulation inadmissible du Règlement de la Chambre, profitant de la situation pour tirer parti du fait que nos débats sont télévisés.

J'estime qu'on aurait dû demander à la Société Radio-Canada de réserver une heure et demie ou deux heures ce soir-là afin que tous les partis disposent du même temps. En fait, je me rappelle maintenant que le député de Waterloo-Cambridge n'a pas été retransmis en direct. Le député de York-Simcoe a été interrompu brutalement alors qu'il venait juste de commencer, et les responsables de Radio-Canada sont allés dans le hall d'entrée et ont enregistré et retransmis en direct le chef du Nouveau parti démocratique. C'est un abus tout à fait inadmissible du Règlement de la Chambre.

J'ai dit qu'il faudrait faire une table des matières. Cela m'amène à deux des questions dont j'aimerais traiter en particulier. Il s'agit d'une part de la disposition sur les gains en capital provenant du produit de la vente d'un bien et de l'acquisition d'un autre bien. Ces dispositions se trouvent aux pages 27 et 4 du bill. Il s'agit de l'article 6, à la page 4. Un comptable ou quiconque est appelé à conseiller un client à ce sujet doit éplucher ce bill extrêmement complexe sans pouvoir consulter de table des matières.

Lorsqu'on m'a signalé pour la première fois la disposition sur la plus value, je ne suis allé consulter que la page 27. Puis, j'ai constaté que je devais également me reporter à la page 4, où il en est question. Toute personne qui envisage de changer un bien doit tenir compte de la définition de l'année d'imposition. Il en est question tout à fait au début de l'article 18, soit le nouvel article 44, page 27. Mais de quelle année d'imposition s'agit-il? De celle du gouvernement ou de celle de l'homme d'affaires? L'homme d'affaires a, je crois, le choix de fixer son année d'imposition, mais cela n'est pas dit clairement dans cet article du bill. Je reviendrai à cette question à l'étape de l'étude article par article et je demanderai qu'on définisse certaines choses. De quelle année d'imposition l'article 44 parle-t-il?

● (1817)

Puis il y a le temps qui sera accordé pour acquérir les terrains de remplacement. Quelle est la période permise? Je crois avoir la réponse en combinant les articles à la page 27 et à la page 4, mais je ne suis pas certain. Je veux être absolument certain, tout comme celui qui vend un terrain commercial. Il veut être bien certain de ne pas commettre d'erreurs.

L'autre question dont il doit tenir compte est l'ordre de la vente et de l'acquisition. Un homme d'affaires doit de toute évidence saisir les occasions qui se présentent. Si un terrain est mis en vente, il peut faire une offre et en devenir propriétaire avant d'avoir vendu l'autre. Je n'avais jamais cru que je parlerais de lait et des problèmes des producteurs laitiers de la Colombie-Britannique de ma circonscription, mais supposons que quelqu'un doive acheter un nouveau terrain avant de vendre le sien. Comment doit-il traiter les frais d'intérêt sur le prêt bancaire qu'il peut être obligé d'obtenir pour acquérir le terrain et qu'il pourra remettre après s'être défait de l'autre terrain? Ces frais constituent-ils une dépense d'affaire légitime? Et les autres frais qu'il peut avoir à payer? Supposons qu'il vende un terrain avant d'en acquérir un autre, que fait-il avec son bétail entre-temps? Il devra mettre les bêtes en pâturage quelque part. Pourra-t-il déduire cette dépense de l'impôt comme s'il passait d'une terre à une autre?

Puis il y a la façon de calculer un gain de capital. Supposons que les propriétés soient de tailles différentes. Supposons qu'un cultivateur veuille avoir de plus grands pâturages ou qu'il ait besoin de meilleures terres à fourrages, et qu'il soit obligé de payer plus pour ce terrain que ce qu'il reçoit pour son ancienne ferme. S'agit-il d'une transaction séparée ou simplement un

roulement de capital? Supposons que, pour une raison ou une autre, à cause des changements technologiques, il acquière une plus petite terre et réalise un profit important sur la vente, cela sera-t-il considéré comme un gain de capital? Je pense qu'il faut répondre à ces questions, et je dis à la Chambre que nous exigerons des réponses au moment de l'étude article par article.

J'aimerais citer certains passages d'une lettre que j'ai reçue du comptable de cet homme. Il écrit:

Dans le contexte d'un échange de propriétés, nous sommes d'avis qu'il y a deux situations fondamentales dans lesquelles un contribuable pourrait se trouver. Les voici:

Je reprends ses mots parce que c'est un spécialiste de l'impôt, et pas moi.

1. La vente des propriétés existantes et l'acquisition subséquente d'une propriété de remplacement.

Je crois que j'ai abordé cette situation dans mes commentaires.

2. L'acquisition d'une propriété de remplacement, suivie par la vente de la propriété originale.

La question est de savoir ce qui vient en premier, l'achat ou la vente.

Cela peut se produire lorsqu'un contribuable envisage d'agrandir son affaire et que la disponibilité d'un terrain ou de bâtiments convenables ou d'autres facteurs connexes l'amènent à faire l'acquisition d'une nouvelle propriété avant d'avoir pris ses dispositions pour vendre sa propriété actuelle.

Voilà qui pose de véritables problèmes pour un homme d'affaires. Les producteurs laitiers de ma région ont 70 ou 80 têtes de bétail. Je ne sais pas le nombre exact; je les vois chaque fois que je rentre chez moi depuis mon bureau, mais comme elles sont toutes blanches et noires et qu'il y en a beaucoup, il m'est impossible de les compter. Ces producteurs ont pour but principal dans la vie de produire du lait, et non de tenter de débrouiller les dispositions du bill. C'est à nous qu'il incombe de passer au travers de ces 225 pages. J'espère qu'en temps voulu, on répondra à ces questions. A supposer qu'il y ait une perte de capital, comment la calculera-t-on?

● (1822)

L'imposition des prêts sur polices d'assurance est une autre question qui me préoccupe. J'ai été ravi de voir que tous les députés, y compris ceux des banquettes ministérielles, ont fait des démarches auprès du ministre des Finances pour que soit supprimé cet impôt. Hier soir, quelqu'un a dit que cela s'était fait grâce aux instances présentées par les députés du parti libéral. Monsieur l'Orateur, c'est de la blague. Nous avons tous insisté pour que soit supprimée cette disposition. Nous avons tous consulté nos électeurs.

Il est inadmissible d'imposer les veuves. Je ne sais pas à quoi pensait le fonctionnaire responsable lorsqu'il a formulé une telle disposition. Le gouvernement ne l'a retirée qu'en partie. J'aimerais citer un passage des notes explicatives déposées par le ministre en même temps que son budget. Le voici:

Le gouvernement a décidé de retirer pour plus ample examen la proposition visant à rendre imposable une partie du revenu de placement réalisé lors du décès dans certaines polices d'assurance-vie.

Apparemment, cela a échappé à notre attention. Un plus ample examen est-il vraiment nécessaire pour supprimer cette forme injuste d'imposition des veuves. Je ne le pense pas. Le gouvernement ferait mieux de ne pas poser à nouveau cette disposition, car elle suscitera encore une fois des oppositions. Encore à propos des impôts exigés des détenteurs de polices d'assurance, le ministre a indiqué que les autres propositions seraient adoptées sous leur forme initiale. Il y en a deux et nous devons examiner chacune d'elles attentivement. On en a déjà parlé. Le document continue de façon suivante:

Malgré la suppression des droits de succession, la Life Underwriters Association of Canada et ses membres doivent continuer à s'opposer à ces propositions extrêmement défavorables.

Je suis aussi de cet avis. Les propositions les plus inqualifiables sont celles qui visent à imposer un prétendu investissement au moment de l'obtention d'un prêt sur une police d'assurance et d'empêcher la déduction de l'intérêt payé sur un tel prêt, quelles que soient les circonstances. La dernière fois que j'ai dit «compréhensible», le préfixe «in» s'est glissé devant. Cette fois j'affirme qu'il est incompréhensible que le gouvernement n'autorise pas la déduction de l'intérêt payé sur un prêt sur une police d'assurance, quelles que soient les circonstances.

Comme le député qui a parlé avant moi l'a signalé, on peut présenter sa police d'assurance à sa compagnie d'assurance et obtenir un emprunt, mais les frais d'intérêt ne sont pas déductibles. On peut présenter la même police d'assurance à la banque et obtenir un prêt, payer des intérêts de 12 p. 100 ou de 13 p. 100 et déduire ces frais. Pourquoi cette distinction? Cela saute aux yeux. Selon une certaine théorie farfelue, un prêt sur une police d'assurance n'est pas vraiment un prêt et l'intérêt payé sur cet emprunt n'est pas de l'intérêt. C'est non seulement injuste, c'est aussi énorme. Les polices d'assurance-vie exigent explicitement que les prêts consentis sur elles soient remboursés. Ils le sont toujours. La compagnie d'assurance tient à faire rembourser ces prêts. Quiconque a déjà obtenu un prêt d'une compagnie d'assurance sans le rembourser sait ce qui se produit dans ce cas. Cette situation est tout à fait juste; c'est pour cela que les compagnies d'assurance existent.

● (1827)

Je n'arrive pas à comprendre cette idiotie qui consiste à empêcher de déduire les intérêts d'un emprunt sur police d'assurance lorsqu'il est contracté auprès d'une société d'assurance, mais à l'autoriser dans le cas d'une banque.

J'en viens à l'article 116 qui figure en page 210. Cet article porte sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire. Il prévoit notamment:

Le gouverneur en conseil peut . . . en tout temps avant 1979, se procurer, par voie d'emprunt . . . la ou les sommes d'argent n'excédant pas en tout neuf milliards de dollars qui pourront être requises pour des travaux publics et à des fins générales.

Monsieur l'Orateur, le croiriez-vous? Dans sa première année d'exercice, le gouvernement actuel a eu un budget total de 9.9 milliards. Et voici maintenant qu'il demande à emprunter 9 milliards. Son budget de l'année dépasse 40 milliards. Il est passé disons de 10 milliards en 1968 à 40, 45 ou 47 milliards, je ne sais trop bien. C'est trop vertigineux. Quelqu'un sait-il ce que représente un milliard? Ce soir, quelques députés d'en face ont dit un zéro ou deux de plus ou de moins. Lorsque je reprendrai la parole demain, je dirai ce que représente un milliard. Et la Chambre en restera sidérée. Un milliard de dollars, c'est des tas de billets.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 h 30?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 30, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER «FEATHERBED»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès des députés car je souffre d'une légère laryngite, mais j'espère pouvoir me faire entendre. Je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Je veux parler de l'opération Featherbed et des rumeurs selon lesquelles un exemplaire du dossier serait en vente pour une somme pouvant atteindre les $200,000 et qu'il y serait question de l'espionnage de hauts fonctionnaires de l'État. Je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que le solliciteur général fasse immédiatement une déclaration et nous dise si le premier ministre n'a pas tenté à un moment donné de faire détruire le dossier ou de faire interrompre l'enquête que le solliciteur général a qualifiée hier d'activité légitime suspendue, et si ce dossier ne révèle pas l'ingérence d'une puissance étrangère dans les services de sécurité du Canada, et qu'il explique pourquoi le premier ministre a déclaré mardi qu'il n'avait jamais entendu parler du dossier alors que de son propre aveu hier, ce dossier existe effectivement.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES AU SUJET DES DOCUMENTS INCINÉRÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je veux moi aussi prendre la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Le solliciteur général (M. Fox) avait affirmé à la Chambre le 21 juin dernier qu'on n'avait «détruit aucun document... concernant une enquête en cours au Québec» lors de l'incinération de documents de la GRC à Montréal le 3 juin précédent. Il avait également affirmé que ces documents étaient «sans valeur». Comme le surintendant chef Guy Marcoux, de la Direction des enquêtes judiciaires de la GRC à Montréal a déclaré hier à propos de ces documents qu'il «ne pouvait dire avec certitude qu'aucun de ces documents ne se rapportait à des activités illégales imputées à la GRC», je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au solliciteur général de faire aujourd'hui une déclaration à l'appel des motions afin d'expliquer la grave contradiction existant entre ce qu'il disait avoir été incinéré le 3 juin et la déclaration d'hier du surintendant chef Guy Marcoux, et afin d'expliquer également pourquoi on a préparé le 23 mai dernier, soit le lundi d'un long week-end, le rapport recommandant l'incinération de ces documents.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

ON DEMANDE DE CONCLURE SANS DÉLAI AVEC LES PROVINCES LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROGRAMME D'ISOLATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que l'isolation constitue l'un des moyens les plus appropriés pour économiser l'énergie utilisée pour le chauffage des logements; étant donné que le programme d'isolation mis de l'avant par le gouvernement canadien est de nature à encourager les Canadiens à faire l'isolation de certaines catégories de logements; étant donné qu'il y aurait lieu d'englober d'autres catégories de logements et qu'il faut l'accord des provinces pour que ce programme soit mis en œuvre, je propose, avec l'appui du député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre recommande avec instance que le ministre des Affaires urbaines intensifie les négociations avec les autorités des provinces pour que des accords soient conclus sans délai, afin de permettre aux contribuables canadiens de prendre avantage de ce programme et que le montant de la subvention en soit aussi majoré.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Impôt sur le revenu

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE RELATIF AU PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme le gouvernement a maintenant en sa possession les dernières recommandations de la Commission mixte internationale, je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le sujet de la recommandation de la Commission mixte internationale relative au projet de dérivation Garrison soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts, afin que tous les députés puissent avoir leur mot à dire dans la décision finale que prendra le gouvernement du Canada.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION DU SECRET DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Charles Templeton et Pierre Berton, radiodiffuseurs de Toronto, ont révélé que des personnes non autorisées ont réussi à mettre la main sur des déclarations d'impôt confidentielles de particuliers. Je propose donc, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre exprime son inquiétude devant la facilité apparente avec laquelle des personnes non autorisées peuvent obtenir des renseignements fiscaux confidentiels sur des particuliers et demande au ministre du Revenu national d'expliquer à la chambre, à la première occasion aujourd'hui, comment il se fait que pareille violation du secret ait pu se produire et quelles mesures le gouvernement entend prendre pour protéger la vie privée des gens.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE DE M. CLAYTON RUBY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions du même article du Règlement. Étant donné le rapport que le *Globe and Mail* a publié le mercredi 16 novembre et selon lequel M. Clayton Ruby, avocat éminent de Toronto en matière de libertés civiles et membre de la Law Society of Upper Canada, aurait fait pendant deux ans l'objet d'une surveillance physique et électronique de la part de la GRC, et afin de préserver quelque vestige du secret qui doit entourer les communications entre un avocat et son client, ainsi que la primauté de la loi, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre demande au solliciteur général de procéder immédiatement à une enquête relativement à ces allégations et, si elles sont fondées, de porter les accusations appropriées contre ceux qui ont participé à cette écoute électronique ou qui ont enfreint le Code criminel.

M. l'Orateur: Cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON SUGGÈRE L'ADOPTION DE MESURES VISANT À PROTÉGER LES MANUFACTURIERS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné les difficultés énormes qu'ont les fabricants de chaussures canadiens, et à la suite des instances que m'ont faites certains représentants de l'Association des manufacturiers du Canada qui m'ont encore une fois parlé des importations massives de chaussures faites par le Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de prendre des mesures sans plus tarder afin de protéger les manufacturiers canadiens contre le surplus d'importations de chaussures étrangères sur le marché canadien.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'INSISTANCE POUR L'UTILISATION DE TUYAUX DE FABRICATION CANADIENNE POUR LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion ayant trait à une question importante et urgente. Le premier ministre a déclaré à Hamilton hier que l'industrie canadienne de l'acier devra être concurrentielle si elle veut vendre les tuyaux d'acier qui serviront à la construction du tronçon canadien du pipeline de gaz naturel de l'Alaska et du Yukon.

Comme le Canada a assuré aux États-Unis le droit de passage qui leur permettra de transporter aux États-Unis le gaz de l'Alaska, leur épargnant ainsi 6 milliards de dollars par rapport à ce qu'aurait coûté la seule autre solution possible, et comme l'un des rares avantages que retirera le Canada de cette entreprise proviendra de la vente des tuyaux que la Foothills Yukon Ltd., a promis de tous acheter chez nous, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que la Chambre demande au gouvernement fédéral de déclarer qu'il compte exiger de Foothills Yukon Ltd. qu'elle respecte sa promesse, et qu'il insistera pour que tous les tuyaux utilisés dans le tronçon canadien du pipe-line projeté soient fabriqués au Canada pour ainsi assurer de l'emploi aux Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Pareille motion ne peut être mise en délibération, selon l'article 43 du Règlement, sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ACCUSATIONS DE DISSIMULATION DE RENSEIGNEMENTS PORTÉES PAR LE MINISTRE DE LA CONSOMMATION—LE NOM DES GENDARMES EN CAUSE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Pourrait-il dire à la Chambre si le ministre de la Consommation et des Corporations exprimait la position officielle du gouvernement lorsqu'il a accusé la Gendarmerie royale de lui avoir caché intentionellement certains renseignements ansi qu'aux autres solliciteurs généraux?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, hier, quand le ministre de la Consommation et des Corporations a parlé aux journalistes il a mentionné un cas qui avait déjà été rendu public lorsqu'il a fait une déclaration à la Chambre et il a ajouté plus tard qu'on lui avait caché certains renseignements. Je pense que nous avons toujours reconnu les mérites de la Gendarmerie royale, et je suis heureux de constater que les députés de l'opposition commence à se rendre compte du tort qu'ils ont causé à la GRC.

M. Clark: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je vois que le gouvernement va faire tout son possible pour empêcher le ministre de parler en son nom personnel. Afin qu'on sache exactement à quoi s'en tenir sur la version revisée de la déclaration du ministre de la Consommation et des Corporations, je voudrais demander au gouvernement si le ministre accusait la GRC de lui avoir caché intentionnellement des renseignements en une seule occasion et non pas d'avoir caché certains renseignements à lui-même et aux autres solliciteurs généraux.

M. Chrétien: M. l'Orateur, je crois que le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré son intention de comparaître devant la commission McDonald pour parler de tout cela. C'est pourquoi, à mon avis, il serait inutile pour le moment de provoquer une controverse à propos de certains faits qui seront très prochainement examinés par la Commission McDonald. Il vaut mieux laisser les choses où elles en sont et permettre ainsi à la Commission de présenter le plus tôt possible au cours de l'année prochaine un rapport provisoire à la Chambre des communes et à tous les Canadiens.

• (1417)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, la situation est la suivante: le ministre de la Consommation et des Corporations a porté des accusations à l'extérieur de la Chambre qui ont pour effet de ternir la réputation de la GRC. La GRC n'a pas la possibilité de se défendre devant la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, les membres du gouvernement rient de tout cela.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ma question s'adresse au premier ministre suppléant ou au solliciteur général: le gouvernement est-il disposé à révéler dès maintenant le nom des membres des services de sécurité ou de la GRC qui, selon le ministre de la Consommation et des Corporations, ont délibérément dissimulé des renseignements, de manière à ce que les accusations soient portées contre ces personnes uniquement et n'entachent pas la réputation de la GRC toute entière?

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a absolument pas dit hier que la GRC avait fait exprès de le tromper.

Une voix: Lisez sa déclaration.

M. Chrétien: Je me suis entretenu avec le ministre à ce sujet, et il m'a donné sa parole d'honneur qu'il n'avait pas dit cela. Il est tout à fait disposé et même désireux de comparaître devant la commission royale d'enquête pour tirer les choses au clair.

Une voix: L'an prochain ou dans deux ans?

M. Chrétien: Je suis bien aise de voir que le chef de l'opposition a changé d'attitude et qu'il veut maintenant protéger la GRC. Il aurait été bien avisé de le faire il y a une quinzaine.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'OPPORTUNITÉ DE LA COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ DES GENDARMES ACCUSÉS D'AVOIR CACHÉ DES RENSEIGNEMENTS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la troisième réponse du premier ministre suppléant n'est pas conforme à la première. Est-il disposé à nous donner maintenant l'assurance que les membres de la GRC que le ministre de la Consommation et des Corporations a accusés de ne pas lui avoir fourni des renseignements complets, et pour le citer: «et à d'autres solliciteurs généraux», seront autorisés à comparaître soit devant un comité spécial de la Chambre, soit devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, afin qu'ils puissent se défendre contre les accusations formulées contre eux par un ministre de la Couronne?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, c'est à la demande de l'opposition que le gouvernement a décidé l'été dernier de faire enquête et nous avons établi la commission McDonald. L'ancien solliciteur général y sera présent . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Honte!

M. Chrétien: M. le juge McDonald et les membres de la commission seront en mesure d'interroger l'ancien solliciteur général et tous les intéressés. Je ne crois pas qu'il soit avantageux pour notre sécurité nationale de faire débattre la question par un comité de la Chambre.

LES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES AU SUJET DE L'INCINÉRATION DE DOCUMENTS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait à ce qu'on dit ici et en dehors de la Chambre au sujet du service de sécurité. En juin dernier, le solliciteur général a affirmé très catégoriquement à la Chambre que certains dossiers sur la sécurité avaient été détruits. Hier, il est censé avoir fait aux media une déclaration tout à fait différente, sauf erreur. Je me demande s'il pourrait expliquer cette contradiction à la Chambre.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne demande pas mieux que de député me dise quel organe d'information a rapporté des propos autres que ceux que j'ai tenus à la Chambre.

Une voix: Radio-Canada.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, Radio-Canada a révélé hier soir que certains dossiers qui devaient être remis à la Commission McDonald et également au comité de la Chambre qui pourrait éventuellement enquêter sur cette affaire ont été détruis et qu'ils sont donc irrémédiablement perdus. C'est ce qu'on a dit hier soir à la télévision et également dans la presse aujourd'hui. Voilà qui ne concorde pas du tout avec la déclaration que le ministre a faite le 21 juin 1977 dans laquelle il a dit:

. . . Les dossiers ont été brûlés conformément à la politique habituelle de la Gendarmerie royale . . .

. . . Ces dossiers remontaient à 1966. Toutefois, j'ai appris que tous les renseignements pertinents ont été transférés à l'unité nationale des enquêtes criminelles de la Gendarmerie royale.

● (1422)

Voilà qui avait certes tout l'air d'une contradiction flagrante. Si je suis dans l'erreur, je serai certes très heureux que le ministre me corrige.

M. Fox: En ce qui me concerne, monsieur l'Orateur, j'ai été interviewé hier soir par les journalistes du service national des nouvelles de Radio-Canada. Peut-être le député fait-il allusion à une autre déclaration qui a pu émaner de Montréal et que le chef du Nouveau parti démocratique a attribuée à un officier de la division montréalaise de la GRC. La déclaration que j'ai faite à la Chambre le 21 juin en réponse à une question constituait le résultat des renseignements que j'avais recueillis auprès de la GRC. On ne m'a communiqué aucun changement par rapport à ce que j'ai déclaré à l'époque.

LE NOM DE L'AGENT AYANT INFORMÉ LE MINISTRE DE L'INCINÉRATION DE DOCUMENTS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre a fait allusion à certaines choses dont j'ai parlé dans une première intervention aujourd'hui. Je les ai fait confirmer. On me dit que le chef de la direction des enquêtes criminelles de la GRC à Montréal, un dénommé Marcoux, a déclaré ne pas être sûr que certains documents brûlés le 3 juin n'avaient pas trait à l'activité prétendue illégale de la GRC. Le 31 juin, le ministre a donné à la Chambre l'assurance qu'aucun des documents brûlés ce jour-là, et non pas la veille, ne se rapportaient de quelque façon que ce soit à l'enquête. Le ministre a ajouté que les documents brûlés étaient sans valeur. Il est impossible d'avoir contradiction plus flagrante.

La question est extrêmement grave et elle touche l'enquête fédérale aussi bien que l'enquête provinciale. Je suis sûr que le ministre n'a pas induit la Chambre en erreur à dessein l'an dernier. La seconde conclusion à tirer, c'est que quelqu'un dans son ministère, qu'on peut supposer haut placé, a mal renseigné le ministre. Celui-ci peut-il maintenant dire à la Chambre qui lui a remis, en juin dernier, les renseignements qu'il nous a communiqués? Les a-t-il fait confirmer ce matin à la lumière de la déclaration très contradictoire d'un membre haut placé de la GRC à Montréal?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas parfaitement convaincu qu'un officier supérieur de la police de Montréal ait fait une déclaration contradictoire. Le député m'a signalé une déclaration qu'aurait faite M. Marcoux à Montréal hier. Je la vérifierai volontiers. Quant à moi, les renseignements que j'ai donnés à la Chambre m'avaient été fournis par la GRC. Une fois encore, rien n'indique que ces renseignements étaient faux.

En outre, dans ma réponse à la Chambre, je crois avoir indiqué qu'aucun document que le service de sécurité avait en sa possession ou qui concernait une enquête en cours au Québec n'avait été détruit. Je voudrais également rappeler au député qu'il avait été signalé à la Chambre que le commissaire de la Gendarmerie avait interdit expressément la destruction d'autres dossiers durant les enquêtes en cours. Je tâcherai de savoir si l'officier qui a fait cette déclaration à Montréal possède des renseignements que nous n'avions pas à l'époque.

LA DATE DE L'INCINÉRATION DES DOCUMENTS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le ministre a aussi laissé clairement entendre à la Chambre en juin dernier que tous les documents détruits remontaient bien avant le cambriolage qui a eu lieu à Montréal en 1972. Le même officier a prétendu hier soir que, parmi les documents détruits le 3 juin, il y en avait même qui dataient de 1974, c'est-à-dire tous les documents essentiels aux enquêtes fédérale et provinciale. S'ils ont été détruits, je crois que le ministre conviendra que l'enquête deviendrait une moquerie. Pourrait-il donc vérifier auprès des ses services afin de savoir pourquoi il a dit à la Chambre que les documents qui avaient été détruits étaient en fait beaucoup plus anciens?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les rapports avec les allégations ou les accusations portées contre la police ont tous été déposés intégralement. Les cas qui ont été cités à la Chambre ces derniers jours se rapportaient, dans la mesure où il s'agissait de l'opération illégale, à la Commission Keable à Montréal, et également à la Commission McDonald à Ottawa. Cela vaut également bien sûr pour l'affaire du présumé cambriolage des locaux où se trouvaient les bandes magnétiques du Parti québécois.

● (1427)

Le reportage de Radio-Canada dit juste en ce qui concerne les dates de ces documents. J'ai dit à la Chambre l'été dernier qu'ils dataient de 1966, en voulant dire que le dernier document qui ait été détruit datait de cette année-là. Si j'ai bien compris, il y en a qui datent de la période 1972-1973—il va falloir que je vérifie. Je voudrais rappeler à la Chambre que la police, tout comme n'importe quel ministère, a pour politique courante de détruire d'année en année toute une série de documents. J'ai dit également à ce moment-là que les documents détruits à Montréal l'avaient été après une vérification menée à la suite d'un rapport adressé au commandant de la Division C de Montréal, disant qu'il était temps de détruire, selon la pratique courante de la police, un certain nombre de documents.

M. Broadbent: Dans sa réponse à la Chambre, le ministre a dit que ces documents dataient de 1966. Mais je tiens à lui rappeler que la question à laquelle il répondait demandait précisément s'il y avait des documents plus récents concernant les années 1971, 1972 ou 1974. Sa réponse laissait nettement entendre que tel n'était pas le cas, que, notamment, il n'y avait aucun document relatif à l'enquête qui avait été ouverte quelques semaines plus tôt à Québec. Le ministre devra faire un choix.

Il semble que lorsqu'il a répondu à la question qui lui était posée, il a dit le contraire de ce qui vient d'être dit à Montréal. Je lui saurais gré d'examiner cet aspect.

Voici ma dernière question: le ministre fera-t-il une enquête pour découvrir les circonstances qui ont amené quelqu'un à ordonner, le 23 mai, la destruction de ces documents? Le ministre doit savoir que le 23 mai était un lundi et qu'il s'agissait d'une fin de semaine de trois jours. Beaucoup de Canadiens trouveraient assez curieux que l'ordre de brûler ces documents ait été donné ce lundi-là. Le ministre voudrait-il s'informer de quelle autorité cet ordre a été donné et pourquoi il a été donné ce jour-là?

M. Fox: Je me souviens d'avoir lu le rapport du vérificateur, car j'avais demandé qu'on me le communique, et je crois qu'il était effectivement daté du 23 mai. Je vérifierai si la personne en question travaillait le 23 mai; il n'est pas rare que certains officiers de police travaillent le 23 mai.

M. Broadbent: A l'incinération de documents?

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON SUGGÈRE L'ADOPTION DE MESURES VISANT À PROTÉGER LES MANUFACTURIERS CANADIENS DE CHAUSSURES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans un télégramme adressé au gouvernement le 29 juillet 1977, l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada demandait au gouvernement d'émettre des contingentements sévères sur les importations de chaussures principalement sur les chaussures de dames et de fillettes . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Il s'agit d'une question posée à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Beaudoin: . . . principalement pour les chaussures de femmes et de fillettes. Dans une lettre du 15 novembre 1977, cette Association me rappelle son mécontentement envers les mesures prises par le gouvernement et l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce. J'aimerais donc demander à l'honorable ministre s'il a pris connaissance de ce télégramme et s'il compte prendre des mesures plus importantes afin de sauver cette industrie et les milliers de travailleurs qui voient leurs emplois menacés?

[*Traduction*]

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de ce télégramme et le ministère a tenté de conclure des accords bilatéraux avec la Taïwan, la Corée du Sud, le Brézil, l'Espagne et les pays membres du Marché commun européen, plus particulièrement avec l'Italie, au sujet de leurs exportations de chaussures au Canada. Je dois avouer au député que nos tentatives n'ont pas été entièrement couronnées de succès. J'ai déposé devant le cabinet un document relatif au marché de la chaussure et j'espère recevoir une réponse très bientôt.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE PRENNE DES MESURES CONTRE LE DUMPING DES CHAUSSURES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que les discussions bilatérales avec les pays en voie de développement et à salaire très bas n'ont pas donné les résultats escomptés par le gouvernement canadien et principalement par le ministère de l'Industrie et du Commerce, est-ce que l'honorable ministre peut à la Chambre dire si le gouvernement se propose de prendre des mesures draconiennes contre cette importation ou ce quasi-dumping de chaussures qui nuit aux marchés canadiens, et surtout si le gouvernement prendra des mesures pour informer les gens que les chaussures qu'on importe de ces pays se ressemblent mais ne sont pas de même qualité que celles faites au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Nous pouvons effectivement prendre des mesures en vertu de l'article 19 du GATT, mais le député devra admettre qui si nous en venons là, il se peut très bien que nous devions en faire les frais. Mais il y aura une note à payer sous forme de perte d'exportations et c'est une partie de l'industrie de la chaussure du Canada qui est située en Ontario et au Québec, qui l'acquittera. En conséquence, la bonne partie de l'industrie devra peut-être payer la note pour la mauvaise partie; voilà la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons.

* * *

● (1432)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION DU SECRET DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Deux journalistes de la presse radiophonique de Toronto, MM. Charles Templeton et Pierre Berton, ont fait des révélations pour le moins étonnantes aujourd'hui. Des personnes non autorisées auraient, paraît-il, accès à des documents confidentiels du ministère du Revenu national, notamment aux déclarations d'impôts d'à peu près tous les Canadiens. Le ministre peut-il expliquer un tel laxisme dans l'application des règlements de la sécurité de son ministère et nous dire quelles mesures sont prises par son ministère pour s'assurer que les renseignements donnés sous le sceau confidentiel sont gardés secrets et non mis à la disposition de personnes non autorisées?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai appris la nouvelle de cette très sérieuse irrégularité lorsqu'elle a été diffusée ce matin sur les ondes d'un poste de radio de Toronto. J'en suis profondément consterné, comme le sont sans doute tous les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous vous y attendiez.

M. Guay (Saint-Boniface): Je le répète, il s'agit là d'une très sérieuse infraction à la loi de l'impôt sur le revenu. Mes collègues du cabinet qui se sont réunis ce matin ont demandé à la GRC de procéder immédiatement à une enquête.

Une voix: Et nous voilà repartis!

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): J'espère que la GRC entreprendra sans délai une enquête complète et expéditive, et que la ou les personnes responsables seront traduites devant les tribunaux, comme le prévoit la loi de l'impôt sur le revenu.

J'ai également ordonné de resserrer immédiatement les mesures de sécurité dans tous les bureaux de Revenu Canada d'un bout à l'autre du pays, et j'ai donné instruction à la vingtaine de directeurs des différents bureaux de veiller à réviser et à renforcer les mesures de sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'ai du mal à prendre le député au sérieux. Peut-il dire à la Chambre s'il a demandé à ses hauts fonctionnaires comment il se fait qu'un particulier, sans autorisation spéciale mais à titre de simple citoyen, puisse demander au téléphone des renseignements privés, confidentiels, sur les déclarations d'impôt de particuliers, renseignements fournis au gouvernement à titre confidentiel? Nous dirait-il dans quelle mesure cette violation du secret a été répandue dans le passé et au juste ce qu'il fait aujourd'hui pour mettre fin à ce genre de délit contre la sécurité?

Une voix: Il vient de vous le dire.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas avoir à répéter ce que je viens de dire.

Une voix: Vous n'êtes pas le seul.

Une voix: Bravo!

Une voix: Allez-y de nouveau, Joe; en français.

[*Français*]

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député possède toutes les informations qu'il nous laisse croire qu'il possède en ce moment, je crois qu'il aurait pu communiquer avec moi, car j'étais constamment à la Chambre, et ce depuis très tôt ce matin, et aucune information, ni à moi ni à mon ministère, n'a été portée à mon attention.

Pour répondre à sa question . . .

[*Traduction*]

Outre les remous que cette révélation a causés parmi les Canadiens en général, cette question préoccupe beaucoup les milliers de personnes honnêtes qui travaillent pour le ministère du Revenu national et qui ont toujours veillé à ne pas dévoiler de renseignements d'ordre fiscal. Monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, c'est pénible.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Ce qui est étonnant, ce n'est pas que je sois pas mal au courant de cette affaire pour un simple député, mais plutôt que le ministre n'en sache pas plus.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une toute petite question bien simple au ministre; je pense qu'il pourra y répondre par un oui ou un non. Lorsque, ce matin, le ministre a été mis au courant de cette affaire, et je précise que MM. Templeton et Berton avaient prévenu le cabinet du premier ministre qu'ils allaient faire cette révélation, le ministre n'a-t-il pas communiqué avec ses collaborateurs pour savoir comment un particulier a pu obtenir les renseignements qu'il voulait en appelant tout simplement un service du gouvernement? Cette question ne nécessite aucune enquête de la GRC. Ne peut-il pas y répondre?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je dois dire que le député a le chic pour répéter trois fois la même question. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'en ai parlé avec les hauts fonctionnaires de mon ministère ainsi qu'avec mes collègues du cabinet, y compris le premier ministre suppléant, et vous pouvez être tranquille, la situation est en bonnes mains et, comme je l'ai dit à l'instant, la GRC enquête sur cette affaire.

* * *

LE CABINET

LA SANCTION DU PRINCIPE DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. A la suite de la déclaration stupéfiante que le ministre de la Consommation et des Corporations a faite hier soir à Montréal, à propos de faits qui relevaient de sa compétence lorsqu'il était solliciteur général, je voudrais demander aux membres du gouvernement si, comme tous leurs prédécesseurs, ils sanctionnent le principe qui veut qu'un ministre assume l'entière responsabilité des actes accomplis par ses subordonnés et les organismes affiliés à son ministère et ne peut donc prétendre ignorer des faits qu'il aurait dû connaître s'il avait bien fait son travail?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur le président, les règles de la responsabilité ministérielle sont très bien connues et, comme je l'ai dit tantôt, l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations a tout simplement fait allusion à un incident qui s'est passé ici, alors qu'il avait donné une réponse à la Chambre et que, plus tard, il avait été obligé de rectifier sa réponse parce que, disons qu'on ne lui avait pas donné tous les renseignements du dossier. Ce sont des choses qui arrivent de temps à autre, alors qu'on n'est pas tout à fait au courant, ou lorsqu'il y a des divergences d'information.

Ce qui est important, somme toute, c'est qu'en toutes circonstances le ministre ait pris ses responsabilités, ainsi que le gouvernement. C'est pour cette raison que s'il y a eu des erreurs de procédure par le passé nous espérons ardemment que la Commission McDonald pourra nous aider à trouver une meilleure méthode afin de protéger la sécurité du pays et de permettre aussi à la Gendarmerie royale du Canada de toujours agir dans le meilleur intérêt de tous les citoyens.

[*Traduction*]

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre suppléant de tirer cette affaire au clair pour la Chambre et la population sans attendre que la Commission McDonald s'en charge elle-même, ce qui pourrait prendre des mois. A-t-il l'intention de demander à son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, de dire carrément à la Chambre ce qu'il a dit exactement et ce, le plus tôt possible, de préférence aujourd'hui même? Si le gouvernement accepte, comme tous les autres gouvernements, le principe de la responsabilité ministérielle, le premier ministre suppléant demandera-t-il à ses collègues du cabinet de se conduire en hommes et non comme des chiffres qui se cachent derrière des fonctionnaires sérieux.

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHERIES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE RÉTABLIR LA PÊCHE AU SAUMON DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Le ministre a-t-il l'intention, pour répondre au désir des pêcheurs de l'Est du Québec et d'une bonne partie des provinces Maritimes, de rétablir dès 1978 la pêche au saumon abolie il y a déjà près de sept ans et, dans l'affirmative, le ministre pourrait-il donner un aperçu des conditions auxquelles seront astreints ceux des pêcheurs qui voudront réintégrer cette pêche?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit en réponse à une question de l'honorable député de Northumberland-Miramichi, nous avons l'intention d'ouvrir la saison de la pêche au saumon de l'Atlantique pour une courte période sûrement moins longue que cela avait été l'habitude avant la prohibition il y a six ans. Les détails sont en train d'être discutés à l'heure actuelle par les représentants des Associations de pêcheurs, et je serai très heureux d'en informer la Chambre lorsque nous serons arrivés à une position commune.

Questions orales

● (1442)

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION DU SECRET DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à la question posée plus tôt au sujet des révélations faites à Toronto par deux personnes très sérieuses qui ont une excellente réputation.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: J'aimerais demander au premier ministre suppléant . . . J'attendrai qu'il ait fini de consulter son collègue. Je lui signale que s'il demande un avis juridique au ministre de la Justice, il devrait s'adresser à quelqu'un d'autre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je voudrais qu'il se rende compte que la loi de l'impôt sur le revenu fait partie de la législation canadienne depuis maintenant 60 ans et que, pendant toutes ces années, il n'y a pas eu de révélation plus atterrante que celle-là. Je lui demande donc . . .

Des voix: Oh, oh.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je constate que les honorables représentants de l'autre côté, qui préfèrent sans doute garder l'anonymat, essaient de faire taire l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je demande donc au premier ministre suppléant s'il est prêt à dire quelque chose à ce sujet. Apparemment, il a consulté le ministre du Revenu national. Quelle est la situation actuelle? Y a-t-il quelque doute, et ce me semble peu probable, au sujet de l'exactitude des révélations? Qu'est-ce que le gouvernement compte faire à ce sujet au lieu de remettre ses décisions à plus tard? Que compte-t-il faire dès maintenant afin que les Canadiens n'aient pas l'impression que tout le monde peut lire leurs déclarations d'impôt? Le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales fait des simagrées!

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, tout comme le ministre du Revenu national, je suis extrêmement préoccupé par ces révélations. Le ministre du Revenu national a communiqué avec ses fonctionnaires ce matin et nous avons demandé des renseignements à ce sujet parce que le ministère n'était pas au courant de l'affaire jusqu'ici. Le ministère du Revenu national a immédiatement communiqué avec la GRC parce que c'est à notre avis une affaire extrêmement sérieuse. Il s'agit d'une autre de nos grandes institutions qui fait peut-être actuellement l'objet de critiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le ministère du Revenu national a toujours agi dans le meilleur intérêt du pays en entourant du plus grand secret tous ces renseignements. J'espère que la GRC sera en mesure de découvrir qui a divulgué ces renseignements, et comme l'a dit le ministre du Revenu national, que le ou les coupables seront sévèrement punis parce que nous ne pouvons permettre à qui que ce soit de tripoter les déclarations d'impôt des Canadiens.

M. Diefenbaker: Le ministre dit qu'un ministère du gouvernement fait l'objet de critiques. En fait, c'est la mauvaise administration du gouvernement que nous critiquons.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'aimerais lui demander s'il a communiqué avec ces deux personnes réputées de Toronto pour leur demander où elles se sont procuré l'article qu'elles ont publié. C'est un problème que l'on ne peut traiter à la légère et qui exige une intervention immédiate. L'un des fonctionnaires de ses services ou du ministère du Revenu national ou le ministre lui-même ont-ils communiqué avec ces deux personnes? Cet incident crée une situation intolérable que l'on ne doit ni traiter à la légère ni écarter.

M. Chrétien: Je partage l'inquiétude du très honorable représentant et j'ai demandé à ceux qui sont sans doute le mieux en mesure de faire face aux délits criminels, les membres de la GRC, d'examiner la question sans tarder. Il s'agit d'un groupe de personnes qui sont chargées de faire respecter la loi dans notre pays et j'ai entière confiance en elles. C'était, je crois, le mieux que j'avais à faire pour le moment. Bien entendu, si je dois m'entretenir avec M. Templeton et M. Berton, je le ferai volontiers, mais j'espère que ces personnes et les autres qui sont au courant de cette affaire depuis plus de 24 heures nous apporterons leur entière collaboration . . .

M. Broadbent: Y compris le premier ministre.

M. Chrétien: . . . avec les légistes de la Couronne et la GRC, afin que tous les coupables soient poursuivis le plus rapidement possible. Une chose est assez curieuse . . .

Des voix: Règlement.

M. Chrétien: Cette affaire se brasse depuis dimanche, et j'ai demandé aux agents de la GRC s'ils en savaient quelque chose. Ils m'ont répondu qu'ils n'en avaient jamais entendu parler avant l'émission de ce matin. Peut-être certaines personnes

auraient-elles été bien avisées de communiquer immédiatement avec la GRC lorsqu'elles ont eu vent de l'affaire.

Des voix: Bravo!

L'ÉNERGIE

L'UTILISATION DE TUYAUX DE FABRICATION CANADIENNE POUR LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DU NORD—LA POSSIBILITÉ D'UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et elle découle d'une déclaration que le premier ministre aurait faite, hier, à Hamilton:

L'industrie canadienne de l'acier devra être concurrentielle si elle veut qu'on lui commande les conduits d'acier nécessaires pour la partie canadienne du gazoduc de l'Alaska et du Yukon.

Étant donné que la Foothills (Yukon) s'est engagée à maintes reprises à acheter tous ses conduits d'acier d'aciéries canadiennes, qui est à l'origine de cette volte-face? J'aimerais demander au ministre si ce changement de politique est attribuable à des pressions exercées par le gouvernement américain, et si les négociateurs canadiens . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député en est déjà à sa troisième question. Je ne puis en accepter que deux en même temps au maximum.

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Je n'ai pas lu la déclaration du premier ministre. Peut-être puis-je demander au ministre du Travail, qui était là, de répondre à cette question, mais de la façon dont je comprends la question, il n'y a pas eu de changement dans la politique du gouvernement qui ait amené le premier ministre à faire cette déclaration. Peut-être le ministre du Travail peut-il répondre à cette question.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je pense que, sans le vouloir bien sûr, le député donne une interprétation inexacte des propos du premier ministre. J'y étais. Il a dit qu'il y a évidemment une préférence pour l'acier canadien. J'ai été très heureux de l'entendre dire, et la Chambre aussi j'en suis sûr, car cela signifiera des emplois pour les Canadiens. Il faut cependant que les entreprises soient compétitives. Il est évident que cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix, et l'industrie sidérurgique canadienne le sait. Elle est très fière d'être compétitive et elle ne manquera pas de le rester.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre du Travail confirme simplement ce que le premier ministre affirmait hier, c'est-à-dire:

. . . l'État fédéral n'imposera pas aux consommateurs un prix plus élevé pour le gaz naturel en utilisant de l'acier canadien si ce dernier est plus cher que l'acier étranger.

Comme le pipe-line en question a d'abord pour but de prendre en Alaska le gaz de la baie Prudhoe pour l'amener aux consommateurs américains—je dis bien américains et non canadiens—cela veut-il dire que le gouvernement est plus empressé à défendre les intérêts des utilisateurs de gaz américains qu'à assurer la sécurité d'emploi des travailleurs canadiens?

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): La réponse est un non catégorique.

LA PROTECTION DES ENTREPRISES CANADIENNES CONTRE LES OFFRES DE TUYAUX POUR LE GAZODUC DU NORD À UN PRIX RÉDUIT GRÂCE AUX SUBVENTIONS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail vient de dire que la préférence va être accordée aux Canadiens. Le fait est que devant l'Office national de l'énergie et dans toutes les autres déclarations de la compagnie Foothills, il a été dit que toutes les fournitures d'acier devaient être assurées par des entreprises canadiennes. Comme la société U.S. Steel vient de recevoir commande, pour un pipe-line américano-mexicain, de 80,000 tonnes d'acier à livrer à des prix dérisoires qui, selon la sidérurgie canadienne, sont de 20 p. 100 inférieurs au cours actuel—grâce sans doute à l'assistance du programme DISC américain qui subventionne ces entreprises pour qu'elles pénètrent les marchés étrangers—je demanderai au premier ministre suppléant quelle protection nous allons assurer chez nous à la sidérurgie canadienne si les appels d'offres sont ouverts à la concurrence américaine et japonaise?

● (1452)

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, on me dit que dans de telles circonstances nous serions bien protégés, grâce à une disposition à cet effet, contre le danger que nous signale le député et qu'il n'y aurait pas de dumping.

* * *

LES TARIFS

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ POUR FACILITER LA PRÉSENTATION DES RÉCLAMATIONS DE L'INDUSTRIE HORTICOLE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Commission du tarif avait été chargée en 1973 de voir quels droits il y aurait lieu d'appliquer aux produits horticoles et aux produits horticoles transformés connexes au domaine de l'agriculture. Quatre ans se sont passés et nous n'avons encore reçu qu'un sommaire des recommandations de cette commission. Le ministre voudrait-il prendre les dispositions nécessaires pour renvoyer cette question à un comité de la Chambre afin de permettre à l'industrie horticole de présenter ses réclamations face aux recommandations de la Commission du tarif? Le temps ne nous permet pas de rendre publiques les exigences de cette industrie.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, il me fait plaisir d'étudier cette possibilité, et si c'est le moyen le plus avantageux de régler le problème, nous pourrons peut-être accepter la suggestion de l'honorable député.

[*Traduction*]

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse, mais étant donné que certaines des décisions que nous avons prises seront déposées et révélées à ceux avec qui nous allons négocier dans un avenir très proche, le ministre pourrait-il s'engager à donner une réponse à la Chambre au plus tard demain concernant la mise sur pied du comité, le nombre de négociateurs qui pourront être présents et le nombre de représentants des agriculteurs qu'il autorisera?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je promets de donner une réponse au député demain.

* * *

LE TOURISME

L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce qui est également responsable du tourisme. Lors d'un congrès tenu récemment à Toronto, le ministre s'est adressé aux représentants de l'industrie du tourisme et les a sévèrement critiqués. Il les a tenus responsables du déclin du tourisme au Canada, ce qui va tout à fait à l'encontre d'un ensemble de résolutions adoptées lors d'un congrès tenu à Edmonton, en mai dernier, et au cours duquel on a demandé entre autres au gouvernement fédéral—

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McKenzie: Je voudrais demander au ministre—

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McKenzie: Qu'est-ce qui ne va pas?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Fort William a la parole.

* * *

LES TRANSPORTS

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—LA POSSIBILITÉ D'AUDIENCES PUBLIQUES AU SUJET DES HAUSSES DE PÉAGE PROPOSÉES

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme la décision de doubler les péages sur la Voie maritime soulève une vive opposition et devant l'injustice faite aux usagers canadiens qui ne peuvent pas bénéficier d'audiences publiques comme leurs confrères américains—en fait, les usagers canadiens doivent comparaître devant un tribunal américain pour se faire entendre—le ministre songe-t-il à renvoyer la question des hausses de péages au comité permanent des transports et des communications ou à un autre organisme impartial? Sinon, comment entend-il permettre aux usagers canadiens d'avoir des audiences publiques pour faire valoir librement leur point de vue?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les usagers qui veulent faire valoir leur point de vue ont eu toute latitude de le faire devant les responsables de la Voie maritime et, sur bien des points, en s'adressant directement à moi pour que l'on puisse tenir compte de leur avis.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, ceux qui doivent payer un tarif sur les marchandises ou un péage ne demandent pas mieux qu'il soit le plus bas possible et cela n'a rien d'étonnant. Nous en sommes actuellement à la dernière étape des discussions avec les États-Unis, en vue de prendre les mesures appropriées pour que cette grande voie navigable soit financièrement viable et j'espère bien que nous en viendrons sous peu à une entente.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE DÉCLARATION DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL AU SUJET DE LA PRÉSUMÉE DISSIMULATION DE RENSEIGNEMENTS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle découle d'une réponse que faisait il y a un moment le ministre des Finances et dans laquelle il faisait allusion à un certain incident. Ma question s'adresse au ministre en sa qualité de ministre de la Couronne. Le ministre des Finances a donc dit que l'incident auquel le ministre a fait allusion dans sa déclaration d'hier soir constituait un cas isolé alors que dans sa déclaration, le ministre avait dit qu'il «semblait qu'ils», parlant des agents de la GRC, «m'ont caché des renseignements, à moi et à d'autres solliciteurs généraux», laissant donc croire qu'il s'agissait là d'une ligne de conduite, ce qui constitue une véritable accusation à l'endroit de la GRC si c'est vrai.

En sa qualité de ministre de la Couronne et sachant que nous tous à la Chambre sommes impatients de l'entendre, le ministre s'engagerait-il à faire une déclaration aujourd'hui, à l'appel des motions, afin de dire à la Chambre à quoi il faisait allusion, de combien d'incidents il voulait parler et à quels agents de la GRC il faisait allusion afin qu'ils puissent se justifier. Profitera-t-il de l'occasion qui lui est donnée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations tentait de répondre à cette question, je l'empêcherais de le faire. A mon avis, des questions de ce genre doivent être posées au premier ministre, au premier ministre suppléant ou au solliciteur général actuel. De fait, ce cas s'est déjà présenté. Si le député veut poser une question supplémentaire . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Je voudrais poser une question supplémentaire, mais je ne voudrais pas enfreindre le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est difficile, mais présumons que l'accusation est fondée. Le premier ministre suppléant—comme il peut le faire maintenant—demandera-t-il à son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations s'il fera une déclaration cet après-midi à l'appel des motions—c'est-à-dire dans quelques instants—pour expliquer ce qu'il voulait dire quand il a parlé, d'après ce qu'ont rapporté des journalistes et des journaux sérieux—de ses relations avec la GRC?

Le premier ministre suppléant croit-il également que son collègue remplit ses fonctions de ministre en négligeant de faire une déclaration à l'appel des motions au lieu de suivre une autre ligne de conduite? Autrement dit, le premier ministre suppléant n'estime-t-il pas qu'il y aurait lieu en l'occurrence de faire toute la lumière aussitôt que possible là-dessus?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à maintes reprises au cours de la période des questions que le ministre est plus que désireux de témoigner devant la commission McDonald.

M. Hees: Dans plusieurs mois d'ici.

M. Chrétien: Je ne pense pas que la sécurité de l'État ou de la police y gagnerait quoi que ce soit si ces questions faisaient l'objet d'un débat à la Chambre. Je trouve quant à moi que cet interrogatoire a assez duré et que nous servirions bien les intérêts de la nation en demandant à la commission McDonald d'examiner ces questions sans délai et d'en faire rapport au plus tôt à la Chambre des communes.

Une voix: Dans trois ans?

M. Chrétien: Nous pensons que ce genre de situation fait trop de tort à la GRC, cet excellent organisme de la Fonction publique du Canada.

* * *

LE CABINET

L'ATTITUDE AU SUJET DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant, porte-parole du gouvernement, est-il d'avis qu'un ministre respecte le principe de la responsabilité ministérielle, dont nous sommes nombreux à trouver qu'il est actuellement battu en brèche, quand il se présente devant un organisme à l'extérieur de la Chambre des communes pour y répondre aux allégations faites contre lui? Le gouvernement au pouvoir est-il d'avis que c'est ainsi que les ministres assument leur responsabilité?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, on peut poser toutes les questions à ce sujet au solliciteur général. Je me suis entretenu avec le ministre de la Consommation et des Corporations à midi, et il a mentionné un incident dont nous avons discuté publiquement ici à la Chambre.

Une voix: Laissez-le parler.

M. Chrétien: A mon avis, le fait qu'on soulève la question deux ou trois ans plus tard ne change rien à ce qui s'est produit; je n'ai donc rien à ajouter pour l'instant.

LA COMPARUTION POSSIBLE DEVANT LE COMITÉ DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre est-il prêt à faire toute la lumière sur cette affaire très grave—car les accusations qu'il a portées sont très sérieuses—en comparaissant devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, lorsque le comité examinera le budget supplémentaire des dépenses du ministère du solliciteur général, afin que la Chambre puisse tirer cette affaire au clair?

M. l'Orateur: A l'ordre. Voilà une question que le comité pourra examiner lorsqu'il se réunira, mais je ne pense pas qu'on puisse la poser au ministre étant donné ses fonctions actuelles.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION DU SECRET DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question découle de celle qu'a posée le député de Prince-Albert. Le ministre du Revenu national a l'air de prendre cette affaire tout à fait à la légère. Je voudrais savoir de quel bureau parlaient Pierre Berton et Charles Templeton et si le bureau en question fait l'objet d'une surveillance quelconque. Quelles mesures prend-on pour empêcher la violation du secret?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il était effectivement question de sécurité dans la réponse que j'ai donnée tout à l'heure. Quant à ce que le très honorable représentant a dit à propos de Charles Templeton et Pierre Berton, deux Canadiens respectés et célèbres, j'espère que ces derniers accepteront d'apporter leur collaboration à l'enquête pour tirer au clair cette affaire qui est très grave. Je dois ajouter que le fait que le chef de l'opposition n'ait pas contacté la GRC m'intrigue et me surprend. Pourquoi ne s'est-il pas mis en communication avec mes services ou avec moi-même pour voir ce que nous pouvions faire à ce sujet? Je tiens également à lui demander ainsi qu'aux membres de son parti qui possèdent certains renseignements à ce sujet, de nous aider à tirer cette affaire au clair.

● (1502)

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu un tel verbiage. J'ai posé une question toute simple et je vais la reprendre sous une forme toute aussi simple. Quel bureau a dévoilé les renseignements en question? On peut répondre à cette question par un oui ou par un non; le ministre n'est pas obligé pour cela de lire un mémoire émanant de ses services.

M. Guay (Saint-Boniface): Quand je le saurai, monsieur l'Orateur, je vous le dirai, à vous et au député.

LES MESURES PROPRES À PRÉVENIR D'AUTRES INDISCRÉTIONS AU SUJET DES RENSEIGNEMENTS FISCAUX

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Étant donné la gravité de la question soulevée à propos des organismes de crédit et autres qui cherchent à obtenir des renseignements fiscaux et peuvent le faire, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il a pris les mesures nécessaires pour régler la procédure actuelle afin qu'il n'y ait pas d'autres incidents comme ceux qui ont été signalés par MM. Templeton et Berton? Le ministre a-t-il pris des mesures pour que des indiscrétions comme celles qui ont été signalées dans cette émission ne se reproduisent plus?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je répète que nous avons renforcé les mesures de sécurité et que nous essayons de découvrir à quel niveau se tient le problème. Dès que je le saurai, monsieur l'Orateur, je vous en informerai.

LA MISE AU COURANT DU MINISTRE PAR LE PREMIER MINISTRE AU SUJET DES INDISCRÉTIONS RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS FISCAUX

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a été mis au courant de la communication émanant de MM. Templeton et Berton par le premier ministre qui a été averti avant l'émission, comme l'a été le chef du Nouveau parti démocratique, pour que les députés d'en face puissent coopérer avec les autorités pour connaître le fond de l'affaire?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Je répète, monsieur l'Orateur, que l'on ne m'a alerté que ce matin. Nous avons pris les mesures nécessaires aussi rapidement que possible. Si l'honorable chef de l'opposition a eu connaissance de ces faits auparavant, il aurait dû les porter à mon attention, auquel cas je pourrais lui répondre maintenant.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. CLARK—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je soulève brièvement la question de privilège à propos de certaines des déclarations récentes du ministre du Revenu national (M. Guay) qui a tenté de justifier sa façon de diriger les affaires de son ministère. J'aimerais simplement dresser pour les fins du compte rendu de la Chambre une certaine chronologie des événements.

Je suis sûr que le ministre, avec la compétence qu'on lui reconnaît dans tout le pays, avait déjà lu la transcription des propos de MM. Berton et Templeton. Il saura que l'on a communiqué avec moi avant même qu'on eût vérifié le contenu du dossier me concernant. J'ai été mis au courant de cette vérification ce matin vers 11 h 15, donc une heure et dix minutes après que la nouvelle eut été publiée sur les ondes radiophoniques. On me dit que le bureau du premier ministre a été mis au courant beaucoup plus tôt.

Si le ministre du Revenu national désire savoir pourquoi les députés qui avaient été mis au courant de cette affaire n'en ont pas saisi directement le gouvernement lui-même, peut-être devrait-il s'adresser directement au bureau de son chef et demander pourquoi on ne l'a pas mis au courant avant que la nouvelle ne passe à la radio.

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'étais premier ministre suppléant ce matin et personne ne m'a informé de quoi que ce soit avant que le ministre du Revenu national . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Ils ne veulent pas connaître la vérité. Le ministre du Revenu national m'a mis au courant du problème. J'ai eu une rencontre avec lui et ses collaborateurs dans la salle du cabinet et j'ai communiqué tous les faits à la Chambre. Il est extrêmement important pour quiconque se trouve mêlé à une telle situation d'agir sans tarder. Personne ne peut faire de reproche au ministre du Revenu national, au sous-ministre et aux autres fonctionnaires du ministère car ils n'étaient pas du tout au courant de l'affaire. J'ai demandé aux responsables de la GRC si quelqu'un leur avait dit quelque chose et ils m'ont répondu qu'ils n'avaient absolument pas été mis au courant. Si le député a appris quelque chose avant ce matin, j'aimerais le savoir. Sinon, je suis heureux qu'il n'en soit pas comme m'ont dit certaines personnes, c'est-à-dire que peut-être il était déjà au courant. Je prends sa parole quand il me dit qu'il ne savait rien de tout cela avant ce matin. Je prends sa parole, mais cela ne correspond pas à ce qu'on m'a raconté.

M. Clark: Vous prenez ma parole?

M. BALDWIN—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une très importante question de privilège suite à la réponse donnée par le premier ministre suppléant au député de Grenville-Carleton. Je serai très bref, mais la question n'en est pas moins importante.

Le gouvernement a cherché à invoquer la responsabilité ministérielle pour justifier ses actes au cours de la dernière quinzaine qui a été plutôt tumultueuse. Si j'ai bien compris la réponse donnée aujourd'hui à la Chambre par le ministre des Finances en tant que leader du gouvernement, il a dit qu'un ministre pouvait s'acquitter de ses responsabilités ministérielles en comparaissant devant un organisme extérieur à la Chambre, un organisme nommé par le gouvernement et qui a reçu son mandat du gouvernement. Selon lui, un ministre peut fort bien s'acquitter de ses responsabilités ministérielles en répondant à cet organisme.

Votre Honneur, il me semble que le gouvernement a malheureusement réduit les pouvoirs et les prérogatives de la Chambre depuis huit ou dix ans. Mais la Chambre devrait certainement avoir encore le droit d'exiger, au nom de la population canadienne, qu'un ministre rende des comptes en vertu de la responsabilité ministérielle.

Si on doit prendre pour argent comptant ce que le premier ministre suppléant a dit—c'était une réponse directe à une question directe—je crois que la notion de responsabilité ministérielle n'existe plus. Si tel est bien le cas, j'estime que la Chambre est en droit de le savoir. Le premier ministre suppléant devrait être prêt, sinon maintenant, du moins dans les jours qui suivent, à nous dire si c'est ainsi que le gouvernement considère la question de la responsabilité. Si à son avis il suffit qu'un ministre comparaisse devant un organisme extérieur

quelconque, en secret si nécessaire, pour témoigner et s'acquitter de ses responsabilités ministérielles. Les députés n'ont plus qu'à faire leur valise et à rentrer chez eux.

Une voix: Très juste.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'obtenir la parole dans le but de faire un rappel au Règlement. Mais comme mon sujet s'apparente étroitement à celui du député de Peace River, peut-être pourrais-je l'aborder immédiatement.

Plusieurs fois, pendant la période des questions, on a évoqué les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre par le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet d'affaires relevant de son ancien portefeuille de solliciteur général. Les députés se sont efforcés de se plier à la règle qui dit qu'il ne faut pas interroger des ministres sur des questions qui n'entrent pas dans leurs attributions, mais il se trouve que le Parlement—malgré toute la souveraineté que nous avons voulu revendiquer hier à propos d'autre chose—a été mis dans le cas de ne pas pouvoir faire ici ce qu'un reporter peut faire ailleurs.

Nous pourrions sans doute trouver un moyen quelconque pour autoriser le ministre de la Consommation et des Corporations à faire une déclaration en Chambre sur les questions dont il a eu connaissance à l'époque où il était solliciteur général, surtout après ce qu'il vient de déclarer ailleurs. Je connais parfaitement cette règle et je sais que Votre Honneur doit y veiller très attentivement. Mais je signalerai qu'à l'occasion, et cela se fait habituellement après consultation de tous les leaders à la Chambre, il y a eu des dérogations à la procédure pour l'examen de cas particuliers. J'ai vérifié en ce qui concerne l'affaire des juges, qui m'est venue à l'esprit. A deux reprises, les 12 et 16 mars 1976, après avoir consulté les leaders de la Chambre, Votre Honneur s'est écarté de la règle en ce qui concerne les motions présentées au titre de l'article 43.

● (1512)

Je ne veux pas dire que Votre Honneur veuille interpréter différemment la règle régissant l'interrogation de ministres à propos de choses relevant de portefeuilles antérieurs; mais Votre Honneur a bel et bien déjà différé d'interprétation parce que la Chambre était particulièrement intéressée par les questions qui faisaient alors l'objet du débat.

Le 12 mars, au lieu d'attendre à 3 heures, Votre Honneur avait autorisé le député de Westmount, le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales et le ministre des Finances à faire des déclarations qui n'avaient aucun rapport avec les questions qui relevaient alors de leur compétence. La Chambre était très intéressée à les entendre. Des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre furent ensuite autorisés à intervenir.

Le 16 mars 1976, quand le ministre d'État chargé des Affaires urbaines démissionnait de son poste de ministre de la Consommation et des Corporations, il avait été autorisé non seulement à faire une déclaration, mais à la faire durant la période consacrée aux motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. C'est à la fin de cette déclaration qu'il annonçait sa démission ce matin-là. Nous l'avions acceptée et des observations avaient été faites par la suite. Voici le point où je veux en venir: les règles, pratiques et procédures de la Chambre ont été modifiées avec le consentement unanime, car la Chambre s'intéressait particulièrement aux questions débattues.

Il est incontestable que la Chambre s'intéresse depuis quelques semaines à des questions liées à la GRC et aux rapports de cet organisme avec le solliciteur général. Or, un ministre actuel de la Couronne fait maintenant en dehors de la Chambre des déclarations qui sont étroitement reliées à toute l'affaire, mais notre Règlement semble nous empêcher en quelque sorte de l'interroger ou d'obtenir de lui des éclaircissements. Prétendre qu'il comparaîtra devant la Commission d'enquête McDonald n'est pas satisfaisant. On refuse ainsi de reconnaître la suprématie et l'importance de la Chambre. Nous n'avons même pas eu l'assurance qu'il comparaîtra devant un comité. Même cela ne favorise pas l'intérêt immédiat de la Chambre des communes.

Mon objection est que, sûrement, le simple bon sens exige que nous ayons à la Chambre au moins les mêmes droits dont jouissent les journalistes à l'extérieur. Je demande à Votre Honneur de consulter les leaders des divers partis à la Chambre pour voir s'il n'y a pas moyen de s'arranger pour favoriser l'intérêt de la Chambre en faisant en sorte que le ministre de la Consommation et des Corporations fasse une déclaration et réponde aux questions par la suite, ou qu'on puisse lui demander ce qu'il sait de ces incidents, vu les responsabilités qu'il assumait alors.

Je suis heureux de faire ce rappel au Règlement en l'associant à la question de privilège soulevée par le député de Peace River, car, à mon avis, il se préoccupe vivement de ce que sont devenues les responsabilités ministérielles. A mon avis, nous devrions faire quelque chose à ce sujet, et ne pas nous laisser paralyser complètement par notre procédure.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir présenter mon point de vue au sujet de cette affaire. Comme j'ai tenté de le faire ressortir dans la question et le préambule de la question que j'ai posée au début de la période des questions au ministre des Finances, en parlant de l'incident auquel le solliciteur général a fait allusion dans sa déclaration à l'extérieur de la Chambre, il a laissé entendre dans sa réponse qu'il s'agissait d'un cas isolé, d'une accusation formulée par l'ancien solliciteur général contre la GRC selon laquelle la GRC lui aurait menti une fois. C'était une supposition.

Quoi qu'il est soit, d'après la coupure de journal et l'émission que j'ai vue à CTV hier soir, il est bien clair qu'il s'agissait de quelque chose de plus qu'un simple incident. J'ai tenté de citer les propos du solliciteur général au sujet de ce que la GRC lui avait dit, ou ne lui avait pas dit, propos qui constituent une accusation assez nette contre la police. Il a dit: «Il me semble qu'ils m'ont caché des renseignements à moi et à d'autres solliciteurs généraux». Puisqu'il semblait y avoir une certaine contradiction dans ce que le ministre disait, lui qui n'a fait aucune déclaration à l'extérieur de la Chambre au sujet d'une autre déclaration faite ou présumée avoir été faite à l'extérieur de la Chambre, je lui ai demandé, non pas de commenter sa propre réponse au sujet de la véracité ou de la

fausseté des déclarations qu'on lui attribuait, mais bien de me dire s'il se prévaudrait, en tant que membre du ministère, du privilège que lui accorde le Règlement de la Chambre de faire une déclaration à la Chambre des communes. S'il se prévalait de ce privilège, nous aurions la chance de lui poser des questions précises au sujet du contenu de la déclaration. Voilà le sens de ma question.

Je sais bien que Votre Honneur doit se prononcer très rapidement, mais comme vous vous êtes levé, la question est demeurée sans réponse. Voilà pourquoi nous ne savons pas encore si un ministre de la Couronne est prêt à venir nous préciser toutes les circonstances qui ont entouré ces déclarations qu'il a faites à l'extérieur de la Chambre.

Sans doute me suis-je mal exprimé, mais j'ai tenté de faire comprendre à Votre Honneur que je posais au ministre une question en sa qualité de membre du gouvernement. Lors de l'affaire des juges, le député de Westmount a été interrogé en tant que membre du gouvernement à propos d'incidents qui ne relevaient pas du portefeuille qu'il détenait alors. Hier, à la Chambre des communes, le député d'Oshawa-Whitby a posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle portait sur un sujet qui, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui l'a dit, est tout à fait en dehors de sa compétence. C'est en me fondant là-dessus . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Grenville-Carleton aborde un point qui m'a inquiété moi aussi hier. Il conviendrait peut-être que je m'explique à la Chambre. Comme l'a dit le député, je dispose de très peu de temps pour prendre mes décisions. La question qui a été posée hier commençait par une allusion aux négociations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait menées au cours de la fin de semaine. Je n'ai pas vérifié au compte rendu, mais c'est ainsi que la question débutait.

Ceci dit, il est évident que je ne pouvais vraiment pas savoir si le secrétaire d'État intervenait dans ces négociations à titre de représentant de la circonscription concernée ou à titre de ministre. J'ignorais en quelle qualité il agissait avant qu'il ne prenne la parole pour essayer de répondre, car la question ne me disait rien à ce sujet.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, pour que les députés comprennent bien de quoi il s'agit, je citerai la déclaration suivante du député d'Oshawa-Whitby, dont témoigne le compte rendu:

> Comme le sait le ministre, la Chambre étudie actuellement un bill qui accorde environ un milliard de dollars sous forme de concessions fiscales aux grandes sociétés sous prétexte d'aider à créer des emplois.

Voilà le préambule de la question qui était adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce que je veux dire, c'est qu'il a été autorisé à poser cette question.

Une voix: En plein dans le mille!

M. Baker (Grenville-Carleton): Elle a été acceptée de la même façon et pour les mêmes raisons que celles qui ont été posées au député de Westmount il y a à peu près un an à propos de l'affaire des juges qui devait malheureusement aboutir à sa démission du cabinet.

Comme député, j'ai le droit de demander à un ministre du cabinet s'il est prêt à faire une déclaration. Je ne lui demande pas de faire une déclaration en réponse à ma question. J'estime qu'une décision à ce sujet est d'une importance capitale car je veux poser cette question encore une fois au ministre de la Consommation et des Corporations et, si possible, au ministre des Approvisionnements et Services, puisqu'il est l'autre solliciteur général dont il a été question.

Je veux savoir s'ils sont prêts à faire des déclarations à la Chambre concernant les prétendus agissements de la GRC à l'égard des membres du cabinet. Si la déclaration que le ministre a faite à l'extérieur de la Chambre est exacte, il y a donc des têtes qui devraient rouler à la GRC. Toutefois, si cette déclaration est fausse, le ministre a toujours une possibilité. Il a agi, à l'extérieur de la Chambre, d'une façon qui laisserait croire que ses déclarations ne sont pas conformes à la vérité. La Chambre doit connaître les faits avant la Commission McDonald.

● (1522)

Je crois important qu'on me permette de poser la question. Et j'espère que le ministre fera une déclaration afin qu'on puisse l'interroger à ce sujet. Je voudrais prévenir Votre Honneur que j'aimerais poser la même question au ministre des Approvisionnements et Services. S'il est un endroit où nous devrions pouvoir interroger les ministres, c'est bien ici. Si l'on doit imposer des restrictions au droit des députés d'interroger les ministres—et j'admets volontiers que cela peut être justifié de temps à autre—nous devrions nous assurer qu'elles soient très limitées.

La raison d'être du Parlement, c'est de pouvoir poser des questions aux ministres dès que certains événements se produisent. Si nous attendons la Commission royale d'enquête, la GRC et les agents qui ne sont pas identifiés maintenant par le ministre des Approvisionnements et Services ne seront pas à l'abri de tout soupçon. C'est un fait, un fait que la Chambre ne devrait pas tolérer à l'égard de n'importe quel fonctionnaire du gouvernement.

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet de cette question de privilège. Je le constate avec plaisir, le député a peur que quelqu'un puisse avoir des soupçons à l'égard d'un fonctionnaire. J'aurais voulu qu'il pense la même chose il y a quinze jours quand on a commencé à porter des accusations.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Dans les circonstances, je crois que le Règlement est clair. Lorsqu'on pose une question concernant un ministère particulier, c'est au ministre compétent d'y répondre à la Chambre. Le solliciteur général était prêt à répondre à des questions et c'est ce qu'il a fait. Aujourd'hui à titre de premier ministre suppléant, je me suis entretenu avec le ministre de la Consommation et des Corporations dans mon bureau. Nous avons discuté de la question et je lui ai demandé s'il avait porté ces accusations. Il m'a dit avoir fait allusion à un incident qui avait été débattu à la Chambre. Il l'a cité en exemple. Il n'avait pas l'intention de porter d'accusations contre la GRC.

Je m'en suis tenu au Règlement de la Chambre. Peut-être que les députés de l'autre côté trouvent le Règlement trop contraignant. Cependant, nous devons observer nos règles et coutumes. Elles sont parfois aussi contraignantes pour les députés de notre côté. Il est souvent difficile à un secrétaire parlementaire de poser une question étant donné les responsabilités qu'il doit assumer. Depuis dix ans et demi que je suis ministre, j'ai dû renoncer à mon droit de poser des questions au nom de ceux qui m'ont élu. C'est là une des règles que nous devons accepter.

Ce matin, nous avons fait exactement ce qui est la coutume dans des circonstances semblables, soit de demander au ministre quels commentaires il a faits. J'ai apporté à la Chambre ce que le ministre m'avait dit. Et j'ai ajouté que s'il y avait d'autres questions se rattachant à cette affaire, on pouvait les adresser au solliciteur général. Je comprends bien l'irritation du ministre de la Consommation et des Corporations, mais c'est le prix qu'il faut payer quand on s'occupe d'un autre ministère. Il n'est plus responsable du ministère dont il avait charge naguère. Si un député veut interroger un ministre sur ses anciennes responsabilités, il doit s'adresser au premier ministre ou au premier ministre suppléant. Telle est la règle et nous nous devons de l'observer.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais très brièvement exprimer mon avis sur cette question que je considère comme étant d'une extrême gravité. Étant donné que cette nouvelle a été vue par des millions de Canadiens, contribuables qui font des déclarations d'impôt, et qu'on a toujours assuré que les déclarations d'impôt des individus sont excessivement confidentielles . . .

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse a soulevé une question complètement différente, puisque l'on discute actuellement de la possibilité d'une déclaration par l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) en ce qui touche aux questions et aux réponses données à Montréal hier soir. Cela est une chose. La deuxième a trait à l'impôt et à la confidentialité; c'est un sujet complètement distinct.

M. Lambert (Bellechasse): Je vous remercie de votre décision, monsieur l'Orateur. C'était mon préambule. Je veux en venir à ceci: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait une proposition très sage tout à l'heure, que j'approuve de tout cœur, et on devrait permettre au ministre de s'expliquer à la Chambre, même si l'on doit lui accorder une heure pour lui permettre de donner toutes les explications, afin que cette institution soit réellement reconnue par le public comme une institution vraiment responsable.

Je pense qu'au niveau des house leaders il y aurait possibilité que nous ayons une rencontre et que très sagement nous prenions nos responsabilités. Si le ministre veut bien s'expliquer devant la Chambre, lui donner le temps nécessaire, à mon avis, cela permettrait de clarifier la situation et de redonner confiance à toute la population canadienne sur cette institution qu'est le Parlement canadien.

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur cette importante question. Comme les autres députés, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le premier ministre suppléant. En toute déférence, je dois lui dire, monsieur l'Orateur, que je doute qu'il comprenne la gravité ou le sérieux de la question dont la Chambre est saisie. Puisque son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, a diffamé la GRC, existe-t-il un endroit plus approprié que la Chambre pour réparer cet affront sans précédent?

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait s'exécuter à la Chambre soit à l'appel des motions, soit à l'occasion d'une question de privilège. C'est précisément ce que réclamait le leader à la Chambre de l'opposition officielle et ce que soutenait le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique. La question centrale, et je le dis avec beaucoup de respect, c'est celle de la responsabilité collective des ministres de la Couronne. Hier soir, le ministre de la Consommation et des Corporations, ainsi qu'on a pu le voir au réseau national de télévision, a mentionné plusieurs cas où la GRC, soit lui a donné de mauvais renseignements, soit a refusé de lui communiquer certains renseignements alors qu'il était solliciteur général, et il a d'ailleurs précisé que cela s'appliquait également à son prédécesseur.

D'après la décision que vous avez prise, et que je respecte, le seul moyen dont dispose la Chambre aujourd'hui pour approfondir cette affaire est par le biais de questions posées au premier ministre suppléant. Voilà maintenant que le premier ministre suppléant déclare à la Chambre que, d'après une conversation qu'il a eue avec le ministre de la Consommation et des Corporations, la situation est en fait complètement différente et qu'il ne faisait seulement allusion qu'à un seul cas. Nous nous trouvons donc en présence de deux versions différentes. L'une est celle donnée à la presse et transmise sur le réseau nationale de télévision par le ministre de la Consommation et des Corporations lequel n'a plus la possibilité, suite à la décision de Votre Honneur, de rapporter les faits devant la Chambre. L'autre version nous est donnée aujourd'hui par le premier ministre suppléant au nom de son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations.

Je comprends fort bien que Votre Honneur ait à prendre des décisions instantanées dès que se pose une question, et cela, sur une base quotidienne. C'est pourtant une très grave question. Elle retient l'attention de cette assemblée depuis plusieurs semaines. Nous sommes maintenant parvenus à la question de la responsabilité collective des ministres de la Couronne à l'égard d'une affaire évoquée devant la Chambre et dans laquelle se trouvent impliqués non seulement un, mais trois ministres encore membres du cabinet, à savoir la question de leurs rapports avec la GRC concernant des problèmes de sécurité nationale.

Nous ne sommes pas en train d'essayer de nous en prendre à d'ex-ministres de la Couronne. Nous ne sommes pas en train d'attaquer un ministre de la Couronne au niveau de ses responsabilités vis-à-vis de ses électeurs, comme ce fut le cas hier lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été interpellé par le député d'Oshawa-Whitby. Si on se reporte au compte rendu on verra qu'il ne s'agissait purement et simplement que d'une question relevant de la compétence du ministre, en vertu de sa position à la Chambre comme député de Burin-Burgeo. Ce n'est que sur cette base que la question a pu être recevable. Mais il s'agit d'autre chose ici.

● (1532)

Je comprends bien que Votre Honneur voudrait peut-être réfléchir davantage à la question qu'a posée le député d'Oshawa-Whitby pour s'assurer de ne pas établir à cette occasion un précédent dangereux. Il est bien certain que les ministres de la Couronne sont responsables collectivement de leurs actes devant la Chambre. Cependant, des accusations graves ont été portées en présence de la presse par le ministre de la Consommation et des Corporations, l'ancien solliciteur général, et ces accusations, si elles sont étayées par les faits, entraîneraient des sanctions sévères contre les membres de la GRC. Si au contraire rien ne vient appuyer cette accusation, l'honneur du ministre ne lui dictera qu'une chose à faire, démissionner.

Il faut tenir compte aussi des graves accusations qui ont été lancées par un ministre en dehors de la Chambre contre un officier de la GRC, dont le nom a été sali, sans justification valable. J'estime que la Chambre doit avoir la possibilité d'entendre le ministre de la Consommation et des Corporations, soit dans une déclaration à l'appel des motions, soit par le biais de la question de privilège, afin que le ministre qui a diffamé la GRC en dehors de la Chambre, vienne ici même se disculper.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, il y a un aspect de cette question qui a été négligé jusqu'ici. Le ministre de la Consommation et des Corporations, a parlé à Montréal «des» et non pas «du» solliciteur général. J'en conclus qu'il ne faisait pas uniquement allusion à son prédécesseur immédiat, mais aussi à son successeur, l'actuel solliciteur général. Voudrait-il laisser entendre que le solliciteur général actuel est induit en erreur par ses collaborateurs?

Il nous est impossible d'avoir foi dans les déclarations que le solliciteur général actuel fait à la Chambre si l'on soupçonne qu'il est mal conseillé par ses services. Si le premier ministre suppléant renvoie cette question à la Commission, il faudra des mois pour obtenir quoi que ce soit. Que ferons-nous dans l'intervalle, si ce malaise persiste, et que fera la GRC? La GRC ne peut se défendre elle-même.

Nous désirons pouvoir continuer à accorder notre confiance au solliciteur général. Allons-nous vivre dans cette incertitude pendant des mois, alors que les déclarations du solliciteur général, comme celles de la GRC, seront suspectes? Je demande donc à Votre Honneur de se prononcer en faveur de la requête présentée par mon chef et par mon bon ami de Grenville-Carleton.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'une fois encore, l'opposition fonde son argumentation sur des propos tenus à l'extérieur de la Chambre. Je rappelle que les députés d'en face sont censés poser directement aux ministres des questions dans des domaines qui relèvent de leur responsabilité. En tant qu'hommes politiques, nous parlons sur de nombreux sujets dans tout le pays, et il serait impossible d'aborder toutes ces questions à la Chambre.

Le problème est donc le suivant: peut-on poser ici des questions au sujet de faits dont l'opposition désire vérifier l'authenticité? Assurément. On peut demander à un ministre si de nouvelles accusations ont été portées contre la Gendarmerie royale; cette question aurait pu être adressée au solliciteur général. Si les députés de l'opposition prétendent qu'un ministre s'est mal conduit, ils doivent, de toute évidence, en référer au premier ministre ou au premier ministre suppléant. Dans ce cas, cependant, il vaudrait mieux qu'ils aient en main des informations circonstanciées au lieu de se fonder sur de simples rapports de presse. Je crois que ce qui cause des difficultés c'est cette habitude que nous avons de poser des questions après avoir lu des articles de journaux au lieu d'essayer de nous informer ou de déterminer qui est responsable de telle ou telle chose en le demandant directement.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Malgré tout le respect que je dois au ministre des Transports, monsieur l'Orateur, je pense qu'il n'a rien compris. La question de privilège ne porte pas sur les communiqués de presse en particulier. Le député de Peace River et les autres parlaient d'une réponse donnée par le premier ministre suppléant qui a fait valoir qu'un ex-ministre peut ne pas répondre aux questions posées à la Chambre des communes et témoigner devant une Commission royale d'enquête relativement à des questions dont il aurait été informé au cours de la période où il aurait occupé le poste de solliciteur général. Il pourrait témoigner devant la Commission, mais on nous refuserait la possibilité de l'entendre à la Chambre des Communes qui, après tout, constitue la commission suprême et le premier tribunal du pays.

On se demande, maintenant que nous avons établi un article du Règlement permettant à un ministre ou à un sous-ministre de prendre la parole tout en demeurant à sa place pour faire des déclarations touchant les événements qui ont eu lieu pendant qu'il était en poste, si on nous empêchera de les interroger, même s'ils sont prêts à répondre et s'ils ont le courage d'affronter leurs pairs à la Chambre ainsi que la population. Autrement dit, le Parlement sera-t-il habilité à traiter de cette question? C'en est une que le premier ministre pourrait éluder en remaniant toujours le cabinet au bout de quelques mois pour que personne ne soit comptable assez longtemps? C'est le cœur du problème. Il faut que nous ayons la possibilité d'étudier la question à la Chambre et comme c'est la responsabilité ministérielle qui est ici en cause, cette

question ne se limite pas aux responsabilités ministérielles assumées pendant un certain temps, et elle ne porte pas uniquement sur un portefeuille particulier.

Je reconnais que les pouvoirs du premier ministre priment à cet égard, mais quand il est question de responsabilité ministérielle, et qu'un ex-ministre accuse les fonctionnaires qui ont été placés sous sa direction pendant un certain temps, nous devrions avoir le droit de demander à ce ministre soit de s'expliquer, soit de démissionner.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, sur ce qui m'apparaît être beaucoup plus un rappel au Règlement qu'une question de privilège, j'aimerais être très bref et signaler ce qu'on a reconnu de l'autre côté de la Chambre, savoir la règle qui existe actuellement et selon laquelle un ministre n'est pas tenu de répondre à des questions se rapportant à des activités administratives d'un ministère qu'il détenait antérieurement. Cette règle existe et nous devons la suivre.

Au surplus, on semble reprocher à une Commission royale d'enquête de détenir certains privilèges. Je désire donc rappeler à la Chambre, monsieur le président, que le 6 juillet dernier dans le préambule de la décision du Conseil privé d'instaurer la Commission royale d'enquête, il est stipulé que les commissaires sont nommés en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes. Or, les articles 4 et 5 de cette loi donnent précisément le droit aux commissaires d'assigner tous témoins nécessaires, et ces témoins-là incluent les ministres. Alors, je ne vois pas pourquoi, surtout sur le dernier point discuté par le dernier intervenant, on pourrait reprocher à la Commission royale d'enquête d'avoir le privilège d'interroger des témoins, parce qu'ici, à la Chambre, on ne peut pas interroger le ministre sur des activités administratives d'un ancien ministère. Les règles sont là. Peut-être ne sont-elles pas parfaites, mais je prétends respectueusement qu'on ne devrait pas demander à changer les règles une par une, au fur et à mesure, selon que politiquement cela fasse ou non notre affaire.

Il y a place à la Chambre, on le dit depuis longtemps de ce côté-ci, à une réforme en profondeur. Je pense que ces changements devraient être considérés en toute objectivité, et dans un climat départi de toute «partisanerie» politique. Ce dont se plaignent les partis d'opposition aujourd'hui, je le prétends encore une fois respectueusement, ne constitue pas une question de privilège, mais un rappel au Règlement. Et le Règlement de la Chambre est clair: un ministre n'est pas tenu de faire une déclaration à la Chambre sur des activités relatives à son ancien ministère. Si les partis d'opposition se plaignent de cette règle, de ce côté-ci nous sommes prêts à considérer des changements de nature générale dans plusieurs autres domaines comme, par exemple, raccourcir les discours, en ramenant la semaine parlementaire à quatre jours au lieu de cinq jours pour permettre aux députés de s'occuper davantage des affaires de leurs circonscriptions. A mon avis, tous ces changements devraient être considérés dans une atmosphère départie de «partisanerie» politique.

En terminant, monsieur le président, je ferai remarquer que cela ferait l'affaire de l'opposition d'abolir le Règlement qui empêche un ministre de répondre à des questions relatives à un ancien ministère dont il était titulaire. Cela ferait leur affaire parce que, politiquement, ils pensent que cela pourrait être rentable, ce dont je doute. Mais si l'on veut des changements, nous sommes disposés à en discuter, mais non pas de façon graduelle et désordonnée, mais en toute bonne foi et dans une atmosphère départie de toute «partisanerie» politique.

● (1542)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Peace River a soulevé, par le biais de la question de privilège, une difficulté à laquelle nous avons déjà dû faire face. J'aimerais examiner les arguments qui ont été avancés. Je crois que les députés se rendront compte, toutefois, qu'il se pose une difficulté fondamentale à la présidence dans les circonstances, et que la présidence ne peut se prononcer en faveur d'aucune solution. On a cité des précédents, et de tous côtés de la Chambre, on a présenté des requêtes pour tenter de faire changer les règles afin d'atteindre un certain but. Face à ces requêtes, il y a certaines choses qu'on peut faire.

En d'autres circonstances, j'ai été saisi de motions proposant d'agir dans tel ou tel cas de telle ou telle façon. Toutefois, à l'heure actuelle, on ne m'a pas proposé de solution précise, et il est très difficile pour la présidence d'inventer les dispositions qui pourraient être prises. J'avoue qu'à l'instar des députés qui ont pris la parole aujourd'hui je suis dans une certaine perplexité—eu égard au fait que dans les circonstances les députés doivent limiter leurs questions aux responsabilités actuelles de chaque titulaire d'un portefeuille ministériel—et c'est une des choses auxquelles je désire réfléchir. Cela est clair, et personne ne remettra cela en question aujourd'hui. Pourtant, ce principe est mis à rude épreuve lorsqu'un ministre profite d'une occasion qui lui est donnée à l'extérieur de la Chambre pour faire des déclarations . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: . . . au sujet de ses responsabilités ministérielles antérieures. Il me semble que si l'on veut que ce principe prévale, alors tout ce qu'on pourra dire au sujet de ces responsabilités, devrait être dit par le titulaire actuel de ce portefeuille afin que tout cela puisse être porté à la connaissance de la Chambre. De toute façon, j'espère que cette observation quelque peu gratuite n'est pas sans rapport avec certains des arguments avancés aujourd'hui. Je désire réserver ma décision là-dessus, mais j'ai pensé que je pourrais auparavant exposer à la Chambre certaines des difficultés qui se posent à la présidence. Je tenterai d'aider la Chambre de mon mieux et je me prononcerai là-dessus de façon plus définitive demain.

* * *

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question sur le tourisme qui connaît de graves problèmes économiques au Canada. J'avais fait un court préambule pour expliquer ma question et la première chose que j'ai su, vous m'avez interrompu sans explication alors que je commençais à peine à poser ma question, et vous avez donné la parole à un autre député. Si mon préambule vous a paru trop long, monsieur, j'aimerais bien savoir pourquoi. J'ai suivi la situation de très près et j'ai lu dans le hansard des questions où il y a de longs préambules que l'on passe a certains députés surtout au représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Depuis quelques mois, j'ai cons-

taté avec beaucoup d'intérêt qu'on lui accordait beaucoup de temps pour poser sa question et faire son préambule.

Depuis la rentrée, le 18 octobre dernier, je n'ai pas abusé de la période des questions. Ce n'était que ma deuxième question et j'ai présenté une seule motion aux termes de l'article 43. Si certains députés jouissent de privilèges spéciaux quant à la longueur de leurs préambules ou de leurs questions, je pense que nous avons droit à une explication, monsieur. Je me lèverai demain et je vous demande donc séance tenante, si j'aurai la parole et si je pourrai poser ma question. Quand vous me réduisez au silence, c'est aux électeurs de Winnipeg-Sud-Centre, au peuple canadien et au secteur du tourisme que vous enlevez la parole.

M. l'Orateur: Je dois appliquer la même règle à tous les députés de la Chambre dans tous les cas que signale le député. Ayant reçu la parole, il avait commencé à poser sa question précédée d'un préambule, et il m'a paru se disposer à lire un document quelconque, quelque résolution adoptée par une association. A ce moment-là, j'ai demandé au député de poser sa question, mais il a poursuivi comme si de rien n'était.

De toute façon, alors qu'il se disposait à poser sa question, je me suis rassis pour lui permettre de le faire. C'est alors qu'il s'est tourné vers la présidence et a demandé: «Qu'est-ce qui ne va pas?» Cela m'a paru une façon quelque peu irrévérencieuse de s'adresser à la présidence, quelle que soient les circonstances. C'est alors, et alors seulement, que j'ai donné la parole à un autre député. Je n'avais nullement l'intention d'empêcher le député de poser sa question avant qu'il agisse de la sorte.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Le 1er rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires—M. McCleave.

(*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*)

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HOGAN—L'INDUSTRIE HOUILLÈRE AU CAP-BRETON

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je vous ai déjà prévenu que je désirerais soulever cette question lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce serait présent. Si vous me le permettez, j'aimerais le faire maintenant. Afin d'exposer ma question de privilège, monsieur l'Orateur, et vous permettre de trancher la question, je dois citer un court passage de la page 759 du hansard du 9 novembre 1977.

[M. McKenzie.]

L'exploitation de nos mines de charbon se fait lentement, il est vrai, et c'est l'un des points qu'il faudrait améliorer.

M. BLACKBURN: Surtout au Cap-Breton.

M. HORNER: Surtout au Cap-Breton à cause des coûts, j'irais même jusqu'à dire parce que les gens du Cap-Breton ne se soucient guère de conserver leur emploi. C'est une grave accusation.

M. BLACKBURN: Qu'est-ce que vous dites là?

M. HORNER: Consultez le hansard.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une distinction entre deux choses que le ministre a dites au sujet des charbonnages du Cap-Breton. S'il s'en était tenu à une question de fait, c'est-à-dire à la question des coûts élevés, en songeant au passé, qui fait qu'il est très difficile d'exploiter de nouvelles mines de charbon, il aurait alors évidemment raison, pour le passé. Depuis 1927, le gouvernement fédéral, en raison du coût élevé d'exploitation des houillères du Cap-Breton, a accordé des subventions aux propriétaires des mines jusqu'au moment où il s'en est porté acquéreur par l'entremise de la Devco en 1967. Toutefois, je rappelle au ministre que la notion de coût est relative, et que le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré à Edmonton, il y a deux ou trois semaines, lors d'une conférence nationale portant sur le charbon, qu'il s'attendait que vers la fin de la décennie l'exploitation de ces mines serait rentable.

J'irais même plus loin et je dirais que si ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de même que les représentants de l'institut pétrolière du Venezuela nous ont dit est vrai, à savoir que nous paierons peut-être le baril de pétrole brut $20 en 1987, le coût du charbon du Cap-Breton sera alors bas et le gouvernement touchera un profit élevé sur l'exploitation de ces mines de charbon. Là n'est pas ma question de privilège, mais je voulais faire cette distinction, parce que le ministre a soutenu que c'était là une question de fait.

Ma question de privilège, monsieur l'Orateur, tient à ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré que c'est notamment parce que les gens du Cap-Breton ne se soucient guère de conserver leur emploi que nos mines de charbon ne sont pas exploitées. C'est ce qu'il a lui-même déclaré à la Chambre. C'est une grave accusation. Comme le fait ordinairement le ministre lorsqu'il s'adresse à la Chambre, sauf lorsqu'il lit un discours préparé par des fonctionnaires, il n'appuie sur aucun fait ses généralisations et accusations immodérées.

● (1552)

En toute justice pour les nombreux chômeurs du Cap-Breton, pour les habitants d'une région historique qui luttent avec acharnement depuis un siècle pour obtenir une certaine sécurité économique, des milliers d'entre eux ayant été tués ou estropiés au fond des mines de charbon, le ministre doit à la Chambre, au peuple canadien et aux habitants du Cap-Breton, une explication pour avoir déclaré que le peu de souci que se fait l'habitant du Cap-Breton pour son emploi était une des raisons pour lesquelles le gouvernement ne se pressait pas d'exploiter les mines de charbon, surtout celles du Cap-Breton.

Le ministre doit savoir que les houillères du Cap-Breton n'ont pas connu de grève d'importance depuis 1947. Le ministre étant partisan de la libre entreprise, devrait savoir que le nombre de journées perdues en débrayages illégaux dans les houillères appalachiennes aux États-Unis, exploitées par l'entreprise privée, dépassent de près de 500 p. 100 le nombre de jours perdus, par tête au Cap-Breton depuis cinq ans. J'invite donc le ministre de l'Industrie et du Commerce à étayer ses accusations. Personnellement, je commence à en avoir assez de le voir agir à la Chambre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député de Cape Breton-East Richmond a eu amplement l'occasion de s'expliquer et il semble y avoir bien réussi. Peut-être que le ministre pourrait avoir son tour.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serais heureux de rassurer le député ainsi que les nombreux amis que j'ai au Cap-Breton.

Une voix: Vous n'en avez plus beaucoup.

M. Horner: J'en ai; j'y étais justement hier . . .

Une voix: Dalhousie vous a copieusement hué.

M. Horner: J'ai parlé assez longuement de la question de l'énergie. J'ai reconnu que nous avions mis peu d'empressement à exploiter certaines de nos mines de charbon et que c'est une chose qui devait être corrigée. Depuis longtemps, j'estime qu'il est possible d'exploiter les mines de charbon du Cap-Breton, surtout que le charbon peut maintenant faire concurrence au pétrole, alors que ce n'était pas le cas quand le baril de pétrole valait 80c., il y a de cela bien des années. Le député lisait une déclaration et quelqu'un l'a interrompu en disant «surtout au Cap-Breton», et j'étais d'accord là-dessus, surtout au Cap-Breton. J'ai parlé ensuite du coût d'exploitation extrêmement élevé de certaines vieilles mines de fond. Je devrais peut-être dire que j'ai parlé du peu de souci que les gens du Cap-Breton se font pour leur emploi. Je tiens à faire remarquer au député que je n'ai pas parlé des mineurs du Cap-Breton, mais des habitants de Cap-Breton en général.

Une voix: Et qu'est-ce que cela signifie?

M. Horner: Le député veut maintenant savoir ce que je voulais dire et je vais le lui dire. Je n'ai pas parlé du peu de souci que se font les mineurs de Cap-Breton, mais j'ai dit que les habitants de Cap-Breton ne se souciaient guère de conserver leur emploi, de mineur, aurais-je peut-être dû ajouter. Je faisais allusion à des emplois de mineurs. L'extraction du charbon est un peu comme le métier d'agriculteur. Il y a des gens qui considèrent ce travail comme le dernier emploi qu'ils seraient prêts à accepter. D'après eux, il se situe tout au bas de l'échelle. Le mineur est souvent considéré comme une espèce de serf dans notre société. Je n'ai jamais cru à cela. Voilà ce à quoi je faisais allusion. Le mineur d'aujourd'hui devrait occuper une place très digne, en particulier dans des régions minières telles que le Cap-Breton. La Nouvelle-Écosse n'utilise pas de charbon pour produire de l'électricité autant qu'elle devrait le faire. Elle n'en utilise même pas autant que l'Alberta.

J'ai eu le plaisir d'aller hier en Nouvelle-Écosse, alors que le premier ministre de cette province a annoncé l'ouverture dans cette région d'une nouvelle mine à ciel ouvert qui produira, d'après les estimations, un million de tonnes de charbon par an. Je tiens tout particulièrement à signaler ce fait aux députés. Les avantages seront très appréciables pour l'industrie minière du charbon ainsi que pour les mineurs. De plus, dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse, la Wimpey Coal Limited, qui a obtenu un contrat pour l'extraction d'une certaine quantité de charbon, en produira quelque 400,000 tonnes et dans les deux cas, c'est le gouvernement fédéral qui a encouragé ces projets.

Je devrais peut-être ajouter, monsieur l'Orateur, que c'est le gouvernement qui a subventionné les forages d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton pour découvrir de nouveaux gisements de charbon au Cap-Breton ainsi que leur profondeur et leur quantité. A peu près les trois quarts du coût de ces recherches ont été payés par le gouvernement fédéral, et les résultats en sont déjà très encourageants. Je crois que l'on pourrait exploiter davantage de mines de fond et qu'elles seront beaucoup plus productives que certaines des anciennes actuellement en activité.

Cela dit, j'espère avoir dissipé tout malentendu qu'aurait pu occasionner ma remarque relative au «peu de souci». Je ne songeais pas aux mineurs, mais à la population du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse, car, à mon sens, il s'agit bel et bien d'une situation effrayante . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: J'estime que le fait qu'en Nouvelle-Écosse 65 à 85 p. 100 de l'électricité est produite à partir de pétrole importé à grands frais constitue une situation effrayante. On devrait utiliser davantage le charbon pour produire de l'électricité, et je suis heureux de constater que la province évolue dans cette direction en ouvrant ces deux mines à ciel ouvert dont on pourra extraire annuellement un total de 1.4 million de tonnes qui serviront à la production de l'électricité.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je présume que le député de Cape Breton-The Sydneys désirait appuyer le point initialement soulevé. J'aurais dû le laisser parler avant le ministre, mais peut-être le député désirerait-il prendre la parole maintenant.

M. Muir: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai tenté de vous faire signe à ce moment-là, mais vous avez donné la parole au ministre. Je désire appuyer de tout cœur le point de vue du député de Cape Breton-East Richmond, lequel, je pense, a été très éloquent. Tout au cours de sa réplique, le ministre s'est tortillé, s'est agité, s'est tordu et s'est tourné dans tous les sens, sans jamais arriver à expliquer ce qu'il avait à l'esprit en disant que «les gens du Cap-Breton ne se soucient guère de conserver leur emploi». Il a dit qu'il ne songeait non pas aux mineurs mais à tous les habitants du Cap-Breton. Puis, au dernier moment, il a dit qu'il songeait à toute la population de la Nouvelle-Écosse.

Privilège—M. Hogan

Hier, j'ai proposé une motion en vertu du Règlement 43. J'ai laissé passer les journées de lundi et mardi, mais le ministre était toujours absent. Il y a quelques jours j'ai soulevé la même question. Il s'est montré très aimable. Je lui ai rappelé les problèmes du Cap-Breton et le fait que nous avions déjà été confrères. J'ai essayé de le sensibiliser aux problèmes de cette région. Il a admis que nous avions des problèmes. Il s'est montré très compréhensif, vraiment. Il a dit qu'à cette époque il était conscient des problèmes des mines de fond en Nouvelle-Écosse de même que des mines à ciel ouvert, et qu'il favoriserait le développement des deux, etc.

Il a répondu à une autre question: «Je connais depuis assez longtemps le député pour être très conscient des problèmes du Cap-Breton; il peut donc être sûr que son instance sera dûment notée, que je ne la perds pas de vue». Puis, il a changé, et le 9 novembre, comme le député de Cape Breton-East Richmond l'a dit, et cela figure au hansard, il a admis qu'il s'agissait «d'une grave accusation». Lorsque le peu de cervelle que l'on a marche au ralenti et que l'on se lance à toute vitesse sans réfléchir dans une grande déclaration, c'est à cela qu'il faut s'attendre.

En outre, j'ai demandé hier dans la motion que j'ai proposée si le ministre s'excuserait publiquement auprès de la population du Cap-Breton. Mon bon ami qui siège en face maintenant devrait connaître les problèmes qui se posent à nous au Cap-Breton. Je sais ce que c'est que d'être dans une mine qui explose, pour en être sorti deux fois sur un brancard, la colonne vertébrale fracturée en une demi-douzaine d'endroits; je sais très bien par quoi ces hommes ont dû passer, comme l'a dit le député de Cape Breton-East Richmond. Ce sont des mineurs condamnés à la pneumonomélanose, à la silicose, ou qui se retrouvent avec des bras et des jambes amputés. Et voilà qu'un ministre de la Couronne a le toupet de faire une déclaration comme celle-là. A l'entendre, les habitants du Cap-Breton sont des paresseux. Ensuite, il s'est disculpé en prétendant qu'il ne s'agissait pas des mineurs du Cap-Breton mais des habitants du Cap-Breton, puis il a parlé des habitants de la Nouvelle-Écosse. Qu'y a-t-il à tirer de tout cela?

Enfin, monsieur l'Orateur, d'après les journaux d'aujourd'hui, le ministre s'est retrouvé sur la sellette hier soir à l'Université de Dalhousie où il a réitéré, d'après la presse, sa déclaration, disant que les mineurs du Cap-Breton ne se souciaient guère de conserver leur emploi. En outre, le ministre a déclaré que les habitants du Cap-Breton avaient une aversion pour le travail dans les mines de charbon. Le ministre sait-il que, d'après les derniers renseignements recueillis au bureau du personnel de la Corporation de développement du Cap-Breton, il y a 3,000 et 4,000 demandes d'emploi pour les mines de charbon, qu'il s'agisse de mines à ciel ouvert, des mines de fond ou autres? Le sait-il vraiment? S'il s'agissait d'une aversion pour le travail de mineur, pourquoi demanderaient-ils des emplois dans ces mines?

Le député de Cape Breton-East Richmond et moi-même avons reçu des coups de téléphone, des lettres et autres communications tous les jours nous demandant de trouver des emplois dans les mines. Je me demande ce que compte faire le ministre, qui parle à tort et à travers de sa voix de stentor, pour nous obtenir de l'argent, afin que la Corporation de développement du Cap-Breton puisse ouvrir plus de mines. Il a parlé de prospection, cela nous le savons. Mais nous avons besoin de plus de mines en exploitation. Nous connaissons également les mines à ciel ouvert et c'est très bien, mais à titre de complément; mais il n'y a pas de travail en perspective.

Quoi qu'il en soit, le ministre doit des excuses aux habitants du Cap-Breton. Il parle de ses amis du Cap-Breton. Mais d'après les comptes rendus que j'ai eus au téléphone, à la radio et à la télévision, il n'a pas d'amis au Cap-Breton et il ne risque pas d'en avoir tant qu'il n'aura pas fait de mise au point. Pour lui, nous ne sommes qu'une bande d'idiots, des pauvres paresseux qui rechignent au travail. Mais si le gouvernement nous le fournit le travail, il ne manque pas de bras pour le faire.

Des voix: Rétractez-vous, Jack.

• (1602)

M. Horner: Ce que vient de dire le député est entièrement faux. Je n'ai jamais dit qu'ils étaient paresseux et qu'ils refusaient de travailler. Dans le même discours, j'ai dit que les mineurs du Cap-Breton connaissaient des difficultés mais qu'ils étaient dans une meilleure situation que les mineurs du spath fluor au sud de Terre-Neuve, car la compagnie d'aluminium veut fermer la mine. C'est la seule de ce genre au Canada. Je prévois un grand avenir pour les houillères du Cap-Breton.

J'aimerais ajouter encore une chose pour que les députés comprennent bien la gravité de la situation. Lorsque j'ai examiné les données concernant notre production de charbon et constaté que le charbon de l'Ouest avait emprunté l'an dernier le canal de Panama pour être livré en Nouvelle-Écosse, j'en ai été affolé et me suis mis à me poser des questions. La situation est grave. Il va sans dire que je me réjouis à l'idée qu'on va bientôt exploiter la mine à ciel ouvert, tout comme je me réjouis des résultats de certains travaux de prospection et d'essais réalisés au large des côtes. Je pense qu'on pourrait exploiter une mine souterraine qui serait beaucoup plus productive que les mines actuellement en exploitation.

M. Muir: C'est exact. On peut certainement en ouvrir.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Les députés ne s'en sont peut-être pas rendu compte, mais nous sommes aujourd'hui jeudi, même si l'on a l'impression que c'est vendredi. Par conséquent, j'aimerais demander à mon ami le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé quels sont les travaux prévus pour aujourd'hui, demain et la semaine prochaine. Peut-il nous donner une idée des mesures que compte présenter le gouvernement lorsque nous en aurons terminé avec la deuxième lecture du bill C-11?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, aujourd'hui et demain, si nécessaire, nous poursuivrons le débat de deuxième lecture du bill C-11 concernant l'impôt sur le revenu. Si ce débat de deuxième lecture se termine rapidement, il a été convenu, après consultation avec nos honorables amis d'en face, de remettre à lundi prochain tous les votes y afférents. Si le débat de deuxième lecture du bill C-11 se termine avant le scrutin, nous passerons à l'étude du bill sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, le bill C-7, le bill concernant le contrôleur général du Canada, le bill C-10 et le bill concernant les compagnies pétrolières, le bill C-12, mais pas nécessairement dans cet ordre là. Je signale à la Chambre que mercredi prochain, soit le 23 novembre, sera la deuxième journée réservée de la période de subsides en cours.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai été quelque peu inquiet d'entendre le secrétaire parlementaire dire que les bills seraient mis en délibération, mais pas nécessairement dans l'ordre qu'il a donné. Peut-il promettre au moins de nous consulter au sujet de l'ordre des travaux de la Chambre? Veut-il dire qu'on ne commencera pas l'étude article par article au comité plénier du bill C-11 quand le bill aura reçu la deuxième lecture?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour cela, il faut attendre de voir s'il y aura un vote.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, il est évident que s'il y a lieu d'étudier les bills C-7, C-10 ou C-12, avant d'en chosir un, nous consulterons les honorables leaders à la Chambre des partis d'opposition.

Quant à déterminer si nous procéderons à l'étude de ces bills immédiatement après la deuxième lecture du bill C-11, sans passer immédiatement au stade en comité plénier, il est beaucoup trop tôt pour le dire. J'ai dit que si nous en arrivions à la deuxième lecture du bill C-11 aujourd'hui ou demain, le vote serait différé à lundi prochain. Mais je ne peux pas immédiatement être plus précis quant à ce qui suivra la deuxième lecture, savoir si la Chambre passera au stade de l'étude en comité plénier ou à l'étude d'un autre projet de loi. Il est trop tôt pour le dire.

[*Traduction*]

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Lors d'une réunion hier à Montréal, le ministre de la Consommation et des Corporations a parlé de la façon dont se dérouleraient les travaux de la Chambre et, en répondant à une question au sujet du moment où l'on présenterait la phase deux du bill sur la concurrence, il a déclaré que tous les partis avaient convenu qu'il n'y aurait pas d'audience à ce sujet quand le bill reviendrait à la Chambre, ce qui, selon lui, serait la semaine prochaine.

Nous n'avons rien promis du genre au ministre et c'est ce que je lui ai dit hier. Il m'a répondu qu'il avait consulté le leader suppléant à la Chambre juste avant de se rendre à la réunion à Montréal et que c'est ce qu'il lui avait dit. Quand le bill a été présenté à la Chambre avant l'ajournement d'été, nous avons discuté de la question brièvement au comité et nous avons fait savoir au président du comité, qui est maintenant ministre d'État chargé du multiculturalisme et leader suppléant à la Chambre, que nous n'accepterions jamais de laisser tomber les audiences publiques pour un bill de ce genre. Je tiens simplement à consigner au compte rendu que nous n'avons rien promis de semblable. En fait, nous avons bien précisé que nous n'accepterions pas ce procédé.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, je désire réserver le droit et le privilège du ministre de prendre connaissance des remarques de l'honorable député et d'y répondre s'il y a lieu, lorsqu'il sera de retour à la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: 169, 397 et 398.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU CONSEIL DES ARTS

Question nº 169—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil des arts du Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts me transmet les renseignements suivants: 1. Le Conseil des Arts a deux employés contractuels; ni l'un ni l'autre n'est un fonctionnaire retraité.

2. *a*) $11,330, à 3 employés contractuels; *b*) $36,950, à 6 employés contractuels; aucune partie de ces sommes n'a été versée à des fonctionnaires retraités.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA RÉGIE DES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 397—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Régie des eaux des territoires du Nord-Ouest et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. 4. Aucune d'entre elles n'est un fonctionnaire à la retraite.

2. *a*) 1975: $1,550.15; *b*) 1976: $6,537.63. Sans objet.

Impôt sur le revenu

REMARQUE: Les non-fonctionnaires, membres de la Régie des eaux, sont payés en fonction de la période de temps où ils ont travaillé pour la Régie. Ces personnes sont engagées sur contrat.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA RÉGIE DES EAUX DU TERRITOIRE DU YUKON

Question nº 398—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Régie des eaux du territoire du Yukon et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Cinq. Aucune d'entre elles n'est un fonctionnaire à la retraite.

2. *a*) 1975: $8,597.40; *b*) 1976: $15,655.88. Sans objet.

REMARQUE: Les non-fonctionnaires, membres de la Régie des eaux du territoire du Yukon, sont payés en fonction de la période de temps où ils ont travaillé pour la Régie. Ces personnes sont engagées sur contrat.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues à 6 heures au moment de l'ajournement. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les ressources énergétiques—Le programme d'isolation des maisons—La possibilité de subventions accrues au terme du programme de remise en état des logements; le député de Halifax-East-Hants (M. McCleave)—Le Conseil des ports nationaux—Le recours à des mesures administratives dès avant l'adoption du bill C-6; le député de Palliser (M. Schumacher)—Les affaires extérieures—La remise d'une médaille au premier ministre Lévesque par la France et les lignes directrices.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 16 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

[M. Faulkner.]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je commençais à me demander si je pourrais obtenir la parole cet après-midi car j'ai un avion à prendre dans 40 minutes, mais je pense toujours avoir quelque chose à apporter à ce débat. Quand j'ai dit qu'il était six heures hier soir, alors qu'il était 6 h 30, je parlais de l'importance et de la portée du pouvoir d'emprunt qui est demandé dans ce bill. Je ne suis pas juriste parlementaire, mais si j'ai bien compris, il pourrait être question d'inclure un pouvoir d'emprunt dans un bill de ce genre et je pense que la question pourrait être soulevée à la Chambre par d'autres députés ou en comité plénier.

Ce que je disais hier soir, c'est qu'on cherchait à obtenir 9 milliards de dollars en vertu de ce pouvoir d'emprunt et je me proposais de décrire aux députés ce que représentait la somme de 9 milliards de dollars. Je ne sais pas si nous en sommes tous conscients et j'ai donc mené une enquête. Selon les renseignements que j'ai obtenus auprès de la banque du Canada, nos billets sont imprimés sur du papier de 3.75 millièmes de pouce d'épaisseur, autrement dit, selon mon interprétation, de 0.00375 po. Donc, me suis-je dit, supposons que j'aie un billet de 1,000 dollars imprimé sur le même genre de papier. Je ne sais pas combien de députés ont déjà vu un billet de 1,000 dollars. Je ne pense pas en avoir jamais vu. Je vois que certains députés en ont vu, et ils sont tous de l'autre côté. En tout cas, qu'ils en aient vu ou non, ces billets mesurent 0.00375 po. d'épaisseur. Si nous empilions mille de ces billets, en un paquet d'une valeur de un million, la pile mesurerait 3.75 pouces de hauteur.

● (1612)

Ce n'est pas beaucoup, mais s'il s'agissait cependant d'un milliard? Nous devrions empiler mille paquets d'un million les uns sur les autres et si nous nous tenions sur le balcon de la Tour de la Paix et cherchions à toucher la pile, nous l'atteindrions environ aux deux tiers, mais nous pourrions le faire seulement si cette pile n'était pas renversée, ce qu'il faudrait éviter, car cela ferait un beau fouillis dans la rue. Normalement, nous consultons Beauchesne au sujet de notre Règlement, mais le même Arthur Beauchesne a écrit sur les édifices du Parlement et décrit ainsi la Tour de la Paix:

A environ 200 pieds de hauteur et débouchant dans la pièce où se trouve l'horloge, il y a quatre balcons . . .

Je le répète, chaque pile de billets de $1,000 aurait 3.75 pouces de hauteur, mais en multipliant ce chiffre par mille, nous obtenons 3,750 pouces. En divisant ce produit par 12, nous obtenons quelque 312 pieds de billets de $1,000. Au niveau de 200 pieds de la Tour de la Paix, nous n'en serions qu'aux deux tiers de cette pile. Or, il ne s'agit pas aujourd'hui d'un milliard de dollars, mais de l'autorisation d'emprunter 9 milliards de dollars, aussi devons-nous multiplier cela par neuf. Combien de pieds cela fait-il? Au lieu d'empiler ainsi ces billets—car nous ne réussirions jamais à faire tenir cette pile en équilibre—il nous faudrait la coucher sur le côté en déposant les liasses de billets sur leur tranche les unes à côté des autres. Ces liasses de billets de $1,000 ainsi disposés couvriraient une distance de plus d'un demi-mille à travers champs.

J'ai dit hier soir que ce montant de 9 milliards représentait à peu près le budget total du pays au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1968. Voilà qu'il demande maintenant l'autorisation d'emprunter 9 milliards de dollars parce que la dette se chiffrera cette année à un peu moins de 9 milliards. Après dix ans au pouvoir, le gouvernement cherche donc à emprunter un montant égal à un demi-mille de liasses de billets de $1,000 disposées sur leur tranche. C'est beaucoup d'argent. Nous pouvons vérifier l'ampleur de la dette nationale à la page 84 du dernier rapport des Comptes publics. Si nous adoptons le bill à l'étude, nous allons ajouter 9 milliards de dollars à notre dette nationale.

Quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1968, la dette nationale s'élevait à 32 milliards de dollars. En 1976, soit la dernière année pour laquelle nous disposons de chiffres, elle s'est élevée à 71.7 milliards. Si on divise ce montant par le nombre de nos commettants—non pas seulement des électeurs contribuables mais aussi des plus jeunes qui n'ont pas encore l'âge de voter—on constate que la dette nationale par habitant se chiffrait à plus de $1,500 en 1968, tandis qu'elle se chiffre à plus de $3,000 aujourd'hui. Ces chiffres sont absolument renversants, et c'est pourquoi il nous faut examiner très attentivement cette disposition. En effet, à la page 210 du bill C-11, on demande un pouvoir d'emprunt. Il nous faut examiner très attentivement cette demande avant de l'approuver, car le gouvernement réclame ce que l'on ne peut décrire que comme des pouvoirs d'emprunt phénoménaux.

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, compte tenu de la décision rendue récemment par l'éminent juriste, M. le juge Evans, je commencerai par prier Votre Honneur de surveiller attentivement et rigoureusement les commutateurs de la télévision de la Chambre. Au cas où je ferais quelque déclaration diffamatoire qui est couverte par l'immunité seulement à la Chambre, j'espère que Votre Honneur voudra bien interrompre la communication afin que les media, la Société Radio-Canada ou CTV, ne soient pas poursuivis en justice pour diffusion illégale de mes observations.

Pour commencer, je me reporterai directement au début du discours que le nouveau ministre des Finances (M. Chrétien) a fait lundi dernier, le 7 courant. Comme en fait foi le hansard de cette date, à la page 644, le ministre a dit:

> Monsieur l'Orateur, le bill C-11 est maintenant à l'étude à la Chambre pour la deuxième lecture. Son objectif est double: premièrement mettre en application les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu que j'ai annoncées le 20 octobre, et celles que mon prédécesseur, le député de Rosedale (M. Macdonald) a proposées dans le budget du 31 mars; deuxièmement, augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

Je parlerai d'abord de la deuxième partie de la déclaration du ministre. Je ne crois pas qu'il y ait personne à la Chambre qui songe sérieusement à accroître les pouvoirs d'emprunt du gouvernement. Il a déjà emprunté plus que de raison. Il a abusé des deniers des contribuables. Il a dépassé les bornes. La dernière chose à envisager ou accepter, c'est de lui donner carte blanche pour qu'il s'enfonce davantage dans les dettes. Un salarié qui administrerait son budget d'une façon aussi lamentable que le gouvernement ou qui aurait autant de mal à rembourser ses dettes représenterait le pire des risques pour un établissement de prêts. Il faudrait être fou ou rêveur pour croire qu'un établissement de crédit continuerait d'engloutir des fonds à pertes.

Le gouvernement ne devrait pas se présenter devant la Chambre pour réclamer une extension de ses pouvoirs d'emprunt, surtout que l'économie est malade. Il dépense déjà de l'argent que nous n'avons pas, qui n'est pas encore gagné et, dans certains cas, dont on n'a pas encore rendu compte. Je n'ai pas trouvé dans l'introduction du ministre des Finances l'ombre d'une raison qui justifierait d'autres emprunts de la part du gouvernement. Dans son introduction, le ministre a mentionné son collègue, l'ancien ministre des Finances, espérant peut-être que nous avions oublié que c'est bel et bien l'ancien ministre qui a saboté notre économie. Tout au moins a-t-il été le dernier à aggraver l'état d'une économie nationale qui va de mal en pis depuis sept ou huit ans. Il est à peine concevable que ce ministre vienne maintenant nous dire qu'il doit emprunter davantage pour maintenir les programmes que son prédécesseur avait inaugurés.

A vrai dire, le ministre aurait mieux fait de faire table rase, à moins évidemment qu'il n'ait besoin de quelqu'un pour partager le blâme. A voir les ministres de la Couronne jouer à la chaise musicale depuis des années, c'est comme si chacun d'eux cherchait constamment à se trouver quelqu'un avec qui essuyer le blâme pour ceci ou pour cela. Que les nuages suspendus au-dessus de la tête d'un ministre se fassent trop lourds ou trop menaçants, et aussitôt le premier ministre (M. Trudeau) s'empresse de nommer quelqu'un pour le remplacer. S'il est une chose que l'on peut dire du précédent ministre des Finances, c'est qu'il était à ce point sûr d'être dans la bonne direction qu'il s'est tout simplement contenté de faire marche arrière, jusqu'à ce que le premier ministre le force enfin à s'arrêter sur l'accotement et à abandonner le volant. Malheureusement, à mon avis, c'était quatre ou cinq ans trop tard.

● (1622)

Le ministre des Finances a dit, dans son discours, que l'objectif du Bill C-11 était d'accroître le pouvoir d'emprunt du gouvernement de 9 milliards de dollars, en argent frais, je dis bien 9 milliards en argent frais. Il n'a pas tardé à ajouter que c'était en plus du pouvoir d'emprunt actuel du gouvernement qui lui permet d'emprunter pour rembourser les dettes venues à échéance. Finalement, tout ce que nous faisons c'est trouver de l'argent pour rembourser les intérêts sur des intérêts. Ce n'est pas très brillant du point de vue économique.

J'aurais aimé que le ministre saisisse cette occasion pour nous mettre au courant de l'état actuel de la dette publique. C'est un sujet dont on ne parle pas assez à la Chambre, l'état de la dette publique brute. C'est pourtant nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits enfants qui auront à en porter le poids. Le ministre pourrait peut-être prendre ceci comme préavis et renseigner la Chambre sur ce point au cours du débat sur le Bill C-11. Je compte en dire quelques mots plus tard au cours de mon intervention, car je sais que cette dette atteint un montant inacceptable.

Le ministre a déclaré que le gouvernement s'était en partie radouci et renonçait à demander au percepteur d'aller au bord de la tombe réclamer le produit de l'assurance-vie du mort à ses héritiers. Car, comme le savent les députés, c'est exactement ce que le gouvernement se préparait à faire avec la première version du projet de loi. Il a fini par y renoncer partiellement face au barrage de protestations que cette mesure a soulevé dans les rangs de l'opposition officielle et dans l'ensemble du pays. C'est en grande partie grâce aux

efforts de l'opposition officielle que le gouvernement a renoncé en partie à imposer le produit des polices d'assurance-vie à la mort de l'assuré. Mais l'occasion était trop bonne pour le gouvernement, c'était un coup tellement facile que de percevoir de l'impôt sur les polices d'assurance-vie qu'il n'a quand même pas tout à fait abdiqué. Même s'il a renoncé à l'idée macabre d'empocher le magot au bord même de la tombe, il n'a quand même pas tout à fait abandonné la partie. Il n'a pas quitté le cimetière. Mais je reviendrai sur cette question plus tard.

J'aimerais revenir à la première observation du ministre et donner le coup de grâce au mythe selon lequel il n'a pas l'intention de présenter de nouveau budget. En réponse à l'opposition officielle qui ne cesse de réclamer un budget qui s'attaque au chômage et à l'inflation, à la dévaluation effrénée du dollar canadien et à une multitude d'autres maux économiques, le ministre des Finances persiste à dire qu'un nouveau budget n'est pas nécessaire pour l'instant et qu'il ne compte pas en présenter. De quoi discutons-nous donc alors aujourd'hui? S'agit-il d'un presque-budget, d'un mini-budget ou d'un pseudo-budget? Appelez-cela comme vous voudrez, c'est quand même un budget.

Pourtant, le ministre des Finances rattache le bill à l'étude directement au budget déposé par son prédécesseur en mars 1977, si l'on en croit sa déclaration préliminaire du 7 novembre. Je préfère le qualifier de pseudo-budget, m'inspirant d'une des définitions du terme qu'en donne le Petit Robert. Le mot «pseudo» veut dire, entre autres, «qui n'est pas ce qu'il veut paraître.» C'est donc bien un pseudo-budget. Le plus que nous puissions espérer, c'est ce qu'espère même le gouvernement, soit l'autorisation d'emprunter, si le bill est adopté, neuf milliards de dollars, ce qui fera neuf milliards de dettes de plus. Malgré cela, le gouvernement nie qu'il s'agisse ici d'un budget. Peut-être le ministre refuse-t-il d'appeler cela un budget parce qu'un vrai budget est censé contenir des dispositions propres à améliorer la situation économique et le sort du Canadien moyen, et nous être présenté à chaque session. Tel n'est pas le cas ici. Il y a également une autre raison: un débat sur le budget nous fournirait d'autres sujets de discussions que le gouvernement préférerait éviter. Le fait demeure que ce n'est qu'un simulacre de budget.

Revenons-en au prélèvement d'impôts sur ce que rapportent les polices d'assurance-vie. Dans notre société, l'assurance-vie est depuis toujours le dernier espoir des petits et moyens salariés, et ce à plus d'un titre. Je fais moi-même partie de cette catégorie, je parle donc par expérience. Pour une personne de la classe pauvre, l'assurance-vie est le meilleur moyen d'économiser. Il en a toujours été ainsi et j'espère que les Canadiens pourront continuer d'y avoir recours sans que les avantages qu'ils en tirent ne soient réduits ni même convoités par le gouvernement. L'assurance-vie comporte l'aspect très important du versement du produit de l'assurance lorsque l'assuré meurt, somme qui permet aux survivants de se remettre du choc causé par la disparition du pourvoyeur du pain quotidien et de l'être cher qu'il était. Cet ultime refuge est lentement envahi par un gouvernement impitoyable et avare, qui joue à un jeu dont la seule règle est de tendre la main et de prendre sans se préoccuper de ce que cela implique pour les individus concernés.

[M. Alkenbrack.]

L'assurance-vie s'est aussi avérée avantageuse pour le gagne-petit parce qu'une disposition permettait que la valeur de rachat d'une police en vigueur pendant un certain nombre d'années puisse être empruntée, en utilisant la police comme garantie. Pendant des années, des dizaines de milliers de détenteurs de polices se sont prévalus de cette disposition pour faire des emprunts pour se sortir de difficultés financières.

Toujours aux aguets, les mandarins du bureau de l'impôt ont signalé au gouvernement une prétendue échappatoire qui, ont-ils déclaré, rapporterait tant de millions de dollars en impôts si on la supprimait. Je veux parler de la disposition touchant le prétendu «gain» tiré d'un prêt contracté sur une police d'assurance, disposition aux termes de laquelle la différence entre la valeur de rachat d'une police et les primes versées est considérée comme un revenu aux fins de l'impôt.

Cela n'a aucun sens, comme on peut s'en rendre compte à première vue. Un prêt est un prêt, quelle que soit la façon de le consentir et de le rembourser. Qu'il n'équivaille qu'à la somme des primes versées plus l'intérêt accumulé ou à un montant supérieur à la somme des primes versées, il doit être remboursé tôt ou tard. La valeur ultime d'une police d'assurance-vie équivaut au montant de la prestation de décès versée à la mort de l'assuré. Toute partie non remboursée d'un prêt consenti sur une police, peu importe de quelle façon on l'a décrit ou calculé, est déduite des prestations payables au survivant et ainsi, monsieur l'Orateur, il arrive en fin de compte que les prêts sont remboursés.

Nous savons tous ici que le ministre n'a pas rédigé ce bill, ou ce budget, peu importe. Ce sont les mandarins bien payés du ministère des Finances qui l'ont préparé. Je ne m'attends pas qu'un mandarin qui reçoit un salaire annuel de $50,000 à $60,000 s'inquiète des difficultés du petit salarié. Ces mandarins sont précieux pour le gouvernement parce qu'ils peuvent trouver de nouvelles sources de revenus pour assouvir la cupidité du patron. S'ils trouvent un nouvel artifice, ils reçoivent une caresse et l'assurance d'occuper plus longtemps leurs lits de plumes. D'autre part, le ministre des Finances, est, tout comme moi, un représentant élu du peuple. La circonscription du ministre ressemble beaucoup à la mienne, elle comprend surtout des journaliers et des cultivateurs, et elle est loin de ressembler aux circonscriptions de Rosedale ou de Mont-Royal. Le ministre doit certainement éprouver plus de sympathie pour le petit salarié que ne le fait un mandarin bien isolé des réalités de celui qui gagne un petit salaire.

● (1632)

Le ministre n'aurait jamais dû approuver les dispositions du bill qui concernent l'imposition des polices d'assurance sur la vie. Je sais que cette partie du bill a été rédigée avant qu'on ne lui confie son nouveau portefeuille, mais il aurait tout de même dû supprimer cet article du bill à l'étude. Tout cet article qui traite de l'imposition des prestations d'assurance-vie est artificieux et tout à fait injustifié et il devrait être supprimé. J'ai reçu plus d'une centaine de lettres de mes électeurs me demandant qu'il le soit.

J'aimerais maintenant passer aux dispositions du bill concernant les remises d'impôt. Encore une fois, le gouvernement essaie de tromper les Canadiens. Rien dans cet article n'explique clairement comment les remises seront effectuées. Le ministre veut charger les employeurs de faire les remises à leurs employés. L'article ne constitue pas une directive, mais

plutôt une demande. C'est un peu comme si le gouvernement disait à l'employeur que ce serait une bonne chose s'il trouvait une façon de verser à chaque employé la remise de $100, ce qui n'est pas vraiment beaucoup parce que cette somme représente moins de $2 par semaine.

Vu que le bill ne précise pas la façon d'effectuer la remise, celle-ci sera probablement versée un peu à la fois et non en une somme globale, ce qui serait le plus avantageux pour l'économie du Canada et les travailleurs. Si l'on veut que la remise stimule l'économie, surtout vu qu'il s'agit seulement de $100, il faudrait que les contribuables reçoivent tout l'argent en même temps. Il est fort probable que s'ils recevaient $100 qu'ils ne sont pas obligés de dépenser pour quelque chose de précis, comme le loyer ou un versement sur leur automobile, les Canadiens auraient tendance à faire des achats qu'ils avaient reportés à plus tard. Je pense par exemple à des articles ménagers, comme des réfrigérateurs, des cuisinières et d'autres appareils plus coûteux.

Cela contribuerait à l'écoulement des stocks d'appareils ménagers qui existent partout dans notre pays et stimulerait la production. Je ne crois pas que si chacun dépensait $100 ou $200 pour l'achat de biens nécessaires, ou même de biens de luxe, cela aurait vraiment pour effet d'accentuer l'inflation. Je m'inscris en faux contre la proposition du ministre des Finances (M. Chrétien) visant à reporter à l'an prochain la remise d'impôt. Si nous approuvons cette remise, appliquons-la à l'année fiscale 1977 et décidons nous-mêmes de la façon de l'effectuer. Si on confiait cette tâche aux employeurs, l'argent serait distribué à la miette et de mille manières, ce qui ne serait certainement pas la meilleure façon de s'y prendre.

Il n'appartient pas au secteur privé de s'occuper de la distribution ou de l'allocation du produit des impôts, ni d'aucun aspect de la gestion des recettes fiscales. Tout au plus le secteur privé peut-il percevoir les impôts au nom de la Couronne. Il nous appartient à nous, les élus du peuple, de décider de quelle façon le produit des impôts doit être distribué et réparti.

Un autre article de ce bill qui m'inquiète, c'est celui qui traite des modifications aux règlements régissant le fonctionnement des régimes enregistrés d'épargne-logement. Le gouvernement a tout gâché en voulant corriger certaines échappatoires du programme initial. Depuis 1974, des dizaines de milliers de Canadiens ont investi dans ce programme croyant sincèrement qu'il s'agissait d'un programme permanent. Rien ne justifie qu'il cesse d'être un programme permanent régi par des règlements et des lignes directrices rigoureuses.

Au cours des années 1974 et 1975, 597,000 Canadiens ont placé un total de 564 millions de dollars dans des régimes enregistrés d'épargne-logement. De ces personnes 60 p. 100 avaient un revenu annuel inférieur à $15,000. Elles ont investi dans ce qui était régi par un ensemble de règles préalablement établies et approuvées par le gouvernement fédéral. Nous, de l'opposition officielle, reconnaissons que cette loi accuse des lacunes et qu'elle ouvre la porte à certains types d'abus. Nous avons d'ailleurs signalé ces anomalies en 1974 et à plusieurs reprises ultérieurement, mais on n'a pas voulu tenir compte de nos mises en garde ni de nos recommandations. Les mandarins du gouvernement ont découvert une façon de percevoir un impôt de tous les participants aux régimes enregistrés d'épargne-logement, simplement en changeant les règles. Ces changements sont radicaux, et des milliers de Canadiens innocents et honnêtes vont probablement en faire les frais.

Quelle duperie criminelle! J'oserais même parier que les caciques du ministère des Finances ont déjà calculé au dollar près les recettes fiscales additionnelles que le gouvernement encaissera aux dépens de ces investisseurs innocents. Il ne fait aucun doute que nous sommes actuellement à débattre un budget. Il ne manque plus que le ministre des Finances admette qu'il désirait déposer un budget, mais qu'il voulait en même temps éviter la responsabilité d'en présenter un de conséquence.

Ce budget ne contient pas vraiment de solutions aux problèmes économiques pressants qui nous assaillent aujourd'hui. La plupart des dispositions de ce bill ne sont que des fioritures pour camoufler l'objectif principal de ce document, soit d'élargir le crédit déjà risqué et précaire du gouvernement. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire que le gouvernement fasse appel au Fonds monétaire international pour résoudre nos problèmes financiers d'ici le printemps, mais cela se pourrait bien. Je ne suis pas dupe de ses manœuvres; je suis consterné et dégoûté.

J'aimerais faire quelques commentaires sur la méthode empruntée par le gouvernement pour accroître ses possibilités d'emprunt, soit en tentant prétendûment, de modifier la loi de l'impôt sur le revenu. A la page 646 du hansard du 7 novembre 1977, le ministre des Finances avait dit:

Le gouvernement a l'intention de présenter sous peu un bill établissant une nouvelle procédure permettant de débattre la question comme il se doit. Entre temps, il va falloir augmenter les pouvoirs d'emprunt.

Le ministre rappelait les propos qu'il avait tenus un instant plus tôt, et qui sont consignés à la même page du compte rendu, quand il disait que la loi sur l'administration financière stipule qu'«aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement». Voilà qui est assez clair. Je pense que les députés ont toujours compris le sens de cette disposition. Il y a quelque chose de louche dans la façon dont le ministre insiste pour permettre à la Chambre de débattre à loisir une demande d'autorisation d'emprunt du gouvernement. C'est ce que nous faisons actuellement bien que ce ne soit ni le moment opportun ni l'endroit de tenir un tel débat. Plus d'un député à la Chambre l'a déjà signalé à Votre Honneur. Nous discutons un bill qui vise à accomplir une chose qui devrait normalement être débattue de façon distincte et non pas dans le cadre de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu.

● (1642)

Nous tenons en fait à dire au ministre des Finances et au gouvernement qu'ils font fausse route. Je me demande si le ministre espérait vraiment que nous ne verrions pas qu'il a glissé dans ce bill une demande d'extension de la ligne de crédit du gouvernement de neuf milliards de dollars, ou s'il s'attendait à ce que nous nous passions là-dessus, à son instar, comme si de rien n'était.

Je voudrais en profiter, monsieur l'Orateur, pour mentionner un fait basé sur un communiqué émis, il y a deux jours, par l'Agence canadienne de développement international. Cette agence vient d'accorder des prêts à long terme, et sans doute à un taux d'intérêt extrêmement faible, de 20 millions de dollars en tout à un pays africain, le Zaïre. De plus, l'ACDI accorde en prime à ce pays un don de 7½ millions de dollars. Cet argent est supposé aider le Zaïre à développer son industrie

forestière. Le communiqué mentionnait que le Zaïre est un des pays francophones.

L'industrie forestière canadienne est l'un des secteurs qui emploient le plus de gens dans certaines de nos provinces, notamment en Colombie-Britannique, et elle connaît actuellement de graves difficultés. L'industrie forestière canadienne procède actuellement à des licenciements, et ses perspectives immédiates et à long terme sont loin d'être brillantes. Ce prêt assorti d'un don au Zaïre me rappelle le prêt accordé par l'ACDI à Cuba voici quelques années, et sur lequel j'avais d'ailleurs attiré l'attention de la Chambre. A l'origine, l'ACDI avait offert à Cuba un prêt sans intérêt de 10 millions de dollars, en plus de quelques millions de dollars sous forme de dons. Je me suis opposé à cette pratique, et un très modique taux d'intérêt de 3 p. 100 a été appliqué au prêt fait à Cuba.

Le ministre des Finances de l'époque, M. Turner, a été questionné à la Chambre à plus d'une reprise à ce sujet. Je l'ai personnellement interrogé. Il a réussi à n'exiger qu'un taux d'intérêt ridiculement faible de 3 p. 100. Voilà ce que fait le gouvernement de notre argent. Comme l'a mentionné le député, on a fait cela afin que Cuba puisse envoyer des troupes en Angola. Voilà bien l'usage que fait le gouvernement de l'argent des contribuables. Voilà pourquoi il se trouve dans la pire situation financière qu'ait jamais connue aucun de nos gouvernements depuis 1867.

En fait, il est question de percevoir plus d'impôts et d'autoriser le gouvernement à emprunter 9 milliards de dollars de plus. Je précise bien que cet argent doit être consacré à des programmes qui serviront, pour commencer, les intérêts des Canadiens, par exemple l'industrie du bois de construction en Colombie-Britannique et, s'il en reste, nous pourrons alors décider qui d'autre dans le monde pourra profiter de l'argent provenant des impôts des citoyens canadiens.

Le Canada est en mauvaise posture. Hier, j'ai remarqué dans le *Globe and Mail* un article d'un écrivain et éditeur éminent, Richard S. Malone. J'en cite un extrait:

Scandales, trafic d'influences, tables d'écoute—depuis son accession au pouvoir ou presque, le gouvernement Trudeau s'est conduit de façon peu honorable.

Chaque semaine à Ottawa, au fur et à mesure que s'accumulent les accusations de gaspillage, de scandale et de camouflage, on a la conviction que malgré tous ses avantages sur le plan de la richesse et du progrès social notre pays est malade et il ne sait plus où il va. Les symptômes de sa maladie sont l'inflation, le chômage, la désunion, la chute du dollar, des dettes énormes et l'apathie du public.

Tout au long de l'histoire, d'autres pays ont déjà souffert du même mal.

Certains n'ont jamais pu se rétablir. Malone continue à énumérer les graves manifestations de ce problème:

Nous sommes toujours aux prises avec une inflation persistante. Nous dépensons sans compter et nous empruntons à la légère en endettant nos enfants pour des années.

Et voilà justement qu'aujourd'hui le gouvernement demande 9 milliards de dollars pour payer des intérêts sur des intérêts.

Nos prix sont trop élevés pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et cela se traduit par un fort taux de chômage, encore une fois aux dépens de notre jeunesse.

Nous nous payons le luxe d'avoir les salaires les plus élevés au monde en faisant marcher la planche à billets, en émettant davantage d'obligations et en empruntant de l'argent à l'étranger.

Nous nous plaignons que les temps sont durs, mais nous encombrons nos aéroports pour aller à Hawaï ou en Californie, accumulant un déficit touristique de plus d'un milliard de dollars et en nous promettant de le doubler la prochaine fois.

Nous acceptons un déficit budgétaire qui, cette année, sera supérieur au montant total de notre budget d'il y a moins de dix ans.

[M. Alkenbrack.]

Nous tolérons un taux de criminalité effarant, et des cas innombrables d'abus de drogue, de mauvais traitements infligés aux enfants, de violence et de perversion sexuelle.

Nous supportons des scandales publics qui font les manchettes toutes les semaines.

C'est tout ce que je veux citer de l'article de M. Malone. Tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique, seront d'accord avec cet article. J'ajouterai toutefois ces quelques mots: Un scandale par jour, telle est la devise des libéraux. J'aimerais faire ressortir un autre point avant de conclure. J'attire l'attention de la Chambre sur une autre promesse que n'a pas tenue le gouvernement. Au début de l'année, il a demandé aux Canadiens de l'aider à restreindre le gaspillage d'énergie, plus précisément à isoler leurs maisons, ce qui leur permet de moins consommer de mazout. Le gouvernement a offert des subventions allant jusqu'à $350 pour défrayer les travaux d'isolation. Je le félicite d'avoir adopté une telle politique, que j'approuve. Nombre de mes électeurs en ont déjà profité. Certains ne l'ont pas fait lorsqu'ils ont su les détails du programme. Le programme était déjà en cours depuis un certain temps lorsque nous avons découvert que ces subventions devraient s'ajouter au revenu d'une personne aux fins de l'impôt. Ce n'est peut-être pas grand-chose, mais c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. A mon avis, ces subventions ne devraient pas être imposables.

J'aimerais conclure en disant quelques mots de la dette publique ou nationale. J'ai demandé au ministre des Finances d'éclairer un peu notre lanterne à ce sujet, mais jusqu'ici, ni lui ni son secrétaire parlementaire ne m'ont répondu. J'ai reçu depuis lors certaines données dont je vais faire part à la Chambre. A compter du 31 mars dernier, le montant brut de notre dette publique s'élevait à 67,075 millions de dollars. Étant donné que le montant de 9 milliards de dollars en pouvoir d'emprunt supplémentaire que demande actuellement le gouvernement s'ajoute aux nouvelles recettes fiscales prévues dans le même bill, on peut supposer que le montant brut de la dette publique atteindra ou dépassera même 75 milliards de dollars l'an prochain. L'intérêt versé cette année sur la dette publique était de 5,350 millions de dollars, soit 13 p. 100 de notre budget national total. A compter du 31 mars de cette année, les avoirs nets enregistrés du Canada s'élevaient au total de 37.5 milliards de dollars. Nous avons donc une dette nationale de 29.5 milliards de dollars, ce qui fait que nous devons donc 29.5 milliards de dollars plus que ce que nous valons. Monsieur l'Orateur, il n'y a pas une seule entreprise qui pourrait survivre dans des conditions pareilles.

● (1652)

Lorsque le premier ministre est arrivé au pouvoir il y a 9 ans, la dette nationale brute atteignait 32.9 milliards de dollars dont une partie était due au financement de deux guerres mondiales et de deux autres guerres moins importantes. Après 9 ans de Trudeaucratie, selon le mot de quelqu'un, les programmes de dépenses du gouvernement ont accru la dette nationale de plus de 100 p. 100. Par-dessus le marché notre dollar est tombé à 90¢. Là encore, nous sommes en mauvaise passe. Chaque dévaluation de 1¢ du dollar canadien fait perdre au pays 60 millions de dollars par an étant donné le déficit actuel de notre balance commerciale. Ainsi si elle ne s'améliore pas—et rien ne nous porte à croire qu'elle le fera—la dévaluation va nous coûter 600 millions de dollars par an pour que le pays reste solvable. Voilà les résultats de 9 ans de

Trudeaucratie, sous un régime socialiste libéral que les Canadiens ont dû subir.

Monsieur l'Orateur, en toute conscience je ne puis appuyer le bill à l'étude aujourd'hui. J'appuyerais les réductions fiscales accordées à nos citoyens si elles avaient une réelle portée, et si je savais comment ces déductions vont être appliquées. Mais je ne puis appuyer la demande du gouvernement qui réclame un nouveau pouvoir d'emprunt de 9 milliards de dollars. Je demande instamment que les dispositions sur ce point soient supprimées du bill, après quoi le ministre pourra nous le représenter selon les règles, afin que les représentants élus puissent l'étudier.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, le bill dont nous sommes saisis est d'une extrême importance pour les Canadiens, car il peut leur faire autant de bien que de mal. J'aimerais signaler à la Chambre des points qui, à mon avis, rendent cette mesure budgétaire inacceptable et j'aimerais proposer d'autres idées au ministre des Finances (M. Chrétien) en espérant que lorsque nous nous réunirons en comité plénier nous pourrons convaincre le gouvernement d'y apporter les amendements nécessaires.

Lorsque l'opposition fait des remarques sur les projets de loi dont est saisie la Chambre, les députés libéraux nous accusent souvent de nous montrer négatifs, de nous faire des prophètes de malheur, alors qu'en réalité la situation n'est, somme toute, pas si mauvaise, étant donné la conjoncture mondiale. On nous affirme que les problèmes canadiens ne viennent pas de nous, mais qu'ils découlent de conditions économiques mondiales qui échappent à notre contrôle. Je rejette quant à moi ce faux optimisme car il est évident qu'un gouvernement peut, par ses politiques économiques, fiscales, commerciales et par sa politique d'emploi, jouer un grand rôle dans l'état des affaires du pays. C'est précisément parce que l'état déplorable de notre économie m'inquiète que je veux critiquer les dispositions que renferme ce bill et d'autres mesures que nous a présentées le gouvernement.

Je n'admets pas qu'on soutienne que le Canada s'en tire bien comparativement aux autres pays, quand je vois que depuis que le premier ministre actuel occupe son poste, le chômage dans les autres pays industrialisés n'a jamais atteint même la moitié du niveau enregistré au Canada et que notre taux d'inflation est plus élevé en dépit des contrôles que celui des États-Unis où il n'existe pas de programme de ce genre. Mais je suis surtout profondément troublé par le peu d'importance que le ministre des Finances accorde au chômage aigu qui sévit dans notre pays. Le chômage est le problème nº 1. Toutefois, il ne semble pas qu'en face les artisans de la politique l'aient compris.

Depuis quelques années, on a vu qu'ils s'inquiétaient de l'inflation et qu'ils ont adopté des programmes pour l'enrayer. Hélas, ils se sont soldés par un échec. L'inflation atteint toujours 9 p. 100, chiffre très au-dessus de celui que visait le gouvernement. Par ailleurs, le programme de lutte contre l'inflation a détruit notre économie au point que le chômage est incroyablement élevé—il y a actuellement plus d'un million de chômeurs au Canada si on tient compte du chômage dissimulé. Je vais m'employer à démontrer que les programmes qu'on nous propose ne feront pas diminuer le chômage comme le gouvernement le prétend, mais qu'ils ne feront qu'accroître les difficultés auxquelles se heurtent des millions de Canadiens—les chômeurs et leurs familles—au cours des mois d'hiver. Je ferai connaître quelques-unes des raisons qui me font croire que cette politique ne donnera pas les résultats escomptés et je proposerai des mesures pour la remplacer.

Je vois que l'heure est venue de passer temporairement à d'autres travaux, je dirai donc qu'il est cinq heures et je continuerai plus tard ce soir.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Comme il n'y a pas d'avis de motion portant production de documents, la Chambre passe maintenant à l'étude des bills privés et reprend le débat sur le bill C-1001.

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

BELL CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 novembre, de la motion de M. O'Connell: Que le bill C-1001, concernant Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La dernière fois que la Chambre a étudié ce projet de loi, le député de Winnipeg-Nord avait encore la parole à 6 heures. Je tiens à lui faire savoir qu'il dispose encore de deux minutes.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je crois que je dispose de plus de deux minutes. J'ai consulté le hansard de ce jour-là et je suis convaincu que je n'ai pas parlé pendant dix-huit minutes. Ce jour-là, j'ai dit que nous nous opposions à ce projet de loi parce que ce bill donnerait à la société des moyens extraordinaires de faire ce qu'elle n'a jamais pu faire jusqu'à maintenant. J'ai dit que bien que je croyais que la société réussissait très bien à protéger les intérêts de ses directeurs et de ses actionnaires, elle se souciait peu de protéger ceux des usagers ontariens et québécois du réseau téléphonique. Je voudrais citer des extraits d'un article rapportant une déclaration de M. Andy Stewart, président de l'Alliance de la fonction publique. Si je fais une autre citation, monsieur l'Orateur, c'est que je tiens à corriger l'impression que j'ai donnée. Je la tire du même article:

● (1702)

Lorsque le président au conseil d'administration de Bell Canada a pris sa retraite, de dire Stewart, il a reçu la somme forfaitaire de $575,000, est devenu membre du conseil d'administration avec un traitement annuel de $201,000, et a obtenu l'assurance qu'il toucherait $100,000 par année lorsqu'il prendrait complètement sa retraite.

Monsieur l'Orateur, j'ai réussi—je ne voudrais cependant pas donner à entendre que c'est difficile—à prendre connaissance d'une page du rapport annuel de 1976 de la société Bell Canada. Cette page traite de la rémunération, directe ou indirecte, des cadres supérieurs de la société Bell Canada, et donne un aperçu des montants qu'ils toucheront tous les ans dès leur retraite. J'aimerais citer des extraits d'une page du rapport annuel de la société Bell Canada pour l'année 1976. Monsieur l'Orateur, je souhaiterais que nous ayons, comme le Congrès américain, le droit de faire consigner des documents parce que la page dont je vais lire des extraits est en fait un

tableau dont la présentation est beaucoup plus révélatrice que le sera celle du hansard. Cette page comporte trois colonnes dont chacune a un titre. La première colonne a pour titre: nom et fonctions au titre desquelles la rémunération a été perçue; la seconde est intitulée: total de la rémunération directe, et la troisième colonne a pour titre: pension annuelle estimée à la retraite. Suit une liste de noms dont le premier est R. C. Scrivener. Ce nom est lui-même suivi d'une note explicative qui dit ceci:

(Du 1er janvier au 30 avril) Président—directeur général de Bell Canada; administrateur de la NTL. (Du 2 mai au 31 décembre) Président—directeur général du NTL: administrateur des sociétés Bell Canada, Nedco, NTL.

Total de la rémunération directe: 201,000 dollars. Suit une note en bas de page que je vais vous lire en entier:

Inclut les contributions de Bell Canada au régime d'épargne des employés (1970). En plus de cette rémunération, les cadres admissibles participant au régime d'épargne des employés de Bell Canada, qui était en vigueur du 1er juillet 1966 au 30 juin 1970, ont droit à—

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je suis au regret d'informer le député que le temps qui lui était alloué est expiré.

Une voix: Dommage.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que la Chambre tiendrait à entendre le reste de cet intéressant exposé du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Une voix: J'ai l'impression que nous n'y échapperons pas.

M. Peters: Je m'intéresse à ce bill C-1001 par lequel Bell Canada demande à modifier sa structure de financement. Ce qui m'intéresse en réalité, ce sont plutôt les raisons qui la poussent à présenter cette requête. Tout le monde admet, j'imagine, que Bell est une multinationale, qu'elle est probablement contrôlée par Bell U.S., et qu'elle a probablement plus d'un accord de collaboration avec IT&T, première multinationale au monde. Ces sociétés collaborent de très près dans la fabrication de leurs produits, dans leurs filliales, dans leur structure d'approvisionnement, et elles constituent sans doute le plus gros monopole par actions du monde, monopole non pas par leur capital mais par le service qu'elles sont censées assurer.

Bell Canada, comme tout service public de ce genre, a une grande importance pour le pays. Une importance telle que lorsque nous avons établi notre système au Canada, nous avons obligé les entreprises comme les réseaux d'utilité publique, à capital privé ou public, à soumettre au Parlement les modifications qu'elles désirent apporter à leur structure financière. Cette disposition ne s'applique que dans un petit nombre de domaines: chemins de fer, gazoducs et oléoducs, assurances, sociétés de fiducie, sociétés de finance, banques et autres entreprises du genre. Pourquoi au Parlement? Pour la raison entre autres qu'un monopole est dangereux pour le public. Chaque fois qu'on accorde un monopole, que ce soit pour l'évacuation d'eaux usées, pour l'éclairage, pour la voirie, pour toutes les prestations universellement assurées dans le cadre d'un monopole, il faut prévoir un moyen de contrôler les prix.

Dans la plupart des cas, nous contrôlons ces services en faisant élire des responsables qui doivent rendre des comptes au public qui les élit et les rémunère. Lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas ici, d'un monopole privé chargé d'exploiter un service d'utilité publique, il a toujours été convenu que la société devrait consulter le public avant de changer quoi que ce soit à ses opérations financières ou d'effectuer des dépenses dans un domaine tout à fait différent. Au fil des ans, certaines modifications ont été apportées. A l'heure actuelle, il existe un grand nombre d'organismes publics qui étaient si importants pour le public qu'ils devaient demander au Parlement l'autorisation pour modifier leur accréditation. Ils devaient lui demander l'autorisation pour modifier leur structure financière ou apporter de grands changements au rôle qu'ils jouaient dans le domaine auquel s'intéressait vivement le gouvernement fédéral.

Au cours des ans, nous avons établi des changements par lettres patentes, qui autorisaient les compagnies d'assurance à être accréditées, à apporter des modifications à leur structure financière, à fusionner, à s'associer à d'autres compagnies. Nous nous sommes réservés le droit—sans toutefois exercer le moindre contrôle—d'exiger à la Chambre qu'avant la publication du décret du conseil autorisant l'acceptation de ces lettres patentes, nous, députés, puissions contester la décision que le ministre prenait au moyen de ce décret.

Ce système n'a pas marché. Depuis longtemps, le gouvernement peut compter sur les voix de ses députés, qu'ils s'y connaissent ou non en la matière, qu'ils s'intéressent à la question ou qu'ils n'en aient pas la moindre notion. Ainsi, une fois le débat terminé, il était toujours sûr que le décret du conseil serait approuvé, car si les députés ne l'avaient pas approuvé, il y aurait sans doute eu des élections. La plupart d'entre eux ne souhaitaient pas déclencher des élections sur une question à laquelle ils ne comprenaient pas un traître mot.

En fait, on n'a pu exercer aucun contrôle. La plupart des gens se moquent bien de savoir si une compagnie d'assurance s'entend ou a conclu une entente avec une autre compagnie d'assurance. Nous avons donc renoncé à nos droits auprès de celles-ci. Nous en sommes arrivés au point ou personne ne savait au juste ce qui se passait pour les pipe-lines, et nous y avons donc renoncé. Nous avons renoncé à la plupart de nos pouvoirs lorsque de nouvelles sociétés publiques étaient crées et depuis quatre ou cinq ans, nous sommes en passe de modifier la loi sur les banques de façon à ôter au Parlement le pouvoir de décider de l'expansion, du capital et des méthodes de fonctionnement de nos banques nationales. En fait, nous avons renoncé à une grande partie de nos droits en tant que parlementaires, au nom de l'efficacité j'imagine, et il me semble que le public s'intéresse vivement à certains organismes sur lesquels nous n'exerçons plus aucun contrôle.

● (1712)

Je suis persuadé que si nous adoptions le bill C-1001, nous comblerions les vœux de la compagnie Bell, mais nous ne rendrions pas service aux Canadiens. Comme elle a le monopole d'un service public, la compagnie Bell a en réalité le droit d'imprimer de l'argent. Cette compagnie peut recourir à plusieurs méthodes qui lui permettent de recueillir des fonds. Durant un débat antérieur, un député signalait que la dette nationale s'élève à environ 67 milliards.

Une voix: Non, 71 milliards.

M. Peters: Il a dit, sauf erreur 67 milliards, mais nous pourrions la porter facilement à ce chiffre en ajoutant la dette de la compagnie Bell qui s'élève à environ 2.5 milliards. Cela ferait en réalité peu de différence. Je suis persuadé que le député qui a parlé de 71 milliards ne verrait pas d'inconvénient à ce que nous ajoutions la dette de la compagnie Bell à la dette nationale. Je serais en faveur de nationaliser la compagnie Bell et d'assumer cette dette de 2.5 milliards. Je suis convaincu que nous pourrions l'abaisser, même si nous ne pouvons pas faire grand-chose au sujet de l'autre.

Que veut réellement la compagnie Bell? Elle veut prendre de l'expansion sur les marchés internationaux et dans des domaines autres que ceux de la téléphonie, et cela sans être assujettie à quelque contrôle que ce soit. Il est vrai que la compagnie doit demander l'autorisation de la CCT. Est-ce bien toujours la CCT?

Une voix: C'est le CRTC.

M. Peters: On s'est probablement fatigué de la CCT. Celle-ci a, pendant un certain temps, malmené la compagnie jusqu'à ce qu'elle devienne experte à parer les coups. Le gouvernement a donc confié la tâche au CRTC qui cherche maintenant à former des spécialistes pour mater ce monstre. La compagnie Bell obtient peut-être de meilleurs résultats avec le CRTC qu'elle n'en a obtenu avec la CCT. Je ne suis pas disposé à laisser au cabinet le soin de régler cette question. Ce serait réellement de la part des députés renoncer à leur droit de protéger le public contre cette compagnie d'utilité publique. Il n'y aucune raison légitime de laisser une compagnie d'utilité publique qui est dans une situation de monopole à des intérêts privés. Ce n'est ni logique ni justifiable. Je ne sache pas qu'aucune compagnie d'utilité publique de propriété publique ait été convertie en société privée après avoir été exploitée en tant que compagnie d'utilité publique.

Il y a peut-être un exemple que je pourrais donner. Je sais qu'un certain nombre de municipalités se sont débarrassées de leur service d'ébouage pour le donner à l'entreprise privée. Dans la plupart des cas, les prix ont grimpé à un point tel que ces municipalités ont dû reprendre ce service. Je ne connais pas de municipalités qui aient remis leur service d'éclairage ou la construction de trottoirs ou de routes entre les mains de l'entreprise privée. Je me souviens qu'on l'avait fait au début, à Montréal, et le péage a été exigé pour emprunter un pont jusqu'à ce que tout le monde en ait assez et que les autorités de la province de Québec, décident que le pont avait été payé plusieurs fois, qu'il était temps de se l'approprier une fois pour toutes et de le redonner au gens.

En général, une régie publique ne retombe pas entre les mains d'intérêts privés. Je ne crois pas que même en Colombie-Britannique, où tous les partis se sont rassemblés sous la bannière de la libre entreprise, on remette l'électricité, la voirie ou d'autres services publics entre les mains de l'entreprise privée. Les compagnies de services publics jouissent d'un monopole qui leur revient, mais elles ne devraient certes pas en profiter pour jouer de la planche à billets, et c'est là en réalité le privilège que Bell Canada cherche à obtenir.

Je suis étonné de voir les concessions qu'on a accordées à Bell Canada. Quand un électricien installe l'électricité chez vous, vous avez un mur couvert d'un tas de fils électriques. La compagnie d'électricité approuve les travaux et c'est tout. Si vous désirez installer une cuisinière Westinghouse et la brancher sur le circuit, libre à vous; si vous désirez acheter un réfrigérateur de marque Frigidaire, libre encore à vous. Je suis certain que la plupart des foyers sont également équipés d'appareils de marque General Electric. La compagnie de téléphone, par contre, revendique le privilège exclusif non seulement d'installer chez vous le service ou les installations téléphoniques, mais également de fournir en exclusivité tout l'équipement ou tous les appareils nécessaires au service téléphonique. Il n'est pas possible de s'équiper d'appareils d'une autre marque.

Le gouvernement a permis qu'on installe des appareils chez moi. J'espère qu'on décidera très bientôt s'il convient de changer ce système, car cette compagnie ne va certainement pas me facturer pour ce service. Je suis bien disposé à payer la compagnie pour qu'elle installe le téléphone chez moi, mais c'est tout. Si je veux acheter mon appareil chez Radio Shack, je le ferai, et si la compagnie veut me traîner devant les tribunaux, qu'elle le fasse. Si je veux louer un appareil chez elle, je le ferai, mais si je veux en acheter un chez un autre fabricant, j'entends bien l'utiliser également. Pourvu qu'il respecte les normes d'utilisation, la compagnie de téléphone n'a pas à se mêler de ce que je fais chez moi.

Nous avons pourtant fait toutes ces concessions à Bell Canada. Et maintenant cette société veut augmenter le taux de capitalisation de ses titres en se passant de la surveillance du Parlement. En réalité, ce n'est pas seulement cela qu'elle veut; ce qu'elle veut, c'est pouvoir n'en faire qu'à sa guise, et notamment pouvoir librement accroître le taux de capitalisation de ses titres. Si c'était la seule chose qu'elle voulait, la société nous aurait présenté un bill exprimant clairement ses intentions. Je me souviens que la société nous avait demandé l'autorisation d'augmenter le nombre d'administrateurs. Était-ce tellement important pour la Bell que d'avoir 20 administrateurs au lieu de 15? Ce qui a produit sur elle un effet percutant, c'est le fait que nous ayons stipulé par voie d'amendement qu'un de ces administrateurs, nommé par le Parlement ou par le gouvernement, devait représenter les citoyens, un administrateur qui ne possède par d'actions de la société. Nous ne voulions pas mettre la main sur le conseil d'administration; tout ce que nous voulions, c'est exercer une certaine surveillance par l'intermédiaire d'un seul administrateur. La société s'est battue pendant deux ans à ce sujet; je ne vous dis que ça.

J'ai eu des entretiens très intéressants tous les vendredis après-midi avec le président de Bell Canada; il essayait de m'expliquer pour quelles raisons la société ne pouvait pas accepter cette proposition. Il prétendait que nous n'avions pas besoin de charger un administrateur de s'occuper des problèmes des abonnés parce que, en sa qualité de président, il étudiait lui-même toutes les plaintes.

Une voix: Et on lui a donné $201,000 par an pour cela.

M. Peters: En effet on ne peut pas dire qu'il était mal payé: $201,000 par an, plus le téléphone gratuit à vie, plus, je suppose, le droit d'habiter l'édifice Bell Canada chaque fois qu'il venait à Ottawa et d'emprunter les avions de la société. Il a même probablement une ligne reliée au central téléphonique Maberly, ce qui est actuellement très prisé. D'après ce que je sais, il compte seulement 121 abonnés, qui jouiront toujours du tarif actuel de base, parce que la société possède ses propres immeubles au centre ville d'Ottawa ainsi qu'une flotte de

chalutiers et une flotte aérienne. Cela suffit à montrer ce que peut valoir un central téléphonique. Ce simple petit central qui ne compte pas plus de 121 abonnés possède en plus de l'édifice Bell Canada au centre ville d'Ottawa, une flotte d'avions et une flotte de chalutiers qui sillonnent les océans. Il s'agit d'un central plutôt prospère dont les tarifs n'ont pas augmenté depuis son rachat par Bell Canada.

Une voix: Quand? En 1860?

M. Peters: Non, ça ne fait pas si longtemps que ça. Mais vous venez de soulever un point intéressant. Cela fait seulement quelques années que Bell a acheté ce petit central et il possède déjà une flotte d'avions et une flotte de chalutiers et pourtant cela fait très peu de temps qu'il travaille pour Bell. A mon avis, ce ne sont pas ces 121 abonnés qui paient pour tout cela. Je suis sûr que la société n'ira jamais devant la Commission réclamer une hausse de tarif, car elle serait alors obligée d'ouvrir ses livres. Je suis sûr que cela ne se produira pas tant que ces gens-là vivront. Je suis sûr qu'il est difficile de faire installer un nouveau téléphone par cette société, mais, tant que ces gens vivront, ils paieront le même tarif.

● (1722)

Bell Telephone dispose d'un excellent réseau téléphonique et personne ne se plaint du système lui-même. Cependant, on pourrait reprocher à la société de ne pas avoir étendu ses services de téléphone dans les campagnes, mais je crois que dans l'ensemble, cette situation est comparable avec les autres réseaux téléphoniques au Canada et dans le monde entier, si bien que l'on ne peut se montrer trop sévère à son endroit. Si Bell Telephone demandait de lui assurer des fonds pour installer des téléphones à Searchmont, si elle nous déclarait qu'elle installera des téléphones dans toutes les régions rurales de l'Ontario . . .

M. Foster: Il y a longtemps que nous le réclamons.

M. Peters: Bien sûr. Permettez que je vous dise, cher ami, que ce n'est pas en adoptant ce projet de loi que vous irez bien loin. Même si on accroît son capital de 10 millions, la compagnie ne s'empresserait pas davantage d'installer le téléphone chez vous. De sorte que si vous favorisez l'adoption du bill pour avoir le téléphone à Algoma, c'est inutile d'y penser, car ça n'arrivera pas. Rien n'arrivera dans ma région ni dans aucune autre région de l'Ontario, même si nous augmentons le capital de cette société.

S'il s'agissait d'une honnête transaction financière, par exemple si la société devait emprunter pour moderniser son réseau de téléphone rural, nous nous empresserions d'accepter. Il n'y a aucun député de notre parti qui n'ait dans sa circonscription quelque coin qui n'est pas desservi. Je pourrais raconter à mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), de très intéressantes machinations perpétrées par la compagnie de téléphone—en fait pas seulement une, mais trois, car le CN a également aménagé un réseau de téléphone à Shining Tree, petite localité qu'il connaît très bien sans doute. Étant donné tout le tapage qu'on y a fait, il n'est pas étonnant qu'on ait obtenu le téléphone dans cette région. Mais même si nous avions augmenté ce montant de 10 millions de dollars, Shining Tree n'aurait pas obtenu le téléphone plus rapidement.

La majorité des députés qui ont étudié la question se rendront compte, tout comme la Commission canadienne des transports l'a fait depuis des années, que lorsque la société demande à hausser ses tarifs, ce n'est pas qu'elle veuille de l'argent pour moderniser ses centrales ou mieux rémunérer ses employés. Elle demande de l'argent pour acheter d'autres entreprises. Si nous permettions à Bell Canada de réunir des capitaux chaque fois qu'elle le veut, elle acheterait Télécom, elle achèterait toutes les autres compagnies de téléphone du Canada et elle établirait un monopole d'un océan à l'autre. Je suis certain qu'elle s'efforcerait d'acquérir toutes les autres compagnies de téléphone du Canada, sauf le central Maberly. J'irai même plus loin. Si nous lui permettions de rassembler des fonds comme elle le demande, elle ne se contenterait pas de rester au Canada, mais se lancerait dans toutes sortes d'entreprises partout dans le monde. Elle l'a déjà fait. Le central Maberly, qui compte 121 abonnés à seulement quelques milles d'Ottawa . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour me permettre de continuer.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, comme je participe au débat un peu tard, je tiens à m'excuser auprès de Votre Honneur et de la Chambre s'il y a quelque chose que j'ai mal compris. Je suis cependant heureux de voir que c'est mon honorable et intelligent collègue, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), qui a présenté le bill. Je sais qu'il acceptera volontiers de me reprendre si j'ai mal compris, mais je dois dire que je suis quelque peu étonné de voir que c'est lui qui parraine le bill à la Chambre. Je commence à croire qu'on le punit pour quelque chose. Les députés de l'autre côté de la Chambre doivent certainement tirer à la courte paille pour décider qui présentera un tel bill à la Chambre.

Je me rappelle que c'est le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) qui a essayé de faire adopter le bill sur IAC à la Chambre. Je félicite les députés de l'autre côté de la Chambre qui choisissent la paille la plus courte et qui sont ensuite obligés de faire leur possible pour que des monopoles importants contournent la réglementation. Je tiens tout d'abord à signaler que c'est le Parlement qui doit avoir le dernier mot lorsqu'il s'agit d'établir des règlements à l'égard de tels monopoles. Bien sûr, il existe des règlements que doit appliquer le CRTC, mais lorsqu'on présente une mesure comme celle-ci et qu'on évite en fait que la Chambre puisse l'étudier de façon approfondie, on cherche à se soustraire au processus parlementaire.

Donc, quelles que soient les qualités de ce bill—et je ne pense pas, quant à moi, qu'il en ait beaucoup—en tant que député, nous devrions être d'accord sur le principe suivant: lorsqu'un bill nous est soumis, ce qui veut dire que la Chambre n'a plus à le revoir ou à l'examiner, que nous soyons ou non d'accord avec le principe du bill en question, nous pouvons certainement être d'accord pour dire que c'est ici même qu'il faut étudier les bills prévoyant l'augmentation du capital des grandes sociétés.

Selon moi, ce bill cherche à faire un certain nombre de choses. D'abord, c'est une révision de la loi constituant la compagnie en société à l'égard de ses pouvoirs et de sa méthodologie et, notamment, la compagnie n'aura plus besoin de l'approbation de l'organisme gouvernemental de réglementation. Et si ce bill est adopté, il accordera à la compagnie Bell l'autorisation d'emprunter, d'émettre des actions, des obligations, ou d'autres titres comme elle le jugera bon et, en plus, il accordera à Bell le droit de fixer ses prix comme elle le désire. Les articles suivants accordent à Bell l'autorisation d'établir des droits de vote, des règlements et des procédures et d'apporter des modifications pour émettre des actions quand elle le juge nécessaire. Son capital autorisé est actuellement de 1.750 milliard de dollars. Le bill propose de relever son capital à 5 milliards de dollars. J'aimerais avoir quelques éclaircissements du député qui a présenté le bill . . . Je vois qu'il n'est pas à la Chambre.

Une voix: Il va revenir dans un instant.

M. Leggatt: Je reviendrai à cela plus tard car c'est une question qui me préoccupe beaucoup. Disons seulement que je voudrais savoir si l'augmentation du capital de la compagnie doit s'accompagner d'une augmentation du rendement des investissements qui doit être examiné par l'organisme de réglementation. J'aimerais qu'on me précise si vous pouvez augmenter le capital investi de votre compagnie en changeant la structure du capital au moyen de ce bill et augmenter ainsi le taux de rendement qui n'est pas fonction du service fourni au public. En tout cas, si je me trompe, je serais heureux qu'on me le dise, mais selon moi il y a là un risque bien réel.

En fait, la principale critique qu'on puisse faire, c'est que ce bill pourrait permettre à la compagnie de se soustraire à l'examen du Parlement et des députés. En fait, ce bill nous empêchera de nous acquitter de notre devoir de député en défendant les intérêts de nos électeurs à cet égard. Nous avons entendu certaines critiques à l'endroit de la plupart des compagnies téléphoniques et certaines de la part du CRTC. Par exemple, la B.C. Telephone Company a utilisé toutes sortes de trucs pour se soustraire à une réglementation véritable et je fais le rapprochement avec le bill, car c'est exactement le même principe qui s'applique à Bell Canada.

● (1732)

Dès qu'un monopole des téléphones constate qu'un service de la compagnie est rentable—et je défie quiconque de me dire le contraire après avoir étudié la question—la première chose qu'il fait, c'est de s'en débarrasser pour s'assurer que les règlements ne s'appliqueront qu'au secteur peu rentable tandis que les secteurs qui réalisent d'importants bénéfices sont constitués en compagnies autonomes ou partiellement contrôlées.

Bell Canada

M. Friesen: Pouvez-vous citer un exemple?

M. Leggatt: Le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) me demande un exemple. Le meilleur exemple est sans doute celui de certains services qu'assurait la compagnie B.C. Telephone, en Colombie-Britannique. Ces services relevaient de la compagnie B.C. Telephone et leurs bénéfices devaient donc s'ajouter à ceux de la société. Pendant des années, la Commission canadienne des transports a réglementé les bénéfices de la compagnie B.C. Telephone, notamment son secteur le plus rentable, celui des pages jaunes et du service de renseignement. Il n'a pas fallu longtemps aux avocats et aux comptables de la société pour s'en rendre compte et pour constituer ces services rentables en société privée autonome. Ainsi, l'organisme de réglementation ne pouvait plus contrôler ce secteur qui réalisait d'importants bénéfices. Par conséquent, ce que voit le public, c'est en quelque sorte le squelette du système de téléphone.

On ne montre à la population que le pire exemple, à savoir les services qui ne sont pas très rentables et qui doivent rapporter quelque 6 p. 100 sur les investissements. Je crois que c'est le taux qui est permis aux sociétés sur le capital investi. Lorsque les services rentables des sociétés essaiment et que, par exemple, les sociétés achètent des services de téléphone à des filiales qui leur appartiennent entièrement, il ne s'agit pas d'une opération entre personnes n'ayant aucun lien de dépendance et les prix convenus n'ont rien à voir avec la valeur marchande.

Le député de Timiskaming (M. Peters) a parlé des locations. Il est presque impossible d'acheter un téléphone. Tout est loué. Je me souviens d'avoir fait installer un petit interphone dans mon étude d'avocat. Cela m'a coûté environ 50c. par mois. Après deux mois, l'appareil était payé entièrement. Voilà 15 ou 16 ans qu'il est dans mon bureau, et j'ai l'impression de posséder une partie de la compagnie. Si ces services sont loués et non vendus, c'est pour une bonne raison: étant donné la concurrence qui s'exerce, la compagnie serait en faillite à l'heure qu'il est.

Voilà l'essence même de notre doctrine: un monopole privé ne connaît aucune concurrence sur le marché libre. Ses tarifs ne sont pas concurrentiels pas plus que ses produits, et donc il remplit toutes les conditions pour devenir propriété publique.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Leggatt: Bien sûr!

M. Friesen: Il y a quelques minutes le député de Timiskaming (M. Peters) disait qu'il aimerait pouvoir acheter son appareil téléphonique chez Radio Shack . . .

M. Peters: J'en ai déjà un.

M. Friesen: . . . parce qu'il lui coûterait moins cher chez Radio Shack.

M. Peters: Non, il ne serait pas moins cher, mais il serait à moi.

Bell Canada

M. Friesen: Le député de New Westminster (M. Leggatt) concède qu'il serait plus économique d'en acheter un, mais il y a certainement des avantages. La société des téléphones de la Colombie-Britannique que le député cite en exemple, est en désaccord avec le syndicat à propos du droit d'acheter ses appareils où elle le veut. Le député ne croit-il pas que ce principe devrait s'appliquer à la société des téléphones de la C.-B.? Il dit qu'il a déjà payé plusieurs fois son appareil puisqu'il verse un loyer. Ne convient-il pas que la société des téléphones de la C.-B. ait le droit d'acheter ses appareils où elle le veut, afin de pouvoir continuer de réaliser des bénéfices?

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à mon collègue parce que je ne connais pas assez bien les origines de cet aspect du conflit. Selon le député, le syndicat tente de convaincre la société qu'elle ne peut acheter ses appareils de certaines entreprises. J'ignorais que c'était possible, étant donné les dispositions de la loi sur les pratiques restrictives, mais, néanmoins, je ne suis pas en mesure de dire ce qu'il en est dans ce contexte particulier. A priori, je pense que c'est une bonne question. Je pense qu'une société de téléphones devrait pouvoir acheter les produits qu'elle veut, mais il est rare qu'un monopole privé subisse la concurrence pour ses propres services.

J'aimerais connaître les rapports qui existent entre les sociétés Northern Electric et B.C. Telephone Company. J'ignore s'il existe un accord d'interdépendance et il se peut que le syndicat cherche à appuyer d'autres de ses membres employés dans une autre entreprise. Cela est tout à fait possible, je n'en sais trop rien. Je n'aime pas voir des complications de ce genre dans l'écoulement des produits. Mais cela ne nous amène pas encore à la question essentielle, qui est de savoir si, dans le cadre de nos besoins en matière de télécommunications, il est normal de laisser à de grands monopoles privés le soin d'assurer ce service? On parle beaucoup en ce moment de l'inefficacité des sociétés d'État. Les sages s'entendent pour dire aujourd'hui qu'une société d'État ne peut pas être efficace. Mais en fait, il y a très longtemps au Canada que les réseaux téléphoniques du secteur public ont distancé ceux du secteur privé, aux points de vue tarifs et qualité du service. Y a-t-il un seul Manitobain qui aimerait voir instaurer un monopole privé du téléphone?

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. Leggatt: En voilà un!

M. McKenzie: Le député venant de poser une question, je ne serai que trop content d'y répondre. Voilà assez longtemps qu'on parle de tarifs téléphoniques et je me demande . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): J'ai l'honneur d'informer le député qu'il s'agit là d'une amorce de discussion et non d'un rappel au Règlement.

M. McKenzie: Le député autorisera-t-il une question?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) avait demandé la parole pour invoquer le Règlement, et non pour poser une question. Le député de New Westminster (M. Leggatt) autorisera-t-il une question? Il lui reste en gros cinq minutes.

[M. Peters.]

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, il ne me reste que cinq minutes, donc il me fera plaisir de parler de cela quand j'aurai fini mon exposé.

M. McKenzie: Vous induisez la Chambre en erreur.

M. Symes: Les tarifs sont moins élevés.

M. Leggatt: Alors je vais les donner, les tarifs. Ensuite nous pourrons les étudier.

M. McKenzie: Je les connais. J'ai été trente ans dans les affaires.

M. Leggatt: Dans la ville de Winnipeg, le tarif résidentiel est de $4.90. Ce sont les chiffres de 1976. Le tarif commercial est de $11.65, dans un réseau téléphonique du secteur public. A Toronto, le tarif commercial est de $22.10 et le tarif résidentiel de $7.45. A Vancouver, où c'est une société privée qui détient le monopole des services téléphoniques, le tarif résidentiel est de $8.05 et le tarif commercial est de $24.20. A Edmonton, grâce à un gouvernement conservateur très avisé, le réseau téléphonique est public. Dans cette ville, le tarif résidentiel est de $5.80.

A ma connaissance, mon ami le premier ministre Lougheed n'a jamais intrigué pour confier les services téléphoniques à des sociétés privées en Alberta, et il en est de même dans la province natale de mon ami. La vérité, c'est qu'un monopole public donne de meilleurs résultats dans ce domaine qu'un monopole privé, et cela pour une bonne raison: le monopole privé essaie d'en profiter pour accroître les profits de ses filiales.

On nous accuse parfois d'entraver la marche des affaires. Je peux répéter les tarifs qui se pratiquent au Canada pour bien montrer que dans le domaine téléphonique, mon parti est le seul à défendre les intérêts des petites entreprises parce que les tarifs imposés par les sociétés d'État sont toujours inférieurs à ceux des sociétés privées partout au Canada. Si nous voulons réduire les frais des entreprises, il nous faut nationaliser les services téléphoniques. Il est certain que nous y gagnerions.

Je tiens absolument à consacrer une minute ou deux à un sujet qui se rattache directement à la modification du taux de capitalisation des titres de la société des téléphones. Il s'agit de la grève sauvage qui empoisonne depuis un certain temps les relations entre la société B.C. Telephone et ses employés. Les travailleurs de cette compagnie ont été malmenés par la presse. Ils ont fait des grèves tournantes et ont bloqué la circulation. Monsieur l'Orateur, les gens en ont assez des grèves. Ils en voient les inconvénients, mais ne voient pas ce qui est à l'origine du conflit.

● (1742)

Laissez-moi vous dire ce qui est arrivé lors du conflit à la B.C. Telephone Company. Une commission de conciliation a recommandé un règlement conforme aux indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation. Autrement dit, elle a recommandé au syndicat d'exiger moins que le plafond prévu par les indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation et le syndicat a accepté cette recommandation. Toutefois, la compagnie a rejeté le rapport de conciliation et a cherché à supprimer la clause concernant la sécurité d'emploi en vigueur depuis des années. Voilà le principal objet du conflit.

Pourquoi ce conflit? A la suite d'une diminution imposée par la Commission de lutte contre l'inflation, Bell Canada a récupéré 13 millions de dollars, et je crois que la B.C. Telephone cherchait à obtenir exactement le même résultat dans ce conflit avec ses employés. Et même si elle n'a pas encore réussi, elle a constaté qu'elle pouvait tenir le coup. Si vous étudiez objectivement la position des deux parties, vous voyez que les syndiqués ont raison.

Ce conflit pourrait être réglé demain mais s'il ne l'est pas, c'est parce que ce monopole privé n'a pas à affronter la concurrence du marché. Une grève ou un conflit ouvrier est généralement une guerre économique—combien de temps les travailleurs tiendront-ils, combien de temps la compagnie tiendra-t-elle? Un monopole privé peut tenir éternellement car, en fin de compte, il lui suffit d'aller voir l'organisme de réglementation et de lui dire: voici nos frais, voici notre capital et voici le rendement de nos investissements. Les compagnies de téléphone constituant des monopoles privés contribuent donc à créer des conflits ouvriers au Canada.

Je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«bill C-1001, concernant Bell Canada, ne soit pas lu pour la 2e fois maintenant, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

Il y a une autre question concernant les règlements que nous oublions toujours à la Chambre, et c'est que par suite des progrès techniques réalisés, les compagnies de téléphone devraient figurer parmi les plus efficaces. Ces vingt dernières années, les nouvelles techniques devraient permettre de réduire sensiblement le coût des communications. Et pourtant, ces gros monopoles privés, qui cherchent à s'engraisser et à en faire le moins possible, n'ont pas tiré tous les avantages de ces techniques mais ont continué à répercuter leurs coûts sur les consommateurs. Ils sont loin d'atteindre l'efficacité qu'on serait en droit d'attendre d'eux.

Le député de Scarborough-Est, qui a été chargée de cette tâche ingrate et détestable, a toute ma sympathie.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part à la discussion lancée par le Nouveau parti démocratique sur les tarifs téléphoniques. Il y a certaines choses qui semblent leur échapper tout à fait. Dans les grandes villes comme New-York, Los Angeles, Toronto et Montréal, il n'existe pas de tarifs téléphoniques réduits. Les députés néo-démocrates pensent peut-être que c'est le volume des appels qui permet d'abaisser les tarifs. Pourtant, dans les grandes villes, il n'y a pas de tarifs réduits, car les services interurbains, les centrales etc., coûtent très cher aux compagnies téléphoniques.

Les membres du Nouveau parti démocratique ont souligné l'efficacité des compagnies de téléphone provinciales qui sont des sociétés de la Couronne. J'ai travaillé pour l'une d'elles pendant 30 ans, monsieur l'Orateur, et je sais qu'aujourd'hui elles suivent les avis et les spécifications de Bell Téléphone. Elles ont même adopté le terme spécifications de Bell. Ces compagnies téléphoniques de l'Alberta, du Manitoba et de la

Saskatchewan reçoivent de Bell et de Northern toutes les précisions sur la manière de diriger leurs services commerciaux, leur matériel et leurs services techniques. Ce sont des provinces de faible population auxquelles peuvent être appliquées des tarifs réduits dans des villes comme Winnipeg, Brandon, Saskatoon, Regina et Edmonton.

Dans les grands centres urbains, surtout en Ontario, les centraux et les services interurbains coûtent très cher. Dans des régions comme Mississauga, il en coûte des centaines de millions de dollars pour fournir le service téléphonique. Chaque fois qu'on développe une nouvelle agglomération de plus de 100,000 habitants, il faut la relier à toutes les parties du grand Toronto et de l'Ontario. Cela coûte très cher et c'est pourquoi les tarifs sont élevés. Voilà la différence entre les sociétés de la Couronne qui assurent ces services dans les provinces moins importantes et Bell Canada. Je vous rappelle que ces sociétés obtiennent des sociétés Bell et Northern tous les renseignements dont elles ont besoin sur la façon d'exploiter ces services.

J'espère que le député de New Westminster (M. Leggatt) et celui de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) m'ont bien compris. L'autre jour, je n'ai pas eu l'occasion d'aborder le sujet.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de l'amendement du député de New Westminster (M. Leggatt), car je crois qu'il est extrêmement sage de laisser la question en suspens pendant six mois afin d'étudier ce projet de loi bien à fond.

Je n'ai jamais caché à la Chambre mon opposition irréductible à ce bill. J'ai déjà dit que si je ne m'y opposais pas, j'aurais l'impression de manquer à mon devoir comme représentant de mes électeurs qui, en général, dépendent de services téléphoniques nonurbains. Le bill permettrait à Bell Canada de se soustraire à jamais à l'examen et à la surveillance des députés. Mes électeurs vivent non pas à Mississauga ou à Toronto, mais dans de petites localités, et Bell Canada leur dit qu'il en coûterait $20,000 pour installer un appareil téléphonique.

Une voix: Un seul appareil?

M. Rodriguez: Oui, un seul appareil, ce qui a cessé d'être un luxe. Le député de Timiskaming (M. Peters) peut s'adresser à Radio Shack—j'admets qu'il y a là conflit, puisque son fils détient la concession et peut se procurer les équipements de fantaisie les plus perfectionnés. Cela ne nous intéresse pas. Ce que nous voulons, c'est un service téléphonique ordinaire.

Je voudrais consigner au compte rendu une lettre d'une de mes électrices, datée du 28 janvier 1977. Voici ce qu'elle dit:

Cher monsieur,

J'espère que vous pourrez m'aider, ainsi que quatre autres familles, à résoudre les problèmes que nous avons avec Bell Téléphone. Le téléphone arrive à un mille de chez nous. Cela fait trois ans que nous essayons de l'avoir. Il y a cinq familles dans le coin: mon mari et moi, tous deux retraités, M. et Mme Frank Carrière, eux aussi retraités—M. Carrière n'est pas en très bonne santé—M. et Mme Ed. Bloome, M. et Mme Dorrice Carrière—lorsque Dorrice va bûcher dans la forêt, sa femme est seule à la maison avec deux jeunes enfants—et M. et Mme Laurence Carrière qui ont eux aussi de jeunes enfants. Bell a dit ce matin à mon mari que nous allions devoir payer $108 chacun pour le branchement, plus $11 pour l'installation, plus l'abonnement qui, lui, n'est pas très cher. Ce sont ces $108 que Dorrice n'a pas les moyens de payer, et cela représente également une grosse dépense pour nous et pour les parents Carrière. Pourriez-vous vous renseigner pour savoir si cela est indispensable?

Bell Canada

● (1752)

J'ai alors écrit à Bell Canada et on m'a répété les mêmes sornettes: l'installation du téléphone coûtera quelque chose; la compagnie ne fournit pas de l'assistance sociale et ces gens devraient déménager en ville.

Une voix: Quelle honte!

M. Rodriguez: Nous avons tenté d'amadouer les partisans des grandes sociétés en tentant de leur communiquer la sympathie que nous éprouvons en recevant les lettres de pauvres gens.

Je voudrais vous lire une autre lettre en date du 20 mars 1977 que nous avons reçue de Mme Elma Hutchins de Marksatay, Ontario. La voici:

Monsieur,

Merci de vos efforts en notre nom auprès de la compagnie de téléphone Bell. J'ai rendu une dernière visite à nos voisins. Les Bloome et nous-mêmes devrons payer $108, mais les Carrière refusent de le faire. Si la ligne est installée, ils s'en serviront, mais ils refusent de payer son installation. C'est une grosse somme pour nous, mais advenant un incendie ou un accident, cette somme de $108 semblerait minime. Je ne sais pas si je vous l'ai appris, mais mon fils a subi un vilain accident le 3 février. Il a été blessé à 8 h 30 de la matinée et il était hospitalisé depuis dix heures quand je l'ai appris. Merci encore une fois.

En grande partie à cause de l'étude de ce bill à la Chambre, je suis persuadé que la compagnie Bell a décidé de ne pas irriter Rodriguez et d'apaiser le Nouveau parti démocratique en nous accordant certaines choses. La compagnie a finalement agi et les téléphones ont été installés.

J'aimerais vous lire la dernière lettre de Mme Elma Hutchins; elle est datée du 25 octobre 1977:

Monsieur,

Je tiens à vous remercier de l'aide que vous nous avez donnée dans l'affaire du téléphone. J'aurais aimé vous rencontrer lorsque vous vous êtes rendu à Marksatay, mais j'ai fait une mauvaise chute et je me suis brisé quelques os du pied. C'était la seconde fois que je tombais cet été—c'était chaque fois ma faute. La première fois, je me suis cassé quelques côtes. Je me tiens au courant des résultats des sondages d'opinion et j'espère que la cote d'amour de M. Trudeau va baisser. Ses idées sur l'économie du pays sont terribles. Trois de mes petits-fils sont du nombre de ceux qui seront peut-être mis à pied par la société INCO. Deux autres de mes petits-fils qui travaillent pour d'autres sociétés seront probablement mis à pied aussi. M. Broadbent me semble être un homme beaucoup plus intelligent que M. Trudeau lorsqu'il paraît à la télévision et je crois qu'en ce moment, c'est d'un homme comme lui que nous avons besoin. Je vous remercie encore une fois de votre aide.

J'ai été heureux d'être à même d'aider ces gens à obtenir le service téléphonique. Comme je l'ai déjà dit, nous avons pu soutirer ce genre de service des gens sans cœur de la société Bell Canada parce qu'ils savaient que le bill était à l'étude en Chambre et que nous ferions systématiquement obstruction à son adoption, ce en quoi ils avaient raison car c'est exactement ce que nous allons faire.

Les membres de mon parti soutiennent constamment qu'il est nécessaire de confier le développement du nord de l'Ontario aux petites entreprises. Notre parti ne s'est jamais opposé à la petite entreprise. En fait, le Nouveau Parti Démocratique est le meilleur ami des petits entrepreneurs. On ne peut certainement pas en dire autant des Libéraux ni des Conservateurs qui se font les protecteurs des grandes entreprises. Nous espérons représenter les intérêts des petites entreprises.

[M. Rodriguez.]

J'aimerais vous donner lecture d'une lettre que j'ai reçue du directeur d'une petite entreprise de Gogama, localité située au nord de ma circonscription. Il n'habite pas dans les limites de ma circonscription, mais il a quand même décidé de m'écrire. Cet homme avait l'intention de faire installer une cabine téléphonique publique à son entreprise à l'intention des clients. Il a écrit à Bell Canada, au ministre des Communications (Mme Sauvé), au ministre des Postes (M. Blais), au député de Timiskaming, au député de Sudbury (M. Jerome) et à moi-même. Bell Canada demandait $20,000 pour installer le téléphone. Il m'a écrit le 15 août 1977 et voici ce qu'il me dit:

Monsieur Rodriguez,

Je vous sais gré de la correspondance que vous m'avez envoyée les 5 et 28 juillet au sujet de Bell Canada. Je conviens avec vous qu'il ne reste maintenant qu'à nous incliner, mais comme la compagnie Vagabond a le devoir d'assurer des services routiers au public voyageur, dont les services d'urgence, elle fera en sorte que ses abonnés sachent que Bell Canada, qui exerce un monopole dans un service public, a totalement abdiqué ses responsabilités envers elle et a refusé d'installer un téléphone public.

Pour ce faire, nous afficherons une grande pancarte et nous enverrons des circulaires à nos clients qui porteront le texte suivant:

«Cher client,

Bell Canada a refusé d'installer à ses frais un téléphone public en cet endroit. Le téléphone public le plus proche se trouve à Gogama, à deux milles d'ici. Si, en raison d'une urgence, vous devez subir un préjudice quelconque par suite de l'absence de téléphone en cet endroit, nous vous aiderons à intenter une action en dommages-intérêts contre le ministre fédéral, contre l'administrateur de la Fonction publique fédérale, et contre l'administrateur de la société Bell Canada qui sont responsables de ce que le service téléphonique n'a pas été installé à cet endroit.

Encore une fois, monsieur Rodriguez, je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous prenez à la chose, et de l'ardent désir que vous avez manifesté de nous venir en aide. Combien j'aimerais qu'il y ait plus de gens comme vous à Ottawa, des gens qui ont vraiment à cœur de fournir des services à tous ceux qui cherchent à développer le Nord.

Votre tout dévoué,

B. Petitclerc
Président,
Vagabond Ltd.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A mon avis, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a péché contre la coutume parlementaire qui demande aux députés de faire preuve de modestie et ce, en lisant une lettre où l'auteur lui rend hommage pour son propre travail.

M. Rodriguez: Si j'ai fait en sorte que les propos de mon mandant soient consignés au compte rendu, monsieur l'Orateur, c'est uniquement en raison du bill dont nous sommes saisis. Puis-je dire qu'il est 6 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE—LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—LA POSSIBILITÉ DE SUBVENTIONS ACCRUES AUX TERMES DU PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, à propos de ce débat, je voudrais rappeler la question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) le 14 novembre, dans laquelle j'ai tenté d'expliquer les faiblesses du programme canadien d'isolation des maisons. Le programme nie aux personnes qui en ont le plus grand besoin le bénéfice des subventions qui sont versées.

Comme je l'ai déjà signalé, il existe un programme qui fournit ce dont ont besoin les personnes à revenus fixes ou modestes qui ne peuvent supporter les hausses de coût du pétrole ou de tarif d'électricité ni les hausses du coût de la vie. A plusieurs reprises, j'ai signalé ce fait à l'attention du ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet). C'est l'un des meilleurs programmes jamais conçus par le gouvernement. Je veux parler du Programme d'aide à la remise en état des logements. Il fournit tout ce dont une personne à faible revenu a besoin et ne peut financièrement se permettre quand elle désire faire calorifuger son domicile.

● (1802)

Il y a à Terre-Neuve de nombreux propriétaires de maisons appartenant à la catégorie de ceux dont le revenu, qu'il soit fixe ou faible, ne dépasse pas $6,000 par an. Leurs maisons se détériorent car ils n'ont pas les moyens de les entretenir à cause du prix des matériaux de construction. Comment voulez-vous qu'ils puissent bénéficier de cette subvention de $350 quand ils n'ont même pas une véranda, des murs ou des fenêtres qui gardent la chaleur, des contre-fenêtres, des canalisations bien posées, une cave, un système de chauffage qui fonctionne bien ou même une installation électrique en bon état? Ce programme, qui existe depuis quatre ans prévoit des subventions pouvant aller jusqu'à $3,750 afin de leur permettre de faire des réparations. Il prévoit des subventions pouvant aller jusqu'à $750 pour ceux dont le revenu se situe au-dessous de $10,000.

Certes, le Programme d'isolation des maisons répondra aux besoins de certaines personnes. Il exclut cependant ceux qui ont le plus besoin d'économiser du mazout car ils n'ont pas les moyens d'en acheter.

Chaque fois que j'ai posé des questions à ce sujet au cours des deux ou trois dernières années, on m'a répondu que l'État n'avait pas assez d'argent. Voilà pourtant que le gouvernement nous présente un énorme programme de 1.4 milliard de dollars baptisé Programme canadien d'isolation des logements. Ce programme est en contradiction avec les autres programmes et il ne vise qu'un nombre restreint de personnes.

Je ne sais pas comment sont conçus ces programmes. C'est si ridicule que cela n'en est même plus drôle. Tout ce que fait le gouvernement se résume a créer un nouvel appareil bureaucratique. Je vois où ils veulent en venir maintenant. Avec ce 1.4 milliard de dollars, ils pourront certainement donner des emplois à de nouveaux bureaucrates qu'ils bombarderont de promotions.

Un bureau a été établi à Montréal pour s'occuper des 1.2 millions de personnes ayant droit au programme durant la première année. Il n'existe qu'un seul numéro de téléphone où ces gens pourront appeler. Les gens de mon quartier n'arrivent pas à obtenir Montréal. Ils n'arrivent même pas à me joindre parce qu'il n'y a pas de service de téléphone. Que dire de ceux qui habitent au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest?

Le gouvernement a consacré 1.4 milliard de dollars à ce programme. Toutefois, au cours de la première année, on fournit seulement 45 millions de dollars pour satisfaire aux besoins de 133,000 unités. Le ministre a signalé qu'il y avait eu 60,000 demandes, c'est-à-dire pendant deux mois, puisque le programme n'a démarré que le 1er septembre. Si toutes les demandes étaient approuvées, il faudrait 30 millions pour les satisfaire. En conséquence, comment peut-on fournir une aide quelconque?

Il y a autre chose que je ne puis comprendre. Dans l'application de ce programme, les ministériels ont fait des distinctions injustes et, partant, ont porté atteinte à l'unité nationale. Aux fins de ce programme, on a divisé le pays en régions. En Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard, les citoyens qui ont dépensé $350 en touchent $350. Dieu les bénisse, car ils en ont besoin. Toutefois, dans d'autres provinces, il faut dépenser $500 pour en recevoir $350. Je ne vois pas la logique de ce raisonnement.

Le pays est aussi divisé pour d'autres motifs. Au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, seules les maisons construites avant 1921 ont droit à la subvention, alors qu'à Terre-Neuve, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, seules les maisons construites avant 1941 y ont droit. La manière dont on s'y prend pour créer de la confusion dans l'esprit des gens ne cesse de m'étonner.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. J.-Gilles Lamontagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, il me fait plaisir de donner certaines clarifications à l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), au sujet du programme canadien d'isolation domiciliaire.

Le Programme d'aide à la remise en état des logements, le PAREL, embrasse présentement les activités d'isolation, mais ne représente pas l'objectif principal de ce programme. L'une des restrictions du programme est la suivante: celui-ci s'applique seulement à des régions très précises du pays. Si les problèmes envisagés par l'honorable député surviennent réellement, il faudrait sans doute adopter une façon plus générale de voir le problème, autre que la modification de PAREL.

Dans la mesure où le problème mentionné se rapporte aux besoins en isolation plutôt qu'aux problèmes domiciliaires plus généraux, la réponse doit être identique aux autres modifications que l'on propose d'apporter au Programme canadien d'isolation domiciliaire. A l'heure actuelle, il est trop tôt pour évaluer les réactions suscitées par le programme, puisque les matériaux d'isolation doivent être achetés et posés avant que les personnes ne puissent présenter une demande de subvention. En conséquence, bien que seulement 2,900 formules de demandes remplies aient été reçues, environ 30,000 ont été envoyées chaque mois, en septembre et en octobre. De nombreuses personnes ont sans doute reçu les demandes et sont en train d'isoler leurs maisons, mais n'ont pas encore sollicité de subvention.

Ajournement

Si le taux de réponse se maintient tout au long de l'année à ce rythme, et que tous les formulaires de demande aboutissent à l'octroi de subventions, 360,000 maisons auront été isolées au cours des 12 prochains mois. En outre, si les propriétaires de maisons de l'Alberta et du Québec deviennent admissibles, et qu'ils participent à cette même cadence, le nombre des domiciles isolés augmenterait de 120,000. Le total de 480,000 domiciles correspond étroitement au nombre maximal évalué de maisons existantes qui peuvent être approvisionnées en matériaux par l'industrie de l'isolation. En Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard, où environ 50 p. 100 des maisons occupées par leurs propriétaires auront été isolées en vertu d'un programme analogue d'isolation domiciliaire au cours de la première année de fonctionnement du programme, l'expérience laisse supposer que la réponse au Programme canadien d'isolation domiciliaire sera substantielle.

[*Traduction*]

● (1807)

Monsieur l'Orateur, le programme ne peut en même temps être inefficace et responsable du manque de matériaux isolants, dont on le blâme.

Néammoins, comme toute nouvelle entreprise, certains problèmes se sont posés au début. Nous espérons qu'avec le temps la façon de présenter une demande sera simplifiée.

En outre, il est évident, au moins en Ontario, qu'on se demande si le programme a été annulé. Cela est attribuable sans doute à l'annulation récente du programme de prêt en Ontario. Nous devrons sans doute nous employer activement à dissiper cette confusion et faire savoir à la population que le programme fédéral d'isolation des maisons est encore en vigueur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré.

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX—LE RECOURS À DES MESURES ADMINISTRATIVES DÈS AVANT L'ADOPTION DU BILL C-6

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Merci bien, monsieur l'Orateur. Nous devrions beaucoup entendre parler des ports au cours de la présente session, surtout lorsque le bill C-6 sera mis en délibération et le député de Halifax (M. Stanfield), le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et moi-même essayerons de tirer au clair l'hésitation assez étrange du ministère des Transports à déterminer s'il y a lieu d'accroître l'usage des conteneurs à Halifax, bien qu'il ait fait preuve d'une hâte inconvenante en répondant aux demandes à Montréal où les besoins, quant à moi, sont à peu près les mêmes qu'à Halifax. Par ailleurs, je me propose ce soir de concentrer mon attention sur le bill C-6 et, si possible, d'obtenir du ministre une mesure d'assurance quant au sort des quelque 150 employés du Conseil des ports nationaux et fonctionnaires de la division des Ports et havres du ministère des Transports. Ces gens-là seront touchés de très près par le bill C-6 qui substituerait à l'administration actuelle de tous les ports canadiens une gestion tout à fait nouvelle.

Sauf erreur, la loi actuelle autorise le ministre des Transports (M. Lang) à aller de l'avant et à demander à ses hauts fonctionnaires de se préparer de sorte que, le jour où les dispositions du bill C-6 seront devenues loi, les structures administratives soient déjà prêtes. Mais c'est tout, il ne peut aller plus loin. D'ici que le projet de loi ait été adopté et soit devenu statut canadien, il ne peut mettre en marche la nouvelle machine administrative. C'est tout à fait dans l'ordre, après tout.

● (1812)

Le ministère des Transports—du moins le président du Conseil des ports nationaux, M. Pierre A. H. Franche, dont j'ai le mémoire devant les yeux—et d'autres membres ont agi avec une certaine célérité, mais pas suffisamment au gré d'un grand nombre d'employés qui sont sur des charbons ardents, si je ne m'abuse. Il se peut que le représentant du ministre parvienne à les calmer, mais deux choses surtout les inquiètent. D'une part, on leur avait promis que le recrutement des employés du futur organisme des ports se ferait en partie égale au sein du ministère des Transports et du Conseil des ports nationaux. On nous a dit que cela n'était pas le cas, que seul le Conseil des ports nationaux avait autorité en matière d'embauche et les gens du ministère des Transports—c'est-à-dire de la section du ministère dont j'ai parlé—sont passablement inquiets; j'espère que le représentant du ministre parviendra à calmer leurs craintes à ce sujet.

Ensuite, ceux qui ont réussi l'examen avaient reçu l'assurance que l'application de la politique du bilinguisme n'apporterait pas grand changement pour ce qui est du nombre des fonctionnaires bilingues chargés de l'exploitation de nos ports. Sauf erreur, et encore une fois le représentant du ministre pourrait apporter des précisions sur ce point, 135 des 150 nouveaux emplois sont des postes désignés bilingues. Ce qui nous amène à nous poser les deux questions importantes que voici: à partir de quels critères est-on parvenu à ce chiffre de 135 et pour quelle raison le nombre des postes désignés bilingues a-t-il été augmenté à ce point?

Je ne trouve rien à redire en soi à la politique du bilinguisme, mais quiconque considère tous les ports du Canada ne peut manquer de se demander si, dans des endroits comme Vancouver et, à un titre moindre, Halifax, Saint-Jean, en Nouvelle-Écosse, Saint-Jean, à Terre-Neuve, Hamilton, dans tous les autres ports qui dépendaient antérieurement du Conseil des ports nationaux et de tous ceux qui feront dorénavant partie de ce nouvel empire, 135 postes désignés bilingues sur 150 sont vraiment nécessaires. Peut-être pourrions-nous obtenir réponse à cette question?

J'admets encore une fois que le gouvernement, le ministère intéressé et le ministre ont de bonnes raisons d'amorcer maintenant cette réorganisation, mais il vient un moment où il faut tenir compte de la Chambre des communes, de l'autre endroit et du gouverneur général qui ont tous leur mot à dire dans tout ce processus; c'est-à-dire que ce changement qu'on veut effectuer par le biais du bill C-6 doit recevoir l'approbation des parlementaires.

Voici ce que disait M. Franche dans sa lettre aux employés, dont je citerai un paragraphe. La lettre est à la disposition de tous ceux qui voudront bien en prendre connaissance:

> Depuis que le ministre des Transports a confié au commissaire désigné la tâche de—
>
> Veiller à ce qu'une organisation de travail.
>
> . . . soit déjà en place au moment où sera promulguée la loi sur les ports du Canada, il nous faut commencer dès maintenant à coordonner toutes les activités concernant l'administration des ports au Canada.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les remarques de l'honorable député sur cette importante question de la création d'une Commission canadienne des ports. Je dois cependant dire qu'à mon avis la réponse donnée à la Chambre, le 14, par l'honorable ministre pouvait enlever toute crainte que peuvent avoir les employés actuels du Conseil des ports nationaux et des personnes qui travaillent à l'administration centrale. A mon avis, le ministre a assez bien réfuté les accusations selon lesquelles le gouvernement fédéral tente de combler les postes au sein de la Commission canadienne des ports avant que le Parlement n'ait promulgé la loi qui créera cette commission. C'est au mois de juillet dernier, monsieur le président, que le ministre des Transports (M. Lang) déclarait, et je cite:

Nous avons demandé aux employés de l'Administration centrale du Conseil des ports nationaux et au personnel de la Division des ports et havres de Transports Canada de poser leur candidature à des postes de la nouvelle Commission de sorte que nous puissions confirmer les nominations au moment de l'adoption de la loi.

Alors je crois, monsieur le président, que cette citation illustre bien que les nouveaux postes qui seront créés lors de la création de la Commission canadienne des ports ne s'adresseront pas seulement aux employés du Conseil des ports nationaux, mais aussi aux employés de l'Administration centrale, soit aux employés du ministère à Ottawa. Quant au gouvernement, il tente d'assurer la continuité de l'administration des ports pendant le passage du Conseil des ports nationaux et des commissions de ports à la Commission canadienne des ports, tout en offrant aux emloyés du Conseil et de l'Administration centrale la possibilité de faire carrière au sein de la Commission canadienne des ports. Il est bien évident que le gouvernement a une obligation envers ses employés et ceux du Conseil et de l'Administration centrale qui ont tant donné à l'administration actuelle des ports et qui peuvent tellement apporter à la nouvelle organisation. Il n'est que juste que soit éliminée toute incertitude quant à leur avenir et qu'ils puissent choisir avant tout autre un poste qui sera créé lorsque le projet de loi aura été approuvé par le Parlement. La commission d'étude sur la politique portuaire, créée par le Cabinet à l'automne de 1975, a recommandé la mise sur pied de cette Commission canadienne des ports avant l'adoption de la nouvelle loi, de sorte qu'elle puisse commencer à fonctionner le plus tôt possible. Le gouvernement a, pour sa part, rencontré les représentants syndicaux à Ottawa afin de leur présenter le programme de personnel auquel seraient soumis leurs membres à la suite de leur affectation à la nouvelle organisation centrale.

● (1817)

[*Traduction*]

Les concours pour les postes supérieurs ont commencé en juillet. Toutefois, les nominations ne peuvent être confirmées avant que le projet de loi soit adopté par le Parlement.

De cette façon, les employés compétents de l'administration centrale du Conseil des ports nationaux et les employés de la Division des ports et havres de Transports Canada sauront à l'avance à quels postes ils seront promus lorsque la loi sera adoptée. Voilà la meilleure façon d'assurer une continuité à la direction de nos ports, continuité qui est essentielle aux activités de navigation et de transport dans le pays.

Ajournement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA REMISE D'UNE MÉDAILLE AU PREMIER MINISTRE LÉVESQUE PAR LA FRANCE ET LES LIGNES DIRECTRICES

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans le débat de ce soir à la suite d'une question posée par mon ami et collègue, le député de Dauphin (M. Ritchie), et aussi de celle que j'ai moi-même adressée hier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) dans les termes suivants:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la médaille remise au premier ministre Lévesque par le gouvernement français, décoration qui serait la deuxième en importance que puisse accorder ce gouvernement, satisfait aux lignes directrices que le gouvernement du Canada a publiée en 1968 au sujet des médailles et des honneurs accordés aux citoyens canadiens?

En fait, le ministre a refusé de répondre à ma question lorsqu'il a rétorqué, en premier lieu, que les lignes directrices ne comportaient aucune obligation légale. C'est là un aveu terrible de la part d'un ministre d'un gouvernement qui avait des lignes directrices apparemment assez sévères.

En deuxième lieu, il a prétendu que cette médaille était remise à tout venant, qu'elle n'avait pas tellement de valeur et que, par conséquent, il n'avait même pas jugé nécessaire de consulter les lignes directrices. Je crois qu'il est intéressant de vérifier les faits à cet égard. Il s'agit d'un ordre très ancien dans l'histoire de France.

● (1822)

Sauf erreur, l'ordre de la Légion d'honneur a été institué par l'empereur Napoléon vers 1807. Il est intéressant de noter que le premier récipiendaire de cette médaille fut le tsar Alexandre de Russie. Et quelque cinq ans plus tard, la Russie était envahie par les Français. J'ignore si ce fait a quelque rapport ou si M. Lévesque éprouve quelque insécurité du fait qu'on l'ait récemment décoré de cette médaille. Toutefois, les lignes directrices stipulent clairement qu'on n'approuve pas les propositions de distinction ou de décoration se rapportant à des événements qui remontent à plus de cinq ans.

J'ignore si M. Lévesque a reçu cette médaille pour les services qu'il a rendus en qualité de correspondant de guerre durant la Seconde Guerre mondiale. On n'en a pas donné les motifs. Comme il était au service du gouvernement américain, je suppose qu'il n'a pas jugé nécessaire d'aider le Canada dans son effort de guerre.

L'octroi de cette médaille n'est pas approuvé dans le cas de quelqu'un à qui on veut accorder cette distinction pour des motifs qui sont en contradiction avec des considérations de politique générale ou d'intérêt public. J'ignore ce que M. Lévesque a fait récemment chez nous qui soit avantageux pour la politique générale ou l'intérêt public des Canadiens désireux de préserver notre fédération.

L'article 3 des lignes directrices dit ceci:

Autrement, l'autorisation peut être envisagée dans le cas de n'importe quel citoyen canadien . . . à qui un honneur ou une décoration est offerte pour l'un ou l'autre des motifs suivants:

a) pour avoir servi l'humanité de manière insigne;

Je serais heureux que le secrétaire parlementaire me dise si M. Lévesque a servi l'humanité de façon extraordinaire ou, comme on le stipule au paragraphe *b*), s'il a fait preuve de bravoure insigne en sauvant ou tentant de sauver une vie. Le paragraphe *c*) traite de services importants et personnels rendus à un souverain régnant ou à d'autres membres de la famille royale. Je doute que le gouvernement se soucie beau-

coup de cela. Le paragraphe *d*) mentionne les services rendus comme employé salarié du pays donateur. Cela pourrait être intéressant. L'approbation est en outre possible lorsqu'il s'agit d'une réalisation ou d'un service exceptionnel.

Le ministre a dit qu'il s'agissait là d'une décoration très répandue. Il convient toutefois de noter qu'un seul Canadien avant Lévesque y a eu droit. Il s'agit de M. Roy qui a été ambassadeur du Canada en France pendant plus de 25 ans. Voilà qui montre bien l'importance que les Français attribuent à cette décoration. Je suppose que par «très répandue», le ministre veut dire qu'elle a été attribuée au moins une fois. Je me demande toutefois dans quelle catégorie se classe M. Lévesque.

Un éditorialiste du *Sun* de Toronto s'est posé la même question dans un article paru dans l'édiction du 15 novembre et dont voici un extrait:

> Quel haut fait peut-on attribuer à M. Lévesque pour que le gouvernement français, qui s'est toujours montré prétentieux, décide de faire une entorse au protocole pour lui remettre la décoration sans prévenir Ottawa?
>
> Le lien que M. Lévesque essaie de renouer avec la France est fragile et il revêt un caractère ironique.
>
> Le général De Gaulle qui est à l'origine de tout méprisait en effet le Québec et les Québécois. On disait qu'il considérait ceux-ci comme des «pétainistes», c'est-à-dire comme des partisans du maréchal Pétain qui a collaboré avec Hitler, donc comme des lâches et des traîtres qui n'ont pas eu le courage de se porter au secours de la France pendant la Seconde Guerre mondiale.
>
> Le général est peut-être injuste, mais il avait bonne mémoire et il se souvenait que les Québécois s'était prononcés contre la conscription au début des années 40.
>
> Ce prix de courtoisie accordé à Lévesque dévalorise tout simplement la Légion d'honneur et révèle son manque de classe. Il a peut-être du style, mais pas de classe.
>
> Il est curieux et difficilement concevable que les Québécois se sentent attachés à la France. Pendant des siècles, leur mère patrie a abandonné les Canadiens français à leur sort. En fait, la survie de leur langue, de leur culture et de leurs droits est due principalement à la générosité des vainqueurs britanniques. C'est peut-être dur à avaler, mais c'est la vérité.

Je me demande dans quelle catégorie le secrétaire parlementaire va classer cela, mais j'espère . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je sais que mon distingué collègue n'est pas omnibulé par cette question, pas plus que je ne le suis moi-même. Toutefois j'ai écouté avec intérêt les observations fort intéressantes qu'il a faites sur la décoration que le gouvernement français a remise au premier ministre du Québec.

[*Français*]

Le gouvernement canadien avait en effet été informé de la possibilité de remettre à M. Lévesque une décoration, mais l'autorisation à cet effet n'a jamais été demandée par le gouvernement français.

Lorsque le gouvernement canadien fut informé de l'intention éventuelle du gouvernement français à cet égard, le gouvernement canadien, par la voie diplomatique usuelle, c'est-à-dire par son ambassade à Paris, a rappelé au gouvernement français qu'il existait une réglementation concernant l'acceptation et le port par des Canadiens d'insignes, d'ordres, de décorations et de médailles attribués par des pays du Commonwealth et des gouvernements étrangers. Ce règlement, et mon honorable collègue l'a rappelé, tel que publié par le secrétariat d'État en 1968, stipule que l'acceptation, par des citoyens canadiens, de distinctions, de décorations ou de médailles, quelle qu'en soit la catégorie ou la classe, est soumise, et dans chaque cas, à l'agrément préalable du gouvernement du Canada et à la publication préalable dans la Gazette du Canada.

Le gouvernement canadien a aussi rappelé au gouvernement français qu'il existait une pratique internationale normale par laquelle le gouvernement du citoyen récipiendaire est ordinairement informé de l'intention du gouvernement étranger et de son autorisation sollicitée à cet effet.

Dans cette question le protocole habituel n'a pas été suivi. Cependant, comme l'a indiqué hier à la Chambre des communes le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), le gouvernement canadien n'a pas l'intention vraiment de donner d'autres suites à cette question.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion d'ajournement est retirée d'office. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La motion est retirée.)

(La séance est suspendue à 6 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, avant qu'on interrompe le débat sur cette mesure budgétaire pour passer aux mesures d'iniative parlementaire, je parlais des préoccupations que me causaient les lacunes dans le budget présenté en mars dernier, budget que le ministre des Finances actuel (M. Chrétien) a confirmé ensuite il y a une couple de semaines.

Le chômage est notre plus grave problème et pourtant c'est un fait que le budget ne semble pas reconnaître. J'ai déjà dit pourquoi nous avions tant de chômage au Canada: nous dépendons des industries primaires, notre industrie manufacturière n'est pas à la hauteur de la situation et nous ne faisons pas suffisamment de recherches et de développement pour assurer son essor. Je n'insisterai pas sur ce point pour l'instant.

Les députés n'ignorent pas que les chômeurs et leur famille sont les premiers à souffrir de leur manque à gagner. Je me demande combien de travailleurs canadiens savent ce que leur coûte notre taux élevé de chômage. Nous commençons à ployer sous le fardeau du million de chômeurs que nous avons au Canada. Nous nous rendons tous compte de ce qui arrive à notre programme d'assurance-chômage.

Pour la première moitié de 1977, les versements en vertu du programme d'assurance-chômage ont atteint la somme de 2.1 milliards de dollars; mais, selon les prévisions, le coût total de ce programme aura doublé d'ici la fin de l'année et cela coûtera quatre milliards de dollars pour que les gens ne soient pas obligés d'avoir recours à l'assistance sociale. La caisse n'a pas assez d'argent pour verser tout cet argent, ce qui signifie que les travailleurs canadiens sont obligés de payer des impôts pour alimenter la caisse d'assurance-chômage, à cause du fort taux de chômage.

Une autre des conséquences de ce chômage élevé est que nous perdons des milliards de dollars en recettes fiscales. Le gouvernement ne perçoit pas d'impôt des chômeurs. Cela signifie que la marge de manœuvre est moins grande pour des programmes tels que celui des pensions de vieillesse. Je me demande si les travailleurs canadiens se rendent compte qu'à cause du chômage élevé chaque Canadien, homme, femme ou enfant, a perdu l'année dernière pour environ $520 de biens et de services. Le taux élevé de chômage que nous connaissons aujourd'hui est une des causes de tant de problèmes familiaux, de cas d'alcoolisme et de mésententes conjugales ainsi que de la recrudescence des activités criminelles.

L'une de ses répercussions les plus affligeantes est le désenchantement qu'il provoque chez les jeunes le jour où ils sortent de l'université, du collège ou de l'école secondaire pour se présenter pour la première fois sur le marché du travail. On a dit aux jeunes que s'ils s'instruisaient, toutes les portes leur seraient ouvertes. Malheureusement, aujourd'hui 46 p. 100 des chômeurs au Canada ont moins de 25 ans. Même s'ils ont une bonne formation et de grands espoirs, les jeunes sont ceux qui ont le moins de chances de trouver un emploi. Je m'inquiète du sort des futures générations de travailleurs sur qui nous devrons compter s'ils éprouvent une pareille déception parce que le Canada n'a pas organisé son économie de façon à leur donner ces emplois qu'ils réclament. Je pense que c'est là l'expérience la plus décevante dont j'ai été témoin.

● (2012)

Je me suis rendu à Terre-Neuve avec le chef de notre parti il y a quelques mois. Nous y avons examiné la situation des chômeurs. Il ne s'agit pas d'un chômage saisonnier, mais d'un chômage qui affecte les adultes et les jeunes d'une année à l'autre. Ils ont beau s'esquinter à chercher, les emplois sont inexistants.

Un certain esprit de servitude commence à se manifester dans la région de l'Atlantique où il n'y a aucun espoir de trouver un emploi permanent. J'en ai eu nettement la conviction en entendant certains chômeurs que nous interrogions déformer légèrement une certaine expression. Nous parlions des prestations d'assurance-chômage. Ils ne disent jamais comme nous qu'il s'agit d'un programme d'assurance. Pour eux, c'est une pension. Le chômage est devenu un mode de vie et l'assurance-chômage est leur seul moyen de subsistance. En conséquence, ils tiennent les prestations pour une pension. Ils comptent là-dessus. Toute l'idée de l'éthique du travail a été faussée sans qu'il en soit de leur faute, mais par la faute des gouvernements fédéral et provinciaux qui gèrent l'économie de telle façon que ces gens ne peuvent trouver de travail.

Je m'inquiète aussi de l'analyse que fait le gouvernement des chômeurs. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a dit à plusieurs reprises que le chômage n'est pas tellement grave parce que beaucoup de chômeurs sont des femmes et des jeunes. On les considère comme des travailleurs de second ordre, des gens qui ne cherchent pas réellement un emploi ou pour qui le fait d'avoir un emploi n'est pas aussi important que pour le chef de famille.

Examinons cet argument et les chiffres sur le chômage pour l'an dernier, les plus récents. Je suis reconnaissant à M. H. L. Robinson, économiste, qui a fait une analyse brillante de ce problème dans l'édition de septembre de *Canadian Forum.*

Voyons un peu comment se répartit ce 1.1 million de chômeurs. Les hommes comptent pour environ 8.9 p. 100 des sans-travail. Si l'on fractionne ce bloc en groupes d'âge, on s'aperçoit que les 15 à 24 ans représentent 17.7 p. 100 des chômeurs et les 25 ans et plus, 6.1 p. 100.

Quant aux femmes sans travail, elles représentent non pas 8.9 p. 100, mais 14.5 p. 100 des chômeurs. Par groupes d'âge, les 15 à 24 ans constituent 18.1 p. 100 de la masse des chômeurs et les plus de 25 ans, 12.8 p. 100. Autrement dit, à l'heure actuelle, la majorité des sans-travail dans notre pays sont les jeunes ou les femmes. Et la plupart d'entre eux appartiennent à des familles dont au moins un membre travaille.

Malgré ces statistiques, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prétend que le chômage chez les femmes et les jeunes n'est pas tellement grave. Parce que ce ne sont pas des hommes adultes, des soutiens de famille, leur chômage passe au second plan.

Mis à part le sexisme inhérent à cet argument, le ministre et ses collègues passent sous silence un fait très important, et ce sont les raisons pour lesquelles tant de femmes mariées et de jeunes des deux sexes travaillent. En premier lieu, ils sont obligés de travailler afin de fournir à leur famille un revenu d'appoint qui lui permet de joindre les deux bouts. Avec l'inflation que nous avons connue ces dernières années, un seul salaire ne suffit tout simplement pas à maintenir ou à améliorer un niveau de vie. Voulez-vous savoir sur quoi je m'appuie pour affirmer cela?

Si l'on se reporte aux dernières statistiques, qui remontent à 1975, on se rend compte que le salaire annuel moyen au Canada était de $10,574. Voilà ce que gagnait le citoyen moyen en 1975. La même année, le revenu d'une famille moyenne s'élevait à $13,805. Une ventilation de ces gains montre que 60 p. 100 de la population active gagnaient des salaires inférieurs à la moyenne de $10,574.

Statistique Canada considère que toute famille qui vit en milieu urbain avec un revenu de $8,422 ou moins se situe au seuil de la pauvreté. Lorsque 60 p. 100 des travailleurs gagnent moins que le salaire moyen et que le seuil de la pauvreté est évalué seulement à environ $2,000 au-dessous du salaire moyen, on commence à comprendre pourquoi tant de femmes mariées et tant de jeunes doivent travailler pour fournir un revenu d'appoint à leur famille.

Faut-il s'étonner que d'autres membres de la famille en plus de l'homme adulte, le soutien de famille traditionnel, soient forcés de travailler pour aider à payer les comptes? Les femmes et les jeunes font partie de la population active par nécessité économique. Ce ne sont pas des travailleurs de second ordre par rapport aux besoins de la plupart des familles canadiennes aujourd'hui.

Je tiens également à dire au ministre de l'Emploi et à ses fonctionnaires que les femmes et les jeunes ne sont pas des travailleurs de second ordre dans la population active aujourd'hui, car la nature des emplois a changé. Le secteur tertiaire de notre économie a connu une croissance extraordinaire. Les soins infirmiers, les services sociaux, l'hôtellerie, la restauration, les emplois de sécrétaire, de commis, d'enseignant et autres services de ce genre ont pris de l'ampleur. En 1956, le secteur tertiaire ne comptait que 48.5 p. 100 des emplois au Canada. En 1976, ce pourcentage est passé à 65.5 p. 100.

Si vous prétendez que ces personnes n'ont qu'une importance secondaire, qu'elles ne gagnent pas de revenus importants ou qu'elles comptent pour peu dans la population active, je frissonne à la pensée de ce qui arriverait à notre économie et aux entreprises qui les emploient si elles quittaient la vie active. J'irais jusqu'à dire que les députés ne pourraient travailler, car leur personnel est surtout composé de femmes et de jeunes adultes.

Les femmes et les jeunes jouent un rôle essentiel dans notre économie à la fois du côté de l'offre et de la demande. Le chômage qui les touche n'est pas moins grave que celui qui touche le soutien de famille traditionnel. Ces personnes n'ont pas une importance secondaire. Le premier ministre (M. Trudeau) prétend que le chômage est un problème grave, mais qu'on l'exagère démesurément. C'est faux. Nous savons d'après un ministère de son propre gouvernement, Statistique Canada, que pour chaque 100 personnes en chômage aujourd'hui au Canada, il n'y a que quatre postes vacants à plein temps.

Les chômeurs ne sont pas paresseux. Il ne fuient pas le travail. Je défie le premier ministre d'aller dire à Sudbury qu'il y a des emplois pour qui en veut, alors qu'INCO vient de faire des mises à pied. La création d'emplois devrait donc être au premier plan du budget à l'étude. Je ne vois rien de tel.

Le gouvernement présente des politiques fiscales que j'estime inappropriées et intempestives. Il a proposé des concessions fiscales de 1.2 milliard de dollars pour les sociétés. Je sais que mes amis libéraux répondront immédiatement que nous nous opposons à toute forme de dégrèvement pour les sociétés. Il n'en est rien. Je veux démontrer que le genre de concessions fiscales présentées en ce moment ne conviennent pas du tout à la situation économique actuelle.

L'autre élément du programme de création d'emplois prévu dans le budget comprend un supplément de 150 millions aux programmes existants. Nous affirmons que cela ne donnera rien. Je dirai pourquoi plus tard. Nous avons besoin maintenant d'un programme d'urgence de création d'emplois.

Le Nouveau parti démocratique a indiqué comment nous pouvons créer de 250,000 à 300,000 emplois au cours des mois d'hiver. Nous donnerions 1 milliard et derni de dollars en dégrèvements fiscaux aux contribuables à faibles et moyens revenus pour stimuler leur pouvoir d'achat, réduire la capacité inutilisée de l'économie et créer 100,000 à 150,000 emplois. Nous avons l'appui sur ce point de nul autre que le groupe prestigieux qu'est le Conseil économique du Canada, composé d'hommes d'affaires, d'économistes et autres représentants de tous les milieux, qui ont eux aussi réclamé des réductions d'impôts de plus de 2 milliards de dollars pour stimuler l'emploi.

[M. Symes.]

● (2022)

Nous ne voudrions ni réduire les allocations familiales ni les pensions de vieillesse, comme le gouvernement avait songé un moment à le faire, et nous mettrions fin aux difficultés qu'éprouvent les anciens combattants du fait que le gouvernement refuse de relever leurs pensions à un niveau raisonnable—je pense notamment aux pensions d'anciens combattants.

Nous serions aussi favorables à l'application d'un programme de travaux d'équipement tripartite de 400 millions de dollars, analogue au programme de création d'emplois de 1971, qui créerait environ 60,000 nouveaux emplois. Nous voudrions voir également appliquer un programme de transport urbain et de logement de 500 millions de dollars qui pourrait créer 70,000 emplois, notamment dans l'industrie de la construction. Enfin, en injectant 50 millions de dollars dans un programme d'aide aux petites entreprises, qui sont en ce moment en difficulté, ou pourrait ainsi engager environ 20,000 nouveaux employés, notamment parmi les jeunes. Voilà quelques-unes de nos propositions qui permettraient de créer d'urgence des emplois.

Pour financer le programme que je viens d'exposer, il ne serait pas nécessaire de recourir encore aux déficits systématiques. Nous réorienterions certaines des politiques fiscales que le gouvernement a proposées au budget. Par exemple, nous mettrions un terme aux allègements fiscaux de 1.4 milliard de dollars accordés aux grosses sociétés, qui ont été annoncés au budget de mars dernier et que nous a présentés à nouveau le ministre des Finances, et nous accorderions plutôt des dégrèvements aux particuliers. Ne croyez pas que nous ayons des œillères et que nous prétendions rejeter d'emblée tout stimulant fiscal aux sociétés. Mais ces dégrèvements fiscaux sont censés encourager les sociétés à investir et à prendre de l'expansion. A notre avis, c'est une politique ridicule à l'heure actuelle puisque l'industrie ne fonctionne qu'à 80 p. 100 de sa capacité. Pourquoi l'homme d'affaires avisé utiliserait-il ces dégrèvements pour prendre de l'expansion, alors qu'il ne peut même pas utiliser à plein sa chaîne de production?

On aurait du mal à trouver un exemple plus ridicule de l'échec de cette politique que celui d'INCO qui aurait reçu 10 millions de dollars grâce à ces mesures, et qui a annoncé récemment son intention de licencier 3,500 ouvriers.

Alcan, qui a touché 11 millions de dollars en vertu de ces mesures, a mis 400 travailleurs à pied, et la société Noranda, qui a récupéré 5 millions de dollars grâce à ces concessions fiscales, a déjà mis à pied 500 travailleurs et menace d'en licencier 1,200 autres en Gaspésie. Cela va tout à fait à l'encontre des affirmations selon lesquelles ces concessions sont génératrices d'emplois. Le fait est, et je cite les propres statistiques du gouvernement, que depuis que les mesures budgétaires prévoyant ces concessions fiscales ont été adoptées en mars dernier, nous avons assisté à la mise à pied de 34,000 ouvriers dans le secteur de la fabrication. Le ministre induit le public en erreur lorsqu'il dit que ces concessions sont nécessaires pour créer des emplois. Ces concessions sont à la fois mal choisies et malvenues.

Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui donne les résultats d'un sondage effectué par le ministère de l'Industrie et du Commerce et qui révèle que les 300 principales sociétés canadiennes ne s'attendent pas à augmenter en moyenne leurs immobilisations en 1978. En d'autres termes, les mesures budgétaires sont un fiasco. Elles ne créent pas les emplois que le ministre avait promis.

Nous pourrions également financer les programmes dont j'ai parlé grâce aux économies que nous pourrions réaliser en rayant ces personnes de la liste des chômeurs pour les ajouter à celles des contribuables. Nous pourrions ainsi économiser jusqu'à 1 milliard de dollars en prestations d'assurance-chômage non versées et gagner quelque 250 millions de dollars de plus en recettes fiscales. Ainsi, pour notre programme d'urgence de création d'emplois, nous pourrions utiliser les mêmes fonds que le gouvernement prévoit dans le budget actuel mais il suffirait d'en changer les affectations.

Comme l'a signalé M. Eric Kierans, ancien ministre libéral, le gouvernement s'est montré des plus généreux à l'égard des 1,000 principales sociétés canadiennes. Il les a sans doute mieux traitées que n'importe où dans le monde. Les bénéfices de ces sociétés sont passés de 7.7 milliards en 1970 à 17.8 milliards en 1975, soit une augmentation de 131 p. 100. En même temps, le taux d'imposition des sociétés a diminué de 26.6 p. 100 pendant cette période où l'augmentation des bénéfices a connu un taux record de 26.6 p. 100. Le gouvernement a toujours avantagé les grosses entreprises par opposition aux petites, et il leur a permis de reporter le paiement de leur impôt sur le revenu, qui s'élevait à une dizaine de milliards de dollars. Les 1000 plus grandes sociétés doivent à l'État 9 milliards de dollars sur ce total de 10 milliards en impôts différés.

Il faut qu'on s'intéresse non seulement à la grande entreprise comme cela a toujours été le cas par le passé, mais aussi à la petite entreprise qui emploie 60 p. 100 de la population active de notre pays. Je suis vraiment indigné que le gouvernement continue d'ignorer ce secteur essentiel de notre économie.

J'ai à maintes occasions parlé à des chefs de petites entreprises. Je me suis rendu compte qu'ils rencontrent des problèmes lorsqu'ils veulent accroître leur capital de roulement. Les banques se moquent éperdument du programme gouvernemental de prêts à la petite entreprise; ça ne les intéresse pas. La Banque fédérale de développement applique souvent des critères aussi stricts ou même plus stricts encore que ceux imposés aux personnes qui empruntent auprès des banques privées. Ces institutions n'apportent aucune aide aux chefs de petites entreprises qui possèdent soit une entreprise soit un savoir-faire mais qui ne peuvent se procurer le capital nécessaire pour accroître leur volume d'affaires ou réaliser leurs projets.

Les hommes d'affaires se plaignent constamment auprès de moi des difficultés qu'ils ont à obtenir des renseignements et des conseils de gestion au titre des programmes offerts par le gouvernement. Le plus souvent, ces programmes sont de vaines relations publiques qui n'apportent rien de concret. Les hommes d'affaires ont besoin d'aide, mais je crains que les programmes gouvernementaux ne leur mettent des bâtons dans les roues au lieu de les aider. Il y a trop de règlements gouvernementaux, me font-ils constamment remarquer. Ils ne sont pas en mesure d'engager les services fort coûteux de comptables et d'avocats pour les conseillers dans ces secteurs. Les effets des politiques fiscales, les problèmes de liquidités sont un passif énorme.

Si le ministre des Finances voulait vraiment créer des emplois, il prêterait davantage l'oreille au secteur de la petite entreprise en lui accordant des concessions fiscales et en lui fournissant les conseils dont elle a besoin. Je déplore l'état de la petite entreprise au Canada. Le nombre des faillites a augmenté de 30 p. 100 et pratiquement la moitié de ces faillites touchent des petites entreprises dans le secteur de la vente au détail. L'une des principales causes en est la réduction de la demande globale provoquée par le taux élevé de chômage et le refus du gouvernement de stimuler la demande par le biais des réductions fiscales. Nous voulons relancer l'économie. Il faut que les Canadiens se remettent à travailler afin de pouvoir acheter les marchandises fournies par les petites entreprises.

● (2032)

Je sais que le ministre des Finances et le premier ministre soutiennent constamment que les problèmes du monde des affaires canadien proviennent du fait que les prix sont trop élevés pour les marchés mondiaux. On nous dit que nous ne sommes plus concurrentiels. Pour le prouver, le ministre des Finances s'appuie sur notre déficit commercial, mais je lui rappelle que ce déficit comprend les transactions relatives aux biens et aux services. Il comprend les intérêts et les dividendes et les sorties de bénéfices. Nous avons accumulé un déficit pendant 13 des 16 dernières années. Nous devrions savoir que ce déficit provient des transactions de service des Canadiens qui achètent des produits importés.

Dans le secteur du commerce des marchandises qui met en cause les travailleurs canadiens, notre commerce a été excédentaire pendant 15 des 16 dernières années et s'il a connu un déclin, c'est parce que nos ventes ont baissé à cause de la récession dans les pays avec qui nous faisons affaire. Il ne faut pas oublier que dans le groupe du commerce des produits finis, c'est-à-dire le secteur des produits manufacturés qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, les exportations ont continué d'augmenter. De fait, l'année dernière, nos exportations de produits manufacturés ont augmenté de 15 p. 100 et elles continuent à augmenter cette année. J'aimerais donc demander au ministre des Finances pourquoi nos exportations continuent à augmenter si les prix que nous fixons pour nos produits manufacturés sont trop élevés pour le marché mondial?

Je sais que le ministre soutient aussi que l'une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas compétitifs, c'est que les augmentations salariales sont plus élevées au Canada qu'aux États-Unis. D'après lui, il convient donc de demander à la Commission de lutte contre l'inflation de limiter les augmentations de salaire au Canada à 6 p. 100 pour l'année qui vient. Ce rapport entre les salaires au Canada et aux États-Unis est lui aussi un mythe. Nous essayons de comparer les salaires américains et les salaires canadiens sans tenir compte des diverses variables.

D'abord pourquoi les salaires canadiens sont-ils supérieurs de 7 p. 100 aux salaires aux États-Unis, comme le premier ministre le prétend? Le premier ministre ne tient pas compte du fait que le dollar canadien vaut moins que le dollar américain. Il est donc tout à fait trompeur de comparer les salaires en dollars sans tenir compte du fait que notre dollar ne

vaut que 90c. Les chiffres au Canada tiennent aussi compte des augmentations salariales dans la Fonction publique tandis que les chiffres aux États-Unis n'en tiennent pas compte. Au Canada, on calcule en fonction de taux de base, mais les Américains se reportent aux gains horaires moyens. Le salaire d'environ 60 p. 100 des travailleurs américains est indexé au coût de la vie, mais seulement 30 p. 100 des Canadiens peuvent dire la même chose. Il faut tenir compte de tous ces facteurs lorsqu'on établit des comparaisons. Si l'on en tient compte, comme la National City Bank de New York l'a fait, on obtient des résultats très intéressants.

En 1976, avant le dollar à 90c., l'indemnité salariale, y compris les avantages sociaux et tout le reste, était de $7.91 l'heure pour le travailleur américain alors que son homologue canadien ne gagnait que $7.05 l'heure, soit 12 p. 100 de moins et non pas 7 p. 100 de plus comme voudraient nous le faire croire le ministre des Finances et le premier ministre. Et maintenant si on tient compte du dollar à 90c., le travailleur américain gagne 25 p. 100 de plus que le travailleur canadien.

Le ministre des Finances sait aussi que le crédit, l'énergie, le logement, les aliments et la plupart des produits de consommation coûtent plus cher au travailleur canadien qu'au travailleur américain.

Je déplore que le premier ministre ne cesse d'imputer aux travailleurs sa maladresse administrative. Les libéraux continuent de contenir les hausses salariales en-deçà de la progression du coût de la vie, puisque nous savons que la montée de l'indice des prix à la consommation est presque de 9 p. 100, alors que la majorité des travailleurs devront se contenter de 6 p. 100 à cause des directives du programme anti-inflation. Où est la justice dans tout cela?

M. Rodriguez: Il n'y en a pas.

M. Symes: Le ministre aime se vanter des réductions de l'impôt personnel qu'il a concédées dans son budget. Il souligne avec raison qu'une famille moyenne de quatre personnes dont le revenu est de $15,000 épargnera $100 en 1978 en vertu de la méthode du crédit d'impôt et $140 par suite de l'indexation; c'est-à-dire $240 d'impôts en moins.

Le taux de l'inflation est maintenant de 9 p. 100 et il en sera ainsi en 1978. Cela dépasse de 4 p. 100 le seuil promis par le gouvernement dans son programme de lutte contre l'inflation. En outre, les contrôles de la CLI s'appliqueront à la plupart des travailleurs canadiens pour une bonne partie de 1978. Mais naturellement, le gouvernement a changé les règles dans ses mesures budgétaires. Il déclare que les hausses salariales seront maintenues à 6 p. 100 même si l'inflation atteint 9 p. 100 ou plus. Qu'arrivera-t-il alors à la famille moyenne qui bénéficiera de la réduction d'impôt comme nous le dit le ministre? Comme je l'ai dit, si le revenu de cette famille est de $15,000, ce revenu diminuera de $450 l'an prochain en dépit d'un allégement fiscal de $240. A cause des contrôles des salaires, cette famille perdra $210 de revenus l'an prochain. Où est la justice? Dans ce genre de mesure budgétaire?

Le NPD a affirmé, soutenu par le Conseil économique du Canada, que pour stimuler l'économie afin de protéger le canadien moyen contre les effets de l'inflation il fallait une réduction importante de l'impôt personnel. Cela stimulera la demande des consommateurs. Cela créera plus d'emplois dans l'industrie manufacturière qui est actuellement dans une situation désespérée. Je dirais au ministre que les concessions fiscales prévues dans son budget ne conviennent vraiment pas à la situation économique actuelle. Ce qu'il faut, c'est protéger le travailleur moyen et sa famille contre l'inflation que le gouvernement n'a pas su limiter. Ce qu'il nous fait, c'est stimuler la demande des consommateurs comme l'a recommandé le Conseil économique afin de ramener les Canadiens au travail. Si le gouvernement ne se rend pas compte que notre principal problème, celui du chômage, doit être réglé au moyen de mesures budgétaires valables, j'ai bien peur que nous connaissions un hiver très rude, et que la situation ne fasse qu'empirer.

Je dirais à mes collègues libéraux que j'ai essayé de présenter une analyse du problème et de recommander des solutions de rechange concrètes. Je le fais dans le but de régler au mieux les problèmes des chômeurs canadiens et le ministre doit reconnaître, comme l'ont fait tant d'économistes, que ses politiques actuelles sont inadéquates pour régler ce problème crucial et urgent que pose le chômage.

Quand nous étudierons ce bill en comité, j'espère qu'il sera prêt à y apporter certains amendements pour ramener les Canadiens au travail et protéger les consommateurs et les contribuables contre les ravages de l'inflation et du chômage.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je suis très heureux de voir que le ministre des Finances (M. Chrétien) est là ce soir et je sais gré à ses collègues du Conseil privé d'y être également.

Les questions dont je veux parler ce soir n'ont rien de fracassant, mais elles sont néanmoins importantes. Il y en a deux. La première est le NAS et la deuxième, le potentiel. NAS veut dire seulement numéro d'assurance sociale. Mes souvenirs remontent, et ceux du ministre des Finances aussi, à l'année 1964 où le premier ministre du pays a promis solennellement dans cette Chambre que le numéro d'assurance sociale ne pourrait pas servir à autre chose qu'aux programmes sociaux, tels que l'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada. Le premier ministre savait pertinemment à l'époque que la grande majorité des Canadiens—que dis-je—la grande majorité des gens épris de liberté, s'inquiétaient de voir cet étau de contrôles et de règlements superflus se refermer graduellement sur les citoyens.

● (2042)

C'est à contre-cœur que le Parlement a accepté en 1964 le système de numéro d'assurance sociale, le gouvernement lui ayant représenté qu'il faciliterait la gestion du Régime de pensions du Canada et du Régime d'assurance chômage. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a signalé cet aspect au cours du débat et il a même cité le passage du hansard où le gouvernement avait pris cet engagement en 1964. Les antécédents sont simples. Le leader du gouvernement à l'époque, qui n'est pas là ce soir, était le député de Cape Breton. Le chef de l'opposition le pressait de lui dire si le numéro d'assurance sociale servirait à d'autres usages. Ce qui inquiétait surtout le leader de l'opposition, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), c'était que les fonctionnaires du Revenu national utiliseraient sans doute ce numéro comme une arme nouvelle de leur arsenal pour contrôler chaque goutte d'eau de notre pays, chaque goutte de sang des Canadiens.

En réponse à ce genre de questions du très honorable représentant de Prince-Albert, le premier ministre d'alors à déclaré qu'on n'imposerait certes pas le NAS aux fins du travail des percepteurs d'impôt. Il s'agissait là d'un engagement donné en toute bonne foi, et je suis persuadé que tous les députés siégeant à la Chambre des communes étaient de cet avis, qu'il s'agisse de Libéraux, de Conservateurs, de Néo-démocrates ou de Créditistes, car la vaste majorité des députés, en fait tous les députés à la Chambre, regrettent ces empiètements incessants sur nos libertés civiles, aujourd'hui de plus en plus battues en brèche.

Le bill qui a entraîné ce malheureux changement, cette violation par le premier ministre de son engagement auprès de la population canadienne, nous en avons été saisis en février dernier. Dans le cadre d'un bill similaire à celui que nous étudions aujourd'hui, le gouvernement tentait en effet de faire adopter les résolutions budgétaires contenues dans son budget de 1976. Il s'agissait d'un volumineux bill aux dernières pages duquel on avait placé l'article 75, d'apparence inoffensive, rédigé dans un langage de juriste destiné à ne pas attirer l'attention des députés de quelque parti que ce soit. On avait glissé cette disposition dans le bill; elle n'avait aucun rapport avec les résolutions budgétaires.

Où étaient donc les membres du comité législatif du cabinet? Comment ont-ils pu laisser cet article se glisser dans la mesure à l'étude? Je l'ignore. Ils devaient être tout à fait distraits ou épuisés, car c'est à eux qu'il incombe, en dernier ressort, de garder à l'œil ces imbéciles du ministère du Revenu national qui cherchent toujours à étendre leur pouvoir sur le peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je ne veux pas mentionner la GRC, mais ils l'ont même à leur solde pour faire leur sale besogne. Je suis tout à fait convaincu qu'ici ce soir pas un seul député, pas plus des banquettes ministérielles que du côté de l'opposition, ne s'opposerait à l'abrogation de cette disposition inique dans l'article 75 du bill C-22 de l'an dernier. Tous tant que nous sommes ici à la Chambre, sommes à blâmer à l'exception du député d'Edmonton-Ouest qui l'a remarquée et, en cours de scrutin, a crié «Sur division.» Bon nombre d'entre vous se rappellent l'incident. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) faisait de l'obstruction tout seul.

M. Rodriguez: J'avais besoin d'aide.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le gouvernement est monté sur ses grands chevaux et il a fini par nous imposer la clôture. A partir de l'article 62, tous les articles ont été adoptés un à un par la force de la clôture. C'est la seule excuse que nous puissions invoquer pour nous justifier d'avoir laissé passer cet article. Tous ceux qui l'ont laissé passer devraient toutefois rougir de honte et nous les députés de l'opposition, nous sommes aussi responsables de cette erreur que les ministériels.

Les réflexions que je veux faire à l'intention du ministre des Finances sont toutes simples. Si l'on songe à ses neuf derniers prédécesseurs, on constate que tous, sans exception, se sont faits liquider, et pourtant la plupart d'entre eux n'étaient nullement responsables. Chaque fois, le ministre des Finances à qui incombe la lourde responsabilité de surveiller les finances du pays, a été forcé par le noyau d'hommes qui tirent les ficelles au sein de son ministère ou d'autres ministères annexes, d'accomplir certains actes dont il a dû prendre en fin de compte, la responsabilité. Je les ai vus disparaître l'un après l'autre, depuis Walter Harris.

Si je mène une croisade à la Chambre, ce n'est pas pour essayer d'épargner aux ministres des Finances le sort terrible qu'on leur réserve, mais bien pour protéger la Chambre et le Parlement en général. Donc, ce que je veux maintenant dire au ministre c'est que nous, de l'opposition, ne pouvons apporter d'amendement à un projet de loi dont aucun article ne nous permet de le faire. Le ministre n'a pas plus que nous le droit de le faire. Lorsque nous étudierons le projet de loi en comité plénier, je crois qu'il représentera l'opinion de tous les députés de son parti s'il propose un amendement visant à retrancher l'article 5, traitant du numéro d'assurance sociale, du bill C-22 modifiant le droit fiscal. Pourquoi dis-je cela?

Quand nous avons adopté l'article 75, celui-ci stipulait simplement que lorsqu'une personne s'adresse à une banque pour échanger une obligation au porteur avec coupons et que le titre de propriété ne porte pas de numéro d'assurance-sociale, un montant égal à 25 p. 100 de la somme créditée doit être retenu par la banque et remis au ministère du Revenu national, et que, bien sûr, cette somme tiendra lieu de paiement partiel anticipé de l'impot sur le revenu de cette personne.

Quelles personnes sont visées par cet article? Les jeunes enfants ne détenant pas de numéro d'assurance sociale et ayant reçu de leurs parents des obligations de $50 ou $100 en guise de cadeau de Noël ou d'anniversaire pour qu'ils les placent à l'épargne jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur adolescence. Cet article vise également les personnes âgées, mais surtout les femmes mariées qui n'ont pas de revenu personnel, qui ne sont pas sur le marché du travail et qui, à l'occasion, obtiennent de leur mari qu'il leur achète des obligations. Pour ces personnes, le fait de se procurer ainsi annuellement des obligations équivaut à cette pratique qui existait dans les milieux agricoles, il y a de cela bien longtemps, alors que l'agriculteur permettait à son épouse de conserver l'argent qu'elle obtenait de la vente des œufs—on parlait alors d'«argent des œufs». En général, l'épouse épargnait ainsi suffisamment d'argent pour acheter des cadeaux de Noël à tous les membres de la famille.

Nous sommes en présence de recherches minutieuses pour trouver de petites gouttes d'eau ou de sang. En février dernier, à l'insu des représentants du peuple, une mesure législative, qui a entraîné une situation à laquelle nous devons maintenant remédier, s'est faufilée dans nos statuts.

Il y a d'autres points que je pourrais soulever, comme le fait d'essayer d'obliger les banques à accomplir le sale boulot du ministère du Revenu national. Les réactions ne se sont pas fait attendre, et j'ai ici une lettre, datée du 6 octobre 1977, provenant de l'Association des banquiers canadiens, association où j'entre rarement. On y lit simplement:

Il est injuste que les banques soient tenues de subir les réactions de la population face à l'ingérence du gouvernement dans leurs affaires financières.

● (2052)

Nous pouvons tous déplorer le sort des banques; elles ont le couteau sur la gorge. Ensuite, une autre personne travaillant dans cette même organisation m'a fait parvenir un exemplaire d'un communiqué de presse publié par les banques sur cette même question. Cet extrait, soit dit en passant, provient d'une banque de Toronto. On peut y lire:

Le N.A.F. rapporte. Ou, tout au moins, il peut être gênant de ne pas l'avoir.

Dans le cas présent, les lettres N.A.F. signifient numéro d'assurance sociale. Bientôt, vous en aurez besoin si vous voulez retirer le plein montant qui vous est dû lorsque vous recouvrerez l'intérêt de certaines obligations dans les banques et d'autres institutions financières.

L'Association des banquiers canadiens (A.B.C.) a publié cette mise en garde aujourd'hui, suite à la confirmation que les règles présentées sous forme de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu entreront en vigueur à compter du 1er juillet.

L'A.B.C. avertit ses clients qui possèdent des actions de sociétés ou des obligations municipales, provinciales ou fédérales et qui n'ont pas de numéro d'assurance sociale qu'ils feraient bien d'en faire la demande pour s'épargner des complications éventuellement. Normalement, il faut compter au moins deux semaines pour obtenir un numéro d'assurance sociale.

Les règles précisent que les banques et autres organismes financiers sont tenus de retenir un quart de l'intérêt payable si le client ne présente pas de numéro d'assurance sociale. Cette somme est remise au gouvernement et créditée au contribuable.

«Nous désirons qu'il soit bien clair que dans cette affaire les banques ne font qu'observer la loi», de déclarer l'Association des banquiers canadiens. «Nous n'avons d'autre choix que de retenir le 25 p. 100 si on ne nous fournit pas de numéro d'assurance sociale.»

Je pourrais continuer longtemps et lire lettre après lettre, et j'en lirai peut-être une ou deux, mais je suis davantage intéressé par la bataille qui s'est livrée dans la presse pour savoir qui allait être blâmé de cette situation.

Je citerai maintenant des passages d'une page entière parue dans la *Gazette* de Montréal, le 21 septembre, sous la manchette «Important News about Canada Savings Bonds». Qui, croyez-vous, a fait paraître cette annonce? Le ministère des Finances. Qui, pensez-vous, a été blâmé? Le ministre des Finances. Il ne savait même pas que cette annonce paraissait. Le gouvernement veut que nous achetions des obligations alors que notre balance des paiements est déficitaire. Permettez-moi de faire consigner cela clairement au compte rendu. En majuscules, on pouvait y lire:

Votre numéro d'assurance sociale est important. Cette année, il vous sera demandé lorsque vous achèterez des obligations d'épargne du Canada. Il constituera pour votre compte d'obligations d'épargne du Canada un moyen d'identification exact, et vous restera attaché toute la vie sans égard au nombre d'obligations que vous acheterez ou à l'époque où vous le ferez. Cela permettra à la Banque du Canada de vous répondre plus rapidement et en meilleure connaissance de cause si vous lui demandez des renseignements au sujet de vos obligations.

Le rédacteur de ces annonces informait les intéressés que pour encaisser les coupons, il leur faudra obligatoirement donner leur numéro d'assurance sociale. Il disait même que ce numéro sera exigé à l'achat des obligations. Jolie façon d'espionner le contribuable! On a fini par rouspéter, c'était fatal.

Alors la Banque du Canada a pris la plume, il y a quelques jours seulement, le 14 novembre, pour se porter à la rescousse du ministère des Finances accusé par tout le monde. Et elle a fait communiquer son petit boniment à la presse par un de ses pigeons voyageurs. Je vous cite quelques passages de cet éloquent morceau.

Le numéro d'assurance sociale constitue une pièce d'identité sans équivoque ni risque d'erreur. Il peut y avoir des milliers de Paul Dupont, mais il n'y en a pas deux qui ont le même numéro.

La Banque du Canada est en train de mettre en place un nouveau système informatique permettant de classer chaque détenteur d'OEC par son numéro de compte.

Il n'est pas nécessaire de fournir ce numéro quand on achète des obligations, «mais il n'y a que des avantages à le faire» d'après les autorités . . .

Cela contredit absolument le ministère des Finances, qui avait dit que le numéro était obligatoire. C'est sans doute que la Banque pensait trop à faire avaler la pilule. Après avoir trouvé l'explication des Dupont et des Durand, elle l'a aggrémentée de l'histoire bien connue de l'obligation mise par erreur dans le frigo et qui a fini par échouer à la poubelle. L'unique raison de ce changement à notre loi fiscale, c'est que le fisc tient à attraper les malheureux bonshommes qui encaissent pour moins de $10 de coupons par année. Car les autres, ceux dont le coupon s'élève à $10 ou plus, sont toujours signalés au ministère par la banque.

Le ministère cherche à attraper celui qui a le terrible défaut de se servir de ses épargnes pour acheter des obligations qui rapportent annuellement moins de $10, et il tient à ce que cette personne ne lui échappe pas. Si on retient 25 p. 100 de sa mise, cette personne n'est probablement plus tenue de produire de rapport d'impôt. Cela signifie invariablement que les personnes âgées ne recouvreront pas ce 25 p. 100. Le ministère veut que tout le monde produise un rapport d'impôt. Je crois que le ministre ne se mettra pas à dos les autres députés de son parti, et qu'il sera appuyé par tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, s'il déclare en comité plénier qu'il est prêt à permettre un tout petit amendement. Il n'aura pas besoin des services d'un avocat pour le rédiger. L'amendement stipulerait simplement que le paragraphe 234(5) de la loi de l'impôt sur le revenu est retranché.

M. Chrétien: Si jamais on y arrive au comité plénier.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Cet amendement ferait disparaître un autre moyen de violer nos libertés civiles. J'avais l'intention de lire certains éditoriaux à ce sujet, mais je crois que je le ferai plutôt à une autre occasion car il y a une autre question sur laquelle j'aimerais attirer votre attention.

Je parle de ces choses, en croyant le faire de façon constructive, car je sais que quiconque occupe le poste de ministre des Finances ne peut qu'être sérieusement préoccupé par notre marasme économique. Puisque le ministre des Finances sait que notre pays est fort et prospère, pourquoi avons-nous connu alors cette stagnation au cours des deux années qui se sont écoulées depuis l'établissement des prétendus contrôles anti-inflation? Le ministre consacre sûrement du temps à réfléchir à ces questions. Il sait que la plupart des gens sont d'avis que le gouvernement dépense trop. Il a rendu des services inestimables depuis quelques années en s'efforçant de contrôler les dépenses au sein du cabinet, et nous en sommes conscients. Toutefois, nous sommes d'avis que le ministre devrait se rendre compte de la situation à laquelle nous faisons face actuellement, et cela nous inquiète tous.

Aujourd'hui, le nombre de chômeurs est élevé. Qu'il y en ait 800,000 ou un million, là n'est pas la question. Ils sont vraiment nombreux. En outre, nos usines ne produisent qu'à 80 p. 100 de leur capacité. Il n'y a là rien de nouveau ni d'unique. Cela arrive chaque fois que nous traversons une longue période de récession économique et dans de tels cas, il faut une très grande énergie ou un effort supplémentaire énorme pour redresser la situation. Le ministre doit donc s'en préoccuper. Il sait que s'il ne trouve aucun moyen de rétablir la situation, il lui arrivera ce qui est arrivé aux ministres des Finances qui l'ont précédé, c'est-à-dire qu'il devra démissionner. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je vois des hommes capables de prendre en main le ministère des Finances et devoir donner leur démission l'un après l'autre.

Aussi, la proposition que je vais faire ne vient-elle pas de moi et ne s'applique-elle pas qu'au Canada. Elle a déjà été faite et mise à exécution dans un pays occidental et dans un seul, à ma connaissance. Lorsque je lis le livre qui raconte la façon dont elle a été mise en pratique, je me dis que c'était vraiment quelque chose d'unique.

Les circonstances ont voulu qu'à ce stade de l'histoire des États-Unis, le Président Kennedy ait eu à cœur de se tenir à l'avant-garde des idées nouvelles, notamment en ce qui concernait le financement des affaires du pays. Il a fait appel aux services d'un certain Heller et lui a confié un poste au Conseil économique. Les États-Unis comptaient également un très grand nombre de chômeurs capables et désireux de travailler. Une grande partie de leurs usines étaient inertes et le gouvernement fédéral américain était dans la même situation que notre ministre des Finances: il devait combler un énorme déficit.

● (2102)

Tous les économistes orthodoxes qui cherchaient à justifier leur pitance auprès du président et loin du Congrès ont donc penché naturellement pour les techniques traditionnelles—c'est-à-dire augmenter simplement les impôts pour obtenir plus de fonds et réduire les dépenses pour équilibrer le budget. Un homme, M. Heller, et c'est tout à son honneur, estimait que la meilleure façon d'équilibrer le budget n'était pas de demeurer dans l'expectative en attendant que les choses s'arrangent d'elles-mêmes—comme le gouvernement actuel qui compte depuis trois ans sur la relance de l'économie américaine—mais de mettre en branle cette réserve de travail, cette capacité de production qui constituait une occasion unique pour un président jeune et fort. L'idée était de pratiquer des dégrèvements fiscaux importants là où ils pouvaient débloquer l'embauche et la production pour que la nouvelle richesse et la baisse des coûts soient telles qu'elles permettent de récupérer les investissements consentis. C'est ce qu'un profane appellerait «la budgétisation axée sur le potentiel». Ce potentiel existait effectivement.

Je ne passerai pas en revue tous les événements de 1962 et de 1963. En 1964, cependant, le président Kennedy se laissait convaincre par son conseil économique, même si le budget fédéral accusait un déficit appréciable, de réduire les impôts de dix milliards en un an aux États-Unis. Ce montant équivaudrait à six ou huit fois ce chiffre aujourd'hui. Quand on est déjà endetté, la somme de dix milliards semble affolante aux réactionnaires.

Heller prétendait que la façon la meilleure, la plus rapide et la plus humaine d'équilibrer le budget était d'abaisser le taux d'impôt sur les articles qui encourageraient immédiatement les travailleurs à se mettre à l'œuvre. Les É.-U. ont réduit leur budget en abaissant les impôts de dix milliards en 1964. Le président était assassiné cet automne-là et c'est le président Johnson qui ouvrit les coffres pour recevoir ce flot de recettes. Les dégrèvements d'impôts au montant de dix milliards ne représentaient pas des fonds dépensés; il s'agissait simplement d'argent qui ne serait pas perçu l'année suivante. Cela a provoqué une majoration des recettes à cause du nombre de personnes qui ont pu retourner au travail, tandis que la capacité des installations s'accroissait. Durant un an seulement, cela a produit un revenu de 19 milliards.

Au lieu d'accuser un déficit de dix milliards de dollars, cette innovation, fruit de l'imagination, a permis aux États-Unis d'enregistrer un excédent. Comme le président Johnson l'a fait remarquer, cette initiative leur a permis de payer non seulement les frais de cette grande société dont il avait parlé mais également ceux de la guerre du Vietnam. En définitive, il a eu tort. Même les États-Unis ne pouvaient pas supporter les deux longtemps. Si je signale ce fait au ministre, c'est parce que la situation au Canada est identique aujourd'hui.

Le seul argument à faire valoir contre ce que j'ai déjà avancé, c'est que dans le temps de Johnson et de Kennedy, les impôts et les pensions n'étaient pas indexés. On peut soutenir aujourd'hui que l'indexation réduirait le montant des recettes accrues dérivées des impôts de tous ces travailleurs. Permettez-moi d'en parler un instant.

Ce que j'aimerais voir, si on abordait le problème sous cet angle, ce serait des réductions d'impôt à l'égard de biens dont le pays a besoin et qu'il souhaite. Je citerai des exemples dans un instant. De nouveaux types de production seraient mis en œuvre. Il est plutôt difficile de prouver lorsque les gens vivent au jour le jour comme aujourd'hui qu'en les encourageant à dépenser leur argent on leur fait créer des emplois, parce que les usines ne fonctionnent pas encore à pleine capacité.

Si le gouvernement pouvait découvrir certaines choses que le Canada doit et veut faire et s'il orientait son effort dans cette direction, cela ne constituerait pas des dépenses de la part du Trésor fédéral, mais simplement une déclaration que le gouvernement ne percevrait pas d'impôts si certaines choses étaient réalisées. Si cette nouvelle main-d'œuvre se met au travail et si les nouvelles usines se mettent à tourner, les gens qui vivaient auparavant de prestations d'assurance-chômage et de bien-être social se mettront à toucher des salaires, ce qui réduira les dépenses du gouvernement, et avec tout ces gens qui travaillent et qui paient de l'impôt sur le revenu, l'argent sera réinvesti dans le système avec un coefficient multiplicatif de 2.5 ou 3 p. 100, de sorte que le milliard de dollars investi dans la nouvelle industrie créerait entre 2.5 et 3 milliards de nouvelles richesses.

De ces trois milliards de dollars de nouvelles richesses, 40 p. 100 reviendraient au gouvernement fédéral, 40 p. 100 au gouvernement provincial, et 20 p. 100 aux paliers inférieurs de gouvernement. En fait, si les réductions d'impôt portaient aux bons endroits, le budget retrouverait son équilibre dans un an ou deux. Nous pourrions alors commencer à faire des choses pour encourager les gens à dépenser et nous pourrions mettre de côté des sommes d'argent supplémentaires à l'intention des provinces et des services sociaux.

Cette théorie n'est certainement pas nouvelle pour le ministre. Je tiens simplement à lui rappeler que toutes les conditions qui permettraient à la budgétisation axée sur la capacité de production de réussir sont réunies. Cela ne donne rien si l'on essaie d'appliquer cette technique-là en l'absence d'une main-d'œuvre abondante et d'une capacité accrue de production industrielle. C'est le moment d'agir. L'occasion nous en est offerte depuis deux ou trois ans et peut-être est-ce notre dernière chance cet hiver.

J'aimerais maintenant signaler au ministre, s'il accepte cette prémisse, certains secteurs où l'on pourrait réduire les impôts de manière à produire des résultats rapides. Le ministre sait sans doute, comme la plupart des députés, que nous évoluons très rapidement ces temps-ci vers un changement de notre consommation d'énergie. Des ouvrages faisant des projections sur l'utilisation de la technologie solaire révèlent qu'il existe dès maintenant un marché d'un ou deux milliards de dollars annuellement pour des dispositifs adaptables aux maisons privées et aux immeubles à bureaux. Je pourrais citer des dizaines d'exemples.

D'ici la fin de la décennie, presque toutes les maisons au Canada seront dotées d'une pompe à chaleur. Elle coûtera de $1,000 à $3,000 pour une maison ordinaire. La pompe à chaleur sert de climatiseur en été et souffle de l'air chaud dans la maison en hiver. Ces pompes peuvent être fabriquées au Canada; en fait, elles existent sur le marché depuis 50 ans. Il s'en trouve un plein entrepôt ici même à Ottawa, mais les gens n'y ont pas accès car la compagnie américaine à qui elles appartiennent attend le moment propice pour s'introduire sur le marché local.

Partout dans les régions méridionales du Canada—où habite à peu près 90 p. 100 de la population—une pompe à air chaud serait un bon placement. Outre l'équipement qui coûte de $1,000 à $3,000, certains dispositifs existent qui peuvent l'accompagner et servir à produire de la chaleur solaire. A l'heure actuelle, il n'est pas très rentable d'utiliser des panneaux solaires. Les grandes entreprises ont cependant déjà recours à des techniques solaires. Les gouvernements, eux, ne s'en servent pas parce qu'ils ont en vue des choses qui coûtent $200,000 ou $300,000.

● (2112)

Au Canada, des particuliers dépensent $1,000, $2,000 ou $3,000 pour faire passer l'eau de leur puits dans des pompes à chaleur et chauffer ainsi leur maison. L'eau est ensuite retournée dans le puits et est chauffée de nouveau. Le seul placement indispensable est l'achat de pompes à chaleur et les frais d'électricité qu'elles consomment. C'est-à-dire une centaine de dollars par année. Et ce n'est pas un rêve qui se réalisera dans cinq ou dix ans. Cela se fait déjà.

D'autres personnes utilisent l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau qui coule près de leur demeure. D'autres ont recours à des citernes. Il existe toute une gamme de techniques qui n'exigent que quelques appareils pour convertir les diverses formes de chaleur. Ce ne sont pas des appareils inconnus. Nous sommes maintenant en mesure de les fabriquer par milliers. Le gouvernement devrait en informer les Canadiens.

Le ministre des Finances aura un rôle bien simple à jouer. Puisque très peu de personnes disposent de thermopompes au Canada, et puisque seules les entreprises sont autorisées à en acheter, étant donné l'attitude des grandes entreprises qui les fabriquent, si le ministre leur affirme qu'elles pourront déduire tout le coût d'une pompe à chaleur de leur impôt, en moins de trois ans chaque contribuable canadien essaiera d'avoir une pompe à chaleur. Les débouchés seraient donc considérables. Ce n'est pas tout le monde qui pourrait en acheter une, car il ne serait pas possible d'en fabriquer autant en si peu de temps.

Il est possible de se procurer beaucoup de renseignements de ce genre à Ottawa. Le Canada est à la fine pointe, dans ce genre d'information. Mais beaucoup de projets sont encore au stade expérimental. Les scientifiques et les ingénieurs les ont mis au point, mais on n'en est pas encore au stade de la production. Le Conseil national de la recherche a construit une éolienne silencieuse que l'on peut voir tourner sur le toit de son immeuble. On en a distribué plusieurs prototypes un peu partout au pays. Ils fonctionnent tous, sauf celui de la Saskatchewan. On a dépensé environ $50,000 pour tâcher de la faire fonctionner mais il n'a produit que $2 d'électricité.

M. Paproski: Il a été fabriqué par le NPD.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le ministre des Finances doit stimuler l'économie en disant aux contribuables qu'ils peuvent déduire le coût de ces installations de leur impôt. C'est un genre de produit qui est sur le marché, mais que personne n'achète actuellement. Il y aurait une perte de revenu, mais cette mesure inciterait les gens à acheter des appareils appropriés et permettrait de réaliser des économies à long terme.

Si le ministre accorde une déduction de 150 p. 100 pour les appareils expérimentaux comme les éoliennes à axe verticale silencieuses, tous les agriculteurs, ou toutes les personnes dont la maison se trouve en terrain découvert, posséderont une de ces éoliennes pour ne pas avoir à payer les $100 d'électricité qu'il faut pour faire fonctionner une thermopompe. Le Parlement a adopté cette forme de déduction de 150 p. 100 en 1959.

Si l'on consulte la liste des mesures qui pourraient être prises, on se rend compte, que sans qu'il en coûte rien au gouvernement, le Canada bénéficierait d'une plus grande activité dans le domaine de l'emploi, de salaires suppémentaires. Le gouvernement pourrait récupérer une partie de ses fonds par les impôts sur le revenu, qui on l'espère, pourraient être réduits dans environ deux ans.

Comme nous sommes maintenant en difficulté et que tout semble désespéré, le ministre des Finances ne sait plus où se cacher. C'est vers lui qu'on pointera le doigt. Il lui faudra démontrer qu'il n'est pas sous la tutelle des grands mandarins de son ministère et des autres ministères à mission économique. Ces mandarins ont appris une théorie, il y a 40 ans, au collège, et ils sont d'avis que le ministre des Finances devrait l'appliquer.

Les présidents Kennedy et Johnson ont tenté d'établir leurs budgets en fonction du potentiel de leur pays, et ils ont découvert que c'était la meilleure manière d'équilibrer un budget. Il est vrai que cette méthode ne fonctionne pas lorsque les choses vont bien. Elle ne fonctionne que lorsque les choses vont mal et que vous voulez restaurer la confiance des gens. Si le ministre désire éviter le sombre destin qui l'attend, il ne peut s'asseoir ici et présenter un budget neutre comme ses deux prédécesseurs. Ce n'est pas une façon de mourir. Il doit tirer son épée et se battre. Le ministre doit se rappeler qu'il vient de Shawinigan et non de Toronto ou de Montréal.

M. Paproski: Qu'il se serve de son bâton de hockey!

M. Hamilton (Qu'appelle-Moose Mountain): Le ministre n'est plus un petit graçon. Il ne devrait pas laisser une bande de bureaucrates, même compétents, le mener par le bout du nez plus longtemps. Il doit se mettre à la tâche. Son prochain budget devrait prendre en considération toutes les choses qui peuvent être faites sans qu'il nous en coûte un sou. Cela encourage les gens à agir, et à long terme, le gouvernement y trouve son compte sur le plan monétaire. Si le ministre fait cela, il découvrira que les fonctionnaires l'aimeront.

Les fonctionnaires ont une grande faiblesse: ils sont toujours fiers des ministres qui font ce qu'il faut. Si nous allons dans la bonne voie, les fonctionnaires s'en vanteront. Les fonctionnaires sont des être humains qui sont fiers de leurs ministères, mais ils sont tellement habitués à manipuler les ministres que bon nombre d'entre eux croient que c'est un droit divin.

M. Paproski: Si ce sont des libéraux.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Les fuites de renseignements observées dans la Fonction publique depuis quelques années sont le résultat de la frustation des fonctionnaires. Le gouvernement libéral a détenu le pouvoir si longtemps depuis 50 ans qu'il a l'habitude d'obéir aux ordres des fonctionnaires. Les gens de Shawinigan ne sont certes pas descendus si bas. Levez-vous, Shawinigan! Le pays est dans le marasme. Le ministre doit regagner la confiance des gens.

Comme l'a signalé le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), nous étudions un budget. Au chapitre des modifications apportées à l'impôt sur le revenu, la plupart des Canadiens sont d'accord avec le ministre. Ce sont de petits détails qui ne changent pas grand-chose. Le ministre aurait besoin d'imagination et d'un peu de l'esprit des gens de Shawinigan pour faire les choses différemment, pour faire accepter certains changements par ses fonctionnaires et pour se rendre maître de la situation. Le ministre s'est vu forcé de ne pas faire cas du dernier petit rapport du Conseil économique du Canada. Ces âmes timides ne sont là que dans un seul but, celui de soumettre au ministre des Finances des recommandations différentes de celles qui émanent de son ministère. Ils sont si timides toutefois qu'ils formulent de petites recommandations gentilles. C'est la deuxième fois qu'ils le font. Ils ont préconisé la théorie de la budgétisation axée sur le potentiel et on ne devrait pas écarter leur opinion intégralement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il peut poursuivre s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suppose que j'ai l'air d'un professeur, mais le ministre, sait sans doute que je suis sincère quand j'affirme que ces idées feront leur chemin. Nous avons un bon pays. Ses citoyens ne sont pas tous sans mérite. Si le ministre conçoit les divers moyens d'obtenir des résultats d'ici au prochain budget sans que cela occasionne de nouvelles dépenses mais plutôt des économies d'argent, il pourrait sortir de l'épreuve comme le premier ministre des Finances, en 10 ans, à avoir en du courage et à avoir agi au nom du peuple canadien. J'aimerais que cela arrive, indépendamment du parti au pouvoir.

M. McGrath: On serait fier de lui à Shawinigan.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

● (2122)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer les propos qui viennent d'être prononcés par mon préopinant à l'endroit des espérances qu'il a mises dans le nouveau ministre des Finances (M. Chrétien). C'est la première fois que j'ai l'occasion de participer au débat sur une motion de subsides depuis qu'il est ministre, alors je comprends qu'il a fait un effort considérable pour présenter le bill C-11 qui contient des dispositions amendant la loi de l'impôt en vue d'accorder certains avantages fiscaux pour relancer l'économie.

Je crois que tous les députés de la Chambre sont d'accord sur le fait que cette relance est très urgente; toutefois, je crois que les mesures proposées ne sont pas suffisantes et que l'économie de plusieurs régions du pays continuera de se détériorer. Monsieur l'Orateur, je m'attarderai surtout à toucher les principaux points de ce bill qui auront des répercussions sur la population et sur les industries de ma région, et sur l'agriculture du Canada. Le revenu réel par habitant n'a cessé de baisser au cours des dernières années et l'endettement des particuliers n'a fait que croître, ce qui place un très grand nombre des petits contribuables dans un étau revenu-coût de la vie, qui ne cesse de se resserrer. Ce sont du moins les commentaires que nous ont faits chaque jour ces classes laborieuses.

Il y a quelques jours, le ministre des Finances s'est dit déçu du fait que le coût de la vie venait encore d'augmenter de 1 p. 100. Monsieur l'Orateur, chaque fois que le coût de la vie augmente, les personnes à faible revenu subissent une diminution de leur pouvoir d'achat, alors qu'il faudrait absolument que leur pouvoir d'achat augmente. Or, c'est le contraire qui se produit. A mon avis, le programme de contrôle des prix et des salaires a failli quant au contrôle des prix et des profits. Par contre, les contrôles sur les salaires ont été assez bien réussis, ce qui laisse la masse des salariés dans une bien mauvaise posture.

Si l'on examine les rapports des institutions bancaires, on constate qu'elles ont réalisé des profits plus que toute autre entreprise de l'activité économique. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même a fait cette constatation. Je l'ai déjà cité à la Chambre à ce sujet. On me pardonnera de revenir sur la question, mais sans la citation. Si ces institutions ont réussi à augmenter leurs profits, c'est que le programme de contrôle n'avait pas d'autorité à leur endroit et que le déplafonnement des taux d'intérêt a été aboli en 1967, et Dieu sait si les profits de ces institutions ont grimpé depuis 10 ans. C'est une des raisons, je crois, qui situe le Canada dans une situation économique inflationniste.

Ce sont les taux d'intérêt trop élevés qui sont responsables de l'inflation des prix des produits et des services. L'augmentation des prix place les industries canadiennes dans une situation défavorable à l'égard de la concurrence des importations de produits étrangers. Enfin, l'Association des manufacturiers canadiens se rend compte de la situation. Ce matin, il y avait une rencontre avec mes collègues et des membres de cette association, et ils nous faisaient part de leurs inquiétudes sur l'avenir et la survie de l'entreprise privée, sur la survie des petites et moyennes entreprises qui, comme l'a déjà déclaré le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) à la Chambre, sont celles qui fournissent au Canada 60 p. 100 des emplois. Or, ce n'est pas étonnant que le taux de chômage augmente au fur et à mesure que ces entreprises ont des difficultés, et qu'elles sont obligées de congédier des employés, et si l'on n'apporte pas des solutions à court terme, tout en

préparant l'avenir à long terme, je crains beaucoup pour l'avenir d'un très grand nombre de ces petites et de ces moyennes entreprises.

Toutefois, on entend dire très souvent par des gens bien intentionnés, je l'espère, que l'inflation est causée surtout par des salaires trop élevés. C'est peut-être vrai pour certaines catégories de travailleurs et de professionnels également qui ne se gênent pas pour charger des honoraires assez élevés lorsque les Canadiens ont recours à leurs services. Mais je ne suis pas d'accord pour mettre sur le dos des salariés toute la responsabilité de l'inflation des prix. Un très grand nombre de travailleurs non syndiqués travaillent actuellement à un salaire inférieur au salaire minimum.

En parlant de salaire minimum, on nous dit qu'au Canada, il est plus élevé qu'aux États-Unis, et c'est cela qui cause des ennuis aux industries canadiennes par rapport aux industries américaines. C'est un fait, mais il n'en reste pas moins qu'on ne peut toujours pas demander à un couple aujourd'hui avec un, deux ou trois enfants de travailler 40 heures par semaine à $3 de l'heure. Cela fait $120 brut, et aux prix que ces gens doivent payer comme tout le monde: les services publics, l'électricité, le téléphone, l'huile à chauffage, enfin toutes les nécessités de la vie, on ne peut pas dire que ce sont ces catégories de travailleurs qui sont la cause de l'inflation, de l'augmentation des prix! Il va toujours falloir se raisonner, et il appartient à l'État dans des situations difficiles d'apporter des mesures afin de tâcher de mettre de l'ordre dans tout ce secteur. Je comprends qu'il est normal que lorsqu'une entreprise se développe, lorsqu'elle veut continuer à créer des emplois, qu'on se doit de lui donner toutes les chances possibles.

● (2132)

Mais si l'on veut réellement leur donner une chance de progresser et de survivre, il faut regarder du côté des opérations budgétaires de ces compagnies qui doivent payer des taux d'intérêt très élevés, ce qui augmente davantage leur coût d'opération et les place dans des situations non concurrentielles. Je disais donc que le programme de contrôle n'a pas été une réussite complète. Cela nous laisse un peu sans optimisme quant aux possibilités du programme de relance du ministre des Finances. Je comprends que cela a été préparé un peu rapidement et que dans le budget régulier on pourra peut-être annoncer des mesures plus valables. Il faut vivre d'espoir. D'ici là, le nouveau ministre des Finances aura certainement eu l'occasion d'aller au fond des choses et de forcer la main, comme disait mon préopinant, de ceux qui veulent peut-être conservé les vieilles formules et administrer en 1977 comme on administrait, il y a 25 ou 30 ans. Dans le discours du trône on nous dit que cela a été une faillite, qu'il faudrait recourir à des méthodes plus modernes et j'espère bien que dans le nouveau budget nous aurons de ces formules plus à la page, plus modernes, qui nous permettront d'espérer des jours meilleurs.

Les milliers de chômeurs qui sont présentement à espérer ne demandent pas mieux que de travailler et de contribuer ainsi à la relance de notre économie. Mais encore faut-il leur en donner la chance. Avant de venir à la Chambre tout à l'heure, le maire d'une municipalité m'a tenu au téléphone pendant une vingtaine de minutes; il insistait pour que son projet de Canada au travail qui a été présenté, très bien préparé, très bien classé, soit accepté, soit mis en œuvre afin de fournir du travail le plus tôt possible aux chômeurs de son milieu. Évidemment, moi aussi je l'ai recommandé parce que je le trouve valable. Ces gens-là font des efforts formidables, font quelque chose de pratique, mais quand on a pour 3 millions et demi de dollars en projets et seulement $1,159,000 en budget, évidemment il reste de bons projets.

C'est pour cela que je demande, je suggère au ministre des Finances, de concert avec le président du Conseil du Trésor (M. Andras), et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen), de faire en sorte d'augmenter un peu les crédits du ministère de l'Emploi, afin qu'il puisse accepter un plus grand nombre de projets valables. Je ne parle pas des projets qui n'ont pas de sens, je parle des bons projets, des projets qui laissent quelque chose dans le milieu, des projets dont toute la collectivité est contente, et toutes les personnes peuvent en bénéficier.

Monsieur le président, les dégrèvements d'impôt prévus dans le bill ont pour but de permettre aux compagnies d'investir plus au pays afin de créer de nouveaux emplois. Je suis bien d'accord, mais il va falloir qu'ils soient surveillés. J'ai bien peur que beaucoup d'argent se perde à la longue, qu'il prenne une autre direction. Les récents agissements de l'INCO et de la Noranda Mines Limited, pour ne nommer que celles-là, démontrent clairement que ces grosses compagnies se foutent éperdument de réinvestir au pays. Elles préfèrent, au mépris des Canadiens, réinvestir dans d'autres pays. Et là intervient l'autorité du gouvernement, par des mesures radicales s'il le faut, afin que, si on leur permet de faire des bénéfices, de réaliser des profits, au moins que ces profits soient utilisés, soient réinvestis dans notre pays, pour permettre plus de développements, pour permettre de subir, de supporter davantage la concurrence. Voici une suggestion que je pourrais faire au ministre des Finances: il me semble que des remboursements faits à la suite d'investissements réels au pays seraient beaucoup plus indiqués. Ces remboursements partiels, il va sans dire, pourraient être calculés en fonction du nombre d'emplois créés.

Il y aurait alors une réaction entre le capital-argent et le capital-travail. Dans cette optique, je crois que les modifications à la loi en vue d'augmenter les crédits d'impôt à l'investissement vont dans la bonne direction. Les pourcentages de crédits plus élevés pour les régions désignées devraient stimuler les investissements dans ces régions et ainsi contribuer à diminuer les inégalités régionales. Il ne fait nul doute que les Maritimes et la Gaspésie ont besoin de ces stimulants particuliers.

On me permettra, monsieur l'Orateur, d'attirer l'attention du ministre sur la région limitrophe des provinces Maritimes et de la Gaspésie, la Côte Sud, la Côte de l'Est au Québec. La situation économique dans les circonscriptions de Bellechasse et de Kamouraska est loin d'être rose. Parmi les traits communs qui unissent ces deux régions, il y a malheureusement un très haut taux de chômage. C'est pourquoi j'invite le ministre des Finances à reconsidérer l'article 127, paragraphe (10) du bill afin que la définition des régions admissibles au crédit d'impôt à l'investissement de l'ordre de 10 p. 100 comprenne en plus des provinces Maritimes la région de la Côte Sud située à l'est de la route 23 qui relie Lévis à l'État du Maine. D'ailleurs, le territoire désigné par la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique a adopté

ces mêmes limites. Cette modification ne ferait que continuer la logique qu'une loi déjà en vigueur a reconnue.

Pour que cette région puisse survivre et se développer normalement, elle doit bénéficier d'avantages économiques provenant des gouvernements fédéral et provincial. Pourquoi ne pas faire bénéficier de remboursements de taxe sur les carburants utilisés par les entreprises qui fonctionnent avec moteur diesel?

Monsieur l'Orateur, j'ai en main une lettre qui m'est parvenue d'une compagnie moyenne qui me fait part de ses inquiétudes au sujet de l'augmentation du coût du transport. Je voudrais en citer quelques extraits parce que je la considère très à point, et cela prouve que c'est après avoir eu des consultations avec ces entreprises du milieu que je me permets de tenir ces propos. Alors on me dit, et je cite:

Je soumets respectueusement à votre attention quelques données sur notre entreprise de camionnage. Nous employons entre trente-cinq et cinquante employés annuellement, tous dépendant de l'industrie du transport. Quoique nous soyons une moyenne entreprise, il n'en reste pas moins que des centaines de producteurs agricoles de la région sud de Québec dépendent de nous en ce qui concerne le transport de leurs animaux vers les abattoirs.

Ces mêmes abattoirs ne fonctionnent que grâce à la quantité d'animaux que nous leur livrons, donc ils ont une dépendance directe au transport. C'est dire que notre transport peut être considéré vital à la société et à l'économie de la région. La part de taxes que nous payons, avec les parts que les autres firmes de transport paient, contribuent largement à la construction et à l'utilisation des routes de notre région ainsi que de la province.

Il en résulte que les firmes de transport paient plus que leur part des frais d'immatriculation et le gouvernement voudrait hausser encore cette part . . .

Je comprends qu'elle relève du gouvernement provincial cette partie de la lettre.

. . . croyant qu'elle est insuffisante. Est-ce que le gouvernement veut par cette méthode diminuer le nombre de camions sur les routes ou leur apport économique à chaque région de la province?

Le point important est le suivant:

Si les firmes de transport doivent réduire leurs flottes de camions dû au coût excessif des taux . . .

. . . de toutes les choses d'utilité qu'elles doivent employer dans leurs activités, . . .

. . . ce sont des emplois qui disparaîtront et dans plusieurs cas ces pertes d'emplois toucheront l'économie d'un village, d'une région qui dépend presque uniquement de cette industrie pour fonctionner.

Monsieur le président, ce n'est pas pour rien que j'ai demandé tout à l'heure qu'on reconsidère la possibilité d'abaisser la taxe sur le carburant utilisé dans les moteurs diesels, que ce soit dans les industries des moteurs stationnaires ou pour le transport par gros camions.

Je désire également demander au gouvernement de faire preuve d'une plus grande compréhension à l'égard des régions défavorisées. Ce n'est pas de notre faute si le Canada est grand et qu'il est peu habité. Cela veut dire que partout au Canada il y a des Canadiens qui vivent et qui ont raison d'aimer leur région, mais ils aimeraient bien à vivre dans des conditions normales. C'est pour cela qu'il existe un gouvernement, c'est pour faciliter à tous les Canadiens un niveau de vie convenable proportionné aux capacités économiques du Canada. Qui peut faire mieux que le gouvernement pour tâcher d'établir de l'équité dans toutes les régions du pays? Ces régions, comme la Côte Sud, ne progressent pas au même rythme que Montréal, par exemple. Pourtant nous avons le capital humain capable de faire davantage. Le nombre de chômeurs est considérable et il est pénible de perdre tant d'énergie humaine. On parle d'augmenter la productivité du Canada. Ce sont là des énergies qui pourraient contribuer à augmenter la productivité de notre pays, mais on ne prend pas les moyens pour les utiliser suffisamment.

Ici, monsieur le président, on me permettra de ne pas agir comme un député de l'opposition qui ne pense qu'à faire de l'opposition. Quand il y a quelque chose de bien, j'aime bien le dire. Je voudrais profiter de la circonstance pour remercier le ministre des Transports (M. Lang), je lui ai souvent frotté les oreilles, mais ce soir je lui dis merci, et celui des Travaux publics (M. Buchanan) de la réfection du quai de Montmagny. J'en ai tellement parlé souvent à la Chambre que c'en était devenu gênant. Mais, à tout événement, on a prêté une oreille attentive, les travaux sont en cours, toute la population semble satisfaite, et je suis heureux de le signaler. Je voudrais également dire merci au ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) pour la réalisation qui se fait présentement au quai de Berthier: un monte-chaloupes qui va servir non seulement aux gens de Berthier, mais qui peut servir à n'importe quel député de la Chambre qui aura l'avantage de visiter ma région, et je les invite. C'est très beau au quai de Berthier, surtout avec un monte-chaloupes, cela sera formidable.

● (2142)

J'insiste de nouveau auprès du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard). Je n'ai pas l'intention d'abandonner . . .

Une voix: Vous ne pouvez pas tout avoir!

Une voix: Laissez-nous-en un peu!

M. Lambert (Bellechasse): C'est dans le Québec. On nous dit que nous n'avons pas notre part. Quand on l'a, j'aime à le dire. Quand il nous en manque, j'aime à le dire également.

Je demande donc au ministre de l'Expansion économique régionale de préparer un projet bien particulier pour la Côte Sud dans les accords Ottawa-Québec. Cette région devrait être reconnue comme zone spéciale à l'intérieur de laquelle on favoriserait le développement des industries existantes ainsi que l'établissement de nouvelles pour absorber la main-d'œuvre du milieu qui est nombreuse et bien qualifiée. Je suis désolé quand je vois des grands garçons, pleins de santé—on les a fait étudier, ils ont un métier—ce qu'on peut leur offrir actuellement c'est seulement le bien-être social, même pas de l'assurance-chômage, parce que quand on n'a pas travaillé, on ne peut toucher de prestations.

La situation est réellement grave et si l'on ne s'en occupe pas je pense qu'on le regrettera un jour. Cela vaut non seulement pour la région de la Côte Sud mais cela vaut pour d'autres régions. J'aimerais aborder également l'aspect «déductions d'impôt sur le revenu pour les dépenses afférentes à un emploi». C'était $150, on propose de l'augmenter à $250.

C'est déjà très louable, mais en vérité, ce montant est bien en deçà des vrais coûts. Les seuls frais de déplacement sont plus élevés que ce nouveau montant. Ceci est particulièrement vrai pour les habitants des régions rurales ou semi-rurales qui sont souvent obligés de parcourir 40, 50 et 60 milles par jour. Pour un travailleur qui a dû parcourir 45 milles par jour, la dépense réelle annuelle est de plus de $450. Je crois qu'il

s'imposerait de relever le plafond de la déduction d'au moins $200, le chômage est déjà assez sévère qu'il ne faudrait pas en plus pénaliser ceux qui travaillent. Il faut porter attention à ces gens-là également.

Pendant que j'en suis aux pénalités, j'aimerais signaler le ridicule de l'article 6, paragraphe 5, qui aurait pour effet de rendre imposable la subvention de 350 dollars disponible en vertu du programme d'isolation thermique. Plusieurs honorables députés de la Chambre ont signalé l'absurdité de cette mesure. Toutefois, je la considère comme très valable, mais à condition que les contribuables puissent en bénéficier. Et pour nous, dans la province de Québec, actuellement, on ne peut en bénéficier, or je demande de nouveau au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) de presser et activer les négociations entre les fonctionnaires des deux niveaux de gouvernement, pour que l'on puisse un jour ou l'autre répondre à ceux qui nous demandent de bénéficier de ce programme, qu'on puisse leur dire oui, c'est débloqué, présentez vos formules, faites les travaux et on vous paiera. Je pense que ce sont des propos très positifs et je voudrais que les fonctionnaires prennent connaissance de nos propos, on ne les massacre pas, on veut tout simplement qu'ils cherchent par tous les moyens de trouver des formules pour tâcher d'accorder les violons, de façon que les Canadiens du Québec comme ceux des autres provinces puissent bénéficier de cette mesure.

Monsieur le président, une mesure saurait encourager les dépenses à la consommation, on dit qu'on ne consomme pas assez dans certains secteurs, c'est vrai. On a déjà proposé, je l'ai fait il n'y a pas tellement longtemps, une mesure, un escompte au prix de détail; je reviendrai sur le sujet la semaine prochaine à l'occasion du débat sur le bill que j'ai déposé à la Chambre et qui sera peut-être étudié au cours de la semaine prochaine.

En dernier lieu, je voudrais attirer l'attention du ministre sur l'effet néfaste que pourrait avoir l'impôt sur les gains en capital, et là, je demande encore au ministre des Finances de réviser cette politique. Depuis quelques années maintenant, et ce sur l'incitation du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), plusieurs fermes familiales se sont incorporées. Il est vrai que les avantages l'emportent sur les désavantages, mais les prévisions pour l'impôt sur les gains en capital risquent de mettre fin à ces avantages en pénalisant injustement le père qui vendrait sa ferme à son fils. Il ne faut pas oublier que même si ces fermes se sont données un statut corporatif elles n'en demeurent pas moins des fermes familiales. Voilà pourquoi, je demanderais au ministre de réexaminer ces mesures afin qu'elles ne désavantagent pas les fermes familiales.

En terminant, je voudrais insister sur l'urgence d'adopter des mesures vraiment stimulantes pour l'économie. Il n'en va pas seulement de notre bien-être à nous aujourd'hui mais de celui des générations plus jeunes. Elles ne devraient pas avoir à payer pour ces manquements et pour ceux des dirigeants d'aujourd'hui. Si le gouvernement actuel ne peut pas résoudre les graves problèmes auxquels il fait face comment pourrons-nous, demain, leur reprocher leur apathie, voire même leur cynisme envers les institutions.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Or, je fais un appel à tous les députés et aux membres du Cabinet pour que réellement soit appliqué ce passage du discours du trône, le 18 octobre dernier, que l'on pouvait entendre de la bouche de Sa Majesté la Reine, à l'effet qu'il faut absolument pour sortir du chaos recourir à des formules nouvelles. Que le Cabinet, qui est responsable, prenne la peine d'écouter sérieusement les suggestions des députés quel que soit le côté d'où elles peuvent parvenir. Je pense que l'on travaille tous ensemble très sérieusement pour tâcher d'améliorer l'économie de notre pays, régler nos problèmes qui sont en train de saper l'harmonie au Canada.

Tantôt, on parle de l'unité nationale, tantôt on parle d'harmonie nationale: il me semble que c'est plus doux lorsqu'on parle d'harmonie. Cela signifie un peu plus l'amour que l'on doit avoir les uns envers les autres, et je pense que c'est seulement de cette façon que l'on pourra réussir à faire survivre notre pays, le Canada, tel que nous le connaissons! Alors, il faut avoir des formules nouvelles qui favorisent cette harmonie, et si nous nous en donnons la peine, nous serons assez intelligents pour réussir à atteindre cet objectif et ceux qui succéderont seront bien heureux et bien contents de nous.

[*Traduction*]

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je dois commencer par dire que le débat en cours sert une double fin: notre étude des modifications proposées à la loi de l'impôt sur le revenu tient en même temps lieu de débat sur le budget. Ce débat n'a pas été possible après le discours du ministre sur le mini-budget, pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je trouve en effet assez curieux que notre ministre des Finances (M. Chrétien) ait fait circuler un communiqué de presse le lendemain du premier jour de débat—je crois que c'était le 8 novembre—demandant instamment à tous les députés d'éviter les délais inutiles, alors que le même genre de bill, le bill C-56 relatif au budget du printemps dernier, n'a été étudié en première lecture que le 15 juin dernier, et que le débat de deuxième lecture n'a jamais eu lieu au cours de la dernière session. Ainsi, le nouveau projet de loi à l'étude cette semaine, le bill C-11, est doublement important pour tous les Canadiens sinon plus. Mes remarques de ce soir porteront principalement sur les aspects du projet de loi relatifs aux petites entreprises et notamment à l'agriculture, et plus spécialement à l'élevage.

● (2152)

Il y a presque trois ans, j'ai participé à ce genre de débat, à l'étape de la deuxième lecture et en comité plénier. C'était, je crois, les 4 et 18 février 1975. J'ai surtout parlé à ce moment-là de l'effet de l'impôt sur les gains en capital sur les fermes familiales constituées en sociétés et les associations agricoles. Vous vous souviendrez que notre nouveau système fiscal relatif aux gains de capital a été mis en vigueur le 1er janvier 1972.

Au cours de ce premier débat, le ministre d'alors—bien sûr, il s'agissait de M. Turner—a refusé de faire bénéficier ces deux catégories des dispositions de roulement qui étaient autorisées pour les exploitants privés, et autorisaient le transfert d'une terre agricole d'une génération à l'autre, dans les fermes

familiales constituées en sociétés et dans les associations agricoles. Je voudrais revenir sur cette question aujourd'hui, presque trois ans plus tard, car il est certainement grand temps à mon avis de revoir cet aspect important de l'agriculture actuelle et des lois fiscales qui la régissent.

Les exploitations agricoles familiales formées en sociétés sont responsables d'une forte proportion de la production agricole canadienne, car s'il n'y a que 7 p. 100 des fermes canadiennes constituées en sociétés, elles représentent 28 p. 100 de toute la production agricole. Ces chiffres ne comprennent pas les associations agricoles. Pourquoi se sont-elles constituées en sociétés, il y a 15, 20 ou 25 ans? Leur raison fondamentale était de relever le prestige et de préserver l'exploitation familiale comme unité d'exploitation agricole utile. A présent, c'est tout l'opposé qui se produit, car les unités d'exploitation familiales se fractionnent à cause des exigences des dispositions sur les gains de capital applicables aux exploitations constituées en sociétés et aux associations agricoles qui ne peuvent y échapper.

A cette époque, les gouvernements fédéral et provinciaux favorisaient activement la constitution en corporation des exploitations agricoles. On se souvient de la Commission Carter. Elle avait recommandé la constitution en corporation de certaines exploitations agricoles, ordinairement les plus importantes. Le principal avantage aux yeux des agriculteurs était que leur femme et les autres membres de la famille devenaient légalement leurs associés et pouvaient être rétribués pour leurs services à la ferme. Je répète que les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu modifiée en 1975 ainsi que celles du projet de loi, ne sont pas justes en ce qui concerne l'impôt sur les gains de capital, envers les exploitations agricoles familiales constituées en société, les petites entreprises et les associations.

Je voudrais exposer tout d'abord trois cas précis d'entreprises agricoles familiales formées en société. Toutes font face à de graves problèmes que pose le transfert d'une génération à l'autre en raison des lacunes de notre législation fiscale fédérale. Bien que dans ces cas-là, il s'agisse de fermes et de ranchs plus considérables que la moyenne, je prétends que les mêmes problèmes se posent pour les entreprises familiales et les associations moins importantes.

Dans le premier cas, il s'agit d'un ranch assez considérable de l'Ouest du Canada. Il s'agit d'une exploitation d'élevage qui appartient à la même famille depuis quatre générations et la cinquième génération est en bonne voie. Récemment, ce ranch a été mis en vente. Il s'agit d'une exploitation d'une valeur de 3 à 3.5 millions de dollars, constituée en corporation en 1957, donc il y a 20 ans. Dans l'intervalle, la valeur des terrains dans la région a au moins quadruplé. La quatrième génération aurait à payer trois quarts de million en impôt et seulement l'intérêt annuel sur cet impôt s'élèverait à environ $75,000. Jusqu'ici, les annonces de vente de ce ranch ont suscité bien peu d'intérêt, surtout au Canada et aux États-Unis. Toutefois, des sources européennes sembleraient s'y intéresser.

Cette famille, composée de gens très capables et fort studieux, je puis vous l'assurer, estime qu'elle n'a pas d'autre choix que de vendre. Il est impossible à la quatrième génération de supporter le fardeau de la dette, même dans une génération, et surtout après les trois dernières années qui ont été catastrophiques pour le marché des bestiaux. Nous sommes en face d'une situation incroyable, soit de voir une quatrième et une cinquième générations d'éleveurs canadiens déplacés par des propriétaires et des exploitants étrangers.

Le second cas concerne une autre exploitation dans l'Ouest du Canada. Il s'agit cette fois-ci d'une exploitation mixte de céréaliculture et d'élevage comprenant à la fois des terres irriguées et des terres arides des prairies de l'Ouest. Deux unités familiales travaillent à cette exploitation. Cette dernière est constituée en société et dispose d'environ 9,000 acres de terrain. Ses actifs totalisent aujourd'hui environ 2.5 millions de dollars, et ses obligations fiscales totales, si on la mettait en vente ou si elle était assujettie à l'impôt sur la plus value, se chiffreraient là encore à trois quarts de million de dollars.

Cette exploitation familiale constituée en société souhaite se transformer en deux exploitations familiales distinctes. Pour ce faire, il leur faudrait passer par une forme de fusionnement à rebours afin de répartir les actifs de la société-mère entre les nouvelles exploitations familiales. Là encore, comme dans le premier cas, ses membres se voient aux prises avec le fardeau de la dette pratiquement impossible à supporter qui résulterait de l'impôt sur la plus value.

Cette exploitation familiale a commencé par deux associations différentes et successives qui fonctionnèrent de 1945 à 1952, pour se transformer ensuite en une seule structure à responsabilité limitée constituée en 1961. Ses membres constatent maintenant qu'il n'y a plus de place pour la génération suivante, c'est-à-dire la troisième. Le problème en l'occurrence n'est pas de transférer l'actif d'une génération à la suivante, mais de répartir l'actif d'une seule société entre les deux nouvelles sociétés composées des membres de la famille. Pour mettre à exécution la décision de diviser ainsi l'exploitation prise en 1975, il leur faudrait passer par le processus dont j'ai parlé et que l'on pourrait qualifier de fusionnement à rebours, grâce à une disposition de la loi de l'impôt sur le revenu qui permet une telle division. Elle n'existe bien sûr pas actuellement.

Le troisième cas concerne une ferme d'élevage de 1,000 acres en Ontario. Cette entreprise est exploitée par deux familles, chacune ayant un fils disposé à prendre la relève d'une entreprise qu'ils espèrent pouvoir diviser en deux exploitations familiales constituées en sociétés. L'entreprise de base a été constituée en société en 1962. La valeur de ces terres a considérablement augmenté depuis qu'elles ont été évaluées, mais pas autant que dans les deux premiers exemples où il s'agit de terres situées dans l'Ouest canadien. Malgré une perte d'un demi-million de dollars due à la chute catastrophique du prix du bétail en 1976, dans ce cas, l'impôt sur la plus value dépasse largement les $100,000 pour chacune des deux parts; on ne sait pas encore au juste quel sera le montant total d'impôt à payer.

● (2202)

Les trois exemples que j'ai cités visent à mettre en relief certaines lacunes graves de notre régime fiscal. Elles sont dues en grande partie aux faiblesses de nos lois de l'impôt sur le revenu.

Dans deux sur trois de ces cas il s'agit de roulements accordés aux héritiers de l'entreprise, et dans l'autre il faut diviser la société familiale existante en deux sociétés familiales, ou peut-être davantage, en prévision d'un transfert éventuel à la génération suivante. Dans aucun des trois cas, les familles

ne voulaient abandonner l'agriculture. Tous voulaient conserver le même genre d'entreprise familiale. Toutes ses sociétés étaient formées avant le début de la nouvelle politique fiscale instituant le règlement sur les plus-values de capitaux le 1er janvier 1972.

Dans les trois cas, les gens font face à de très sérieuses difficultés à cause de l'augmentation phénoménale de la valeur des terres agricoles depuis 1971. D'où vient cette forte augmentation? C'est là le fond même du problème auquel vient s'ajouter l'interprétation de nos lois fiscales. Il y a à cela plusieurs raisons. L'une est l'augmentation réelle de la valeur des terres agricoles, due en grande partie au réinvestissement des bénéfices en vue d'améliorer la productivité. La deuxième raison, c'est que les terres agricoles se font de plus en plus rares, surtout en Ontario, en Colombie-Britannique et, j'imagine aussi, en Alberta. Toutefois, ce facteur joue de plus en plus, même dans la région des prairies. En dernier lieu, il faut tenir compte des terribles effets de l'inflation—elle est la principale raison—et parmi ces effets, notons que des sommes considérables sont investies dans les terres à des fins non agricoles dans le but de contrecarrer l'inflation. Je crois que c'est surtout cela qui a fait grimper la valeur des terres si rapidement. Ces trois facteurs combinés ont fait augmenter la valeur des terres agricoles de deux à quatre fois et demie ce qu'elles valaient il y a sept ans ou à l'époque où l'impôt sur la plus-value a fait son apparition.

Ces trois familles ont toutes fait appel aux services des meilleurs comptables, experts en questions fiscales et en planification immobilière. Le transfert d'actions d'une de ces exploitations agricoles familiales au fils dans l'éventualité de la mort du père entraîne évidemment une plus-value immédiate. Le paiement des impôts peut être échelonné sur plusieurs années, mais il ne peut être évité; donc un nombre croissant de propriétaires sont forcés de vendre leur terre comme cela s'est produit dans le premier cas dont je vous ai parlé, pour s'acquitter de l'impôt sur la plus-value.

Bien que ces observations aient toutes trait à des entreprises agricoles familiales constituées en société, elles peuvent s'appliquer aussi aux petites entreprises familiales de nature autre qu'agricole. Néanmoins, il convient de se rappeler que, dans le domaine agricole, les capitaux nécessaires, en termes de pourcentage des revenus brut et net, sont beaucoup plus importants que ceux qui sont essentiels aux petites entreprises d'un autre genre; en conséquence, il est extrêmement urgent de prévoir une disposition de roulement à l'intention des exploitations agricoles familiales constituées en société. C'est complètement prouvé dans un rapport de la Commission de revue du prix des aliments publié en mars 1975. Ce rapport démontre qu'il faut investir plus de deux fois plus de capitaux dans l'agriculture que dans l'industrie de fabrication pour obtenir le même produit brut. D'après ce rapport les sommes investies par les cultivateurs canadiens en terre et bâtiments équivalent à 70 p. 100 de la valeur globale des investissements pour chaque exploitation.

● (2207)

Je voudrais maintenant revenir à ce que j'ai déjà dit au cours du débat, soit les amendements apportés à la loi de l'impôt sur le revenu il y a presque trois ans, alors que M. Turner était ministre des Finances. Je vous renvoie au hansard du 18 février 1975 ainsi qu'aux travaux du comité plénier.

[M. Hargrave.]

Pour répondre à mes arguments en faveur d'une disposition successorale pour les terres familiales constituées en sociétés et exploitées en commun, M. Turner a répondu ce qui suit, comme en témoigne la page 3331:

> Notre souci était de persuader un plus grand nombre de personnes de rester à la campagne et de produire des aliments. Nous avons reconnu les difficultés que connaissait la ferme familiale dans le contexte économique actuel, et nous avons éliminé l'impôt sur les plus-values de capitaux provenant des transformations d'une exploitation agricole familiale d'une génération à l'autre tant que la terre restait utilisée à des fins agricoles. Le problème tient au fait que la terre représente un avoir si peu liquide qu'il est dificile d'acquitter l'impôt sur les plus-values de capitaux réalisées sur la valeur de la terre, en particulier dans les régions où l'expansion suburbaine peut faire monter artificiellement les coûts. En pareil cas la terre est retirée de la production agricole puisque les enfants, ne pouvant pas trouver l'argent suffisant pour payer les droits de succession, la vendent.
>
> Dans le cas d'une entreprise agricole constituée en société, ce genre de liquidités n'existe pas puisque les actions, en vertu d'une disposition successorale, peuvent être transmises durant la vie du père et de la mère, et le problème n'est donc pas le même.

Un peu plus tard, il a ajouté:

> Pour répondre à la question du député de Medicine Hat, il n'est pas très logique de distinguer une ferme familiale constituée en société des autres entreprises constituées en sociétés—on en compte des centaines de milliers—si bien que pour être juste, si l'on veut tenir compte des gains en capital, du libre transfert d'une génération à l'autre d'une ferme familiale constituée en société, il y a bien peu de raisons de s'opposer à ce que ce transfert soit exempt d'impôt.

Si M. Turner répugne à inclure toute entreprise familiale constituée en société dans la disposition successorale, moi je réponds avec la plus grande assurance, pourquoi pas? Si jamais dans toute notre histoire la petite entreprise familiale de tous genres a eu besoin d'être revigorée, c'est maintenant, alors que l'on s'inquiète un peu partout de l'état de notre économie. A coup sûr nous sommes dans une longue récession; même si nous ne sommes pas tous d'accord sur la gravité de la crise. Les petites entreprises familiales constituent la base de notre vie économique. Si l'Angleterre a dû son salut au cours de la dernière guerre en partie au fait que c'était une nation de boutiquiers, on peut tout aussi bien dire que la force et l'avenir du Canada dépendent directement de l'encouragement que notre régime d'entreprise privé prodiguera à la petite entreprise familiale. Son avenir doit être assuré, ce qui implique entre autre qu'elle doit avoir la possibilité de se perpétuer, en particulier comme entreprise familiale constituée en société.

Les propos de M. Turner laissent entendre qu'il n'y aurait pas de problème de liquidité quant à la planification de l'héritage, c'est-à-dire dans le cas des fermes familiales constituées en sociétés. Il n'en est tout simplement rien et j'ai déjà fait valoir des raisons très valables pour le justifier. Même s'il est possible, aux termes de certains régimes de blocage des successions, de reporter les impôts sur les gains de capital jusqu'au décès du père, ils est naturellement impossible de tout éviter, en particulier quand le taux d'augmentation de la valeur est considérable, ce qui ne se produit certainement pas actuellement car nous subissons en permanence un taux d'inflation très élevé.

● (2212)

M. Turner s'est également préoccupé de donner une définition satisfaisante de la ferme familiale. Il en existe déjà un bon nombre. J'aimerais rappeler aux députés où on peut les trouver: tout d'abord, dans la loi sur le crédit agricole du gouvernement fédéral, qui donne une définition de la société familiale; deuxièmement, la loi de l'impôt sur les donations et la loi sur les droits de succcession du gouvernement ontarien et enfin, la

loi sur les droits de succession de la Colombie-Britannique. Il est bon de noter que les définitions données dans les deux lois ontariennes ne font aucune distinction entre les exploitations agricoles et les autres petites entreprises; en outre, l'Ontario accepte comme définition d'une petite entreprise celle qui figure à l'article 125 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Pour conclure ces remarques au sujet des gains en capital et sur le roulement d'une génération à l'autre en ce qui concerne les entreprises familiales constituées en sociétés et les sociétés de personnes, il est évident que nous devons modifier une partie de notre législation fiscale. Sept ans après le jour de l'évaluation et la Commission Carter, il est temps d'admettre les nombreuses lacunes inhérentes à notre structure fiscale, lacunes dont nous venons simplement de nous rendre compte à cause des ravages de l'inflation.

Voyons ce que l'on pourrait faire à ce sujet. D'abord, la solution la plus facile, la plus importante et la plus fondamentale est de prévoir pour les fermes familiales constituées en sociétés et les sociétés d'agriculteurs les mêmes dispositions de roulement que celles qui sont déjà prévues pour les exploitations appartenant à un seul agriculteur. Puis il faut reconnaître que certaines exploitations familiales constituées en sociétés créées avant le jour de l'évaluation doivent avoir le droit de sortir d'une fusion éventuelle. J'en ai déjà parlé dans le deuxième exemple que j'ai cité. Ensuite, pourquoi ne pas envisager sérieusement un nouveau jour d'évaluation qui serait plus proche de la réalité de l'heure? Enfin, nous pourrions examiner les mesures fiscales américaines et les résultats obtenus aux États-Unis où le gouvernement applique depuis un bon moment le principe du transfert des biens d'une génération à l'autre, à la condition que la nouvelle génération exploite l'entreprise suffisamment longtemps. Voilà en quoi consiste le principe de la remise des droits sur les gains de capital, par opposition au principe du rouleement.

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont déjà adopté des mesures législatives qui reconnaissent ce principe dans le domaine des droits de succession. Ces provinces appliquent la disposition pertinente de la loi lorsque la nouvelle génération continue d'exploiter la ferme pendant au moins dix ans, ce qui est parfaitement normal et raisonnable. Si le délai imparti comporte des difficultés administratives, peut-être pourrait-on autoriser un roulement unique au cours d'une vie.

Avant de passer à autre chose, je tiens à signaler à la Chambre, au cours de cet important débat, que la récente commission d'enquête sur la commercialisation du bœuf et du veau a reçu quantité de mémoires à ce sujet lors des audiences qu'elle a tenues dans toutes les régions du Canada. La recommandation nº 14 de la commission se lit donc comme suit:

● (2117)

Le report des gains de capital, tel que présentement appliqué dans le cas des fermes familiales, devrait être étendu aux corporations agricoles familiales.

Il n'est pas question des associations, mais je suis certain que la commission les inclurait dans cette recommandation.

En philosophe, je rappelle à tous ceux qu'intéressent ces dispositions fiscales, que les cultivateurs, surtout ceux de l'Ouest, ont, depuis des générations, réinvesti leurs bénéfices, au moins la majeure partie, dans leurs fermes et leurs ranchs. Il est certain que cette habitude a pris naissance tout de suite après la colonisation de l'Ouest, surtout à la suite d'une sécheresse de dix ans et de la crise des années 30.

Il leur a fallu au moins encore dix ans pour s'adapter à une économie agricole et réapprendre à se servir du financement et des revenus en espèces. Toute une génération d'agriculteurs en fut touchée. C'est à la suite de cet épisode dans l'histoire agricole de l'Ouest que l'on dit souvent de l'agriculteur, surtout de l'éleveur, qu'il est sans le sou la plupart du temps sans le savoir, mais qu'il finit très souvent par être l'homme le plus riche du cimetière. Évidemment, la situation a bien changé aujourd'hui. L'imposition des gains de capital a brusquement mis fin à cet état de choses.

J'aimerais parler aussi d'un autre aspect de l'agriculture de l'Ouest qui concerne directement la modification apportée à l'impôt sur le revenu. Je veux parler de la sécheresse persistante et croissante dans le sud de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. Par le passé, à maintes reprises, j'ai soulevé cette question à la Chambre. Je suppose que cela me tient à cœur, si l'on peut parler ainsi d'une catastrophe. Après avoir entendu parler dernièrement des pluies abondantes dans l'ouest du Canada et du grave danger qui menaçait la récolte, maintenant terminée, la plupart des gens, surtout dans le centre du Canada, s'imaginent que l'Ouest ne connaît plus de sécheresse. Je dois dire qu'il n'en est plus question en effet dans la plus grande partie des grandes régions céréalières, mais que dans le sud de l'Alberta, à l'exception naturellement des prairies irriguées, et dans tout le sud-ouest de la Saskatchewan, la sécheresse s'aggrave constamment.

Cette région a maintenant connu trois hivers secs et deux étés secs. Ces périodes sèches ressemblent certainement aux trois pires années des années 30, autant que je m'en souvienne tout au moins. C'était en 1931, 1932 et 1937. Je parle de l'humidité du sol ou plutôt de la sécheresse du sol. Cependant, en ce qui concerne les eaux de surface qui servent à abreuver le bétail, la situation est beaucoup plus grave: c'est la pire que j'aie jamais connue.

Le comité des huit ministres du cabinet sous la présidence du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a été spécialement créé à cause de la sécheresse qui a sévi dans l'Ouest.

La situation m'a suffisamment inquiété pour que maintes fois je fasse des recommandations spécifiques au comité et à son groupe de travail à Regina. Les lettres que j'ai personnellement envoyées les 10 mai, 28 juin, 11 août, et plus récemment le 3 novembre, méritent d'être consignées. Cette dernière était adressée au ministre des Finances. Je suis vraiment heureux de noter que certaines de mes suggestions ont été adoptées. Cependant, celle qui est peut-être la plus importante et qui concerne les impôts différés semble avoir été rejetée.

Pendant la sécheresse des années 30, les agriculteurs se sont rendu compte qu'il était prudent de réduire la taille de leur troupeau de bêtes à cornes, surtout les vaches, afin de ne pas dépasser la capacité de leurs pâturages d'hiver appauvris et des réserves locales de fourrage, puis de racheter des bêtes ou, ce qui était plus fréquent, de laisser le troupeau s'agrandir naturellement après la période de sécheresse. Cela peut prendre des années, mais cette méthode est encore la plus prudente à adopter en 1977.

● (2222)

Depuis un an, les troupeaux ont été réduits de beaucoup et il faudra se débarrasser encore de beaucoup plus de bêtes qu'on ne le fait normalement à l'automne au cours des deux prochains mois. Ces ventes ne sont pas provoquées par la panique.

Après trois ou quatre ans de prix désastreux pour le bétail, les prix sont à la hausse pour de bon. Le bétail de toutes les catégories se vend environ $10 de plus le 100 livres qu'il y a un an.

La sécheresse actuelle et la sécheresse des années 30 sont pourtant bien différentes. Il n'y avait pas d'impôt sur le revenu pendant les années 30. Les éleveurs de bétail n'avaient pas à craindre d'avoir un revenu imposable excessivement élevé s'ils vendaient beaucoup plus de bêtes que d'habitude. Bien entendu, ce n'est plus le cas. Ce n'est pas logique d'engraisser une vache de $200 au foin qui coûte de $75 à $80 la tonne pendant cinq ou six mois. L'hiver sera long et dur même s'il ne fait pas trop froid parce que les pâturages d'hiver sont très maigres et les réserves de fourrage bien basses. On pourrait facilement donner à une vache deux fois sa valeur en fourrage pendant la période d'alimentation cet hiver. Il est donc logique de réduire considérablement la taille des troupeaux. Les éleveurs de bétail le savent, mais ils sont très inquiets à l'idée de devoir payer des impôts beaucoup plus élevés que d'habitude, dans certains cas de 50 p. 100 à 100 p. 100 plus élevés que pendant une année normale.

On pourrait encourager les éleveurs de bétail à faire ce qu'ils savent qu'ils doivent faire, c'est-à-dire réduire la taille de leur troupeau, en adoptant un régime d'impôts différés fondé sur les principes qui ont été bien expliqués et présentés au comité de la sécheresse du cabinet et à la direction de la politique fiscale du ministère des Finances. Un tel programme devrait être maintenu non seulement jusqu'à la fin de la sécheresse, mais jusqu'à ce que la situation des pâturages et des réserves de fourrage soit redevenue normale. Cela peut prendre des années. Souvenez-vous des années 30.

Ce programme d'impôts différés a été appuyé sans réserve par les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan et j'ai des raisons de croire que même la direction de la politique fiscale du ministère des Finances lui a donné son appui. Malheureusement, il semblerait que c'est le ministre de l'Agriculture qui l'ait rejeté. Il a proposé que les troupeaux soient réduits à un niveau normal et que telle aurait été la conclusion, l'été dernier, d'un groupe d'étude sur la sécheresse. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, il n'en est rien. J'insiste beaucoup là-dessus. En outre, je voudrais attirer votre attention sur la réponse que m'a donnée le ministre de l'Agriculture à savoir qu'une élimination rationnelle des animaux reproducteurs permettrait de ramener les troupeaux à une taille mieux en rapport avec la capacité normale des pâturages.

Monsieur l'Orateur, la capacité des pâturages n'est tout simplement pas normale pour le moment. La capacité de nos pâturages dans la région touchée par la sécheresse est la pire depuis 1937, il y a quarante ans, et pendant ces quarante années, sauf pendant la guerre, je me suis toujours occupé d'élevage au cœur de cette région de sécheresse. Dans bien des cas, le cheptel a déjà été réduit de moitié, dans mon cas il a été réduit du tiers, et il sera nécessaire de le réduire encore au cours des deux prochains mois dans toute la région touchée par la sécheresse.

Je demande au comité spécial sur la sécheresse composé de huit membres du cabinet dont le ministre des Finances, et présidé par le ministre de l'Agriculture, de reconsidérer le bien-fondé de cette proposition fiscale. Elle est à la fois raisonnable et pratique; elle jouit d'un vaste appui et pourrait permettre aux éleveurs de survivre dans une région de sécheresse. Je suis sûr que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) et le ministre d'État chargé de l'Environnement (M. Marchand) sont parfaitement au courant des questions que j'aborde ce soir.

● (2227)

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots de l'intention abandonnée d'imposer la police d'assurance-vie entre les mains du bénéficiaire. J'ai reçu un abondant courrier à ce sujet, comme les autres députés sans doute. C'est la raison principale pour laquelle le ministre a eu le bon sens de retirer les passages majeurs du bill en question. Je pense qu'il faudrait aussi envisager sérieusement de réserver le même sort aux deux autres dispositions du bill sur le sujet, celle qui concerne le placement prétendument effectué au moment où l'emprunt est contracté sur la police, et l'autre qui empêche la déduction des intérêts versés sur l'emprunt.

J'ai hâte de voir le bill C-11 revenir en comité pour l'examen de détail et j'espère alors revenir sur les questions que je viens d'aborder.

Finalement, une des personnes qui m'ont exposé leur cas m'a dit au téléphone, après une très dure journée de travail sans doute sur son ranch dont il m'avait fait connaître la situation critique: «Nous pouvons nous occuper du bétail et nous pouvons supporter le beau et le mauvais temps sans rien dire. Mais quand ce sont les fonctionnaires et les hommes politiques qui s'en prennent à nous après quatre ans de marchés déprimés, comment nous en sortir?»

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 h 30?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 novembre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

INITIATIVE PROPOSÉE POUR LA PROTECTION DU SECRET DES DOSSIERS MÉDICAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné qu'il est dans l'intérêt public de protéger la vie privée des Canadiens et en particulier le caractère confidentiel des dossiers médicaux des particuliers, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, prenne l'initiative voulue pour que les médecins ne soient plus tenus d'inscrire le diagnostic précis dans le rapport soumis au régime d'assurance qui paie leurs honoraires. De cette manière, les renseignements portant sur la santé des Canadiens, à titre individuel, demeureraient strictement confidentiels et à l'usage du médecin uniquement, assurant ainsi une plus grande protection de la vie privée des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE LISTE DES DOCUMENTS BRÛLÉS LE 3 JUIN 1977—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement. Le solliciteur général a déclaré à la Chambre le 21 juin dernier que la documentation brûlée par la GRC à Montréal le 3 juin «était périmée.» Il y a deux jours, le surintendant en chef Guy Marcoux, chef de la direction des enquêtes criminelles de la GRC à Montréal, déclarait à propos de cette documentation: «J'ignore si elle renfermait des preuves d'activités illégales imputables aux membres de la force» c'est-à-dire la GRC. Étant donné cette contradiction, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre charge le solliciteur général de déposer une liste de tous les documents brûlés par la GRC à Montréal le 3 juin dernier.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE PROTESTATIONS OFFICIELLES CONTRE LE RENFORCEMENT DES TROUPES CUBAINES D'OCCUPATION DE L'ANGOLA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, d'après certains journaux ou revues, le vice-président de Cuba a déclaré qu'un nouvel effectif de 10,000 experts serait envoyé en Angola. Par ailleurs, d'après certains Canadiens qui ont été rapatriés de ce pays déchiré par les conflits, la répression sous le régime actuel est pire que tout ce que l'on avait connu sous la domination portugaise. Aussi, je propose appuyé par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty):

Que la Chambre enjoigne le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de protester directement auprès du gouvernement cubain et du Conseil de sécurité des Nations Unies contre tout renforcement des troupes cubaines qui occupent l'Angola.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

PROPOSITION DE MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉGALITÉ DE L'INDEMNISATION DES PRISONNIERS DE LA PREMIÈRE ET DE LA SECONDE GUERRES MONDIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, par respect pour la justice élémentaire, j'espère que la Chambre acceptera la motion que je veux présenter aux termes de l'article 43 du Règlement. Je propose donc, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que la Chambre exhorte le ministre des Affaires des Anciens combattants à modifier la loi sur les pensions de sorte que les indemnisations qu'elle prévoit pour les prisonniers de guerre s'appliquent aux quelque 200 anciens combattants canadiens qui vivent encore et qui ont été fait prisonniers pendant la Première guerre mondiale comme c'est le cas atuellement pour les prisonniers de guerre de la Seconde guerre mondiale.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS À DES PERSONNES NON AUTORISÉES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Les Canadiens sont scandalisés d'apprendre aujourd'hui qu'on a communiqué des renseignements personnels et confidentiels au téléphone à une personne non autorisée qui a simplement téléphoné au bureau régional de l'impôt, s'est identifiée comme expert comptable et a donné aux fonctionnaires de l'impôt le nom et la date de naissance de la personne concernée. Le ministre a-t-il donné des directives précises à son personnel de ne pas communiquer les renseignements personnels et confidentiels des dossiers fiscaux sur les particuliers au téléphone à des gens non autorisés sans obtenir au préalable la permission de la personne concernée?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Comme je l'ai dit hier, monsieur l'Orateur, nous avons donné de nouvelles directives à nos 28 bureaux régionaux et à leurs directeurs pour renforcer les mesures de sécurité au sein de notre ministère. Cela a été fait et répond en partie à la question du député; je puis le rassurer, nous avons fait le nécessaire.

M. Beatty: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Selon les bureaux d'expertise comptable, ce genre de pratique ne date pas d'hier. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'était pas au courant de ce qui se passait et pourquoi, selon toute apparence, il ne se rendait pas compte de la grave atteinte à la vie privée des gens que cette situation représentait?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je proteste contre le fait que le député ait premièrement mis en doute ma sincérité, en évoquant la possibilité que j'aie été au courant, et qu'il ait dit ensuite que les bureaux d'expertise comptable pouvaient obtenir les renseignements en question. Je ne suis pas du tout d'accord avec ses allégations.

L'EXISTENCE D'UNE LISTE DES PERSONNES AYANT DEMANDÉ DES INFORMATIONS AU SUJET DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'en reviens vraiment pas que le ministre n'ait rien fait alors qu'il savait très bien qu'il pouvait très facilement y avoir des fuites dans son ministère. Je voudrais demander au ministre si le gouvernement a établi une liste de toutes les personnes qui ont appelé son ministère pour demander des renseignements confidentiels sur les déclarations d'impôt de particuliers et s'il possède les noms des personnes sur qui on a cherché à obtenir des renseignements ainsi que ceux des personnes qui ont téléphoné pour les obtenir?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Oui, nous conservons les noms des personnes qui appellent pour avoir des renseignements sur leur déclaration d'impôt. Je ne puis vous les communiquer pour l'instant. Nous avons l'habitude de rappeler les gens pour leur donner les renseignements demandés ou encore de les leur envoyer par la poste. Pas, cependant, de la manière dont parle le député. S'il a des renseignements autres que ceux dont je viens de parler, il rendrait un service insigne au peuple canadien en me les remettant ainsi que les autres qui sont peut-être en la possession de nos collègues d'en face. Ils pourraient être très utiles dans l'enquête qui se poursuit en ce moment.

● (1112)

LE NOMBRE DE BUREAUX IMPLIQUÉS DANS LA VIOLATION DU SECRET DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre du Revenu national. Peut-il nous dire aujourd'hui quels bureaux sont impliqués dans la pratique néfaste de donner, à des personnes non autorisées, accès aux déclarations d'impôt sur le revenu d'autres particuliers?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne puis révéler quoi que ce soit au sujet des bureaux en cause. Et cela, pour éviter d'intervenir dans l'enquête qui se poursuit actuellement. Je puis dire en toute honnêteté que l'enquête va bon train. En fait, je suis très satisfait de cette enquête.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que le ministre nous dise—ce qu'il a sans doute eu le loisir de vérifier—si cette pratique avait cours dans tous les bureaux du Canada ou si elle n'était le fait que d'un, de deux ou de trois bureaux.

M. Guay (Saint-Boniface): Je dirais que non, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Ce que le ministre du Revenu national est manifestement en train de dire à la Chambre des communes et à tous les Canadiens, c'est que cette pratique n'était le fait que d'un tout petit nombre de bureaux du ministère du Revenu national du Canada. Il déclare aujourd'hui que la chose ne s'est produite qu'un très petit nombre de fois. Est-ce bien cela?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais rien dit de la sorte. Jamais je ne conviendrai, en réponse aux questions que le député vient de me poser, que la chose ne s'est produite qu'un très petit nombre de fois. Jamais je n'ai dit cela. Et je ne l'admettrai pas non plus, parce que ce n'est pas vrai.

M. Gillies: Il s'agit là, monsieur l'Orateur, d'une affaire très, très grave. Les Canadiens en sont révoltés car ils croyaient avoir donné des renseignements confidentiels dans leur déclaration d'impôt. Le ministre a obscurci la question. Ma question est très simple: peut-il nous dire aujourd'hui si cette violation du secret des déclarations d'impôt des contribuables canadiens ne s'est produite que dans certains cas spéciaux et dans quelques rares bureaux? Est-ce cela qu'il dit?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant que de l'allégation faite hier par l'opposition. C'est le seul cas qui se soit présenté à ma connaissance. Je tiens à vous assurer, Votre Honneur, que les 1,600 employés de mon ministère sont très loyaux, équilibrés et honnêtes. Leur serment d'office leur est sacré. Ils n'iraient donc pas divulguer les renseignements dont parle le député.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DÉCLARATION DU SURINTENDANT MARCOUX AU SUJET DE L'INCINÉRATION DE DOCUMENTS—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'espère que le solliciteur général ne répètera pas les obcurcissements très habiles que le ministre du Revenu national vient de nous donner. Le solliciteur général a promis de contrôler la déclaration faite dans la soirée de mercredi à Montréal par le surintendant en chef, Guy Marcoux, au sujet de la destruction de certains documents à Montréal le 3 juin dernier. Le solliciteur s'est-il informé auprès de ses collaborateurs de Montréal des raisons pour lesquelles on a ordonné, le 3 juin, de brûler des documents qui étaient présumés contenir des renseignements au sujet d'activités illégales de la GRC, au moment même ou les irrégularités commises par la GRC faisaient l'objet de questions à la Chambre et où le gouvernement de la province de Québec ne cachait pas qu'il songeait à la possibilité d'ouvrir une enquête relativement à un de ces actes illégaux?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai eu ce matin la chance de rencontrer l'officier en question et le commandant de la division «C» de Montréal. Nous avons revu ensemble la réponse que j'ai donnée à la Chambre le 21 juin et ils m'ont confirmé que dans l'essentiel, elle était correcte. La raison pour laquelle les documents ont été établis à cette étape-là, comme je le signalais à la Chambre hier, est simplement à cause d'un rapport de vérification interne qui a été rédigé par la GRC entre le 16 et le 19 mai, à Montréal, rapport qui a été daté par la suite, peut-être par erreur, du 23 mai.

● (1117)

M. Broadbent: Par erreur?

M. Fox: La date était peut-être erronée. Comme le député l'a signalé hier, le 23 mai était jour férié. Ce matin, nous avons tenté de découvrir pourquoi la date du 23 mai apparaît effectivement sur le document. Il est parfaitement clair que la vérification a eu lieu entre le 16 et le 19 mai, mais le rapport aurait apparemment été dactylographié le premier jour ouvrable après cela, ce qui serait probablement le 24 mai. Il est donc fort possible que le rapport aurait dû être daté du 24 au lieu du 23 mai.

La raison pour laquelle les documents ont effectivement été détruits est que le service de vérification avait recommandé que certains documents en la possession de la section spéciale «I» à Montréal soient détruits parce qu'ils n'étaient plus valables. En ce qui concerne les autres renseignements, ils figurent dans la réponse que j'ai donnée à la Chambre le 21 juin dernier.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de m'avoir fourni une foule de renseignements que je ne lui avais pas demandés. Je lui demande plus précisément, quand il s'est entretenu avec le surintendant en chef Marcoux ce matin, et peut-être avec d'autres, leur a-t-il demandé pourquoi les documents, qui, d'après ce qu'il a dit il y a deux jours, se rapportaient peut-être à certaines activités illégales de la GRC, ont été détruits alors même que les députés soulevaient des questions au sujet de certains actes illégaux auxquels aurait été mêlée la GRC, et plus précisément au moment où le gouvernement du Québec parlait d'ouvrir une enquête au sujet d'un acte illégal précis.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, la raison est bien simple. Des documents sont brûlés ou détruits dans le cours normal des choses dans toutes les divisions de la force policière d'un bout à l'autre du pays. L'incinération ou la destruction dont il est question a eu lieu le 3 juin dernier. Avant de répondre à la question des journalistes, l'officier n'a pas dit qu'il se renseignerait auprès du commandant de division, mais il l'a fait maintenant et il est persuadé qu'aucun document relatif à des actes illégaux commis par la GRC n'a été détruit.

Cette question ayant été soulevée, monsieur l'Orateur, il incombera naturellement à la Commission d'enquête McDonald de décider si elle souhaite pousser l'enquête plus à fond; mais à l'heure qu'il est, j'ai passé toute la question en revue avec l'officier commandant de la Division «C», Montréal, et l'officier qui a fait la déclaration. J'ai vu le rapport de vérification interne et rien n'indique que des preuves relatives à des actes illégaux de la GRC ont été brûlées. Si le député possède des renseignements supplémentaires, nous aimerions, bien sûr, les connaître.

L'EXISTENCE POSSIBLE DE MICROFILMS DES DOCUMENTS BRÛLÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En parlant d'une déclaration qu'il avait faite auparavant le ministre a dit hier à la Chambre que le commissaire de la GRC avait formellement interdit de brûler d'autres dossiers pendant le cours des enquêtes, ce qui indique qu'après avoir détruit des documents une première fois on a décidé ensuite que cela ne se reproduirait pas. On est donc en droit de se demander si l'on pourra attacher foi à tous les documents qui seront étudiés au cours des deux enquêtes actuelles.

Comme dernière question supplémentaire, je voudrais savoir si on a gardé des microfilms des documents brûlés. Si oui, ou si des dossiers quelconques ont été conservés, le ministre peut-il promettre aux députés qu'il leur fournira la liste de tous les documents qui ont été effectivement brûlés le 3 juin à Montréal?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je crois que le commissaire de la GRC a ordonné de ne pas détruire d'autres documents pour qu'on ne redoute pas la destruction éventuelle de preuves. Je crois que cette directive a été effectivement émise après la première destruction de documents, ce qui confirme indiscutablement la bonne foi de la GRC à cet égard. Pour ce qui est des documents concernés, monsieur l'Orateur, la plupart ont été transférés dans d'autres sections de la GRC. La majeure partie des documents détruits se rapportaient à des opérations au cours desquelles la section «I» avait prêté son assistance technique à d'autres sections de la GRC, et il est évident qu'on pourrait obtenir ces documents. Tous les documents que nous possédons, monsieur l'Orateur, seront mis à la disposition de la Commission McDonald.

* * *

● (1122)

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES D'ITALIE, M. GUILIO ANDREOTTI

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant de poursuivre la période des questions orales, je veux signaler la présence d'un invité très distingué à notre tribune, le président du Conseil des ministres de la république d'Italie, M. Guilio Andreotti.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CÉRÉALES

ON DEMANDE SI LA POLITIQUE RELATIVE AUX SUBVENTIONS DE L'ENTREPOSAGE AU QUÉBEC A ÉTÉ ARRÊTÉE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture, mais en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire.

Le 17 octobre dernier, dans un communiqué, le ministre de l'Agriculture nous informait qu'un montant de 28 millions de dollars était destiné à subventionner des meuneries de l'Est du Québec et les autres entreprises qui s'intéressent à l'entreposage des céréales, afin de permettre un approvisionnement plus régulier et d'éviter une hausse des prix à l'occasion de conflits tels qu'on en a connus lors de la grève des débardeurs, il y a deux ans. Est-ce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture peut dire à la Chambre si les règlements relatifs à cette politique sont établis, et dans l'affirmative, est-ce qu'il pourrait se charger d'en faire prendre connaissance aux députés pour qu'on puisse informer nos commettants?

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je suis très heureux que l'honorable député de Bellechasse m'ait posé cette question. Je dois dire à la Chambre que la réglementation est quand même déjà connue au Québec. Une coopérative à Sainte-Rosalie s'est déjà occupée du programme et a obtenu une subvention et un financement dans le cadre du programme annoncé le 17 octobre dernier. Il me fera également plaisir de transmettre au député toute la documentation concernant les demandes des propriétaires meuniers coopératifs des régions où il existe un manque d'entreposage.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse très précise. Maintenant pourrait-il dire à la Chambre si une date limite a été établie concernant la mise en œuvre de ce programme, qui s'applique aux 28 millions de dollars qui ont été mentionnés? Dans l'affirmative, pourrait-il nous informer également si à la suite de l'épuisement de ces fonds des crédits additionnels seront disponibles selon la demande qui aura été formulée par les coopératives ou par les meuneries de l'Est du Québec?

M. Caron: Monsieur l'Orateur, ce programme a été établi pour tout l'Est du Canada, et aussi une partie de la Colombie-Britannique, pour une période de cinq ans. Il y a donc 28 millions de dollars à la disposition du programme pour une période de cinq ans.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE RÉACTEUR CANDU—L'OCTROI POSSIBLE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION À LA SOCIÉTÉ PMN D'ITALIE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Alors que le premier ministre d'Italie nous honore de sa présence à la tribune, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si son gouvernement, par l'entremise d'une importante société de la Couronne, notamment l'EACL, a finalement pris les dernières dispositions avec la société PMN, afin de permettre à cette société d'État italienne de construire ou d'autoriser la construction sous licence en Italie du réacteur CANDU?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre d'Italie et moi-même, ainsi que nos ambassadeurs et fonctionnaires respectifs, attachons une très grande importance à cette question. Les négociations n'ont pas encore abouti, mais les deux parties comptent bien pouvoir s'entendre en vue de la réalisation de ce projet qui serait à l'avantage de nos deux pays.

Outre certains aspects financiers et techniques, les députés le savent, la question des garanties reste encore à régler. Nous recevrons la semaine prochaine la visite de M. Bruner, directeur de l'Euratom. Nous espérons qu'avant la fin de la semaine, nous aurons pris des dispositions qui nous permettront, d'une part, d'atteindre l'objectif qui nous tient beaucoup à cœur à nous, Canadiens, en ce qui a trait à la prolifération et, d'autre part, d'offrir notre collaboration à nos amis européens. Je suis infiniment reconnaissant au premier ministre d'Italie de l'esprit de collaboration et d'initiative qu'il a montré dans cette affaire.

Des voix: Bravo!

● (1127)

M. Lawrence: Voici ma question supplémentaire au premier ministre: je voudrais savoir si le premier ministre ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou ses fonctionnaires de l'EACL ont signalé au gouvernement que la société italienne PMN est une filiale à part entière de Finn-Mechanica avec laquelle l'ancien directeur de l'EACL semble maintenant avoir des relations d'affaires très poussées. Est-ce que cela a influé sur la décision d'accorder à PMN ce contrat de licence?

[*Français*]

M. Trudeau: Monsieur le président, peut-être que le ministre peut donner davantage de détails, mais je voudrais rappeler à la Chambre qu'en ce moment-ci nous sommes au stade de l'appel d'offres simplement. Le contrat n'a pas été alloué, l'appel d'offres est en voie d'être fait, et il est sûr que si d'autres compagnies veulent faire des offres, elles seront sans doute mises en état de le faire. Mais sans doute que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut donner de plus amples détails.

* * *

[*Traduction*]

LES COALITIONS

LES INITIATIVES DU MINISTRE POUR S'ASSURER LA TRANSMISSION DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS PAR SES CONSEILLERS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. D'après les journaux, le ministre aurait dit ceci au sujet de son mandat de solliciteur général et de renseignements qu'on lui aurait cachés: «Il semble qu'ils m'ont caché des renseignements, à moi et à d'autres solliciteurs généraux. Certains prétendent et prétendront qu'ils me les ont cachés parce que je ne les avais pas demandés explicitement. Je n'accepterais pas cette explication dans bon nombre de cas.» Étant donné que le ministre a exercé les fonctions de solliciteur général plus longtemps que la plupart de ses prédécesseurs ces dernières années, que son ministère actuel joue un rôle très délicat dans le gouvernement du Canada et qu'il est notamment chargé de faire rapport à la Chambre des activités, par exemple, de la direction des enquêtes sur les coalitions et de faire appliquer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le ministre est-il d'avis—et cela soulève de graves doutes, je dois ajouter, quant à sa compétence—qu'il peut être induit en erreur par les gens qui le conseillent sur des questions délicates relevant de ses responsabilités? Je songe notamment aux conseils qu'il a reçus de la GRC lorsqu'il était solliciteur général.

Dans ce cas, que fait le ministre de la Consommation et des Corporations pour s'assurer qu'il est bien renseigné maintenant par ses conseillers, notamment en ce qui concerne l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Monsieur l'Orateur, c'est que je pense à la décision qu'a prise le CRTC à propos de TELESAT: en effet, l'avis du cabinet était totalement en contradiction avec la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Dans la mesure où la question a trait aux anciennes fonctions du ministre, elle est manifestement contraire aux usages. Le ministre peut cependant vouloir confirmer sa confiance dans ses collaborateurs actuels; alors, je suppose que la question peut être considérée comme recevable. Toute allusion aux anciennes fonctions du député est absolument irrégulière, cela va de soi.

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Nous ferons tout ce qu'il faut pour être en mesure de répondre absolument à toutes les questions et être très bien renseignés.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ACCUSATIONS DE DISSIMULATION DE RENSEIGNEMENTS PORTÉES PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Quelles mesures le ministre prend-il pour tirer au clair les accusations très sérieuses, mais non fondées, de dissimulation de renseignements au ministre et à ses prédécesseurs formulées contre la GRC par son prédécesseur immédiat, le ministre de la Consommation et des Corporations? Si on prouvait que les accusations de ce dernier sont fondées—ce dont je doute fort—le ministre aurait le devoir de prendre des mesures disciplinaires. Dans le cas contraire, le ministre de la Consommation et des Corporations devrait faire ce que l'honneur exige, c'est-à-dire résigner ses fonctions pour avoir souillé la réputation de la GRC.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les libéraux ont démontré à plusieurs reprises au cours des derniers mois, et non seulement au cours des quelques derniers jours, comme c'est le cas chez les partis de l'opposition, que nous faisons une entière confiance aux directeurs de la GRC.

Des voix: Bravo!

LA VÉRACITÉ DE L'INFORMATION TRANSMISE AU MINISTRE PAR LA GENDARMERIE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je désire rappeler encore une fois les paroles du ministre de la Consommation et des Corporations, selon lesquelles il semble qu'ils aient caché certains renseignements à lui-même et aux autres solliciteurs généraux. Le ministre est-il assuré que la GRC lui fournit des renseignements exacts lors de ses séances d'information hebdomadaires étant donné que son prédécesseur, le ministre de la Consommation et des Corporations, semble l'avoir inclus dans sa déclaration générale?

Questions orales

● (1132)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, quand j'ai à traiter avec la GRC, je trouve toujours qu'elle répond avec franchise et empressement aux questions que je lui pose.

* * *

LE CABINET

LES CHANCES DE SUCCÈS DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION POUR L'OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations pour essayer de tirer la présidence et la Chambre de cette situation difficile. Si le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales, qui n'est pas le porte-parole de la Chambre des communes, me permet de le faire, j'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il est disposé à faire une déclaration à la Chambre, à laquelle il est comptable, pour prouver qu'il a plus de succès à obtenir des renseignements au poste qu'il occupe maintenant que par le passé.

M. l'Orateur: Les députés ont fait des efforts admirables et très ingénieux pour m'éviter toute les difficultés que j'ai eues à préparer ma décision d'aujourd'hui, mais leurs efforts ont été vains.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE MESURES PRÉVOYANT LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES WAGONS-TRÉMIES POUR L'EXPÉDITION DU BLÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à une question d'ordre économique. Partout dans l'Ouest canadien, de nombreux agriculteurs sont incapables d'obtenir une part raisonnable des wagons nécessaires pour expédier leur blé. En l'absence du ministre des Transports, qui est parti pour un de ses voyages politiques réguliers dans l'Ouest, j'aimerais poser ma question au ministre suppléant des Transports et lui demander s'il communiquera immédiatement avec les sociétés ferroviaires et les responsables de la répartition du matériel de transport afin de rendre cette répartition plus juste et de garantir que les régions qui jusqu'ici recevaient beaucoup moins de wagons que d'autres de la même importance soient traitées de façon raisonnablement équitable.

[*Français*]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord corriger certaines remarques préambulaires du très honorable gentilhomme de l'autre côté. Le ministre n'est pas en voyage politique *out West*, comme le dit le très honorable député, mais il est en train de discuter à Winnipeg des questions de la manutention des grains qui préoccupent le député. J'aimerais mentionner également que c'est beaucoup plus une instance que vient de faire le très honorable député qu'une question.

[*Traduction*]

M. Diefenbaker: J'aimerais signaler qu'aucun secrétaire parlementaire n'a le droit de répondre à des questions au nom du gouvernement. En ce qui concerne le ministre des Transports, s'il doit s'occuper des affaires du gouvernement au cours de la fin de semaine, c'est tant mieux parce qu'il ne s'en est pas occupé depuis des semaines.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DATE DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DANS LA CAUSE CIGOL

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu du risque extrêmement grave que représente pour l'unité nationale du Canada le cas de la société Cigol, actuellement en instance devant la Cour suprême, le gouvernement fédéral, en sa qualité de partie intervenante contre les provinces au nom de cette compagnie pétrolière, sait-il quand la Cour suprême annoncera sa décision?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question au nom du ministre de la Justice. Personnellement, je n'ai pas été avisé de quoi que ce soit.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE RIDEAU—LA DATE DE LA FIN DES TRAVAUX CONFIÉS AU GROUPE RIDEAU VIKING

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Considérant les importants aménagements économiques qui s'imposent dans tous les secteurs de la ville d'Ottawa à la suite de l'annonce des programmes de décentralisation des centres d'emploi et de relogement de fonctionnaires, considérant en outre qu'il est urgent que tous les niveaux de gouvernement de la région de la capitale nationale collaborent à la coordination des plans devant entraîner la diversification de notre économie locale, et considérant enfin la nécessité de stimuler le secteur privé afin de créer des emplois dans la ville d'Ottawa, le ministre peut-il dire à la Chambre où en est le projet de développement du Centre Rideau et si, lorsqu'il a fait part des engagements du gouvernement envers le groupe Rideau Viking il y a quelques mois, il avait à l'esprit une date précise pour le parachèvement de leurs travaux et, dans l'affirmative, quelle serait cette date?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, comme le député l'a mentionné, nous nous sommes engagés à collaborer avec le groupe Viking afin de tenter d'en arriver à une solution satisfaisante. Les choses vont bon train, et nous espérons mettre le point final à nos consultations d'ici avril prochain. Le seul hic, c'est que d'autres niveaux de gouvernement doivent, soit nous fournir des autorisations, soit participer au projet. Si ceux-ci tardent, il se pourrait que la date soit reportée, mais notre objectif est avril de l'an prochain.

* * *

LES RESSOURCES

LES LICENCIEMENTS À LA FALCONBRIDGE—LA POSSIBILITÉ DU STOCKAGE DE NICKEL

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu du fait que la société Falconbridge Nickel de Sudbury a annoncé la cessation de 560 emplois et, au total, une diminution possible de 800 emplois d'ici la fin de la prochaine année, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de venir en aide à l'industrie du nickel en instaurant des mesures visant la création de réserves jusqu'à ce que le marché redevienne normal, comme il l'a fait dans le cas de l'uranium, ou se contentera-t-il d'exprimer sa sympathie envers ces mineurs en chômage?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne crois que ces remarques désobligeantes vont contribuer à remédier à la situation. Le député sait sans soute que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour remédier à cette situation très pénible. Il a rencontré des représentants de l'industrie, de la localité et des entreprises en cause. Hier encore, j'ai passé un long moment avec les cadres supérieurs de l'INCO, lesquels sont également très inquiets de la situation actuelle à l'échelle mondiale.

Malheureusement, un programme d'accumulation de réserves ne résoudrait pas le problème actuellement. Si tel était le cas, le gouvernement serait disposé à envisager cette solution, mais si le député jette un coup d'œil sur la situation mondiale, il constatera que depuis trois ans les stocks se sont accumulés chaque année. En d'autres termes, des réserves sont constituées depuis trois ans, et il est apparu que cela ne constituait pas une réponse aux problèmes de la localité de Sudbury.

PROPOSITION D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DE LA QUESTION DES LICENCIEMENTS DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, il n'en demeure pas moins que, malgré toutes les rencontres qui ont eu lieu, le ministre n'a encore rien proposé de concret.

Compte tenu du fait que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration estime que le nombre de licenciements dans l'industrie minière du Canada s'élève maintenant à 9,000 et que l'on prévoit qu'à la fin de l'été prochain jusqu'à 20,000 travailleurs du secteur minier pourraient se retrouver sans emploi, le ministre ne pourrait-il pas presser le gouvernement de créer un comité parlementaire spécial chargé d'étudier la situation qui règne dans l'industrie minière et de formuler des recommandations visant à éviter ce désastre imminent?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que le gouvernement de l'Ontario a déjà créé un comité chargé d'examiner la situation qui prévaut à Sudbury et dans l'industrie du nickel. Ce comité voudra sûrement entendre de nombreux témoins. La province étant responsable à la fois de la salubrité de l'environnement et des impôts miniers, le gouvernement saura sans doute trouver des moyens d'atténuer cette grave situation.

Pour ce qui est de l'industrie en général, le député se rappellera que, dans une réponse que j'ai donnée à la Chambre il y a peut-être une dizaine de jours, j'ai dit qu'il serait peut-être utile de convoquer une conférence fédérale-provinciale des ministres des mines et peut-être des ministres des finances pour examiner les contraintes et les difficultés qui s'exercent aujourd'hui sur l'industrie extractive. Cependant, avant d'en arriver là, je pense qu'il serait souhaitable que les dirigeants des sociétés minières—tant patronaux que syndicaux—rencontrent les responsables des provinces concernées, de sorte que lorsque les ministres se réuniront, il existera déjà une sorte de consensus auquel les travailleurs et les employeurs auront participé activement.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, il est certain que de telles consultations sont fort souhaitables, mais le ministre n'a pas encore répondu à ma question. Il reste que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et, il me semble également, le Parlement du Canada, ont une certaine responsabilité à l'égard de ce problème. Que penserait le ministre de créer un comité qui serait chargé d'examiner toute la situation de l'industrie extractive au Canada?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je prends note de la suggestion.

* * *

● (1142)

LA CONSOMMATION

LA DISSIMULATION POSSIBLE DE RENSEIGNEMENTS PAR LES HAUTS FONCTIONNAIRES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Je voudrais que le ministre dise à la Chambre s'il porte contre les fonctionnaires qui travaillent pour lui actuellement les mêmes accusations qu'il a portées contre la Gendarmerie, à savoir que ses collaborateurs lui dissimulent des renseignements?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ACCUSATION DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL RELATIVE À LA DISSIMULATION DE RENSEIGNEMENTS—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Une question supplémentaire au solliciteur général. On s'est demandé, comme la Chambre le constatera, quelles accusations ont été portées en dehors de la Chambre par le ministre de la Consommation et des Corporations qui est devenu silencieux. Le premier ministre suppléant a déclaré hier que ses collègues lui avaient dit

que le ministre de la Consommation et des Corporations parlait d'un seul incident. D'après les comptes rendus publiés dans les journeaux, il est évident que le ministre a mentionné plusieurs incidents. Je voudrais poser une question soit au solliciteur général soit au premier ministre, c'est-à-dire à celui qui sait ce qu'a dit précisément le ministre de la Consommation et des Corporations en dehors de la Chambre au sujet de ses responsabilités comme solliciteur général. A-t-il dit qu'on lui avait dissimulé des renseignements une fois seulement ou qu'on lui en avait dissimulé à maintes reprises?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition aurait tout intérêt, je pense, à relire ce qui a été dit. D'après mon interprétation, le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas dit qu'il avait été trompé, mais qu'il avait demandé certains renseignements. On lui avait donné des renseignements, mais il a pensé qu'on aurait peut-être pu alors lui en fournir d'autres.

M. Clark: Une question supplémentaire. Pour la gouverne du solliciteur général, qui est obligé de représenter à la Chambre un homme qui ne se défend pas lui-même, il aurait dit exactement: «Il semble qu'ils ne m'ont pas fourni des renseignements complets, et à d'autres solliciteurs généraux.» Autrement dit, il ne s'agissait pas d'un cas isolé. Le solliciteur général du Canada est-il d'avis que le ministre a bien dit cela; en outre voulait-il dire, à propos des renseignements qu'on lui avait cachés, qu'il s'agissait de la façon habituelle de procéder ou simplement d'un cas unique? Que faut-il croire, ce que le ministre a dit à l'extérieur de la Chambre ou ce que le premier ministre suppléant a déclaré à la Chambre?

M. Fox: La GRC n'a pas pour habitude de cacher des renseignements au solliciteur général.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous sommes dans une situation très pénible ici à la Chambre. L'homme qui a porté ces accusations contre la GRC à l'extérieur de la Chambre refuse de dire quoi que ce soit à la Chambre. On nous dit que la seule personne à qui nous puissions adresser nos questions est le solliciteur général. Celui-ci refuse de répondre aux questions les plus simples sur ce qu'a dit son collègue. Quelle accusation son collègue a-t-il portée contre la GRC? A-t-il dit qu'elle lui avait refusé certains renseignements à une occasion, ou que, dans la pratique, la GRC avait refusé des renseignements à plus d'un solliciteur général; est-ce singulier ou pluriel?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, à mon avis, il est très clair que personne n'a accusé la GRC d'avoir trompé quelque solliciteur général que ce soit, du moins dans le sens où on comprend habituellement le mot «trompé». Pour ma part, quand on parle de tromper, on entend refuser des renseigements, volontairement, sciemment, dont on sait qu'ils devraient être communiqués.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA POSSIBILITÉ DE LIMITER À 6 P. 100 L'AUGMENTATION DES DÉPENSES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 20 octobre, le ministre des Finances a déclaré qu'il espérait bien pouvoir fixer une limite de 6 p. 100 aux hausses salariales. Ce matin, il a réaffirmé qu'il espérait que l'inflation ne dépasserait pas les 6 p. 100 l'année prochaine. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement est prêt, quant à lui, à maintenir ses propres dépenses en deçà de 6 p. 100 l'année prochaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, Nous l'avons fait, comme on a pu le constater lorsque le président du Conseil du Trésor a déposé son buget supplémentaire il y a quelques jours suite à notre promesse de réduire la part du PNB que représentent les mesures budgétaires du gouvernement fédéral. Nous y sommes parvenus au cours des trois dernières années et nous espérons bien y parvenir encore à l'avenir, même si l'opposition ne cesse de harceler le gouvernement pour qu'il accroisse ses dépenses.

M. Stevens: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour pouvoir maintenir les dépenses en deçà d'une croissance de 6 p. 100, il ne faudrait pas dépasser la limite de 2.7 milliards. Le premier ministre peut-il nous assurer que la hausse des dépenses pour l'exercice de 1979 ne dépassera pas les budgets courants de cette année?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous n'avons jamais fait pareille promesse. Si le député se donne la peine de réfléchir un petit peu, il verra bien que c'est un engagement qu'on pourrait difficilement respecter. Ce ne serait probablement pas souhaitable lorsque les Canadiens et même l'opposition nous demandent d'investir davantage, d'accroître notre pouvoir de dépenser pour stimuler la consommation et créer plus d'emplois au Canada.

* * *

LES FINANCES

LE PLAFOND DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ET CELUI DES DÉPENSES DES SALARIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances qui a déclaré ce matin que c'est bien dommage que les salariés soient un peu plus pauvres du fait que le taux d'inflation atteigne 6 p. 100. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a deux poids, deux mesures pour ce qui est du plafond des dépenses du gouvernement et celui des dépenses des salariés de notre pays?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Pour répondre à cette question, monsieur l'Orateur, je dirai que probablement plus de 70 p. 100 ou une très forte proportion de notre budget est constituée des transferts de paiements aux particuliers, aux provinces, etc. Afin d'atteindre cet objectif, nous devrons abandonner de nombreux programmes que la Chambre avait adoptés, ce qui suscitera sûrement un tollé général chez nos vis-à-vis. Nous avons dit notre volonté de maintenir les dépenses du gouvernement fédéral en-deçà du taux de croissance du PNB et nous atteindrons notre objectif.

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES EFFORTS POUR CONTENIR LES DÉPENSES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au président du Conseil du Trésor. Lors de la publication du budget principal en février dernier, le président du Conseil du Trésor a déclaré que le gouvernement maintiendrait à 7.1 p. 100 le taux de croissance de ses dépenses au cours de la présente année financière. Et pourtant, nous constatons en lisant le budget supplémentaire que le gouvernement doit porter cette année l'accroissement de ses dépenses à 10.3 p. 100. Puisque le gouvernement devrait publier et publiera vraisemblablement un deuxième budget supplémentaire, quelle assurance le président du Conseil du Trésor peut-il donner à la Chambre que le gouvernement restreint ses dépenses et qu'il applique vraiment certaines des mesures que le premier ministre et le ministre lui-même ont annoncées en vue de restreindre ces dépenses?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député sait choisir les pourcentages de prévisions qui l'intéressent. Nous avons dit l'année dernière que nous nous engagions à respecter un plafond de dépenses fixé à 44,450 millions de dollars, pour l'année financière 1977-1978, ce qui représente une augmentation de 8.2 p. 100 par rapport à l'année dernière. L'écart entre 7 p. 100 et 8.2 p. 100 vient du fait que le montant en dollars n'a absolument pas changé pour 1977-1978 et ne changera pas par rapport à nos prévisions de dépenses du 31 mars tandis que la recette fiscale pour l'année 1976-1977 a été inférieure de un milliard de dollars à ce que nous avions prévu. Le pourcentage d'augmentation n'est donc pas calculé d'après le même montant global qu'au départ. Je pense donc que nous avons obtenu des résultats tout à fait honorables.

M. Andre: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor vient de dire à la Chambre que le budget des dépenses gouvernementales présenté plus tôt à la Chambre et atteignant la somme de 46.5 milliards de dollars ne représente pas en fait les prévisions des dépenses gouvernementales. On parle maintenant d'un autre chiffre. On ne dit pas d'où le ministre sort ce chiffre. Étant donné qu'au départ les prévisions de dépenses gouvernementales atteignaient 46.5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 10.3 p. 100 par rapport aux prévisions pour l'année dernière, et non pas par rapport aux dépenses réelles pour cette même année, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles nouvelles mesures il entend prendre? C'est la troisième année de suite que les dépenses sont de loin supérieures, compte tenu des budgets supplémentaires, à ce que les différents présidents du Conseil du Trésor avaient prévu, lors de la présentation du budget principal en février de chaque année.

M. Andras: C'est tout le contraire, monsieur l'Orateur. Ce sera la troisième année de suite où le montant total des dépenses sera inférieur à ce qui avait été prévu.

LES FINANCES

L'ESTIMATION DU COURS DU DOLLAR, EN ÉGARD AU TAUX D'INFLATION

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le ministre a convenu que l'inflation était étroitement liée au cours du dollar, le ministre pourrait-il nous dire quel cours exactement il a pris pour arriver dans ses calculs au taux d'inflation de 6 p. 100.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, le dollar canadien flotte. A ce moment-ci, il est, je crois, à 90.7. Je ne peux donc faire aucune prédiction, savoir à quel niveau il sera l'an prochain. Il peut alors être plus haut ou plus bas.

* * *

● (1152)

[*Traduction*]

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA SUSPENSION POSSIBLE DES ACTIVITÉS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il mettre fin aux spéculations auxquelles se livre actuellement la presse, en déclarant à la Chambre si, comme le veut la rumeur publique, le cabinet envisage de suspendre pendant trois ans les activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA PRÉSUMÉE SURVEILLANCE DANS LES FOIRES—LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui en est d'ailleurs parfaitement au courant, étant donné que je l'ai prévenu. Elle a trait à des mesures de surveillance exercées durant l'été passé dans les foires qui ont eu lieu dans des villes de plus ou moins grande importance de l'Ouest du Canada. Le ministre peut-il confirmer si ces foires ont fait l'objet d'une étroite surveillance et si des poursuites ont par la suite été intentées.

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que la lettre que j'ai reçue du député de Saskatoon-Biggar ne faisait état que du fait qu'il possédait certains renseignements. Il déclarait avoir reçu des renseignements concernant la surveillance dans les foires. Il ne me donnait aucun autre détail. Cependant, compte tenu de l'enquête qui se déroule actuellement en Alberta, je ne ferai aucune déclaration à ce sujet en particulier.

Questions orales

LE PRÉSUMÉ DÉGUISEMENT DU PERSONNEL DE BUREAUX CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai peur de donner au ministre un trop grand préavis de la question au cas où il pourrait avoir la réponse. D'un autre côté, je tiens à lui donner l'assurance que ma question ne concerne pas l'enquête présentement en cours. Je veux parler de la surveillance des foires qui ont lieu dans de petites villes telles que Thunder Bay, Lethbridge, Swift Current, etc. Lorsque le ministre interrogera ses fonctionnaires à ce sujet, essaiera-t-il de savoir si le gouvernement a pour politique d'utiliser un personnel provenant de bureaux régionaux de l'Ouest canadien tels que Winnipeg, Calgary, Thunder Bay et Saskatoon et de leur fournir des déguisements comprenant des casquettes de golf, des compteurs manuels et des portefeuilles à glisser dans leur poche arrière, de telle sorte qu'ils sont déguisés pourvu qu'ils ne se trouvent pas tous ensemble.

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je suis très reconnaissant des détails que l'on vient de me communiquer. Je puis assurer à l'honorable député que je vais m'enquérir sur le champs de cette importante affaire.

* * *

LES RESSOURCES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser qui se rattache à celles que le député de Sault-Sainte-Marie a posées au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné l'état inquiétant de l'industrie minière au Canada et les effets catastrophiques que toute détérioration supplémentaire pourrait avoir dans ce secteur, et compte tenu que cette industrie relève à la fois de la compétence fédérale et provinciale, le ministre a-t-il l'intention de tenir sans délai la conférence fédérale provinciale dont il a parlé et d'annoncer la date de cette conférence au début de la semaine prochaine?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je considère en effet qu'il est très important que cette conférence ait lieu. Cependant nous devons d'abord déterminer avec les provinces si elle a des chances de réussir, et nous devons nous y préparer pour savoir quelles seront les mesures particulières qu'elles seraient disposées à prendre. Comme l'honorable représentante l'a fait remarquer, les taux miniers, les impôts miniers et la question des normes de pollution de l'environnement relèvent des provinces. C'est donc leur action qui peut avoir le plus d'effet sur le climat général de l'industrie minière. Je souhaiterais qu'il en soit autrement, mais telle est la situation.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN ACCORD DE RÉCIPROCITÉ RELATIF AUX PENSIONS AVEC LE ROYAUME UNI—DEMANDE DE RAPPORT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je poserai ma question au premier ministre. Je suis très heureux qu'on ait signé hier avec l'Italie les accords de réciprocité relatifs aux pensions de retraite. Y a-t-il eu des progrès au sujet de la signature d'un accord semblable avec le Royaume-Uni, compte tenu de ce qu'a annoncé le 4 mars dernier l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui nous a fait savoir que ce pays avait insisté pour que nous signions cet accord?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, en tant que ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais répondre à la question posée par l'honorable député, savoir que les négociations avec l'Angleterre, les États-Unis et la France se poursuivent, et qu'il y a des rencontres entre les fonctionnaires. Je dois rappeler à l'honorable député que j'ai déclaré le printemps dernier, en ma qualité antérieure, que j'avais moi-même été en Angleterre pour inviter les Britanniques à signer le plus tôt possible une entente. J'avais eu une réception assez encourageante, mais les Britanniques faisaient face à certaines difficultés quant aux conséquences financières d'une telle entente. Nous continuons à faire pression sur le Royaume-Uni pour qu'une entente soit signée le plus tôt possible. Quant à nous, nous sommes prêts à signer une telle entente sans délai.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDITION

LA PROTECTION DES AUTEURS CANADIENS CONTRE L'INONDATION DU MARCHÉ PAR DES REPRODUCTIONS DE LEURS ŒUVRES IMPORTÉES DES ÉTATS-UNIS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État. Elle concerne la réunion qui a eu lieu au début de cette semaine avec quelques auteurs à propos de l'effondrement possible de l'édition canadienne. Ce n'est pas la première fois qu'une instance a été faite à propos de la désastreuse situation que causent les Américains en inondant le marché d'invendus de nombre d'auteurs canadiens. Déjà en 1972, la Commission royale de l'Ontario sur l'édition déclarait que les dispositions douanières de la loi sur le droit d'auteur étaient impraticables et devraient être revues et vérifiées. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas encore agi afin de remédier à la menace qui plane sur les maisons d'édition et les auteurs canadiens, et quand peut-on s'attendre à recevoir une réponse utile à cet égard?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations et moi avons effectivement eu une réunion très utile et très constructive avec les auteurs. Selon la procédure qui avait été demandée il y a quelques années, une liste de volumes dite liste C, avait été établie, mais on nous a dit que ce système sans doute excellent en soi n'était pas aussi rapide qu'il le faudrait. Nous avons promis de chercher à nous entendre avec le ministère du Revenu national pour que cette procédure soit accélérée dans toute la mesure du possible. Nous cherchons également à voir s'il ne serait pas possible de tirer au clair le sens véritable de la loi, sur lequel il y a divergence d'opinions. La rencontre a été très fructueuse et je pense que les difficultés pourront être aplanies dans un très proche avenir.

M. MacDonald (Egmont): Le ministre veut-il nous dire si l'on va réellement chercher à créer un comité interministériel entre les ministères compétents: la Consommation et les Corporations, la Justice, le Revenu et son ministère propre. En outre, le ministre ou son collègue ont-ils dit aux écrivains qu'ils seraient disposés à soumettre aux tribunaux la divergence d'interprétation? Est-ce qu'à la prochaine réunion, qui doit avoir lieu, je pense, dans le courant du mois, ils vont fixer un délai précis pour les mesures qu'ils doivent prendre dans les prochains mois, pour ne pas faire piétiner les écrivains et les maisons d'édition pendant encore deux ans, après les deux années qu'ils viennent déjà de patienter?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire qu'il n'est pas question de les faire piétiner. Nous savons tous les deux, le ministre de la Consommation et des Corporations et moi, qu'il s'agit là d'un problème tout à fait concret et nous sommes décidés à agir. Nous avons déjà pris des mesures dans le passé et nous essayons maintenant de rendre ces mesures plus efficaces. En ce qui concerne la question du comité interministériel dont a parlé le député, je ne vois pas encore très bien à quoi il pourrait servir. Nous tenons à mettre au point les solutions dont il a été question avec les écrivains et à examiner leurs propositions. Je ne vois pas du tout en quoi l'organisme suggéré par le député pourra être nécessaire.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZODUC DU NORD—LA QUESTION DE LA GARANTIE DE L'EMPLOI DE TUYAUX DE FABRICATION CANADIENNE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il a déclaré mercredi, à Hamilton, à propos du pipe-line de la route de l'Alaska, et je pense le citer avec exactitude, que la sidérurgie canadienne devrait se montrer compétitive si elle veut que l'on utilise ses conduites d'acier pour la construction du tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska. Le premier ministre pourrait-il maintenant confirmer à la Chambre que rien ne garantit que des conduites d'acier canadiennes seront utilisées pour la construction de ce pipe-line?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est revenue à maintes et maintes reprises. En toute honnêteté, je pense que je dois demander au député de se servir un peu de son bon sens. Il y a évidemment une préférence. Elle est clairement stipulée dans l'accord conclu avec les États-Unis. Il y a une préférence à l'égard des produits et de l'industrie du Canada pour ce qui est du tronçon canadien du pipe-line, mais il est évident qu'il serait ridicule de la rendre inconditionnelle et d'en faire une garantie absolue. Je suppose que si le député y réfléchissait, il ne poserait pas cette question. L'industrie canadienne est très compétitive, ses travailleurs sont excellents et elle dispose de la technologie nécessaire. Nous ne pouvons toutefois pas lui garantir que nous achèterons ses produits à n'importe quel prix. Cela entraînerait une augmentation considérable du coût qu'auront à payer les consommateurs canadiens.

C'est une question de bon sens. Je ne pense pas que le député ou son parti désire obtenir ce genre de garantie inconditionnelle que le contrat sera accordé à l'industrie canadienne à n'importe quel prix.

● (1202)

M. Leggatt: Si nous nous donnons la peine de réfléchir, monsieur l'Orateur, peut-être que le premier ministre se rendra compte que les consommateurs de ce produit sont américains et non canadiens. Si le premier ministre tient à protéger les consommateurs américains, je comprends bien qu'il veuille les favoriser dans la construction du pipe-line. Mais la question demeure la même. Quand il s'agira d'adjuger les contrats de fourniture d'acier, compte tenu de l'aide accordée dans les divers pays à l'industrie de l'acier, dont le programme DISC aux États-Unis et les importantes subventions aux aciéries japonaises, comment le premier ministre pourra-t-il savoir, au moment où l'on adjugera les contrats relatifs au pipe-line, si les soumissions étrangères qui concurrencent les soumissions canadiennes, ne bénéficient pas d'une aide substantielle?

M. Trudeau: En ce qui concerne la première partie de sa question, j'espère que le député se rend compte, puisque son parti s'est dit favorable à la construction du pipe-line, que l'un des objectifs est d'acheminer le gaz canadien et que ce sera à l'avantage des consommateurs canadiens. Si le député s'intéresse danvantage aux actionnaires de la Stelco, c'est une autre question. Mais nous, nous nous intéressons à la situation des Canadiens qui éventuellement utiliseront ce gaz.

Pour ce qui est des méthodes de soumissions étrangères et de l'aide accordée à l'industrie, il est certain que le gouvernement est au courant de cela. Nous nous assurerons évidemment que les soumissions seront véritablement concurrentielles et si les soumissionnaires bénéficient de subventions quelconques, connues ou inconnues, nous veillerons à ce que cela paraisse dans les soumissions et nous éliminerons ainsi toute concurrence injuste à l'endroit des prix et des soumissions des entrepreneurs canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—DÉCLARATION DE L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, plusieurs députés ont soulevé la question de privilège ou invoqué le Règlement pour demander que le ministre de la Consommation et des Corporations réponde aux questions de la Chambre, fasse une déclaration, témoigne à un comité, soulève la question de privilège ou fasse une autre des choses proposées dans les divers arguments par les députés. Tous ces arguments avaient trait à la même question, soit l'obligation qu'ont les ministres de répondre aux questions ou la mesure dans laquelle les ministres sont obligés de répondre aux questions à la Chambre, selon le point de vue où l'on se place.

De toute façon, il était question de la possibilité pour les députés de poser des questions à des ministres au sujet d'attributions qui ne sont pas reliées au poste qu'ils occupent maintenant. Comme nous avons parlé de la question plusieurs fois par le passé, je pourrais peut-être me reporter brièvement à une décision que j'ai rendue en juin de cette année et qui figure à la page 6851 du hansard:

> A mon avis, cette situation n'a rien à voir avec le problème actuel, qui s'est déjà posé à maintes reprises par le passé, et qui est le suivant: Les députés peuvent-ils poser au ministre une question qui porte sur des fonctions qu'il occupait auparavant? La réponse a toujours été non, sans qu'il y ait le moindre doute quant à nos pratiques et à nos précédents. Cela s'explique par la théorie de la responsabilité ministérielle, selon laquelle le titulaire actuel d'un portefeuille est considéré comme responsable des antécédents de son ministère, et sa responsabilité ne commence pas au moment de son entrée en fonction, elle est rétroactive. Il ne peut donc pas y avoir deux personnes comptables devant la Chambre, au sens parlementaire, des activités du même ministère.
>
> Si un ministre qui occupe actuellement ce poste est responsable rétroactivement de répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre, il ne peut partager cette responsabilité avec un autre ministre qui détenait auparavant ce portefeuille. Si la Chambre désire changer ses procédures, qui interdisent à un député de poser des questions à un ex-titulaire d'un portefeuille donné, elle doit également être disposée à accepter l'idée que la responsabilité du titulaire actuel de ce portefeuille ne commence qu'avec son entrée en fonction.

J'estime que cette décision est aussi claire et explicite que possible. En ce qui concerne les propositions qui ont été faites dans ce cas-ci, et qui visaient à demander le consentement unanime de la Chambre pour contourner la difficulté et étudier la question d'une façon quelconque, je rappelle aux députés que chaque fois qu'on a demandé le consentement unanime dans une telle situation, je me suis efforcé pendant l'étude de la question de bien faire respecter la règle fondamentale que je viens de mentionner. A cet égard, les députés peuvent se reporter aux déclarations que j'ai faites le 21 juin cette année et qui figurent aux pages 6903 et 6923 du hansard.

En outre, les députés se rendront compte, je pense, que dans le cas où la Chambre essaie de résoudre un problème dont la solution semble plus ou moins compromise à cause des règlements ou usages de la Chambre, la présidence est toujours prête à collaborer et à accéder aux désirs des députés quand il y a consentement unanime. Mais tous les députés conviendront aussi, je pense, que la présidence ne peut se permettre de prendre des initiatives ou de faire des suggestions à cet égard.

Donc, avant qu'on me demande de prendre position au sujet d'une situation découlant d'un consentement unanime, il me semble que ce consentement unanime doit m'être présenté comme un fait accompli et que ce n'est pas à moi de prendre une initiative en vue d'obtenir ce consentement.

Le député de Grenville-Carleton et le député de Saint-Jean-Est ont soulevé une autre question, à savoir que les députés devraient pouvoir poser une question à un ministre en lui demandant non pas une réponse relevant d'une fonction antérieure, mais en lui demandant s'il serait prêt à faire une déclaration ou à comparaître devant un comité ou autre chose du même genre.

De toute évidence, la conclusion c'est que les questions posées à un ministre sont parfaitement recevables si elles concernent ses fonctions ministérielles actuelles. On peut donc très bien demander à un ministre s'il compte faire une déclaration ou comparaître devant un comité pourvu que cette comparution ou cette déclaration concerne ses fonctions ministérielles actuelles. Il est clair également que la question n'est pas recevable d'après nos précédents et nos usages si cela concerne les fonctions antérieures d'un ministre.

Le fait que je ne sois pas intervenu quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu à une question posée par le député d'Oshawa-Whitby, il y a deux jours, a évidemment causé une certaine confusion. Je voudrais simplement dire à la Chambre que j'ai vérifié le compte rendu et qu'il n'est pas expressément question de négociations, mais je pense avoir entendu un préambule où l'on disait que le ministre avait participé à des réunions et étudié les problèmes posés par le passé à l'usine de spath fluor à Terre-Neuve. Selon moi, il était question d'importations et de la limitation des importations ainsi que de la hausse et de la baisse des droits de douane et de la possibilité de négociations auxquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait pu participer pour limiter les importations étrangères afin d'aider cette industrie à survivre, et je ne suis donc pas intervenu.

Mais si les députés sont d'avis que cet incident enfreint de quelque façon nos précédents, je leur demanderais de comprendre la difficulté à laquelle je me suis heurté et de ne pas en déduire que j'ai dorénavant l'intention de permettre aux ministres de répondre aux questions qui ne relèvent pas de leur responsabilité administrative et, dans le cas qui nous intéresse, encore moins d'une responsabilité passée, mais plutôt d'une responsabilité d'ordre géographique et non administrative.

Le Règlement est clair: On ne doit pas poser de questions aux ministres concernant leur responsabilité politique à la Chambre à moins que le sujet de la question relève de leurs responsabilités administratives dans leur propre domaine. J'ai eu l'impression aujourd'hui que les députés tenaient compte de ce principe et s'efforçaient d'éviter les questions qu'ils pensaient être irrecevables. Ils se sont adressés au solliciteur général, l'actuel titulaire de ce portefeuille, en insistant pour savoir ce qui a été dit exactement et, s'il y a la moindre véracité dans les propos tenus en dehors de la Chambre, pour qu'il intervienne au sein de son ministère, conformément à ses responsabilités de ministre, en vue de découvrir la vérité et de licencier éventuellement les fonctionnaires concernés, ou, si ces rapports sont faux, de prendre des mesures pour faire connaître sa position.

Il n'y a rien à redire à cette façon de procéder, mais il est clair—et je dois encore une fois faire appliquer le Règlement—que les questions posées au ministre pendant la période des questions et les déclarations faites par les ministres ainsi que la période de questions qui s'ensuit doivent, en vertu du Règlement qui régit actuellement nos délibérations, être tout à fait en rapport avec les responsabilités administratives du ministre actuel.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de la décision que vous venez de rendre. Dans votre déclaration, vous avez parlé d'un cas que nous avons déjà connu à la Chambre, celui d'un ministre qui, à l'extérieur, fait une allusion directe à un ministère dont il n'est plus responsable, comme ce fut le cas du ministre de la Consommation et des Corporations.

• (1212)

Compte tenu des contraintes que Votre Honneur nous a imposées au chapitre des questions à poser à la Chambre, et comme je sais que le ministre de la Consommation et des Corporations était impatient et, en fait, est tenu de prendre la parole à la Chambre et d'expliquer, si cela est possible, le discrédit qu'il a jeté sur la GRC à l'extérieur de la Chambre, je voudrais vous demander s'il ne serait pas opportun que la Chambre permette à l'unanimité aux députés, et particulièrement aux députés de l'opposition, lors de la prochaine période des questions, de poser directement des questions au ministre de la Consommation et des Corporations au sujet de l'accusation qu'il a lancée à l'extérieur de la Chambre contre des agents de la GRC, soit qu'ils ne lui fournissaient pas d'informations lorsque lui-même était ministre, ni à son prédécesseur non plus qu'à son successeur.

M. l'Orateur: Je croyais avoir prévu la possibilité du consentement unanime. Si l'unanimité est présentée à la présidence comme fait accompli, alors j'aviserai.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÊCHERIES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière 1976-1977, aux termes de l'article 32 de la loi sur le poisson salé.

A ce propos, à la suite d'entretiens avec les députés d'en face et du consentement de la Chambre, j'aimerais proposer que ce document soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ayant déposé le document, le ministre signale que la Chambre serait peut-être disposée à proposer le renvoi du document au comité permanent. Est-ce là le vœu de la Chambre?

M. Hnatyshyn: D'accord.

M. Knowles: D'accord.

M. l'Orateur: Convenu. Il est donc proposé par le ministre des Pêches et de l'Environnement:

Que le rapport annuel pour l'année 1976-1977 de l'Office canadien du poisson salé soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

(La motion est adoptée.)

* * *

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite du rappel au Règlement fait par mon collègue de Saskatoon-Biggar, et j'accepterai naturellement la décision de la présidence quant à la procédure à suivre dans ce cas-ci. Toutefois, comme la Chambre vient de permettre à l'unanimité le dépôt d'un document par le ministre des Pêches et de l'Environnement, et conformément à toute procédure jugée appropriée, je voudrais demander à Votre Honneur de me dire comment nous pourrions obtenir maintenant le consentement unanime de la Chambre des communes pour permettre au ministre de la Consommation et des Corporations de faire une déclaration à l'appel des motions à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain, ce qui lui permettrait de répéter à la Chambre les allégations et les accusations qu'il a lancées contre la GRC en dehors de la Chambre.

Comme c'est normalement le cas pour une déclaration faite à l'appel des motions, cette procédure permettrait aux députés de l'opposition officielle et peut-être même à certains de ses propres collègues de lui poser des questions pour savoir exactement ce qu'il a dit et plus précisément ce qu'il entendait en disant que la Gendarmerie refusait de lui communiquer certains renseignements en sa qualité de ministre.

Si cette démarche est conforme, je voudrais maintenant demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre de la Consommation et des Corporations de faire lundi prochain à la Chambre une déclaration à l'appel des motions au sujet des accusations qu'il a portées à l'extérieur de la Chambre contre la Gendarmerie royale du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà fait par le passé allusion au principe selon lequel un consentement unanime constitue un fait accompli. A franchement parler, je pense qu'il est plus pratique—et je dis bien pratique, mais non absolument nécessaire—qu'au lieu qu'un autre député demande le consentement unanime de faire quelque chose, la demande, si elle doit être présentée à la Chambre, devrait émaner du député qui souhaite que quelque chose soit fait, alors que le Règlement l'en empêche. Si je devais consulter la Chambre chaque fois qu'un député cherche à obtenir le consentement unanime pour qu'un de ses collègues puisse faire quelque chose, je pense que les travaux de la Chambre seraient interrompus à tout bout de champ. Je me suis efforcé de faire comprendre de manière indirecte dans l'énoncé de ma décision, comme je l'ai déjà fait par le passé, que si l'on se trouve dans une situation pareille, la Chambre devrait trouver une solution quelconque, mais le fait est que je ne suis pas confronté à une telle situation.

Responsabilité ministérielle

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, concernant votre décision et le rappel au Règlement fait par mon chef, ainsi que le rappel au Règlement du député de Saskatoon-Biggar, il n'empêche que dans votre décision, vous avez déclaré que nous pouvions intervenir n'importe quand à la Chambre du consentement unanime, ce qui constitue une pratique reconnue de la Chambre.

En me soumettant à votre décision, je vous fais respectueusement remarquer que je suis empêché de faire quelque chose comme député, c'est-à-dire d'interroger le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet d'une déclaration qu'il a faite à l'extérieur de la Chambre. Pour poser une question pareille au ministre, il me faut le consentement unanime de la Chambre que je ne peux demander qu'à la fin de la période des questions, ce qui signifie évidemment que je n'aurai l'occasion de le faire qu'à la prochaine période des questions, soit lundi.

Je me demande donc, conformément à votre décision, si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'au cours de la prochaine période des questions, j'interroge le ministre de la Consommation et des Corporations sur la déclaration qu'il a faite en dehors de la Chambre au sujet des renseignements que lui aurait cachés la GRC.

M. l'Orateur: Je ne voudrais pas avoir l'air d'entraver une initiative de la Chambre, mais la difficulté, c'est qu'il doit exister une formalité de procédure permettant à un député de demander le consentement unanime de la Chambre pour faire quelque chose. Si un député invoquait le Règlement afin de demander le consentement unanime de la Chambre pour faire quelque chose, et s'il arrivait alors que cette permission lui fût accordée,—ce qui serait plutôt extraordinaire—et si ce député disait alors qu'il veut faire quelque chose qui soit contraire au Règlement de la Chambre, il nous faudrait alors mettre le Règlement de côté. Il est possible de changer le Règlement lui-même, mais je pense qu'il est risqué de s'engager dans cette voie.

Normalement, dans une situation pareille, un député demanderait la parole et, sans que le Règlement soit modifié, il demanderait, lui ou un ministre, à faire ou à dire quelque chose à la Chambre, ce qui exigerait le consentement unanime de la Chambre, et il pourrait alors le demander. S'il n'obtenait pas le consentement unanime, il ne pourrait alors rien faire. Il me semble que permettre à un député de demander le consentement unanime de la Chambre pour forcer un autre député à faire quelque chose serait faire une entorse à la pratique. Avant de le permettre, je voudrais y réfléchir et étudier la question plus à fond, afin de décider si je pourrais consulter la Chambre un peu plus tard.

Le député de Victoria invoque-t-il le Règlement au même sujet?

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, il arrive très rarement que j'intervienne dans ces discussions juridiques touchant les travaux de la Chambre, mais j'aimerais vous faire remarquer, en toute déférence, que si le gouvernement avait la moindre intention de résoudre ce problème et de permettre au ministre de la Consommation et des Corporations de faire une déclaration à la Chambre, il n'aurait qu'à procéder de la façon dont il l'a fait aujourd'hui, c'est-à-dire veiller à ce que le solliciteur général soit remplacé à la Chambre par le ministre de la Consommation et des Corporations, tout comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été remplacé aujourd'hui par l'ancien ministre de la Santé et du Bien-être qui a pu répondre aux questions touchant son role au moment où il était titulaire de ce portefeuille.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prendrai ces ingénieuses suggestions en considération, afin de décider si je pourrai, lundi, consulter la Chambre sur certaines questions.

M. Clark: Un tout dernier point, monsieur l'Orateur. Il y a une façon très simple de résoudre le problème soulevé à la Chambre: il s'agirait pour le ministre de la Consommation et des Corporations lui-même de trouver le courage de demander le consentement unanime de la Chambre—que nous, de ce côté-ci, lui accorderions volontiers—pour faire une déclaration à l'appel des motions lundi prochain; il aurait ainsi l'occasion de réitérer à la Chambre des communes les accusations qu'il a portées à l'extérieur de la Chambre contre la Gendarmerie royale du Canada. Voilà, Votre Honneur, qui résoudrait votre dilemme, c'est-à-dire le dilemme dans lequel se trouve enfermée la Chambre, et je suis persuadé que cela comblerait le vœu de tout ministre courageux . . .

Des voix: Règlement!

M. Clark: . . . qui n'a pas hésité à tenir certains propos à l'extérieur de la Chambre de pouvoir les répéter à la Chambre même. J'inviterais tout simplement le ministre de la Consommation et des Corporations à venir en aide à ses collègues à la Chambre, à faire connaître aux Canadiens ce qu'il dit . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que l'on s'écarte un peu du problème de procédure pour aborder certaines questions de fond. Nous devrions maintenant en revenir à notre procédure régulière.

* * *

● (1222)

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS ET LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA TENUE D'ENQUÊTES SUR LES COALITIONS, LES MONOPOLES, LES TRUSTS ET LES FUSIONS

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-13, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et à apporter des modifications corrélatives à la loi sur les banques et à d'autres lois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 133, 220, 221, 222, 310, 311, 312 et 408.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'AVION CHALLENGER CL-600 DE CANADAIR

Question nº 133—**M. McKinnon:**

Le 1er octobre 1977, quelle somme avait été versée à titre d'acompte sur les commandes passées pour l'avion à réaction commercial «Challenger» qui doit être fabriqué par Canadair?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Au premier octobre 1977, Canadair a reçu 19.8 millions de dollars à titre d'avance sur les commandes passées pour l'avion commercial à réaction «Challenger». Le 31 octobre 1977, 1.5 million d'intérêts se sont ajoutés à ce montant pour totaliser 20.95 millions de dollars. La société prévoit recevoir en outre 8 à 10 millions de ses principaux clients d'ici la fin de l'année.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'OFFICE DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Question nº 220—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Office des prix des produits de la pêche et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. Aucun.

2. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Question nº 221—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Aucune.

2. *a*) Néant; *b*) $2,100, le tout étant donné à un fonctionnaire à sa retraite.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Question nº 222—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. Aucun.

2. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'OFFICE DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Question nº 310—**M. McKenzie:**

1. L'Office des prix des produits de la pêche a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par l'Office des prix des produits de la pêche en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. *a*) Non. *b*) Non.

2. Sans objet.

3. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Question nº 311—**M. McKenzie:**

1. L'Agence d'examen de l'investissement étranger a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par l'Agence d'examen de l'investissement étranger en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Pour ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger: 1. *a*) Non pour (i), (ii), (iii), (iv), (vi), (vii), (viii), (ix), (x). (v) 59 employés ont été embauchés des agences d'emploi privées, pour des périodes de temps variables en 1975, et 40 en 1976.

2. Estimé principal.

3. Ontario, *a*) 1975, $5.91; 1976, $6.63. *b*) Non disponible. *c*) 1975 $32,124.43; 1976, $31,707.79.

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—LES AGENCES D'EMPLOI

Question nº 312—**M. McKenzie:**

1. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

Impôt sur le revenu

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. *a*) Non. *b*) Non.

2. Sans objet.

3. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet.

RADIO-CANADA—LES EMPLOYÉS À FORFAIT À LA «ST. CLAIR RIVER BROADCASTING LTD.»

Question nº 408—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de St. Clair River Broadcasting Ltd. et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. aucune.

2. Sans objet.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 17 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-ll, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, c'est avec un plaisir évident que j'interviens dans l'étude du bill C-11 pour exprimer à la Chambre certaines opinions propres et certaines autres qui m'ont été communiquées au cours des dernières vacances parlementaires. Je tiens tout d'abord à m'associer à la demande faite hier soir par mon collègue le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) au ministre des Finances (M. Chrétien), de réfléchir à l'emploi qu'il est prévu de faire du numéro d'assurance sociale.

Certains députés n'ignorent sans doute pas que j'ai été mêlé directement à une affaire de numéro d'assurance sociale à la demande d'un électeur qui m'avait prié de venir à son secours. Je m'inquiète de l'extension que le ministère des Finances veut donner à l'utilisation de ce numéro. A ce que j'ai pu constater, les sociétés d'assurance exigent maintenant de leurs clients le numéro d'assurance sociale pour s'occuper des régimes enregistrés d'épargne-retraite et autres documents. Cette généralisation de l'emploi du numéro d'assurance sociale dépasse les bornes prévues à l'origine.

Un électeur de ma circonscription, qui avait alors environ 22 ans et qui était étudiant universitaire, est venu me raconter une incroyable histoire d'horreur au sujet de son numéro d'assurance sociale. Il m'a raconté qu'il s'était fait voler son portefeuille dans lequel se trouvaient sa carte d'assurance sociale, son permis de conduire et son certificat de naissance. Du fait qu'il détenait ces trois documents, le voleur était en mesure d'emprunter son identité. Il occupa des emplois et toucha des revenus au nom de mon électeur, de sorte qu'à la fin de l'année fiscale, celui-ci, après qu'il eut fait parvenir son rapport d'impôt, fut contacté, comme il est normal, par le ministère du Revenu national qui lui annonça qu'il n'avait pas payé suffisamment d'impôt: il n'avait pas déclaré tous ses revenus puisque des formulaires T-4 soumis par certains employeurs portaient son nom, son adresse et son numéro d'assurance-sociale. Il en est résulté que, pendant deux ou trois ans, on lui a réclamé de l'impôt sur des revenus qu'en réalité il n'avait pas touchés.

En outre, le jeune homme a eu à subir d'autres graves embarras. Son permis de conduire fut suspendu sans qu'il ait commis de faute. L'individu qui usurpait son nom falsifia des chèques partout au pays vola une voiture et fit un séjour en prison. Le jeune homme se retrouva avec un casier judiciaire; la GRC avait un dossier le concernant, et son numéro d'assurance sociale faisait foi de tout car c'était le moyen d'identification par excellence.

Je me suis intéressé à la question et j'ai d'abord établi tous les faits prouvant qu'il s'était bel et bien fait voler son portefeuille. A cet égard, nous avons obtenu confirmation de la police locale. Puis, nous nous sommes rendus ensemble chez un notaire qui lui a fait déclarer sous serment que son témoignage était authentique, après quoi nous avions tout pour défendre sa cause. Toutefois, j'ai été vraiment étonné des difficultés que nous avons rencontrées pour régler cette affaire. J'ai demandé qu'on lui délivre un nouveau numéro d'assurance sociale, mais cela ne se faisait pas. Il aurait fallu modifier la loi pour le faire. De fait, lorsque nous nous sommes adressés au chef de la division des dossiers centraux du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour lui fournir tous les détails, pour lui expliquer que tous ces faits figuraient aux dossiers des divers ministères auxquels je m'étais adressé, il m'a répondu qu'il ne serait pas possible de lui délivrer un nouveau numéro d'assurance sociale et il aurait fallu pour régler cette question que mon commettant change de nom. C'est absurde. Pouvez-vous imaginer une famille où la mère présente ainsi ses fils: Tom Jones, Bill Jones, Harry Jones et Bob Smith, tout cela parce que ce dernier enfreint bien malgré lui les règlements du gouvernement.

Une voix: Il ne peut pas changer son numéro d'assurance sociale.

M. Kempling: C'est une histoire qui a l'air tirée d'Orwell. L'importance que prend le numéro d'assurance sociale m'effraye. Un an et demi plus tard, une fois l'affaire enfin réglée, le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est venu me trouver, et nous avons parlé de la question du numéro d'assurance sociale. Il m'a dit qu'on ne pouvait l'utiliser comme moyen d'identification, et qu'un jour qu'il avait essayé de faire un règlement par chèque dans un grand magasin d'Ottawa, l'employé lui avait demandé son numéro d'assurance sociale mais qu'il avait protesté en lui disant que le NAS ne pouvait servir de pièce d'identité.

Ce qui est effrayant c'est que nous avons là un programme destiné à des fins sociales d'où la nécessité du numéro d'identification, qui va être utilisé dans d'autres domaines. J'assistais l'autre jour à Montréal à une conférence au sujet de la nouvelle mesure relative aux enquêtes sur les coalitions qui a été présentée à la Chambre aujourd'hui, et quelqu'un a posé une question sur la saisie officielle des dossiers par la direction des enquêtes sur les coalitions. Nous avons déjà la loi sur les tables d'écoute. Va-t-on en arriver à y apporter des modifications pour permettre au personnel des enquêtes sur les coalitions de saisir non seulement nos dossiers, mais aussi de brancher des tables d'écoute sur nos téléphones? C'est à ce genre de confusion qu'on peut aboutir en utilisant des numéros d'assurance sociale dans les autres ministères.

● (1232)

J'aimerais décrire certaines des mésaventures qui sont arrivées au jeune homme dont la carte avait été subtilisée. Le type qui avait usurpé son nom et son identité traversa les États-Unis en commettant des fraudes. La police de l'État du Texas le fit finalement comparaître devant les tribunaux. Il révéla alors à la police qu'il ne voyageait pas sous son nom véritable et qu'il utilisait de faux documents. Ces documents lui furent confisqués au Texas.

Après avoir été remis en liberté, il revint au Canada, alla au bureau de poste le plus rapproché remplir un formulaire de demande de remplacement de carte et reçut quelque temps plus tard une carte de remplacement par la poste. Il fit la même chose pour son permis de conduire et son acte de naissance. Une fois en possession de tous ces nouveaux faux documents, il récidiva. On finit par lui mettre la main au collet à Woodstock où il avait travaillé dans une station service. Je l'ai moi-même vu en prison où on l'avait écroué pour fraude. L'étonnant dans ce cas, c'est que personne du côté ministériel ne voulait s'en mêler.

Le ministre du Revenu national ne savait pas si le cas relevait de sa compétence, bien qu'on eût fait payer à la victime l'impôt sur le revenu qu'elle n'avait pas gagné. Le ministre de la Justice a fait savoir que ce problème ne le concernait pas. Le solliciteur général a déclaré ne pas savoir ce qu'il pouvait faire et promit de s'informer, mais je n'ai jamais obtenu de réponse. Le jeune homme innocent a été la victime des circonstances car on lui a collé un casier judiciaire qui ne lui appartenait pas. Nous avons cherché à le supprimer. La GRC s'y est opposée en soutenant . . .

Une voix: Ne vous attaquez pas à la GRC.

M. Kempling: Le ministre de la Consommation et des Corporations a apporté une fiche d'empreintes digitales à mon bureau et m'a demandé si je pouvais prendre les dispositions voulues pour obtenir la dactyloscopie de mon mandant.

Une voix: Un programme de libre service, quoi!

M. Kempling: En effet, un programme de libre service. Peut-on imaginer pareille situation? La police avait le casier judiciaire d'un innocent, mais dans ce casier il était indiqué qu'il avait en sa possession des cartes volées, qu'il avait donné des chèques sans provision d'un bout à l'autre du Canada et que plusieurs accusations de fraude avaient été portées contre lui. Le casier judiciaire comportait le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale de cet homme ainsi qu'un jeu de dactyloscopies qui ne lui appartenait pas, mais qui appartenait au vrai coupable. C'est ainsi que nous avons pu éclaircir toute l'affaire.

J'ai reçu de la GRC plus de collaboration que de tout autre ministère auquel je m'étais adressé. J'ai demandé à la GRC d'étudier l'affaire et d'établir la comparaison entre les noms, numéros d'assurance sociale et les dactyloscopies. En effet, la gendarmerie a signalé que les dactyloscopies versées au dossier n'appartenaient pas à l'innocent. Parce que le coupable avait volé une voiture et avait un casier judiciaire, j'ai pu, grâce à la dactyloscopie, remonter à la filière et en arriver à son nom. Finalement, tout est rentré dans l'ordre. Il fallait ensuite que nous fassions effacer ce casier judiciaire. Nous avons fini par gagner notre point.

La plupart des provinces ont des lois qui permettent d'enquêter sur la solvabilité des individus. Ce qui préoccupait mon commettant, une fois l'affaire éclaircie, c'est que les fichiers des établissements privés qui tiennent des dossiers sur la solvabilité d'individus indiqueraient toujours qu'il possédait un casier judiciaire et qu'il avait été accusé de fraudes. Comme le faisait remarquer le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, j'espère bien que le ministre tiendra compte de cet avis et qu'il en profitera pendant que nous étudions le bill article par article pour présenter un amendement à l'article 5(2), (3) et (4) de la loi de l'impôt sur le revenu afin d'empêcher qu'on utilise davantage les numéros d'assurance sociale dans d'autres programmes.

J'aimerais citer le passage suivant du rapport intitulé «L'ordinateur et la vie privée» du ministère des Communications

> Il existe deux nouveaux programmes importants sur la sécurité du revenu qui, une fois appliqués, entraîneront une utilisation plus fréquente du numéro d'assurance sociale. Étant donné que les chèques de prestations envoyés en vertu du Régime de sécurité du revenu familial seront établis au nom de la mère, il faudra que les intéressées fournissent un numéro d'inscription. On prévoit également d'utiliser le numéro d'assurance sociale dans le projet de loi sur la sécurité de la vieillesse. Les prestations versées dans le cadre de ces deux programmes seront proportionnelles au revenu; il faudra donc, pense-t-on, demander au ministère du Revenu national de confirmer les revenus déclarés.
>
> Il est possible que ce recours croissant au numéro d'assurance sociale en fasse un véritable numéro d'identité personnel (malgré qu'il soit imparfait) ou alors que l'identification des particuliers soit assurée d'une manière indirecte par le truchement des cartes de crédit et des numéros de compte en banque. Ce qui importe cependant, c'est que l'on n'instaure pas de numéro d'identité unique, directement ou indirectement, sans avoir étudié à fond les avantages et les répercussions d'une telle initiative et sans avoir ouvert de débat public à ce sujet.

Voici donc ce qui nous préoccupe, pour l'essentiel du moins. Si ces changements sont appliqués, on n'aura pas le temps d'en discuter. Comme l'a fait remarquer hier le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, le mouvement a été amorcé l'année dernière dans un projet de loi, ce qui donnait à cette innovation un aspect très légal. Aussi, les députés n'ont-ils pas eu le temps de l'étudier, même très rapidement, à cause de la clôture imposée par le gouvernement. Le gouvernement a fait adopter cette mesure par le biais d'un projet de loi. Heureusement, le whip de notre parti, le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) a dit: «Sur division» pour la bonne raison qu'il avait éventé l'astuce et qu'il jugeait bon de nous inciter à rejeter ce bill, car en l'adoptant, nous donnions l'impression que nous étions d'accord avec le gouvernement pour adopter ce changement.

Si le gouvernement a effectivement l'intention d'identifier chaque Canadien au moyen d'un unique numéro d'identité, la question devrait être soulevée et débattue en Chambre de manière à ce que chacun d'entre nous puisse exprimer son

opinion à ce sujet. Je suis terriblement troublé de voir qu'on nous impose de plus en plus de règlements qui dans les faits ont force de loi. Les fonctionnaires chargés de leur application ne sont pas comptables au Parlement. Bien entendu, la difficulté ici est que la majeure partie des lois qu'on nous propose ont un préambule qui dit que le gouverneur en conseil annexera un règlement d'exécution à la loi après promulgation. Plus loin dans le texte de la loi il est dit habituellement que le gouverneur en conseil peut modifier le règlement de temps à autre selon le besoin. C'est là que réside le problème. On nous impose règlement sur règlement, ce qui est très onéreux.

L'an dernier, un représentant de la société Bell Canada a comparu devant un de nos comités et nous a affirmé que l'application des règlements du gouvernement coûtait chaque année à la société 15 millions de dollars. Il nous a dit en outre que la division de la société qui accuse l'expansion la plus prononcée est le contentieux et que cette rapide croissance est nécessaire en raison de la masse énorme de règlements auxquels la société doit se conformer. Les députés ont le devoir de faire tout en leur pouvoir pour conserver une certaine marge de contrôle sur l'imposition de règlements à la société et pour éviter de conférer à des bureaucrates des pouvoirs qui dépassent ceux du Parlement lui-même.

Ceci dit, j'aimerais de nouveau discuter de certains aspects du bill C-11. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du bill car nous l'étudierons article par article; mais j'aimerais m'arrêter brièvement à ce qui touche à l'assurance. Dans sa sagesse, le gouvernement a jugé bon de s'éloigner de ce que prévoyait l'exposé budgétaire en mars dernier au sujet des ajustements d'assurance. Lorsque nous nous sommes aperçus que le gouvernement comptait frapper d'un impôt la police d'assurance d'un particulier à sa mort, nous en avons bien sûr été très bouleversés.

● (1242)

Ce qui m'a irrité le plus, c'est le fait que le gouvernement allait considérer qu'un particulier avait encaissé sa police avant de mourir. Autrement dit, une police d'assurance allait rapporter au bénéficiaire un certain montant d'argent, mais dans son souci de tirer un certain revenu de cette police, le gouvernement allait prétendre qu'une chose s'était produite avant coup. Le gouvernement allait considérer que la police avait été encaissée afin de pouvoir la frapper d'un impôt. A ce point-là, j'ai dit à mes collègues espérer que les compagnies d'assurance auraient le courage d'éprouver cette décision devant les tribunaux car, à mon avis, aucun gouvernement ne doit pouvoir considérer comme étant faite une chose qui ne l'est pas.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il ne peut vous considérer comme mort.

M. Kempling: Il peut peut-être vous considérer ressuscité. Ces gens-là sont capables de n'importe quoi. Mais je trouve que ce serait une manière très injuste d'essayer d'en soutirer un revenu. Lorsque nous avons examiné tout cela de près, nous avons constaté que les compagnies d'assurance s'en désintéressaient complètement car cela ne changeait strictement rien pour elles. C'étaient les assurés qui allaient payer les pots cassés ainsi que les agents d'assurance qui, en toute bonne foi, avaient vendu des polices à leurs clients et qui allaient devoir leur dire que ces polices étaient imposables.

[M. Kempling.]

Nous avons interrogé quelques fonctionnaires à ce sujet. Ils n'ont même pas été capables de nous dire quelle recette fiscale allait représenter l'imposition de ces polices. Comme ont dû le faire plusieurs de mes collègues députés, j'ai rédigé pour les journaux un court article dans lequel j'ai critiqué sévèrement le gouvernement pour cette mesure inadmissible. J'ai également encouragé mes électeurs à écrire au ministre pour lui demander de se raviser et de m'envoyer copie de leurs lettres. J'ai reçu, je ne vous mens pas, des centaines de lettres à ce sujet. Ce n'est pas la première fois que j'en parle. Je suppose que les députés des deux côtés de la Chambre ont eux aussi reçu des plaintes. C'est pourquoi le gouvernement a fini par céder et par retirer cette disposition de la loi.

Cependant, ce qui me préoccupe notamment, c'est que le gouvernement continue à refuser de considérer comme une dépense déductible aux fins de l'impôt l'intérêt sur les prêts contractés sur des polices d'assurance. C'est regrettable. Nombre d'exploitants de petites entreprises, surtout dans le commerce de détail, empruntent sur leur assurance pour pouvoir rester en affaires. Bien des petits détaillants ont beaucoup de mal à trouver du financement. Certains d'entre eux n'ont pas un très gros capital de base pour supporter leur affaire. Ils doivent maintenir un important stock de marchandises pour survivre et nombre d'entre eux doivent acheter à l'avance pour Noël par exemple.

Ils ont du mal à trouver du financement auprès des banques parce que, dans la plupart des cas, ils occupent des locaux loués. Certains d'entre eux ont du matériel loué à bail et leur stock est parfois en dépôt permanent, aussi ils se prévalent généralement de leur droit d'emprunter aux compagnies d'assurance sur leur police d'assurance. Imposer ces prêts est une mesure rétrograde. Fait ironique à noter, si l'on désire acheter une obligation d'épargne du Canada, on peut aller à l'une ou l'autre des banques à charte, lui emprunter de l'argent pour acheter cette obligation et déduire à titre de dépenses l'intérêt versé sur cet emprunt. Par contre, si l'on s'adresse à une compagnie d'asssurance pour lui emprunter $1,000 sur sa police d'assurance, on s'aperçoit que l'on ne peut déduire l'intérêt versé de son revenu, aux fins de l'impôt. Lorsque nous en viendrons à l'étude détaillée du bill, de nombreux députés parleront de cette question. Il faut espérer que nous réussirons à convaincre le gouvernement de céder également sur ce point.

J'aimerais également parler et de la confiance qu'ont les Canadiens dans le gouvernement dans notre économie. Je suis un homme d'affaires, et j'ai travaillé pour des grandes et des petites entreprises. Je travaille toujours dans ce domaine, et de ce fait, lorsque je suis dans ma circonscription ou que je voyage dans le pays, des représentants du monde des affaires entrent en contact avec moi pour me faire part de leurs problèmes. Je suis réellement inquiet car un grand nombre d'hommes d'affaires ne sont même pas sûrs de pouvoir terminer l'année. Certains d'entre eux m'ont dit qu'ils seraient surpris s'ils réussissent à tenir jusqu'au printemps 1978.

C'est une situation déplorable. Elle est dûe en partie à la concurrence qui s'exerce dans ce domaine et en partie au fait que les hommes d'affaires ont du mal à trouver le financement nécessaire pour faire marcher leur entreprise. Nombre d'entre eux surveillent leurs comptes de bénéfices et calculent combien de temps cela leur prendra avant que ce compte ne soit vide et qu'ils ne commencent à entamer leur capital.

Selon moi, le problème, c'est que depuis 10 ans, le gouvernement a passé plus de temps à diviser les richesses du pays qu'à s'occuper de sa productivité. Tous ceux qui travaillent dans le secteur de la fabrication ou dans n'importe quelle entreprise savent bien que si la productivité n'avait pas augmenté au cours des siècles, l'homme en serait toujours à l'âge de pierre. La seule façon de réaliser des progrès sociaux, c'est d'augmenter la productivité. Nous ne pouvons avoir de progrès social qui ne soit accompagné d'une hausse de productivité correspondante.

Le gouvernement emploie plus de 2,000 économistes m'a t'on dit et, si j'ai bien compris, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a plus que le ministère des Finances. On peut expliquer ce fait en disant que la qualité est légèrement supérieure au ministère des Finances qu'au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Les hausses de productivité sont dues à de nombreux facteurs. Nous entendons certaines gens dire que le Canada est nettement en bas de la liste en ce qui concerne la productivité. Ils regardent le tableau de l'OCDE et constatent que nous sommes au dixième ou onzième rang, derrière un certain nombre de pays qui sont parfois des pays en voie de développement. Toutefois, la productivité dépend de nombreux facteurs: le capital, la qualité du travail, la qualité de l'organisation et de la gestion, le transport, l'imposition, les règlements et la politique en matière de concurrence. Voilà autant de facteurs à considérer avant de juger la productivité. Si une entreprise a du mal à obtenir des capitaux et doit payer le prix fort pour l'argent dont elle a besoin, qu'il s'agisse de capitaux de roulement ou d'investissement, cela se reflètera dans sa productivité. Si nous considérons ce seul facteur, nous constatons que l'année dernière nous avons enregistré un déficit d'environ dix milliards de dollars dans le secteur des produits manufacturés.

• (1252)

D'après les meilleurs renseignements obtenus jusqu'ici, on estime que le déficit commercial s'établira à 11.5 milliards. Si ce n'était de ce déficit, autrement dit, si nous n'étions pas déficitaires au compte des produits de fabrication, nous employerions environ 800,000 personnes de plus, soit à peu près le nombre des chômeurs, à 100,000 près.

Je me suis entretenu avec bien des membres de l'industrie manufacturière qui m'ont demandé ce qui se passait au GATT. Ils veulent savoir ce que nous faisons à cette conférence. Je saurais gré au ministre de bien vouloir prendre note de ces observations sur le GATT. Lorsque le député de Rosedale (M. Macdonald) détenait le portefeuille des Finances, je lui ai demandé des renseignements sur les négociations du GATT. Sa réponse n'a pas été flatteuse et je ne la répéterai pas. On la trouvera au hansard; je n'en suis pas très satisfait. Le fait est que la plupart des fabricants ignorent tout de ce qui se passe à la conférence. Nombreux sont ceux qui m'ont dit craindre de s'éveiller un bon matin acculés à la faillite, car les tarifs qui les protégeaient ont disparu ou ont été modifiés à tel point qu'ils ne leur permettent plus de soutenir la concurrence.

Quand on investit dans une usine et dans l'achat de machinerie et qu'on s'y entend en marketing il n'est pas agréable de constater qu'on ne peut plus soutenir la concurrence des importations. Le ministre a parlé de notre déficit commercial et du problème que nous pose notre balance des paiements. Il existe deux façons de résoudre le problème de la balance des paiements: il faut soit exporter davantage, soit accroître la production pour la consommation intérieure. En d'autres termes, il faut réduire les exportations.

On peut s'attaquer au problème de deux façons. Nous essayons constamment, semble-t-il, d'exporter davantage. Chaque fois que nous augmentons nos exportations, il semble que nous importions encore plus. Nous n'avons jamais fait d'efforts pour mettre sur pied une industrie secondaire canadienne solide et saine. En fait, tous les ministres qui se sont succédés depuis que je siège à la Chambre ont même douté que nous puissions établir une industrie secondaire viable au Canada. Il va sans dire que si nous n'y arrivons pas, nous ne serons jamais en mesure de donner du travail aux chômeurs dont le nombre va toujours croissant, ce qui constitue une nouvelle cause de frustations.

Je voudrais conclure en vous racontant une anecdote concernant un de mes électeurs que j'ai rencontré lorsque je suis allé chez moi la semaine dernière. Il s'agit d'un mécanicien de machine fixe dans la cinquantaine. Il est à l'âge où les chômeurs ont de la difficulté à trouver du travail. Les employeurs font de la discrimination en raison de l'âge des candidats, bien qu'ils affirment le contraire.

Cet homme avait de la difficulté à trouver un emploi après avoir chômé pendant un an environ parce qu'il était malade. Il s'est rendu à un centre de main-d'œuvre et à découvert que quelqu'un cherchait un plongeur. Comme il avait absolument besoin de travailler il a demandé au conseiller de lui indiquer l'adresse de l'employeur pour qu'il puisse aller offrir ses services. Le conseiller lui a répondu qu'il devait remplir une formule. La première question était celle-ci: «Avez-vous de l'expérience?» Il a répondu: «Je suis marié depuis trente-sept ans». Cela ne suffisait pas. On lui demandait s'il avait une expérience professionnelle du métier de plongeur, sans quoi, on ne pouvait le recommander à l'employeur.

Cela semble tout à fait absurde. Il a demandé s'il pouvait suivre un cours de formation de plongeur et a reçu une réponse négative. Il est retourné chez lui, a consulté les pages jaunes et a finalement trouvé l'adresse du restaurant où on avait besoin d'un plongeur. Il postula l'emploi et l'obtint. C'est navrant!

Monsieur l'Orateur, je participerai au débat lorsque nous nous mettrons à étudier les articles du bill un par un. Je compte alors signaler quelques aspects épineux de ce projet de loi. Avec votre permission, puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les députés sont-ils d'accord pour dire qu'il est 1 heure, sinon, je peux donner la parole à un autre député, le représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le Canada traverse la crise la plus aiguë qu'il ait connue en temps de paix depuis le début des années trente. Le mois dernier, il y avait 886,000 chômeurs au Canada, soit 100,000 de plus qu'en octobre 1976, et il s'agit là d'un chiffre désaisonnalisé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1402)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, notre pays connaît actuellement la plus grave crise de chômage depuis la Seconde Guerre mondiale, et même depuis la grande dépression des années 30. La situation a empiré rapidement depuis deux ou trois ans et, depuis le début de l'année, le taux de chômage a subi chaque mois une augmentation sensible par rapport aux mêmes mois de l'an dernier. Autrement dit, pour tous les mois de l'année 1976, le nombre de chômeurs a été supérieur à celui des mois équivalents de l'année 1975.

En octobre dernier, il y avait 886,000 chômeurs contre 769,000 en octobre 1976. Autrement dit, monsieur l'Orateur, il y avait plus de 100,000 chômeurs de plus en octobre 1977 que l'année précédente. Le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 7.4 p. 100 en octobre 1976 à 8.3 p. 100 en octobre 1977, soit près de 100,000 chômeurs de plus. Le pays est dirigé aujourd'hui par un gouvernement libéral, dont le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Chrétien) viennent de la province de Québec. Ils ont tous les deux dit aux Canadiens et aux Québécois que l'indépendance du Québec serait catastrophique pour les Québécois. Si l'on regarde les données concernant le chômage au Québec pour le mois d'octobre 1977, on constate qu'il y a 283,000 chômeurs contre 234,000 en octobre 1976, soit près de 50,000 de plus.

● (1412)

Le chômage au Québec, correction faite des variations saisonnières, est passé de 10.1 p. 100, en octobre 1976, à 11.4 p. 100, en octobre 1977. Si l'on examine le chômage parmi les jeunes âgés de 24 ans, on s'aperçoit qu'en octobre, ces jeunes comptaient 383,000 chômeurs, soit presque la moitié de la totalité des sans emploi. Au Québec, le pourcentage des jeunes sans travail est approximativement de l'ordre de 14 et 16 p. 100. Le ministre des Finances ne peut faire mieux pour promouvoir le séparatisme que de permettre que ce niveau absolument inacceptable de chômage persiste. Comment pouvons-nous espérer que les jeunes Québécois donnent leur loyauté à un pays—le Canada—où ils ne peuvent trouver d'emploi alors qu'ils ont bénéficié de la meilleure formation qui y ait jamais été offerte? S'agit-il d'une situation temporaire? Selon le *Globe and Mail* du 7 octobre dernier, le ministre des Finances aurait dit:

> Le chômage au Canada ne baissera pas d'ici un an et demi parce que l'économie ne croîtra pas assez rapidement . . . en termes réels, l'augmentation de 2 p. 100 du produit national brut enregistrée cette année et celle de zéro à 5 p. 100 à laquelle on s'attend pour l'an prochain améliorera la situation de l'emploi, mais pas suffisamment pour avoir une incidence marquée sur le chômage.»

Dans son allocution du printemps, l'ex-ministre des Finances a prédit une hausse de 4 p. 100 et plus du PNB. Bien entendu, la hausse n'a été que de moitié. Ces prévisions erronées sont imputables au fait que les ministres des Finances reçoivent constamment des informations incorrectes de leurs principaux conseillers. Si le ministre des Finances désire se débarrasser du poids mort dans la Fonction publique, il devrait commencer par les hauts fonctionnaires de son ministère. Depuis quatre ou cinq ans, ils fournissent des informations erronées aux ministres des Finances. Le ministre a admis que le chômage ne diminuerait pas, et qu'en fait, il pourrait fort bien augmenter au cours de l'an prochain. En disant cela, il ne faisait que répéter certaines des prévisions faites par tous les économistes, à l'exception de celles qui émanent de son ministère.

Le 25 octobre dernier, le journal *Globe and Mail* de Toronto a rapporté les propos du président du Conseil économique de l'Ontario, le professeur Grant Reuber qui a déclaré:

> L'Ontario va probablement connaître un fort chômage et une forte inflation ainsi qu'une faible croissance économique au cours des dix prochaines années, . . .

Cette opinion n'est pas surprenante. Cette situation vient d'être portée à notre attention de manière saisissante par les licenciements brutaux auxquels s'est livrée la Société International Nickel à Sudbury, Thompson au Manitoba, et à Port Colborne en Ontario. Ils se traduiront par la perte d'environ 4,000 emplois au cours des prochains mois. Sudbury en perdra 2,800, Thompson, 650 et Port Colborne 375. La masse salariale de Sudbury décroîtra de plus de 40 millions de dollars si ses réductions durent pendant une année entière. A Thompson, la perte salariale se situera aux alentours de 10 millions de dollars et à Port Colborne, de 4½ millions de dollars. A Sudbury, où il n'existe pratiquement pas d'autre industrie, les travailleurs perdront donc plus de 40 millions de dollars sous forme de salaires. Signalons en passant qu'entre 12 et 15 millions de dollars de ces gains seraient revenus aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sous forme d'impôts.

De plus, les travailleurs auraient dépensé cet argent en nourriture, logement, automobiles, cuisinières, réfrigérateurs, appareils de télévision, etc. Cette perte ne signifie donc pas seulement une réduction de 40 millions de dollars sous forme de salaires. Les contribuables canadiens devront payer approximativement $560,000 par semaine, soit près de 30 millions de dollars par an sous forme de prestations d'assurance-chômage. La perte réelle s'élèvera donc à près du double de ce chiffre de 40 millions de dollars. Ce n'est pas seulement les travailleurs licenciés qui en souffriront, mais aussi les gens qui travaillent dans la petite entreprise à Sudbury, Thompson et Port Colborne et dont l'existence dépend des achats effectués par les travailleurs de l'INCO.

Ce n'est d'ailleurs pas tout au chapitre des pertes. L'été dernier, l'INCO a embauché environ 1,100 étudiants et l'été d'avant, environ 1,400. Ces étudiants qui dépendent en grande partie du travail qui leur est offert dans les mines de Sudbury pour financer leurs études seront selon toute probabilité dans l'impossibilité de les poursuivre à moins que les gouvernements fédéral et provinciaux n'augmentent considérablement les prêts et les subventions qu'ils leur accordent. Ce qui est de toute façon très peu probable.

Il ne s'agit pas d'une société dépourvue de capitaux, mais bien de l'une des plus puissantes du Canada. Je tiens à inscrire aux fins du compte rendu ce que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario ont fait en faveur de cette société qui, d'un seul coup de balai, est en train de congédier presque 4,000 personnes. De 1967 à 1976, la société INCO a réalisé au total 1.7 millard de dollars de bénéfices. Cette multinationale doit 368.9 millions de dollars aux Canadiens en impôts fédéraux différés. Je sais également qu'un prêt sans intérêt a été accordé à l'International Nickel.

Ce prêt a servi à exploiter de nouvelles sources de production de nickel au Guatemala et en Indonésie. Ce sont les travailleurs canadiens qui ont fourni l'argent nécessaire à la construction de ces entreprises. Ce prêt a contribué à accroître le chômage au Canada. Les dégrèvements fiscaux qui ont été

accordés par le gouvernement fédéral à la société INCO pour les machines et les bâtiments lui ont permis d'économiser 17.5 millions de dollars. L'exemption de la taxe de vente provinciale qui est entrée en vigueur en avril 1975 lui a permis d'économiser environ 25 millions de dollars pour les deux années 1975 et 1976. Par ailleurs, la Société pour l'expansion des exportations, qui est un organisme fédéral, a prêté 70 millions de dollars à cette société pour lui permettre de financer ses projets au Guatemala.

● (1422)

Le taux d'intrêt est tenu secret, mais nous savons qu'il est inférieur au taux commercial: il est probablement de 6 p. 100. Au Guatemala, l'INCO paie ses employés $6 par jour, et en Indonésie, $6 par semaine, de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que cette société tente de développer sa production de nickel dans d'autres pays pour ne pas avoir à verser les salaires élevés que ses employés au Canada l'ont persuadée ou forcée de payer. Par ailleurs, l'INCO s'est aussi prévalu des dispositions relatives à la dépréciation accélérée qui lui ont fait épargner 48 millions de dollars en 1976. Le gouvernement a d'ailleurs l'intention de continuer à accorder aux sociétés des dégrèvements qui coûteront cette année aux contribuables canadiens 1.2 milliard de dollars.

Les congédiements survenus à l'INCO ne constituent pas un cas isolé. Les sociétés Falconbridge et Noranda ont également annoncé des licenciements. On estime qu'au cours de la prochaine année l'industrie minière canadienne licenciera 20,000 travailleurs. Je rappelle aux députés qu'il s'agit là d'un secteur de notre économie auquel on a consenti maints avantages fiscaux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, afin de persuader les sociétés en cause, des multinationales pour la plupart, à investir au Canada. Ces sociétés se sont montrées très peu reconnaissantes envers notre pays, car elles s'intéressent davantage aux profits qu'à la création d'emplois. Il est maintenant évident qu'elles trouvent plus facile de réaliser des profits à l'étranger.

L'aspect le plus grave du chômage est peut-être son taux élevé chez les jeunes. A l'heure actuelle, près de 50 p. 100 de nos chômeurs font partie du groupe d'âge des 15 à 24 ans même si, d'année en année, nous avons dépensé de plus en plus pour garder nos jeunes gens à l'école, pour les persuader de se diriger dans des écoles de métier, des collèges communautaires ou des universités après avoir terminé leurs études secondaires. Les perspectives d'avenir pour nos jeunes sont très sombres. Chez les jeunes d'âge universitaire, c'est-à-dire de 20 à 24 ans, le taux de chômage s'élevait à 10.8 p. 100, et pour ceux de 15 à 19 ans, c'est-à-dire pour ceux qui sortent des écoles secondaires, il était de 19.2 p. 100.

Je ne pourrais pas mieux illustrer la situation dans laquelle se trouvent nos jeunes chômeurs que ne l'a fait l'autre jour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) lors d'une conférence organisée par le Conseil canadien du bien-être social et ayant pour thème le chômage chez les jeunes. Il a signalé que sur 45 candidats ayant répondu à une offre d'emploi de contremaître d'entrepôt, sept avaient une maîtrise en administration d'entreprise. Peut-il y avoir plus éloquent constat de carence devant le problème du chômage? Sept personnes ayant étudié cinq ou six ans à l'Université en sont réduites à solliciter un emploi de contremaître d'entrepôt?

Que propose le ministre des Finances? Il ne sait absolument pas quoi faire. Dans son numéro du 24 octobre, le *Globe and Mail* résumait les observations et les propositions faites par le ministre au cours de la fin de semaine précédente. Je n'en citerai que deux paragraphes pour faire voir à quel point le ministre est embrouillé. L'article débute par Ottawa, Exclusivité PC, et dans le premier paragraphe on dit que les Canadiens devraient épargner moins et dépenser plus.

Donc, si les choses vont mal c'est qu'au lieu d'acheter des produits canadiens qui devraient alors être remplacés, ce qui stimulerait l'industrie, les Canadiens mettent trop d'argent à la banque, à la caisse populaire, dans les obligations d'État, etc. Or, quelques paragraphes plus loin le ministre des Finances affirme:

> Il faut que le travailleur canadien ne soit pas aussi exigeant et apprenne à vivre suivant ses moyens.

Vivre selon ses moyens, cela veut dire ne pas dépasser son budget, éviter autant que possible les achats à crédit, et ainsi de suite. Donc le ministre demande aux gens de ne pas tout dépenser, de ne pas acheter à crédit donc d'épargner.

Monsieur l'Orateur, il faut savoir ce que l'on veut. S'il a raison quand il dit que nous épargnons trop, il a tort de nous reprocher de vivre au-dessus de nos moyens. Il me semble que le ministre et ses conseillers n'ont pas réfléchi vraiment à ce qu'ils veulent. Le Conseil économique du Canada publiait il y a quelques jours son rapport annuel. Je rappelle à l'intention des députés que le Conseil économique a été créé par le gouvernement du Canada lui-même pour étudier la situation économique, pour lui présenter un rapport annuel, pour l'éclairer sur la conjoncture et pour le conseiller sur les moyens de l'améliorer.

Je tiens également à rappeler aux députés qu'à l'origine, le Conseil économique du Canada comptait des représentants du salariat, de l'agriculture, de l'industrie, du milieu universitaire, et d'autres. Il y a quelque temps, déçus du programme de lutte contre l'inflation, les représentants du salariat ont démissionné. Aussi le rapport de cette année a-t-il été élaboré par un conseil qui ne compte aucun représentant du salariat, aucun libéral—j'entends des partisans du libéralisme économique,—des représentants de la gauche.

Pour prouver ce que j'avance, j'aimerais énumérer quelques noms qui figurent cette année sur la liste des membres du Conseil: Ian Andrew Barcley, président et directeur général de la British Columbia Forest Products Limited; S. Robert Blair, président et directeur général de The Alberta Gas Trunk Line Company; J. A. Brown, doyen de la faculté d'agriculture de l'Université de la Saskatchewan: Roy Fraser Elliott, C.R., associé de l'étude Stikeman, Elliott, Robarts et Bowman, de Toronto; James A. McCambly, du service des métiers de la construction, à Ottawa; A. M. Runciman, président de l'Union des producteurs de grains limitée, de Winnipeg. Je peux témoigner du fait que M. Runciman n'est pas très extrémiste, c'est le moins que l'on puisse dire.

Impôt sur le revenu

● (1432)

Que propose le Conseil économique cette année, alors que nous avons presque un million de chômeurs et que le chômage risque d'augmenter? Permettez-moi de mentionner brièvement quelques propositions du Conseil économique. Il recommande des réductions permanentes de l'impôt sur le revenu des particuliers pour un montant de deux milliards de dollars, ce qui équivaudrait à une réduction de 8 à 10 p. 100 du taux d'imposition des particuliers et augmenterait en permanence le pouvoir d'achat du consommateur pour un montant équivalent à environ $200 par année par contribuable.

Dans son analyse des options politiques, le Conseil a recommandé une réduction générale d'impôt de 8.3 p. 100 et une réduction de 25 p. 100 des taux s'appliquant aux personnes dont les revenus sont les plus faibles. Ces propositions me donnent une impression de déjà vu, monsieur l'Orateur, car depuis des années déjà le Nouveau parti démocratique propose des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers, surtout ceux qui gagnent le moins. Selon le Conseil économique, une réduction de cette envergure augmenterait la croissance réelle du Canada d'environ 1 p. 100 en 1978 et le taux de chômage atteindrait 7.7 p. 100 au lieu de 8 p. 100. Je signale que le 8 p. 100 prévu par certains députés et d'autres organismes, ou le pourcentage de 7.7 que le Conseil prévoit si nous réduisons les impôts de deux milliards de dollars, constitue encore le taux de chômage le plus élevé pour tous les pays occidentaux industrialisés du monde.

La réduction de deux milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers diminuerait les revenus du gouvernement fédéral de 1.3 milliard de dollars et ceux des provinces de 700 millions de dollars. Le Conseil croit aussi que les taxes de vente provinciales devraient être réduites et il recommande que les provinces les abaissent d'au moins 1 p. 100, sauf pour certains articles comme l'essence, l'alcool et les cigarettes. D'après le Conseil, une réduction de 1 p. 100 équivaudrait à environ 300 millions de dollars pour les provinces. Telles sont les recommandations du Conseil économique, organisme qui n'a rien de très radical pourtant et dont les membres ainsi que les cadres sont nommés par le gouvernement.

Quelle a été la réaction du ministre des Finances devant l'avis du Conseil économique? Je lirai à ce sujet un extrait du *Free Press* de Winnipeg, du 10 novembre, qui a été choisi à dessein car je ne voudrais pas que le ministre vienne ensuite dire qu'on a mal interprété ses paroles ou qu'il a été mal cité par le député de Winnipeg-Nord. Voilà ce que Paul WHitelaw, correspondant du *Free Press* de Winnipeg a écrit dans un article intitulé: «Chrétien avoue que le programme de réductions fiscales manque de sérieux».

Le ministre des Finances Jean Chrétien déclare que la proposition du Conseil économique du Canada, qui demande une réduction de l'impôt sur le revenu des particulières de deux milliards de dollars, manque de sérieux.

Chrétien a déclaré mardi à la Chambre «qu'il serait peu raisonnable d'emprunter deux autres milliards de dollars en ce moment pour tenter de nous libérer des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons actuellement . . .

Je ne pense pas qu'un geste irréfléchi de la part du ministre des Finances pourrait faire du bien au pays.»

Il est évident que le ministre des Finances a rejeté l'avis du Conseil économique. Le président intérimaire du Conseil économique, M. George Post, a déclaré à propos du discours du 20 octobre sur le mini-budget prononcé par le ministre qu'il aurait du mal à arrêter la montée du taux de chômage. Mais tout ce que répond à cela le ministre c'est que M. Post et le Conseil économique manquent de sérieux.

Le Conseil a pourtant déclaré, monsieur l'Orateur, que sans le stimulant des réductions fiscales qu'il propose, l'économie ne croîtra que de 4.3 p. 100 par an pendant les cinq prochaines années; l'inflation moyenne sera de 7.1 p. 100 et le taux de chômage moyen de 8.2 p. 100. Même avec de nouvelles réductions fiscales, on ne pourra que légèrement modifier ce triste tableau. Avec une réduction de l'impôt sur le revenu de deux milliards de dollars et une réduction des taxes de vente provinciales de un milliard de dollars, on ne réalisera qu'une croissance moyenne de 4.7 p. 100, tout en maintenant l'inflation à 7.2 p. 100 et en abaissant le chômage à 7.6 p. 100. Autrement dit, le Conseil propose que nous acceptions une très légère augmentation de l'inflation contre une baisse du taux de chômage d'environ 1 p. 100. Mais je l'ai dit, le ministre n'est pas disposé à suivre l'avis du Conseil économique. On peut le voir d'après les mesures qu'il a prises sur l'avis des spécialistes de son service financier, sans savoir précisément ce qu'ils lui conseillent de faire.

Cependant, monsieur l'Orateur, nous ignorons ce qu'un autre de ses principaux conseillers lui a recommandé. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, a prononcé un discours devant la Chambre de commerce de Calgary, discours que rapporte le *Globe and Mail* du samedi 17 septembre, et j'aimerais rappeler un ou deux points qu'il a soutenus. Selon M. Bouey, le Canada ne devrait pas essayer de régler ses problèmes de chômage en préconisant des politiques qui pourraient entraîner une hausse du taux d'inflation. Nous savons que le ministre des Finances et le premier ministre suivent ce conseil puisqu'ils considèrent l'inflation comme une menace beaucoup plus grave que le chômage. Encore selon M. Bouey, l'unique façon d'en arriver à une production élevée et au plein emploi, c'est de s'attaquer à l'inflation et aux pratiques inflationnistes courantes.

Ces propos nous paraissent familiers, monsieur l'Orateur, car n'avons-nous pas entendu le premier ministre affirmer qu'il fallait terrasser l'inflation? M. Bouey s'est dit convaincu que la persistance des perspectives d'inflation élevée au Canada constitue un grave obstacle à la relance de l'économie. Et il a terminé son discours par cet avertissement:

Beaucoup de prudence s'impose dans l'adoption de mesures expansionnistes visant à stimuler la production et l'emploi, car une telle action pourrait relancer de plus belle les tendances et les perspectives inflationnistes.

En somme, cela ressemble à la mise en garde du ministre des Finances qui nous dit de modérer nos espoirs. Chaque jour, quand je quitte la Chambre pour retourner chez moi, je ne peux m'empêcher de regarder cette tour de verre qui sera le siège de la Banque du Canada. On me dit que le coût de cet immeuble ultra-moderne et luxueux variera de 50 à 75 millions de dollars, d'où je dois conclure que le gouverneur de la Banque du Canada dit aux Canadiens. «Faites ce que je dis, non pas ce que je fais.» C'est toujours le même refrain que répètent ceux qui possèdent à ceux qui n'ont rien.

M. Johnston: Que va-t-il en coûter pour le chauffer?

M. Orlikow: Nous pourrons en reparler à une autre occasion. Que représentent un million de chômeurs dans l'économie canadienne, monsieur l'Orateur? Un expert économique très compétent, Arthur Donner, qui écrit régulièrement dans le *Globe and Mail* de Toronto, a fait les prévisions suivantes dans son article du 17 août:

● (1442)

Depuis 1973, les pertes que nous avons accumulées à l'égard de notre PNB réel et de l'emploi sont plutôt atterrantes. En fonction des prix constants de 1971, les pertes de production entre 1974 et 1976 sont évaluées à 25.5 milliards de dollars et, compte tenu du taux de croissance réelle prévu pour 1977 et 1978, ces pertes augmenteront encore de 11.5 milliards de dollars. Autrement dit, cela représente environ 42 p. 100 de l'activité économique réelle en 1976.

Voilà des milliards de dollars qui auraient pu être produits, mais qui ne l'ont pas été. Cela représente des centaines de milliers d'emplois perdus pour les travailleurs canadiens. Que fait le gouvernement pour régler le problème du chômage? Il continue à accorder des concessions fiscales encore plus élevées aux sociétés et aux investisseurs, comme l'indiquait le budget de l'ancien ministre des Finances présenté le 31 mars dernier.

Nous avons entendu un certain nombre de ministériels contester les chiffres avancés par le NPD, et surtout par les députés qui ont pris la parole avant moi, et ils ont demandé où nous prenions le 1.2 milliard de dollars ou les 1,245 millions. Nous avons obtenu ce chiffre d'après les documents budgétaires préparés et déposés par l'ancien ministre des Finances. Je tiens à les citer au compte rendu pour bien montrer où va cet argent: dégrèvement fiscal à l'égard des inventaires d'entreprises, 300 millions de dollars; crédits d'impôt sur les investissements fédéraux, 485 millions de dollars; amortissement pour les puits de pétrole et de gaz, 20 millions de dollars; augmentation des crédits d'impôt sur les dividendes, 120 millions de dollars; augmentation de la limite pour les pertes de capital, 45 millions de dollars; inclusion des gains de capitaux sur les valeurs boursières canadiennes, 10 millions de dollars; autres concessions fiscales aux sociétés et aux investisseurs, 100 millions de dollars, et avec la perte des revenus provinciaux correspondante de 165 millions de dollars, cela donne un total de 1,245 millions de dollars.

Nous prétendons qu'il est illogique d'essayer de stimuler l'investissement dans l'entreprise et l'industrie canadienne, alors que l'industrie ne fonctionne qu'à guère plus de 80 p. 100 de sa capacité. Autrement dit, l'industrie n'utilise pas pleinement l'argent investi dans sa capacité de production, et aucun homme d'affaires n'acceptera d'investir pour augmenter les installations de production si l'on n'utilise qu'un peu plus de 80 p. 100 de la capacité actuelle. Pour investir dans de meilleurs installations, il faut que l'industrie fonctionne à pleine capacité.

Il est évident que les concessions fiscales proposées par le gouvernement pour l'année en cours, c'est-à-dire celles qui sont comprises dans les bills budgétaires à l'étude et ceux qui seront présentés plus tard, sont celles-là même que le gouvernement propose depuis une demi-douzaine d'années ou plus. Le fait est que le taux de chômage au Canada dépasse maintenant 8 p. 100, c'est-à-dire qu'il est presque le double dans toutes les provinces du Canada de ce qu'il était quand le premier ministre est arrivé au pouvoir en 1968. C'est le résultat des politiques fiscales adoptées par le gouvernement actuel depuis 8 ou 10 ans.

Nous affirmons constamment qu'il existe deux façons de venir à bout du chômage ou d'empêcher que les chômeurs n'aient à subir les conséquences de la mauvaise gestion économique du gouvernement actuel. Je le répète, la première façon consiste à accorder des réductions d'impôt, comme le propose le Conseil économique du Canada, soit des réductions de l'impôt personnel, surtout pour les personnes à faible revenu. En outre, nous avons proposé un système de crédits d'impôt qui augmenterait le pouvoir d'achat de ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les 25 à 30 p. 100 de Canadiens dont le revenu est tellement faible qu'ils ne paient pas d'impôt sur le revenu. Ce serait une façon de remédier au chômage. Le gouvernement pourrait aussi inciter les Canadiens à travailler en élaborant un programme sérieux et bien conçu de travaux publics.

En entendant le premier ministre et le ministre des Finances donner leur interprétation de la situation actuelle récemment et de ce que nous devrions faire pour y remédier, j'ai fermé les yeux et j'ai eu l'impression que R. B. Bennett et Mackenzie King étaient revenus au Canada. Le premier ministre et le ministre des Finances proposent le même genre de bêtises économiques pour venir à bout du chômage et relancer l'économie que R. B. Bennett quand il était premier ministre du Canada . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il peut continuer s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre a lancé le débat en 2e lecture du bill à l'étude le 7 novembre dernier en disant qu'il avait un double objet: d'abord celui d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu les modifications qu'il avait annoncées dans son mini-budget, ou exposé économique, quel que soit le terme qu'on préfère, de même que les modifications annoncées par l'ancien ministre des Finances, le député de Rosedale (M. Macdonald), dans son budget du 31 mars; et deuxièmement, celui d'accroître les pouvoirs d'emprunt du gouvernement.

Il me semble extrêmement étrange qu'au moment où on nous invite à discuter des mesures annoncées ou proposées en mars dernier, le ministre des Finances (M. Chrétien) nous recommande de les étudier avec célérité en raison des effets bénéfiques qui résulteront de leur application. Si elles sont si importantes maintenant, elles devaient l'être également au moment où on les a annoncées, et le gouvernement a donc failli à son devoir en ne nous saisissant pas beaucoup plus tôt d'un projet de loi visant à les appliquer.

Nous, de l'opposition, nous avons de graves réserves à faire lorsque le gouvernement essaie de faire passer clandestinement une mesure l'autorisant à accroître ses emprunts au moyen d'un bill fiscal. Ça me paraît être un truc qu'on a déjà utilisé à d'autres occasions. Chaque fois en effet que le gouvernement veut faire adopter de force par la Chambre des communes une mesure qu'il sait devoir susciter une forte opposition, il la mélange à d'autres propositions plus alléchantes en espérant que dans leur désir de faire adopter ces dernières, les députés se résigneront à accepter les autres.

● (1452)

C'est précisément ce qui s'est produit avec cette mesure visant à augmenter le droit d'emprunt du gouvernement. La plupart des députés s'y opposent et pourtant, elle a été introduite dans ce bill avec certaines autres dispositions longtemps repoussées que l'on promettait à l'industrie et au monde des affaires depuis le 31 mars dernier, ainsi que des réductions fiscales pour les personnes à faible revenu. Le gouvernement espère ainsi faire adopter d'un seul coup cet ensemble de mesures législatives.

Je n'ai pas besoin de signaler que de notre côté de la Chambre, nous sommes très déçus de ce que le gouvernement propose pour modifier l'impôt sur le revenu. Mes collègues ont fait remarquer de façon très éloquente au cours des derniers jours, les carences du gouvernement dans de nombreux domaines. Et pourtant, je me sens dans l'obligation de signaler encore d'autres secteurs où j'estime que le gouvernement a failli à son devoir envers les Canadiens. Ce qui m'afflige, c'est qu'il y a tant de choses qui pourraient être faites pour résoudre nos problèmes nationaux alors que bien peu l'ont été jusqu'à présent.

En réponse à des questions concernant notre économie, les porte-parole du gouvernement ont déclaré que le chômage est très élevé, ainsi que l'inflation, et qu'il existe bien d'autres problèmes encore. Ils ont aussi déclaré que le gouvernement n'est pas en mesure de faire grand-chose. On nous a également avertis qu'il est bien possible que les choses empirent encore avant que le bon temps revienne. En attendant, les membres du cabinet passent leur temps à reprocher à l'opposition de ne pas proposer de suggestions constructives sur la façon de régler ces problèmes. L'opposition officielle a pourtant émis un grand nombre de propositions importantes. Nous estimons qu'il y a de nombreux secteurs où certaines améliorations pourraient être apportées à notre économie, mais l'attitude choisie par le gouvernement est de continuer à l'aveuglette plutôt que d'accepter d'appliquer nos propositions.

Je voudrais maintenant parler d'une chose qui serait de nature à répondre aux besoins des Canadiens, augmenterait leur pouvoir d'achat, leur inspirerait confiance et favoriserait la consommation. Je veux parler du réseau de transports. Il y a eu deux ans en juillet dernier, nous avons étudié une mesure visant à hausser de 10 cents la taxe d'accise sur le gallon d'essence. Nous avions alors souligné que ce serait un nouveau fardeau imposé aux Canadiens à une époque de grande inflation.

Beaucoup de députés étaient d'avis que cette mesure ne nous ferait même pas économiser un seul gallon d'essence, mais que ce serait simplement un autre fardeau à supporter. Je suis heureux de voir que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a justement rappelé l'existence de cette taxe, proposant en même temps de la réduire à trois cents le gallon. J'irais encore un peu plus loin et je suggérerais de l'éliminer complètement.

C'est une expérience plutôt pénible que d'arrêter devant une pompe d'essence à Ottawa et de voir que le prix d'un gallon d'essence ordinaire varie de 83 à 93 cents, sur lequel le gouvernement prélève à peu près 61 cents. Sur les 83 ou 93 cents, le concessionnaire perçoit en moyenne de huit à 10 cents le gallon. C'est ahurissant. Ce n'est pas le prix de l'essence qui est excessif, mais la décision des gouvernements d'imposer de nouvelles taxes à ceux qui sont obligés de se servir de leur auto pour accomplir leur travail quotidien, pour se rendre à leur travail et en revenir.

La suggestion que je fais est très simple et contribuerait à ralentir l'inflation. Je demanderais au ministre d'en tenir compte quand il examinera les solutions qu'on lui a soumises. On nous dit qu'il faut nous tourner vers les transports express. Mais dans ce domaine d'action si important, le gouvernement n'agit pas. Il ne respecte même pas les promesses qu'il fait de temps à autre en matière de transports urbains et de réseaux express. Dans l'état actuel des choses il n'est pas avantageux d'emprunter les transports en commun. Ils sont chers, lents, inconfortables et malcommodes. La voiture privée reste le moyen de transport le moins cher, le plus sûr et le plus commode. Tant que le gouvernement ne fera rien pour mettre à notre disposition des transports plus avantageux, il faudra que les Canadiens puissent se servir de leur voiture sans avoir à payer des prix exorbitants.

J'espère que le président de la Commission canadienne des transport réussira à gagner son point contre le ministre des transports (M. Lang) et ceux qui ont intérêt à freiner le développement des affrètements aériens. Cela serait du plus heureux effet pour les transports canadiens, et le consommateur y gagnerait.

Il y a un autre problème qui se pose à l'échelle nationale, celui du logement. Dans son budget de novembre 1974, M. Turner, alors ministre des Finances, avait fait un pas dans la bonne direction en accordant aux consommateurs une exonération partielle de la taxe de vente sur les matériaux de construction. Mon parti savait que cela n'était pas suffisant. Le gouvernement a fait un pas, mais il s'en est tenu là. Donc ceux qui veulent se construire une maison paient toujours des prix exorbitants à cause de cette taxe.

Si le ministre supprimait complètement la taxe de vente fédérale, qui a un taux de 5. p. 100, le prix des maisons baisserait d'environ $500. Quel effet cela pourrait avoir pour le marché immobilier. Sans compter que les Canadiens verraient du même coup augmenter leur revenu disponible. J'aimerais citer un passage d'un communiqué de presse publié récemment. Le voici:

> Le critique en matière de consommation du parti progressiste conservateur, James McGrath, et le critique des finances, Sinclair Stevens, ont demandé aujourd'hui au gouvernement fédéral de diminuer au plus tôt la taxe fédérale de 12 p. 100 sur les biens de fabrication afin de diminuer le taux d'inflation et de créer des emplois.

Cette proposition a déjà été faite à maintes reprises. Mes collègues l'ont réitérée et j'aimerais me joindre à eux. Nombreux sûrement sont les députés qui ont déjà formulé une telle demande et qui continueront à le faire. Je partage l'avis du député de Parry Sound-Muskoka qui a exposé de façon si éloquente nos propositions, à savoir la déduction, aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers, des taxes foncières. Le gouvernement ne fait pas grand-chose et le ministre devrait réfléchir à cette proposition.

Il devrait également envisager d'autoriser la déduction aux fins de l'impôt sur le revenu de l'intérêt versé sur les hypothèques grevant les résidences, du moins dans une certaine limite. La proposition selon laquelle les subventions accordées pour l'isolation des maisons seront imposables est tout aussi ridicule. Voilà encore un cas où le gouvernement se vante bien fort de sa grande générosité en accordant des subventions aux Cana-

diens pour leur permettre d'isoler leur maison et donc d'économiser l'énergie, pour décider ensuite de rendre ces subventions imposables. Cette mesure est illogique et inacceptable. Le ministre devrait y réfléchir.

Nous approuvons la réduction de l'impôt personnel annoncée par le ministre. Toutefois, elle n'est pas suffisante. Après tout, cette concession fiscale ne leur permettra pas de faire face au coût élevé de la vie et elle n'encouragera pas les consommateurs à acheter des biens produits dans le pays. Le conseil économique du Canada a recommandé des dégrèvements d'impôt de l'ordre de 2 milliards.

● (1502)

J'ai écouté avec un vif intérêt hier soir le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui a défié le gouvernement de réduire les impôts dans divers domaines. Cela favoriserait la productivité et créerait des emplois. Un plus grand pouvoir d'achat accordé aux consommateurs encouragerait la production et l'expansion des affaires permettant ainsi d'offrir de nouveaux emplois à des milliers de Canadiens actuellement en chômage. Le manque de confiance manifesté dans le monde des affaires et parmi les industries, comme le signalait le Conseil économique du Canada, est un des principaux problèmes auxquels nous faisons face à l'heure actuelle.

Je voudrais maintenant parler d'une des propositions qu'a faites au cours du présent débat le ministre des Finances au sujet des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu concernant la vente et l'achat des exploitations agricoles et des entreprises commerciales. Ces modifications sont certes accueillies avec satisfaction. Cette question inquiète profondément la collectivité agricole depuis de nombreuses années et ces dispositions aiderons grandement cette industrie à améliorer sa situation économique et ainsi à contribuer davantage à la productivité nationale.

Dans la région que j'ai l'honneur de représenter, cette disposition produira d'heureux effets dans le milieu agricole. Je sais que les autres régions du pays en profiteront également, mais je sais que la région que je représente en profitera certainement. Bien qu'un certain nombre de choses doivent être tirées au clair et qu'il faille apporter certaines précisions au bill, je crois que le principe sera bien accueilli par les intéressés.

De même, le milieu des affaires accueille favorablement les modifications proposées, mais il estime qu'il faudrait songer à étendre la portée de certaines dispositions. Dans une lettre adressée au ministre des Finances, une compagnie de ma circonscription a exprimé la reconnaissance du milieu des affaires tout en faisant certaines recommandations, entre autres, de supprimer de l'impôt sur la plus value toutes les sommes d'argent provenant de la disposition de terrains, bâtiments, outillage ou autres biens par une société constituée, qui répond aux conditions suivantes: lorsque ces fonds sont utilisés pour faire l'acquisition de biens à être employés afin de gagner un revenu imposable ou lorsque les fonds sont dépensés endeçà d'une certaine période de temps, à compter de la date de la vente, disons un an, peut-être, ou une période qui pourrait être plus ou moins longue selon la discrétion du ministre.

On a insisté sur les effets bénéfiques que ces changements produiront. Ils stimuleront l'économie en permettant aux particuliers et aux sociétés de se départir d'actifs improductifs pour rentabiliser davantage leurs activités, ce qui permettrait d'élargir la base fiscale du gouvernement fédéral. Ils constitueront un stimulant dans l'immédiat pour les sociétés et ainsi de suite.

Même si les changements proposés nous plaisent, il reste encore pourtant beaucoup à faire, à mon avis. On pourrait prendre bien d'autres mesures pour que ces dispositions soient plus acceptables et pour qu'elles répondent davantage aux besoins de la communauté agricole et des hommes d'affaires canadiens.

Certains de mes préopinants ont insisté sur les avantages en matière d'assurance-vie. Même si je reconnais que le gouvernement a du mérite d'avoir proposé une exemption de $10,000 sur toute la partie imposable des polices d'assurance-vie, je ne peux m'empêcher de signaler que les dispositions modifiées ne l'en laissent pas moins dans la triste obligation d'imposer l'argent que le défunt ou la défunte laisse à son conjoint et aux personnes à sa charge alors que ceux-ci traversent la période la plus éprouvante de leur vie.

Des observateurs se sont étonnés qu'un gouvernement en vienne à envisager la possibilité de taxer le produit d'une assurance qui est destiné à aider les gens au moment où ils en ont le plus grand besoin. L'un de mes amis qui travaille dans l'assurance m'a assuré n'avoir jamais rencontré de cas où le bénéficiaire d'une assurance avait plus que suffisamment d'argent pour régler les dépenses engagées à l'occasion du décès d'un soutien de famille et pour faire face à ses besoins immédiats. Pour ma part, je n'en ai jamais rencontré non plus, et je doute que le ministre ou n'importe lequel des membres du cabinet en aient jamais rencontré. Voilà pourquoi je dis que les Canadiens ne veulent pas que leur gouvernement agisse d'une façon aussi dure et insensible et qu'il taxe les indemnités d'assurance.

D'autre part, le ministre propose de considérer le prêt que le titulaire d'une police peut obtenir de sa compagnie d'assurance comme s'il s'agissait d'une indemnité versée aux termes d'une police. Voilà une autre idée que je trouve bien étrange. Elle est à la fois irrationnelle et déraisonnable, parce qu'elle prive en quelque sorte le titulaire d'une police d'une source d'emprunt en cas d'urgence.

Peut-être le gouvernement préfère-t-il pousser les gagne-petit dans les bras des usuriers. C'est ce qu'il fait en fermant la porte sur la possibilité d'emprunter des compagnies d'assurance. Cette porte a toujours été ouverte dans le passé aux titulaires de police dans le besoin. La proposition voulant que l'intérêt soit imposable lorsqu'un emprunt est contracté d'une compagnie d'assurance, mais qu'il soit déductible lorsqu'il est contracté d'une banque sur la garantie de la police d'assurance est une autre proposition tout à fait illogique. Je suggérerais que tout ce qui a trait à l'imposition des indemnités d'assurance-vie soit mis au rebut car les personnes visées sont celles qui ont le plus besoin d'aide pour traverser la pire épreuve de leur vie.

Commentant cet aspect particulier de l'impôt, quelqu'un a soulevé la question de savoir si le gouvernement avait l'intention de percevoir des impôts des veuves et des orphelins au point de les forcer à dépendre davantage du bien-être social. C'est une chose à laquelle il faut penser. Les gens continueront de vivre et de s'en tirer d'une façon ou d'une autre; en les frappant de cet impôt on les forcera peut-être à recourir au bien-être social parce que le gouvernement leur enlève, sous forme d'impôt, ce que leur gagne-pain leur avait laissé pour vivre.

Se mettant à la place d'une veuve, une dame a déclaré ne pas comprendre comment un gouvernement pouvait même proposer un tel impôt en toute liberté de conscience. Que la chose soit concevable ou pas, c'est pourtant ce que le gouvernement fait; nous espérons que le ministre méditera sur la situation et accédera à certaines recommandations qui lui sont faites à cet égard.

● (1512)

Avec ces modifications, on vise également un autre objectif, comme l'a signalé le ministre en les présentant; on veut accroître le pouvoir d'emprunt du gouvernement d'environ 10 milliards de dollars, ce qui provoquera de vives critiques aux quatre coins du pays. Alors que l'économie canadienne se trouve dans une situation extrêmement précaire, que le pays se trouve aux prises avec des problèmes d'une gravité extrême et que notre économie est stagnante, le ministre vient demander que l'on augmente de 10 milliards de dollars le pouvoir d'emprunt du gouvernement.

Dans un article paru dans l'édition du 8 novembre du *Sun* de Vancouver sous le titre «L'économie: la priorité d'Ottawa», Dave Smith a dit ceci:

> Marc Lalonde, ministre fédéral chargé des relations fédérales-provinciales, a dit lundi que le gouvernement d'Ottawa accordait la priorité à la relance économique et non pas au Québec.
>
> M. Lalonde a ajouté que les perspectives économiques étaient plutôt sombres mais que le gouvernement n'essayerait pas de régler les problèmes actuels a coups de millions.

On trouve exprimées ici deux idées tout à fait nouvelles. C'est en effet tout à fait nouveau que le ministre et probablement le premier ministre (M. Trudeau) également reconnaissent publiquement que le plus sérieux problème du Canada est l'économie. Nous pouvons peut-être espérer que le gouvernement va enfin faire quelque chose maintenant mais, comme l'a dit mon collègue, cela restera toujours un problème tant que les libéraux seront au pouvoir. A mon avis, cela devrait inciter les Canadiens à modifier leurs votes lors des prochaines élections et j'ai bien l'impression que c'est ce qui va se produire.

Ce qui me surprend, c'est que le ministre ait dit que le gouvernement n'essaierait pas de s'en sortir en augmentant ses dépenses et que, par contre, il ait demandé un accroissement de son pouvoir d'emprunt. Que veut donc le gouvernement? Si nous prenons les chiffres, il y a eu une hausse incroyable du budget. Les dépenses gouvernementales ont quadruplé au cours des dix dernières années. Il a fallu à peu près cent ans pour que le budget gouvernemental atteigne environ 10 milliards de dollars, en 1967, chiffre qui devait doubler dans les trois années suivantes, pour doubler encore une fois dans les quatre années qui ont suivi, atteignant un montant total de 42 milliards de dollars l'an dernier. Les prévisions actuelles sont de 46 milliards de dollars. Si le gouvernement ne cherche pas a régler le problème en dépensant davantage, je me demande bien ce qu'il fait avec tout cet argent.

La dette nationale s'élève, je crois, à plus de 40 milliards de dollars, ce qui représente des frais d'intérêt de plus de 5 millards de dollars, et le ministre, malgré tout, nous dit que le gouvernement n'essayait pas de sortir un sou pour nous de cette mauvaise passe. Pour cette année seulement, le déficit prévu sera de plus de neuf milliards de dollars et, maintenant, on nous demande d'accroître le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Je ne sais vraiment jusqu'à quel point le pays pourra tenir le coup, monsieur l'Orateur.

Dans un discours prononcé à Victoria le 2 juin 1977, le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré:

> Les besoins d'emprunt du gouvernement fédéral sont parmi les principaux facteurs qui ont poussé les autres emprunteurs canadiens à préférer les marchés de capitaux étrangers, ce qui a pour effet de faire monter le total de notre dette extérieure. Le Canada a le triste privilège, à présent, d'être le plus gros emprunteur mondial de capitaux internationaux. L'intérêt que représente la dette extérieure nous coûte à présent plus de deux milliards de dollars par an, soit plus de $300 par contribuable canadien, et plus de 1 p. 100 du produit national brut. Si les intérêts sur la dette extérieure venaient à atteindre 2 p. 100 du produit national brut, nous en serions au point de non retour—celui où le financement de la dette extérieure constituerait une saignée chronique débilitante au chapitre de nos paiements internationaux.

Une des dispositions du bill prévoit l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de dix milliards de dollars. Cette demande nous est faite malgré le chômage élevé qui règne chez nous, monsieur l'Orateur, et que nous devons reconnaître comme un fait bien réel. Certains prétendent que les choses ne vont pas aussi mal qu'elles en ont l'air, mais il est certain que cela va mal. Les chiffres des Maritimes nous le démontrent, et en Colombie-Britannique le chômage était de 8.5 p. 100 en octobre, comparé à 7.3 p. 100 le mois précédent. En fait, en Colombie-Britannique il est rarement descendu au-dessous de 9 p. 100 depuis les neuf années de pouvoir du premier ministre actuel. Le chômage est passé de 98,000 le mois dernier à 99,000 ce mois-ci, et dans la cohorte des moins de 25 ans, il est de 14.8 p. 100.

J'ai reçu des lettres de nombreux jeunes qui s'efforcent de trouver des emplois, et de personnes plus agées, de gens de professions libérales, qui font des pieds et des mains pour trouver un emploi rémunérateur et apporter leur part de travail et subvenir à leurs propres besoins. Et pourtant, d'un mois à l'autre et d'une année à l'autre, le taux de chômage dans tout le pays ne cesse d'augmenter. Ces lettres nous rappellent aussi continuellement le problème des disparités régionales.

J'aimerais dire un mot des difficultés que rencontrent les hommes d'affaires de la Colombie-Britannique et en particulier de la vallée du Fraser. Il y aura beaucoup d'usines de transformation qui ne tarderont pas à fermer leurs portes si l'on ne fait rien pour apporter un peu de justice et leur offrir des compensations. Je sais qu'il est souhaitable que dans certaines régions du pays on aide aux industries qui s'implantent, et je ne m'en plains pas. Mais ces industries subissent des méventes sur des marchés que la population de ma province sert depuis des années, et il y a là un problème majeur.

● (1522)

Parce que la main-d'œuvre coûte moins cher dans certaines régions du Canada et à cause des tarifs de transport absolument injustes et d'un certain nombre d'autres facteurs, plusieurs entreprises de ma région vont être obligées de fermer

leurs portes. Ce n'est pas juste, monsieur l'Orateur; ce n'est pas juste et ça n'est pas souhaitable, car, s'il y a des entreprises qui sont capables de produire et d'acheminer leur production à un prix de revient moindre que le coût de production dans ma région, il va falloir que le gouvernement intervienne d'une manière ou d'une autre, par une forme de compensation, pour aider les entreprises de ma région à survivre.

Je ne suis pas contre le fait que d'autres entreprises reçoivent de l'aide du gouvernement, mais je trouve injuste qu'il n'y ait pas de compensation pour les entreprises de ma région qui vont devoir faire les frais de cette situation, être peut-être obligées de fermer leurs portes, de mettre leurs employés à pied, et Dieu sait quoi encore. Je demande au ministre, lorsqu'il examinera tous ces cas-là, de tenir compte, dans l'intérêt de la justice, de tous les facteurs que je viens de décrire. Cela ne s'applique pas uniquement aux industries agricoles, mais également à d'autres. J'ai déjà signalé cette question au gouvernement.

Les autres entreprises du secteur secondaire sont dans l'impossibilité de tenir tête à leurs concurrents sur les marchés des Prairies et du centre du pays en raison des taux de transport actuels qui sont injustes; le gouvernement a promis à de nombreuses reprises de faire quelque chose à ce sujet, mais il n'en a rien fait et l'injustice persiste.

Les taux d'intérêt continuent d'augmenter, la valeur du dollar continue de baisser. Ce qui me surprend le plus, c'est de voir qu'en dépit de tous les problèmes qui se posent pour les Canadiens, la charge fiscale, le dette nationale, les taux d'intérêt et j'en passe, ne cessent d'augmenter. Le gouvernement continue allègrement de dépenser de plus en plus des dollars des contribuables. Je ne dis pas que c'est toujours en pure perte ni qu'il s'agit toujours de gaspillage. Je vous dirai néanmoins qu'en grande partie, ce sont des dépenses irréfléchies et inutiles et qu'il est grand temps que le gouvernement et le ministre des Finances se réveillent et envisagent lucidement les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Sinon, nous allons nous retrouver avec des problèmes autrement plus graves que ceux que nous avons connus jusqu'ici et la situation n'est déjà guère reluisante. Le porte-parole du gouvernement nous dit que les choses pourraient fort bien aller de mal en pis.

Les ministres ne finissent pas de dire que l'opposition n'offre pas de solutions à nos plus grands problèmes. Je leur répondrai, monsieur l'Orateur, que s'ils avaient écouté les discours de notre chef et de mes collègues, ils auraient eu du pain sur la planche pour un bon bout de temps et s'ils avaient donné suite aux suggestions et aux recommandations qui leur ont été faites, ils auraient réglé bien des problèmes.

Afin d'aider l'économie à produire des emplois, nous avons suggéré au gouvernement, comme je l'ai signalé tout à l'heure, de réduire sensiblement la taxe de vente sur certains produits. Les gens ne se rendent pas toujours compte de tout ce qu'ils paient sous forme de taxes. Ils voient un produit et s'imaginent qu'il ne revient pas cher à fabriquer, ne se rendant pas compte que le fabricant est grevé de taxes. Et encore, à d'autres niveaux, avant même l'étape de la fabrication, le produit est passible d'autres taxes qui viennent s'ajouter les unes aux autres, tant et si bien qu'il y a cumul et qu'une bonne partie du prix de vente représente non pas le coût de production mais surtout les taxes venues s'ajouter au prix coûtant. Voilà pourquoi nous insistons pour que l'on diminue considérablement les taxes de vente fédérales imposées à certains produits, afin de stimuler le développement de notre économie et créer des emplois pour nos concitoyens.

Nous avons également proposé de mettre un frein à la croissance de la fonction publique et des dépenses gouvernementales. Je n'ai pas besoin de revenir sur ce que j'ai déjà dit, on l'a répété déjà bien des fois à la Chambre. Le gouvernement a dit qu'il allait se débrouiller pour ne pas dépasser son budget et pour économiser les deniers du contribuable. Mais les Canadiens cherchent encore en vain des preuves que le gouvernement restreint bien en effet ses dépenses. Quoi qu'on dise à ce sujet, les porte-parole du gouvernement ont beau proclamer à cor et à cri qu'ils font preuve de modération—vous les reconnaîtrez à leurs fruits—quand on examine les bilans, on constate qu'il n'en est vraiment pas ainsi.

Bien d'autres recommandations ont été faites. Un gouvernement progressiste conservateur chercherait à fournir des nouveaux stimulants à la petite industrie pour lui permettre de s'étendre, de se développer et fournir les biens et services dont les Canadiens ont besoin.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, cette modification apportée au prétendu budget présenté le printemps dernier laisse beaucoup à désirer. Hier, j'ai demandé à la Chambre si l'on entrevoyait la possibilité de charger un comité de la Chambre de rencontrer les négociateurs qui vont discuter de ce qu'il est possible et de ce qu'il convient de faire pour l'agriculture, et surtout pour l'industrie horticole. J'espère sincèrement que le ministre des Finances (M. Chrétien) répondra affirmativement à ma question. Je pense qu'il y aurait beaucoup à tirer d'une telle rencontre et que les associations agricoles ainsi que le Conseil canadien d'horticulture seraient tout disposés à échanger des renseignements, à faire des recommandations et à renforcer la position des négociateurs qui vont essayer d'assainir le climat commercial au Canada, surtout dans l'industrie horticole.

En 1973, on a recommandé à la Commission du tarif d'étudier les exigences de l'industrie horticole et ses produits finis, et de rendre compte des résultats au gouvernement. Hier, tous ceux que l'agriculture intéresse ont pu obtenir la deuxième partie de ce rapport. Je l'ai reçu sur mon bureau hier soir. Quatre ans après le renvoi de la question à la commission du tarif, voilà que le sommaire de ses recommandations, qui remplit plusieurs centaines de pages, atterrit sur le bureau d'un député au moment même où les négociateurs canadiens sont censés avoir déposé les bases de leurs négociations au GATT. Voilà bien comment agit le gouvernement. Une fois de plus, il se décide trop tard. On pourrait peut-être même dire qu'il a fermé la porte au nez d'une industrie très importante au Canada.

● (1532)

Plusieurs instances ont déjà été faites au gouvernement. On n'a fait aucune publicité autour de ces recommandations, mais elles étaient fermes, valables et basées sur le besoin économiques de l'industrie agricole.

Le gouvernement a été très généreux dans ses négociations commerciales internationales en balançant la sécurité agricole du Canada, au nom de Dieu sait quoi. Bien sûr, cela fait cinq ans que je me répète à la Chambre. Mais je ne m'en excuse pas. On n'a pas reconnu l'importance que revêt l'agriculture pour notre économie ni dans ce budget, ni dans un mini-budget, ni dans un vrai budget, ni dans une seule des mesures présentées par le gouvernement depuis que j'ai le privilège de siéger à la Chambre.

Le ministre des Finances, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) ou un autre ministre seraient peut-être intéressés de savoir qu'on pouvait lire en manchette dans un journal de cette semaine que les achats de matériel agricole avaient diminué de un milliard de dollars en 1976 et qu'ils devraient diminué encore davantage en 1977. Cela représente de nombreux emplois de perdus pour les régions industrielles du Canada.

Il y a de quoi inquiéter ceux qui ont des usines de matériel agricole dans leur circonscription. Toutefois, il semble que cela tombe dans l'oreille de sourds. J'en fais mention parce que cela fait voir l'importance primordiale qu'a l'industrie agricole pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Je défie le ministre des Finances ou n'importe lequel de ses prédécesseurs ou successeurs, de nier le fait que la courbe de la prospérité canadienne en général est fondamentalement parallèle à celle des revenus de nos agriculteurs, même s'il y a parfois un décalage de six mois.

Lorsque les agriculteurs subissent une baisse de revenu, notre économie nationale décline. On peut prédire l'un à partir de l'autre. Un ministre des Finances qui est incapable de prendre cela en considération lorsqu'il soumet un budget rend un bien mauvais service au pays. Un ministre des Finances qui permet à des négociateurs de le pousser à des réductions, suivant en cela l'exemple des budgets précédents, prépare lui-même sa défaite. Quand ce gouvernement axé sur la consommation commencera-t-il à protéger par des mesures concrètes et constructives les consommateurs, les travailleurs et les agriculteurs, qui tissent la véritable trame sociale de notre société, puisque les trois secteurs qu'ils représentent manifestent des besoins et des tendances parallèles?

Permettez-moi de répéter qu'un milliard de dollars investi dans l'achat d'instruments aratoires, cela représente de nombreux emplois, une somme considérable d'impôts sur le revenu, des recettes imposantes et un apport non négligeable à la société.

Je n'ai pas lu ce rapport de la Commission du tarif, qui m'a été remis hier; je n'ai tout simplement pas eu le temps de passer au travers de centaines de pages de texte, et d'en faire un compte rendu intelligent. Toutefois, à partir des renseignements qui m'ont été fournis avant que je ne reçoive le rapport, je peux dire aux députés ce dont nous avons besoin, outre ce qui est recommandé dans le rapport.

La première chose que le gouvernement du Canada devrait faire avant de négocier, de céder ou d'accorder quoi que ce soit dans le secteur agricole, c'est d'examiner les barrières douanières imposées par nos partenaires du GATT dans le domaine de l'agriculture et de la pêche.

Les droits perçus sur les produits que le Canada exporte aux États-Unis dépassent de beaucoup à peu près tous les droits perçus par le Canada sur les produits agricoles que nous importons du même pays. On peut faire une comparaison de premier ordre. Avant que nos produits agricoles n'atteignent le marché de la communauté économique européenne, il faut qu'il y ait une grave pénurie d'un produit. Le marché des produits agricoles est à peu près coupé entre la Communauté économique européenne et le Marché nord-américain, que ce soit celui des États-Unis ou du Canada, et la communauté ne laisse entrer que ce qu'elle ne produit pas elle-même ou ce dont elle peut manquer au cours d'une année, comme par exemple les pommes de terre l'an dernier et les pommes cette année. Je prévois que si elle souffre d'une pénurie de pommes, la Communauté économique européenne adoptera un règlement permettant à l'Amérique du Nord de lui vendre ce qui lui est nécessaire pour une année de disette, mais ce n'est qu'en cas de pénurie.

Passons à autre chose. Encore une fois, je me répète car nous entamerons bientôt les négociations du GATT. J'en ai parlé au printemps dernier à la Chambre. J'y reviens encore une fois. J'espère que le ministre en tiendra compte.

Nos partenaires du GATT disposent de mécanismes internes de protection des industries menacées. Aux États-Unis, on le fait par voie législative. On se protège de toute structure tarifaire possible par une clause qui interdit aux négociateurs américains de permettre l'entrée d'un produit qui ferait du tort à une industrie américaine. Cette mesure s'applique à la laine, aux pommes de terre, aux pommes ou à tout produit agricole, ou, à toutes fins pratiques, à tout ce qui est produit aux États-Unis.

Nous n'avons donné ni à nos négociateurs ni à notre pays des garanties sûres. Nous ne sommes protégés que par l'article 19 de notre accord du GATT. Cet article prévoit que si nous imposons des droits de douane sur un produit, et nous pouvons imposer des droits supplémentaires sur un produit en particulier, nous devons en échange consentir des concessions sur un autre produit. Nous devons donc déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul chaque fois que nous fermons la porte à un produit qui fait du tort à notre industrie au Canada.

Comme nous entamons les négociations du GATT cette année, nous devrions prendre tous les moyens pour donner à nos négociateurs le pouvoir législatif nécessaire pour que nos partenaires commerciaux puissent comprendre que nous voulons et avons besoin d'acheter une partie de leur production, mais que nous ne voulons pas et que nous n'allons pas leur acheter ce qui peut s'avérer nuisible à notre agriculture.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Cela veut dire que nous devons assurer un soutien juridique à nos négociateurs avant qu'ils aillent à l'étranger. Si nous considérons l'agriculture comme une industrie importante, ce qu'elle est, si nous tenons compte du traitement que nous avons accordé à l'industrie textile, que j'approuve, si nous tenons compte de l'aide dont l'industrie de la chaussure a besoin et si nous sommes prêts à protéger des dizaines de milliers de travailleurs d'un secteur particulier de notre économie en négociant avec d'autres pays, nous avons le devoir moral de reconnaître les besoins de l'industrie agricole.

Nos exploitations agricoles abritent des dizaines de milliers de familles, emploient des dizaines de milliers de travailleurs et permettent à des centaines de milliers de gens de produire une grande variété de denrées. Il ne s'agit pas uniquement des agriculteurs; il faut tenir également compte de toutes les transactions et opérations inhérentes à l'agriculture, notamment l'achat de machines aratoires, la transformation des aliments, le transport des produits agricoles, bref, de toutes les activités qui font partie de notre économie. Voilà de quoi il est question.

● (1542)

Des députés, tant de régions rurales que de régions urbaines, se sont montrés favorables à la protection d'autres industries. Les intérêts des agriculteurs doivent également être protégés et nous conjurons les représentants des régions urbaines de faire comprendre aux champions des consommateurs d'en face que des secteurs autres que ceux du textile et de la chaussure ont besoin de protection. Ces deux industries existent peut-être dans les circonscriptions de certains députés qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, mais il y a également des agriculteurs dans ces circonscriptions. Je serais favorable à ce qu'on l'on protège les industries isolées qui sont en difficulté dans notre pays. Je vous rappelle que les audiences qui ont été tenues aux fins d'enquêter sur ces questions ont permis l'audition d'exposés qui ont jeté la lumière sur toute cette question.

Examinons, par exemple, la nature de la protection actuellement offerte. Malheureusement, le Canada a décidé, à un moment donné, d'imposer des droits fixes sur les produits agricoles importés. Ces droits étaient de l'ordre d'une demi-cent à deux cents la livre, ce qui représentait alors de 15 à 20 p. 100 de la valeur. A l'époque où on les a institués, ces droits constituaient une excellente protection. Par contre, nos concurrents se sont montrés encore plus habiles que nous. Ils ont imposé un droit basé sur la valeur des marchandises arrivant sur leur marché en provenance du Canada, de sorte que ces droits étaient plus ou moins élevés selon le prix des marchandises et que la protection était d'autant plus efficace. Mais que vaut aujourd'hui en moyenne un droit fixe de tant de cents la livre? D'aucuns estiment qu'il ne représente pas plus de .9 p. 100. D'autres prétendent même qu'il représente jusqu'à 3.5 p. 100. Quel que soit le chiffre véritable, par rapport aux droits imposés par nos concurrents, lesquels droits sont proportionnels à la valeur des marchandises, le droit que nous imposons n'a presque pas d'effet et en a de moins en moins à chaque année au fur et à mesure que les coûts de production augmentent.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que mon discours est tout à fait inutile puisque je tente de passer ce message depuis cinq ans. Depuis 20 ans, d'autres que moi ont tenté sans succès de faire valoir ce point de vue. Je désire citer, en gros, les paroles prononcées, il y a environ six ans, par le ministre de l'Agriculture d'alors devant le Conseil canadien des horticulteurs. Il avait alors déclaré, en substance: «le gouvernement canadien veut faire baisser le prix des aliments; vous n'obtiendrez aucune aide; vous n'obtiendrez aucune protection; si vous ne pouvez tenir le coup, abandonnez la partie.» C'est ainsi qu'il avait conclu ses propos. Monsieur l'Orateur, on en est venu à des excès dans de trop nombreux cas. Prenons les tomates.

A peu près à la date où ce discours a été prononcé en 1971, le Canada importait 41 millions de livres de tomates en conserve—j'arrondis ces chiffres. Après que cette politique eut été appliquée au Canada pendant six ans, le Canada importait 96 millions de livres de tomates, c'est-à-dire que les importations de tomates avaient doublé durant la période en question. En somme, cette production est devenue trop ingrate au Canada et certains producteurs y ont renoncé. Nos importations de purée de tomate se sont accrues de 6 millions de livres durant la même période, tandis que nos importations de jus augmentaient de deux millions de livres. En tout, nos importations de tomates ont augmenté d'environ 56 millions de livres parce que cette production n'était pas protégée au Canada. Le montant global des importations n'a pas doublé, mais il nous fait encore grand tort.

Remontons à 1962. On constate, monsieur l'Orateur, que les importations globales de tomates s'élevaient à 40 millions de livres. En 1976, elles atteignaient le chiffre global de 151 millions de livres, soit une hausse de 375 p. 100 pour les importations des produits de la tomate durant cette période où la politique de l'alimentation à coût modique était en vigueur. Cette politique a été poursuivie sous l'égide du ministre actuel de l'Agriculture (M. Whelan) et il est regrettable qu'il en soit ainsi.

J'ai déjà consigné au compte rendu beaucoup de chiffres, mais je me propose de les répéter parce que les réunions du GATT approchent et il faut insister pour obtenir considération et protection. A l'heure actuelle, nous payons les produits de la tomate beaucoup trop cher, parce que la production a baissé sur le continent nord-américain. Comme l'industrie canadienne est dans le marasme par suite de la concurrence injuste de pays étrangers, le nombre de producteurs de tomates dans le pays baisse d'année en année.

Comment la science a-t-elle aidé l'industrie? En 1949, la récolte moyenne à l'acre était de 5.84 tonnes contre 17.54 tonnes en 1969-1970. La production à l'acre a triplé, grâce aux méthodes scientifiques mises à la disposition des producteurs. Ces derniers ont put maintenir une partie de l'industrie, mais ils pourraient cultiver 10,000 à 12,000 acres de plus, créant ainsi 7,000 à 12,000 emplois. D'ailleurs, ils se sont engagés à le faire dans le mémoire qu'ils ont présenté, tout en maintenant les prix à des niveaux raisonnables pour concurrencer les autres fournisseurs importants.

Voilà, monsieur l'Orateur, le résultat de la politique des produits alimentaires à bon marché. J'aimerais que les députés d'en face comprennent cela lorsque le Canada s'adressera à l'étranger pour satisfaire ses besoins alimentaires. On nous fera payer beaucoup trop cher, beaucoup plus que ne demanderait l'agriculteur canadien qui produirait le même produit au Canada. Permettre l'importation de fraises des États-Unis ou des champignons de Taiwan, c'est économiser des sous et prodiguer des louis. Les agriculteurs n'ont jamais réclamé 100

p. 100 du marché, mais ils veulent en garder leur part habituelle.

Des excédents commerciaux d'une valeur de 1.3 milliard de dollars sont attribuables à l'agriculture. C'est pourquoi il convient de protéger l'industrie agricole, surtout si l'on songe que l'industrie manufacturière accuse un déficit de 10 milliards de dollars comme on l'a dit et répété au cours de ce débat. L'agriculture demeure un des rares secteurs qui nous permette, à force de travail, de ténacité et de privations, de faire des échanges avec d'autres pays qui ont des excédents. Le consommateur doit toutefois payer davantage pour des tomates importées qu'il ne le ferait si elles avaient été cultivées au Canada.

● (1552)

Quelle est donc notre situation concurrentielle, monsieur l'Orateur? Il nous faut une loi analogue à la loi américaine et pour cela, il faut des négociations qui aboutissent. Si nous n'arrivons pas à obtenir exactement les mêmes armes que nos voisins, nous devons essayer d'en arriver à ce que le gouvernement canadien puisse imposer une surtaxe sur les produits écoulés à perte, dont le prix est manifestement en deçà du coût de production ou du prix sur le marché du pays exportateur, sans risques de représailles. On le fait peut-être pour obtenir des devises dures, car ce sont elles qui servent de base à la fixation du prix de bien des produits importés au Canada. Tout pays a besoin d'un certain nombre de devises dures.

Le marché canadien absorbera des champignons, des tomates, des pêches, pour ne citer que quelques produits. Il n'est donc pas très difficile de franchir nos obstacles tarifaires. Mais une fois ces produits sur le marché, nous n'avons pas prévu de mécanisme pour protéger nos produits contre les importations au cours de la campagne agricole. Celui que nous avons est trop lent. Il faut que nous négociions avec nos partenaires du GATT un mécanisme qui entrerait immédiatement en action. Le député qui représente le district de Kelowna ne cesse d'insister à la Chambre sur ce qui se passe dans le cas des cerises, et il en va de même pour les tomates, les pommes de terre et les légumes. C'est du pareil au même sur toute la ligne.

Cette recommandation accorde à l'industrie de la pomme de terre un droit de douane de 10 p. 100 sur les produits congelés et de 12 p. 100 sur les autres produits transformés. Nous sommes très loin des anciens niveaux et bien en deçà de ce que l'industrie avait demandé. Par exemple, on a relevé le tarif sur la fécule de pommes de terre, et il y a de petites chances que cela soit avantageux.

Lorsqu'on a demandé au gouvernement de protéger la fécule de pommes de terre il y a dix ans, cette industrie existait au Canada. Bien qu'une hausse du droit sur la fécule de pommes de terre soit de nature à encourager les investissements, à créer de nouveaux emplois et à favoriser l'implantation d'une industrie canadienne de la fécule de pommes de terre, le gouvernement, comme bien souvent, a trop attendu. Les usines de l'est du Canada qui traitaient la fécule de pommes de terre ont maintenant fermé leurs portes, parce que le gouvernement ne les protégeait pas suffisamment. Celui-ci n'imposait en effet aucune surtaxe pour protéger le marché canadien contre les arrivages de fécules européennes qui se vendaient à des prix bien inférieurs à notre prix de revient, ce qui a forcé nos usines à cesser toute activité.

Le Conseil canadien d'horticulture et les conditionneurs de pommes de terre ajoutent dans leur mémoire que le droit sur les fécules de pommes de terre est bien inférieur à celui recommandé pour les produits de la pomme de terre. Il est presque impossible d'exporter ces produits à l'étranger. Notre industrie de la transformation de la pomme de terre a établi des usines un peu partout et a fait bénéficier l'étranger de ses connaissances et de son expérience. Maintenant que nous les avons aidés à créer des marchés, nos partenaires du Commonwealth et du GATT ont trouvé moyen d'exclure nos produits transformés de ces marchés. C'est ainsi que nous avons fait cadeau à l'étranger de nos connaissances et de nos emplois, et celui-ci en profite pour vendre des produits de la pomme de terre partout dans le monde.

J'aimerais dire un mot maintenant des légumes congelés en général. Lors des entretiens qu'ils ont eus avec les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, les représentants du Conseil canadien d'horticulture ont déclaré que les nouvelles classifications sont logiques, que les différents droits sont essentiellement acceptables, mais que les droits n.d. sont les plus bas. Ils s'appliquent aux pois, aux haricots, au maïs, aux carottes et aux légumes mélangés. Les droits sont bien inférieurs à ceux que l'industrie de l'agriculture a recommandés à la Commission du tarif.

Je demande aux députés de réfléchir un moment au nombre de leurs mandants qui cultivent des pois, des haricots, du maïs, des carottes, toutes sortes de légumes. D'un océan à l'autre, monsieur l'Orateur, chaque province possède une industrie de ce genre que la concurrence est en train de ruiner.

Un autre droit de douane très important c'est celui qui s'applique aux jus de fruits. Nous ne produisons pas beaucoup de jus ici au Canada mais nous en avons quand même deux importants, le jus de pomme et le jus de tomate. Quand une ménagère va au marché et constate que les jus de pamplemousse, d'orange ou autres semblables se vendent moins chers que le jus de pomme et le jus de tomate, cela prouve indéniablement que les jus qui envahissent nos marchés à un prix dérisoire nuisent à l'écoulement au Canada de nos jus de tomate et de pomme. Je prétends que le droit devrait être plus élevé que celui que nous recommande la Commission du Tarif qui est d'ailleurs réduit à 12.5 p. 100. Le Conseil canadien de l'horticulture a recommandé un taux de 20 p 100. A mon avis, nous avons grand besoin du comité dont j'ai demandé la création dans ma question hier.

On ne recommande pas de modifier les droits imposés aux sauces à base de légumes, donc tout va bien dans ce domaine. Pour les soupes de légumes etc. on a recommandé de rabaisser les droits de 17½ p. 100 à 12½ p. 100. En d'autres termes, la Commission du tarif recommande une réduction.

Je vois qu'il est temps d'ajourner le débat, monsieur l'Orateur; puis-je signaler qu'il est 4 heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton*, à savoir bills publics, avis de motion et bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. Reid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Certains députés se sont consultés et suggèrent qu'on pourrait peut-être revenir aux bills publics d'initiative parlementaire afin de rayer du *Feuilleton* un certain nombre de bills traitant de pornographie et d'obscénité et de renvoyer la question au comité. Si on y consent, je proposerais, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), que l'on raye du *Feuilleton* les bills C-206, C-207, C-241, C-318, C-325, C-348, C-399, C-400 et C-402 et que l'on en renvoie le sujet au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Paproski: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous le sommes également.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je suggère que ce consentement soit sollicité à la prochaine occasion lorsqu'il sera question des bills publics, vraisemblablement mardi prochain, date à laquelle nous pourrons probablement donner notre consentement, mais je ne peux m'engager aujourd'hui à le fournir, n'ayant pas été consulté sur le sujet.

● (1602)

[*Traduction*]

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais également soulever une question à cet égard. Si le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre désire demander notre consentement pour présenter ce bill mardi, je ferai remarquer qu'il y a, je crois, un autre bill sur le même sujet qui n'en est malheureusement pas encore au stade de l'impression. Hélas ce renseignement m'a été donné il y a quelques minutes seulement et je crois devoir le signaler à l'attention du député de Kenora-Rainy River (M. Reid), afin que ce bill puisse être joint aux autres qui nous seront présentés mardi.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime et je ne puis donc mettre la motion aux voix.

M. Peters: Il n'y en aura peut-être pas mardi non plus.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Avant de passer aux mesures d'initiative parlementaire, je rappellerai aux députés que lundi dernier, au début de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, à la suite d'une question de Règlement soulevée la semaine précédente par le député de Vaudreuil (M. Herbert), j'ai proposé qu'un débat de procédure ait lieu maintenant ou, plutôt, la prochaine fois que la motion nous serait présentée dans le cadre des mesures d'initiative parlementaire et c'est maintenant que je comptais inviter les députés à faire connaître leur avis. Toutefois, je remarque que le député intéressé, le député de Vaudreuil, n'est pas à la Chambre et

que le leader de l'opposition officielle à la Chambre n'est pas ici non plus pour le moment. Je me demande donc si nous devons entamer sans eux cet important débat de procédure qui pourrait avoir des répercussions sur l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'invite les députés représentant les partis à exprimer leur avis.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, selon moi il serait plus sage et plus prudent de suivre la voie suggérée par Votre Honneur et de laisser cette question de côté jusqu'à ce que le député qui l'a soulevée et les autres députés que cela intéresse soient ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour qu'on remette cela à plus tard et j'espère que cette fois l'unanimité ne sera pas gâchée par les ministériels.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je consens à ce que ce soit ajourné, mais je tiens à prévenir la présidence que j'ai l'intention d'y participer, et j'aimerais bien qu'on le fasse en ma présence.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: C'est là en fait la difficulté, car je sais que le secrétaire parlementaire sera absent lundi prochain et le lundi suivant et, vendredi prochain, celui qui occupe présentement le fauteuil de la présidence ne pourra pas être ici à 4 heures. De toute façon, peut-être que les députés peuvent convenir d'une occasion propice au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires afin que cette question soit débattue en présence de tous les intéressés. De toute façon, je suis certain que les députés voudront laisser agir la présidence à cet égard.

Et cela nous amène à une autre question qui se rattache plus ou moins au rappel au Règlement que nous débattions et c'est l'ordre du jour d'aujourd'hui. La présidence est disposée à écouter les députés.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il a été convenu de reporter toutes les autres motions et d'aborder cet après-midi la motion nº 13 inscrite au nom du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker), où on propose de modifier l'article 88 de la loi sur les chemins de fer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, sans préjudice de nos droits d'en discuter au moment choisi, nous voulons bien nous en tenir à ce qui a été prévu pour aujourd'hui.

M. Paproski: Peut-être devrais-je ajouter que toutes les autres motions devraient être reportées à la demande du gouvernement.

[*Français*]

M. Pinard: Alors, monsieur le président, dans ce sens-là, j'appuie la motion présentée par le député de l'opposition.

M. l'Orateur adjoint: Pour la satisfaction de tout le monde et pour la protection de la présidence, nous pouvons peut-être accepter la proposition du gouvernement à l'effet de réserver les motions nºs 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11 et 13, et lorsque nous procéderons à l'étude de la motion nº 13, qui apparaît au nom de l'honorable député de Okanagan Boundary (M. Whittaker),

il faudrait obtenir le consentement unanime, alors tout le monde sera protégé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

L'OPPORTUNITÉ DE LA RESTITUTION À LA COURONNE DES EMPRISES DE CHEMINS DE FER

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier l'article 88 de la loi sur les chemins de fer en vue de rendre à la Couronne les droits de passage accordés à l'origine à titre de subventions du gouvernement, dès qu'ils cesseront d'être utilisés aux fins du transport ferroviaire, conformément aux articles 106, 119 ou 254 de ladite loi.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir présenter ma motion qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier l'article 88 de la loi sur les chemins de fer en vue de rendre à la Couronne les droits de passage accordés à l'origine à titre de subventions du gouvernement, dès qu'ils cesseront d'être utilisés aux fins du transport ferroviaire, conformément aux articles 106, 119 ou 254 de ladite loi.

J'ai commencé à m'intéresser à l'arrêt des services ferroviaires quand le CP a demandé il y a quelque deux ans à la Commission canadienne des transports de mettre fin à l'exploitation d'une bonne partie du réseau appelé Kettle Valley Railway situé dans ma circonscription. Depuis de nombreuses années, ce chemin de fer jouait le rôle de couloir secondaire en Colombie-Britannique. On en a cessé l'exploitation depuis quelques années. Le trafic ferroviaire qui traverse la Colombie-Britannique d'est en ouest emprunte maintenant ce qu'on appelle la ligne principale, et la plupart des convois du CP et du CN utilisent à peu près le même parcours.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte de la Colombie-Britannique et d'examiner l'étroit couloir par où passe la trafic ferroviaire pour se rendre compte rapidement que ce parcours est vulnérable à bien des égards. Cela ne posera pas de problème tant que nous pourrons disposer des axes routiers qui existent aujourd'hui. Cependant, dans les années à venir, le trafic routier devra encore compter sur les mêmes sources d'énergie qu'aujourd'hui, soit les carburants fossiles. Cependant les chemins de fer peuvent être reconvertis à l'usage du charbon ou de l'électricité que l'on peut produire à partir d'autres sources que les carburants fossiles.

Je me suis intéressé de plus près à l'arrêt des services ferroviaires lorsque j'ai compris qu'un jour ou l'autre, peut-être pas d'ici la fin de mes jours, mais en tout cas pendant la génération de mes enfants et de mes petits-enfants, nous pourrions fort bien devoir en revenir au transports par chemin de fer. Les couloirs qui ont servi aux chemins de fer sont nécessaires à nos futurs transports. J'en suis d'autant plus persuadé quand je vois ce qui pourrait arriver dans une ville comme Penticton, en Colombie-Britannique, si l'on permettait aux sociétés de chemins de fer de se soustraire à leurs responsabilités et de vendre les terrains sur lesquels courent leur voies.

C'est pour ces raisons que j'ai posé des questions au président de la Commission canadienne des transports, M. Edgar Benson. C'est à la Commission, sous la direction de M. Benson, qu'il appartient de décider de l'opportunité de mettre fin à l'exploitation d'un embranchement. J'ai demandé ce qu'il adviendrait des emprises une fois que les voies seraient hors d'usage, lors d'une réunion du comité des transports et des communications, et voici ce qu'il m'a répondu:

Pour autant que je sache, une fois que nous décidons qu'un embranchement ou une voie secondaire peuvent être abandonnés, nous n'avons aucun contrôle sur le terrain comme tel, les chemins de fer pouvant en faire ce qu'ils veulent. Parfois, lorsque la société demande l'autorisation d'abandonner un embranchement, nous lui faisons savoir que nous aimerions voir utiliser le terrain à des fins précises, et elle doit s'engager à utiliser le terrain à cette fin.

J'ai demandé en outre pourquoi la Commission canadienne des transports ne pouvait pas obliger la société à rendre le terrain à la Couronne lorsqu'elle abandonnait des voies, et voici ce que m'a répondu M. Benson:

Pour pouvoir le faire, il faudrait prévoir cette disposition dans la loi sur les chemins de fer.

J'ai également interrogé le ministre des Transports (M. Lang) à ce sujet, et il m'a donné les mêmes réponses.

● (1612)

Afin d'attirer l'attention sur la situation, j'ai décidé de rédiger un bill privé que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* à la dernière session. Je l'ai de nouveau présenté cette session, et il figure au *Feuilleton* comme bill C-222. J'ai de plus fait inscrire la résolution à l'étude aujourd'hui. Elle porte le nº 13, mais par un heureux coup du sort, nous sommes en train de la débattre avant bien d'autres.

Par un autre effet du hasard, le rapport de la Commission Hall a été déposé sur le bureau. J'ai été heureux de constater, à la lecture du rapport de la Commission Hall sur le grain et les chemins de fer dans l'Ouest du Canada, que le juge Hall en était arrivé aux mêmes conclusions que moi pour ce qui est de l'abandon des services.

J'aimerais citer les pages 118 et 119 du rapport Hall où l'on peut lire ce qui suit:

Au moment de l'abandon, les assises de la voie—c'est-à-dire la partie de la propriété abandonnée que représente le terrain—sont dévolues à la Couronne du chef de la province pour qu'il en soit disposé par entente mutuelle entre la province et les autorités municipales. Le Canadien national ou CP Rail, selon le cas, ont le droit de recouvrer et d'enlever, à une exception près, les éléments de la voie comme les rails, les traverses, les accessoires, le ballast, etc., s'ils le jugent à propos. Les ponceaux, dont l'enlèvement risquerait de nuire aux réseaux de drainage établis, ou d'avoir d'autres effets indésirables, seraient l'unique élément des améliorations à laisser en place si l'Administration des chemins de fer des Prairies l'ordonnait.

D'aucuns objecteront sans doute que la formule d'aliénation des biens que nous venons d'exposer comporte une certaine expropriation des structures ferroviaires sans compensation pour les sociétés auxquelles elles appartiennent. Mais cette objection ne saurait être valable.

En vertu des articles 106 et 259 de la Loi sur les chemins de fer, les compagnies ferroviaires sont tenues de maintenir le service sur toutes les lignes jusqu'à ce que leur abandon soit approuvé. Dans le cas des embranchements affectés au transport du grain, les compagnies de chemin de fer demandent à être dégagées de cette obligation, alléguant que l'exploitation de ces lignes non rentables leur cause de grandes pertes, même lorsqu'elles reçoivent les subventions aux embranchements dont nous avons parlé; ce motif nous paraît admissible.

A notre avis, les sociétés ferroviaires ne peuvent pas jouer sur deux tableaux à la fois. Elles ne sauraient obtenir l'allégement de leur fardeau financier que nous proposons et conserver quand même un titre de propriété intact sur la totalité des biens, surtout dans le cas où, comme nous l'avons également indiqué, les lignes qui seront en fin de compte abandonnées auront, dans l'intervalle, fait l'objet de nombreuses améliorations financées à même les fonds publics.

Il nous paraît donc éminemment juste et équitable qu'après avoir été définitivement libérées de l'obligation juridique de poursuivre une exploitation déficitaire et de l'obligation de rétablir l'emprise abandonnée dans son ancien état, les compagnies de chemins de fer n'obtiennent le privilège d'abandon qu'à la condition de renoncer à leurs titres de propriété sur l'emprise. De toute manière, une bonne partie des terrains en cause n'a guère de valeur.

Voilà ce que la commission Hall a dit des suppressions de lignes, et je suis cent pour cent d'accord avec elle.

Il y a cinq raisons principales pour lesquelles les emprises ferroviaires qu'on n'utilise plus, doivent revenir à la Couronne, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou provincial. Premièrement, la vente de leurs terrains fermerait des couloirs qui seront peut-être nécessaires plus tard pour le transport. Deuxièmement, elles constituent des concessions monumentales que l'État a accordées aux chemins de fer, concessions foncières et fiscales qui avaient pour raison d'être la fourniture d'un transport transcanadien, et une fois le service abandonné, leur retour à l'État compensera en partie la valeur des concessions faites initialement. Troisièmement le CP, par l'intermédiaire de sa filiale Marathon Realty, réalise de gros bénéfices sur le million d'acres environ de concessions fédérales qu'il détient encore. Quatrièmement, le Canadien Pacifique avait pour mission initiale de desservir en permanence tous les coins du Canada, et il ne remplit plus cette mission. Cinquièmement, la suppression des lignes permet aux chemins de fer de réaliser des opérations foncières très profitables sur le dos des Canadiens.

En terminant, je rappellerai que la commission Hall, constituée à la demande du ministre des Transports, est du même avis au sujet des suppressions de lignes. Les chemins de fer ne s'occupent plus exclusivement de transport. Le CP par exemple n'est plus seulement un réseau de chemin de fer, mais un immense conglomérat exerçant toutes sortes d'activités qui vont de l'exploitation minière au transport aérien, en passant par l'exploitation forestière et le transport par pipe-line. On peut dire également qu'il a une participation au capital des entreprises d'à peu près tous les grands secteurs. Il suffit de suivre les annonces télévisées pour s'en convaincre.

Nous avons le devoir d'empêcher la fermeture de ces couloirs de transport. Le gouvernement le doit à la population canadienne. Il faut penser à l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Je n'assisterai peut être pas de mon vivant à la disparition des combustibles fossiles, mais il est probable que mes enfants en seront témoins. A ce moment-là, l'importance de ces couloirs de transport sautera aux yeux. Il faut savoir préparer l'avenir.

Je supplie la Chambre de remédier par cette résolution à l'injustice créée par la suppression des embranchements de chemin de fer.

Des voix: Bravo!

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissante à mon compatriote de la Colombie-Britannique, le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) d'avoir présenté cette motion, laquelle porte sur une question qui me préoccupe depuis nombre d'années, car je réside dans la partie la plus éloignée de l'ouest.

Comme il l'a signalé, le chemin de fer du CP n'a plus sa raison d'être par lui-même. En réalité, on pourrait dire que ce chemin de fer ne constitue qu'une façade pour servir d'autres intérêts. J'irai même jusqu'à dire que ce chemin de fer n'est là que pour permettre aux actionnaires de gagner encore plus d'argent. Comme le député, je connais la réputation du Canadien Pacifique qui s'est accaparé tant de terres qui devraient appartenir aux Canadiens. C'est réellement la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

J'approuve tout à fait cette proposition qui vise à amener le gouvernement à modifier l'article 88 de la loi sur les chemins de fer de façon à rendre à la Couronne les droits de passage détenus par les sociétés ferroviaires lorsque ces emprises ne servent plus pour le passage de voies ferrées ou à des fins analogues. J'irai même plus loin que le député et je proposerai que, dans les cas où ces terres servent à d'autres fins, on les rende également à la Couronne. En ce sens, les mots importants sont les suivants: lorsqu'ils ne servent plus au maintien des réseaux ferroviaires.

Il ne fait aucun doute que lorsque vers 1880 on a entrepris de relier cet immense territoire par un réseau de chemins de fer, on s'est proposé de relever un défi d'une ampleur presque inimaginable. Même aujourd'hui, malgré toutes nos techniques de transport terrestre, aérien, et même si l'on utilise la stratosphère pour les communications, notamment pour les voyages en réactés et pour les satellites de communication, il demeure difficile de relier cet immense territoire complexe et diversifié. Aujourd'hui encore, cet objectif demeure fondamental pour notre prospérité économique et pour notre bien-être, et le fait que nous n'ayons pas encore réussi à bien relier les diverses parties de notre immense territoire est peut-être partiellement à l'origine de nos problèmes sociaux. Nous n'y sommes pas parvenus, malgré les chemins de fer, les moyens modernes de communication et le transport aérien. En réalité, nous vivons dans la crainte que notre pays se désagrège bientôt, parce que nous n'avons pas réussi à en relier toutes les parties.

Le Canada, qui s'étend sur 3,851,891 milles carrés, est en étendue, le deuxième pays du monde. Notre pays fait presque 4,000 milles d'Est en Ouest et 3,000 milles du Nord au Sud. Avec une population de 22 millions d'habitants sur une telle étendue, nous connaissons la complexité du problème de communications qui existe. Mais les choses ont dû être bien plus difficiles encore dans les années 1880, alors que cet énorme pays inexploré et effrayant, au climat difficile, n'avait encore qu'une population clairsemée. Les Canadiens n'avaient alors ni les machines ni la technologie d'aujourd'hui pour construire les chemins de fer et pourtant ils l'ont fait. A cette époque a été conclu un accord qui, je le maintiens, et c'est ce qu'implique la motion du député d'en face, n'a pas été respecté par le CP. Il s'agissait d'un engagement à desservir la population, et à assurer ce service à perpétuité.

● (1622)

La motion propose que, à la suite de l'abandon des lignes secondaires et, après autorisation de la CCT, les terres qui ont été obtenues initialement avec des subventions du gouvernement pour assurer le droit de passage des lignes, soient rendues à la Couronne. Cette proposition va à l'encontre de la loi sur les chemins de fer qu'il faudrait changer, je le reconnais.

On nous dit qu'il s'agit d'un problème très complexe, mais si on réussit à la résoudre convenablement, il enrichira le Canada et permettra peut-être même de résoudre le problème de l'inflation, comme je vais l'expliquer dans quelques instants.

J'en reviens à l'accord du CP. Le CP devait assurer des services-voyageurs aux Canadiens à perpétuité. Je me suis trouvée dans un train du CP le jour même où la compagnie a décidé de rompre cet accord. Le service a été réduit à sa plus simple expression ce jour-là et le personnel du train nous a dit que la compagnie avait décidé de décourager le service voyageurs dans l'intention de se consacrer exclusivement au domaine lucratif du transport des marchandises. Nous savons dans l'Ouest ce que cela signifie. Le frêt coûte très cher. Nous avons toujours souffert de l'injustice du système des chemins de fer et de son tarif-marchandises.

Ce jour-là j'ai reçu la résiliation unilatérale du contrat. On avait supprimé les nappes des tables par exemple, et le train était glacial. Le train était inconfortable et chacun sentait que c'était le commencement de la fin, cela à l'heure même où les services de chemin de fer pourraient résoudre en partie notre problème énergétique, et pourraient assurer un bon service de transport de voyageurs dans tout le pays.

Nous sommes tous au courant des difficultés qui existent dans le domaine de la construction, mais la subvention convenue dans l'accord était de 25 millions de dollars. On a accordé 25 millions d'acres de terrain en sections alternées de 640 acres sur une bande de 24 milles de profondeur de chaque côté de la voie ferrée. En outre, on avait prévu d'accorder des terrains supplémentaires pour compenser les terres non fertiles. Environ 3 p. 100 des terres en Colombie-Britannique sont censées être arables. La Colombie-Britannique est une région rocheuse du Canada, mais nous avons pourtant donné au CP des terres arables ou des terrains supplémentaires si le sol n'était pas arable.

En 1950, le CP s'était lancé dans de grandes affaires dans divers domaines. C'est maintenant l'une des grosses entreprises mentionnées par le premier ministre (M. Trudeau) dans son message de Noël de 1975. Il a dit alors que la grosse entreprise, les gouvernements trop puissants et les gros syndicats détruisaient le marché libre. Ces géants contrôlent une bonne partie du Canada et aucun gouvernement n'y peut quoi que ce soit. J'ai peur que si nous adoptions la motion du député d'Okanagan Boundary, nous ne nous rendions compte que le Parlement—pas aussi puissant que le CP et toutes ses filiales—n'est pas assez puissant pour faire quoi que ce soit.

Le CP a exploité nos richesses naturelles. Il possède des paquebots, des systèmes de télécommunications et des hôtels. Il exploite ses voies ferrées. Il s'occupe de camionnage, de navigation, d'aviation et de transport rail-route. Le CP possède des navires-containers modernes et des oléoducs. Il s'occupe de location, d'hôtels et de biens immeubles. En ce qui concerne les biens immeubles, nous connaissons très bien la Marathon Realty à Vancouver. Le CP exploite du pétrole et du gaz, des mines et des produits forestiers.

Cependant, le point que je veux établir concerne les terrains. La Marathon Realty a exploité abusivement à son profit les terrains qu'elle avait reçus gratuitement. On dit qu'elle possédait auparavant ou possède encore presque tout Vancouver. Ce sont les terrains gratuits que la société ferroviaire a reçus du Canada. Aujourd'hui, la Marathon Realty construit des immeubles en copropriété où il y avait auparavant des terrains de golf et des espaces verts. Cette société ne rendrait pas un pouce de ces terrains aux citoyens de Vanvouver ou du Canada ou aux citoyens des autres localités où elle possède des terrains. Elle n'a aucune conscience sociale. Elle a exigé le plein prix quand la ville a voulu acheter une petite parcelle d'espaces verts sur ses terrains. Cela s'est produit partout dans la ville et partout au Canada. Par exemple, Marathon a fixé les prix des appartements d'un de ses immeubles en copropriété construits sur les terres qu'elle avait reçues gratuitement à $56,000, et je suis certaine que le prix du terrain représente la moitié ou près de la moitié du coût de tout projet immobilier à Vancouver. Au bout de trois ou quatre mois, ces logements coûtaient $83,000, soit un bénéfice de $27,000. Et le prix de la main-d'œuvre n'avait pas augmenté. Il n'y a eu aucune hausse réelle dans les matériaux ou dans le bois d'œuvre, et pourtant les prix avaient monté. On dit que les mêmes logements coûtent maintenant de $110,000 à $132,000, seulement trois ans après, et pas un pouce de terre n'a été remis à la collectivité.

C'est plus qu'un simple abandon. On se sert d'un bien-fond pour un usage autre que le chemin de fer. Le CP est une société ferroviaire et j'espère que le jour viendra où l'on pourra récupérer la terre avant qu'elle serve toute à des développements immobiliers. Marathon Realty a grandement contribué, par ses projets immobiliers dans l'Ouest, et les prix inutilement élevés, étant donné la gratuité du terrain, à aggraver l'inflation dans la ville de Vancouver. Quand les prix montent de cette façon, ils aggravent l'inflation.

M. Yewchuk: Avez-vous perdu la page?

Mme Holt: Je ne lis pas mes discours. Pas comme certains d'entre vous.

Je voudrais terminer sur une réflexion. Je dois la chercher, car elle n'est pas de moi. Je n'ai pas de difficulté à situer les miennes. C'est plus difficile de découvrir celles des autres. Theodore Roosevelt a dit un jour qu'un homme qui n'était jamais allé à l'école pouvait voler des marchandises dans un wagon, cette citation est bien à-propos dans un débat sur les chemins de fer, mais s'il était allé à l'université, il pouvait voler tout le chemin de fer. Et une grosse entreprise comme le CP peut voler tout le terrain.

Tout le pays s'est levé pour blâmer le premier ministre, lui reprochant de détruire le système de la libre entreprise, après qu'il nous eût prévenus en décembre 1975, que la grande entreprise, les grands syndicats et les gouvernements détruisaient le régime capitaliste. On aurait dû lui dire «Allez-y», car à ce moment-là nous avons vu que les grosses sociétés, le cartel du pétrole, le cartel du café, Marathon Realty et le CP manipulaient toute la société. Ce grand chef syndical, Joe Morris, se disposait à déclencher une grève nationale d'une journée pour en arriver à ses propres fins. Nous avons vu qu'à l'extérieur de la Chambre la petite entreprise était contrôlée et manipulée par les règlements gouvernementaux. Nous avons vu tout cela et au lieu d'induire le public en erreur au sujet des paroles du premier ministre, nous aurions dû lutter ensemble pour mettre fin au pouvoir des «puissants». A ce moment-là, la présente motion aurait été un élément du changement fondamental qui s'impose au Canada.

• (1632)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander le consentement de la Chambre pour en revenir à une motion que j'ai proposée il y a quelques minutes. Je me dois de présenter des excuses au secrétaire parlementaire car c'est le seul, parmi tous les députés, que j'aie oublié de consulter.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne voudrais pas empêcher le député de revenir à la motion pour laquelle il a déjà demandé le consentement unanime, mais je tiens à m'assurer qu'il a bien consulté tous les partis et qu'aucun député qui risquerait de s'y opposer n'est sorti de la Chambre. Je demande donc s'il y a consentement unanime pour permettre au député d'en revenir à sa motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le député a demandé l'autorisation de suspendre provisoirement le débat et d'en revenir à l'étude des bills d'initiative parlementaire.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que les bills C-206, C-207, C-241, C-318, C-325, C-348, C-399, C-400 et C-402 soient rayés du *Feuilleton* et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McCleave: Juste un point, monsieur l'Orateur. Si je ne m'abuse, ces bills traitent tous de pornographie et je suis tout à fait d'accord pour les renvoyer au comité en question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous approuvons toujours la motion.

[*Francais*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, comme on peut le constater les négociations ont été accélérées et, plutôt que d'attendre à mardi pour discuter de cet important sujet, nous commençons dès ce soir.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre revient à l'étude de l'avis de motion nº 13.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

L'OPPORTUNITÉ DE LA RESTITUTION À LA COURONNE DES EMPRISES DES CHEMINS DE FER

La Chambre reprend l'étude de la motion du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker):

Emprises de chemins de fer

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier l'article 88 de la *Loi sur les chemins de fer* en vue de rendre à la Couronne les droits de passage, accordés à l'origine à titre de subventions du gouvernement, dès qu'ils cesseront d'être utilisés aux fins du transport ferroviaire, conformément aux articles 106, 119 ou 254 de ladite loi.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, ce doit être la fièvre du vendredi. D'abord, nous avons une motion que tout le monde accepte sauf le secrétaire parlementaire du leader de la Chambre qui n'est absolument pas au courant et se croit obligé de dire non. S'il en avait parlé à son chef ou à qui que ce soit d'autre il aurait été mieux renseigné, mais je suppose que cela doit se faire publiquement.

Dans ce débat très spécial on nous a servi l'idée socialiste voulant que si une compagnie privée ne respecte pas ses obligations, nous devons la priver de nos largesses. Ils ont dû être gagnés par la fièvre Barrett en Colombie-Britannique. Je peux dire à ces deux députés, que je considère très à gauche, que j'ai assisté à des congrès NPD où il n'est pas sûr du tout que ce genre de motion aurait été adoptée sans être discutée très longuement. L'échange qui a eu lieu était vraiment édifiant et j'espère que cela ne durera pas seulement le temps d'un vendredi après-midi.

C'est certainement avec grand plaisir que nous donnons notre accord à cette motion car nous croyons toujours qu'elle est valable. Nous étions déjà surpris d'entendre les deux députés qui viennent de parler suggérer de restituer à la Couronne les voies abandonnées, mais le dernier orateur a même ajouté que le CP avait abusé de la situation. On lui a donné une grande superficie de terrain un peu partout au pays et même si ces terres ne valaient pas grand chose à l'époque, elles ont maintenant énormément de valeur. C'est un aspect auquel il faut songer lorsqu'on examine les résultats actuels de son exploitation. Après avoir entendu ces deux députés exprimer ce point de vue, je suis pas mal certain qu'on fera quelque chose au sujet des chemins de fer.

Je suis entièrement d'accord avec le député qui a dit que lorsque nous avons accordé aux sociétés Grand Trunk Railway et CP le droit d'utiliser d'énormes bandes de terrain pour y construire un réseau de transport des passagers et du fret à travers notre pays, nous nous attendions que ce soit précisément ce qu'elles fassent. D'après le parrain de la motion, c'est ce qu'elles ont fait jusqu'à un certain point, mais j'estime qu'elles ont fait davantage. Elles ont utilisé cet argent pour acheter des mines et des avions, elles ont créé des compagnies aériennes, construit des hôtels ainsi que toutes ces choses que vous pouvez voir à la télévision. Elles ont fort bien géré les capitaux que nous leur avons fournis mais elles s'en sont beaucoup moins bien tirées au chapitre du service donné aux Canadiens.

Comme l'a déclaré le député qui m'a précédé, elles ont abusé de leurs privilèges. Peut-être ne devrions-nous plus avoir du linge de table ainsi que des fleurs et même de l'argenterie dans les wagons-restaurants. Cette coutume a pris naissance au Canada à l'époque des bateaux à vapeur et des trains transcontinentaux. Peut-être a-t-elle raison et que ces choses devaient disparaître. Mais elles n'ont pas disparu par mesure d'économie, mais plutôt pour symboliser leur décision de mettre fin à tout le service de transport des passagers et même tout simplement de transport ferroviaire pour lequel nous leur avions fourni des capitaux.

Il n'y a pas si longtemps, je me suis présenté devant la Commission canadienne des transports qui essayait de déterminer si le Canadien national devrait être autorisé à abandonner sa ligne reliant Toronto à North Bay. J'ai appuyé de tout cœur la proposition visant à abandonner le service de transport des passagers et j'ai même été plus loin en appuyant l'idée d'abandonner complètement toute cette ligne. Le service y est si mauvais que les passagers ont déjà abandonné tout espoir mais tout le monde m'a regardé de travers parce que chacun savait qu'il faut qu'il y ait un transport ferroviaire entre North Bay et Toronto. Lorsque le CN a demandé l'abandon de ce service, il s'est dit que l'État prendrait à sa charge le coût du maintien de cette ligne et que plutôt que d'accepter son abandon il préférerait éponger toutes les pertes et frais d'exploitation. En fait, c'est bien ce qu'il voulait et c'est ce qui est révoltant.

Si le chemin de fer de Kettle Valley est nationalisé et même si on enlève les rails et qu'on transforme le ballast pour y faire circuler des automobiles, je pense que M. Herridge, qui représentait l'une des circonscriptions de Kootenay, serait très surpris de la réaction de ses amis en l'occurrence. Il n'a pas reçu beaucoup d'appui à l'époque où il a proposé la nationalisation dans l'intérêt public.

J'appuie de tout cœur cet argument, car c'est nous qui avons donné les terrains qui ont servi à l'aménagement de ces couloirs de transport et nous avons bien le droit de les reprendre s'ils ne sont pas utilisés de la façon prévue à l'origine. J'aurais cru que certains membres de mon parti n'auraient pas osé aller jusqu'à dire que nous devrions nous approprier les 640 acres de chaque côté de la voie ferrée—certains de mes collègues possèdent peut-être une portion de ces terrains, autant que je sache. Comme je ne suis pas trop certain des conséquences que cela entraînerait, je ne suis pas sûr que j'irais aussi loin. Peut-être ne suis-je pas aussi à gauche que certains de mes collègues d'autres partis, mais j'irais certainement jusqu'à dire que lorsque la voie ferrée est abandonnée, nous devrions conserver le corridor que nous avons subventionné.

● (1642)

Il me semble très intéressant que les chemins de fer aient obtenu les meilleurs corridors à travers les montagnes. En fait, ils ont obtenu les seuls passages qui pouvaient être franchis à cheval à l'époque. Il n'y avait qu'un chemin pour traverser les montagnes et ils y ont construit une voie ferrée. Depuis lors, nous avons tenté de traverser ces montagnes mais, comme mes amis l'ont dit, nous avons dû les survoler, car il n'y a pas d'autre moyen d'y arriver. Si l'on enlève le chemin de fer et qu'on élimine la possibilité de transports en commun, au moins, qu'on nous permette de traverser ces montagnes en automobile grâce à une route. Je suis entièrement en faveur de cette option.

Il me faudrait étudier toutes les ramifications de l'affaire. Voilà le genre de propos que tiennent habituellement mes collègues conservateurs. Il leur faudrait étudier toutes les conséquences de la nationalisation de toutes les entreprises du Canadien Pacifique à la lumière de cet objectif en particulier, conserver les droits de passage. Je ne sais pas si, en dernière analyse, il serait bon de lui retirer tous ses champs d'activité, navigation, aviation, mines, usines, télévision, satellites, et tout le reste. Mais je suis très heureux que le député des Kootenays et le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) aient repris le flambeau d'une tradition établie depuis longtemps dans leur circonscription par leurs prédécesseurs socialistes, soit le désir de nationaliser le CP. Je suis convaincu que même cette modeste initiative rendra très heureux d'ex-députés, notamment ceux de Kootenay-Est et de Vancouver-Kingsway, et j'espère que nous l'appuierons autant pour eux que pour ceux qui restent.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'orateur, j'aimerais dire quelques mots de la motion dont nous sommes saisis. Je pense qu'il y a un autre aspect de la question qu'il faut souligner. L'objet de la motion est de rendre à la Couronne les emprises des voies ferrées qui ne servent plus, emprises qui ont été acquises, initialement, à l'aide de subventions, pour la construction et l'exploitation de lignes de chemins de fer.

Il me semble, après ce qu'a dit le député de Timiskaming (M. Peters), que ce retour à la Couronne n'assurerait pas en fait que les emprises seraient gardées comme telles en vue de l'aménagement de futurs couloirs de transports. J'ai cru que c'était là un des objets de la proposition du député de Okanagan Boundary (M. Whittaker). En fait, on pourrait fort bien en disposer, et rien n'indique dans la motion que le produit qu'on en tirerait serait réinvesti dans l'exploitation du chemin de fer. Je crois donc qu'il faut apporter des améliorations à l'ensemble de la procédure, et que la chose en vaut la peine.

Je tiens à assurer au député d'Okanagan-Boundary que j'appuie le principe de sa motion et j'estime qu'il est très valable. Je préférerais appuyer son bill C-222 qui doit nous être présenté, si possible avant les vacances de Noël, car en l'occurrence, cela nous permettrait de renvoyer le bill au comité et d'étudier ensuite toutes les ramifications qu'il comporte. Non ami de Timiskaming m'a assuré qu'il aimerait les étudier. Il s'est approprié ce qu'il croyait être les inclinations socialistes des orateurs précédents, mais il a tôt fait d'abandonner ce ton pour adopter une position conservatrice. S'il oscille encore entre ces deux tendances, il ferait mieux de renvoyer le bill au comité.

Une voix: Nationalisez Bell en même temps.

M. O'Connell: Je sais que le NDP veut nationaliser Bell Canada, mais je tiens à leur dire qu'ils se trompent fort dans ce cas là, mais pour ne pas nous écarter du sujet dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte dans l'ensemble le principe de la motion.

Des voix: Bravo!

M. O'Connell: Je ne parle pas officiellement au nom du gouvernement, mais je veux vous lire ce que le ministre des Transports (M. Lang) a déclaré récemment et qui me porte à conclure du moins dans un cas précis, que le gouvernement appuie fondamentalement ce principe. Nous savons tous que la Commission royale d'enquête Hall sur la manutention et le transport du grain a présenté son rapport au milieu de mai dernier, et qu'elle a recommandé l'abandon de certaines lignes secondaires de chemin de fer dans les trois provinces des Prairies. J'ai lu ce que le ministre des Transports a déclaré dix jours plus tard, et je vais vous citer un commentaire qu'il a formulé le 27 mai dernier; c'est à la page 6:

Quand une voie ferrée est effectivement abandonnée, je recommande que la propriété de l'emprise soit restituée automatiquement à la Couronne fédérale.

Voilà donc que notre ministre des Transports appuie ce principe, du moins dans un cas précis d'abandon autorisé par la Commission canadienne des transports.

Il a de plus ajouté:

Le gouvernement du Canada, après avoir consulté les provinces, offrirait alors ce terrain à la Couronne de la province concernée, qui le confierait en dernier lieu aux municipalités, ou nous les offririons en vente aussitôt que possible aux propriétaires des fermes adjacentes.

Je pense que certains d'entre nous voudraient veiller à ce que les sommes tirées des ventes soient remises dans l'exploitation du chemin de fer, si c'est notre but ultime. Je répète encore une fois ce que le ministre a déclaré au mois d'août à ce sujet en réponse au mémoire de trois ministres des Transports des Prairies. Je cite la page 4 de ce document daté du 15 août 1977:

Emprise abandonnée

Quand une voie ferrée est effectivement abandonnée, la propriété de l'emprise devrait automatiquement être restituée à la Couronne fédérale. Le gouvernement du Canada, après avoir consulté . . .

Et ainsi de suite. Plus loin il établit à deux reprises la position du gouvernement en faveur du bill.

Il serait plus prudent à mon avis de faire étudier la question par le comité. Il y a un moyen de lui confier cette tâche, et j'ai l'intention de voter en faveur du bill du député, le bill C-222.

Vu la généralité de ses termes, sa motion soulève des questions qui ne peuvent être étudiées à la Chambre. Je vais en mentionner quelques-unes. Je sais que le député s'intéresse à la ligne de la vallée de la Kettle. Il s'agit d'un cas bien particulier, mais supposons que tous ces terrains fassent retour à la Couronne. Quelle charge leur maintien en état représenterait-il pour le budget fédéral? Est-ce que l'État ne tiendrait pas plutôt à les vendre? Est-ce que cette vente ne risquerait pas de contrecarrer les projets d'urbanisme à long terme des municipalités, d'empêcher la conclusion d'accords fédéraux-provinciaux sur les besoins de transport à long terme? Nous ne savons pas et nous n'aurons pas les réponses tant que nous ne seront pas mieux renseignés.

Quelle est la valeur des terrains disons dans le centre ville de Toronto, en supposant qu'ils servent à la construction de centres de congrès, d'hôtels ou à toute autre fin que les chemins de fer, combien de centaines de millions de dollars peuvent représenter ces terrains qui reviendront à la Couronne si nous adoptons la motion? Il faudrait que nous ayons une idée des montants en jeu car, en fait, si l'on empêche les compagnies de chemins de fer de vendre ces terrains, cela fera autant d'argent qu'elles ne réinvestiront pas dans leurs réseaux ferroviaires.

● (1652)

Les conséquences de cela sont assez sérieuses pour que nous puissions dire franchement au député qu'il a soulevé un argument de poids, et je crois que le gouvernement est fondamentalement d'accord là-dessus, puisque j'ai cité les paroles du ministre. Toutefois, il y a trop de choses en jeu pour que nous nous contentions d'appuyer la motion. En fait, j'appuierai le projet de loi quand il sera présenté.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, cela fait chaud au cœur d'entendre le député d'en face parler comme il vient de le faire. Comme il l'a fait remarquer, il y a une multitude d'intérêts en jeu tant au niveau du projet de loi dont il a fait mention que de la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Le public canadien a tout intérêt à ce que les gains qui pourront être réalisés grâce à des terrains qui, dans de nombreux cas, étaient destinés à la construction de chemins de fer, soient consacrés au transport. A l'heure actuelle, nos deux grandes sociétés de chemin de fer détournent ces terrains de leur objectif; elles les louent, les vendent pour la construction domiciliaire, ou à toute autre fin, ou encore en font l'emplacement d'hôtels, de centres commerciaux ou de n'importe quoi d'autre, sans les faire payer par ces entreprises commerciales.

Les intérêts du Canada en matière de transport sont sérieusement atteints par ces locations, ces ventes immobilières, etc., à la suite de l'affectation à d'autres fins de ces terrains par les sociétés ferroviaires, qu'il s'agisse de la compagnie de chemins de fer du New Brunswick, du CP, du CN, du chemin de fer de la vallée de la Kettle ou de tout autre.

Tous les députés de ce côté-ci se réjouissent d'être assurés d'un appui pour le bill qui suivra la motion. Ce ne serait pas une mauvaise chose d'adopter maintenant la motion en attendant la présentation du projet de loi. Je crois que c'est la chose à faire.

[*Français*]

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, je veux ajouter mon avis au moins aux idées contenues dans la motion à l'étude à la Chambre aujourd'hui. J'ai présenté un bill privé moi-même au cours de la dernière session et de nouveau au cours de la session actuelle au sujet de l'utilisation des voies ferrées abandonnées. Je crois que leur utilisation représente un potentiel énorme, soit pendant l'été pour les pistes cyclables, ou pendant l'hiver pour les pistes de ski de fond et les pistes de *snowmobiles* et d'autoneiges. Je crois aussi que leur utilisation représente un potentiel important pour les loisirs et que nous ne devrions pas encore permettre aux sociétés de chemins de fer de continuer à les abandonner sans aucun respect pour l'intérêt public dans les régions où ces lignes sont situées.

Quelque chose est arrivé dernièrement dans la région des Cantons de l'Est où, je crois, grâce à l'intervention du gouvernement provincial, il est peut-être possible qu'une ligne abandonnée par CP Rail près de Brome Lake soit utilisée, mais je ne crois pas qu'on doive permettre à la situation actuelle de durer, parce que nous devrions sans doute donner une compensation pour ces terrains. Pour les cas où il n'y a pas une grande valeur en cause, on pourrait donner au public un passage qui pourrait avoir une valeur énorme dans l'avenir pour la récréation. De toute façon, je crois que nous devrions agir d'une manière qui aurait plus de bon sens.

[*Traduction*]

Je ne veux pas empiéter sur le temps de parole d'un autre député qui veut discuter de ce sujet, mais avant de m'asseoir, je veux dire que cette idée est excellente. Les chemins de fer devraient être obligés, à tout le moins, d'offrir ces terrains à des organismes publics, aux gouvernements provinciaux et municipaux, avant de prendre des dispositions pour s'en débarrasser et les vendre par morceaux. Il faudrait prévoir un mécanisme qui protégerait ces terrains et les réserverait à l'usage de tous les Canadiens, par exemple à des fins récréatives.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, il est regrettable qu'il ne reste que quelques minutes, mais j'aurais beaucoup à dire sur un sujet aussi intéressant. Sachant qu'un projet de loi doit suivre cette motion et doit être discuté, je n'ai pas de remords du tout à utiliser le temps qui reste pour exprimer mon point de vue à ce stade sur une motion, quitte à considérer l'utilisation du temps lorsque viendra la discussion sur le projet de loi.

En ce qui a trait à la motion présentée ce soir à la Chambre, il s'agit d'un projet de modification de la législation ferroviaire qui semble, de prime abord, relativement simple mais qui de fait abonde en complexités et en ramifications multiples qui rendent l'adoption de cette modification peu appropriée. En principe, l'article 88 de la Loi sur les Chemins de fer donne à ces derniers le droit de disposer des terrains qu'ils ont reçus de la Couronne sous formes de subventions de la meilleure façon qu'ils le jugent. En vertu de cette modification, les terrains acquis par les Chemins de fer grâce à des subventions retourneraient en la possession du gouvernement fédéral. Bien que la proposition soit sans doute bien fondée, l'identification des suvbentions et des terrains obtenus à l'aide de ces dernières posent de véritables problèmes. Le rapport de la Commission Hall recommande que tous les terrains obtenus à la suite de l'abandon des lignes ferroviaires soient cédés aux gouvernements provinciaux. Par contre, ce projet de loi recommande qu'ils reviennent aux mains du gouvernement fédéral, ce dont se préoccupent les provinces. Bref, nous étudions encore l'incidence du rapport de la Commission Hall, les préoccupations des provinces et les conséquences découlant de la cession au gouvernement fédéral des terrains abandonnés par les Chemins de fer. Étant donné l'histoire complexe de l'acquisition des terrains par les Chemins de fer, les soucis des provinces et le délai nécessaire pour assurer une répartition équitable des terrains, il semble peu approprié de régler le problème par des mesures législatives.

Monsieur le président, la motion déposée à la Chambre modifierait la loi sur les Chemins de fer pour transmettre à la Couronne les emprises obtenues à l'origine par des subventions fédérales.

C'est une tâche complexe et gigantesque de déterminer quelles emprises ont été obtenues à l'origine grâce à des subventions fédérales, étant donné la nature de la construction ferroviaire à cette époque, et les nombreuses formes de subventions accordées à un nombre incroyable de petites sociétés ferroviaires dont plusieurs sont aujourd'hui disparues, tandis que d'autres n'existent que sur papier. Pour donner suite à cette motion, il faudrait effectuer un . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Question!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette, mais je dois interrompre l'honorable député parce que le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expiré.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

HOMMAGE À L'INITIATIVE DE PAIX DU PRÉSIDENT DE L'ÉGYPTE ET DU PREMIER MINISTRE D'ISRAËL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion qui obtiendra, j'espère, le consentement unanime des députés. Je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. Macquarrie):

Que la Chambre félicite le président de l'Égypte et le premier ministre d'Israël pour leur initiative courageuse et positive qui a ouvert un dialogue direct en vue de l'établissement de relations pacifiques entre leurs deux pays, et qu'elle exprime son espoir sincère de voir cette initiative s'étendre et aboutir à une paix juste et durable dans tout le Moyen-Orient.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion. Sont-ils disposés à l'adopter?

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ÉNERGIE

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DE L'AFFAIRE DU CARTEL DE L'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet du communiqué que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a remis à la presse le 14 octobre 1977 sous prétexte d'éclaircir toute l'affaire du cartel de l'uranium. Étant donné que ce communiqué renferme plusieurs déclarations hautement contentieuses et sans fondements, dont l'assertion que les opérations du cartel n'étaient pas conduites en secret, que la décision rendue récemment par le juge en chef Evans constitue maintenant une toile de fond, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston):

Que le communiqué remis à la presse à l'extérieur de la Chambre soit renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics; que ledit comité soit chargé de procéder à une enquête complète et publique sur toutes les questions relatives au cartel de l'uranium, de retenir les services du personnel nécessaire ainsi que de disposer des ressources voulues.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME D'ESCOMPTE COMPENSÉ À L'ÉGARD DES PRIX À LA CONSOMMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les prix augmentent à un rythme beaucoup plus rapide que les salaires, et que de ce fait les gagne-petit voient leur pouvoir d'achat diminuer, étant donné que le maintien des contrôles anti-inflationnistes n'a pour effet que de créer des déséquilibres dans les diverses classes de la société canadienne, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre étudie dans les plus brefs délais la possibilité d'établir un système d'escompte compensé des prix à la consommation qui aura pour principal effet d'abaisser les prix des produits de consommation pour les ramener au niveau du pouvoir d'achat actuellement disponible entre les mains des consommateurs et par la même occasion de stimuler l'économie canadienne dans son ensemble.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES MOTIFS ET LES CIRCONSTANCES DE LA MISE À LA RETRAITE DE M. L. J. BENNETT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos d'une affaire très urgente concernant l'opération «Featherbed» et les circonstances qui l'entourent. Voici le libellé de ma motion:

Que le solliciteur général informe la Chambre sur les événements qui ont marqué la carrière de M. Leslie James Bennett, autrefois chef de la division «E», de la direction «I» de la sécurité et des renseignements au sein de la GRC et qu'il dise pourquoi cet homme a été prématurément mis à la retraite à condition de quitter le pays, s'il a menacé de révéler le contenu des dossiers des opérations «Featherbed» et Tachereau et, finalement, si le premier ministre a ordonné que le dossier Tachereau soit confié indéfiniment au major Lemieux du bureau du Conseil privé alors qu'au moment où il allait être rendu public il a été plutôt saisi par les bureaux du Conseil privé et du premier ministre.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

L'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC—DEMANDE DE DÉCLARATION RÉAFFIRMANT LES DROITS DES IMMIGRANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité. Comme le Parti Libéral du Québec a adopté en fin de semaine dernière une résolution limitant aux anglophones, l'accès aux écoles anglaises du Québec et comme M. Michel Robert, président de la commission politique aurait déclaré qu'il ne serait pas réaliste pour les libéraux de revenir au libre choix et que la motion mettait fin au désaccord entre les membres du parti qui réclament le libre choix et ceux qui tiennent à restreindre l'inscription à l'école anglaise, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que la Chambre invite le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales à faire dès que possible une déclaration à l'appel des motions afin d'assurer tous les néo-Canadiens et les immigrants que le gouvernement fédéral protégera en toutes circonstances les droits que leur reconnaissent la constitution et la Déclaration des droits.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHERIES

LE REFUS DU MINISTRE DE VERSER LA SUBVENTION POUR LE CHALUTIER «CAPE SAMBRO» CONSTRUIT À MARYSTOWN (T.-N.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), a assuré au gouvernement de Terre-Neuve que le gouvernement fédéral subventionnerait à 35 p. 100 la construction du bateau *Cape Sambro* si ce chalutier à pêche arrière était construit au chantier maritime de Marystown, dans la circonscription du ministre, ce qui permettrait à ce chantier d'assurer du travail à ses ouvriers, mais que, maintenant que le chalutier a été construit au coût de 4.¼ millions de dollars, le ministre des Pêches (M. LeBlanc) refuse de verser la subvention de 22 p. 100 qu'on accorde normalement pour les bateaux de pêche, ce qui représenterait $935,000, je propose, appuyé par le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre prie le ministre des Pêches de payer la subvention de 22 p. 100, équivalent à environ $935,000, au gouvernement de Terre-Neuve, pour la construction du chalutier à pêche arrière *Cape Sambro,* compte tenu de la promesse faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, promesse qui constitue maintenant une sorte d'obligation morale.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre, présentée à ce moment-ci, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU MEXIQUE, M. SANTIAGO ROEL GARCIA

M. l'Orateur: Avant de commencer la période des questions, je suis sûr que les députés se joindront à moi pour souhaiter la bienvenue dans la tribune à un visiteur de marque, le secrétaire aux affaires étrangères de la république mexicaine, M. Santiago Roel Garcia.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

URANIUM—LES MOTIFS DU CONSENTEMENT DU GOUVERNEMENT À LA FORMATION D'UN CARTEL

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lorsqu'il a préconisé la création d'un cartel de l'uranium, le gouvernement a prétendu que cela n'aurait aucune conséquence pour les consommateurs canadiens. Nous avons pourtant la preuve éclatante du contraire. Ainsi, la société Gulf Minerals a déclaré que la vente qu'elle avait conclue en 1974 avec l'Hydro-Ontario l'avait été aux mêmes conditions que les autres ventes du cartel et qu'elle lui rapportait un bénéfice de 50 p. 100 soit de 98 millions de dollars. Le ministre peut-il dire pourquoi le gouvernement a donné son accord alors que, d'après la société Gulf, le marché avec l'Hydro-Ontario a été conclu aux conditions habituelles du cartel, avec en outre la garantie que le gouvernement n'interviendrait pas.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ce que je me demande, à vrai dire, c'est si le député a vraiment l'intention de défendre les intérêts des citoyens ou s'il est à la solde d'une société étrangère qui conteste la réglementation canadienne. Nous savons tous que les arguments du député sont ceux qui ont été invoqués par la société américaine Westinghouse pour justifier ses propres erreurs. Le but visé par le gouvernement canadien était d'essayer de sauver le secteur de l'uranium qui est en péril. Le député et certains de ses comparses ont montré clairement que cela les laisse indifférents, ce qui n'est pas notre cas à nous, monsieur l'Orateur.

URANIUM—L'EXAMEN PAR LE MINISTRE DU CONTRAT GULF-HYDRO-ONTARIO EN RAPPORT AVEC LES EXIGENCES DU CARTEL

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui semble déterminé à prendre la défense de la société américaine Gulf pour des raisons que j'ignore. Ma question est très simple. Le ministre a-t-il examiné le contrat de la société Gulf et de l'Hydro-Ontario et a-t-il établi si d'une part, il était conforme aux exigences du cartel mais d'autre part, si les prix qu'il prévoit sont effectivement supérieurs aux prix minimaux du cartel?

● (1417)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'ai soigneusement pris note des observations de l'Hydro Ontario au sujet des contrats qu'elle a signés en matière d'approvisionnement en uranium. L'Hydro Ontario, qui est le consommateur et l'acheteur, ne s'est nullement plainte qu'on l'aurait forcée à acheter son uranium à un prix plus élevé en raison du prétendu cartel qui, d'ailleurs, exclut le marché canadien.

URANIUM—PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DE L'AFFAIRE DU CARTEL

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire au ministre est double. Le ministre vient de nous dire que ce cartel excluait le marché canadien. Voudrait-il d'abord nous dire si des producteurs canadiens se sont formellement engagés envers lui à ne pas appliquer les prix du cartel au marché canadien? Deuxièmement, si le ministre est disposé à entendre l'opinion de l'Hydro Ontario à ce sujet, agréera-t-il notre demande et renverra-t-il la question au comité permanent de la Chambre concerné de façon que nous puissions faire comparaître des représentants de l'Hydro Ontario et de la Gulf Minerals ainsi que le ministre pour nous renseigner sur toute cette déplorable affaire?

Des voix: Oh!

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Si le député veut bien se donner la peine de lire les directives qui ont été émises par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'intention de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, il se rendra compte qu'elles stipulent formellement que les États-Unis et le marché intérieur ne sont pas visés par le contrat.

LES PRÉSUMÉES VENTES D'ACTIONS À LA BOURSE EN PRÉVISION DE L'ÉTABLISSEMENT DU CARTEL—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. James Gillies (Don Valley): Ma question, qui s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a trait aux nouvelles selon lesquelles certains investisseurs de Toronto savaient au moins trois mois avant la publication des décrets du conseil qu'un cartel était en voie d'établissement. On dit que certains initiés auraient même négocié des actions d'entreprises associées au cartel. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il faire enquêter sur ces rumeurs de vente d'actions par des gens qui auraient eu vent de l'affaire?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune raison de croire que ces allégations sont fondées, mais si elles l'étaient, je suis sûr que la commission qui s'occupe des valeurs mobilières et immobilières en Ontario ou quelque autre organisme de cette province, voire les bourses de valeurs, seraient mieux en mesure d'examiner les allégations que le député a formulées. Je lui dirai que s'il s'intéresse vraiment autant à la chose que la question qu'il vient de poser le laisse croire, il devrait en saisir lui-même les membres de la commission intéressée.

M. Gillies: Le 23 août 1973, quand le ministre de l'époque avait déclaré:

> J'ai donné aujourd'hui même à la Commission de contrôle de l'énergie atomique une directive portant sur divers aspects, notamment les prix minimum de vente, les volumes des ventes aux marchés d'exportation. En raison de la nature des contrats pour les exportations d'uranium, il ne serait pas opportun de divulguer maintenant les modalités de ces contrats.

L'honorable représentant pourrait-il dire à la Chambre comment les modalités des contrats ont pu être communiquées presque immédiatement aux analystes de placements dans le domaine des valeurs à Toronto. Y a-t-il eu des fuites au sein de cet organisme qui permettent à cette sorte de chose de se produire?

M. Gillespie: Le député me demande de faire des conjectures sur la question de savoir où certains analystes se sont procuré leurs renseignements. Je n'en sais rien, mais le député est peut-être au courant de certains faits. Si tel est le cas, je lui saurais gré de me les communiquer.

● (1422)

M. Gillies: Je dis au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que les députés de ce côté-ci de la Chambre en ont assez, chaque fois qu'on soulève une question qui porte très sérieusement et profondément atteinte à l'intégrité des affaires du gouvernement canadien—et il en est question depuis des semaines maintenant—d'entendre le gouvernement leur répondre: «Pourquoi n'étudiez-vous pas la question?» J'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Resssources s'il avait prié le procureur général au Canada de faire enquête afin de découvrir s'il s'était produit des fuites à son bureau qui auraient facilité des transactions intéressées. C'est bel et bien à lui qu'il incombe de faire cette enquête, monsieur l'Orateur.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, les députés ne connaissent que trop bien les allégations non fondées qu'a faites l'opposition récemment. Si les députés conservateurs ont des allégations à faire, le moment est venu de les transmettre, avec preuve à l'appui, aux institutions concernées qui pourront y donner suite.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN DE L'AUTOMOBILE—LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'OBTENIR PLUS D'AVANTAGES—DEMANDE DE RAPPORT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très dogmatique ministre de l'Industrie et du Commerce.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les camarades d'en face sont d'attaque aujourd'hui. Le ministre a déclaré à la télévision hier soir que les Canadiens en avaient assez d'entendre parler aux informations chaque soir de la mauvaise gestion du gouvernement et je suis d'accord avec lui sur ce point. Le ministre a-t-il de bonnes nouvelles à nous annoncer pour l'année prochaine à propos de l'industrie automobile, étant donné que nous avons subi une perte nette de 15,000 emplois dans cette industrie du fait que l'entente canado-américaine sur l'automobile a été mal appliquée? A-t-il quelque chose de neuf a nous apprendre à propos de nouveaux engagements qui auraient été pris en vue de créer de nouveaux emplois l'année prochaine?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux qu'on me pose cette question puisque les faits démontrent que pour la quatrième année consécutive l'industrie automobile a continué d'accroître ses bénéfices et de connaître le succès au Canada. Nous étudions actuellement avec elle la possibilité de multiplier les points de fabrication de pièces automobiles au Canada. Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, et je peux assurer aux députés que ces pourparlers s'annoncent très prometteurs.

M. Broadbent: C'est là exactement où je voulais en venir, monsieur l'Orateur. Le ministre a parlé de bénéfices, mais il n'ignore pas que deux des trois grands ont réalisé une marge de bénéfices de plus de deux fois plus grande au Canada qu'aux États-Unis et que pour le troisième, même si ses bénéfices aux États-Unis sont moins élevés qu'au Canada, ses nouveaux investissements sont proportionnellement plus élevés aux États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je tiens à donner au député et à tous nos collègues l'assurance que le gouvernement ne voit pas les profits d'un mauvais oeil; en fait, il les estime nécessaires. Je tiens également à donner au député l'assurance que mon ministère se rend compte . . .

M. Andre: Vous n'espérez tout de même pas que nous allons vous croire.

M. Horner: Je ne crois pas non plus le député de Calgary-Centre. J'ai foi dans les profits, et je crois sincèrement que l'industrie de l'automobile au Canada vient de connaître quatre excellentes années de suite, tant, comme je l'ai dit, au point de vue des profits qu'autrement. Si nous le disons, c'est afin d'encourager cette industrie à accroître la fabrication des pièces au Canada et nous croyons que nos entretiens seront fructueux. C'est tout ce que je puis dire.

[M. Gillespie.]

M. Broadbent: Vu que quatre ministres de l'industrie et du commerce d'affilée nous ont déjà dit la même chose, monsieur l'Orateur, que le Canada a subi une perte nette, je le répète, de quelque 15,000 emplois depuis une demi-douzaine d'années par suite de l'accord sur l'automobile, et que le président de la société Ford Motor a nié il y a une dizaine de jours ce que le ministre avait dit, savoir, que la société Ford s'était engagée à accroître son exploitation l'année prochaine, le ministre peut-il nous offrir quelque chose de plus précis, que le verbiage qu'il vient de nous resservir cet après-midi?

• (1427)

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser au député que je ne suis pas du tout d'accord avec lui lorsqu'il dit que nous avons perdu 15,000 emplois.

M. Broadbent: Je m'en doutais.

M. Horner: Je vous remercie. Je suis heureux de voir que nous nous entendons sur une chose—notamment que vos chiffres sont inacceptables. Nous sommes d'accord là-dessus. Nous nous entendons au moins sur une chose.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Deuxièmement, des emplois seront créés et nous augmenterons la fabrication de pièces au Canada.

Une voix: Comment allez-vous y arriver?

M. Horner: Je nourris de très grands espoirs en ce qui concerne l'issue de nos entretiens.

* * *

[*Français*]

LA LOI ANTI-INFLATION

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A EU DES DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DE L'APPLICATION DE LA LOI À L'AUGMENTATION DES TAXES SCOLAIRES

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que, dernièrement, dans la province de Québec plusieurs régions ont été avisées que les taxes scolaires devront augmenter de plus de 75 p. 100, est-ce que le premier ministre pourrait dire à la Chambre si des discussions ont eu lieu avec la province de Québec au sujet de l'application de la loi anti-inflation dans ces domaines-là?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne suis pas au courant du fait que des discussions aient eu lieu tout dernièrement, mais le député n'est pas sans savoir que la province de Québec, savoir le gouvernement actuel, a décidé d'abolir la loi anti-inflation en ce qu'elle s'appliquait au secteur privé, le secteur que la province de Québec contrôle. Alors pour autant qu'il s'agisse de salaires dans le secteur public, y compris celui des employés minicipaux, monsieur le président, il faut s'en prendre au gouvernement actuel qui a levé les contrôles et permis ce résultat.

LES FINANCES

ON SUGGÈRE QUE LE GOUVERNEMENT ACCORDE AUX CORPS PUBLICS DES PRÊTS SANS INTÉRÊT

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que les commissions scolaires comme les municipalités doivent aller sur le marché des valeurs et payer des intérêts exorbitants pour administrer leur budget, aussi bien que les gouvernements provinciaux, le premier ministre est-il prêt à aviser son ministre des Finances d'octroyer des prêts sans intérêt à ces corps publics, de façon à administrer d'une façon adéquate et ainsi écomiser des sous aux contribuables canadiens, comme la chose se fait par l'entremise de la Banque islamique pour les pays avec qui elle traite? Le premier ministre serait-il prêt à faire la même chose au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, nous serions prêts à considérer l'octroi de prêts sans intérêt aux commissions scolaires dès que le chef créditiste aura réuni assez de citoyens qui seraient prêts, eux, à prêter sans intérêt au gouvernement en achetant des obligations d'épargne, par exemple, sans recevoir d'intérêt. Cela nous ferait un bon fonds que nous pourrions prêter sans intérêt. J'attends donc le chef créditiste.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, étant donné que le premier ministre nous indique de quelle façon procéder, je suis prêt à lui donner une conférence, s'il veut bien y assister. Donc, à quel temps lui serait-il possible de prendre un cours sur le Crédit social et de comprendre enfin le besoin de la population d'avoir des prêts sans intérêt, tout comme cela se fait dans d'autres pays?

M. Trudeau: Monsieur le président, je n'ai pas demandé de conférence. J'ai dit que le gouvernement, par l'émission d'obligations d'épargne comme celle que nous venons de faire, emprunte des citoyens à un taux d'environ 8½ p. 100. Si le député pouvait trouver un certain nombre d'acheteurs qui seraient prêts à nous prêter sans intérêt, nous nous servirions de cet argent pour le prêter aux municipalités. Je ne demande pas une conférence, je demande simplement une liste d'individus qui seraient prêts à nous prêter sans intérêt.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

URANIUM—LES MOTIFS DU DÉFAUT D'ÉTABLISSEMENT D'UN DOUBLE PRIX OU D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises qu'il avait à cœur de protéger les intérêts des consommateurs canadiens et qu'il s'employait à garder le prix canadien de l'uranium à un bas niveau, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas invoqué le système tout à fait légal du double prix comme il l'a fait avec le blé canadien? Peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas institué un office de commercialisation de l'uranium ayant pour mandat de protéger les intérêts des industries et des consommateurs canadiens?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien se donner la peine de vérifier les faits, il verra que le gouvernement a pris de nombreuses mesures en ce sens. D'abord, nous avons protesté très énergiquement auprès des États-Unis quand ils ont imposé un embargo sur l'uranium canadien vendu sur ce marché, qui représentait alors 70 p. 100 des marchés mondiaux. Nous avons effectué toutes sortes de démarches connues auprès de nos voisins.

● (1432)

Deuxièmement, nous avons essayé de persuader les pays utilisateurs qu'il serait dans leur meilleur intérêt de se joindre aux producteurs, et c'était cette entente entre les pays producteurs et les pays utilisateurs qui devait stabiliser les prix de l'offre et de la demande, un peu de la même façon peut-être que le conseil international de l'étain est une association des pays producteurs et utilisateurs. Nos efforts n'ont pas porté fruit, mais nous avons essayé jusqu'au tout dernier moment alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a tenté une initiative importante aux Nations-Unies, à New York.

Conséquemment, nous avons conclu une entente avec les autres pays producteurs, soit l'Australie, la France et l'Afrique du Sud, visant à stabiliser le marché. Je crois que cette entente a porté fruit pendant la première année peut-être, ou même la première année et demie de son existence, mais quand les pays de l'OPEP ont augmenté leurs prix en 1973 et que les prix de l'énergie ont généralement monté en flèche de façon tout à fait démesurée, l'entente n'avait plus sa raison d'être. Voilà ce que nous avons fait, monsieur l'Orateur, et ce sont là les raisons pour lesquelles le Canada a décidé de participer à cette entente parce que le grand marché dont l'industrie canadienne dépendait, le marché américain, lui avait été fermé par suite d'une décision arbitraire du gouvernement de ce pays.

M. Gillies: Ce n'est pas vrai.

URANIUM—LES MOTIFS DU DÉFAUT DE FOURNIR À L'HYDRO-ONTARIO DES STOCKS ACCUMULÉS À BAS PRIX

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse même si elle ne touche guère aux deux questions qui lui ont été posées sur la légalité des mesures que le gouvernement aurait pu prendre. Comme le gouvernement canadien expédiera des concentrés d'uranium à la régie espagnole de l'électricité en 1978, le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas offert de vendre à l'Hydro-Ontario des concentrés d'uranium achetés à des prix variant entre $4.75 et $6 la livre à même les deniers des contribuables canadiens, j'ajouterais, au lieu de les lui vendre aux prix mondiaux? Plus précisément, pourquoi l'Hydro-Ontario devrait-elle payer les prix du cartel mondial pour de l'uranium extrait en Ontario quand le gouvernement vend à des services étrangers des stocks accumulés dans le cadre d'un programme mis en œuvre grâce aux deniers des contribuables canadiens?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'ai toujours très clairement dit que le prétendu cartel ne touchait en aucune façon les rapports entre producteurs et consommateurs canadiens. Depuis le tout début, la position du gouvernement canadien a été que les services desservant les consommateurs canadiens devaient conclure leur propres arrangements avec les producteurs canadiens, et cela a été essentiellement la politique qui a été suivie.

Quant au second aspect de cette politique, soit celui des stocks, auquel le député a fait allusion, je suis d'avis qu'il constitue une très importante garantie qu'en tout temps, le Canada possédera des réserves suffisantes pour alimenter les entreprises d'utilité publiques canadiennes, et ce, compte tenu de l'intérêt que suscitent nos marchés d'exportation. Comme les députés le savent, notre politique garantit l'approvisionnement des consommateurs canadiens pour trente ans, et, en outre, nous pouvons aussi compter sur les stocks.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES CONSÉQUENCES DU JUGEMENT DE LA COUR SUR LES RÈGLEMENTS RELATIFS AU CARTEL DE L'URANIUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice à ce sujet. Elle découle de la décision du juge Evans qui, en fait, empêche des représentants de l'industrie, des gens bien informés et d'autres personnes, de divulguer des faits plutôt que des allégations lors de toute enquête menée en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministre de la Justice a-t-il étudié les conséquences de cette disposition et voudrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour remédier à la situation?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Nous étudions la question, mais il m'est impossible aujourd'hui d'en venir à une conclusion là-dessus. De toute évidence, l'enquête pourrait difficilement avoir lieu si l'on mettait des bâtons dans les roues du responsable des enquêtes et des recherches.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre de la Justice voudrait-il envisager sans tarder de modifier encore une fois la règle du bâillon imposée dans cette affaire, et comme le délai accordé dans le cas de l'appel interjeté par six personnes devant la Cour suprême de l'Ontario prend fin cette semaine dans cette action en justice—laquelle devrait intéresser au plus haut point le ministre de la Justice parce qu'il est favorable à la divulgation complète des renseignements, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a ou non l'intention, en sa qualité de premier légiste de la Couronne, d'en appeler de ce jugement qui rend inefficace et inutile l'enquête sur les coalitions qu'il a ordonnée à ce sujet?

M. Basford: Je crois que le leader de l'opposition à la Chambre donne une interprétation fort large de l'intention du jugement, et je ne suis pas du tout d'accord avec lui là-dessus.

M. Baker (Grenville-Carleton): Voyons ce que dit le jugement pour rafraîchir la mémoire du ministre.

[M. Huntington.]

M. l'Orateur: A l'ordre. On pourra en discuter une autre fois. J'accorde une question supplémentaire au député.

M. Baker (Grenville-Carleton): Une simple question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice songe-t-il à en appeler de la décision du juge Evans, qui enlève pratiquement aux gens à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie et à ceux qui savent exactement ce qui s'est passé à l'intérieur du cartel, le droit de témoigner et de se justifier devant la commission d'enquête sur les coalitions que le gouvernement a créée? Va-t-il en appeler de cette décision?

M. Basford: Je veux m'assurer auparavant que le directeur a les mains libres.

* * *

L'ÉNERGIE

LE CARTEL DE L'URANIUM—L'ACCÈS DES ENQUÊTEURS SUR LES COALITIONS AUX DOSSIERS PERTINENTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu qu'il est essentiel de s'assurer que le directeur aura les mains parfaitement libres dans son enquête, j'aimerais demander au ministre quelle mesure il aura prise à cette fin. A-t-il permis ou va-t-il permettre au directeur de présenter les documents qu'il a en sa possession et va-t-il s'assurer également que la direction de l'enquête sur les coalitions pourra consulter tous les dossiers pertinents et appropriés de ce ministère?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il a été entendu que tous les dossiers et que tous les renseignements dont nous disposions seront intégralement mis à la disposition du directeur des enquêtes et des recherches.

* * *

LES COALITIONS

LE CARTEL DE L'URANIUM—DEMANDE D'ENGAGEMENT QUANT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE COMPLÈTE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu qu'en l'occurrence il se pourrait qu'il y ait incompatibilité du fait que l'une des parties visées par l'enquête que mène le bureau des enquêtes sur les coalitions est en réalité le gouvernement lui-même et que le directeur de ce Bureau relève de l'État, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour s'assurer que ledit Bureau puisse procéder à une enquête totale, complète et sans entraves sur toute cette affaire? Le ministre peut-il en outre assurer à la Chambre que tous les documents et dossiers relatifs à cette regrettable affaire seront bien mis à la disposition des enquêteurs. On risque d'ailleurs de découvrir que c'est effectivement le gouvernement qui a lésé les consommateurs.

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Si l'honorable député avait lu la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, il saurait que le directeur des enquêtes et des recherches bénéficie de par la loi d'un statut particulier qui le rend indépendant et que le gouvernement ou le ministre ne peuvent nullement entraver son enquête. Il possède tous les moyens nécessaires pour mener complètement sa tâche à bien.

* * *

L'INDUSTRIE

FABRICATION—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question pour le premier ministre. Étant donné que le secteur de la fabrication est celui qui créé des emplois et que l'Association des manufacturiers canadiens vient de prédire que cette année le Canada enregistrera une balance commerciale déficitaire de 11.5 milliards de dollars au chapitre des produits manufacturés, soit 15 p. 100 de plus que le déficit record de 10 milliards de dollars enregistré l'année dernière, le premier ministre saisira-t-il la première occasion à l'appel des motions pour exposer en détail à la Chambre les nouvelles initiatives que le gouvernement entend adopter dans un très proche avenir afin de remédier à cette très grave situation qui se détériore constamment, ce qui nuit tant à l'emploi au Canada?

● (1442)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ces chiffres ne sont pas ceux qui m'ont été fournis. Je me demande si le député ne les a pas un peu altérés.

M. Hees: La réponse est non, monsieur l'Orateur. Le président de l'Association des manufacturiers canadiens me les a communiqués lors d'un déjeuner jeudi dernier.

M. Trudeau: Cela montre bien que j'ai raison.

M. Hees: J'aimerais poser une question supplémentaire. Vu la réponse très vague et tout à fait insatisfaisante donnée par le premier ministre, j'aimerais lui demander, quand il répond à des questions graves au sujet de sujets importants pour le pays, de nous donner des faits au lieu de nous servir à foison de ce sous-produit qu'il trouve en si grande abondance dans la ferme de bovins de son ministre de l'Industrie et du Commerce.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PARTICIPATION DES PETITES ENTREPRISES AUX PROGRAMMES RELATIFS AUX FORMES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie renouvelable. Je crois savoir que les programmes acceptés par le gouvernement sont ceux qui ont été mis en œuvre par les établissements importants et ceux qui ont été commandés. Le ministre a-t-il l'intention d'appliquer le programme de recherche sur ces formes d'énergie aux petites entreprises, aux petits organismes et aux particuliers qui pourraient proposer quelque chose de mieux?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le programme vise à fournir des données à l'industrie et au ministère de l'Industrie et du Commerce, et je suis sûr que mon collègue se fera un plaisir de fournir d'autres renseignements à ce sujet, profiter du défi que pose l'énergie solaire pour favoriser une participation accrue du secteur privé et surtout de la petite entreprise. Certains consommateurs se sont plaints du fait que nous avons maintenu des droits de douane sur le matériel et les éléments qui servent à capter l'énergie solaire et ils ont soutenu que si nous supprimions ces droits, les Canadiens pourraient utiliser l'énergie solaire à moins de frais. C'est peut-être vrai, mais cela sûrement défavoriserait en même temps l'expansion de l'entreprise indigène que nous essayons de créer pour mettre au point cette nouvelle technologie.

* * *

L'INDUSTRIE

ÉLECTRONIQUE—LES MESURES DE PROTECTION DES FABRICANTS CANADIENS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des graves difficultés que connaît en ce moment l'industrie canadienne de l'électronique? Depuis 1965, l'industrie de l'électronique au Canada a augmenté ses revenus de quelque 2.8 milliards de dollars. Les producteurs canadiens n'ont touché que 1.1 milliard de dollars, soit 38 p. 100 du montant global, tandis que 1.7 milliard de dollars ou 62 p. 100 sont allés aux importateurs de produits étrangers, ce qui fait qu'au cours des trois dernières années, le nombre de personnes employées . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député pourrait poser sa question sans autres préliminaires.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): . . . le nombre de personnes employées a diminué de 17,000. Je voudrais demander au ministre s'il a étudié cette situation et s'il pourrait dire à la Chambre quelles en sont les causes, quelles mesures le gouvernement entend prendre pour que les fabricants canadiens de matériel électronique obtiennent leur juste part du marché canadien?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, mes fonctionnaires ont rencontré les représentants de l'industrie de l'électronique. Nous sommes très conscients de leurs inquiétudes touchant leur croissance à venir qui leur permettrait de se tailler une place sur le marché canadien et sur les marchés mondiaux. Nous en tiendrons compte au cours des négociations de l'accord MTN et nous ferons notre possible pour favoriser la croissance de cette industrie au Canada. Nous nous rendons compte que c'est là une industrie qui emploie des travailleurs de formation hautement technique et qu'elle a donc beaucoup d'importance chez nous dans ce domaine.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire. Je fais remarquer que M. Terry Mathews, vice-président directeur général de la société Mitel Corporation a souligné que selon les données de Statistique Canada pour cette année, les importations comptent pour 2.2 milliards de dollars sur notre marché intérieur de quelque 3 milliards de dollars tandis que les exportations canadiennes n'ont atteint une valeur que d'environ 600 millions de dollars. Cette situation menace très sérieusement les emplois de milliers de Canadiens. Le ministre peut certainement nous donner une réponse plus satisfaisante. Le gouvernement a pris des mesures dans d'autres secteurs industriels pour établir un genre de régime ou de méthode de contingentement afin de protéger les producteurs et les employés du Canada. Quelles mesures a-t-il l'intention de prendre pour protéger les Canadiens sur leur propre marché intérieur?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, il faut d'abord tenir compte du fait que c'est une industrie de technologie avancée susceptible de subir de nombreux changements. Les progrès techniques qui sont intervenus au cours des dernières années dans le domaine de l'électronique en ont fait une industrie pour laquelle il est très difficile d'établir des permis d'importation au Canada parce que le domaine est continuellement en évolution. C'est pour cette raison que nous nous sommes montrés réticents à envisager cette approche. Comme je l'ai déjà mentionné, toutefois, nous ferons notre possible pour que l'industrie de l'électronique du Canada puisse exporter davantage et obtenir une plus grande part du marché canadien.

PÂTES ET PAPIER—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PRÊTS AUX PAYS ÉTRANGERS POUR LA CONSTRUCTION D'USINES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme l'industrie des pâtes et papiers souffre d'un manque de débouchés, je me demande si le ministre pourrait dire à la Chambre pourquoi la Société pour l'expansion des exportations qui relève de sa compétence accorde des prêts à des pays européens, ce qui enlève des marchés aux Canadiens et finit par supprimer chez nous un nombre important d'emplois?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous connaissons bien les difficultés qui assaillent le marché mondial des pâtes et papiers. Tout d'abord, la Société pour l'expansion des exportations a fait un prêt pour la mise en place d'une industrie de pâtes et papiers en Pologne. Si elle a accordé ce prêt, c'est qu'elle pense que l'industrie polonaise ne pourrait pas vendre sur les marchés que notre industrie sert actuellement. Nous pensons également qu'un prêt de ce genre leur permettrait de se procurer le matériel de fabrication des pâtes et des papiers dans notre pays, ce qui créerait des emplois, dont nous avons grandement besoin dans notre secteur de fabrication.

LA CARTONNERIE DE TERRE-NEUVE—DEMANDE DE MESURES PROPRES AU MAINTIEN DES EMPLOIS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser à propos de la province de Terre-Neuve, en particulier, où l'industrie des pâtes et papiers, à l'instar de celle des cartons de revêtement, est à la base de l'économie mais se trouve actuellement en mauvaise passe. Le ministre a-t-il consulté le gouvernement provincial de Terre-Neuve à propos des problèmes de l'usine de la Labrador Linerboard qui ont entraîné la disparition de 2,100 emplois? Le ministre va-t-il suivre cette affaire?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la cartonnerie de Terre-Neuve, je n'aimerais pas devoir évoquer la négligence du gouvernement de Terre-Neuve, mais je crois que celui-ci a discuté de la question avec mon prédécesseur et les députés de Terre-Neuve. Ce n'est qu'après de longues discussions au sein du cabinet, à Ottawa, qu'on a estimé que l'on ne pouvait plus faire d'efforts supplémentaires pour maintenir la cartonnerie en activité.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZODUC DU NORD—L'UTILISATION DE TUYAUX CANADIENS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur ce que j'appellerais la braderie perpétrée par le gouvernement en ce qui concerne le pipe-line du Nord et sur le caractère évasif des réponses fournies par le ministre de l'Industrie et du Commerce et par d'autres. Étant donné que le Dr Stuart Smith, chef de l'opposition dans la province d'Ontario, a fait savoir dans une lettre au premier ministre qu'il est très inquiet à ce sujet et que l'accord devrait comporter des garanties, alors qu'il n'en prévoit pas, le premier ministre pourrait-il faire connaître au Dr Stuart Smith, à la Chambre et aux Canadiens sa réponse au Dr Stuart Smith qui a manifesté les mêmes craintes que nous face à l'apathie du premier ministre et du ministre de l'Industrie et du Commerce?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis désolé, mais je n'ai pas encore lu la lettre du Dr Stuart Smith. Je puis toutefois assurer au député que j'estime cette question très importante et que je tiendrai bien compte de ses instances. Je dois dire que c'est un trait caractéristique du parti conservateur de qualifier de braderie une négociation entre le Canada et les États-Unis, très habilement conduite par certains ministres, qui apportera au Canada 100,000 années-hommes de travail et environ 4 milliards de dollars en investissements. S'il s'agit là d'une mauvaise affaire, nous aimerions savoir ce que le député de Hamilton-Ouest aurait fait.

L'INDUSTRIE

ACIER—DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À L'UTILISATION DE TUYAUX CANADIENS POUR LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DU NORD

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je tiens à remercier le premier ministre de son sermon superflu. Je connais l'histoire des 4 milliards de dollars, des 400,000 années-hommes de travail et du million de tonnes d'acier. Je m'adresserai plutôt à l'autre ministre qui, lui, est au courant de l'affaire, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suis irrité des réponses évasives que ce ministre et le premier ministre nous ont fournies.

● (1452)

Le ministre sait-il que non seulement les producteurs d'acier, mais aussi les syndicats américains s'adonnent à tout un trafic d'influence, avec l'appui des sénateurs Jackson, Stevens et Durkin, pour que le Canada ne jouisse pas d'un traitement de faveur, sinon, aurait-il l'obligeance de s'atteler à la tâche et de rencontrer ses homologues américains pour les mettre au courant de nos craintes et voir quelles garanties ils peuvent lui donner à ce sujet? Le ministre est-il conscient de ce qui se trame et est-il disposé à suivre mon conseil avant de présenter un projet de loi qui est presque inscrit?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je sais que les sénateurs Jackson et Stevens ainsi que d'autres Américains veulent s'assurer que le plus gros du travail soit effectué aux États-Unis et que le gaz coûte le moins cher possible.

J'aimerais toutefois expliquer brièvement les questions importantes qui sont encore en suspens. Il y a tout d'abord le problème de la pression. Les Américains veulent construire un pipe-line d'une pression supérieure à 1,600 livres. Pour notre part, nous voulons maintenir la pression en deçà de 1,200 livres pour la bonne raison qu'il n'existe aucun pipe-line au monde dont la pression est aussi élevée. L'épaisseur des parois est fonction de la pression. C'est donc aux Canadiens qu'il appartient de choisir la pression et non pas aux Américains. Les députés peuvent donc voir que c'est à nous de décider si l'on utilisera des tuyaux de 48, 52 ou 54 pouces et de déterminer l'épaisseur des parois. Si nous ne commettons pas d'erreur—et je n'hésite pas à prétendre que nous prendrons la bonne décision—la fabrication des tuyaux sera entièrement confiée à des entreprises canadiennes.

Quand nous offrons aux fournisseurs canadiens le possibilité de fabriquer environ 3,000 milles de tubes, nous leur demandons d'être compétitifs, car nous n'avons pas conclu une entente avec les États-Unis pour les obliger à payer un pipeline aménagé dans un milieu défavorable à la concurrence, et parce qu'en définitive les consommateurs américains auront à payer ce pipe-line. Il serait absurde de croire que le gouvernement américain conclura avec nous une entente qui nous permettrait de construire un pipe-line dans un milieu non concurrentiel.

Je peux donc assurer au député que les Canadiens auront toutes les occasions voulues de fournir les pièces pour la construction de ce pipe-line. Bien ententu, nous demandons aux fournisseurs canadiens de demeurer concurrentiels autant que possible, afin de relever le défi.

M. Alexander: Cette réponse n'a pour moi aucun sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Tout ce que le ministre a dit c'est qu'il va offrir une occasion . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Alexander: J'allais justement poser ma question.

M. l'Orateur: Plutôt que d'exprimer une opinion, le député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

M. Alexander: J'ai exprimé mon opinion, en dépit de la possibilité de faire une offre. Tout ce que je veux savoir c'est si le ministre peut garantir le contenu canadien. C'est là-dessus que se fonde l'accord. Je veux savoir si le ministre va se rendre aux États-Unis et avertir ses homologues américains et tous les intéressés, qu'il s'attend à un traitement préférentiel pour les Canadiens. Compte-t-il donner cette garantie? Le ministre fera-t-il cela ou satisfera-t-il le consommateur américain aux dépens des métallurgistes canadiens et des emplois pour les Canadiens? C'est ce que je voudrais que le ministre nous dise.

M. l'Orateur: De la manière dont la question est posée, elle n'est qu'une répétion d'une autre posée plus tôt.

M. Alexander: Le ministre n'y a pas répondu.

M. l'Orateur: De plus, c'est là une répétition de questions auxquelles d'autres ministres ont répondu en deux autres occasions.

M. Alexander: Sauf votre respect . . .

Des voix: Asseyez-vous.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES CIRCONSTANCES ENTOURANT LE DÉPART DE LESLIE JAMES BENNETT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si le gouvernement est prêt à nous faire savoir à la suite de quelles mystérieuses circonstances Leslie James Bennett de la GRC a quitté le Canada et si on l'a laissé partir à condition qu'il garde le silence à propos du dossier Featherbed?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député pourrait-il reposer sa question?

M. Cossitt: Le premier ministre peut-il nous révéler les circonstances qui entourent le mystérieux départ du Canada de Leslie James Bennett de la GRC, à qui on aurait accordé le droit de partir à condition qu'il garde le silence sur le dossier Featherbed?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'entends ce nom-là. Je vais renvoyer la question au solliciteur général.

L'INTERVENTION POSSIBLE DU PREMIER MINISTRE DANS LE TRAVAIL DE SÉCURITÉ

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du premier ministre comment il a pu dire à la Chambre jeudi dernier, en réponse à l'une de mes questions, qu'il n'avait jamais entendu parler du dossier Featherbed alors que le lendemain le solliciteur général admettait à la Chambre que ce dossier existait bel et bien et était connu du comité du cabinet sur la sécurité dont le premier ministre fait partie, je crois. J'aimerais donc demander à brûle-pourpoint au premier ministre—et qu'il réponde donc par oui ou par non—s'il est intervenu en quoi que ce soit, directement ou indirectement, auprès de la GRC au sujet de la sécurité nationale.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serais disposé à répondre à la question du député s'il m'assurait qu'il va accepter ma parole.

M. Cossitt: Le premier ministre dit qu'il va répondre à ma question si je suis prêt à accepter sa réponse. Voilà un cas hypothétique. Je suis certes disposé à examiner si sa réponse est véridique, mais il ne peut pas me demander à l'avance d'accepter sa réponse alors qu'il ne dit même pas à la Chambre ce qu'il a à dire. Je puis voir également . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Saint-Jean-Ouest.

* * *

L'ÉNERGIE

LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'EXPLOITATION DES GISEMENTS SOUS-MARINS DE GAZ ET DE PÉTROLE AU LARGE DE TERRE-NEUVE—LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE SUR LA QUESTION À SOUMETTRE À LA COUR SUPRÊME

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Sans doute le ministre le sait-il, la province de Terre-Neuve a proclamé le 24 octobre dernier le règlement qu'elle avait adopté pour régir l'exploitation des gisements sous-marins de gaz et de pétrole au large de la côte Est et exposé son point de vue sur la question des droits à imposer sur les gisements miniers sous-marins. Le ministre des mines et de l'énergie de Terre-Neuve a déclaré que cette province était prête à saisir la Cour suprême de cette question, pourvu que les parties arrivent préalablement à s'entendre sur deux conditions. La première, c'est que la province puisse avoir accès à certains documents qui sont actuellement entre les mains du gouvernement fédéral et qui concernent la prétendue règle des trente ans relativement à la Confédération et, la seconde, que le gouvernement fédéral accepte que les parties s'entendent sur le libellé de la question à soumettre aux tribunaux. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada accepte ces deux conditions, à savoir, qu'il fournira à Terre-Neuve les documents demandés, et que les deux parties devront s'entendre sur le libellé de la question?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en autant que je sache, une décision de principe a été rendue dans ce sens il y a déjà plusieurs mois et je ne comprends pas pourquoi le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas réussi à faire avancer les choses plus vite.

LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'EXPLOITATION DES GISEMENTS SOUS-MARINS DE GAZ ET DE PÉTROLE AU LARGE DE TERRE-NEUVE—LA CRÉATION POSSIBLE D'UN COMITÉ DE GESTION PROVISOIRE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): On voit que le ministre est mal renseigné, mais ce n'est pas le moment ici de lui donner les détails. Le ministre des mines et de l'énergie de Terre-Neuve, se rendant compte qu'il y avait maintenant deux séries de règlements sur le pétrole et le gaz en vigueur dans ce secteur, a déclaré qu'il avait suggéré au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de mettre sur pied un comité de gestion provisoire des eaux territoriales, qui constituerait une tribune de discussion et de coordination et permettrait à l'industrie de savoir où aller chercher des réponses aux question que peut soulever cette compétence contestée. Le ministre a-t-il entendu cette proposition et quelle sera la réponse du gouvernement canadien?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il s'agit là, à mon avis, d'une suggestion intéressante et constructive. Je serais très heureux de l'étudier. Mais je dois cependant signaler qu'à aucun moment le gouvernement de Terre-Neuve ne nous a mis dans la confidence. Il a sorti ces nouveaux règlement sans nous les montrer. Pas plus que j'en ai reçu copie dans la semaine ou les jours qui ont suivi leur publication. J'espère que le gouvernement de Terre-Neuve et en particulier le ministre se rendront compte qu'il est dans leur intérêt de collaborer avec nous. Je tiens en tout cas à lui faire part de notre désir de collaboration.

* * *

LES PÊCHERIES

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA PÊCHE AU SAUMON DU PACIFIQUE—LES MOTIFS D'EN IMPUTER LES FRAIS AUX PÊCHEURS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Elle concerne le programme d'amélioration de la pêche au saumon en Colombie-Britannique. Dans le rapport de l'étude qu'il a effectuée en septembre 1977, son ministère a déclaré que la majeure partie du coût de ce programme serait financée grâce à un arrangement visant à imputer des frais additionnels aux pêcheurs pour leurs permis de pêche. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi les pêcheurs devraient assumer une partie du coût de ce programme avant d'en avoir retiré des bénéfices? Ils devront attendre environ quatre ans avant de pouvoir pêcher les jeunes saumons qui auront été lâchés en mer. Pour quelle raison le ministre prétend-il que les pêcheurs commerciaux doivent assumer immédiatement le coût du programme alors qu'ils n'en tirent encore aucun avantage?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, le député semble oublier que les pêcheurs bénéficient déjà considérablement des quelque trente millions de dollars qui ont été investis dans la mise au point des moyens techniques nécessaires à la réalisation du programme d'amélioration de la pêche au saumon. En outre, dans sa question le député a oublié de mentionner un fait—et je le remercie de m'en avoir donné préavis—notamment le fait que non seulement les pêcheurs, mais tous les secteurs de l'industrie de la pêche—celui de la pêche commerciale, celui de la pêche sportive et celui de la transformation des produits de la pêche—devront assumer une partie du coût d'un programme qui n'est pas destiné à la population en général, mais à un groupe bien précis.

Le gouvernement a toujours eu pour politique d'imputer une partie du coût des programmes de ce genre aux usagers des services—les frais visant les permis d'exploitation des aéroports, les frais d'atterrissage dans les aéroports, les frais imputés aux bureaux de poste et aux autres usagers des services gouvernementaux en sont des exemples.

● (1502)

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas mentionné un groupe qui, apparemment, ne contribue pas au règlement des frais, ce sont les gens qui ont pollué les rivières et les ont bloquées. C'est le CPR qui a bloqué le fleuve Fraser et qui ne participera pas, apparemment, aux frais d'un programme qui n'est pas essentiellement un programme de reproduction du saumon mais un programme d'amélioration de la pêche au saumon. Nous essayons de ramener ces frayères à leur condition première. Pourquoi les responsables de la dégradation du potentiel de pêche de la Colombie-Britannique ne sont-ils pas tenus de participer aux coûts de réadaptation?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, un des éléments que nous avons tenté d'établir dans ce programme, c'est la simplicité. Si nous nous rendions à la suggestion du député, j'ai l'impression que le programme ne serait plus simple du tout. Par exemple, à combien évaluerait-il le coût des éboulements de 1913 qui ont presque annihilé les frayères de saumon du Fraser?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—DÉCISION DE L'ORATEUR

M. l'Orateur: Vendredi dernier, plusieurs députés ont prié à la présidence de demander le consentement unanime de la Chambre pour étendre certaines dispositions de notre Règlement et les précédents de la Chambre, afin de permettre à un ministre ou bien de faire une déclaration suivie d'une période de questions ou bien de soulever la question de privilège, ou simplement pour mieux définir le droit de poser des questions aux ministres.

Ces derniers jours, j'ai rendu des décisions en m'efforçant de faire respecter nos pratiques quant aux limites à imposer aux questions qu'on peut poser aux ministres, à savoir qu'elles doivent porter sur leur responsabilité administrative actuelle. Cependant, j'ai bien dit que j'avais des doutes quant à l'opportunité de permettre à un député, qui devrait demander le consentement unanime, d'obtenir qu'un autre député, en l'occurrence un ministre, fasse une intervention.

J'ai signalé qu'il serait peu judicieux de chercher à étendre nos pratiques de cette façon. Après y avoir réfléchi pendant le week-end, comme j'avais promis de le faire, je n'ai aucune raison de changer d'avis. Je regrette que nous ne puissions pas accepter qu'on demande le consentement unanime au moyen d'un rappel au Règlement de façon réglementaire, mais nous le faisons dans des conditions où, semble-t-il, un député qui désire faire quelque chose dans l'intérêt de la Chambre se sent limité par le Règlement et essaie de demander à la Chambre de suspendre un instant l'application de ce Règlement pour lui permettre de le faire.

Si nous étendions cette proposition et acceptions qu'un député demande, en invoquant le Règlement, le consentement unanime de la Chambre pour permettre à un autre député de faire telle ou telle chose, il est probable que tous les jours à 3 heures, de telles demandes seraient présentées par exemple pour prolonger indéfiniment la période des questions. Dans ces conditions, ce serait là une grave entorse à notre pratique. Si je dis cela c'est surtout parce que nous avons utilisé l'article 43 du Règlement de telle façon que la présidence a, autant que possible, essayé de rester en dehors des discussions ou des conflits concernant les demandes présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. Dans certains cas flagrants je n'ai pas mis la question aux voix.

Toutefois, compte tenu de la procédure que nous avons suivie, comme ces demandes doivent être faites au début de la journée et qu'il n'y a guère de possibilité d'abus étant donné qu'il faut y mettre un terme pour commencer la période des questions, la présidence a pu adopter une attitude quelque peu passive à l'égard de ces demandes. Cela permet donc de considérer avec une certaine souplesse les demandes de consentement unanime en vertu de cet article du Règlement.

Comme les députés ont la possibilité de proposer qu'on laisse de côté le Règlement dans un but précis ou au cours d'une journée précise, nous devrions, je pense, adopter une attitude assez stricte à l'égard des autres demandes de consentement unanime pour laisser de côté notre procédure et je devrais, je crois, continuer à n'accepter que les cas où l'initiative vient du ministre intéressé.

Je voudrais rappeler à la Chambre qu'il reste une question de privilège à étudier. Elle fait suite à la décision soumise à la Cour suprême de l'Ontario car j'ai déjà indiqué quelle position, selon moi, la Chambre devait adopter à l'égard de toute définition extérieure ou délimitation de nos privilèges ici. Toutefois, le ministre de la Justice a dit qu'il avait l'intention de faire une déclaration à cet égard. Je laisse donc en suspens cette question de privilège jusqu'à ce que le ministre de la Justice fasse sa déclaration, le plus tôt possible, je l'espère.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de rencontrer depuis lors le président du Conseil privé qui étudie cette affaire. Il tient à commenter cette question de privilège aussi rapidement que possible. J'hésite à prendre la parole au nom du président du Conseil privé . . .

M. Clark: Jack Horner le fait bien.

M. Basford: . . . mais j'espère que le président du Conseil privé prendra la parole très rapidement à ce sujet.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé est de retour aujourd'hui pour la première fois à la Chambre. Il a été très malade. Son retour nous fait à tous bien plaisir.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis persuadé que ses collègues sont encore plus heureux que lui de le retrouver parmi eux. Étant donné la nature des questions en cause et les délais qui nous sont impartis, je me demande si le président du Conseil privé pourrait nous dire quand il a l'intention de donner sa réponse. Le fait est que cette affaire revêt une urgence certaine. Elle touche aux privilèges fondamentaux de la Chambre. Je pense que le ministre se rend compte qu'il serait urgent de la régler. Peut-il nous donner une idée de la date à laquelle il nous répondra?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je tiens à remercier le député des propos cordiaux qu'il a tenus à mon égard à l'occasion de mon retour à la Chambre des communes. Je dois dire que j'ai eu l'occasion d'observer mes collègues avec un certain recul. Je tiens à leur donner l'assurance qu'ils me sont tous apparus comme de véritables hommes d'État, mais bien sûr ils s'y connaissent mieux. Je tiens également à faciliter mon retour ici en exprimant ma reconnaissance à l'opposition d'avoir veillé à ce qu'il ne se produise pas grand-chose à la Chambre des communes durant mon absence.

M. Alexander: Cela ne vous a pas pris longtemps pour vous retrouver en forme.

M. MacEachen: Pour ce qui est de la question posée par le député de Grenville-Carleton, j'essaierai de commenter cette question de privilège dès que j'aurai eu l'occasion d'en étudier les divers aspects. Je le ferai certainement avant la fin de la semaine.

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mon intervention découle de la décision que vous venez juste de rendre à laquelle, évidemment, notre parti se soumet volontiers. Je veux simplement rappeler que si le ministre de la Consommation et des Corporations veut obtenir le consentement unanime de la Chambre pour réitérer ici-même les accusations qu'il a portées contre la Gendarmerie royale du Canada à l'extérieur de la Chambre, pour mettre un peu de vie aux Communes, comme vient de le souhaiter le leader du gouvernement à la Chambre, nous serions tout disposés à lui accorder cette unanimité afin qu'il puisse répéter ses accusations contre la GRC.

Des voix: Bravo!

M. STEVENS—LE CARTEL DE L'URANIUM—LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je désire vous aviser de ce que je crois être une question de privilège. Répondant à une question que je lui ai posée aujourd'hui sur la façon dont les consommateurs canadiens seront affectés par le cartel de l'uranium, le ministre d'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu, du moins en autant que les notes que j'ai prises sont exactes: «Ce que je me demande, à vrai dire, c'est si le député a vraiment l'intention de défendre les intérêts des citoyens ou s'il est à la solde d'une société étrangère qui conteste la réglementation canadienne. Nous savons tous que les arguments du député sont ceux qui ont été invoqués par la société américaine Westinghouse».

Je voudrais prévenir Votre Honneur que cette déclaration me paraît soulever une question de privilège. J'attendrai de vérifier la version officielle dans le hansard. Cependant, pour l'instant, je veux que tous les députés sachent que je suis ici d'abord pour servir les électeurs de York-Simcoe et ensuite l'ensemble du peuple canadien.

M. l'Orateur: Si le député estime que cette déclaration porte atteinte à ses privilèges d'une manière quelconque, je serais heureux de la connaître. Je dois dire qu'à priori, je n'y vois rien de tel. Cependant, je prends note de son avis.

* * *

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On pourrait même considérer ce rappel au Règlement comme la question de privilège à certains égards. Je crois que, d'après le Règlement, les droits et privilèges de tous les députés sont en cause. J'aimerais citer deux extraits du Règlement. Voici ce que dit l'article 65(2) qui porte sur la formation des comités permanents:

> Chacun desdits comités doit élire un président et un vice-président au début de chaque session et, au besoin, durant la session.

Tout le monde sait que chaque fois, les effectifs des comités sont établis dans un laps de temps très court. Et lorsque le renvoi s'effectue les comités sont sensés être créés immédiatement. Cela est bien dit à l'article 58(15):

● (1512)

> Les prévisions budgétaires supplémentaires doivent être renvoyées à un ou plusieurs comités permanents dès leur présentation à la Chambre. Chaque comité en question doit étudier ces prévisions et en faire rapport, ou est sensé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard trois jours de séance avant la dernière séance ou le dernier jour désigné de la période en cours.

Je soulève la question parce que nous nous trouvons dans une situation très difficile. Le 9 novembre dernier, plusieurs budgets ont été renvoyés au comité. Je pense que tous les comités permanents ont maintenant été constitués à l'exception d'un seul, celui de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts. Deux fois on a annoncé au cours des deux dernières semaines que ce comité allait être constitué. Par deux fois on a annoncé qu'il allait se réunir pour étudier des questions d'organisation. Mais chaque fois et peu de temps avant l'heure prévue—une heure et demie même dans un cas—la séance a été contremandée sur les instructions je pense du bureau du whip gouvernemental.

Les budgets en question—je citerai en particulier ceux qui relèvent du secrétariat d'État et du ministère des Communications—représentent dans les 140 millions. Le cinquième en importance des budgets supplémentaires relève du secrétaire d'État. Du train dont vont les choses ce comité ne sera pas constitué dans le temps imparti, puisque l'échéance tombe en décembre.

On me dit officieusement que le comité pourrait bien être organisé jeudi de cette semaine. Cela veut dire qu'il ne serait pas en mesure de travailler sérieusement avant la semaine prochaine. Donc, il aurait à peine plus d'une semaine pour s'occuper de postes budgétaires comme par exemple le bilinguisme, les mesures nouvelles en matière d'unité nationale, et l'activité de diverses sociétés de la Couronne: Conseil des arts du Canada, Radio-Canada, l'Office national du film. Dans le cas du ministère des Communications il y a le CRTC, qui a fait l'objet de longues discussions au cours de la session.

En votre qualité de président de la Chambre, c'est à vous, monsieur l'Orateur, qu'il revient de protéger les droits et privilèges des députés. L'article 58(15) du Règlement dit fort clairement que les budgets supplémentaires doivent être renvoyés immédiatement en comité. Or, nous nous trouvons maintenant dans une situation ridicule; un comité plusieurs fois convoqué ne se réunit pas à la demande unilatérale du whip gouvernemental, alors que le renvoi des budgets a été voté le 9 novembre. Cela met les comités dans l'impossibilité d'accomplir leur travail.

Il faudrait, selon moi, des directives bien précises, peut-être à la suite d'une entente entre les leaders à la Chambre, où l'on fixerait des dates précises pour ces séances. Dans l'état actuel des choses, le whip du gouvernement peut annuler des séances pour des motifs qui nous sont inconnus, ce qui rend notre travail encore plus difficile.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, le problème soulevé par le député d'Egmont est bien légitime et j'espère qu'on pourra le résoudre grâce à des consultations entre les leaders à la Chambre. Quant au calendrier dont il a parlé, tous les députés souhaitent sans doute que la question soit réglée le plus tôt possible, et je puis assurer au député qu'en ma qualité de leader adjoint à la Chambre, je vais examiner la question afin qu'on puisse la régler le plus rapidement possible.

* * *

[*Français*]

LES POSTES

DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à l'étape des Déclarations de ministres, en traitant d'un sujet que j'estime fondamental et essentiel à l'administration de mon ministère.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes, selon mes vues, a une double responsabilité. Il doit d'abord assurer un service de communications à tous les Canadiens. Ensuite, il doit administrer les affaires des postes selon des principes de saine administration. C'est là un mandat qui a toujours été et continuera d'être difficile à remplir. Les 23 millions de Canadiens qui peuvent communiquer quotidiennement de façon quasi instantannée, s'attendent, et sont en droit d'avoir accès au service le plus fiable que nous puissions fournir dans le domaine de l'acheminement de colis et de communications personnelles.

[*Français*]

A cause de certaines raisons indépendantes de la volonté des Postes canadiennes, monsieur le président, de ses cadres et de ses employés, la hausse sans cesse croissante des coûts a dépassé la croissance des recettes. L'inflation, la hausse de prix de la main-d'œuvre et du matériel, la concurrence, les relations patronales-ouvrières, voilà quelques-uns des facteurs qui ont de bien pénibles répercussions sur le bilan financier des Postes. Les coûts qui grimpent rapidement ont devancé l'augmentation des revenus. Le déficit croît avec les années. Au cours de l'exercice financier 1972-1973, il s'élevait à 90.9 millions de dollars. Pour l'exercice financier 1976-1977, soit quatre ans plus tard, il atteint 568.8 millions de dollars.

[*Traduction*]

Ce déficit est en grande partie financé par nous tous, vous, moi et tous les contribuables du pays, puisqu'il est couvert par le revenu général du gouvernement.

Les députés se rappellent qu'aux termes du Livre bleu, les Postes doivent viser à «fournir un service postal à la population canadienne à un coût raisonnable et selon des normes de service correspondant aux besoins des citoyens sans avoir recours aux impôts». Pourtant, monsieur l'Orateur, le contribuable assume une plus forte proportion des coûts du service postal que les usagers eux-mêmes. Le temps est venu de rétablir l'équilibre en réduisant la part des frais assumés par le contribuable et en accroissant celle de l'usager.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi je vous prie, dans les prochaines ministes d'expliquer aux députés ce qui est à l'origine de l'état actuel des choses et les mesures que nous avons décidé d'adopter.

[*Français*]

Voyons d'abord les coûts. Une bonne partie de nos dépenses n'est pas proportionnelle au volume du courrier. S'il est possible que le nombre d'objets de correspondance diminue, le nombre des points de remise ne cesse de s'accroître. Cela implique que nous devons étendre nos services, et avec le nombre croissant de nouvelles adresses, nos dépenses augmentent démesurément comparativement à nos recettes. En effet, monsieur le président, il s'agit de succès de politiques fédérales qui ont créé le nombre grandissant de domiciles qui rend notre tâche d'autant plus difficile.

Le transport constitue un autre facteur de dépense, surtout à cause de l'augmentation du coût du pétrole. Il faut énormément de transport pour déplacer quelque 6 milliards d'envois de courrier par année. Ce réseau de transport se sert d'huile et d'essence, de kérosène pour les avions, de carburant pour les locomotives diesel-électriques. Nous dépensons maintenant environ 20 p. 100 de plus pour le transport en comparaison avec le montant dépensé il y a cinq ans.

[*Traduction*]

Et puis, il y a les frais de main-d'œuvre. Les Postes comptent environ 63,000 employés, l'effectif global le plus considérable après celui de la Défense nationale, et les frais de main-d'œuvre représentent plus de 70 p. 100 des frais d'exploitation du ministère. Depuis 1968, les traitements des employés des Postes ont augmenté de 120 p. 100. Au cours de la même période, les recettes du ministère ne se sont accrues que de 107 p. 100. Ainsi les recettes n'arrivent pas à couvrir les frais de personnel.

● (1522)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant passer à l'étude des recettes. Les recettes réalisées par le ministère dépendent de deux facteurs: les volumes de courrier et les tarifs postaux. Les volumes croissent sans cesse mais, à notre grande déception, moins rapidement que prévu. Les volumes actuels, soit près de six milliards d'envois par année, sont élevés dans une perspective historique, mais ils restent inférieurs d'un milliard d'envois aux volumes prévus. Les volumes des colis, par exemple, sont moindres et ne sont guère plus élevés que ceux d'il y a vingt ans, ayant diminué de 22 p. 100. Les arrêts de travail et la vive concurrence sur le marché des communications sont les principales causes de ce manque à gagner.

[*Français*]

Nos volumes de courrier de première classe continuent d'augmenter, mais le flot du courrier a beaucoup changé au cours des dernières années. De nombreuses journées sont utilisées pour la transmission de la correspondance commerciale, les états de compte, les chèques, les factures et autres, surtout, monsieur le président, avec la venue des cartes de crédit, des cartes plastifiées comme on les appelle. Ce genre de courrier constitue maintenant 40 p. 100 du volume total, ce qui nous rend très vulnérables aux fluctuations du marché.

De plus, le transfert électronique de fonds, que l'on connaît très bien, a fait son apparition. Ainsi les députés peuvent eux-mêmes le constater lorsqu'ils font leurs propres activités bancaires.

[*Traduction*]

Ainsi, monsieur l'Orateur, les volumes de courrier sont menacés sur plusieurs fronts, et les recettes en subissent les conséquences. Il y a un autre aspect à la question des recettes postales: ce sont les tarifs postaux. Il est clair que si les Postes veulent survivre et grandir au même rythme que le reste du Canada, nous devons régler les problèmes que j'ai exposés et renverser les tendances actuelles qui grèvent lourdement les maigres ressources du gouvernement. Toutefois, je tiens à insister sur le fait que nous avons promis de lutter contre l'inflation et que nous nous sommes déjà engagés dans les voies qui s'offraient à nous. Nous devons sans cesse être à l'affût de nouvelles idées si nous voulons améliorer notre contrôle des coûts et augmenter nos recettes. Je fais confiance aux cadres du ministère qui accomplissent, à mon avis, un excellent travail dans des circonstances fort difficiles.

[*Français*]

La mécanisation est un facteur important de notre succès, tout comme l'est l'adoption du code postal par le public. Les entreprises et le public utilisent de plus en plus le code postal, et j'en suis ravi. A la fin de septembre, plus de 70 p. 100 des envois du flot national de courrier portaient le code postal.

Les employés des Postes sont, bien entendu, l'élément le plus important de ce programme de mécanisation. Nous avons besoin de la collaboration de tous les employés des Postes et de leurs syndicats pour assurer le succès de la mécanisation et pour maintenir des niveaux élevés de service. En retour, ils doivent retirer leur part, et je mets de l'emphase sur ce fait, monsieur l'Orateur, ils doivent retirer leur part des gains réalisés par cette même mécanisation.

[*Traduction*]

Le mois dernier monsieur l'Orateur, nous avons conclu une nouvelle entente avec l'Union des facteurs du Canada. C'était un événement d'importance, car les deux parties avaient entamé les négociations avec une attitude positive de résolution des problèmes. M. William Dickie, un des meilleurs conciliateurs de l'Ontario, et même, du Canada, a déclaré que c'était la première fois qu'il voyait deux groupes si bien préparés, qui comprenaient si bien les problèmes et qui entretenaient des rapports si positifs. Nous poursuivrons nos efforts pour convaincre tous les employés des postes que leurs propres intérêts résident dans la collaboration en vue d'offrir au public le meilleur service possible au prix le plus intéressant.

[*Français*]

Des mesures plus efficaces de contrôle des coûts, une productivité accrue et des volumes plus importants de courrier aideront à améliorer notre situation financière. Cependant, ces changements ne suffiront pas à enrayer à eux seuls la croissance constante du déficit. Si nous voulons vraiment tirer plein avantage de ces mesures, il faut qu'elles aillent de pair avec des modifications de tarif qui garantiront des recettes plus importantes.

Monsieur l'Orateur, les Postes canadiennes ne sont pas insensibles aux répercussions de l'établissement des prix tant sur la planification des entreprises que sur le portefeuille du consommateur. Nous nous sommes engagés dans le passé à accorder un délai suffisant entre l'annonce d'une modification de tarif et sa mise en vigueur, afin de permettre aux entreprises et au grand public de s'adapter aux nouveaux tarifs. J'aurais préféré accorder un délai plus long; cependant, j'espère que les quatre mois et plus de préavis que nous donnons cette fois-ci suffiront.

[*Traduction*]

Nous avons l'intention de mettre en vigueur un vaste éventail d'augmentations tarifaires qui s'appliqueront,—je dis bien «s'appliqueront»—à compter du 1er avril prochain, à presque tous les tarifs des régimes intérieur et international. Le taux de base pour une lettre de la première classe passera à 14c., tandis que les tarifs des autres classes et services postaux seront redressés de façon semblable. De plus amples renseignements sur ces nouveaux tarifs paraîtront sous peu dans un communiqué de presse émanant de mon ministère et les maî-

tres de poste recevront, dès que possible, des informations détaillées sur ces tarifs.

Nous prévoyons que pour l'exercice financier 1978-1979, ces augmentations engendreront des recettes supplémentaires d'environ 126.5 millions de dollars. Avec les mesures de contrôle des coûts et les autres initiatives génératrices de recettes que j'ai indiquées tout à l'heure, elles devraient entraîner une réduction appréciable de notre déficit actuel, sans toutefois imposer un fardeau excessif aux entreprises et au public.

[*Français*]

Les gouvernements fédéral et provinciaux, monsieur le président, se sont entendus sur une politique générale voulant que les hausses éventuelles des prix pour leurs biens et leurs services soient limitées aux répercussions des augmentations de coûts depuis l'entrée en vigueur des mesures de lutte contre l'inflation en 1975, et que les niveaux absolus des subventions demeurent constants. Nos prix sont inférieurs à ce qu'ils auraient pu être.

Malgré ces augmentations, les tarifs postaux canadiens seront toujours parmi les moins élevés du monde occidental. Si nous exprimons les tarifs postaux d'autres pays en dollars canadiens, les Australiens et les Français doivent payer 21c. pour expédier une lettre par courrier de première classe, tandis que les Britanniques doivent débourser 16c. et les Américains 14c.

[*Traduction*]

Évidemment, les hausses des prix ne suffiront pas à couvrir tous les frais d'expédition d'une lettre. A l'encontre des entreprises privées, qui peuvent restreindre leur champ d'action aux secteurs et aux itinéraires rentables, nous sommes tenus d'offir un service national, à un prix raisonnable et uniforme.

En terminant, monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les députés seront unanimes à reconnaître que personne, surtout pas moi, ne peut faire grimper sa cote de popularité en annonçant des hausses de prix. Je ne disposais que de peu de temps et je pourrai toujours donner des précisions en réponse aux questions des députés, mais, au moins, j'espère avoir réussi à démontrer aujourd'hui la nécessité d'établir une meilleure corrélation entre les tarifs postaux et le coût des services que nous offrons si le ministère veut continuer de contribuer à l'avancement de la société canadienne dans la même mesure qu'il le fait aujourd'hui.

[*Français*]

Monsieur le président, j'ai bien hâte d'entendre les questions que voudront bien me poser les honorables députés de tous les côtés de la Chambre, puisqu'on reconnaît que le ministère des Postes les intéresse tous, peu importe leur parti.

[*Traduction*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, si les députés posaient toutes les questions qui leur tiennent à cœur au sujet du ministère des Postes, je crains bien qu'ils n'y passent non seulement la journée d'aujourd'hui, mais aussi celle de demain et bien d'autres jours encore, car il s'agit de l'un des ministères du gouvernement dont l'activité prête le plus à controverse. Le ministre des Postes a déclaré qu'il avait pour mandat d'assurer aux Canadiens un service postal à un tarif raisonnable et d'un degré d'excellence suffisant pour répondre à leurs besoins sans nécessiter de subsides du trésor fédéral. L'opposition officielle réagit immédiatement en disant que la qualité du service n'est pas satisfaisante et que les tarifs sont exagérés pour la qualité du service fourni.

● (1532)

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: Le ministre des Postes sait certainement que bien des gens se plaignent, non seulement parmi le public, mais également chez les postiers, tant les employés que la direction. Il y a eu des plaintes du public à Toronto, où une bonne partie du courrier est manutentionnée par les cadres supérieurs et où l'un des dirigeants les plus modérés du Syndicat canadien des postiers vient de démissionner, ce qui, à mon avis, constitue un sérieux obstacle à l'établissement de relations patronales-ouvrières plus cordiales.

Et, bien sûr, les plaintes des usagers des postes sont proverbiales. Comme le porte-parole de l'opposition, je consacre beaucoup de temps à étudier ces plaintes qui proviennent de tous les coins du Canada. Même le premier ministre a rejoint les rangs des critiques en prononçant la phrase universelle et devenue classique: «le service postal est minable». . . .

Une voix: Je suis du même avis.

M. Dinsdale: Certaines critiques ont maintenant fait place à la bonne humeur, ce qui est peut-être la critique la plus efficace. Le public, face à une autre augmentation des tarifs postaux, en viendra sans doute à faire remarquer que cette augmentation est manifestement due à une hausse des prix d'entreposage.

Le ministre des Postes a dit que pour des raisons indépendantes de la volonté de son ministère, les dépenses de la direction et des employés des postes ont continuellement dépassé les recettes. J'espère montrer à la Chambre comment on peut améliorer le ministère des Postes afin de rétablir l'efficacité du service et la bonne humeur des employés qui ont fait de lui un jour l'un des meilleurs ministères fédéraux. Tout d'abord, j'aimerais signaler au ministre des Postes qu'il agit de façon illégale. Il le sait parce que le comité permanent des textes réglementaires, dans un rapport unanime publié en mai dernier, a déclaré que le ministère des Postes a augmenté illégalement le tarif du courrier de la première classe. Malgré cette réprimande d'un comité parlementaire très important de la Chambre des communes et malgré les observations répétées du vérificateur général, le ministre continue à agir illégalement.

Des voix: Il devrait avoir honte!

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes a dit dans sa déclaration qu'il doit administrer les affaires des Postes selon des principes de saine administration. Malheureusement pour la population canadienne, c'est justement ce qu'il n'a pas fait. Les postes sont une industrie qui n'est pas menée de façon efficace. C'est pourquoi elles n'assurent pas un service de communications fiable et efficace à tous les Canadiens, ce qui est un point du mandat dont le ministre a parlé cet après-midi.

«Malaise» était l'une des expressions favorites dont l'ancien ministre des Postes, l'hon. Bryce Mackasey, se servait pour décrire les problèmes croissants au ministère des Postes, problèmes qui ont été signalés à de nombreuses reprises à la Chambre et dans d'autres places publiques partout au pays. Le ministère des Postes lui-même est allé jusqu'à publier un livre aux frais du public un juin 1973, qui était une compilation des

discours de l'ancien ministre des Postes, portant le titre pessimiste «*What's Behind the Lemming Urge*». Malheureusement, rien n'a été fait depuis pour changer cette attitude d'auto-destruction typique du lemming au ministère des Postes que Bryce Mackasey décrit de façon si vivante dans ce livre.

Une voix: Limace ou lemming?

M. Dinsdale: Lemming. De petites bêtes se précipitant toutes en rang vers leur destruction. Je citerai des extraits du discours ou des commentaires qu'a faits le ministre ici aujourd'hui pour montrer qu'ils confirment ce que je dis. Le ministre des Postes a dit que son ministère accuse un déficit croissant, que ses revenus baissent et que le volume du courrier décroît.

La diminution prévue d'un million de pièces de courrier et la baisse du service de colis au niveau d'il y a vingt ans témoignent toutes des grands problèmes qui existent au ministère des Postes. Cela montre certes qu'il y a quelque chose qui va très mal quand le volume de colis baisse au niveau d'il y a vingt ans, en dépit de tous les trucs comme le postpak, la mécanisation au bureau central de Mississauga, qui était censée améliorer le traitement quantitatif et conséquemment la situation financière du ministère des Postes.

Je dis au ministre des Postes que vouloir augmenter les recettes du ministère en majorant fréquemment le tarif postal, c'est traiter les symptômes plutôt que la maladie.

En plus du malaise interne qui existe au ministère des Postes, le service fait face à de graves menaces de l'extérieur. Le ministre des Postes a indiqué que les communications électroniques connaissaient déjà une certaine croissance embryonnaire. C'est l'expression qu'il a utilisée dans sa déclaration aujourd'hui. Il sait certainement que ces moyens de communications existent déjà au Canada et qu'ils sont prêts à prendre encore plus d'ampleur. Si l'on autorisait le transfert de fonds par des moyens électroniques, par exemple pour les factures, les chèques, les relevés de comptes de banque et autres transactions du genre dans le secteur privé et public, cela réduirait la quantité de courrier de 70 p. 100. Les prévisions actuelles indiquent déjà une réduction d'un milliard d'envois. La situation au ministère des Postes exige donc d'autres mesures que des hausses périodiques de tarif, la méthode choisie par le ministre actuel.

Une voix: Revenez au «pony express».

M. Dinsdale: Je signale, en outre, monsieur l'Orateur, qu'on utilise déjà cette technologie en Allemagne de l'Ouest. Je l'ai constaté lors d'une visite d'information que j'ai faite en Allemagne en septembre avec le député de Parry Sound-Muskoka. Nous avons découvert en même temps un autre facteur important au sujet du problème qui existe au Canada. Étant donné les progrès réalisés dans le domaine des communications électroniques qui, selon l'honorable représentant, ne sont qu'à l'état embryonnaire au Canada, et je suis certain que ce n'est pas cela qu'il a voulu dire, l'Allemagne de l'Ouest refuse de mécaniser et d'automatiser davantage son service postal. A cause de cela, seulement cinq ou six installations de traitement y sont automatisées.

Autre fait encore plus troublant, l'Allemagne de l'Ouest a vendu au Canada une partie du matériel Telefunken excédentaire qui devait servir à son propre service. Le Canada s'est hâté ces dernières années, si je puis employer cette expression un parlant des postes, de mécaniser entièrement son service postal. L'honorable représentant se rend certainement compte que le Canada pourrait se retrouver avec un programme dispendieux de mécanisation et d'automation à une époque où les communications électroniques rendront un tel service périmé. Il faut donc réfléchir de façon approfondie à la solution que la direction des Postes a décidé d'adopter pour résoudre les problèmes croissants du service postal.

● (1542)

L'une des principales raisons de conflit dans les relations syndicales-patronales, c'est le programme d'automatisation que l'on a imposé aux employés sans les consulter ou les en informer au préalable. Ils en ont été informés après coup dans des bulletins. Au Royaume-Uni, on n'a pas pu procéder à la mécanisation avant d'amener le syndicat, le patronat ainsi que des usagers des postes à s'entendre, ce qui prouve que cet énorme défi que doivent relever tous les pays démocratiques peut être résolu de façon constructive et positive.

Nous avons adopté une attitude positive tout au long de ce débat continuel. Devant des forces qui menaçaient de détruire le service postal canadien, le ministre des Postes a fait un discours à la Conférence des usagers des Postes l'année dernière. C'est le meilleur de ses discours que j'ai jamais lu, et j'aimerais qu'il en reconnaisse la paternité. Il a reconnu que les tendances actuelles seraient insurmontables si nous ne nous y attaquions pas rapidement.

L'opposition officielle croit possible de restaurer l'efficacité des Postes. De temps à autre, nous avons fait des recommandations précises. D'après ce qui a été dit ici aujourd'hui, il est évident qu'il faut entreprendre immédiatement une enquête indépendante sur les Postes. C'est absolument fondamental. Le Syndicat des postiers canadiens a demandé une commission royale d'enquête le printemps dernier. Presque simultanément, l'opposition officielle a recommandé une enquête par un comité parlementaire, ce qui donnerait des résultats plus immédiats.

Le problème est tellement urgent qu'il faut prendre des décisions immédiates. Cette enquête étudierait la possibilité de transformer les Postes en société de la Couronne. Ce changement permettrait d'établir plus facilement des relations industrielles modernes aux Postes en évitant les conflits qui existent entre le syndicat des postiers et la direction. C'est une des causes principales de la dégradation du service. La poste est un service tout à fait indispensable. Elle ne peut subir de grèves répétées sans perdre sa réputation, son efficacité et sa fiabilité.

Le ministre des Postes a souligné que la collaboration s'était instaurée entre la direction et l'Union des facteurs du Canada. Les facteurs ne sont pas touchés directement pas la mécanisation, puisque leur travail ne s'effectue pas dans les centres de tri eux-mêmes. L'esprit de collaboration qui est en train de s'instaurer grâce à la politique très sensée adoptée par l'Union des facteurs peut aussi s'établir du côté du Syndicat des postiers du Canada si le ministère fait preuve d'une volonté réelle et suivie de s'attaquer à certains des problèmes et objets de critique fondamentaux. Le ministre des Postes va avoir la possibilité d'agir en ce sens car des négociations sont actuellement en cours. C'est là une occasion en or.

En raison d'un état de choses déplorable venant de ce que le gouvernement n'a pas su reconnaître à la Poste l'importance économique qui est la sienne, le ministre a été incapable de régler les conflits ouvriers qui se sont succédé. L'état de choses déplorable engendre la situation suivante: le Conseil du Trésor conduit les négociations salariales, les Travaux publics s'occupent des locaux et le Travail des questions de la main-d'œuvre. En outre, les Approvisionnements et Services ont leur mot à dire dans la mécanisation.

Les mêmes problèmes se sont déjà présentés dans d'autres pays à régime démocratique. Les postes étrangères ont été autorisées à relever leurs tarifs parce qu'une situation inflationniste exigeait des recettes accrues, mais elles ont transformé leurs méthodes de gestion. Au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest, par exemple, la direction, le personnel et les usagers collaborent organiquement à la bonne marche du service.

Ces trois associés doivent s'asseoir à la même table. Un système de communications comme Comteam ne suffit pas. Il faut qu'il y ait une détermination commune, il faut que l'on s'attable pour discuter. Cela présuppose la confiance mutuelle entre les éléments qui participent au dialogue. C'est à la co-gestion qu'il faut avoir recours pour résoudre les problèmes postaux. Tous les éléments doivent s'asseoir à une même table et tâcher de résoudre certains problèmes auxquels a fait allusion le ministre des Postes. Nous vivons dans une démocratie industrielle. Cela sera nécessaire pour surmonter les problèmes auxquels fait face le service postal canadien.

Enfin, j'aimerais insister avec force sur le fait que le ministre des Postes commet une erreur fondamentale, et je suis sûr qu'il s'en rend compte, quand il annonce aussi arbitrairement d'importantes hausses des tarifs postaux. Il nous a dit que nous avions été avertis suffisamment à l'avance et que, le 1er avril, les usagers auront fini par se résigner. Il devrait comprendre que nous assisterons aux protestations habituelles de propriétaires de petites entreprises, d'éditeurs, de personnes âgées et d'autres Canadiens qui comptent absolument sur un service postal pratiquant des tarifs raisonnables.

Le ministre des Postes n'a pas daigné mener les consultations nécessaires à l'élaboration d'une telle décision. Je sais qu'au cours des prochaines semaines je passerai beaucoup de temps à tenter d'expliquer à des éditeurs et à des hommes d'affaires le problème du ministre des Postes, ce qui constitue une tâche difficile pour un membre de l'opposition officielle. Comme l'a souligné le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, à sa réunion du 11 mai dernier, le gouvernement agit illégalement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je tiens à faire remarquer au député de Brandon-Souris que le ministre des Postes a parlé pendant 14 minutes et que le député parle déjà depuis plus longtemps que cela. Quand le député terminera-t-il ses remarques?

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'en suis à mon dernier paragraphe. Votre Honneur a un très bon sens de la chronologie et il a senti que j'arrivais à ma péroraison.

De l'avis même du comité permanent de la Chambre des communes, le gouvernement agit de façon illégale. Le 18 mai dernier, nous avons demandé au ministre des Postes de renvoyer la question à la Cour suprême pour que celle-ci prenne une décision définitive à ce sujet. Aujourd'hui encore, je lui ai demandé de retarder les hausses projetées jusqu'à ce que la Cour suprême ait rendu une opinion sur la question et jusqu'à ce que les modifications nécessaires soient apportées à la loi sur les postes. Sur cette question, le gouvernement n'a certes aucune raison de ne pas respecter la loi.

● (1552)

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à exprimer mon mécontentement, car il semble que le ministre des Postes ait jugé bon d'adresser par poste le texte de son allocution de cet après-midi, au chef de mon parti et au leader de mon parti à la Chambre, car nous n'avons pas encore reçu d'exemplaire de son texte. J'estime que se servir du service postal pour faire parvenir aux députés des copies de documents, c'est chercher à les desservir à dessein. Voilà en tout cas ce qui s'est passé pour notre parti.

Les Canadiens savent très bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans les services des Postes canadiennes, et je suis heureux de voir que le ministre a enfin mis le doigt sur le problème dans la déclaration suivante qui figure à la page 4 du texte de son discours, que j'ai pu emprunter: «Les employés des Postes sont, bien entendu, l'élément le plus important du programme de mécanisation. Nous avons besoin de la collaboration de tous les employés des Postes et de leurs syndicats pour assurer le succès de la mécanisation et pour maintenir des niveaux élevés de service. En retour, ils doivent retirer leur part des gains réalisés par la mécanisation.»

Il n'y a pas un seul Canadien qui ne sache pertinemment que, comme dirait Hamlet, il y a quelque chose qui cloche dans le royaume du Danemark. Le ministre a souvent entendu dire dans tout le pays que la question de la mécanisation du service des Postes a créé d'énormes problèmes aux travailleurs qui se trouvent touchés directement par cette question à savoir, les membres du syndicat des postiers canadiens. Le mécontentement à propos des changements techniques des services postaux a donné lieu à des grèves sauvages et à des grèves prolongées.

Lorsque l'ancien ministre des Postes, Bryce Mackasey, a introduit les mêmes objectifs que ceux du code canadien du travail, dans le contrat conclu avec les employés des Postes, il a déclaré que le gouvernement avait trouvé la solution. Il est évident que ce n'est pas le cas car nous sommes encore au point mort, en ce qui concerne l'article 127 du contrat. La direction des Postes cherche toujours à tourner autour de chaque article, pour éliminer les problèmes concernant les modifications techniques.

Ainsi tout le monde au Canada sait très bien qu'il y a aux Postes des difficultés entre direction et employés. Bien que le ministre des Postes ait avoué en entrant en fonctions qu'il ne s'y connaissait guère en relations industrielles et de négociations, il est devenu bien vite un expert en la matière et à présent voilà tout à coup qu'il prend fait et cause pour la direction. Le ministre des Postes a pris conscience d'un autre problème. A mon avis, le ministère des Postes fait en somme, une erreur de calcul. Par exemple, il avoue que la nouvelle tendance est de faire virer les fonds par ordinateur, comme ont pu le constater les députés qui font affaire à leur succursale locale. Le ministère des Postes est pourvu de fonctionnaires grassement rémunérés, de tous les économistes et organisateurs voulus, cependant, tous ces cadres sont incapables de

prévoir que les virements électroniques de fonds vont se faire sentir dans ce ministère.

Le ministre des Postes avoue qu'on a mal calculé le volume du courrier au bureau de poste. Pourquoi verse-t-on à nos bureaucrates des traitements de $40,000, $50,000 et $60,000 par année? C'est un gaspillage de deniers publics si nous ne pouvons pas obtenir de prévisions plus justes. Le ministre l'avoue volontiers. Il dit: «Nous avons fait une erreur de calcul» et «le personnel pose des problèmes au ministère des Postes», mais quels sont les résultats? Il annonce une hausse des tarifs: l'affranchissement du courrier de première classe passera de 12 à 14 cents. Je présume qu'un de ces deux cents servira à défrayer l'expédition du courrier au bureau central de la GRC, afin qu'elle ne soit pas tenue de se rendre au ministère des Postes pour y décacheter le courrier qui ne lui est pas destiné.

Le ministre a majoré les tarifs du courrier de première classe de 17 p. 100. Après avoir fait les calculs, il me semble bien qu'il a outrepassé les directives émises à l'intention des travailleurs. Nous avons une hausse de 17 p. 100 sur le courrier de première classe, mais qu'en est-il du courrier publicitaire? Voici ce que déclare le ministre: . . . tandis que les tarifs des autres classes et services postaux seront redressés de façon semblable. De plus amples renseignements sur ces nouveaux tarifs paraîtront sous peu dans un communiqué de presse émanant de mon ministère et les maîtres de poste recevront, dès que possible, des informations détaillées sur ces tarifs.

Voilà encore un autre problème. Les postes acheminent bien des journaux de ce genre, des brochures publicitaires, des catalogues et ainsi de suite. On demande encore une fois aux petites gens de faire les frais de la hausse de 2c. sur le courrier de première classe. Les fonctionnaires du ministère des Postes ont mal calculé leurs revenus et ils ne demandent pas mieux que d'envoyer le ministre annoncer à la Chambre une hausse du tarif de première classe. Le NPD juge cette hausse absolument inacceptable car nous tirons tout bonnement le ministère des postes du pétrin.

Les gens savent qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Les employés des postes réclament une commission royale pour enquêter sur le ministère. D'autre part, chacune des commissions qui a étudié la situation du ministère des Postes et chacun des ministres précédents ont recommandé de transformer ce ministère en société de la Couronne. Nous pouvons nous faire une idée du climat qui règne au sein de ce ministère lorsque nous constatons que cinq ministres différents se sont succédé à la tête de ce ministère depuis sept ans. C'est sûrement une condamnation du ministère et un signe qu'il est sens dessus dessous.

Le ministère des Postes n'a jamais eu plus que maintenant le besoin d'être modernisé et transformé en société de la Couronne. C'est maintenant qu'il faut le moderniser et le transformer. Chaque fois que le ministre des Postes vient à la Chambre nous arracher deux cents de plus pour l'affranchissement du courrier de première catégorie ou quelque autre hausse du tarif postal, nous évitons de prendre la décision difficile d'examiner la façon dont ce ministère est administré, nous nous gardons de formuler des recommandations et de veiller à leur application, ce qui nous permettrait de fournir aux Canadiens le meilleur service postal pour le prix qu'ils paient.

[M. Rodriguez.]

[*Français*]

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, c'est avec un peu d'étonnement que j'ai entendu le discours du ministre des Postes (M. Blais): Avant de venir à la Chambre, j'avais reçu effectivement une copie de son discours dans les langues officielles, par porteur et non par le courrier, et je l'en remercie; c'est probablement pour cela que je l'ai reçue et que les représentants du Nouveau parti démocratique ne l'ont pas reçue. Mais, par contre, comme d'habitude les postes sont mêlées, et par conséquent le document a été envoyé au bureau de mon collègue, l'honorable député de Villeneuve, plutôt qu'au mien, quoiqu'il m'était adressé.

Nous constatons encore une fois, et le ministre l'explique clairement dans son mini-discours, que le ministère des Postes n'est pas administré selon les principes d'une saine administration. Le ministre a beau dire que cela devrait être administré de cette façon, il prouve par la suite que ce n'est effectivement pas administré selon des principes sains de l'administration. On savait, et le ministre l'a dit, qu'en 1972-1973, le déficit s'élevait à 90.9 millions de dollars. Logiquement, une saine administration aurait cherché à réduire le déficit, et non pas à faire payer le manque administratif du ministre et de son prédécesseur. Et en 1976-1977, on a un déficit de 568.8 millions de dollars, et c'est le ministre qui l'a dit! Il pense que cela est bien administrer, que c'est administrer intelligemment, et pour ne pas que cela ait l'air trop «bête» cette année, parce qu'on prévoit un déficit de 717 millions de dollars, on dit: On va réduire ce déficit de 1978-1979 en augmentant les prix encore une fois de 12c. sur un envoi de première classe à 14c., en espérant aller chercher 126 millions de dollars supplémentaires.

Par contre, dans le même texte, on dit que dans le passé on s'est rendu compte qu'effectivement on avait cru à une augmentation du courrier qui ne s'est pas produite. Cela est bien compréhensible. Cela ne peut pas se produire avec le service du ministère des Postes, lorsqu'il faut une semaine pour envoyer une lettre d'Ottawa à Rouyn dans la circonscription de Témiscamingue; il faut une semaine et demie dans bien des cas pour envoyer une lettre d'une paroisse de Témiscamingue à Ottawa. On peut se plaindre, on peut «chiâler» à l'effet que les prix ont augmenté, que l'essence coûte plus cher, que d'envoyer le courrier par train coûte plus cher que par avion. On se rend compte que dans l'ensemble on n'essaie pas de solutionner le problème, on ne donne même plus le service qu'on avait dans les années 1950, alors qu'on pouvait au moins s'attendre, lorsqu'on envoyait une lettre de Montréal à Ottawa, de recevoir la lettre le lendemain ou le surlendemain. Mais aujourd'hui, on peut à peine se fier sur les postes à tel point que certains ministres l'ont eux-mêmes dit: pour du courrier pressant, on ne se sert pas des postes, non, mais des services de l'entreprise privée.

Le ministre dit qu'on veut réduire le déficit, qu'on investit de l'argent encore et parle d'une saine administration; je vais lui donner un exemple d'une saine administration de son ministère. L'année dernière, le parti au pouvoir a décidé d'augmenter, comme cela se fait cette année encore, le prix d'un envoi de lettre par courrier de première classe. Cela devenait en vigueur au mois d'avril, et le 16 mars 1977, il n'y a pas si longtemps, c'est au début de l'année, un communiqué envoyé par le ministère des Postes à ses employés, à ses maîtres de

poste dans tout le pays, leur disait clairement: On augmente les prix, et ne vous attendez pas . . . Je vais lire le deuxième point de la circulaire du 16 mars 1977, le communiqué SF-7717. Pour la gouverne du ministre, on disait: Les rouleaux et les livrets de nouveaux timbres de 12c. ne seront pas disponibles avant au moins un an.

On venait de changer les prix. Cette année on augmente les tarifs de 12c. à 14c., alors que les bureaux de poste dans les régions du Nord-Ouest québécois n'ont pas encore reçu les timbres de 12c. Et on appelle cela un service sain et une administration saine.

C'est facile à voir la façon dont c'est administré. On en arrive à des déficits monstrueux. Qu'est-ce que le ministre propose pour solutionner ce problème? Je ne veux pas savoir ce que le ministre demande ou met sur les épaules des contribuables canadiens pour payer les déficits de sa mauvaise administration, non, je voudrais savoir ce qu'il entend faire pour réduire les coûts exorbitants du ministère des Postes, et d'augmenter le service à l'ensemble de la population? Peut-être qu'à ce moment-là les gens seront intéressés à payer un peu plus cher le timbre qu'ils vont mettre sur la lettre.

Lorsque le ministre dit que ses spécialistes sont renversés de voir que finalement il y a moins de lettres mises à la poste, c'est compréhensible, on leur demande deux fois le prix et on leur donne quatre fois moins de service. Cela continuera, il ne faut pas s'en faire, et cela revient toujours, par exemple, sur le dos des petites municipalités. Le ministre dit, dans le communiqué attaché à son discours, que l'on pourra économiser 50c. sur l'affranchissement d'un colis par avion de 10 livres, ou $2 sur un colis par avion de 50 livres acheminé de Montréal à Toronto. Pour ces régions-là c'est bien, mais les régions périphériques qui, elles, emploient massivement le courrier, ce sont elles qui finalement paient le coût de la mauvaise administration du ministère des Postes.

Dans les grands centres, et le ministre le mentionne dans son discours, il est entendu que les gens font des transactions électroniques avec leurs banques; cela est entendu que dans les grandes villes, d'un commerce à l'autre, d'une industrie à l'autre, on établit un service de courrier. Pourquoi? Parce que le ministère des Postes n'est pas adéquat et ne donne pas le service. Mais ceux qui sont obligés de payer massivement ce manque administratif, ce sont les gens des régions périphériques et éloignées. Comme je le disais tantôt, il faut une semaine à une semaine et demie pour envoyer une lettre à la paroisse voisine, parce que l'automation oblige la lettre à passer dans un centre de distribution, puis dans un centre de sélection, et à revenir dans le centre de distribution pour aller dans le village voisin. C'est cela que l'automatisation a apporté avec 568 millions de dollars de déficit.

Dans l'ensemble, nous ne sommes pas heureux de la décision du ministre, et j'ai hâte de voir le ministre se lever pour nous dire de quelle façon il va solutionner les problèmes administratifs dans son ministère, au lieu de toujours faire porter l'odieux des mauvais jugements sur le dos des contribuables et des gens qui se servent du ministère des postes.

En conclusion, monsieur le président, je voudrais signaler au ministre qu'effectivement les Postes intéressent les députés, comme il le disait dans sa conclusion, et cela intéresse davantage ceux qui communiquent entre eux dans nos circonscriptions, savoir les personnes qui ont droit à un service adéquat dans tout le pays et qui ne l'ont pas présentement.

Il existe encore des localités, le ministre le dit, où l'on est obligé d'ouvrir de nouveaux bureaux, alors que dans des régions éloignées, avec des baux de 10 ans, on doit renouveler les baux présentement, et payer des augmentations aux gens qui louent les locaux. Cela est encore en discussion. Cela ne se paie pas ces choses-là. Cela retarde, et on dit: Bien il faut augmenter les prix pour couvrir les dépenses, mais les dépenses on ne les paie pas dans bien des cas et on retarde à les payer.

Alors dans l'ensemble c'est tout simplement, monsieur le président, une acceptation. Le ministre déclare indirectement aujourd'hui qu'il est conscient que son ministère est mal administré, mais que tout ce qu'il est disposé à faire c'est encore de surtaxer les gens qui emploient les postes comme les autres qui vont payer des taxes. Tout ce que son parti a été capable de faire depuis qu'il est au pouvoir, c'est de laisser les choses pourrir et de toujours continuer à charger et à mettre le blâme sur le dos des citoyens canadiens.

● (1602)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit d'une déclaration par laquelle on annonce un changement qui aura lieu à un moment donné. Je me rends donc compte qu'on voudrait poser des questions aujourd'hui, mais celles-ci devraient être de nature générale. Les députés auront d'autres occasions d'examiner la question en détail, mais aujourd'hui, il serait à propos, je pense, de donner la parole à deux ou trois députés pour poser des questions.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre a annoncé une majoration du tarif postal pour le courrier de la première classe et, si j'ai bien compris, il a dit que son ministère publierait un communiqué dans lequel seraient annoncées les majorations de tarif pour le courrier des autres catégories. D'après mon expérience, les ministres des Postes qui se sont succédé se sont empressés de signaler les déficits du courrier de la première classe et la majoration des tarifs, mais ils ont quelque peu hésité à donner à la Chambre des renseignements concernant les déficits accusés par les autres catégories de courrier. Je songe notamment au . . .

● (1612)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au courrier de rebut.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): . . . au courrier de rebut et aux imprimés publicitaires adressés à l'occupant, à certains journaux et autre publicité. Le ministre ne peut se contenter de nous dire que le tarif du courrier de la première classe passera de 12 à 14c., pour s'en remettre ensuite à un communiqué de son ministère du soin de nous renseigner davantage.

Le ministre peut-il nous dire dès maintenant quel a été le déficit pour les autres catégories de courrier, quelle sera en comparaison la hausse des coûts d'exploitation pour ces autres catégories de courrier et en quoi ces hausses de tarif réduiront les déficits pour ces diverses catégories de courrier? S'il ne dispose pas de ces renseignements en ce moment, s'engagera-t-il à nous les fournir soit en faisant une déclaration à l'appel des motions soit en demandant à la Chambre demain ou après-demain la permission de les faire consigner au hansard?

Postes

M. Blais: Monsieur l'Orateur, l'information que me demande le député est très détaillée. Je puis l'assurer que c'est la première fois que l'on augmente tous les tarifs postaux. Je le répète, il en coûte deux cents de plus pour affranchir le courrier de première classe et le tarif a augmenté aussi de 24 à 25 p. 100 pour le courrier de troisième et de deuxième classe c'est à dire pour le courrier des maisons d'édition, les imprimés, les journaux, etc, qui constituent le courrier de deuxième classe. Le député admettra que ces augmentations varient beaucoup selon la catégorie du courrier et qu'il m'est très difficile de les analyser ici une à une. Il serait à mon avis préférable que j'émette un communiqué dans lequel j'expliquerais, à l'intention des députés et du public en général, la nature exacte de ces augmentations de tarif.

En ce qui concerne les déficits dans les différentes catégories, ils varient selon les tarifs exigés. Comme ne l'ignore pas le député, le courrier de deuxième classe est fortement subventionné. Le ministère des Postes a dû supporter le poids de la politique gouvernementale touchant les imprimés et les publications, y compris les quotidiens et les hebdomadaires. Nous accusons des déficits dont nous pouvons retrouver l'origine, mais ce n'est pas sans peine, comme peuvent s'en douter les députés. Nous essayons de réduire le plus possible le déficit pour les envois de la première classe, mais comme je l'ai dit dans mon allocution, il est impossible de les éviter totalement.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé en termes inconvenants du courrier d'affaires, c'est-à-dire de ce que je considère comme du courrier publicitaire. Ce genre de courrier nous procure des recettes; d'une manière générale, nous arrivons à faire nos frais, sauf dans les secteurs où nous nous heurtons à une certaine concurrence et où nous essayons d'accroître notre volume. Nous considérons cela comme un investissement commercial; nous voulons nous tailler une meilleure place sur le marché dans l'espoir d'accroître un jour nos recettes.

Je ne tiens pas à trop m'étendre sur le sujet. Je suis certain que le député trouvera demain sur son bureau le communiqué qui décrit en détail les hausses de tarif proposées sur les différentes catégories de courrier.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Les gens s'inquiètent non seulement du coût de l'affranchissement postal, mais aussi parce que le caractère confidentiel du courrier n'est pas respecté. Je voudrais savoir pourquoi le ministre n'a pas fait à l'appel des motions, une déclaration semblable à celle qu'il a faite à la presse la semaine dernière lorsqu'il a dit que le ministère des Postes n'était plus en mesure de résoudre le problème parce qu'au bureau central d'Ottawa personne n'était au courant de la collaboration avec la GRC. Il a également fait de nombreuses autres déclarations que je ne me donnerai pas la peine de citer ici, mais il me semble que vu l'importance de la question le ministre aurait dû faire une déclaration à un moment quelconque.

M. l'Orateur: Quel effort louable pour soulever une autre question; j'estime cependant qu'il s'agit là d'un sujet qui n'a rien à voir avec la déclaration du ministre. Le député de Nickel Belt a la parole.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre des Postes a avoué que son ministère a commis des erreurs pour ce qui est des virements de fonds par procédé électronique, et considérant que les communications électroniques modifient assurément l'avenir des services de courrier, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles études—si études il y a—ont été entreprises par ses fonctionnaires grassement payés, sur l'avenir des communications au Canada? Comme nous avons déjà investi un milliard de dollars en matière afin d'accélérer l'acheminement du courrier, le ministre peut-il dire à la Chambre si des études sont en cours et, dans l'affirmative, est-il prêt à les déposer de sorte que les députés puissent admirer la planification de son ministère?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je pensais que le député de Nickel Belt s'intéressait aux Postes. Si tel était le cas, je suis convaincu qu'il aurait vu les nombreuses déclarations publiques que j'ai faites. Je me flatte de croire que le député de Brandon-Souris lit tous les discours que je fais. Il en cite des passages à loisir, et j'espérais que le député de Nickel Belt aurait fait de même. De toute évidence, ce n'est pas le cas. J'ai dit à maintes occasions que nous nous préoccupions de l'apparition du virement de fonds par procédé électronique, que nous étudions ce système, non seulement pour en connaître le mode de fonctionnement, mais aussi pour évaluer la vulnérabilité des Postes.

Si on m'y autorise, j'aimerais, par le truchement du député, faire savoir à certains de ses amis—qui ne siègent pas à la Chambre, mais avec qui je négocie, quoi que nos rapports soient moins cordiaux qu'avec mon collègue—que le système de virement de fonds par procédé électronique comporte un danger. Le député admet que ce danger est grave car le volume de notre courrier pourrait baisser non pas de 70 p. 100, ce qui nous serait fatal, mais peut-être de 40 p. 100, à moins que nous puissions obtenir la coopération des membres du Syndicat des postiers du Canada. Je l'ai dit et répété. J'ai reconnu que la mécanisation était un processus irréversible. J'ai admis qu'il fallait partager toute augmentation de la productivité avec les travailleurs. Le député en a convenu avec moi.

Cela étant après avoir fait état des intentions du ministère des Postes, je demande au député de solliciter la collaboration du Syndicat des postiers du Canada pour que nous puissions améliorer nos services, accroître notre efficacité et recenser les secteurs où nous pouvons accélérer la distribution pour pouvoir concurrencer efficacement avec la téléinformatique. Ce médium comprend la communication de messages par ordinateur digital, par EFTS et d'autres moyens électroniques de communication qui accaparent actuellement une grande partie des recettes possibles du service des postes. Il nous a été plus difficile de récupérer ces revenus dans le passé, à cause non d'un syndicat en particulier mais de l'atmosphère générale des relations de travail qui existaient au service des postes, que j'ai fait tout mon possible pour améliorer depuis ma nomination. J'ai réussi à le faire avec tous les grands sydicats du service postal sauf un.

Quand le député de Brandon-Souris a parlé de la démocratie industrielle, j'étais tout à fait d'accord avec lui, et pour ce qui est des membres du Syndicat des postiers du Canada je m'efforce de les rencontrer, non pas forcément pour négocier, mais pour trouver des solutions à certaines difficultés qui nous rendent plus vulnérables face aux moyens de communication électroniques.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, les discours du ministre des Postes m'ont toujours intéressé vivement, mais il est train de démentir les discours qu'il a prononcés au Sault-Sainte-Marie et dans la circonscription de Nickel Belt. J'ai rencontré mes amis du Syndicat des postiers du Canada et je tiens à dire au ministre en toute honnêteté et en toute franchise que s'il était prêt à respecter l'entente conclue avec ce syndicat, ce dernier consentirait à s'asseoir à une table pour négocier un nouveau contrat.

● (1622)

Étant donné qu'il a reconnu le problème le plus important comme étant un problème de relations entre la direction et les postiers, est-il disposé à faire en sorte que la direction cesse de harceler un groupe de travailleurs, le Syndicat des postiers du Canada, en faisant, par exemple inscrire toutes sortes de nouvelles sur les babillards du groupe, surtout qu'il s'agit de textes déjà connus du public? Pourquoi persiste-t-il à laisser la direction toucher aux droits des travailleurs en cours d'emploi, à créer des frictions inutiles au moment où l'on cherche à négocier un nouveau contrat de travail? Voilà pour la première question. Peut-il assurer à la Chambre que la direction a reçu l'ordre de ne pas léser les droits de communication des dirigeants syndicaux avec les membres de leur syndicat?

Deuxièmement, maintenant que les tarifs postaux pour le courrier de la première classe et d'autres catégories ont été majorés, peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que la direction des Postes honorera le contrat signé par le ministre précédent au sujet des changements technologiques et de l'obligation de donner un avis préalable lors de l'entrée en vigueur des changements, et qu'il cessera toute tentative pour contourner la convention?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première question, j'ai écrit au président du Syndicat des postiers du Canada pour lui dire que le ministère des Postes avait toujours eu pour politique de laisser les représentants syndicaux et les membres communiquer entre eux. Je crois que le député monte un peu trop en épingle le cas de Winnipeg, un cas isolé sur 8,600 bureaux de poste. Si le député n'a rien d'autre à me signaler en plus de deux mois, je dirai que les choses vont très bien en fait.

Pour ce qui est de la deuxième question, les députés savent bien que nous avons respecté la convention collective qui est actuellement en vigueur et qui devait expirer le 30 juin. Le député n'ignore pas que nous avons respecté nos engagements, bien qu'il y ait eu des problèmes d'interprétation. C'est maintenant le moment, alors que les parties sont en train de négocier une nouvelle convention collective, d'éliminer autant que possible les désaccords qui peuvent être survenus par suite d'interprétations différentes. En fait, je tiens à signaler au député que lorsque nous avons négocié avec les postiers, nous n'avons pas uniquement négocié les termes de la convention collective, mais aussi les principes qui devront régir l'interprétation des articles de cette convention, de façon à éviter tout malentendu. Nous ne risquons vraiment pas d'éprouver de difficultés avec les postiers pour ce qui est de l'interpétation à donner aux articles de leur convention collective.

Ce que nous nous appliquons à faire au cours de ces négociations, c'est à améliorer le climat des relations de travail avec les représentants du syndicat des postiers du Canada, afin d'écarter tout risque de différend qui pourrait surgir quant à l'interprétation. Nous avons fait quelque progrès. Le procédé est lent, mais, je l'ai dit au député, nous sommes infiniment patients. Le syndicat paraît également faire preuve de beaucoup de patience. Nos propres négociateurs des Postes—et non ceux du Conseil du Trésor, car le ministère des Postes s'est fait déléguer le pouvoir de négocier toutes ses conventions collectives—et les représentants syndicaux se réunissent aussi souvent que possible afin de s'entendre sur autant d'articles que possible. Jusqu'ici, à quelques exceptions près, les attitudes et le climat des négociations se sont remarquablement améliorés. Nous allons traverser la période des fêtes qui vient sans menace de grève. J'ai bien espoir que d'ici le tout début de la nouvelle année nous aurons réussi à conclure un contrat de travail avec le Syndicat canadien des postiers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que nous devrions mettre fin aux questions avec le député de Villeneuve, suivi de ceux de Brandon-Souris et de Gatineau.

[*Français*]

M. Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, j'aurais peut-être une ou deux questions à poser à l'honorable ministre des Postes.

Tout d'abord, est-ce que le ministre des Postes pourrait dire, étant donné qu'il demande une augmentation des tarifs postaux, s'il va se plier une fois pour toutes aux revendications faites par certaines populations de régions éloignées, comme la région de Nord-Ouest québécois où les bureaux de poste présentement sont devenus inadéquats ou désuets à cause de l'augmentation de la population ou de l'augmentation du courrier qui se produit dans ces régions-là.

La deuxième question que je poserai est celle-ci: Est-ce que le ministre va se rendre aussi aux revendications faites par certains maîtres de poste qui depuis 8, 9 ou même 10 ans ont signé des baux à long terme, se rendra-t-il à leurs revendications pour demander un ajustement du prix de location de bureaux pour ces gens-là qui, eux, font tout ce qui est possible pour assurer un meilleur service à la population?

M. Blais: Je suis très heureux de pouvoir répondre à l'honorable député, parce qu'il a touché à des régions du Canada qui, en effet, lorsqu'il les identifie, démontrent l'aspect national du service des Postes. Vous savez, monsieur le président, ce qui arrive c'est que nos concurrents vont chercher du revenu dans chacun des grands centres en concurrence avec les Postes, alors qu'aux Postes nous essayons de faire du mieux que nous pouvons afin de desservir le total de la population du Canada.

Je participais justement vendredi à un lancement de timbre, et à des réunions avec des Inuit dans la région du Nord-Est de l'Arctique, région administrée par la région des Postes de la province de Québec. Or, le député connaît très bien la difficulté de desservir des régions nordiques telles que celles situées au nord du 60^{e} parallèle. Mais les mêmes principes s'appliquent vis-à-vis du service que nous rendons à des régions telles que le Témiscamingue, l'Abitibi et tout le Nord-Ouest de la

province de Québec qui touche ainsi le Nord-Est de l'Ontario, et j'y suis très sensible.

Maintenant, en ce qui touche la question des établissements, je ne puis pas avancer de déclaration générale qui toucherait chacun des établissements postaux dans la circonscription du député, ou en général pour la région de l'Abitibi, mais je m'engage à recevoir les instances qu'il voudra me faire, afin de savoir quelle sorte de flexibilité pourrait exister dans nos contrats et nos règlements pour subvenir aux besoins des entrepreneurs postaux de cette région. Je puis assurer le député qu'en effet ce n'est pas le profit qui nous motive dans le Grand Nord, mais bien le service public. Tous les Canadiens doivent se rendre compte que nous essayons de nous acquitter de nos responsabilités du mieux que nous le pouvons et qu'en desservant ces régions-là nous ne pouvons pas nous attendre à un grand revenu vu le volume du courrier et les distances à parcourir.

[*Traduction*]

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà posé ma question. J'attendais la réponse du ministre des Postes. J'ai en effet proposé que le ministre en réfère à la Cour suprême de toute la question concernant les augmentations des tarifs postaux par décret, étant donné la condamnation énergique et unanime qui a été émise au début de l'année dans le rapport du comité permanent des textes réglementaires à ce sujet. Je sais que le ministre doute lui-même de la légalité de ce qu'il fait actuellement et qu'il envisage d'apporter des modifications à la loi sur les postes afin qu'on ne puisse l'accuser d'avoir commis un acte illégal.

En référer à la Cour suprême est une manière en effet d'obtenir une décision à moins qu'il n'apporte des modifications nécessaires à la loi. Ce serait aussi un moyen d'assurer le public canadien et la Chambre que l'augmentation des tarifs est bien conforme à la loi. Ce qui serait peut-être encore plus important, pourquoi ne décide-t-il pas d'apporter les changements fondamentaux de plus en plus nécessaires, c'est évident, dans les services des Postes? D'autres pays qui connaissent également le problème déconcertant et irritant de l'inflation ont pu s'en tirer sans trop de protestations en établissant des commissions sur les tarifs postaux, composées de représentants des syndicats, de la direction et des usagers. Ils se réunissent pour étudier tous les éléments du problème et ils décident si une augmentation de tarif est nécessaire. L'association des usagers des postes n'a pas encore vraiment acquis un caractère officiel mais le ministre des Postes rencontre ses représentants au moins une fois par année . . .

● (1632)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas laisser le député recommencer sa réplique. Sauf erreur, il voulait poser une question au ministre.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis toujours surpris des conclusions étriquées que le député tire de sa propre expérience. Il serait certainement le premier à admettre que l'idée de créer une commission n'est pas brillante et que cela ne donne rien. Les membres d'une commission peuvent moins facilement décréter une hausse de tarif que ne pouvait le faire le député lorsqu'il était ministre des Postes.

M. Dinsdale: Je n'ai jamais été ministre des Postes.

M. Blais: Je le croyais pourtant. Lorsque l'opposition était au pouvoir, elle n'a pas osé augmenter les tarifs postaux. Elle ne s'acquittait pas assez sérieusement de ses responsabilités. J'aimerais signaler que les postes américaines ont un déficit énorme; pourtant, le gouvernement a créé une société d'État ainsi qu'une commission. Ils ont beaucoup de mal à obtenir de leur commission qu'elle se décide à augmenter les tarifs postaux. Leur ministère des Postes fait face à des déficits énormes et, malgré cela, les commissaires ne se décident pas à intervenir. Cette inertie provoque des pressions de plus en plus vives de la part des élus qui disent qu'il faut revenir à l'ancien système, car actuellement les gens sont obligés de payer pour combler le déficit de ce ministère, sans pour cela avoir la moindre emprise sur lui.

Quant à la légalité de ma proposition, ici encore le député se livre à une analyse très partielle. Le comité des règlements et autres textes réglementaires n'a jamais dit qu'il était illégal d'avoir recours à l'article 13. Je me suis assuré qu'il était parfaitement légal d'appliquer l'article 13 de la loi sur l'administration financière, en vertu de laquelle je prends les mesures actuelles. Si le député croit sérieusement que le comité des règlements et autres textes réglementaires a parlé d'illégalité, je tiens à lui rappeler que ce rapport a été déposé à la Chambre des communes et qu'il n'a donné lieu à aucun débat. Il est demeuré au *Feuilleton*. S'il renfermait un point litigieux, pourquoi le député, qui semble s'intéresser beaucoup à ce que je fais aujourd'hui, ne l'a-t-il pas soulevé à ce moment-là?

M. Dinsdale: Le ministre des Postes me flatte en prétendant que je suis un lecteur insatiable de ses discours. Il y en a un en particulier qu'il ne m'a jamais fait parvenir mais j'en ai pris connaissance en lisant les journaux qui l'on reproduit intégralement. Il s'agissait d'un discours qu'il avait prononcé dans sa circonscription; le ministre discutait évidemment des problèmes qui avaient cours au sein du ministère des Postes avec des gens de sa circonscription qui étaient plutôt désenchantés de la situation. Ils lui avaient demandé quand il avait l'intention d'apporter à l'administration du ministère les changements fondamentaux qui s'imposaient. Le ministre leur avait répondu que ces changements surviendraient dans un avenir assez rapproché, mais que rien ne serait fait avant les élections. Je voudrais savoir pourquoi il était impossible d'agir avant les élections.

M. Blais: Il devait s'agir d'une réunion à huis clos.

[*Français*]

M. Clermont: Monsieur le président, le ministre des Postes, dans son exposé, nous a donné comme principale raison de l'augmentation des tarifs postaux le déficit que son ministère connaît depuis de nombreuses années, surtout l'augmentation très importante de 1971-1972 à 1976-77.

Le ministre pourrait-il aussi nous annoncer d'autres possibilités de revenus? Entre autres, y aurait-il certains progrès dans la livraison des colis pour concurrencer le secteur privé? On sait très bien qu'il y a sept ou huit ans la livraison des colis par le secteur privé était quasi inconnue. Maintenant, c'est une entreprise en concurrence avec le ministère des Postes.

Le ministre pourrait-il nous dire si certains progrès ont été faits dans le but de concurrencer ce service? Pourrait-il aussi nous informer quel impact les tarifs auront sur la petite entreprise et à l'économie en général, parce que, selon certains commentaires, on a dit que cela pouvait aussi occasionner une dépense supplémentaire aux personnes ainsi qu'aux personnes du troisième âge?

M. Blais: Monsieur le président, il y aura évidemment un impact chez le petit commerçant, mais, d'un autre côté c'est parce que nous voulons éliminer les subventions que nous nous adressons directement à tous les contribuables canadiens. A cause des déficits auxquels nous faisons face, cela veut dire que chaque Canadien se voit dans l'obligation de débourser $25 par année au fisc afin de maintenir le service des Postes. Il y a très peu d'entreprises, de petites entreprises ou de particuliers qui dépensent autant d'argent sur les services postaux canadiens que sur les services de l'entreprise privée.

En ce qui a trait à la petite entreprise, nous essayons, en même temps que nous augmentons les tarifs, d'augmenter nos communications avec elles, d'encourager les maîtres de poste dans les diverses localités à discuter d'améliorations à apporter aux services et à informer les petites entreprises sur la meilleure façon de se servir des postes et à fournir à ces petites entreprises un moyen de communication toujours plus efficace. Monsieur le président, je peux dire que de tous les usagers des Postes ce sont les petites entreprises qui sont les plus vulnérables aux interruptions de services à cause de grèves ou autres interruptions de travail.

Donc, je me suis toujours fait un devoir depuis ma nomination d'éliminer ces interruptions et, jusqu'à ce jour, ce fut un succès certain, et j'espère que dans l'avenir nous pourrons éliminer de notre vocabulaire postal le mot «grève». J'espère bien que l'honorable député nous appuiera là-dessus. En ce qui a trait à la deuxième partie de sa question, nous sommes en train de concurrencer aussi efficacement que possible l'entreprise privée, laquelle fournit un service de livraison de colis. Nous sommes en train de résister à une demande qui est faite par la UPS des États-Unis qui veut instaurer le service de livraison des colis au Canada. Nous sommes maintenant devant les tribunaux. Nous avons pu y résister auparavant et nous espérons que, éventuellement, elle prendra la décision de s'en retourner chez elle et de demeurer en Allemagne parce que, comme l'indiquait tout à l'heure l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), ce qui est arrivé, c'est qu'en Allemagne, on a perdu près de 50 p. 100 des revenus des colis directement à l'organisation qui s'appelle UPS. De là, les postes se sont engagées dans un système, non pas dans une étude, mais la mise en place d'un système de livraison «express» entre certaines municipalités importantes où le besoin se faisait sentir.

Nous avons reconnu, monsieur le président, que les postes doivent faire face à une demande accrue dans la place du marché pour des services supplémentaires qu'elles n'ont jamais rendus. Cela a permis au courrier privé d'entreprendre et de s'accaparer ce marché, et maintenant nous entrons dans ce marché de façon très agressive pour leur enlever tout le commerce possible. Nous avons établi ce service dont le député parlait, c'est-à-dire entre certains grands centres, tels que Toronto et Montréal, Calgary et Edmonton. Nous sommes aussi en train d'entrer dans la concurrence pour le courrier «à prime» que nous appelons Premium Mail Service et nous espérons qu'éventuellement, nous pourrons accroître nos revenus avec une concurrence plus efficace sur la place du marché en concurrençant avec les entreprises privées.

M. Clermont: Monsieur le président, le ministre a parlé de «grève». Quels progrès ont été accomplis pour réduire les conflits dans le secteur postal, parce que chaque fois qu'on a un arrêt de travail ou une grève, cela occasionne des dépenses supplémentaires au ministère des Postes?

M. Blais: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure à l'honorable député de Brandon-Souris, nous avons établi un système d'inter-groupes qui se rapproche en effet beaucoup de la démocratie industrielle, qui veut qu'il y ait deux courants de contacts ou de communications avec les employés, c'est-à-dire les facteurs et les officiers postaux. Le courant de négociation que nous entreprenons évidemment chaque année est aussi un courant de consultations à tous les niveaux: national, régional, de district et local. Les employés, les facteurs et leurs surveillants ainsi que la gestion se rencontrent afin de discuter de leurs problèmes et d'éliminer . . .

● (1642)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais j'ai rappelé à l'ordre d'autres députés qui ont tenté d'aborder des sujets étrangers au ministère des Postes. Nous abordons maintenant le sujet des relations ouvrières, ce qui, à mon avis, est en dehors du sujet.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉTAPE DE LA 2e LECTURE DU BILL C-11

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 75C, je tiens à faire savoir à la Chambre que les représentants des partis n'ont pu arriver à s'entendre aux termes de l'article 75A ou 75B sur l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du Bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds. C'est pourquoi je donne avis que je proposerai, à la prochaine séance de la Chambre, que cinq heures supplémentaires soient consacrées à l'étape de la deuxième lecture du bill.

M. Paproski: Clôture.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 182, 271, 288, 381, 404 et 410.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

L'INSTITUT CANADIEN DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question nº 182—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches, la réponse est la suivante: 1. Trois (3), dont un (1) est un fonctionnaire à la retraite.

2. *a*) Aucun. *b*) $4,100, dont $1300 furent versés à un fonctionnaire à la retraite.

LE BUREAU DES SERVICES JURIDIQUES DES PENSIONS—LES EMPLOYÉS RECRUTÉS AUPRÈS DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

Question nº 271—**M. McKenzie:**

1. Le Bureau des services juridiques des pensions a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Bureau des services juridiques des pensions en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. *a*) (v), 1975-1976, 6; 1976-1977, 6. *b*) Aucun.

2. Non, du budget principal.

3. *a*) (v), 1975-1976, $6.65; 1976-1977, $8.00. *b*) Inconnu. *c*) (i) $7,390. (ii) $2,277.

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LES EMPLOYÉS RECRUTÉS AUPRÈS DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

Question nº 288—**M. McKenzie:**

1. La Commission canadienne des pensions a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par la Commission canadienne des pensions en (i) 1975 (ii) 1976?

[M. Young.]

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. *a*) (v), 1975-1976, 13; 1976-1977, 17. *b*) Aucun.

2. Non, du budget principal.

3. *a*) (v), 1975-1976, $5.91; 1976-1977, $5.92. *b*) Inconnu. *c*) (i) $9,422.20. (ii) $8,646.10.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

Question nº 381—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société canadienne des télécommunications transmarines et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Voir aujourd'hui la réponse à la question nº 410. Veuillez prendre note que le nom de la Société canadienne des télécommunications transmarines a été changé le 1er janvier 1975. Cette société se nomme maintenant Téléglobe Canada.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

Question nº 404—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil des sciences du Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil des sciences du Canada: 1. 34. Aucun fonctionnaire à la retraite.

2. *a*) 1975-1976, $83,600. Aucun fonctionnaire à la retraite. *b*) 1976-1977, $123,969. Aucun fonctionnaire à la retraire.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE TÉLÉGLOBE CANADA

Question nº 410—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de Téléglobe Canada et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a*) en 1975, *b*) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Pour ce qui est de Téléglobe Canada: 1. Aucun.

2. Sans objet.

[*Traduction*]

M. Young: Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton.*

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: Avant la reprise du débat sur les mesures du gouvernement, en conformité de l'article 40, j'aimerais faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à 6 heures ce soir: le député de Medicine Hat (M. Hargrave)—L'agriculture—Le contingentement possible des importations de viande de bœuf en 1978; le député de Victoria (M. McKinnon)—La sécurité sociale—Les négociations en vue d'un accord de réciprocité relatif aux pensions avec le Royaume-Uni—Demande de rapport.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 18 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, quelle longue attente! Je vais essayer de reprendre mon exposé là où je l'ai laissé vendredi. J'aimerais citer des cas précis où la Commission du tarif a fait des recommandations et les comparer à celles formulées par des associations agricoles canadiennes. Je commencerai par les champignons. Les producteurs de champignons ont demandé qu'un droit de douane de 20 p. 100 soit imposé, et la Commission du tarif a formulé une recommandation dans ce sens. Cependant, la Commission a exclu de cette recommandation les champignons déshydratés, auxquels un droit de douane de 10 p. 100 est imposé. Cela donne lieu à bien des substitutions et crée une concurrence énorme avec les champignons frais et les autres formes de champignons. On peut les interchanger et ils se nuisent mutuellement, au détriment de la production canadienne.

J'en arrive aux légumes en boîte. La recommandation formulée par la Commission du tarif est inférieure à celle que demandait l'industrie. Le taux aurait pu être acceptable, toutefois, si ce n'était que, d'après ce que dit le rapport de la Commission du tarif—et je n'ai pas eu le temps de l'étudier en détail—la Commission incluait dans la catégorie dite les produits non dénommés les pois, les haricots, les betteraves et les carottes en boîte, pour lesquels le taux recommandé est trop bas. Par conséquent, comme le droit de douane touchant les légumes en boîte est trop bas, cela nuit aux légumes frais, qui constituent le premier article visé par la recommandation.

J'en reviens maintenant aux pommes de terre et à ses sous-produits. L'industrie recommandait un droit de douane de 20 p. 100 sur les produits congelés et les produits non dénommés. La Commission du tarif a recommandé des droits de 10 et 12½ p. 100 respectivement. Cela représente une diminution de 2½ p. 100 du droit de douane touchant ces produits, dont la mise en marché a déjà été très difficile ces derniers temps.

Les taux applicables aux légumes congelés non dénommés sont également trop bas. Pratiquement tous les légumes congelés au Canada entrent dans cette catégorie. Encore une fois, cela nuit à l'industrie qui fait la culture et met ensuite le produit congelé sur le marché. Il est inutile de n'offrir qu'une protection partielle à un produit; il faut respecter une certaine cohérence dans les divers droits que recommande d'imposer la Commission à l'égard de toute la gamme des produits tirés d'un légume ou de certains légumes en particulier. Cette cohérence n'existe tout simplement pas. Aussi, à la suite de recommandations insatisfaisantes concernant les pois, le maïs, les carottes et la macédoine de légumes congelés, c'est toute l'industrie maraîchère qui subit une très forte concurrence. Certains de ces produits peuvent en fait arriver sur nos marchés en franchise ou presque. Encore une fois, on peut les substituer aux produits frais. Quand les produits frais sont en demande, la concurrence est toujours serrée, et les prix canadiens doivent donc demeurer bas.

Je ne m'attarderai pas à mentionner des produits en particulier car on pourrait dresser une liste pratiquement illimitée de produits à l'égard desquels l'industrie a recommandé un certain taux à la Commission du tarif qui a proposé à son tour un taux presque satisfaisant; mais en introduisant de nouvelles catégories ou en modifiant les taux touchant certains produits tranformés, la Commission a en réalité neutralisé tout le bien qu'avait permis sa recommandation à l'égard des produits frais. Je n'en parlerai cependant pas plus longtemps.

Je crois avoir insisté assez longuement vendredi dernier sur le fait qu'il nous faut être en mesure au Canada d'imposer une surtaxe au moment où la concurrence devient préjudiciable à un produit canadien. Le moins que nos négociateurs pourraient réclamer, c'est un avenant à annexer à l'accord. Cet avenant devrait devenir automatiquement exécutoire lorsque les prix des produits importés deviennent désavantageux pour une industrie canadienne produisant des produits frais, congelés ou séchés. Si on ne prend pas de mesure immédiatement, l'afflux des produits importés peut détruire l'industrie pour toute la saison.

Permettez-moi de citer un exemple. Je me souviens qu'en 1957 les réserves de petits pois congelés aux États-Unis étaient tellement grandes qu'on ne voyait pas le moyen de les écouler sur le marché. Alors les Américains décidèrent de se débarrasser en une ou deux semaines de 10 p. 100 de la réserve totale de petits pois congelés. L'afflux de ce produit au Canada aurait complètement détruit le marché pour les 12 mois suivants si le gouvernement de l'époque n'avait décidé d'imposer immédiatement une surtaxe sur les importations de petits pois des États-Unis, cela afin de protéger la production canadienne plutôt réduite à ce moment-là, mais qui depuis a augmenté.

Voilà pourquoi je pense que le gouvernement canadien devrait avoir la possibilité d'imposer instantanément une surtaxe, non pas selon une règle précise, mais de façon souple, selon la nécessité du moment, afin de protéger nos industries maraîchères. C'est vraiment le moins que nous puissions faire. Si nous ne le faisons pas, nous risquons de causer la ruine des établissements de transformation alimentaire, des entreprises maraîchères et des industries mixtes.

Monsieur l'Orateur, en tant que Canadiens, nous reconnaissons qu'il faut libéraliser les échanges afin de libérer le commerce du carcan commercial que nous avons déjà porté, notamment à l'époque où rien ne pouvait franchir une frontière internationale sans qu'un droit ne soit perçu. Cet état de choses persiste encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Il faut aussi nous rendre compte que nous ne pouvons participer à la libéralisation des échanges que dans la mesure où nos industries et notre pays pourront survivre. Nos agriculteurs n'ont jamais demandé la totalité du marché; ils ont simplement réclamé une juste part du marché de manière à ce que leur industrie soit viable. Nos négociateurs ne pourront répondre aux besoins de notre industrie qu'en les reconnaissant ouvertement lors des négociations.

Lorsque nous traitons avec les États-Unis, nous avons affaire à des exploitations agricoles dans bien des cas adjacentes à des exploitations canadiennes produisant les mêmes denrées. Nous traitons avec un pays qui applique l'économie d'échelle à la production et à la transformation des denrées. Nous traitons avec un pays où les frais d'établissement sont inférieurs aux nôtres. Si nous voulons protéger nos industries, nous devons leur offrir une protection au moins aussi grande que celle que les Etats-Unis offrent aux leurs. Ou, dans bien des cas, nous devrions ajouter 5 p. 100 de plus pour combler une partie des coûts supplémentaires que doivent payer nos producteurs. C'est sur cette base que nous devrions négocier avec eux.

● (1652)

Mais, dans le cas des produits de la pomme de terre, nous semblons unilatéralement empressés de réduire les droits sur les importations des États-Unis sans rien obtenir en retour. Nos négociateurs devraient obtenir de nos principaux partenaires commerciaux, comme les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon, la possibilité d'augmenter nos exportations vers ces marchés. Je n'ai rien vu ni rien entendu de la part du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), du premier ministre (M. Trudeau) ou de personne d'autre qui indiquerait que nous cherchons de nouveaux débouchés pour nos produits dans d'autres secteurs du monde, que nous cherchons à faire supprimer ou atténuer les obstacles tarifaires et que nous cherchons à faire supprimer les obstacles artificiels au commerce qui nous empêchent d'avoir accès à bien des marchés.

Nous sommes engagés dans un cul-de-sac. Il nous faut obtenir quelque chose en retour de ce que nous donnons. Comme plusieurs budgets ont accordé des réductions de droits unilatérales depuis le peu de temps que je suis ici, je crains, monsieur l'Orateur que nous ne soyons encore prêts à concéder des réductions unilatérales et que notre industrie ne soit encore une fois privée d'une partie de la protection qu'il lui faut absolument pour assurer un marché sain aux consommateurs, une agriculture saine et de l'emploi dans nos industries de transformation. Ce sont des choses très importantes pour le pays.

Des voix: Bravo!

[M. McCain.]

M. McCain: Monsieur l'Orateur, il est tout à fait inacceptable que nous concédions d'autres réductions tarifaires pour les produits agricoles si nous n'obtenons pas de meilleures possibilités d'échanges de nos partenaires commerciaux. C'est ce que nous avons fait par le passé. Nous ne pouvons pas tolérer et nous ne devons absolument pas concéder des réductions absolues, des réductions constantes sur les importations entrant au Canada. Ne cédons rien avant d'avoir reçu. Au besoin, augmentons la protection de certains produits qui sont particulièrement vulnérables au dumping—des produits très bon marché.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) fera tout ce qu'il peut pour mettre en place le comité que j'ai proposé l'autre jour. J'estime indispensable que l'agriculteur, le négociateur et le parlementaire se réunissent pour échanger leurs points de vue quant aux besoins des secteurs de la pomme de terre, des légumes, des fruits, de la viande et du grain afin que tous comprennent bien les conséquences de leur décision lorsqu'ils négocieront.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La parole est au député de Carleton-Charlotte (M. McCain).

M. McCain: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Je crois que nos négociateurs qui ne connaissent pas grand chose à l'agriculture devraient se renseigner de leur mieux sur toutes les conséquences des réductions tarifaires sur les produits agricoles. Ils devraient savoir quelles conséquences aurait l'absence de quota pour les importations de viande et d'autres produits au Canada. Ils devraient être conscients de l'importance économique de l'agriculture, des emplois qu'elle représente et des débouchés qu'elle offre dans l'industrie avant de renoncer à quoi que ce soit.

Les agriculteurs devraient pouvoir convaincre un comité que toute l'économie canadienne y compris les consommateurs, ont intérêt à ce que nous produisions plus; nous devons produire plus et consommer plus de produits agricoles canadiens dans des conditions commerciales favorables pour créer une agriculture viable.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, il est très près de 5 heures et j'aimerais, si possible, que mon discours figure intégralement dans le même hansard. Pourrais-je dire qu'il est 5 heures afin qu'on passe aux mesures d'initiative parlementaire?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 5 heures la Chambre va passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

Article 2, le député de Lévis (M. Guay). Cet article doit-il être reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Reporté à la demande du gouvernement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

L'OPPORTUNITÉ D'UN SONDAGE DE L'OPINION PUBLIQUE AU MOYEN D'UN RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national lors de la prochaine élection fédérale, en vue de connaître l'opinion publique sur la question de la peine capitale.

—Monsieur l'Orateur, j'ai présenté cette motion à la Chambre il y a environ un an. De fait, nous en avons discuté le 14 novembre de l'année dernière et, comme les députés s'en souviennent sûrement, le lendemain a été une journée historique pour le Canada parce que c'était le jour des élections provinciales au Québec. Au moment du débat il y a un an, un certain nombre de ministériels ont pris la parole pour s'opposer à la motion et j'ai été émerveillé de la subtilité des arguments qu'ils ont avancés à ce moment-là.

Je me rappelle très nettement que le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), qui est président du comité de la justice et des questions juridiques, avait déclaré péremptoirement qu'on ne pouvait tenir un référendum de ce genre parce que cela violerait la procédure parlementaire. Il a déclaré, et je pense pouvoir rapporter ses paroles presque textuellement, qu'il était impossible de tenir un référendum sans modifier tout notre système parlementaire. Le jour même où nous avons discuté de la question, le député de Vancouver-Est (M. Lee) s'en est pris à ma motion qui demandait de tenir un référendum national sur la peine capitale. A ce moment-là, il avait déclaré: Le député de Surrey White-Rock emploie des moyens tout à fait spécieux pour s'opposer à l'abolition de la peine capitale.

Il avait aussi déclaré, et j'aimerais insister là-dessus:

... il cherche à bouleverser la forme parlementaire de notre gouvernement pour la simple raison que nous, les partisans de la peine capitale, avons perdu la partie.

Depuis lors, comme je l'ai dit, la province de Québec a connu une élection qui constitue un jalon important dans notre histoire. Cette année, le premier ministre (M. Trudeau), au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône—tous les députés se rappelleront cette heure et demie de torture—a suggéré que l'une des options qui s'offraient à nous était de tenir dans tout le pays un référendum sur l'unité nationale.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a accordé son «imprimatur» et sa bénédiction à l'idée de référendum. J'ai donc pensé qu'il serait souhaitable, et que cela constituerait peut-être une expérience purificatrice que l'on fournisse aux députés ministériels l'occasion de débattre de nouveau le sujet, maintenant que le premier ministre lui-même

a admis que la tenue d'un référendum cadrait avec ses politiques. D'ailleurs, qui serait mieux placé pour en parler que le premier ministre lui-même? Je sais que tous les députés ministériels d'arrière-ban aimeraient se rallier derrière le premier ministre sur toutes les grandes questions de l'heure au pays, et puisqu'il a préconisé la tenue d'un référendum sur une question aussi importante pour le pays que l'unité nationale, je suis convaincu que tous les députés d'arrière-ban du gouvernement aimeraient appuyer le premier ministre là-dessus. Il serait bon qu'il nous soit donné, à moi-même et aux ministériels, une nouvelle occasion de discuter de cette question.

Le référendum ne porterait pas nécessairement sur la peine capitale, mais comme je l'ai dit l'an dernier et je le répète maintenant, environ 80 à 84 p. 100 des citoyens canadiens se sont prononcés très clairement sur cette question. Comme je l'ai dit à ce moment-là, voilà un thème sur lequel l'opinion des Canadiens était connue de tous et pourtant, à cause des pressions exercées par le gouvernement, le projet de loi a été adopté, et les tenants de la peine capitale ont perdu la bataille.

● (1702)

Puisque le premier ministre a maintenant approuvé la méthode du référendum, nous devrions pouvoir soumettre la question au peuple et permettre aux gens de faire connaître au Parlement leur idée personnelle sur cette question. Comme l'a signalé le député de Windsor-Walkerville ainsi que le député de Vancouver-Est, les résultats d'un référendum sont exécutoires pour le Parlement qui devra ensuite voter une loi. Je suis d'accord avec ce procédé.

Je voudrais inviter tous les ministériels à appuyer le premier ministre à cet égard. Ils devraient accepter comme moi qu'il y ait un référendum national sur cette importante question. Puisque les Canadiens ont fait savoir qu'ils voulaient que la peine de mort figure dans nos lois, les ministériels devraient appuyer cette motion, ce qui permettrait au gouvernement de rétablir la peine capitale par voie de référendum.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, non seulement avons-nous déjà débattu il y a un an la motion du député de Surrey-White Rock (M. Friesen), mais nous avons recommencé le 2 mai 1977, à propos d'une motion au nom du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie). Ce débat figure dans le hansard à partir de la page 5193. J'avais pris la parole à cette occasion et je n'ai pas changé d'avis depuis. J'ai été l'un des députés de mon parti qui ont voté contre le gouvernement et cela ne m'a pas été facile, car c'était une question fondamentale qui était en jeu, et il fallait que je vote selon ma conscience.

Après avoir fait un sondage auprès de mes électeurs dont 16 ou 17 p. 100 ont répondu à mon questionnaire, j'ai conclu que plus des deux tiers des électeurs de ma circonscription favorisaient carrément la peine capitale. C'est un problème fondamental auquel tout corps élu doit faire face de temps à autre. Voici où je veux en venir. Jusqu'à quel point suivons-nous la fameuse maxime de Burke que l'on a citée tant de fois, ou appliquons-nous le principe d'un Tom Payne par exemple pour qui un député doit exprimer l'opinion des gens qui l'ont élu?

J'ai fini par conclure que dans une société démocratique où existe le concept fondamental de la conscience morale, sur des questions pour lesquelles les gens éprouvent de très fermes convictions et non pas simplement de vagues sentiments—et il ne s'agit pas ici de l'opinion de la majorité—les représentants élus devaient tenir compte de ces opinions, sans quoi ils jetteraient le discrédit sur tout le processus législatif.

Une loi que n'accepte pas la majorité des gens auxquels elle s'applique ne peut jamais être une bonne loi. Je n'ai pas changé d'opinion bien que la tendance à notre époque soit plutôt je l'espère favorable aux sentences moins sévères, que l'on insiste davantage sur la rééducation et les possibilités de réinsertion sociale et que l'on envisage moins souvent d'infliger un pareil châtiment.

J'espère que l'autre châtiment ne sera réservé qu'aux individus qui se sont révélés absolument incontrôlables dans le cadre actuel de notre système d'incarcération, à savoir les assassins récidivistes, ceux dont la culpabilité est incontestable, et ceux qui ont commis un crime dans des circonstances qui dépassaient en cruauté tout ce que l'imagination peut concevoir. Les cas de ce genre sont extrêmement rares, peut-être 1 p. 100 du nombre total des meurtres commis dans notre pays.

Actuellement aux États-Unis un détenu a tué depuis son incarcération à perpétuité, quatre personnes—d'autres prisonniers et des gardiens. Je ne pense pas que nos prisons soient équipées pour recevoir de pareils individus en grand nombre. Que 15 ou 20 individus de ce genre soient incarcérés dans une seule institution et la situation s'aggrave du fait des tensions ainsi créées. La vie des autres prisonniers est en danger et le fonctionnement de l'institution elle-même s'en ressent, ce qui jette le discrédit sur notre société.

J'aimerais parler d'un article qui a paru dans le numéro du 19 novembre 1977 du magasine *Weekend*. On y donne le résultat d'un sondage effectué dans 32 centres urbains. On a interrogé 1,078 personnes dans l'ensemble. A la question «Pensez-vous que la société a parfois raison d'exécuter un criminel?», 73 p. 100 ont répondu «oui», 14 p. 100 non et 13 p. 100 ne se sont pas prononcés.

A ceux qui ont répondu par l'affirmative on a demandé quel genre de crime devait être passible de la peine de mort. Voici le bilan des réponses: Pour le meurtre d'enfant, 72 p. 100; pour le meurtre de plusieurs personnes, 71 p. 100, pour le meurtre prémédité, 67 p. 100, pour le meurtre d'un gardien de prison, 62 p. 100, pour le meurtre au cours de la perpétration d'un crime, 53 p. 100, pour les viols d'enfant 42 p. 100; pour terrorisme, 34 p. 100, pour trahison, 28 p. 100; pour détournement d'avion, 28 p. 100; pour rapt, 26 p. 100, pour trafic de drogues, 25 p. 100; pour sévices infligés à un enfant, 21 p. 100; pour mauvais traitement d'un enfant, 21 p. 100; pour viol, 19 p. 100; et pour homicide, 19 p. 100.

C'est une question au sujet de laquelle les tendances traditionnelles ne sont pas respectées. Les personnes qui ont effectué le sondage ont remarqué que les plus riches et les plus pauvres étaient ceux qui favorisaient le plus la peine capitale; 86 p. 100 de ceux qui gagnent moins de $3,000.00 par année, et 84 p. 100 de ceux qui gagnent plus de $25,000.00 par année étaient en faveur de la peine de mort. Les hommes la favorisent davantage que les femmes. Les chiffres obtenus sont les suivants: 79 p. 100 des hommes se sont dits en faveur de la peine de mort et 68 p. 100 des femmes. On comprend facilement que les femmes se soient prononcées davantage en faveur de la peine de mort pour les crimes commis contre des enfants.

Il y a eu des différences régionales. La Colombie-Britannique est la province le plus en faveur du maintien de la peine de mort. Cela est peut-être dû aux événements qui venaient d'avoir lieu dans les prisons de cette province. Les Maritimes et le Québec sont les régions les plus hostiles à la peine de mort. Seulement 70 p. 100 des Québécois l'approuvent. Quant au facteur âge, c'est le groupe des personnes âgées de 30 à 34 ans qui sont le plus favorables au maintien de la peine de mort.

Je n'ai pas plus que d'autres députés de raison de mettre en doute les résultats de ce relevé. La résolution dont nous sommes saisis demande au gouvernement d'envisager l'à-propos d'un référendum sur cette question. Nous avons déjà une bonne idée des résultats qui donnerait un référendum populaire. Je dirai à Votre Honneur ainsi qu'aux autres députés que les conclusions de ce sondage sont justes pour ce qui est de l'essentiel. J'ajouterai qu'en ce qui concerne ma circonscription, tout ce que je sais confirme les résultats publiés.

Législateurs, nous devons nous demander quelle est notre rôle? Ce qui m'ennuie le plus, c'est dans quelle mesure nous sommes libres, ou devrions-nous régler notre conduite sur les décisions de la Chambre? La Chambre s'est prononcée à la suite d'un débat long et libre. Je m'oppose de toutes mes forces à l'idée maintes fois exprimée à la Chambre selon laquelle les députés de ce côté-ci ne seraient pas libres de voter selon leur conscience.

• (1712)

Je ne suis pas le seul de ce côté-ci de la Chambre à avoir voté contre l'abolition; beaucoup d'entre nous l'ont fait. Tous les députés ont pu voter selon leurs convictions, et je crois que toute décision sur une question aussi fondamentale que celle-là devrait être soumise à un épreuve suffisamment longue pour qu'on puisse être sûr des résultats. J'estime que ce serait mal servir nos propres intérêts et ceux du pays que de prendre un jour une décision et la rejeter le lendemain.

Je n'ai pas changé d'avis depuis que j'ai exprimé mon suffrage à la Chambre, mais je crois que nous n'aurions pas avantage à recourir constamment ni même fréquemment, à des modes de consultation comme le référendum ou le plébiscite. Le premier ministre (M. Trudeau) a, lors du débat sur le discours du trône, proposé à la Chambre un référendum sur la question de l'unité nationale. Sauf erreur, le parrain de la motion actuellement à l'étude a utilisé le mot sophisme ou casuistique, ou un autre terme savant lorsqu'il a prétendu que, vu que le premier ministre avait proposé un référendum sur l'unité nationale, il était tout à fait dans l'ordre d'en proposer un autre, et qu'en nous y opposant, nous agirions en quelque sorte de façon plutôt déloyale ou malhonnête.

Une voix: Contradictoire.

M. Francis: Le député a quelque peu modifié ses adjectifs. Récapitulons: Le premier ministre du Québec a proposé, dans sa province, un plébiscite sur la question de la sécession. On n'a pas encore décidé quelle sera la question et on est loin de connaître en détail les modalités de ce référendum. En réponse à cette initiative, le premier ministre du Canada a, de son côté, et à juste titre je crois, déclaré qu'il n'appartenait pas à un seul Parti québécois, par l'intermédiaire du gouvernement du Québec, de décider quand se tiendrait le plébiscite et quelle serait la question.

Le premier ministre s'est dit d'avis que le gouvernement fédéral devait se réserver le droit d'intervenir sur cette question, et je suis heureux de lui donner mon appui. Je suis convaincu qu'un référendum organisé sous les auspices du gouvernement fédéral, serait plus impartial et que la question qu'il renfermerait serait posée en des termes plus objectifs. Personne n'est encore en mesure de prévoir les résultats, et le premier ministre a admis que les Canadiens hors Québec seraient peut-être invités à exprimer leur opinion sur les événements susceptibles de survenir dans cette province.

J'ai du mal à croire que le motionnaire ait proposé sérieusement et en toute bonne foi qu'une question d'une importance aussi fondamentale, que celle de l'unité nationale, et qu'une initiative fédérale visant à répondre à l'action possible de la province de Québec soit mise dans l'ombre, estompée ou dépréciée par d'autres initiatives simultanées. Qui viendra nier que la question de l'unité nationale est la plus importante de toutes, et que la Chambre se doit de l'étudier, à l'exception près peut-être des questions relatives à la performance de l'économie.

Nous devrons établir nos priorités, bien entendu. Je pense que nous avons d'ailleurs une responsabilité très grave vis-à-vis du public canadien, en ce qui concerne l'unité nationale, l'état de notre économie, la lutte contre l'inflation, la création d'emplois et la répartition des revenus. D'après mon échelle de valeurs, la question de la peine capitale vient derrière toutes ces questions. J'espère donc qu'il nous sera possible de fixer les objectifs nationaux et d'exprimer la volonté nationale, si on le juge bon, sans que d'autres questions accessoires soient posées en même temps. Car je considère qu'il s'agit là d'une question accessoire par rapport aux autres. Je suis persuadé que le député ne voudrait pas qu'une réponse claire portant sur la question de l'unité nationale, par exemple, soit obscurcie par le débat de la peine capitale qui risque d'être entaché d'esprit partisan et d'amertume et qui pourrait donner lieu à des sentiments extrêmes dans plusieurs régions du Canada.

Je suis de ceux qui pensent que la question de la peine capitale doit en effet être revue par le Parlement et j'espère que c'est ce que nous ferons d'ici cinq ans, une fois que nous aurons eu la possibilité de juger des effets qu'a eus l'abolition de la peine capitale qui a été adoptée par le Parlement, et contre laquelle j'ai voté alors, ce que je referais à présent si j'avais à le faire. Mais je crois que nous devons laisser s'écouler encore suffisamment de temps avant de revenir sur la décision qui a été prise en cet endroit, pour qu'au moment des prochaines élections fédérales nous n'introduisions pas d'autres questions à même d'obscurcir les résultats les plus importants et qui touchent la question essentielle de l'unité nationale, si l'on décidait de tenir un référendum à ce sujet.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la motion proposée durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires par le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui réclame la tenue d'un référendum sur la peine capitale, afin de sonder l'opinion publique sur la question. J'irais même plus loin et proposerais un référendum sur la peine capitale et non simplement un sondage d'opinions. J'agirais ainsi à cause du sentiment de mes commettants et d'autres Canadiens avec lesquels je me suis entretenu.

Le député d'Ottawa-Ouest a consigné au compte rendu les résultats d'un excellent sondage qu'il a effectué. Il reflète l'avis des Canadiens avant le dernier vote sur la peine capitale et après coup. Les Canadiens n'acceptent pas les résultats du dernier vote sur la peine capitale. On a prétendu que c'était un vote libre, mais on s'est bien rendu compte qu'il n'en n'était rien en constatant la solidarité des membres du cabinet qui se sont tous prononcés avec le premier ministre (M. Trudeau). Il s'est assuré qu'un nombre suffisant de députés se prononceraient en faveur de l'abolition. Toutefois, ce vote allait à l'encontre des vœux des Canadiens.

Cet été, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un grand nombre de mes commettants, alors que je sollicitais leur appui pour ma mise en candidature en prévision des prochaines élections. La plupart étaient déçus de la façon dont le gouvernement avait réglé la question de la peine capitale. Ils veulent la peine capitale. Ils ne sont pas d'accord avec ce qui s'est fait. Le député d'Ottawa-Ouest demande un certain délai, un moratoire si l'on veut, pour la raison qu'un vote est intervenu et qu'il faut laisser passer cinq ans. Ce n'est pas ce que demande la population. Elle ne veut pas qu'on se débarrasse ainsi de la peine capitale. Elle veut qu'on l'applique et elle n'a pas changé d'avis depuis le dernier scrutin.

● (1722)

La question de l'unité nationale est certainement très importante, une des plus importantes même sans doute pour le pays. Mais avant qu'elle ne soit posée, il y avait celle de la peine capitale; la population la juge si importante qu'il faut lui donner l'occasion de faire entendre sa voix. Cette occasion, elle ne l'a pas encore eue. En dépit de son désir de conserver la peine capitale, les parlementaires ont décidé le contraire, se croyant mieux inspirés. Les Canadiens attachent beaucoup d'importance à cette question et ils veulent être entendus.

Je ne suis pas un fervent du référendum à tout propos. Mais la peine capitale a fait l'objet de quatre débats à la Chambre depuis dix ans, et chaque fois nous sommes allés majoritairement contre la volonté de l'électorat. Le temps est venu de le laisser trancher par voie de référendum. Pourquoi chercher des précédents quand il s'agit de questions importantes? Ce n'est pas parce qu'un référendum aura lieu sur la peine capitale qu'il en faudra un sur tous les sujets. Chaque question doit faire l'objet d'une étude particulière, en fonction des volontés de la population. Il faut que le gouvernement soumette la question de la peine capitale au référendum.

Je sais que mon ami et collègue le député de Surrey-White Rock a de bonnes raisons de ne recommander pour l'instant qu'un sondage. J'appuie sa motion de tout cœur, et je sais que ma circonscription est d'accord avec moi.

Des voix: Bravo!

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, on dit souvent que l'une des fonctions de la Chambre des communes est d'approuver des propositions de loi. Je suis arrivé à la Chambre en 1965. Auparavant, j'étais ici en qualité d'adjoint exécutif. Depuis lors, l'un des sujets le plus souvent débattu à la Chambre a été la peine capitale. Il y a eu trois débats importants et je me souviens d'innombrables discussions dans les caucus de partis. D'après le compte rendu, la discussion de cette question dure depuis plus de 14 ans et les députés ont eu bien des occasions de faire connaître leurs opinions et, ce qui est plus important, de voter sur cette question.

L'important, dans ce débat, c'est que les votes n'ont généralement pas été empreints de sectarisme politique. Je veux dire que les députés ont voté sans tenir compte de la politique de leur parti. Tous les députés ont eu l'occasion de voter en leur âme et conscience ou au nom de leurs électeurs. Cela soulève une question intéressante au sujet des votes sur la peine capitale. Nous avons dû faire face à un dilemme intéressant étant donné l'insistance que nombre d'entre nous avons pu ressentir chez nos électeurs, car il était clair depuis le début que la majorité de ceux qui nous ont élus à la Chambre voulaient maintenir dans notre loi une forme de peine capitale.

Je me souviens précisément que durant les élections de 1972, dans ma circonscription, l'une des principales questions en jeu était celle de la peine de mort et la façon dont j'avais voté à ce sujet. J'ai défendu la position que j'avais adoptée et, à tort ou à raison, j'ai été réélu. Je ne suis toutefois pas en mesure d'affirmer que la position que j'ai défendue à l'époque correspondait à celle de la majorité de mes électeurs, mais j'ai été réélu, qu'ils soient ou non de mon avis. Mes mandants ne partageaient peut-être pas mes opinions sur la peine capitale mais, apparemment, ils étaient d'accord sur la position que mon parti et moi avions prise sur une foule d'autres questions. S'ils avaient voulu voter pour quelqu'un qui partageait leurs idées au sujet de la peine capitale, ils auraient choisi un des deux autres candidats.

Nous avions la liberté de voter selon notre choix à la Chambre. Ceux dont les opinions les avaient portés à adopter telle attitude ont voté comme ils ont jugé bon de le faire tandis que d'autres ont voté selon le vœu de leurs mandants, indépendamment de leur conscience. Certains n'ont pas eu à faire face à un conflit de ce genre—ceux qui croyaient à la peine capitale et n'ont pas eu de difficulté à s'accommoder aux vœux de leurs mandants qui y croyaient aussi, et ceux qui croyaient à l'abolition et dont les mandants partageaient cet avis. Ces deux derniers groupes ont certes été chanceux. Ni leur conscience ni leurs mandants ne leur ont suscité de difficultés. Ils n'ont pas eu de mal à décider comment ils allaient voter.

Les deux premiers groupes ont par contre eu à faire face à une véritable difficulté. Dans nos circonscriptions, les personnes en faveur de la peine capitale exerçaient des pressions, mais un problème très complexe s'est alors posé. Bien qu'on s'entende sur l'opportunité d'imposer la peine capitale, on ne s'entend nullement quand il s'agit de déterminer qui en serait passible.

Je me souviens quand les stupéfiants sont devenus un problème au Canada vers 1967, nos commettants affirmaient que nous devions tout faire pour débarrasser le pays de ce fléau. Mais dès qu'il advenait qu'un fils, une fille ou un ami fussent en cause, ils estimaient que la loi était peut-être trop rigide et que les tribunaux et la police ne tenaient pas compte de toutes les circonstances. Évidemment, nombreux étaient ceux qui trouvaient appropriée la loi relative aux stupéfiants et à d'autres problèmes mais n'étaient pas unanimes au sujet de son application.

Certaines personnes qui ont des démêlés avec la loi estiment parfois que les mesures appliquées dans leur cas sont trop rigoureuses. Ce n'est pas toujours la justice que nous demandons; ce que nous demandons la plupart du temps, c'est la clémence. C'est sans doute là la cause des difficultés que j'éprouve à comprendre l'attitude de mes mandants qui réclament le rétablissement de la peine de mort. Si je puis juger d'après certains cas que je connais, ce n'est pas parce qu'ils sont avides de sang et par esprit de revanche qu'ils le réclament.

Je sais en outre, pour m'être entretenu avec des gens qui ont servi comme jurés lors de procès pour meurtres, avec des procureurs de la Couronne et avec des agents de police que la situation n'est pas si simple qu'elle le paraît. N'importe quel honnête procureur de la Couronne reconnaîtra avoir plaidé certaines causes alors qu'il était absolument certain que le prévenu était coupable. Cependant, comme le jury n'était pas certain, le suspect a été relâché. S'il commettait la plus petite erreur, il n'y aurait pas moyen de ressusciter le condamné.

S'il n'existe pas de peine capitale, le jury sera davantage enclin à rendre un verdict de culpabilité car puisqu'il n'y a pas d'exécution, son jugement n'est pas irrémédiable. C'est donc dans cette perspective qu'il faut traiter ces aspects de la question.

● (1732)

Je voudrais revenir à la nature des votes qui ont eu lieu à la Chambre sur la question de la peine capitale. Je me plais à en parler car j'estime qu'ils avaient quelque chose d'unique. Les partis étaient divisés sur cette question, sauf le Crédit social dont les députés ont voté en bloc, si je ne m'abuse. Le Nouveau parti démocratique était légèrement divisé sur cette question alors que le vote était très partagé chez les conservateurs et chez les libéraux. Cela montre que c'était un vote vraiment libre et que les députés ont eu le loisir de se faire une opinion.

M. Friesen: Allons donc, John.

M. Reid: Si l'on examine la répartition des voix, on constate qu'un plus grand nombre de libéraux que de conservateurs ont voté contre l'abolition de la peine capitale et si l'on voulait établir une comparaison, on pourrait dire que les dirigeants du parti conservateur ont davantage insisté que les libéraux pour inciter leurs membres à voter en bloc. Il convient toutefois de noter que, si l'on considère les fidèles d'un parti comme les dirigeants, trois dirigeants sur quatre se sont prononcés en faveur de l'abolition de la peine capitale.

Le chef du parti libéral, notre premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition (M. Clark) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ont tous voté en faveur de l'abolition de la peine capitale, ce qui a révélé un trait intéressant de la société canadienne contemporaine: les chefs de partis ont de toute évidence éprouvé une certaine difficulté à trancher la question et les dirigeants des trois grands partis politiques ont décidé qu'il valait la peine de jouer le tout pour le tout et de se prononcer en faveur de l'abolition de la peine capitale.

Que nous approuvions leur décision ou non, les Canadiens peuvent, je pense, être fiers des dirigeants de leurs partis qui ont eu le courage de prendre position dans des circonstances très difficiles. Cette position n'a pas été largement approuvée dans tout le pays, comme l'ont reconnu la plupart de ceux qui ont pris part au débat, mais cela en dit long à mon avis sur le leadership du Parti Conservateur, du NPD et du Parti Libéral qui avaient appuyé la motion. Elle fut adoptée en dépit du fait que tous les chefs de parti eurent à faire face à des dissensions au sein de leur parti, ce qui montre bien qu'on était loin d'être unanime à vouloir adopter cette mesure. Voilà qui est très significatif et très important à mon avis.

Ce dernier vote est révélateur car si on remonte 14 années en arrière quand fut lancé le débat sur le sujet à la Chambre des communes à l'ère moderne, on voit que le vote n'a jamais été aussi serré qu'au dernier scrutin où la motion ne fut adoptée que par une très faible majorité. Et cela, à cause des dissensions importantes à l'intérieur des divers partis.

Des députés de tous les partis étaient en faveur de la suppression de la peine de mort et c'est finalement ce que le scrutin a démontré.

M. Friesen: Allons donc.

M. Reid: Je signale au député de Surrey-White Rock (M. Friesen) que, si les dirigeants de son parti n'avaient pas voté pour l'abolition de la peine de mort, la motion aurait été rejetée. La marge était très serrée. Il suffirait pour le prouver d'aller compiler les votes. Je trouve que le député fait du tort à son parti, à son point de vue sur cette question et se fait tort à lui-même en refusant d'admettre un point fondamental, c'est qu'il s'agit là d'un sujet qui a divisé les partis. C'est d'ailleurs pour cette raison que les dirigeants des trois grands partis politiques ont accepté d'accorder la liberté de vote aux députés.

Pour être franc, je pense que c'était la première fois au cours des douze années où j'ai siégé à la Chambre que j'ai vu les whips renoncer à jouer leur rôle. C'est seulement à l'occasion du vote sur la peine de mort qu'ils ont laissé les membres de leur parti agir selon leur conscience et, même si les députés sont libres de voter n'importe quand contre leur parti, en assumant les conséquences de leur vote, c'est la seule fois où leurs chefs ont jugé bon de renoncer à imposer la discipline d'usage.

Je crois que la question de l'abolition de la peine capitale a reçu une sanction législative unique en son genre que n'obtiennent pas nombre d'autres lois qui sont adoptées à la suite d'un vote partagé selon la ligne des partis. A mes yeux, d'après la sorte de consentement que la Chambre des communes accorde aux mesures législatives, celui-là viendrait au deuxième rang. Au premier rang viendraient, bien sûr, les mesures approuvées du grand nombre, c'est-à-dire la plupart des mesures adoptées à la Chambre. Le fait que l'abolition de la peine capitale a été votée malgré des antagonismes au sein des partis donne beaucoup de poids à l'abolition.

Les députés au Parlement ont des obligations, et l'une d'elles est de donner le ton de manière à ce que même si nous ne sommes pas d'accord sur certaines choses, il est des questions que nous pouvons trancher ou au sujet desquelles nous pouvons prendre une décision. Beaucoup d'entre nous trouvent parfois difficile de faire les compromis nécessaires entre leurs propres opinions, leur propre interprétation des faits et l'opinion de leurs électeurs. Je crois néanmoins que cette fois-là, un grand nombre de députés ont eu le courage d'interroger leur conscience et de répondre: «J'ai été élu à la Chambre des communes pour ce que je suis, et je voterai conformément à ma façon de voir les faits.» Je crois que de nombreux députés ont pris leur décision en partant de ce principe. Par ailleurs, loin de moi l'idée de dénigrer ceux qui ont voté autrement, c'est-à-dire ceux qui ont écouté uniquement leur conscience, ou ceux qui ont voté à l'encontre de leurs convictions mais conformément à celles de leurs électeurs. Je crois que les députés ont parfaitement le droit d'invoquer n'importe lequel de ces deux principes. Toutefois, je veux qu'on sache qu'en toutes circonstances, je vote toujours selon ma façon de voir les choses, et je suis prêt à accepter le verdict de mes électeurs.

[*Français*]

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion présentée par mon collègue et de lui donner mon appui entier au projet de loi qu'il présente aujourd'hui.

J'avais l'occasion tantôt d'entendre mes préopinants dire que le seul parti qui ait été unanime en faveur de l'application de la peine capitale était le Parti Crédit Social du Canada. C'est vrai, monsieur le président, tous les députés du Parti Crédit Social du Canada étaient unanimes à dire que la peine capitale doit demeurer une punition dans notre pays. Pourquoi? Parce que nous avons toujours jugé que nous étions des représentants d'une population qui voulait qu'on la représente ici, au Parlement d'Ottawa. Nous avons tous fait une enquête dans nos circonscriptions pour savoir si les gens voulaient ou non le rétablissement de la peine capitale. C'est pourquoi aujourd'hui il est si facile pour nous de prendre position en faveur du bill, car la population nous a mandatés pour dire au gouvernement qu'elle voulait le rétablissement de la peine capitale.

Aujourd'hui nous parlons de référendum. Nous sommes toujours d'accord, car je me souviens que le regretté Réal Caouette a souvent dit qu'on devrait tenir un référendum afin de bien orienter tous les députés sur cette grave question qu'est la peine capitale. J'entendais aussi l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) dire qu'on devrait essayer pendant cinq ans la mesure que nous avons prise l'an dernier. A mon avis, monsieur le président, on devrait essayer, mais pas durant cinq ans. En 1973, le bill C-2 était déposé à la Chambre des communes, qui s'intitulait Loi modifiant le Code criminel en tentant de rajouter des dispositions à la loi actuelle et qui stipule que seulement les meurtriers d'un policier ou d'un gardien de prison devaient être condamnés à la peine capitale. Aujourd'hui, l'honorable député nous demande d'attendre cinq ans, et ce même gouvernement n'a pu, lui, attendre cinq ans pour constater quels seraient les résultats de la loi que nous avions adoptée.

Monsieur le président, je crois qu'il est important de prêter une oreille attentive à ce que la population demande. Ici même à Ottawa, aujourd'hui, j'entendais, aux nouvelles, que les épouses des policiers de la ville d'Ottawa faisaient signer une pétition afin justement de forcer le gouvernement à avoir soit un référendum ou à rétablir la peine capitale. Combien de policiers et de gardiens de prison ont été tués depuis que nous avons enlevé la peine capitale? Malheureusement, je n'ai pas les résultats, mais un grand nombre de policiers et de gardiens de prison ont été tués depuis que nous l'avons enlevée, la peine capitale au Canada.

Nous entendions aussi des députés tantôt nous dire que nous avions eu un vote libre lors du dernier vote sur la peine capitale. C'est curieux, j'ai «jasé» avec des députés du gouvernement, dont je ne donnerai pas le nom ici, qui eux, lorsque nous étudiions cette loi-là, disaient que la population leur demandait le rétablissement de la peine capitale. Curieuse coïncidence, ces mêmes personnes ont voté encore une fois pour qu'on supprime une fois pour toutes la peine capitale.

Monsieur le président, je crois qu'il est énormément important que la Chambre, encore une fois pour le bien-être de la population canadienne et pour la sécurité des gens honnêtes, rétablisse, et si l'on veut, appuie la motion de l'honorable député sur un référendum, afin de suivre une ligne de conduite que la population va nous dresser, et je suis certain, monsieur le président, après ce référendum et plusieurs enquêtes comme j'en ai faites dans ma circonscription, où l'on dit que 89 p. 100 de la population veut le rétablissement de la peine capitale, qu'encore 89 p. 100 de la population voudra se promener dans la rue et être en sécurité. Monsieur le président, je ne voudrais pas ce soir qu'on me dise que j'ai été celui qui a «étouffé» la motion de l'honorable député.

Je termine sur ces mots, monsieur le président, et je demande à tous les députés de la Chambre d'appuyer la motion de l'honorable député, afin que l'on puisse une fois pour toutes donner à la population canadienne le droit de se prononcer sur ce grave problème qu'est la peine capitale.

● (1742)

[*Traduction*]

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve la motion de mon collègue, le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui préconise la tenue d'un référendum sur la question de la peine capitale.

Je crois qu'il n'y a rien de plus ignoble aux yeux de tous les Canadiens que de voir commettre un meurtre prémédité, planifié, par un tueur à gages ou un criminel endurci, et de savoir que le coupable ne sera pas puni de la peine capitale comme le prévoyait notre législation avant l'adoption de la loi tendant à abolir la peine capitale en 1976.

Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a dit qu'il s'était agi à ce moment-là d'un vote libre. Je conviens qu'il s'agissait en effet d'un vote libre sur tous les plans, du moins en ce qui concerne notre parti. Cependant, je dois dire que le député a exagéré à l'extrême en déclarant, sans doute sur le ton de la plaisanterie, qu'il s'est agi d'un vote libre pour les députés du parti au pouvoir.

Le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) a demandé au premier ministre (M. Trudeau) avant le vote s'il pouvait confirmer qu'il s'agissait bien d'un vote libre. Je m'en souviens car j'étais à la Chambre à ce moment-là. La réponse du premier ministre était si inaudible qu'aucun d'entre nous n'a compris exactement ce qu'il disait. Je ne sais même pas s'il voulait répondre. Quoi qu'il en soit, le premier ministre n'a pas répondu clairement à la question.

Le vote massif du cabinet libéral en faveur de l'abolition de la peine capitale n'était pas un pur hasard. Vous pouvez en déduire ce que vous voulez. A mon avis, je suis convaincu que si des ministres avaient voté comme ils l'entendaient vraiment, le vote aurait été en faveur du maintien de la peine capitale.

Le nombre croissant de policiers qui sont assassinés dans l'exercice de leurs fonctions au Canada—six rien que cette année—crée un malaise parmi toutes les forces de police d'un bout à l'autre du pays. Cela se répercute sur leur moral et leur désir d'assumer leurs fonctions, voire de poursuivre leur carrière dans cette branche.

Malgré tout ce qu'on a pu dire contre la peine capitale, je soutiens qu'elle a un effet dissuasif. Son rétablissement constituera un nouveau progrès, car elle inspirera à tous les éléments criminels un meilleur respect de la loi. Elle donnera à nos autorités policières l'instrument dont elles ont tant besoin pour remplir leur mission avec zèle et détermination, qualités que sape la vue de leurs frères abattus en service par des assaillants qui n'ont rien d'autre à craindre, s'ils sont appréhendés, que de passer quelques années en prison, libres ensuite de reprendre leur vie de meurtres et d'autres crimes.

Je termine en disant que je suis en faveur du référendum proposé par la motion. Le gouvernement devrait se plier à la volonté du pays telle qu'elle s'est exprimée par de nombreux sondages. Plus de 80 p. 100 des Canadiens exigent le rétablissement de la peine capitale.

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, c'est avec des sentiments mitigés que j'interviens dans ce débat. Dans la période préparatoire au débat sur la peine capitale, j'avais souhaité qu'on procède par voix de référendum tout en sachant que beaucoup d'entre nous agissaient dans le sens du mandat imposé par leurs électeurs. Pour que s'exprime correctement la volonté de nos électeurs dans des domaines où ils ont une opinion tout à fait arrêtée, comme ce fut le cas à propos de la peine capitale, il faut que le vote soit libre.

Je répondrai au député qui vient de parler que le vote n'a été libre ni d'un côté ni de l'autre. Ceux qui se sont pliés au désir de son chef de voir abolir la peine capitale ont fait comme lui. Je sais qu'il s'est exercé des pressions de tout genre, et même de la pire sorte, celle qui pousse à imiter le chef pour pouvoir avancer dans la carrière.

Je m'inscris en faux contre les affirmations du député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Il reprenait la théorie de sir Edmund Burke, cet archiconservateur qui disait que c'est à la Chambre que nous avons à décider dans quel sens nous votons. Edmund Burke ne représentait pas grand monde, seulement quelques centaines de personnes comme lui. Il ne pouvait pas entendre la voix des électeurs parce qu'il en était trop éloigné. Il y a deux cents ans, il était très difficile de voyager.

M. Railton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable représentante a tout à fait tort d'affirmer qu'on a exercé des pressions sur les députés pour qu'ils votent d'une certaine façon. Cela n'a certainement pas été le cas dans mon parti.

Mme Holt: Je n'ai pas parlé du tout de notre parti. Je sais que le cabinet a fait preuve de solidarité ministérielle lors du vote. C'est peut-être une coïncidence.

M. Railton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est temps de mettre les choses au point. Aucune pression n'a été exercée sur un député pour le pousser à voter d'une certaine façon. Le vote était tout à fait libre.

M. l'Orateur adjoint: Je signale que le député parle d'une chose dont la présidence n'est pas au courant. La présidence doit se prononcer sur les délibérations et le fonctionnement de la Chambre en conformité du Règlement. On ne peut pas critiquer un vote qui a eu lieu plus tôt. Je ne pense pas que ce que l'honorable représentante a dit à propos des votes ait porté atteinte à la Chambre. Elle parle de façon générale. Selon moi, le point soulevé par le député de Welland (M. Railton) constitue plutôt une différence d'opinions. Le député parlait en termes généraux où la présidence ne détecte vraiment pas d'allusion à une influence particulière.

● (1752)

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que je ne critique nullement la façon dont les députés ont pu voter, mais je préconise un vote totalement libre afin que l'ensemble des députés se prononcent à la Chambre sur les questions primordiales de manière à représenter véritablement leurs électeurs.

Je voudrais à mon tour parler de référendum et répondre à ce que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a dit d'une déclaration où le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) s'était pourtant exprimé très clairement. Ce dernier est très respecté à la Chambre, il préside le comité de la justice et des questions juridiques, c'est un député éminent, certainement très versé en droit et, à plusieurs reprises, il a rectifié les propos du député de Surrey-White Rock, lequel a soutenu que le député de Windsor-Walkerville est en faveur d'un référendum. Pour la deuxième ou troisième fois, il a clairement exprimé sa position le 21 octobre 1977 à l'intention du député d'en face, comme on le voit à la page 152 du hansard. Abordant le troisième point dans son discours, voici ce qu'il a dit:

> En passant, je suis heureux que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui malheureusement n'est plus à la Chambre, ait présenté ma position à ce sujet avec tellement d'éloquence. Je lui suis reconnaissant d'avoir lu une assez grande partie de mes observations la dernière fois pour indiquer que j'avais déclaré qu'il pourrait y avoir un référendum si notre système lui-même était en jeu. Je ne suis pas certain qu'il comprenne bien l'importance de ces paroles, mais je disais à ce moment-là exactement ce que le premier ministre préconise maintenant. Si le gouvernement du pays ou l'avenir du pays lui-même est en jeu, un référendum peut, bien sûr, être très approprié. Ce que je voulais dire à ce moment-là, c'est qu'il ne faut pas retirer les questions de politique ordinaires du contrôle parlementaire pour qu'elles soient réglées par référendum.

Peut-être que le député devrait savoir que son propre chef, au cours de la période des questions du 20 octobre 1977, a demandé tout inquiet au premier ministre (M. Trudeau) qui, a-t-il dit, compte modifier les traditions du régime parlementaire d'une façon que le gouvernement du Québec ne propose même pas, si le référendum portait uniquement sur la question de l'unité nationale. C'est bien ce que le député de Windsor-Walkerville a déclaré que chaque fois qu'il y a des référendums dans un pays, il s'agit toujours de questions générales concernant l'État et son organisation. Vous pouvez examiner le cas d'autres pays, et non seulement du nôtre. On tient un référendum avant de proclamer la loi martiale. En Europe, il y a eu un référendum pour savoir si un pays devait se joindre au Marché commun.

M. Friesen: J'invoque le Règlement. Je juge nécessaire de corriger la version que présente l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt). Peut-être le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) s'est-il fié uniquement à sa mémoire en relatant sa déclaration d'il y a un an, lorsqu'il est intervenu dans le débat. Mais lorsque j'ai lu les passages du hansard du 21 octobre, j'ai cité précisément ce qu'il avait dit il y a un an. Peut-être que le 21 octobre, le député de Windsor-Walkerville ne se souvenait pas clairement de ce qu'il avait dit l'an dernier, mais je vais lui rafraîchir la mémoire en lui citant précisément ce qu'il a dit. On rapporte à la page 143 du hansard:

> Je comprends difficilement que certains députés puissent prendre la parole à la Chambre et nous inciter à modifier tout notre système parlementaire pour la simple raison qu'ils ne sont pas satisfaits d'un vote en particulier.

Voilà exactement ce qu'il a dit, et c'est sensiblement différent de ce que l'honorable représentante vient de lire.

Mme Holt: Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, parce que je ne me suis pas reportée à cette partie du compte rendu. Mais il a certainement précisé sa position le 21 octobre, et il a également dit:

> Nous ne discutons maintenant que de la possibilité de tenir un référendum; nous ne décidons pas d'en tenir un.

Le premier ministre lui-même a dit que le référendum porterait sur la question de l'unité nationale, problème constitutionnel s'il en est, et il a proposé de passer une loi qui nous permettrait, en cas d'urgence, de tenir un référendum sur la question de l'unité nationale.

Il ne m'arrive pas souvent de citer le *Macleans* parce que je crois que ses articles ne contiennent que des informations tronquées et qu'ils sont rarement exacts; en fait, son grand problème c'est qu'il véhicule ses propres préjugés et haines et que par conséquent, il ne peut produire de comptes rendus véridiques. Mais j'estime beaucoup Peter Desbarats qui écrit parfois pour *Macleans*. Le 3 octobre 1977, alors même que l'on débattait cette question à la Chambre, paraissait son article sur la mesure proposée au Québec, sous le titre «What will a referendum mean?» Je crois que ses observations intéresseront la Chambre. Il écrivait:

Ajournement

L'un des aspects les plus destructifs du référendum, et la raison pour laquelle beaucoup de Canadiens le trouvent presque irrésistible, c'est qu'il donne la fausse impression d'être concluant. Il apparaît comme un moyen honnête et impartial de faire un choix—oui ou non. Il accentue l'éternelle aspiration des Canadiens à la découverte d'une solution définitive à notre problème interne le plus irritant, et il renforce l'illusion qu'il existe une réponse facile.

Il soulignait également qu'à notre époque de sondages de l'opinion publique, on en connaîtra d'avance l'issue. Il soutient que, loin de refléter l'opinion publique, il en empêchera le développement normal—il servira d'arme politique, il constituera une interruption et une distorsion de notre processus politique, voire un spectacle.

Personnellement, j'aurais certes trouvé beaucoup plus facile en tant que député, de participer à un débat sur la peine capitale s'il y avait eu référendum sur cette question. Je n'aurais pas eu à être présente à la Chambre et à voter comme j'ai été obligée de le faire. J'aurais souhaité servir à la fois mes électeurs et mon parti. Mais si on ne m'avait pas permis de voter en accord avec mes électeurs de Vancouver-Kingsway, j'aurais démissionné pour pouvoir le faire. Voilà jusqu'à quel point j'estime être avant tout la représentante . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

AGRICULTURE—LE CONTINGENTEMENT POSSIBLE DES IMPORTATIONS DE BŒUF EN 1978

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aborde à ce moment-ci un sujet sur lequel j'aurais aimé obtenir une réponse du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). J'avais posé une question là-dessus le 16 novembre. Mais je tiens à signaler tout d'abord que j'ai apprécié la réponse écrite que j'ai reçue du secrétaire parlementaire du ministre, lequel, je suppose, va me répondre ce soir. A cette occasion, ma question portait sur mon inquiétude et celle de l'industrie canadienne de l'élevage de bovins quant à la possibilité qu'il n'y ait pas de contrôle par contingentement sur les importations de bœuf en 1978. Je parle de bœuf importé d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

● (1802)

Je rappelle au secrétaire parlementaire que les contingentements actuels qui ont été appliqués pendant toute cette année, notamment à l'égard de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, arrivent à présent à épuisement ou presque. A la fin de la semaine terminée le 5 novembre, les importations de bœuf en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande représentaient un total de 109 millions de livres, sur un quota autorisé de 120 millions de livres. Autrement dit, il ne reste que 11 millions de livres à venir, et ces chiffres datant déjà de 15 jours, il est probable que le contingentement total est maintenant presque atteint.

J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il sait quand il sera atteint, car en général, lorsque l'on arrive à ce stade, il y a certains signes de ralentissement qui se font sentir alors que jusqu'ici l'abondance des arrivages des principaux pays exportateurs et particulièrement d'Australie et de Nouvelle-Zélande n'ont été marqués que par une très légère baisse des quantités de bœuf destinées à l'exportation.

Les éleveurs canadiens voudraient savoir avant la fin de l'année si on pratiquera en 1978 un contingentement à peu près semblable. Je crois qu'il est important qu'on le leur fasse savoir avant la fin de l'année. Étant donné l'abondance actuelle du bœuf sur le marché canadien, doit-on s'attendre à une baisse légère du contingentement des importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande? Les quotas qui ont été fixés pour cette année vont être atteints sans difficulté d'ici la fin de l'année ou même avant, ce qui montre bien que le régime actuel de quota a très bien fonctionné cette année et qu'il faudrait le reconduire en 1978.

Il serait bon toutefois de l'annoncer dans un premier avis provisoire puisque les nouvelles lois sur l'importation du bœuf ne seront pas prêtes avant le début de l'année prochaine. Je pense tout particulièrement à un passage du discours du ministre à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, paru en page 298 du hansard du 26 octobre dans lequel, il a dit notamment:

Le gouvernement m'a autorisé à envisager au besoin la possibilité de faire adopter une loi créant une commission de la viande, pourvu que les députés de l'opposition acceptent de collaborer étroitement avec moi.

Depuis trois ans que je n'ai cessé de préconiser une telle loi, fort de l'appui de presque toutes les associations d'éleveurs du Canada, voilà des nouvelles réconfortantes. Les membres du parti conservateur, les associations d'éleveurs, les associations de producteurs bovins et autres organisations du Canada apporteront certainement leur collaboration à l'adoption de cette loi, monsieur l'Orateur, et je puis en assurer le secrétaire parlementaire, pourvu que la nouvelle loi soit raisonnable et puisse servir à long terme de politique d'importation du bœuf au Canada. Je demande donc au ministre d'agir vite pour que nous puissions prendre connaissance sans retard du nouveau projet de loi.

● (1807)

Que signifie donc le mot «commission»? Il devrait pouvoir nous le dire en deux ou trois mots. Je trouve cela assez ironique quand je pense que j'ai personnellement recommandé l'adoption d'une telle loi depuis trois ou quatre ans et que j'ai vu mes propositions énergiquement rejetées par le ministre de l'Agriculture ainsi que par les anciens ministres de l'Industrie et du Commerce qui se sont succédé. La situation a maintenant bien changé. Ce sont le ministre de l'Agriculture ainsi que l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) qui nous font tous deux savoir qu'ils appuient l'adoption de cette mesure dont le besoin existe depuis si longtemps. Se pourrait-il que le nouveau rapport du Sénat sur les importations de bœuf soit la cause de ce renversement d'attitude de la part du gouvernement? S'il y a des ministres du cabinet qui se disputent l'honneur de présenter cette loi sur l'importation de la viande, peu importe, tout ce que je puis dire, c'est qu'il était grand temps qu'on s'en préoccupe. Au fond, ce qui compte, c'est qu'elle soit valable, raisonnable et durable de sorte que notre industrie du bétail de boucherie cesse de ne bénéficier que de mesures législatives à court terme ne visant à régler que des crises passagères. Nous appuierons certes ce genre de mesure.

En ce qui concerne l'autre question que j'ai soulevée la semaine dernière, au sujet de l'actuel programme de stabilisation des entreprises de naissage pour cette année, c'est-à-dire pour 1977, je voudrais savoir quand seront annoncées les modalités relatives aux versements prévus? J'espère que le secrétaire parlementaire dispose maintenant de plus amples renseignements. Tous les éleveurs et vendeurs de veaux du Canada ont hâte, j'en suis persuadé, de connaître les détails de ce programme. Fera-t-il l'objet d'un communiqué spécial, avant la fin de l'année? L'année dernière, naturellement, les détails de la politique fédérale de soutien aux éleveurs de bovins n'ont été annoncés que vers la fin du mois de janvier. Nous espérons que cela sera fait un peu plus tôt cette année. De plus, pourrait-il nous dire s'il pense que l'on versera quand même des subventions étant donné qu'à cause de la hausse du prix des veaux il puisse effectivement ne pas y avoir de versements au titre du programme de naissage dans le cadre du programme de stabilisation de cette année.

[*Français*]

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je voudrais répondre à la question posée par le député de Medicine Hat (M. Hargrave) et se rapportant aux importations de viandes au Canada pour l'année 1978. Comme le député le sait déjà, le gouvernement a accordé son aide à l'industrie du bœuf, étant donné que nous avons maintenu la stabilité des importations du bœuf et du veau depuis quelques années. Je crois donc que les problèmes se rapportant au commerce du bœuf sont surmontés depuis les dernières années.

Comme le ministre l'a dit à la Chambre pendant le discours du trône, si cela est nécessaire, il sera autorisé par le gouvernement à présenter une loi concernant l'importation des viandes avec l'assurance de la collaboration de l'opposition. Le gouvernement prendra bientôt une décision au sujet des quotas d'importation du bœuf et du veau, soit après une consultation avec les autres pays exportateurs traditionnels; le gouvernement annoncera publiquement cette décision.

Nous prévoyons que les quotas pour 1978 seront approximativement les mêmes que ceux de 1977. Nous avons quelques raisons pour conserver les quotas au même niveau que ceux de 1977: Les États-Unis, selon leur loi intitulée «Importations des viandes», augmenteront leurs quotas pour une quantité minimale sans effet secondaire sur les exportations de la viande du Canada. De plus, la consommation des viandes du Canada en 1978 restera probablement au même niveau ou peut-être inférieure à celle de 1977. Il sera donc nécessaire de maintenir les exportations du bœuf du Canada aux États-Unis en 1978. Le gouvernement est au courant de la situation se rapportant aux problèmes de l'industrie canadienne du bœuf et il est disposé à prendre les mesures nécessaires pour aider à cette industrie très importante pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, au sujet du programme de naisseurs de veaux et de vaches, la réglementation relative aux subventions dans le domaine des viandes pour les veaux et vaches sera probablement annoncée en décembre prochain.

Alors il m'a fait plaisir, au nom du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), de répondre à la question très importante que le député de Medicine Hat nous a posée, et j'espère avoir répondu à sa question.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN ACCORD DE RÉCIPROCITÉ RELATIF AUX PENSIONS AVEC LE ROYAUME-UNI—DEMANDE DE RAPPORT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question vendredi dernier concernant la conclusion avec le Royaume-Uni d'un accord de réciprocité en matière de pensions. J'ai posé ma question au premier ministre (M. Trudeau) et c'est l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui m'a répondu à titre de ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social ce jour-là.

J'ai posé la question car j'avais reçu un communiqué la veille. Il n'émanait pas du bureau du premier ministre car il ne s'agissait que d'un simple communiqué à entête en caractères rouges, les communiqués vraiment importants portant des caractères dorés. Il contenait le point de vue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] Bégin) sur les répercussions de la signature d'un traité d'accord de réciprocité avec l'Italie. J'aimerais citer ce qui suit:

● (1812)

Le ministre a souligné que le Canada et l'Italie doivent s'entendre sur les détails des modalités de son administration avant que l'accord n'entre en vigueur. Les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social entreprendront bientôt de concert avec leurs homologues italiens la mise au point de ces modalités . . .

Le 18 novembre 1977, j'ai posé la question suivante au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social:

Y a-t-il eu des progrès au sujet de la signature d'un accord semblable avec le Royaume-Uni . . .

On m'a entre autre, répondu ce qui suit:

. . . que les négociations avec l'Angleterre, les États-Unis et la France se poursuivent, et qu'il y a des rencontres entre les fonctionnaires.

Quelle différence y a-t-il entre ce qui se passe au Royaume-Uni et en Italie? Dans les deux cas les fonctionnaires se rencontrent et c'est à peu près tout. La réponse donnée par le ministre à la Chambre est à peu près la même que le communiqué de presse: «Nous n'avançons pas beaucoup.»

Tous ceux que cette question intéressent se demandent quelle méthode on devrait prendre au juste pour mettre cet accord en vigueur. L'adoption du bill a pris un an et demi, et nous étions persuadés qu'il entrerait très bientôt en vigueur. Il n'était pas question d'un traité à ce moment-là. Nous apprenons maintenant ce qui se passe par l'entremise des organes d'information. Les événements dont les organes d'information nous parlent n'ont pas de valeur en eux-mêmes mais nous en sommes informés grâce à la présence des média.

Ce traité a été signé par le président d'Italie et le premier ministre du Canada (M. Trudeau), et tout ce qui en est résulté c'est que nous en sommes exactement au même point vis-à-vis du Royaume-Uni. C'est un jeu auquel les politiciens se livrent pour entourer de publicité une visite stérile à tout autre point de vue. Quand l'accord conclu avec l'Italie entrera en vigueur, le Canada devra faire face à certaines difficultés.

J'aimerais citer le communiqué de presse du bureau du premier ministre où on peut lire ce qui suit:

11. Q. Quand l'accord canado-italien entrera-t-il en vigueur?

R. Cet accord doit être ratifié par les deux pays après avoir été signé. De plus, les deux pays doivent s'entendre sur les modalités administratives avant que l'accord n'entre en vigueur. On entamera les discussions sur ces modalités administratives dès que l'accord sera signé.

L'accord a été signé et ils ont commencé leurs pourparlers. Cet accord va poser d'énormes difficultés, même une fois mis en œuvre. J'aimerais me reporter de nouveau au communiqué de presse du bureau du premier ministre où l'on peut lire ce qui suit:

9. Q. Sur quelle base le total et le prorata des années de résidence peuvent-ils s'appliquer en vertu de l'accord pour obtenir ou recevoir une pension de sécurité de la vieillesse?

R. Une personne peut ajouter ses années de résidence en Italie à ses années de résidence au Canada afin de totaliser le minimum de 10 ans requis pour obtenir une pension de sécurité de la vieillesse au Canada ou le minimum de 20 ans requis pour le paiement d'une pension de sécurité de la vieillesse à l'étranger. Le montant des prestations sera égal à 1/40e de la pension de sécurité de la vieillesse pour chaque année de résidence au Canada seulement. Par exemple:

(i) un an de résidence au Canada après l'âge de 18 ans, plus 9 ans de résidence en Italie égalent 1/40e de la pension de sécurité de la vieillesse payable au Canada;

(ii) 15 ans de résidence au Canada après l'âge de 18 ans, plus 5 ans de résidence en Italie égalent 15/40e de la pension de sécurité de vieillesse payable au Canada ou à l'étranger.

Je recommande aux pensionnés de consulter un avocat. J'espère que le ministère accordera les services de ses conseillers à ces pauvres gens qui doivent s'y retrouver, malgré le jargon employé dans ces questions et réponses.

Pour terminer, puis-je ajouter que ce bill a d'abord été présenté il y a longtemps par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous avons appris en bonne et due forme que le Royaume-Uni nous recommandait instamment de signer un accord de ce genre. En réponse à la question suivante qui lui était adressée le 21 juin 1977:

● (1817)

Y a-t-il des pays qui souhaiteraient conclure des ententes réciproques avec le Canada sur la sécurité sociale?

Le ministre d'alors répondait:

L'Italie, les États-Unis, le Royaume-Uni ont demandé instamment de conclure une entente avec nous.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ce projet de loi a été présenté à la Chambre sous un faux prétexte. Je voudrais savoir si le gouvernement entend conclure une entente avec le Royaume-Uni?

[*Français*]

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député de Victoria (M. McKinnon), comme l'a dit à la Chambre vendredi dernier, le 18 novembre, le ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social, les négociations avec le Royaume-Uni sont en cours depuis le mois de juillet. Nous n'avons toujours par la réponse formelle au projet d'accord discuté entre fonctionnaires en juillet et qui a fait l'objet, par la suite, d'échanges non formels entre les ministres de la sécurité sociale du Royaume-Uni et de la Santé et du Bien-être social du Canada.

Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est que les problèmes techniques semblent en bonne voie de résolution et que le Canada a demandé que le Royaume-Uni verse à ses pensionnés qui vivent au Canada les augmentations de pensions qui sont versées périodiquement aux pensionnés britanniques qui vivent au Royaume-Uni. Il appartient, évidemment, aux autorités compétentes du Royaume-Uni de déterminer si elles accepteront de verser ces augmentations aux pensionnés britanniques vivant au Canada, comme elles le font déjà pour des pensionnés britanniques qui vivent dans les pays avec lesquels le Royaume-Uni a signé des accords bilatéraux de sécurité sociale, comme par exemple la Turquie et l'Espagne.

Nous croyons qu'à cause des liens étroits qui existent et qui ont toujours existé à travers le temps entre le Royaume-Uni et le Canada, et parce que le Canada verse déjà automatiquement à l'extérieur de ses frontières à tous ceux qui ont droit à une pension de vieillesse, toutes les augmentations à la pension, y compris les rajustements périodiques attachés à l'indice du coût de la vie, le Royaume-Uni voudra traiter ses pensionnés qui résident au Canada sur un pied d'égalité avec ceux qui résident aux États-Unis, par exemple, et dans les pays avec lesquels le Royaume-Uni a négocié des accords bilatéraux de sécurité sociale.

L'honorable député de Victoria peut être assuré que le gouvernement du Canada fera tout en son pouvoir pour convaincre le Royaume-Uni de signer dès que possible une entente qui soit juste pour les pensionnés britanniques qui ont choisi de se retirer au Canada afin de finir leurs jours à proximité de leurs enfants et de leurs petits-enfants. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à signer une entente sans plus tarder. A la vérité, toutefois, il faut reconnaître que les négociations se font à deux. Même si la situation économique au Royaume-Uni semble en bonne voie de rétablissement, nos homologues britanniques nous disent avoir beaucoup de difficulté à trouver les fonds voulus pour répondre aux demandes canadiennes et faire en sorte que les pensionnés britanniques au Canada soient traités sur un pied d'égalité avec les retraités britanniques au Royaume-Uni.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement est retirée d'office. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La motion est retirée.)

(La séance est suspendue à 6 h 21.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans le débat sur le bill C-11, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, j'estime que je dois exprimer les vues de ceux que je représente, vues qu'on m'a exposées dans des conversations privées, par lettre ou par téléphone. Je manquerais à mon devoir, je pense, si je ne prenais pas la parole pour exposer ces vues au ministre des Finances (M. Chrétien). Je sais que mon intervention impatiente beaucoup les ministériels parce que cet après-midi on a donné avis qu'une motion de clôture serait adoptée pour limiter le débat. Je crois qu'on a tort d'empêcher la Chambre de s'exprimer. Les députés devraient pouvoir défendre le point de vue de leurs commettants.

Le gouvernement n'aurait pas eu à recourir à cette mesure extrême si le ministre des Finances (M. Chrétien) avait honnêtement présenté son amendement à la loi de l'impôt sur le revenu dans un exposé budgétaire avec une limite prévue pour le débat conformément au Règlement de la Chambre. S'il l'avait fait, le gouvernement n'aurait pas eu besoin d'invoquer cette motion de clôture qui plane maintenant au-dessus de nos têtes. Je n'ai donc pas à m'excuser auprès du gouvernement si je prends mon temps pour exposer mon point de vue.

Les Canadiens ne sont pas sans s'alarmer des hausses continuelles et accablantes d'impôts. Le pourcentage des impôts que les Canadiens paient par rapport au produit national brut ou au revenu total constitue un grave danger pour notre économie. Le gouvernement est comme une immense pieuvre dont les tentacules fouillent les goussets des contribuables partout au Canada. C'est une grave atteinte au droit qu'ont les particuliers et les petites entreprises de gérer leur propre avenir économique comme bon leur semble.

Par son attitude, le gouvernement semble dire que «Papa a toujours raison». C'est un fait qu'il sait dépenser notre argent. C'est parce qu'il a l'assiette fiscale la mieux garnie de tous les niveaux de gouvernement qu'il doit assumer la plus grande part de la responsabilité pour ce qui est du fardeau fiscal accru dont il accable les Canadiens. Nombreux sont les programmes gouvernementaux qui sont le fruit de promesses électorales, des programmes que les Canadiens n'ont pas demandés et qui leur sont en quelque sorte imposés. Cela me fait penser aux messages publicitaires de la télévision qui cherchent à vendre aux gens des choses dont ils n'ont pas besoin. Le budget et les dépenses du gouvernement atteignent des niveaux qui dépassent l'entendement.

Le numéro du 7 juillet du *Reformer* de Simcoe voit à juste titre dans cette situation une honnête mise en garde à l'endroit des contribuables canadiens. L'éditorialiste y fait notamment état de l'opinion d'Arthur Smith, ancien président du Conseil économique originaire de la ville de Simcoe. L'article débute ainsi:

> Le Canada est devenu un pays surgouverné dont les politiques de dépenses, si elles sont maintenues à leur taux de croissance actuel, pourraient bien dans quelques années engloutir tous les revenus.

L'article dit ensuite:

> Parlant la semaine dernière de certaines graves questions de politique canadienne, Smith a dit que les secteurs public aussi bien que gouvernemental étaient sur le qui-vive et se rendaient compte que des interventions accrues du gouvernement n'allaient nécessairement bien servir ni les libertés indivuduelles ni les intérêts collectifs. On se demande donc si le gouvernement va enfin cesser de grignoter les revenus des Canadiens et s'il résistera aux pressions qui s'exercent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement en faveur d'une législation et d'une réglementation accrues.
>
> Smith a dit qu'il espérait que le gouvernement allait se tenir à l'écart car le public s'oppose de plus en plus aux hausses d'impôts qu'entraînent les nouvelles dépenses de l'État. Il est d'avis que les pouvoirs publics se demandent eux-mêmes s'ils seront capables d'assumer des responsabilités qui ne cessent d'augmenter rapidement. Il avait prévu que les pouvoirs publics s'interrogeraient sur leur aptitude à faire face à des rsponsabilités sans cesse croissantes.
>
> Smith a prédit que les conséquences seraient catastrophiques s'ils ne mettaient pas un terme à ce petit jeu. Si les autorités continuent à lever des impôts et à dépenser de l'argent au rythme en vigueur depuis 10 ou 15 ans, bien avant la fin du siècle, tout revenu sera engouffré par les impôts et toutes les dépenses seront d'ordre public, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. Les contribuables devraient ne pas perdre cela de vue et s'insurger davantage contre la rapacité du fisc.

● (2012)

C'est, à mon avis, une déclaration importante, faite par un homme qui jouit d'un certain crédit dans les milieux économiques.

J'aimerais maintenant aborder certains aspects du régime fiscal fédéral, et notamment la question de l'impôt sur la plus value dans le cadre des entreprises agricoles familiales. Faisons tout d'abord l'historique de cette forme d'impôt. La notion d'impôt sur la plus value a été introduite en 1971 après la publication du Livre blanc fédéral sur la réforme fiscale.

On nous a expliqué avec force détails ce qu'était l'imposition des gains en capital. Au moment où cette mesure a fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes, l'opposition officielle a plaidé avec insistance et éloquence auprès du gouvernement pour que les exploitations agricoles familiales soient exemptées de cet impôt. Le gouvernement a refusé. Il s'est montré inflexible. Il n'a fait qu'une concession mineure, en différant l'impôt sur le gain en capital lorsque c'était le père qui vendait la ferme à son fils qui reprenait l'exploitation. Puis, quelques années plus tard, le gouvernement a fait une autre concession face aux revendications des contribuables canadiens et aux instances des députés de ce côté-ci de la Chambre, et a accepté d'inclure dans la loi une disposition de roulement permettant à un agriculteur qui vendait sa terre d'utiliser le produit de la vente l'année suivante pour se réinstaller dans une autre exploitation agricole. Tout cela est bien beau.

A mon avis, cela prouve une chose, c'est que le gouvernement ne possède pas toutes les réponses, pas plus qu'il ne comprend vraiment les difficultés dans lesquelles les agriculteurs se trouvent face à l'impôt sur les gains en capital. Le gouvernement a fait ces deux concessions et nous lui en savons gré. Je le répète, cela ne fait que prouver que les lois que fait adopter le gouvernement ne sont pas toujours parfaites.

Le programme initial d'imposition des gains en capital imposait aux agriculteurs expropriés ou menacés d'expropriation des conditions injustes et les obligeait à s'endetter plus que de raison. Ils devaient vendre, et avant que la disposition de roulement n'entre en vigueur. L'impôt sur la plus-value diminuait le produit de la vente de sorte que pour acheter une nouvelle ferme aussi rentable, ils devaient s'endetter jusqu'au cou pour reprendre des affaires. Je reconnais qu'on a remédié en partie à cette situation, mais le propriétaire de ferme familiale est encore soumis à des conditions injustes. L'une d'elles est qu'au lieu de pouvoir être propriétaires associés, bien des pères ou fils doivent se constituer en compagnies familiales limitées. Parce qu'elles appartiennent aux membres de familles immédiates, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne devrait pas les traiter de la même façon qu'une ferme familiale appartenant au chef de famille, habituellement le père. Toutefois, jusqu'ici, le gouvernement a refusé d'accorder ce privilège

aux corporations de ferme familiale limitées. C'est une des difficultés dont je parle.

Une autre chose qui mérite d'être signalée, c'est que le gouvernement ne semble pas reconnaître que, pendant leur vie, les agriculteurs réinvestissent leurs profits et revenus agricoles dans leurs fermes pour améliorer les bâtiments, acheter du matériel, des nouvelles terres, et ainsi de suite. Il en va de même du petit homme d'affaires. Il n'a tout simplement pas ou ne peut tout simplement pas trouver l'argent nécessaire pour effectuer des dépenses d'investissement importantes. Sa seule solution est de réinvestir ses profits dans son commerce tous les ans. A la fin de ses années de travail, l'agriculteur ou le petit homme d'affaires vend sa ferme ou son commerce et espère pouvoir y trouver son revenu de retraite ou sa pension.

L'agriculteur ou un petit homme d'affaires ne peut s'attendre à pouvoir vendre sa ferme ou son commerce à moins de les garder en bon état et d'effectuer les dépenses dont j'ai parlé. Quand il vend et espère en retirer une pension de retraite, qu'arrive-t-il? Le gouvernement intervient et prend une tranche énorme sous forme d'impôt sur la plus-value de capital. Une fois qu'il a acheté une maison dans une ville ou un village où il a l'intention de prendre sa retraite, il ne lui reste plus rien pour lui permettre de mériter une pension convenable pour sa retraite et mener une vie tranquille pendant ses vieux jours.

Je pense que la question est assez bien exposée dans une lettre que m'envoie M^me^ Don Petheram, R.R. n° 5, Waterford, Ontario, dont voici un extrait:

La plupart des agriculteurs et leurs épouses travaillent dur pour rembourser l'hypothèque et maintenir la ferme en activité. L'agriculteur ne peut compter sur un régime de retraite à l'instar d'autres travailleurs, et l'argent qu'il lui reste après qu'il a payé toutes ses dépenses est réinvesti dans l'exploitation elle-même.

Quand un agriculteur vend sa ferme pour prendre sa retraite, il affecte une bonne partie du produit de la vente à se reloger et à construire une maison ou à en acheter une. Le reste de l'argent est mis de côté et lui sert de revenu jusqu'à sa mort. Quand le gouvernement s'en approprie la majeure partie par l'impôt sur les gains en capital, il exige ce sur quoi compte l'agriculteur pour prendre sa retraite.

J'ai déjà parlé de cette situation ici même à la Chambre des communes, j'en ai parlé à divers ministres des Finances, et ce que les ministres ou leurs secrétaires parlementaires m'ont répondu, c'est que tout comme les autres citoyens, les agriculteurs peuvent se prévaloir d'un régime enregistré d'épargne-retraite. Il n'a même pas l'argent pour le faire. Comme je l'ai déjà dit, il a réinvesti tous ses bénéfices afin de maintenir son exploitation. Et cela ne s'adresse pas seulement aux agriculteurs mais aux chefs de petites entreprises.

L'impôt sur les gains en capital comporte un autre élément d'injustice, et c'est la façon dont il est prélevé. Essentiellement, cette injustice est liée à la façon dont les vérificateurs du ministère du Revenu national déterminent la valeur au jour de l'évaluation, dans le cas d'une exploitation agricole ou d'une petite entreprise. C'est une cause continuelle de conflits. J'ai reçu bien des lettres et des appels téléphoniques de gens qui contestent la manière dont les vérificateurs déterminent la juste valeur marchande au jour de l'évaluation.

La majorité d'entre eux qui se présentent à l'agriculteur n'ont aucune connaissance d'une exploitation agricole et de ce qu'il faut pour l'entretenir. Ce qu'ils savent ils l'ont appris dans un manuel. On leur a appris comment établir la valeur d'une ferme et ils sont tenus de respecter certains critères. Ils ignorent complètement ce que la valeur signifie à un agriculteur.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

Il me semble que le gouvernement devrait avoir recours à des agriculteurs ou à d'autres personnes à la retraite ayant quelque expérience et connaissant le fonctionnement d'une ferme. Un homme que je connais très bien a toutes les qualités voulues à cet égard. C'est un agriculteur à sa retraite. Il a déjà fait du travail d'évaluation pour le gouvernement de l'Ontario. Il s'est porté candidat à un poste au ministère du Revenu national mais on l'a refusé. Je me demande bien pourquoi, car cet homme connaît les problèmes d'un cultivateur.

On attache trop d'importance à la valeur spéculative d'une terre. L'évaluateur tend à établir la valeur d'une ferme selon les prix en vigueur le 31 décembre 1971. Cependant, depuis lors, l'inflation et la spéculation à laquelle se livrent les agences immobilières qui vendent et achètent du terrain dans les alentours ou en empiétant sur les zones métropolitaines ont fait monter le prix du terrain de façon disproportionnée par rapport à sa valeur en tant que terre agricole. C'est la valeur que les vérificateurs voulaient donner au terrain au moment de la vente. L'écart est beaucoup trop grand.

● (2022)

J'aimerais citer encore une fois les propos de cette personne. Il a cité des chiffres qui illustrent bien ce que j'avance. Je ne citerai que la partie de la lettre qui s'applique à cette question. La voici:

Le terrain se vendait à $1,000 l'acre et plus avant 1971 dans cette région, et maintenant, le gouvernement ne l'évalue qu'à $350 l'acre. Si le terrain ne s'est vendu qu'à $350 l'acre en 1971, c'était à des fins immobilières ou pour des raisons financières et cela ne signifie pas que le reste d'entre nous devons le vendre à un prix aussi bas.

On nous dit que nos maisons vaudraient plus si elles étaient en ville. Bien des gens préfèrent habiter à la campagne, et pour ce qui est du prix des maisons, les matériaux et la main-d'œuvre coûtent la même chose quel que soit l'endroit où l'on construit. Pourquoi, dans ces conditions, évalue-t-on nos maisons à un prix aussi bas? Nous espérons que vous réfléchirez à la disposition concernant l'impôt sur la plus value et que vous donnerez au moins une juste valeur à nos terrains et à nos maisons.

La lettre était adressée au ministre des Finances et au premier ministre (M. Trudeau). Apparemment, ils n'y ont guère prêté attention.

J'ai ici une note que j'ai rédigée au cours d'une entrevue avec un agriculteur qui est venu me faire part de ce problème, M. William H. Rittenhouse qui demeure R.R. 2, Dunnville, Ontario. Il a constaté la même chose. La personne qui est venue faire l'évaluation de sa propriété n'avait aucune idée de la valeur ni des revenus d'une exploitation agricole. Par conséquent, les agriculteurs réalisaient une importante plus-value et devaient payer un impôt élevé sur cette plus-value.

Cet agriculteur m'a fait une proposition originale. Pour remédier à cette situation, il a proposé de partir du prix de vente, au moment où l'agriculteur vend sa terre, et de déduire 10 p. 100 par an, pour tenir compte plus ou moins de l'inflation, en remontant jusqu'en 1971. Ainsi, cela permettrait de calculer un impôt raisonnable sur la plus-value. Je crois que cette proposition mérite d'être prise en considération. Les vérificateurs de l'impôt sur le revenu devraient tout au moins en tenir compte quand ils déterminent la valeur de la plus-value pour fixer l'impôt. Si cette formule ne convient pas, il devrait y en avoir une autre qui tienne compte de l'effet de l'inflation sur la valeur des terres agricoles.

J'ai fortement critiqué l'impôt sur la plus-value et la façon de l'appliquer. Il existe une solution simple à ce problème. Elle ne coûterait pas très cher au gouvernement. Le ministre des Finances et le gouvernement devraient tout simplement supprimer cet impôt pour les terres ou les petites entreprises familiales lorsque le propriétaire ne la vend qu'une fois dans sa vie. Ce n'est pas trop demander.

Quand j'ai commencé à m'intéresser à cette question il y a un an, j'ai constaté que le revenu que le gouvernement tire de l'impôt sur la plus-value des exploitations agricoles est plutôt minime si on le compare aux dépenses administratives nécessaires pour le calculer. J'ai fait cette proposition aux divers ministres des Finances qui se sont succédé mais elle est toujours tombée dans l'oreille d'un sourd. J'espère que le ministre actuel en tiendra compte. On a laissé entendre qu'un petit gars de Shawinigan Falls est décidé à se faire un nom dans le monde des finances et de l'économie. C'est là une proposition nouvelle qu'il pourrait accepter. Il pourrait alors ne pas tenir compte des conseils des mandarins de son ministère. Une seule mesure simple pourrait faire disparaître toutes les difficultés dont j'ai parlé.

Une autre solution partielle de ce problème a été suggérée par des députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris la parole avant moi. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a éloquemment fait valoir que les exploitations agricoles familiales constituées en société fermée devraient bénéficier des mêmes avantages de privilège de succession que l'unique propriétaire d'une exploitation. Ces arguments sont inspirés par le bon sens. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet car les députés qui ont déjà pris la parole ont amplement démontré que cette façon de faire serait tout à fait conforme à des pratiques équitables de taxation.

J'aimerais maintenant passer à un tout autre sujet, soit l'imposition de l'assurance-vie. Je félicite le gouvernement d'avoir décidé de ne pas imposer une partie des gains de succession. Je suis certain que des députés de tous les côtés de la Chambre avaient écrit et parlé au ministre pour le faire changer d'avis sur ce point. Il a fini par voir clair. J'espère donc qu'il réfléchira à ce que j'ai dit plus tôt.

Je suis certain que les députés de tous les partis ont reçu des lettres de détenteurs de polices d'assurance, et surtout d'agents d'assurance. C'est un peu à cause de moi. Je suis trop modeste pour dire que c'est uniquement à cause de moi. Cependant, deux injustices subsistent.

Un contribuable qui détient une police d'assurance et qui obtient un prêt sur sa police doit payer des impôts sur ce prêt comme s'il s'agissait d'une partie de son revenu. C'est ridicule. Si l'on obtient un prêt d'une banque, d'une compagnie de fiducie ou d'un particulier, le prêt n'est pas considéré comme un revenu. Il doit être remboursé. C'est aussi vrai dans le cas d'un prêt contracté sur une police d'assurance. La plupart de ceux qui obtiennent un prêt sur une police d'assurance le remboursent. Si par hasard ils ne le font pas, le montant du prêt est déduit du montant reçu quand la police arrive à échéance.

Une telle politique fiscale est injustifiée. Si l'on veut considérer le prêt comme une partie du revenu, il serait raisonnable de considérer l'intérêt sur le prêt comme une dépense. Le gouvernement ne veut pas l'admettre. C'est incompréhensible. Je suis certain que le ministre entendra raison après avoir écouté les arguments avancés par les députés de tous les côtés de la Chambre. Le ministre a cédé sur certains points. Il doit maintenant être tout à fait juste et équitable.

Pour mieux convaincre le ministre, j'aimerais citer des extraits d'une lettre que j'ai reçue du secteur des assurances. Voici ce que dit cette lettre:

> Malheureusement, il reste deux graves problèmes à résoudre. Je veux parler des propositions budgétaires en vue *a*) d'imposer le détenteur d'une police au moment où il contracte un prêt et *b*) de refuser la déduction comme une dépense de l'intérêt payé sur un prêt obtenu sur une police, quelles que soient les circonstances.

La lettre énumère ensuite certaines des raisons pour lesquelles ces propositions sont tout à fait injustes:

> Un prêt avancé sur une police d'assurance devrait être considéré comme tel, car le prêt doit être remboursé à l'aide du produit de l'assurance, si l'assuré ne rembourse pas son prêt plus tôt;
>
> les dispositions sur les avances sont un des avantages reconnus depuis longtemps de l'assurance-vie, et il est injuste d'établir à l'égard de ce genre de prêts une disposition fiscale différente des autres;
>
> en général, on a recours aux prêts sur des polices d'assurance en cas de difficultés financières ou en cas d'urgence, et il est vraiment mal trouvé d'imposer juste à ce moment là à l'assuré un impôt supplémentaire; . . . ce sont les petites entreprises qui seraient les plus durement touchées, alors que le gouvernement s'est engagé à les aider; les polices d'assurance-vie sont souvent leur meilleure source de liquidité immédiate, et la seule dont disposent les petits chefs d'entreprises puisque l'argent peut être obtenu ainsi à un taux d'intérêt assez bas, sans qu'il soit nécessaire de répondre à toutes sortes de questions ou de fournir des nantissements supplémentaires; c'est l'utilisation des fonds plus que la source des fonds qui régit la déductibilité des intérêts sur les prêts, aux fins de l'impôt;
>
> par conséquent, c'est établir une discrimination à l'égard d'une source d'argent donnée, à savoir l'assurance-vie, que de ne pas autoriser que l'intérêt sur les prêts des polices d'assurance soit déductible de l'impôt.

Voilà un exposé raisonnable de la situation, qui paraît évident, et je me demande encore pourquoi le ministre ne veut pas examiner la question de manière raisonnable.

M. Alexander: Parce qu'il a la tête dure.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): J'aimerais à présent parler de la taxe de vente fédérale qui est imposée au matériel utilisé par des services publics dans les municipalités du pays. Je parle ici du matériel qui sert à assurer les services publics, à faire des installations, etc. Je ne vais pas m'étendre sur la question et je me contenterai de lire ce que m'a écrit un conseil municipal de ma circonscription à ce sujet. La Commission des services publics de Dunnville, à Dunnville, a adopté une résolution dont je crois un exemplaire a été remis aux députés de tous les partis de la Chambre. Cette résolution expose la question mieux que je ne pourrais le faire.

● (2032)

> Attendu que le matériel des services d'eau municipaux est exempté de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise; attendu que les services d'eau et d'électricité assurent des services essentiels à la même clientèle; attendu que la taxe sur l'équipement et le matériel servant à la distribution de l'électricité contribue à augmenter le coût du service pour les lotissements résidentiels; attendu que la réduction de la taxe profiterait finalement aux clients, il est résolu de demander au ministre des Finances d'envisager une loi visant à exempter les services d'électricité municipale de la taxe d'accise fédérale sur le matériel et l'équipement de distribution de l'électricité.

Comme vous voyez, monsieur l'Orateur, ce qui vaut pour un secteur des services publics vaut certainement pour un autre et il n'y a aucune raison pour que le gouvernement ne juge pas bon de faire ce qu'on lui demande. Après tout, la taxe qui est actuellement imposée augmente le coût des services d'électricité pour ceux qui les achètent.

J'aimerais en venir maintenant à un autre sujet et, à l'instar d'un certain nombre d'autres députés qui ont pris la parole au

cours de ce débat, je voudrais parler de l'avalanche de paperasse que doivent remplir les contribuables et surtout les petits commerçants. Ils sont submergés par les formules gouvernementales qu'ils doivent remplir alors que les fonctionnaires des divers ministères pourraient sans doute simplifier grandement ces formules ou les éliminer. Les formules de déclaration d'impôt sont tellement compliquées que les petits commerçants doivent engager des comptables pour les aider à les remplir. Même le simple contribuable constate qu'il ne peut obtenir toutes les déductions auxquelles il a droit sans employer un expert pour lui donner des conseils. J'estime qu'il faudrait éliminer les formules exigées actuellement par Statistique Canada, la Commission de l'assurance-chômage et ainsi de suite. Il y a certainement moyen de simplifier les choses.

J'aimerais maintenant lire au compte rendu un extrait d'une lettre de M. K. W. Jones, de Caledonia en Ontario qui a, je crois, des plaintes fort légitimes à formuler à l'égard du gouvernement qui projette d'imposer les avantages sociaux dont bénéficient certaines personnes. Cette lettre se passe de commentaires. M. Jones écrit:

> Je suis à l'emploi d'une compagnie d'assurances où il est d'usage d'offrir une hypothèque à certains employés. La société prend en compte cet avantage lorsqu'elle révise le traitement de l'employé et elle se sert de cette méthode pour maintenir les traitements à un niveau inférieur. J'estime donc qu'il serait fort injuste de lever un impôt sur cet avantage; en outre, cela forcerait l'employeur à réviser les traitements.

Ecoutez ce qu'il dit maintenant:

> De nombreux groupes professionnels bénéficient d'avantages qui ne sont pas imposables. Les employée de magasins à rayons peuvent acheter à rabais; les employés de compagnies aériennes et de sociétés de chemins de fer et leur famille recoivent des laissez-passer gratuits; les concierges d'immeubles de rapport ne paient pas de loyers; les fonctionnaires ont des laissez-passer gratuits pour les autobus . . .

Je n'aurais pas dû lire cela parce que ce n'est pas vrai.

> Les députés, à ma connaissance, recoivent des billets d'avion gratuits, non imposables, dont ils font usage dans l'exercice de leurs fonctions. Voilà seulement quelques exemples des avantages dont bénéficient certains employés.

Je crois que mon correspondant a présenté des arguments valables. Si, à titre d'employé, il peut obtenir une hypothèque à un taux un peu plus bas que la moyenne, pourquoi devrait-il être taxé là-dessus, surtout, comme il le dit, quand d'autres employés bénéficient d'avantages pour lesquels ils ne sont pas taxés?

Mon dernier point porte sur un secteur de l'industrie agricole qui est très important dans la région que je représente. Je fais allusion à la production de tomates. Cette industrie fait actuellement face à une crise majeure au Canada; en fait, elle est presque menacée d'extinction à cause de l'importation d'un volume considérable de solides, habituellement de purée de tomate. Le seul obstacle majeur à l'approvisionnement des consommateurs canadiens que rencontre l'industrie tient à sa vulnérabilité continuelle aux fluctuations spectaculaires des prix et des conditions des marchés internationaux. Cela revient à dire que l'industrie est menacée par le dumping de purée de tomate bon marché provenant de pays où la main-d'œuvre ne coûte à peu près rien.

Les producteurs de tomates canadiens possèdent les connaissances et la compétence techniques pour fabriquer en permanence tous les solides de tomates nécessaires aux consommateurs canadiens à prix raisonnables. Toutefois, ils ont hésité à engager les sommes nécessaires aux immobilisations pour construire les fabriques de conserve à cause de l'instabilité du marché international. Il faut que nous garantissions à l'industrie qu'elle ne sera pas acculée à la faillite par suite de dumpings inconsidérés. Notre industrie jouirait de cette assurance si le gouvernement décrétait immédiatement un tarif *ad valorem* de 17½ p. 100.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

Le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) a expliqué cette situation avec beaucoup plus d'éloquence que je ne peux le faire lorsqu'il a parlé de cela cet après-midi. Le tarif que j'ai proposé aiderait non seulement les producteurs et les conditionneurs à donner de l'expansion à leurs entreprises, mais il résulterait en un prix à la consommation plus stable sur le marché canadien—les consommateurs ne trouveraient pas sur les tablettes de leur épicier une denrée donnée à tel ou tel prix pour constater une augmentation de 50 p. 100 la semaine suivante et voir les prix tomber un peu plus tard. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est le nombre d'emplois que cela permettrait de créer non seulement dans les exploitations agricoles, mais dans les usines de transformation. Le bureau de commercialisation des maraîchers estime que l'on pourrait employer des milliers de personnes dans l'alimentation, non seulement dans l'agriculture, mais aussi dans les industries de transformation.

● (2042)

Je me suis efforcé de donner une vue d'ensemble de la situation, monsieur l'Orateur. J'y ai abordé quelques aspects du programme fiscal du gouvernement. J'ai évoqué le fardeau fiscal incohérent, injuste et croissant des contribuables et j'ai fait remarquer que bientôt nous ne pourrons plus rebrousser chemin. J'ai également abordé la question de l'impôt sur la plus value, celle des assurances et de la protection des agriculteurs et des personnes qui traitent certains produits d'horticulture destinés au marché. J'espère que mes propos auront quelque influence sur le ministre des Finances et qu'il aura pris en considération certaines de mes remarques lorsqu'il s'entretiendra avec ses collaborateurs et qu'il nous présentera, je l'espère, certaines modifications lors de la prochaine réunion du comité plénier.

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de pouvoir prendre brièvement la parole au sujet du bill C-11. Je serai l'un des derniers à pouvoir en parler à l'étape de la deuxième lecture, étant donné que le gouvernement, avec le courage qui le caractérise, vient d'avoir recours à la clôture. Étant donné que nous n'avons pas eu de débat du budget, je trouve choquant que le ministre nous refile ce mini-budget. J'ai découvert ce soir que non seulement le gouvernement emploie la clôture pour faire adopter son projet de loi, mais que le ministre des Finances (M. Chrétien) est en train de poser ses conditions sur la façon dont il comparaîtra devant le comité chargé de débattre de la politique économique. Je n'ai jusqu'à présent vu qu'une seule fois le ministre des Finances à la Chambre au cours de ce débat et il me semble qu'étant donné ce qu'il nous a sorti qu'il devrait assister aux séances à la Chambre aussi souvent que possible afin d'y apprendre à gérer son portefeuille.

Je trouve scandaleux ce marchandage qu'on propose entre le nombre de fois où le ministre des Finances consentira à comparaître devant un comité de la Chambre régulièrement constitué et la rapidité avec laquelle l'opposition votera les projets de loi. La Chambre des communes n'avait jamais été destinée à être le théâtre de pareilles tractations et c'est vraiment honteux que nous en soyons rendus là.

Je ne m'étendrai pas sur les détails du bill C-11. Je parlerai plutôt d'une ou deux choses qui ressortent des débats, et surtout des commentaires du ministre des Finances.

La gravité de la conjoncture économique a été signalée à plusieurs reprises. Le chômage n'a jamais été si élevé en chiffres absolus depuis la grande crise économique. L'inflation n'a pas lâché prise. Si la situation n'était pas si grave, on pourrait rire à entendre le gouvernement parler d'un taux de 6 p. 100 pour l'an prochain. Qui pourrait croire cela? D'autre part, nous n'avons jamais connu un pareil déficit de notre balance des paiements.

Ce qu'il y a eu de plus décevant dans les propos que le ministre des Finances nous a tenus en nous présentant le bill où il annonçait une légère réduction d'impôts, c'est qu'on n'y signalait aucun changement dans la façon de gérer l'économie. Monsieur l'Orateur, il est trop évident que le gouvernement ne veut pas sortir de l'impasse, malgré l'inefficacité flagrante des politiques qu'il applique depuis quelques années.

Quelles preuves lui faut-il encore? Le chômage ne fait qu'augmenter. L'inflation ne fait que s'accélérer. La balance des paiements ne fait que se détériorer. Habituellement, nous jugions de la tenue de notre économie en la comparant à celle des États-Unis, et il y avait un décalage de six mois entre les mouvements de l'économie américaine et les nôtres. Or cette corrélation elle-même a disparu. Le gouvernement devrait bien comprendre que sa politique économique est inefficace.

Lorsque le ministre des Finances a présenté son mini-budget, on aurait espéré y trouver quelque lueur d'espoir quant à l'élaboration d'une nouvelle politique économique, mais tel ne fut pas le cas. C'est vraiment dommage, monsieur l'Orateur. Ce ne sont pas tellement les conséquences politiques de cette situation qui importent. Le plus grave c'est qu'un million de Canadiens seront sans emploi cet hiver et que notre situation économique se détériore.

Comment se fait-il qu'un pays qui devrait être l'un des plus riches au monde, qui dispose de tant de ressources, s'appauvrit sans cesse comparativement aux autres pays? Comme mon collègue de York-Simcoe n'a cessé de le rappeler à la Chambre, notre pays, en terme de richesses réelles par habitant, est passé de la deuxième place au monde à la dixième place. Les pays du monde qui améliorent leur situation économique sont ceux du Moyen-Orient, et ceux qui possèdent des richesses naturelles. Nous en avons également. Pourquoi administrons-nous notre économie tellement mal que nous allions dans la mauvaise direction?

L'une des plus grandes supercheries au Canada, c'est que l'on fasse croire à la population qu'il nous est impossible d'améliorer notre performance économique, que nous devons nous résigner à la situation actuelle. Il est faux de prétendre, comme l'a fait le ministre des Finances en comité l'autre jour, que personne ne connaît la solution aux problèmes économiques mondiaux, que nous en sommes tous victimes au même titre. Je soutiens que tel n'est pas le cas. Beaucoup de pays au monde améliorent leur situation économique. La nôtre se détériore.

Notre problème, monsieur l'Orateur, c'est que le ministère des Finances continue d'élaborer sa politique budgétaire en se fondant sur des principes périmés. Comme le ministre des Finances l'a lui-même affirmé l'autre soir, le ministère continue de croire que nous pouvons maintenir l'ancienne politique économique de type keynésien fondée sur les dépenses brutes comme nous le faisions du début des années 50 au début des années 60. Je m'élève en faux contre cette croyance. Il y a quelques années, des conseillers économistes américains et même des économistes canadiens affirmaient que nous pourrions exercer sur l'économie un contrôle suffisamment précis pour prévoir quel degré de chômage et d'inflation nous aurions selon le volume total de nos recettes fiscales et de nos dépenses. Or il se trouve que nous avons abandonné cette idée car elle s'est révélée fausse.

Plus important encore, monsieur l'Orateur, il faut abandonner cette idée que nous pouvons manipuler les niveaux de chômage et d'inflation en modifiant nos modes de dépense et en adoptant les théories keynésiennes. En réalité—et c'est le message que je voudrais faire passer aux Canadiens ce soir, et surtout au ministre des Finances—si le ministère des Finances continue de prétendre qu'en modifiant la structure fiscale ou en modifiant considérablement les modèles de dépense, nous allons pouvoir résoudre le problème du chômage et de l'inflation ainsi que celui de notre balance des paiements, je dis qu'il a complètement tort. Si le ministère persiste dans cette ligne de pensée, le pays devra envisager des problèmes économiques encore plus catastrophiques que ceux qu'il connaît à l'heure actuelle.

Il est vraiment désolant de persister à dire que nous ne pouvons résoudre nos problèmes économiques. Nous pouvons les résoudre, Monsieur l'Orateur, mais il faut les aborder d'une façon tout à fait différente. Le ministre de Finances et ses collaborateurs doivent changer complètement d'attitude et reconnaître que dans un pays vaste comme le Canada, avec ses différences régionales marquées, on ne peut appliquer ces politiques surannées. Les budgets et les politiques économiques doivent être conçus de façon à répondre aux besoins des différentes régions et différents secteurs du pays.

Par exemple, je trouve absolument aberrant qu'au Canada la pêche ne soit pas une des industries les plus rentables au monde. Comment le gouvernement peut-il passer plusieurs années à négocier une limite de 200 milles au large de nos côtes, alors qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas encore un seul navire frigorifique en mesure de recueillir les produits de ces eaux? Comment peut-on tolérer un taux de chômage de 20 à 25 p. 100 dans les provinces Maritimes sans tenter de mettre au point une industrie de la pêche? Notre littoral est parmi les plus longs au monde. Commant se fait-il que la pêche ne soit pas une industrie internationale au Canada? Pourquoi? Comment se fait-il que le gouvernement n'ait rien fait à ce sujet? Pourquoi n'établit-il pas ses politiques budgétaires pour que cette industrie soit l'une des plus concurrentielles au monde?

● (2052)

Comment se fait-il qu'entre 1970 et 1975 nous ayons importé deux fois plus de matériel minier que nous n'en avons exporté? Comment est-ce possible alors que les industries minières sont parmi les plus importantes au monde? Pourquoi laissons-nous la première place aux Allemands dans le domaine des exportations de matériel minier? Pourquoi n'avons-nous pas mis au point une stratégie industrielle fondée sur nos ressources et n'avons-nous pas developpé des industries minières et des industries lourdes qui puissent concurrencer celles des autres pays? Nous importons plus de matériel pour

la fabrication des pâtes et papiers que nous n'en exportons, ce qui ne devrait pas se produire.

Nous en arrivons à l'idée incroyable selon laquelle le Canada aurait une stratégie de l'énergie, si c'est bien le mot qui convient, stratégie telle que nous devrons importer dans les années 80 une partie de tout le pétrole brut dont nous aurons besoin. Pourtant, nous possédons les réserves connues de pétrole les plus vastes du monde et, pourtant, nous importerons dans les années 80 plus de pétrole que nous n'en exporterons. Pourriez-vous imaginer les Japonais dans cette situation? Pourriez-vous imaginer les Allemands dans cette situation? Au lieu de réussir à gagner des devises étrangères, nous avons tellement mal géré notre économie, tellement négligé nos ressources que le Canada devra devenir dans les années 80 un importateur net de pétrole, et nous ne savons pas trop comment nous allons arriver à le payer. Il en est ainsi sur toute la ligne.

Notre économie ne connaîtra sûrement pas de relance tant que le ministre des Finances et son ministère ne s'occuperont pas de nos différentes industries et tant qu'ils ne proposeront pas des mesures fiscales propres à les rendre efficaces et rentables.

Ce qui est plus important, comme le disait tout récemment lors d'une réunion, l'ancien ministre des Finances, le député d'Eglington (M. Sharp), il nous faut trouver une nouvelle façon de prendre les décisions budgétaires. La budgétisation doit se faire ouvertement dans notre pays. Ce qu'il nous faut faire tout de suite, si le ministre des Finances est vraiment sérieux quand il dit vouloir redonner sa stabilité à notre économie, c'est inviter les dirigeants des diverses industries du pays à dire ce qu'il faut faire pour les rendre efficaces et concurrentielles. En commençant à élaborer un ensemble de politiques qui soient efficaces afin que l'on puisse réellement remettre le pays sur la voie de la prospérité. La budgétisation ne doit plus être secrète. Il faut l'ouvrir au public, afin que les citoyens, les hommes d'affaires et les entrepreneurs du pays sachent ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Le gouvernement devrait avoir le courage de faire connaître ses prévisions sur l'emploi, le chômage et l'inflation, afin que les gens puissent planifier en tenant compte de ces prévisions budgétaires. De plus, si les prévisions budgétaires laissent à désirer, le ministre devrait venir en expliquer les faiblesses à la Chambre ou devant un comité de la Chambre.

Je ne pense pas que les Canadiens se rendent vraiment compte de la gravité des problèmes économiques qui nous assaillent. Le cours de notre dollar a bien baissé. Le ministre des Finances a mis cette dévaluation sur le compte du flottement du cours du dollar; certes, je suis prêt à admettre, à son instar, que le gouvernement n'est pas intervenu pour stabiliser le cours du dollar à 90, 92 ou 88 cents, bien qu'il ait fallu sacrifier des quantités énormes de devises étrangères pour l'empêcher de se dévaloriser davantage. Je ne vois pas du tout comment on pourrait éviter la dégringolade si le gouvernement maintient le climat économique actuel. Le ministre des Finances se doit de rétablir la confiance dans le dollar pour l'empêcher de faire un plongeon encore plus vertigineux. Chaque fois que le dollar baisse, l'inflation augmente et chaque fois que l'inflation augmente, nous perdons des investissements. Et quand nous perdons des investissements, nous perdons des emplois. Si nous ne nous décidons pas à faire quelque chose, nous allons être enfermés dans ce cercle vicieux qui est précisément celui dans lequel les Anglais se sont trouvés dans les années 1950 et 1960.

Si l'on regarde sur la carte du monde les pays qui se sont enrichis depuis la Deuxième Guerre mondiale et ceux qui se sont plutôt appauvris, on constate que ce sont les pays prospères qui ont le moins dévalué leur monnaie. Les pays qui ont eu le plus de difficultés sont ceux qui ont le plus dévalué leur monnaie. Il serait vraiment dommage que nous suivions les traces de la Grande-Bretagne pour ce qui est de la gestion de notre économie et pourtant il semble que ce soit vers cela que nous nous dirigions. La baisse persistante du dollar ne va résoudre aucun de nos problèmes.

Il s'est produit au cours des dix dernières années au Canada un phénomène que je trouve frappant, c'est la divergence entre la façon dont le ministre des Finances envisage ses responsabilités et la façon dont la presse mesure le succès ou l'échec de ce même ministre. Il fut un temps où le ministre des Finances tenait pratiquement pour acquis qu'il n'était pas politiquement essentiel. La raison en est que les ministres des Finances que nous avons eus, du moins ceux, qui étaient des hommes forts et capables, étaient toujours disposés à prendre les mesures qui s'avéraient essentielles pour le bien-être économique du pays sans tenir compte des conséquences politiques que ce geste entraînait pour eux. Cela ne se voit plus aujourd'hui. Au cours des dernières années, quand avons-nous eu un ministre des Finances vraiment disposé à prendre les mesures draconniennes nécessaires à la relance de l'économie? La principale politique des derniers ministres des Finances que nous avons eus en matière de gestion de l'économie à toujours consisté à parler beaucoup et à ne rien faire.

Une voix: Allez voir en Floride!

M. Gillies: Aucune mesure n'a été prise. Cet hiver, nous aurons un déficit de 1.5 ou 2 milliards de dollars au chapitre du tourisme. Nous n'avons pas encore entendu le gouvernement dire qu'il comptait faire quelque chose à ce sujet. Pourquoi? Parce que c'est un sujet impopulaire.

Quand devons-nous nous attendre que des mesures soient prises par le gouvernement en vue d'entreprendre vraiment de résoudre certains problèmes que nous avons déjà connus. L'entreprise ne peut rien y faire si le gouvernement ne prend aucune initiative. Le gouvernement se refuse à faire preuve d'un esprit de décision sur des problèmes pourtant très importants. La tragédie qui entoure les quelques dernières années de la gestion économique du pays réside en partie dans le fait que la politique l'a toujours emporté sur les considérations d'ordre strictement économique. Aussi longtemps que cela durera, aussi longtemps que nous vivrons dans une situation où le gouvernement a peur de prendre les véritables mesures énergiques qui s'imposent pour redresser l'économie, nous sommes condamnés à subir encore davantage la triste conjoncture qui prévaut actuellement.

Il se passe à mon avis quelque chose d'autre et de très particulier. J'ai lu avec intérêt le discours prononcé l'autre soir par l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), ministre de l'Industrie et du Commerce, qui parlait devant la Chambre des communes. Il est l'un des personnages qui tient les leviers de commande de l'économie de notre pays. Et dire qu'il ne comprenait même pas que c'est la quantité d'argent injectée dans le système qui provoque l'inflation. Il ne comprenait même pas que la cause fondamentale sousjacente de l'inflation fait partie des notions les plus élémentaires de l'économie. Ce haut ministre de la Couronne est supposé exercer la responsabilité d'une partie de la gestion économique de notre pays, et il ne comprend pas ce qui se passe.

● (2102)

Tout citoyen canadien qui a suivi le débat de ce projet de loi, surtout le Canadien qui a écouté ce que le nouveau ministre des Finances a déclaré et la façon dont il a traité l'économie jusqu'à présent, doit être très, très inquiet. Ni à la Chambre ni au comité le ministre des Finances n'a voulu indiquer que le gouvernement était disposé à adopter une attitude totalement nouvelle à l'égard de la gestion de la politique économique. Pourtant la chose s'impose. Combien de temps allons-nous devoir encore endurer le chômage, l'inflation, la détérioration de la balance des paiements avant de savoir que les politiques du gouvernement sont mauvaises?

L'ancien ministre des Finances (M. Turner) nous a rendu un bien mauvais service en affirmant qu'il n'y avait rien à faire. C'est faux. En outre, il ne suffit pas d'affirmer que nos problèmes résultent de la situation mondiale. Ce n'est pas vrai. Le problème vient de nous. C'est que nous ne sommes pas prêts à réorienter nos politiques, à nous défaire de procédés qui avaient bien servi au cours des années 50 et 60, mais qui n'ont plus de valeur pour les années 70.

Si le ministre des Finances veut apporter sa contribution au bien-être de notre pays, il devrait commencer sans tarder à se défaire de nos méthodes budgétaires passées. Il commencerait à analyser les divers secteurs économiques afin de découvrir ce que réclame chaque secteur pour lui assurer la prospérité. Il doit travailler avec les gestionnaires de ces secteurs. Il doit les convoquer à Ottawa et commencer à construire un budget à partir de leurs connaissances. Nous aurions alors une occasion raisonnable de relancer notre économie.

Si, au printemps, le ministre présente un budget fondé sur une politique ou une théorie macro-économique fondamentale visant à résoudre nos problèmes par des réductions générales d'impôts et des réorientations de dépenses, ce sera peine perdue et nous nous retrouverons dans une situation encore plus destructrice qu'à l'heure actuelle. Et les ministres des Finances n'ont pas le droit de faire de la politicaillerie à ce sujet parce que les problèmes sont trop graves.

M. Chrétien: Votons donc là-dessus.

M. Gillies: Depuis beaucoup trop longtemps, on juge les ministres des Finances au Canada sur leur habileté politique au lieu de leur compétence économique. Nous connaissons les problèmes auxquels le pays fait face. Nous espérons que le nouveau ministre des Finances se rendra compte de ce que nous font perdre un million de gens en chômage, un taux croissant d'inflation et la baisse du dollar. Nous espérons que le ministre des Finances aura le courage de nous présenter un nouveau genre de budget clair qui aidera à replacer le pays sur la voie de la prospérité.

Des voix: Bravo!

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le député de Don Valley (M. Gillies) et d'autres conservateurs, je me demande parfois si nous ne sommes pas au pays des merveilles.

M. Paproski: Allez-y, Alice.

M. Rodriguez: Allons-y, Alonzo.

En mars dernier, l'ancien ministre des Finances a présenté un budget dans lequel il acceptait un taux de chômage de 8 p. cent et une masse d'un million de chômeurs. Les conservateurs reprochent maintenant au ministre des Finances (M. Chrétien) de dire qu'il nous faut accepter qu'il y ait un million de chômeurs. M. Darcy McKeough, le trésorier de l'Ontario, l'idole de la Chambre de commerce de Chatham, a dit que M. Macdonald était un homme brave et qu'il appuyait son budget. Il était prêt à accepter 5.3 p. cent de chômage comme étant le plein emploi en Ontario. Comment peuvent-ils ainsi se contredire? Cela me dépasse complètement.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Les députés peuvent bien dire ce qu'ils veulent, mais je sais que j'ai touché un point sensible.

Il y a environ neuf mois, en février dernier, je me souviens que nous avons examiné un bill fiscal semblable. J'ai parlé pendant un certain temps pour m'opposer à ce bill. Si certains conservateurs y avaient mis du leur, notre législation fiscale aurait peut-être été fondamentalement modifiée; au lieu de cela, les gens finissent par se faire avoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que font les libéraux lorsqu'ils proposent un bill fiscal. Il y a neuf mois, je me suis opposé à ce bill fiscal en disant qu'il ne faisait rien pour résoudre le chômage. Aujourd'hui, neuf mois plus tard, nous examinons un bill semblable et je m'oppose au bill C-11 comme je m'étais opposé au premier bill fiscal.

Lorsque les conservateurs et les libéraux parlent du chômage, ils refusent continuellement de prendre des mesures concrètes pour y remédier. Le premier ministre (M. Trudeau) et les ministres du cabinet d'en face ont dit que nous ne pouvons pas créer d'emplois et que nous devons en laisser le soin au secteur privé. Ils ont dit que nous devons compter sur le secteur privé ou la libre entreprise, qui nous sauveront. Ou nous attendons que l'économie américaine nous sorte de cette impasse. Nous attendons que la cavalerie américaine sonne la charge et franchisse les collines pour voler à notre secours.

Mme Pigott: Nous devons nous faire plus d'amis.

M. Rodriguez: Voilà encore le «cookie monster» qui s'en mêle. Les députés d'en face ont dit que le secteur privé créera des possibilités d'emploi, mais que nous devons lui accorder des avantages et des concessions fiscales pour lui permettre de le faire. Nous devons lui donner les moyens de créer des possibilités d'emploi pour les Canadiens.

Impôt sur le revenu

Il y a tout juste deux étés, le gouvernement supprimait le programme Perspectives-Jeunesse en disant ne plus intervenir dans la création d'emplois pour les jeunes du pays et laisser ce soin au secteur privé. Le chômage des jeunes a donc atteint cet été de très fortes proportions.

Pas plus tard que le mardi 15 novembre, en réponse à une question posée à la Chambre, le premier ministre a dit que le Parlement allait être saisi dans le bill C-11 de mesures visant à accroître la productivité au pays et que, d'une façon ou d'une autre, il nous fallait accroître notre productivité. Il a également déclaré qu'il nous faudra pour cela accorder des allégements fiscaux, et que cet accroissement de la productivité allait créer beaucoup d'emplois. Quelles sont donc ces mesures qui, selon le gouvernement, permettront d'accroître la productivité au pays?

Le premier ministre et les membres de son cabinet ont dit que le bill C-11 allait distribuer 1.2 milliard de dollars pour stimuler la productivité des sociétés industrielles et ont dit espérer que cette productivité accrue allait créer des emplois. Or, rien n'indique que les concessions fiscales consenties dans le passé au secteur privé aient créé des emplois capables de résoudre notre grave crise du chômage.

• (2112)

Le gouvernement sait très bien que nous devons créer 2.5 millions d'emplois d'ici dix ans et si l'on tient compte des 1.5 million de Canadiens qui sont maintenant sans travail, cela veut dire que nous devons créer 4 millions d'emplois au cours des dix prochaines années. Pourtant, d'après les prévisions des experts, tous les programmes importants d'immobilisations qui existent actuellement au Canada, comme le projet des sables bitumineux de l'Athabasca, le projet de la Baie James et le programme de pipe-line, ne peuvent créer qu'environ trois millions d'emplois. Il manquera donc environ un million d'emplois dans dix ans. Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie économique quelconque pour résoudre le problème? A-t-il élaboré une stratégie économique nationale pour relancer l'économie? Il n'en a rien fait.

Depuis mon adhésion au NPD et depuis bien avant, mon parti préconise une planification économique nationale. Nous soutenons depuis longtemps que le gouvernement canadien doit planifier. Mais les députés libéraux et conservateurs ont toujours considéré la planification éconmique comme un épouvantail communiste. Selon eux, les communistes sont les seuls à planifier et dès qu'on commence à parler de planification économique, ils se disent: «Voilà encore les révisionnistes communistes.» Ils semblent n'avoir qu'une solution à proposer pour résoudre le problème, soit la libre entreprise. De fait, ils utilisent cette expression un peu comme Aladin se servait de sa lampe. Ils pensent que s'ils répètent les mots «libre entreprise» assez souvent, tous nos problèmes économiques disparaîtront. Mais rien ne disparaît. Le problème du chômage ne disparaît pas et c'est malheureux.

En décembre 1975, dans son entretien avec Bruce Phillips, le premier ministre a reconnu la principale source du problème quand il a dit que le système de libre entreprise était en train d'échouer. En réalité, il disait que le gouvernement devrait participer davantage à l'économie. Cela a entraîné toute une réaction chez les media d'information, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et le parti conservateur. On aurait pu croire que le ciel s'effondrait quand le premier ministre a dit que le système de la libre entreprise était en train de nous laisser tomber. Le premier ministre et ses acolytes ont vite changé d'avis quand ils se sont rendu compte de la réaction. Le premier ministre avait compris le noyau du problème, mais il a ensuite fait volte-face.

Mme Pigott: C'est le gouvernement qui nous a laissés tomber.

M. Rodriguez: Le gouvernement et l'opposition officielle sont tous deux pour la libre entreprise et tous deux manquent à leurs devoirs envers le pays.

M. Alexander: C'est pourquoi vous n'avez que 16 sièges.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: On sait toujours quand on a touché le point sensible. Voilà bien les défenseurs de la libre entreprise.

M. Martin: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) me permettrait-il de lui poser une question?

M. Rodriguez: J'apprécie toujours les questions que me posent les députés d'en face. Si le député désire me poser une question, qu'il le fasse.

M. Martin: Compte tenu des commentaires du député sur la libre entreprise—il semble nous blâmer nous et l'opposition officielle d'appuyer ce système—je voudrais lui demander s'il s'oppose catégoriquement à toutes les formes de libre entreprise.

M. Rodriguez: Je répondrai à cette question avec grand plaisir, et tout au long de mon intervention de ce soir, je vais exposer au ministre la solution socialiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: La solution à opposer au système laxiste de la libre entreprise.

Une voix: Épargnez-nous ce discours!

M. Rodriguez: Ils pourront dire ce qu'ils voudront, monsieur l'Orateur, mais le fait est qu'ils ont tout donné au secteur privé. Que pouvons-nous lui donner de plus? Ils lui ont accordé des concessions fiscales, ils lui ont donné des subventions et toutes sortes d'avantage, mais où sont les emplois? Qu'on réponde à cette question!

Maintenant, je vais vous présenter la solution socialiste. Voici le bill C-11 qui accorde d'autres concessions. Voici un cadeau de 1.2 milliard de dollars aux sociétés. Sur quelle analyse de l'économie s'est-on basé? Se fonde-t-on sur une stratégie, a-t-on fait une analyse, secteur par secteur, de l'économie pour voir ce qui cloche dans celui des mines ou celui de la fabrication? Les ministres ont-ils délimité ces secteurs et les a-t-on examinés? Le mini-budget présenté dans le bill C-11 a-t-il été conçu en fonction de ce genre d'analyse? Non, il n'en est rien. Ils se sont lancés à l'aveuglette simplement pour regagner la faveur électorale des sociétés. Il y aura une élection au printemps prochain, alors leurs quêteurs doivent aller chercher de l'argent auprès des sociétés.

Le ministre des Postes (M. Blais) est allé en tournée dans le nord de l'Ontario. On lui a confié la tâche de reprendre trois sièges aux néo-démocrates. Ils l'ont envoyé chez l'INCO et la Falconbridge, mais curieusement personne ne l'avait prévenu qu'en raison de leurs difficultés financières elles ne pouvaient pas lui donner grand-chose. Ce que ce bill va faire, c'est encore une fois accorder 1.2 milliard de dollars aux sociétés sans

savoir ce qu'on va en retirer. Cela revient à jeter cet argent par les fenêtres.

Le premier ministre a dit que nous devions stimuler la productivité. Le secteur manufacturier du pays ne fonctionne qu'à 80 p. 100 de sa capacité, pourquoi alors le gouvernement stimule-t-il l'économie pour produire des marchandises que nous ne pouvons vendre?

Près de chez moi, il y a quelques semaines, l'INCO a licencié 3,400 ouvriers, cette mesure entrant en vigueur en février 1978. Aux termes du projet de loi C-11, elle obtiendra 10 millions de dollars pour stimuler sa productivité. J'ai suggéré que la société constitue des stocks de nickel, mais le premier ministre m'a répondu que le stockage n'était pas la solution parce qu'il fallait vendre le nickel. Mais je vous le demande, est-ce qu'en lui refilant 10 millions de dollars on l'aidera à vendre le nickel amassé jusqu'à présent? Pour aider l'INCO à vendre son nickel et à conserver les emplois en jeu, je lui donnerais volontiers 40 millions de dollars! Mais je sais que cet argent ne fera pas vendre le nickel, et pourtant, l'INCO empochera quand même cette subvention de 10 millions de dollars.

Le gouvernement va débourser 1.2 milliard de dollars sans considérer la conjoncture économique, sans se demander si le secteur en question a besoin ou non d'être stimulé. Tout le monde y a droit, c'est carte blanche, c'est un système passe partout qui a échoué dans le passé, qui échouera aujourd'hui et qui, en fait, échouera toujours.

Le problème que soulèvent les licenciements effectués par l'INCO est très grave parce qu'il met en lumière les difficultés qui se posent dans la conjoncture économique canadienne, qu'il les place dans leur véritable perspective. Nous avons une économie basée sur les ressources naturelles. Nous avons pendant longtemps tiré notre subsistance de l'exploitation et de la vente des ressources de notre sol. Nous n'avons jamais pensé que nos ressources pouvaient nous ouvrir la porte de richesses encore plus grandes. Je vois ici le député de Don Valley (M. Gillies) qui, dans un grand discours prononcé à Toronto, a dit que nous ne devrions pas avoir honte d'être reconnus comme des bûcherons et des porteurs d'eau, que nous devrions vendre ces ressources.

M. Gillies: Je n'ai jamais dit cela.

M. Rodriguez: Voilà une attitude «généreuse» typique de M. Gillies. Nous n'avons jamais considéré ces ressources comme la clé pouvant libérer de plus grandes sources de richesse pour notre pays. Les subventions et les dégrèvements d'impôt consentis à des sociétés comme l'INCO n'ont servi qu'à accélérer l'exploitation des ressources du sous-sol. Elles ont extrait les minerais les plus riches et se sont enrichies très rapidement. Elles s'en vont maintenant au delà de nos frontières établir ce que l'on appelle dans le monde des sociétés, une «prédominance commerciale» dans d'autres minerais, en particulier les minerais de latérite.

● (2122)

J'ai récemment participé aux côtés du président de la société Noranda, M. Alfred Powis, à l'émission de radio *Sunday Morning*. Il a déclaré que si l'INCO n'était pas allée en Indonésie et au Guatemala, un autre pays l'aurait fait et il m'a demandé s'il ne valait pas mieux que l'INCO y soit allée. J'ai été étonné, quelques jours plus tard, de voir dans un journal que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) avait fait valoir le même argument. Je me suis délecté de l'occasion qui m'était offerte de faire connaître ma réaction à ce genre de question, monsieur l'Orateur. J'ai répondu à M. Powis que c'était là un but légitime pour l'INCO. Si je faisais partie de son conseil d'administration je voudrais établir une prépondérance commerciale dans les minerais de latérite d'Indonésie et du Guatemala. On doit toutefois se demander si c'est un objectif légitime pour le Canada.

La raison d'être de notre gouvernement, de notre régime fiscal, de notre système économique est-elle de donner la prépondérance commerciale à l'INCO, à la Falconbridge, à la Noranda et à l'Alcan? Sommes-nous les marionnettes des sociétés? Je prétends que non, et tout député canadien digne de ce nom dirait de même. Aucun ne l'a dit, monsieur l'Orateur. Les députés d'en face ont rampé et ont ronronné comme des chats. Quand on agite la cataire devant leurs nez, ils ronronnent et ne disent rien à l'INCO.

Les objectifs de l'INCO sont-ils ceux du Canada? Prétend-on que ce qui est dans l'intérêt de l'INCO et de la Falconbridge est également dans l'intérêt des Canadiens? Je dis que non! Nous sommes pris, toutefois, et il nous faut continuer à leur consentir des dégrèvements d'impôt car elles tiennent une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et elles menacent de fermer complètement si elles ne continuent pas à bénéficier de dégrèvements fiscaux.

Simplement pour faire voir jusqu'où peuvent aller certains députés des banquettes libérales, je vais citer le discours que faisait à Yellowknife le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) pour le compte du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner).

> L'expérience récente nous montre que la perspective de grands travaux constitue une base de développement économique bien incertaine. Et même lorsqu'un grand projet finit par démarrer, il risque d'avoir peu de retombées pour l'économie locale, ou encore de l'assevir à une monoactivité économique. Voyez ce qui se passe à Sudbury aujourd'hui, voyez ce qui est arrivé au Yukon pendant la grève d'Anvil. Il faut cesser d'accrocher nos espoirs de développement à long terme de l'économie du Nord sur la seule exploitation des ressources non renouvelables.

Or voilà bien près d'une cinquantaine d'années que les libéraux ravagent le pays, et le député l'avoue. Ils ont bradé nos ressources. Ils ont axé leurs politiques sur l'exploitation de nos richesses non renouvelables, sans se demander si cela était conforme à un schéma de développement ou à une stratégie économique nationale. C'est pourtant ce qu'il faut définir en premier lieu avant d'attibuer un rôle à l'exploitation de nos ressources.

Lorsque l'INCO est venue au Canada, elle se trouvait être la dernière entreprise de J. P. Morgan à ne pas avoir été décartellisée. Il l'a installée au Canada en 1928 parce qu'à ce moment-là le gouvernement américain commençait à démanteler les monopoles. Le Canada, aurait-il dit, est un refuge contre les forts taux d'imposition et la loi anticartel. Le magazine *Forbes* aurait pu ajouter une autre qualité, celle de n'accorder aucun rôle aux pouvoirs électifs, provinciaux ou fédéraux, dans la planification économique ou dans la définition des responsabilités sociales.

Quelle est la responsabilité sociale d'une société comme l'INCO qui licencie 3,400 travailleurs? Quoiqu'il en soit, de la façon dont les sociétés se comportent dans notre pays, elles n'ont aucune responsabilité sociale. Qu'aurions-nous pu faire de plus? Étant donné sa politique de non-ingérence, qu'aurait pu faire de plus le gouvernement pour l'INCO? On lui a accordé des ajournements d'impôt de l'ordre de 378 millions de dollars et la Société pour l'expansion des importations lui a consenti des prêts à faible intérêt de 70 millions de dollars pour lui permettre de s'établir au Guatemala et en Indonésie. Elle a reçu des dédommagements de dépréciation, on lui a accordé des subventions dans le cadre du Programme des routes d'accès aux ressources, on lui a permis de reporter à plus tard et de modifier son programme de réduction de la pollution, et on lui a même accordé une subvention de 15 millions de dollars pour construire «sa cheminée géante» sans toutefois accepter de dédommager les propriétaires dont les maisons et terrains ont été endommagés par les matières polluantes émises par les deux usines de Sudbury.

L'INCO a été prévenue d'avance du moment où les inspecteurs du gouvernement viendraient sur les lieux pour s'assurer que les lois relatives à la sécurité y étaient respectées. Le gouvernement provincial lui a permis de suspendre son régime de certificats relatifs au temps supplémentaire de sorte que la compagnie puisse exiger de ses ouvriers qu'ils fassent des heures supplémentaires afin d'accumuler l'actuel surplus de production, valable pour sept mois, d'approvisionnement en nickel, stocké à Port Colborne et Sudbury. Le bill C-11 est un cadeau de dix millions de dollars donné à INCO pour la remercier d'avoir éliminé 3,400 emplois dans la région de Sudbury, Thompson et Port Colborne.

Il nous aurait été impossible de nous montrer plus généreux envers cette société, mais comment celle-ci a-t-elle manifesté sa reconnaissance? Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a déclaré à la Chambre qu'il n'avait été prévenu du congédiement du personnel que la veille du jour où on l'a annoncé publiquement. Comme le ministre du Travail de l'Ontario n'a lui aussi été prévenu que la veille, cette société n'a donc daigné faire part de ses intentions ni au gouvernement fédéral ni au gouvernement provincial.

● (2132)

Au cours d'un interview avec un journaliste du *Star* de Toronto, le vice-président de l'INCO, M. W. Curlock, a admis que les pays du Tiers-Monde comme l'Indonésie et le Guatemala prendraient vraisemblablement des mesures contre l'INCO si celle-ci compromettait sérieusement leurs programmes de développement socio-économique.

Dans ces pays-là, elle ne s'y risquerait même pas. Nous avons toujours critiqué les pays du Tiers-Monde, en les traitant de républiques de bananes, mais nous voilà à présent la république de bananes d'Amérique du Nord. Nous avons autorisé certaines sociétés à s'installer ici et à faire ce que bon leur semble. Nous avons toujours préféré nous tenir en dehors, au nom sacro-saint de la libre entreprise. Nous n'avions que ce mot-là à la bouche. Et maintenant, nous voilà réduits, après avoir abandonné à d'autres nos ressources et avoir hypothéqué l'avenir de notre pays, à nous retrouver sans emplois en échange.

A l'International Nickel, la plupart des travaux de recherche et de développement ne sont pas faits au Canada, mais aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Pas le moindre effort de recherche et de développement non plus n'est fait au Canada pour la Falconbridge. Nous n'avons pas récolté les avantages que nous aurions pu tirer de nos ressources.

Et lorsque ces sociétés n'arrivent pas à leurs fins, elles nous menacent. J'ai assisté par exemple à un déjeuner où M. Jack McCreedy, président de l'INCO Canada, a pris la parole. Il a déclaré qu'il y avait trois facteurs qui seraient à même de décider si l'INCO fermerait ses usines. La remarque a été lancée quelques mois avant les licenciements annoncés. Voici quels étaient les trois facteurs en jeu: tout d'abord a-t-il déclaré, le gouvernement fédéral et provincial imposaient l'INCO jusqu'à la gauche. Ensuite, le prix de la main-d'œuvre était tel qu'il rendait le nickel invendable. Troisièmement, les pressions exercées sur le gouvernement par les écologistes qui exigeaient de l'industrie minière des mesures pour protéger l'environnement étaient telles qu'elles obligeraient la société à investir de grosses sommes d'argent pour améliorer l'environnement et mettre fin à la pollution dans les usines d'INCO. C'était là, a-t-il dit, des facteurs négatifs qui n'encourageaient pas à pousuivre les affaires au Canada. La menace implicite était assez claire.

Puis, il y a le discours que M. John Bonus a prononcé devant l'Association des ministres des Mines, à Québec, l'été dernier. Il a déclaré que des projets d'exploitation minière et d'expansion d'une valeur de 2 milliards entraîneraient la création de 18,000 nouveaux emplois. Il a déclaré que les sociétés minières étaient prêtes à aller de l'avant à condition que des dégrèvements fiscaux leur soient accordés. M. Bonus est administrateur délégué de l'Association minière du Canada. Il a affirmé que 18,000 nouveaux emplois étaient prévus, qu'un montant de 2 milliards serait investi dans l'exploitation minière et que le gouvernement n'avait qu'à accorder des allégements et des concessions fiscales appropriées pour qu'on donne suite à ces projets. Le gouvernement sait-il vraiment ce qui se passe dans le secteur minier de l'économie?

Nous avons prétendu que le gouvernement est incapable de planifier l'économie. En l'absence de tout programme économique national, nous constatons que le gouvernement ignore quelles sont nos réserves de nickel et de cuivre.

Pourquoi devons-nous importer du nickel transformé des Philippines pour battre monnaie à Winnipeg?

Pourquoi faut-il importer le carbonate de nickel des Philippines, le décharger à Vancouver et l'envoyer à la raffinerie de Sherritt Gordon Mines à Fort Saskatchewan? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) prétend que le processus de raffinage à la Sherritt Gordon à Fort Saskatchewan est différent du carbonate de nickel produit à l'usine de Sudbury. Les ingénieurs chimistes nous disent que c'est de la foutaise. Le carbonate de nickel est du carbonate de nickel, et il n'y a aucune raison au monde pour que l'usine de Sherritt Gordon ne puisse utiliser le carbonate de nickel de Sudbury. N'oublions pas que Sherritt Gordon a fermé sa mine à Lynn Lake l'an dernier et licencié 300 travailleurs, et pourtant cette même compagnie a le droit d'importer du carbonate de nickel qu'elle transforme dans son usine de Fort Saskatchewan.

Pourquoi permet-on à la société Falconbridge d'expédier de la matte de nickel de son usine dans le bassin de Sudbury à sa raffinerie située en Norvège, pendant que celle de l'INCO,

située à Port Colbourne, licencie des travailleurs parce qu'elle ne peut suffire à raffiner la matte de nickel?

La seule conclusion logique que l'on puisse tirer, c'est qu'il n'existe aucune stratégie. La main gauche ignore ce que fait la main droite pour ce qui est des divers secteurs de notre économie. Le ministre de l'Industrie et du Commerce était tout surpris d'apprendre que les Japonais avaient imposé un droit temporaire d'importation sur le nickel transformé qui entre au Japon. Les Japonais au moins se rendent bien compte de la nécessité de protéger leur secteur de la transformation du nickel et du cuivre. Nous semblons être les seuls au Canada à croire au libre-échange. Depuis des années, les Japonais ont imposé un droit temporaire de 13 p. 100 sur les importations de produits en nickel, alors que nous, nous n'en avons jamais eu.

Nous avons le spectre de l'Alcan qui ferme sa mine à St. Lawrence et qui va licencier tous les travailleurs de cette ville. Toute la ville dépend de cette société minière qui a fermé ses portes. Où est-elle allée? Au Mexique pour se procurer la chaux fluatée dont elle a besoin pour ses usines canadiennes. Qui possède la mine de spath fluor au Mexique? Noranda. M. Powis a reconnu qu'Alcan avait un contrat avec Noranda pour acheter la chaux fluatée destinée aux usines que l'Alcan possède au Canada.

Ils doivent penser que nous sommes le peuple le plus stupide du monde depuis qu'Alice est allée au pays des merveilles. Nous nous sommes laissés entraînés à la prostitution de nos ressources. Nous avons laissé faire. Ce n'est même pas un viol, car nous étions consentants. Nous les avons laissé faire absolument tout ce qu'ils voulaient. Ils peuvent déplacer les capitaux à leur fantaisie. Nous n'avons aucun contrôle sur la circulation de l'argent. Noranda et Falconbridge sont en train de mettre des ouvriers à pied, alors que ces deux sociétés viennent juste de se mettre en rapport avec la junte chilienne pour investir 1 milliard de dollars dans l'exploitation des mines de cuivre du Chili. Nous nous contentons de dire que les gens sont libres d'investir des dollars canadiens là où ils veulent.

Le gouvernement est responsable du problème du chômage dans notre pays. Le gouvernement qui siège en face se contente d'adopter une attitude arrogante au lieu d'aller dire aux sociétés que la population canadienne a élu un gouvernement pour que celui-ci établisse les règles de l'économie et la planifie. C'est au gouvernement de fixer le mode de fonctionnement de ces sociétés au sein de notre système économique. Or le gouvernement a refusé de faire cela.

Mme Pigott: Il y a une société qui marche bien à Timmins.

M. Rodriguez: Le député d'Ottawa-Carleton (M^me^ Pigott) parle de Timmins. Nous avons en effet là-bas la société minière Lang-Muir qui vient juste de mettre à pied 350 ouvriers.

Mme Pigott: Pas celle-là.

M. Rodriguez: Elle a tout simplement fermé ses portes.

Mme Pigott: Et les sociétés canadiennes? Il n'y a pas eu de mises à pied dans celles-là.

● (2142)

M. Rodriguez: Il y a Texas Gulf dont la Corporation de développement du Canada est actionnaire.

Mme Pigott: Elle n'a pas procédé à des mises à pied.

M. Rodriguez: Texas Gulf s'en vient. Elle se dirige de plus en plus vers le Nord. Il est manifeste que le gouvernement brade nos ressources naturelles contre des avantages politiques à courte échéance. Ce qui est triste, c'est qu'une fois le système lancé, nous nous retrouvons dans l'ornière «Donner et donner encore».

En 1976, nous avons accusé un déficit par suite d'investissements canadiens directs à l'étranger, surtout dans les mines. Le gouvernement cherche en fait à compenser cette fuite. Le seul moyen d'y arriver consisterait à favoriser l'investissement étranger au Canada. Résultat, nous nous trouvons pris dans un cercle vicieux et nous finissons par encourager la prise de controle de l'étranger sur notre économie et tout ce qu'elle implique. Le ministre peut bien hocher la tête derrière la tenture comme une marionnette.

J'ai moi-même participé récemment à une émission . . .

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que les conditions de travail sont devenues épouvantables à la Chambre, à cause des projecteurs et du bruit, j'aimerais présenter une motion visant à proposer que l'on ramène le quorum à un seul député.

M. Alexander: Ou voulez-vous en venir avec cette suggestion stupide?

Mme Holt: Je pensais que l'on pourrait peut-être permettre au député qui a présentement la parole de rester ici et de poursuivre son discours. De toute façon, il y a longtemps qu'il parle. Je pense qu'il a dépassé son temps de parole.

M. l'Orateur adjoint: Je suis certain que vous manqueriez au député. Nous pourrions peut-être continuer comme nous le faisons.

M. Rodriguez: Cette arrogance est bien un trait typique des députés libéraux. Lorsque la température monte trop dans la cuisine, ils veulent se tailler. Ils sont toujours aussi lâches. L'autre jour, j'ai participé à une émission aux côtés du député de Matane (M. De Bané).

Mme Holt: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député a dit quelque chose comme si notre place était dans la cuisine. Un député a osé dire celà; je pense que nous sommes pourtant à notre place à la Chambre des communes et que nous pouvons nous passer de ce genre de réflexion sectaire.

M. Rodriguez: Je répète mon propos. J'ai dit que cette arrogance est typique de l'attitude des députés libéraux et que lorsque la température monte, ils se débinent. Si le député se sent à sa place ici, tant mieux. Mais alors, qu'elle prenne part au débat.

J'ai participé il n'y a pas longtemps à une émission à laquelle était également invité le député de Matane, un libéral. Lorsque l'interviewer lui a demandé ce qu'il convenait de faire, selon lui, pour relancer l'économie, il a répondu sur un ton laconique qu'on ne pouvait rien faire parce que le gouvernement avait perdu l'espoir de résoudre un jour les problèmes économiques du Canada. Il y a au moins un homme honnête parmi les libéraux.

Le ministre des Finances a confirmé cette affirmation le mercredi 16 novembre en répondant à une question posée par le chef de mon parti, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). La question était celle-ci:

Je veux être sûr de bien comprendre le ministre des Finances. Dit-il que cette société peut agir ainsi, une société qui, chaque année, fait des centaines de millions de dollars de bénéfices et qui a profité du travail des habitants de cette ville pendant des dizaines d'années, et qu'il n'y a rien que le gouvernement du Canada puisse faire pour l'en empêcher?

Le ministre a répondu:

Monsieur le président, la réponse est non.

C'est une réponse bien typique. Ils ne peuvent rien faire. Ils restent simplement là assis à tenir leurs banquettes bien chaudes. S'ils avaient du cœur au ventre, ils convoqueraient le président de l'INCO et le président de la Falconbridge. Ils leur diraient de ne mettre personne à pied. Ils essaieraient de trouver avec eux des façons et des moyens de réduire leurs niveaux de production de nickel et de cuivre. Ils leur diraient qu'il n'est pas dans les meilleurs intérêts du Canada de mettre 3,400 travailleurs à pied, qu'ils devraient garder ces travailleurs. Il faudrait planifier ce secteur de l'économie.

Au Canada, nous avons toujours absorbé les pertes de l'industrie minière jamais ses profits. Il est temps que le gouvernement commence à penser de façon sérieuse à planifier l'économie nationale en examinant tous les secteurs l'un après l'autre. Il pourrait ensuite présenter au Parlement un budget qui réponde aux besoins de ce secteur au lieu de ce genre de travail de rafistolage en vase clos.

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, vu la motion de clôture que le gouvernement a présentée aujourd'hui, je ne prendrai pas tout le temps auquel j'aurais droit dans ce débat de budget sur le bill C-11. Je suis certain qu'il y a beaucoup de députés, sinon en face, du moins de ce côté-ci, qui veulent présenter des suggestions et des recommandations. C'est leur devoir en tant que représentants de leur commettants.

On ne devrait pas étouffer une opposition soutenue à des mesures fiscales par une motion de clôture. En fait, lorsqu'elle est justifiée, une telle opposition est nécessaire et devrait être encouragée. Une opposition soutenue a été profitable par le passé et il ne serait pas difficile d'en rappeler de nombreux exemples.

Par exemple, le gouvernement n'aurait pas présenté la disposition concernant le report de l'impôt sur les gains en capital réalisés dans le cas de fermes familiales en 1972 ou 1973, n'eussent été les instances soutenues de nombreux députés de ce côté-ci. A ce sujet, nous sommes convaincus que le report qui est actuellement possible dans le cas des fermes familiales devrait être appliqué aussi aux exploitations détenues en association et constituées en sociétés.

Secondo, la clause de report de l'impôt sur les gains en capital s'ils sont réinvestis dans une entreprise analogue, ne figurerait pas dans le bill C-11, n'eût été l'intervention de députés de ce côté-ci de la Chambre. Un autre exemple est celui du report de certains montants d'argent provenant de paiements compensatoires s'ils sont réinvestis en-dedans d'une période de deux ans. je suis convaincu que cette mesure ne figurerait pas, n'eussent été les instances faites par un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre auprès du ministre des Finances. Je suis persuadé que cette disposition pourrait être et même devrait être étendue afin de s'appliquer à toutes les ventes forcées.

De notre côté de la Chambre, nous avons certainement beaucoup parlé de la nécessité d'offrir des stimulants fiscaux aux entreprises.

On trouvera un autre exemple dans l'élimination de la loi visant à imposer les versements de revenus gagnés au titre d'indemnités d'assurance-vie. Je reconnais que le gouvernement est revenu quelque peu en arrière sur cette disposition. Je suis persuadé qu'au cours des derniers mois, les députés de tous les partis représentés à la Chambre ont fait l'objet d'instances de la part de leurs électeurs. D'aucuns diront que bon nombre de ces instances émanaient de sociétés et de représentants d'assurances. J'ai, quant à moi, procédé à un relevé de mon courrier à ce sujet. Bien que certaines instances émanaient effectivement de sociétés et de représentants d'assurances, nombre d'entre elles provenaient d'un grand nombre de titulaires de polices d'assurance.

Cette disposition s'est révélée très avantageuse pour un grand nombre de gens, en particulier dans les milieux de la petite entreprise où la seule source d'appui dans bon nombre de cas est le seul fait qu'ils sont couverts par une assez forte police d'assurance sur laquelle ils peuvent compter. Quant à nous, le gouvernement devrait renoncer entièrement à cette mesure.

● (2152)

Une autre preuve qu'une opposition soutenue a été fort avantageuse pour les Canadiens est que la mesure législative sur les armes à feu est devenue beaucoup moins détestable que le prévoyait le gouvernement.

Pour ce qui est des recommandations au comité permanent au sujet du bill sur les dépenses électorales, je suis persuadé que quiconque examine le compte rendu constatera que les députés de ce côté-ci, notamment notre chef . . .

Une voix: Lequel?

M. Wise: Un député demande lequel? La chose est incontestable. Il n'y en a qu'un seul et avec un peu de chance, le député qui a fait cette remarque se retrouvera de ce côté-ci de la Chambre après les prochaines élections, tandis que le chef actuel de l'opposition (M. Clark) sera premier ministre du Canada. Il faut attribuer au chef de l'opposition le mérite d'avoir obligé le gouvernement à se rendre compte des lacunes de cette mesure législative.

Ce sont quelques-uns des gains réalisés par les Canadiens par suite de l'intérêt soutenu qu'une opposition vigilante apporte au débat. Bon nombre de ces gains sont encore insuffisants. Néanmoins, tous ceux qui ont été réalisés l'ont été grâce aux doléances répétées des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je n'ai rien à redire au sujet des encouragements que le ministre offre au milieu des affaires. Espérons que l'économie pourra se stabiliser suffisamment pour permettre aux entreprises de bénéficier de ces mesures. Jusqu'ici, elles n'ont pas jugé utile de le faire même si la plupart des encouragements apparaissaient dans le budget du 31 mars. L'avenir ne nous apparaît pas particulièrement prometteur en raison des contrôles toujours en vigueur, des dépenses gouvernementales sans précédent, d'un déficit sans précédent, du dollar dévalué à 90c. et des conflits qui s'étendent entre le gouvernement, les milieux d'affaires et le secteur ouvrier.

Par ailleurs, je saisis cette occasion qui m'est offerte d'applaudir le ministre des Finances d'avoir introduit la disposition permettant de différer l'impôt sur les plus-values dans le cas

des exploitations agricoles vendues dont le produit de la vente est utilisé pour l'achat de terres semblables. Je me rends compte que ce principe s'applique aussi aux transactions engagées en vue d'améliorer une entreprise commerciale. Nous autres de l'opposition préconisons cette modification depuis des années. Cela permettra à certains agriculteurs de poursuivre leurs opérations et à d'autres d'apporter les améliorations qui s'imposent pour leur permettre de les poursuivre.

Dans le passé, les députés le savent, les agriculteurs étaient dans l'impossibilité de procéder à ce qui se résumait, en pratique, à un simple échange de terrains pour leur profit mutuel à cause des effets de l'impôt sur la plus-value dont était grevée leur transaction. Cette nouvelle disposition viendra en aide aux producteurs qui désiraient accroître leur exploitation mais hésitaient auparavant à le faire. En outre, certains propriétaires de petites exploitations agricoles seront encouragés à poursuivre leurs activités et à ne pas tout abandonner. Il se pourrait malheureusement qu'il s'agisse d'un autre cas où l'on déplore que ce soit trop peu et trop tard.

Bien des petits propriétaires ont déjà été forcés d'abandonner leurs activités à cause de lois fiscales inéquitables, et je crois que la tendance aux grandes exploitations sera très difficile à inverser. Nous, de ce côté-ci, ne croyons pas que plus une exploitation est grande et plus elle est efficace. Il faudra certes plus que cette concession partielle de la part d'un gouvernement qui semble résolu à faire disparaître les exploitations agricoles familiales pour mettre un terme à cette évolution récente. Même en ce qui concerne les réinvestissements, cette nouvelle formule fiscale demeure insuffisante en réalité.

On encouragerait bien plus les cultivateurs à agrandir leur entreprise et à l'améliorer en leur accordant une exemption d'impôt lors de la vente d'une propriété agricole une fois dans leur vie. On ne se montre certainement pas trop exigeant en demandant cela. J'aimerais rappeler au ministre que certains agriculteurs réclament bien davantage. En effet, ils demandent que l'on supprime totalement l'impôt prélevé au titre des gains de capital sur la vente de terres productives. J'aimerais que le ministre des Finances étudie les répercussions financières d'une telle initiative. Je suis certain que l'on constaterait que cela représenterait des économies considérables pour les entreprises agricoles et une perte minime pour le Trésor.

L'impôt sur les gains de capital a fait monter en flèche le prix des terrains. Dans la plupart des cas, ce prix n'est pas fonction de la valeur réelle des terrains ni des possibilités de la rentabilité. Je tiens à signaler que depuis que le fisc prélève un impôt sur la vente de terres agricoles au titre des gains de capital, leur prix a fait un bond considérable. Bien des propriétaires se rendent compte, à un moment donné, qu'ils doivent vendre pour une raison ou pour une autre. Auparavant, ils s'informent auprès du ministère du Revenu national pour savoir combien d'impôts ils devraient payer au titre des gains en capital. Admettons que la propriété qu'ils ont mis en vente vaut $100,000 et qu'on leur dit qu'ils devront payer entre $10,000 et $12,000 pour la vente de ce terrain. Ils ajoutent automatiquement le montant de cet impôt aux prix de vente, ce qui entraîne nécessairement un hausse inflationniste du prix des terrains.

Nous connaissons tous parfaitement les effets de l'inflation sur l'économie. Mais le gouvernement ne s'est certainement pas rendu compte de ses effets sur les communautés agricoles. Les gens qui œuvrent dans l'industrie agricole dépensent beaucoup. Ce n'est pas dû à un trait de caractère, mais à cause de la nature même de leurs activités. Ils ne peuvent pas faire autrement. Mais on n'a pas prévu de rajustement dans le domaine des gains en capital et autres domaines connexes pour compenser cette industrie des effets d'une inflation galopante. Les petites entreprises sont dans le même cas.

S'il est nécessaire d'imposer les gains en capital, j'estime qu'il faut rajuster à la hausse la valeur de base des actifs afin de tenir compte du facteur inflationniste et mettre un terme à un impôt sur des gains qui sont illusoires. Il est évident qu'en périodes inflationnistes certains gains en capital sinon tous sont illusoires en termes réels en raison de la baisse de la valeur réelle de l'argent. J'ajouterais qu'au Canada, cette valeur semble malheureusement décroître à un rythme plus rapide que la plupart d'entre nous ne peuvent le supporter. Ce que je propose, monsieur l'Orateur, c'est d'abolir tout simplement ce genre de taxation. Cette idée—je le signale au ministre—gagne de plus en plus d'appui au sein du monde des affaires et a même obtenu l'adhésion de la Fédération canadienne de l'agriculture, ainsi que du comité conjoint que l'Association du barreau canadien et l'Institut canadien des comptables agréés a chargé d'étudier la fiscalité.

● (2202)

Un autre problème connexe dont d'autres députés et moi-même avons déjà parlé est celui de la condition des épouses de cultivateurs à l'époque de la déclaration d'impôt. Il est à peine croyable qu'une injustice pareille existe au Canada en 1977. Notre société devrait pourtant avoir fait de plus grands progrès que cela. Dans quel autre domaine une personne est-elle tenue de travailler sept jours par semaine, à raison souvent de 12, 14 ou même 16 heures par jour, sans pourtant recevoir aucune rémunération? Ainsi, une femme de cultivateur apporte souvent une contribution très importante et très nécessaire au succès de l'exploitation de son mari. Plus souvent qu'autrement, ses connaissances, son influence et ses multiples activités quotidiennes sont d'une valeur inappréciable; et pourtant, aux termes de la fiscalité actuelle, un agriculteur peut déduire de son revenu imposable le salaire qu'il verse à n'importe quel employé, mais non pas celui qu'il peut verser à sa femme. Un agriculteur peut fournir du travail à son voisin, au fils ou à la fille de son voisin, voire à l'épouse de son voisin, et considérer le salaire qu'il leur verse comme une dépense autorisée.

Le seul moyen pour que la femme ou les autres membres de la famille qui travaillent à la ferme aient le droit d'être payés est de faire constituer l'exploitation en société. Cela est souvent long, coûteux et compliqué, mais lorsqu'on le fait, on paie moins d'impôts sur les premiers $100,000 et on peut payer le salaire qui leur est dû aux membres de la famille qui participent à l'exploitation de la ferme. Mais il y a un piège, monsieur l'Orateur: si le fermier décide de laisser la ferme à la génération suivante, il perd les avantages de la disposition de la loi fiscale actuelle concernant le report d'impôt.

Cela est un exemple de plus que le gouvernement semble avoir des préjugés contre les exploitations agricoles familiales. Nous avons tous entendu parler du sentiment de rage qu'é-

prouve la femme d'agriculteur au moment de la déclaration d'impôt et je suis certain que nous partageons tous cette rage avec elle. C'est pourquoi je prie le gouvernement de mettre fin immédiatement à cette grossière injustice et de faire pour cela les changements qui s'imposent à la loi fiscale.

Je demande également aux ministres de l'Agriculture (M. Whelan) et des Finances de se rencontrer dans les plus brefs délais afin d'étudier ces problèmes. Si cela leur est impossible, je propose au ministre des Finances de rencontrer les présidents des organismes agricoles du pays; je suis convaincu que les deux parties en auraient long à se dire sur beaucoup de choses.

La Fédération canadienne de l'agriculture a rédigé une longue liste d'importantes modifications législatives à apporter et de nombreuses injustices à supprimer de la loi de l'impôt sur le revenu. J'appuie de tout cœur les recommandations de la Fédération et j'aimerais dès maintenant en porter quelques-unes à l'attention du ministre des Finances et des autres membres du cabinet. Permettez-moi de vous entretenir, par exemple, des dispositions visant à permettre aux agriculteurs d'assujettir une partie de leurs terres à un régime modifié d'épargne-retraite afin de pouvoir investir tous leurs fonds dans l'exploitation de leurs fermes. Nous avons souvent parlé de cela. Je sais que mon collègue, le député de Swift Current—Maple Creek a déjà soulevé cette question à de nombreuses reprises et j'ai la conviction que cette disposition pourrait également s'appliquer au revenu tiré d'une exploitation agricole. Il en résulterait un régime de stabilisation indépendant et à financement autonome.

● (2207)

L'industrie agricole aurait besoin que l'exemption des gains de capital réalisés sur les fermes passent de $1,000 à $2,000 par année pour tenir compte au moins en partie de l'inflation subie depuis 1971. Il faudrait également prévoir le rajustement statistiquement déterminé des valeurs des terres agricoles au jour de l'évaluation, en particulier pour les cas où le jour de l'évaluation a coïncidé avec une période où l'on peut démontrer que les prix ont été anormalement faibles. Je suis certain que l'on pourrait citer bien des exemples pour étayer cette demande. Encore une fois, mon collègue de Norfolk-Haldimand l'a de nouveau mentionné ce soir.

Le gouvernement devrait étendre à tous les producteurs de grain et à tous les éleveurs de bétail les modalités d'ajournement des recettes qui s'appliquent actuellement aux cultivateurs de grain de l'Ouest. On devrait prévoir que dans les cas où le contribuable ne vit pas sur sa terre mais qu'il continue à exploiter sa ferme, et cette situation se présente souvent, que son option de $1,000 pour le choix de sa résidence principale soit maintenue. Il devrait y avoir une disposition prévoyant que, si un cultivateur vend ses terres mais conserve son domicile, il devrait, à son choix, pouvoir profiter à ce moment de l'exemption annuelle de $1,000 accumulée.

Nous demandons également qu'une disposition accorde au contribuable le droit statutaire de remplir un rapport d'impôt modifié jusqu'à deux ans après l'avoir rempli pour la première fois afin de le protéger de la perte de ses droits dans les cas où il aurait payé des impôts en trop. Je voudrais demander au ministre du Revenu national ici présent (M. Guay) de même qu'à son collègue le ministre des Finances s'ils sont prêts à tenir sérieusement compte de certaines de ces recommandations. Soit dit en passant, ce ne sont pas mes recommandations personnelles, mais celles de la Fédération canadienne de l'agriculture, et nous les appuyons certainement. Elles comprennent aussi la demande d'une exemption annuelle prescrite des gains de capital pour les terres conservées pour l'exploitation agricole familiale. J'en ai déjà parlé ce soir, mais je n'énumérerai pas toutes les recommandations de la Fédération, même si je suis persuadé que nous pourrions facilement toutes les appuyer. J'espère simplement que le ministre du Revenu national, malgré toutes ses nombreuses occupations, pourra trouver le temps d'examiner quelques-unes des recommandations que la Fédération canadienne de l'agriculture a faites maintes et maintes fois au gouvernement.

Ce ne sont là que quelques-unes des recommandations; elles méritent d'être sérieusement prises en considération et, en fait, d'être appuyées. Il serait temps que le gouvernement commence à se rendre compte des inquiétudes des Canadiens moyens, en particulier de ceux qui travaillent en agriculture et qui ont toujours été roulés d'aussi loin que je me souvienne.

Je termine en déclarant que, l'étude du bill article par article à la Chambre, étant donné que le gouvernement va imposer la clôture, sera pour un grand nombre de députés l'unique occasion de faire des recommandations relativement à certaines des dispositions.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos de ce bill. Je devrais peut-être m'en tenir au protocole et féliciter le ministre des Finances (M. Chrétien) de son entrée en fonctions, mais bien que je l'avoue, j'hésite à le faire, car, à mon avis, le portefeuille qu'il détenait auparavant lui convenait beaucoup mieux que celui-ci. Par ailleurs, au rythme où le premier ministre (M. Trudeau) engloutit les titulaires de ce portefeuille, il ne tardera pas sans doute à avoir des difficultés, sinon dans l'exercice de ses fonctions, tout au moins des ennuis de santé. J'ai toujours bien aimé ce monsieur, je l'avoue sincèrement, et je n'aime pas le voir soumis à la torture comme il l'est à présent dans ce portefeuille. J'ai même trouvé ce soir qu'il avait l'air bien fatigué, ce que je comprends, car c'est sans doute la tâche du gouvernement la plus difficile, et c'est certainement plus ingrat que ce rôle de premier ministre, car je crois qu'il prend son travail plus au sérieux que ne le fait ce dernier.

J'étais à la Chambre l'autre jour quand l'un des députés a parlé de la mesure adoptée le printemps dernier à la Chambre, demandant que les détenteurs d'obligations d'épargne soient tenus de fournir leur numéro d'assurance sociale lorsqu'ils les convertissent en espèces. S'ils n'ont pas de numéro d'assurance sociale, ou s'ils préfèrent ne pas le divulguer, ce qui est très improbable, la banque est tenue par le gouvernement de retenir 25 p. 100 de la valeur de leurs coupons. Personnellement, j'estime qu'il s'agit là d'une mesure déplorable. Par ailleurs, le ministre des Finances m'a semblé trouver intéressante une suggestion voulant que le gouvernement supprime cette disposition, afin de permettre aux gens d'aller à la banque pour échanger leurs coupons sans avoir à subir cette pénalité que constitue la déduction de 25 p. 100. Peut-être l'actuel ministre des Finances se trouve-t-il paralysé par le système dans lequel il évolue. De tempérament et par convic-

tion, c'est un homme sensible. Il aimerait faire ce qu'il peut dans les circonstances. Je suis sûr qu'il trouvera moyen de supprimer la disposition qui pénalise ces gens.

• 2212

Le ministre mérite des félicitations pour avoir dissipé la menace d'imposition des polices d'assurance. Le gouvernement s'est fait attaquer de toutes parts pour avoir proposé cette mesure à la Chambre, et il n'y a pas à s'en étonner. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes évertués à faire comprendre au gouvernement que cette mesure était mauvaise. Peut-être le gouvernement a-t-il également reçu des lettres d'électeurs lui reprochant d'aller fouiller jusque dans les tombes dans l'espoir d'y trouver de l'argent. Cela illustre bien le problème fondamental qui se pose pour le gouvernement. Le gouvernement perçoit son pouvoir de taxation comme un moyen de taxer le plus possible plutôt que le moins possible. Du fait que le gouvernement dépense le plus possible plutôt que le moins possible, il peut facilement justifier le principe de taxer le plus possible. Lorsque le gouvernement se rend compte qu'il a raté une occasion de taxer, il soupçonne une échappatoire.

Jusqu'à maintenant, les polices d'assurance et les intérêts qu'elles rapportent n'étaient pas imposables à titre d'épargnes accumulées. Le gouvernement estime maintenant qu'il s'agit là d'une échappatoire. On a, bien sûr, toujours raison de supprimer une échappatoire si vraiment elle existe. Le gouvernement a eu maintes fois l'occasion de montrer qu'il avait pour principe de taxer le plus possible.

M. Young: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député permet-il que je pose une question?

M. Friesen: Je permets qu'on pose une question intelligente, mais je ne suis pas certain que ce soit le cas si c'est le député qui la pose.

M. Young: Monsieur l'Orateur, c'est une question intelligente que je veux poser au député. J'ai été bien intéressé par ses observations au sujet de la nécessité d'avoir un numéro d'assurance sociale lorsqu'on encaisse des coupons ou des obligations d'épargne du Canada et du fait qu'on perd 25 p. 100 lorsqu'on n'a pas de numéro d'assurance sociale. J'aimerais signaler que toutes les obligations d'épargne du Canada et tous les coupons ne sont pas entre les mains des détenteurs légitimes. Comme le député le sait sans doute, il arrive que des obligations d'épargne soient perdues ou volées. Le fait d'exiger un numéro d'assurance sociale de la personne qui encaisse son obligation ou son coupon permettrait de remonter à la source lorsqu'un coupon ou une obligation perdu est encaissé. Je pose la question au député: Est-ce qu'il n'y a pas à cela des avantages? Je lui pose la question.

● (2217)

Une voix: Alors soyez bref.

M. Young: Je serai bref, et je dirai au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) que je puis lui donner un exemple précis qu'il aurait été très facile de prouver.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député devrait s'en tenir à la question.

M. Friesen: Si cela est une question, qu'est-ce que ce serait s'il faisait un discours.

M. Young: Répondez.

M. Friesen: Si c'est une question, on voit bien qu'il est encore célibataire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Coup bas!

M. Friesen: Je sais, mais l'occasion était trop belle.

M. Alexander: Mon parti s'excuse.

M. Young: Répondez.

M. Friesen: La question du député. . .

Une voix: Vous l'avez oubliée.

M. Friesen: Soyons un peu sérieux.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: L'ennui est que le gouvernement impose à tort et à travers et qu'il se fiche pas mal d'écraser la population. Le député utilise un argument fort intéressant. Mais tous ceux qui ont déjà eu des obligations savent qu'elles doivent être contresignées. Mais on n'est jamais sûr de supprimer toutes les injustices sociales. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) me regarde. Je pense qu'il acquiesce à ce que je dis. Ayant été au ministère du Travail et de l'Immigration, il sait bien qu'il n'y a pas de barrage assez élevé pour nous protéger contre l'injustice.

J'en viens à ce que disait le député de Niagara Falls (M. Young), au sujet des coupons. Il sait très bien qu'il existe des personnes âgées qui n'ont jamais eu de numéro d'assurance sociale. Va-t-on maintenant leur enlever 25 p. 100 de ces obligations? Il me semble que cela revient à tenter de tuer un maringouin avec un rouleau compresseur, ce qui est difficilement justifiable.

Je désire soulever un autre point, et j'espère que le député de Niagara Falls sera d'accord avec moi là-dessus. Il y a quelque temps, un groupe de pompiers de ma circonscription m'a soumis un problème qui reflète un autre aspect important en matière d'imposition, et c'est que le gouvernement bénéficie, parfois par mégarde, de l'inflation grâce à sa politique de déductions. Dans ce cas-ci, on m'a demandé de m'enquérir auprès du ministre des Finances de la possibilité de réviser l'article 5(1)(viii) portant sur le revenu. L'article se lit comme suit:

La partie de l'ensemble des allocations reçues par un pompier volontaire d'un gouvernement, d'une municipalité. . .qui ne dépasse pas $300.

Cet article a été intégré à la loi de l'impôt sur le revenu il y a dix ans. Depuis lors, les allocations accordées aux pompiers volontaires ont à tout le moins doublé, quand ce n'est pas triplé ou quadruplé dans certains cas, selon la municipalité, et pourtant, la déduction à ce titre est demeurée à $300. L'inflation a durement frappé ces gens, parce que la déduction permise est demeurée la même alors que l'impôt a augmenté. Je fais ici appel à la nature fondamentalement droite du ministre des Finances. Je crois qu'il écoute et qu'il désire la justice pour le peuple canadien. J'espère qu'il verra là de bonnes raisons pour porter la déduction actuelle de $300 à au moins $1,000. Cela rendrait très heureux bon nombre de pompiers volontaires. Ils risquent leur vie à combattre des incendies et pourtant le fisc les pénalisent pour leur bonne volonté. J'espère que le ministre augmentera la déduction afin qu'ils soient mieux récompensés au lieu d'être punis d'offrir volontairement leurs services.

● (2222)

En troisième lieu, j'aimerais dire que notre pays se retrouve maintenant derrière les États-Unis pour ce qui est de l'assurance sur les dépôts bancaires. A l'heure actuelle, le plafond est au Canada de $28,000, et bien sûr, cela semble beaucoup pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent. Nous devons pourtant encourager les compagnies de prêts du pays à augmenter leurs capitaux d'investissement. Aux États-Unis, l'assurance sur les épargnes a été portée à $40,000 pour tenir compte de l'inflation. Nous ne l'avons pas fait, et j'ai l'impression que, de plus en plus, l'argent n'aboutit plus dans les comptes bancaires mais sert à se procurer des pièces et timbres de collectionneurs, des antiquités ou des propriétés. On se prive ainsi de liquidités qui pourraient être réinvesties pour maintenir l'économie en activité. Les gens font cela pour éviter les risques que comportent les investissements dans des institutions de prêts qui n'ont pas d'assurance suffisante. Une augmentation minime des primes permettrait de porter le montant de l'assurance à $40,000. Bien des gens n'auraient plus peur de déposer leur argent dans des comptes d'épargne s'ils savaient que l'assurance augmentait avec l'inflation.

J'en viens à une quatrième question qui a été soulevée par le député d'Elgin (M. Wise) ainsi que le député de Norfolk-Haldimand, (M. Knowles) à savoir l'impôt sur les terres agricoles qui sont cédées à un autre membre de la même famille. La Colombie-Britannique a vécu l'expérience du gel des terres et, depuis 4 ou 5 ans, le grand slogan a été «sauvez les terres agricoles.» C'était là une exhortation bien intentionnée, mais hystérique. Pourtant il était vrai que, de plus en plus, les terres agricoles étaient utilisées à des fins non productives. Trop souvent les terres qui se prêtaient le mieux à l'urbanisation étaient de bonnes terres agricoles que l'on lotissait pour y construire des propriétés résidentielles ou industrielles ce qui représentait une perte pour la production alimentaire dont nous aurons besoin à l'avenir. Plus tard c'est quelque chose que nous regretterons.

On a parlé de sauver les terres agricoles, mais selon moi on n'a pas pris le problème par le bon bout. Si le gouvernement s'occupait de sauver l'agriculteur nous n'aurions pas à sauver les terres agricoles. Si l'agriculteur pouvait vivre décemment nous n'aurions pas à craindre qu'il lotisse ses terres et prenne sa retraite avec cet argent. Nous n'aurions pas à nous en inquiéter. Si les agriculteurs pouvaient gagner honnêtement leur vie—et nous savons qu'ils sont honnêtes—ils ne s'inquiéteraient pas en pensant au jour où ils pourront subdiviser leur propriété et vivre des bénéfices qu'ils vont réaliser; ces terres ne seraient donc pas perdues au profit du promoteur foncier. Nous devons nous préoccuper de ce problème. Je suis d'accord avec le député de Elgin et celui de Norfolk-Haldimand; selon eux, si le gouvernement supprime l'impôt sur la plus-value pour les terrains transmis d'une génération à l'autre, protégeant ainsi l'exploitation agricole familiale, nous contribuerons largement à sauver l'agriculteur et nous n'aurons pas à tant nous inquiéter de sauver nos terres agricoles.

● (2227)

Il y a bien d'autres raisons pour lesquelles l'agriculteur a du mal à joindre les deux bouts. Je pense aux droits de douane. Je pense par exemple aux producteurs de champignons de ma circonscription qui font face à une inondation de champignons de très bonne qualité et très bon marché importés de Taiwan et de Corée. Il est impossible à nos agriculteurs, compte tenu du prix de la main-d'œuvre de ces pays, de rivaliser, sauf sur le marché des champignons frais. Il en va de même pour les haricots verts, les haricots jaunes et tous les légumes qui sont mis en boîte à des prix dérisoires dans ces pays d'Extrême-Orient. Ces légumes sont importés au Canada à un peu plus de la moitié du prix auquel les mêmes légumes cultivés au Canada se vendent sur le marché intérieur, et on s'attend à ce que nous puissions sauver l'agriculteur! Nous allons devoir envisager sérieusement de nous occuper de lui et, à ce moment-là, nous n'aurons plus à nous inquiéter de nos terres agricoles.

Je vois qu'il est presque 10 h 30. Si vous le permettez, je dirai qu'il est 10 h 30 et je poursuivrai demain.

M. l'Orateur adjoint: Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 10 h 30?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

FIN DU VOLUME I